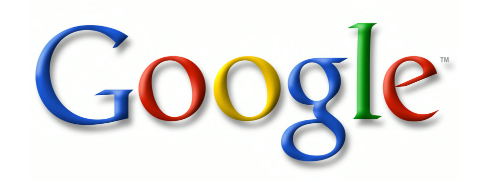


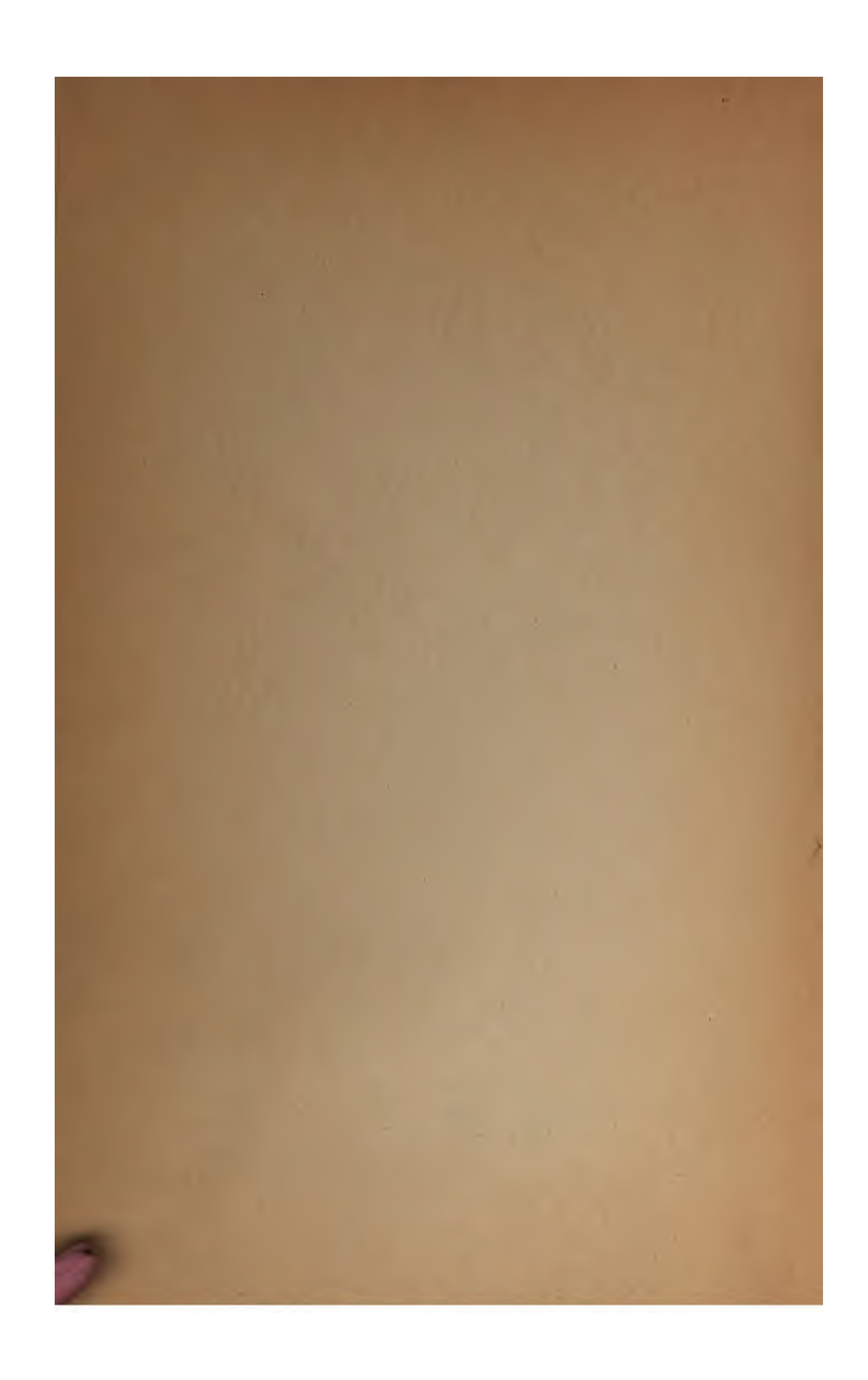



LES
LIVRES
SONT
NOS
MEILLEURS
AMIS


LES LIVRES SONT NOS MEILLEURS AMIS







NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

—

DEUXIÈME SÉRIE.

V.

NOUVELLE COLLECTION

DES

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe;

Précédés

DE NOTICES POUR CARACTÉRISER CHAQUE AUTEUR DES MÉMOIRES ET SON ÉPOQUE;

SUIVIS DE L'ANALYSE DES DOCUMENTS HISTORIQUES QUI S'Y RAPPORTENT;

PAR MM. MICHAUD DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET POUJOULAT.



TOME CINQUIÈME.

FONTENAY-MAREUIL, PONTCHARTRAIN, ROHAN.



A PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR DU COMMENTAIRE ANALYTIQUE DU CODE CIVIL,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N° 24.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 56.

1837.

MÉMOIRES

DE

MESSIRE FRANÇOIS DUVAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL,

MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY, CONSEILLER D'ÉTAT, NOMMÉ A L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, AMBASSADEUR EN ANGLETERRE EN 1626, ET DEUX FOIS A ROME EN 1641 ET 1647.



NOTICE

SUR

FONTENAY-MAREUIL.

ON doit placer dans l'année 1595 la naissance de François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil. Il entra à la cour dès l'âge de onze ans, et y fut élevé. Le petit poste d'honneur qu'il occupait auprès du dauphin, faisait de Fontenay un des compagnons ordinaires du prince dans ses promenades; c'est en accompagnant le dauphin que, le 14 mai 1610, il rencontra la sanglante dépouille de Henri IV, tombé sous le poignard d'un fanatique; Fontenay put contempler dans le Louvre les tristes restes de ce grand roi, et ce spectacle dut vivement frapper son imagination d'enfant. Le marquis de Souvré protégeait et chérissait le jeune Fontenay; en échange de cette tendre amitié, Fontenay lui révéla des manœuvres de M. de Vitry, qui voulait mettre dans les bonnes grâces du roi la Coudrelle, chevau-léger; l'aîné des Luynes, qu'un prompt trépas arrêta tout à coup sur le chemin de la fortune, fut préféré à la créature de M. de Vitry. En 1612 (il avait alors dix-sept ans), Fontenay fit le voyage d'Espagne, à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche; il suivit le duc de Mayenne, envoyé pour signer le contrat. En 1613, il passa en Italie pour essayer sa bravoure dans une guerre qui n'eut pas lieu; il employa à quelques voyages en Italie les loisirs d'une paix imprévue. Fontenay accompagna le duc de Nevers à Ratisbonne; il assista à la diète qui s'ouvrit dans cette ville. Puis il visita tour à tour Nuremberg, Ausbourg, Strasbourg et Heidelberg; de là il se rendit en Hollande et en Angleterre; il était de retour en France au mois de janvier de l'année 1614. Fontenay, qui eût mieux aimé faire ses premières armes en combattant contre l'étranger, commença sa carrière militaire dans la guerre civile, sous les ordres du maréchal de Bois-Dauphin, en 1615; sa loyauté et la rectitude de son jugement lui méritèrent la confiance de Bassompierre et de Praslin. Les Mémoires nous parlent de la haine jalouse que le maréchal d'Ancre nourrissait contre Luynes; celui-ci craignait quelque vengeance italienne, et regardait un logement au Louvre comme un sûr abri. Luynes demanda donc et obtint de Fontenay la cession de la capitainerie du Louvre, en 1616. Dans cette même année, Fontenay reçut la charge de mestre de camp du régiment de Piémont. Nous nous bornons à de simples indications biographiques, parce qu'on trouvera les détails dans les Mémoires qu'on va lire. Fontenay combattit à Pont-de-Cé, à Saint-Jean-d'Angely, à Sainte-Foy, et plus tard, en 1627, à la Rochelle. C'est lui que le roi désigna pour aller annoncer la prise de la Rochelle aux ducs de Savoie et de Mantoue. En 1626, il avait eu l'honneur de conduire à la cour mademoiselle de Montpensier, fiancée du frère du roi; il avait été aussi nommé à l'ambassade d'Angleterre. Devenu maréchal des camps et armées du roi, et conseiller d'État, Fontenay avait reçu, jeune encore, la récompense de ses services. En 1641, il était ambassadeur à Rome; revenu en France cinq ans après, il lui fallut de nouveau reprendre le chemin de Rome pour faire accorder le chapeau au frère du cardinal Mazarin. Fontenay, à qui une fille du maréchal de Souvré avait été d'abord promise, finit par épouser Suzanne de Monceaux d'Auxy; il en eut une fille qui se maria au duc de Tresmes, de la maison de Gesvres. L'année de la mort de Fontenay ne nous est pas connue.

Le cardinal de Retz, sous la date de 1652, a parlé du marquis de Fontenay : « Le bon homme « M. de Fontenay, dit-il, qui avoit été deux fois « ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, « du bon sens, et l'intention sincère et droite pour « l'État, déploroit tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font « tomber les meilleurs citoyens. » Sous la même date, le cardinal de Retz rapporte une conversation de Fontenay avec lui, *une après dînée, dans les Chartreux :* cette conversation portait sur la position de Mazarin; les paroles citées de Fontenay par le cardinal de Retz sont spirituelles et sages; le cardinal ajoute que Fontenay lui dit tout cela *avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire;* « et il est vrai, poursuit-il, que j'en fus touché. » Arnaud d'Andilly, qui était parent de la mère de Fontenay, s'est exprimé sur lui en termes honorables. Le peu de mots du cardinal de Retz caractérisent parfaitement le marquis de Fontenay; après avoir lu ses Mémoires, on retrouvera le *bon homme* qui avait de l'expérience, du bon sens, et des intentions droites et sincères. Les récits de Fontenay révèlent un homme qui connaissait le monde, qui avait beaucoup réfléchi et beaucoup vu. De temps à autre, de piquantes observations morales s'échappent de sa plume.

La première partie des Mémoires de Fontenay nous retrace la fin du règne de Henri IV et le règne de Louis XIII jusqu'en 1624; la deuxième partie se compose de petits mémoires ou relations,

parmi lesquels on remarquera le récit du siége de la Rochelle. Fontenay se montre vivement frappé du génie de Richelieu ; il l'aime, l'admire et le défend. Sa manière de considérer et de juger l'immortel ministre de Louis XIII semble être le résultat d'une sérieuse étude ; Fontenay est un des contemporains qui ont le mieux compris le génie si monarchique de Richelieu. « Et parce que les « grandes ames, » dit l'auteur dans sa relation du siége de la Rochelle, « ne se remplissent ordinai- « rement que de grandes choses, et que la sienne « estoit des plus élevées, il ne se proposoit pas « seulement de plâtrer, plustot que de remedier « entièrement à tout ce qui en auroit besoin, « comme d'autres avoient fait, mais de ne travail- « ler pas moins pour l'avenir que pour le présent, « et, poussant les affaires jusques au bout, rendre « enfin le Roy aussi considéré dans le monde que « les plus grands de ses prédécesseurs eussent « esté. » Ailleurs Fontenay laisse percer une curieuse idée, un plan sorti probablement de la tête de Richelieu ; cette idée, ce plan étaient de faire de la monarchie française une monarchie universelle au profit du catholicisme ; c'était bien là une pensée de l'Espagne à cette époque ; Fontenay nous fait entendre que la prise de la Rochelle avait rendu la réalisation de ce plan bien moins difficile pour la France que pour l'Espagne. Les Mémoires de Fontenay, qui roulent sur des temps pour lesquels nous avons tant de récits, trouvent leur complément naturel dans les Mémoires du président Jeannin, de Bassompierre, de Pontchartrain, de Montrésor, d'Arnaud d'Andilly, etc., etc. Il eût été trop long d'indiquer au bas des pages de Fontenay tous les endroits qui peuvent être éclaircis ou développés par tels ou tels passages de ces divers Mémoires ; du reste il est dans le goût du lecteur de faire lui-même ces sortes de rapprochements et de comparaisons.

M. Monmerqué, à qui notre littérature doit tant de précieux travaux historiques, a publié le premier les Mémoires de Fontenay, dont le manuscrit autographe se trouve déposé à la bibliothèque du roi, sous le numéro 1947 suppl. fr. L'édition de M. Monmerqué fait partie de la collection de M. Petitot. Le temps a manqué à Fontenay pour revoir son œuvre et y mettre la dernière main ; c'est tantôt un nom de lieu et tantôt un nom d'homme qu'on n'y trouve point ; ici des dates sont laissées en blanc, là ce sont des noms étrangers complétement défigurés et qui eussent été exactement rétablis dans un travail de révision. La relation *de ce qui se passa pour l'élection d'Innocent X* n'est pas finie. On peut reprocher à Fontenay d'interminables périodes, mais son langage a du naturel et de la fermeté ; on le suit sans peine dans ses narrations, et quand il décrit, il ne néglige rien pour mettre pleinement sous nos yeux les localités. La relation du siége de la Rochelle, qu'on peut regarder comme le morceau le plus remarquable des Mémoires de Fontenay, présente des qualités de style qui rappellent la manière du cardinal de Retz. Fontenay, dans ses récits, parle de lui à la troisième personne ; il dit : *Le marquis de Fontenay.*

Les Mémoires de Fontenay-Mareuil se composent de deux parties, comme nous l'avons déjà observé ; chacune de ces parties forme un cahier in-4°. En publiant le deuxième cahier, le précédent éditeur n'a point suivi l'ordre des petits Mémoires et Relations tel qu'il se trouve dans le manuscrit autographe, parce que cet ordre était contraire à la marche chronologique des événements ; nous avons adopté sa classification. La seule chose que nous ayons ajoutée, c'est l'indication des duplicata que présente le deuxième cahier du manuscrit autographe.

MÉMOIRES

DE

FONTENAY-MAREUIL.

PREMIÈRE PARTIE.

M'estant résolu de faire quelques petits Mémoires des choses qui se sont passées durant le regne du feu Roy, et dont j'ay eu connoissance, je les commenceray un peu plus haut, et par le temps que je vins auprés de luy comme il n'estoit encore que Dauphin, pour estre un de ses enfants d'honneur, tant afin de pouvoir dire tout ce que je sçay des desseins qu'avoit le roy Henry-le-Grand pour l'abaissement de la maison d'Austriche, qu'il fist lors esclater, que pour faire voir comme se conduisent les princes qui ne se laissent pas gouverner : cela estant sy rare qu'il n'y en a point eu despuis la mort de ce grand Roy en France, ny presque en nul autre lieu du monde, qui ne se soient tout à fait abandonnés à la discretion de leurs favoris, et n'ayent esté soumis à toutes leurs volontés, Dieu les ayant, ce semble, fait naistre tous de ceste humeur, afin qu'ils ne prissent pas trop d'avantage les uns sur les autres, et que la balance demeurast en quelque façon plus égale.

Au reste, je ne diray rien que je n'aye veu ou appris de personnes sy bien informées que je n'en pourray pas douter; et quant aux choses dont je n'auray pas les mesmes certitudes, sy je suis obligé d'en parler, ce ne sera que douteusement, et sans en assurer.

Les guerres estrangeres et civiles ayant duré près de quatre vingts ans, la France en avoit esté tellement travaillée, que personne ne jugeoit possible de la remettre dans son ancienne splendeur sans lui donner quelque repos. C'est pourquoy le roi Henry-le-Grand, quand il eust ramené dans le devoir M. du Maine et tous les autres chefs de la Ligue, fist encore l'édit de Nantes, le traité de Vervins et la paix de Savoye: après quoy ayant en peu de temps corrigé tous les abus introduits par la longueur des guerres, et restably l'ordre partout, il rendit son royaume plus florissant qu'il n'avoit jamais esté.

[1609] Tel estoit l'estat de la France au commencement de l'année 1609, quand le Roy voyant M. le Dauphin avoir sept ans passés, il le retira de Saint-Germain, et d'entre les mains de madame de Montglat sa gouvernante, pour l'avoir auprès de luy, et luy donner une nouriture conforme à sa haute naissance et à ce qu'il devoit estre un jour. Sa maison fut faite en la maniere accoutumée. Le marquis de Pisany avoit esté premierement destiné pour estre son gouverneur; mais estant mort devant qu'il fust en âge d'en avoir un, le Roy en donna la charge à M. de Souvré.

Or il est à remarquer que, dans le choix qu'il fist de l'un et de l'autre, il ne regarda pas seulement qu'ils eussent toutes les qualités qu'on cherche ordinairement dans des gouverneurs, mais qu'ils fussent encore d'une fidelité esprouvée : car n'ignorant pas ce que Louis onzieme et plusieurs autres avoient fait contre leurs peres, il ne voulut personne dans cette place dont il ne fust tout à fait assuré, comme il l'estoit de ces deux là, qui ne l'avoient point abandonné, lors qu'après la mort de Henry troisieme tant de gens le quiterent. Et d'autant qu'il arrive souvent que ceux qui sont les plus eslevés se portent le plus aisement aux désordres, il ne donna de toutes les grandes charges de ceste maison que celle de premier gentilhomme de la chambre, qu'eust M. de Souvré.

Au commencement du mois de juillet, la cour estant à Fontainebeleau, M. de Vandosme espousa mademoiselle de Mercure, suivant ce qui avoit esté arresté dès l'année 1598, quand M. de Mercure son pere fist sa paix avec le Roy : et ce luy fust une grande fortune que ce mariage se peust lors achever, car elle estoit seule heritiere de ceste grande maison; et sy le Roy luy eust manqué, comme il fist bientost après, il ne l'auroit jamais eue. Il l'aimoit tendrement, soit parce qu'ayant desja quelque âge, il commençoit à luy donner du plaisir, ou, comme force gens ont cru, parce qu'il ne pouvoit oublier la duchesse de Beaufort sa mere; toutes celles qu'il

ayma despuis n'ayant peu prendre autant de pouvoir sur son esprit qu'elle y en avoit èu, ny la Reine mesme, quoy qu'elle fust bien plus belle, mais vraysemblablement parceque n'ayant point eu en sa jeunesse d'autre nouriture que celle d'Italie, qui tient les filles toujours enfermées dans leurs chambres, sans les faire pratiquer parmy le monde, comme on fait en France, elle ne sçavoit point aussy l'entretenir et le divertir comme faisoit la duchesse de Beaufort : ce qui estoit necessaire pour le gagner entierement.

Pendant qu'on estoit à Fontainebeleau, on commença à descouvrir une chose tenue jusques là fort secrete, mais qui fist despuis bien du bruit dedans et dehors le royaume : qui fust l'amour du Roy pour madame la princesse, fille du connestable de Montmorancy et de sa seconde femme, de la maison de Portes; laquelle ayant joint à une infinité d'éminentes qualités celle d'une excellente beauté, avoit quelque peu auparavant espousé M. le prince, et rendu presque en mesme temps le Roy sy amoureux d'elle, que M. le prince s'en estant enfin aperceu, et craignant avec raison tout ce que pouvoit produire en un tel roy une passion si desreglée, madame la princesse arivant à paine à seize ans, et luy en ayant plus de cinquante-six, il résolut de la mener hors de la cour, sous prétexte d'aler en Picardie voir ses terres; mais en effet pour essayer par cest eslongnement de le divertir de ceste affection, et luy ostant toute espérance d'y réussir, l'obliger de penser ailleurs. Mais il en ariva tout autrement, cela n'ayant servy qu'à l'enflamer davantage.

Dans toutes ses autres passions il n'avoit point esté jaloux, quoy qu'il en eust eu quelquefois assez de subjects. Mais soit que celle-ci fust la plus violente, ou que la grande inégalité des âges le fist, il le fust tellement dès l'abord, que tout luy faisoit ombrage, et particulierement M. le grand et M. de Bassompierre, les deux plus galans de leur siecle, qu'il s'imaginoit estre amoureux d'elle, craignant que l'un ou l'autre n'en fussent aymés : M. le grand, parce qu'il estoit quasy en possession de l'estre de toutes les femmes qui souffroient d'estre servies; et M. de Bassompierre, parce que n'estant pas moins aimable que M. le grand, on avoit outre cela parlé de la luy faire espouser devant que M. le prince l'eust demandée, M. le connestable le voulant, et l'opinion commune estant qu'elle ne l'auroit pas eu désagréable. Et s'estant ajousté à ces premiers soupçons un autre qui n'estoit pas mieux fondé, assavoir que M. le prince, qu'il avoit nourry comme son fils, et tenu jusques là en telle subjection qu'il ne faisoit rien sans sa permission, n'auroit jamais osé s'en aler sy on ne luy en avoit donné le conseil et la hardiesse, il s'imagina que ce ne pouvoit estre qu'eux, et le ressentist sy vivement, que sans qu'ils peussent entrer en aucun esclaircissement avec luy, ils se virent tout d'un coup descheus de ceste grande part qu'ils avoient dans ses bonnes graces et sa familiarité, et eussent enfin esté contraints de quiter la cour sy M. le prince y fust demeuré. Mais s'en estant alé en Flandre, ils se raccommoderent.

M. le prince estant donc en Picardie, et ne cherchant que des pretextes pour ne point ramener madame la princesse à la cour, le Roy ne s'en fust pas plustost aperceu, qu'il ne songea qu'aux moyens de l'y faire revenir, employant pour cela prieres, promesses, menaces, et bref tout ce qu'il croyoit capable de luy toucher l'esprit et l'y pouvoir obliger; jusques à ce qu'ayant veu qu'il n'y gagnoit rien, et que luy mesme aussy, encore qu'il eust changé de demeure, et pris tous les divertissements qui avoient accoustumé de luy estre les plus agréables, n'en estoit point soulagé : vaincu de sa passion, et transporté de la violence de son amour, il se résolust enfin, toutes les voyes ordinaires pour voir madame la princesse luy estant interdites, d'en prendre une bien estrange à la verité, et bien extraordinaire à un prince de son âge et de sa réputation, mais non pas à un homme aussy amoureux que luy : qui fust qu'ayant esté averty par M. de Traigny, gouverneur d'Amiens, qu'il meneroit M. le prince, qui aymoit fort la chasse, faire la Saint Hubert à une maison qu'il avoit auprès de la forest....., et que mesdames sa mere et sa femme y seroient, de s'y en aler, accompagné de M. de Vandosme, des deux freres d'Elbene, qui estoient fort dans sa confidance; du capitaine Jan (1) et du chevalier Du Guet, tous desguisés, et luy particulierement vestu en valet de chien; où ayant veu madame la princesse à une fenestre, en passant d'une chambre à l'autre, et durant le diner, sans en estre reconnu, M. de Traigny le mist encore dans un cabinet à la porte duquel il la mena, disant qu'il luy vouloit montrer quelque chose qu'il y faisoit faire. Mais elle s'estant retirée aussitost qu'elle l'eust aperceu, et luy n'en estant pas satisfait, il s'en approcha enfin de sy près, comme elle montoit en carosse, que ses femmes le connurent, et s'escrierent, tant elles furent estonnées de le voir en cest estat : « Madame, c'est le Roy ! » De quoy se monstrant aussy fort surprise, et piquée jusques au vif, elle dist au cocher de marcher, puis se tournant vers luy, luy cria tout haut, et comme

(1) Lisez *Du Jon*.

si elle eust esté hors d'elle-mesme, qu'elle ne luy pardonneroit jamais ce tour là. Ce qu'elle fist avec tant de grace et de naïveté, que madame sa belle mere, qui ne l'aimoit pas, et ne cherchoit qu'à la mettre mal avec M. le prince, ny tout le reste de ce qui estoit présent, ne la soupçonnerent jamais de l'avoir desja veu, ny de sçavoir qu'il fust là.

Ceste action porta les choses à l'extremité; car faisant croire à M. le prince qu'il n'y avoit plus rien que le Roy ne fust capable d'entreprendre, il estima aussy qu'il devoit, sans perdre temps, penser à sa seureté; et jugeant bien qu'il n'en trouveroit pas dans le royaume comme ses peres avoient fait, ny mesme en nul autre endroit de la chrestienté, que dans les Estats du roy d'Espagne ou des princes de sa maison, il se résolut d'aler en Flandre le plus diligemment qu'il pouroit; et montant en carosse avec madame la princesse, comme s'il eust voulu se promener, suivy de messieurs de Rochefort et de Toiras, qui a esté despuis mareschal de France, ausquels il se fioit principalement, et de quelque peu d'autres domestiques, prist le chemin de Bruxelles. Quelques uns ont dit que quand madame la princesse s'aperceust qu'on l'emmenoit, sans qu'elle sceust où, qu'elle le ressentist vivement, et y fist toute la résistance qu'elle peust, pleurant, et disant tout ce qu'une extreme colere fait dire. Mais comme c'estoit une résolution prise, et que rien ne pouvoit faire changer, il falust enfin qu'elle essuyast ses larmes, et prist patience.

Sur ce temps là, le Roy vouloit aller à Monceaux, non pas tant pour s'y divertir, comme il avoit acoutumé, que pour s'approcher d'une maison de M. le prince, nommée Muret, où on luy avoit mandé qu'il devoit aller et faire quelque sejour, espérant pouvoir profiter du voisinage, et de gagner quelque chose sur luy ou sur madame la princesse. Mais comme M. le prince n'en avoit fait courir le bruit que pour abuser les espions et leur oster tout autre soupçon, on sceust bien tost qu'au lieu de cela il estoit allé en Flandre.

Le Roy ne s'estoit jamais imaginé qu'il se deust porter à ceste extremité, ny qu'avec le temps et les soins qu'il en prendroit il ne peust surmonter tous les obstacles qu'il trouveroit dans son esprit, et le réduire à revenir de luy mesme. De sorte que voyant le contraire arrivé, et qu'il s'estoit mis entre les mains de ses plus grands ennemis, qui seroient ravis de ce désordre pour en triompher, il en fust tellement touché qu'il demeura quelques jours fuiant le monde, et ne voulant quasy parler à personne.

Beaucoup de gens ont creu que le mareschal de Bouillon, qui estoit lors auprès du Roy, faisant sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et le président de Thou, ausquels M. le prince se fioit particulierement, touchés de son interest, et pour servir aussy la Reyne, qu'ils voioient porter ceste passion fort impatiemment, luy avoient conseillé de s'en aler. Mais sy cela est vray, ils le firent fort finement; car il est certain que le Roy n'en eust aucun ombrage, et que M. de Bouillon mesme fust un de ceux, après les premiers mouvements passés, avec qui il resolut ce qu'il devoit faire : qui fust qu'ayant tout droit de procurer que M. le prince ne demeurast pas hors de France contre sa volonté, puisqu'il avoit esté de tout temps deffendu aux princes du sang d'en sortir sans permission, il en falloit faire parler au roy d'Espagne aussy bien qu'à l'archiduc, leurs interests estant inséparables, par ceux qui estoient de sa part à Madrid et à Bruxelles, et demander qu'on ne luy donnast assistance ny retraicte. Et d'autant que cela ne serviroit de rien s'il n'estoit dès le commencement parlé de telle sorte qu'on connust que le Roy en voudroit venir à bout en quelque façon que ce fust, qu'il falloit sans cesse faire renouveler ces mesmes instances, tant par ceux qui les auroient desja faictes, que par d'autres envoyés expressement pour cela; et mettre encore diligemment une sy grande armée sur pied, que l'archiduc fust persuadé qu'il luy faudroit contenter le Roy, ou avoir la guerre : à quoy il n'estoit pas vraysemblable qu'il se portast aisément pour un prince qui n'avoit aucune suite ny crédit dans le royaume, et ne pouvoit luy estre qu'à charge.

Or M. le prince estant entré en Flandres, s'arresta à Landrecy, d'où il escrivist à l'archiduc pour luy donner avis de son arrivée, et demander de le voir : mais celui-ci s'en excusa; et tesmoignant d'estre bien fasché de l'estat auquel il se trouvoit, lui fist aussy entendre qu'il ne seroit pas bien aise qu'il demeurast davantage dans son païs, de peur d'offenser le Roy, avec lequel il vouloit se maintenir en bonne intelligence : ce qui l'obligea d'envoyer madame la princesse à Bruxelles, chez la princesse d'Orange sa sœur, et de s'en aller à Coulongne pour y attendre des nouvelles d'Espagne, où il despescha à l'heure mesme pour avoir permission de demeurer en Flandre.

Ensuite de cela, le résident de France vist l'archiduc, lequel, par le conseil des ministres d'Espagne ausquels il avoit parlé, ne luy respondist pas comme à M. le prince, demeurant dans des termes fort honnestes, mais généraux, et

qui tendoient plus à gagner temps qu'à contenter le Roy. Ce que luy ayant mandé, il y envoya à l'heure mesme M. de Praslin, capitaine de ses gardes; et un peu après le marquis de Cœuvres, pour faire de plus grands efforts, qui furent pourtant aussy inutiles que les premiers, les Espagnols ayant enfin tout à fait gagné l'archiduc, et obtenu que M. le prince viendroit à Bruxelles.

Despuis qu'il y fust arrivé, il se fist diverses propositions d'accommodement. Mais comme il vouloit ou ne point retourner en France, ou y avoir une place de seureté, et le Roy qu'il y revinst, et sur sa seule parole, cela se rompit incontinent; et le marquis de Cœuvres, qui y estoit demeuré, perdant toute espérance de rien faire avec luy ny avec l'archiduc, pensa à gagner madame la princesse, et y employa de ses femmes, avec qui il prit intelligence; lesquelles luy ayant fait espérer, à ce qu'il disoit, qu'elle iroit le soir à la porte de son logis, ou sortiroit par une fenestre pour se mettre entre ses mains, il l'escrivist au Roy, et qu'il luy meneroit, mettant pour cet effet des chevaux auprès de la porte de la ville et en divers endroits, sur le chemin de France.

Il est pourtant vray que beaucoup des principaux du païs tenoient pour certain que madame la princesse n'en eust jamais la pensée, et que tous ces préparatifs du marquis de Cœuvres furent seulement pour se donner la vanité de l'avoir osé entreprendre, et flatter la passion du Roy en luy faisant espérer une chose qu'il desiroit si fort, et qu'il eust bien mieux aimée de ceste façon que de toute autre. Et quant aux Espagnols, qui en tesmoignerent tant d'apréhension, faisant mettre des gardes aux portes de la ville et autour de la maison du prince d'Orange, où logeoit madame la princesse, avec plusieurs autres diligences peu nécessaires, que ce ne fust que pour mieux persuader aux Flamands et à l'archiduc que le Roy leur en vouloit faire l'affront, afin que, s'aigrissant contre luy, ils ne le mesnageassent plus tant qu'ils faisoient. Et pour moy, ne prétendant toutefois assurer de rien, mais dire seulement ce qu'on en peust juger par les aparences, il me semble peu croyable qu'en une si grande jeunesse, timide et delicate comme elle estoit, elle eust peu se résoudre à sortir la nuit de son logis, de quelque façon que ce fust, pour faire après trente ou quarante lieues (car on la devoit mener à La Capelle à cheval et à toute bride: de quoy des hommes fort robustes seroient bien empeschés); et qu'elle n'eust point aprehendé d'estre arestée à la porte de la ville ou par les chemins, et remenée avec toutes les hontes imaginables; il faudroit pour cela qu'elle eust eu une grande passion : ce qu'on sçait bien qui n'estoit pas, ny ne pouvoit estre, à cause de la disproportion des âges. Mais quoy qu'il en soit, le Roy le creust; et l'archiduc en eust sy grand peur, que pour l'empescher il la fist entrer dans le palais, et la mist auprès de l'Infante, d'où elle ne sortist qu'après la mort du Roy, et pour retourner à Paris.

Ce n'estoit pas pour cela seulement que le Roy vouloit faire la guerre; car la mort du duc de Cleves, arrivée quelque peu auparavant, luy en donnoit un bien plus grand et plus légitime subject. Il n'avoit point laissé d'enfants; et sa succession, qui consistoit en plusieurs belles et grandes seigneuries, comme les duchés de Cleves, de Juliers et autres, estoit prétendue par diverses personnes, mais principalement par l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, qui y avoient le droit le plus apparent, d'une part; et par l'Empereur, de l'autre : les deux premiers soutenant que tout ce qu'il avoit laissé leur apartenoit comme descendus des filles de Guillaume, duc de Cleves, et appelés à sa succession par une ordonnance de l'empereur Charles-Quint, de l'année 1546, et confirmée despuis par de ses successeurs; laquelle porte en termes exprès que sy ledit Guillaume mouroit sans enfants masles et légitimes, ou qu'en ayant, ils mourussent sans en laisser, tous ses Estats iroient à ses filles, ou à leurs enfants masles. Et l'Empereur disoit au contraire que selon les constitutions de l'Empire, ausquelles ses prédécesseurs n'avoient peu desroger, les filles ne succédant point aux fiefs, ils luy estoient dévolus, et qu'il en pouvoit disposer à sa volonté; mais que quand cela ne seroit pas, puisque comme j'ay desja dit ils n'estoient pas les seuls prétendants, qu'il pouvoit au moins, en attendant qu'il en eust jugé, les mettre en sequestre entre les mains de qui il luy plairoit. C'est pourquoy il envoya promptement l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, qui a despuis été empereur, pour en prendre possession en qualité de commissaire impérial; lequel s'estant saisi de Juliers, où il y a une assez bonne citadelle, y mist garnison.

Or le Roy se trouvoit doublement interessé dans ceste prétention de l'Empereur, parce que l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg estoient ses alliés, et que tout accroissement de l'Empereur ou des siens en Allemagne lui seroit fort préjudiciable, personne ne doutant que sy on les laissoit faire ils ne prissent tout pour eux.

La pluspart des princes de l'Empire, de l'une et de l'autre religion, y estoient aussi fort contraires, et le solicitoient continuellement de s'y opposer; mais les Hollandois surtout, d'autant

qu'outre les raisons qui leur estoient communes avec les autres princes, ils avoient encore celles là de particulieres, que ces Estats qui tiennent presque tout le Rhin depuis Coulongne jusques au fort de Sching, venant à tomber entre les mains des Espagnols, ou de quelqu'un qui en despendist, ils seroient fort pressés de ce costé là, et perdroient le principal et plus commode passage qu'ils eussent pour faire venir des gens d'Alemagne; de sorte qu'ils s'offroient de s'unir avec le Roy, et de rompre mesme la treve s'il en estoit besoin, pourveu qu'il voulust aussi se déclarer, et prenant la protection de ces princes, entreprendre leur établissement.

La succession de l'Empire luy estoit encore un autre subject de guerre très apparent et très prochain; car l'empereur Rodolphe, qui estoit fort viel, ne pouvant plus guere vivre, il n'estoit pas vraysemblable que le Roy voulust, quand il viendroit à mourir, laisser ceux de la maison d'Austriche en possession d'une dignité dont il avoit tant d'interest de les dépouiller s'il en trouvoit l'occasion, ny que le roy d'Espagne ne fist tout ce qu'il pouroit pour les y maintenir, cela lui estant de la derniere conséquence.

De sorte que quand les affaires de Cleves ou de M. le prince ne l'eussent pas obligé de s'armer, il en auroit sans doute cherché quelque autre prétexte afin de l'estre à la mort de l'Empereur, et qu'il ne luy en arrivast pas comme à François premier, qui n'appuiant les prétentions de luy ou de ses amis que de belles promesses, pendant que Charles-Quint autorisoit les siennes par le moyen d'une armée qu'il fist approcher de Francfort sur le temps de l'élection, ne peust l'empescher d'estre éleu.

Que si cela luy estoit important pour oster aux Espagnols le principal moyen par lequel ils avoient despuis tant d'années tourmenté la France, tirant d'Allemagne autant d'hommes qu'ils en vouloient (qui estoit ce dont ils manquoient principalement), il n'estoit pas moins nécessaire aux électeurs, princes et communautés de l'Empire, puisque ceste succession, devenue quasy héréditaire, sapoit insensiblement les fondements de leur liberté. C'est pourquoy ils luy en faisoient parler par tous les ambassadeurs qu'ils luy envoyoient, à cause de la succession de Cleves, asseurant que quand bien mesme l'Empereur ne mourroit pas si tost, on pouroit aysement le forcer à souffrir un roy des Romains tel qu'on le choisiroit, toutes choses se disposant d'elles mesmes pour cela : comme, entre autres, que l'Empereur se conduisoit de telle sorte qu'il s'estoit rendu mesprisable jusques à ceux de sa propre maison; que la puissance de la maison d'Austriche, despuis quelque temps devenue ennuieuse, s'estoit rendue insupportable par ceste prétention de Cleves, tenue de la pluspart des catholiques, aussy bien que des protestants, pour injuste, et tendante à la tyrannie; qu'on avoit en la personne du duc de Baviere un subject très propre pour estre empereur, ou roy des Romains, s'il en falloit un Alemand, comme il y avoit bien de l'aparence, puisqu'il estoit assés puissant pour soutenir de luy mesme ceste dignité, qui n'est d'aucun revenu; et que comme il estoit sy grand catholique, que les ecclésiastiques ne pouroient pas refuser de concourir à son élection. Le Roy aussy avoit assés de crédit sur les protestants pour lever toutes les difficultés que l'envye ou la difference de religion y pouroit apporter; et enfin que tous les princes d'Allemagne allant estre armés, la puissance de ceux qui voudroient ce changement, jointe à celle du Roy, seroit telle que toutes les forces de la maison d'Austriche et de ses partisans ne pouroient pas l'empescher.

Or, comme ce dessein ne pouvoit pas estre tenu secret, quelques-uns aussy eurent envye de s'en prévaloir, et entre autres le roy de Dannemarc et le duc des Deux-Ponts. Celuy-ci vint à Paris expressément pour cela, fondé sur l'estat où il se trouvoit en Allemagne par la tutele de l'électeur palatin son neveu, qu'il avoit, et qui le rendoit chef de la ligue protestante, qui estoit lors en sa plus haute considération; mais plus encore sur l'espérance que le Roy le préfereroit à tout autre, pour l'attachement qu'il avoit toujours eu à sa personne tant durant la Ligue que despuis, et l'avantage que ce luy seroit d'avoir en ceste place un homme tout à fait despendant de luy.

Le roy d'Angleterre faisoit aussy de grandes instances pour le roy de Dannemarc, son beaufrere; mais outre qu'il falloit un catholique, ils cônnurent tous enfin qu'on y travailleroit vainement tant que les trois électeurs catholiques demeureroient joints au roy de Bohesme, et qu'on ne pouroit les diviser que par l'électeur de Coulongne et pour le duc de Baviere. C'est pourquoy ils n'y penserent plus, et luy quitterent la place comme le Roy le vouloit.

Les affaires d'Allemagne estant en cest estat, il ne restoit plus que l'Italie où il falloit travailler. Or le Roy avoit bien de tout temps entretenu une estroite intelligence avec la république de Venise et le grand duc Ferdinand; Vincent, duc de Mantoue, s'estoit aussy fort attaché à luy despuis son mariage, car la duchesse de Mantoue estoit sœur de la Reyne, ayant mesme, à ce qu'on a tousjours creu, fait achever la cita-

delle de Casal aux despens du Roy, et avec ceste veue qu'elle pouroit un jour servir de place d'armes aux François pour attaquer l'Estat de Milan.

Mais parce qu'on n'avoit fait jusques là que le souhaiter, faute d'ocasions d'y penser autrement, il leur en fist alors parler tout de bon, offrant, pour les y disposer plus facilement, de laisser toutes choses pour estre séparées entre les alliés sans y demander aucune part, et promettant, pour les en rendre plus asseurés, d'en donner toutes les déclarations qu'ils voudroient, et de faire mesme les cessions et renonciations qui seroient necessaires des droits que les roys et la couronne de France avoient sur Naples, Sicile et Milan. Ce qu'ils receurent sy bien, qu'on ne doutoit point qu'ils ne fissent de leur costé tout ce qu'il faudroit aussy tost que le Roy auroit commencé.

Et les Venitiens mesme firent moins de difficulté de s'y engager que pas un des autres, tant parce qu'ils n'eussent pas trop volontiers veu ariver quelque changement dans l'Estat de Milan sans se mettre en estat d'en profiter, que parce qu'ils estoient alors fort mal satisfaits des Espagnols pour diverses raisons, mais principalement pour leurs ambassadeurs, qu'ils ne vouloient point traiter du pair comme ils faisoient ceux de tous les autres roys : ce qui les touchoit au dernier point; de sorte que pour s'en venger ils avoient quelque peu auparavant receu à Venise un ambassadeur de Hollande, qui estoit le premier qu'on eust veu en Italie de leur part, et battu de leurs gens sur la riviere de ....., entre Bresse et Crémone.

Mais ceux qui sembloient les plus difficiles à gagner estoient le Pape et le duc de Savoye : le Pape, parce que despuis que les Espagnols s'estoient rendus maistres de l'Estat de Milan, ils avoient pris un tel ascendant sur la cour de Rome, comme la tenant quasy de toutes parts assiégée, qu'il n'y avoit gueres d'apparence qu'on s'y voulust déclarer contre eux; et le duc de Savoye, tant pour l'estroite aliance qu'il avoit avec le roy d'Espagne, ayant espousé une de ses sœurs et eu d'elle plusieurs enfants, dont le second, nommé Philibert, estoit lors à Madrid, que pour tous les differents qu'il avoit eus avec le Roy durant la Ligue, et despuis encores à raison du marquisat de Saluces. Ny l'un ny l'autre toutesfois ne se trouverent sy fascheux qu'on s'estoit imaginé, tant l'interest a de pouvoir sur les hommes, et sur les princes particulierement : car le Pape, attiré par l'esperance d'unir la plus grande partie du royaume de Naples au domaine de l'Eglise, et de prendre le reste pour son neveu, qui sans cela ne pouvoit s'esgaler aux ducs de Parme et d'Urbin, descendus aussy de neveux de papes, se disposa à tout ce qu'on voulust, promettant de se déclarer aussy tost que la République et le grand duc le feroient.

Et quand au duc de Savoye, il fust sy bien ménagé par M. d'Esdiguieres, qui de son plus grand ennemy devint lors son meilleur amy, et par M. de Bullion, envoyé expressement auprès de luy pour cela, que sur l'assurance de la plus grande partie du Milanois, du mariage de Madame, fille aisnée du Roy, avec le prince de Piémont, et du duché de Chartres avec quelque charge en France pour le prince Philibert, il se résolut de faire une ligue offensive et defensive avec le Roy, et de donner pour seureté, quand ses troupes passeroient en Italie, Pignerol et la plus grande partie de la Savoye, avec Montmelian en propre, aussy tost qu'il seroit entré en possession de ce qui luy devoit appartenir de l'Estat de Milan, offrant mesme de se déclarer quand il plairoit au Roy, et de commencer la guerre par des entreprises qu'il avoit sur trois villes de grande importance, moyennant qu'outre l'armée qu'on luy promettoit, on pourveust aux garnisons de celles qui seroient prises.

Or Gennes estoit une des trois; mais le Roy n'y voulust jamais consentir, d'autant, ce disoit il, que de demy Espagnole qu'elle estoit, on la contraindroit de l'estre tout à faict, et qu'en la ménageant et ne se déclarant pas contr'elle, on la pouroit rendre neutre : dont on ne tireroit pas de petits avantages, à cause de sa situation et de ses grandes richesses.

Tous les grands princes d'Italie se trouverent donc plus alors en disposition de favoriser les desseins du Roy contre les Espagnols et luy aider à les en chasser, sans crainte de donner trop d'avantage à la France en luy ostant le contrepoids, tant estoit grande la déférence qu'ils avoient pour luy, et l'asseurance qu'ils prenoient en ses promesses : ce qu'ils n'ont point voulu faire en ces derniers temps.

Car bien que l'intention des Espagnols eust encore plus esclaté que par le passé, chacun voyant bien, par l'injuste occupation qu'ils avoient voulu faire de Cazal, et l'expulsion entiere du duc Charles de Mantoue de tout ce qui luy apartenoit, qu'ils n'aspiroient plus à se rendre maitres de l'Italie par des voyes secretes et cachées, mais tout à descouvert; et que le Roy, suyvant les erres du Roy son pere, ne prétendoit que de les mettre en liberté et les agrandir, sans vouloir rien pour luy de ce costé là : sy est-ce qu'ils ont toujours agy comme s'ils n'eussent voulu qu'entretenir les choses en l'estat qu'elles estoient, soit qu'ils ayent apréhendé

l'humeur du Roy, et que, craignant plus le cardinal de Richelieu qu'ils ne l'aymoient, ils n'ayent peu s'asseurer de ce qui se feroit quand les Espagnols n'y seroient plus; ou bien que Dieu l'ayt ainsy permis, parce qu'autrement la guerre auroit esté trop tost achevée, et que nos péchés méritoient un plus long châtiment.

Du costé de l'Espagne, M. de La Force, viceroy de la basse Navarre, et des particuliers demeurans sur les frontieres, y avoient, ce disoit on, de fort grandes intelligences; et quelques uns mesmes ont creu que le roy d'Espagne en estant entré en doute, et en soupçonnant principalement les Morisques, s'estoit porté à cause de cela, plustost que pour la religion, quoy qu'il en prist le prétexte, à les chasser tous de l'Espagne en l'année 1609, d'où il en sortit huit ou neuf cents mille. Mais il ne semble guere apparent que le Roy eust faict grand fondement sur des gens connus de tout le monde pour n'aller jamais à la guerre, et ne s'appliquer qu'à la marchandise ou au labourage; et je croirois plustost que s'il atendoit quelque secours de ces pays là, comme il est bien vraysemblable, puisqu'il faisoit porter grande quantité d'armes avec l'armée qu'il y envoyoit, que ce pouvoit estre de ceux de Navarre; car je trouvay, passant à Pampelune quand j'alois en Espagne en l'année 1612, qu'il y estoit encore tellement regretté de plusieurs des principaux de la noblesse et du peuple, qu'ils ne s'en pouvoient consoler, et ne faisoient nulle difficulté de dire que sa mort leur avoit osté toute espérance de liberté, et de sortir jamais de la tyrannie des Castillans.

Quand au roy de la Grande Bretagne, dont jusques à ceste heure je n'ay point parlé, et lequel ayant conservé quelque partie de la réputation où la reine Elisabeth avoit mis elle et son royaume, estoit en grande considération dans le monde, il traitoit de renouveler toutes les anciennes alliances que ses royaumes, et principalement l'Ecosse, avoient avec la France; de faire une ligue défensive, et de fournir quatre mille hommes de pied entretenus à ses despens tant que la guerre de Cleves dureroit. Mais ce qui estoit de plus considerable, et montroit davantage combien il estimoit le Roy, et la grande liaison qu'il vouloit avoir avec luy, c'est qu'il envoioit le prince de Galles Henry, celuy dont les Anglois avoient tant d'esperances, pour estre à l'armée auprès de luy, et y aprendre, ce disoit-il, *le mestier des roys*.

A tant de bonnes dispositions il s'en ajoustoit une autre qui venoit de la seule autorité du Roy, et qui auroit esté fort considérable pour la France sy elle eust peu s'achever, qui estoit le mariage de M. le Dauphin avec l'héritiere de Lorraine. Le Roy voyant les grands avantages que la maison d'Austriche avoit tirés de divers mariages, et les maux arrivés à la France parce que ceux de Guienne et de Bourgongne avoient esté négligés, pourveust de sy bonne heure à ce que celuy là ne luy peust pas eschaper, qu'il fust enfin conclu, nonobstant toutes les oppositions du roy d'Espagne et de toute la maison de Lorraine, qui y voyoit sa ruine entiere. De sorte qu'au mesme temps que le Roy seroit party de Paris, un ambassadeur seroit allé à Nancy pour signer le contrat de mariage : après quoy M. et madame de Lorraine eussent amené la princesse à Chalons, pour estre nourrie auprès de la Reine en attendant que le mariage se peust consommer. Par le traité, le Roy devoit, entre autres choses, conserver l'ancienne chevalerie dans tous ses privileges.

La suite des affaires m'ayant emporté quelque peu dans l'année 1610, j'ay creu qu'il falloit, devant que de m'y engager davantage, dire quelque chose de ce qui se fist à Fontainebeleau sur la fin de l'année 1609, et particulierement de ce grand edict contre les duels, lequel le Roy jura sy solemnellement de faire observer, que personne, tant qu'il vescut, n'osa y contrevenir.

Or il arriva que le jour mesme qu'il se devoit publier, M. de Tucé, second fils du mareschal de Laverdin, et M. de Puisieux se querellerent, et allerent pour se battre; dont le Roy ayant esté averty eust un grand desplaisir, ne sçachant au commencement à quoy se résoudre, ny quel party prendre, parce que c'estoit des gens de qualité et qu'il consideroit, et qu'il ne vouloit pas pourtant rompre l'édict à cause d'eux. Enfin néanmoins, voyant qu'ils estoient sortis devant qu'il fust publié, et que ce leur seroit tousjours une excuse de dire qu'ils ne l'auroient pas sceu, il jugea plus à propos, pour ne rien faire contre sa réputation, et ne s'engager qu'à ce qu'il voudroit, d'en faire différer pour quelque temps la publication, ordonnant cependant qu'on les cherchast, et qu'en quelque façon que ce fust, et comme la chose du monde qui pouvoit le plus l'obliger, qu'on les empeschast de se battre. Après quoy, par la diligence qu'on y apporta, ayant esté trouvés et menés en sa présence, il leur fist en public une très rude réprimande, et protesta de ne pardonner jamais à ceux qui se battroient, de quelque qualité qu'ils fussent; et puis l'édit fust publié.

Le Roy avoit esté long temps sans se pouvoir résoudre à le faire, peut estre parce que les ayant veus toute sa vie permis, il y estoit sy accoustumé qu'il n'en faisoit aucun scrupule; ou

bien qu'il les croyoit utiles pour tenir tousjours les courages en quelque vigueur, et empescher que ceste hardiesse, sy naturelle aux François, ne perdist sa force dans les délices de la paix, sy elle n'estoit continuellement entretenue par ces sortes de combats, où la valeur n'est pas moins necessaire qu'à la guerre; ou enfin qu'il en estimoit l'usage sy estably qu'il ne pouroit pas le changer, quelque defense qu'il en fist. Mais le pere Cotton, son confesseur, qui s'estoit acquis beaucoup de crédit sur son esprit, luy ayant enfin fait considerer combien cela estoit désagréable à Dieu, qui hait les gens de sang, et le grand subject qu'il avoit de réprimer ceste licence pour l'interest mesme de son royaume et le sien, estant certain qu'il y avoit eu plus de deux mille gentilshommes tués en duel despuis la paix, et que tous les malheurs arrivés à Henry troisieme, sous lequel la liberté de se battre publiquement et sans crainte de punition s'estoit premierement introduite, se pouvoient plus vraysemblablement attribuer à cela qu'à toute autre chose qu'il eust faicte, il s'y résolust; et il se trouva bien plus de facilité à le faire observer qu'on ne s'estoit imaginé, tant il est vray que rien n'est impossible à nos roys quand ils le veulent comme il faut.

Le Roy estant revenu à Paris, la Reine y accoucha, le 25 novembre, de sa troisieme fille, aujourd'huy reine d'Angleterre. Revenons à l'année 1610.

[1610] Tout ce qui se pouvoit faire par la négociation ayant esté disposé de la maniere que j'ay dit, il ne restoit plus qu'à lever des armées proportionnées à de sy grands desseins : ce qui ne fust pas malaisé, se trouvant dans les provinces plus d'hommes qu'on ne vouloit, à cause de la longue paix dont le royaume avoit jouy. La principale (*armée*), que le Roy destinoit pour luy, devoit estre, à ce qu'on disoit, de trente ou trente cinq mille hommes de pied, et de quatre à cinq mille chevaux (ces grands corps de cavalerie qu'on a presentement n'estant pas lors en usage), avec du canon et des équipages pour l'artillerie et pour les vivres à proportion. Le prince Maurice en devoit estre lieutenant général; et sous luy le mareschal de Bouillon, les ducs de Nevers, despuis duc de Mantoue, de Sully, qui avoit la premiere place dans les bonnes graces du Roy, et de Rohan, y eussent fait leurs charges de colonel de la cavalerie legere, de grand maistre de l'artillerie, et de colonel général des Suisses; et messieurs de Praslin, capitaine des gardes, et de Montigny, mestre de camp de la cavalerie legere, celles de maréchaux de camp. Et parce que l'escole de Hollande estoit lors en grande reputation, particulierement par la nouvelle maniere d'attaquer les places, inventée par le prince Maurice, et que messieurs de Chatillon et de Béthune, colonels des regiments françois entretenus par le Roy en ce pays là, y avoient acquis beaucoup de réputation, il les faisoit venir pour servir une année auprés de luy comme d'aides de camp, en attendant qu'il les fist maréchaux de camp, les obligeant ainsy à faire une espece de noviciat, parce qu'ils estoient encore fort jeunes, et qu'il est certain que les moindres emplois dans toutes les armées du Roy, mais principalement dans celle où il se devoit trouver, estoient si recherchés, et donnés avec tant de réserve et de circonspection, que des plus grands du royaume, comme le duc de Retz, messieurs de Soubise, de La Rochefoucauld et autres, lesquels outre leur qualité il aimoit fort, se tenoient bienheureux d'y avoir chacun une compagnie de cavalerie; que M. de Balagny, qui pour s'estre particulierement attaché à M. de Vandosme, à cause que le mareschal de Balagny, son pere, avoit eu secondes noces espousé la sœur de la duchesse de Beaufort, et pour les preuves qu'il avoit données de son courage dans plusieurs duels, dont il estoit heureusement sorty, se trouvoit en grande considération auprès du Roy, eust bien de la paine à obtenir que son régiment, qui estoit celui des gardes de M. d'Alançon, et duquel il y avoit tousjours eu despuis la paix deux compagnies d'entretenues, fust remis sur pied, à cause qu'il estoit jeune, et n'avoit point encore servy; et enfin que M. de Vaubécourt, qui s'estoit fort signalé en Hongrie, tant à la surprise de Javarin qu'ailleurs, se tint bien heureux d'en avoir un. Ce qui m'a semblé devoir estre dit, pour monstrer la difference de ce qui se faisoit en ce temps là avec ce qui se fait aujourd'huy; et comme ce grand Roy, qui avoit tant de connoissance et d'experience du bien et du mal, jugeoit qu'il en faloit user. Il est bien vray que la longueur de la guerre et la nécessité d'hommes et d'argent a peu forcer à n'estre pas toujours si exact, et permettre quelquefois de passer par dessus les regles, mais non pas en la maniere qu'on fait presentement, où ceux qui n'ont point servy, et qui ne font quasy mesme que de naistre, sont faits mareschaux de camp; de sorte que ces beaux emplois estant ainsy prodigués, et donnés à toutes sortes de personnes indifferemment, sans avoir esgard aux services ny à la capacité, en sont tellement rabaissés et avilis, que pas un de ceux qui les méritent ne s'en tiennent récompensés, et n'y veulent plus demeurer : dont le service du Roy pouroit recevoir un jour de grands préjudices.

En Italie, l'armée ne devoit estre d'abord que

de dix ou douze mille hommes de pied, douze cents chevaux et douze cents carabins, ce nombre ayant esté jugé suffisant, pour quelque entreprise que ce peust estre, quand il seroit joint aux troupes de M. de Savoye; mais le Roy promettoit de l'augmenter, s'il en estoit besoin. M. de Savoye eust commandé le tout, comme général des armées du Roy en Italie. M. d'Esdiguieres, fait mareschal de France par la mort du mareschal d'Ornano, en devoit estre lieutenant général; M. de Créquy, mareschal de camp; et M. de Bassompierre, mestre de camp de la cavalerie legere.

Mais outre cela les Grisons, qui n'avoient point lors d'alliance qu'avec la France, et ne s'accomodoient pas bien avec le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, à cause du fort de Fuentes qu'il avoit fait faire sur leur frontiere, avoient permis au Roy une levée de dix mille hommes pour attaquer de ce costé là l'Estat de Milan, ou empescher qu'il n'y alast des secours d'Alemagne.

Les Suisses demeuroient dans leurs anciennes alliances, et pouvoient secourir les uns et les autres, selon qu'ils y estoient obligés; mais comme ils avoient desja accordé au Roy une levée de six mille hommes, et que la plus grande partie se prenoit dans les cantons catholiques, seuls alliés des Espagnols, et d'où ils en pouvoient tirer, il y avoit grande apparence que cela rendroit plus difficiles et plus foibles toutes celles qu'ils y voudroient faire.

L'armée d'Espagne estoit donnée à M. de La Force, et devoit estre aussy fort grande, puisque le Roy y destinoit toutes les forces des provinces voisines : tellement que les frontieres estant outre cela bien garnies, et demeurant de petits corps en chacune pour les garder, commandés par les gouverneurs, le Roy croyoit pouvoir marcher en toute seureté dans le pays ennemy, et sans crainte qu'il arrivast rien dans le sien qui l'y peust rappeler.

Les Hollandois avoient promis que le prince Maurice se mettroit en campagne aussy tost que le Roy, avec une armée de quinze mille hommes de pied et de deux ou trois mille chevaux : quelques uns disoient pour se joindre à luy dans la Flandre, d'autres devant Juliers, parce que c'estoit le subject de la guerre; et le rendés-vous général de Chalons autorise assés ceste opinion. Mais d'autres, et à mon avis plus vraysemblablement, disoient que le Roy eust laissé faire le siége de Juliers au prince Maurice seul, son armée estant suffisante pour cela; et que luy cependant s'opposeroit aux ennemis, et s'asseureroit s'il pouvoit de quelque passage sur la Meuse, pour faciliter leur jonction quand elle seroit nécessaire, et avoir une porte tousjours ouverte pour les secours d'Allemagne : après quoy ils seroient entrés conjointement dans le cœur du pays, et y eussent pris les lieux les plus propres pour y establir le siége de la guerre, et entretenir communication avec la France et la Hollande.

Or cela auroit aparemment réussy, veu la puissance de leurs armées, les grandes cabales qu'ils avoient tant parmy la noblesse que dans les principales villes, et la foiblesse des Espagnols, qui en effet estoit telle que des plus grands du pays me dirent quand j'y allay, en l'année 1613, qu'encore qu'ils eussent le marquis Spinola, le comte de Buquoy, et une infinité d'excellents officiers restés des guerres de Hollande, ils ne prétendoient néanmoins se mettre que sur la defensive, costoyant l'armée du Roy, et se logeant en des lieux si avantageux qu'ils peussent, sans estre obligés de combattre et d'essuyer ceste premiere impétuosité des François en présence de leur Roy, lui couper les vivres et les fourages, et l'empescher d'entrer fort avant dans le pays. Ce que ne pouvant pas faire de tous costés, et principalement dans la Franche-Comté, qui estoit foible et eslongnée du reste de la Flandre, ils disoient aussy que, plustost que de la voir tomber entre les mains des François, ils avoient résolu de luy permettre, sy on la vouloit attaquer, de s'allier avec les Suisses, et de se faire un quatorzieme canton.

Cependant le Roy, selon sa coutume dans les plus grandes affaires, ne négligeoit pas ce qui estoit de ses plaisirs; et comme ils estoient tous enfermés dans les pensées qu'il avoit pour madame la princesse, et que ceste passion s'augmentoit tous les jours, aussy n'oublioit-il rien de ce qu'il pensoit pouvoir avancer son retour. Mais parce que M. le prince, pour n'y estre pas contraint, et engager de plus en plus le roy d'Espagne à le protéger, vouloit aller à Madrid, et qu'il estoit desja en chemin pour cela, le Roy aussy, pour faire de son costé les derniers efforts, envoya M. de Préaux à Bruxelles, avec des lettres pour madame la princesse de M. le connestable, et de madame d'Angoulesme sa tante, auprès de qui elle avoit esté nourie, sy tendres qu'il esperoit qu'elle en seroit touchée, et qu'ayant tousjours tesmoigné beaucoup de bon naturel pour les siens, elle se porteroit volontiers à tout ce qu'ils desireroient. Et il semble veritablement qu'elle auroit peu le vouloir, et faire mesme quelques avances pour cela, sans crainte d'en estre blasmée ny de blesser sa réputation, puisqu'il n'auroit pas esté fort estrange qu'elle eust voulu sortir du palais de l'Infante, où on la tenoit

comme prisonniere, pour estre chez son pere en liberté, et avec tous les divertissements convenables à son âge et à sa qualité; et qu'on n'auroit jamais soupçonné qu'elle l'eust fait pour aucunes des raisons qui prévalent souvent sur celles qui ne sont pas bien nées, veu que toutes ses actions avoient tousjours paru fort innocentes, que le Roy estoit fort vieux, et qu'elle se trouvoit en une condition sy haute, qu'elle la mettoit bien au dessus de tous les avantages qu'il luy auroit peu donner.

M. le connestable, madame d'Angoulesme et le Roy mesme escrivoient aussy à l'archiduc par M. de Préaux, qui avoit ordre de demander qu'on mist madame la princesse en liberté, afin qu'elle retournast auprès de son pere, qu'elle peust servir la Reine à son couronnement, et poursuivre sy elle vouloit sa séparation; dont M. le prince luy avoit donné assés de subject, tant en la menant hors de France contre son gré, qu'en l'ayant fort injustement taxée de beaucoup de choses, et la tenant encore par force dans le palais de l'Infante : ajoutant que sy l'archiduc n'y satisfaisoit volontairement, le Roy emploiroit toute sa puissance pour l'y contraindre, n'estant pas résolu de souffrir qu'on fist de telles injustices à une personne de ceste qualité; et M. de Préaux faisoit sonner tout cela fort haut. Mais quoyque l'archiduc eust esté dès le commencement d'opinion qu'il ne devoit point s'attirer le Roy sur les bras pour une chose qui luy importoit sy peu, et que les Espagnols mesme, voyant que cela alloit plus loin qu'ils n'avoient imaginé, commençoient à entrer dans son sens, et ne faire plus tant les braves : sy est-ce qu'ils taschoient encore de mesnager quelque chose pour leur réputation, l'archiduc s'excusant sur ce qu'il avoit promis à M. le prince, sous la puissance de qui elle estoit comme sa femme, de ne la laisser point sortir sans son consentement, et demandant au moins, pour en estre deschargé, que le Roy fist déclarer par le Pape, ou par l'un des deux nonces de Paris ou de Bruxelles, qu'il ne devoit point s'arrester à cela.

Mais le Roy, ne voulant aucun tempéramment, continuoit ses préparatifs, qui, estant les plus grands qu'on eust jamais veus en France, tenoient toute la Flandre en un terrible embarras, qui s'accreust encore quand on sceust que le Roy, parlant à l'ambassadeur de l'archiduc, luy avoit dit, pour le mander à son maistre, qu'il demandoit passage par le Luxembourg pour aller à Juliers; lequel ne se pouvant accorder ny refuser sans grand danger, estonna sy fort les Espagnols et l'archiduc, qu'on tient pour certain qu'ils se résolurent de contenter le Roy sur le subject de madame la princesse aussitost qu'il seroit à Chalons, pensant par là l'appaiser, et destourner l'orage qui les menaçoit. Et ils n'estoient pas seuls de ceste opinion, beaucoup d'autres l'ayant eue aussy bien qu'eux, mesmement quand ils virent que l'affaire de Cleves n'en auroit pas empesché, les Espagnols et l'Empereur en ayant fait sy peu d'estat qu'ils l'abandonnerent après sa mort : mais il est pourtant plus vraysemblable qu'encore que la considération de madame la princesse eust peut estre servy à l'esmouvoir plustost qu'il n'avoit prétendu, qu'il ne se seroit pas pourtant retiré, dès qu'on l'auroit ostée, d'un dessein où il estoit sy engagé, où il avoit engagé tant de monde, où il voyoit sy grande aparence de réussir, et à quoy il pensoit il y avoit sy long temps, comme les grands préparatifs que de longue main il avoit faits, qui ne pouvoient avoir de moindre object que d'attaquer la maison d'Austriche, le pouvoient faire connoistre; et encore ce qu'il dit au cardinal Barberin, qui a esté despuis le pape Urbain huitieme, quand il partist d'auprès de luy pour retourner à Rome, qu'il ne luy verroit pas faire la guerre comme Philippe second, avec la plume et de son cabinet, mais à cheval, et avec son espée.

C'est l'estat où on se trouvoit au commencement de l'année 1610, quand le Roy sentant la saison s'avancer, et toutes les troupes s'approcher du rendés-vous, sy belles et sy complettes qu'il n'y en avoit quasy point qui ne passassent leur nombre; impatient de se voir à leur teste, et de faire sentir sa puissance à des gens qui ne la connoissoient point, ne l'ayant esprouvée que divisée, ou à demy ruinée par la Ligue, voulust, pour estre libre de marcher quand il luy plairoit, establir l'ordre nécessaire pour le gouvernement de son royaume pendant son absence; et ne trouvant personne qui par toutes sortes de raisons fust plus propre pour y commander que la Reine, il se résolust de la faire régente, et de luy laisser pour conseil M. le connestable, le chancelier de Sillery, le duc d'Espernon, M. de Villeroy et le président Jeannin.

Mais pour l'autoriser davantage, et la traiter comme toutes les autres reines l'avoient esté, il voulust la faire couronner : comme en effet elle le fust à Saint Denis, où semblables cérémonies ont accoustumé de se faire, le 13 de may; dont je diray seulement que madame de Vandosme y précéda madame de Guise, et le comte de La Voute y porta la queue de Madame, avec M. de Montmorency; le comte de Gurson, qui portoit celle de la reine Marguerite avec M. de La Rochefoucauld, luy cédant sans difficulté, quoy-

qu'il ne fust que fils aisné du duc de Ventadour, parce qu'il n'avoit jamais eu de ces hautes pretentions que les siens ont eues despuis, ainsy qu'il l'avoit encore tesmoigné en l'année 1608, quand don Pedre de Tolede, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, eust sa premiere audience à Fontainebeleau : car le Roy, pour faire voir à cest Espagnol la grandeur de sa court, avec plus d'ordre qu'il n'y en a ordinairement en France, ayant voulu que les principaux officiers de sa maison, les princes, ducs, officiers de la couronne, chevaliers de l'ordre et gouverneurs de provinces fussent seuls auprès de luy, et tous les marquis et les comtes dans une chambre devant la sienne, séparés aussy de tout le reste de la noblesse qui n'avoit point de titre, le comte de Gurson ne fust que dans ceste chambre des marquis, et creust sy peu qu'on luy eust fait tort, qu'il ne s'en est jamais plaint : comme aussy n'auroit il osé le faire, parce que le Roy, qui sçavoit de quelle sorte il faloit traicter ceux de la maison de Foix, et le rang qu'ils avoient accoutumé de tenir, ne pouvoit pas estre abusé comme ceux de ce temps-cy, quy ne le sçavent pas, et ne le demandent point à ceux qui le sçavent; de sorte que, pourveu qu'on en aist la hardiesse, on peust imposer tout ce qu'on veust, et le leur faire croire.

Il arriva, lorsqu'on fust dans l'église, une rencontre assés plaisante, et qui donna du divertissement à toute la compagnie : qui fust que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise ayant eu, selon la coustume, leurs places gardées sur un mesme banc, ils se querellerent tellement dès l'abord, et en se saluant, pour les titres (l'Espagnol ne voulant point rendre d'Excellence au Vénitien, qui luy en avoit donné), qu'ils en vinrent des injures aux coups de poing, et n'eussent point cessé sy on ne les eust esté séparer.

Le couronnement achevé, le Roy et la Reine retournerent à Paris, où on préparoit l'entrée pour le seizieme du mois. Le 17, M. de La Force devoit estre fait mareschal de France, pour le rendre plus autorisé dans l'armée qu'il alloit commander en Espagne; M. de La Curée, capitaine des gardes, au lieu de M. de La Force; et M. de Villars-Houdan, tenu pour entendre mieux la cavalerie qu'aucun autre de son temps, lieutenant de la compagnie de chevau-legers du Roy qu'avoit M. de La Curée. Le dix huitieme se destinoit pour les noces de M. de Montmorency et de mademoiselle de Vandosme, que le Roy vouloit, pour les grandes espérances qu'il donnoit desja de luy; et que tenant M. le connestable moins capable que tous les autres grands du royaume de penser à des nouveautés et sortir de son devoir, il l'aimoit, et vouloit eslever sa maison le plus haut qu'il pouvoit; et enfin il devoit partir le 19 pour aller à l'armée.

Mais que les espérances des hommes sont trompeuses, et combien y a t'il peu d'asseurance en tout ce qu'ils proposent! Ce grand Roy, qui estoit en plus de considération dans le monde que pas un de ses prédécesseurs n'avoit esté despuis Charlesmagne, adoré de ses subjects, aymé et respecté de ses alliés, et tellement craint et redouté de ses ennemis, qu'ils se tenoient desja comme vaincus : ce grand Roy, dis-je, qui avoit de sy grands desseins, à la veille de ses triomphes, et lorsque tant de gens attendoient de luy tout leur salut, trouva, à nostre grand malheur, la fin de sa vie, le quatorzieme de may, ayant esté assassiné au milieu de sa ville capitale, dans son carosse, et quasy entre les bras de ses plus confidents serviteurs. Et on peust, ce me semble, dire encore que le coup qui le tua ne fust gueres moins mortel pour toute la France que pour luy, n'ayant eu despuis cela que des femmes, des enfants ou des favoris, et encore quelques uns d'estrangers, pour la gouverner; que des guerres civiles et estrangeres; et enfin tant de ruines de tous costés, qu'elle aura sans doute bien de la peine à se remettre.

Or s'il n'y a personne qui, considérant un sy estrange accident, ne soit estonné qu'un homme aussy misérable que Ravaillac (car c'estoit le nom de ce traistre), qui devoit à peine estre souffert assez près du Roy pour le pouvoir regarder, ait peu ainsy le tuer, pourra-t-on ne l'estre pas qu'il ayt rencontré sy à point nommé tant de circonstances propres pour luy aider, et desquelles sy une seulement luy eust manqué, il ne l'auroit jamais peu faire; qu'il n'y ait trouvé non plus de difficulté que sy c'eust esté le moindre homme du monde : comme que dans la rue de la Ferronnerie, par où il alloit, qui est sy estroite qu'il n'y a place que pour y passer deux carosses à la fois, il se trouva quasy à l'entrée une charrette pleine de fouin quy fist aller les valets de pied par dedans Saint Innocent, et laisser le tour du carosse tout seul, sans quoy il n'en auroit pas peu approcher; que le Roy, qui estoit au fond, ne se mist pas à la main droite, où les boutiques estoient sy près qu'on n'eust pas peu se mettre entre deux pour l'aborder, mais de l'autre costé, où rien n'en empeschoit; que les mantelets estoient levés; que pour lire une lettre à M. d'Espernon qui estoit auprès de luy, et qu'il tenoit de la main gauche, il haussa le bras, et monstra tout à descouvert l'endroit où il fust frappé; que le cocher marcha sy doucement tant qu'il fust auprès de la charrette,

de peur de s'y accrocher, que ce malheureux peust aisement, aussytost qu'il l'eust passée, et devant que ceux qui ont accoustumé de se tenir à la portiere y fussent revenus, monter sur l'essieu et donner son coup; que son capitaine des gardes, lequel, comme en estant chargé, y eust vraysemblablement plus regardé que ne firent ceux qui estoient dans le carosse de ce costé là, n'y estoit pas; et enfin qu'il adressa aussy justement dans la veine cave, un peu au dessous du cœur, qui est comme sy c'eust esté dans le cœur mesme, que s'il eust eu le temps de le choisir, estant très vraysemblable qu'en quelque autre lieu que c'eust esté il n'en seroit pas mort, tant le couteau entra peu avant. Mais Dieu l'ayant ainsy permis, on n'en doit point chercher d'autre cause que ses jugements, auxquels il se faut soumettre.

Le monstre détestable fut aussy tost pris et mené en prison, tout le monde ayant crié qu'on ne le tuast pas comme on avoit fait celuy de Henry troisieme, afin qu'on peust savoir ses complices.

M. le Dauphin, qui alloit voir les préparatifs qui se faisoient pour l'entrée de la Reine, avoit à peine passé les barrieres du Louvre du costé de l'église Saint Germain (*l'Auxerrois*), quand M. de Vitry, capitaine des gardes et en quartier, apporta ceste malheureuse nouvelle, et la dit à M. de Souvré, auprès duquel j'estois, qui fist à l'heure mesme tourner le carrosse, et rentrer dans le Louvre.

Je ne sçaurois pas dire comment il le sceust assés tost pour en donner le premier avis, car il n'y estoit pas, le Roy l'ayant envoyé ailleurs, ainsy qu'il le justifia; et dont bien luy prist, parceque sans cela il auroit esté en danger de sa vie, les capitaines des gardes estant obligés, pendant qu'ils sont en quartier, d'estre continuellement auprès de la personne des princes pour y veiller, et ne les abandonner jamais sans permission.

Quand M. le Dauphin arriva chez la Reine, il y trouva tout en larmes, car M. de Vitry y avoit desja esté; mais messieurs le chancelier, Villeroy et president Jeannin, qu'elle avoit à l'heure mesme envoyé querir, estant venus, ils luy représenterent sy bien qu'il n'estoit pas temps de pleurer, mais de penser à ses affaires et à celles du Roy, qu'elle se retira avec eux dans son petit cabinet, où toutes les dépesches pour le dedans et le dehors du royaume furent résolues, et le premier président avec quelques autres du parlement mandés, affin que dès ce soir là, et devant que M. le comte (*de Soissons*) arrivast, elle peust estre déclarée régente, comme elle le fust, l'arrest en ayant esté fait sur l'heure mesme, les chambres assemblées.

Or M. le comte ne se trouva pas à Paris, parcequ'il en estoit sorty quelques jours auparavant, fort mal satisfait du Roy, pour le refus de la lieutenance générale de son armée, destinée, comme j'ay desja dict, pour le prince Maurice; et encore parce qu'ayant prétendu que sur le manteau que les princesses du sang porteroient au couronnement de la Reine il y devoit avoir quelques rangs de fleurs de lys plus qu'à celuy de madame de Vandosme, pour y mettre de la difference, le Roy ne l'avoit jamais voulu, tant il desiroit eslever M. de Vandosme, et le porter le plus haut qu'il pourroit. A quoy tous les autres donnoient volontiers les mains; car j'ay veu M. de Vaudemont, frere de M. de Lorraine, refuser de prendre la serviette à la collation du Roy, parce que M. de Vandosme y estoit, et s'y opiniastrer sy fort, quoy que le Roy luy peust dire, car il le vouloit flatter, pour luy faire souffrir patiemment le mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Lorraine sa niece, auquel M. de Vaudemont avoit jusques là prétendu pour son fils le duc Charles d'aujourd'huy, qu'il fallust qu'il commandast à M. de Vandosme de s'en aller : autrement il ne l'auroit jamais prise.

Mais pour revenir à M. le comte, il fust sy touché de ceste égalité que le Roy pretendoit mettre entre M. de Vandosme et les princes du sang, qu'il ne voulust pas que madame la comtesse non plus que luy se trouvassent au couronnement; et il la mena à Blandy, où il apprist les nouvelles de la mort du Roy. Ce qui fust un grand bonheur pour le Roy, la Reine et le royaume, aussy bien que l'esloignement de M. le prince; car s'ils eussent esté tous deux présents, ou M. le comte seulement, il est bien vraysemblable que les choses ne se seroient pas passées sy facilement qu'elles firent pour la régence, et que leurs partisans, dont ils avoient bon nombre dans le parlement, auroient essayé de leur y faire avoir quelque part, dont ils n'oserent se déclarer, ne voyant personne pour les soutenir : ce qui n'auroit peu arriver sans causer enfin beaucoup de désordres, estant impossible que des personnes sy grandes, et que tant de gens ont interest de diviser pour en faire mieux leurs affaires, puissent demeurer long temps bien ensemble, principalement quand il s'agist de l'autorité que chacun voudroit toute entiere pour soy, sans la partager avec d'autres. Mais leur absence leva toutes ces difficultés; et n'estant venus qu'après les choses faites, force leur fust de s'y accommoder et de prendre patience.

Cependant le corps du Roy arriva, et fust

porté dans le petit cabinet, où un lict de chasse estoit tendu ; il y demeura jusques au lendemain, qu'on le mist dans la grande chambre pour y estre monstré en public, selon la coutume. Je le vis sortir du carrosse, et entray avec lui dans ce cabinet, où, bien qu'on eust fort recommandé de tenir les portes fermées, il vint enfin force gens qui tesmoignoient tous un grand desplaisir, comme en effet il ne se pouvoit rien voir de plus pitoyable. Mais il est pourtant vray que les plus grands et les factieux, qui pensoient se mettre en considération par le désordre, quelque mine qu'ils fissent, ne le regretterent gueres, espérant que sa mort amanderoit leurs affaires ; à aucuns desquels il a réussy.

On disoit alors que ceste mort avoit esté prédite quelque temps auparavant par diverses personnes qui en donnerent avis à la Reine et à M. de Vandosme, et qu'il y en eust un entre autres qui en désigna le jour et en fit avertir la Reine : de sorte qu'elle, qui croyoit fort en ces prédictions, pria plusieurs fois le Roy, qui le sçavoit aussy, de ne point sortir. Mais ce fust inutilement, disant à celuy qui luy ayda à descendre les degrés, et avoit entendu les prieres que la Reine luy faisoit, que toutes ces prédictions n'estoient que des sottises ausquelles il n'avoit jamais creu, et qu'il estoit trop tard pour y commencer, voulant remettre, comme il avoit tousjours fait, sa vie et sa fortune entre les mains de Dieu.

Il estoit autrefois arivé une chose de fort mauvais augure au roy Henry troisieme, à M. de Guise et à luy, et qui avoit tousjours fait apprehender, despuis la mort de ces deux premiers, qu'il n'eust une mesme fin qu'eux : qui fust que jouant tous trois aux dés, durant le regne de Charles neuvieme, il parut beaucoup de gouttes de sang sur la table, sans que personne saignast, n'y qu'il y en eust aucune autre cause apparente ; dont s'estant aperceus, ils les firent par deux fois oster, sans y faire réflexion. Mais voyant enfin que cela ne servoit de rien, et qu'elles revenoient tousjours, ils quitterent le jeu, et se séparerent assés estonnés. Ce qui ayant fait quelque impression dans l'esprit du Roy, il l'allégua aux deputés du parlement, lorsqu'ils luy firent des remonstrances pour ne point vérifier l'édit fait à Nantes en faveur des huguenots, disant qu'encore qu'il eust tout subject de croire que l'effet de ce présage s'estoit entierement accomply à son esgard par le coup que Chastel luy avoit donné dans la gorge, qu'il ne vouloit pas neanmoins rentrer dans les guerres civiles, craignant que cela ne fust pas, et d'y périr enfin comme les autres avoient fait.

Je sçay bien que quelques uns ont dit qu'il n'avoit permis le couronnement de la Reine qu'à regret, et parce qu'elle l'en avoit tellement pressé qu'il ne s'en estoit peu defendre, fondé, à ce qu'ils prétendent, sur certaines prédictions dont il avoit esté long-temps auparavant averty qu'il ne passeroit pas sa cinquante septieme année, et qu'il seroit tué à la premiere grande cérémonie qu'il feroit ; mais comme cela ne parut pas alors, et que je n'en ai rien appris, ny par la voix publique, ny par beaucoup de gens que j'ai connus, qui avoient pourtant eu grande familiarité avec luy, je m'en tais, comme aussy de l'avis qu'ils disent qu'on eust un peu devant sa mort d'une grande conjuration faite contre luy, n'en ayant point non plus entendu parler.

Bien est il vray qu'il y eust une femme, après sa mort, qui en accusa les plus grands de la cour, et nommément M. d'Espernon et mademoiselle Du Tillet, comme les auteurs, et qui vouloit bien aussy qu'on en creust la Reine et les Conchines complices ; mais comme elle fust aussy tost menée à la Conciergerie afin que le parlement en connust, et que l'ayant trouvée folle, il ne fist que la condamner à une prison perpétuelle, où elle est morte, il semble que cela en a assez fait voir la fausseté, mais qu'elle se pourroit encore prouver par toutes les dépositions de Ravaillac, qui maintint jusques au bout que personne ne luy avoit fait faire, et qu'il eust mesme esté difficile qu'une sy grande quantité de gens, comme elle y en mettoit, se fussent assés bien accordés pour qu'il n'y en eust point eu quelqu'un qui eust joué à la fausse compagnie. Autrement il luy seroit arrivé pis, quoyqu'il fust le meilleur prince du monde et qui traitoit le mieux ses subjects, qu'aux plus grands tyrans, contre lesquels il ne s'est jamais fait de ces grandes conjurations qui ayent réussy.

Au reste, pour n'entrer pas dans un nouveau regne sans avoir satisfait à ce que je me suis proposé au commencement de ces Mémoires, touchant la conduite du Roy dans les choses générales et particulieres, et faire voir comme il s'y gouvernoit, et ne s'en remettoit pas entierement sur ses ministres, quelque confiance qu'il eust en eux, je diray icy tout ce que j'en ai appris, et dont je n'ay pas eu subject de parler, m'asseurant qu'encore que ce n'en soit qu'une bien petite partie, il y en aura néantmoins assez pour faire voir qu'il méritoit justement la grande réputation qu'il s'estoit acquise, et qu'il peust estre donné pour exemple à tous les princes qui voudront sçavoir régner.

Ce grand Roy donc ayant appris, par l'exemple des roys ses prédécesseurs et par sa propre

expérience, que sy les princes ne prennent connoissance de leurs affaires, et ne se donnent eux mesmes la peine d'y travailler et de les faire, elles ne sçauroient jamais bien aller; ceux sur qui ils s'en pourroient reposer, favoris ou autres, je dis leurs meres mesmes, ainsy qu'il s'estoit veu de Catherine de Médicis, ayant souvent des intérests differents, qu'ils préferent tousjours à ceux de l'Estat, d'où arrivent tous les désordres qu'on n'a que trop esprouvés dans les siecles passés. Ce grand Roy, dis-je, en avoit un tel soin, qu'il ne se faisoit rien sans luy, voulant sçavoir toutes choses pour en ordonner, et n'y ayant point d'heures où on ne luy en peust parler, mesme quand il estoit dans ses plaisirs, sy c'estoit chose importante. Le temps toutefois destiné ordinairement pour cela estoit le matin devant que d'aller à la messe, en se promenant (car il aimoit à faire exercice) dans des jardins, ou dans une gallerie, avec ceux de son conseil, qu'il faisoit couvrir quand c'estoit à descouvert. Ses secrétaires d'Estat s'y trouvoient aussy pour rendre compte de leurs charges; mais ils n'approchoient point qu'ils ne fussent appelés.

C'estoit là où il prenoit résolution de tout ce qui se devoit faire, et où il en donnoit l'ordre tant à ceux du conseil qu'aux secrétaires d'Estat, qu'il falloit ponctuellement exécuter, ou dire pourquoy; car comme il ne faisoit rien que meurement, et après y avoir bien pensé, aussy vouloit il qu'il fust fait à l'heure mesme, ne changeant pas aisement de résolution, et surtout à l'appétit d'autruy, n'y ayant rien qu'il considérast au préjudice de ses affaires.

Et ce qui est encore fort à remarquer, c'est qu'ayant à gouverner un Estat tel que le sien, non encore tout-à-fait purgé de factions, et estant obligé de prendre part dans tout ce qui se faisoit au reste du monde, dont on peust dire qu'il estoit l'arbitre, ce conseil néantmoins ne duroit jamais plus de deux heures, et sy ce n'estoit pas par impatience ou envye d'aller ailleurs qu'il le finissoit; car il n'en partoit point qu'il n'eust tout achevé, et ne remettoit rien au lendemain de ce qui se pouvoit vuider sur le champ, jusques là mesmes que s'il rencontroit en sortant quelqu'un qui lui voulust parler de ses affaires particulieres, comme il arrivoit assés souvent, la présence de tous ses ministres en rendant l'heure fort propre, il l'escoutoit avec autant de patience et de douceur que s'il n'eust rien fait de tout le jour, disant que de renvoyer les gens sans les entendre n'estoit pas ce qui deslivroit des importunités, mais de ne laisser point d'espérance de ce qu'on ne vouloit pas faire, donnant au reste librement et de bonne grace ce qu'on vouloit donner, sans quoy on n'en sçait jamais beaucoup de gré; et adoucissant autant qu'on pouvoit le desplaisir du refus, sans y adjouster celuy des longues sollicitations, qui font quasy plus de mal que le refus mesme.

Mais il faut aussy sçavoir que s'il traictoit sy bien ceux qui luy parloient la premiere fois de leurs affaires, il n'en estoit pas de mesme de ceux qui pensoient l'emporter par importunité, estant certain que pour luy reparler des choses refusées, il falloit s'armer de bonnes raisons; et encore le plus seur estoit de luy en faire dire auparavant quelque chose par un tiers: ce qu'il trouvoit tousjours bon, et le réparoit mesme, sans s'opiniastrer à ce qu'il avoit premierement respondu, s'il voyoit qu'on eust raison; tenant enfin tout le monde tellement dans l'ordre, que la France n'avoit jamais rien veu de pareil, et montrant à tous les princes non seulement l'avantage qu'il y a de gouverner soy mesme ses affaires, mais encore qu'ils ne doivent pas craindre d'en estre trop chargés, et de ne se pouvoir pas divertir comme ceux qui les servent leur veulent faire croire, pour en demeurer davantage les maistres; puisque personne ne s'est jamais plus diverty que luy, nonobstant le grand soin qu'il en prenoit, tout despendant asseurement de la regle qu'on y met.

Pour ce qui est de son conseil, comme il sçavoit qu'il faut nécessairement que les roys, bien que très habiles, en ayent un, et que le merite, la réputation et mesme la dignité personnelle de ceux dont il est composé sert infiniment pour autoriser et rendre considérables toutes les résolutions qui s'y prennent, tant envers les subjects qu'envers les estrangers, ainsy qu'il se voit de celuy d'Espagne, où il n'entre point de petites gens, ny sans expérience, il choisit pour cela le chancelier de Bellievre et messieurs de Sully, de Sillery, de Villeroy, et le président Jeannin, gens consommés dans la connoissance de toutes sortes d'affaires par l'âge et les emplois qu'il avoient eus, et sans contredit aussy capables qu'il y en eust au monde. Les trois premiers avoient tousjours esté dans les interets du roy Henry troisieme ou les siens; et les deux autres dans ceux de la Ligue. Mais cela ne l'empescha pas de les mettre dans son secret, à cause de leur grande capacité. Il sçavoit qu'ils étoient bons François, n'ayant jamais voulu consentir au démembrement de la couronne, ny à toutes les prétentions des Espagnols, et que l'intérest de la religion les avoit plus engagés contre luy que toute autre chose.

La faveur ny la qualité ne servoient de rien pour estre de son conseil, les princes du sang

mesmes n'en estant pas; de sorte que s'ils venoient pendant qu'il se tenoit, il falloit qu'ils attendissent qu'il fust achevé au lieu où tout le monde estoit : mais il est vray que s'il les voyoit, il les appeloit quasy tousjours devant que de rentrer dans la foule, et faisoit quelque tour avec eux, pour les distinguer aucunement du reste des hommes par ceste petite différence.

Ce n'est pas qu'il ne parlast jamais de ses affaires qu'avec ceux de son conseil, comme les gens qui font secret de toutes choses; car, connoissant la valeur de chacune, il sçavoit ce qui se pouvoit dire et ce qui se devoit céler; et cherchant de profiter de celles là, il en parloit quelquefois aux personnes de grande qualité pour leur montrer confiance et les obliger, et quelquefois aussy à d'autres pour avoir leur avis, ou aprendre ce qu'on en disoit dans le monde, tant parce que les choses universellement approuvées sont souvent les meilleures, que pour les pouvoir sy bien examiner devant que de les résoudre, qu'il connust asseurement ce qui luy seroit le plus avantageux, et ne despandist pas tellement de ses ministres qu'il ne sceust rien que par leur rapport, l'experience lui ayant appris que pour estre bien servy, et tenir les gens dans le devoir, il ne s'y falloit pas tant fier qu'ils ne vissent en mesme temps qu'on prenoit garde à eux, et que pour peu qu'ils se destournassent du droit chemin ils seroient descouverts; car enfin tous hommes sont hommes, et se peuvent gaster par la vanité ou par l'intérest. Or il disoit que c'estoit à quoy les princes qui ne vouloient pas estre gouvernés devoient autant prendre garde, estant certain que, quelque esprit et quelque habileté qu'ils ayent, tant qu'ils ne parleront de leurs affaires qu'à deux ou trois, ne voyant les choses que selon qu'ils leur diront, ils les feront quasy tousjours tomber dans tout ce qu'il leur plaira, estant gouvernés sans penser l'estre, et (ce qui est de pis) sans pouvoir l'empescher, s'ils ne se communiquent davantage, escoutant plusieurs personnes non seulement parce qu'ils en apprendront la vérité, mais parce que les autres le craignant, n'oseront pas leur desguiser les choses, ny les dire autrement qu'elles ne sont. Joint que, tirant par la diversité des avis des lumieres qu'ils n'auroient jamais sans cela, plusieurs yeux voyant plus qu'un, ils pourront encore mieux connoistre les hommes, et sçavoir à quoy ils sont propres, pour les y employer; la connoissance qu'on en prend par soy mesme ou par la voix publique estant ordinairement moins trompeuse que celle qui est donnée par peu de personnes, quasy tousjours intéressées, et qui préferent, quand on les laisse faire, l'alliance ou l'amitié, au merite et aux services. A quoy il ajoutoit que dans ce grand soin que les princes prennent de leurs affaires, ils ne doivent pas néantmoins se laisser tant emporter à ceste vanité, qu'on croye qu'ils les font toutes, qu'ils se meslent par trop des petites qui sont indignes de leurs soins, ny souffrir qu'on leur envoye les mauvaises aussy bien que les bonnes, leurs ministres estant bien aises, pour s'en descharger, de dire qu'il leur en falloit parler; mais qu'ils devoient les obliger à les prendre sur eux, et à se charger de la haine qu'elles pourroient causer : comme faisoient tous ses ministres, et particulierement M. de Sully, qui ne trouva tant d'ennemis, après la mort du Roy, que parce qu'il s'opposoit continuellement aux pretentions desraisonnables des grands comme des petits, et s'en declaroit ouvertement.

Que sy ce grand Roy croyoit toutes ces précautions nécessaires pour se bien conduire, qu'est-ce que doivent faire ceux qui commencent à régner, quand ils n'ont encore aucune connoissance ny experience? et qu'en doit-on attendre, s'ils ne cherchent point à estre instruits, escoutant tous ceux de qui ils peuvent apprendre quelque chose, et s'ils ne suivent que leurs fantaisies ou celles de leurs serviteurs, qui quelquefois n'en sçavent pas plus qu'eux? estant presque impossible que ceux qui n'ont pas esté nourris dans les grandes affaires les puissent bien gouverner, non plus que ceux qui n'y ont pas servy dans des conditions proportionnées : car encore qu'estant sous la direction d'autruy, ils ayent peut estre bien fait, et montré de l'esprit et de la capacité, ce n'est pas à dire qu'ils soient propres pour les premieres places; tant il y a de différence entre donner les ordres ou les exécuter, et qu'il faut bien un autre génie pour commander que pour obéir, ainsy qu'il s'en pourroit trouver assez d'exemples.

Il disoit encore que pour connoistre sy ceux dont les roys se servent pour la conduite de leurs affaires y estoient propres, et sy on s'y pouvoit fier, il ne falloit que voir s'ils ne vouloient point se charger tout seuls de celles de grande importance (n'y ayant point d'homme sage qui, dans des matieres comme celles là, ne cherche du secours pour les bien consulter devant que de les résoudre, particulierement les estrangeres, qui sont choses délicates, et où il ne se fait point de petites fautes, afin de n'en estre pas après responsable); s'ils ne s'esloingnent pas aisément des vieilles maximes pour en establir de nouvelles, et ne changent pas légerement de desseins; s'ils sont soigneux d'entretenir les anciennes alliances, et enfin s'ils croient que les intérests de la France et de l'Espagne ne sçauroient jamais s'accorder, tout ce qui est à l'avan-

tage de l'un estant assurément au detriment de l'autre. Tous ceux qui feront ou croiront le contraire se devant tenir pour suspects, estant ignorans ou corrompus, ou sy présomptueux qu'on n'en doit rien attendre de bon.

Le Roy estant fort exact dans tout ce qu'il devoit faire, il falloit bien que ceux qui le servoient le fussent aussy, escoutant patiemment tout le monde; tellement que M. de Sully, qui estoit le plus occupé de tous, à cause qu'il avoit plusieurs charges et voyoit le Roy plus souvent que les autres, ne laissoit pas néanmoins de donner audience toutes les après-dinées, et de ne la finir jamais que tout ce qui y estoit ne luy eust parlé, sçachant bien que le Roy l'entendoit ainsy, et qu'il n'eust pas souffert que luy, non plus que les autres, en eust usé autrement, et qu'on eust laissé languir les hommes et les affaires, faute de les expédier promptement; n'ignorant pas que la trop grande indulgence des princes pour leurs favoris ou serviteurs, ausquels ils permettent d'abuser de leur crédit et de préferer leurs divertissements aux affaires, n'y cause pas moins de désordre que le peu de connoissance qu'ils en prennent.

Et comme il sçavoit de quelle importance il est dans toutes sortes d'Estats que l'argent y soit bien menagé, après avoir essayé de toutes sortes de gouvernements dans les finances, il s'arresta enfin à celuy d'un seul, le trouvant pour toutes raisons le meilleur, et particulierement, ce disoit-il, parce que s'il estoit desrobé, un pouvoit estre fort satisfait de ce qui ne seroit rien à plusieurs. Il en excluoit tout-à-fait les gens de robe, comme les tenant plus attachés à leurs intérests, et moins propres que les autres pour despenser largement quand il en est besoin.

Il choisist donc pour cela M. de Rosny, nommé despuis le duc de Sully, homme d'ordre, intelligent, capable de tenir teste aux grands comme aux petits, et de ne donner rien mal à propos, ny en laisser prendre; establissant par son moyen une si bonne regle tant pour la recepte que pour la despense, que sans surcharger le peuple, ny manquer à aucunes des choses nécessaires, il mist en fort peu de temps beaucoup d'argent en réserve : ce qui paroistra peut estre impossible aux esprits desreglés, et qui ne sçavent pas ce que peust le bon ordre, mais qui est pourtant très veritable, le royaume estant, lors qu'il mourut, bien moins chargé qu'il n'a esté despuis, les arsenaux abondamment remplis de toutes choses, les fortifications des places bien entretenues, la maison du Roy, les gens de guerre, les ambassadeurs et toutes les autres charges ordinaires de l'Estat, aussy bien que ce qu'il donnoit, bien payé; et sy il ne laissoit pas d'avoir dans la Bastille cinq millions d'or, et presque une année de son revenu entre les mains de ses officiers : ce qui, joint à l'ordinaire, auroit esté suffisant pour entretenir de très longues guerres, sy la despense s'en fust faite avec le mesme esprit qu'on l'avoit amassé.

Il ne faut pas oublier de dire qu'il ne vouloit mettre dans la Bastille que quinze ou vingt millions de livres tout au plus, croyant cela suffisant pour commencer la guerre quand il y seroit obligé, et faire, tant qu'elle dureroit, toutes les avances nécessaires, en attendant que le payement de ses revenus fust escheu; mais qu'il pretendoit avoir trois autres trésors aussy avantageux pour luy et moins incommodes pour le public, parce qu'ils n'osteroient point l'argent hors du commerce : le premier dans ses arsenaux, qu'il rempliroit de tant de canons, de poudre, de boulets et d'armes de pied et de cheval, qu'il n'en faudroit point acheter quand on feroit la guerre; le second, dans ses domaines, greffes et autres choses engagées, qu'il retireroit et pourroit vendre quand il en seroit besoin; et le troisieme, le plus grand et le plus légitime, dans la bourse de ses subjects, les rendant tellement riches qu'il pourroit tousjours y trouver tous les secours dont il auroit besoin, ainsy qu'on a bien sceu faire depuis sa mort.

Quand à ce qui estoit dans la Bastille, il vouloit que le surintendant des finances, et les deux premiers presidents du parlement et de la chambre des comptes, en eussent chacun une clef, afin qu'il fust mieux gardé, et qu'on n'en peust jamais rien tirer que tout le monde ne le sceust. Surquoy luy ayant esté representé qu'il se feroit tort et s'en repentiroit, ces gens de robe longue estant tellement entreprenants et desireux d'accroistre leur autorité, mesme au prejudice de celle des roys, qu'ils ne souffriroient pas qu'il prist cet argent quand il voudroit, sans sçavoir pourquoy, et s'y opposeroient s'ils ne l'approuvoient pas; il respondit une chose bien digne de mémoire, et que tous les princes devroient sçavoir pour y prendre exemple : que c'estoit aussy son intention, n'estant pas raisonnable qu'un argent levé sur ses subjects pour leur conservation, et qui leur appartenoit encore plus veritablement qu'à luy, deust jamais estre despensé que bien à propos, et pour leur avantage.

Et ce n'estoit pas seulement l'argent levé qu'il mesnageoit ainsy; mais il estoit encore fort retenu à en lever quand il n'en estoit pas grand besoin, comme le tesmoigna bien la response qu'il fist à un homme qui luy proposoit quelques moyens extraordinaires de grande valeur, di-

sant : « Comment le ferois-je maintenant que je « n'en ai point affaire, puisque je ne prendrois « pas mesme les choses accoustumées sy je m'en « pouvois passer? voulant bien que tout le monde « sçache que sy Dieu me donne une longue vie, « je mettray mes affaires en tel estat que mes « successeurs, non plus que moy, ne seront pas « contraints de charger beaucoup le peuple; car « je retireray toutes les choses engagées, et je « reduiray les officiers à l'ancien nombre. » Et en effect il y avoit un traicté pour désengager le domaine par où il avoit commencé, qui estoit desja bien avancé quand il mourut, mais qui se rompist aussytost après, les interests particuliers ayant tousjours despuis ce temps là prevalu par dessus ceux du public.

Il ne parloit point d'acquitter toutes les rentes qu'il devoit, parce que ce luy estoit, se disoit-il, comme autant d'ostages pour tenir Paris, Rouen, et toutes les autres grandes villes où elles estoient deues, dans leur devoir, ayant bien esprouvé pendant la Ligue qu'elles n'en pouvoient pas estre payées quand elles en sortoient; joint que devant y avoir une communication reciproque et perpetuelle du bien des roys et de celuy de leurs subjects, il leur rendoit par là quelque partie de celuy qu'ils luy donnoient.

Or il auroit pu facilement mettre ses affaires en l'estat que j'ay dit, parce qu'il sçavoit mieux s'empescher qu'on ne le desrobast que ne font ordinairement les grands princes, et qu'il ne laissoit pas tomber les pretentions de tout le monde sur ses finances, voulant que les jeunes gens particulierement se contentassent de belles paroles et de bon visage, s'il n'y avoit quelque raison bien expresse qui l'obligeast au contraire: M. de Bassompierre, par exemple, quoyqu'il l'aimast sy fort, et prist tant de plaisir en sa conversation qu'il le vouloit quasy tousjours avoir auprès de luy, ayant esté fort longtemps traité comme cela. Et quant aux plus vieux, il en entretenoit la plus part dans l'esperance d'avoir des charges quand elles viendroient à vaquer : ce qui arrivoit alors plus communement qu'à ceste heure, parce qu'elles se vendoient rarement, que peu de gens avoient des survivances, qu'elles ne se donnoient guere qu'à ceux qui avoient desja quelque âge, et qu'il falloit ordinairement quitter celles qu'on avoit quand on en prenoit de plus grandes; de sorte que n'en restant pas beaucoup à qui il falust de l'argent, il pouvoit bien leur en donner sans charger par trop ses finances, joint qu'une pension de mille ou douze cents escus, qui estoit alors la taxe ordinaire des gens de qualité, les satisfaisoit plus que quatre mille ne feroient aujourd'huy, parce que les choix en estant très bons et de personnes de mérite, on y considéroit presque plus l'honneur que le profit : ce qui semble plus nécessaire d'estre pratiqué en France qu'en tout autre lieu, s'y trouvant souvent tant de gens qui pensent avoir quelque raison d'y prétendre, que sy on n'y mettoit point de regle, le revenu de tout le royaume ne suffiroit pas pour les contenter.

Mais il faisoit encore plusieurs autres choses à ceste fin qui y contribuoient fort, comme de s'opposer autant qu'il pouvoit à toutes sortes de luxes et de despenses excessives, sous quelque prétexte que ce fust qu'on les voulust introduire (car il n'en manque jamais d'assez spécieux quand on s'y laisse aller), et d'essayer d'obliger tout le monde à estre bon mesnager, monstrant que ses graces estoient principalement pour ceux qui en sçavoient profiter, et non pas les dissiper, comme font ordinairement les gens nourris dans les cours. Et il disoit avoir en cela un double interest; car s'il laissoit ruiner tous ceux de sa cour, qui estoient les principaux du royaume, il faudroit nécessairement ou les relever par ses bienfaits (ce qui ne se pourroit pas faire pour plusieurs), ou les abandonnant, se trouver peu à peu sans eux, et réduit à n'avoir que des gens nouveaux, et peut-estre de basse condition : ce qui ne luy sembloit pas honorable pour un prince tel qu'il estoit, joint que, généralement parlant, on se peust moins fier aux gens nécessiteux qu'à ceux qui ont quelque chose à perdre. C'est pourquoy il ne manquoit pas en toutes rencontres d'en tesmoigner son sentiment, ainsy qu'il fist un jour à un des amis de M. le grand, qui luy disoit que tout le monde estoit estonné de ce que, luy monstrant tant de bonne volonté, il luy faisoit néanmoins sy peu de bien, qu'il n'y en avoit point de plus pauvre que luy dans la cour; respondant que c'estoit parce qu'il ne luy serviroit de rien, et qu'il le laisseroit prendre à son intendant, qui n'estoit pas celuy qu'il aimoit, mais M. le grand.

Passant devant la maison qu'un homme qui le servoit dans les finances faisoit bastir, il le fist appeler pour sçavoir ce que c'estoit, car il aimoit fort les bastiments. Surquoy cest homme, qui connoissoit son humeur, ayant respondu que c'estoit peu de chose, parce que ne la voulant ny vendre ny louer, mais y loger, il la faisoit aussy proportionnée à sa condition, et sans salle ny antichambre devant sa chambre (car plusieurs, sans estre de grande qualité, commençoient desja à y en mettre), il l'en loua fort, et l'assura que puisqu'il estoit sy sage, il se serviroit de luy plus volontiers qu'il n'avoit encore fait. Ce qui réussissoit sy bien, que la plupart

de ceux de son temps (quoique, comme j'ay desja dit, il leur donnast peu, ou rien du tout) estoient néanmoins plus riches et plus accommodés que beaucoup de ceux d'aujourd'huy, bien qu'ils ayent eu toute la France en pillage.

Or, de ce qu'il gardoit luy mesme la regle qu'il vouloit faire garder aux autres, et qu'il se retranchoit d'un costé quand il se trouvoit obligé de faire trop de despenses de l'autre, disant que personne ne pouvoit en mesme temps en faire plusieurs excessives sans ruyner ses affaires, procedoit ceste réputation qu'il avoit d'estre avare. Mais on a bien connu despuis que c'estoit plustost prudence qu'avarice, et que sy ceux qui sont venus après luy en eussent fait de mesme, ils s'en seroient mieux trouvés, et le royaume aussy; les richesses mal despensées ou données inconsidérément, comme du temps de Henri troisieme, n'obligeant pas les hommes à demeurer dans le devoir, mais le bon ordre et la justice donnant à chacun selon qu'il mérite et qu'il se doit, qui est la vraye libéralité.

Que sy l'on a veu quelques uns des ministres de ses plaisirs s'estre rendus assez riches, ce n'a esté qu'après un fort long temps, et plus encore par leur industrie; et parce qu'il n'y avoit personne qui ne cherchast à les obliger dans l'esperance de la pareille, à cause du grand accès qu'ils avoient auprès de luy, que parce qu'il leur donnast beaucoup, ou y contribuast directement, les tenant tous au contraire tellement dans l'ordre, et sans leur permettre de se trop émanciper, qu'ils se sont bien plus eslevés despuis sa mort qu'ils n'eussent fait pendant sa vie. Et sy il ne donnoit non plus que fort modérément aux femmes qu'il aimoit, tant il craignoit de se trouver obligé à faire des levées extraordinaires, disant que les roys ne devoient pas user d'autre sorte du bien de leurs subjects, qu'ils faisoient de leurs vies; et que comme ils ne pouvoient pas les obliger à la hasarder pour leur simple plaisir, mais seulement pour la défense ou l'accroissement de leurs Estats, le secours de leurs alliés, et autres choses importantes et nécessaires pour leur gloire ou leur conservation, qu'aussy falloit-il que ce fust pour cela mesme quand ils prenoient de leurs biens par dessus ce qui estoit accoutumé et raisonnable, et se servoient de ceste puissance absolue qu'ils ont de lever tout ce qu'il leur plaist, et non pas pour faire de grands trésors, donner à leurs favoris ou fournir tant à leurs plaisirs, bastiments ou resjouissances publiques, qu'à toutes les autres choses non nécessaires à eux ny au public.

Quand il y avoit quelque charge vacante, il ne la donnoit jamais que tous ceux qui la pouvoient prétendre n'eussent eu le temps de la venir demander; non faute de résolution, ou qu'il n'aimast pas à donner, mais afin de n'estre pas surpris, et de pouvoir mieux choisir; escoutant tout le monde, et souffrant que ceux qui l'approchoient parlassent pour leurs amis, et l'informassent de ce qui faisoit pour eux, et qu'ils n'eussent peut-estre pas osé dire eux-mesmes; dont ils recevoient une grande consolation, et luy le plaisir de ne rien faire mal à propos, et dont il se peust repentir. Il observoit cela sy exactement, que personne n'avoit le pouvoir de luy faire faire le contraire, ceux qu'il employoit dans ses plaisirs, non plus que les femmes qu'il aymoit, ny mesmes ses ministres, ne donnant rien à leurs parents s'il ne les en croyoit bien capables : ce qui ne s'est pas fait pour ceux des favoris qu'il y a eus despuis sa mort, ausquels, quoyque la plupart sans mérite, on eust volontiers donné toute la France.

Mais il observoit encore, quand un homme avoit plusieurs charges, de ne les donner jamais toutes à un de ses enfants, tant parce qu'on s'ostoit par là le moyen d'en récompenser d'autres qui les méritoient mieux qu'eux, que parce que, donnant à de jeunes gens tout ce qu'ils auroient peu espérer après avoir beaucoup travaillé, ils se rendoient ordinairement sy négligents, que, ne voulant plus rien faire, ils réussissoient quasy tousjours fort mal. Et quand aux choix des personnes, il prenoit bien pour les charges de sa maison, ou pour quelques autres graces particulieres qu'il faisoit, ceux qui luy estoient les plus agréables, mais non pas pour celles de guerre ou pour les affaires, qu'il disoit ne se devoir jamais donner par faveur, se trouvant rarement que les gens de bonne compagnie et qui sont les plus divertissants soient bien propres pour les choses sérieuses, et où il est besoin de jugement; et pouvant arriver de grands maux des moindres fautes qui s'y font. Or, sy, comme il arrivoit quelquefois, il n'en trouvoit point parmy ceux qui demandoient les charges dont il fust satisfait, il les donnoit à d'autres qu'il y jugeoit plus propres, bien qu'ils ne les demandassent pas, et leur envoyoit jusques chez eux, ne se souvenant pas moins des absents que des presents, ainsy qu'on le vist fort souvent, mais principalement quand il fist M. de Vic gouverneur de Calais, M. d'Esdiguieres mareschal de France, et messieurs d'Ossat et de La Rochefoucauld cardinaux, sans estre à la cour, ny l'avoir demandé. Ce qui est jugé partout sy nécessaire pour bien gouverner, que le cardinal de La Cueva, me parlant de tous les désordres qui s'estoient introduits dans la cour d'Espagne des-

puis la mort de Philippe second, remarquoit, pour un des plus grands, que pour avoir des récompenses il falloit plutost estre auprès des roys ou de leurs favoris, à leur complaire et les flatter, qu'à sa charge à faire son devoir; et que ceux qui n'avoient point d'autre recommandation que leur mérite et leurs services estoient presque tousjours oubliés.

Le Roy disoit que la principale force d'un roy de France consistoit en la noblesse, ainsy qu'il l'avoit esprouvé; car la plus grande partie ayant esté pour luy, il avoit enfin, par leur moyen, ramené dans leur devoir les grosses villes qui estoient presque toutes de la Ligue : de sorte qu'il devoit prendre un grand soin de s'en faire aimer, s'asseurant qu'avec cela il seroit invincible, et d'autant qu'elle se gagnoit mieux par le bon visage et les bonnes paroles que par l'argent, il ne falloit pas les espargner. C'est pourquoy pas un ne luy faisoit la révérence à qui il n'ostast le chapeau, et ne dist quelque chose de particulier de luy ou de ses prédécesseurs, ou ne donnast lieu à celuy qui les présentoit de le faire; de sorte qu'on n'en partoit jamais que satisfait. Mais surtout il prenoit soin en ces occasions-là de contenter ceux des provinces, et qui n'estoient pas pour revenir souvent à la cour, les traitant comme des estrangers, et afin que se louant de luy quand ils seroient en leur pays, cela luy servist envers ceux qui n'y venoient point, apprenant sa grande bonté et son honnesteté. Que s'il avoit avis de quelque querelle, il ne la négligeoit pas, escrivant aussytost à ceux qui commandoient sur les lieux de l'accommoder, ou d'obliger les querelants d'aller devant les maréchaux de France, sans prendre jamais de party; mais quand ils estoient d'accord et qu'il les voyoit, il faisoit de bonnes réprimandes à ceux qui avoient tort, ne servant pas moins de pere que de maistre.

A tous ces soins, qui regardent le général de ses subjects, il en ajoutoit d'autres très grands pour les particuliers qui avoient bien servy; mais pour en donner quelques exemples, voyant que M. de Vignoles, qui l'avoit tousjours suivy dans les armées, tant roy de Navarre que despuis, se trouvoit, après la paix, privé de tous les avantages que la guerre luy donnoit, il luy bailla, en attendant que quelque chose propre pour luy peust vaquer, quatre mille escus de pension, qui estoit en ce temps là une somme fort considérable, et qui monstroit bien l'estime qu'il en faisoit; et luy ayda encore en son mariage avec madame de Montluc, héritiere de Montsalez.

Que s'ils mouroient devant que d'avoir récompense, il la donnoit à leurs héritiers, comme il se vist en ceux du grand prevost de Richelieu, qui laissa sa maison fort endettée et ses affaires en un mauvais estat, donnant plusieurs bénéfices à son second fils, lequel les ayant quittés pour se faire chartreux, il les redonna au troisieme, qui a esté depuis le cardinal de Richelieu; et quant au fils aisné, il eust douze cents escus de pension dès qu'il fust en âge de venir à la cour. Et ainsy de plusieurs autres que j'obmets pour dire des choses moins communes, et qui monstrent davantage la bonté de son naturel, et les moyens par où il se fist tant aymer.

Madame de Montpensier s'estant trouvée dans Paris quand il y entra, en eust de grandes apprehensions, n'en attendant que de fort mauvais traitements, à cause qu'elle s'estoit tousjours étrangement deschainée contre le roy Henry troisieme et contre luy : mais comme il cherchoit à gagner les gens plustost qu'à les chastier, il alla chez elle dès qu'il peust estre desgagé de toutes ses affaires, et luy parla aussy bonnement et familierement que sy elle eust tousjours esté pour luy; et luy ayant enfin demandé la collation, parce qu'il n'avoit presque point mangé de tout le jour, comme elle s'avançoit pour faire l'essay devant qu'il y touchast, ainsy qu'il est accoustumé, il l'en empescha et ne le voulut jamais souffrir, quelque effort qu'elle en fist, disant qu'elle estoit d'un sang qui n'avoit jamais empoisonné personne, et sçavoit bien d'autres moyens pour se venger de ses ennemis. De quoy elle demeura si surprise, aussy bien que de toute sa maniere d'agir, que, considérant l'effet que cela pourroit faire sur d'autres, elle l'escrivist à l'heure mesme à M. du Maine son frere, et à M. de Guyse son neveu, et qu'ils s'accommodassent promptement avec luy, s'ils ne vouloient demeurer tout seuls; estant impossible, dans la conduite qu'il tenoit, que tout le monde ne les quittast, et ne se donnast à luy.

Estant un jour entré en sy grande colere contre M. de Sigongne, gouverneur de Dieppe, pour quelque intrigue de femmes, qu'il le contraignist de sortir de la cour, on demeura fort long-temps sans luy en oser parler, tant on craignoit d'estre mal receu; et n'y eust enfin aucun de ses amis qui le voulust faire, que M. de Villars-Houdan, qui en prist le hasard un jour qu'il le vist de bonne humeur, l'excusant le mieux qu'il pust, et le suppliant, suivant sa bonté accoustumée, de luy vouloir pardonner : ce qu'il receut bien mieux qu'on n'avoit pensé, respondant qu'on ne pouvoit pas dire que Sigongne n'eust eu un grand tort d'en avoir usé envers luy comme il avoit fait, mais que cela n'empeschoit pas qu'il ne fust bien aise qu'on luy en

parlast, s'estant estonné qu'on eust tant attendu; voulant bien que ses serviteurs se rendissent ces offices les uns aux autres quand il en estoit besoin; ne se faschant jamais contre ceux qu'il estimoit tels pour rompre tout-à-fait avec eux, mais afin que, reconnoissant leur faute et s'en corrigeant, ils fussent une autre fois plus sages. Ce que croyant qu'il feroit, il luy pouvoit mander qu'il revinst.

M. de Saint-Chaumont estant entré dans le monde quasy au mesme temps que M. d'Halincourt, eust la lieutenance de roy de Lyonnois. Il se fioit sy fort au crédit qu'il avoit dans le pays, en estant un des principaux, et M. d'Halincourt estranger, que ne voulant pas se soumettre autant comme il devoit, ils eurent enfin une grande querelle, pour laquelle il fallut venir devant les mareschaux de France. Mais d'autant que M. de Saint-Chaumont faisoit grande difficulté de s'accommoder, le Roy l'envoya querir pour luy dire qu'il avoit tort, et qu'il devoit considérer que M. de Villeroy le servant comme il faisoit, et en des choses sy importantes, il ne pourroit pas, sy la querelle duroit davantage, abandonner son fils. C'est pourquoy il luy conseilloit, comme son amy, de s'accorder et de bien vivre avec luy, l'assurant qu'il luy feroit plaisir.

Une fille de fort bonne maison ayant souffert, par le commandement de sa mere, la recherche d'un homme de qualité, après que la chose eust duré long-temps, la mere changea, et ne le voulut plus; mais parce que l'homme sceust que la fille n'en estoit pas de mesme, il alla trouver le Roy pour luy dire son desplaisir, et le supplier de le secourir. Surquoy, d'autant que c'estoient des personnes qu'il estimoit, il voulut sçavoir les raisons de la mere; et ne luy semblant pas fort bonnes, il fait venir devant luy tous les plus proches parents de la fille, pour sçavoir leurs sentiments : lesquels ayant tous condamné la mere, et jugé le party fort sortable, il fist mettre la fille chez une de ses parentes, où elle fust mariée; dont la mere a eu despuis toute satisfaction. Elle est encore vivante, et en grande considération dans le monde.

Demandant un jour à M. de Vardes des nouvelles de sa maison de Vardes, où il sçavoit qu'il vouloit bastir, il luy dist qu'il n'y faisoit plus rien faire, parce qu'y ayant un petit fief tout contre qui luy estoit absolument nécessaire, madame de Nemours, qui l'avoit, ne luy vouloit point vendre, quoyqu'il luy en offrist beaucoup plus qu'il ne valoit. A quoy il ne respondist rien : mais estant, à quelque temps de là, allé chez elle, il luy en parla de sy bonne sorte qu'elle luy promist de le bailler pour ce qu'il seroit estimé, ainsy qu'elle fist aussytost après.

Messieurs de La Force, de Parabel et autres, qu'il sçavoit avoir une grande passion d'achever les maisons qu'ils faisoient bastir en leurs pays, ne partoient point d'auprès de luy sans emporter quelque chose d'extraordinaire pour cela; et il donna souvent de l'argent à M. de Gesvres pour faire travailler à sa maison de Tresmes.

Mais ce qui semble de plus excellent et de plus rare, c'est qu'en le bien servant il ne falloit craindre ny les mauvais offices des envieux, ny l'inégalité ou la légereté de son humeur, ny enfin d'estre obligé à une trop grande servitude; chacun pouvant demeurer à sa charge ou chés soy, à faire ses affaires, autant qu'il vouloit et en avoit besoin, sans qu'il y parust quand il revenoit, n'oubliant pas les gens pour les perdre de veue, et les traitant aussy bien quand il les revoyoit, que s'ils eussent tousjours esté auprès de luy. Et enfin que le changement de condition ne changea rien dans son humeur, ceux qu'il aymoit devant que d'estre roy de France, comme messieurs de Turenne, de Rosny, de La Force, de Roquelaure, de Frontenac, de Loménie et autres, qui l'avoient servy dès sa jeunesse, estant demeurés auprès de luy en la mesme considération qu'auparavant, et en ayant tous receu beaucoup de biens et d'honneurs; et s'il n'en fust pas de mesme de M. Du Plessis-Mornay, ce fust par sa faute, et qu'il ayma mieux estre un des premiers parmy les huguenots, que de ne s'attacher qu'à luy.

Il vescust aussy fort bien avec tous les serviteurs du roi Henry troisieme qui le voulurent suyvre après sa mort (car plusieurs le quitterent), ne récompensant pas moins les services qu'ils luy avoient rendus que s'ils eussent esté faits à luy mesme, parce, disoit il, qu'ils avoient servy l'Estat aussy bien que luy; et qu'il le devoit ainsy afin que ceux à qui on ne pouvoit rien donner sur-le-champ continuassent à bien faire, voyant par cest exemple que, quoy qu'il arivast, ils ne seroient point oubliés, n'y ayant que ceux qui se laissent gouverner qui fassent autrement; leurs favoris, qui ne songent qu'à leurs intérests, ne voulant que l'on compte que ce qui se fait pour eux ou de leur temps.

Traitant au reste tous ceux qui l'approchoient avec tant de bonté et de douceur, qu'il ne paroissoit le maistre qu'en ce qu'on ne perdoit jamais le respect avec luy, quelque bonne mine et faveurs qu'il peust faire; sa seule veue, en tenant tout le monde dans le devoir, estant seulement, comme font tous les sages princes, qu'on receust la familiarité, mais non pas qu'on la prist.

Que s'il en usoit ainsy avec tous les gentilshommes, et avoit tant de bonté pour eux, et qu'il n'en fist pas tousjours de mesme pour ceux qu'on appelle communément *princes estrangers*, c'est vraysemblablement sans compter le souvenir des choses passées, et qu'ils avoient prétendu à la couronne, ou à la diviser, parce qu'en tout le reste il n'y avoit rien de pareil, croyant bien plus dans ses intérests ceux qui en tiroient toute leur grandeur, que ceux qui pensoient ne la tenir que des ducs de Savoie, de Lorraine et d'autres, dont ils estoient descendus, et ne luy en avoir point d'obligation. Joint qu'il pouvoit aussy peut-estre luy desplaire de voir des gens qu'il ne faisoit pas, s'eslever par dessus ceux qu'il faisoit, et prendre des avantages dans son royaume qu'ils n'avoient en nulle autre part; estant certain que le duc d'Aumale ne tint rang à Bruxelles que de grand d'Espagne, et que s'il eust eu des enfants qui y fussent demeurés, le seul ainé l'auroit esté, et les autres non, ceste dignité ne se donnant point en Espagne pour des races tout entieres, mais pour l'ainé seul, les cadets demeurants dans le commun, et sans privilege particulier. Que don Pedre de Médicis, frere du grand duc de Toscane Ferdinand, lequel, s'il fust venu en France, eust prétendu les mesmes choses que ceux de Lorraine et autres, n'eust aucune préférence à Madrid par dessus les grands d'Espagne, n'ayant point de place, en quelque lieu que ce fust, que parmy eux, non plus que François son frere ainé n'en avoit eu, ny le prince de Parme, Alexandre, quoyque fils d'une sœur bâtarde du roy Philippe second. Mais je dis plus : qu'il y en a presentement dans le royaume de Naples, qui sont sortis des ducs de Mantoue, qui ne tiennent point d'autre rang que celuy des titres qu'ils ont; les Espagnols estant trop fiers pour souffrir qu'on en usast autrement. S'ils alloient à Rome, il est bien certain que les Ursins ny les Colonnes ne leur céderoient point, non plus qu'en Angleterre ceux qui auroient des dignités plus grandes ou plus anciennes, lesquels marcheroient sans difficulté devant eux. Or icy, comme si la France et les François estoient quelque chose de moins que tous les autres pays et tous les autres hommes du monde, on souffre que, prenant toute leur grandeur de leur origine, ils mettent sous les pieds les plus grandes dignités et les plus grandes maisons du royaume, et (ce qui est très important) qu'ils fassent tenir à leurs cadets, dont le nombre à la fin peust devenir infiny, le mesme rang qu'aux aisnés, et qu'ils prétendent les plus grandes charges, et le commandement mesme des armées, à l'exclusion de tous les autres, quoyque sans services ny experience, mais en vertu de leur seule qualité, comme il a esté fait pour les princes du sang, qu'ils veulent en toutes façons copier et égaler, comme s'il pouvoit y avoir quelque comparaison entre des cadets de France et de Lorraine. Ce qui, n'estant pas moins honteux pour les roys que pour les particuliers, produit aussy fort souvent de très dangereux effects, tant en ce qu'il met des emplois fort importants entre les mains de personnes incapables, que parce que le nom de *prince*, avec tous les avantages qu'il apporte, et ce qu'ils sont descendus de souverains, leur donnant assez d'ambition et de vanité pour croire qu'ils le devroient estre, en rend aussy plusieurs particuliers tellement persuadés, et qu'ils sont d'une autre espece que le reste des hommes, que, ne faisant nulle difficulté de se soumettre à eux jusques à estre à leurs gages (je dis de gens de telle condition, qu'ils ne voudroient pour rien du monde servir des gentilshommes, de quelque qualité qu'ils fussent), ils ne mettent point aussy, par un aveuglement estrange, de difference de ce qu'ils doivent aux roys et à eux, et les servent aussy librement contre les roys mesmes que sy c'estoit chose pareille : d'où ont procédé leurs sy fréquentes révoltes, et aida autant que toute autre chose à faire la Ligue. Henry septieme, le plus sage de tous les roys que l'Angleterre a eus, voyant que les ducs avoient souvent abusé des grands privileges que ceste dignité leur donnoit, les retrancha et les réduisit au point où ils sont aujourd'huy, comme en Espagne Ferdinand et Isabelle supprimerent les grands-maistres des trois ordres de Castille, qui avoient tant de fois causé des guerres civiles.

Cela estant de la consequence que j'ay dit, aussy bien pour les roys que pour la noblesse qu'il aymoit sy fort, on ne peust pas, ce semble, douter qu'il n'y voulust remédier, et les réduire au point des autres hommes, ou s'en défaire tout à fait : mais il en donna encore de grandes marques toutes les fois que l'occasion s'en présenta, comme contre autres dans la querelle qu'eust M. de Balagny contre M. d'Aiguillon, n'ayant pas permis qu'on les accordast autrement qu'en la maniere pratiquée ordinairement entre des gens de qualité, ny que M. de Balagny allast chez M. d'Aiguillon luy faire des compliments, comme M. de Mayenne son pere et tous ses parents vouloient, et disoient qu'il se devoit et estoit accoutumé; en ce qu'il rompist tous les mariages proposés pour le mesme M. d'Aiguillon, et pour messieurs de Guyse, qui estoient alors les seuls considerables de la maison de Lorraine, messieurs d'Elbeuf n'estant que des enfants; et qu'il s'y attacha sy fort qu'il falloit

que leur race finist en eux, ou s'ils se marioient, que ce fust avec tant de désavantage, comme on disoit de M. de Guyse avec madame de Verneuil, que se trouvant après sans biens et fort descheus de réputation, ils ne peussent pas soutenir leurs prétentions, et résister à tout ce qu'il voudroit. Et enfin qu'il laissa partir M. de Nemours pour aller en Piedmont, sy mal satisfait qu'il assuroit n'en vouloir jamais revenir, sans essayer de l'arester, ainsy qu'il faisoit ordinairement de bien moindres que luy. Quelques uns pourront demander pourquoy le pouvant faire par tant d'autres manieres, il prenoit celle là, qui estoit sy longue qu'il n'en a pas peu voir la fin : mais c'estoit aparemment à cause des traités qu'il avoit faits avec eux, et des paroles qu'il leur avoit données, pour finir la Ligue; à quoy il ne vouloit pas manquer.

Que sy parmy tout cela il ne tesmoignoit rien de pareil contre messieurs de Longueville et de Nevers, qui prenoient aussy la qualité de princes, et qu'il donna mesme à M. de Nevers, après qu'il eust fait mettre le comte d'Auvergne en prison, la charge de colonel de la cavalerie légere qu'il avoit, c'estoit premierement et sans doute parce que, n'ayant jamais esté contre luy, ils méritoient bien d'estre distingués des autres; mais vraysemblablement encore parce qu'ayant les plus anciennes duchés, celle de Longueville estant de Louis douzieme, et celle de Nevers de François premier, il ne prévoyoit nulle difficulté quand il n'auroit affaire qu'à eux, à les réduire au point qu'il voudroit, parce que se trouvant après cela et sans contestation les premiers de l'Estat, sy leurs cadets y perdoient quelque chose, n'ayant plus ce grand rang, leurs ainés y gagneroient tant, personne ne leur disputant plus rien, et pouvant marcher immédiatement après les princes du sang, comme faisoient leurs prédécesseurs, qu'ils n'auroient pas de quoy se plaindre, et seroient très heureux, pour jouir de cest avantage, d'entrer dans la regle qu'il establiroit, et qui seroit très juste.

Car à dire le vray, et prendre les choses dans leur origine, personne n'avoit encore pris en France le titre de prince, ny prétendu aux privileges qu'on luy attribue, quand Claude de Lorraine, comte de Guyse, y arriva; mais ayant esté fait duc et pair par le roy François premier, il se tint sy eslevé par ceste nouvelle dignité, qui n'avoit esté jusques là donnée qu'à ceux qui avoient des provinces entieres, ou à des princes du sang, qu'il voulust à l'heure mesme précéder le duc de Longueville, qui n'estoit pas pair, auquel il cédoit auparavant (ayant mesme eu la charge de premier chambellan durant que l'autre estoit grand chambellan), et prendre le titre de prince comme en Allemagne, bien que ceux de la maison royale ne s'appelassent en ce temps là que les *seigneurs du sang*. Mais cela ne lui réussit pas comme il avoit espéré, car le duc de Longueville prétendit conserver la préséance dont il estoit en possession, et peu de gens luy donnerent ceste qualité de prince, une tradition assés commune apprenant que quand on le nommoit ainsy devant le comte de Saint-Paul, de la maison de Bourbon, et duquel il avoit espousé la sœur Antoinette de Bourbon, il s'en moquoit, disant : « Vous parlés allemand en françois; » pour faire entendre que s'il vouloit de la principauté, il la devoit aller chercher en Allemagne, et non en France, où il n'y en pouvoit avoir que pour les princes du sang. Joint que le roy François, qui estoit fort habile et en voyoit les conséquences, ne voulant nulle nouveauté, fist que la chose en demeura là, n'y ayant que ses domestiques, ou quelque peu de ses amis particuliers, qui pour le flatter l'appelassent ainsy, jusques à ce que François, duc de Guyse, et Charles, cardinal de Lorraine, ses enfants, releverent du temps de Henry second les prétentions de leur pere; et en vertu du crédit qu'ils eurent auprès de luy, qui estoit bon, et ne voyoit pas sy loin que le roy François, firent prendre à toute leur maison ce qu'on avoit refusé au duc Claude seul, sans que personne osast s'y opposer ny leur rien disputer, à cause de leur faveur, et qu'ils estoient en effet les plus grands personnages de leur siecle: à l'exception cependant du duc de Longueville, lequel, nonobstant toutes ces considérations, persista tousjours à se vouloir maintenir dans le rang qu'il avoit eu, et pour ne leur céder en rien se fist appeler prince comme eux, et en prist tous les avantages, comme firent aussy les ducs de Nemours, de Nevers, et ceux de Luxembourg, qui avoient les mesmes raisons de le faire que ceux de Lorraine. Ensuite de quoy le roy Henry second estant mort, et les guerres des huguenots et puis celles de la Ligue arrivées, ils s'acquirent pendant ces confusions tant d'autorité par le moyen de leurs grands biens, et qu'ils estoient gouverneurs des principales provinces, qu'il leur fust fort aisé de se maintenir dans les grandeurs qu'ils s'estoient attribuées, les roys n'osant pas y toucher, et les particuliers estant trop foibles pour l'entreprendre; et quand au roy Henry-le-Grand, à cause, comme j'ay desja dit, des traités qu'il avoit faits avec eux.

Dans ces derniers temps, le cardinal Mazarin a fait faire des princes qui n'estoient point de ces maisons souveraines : ce qui pouvoit en quel-

que sorte réparer l'honneur du Roy, faisant au moins voir que ceste qualité venoit purement de luy, et non de la naissance; mais comme la folie des François pour les estrangers est telle qu'ils ne s'estiment rien en comparaison d'eux, et que sans considérer leur intérest, ny ce qui se fait dans les autres pays, ils leur laissent prendre tous les avantages qu'ils veulent, on a tant crié contre ces nouveaux, sans parler des anciens, que je ne sçay s'ils pourront durer, ny sy les roys, n'en estant point sollicités, penseront jamais assez fortement à la honte que ce leur est d'avoir des gens dans leur Estat qui prétendent ne tenir point d'eux la grandeur qu'ils y ont, pour les vouloir oster. Je sçay bien qu'il s'en pourra trouver qui, jugeant plus des choses par l'habitude que par la raison, croiront, parcequ'ils voyent celles là establies, qu'on n'y doit point toucher, et que rien ne marquant davantage la foiblesse d'un gouvernement que les changements, il se faut contenter de vivre comme nos peres on vescu; mais on leur peust respondre que les choses mauvaises se doivent tousjours changer, l'ancienneté n'estant point un titre valable : autrement le feu Roy auroit eu grand tort d'oster aux huguenots quelques uns des privileges que le roy Henry-le-Grand leur avoit donnés par l'édit de Nantes; et comme ce seroit une absurdité fort grande de le dire, puisqu'on voyoit clairement le mal qu'ils causoient, aussy en seroit-ce une de vouloir maintenir ces princes nonobstant le préjudice que le Roy et toute la noblesse, en qui consiste la principale force de l'Estat, en reçoivent. Il y en a aussy qui s'imaginent qu'il faut avoir des gens de ceste sorte pour opposer aux princes du sang, et leur tenir teste, ainsi que firent messieurs de Guyse durant les regnes de François second et de Charles IX; mais il faut considérer que ce ne fust qu'en vertu de l'autorité royale qu'ils avoient entre leurs mains; et que tout grand seigneur qui en sera de mesme, et aura le Roy pour luy, le pourra faire aussy bien qu'eux, ainsy que le monstra bien le mareschal de Fervaques à M. le comte, comme il sera dit cy après, et que sans le Roy personne ne doit le pouvoir faire : autrement ce seroit pour rentrer dans tous les désordres arrivés sous Henry troisième, et un remede pire que la maladie, les princes du sang n'ayant jamais tesmoigné vouloir usurper la couronne comme messieurs de Guyse ont fait.

Après avoir parlé de la manière dont ce grand Roy traitoit les bons, il ne faut pas, ce me semble, oublier de dire comme il en usoit envers les méchants, puisqu'on ne trouvera pas, je m'assure, moins de prudence et d'équité en l'un qu'il y en avoit en l'autre. Il tenoit donc pour également condamnable de tout pardonner, et de ne rien pardonner; de sorte que pour les premieres fautes, et celles qu'on voyoit s'estre faites par légereté ou jeunesse, il estoit assés aisé d'en obtenir la grace; mais pour les recheutes, ou celles qui monstroient une volonté enracinée au mal, il estoit presque impossible.

L'indulgence qu'il eust pour ceux de la Ligue, que ceux qui l'avoient tousjours servy souffroient si impatiemment, les traitant tout comme eux; et l'exemple du mareschal de Biron, auquel il est certain, quoyque son crime fust horrible, qu'il eust volontiers pardonné, s'il eust seulement voulu confesser sa faute et la reconnoistre, comme il essaya plusieurs fois de l'y obliger, et qu'on a despuis voulu faire passer pour exemple d'oublier toutes sortes d'offenses et ne chastier jamais personne, c'estoit pour les premiers parce qu'ils ne s'estoient pas révoltés contre luy, mais contre le roy Henry troisieme, qui n'eust pas deu leur pardonner sy facilement; qu'ils avoient eu à son esgard le prétexte de la religion, qui estoit une grande excuse; et qu'ils n'estoient, pour la pluspart, rentrés dans son service que par des traités auxquels il ne vouloit pas manquer. Et pour le mareschal de Biron, c'estoit à cause des grands services qu'il en avoit receus, et de ceux qu'il luy pouvoit encore faire, n'ayant personne de pareil à luy pour commander les armées; tous les autres qui eurent, despuis la paix faite, intelligence avec les Espagnols, ayant esté chastiés fort sévérement.

Il prenoit un grand soin de gratifier les personnes principales, et de montrer l'estime qu'il en faisoit, pour obliger les autres à en faire de mesme. On l'a veu aller chez le cardinal de Joyeuse, le connestable de Montmorency, le premier président de Harlay, et autres gens considérables de toutes professions, dont il pouvoit avoir affaire, seulement pour les honorer de sa visite : ce qui ne s'est point pratiqué despuis, et dont on ne s'est pas mieux trouvé; car il gagnoit tellement par là tous les esprits, qu'il les portoit quand il en estoit besoin à tout ce qu'il vouloit, et leur faisoit faire de bon gré ce que dans ces temps-cy on ne pourroit obtenir que par la force. Quand il estoit avec eux, il leur parloit des choses de leur mestier, et le pouvoit bien faire, s'estant dès sa jeunesse estudié à sçavoir un peu de toutes; disant qu'il le falloit ainsy pour s'empescher d'estre trompé, et pouvoir forcer les gens à faire leur devoir.

Mais ceux avec qui il réussissoit le mieux, c'estoit les gens de guerre; car ayant passé la plus grande partie de sa vie parmy eux, faisant

aussy souvent l'office de simple capitaine que celuy de général, il sçavoit ce qu'il falloit dire aux petits comme aux grands; et parce qu'il estoit de telle sorte avec les Espagnols, qu'il pouvoit tous les jours avoir subject de rompre avec eux, il ne prenoit pas seulement soin d'entretenir son esprit dans les pensées de ce qu'il devroit faire sy cela arrivoit, et d'en parler souvent, mais encore de tenir son corps en estat de pouvoir travailler quand il en seroit besoin, montant à cheval, allant à la chasse, et faisant continuellement quelque exercice laborieux : à quoy il vouloit aussy obliger les autres, ne pouvant souffrir ceux qui aimoient trop leurs aises, les appelant efféminés, et le leur reprochant en toutes occasions.

De sorte qu'il y a grande apparence qu'il n'auroit pas facilement permis qu'on allast autant en chaise ou en carosse comme on fait aujourd'huy, où on ne va plus autrement; n'y ayant devant sa mort que les plus grands, ou les personnes fort âgées, qui osassent avoir des carosses; et encore montoient ils souvent à cheval, et mesme par la ville, parce qu'il en usoit ainsy, et leur en donnoit l'exemple. Il est bien vray que le comte de Gurson, les marquis de Cœuvres et de Rambouillet, qui estoient jeunes, se dispenserent de son temps de ceste regle, et eurent des carosses, celuy là sous prétexte de sa sourdité, et les deux autres parce qu'ils avoient mal aux yeux : mais il est certain qu'ils ne s'en servoient gueres que la nuict, et encore se cachoient-ils, et fuyoient sa rencontre, sçachant bien que cela luy estoit désagréable.

Comme il avoit l'esprit fort universel, il le rabaissoit quelquefois jusques aux plus petites choses, ne desdaignant pas d'en prendre soin, comme il se vist par le restablissement de la fabrique des tapisseries de haute lice à Paris, que la longueur des guerres avoit fait discontinuer, donnant des pensions à des gens qu'il fist venir de Flandre pour cela. Les manufactures de soye de Tours et de Lyon s'augmenterent aussy beaucoup par ses soins; et il commençoit à y en avoir à Paris, où il fist faire des logements sous la grande galerie du Louvre pour tous ceux qui excelleroient en leur métier; prétendant par ces moyens empescher qu'on ne portast l'argent hors du royaume, et donner aux pauvres diverses occasions de gagner leur vie.

Il prenoit aussy un plaisir singulier aux bastiments, et faisoit tousjours travailler pour luy et pour le public; la pluspart de ce qu'il y a de plus magnifique dans Paris, et qui a le plus contribué à son embellissement, s'estant commencé ou achevé de son temps, comme le Pont-Neuf, la grande galerie du Louvre, une partie des Thuileries, la place Royale, la Maison de santé, l'isle du Palais, la rue Dauphine, et le Marais du Temple; et dans les maisons de campagne, le Chasteau-Neuf de Saint-Germain, la cour des cuisines, le parc et le canal de Fontainebeleau, et une grande partie de ce qu'il y a à Mouceaux et à Verneuil. A quoy il semble qu'on peust ajouster ce qui s'est fait à son exemple dans tout le royaume, qui s'est quasy tout renouvelé, et tellement embelly qu'il ne seroit pas reconnoissable à ceux des regnes passés.

Pour ce qui est du dehors, il avoit un extreme soin de se bien entretenir avec ses alliés, entrant dans tous leurs intérests et les assistant dans leurs besoins, en la maniere qui leur estoit la plus avantageuse; tesmoin le différent d'entre le pape Paul cinquieme et les Vénitiens, qu'il appaisa nonobstant toutes les traverses des Espagnols, parce que ceste paix estoit nécessaire à tous les deux, et aux Hollandois, auxquels il falloit la guerre pour se fortifier, leur Estat estant encore trop petit pour subsister, s'il ne se fust point accru. Il leur donna de grands secours d'hommes et d'argent, non comme les Anglois, qui prirent des places en ostage, qu'ils n'ont point rendues qu'après en avoir esté entierement remboursés, mais comme leur voulant donner, ainsy que fist la reine Marie de Médicis pendant sa régence, sçachant bien que c'estoit son intention; et leur aida après cela à faire la treve, quand ils creurent qu'elle leur estoit avantageuse, quoique ce fust en quelque sorte contre ses intérests. Et tesmoin encore les grands préparatifs qu'il faisoit quand il mourust, pour secourir l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, et plusieurs autres choses de moindre conséquence; par où il ne se conserva pas seulement ses anciens amis, mais en fist encore de nouveaux, voyant la seureté qu'il y avoit dans son amitié, et les avantages qu'on en pouvoit tirer.

Et quant au roy d'Espagne, que la rivalité de grandeur tenoit tousjours dans des intérests différents, Henry IV luy estoit devenu sy redoutable par le bon ordre qu'il avoit mis dans ses affaires, la puissance de son royaume et le grand nombre de ses amis, qu'il envoya don Pedre de Tolede, en l'année 1608, pour luy demander son amitié, et pour nœud le mariage de Madame, fille aisnée du Roy, avec le prince d'Espagne; et il s'estoit despuis résolu, ainsy que je l'ay desja dit, de faire rendre madame la princesse, pour essayer de le contenter, et n'avoir point de guerre avec luy, s'il eust esté seulement jusques à Châlons.

Or, comme tout cela procédoit du bon ordre

qu'il avoit mis dans ses affaires, et des grands soins qu'on luy en voyoit prendre, aussy faut-il que tous les princes qui en useront autrement et les négligeront s'assurent qu'au lieu de la gloire où il estoit, ils courreront fortune d'estre sans crédit et sans réputation, et de perdre peut-estre à la fin leurs Estats, comme plusieurs ont fait.

Je sçay bien que son sens naturel, qui estoit fort grand, et sa longue expérience, aidoient beaucoup à cela; mais outre qu'il en vient tousjours bientost à ceux qui pensent comme il faut à leurs affaires, ils peuvent encore estre secourus, comme estoit ce grand Roy, qui ne résolvoit rien sans conseil, pourvu qu'ils le choisissent bien, et ne donnent pas non plus que luy trop d'autorité à un seul; qu'ils parlent, comme j'ay dit ailleurs, à diverses personnes pour estre bien informés, et pouvoir connoistre ce qui leur est le plus avantageux; qu'ils ne permettent jamais que l'intérest des particuliers soit préféré à ceux du public, et ne pardonnent point à ceux qui entreprendroient de le faire, ne s'estant point veu de temps où il ne se soit trouvé des gens propres pour servir dans la conduite des grandes affaires quand on les a voulu chercher, ny où ils n'ayent fait leur devoir quand ils ont cru ne pouvoir subsister que par là.

Il avoit tant d'esprit et de jugement, qu'il prévoyoit souvent des choses fort eslongnées, et aucunes mesmes peu apparentes. J'en apporteray icy deux exemples bien considérables, et suffisants, à mon avis, pour le faire voir : la premiere fust que les députés de La Rochelle l'estant venu trouver pour des prétentions qui ne luy plaisoient pas (car les huguenots en avoient souvent de fort desraisonnables), après qu'il les eust refusés et renvoyés, il dit au mareschal de Brissac et autres qui estoient présents, qu'ils ne luy faisoient ces demandes et n'abusoient en diverses occasions de sa bonté, que sur l'imagination que luy ayant donné retraite dans ses plus grandes nécessités, et les connoissant tous aussy bien que ceux de Paris, il ne se résoudroit jamais à leur faire du mal : en quoy ils avoient raison; mais que c'estoit ce qui les perdroit, parceque s'y accoutumant, ils en voudroient faire de mesme avec son fils, qui, n'ayant pas de pareils sentiments que luy, ne le souffriroit pas, et les ruineroit.

La seconde est qu'estant allé à Metz pour en oster M. de Sobole, lieutenant de M. d'Espernon, qui par sa mauvaise conduite s'estoit également rendu désagréable à tout le monde, le duc Charles de Lorraine l'y vint trouver, et le prier instamment d'aller à Nancy, dont la nouvelle fortification estoit desja fort avancée. Ce que n'ayant peu honnestement refuser, il arriva entre eux une belle contestation à qui montreroit le plus de confiance, le Roy y voulant aller sans le régiment de ses Gardes, et M. de Lorraine voulant qu'il l'y menast, et fust maistre de la place tout le temps qu'il y demeureroit; et il s'y opiniastra sy fort, ayant envoyé toute sa garnison à Saint-Nicolas, que le Roy fust contraint de céder : mais il n'y en mena que deux compagnies, qu'on mist aux portes de la ville, plus pour la forme qu'autrement. Or, M. de Lorraine ayant monstré au Roy ce qu'il avoit fait et ce qu'il vouloit faire, il le supplia, comme le plus grand capitaine du monde, de luy en dire son avis. Sur quoy, après diverses excuses, il luy respondit enfin qu'il ne se pouvoit certainement rien voir de plus beau; mais puisqu'il vouloit sçavoir ce qu'il en pensoit, il luy diroit franchement que s'il avoit esté en sa place, il ne l'auroit jamais fait, parce qu'au lieu d'assurer sa maison comme c'estoit sans doute son dessein, il en causeroit un jour la ruine, non pas à la vérité de son temps, estant trop sage pour cela, mais de quelqu'un de ses successeurs, qui se persuaderoit qu'avec une telle place il pouvoit se passer de l'alliance et de la protection des roys de France, et en chercheroit d'autres; en quoi il se tromperoit grandement, l'amitié et la bonne correspondance qu'ils entretiendroient avec eux estant leur meilleure forteresse; n'y ayant ny fortifications ny secours estrangers qui les peussent sauver toutes les fois qu'ils les voudroient perdre. Le mareschal de Brissac me dit l'un et l'autre en l'année 1621, lorsqu'il vint commander l'armée devant Saint-Jean-d'Angely, où, pour beaucoup de raisons qu'on verra cy-après, il n'y avoit nulle apparence qu'ils deussent réussir comme ils ont fait.

Mais parce qu'on pourra s'estonner que nonobstant toutes ces grandes qualités qui le faisoient tant aimer, et qui l'avoient mis, selon le monde, au comble de la gloire, on l'ait veu mourir d'une maniere sy malheureuse, et qui semble estre une sy grande marque de la colere de Dieu, j'ay cru devoir dire icy ce qui peust vraysemblablement l'avoir attiré, afin que ceux qui viendront après luy s'en puissent garder, et que l'imitant dans ses vertus, ils ne tombent pas dans ses vices, craignant que Dieu ne les en chastie comme luy; estant très-certain qu'il punist souvent, mesme dès ceste vie, ceux qui, abusant trop des graces qu'il leur fait, se laissent emporter à leurs passions.

Le plus grand de tous les subjects qu'il en donna fust sans doute ceste furieuse passion qu'il avoit pour les femmes, laquelle, ayant com-

mencé à l'obséder dès sa jeunesse, continua tousjours despuis de telle sorte, que l'âge, ny son second mariage, quoyque la Reyne fust sy belle qu'elle méritast d'estre préférée à toute autre, n'y apporterent aucun changement; faisant quelquefois pour cela des choses estranges, comme ces mariages faits et desfaits, et ceste prétention sy injuste de faire revenir madame la princesse malgré M. le prince.

Le peu de soins qu'il prist d'empescher les duels, jusques à ce qu'il fist l'édit dont j'ay parlé, en est encore un autre fort apparent; car il ne les souffroit pas seulement, mais monstroit de les approuver, permettant qu'on en parlast devant luy, et eslevant ou blasmant ceux qu'on disoit avoir bien ou mal fait : ce qui donnoit une telle émulation à ceux qui arrivoient nouvellement à la cour, qu'au lieu de se battre seulement comme par une espece de nécessité, et pour des offenses qui se faisoient souvent par hazard, ils en cherchoient l'occasion pour gagner réputation auprès de luy, et se mettre dans son estime : ce qui causa la perte d'une infinité de gens.

A quoy on peust, ce semble, ajouter les mauvais choix qu'il faisoit quelquefois pour remplir les bénéfices à sa nomination, les donnant à des gens incapables, de profession contraire, ou mesme de religion; car il se vist de son temps des huguenots avoir des abbayes : ce qui ne donnoit pas seulement du scandale par le mauvais usage qu'ils en faisoient, mais pouvoit aussi grandement préjudicier au public pour les cures ou autres bénéfices de leur nomination, qu'ils pouvoient conférer à des personnes peu propres pour donner bonne édification, et bien instruire les peuples.

Je diray aussy quelques fautes qu'il fist tant à l'esgard du dehors que du dedans du royaume, lesquelles monstrent bien l'infirmité humaine, et qu'il n'y a personne qui ne soit subject à faillir. Elles furent dès lors fort condamnées, et tenues contre la bonne politique; et parceque ce fust en des choses importantes, et dont on a receu despuis beaucoup de mal, j'ay creu les devoir remarquer.

De celles du dehors, la premiere fust l'eschange du marquisat de Saluces : car encore qu'il y eust du profit pour luy, la Bresse avec les trois bailliages qu'on luy donna valant beaucoup plus que ce qu'il quittoit, et couvrant la ville de Lyon, néanmoins, puisque c'estoit le subject de la guerre, qu'il s'agissoit principalement de sçavoir sy les François auroient quelque chose de là les monts ou non, et qu'ostant toute espérance aux Italiens de pouvoir estre en leurs besoins secourus de la France, cela sembloit affermir l'autorité des Espagnols en Italie, et leur donner moyen de s'en rendre maistres, on a creu qu'il ne le devoit jamais faire : les grands princes comme luy estant plus obligés de penser à leur réputation, et à ce qui les rend plus ou moins considérables dans le monde, qu'à un petit intérest qu'il trouva dans cest eschange, et par où néanmoins il se laissa gagner.

La seconde est que le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, faisant bastir le fort qui porte encore aujourd'huy son nom à la teste de la Valteline, pour tenir les Grisons à qui elle est, et qui n'avoient point alors d'autre alliance que celle de France, en quelque subjection, et pouvoir aussy plus facilement se saisir de ce passage, qui est le plus commode de tous pour la communication de l'Italie avec l'Allemaigne, et envoyer des troupes de l'un à l'autre toutes les fois que les roys d'Espagne en auroient besoin, il n'y eust personne qui ne s'apperceust aussytost de ce dessein, et du mal que les Italiens principalement en pourroient recevoir : ce qui obligea les Vénitiens de s'adresser au Roy, comme intéressé à cause de ses alliés, pour leur aider à l'empescher; mais ils ne peurent convenir de la somme que chacun y mettroit, le Roy voulant, comme plus intéressés, qu'ils en payassent au moins la moitié, et eux n'en voulant donner que le tiers. De sorte que pour ceste seule raison, qui ne devoit pas, ce semble, arrester un sy grand prince en une chose de telle conséquence, le fort s'acheva sans empeschement : ce dont les Espagnols ont tiré despuis de grands avantages.

La troisieme est la treve de Hollande, à laquelle il ne consentist pas seulement, mais s'en rendist le principal entremetteur, sur le grand desir qu'en avoient les Hollandois, ausquels il vouloit monstrer n'avoir autre interest que le leur; joint que les Espagnols ayant fait de grands progrès dans les années 1605 et 1606, il craignist peut-estre que les Hollandois ne les peussent pas arrester à l'avenir, et que la fortune ne changeast. Ou bien il voyoit que par la treve ils conservoient tout ce qu'ils avoient acquis, qui estoit fort considérable; qu'ils auroient loisir de bien affermir leurs affaires, et de former enfin un Estat assez puissant pour pouvoir tousjours, avec l'aide de la France, résister aux Espagnols et leur estre redoutables, n'estant pas vraysemblable qu'ils peussent jamais s'accorder avec eux, ny lui manquer après tant d'obligations. Mais beaucoup de gens ont pourtant creu qu'il devoit plustost regarder, je ne diray pas aux divisions intestines ausquelles les républiques, aussy bien que tous les autres Estats, semblent estre plus subjectes dans la paix que dans la

guerre, comme en effet ils ne furent pas longtemps sans en avoir une fort dangereuse; mais que les Espagnols ne pouvant pas tousjours faire des efforts semblables à ceux des deux dernieres années, ils auroient assurément esté contraints de prendre quelque relasche, pendant quoy assistant les Hollandois conformément au besoin, et leur donnant, au lieu des quatre ou cinq cent mille escus tous les ans qu'il avoit accoutumé, les huit ou neuf cent mille qu'ils demandoient, comme il le pouvoit faire, ils eussent peu réparer leurs pertes passées, et faire peut-estre de nouvelles conquestes : mais que quand cela n'auroit pas esté, et qu'ils seroient seulement demeurés sur la défensive, que c'auroit esté assez pour luy, puisqu'il est hors de doute qu'à la longue les Espagnols se seroient tellement espuisés par les continuelles. despenses ausquelles ils auroient esté obligés, que ne se trouvant pas en estat de luy pouvoir résister quand il les auroit voulu attaquer, il les eust enfin peu chasser de la Flandre par le moyen des Hollandois, parce qu'ils en eussent tousjours fait la principale despense, comme ces mesmes Espagnols avoient autrefois chassé ses prédécesseurs de l'Estat de Milan par le moyen et le secours des Italiens.

Pour les fautes du dedans, une des principales fust de ne prendre pas Sedan, comme il pouvoit faire sans difficulté quand il y alla en l'année 1606; mais il se laissa gagner par les ennemis de M. de Sully, lesquels craignant sa trop grande élévation sy ce voyagé, qu'il avoit opiniastrément conseillé, succédoit bien, et sy M. de Bouillon, qu'on pouvoit quasy seul luy opposer, perdoit tout crédit, comme il seroit infailliblement arrivé sy l'on en fust venu aux extrémités, et que la place luy eust esté ostée, prirent le temps qu'il estoit allé à Châlons haster l'artillerie, pour faire un traité où le Roy ne trouva autre avantage que d'y entrer, de mettre un gouverneur avec une compagnie de cinquante hommes pour quelque temps dans le chasteau, et le mener comme en une espece de triomphe lorsqu'il fist son entrée à Paris; tout ce qu'il y avoit laissé en ayant esté bientost retiré, M. de Bouillon en demeurant le maistre, et avec autant de pouvoir d'en abuser comme auparavant. Je n'ay veu personne qui ait pénétré comment cela se peust faire, car il n'estoit pas aisé de surprendre un homme aussy avisé que luy, et les cabales de la cour n'avoient guere de pouvoir de son temps. On ne croit pas que ce fust de peur d'esmouvoir ses voisins et leur donner jalousie; aucun d'eux ne branloit, et ils le considéroient tous sy fort qu'ils cherchoient plus à luy complaire qu'à le fascher. Ce n'estoit pas aussy la crainte de le ruiner après luy avoir fait tant de bien, car il ne pouvoit pas douter qu'en luy donnant dans la France des terres en eschange, il auroit esté plus riche et en meilleure condition, n'y en ayant point de pire que de donner jalousie à son maistre, ne s'en estant guere veu qui n'y ayent enfin péry : mais la chose s'estant passée comme j'ay dit, il faut bien croire que Dieu l'aist voulu ainsy, l'aveuglant comme il a fait beaucoup d'autres, pour l'empescher de profiter d'une sy belle occasion pour des causes qui nous sont inconnues; sy ce n'est qu'on veuille dire qu'il la gardoit pour un temps où elle seroit remise entre les mains des catholiques et non pas des huguenots, comme elle eust peut-estre esté en celuy là.

Les fortifications de La Rochelle doivent aussy estre comptées entre les fautes que fist ce grand Roy; car de laisser fortifier des gens dont il sçavoit toutes les prétentions, et qu'ayant esté une des principales causes de l'establissement du party des huguenots ils en estoient encore le plus fort appuy, sans estre en lieu où on deust apréhender les estrangers, ny qu'ils en eussent d'autre besoin que pour se mieux deffendre contre luy ou contre ses successeurs, et affermir davantage leur rebellion, et y contribuer mesme du sien, tirant quatre mille escus tous les ans de son espargne pour cela, c'est chose qui ne se peut excuser.

La paulette, au sentiment de plusieurs personnes fort sages et fort habiles, en est encore une autre bien grande : la principale raison qui l'y porta fut qu'ayant veu que messieurs de Guyse, pour avoir peu faire donner durant leur faveur tous les offices qui vaquoyent à des gens despendants d'eux, s'estoient acquis un tel crédit parmy les officiers qu'ils les connoissoient plus que les roys, et que c'estoit ce qui leur avoit le plus aidé à faire la Ligue, il se résolust, croyant sans doute qu'on ne pourroit jamais establir de regle certaine contre les favoris, ny les empescher d'abuser de leur crédit, d'y remédier, en se privant luy mesme du droit qu'il y avoit, laissant aux particuliers et à leurs héritiers la propriété de leurs offices moyennant une certaine somme par an, comme il se pratique encore aujourd'huy; prétendant que les choses estant par là réduites au seul argent, personne n'y pourroit plus avoir part. Mais il ne considéra pas que pour fuir un mal il tomboit dans d'autres plus grands, et qui pouvoient arriver plus aisément, l'exemple de messieurs de Guyse ne pouvant pas faire conséquence, se trouvant peu souvent de semblables gens, et avec des circonstances aussy avantageuses qu'ils en avoient eu. Or il est cer-

tain que les officiers n'estant aujourd'huy non plus obligés aux roys qu'aux favoris, et n'ayant point affaire d'eux quand ils meurent (qui estoit une bride par où on les retenoit dans le devoir), ils en sont devenus si audacieux et entreprenants, principalement ceux des parlements, qu'ils sont tousjours prests d'abuser de l'autorité que les roys leur ont donnée, et de l'employer contre eux-mesmes. Il est encore arrivé que, d'autant que l'argent seul donne la preference, les interrogations ne se font plus que pour la forme; de sorte que les jeunes gens ont bien moins de soin d'estudier et de se rendre capables qu'ils n'avoient autrefois, et que ne s'estant point fixé de prix aux offices qu'on ne puisse excéder, ils sont montés sy haut que la porte en est fermée à plusieurs personnes de bonne naissance et de vertu, pour estre ouverte aux plus riches, de quelque condition ou humeur qu'ils puissent estre, dont le public et le particulier pourront bien quelque jour pastir; et que s'ils ne rendent pas au Roy ce qu'ils luy doivent, ils n'exerceront pas aussy la justice avec toute la suffisance et l'integrité comme par le passé: ce qui leur donnoit une si grande réputation, qu'on a souvent veu des estrangers s'y venir soumettre.

La mort du Roy, arrivée d'une maniere sy estrange et sy imprévue, fust aussy ressentie par toute la France d'une façon toute extraordinaire; car outre les grands tesmoignages qu'on en donna tant à Paris que dans les provinces, qui durerent sy longtemps qu'il ne s'estoit jamais veu rien de pareil, on en entra en de telles appréhensions qu'il y en eust qui ne les peurent supporter, et moururent à l'instant mesme qu'on leur en dit la nouvelle: comme le capitaine Marchant, beaupere du president Le Jay, et autres.

Et ce n'estoit pas sans grande raison qu'ils craignoient: car sortant d'entre les mains d'un prince qui avoit toutes les qualités propres pour bien régner, plein d'esprit, d'expérience et de bonté, qui agissoit en toutes choses par luy-mesme, et avec lequel on n'appréhendoit aucuns ennemis domestiques ny estrangers; ils se voyoient tomber sous la puissance d'une femme et d'un enfant qui, n'ayant point de connoissance, ne verroient ny n'entendroient que par les yeux et les oreilles d'autruy, et ne seroient pas, ce sembloit, capables de les deffendre du moindre qui les voudroit attaquer. De sorte que les mieux sensés se representant les regnes de François second et de Charles IX, où tous les désordres dont la France avoit esté sy longtemps travaillée avoient commencé, et considérant celuy où ils alloient entrer, ils n'en espéroient rien de meilleur, s'imaginant qu'une partie des grands ne demanderoit qu'à rentrer dans la confusion, et que le party des huguenots, desja tout formé, ne manqueroit pas de fomenter leurs mauvaises intentions pour s'en prévaloir. Mais Dieu, qui a bien souvent voulu chastier la France, mais non pas la perdre, l'ayant tousjours à la fin retirée des périls où elle a esté, par des voyes inespérées et quasy miraculeuses, pour la mettre en plus de grandeur qu'auparavant, ainsy qu'il s'est veu du temps des Anglois et de la Ligue, pourveust encore ceste fois-cy de telle sorte à sa conservation, qu'après quelques légers mouvemens aussytost esteints qu'allumés, elle a triomphé de l'hérésie et des estrangers, et est devenue plus puissante qu'elle n'avoit esté.

Les moyens dont Dieu se servist en ce commencement pour nous garantir d'un naufrage sy apparent furent principalement que la Reine, qui n'estoit pas du naturel de Catherine de Médicis, pensa plustost à establir son autorité dans la paix et le repos, que dans l'intrigue et le trouble; et que ne se sentant pas assés forte pour porter toute seule le faix du gouvernement et se passer de secours, elle ne le chercha pas dans un homme seul en luy remettant tout son pouvoir, comme font ordinairement les personnes qui se laissent gouverner, mais en ceux mesme dont le Roy s'estoit tousjours servy pour la conduite de ses affaires, ne faisant rien dans les choses importantes que par l'avis de messieurs le chancelier (*de Sillery*), de Villeroy, et président Jeannin, qui estoient, comme j'ai desja dit, les plus grands personnages de leur siecle, et leur donnant également toute sa confiance. Ce qui lui réussit sy bien, que se servant quelquefois de l'autorité royale pour faire peur aux uns, ou de l'argent que le Roy avoit laissé dans la Bastille, et des moyens qui se présentoient chaque jour pour gagner les autres, elle rendist vaines toutes les entreprises des grands et des huguenots, et conserva la paix dans le royaume jusqu'en l'année 1614, où le Roy estoit sur le point d'entrer dans sa majorité, et la guerre beaucoup moins à craindre.

Or, parceque la faveur de la Conchine, qui avoit paru dès le temps du Roy, croissant avec l'autorité de sa maistresse, la rendist alors fort considérable, et me donnera subject de parler plusieurs fois d'elle et de son mary dans la suite de ces Mémoires, j'ay pensé nécessaire, devant que d'entrer plus avant en matiere, de dire quels ils estoient, et les moyens par où l'un et l'autre avoient monté au degré où ils se trouverent à la mort du Roy.

Il est donc certain, pour commencer par la femme, puisqu'aussy bien la faveur venoit de son costé, qu'elle estoit de Florence, et s'appelloit Léonora Galigaï; qu'elle eust entrée dès sa jeunesse dans la chambre de la Reyne par le moyen de sa gouvernante, pour qui son pere, qui estoit artisan, et, ce me semble, menuisier, avoit accoutumé de travailler; que se trouvant fort propre pour la faire jouer, elle sceust encore sy bien gagner la gouvernante et les autres femmes, qu'elles luy aiderent à estre enfin femme de chambre; et elle s'acquit en peu de temps un tel crédit sur l'esprit de la Reine, que quand elle fust grande elle ne faisoit rien que par elle : ce dont le grand duc avoit bien esté averty. Mais comme les filles sont peu considérées à Florence parcequ'elles n'héritent point, il ne s'en soucia pas jusques à ce qu'on parla de la marier au Roy; car la sçachant fort opiniastre et attachée à son sens, et la Léonore plus entreprenante que sa condition ne portoit, il craignit que cela ne despleust au Roy, et ne causast du mauvais mesnage; de sorte qu'il l'eust ostée, sans que la Reine y fist une telle résistance, et voulust sy absolument qu'elle la suivist, qu'il jugea enfin y devoir consentir, et s'en remettre à elle, qui y avoit le principal intérest. Mais estant arrivée auprès du Roy, et trouvant qu'il avoit destiné la marquise de Guercheville pour sa dame d'honneur, et la vicomtesse de L'Isle, fille de M. de La Roche, qu'il faisoit aussy son premier escuyer, pour sa dame d'atour, elle le sceust sy bien gagner, estant la bonté mesme et le plus complaisant homme du monde, que, sous prétexte d'avoir quelque personne auprès d'elle qui connust son humeur et la sceust servir à son gré, elle obtint ceste place de dame d'atour pour la Léonore; et que pour la mettre en estat de cela elle espouseroit Conchine, qui estoit un gentilhomme de Florence, d'assez bonne maison, mais pauvre, qui avoit suivy la Reine dans le dessein de ce mariage, et de faire quelque fortune par ce moyen-là.

Le Roy ne l'ayant pas toutefois souffert sans quelque regret, en eust bien davantage quand il vist que le crédit de ceste femme alloit sy avant, que son mary ayant eu un différent avec don Juan de Médicis, la Reine prist son party, et traita sy mal don Juan, quoyqu'il fust frere bastard de son pere, que de despit il s'en retourna à Florence : ce que le Roy n'eust pas enduré, et eust sans doute chassé et le mary et la femme, sans qu'ayant souvent des démeslés avec la Reine à cause des autres femmes qu'il aimoit, et ne voulant pas passer toute sa vie en contestations, il se résolust, pour l'obliger à le laisser en repos de ce costé-là, de luy complaire aussi en ce qui estoit de la Conchine : et son mary mesme à la fin ne luy desplaisant pas, parcequ'il estoit assez bon pour la cour, aimant le jeu et tous les autres divertissements qui s'y prennent, il le fist maistre d'hostel ordinaire de la Reine, et puis son premier escuyer quand M. de La Roche mourut.

Les premieres journées de la régence s'emploierent à donner ordre aux funérailles du Roy, et à luy rendre les devoirs accoutumés, ou plus grands encore s'il se pouvoit. Et bien qu'il se trouve souvent dans ces grandes cérémonies beaucoup de disputes pour les rangs, tout s'y passa néanmoins fort paisiblement, attendu que messieurs de Guyse et de Nevers, qui les pouvoient principalement faire, messieurs de Longueville et de Vandosme estant trop jeunes, et M. de Nemours absent, s'accorderent de partager entre eux toutes choses; de sorte que M. de Guyse ayant le choix, il laissa le sacre à M. de Nevers, et servist à l'enterrement : ce qu'il fist pour se rendre plus agréable au peuple, qui avoit la mémoire de ce prince sy chere, qu'il en aimoit jusques aux cendres; et ce fust aussy en ceste considération que la Reine ordonna que le deuil, qui n'avoit accoutumé de durer qu'un an, se porteroit encore la seconde année.

La Reine devant avoir des gardes, elle en donna la charge à M. de La Chastaigneraye, à qui elle se sentoit fort obligée, parce qu'estant tombée dans l'eau avec son carosse comme il entroit dans le bac du port de Neuilly, le pont ne s'estant fait que despuis cela, il s'y jetta sy promptement qu'il l'en retira sans qu'elle eust receu beaucoup d'incommodité. Or comme il estoit peu attaché à ses intérests, et pour faire voir à la Reine qu'il n'employoit pas mal la grace qu'elle luy avoit faite, il ne vendist pas une des charges; de sorte qu'il peust ne mettre que des gentilshommes dans toutes places de gardes : ce qui rendist la compagnie sy belle qu'elle faisoit honte à celle du Roy, où la vénalité s'estant introduite, il n'entre plus que des gens de fort basse condition. Mais afin de montrer qu'elle avoit grand soin du Roy, jugeant bien qu'il seroit impossible d'obliger le monde à le suivre tant qu'il seroit jeune et sans pouvoir, elle ordonna, pour suppléer à ce défaut, que la compagnie de chevau-légers du feu Roy, dont M. de La Curée estoit lieutenant et M. de Boucart cornette, serviroit par quartier auprès de luy pour le suivre partout où il iroit, donnant pour cest effet quelque augmentation de paye aux officiers et aux chevau-légers : dont messieurs de Souvré, de Saint-Geran, de Vitry et de Courtenvaut, qui comman-

doient les gendarmes du Roy, eurent une telle jalousie et firent tant de plaintes, qu'on leur accorda enfin la mesme chose qu'aux chevau-légers. Après quoy s'estant trouvés à la chasse avec le Roy, ils eurent un grand différent pour la marche, et furent près d'en venir aux mains ; mais M. de Souvré les ayant séparés, les obligea de s'en remettre au jugement de M. le connestable, lequel ordonna que les chevau-légers, suivant leur institution, iroient les premiers, et à la teste de tout ce qui seroit avec le Roy, et les gens-d'armes les derniers et après les gardes, ainsi qu'ils font aujourd'huy.

Il se fist aussi sur ce mesme temps une autre nouveauté bien plus remarquable et de plus grande importance, qui fust que pour obliger tout d'un coup les principales personnes du royaume, et les engager par quelque faveur signalée à demeurer dans le devoir, la Reine accorda des survivances à tous ceux qui, ayant des charges et des gouvernements, eurent des enfants ou des héritiers en âge de les posséder : ce qui réussit alors comme on s'estoit proposé, ne s'en estant presque point trouvé qui n'en fussent fort reconnoissants, mais qui a fait despuis beaucoup de mal; car la mesme grace ne se pouvant quasy plus refuser à personne, à cause de l'exemple, qu'il est fort dangereux de donner mauvais en France, ceux qui les ont eues ne s'en sont point tenus sy obligés, croyant qu'on les leur devoit, que les autres, qui n'avoient rien, en sont devenus refroidis et moins disposés à servir, voyant les récompenses plus eslongnées; de sorte que pour le réparer il a fallu souvent donner de l'argent : ce qui n'a pas peu contribué aux nécessités présentes.

M. d'Espernon ayant peu, comme les autres, asseurer ses charges à ses enfants, fit donner la survivance du gouvernement de Saintonge, Angoumois et Limosin, au comte de Candale son fils ainé, et celle de Metz et de la charge de colonel de l'infanterie au marquis de La Valette, qui n'estoit que le second; dont M. de Candale eust un tel despit, particulierement pour la charge de colonel, estimée alors la plus belle de France, à cause qu'il nommoit à toutes les compagnies, lieutenances et enseignes des régiments entretenus, et souvent à celles du régiment des Gardes mesme, qu'encore que M. d'Espernon s'en excusast sur ce que luy ayant donné par son mariage, avec l'héritiere d'Halluin, le duché d'Espernon, qui estoit le principal honneur qu'il eust, mais qu'il voyoit passer dans la maison de Foix, dont M. de Candale devoit prendre le nom, il n'avoit peu moins faire, pour ne laisser pas le sien, que M. de La Valette portoit, tout-à-fait dans le commun, que de luy donner ceste charge de colonel, qui est office de la couronne : sy est-ce qu'il ne pust jamais l'appaiser, mesme après luy avoir fait donner une charge de premier gentilhomme de la chambre, tous les raccommodements qu'il y eust despuis entre eux n'y ayant servy de rien.

Or ceste charge de premier gentilhomme de la chambre fust donnée à M. de Candale, en récompense de celle que M. d'Espernon avoit eue du temps de Henry troisieme, et que le roy Henry-le-Grand luy osta, quand à son avénement à la couronne il se retira à Angoulesme, pour la donner à M. de Bouillon, lors nommé le vicomte de Turenne, qui estoit le sien; dont M. d'Espernon s'estant souvent plaint, le Roy luy en promist enfin une pour M. de Candale chez M. le Dauphin, et luy en fist expédier un brevet, en vertu duquel il le fust en l'année 16.., comme M. de Souvré, qui l'estoit aussy de M. le Dauphin, l'avoit esté dés la mort du Roy ; et ce fust alors seulement qu'il commença à y en avoir quatre.

M. le prince estant encore à Milan quand le courrier que la Reine luy despescha, pour l'avertir de la mort du Roy et le convier de revenir, y arriva, il en partist aussytost pour aller en Flandre faire ses remerciements. Il trouva M. de Baraux à Bruxelles, que la Reine envoyoit au devant de luy pour presser son retour : de sorte qu'après avoir vu l'archiduc et l'Infante, et estre demeuré deux ou trois jours chez le prince d'Orange pour se reposer, il prit le chemin de France. Il ne voulust point voir à ce retour madame la princesse; mais la comtesse d'Auvergne sa sœur l'estant allé querir de la part de M. le connestable, elle ne laissa pas de le suivre ; et l'accommodement se fist, ce me semble, par les chemins.

Madame la princesse sa mere, M. de Bouillon, et une infinité de gens qui faisoient estat de s'attacher à sa fortune, l'attendirent à Peronne, et il fust receu à Paris selon que le temps et sa qualité le vouloient; car non seulement toute la cour fust au devant de luy bien loin hors de la ville, mais toutes les fenestres estoient pleines de gens pour le voir passer : ce qui luy devoit estre d'autant plus doux qu'il n'y avoit pas neuf ou dix mois qu'il s'en estoit allé, abandonné de tout le monde et sans espérance d'y revenir, ou fort honteusement. Madame la princesse y arriva aussy le mesme jour; et descendant comme luy chez la Reine, où estoit le Roy, fust trouvée encore plus belle que quand elle estoit partie.

Toute la cour estant lors assemblée, et le temps venu auquel il falloit donner forme à tou-

tes choses, la Reine commença par régler ses heures, et séparer les affaires des divertissements, afin de ne rien confondre. Elle prist donc, à l'exemple du feu Roy, le matin pour les affaires, ordonnant que messieurs le chancelier, de Sully, de Villeroy et president Jeannin, avec les quatre secrétaires d'Estat, viendroient tous les jours à onze heures luy rendre compte de ce qui se passoit, en présence des trois princes du sang : ce qui se faisoit au commencement dans un grand cabinet, et puis dans celuy qui est à costé de l'antichambre du Roy, où elle se tenoit dans une chaise appuyée contre la muraille, les princes du sang à ses costés et debout, et ceux du conseil devant elle. Toutes les personnes de condition pouvoient y entrer; et mesme on faisoit souvent approcher ceux qui avoient interest en ce qui se disoit, afin que les choses fussent mieux et plus promptement exécutées.

Il se tenoit bien aussy quelquefois un autre conseil les après-disnées pour les grandes et importantes matieres, lesquelles n'estant pas pressées, on vouloit faire passer par l'avis de plusieurs personnes, pour les autoriser davantage; mais, à dire le vray, celuy là estoit plus pour la forme, et pour contenter ceux qui en estoient, asçavoir tous les princes, ducs et officiers de la couronne, que pour besoin qu'on en eust, ne s'y proposant jamais rien dont les ministres ne fussent auparavant convenus avec la Reine, dans les audiences particulieres qu'elle leur donnoit très souvent; de sorte qu'y allant préparés, et les autres non, personne ne pouvoit quasy leur contredire, et ils y faisoient tout ce qu'ils vouloient. Quelquefois, à la vérité, M. le prince grondoit un peu; mais ce n'estoit que pour se faire mieux acheter, s'appaisant aussytost qu'on luy avoit donné quelque argent, car il fust long-temps qu'il ne pensoit qu'à en avoir.

Pour ce qui est des particuliers, la Reine donnoit audience à tous ceux qui la vouloient, le matin un peu devant qué de tenir conseil, sans qu'il y eust aucune difficulté à l'approcher, c'est-à-dire pour ceux qui estoient connus; car pour les autres, les ministres les entendoient et en rendoient compte; et c'estoit le meilleur temps de luy parler, parceque les ministres y estant, les choses se résolvoient plus promptement. Mais elle donnoit encore audience despuis son disner jusques sur les trois heures; après quoy elle s'enfermoit pour un peu de temps, et puis rentroit dans son grand cabinet pour y passer le reste de l'après-disnée.

Il s'y trouvoit tousjours beaucoup de monde, tous les hommes de qualité et en quelque considération y entrant, et les femmes assises et non assises y allant également, mesme les mareschales de France; les tabourets, qui n'estoient pas alors sy communs qu'ils sont aujourd'huy, n'estant donnés qu'à des personnes à qui elles cédoient volontiers, ne les en empeschant pas. Mais despuis qu'on avoit donné le bon soir, qui estoit ordinairement sur les sept ou huit heures, il se tenoit une autre cour plus particuliere, et où il ne se trouvoit que des personnes principales et agréables : comme pour les femmes la princesse de Conty et madame de Guyse sa mere, qui suivoient tousjours la Reine dès le temps du feu Roy; la mareschale de La Chastre quand elle estoit à la cour, madame de Ragny, et quelques autres. Et pour les hommes, messieurs de Guyse, de Joinville, l'archevesque de Reims et le chevalier de Guyse, M. le grand, messieurs de Créquy, de Grammont, de La Rochefoucaut, de Bassompierre, de Saint-Luc, de Termes, général des galeres, de Schomberg, de Rambouillet, le colonel d'Ornane, de Richelieu, frere ainé du cardinal de Richelieu, tous fort considérables pour l'esprit et la condition, et qui durant la vie du Roy avoient accoutumé d'y aller : et cela duroit jusques sur les dix heures, après quoy elle se retiroit pour un peu de temps dans son petit cabinet, et puis alloit souper. Après que la Reine avoit soupé, tous ses principaux officiers, qui s'y trouvoient ordinairement, se retiroient; et la signore Conchine, qui ne la voyoit guere qu'à son lever, quand elle s'enfermoit l'après-disnée, et à ceste heure-là, arrivoit, et demeuroit assés souvent une et deux heures avec elle, sans luy parler d'affaires d'Estat; car tant que la régence dura, ny son mary ny elle ne s'en meslerent presque point, mais seulement de leurs interests et de ceux de leurs amis, et encore avec tant de modération qu'ils ne demandoient pas toutes choses, et quasy jamais sans quelque prétexte. Quand au signor Conchine, il ne parloit à la Reine ny mesme ne la voyoit qu'aux heures publiques, et qui estoient aussy pour tous les autres de sa maison.

Pendant que ces choses se faisoient en France, le roy d'Espagne ne s'endormoit pas; car se persuadant que, deslivré d'un tel competiteur que le Roy, il pourroit aisément regagner partout l'autorité qu'il avoit eue, il y travailla dès qu'il fust averty de sa mort : mais comme il avoit l'esprit modéré, et que le duc de Lerme, qui le gouvernoit, estoit de mesme, il prist aussy les voies les plus douces, et sans bruit.

Le Pape, le grand duc et le duc de Mantoue en Italie, le duc de Baviere et l'électeur de Coulongne en Allemagne, furent ravis de se raccommoder avec luy, et d'en estre quittes à sy

bon marché; ceux-là prenant pour prétexte qu'ils estoient foibles et eslongnés, et ceux-cy que n'ayant plus le Roy, en qui ils avoient toute confiance pour la religion, ils craignoient de luy préjudicier, et que les protestants n'en tirassent trop d'avantage s'ils tenoient une autre conduite, et demeuroient séparés de l'Empereur et du roy d'Espagne. Les Vénitiens et le duc de Savoye voulurent seulement estre neutres, comme aussy le roy de la Grande-Bretagne, à l'exception toutefois de l'affaire de Juliers, dans laquelle il se porta tousjours comme il avoit promis.

Mais pour les protestants et les Hollandois, qui n'avoient jamais eu de part ny d'intelligence avec les Espagnols, ils demeurerent comme auparavant; et continuant dans leurs premiers desseins pour la succession de Cleves, convierent la Reine d'en faire de mesme, offrant de fournir de très grands secours pour assiéger Juliers, pourveu qu'elle y contribuast aussy de son costé et promptement, de peur que les ennemis ayant du temps pour se fortifier, la saison qui s'avançoit ne rendist l'entreprise plus difficile. Or ceste affaire estant de très grand poids, la Reine ne s'en voulust pas charger toute seule, et la remist à un de ses conseils d'après-disnée que j'ay dit, et y fist appeler tous les grands du royaume pour avoir leurs avis, lesquels furent fort differents; car les uns jugeoient le temps mal propre pour entreprendre une chose de telle conséquence, qui choquoit, ce disoient-ils, toute la maison d'Austriche, pouvoit aliéner l'esprit du Pape et de plusieurs catholiques françois, non encore bien désabusés des Espagnols sur le fait de la religion, et nous jeter dans une guerre estrangere, sans estre assurés de n'en avoir point de civiles. Mais les autres, donnant un conseil plus raisonnable et glus glorieux, soutenoient qu'il n'y auroit aucun péril du costé du roy d'Espagne ny de l'Empereur, leur foiblesse estant sy visible qu'ils n'avoient encore peu mettre une armée sur pied; qu'il n'estoit pas question de religion, mais d'une succession qu'on vouloit oster aux légitimes héritiers pour se l'approprier : à quoy le Pape ny les catholiques françois ne pouvoient pas prendre plus d'interest que ceux d'Allemagne, que tout le monde sçavoit ne vouloir point que la maison d'Austriche prist un tel accroissement; que tant que l'on seroit uny avec les Allemands, les Anglois et les Hollandois, comme il arriveroit infailliblement, ayant tant d'interest en ce que l'on feroit, les huguenots ne seroient point à craindre, de peur d'offenser ceux de qui ils espéroient leur principale protection, et de les avoir contraires : de sorte qu'on ne voyoit rien d'ailleurs qui peust troubler le repos, ny causer des guerres civiles; que tous les grands Estats n'estant pas moins considérés par la réputation que par leurs forces, rien n'en pouvoit tant donner que de continuer les desseins du feu Roy, monstrer que sa mort avoit sy peu abaissé le cœur, qu'on estoit aussy prest que jamais de soutenir les alliés; et qu'au reste cela se feroit sans aucune incommodité, puisque l'armée estoit desja sur pied, et la plus grande partie de la despence faite : lesquelles raisons ayant prévalu, il fust conclu qu'on y envoiroit les dix mille hommes de pied et deux mille chevaux que les alliés demandoient.

Le commandement de ceste armée fust donné au mareschal de La Chastre; et pour lever tout ombrage aux huguenots d'estre moins favorisés que par le passé, et faire voir qu'on ne mettoit point de différence entre les catholiques et eux, l'on donna à M. de Rohan, qui voulust faire en ceste armée sa charge de colonel général des Suisses, un pouvoir pour la commander, au défaut du mareschal de La Chastre. M. de Praslin y fust seul mareschal de camp; et il n'y alla de mestres de camp que messieurs de Balagny et de Vaubécourt.

Pendant toutes ces choses, ceux qui n'aimoient point M. de Sully n'oublioient pas de travailler à sa ruine, et il ne se trouva guere de gens qui prissent son party; ceux qui ont du crédit faisant ordinairement bien plus d'ennemis que d'amis, et chacun espérant aussy que personne ne pourroit entrer en sa place aussy resserré que luy. Mais en particulier M. le comte et M. de Bouillon luy estoient tout-à-fait contraires : celuy-cy, pour une vieille jalousie née dès qu'il entra dans les finances, ne pouvant souffrir qu'un autre eust plus de crédit que luy auprès du Roy, et principalement de sa religion, pour le voyage de Sedan dont il avoit esté le principal auteur, et que sans son absence M. de Villeroy ny ses autres amis n'eussent peut-estre pas peu le sauver; et enfin parceque voulant estre le premier et le plus considéré parmy les huguenots, il pourroit trop aider M. de Rohan, son gendre, à luy en disputer la place, s'il demeuroit dans les finances.

Quant à M. le comte, sa haine venoit, outre les interests d'argent sur lesquels il luy avoit souvent esté contraire et n'avoit point apréhendé de le choquer, parcequ'il l'accusoit d'avoir contribué à empescher son mariage avec Madame, sœur du Roy, despuis duchesse de Bar, et pour une dispute arrivée entre leurs gens à Chastelleraud pour un logement, ceux de M. le comte ayant voulu prendre en vertu de sa qualité celuy de tout temps destiné pour le gouverneur de la province, Chastelleraud estant du gouvernement

de Poitou, qu'avoit M. de Sully; et bien que cela se fust passé à son contentement, M. de Sully ayant cédé; et qu'il se fust marié à une femme qu'il aimoit fort et dont il avoit desja des enfants, la mémoire de tous ces desplaisirs luy estoit néanmoins sy présente, qu'il s'en voulust venger aussytost qu'il en eust le moyen, et n'eust point de repos qu'il ne l'eust fait oster : sans quoy M. de Sully seroit sans doute demeuré comme tous les autres dont le Roy s'estoit servy. Car bien que la Reine ne fust pas contente de ce que dans la vie du Roy, qui ne faisoit gueres d'affaires sur lesquelles il ne luy donnast tousjours quelque chose, il y formoit souvent tant de difficultés qu'il rendoit ses libéralités infructueuses ou fort petites, elle avoit néanmoins tant d'envie de ne rien changer pour maintenir son gouvernement en plus de réputation, que s'il n'eust eu ces deux ennemis dont elle ne le peust défendre, tout le reste n'y auroit rien gagné, et il y seroit mesme demeuré avec l'agrément des autres ministres, qui sçavoient que ses intentions estoient droites, qu'il considéroit aussy peu les huguenots que les Espagnols quand il y alloit du service du Roy, et que s'il les eust incommodés en quelque chose, à cause qu'il estoit fort rigide et entier en ses opinions, il les auroit aussy fort soulagés à tenir teste aux grands, et à se charger de leurs haines : à quoy il estoit accoutumé, qui est une qualité bien nécessaire dans la charge qu'il avoit, et mesme dans un ministre.

Ces raisons firent retarder sa cheute, car elle n'arriva que l'année d'après; mais despuis qu'il s'en fust allé, la Reine disoit pour se justifier que le Roy, un peu devant sa mort, n'estant pas satisfait de sa conduite, avoit souffert qu'on luy donnast des mémoires contre luy, et qu'il les luy avoit monstrés, disant : « Vous seriez bien es« tonnée si c'estoit là la mort de M. de Sully, que « vous haïssés sy fort! » Mais cela estoit si peu apparent, qu'on l'a tousjours pris pour une excuse de ce qu'elle avoit fait.

Peu de temps après le retour de M. le prince, M. de Bouillon, qui avoit tousjours aimé le trouble et ne pouvoit vivre hors de là, jeta les fondements d'une caballe qui, croissant avec le temps, ne produisit pas seulement des effets fort préjudiciables au Roy et au royaume, mais à M. le prince mesme, en faveur de qui elle se faisoit. Elle estoit composée de tous les mécontents de la cour, et de ceux qui n'aimoient pas messieurs de Guyse, qui y avoient lors grand crédit. M. de Bouillon, comme expert en telles matieres, ayant esté dès sa plus grande jeunesse de toutes celles de M. d'Alançon et de toutes les autres qu'il y avoit eu despuis, excepté la Ligue, en estoit le principal directeur. Or ils ne monstroient dans ce commencement que de se vouloir rendre plus considérés dans la cour pour y faire mieux leurs affaires et en tirer de l'argent, dont ils avoient tous grand besoin, et M. le prince particulierement, son pere et son grand-pere ayant presque tout consommé leur bien dans les guerres des huguenots. Il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit alors que ceste veue là; mais pour M. de Bouillon, beaucoup de gens ont pensé qu'il cachoit sous ceste couverture quelque chose de plus important, comme entre autres qu'ayant de tout temps prétendu à estre chef des huguenots, et s'imaginant que, par la mort du Roy, la porte luy en estoit ouverte, et qu'il ne luy pouvoit manquer, il cherchoit à mettre les affaires en tel estat qu'ils y peussent aisément trouver leurs avantages : ce qui ne se pouvoit mieux faire qu'en divisant la cour, afin qu'y ayant deux partis, un leur peust estre toujours favorable; joint que la Reine se trouvant après cela engagée, pour contenter les uns et les autres, dans beaucoup de nouvelles despenses, auxquelles les revenus ordinaires ne pourroient pas suffire, elle seroit nécessairement obligée, pour y satisfaire, de prendre l'argent qui estoit dans la Bastille, et de recourir aux moyens extraordinaires, qui, rencontrant souvent des difficultez et causant du trouble, leur feroient enfin obtenir, ou par la guerre ou de peur qu'ils ne la fissent, toutes les choses qui leur manquoient, et qu'on leur avoit jusques là refusées.

M. le comte, qui n'aimoit pas M. le prince et craignoit l'esprit de M. de Bouillon, eust bien voulu du commencement faire bande à part : mais ne pouvant s'accommoder avec la Reine, à qui il en vouloit particulierement pour rabaisser son autorité, et ayant esté menacé que s'il continuoit, M. le prince se joindroit à elle et qu'il demeureroit tout seul, il jugea bien que leur union le mettroit en sy mauvais estat qu'il n'y trouveroit pas son compte. C'est pourquoy il acquiesça, et fist tout ce qu'ils vouloient.

Cependant comme la plus grande partie des grands demeurerent dans le devoir, et que les peuples, lassés des malheurs dont ils ne faisoient, ce leur sembloit, que de sortir, y demeurerent aussy, aimant mieux toute autre chose que d'y retomber, la Reine ny les ministres ne s'en estonnerent pas beaucoup, et continuerent à marcher leur train. Et d'autant que M. de Guyse, qui, suivant l'exemple de son grand-pere plustost que de son pere, se déclara d'abord du party du Roy, et de ne s'en vouloir séparer pour quoy que ce fust, M. le prince et M. le comte en estant

dehors, se trouvoit le plus grand, cela luy donna de tels avantages pendant la régence, qu'il en fust consideré tant qu'elle dura comme le principal. A quoy luy aida bien la princesse de Conty sa sœur, qui avoit grand crédit auprès de la Reine, et le prince de Conty aussy; car encore qu'il semblast devoir estre tenu pour inutile et de nulle considération à cause de son peu d'esprit, et qu'à peine sçavoit-il parler, M. de Guyse néanmoins s'en sçavoit bien servir, et faire sous son nom beaucoup de choses à quoy sans cela il n'auroit osé penser, principalement contre M. le comte. Or il le luy prestoit fort volontiers toutes les fois qu'il y en avoit occasion, tant parcequ'il avoit une extreme jalousie de voir M. le comte, qui n'estoit que son cadet, plus considéré que luy, et qu'il n'aimoit point M. le prince son neveu, que pour complaire à madame sa femme, qui le gouvernoit absolument, et qui, n'estant pas moins passionnée pour les siens qu'avoit autrefois esté madame de Montpensier, sa tante, les servoit aussy, au préjudice de la maison où elle estoit entrée, toutes les fois qu'ils en avoient besoin.

Le plus considéré après M. de Guyse estoit M. d'Espernon, parceque s'estant trouvé à Paris à la mort du Roy, et pouvant faire force mal, par le moyen de ses grands gouvernements et du pouvoir qu'il avoit dans l'infanterie, exerçant sa charge de colonel avec une autorité absolue, il est néanmoins très certain que, sans avoir esgard à l'estroite amitié contractée despuis sy long-temps avec M. le comte, ny à tous les avantages qu'il en auroit peu tirer, et ne regardant que le bien et le repos du royaume, il fust un de ceux qui contribua le plus à l'establissement de la régence, et à tenir les gens dans le devoir pendant toute la minorité.

La coustume estant, quand quelque prince meurt, que tous les autres envoyent des ambassadeurs à celuy qui luy succede, il n'y en eust point qui n'y satisfissent promptement, et entre autres l'archiduc Albert, lequel députa pour cela le duc de Bournonville. Mais il se trouva de grandes difficultés à sa réception, parceque l'archiduc ayant accoustumé d'escrire au feu Roy en françois, parceque c'est la langue des princes des Pays-Bas, et de mettre *monseigneur,* il voulust alors changer, et ne le mettre plus; mais ne l'osant pas faire tout d'un coup et mettre *monsieur,* la différence estant trop grande, il escrivit en espagnol, où on ne met que *segnor*, qui est un titre commun à tout le monde, mais dont les roys d'Espagne se contentent, parcequ'on n'en use pas autrement dans leur langue. De quoy la Reine ayant esté advertie par M. de Puysieux, qui faisoit la charge de secrétaire d'Estat des estrangers, tint un conseil d'aprèsdisnée expressément pour cela, où il fust résolu de ne le pas souffrir, et de ne point voir l'ambassadeur, s'il ne faisoit venir d'autres lettres : ce qui fust long-temps disputé, l'archiduc se deffendant sur ce qu'il n'escrivoit pas autrement au roy d'Espagne, à qui il devoit tout; et qu'il avoit plustost rendu cest honneur à la personne du feu Roy qu'à sa dignité. Mais enfin les Espagnols, qui avoient causé ceste nouveauté, voyant qu'elle ne leur réussiroit pas, et que l'on ne céderoit jamais une chose de ceste conséquence; ne voulant pas tout perdre, et que le duc de Bournonville s'en retournast avec quelque espece d'affront, prirent le tempéramment de promettre que l'archiduc escriroit au Roy en la maniere accoustumée aussytost qu'il seroit retourné, moyennant qu'il eust alors une audience particuliere, et sans donner de lettres. A quoy la Reine s'accorda, protestant que ce seroit sans conséquence, et qu'on romproit tout commerce avec l'archiduc et la Flandre s'il ne reprenoit l'ancien usage, ainsy qu'ils en assuroient, et qu'il fust fait quelque temps après.

Cependant l'armée partist pour aller à Juliers, la plus belle et la plus leste qui se fust jamais veue en France, y ayant une infinité de gentilshommes dans toutes les compagnies de gens de pied, aussy bien que dans celles de cavalerie. Mais parceque pour n'entrer point dans les Pays-Bas, et ne toucher à rien qui fust de l'archiduc, il fallust prendre un grand tour, et gagner le long du Rhin, ceste peine fust bien récompensée par toutes les commodités que l'on y trouva : car ne passant que par des terres des alliés et de gens favorables à l'entreprise, l'on trouva partout de sy bons logements, et des estapes sy bien préparées, qu'on ne souffrit aucune incommodité.

Le prince Maurice, ayant esté le plus diligent, estoit party avec environ seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, dès que les quatre mille Anglois du roy de la Grande-Bretagne furent arrivés; et ayant joint auprès de Juliers les troupes de Brandebourg et de Neubourg, commandées par le prince d'Anhalt, avoit investy la place le 28 juillet : en suite dequoy s'estant retranché, il fist les approches, et s'avança sy fort qu'avant que le mareschal de La Chastre s'y peust rendre, qui ne fust que le 18 aoust, il avoit desja pris une demy-lune. Mais les François s'estant logés au quartier qu'on leur avoit réservé, travaillerent après cela sy diligemment qu'ils passerent le fossé et mirent leur mine en estat de jouer devant que le gouverneur parlast

de se rendre; de sorte qu'ils eurent bonne part à l'honneur. Les Impériaux en sortirent le 2 de septembre; et dans la capitulation il y eust un article pour le libre exercice de la religion catholique, ainsy qu'il avoit esté promis au feu Roy et à la Reine.

Or, bien que le mareschal de La Chastre, comme général de l'armée du Roy, eust toutes les prérogatives, donnant le mot et ayant partout les préséances, la conduite du siége estoit néanmoins entierement déférée au prince Maurice, qui ne se montra nullement inférieur à sa réputation, ayant fait voir aux vieux capitaines françois des choses qu'ils ne sçavoient pas. Il avoit réduict l'art d'attaquer les places à une telle perfection, qu'il ne s'y pouvoit rien adjouster.

Ceste prise faite sy hautement, et sans que l'Empereur ny le roy d'Espagne osassent s'y opposer, donna autant de joye à la Reine que de gloire à ceux qui avoient conseillé d'y envoyer, et ne laissa aucun doute de ce qui seroit arrivé sy le Roy eust vescu, et que toutes ses armées eussent esté jointes à celle des autres princes qui devoient s'unir avec luy, et qui ne voulurent pas se déclarer après sa mort.

Juliers pris, et mis entre les mains du marquis de Brandebourg et du duc de Neubourg, ils furent en possession de tout ce qui leur estoit escheu par la mort du duc de Cleves, le reste de ses Estats n'ayant fait aucune difficulté de les reconnoistre; et ils en jouirent paisiblement par indivis, jusques à ce que le changement de religion du duc de Neubourg les ayant brouillés, donna occasion aux Espagnols et aux Hollandois d'en prendre chacun quelque partie, sous ombre de la conserver à ceux qu'ils assistoient.

Le sacre du Roy fust différé jusques à l'automne, afin que les grandes chaleurs estant passées, ceste cérémonie, qui est longue et pénible, luy donnast moins d'incommodité. Mais, en attendant, la paix où on vivoit dans la cour fust en quelque sorte troublée par les prétentions de M. le comte; car ne se tenant pas satisfait du gouvernement de Dauphiné, où il sçavoit ne pouvoir jamais prendre d'autorité, à cause de celle du maréchal d'Esdiguieres, il voulust avoir celuy de Normandie, donné par le feu Roy à M. d'Orleans. Or, il desiroit particulierement celuy là, et plus que tout autre, tant parce qu'il est des plus grands et des plus importants, que parce qu'il y avoit desja beaucoup de serviteurs et d'amis, et que mariant, comme il prétendoit le faire, sa fille aisnée à M. de Longueville, qui y a ses principales terres, il s'y pourroit rendre le plus absolu qui y eust jamais esté, et le plus considérable du royaume, non seulement pendant la régence, mais après; Quillebeuf, sur lequel, quoyqu'alors il ne s'en déclarast pas, il jettoit aussy les yeux, estant comme une des clefs de Paris, et n'y pouvant rien venir par la mer sans passer à sa mercy : ce que la Reine et ceux du conseil voyoient bien, et l'appréhendoient. Mais son opiniastreté, et les maux qui pouvoient arriver de son mescontentement, leur faisant encore plus de peur, furent cause qu'on luy donna enfin ce gouvernement, mais avec ferme résolution de ne luy donner jamais Quillebeuf, ny quelque autre chose que ce fust, quoy qu'il peust faire ny dire.

Le temps propre pour aller à Reims estant enfin arrivé, toute la cour s'y rendist, et y fust grossie d'une infinité d'autres gens, tant François qu'estrangers, curieux de voir une cérémonie qui se fait sy rarement. Toutes les choses accoutumées s'y observerent fort exactement : M. le prince, le prince de Conty et M. le comte y servirent pour les ducs de Bourgongne, de Normandie et d'Aquitaine; et messieurs de Nevers, d'Elbœuf et d'Espernon, pour les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Le maréchal de La Chastre y fist la charge de connestable, celuy de Laverdin celle de grand-maistre, et M. d'Aiguillon la sienne de grand chambellan. M. de Montbason y porta le premier honneur, ne faisant nulle difficulté de céder aux pairs plus anciens que luy. Il est bien vray que quand il se vist en sa place il ne s'en contenta pas, et alla s'asseoir sur le banc des pairs : mais M. le prince s'estant à l'heure mesme levé, il cria tout haut à la Reine que sy elle ne le faisoit oster, ils s'en iroient tous; de sorte qu'il fust contraint de se remettre où il devoit estre, et de n'en plus sortir. Messieurs de Rouanès et de Créquy porterent les deux autres honneurs.

M. le prince y fust fait chevalier du Saint-Esprit. Le cardinal de Joyeuse avoit aussy demandé de l'estre, et on l'eust bien voulu; mais l'expédient de faire les ecclesiastiques devant vespres n'ayant esté trouvé qu'en l'année 1620, il n'y eust point de moyen de l'accommoder avec M. le prince, à cause qu'estant doyen des cardinaux, il ne luy vouloit pas céder : sans quoy il n'en auroit fait aucune difficulté, estant très-véritable que du temps de Henry-le-Grand, et jusques à ce que le cardinal de Richelieu fust entré dans les affaires, nul autre cardinal ne l'a disputé aux princes du sang, et qu'ils donnoient mesme la main chez eux à beaucoup de gens. Mais on peust encore dire qu'autrefois le doyen mesme leur cédoit, ainsy qu'il se vist en l'assemblée de......, du regne de......, où le cardinal de Tournon, doyen, et ceux de Lorraine et de

Guyse, ne refuserent pas de se trouver, parceque les princes du sang furent au dessus d'eux; mais parceque le cardinal de Bourbon les quitta pour se mettre avec eux, et estre ainsy au dessus, bien qu'il fust plus jeune cardinal : ce qu'ils ne voulurent pas souffrir, quoyque les cardinaux de Lenoncourt et de Chastillon n'en fissent aucune difficulté.

Lorsque le Roy alla à Metz pour en retirer M. de Sobole, lieutenant de M. d'Espernon, il y mist M. d'Arquien, lieutenant colonel du régiment des Gardes, du consentement de M. d'Espernon; mais comme ce dernier le sçavoit plus au Roy qu'à luy, et qu'il n'y vouloit point de ces gens là, aussy ne pensa-t-il, dès qu'il vist le Roy mort, qu'à s'en défaire à quelque prix que ce fust : ce qui n'estoit pas bien aisé; car M. d'Arquien, qui sçavoit que M. d'Espernon ne l'aimoit pas, et que toute la garnison de la ville despendoit de luy, n'avoit dans la citadelle que des gens dont il se croyoit bien assuré; et n'y donnant entrée qu'à peu de personnes, se tenoit fort sur ses gardes. Néanmoins M. de Tilladet, que M. d'Espernon vouloit mettre en sa place, et qui avoit sa compagnie dans Metz (car en ce temps là on y en tenoit tousjours deux du regiment des Gardes pour fortifier la garnison, lesquels se changeoient tous les deux ans), fist sy bien qu'il gagna un sergent et quelques soldats, qui luy ouvrirent la porte quand ils y furent de garde; dont M. d'Arquien ayant aussytost esté adverty, il fist prendre les armes à tous ceux qui estoient auprès de luy, et au corps de garde de son logis; et, sans s'étonner, ala droit à luy pour le chasser, ou mourir. Mais M. de Tilladet, qui n'avoit encore peu faire entrer que fort peu de gens, parceque la porte estant fort petite, ils ne passoient qu'un à un, voyant qu'outre ce qu'amenoit M. d'Arquien, tout le reste de la garnison se remuoit, et lui alloit tomber sur les bras, il désespéra d'y pouvoir résister (comme aussy veritablement eut-il esté difficile), et se retira dans la ville, laissant M. d'Arquien en bien plus de seureté qu'auparavant, ayant veu ceux de qui il ne se pouvoit pas fier, et les mettant dehors. M. d'Espernon fut fort touché de ceste nouvelle, croyant Metz, comme il y avoit bien de l'apparence, tout-à-fait perdu pour luy, et n'osant pas seulement s'en plaindre; car M. de Tilladet estoit l'agresseur, et M. d'Arquien n'avoit fait que son devoir.

La Reine, quoyqu'elle eust grande envie de luy faire plaisir, à cause des services tout fraischement rendus, ne l'osoit pas néanmoins, de peur de l'exemple : mais enfin sa bonne fortune y travailla, et lui fist avoir contentement, avec la satisfaction de M. d'Arquien et la conservation de l'autorité royale, au moins en apparence; car le gouvernement de Calais ayant vaqué sur ce temps là par la mort de M. de Vic, on le donna à M. d'Arquien; et M. d'Espernon mist M. de Bonouvrier, aussy capitaine au regiment des Gardes, en sa place, lequel ne despendoit que de luy.

[1611] La cour étant à Paris, et l'année 1611 commençant, il arriva un fort grand différent touchant l'entrée en carosse et à cheval dans le logis du Roy, lequel a ouvert la porte à ce qui se fait aujourd'huy. Anciennement il n'y entroit, à ce qu'on dit, que les enfants de France et le premier prince du sang, qui a tousjours eu les mesmes privileges qu'eux; mais le temps ayant fait changer les choses, diverses personnes y entrerent dans les regnes derniers, et principalement de Henry troisieme et du feu Roy, ausquels il ne le voulust pas deffendre, la paix faite. De sorte que M. le connestable et les princes y entrerent tousjours; et M. d'Espernon en eust enfin la permission pour la nuit, afin que, venant de jouer avec le Roy, il n'eust pas de froid en passant toute la cour à descouvert; dequoy n'estant pas satisfait, il demanda alors d'y entrer en tout temps. Mais la Reine ne le voulant pas, à cause de la conséquence, elle défendit à Corneillan, lieutenant du capitaine de La Porte, de rien innover; tellement que M. d'Espernon s'estant presenté pour entrer, la porte luy fust refusée : ce qu'il prist si aigrement, qu'il se plaignit à tout le monde et de la Reine et des ministres, et crioit contre eux comme s'ils luy eussent fait un fort grand tort. Dequoy le jugement ayant esté remis au conseil, il y auroit sans doute perdu sa cause, M. le prince et M. le comte estant tout-à-fait contre luy, sans qu'on vist que ce qu'ils en faisoient n'estoit pas tant pour l'interest du Roy, que pour se venger de ce qu'il n'avoit pas voulu estre de leur party, et luy monstrer, et à toute la France, le peu de profit qu'il y avoit d'estre de celuy de la Reine. De sorte que, de peur de leur donner cest avantage, et de perdre un homme qui avoit tousjours bien fait (car il est vray qu'on ne l'auroit peu conserver sans cela), on se résolust de passer par dessus toutes considérations; et il en eust la permission, et tous les autres ducs aussy. Cependant, comme il ne pardonnoit pas aisement, il voulust se venger du refus que luy avoit fait Corneillan (quoyque ce fust par le commandement de la Reine), et, par une violence incroyable, luy fit donner des coups de baston : ce qui fist une nouvelle affaire bien plus malaisée à accommoder que la première, parce que

celle-cy sembloit s'adresser directement à la Reine, et en mespris de son autorité, dont on est ordinairement plus jaloux que de toute autre chose, et elle en particulier y estoit fort sensible; de sorte qu'elle en demandoit de grandes réparations, dans quoy les ennemis de M. d'Espernon et d'elle ne manquerent pas de l'entretenir, luy representant qu'elle ne s'en pouvoit despartir avec honneur. Mais les mesmes raisons qui l'avoient desja faict relascher pour l'entrée des carosses subsistant encore, et la plus grande finesse dans les minorités estant de fuir toutes les affaires qu'on peut éviter sans trop d'inconvenient, comme celle-là, la Reine fust conseillée de donner du sien pour avoir la paix, et conserver un homme à qui certainement elle estoit obligée, et qui s'alloit perdre, n'y ayant rien où il ne se fust porté plutost que de céder et d'aller en prison, ou de sortir pour quelque temps de France ou de la cour mesme, comme tout le monde jugeoit que tout au moins il devoit faire: de sorte qu'en ayant pitié, et voulant se monstrer la plus sage, elle se contenta, après en avoir receu de bouche toutes les satisfactions qu'elle pouvoit désirer, d'oublier toutes choses. On donna aussy ensuite la mesme permission d'entrer en carosse dans le logis du Roy à tous les officiers de la couronne. Une des raisons qu'on alléguoit à M. d'Espernon pour le faire departir de sa prétention estoit la conséquence, et que ce luy seroit peu d'honneur quand beaucoup d'inférieurs, ausquels on ne le pourroit pas refuser, l'auroient comme luy: mais les princes estrangers l'ayant, il aimoit mieux toute autre chose que de souffrir ceste distinction, et de descendre à la porte du logis pendant que les autres iroient à celle de l'escalier.

Environ ce temps là, M. de Guyse espousa madame de Montpensier, tenue alors pour le plus grand party de France, estant jeune, belle, vertueuse, riche, de grande maison, et de plus veufve d'un prince du sang, et qui avoit une fille accordée au second frere du Roy; de sorte que les enfants qu'il en auroit seroient ses freres. Il en avoit bien eu la pensée devant la mort du Roy; mais elle n'eust osé en ce temps là se marier, et moins à luy qu'à tout autre: car, outre que le Roy n'eust pas aisément souffert que madame de Montpensier, qui devoit estre sa belle-fille, eust esté privée d'une succession telle que celle de la maison de Joyeuse, il ne vouloit point aussy, comme j'ay desja dit, que ceux de Lorraine se mariassent.

Il se trouva lors encore assez de gens qui crioient contre, et disoient qu'on s'y devoit opposer, à cause des avantages que la maison de Guyse en pourroit recevoir, se trouvant en beaucoup meilleurs termes, sy Monsieur venoit à estre roy, que sous François second. Mais M. le comte, qui pensoit que cela empeschant le mariage de Monsieur, faciliteroit celuy de M. d'Anguien son fils, auquel il prétendoit sur toutes choses, y ayant enfin donné les mains, personne n'osa plus y contredire.

Il ne se fist pas néanmoins sans quelque difficulté de leur part; car bien que madame de Montpensier ne l'eust pas désagréable, elle avoit pourtant quelque honte de deschoir, et M. d'Espernon, frere de sa mere et ancien ennemy de la maison de Guyse, l'entretenoit autant qu'il pouvoit dans ceste humeur; et elle auroit peut-estre eu peine à s'y résoudre, sy le cardinal de Joyeuse son oncle, duquel, comme aisné de la maison, et à qui tous les biens appartenoient, elle despandoit principalement, considérant les choses sans passion, ne luy en eust osté le scrupule, aimant mieux, puisque son âge (car elle n'avoit alors que vingt-six ans) pouvoit en quelque sorte l'obliger à se marier, que ce fust à M. de Guyse qu'à tout autre, pour sa grande qualité, et l'estat auquel il se trouvoit alors dans la cour. Et elle le fist enfin avec l'approbation de M. d'Espernon; mesme le cardinal de Joyeuse l'ayant accommodé avec M. de Guyse, en disant à chacun d'eux que l'autre désiroit extremement son amitié, et en faisoit une très grande estime. Peut-estre que M. d'Espernon s'y rendist plus facile à cause de la maniere dont M. le comte vivoit avec luy, qui ne correspondoit pas, ce luy sembloit, à ce qu'il avoit mérité, se déclarant de ses amis pendant la vie du feu Roy, où il n'estoit pas trop avantageux de le faire; mais il ne pouvoit oublier sa conduite dans l'establissement de la régence, et qu'il n'eust point pensé à luy ny à ses intérests.

Du costé de M. de Guyse, l'empeschement sembloit encore plus grand; car ayant esté extremement amoureux de madame de Verneuil, il luy avoit promis de l'espouser, et fait mesme un contract de mariage passé devant notaire; de sorte qu'il falloit le rompre devant que d'en faire un autre: ce qui paroissoit assez difficile, car on ne croyoit pas qu'elle y deust jamais consentir, comme aussy tous les ennemis de M. de Guyse, qui estoient ravis de le voir dans cest embarras, et d'empescher ou du moins de retarder son mariage, l'en dissuadoient fort. Mais ayant enfin pris un meilleur conseil, jugeant bien que dans le crédit où estoit M. de Guyse elle ne le pourroit pas tousjours soubtenir, elle se resolut de n'attendre pas d'y estre forcée, donnant de telle sorte son consentement, et sans

rien demander ny faire aucun traité, sinon que M. de Guyse pour le reconnoistre entreprist de la racommoder avec la Reine, et le fist en effet, quoyqu'elle n'eust pas de petits subjects de se plaindre d'elle, et qu'elle ne l'eust point voulu voir pendant la vie du Roy. Elle eust donc permission de luy faire la révérence, et sortist de ce passage, qui estoit assez délicat, veu les choses passées, sy au gré de tout le monde et de la Reine mesme, que l'opinion de son bon esprit en fust fort augmentée. Elle fist ensuite de cela sa cour toutes les fois qu'elle voulust, la Reine la traitant tousjours bien, et prenant grand plaisir en sa conversation.

Quelques jours après le mariage de M. de Guyse, il arriva un accident capable de causer bien du désordre sy on n'y eust promptement remédié : qui fust que les carrosses du prince de Conty et de M. le comte s'estant rencontrés auprès de la Croix du Tirouer, et estant nécessaire, à cause de quelques charrettes qui tenoient la rue embarrassée, qu'un des deux s'arestast, pas un ne le vouloit faire : de sorte que les gens qui marchoient à cheval après eux (car il s'en trouvoit tousjours beaucoup en ce temps là avec les personnes de grande qualité) s'estant approchés, et ayant mis l'espée à la main, on fust dire à M. le comte que c'estoit le prince de Conty. Sur quoy il fist à l'heure mesme retirer ses gens, et luy envoya faire des excuses. Mais luy, qui avoit bien plus de cœur que d'esprit, et qui prenoit quasy tousjours au criminel tout ce qui venoit de M. le comte, les ayant fort mal receues, la Reine, qui en fust avertie, manda aussytost à tous les deux de ne point sortir de leur logis, et chargea M. de Guyse d'aller chez le prince de Conty pour le disposer à l'accommodement. M. le prince y alla aussy incontinent après; et le trouvant préparé à tout ce qu'on voudroit, prist sa parole, et le fust dire à la Reine. De sorte que sy on eust trouvé M. le comte en même disposition, la chose eust esté dès lors terminée; mais comme il avoit une extreme jalousie de M. de Guyse, et qu'il expliquoit mal tout ce qu'il faisoit, ayant sceu qu'allant à l'Abbaye-Saint-Germain, où logeoit alors le prince de Conty, il avoit passé près de son logis suivy de beaucoup de gens (ce qui n'estoit pas alors malaisé, car il n'y avoit quasy personne qui n'en menast un ou deux après soy quand il alloit par la ville), il voulust aussy en faire de mesme, et sortir de son logis, accompagné de ses amis : mais ils n'avoient garde de se rencontrer, la Reine ayant, dès qu'elle le sceust, envoyé dire à M. de Guyse et à ses freres de demeurer chez eux ; et pour le prince de Conty et M. le comte, elle leur envoya enfin à chacun un capitaine des gardes pour leur deffendre de sortir, et demeurer tousjours auprès d'eux. En suite dequoy, ayant assemblé le conseil pour voir le moyen de les accommoder, on y fust assez empesché, car on n'osoit pas les faire trouver l'un devant l'autre comme il se pratique ordinairement, M. le comte ayant une telle aversion pour M. de Guyse, qu'on craignoit qu'il ne luy dist quelque chose de fascheux; et que M. de Guyse, qui se sentoit avoir plus d'amis et estre sous main porté de la Reine, ne le voulant pas endurer, au lieu de les accommoder on les rendist irréconciliables. Enfin on prist l'expedient que M. du Maine viendroit trouver la Reine de la part de M. de Guyse, pour l'assurer qu'en ce qui s'estoit passé allant à l'Abbaye Saint-Germain, il n'avoit eu nul dessein de desplaire à M. le comte; qu'il seroit bien fasché de l'avoir fait; et que s'il l'eust trouvé par la rue, il luy auroit rendu tout l'honneur qu'il luy devoit, estant son très humble serviteur : dont M. le comte demeura satisfait.

Il se passa lors une chose qui surprist fort tout le monde, faisant voir un grand changement dans les huguenots, et que les princes du sang n'avoient guere d'intelligence avec eux ; car messieurs de Bouillon, de Rohan, de Sully, de Châtillon, et presque tous les principaux de leur religion, furent contre M. le comte, fils de ce prince de Condé qui avoit tant travaillé et estoit enfin mort pour eux, et pour M. de Guyse, fils et petit-fils de ceux qui les avoient sy fort persécutés : mais la mauvaise humeur de M. le comte en estoit la cause. Ceste rencontre acheva de perdre M. de Sully; car M. le comte se trouva de nouveau sy piqué qu'il eust pris le parti de M. de Guyse, qu'estant assuré que M. le prince ne le protégeroit pas, il le poussa de telle sorte qu'il n'y eust plus de remede, et il fallust qu'il quittast ses principales charges. Mais comme il n'ignoroit pas ce qui se passoit, pour n'en avoir pas la honte toute entière, il prévint la Reine, demanda luy-mesme son congé, et luy remist les finances, la Bastille, et la lieutenance de sa compagnie de gens d'armes, qu'il sçavoit qu'on luy vouloit oster. Il eust cent mille escus de récompense des deux dernieres ; car pour les finances, n'estant qu'une commission, il n'en falloit point : et sy on luy promist de le maintenir dans toutes les autres qui luy restoient, qui n'estoient pas petites, ayant encore celles de grand maistre de l'artillerie, de gouverneur de Poitou, de grand voyer, et de surintendant des fortifications. La Reine prist pour elle la Bastille, et y mist M. de Chasteauvieux, son chevalier d'honneur. La direction des finances fust donnée au

president Jeannin; et quant à la compagnie de gens d'armes, comme on en vouloit aussy oster tous les autres officiers qui estoient huguenots, elle fust supprimée.

Le choix du président Jeannin pour les finances fust d'abord fort approuvé, tant on avoit bonne opinion de luy; et cependant il ne respondit pas à ce qu'on en attendoit, n'ayant pas la fermeté nécessaire pour résister aux favoris, à ses amis et aux importuns, et ne regardant pas d'assés près aux financiers : de sorte qu'il mesnagea fort mal les finances.

La premiere chose qui se fist après le partement de M. de Sully fust que la Reine donna tout d'un coup au seigneur Conchine de quoy acheter le marquisat d'Ancre, qui estoit de la maison d'Humière, et qui cousta plus de cent mille escus : soixante mille pour la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avoit M. de Bouillon, et environ deux cents mille francs pour le gouvernement de Peronne, Mondidier et Roye, qu'avoit M. de Créquy; qui furent d'assez beaux presents, et d'autant plus remarqués et condamnés qu'on n'y estoit pas accoustumé, le roy Henry-le-Grand ne faisant jamais de semblables libéralités, encore qu'il l'eust bien peu sans en estre incommodé, puisqu'il mettoit tous les ans beaucoup d'argent en réserve. Et toutefois ce n'est rien au prix de ce qui s'est fait despuis pour ceux qui sont venus après luy, toutes choses ayant esté tellement prodiguées que la France en souffre presentement les incommodités, et en est presque réduite à l'extrémité.

Le marquis d'Ancre (car Conchine en prist dès lors le nom) ne fust pas plustost premier gentilhomme de la chambre, qu'il eust un différend avec M. le grand, qui l'estoit aussy, pour quelque interest de leurs charges; et la chose passa sy avant, que le marquis d'Ancre le fist appeler par M. de Villars-Houdan : ce qui ayant esté descouvert, ils furent aussytost arrestés. Or, comme on apprehendoit grandement en ce temps là toutes sortes de querelles, à cause des suites qu'elles pouvoient avoir, celle-là fust estimée d'autant plus dangereuse qu'elle divisoit les principaux serviteurs de la Reine, et luy eust fait perdre une partie de ceux qui luy estoient les plus affidés, comme entre autres M. d'Espernon et M. de Guyse, qui estant proches parents de M. le grand, ce dernier à cause de madame de Guyse, ne pouvoient pas l'abandonner; joint qu'il estoit aisé à juger que la grande déclaration des princes du sang en faveur du marquis d'Ancre ne venoit pas tant d'amitié qu'ils eussent pour luy, comme de dessein de le tirer dans leur party, et ensuite la Reine, afin que, la séparant de ses plus véritables serviteurs, elle demeurast tout-à-fait à leur discretion. Ce que les ministres luy ayant fait comprendre, et l'artifice de ses ennemis, elle les fist promptement accorder, et leur commanda bien expressément de demeurer bons amis, comme ils le promirent; mais ce que le marquis d'Ancre observa fort mal.

Quelques jours après cest accommodement, on eust nouvelle de la mort de M. de Sigongne, gouverneur de Dieppe. L'estime en laquelle estoit M. de Villars-Houdan, et le choix que le Roy en avoit fait quand il mourut pour la lieutenance de sa compagnie de chevau-légers, furent bien les prétextes qu'on prit pour luy donner ce gouvernement : mais la véritable raison fust pour avoir si bien servy le marquis d'Ancre dans ceste querelle, que sans le mettre en hasard de se battre, il luy en fist faire toutes les mines que font les plus eschauffés, et l'en sortist avec plus d'honneur qu'on n'eust pensé.

Une infinité de choses arrivées despuis la mort du Roy ayant fait voir combien les esprits se portoient aisément au désordre, fust cause que, pour éviter ceux qui se faisoient ordinairement dans la foire Saint-Germain, on conseilla à la Reine de l'empescher pour ceste année là; et néanmoins, afin de n'oster pas tout-à-fait les divertissements qui s'y prennent, on permist aux marchands estrangers qui avoient apporté des choses curieuses, et aux orfévres de Paris, de s'assembler dans une des salles basses des Tuileries, où les portes estant gardées par une compagnie du regiment des Gardes, il n'y arriva nul mal.

Il se fist aussy en ce temps là une chose, laquelle, pour avoir donné commencement à la grande fortune du connestable de Luynes, mérite, ce semble, d'estre remarquée : qui fust que le Roy aimant fort la *volerie*, mais n'ayant encore que des émerillons et autres petits oiseaux de peu de conséquence, il n'y avoit aussy qu'un simple fauconnier qui en eust le soin : ce que M. de Vitry, qui venoit d'estre fait capitaine des gardes à la place de son pere, et M. de La Curée considérant, et que ce leur seroit un bon moyen pour prendre part dans les bonnes graces du Roy, s'ils pouvoient introduire quelqu'un en ceste place qui despendist d'eux et leur en eust l'obligation, ils choisirent pour cela un des chevau-légers de la garde, nommé La Coudrelle, qui entendoit fort bien la fauconnerie, et n'estoit pas désagreable au Roy, croyant qu'en prevenant son esprit et le gagnant, il leur seroit facile de le maintenir, quand bien M. de Souvré ne le voudroit pas, en y intéressant le marquis

d'Ancre. Ils prirent donc le temps de luy en parler à l'issue de son disner, devant que le monde fust revenu, et luy dirent, le plus bas qu'ils peurent, que la bienséance ne voulant pas que ses oiseaux demeurassent davantage entre les mains d'un paysan, il se trouveroit beaucoup de gentilshommes qui se tiendroient fort honnorés de les avoir, et qui, entendant mieux la fauconnerie que luy, seroient aussy plus capables de luy donner du plaisir; et nommant pour cela La Coudrelle, le firent souvenir de diverses occasions où il avoit monstré ce qu'il sçavoit faire, et le presserent de le prendre. Ce que le Roy ayant, ce leur sembloit, écouté assés favorablement, ils pensoient avoir tout gagné. Mais ne l'ayant peu dire sy secretement que M. de Fontenay ne l'eust entendu, et estant lors dans les interests de M. de Souvré parce qu'il estoit acordé avec sa seconde fille, il en fust aussytost avertir M. de Courtenvaux son fils aisné, et M. de Preaux son neveu, qui estoit sous-gouverneur, et qui ne l'avoient peu ouir; lesquels jugeant que puisque cela s'estoit une fois esmeu, il s'acheveroit infailliblement, et que sy on donnoit temps aux gens du marquis d'Ancre de l'en advertir, il y voudroit sans doute ou La Coudrelle, ou quelque autre despendant de luy, et non de M. de Souvré, ils crurent qu'il falloit promptement y donner ordre, afin que trouvant la chose faite, il n'y peust pas toucher.

C'est ce qu'ils prierent M. de Fontenay d'aller dire à M. de Souvré, qui estoit malade, eux demeurant cependant auprès du Roy pour empescher qu'on ne luy en parlast pas davantage, et que de tous ceux sur qui on pouvoit jetter les yeux ils n'en connoissoient point de plus propre pour cela que l'ainé Luynes, lequel ne s'estant attaché qu'à luy despuis la mort du Roy, ne seroit pas vraysemblablement méconnoissant d'une telle obligation, estant un fort bon homme; ne leur entrant point dans l'imagination qu'il peust devenir favory, ny leur rien contester, à cause de la disproportion des âges, et qu'on ne luy croyoit pas grand esprit : ce que M. de Souvré ayant fort approuvé, il le chargea de l'aller dire au Roy de sa part, et qu'il le supplioit de commander qu'à l'heure mesme on l'en mist en possession, l'assurant qu'il en seroit bien servy. A quoy le Roy, qui avoit, comme il s'est veu despuis, une disposition naturelle à l'aimer, ayant aussytost consenty et monstré d'en estre bien aise, il le fist venir, et commanda à celuy qui gardoit ses oiseaux de le reconnoistre, et de luy obéir. Ces oiseaux furent de là en avant nommés *oiseaux du cabinet*, tant parceque le Roy vouloit qu'il y en eust tousjours dans ses cabinets, que pour les distinguer de ceux qui despendent de la grand'fauconnerie et du maistre de la garderobe.

Or messieurs de Vitry et de La Curée furent bien estonnés quand ils virent faire cela, sans que le Roy se fust souvenu ny de La Coudrelle ny d'eux; et ils se repentirent fort d'avoir remué ceste pierre, n'ayant faict, à ce qu'ils croyoient, que les affaires de M. de Souvré et de M. de Courtenvaux, qu'ils ne cherchoient pas d'obliger; et M. de Souvré creust avoir mis par là et son fils et luy tellement à couvert, qu'on ne les pouroit point traverser auprès du Roy. Mais il ne fust pas long-temps sans en estre destrompé, et voir combien la bonne fortune change les hommes, M. de Luynes leur ayant esté bientost après aussy contraire qu'eust peu estre La Coudrelle, ny tout autre qui y fust entré.

Don Pedre de Tolede ayant, comme j'ay dit ailleurs, demandé, en son voyage de l'année 1608, Madame pour le prince d'Espagne, et le Roy ayant respondu que cela seroit bon sy on donnoit aussy l'Infante à M. le Dauphin, les nouveaux subjects de défiance qui naissoient tous les jours entre le Roy et le roy d'Espagne, soit par la nature des affaires ou par l'artifice de ceux qui pensoient profiter de leur division, furent cause que cela n'eust point de suite, et qu'on n'en parla pas davantage. Mais le Pape et le grand duc, qui souhaitoient également de rendre la paix bien assurée entre les deux couronnes, voyant par la mort du Roy les choses fort changées, et les esprits en autre disposition qu'ils n'avoient esté, en firent de nouvelles propositions, lesquelles ayant esté favorablement escoutées des deux costés, furent conclues quelque temps après avec une mutuelle satisfaction.

Or ce changement venoit de ce que chacune des parties croyoit y trouver son compte : la Reine, parcequ'en ostant toute apparence de guerre estrangere, elle pourroit plus facilement tenir les princes du sang et les huguenots dans le devoir, et contenter par mesme moyen tous les catholiques zelés de Paris et des autres grandes villes, qui avoient encore quelque pente vers les Espagnols à cause de la religion. Et quant au roy d'Espagne, parceque ses plus grands desseins estant contre les Hollandois, et de leur pouvoir faire la guerre, quand la treve seroit finie, avec de meilleurs succès que par le passé, il s'imaginoit pouvoir rompre par là toutes les alliances que le Roy avoit avec eux, ou du moins les tellement affoiblir qu'elles leur seroient comme inutiles, l'exemple du siecle passé, où tant de François avoient esté sy aysement corrompus, luy faisant croire qu'il en pouroit

bien encore arriver de mesme quand ses gens auroient libre entrée dans la cour, et que toutes les défiances seroient levées. A quoy s'ajoutoit encore, comme il se fait presque tousjours, des raisons particulieres et domestiques qui n'avoient pas moins de force que les générales, la reine et le roy d'Espagne, qui aimoient extremement leur filles, ayant passionnement souhaité de les voir si hautement mariées.

Les médiateurs mesme ne le faisoient pas sans quelque interest : le Pape, parceque se sentant vieillir il apprehendoit toute sorte de trouble, vouloit la gloire d'avoir entretenu la paix entre les deux couronnes que Clément VIII y avoit sy heureusement establie, et laisser ses heritiers, ausquels il amassoit de grands biens, sans aucuns ennemis, la balance se pouvant malaisément tenir sy esgale pendant la guerre que chacun en fust content. Et pour le grand duc, outre qu'il estoit oncle de la Reine et qu'il avoit marié son fils avec la sœur de la reine d'Espagne, il craignoit extremement, l'estat des affaires estant fort changé, de se voir contraint, pour ne s'attirer pas les Espagnols sur les bras, de les favoriser, n'estant desja que trop grands, et d'estre contre les François, regardés de tout le monde comme les protecteurs de la liberté publique.

Auparavant toutefois que la déclaration ne s'en fist, la Reine, pour mesnager les alliés, et ne rien faire dont ils peussent prendre ombrage, leur en fist parler, et les asseurer que cela ne préjudicieroit aucunement aux traités faits avec eux, ny à l'amitié qu'on leur avoit promise; et qu'on les assisteroit mesme contre le roy d'Espagne toutes les fois qu'il en seroit besoin, ainsy qu'on avoit fait à Julliers. Ce dont ils se contenterent.

M. le comte ayant obtenu le gouvernement de Normandie, alla aussytost à Rouen pour en prendre possession; et il y fust receu avec un concours de monde incroyable, nulle personne de qualité de la province n'ayant manqué d'aller au devant de luy, ceux qui vouloient demeurer attachés au service du Roy, aussy bien que les autres, pour ne se faire pas remarquer sans besoin; et ils affecterent tous sy fort d'estre bien acompagnés, que plusieurs ne se tenant pas satisfaits des gens du pays, en firent venir des provinces voisines : ce qui, ne s'estant jamais fait pour aucun autre gouverneur, auroit esté vu de la Reine et de tout le monde avec joye s'il s'en fust contenté, et n'en eust point demandé davantage. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, et qu'en effet son premier dessein n'avoit point esté d'en demeurer là, toute ceste bonne reception ne servist qu'à luy donner plus d'audace, croyant qu'on n'oseroit après cela luy rien refuser, de peur qu'il ne fist la guerre, et qu'il n'eust dans ce cas toute la Normandie à sa devotion.

Il demanda donc à l'heure mesme Quillebœuf, tesmoignant, sur ce qu'il vist qu'on en faisoit difficulté, et qu'on luy representoit qu'il venoit tout fraischement d'avoir le gouvernement de la province, que sans cela il ne compteroit pour rien ceste grace, ny toutes les autres qu'on luy pourroit faire. Et il le disoit avec tant de hauteur, qu'il montroit l'esperer par la force, quand bien on ne luy donneroit pas de bonne volonté; mais il y trouva des obstacles à quoy il ne s'attendoit pas.

Le maréchal de Fervaques, lieutenant de roy en la haute Normandie, en avoit le gouvernement. Cette ville n'estoit pas bien fortifiée, quoique durant la Ligue M. du Maine l'ayant assiegée, M. le grand, qui en estoit lors gouverneur, se deffendit sy bien qu'il le contraignist de se retirer; mais la situation en est sy avantageuse, qu'il se peust facilement accommoder, et n'est pas seulement considerable à cause qu'il est sur la riviere de Seine, et au dessous de Rouen et de Paris, mais parceque tous les vaisseaux sont forcés d'y prendre des guides pour les mettre dans la route qu'il faut tenir, les sables qui viennent de la mer luy faisant sy souvent changer de lit, que sans eux, qui l'estudient soigneusement, on seroit en danger de se perdre; de sorte que celuy qui y commande est comme maistre de tout le commerce qui se fait par la riviere dans ces deux grandes villes, et le pourroit aisement traverser. Or, comme ces choses là donnoient grande envie à M. le comte de l'avoir, aussy obligeoient-elles la Reine à le luy refuser; en quoy elle fust fort bien servie par le maréchal de Fervaques : car dès qu'elle luy eust tesmoigné ce qu'elle vouloit, et promis de ne le point abandonner, il ne mesprisa pas moins toutes les menaces de M. le comte que ses grandes offres; et sans considérer qu'il avoit tout son bien en Normandie, ny quelque autre raison que ce fust, il respondit à ceux qui luy parlerent de sa part, que le feu Roy luy ayant fait l'honneur de luy confier ceste place, il ne la rendroit jamais à personne qu'au Roy, et quand il seroit majeur; et qu'il ne devoit pas s'attendre à autre chose. Et afin de luy monstrer qu'il sauroit fort bien maintenir ce qu'il avoit résolu, et s'empescher d'estre opprimé, il vint à Paris acompagné de plus de cent de ses amis, qui le suivoient partout, et mesme dans le Louvre; faisant au reste sy bonne mine que M. le comte n'osa jamais luy rien dire, ny se mettre en devoir de luy faire quitter le pavé et de le renfermer dans son logis,

comme il s'en estoit souvent vanté : ce qui continua, soit à Paris, soit en Normandie, jusques à ce que la Reine eust donné les mains au temperamment qui se prist, du consentement de M. de Fervaques.

Environ ce temps là, le premier président de Harlay se sentant trop vieil et trop incommodé pour exercer davantage une charge aussy grande et aussy pénible que la sienne, demanda d'en estre deschargé, et d'en pouvoir tirer quelque recompense. Il y estoit entré dès le temps de Henry troisieme, et avoit montré tant de courage et de fidelité durant la Ligue, qu'encore que cela fust sans exemple, et qu'on n'eust encore jamais rien donné pour de semblables charges, le Roy n'ayant pas mesme voulu, de peur que la vénalité s'y introduisist, qu'elles fussent comprises dans la paulette, on creust néanmoins ne luy en devoir pas refuser la permission, et qu'il faloit passer par dessus toutes les considérations pour un homme qui n'en avoit point eu quand il y estoit allé du service du Roy. Ce dont on s'est despuis fort mal trouvé; car ceste mesme grace ne pouvant plus estre refusée à ceux qui sont venus après luy, puisqu'ils en avoient donné de l'argent, elle est par ce moyen devenue venale quasy comme les autres.

La seule difficulté qu'on y trouva fust à remplir ceste place d'un subject proportionné et bon pour la cour; car il s'en presentoit bien deux qui en étant très dignes, et desja du parlement, sembloient devoir estre préférés à tous autres, les presidents de Thou et Seguier; mais ils avoient chacun leurs exclusions, celuy là parcequ'on le tenoit d'un esprit malaisé à gouverner, et trop attaché à M. le prince; et celuy cy principalement pour la raison que je vais dire. Quelques années devant la mort du Roy, le seigneur Conchine estant allé le matin dans la galerie du Palais pour y chercher compagnie d'hommes et de femmes, comme c'estoit la mode de ce temps là, il se trouva, quand les presidents passerent pour sortir, apuyé sur une boutique, regardant quelques marchandises; mais le bruit qui se fait devant eux l'ayant fait retourner quand ils furent vis-à-vis de luy, il ne leur osta point le chapeau, soit parcequ'il fust surpris et n'y pensa pas, ou parceque, comme estranger, il ne sçavoit pas que c'estoit la coutume. Surquoy le president Seguier, qui marchoit ce jour-là le premier, ne fit autre chose que de luy prendre son chapeau sur la teste et le mettre à ses pieds; dont le seigneur Conchine fust, comme on peust penser, fort estonné. Mais, pour ne faire pas une seconde faute, il ne fist que le relever sans en rien dire qu'il ne fust au Louvre, où il en fist de telle sorte l'histoire, que le president fust condamné de tout le monde, et du Roy mesme. A quoy M. d'Espernon et madame de Guercheville, qui l'aymoient fort, et en prévoioient les conséquences, voulant remedier, ils allerent aussitost trouver Conchine pour l'appaiser, luy offrant toute satisfaction : mais luy, en usant galamment, ne fist point semblant d'y penser; et les remerciant de l'honneur qu'ils luy faisoient, les asseura qu'il ne s'en souvenoit desja plus, et n'en tesmoigna plus rien en effet, jusques à ce que ceste occasion se presentant, il le fist exclure sans qu'on l'en peust empescher.

Le president de Verdun, à qui on la fist avoir, ne les égaloit pas en suffisance, mais il estoit meilleur courtisan; et on ne veut jamais dans semblables charges que des gens souples et accommodants. Il avoit esté quelque temps president à Paris, et n'en estoit sorty que pour estre le premier à Toulouse, où il avoit acquis une grande réputation; mais elle diminua à Paris. Le president de Thou vendist aussytost après sa charge, et fust fait directeur des finances; mais le president Seguier garda la sienne jusques à la mort.

L'affaire la plus importante qui fust lors sur le tapis, et qui donnoit le plus d'apprehension, estoit l'assemblée accordée aux huguenots par l'edit de Nantes, laquelle escheoit en ceste année là. Les précédentes avoient donné tant de peine au feu Roy, qu'il n'estoit pas estrange qu'on craignist celle cy, composée quasy des mesmes personnes, et faite dans un regne bien plus foible. Le roy Henry-le-Grand croyoit, quand il leur permist ces assemblées par l'édit de Nantes, qu'ils ne s'en serviroient que pour faire bien observer les choses qu'il leur promettoit, et qu'elles aideroient à maintenir la paix et le repos dans l'Estat; mais il vist bien, dès la premiere qui se fist, qu'il s'estoit trompé, et qu'il s'y trouveroit tousjours assés de gens mal intentionnés pour y faire penser à des choses nouvelles, et entretenir le trouble plustost que de l'empescher; de sorte qu'il s'en fust bien desdit s'il eust peu, mais il estoit trop tard.

Ceste assemblée se devant donc tenir en ce temps là, on ordonna premierement que ce seroit à Chastelleraud, à cause du gouverneur, nommé M. de Preau, qui estoit bon serviteur du Roy; car on ne les souffroit jamais que dans des lieux dont on se croyoit asseuré du gouverneur, pour les pouvoir plus aisement forcer à se séparer s'ils n'en usoient pas comme on voudroit. Mais leurs deputés, résidents auprès du Roy, ayant despuis demandé Saumur, à cause de la commodité des logements, il leur fust accordé, la cour estant

aussy fort contente de M. Du Plessis-Mornay. Presque tous les principaux de ceste religion s'y trouverent, encore qu'ils ne fussent pas desputés, pour l'importance des résolutions qu'on croyoit s'y devoir prendre, ausquelles chascun vouloit avoir part, pour s'en faire valoir à la cour ou dans le party.

Quand tous les desputés y furent arrivés, qui fust sur la fin du mois de may, on y descouvrist plusieurs cabales; mais elles se réduisirent enfin à trois, du Roy, de M. de Bouillon et de M. de Rohan. Ces deux-cy n'avoient qu'un mesme but, assavoir de gagner la principale autorité dans l'assemblée, et ensuite dans le party : mais l'usage en eust esté fort different; car vraisemblablement M. de Bouillon eust bien cherché à leur faire trouver leur compte, mais sans en venir aux armes que le plus tard qu'il eust peu, parce peut-estre qu'il estoit vieux, et qu'il craignoit de n'y pas sy bien réussir que l'amiral de Chatillon, le zele n'estant pas pareil à celuy de son temps. Mais M. de Rohan, qui estoit jeune, et se sentoit avec des talents fort propres pour gouverner des peuples, pensoit dès lors à hasarder tout, et périr ou faire une république, comme le prince d'Orange.

Or comme les grands amis que M. de Bouillon avoit dans l'assemblée, sa haute réputation, et les longs services qu'il avoit rendus au party dans la paix et dans la guerre, parloient fort pour luy, M. de Rohan aussy se relevoit par un grand nombre de gens que M. de Sully avoit obligés pendant son crédit; et la seureté qu'il y auroit qu'il ne préféreroit pas ses interests à ceux du public, comme il disoit que feroit M. de Bouillon, qu'il assuroit n'estre venu à l'assemblée que pour en profiter à la cour : ce que luy et les siens sceurent sy bien persuader à la pluspart des desputés, qu'ils rompirent toutes ses mesures, et l'empescherent d'estre esleu président, comme il se l'estoit promis. Mais ayant esté aussy contraint pour l'en exclure de mettre tout en œuvre, et de dire plusieurs choses qui faisoient autant contre luy que contre M. de Bouillon, il ne peust pas non plus l'estre, ny mesme aucun de son party : qui fust un coup de grande importance, et qui donna toutes les facilités qui se trouverent depuis à terminer l'assemblée au contentement du Roy : car eux en estant dehors, M. Du Plessis-Mornay le fust sans contredit, qui n'en abusa pas comme ils eussent fait, et contraignist enfin par sa bonne conduite les plus séditieux à se soumettre, et se contenter de ce qui leur pouvoit estre justement accordé. Les avis qu'on eust à la cour de la mauvaise disposition de plusieurs desputés, et qu'ils ne parloient que de guerre, ayant fait peur, la Reine envoya tous les gouverneurs dans les provinces où on craignoit les huguenots; d'où M. le prince prist pretexte d'aller en Guienne dont il estoit gouverneur, et où il n'avoit jamais esté, pour s'y faire recevoir, et prendre garde à ce qui s'y passeroit. Il y demeura jusques à ce qu'il eust visité toutes les principales villes, et veu tous les subjects de crainte passés. M. d'Espernon y ala aussy au mesme temps, mais autant pour veiller sur M. le prince que sur les huguenots.

Cependant l'on avoit envoyé à Saumur messieurs de Boissise et de Bullion, pour assurer l'assemblée de l'affection du Roy, de l'observation des édits, et enjoindre d'élire au plustost des desputés, afin que le Roy ayant choisy ceux qui demeureroient auprès de luy, ils prissent les cahiers, et que l'assemblée se séparast, selon qu'il s'estoit toujours pratiqué. Mais ils ne trouverent pas les esprits en ceste disposition, car on y avoit desja fait les propositions suivantes :

Qu'on ne se separast plus, à l'avenir, que les cahiers n'eussent esté respondus avec satisfaction; qu'on s'assemblast tous les deux ans sans en demander permission; qu'on n'esleust plus que deux desputés au lieu de six, dont le Roy en choisissoit deux; qu'on demandast deux villes de seureté dans chacune des provinces où on n'en avoit point; que la nomination des gouverneurs de toutes les places de seureté se fist par l'assemblée, et non par le Roy; qu'on fist l'union des églises de Béarn avec celles de France; qu'on demandast l'exécution de l'édit de Nantes selon ce qu'il avoit esté accordé par le Roy, et non selon les modifications des parlements; qu'ils jurassent tous une nouvelle union, et de se maintenir dans les gouvernements, charges et dignités dont ils avoient esté pourveus par le feu Roy, quoyque non comprises dans l'édit; que les dixmes de leurs biens fussent données à leurs ministres; et diverses autres choses de moindre consideration, mais qui partoient toutes d'un mesme esprit, et ne tendoient non plus que le reste qu'à diviser l'Estat, et à y allumer un feu qui ne se seroit peut-estre esteint qu'avec la ruine des deux partis. Ceux qui firent ces propositions ayant demandé qu'elles fussent insérées dans le cahier général, et qu'on ne se séparast point qu'elles n'eussent esté accordées, il passa sans difficulté, et on esleust trois desputés pour le porter au Roy, et luy dire la resolution de l'assemblée.

Or M. Du Plessis-Mornay, ny tous ceux qui vouloient servir le Roy, quoyqu'ils condamnassent ceste procédure, et vissent ce qui en pourroit arriver sy on s'y opiniastroit, n'estimerent pas toutefois s'y devoir opposer ny la contredire, croyant impossible d'arrester les esprits dans

ceste premiere impétuosité, et pendant qu'ils estoient encore tout en feu; mais qu'il falloit que ce fust le temps et les difficultés qui le fissent, et les obligeassent à changer. C'est pourquoy messieurs de Boissise et de Bullion, après qu'ils eurent esté ouis dans l'assemblée, et eu pour responce qu'on desputeroit vers le Roy, retournerent en faire leur rapport, pour préparer les esprits à tenir ferme et ne s'estonner de rien, estant certain que c'estoit le seul moyen pour ramener ces gens là, qui auroient eu d'autant plus d'audace et de mauvaise volonté qu'ils eussent veu qu'on les auroit apprehendés.

Ils s'en allerent donc, et firent qu'après que les desputés eurent esté entendus, on ne leur respondit autre chose sinon qu'il falloit obéir, et qu'aussytost qu'ils l'auroient fait on leur rendroit leurs cahiers, avec la response la plus favorable qu'il se pourroit, le Roy ne voulant faire ny souffrir aucune nouveauté; sans rien dire davantage, quoyqu'ils en fissent diverses instances, et protestassent pour leur descharge de tout ce qui en pourroit arriver, les avis venus de l'assemblée, l'assurance qu'on avoit qu'ils ne seroient assistés d'aucun prince de leur religion pourveu qu'on ne touchast point à la liberté de conscience, et l'estat auquel on estoit avec les Espagnols, ayant fait prendre des résolutions sy fortes, que les desputés furent enfin contraints de s'en retourner sans autre response.

Pendant leur voyage il s'estoit fait un fort grand changement dans l'assemblée; car une grande partie des desputés ayant esté gagnés par argent ou par raison, disoient ne vouloir pas demeurer toute leur vie hors de chez eux, ny hasarder sans besoin leurs biens et leurs familles, non plus que leur repos; de sorte qu'après que le response du Roy eust esté ouïe, et que M. de Bullion, qui y estoit retourné seul, eust parlé, les nouvelles promesses qu'il fist que, quand ils auroient obéi, leurs cahiers seroient respondus, et qu'on leur donneroit mesme quelques-unes des graces qu'ils pouvoient raisonnablement desirer, furent tellement considérées, qu'encore que dans les premiers jours les plus factieux ne se voulussent pas rendre, criant qu'on trahissoit la cause commune et qu'on perdoit une occasion qu'on ne retrouveroit jamais, ils furent pourtant à la fin contraints de céder; et la chose se termina ainsy qu'on desiroit, les desputés pour demeurer auprès du Roy ayant esté nommés, et la pluspart des autres ne songeant plus qu'à s'en aller.

Quand M. de Rohan et ses associés virent les choses tourner de la sorte, ils s'aviserent de faire une proposition pour estre mise dans les cahiers, qui eust du commencement beaucoup d'approbation, et pouvoit donner bien de la peine sy elle n'eust esté adroitement detournée, qui fust le restablissement de M. de Sully dans les finances; tous ceux de l'assemblée s'y croiant interessés, puisqu'il disoit n'avoir esté chassé que pour la religion, et qu'il faisoit voir les grands avantages qu'ils en tireroient s'il se restablissoit par leur moyen. De sorte qu'ils vouloient que cest article fust inséré dans leurs cahiers préférablement à tout autre, et qu'on ne se séparast point qu'il n'eust esté obtenu : mais M. Du Plessis, après en avoir conféré avec M. de Bullion, leur dist qu'il demeureroit volontiers d'accord qu'on fist cest effort et tous ceux dont il seroit besoin pour servir M. de Sully, principalement s'il estoit vray qu'il eust esté chassé pour estre de leur religion, ainsy qu'il le disoit; mais que sy la Reine assuroit que non, et que c'estoit faute d'avoir eu les mains nettes, les grands biens qu'il avoit ne pouvant pas venir de ses simples apointements, ou des dons que le Roy luy avoit faits (de sorte qu'il falloit, avant que de parler d'autre chose, qu'il rendist compte), qu'il demandoit ce qu'on auroit à dire, et comment on pourroit forcer le Roy à le reprendre, et à confier ses finances à un homme qu'il diroit les avoir desja peu fidellement administrées, au moins jusques à ce qu'il se fust justifié, et eust fait voir le contraire. Ce que M. de Sully ayant sceu, et jugeant bien que quand le compte qu'il en rendroit seroit le meilleur du monde, on y pourroit trouver assés aisément de quoy le faire durer sy longtemps qu'il luy seroit inutile, il ayma mieux qu'il n'en fust point parlé.

Aussytost que la résolution de se séparer eust esté prise, et les desputés éleus, M. de Bullion alla dans l'assemblée pour tesmoigner le contentement qu'en auroient Leurs Majestés, porter le brevet de continuation des places de seureté pour cinq ans, une augmentation de quarante-cinq mille livres par an pour leurs ministres, assurance qu'il seroit envoyé des commissaires de l'une et de l'autre religion dans les provinces pour informer des contraventions à l'édit et y remedier, et donner la response aux cahiers, avec permission de se rassembler encore une fois ou deux pour voir s'ils n'y voudroient rien ajouster, et en charger les desputés qui iroient à la cour.

Après quoy M. de Bullion s'estant retiré, la response à leurs cahiers fust leue. Mais plusieurs desputés ayant protesté qu'ils n'oseroient s'en retourner dans leurs provinces avec sy peu de satisfaction, M. de Bullion, pour les appaiser, ayant laissé entendre que pourveu qu'ils se sé-

parassent, la Reine pourroit encore se relascher de quelque chose, et accorder à leurs desputés ce qu'ils n'auroient jamais tant qu'ils seroient assemblés, ils s'en contenterent, tant ils avoient envie de s'en aller; faisant bien voir que dans ces sortes d'assemblées on y va presque tousjours d'une extremité à l'autre. Messieurs de Rouvray et de La Milletiere furent choisis pour résider auprès du Roy.

Or M. de Rohan et ses partisans furent bien surpris de voir faire sy facilement dans une minorité ce qui avoit esté sy difficile du temps du feu Roy, quoyque sy autorisé; et que la paix eust esté tellement desirée par la pluspart des desputés qu'ils l'avoient ouvertement déclaré, et monstré mesme impatience de s'en retourner: mais comme ils sçavoient bien que les grands desseins ne réussissent pas tousjours du premier coup, et qu'ils ont besoin de temps et de patience, ils n'en tesmoignerent rien qu'ils ne fussent dans leurs provinces, où ils essayerent de faire tout désavouer. Et pour luy cependant il s'en alla à la cour pour y recevoir les graces que la Reine n'avoit pas laissé de luy promettre, quoyqu'elle n'ignorast pas sa conduite, et que la pluspart des difficultés qui s'estoient rencontrées à faire obéir le Roy avoient esté suscitées par luy ou par ceux de son party; faisant comme ces peuples qui sacrifioient aux démons, afin qu'ils leur fissent moins de mal.

Ceux qui servirent bien le Roy dans ceste assemblée furent messieurs Du Plessis-Mornay, de Parabel, de La Rochebaucourt, et quasy tous ceux de deçà la riviere de Loire; disant que puisqu'ils avoient pour leurs consciences toute la liberté qu'ils pouvoient desirer, et qu'ils jouissoient de leurs biens aussy paisiblement que les catholiques, ils ne devoient pas, à l'appetit de quelques factieux qui seuls en pourroient profiter, abandonner leurs familles et leurs maisons, et demeurer toute la vie errans comme leurs peres avoient fait.

Ceste affaire achevée, le Roy et la Reine allerent à Fontainebeleau, où madame de Lorraine, et le cardinal de Mantoue son frere, les furent trouver; ils estoient enfants de la duchesse de Mantoue, sœur ainée de la Reine.

Pendant qu'ils y séjournerent, on essaya de leur donner tous les divertissements que le temps et le lieu leur permettoient; car on ne pouvoit faire ny bals ny comedies, la Reine n'en voulant point voir que les deux années de son deuil ne fussent expirées. Il y eust donc seulement quelques concerts de musique au bout de la galerie qui regarde sur la voliere; et quand il faisoit beau on alloit à la chasse, où la Reine et toutes les dames estoient sur des haquenées fort richement enharnachées.

Or, bien qu'il y en eust lors de très belles dans la cour, et principalement mademoiselle d'Urfé, despuis duchesse de Crouy, et mademoiselle de Bains, qui a esté enfin carmelite, toutes deux filles de la Reine et dans la fleur de leur âge, rien n'égaloit néanmoins et ne donnoit tant de satisfaction à tous les estrangers que la Reine, qui estoit sans doute beaucoup plus belle que du temps du feu Roy, comme sy son sang se fust renouvelé despuis qu'elle avoit eu l'autorité, et qu'elle estoit deslivrée de ces jalousies qui luy donnoient tant d'inquiétudes.

Madame la princesse ny madame la comtesse ne s'y trouverent point, à cause que, pour faire plus d'honneur à madame de Lorraine, la Reine desira qu'il n'y eust personne qui la voulust précéder; mais pour la princesse de Conty, quoyque par raison elle deust avoir les mesmes prétentions que les autres, se tenant néanmoins plus attachée, comme j'ay desja dit, à la maison dont elle estoit sortie qu'à celle où elle estoit entrée, peut-estre parcequ'elle n'avoit point d'enfants, elle fist que le prince de Conty, sur qui elle avoit tout pouvoir, trouva bon qu'elle demeurast, et la laissa tousjours passer devant elle, quoy que M. le prince et M. le comte en peussent dire.

Environ ce temps là M. du Maine mourut. Il avoit pendant la Ligue partagé l'Estat avec le feu Roy, et eu mesmes de grandes prétentions à la couronne; mais ne luy ayant pas réussy, il estoit enfin rentré dans son devoir, et s'estoit réduit à une vie privée avec tant de modération et un esprit sy soumis, que ce n'estoit peut-estre pas ce qu'il avoit fait de moins considérable durant toute sa vie, ne s'estant, ce semble, trouvé gueres de gens qui ayent sceu sy bien user de l'une et de l'autre fortune; car non seulement il ne donna aucun soupçon despuis qu'il eust fait son traité, mais rendist encore des services fort signalés, tant au siege d'Amiens, où il fust une des principales causes que le secours n'entra point, que pendant la régence, où il ne demanda rien, et s'opposa continuellement aux prétentions extraordinaires que plusieurs gens avoient, disant n'estre pas raisonnable de se prévaloir de la minorité du Roy et de la foiblesse de son âge pour le despouiller, et qu'il auroit un jour grand subject de s'en plaindre, et de vouloir mal à ceux qui l'auroient fait ou enduré; ne donnant, outre cela, la benediction à son fils qu'à condition qu'il demeureroit tousjours dans le service du Roy, et ne s'en separeroit jamais pour quoy que ce fust.

Il avoit encore fait une chose durant la Ligue bien remarquable, et fort à l'avantage du Roy et

du royaume : qui fust de n'avoir jamais voulu donner en propriété à ceux de son party les villes et les provinces dont ils avoient les gouvernements, à condition de le reconnoistre pour roy comme fist Hugues-Capet, quoyque la pluspart de ces gens là l'en pressassent extremement, et que les Espagnols, qui y auroient bien trouvé leur compte, voyant par là l'Estat demembré, ne s'y seroient pas opposés, ne voulant le royaume que tout entier, et dans la mesme dignité qu'il avoit accoutumé d'estre, ou le laisser de la sorte au légitime heritier. En quoy il se monstra non moins prudent qu'équitable : car encore que cela eust de belles apparences, il est toutefois très certain que ny luy ny les autres n'en auroient gueres profité, et que c'eust esté moins faire leurs affaires que celles des Espagnols, qui auroient bientost sceu se desfaire d'eux, la France toute ensemble et en la maniere qu'elle avoit esté pouvant bien aisement leur résister, mais non pas divisée et en plusieurs morceaux ; joint que les choses venant à changer comme elles firent, et M. du Maine à estre contrainct de s'accommoder, il y auroit peu trouver mal son compte, le nom de roy, quand il a esté pris, ne se perdant guere qu'avec la vie.

Au commencement du mois d'octobre de l'année 1611, Monsieur tomba malade à Saint-Germain, où luy et tous les autres enfants de Franee estoient nourris. Le Roy et la Reine y allerent aussytost; mais quelque soin qu'on en prist, il mourut peu de jours après. Despuis qu'il eust esté ouvert, on dit qu'il ne pouvoit pas vivre, ayant le cerveau mal composé. La reine d'Espagne mourust aussy sur la fin de l'année.

[1612] Cependant le Pape et le grand duc avoient tellement pressé le traité des mariages, que toutes les difficultés estant levées, les articles en avoient enfin esté arrestés, et les resjouissances publiques s'en firent à Paris le 25 de mars, lesquelles surpasserent en grandeur et en magnificence tout ce qui s'estoit veu jusques là; ensuite dequoy le nouveau duc du Maine fust nommé pour aller à Madrid signer le contrat de mariage.

Mais ceste joye publique fust bientost traversée par les nouvelles entreprises de M. de Rohan, lequel ayant, comme j'ay desja dit, souffert mal volontiers tout ce qui s'estoit fait à Saumur, et cherchant de le pouvoir réparer, voulust, pour se rendre plus considérable à ceux qui s'attacheroient à luy et entreroient dans ses interests, se faire maistre de Saint-Jean-d'Angely, qui estoit alors de très grande importance, parcequ'il couvre La Rochelle, et peust tenir une partie de la Saintonge et du Poictou en subjection.

Le gouvernement luy en avoit esté donné par le feu Roy : mais comme il n'y avoit point de citadelle, et que le maire, par un ancien privilege, gardoit les clefs des portes, tout despendoit de luy ; de sorte qu'il n'y falloit point penser sans avoir auparavant un maire assez à sa dévotion pour luy céder son droit, et porter le peuple à y consentir, et luy quitter aussy le sien, parcequ'il élisoit le maire. Or comme il cabaloit pour cela, le temps de l'élection s'approchant, on en eust quelque vent à la cour; et la Reine pour l'empescher luy escrivist de la venir trouver. A quoy ayant à l'heure mesme obéy, ne voulant pas monstrer qu'il eust aucun dessein qu'il ne fust asseuré d'y réussir, tous ceux du conseil eurent ordre de luy parler, et de le faire souvenir de toutes les graces qu'il avoit receues despuis la regence, tant en argent comptant, augmentation de pensions, commission pour commander l'armée de Julliers en l'absence du mareschal de La Chastre, qu'il avoit sy ardamment desirée, qu'en toutes les occasions qui s'estoient offertes : dont pourtant la Reine ne demandoit autre reconnoissance, sinon qu'il aidast à maintenir la paix dans le royaume pendant la minorité (ce qu'il ne pourroit mieux faire qu'en laissant les choses en l'estat que le feu Roy les avoit mises, et souffrant, pour oster tout ombrage, qu'il y voulust rien changer); que le maire de Saint-Jean fust continué encore une année, pendant laquelle on auroit loisir d'en choisir un non suspect ny à elle ny à luy : dont il se monstra fort content; de sorte qu'on creust l'affaire accommodée.

Mais un de ses gentilshommes, nommé Hautefontaine, qui avoit bien de l'esprit, et qui estoit demeuré à Saint-Jean pour achever les négotiations commencées, luy ayant despuis escrit que tout y estoit en telle disposition qu'en y retournant il feroit tout ce qu'il voudroit, y joignist, pour luy en donner le prétexte, une autre lettre qui portoit que M. de Soubise, son frere, estoit à l'extremité dans sa maison du Parc en Poitou, et desiroit infiniment de le voir devant que de mourir.

Surquoy estant allé trouver la Reine et les ministres, pour leur monstrer ce qu'on luy escrivoit et avoir congé, il promist de revenir aussitost qu'il seroit mort, ou hors de danger : ce que la Reine n'ayant pas esté conseillée de luy refuser, de peur de se trop tost déclarer, on manda à l'heure mesme à M. de La Rochebaucourt (ce qu'on devoit avoir fait dès le commencement) d'aller diligemment à Saint-Jean, dont il estoit lieutenant de roy, pour y faire sa charge, et empescher qu'il ne s'y passast rien contre son

service. Mais comme le courier ne le trouva pas chez luy, et qu'il falust le chercher, il n'y peust pas estre sy tost que M. de Rohan, qui y alla tout droit, et luy fist fermer les portes, et à tous ceux qui n'estoient pas de ses amis, faisant à l'heure mesme élire un maire tout à fait despendant de luy.

Ceste nouvelle mist la cour en grand trouble; car outre le sentiment qu'on avoit du manquement de foy de M. de Rohan, après tant de graces receues et de promesses faites, on apprehenda que sy on le souffroit, d'autres n'y prissent exemple, et sy on le vouloit punir, que tout le party ne s'y interessast, et qu'on ne tombast dans les inconvéniens qu'on taschoit sy fort d'éviter. Enfin pourtant, toutes choses bien considérées, on s'arresta à la négotiation, y envoiant M. de Thémines, lequel, quoique grand catholique et bon serviteur du Roy, n'estoit pas desagréable aux huguenots, et pourroit plustost que tout autre y apporter du remede. Mais il n'y trouva pas M. de Rohan disposé; car ayant veu que ce qu'il avoit fait ne desplaisoit pas à ceux de La Rochelle, qui estoit tout ce qu'il appréhendoit et qu'on s'imaginoit à la cour, il s'estoit résolu de conserver ses avantages, le pis qui en pouvoit arriver estant ce qu'il cherchoit, assavoir la guerre. De sorte que M. de Thémines voyant qu'on n'en pouvoit avoir raison que par les armes, à quoy il sçavoit qu'on ne vouloit pas venir, il se contenta, pour sauver au moins les apparences, de la promesse qu'on luy fist de remettre pour quelques jours l'ancien maire; après quoy il seroit procédé à une nouvelle élection, sans que celuy que M. de Rohan avoit fait le peust estre. Ce qui s'estant executé, on en éleust en effet un autre, mais qui n'estant pas moins dans ses interests que le premier, il demeura maistre de la place jusques en l'année 1621, que le Roy l'assiegea et la prist. Quant à M. de La Rochebeaucourt, le gouvernement de Chastelleraud ayant vaqué quelque peu après, il luy fust donné, et il y rendist despuis de très bons services.

Le temps arresté pour signer les contrats de mariage du Roy et de Madame estant venu, M. du Maine partist pour aller à Madrid, avec la plus belle et la plus grande compagnie que jamais ambassadeur eust eue; car il y avoit plus de cent gentilshommes, et parmy eux plusieurs fort qualifiés, comme le prince de Tingry, fils aisné de M. de Luxembourg; M. de Montpezat, fils de madame du Maine; les marquis de Bonnivet et de Sourdy; les comtes de Lausun pere et fils; M. de Sipierre; M. Du Renouard, second fils de M. de Souvré; de Fontenay, destiné pour estre son gendre; de Rourbonne, du Vigean, et autres.

A l'entrée de l'Espagne, il trouva des officiers du roy d'Espagne, qui le receurent et le deffrayerent partout avec beaucoup de somptuosité pour le pays; car il n'est pas abondant comme la France. Il passa par Vittoria, Burgos et Lerme, et s'arresta enfin à Baraxas, qui n'est qu'à deux lieues de Madrid, pour y attendre le jour de son entrée. Le marquis d'Est, italien, destiné pour estre tousjours auprès de luy tant qu'il seroit à Madrid, l'y vint trouver; et le lendemain le roy d'Espagne et le duc de Lerme l'envoyerent visiter, et luy firent porter deux corbeilles pleines de ces petits vases de terre rouge qu'ils ont en Espagne, dont tous ceux qui estoient présents en prirent autant qu'ils voulurent, et sy il en resta encore beaucoup.

Quand il fist son entrée, le duc d'Albe, qui est grand d'Espagne, et des principaux, fust assés loin hors de la ville au devant de luy à cheval; comme aussy M. du Maine y estoit. Il le mena descendre dans la maison du marquis Spinola, qu'on luy avoit préparée; et tous les François furent logés dans d'autres logis fort bien meublés, et le plus près de luy qu'il se peust. Le lendemain, les grands et tous ceux des conseils commencerent à le visiter; après quoy il eust sa premiere audience, où il fust conduit par le duc d'Uzéda, fils aisné du duc de Lerme.

Le prince de Tingry se couvrist à ceste audience et à toutes les autres, le roy d'Espagne n'en ayant fait nulle difficulté, à cause de ce qui avoit esté arresté long-temps auparavant quand le duc d'Ossonne passa à Paris pour aller en Flandre : car n'ayant pas voulu voir le roy Henry-le-Grand, s'il ne le faisoit couvrir comme faisoit le roy d'Espagne; le Roy, quoyqu'il n'aimast pas à laisser introduire des nouveautés à l'appetit des Espagnols, consentist néanmoins enfin à celle là, sur l'assurance que l'ambassadeur d'Espagne luy donna que le roy d'Espagne feroit aussy couvrir tous les ducs de France, toutes les fois qu'ils se trouveroient devant luy. Quelques uns ont pensé que le Roy l'avoit encore fait, de peur que sans cela les grands d'Espagne flamands n'osassent le voir quand ils iroient en Espagne : ce qu'il n'auroit pas voulu, prétendant, par les bonnes cheres qu'il leur feroit, les rendre plus sensibles aux mauvais traitements qu'ils y recevoient ordinairement, et les desgoutant de ceste domination, leur faire desirer la sienne, qui estoit bien plus douce. Quoy qu'il en soit, le prince de Tingry en profita, et se couvrist, la Reine ayant déclaré qu'elle le traitoit comme les ducs.

C'est de ce mesme passage du duc d'Ossonne d'où est venue la coutume de se couvrir aux

audiences des ambassadeurs, le Roy n'ayant pas creu raisonnable que pendant que les sujets d'un autre prince seroient couverts devant luy, les siens eussent la teste nue. Mais pourquoy il n'en donna pas la permission aux ducs et pairs comme aux princes, pour rendre la chose aussy esgale qu'il monstroit vouloir faire, les ducs tenant aussy bien que les grands la premiere dignité de leur pays, on a dit que c'estoit en haine de messieurs d'Espernon et de La Trimouille, et que le duc de Montmorency, qu'il aimoit, se couvrant comme connestable, il avoit voulu par ceste exclusion mortifier ceux là qu'il n'aimoit pas; en quoy il se faisoit autant de tort qu'à eux, les roys n'ayant pas moins d'interest que les particuliers qu'il n'y aist rien dans leur Estat au dessus de ce qu'ils y peuvent faire. Quant à ceux qui sont venus après luy, il n'est pas estrange qu'ils n'y ayent rien changé; car, outre que les femmes qui ont sy long-temps gouverné n'en sçavoient pas l'importance, les minorités et les guerres civiles et estrangeres, qu'on a quasy tousjours eues despuis, n'estoient pas des temps propres pour cela. Il y a néanmoins bien de l'apparence que sy le connestable de Luynes eust vescu plus qu'il ne fist, il eust remis les choses dans l'ordre, ayant, dès qu'il se vist connestable, résolu de marcher devant M. de Guise, bien que celuy de Montmorency ne l'eust pas fait.

M. de Puisieux arriva à Madrid peu de jours après M. du Maine, pour assister à la signature du contrat de mariage avec qualité d'ambassadeur extraordinaire, non qu'il en fust besoin : mais, par la faveur du chancellier de Sillery son pere, il se trouva aux capelles et à toutes les autres fonctions des ambassadeurs, marchant devant M. de Vaucelas, qui n'estoit qu'ordinaire. Mais M. du Maine se contenta de ce qui estoit de sa commission, et refusa de voir le prince Philibert de Savoye parcequ'il prétendoit de l'*altesse*, tous les ambassadeurs et les grands luy en donnant comme prince du sang d'Espagne; et luy ne le voulant pas faire s'il ne luy en rendoit, parcequ'il estoit de la maison de Lorraine, égale à celle de Savoye.

Le jour de la signature du contrat de mariage, tout le monde quitta le deuil de la reine d'Espagne, qu'on portoit encore; mais les Espagnols le reprirent le lendemain. Le duc de Lerme fust celuy qui mena M. du Maine à l'audience, l'estant venu prendre dans son logis, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands dans Madrid; car ne s'en pouvant tirer aucune conséquence, n'y ayant point entre eux de préséance, ils cedent volontiers à ceux qui sont en faveur : ce qui est bien avantageux pour les favoris, qui sont par ce moyen là tousjours les premiers partout où ils se trouvent, et fort commode pour les roys, qui n'ont pas moins de peine en France à régler les rangs dans les moindres cérémonies, qu'à résoudre des affaires fort importantes.

L'on y fust à cheval, le roy d'Espagne ayant fait mener pour tous les François les plus beaux chevaux de la cour : les harnois estoient quasy tous en broderie d'or, et quelques uns avoient des housses aussy en broderie, et traisnantes jusques à terre. Il y en avoit un entre autres du comte de Saldagne, second fils du duc de Lerme, qu'il presta à M. de Fontenay, qui avoit cousté mille escus, et la housse autant : ce qui estoit beaucoup en ce temps là, où le luxe n'estoit pas tel qu'il est aujourd'huy, ny la cherté de toutes choses sy grande.

Tous les François marchoient entre deux Espagnols qui prirent ceux qu'ils connoissoient, et les autres comme ils les rencontrerent, sans regarder à qui alloit devant ou derriere, excepté le prince de Tingry, qui marcha tousjours immédiatement devant M. du Maine.

Ils avoient eu commandement fort exprès de bien traiter les François, et le faisoient en effet, quoyque ce ne soit pas leur coustume envers toute sorte d'estrangers : mais le Roy leur en monstroit l'exemple; car encore qu'il n'ostast jamais son chapeau à aucun de ses subjets de quelque qualité qu'il fust, il l'ostoit néanmoins à tous les François, quand il en rencontroit par la rue. Et une fois qu'il y manqua, l'ayant sans doute oublié, il fist dire, aussytost qu'il le sceut, qu'il les avoit pris pour des Flamands, y en ayant pour lors à Madrid de vestus à la françoise.

Leurs habillements estoient des chausses à bande, en broderies d'or et d'argent, avec la cappe, l'espée et la toque; et pour ce jour là il n'y avoit autre différence entre eux et nous, sinon que leurs chausses estoient les plus longues, allant jusques sur les genoux, et les nostres ne passoient point la moitié de la cuisse : mais pour ceux qu'ils portoient tous les jours, quoyque ceux des François ne fussent pas sy raisonnables qu'ils ont esté despuis, leurs dames les trouvoient bien plus à leur gré; et en effet les Espagnols ressembloient plustost, avec leurs longs manteaux et leurs courts cheveux, à des gens de robe ou d'Eglise, qu'à des cavaliers. Ils avoient aussy des pierreries, mais non pas tant ny de sy belles qu'il y en a en France.

Quand on fust arrivé au palais, M. du Maine et M. de Puisieux entrerent dans une chambre où ils trouverent quelques uns du conseil, deputés pour leur voir signer le contrat de mariage;

après quoy M. du Maine alla dans une grande salle au milieu de laquelle estoit le Roy, en un lieu un peu eslevé et sous un daix, ayant l'Infante à son costé. Toute la cour y estoit aussy; les dames du palais, à leur ordinaire, contre la muraille. Il n'y eust personne qui n'allast baiser la main du Roy et de l'Infante, comme il se pratique en toutes les occasions de réjouissance, marchant en fort bon ordre, et se mettant à genoux; mais il y paroissoit sy peu de gens, que nous, qui estions accoustumés à ces confusions de France dans les moindres cérimonies, nous en trouvasmes surpris, cela ne respondant pas, ce nous sembloit, à la grandeur d'un tel roy.

Pendant qu'ils estoient occupés à cela, qui dura assez de temps, afin que M. du Maine ne demeurast pas inutile, on le fist parler à une des dames du palais, nommée dona Caterina de La Cerda, la plus galante de toutes, qui est ce qu'on appelle en Espagne avoir *lugar*, qu'on envoye demander aux dames par les menins, qui sont de jeunes enfants des plus grandes maisons, nourris auprès des reines, et qu'elles peuvent donner ou refuser à qui il leur plaist; et ceux à qui elles le donnent se couvrent, bien qu'ils ne soyent pas grands, le Roy le permettant ainsy en faveur des dames, qui ont plus de privileges en ceste cour là qu'en toute autre du monde.

Tout le temps que M. du Maine demeura à Madrid, il ne s'y fist nulles réjouissances publiques à cause du deuil de la Reine, ny rien de remarquable en sa considération, sinon une cavalcade despuis le palais jusques à un jardin du duc de Lerme, qui est à l'autre bout de la ville auprès du Prado, où M. du Maine marcha à la gauche du Roy, et quasy vis à vis de lui : ce qu'ils faisoient fort valoir, et disoient estre une bien plus grande faveur que toutes les danses, combats de taureaux, et autres galanteries qu'on eust peu faire, personne que luy ne l'ayant jamais eue.

Le temps de partir estant arrivé, il prist congé de Leurs Majestés; car l'Infante fut traitée de reine dès que le contrat eust esté signé. Il envoya à dona Caterina de La Cerda une enseigne de diamants fort belle; et passant par l'Escurial, Ségovie, Valladolid et Burgos, où il rentra dans le grand chemin, s'en alla, dès qu'il fust en France, le plus diligemment qu'il peust, ayant avis que les choses commençoient à se brouiller dans la cour.

Arrivant à Bordeaux, il y trouva le duc de Pastrane, qui venoit de Paris pour signer le contrat de mariage de Madame et du prince d'Espagne. Ils se visiterent; et M. du Maine commença, parceque c'estoit en France, dont il devoit faire l'honneur. Ils se fussent bien peu rencontrer en allant auprès de Burgos, estant tousjours party plus tard, et marchant plus doucement que M. du Maine : mais il ne voulust pas se montrer avec la petite troupe qu'il avoit, et quittant le grand chemin, envoya son frere en faire des excuses, disant que par malheur il s'estoit destourné, dont il avoit un extreme regret.

Je ne parleray point de ce qui se passa à Paris pendant son voyage, le laissant pour ceux qui y estoient; mais je diray seulement que beaucoup de gens, et mesme des estrangers, ont trouvé fort à redire qu'on l'eust fait mener à l'audience par un prince du sang comme le prince de Conty; et qu'il se fust laissé traiter d'excellence pendant que le prince Philibert, qui n'estoit du sang d'Espagne que par sa mere, ne voulust pas non seulement mener M. du Maine, mais le voir, s'il ne luy donnoit de l'altesse, en ne recevant que de l'excellence, comme les grands d'Espagne et tous les autres ambassadeurs faisoient. Je sçay bien qu'il y en a qui l'excusent, en ce que ne luy donnant aucun titre, et ne luy disant que *vous*, il y mettoit assés de différence; mais je pense pour moy que c'est qu'en France on ne songe point du tout à ces choses là, où les estrangers n'en obmettent jamais pas une, pour petite qu'elle soit, et s'en prévalent après contre nous. J'en pourrois donner beaucoup d'exemples, mais je les réserve pour un autre lieu.

Au reste, parcequ'on ne va pas aussy ordinairement en Espagne qu'en France, en Italie et ailleurs; et qu'estant comme en un coin, et séparée du reste du monde par la mer ou par les Pyrénées, on n'en a, ce me semble, guere de connoissance, j'ay pensé que je devois faire icy une petite digression pour dire ce que j'en ay appris dans ce voyage et despuis.

Le roi Philippe troisieme, qui régnoit alors, estoit un fort bon prince, craignant Dieu, et d'une vie sy exemplaire qu'on ne luy remarquoit aucun vice. Son principal divertissement estoit dans sa famille ou à la chasse, se deschargeant du soin de ses affaires sur les conseils, et sur le duc de Lerme son favory, qui en avoit la principale direction; lequel, afin de jouir paisiblement de sa bonne fortune, avoit voulu la treve de Hollande et les mariages de France. De sorte qu'il est bien vraysemblable que sy ceux qui ont gouverné après luy eussent esté de son humeur, toutes les guerres que le Roy a despuis eues contre eux ne seroient pas arrivées, et il auroit eu loisir d'achever ce qu'il avoit sy bien commencé contre les huguenots, et dont il ne fust diverty que pour s'appliquer aux affaires d'Italie, où il se vist nécessairement appelé.

La maniere dont les roys d'Espagne sont ser-

vis dans leur maison, et les ordres qui s'y observent, viennent quasy tous de celle de Bourgongne, que Charles-Quint y apporta et conserva, soit parcequ'il y estoit accoustumé, ou parcequ'il les trouva meilleurs, et pour montrer plus de grandeur que ceux des anciens roys de Castille, estant très certain qu'il n'y avoit point de princes au monde qui usassent en toutes choses de plus de hauteur que les ducs de Bourgongne.

Les officiers de la maison royale sont les mesmes que dans toutes les autres cours : comme le sommeiller de corps, qui est le grand chambellan ; les gentilshommes de la chambre, le grand-maistre, le grand escuyer, les capitaines des gardes, et les maistres d'hostel ; mais avec ceste différence qu'ils y sont beaucoup plus estimés, parceque les roys ne s'y voyant pas sy facilement qu'ailleurs, eux seuls en ont le privilege, et sans demander audience, et particulierement le sommelier de corps et les gentilshommes de la chambre, qui en tirent de tels avantages qu'il n'y a personne, de quelque qualité qu'il soit, qui ne le veuille estre.

Il y a trois compagnies des gardes, de Bourguignons, d'Espagnols et de Suisses ; mais la principalle est celle des Bourguignons, qui ne doit estre, tant pour les officiers que pour les gardes, que de gens du Pays-Bas : les deux autres ont des officiers espagnols. Ils ne gardent point les portes dans les cérimonies comme il se fait en France, le grand-maistre et les maistres d'hostel commandant dans toute la maison.

La Reine a une merveilleuse quantité de femmes auprès d'elle, et plus, je pense, qu'aucune autre du monde, parmy lesquelles sont celles qu'on appelle *dames du palais*, qui sont toutes des principalles maisons d'Espagne : cela estant tellement affecté pour les grandes dames, que le comte d'Olivarez y en ayant fait entrer une qui n'estoit pas de la condition des autres, elles la persécuterent sy fort, que voyant qu'il ne la pouvoit pas maintenir, il la maria, pour l'en retirer honnestement. Or ce qui rend ces places sy recherchées par ces dames, c'est qu'elles en sont bien mieux mariées, le Roy leur donnant tousjours quelque chose de considérable, et qu'elles peuvent après aller voir la Reine sans demander audience : ce qui n'est permis qu'à elles seules, et est fort estimé pour les femmes, aussy bien que pour les hommes ; et en effet c'est une espece de récompense pour ceux qui ont servy, que de recevoir leurs filles dans le palais. Ceux qui les espousent doivent estre pour le moins marquis ou comtes, qui sont des titres bien plus estimés en ce pays là qu'ils ne sont aujourd'huy en France ; et on les donne à ceux qui ne les ont pas, afin qu'elles soient tousjours traitées de *seigneurie*, comme pendant qu'elles sont dans le palais ; les Espagnols affectant sy fort ces manieres de parler, et y prenant tellement garde, qu'une personne à qui il appartiendroit de l'excellence ou de la seigneurie ne souffriroit pas qu'on luy donnast moins, et ce seroit assurement la plus grande offence qu'on luy pourroit faire. J'en ay veu, estant avec eux, des choses tout-à-fait surprenantes, et qui paroistroient extravagantes en tout autre lieu, mais qui là sont ordinaires, et ne se condamnent point.

Nuls hommes n'entrent jamais dans le quartier des dames, et on ne les voit que quand la Reine se montre en public. Sy c'est dans sa chambre, ceux à qui elles en donnent permission (car cela despend d'elles) leur peuvent parler ; mais sy c'est dehors, il est difficile, à cause des garde-dames qui y sont continuellement pour les observer, et empescher qu'on s'en approche.

Ceste cour n'est pas grande comme celle de France, et on n'y en voit mesme point d'apparence, sy ce n'est quand le Roy sort pour aller à la messe, ou par la ville quand il se fait des resjouissances publiques, quelque cérimonie, ou enfin les jours des conseils, beaucoup de gens allant en ce temps là au palais à cause de leurs affaires. Hors de là, il ne paroist quasy personne devant ny dedans, et il ne sembleroit pas que ce peust estre la maison d'un tel roy.

Quant à la maniere de gouverner, establie de longue main, elle est sans doute la plus belle du monde, et la moins subjecte à faillir sy elle y est bien observée. Les conseils en sont comme l'ame, d'où derive tout ce qui se fait de bon. Il y en a d'Estat, de guerre, d'Arragon, de Portugal (car il y en avoit tousjours eu un despuis la reunion des Indes), des finances et des ordres, lesquels ont la direction de tout ce qui concerne la monarchie. Personne n'y doit entrer sans avoir auparavant passé par d'autres emplois ; de sorte qu'ils n'y viennent point apprentifs des interests de la couronne, et que, prenant mesme l'esprit de celuy où ils entrent quand ils sont consultés, comme il se doit faire sur tout ce qui est de leur departement devant que de rien résoudre, leurs opinions sont tousjours conformes aux vieilles maximes, et pour continuer les choses desja commencées, et jugées bonnes et nécessaires. Et ils s'y tiennent sy fortement attachés, que le temps ny aucuns accidents ne les font point changer, comme il se voit dans les desseins qu'ils firent dès le vivant de l'empereur Charles-Quint contre la France, qui est la seule capable de leur tenir teste, et d'empescher l'establissement de ceste monarchie universelle à quoy ils aspirent, les

ayant tousjours despuis sy bien continués et sy constamment poursuivis qu'ils en ont souvent quitté leurs propres interests, et mesme de fort pressants, ayant, pour faire la Ligue et la maintenir, espuisé tout l'or des Indes et abandonné la Flandre aux Hollandois, qui ne se releverent du mauvais estat où le duc de Parme les avoit réduits que par les voyages qu'il fist en France.

Ensuite de quoy, ayant desbauché le mareschal de Biron lorsqu'il fust jurer la paix à Bruxelles, et promis de grandes récompenses à Mairargues et autres qui s'offroient de leur livrer diverses places considérables, ils ont encore, du temps du feu Roy, fomenté les divisions de la maison royale, receu en Flandre la Reine mere et puis Monsieur, et luy ont mesme enfin donné des troupes pour entrer en France, et y faire une guerre civile.

Et quand la paix s'est faite, ils ont baillé de leurs propres places pour faire rendre à M. le prince tous les gouvernements et les charges qu'il avoit devant que d'estre allé avec eux, et luy ont encore payé et aux siens tout ce qu'ils leur avoient promis; manquant plutost à ce qu'ils devoient pour le mariage de la Reine, et à tous leurs besoins pour la guerre de Portugal, qu'à la parole qu'ils leur avoient donnée. Ce qui ne peust estre fait que pour gagner tant de crédit sur luy et sur tous ceux qui seroient à l'avenir capables de se révolter et de s'attacher à eux, qu'ils n'en fissent point de difficulté quand l'occasion s'en presenteroit, voyant par cest exemple qu'ils ne hasarderoient rien, et qu'il ne leur en pourroit arriver aucun mal : qui est une prévoyance aussy glorieuse pour eux que honteuse pour ceux qui l'ont soufferte, pouvant en tirer quelque jour de grands avantages. Il ne se fait rien de semblable dans tous les autres pays, mais en France principalement; car n'y ayant point de conseil réglé ny qui soit stable, mais tel qu'il plaist à ceux qui gouvernent, on ne change point de roys ou de favoris qu'on ne change aussy de desseins, ne s'y vivant jamais que selon l'interest present de ceux qui ont le pouvoir, comme il s'est veu dans tous les siecles passés, mais encore bien particulierement dans celuy-cy, où le cardinal Mazarin n'ayant pas voulu faire la paix à Munster, bien qu'elle peust estre sy avantageuse, parcequ'il luy falloit de quoy donner tant d'occupation à M. d'Orléans et à M. le prince, qu'ils ne pensassent pas à traverser son crédit et le grand pouvoir qu'il avoit auprès de la Reine, l'a néanmoins voulue dès qu'il s'est creu si asseuré de la bonne volonté du Roy qu'il n'avoit plus rien à craindre, encore que ce fust avec des conditions bien moindres que celles qu'il avoit refusées, et qu'on vist clairement qu'on pourroit en fort peu de temps prendre toute la Flandre, et s'oster ceste espine qui a fait jusques icy tant de mal; parce qu'il croyoit y trouver mieux son compte et pouvoir beaucoup davantage accroistre ses trésors, quoyqu'ils ne fussent desja que trop grands, dans la paix que dans la guerre : ce qui vraysemblablement ne se seroit pas fait s'il y avoit eu un conseil réglé, et où il eust fallu avoir l'avis de plusieurs.

Or, pour revenir à ces consultes, encore que les roys ne soient pas obligés de faire tout ce qu'elles disent, néanmoins comme il n'arrive guere qu'ils fassent autrement, principalement dans les choses importantes, aussy n'y voit-on pas prendre légerement le change, ny manquer de patience ou de courage quand il en faut avoir; d'où sont venus tous ces grands avantages qu'ils ont eus sy longtemps sur tout le reste du monde. Que sy dans ces dernieres guerres il sy est veu quelque interruption, c'est sans doute outre la puissance de la France, qui s'est trouvée bien plus grande que par le passé, parceque le comte d'Olivarez, renversant tous les anciens ordres, a voulu tirer tout à luy; et sy pourtant il ne leur en est pas arrivé tout le mal qui se devoit, tant ils se sont peu estonnés dans toutes leurs disgraces, et que leur ancienne conduite avoit tellement préoccupé l'esprit de tous leurs amis, qu'ils ne leur ont point manqué, ne pouvant croire ce qu'ils voyoient, ou du moins qu'il peust durer, et que leur sagesse et leur habileté ne prévalust enfin par dessus leur mauvaise fortune.

Au reste, ce qui se fait pour les affaires générales se fait presque tousjours aussy pour les particulieres, ceux qui ont servy estant obligés d'en tirer des certificats, et de les porter à celuy des conseils que cela regarde, lesquels en tiennent mémoire, pour dire quand il y a quelque chose de vacant, ceux qui y sont les plus propres. De sorte que les roys ne sont jamais sans sçavoir ceux qui les ont servis, ny les particuliers qui n'ont point d'autre recommandation que leurs services, sans en pouvoir espérer à la fin récompense : ce qui est un puissant aiguillon pour exciter à bien faire. Je ne dois pas oublier de dire que ces consultes sont d'un sy grand poids dans l'opinion publique, qu'il n'y a point de favory, quelque puissant qu'il soit, qui ne croie en avoir besoin pour autoriser ce qu'il fait, le comte d'Olivarez mesme les ayant tousjours envoyé demander; mais il est vray aussy qu'il avoit tourné les choses de telle sorte, soit parceque tous les conseillers estoient ses créatures, ou parcequ'il faisoit certaines juntes où il ne met-

toit que des gens despendants de luy, qu'on ne disoit jamais que ce qu'il vouloit.

Les places dans ces conseils sont sy estimées, que les viceroys de Naples et de Sicile, les gouverneurs de Flandre et de Milan, se tiennent bien heureux quand à leur retour ils sont faits de celuy d'Estat; et ainsy des autres à proportion. Chacun a son president, excepté celuy d'Estat, qui n'a que le Roy. Le president du conseil de guerre est tousjours de celuy d'Estat, pour la grande relation qu'il y a de l'un à l'autre, et le grand besoin qu'ils ont de se bien entendre; et il me semble avoir ouy dire que la naissance ny les dignités n'y donnent aucune préséance, mais l'ancienneté; ce qui a esté très-sagement estably, s'il est veritable, pour les inconvénients qu'apportent bien souvent ces préférences dans toutes les assemblées.

Entre tous les avantages qui se trouvent en Espagne, celuy des trois ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara est un des principaux, et qui luy est tout particulier; car ils ne sont pas, comme celuy du Saint-Esprit, de la Toison et autres, pour l'honneur et sans profit, ny comme celuy de Malte, qui empesche de se marier; mais ils ont beaucoup de commanderies, et plusieurs entre autres de très grand revenu; desquelles les roys d'Espagne disposent en faveur de qui il leur plaist, mariés ou non: de sorte que, les donnant pour récompense à ceux qui les ont servis, ils en deschargent d'autant leurs finances, et contentent plus ceux qui les ont (la jouissance en estant facile et assurée, et qui n'oblige à aucune subjection ny solicitation) que ne feroient des pensions qui vaudroient beaucoup davantage. Cela fait encore que l'ordre de la Toison, que les roys d'Espagne portent, et qu'ils ont eu de la maison de Bourgongne, est en plus grande vénération; car n'y ayant que fort peu d'Espagnols qui le veulent, les ordres de leur pays estant plus utiles, toutes les autres places ne sont gueres données qu'à des souverains, ou à des gens de très grande qualité.

Les commanderies estoient dans le commencement des abbayes possédées par des abbés et des moines qui avoient un général; mais comme les Mores ont tenu longtemps la plus grande partie de l'Espagne, et qu'il falloit pour se deffendre d'eux, que tout le monde prist les armes, ecclesiastiques et autres, on jugea enfin meilleur, les moines n'y estant pas bien propres, de les séculariser et de les réduire en commanderies, dont on composa les trois ordres, les moines devenant chevaliers, les abbés commandeurs, et les généraux grands-maistres, lesquels estant esleus par les commandeurs, y demeuroient toute leur vie, et donnoient les commanderies: ce qui dura jusques au temps du roy Ferdinand et de la reine Isabelle, qui, voyant que ces grands-maistres avoient souvent abusé du pouvoir que ceste dignité leur donnoit, et causé des guerres civiles, réunirent, du consentement du Pape et des commandeurs, ces trois maistrises à la couronne de Castille, à mesure qu'elles vaquerent.

Tous les gouvernements, tant petits que grands, se doivent changer tous les trois ans, ceux mesme des moindres petites villes; et quant aux autres charges, elles ne se vendent ny ne se gardent pas, quand on en prend de meilleures; de sorte que toutes les choses se donnant souvent, et ce qu'il y a de plus considérable et où il faut des gens de confiance n'estant que pour les Espagnols, ceux qui servent ne sont jamais longtemps sans amander leur condition, et devenir plus grands qu'ils n'estoient: ce qui les rend sy attachés à l'Estat, sçachant bien qu'ils ne sçauroient trouver mieux en quelque autre part que ce fust, qu'il s'en est peu veu jusques icy, encore qu'il y en ait quelquefois d'aussy mal traités, et qui ont autant de subject de se plaindre qu'ailleurs; car enfin il se fait des injustices partout, et principalement où il y a des favoris qui ayent manqué de fidélité ou fait beaucoup de mal, n'estans suivis de personne.

Comme ceste monarchie est composée de plusieurs pieces acquises en divers temps et par divers moyens, aussy sont-elles traitées fort differemment; car les Castillans, ou pour mieux dire tous ceux des pays qui composent la couronne de Castille, sont ceux dans lesquels réside toute l'autorité et la confiance, les autres n'estant reçus à quoy que ce soit despuis la mort de Charles-Quint, qui tenoit les choses plus en balance, qu'autant que les Castillans le veulent; et ils se conservent tellement dans ceste possession, que ceux de la couronne d'Arragon, bien qu'ils ne soient, ce semble, qu'une mesme chose, et que leur union ait fait le premier degré de leur grandeur, ne pourroient pas parvenir aux premiers honneurs, ou du moins s'y maintenir, s'ils n'avoient du bien dans la couronne de Castille, et n'estoient réputés Castillans. C'est ce qui obligea le duc de Lerme, qui estoit d'Arragon, aussytost qu'il fust en faveur, d'acheter des terres en Castille, et de prendre le nom de Lerme, qui y est, au lieu de celuy de marquis de Denia qu'il portoit, et qui estoit néanmoins très bon, ne cherchant point de là en avant d'establissement autre part. Et l'on a encore veu

dans ces derniers temps que le marquis de Castel-Rodrigo, quoyque fils de don Cristoval de Mera que le roy Philippe second aimoit sy fort, desesperant, comme Portugais, de pouvoir conserver le crédit qu'il avoit auprès du Roy d'à present pendant qu'il n'estoit que prince, s'en desmist sur le comte d'Olivarez son amy, qui estoit d'Andalousie, et qui a longtemps gouverné le royaume avec une puissance absolue.

Or, outre que les Castillans ont un talent tout particulier pour dominer, et qu'il faut qu'ils soient les maistres par-tout où ils sont, cela arrive encore, à ce qu'ils disent, parceque la couronne de Castille estant beaucoup plus considérable que les autres, tant en estendue de pays qu'en force d'hommes et en richesses, elle contribue aussy beaucoup plus que tout le reste pour le soutien de la monarchie, n'ayant point de ces privileges qu'ils ont en Arragon, Valence, Catalongne et Portugal, et s'y faisant toutes les levées que l'on veut. De sorte qu'il est, se disent-ils, bien plus raisonnable que l'autorité et tous les principaux avantages soient pour ceux qui portent tout le fardeau, que pour ceux des pays dont il ne se tire presque rien, leur ayant esté plusieurs fois offert que pourveu qu'ils voulussent renoncer à leurs privileges et partager les despenses, qu'ils partageroient aussy les honneurs. Mais ils ne l'ont jamais voulu, voyant sans doute la perte assurée et le profit fort incertain, à cause de l'humeur des Castillans.

Le roy Philippe second osta bien aux Arragonnois le plus grand de leurs privileges, et par lequel ils moderoient par trop l'autorité royale; mais il n'osa les pousser jusques au bout, et toucher à celuy de n'y rien lever sans l'assemblée des Estats; et dans ces derniers temps la Catalongne ne s'est révoltée que parcequ'on le vouloit faire, et la reduire au pied de la Castille, ou, comme disent les Catalans, de l'Estat de Milan; mais pour les choses communes, il ne paroist dans les pays estranges, ny dans l'Espagne mesme, aucune difference entre eux.

Quant aux autres pays, parmi lesquels je compterai le Portugal, parcequ'ils le tenoient encore pendant que j'y estois, il est dans un mesme continent que la Castille, et il la confine de plusieurs costés; et cependant les Portugais ont une telle aversion pour les Castillans, que Philippe second, qui les conquist, voyant qu'il ne les pourroit jamais accorder s'ils avoient quelque chose à demesler, voulust pour y remedier, et rendre sa domination plus agréable, les traiter comme faisoient leurs princes naturels, ordonnant, par le réglement qu'il fist à Lisbonne en l'année 1581, que les Indes et tout ce qui dependoit de la couronne de Portugal seroit gouverné par les seuls Portugais, ne donnant autre chose aux Castillans que le chasteau qui est à l'entrée de la riviere de Lisbonne, et celuy de Cascais: ce qui les contenta et tint les choses en paix, jusques à ce que la nécessité des affaires causée par les guerres de France les pressa sy fort, que le comte d'Olivarez y ayant fait faire plusieurs levées extraordinaires, et diverty les fonds destinés pour les Indes et pour le Brésil, ils secouerent le joug, et prirent pour roy celuy à qui veritablement la couronne appartenoit, ainsy qu'il sera dit cy après.

La Flandre et ce que les Espagnols ont en Italie sont des pays fort eslongnés les uns des autres, scitués sous divers climats, d'humeurs et de coutumes entierement opposées, et acquises par des voyes fort differentes, tout ce qui est du Pays-Bas estant venu par mariage, et l'Italie par conqueste, tant des roys d'Arragon que de l'empereur Charles-Quint: aussy furent-elles gouvernées fort diversement tant que cest empereur vescust, traitant l'Italie comme un pays de conqueste, mais les Flamans à l'égal des Espagnols; et quand il céda ses Estats au roy Philippe son fils, il luy recommanda bien expressement d'en faire de mesme, sans quoy il les perdroit. Cest avertissement toutefois ne luy servist de rien; car ayant tousjours esté nourry parmy les Espagnols, il en avoit sy bien pris les humeurs et les maximes, qu'il mesprisa le conseil de son pere, et en usa de telle sorte dès qu'il se fust retiré en Espagne, que se joignant à cela les differents survenus pour la religion, et la trop grande rigueur du duc d'Albe (1), il en arriva, comme on luy avoit prédit, la revolte de toutes les provinces, et la guerre qui a donné naissance à la république de Hollande. Ce qui n'a pas néanmoins tellement corrigé ses successeurs, qu'ils ne traitent encore ce qui leur en reste le plus approchant de la maniere qu'ils s'estoient proposés, et qui est naturelle à tous les Espagnols, ainsy qu'il s'est veu il n'y a guere en la mort du duc d'Arshot (2), et en plusieurs autres occasions: et sy ce n'estoit le voisinage de France, il est certain qu'ils le feroient tout-à-fait.

Quant à l'Italie, ils y ont encore beaucoup enchery par dessus Charles-Quint; car estant gouvernée par les viceroys de Naples et de Sicile, et par le gouverneur de Milan, avec une autorité égale à celle des roys, elle leur est laissée comme

(1) Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, mort en 1582, aussi célèbre par ses cruautés que par ses talents militaires.

(2) Député des Provinces-Unies à Madrid.

en pillage, les conseillers d'Estat et tous les officiers de justice qui y sont en ayant sans doute leur part. Les chasteaux ny toutes les autres choses considerables ne se donnent quasy jamais, comme j'ay desja dit, qu'à des Espagnols; et il y en a ordinairement pendant la paix trois mille ou environ dans le royaume de Naples; deux mille dans l'Estat de Milan, et quelques douze cents dans la Sicile.

Mais parcequ'un sy petit nombre ne suffiroit pas pour les forcer à demeurer dans le devoir, et qu'ils ne pourroient pas y en tenir autant qu'il faudroit sans y consommer la pluspart de ce qu'ils en tirent qui leur est nécessaire ailleurs, ils y suppléent par la plus fine politique qu'ils ayent, ne manquant à aucune des précautions qu'il faut prendre pour s'assurer, et ne se pouvant pas dire d'eux ce qui se dit communément de la France, que Dieu y fait tout, et les hommes rien. Car ils agissent quasy en toutes choses comme s'ils ne s'attendoient point à luy, et que le plus seur fust tousjours le meilleur et le plus juste, le Roy et le conseil autorisant sy fort ceux qu'ils y envoyent, que, quoy qu'ils fassent, ils ne les désavouent jamais; de sorte que le pis qu'il leur peust arriver, c'est d'estre retirés au bout de trois ans, et non pas plustost, de peur de décréditer leur gouvernement.

Pour parvenir à leurs fins, ils ont certaines maximes dont ils ne se départent point, comme entre autres de ne pardonner jamais ce qui se fait contre l'Estat, ny contre eux en particulier; de rabaisser autant qu'ils peuvent les grandes maisons, et d'en eslever de nouvelles en leur place, qui estant sans crédit, ne leur puissent nuire, ny donner de l'ombrage; de punir les simples soupçons, et en imposer mesme bien souvent, quand ils n'en ont point de subject, à ceux qui se rendent trop puissants; et enfin de semer partout de la division entre la noblesse et le peuple, et entre les grands et les petits, favorisant les uns ou les autres, selon qu'il est expédient pour faire durer la mauvaise intelligence; préférant néanmoins ordinairement la noblesse au peuple, comme en ayant moins d'apprehension. Et ce qui est de plus merveilleux, c'est que cela leur est tellement naturel, qu'ils le font quasy tous également, n'y ayant presque point de difference entre ceux qui se conduisent eux-mesmes et ceux qui se laissent conduire par leurs gens, le moindre petit secretaire le faisant presque aussy bien que le plus habile viceroy. C'est ce qu'ils font plus communement dans le royaume de Naples qu'en tout autre lieu, à cause qu'estant fort peuplé, et l'humeur des Napolitains toute propre pour les révoltes, ils n'y pourroient pas subsister, n'ayant presque point de forteresses, sy tout le monde s'entendoit bien.

Or ils divisent principalement la noblesse et le peuple par le moyen des impositions, parceque, ne s'en pouvant mettre dans Naples sans le consentement de ce qu'ils appellent les *segges*, qui sont comme les quartiers de la ville, dans lesquels, quand ils sont assemblés, les gentilshommes ont trois voix et le peuple seulement deux, il arrive tousjours qu'en gagnant quelqu'un de ceux qui ont crédit parmy la noblesse, ils leur font faire tout ce qu'ils veulent : ce qui, portant quelque conséquence pour tout le reste du royaume, est cause que les peuples ne les regardent pas moins comme autheurs de toutes leurs souffrances que les Espagnols mesme, et leur en veulent autant de mal qu'à eux; joint encore qu'ils remettent souvent aux plus puissants la part des impositions qu'ils devroient porter, car en ce pays là tout le monde les paye, le grand seigneur comme le paysan, pourveu qu'ils leur aident à faire payer leurs vassaux. Et pour les rendre de tous points irréconciliables, ils autorisent ou du moins dissimulent sy bien toutes les violences qu'ils exercent sur les peuples (je dis sur ceux de Naples mesme), qu'il faut qu'ils soient bien pressés quand ils en font justice : ce qui flatte tellement l'humeur de ces gens-là, naturellement violents, et qui se laissent emporter à leurs passions, que, ne croyant pas trouver les mesmes libertés sous quelque autre prince que ce fust, ils ne songent pas comme ils devroient aux mauvais traitements qu'ils en reçoivent en autres choses, aimant mieux estre tyrannisés que de ne point tyranniser.

Quant au particulier de la noblesse, parmy laquelle il y a ordinairement assés de division sans qu'on y en mette, et qui, consommant le plus souvent la plus part de leurs biens dans les querelles, les desbauches et autres despenses superflues, et ne songeant qu'à cela, ne sont pas beaucoup à craindre : sy pourtant ils en voient quelques uns d'autre humeur, et devenir plus riches et plus accrédités qu'ils ne voudroient, ils leur offrent aussytost des emplois onéreux; et s'ils les refusent, font semblant, comme j'ai desja dit, de les soupçonner de quelque crime d'Estat, pour avoir prétexte de les mettre en prison, ou les contraindre à quitter le pays : pendant quoy la justice entre en possession de tous leurs biens, et en demeure saisie jusqu'à ce qu'ils se soient purgés. Ce qui n'arrive guere, principalement aux personnes de grande qualité, qu'ils n'ayent esté en Espagne pour se justifier, où ils achevent

de se ruiner par le long temps qu'on les y retient et les despenses qu'il y faut faire, encore qu'ils ne joüissent pas de leur bien.

Et afin, quand ils veulent finir la persécution, qu'on l'oublie, et qu'on les remercie mesme plustost que de chercher à s'en venger, ils prennent le temps du partement d'un nouveau viceroy; et montrant que c'est à sa priere et en sa considération qu'ils leur pardonnent, ils les renvoyent avec luy, lequel leur redonne la liberté et les biens : de sorte que luy devant, ce semble, l'un et l'autre, et en recevant encore après plusieurs autres faveurs, ils ne sçauroient pas estre contre luy tant qu'il y est; et quand il s'en est allé, la chose estant vieillie et la colere passée, il ne s'en est point trouvé jusques ici qui s'en soient souvenus, et qui n'ayent plustost voulu vivre en repos que de s'engager dans de mauvaises affaires, où ils ne pourroient que succomber.

A quoy j'ajouteray une chose bien extraordinaire, ce semble, mais qui est pourtant fort veritable, et qui montre bien le soin excessif qu'ils ont de prendre leurs seuretés à quelque prix que ce soit : c'est qu'on n'est pas mesme asseuré avec eux en bien faisant, sy on ne le fait par eux et à leur mode; estant tellement jaloux que d'autres qu'eux ayent du pouvoir, que dès que quelqu'un en montre, encore que ce soit en les servant et qu'ils en tirent de l'avantage, ils ne laissent pas de là de conjurer leur ruine, et de les ruiner en effet aussytost qu'ils peuvent, pour ne rien hasarder, et ne laisser personne en pouvoir de faire contre eux ce qu'il a fait en leur faveur, s'il changeoit de volonté.

C'est ce qu'on leur a veu pratiquer deux fois en ces derniers temps : l'une en la personne du comte de Conversane, de la maison d'Aquavive, lorsque le viceroy, l'accusant quoyque faussement d'avoir intelligence avec les François, le prist prisonnier, et le fist mener en Espagne, d'où il ne revint qu'avec....... (1). Et l'autre en celle du duc de Matalone; car encore que son crédit aussy bien que son exemple eussent esté les seules causes que la noblesse s'assembla, sy diligemment et en sy grand nombre, pour bloquer Naples du costé de la terre dans les révolutions de l'année 1647, et qu'ils peurent empescher d'y porter des vivres des villes voisines, sans quoy certainement les Espagnols ny seroient jamais rentrés, ils n'ont pas néanmoins laissé, dès qu'ils se sont veus dedans, de le tellement persécuter, qu'il en est enfin mort de desplaisir.

Et parceque ce royaume, ayant esté longtemps possedé par les ducs d'Anjou, appartient certainement aux roys de France leurs legitimes heritiers, les Espagnols n'en estant que les usurpateurs, et qu'il reste quelques gens des races qui leur ont été affectionnées, qu'on appelle encore aujourd'huy à cause de cela *angevines*, ils s'attachent tousjours plus à ceux-là qu'aux autres, et taschent autant qu'ils peuvent d'y faire oublier le nom françois, et d'en oster la mémoire. Mais il leur sera impossible, quoy qu'ils puissent faire, puisque quand les hommes ne le diroient pas, les escritures et les pierres mesme parleroient; toutes leurs loix, leurs privileges et les principales choses qu'ils ont, tant pour la magnificence que pour l'utilité publique, venant d'eux, et des Espagnols les ruines et les impositions.

Tous ces viceroys et gouverneurs vivent avec une merveilleuse ostentation, et le viceroy de Naples particulierement, qui ressemble plus à un roy qu'à un subject; d'où vient que le dernier duc d'Albe disoit, quand il y estoit : *De Napolis al cielo;* comme sy on ne devoit plus vivre sur la terre après y avoir esté.

Or les Espagnols ne sont pas seulement considérés en tous ces pays là dans les personnes de ceux qui y commandent, mais du moindre qui y va; ne s'en voyant guere, quelque pauvre et desnué qu'il soit quand il y arrive, qui ne devienne bientost riche et redoutable à ceux du pays : je dis en Flandre mesme, n'estant pas moins subjects de toute la nation que du roy; et c'est ce qui semble de plus rude dans leur domination.

Au reste, ils haïssent de telle sorte les estrangers, qu'encore qu'ils en ayent esté sy bien servis qu'ils leur doivent quasy toute leur plus grande grandeur, n'ayant eu de capitaines renommés de leur nation que don Gonçales de Cordoua et le duc d'Albe, et des autres une infinité, ils les ont pourtant à la fin tousjours fort mal traités, ainsy que les marquis de Pescaire del Vasto, quoyque descendus d'Espagnols, Ferrand Gonsague, le comte d'Egmont, le marquis Spinola et autres, le pourroient bien tesmoigner, aussy bien que le duc de Parme, et tous ceux dont on les soupçonne de s'estre desfaits par des voyes secretes. Mais ils les mesprisent encore plus qu'ils ne les haïssent, voulant bien que les choses les plus estimées parmy eux soient avilies, et perdent tout leur lustre et leur principale considération quand elles sont sur la teste des estrangers, mettant une manifeste difference entre les grands d'Espagne espagnols et les italiens, comme il se voit en Allemagne, où ils souffrent que l'Empereur ne les fasse pas couvrir

(1) Ce petit espace blanc indique des mots effacés ou illisibles dans le manuscrit.

comme eux ; joint qu'ils prennent rarement de leurs filles en mariage, celle du marquis Spinola, quoyque très riche, ayant esté contrainte, après avoir vieilly dans le palais sans qu'aucun grand en voulust, de prendre le marquis de Leganès, qui n'avoit alors rien de considerable que la parenté du comte d'Olivarez.

Despuis que l'hérésie a commencé, les roys d'Espagne ont fait une grande profession de bons catholiques, ne souffrant point d'hérétiques dans tous leurs Estats, et cherchant, ce sembloit, de les détruire partout, traitant tous les autres princes d'hérétiques, ou parcequ'ils en souffroient en leurs pays et ne leur faisoient point la guerre, ou parcequ'ils prenoient alliance avec ceux qui l'estoient. Mais ceux qui y ont regardé de près ont bien connu que c'estoit autant par intérest que par zele de religion, de laquelle ils ne prenoient pas tant de soin quand ils pensoient trouver mieux leur compte d'une autre façon : tesmoin Charles-Quint dans l'*intérim* qu'il fist faire en Allemagne quand, après qu'il eust contraint le Pape d'excommunier le roy d'Angleterre parcequ'il avoit répudié sa tante, sous la promesse de ne s'accorder jamais avec luy qu'il ne l'eust reprise : ce qui causa son changement de religion, et celuy de toute l'Angleterre. Il le fist néanmoins, à quelque temps de là, pour l'obliger à se déclarer contre François premier, qu'il eust bien plustost voulu destruire que l'hérésie ; et quand, après avoir vaincu les Allemands, il donna l'électorat de Saxe à Maurice, aussi grand lutherien que celuy qu'il en ostoit.

Philippe second, suivant les mesmes maximes de son pere, empescha, pendant qu'il estoit roy d'Angleterre, qu'on ne fist mourir la princesse Elisabeth, comme tous les catholiques anglois le vouloient et l'en pressoient, de peur que sy elle survivoit la reine Marie sa femme, qui n'avoit point d'enfants, elle ne changeast une seconde fois la religion et restablist l'hérésie, ainsi qu'elle fist ; parcequ'il craignoit davantage que l'Angleterre n'allast à la reine d'Escosse, qui en eust esté l'héritiere, et qui avoit espousé le Dauphin de France : et le roy Henry-le-Grand assuroit qu'il luy avoit diverses fois offert, pendant qu'il estoit roy de Navarre et huguenot, de luy donner de l'argent pour faire la guerre au roy Henry troisieme, quoyque très grand catholique.

Philippe quatrieme, qui regne aujourd'huy, n'a pas esté plus scrupuleux que ses peres, ayant, pour obliger le feu Roy à lever le siege de La Rochelle, entrepris la guerre de Mantoue, et forcé l'Empereur de rendre aux protestants, presque ruinés, tout ce qu'il avoit pris sur eux, afin qu'il peust envoyer son armée en Italie à son secours, et fait en ce mesme temps un traité avec M. de Rohan, par lequel il luy promettoit beaucoup d'argent pour luy donner moyen de continuer la guerre en Languedoc ; de sorte qu'il n'y a plus presentement que les simples qui s'y laissent attraper.

Pour ce qui est du pays, comme je ne prétends parler que de celuy que j'ay veu, aussy ne diray-je rien que des deux Castilles, et encore des lieux où j'ay esté. Elles sont en réputation d'estre les plus fertiles et les plus abondantes de toute l'Espagne ; et il est certain qu'autour de Madrid, et en quelques autres endroits, il y a de grandes campagnes de bled et force vignes, et que ce qui y croist est très bon : mais aussy y en a-t-il plusieurs d'incultes, et de plus grande estendue que les cultivées, dans lesquelles on fait bien du chemin sans trouver ny village ny maison. Et quoyqu'ils disent que ces lieux là ne valent pas moins que les autres, à cause des nourritures qui s'y font, il n'est pourtant gueres vraysemblable, puisqu'ils sont sy peu habités.

Il n'y a quasy point de châteaux dans la campagne, tous les gentilshommes demeurant dans les villes ; mais ils ont une chose fort rare, ce me semble, dans les pays chauds, l'air y estant presque partout fort bon, et principalement à Madrid, où les nouveaux venus n'en sentent, ce dit-on, aucune incommodité, comme il arrive souvent en beaucoup d'autres lieux : et de fait, pas un de tout ce qui estoit avec M. du Maine ne s'en trouva mal, encore qu'on y fust assés longtemps, et dans les plus grandes chaleurs de l'esté.

Ils disent merveille de Lisbonne, Barcelonne et Séville, que je n'ay pas veues ; et cela est bien croyable, estant des ports de mer : mais pour toutes les villes où j'ay esté, elles ne sont ny grandes ny peuplées ; et Madrid mesme, où la cour reside continuellement despuis si longtemps, n'estoit pas plus grande quand nous y fusmes qu'Orléans, et avoit plusieurs maisons dans les extrémités petites et mal basties, dont ils alleguent pour raison les difficultés qu'il y a d'apporter les matériaux, n'ayant pas des rivieres propres pour cela, comme il y a en France et ailleurs.

Mais pour ce qui est du peuple, ils disent que c'est qu'il en est tant sorty, despuis plus de cent cinquante ans, pour aller aux Indes, en Italie et en Flandre, dont il est certain qu'il n'en revient que fort peu, qu'il n'est pas estrange s'il y est fort diminué; joint que l'expulsion des Morisques en a fait sortir tout d'un coup huit ou neuf cent mille : et de fait les anciens roys de Castille

faisoient de leurs seuls pays de plus grandes armées qu'on n'en pourroit faire aujourd'huy de toute l'Espagne ensemble.

L'Escurial est un monastere où il y a des logements pour le roy, la reine et leur suite, et une masse de bâtiment veritablement admirable dans le lieu où il est assis, qui est comme un desert. Le parc d'Aranjuez est très grand et royal, deux rivieres s'y joignant, dont la principale est le Tajo, qui entre dans la mer à Lisbonne. La maison est petite, comme le sont aussy celles du Pardo et de Casa del Campo. Le palais de Madrid a deux cours basties de tous costés, et au devant une grande place sans autre chose de remarquable que l'escurie du roy, qui est à un des bouts, et fort belle.

Les Espagnols ne font point d'autre trafic que celuy des Indes : de sorte que personne, hors le petit peuple, ne demeurant que dans les villes, où il ne se fait aucun exercice, toute leur vie se passe en oisiveté et desbauches; mais ceux qui en sortent et voyent le monde en profitent beaucoup, et se font pour la pluspart fort honnestes gens, et capables de servir.

On n'y visite pas les femmes aussy librement qu'on fait en France, et elles ne sortent guerè que pour aller aux églises, et autres lieux de devoir. Quand ce sont de grandes dames, et qu'elles veulent bien estre connues, elles le font avec beaucoup d'aparat, allant en carosse avec une grande suite de pages et de laquais : mais elles vont aussy assés souvent couvertes d'une mante, comme les femmes ordinaires; de sorte qu'on ne les sçauroit connoistre sy elles ne veulent, n'estant pas permis aux propres maris de lever ces mantes, de peur de se mesprendre : ce qui donne une grande liberté à celles qui en veulent abuser. Ce sont celles-là qu'on appelle *tapadès*, et qui disent tout ce qu'elles veulent, jusques aux personnes royales, sans qu'on s'en puisse offenser : qui est une coustume assez estrange pour des gens qu'on tient sy sages; mais c'est qu'il faut qu'il y ait de l'homme partout.

Pendant ce voyage de M. du Maine, la Reine ne fust pas sans affaires; car les partisans de M. de Rohan avoient sy bien joué leur jeu en Languedoc, que tirant la pluspart des esprits dans leurs sentiments, ils les avoient enfin portés à s'assembler à Privas, avec résolution de n'en point partir qu'ils n'eussent esté satisfaits sur tous les points dont ils s'estoient plaints à Saumur. Ils s'en déclaroient sy hautement, qu'ils refuserent de recevoir les commissaires envoyés en ces quartiers là pour y regler toutes choses conformement à l'édit de Nantes; de sorte qu'il n'en auroit esté autre chose, quoyque le Roy eust dit, sy le mareschal d'Esdiguieres, auquel il commanda d'y donner ordre, ne leur eust fait tant de peine, les menaçant d'y aller pour les faire obéir, que craignant de l'avoir sur les bras, et de ne pouvoir pas dire que ce fust pour la religion, puisque luy-mesme estoit huguenot, ils prirent le party de se retirer à La Rochelle, où ils s'assuroient qu'on ne les pourroit contraindre qu'à ce qu'ils voudroient.

Dès qu'ils y furent arrivés, leur premiere proposition fust, afin de n'avoir personne qui leur contredist, d'en chasser tous les serviteurs du Roy : ce que le petit peuple, persuadé par les ministres, désiroit il y avoit longtemps; car c'a esté assurément eux qui par leur ambition ont causé toutes les guerres que l'on a eues contre les Rochellois, et la ruine finale de leur ville et de leur party. Les plus sages avoient longtemps empesché qu'on n'en vinst à cette extremité, mais pour ce coup il fust impossible, et qu'on n'ouvrist mesme les portes à tous ceux qui voulurent venir pour s'assembler : dont la Reine ayant esté avertie, elle envoya aussytost querir les députés des huguenots, et leur tesmoigna estre sy résolue à ne souffrir point de nouveautés, qu'elle ne voulust pas seulement voir les mémoires qu'on leur avoit envoyés.

De sorte que ceux du corps de ville en estant estonnés, et craignant que sy on se relaschoit de quelque chose envers M. le comte, comme la Reine tesmoignoit vouloir faire, plustost qu'envers eux, son mescontentement, sur lequel ceste assemblée fondoit ses principales espérances, venant à manquer, et ne se pouvant pas faire une guerre de religion parceque les édits estoient fort bien entretenus, ils se trouvassent quasy tous seuls dans la révolte, ils travaillerent sy bien à gagner les plus accrédités parmy le petit peuple, que, leur ayant fait entendre leurs raisons, et comme on les asseuroit de l'observation des edits, de l'execution de tout ce que les commissaires auroient ordonné dans les provinces, et du pardon de tout le passé, tant pour eux que pour ceux de l'assemblée, pourveu qu'ils se retirassent chez eux, ils donnerent les mains à tout ce qu'on voulust; et ayant fait sortir les desputés, fermerent après cela leurs portes à tous ceux qui y furent pour autre subject que pour leurs affaires particulieres.

Or, dès que M. le comte vist commencer ces mouvements, il ne manqua pas de renouveler ses prétentions sur Quillebeuf, et en fist des instances sy pressantes, croyant que durant la jeunesse du Roy, et lorsque les huguenots tesmoignoient tant d'envie de prendre les armes, on ne luy oseroit rien refuser, que la Reine se

fust trouvée bien empeschée, si les parlements de Paris et de Rouen en voyant l'importance, et que cela les regardoit principalement, ne s'y fussent fortement opposés, aussy bien que le mareschal de Fervaques, qui ne se relascha point du tout.

Tout l'esté de l'année 1612 se passa en ces contestations, et jusques à ce que M. le comte, voyant qu'il n'avançoit rien, demanda enfin, pour n'en avoir pas le démenty tout entier, que du moins le mareschal de Fervaques en sortist, et que la Reine y mist qui elle voudroit, n'estant pas, ce disoit-il, raisonnable qu'un homme qui s'estoit déclaré son ennemy eust une place de ceste considération dans le milieu de son gouvernement, et sy proche de Rouen, où il prétendoit faire sa principale demeure : ce que la Reine luy ayant accordé du consentement de M. de Fervaques, qui en eust récompense, elle le prist pour elle, et y mist M. de Fouques pour y commander.

Mais elle ne fist ce premier pas que sur l'espérance qu'on luy donna que l'honneur du Roy et le sien demeurant par ce moyen à couvert, M. le comte n'auroit plus rien à dire, et la laisseroit en repos : mais il ne l'entendoit pas ainsy; car ne s'estant sy fort opiniastré à en faire sortir M. de Fervaques que parcequ'il croyoit avoir meilleur marché de tout autre que de luy (je dis de la Reine mesme), il fust à Rouen dès qu'il sceust ses gens n'y estre plus, pour en triompher; et revenant aussytost après à Blandy sans passer par Paris, quoyque ce fust son chemin, il fist dire à la Reine qu'il ne retourneroit jamais à la cour qu'elle ne luy eust donné Quillebeuf.

Cela ne fist pas toutefois l'effet qu'il avoit esperé; car la Reine ayant eu sur ce temps-là de bonnes nouvelles de La Rochelle, respondant seulement, au lieu de s'en estonner, qu'il n'y retourneroit donc plus; il en eust tant de despit, que tombant à l'heure mesme malade d'une fièvre chaude, il en mourust le premier jour de novembre, laissant un fils âgé de huit ans, auquel la charge de grand-maistre fust conservée, avec le gouvernement du Dauphiné. Et quant à celuy de Normandie, pour ne pas retomber dans les peines dont on venoit de sortir, le donnant à quelqu'un qui en auroit abusé, la Reine le prist pour elle.

Il ne fust guere regretté, ny des serviteurs du Roy, parcequ'on voyoit qu'il vouloit faire la guerre, soit qu'il eust Quillebeuf ou non, sy on ne luy donnoit part dans la régence, ny mesme de la pluspart des siens, tant il estoit de mauvaise humeur, et incompatible avec tout le monde.

Quant à madame la comtesse, elle conserva soigneusement les intelligences qu'il avoit avec M. le prince et autres de leur party, et ne s'accorda pas mieux que luy avec la Reine; autant, à ce quelques-uns ont creu, pour les jalousies qui arrivent ordinairement entre les femmes qui sont fort belles, que parcequ'elle se trouva d'humeur toute propre pour prendre le style de la maison, et estre tousjours contre la cour. Mais M. le comte, son fils, estoit sy jeune, qu'il n'en arriva point alors d'autre mal, sinon que le nourrissant dans cest esprit, il s'y accoutuma sy bien qu'il ne fist quasy autre chose depuis qu'il fust grand, et y perdist enfin la vie. M. le prince ne prist point de part dans toute ceste affaire, soit, comme plusieurs ont creu, parcequ'il ne vouloit point alors de guerre, ou parcequ'il ne fust pas bien aise de voir M. le comte prendre de sy grands establissements; ce dont la Reine ne tira pas peu d'avantage.

Pendant que M. le comte estoit à Rouen, et qu'il donnoit le plus d'apprehension, un homme qui se mesloit d'astrologie vint trouver la Reine, et luy dist qu'elle ne devoit point se mettre en peine de tout ce que faisoit M. le comte, et qu'elle n'avoit qu'à prendre patience, parce qu'il mourreroit infailliblement dans le commencement de novembre, se soumettant à perdre la vie si cela manquoit. Or, quoyqu'on ne doive pas faire grand fondement sur ces prédictions, il est pourtant difficile, quand elles se font sy à propos et de choses sy nécessaires, qu'elles ne fassent quelque impression dans l'esprit des moins crédules, et qu'ils ne s'en flattent, comme fist la Reine, qui y ayant aussy assés d'inclination, ainsy que j'ay dit ailleurs, en passa bien plus doucement toutes les mauvaises heures qu'elle eust eues sans cela. Et il semble que M. le comte mesme en eust quelque pressentiment quand il vint à Blandy; car, parlant à un de ceux qui l'accompagnoient des choses qu'il prétendoit faire, il changea tout d'un coup de propos, comme il estoit près de Gaillon, où il alloit coucher; et luy montrant la Chartreuse, bastie par les cardinaux de Bourbon, et où il vouloit estre enterré, il luy dist, sans que cela fust à propos ny qu'on sceust pourquoy : *Hic habitabo*, et puis reprist son premier discours.

Celuy qui avoit fait ceste prédiction demeura encore quelque temps auprès de la Reine, et dist à plusieurs personnes des choses qui sont toutes arrivées, et entre autres une de messieurs de Candale et de La Valette; car les ayant attentivement regardés comme ils entroient dans le cabinet de la Reine, il demanda leur nom à la princesse de Conty, auprès de qui il étoit; la-

quelle les ayant nommés, il fist une grande exclamation, et dist : « Ah ! madame, que celuy « là (montrant M. de Candale) sera toute sa vie « malheureux ! — Et de l'autre, luy demanda-« t-elle, qu'en jugez-vous ? » Il le regarda encore un peu, et puis dist : « Il sera assurement sy heu-« reux, qu'il n'aura jamais de disgrace dont il ne « sorte avantageusement ; » comme il est arrivé jusques à ceste heure.

[1613] On ne fust pas plustost hors des appréhensions que donnoit M. le comte, que le baron de Lux fist naistre une autre affaire qui ne donna pas moins de peine à la Reine et à tout le conseil. Il s'estoit, dès le commencement de la régence, fort attaché au marquis d'Ancre ; de sorte que voyant que la faveur de sa femme, qu'on voyoit s'accroistre tous les jours, luy avoit desja fait beaucoup d'ennemis, et qu'ils pourroient encore s'augmenter, il le pressoit continuellement de prendre, pendant qu'il en avoit le moyen, des gouvernements de provinces et de places qui peussent, en cas de besoin, luy servir de retraite ; disant que comme toutes les faveurs sont subjectes au changement, la sienne en particulier estoit bien moins assurée que toutes les autres, puisqu'elle venoit d'une personne qui n'avoit qu'une autorité empruntée, et qui ne se pourroit peut-estre pas maintenir elle-mesme après la majorité ; auquel cas il demeureroit exposé à tout ce qui plairoit à ses ennemis, lesquels ne seroient pas à mespriser, tant pour le nombre qui seroit grand, que parce qu'ils auroient certainement M. le prince à leur teste, et pour prétexte qu'il estoit estranger, et qu'il auroit ruiné le royaume pour s'enrichir. Mais quand cela n'arriveroit pas, disoit-il, et que la Reine auroit tousjours assés d'autorité et de crédit pour empescher qu'on ne le persécutast, comme il y avoit souvent des guerres civiles en France, il devoit croire qu'en l'estat où il estoit (car il ne comptoit personne pour rien, à cause du chasteau qui n'est pas fort) il ne seroit nullement considéré, luy donnant pour exemple M. d'Espernon, qui n'auroit peu se maintenir en l'estat où on le voyoit pendant la Ligue ny despuis, s'il n'eust eu Metz et Angoulesme, et son frere en Provence. Ce que le marquis d'Ancre, qui ne manquoit pas d'esprit, voyoit aussy bien que luy, et eust bien voulu y remedier ; mais il ne sçavoit comment, n'ayant point de frere propre pour cela, ny d'amis assés assurés pour en tenir la place ; et quant aux gouvernements, ils estoient en survivances, ou à des gens qui en espéroient : de sorte qu'il croyoit tout-à-fait impossible d'en avoir.

M. le baron de Lux, qui trouvoit des expédients à tout, et cherchoit de faire oster la Bourgongne à M. le grand, qu'il n'aimoit pas, pour y mettre M. du Maine qu'il aimoit (car mesme on a tousjours creu que c'estoit là sa principale fin, et l'intérest du marquis d'Ancre la couverture), l'asseuroit que pourveu qu'il le voulust, il ne manqueroit ny de gouvernements ny d'amis, nommant pour les amis M. du Maine, et pour les gouvernements la Bourgongne et Amiens : celuy-cy, parceque M. de Traigny, qui n'avoit point d'enfants en âge d'avoir une survivance, et n'estoit pas trop riche, seroit ravy d'en prendre de l'argent ; et la Bourgongne, parceque M. le grand ne l'ayant eue que pour y commander pendant la jeunesse du Roy, à qui, comme tout le monde sçavoit, le roy Henry-le-Grand en donna le gouvernement après la mort du mareschal de Biron, il estoit encore à luy et non à d'autres, et en pourroit disposer en faveur de qui il luy plairoit, sans faire de tort à personne. De sorte que prenant Amiens pour luy, et donnant la Bourgongne à M. du Maine, il ne luy pourroit pas sytost tomber une autre place entre les mains : ce qui ne seroit pas impossible qu'il ne fust en l'estat qu'on luy proposoit, et qu'estoit M. d'Espernon ; M. du Maine estant très propre pour cela, parceque quand il n'y auroit que sa parole, il ne luy manqueroit pas non plus que s'il estoit son frere : mais que pour plus d'asseurance, et rendre leurs intérests tout-à-fait inséparables, il espouseroit madame d'Elbeuf, et M. d'Elbeuf mademoiselle d'Ancre ; et qu'il se trouveroit encore que, pour empescher M. le grand de se plaindre, bien qu'en bonne justice il n'en eust aucun subject, il pourroit luy faire donner le gouvernement de l'Isle-de-France, avec toutes les places que M. du Maine y avoit ; l'inégalité de l'un à l'autre estant bien récompensée, parceque l'Isle-de-France seroit véritablement à luy, et que la Bourgongne n'y estoit pas.

Or, quoyque le marquis d'Ancre prévist beaucoup de difficulté pour la Bourgongne, et qu'il en aprehendast l'événement, il en fust néanmoins tellement pressé par le baron de Lux, et il avoit aussy tant d'envie de se mettre en plus de considération qu'il n'estoit, par les amis et les places qu'il auroit, qu'il se résolust de le hasarder ; et le baron de Lux se chargea d'en parler à M. du Maine, et de tirer de luy toutes les assurances nécessaires. A quoy il n'eust pas grand peine, tant parcequ'il ne l'avoit pas vraysemblablement proposé sans sa participation, que parcequ'il n'y avoit rien qu'il desirast davantage qu'un gouvernement de ceste sorte, ne luy manquant, ce luy sembloit, que cela pour le mettre à l'égal de tous les autres de sa naissance. Et il auroit mesme préféré celuy de Bourgongne

à de plus grands, à cause qu'ayant esté à M. du Maine son pere, beaucoup des amis qu'il y avoit vivoient encore; comme le baron de Lux mesme, qui en estoit lieutenant de roy; le vicomte de Tavanne, marié à une des filles du premier mariage de madame du Maine sa mere; les barons de Tiange et de Digoine, lieutenant et enseigne de sa compagnie de gens d'armes, et une infinité d'autres : joint qu'il confinoit avec la Champagne, qu'avoit M. de Nevers son beau-frere, avec qui il estoit en parfaite intelligence.

De sorte que le marquis d'Ancre et luy le souhaitant également, et se persuadant qu'il ne s'y trouveroit point de difficulté dont le baron de Lux, qui avoit une adresse toute particuliere pour cela, ne les peust tirer, la chose fust résolue entre eux, et des promesses faites de part et d'autre de ne se manquer jamais, quoy qu'il peust arriver. Et ne restant après cela qu'à le faire agréer à la Reine et aux ministres, sans lesquels elle ne faisoit encore rien de ceste conséquence, il fust fort aisé quant à elle, qui ne voyoit que par les yeux de la marquise d'Ancre; mais impossible quant aux ministres, qui, en prévoyant d'abord les inconvénients, le traverserent tousjours autant qu'ils peurent.

Cependant M. le grand ne s'endormoit pas; car ayant esté de bonne heure averty de ce qui se traitoit contre luy, il avoit recours à tous ses amis, et leur demandoit assistance contre une persécution sy injuste, et principalement à messieurs de Guise et d'Espernon, comme les plus puissants, et les plus obligés à le protéger, estant, ainsy que j'ay desja dit, parent fort proche de M. d'Espernon, et par consequent de madame de Guise sa niece : ce qui lui réussist mieux qu'on n'auroit pensé; car M. de Guise, qui n'estoit pas en réputation d'estre fort bon amy, se surmontant ceste fois là luy-mesme, en parla sy souvent et sy fortement à la Reine et aux ministres, aussy bien que M. d'Espernon, qu'ils connurent qu'il estoit impossible de perdre M. le grand, sans les perdre tous deux aussy.

Ce n'estoit pas cela qui embarrassoit le plus la Reine, mais les obstacles que les ministres y apportoient. N'estant pas accoustumée à rien faire de sa teste, elle ne sçavoit comment les gagner, et ils luy donnoient bien plus de peine. De sorte qu'elle se fust infailliblement relaschée, sy la marquise d'Ancre, animée par le baron de Lux, qui ne se croyant pas moins interessé pour son honneur que pour sa fortune, puisqu'il l'avoit entrepris, ne la quittoit point, et luy disoit incessamment que c'estoit un coup de partie dont toute celle de son mary et d'elle despendoit, n'eust fait de tels efforts que ceux du party de M. le grand le sçachant, et voyant les choses à l'extremité, se résolurent d'y apporter un extreme remede, qui fust de se défaire du baron de Lux, sur qui toute ceste machine tournoit, et après la mort duquel on ne doutoit point qu'elle ne fust aisement destruite. Toute la difficulté estoit de sçavoir comment et par qui, parceque M. de Termes, frere de M. le grand, prétendoit que cela ne regardoit que luy; et de fait, l'ayant trouvé chez M. d'Espernon, où il ne laissoit pas d'aller, ils se dirent des paroles sy aygres, qu'ils se fussent ensuite battus, sans le grand soin qu'on prist de les en empescher, personne n'ayant jugé que ce deust estre luy, pour n'embarrasser pas davantage M. le grand, sur qui cela fust retombé.

De sorte qu'après y avoir bien pensé, on en donna la commission au chevalier de Guise, le plus jeune des quatre freres, et qui avoit le moins à perdre; et pour la maniere de le trouver dans la rue et luy faire mettre l'espée à la main, prenant pour prétexte qu'il s'estoit vanté d'avoir sceu le dessein de tuer M. de Guise son pere. En vertu de quoy l'ayant rencontré devant la barriere des Sergents de la rue Saint-Honoré, comme il retournoit du Louvre à son logis pour disner, monté sur un bidet et en housse, il luy cria, quand il s'en vist assés près, qu'il mist l'espée à la main; et tirant en mesme temps la sienne, luy en donna dans le cœur. Il n'en mourust pas néanmoins sur la place, parceque son pourpoint estant boutonné et le serrant fort, la playe, à ce qu'on disoit, demeura fermée, et sans que les esprits se peussent dissiper, jusques à ce qu'estant porté dans une maison voisine et mis sur un lict, aussytôt que le chirurgien qui vint pour le panser l'eust déboutonné, il expira.

Il estoit neveu de cest archevesque de Lyon sy fameux dans la Ligue, auprès duquel ayant fait son apprentissage, il le passa de beaucoup en dexterité à s'insinuer, à persuader tout ce qu'il vouloit, et à estre fertile en expedients; de sorte que ne pouvant vivre que dans les intrigues, où il se sentoit sy propre, il avoit esté despuis la Ligue des plus avant dans celle du mareschal de Biron, qui ne faisoit guere de choses sans luy, et il en sortist heureusement : mais dans celle-cy il eschoua.

Sa mort n'estant pas seulement considérée comme un assassinat, ayant esté tué devant qu'il eust l'espée à la main, mais comme un attentat fait contre l'autorité de la Reine, de qui on le sçavoit particulier serviteur, la toucha aussy de telle sorte, qu'oubliant toutes autres considérations, elle se résolust de s'en ressentir à quelque prix que ce fust, le marquis d'Ancre et M. le prince

l'en sollicitant, celuy-là de peur de l'exemple, et M. le prince prenant la justice pour couverture, mais en effet afin que la Reine s'y opiniastrant, et poussant messieurs de Guise jusques au bout, elle les perdist, et tombast par force entre ses mains.

Mais M. de Guise ny tous ses amis ne s'en estonnoient pas beaucoup; et agissant comme des gens qui ne craignoient rien, disoient hautement que le chevalier de Guise n'avoit fait que son devoir, en se defaisant d'un homme qui se vantoit d'avoir trempé à la mort de son pere; et qu'on ne devoit non plus trouver à redire qu'il se fust battu, qu'à Montabene et à une infinité d'autres qui l'avoient fait despuis la régence, sans qu'on en eust parlé. Et madame de Guise, qui d'ailleurs estoit fort complaisante à la Reine, ne pouvant souffrir tout ce qu'on disoit de son fils, en vint aux grosses paroles avec elle, et s'emporta tellement que la marquise de Guercheville, qui la pensoit retenir, l'avertissant de prendre garde à ce qu'elle disoit, et que la Reine estoit sa maistresse aussy bien que des autres, la mettant en plus de furie que devant, elle luy respondit une chose qui fust fort remarquée comme sentant la Ligue : qu'elle n'avoit point d'autre maistresse que la vierge Marie.

Or ce Montabene dont ils parloient estoit un homme auquel, pour le retirer de Flandre et du service des Espagnols, où il avoit, ce me semble, une compagnie de gens de pied, le roy Henry-le-Grand avoit donné une pension; après quoy, estant tousjours demeuré à la cour, il avoit despuis la mort du Roy tué en duel un des ordinaires, nommé Prety, lequel, suivant l'édit, fust pendu par les pieds. Mais Montabene s'estant sauvé, il eust enfin sa grace, par le moyen du marquis d'Ancre, qui, voulant avoir des gens auprès de luy auxquels il se peust fier, creust n'en pouvoir trouver de meilleur, ny qui luy deust estre plus assuré, que celuy-là, à qui il redonnoit quasy la vie. Et ce fut par là que ce grand édit contre les duels, qui avoit tousjours esté sy bien observé, fust rompu, et l'usage d'auparavant repris, plusieurs personnes s'estant despuis battues sans qu'on en fist de poursuite.

Enfin la Reine se monstroit sy opiniastre dans son ressentiment, qu'elle n'avoit pas seulement rompu avec messieurs de Guise et d'Espernon, mais avec les ministres mesmes, qu'elle croyoit trop pour eux; le marquis d'Ancre se servant de l'occasion pour luy faire faire ce dernier pas, parcequ'il pensoit trouver mieux son compte avec M. le prince et les siens, qui ne chercheroient qu'à luy faire faire ses affaires pourveu qu'ils fissent aussy les leurs, qu'avec les ministres, qui vouloient tenir les choses dans l'ordre.

Mais comme ceux-là ne vouloient estre bien avec elle que pour en profiter, et promptement, de peur qu'elle ne changeast, ils firent aussy dès l'abord des demandes sy importantes, comme entre autres le château Trompette pour M. le prince, que se reconnoissant, elle se raccommoda enfin avec ses véritables serviteurs, nonobstant toutes les oppositions du marquis d'Ancre, qui demeura encore fort long-temps après de l'autre party.

Cependant le baron de Lux ayant laissé un fils plein de cœur et de desir que la mort de son pere fust vengée, il en sollicitoit continuellement la Reine; mais voyant qu'on ne faisoit que luy en donner des espérances, et craignant sans doute qu'à la fin on n'en fist rien, il résolut de la faire luy-mesme, sans s'en remettre à d'autres; et ayant, à ceste fin, fait appeler le chevalier de Guise par l'escuyer de son pere, qu'il prist pour son second, ils firent un des plus rudes combats qui se soit jamais veu, s'estant tellement acharnés l'un contre l'autre, qu'ils ne se quitterent point que le baron de Lux, succedant au malheur de son pere, ne tombast mort sur la place. Le chevalier de Guise eust bien quelques coups, mais sy heureusement qu'ils ne faisoient que l'esgratigner : après quoy il fust séparer les seconds, et retirer le chevalier de Grignan qui luy en servoit, lequel n'ayant pas eu la mesme fortune que luy, estoit fort blessé.

Ce combat, qu'on croyoit au commencement devoir empirer les affaires du chevalier de Guise, les finist tout d'un coup, et mesme celle de M. le grand, à leur contentement; car, soit qu'estant d'un merveilleux esclat, et ne s'y pouvant trouver à redire, il fist perdre la mémoire de ce qu'il y avoit d'odieux dans l'autre, et renouvelast en quelque sorte la bonne volonté qu'on avoit auparavant pour messieurs de Guise, ou bien qu'il eust donné tant de terreur qu'il n'y eust personne qui ne craignist de s'attirer un tel homme sur les bras; tant y a qu'on vist en un instant les affaires prendre toute une autre face, et qu'au lieu de parler de le proscrire comme un criminel, on ne fist plus que le louer comme un Mars. De sorte que la Reine, qui s'estoit, comme j'ay desja dit, en quelque sorte reconnue, tesmoigna publiquement qu'elle lui pardonnoit.

Mais elle n'en fust pas quitte pour cela; car ne se faisant point en ce temps là de raccommodements qu'il n'en coustast quelque chose, il fallust, pour appaiser M. de Guise et le regagner tout-à-fait, luy donner une grosse somme d'argent; et la lieutenance de roy de Provence, vacante par la mort du comte de Carces, à laquelle

M. de Guise avoit tousjours empesché qu'on ne pourveust, au chevalier de Guise. M. d'Espernon en usa plus généreusement, n'ayant rien voulu.

Quant à M. du Maine, jugeant bien qu'après cela il ne pourroit rien avoir de considérable par le moyen du marquis d'Ancre (sans quoy il ne vouloit pas demeurer dans le party de la Reine, où il lui eust fallu nécessairement estre inférieur à M. de Guise, auquel, bien que cadet de sa maison, il ne se vouloit point soumettre), il se résolust de prendre celuy de M. le prince, où il estoit fort desiré, et sçavoit bien que, luy excepté, il n'auroit point de supérieur.

Si le dessein du marquis d'Ancre sur la Bourgongne eschoua de la sorte, il n'en fust pas de mesme de celuy de la citadelle d'Amiens; car, bien que M. de Traigny, qui avoit du commencement montré grande envie d'en prendre les cent mille escus qu'on luy offroit, s'en fust desdit, emporté, ce disoit-on, par sa femme, qui, craignant d'estre envoyée à une maison de campagne (car on ne les tenoit gueres ailleurs en ce temps-là sans quelque raison particuliere), s'y estoit fortement opposée, et n'y avoit jamais voulu consentir, la fortune le luy donna, et pour rien, M. de Traigny estant mort bientost après d'une fievre chaude.

Il eust aussy la lieutenance de roy de Picardie, demeurée, ce me semble, vacante despuis la mort de M. de Blin, et mist pour commander sous luy, dans la ville et la citadelle, M. de Riberpré, lieutenant dans le régiment des Gardes, des plus estimés qu'il y eust, et qui avoit esté de ses amis devant sa faveur. Ce bonheur ne luy porta pas néanmoins à la fin tout l'avantage qu'on s'estoit imaginé; car il l'exposa à de nouvelles envies, plusieurs personnes ne pouvant souffrir une sy grande fortune à un estranger, ny qu'il fust maistre d'une place de ceste conséquence, et sy frontiere de Flandre; joint qu'il ne peust jamais s'accommoder avec M. de Longueville, auquel peu de temps après le comte de Saint-Paul son oncle remist le gouvernement de Picardie, comme ne l'ayant eu que pour le luy garder jusques à ce qu'il fust en âge d'y servir, et fust fort hay des peuples, gens grossiers, et mal propres pour vivre avec les estrangers; de sorte qu'on tira de là une partie des subjects qu'on prist despuis de parler contre luy, et qui firent enfin la guerre civile.

La pluspart de ceux de la noblesse qui s'attacherent à luy s'en trouverent fort bien, en ayant tiré de grandes récompenses, comme M. de La Boissiere la charge de gouvernante de Madame pour sa mere; M. d'Hocquincourt, celle de premier maistre d'hostel de la Reine qui devoit venir; M. d'Ouassy, de capitaine des gardes de M. d'Anjou; et autres.

Pendant ce temps là la Reine, qui passoit, selon la coutume, le printemps à Fontainebeleau, receust une nouvelle qui la toucha sensiblement: qui fust que M. de Savoye voyant que le duc François de Mantoue, mort peu auparavant, n'avoit laissé qu'une fille dont, comme grandpere (car la duchesse de Mantoue estoit sa fille), il prétendoit la tutelle, estoit entré avec une armée dans le Montferrat, pour l'avoir de gré ou de force, espérant de s'en pouvoir rendre maistre, et de Casal mesme, qui en est la capitale, devant qu'il peust estre secouru; la tranquillité où on vivoit despuis sy long-temps en Italie ayant fait négliger aux ducs précédents de tenir leurs places aussy bien garnies de toutes choses qu'il estoit nécessaire pour soutenir un siege.

Mais d'autant que M. de Savoye ne s'arresta pas enfin à la tutelle seule, et qu'il voulust faire valoir beaucoup de vieilles prétentions qu'il avoit sur le Montferrat, dont le duc Ferdinand de Mantoue s'estoit mis en possession aussytost que son frere fust mort, j'ay pensé, parceque leurs différents ont causé la pluspart des guerres qui se sont faites despuis ce temps là en Italie, devoir dire quelque chose des raisons sur lesquelles l'un et l'autre se fondoient.

François, duc de Mantoue, fils aisné du duc Vincent et de la sœur de la Reine, n'ayant point laissé d'autres enfants de l'infante Marguerite, fille aisnée de M. de Savoye (car il faisoit ainsy nommer toutes ses filles, parcequ'il les avoit eues d'une infante d'Espagne), qu'une seule fille; le cardinal Ferdinand, son second frere, prétendist devoir heriter du Montferrat aussy bien que du duché de Mantoue, qui est un fief purement masculin, le Montferrat n'estant, ce prétendoit-il, aux filles qu'au défaut d'hoirs masles de toute la race, ainsy qu'il s'estoit veu en Marguerite Paléologue, fille de N. Paléologue, excluse par George son oncle. C'est pourquoy il s'en mist en possession, comme j'ay desja dit, dès que son frere fust mort.

D'autre part, M. de Savoye, à qui le droit de bienséance touchoit pour le moins autant que l'interest de sa petite-fille (car il n'y a point d'Estat au monde plus commode pour un autre que le Montferrat le seroit pour le Piémont, à cause des grandes enclaves qu'il y a, et qu'il va en quelques endroits jusques à peu de lieues de Turin), se résolust de se servir du nom de sa petite-fille (les droits de laquelle il disoit estre obligé de conserver) pour se rendre maistre du pays, et faire valoir après les grandes pretentions qu'il y avoit et qu'il vouloit faire revivre,

encore que Charles, duc de Savoye, son grand-pere, en eust esté débouté par l'empereur Charles-Quint, qui jugea en faveur de Marguerite Paléologue, femme du duc de Mantoue, nonobstant que ce duc Charles fust son beau-frere, et qu'il eust quitté le party du roy François premier pour suivre le sien.

Ces prétentions de M. de Savoye se réduisoient à trois chefs : le premier regardoit tout le Montferrat, parceque la ligne masculine des Paléologues estant finie en l'année 15.., que George Paléologue mourust, il soutenoit que Charles, duc de Savoye, bien qu'il ne fust venu que d'une fille, devoit estre preferé à Marguerite, venue d'un fils; la loy des fiefs masculins estant telle, et y ayant de plus, ce disoit-il, le contrat de mariage d'Edmont, comte de Savoye, avec Violante, fille de Théodore, marquis de Montferrat, fait en l'année 1330, par lequel il avoit esté particulierement stipulé qu'au défaut d'hoirs masles issus de Théodore, les enfants de Violante succederoient à tous ses Estats. Le second estoit sur les terres situées deçà le Po et le Tanaro, parceque relevant, à ce qu'il disoit, du Piémont, et plusieurs marquis en ayant reconnu ses prédécesseurs, il maintenoit qu'elles luy estoient dévolues dès le temps de Marguerite, ne pouvant pas aller à des filles puisque le fief dominant n'y alloit pas. Le troisieme et le plus raisonnable estoit pour le mariage de Blanche, fille de Guillaume, marquis de Montferrat, mariée à Charles, duc de Savoye, qui estoit de quatre-vingt mille ducats, lesquels, pour n'avoir point esté payés, il faisoit monter, à cause des interests, à plus de sept cents mille : ce que la tutelle de sa petite-fille luy auroit donné grand moyen de faire valoir. C'est pourquoy il assembla le plus de troupes qu'il peust pour s'en mettre en possession, de gré ou de force.

Et parcequ'il craignoit que les Espagnols, à cause des choses passées, ne luy fussent contraires, s'il ne les surprenoit et n'avoit fait devant qu'ils l'en peussent empescher, il usa de telle diligence qu'il fust dans le Montferrat avec plus de six mille hommes de pied et mille chevaux, quasy devant que le gouverneur de Milan le soupçonnast d'y vouloir aller; et tirant droit à Casal, l'eust sans doute emporté, n'y ayant que fort peu de gens de guerre dedans, sy le duc de Nevers, de la maison de Mantoue, ne se fust par hasard trouvé sur ce temps là en Italie, où il estoit allé pour se resjouir avec M. de Mantoue de sa nouvelle succession. Car ayant sceu, comme il passoit dans l'Estat de Genes, le mauvais estat de la place, il s'y jetta avec tous ceux de sa maison et quelque peu d'autres, tant François qu'Italiens, qui se trouverent avec luy devant que l'armée de M. de Savoye y peust arriver : ce qui obligea le comte de Saint-George, qui la commandoit, de tourner vers Nice-de-la-Paille, où il pensoit ne trouver personne.

Ces nouvelles ayant, comme j'ay desja dit, esté portées à la cour, la troublerent merveilleusement, non pour ne sçavoir quel party prendre, car les prétentions de M. de Savoye y estoient considérées comme chimériques et sans fondement, et M. de Mantoue comme neveu de la Reine, qui s'estoit tousjours monstré fort partial pour la France, et qui avoit le droit de son costé; mais parceque l'intention des Espagnols, ausquels on ne croyoit pas en ce temps là que rien peust résister en Italie, n'estant pas connue, on ne sçavoit comment s'y gouverner, plusieurs (et de ceux mesme les plus attachés à la Reine) croyant dangereux de se déclarer, d'autant, ce disoient-ils, que sy les Espagnols, fondés sur l'âge du Roy et la foiblesse du gouvernement, s'estoient accordés avec M. de Savoye pour séparer entre eux le Montferrat, comme il y avoit apparence, il seroit sans doute impossible de l'empescher; et que de l'entreprendre mesme seroit s'exposer à une honte certaine, et s'attirer, sans apparence d'aucun fruit, l'inimitié du roy d'Espagne, avec qui on avoit jugé si nécessaire de faire alliance. Mais d'autres disoient au contraire que la chose estoit de telle conséquence, qu'il y auroit plus de honte à la laisser faire sans s'y opposer, qu'à n'y réussir pas quand on l'entreprendroit; et que ce seroit mesme de quoy en faire venir l'envie aux Espagnols, quand ils ne l'auroient pas, s'ils voyoient une telle foiblesse en France que tout y fist peur. Qu'on devoit estre assuré que, quelque alliance qu'il y eust, ils ne nous aymeroient jamais; mais que leur haine ne pourroit nuire qu'en tant qu'on les craindroit sy fort qu'on leur laisseroit faire tout ce qu'ils voudroient, tenant pour indubitable que s'ils voyoient que le Roy voulust tout de bon secourir M. de Mantoue de toutes ses forces, qu'ils auroient tant de peur de rappeller les François en Italie, et de leur donner occasion d'y renouveller leurs anciennes intelligences, qu'ils abandonneroient plustost toutes sortes de prétentions que de s'en mettre en hazard. Et enfin que la déclaration du Roy pouvant donner hardiesse au Pape, aux Vénitiens et au grand duc d'en faire de mesme, il ne seroit peut-estre pas sy aisé aux Espagnols d'y réussir qu'on se l'imaginoit; qu'il falloit donc leur en faire parler, et les y exciter par les grands préparatifs qu'ils verroient faire pour cela.

Cest avis, qui, par toutes sortes de raisons,

estoit le meilleur, se trouvant aussy le plus conforme aux sentiments de la Reine, qui aimoit véritablement M. de Mantoue et ne pouvoit souffrir qu'on luy manquast au besoin, fust suivy, et la résolution prise de se déclarer tout-à-l'heure, et de presser le Pape et les autres princes d'Italie d'en faire de mesme, comme estant une cause commune, et qui ne les regardoit pas moins que M. de Mantoue. Et afin de tesmoigner que les effets suivroient de près les paroles, le chevalier de Guise, lieutenant de roy en Provence, et le marquis de La Valette, colonel de l'infanterie, qui s'y offroient, furent envoyés en Provence pour lever le plus de gens qu'il se pourroit, et les mener par mer dans l'Estat de Genes, et de là dans le Montferrat, en attendant qu'avec une armée toute entière on y allast par où il seroit jugé le plus à propos.

Ceste résolution, prise sy hautement, ne fust pas moins glorieuse à la Reine que le voyage de Julliers; et sy elle n'y courust pas plus de fortune, tout le monde ayant enfin esté contre M. de Savoye, les Vénitiens et le grand duc sans attendre nouvelle de nulle part, et les Espagnols dès qu'ils sceurent, comme on l'avoit préveu, ce qui avoit esté résolu en France, et qu'on y mettoit tellement la main à l'œuvre, qu'il y avoit desja plus de six mille hommes levés en Provence qui estoient tous prests de s'embarquer. Or ils avoient de quoy le pouvoir faire avec honneur toutes les fois qu'il leur plairoit; car M. de Mantoue ayant estimé impossible, veu l'estat des affaires d'Italie, de pouvoir jouir paisiblement de ses Estats s'il ne prenoit la protection d'Espagne comme tous ses prédécesseurs avoient fait, envoya la demander, et du consentement de la Reine mesme, aussytost que son frere fust mort. Mais, soit parceque les Espagnols sont naturellement longs en tout ce qu'ils font, ou bien, comme quelques uns ont creu, que sçachant les prétentions de M. de Savoye, ils vouloient voir ce qu'il feroit, afin, s'il en venoit à la force ouverte, ou d'y prendre part, partageant l'Estat avec luy, ou de demander à entrer dans les places pour les deffendre et y mettre le pied, dont ils ne seroient pas après aisement sortis; tant y a qu'ils ne la donnerent point (disant tousjours néanmoins que c'estoit leur intention) qu'après avoir sceu que la France s'en vouloit mesler, s'en estant tellement alarmés qu'ils en firent à l'heure mesme deslivrer les expéditions, et que le roy d'Espagne escrivist au marquis de La Hinojosa, gouverneur de Milan, de le faire sçavoir à M. de Savoye, de le porter à sortir volontairement du Montferrat, et à rendre tout ce qu'il y auroit pris, ou de le luy faire faire par force : ce qui ne luy auroit pas esté malaisé, ayant fait de sy grandes levées devant que cest ordre fust arrivé, qu'il estoit desja plus fort que M. de Savoye.

Or, comme j'entrois en ce temps là dans l'âge de commencer à porter les armes, et qu'on croyoit que ceste guerre pourroit estre de durée, j'eus permission de la Reine d'y aller; et ayant passé par les Suisses et le mont Saint-Gothart, j'arrivay justement à Milan comme le gouverneur estoit sur son despart pour aller à l'armée. Je fus, je confesse, surpris de voir sa suite comme celle d'un grand roy, et qu'il cherchast tellement ses commodités, qu'il y eust de deux milles en deux milles des charrettes pour porter de l'eau et arroser les chemins par où il passeroit, de peur de la poussiere, cela ne se pratiquant point en France pour le Roy mesme.

Aussytost qu'il fust à l'armée, qu'il trouva campée sur les frontieres du Montferrat, il la fist avancer à la veue de celle de M. de Savoye, qui estoit encore devant Nice; le secours que M. de Nevers y avoit fait entrer l'ayant fait durer jusques là.

C'est une chose incroyable que le crédit que les ministres d'Espagne avoient lors en Italie; car les secours de France n'y estant pas attendus comme ils pourroient estre aujourd'huy, tout le monde plioit au moindre signe qu'ils faisoient; et il faut donner cest honneur au duc de Savoye Charles-Emmanuel, d'avoir esté le premier à secouer le joug de ceste servitude : mais ce ne fust que quelque temps après; car pour lors, aussytost qu'il sceust les ordres d'Espagne, il s'y accommoda, et fist bien, ayant, comme j'ay desja dit, tout le monde contre luy.

Les conditions du traité furent telles que M. de Mantoue pouvoit desirer, M. de Savoye ayant promis de se retirer à l'heure mesme en Piémont, de restituer dans six jours tout ce qu'il avoit pris, et puis de désarmer. Il effectua les deux premiers articles sans difficulté; mais quant au desarmement, il differa tant qu'il peust, prétendant de pouvoir gagner le roy d'Espagne, ayant diverses fois envoyé à Madrid pour cela, mais inutilement, les Espagnols ne voulant point en ce temps là de guerre en Italie; dont bien en prist aux Italiens, car les divisions qui arriverent aussytost après en France leur eussent bien donné moyen d'y faire leurs affaires; et ayant laissé passer ceste occasion, comme ils avoient fait celle de la Ligue, ils ne l'ont voulu que quand il n'en estoit plus temps.

La paix estant faicte, j'allay à Mantoue trou-

ver le duc, que j'avois veu en France. Le comte de La Suze et M. de Montglat (1), venus là comme nous sur le bruit de la guerre, y furent aussy; on nous logea tous au palais, chacun dans un appartement : ce qui se pouvoit faire aisément, estant sy grand qu'il ressemble plus à une ville qu'à une maison. L'abondance que nous y vismes, tant de pierreries, cristaux et peintures, que de meubles très magnifiques, et pour toutes les saisons, ne se sçauroient non plus représenter que le bonheur dont le prince et ses subjects jouissoient; car n'ayant point eu de guerre despuis un temps immémorial, les impositions n'y estoient point excessives, et la justice s'y observoit sy bien qu'on y voyoit un amour réciproque des uns envers les autres qui ne se trouvoit point ailleurs. Mais c'en fust là la fin, ayant quasy tousjours eu despuis la guerre, Mantoue mesme ayant esté prise et pillée.

Un peu après que je fus arrivé à Mantoue, le duc alla voir le prince N....... de Médicis, qui estoit à cinq ou six milles de là avec quatre mille hommes de pied du grand duc fort lestes, et qui eussent bien peu rendre de bons services sy on en eust eu besoin; mais la paix estant faite, ils s'en retournerent.

M. de Mantoue licencia aussy tout ce qu'il avoit levé; de sorte que M. de Nevers luy estant inutile, s'en alla à Rome pour faire agréer au pape Paul V, qui regnoit alors, un certain ordre de chevalerie qu'il prétendoit establir dans toute la chrestienté, pour faire la guerre au Turc. Sur quoy le Pape luy ayant donné de très bonnes paroles, il n'y demeura que huict jours, entrant et sortant dans le mois de juillet, nonobstant les grandes chaleurs et le mauvais air, afin de se trouver à une diete qui se devoit tenir à Ratisbonne, pour y parler de la mesme affaire, et la faire approuver dans l'Empire.

Je fus à Rome avec luy, et au retour jusques à Florence. En le quittant, parcequ'il s'en alloit droit à Trente et que je voulois voir Venise, il me pria de dire à M. de Léon, ambassadeur du Roy, ce qu'il avoit fait avec le Pape, et de sçavoir de luy s'il n'y devoit pas repasser pour en parler à la républiqne : ce qu'ayant fait, M. de Léon me respondit que non, et que bien loin de l'approuver et de luy estre favorable, il ne l'auroit pas sy tost proposé dans le sénat, qu'ils le manderoient à Constantinople pour s'en descharger, et faire voir qu'ils n'y avoient point de part, tant ils craignoient de se mettre mal avec les Turcs.

Ayant demeuré quatre jours seulement à Venise, je pris le chemin d'Allemagne, et fis telle diligence que j'arrivay à Inspruck aussytost que M. de Nevers. Messieurs de La Suze et de Montglat s'y rendirent aussy au mesme temps; et nous embarquant tous sur la riviere d'Inn qui y passe, nous allasmes par eau jusques à Passau, où ceste riviere entre dans le Danube; et de là par terre à Ratisbonne. Or nous y allions tous trois, en espérance qu'on y résoudroit la guerre contre le Turc, parceque, favorisant les rebelles de Transilvanie, il leur avoit aidé à desposer le prince Batory, allié de l'Empereur, et à mettre Betléem Gabor en sa place : ce qui estoit de grande importance pour l'Empereur, à cause du royaume de Hongrie.

Mais les Allemands n'y voulurent jamais entendre, ny luy accorder les secours accoutumés quand on a la guerre contre les Turcs, non pas tant parceque la chose estoit eslongnée d'eux, et ne leur touchoit pas assez pour s'en entremettre, comme parceque les protestants soupçonnoient qu'il avoit d'autres desseins, et que, songeant plus à s'armer contre eux que contre les Turcs, il ne vouloit avoir leurs hommes ou leur argent que pour leur faire après la guerre à leurs despens; de sorte qu'il fust obligé de souffrir ce qu'il ne pouvoit pas empescher.

Nous vismes l'ouverture de la diete, l'Empereur ayant fait garder des places fort commodes pour M. de Nevers et pour tous les François. Il estoit au bout de la salle, sur un trosne eslevé de quelques marches. Les électeurs de Mayence et de Coulongne sont à ses costés, un peu plus bas, mais dans des chaises; les trois électeurs séculiers au dessous d'eux; et quant à celuy de Treves, il a la sienne vis-à-vis de l'Empereur. Les autres princes, les comtes, les barons et les deputés des villes impériales y ont aussy séance. Les électeurs ecclesiastiques y estoient présents, mais les autres n'y avoient que des desputés. Quand ils travaillent aux affaires, ils s'assemblent séparement, chacun avec ceux de son ordre; mais les électeurs sont ceux qui ont plus de pouvoir, et qui reglent tout.

Lorsque les princes alloient par la ville, ils estoient seuls dans leurs carosses; et tous ceux de leur suite, de quelque qualité qu'ils fussent, marchoient à pied devant eux; et sy on disoit que les généraux d'armée, et mesme les mareschaux de camp, en faisoient faire autant à tous les colonels et autres officiers inférieurs, quand ils commandoient l'armée : ce qui ne se pratique, ce me semble, que là, les Allemands estant les plus glorieuses gens du monde.

L'empereur Matthias, qui regnoit alors, estoit un fort bon prince gouverné par l'archeves-

(1) On trouvera les Mémoires du marquis de Monglat dans la 3e série de notre collection.

que de Vienne, nommé despuis le cardinal Glesel. Il ne despendoit pas tant des Espagnols que ses successeurs ont fait, à cause qu'ayant de grands Estats et estant fort bien estably, il n'avoit pas les mesmes besoins d'eux que ceux qui sont venus après luy, qui n'ont subsisté devant que de parvenir à l'Empire, ny despuis, que par les secours qu'ils en ont tirés.

Quelques uns disoient que c'estoit encore parceque despuis que Maximilien, son pere, eust empesché Philippe II d'estre éleu roy des Romains quand Charles-Quint quitta l'Empire à son frere Ferdinand, ces deux branches avoient tousjours esté aucunement divisées; et que cela s'estoit encore accreu à l'égard de Matthias par le voyage qu'il fist en Flandres au commencement de la révolte, les Espagnols ayant creu qu'il s'en vouloit rendre maistre, et la garder pour luy.

M. de Nevers ayant demeuré quelques jours à Ratisbonne, et veu qu'il n'y gagneroit rien, s'en retourna en France, où il estoit impatiemment attendu par ses amis pour les desseins qui esclaterent l'année suivante. Quant à moy, ne pouvant pas aller en Austriche ny en Bohesme, à cause de la peste qui y estoit fort grande, je fus à Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Ath, Strasbourg et Heidelberg, demeure de l'électeur palatin.

C'estoit alors la plus belle cour d'Allemagne après celle de Vienne, parcequ'estant, comme premier électeur, chef de la ligue protestante, qui estoit en ce temps là en sa plus grande réputation, tous les princes, leurs alliés, et le Roy entre autres, y tenoient des résidents, et diverses personnes de toutes qualités y alloient souvent pour leurs affaires particulieres; joint qu'il avoit un peu auparavant espousé la princesse d'Angleterre, qui le relevoit encore fort. De sorte qu'on peust dire assurément qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit esté sy honoré ny sy considéré que luy. Or il n'avoit pas encore dix-huit ans, qui est l'âge porté par les loix pour sortir de tutelle : c'est pourquoy le duc des Deux-Ponts, son oncle et son tuteur, ou, comme ils l'apellent, *administrateur,* estoit celuy qui gouvernoit et faisoit toutes choses comme s'il eust esté électeur, marchant mesme devant l'électeur quand ils se trouvoient ensemble, les loix luy donnant ce privilege tant que la tutelle dure.

Aussytost que je fus arrivé, l'administrateur et l'électeur envoyerent, selon la coutume, me visiter et me prier d'aller souper avec eux, comme je fis. La princesse d'Angleterre avoit la préseance, et on ne parloit partout où elle estoit que françois, parcequ'elle n'entendoit point l'allemand. Après souper je les suivis dans la chambre de la princesse, où je demeuray quelque temps à leur conter des nouvelles de France, dont ils aimoient fort à entendre parler. Despuis cela je ne les revis plus, estant allés le lendemain à une de ces grandes chasses qui se font en Allemagne, et où ils devoient demeurer sept ou huit jours. Ce n'est pas que le résident de France ne me dist que j'y pourrois aller sy je voulois, et que j'y serois fort bien receu; mais j'aimay mieux continuer mon voyage.

Le chasteau d'Heidelberg est fort grand et fort logeable; mais la ville est petite, sur la riviere de Necker, en un des plus beaux et des meilleurs pays du monde. Le climat est presque comme celuy de Paris. C'est dans ce chasteau où estoit ceste belle bibliotheque qui a esté depuis portée à Rome, et ce muid de vin sy célebre parmy les Allemands, auprès duquel il y avoit un degré de dix ou douze marches pour monter dessus. D'Heidelberg j'allay à Francfort, où la foire se tenoit. Elle n'est pas comme celle de Saint-Germain, le principal débit qui s'y fait estant de marchandises en gros; de sorte que dans le lieu où on les vend en détail il ne s'y voit rien de fort considérable, ny pour la qualité ny pour la quantité, estant en effet bien plus propre pour des marchands que pour d'autres gens. Je m'y embarquay sur le Mein, qui entre à quelques lieues de là dans le Rhin, pour aller en Hollande et puis en Angleterre, n'estant retourné en France qu'au printemps de l'année 1614.

Sur la fin de l'année 1613, le marquis d'Ancre voyant M. du Maine l'avoir abandonné; qu'il ne se pouvoit fier à M. de Guise ny à M. d'Espernon, à cause de M. le grand; que M. le prince et tous ceux de sa cabale n'aimant point la Reine, ne pouvoient pas l'aimer, et que le peuple commençoit à déclamer fort contre luy, se résolust de s'allier à quelqu'un qui ne peust donner jalousie à personne, et qui estant agreable à tous les peuples, le peust restablir en quelque bonne opinion parmy eux; et n'en trouvant point de plus propre pour cela que M. de Villeroy, qui n'avoit autre intérest que celuy de l'Estat, il accorda sa fille avec le marquis de Villeroy son petit-fils : mais parcequ'ils estoient tous deux fort jeunes, le mariage fust remis à un autre temps, pendant quoy la fille mourust, qui fust un grand malheur pour le marquis d'Ancre, et qui causa vraysemblablement tout celuy qui luy arriva despuis; car sy ce mariage se fust achevé, il n'eust jamais entrepris de changer tout le gouvernement, comme il fist à la fin, et d'où vint la principale cause de sa ruine.

En faveur du traité de mariage, le marquis de Courtenvaux, qui avoit espousé la sœur du marquis de Villeroy, eust la survivance de M. de Souvré son pere pour la charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'on ne luy avoit point voulu donner, afin qu'elle peust estre supprimée à sa mort, comme on l'avoit promis, quand il l'eust, à messieurs le grand et de Bouillon, pour ne multiplier pas ces charges, et qu'il n'y en eust tousjours que deux. A quoy le marquis d'Ancre avoit encore, despuis qu'il fust entré en la place de M. de Bouillon, employé tout son crédit: mais pour lors il s'en désista; et madame d'Alincourt eust la promesse d'estre dame d'honneur de la nouvelle Reine.

Environ ce temps là le fils du duc de Neubourg, qui estoit protestant, espousa la sœur du duc de Baviere, qui estoit catholique: ce qui commença à mettre la division entre le marquis de Brandebourg et luy, qu'on y a veue despuis.

Il arriva aussy, sur la fin de ceste mesme année, que madame de Puysieux, petite-fille de M. de Villeroy et belle-fille de M. le chancelier, mourust; après quoy tout le monde pensoit que l'union establie entre eux par le mariage de M. de Puysieux et d'elle se pourroit rompre, M. le prince et les siens faisant tout ce qu'ils pouvoient pour cela. Mais ils furent sy sages, qu'il n'y parust aucun changement; M. de Puysieux, qui avoit la survivance de M. de Villeroy dans la charge de secretaire d'Estat, ayant tousjours vescu avec luy comme auparavant. Ce fust encore alors que la Reine fist commencer le palais du Luxembourg.

[1614] Jusques là tout avoit heureusement succedé à la Reine; car M. le comte estoit mort au mesme temps qu'il pensoit à faire la guerre. Les huguenots n'avoient fait nulle entreprise qui n'eust esté aisement arrestée; et quant à M. le prince, il estoit demeuré fort soumis, soit à cause que l'argent de la Bastille luy estant assez liberalement desparty aussy bien qu'à tous ses amis, il s'en fust contenté, ou qu'il craignist que s'il en usoit autrement en demeurant dans la cour on le mettroit en prison, et que s'il en partoit, le Roy, ayant dequoy faire facilement des armées, pourroit aller sy promptement après luy que n'ayant pas le temps de se mettre en deffence, et toutes les villes qui vouloient la paix estant contre luy, il seroit forcé de sortir du royaume. Ce qu'ayant une fois esprouvé, il sçavoit ce que c'estoit, et n'y vouloit plus retourner.

Mais quand il vist la Bastille presque vidée, et que, par les mauvais menages dont on usoit quasy en toutes choses, les revenus ordinaires ne suffisant pas, il faudroit avoir recours aux moyens extraordinaires, qui, estant quasy tousjours à la charge du peuple, recevoient en tout temps de la difficulté, et pouvoient causer du trouble; joint qu'on commençoit à se lasser du gouvernement de la Reine, à cause du pouvoir qu'elle donnoit à la marquise d'Ancre et à son mary, qui augmentoit tous les jours: il creust que comme il n'avoit plus guere à espérer en demeurant auprès du Roy, il n'auroit pas aussy beaucoup à craindre en s'en esloignant. A quoy il estoit fort poussé par M. de Bouillon, qui ayant veu ce qu'avoit autrefois fait M. d'Alençon en sortant de la cour, et les grands avantages que luy et les siens en avoient tirés, ne luy en promettoit rien de moins favorable. De sorte que réveillant par ce moyen là ceste naturelle inclination des François pour les choses nouvelles et mesmes pour les guerres civiles, qui ne s'estoient veues il y avoit long-temps, il porta enfin M. le prince et les siens à tout ce qu'il voulust; et on ne voyoit rien, sur la fin de l'année 1613 et le commencement de 1614, qui ne présageast les désordres qui suivirent incontinent après, M. le prince faisant tous les jours des assemblées secretes avec ceux qui le pouvoient servir tant dans la ville que dans le parlement, demandant à la Reine pour luy ou pour ses amis des choses qu'il sçavoit bien qu'on ne luy accorderoit pas, et ne cherchant enfin qu'à se faire des pretextes bons ou mauvais pour sortir de la cour, et avoir de quoy se plaindre et remplir un manifeste; la Reine cependant, ny tous ceux du conseil, comme s'ils eussent dormy, ne pensant point à l'empescher, ny à y apporter aucun remede.

Or toutes choses estant, ce leur sembloit, assés bien disposées, M. le prince prist congé du Roy et de la Reine pour aller passer quelques jours dans sa maison de Châteauroux, et messieurs de Nevers et du Maine dans leurs gouvernements, sans tesmoigner aucune mauvaise satisfaction: mais ils en avoient laissé la charge à M. de Bouillon, lequel demeurant après eux à Paris, fust voir M. le chancelier, et luy dire que le principal subject de leur voyage estoit pour le mauvais gouvernement qu'ils voyoient dans l'Estat, dont le mal croissoit tous les jours; de telle sorte que s'il n'y estoit bientost remedié, il se rendroit incurable. Que le rang que M. le prince y tenoit l'obligeant d'y prendre garde, il s'estoit résolu de le representer à la Reine; et que pour cest effect il s'assembleroit dans peu de temps avec tous ceux qui auroient la mesme affection que luy pour le bien du royaume, sans armes et seulement avec leur train, pour oster tout soupçon qu'ils eussent d'autres pensées, et que de là ils envoyeroient leurs remonstrances.

Ce qui ayant esté à l'heure mesme rapporté à la Reine par M. le chancelier, il fust résolu qu'on arresteroit M. de Bouillon, tant parcequ'on le croyoit autheur de ce dessein, que parcequ'il estoit seul capable de le conduire. Mais il y avoit préveu, estant sorty de Paris dès qu'il eust quitté M. le chancelier, et allant sy viste que ceux qu'on envoya après virent bientost que ce seroit temps perdu.

M. de Longueville, quoyque la Reine luy eust tesmoigné beaucoup de bonne volonté, et qu'elle le contenteroit pour les ordres qui se donneroient pour la Picardie, à quoy on ne travailleroit point sans l'y appeler, ne laissa pas de partir au mesme temps que M. de Bouillon; de sorte qu'il n'y eust que M. de Vendosme, lequel estoit revenu dans le Louvre, où il logeoit, prendre quelque chose dont il avoit besoin, qui peust estre arresté. On le laissa néanmoins dans sa chambre, en la garde d'un exempt.

Aussytost que cela fust fait, le Roy escrivist à tous les parlements, aux gouverneurs de provinces et de places, et aux villes principales, pour les avertir de ce qui se passoit, et leur faire voir le peu de subject qu'avoit M. le prince et tous ceux qui le suivoient de se plaindre du gouvernement, puisque les affaires du dehors s'estoient aussy heureusement conduites qu'on eust peu souhaiter; et pour le dedans, que les impositions, nonobstant les grandes despences ausquelles on avoit esté obligé, s'estoient plustost diminuées qu'augmentées; que les édits de pacification avoient esté bien entretenus, tous les ordres maintenus dans leurs priviléges, et qu'il ne s'estoit pris aucune résolution importante dont luy premierement, et puis tous les autres grands du royaume qui s'estoient trouvés à la cour, n'eussent eu connoissance; joint que luy et tous les siens avoient reçeu tant de biens et d'honneurs despuis la mort du Roy, qu'ils devoient bien plustost remercier que se plaindre. Que toutefois la Reine, pour estre mieux instruite de ce qu'il auroit à dire, s'estoit résolue d'envoyer devers luy le duc de Ventadour, son beaufrere, et M. de Boissise, un des plus anciens du conseil; lesquels seroient chargés de le convier de revenir à la cour, pour y tenir le rang qui luy estoit deu, ainsy qu'il l'avait promis en partant. Mais que pour montrer encore davantage la sincérité de ses actions, et le grand desir qu'elle avoit qu'on peust remédier à tout ce qui en avoit besoin, les Estats généraux seroient convoqués pour estre assemblés aussytost que le Roy seroit majeur; ordonnant cependant à toutes les villes de se bien tenir sur leurs gardes. Ces lettres estoient du troisieme fevrier 1614.

Sur ces entrefaictes, le mareschal de Fervaques mourust, et le marquis d'Ancre fust fait mareschal de France en sa place : ce qui donna de nouveaux subjects de parler à M. le prince, et beaucoup de desgoust aux mieux intentionnés, qui croyoient que, pour une chose aussy extraordinaire que de faire un mareschal de France qui n'eust jamais esté à l'armée, c'estoit mal prendre son temps, que celuy où il y avoit tant de gens qui ne se plaignoient de rien davantage que de son trop grand crédit. Mais les favoris passent par dessus tout; et il n'y a ny coustumes ny raisons qui soient considérées quand il y va de leur interest.

Anciennement, ceux qu'on honoroit de ceste dignité se faisoient présenter au parlement par un avocat, qui disoit dans une audience tout ce qui estoit de plus considérable en eux et en leurs prédécesseurs; mais cela fust lors aboly, le marquis d'Ancre n'ayant pas de quoy faire parler de luy et des siens devant une compagnie telle que celle qui se trouvoit ordinairement dans la grand'chambre en ces occasions là, et ceux qui l'ont esté despuis n'ayant pas pensé à le faire restablir. Le prétexte qu'il prist au commencement pour s'en dispenser fust qu'il estoit obligé d'aller promptement à Amiens pour rompre une entreprise que M. de Longueville avoit sur la citadelle, et en retirer M. de Riberpré, dont il n'estoit pas content; et ensuite qu'il estoit honteux aux maréchaux de France qui n'y avoient point de place d'y aller, et pour s'en retourner après sans monter en haut, comme font les pairs.

Quant à M. de Riberpré, il luy fist donner, pour le tirer plus honnestement d'Amiens, la permission de récompenser le gouvernement de Corbie, qu'avoit M. de Plinville. Les gens d'armes et les chevaux-légers du Roy, qui n'estoient point en quartier, furent ensuite mandés, et les compagnies du regiment des Gardes mises à deux cents hommes, tout se préparant à la guerre.

Cependant M. le prince estoit à Châteauroux; mais il en partist aussytost qu'il sceust que les deputés l'alloient trouver : de telle sorte que ne l'ayant point rencontré, ny mesme peu avoir de ses nouvelles, ils s'en retournerent à Paris pour prendre de nouveaux ordres. Or ce qui le faisoit ainsy fuir devant eux n'estoit pas seulement qu'il ne voulust point les voir que tous les principaux de son party n'y fussent, mais qu'il craignoit que cela ne rompist l'entreprise qu'il avoit sur la citadelle de Mézieres, laquelle leur estoit tout-à-fait nécessaire pour avoir une retraite et un lieu où les secours estrangers peus-

sent aisement venir, pour sauver toutes les terres que M. de Nevers avoit de ce costé là : dont ils pourroient tirer de grands secours, et n'avoir rien entre Sedan et Soissons, qui estoit à M. du Maine, qui ne despendist d'eux ; car ils estoient assurés de La Fere et de Laon, qui estoient à M. de Vendosme et au marquis de Cœuvres. De sorte que marchant fort diligemment, il y arriva bientost après avec messieurs de Longueville, de Nevers, du Maine et de Luxembourg, qui l'avoient joint par le chemin.

Le marquis de La Viéville, gouverneur de la ville et de la citadelle (*de Mézieres*), n'y estoit pas, et n'y tenoit ordinairement que fort peu de gens, commandés par un lieutenant et un vieux sergent, ausquels il se fioit fort. Or ces deux hommes voyant arriver M. de Nevers avec une telle compagnie, et qu'ils ne pouvoient pas l'empescher d'entrer dans la ville, à cause qu'estant à luy, le peuple, qu'il avoit tousjours bien traicté, l'aimoit, et luy vouloit ouvrir les portes ; ils se résolurent de luy refuser au moins celle de la citadelle : mais pour ne luy en faire pas l'affront tout entier, de l'en advertir, afin qu'il ne s'y présentast pas. Mais M. de Nevers, qui connoissoit la place et sçavoit qu'il y avoit faute de tout, ne s'en estonnant pas, leur respondit qu'ils estoient obligés de le laisser entrer toutes les fois qu'il voudroit, comme gouverneur de la province ; et que s'ils y manquoient, et attendoient d'y estre forcés, qu'il les feroit tous pendre. Ce qui y fist naistre une grande division ; car la pluspart des soldats craignant la corde, vouloient qu'on se rendist ; et les officiers, qu'on attendist le secours qu'ils assuroient qu'on leur envoyeroit devant qu'ils peussent estre forcés. Mais les soldats enfin l'emporterent ; car voyant mettre en batterie quatre canons venus de Sedan, et la place très foible du costé de la ville, ils contraignirent les officiers de se rendre : dont M. de Nevers, comme s'il eust pris une place sur les ennemis du Roy, donna aussytost avis à la Reine, l'assurant qu'il la garderoit pour le service du Roy et le sien.

Or M. de La Viéville n'en fust pas quitte pour la perte seule de sa place, car il fust encore blasmé de tous les costés, les uns le condamnant d'avoir abandonné M. de Nevers nonobstant les grandes obligations qu'il avoit à sa maison (car il est certain que son pere n'avoit eu l'ordre du Saint-Esprit et le gouvernement de Mézieres qu'à la recommandation de M. de Nevers le pere) ; et les autres, parceque ce n'estoit pas assés pour le Roy qu'il fust demeuré dans son devoir, s'il ne luy conservoit la place qui luy avoit esté confiée, la tenant sy bien pourveue d'hommes et de munitions qu'elle se peust deffendre : devant bien juger, dès qu'il vist M. de Nevers mal à la cour, et du mesme party que M. de Bouillon, qu'elle les incommoderoit trop pour n'estre pas la premiere attaquée. A quoy il respondoit qu'ayant plusieurs fois demandé permission d'y aller, on ne l'avoit point voulu, de peur d'aigrir les affaires. De sorte enfin que, soit par sa faute ou par celle des autres, la place se perdist, et le Roy et le royaume en receurent des maux infinis, ayant esté la source de tous ceux qui arriverent despuis. Mais comme on n'estoit pas en ce temps là fort sévere, il n'en fust pas plus mal à la cour.

Une reddition sy prompte et sy inespérée ayant fort troublé la Reine et tout le conseil, on y envoya aussytost M. de Praslin pour essayer de faire remettre la place entre les mains d'un lieutenant des gardes, en attendant que Leurs Majestés y peussent aller pour y mettre quelqu'un dont tout le monde peust estre content. Mais M. de Nevers, qui ne l'avoit pas prise pour la quitter sy facilement, le refusa, disant que c'estoit sa maison, et qu'elle n'avoit esté donnée à M. de La Viéville, non plus qu'à son pere, qu'à la recommandation de feu son pere et de luy, et en intention qu'ils la garderoient pour eux, comme leur appartenant.

A quoy ne se voyant point d'autre remede que la force, le colonel Galatis fust envoyé pour lever six mille Suisses. On fist faire des recrues à tous les vieux regiments ; et ceux de Rambure et de Vaubécourt, qu'on avoit licenciés au retour de Julliers, furent remis sur pied, et ont tousjours despuis esté entretenus, la Reine croyant que quand tout cela seroit prest et ensemble, on le feroit bien obéir. Mais comme on avoit fait une premiere faute de les avoir laissé cabaler tout l'hiver dans Paris, et à la veue du Roy et de toute la France, sans y mettre aucun empeschement en les arrestant, ou faisant de telles levées qu'elles leur eussent osté toute envie de faire la guerre ; on en fist une seconde de n'aller pas droit à M. le prince, aussytost qu'on le sceust party de Châteauroux et avoir pris le chemin de Champagne ; personne ne doutant que sy la Reine eust, comme quelques uns le vouloient, mené le Roy droit à Mézieres, ou en quelque autre lieu qu'il eust esté, avec le regiment des Gardes et les Suisses, qui faisoient plus de trois mille hommes, et les deux compagnies de cavalerie de la garde, et celles de messieurs de Vendosme et de Verneuil qui estoient tousjours entretenus, et que leurs lieutenants, messieurs d'Heure, Lopes et La Boulaye, tenoient dans le devoir, qui faisoient plus de

cinq cents chevaux, sans les gardes du corps et la cour, il n'auroit osé l'attendre, n'ayant encore aucunes troupes sur pied; et eust infailliblement esté contraint de s'accommoder à telles conditions qu'on auroit voulu, ou de sortir du royaume. Mais Dieu, qui en avoit autrement ordonné, ne permist pas que cest avis fust suivy.

Cependant M. le prince faisoit faire des levées, et les hastoit autant qu'il pouvoit. Et afin que tout le monde fust informé des raisons qui l'avoient obligé à sortir de la cour, il envoya un gentilhomme à la Reine, avec une lettre en forme de manifeste, dans laquelle il mist toutes choses, sans regarder sy elles estoient veritables ou non, pourveu qu'elles fussent propres pour la descrier et ceux qui la conseilloient, et rendre son gouvernement odieux; concluant par demander la liberté de M. de Vendosme, le rappel du chevalier de Vendosme qu'on avoit envoyé à Malte, le retardement des mariages, et les Estats generaux libres; et leur promettant d'y assister, et de contribuer de tout son pouvoir à ce qui seroit du service du Roy et à la conservation de son autorité et de celle de la Reine mesme. Il escrivist aussy au prince de Conty et à tous les ducs et officiers de la couronne, aux gouverneurs de provinces, et à tous les parlements, joignant à leurs lettres une copie de celle de la Reine.

Aussytost que le parlement de Paris eust receu la sienne, il l'envoya à la Reine par deux conseillers, et toute fermée; ausquels, après qu'elle leur en eust tesmoigné son agrement, elle commanda de la porter à M. le chancelier, pour l'ouvrir et luy en faire le rapport. Il n'y fust trouvé qu'une simple lettre de M. le prince, par laquelle il se remettoit à celle de la Reine, dont il envoyoit, comme j'ay desja dit, des copies à tout le monde. Le prince de Conty et tous les autres donnerent aussy les leurs, et sans estre ouvertes.

Or ce que M. le prince demandoit (le retour du chevalier de Vendosme) n'estoit pas tant par affection qu'il eust pour luy, ny mesme pour obliger M. de Vendosme, comme pensant faire un grand mal à la Reine, laquelle l'avoit quelque temps auparavant fait aller à Malte sous prétexte des services et de la résidence que tous les chevaliers doivent à la religion, mais en effet parcequ'elle le trouvoit trop bien avec le Roy, et qu'elle craignoit que cela ne continuast l'exemple de messieurs de Guise, ayant appris combien il estoit dangereux de laisser prendre de l'autorité à de telles gens, qui, ne voyant rien au dessus d'eux que la souveraineté, pensent plus à se faire des chemins pour y parvenir, qu'à servir le Roy et demeurer dans l'ordre; et dont on avoit encore plus de peur, à cause de l'esprit de M. de Vendosme qui estoit desja fort connu, mais non pas celuy du chevalier, qui n'estoit pas moins dangereux.

Au reste la Reine, craignant que la lettre de M. le prince ne fist quelque impression dans les esprits, respondit à chaque article, justifiant sa conduite, et ceux dont elle se servoit, de toutes les plaintes qu'il en faisoit, et disant en particulier, pour les mariages d'Espagne et la rupture de celuy de Savoye dont il se plaignoit, qu'elle n'avoit rien arresté avec les Espagnols que le feu Roy (ainsy que tout le monde sçavoit) n'eust fait quand don Pedre de Tolede vint à Fontainebeleau, si ce dernier eust demandé à les faire doubles comme ils se faisoient alors; et qu'elle n'avoit préferé celuy là à celuy de Savoye que par son avis et celuy de feu M. le comte. Qu'il n'y avoit guere d'apparence que ce fust pour surprendre les huguenots; car il s'attachoit fort à cela afin de les mettre de son costé, puisque les édits de pacification n'avoient jamais esté mieux entretenus, non plus que les alliances des protestants; et qu'elle pensoit encore à faire le mariage d'Angleterre, comme M. de Bouillon le sçavoit bien, en ayant esté le principal entremetteur; le priant enfin de prendre garde que ceux qui le faisoient tant appuyer sur l'assemblée des Estats seurs et libres n'eussent plus d'envie de former sur cela des difficultés pour l'empescher de s'y trouver, que d'en faire tirer tout le fruit qu'on en pouvoit espérer. Ceste lettre fut imprimée, et envoyée partout.

Mais afin de mettre entierement le bon droit de son costé, et qu'on ne luy peust pas reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui se pouvoit pour arrester ce désordre dans son commencement, elle envoya M. de Thou, qui estoit fort agréable à M. le prince, pour le disposer à un accommodement, auquel il promist d'aller à Soissons, et d'escouter là tout ce qu'on luy voudroit dire.

Cependant M. de Vendosme, qu'on avoit tousjours laissé dans sa chambre du Louvre, se sauva : ce qui arriva parceque l'exempt qui le gardoit n'avoit pas veu, lorsqu'il visita sa garderobe, une porte qui, pour avoir esté longtemps auparavant condamnée, estoit couverte d'une tapisserie et de quelques hardes, et ne paroissoit point du tout; de sorte que n'y en croyant point d'autre que celle de la chambre, il l'y laissoit entrer tout seul quand il en avoit besoin. Ce que ses valets de chambre voyant, ils la firent ouvrir de nuit par un serrurier; et y estant allé le matin comme il avoit accoustumé, il sortist par là; et passant la porte du Louvre sans estre

connu, prist un cheval qui l'attendoit dans la cour des cuisines, et par des chemins destournés se retira en Bretagne. Ensuite de quoy l'exempt, après avoir quelque temps attendu, voyant qu'il ne revenoit point, entra dans la garde robe; et ne l'y trouvant pas, en fust promptement avertir la Reine, laquelle envoya aussytost M. de Montbazon à Nantes, dont il estoit gouverneur; et un commandement dans la province de ne le point reconnoistre, et de se tenir sur ses gardes.

M. de Vendosme arrivant à Ancenis, qui estoit à luy, sceut que M. de Montbazon, qui avoit pris la poste et le droit chemin, estoit desja passé, et qu'ayant donné l'alarme partout, il ne luy seroit pas seur d'aller plus avant sans estre bien accompagné. C'est pourquoy, croyant y pouvoir demeurer quelque temps en seureté parceque c'est une ville fermée, il se resolust d'y attendre ses amis, qui l'y vinrent bientost trouver, et en assés bon nombre.

Cependant il escrivist à la Reine tous les subjects de plainte qu'il avoit, et s'en alla, dès qu'il se vist assés fort pour se mettre en campagne, droit à Blavet, qui avoit esté rasé quand les Espagnols le rendirent, en intention de le fortifier; et en effet il y fit quelque peu de chose, quoyque le mareschal de Brissac, lieutenant de roy, et le parlement de Bretagne, essayassent de l'en empescher.

En ce mesme temps le connestable de Montmorency mourust en sa maison de La Grange, proche de Pezenas. Sa vie avoit esté meslée d'une infinité de bonnes et de mauvaises aventures; car estant jeune, le roy Henry second l'aima fort, et il s'acquist une grande reputation de valeur et de capacité dans toutes les guerres où il se trouva, et particulierement à la bataille de Dreux, où voyant le connestable son pere, qui commandoit l'armée du Roy, deffait et pris, il chargea sy rudement l'escadron où estoit le prince de Condé, que l'ayant rompu, il le prist aussy prisonnier. Sur la fin du regne de Charles IX, et durant celuy de Henry troisieme, messieurs de Guise, qui avoient tousjours esté ennemis de sa maison, et s'en estoient encore plus ouvertement declarés despuis la mort du connestable, le firent tant persécuter, aussy bien que le duc de Montmorency son frere aisné, que pour se garantir il s'allia des huguenots, et fust contraint de leur donner de grands avantages dans le Languedoc, comme entre autres la ville de Montpellier. Mais les choses s'estant changées par l'avenement du roy Henry-le-Grand à la couronne, qui l'avoit tousjours aymé, il fust enfin fait connestable.

Il est certain qu'il estoit plus honoré et respecté qu'homme de France, excepté les princes du sang; et que le roy Henry-le-Grand le consideroit sy fort, que se couvrant devant luy, comme faisoit son pere, qui estoit aussy connestable, devant tous les roys sous lesquels il avoit vescu, il ne voulust jamais l'en empescher, quoyque la coutume en fust passée, mesme pour les princes du sang, tant il avoit peur de le fascher; et il est vray aussy qu'il ne le faisoit pas quand quelqu'un de ces princes là, ou autres grands comme luy, y estoient. Il parvint jusques à une extreme vieillesse, ayant plus de quatre-vingt-quatre ans quand il mourust; et laissa de sa premiere femme, de la maison de La Marck, mesdames d'Angoulesme et de Ventadour; et de la seconde, de celle de Portes, madame la princesse et M. de Montmorency. Sa charge de connestable fust supprimée; mais M. de Montmorency avoit la survivance du gouvernement de Languedoc.

Ensuite de l'arresté fait par M. de Thou avec M. le prince, M. de Ventadour et messieurs de Thou, Jeannin, de Boissise et de Bullion allerent le trouver à Soissons. Ses demandes furent du commencement fort grandes, voulant tout ce que portoit son manifeste; mais enfin il se réduisist à la convocation des Estats généraux, le retardement des mariages, le gouvernement d'Amboise pour luy, celuy de Mezieres pour M. de Nevers, quelque argent pour ses amis, et le licentiement des troupes nouvellement levées.

Sur quoy il se fist plusieurs allées et venues, se contestant principalement sur Amboise et sur Mezieres; ceux du conseil, qui sçavoient les anciennes maximes et les suivoient, ne voulant point qu'on donnast de places fortes pendant la minorité aux princes du sang, ny mesme aux grands, de peur qu'ils n'en abusassent. On ne vouloit point non plus promettre le retardement des mariages, parceque M. le prince y avoit consenty et ne le demandoit que pour complaire aux huguenots et les attacher à luy, et discrediter le Roy parmy les estrangers : ce qui pouvoit estre de dangereuse conséquence.

De sorte que la négociation tirant de longue, toutes les nouvelles levées eurent le temps d'arriver, et de se trouver au rendez-vous. Ce fust lors que les mesmes, qui avoient du commencement conseillé de suivre M. le prince, vouloient encore qu'on menast le Roy à ce rendez-vous, pour aller après à Sainte-Menehoud en oster le gouverneur, qui estoit à M. de Nevers, et de là à Rhetel, bien assurés que ces deux places ne tiendroient point : la premiere, parceque le peuple estoit pour le Roy, et que le chasteau ne valoit rien du costé de la ville; et la seconde,

parcequ'elle estoit en plusieurs lieux sans fortifications. Après quoy M. le prince voyant le Roy sy proche de luy, et que n'ayant encore que deux ou trois mille hommes tout au plus, mal armés et mal aguerris, il n'oseroit pas se mettre en campagne, il n'auroit point d'autre party à prendre que de s'enfermer dans quelque place, sortir du royaume, ou aller en Poitou mendier l'assistance des huguenots : ce qui luy seroit quasy egalement désavantageux, n'ayant point de ville en sa disposition qui ne peust estre bientost prise, et ne devant rien attendre des estrangers, non plus que des huguenots, qui avoient montré jusques là ne demander que la paix. Joint que quand ils auroient esté en autre disposition devant qu'on les eust peu faire assembler (car ils ne se seroient jamais déclarés sans cela), ses partisans, n'ayant pas de quoy deffendre leurs places, auroient bien mieux aimé s'accommoder que de les perdre; de sorte qu'il seroit demeuré tout seul, et entre les mains des huguenots : ce qu'on sçavoit bien qu'il ne vouloit pas.

Mais les plus timides (dont on disoit le chancelier de Sillery estre le chef, comme M. de Villeroy et le president Jeannin de ceux qui donnoient les conseils hardis) s'y opposant encore; pendant qu'on consultoit sy on le feroit ou non, M. le prince voyant les Suisses arrivés, et craignant que tous ces traités ne fussent que pour l'amuser, et le prendre au despourveu dans Soissons, en partist, y laissant messieurs du Maine et de Bouillon avec tout ce qu'il avoit de gens de guerre, et prist le chemin de Vitry, dont il pensoit se pouvoir saisir.

Or il luy eust esté fort aisé, sy le regiment de Vaubécourt n'y fust arrivé un jour plus tost que luy : ce qui le fist aller à Sainte-Menehoud, où M. de Nevers se trouva aussy, avec quelque peu d'infanterie qu'il avoit assemblée despuis que M. le prince estoit allé à Soissons. Le peuple, qui estoit bien intentionné, vouloit obéir aux ordres du Roy, et ne le point recevoir : mais n'ayant point de chef, ny d'esperance d'estre secourus, et le gouverneur, assisté de quelques habitants qui despendoient de M. de Nevers à cause qu'il en avoit le domaine, leur faisant peur du pillage, ils luy ouvrirent enfin les portes.

Ceste prise, quoyque de petite conséquence, rendist néanmoins M. le prince beaucoup plus fier; mais la Reine ne s'estonna ny ne fleschist pas pour cela. De sorte que toute esperance d'accommodement estant quasy perdue, on proposa de mettre l'armée en campagne, et de la donner à M. de Guise. Mais comme sy toutes choses eussent conspiré pour sauver M. le prince (car il n'estoit point encore en estat de se deffendre), on n'eust pas plustost entendu nommer M. de Guise, que diverses personnes avertirent la Reine qu'on en murmuroit fort dans la cour et dans la ville; plusieurs, et des plus zelés au service du Roy, le croyant dangereux, et que ce seroit un moyen pour luy faire reprendre les mesmes avantages que ses prédécesseurs avoient eu dans les regnes passés, et relever une faction quasy assoupie, et qui avoit failly à ruiner le royaume et despouiller la race royale. De sorte que la Reine n'osant pas aussy faire d'autre général, de peur de l'offenser, il fallust qu'elle perdist encore une occasion de ruiner tous les desseins de M. le prince, qui ne se peust pas après retrouver, et qu'elle essayast de rengager le traité, envoyant de Vignier, maistre des requestes, qui despendoit fort de luy, pour sçavoir sa derniere résolution, qui rapporta que sy on vouloit que les desputés allassent à Rhetel, que M. le prince s'y trouveroit. A quoy ne s'estant point fait de difficulté, on leur en envoya l'ordre. Mais devant qu'ils y fussent arrivés, il demanda que ce fust à Sainte-Menehoud : ce qu'on accorda aussy.

Les desputés estant arrivés, la négociation recommença avec plus de chaleur qu'auparavant du costé de la Reine, à cause de la peine où elle se trouvoit par les differents avis qu'on luy donnoit, et les obstacles qu'elle rencontroit à tout ce qui se devoit faire, joint qu'elle ne sçavoit à qui donner l'armée; et de celuy de M. le prince, parceque toutes choses luy manquoient, et qu'il ne voyoit point d'où il luy pouvoit venir du secours. De sorte que s'estant trouvé des temperamments aux choses les plus difficiles, le traité fut enfin conclu aux conditions suivantes :

Que les Estats généraux seroient assemblés dans la ville de Sens, en la maniere accoutumée, le vingt-cinquieme du mois d'aoust, et qu'ils y pourroient faire avec liberté toutes les propositions et remonstrances qu'ils jugeroient raisonnables et nécessaires pour le service du Roy, afin qu'avec l'avis des princes du sang et des grands du royaume on peust réformer les desordres qui s'estoient introduits dans l'Estat despuis la mort du Roy, et y donner un bon reglement; que les mariages d'Espagne ne se feroient qu'après en avoir eu l'avis des Estats et des plus grands du royaume; que la citadelle de Mezieres seroit demantelée; que le fort de Blavet seroit démoly, sans qu'il y peust rester aucune garnison; que le chasteau d'Amboise seroit donné à M. le prince, jusques à la tenue des Estats; que M. de Vendosme seroit remis dans son gouvernement, et que le fonds accordé

par les Estats de Bretagne pour ses gardes luy seroit conservé; que la garnison que le feu Roy avoit promise pour Beslisle et pour Machecoul y seroit continuée durant quatre ans; qu'on payeroit cent hommes d'extraordinaire dans Mezieres, et deux cents dans Soissons, jusques après la tenue des Estats; que le Roy donneroit cent cinquante mille escus à M. le prince pour estre despartis à ceux qui l'avoient suivy; qu'ils seroient tous remis dans leurs biens et dans leurs charges; qu'on donneroit la survivance du gouvernement de Champagne au fils aisné de M. de Nevers; que les troupes nouvellement levées seroient licenciées douze jours après la signature du traité; avec quelques autres choses de moindre importance. Fait à Sainte-Menehoud le 15 de mai 1614.

Voilà l'issue qu'eust le premier mouvement de M. le prince, qui se termina plus tost qu'on n'avoit pensé, parcequ'outre les raisons que j'en ai desja dites, luy et ceux qui le conseilloient creurent parvenir plus aisement à leurs fins, qui estoient principalement d'oster toute autorité à la Reine par le moyen des Estats généraux plus tost que par la guerre; mais que quand cela leur manqueroit, ils la pourroient après cela recommencer avec bien plus d'avantage, estant mieux fournis d'argent; car ils estoient bien résolus de ne partir pas une autre fois de Paris sans prendre tout celuy qu'ils trouveroient à emprunter, fortifiés de deux places fort considérables, la citadelle de Mezieres devant, par un article secret, demeurer à M. de Nevers sans estre rasée, et ayant fait voir la seureté qu'il y avoit de s'engager avec eux, par où ils espéroient de pouvoir persuader aux huguenots de le faire.

M. d'Escures avoit, peu de temps auparavant, par commandement de la Reine, acheté le gouvernement d'Amboise de M. de Gast, en qui on ne se fioit pas, et qui fust bien aise d'en tirer cent mille escus; mais il eust ordre de le remettre entre les mains de M. le prince, et son argent luy fust rendu.

Aussytost que le traité eust esté signé, M. de Longueville et M. du Maine furent trouver la Reine, qui les receut à la mode de France, c'est-à-dire fort bien, et comme s'ils n'eussent jamais rien fait contre le Roy ny contre elle. M. le prince alla à Vallery, et messieurs de Nevers et de Bouillon à Mezieres et à Sedan, protestant tous aux desputés, devant que de partir, qu'ils n'avoient point d'autre interest que celuy de l'Estat, et ne demandoient que d'y voir un bon ordre, et la paix bien establie.

Les lettres pour la convocation des Estats ayant esté scellées et envoyées de toutes parts, on eust avis que les assemblées particulieres pour la nomination des desputés ne pouvoient pas estre faites au vingt-cinquieme d'aoust: c'est pourquoy l'ouverture en fust remise au dixieme septembre; et il fust publié, selon les formes accoutumées, que tous ceux qui auroient des plaintes à faire les apportassent aux baillages, afin d'en charger les cahiers.

Toutes les choses pour l'execution du traité ayant ensuite esté expediées, M. le duc d'Anjou et la petite Madame furent baptisés. La cérimonie s'en fist dans le Louvre par le cardinal de Bonsy, grand aumosnier de la Reine. La reine Marguerite fust marraine de Monsieur, et le cardinal de Joyeuse parrain. Elle le nomma Gaston-Jean-Baptiste; Gaston, parceque le feu Roy avoit souvent tesmoigné le desirer, en memoire de quelques uns de ses predecesseurs de la maison de Foix, et encore de ce grand et valeureux Gaston de Foix qui mourust à Ravenne; et Jean-Baptiste, parceque c'est le patron de Florence. La petite Madame fust tenue par Madame, sa sœur aisnée, et par le cardinal de La Rochefoucauld; et eust nom Henriette-Marie.

Environ ce temps, le chevalier de Guise estant en un chasteau près d'Arles, nommé les Baux, un canon qu'il faisoit esprouver et auquel il voulust mettre le feu ayant crevé, un des esclats luy rompist la cuisse, dont il mourust aussytost après. Ce fut une mort bien malheureuse pour un homme d'une sy grande reputation, mais attribuée par beaucoup de gens à un jugement de Dieu, pour le sang des deux barons de Lux qu'il avoit respandu, et principalement du pere, auquel il ne donna pas le loisir de mettre l'espée à la main.

De tous les partisans de M. le prince, il n'y eust que M. de Vendosme qui ne voulust point accepter le traité, fondé sur ce qu'estant eslongné, on ne pourroit pas, ce luy sembloit, aller à luy pour l'y forcer, et qu'on auroit sy grand peur de ce qu'il faisoit faire à Blavet, qu'on luy donneroit tout ce qu'il voudroit pour l'en sortir; ou peut-estre, comme quelques uns ont pensé, qu'il songeoit à gagner temps, pour se trouver encore armé quand les Estats se tiendroient, et en tirer de grands avantages en cas que la guerre recommençast, ou que l'autorité de la Reine fust diminuée, comme beaucoup de gens le croyoient. Surquoy on luy envoya le marquis de Cœuvres, son oncle; mais il n'en rapporta que des plaintes, comme s'il eust pretendu qu'on devoit de nouveau examiner ses interests, et faire un traité particulier avec luy. Ce que la Reine ne voulant pas souffrir, elle chercha d'y remedier par des voyes ausquelles il ne s'attendoit pas.

Cependant il arriva un grand désordre à Poitiers, causé par les diverses cabales qui s'y faisoient pour l'élection du maire dont le temps s'approchoit, et que tant les serviteurs du Roy que ceux de M. le prince vouloient avoir pour eux, à cause de la grande autorité qu'il a parmy le peuple, et qu'il en peust quasy disposer à sa volonté.

Or le grand interest que M. le prince y avoit venoit de ce que, méditant dès lors de reprendre les armes sy, par la tenue des Estats, le gouvernement n'estoit changé et l'autorité de la Reine rabaissée, il en auroit tiré deux forts grands avantages : le premier, d'avoir une ville de ceste qualité, et sy voisine des huguenots, qui se déclarast pour luy, cela pouvant servir d'exemple à d'autres; et le second, qu'estant sur le chemin de Bordeaux, où il falloit aller pour faire les mariages, la Reine seroit réduite, quand elle n'y pourroit pas passer, ou à les différer, ou, prenant des chemins destournés, les faire avec beaucoup plus de difficulté et moins de réputation.

C'est pourquoy la chose luy estant de ceste consequence, et craignant que le party du Roy, porté par tous les gens de bien, et en particulier par l'evesque de la maison de La Rocheposay, qui y avoit beaucoup de crédit, ne prévalust, sy ses amis n'estoient puissamment assistés; il se résolust de s'y trouver quand le temps escherroit, et d'y envoyer cependant un de ses gentilshommes nommé Latrie, pour donner courage à ses partisans, et l'avertir de ce qu'il devroit faire à Amboise, qui n'en est pas bien eslongné, et dont il alloit prendre possession, luy donnant des lettres pour le corps de ville et pour quelques particuliers, où il se plaignoit extremement de l'evesque, et essayoit de le décrediter. Mais il en arriva tout autrement; car le mal retomba sur Latrie, qu'on creust luy avoir rendu ces mauvais offices. De sorte qu'ayant esté rencontré par quelques habitants qui sortoient de garde, ils l'eussent infailliblement tué, sans la maison du maire, qu'il trouva fort à propos pour se sauver.

M. le prince, qui estoit desja à Amboise quand il eust ceste nouvelle, croyant, puisque les choses estoient à ceste extremité, qu'il falloit se déclarer ouvertement, ou n'y rien prétendre, s'y en alla; et bien que Latrie, qu'il rencontra par le chemin, luy dist la peine qu'il avoit eue à sortir, et que le peuple estant souslevé et barricadé, il n'y seroit point receu, il voulust néanmoins en prendre le hasard, et s'avança jusques auprès de la porte, laquelle luy fust refusée, comme Latrie luy avoit prédit, ayant mesme esté tiré quelques coups sur un de ses gens qui s'estoit trop approché. C'est pourquoy ne voyant nulle apparence que les choses peussent changer, et craignant, s'il y demeuroit davantage, d'y perdre le temps et la réputation, il se retira, envoyant à la Reine se plaindre du mauvais traitement qu'on luy avoit fait, et luy en demander justice, puisque par le traité il luy estoit permis d'aller partout où il lui plairoit, en accusant principalement l'evesque, et rejettant tout sur luy.

Ensuite de cela, le duc de Rouanès, gouverneur de Poitiers, et du party de M. le prince quoyque sans estre déclaré, y arriva; lequel pensant restablir les affaires, ordonna de poser les armes et de rompre les barricades. Mais comme on y travailloit, l'avis estant venu que M. le prince, qui vouloit voir ce que la présence de ce duc pourroit produire, estoit retourné; le peuple en fust tellement alarmé, craignant que quand les barricades n'y seroient plus, et qu'on n'y penseroit pas, on ne le fist entrer, qu'estant aussytost refaictes, et les gardes redoublées, le duc de Rouanès auroit esté mesme fort maltraité, s'il ne se fust retiré dans l'evesché, où le maire luy fist dire qu'encore qu'il fust gouverneur de la ville, la Reine ayant néanmoins chargé l'evesque et luy d'en prendre soin et d'en respondre, il luy falloit de nouvelles lettres du Roy pour y estre reconnu et obéy; et qu'en attendant il feroit mieux de s'en aller, comme il fist, laissant ceux de la ville en de grandes appréhensions, voyant M. le prince autour d'eux, avec beaucoup de noblesse qui l'estoit venu voir.

Toutes ces nouvelles ayant esté portées à la Reine, qui ne vouloit point de querelle, elle envoya M. du Maine pour assurer M. le prince de sa bonne volonté, et qu'elle feroit exécuter ponctuellement ce qui luy avoit esté promis, offrant mesme de faire venir l'evesque et le maire pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait. Mais ce n'estoit pas ce que cherchoit M. le prince; c'est pourquoy il y respondit fort froidement : de sorte que M. de Vendosme d'un autre costé, tesmoignant aussy tout ouvertement qu'il ne désarmeroit point sy on ne faisoit un nouveau traité avec luy, par lequel sa condition fust amendée et ses intérests plus considerés, la Reine fust conseillée (et s'y resolust) d'aller sur les lieux, et d'y mener le Roy, pour y donner ordre. Ils partirent donc le 5 juillet, et prirent le chemin d'Orléans, où, parceque le Roy n'y avoit point encore esté, on luy fist une entrée, comme dans toutes les autres villes où il fust despuis.

Estant à Blois, la Reine receut des lettres de M. du Maine, qui portoient que M. le prince estoit fort satisfait de ce qu'il luy avoit dit de sa

part; qu'il ne demandoit rien davantage; et qu'appréhendant mesme que son sejour en Poitou peust donner de l'ombrage, il s'estoit résolu de congédier tout ce qui estoit auprès de luy, et de retourner à Châteauroux. Ce qui fust un effet du voyage, et fort avantageux, estant bien certain que tant que le Roy seroit demeuré à Paris, M. le prince n'auroit point quitté le Poitou; et qu'encore qu'il ne fust point entré à Poitiers (car cela luy eust esté impossible), les serviteurs du Roy ayant tout-à-fait pris le dessus, il n'auroit pas laissé d'en bien profiter, tant il y avoit de factieux dans La Rochelle et dans toutes les autres villes huguenotes, ausquelles sa présence redoubloit le courage, et donnoit une nouvelle hardiesse d'y prescher la rebellion. Mais un partement sy prompt comme celuy du Roy, et devant qu'ils fussent bien préparés, les estonna sy fort, que M. le prince fust obligé de se retirer.

Et quant à M. de Vendosme, il manda peu de jours après qu'il avoit remis Blavet entre les mains du marquis de Cœuvres pour estre démoly, et qu'il alloit desarmer : de sorte que tout se préparoit pour rendre le voyage heureux, et donner bien de la gloire à ceux qui l'avoient conseillé.

Aussytost que toutes ces nouvelles furent sceues, il se trouva assez de gens qui eussent esté d'avis de s'en retourner, sy on les eust voulu escouter; disant que tout le fruit qu'on pouvoit attendre du voyage estoit desja arrivé, et qu'on ne pourroit pas aller plus avant sans mettre la santé du Roy en hasard, le menant en des pays plus chauds que ceux qu'il avoit accoutumé, et au cœur de l'esté. Mais la Reine, devenue sage par l'expérience, ne voulust pas retomber dans les fautes passées, et suivist tousjours son chemin.

Lorsqu'on fust à Tours, l'evesque, le maire, et quelques uns des principaux habitants de Poitiers, allerent trouver le Roy pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait. Ils y furent receus selon la grandeur de leurs services, et sur l'heure mesme renvoyés, pour ne laisser pas longtemps ceste grande ville sans gouvernail.

Or toutes choses se faisoient ainsy en ce temps là, et parceque tous les ministres estant de la nourriture du feu Roy, ils employoient le temps aux affaires, et non pas à leurs plaisirs. Le Roy partist aussy peu de jours après, et séjourna à Poitiers jusques à ce que l'élection d'un maire tel qu'il le falloit eust esté faite. Ce fust en ce temps là que le comte de La Rochefoucault acheta la lieutenance de roy de Poitou, que M. le prince avoit fait donner à M. de Rochefort son favory, après la mort du marquis de Noirmoustier.

Le Roy, continuant sa marche, arriva à Angers, où il eust nouvelles de la mort du prince de Conty. Il en prist le deuil de noir, le violet n'estant que pour les souverains. Il estoit fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac, et de Madelaine de Roye sa premiere femme. Il avoit en premieres noces espousé la veuve du comte de Montaflé, mere de la comtesse de Soissons; et en secondes, mademoiselle de Guise. Il ne laissa point d'enfants ny de l'une ny de l'autre.

Ce qui avoit mené le Roy jusques là, et l'avoit fait résoudre d'aller à Nantes, estoit qu'encores que M. de Vendosme eust quitté Blavet, il n'avoit pourtant point désarmé tout-à-fait : de sorte que sy on s'en fust retourné, il se trouvoit en estat de pouvoir recommencer. Mais quand il sceust le Roy si près de luy, et qu'il vist tous ceux de la province, qui luy avoient promis assistance croyant qu'il n'iroit point, près de l'abandonner, il craignist que M. le prince n'en fist de mesme, s'il differoit plus longtemps d'accepter le traité de Sainte-Menehoud; et en envoya demander des lettres, qui luy furent aussytost accordées.

Le Roy estant à Nantes, y tint les Estats de Bretagne, où plusieurs demandes luy furent faites. Toutes celles qui regardoient les interests generaux de la province furent accordées, comme entre autres le rasement de diverses places, et particulierement de Blavet, que M. de Vendosme avoit laissé sans le faire desmolir. Mais pour le chastiment de ceux qui l'avoient suivy, et dont les troupes avoient fait de grands excès, on s'en remit au traité de Sainte-Menehoud, au prejudice duquel on ne voulut rien faire. Après quoy la Reine voyant toutes choses en bon estat, et l'hiver s'approcher, elle se résolust au retour, prenant son chemin par le Verger, maison du prince de Guemené, et par Duretal, où le Roy, la Reine et toute la cour furent magnifiquement traités par le comte de Schomberg. De Duretal, on alla à La Flesche, pour voir le college de jésuites que le roy Henry-le-Grand y avoit fondé (dans sa maison, car La Flesche estoit de son domaine devant qu'il fust roy), et pour faire prier Dieu pour luy, son cœur y ayant esté porté après sa mort, ainsy qu'il l'avoit ordonné quand le college fust basty.

Après y avoir séjourné un jour, le Roy fust au Mans, à Chartres, et enfin à Paris, où il arriva le 16 septembre 1614, faisant son entrée par la porte Saint-Antoine (1). Il y fust receu par plus de six mille hommes en armes; et il alla ensuite à Nostre-Dame, et puis au Louvre. M. le prince

(1) Ce fut par la porte Saint-Jacques.

s'y rendist aussy quelques jours après, pour assister à l'acte de la majorité, qui eschéoit le 5 septembre.

Pendant ce voyage, la statue du roy Henry-le-Grand, posée sur un cheval de bronze, faite à Florence et envoyée par le grand duc Cosme II, fust mise sur le Pont-Neuf, au lieu où elle est encore aujourd'huy (1).

Environ ce mesme temps, le duc de Neubourg se fist catholique; et la mauvaise intelligence commencée, dès l'heure de son mariage, entre le marquis de Brandebourg et luy pour le partage de la succession de Cleves, esclata lors de telle sorte, qu'ils en vinrent aux armes. Surquoy les Espagnols et les Hollandois ayant pris la protection, ceux là du duc de Neubourg et ceux cy du marquis de Brandebourg, ils se saisirent sous ce prétexte des principales villes du pays, avec telle reserve toutefois que, chacun n'allant pas où les autres estoient desja, il n'y eust point de rupture, ny de sang respandu. Les Espagnols eurent pour leur part Wesel, et les Hollandois Rées et Emmerick.

M. de Savoye, le plus ambitieux prince du monde et le plus inquiet, voulant recommencer à faire valloir ses pretentions sur le Montferrat, le marquis de Rambouillet y fust envoyé pour essayer d'appaiser ces differents.

Le Roi ayant treize ans accomplis dès le vingt-septieme de septembre, et pouvant, selon la loy establie dans le royaume, estre déclaré majeur, il alla au parlement le 2 octobre suivant, pour en faire vérifier la déclaration selon les formes accoutumées. Il y fust, accompagné de M. le prince et de M. le comte, des ducs de Guise, d'Elbeuf, d'Espernon, de Ventadour et de Monbazon, comme pairs; et des mareschaux de La Chastre, de Laverdin, de Bois-Dauphin et d'Ancre, et du marquis de Rosny, grand-maistre de l'artillerie, comme officiers de la couronne, qui y ont séance le Roy y estant, et non autrement.

Les cardinaux de Sourdis, Du Perron, de La Rochefoucault et Bonsy, qui n'y en ont point non plus sans le Roy, y furent aussy, et s'assirent, par un ordre exprès, sur le banc des pairs ecclesiastiques, et à leur place; car ne leur voulant pas céder en ce lieu là, ces derniers ne s'y trouverent point, se plaignant grandement du tort qu'on leur faisoit (comme en effet les roys ont bien accoustumé quand ils y vont) d'y donner séance à des gens qui n'y en ont point, ainsy que j'ay dit des officiers de la couronne; mais non pas au préjudice de ceux qui en ont le droit, comme les pairs, en les faisant marcher devant eux; les princes du sang ne les précédant là qu'en vertu d'une déclaration faite aux premiers Estats de Blois, qu'ils seroient de là en avant sensés pairs nés, et qu'ils précéderoient tout le monde dans le parlement, aussy bien qu'ailleurs.

Le Roy estoit en son lict de justice; la Reine à sa main droite, une place vide entre deux; les pairs au dessous d'elle, les cardinaux à la gauche, et tout le parlement dans les sieges d'en bas, ainsy qu'il est accoustumé. La Reine dit qu'elle remercioit Dieu d'avoir peu eslever le Roy jusques à sa majorité, et maintenir la paix dans le royaume; qu'elle luy en remettoit le gouvernement, conviant tout le monde à luy rendre obéissance.

Le Roy l'ayant ensuite remerciée, et priée de continuer en l'administration de ses affaires, le chancelier, le premier president et l'avocat du Roy parlerent; puis M. le chancelier ayant recueilly les voix, la déclaration fust vérifiée, dans laquelle il estoit particulierement porté que l'édit de Nantes seroit observé, et celuy contre les duels renouvelé.

Les Estats généraux promis par le traité de Sainte-Menehoud furent enfin assemblés à Paris, et non à Sens comme on l'avoit pretendu, tant pour la commodité de la cour que pour celle des desputés; et l'ouverture s'en fist le 10 d'octobre 1614. Les principales matieres qui s'y agiterent furent la révocation du droit annuel, la publication du concile de Trente, le renouvellement de l'edit des duels, la recherche des financiers, le reglement des finances, les mariages d'Espagne, et l'article du tiers-Estat pour la seureté de la vie des roys.

Or, bien qu'il y eust de grandes contestations sur chacun de ces points, n'y ayant presque rien, quelque juste qu'il soit, qui ne reçoive de la contradiction, les plus sages se laissant souvent emporter aux interests particuliers; celuy néanmoins qui fist le plus de bruit fust l'article du tiers-Estat, parceque ne tendant, à ce que disoient ses auteurs, qu'à rendre l'autorité royale plus affermie, la faisant par ce moyen indépendante de tout autre que de Dieu, et qu'à assurer la personne et la vie des roys, qui sembloient estre attaquées par quelques livres faits sur ce subject, et qu'on croyoit avoir causé la mort des deux derniers, ils s'y attachoient sy fort qu'ils traitoient tous les contredisants d'ennemis des roys et de l'Estat.

L'article portoit que pour arrester le cours de la pernicieuse doctrine qui s'estoit despuis quelque temps introduite contre les roys et les puissances souveraines establies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne demandoient qu'à les troubler et subvertir, le Roy seroit supplié de

(1) On sait que cette statue équestre de Henri IV fut emportée par l'ouragan révolutionnaire. Celle qu'on voit aujourd'hui sur le Pont-Neuf date de la restauration.

faire arrester dans l'assemblée des Estats, par une loy fondamentale du royaume, et qui seroit inviolable et notoire à tous, que comme il est reconnu souverain dans ses Estats, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a aussy personne en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en pouvoir priver les personnes sacrées de nos roys, ny dispenser ou absoudre leurs subjects de la fidelité et obéissance qu'ils leur doivent, pour quelque cause ou pretexte que ce soit.

Que tous ses subjects, de quelque qualité et condition qu'ils soient, tiendroient ceste loy pour sainte, véritable, et conforme à la parole de Dieu, sans distinction, équivoque ou limitation quelconque; laquelle seroit jurée et signée par tous les deputés des Estats, et doresnavant par tous les officiers et bénéficiers, devant que d'estre receus en leurs offices et bénéfices; ordonner à tous prédicateurs, précepteurs et régens d'enseigner et publier que l'opinion contraire, mesme celle qu'il est loisible de tuer et desposer les roys, se soulever et rebeller contre eux, secouer le joug de leur domination, pour quelque cause que ce soit, est impie, detestable, contre la vérité et l'establissement de l'Estat de la France, qui ne despend immediatement que de Dieu; que tous les livres qui enseignent telle fausse et perverse doctrine seront tenus pour seditieux et damnables; tous estrangers qui les escriront ou publieront, pour ennemis jurés de la couronne; tous subjects du Roy qui y adhéreront, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, pour rebelles, infracteurs des loix fondamentales du royaume, et criminels de lese-majesté au premier chef; et que s'il se trouve aucun livre ou discours escrit par des estrangers ecclesiastiques, contenant des propositions contraires à ladite loy directement ou indirectement, que les ecclesiastiques des mesmes ordres establis en France seront obligés d'y respondre, de les impliquer et contredire incessamment sans ambiguité ny equivoque, sur peine d'estre punis des peines portées cy dessus, comme fauteurs des ennemis de l'Estat; et que le present article seroit leu par chacun an, tant aux cours souveraines qu'aux baillages et senechaussées du royaume, à l'ouverture des audiences, pour estre gardé et observé avec toute rigueur.

D'un autre costé, ceux du clergé s'opposoient non pas à ce qui regardoit la conservation de la personne des roys, ny à leur souveraineté temporelle, qu'ils protestoient de vouloir assurer aussy bien que ceux du tiers-Estat, et par de meilleurs moyens, mais à ceste absolue independance; disant entre autres choses que les roys pouvoient estre subjects à l'excommunication comme tous les autres hommes, et qu'eux-mesmes l'avoient tousjours tenu ainsy, n'ayant jamais demandé d'estre exempts que de celles que les evesques, leurs subjects, entreprenoient quelquefois de jetter contre eux, comme ils en apportoient plusieurs exemples. Et que d'ailleurs ce n'estoit point à ceux du tiers-Estat d'en connoistre ny d'en ordonner; que cela produiroit infailliblement un schisme, et au lieu d'assurer la vie des roys et l'Estat, les mettroit en plus grand danger que devant, pour les guerres et autres malheurs qu'il pourroit produire. Sur quoy diverses choses furent dites de part et d'autre, et principalement par le cardinal Du Perron, qui alla trouver pour cela ceux du tiers-Estat dans leur chambre, auquel le president Miron respondit; et despuis encore par le mesme cardinal et M. de Créquy dans le conseil, et en presence du Roy et de la Reine.

M. le prince favorisoit ouvertement l'article, soit pour se montrer plus zélé pour les interests du Roy que la Reine et le conseil, qu'il prévoyoit bien ne devoir pas prendre tout-à-fait ce party-là, ou pour se rendre plus agréable aux huguenots, qui, voyant que cela choquoit le Pape, diminuoit son autorité et pourroit mettre de la division entre le Roy et luy, le deffendoient avec grande chaleur.

[1615] Et il sembloit que le parlement l'approuvast aussy, ayant sur l'heure mesme donné un arrest confirmatif de plusieurs autres donnés anciennement sur ceste matiere, par lequel il estoit déclaré que le Roy ne reconnoist aucun supérieur au temporel de son royaume, sinon Dieu seul; et que nulle autre puissance n'a droit ny pouvoir de dispenser ses subjects du serment de fidelité, et de l'obéissance qu'ils luy doivent, ny la suspendre; le priver ou disposer de son royaume, attenter ou faire attenter par autorité publique ou privée sur la personne sacrée de nos roys.

Ce qui obligea enfin le clergé, pour ne sembler pas abandonner entierement l'interest des roys et du royaume, à dresser un autre article, selon les formes, à ce qu'ils disoient, de tout temps pratiquées dans l'Eglise, et conforme aux décrets du concile de Constance, receu en France, lequel contenoit : Que les detestables parricides commis ès personnes sacrées de nos roys ayant fait connoistre par expérience, et au grand malheur de la France, que les loix et les peines temporelles n'estoient pas suffisantes pour en destourner les damnables meurtriers, qui, conduits et séduits par les artifices du diable, ont

présumé, en commettant telles abominations, d'éviter les peines eternelles : les prélats et ecclesiastiques ausquels Dieu a commis le soin et la conduite des ames et des consciences des peuples, tant comme pasteurs que comme fideles subjects du Roy, ont estimé estre de leur devoir et autorité pastorale, pour arrester et destourner ceste abominable fureur, rebellion et parricide, du cœur et de la pensée de tous ceux qui veulent obéir à la voix du Saint-Esprit, prononcée par l'oracle infaillible de l'Eglise universelle, et éviter la damnation éternelle préparée à ceux qui y contreviennent, de renouveller et faire publier le décret de la quinzieme session du concile de Constance, tenu il y a près de deux cents ans, par lequel décret tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, voudroient maintenir qu'il soit permis d'attenter à la personne sacrée des roys, mesme de ceux qu'on prétend estre tyrans, estoient déclarés abominables, hérétiques, et condamnés aux peines éternelles. Suppliant très humblement les mesmes prélats Sa Majesté d'avoir ceste publication agréable, comme estant propre pour lier et obliger les consciences, et les destourner de toutes telles exécrables imaginations, et d'escrire à nostre Saint Pere la publication et renouvellement dudit saint décret, comme ses prédécesseurs l'ont fait, prétendant lesdits prélats que c'estoit le meilleur remede qu'on y pouvoit aporter, et qu'il suffisoit.

La Reine et ceux du conseil eurent grand desplaisir de voir ceste question agitée en un temps sy mal propre pour cela, et où le Roy, bien que majeur, n'avoit pas encore assez d'autorité pour en décider, et faire prendre à tous les esprits le party qu'il voudroit. C'est pourquoy il fust résolu, pour ne condamner pas une chose sy fort à l'avantage des roys, et ne mécontenter pas aussy les ecclésiastiques, qu'ils voyoient portés de bonne volonté, de faire qu'on n'en parlast plus dans les Estats, et d'évoquer pour cest effet la chose au conseil du Roy, imposant silence tant aux Estats qu'au parlement pour tout ce qui concerneroit ceste matiere.

Mais les ecclésiastiques, non plus que ceux du tiers-Estat, n'estant pas satisfaits de cet expédient, furent diverses fois chez la Reine et chez M. le chancelier, pour leur en parler et s'en plaindre; jusqu'à ce que leur ayant esté fait connoistre que la prudence ne permettoit pas qu'on en usast autrement, ny qu'il se fist aucune déclaration dans les conjonctures présentes, ils s'appaiserent. La noblesse se trouva presque toujours unie avec le clergé sur tous les points qui se proposerent.

Ensuite de cela, la Reine voyant le peu de fruit qu'on pouvoit tirer de ceste assemblée, et qu'il seroit à craindre, sy on la laissoit davantage durer, que quelques esprits séditieux, qui s'y trouvoient, n'y fissent des propositions plus difficiles à esluder, et mesme que celles de M. le prince contre le gouvernement n'y fussent escoutées, elle ne pensa plus qu'aux moyens de la faire promptement finir. A quoy du commencement elle trouva bien de la résistance, la plus-part des desputés demandant que leurs cahiers fussent auparavant respondus, afin de porter quelque contentement dans les provinces. Mais cela ne se pouvant pas, de peur de la conséquence, on les assura seulement qu'on y satisferoit bientost, la Reine leur donnant cependant parole d'oster la *paulette*, d'empescher la vénalité des offices, de faire une chambre de justice contre les financiers, de retrancher les pensions et toutes les despences superflues, et d'achever les mariages d'Espagne, que tous les ordres avoient conjointement demandés; nonobstant tout ce que firent M. le prince et les siens pour l'empêcher, comme estant nécessaires pour maintenir la paix.

De sorte qu'ils s'en allerent sans avoir de rien servy au Roy ny au royaume, comme on avoit pensé; mais seulement à la Reine, contre qui ils avoient esté assemblés, qui demeura bien plus autorisée qu'auparavant, puisque c'estoit du consentement des Estats, et qu'ils ne luy avoient rien retranché; car mesme tout ce qui leur avoit esté promis, excepté les mariages, n'eust aucun effet, non pas, à dire le vray, faute de bonne volonté, mais parceque le parlement et toutes les autres compagnies s'opposerent à la révocation de la paulette, le temps pour lequel on leur avoit donnée n'estant pas encore expiré, et que les troubles qui arriverent bientost après empescherent d'y toucher quand il fust arrivé, aussi bien qu'à tout le reste.

M. le prince voyant qu'il n'avoit peu porter les Estats à ce qu'il vouloit, et que personne n'ayant esté d'advis de toucher au gouvernement, le Roy estant majeur, il n'estoit pas apparent qu'il le fist de luy mesme, tant il se montroit soumis à la Reine, il ne pensa plus qu'à renouveller ses pratiques, et à se mettre en estat de pouvoir au printemps recommencer la guerre : ce qui ne luy fut pas sy malaisé qu'on auroit pensé, la grande prospérité ayant tellement aveuglé la Reine que, ne gardant presque plus de mesure à rien, elle commença lors à diminuer l'authorité des anciens ministres, qui avoient tant travaillé pour maintenir la sienne, et à donner trop de pouvoir au maréchal d'Ancre, lequel ne se conduisant ny avec modération, ny à la mode

de France, estant de très difficile accès, et ne faisant que jouer (ce qui ne s'estoit point encore veu dans ceux qui gouvernoient les affaires), faisoit chaque jour beaucoup de mécontents, et principalement dans le parlement, dont M. le prince avoit grand besoin pour mettre les peuples de son costé.

A quoy il faut encore ajouter une chose qui luy servist beaucoup dans ceste compagnie, qui est que le prix excessif des offices empeschant, comme j'ay desja dit ailleurs, de regarder autant qu'on faisoit autrefois aux bonnes mœurs, les plus sages estant souvent ceux qui ont le moins d'argent, il se trouva lors dans le parlement tant de gens de son humeur, et aussy desbauchés que luy, qu'estant outre cela ravis de se voir recherchés par un prince du sang, ils s'oublierent aisement de leur devoir pour se porter à tout ce qu'il voulust. De sorte qu'on peust dire assurement que sy ce ne furent pas eux qui firent la guerre, au moins la causerent-ils par toutes leurs assemblées et leurs remonstrances, sans lesquelles M. le prince ne l'eust jamais osé entreprendre.

Or il se conduisoit dans ce commencement le plus adroitement qu'il pouvoit, ostant toutes les apparences, et se rendant sy complaisant en ce qu'il pensoit estre agreable à la Reine, qu'il fist mesme un ballet qui fut dansé devant elle (1), où on ne chantoit que ses louanges. Mais comme quand les corps sont mal disposés, les meilleures viandes leur deviennent nuisibles, aussy ce ballet trouvant les esprits desja fort aliénés, au lieu de les réunir les eslongna encore davantage.

Car M. le prince n'ayant pris aucun homme de la cour, mais seulement des conseillers, ou autres personnes qui le suivoient ordinairement, on s'en moqua, et la Reine mesme dit à messieurs de La Rochefoucault, de Termes et de Courtenvaux, qui en firent un au mesme temps, et qui s'excusoient de ce qu'il n'avoit pas esté trop beau, n'ayant pas assez d'argent pour y faire plus de despence; qu'elle se plaisoit tousjours fort à voir ce qui estoit fait par des gens de qualité comme eux, et qu'il avoit une grace à quoy les autres ne pouvoient arriver. Ce qui ayant esté rapporté à M. le prince, il le fist aussytost sçavoir à tous les conseillers, qui prenant cela pour eux, s'en piquerent de telle sorte, qu'ils résolurent de s'en venger à quelque prix que ce fust. Ceux qui servirent le plus M. le prince dans le parlement furent le président Le Jay et M. Le Coigneux (2), qui n'estoit encore que conseiller, mais qui avoit grand crédit parmy la jeunesse.

(1) Ce ballet fut dansé le 22 février 1615.

(2) Le Coigneux fut le père de Bachaumont, connu par son Voyage avec Chapelle.

Dans ce mesme temps les mareschaux de La Chastre et de Laverdin estant morts, leurs places furent remplies de messieurs de Souvré, gouverneur du Roy, et de Roquelaure, lieutenant de roy en Guienne, qui avoit esté fort favorisé du roy Henry-le-Grand.

La reine Marguerite mourust aussy sur la fin du mois de mars; et en elle finist la branche de Valois. Dieu luy avoit donné de très grands avantages; car elle ne surpassa pas plus toutes les autres princesses de son temps par la hauteur de sa naissance, estant descendue de tant de roys, que par sa beauté et la grandeur de son esprit. Mais ne s'estant pas tousjours servie de l'un et de l'autre comme elle devoit, elle répara enfin toutes ses fautes passées, consentant librement au démariage du roy Henry-le-Grand et d'elle, afin qu'il peust avoir une femme qui luy donnast des enfants (car elle n'en avoit jamais eu, et n'estoit plus en âge d'en avoir); et faisant despuis M. le Dauphin son héritier, par une donation entre vifs, pour luy continuer, en tant que besoin seroit, tous les droits qu'elle avoit sur plusieurs Estats de l'Europe, et qui luy appartenoient comme heritiere du roy Henry III, son frere, qu'elle seule avoit survescu. Elle a laissé des Mémoires (3) d'une partie de sa vie, qui ont eu une grande approbation.

Au reste, parceque dans les cahiers des Estats l'article du réglement des finances portoit que toutes les garnisons establies dans des places pour seureté des choses promises par le traité de Sainte-Menehoud seroient ostées, et les places mesmes rendues purement et sans recompense, puisque tout avoit esté executé de bonne foy; M. le prince voyant que cela le regardoit principalement, se résolust aussy, pour tenir sa parole et complaire aux Estats, qui en tesmoignoient un grand desir, de remettre le chasteau d'Amboise entre les mains du Roy. Il fust donné à M. de Luynes: mais d'autant que je n'ay parlé jusques icy que de son premier establissement auprès du Roy, je diray maintenant quelque chose de ce qui luy arriva despuis, et comme il eust ce gouvernement.

Après donc que les oiseaux du cabinet luy eurent esté donnés, ainsy que j'ay desja dit, le Roy le trouva encore sy propre pour tous ses autres plaisirs, qu'il n'y employoit quasy que luy, et il n'y avoit rien de bien fait que ce qu'il faisoit. De sorte que comme on vist qu'à mesure que le Roy croissoit, ceste affection croissoit aussi, on com-

(3) Les Mémoires de Marguerite de Valois font partie de la 1re série de notre collection.

mença à penser que, sy on le laissoit faire, il pourroit devenir favory; et M. de Souvré, qui prétendant ceste place pour M. de Courtenvaux, pour qui le Roy monstroit quelque inclination, ne l'avoit approché que pour en exclure d'autres qu'il appréhendoit davantage, sans s'imaginer qu'il peust aller sy avant, parcequ'il ne luy croyoit pas grand esprit, et qu'il estoit d'un âge fort disproportionné, se voyant trompé, se résolust de l'empescher, en rompant les accès sy libres qu'il avoit auprès du Roy, et essayant d'en donner soupçon à la Reine.

Mais l'inclination du Roy y résistant, et le mareschal d'Ancre, qui le croyoit meilleur pour luy que M. de Courtenvaux, qui sembloit en passe pour cela, l'apuyant fortement, il se conserva malgré M. de Souvré tous les avantages qu'il avoit, c'est-à-dire les entrées, sans qu'il fust besoin de demander pour luy à M. de Souvré, comme pour tous les autres; et la liberté de parler au Roy toutes les fois qu'il vouloit.

Or ce fust Sauveterre, premier valet de garderobe du Roy, et huissier du cabinet de la Reine, qui luy aida principalement à se maintenir en cest estat; car estant fort son amy, et parlant librement à la Reine, il luy insinuoit continuellement que c'estoit un homme modéré, et qui connoissoit si bien les avantages d'estre despendant d'elle, et les périls où il se mettroit s'il s'en séparoit, qu'il n'en falloit rien appréhender; et il faisoit aussy les mesmes diligences auprès du mareschal et de la mareschale d'Ancre.

De sorte qu'en estant bien persuadés, ils contribuerent plustost à augmenter sa faveur qu'à la ruiner, comme ils avoient fait celle du chevalier de Vendosme; et luy faisant faire de temps en temps quelques gratifications pour luy donner moyen de subsister, ils se résolurent enfin de luy donner le chasteau d'Amboise quand M. le prince le rendist, comme Sauveterre disoit que le Roy le vouloit, pourveu qu'il le tesmoignast et en priast la Reine.

Mais ce fust là la difficulté, non pas tant faute d'affection (car il luy eust dès lors donné toutes choses, s'il eust peu, comme il fist depuis), que parcequ'estant naturellement timide, on l'avoit encore accoutumé à ne se mesler de rien. Et il ne l'eust en effet jamais demandé, sy Sauveterre, qui sçavoit l'intention de tous les deux, et qu'il ne feroit point de desplaisir au mareschal d'Ancre, trouvant le Roy et la Reine tout seuls, n'eust eu la hardiesse d'en faire la proposition, et donné courage au Roy d'achever. Ce qu'il fist de sy bonne grace que la Reine en fust satisfaite, et luy accorda à l'heure mesme. M. de Luynes mist dedans son frere de Cadenet.

Les amis de M. le prince se croyant assés forts dans le parlement pour se déclarer, proposerent dans les enquestes de demander l'assemblée des chambres. A quoy la pluspart ayant consenty, ils envoyerent à la grand'chambre, où le président Fayet portant la parole, dit que le Roy leur ayant promis de ne respondre point les cahiers des Estats sans leur communiquer et sceu ce qu'ils auroient à y dire, il estoit nécessaire, puisqu'on ne leur en parloit pas, de s'assembler pour aviser comme ils se devroient gouverner en ceste rencontre, et ce qu'il faudroit faire.

Ce n'estoit pas qu'ils creussent qu'on les eust respondus, mais parcequ'il leur falloit un prétexte pour demander ceste assemblée, et qu'ils n'en trouvoient point de plus plausible que celuy là, ny qui peust estre moins contesté; la plus grande partie du parlement croyant qu'il y alloit de leur interest, ne doutant pas qu'ils ne peussent aisement, quand ils seroient tous ensemble, passer à d'autres choses, et parler de tout ce qu'il leur plairoit, comme il arriva; car ils entrerent aussytost dans la réformation du gouvernement, et pendant deux jours qu'ils furent à délibérer ils ne parlerent que de cela, et de sçavoir sy on desputeroit vers le Roy pour luy faire des remonstrances, ou sy on les tiendroit toutes prestes pour les présenter quand il seroit au parlement, où on disoit qu'il devoit bientost aller pour quelques édits.

Surquoy, après de grandes contestations, ils prirent enfin un tiers party, pire que les deux autres : qui fust que, sous le bon plaisir du Roy, tous les princes, pairs et autres, ayant séance au parlement, seroient mandés de s'y trouver, pour, en présence de M. le chancelier, et les chambres assemblées, aviser aux propositions qu'on feroit pour le service du Roy, le soulagement du peuple, et le bien de son Estat; et il y en eust arrest du 28 mars 1615.

Ceste nouvelle ayant esté portée au Louvre, le conseil fust à l'heure mesme assemblé, qui, jugeant la chose d'aussy grande importance qu'elle l'estoit en effet (car si le parlement avoit ce droit, et qu'il peust, toutes les fois qu'il se feroit quelque chose qui ne luy plairoit pas, assembler les plus grands du royaume pour le corriger, il seroit au dessus du Roy), il conclust qu'il y falloit promptement remédier; et pour cela deffences furent faites à tous ceux qui seroient appelés d'y aller; et l'on manda les gens du Roy, ausquels M. le chancelier dit qu'on les avoit fait venir sur le subject de l'arrest qui avoit esté donné, et dont Leurs Majestés se tenoient fort offensées, ceste convocation des principales personnes du royaume sans la participa

tion du Roy ne leur appartenant point, et ne pouvant estre soufferte; que toutes fois, devant que de rien résoudre et d'en tesmoigner leur juste ressentiment, ils avoient voulu apprendre d'eux, qui estoient particulierement leurs officiers, comme la chose s'estoit passée.

A quoy M. Servin, avocat du Roy, respondant, il essaya de justifier autant qu'il peust l'intention du parlement. Mais le Roy, après avoir de nouveau pris l'avis de ceux de son conseil, leur fist dire par M. le chancelier qu'il se tenoit fort offensé de ce qui s'estoit passé, parceque l'autorité que les roys leur avoient donnée n'estoit que pour rendre la justice à leurs subjects, et qu'ils ne devoient pas s'assembler pour délibérer sur d'autres matieres sans luy avoir parlé, et eu sa permission; que le Roy, quoyque jeune, estoit majeur, et n'avoit pas moins de puissance que ses prédécesseurs; qu'encore qu'ils eussent tesmoigné vouloir que luy chancelier y fust, cela ne les excusoit point, ne pouvant pas s'assembler avec luy ny sans luy sans permission : c'est pourquoy Sa Majesté vouloit que les registres luy fussent apportés, pour en lever l'arrest et en oster la mémoire; faisant cependant très expresses deffenses à la cour de passer outre, et leur commandant d'en porter l'ordre de sa part.

Les gens du Roy firent du commencement grande difficulté de se charger de ces commissions, alléguant plusieurs raisons pour s'en deffendre. Mais n'ayant pas esté trouvées valables, ils y furent contraints, et en firent leur rapport au parlement, qui tesmoigna aussytost de vouloir obéir, les chargeant de l'aller dire au Roy, et l'assurer de son obéissance et fidelité. Ce qu'ayant fait, le Roy montra d'en estre fort content; et prenant l'arrest qu'ils avoient apporté, leur dit qu'il le verroit, et feroit plus amplement entendre sa volonté au parlement.

La chose s'estant passée de la sorte, il y avoit toute apparence de la croire terminée; mais cela n'estant arrivé que parceque ceux des enquestes ne s'estoient pas bien entendus, ils résolurent, dès qu'ils furent hors de la grand'chambre et eurent parlé ensemble, de le réparer en quelque façon que ce fust. Et s'estant diverses fois assemblés de nuit, tant avec M. le prince que sans luy, ils envoyerent enfin des desputés à la grand'-chambre, pour dire que le Roy leur ayant promis de leur faire sçavoir ses volontés, et ne le faisant point, il estoit nécessaire de voir s'il ne falloit pas les demander. De quoy le Roy estant averty, il commanda que les présidents du parlement et des enquestes, avecques quelques uns des conseillers de toutes les chambres le vinssent trouver, ausquels il dit que puisqu'ils vouloient sçavoir sa volonté, M. le chancelier la leur diroit; qui fust en substance : Que le Roy se sentoit fort offensé qu'ils eussent voulu assembler, luy estant majeur, les princes, pairs et autres ayant séance au parlement, sans sa permission (chose sans exemple, et qu'aucun parlement n'avoit jamais faite); que leur pouvoir estoit limité; et que comme ils ne connoissoient point de ce qui estoit attribué à la chambre des comptes ny à la cour des aydes, aussy ne pouvoient-ils se mesler des affaires d'Estat, dont les roys s'estoient de tout temps réservé la connoissance et la direction toute entiere; qu'ils devoient s'estre souvenus, pour en faire de mesme, de ce que fist autrefois le premier président de La Vacquerie (car le duc d'Orléans l'ayant voulu porter à de semblables entreprises, il luy respondit que la cour estoit instituée par le Roy pour administrer justice, et que ceux de la cour n'avoient point d'administration de guerre, de finance, ny du fait et gouvernement du Roy, ni de grands princes; et que messieurs de la cour de parlement estoient gens clercs et lettrés pour entendre et vaquer au fait de justice; que s'il plaisoit au Roy leur commander plus avant, la cour luy obeiroit; mais que, sans le bon plaisir et commandement du Roy, cela ne se devoit faire); de ce que les roys Louis XII et François premier avoient dit sur de bien moindres subjects; et de ce qui arriva du temps de Charles IX, lorsqu'on voulut contester son autorité.

Que le parlement de Paris, qui estoit le premier, devoit servir de regle aux autres, et n'employer le pouvoir qu'il avoit et qu'il tenoit des roys que pour faire valoir leur autorité au lieu de la desprimer, comme ils essayoient de faire, luy estant présent; dont, encore qu'il fust fort offensé, ayant néanmoins sceu que cela ne s'estoit pas passé tout d'une voix, et que c'estoit que les jeunes l'avoient emporté sur les plus vieux et les plus sages, il ne vouloit pas aussy s'en prendre à tous, priant ceux qui avoient bien fait de continuer, et de s'assurer qu'il s'en souviendroit. Et enfin qu'ils ne pensassent pas s'excuser sur ce qu'ils remettoient tout *sous son bon plaisir*, parcequ'on sçavoit bien comme la chose s'estoit faite, et que ceste clause ny avoit esté ajoustée qu'après, et pour adoucir le reste : c'est pourquoy ils n'en estoient pas moins coupables que sy elle n'y eust point esté; leur faisant expresses deffenses de l'exécuter, ny d'en déliberer davantage.

A quoy le premier président respondit qu'ils avoient un extreme desplaisir de ce qu'après avoir sy fidellement servy le roy Henry-le-Grand

et tous ses prédécesseurs, leurs actions fussent si mal interpretées; qu'ils n'avoient aucune charge, estant venus par son commandement, et sans estre avertis de ce qu'on leur diroit; mais qu'ils en feroient leur rapport, suppliant cependant Sa Majesté de prendre en bonne part l'arrest qui avoit esté donné, et de croire qu'il s'estoit fait par l'opinion commune de toute la compagnie, et plustost par un excès de bonne et droite intention, que pour entreprendre sur son autorité.

Le premier président estant retourné et ayant fait son rapport, on s'en estonna sy peu, qu'il fust à l'heure mesme ordonné que, sans s'arrester à ce qu'avoit dit M. le chancelier, on suivroit la premiere résolution, et que deux de chaque chambre des enquestes, avec quelques uns de la grand'chambre et les présidents, mettroient par escrit les remonstrances qu'il faudroit faire. Sur quoy ils furent de nouveau mandés pour leur en réiterer les deffenses; et le Roy mesme leur dit que s'ils continuoient, il s'en souviendroit.

Mais encore que le premier président, qui se conduisoit fort bien, comme tous les autres présidents aussy, excepté le président Le Jay, ne pouvant faire son rapport à cause des festes de Pasques, eust gagné quasy quinze jours après, et que cependant on eust fait tout ce qui se pouvoit pour empescher qu'ils ne s'assemblassent; les plus jeunes néanmoins, animés par M. le prince, de qui ils despendoient entierement, et appuyés du président Le Jay et de quelques uns des anciens conseillers, lesquels, ignorants des affaires du monde et y allant à la bonne foy, demeurerent sy fermes à vouloir achever ce qu'ils avoient commencé, croyant qu'on ne cherchoit que le bien public, qu'ils résolurent, dans la premiere assemblée qui se fist, que chacun donneroit au plustost ses memoires, afin que les remonstrances fussent promptement dressées, lesquelles estant faites furent leues et approuvées; et l'on envoya à M. le chancelier le supplier de demander audience pour les presenter au roi.

Sur cela, le conseil fust du commencement fort partagé; car beaucoup de gens inclinoient à la refuser. Mais M. le chancelier, qui penchoit souvent vers les opinions les plus modérées, le fist plus que jamais en ceste occasion, soutenant qu'il les falloit laisser venir, et qu'ayant jetté ce venin et contenté leur passion, il y en auroit beaucoup qui reviendroient, les contestations servant plus à aigrir les esprits qu'à les ramener. A quoy la Reine ayant enfin consenty, tout le reste suivist, et on leur donna jour au vingtdeuxieme de mai, auquel ils furent receus dans la chambre du conseil.

Le Roy et la Reine avoient auprès d'eux les ducs de Vendosme, de Guise, de Nevers, de Montmorency et d'Espernon, M. le chancelier, les mareschaux d'Ancre et de Souvré, M. de Villeroy et le président Jeannin. Le parlement estant entré, le premier président, après avoir en peu de paroles essayé de justifier ce qu'ils faisoient, présenta les remonstrances, suppliant qu'elles fussent leues en présence de Leurs Majestés. Ce que le Roy ayant permis, M. de Loménie, secretaire d'Estat, les prist, et les leust tout haut.

Ces remonstrances tendoient premierement à prouver que le parlement s'estoit plusieurs fois meslé des affaires d'Estat, dont les roys et le royaume s'estoient bien trouvés, et en avoient tiré de grands avantages, en donnant pour exemples les assemblées faites du temps des roys Jean et Charles V, et les remonstrances faites au roy Louis XI. Ce qui ne faisoit pourtant rien pour eux, parceque c'estoit du consentement de ces roys là, et non pas après leurs deffenses.

De là ils passoient aux désordres qui se commettoient dans le gouvernement, et qui avoient donné subject à l'arrest du 28 mars, n'ayant, ce disoient-ils, demandé la convocation des plus grands du royaume que parcequ'il y avoit apparence que quand ils les auroient reconnus avec eux, ils pourroient les representer au Roy avec plus d'efficace; et que cela ne luy donneroit point de jalousie, puisque tout estoit remis à son bon plaisir. Ensuite ils s'estendoient sur les remedes qu'on y pourroit apporter, qu'ils divisoient en plusieurs articles, mais sans rien particulariser; protestant enfin qu'en cas que, par le pouvoir de ceux qui y estoient interessés, leurs remonstrances ne servissent de rien, ils seroient obligés, pour la descharge de leurs consciences, de les nommer, et de faire voir au public plus manifestement leur mauvaise conduite, afin qu'il y peust estre quelque jour remedié.

A quoy M. le chancelier, qui prist le premier la parole, respondit fort amplement, justifiant tout ce qui s'estoit fait despuis la mort du Roy, et montrant que le gouvernement avoit esté sy heureux pendant la minorité, qu'au lieu de s'en plaindre il en falloit louer Dieu et remercier la Reine, qui par sa grande prudence avoit destourné tous les maux dont on avoit esté diverses fois menacé. Que le Roy estant majeur, personne n'avoit droit de luy prescrire de quelles gens il se serviroit, ny quels conseils il devroit prendre; et enfin que Sa Majesté feroit voir leurs remonstrances, pour y respondre encore plus particulierement.

Le president Jeannin parla aussy, et montra,



sur ce qu'ils disoient des finances, combien ils estoient mal informés, puisqu'on n'avoit touché à l'argent de la Bastille que pour contenter M. le prince et les siens, appaiser les derniers troubles, et faire le voyage de Nantes. Qu'au reste ils ne se devoient point persuader que ceux dont le Roy se servoit dans son conseil eussent aprehension qu'on examinast leur conduite, parceque ce seroit leur plus grand avantage; et qu'il n'y avoit guere d'apparence qu'eux, qui n'estoient point destinés pour cela et n'y avoient jamais travaillé, leur en peussent faire leçon, demandant qu'ils nommassent ceux de qui ils entendoient parler, parceque, s'ils estoient du conseil du Roy, il n'y en avoit pas un qui ne fust prest de respondre de ses actions.

Quand le président Jeannin eust achevé, tous les autres, en presence mesme de ceux du parlement, condamnerent leur procédure, déclarerent que le Roy seul avoit droit et pouvoir de convoquer les pairs; que quand ils seroient appelés par d'autres, ils n'iroient point; et assurerent de leur fidelité.

Le lendemain, il fust donné un arrest au conseil, portant que celuy du parlement du vingt-huitieme mars, et leurs remonstrances, seroient ostées des registres, et qu'à cet effet on les apporteroit à Sa Majesté; le Roy se reservant de faire droit sur les choses qui en auroient besoin, et de renvoyer au parlement tous les édits qui se feroient sur les cahiers des Estats, pour les vérifier ou y faire des remonstrances, promettant de les recevoir favorablement, et y faire réflexion.

Les gens du Roy ayant esté mandés pour entendre la lecture de cest arrest et le porter au parlement, s'en deffendirent encore, disant qu'il y alloit mesme de l'interest du Roy que les choses désagréables se donnassent à d'autres, afin de ne les pas décrediter; mais on voulust, nonobstant cela, qu'ils le portassent. Surquoy les chambres furent assemblées, mais avec un succès bien different des autres fois : ce qui verifia la prediction de M. le chancelier; car les gens du Roy ayant fait leur rapport, la pluspart des voix, comme sy tout ce qui s'estoit fait jusques là ne fust point venu d'eux, allerent à contenter le Roy par toutes sortes de respects et de satisfactions; et les presidents, avec quelques conseillers, furent à l'heure mesme desputés pour cela.

Mais le Roy voulant, quelques raisons qu'on luy peust dire au contraire, que l'arrest du conseil fust enregistré, l'on s'assembla plusieurs fois sans rien conclure, les amis de M. le prince ayant repris courage, et fait toutes sortes d'efforts pour l'empescher. Enfin toutefois, après plusieurs contestations et divers voyages faits de part et d'autre, il fust resolu qu'on donneroit un arrest au parlement portant que les présidents avec quelques conseillers iroient trouver le Roy, pour luy tesmoigner, et à la Reine aussy, le desplaisir qu'ils avoient de leur mécontentement; protester qu'ils n'avoient jamais entendu toucher à leurs personnes ny à leurs actions, non plus qu'à tout ce qui s'estoit fait pendant la regence, n'ayant esté poussés à faire leurs remonstrances d'aucune mauvaise intention, ny pour entreprendre sur leur autorité, mais seulement de zele pour leur service; espérant que quand ils les voudroient examiner, ils le trouveroient veritable. Cest arrest fust du 28 juin, lequel ayant esté prononcé, rendist tout le monde content : le parlement, parcequ'il n'avoit point esté obligé à se desdire, et le Roy parcequ'il ne s'assembleroit plus.

On disoit alors que ce changement sy prompt et sy grand n'estoit pas plus venu des soins qu'on prist de regagner les esprits et de les ramener dans leur devoir, que de ce que n'y ayant point eu de ces sortes d'assemblées pendant le regne de Henry-le-Grand ny despuis, la pluspart de ceux du parlement n'en avoient point veu, et n'ayant pas grande connoissance des affaires du monde, s'estoient laissé emporter à ces beaux pretextes de réforme et de bien public, croyant fermement qu'on ne pensoit qu'à cela, et que ce leur seroit un grand honneur sy par leur moyen tous les abus qui se commettoient estoient corrigés, et le peuple soulagé. Mais quand ils virent qu'il ne se faisoit rien que par cabale, et pour des fins particulieres ausquelles le public n'avoit point de part, et que sy la guerre s'en ensuivoit, comme il y avoit bien de l'apparence, tout le blasme en tomberoit sur eux et sur leurs assemblées, qu'on en estimeroit la principale cause, ils changerent d'opinion, et, ne cherchant qu'à en sortir honnestement, se réunirent avec le premier président aussytost que les remonstrances eurent esté leues devant le Roy, et luy aiderent à faire donner le dernier arrest, qui mist fin au désordre.

Et il sembloit aussy qu'ils avoient fait fort sagement, se tirant d'une affaire où ils n'eussent pas enfin trouvé leur compte; car ne pouvant continuer sans rompre avec le Roy, et se joindre à M. le prince pour entrer dans tous ses desseins, mesme celuy de faire la guerre, qu'on voyoit bien qu'il vouloit : de quelque costé que la fortune eust tourné, ils s'en seroient mal trouvés, estant certain que M. le prince n'auroit pas à la fin moins cherché que le Roy à rabaisser leur

autorité, et que plus elle luy auroit esté utile, plus auroit-il eu raison de la vouloir desprimer, de peur qu'ils ne changeassent, et ne luy gardassent pas plus de fidelité qu'au Roy.

De pouvoir aussy luy disputer le commandement ou le partager, il n'y avoit nulle apparence, non seulement pour l'aversion naturelle que ceux de la noblesse, entre les mains de qui sont les principales forces de l'Estat, ont pour ceux de la justice, et qu'ils voudroient, s'il y avoit lieu, eux-mesmes gouverner, et non pas s'en remettre à d'autres; mais parceque les peuples des grosses villes ne voudroient, non plus qu'eux, sortir de l'obéissance du Roy pour entrer dans celle du parlement, ainsy qu'il s'estoit veu dans les temps des ducs de Bourgogne, des Anglois et de la Ligue, où les parlements avoient eu peu ou point de crédit. Et en effet, un corps où le merite ny la capacité ne fait point entrer, mais l'argent, et où les voix estant comptées et non pas pesées, les jeunes, qui font ordinairement le plus grand nombre, le peuvent quasy toujours emporter, n'est pas bien propre pour gouverner un Estat, où les plus experimentés et les mieux choisis ne sont pas trop bons, leur prétention de representer les Estats-généraux estant sans fondement ny apparence, puisqu'ils ne sont pas éleus comme eux de toutes les provinces.

La mauvaise intelligence arrivée entre M. de Longueville et le mareschal d'Ancre, dès qu'ils furent tous deux en Picardie, y ayant fait naistre deux partis, M. de Longueville avoit du sien tout le peuple et le commun de la noblesse; et le mareschal d'Ancre, les gouverneurs des places et les prétendants à la cour. Or M. de Longueville, qui estoit pour M. le prince et se vouloit rendre utile à son party, considérant combien la citadelle d'Amiens importunoit ceux de la ville, essayoit de les porter à l'attaquer, ou du moins à se retrancher contre elle, esperant que quand ils auroient fait ceste desmarche, les autres villes, qui n'aimoient pas non plus le mareschal, y prenant exemple, se desclareroient aussy contre luy, et qu'avec Corbie et le Castelet, dont ils estoient assurés, ils donneroient tant d'affaires au Roy dans la Picardie, qu'il seroit forcé de quitter toute autre chose pour y aller, comme y ayant plus d'interest à cause du voisinage de Paris; pendant quoy M. le prince, passant en Poitou pour faire déclarer les huguenots, rendroit le chemin de Bordeaux sy malaisé que le Roy n'y pourroit pas aller.

Mais le mareschal d'Ancre (comme dans tous les partis il y a toujours quelques faux freres) en ayant esté averty, pour tenir le peuple mieux en bride fist abattre quelques maisons proches d'un canal qui est entre la citadelle et la ville, qui pouvoient la couvrir et empescher que le canon ne l'incommodast, et mettre en mesme temps des chaisnes au pont qui est sur ce canal, afin d'en estre le maistre, et de le pouvoir lever et baisser quand il luy plairoit. Ce qui donna une telle appréhension à tous les habitans, qu'on ne voulust entreprendre quelque chose de nouveau contre eux, que M. de Longueville creust son temps arrivé, et que ceux de la citadelle n'osant pas tirer sur luy sans un ordre de la cour, il pourroit, devant qu'il fust venu, prendre le pont, et engageant le peuple à le garder, luy faire faire la declaration qu'il prétendoit.

Il s'en alla donc un matin aux Celestins, qui sont proches du pont, comme pour y entendre la messe; où estant, accompagné de beaucoup de noblesse, il y fist encore venir la compagnie de gens de pied de Lierville, qui y estoit de tout temps en garnison; et puis envoya de ses gardes avec des serruriers pour rompre les chaisnes du pont et le mettre en l'estat d'auparavant, ainsy qu'ils eussent fait, sans un gentilhomme du mareschal d'Ancre, nommé Du Tiers, qui s'estant par hasard rencontré sur ce temps là dans l'esplanade, se mist en devoir de l'empescher; et luy estant aussytost venu du secours de la citadelle, les chassa, et en demeura le maistre. Ce que les plus sages, qui estoient avec M. de Longueville, ayant veu, et que quand il iroit avec toute sa compagnie et reprendroit le pont, il ne le pourroit pas garder, à cause du canon de la citadelle, qui voyoit dessus; ils allerent trouver Hautecloque, lieutenant du mareschal d'Ancre, pour chercher quelque temperamment, et en tirer M. de Longueville avec honneur. Mais il fust impossible, Du Tiers ayant refusé toutes sortes de partis, et voulant que les choses demeurassent en l'estat qu'elles estoient. Ce qui ayant fort refroidy le peuple, contraignit M. de Longueville à se retirer, et partir d'Amiens dès le lendemain, de peur de recevoir un plus grand affront s'il y demeuroit davantage. L'action de Du Tiers fust fort louée dans la cour, et recompensée quelque temps après de la cornette des chevaux-légers de la Reine.

Aussytost que M. le prince eust appris ce qui s'estoit passé à Amiens, il se resolust, craignant qu'on ne s'en prist à luy, et que le Roy estant majeur on ne fist plus de difficulté de l'arrester, de sortir de Paris; et faisant semblant d'aller à Saint-Maur, comme il luy estoit assez ordinaire, il fust dès le lendemain à Clermont, qui estoit aussy à luy, afin de pouvoir dire et faire de là tout ce qui luy plairoit, sans crainte de la prison. Tous les autres de son party et qui estoient



à la cour, en partirent aussy au mesme temps, et sans prendre congé du Roy.

Le desplaisir que donna le partement de M. le prince à tous ceux qui aimoient veritablement le bien du Roy et du royaume ne se peust quasy exprimer; car ils croyoient qu'on alloit entrer dans une guerre d'autant plus dangereuse, que les huguenots, qui avoient eu permission de s'assembler, le temps en estant escheu, ne feroient nulle difficulté de s'en mesler, et de s'unir avec luy pour tous ses interests, puisqu'il prenoit aussy les leurs, et vouloit en toutes façons empescher les mariages, dont ils avoient tant d'apprehension. Ce que la Reine et ceux du conseil voyoient bien, mais sans y pouvoir remedier, parcequ'outre que personne ne doutoit que le retardement du voyage du Roy, que M. le prince demandoit sy instamment, n'estant qu'un pretexte, ne le feroit pas revenir, la réputation du Roy y estoit trop engagée, le roy d'Espagne s'estant desja mis en chemin pour amener l'Infante sur la frontiere.

C'est pourquoy la Reine voulant faire partir le Roy à quelque prix que ce fust, elle fist, pour s'y bien préparer, expédier des commissions pour lever trois armées: l'une qui suivroit le Roy; l'autre, qui seroit la plus considerable, pour s'opposer à M le prince en quelque part qu'il allast; et l'autre pour demeurer en Picardie, et bloquer Corbie, ou venir à Paris s'il en estoit besoin.

Mais, pour mettre le plus qu'il se pourroit M. le prince dans son tort, M. de Villeroy fust envoyé l'avertir de ce qui avoit esté résolu, le prier d'accompagner le Roy; et, s'il le refusoit, d'en dire les causes, l'assurant qu'on les osteroit s'il estoit possible. A quoy il respondit qu'il ne pouvoit pas retourner tant qu'on parleroit du voyage, et qu'on ne donneroit point de satisfaction au parlement sur ses remonstrances, ny à luy, ni à ses amis dans leurs justes prétentions. Ce qui s'entendoit principalement pour luy d'estre fait chef du conseil des parties et des finances; et pour ses amis, de donner à M. de Bouillon, qui estoit premier mareschal de France, la direction du taillon tant qu'il n'y auroit point de connestable, afin qu'estant maistres de la justice et de l'argent, tout le monde despendist d'eux, et qu'il ne restast quasy nul pouvoir au Roy ny à la Reine.

Ce fust sur ce temps là que la compagnie de gendarmes de la Reine, qu'on n'avoit licentiée que pour en oster, comme j'ay desja dit, M. de Sully et tous les autres officiers qui estoient huguenots, fust remise sur pied. M. de Praslin en eust la lieutenance; et messieurs de Fossés, de Bourbonne et de Masargue, frere du colonel d'Ornane, la sous-lieutenance, l'enseigne et le guidon.

M. de Villeroy ayant apporté la responce de M. le prince, y retourna plusieurs fois despuis, mais tousjours inutilement; M. le prince, qui ne cherchoit qu'à retarder le partement du Roy pour donner temps à ses amis de faire des levées, et voir à quoy les huguenots se porteroient, proposant à chaque voyage de nouvelles difficultés: et trouvant enfin Clermont mal propre pour cela à cause du voisinage de Paris, il se retira à Coucy, qui en est plus eslongné, prenant pour pretexte qu'on le vouloit enfermer dans Clermont qui n'est point fortifié, et le prendre devant qu'il peust estre secouru.

Ce qui fist résoudre la Reine, pour ne perdre plus de temps en négociations, à luy faire escrire encore une fois pour sçavoir sa derniere résolution, et l'assurer de nouveau que s'il vouloit estre du voyage, on feroit tout ce que raisonnablement on pourroit pour le contenter; sinon, qu'on ne laisseroit pas de partir. Ce fust M. de Pontchartrain, secretaire d'Estat, qui eust ceste commission.

Mais cela ne servist qu'à luy donner de nouveaux subjects de crier, et de dire que puisqu'on vouloit tout perdre, faisant partir le Roy devant qu'il eust mis ordre à ses affaires, il ne luy seroit pas au moins reproché d'y avoir contribué ny consenty; se plaignant au reste du mareschal d'Ancre et de Dolé, que ce dernier avoit, quelque temps auparavant, tiré du barreau (car il estoit avocat) pour en faire son principal confident; du chancelier, et du commandeur de Sillery son frere, et de M. de Bullion; lesquels il disoit estre causes par leurs mauvais conseils, de tous les désordres où on alloit entrer, et ceux dont le parlement avoit entendu parler dans ses remonstrances. A quoy il ajoustoit encore la mort de Prouville, arrivée sur ce temps là.

Or ce Prouville estoit sergent major d'Amiens, qui avoit longtemps suivy le maréchal d'Ancre; mais voyant qu'il n'en pouvoit rien tirer, il s'estoit rangé du party de M. de Longueville. De sorte qu'un soldat italien, de sept ou huit qu'il y avoit dans la citadelle, ayant battu le valet d'un habitant, quoyque sy legerement qu'il n'en garda pas seulement le logis, quelques habitants néanmoins, qui en haine du mareschal en vouloient à toute la nation, l'ayant fait prendre, comme il estoit fort aisé, ne se gardant point, il fust dès le lendemain pendu, sans que Prouville s'y interessast, bien que cela fust de sa charge, ny fist aucune diligence pour le sauver. Despuis, trois autres soldats aussy

italiens s'en estant voulu venger sur un habitant qu'ils trouverent dans l'esplanade, et le maltraiter, ceux de la ville, bien qu'il se fust sauvé, ne laisserent d'en faire informer, et on travailloit à leur procès, Prouville le souffrant encore comme de celuy qui avoit esté pendu.

De sorte que le bruit commun, parmy tous les soldats de la citadelle, estant qu'il participoit à tout ce qui se faisoit contre eux; dès que les trois Italiens qu'on avoit du commencement envoyés à Paris pour appaiser la rumeur en furent revenus, ils se resolurent, croyant peut-estre ne faire pas de desplaisir au mareschal d'Ancre, de s'en venger; et l'ayant veu dans la citadelle, où il estoit allé trouver un secretaire du mareschal pour s'excuser de sa conduite en ces deux occasions, ils l'attendirent dans l'esplanade, et l'assassinerent devant qu'il fust rentré dans la ville, se retirant après dans la citadelle, et de là en Flandre. Dont M. de Longueville, qui estoit lors à Coucy avec M. le prince, ayant eu avis, il y courust aussytost pour esmouvoir le peuple, et l'obliger à en prendre quelque ressentiment. Mais M. de Nerestan, qui y fust par ordre du Roy, y arrivant le premier, les sceust sy bien mesnager, que M. de Longueville connust bientost qu'il n'y gagneroit rien; et craignant mesme enfin de n'y estre pas en seureté, il se retira à Corbie.

Cependant le Roy escrivist au parlement toutes les diligences qu'il avoit faites pour obliger M. le prince à revenir auprès de luy, et à l'accompagner dans son voyage; mais que l'ayant refusé, il ne pouvoit pas douter de ses mauvaises intentions. C'est pourquoy ayant résolu, nonobstant cela, de s'en aller, il leur commandoit de tenir la main à ce que chacun demeurast dans son devoir pendant son absence, faisant punir les contrevenants. Il manda aussy la mesme chose à tous les autres parlements, et aux gouverneurs de provinces et de places.

A quoy M. le prince respondit par un manifeste qu'il fist porter au Roy par un des siens, nommé Marcongnet, et dont il envoya partout des copies, et principalement à l'assemblée des huguenots tenue à Grenoble et aux Rochellois, les conviant de s'unir avec luy pour empescher les mariages. Mais l'assemblée, qui ne faisoit que commencer, estant fort divisée, et ceux de La Rochelle ne voulant pas se déclarer sans elle, cela ne fist pas encore l'effet qu'il prétendoit.

La Reine voyant toutes les actions de M. le prince ne tendre qu'à la guerre, et que rien ne l'en avoit peu destourner, fist l'estat des armées, donnant le commandement de celle qui devoit suivre le Roy à M. de Guise, avec le régiment des Gardes, les gendarmes et les chevaux-légers du Roy, avec quelques troupes qui se levoient en Guyenne; et messieurs de Montigny et de Saint-Geran pour mareschaux de camp.

Le mareschal d'Ancre avoit, du commencement, demandé le commandement de celle qui s'opposeroit à M. le prince; mais ses propres amis considerant que, n'ayant jamais veu de guerre, il seroit un subject mal proportionné à M. de Bouillon, estimé l'un des meilleurs capitaines de son temps, et qu'estant fort hay des peuples, il seroit à craindre que cela les portast plustost à estre contre le Roy que l'amitié qu'ils avoient pour M. le prince, firent tant qu'il s'en désista, pourveu qu'on la donnast à un mareschal de France plus ancien que luy, pour en exclure M. de Praslin qu'il n'aimoit pas, et auquel tout le monde la destinoit, pour la grande confiance qu'on avoit en luy. On la donna donc au mareschal de Bois-Dauphin, et M. de Praslin fust seul mareschal de camp.

Il y eust dans ceste armée les Suisses de la garde, commandés par M. de Bassompierre, fait peu auparavant leur colonel général, par la démission de M. de Rohan; les régiments de Picardie, Piemont, Navarre, Champagne, Bourg, Lespinasse, Rambure, Vaubecourt, Boniface et La Meilleraye. La cavalerie estoit composée des gendarmes de la Reine et de Monsieur, commandés par messieurs de Fossés et de Marillac, sous-lieutenants, et de ceux de M. de Bois-Dauphin; des chevaux-légers du Roy, pendant qu'il n'estoit que dauphin, qu'on avoit tousjours entretenus à cause de M. de Contenant qui les commandoit; et de ceux de messieurs de Vendosme, chevalier de Vendosme et de Verneuil, dont messieurs d'Heure, de Lopes et de La Boulaye estoient lieutenants; et des compagnies de messieurs de Vitry, Sablé, Nangis, Bussy-d'Amboise, Montglat, Zamet et Marolles; de nouvelles levées avec quatre compagnies de carabins, dont M. de Gié estoit mestre-de-camp; tout cela faisant plus de dix mille hommes de pied françois, deux mille Suisses, et environ quinze cents chevaux.

Le mareschal d'Ancre eust celle de Picardie, où, hors le régiment de Nerestan, tout estoit de nouvelles troupes, entre lesquelles le régiment de Portes fust le plus considéré, ayant en douze compagnies plus de douze cents hommes fort lestes, qu'il avoit levés en Normandie, quoyqu'il fust de Languedoc, par le moyen de sa sœur, abbesse de Caen, qui engagea plusieurs personnes riches et de qualité à y prendre des compagnies.

Les choses estant en cest estat, le Roy par-

tist de Paris le dix-septieme d'aoust 1615, et fust accompagné assés loin hors de la ville par messieurs de Vendosme, de Nevers, mareschal d'Ancre, et autres personnes de qualité, qui estoient à Paris. M. de Vendosme s'en alla après cela faire des levées pour le Roy. M. de Nevers se retira à Nevers, n'ayant point esté contre le Roy ceste année là, à cause de madame de Nevers, à qui on donna la commission de conduire Madame et d'amener la Reine; et le mareschal d'Ancre fust en Picardie. Madame ne partist pas avec le Roy, devant, selon la coutume, estre accompagnée du corps de ville et de quelques compagnies de bourgeois, environ une lieue. Elle estoit dans une litiere de velours cramoisy, toute en broderie d'or; les pages et les muletiers qui la menoient vestus de mesme : mais après que ceux qui l'accompagnoient s'en furent allés, elle monta en carosse, et joignist le Roy à la couchée.

Le president Le Jay avoit tesmoigné tout l'hiver une telle partialité pour M. le prince, qu'on ne jugea pas à propos de le laisser à Paris pendant l'absence du Roy. C'est pourquoy on envoya à son logis, le mesme matin qu'on partist, un exempt avec des gardes, lequel luy ayant dit que le Roy vouloit parler à luy, le fist monter dans un carosse à six chevaux, et le mena à Amboise. Sa femme fust à l'heure mesme au Louvre; mais n'y trouvant personne, elle eust recours au parlement, afin qu'il y prist interest et demandast son retour, comme il fist par une desputation fort solemnelle d'un president et de quelques conseillers, qui alleguerent leurs privileges, et beaucoup d'autres raisons ausquelles on ne respondit rien, sinon que le Roy s'en vouloit servir ailleurs; ayant cependant esté dit en particulier aux desputés qu'ils s'en pouvoient retourner, et que pour chose du monde on ne le mettroit en liberté tant qu'on seroit hors de Paris, à cause de ce qu'il avoit fait pendant l'hiver. Ce qu'ayant rapporté à leur compagnie, il y en eust peu qui ne le trouvassent juste; de sorte qu'ils en demeurerent là.

Le soin de Paris pendant l'absence du Roy fut laissé à M. de Liancourt, qui en estoit gouverneur; au premier president, et au president Miron, prevost des marchands. Monsieur logea à l'Arsenal, parcequ'il y a plus d'air qu'au Louvre; et l'on fist garde aux portes.

Quand M. le prince vist que tous ses artifices pour arrester le Roy avoient esté inutiles, il craignist que, s'il differoit davantage à aller en Poitou, les mariages ne se fissent, et que ce pretexte luy manquant, les huguenots, sans lesquels il sçavoit bien ne pouvoir pas subsister, fissent plus de difficulté de prendre son party. C'est pourquoy il hasta tellement ses levées, qu'elles furent plustost prestes que celles du Roy.

Mais quand elles furent à Noyon, où estoit leur rendez-vous général, il ne s'y trouva que quatre à cinq mille hommes de pied, et environ trois mille chevaux, que bons que mauvais; car il y en avoit plus de la moitié de carabins. De sorte que se voyant, avec sy peu de forces, tant de chemin à faire et de rivieres à passer devant que d'estre en Poitou, où il falloit aller ou périr, on y trouvoit sy peu d'apparence, devant une armée aussy grande que seroit celle du Roy, que sy c'eust esté à recommencer, il est très certain que ny luy ny aucun de ses amis ne l'auroit entrepris : mais y estant engagés, et obligés par nécessité d'en prendre le hasard, ils se résolurent d'aller, esperant que la grande capacité de M. de Bouillon y pourroit suppléer; et afin que pendant leur voyage Clermont, qui pouvoit fort incommoder Paris et interrompre son commerce avec Amiens, ne se trouvast pas despourveu, ils y allerent pour y mettre garnison.

Or, le mesme jour qu'ils y arriverent, les recrues du régiment de Picardie, commandées par les capitaines Hames et Bonneuil, devoient coucher à Bresle, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues : ce dont M. le prince ayant esté averty, messieurs de Longueville et du Maine y allerent, avec une partie de leur cavalerie; mais les autres aussy, sur l'avis qu'ils eurent que M. le prince venoit à Clermont, ayant passé outre, pour gagner le pont d'Herme et se couvrir du Thérain, qui n'est guéable qu'en peu d'endroits, ils se fussent assurement sauvés, sans les défilés qu'ils trouverent, qui les arresterent sy longtemps qu'ayant enfin esté attrapés, ils furent défaits, et tous les officiers pris avec le bagage. Ensuite de quoy M. le prince laissa M. d'Haraucourt, gouverneur du Castelet, dans Clermont, et retourna passer la riviere d'Oise à Noyon, et celle d'Aisne à Soissons.

Quant à l'armée du Roy, elle se trouva estant ensemble sy forte et sy bonne, que sy on s'en fust servy, comme on le pouvoit, M. le prince ne s'en seroit pas sauvé; mais deux choses principalement la rendirent comme inutile. La premiere, qu'au lieu de la donner à un homme vigilant et actif, qui allast chercher les ennemis jusques chez eux (comme il faut faire dans le commencement des guerres civiles, où il n'y a ordinairement que de nouvelles troupes, et des gens qui, n'ayant pas accoutumé d'estre contre le Roy, s'estonnent dès qu'ils l'entendent nommer), pour ne leur donner pas loisir de se

reconnoistre et de s'assurer, on prist M. de Bois-Dauphin, qui avoit bien esté autrefois, à ce qu'on disoit, fort brave, mais non pas jamais, à ce que je crois, grand capitaine, et qui, abattu par l'âge et par les maladies, estoit tout-à-fait mal propre pour cest employ. Et la seconde, de luy avoir trop expressement commandé de ne rien hasarder, estant certain que sans cela il ne se seroit pas peu empescher de combattre à Bonny et ailleurs, où tout le monde jugeoit qu'il le pouvoit faire seurement.

Les troupes du Roy avoient eu leur rendés-vous à Creil; mais, sur l'avis qu'on eust que M. le prince estoit à Soissons, on les fist venir à Dampmartin pour couvrir Paris, et empescher les rumeurs qui s'y pourroient faire s'il s'en approchoit. Ce fust dès là où M. de Bouillon montra qu'il en sçavoit plus que M. de Bois-Dauphin; car voyant ceste apprehension, il luy en donna tousjours des alarmes, jusques à ce qu'il se fust mis entre luy et Chasteau-Thierry, dont il avoit besoin pour passer la riviere de Marne et aller en Poitou, où il avoit bien plus affaire qu'à Paris.

C'est une assés mauvaise place, et où, ne prévoyant pas qu'elle deust estre attaquée, on n'avoit rien envoyé; de sorte qu'il ne s'y trouva que cinquante morte-payes et les habitants, lesquels furent si estonnés de voir quatre meschantes pieces qu'on mettoit en batterie (car il n'y en avoit pas plus que cela), que, craignant le pillage, ils forcerent le vicomte d'Auchy, leur gouverneur, de se rendre devant que M. de Fossés, qui s'y en alloit avec les gendarmes de la Reine et deux cents chevaux-légers, y peust arriver. M. le prince prist ensuite Espernay, aussy sur la Marne, pour donner quelque rafraischissement à son armée.

L'exemple de Chasteau-Thierry faisant peur pour les villes de la riviere de Seine, M. de Fossés fust envoyé avec cinquante mestres de la compagnie de la Reine et le régiment de Navarre, pour garder Corbeil, Melun, Montereau et Nogent, et se jetter où il en seroit besoin.

Arrivant à Montereau, il sceust que le baron de Canlay, qui avoit levé un régiment pour M. le prince, l'attendoit à Villebleuvin, retranché dans l'église et dans une maison qui commandoit sur la porte, pour le joindre quand il passeroit. De sorte que, de peur qu'il ne deslogeast quand il le scauroit sy proche, il s'y en alla à l'heure mesme. La maison fust forcée, et la porte de l'église rompue avec un pétard fait d'une aiguiere d'estain. Tout ce qui estoit dedans fust pris ou tué, excepté le mestre de camp, qui se sauva; et on n'y perdist que d'Age, escuyer du Roy et premier gendarme de la Reine, qui avoit fait le petard, et cinq ou six soldats du régiment de Navarre.

Cependant M. le prince estant allé à Fere champenoise, M. de Bois-Dauphin fust à Sezanne pour couvrir la riviere de Seine, où il eust avis que M. du Maine, avec plus de cinq cents chevaux des meilleurs de l'armée, avoit eu son quartier en un bourg nommé, ce me semble, Saint-Saturnin, séparé de tout le reste par un grand marais (1) qui ne se passoit que sur une fort longue chaussée. Or, s'y voyant en péril, il vouloit qu'on fist promptement repaistre, pour aller après chercher un logement plus assuré. Mais la pluspart de ses gens estant volontaires, qui n'obéissent pas comme des troupes réglées, eurent tant de peur, s'ils quittoient celuy-là, de n'en trouver point d'autre, tous les villages de derriere eux estant pris, qu'il ne leur peust jamais persuader, promettant seulement d'en partir à la pointe du jour; et s'ils estoient attaqués (ce qu'ils croyoient pourtant difficile, à cause du peu de temps qu'ils y seroient), de payer de leurs personnes, comme en effet ils y eussent esté obligez sy le dessein qu'on avoit fait de les enlever eust esté bien exécuté. Car M. de Bois-Dauphin y ayant envoyé M. de Praslin avec quatre mille hommes de pied et sept ou huit cents chevaux, ils ne s'en seroient pas sauvés, sans que, dès que leurs gardes avancées leur eurent donné l'alarme, ils monterent tous à cheval et se mirent à la teste de leur quartier pour périr honorablement, comme ils l'avoient promis. Ce qui fist que plusieurs voyant ceste hardiesse, soupçonnerent qu'il y avoit plus de gens qu'on ne l'avoit dit, et que peut-estre toute l'armée ou la plus grande partie y estoit. Et parcequ'on ne pouvoit pas bien aisement s'en esclaircir, n'estant pas encore jour, et qu'un des principaux de ceux qui marchoient à la teste, et qui estoit dans le cœur pour M. le prince, assura de s'en estre approché de fort près, et de l'avoir veue; M. de Praslin eust sy grand peur de hasarder quelque chose contre les ordres exprès qu'on avoit du Roy, qu'il se retira, nonobstant tout ce que luy peurent dire M. de Contenant et quelques autres de la cavalerie legere, qui, s'estant aussy fort avancés, maintenoient qu'il n'y avoit que fort peu de gens. Dont enfin M. de Praslin ayant sceu la vérité, et comme il avoit esté trompé, faillit à se désesperer.

Il ne faut point douter que la défaite de ces gens-là auroit finy la guerre; car estant la fleur de toute l'armée, et quasy les seuls sur qui on se pouvoit reposer en un combat, M. le prince n'au-

(1) Le marais de Saint-Gon, près de Pleurs.

roit osé après cela ny entreprendre d'aller en Poitou, ny tenir en quelque lieu que c'eust esté contre l'armée du Roy; et il eust esté bientost contraint, ou de sortir du royaume, ou de subir la loy qu'on luy auroit voulu donner.

Celuy qui assura d'avoir veu que toute l'armée de M. le prince y estoit n'en fust pas plus mal à la cour, tant il est vray qu'en France on ne sçait ny punir ny récompenser; ce qui est, ce semble, une des plus grandes fautes qui se commettent dans le gouvernement, et la cause principale des désordres qui y arrivent sy souvent.

Or, ce qui faisoit que les troupes se trouvoient quelquefois sy eslongnées les unes des autres qu'elles en estoient en grand peril, venoit de la maniere dont on les logeoit en ce temps là quand les armées marchoient par la campagne; car ne se parlant point de camper, de peur que tout ne se fust desbandé, on prenoit le meilleur logement pour mettre le général, les autres principaux officiers, le canon et les vivres, avec quelques compagnies de gendarmes, et un régiment ou deux tout au plus pour les garder. Tout le reste alloit dans les villages d'alentour plus ou moins eslongnés, selon qu'on les trouvoit, et pressé selon qu'on estoit loin ou proche des ennemis; mais ordinairement tous les gendarmes le plus près du quartier général, et le plus à couvert qu'il se pouvoit, car ils n'aimoient pas à faire de grandes gardes, ny à monter souvent à cheval sans besoin : l'infanterie, deux ou trois régiments ensemble; et la cavalerie légere, en deux ou trois quartiers tout au moins. Et comme il falloit dans l'armée de M. le prince principalement, où ils n'avoient pas des cartes sy exactes que dans l'armée du Roy, que pour faire la distribution des quartiers ils s'en rapportassent à des paysans, qui les trompoient souvent, par ignorance ou de propos deliberé; aussy pouvoit-on facilement tomber dans l'inconvénient où se trouva lors M. du Maine, M. de Bouillon n'ayant pas esté averty du grand marais qui estoit entre le quartier qu'il luy donnoit et le reste de l'armée. Que sy la cavalerie avoit l'alarme, elle devoit à l'heure mesme monter à cheval, et se rendre au quartier général; et sy l'infanterie, pour estre attaquée ou trop proche des ennemis, n'y pouvoit pas aller, on l'alloit querir, ayant ordre de se barricader sy bien qu'elle pust attendre du secours.

Mais ce qui est à remarquer, c'est qu'encore que cest ordre eust esté principalement estably en faveur de la cavalerie, et afin que trouvant tousjours des vivres et du couvert elle peust plus longtemps subsister, il est toutefois très certain que cela n'y servoit de rien, estant obligée, de peur que sy on passoit entre les quartiers on la prist par derriere, à faire tant de gardes, outre que les moindres choses la faisoient monter à cheval, qu'elle estoit aussi travaillée que sy elle eust campée; et sy les cavaliers n'eussent eu qu'un cheval, comme ceux de ce temps-cy, il n'y en auroit pas eu pour un mois.

C'est l'ordre que je vis tenir dans l'une et dans l'autre armée pendant toute ceste campagne (car je commençay lors à porter les armes), et comme en usoient indubitablement tous ces grands personnages qui vivoient du temps des huguenots et de la Ligue, ceux qui commandoient de tous les deux costés ayant fait leur apprentissage sous eux : ce qui ne se pratiqueroit pas aujourd'huy, sans qu'on vist bientost enlever tous les quartiers.

Pendant que M. de Bois-Dauphin estoit à Sezanne, M. de Bouillon, qui vouloit aller à Mery pour y passer la riviere de Seine, ayant esté averty qu'il trouveroit sur le chemin une grande chaussée qu'il pourroit difficilement passer, sy on le suivoit, sans perdre une partie de son armée, fist sur le soir avancer mille ou douze cents chevaux jusques à Pleurs, qui n'est qu'à deux lieues de Sezanne, comme pour s'y venir loger, et s'approcher de M. de Bois-Dauphin : de sorte que toute la cavalerie qui estoit logée de ce costé-là croyant qu'on la vouloit attaquer, fust obligée de monter à cheval : ce qui donna une sy grande alarme à M. de Bois-Dauphin, qu'il manda à toute l'armée de venir à Sezanne.

Mais comme, après qu'il fust jour, on les envoya reconnoistre, M. de Contenant, qui s'avança le plus et fist quelques prisonniers, apprist qu'ils n'estoient venus à Pleurs que pour couvrir leur marche et le passage de ceste chaussée, et qu'ayant appris que toutes les autres troupes l'avoient passée, ils s'en alloient fort viste, afin d'en faire de mesme devant qu'on peust estre à eux. On eust bien quelque envie d'aller après; mais voyant enfin qu'ils avoient plus de deux lieues d'avance, et qu'on n'y seroit pas assez à temps, on les laissa aller.

M. le prince ayant mis ce défilé entre luy et l'armée du Roy, passa sans difficulté la riviere d'Aube, et prist ensuite Mery, qui n'auroit pas peu se deffendre à moins que de toute l'armée. De sorte qu'on commença à craindre pour la ville de Sens, dans laquelle le voisinage de Valery luy avoit donné beaucoup de partisans. C'est pourquoy M. de Fossés, revenu despuis deux jours à l'armée, y fust envoyé avec les mesmes gens qu'il avoit desja eus, pour s'en assurer; et j'y fus avec luy, comme j'avois fait sur la riviere de Seine.

Quand on sceust qu'il arrivoit, il se fist une assemblée de ville pour voir ce qu'il faudroit faire, où il passa tout d'une voix (les serviteurs du Roy n'ayant osé se déclarer) de ne le point recevoir, mesme dans les faubourgs, esperant que M. le prince y seroit plus tost que M. de Bois-Dauphin, et qu'ils le pourroient faire entrer. Mais M. de Fossés, qui alla parler à eux à la porte, où ils le firent demeurer despuis midy jusques au soir, leur fist tant donner d'avis que l'armée du Roy y seroit le lendemain, que n'ayant point aussy de nouvelles de M. le prince, ils eurent peur, et consentirent enfin qu'il logeast au faubourg d'Yonne, avec promesse de le recevoir en cas de besoin dans la ville.

M. de Fossés prist ce logement, afin de pouvoir faire repaistre seulement; car estant bien assuré qu'ils aideroient plustost à le défaire qu'à le sauver, il demeura toute la nuict sous les armes, faisant battre l'estrade, et sollicitant tellement M. de Bois-Dauphin de se haster, comme le seul moyen de sauver une ville de sy grande importance, qu'il y fust en effet le lendemain, et un jour devant que M. le prince, qui avoit plus de chemin à faire, y peust arriver. Ce qui mist le peuple en grand trouble, y en ayant de sy passionnés qu'ils ne vouloient pas qu'on luy ouvrist les portes; et ne le pouvant enfin empescher, un d'entre eux, comme M. de Praslin, qui estoit lieutenant de roy en ceste partie de la Champagne, y entroit pour parler aux magistrats et donner ordre pour la reception de l'armée, fust assés hardy pour monter sur la porte, où, coupant la corde de la herse, elle seroit infailliblement tombée sur sa teste, sans qu'un autre qui s'en aperceust l'arresta avec sa hallebarde.

M. le prince se voyant prévenu, tourna aussytost à gauche pour passer la riviere d'Yonne plus haut; et M. de Bois-Dauphin ayant demeuré deux jours à Sens, et mis la ville en seureté, s'en alla à Joigny, où il eust avis que les troupes de M. de Luxembourg estoient à une lieue et demye de là, dans un bourg nommé Chanlay, eslongné de plus de deux lieues de tous les autres quartiers de M. le prince; non que M. de Bouillon l'eust donné, mais parceque la pluspart de ces gens-là estant, comme ceux de M. du Maine, sans obéissance, ils l'avoient pris de leur propre autorité, le sçachant meilleur que celuy qu'ils avoient eu; aimant mieux tout hazarder que de voir leurs chevaux et eux dans un mauvais logement.

L'avis donc en ayant esté donné, M. de Praslin y alla, sans s'arrester à Joigny, avec toute l'avant-garde et quatre petites pieces de campagne, pour essayer de réparer la faute de Saint-Saturnin : mais ny le nombre ny la qualité des gens ne rendoient pas la chose pareille. Ils furent sy surpris, croyant, ce dirent-ils despuis, l'armée encore à Sens, qu'ils n'eurent autre loisir que de fermer les portes et d'envoyer à M. de Luxembourg, lequel estant allé un peu auparavant voir M. le prince, fist tout ce qu'il peust pour y mener du secours.

Mais quand toutes les troupes auroient esté logées ensemble, elles n'y seroient pas arrivées assés à temps, ceux de Chanlay, qui se trouverent avec de simples murailles, n'ayant pensé, dès qu'ils virent l'artillerie preste à tirer, qu'à se rendre; comme aussy M. de Bois-Dauphin, qui enfin y estoit venu, qu'à les avoir en quelque sorte que ce fust, tant il eust peur qu'une grande poussière, faite par un troupeau de moutons qui fuyoient dans une maison de gentilhomme proche de là, ne fust M. le prince. De sorte qu'on les laissa aller avec chacun un bidet, qui estoit trop pour des gens qui se sçavoient sy mal garder. Ils trouverent leur armée desja ensemble, et preste à marcher pour les secourir; de sorte que s'ils eussent peu l'attendre, il se seroit vraysemblablement donné un grand combat, car toute l'armée du Roy y estoit venue, et n'eust pas peu se retirer. Cest eschec, quoyque petit, donna néanmoins une grande joye à M. de Bois-Dauphin, croyant avoir réparé les fautes passées; mais il ne fust pas longtemps sans en faire encore de nouvelles, et de bien autre conséquence.

Quant à M. de Bouillon, il en fust peu touché; car n'ayant autre pensée que de mener M. le prince en Poitou, il ne comptoit pour rien tout ce qui ne l'en empeschoit pas. C'est pourquoy, sans songer à en prendre revanche, ny s'arrester à quoy que ce fust, il alla diligemment à Bonny, où il croyoit trouver des gués propres pour passer le riviere de Loire. Il y arriva donc le seizieme (1) d'octobre; et le mesme jour M. de Bois-Dauphin fust à Aussoy-sur-Treize, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues, les carabins ayant eu leur quartier à Ousson-sur-Loire.

Ils n'y furent pas plus tost arrivés qu'ils virent de la cavalerie qui faisoit mine de les vouloir investir, et prendre revanche de Chanlay; dont se trouvant fort estonnés (car il est vray qu'ils n'eussent pas peu faire grande résistance, n'y ayant que de mechantes murailles, et les portes se pouvant à peine fermer), ils en avertirent à l'heure mesme M. de Bois-Dauphin, et que M. le prince estoit à Bonny pour y passer la riviere.

(1) Ce fut le 28 octobre, d'après le Mercure françois et les Mémoires de Bassompierre.

Surquoy le conseil estant assemblé, on manda à M. de Gié, mestre de camp des carabins, que s'il ne se pouvoit retirer, qu'il se deffendist, parcequ'on seroit bientost à luy, et on envoya en mesme temps à toutes les troupes pour les faire venir; mais il n'en estoit point de besoin, au moins pour la cavalerie, les carabins ayant donné l'alarme si chaude partout, qu'elle estoit desja en chemin quand ils receurent l'ordre de se rendre au quartier du Roy, ayant oublié de dire que celuy du général se nomme tousjours ainsy.

Après que tout fust arrivé, M. de Bois-Dauphin eust avis que ceux qu'on avoit veus devant Ousson n'estant que des gens envoyés aux nouvelles s'estoient retirés, et que tous leurs quartiers estoient si eslongnés les uns des autres, qu'il pourroit enlever celuy qui luy plairoit devant qu'il peust estre secouru; de sorte qu'il se résolust de partir dès qu'il seroit jour, et d'aller à celui de M. le prince mesme.

Ayant passé Ousson, on vist une garde de cavalerie sur le bord d'un grand ravin, qui se retira dès que l'armée parust; laquelle marchoit en bataille et avec tant d'ordre, que les troupes reprenoient d'elles mesmes leurs places quand on avoit passé quelque défilé; de sorte qu'on fust bien plustost devant Bonny que M. de Bouillon ne pensoit; et il ne s'est jamais veu une plus belle armée pour ce qu'elle contenoit, ny qui eust plus d'envie de combattre.

La garde des ennemis les ayant avertis qu'on alloit droit à eux, M. de Bouillon se trouva fort surpris et embarrassé; car n'ayant prétendu passer la riviere que la nuit suivante, et ne croyant pas que contre les ordres du Roy on se deust mettre en hasard de combattre, il avoit permis à ceux de la cavalerie de demeurer toute la journée dans leurs quartiers, pour se reposer et faire le plus de provisions qu'ils pourroient; de sorte qu'il n'avoit avec luy que la seule infanterie, qui estoit petite et mauvaise.

Toutefois ne voyant point de salut qu'en montrant de se vouloir deffendre, il fist avertir la cavallerie de venir à luy le plus diligemment qu'elle pourroit, et se mist cependant avec l'infanterie à l'entrée d'une petite plaine qui est devant Bonny, logeant son canon en lieu sy avantageux, et faisant faire sy bonne mine, et tant de bruit de tous costés par les tambours et trompettes qu'il avoit, qu'il sembloit que veritablement toute l'armée y fust.

Or M. de Bois-Dauphin, qui n'y estoit allé que sur les assurances qu'il avoit eues, tant à Aussoy que par les chemins, que la cavallerie n'y pouvant pas estre sy tost que luy, l'infanterie toute seule n'oseroit l'attendre, fust bien estonné quand il vist qu'au lieu de cela il sembloit qu'on voulust aller à luy, leur canon ayant mesme tiré aussytost qu'on l'eust apperceu.

C'est pourquoy ayant assemblé le conseil et representé les ordres qu'il avoit, quoyque M. de Vaubecourt, qui avoit veu l'ennemi de près, asseurast qu'il n'y avoit que fort peu de gens, et que M. de Bouillon ne cherchoit qu'à se sauver par la bonne mine, comme on le verroit clairement sy on se saisissoit d'un bois qui estoit à main gauche, et de quelques maisons qu'il y avoit à la droite; M. de Bois-Dauphin voulust en demeurer là, et perdist la plus belle occasion de rendre un très grand service au Roy qui se pouvoit jamais rencontrer; car cela eust finy la guerre.

Quand M. de Bouillon le vist arresté en si beau chemin, il ne douta point que ce ne fust sa marche et son canon qui l'avoient estonné; et en augurant bien du reste de la journée, aussytost que par l'arrivée de quelque cavallerie il ne craignist plus que, la plaine demeurant trop descouverte, M. de Bois-Dauphin reconnust sa faute et la voulust réparer, il fit prendre les maisons et le bois, et attaquer en mesme temps une escarmouche fort chaude, qui dura jusques à ce que la nuit s'approchant, il la fit cesser pour se préparer à passer la rivière, jugeant bien, par ce qu'il avoit veu, qu'il n'en seroit pas empesché.

Sur quoy M. de Bois-Dauphin, comme s'il eust esté bien heureux d'en estre quitte à sy bon marché, et qu'on ne luy demandast rien, voulust aussy se retirer, et aller loger à Ousson. Je fus tout ce jour là avec M. de Marolles, qui commandoit la cavalerie légère de l'aisle gauche, et je vis tout ce que je viens de dire des ennemis, et combien il eust esté aisé de les défaire, mesme depuis l'arrivée de leur cavallerie, et qu'ils eurent pris le bois et les maisons, tant il y paroissoit peu de gens. Mais M. de Bois-Dauphin ne le voulust jamais croire; et pour achever comme il avoit commencé, s'en allant, ainsy que j'ay desja dit, à Ousson, il renvoya toute la cavallerie dans les mesmes quartiers d'où elle estoit partie, nonobstant que M. de Fossés et beaucoup d'autres officiers luy représentassent qu'ils ne pourroient point revenir assés à temps, sy M. le prince vouloit passer la nuit la rivière ou se retirer, et qu'ils offrissent de camper, leur disant qu'il avoit plus de soin d'eux que cela, et que ce seroit trop les fatiguer sy, après avoir esté toute la journée à cheval, ils passoient encore la nuit à descouvert; et qu'assurément M. le prince ne deslogeroit point de Bonny qu'il n'en fust averty, et n'eust le temps de les faire venir.

Ce qu'aparemment il ne faisoit que pour n'estre pas obligé de combattre, voyant bien que tout le monde murmuroit de ce qu'il ne l'avoit pas voulu faire ce jour là.

Cependant M. de Bouillon ayant appris qu'il y avoit à Neufvy un gué beaucoup plus large et moins profond qu'à Bonny, y envoya, aussytost que l'armée du Roy se fust retirée, l'artillerie et le bagage avec ordre de passer le plus diligemment qu'ils pourroient; et les suivant quelques heures après, laissa seulement à Bonny des feux en plusieurs endroits et une garde avancée, pour faire croire qu'il y estoit tousjours, et qui ne se retira que quand on alla à eux.

Ils passerent donc la nuit du 17 au 18 d'octobre sans que M. de Bois-Dauphin en fust averty, que sy tard que la cavallerie, quelque diligence qu'elle fist, ne peust arriver assés à temps que pour voir passer le dernier escadron et la garde, qui estoit demeurée à Bonny.

Ils avoient fait quelques petits retranchements de l'autre costé de la riviere, et une batterie de quatre pieces, pour empescher qu'on ne les suivist; mais il n'en fust point besoin, car dès qu'on les vist de-là l'eau on ne pensa qu'à retourner à Ousson, et à regarder par quel chemin on iroit en Poitou, sans se mettre en hasard de les rencontrer, ny de trouver des pays ruinés, ainsy qu'on feroit, ce disoit-on, sy on se mettoit à leur queue. Ce qui estoit entasser faute sur faute; car leur armée estant affoiblie des troupes de M. de Luxembourg, qui ne peurent pas suivre, faute d'équipages, et de force gens qui, craignant de passer l'hiver hors de chez eux, se desbanderent, et qu'on disoit monter à plus de huit cents chevaux et douze cents hommes de pied, ils se seroient bientost trouvés, sy on les eust suivis, en de telles nécessités de toutes choses, le Berry ny tous les autres pays par où ils passerent n'estant pas abondants comme ceux de deçà la riviere, et ayant toutes les villes contre eux, qu'on les auroit assurément défaits sans les combattre, devant qu'ils eussent esté en Poitou.

Or, par le chemin qu'on prist, on ne leur donna pas seulement le moyen de se refaire (ce qui estoit fort important), mais encore celuy d'arriver les premiers en Poitou et avec tant de réputation, que La Rochelle ny toutes les autres villes huguenotes ne firent plus de difficulté de se déclarer pour eux.

De peur néanmoins que tout le Berry ne demeurast à leur discretion, on envoya à M. de La Chastre, qui en estoit gouverneur, deux cents chevaux-légers et le régiment de Boniface, commandés par M. de Vitry, avec lesquels, et ce qu'il peust assembler du pays, il mist sy bon ordre à ses affaires, qu'il sauva Aubigny et quelques autres petites villes où M. le prince avoit intelligence; et il le contraignist d'en partir, sans avoir rien pris qu'il peust garder.

Quant à M. de Bois-Dauphin, il alla à Chasteauneuf, à Pattay et à Blois pour y passer la riviere de Loire, ne l'ayant pas voulu faire à Gien, où il y a un pont, parceque c'estoit trop près des ennemis, et M. d'Escures empeschant que ce ne fust à Gergeau, ny à Orléans d'où il estoit, parce qu'il craignoit de ruiner le pays d'alentour et de s'y décrediter; de sorte que c'estoit à qui feroit le pis, ce destour ayant allongé le chemin de six ou sept journées pour le moins, et beaucoup aidé à tous les avantages que j'ay dit qu'eust M. le prince.

On pourroit, ce semble, voyant tous ces manquements, douter de la fidélité de M. de Bois-Dauphin, et croire que, s'entendant avec M. le prince, il le vouloit favoriser, mesme aux despens de son propre honneur : mais il n'y avoit certainement que faute de connoissance qui luy faisoit tout apprehender, et qu'il se persuadoit que, veu les ordres qu'il avoit de ne rien hasarder, il n'estoit obligé qu'à conserver l'armée pour la mener toute entiere joindre celle du Roy, sans que M. le prince eust eu aucun avantage sur luy, ny rien pris de consideration. En quoy il estoit peut-être fortifié par d'autres (1) qui n'avoient pas plus d'envye de combattre que luy. Et quant à tous ceux qui connoissoient bien ce qu'il falloit faire, voyant les ordres du Roy, et qu'on les vouloit rendre garants de tout, ils aimoient mieux, après en avoir dit leur opinion, laisser aller les choses comme elles pouvoient, que de s'en charger, veu l'incertitude des événements, desquels personne ne peust respondre. Joint qu'en ce temps là on n'estoit pas sy scrupuleux qu'on pourroit l'estre aujourd'huy pour les choses de ceste nature, la pluspart de ceux qui servoient dans ceste armée estant venus au monde pendant le regne de Henry III, l'avoient sy souvent veu forcé à faire des traictés désavantageux, par l'ignorance de ceux qui commandoient ses armées, ou pour leur interest, sans qu'il leur en prist mal, qu'ils croyoient que ce seroit encore de mesme, comme ce fust en effet; par où on peust voir combien il est dangereux de souffrir de mauvais exemples.

Et ce qui me fait parler sy assurement à la descharge de M. de Bois-Dauphin quant à la fidélité, c'est que messieurs de Praslin et de Bas-

(1) M. de Fontenay avait d'abord écrit *par M. d'Escures*. Il a ensuite effacé ce nom, par ménagement sans doute pour une famille. (Note de M. de Monmerqué).

sompierre, qui avoient les premieres charges après luy, estoient sy fort de mes amis, que je ne partois point d'avec eux; car mesme ils me faisoient entrer dans le conseil, où je me tenois debout derriere leur siege; M. de Praslin disant qu'il avoit esté traité comme cela dans l'armée que M. du Maine commandoit en Guienne en l'année 15.., et que c'estoit la coutume d'en favoriser tousjours quelqu'un de la sorte. Ces messieurs, dis-je, à qui j'entendois parler de toutes choses, eussent peu malaisement le soupçonner, que je ne m'en fusse apperceu. Mais certainement ny eux ny autres ne le firent jamais, et n'y remarquerent autre crime que le peu de capacité, et qu'il n'estoit nullement propre pour cest employ, ainsy qu'on le disoit dès qu'il luy fust donné; dont le Roy et le royaume receurent des dommages infinis par la longueur de ceste guerre, et par celle qui se fist despuis, qui n'en fust qu'une suite. C'est pourquoy les princes doivent bien regarder à qui ils donnent leurs armées, et que ce ne soit pas par faveur ny autre consideration, les meilleurs n'y estant pas trop bons.

Aussytost que le Roy fust arrivé à Poitiers, Madame eust la petite vérole, dont elle fust fort mal. Mais la jeunesse et le bon secours l'ayant enfin sauvée, et mesme sans qu'il luy en restast autre chose que des rougeurs, elle se trouva au bout d'un mois en estat de marcher. Pendant quoy ceux de l'assemblée de Grenoble, à qui la déclaration de M. le prince avoit enflé le cœur, envoyerent des desputés à la cour, qui, selon leur coutume, demanderent tout ce qui avoit esté refusé aux autres assemblées, et de plus l'exécution de l'article du tiers-Estat, la recherche de la mort de Henry-le-Grand, dont ils montroient soupçonner les principaux serviteurs du Roy, qu'ils n'aimoient pas; d'oster aux ecclésiastiques du conseil toute connoissance de leurs affaires, et qu'elle fust réservée aux seuls princes du sang et aux officiers de la couronne non suspects; et enfin que les remonstrances du parlement et les demandes de M. le prince fussent considérées; faisant principalement instance sur ce dernier point, parcequ'il leur promettoit que, pourveu qu'ils se déclarassent pour luy, il ne s'accorderoit jamais avec le Roy sans leur consentement, ny qu'ils n'eussent esté satisfaits sur toutes leurs demandes.

Ce qui hasta le Roy d'envoyer une déclaration au parlement contre M. le prince et autres, prétendant d'empescher par là force gens de prendre son party, et principalement les peuples, qui ne voyant pas sy loing que les autres, s'arrestent ordinairement à de semblables formalités. Mais ceste déclaration ne fust pas vérifiée sans opposition, les amis de M. le prince alléguant sa qualité, et qu'il suffiroit de luy deffendre de prendre les armes, de luy ordonner d'aller trouver le Roy, et autres choses qui, n'allant pas jusques au fonds, n'eussent fait que favoriser sa rebellion, luy donner moyen de la continuer, et laisser un mauvais exemple pour tous ceux de ceste condition, comme s'ils eussent peu se révolter tant qu'ils eussent voulu, sans qu'on leur osast toucher. Sy le president Le Jay eust esté à leur teste, ils eussent donné plus de peine; mais n'ayant personne de ce poids là, il leur fallust enfin céder, et la déclaration fust vérifiée.

Cela n'empescha pas néanmoins que l'assemblée de Grenoble, qui se rendoit de jour en jour plus hardie par les bonnes nouvelles qui luy venoient de M. le prince, n'envoyast diverses fois des lettres fort pressantes à ses desputés pour le Roy et pour la Reine; et que voyant enfin qu'elles ne produisoient rien, et qu'on ne s'en estonnoit pas, elle ne songeast à se déclarer ouvertement. Mais parceque ce leur auroit esté un grand avantage d'avoir M. d'Esdiguieres de leur costé, elle essaya de luy en faire approuver le dessein, luy envoyant toutes les lettres que le Roy leur avoit escrites, pour luy faire voir que, ne parlant qu'en termes généraux et sans rien particulariser, il n'en falloit pas espérer davantage que par le passé. Ils envoyerent aussy celles de M. le prince, par lesquelles il les avertissoit de prendre garde à eux, et leur offroit toutes choses; l'avis de plusieurs de ceux de leur religion, qui leur conseilloient de ne perdre pas une conjoncture sy avantageuse; et enfin ils luy firent dire que la plus grande partie de l'assemblée inclinoit à ne se point séparer, comme quand on fit l'édit de Nantes, qu'on ne leur eust donné une entiere satisfaction; surquoy pourtant ils n'avoient voulu prendre aucune résolution sans avoir son avis.

M. d'Esdiguieres ne voulant pas faire sa responce aux desputés, alla le lendemain dans l'assemblée, où il leur représenta ce qu'ils devoient au Roy, et ce qu'ils en pouvoient esperer en demeurant dans l'obeissance; la grande différence du temps auquel se fist l'édit de Nantes et celuy auquel ils estoient, puisque n'ayant alors qu'une treve, ils pouvoient avec raison demeurer assemblés jusqu'à ce que par un traité ils eussent mis leurs vies et leurs consciences en seureté. Mais qu'à present il falloit rompre un édit dont ils s'estoient contentés, et entrer sans subject, puisqu'il estoit bien observé, dans une manifeste rebellion, dans laquelle ils ne seroient pas suivis

de tous ceux qu'ils pensoient, parceque n'estant pas une guerre de religion comme les précédentes, tous ceux qui aimeroient le repos pouvant demeurer chez eux en seureté, toutes les églises de delà la riviere de Loire, et beaucoup des autres, ne voudroient pas sans nécessité exposer leurs biens et leurs familles à une ruine évidente. Qu'ils devoient considérer ce que diroient les estrangers, voyant que ne se tenant pas contents de la liberté de conscience, qu'ils avoient tousjours pris pour subject de leurs armes, ils cherchoient maintenant, pour satisfaire à l'ambition de quelques particuliers, à se prévaloir de la jeunesse du Roy pour recommencer la guerre et ruiner leur patrie, laquelle arrestant seule les desseins de la maison d'Austriche, et empeschant les Espagnols de se rendre maistres du monde, attireroit la haine publique contre eux. Que tout ce qu'ils feroient n'empescheroit point les mariages qui leur desplaisoient sy fort, le Roy estant trop avancé, et personne ne luy pouvant disputer le passage; qu'ils devoient s'assurer que M. le prince, nonobstant toutes ses promesses, ne montroit de s'y opposer qu'afin de les faire déclarer, et d'obtenir en vertu de leur déclaration des conditions plus avantageuses; et qu'ils ne pouvoient changer le lieu de l'assemblée, car il sçavoit que c'estoit le principal dessein de ceux qui vouloient la guerre, pour estre plus en liberté, sans en avertir les provinces et avoir leur consentement; avec beaucoup d'autres choses fort considérables, mais qui ne produisirent néanmoins aucun effet, tant ils estoient persuadés que la guerre leur seroit avantageuse, ayant M. le prince pour eux, qui leur promettoit de ne se point accorder qu'on ne les eust contentés. Et d'autant qu'ils connurent bien par le discours de M. d'Esdiguieres qu'ils ne le gagneroient pas, et qu'en ce cas leur demeure à Grenoble, où il avoit toute autorité, leur seroit fort incommode, ils se résolurent d'en sortir et d'aller à Nismes, refusant mesme Montpellier, que le Roy, sçachant cela, leur fist offrir, jugeant bien que M. de Châtillon, qui en estoit gouverneur, ne leur seroit pas plus favorable que M. d'Esdiguieres, et craignant d'estre contrôlés par la chambre des comptes et par la cour des aides.

Pendant le séjour du Roy à Poitiers, M. de Candale, qui avoit tousjours sur le cœur que son second frere luy eust esté préféré par M. d'Espernon dans la survivance de ses principales charges, voulust enfin s'en venger; et croyant ne le pouvoir mieux faire qu'en se déclarant contre le Roy et traversant son voyage, qu'il avoit tousjours conseillé, il se résolust de se saisir du chasteau d'Angoulesme, lequel estant fort bon et sur le chemin de Bordeaux, auroit sans doute bien incommodé sy on l'eust eu contraire. Il y alla donc, et y donna rendés-vous au marquis d'Issideuil et à plusieurs autres de ses amis, espérant que M. de Coulombiers, qui y commandoit sous M. d'Espernon et sous luy, parceque, comme j'ay desja dit, il en avoit la survivance, l'y laisseroit entrer avec tout ce qui le voudroit suivre, et que trouvant la garnison foible et sans soupçon, il s'en rendroit aisement le maistre.

Mais M. d'Espernon en estant entré en quelque doubte, manda audit sieur de Coulombiers de luy fermer la porte, et de l'arrester mesme s'il pouvoit; dont M. de Candale ayant esté adverty, et peut-estre par M. de Coulombiers mesme, qui ne vouloit pas se trouver entre le pere et le fils, il sortist de la ville, et se retira en Guyenne avec M. de Rohan, où il ne fust pas plus tost arrivé, que gagné par madame de Rohan, une des plus belles dames de ce temps là, il se fist huguenot.

Quand Madame fust en estat de marcher, la cour alla à Bordeaux, où se firent les noces du prince d'Espagne et d'elle, comme pareillement et au mesme jour celles du Roy et de l'Infante dans Burgos, les ducs de Guise et de Lerme ayant eu pour cest effet des procurations du Roy et du prince d'Espagne; après quoy Madame partist, accompagnée de madame de Nevers et de M. de Guise, qui commandoit son escorte.

Elle prist le chemin des Landes, passa partout sans difficulté, quoyque M. le prince eust fait de grandes diligences pour obliger les huguenots du pays de prendre les armes et de s'opposer à son passage; M. de Castelnau, gouverneur du Mont-de-Marsan, une de leurs places de seureté, luy ayant mesme ouvert les portes et rendu toutes sortes de respects. L'Infante partist au mesme temps de Burgos; mais comme le roy d'Espagne n'avoit rien dans son estat qui le retinst, et qu'il l'aimoit tendrement, il la conduisist jusques à Fontarabie.

Madame estant arrivée à Saint-Jean-de-Luz, en partist le neuvieme de novembre, disna à...., et incontinent après alla dans une maison faite exprès sur le bord de l'eau, pour y estre à couvert jusqu'à ce qu'il fallust passer; pendant quoy la Reine fist la mesme chose, estant allée de Fontarabie disner à Iron, et de là dans la maison qui estoit aussy de son costé; des commissaires envoyés de part et d'autre ayant fait faire les choses toutes semblables.

Après que ces princesses eurent esté quelque peu dans ces maisons, elles en partirent tout d'un

temps pour s'embarquer sur des bateaux destinés pour cela; et ayant abordé à un autre qui estoit au milieu de la riviere, où il y avoit une espece de galerie couverte, elles y entrerent, et s'avancerent d'un pas tousjours esgal, jusqu'à ce qu'elles fussent au milieu, d'où après s'estre fait quelques petits compliments elles passerent, la Reine du costé de France, et Madame de celuy d'Espagne, sans tesmoigner aucun regret pour tout ce qu'elles quittoient, le desir de grandeur estant si naturel dans tous les esprits, qu'il se trouva mesme dans des personnes de leur âge.

La Reine fust suivie de la comtesse de La Torre sa dame d'honneur, de la comtesse de Castre, de la segnore Louise Osorio, pour estre sa dame d'atour; des segnores Isabelle d'Arragon et Catherine de Mendosse, ses filles d'honneur; et de sa premiere femme de chambre.

Madame eust la comtesse Lannoy, qui avoit esté sa gouvernante, pour dame d'honneur; madame d'Aplincourt, mademoiselle de La Capelle, pour tenir la place de dame d'atour; sa sœur et mademoiselle d'Aplincourt pour filles d'honneur; et sa nourrice pour premiere femme de chambre. Le marquis de Senecey fust ambassadeur en Espagne, et le duc de Montaleon vint en France.

Quelques jours après le partement de Madame, le Roy, qui aimoit tousjours de plus en plus M. de Luynes, et qui pour luy donner un titre avoit despuis peu créé une charge de premier ordinaire, l'envoya pour se trouver à l'entrée du royaume quand la Reine y arriveroit, et luy donnant la bien-venue, luy porter une lettre de sa part; mais comme il n'avoit pas esté résolu du premier coup que ce seroit luy qui iroit, la Reine mere ne voulant point du commencement qu'il eust une commission d'un sy grand esclat, il la trouva desja à Bayonne. La lettre, selon qu'elle fust lors imprimée, portoit :

« Madame, ne pouvant, selon mon desir, me trouver auprès de vous à vostre entrée dans mon royaume, pour vous mettre en possession du pouvoir que j'y ay, comme de mon entiere affection à vous aymer et servir, j'envoye devers vous Luynes, l'un de mes plus confidents serviteurs, pour en mon nom vous saluer, et vous dire que vous estes attendue de moi avec impatience, pour vous offrir moy-mesme l'un et l'autre. Je vous prie doncques le recevoir favorablement, et le croire de ce qu'il vous dira de la part, madame, de vostre plus cher ami et serviteur, LOUIS. »

La Reine receut et traita fort bien M. de Luynes; car le Roy son pere se laissant gouverner par le duc de Lerme, elle estoit accoustumée à voir des favoris, et sçavoit comme il falloit vivre avec eux. Elle le renvoya le lendemain avec ceste response, aussy imprimée en ce temps là :

« *Señor, mucho me he holgado con Luynes, con las buenas nuevas que me ha dado de la salud de V. M. Yo ruego por ella, y muy deseosa de llegar donde pueda servir à mi madre. Y asi me doy mucha priesa à caminar por la soledad que me haze, y bezar à V. M. la mano à quien Dios guarde, como deseo. Bezo las manos à V. M.* ANA. »

La Reine partist de Bayonne en mesme temps que M. de Luynes, et marcha le plus viste qu'il se peust. Les huguenots s'estoient vantés d'empescher son passage; et M. de Favas, l'un des plus zelés qu'il y eust, ayant assemblé beaucoup de gens pour cela dans Casteljaloux, dont il estoit gouverneur, sortist en effet pour se mettre sur son chemin; mais M. de Guise ayant fait aller toute sa cavallerie droit à luy, il en eust tant de peur qu'il tourna visage avec toute sa compagnie, et rentrant dans la ville ne parust plus despuis; de sorte que la Reine ayant passé, et fait tout le reste du chemin fort paisiblement, arriva enfin à Bordeaux, où elle fust receue avec une joie incroyable, tant de la cour que du peuple.

Le jour de son arrivée, le Roy la voulant voir sans estre connu, comme il se fait presque tousjours, alla à Castres, par où elle devoit passer; et se mettant à la fenestre d'une chambre basse, M. d'Espernon fust luy faire la reverence devant ceste fenestre, afin que son carrosse s'arrestant, le Roy eust plus de temps pour la bien considérer; après quoy il retourna chez luy, où elle devoit descendre.

La Reine mere s'y estoit aussy rendue un peu auparavant, et se tenoit au bout de la salle sur un théâtre et sous un dais; mais quand la Reine fust près d'entrer, elle alla la recevoir à la porte, où, après l'avoir saluée et baisée, elle luy tesmoigna la joye qu'elle avoit de la voir, et la mena, en prenant sa main droite, sous ce dais, où s'estant assises elles demeurerent quelque temps ensemble, et puis se leverent pour aller à la chambre du Roy, qui joignoit la salle.

Le Roy fust au devant d'elles jusques à la porte de sa chambre; et ayant salué et baisé la Reine, il les mena toutes deux s'asseoir sous un dais, luy au milieu et les Reines à ses costés; après quoy il conduisist la Reine dans son appartement, qui estoit à l'autre bout de la salle.

Le vingt-cinquieme novembre, le Roy et la

Reine furent dans l'église cathédrale en grande cérimonie pour y recevoir la benediction; et ayant esté, au sortir de là, souper ensemble (car cela se fist fort tard), ils allerent après se coucher; mais le Roy sortist du lict aussytost qu'il y fust entré, n'ayant pas esté jugé à propos de l'y laisser davantage, n'ayant gueres plus de quatorze ans.

Peu de temps après l'arrivée du Roy à Bordeaux, le comte de Saint-Paul, qui avoit au commencement favorisé le party de M. le prince, s'y rendist: la comtesse de Saint-Paul sa femme, fort sage et fort catholique, ne le pouvant souffrir contre le Roy, ni pour un party favorable aux huguenots, l'estoit allé trouver en sa maison de Caumont, où elle fist si bien qu'elle le ramena dans son devoir, nonobstant tous les engagements qu'il avoit pris avec M. de Longueville son neveu: ce qui troubla fort tous les desseins des huguenots de Guyenne, Caumont estant sur la Garonne, et au milieu de toutes leurs places.

Le long séjour fait à Poitiers, à cause de la maladie de Madame, fust ce qui en dernier lieu sauva M. le prince; car sy le Roy eust tousjours marché, la Reine seroit arrivée à Bordeaux un mois plustost qu'elle ne fist, c'est-à-dire sur la fin d'octobre, au lieu de celle de novembre; de sorte que M. de Guise luy estant après cela inutile, il auroit peu aller joindre M. de Bois-Dauphin devant que M. le prince fust entré en Poitou; et le contraignant de combattre contre une armée une fois plus forte que la sienne, ou de s'en retourner d'où il estoit venu, quelque party qu'il eust pris luy auroit esté vraysemblablement fort désavantageux. Mais Dieu en ayant autrement ordonné, il passa les rivieres de Creuse et de Vienne, et acheva son voyage sans trouver nulle opposition. Par les chemins il receust un secours de cinq cents reistres que M. de Bouillon avoit fait lever, lesquels furent fort heureux en leur passage; car le marquis de Renel estant allé pour les surprendre auprès de Vitry avec trois ou quatre compagnies de carabins, et ce qu'il avoit peu assembler de noblesse du pays, ils l'avoient defaict et tué.

Entrant en Poitou, il y trouva M. de la Trimouille avec tous ses amis et les desputés de l'assemblée, avec lesquels il traita, et s'obligea entre autres choses, comme il l'avoit tousjours offert, de ne poser point les armes que d'un commun consentement, et qu'ils n'eussent esté satisfaits sur toutes leurs demandes. Ce traité fust signé à Sansay le vingt-septieme novembre.

Aussytost que ceux de l'assemblée en eurent esté avertis, ils escrivirent dans toutes les provinces pour y faire prendre les armes; mais tout ce qui est de deçà la riviere de Loire demeurant dans le devoir, comme l'avoit prédit M. d'Esdiguieres, ils ne furent obéis que dans le Languedoc, la Guyenne et le Poitou; encore s'en fallust-il Montpellier et Aigues-Mortes pour le Languedoc, M. de Châtillon, qui en estoit gouverneur, l'ayant refusé, aussy bien que messieurs de Parabel et de La Rochebaucourt à Niort et à Chastelleraud en Poitou.

Ceste assemblée envoya aussy un pouvoir à M. de Rohan pour commander en Guyenne, où il se gouverna sy au gré de toutes les villes et de la noblesse, qu'il en devint bien plus considéré dans tout le party, et se fist un degré pour monter où on l'a veu despuis, et à quoy il avoit de tout temps aspiré. Dès qu'il eust ce pouvoir, il alla d'un costé et M. de Candale de l'autre pour lever des troupes; mais, bien que le Roy n'y eust personne pour lui faire teste, toutes les villes catholiques se garderent sy bien, qu'ils ne firent autre chose, devant que les nouvelles de la treve arrivassent, que de piller un peu de pays.

Cependant M. de Bois-Dauphin ayant passé la riviere de Loire à Blois, la Creuse à La Haye en Touraine, et la Vienne à Chastelleraud (car, bien que ce fust une place de seureté, M. de La Rochebaucourt luy en ouvrist les portes, et donna passage à toute l'armée tant dans la ville que sur le pont), il alla ensuite à Poitiers et enfin à Barbésieux, où il trouva l'armée du Roy. M. de Guyse, qui la commandoit, demeura seul général, M. de Bois-Dauphin lieutenant général, et messieurs de Praslin, de Montigny et de Saint-Geran, mareschaux de camp. M. de Crequy y faisoit sa charge de mestre de camp des gardes.

Peu de temps après l'union de ces deux armées, le prince de Joinville y arriva avec plus de trois cents chevaux levés en Auvergne, dont il estoit gouverneur; les comtes de La Rochefoucaut et de Schomberg, lieutenants de roy en Poitou et en Limosin, avec plus de deux cents chacun, tirés de ces provinces là; et le marquis de Beuvron, plus de cent qu'il avoit amenés de la basse Normandie; tout cela de noblesse la mieux montée et armée qu'on aist jamais veu.

Or comme M. de Guyse, dès qu'il arriva, se sentist beaucoup plus fort que M. le prince, aussy l'alla-t-il chercher jusques dans ses logements, et le contraignist de se retirer à l'abri des villes huguenotes, lesquelles en receurent bientost tant d'incommodités, par les désordres que faisoient toutes ses troupes et principalement les Allemands, que ne le pouvant souffrir, elles l'auroient sans doute abandonné sy la chose eust duré plus longtemps, et qu'il ne se fust point

fait de treve ; et c'est pourquoy aussy M. le prince y consentist sy facilement.

Du costé de Picardie on n'estoit pas demeuré tout à fait inutile ; car le mareschal d'Ancre, avec cinq ou six mille hommes de pied qu'il avoit levés, se conduisant par le conseil de M. de Nerestan, qui luy servoit de mareschal de camp et qui en estoit fort capable, avoit bloqué Corbie et pris Clermont : ce qui ayant rendu tout le reste de la province paisible, et le chemin de Paris à Amiens assuré, il creust avoir fait chose sy agréable aux Parisiens, qu'il s'y en alla pour en recevoir des remerciements. Mais la haine estoit trop grande pour se changer sy facilement ; de sorte qu'il fust contraint de retourner bien viste à Amiens.

M. de Guyse partant de Barbésieux, avoit envoyé M. de Fossés à la cour pour rendre compte de l'estat de l'armée et des desseins qu'il avoit, et assurer entre autres choses qu'on pourroit, sans rien hasarder, ramener le Roy. En vertu de quoy il partist de Bordeaux le 17 décembre ; et prenant le chemin de Ligourne et de La Rochefoucàut, arriva à Poitiers à la fin de l'année.

On y trouva le grand prieur de Vendosme, lequel, sur les instances faites par M. le prince à Sainte-Menehoud, avoit eu permission de revenir de Malte ; mais comme il n'en estoit party que vers la Saint-Jean, et qu'il avoit esté à Rome pour rendre l'obedience au pape Paul V, il ne peust arriver qu'en ce temps là. Il trouva les choses fort changées ; car il croyoit quand il partist devoir estre favory, et ne se vist pas alors plus considéré que tout le reste de la cour, M. de Luynes ayant pris sa place, et s'y estant sy bien ancré qu'il ne luy peust pas oster.

M. de Nevers s'estant, comme j'ay desja dit, retiré à Nevers dès qu'il vist le Roy hors de Paris, il y demeura sans se mesler de rien, jusques à ce que sçachant la Reine arrivée à Bordeaux et M. le prince en Poitou, il en partist pour travailler à la paix, croyant le temps en estre venu, et qu'il ne s'en trouveroit jamais de meilleur, puisque tous les deux partis ayant chacun obtenu une partie, et mesme la principale, de ce qu'ils pretendoient, comme pour la Reine mere l'accomplissement des mariages, et pour M. le prince d'avoir mené son armée en Poitou, et fait declarer les huguenots pour luy, elle ne leur pourroit estre que très honorable. Il arriva à Bordeaux un peu devant que le Roy n'en partist, et en parla à la Reine mere ; mais quoyqu'elle en eust une extreme envie, aussy bien que le mareschal d'Ancre, qui ne pouvoit sans cela se rendre tout-à-fait maistre des affaires, comme il pretendoit, elle ne voulust pas néanmoins, suivant l'avis des vieux ministres, pour conserver quelque réputation, luy en rien tesmoigner qu'elle ne fust à Poitiers ; esperant qu'avant cela les choses iroient de telle sorte, M. de Guyse estant maistre de la campagne, qu'elle le pourroit faire avec plus de dignité.

Aussytost qu'elle y fust, voyant M. le prince retiré sous les places des huguenots, elle luy permist de l'aller trouver, de l'assurer de sa bonne volonté ; qu'elle seroit ravie qu'il voulust revenir à la cour, et qu'elle feroit tout ce qui se pourroit pour l'y obliger. Elle consentist aussy qu'il y menast l'ambassadeur d'Angleterre, bien qu'on n'eust jamais souffert que les estrangers prissent part dans tout ce qui se traitoit entre le Roy et ses subjects ; mais parceque le roy de la Grand'Bretagne, qui aimoit la paix, avoit tant tesmoigné d'improuver tout ce que faisoient et M. le prince et les huguenots, on pensa que son ambassadeur y agiroit de bonne foy, et que ne pouvant pas estre tiré à conséquence sy on ne vouloit, il pourroit estre d'un merveilleux avantage qu'ils sceussent par sa bouche qu'ils ne devoient rien attendre de ce costé là, comme il arriva.

Ils trouverent M. le prince à Saint-Jean-d'Angely, et dans l'embarras que j'ay dit, à cause du désordre de ses gens, et des plaintes que de toutes parts on luy en faisoit ; de sorte qu'il avoit sy envie d'en sortir qu'il les receust très bien, et les assura d'abord qu'il ne demandoit pas mieux que de s'accommoder : ce qui sans perte de temps ayant esté rapporté à la Reine mere, elle renvoya aussytost M. de Nevers, et avec luy messieurs de Brissac et de Villeroy, pour entrer en matiere, et sçavoir précisément ses intentions.

Ils le trouverent à Fontenay-le-Comte, où ils luy parlerent diverses fois : mais voyant qu'il fuyoit la conclusion, ils jugerent bien que c'estoit pour attendre des nouvelles de l'assemblée, laquelle, ne pouvant pas demeurer à Grenoble après sa déclaration, s'en estoit allée à Nismes, et sans quoy il n'osoit pas traiter. C'est pourquoy, pour luy en donner le temps, et que rien cependant ne peust alterer les bonnes dispositions où on estoit de toutes parts, ils luy proposerent une treve dont il se contenta, et elle fust faite pour durer jusques au premier mars 1616.

Le mareschal d'Ancre et sa femme desirant il y avoit longtemps, pour mieux disposer de toutes choses à leur volonté, de changer le conseil du Roy et d'eslongner d'auprès de la Reine quelques personnes qui ne leur estoient pas confidentes, ils creurent le pouvoir faire dès qu'ils virent les mariages achevés et l'autorité de la Reine

mere, à ce qu'il leur sembloit, par là tout-à-fait affermie, ne craignant point que la paix en peust estre retardée, parceque M. le prince les haissoit aussy : mais pour le faire insensiblement et avec le moins d'esclat qu'il se pourroit, ils y allerent par degrés, commençant par les plus petits, et reservant les autres pour la fin, et quand tout y seroit disposé.

Le premier à qui ils s'adresserent fust Sauveterre, lequel, quoyque dans une condition fort basse (car il n'estoit, comme j'ay desja dit, que premier valet de garderobe du Roy et huissier du cabinet de la Reine mere), ne laissoit pas d'estre un de ceux qui les incommodoit le plus, à cause du grand accès qu'il avoit auprès d'elle, et qu'ayant l'esprit fort hardy, il luy parloit librement de toutes choses, et en estoit escouté.

Le moyen fust de représenter à la Reine qu'il estoit plus à M. de Luynes qu'à elle, que c'estoit par ses conseils qu'il se gouvernoit, et qu'elle ne le pourroit jamais oster d'auprès du Roy, comme elle en avoit envie, tant que Sauveterre y seroit; et pour le Roy, qu'il avoit si parlé indiscretement à la Reine, qu'elle ne le pouvoit plus souffrir.

Or, quoyque M. de Luynes, voyant que cela le regardoit plus que Sauveterre, eust bien voulu l'empescher, et qu'il y auroit peut-estre réussy (car il estoit desja assés bien avec le Roy pour luy faire faire tout ce qu'il eust voulu), il n'osa pas néanmoins le hasarder, tant il eust peur qu'il ne tinst pas ferme, et que son foible estant connu, on ne le chassast luy-mesme. C'est pourquoy il se teust, et ne fist semblant de rien. Cela arriva un peu devant qu'on partist de Bordeaux.

Estant à Poitiers, ils firent chasser le commandeur de Sillery, frere de M. le chancelier. Ils luy en vouloient il y avoit longtemps, parcequ'estant tousjours auprès de la Reine (car de son premier escuyer il avoit esté fait son chevalier d'honneur), et assez clairvoyant, ils entreprenoient peu de choses qu'il ne descouvrist et n'en avertist M. le chancelier, qui rompoit souvent leurs mesures; joint qu'ils n'auroient peut-estre pas peu chasser M. le chancelier luy-mesme, comme ils avoient résolu tant qu'il y eust esté. C'est pourquoy ils s'en voulurent vistement défaire.

La Reine mere y auroit peut-estre résisté, l'aimant assés, sy on ne luy eust point fait entendre qu'estant de ceux contre qui M. le prince s'estoit le plus déclaré, ayant juré qu'il ne retourneroit point à la cour tant qu'ils y seroient, elle ne pourroit le conserver et avoir la paix, qu'elle desiroit sy fort; et que le chassant à ceste heure là, il luy seroit bien moins honteux que de le faire après, et par force.

Ce qui rendist au commandeur sa disgrace plus fascheuse fust la difficulté de la retraite; car estant longue, et ayant pour ennemis tous ceux du party de M. le prince et beaucoup de ceux du party du Roy, comme entre autres M. de Courtenvaux, gouverneur de Touraine, par où il falloit passer, elle luy auroit sans doute esté fort perilleuse, sy M. de Fossés, qui ayant esté son amy dans sa faveur, ne voulant pas l'abandonner dans sa mauvaise fortune et lorsqu'il n'avoit plus besoin de luy, par une générosité non commune en ce temps-cy, n'eust esté, avec vingt maistres de la compagnie de gendarmes de la Reine mere, sans craindre ce qu'elle en diroit, le prendre auprès de Poitiers, et le mener à Paris. Ce qu'elle eust aussy sy désagréable, qu'estant allé despuis à Tours pour s'en excuser, elle ne le voulust pas voir, et luy fist dire de se retirer en sa maison.

Sur la fin de l'année il se fist un grand changement dans Corbie; car encore que M. de Riberpré, qui en estoit gouverneur, eust fort fidellement et utilement servy son party, sa déclaration ayant séparé les forces du Roy et empesché qu'il n'en tombast davantage sur les bras de M. le prince (sans quoy il n'auroit jamais peu passer en Poitou), M. de Longueville ne laissa pas de s'en vouloir rendre maistre; et n'ayant peu le faire luy-mesme, à cause des difficultés qu'il trouva au passage comme il vouloit y aller, il en donna la commission à M. d'Helincourt, qui y estoit en garnison avec son régiment, et à un vieux soldat de Hollande, nommée Le Heaume, que M. de Bouillon y avoit fait sergent major; lesquels profitant de la bonté de M. de Riberpré, qui y ayant receu tous les amis de M. de Longueville, comme la seule retraite qu'ils eussent en ce pays là, n'y estoit pas le plus fort, le mirent dehors, disant qu'il avoit intelligence avec le mareschal d'Ancre. Despuis cela Helincourt en chassa aussy Le Heaume; de sorte que la place demeura sans contredit en la puissance de M. de Longueville.

[1616] Le 21 de janvier, le Roy partist de Poitiers pour aller à Tours; et le froid fut sy excessif qu'il mourust beaucoup de gens de sa suite, comme aussy des armées, dans lesquelles, outre cela, la grande quantité de vins bourrus qu'il y eust ceste année là avoient engendré tant de maladies, qu'il est très certain que sy la guerre eust continué il eust fallu faire de tous les costés de nouvelles levées.

La résolution de traiter ayant esté prise, il restoit de sçavoir le lieu où on s'assembleroit. M. le prince eust bien voulu une des places despendantes de luy, et s'y opiniastra tant qu'il

peust, croyant que ce luy seroit plus de réputation et de seureté, car il s'y vouloit trouver: mais ayant enfin esté contraint de céder, on choisist Loudun, fort commode pour les logements, et non suspecte aux deux partis, estant une des villes de seureté des huguenots, et le gouverneur, nommé Armagnac, premier valet de chambre du Roy.

La cour estant demeurée à Tours pour n'en estre pas eslongnée, M. le comte et madame la comtesse s'y rendirent peu de jours après. M. le prince les avoit priés d'assister au traité pour flatter madame la comtesse, et l'obligeant par là à prendre ouvertement son party, faire voir que toute la maison royale estoit dans de mesmes sentiments. Mais la Reine mere la payant de meilleure monnoye, luy fist offrir de l'y envoyer de la part du Roy avec M. le comte. Ce qu'ayant mieux aymé que d'y estre particuliere, elle s'y conduisit fort bien.

Le jour que M. le comte arriva à Tours, la Reine mere estant logée dans la maison de La Bourdaisiere, et tenant le conseil dans une grande chambre, il y fust luy faire la réverence: mais comme il se retiroit, le plancher, ne pouvant porter le grand monde qui estoit dessus, fondit sous eux; de sorte que M. le comte et quasy tous les autres tomberent en bas. Il ne se fist pourtant point de mal; mais messieurs de Villeroy, de Bassompierre, de Nangis et de Rostaing furent légerement blessés; et M. d'Espernon, le marquis de Villaine et M. de Refuge, conseiller d'Estat, un peu davantage: ils en garderent quelque temps le lict.

M. de Guyse se trouvant par hasard dans une croisée, s'y prist, et y demeura suspendu jusques à ce qu'on l'en vinst retirer; et la Reine mere fust sy heureuse qu'il resta assés de plancher sous elle, car elle estoit apuyée contre la muraille pour la soutenir, et empescher qu'elle ne tombast. Elle ne laissa pas d'avoir grand peur; mais estant enfin revenue à elle, et voyant tous ceux qui estoient dans les ruines, elle tesmoigna beaucoup d'apprehension pour M. de Bassompierre, sans parler de M. d'Espernon ny de M. de Villeroy : ce dont ils prirent tous deux mauvais augure; de sorte que M. d'Espernon, aussytost qu'il fust guary, se retira à Angoulesme.

Dès que le lieu de l'assemblée eust esté résolu, M. le prince y alla avec tout ce qui estoit auprès de luy; et il escrivist à tous les autres de son party de s'y rendre, et mesmes jusques aux femmes. Cependant la conduite de M. de Vendosme tenoit tout le monde en suspens; car ayant levé un grand nombre de troupes avec des commissions du Roy, et, comme il le publioit, pour son service, on voyoit pourtant qu'il biaisoit et essayoit de temporiser, pour prendre mieux son party : ce que le Roy ne voulant pas endurer, et sur les plaintes mesmes que ceux d'Anjou et du Maine faisoient du désordre de ses troupes, estant contraint d'y donner ordre, on luy manda de les envoyer à l'armée, ou de les licentier. Surquoy il se trouva bien empesché; car ne voulant ny l'un ny l'autre, ny mesme se déclarer, il ne sçavoit ce qu'il devoit faire. Enfin il prist le party d'aller en Bretagne, croyant y trouver toutes les places sy despourveues, n'ayant point eu méfiance de luy, qu'il pourroit se saisir de quelqu'une; et sy le Roy le trouvoit mauvais, il se diroit du party de M. le prince.

Mais personne n'y fust trompé; car dès qu'il eust fait difficulté d'obéir, on l'escrivist partout, et en Bretagne particulierement, afin qu'on se tinst sur ses gardes, et qu'on ne le receust nulle part; et pour essayer de l'embarrasser davantage et l'estonner, on luy envoya un héraut, qui luy fist commandement de désarmer. Le héraut se trouva à Chantocé, maison du comte de Vertus, sur les frontieres d'Anjou, du costé de la Bretagne, où estant entré dans sa chambre, vestu d'une cotte d'armes, et luy parlant en presence de tout le monde et selon les formes anciennes, il luy dit : « A toy, César de Vendosme, « je te commande de par le Roy, mon souverain « seigneur et le tien, et à tous tes adhérants, que « tu ayes à poser les armes que tu as prises, « licencier les troupes que tu as levées, et le « venir trouver, et à tous ceux qui t'assistent de « se retirer en leurs maisons; à faute de quoy je « te déclare, et eux aussy, criminels de leze-« majesté, et que serés, comme tels, poursuivis « par force d'armes. » Or, encore que ceste harangue l'eust fort surpris et mis en grande colere, cela ne s'estant pratiqué il y avoit longtemps, il y respondit néanmoins fort doucement qu'il estoit très humble serviteur du Roy, et qu'il parleroit à ceux qui estoient avec luy, et feroit sa response, qui fust, parcequ'ils luy promirent tous, nonobstant ceste déclaration, de ne le point abandonner, qu'ayant pris les armes pour venger la mort du feu Roy, il s'estoit joint pour cela avec M. le prince, et qu'il y emploiroit son bien, sa vie et tous ses amis. Ce qui empescha qu'on ne passast outre, pour ne point troubler la négociation de Loudun.

Le 10 de février, on commença de s'assembler à Loudun, et il y eust, de la part du Roy, M. le comte et madame la comtesse, messieurs de Nevers, de Brissac, de Villeroy, de Thou et de Vic; et de l'autre costé, M. le prince, mesme madame sa mere et madame de Longueville,

messieurs de Longueville, du Maine, de Luxembourg et de Bouillon, les desputés de l'assemblée de Nismes transférée par permission du Roy à La Rochelle, et enfin tous les principaux de leur party, comme messieurs de Vendosme, de Rohan, de La Trimouille, de Sully, de Candale et autres, à mesure qu'ils arrivoient. L'ambassadeur d'Angleterre n'assistoit pas aux conférences, mais il estoit sur le lieu, pour y servir, en cas de besoin, de médiateur.

Beaucoup de gens n'approuverent pas que des femmes fussent assises, et eussent voix dans une assemblée telle que celle là; mais il fallust bien le souffrir, pour les obliger à vouloir la paix, et y contribuer autant qu'elles avoient fait pour la guerre : ce qui n'arrive point aux autres pays, où les femmes estant plus particulieres, et nourries seulement dans les choses de leur metier, elles ne peuvent pas prendre tant de connoissance, comme icy, des affaires publiques. Ce dont il semble qu'on ne se trouve pas plus mal, car estant ordinairement ambitieuses et vaines, et ne se trouvant pas assez considerées tant que les choses demeurent dans l'ordre, elles font le plus souvent tout ce qu'elles peuvent pour les troubler.

Dans la premiere conférence, M. le prince, qui estoit fort éloquent et parloit bien en public, fist un grand discours pour la justification de ses armes, et puis donna un cahier de ses demandes et de celles de ses amis, entre lesquelles il s'en trouva qui arresterent sy longtemps, qu'il fallust par deux fois prolonger la treve; comme principalement que l'article du tiers-Estat fust receu, et que la surséance donnée sur les arrests du parlement pour la seureté de la vie des roys fust levée, M. le prince disant que son honneur y estoit engagé. A quoy on prist enfin ces tempéraments : Que quand on respondroit les cahiers des Estats-généraux, il seroit pourveu à l'article du tiers-Estat, avec l'avis des princes du sang et des grands du royaume, et que la surséance des arrests du parlement seroit levée, mais à condition que ce qui restoit à y faire demeureroit en l'estat qu'il estoit.

Tous les autres articles ayant esté ensuite réglés sans rien donner aux huguenots, comme ils s'y estoient attendus, ny à nul autre qu'à M. le prince, qui eust le gouvernement du Berry, avec la tour de Bourges et le chasteau de Chinon, au lieu de la Guyenne, où il n'avoit nulles places, et quinze cent mille livres pour faire ce qu'il luy plairoit; on croyoit toutes choses achevées, et qu'on n'avoit plus qu'à signer, quand M. le prince demanda de nouveau que la citadelle d'Amiens fust rasée, et qu'il peust signer, quand il seroit à la cour, les arrests du conseil des parties et des finances, comme fait le chancelier : ce qui mist les desputés en grand'peine, croyant que comme c'estoit une chose qui regardoit particulierement la Reine mere et la pourroit sensiblement toucher, qu'ils y trouveroient bien de la difficulté.

Enfin néanmoins, après bien des disputes, M. de Villeroy voyant M. le prince s'y opiniastrer sy fort que rien ne se pourroit achever sans cela, il se chargea d'en aller faire la proposition à la Reine, pour avoir son consentement; mais comme elle expliquoit sinistrement tout ce qui venoit de luy, tant on luy en avoit donné de mauvaises impressions, elle le receust fort mal, aussy bien que sa proposition, qu'elle auroit infailliblement rejettée, comme honteuse et préjudiciable à l'autorité du Roy et à la sienne, s'il n'eust fortement soutenu qu'il luy seroit au contraire très avantageux qu'on vist que pour avoir la paix, sy desirée de tout le monde, elle abandonnoit ses propres interests, pouvant donner beaucoup d'autres choses au mareschal d'Ancre plus grandes que celles là. Et puis s'approchant plus près d'elle, il luy dist tout bas que, pour signer les arrests du conseil, il ne croyoit pas non plus qu'elle deust faire difficulté de donner la plume à un homme dont elle tiendroit la main quand il luy plairoit. Ce qu'ayant bien compris, elle luy permist de s'en retourner et de conclure comme on fist, ayant esté promis pour la citadelle que trois jours après que le Roy auroit signé le traité, il se déclareroit sy elle seroit rasée, ou mise entre les mains d'un homme non suspect à M. de Longueville.

Le mareschal d'Ancre n'y apporta nul empeschement, donnant librement et la citadelle et la lieutenance de roy de Picardie à M. de Montbazon, choisy par le Roy pour cela, du consentement de M. de Longueville, sans autre récompense que celle de la lieutenance de roy de la haute Normandie, qu'avoit M. de Montbazon, avec la promesse du chasteau de Caen, parcequ'il pensoit à des choses plus grandes, et jugeoit bien que quand il auroit changé tout le conseil du Roy, comme il prétendoit le faire après la paix, et qu'il l'auroit remply de ses créatures, il seroit maistre de tout.

Ce que M. le prince n'ignoroit pas; mais il n'avoit garde de s'y opposer, croyant y trouver aussy son compte, tant parcequ'il se vengeroit des vieux ministres, ne pouvant oublier ce qu'ils avoient fait contre luy pendant la régence et despuis, que parcequ'il espéroit avoir meilleur marché des nouveaux, qui de longtemps, quels qu'ils fussent, n'en sçauroient autant que les autres, et n'auroient la mesme autorité.

La conclusion du traité ayant esté sceue, le Roy partist de Tours pour aller à Blois, où, sans différer davantage, on demanda les seeaux à M. le chancelier. Il s'y estoit attendu dès qu'il vist chasser le commandeur de Sillery son frere, et il en receust le coup constamment, et en homme qui sçavoit aussy bien porter la mauvaise fortune que la bonne. Il ne voulust pas les donner à celuy qu'on y envoya; mais il les porta luy-mesme au Roy; et prenant congé de luy et de la Reine avec un visage fort gai, il se retira à Marine.

Quelques jours après le Roy alla à Paris, et trouva hors de la porte plus de douze mille hommes en armes, et une telle affluence de peuple par les rues, tant la joie de le revoir fust grande, qu'il avoit de la peine à passer. M. Du Vair, à qui on vouloit donner les sceaux, y estoit desja arrivé. On ne pouvoit pas faire une élection plus au gré de tout le monde, pour la haute réputation qu'il s'estoit acquise en Provence, dont il estoit premier president; mais il ne respondit pas entierement à ce qu'on en avoit attendu, non pour la justice et avoir les mains nettes (car en cela nul autre homme ne l'a jamais surpassé), mais pour le gouvernement de l'Estat; tant il y a de difference entre les provinces et la cour, les affaires générales et le jugement des procès.

Sur ce temps là M. le prince tomba malade, et fust mesme en quelque péril; mais le Roy, pour montrer comme il y procédoit de bonne foy, voulust que sans attendre son entiere guérison, ny la verification de l'édit, on commençast à l'exécuter; et pour cela il fist mettre le president Le Jay, le marquis de Bonnivet et autres en liberté. Il traita du gouvernement de Berry et de la tour de Bourges avec M. de La Chastre, qui en eust cent mille escus et une charge de mareschal de France; et avec M. de La Curée, du chasteau de Chinon, moyennant cent mille francs. Il envoya le mareschal d'Ancre en Normandie, et M. de Montbazon à Amiens; il se conduisit enfin de telle sorte en toutes choses, que messieurs du Maine et de Bouillon en prirent confiance, et retournerent à la cour.

M. le prince y alla aussy dès qu'il fust guery; et comme il entendoit aussy bien les affaires du conseil que s'il n'eust jamais fait d'autre metier, il s'y rendist en peu de temps sy puissant, que tout le monde estoit forcé d'aller à luy; de sorte qu'on le voyoit souvent entrer dans le Louvre et en sortir avec une plus grande suite que le Roy. Ce que la Reine mere supportoit mal volontiers; mais il falloit avoir patience, et un meilleur prétexte que celuy-là pour le faire arrester.

M. de Montmorency, qui estoit fort bien avec le mareschal d'Ancre, pour n'avoir jamais abandonné le service du Roy, nonobstant ce qu'il estoit à M. le prince, faisant il y avoit longtemps de grandes instances pour la liberté du comte d'Auvergne son beau-frere, mis dans la Bastille par le roy Henry-le-Grand, les renouvela alors de telle sorte, luy representant le besoin qu'il avoit de se faire des amis, et qu'il n'en pourroit trouver de plus assuré que celuy-là, qui n'avoit engagement avec personne, et dont il luy respondroit, que le mareschal y consentist enfin, et d'autant plus volontiers qu'il estoit ravy, n'estant pas content de M. de Guyse, de trouver un homme propre à luy donner jalousie, et qu'en une necessité on luy peust opposer. Or, comme il avoit beaucoup d'esprit et estoit fort né pour la cour, il y prist bientost tant de crédit, le mareschal n'y gardant nulle mesure, que M. de Guyse en eust tout de bon de l'ombrage; mais qui au lieu de le ramener, comme on s'y attendoit, ne servist qu'à l'irriter davantage, et le faire jetter tout-à-fait dans le party de M. le prince. On rendist au comte d'Auvergne la charge de colonel de la cavalerie legere, que M. de Nevers avoit eue pendant sa prison; mais pour le gouvernement d'Auvergne, il demeura au prince de Joinville, de peur d'aigrir par trop M. de Guyse.

M. le prince estant revenu à Paris, tous ceux de son party qui n'y avoient point esté y retournerent aussy, et furent sy bien traités tant du Roy que de la Reine mere, qu'on pensoit qu'ils s'en devroient contenter. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, toutes les graces qu'ils recevoient ne servoient que d'aiguillon pour leur en faire desirer davantage; et cela alla sy avant, que plusieurs personnes ont creu qu'ils vouloient mesme que M. le prince pensast à se faire roy, et qu'il y estoit encore poussé par le milord Hay, despuis appelé le comte de Carlisle, qui estant venu sur ce temps là à Paris pour se conjouir avec le Roy de son mariage, et parler de celuy de Madame, aujourd'huy duchesse de Savoye, avec le prince de Galles, n'en dist rien, et ne fist que chercher à troubler la cour, promettant de grandes assistances de l'Angleterre. Et il est vray qu'il estoit en sy bonne intelligence avec M. le prince, qu'on ne le trouvoit jamais sans quelqu'un de ses amis, et que dans les festins qu'ils luy firent, qui estoient les plus somptueux qu'on eust encore veus, tous les plats se relevant huit fois, ils disoient, peut-estre dans la chaleur du vin, ce mot de *barre-à-bas* qui fist tant de bruit, tout le monde l'expliquant d'une façon fort criminelle, qui estoit d'oster la barre qui sert

de briseure aux armes de Bourbon pour les porter pleines : ce qui n'appartient qu'aux roys (1).

Quoy qu'il en soit, il leur en prist fort mal ; car M. le prince ayant esté à peu de temps de là mis en prison, ils se trouverent engagés dans une guerre où, n'estant assistés de personne (car le roy de la Grande-Bretagne, qui estoit pacifique, ayant plustost souffert qu'approuvé la conduite de son ambassadeur, ne les secourust point), il fallust un miracle pour les en tirer. Mais, devant que d'entrer plus avant dans ceste matiere, il faut dire quelque chose de M. de Luynes et du mareschal d'Ancre, et comme ils entrerent dans ceste mauvaise intelligence, qui causa despuis un sy grand esclat.

Un peu après qu'on eust donné le gouvernement d'Amboise à M. de Luynes, le mareschal d'Ancre voyant sa faveur s'accroistre plus qu'il n'avoit pensé, en prist de tels soupçons, que se trouvant un jour auprès de la Reine avec sa femme, il luy representa la chose comme il la croyoit, et le besoin qu'il y avoit d'y remédier promptement. Sur quoy, après diverses réflexions, ils résolurent enfin de faire tout ce qu'ils pourroient pour persuader au Roy de l'eslongner ; mais que s'il y résistoit, la Reine le feroit de puissance absolue, croyant qu'elle avoit encore assez de pouvoir sur luy pour cela, et qu'ils le luy feroient bientost oublier par tous les divertissements qu'ils luy feroient donner par d'autres, qui en seroient aussy capables que luy. Mais comme ils achevoient la conversation, ils virent Sauveterre à la porte ; et craignant, parcequ'ils avoient parlé un peu haut, qu'il ne les eust entendus, ils voulurent, pour l'obliger au secret, luy en faire confidence.

La Reine luy dist donc tout franchement l'appréhension qu'elle avoit, et comme, au chemin que M. de Luynes faisoit, il estoit impossible qu'il demeurast dans la modération qu'elle s'estoit imaginée, et ne pensast à la despouiller bientost de son autorité pour s'en revestir : ce qu'elle ne pourroit pas empescher sy elle ne le prevenoit et ne luy en ostoit les moyens, en l'eslongnant d'auprès du Roy, comme elle avoit résolu. C'est pourquoy il falloit qu'il luy persuadast de s'en retirer de luy-mesme et sans attendre d'y estre forcé, parceque cela l'obligeroit à luy continuer les biens qu'elle luy avoit desja faits, et à luy en faire mesme de nouveaux : ce qui n'arriveroit pas, s'il s'opiniastroit à demeurer contre son gré. De quoy Sauveterre estant fort surpris (car il n'avoit rien entendu de ce qu'ils disoient), il voulust l'excuser, comme il avoit accoutumé ; mais la Reine ne luy en donna pas le loisir, répliquant fort aigrement qu'elle sçavoit tout ce qu'il pouvoit dire là dessus, et qu'il n'estoit plus de saison, les choses estant venues à tel point qu'on voyoit bien qu'il falloit nécessairement que Luynes ou elle s'en allassent. A quoy il respondit qu'il estoit bien plus raisonnable que ce fust luy ; mais qu'elle en avoit donc un autre tout prest et dont elle seroit plus assurée pour mettre en sa place, parcequ'autrement elle n'y trouveroit pas son compte, et empireroit ses affaires plustost que de les amender, estant très certain que puisque le Roy avoit desja par deux fois tesmoigné qu'il auroit un favory, qu'il continueroit, et que comme M. de Luynes avoit succédé au grand prieur de Vendosme, un autre succéderoit à M. de Luynes ; avec ceste difference toutefois que le Roy estant plus grand, il le choisiroit sans qu'elle y eust part, et que sy le sort tomboit sur le marquis de Courtenvaux, ou sur quelqu'un des petits chasseurs qu'il avoit auprès de luy, il ne vivroit pas avec elle comme M. de Luynes, qui avoit l'esprit moderé, et luy estoit redevable de tout ce qu'il avoit. A quoy ne sçachant que respondre, parcequ'en effet cela estoit fort apparent, et que la Reine ny le mareschal d'Ancre n'y avoient point pensé, ils examinerent à l'heure mesme et devant luy tous ceux qui pouvoient vraysemblablement y pretendre, et jusques à un garçon de la chambre nommé Haran, à qui le Roy faisoit fort bonne chere. Mais ils furent sy empeschés dans le choix, trouvant des inconvénients partout, qu'ils creurent enfin meilleur d'avoir patience, et de ne rien faire qu'ils n'en

(1) Le mot *Barre-à-bas* se trouve expliqué d'une façon moins sérieuse dans les fragments des Mémoires de Bassompierre, publiés par Serieys en 1803 ; voici le passage : « Après que la paix de Loudun, de l'année 1616, eut été « conclue, la reine éloigna les vieux ministres du feu roi « qui l'avoient servie durant sa régence, et mit au lieu du « chancelier Sillery le garde des sceaux du Vair ; Mangot « occupa la charge de Villeroy, et le contrôle des finances, « qu'exerçoit le président Jeannin, fut donnée à Barbin, « personne de peu, mais habile homme et fidèle servi- « teur. M. le prince arriva à Paris peu de temps après que « le roi y fut revenu ; et, selon sa coutume, il alloit le « soir faire la débauche avec trois ou quatre jeunes con- « seillers du parlement et peu d'autres. Un de ces conseil- « lers, nommé le Coigneux, avoit eu quelque acquit con- « trôlé par Barbin, qu'il porta au cabaret où M. le prince « soupoit un soir ; et, le montrant, il lut *Barabas* au lieu « du nom de Barbin, dont M. le prince et les autres se mi- « rent à rire ; et M. le prince dit que ce nom lui convenoit, « parce qu'il est dit *erat autem Barabas latro*, dont les « autres rirent encore ; et, durant le souper, ils burent, « entre autres santés, à celle de Barabas, dont le bruit « courut ensuite par Paris. A peu de jours de là, M. le « prince ayant été arrêté prisonnier, Barbin sut accorte- « ment renvoyer la pierre qui lui avoit été jetée, ayant in- « séré dans la déclaration que la reine fit faire au nom du « roi sur la détention de M. le prince, que ses partisans « pensoient à le faire roi, et qu'en leurs assemblées de dé- « bauche ils buvoient à la santé de Barabas, des armes de « Bourbon, pour les rendre pleines comme celles du roi. »

eussent trouvé un à leur gré, ordonnant cependant à Sauveterre de tenir le cas secret : ce qui fust un coup fort important pour M. de Luynes, le temps luy ayant donné moyen de prendre de plus fortes racines dans l'esprit du Roy qu'il n'en avoit alors, et au Roy mesme de se fortifier plus qu'il n'estoit.

Despuis cela le voyage de Bordeaux se fist, pendant lequel M. de Luynes eust un peu de repos, à cause de la guerre, et de l'absence du mareschal d'Ancre; joint que Sauveterre y aidoit beaucoup par les soins qu'il en prenoit : mais quand on l'eust chassé, et qu'il n'y eust plus personne pour rabattre les coups, les choses changerent bientost, et vinrent à une rupture quasy manifeste, la jalousie du mareschal s'augmentant de telle sorte, à mesure que la faveur de M. de Luynes croissoit, que, n'osant plus penser à le chasser, il ne luy restoit point, ce sembloit, d'autre moyen pour s'en défaire que de le faire tuer.

C'est ce dont M. de Luynes eust une grande peur quand on fust à Paris, croyant que ce seroit par les rues, quand il sortiroit du coucher du Roy; à quoy il ne voyoit point d'autre remede que de loger dans le Louvre : mais parcequ'en ce temps là il falloit une charge pour y avoir une chambre, et que n'en ayant point il estoit bien certain qu'on ne romproit pas la regle pour luy, cela luy auroit esté tout-à-fait impossible sans la capitainerie du Louvre, qu'il pria M. de Fontenay de luy vendre, comme il fist, pensant qu'il se pourroit un jour souvenir de ce service, et le luy rendre; mais néanmoins il ne le fist pas, et l'oublia, comme beaucoup d'autres choses.

Or, soit que le mareschal d'Ancre, n'estant pas encore bien résolu de ce qu'il feroit, creust que ce seroit trop tost se déclarer sy on luy refusoit une chose en apparence de sy petite considération, ou bien que, n'y pensant point du tout, il luy fust indifferent en quel lieu il logeast; tant il y a qu'il eust permission de l'acheter, dont toutefois il ne se tint pas sy obligé, quoyqu'il vist par là sa vie en seureté, que touché de l'appréhension qu'il avoit eue, de laquelle ne pouvant revenir, on a creu qu'il se résolust dès lors, pour n'y plus retomber, de prévenir le mareschal et de s'en défaire, jettant les yeux, pour luy aider à cela, sur M. de Vitry, qui, n'ayant point de liaison particuliere avec le mareschal, y pouvoit estre très propre à cause de sa charge.

Mais parcequ'ils avoient vescu jusques là fort indifferemment, il pria M. de Fontenay, qu'il sçavoit estre de ses amis, de le disposer à estre aussy des siens, comme il fist fort aisement, M. de Vitry en ayant esté ravy, et s'estant tous deux donné parole devant luy de se servir mutuellement envers et contre tous. Il ne luy parla pas néanmoins de ses desseins que longtemps après, et quand il l'eust bien esprouvé; car cela se fist quasy en arrivant à Paris.

Ce qui dans la suite du temps leur donna beaucoup de peine, ce fust M. de Blainville, qui, ayant droit par sa charge d'estre tousjours auprès du Roy, voyoit sy clair qu'on ne pouvoit quasy rien faire dont il ne s'apperceust, et n'en avertist aussytost le mareschal d'Ancre; de sorte que s'ils eussent tant soit peu montré leur bonne intelligence, il en auroit assurement pris et donné assés de jalousie pour rendre la chose plus difficile qu'elle ne fust.

Il estoit cadet de sa maison, et pauvre; mais madame de Souvré, de qui il estoit parent, luy ayant fait avoir pour rien (parcequ'elle l'aimoit fort, et que les charges ne se vendoient pas alors sy communement ny sy grand prix qu'elles font aujourd'huy) le guidon des gendarmes du Roy quand M. de Courtenvaux, devenant gouverneur de Touraine, le quitta (ces charges estant estimées alors incompatibles), il espousa ensuite la veufve d'un president de Rouen, nommé Canonville; et devenant par là assés accommodé, il se mist bientost en grande consideration dans le monde.

Quand l'autorité de M. de Souvré vint à diminuer, ne se trouvant pas mesme sy bien avec luy qu'il avoit esté, il chercha l'appuy du mareschal d'Ancre, qui, estant bien informé de ses bonnes qualités, en fust fort aise; et afin qu'il le peust mieux servir, luy fist donner un brevet des affaires du Roy, qui estoit lors une chose en usage, et qui faisoit avoir toutes les entrées, sans qu'il fust besoin de demander. Le comte de Gramont et M. de Termes en avoient eu du temps de Henry-le-Grand, comme le comte de La Rocheguyon, le commandeur de Souvré et luy, de celuy du feu Roy; mais M. de Souvré n'estant pas satisfait qu'il l'eust ainsy abandonné quand il pensoit n'en avoir plus de besoin, se résolust de s'en venger; et le voyant un jour monter dans le carrosse du Roy sans qu'il luy dist, ainsi qu'il avoit accoutumé, il le fist descendre; dont s'estant plaint au mareschal d'Ancre, M. de Souvré fust contraint de se raccommoder avec luy, et de le laisser jouir de tous les avantages qu'il avoit eus jusques là.

Le mareschal d'Ancre l'ayant donc mis en cest estat, il le servoit fort fidellement et fort bien; et sy, quand M. de Luynes commença à faire peur, il en eust esté creu, le mareschal

s'en seroit vraysemblablement mieux trouvé, car il auroit ou ruiné tout-à-fait ou gagné celui-cy; et de la sorte dont il en usa, ne se portant ny à l'un ny à l'autre, et luy faisant tous les jours donner quelques nouvelles mortifications par la Reine mere, sans luy oster les moyens de s'en ressentir, ils le forcerent quasy à faire ce qu'il fist.

Cependant, pour continuer à remplir le conseil de gens nouveaux comme on avoit commencé, le mareschal d'Ancre mist M. Mangot, auquel il avoit peu auparavant fait donner la charge de premier president de Bordeaux, en la place de secretaire d'Estat de M. de Puisieux, qui s'en estoit allé avec son pere, se doubtant bien qu'il obligeroit par là M. de Villeroy, qui faisoit la charge tout seul, de se retirer sans qu'on le luy dist, comme il arriva; et il y fist peu de temps après entrer M. de Luçon, quand M. Du Vair ayant esté disgracié, on donna les sceaux à M. Mangot. Or M. de Luçon n'y fust pas longtemps sans faire connoistre les grands talents qu'il avoit, et se rendre sy nécessaire à la Reine mere et au mareschal d'Ancre, qu'ils ne pouvoient rien faire sans luy.

Les affaires estant en cest estat, la Reine mere, bien embarrassée de M. de Luynes et de M. le prince, et ce dernier avec une telle autorité dans la cour que cela ne pouvoit presque pas durer davantage sans qu'il en devinst tout-à-fait le maistre, son impatience aussy bien que celle de ses amis renversa tout ce qu'ils avoient édifié, et les mist plus bas que jamais.

Car M. de Longueville estant, par le traité de Loudun, rentré dans son gouvernement, et le mareschal d'Ancre sorty d'Amiens, Peronne luy estoit demeurée, quoyqu'il n'y fust pas moins hay que dans Amiens, ne s'en estant point parlé à Loudun, parce, comme il est bien vraysemblable, qu'on creust que ce seroit pousser les choses trop loin de le tirer encore de là, Dieu l'ayant ainsy permis pour en faire la pierre de scandale.

Mais quelques uns des principaux habitants ne le pouvant souffrir, et voulant en estre deslivrés aussy bien que les autres, allerent trouver M. de Longueville pour luy offrir de luy mettre la ville entre les mains, l'assurant qu'il n'auroit qu'à s'y presenter, le chasteau ne pouvant pas l'en empescher, n'estant ny fortifié ny muny, et n'ayant point de porte de derriere. Ce que M. de Longueville, qui ne cherchoit qu'à avoir le plus de places qu'il pourroit dans son gouvernement qui despendissent purement de luy, accepta volontiers; et en ayant eu le consentement de M. le prince, qui ne cherchoit aussy qu'à fortifier son party, il se resolust d'y aller. M. de Favolles, lieutenant du mareschal d'Ancre, commandoit alors dans la ville et dans le chasteau avec la garnison ordinaire, et une compagnie de gens de pied de cent cinquante hommes, qu'avoit M. de Rames. Or, pour eschauffer l'esprit de ce peuple et le rendre plus porté à la révolte, on fist courir le bruit que le mareschal d'Ancre y envoyoit tout ce qui estoit sorty d'Amiens, afin de se rendre maistre de la ville et de la donner au pillage; dont le petit peuple estant fort alarmé, le maire et l'avocat du Roy, qui estoient néanmoins les principaux auteurs du désordre, leur conseillerent, pour faire bonne mine, de desputer vers le mareschal pour l'en destourner.

Mais quoyque les desputés rapportassent qu'il estoit fort eslongné de cela, et ne vouloit que les maintenir dans le service du Roy et dans tous leurs privileges, sans autre garnison que celle qui avoit accoutumé d'y estre; sy est-ce qu'on leur fist donner tant d'avis au contraire, disant que c'estoit des Italiens et puis des Flamands qui iroient pour les mettre entre les mains de l'archiduc, que le peuple estant en de perpetuels soupçons et tousjours sous les armes, il fust fort aisé, le chevalier Conchine, frere du mareschal, y estant allé sur ce bruit avec M. de Migneux et leurs gens, seulement pour essayer de les détromper, de leur faire fermer la porte aussy bien qu'à M. de Favolles, qui sortist imprudemment pour parler à eux quand il voulust rentrer; et de la faire ouvrir à M. de Longueville, qui arriva un peu après.

Aussitost qu'il fust dedans, il ne regarda qu'aux moyens d'avoir le chasteau; mais parcequ'il luy eust ésté difficile par la force ou par la famine, M. de Rames, quoyque mal pourveu de toutes choses, pouvant bien attendre qu'on le secourust, il fist menacer les soldats que s'ils tenoient plus longtemps contre luy, qui estoit gouverneur de la province, il les feroit tous pendre; mais que s'ils luy ouvroient les portes, ils seroient payés de quatre mois qui leur estoient deus. A quoy ils se resolurent aussytost, malgré M. de Rames et les autres officiers; et ils le firent entrer.

Dès que la nouvelle de ce qui se passoit à Peronne eust esté apportée au Roy, et que M. de Longueville y devoit aller, on lui envoya M. Mangot pour luy commander de se tenir à Abbeville, et deffendre aux habitants de le recevoir : mais il le trouva desja entré; et craignant qu'à la veue d'un homme du Roy qui porteroit ses ordres (car il se doutoit bien qu'il en viendroit quelqu'un), le peuple ne vinst à changer, il avoit ordonné de ne laisser entrer

personne, de quelque part que ce fust; de sorte qu'on le fist attendre à la porte, jusques à ce que le chasteau eust esté rendu.

Ensuite de quoy estant mené à M. de Longueville, il ne respondit rien au commandement qu'il luy faisoit de se retirer, et de laisser Peronne en l'estat qu'elle avoit tousjours esté, sinon qu'il n'avoit prétendu que chastier ceux du chasteau qui refusoient de le reconnoitre; et que cela ne regardoit qu'une querelle particuliere d'entre le mareschal d'Ancre et luy, dans laquelle il espéroit que Sa Majesté ne prendroit point de part, comme il l'en avoit envoyé supplier. Pour les habitants, ils dirent qu'ils estoient très humbles serviteurs du Roy, et ne s'eslongneroient jamais de leur devoir, n'ayant rien fait à quoy les mauvais traitements qu'ils recevoient de la garnison ne les eussent contraints. M. de Longueville, pour complaire au peuple, mist M. de Bernieules dans le chasteau.

Au mesme temps que M. Mangot fust envoyé à M. de Longueville, on fist partir le régiment des Gardes, les Suisses, les gendarmes et les chevaux-légers du Roy, et l'on envoya M. de Richelieu, mestre de camp du régiment de Piémont, pour tirer tout ce qu'il pourroit des garnisons de Picardie, et les joindre aux autres troupes, afin que sy M. de Longueville n'obéissoit pas, comme il y avoit bien de l'apparence, on eust de quoy attaquer la ville et faire un exemple tant de luy que des habitants, ne s'y prévoyant pas beaucoup de difficultés à cause du chasteau, qu'on ne croyoit pas devoir estre sy tost rendu.

Le commandement de toutes ces troupes fust donné au comte d'Auvergne : grand changement à la vérité, et fort surprenant, qu'un homme qui avoit esté sy longtemps prisonnier, et pour crime de leze-majesté, se vist en moins de quinze jours libre, et général d'armée. Mais c'est ainsy qu'en usent les favoris, qui songent plus à leurs interests qu'à la réputation de leurs maistres.

Quand on sceust à la cour la reddition du chasteau de Peronne et la response de M. de Longueville et des habitants, on jugea bien qu'il falloit changer de conduite, et que cela ne s'estant peu faire sans la participation de M. le prince, c'estoit à luy qu'il s'en falloit prendre, de peur que sy on le souffroit il n'en demeurast pas là, et ne fist plus de mal dans la paix que dans la guerre. C'est pourquoy la Reine mere, se ressouvenant aussy de ce que luy avoit autrefois dit M. de Villeroy, elle se resolust de le faire arrester, le temps en estant venu, et le subject plus que suffisant. Mais comme elle en parloit avec messieurs Mangot, de Luçon et Barbin, principaux confidents du mareschal d'Ancre, et desquels seuls alors elle prenoit conseil, on luy vint dire que M. le prince s'en estoit allé à Vallery : ce qui les mist en grand trouble, croyant que c'estoit de peur qu'on ne s'en prist à luy, et que sa conscience le condamnant, on ne le revist plus. Mais on sceust bientost qu'il ne vouloit que laisser passer les premiers mouvements, pour revenir après offrir son entremise pour l'accommodement, s'imaginant qu'il seroit en ce temps là mieux receu qu'à l'abord, où la Reine seroit trop en colere.

Plusieurs des siens pourtant, y croyant du péril, ne vouloient point qu'il retournast : mais, soit qu'il y fust attiré par le plaisir qu'il prenoit au conseil, pour lequel il avoit un génie tout particulier, ou plus vraysemblablement parcequ'estant asseuré de M. de Guyse et de la plus grande partie de la cour, à qui le mareschal d'Ancre estoit devenu insupportable, il ne craignoit rien, Dieu l'ayant ainsy permis pour sauver la France, qui couroit à sa ruine; tant y a que tout ce qu'on luy dist ne le peust arrester ny l'empescher, quand il fust de retour, de vivre comme auparavant. La Reine mere aussy de son costé, pour le mieux assurer, le receut fort bien, luy parla fort doucement de ce qui s'estoit fait à Peronne, et suivant son avis y envoya M. de Bouillon pour l'accommoder; mais il n'en rapporta rien, sinon que pour y mettre la paix il falloit que le Roy permist aux habitants de luy nommer trois hommes pour leur commander, desquels il en choisiroit un; ou qu'il donnast le gouvernement à M. de Bernieules.

Aucun de ces partis n'ayant contenté la Reine, on continua à faire des allées et venues en apparence pour chercher d'autres expédients, mais en effet afin d'avoir temps de se préparer pour prendre M. le prince : en quoy il y eust du commencement de la difficulté, tant pour le choix des personnes qu'on y emploiroit que pour le temps et le lieu; enfin on convint que ce seroit en ceste sorte.

La Reine mere ne se pouvant pas fier au comte de Tresmes, capitaine des gardes et en quartier, parceque sa femme, de la maison de Luxembourg, estoit trop proche parente de madame la princesse, ny aux autres capitaines des gardes non plus, pour divers respects, elle jetta les yeux sur M. de Thémines, qui se trouva lors heureusement pour luy à la cour, auquel elle sçavoit que le roy Henry-le-Grand se fioit extremement; et sur M. d'Elbene, lieutenant de la compagnie de chevaux-légers de Monsieur, de race florentine, et peu aimé de M. le prince; leur ordonnant de se trouver au Louvre le matin

du premier septembre, avec chacun dix ou douze hommes dont ils peussent respondre, et qu'entrant les uns après les autres, ils attendissent, dans une chambre derriere la sienne, que M. le prince, en sortant du conseil, vinst pour la voir comme il avoit accoutumé.

M. de Fossés, qu'elle avoit fait revenir auprès d'elle expressement pour cela, eust charge de se tenir en mesme temps dans la cour avec de ses gardes, pour faire fermer les portes dès qu'il seroit entré, et l'arrester en cas qu'il voulust sortir sans la voir; et messieurs de Crequy et de Bassompierre, qui commandoient les Gardes françoises et suisses, ausquels néanmoins elle ne le dist qu'après que M. le prince fust arrivé, allerent dehors pour faire prendre les armes aux corps de garde, comme sy on les eust voulu relever, et se tenir, M. de Crequy à la porte de devant, et M. de Bassompierre à celle de derriere, pour prendre garde à ce qui s'y passeroit, et l'arrester, sy par hasard il sortoit sans qu'on l'eust fait.

Sur les dix heures du matin, M. le prince estant venu et entré au conseil, le Roy descendist chez la Reine mere, qui logeoit alors aux entresols, son appartement d'en bas n'estant pas achevé d'accommoder; d'où il envoya un des ordinaires pour dire à M. le prince quand il sortiroit du conseil, s'il tesmoignoit ne vouloir point monter chez la Reine, comme il avoit accoutumé, qu'il y estoit, et le prioit d'y venir. Mais il n'en fust point besoin; car nonobstant que le baron de Thianges, qui estoit là pour ses affaires particulieres, prenant soupçon d'avoir veu fermer les portes, luy dist, comme il sortoit, qu'il prist garde à luy, et qu'on le vouloit arrester, il ne laissa pas d'y aller, accompagné du garde des sceaux, du mareschal de Brissac, et du president Jeannin.

Aussytost que le Roy le vist, il luy dist qu'il s'en alloit à la chasse, et s'il ne vouloit pas estre de la partie; de quoy s'estant excusé, il luy dist qu'il s'en alloit donc faire venir la Reine sa mere. Et en mesme temps qu'il sortoit, M. de Thémines, qui n'attendoit que cela, entra, accompagné de ses deux fils et de quelques uns de ses amis; et s'approchant de M. le prince, luy dist que le Roy ayant esté averty qu'il escoutoit plusieurs choses contre son service, et qu'on luy faisoit faire des desseins prejudiciables à l'Estat, luy avoit commandé de s'assurer de sa personne. Dont M. le prince estant fort surpris, il luy fist plusieurs questions comme s'il ne le connoissoit pas, s'il ne sçavoit pas bien sa qualité, et enfin s'il ne pourroit point parler à la Reine, protestant de n'avoir rien fait contre le Roy ny contre elle despuis le traité de Loudun. A quoy M. de Thémines ne respondant pas, mais le pressant seulement de descendre dans l'appartement d'en bas (car on avoit préparé là une chambre pour le tenir, en attendant qu'on le peust mener à la Bastille), il apprehendoit tellement que ce ne fust pour le tuer, qu'il ne s'y pouvoit résoudre, regardant de tous costés pour voir sy personne ne le voudroit secourir, et arrestant particulierement sa veue sur M. de Saint-Geran (qu'on avoit fait venir, aussy bien que M. de La Curée, pour se servir des gendarmes et des chevaux-légers en cas qu'il en fust besoin), comme s'il eust creu qu'il le devoit faire; estant vray que, bien qu'il fust officier sy principal de la maison du Roy, il n'avoit pas laissé de l'escouter, et de luy promettre beaucoup de choses. Mais il ne fist pas semblant de le voir.

De sorte que toute espérance de secours luy estant ostée, et M. de Thémines le pressant fort, et l'ayant assuré qu'il n'auroit point de mal, il se résolust enfin d'aller. Mais sa peur se renouvela bien dès qu'il fust sorty; car trouvant M. d'Elbene et tous ses gens avec chacun un pistolet à la main, il ne douta plus de sa mort, dont toutefois il revint enfin, M. d'Elbene l'ayant aussy assuré qu'on ne feroit que le bien garder.

M. le prince estant arresté, on envoya pour en faire autant à messieurs de Vendosme, du Maine et de Bouillon, comme il seroit en effet arrivé sy on y eust esté dès que M. le prince fust entré dans le Louvre; mais les deux premiers ayant esté promptement avertis de ce qui s'estoit passé, avoient tout sur l'heure pris le chemin, M. de Vendosme de La Fere, et M. du Maine de Charenton, pour le dire à M. de Bouillon, qui estoit au presche, et s'en aller ensemble à Soissons, où ils furent un peu après suivis du president Le Jay.

Un gentilhomme de condition, qui estoit au Louvre avec M. le prince, le sçachant pris, et croyant qu'on en feroit autant à tous les siens, en eust sy grand'peur, qu'estant sorty il courust, sans qu'on allast après luy, vers les Thuileries, d'où se jettant tout à cheval dans la riviere, il passa à nage de l'autre costé.

Madame la princesse la mere ayant sceu ce qui s'estoit fait, alla par les rues pour esmouvoir le peuple; mais voyant que personne ne branloit, elle retourna à l'hostel de Condé, où plusieurs des amis de M. le prince l'estant venu trouver et luy offrir leurs services, elle les pria d'aller avec M. du Maine et les autres, et de faire comme eux.

De sorte qu'il ne seroit arrivé aucun scandale nulle part, sans que des valets de ces gens là

estant allés au logis du mareschal d'Ancre, qui est assés près de l'hostel de Condé, quelques uns du petit peuple y furent aussy, lesquels n'y ayant trouvé qu'un suisse, y entrerent et la pillerent : ce qui auroit peu avoir d'autres suites, M. de Liancourt, gouverneur de Paris, et le lieutenant civil n'y ayant peu rien faire, sans que deux compagnies du régiment des Gardes, qui y allerent, chasserent tous ces gens là.

Quoyque M. de Guyse n'eust pas moins failly que les autres, et qu'on en fust bien averty, sy est-ce qu'ayant esté consideré que la réputation qu'il s'estoit acquise, pour estre demeuré jusques là dans son devoir, estoit telle que ce qu'il feroit seroit plustost attribué aux désordres du gouvernement qu'il n'auroit peu souffrir, qu'à légereté ou mauvaise intention, mesmement messieurs le chancelier et de Villeroy n'y estant plus, et qu'on ne devoit point douter que son exemple ne fust tout autrement suivy que celuy de gens qui n'avoient jamais fait que troubler l'Estat, on conseilla à la Reine mere de faire tout ce qu'elle pourroit pour le retenir; et de fait elle y employa, outre mesdames de Guyse et la princesse de Conty, messieurs de Praslin et de Chanvalon, qui avoient quelque crédit sur son esprit, luy offrant d'oublier toutes choses, et de le considerer plus qu'il n'avoit jamais esté. Mais il n'osa s'y fier, à cause du mareschal d'Ancre, et il partist sur le soir de l'hostel de Guyse; car n'ayant pas pris l'espouvante comme les autres, il y avoit passé toute l'après-disnée, et il s'en alla à Soissons avec le prince de Joinville son frere.

Or il faut avouer que les ressentiments du mareschal d'Ancre contre M. de Guyse n'auroient pas esté trop desraisonnables; car il le sçavoit avoir escouté toutes les propositions faites contre luy, mesme celle de le tuer, et que sy M. le prince et les siens en eussent eu autant d'envie qu'ils en faisoient semblant, c'en eust dès lors esté fait : mais comme ce n'estoit pas leur dessein, et qu'ils cherchoient plustost à perpetuer les désordres qu'à les finir, ils n'avoient garde de s'oster un tel prétexte, et ne parloient de s'en défaire comme M. de Guyse eust bien voulu, que pour l'engager sous ceste espérance-là dans plusieurs autres choses qu'il ne vouloit pas, prétendant que quand ils luy auroient fait faire certaines desmarches, il ne s'en pourroit plus desdire.

De sorte qu'apportant tous les jours de nouvelles difficultés aux moyens qu'on proposoit pour le tuer, ils différerent tant que le mareschal en fust averty et eust moyen d'y remédier, et de les mener sy loing que sy d'autres qu'eux ne s'en fussent meslés, ils y auroient tous succombé; apprenant, à ceux qui veulent s'attaquer aux favoris, qu'on ne peust jamais les pousser à demy sans se perdre au lieu d'eux. Le cardinal de Guyse, qui estoit à la chasse à son abbaye de Chailly, s'en alla de là à Soissons trouver ses freres.

Le Roy voulant récompenser M. de Thémines des longs services qu'il avoit rendus pendant la Ligue, et de celuy en particulier qu'il venoit de luy rendre, le fist mareschal de France. Le roy Henry-le-Grand, qui ne prodiguoit pas ceste dignité comme on a fait despuis, afin que le mérite n'obligeast pas moins au respect que la dignité mesme, l'en avoit longtemps auparavant jugé digne, et le comptoit tousjours entre ceux qui le seroient un jour. C'est pourquoy cela fust fort approuvé. Mais ce ne fust pas la seule récompense qu'il eust; car on luy donna encore la charge de capitaine des gardes de la Reine mere et de premier escuyer de Monsieur, vacantes par la mort de messieurs de La Châtaigneraye et de Monglat, pour le marquis de Thémines et Lauzieres, ses enfants; et cent mille escus, au lieu du gouvernement de Calais qu'on luy avoit fait espérer.

M. de Montigny, après beaucoup de bruit et de menaces, fust aussy mareschal de France, car, bien qu'il n'y en eust point alors de meilleurs que luy pour commander les armées, il est très certain que le mareschal d'Ancre, qui ne vouloit que le moins qu'il pouvoit de gens de ceste sorte dans les grandes charges, croyant ne s'en pouvoir pas sy bien aider que des autres, l'auroit traité comme messieurs de Praslin et de Saint-Geran, qui eurent beau alléguer leurs services et toutes les promesses qu'ils en avoient eues, sy on n'eust point appréhendé qu'il allast brouiller en Berry d'où il estoit, et où il avoit grand crédit.

Quelque temps après, le gouvernement luy en ayant esté donné, il y alla, prist la tour de Bourges, et réduisist toute la province dans l'obéissance. Le mareschal de Souvré prist aussy Chinon, où M. de Rochefort, favory de M. le prince, s'estoit retiré; et M. d'Elbene en eust le gouvernement.

Ce fust en ce mesme temps, toutes choses se disposant de nouveau à la guerre, que tous les mestres de camp des vieux régiments se trouvant trop vieux pour y servir, s'en voulurent défaire. Cela commença par le régiment de Piémont, que M. de Richelieu, qui se voyoit aussy en estat de penser à des choses plus grandes, bailla à M. de Fontenay. Ce fust par une grande faveur qu'il y fust receu, n'ayant pas encore vingt et un ans, et n'en estant jamais entré de sy jeunes

dans de semblables charges. Bien peu après, M. Zamet, le marquis de Thémines et le comte de Maurevel, mais qui estoient beaucoup plus âgés, achetterent aussy les régiments de Picardie, de Navarre et de Champagne, de messieurs de Biron, de Bresse et de La Guesle.

Le comte d'Auvergne ayant esté jugé moins nécessaire autour de Peronne que de Soissons, où devoit estre le fort de la guerre, tous les amis de M. le prince s'y estant retirés, on le fist aller à Meaux avec toutes les gardes du Roy; et il envoya M. de Fontenay à Crespy en Valois, avec vingt-deux compagnies de tous les vieux régiments que M. de Richelieu avoit tirées des garnisons de Picardie.

Cependant le Roy alla au parlement, où la déclaration sur la prise de M. le prince et contre tous ceux qui s'estoient retirés de la cour fust vérifiée. Il estoit accompagné des ducs de Montmorency, d'Uzès, de Retz, de Rohan et de Sully, et des mareschaux de Brissac, de Souvré, de Thémines, et autres personnes de grande qualité M. de Candale, comme premier gentilhomme de la chambre, y tenoit la place de grand chambellan.

Ceste déclaration portoit, entre autres choses, que le Roy avoit accordé à M. le prince et à ceux qui l'avoient suivy, par le traité de Loudun, tout ce qu'ils luy avoient demandé; nonobstant quoy, ne cherchant qu'à troubler l'Estat, ils avoient fait despuis leur retour à Paris diverses assemblées de nuit à Saint-Martin-des-Champs et à l'hostel de Condé, essayé de gagner des principaux de la ville et mesmes des curés, pris Peronne, fait dessein de se saisir de sa personne et de celle de la Reine sa mere, pour se cantonner après dans toutes les provinces; pretendu faire reprendre les erres de l'arrest du vingt-huitieme mars, par lequel il estoit ordonné que tous ceux qui avoient séance au parlement s'y trouveroient, pour pourvoir au gouvernement de l'Estat et le luy oster; usé dans toutes leurs réjouissances du mot de *barre-à-bas*, pour dénoter qu'il falloit oster la barre de ses armes et les porter pleines, ce qui n'appartient qu'aux roys; fait des levées de gens de guerre sans permission, et enfin contrevenu en tout au traité de Loudun, comme ils avoient fait auparavant à celuy de Sainte-Menehoud; concluant qu'il pardonneroit à tous ceux qui reviendroient dans quinze jours, et déclaroit les autres criminels de leze-majesté.

La négociation commencée avec M. de Guyse devant qu'il partist de Paris ayant esté continuée, despuis qu'il fust à Soissons, par messieurs de Chanvalon et de Boissise, qu'on y envoya exprès, et par mesdames de Guyse et de Conty, qui ne pouvoient souffrir son eslongnement ny le voir contre le Roy; il estoit aussy sy mal propre pour la sorte de vie qu'il falloit mener là, ayant un genie tout contraire, et bon principalement pour la cour, qu'il s'y ennuya incontinent, aussy bien que le prince de Joinville; et ils se résolurent tous deux au retour. Mais afin qu'on ne dist pas qu'il eust tout-à-fait abandonné le party, et sauver au moins les apparences, il fist devant que partir une espece de traité qui, empeschant pour quelque temps tous actes d'hostilité, donna moyen aux uns et aux autres de se mieux préparer à la guerre.

M. de Longueville en fist un particulier, par lequel, renonçant tout-à-fait à M. le prince et promettant de servir le Roy, il eust le gouvernement de Ham, et l'avantage (M. de Blerancourt ayant en mesme temps acheté celuy de Peronne) d'avoir à-la-fin mis tout-à-fait le mareschal d'Ancre hors de la Picardie.

Au reste, il faut avouer que le temps que M. de Guyse demeura à Soissons fust le plus glorieux qu'un homme pouvoit avoir : car il estoit esgalement recherché de tous les deux partis, et ce qu'il feroit estoit jugé de telle importance, que comme la Reine mere et le mareschal d'Ancre mesme luy offroient d'oublier toutes choses, et de le traiter mieux qu'il n'avoit encore esté, se soumettant de luy en donner, outre la parole du Roy, telles cautions qu'il voudroit; les autres aussy, quoyqu'il y en eust plusieurs parmy eux qui hors de là ne luy auroient rien cedé, s'offroient néanmoins de luy laisser le commandement de l'armée. Mais la cour estant son element, il ayma mieux y retourner.

Environ la fin du mois d'octobre, le Roy eust une espece d'apoplexie qui luy fist perdre toute connoissance, serrant sy fort les dents qu'il fallust des ferrements pour les ouvrir, et luy faire prendre des remedes; tellement qu'on le creust en fort grand danger : mais estant enfin revenu, et n'ayant presque point eu de flevre, il fust bientost parfaitement guéry.

Le peu qu'il demeura dans l'extreme péril ne donna pas loisir à la Reine mere de penser à celuy où elle estoit, n'y ayant point de doute que s'il eust fallu faire une nouvelle régence, elle estoit sy universellement haye à cause du mareschal d'Ancre, qu'elle n'y auroit eu aucune part, ou du moins avec une autorité sy bornée, qu'elle n'eust peu rien faire d'elle-mesme.

Encore que M. de Nevers n'eust point pris les armes, et ne se fust apparemment meslé d'aucune chose contraire au service du Roy pendant l'année 1615, il est pourtant certain qu'il avoit

le cœur pour M. le prince, et que s'estant fort attaché à luy depuis son retour, il n'y avoit point renoncé après sa prison, donnant tous les jours quelques nouveaux subjects de soupçon, par les intelligences qu'il entretenoit avec messieurs de Vendosme et du Maine, et les voyages qu'il faisoit à Sedan. C'est pourquoy, craignant que les dissimulations dont on avoit usé jusques là ne luy servissent pour entreprendre sur quelqu'une des villes de son gouvernement, et particulierement sur Reims ou Châlons, qui estoient le plus à sa bienséance, on jugea nécessaire de mander partout qu'on luy fermast les portes, comme il fust fait à Châlons par le comte de Tresmes, qui en estoit gouverneur; et quelques jours après à Reims à madame de Nevers, quoyqu'elle ne voulust, à ce qu'elle disoit, qu'y passer pour aller faire ses couches à Nevers.

Mais le marquis de La Viéville, qui y commandoit comme lieutenant de roy, estant bien averty que quand elle y seroit elle feroit semblant de se trouver mal, pour avoir subject d'y demeurer et faciliter par sa présence la reception de M. de Nevers, qui devoit aussytost après y aller; il ne la laissa point entrer, et la contraignist de coucher dans une méchante hostelerie du faubourg, d'où voyant toutes ses mesures rompues, elle partist le lendemain pour continuer son voyage. M. de Nevers fist de grandes plaintes de l'un et de l'autre à la cour; mais le masque estant levé, on n'y eust nul esgard.

Cependant M. Du Vair, qui ne se conduisoit pas au gré du mareschal d'Ancre, fust renvoyé chez luy; M. Mangot eust les sceaux, et M. de Luçon la commission de secrétaire d'Estat. Et afin qu'il ne restast rien du vieux levain, on osta le president Jeannin des finances, pour en donner la direction à Barbin, sous le titre de contrôleur général.

Ce fust aussy en ce mesme temps que ceux que M. de Thémines avoit mis auprès de M. le prince en furent ostés, Du Thiers entrant en leur place avec douze chevaux-légers de la Reine mere, afin que le mareschal d'Ancre en fust tout-à-fait le maistre.

Ensuite de ce qui s'estoit passé à Chaslons et à Reims, on voulust s'assurer de Sainte-Menehoud, dont le peuple estoit bien intentionné; mais le gouverneur, nommé Bouconvile, qui estoit domestique de M. de Nevers, y ayant fait entrer une garnison despendante de luy, la chose pouvoit, ce sembloit, recevoir quelque difficulté. Il ne s'y en trouva pas néanmoins tant qu'on se l'estoit imaginé; car M. de Praslin, qui commandoit lors en Champagne, y arrivant avec tout ce qu'il avoit de cavalerie et d'infanterie, quand Bouconvile s'y attendoit le moins, il fust sy estonné, qu'au lieu de penser à se rendre maistre des habitants, qui montroient vouloir ouvrir les portes, il ne songea qu'à se retirer dans le chasteau avec toute sa garnison. Or il ne valoit rien contre la ville, et estoit mal muny; mais aussy M. de Praslin n'avoit pas de quoy l'attaquer de force : de sorte qu'il eust esté bien empesché qu'y faire, sy messieurs de Fossés et d'Elbene, qui y entrerent pour le sommer, n'eussent sy bien harangué, faisant peur aux soldats de la corde, et à madame de Bouconvile de la perte de tout ce qu'elle avoit dans le chasteau, et de ce qui luy pourroit mesme arriver s'il estoit pris de force, que Bouconvile fust enfin contraint de traiter, et de promettre que tous les gens de guerre sortiroient du chasteau; qu'il recevroit six cents Suisses dans la ville, et qu'il feroit un nouveau serment de fidelité. Mais le Roy n'estant pas content de ces conditions, il fallust que Bouconvile mesme en sortist; et M. de Fossés en eust le gouvernement.

Au reste, sy les troubles de France recommençoient, l'Italie n'estoit pas en paix. Le marquis de Rambouillet ayant fait le traité d'Ast, on y croyoit toutes choses appaisées; mais les grands roys, pour y conserver quelque marque de supériorité, ayant accoutumé d'obliger les princes inférieurs à désarmer les premiers, don Pedre de Tolede, successeur du marquis de La Hinojosa au gouvernement de Milan, ayant trouvé à son arrivée toutes les troupes du roy d'Espagne encore sur pied, non seulement ne les licencia pas, comme il y estoit obligé, mais y en ajoutoit tous les jours de nouvelles, supposant que le temps de désarmer n'ayant point esté prescrit, il pouvoit attendre tant qu'il luy plairoit, ne voulant en aucune façon considérer que le traité portoit expressement que quand M. de Savoye auroit désarmé, le gouverneur de Milan disposeroit en telle sorte de son armée, que ny par le temps ny par le nombre M. de Savoye ny nul autre prince n'en pourroit prendre jalousie. Ce que M. de Savoye ayant fait diverses fois représenter à don Pedre, et n'en pouvant tirer raison, il somma enfin le Roy, celuy de la Grande-Bretagne et les Vénitiens, que, comme garants du traité, ils eussent à le faire désarmer de gré ou de force.

Mais qui le pouvoit faire? La France estoit sur le point de rentrer dans une guerre civile, l'Angleterre trop eslongnée, et les Vénitiens incapables de l'entreprendre tous seuls : de sorte qu'il auroit sans doute esté abandonné, sy M. d'Esdiguieres, en vertu du mesme traité qui

portoit qu'en cas que les Espagnols ne l'exécutassent pas de bonne foy il pourroit estre secouru de tous les gouverneurs voisins de ses Estats, sans en attendre des ordres de leurs maistres, n'eust entrepris de l'assister. Il alla donc à Turin; et en estant aussytost retourné, il fist sy diligemment de telles levées sur son seul crédit (car le Roy lui manda diverses fois de n'en rien faire), qu'estant jointes à celles que M. de Savoye fist faire en Languedoc, elles arriverent assés à temps pour oster toute espérance aux Espagnols de se rendre maistres du Piémont, comme ils avoient prétendu, et pour les obliger d'escouter les propositions de paix faites par le cardinal Ludovisio et M. de Bethune, envoyés expressement pour cela.

Cependant M. de Luynes estoit fort en peine de ce qu'il feroit; car se voyant fort mal avec le mareschal d'Ancre, et sy bien avec le Roy que toute l'autorité qu'il auroit tomberoit infailliblement entre ses mains, il brusloit d'envie de luy en faire prendre; mais quand il venoit à regarder comment, et qu'il falloit pour cela se défaire du mareschal d'Ancre et séparer le Roy de la Reine sa mere, la grandeur de l'entreprise et les hasards qu'il y auroit à courir l'estonnoient tellement qu'il ne pouvoit s'y résoudre.

De sorte qu'ayant passé tout l'automne dans ces incertitudes, il n'en seroit peut-estre jamais sorty, sans que, comme il n'y a point de gens plus propres pour conseiller les choses hazardeuses que ceux qui ne vont point au péril, ou qui n'ayant rien à perdre ne peuvent avoir pis que ce qu'ils ont, ayant pris pour ses principaux confidents Déageant, Marsillac et Tronçon, personnes jusques là inconnues dans la cour, mais qui avoient du cœur et de l'ambition, ils luy esleverent tellement le courage, et l'assurerent sy bien contre tout ce qui luy faisoit peur, qu'il obligea enfin le Roy de leur dire, et ensuite à M. de Vitry, non qu'on tuast le mareschal d'Ancre (car assurement il ne le fist point), mais qu'ils pensassent aux moyens de l'arrester, leur promettant toute protection, quoy qu'il peust arriver.

Mais la chose n'estoit pas sans difficulté, car le mareschal venoit rarement à Paris; et quand il y estoit il ne sortoit point de son logis, qui joignoit le Louvre, que bien accompagné, et pour aller chez la Reine mere ou à sa maison de la rue de Tournon, n'allant jamais chez le Roy ny en nulle autre part; de sorte qu'estant besoin de beaucoup de gens pour le prendre, ou dans son logis, ou quand il iroit par la ville, et malaisé de les assembler sans qu'on le sceust et qu'il n'en fust averty, ils creurent que ce ne pourroit estre seurement qu'en entrant dans le Louvre, et lorsque M. de Vitry seroit en quartier; qu'il falloit donc attendre jusques là, quoyque ce ne deust estre qu'au mois d'avril, afin qu'on ne peust rien soupçonner quand on le verroit dans la cour avec beaucoup de gens après luy, cela estant assez ordinaire aux capitaines des gardes.

Et bien qu'un sy long retardement pouvoit y apporter beaucoup de nouveaux obstacles et l'empescher, il y avoit, ce semble, principalement celuy-là que quelques uns de ceux qui le sçavoient estoient de telle condition, qu'une fortune mediocre, mais presente et assurée, comme celle qu'ils auroient faite en le disant au mareschal d'Ancre ou à la Reine mere, leur pouvoit estre plus considérable qu'une plus grande, incertaine et eslongnée : et toutefois le secret y fust sy bien gardé, que tout reussist au temps et en la maniere preméditée, le mareschal d'Ancre demeurant, pendant que cela se tramoit, sy enivré de sa bonne fortune, qu'il ne songeoit ny à gagner M. de Luynes ny à le perdre, mais seulement à se bien establir en Normandie, ou à jouer aux dés, qui estoit son principal divertissement; comme le Roy aussy, pour ne luy point donner de soupçon, ne s'informoit d'aucunes affaires, et ne faisoit qu'aller à la chasse ou danser des ballets, comme il avoit accoutumé.

[1617] L'année 1617 commença par deux déclarations : l'une contre M. de Nevers, et l'autre contre messieurs de Vendosme, du Maine, de Bouillon, marquis de Cœuvres, president Le Jay et leurs adherents, et par un voyage que fist le comte d'Auvergne avec un petit corps d'armée au Perche et au pays du Maine, où il sembloit que quelques gens se vouloient souslever.

Il commença par Verneuil, où, dès le mois de novembre de l'année 1616, on avoit envoyé le regiment de Piémont en garnison, avec ordre toutefois, quoyqu'on ne se fiast pas en M. de Medavy, qui en estoit gouverneur, de ne rien entreprendre contre une grosse tour où il tenoit quelques mortes-payes; mais quand il y fust arrivé il les en sortist, et mist des gens du Roy en leur place. De Verneuil il alla au Mans, et en fist raser le chasteau, pour les soupçons que le marquis de Lavardin, qui en estoit gouverneur aussy bien que de la province, et qui avoit espousé une niece de M. du Maine, donnoit de luy. Il laissa garnison dans La Ferté-Bernard, Senonches, La Ferté-au-Vidame, et autres petits chasteaux appartenants à messieurs de Nevers et du Maine, ou à ceux de leur party; et voyant que messieurs de Lavardin, vidame de Chartres et de La Loupe ayant quitté le pays, il n'y avoit

plus rien à craindre, il retourna à Paris au commencement du mois de mars, pour assister aux résolutions qui se prendroient pour la prochaine campagne.

Or, M. du Maine ny tous ceux de cé party là ne pouvant avoir des forces suffisantes pour tenir la campagne, s'estoient résolus de les enfermer toutes dans leurs places pour les deffendre, avec quelque connoissance, à ce qu'on a dit depuis, de la mauvaise satisfaction que le Roy avoit du mareschal d'Ancre, et pour voir ce qu'elle produiroit.

Mais, du costé du Roy, la Reine mere ayant esté conseillée, pour n'avoir pas tous les jours à recommencer, de mettre tant de gens sur pied que tout d'un coup elle peust finir partout, elle fist faire trois armées. M. de Guyse eust celle qui devoit aller en Champagne contre M. de Nevers: le mareschal de Thémines en estoit lieutenant général; M. de Praslin, seul mareschal de camp. M. de Bassompierre y fust avec les Suisses de la garde; et messieurs de Zamet, Thémines, Maurevel, Rambures, Vaubécourt et d'Escry, avec leurs régiments: ce dernier estoit de nouvelle levée. La cavalerie pouvoit estre de mille chevaux ou environ, entre lesquels estoit la compagnie de M. de Guise, commandée par le marquis de Nesle; celle de M. de Vendosme, que son lieutenant avoit, selon sa coutume, maintenu dans le service: et celles du grand prieur de Vendosme et de M. de Verneuil.

L'armée qu'on destinoit pour attaquer Soissons fust donnée au comte d'Auvergne, qui eust messieurs de Saint-Geran et de Saint-Luc pour mareschaux de camp; dix compagnies du régiment des Gardes, de deux cents hommes chacune; dix de celuy de Piémont, de cent; et ceux de Saucourt, du Plessis-Praslin, de La Rinville et du Menillet, aussy de dix compagnies, chacun de nouvelles levées; les gendarmes et les chevaux-légers de la garde du Roy; la colonelle des chevaux-légers, commandée par M. de Valançay; et les compagnies de Gamaches, Sourdis, d'Effiat et autres. M. de Rohan y faisoit la charge de colonel, et M. de La Rochefoucault celle de mestre de camp.

A quoy se joignirent toutes les troupes que le mareschal d'Ancre avoit fait lever, composées de trois mille hommes de pied et de mille chevaux liégois, dont le marquis de Mauny estoit général; deux mille hommes de pied françois, les gendarmes du mareschal, et les chevaux-légers du Roy, qu'avoit M. de Contenant, qui estoit mareschal de camp, et commandoit le tout comme un corps séparé, et qui ne reconnoissoit que le comte d'Auvergne et luy. Le mareschal de Montigny eust la troisieme armée, et ordre d'assiéger Nevers. Messieurs de Bourg, Lespinasse et de Richelieu estoient mareschaux de camp; et il y avoit les regiments de Bourg, Nerestan et autres, avec un fort bon corps de cavalerie.

Toutes choses estant ainsy disposées, et les troupes prestes d'arriver au rendez-vous, les officiers généraux y allerent aussy. Celuy du comte d'Auvergne estant à Crespy, il envoya M. de Rohan avec toute la cavalerie légere à Villiers-Cotterets. Or M. du Maine, qui avoit le cœur grand et vouloit faire parler de luy, ayant sceu, par le moyen de quelques paysans qui le favorisoient presque tous, le logement de Villiers-Cotterets, et qu'on n'y faisoit autre garde que d'un petit corps posé à moitié chemin de la forest, et qui ne mettoit des gardes qu'à l'entrée du bois, sans envoyer des partis au delà, ne se figurant pas qu'on osast aller à eux de sy loin; voyant qu'il pourroit passer toute la forest sans qu'ils en eussent l'alarme, ne douta point de les pouvoir enlever.

Il y alla donc avec environ trois cents chevaux, cinquante de ses gardes, et trois cents hommes de pied qu'il laissa à la sortie du bois pour assurer sa retraite; et poussant un peu devant la pointe du jour les vedettes et le corps de garde, qui n'avoient eu avis de sa marche que quand il sortist du bois, il les suivist de sy près avec toute sa cavalerie, qu'il entra quasy aussytost qu'eux dans le quartier, où ayant trouvé tout le monde dans le logis et endormy, il en demeura quelque temps le maistre: mais voyant qu'il ne pourroit pas sy bien empescher le ralliement qu'il ne luy tombast enfin sur les bras plus de gens qu'il n'en avoit, le quartier estant de plus de huit cents chevaux, il se résolust, après avoir pris ou tué tout ce qu'il peust rencontrer, de se retirer comme il fist, et sans perte, quoyque M. de Rohan allast après luy à cause de l'infanterie, qui estant, comme j'ay desja dit, demeurée sur le bord de la forest, l'arresta tout court.

Ceste action fust bien glorieuse pour M. du Maine, estant besoin d'une grande hardiesse pour aller attaquer un quartier trois fois plus fort qu'il n'estoit, logé à la teste d'une armée, et ayant huit ou neuf lieues de retraite; mais on n'en receust pas grand dommage, ne s'estant trouvé que cent ou six vingts chevaux à dire quand on fist la revue; de sorte qu'il n'y parust quasy pas.

Le comte d'Auvergne voyant la faute de la cavallerie, et comme elle se sçavoit mal garder, y envoya aussytost M. de Fontenay avec le régi-

ment de Piémont ; et deux jours après M. de Rohan s'en alla à Saint-Jean-d'Angely sans dire adieu, à cause, à ce que quelques uns disoient, de l'affront qu'il venoit de recevoir, dont il ne se pouvoit consoler; et les autres, parce qu'on luy avoit mandé que si la guerre continuoit, les Rochelois prendroient les armes, et qu'il ne vouloit pas estre en lieu d'où il ne les peust aller trouver quand il luy plairoit.

Lorsque tout ce que le comte d'Auvergne devoit avoir fust arrivé, il alla à Pierrefonts, que les troupes du mareschal d'Ancre assiégerent et prirent en trois jours. C'estoit une grosse masse de pierre qui avoit eu de la réputation pendant la Ligue pour avoir esté deux fois mal attaquée, et dont la garnison faisoit contribuer jusques aux portes de Paris, despuis que le Roy y fust entré. Mais pour lors une batterie de quatre pieces l'esbranla de telle sorte, en deux jours qu'elle tira, que pour peu qu'elle eust duré davantage elle seroit tombée. Ce que ceux de dedans voyant, ils se rendirent. Aussytost après il fust desmoly.

Pierrefonts pris, on alla à Soissons, où M. du Maine, qui sçavoit bien que les habitants se rendroient dès qu'il en seroit party, se voulust enfermer, quelque peril qu'il y vist, pour ne survivre pas, s'il ne le pouvoit sauver, à sa mauvaise fortune. Or comme la réputation de la place et celle de M. du Maine faisoient tenir l'entreprise pour fort difficile, aussi croyoit-on qu'après sa prise rien ne résisteroit. C'est pourquoy le comte d'Auvergne eust ordre d'y aller sy diligemment, qu'il n'eust pas loisir de s'y fortifier davantage.

Lorsqu'on en fust à une journée, le comte d'Auvergne prist quatre mille hommes de pied et plus de mille chevaux pour l'aller reconnoistre; et les ayant mis en bataille sur la montagne, il descendit en bas avec les gens d'armes du mareschal d'Ancre et cinq ou six cents chevaux liégeois, pour voir les choses de plus près. Mais M. du Maine estant au mesme temps sorty avec cavallerie et infanterie pour l'empescher d'approcher, les Liegeois, qui eurent commandement d'aller à luy et de le charger, ayant trouvé sur leur chemin un petit chasteau qui est au milieu de la plaine, s'y arresterent pour le piller. De sorte que M. du Maine, marchant droit au comte d'Auvergne, l'eust fort incommodé sans que les gens d'armes du mareschal d'Ancre, commandés par messieurs de Nesmond, Maillot et le chevalier de Jars, firent ferme, et que M. du Maine, voyant aussy force gens qui commençoient à descendre de la montagne, se retira sous le canon de la ville.

Au retour de là il fust résolu que les troupes du mareschal d'Ancre, qui avoient toujours le choix, demeureroient du costé de Paris, et que le comte d'Auvergne avec le reste de l'armée passeroit la riviere d'Aisne et logeroit à Crouy, les Gardes à Saint-Estienne, Piemont à Saint-Marc, Saucourt et le Plessis Praslin à......, et La Rinville et Le Menillet à Paumy.

La cavallerie fust logée à......., proche de Crouy et de Paumy ; et, rendue sage par l'expérience, faisoit sy bonne garde qu'il eust esté malaisé de la surprendre. Ensuite dequoy La Rinville et Le Menillet, qui avoient la principale voix dans le conseil pour la réputation qu'ils s'estoient acquis en Hollande, opiniastrerent sy fort qu'il falloit faire une circonvallation du costé du comte d'Auvergne, que l'attaque s'en estant par là retardée de plusieurs jours, il arriva que le siege finist comme il ne faisoit que commencer.

Quant aux gens du mareschal d'Ancre, ils croyoient ne devoir rien craindre, parcequ'ils estoient du costé de Paris, et couverts par la riviere; aussy ne firent-ils aucun retranchement, et se logerent, afin d'estre plus à leur aise, dans des quartiers sy séparés, qu'ils se pouvoient difficilement secourir. Ce que M. du Maine voyant, il se résolust d'attaquer le régiment de Bussy-Lameth, logé le plus près de luy, dans un village nommé Presles. Il sortist donc pour cela sur le midy, avec mille ou douze cents hommes de pied, deux cents chevaux et deux canons; et mettant sa cavallerie du costé de Maupas, qui en est assés proche, et où logeoit un petit régiment de Liegeois, son canon n'eust pas sy tost tiré quelques volées contre les barricades, qu'il fist donner; et les emportant sans difficulté, il prist M. de Bussy et tous les officiers prisonniers, et brusla le quartier.

Au mesme temps que cela se faisoit, le comte d'Auvergne passoit la riviere d'Aisne avec messieurs de Saint-Geran, de Saint-Luc, de Contenant et de Fontenay, pour voir les Celestins, qui est une assez grande maison, et où il falloit nécessairement loger quelqu'un; mais M. de Contenant entendant tirer le canon, soupçonna aussytost ce que ce pouvoit estre, les logements ne s'estant pas faits ainsy de son bon gré : de sorte qu'il fist retourner le bac, et montant à cheval, y alla en toute diligence. Il ne peust toutefois y arriver, le chemin estant fort long, qu'après la chose faite. Ceste disgrace le mortifia fort, aussy bien que ceux qu'il commandoit; lesquels se fondant sur le crédit du mareschal d'Ancre, estoient devant cela insupportables à tout le monde, et ne vouloient faire que ce qui leur plaisoit.

Pendant que les choses se passoient ainsy à Soissons, le mareschal de Montigny assiégeoit Nevers, où madame de Nevers estoit enfermée pour obliger les bourgeois et les soldats à se deffendre; et M. de Guyse ayant pris Richecourt, Rosoy, Château-Portien et Retel, s'estoit avancé sur la Meuse pour s'opposer au passage de douze cents reistres que M. de Bouillon faisoit venir, et pour joindre quatre mille lansquenets que M. de Schomberg amenoit, pour faire après cela le siege de Mézieres; pendant quoy M. de Bassompierre et quelques autres de ceste armée là furent à Soissons pour voir ce qui s'y faisoit.

Or, dès que la circonvallation y fust achevée, et l'artillerie et les munitions venues, on se résolust de faire les approches. Sur quoy les officiers du régiment des Gardes voyant que le quartier de Saint-Marc, où logeoit le régiment de Piémont, estoit plus beau et plus avancé que le leur, ils en eurent jalousie, et demanderent d'y avoir part : ce que le comte d'Auvergne leur ayant accordé, ils prétendoient y envoyer cinq compagnies de deux cents hommes chacune, afin de partager le quartier, les dix qu'il y avoit du régiment de Piémont n'estant que de cent hommes. Mais la paix les empescha d'y aller.

Le 25 d'avril, une batterie de douze pieces ayant tiré tout le jour, M. de Fontenay eust commandement, parceque les gardes n'estoient pas encore arrivés à Saint-Marc, d'ouvrir la tranchée; et un travail d'environ deux cents pas estoit desja bien avancé, sans que les ennemis eussent fait autre chose que de tirer quelques coups, quand sur le minuit un homme vint à la pointe du bastion de Saint-Vast qu'on vouloit attaquer, qui cria plusieurs fois : « Messieurs, « retirés-vous! la guerre est finie, le mareschal « d'Ancre vostre maistre est mort; le Roy nostre « maistre l'a fait tuer. »

De quoy M. de Fontenay, qui pensoit plus à faire avancer son travail qu'à toute autre chose, et croyant aussy que c'estoit une moquerie, ne fist pas grand cas; mais M. Arnauld, mestre de camp des carabins, qui estoit auprès de luy, et auquel cela importoit beaucoup parcequ'il estoit fort bien avec le mareschal, n'en fust pas de mesme, et s'en esmeut de telle sorte qu'il ne s'en pouvoit remettre. Néanmoins, comme on demeura après cela plus de deux heures sans en avoir d'autres nouvelles, et que ceux de dedans mesme firent une petite sortie, il commençoit à se rassurer, croyant qu'il n'en estoit rien, et qu'ils ne l'avoient dit que pour se moquer et faire moins tenir sur ses gardes, quand le comte d'Auvergne arriva à la queue de la tranchée, et y fist venir M. de Fontenay, auquel il dit qu'il estoit vray, et que le Roy luy avoit mandé de lever le siege, et de tenir toutes les troupes en des quartiers eslongnés de Soissons, jusques à nouvel ordre. M. du Maine en avoit esté le premier averty, parcequ'un de ses gens, s'estant par hasard trouvé sur ce temps là à Paris, en partist à l'heure mesme, et fust à toute bride pour luy en donner la bonne nouvelle.

Tant que l'hiver dura, le mareschal d'Ancre fist divers voyages en Normandie, où il avoit enfin eu le chasteau de Caen, comme on luy avoit promis en donnant la citadelle d'Amiens; et il faisoit fortifier Quillebeuf. De sorte qu'il ne fust point à Paris despuis que M. de Vitry fust en quartier, jusques au vingt-troisieme d'avril, qu'il y arriva. Le 24, messieurs de Luynes et de Vitry, pour ne point perdre de temps, assemblerent messieurs Du Hallier et de Persan, avec Guichaumont, Sarde, Galebeau et autres dont ils avoient résolu de se servir, et leur ordonnerent de se trouver le lendemain au matin dans la chambre de M. de Vitry, avec chacun un pistolet caché sous le manteau. A quoy n'ayant pas manqué, M. de Vitry les envoya dans la cour, pour y demeurer jusques à ce que le mareschal d'Ancre vinst attendre dans la chambre de sa femme que la Reine mere fust éveillée, ainsy qu'il avoit accoutumé; faisant en mesme temps tenir un des gardes du Roy à la porte du Louvre pour voir quand il sortiroit de chez luy, et luy venir dire à celle du grand cabinet du Roy, où il seroit.

Sur les dix heures le garde estant venu, M. de Vitry s'en alla; et prenant en passant tous ceux qui l'attendoient dans la cour, fist telle diligence qu'il trouva encore le mareschal sur le pont. Mais comme il estoit fort emporté, il seroit passé sans le voir, sy M. Du Hallier, qui marchoit après luy, ne luy eust dit : « Mon frere, voilà « M. le mareschal. » Sur quoy se tournant, et demandant : « Où est-il? » Guichaumont respondit, et dit : « Tenés, le voilà; » et tirant son pistolet, luy donna le premier coup. Quelques autres tirerent aussy; mais on a tousjours creu que c'estoit Guichaumont qui l'avoit tué, estant tombé dès qu'il l'eust frappé.

De plus de trente gentilshommes qui l'accompagnoient, aucun d'eux ne mist l'espée à la main que Saint-George, qui a esté despuis capitaine des gardes du cardinal de Richelieu. Mais voyant que tous les autres l'abandonnoient et ne songeoient qu'à se sauver, il se retira enfin comme eux. Lorsqu'ils furent tous sortis, M. de Vitry fist fermer la porte; et ayant fait mettre le corps dans une petite chambre proche du corps de garde, il alla trouver le Roy.

Le bruit des coups avoit mis M. de Luynes en de grandes inquietudes, dont enfin le colonel d'Ornane, qui prenoit garde comme cela se passeroit, pour en donner le premier avis, le tira, estant venu dire au Roy : « Sire, a ceste heure « vous estes roy; car le mareschal d'Ancre est « mort. » Se souvenant sans doute de ce que le roy Henry III avoit dit a la Reine sa mere apres la mort de M. de Guyse, et en faisant fort mal a propos la comparaison, le mareschal d'Ancre n'estant, ny en sa personne ny en ses desseins, comparable a M. de Guyse.

Bientost apres il en arriva d'autres qui en firent une relation plus particuliere, et dirent que M. de Vitry ne se trouvant pas en estat de le pouvoir arrester, à cause qu'il estoit fort accompagné et se fust peu deffendre, il avoit esté contraint de le tuer; surquoy M. de Luynes et tous ceux qui estoient présents ayant commencé à parler, il n'y eust sorte d'artifice dont ils n'usassent pour faire que le Roy approuvast ce qui s'estoit fait. De sorte qu'il n'est pas estrange sy a son âge, et au peu d'expérience et de connoissance qu'il avoit, il se laissa emporter à tout ce qu'on luy dit, et ne se souvint point qu'il ne vouloit pas qu'on le tuast, croyant qu'il ne s'estoit pas peu faire autrement.

Il donna à l'heure mesme la despouille du mareschal, tant de ses biens que de ses charges, à M. de Luynes, excepté le chasteau de Caen, qui fust rendu au grand prieur de Vendosme, la récompense n'en ayant esté donnée qu'à M. de Bellefons, son lieutenant. Mais parceque la porte du cabinet des oiseaux, où estoit le Roy, ne s'estoit encore ouverte qu'à fort peu de personnes, et que toute la cour estoit pleine de gens qui demandoient à le voir, il descendist dans la grande salle, et se montrant par une fenestre, les remercia de leur bonne volonté.

Ce fust sur ce temps là que M. de Vitry, rentrant dans la cour, s'avança jusques sous ceste fenestre l'espée à la main, criant au Roy qu'il n'avoit plus qu'à se resjouir, puisqu'il estoit le maistre; et s'en alla ensuite chez la Reine mere pour désarmer ses gardes, et en mettre de ceux du Roy en leur place.

Le mareschal d'Ancre mort, il fallust penser à la Reine mere; et d'autant que M. de Luynes, pour faire dans ce commencement quelque chose de spécieux et qui luy donnast bon bruit, avoit résolu de rappeler les vieux ministres, et M. Du Vair mesme pour luy rendre les sceaux, il envoya tout-à-l'heure chez messieurs de Villeroy et président Jeannin, lesquels, pour estre tombés plus doucement que les autres, n'estoient point sortis de Paris, afin d'avoir leur avis, et de pouvoir rejetter sur eux tout ce qui se feroit contre elle, ne doutant point qu'en ayant esté sy maltraités apres tous les services qu'ils luy avoient rendus, ils n'entrassent dans tous ses sentiments, et ne voulussent aussy bien que luy la tenir eslongnée et sans crédit, ainsy qu'il arriva, ayant tous deux approuvé qu'on l'envoyast à Blois, et que cependant personne de suspect ne la vist, ny mesme le Roy, que pour luy dire adieu, et sans entrer en matiere.

On manda aussy au mesme temps à M. Mangot de rapporter les sceaux; à M. de Luçon, de demeurer dans son logis; et on donna des gardes à la mareschale d'Ancre, à son fils, et à Barbin.

Cependant la Reine, qu'on n'avoit osé éveiller quand il en eust esté besoin pour empescher ce qui s'alloit faire, le fust pour apprendre ce qui s'estoit fait; que ses portes estoient tellement gardées qu'on ne pouvoit quasy entrer pour les choses nécessaires à son service, et que tous ses gardes avoient esté désarmés : sur quoy se trouvant seule et sans secours, elle fust bien empeschée. Néanmoins, faisant de nécessité vertu, elle se monstra fort constante; et sans rien rabattre de sa gravité ordinaire, respondit au colonel d'Ornane, qui luy alla dire le résultat du conseil, et qu'il falloit aller à Blois : Qu'elle estoit bien faschée de n'avoir sceu plustost que le mareschal d'Ancre ne plaisoit pas au Roy, parcequ'elle se seroit volontiers portée à tout ce qu'il auroit voulu, sans qu'il eust esté besoin de répandre du sang, ny de faire aucune violence; que du reste rien ne la touchoit que d'estre privée de voir le Roy, protestant que pourveu qu'on ne luy ostast point cette consolation, elle se soumettroit de bon cœur à tout le reste; mais qu'elle ne se résoudroit jamais à le quitter.

Quelque temps auparavant elle avoit esté avertie de la mauvaise volonté du Roy pour le mareschal d'Ancre, et qu'elle y devoit prendre garde. A quoy trouvant de l'apparence, à cause de la grande affection qu'il avoit pour M. de Luynes, et de la maniere dont le mareschal vivoit avec luy, ne le voyant jamais, elle en parla au mareschal, et luy dist qu'ayant assés de biens et d'honneurs, il falloit qu'il pensast à se retirer; et que s'il attendoit d'y estre forcé, il ne luy seroit ny sy seur ny sy honneste : mais il s'en mocqua, l'assurant qu'il connoissoit assés bien le Roy pour n'en estre pas en peine. Ce dont M. de Luynes ayant esté aussytost averty, il fust conseillé (craignant qu'elle n'en parlast au Roy pour en sçavoir la vérité, et qu'en luy promettant de l'oster, et de l'envoyer hors de France s'il en estoit besoin, elle ne le contentast, et,

demeurant bien avec luy, l'empeschast d'avoir toute l'autorité qu'il espéroit, et ne rompist ses mesures) de luy faire donner le mesme avis par un autre, et de luy dire de plus qu'on en pourroit descouvrir davantage, et l'en avertir, pourveu qu'elle eust patience, et ne fist point d'esclat. Un de ceux mesme qui estoient de ce conseil et que je ne veux pas nommer, ayant quelque accès auprès d'elle, en prist la commission, et s'en acquitta sy bien qu'elle le creust, et n'en parla point.

Mais elle en pouvoit vraysemblablement avoir un autre avis bien plus exprès que celuy-là, et assés à temps encore pour y remédier, sy ses femmes de chambre l'eussent permis : qui fust que plus de deux heures devant que le mareschal d'Ancre sortist de son logis, un inconnu, et qu'on n'a point reveu despuis, leur demanda de le faire parler à la Reine pour une affaire qui pressoit, et qui luy importoit extremement. A quoy elles respondirent qu'elle dormoit, et que s'il vouloit attendre ou revenir sur les unze (1), qu'elle pourroit estre éveillée; qu'on le feroit entrer. Mais luy répliquant qu'il ne seroit plus temps, et qu'elles s'en repentiroient, il eust pour toute response qu'elles n'oseroient l'éveiller, cela leur estant expressement deffendu, craignant sans doute que sy elle ne dormoit pas assés, elle eust mauvais visage et parust moins belle, estant assés ordinaire aux dames de sacrifier toutes choses pour leur beauté.

Les feux de joye qui se firent par toute la ville aussytost que la nuit fust venue, montrant que l'aversion du peuple contre le mareschal d'Ancre n'estoit pas morte avec luy, et qu'il pouvoit y avoir du désordre sy on l'enterroit publiquement, furent cause qu'on attendist bien avant dans la nuit, afin qu'on ne le vist point, et que personne ne sceust où on l'auroit mis.

Mais le lendemain, après que le Roy, que M. de Luynes fist aller à la messe aux Grands-Augustins pour se montrer et voir la joye que tout le monde tesmoignoit, fust revenu, quelqu'un ayant descouvert qu'il estoit dans l'eglise Saint-Germain, et sous les orgues, fust l'y chercher; et il s'y assembla en moins de rien tant de gens, que, les chanoines n'en estant pas les maistres, ils le deterrerent, et le traisnerent par tous les quartiers de la ville; et s'arrestant enfin devant son logis du faubourg Saint-Germain, y firent un grand feu, et le mirent dedans pour estre bruslé : mais parceque cela n'alloit pas assés viste à leur gré, ils le retirerent, et le traisnant encore par les rues, le jetterent enfin dans la riviere, au bout du Pont-Neuf.

(1) Sur les onze heures.

Voilà quelle fust la fin du mareschal d'Ancre, lequel d'une condition fort basse estoit monté aux plus grands honneurs de l'Estat, et s'y seroit conservé, et dans tous les biens qu'il avoit acquis, s'il se fust moderé, et n'eust pas voulu gouverner tout seul. Car, outre que despuis qu'il commença à s'attribuer toute l'autorité on ne vist que du désordre, la réputation des vieux ministres, qu'enfin il chassa, estoit telle, que ceste sy grande haine que quelques uns luy portoient desja devint après quasy universelle; d'où M. de Luynes tira principalement le prétexte de ses desseins contre luy, et la hardiesse de les exécuter.

Beaucoup de gens le blasmerent, non d'avoir osté le mareschal d'Ancre pour se mettre en sa place et vouloir gouverner, puisqu'il le pouvoit (ce qui est assez naturel), mais de la maniere qu'il le fist, trouvant fort à redire qu'il eust fait commencer un jeune prince par respandre du sang, et toucher en quelque sorte à l'honneur de sa mere; estant très certain que cela fist dire des choses lesquelles, quoyque très fausses, furent pourtant creues de la pluspart de ceux qui ne la connoissoient point. Et ils demandoient pourquoy il ne l'avoit pas mis entre les mains de la justice pour luy faire son procès par les formes, n'y voyant aucun péril ny du costé du peuple, dont il estoit mortellement hay, ny du parlement, qui l'auroit bien plus facilement condamné que sa femme, ny du Roy, qui s'estoit montré jusques là trop ferme pour changer, ny enfin de la Reine mere, qu'il pouvoit tenir eslongnée aussy bien qu'il fist, et qui outre cela n'avoit pas un esprit propre à regagner sy tost le Roy. Mais luy, qui regardoit plus à ses intérests particuliers qu'à ceux de son maistre, comme font tous les favoris, ne voulant rien hazarder, prist la voye la plus courte pour s'en deslivrer tout d'un coup; et la plus désobligeante pour la Reine mere, afin que le Roy, croyant qu'elle ne luy pardonneroit jamais, se portast de luy-mesme à s'en séparer, et à la tenir eslongnée.

Plusieurs personnes ont dit, et avec grande apparence, que sy son entreprise eust manqué ce jour là, bien qu'elle n'eust pas esté descouverte, qu'il estoit résolu de mener le Roy à Amboise, et qu'il y avoit des chevaux tous prests pour cela dans la cour des cuisines, ne pouvant plus vivre dans les inquiétudes où il estoit. Mais il s'en est fort deffendu, et avec raison, n'estant pas chose à avouer, et d'autant plus honteuse que l'evenement a montré qu'il n'eust pas esté necessaire, pouvant tout entreprendre contre le mareschal d'Ancre et contre la Reine, à cause de luy, à Paris comme ailleurs; et qu'en se décla-

rant son ennemy, tous endroits luy estoient également seurs.

Sy la mort du mareschal d'Ancre donna beaucoup de joye à toute la France, on n'en eust pas moins du retour de messieurs le chancelier Villeroy et le president Jeannin, chacun croyant que, se reprenant l'ancienne maniere de gouverner, on suivroit les vieilles maximes, personne ne s'imaginant que M. de Luynes, quelque crédit qu'il eust auprès du Roy, en voulust tellement abuser que de se charger tout seul d'un fardeau aussy pesant que le gouvernement d'un Estat, et ayant mesme l'exemple du mareschal d'Ancre, qui venoit d'y eschouer. Mais on vist bientost le contraire : car, bien qu'il n'eust jamais entendu parler d'affaires, ny veu autre chose que des chiens et des oiseaux, d'où il avoit tiré tout son avancement, ne connoissant ny le dedans ny le dehors du royaume, il en prist néanmoins le gouvernail avec autant de hardiesse que s'il n'eust jamais fait d'autre métier, traitant avec les ambassadeurs, escoutant les grands et les petits, et rien ne se faisant que par ses ordres. Et ne faut pas s'imaginer qu'il l'entreprist sur l'assurance d'estre aidé des vieux ministres, et qu'ils en auroient toute la direction et luy l'honneur; car Modene et Déageant, ses principaux confidents, et qui n'en sçavoient pas plus que luy, estoient ceux avec qui il prenoit les résolutions, les autres luy servant plustost de couverture que de guide.

Or ce Déageant estoit un secretaire du Roy, qui ne manquoit pas d'esprit, et qui avoit eu la principale part dans tout ce qui s'estoit fait contre le mareschal d'Ancre, et Modene (1) un gentilhomme de Dauphiné, parent de M. de Luynes, et qui avoit esté longtemps domestique de M. d'Esdiguieres; tous deux, aussy bien que M. de Luynes, sans experience ny connoissance des affaires publiques. Regardez ce qu'on en devoit attendre! Et cependant Dieu permist, afin que toute la gloire luy en fust donnée, et parcequ'il partageoit aussy sans doute l'innocence du Roy, que plusieurs choses qu'ils firent, tant en France qu'en Allemagne, fort mal à propos, ce sembloit, et contre toute raison, n'ont pas laissé de bien réussir, et d'estre sy à l'avantage du Roy qu'elles ont servy de principal acheminement à tout ce qui s'est fait despuis de plus considérable.

Quant au Roy, il n'avoit aucun vice, non pas mesme ceux ausquels les jeunes gens sont les plus subjects, estant sy réglé en toutes ses actions qu'outre qu'il prioit Dieu soir et matin, et alloit tous les jours à la messe, il en entendoit mesme les festes et dimanches une grande, et vespres, et oyoit le sermon toutes les fois qu'il s'en disoit. Après quoy il donnoit à ses affaires tout le temps qu'il falloit; de telle sorte qu'on l'a souvent veu revenir de la chasse, qui estoit son plus grand divertissement, sy l'heure qu'il avoit prise pour le conseil arrivoit devant qu'elle fust achevée; traitant celuy-cy comme le principal, et l'autre comme l'accessoire; voulant tousjours, quelque jeune qu'il fust, que les affaires allassent bien, et n'y ayant rien de plus capable de maintenir ou de ruiner un homme dans son esprit, sinon que ses conseils eussent de bons ou de mauvais événements, ainsy qu'il se verra cy-après.

Outre cela, il fit dès le commencement de petites compagnies de gens de pied de tous les jeunes gens qui l'approchoient, ausquels il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et les mettoit quelquefois dans des forts faits exprès, ou les menoit à la campagne pour y combattre les uns contre les autres, et apprendre ce qui se fait dans les sieges et dans les batailles; prenant un tel plaisir de parler de la guerre et de s'en faire instruire, qu'il se rendist enfin très propre pour les grandes choses ausquelles Dieu le destinoit. De sorte qu'on ne le peust veritablement blasmer que d'avoir laissé prendre trop d'autorité à ses favoris; mais comme il en a tousjours eu des moins mauvais, aussy ce défaut a-t-il esté plus supportable en luy qu'en tous les autres princes que j'ay veus.

Dès que M. du Maine eust appris la mort du mareschal d'Ancre, il envoya assurer le Roy de son obéissance, et s'en alla le trouver aussytost qu'il eust veu le comte d'Auvergne entre la ville et les quartiers de l'armée. M. de Longueville, qui selon sa promesse lorsqu'il eust le chasteau de Ham, estoit demeuré sans se mesler de rien, y arriva quasy au mesme temps, et bientost après il espousa mademoiselle de Soissons, sœur aisnée de M. le comte.

Despuis que le colonel d'Ornane eust dit à la Reine mere qu'il falloit aller à Blois, et qu'il eust apporté sa response et la résistance qu'elle y faisoit, il y retourna plusieurs fois pour essayer de l'y disposer; mais ce fust tousjours en vain, tant elle y avoit d'aversion. Enfin pourtant M. de Luynes luy en ayant parlé, elle s'y résolust, croyant par ceste déférence l'adoucir, et l'obliger à rendre son exil plus court et plus supportable.

Ayant donc pris jour de partir au quatrieme de may, et le Roy lui estant allé dire adieu, et luy donner de grandes espérances que leur séparation ne seroit pas longue, elle s'empescha bien de pleurer tant qu'il luy parla; mais quand en

(1) Le comte de Modène était un gentilhomme du comtat d'Avignon.

prenant congé il vint à la baiser, il n'y eust plus moyen de s'en empescher, et elle fondist quasy toute en larmes; de sorte que de peur que cela ne le touchast trop, on l'emmena promptement.

M. de La Curée fust commandé de l'accompagner jusques à Blois, et de luy faire rendre partout l'honneur qui lui estoit deu. Messieurs de Vendosme, de Nevers et du Maine arriverent bien à Paris devant qu'elle en partist; mais ils ne la virent point. Ils furent receus du Roy et de M. de Luynes comme s'ils n'eussent jamais fait la guerre.

La coutume de tous les favoris estant de ne vouloir auprès de leurs maistres personne qui leur puisse donner ombrage, M. de Luynes osta le pere Cotton, confesseur du Roy, lequel despuis le restablissement des jésuistes l'avoit tousjours esté de Henry-le-Grand et de luy, et l'estoit aussy de la Reine mere, et creu fort despendant d'elle; et il mist en sa place le pere Arnoux, aussy jésuiste, et qui avoit acquis une grande réputation parmi les prédicateurs de ceste année là.

Or, ce bon pere voyant M. de Luynes fort touché de l'estat auquel Dieu l'avoit mis, et des obligations qu'il luy avoit, l'exhaussa encore de telle sorte dans ses ressentiments, qu'il luy fist faire vœu de travailler à la ruine des huguenots tout autant qu'il pourroit, et jusques à leur faire la guerre s'il en trouvoit l'occasion; de quoy il se servist bien despuis pour faire résoudre celle qui leur fust faite.

M. de Breves, gouverneur de Monsieur; d'Heurle, premier valet de chambre du Roy; sa nourrice, premiere femme de chambre de la Reine, et tous ceux qu'on croyoit avoir quelque attachement à la Reine mere ou au mareschal d'Ancre, furent aussy congédiés; et il n'y eust que M. de Blinville qui s'en sauva, soit parceque M. de Luynes ayant eu, par la mort du mareschal d'Ancre, la lieutenance de roy de Normandie, et craignant dans ce commencement plus qu'il ne devoit, il eust peur de désobliger le president de Bernieres et quelques autres du parlement de Rouen, ses intimes amis, et qui respondoient de luy; ou bien que, le sçachant homme de grand esprit et fort propre pour la cour, il creust qu'il luy seroit nécessaire : tant y a que, le distinguant de tous les autres, il le fist demeurer, et, oubliant tout le passé, le favorisa enfin davantage que n'avoit fait le mareschal d'Ancre.

Et ce qui est plus à remarquer, c'est qu'au mesme temps qu'il traita sy bien celuy-là, qu'il avoit tousjours regardé comme un de ses plus grands ennemis, il oublia tous ses anciens amis : je ne diray pas Giles, de Metz, La Chainée et autres, qu'il considera fort peu, mais Sauveterre, auquel il devoit presque toute sa fortune; s'estant contenté de le faire revenir et rentrer dans sa charge, et ne luy ayant pas fait donner celle de premier valet de chambre, qu'on osta à d'Heurle, qui estoit de sa portée, et qu'eust Galebeau, simple valet de chambre, et qui n'avoit servy qu'à la mort du mareschal d'Ancre, comme plusieurs autres.

Quant au comte Du Lude, n'osant pas sans doute luy manquer tout-à-fait parceque cela auroit fait trop de bruit (personne quasy n'ignorant qu'après sa sortie de page de la chambre il l'avoit retiré chez luy, où il estoit longtemps demeuré comme domestique, et son frere de Brantes page et puis escuyer), il luy fist donner le gouvernement de Monsieur, qu'on osta à M. de Breves, et despuis ne fist plus rien pour luy : car pour le brevet de duc, il ne le faut point compter, l'ayant rendu inutile en ne le faisant pas passer avec luy comme il luy avoit promis. Tant il est vray que les honneurs changent les mœurs, sy ce n'est qu'on veuille dire que les hommes estant nécessités pour les acquérir de jouer divers personnages, ils ne changent pas tant quand ils y sont parvenus, comme ils rentrent dans leur naturel n'ayant plus besoin de se contraindre.

Cependant M. de Vitry, qui, se réglant sur M. de Thémines, s'estoit fait promettre une charge de mareschal de France, en ayant demandé l'exécution, M. de Luynes voulust que pour la forme il en parlast auparavant aux ministres : à quoy satisfaisant, quand il vint à M. de Villeroy, qui ne désapprouvoit peut-estre pas plus que les autres tout ce qui se faisoit contre les regles, mais qui en parloit plus librement, ne s'estant point fait jusques là de mareschaux de France, excepté le mareschal d'Ancre contre qui on avoit tant crié, qui n'eussent veu qu'une année de guerre, et encore comme simples capitaines de chevaux-légers, comme M. de Vitry; il luy respondit qu'il croyoit bien juste que venant de faire une chose sy agréable au Roy et au public, il en eust de grandes récompenses, mais non pas celle-là, puisqu'il n'avoit ny l'âge ny l'expérience requise de tout temps pour une telle dignité. Surquoy M. de Vitry luy ayant reparty que ce qu'il en faisoit estoit plus par respect que par besoin, ayant parole de l'estre le lendemain; M. de Villeroy ne luy respondit que par des soupirs, jugeant bien de là, et de beaucoup d'autres choses qu'il voyoit faire, que le mal n'estoit pas guery, et qu'on n'auroit guere gagné au change.

M. de Vitry fust donc ainsy fait mareschal de France; et pour marque d'une confiance entiere,

il eust encore la garde de M. le prince, auprès duquel il mist M. de Persan son beau-frere. Et quant a sa charge de capitaine des gardes, parcequ'on n'avoit pas en ce temps-la accoutumé de la garder, en ayant une plus grande, le Roy luy en donna deux cent mille francs, et en pourveust M. Du Hallier son frere.

Toutes les places du mareschal d'Ancre ayant esté sans difficulté remises entre les mains du Roy, il falloit, pour avoir aussy tous ses biens et les posséder seurement, lui faire faire son procès, et à sa femme. Et il y eust arrest du huitieme juillet, par ou l'un et l'autre furent déclarés criminels de leze-majesté, la mémoire du mareschal condamnée à perpetuité, la mareschale à avoir la teste tranchée; leurs biens, tant de France que de Rome, Florence et autres lieux, confisqués au Roy comme provenant de ses deniers, et l'argent pour les acquerir pris dans le fonds de ses finances; ordonné que leur maison près du Louvre seroit rasée, leur fils déclaré ignoble, et incapable de tenir estats, offices ny dignités dans le royaume, comme aussy tous estrangers; que Barbin, cy-devant contrôleur général des finances, seroit ouy et interrogé; qu'on informeroit plus amplement contre Ludovici et Montaubert, secrétaires du mareschal; que Coustoioux seroit pris et amené à la Bastille; quarante mille francs donnés aux pauvres, et vingt-quatre mille à la veuve de Prouville.

Cela se passa néanmoins tout d'une voix, particulierement à l'égard de la mareschale, que force gens ne trouvoient point digne de mort; mais enfin on la sacrifia à la vengeance publique, et pour apprendre aux étrangers à ne se mesler pas sy librement du gouvernement de l'Estat; joint que M. de Luynes en fist faire la sollicitation par deux personnes de grande qualité, dont l'un estant mort aussytost après, et l'autre ayant esté à l'extrémité, beaucoup de gens l'attribuerent à une punition de ceste mort qu'ils avoient sy injustement procurée. Et j'ay veu des principaux du parlement condamner de telle sorte ce qu'on y avoit fait, qu'ils en apprehendoient quelque grand chastiment de Dieu sur toute la compagnie.

La mareschale fust fort surprise quand elle entendist prononcer son arrest, ne s'estant attendue à autre chose qu'à perdre tout son bien et estre renvoyée a Florence; et dist, pensant se sauver, qu'elle estoit grosse. Mais le contraire s'estant bientost vérifié, elle se résolust à la mort; et voyant dans la Greve, comme elle passoit, un gentilhomme du commandeur de Sillery qu'elle connoissoit, elle le pria de luy dire, et à M. le chancelier, qu'elle leur demandoit pardon de tout le mal qu'elle leur avoit fait, desclarant encore sur l'eschafaut que plusieurs choses qu'elle avoit dites contre eux n'estoient point véritables; et puis se recommandant à Dieu, elle mourust fort constamment.

En conséquence de cest arrest, le Roy prétendist pour quatre ou cinq cent mille livres de *lieux de monti* que le mareschal avoit achetés à Rome, faisant voir comme c'estoit de son argent qu'ils avoient esté payés : mais le Pape les pretendant aussy, on se contenta enfin qu'ils fussent employés à la fabrique de Saint-Pierre.

Peu de jours après la mort du mareschal d'Ancre, un appelé Du Travail, qui connoissoit mal la cour et les divers ressorts qu'on y fait jouer, croyant que c'estoit tousjours de mesme, et qu'il flatteroit encore la passion de M. de Luynes s'il luy parloit contre la Reine mere, luy fist des propositions sy extravagantes sur son subject, qu'il le fist arrester et mener à la Conciergerie, où ayant esté confronté à M. de Luynes et à M. de Bressieux, premier escuyer de la Reine mere (car on dit qu'il jouoit les deux et luy offroit de la servir), il fust enfin condamné à estre rompu, et puis bruslé; M. de Luynes n'ayant pas voulu perdre l'occasion de s'en faire de l'honneur, monstrant qu'il ne vouloit non plus qu'on dist ny fist rien contre elle que sy elle eust esté presente, et estant peut-estre aussy bien aise de se defaire sous ce pretexte d'un homme qui portoit tousjours une espée sous sa soutane, et qui estoit fort propre pour faire un meschant coup. On disoit qu'il avoit esté premierement huguenot, puis capucin, et enfin moine defroqué, et d'une vie fort scandaleuse.

Le Roy voyant tout le monde disposé à rentrer dans le devoir, envoya une déclaration au parlement portant abolition de toutes les choses passées qui y fust verifiée; après quoy ceux qui s'estoient assemblés à La Rochelle à dessein, sy la guerre continuoit, de la faire aussy de leur costé, et d'y engager le reste du party, se retirerent chez eux.

Quoyque la Reine mere fust allée à Blois avec un extreme regret, sy est-ce que plusieurs gens ont creu que sy M. de Luynes l'eust traitée doucement, et entretenue d'esperance de la faire bientost revenir à la cour, menant mesme une fois le Roy la voir, qu'estant accoutumée au repos, elle ne seroit jamais entrée dans toutes les intrigues où elle se jetta enfin, et s'accommodant tout de bon avec luy, ne luy auroit donné nulle peine. Mais parcequ'il ne s'imaginoit peut-estre pas qu'elle luy peust pardonner, ou qu'il craignoit qu'en l'approchant du Roy elle le pourroit regaguer, et reprendre par la force du sang

la place qu'elle avoit perdue, bien qu'estant d'une humeur altiere et qui ne sçavoit point flatter, elle en fust tout-à-fait incapable; croyant enfin du danger où il n'y en avoit point, ainsy qu'il le reconneust bien despuis, il la traita aussy mal à Blois qu'à Paris; car il mist M. de Roissy auprès d'elle pour veiller sur ses actions, logea des compagnies de cavalerie aux villages voisins, et envoya encore de temps en temps d'autres gens pour l'observer et luy rapporter tout ce qu'elle faisoit et disoit, la forçant quasy, par toutes ces persécutions, à chercher d'en sortir à quelque prix que ce fust.

Cependant, comme sy cela ne luy eust tenu lieu de rien, il ne laissa pas de s'engager dans une autre affaire fort importante, attaquant les huguenots dans une chose véritablement juste, mais qu'ils avoient tousjours monstré leur estre extremement sensible, et qui pouvant causer une guerre contre eux, ainsy qu'elle fist à la fin, nul homme sage n'eust jamais conseillée, pendant que la maison royale estoit divisée, et la paix encore peu affermie dans l'Estat.

L'édit de Nantes ayant donné pouvoir, tant aux catholiques qu'aux huguenots, de rentrer partout dans leurs biens, les ecclesiastiques de Bearn demanderent aussytost les leurs; mais il s'y trouva plus de difficulté qu'en tous les autres lieux, et qu'à La Rochelle mesme, où ils leur furent tous rendus sans difficulté, parceque la religion catholique en ayant esté bannie en l'année 1569, et tous les biens de l'Eglise donnés par la reine Jeanne d'Albret aux ministres, colleges et hôpitaux des huguenots, c'estoit le seul revenu qu'ils eussent; et bien que le roy Henry-le-Grand, pour les désintéresser, offrist de leur en donner autant qu'ils en quitteroient sur son domaine de Bearn, et s'il ne suffisoit pas, sur celuy des provinces voisines, ils le refuserent, disant qu'il ne leur seroit ny sy commode ny sy seur d'aller chercher bien loin, et demander à des officiers du Roy ce qu'ils avoient à leur porte et pouvoient tenir entre leurs mains. A quoy ils furent encore fort excités par M. de La Force, gouverneur du pays, et par les principaux de la noblesse, qui, estant tous de leur religion, craignoient que quand les evesques, qui avoient séance dans les Estats, y seroient retournés, et qu'il y auroit des prestres dans toutes paroisses, le peuple, qui eust naturellement esté plustost catholique que huguenot, ne le devinst, et qu'avec le temps leur religion aussy bien que leur autorité n'allast en décadence. De sorte qu'ils firent résoudre par les Estats qu'on s'opposeroit à ceste restitution, et qu'on s'adresseroit premierement au Roy pour le supplier de laisser les choses en l'estat qu'elles estoient; mais que s'il le refusoit, on en escriroit à toutes les églises de France, pour les engager et avoir leur protection.

Ce qui fust cause que le Roy, qui ne faisant que sortir des troubles appréhendoit d'y rentrer, et qui pensoit par le temps les rendre plus traitables, se contenta pour lors de remettre les evesques de Lescar et d'Oleron, qui sont les seuls qu'il y aist dans le Bearn, dans leurs sieges, et quelques curés dans les principaux lieux, sans leur donner que des pensions pour les faire subsister, ny permettre aux évesques d'entrer dans les Estats. Mais comme après cela les catholiques se trouvoient en plusieurs lieux sans exercice de leur religion, et qu'il leur estoit insupportable de voir les hérétiques posseder leurs biens et en triompher, ils ne cesserent de poursuivre leur restablissement entier dans les années suivantes, dans lesquelles le Roy, qui vouloit quasy en toutes choses aller par degrés, se contenta de faire restituer ce qui appartenoit aux evesques de Tarbes, Aires, et autres ecclesiastiques estrangers, par des lettres patentes vérifiées à Pau, et exécutées sans contredit; de sorte qu'il est bien apparent qu'il eust fait rendre le reste avec la mesme facilité, s'il eust vescu un peu davantage qu'il ne fist.

Après sa mort, la Reine régente en ayant esté fort solicitée, on luy conseilla d'attendre la majorité, où l'autorité du Roy pourroit estre mieux establie : mais ne s'estant peu alors, non plus que dans les Estats généraux tenus immédiatement après, à cause des troubles, ny dans l'année 1616, les choses n'estant pas plus calmes; aussytost que les ecclésiastiques virent, par la mort du mareschal d'Ancre, tout le monde rentré dans le devoir, ils creurent leur temps estre venu, et présenterent une requeste qui fust appuyée de l'assemblée du clergé, qui se tenoit lors à Paris, qui en fist son fait propre, et du pere Arnoux, qui pressa sy violemment M. de Luynes de commencer par là à accomplir le vœu qu'il avoit fait, qu'il fust ordonné que la chose seroit veue dans le conseil, pour y estre réglée.

Or M. de La Force estoit lors à Paris, son fils de Montpouillan, que le Roy aimoit mieux que tout autre, excepté M. de Luynes, l'y ayant fait venir pour estre fait mareschal de France, prétendant que M. de Luynes luy en avoit donné parole, et que par son crédit il l'emporteroit. Mais M. de Luynes n'en demeuroit pas d'accord; et ne voulant ny faire donner cest honneur à un huguenot, ny contribuer à ce qui autoriseroit davantage dans le monde M. de Montpouillan, ajouta au refus de la mareschaussée ceste se-

conde mortification de faire rapporter l'affaire de Bearn en présence de M. de La Force mesme, et la résoudre nonobstant toutes les oppositions qu'il y fist, y ayant eu, après que la requeste, présentée par les desputés des huguenots résidents auprès du Roy, eust esté veue, arrest du 25 juin 1617, portant le restablissement entier de l'exercice de la religion catholique dans tout le Bearn, et des ecclesiastiques dans tous leurs biens; et que les ministres et autres intéressés prendroient leur remplacement sur le domaine du Roy, tant de Bearn que des lieux voisins, sans autre reserve que l'entrée des évesques dans le conseil et les Estats du pays, qui fust remise à une autre fois, pour ne les pousser pas tout d'un coup jusques au bout; le Roy escrivant en mesme temps en Bearn qu'on desputast pour voir procéder au remplacement de ce qui seroit osté.

M. de La Force, qui estoit desja fort piqué du refus de la mareschaussée, ne l'ayant pas esté moins de cest arrest, qu'il creust avoir esté principalement donné contre luy et pour le descréditer en Bearn, manda à l'heure mesme à tous ses amis de s'y opposer, comme il fust fait, les Estats ayant esté extraordinairement assemblés, et M. de Lescun, conseiller à Pau, desputé, ainsy qu'il avoit esté d'autres fois, pour aller trouver le Roy, et luy faire des remonstrances.

Estant arrivé, M. de La Force le présenta, et toute sa harangue ne tendist qu'à obtenir permission que la desputation que le Roy avoit commandée peust estre faite dans une assemblée d'Estats, et en présence des desputés des églises du haut Languedoc et de la haute Guyenne, afin d'avoir leurs avis sur les choses qu'on leur voudroit donner, qui estoient scituées dans leur pays; croyant qu'il suffiroit, parcequ'estant assurés d'eux ils ne doutoient point d'attirer par leur moyen ceux des autres provinces dans leurs sentiments, et qu'on seroit plus retenu à la cour quand on sçauroit tout le corps s'y interesser. Mais ce dessein estant aisé à voir, il fust ordonné que, sans avoir égard à tout ce qu'ils pourroient dire, l'arrest du restablissement seroit exécuté, et l'édit du remplacement envoyé à Bordeaux et à Toulouze, pour y estre vérifié.

Aussytost que M. de Lescun sceut que l'édit avoit esté scellé et qu'on le devoit envoyer, il l'escrivist en Bearn, où les Estats estant de nouveau assemblés, ils donnerent un arrest portant que la main-levée des biens des ecclesiastiques préjudiciant formellement aux libertés du pays, on s'opposeroit à qui que ce fust qui viendroit pour la faire exécuter; et que pour tout ce qui seroit nécessaire à l'avenir pour cela, on suivroit l'ordre desja estably pour s'opposer à l'union du pays avec la France. Après quoy M. de La Force retourna en Bearn, bien résolu de maintenir cest arrest, et d'empescher l'exécution de la main-levée, quoyqu'en prenant congé du Roy il l'assurast fort du contraire.

Or M. de Luynes voulant remédier à plusieurs autres choses qui en avoient besoin, et que la foiblesse du gouvernement precedent ou les guerres avoient fait endurer, il commença par un renouvellement de l'édit des duels, qui fust sy séverement exécuté sur messieurs de Nevet et de Quinçay, qui se battirent un peu après, que celuy-là ayant esté tué fust pendu par les pieds, et celuy-cy contraint, de peur qu'on ne luy coupast la teste, de sortir du royaume. Il fist aussy deffendre l'or et l'argent, le passement de Milan, et toutes les autres choses qui ne servoient que pour le luxe. Et M. de Guémadeuc, homme fort qualifié en Bretagne, estant convaincu de plusieurs crimes, eust la teste tranchée. On l'avoit au commencement obligé de remettre Fougeres, dont il estoit gouverneur, entre les mains d'un exempt des gardes, et de venir à la cour pour se justifier; mais il n'y fust pas plustost arrivé, que craignant qu'on ne l'arrestast, il s'y en retourna, et surprenant l'exempt s'en rendist de nouveau le maistre. Ce qui obligea le Roy, de peur qu'il ne mist les huguenots dedans (car ceste place leur eust esté fort propre), d'y envoyer diligemment M. de Vendosme et M. de Vitry, avec quelques troupes; lesquels le trouvant mal pourveu de toutes choses, le prirent et l'amenerent à Paris, où il fust exécuté.

Quelque temps après on fist aussy mourir, mais pour une cause bien plus extraordinaire, M. de Genié (1), des ordinaires du Roy; car portant impatiemment qu'on ne fist rien pour luy à la cour, il prist un fort mauvais moyen pour y obliger, accusant M. de Vendosme de vouloir entreprendre sur la personne du Roy; qu'il luy avoit parlé pour cela, et que ce seroit à la collation du baptesme de son fils, dont le Roy devoit estre parrain; se persuadant que M. de Luynes, à qui il le dist, seroit obligé, sans examiner la chose davantage, ny en avoir plus de preuves, de luy donner autant de récompense que s'il eust sauvé la vie au Roy. Mais il en arriva tout autrement; car M. de Luynes ne croyant point la chose vraysemblable, soupçonna bien plustost Genié de l'avoir inventée, que M. de Vendosme de le vouloir faire, n'en ayant aucun subject. C'est pourquoy il luy respondit que sy

(1) Ce gentilhomme a été appelé tour à tour dans les différents mémoires, Gisnier, Geniès et Genié.

son avis se trouvoit veritable, il en seroit assurement fort bien récompensé; mais parcequ'il le falloit verifier, et que M. de Vendosme estoit de telle qualité qu'il y falloit garder quelques mesures, qu'il en parleroit à ceux du conseil du Roy, et luy diroit leur avis, se résolvant néanmoins jusques à ce qu'il en fust bien esclaircy, pour ne rien hasarder en une chose de telle conséquence, d'empescher le Roy d'aller au baptesme.

Cela toutefois ne dura pas longtemps; car M. de Vendosme l'estant venu trouver aussytost après pour luy en demander le jour, et voyant qu'il luy respondoit froidement, et le remettoit sans luy en dire la raison, il le pressa sy fort qu'à la fin il luy avoua; surquoy, pour montrer comme il estoit innocent, il luy offrist d'aller à l'heure mesme en telle prison qu'il voudroit, et d'y demeurer jusques à ce qu'il se fust justifié. Mais M. de Luynes, ny le Roy quand il le sceust, ne l'ayant pas voulu, et s'assurant tout-à-fait qu'il n'en estoit rien, envoyerent au contraire prendre Genié, lequel, à ce qu'on disoit alors, se trouva sy esperdu qu'il confessa tout dès qu'il eust esté arresté, et quasy sans qu'on luy demandast; de sorte qu'il fust condamné à avoir la teste tranchée.

M. de Luynes voyant tout luy avoir sy bien réussy, et qu'il se trouvoit desja avec tant de biens que sa postérité ne pourroit plus estre que très grande, se résolust de se marier. On creust du commencement qu'il espouseroit mademoiselle de Vendosme; et le Roy, aussy bien que messieurs de Vendosme ses freres, l'eussent bien voulu: mais luy, redoutant leur esprit et leurs trop grandes prétentions, en fist aussytost cesser le bruit; et ayant considéré toutes celles qui estoient lors à marier (car il n'y en avoit aucune qui l'eust refusé), il choisist enfin mademoiselle de Montbazon, laquelle estoit d'une grande maison, d'âge proportionné, fort belle, et avoit des biens suffisamment. Mais parcequ'il ne vouloit pas qu'elle se tinst debout devant la Reine, pendant que tant d'autres de moindre naissance qu'elle seroient assises, et qu'il n'avoit encore rien de prest pour estre duc et pair, il prist l'expedient de luy faire donner le tabouret devant que de l'espouser, comme l'avoient desja les filles de l'autre branche de Rohan, pour luy faire continuer après qu'elle seroit mariée, ainsy qu'il se pratique pour les bastardes de France, qui ne perdent jamais leur rang ny les privileges qu'elles ont, qui que ce soit qu'elles espousent. Ce que personne n'osa contredire.

Aussytost après on fist venir la comtesse de Rochefort, belle-fille de M. de Montbazon, pour s'asseoir aussy; mais le marquis de Marigny, frere de M. de Montbazon, n'eust point les entrées dans le Louvre, ny sa femme le tabouret, quand despuis il se maria, ceste grace ayant esté bornée aux descendants de M. de Montbazon.

C'avoit esté encore en faveur d'un autre mariage que celles de l'autre branche de Rohan l'avoient eu; car le roy Henry-le-Grand, pour tenir le duc des Deux-Ponts, de la maison Palatine, et qui estoit fort considéré en Allemagne, tout-à-fait dans ses interests, luy voulant faire espouser mademoiselle Catherine de Rohan, sœur aisnée de M. de Rohan, et qui estoit sa parente bien proche, estant sortie d'une fille de Navarre, il ne peust jamais l'y obliger, les Allemands ne se despariant pas volontiers, jusques à ce que, pour montrer qu'elle estoit princesse, il luy eust fait donner le tabouret. Il est vray que M. de Rohan l'avoit tousjours prétendu, et disoit qu'il luy appartenoit mieux qu'aux filles de Savoye, de Lorraine et autres, puisqu'il estoit prince du sang de Navarre, et le plus proche heritier de ceste couronne, sa grand'mere et le bisayeul du Roy estant enfants de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, roy et reine de Navarre; et qu'ils auroient certainement esté traités comme tels du temps des autres roys, sans la religion, qui les avoit tousjours tenus eslongnés, et mal à la cour. Mais quelques-uns respondoient à cela qu'en ces sortes de choses la descente par les femmes n'est pas considerée comme celle par les hommes, parceque cela iroit à l'infiny; et que le Roy mesme, qui les aimoit tant, en estoit sy bien persuadé, qu'il ne leur donna que le tabouret (1), sans tous les autres attributs des princes.

Cependant la guerre s'estoit tousjours faite dans le Piémont; et don Pedre de Tolede voyant M. d'Esdiguieres retourné en Dauphiné pour y passer l'hiver, fist tous les préparatifs nécessaires pour le prevenir l'année d'après, et se rendre maistre des places frontieres du Milanois devant que M. de Savoye fust en estat de les secourir, et enfin mesme de tout le Piemont, sy les troubles de France continuoient; toutes les consultes que le roy d'Espagne avoit eues sur ce subject le pressant de ne perdre pas l'occasion qui s'en offroit, rien ne luy estant sy nécessaire pour la seureté de ses Estats d'Italie. Mais le Roy en connoissant aussy la consequence, voulust, dès que le mareschal d'Ancre fust mort, qu'on y pensast sérieusement, et que sy M. d'Esdiguieres y avoit esté l'année precedente de sa propre au-

(1) Les dames de la maison de Rohan avaient-elles les honneurs du tabouret avant l'année 1617? grande question qui a donné lieu à des dissertations savantes. Nous ne pouvons guère nous y arrêter ici.

thorité, il y allast en celle-cy par ses ordres, et pour commander les troupes qu'il y enverroit, destinant pour cela la pluspart de l'armée du Nivernois et les quatre mille Allemands que M. de Schomberg amenoit : ce qui faisoit en tout quinze cents chevaux et dix mille hommes de pied.

M. de Thermes y servoit de mareschal de camp; messieurs de Rohan, de Candale, d'Arpajon, de Lauzieres et autres y allerent volontaires; et enfin le comte d'Auvergne, en considération de M. de Savoye qu'il aimoit extremement, y fust fairé sa charge de colonel de la cavallerie légere.

Quelque diligence qu'on fist, on ne peust néanmoins y estre que don Pedre n'eust desja assiégé et pris Verceil, qui se rendist faute de poudres, et logé tous ses gens aux environs d'Ast, pour l'attaquer aussytost qu'ils se seroient un peu reposés. Mais M. d'Esdiguieres estant arrivé sur ce temps la, s'approcha sy près de luy, avec l'armée du Roy jointe à celle de M. de Savoye, qu'il ne luy fust plus possible de rien entreprendre. De quoy ne s'estant pas encore contenté, il luy enleva, et à sa veue, les quartiers de Felissan et de None, ou il y avoit plus de mille hommes dans chacun, et deux ou trois autres de moindre considération, sans qu'il osast se mettre en devoir de les secourir, de peur d'estre forcé de combattre. De sorte qu'il luy fist perdre l'envye de continuer la guerre, jugeant bien que sy elle duroit davantage il pourroit rappeler les François en Italie : ce que le conseil d'Espagne de ce temps là affectoit tellement d'éviter, que comme il avoit forcé M. de Savoye de donner au roy Henry-le-Grand beaucoup plus que ne valoit le marquisat de Saluces, afin qu'il ne retournast point en ses mains, aussy se résolust-il alors, voyant le Roy tout disposé d'y faire passer toutes ses forces, d'escouter les propositions d'accommodement faites par le cardinal Ludovisio et M. de Béthune, envoyés expressement pour cela.

Ensuite de quoy la chose fust traitée sy chaudement tant en Piémont qu'à Paris, que le traité fust enfin conclu, aux conditions qu'en considération de Sa Majesté Très Chretienne, don Pedre désarmeroit aussytost que M. de Savoye auroit désarmé, et restitueroit sans aucun delay tout ce qui auroit esté occupé sur M. de Savoye et sur les siens despuis le traité d'Ast. Mais, quelques soins qu'on prist de le faire executer promptement, on y apporta de part et d'autre tant de longueurs et de difficultés, qu'il ne se fist que l'année suivante.

Madame la princesse ayant plusieurs fois demandé de s'enfermer avec M. le prince, la permission luy en fust enfin donnée; et pour les mettre en lieu de meilleur air, on les mena de la Bastille au bois de Vincennes, ou quelque temps apres elle accoucha avant terme d'un fils qui n'eust point de vie.

Quoyque la pluspart des personnes principales fussent venues trouver le Roy aussytost après la mort du mareschal d'Ancre, M. d'Espernon, craignant vraysemblablement d'estre plus maltraité de près que de loin, s'en estoit tousjours excusé sur son âge et ses maladies; mais enfin voyant qu'on en murmuroit, et que le Roy ayant tesmoigné le desirer, ses raisons pourroient n'estre pas tousjours bien receues, il se résolust de faire comme les autres. Or l'autorité qu'il avoit dans l'infanterie estoit sy grande, et qui ne procedoit pas de sa faveur comme autrefois, mais de son esprit, qu'ayant fait avertir du jour qu'il arriveroit, non seulement les mestres de camp et les officiers, tant du régiment des Gardes que de tous les autres qui estoient à Paris, furent au devant de luy jusques à Estampes, mais une infinité d'autres venus expressement pour cela des garnisons de Picardie et de Champagne, aucun capitaine n'y ayant manqué sans grand subjet, et sans luy en faire faire des excuses.

Après que tout le monde l'eust salué, il parla au marquis de Thémines, au comte de Maurevel et à M. Zamet (et celuy là principalement parcequ'il avoit espousé sa niece), leur reprochant tout haut que despuis la paix faite (car il les en avoit dispensés pendant la guerre) ils ne l'estoient point allé trouver pour prester le serment de leurs charges de mestre de camp, ainsy qu'ils y estoient obligés, parlant aux uns et aux autres avec autant de hauteur qu'eust peu faire le Roy : ce qu'ils souffrirent néanmoins fort patiemment, et sans rien dire que de grandes excuses. M. de Fontenay éstoit allé en Saintonge, et avoit fait serment entre ses mains aussytost qu'il eust le régiment de Piémont.

Le lendemain au matin il monta à cheval, afin que personne ne le quittast; et sa compagnie s'estant grossie auprès de Paris de plusieurs de ses amis qui furent aussy au devant de luy, il alla, suivy de plus de cinq cents chevaux, descendre chez le Roy, qui le receust fort bien; après quoy il fust chez M. de Luynes, et y retourna despuis beaucoup d'autres fois : mais comme il estoit difficile à contenter, et que M. de Luynes estoit accoutumé à voir tout le monde fléchir devant luy, l'intelligence n'y fust jamais trop bonne, et ils se brouillerent enfin tout-à-fait.

M. de Luynes continuant dans son dessein de réforme, et croyant mal aisé de le faire sans

blesser beaucoup de personnes considérables qui estoient accoutumées au désordre, fust conseillé, pour en rejetter la haine sur d'autres que sur luy, d'assembler des notables, par l'avis desquels on pourroit régler tout ce qui en auroit besoin; et parcequ'il avoit aussy grande envye de prendre possession de sa lieutenance de roy de Normandie, il voulust que l'assemblée s'en fist à Rouen, afin que le Roy ayant subject d'y aller, il ne fust pas contraint de s'eslongner de luy, pour peu que ce fust.

De ces notables il y en eust unze pour le clergé, tous archevesques ou evesques; treize pour la noblesse, à sçavoir messieurs de Ragny, de Palaiseau et de Dandelot, chevaliers de l'ordre; de Beuvron, de Montpezat, de La Meilleraye, de Souliers, d'Ambres et de Vaillac, catholiques; Du Plessis-Mornay, de Merge, de La Noue et de La Rochebaucourt, huguenots. Et pour les officiers, le premier president, le second, et le procureur général du parlement de Paris; tous les premiers presidents et les procureurs généraux des autres parlements, les premiers presidents et les procureurs généraux des chambres des comptes et des cours des aides de Paris et de Rouen, avec le lieutenant civil et le prevost des marchands de Paris. Monsieur, frere du Roy, fust president de l'assemblée, et eust pour adjoints les cardinaux Du Perron et de La Rochefoucaut, le duc de Montbazon et le mareschal de Brissac.

Quand on voulust faire l'ouverture de l'assemblée, il s'y trouva de grandes difficultés pour la scéance; car ceux de la noblesse prétendoient la seconde place, disant que personne ne s'estoit jamais mis entre eux et le clergé; et ne considerant pas en ce lieu là les officiers comme quand les parlements sont en corps, rejettoient toute sorte d'égalité, et vouloient qu'ils fussent assis les derniers, comme représentant le tiers-Estat.

Les officiers au contraire soutenoient que ce n'estoit point une assemblée d'Estats, dans lesquelles ils ne se trouvoient point, mais une convocation des principales personnes du royaume, mandées par le Roy pour luy donner avis sur les propositions qu'il vouloit faire; et que partant ils y devoient tenir le mesme rang qu'ils faisoient en tous les autres lieux, où ils précédoient la noblesse sans difficulté, comme ayant juridiction sur elle. Qu'on ne pouvoit point les réputer du tiers-Estat, leur profession estant noble, et plusieurs d'entre eux bien gentilshommes, et d'anciennes maisons; et enfin que s'il falloit parler d'Estats, tout le monde sçavoit bien qu'ils les représentoient, et tenoient la place et du clergé et de la noblesse.

A quoy on respondoit que quoyqu'il soit vray que les gens de robe ayent esté despuis assés longtemps fort considerés en France, qu'on leur ait donné de grands avantages, et qu'il aist mesme esté bon de le faire afin que la justice en fust mieux rendue, et que les juges, ne craignant personne, peussent traiter tout le monde plus également, et donner sans crainte à chacun ce qui luy appartient; il paroissoit bien néanmoins qu'on n'avoit pas entendu les rendre les premiers de l'Estat, et faire que leur profession précédast celle de l'espée, puisque le chancelier, qui en est le chef, marche après le connestable; que quand les roys vont au parlement, tous les officiers se mettent aux sieges d'en bas, et les pairs, avec ceux que le Roy y mene pour les representer, aux sieges d'en haut; et que le Roy n'escrit point *mon cousin* au chancelier, comme il fait aux officiers de la couronne, mais seulement *M. le chancelier;* et aux parlements, *nos amés et féaux les gens, etc.;* que les roys qui se sont deschargés sur les officiers de l'administration de la justice, et ont gardé pour eux celle des armes, n'auroient pas pris la moindre part; qu'ils ne pouvoient tirer aucun avantage de préséance pour la juridiction qu'ils alléguoient, parceque sy cela avoit lieu, ils devroient précéder les princes du sang et les roys mesme, qu'ils jugent aussy bien que la noblesse; ny de ce qu'ils disoient représenter les Estats généraux, car quand cela seroit vray (ce dont on ne demeuroit pourtant pas d'accord), les représentants n'égalent jamais les représentés, ainsy qu'il se voit en toutes choses; et qu'enfin ceux de la robe mesme estoient sy bien persuadés du désavantage de leur profession, qu'il n'y en avoit pas un qui ne voulust plustost estre descendu d'un mareschal de France que d'un chancelier, et ne s'en tinst plus honoré.

Mais nonobstant toutes ces raisons, et plusieurs autres encore que je laisse pour ceux qui voudront traiter l'affaire au fonds, ceux des parlements menaçant de s'en aller sy on ne leur donnoit contentement, M. de Luynes, qui estoit foible, en eust tant de peur, et qu'il n'y allast de son honneur sy ceste assemblée se rompoit sans rien faire, cela n'estant jamais arrivé, qu'il obligea les uns et les autres de se contenter de ce tempéramment : que la noblesse seroit assise aux deux costés du Roy, ou de ceux qui présideroient quand il n'y seroit pas, sur des bancs courbes, et comme en demy cercle; et au-dessous d'elle les ecclesiastiques à droite, et les officiers à gauche; et que pour opiner on s'adresseroit premierement à ceux à qui la matiere toucheroit le plus, comme au clergé pour les matieres ecclesiastiques, à la noblesse pour ce qui

regardoit les armes, aux officiers des parlements pour la justice, et à ceux de la chambre des comptes et de la cour des aides pour les finances : après quoy les presidents feroient parler ceux qu'ils jugeroient le plus propre pour les choses dont il s'agiroit. De quoy ceux de la noblesse creurent se pouvoir contenter, se voyant les plus près du Roy, et qu'on mettoit une espèce d'égalité entre eux et le clergé, aussy bien que des officiers avec eux; et que tous ceux qui devoient présider avec Monsieur estoient du clergé ou de leur ordre; et les officiers parcequ'ils estoient vis-à-vis de ceux du clergé, et comme dans la place qui appartenoit à la noblesse.

Afin néanmoins que rien de cela ne peust tirer à conséquence dans les Estats généraux, et que les officiers ne pensassent pas y establir par là un quatrieme ordre, ceux de la noblesse voulurent une déclaration du Roy portant qu'il n'entendoit, par ce qui se faisoit alors, préjudicier ny rien altérer à ce qui s'estoit tousjours pratiqué dans les Estats généraux, où il reconnoissoit la seconde place, sans difficulté ny temperamment quelconque, appartenir à la noblesse, à l'exclusion de tous autres, et luy vouloir conserver, leur en ayant pour ceste occasion seulement donné une la plus proche de sa personne, comme très honorable et très avantageuse pour eux.

Quand on fust prest de faire l'ouverture, il s'y trouva une nouvelle difficulté, ceux qui portent la qualité de princes prétendant que les ducs devoient estre séparés d'eux comme eux l'estoient des princes du sang, qui avoient leur banc à part; mais ils furent condamnés, et il n'y en eust qu'un. Le Roy, la Reine et toute la cour y assisterent à l'ordinaire; après quoy les notables s'assemblerent diverses fois pour déliberer sur les choses qu'on leur envoya, et firent un cahier de leurs avis.

Peu de temps après l'arrivée du Roy à Rouen, M. de Villeroy y tomba malade, et mourust. Il avoit esté dès sa grande jeunesse secrétaire d'Estat, par la démission de M. de l'Aubespine son beau-pere, où il se rendist sy agréable au roy Charles IX qu'il l'exerça tant qu'il vescut avec une espece de faveur, ne partant point d'auprès de luy, et estant tout-à-fait dans sa confidence.

Ce fust alors seulement, et en sa considération, à ce qu'on dit, que les secrétaires d'Estat commencerent à signer pour le Roy en toutes sortes d'expéditions; les roys precedents ayant accoutumé de signer eux-mesmes. Mais le roy Charles, qui estoit impatient et emporté dans ses plaisirs, plaignant le temps qu'il y employoit, en donna le pouvoir à M. de Villeroy, disant qu'il n'y auroit pas plus de danger qu'il les signast que de les faire, puisqu'il s'en remettoit tout-à-fait à luy, et ne les lisoit pas. Ensuite de quoy tous les autres secrétaires d'Estat firent le mesme, et s'est tousjours fait despuis, les roys y ayant trouvé un grand soulagement, et n'en estant arrivé aucun mal.

Après la mort du roy Charles, Henry III, qui n'avoit pas la mesme affection pour luy, ne laissa pas de s'en servir à cause de sa grande capacité, jusques à ce qu'ayant esté fort maltraité par M. d'Espernon en un différent qu'ils eurent ensemble, et n'en ayant peu tirer raison à cause de la faveur où il estoit, le Roy creust que cela l'avoit fait pencher du costé de M. de Guyse, et luy osta enfin sa charge aussy bien qu'à tous les autres qu'il en soupçonna : ce qui l'obligea à se retirer à sa maison.

Henry III estant mort et Henry-le-Grand parvenu à la couronne, ne pouvant, se disoit-il, servir un prince hérétique, il prist ouvertement le party de la Ligue, dans lequel estant fort bien traité par M. du Maine, qui prenoit son conseil sur toutes les principales affaires, il se conduisist néanmoins sy adroitement, que le rendant satisfait, le Roy ne luy en voulust point de mal, et ne perdist pas la bonne opinion qu'il en avoit. De sorte que quand après sa conversion il voulust rentrer dans son devoir, il en fust fort aise; et M. de Revol mourant sur ce temps là, il luy rendist sa charge avec tous les avantages qui se pouvoient, luy donnant un fort grand crédit auprès de luy, ainsy que fist la Reine mere pendant sa régence.

Il avoit naturellement un fort bel esprit et un grand sens commun; à quoy ayant ajouté de longues expériences tant pour le dedans que pour le dehors du royaume, il s'estoit rendu un des premiers hommes de son siecle. Dans la conduite de ses affaires particulieres il estoit fort modéré; mais dans ce qui regardoit le public, personne n'eust jamais plus de rigueur ny de hardiesse, toutes les résolutions fortes qui se prirent dans le conseil despuis la mort de Henry-le-Grand venant quasy tousjours de luy, et s'opposant autant qu'il pouvoit à tout ce qu'il voyoit faire contre les formes.

Il aimoit grandement les gens de vertu, et se plaisoit à les avancer : tesmoin les cardinaux d'Ossat et de Marquemont, de la fortune desquels il fust le principal auteur, le chancelier de Sillery, qu'il tira du parlement pour l'ambassade de Suisse, par où il commença à se faire connoistre, et plusieurs autres; et il n'estoit outre cela nullement intéressé, n'ayant point laissé

d'autres biens que ceux qu'il avoit eus de ses peres à son fils. A quoy Dieu a donné une telle benediction, que les maisons de quelques uns de ceux de son temps, qui en ont usé autrement, estant desja abattues ou bien esbranlées, la sienne ne s'est pas seulement maintenue, mais fort eslevée.

Je sçay bien qu'il fust accusé par ses ennemis de favoriser les Espagnols, et de s'entendre mesme avec eux, tant à cause qu'il avoit esté de la Ligue que parcequ'un de ses commis, nommé L'hoste, s'estant laissé corrompre en un voyage qu'il fist en Espagne, il n'apporta pas, ce disoient-ils, tous les soins et la diligence qu'il devoit pour le faire arrester. Mais le Roy, qui voyoit assés clair, le justifia avantageusement de ceste calomnie, tant en luy rendant sa charge quand il quitta la Ligue, qu'en luy continuant sa confidence après que L'hoste en s'enfuyant se fust neyé.

Je crois bien, à la verité, qu'il n'auroit pas conseillé de rompre avec eux tant qu'on s'en seroit peu deffendre, non par affection ou intelligence, mais parcequ'estant venu au monde pendant leur plus grande prosperité, et ayant veu que quand Henry-le-Grand leur déclara la guerre il perdist en moins de deux ans Cambray et les principales villes de Picardie, il n'auroit pas aisement imaginé que dans un autre regne, et qui sembloit plus foible, on y peust mieux réussir. Ce que sans doute le chancelier de Sillery et le president Jeannin, qui estoient de très grands hommes, et qu'on n'accusoit pas d'estre *espagnols*, n'eussent pas fait non plus que luy, car c'estoit l'esprit de ce temps là; la gloire en estant réservée au cardinal de Richelieu, qui fust mesme seul à le conseiller en celuy-cy.

L'empereur Matthias se voyant sans enfants, aussy bien que ses freres les archiducs Albert et Maximilien, et qu'estant desja fort âgés ils se contentoient de leurs fortunes, l'un ayant la Flandre et l'autre le Tirol, se resolust, les Espagnols le voulant ainsy et l'en pressant extraordinairement, d'adopter et de prendre pour son successeur aux royaumes de Bohesme et de Hongrie l'archiduc Ferdinand son cousin-germain, et son plus proche heritier après ses freres; de peur que s'il ne le faisoit pas durant sa vie, il s'y trouvast plus de difficulté après sa mort, à cause des protestants, qui y estoient en grand nombre; et que, privé de ces deux couronnes, il ne peust pas parvenir à l'Empire, ou s'y maintenir avec la dignité et l'authorité accoutumée à ceux de sa maison. C'est pourquoy ayant fait assembler les Estats de Bohesme à Prague, après qu'il leur en eust fait la proposition il fust tout d'une voix esleu pour régner après l'Empereur, à condition de ne se mesler d'aucune chose pendant sa vie, et de confirmer tous les privileges du pays. L'élection du royaume de Hongrie fust remise à l'année suivante.

A la fin du mois de décembre, les notables presenterent au Roy leurs avis sur toutes les matieres qu'on leur avoit envoyées. Ils contenoient beaucoup de belles et de bonnes choses, et qui eussent esté grandement profitables au Roy et au royaume sy ont les eust exécutées; mais il ne s'en fist rien du tout, non pas mesme à l'égard de la paulette, quoyque par un arrest du conseil, relatif à ce qui avoit esté promis aux Estats et à l'avis des notables, il eust esté ordonné qu'elle seroit révoquée; les interessés ayant fait de telles diligences pour l'empescher, qu'une chose aussy nécessaire que celle là, et demandée par tout le reste de la France, demeura comme toutes les autres sans effet. Mais comment aussy verroit-on oster les désordres d'un lieu où il y a un favory qui ne subsiste que par le désordre, et qui en est luy-mesme le plus grand de touts ?

[1618] Ceste assemblée finie, le Roy retourna à Paris, et y arriva au commencement de l'année 1618, où, pour faire part de ses divertissements au public, il dansa un ballet, et en fist faire un autre par la Reine; lesquels, en magnificence et rareté des inventions, surpasserent de beaucoup tout ce qui s'estoit fait jusques là.

Dans le mois de mars, le feu prist aux voustes de la grande salle du Palais, qui n'estoient que de bois, et les brusla entierement, aussy bien que les planchers de quelqu'une des chambres; et sans le grand ordre qu'on y apporta, rien ne s'en fust sauvé.

Le Pape ne pouvant refuser au roy d'Espagne, qui l'en pressoit extremement, de faire le duc de Lerme cardinal, et ne voulant pas favoriser les Espagnols plus que les François, voulust donner le chapeau à M. de Marquemont; mais ne l'ayant pas osé prendre sans la permission du Roy, il le fist avertir d'en nommer un. M. de Luynes s'estoit engagé avec M. d'Espernon, quand il arriva, pour l'archevesque de Toulouse son troisiesme fils; mais à cause de leur mauvaise intelligence il changea, et fist choisir l'evesque de Paris, qui prist le nom de cardinal de Retz, et incontinent après fust fait du conseil.

Don Pedre de Tolede voulant faire de ce dernier traité comme de celuy d'Ast, et le duc de Montaleon, ambassadeur d'Espagne auprès du Roy, protestant néanmoins du contraire, et que c'estoit par la faute de M. de Savoye qu'il ne

s'exécutoit point; M. de Luynes, pour en estre esclaircy, y fist envoyer M. de Modene, en qui il se floit fort. Par où les Espagnols se voyant réduicts à rompre ou à exécuter, ils choisirent le dernier, et satisfirent à tout ce qu'ils avoient promis.

Ce fust alors qu'on commença à parler du mariage de madame Chretienne, seconde sœur du Roy, avec le prince de Piémont. On n'auroit peu le faire guere plustost à cause de son âge, et aussy que quand les mariages de France et d'Espagne se firent, les Espagnols, qui connoissoient l'humeur inquiete de M. de Savoye, et ce qu'il pourroit faire en Italie avec l'assistance du Roy, ne luy voulant pas donner leur seconde fille, qu'ils gardoient pour l'Allemagne, ne penserent qu'à luy oster celle de France; faisant représenter à la Reine combien il importoit, pour maintenir la paix entre les deux couronnes, qu'il demeurast tousjours neutre, et sans se lier à l'une plus qu'à l'autre. A quoy la Reine, qui ne songeoit pas tant à faire du mal comme à n'en point recevoir, consentist facilement, et leur en donna, à ce qu'ils disoient, des paroles fort expresses. Mais comme les conventions qui ne sont point escrites, et se pourroient mesme supposer, n'obligent tout au plus que ceux qui les font, M. de Luynes n'y eust nul esgard : ce qui arrive souvent en France, à ceux qui entrent nouvellement en pouvoir, de ne suivre pas le train des autres, et qui ne fust pas mauvais ceste fois là, estant très à propos de gagner M. de Savoye; mais dont il est dangereux de faire coutume, estant très-certain que ce qui a le plus contribué à la grandeur des roys d'Espagne, et à les mettre en ceste haute réputation où on les a veus sy longtemps, c'a esté d'aller tousjours à un mesme but sans que rien les en fist relascher, pouvant bien changer de conseillers, mais non pas de conseils.

Aussytost que M. de La Force fust arrivé en Bearn, il ne laissa pas, nonobstant toutes les deffenses du Roy et ses promesses, de faire tout ce qu'il peust pour empescher l'exécution de l'édit; et s'estant pour cela assuré de tous ceux de Bearn de sa religion, d'en parler encore aux Gascons, qu'il porta sy aisement à tout ce qu'il voulust, qu'ils se résolurent de s'assembler à Castel-Jaloux, et d'y appeler tous ceux des autres provinces, pour essayer d'en faire une cause commune.

Beaucoup de gens de toutes conditions y allerent; mais le parlement de Bordeaux ayant en mesme temps décreté contre eux, comme contre des perturbateurs du repos public et infracteurs des édits, les magistrats de la ville les firent sortir, et on ne voulust point les recevoir en nulle autre part de la Guienne, non pas mesme à Tonneins, qui estoit à M. de La Force; de sorte qu'une grande partie estant retournés chez eux, le reste se retira en Bearn, où tout leur fust permis.

Ils s'assemblerent donc à Orthès, et de là ils escrivirent aux desputés généraux pour demander au Roy une response favorable aux requestes qui luy avoient esté presentées par ceux de Bearn, ou permission de tenir une assemblée générale des églises de France, dans laquelle leurs interests peussent estre examinés, et leurs raisons entendues; mandant en mesme temps par toute la France ce qu'ils avoient fait, et l'estat auquel ils se trouvoient, afin d'exciter tout le party à se joindre à eux, et à ne les pas abandonner. Mais on ne laissa pas d'envoyer M. Regnard, maistre des requestes, pour faire exécuter les arrests du conseil; lequel estant arrivé à Pau et en poursuivant l'enregistrement, fust sy maltraité par des gens inconnus (M. de La Force ny ceux du parlement n'en faisant aucune justice ny recherche), que crainte de pis il s'en alla à Dax, qui est de la Guienne, pour y attendre les ordres du Roy. Mais diverses rencontres en ayant fait ralentir la poursuite, elle ne se recommença qu'en l'année 1620.

Surquoy est à remarquer l'esprit des huguenots de ce temps là, et les desseins qu'ils avoient, tout ce que faisoient ceux de Bearn leur estant sans doute inspiré par les François, lesquels, non contents de la liberté de conscience pour laquelle seule leurs peres avoient combattu, et qui ne leur estoit point empeschée, s'opposoient incessamment à tout ce que le Roy vouloit, comme entre autres à l'union du Bearn avec la France, au restablissement entier de la religion et des biens des ecclesiastiques en ce pays-là, quoyque ce fust chose portée par l'édit, et voulant que leurs églises fussent unies, bien que le Roy ne le voulust pas, tendant visiblement par toutes leurs actions à l'indépendance, pour former à la fin, ainsy que j'ai dit ailleurs, une république.

On pourroit estre estonné pourquoy il n'est fait dans tout cela aucune mention de M. de Rohan, veu le grand interest qu'il y avoit, le restablissement de la religion catholique en Bearn devant infailliblement produire son union avec la France, par où il perdoit son droit de succession à cest Estat. Mais c'est que comme il sçavoit que tout ce que feroient et M. de La Force et les Bearnois ne serviroit de rien sy tout le party ne s'en mesloit, et qu'il en doutoit, ayant veu jusques là les pacifiques l'emporter, il ne vouloit pas perdre mal à propos les belles es-

pérances que M. de Luynes luy donnoit despuis qu'il estoit entré dans son alliance, ne craignant point que s'il en arrivoit autrement, et que tout ce party se déclarast, il n'y peust tousjours trouver sa place, n'y ayant personne parmy eux qui luy peust rien disputer, puisque messieurs de Bouillon et de Lesdiguieres n'estoient point, à cause de leur âge, en estat de le faire.

En ce mesme temps on fist mourir un nommé Durand (1), qui faisoit tous les ballets du Roy, et deux Italiens qui avoient esté domestiques du mareschal d'Ancre, pour quelques escrits faits à la louange de la Reine mere, et contre le gouvernement present.

M. de Bournonville, frere de M. de Persan, et qui luy aidoit à garder M. le prince, ayant esté accusé d'avoir laissé donner des lettres à Barbin, M. de Luynes, qui n'eust pas plustost donné la garde de M. le prince à M. de Vitry qu'il s'apperceust de sa faute et s'en repentit, ne cherchant qu'un pretexte pour la luy oster, prist celuy-là; et faisant arrester M. de Persan, comme il estoit venu à Paris pour ses affaires particulieres, le mist hors du bois de Vincennes, aussy bien que son frere et tout ce qui en despendoit; dont M. de Vitry fust fort piqué, et tesmoigna un grand ressentiment; mais estant une chose sans remede, il fallust qu'il prist patience.

M. de Cadenet, frere de M. de Luynes, entra en la place de M. de Persan, et M. Du Vernet, son beau-frere, en celle de M. de Bournonville. Ce fust alors que le régiment du mareschal d'Ancre, qu'avoit eu M. de Cadenet, vint au bois de Vincennes pour garder M. le prince; et luy ayant esté donné un drapeau blanc, il fust nommé *le régiment de Normandie*.

M. de Luynes n'estant pas satisfait de sa lieutenance de roy, et voulant un gouvernement en chef et des places plus considerables que celles qu'il avoit, prist pour pretexte qu'on estoit pressé de pourvoir à celuy de Guienne, dont M. le prince avoit donné sa demission quand il eust celuy de Berry; et ne le voulant pas pour luy à cause de l'eslongnement, et qu'il demandoit de la résidence, il le fist donner à M. du Maine, et le chasteau Trompette aussy, quoyqu'on n'eust accoustumé d'y mettre que des gens d'une fidélité esprouvée, et pour ne servir pas moins de bride aux gouverneurs qu'au peuple : mais quand les favoris ont interest à quelque chose, ils passent par dessus toutes considérations.

Le prétexte fust qu'il falloit nécessairement en ce pays-là un homme de grande condition et d'autorité, pour tenir la noblesse et le peuple également dans le devoir, et qu'il n'y avoit personne en France qui le peust mieux faire que luy, ayant toutes les qualités requises; mais on vist bientost le contraire, et qu'il estoit plus propre pour les en retirer, et les porter dans la rebellion. M. de Luynes prist pour luy le gouvernement de l'Isle de France, avec celuy de Soissons, Chauny et Coucy, que M. du Maine quittoit; et il acheta aussytost après celuy de La Fere, de M. de Vendosme. Et quant au colonel d'Ornane, auquel le roy Henry-le-Grand avoit donné le chasteau Trompette après la mort du mareschal d'Ornane son pere, comme à un homme en qui il se fioit, il eust pour récompense la lieutenance de roy de Normandie, avec le Pont-de-l'Arche; ensuite de quoy M. de Luynes, qui se rendoit tous les jours plus hardy, mena le Roy en son nouveau gouvernement, et luy fist faire la visite de toutes ses places, sans y chercher de prétexte. Il fust aussy à Nostre-Dame de Liesse.

Après le retour du Roy à Paris, le cardinal de Savoye y arriva pour achever le traité du mariage de Madame et du prince de Piémont.

En ceste année Barneveldt, l'homme le plus consideré de toute la Hollande après le prince Maurice, fust arresté prisonnier. Il s'estoit fait chef tant des arminiens, dont la nouvelle opinion avoit fort partagé les esprits et mis de la division dans les principalles villes du pays, que de tous ceux encore qui, n'estant pas contents de la trop grande autorité du prince Maurice, cherchoient à la rabaisser : ce qui estoit le veritable moyen pour rentrer bientost sous la domination des Espagnols. C'est pourquoy, voyant le péril où il alloit tomber et l'Estat aussy, s'il n'y estoit promptement remedié, il prist une résolution, très dangereuse à la vérité, mais nécessaire et digne de luy, qui fust d'aller partout où il y avoit des magistrats de ceste opinion, et les deposant, en mettre d'autres en la place. Après quoy il fist prendre prisonnier Barneveldt. Son procès ne fust pas néanmoins aisé à faire, tant il trouva de partisans, non seulement dans son pays, mais encore dehors, et (ce qui est plus estrange) dans la France mesme, quoyque tous ses desseins luy eussent peu estre à la fin fort préjudiciables, le Roy ayant employé pour luy tout son crédit et ses offices, comme s'il eust esté payé des Espagnols pour faire leurs affaires. Enfin pourtant il mourut en l'année 1619, et le propre jour où M. Du Maurier, qui estoit, quoyque huguenot et ambassadeur de France, un de ceux qui le favorisoient le plus, le zele de leur religion s'estant tout-à-fait changé en faction, avoit fait une harangue aux Estats en sa faveur; le prince Maurice ayant eu peur

(1) Marie Durand, accusé d'être l'auteur d'un pamphlet contre Luynes, intitulé : *Ripozographie*.

que s'il donnoit à ses ennemis le temps de se recognoistre, ils ne tirassent trop d'avantage de la déclaration de la France, et qu'il ne fust plus en son pouvoir de s'en défaire.

Il n'en tesmoigna néanmoins aucun ressentiment contre le Roy, fondé sans doute sur l'exemple du prince d'Orange son pere, lequel, dans l'assemblée qui se fist apres que M. d'Alençon s'en fust allé, a cause de l'entreprise d'Anvers, laquelle s'estoit néanmoins faite principalement contre luy et pour rabaisser son autorité, pour sçavoir ce qu'ils devoient faire et entre les bras de qui se jetter, conseilla de rappeler le mesme M. d'Alençon, et de luy donner de nouveau tout ce qu'il avoit desja eu; dont tout le monde se montrant surpris et estonné, il dit n'avoir point d'autres avis à donner, et que c'estoit le seul qu'on devoit prendre, l'Angleterre et l'Allemagne pouvant bien les secourir, mais que la France seule pouvoit les sauver. Et de fait, M. d'Alençon y seroit infailliblement retourné, sy les desputés qu'on luy envoya pour l'en prier ne l'eussent point trouvé au liet de la mort.

L'Empereur et ses freres ayant fait en la diete de Hongrie les mesmes déclarations qu'en celle de Bohesme, l'archiduc Ferdinand y fust receu à semblables conditions; mais nonobstant toutes ces graces, et que le cardinal Glesel, favory de l'Empereur, en eust esté le principal instrument, parcequ'il vouloit, comme de raison, que l'autorité demeurast tousjours à l'Empereur, et qu'il ne dépendoit pas assez des Espagnols, ils conspirerent sa ruine avec le nouveau roy, l'archiduc Maximilien, et les principaux de la cour, qui n'aiment jamais les favoris. De sorte qu'aussytost qu'ils furent revenus à Vienne, le roy de Hongrie et l'archiduc l'arresterent prisonnier, et en porterent eux-mesmes la nouvelle à l'Empereur, s'en excusant sur ce qu'il abusoit de son crédit, et qu'il vouloit tenir les princes de la maison d'Austriche divisés et mal ensemble. Ce dont l'Empereur fust fort mal satisfait, et se fust vengé s'il eust peu; mais voyant les plus grands de sa cour y avoir trempé, et qu'il ne sçauroit à qui se fier, il prist patience: ce qui fust peut-estre un châtiment de Dieu, pour le mauvais tour qu'il avoit joué à l'empereur Rodolphe son frere aîné, en l'année 1607, luy ostant par force la Hongrie et l'Austriche. Ceste prison fust suivie de quelques désordres dans la Bohesme, qui augmenterent beaucoup après la mort de l'Empereur, et causerent enfin tous ceux qu'on a veus despuis ce temps là en Allemagne.

Le mariage de Madame, qui avoit esté arresté en l'année derniere, s'acheva au commencement de celle-cy, le prince de Piémont estant venu pour cela à Paris. Le jour de son arrivée, le Roy alla à la chasse du costé de Villejuif, par où il devoit passer, quasy comme s'il eust esté au devant de luy, ainsy qu'il se pratique pour tous les ducs souverains; et quand il fust vis-à-vis du lieu où le Roy estoit, il quitta son chemin pour l'aller trouver, mettant pied à terre d'aussy loin qu'il le vist; comme fist aussy le Roy lorsqu'il fust bien près de luy. La reception fust la meilleure qui se pouvoit; et quand ils eurent fait leurs compliments, ils remonterent à cheval pour aller au Louvre et chez la Reine. Ensuite de quoy M. de Luynes le conduisist dans son appartement pour se reposer, et recevoir les visites de M. le comte, du prince de Vaudemont, aujourd'huy le duc Charles de Lorraine, qui estoit nourry auprès du Roy, et de toute la cour.

Il avoit esté arresté, devant qu'il vinst, qu'il pourroit aller chez le Roy toutes les fois qu'il voudroit, et sans le demander, et qu'il se couvriroit; que M. le comte et luy se traiteroient également dans leurs visites, mais qu'ils ne se trouveroient point ensemble en lieu tiers, afin qu'il ne fust précédé de personne, et qu'il donneroit la main chez luy à tous les princes: ce dont il ne se faut pas estonner, car j'ay veu M. de Savoye, son pere, la donner chez luy à M. de Longueville en l'année 1629.

Les nopces se firent dans le Louvre, sans aucune cérémonie; mais quelques jours après le Roy et la Reine danserent des ballets, et il se fist encore despuis diverses assemblées, où les hommes aussy bien que les femmes estant fort parés, il vist toute la beauté et la magnificence de la cour.

M. d'Elbœuf espousa aussy en ce mesme temps mademoiselle de Vendosme, et M. de La Trimouille la fille aisnée de M. de Bouillon; mais toutes ces resjouissances furent bientost troublées par les nouvelles qu'on eust que la Reine mere, après beaucoup de patience dans tous les mauvais traitements qu'on luy faisoit, estoit enfin allée à Angoulesme.

Les plus sages d'entre les amis de M. de Luynes jugeant impossible, veu la maniere dont il la traitoit, qu'il n'en arrivast un jour quelque chose de fascheux, luy avoient conseillé, aussytost qu'ils virent sa faveur sy bien establie, qu'il ne devoit rien appréhender de la faire venir auprès du Roy, comme le lieu où elle seroit le moins à craindre; mais soit qu'il eust peur, ainsy que j'ay desja dit, que sy elle en approchoit elle le regagnast, ou parceque, comme on dit, que *qui offense hait*, il la haïssoit en effet, et prenoit plaisir à la tourmenter; et estant peut-estre encore entretenu en cest esprit par tous

ceux qui avoient contribué à la mort du mareschal d'Ancre, qui ne vouloient rien mettre au hasard ; tant y a qu'on ne le luy peust jamais persuader.

Or elle n'estoit pas seulement maltraitée en ce qu'elle n'estoit point auprès du Roy, qu'on tenoit M. de Roissy à Blois, et deux compagnies de chevaux-légers dans les villages voisins, pour garder le dedans et les dehors, et qu'il y alloit très souvent d'autres gens pour l'espier et sçavoir ce qu'elle faisoit et disoit, mais encore parceque nulle personne de la cour n'osoit la voir, ny mesme passer par Blois quand leur chemin s'y adonnoit; madame de Guyse la douairiere, qui par son humeur, et par l'attachement que M. de Guyse avoit pris avec M. de Luynes, devoit estre hors de tout soupçon, et ne demandoit aussy à y aller que pour la bienséance, à cause qu'elle avoit esté sy longtemps auprès d'elle tant durant la vie de Henry-le-Grand que despuis, ayant esté plus d'un an à en obtenir la permission : de sorte qu'on ne luy pouvoit pas faire pis sans la tenir prisonniere.

[1619] Cela dura jusques au commencement de l'année 1619, où les mécontentements de M. d'Espernon qui commencerent à esclater, et le temps de l'assemblée des huguenots qui approchoit, plustost que toute autre chose, obligerent M. de Luynes de se radoucir et de changer de conduite, envoyant le pere Arnoux pour dire à la Reine que le Roy iroit la voir aussytost après Pasques, et la rameneroit avec luy à Fontainebeleau, pourveu qu'elle voulust promettre et jurer qu'elle ne demanderoit point de demeurer tousjours à la cour, ne parleroit d'aucunes affaires, et pardonneroit à M. de Luynes tout ce qu'il avoit fait contre elle, tant à la mort du mareschal d'Ancre que despuis, présupposant qu'il pourroit juger par là en quelle disposition elle seroit, ne croyant pas qu'elle voulust faire un faux serment.

Mais elle ne fist difficulté de rien, et à ce qu'on disoit par le conseil du pere Suffren son confesseur, jésuiste comme le pere Arnoux, mais d'opinion bien differente; de peur que le refus ne donnast de l'ombrage, et la faisant resserrer, ne l'empeschast de faire ce qu'elle avoit résolu. Sur quoy toutefois M. de Luynes se reposant, rappela M. de Roissy et les chevaux-légers; et parcequ'elle tesmoigna avoir envie d'aller à Nostre-Dame-des-Ardilleres, il luy envoya une lettre du Roy pour estre receue partout, la laissant sur sa foy justement au temps qu'il estoit le plus nécessaire de la garder.

Cependant, pour se mettre en liberté comme elle prétendoit, il ne suffisoit pas qu'elle le voulust, ny beaucoup de petits particuliers aussy; mais il falloit un homme qui osast l'aller prendre où elle estoit, et qui peust après cela luy donner une retraite assurée : ce qui n'estoit pas aisé à trouver, et qui ne se rencontra enfin qu'en M. d'Espernon, qui ne le fist que parceque ne s'estant peu accorder avec M. de Luynes quand il arriva à la cour, ainsy que j'ay desja dit, il en receust encore despuis plusieurs mauvais traitements, tant pour ce qui regardoit l'archevesque de Toulouse son fils, qui ne fust point fait cardinal comme on le luy avoit promis, ses gouvernements où on ne luy donnoit nulle satisfaction, et sa charge de colonel que le Roy vouloit dès lors réduire au point où elle est aujourd'huy, que parcequ'ayant eu dispute avec le garde des sceaux Du Vair pour la préséance, M. de Luynes se déclara tout ouvertement contre luy : dont il se tint sy offensé, qu'ayant aussy eu avis qu'on le vouloit prendre prisonnier, il s'en alla dès le lendemain en sa maison de Fontenay en Brie, et peu de jours après à Metz, sans prendre congé du Roy, ny en rien mander qu'il n'y fust arrivé.

Ceste dispute avec le garde des sceaux arriva premierement dans le conseil des parties, où M. d'Espernon estoit allé pour ses affaires particulieres, et fust telle que le conseil s'en rompist, mais avec bien plus d'esclat encore le jour de Pasques, en présence du Roy, dans l'église de Saint-Germain; car y estant allé avec messieurs de Montmorency, d'Uzès, de Retz et de Montbazon, et voyant le garde des sceaux assis le plus près du Roy, il l'en osta de force, et le contraignist de se mettre au dessous d'eux, ou de s'en aller, comme il fist.

Celui qui disposa M. d'Espernon à ceste entreprise fust M. de Ruccelaï, lequel s'estant retiré après la mort du mareschal d'Ancre en son abbaye de Signy près de Maubert-Fontaine, en Champagne, ne pensoit qu'à rendre quelque service à la Reine mere, et particulierement pour sa liberté, qu'il desiroit passionnement. Et comme il ne jugeoit personne plus propre pour y contribuer que M. de Bouillon, tant pour la réputation où il estoit, et sa place de Sedan où il luy pourroit donner retraite, que pour le crédit qu'il avoit parmy les huguenots, dont on pourroit estre obligé de se servir; en un voyage qu'il fist à Blois, inconnu, le proposa-t-il à la Reine, et eust d'elle la permission de luy en parler, et de luy promettre tout ce qui seroit à propos pour cela. Ce qu'ayant fait, quoyqu'avec beaucoup de peine, parcequ'il fallust y aller de nuit et tout seul, de peur d'estre descouvert, M. de Bouillon s'en excusa, disant qu'estant vieux, mal sain, et assés bien avec le Roy, il

vouloit jouir de la grace qu'il luy avoit faite apres la mort du mareschal d'Ancre, et achever ses jours en repos; mais qu'il y avoit M. d'Espernon nouvellement venu a Metz, fort mal satisfait de M. de Luynes, lequel ayant beaucoup de santé, et de grands establissements dans le royaume, y seroit bien plus propre que luy.

Or M. de Ruccelai l'eust a l'heure mesme mandé a la Reine pour en avoir sa permission, sans que, haissant mortellement le marquis de Rouillac, qui luy avoit quelque temps auparavant donné des coups de baston dans la foire Saint-Germain parcequ'ayant esté chassé de chez une dame qu'il aimoit, il croyoit que c'estoit luy qui l'avoit fait faire,, il en vouloit mesme mal a tout ce qui luy touchoit, comme M. d'Espernon qui estoit son oncle, et ne pouvoit se résoudre de le voir ny de traiter avec luy; joint qu'il pensoit que ceste mesme considération l'empescheroit de se fier en luy.

Enfin pourtant la gloire qu'il en esperoit, et la passion de servir la Reine mere, l'emportant par dessus tous ces ressentiments, il se résolust de luy en escrire pour le luy faire trouver bon, et avoir une lettre de créance; a quoy la Reine ayant promptement satisfait, il envoya la lettre, pour ne se commettre pas du premier coup, par un secrétaire du mareschal d'Ancre, nommé Vincentio, qui s'estoit retiré aupres de luy, homme d'esprit, et en qui on se pouvoit fier; et l'adressa a M. Du Plessis, principal confident de M. d'Espernon, et qu'il sçavoit aimer la Reine. Vincentio ayant parlé à M. Du Plessis, M. d'Espernon fist grande difficulté de le voir, à cause qu'il estoit Italien. Néanmoins y ayant enfin consenty, il luy donna la lettre de la Reine, et luy dist sa commission, n'essayant pas seulement à le persuader par la compassion de l'estat auquel elle se trouvoit, et la gloire que ce luy seroit de l'en avoir deslivrée, mais de la justifier de tous les mauvais traitements qu'il en avoit receus au retour de Bordeaux, qui se devoient plustost attribuer aux personnes dont elle se servoit alors qu'à elle, qui l'avoit tousjours grandement estimé, et qui luy estoit fort obligée de sa conduite pendant sa régence; et autres choses propres à l'esmouvoir.

A quoy M. d'Espernon respondit fort respectueusement, mais comme un homme sage et qui ne vouloit pas s'engager mal à propos, disant qu'il falloit premierement sçavoir de qui la Reine se pourroit assurer d'estre assistée, n'estant pas une chose à entreprendre tout seul; et d'où elle tireroit de l'argent pour lever des troupes et faire la guerre s'il en estoit besoin, comme il y avoit bien de l'apparence.

Ceste response estant rapportée à M. de Ruccelai, bien qu'elle ne le satisfist pas entierement, ne le rebuta pas aussy, croyant que c'estoit quelque chose d'estre entré en matiere avec un homme aussy reservé que celuy-la. C'est pourquoy il l'escrivist à la Reine, et sceust d'elle qu'elle attendoit toutes choses de messieurs de Montmorency, de Rohan, de Saint-Luc et autres qu'elle avoit obligés, et qui n'estoient pas contents de M. de Luynes. Et quant à de l'argent, qu'elle esperoit en pouvoir trouver une assés grande somme par le moyen de ses amis et sur son crédit, et une autre sur ses pierreries, qui estoient de tres grande valeur, et qu'elle engageroit; joint qu'il s'en pourroit encore tirer des lieux qui se déclareroient pour elle. Ce qui ayant esté rapporté à M. d'Espernon, le satisfist assés, croyant que messieurs de Montmorency et de Rohan pourroient faire de telles diversions en Guienne et en Languedoc, que M. de Luynes se trouveroit bien empesché, ayant tout d'un coup tant d'ennemis sur les bras.

C'est pourquoi M. de Ruccelaï, voyant les choses en estat de se pouvoir conclure, apprehenda sy fort qu'un autre n'en eust la gloire, que, surmontant toutes ses aversions et ses craintes, il se résolust d'aller luy-mesme à Metz pour les achever : mais cela faillist à les rompre : car M. d'Espernon voyant venir un nouvel entremetteur, Italien aussy bien que l'autre, et qui, n'ayant aucun subject de l'aimer, pourroit bien vouloir faire sa fortune à ses despens, en prist un tel ombrage qu'il fust tout prest de s'en desdire, et l'eust peut-estre fait, sans le grand desir qu'il avoit de se venger des mespris de M. de Luynes, et qu'il voyoit aussi que M. de Ruccelaï en sçavoit desja assés pour luy faire tout le mal qu'il pouvoit craindre s'il en vouloit abuser.

De sorte que, sans s'arrester à aucune chose, il le fist enfin venir chez luy, et l'y tint quelques jours enfermé, pour parler à loisir de tout ce qu'il faudroit faire; et puis le renvoya à la Reine pour luy dire et l'assurer que pourveu qu'elle peust sortir du chasteau de Blois, et passer seulement le pont qui est sur la riviere de Loire, qu'il se trouveroit de l'autre costé avec telle compagnie, que malgré les chevaux-légers (car ils y estoient encore alors) et tout ce qui s'y pourroit opposer, il la meneroit à Angoulesme, et partout où il luy seroit nécessaire d'aller.

Ce que la Reine ayant fait voir à M. de Ruccelaï estre très facile, il ne fust plus question que du temps, pour lequel estant besoin de retourner à Metz, ce fust où il se trouva de la difficulté; car M. de Ruccelaï craignant que l'attente n'y fist naistre des obstacles, pressoit;

et M. d'Espernon ne voulust jamais, quelques raisons qu'on luy peust alléguer, que ce fust devant le mois de fevrier de l'année suivante.

Et parcequ'en attendant on pouvoit avoir besoin de retourner plus d'une fois à Blois et à Metz, et que M. de Ruccelaï pourroit estre reconnu quand ce ne seroit qu'à son langage, M. de Chanteloube fust substitué en sa place pour faire les voyages; et Dieu permist que tout ainsy que l'entreprise faite contre le mareschal d'Ancre, par laquelle la Reine perdist sa liberté, ne fust point descouverte, encore que cela deust estre quasy impossible, veu les gens qui s'en mesloient, qu'on ne sceust jamais rien aussy de celle cy, par laquelle elle la devoit recouvrer; bien que par le long temps que la négociation dura, et les diverses allées et venues qu'il fallust faire, il n'y eust point d'apparence qu'elle deust réussir, n'estant besoin d'autre chose pour la rompre, sinon que messieurs de Ruccelaï ou de Chanteloube eussent esté veus une fois seulement sur le chemin de Blois à Metz par quelqu'un qui l'eust été dire à M. de Luynes, ou enfin d'un simple soupçon.

Mais ny l'un ny l'autre n'arriva; car M. de Luynes ne sceust rien qui l'obligeast à y regarder de plus près que de coutume, messieurs de Ruccelaï et de Chanteloube s'estant sy bien desguisés qu'il n'y eust jamais qu'un maistre d'hostellerie d'auprès de Blois qui en imagina quelque chose : mais comme il sçavoit les mauvais traitements qu'on faisoit à la Reine, et en avoit pitié, bien loin d'en donner avis, il leur souhaitoit bon voyage, et comme s'il eust esté de la partie, aidoit à les cacher.

Longtemps devant que M. d'Espernon voulust partir de Metz, il envoya à la cour pour en avoir permission, et en fist diverses fois des instances fort pressantes; mais encore que M. de Luynes ne le soupçonnast d'aucune intelligence avec la Reine mere, sy est-ce que craignant peut-estre que quand il se verroit plus proche d'elle l'envie ne luy en vinst, et ne voyant aucun lieu où il luy peust donner moins de peine qu'à Metz, il fist tout ce qu'il peust pour l'y retenir, luy faisant commander par le Roy d'y demeurer, prenant pour pretexte les guerres d'Allemagne, et que sa presence estoit tout-à-fait nécessaire sur la frontiere tant qu'elles dureroient.

Mais voyant la presse qu'il en faisoit, et craignant enfin qu'il ne s'en allast de Metz comme de Paris, il voulust, pour s'oster toute sorte d'ombrage de ce qu'il pourroit faire estant à Angoulesme, prévenir la Reine mere et descouvrir ses sentiments, envoyant M. Du Fargy pour luy dire que le Roy iroit à Blois au premier jour, et la rameneroit avec lui; et lui faisant de sa part des protestations de service fort expresses, l'assurer qu'elle seroit traitée à l'avenir comme elle pourroit desirer, luy recommandant particulierement de bien observer tant ses paroles que son visage, et de tous ceux qui l'approchoient, pour voir s'il n'y auroit rien de changé.

Mais pas un de ses gens ne sçavoit encore rien de ses desseins; et pour elle, comme elle avoit desja juré sans scrupule, aussy joua-t-elle encore ceste fois là sy bien, qu'il en revinst persuadé qu'elle attendoit impatiemment le Roy, et ne demandoit pour estre bien avec M. de Luynes qu'à oublier toutes choses. Et cependant cinq ou six jours après on sceust qu'elle estoit partie.

Le temps que M. d'Espernon avoit pris pour partir de Metz s'approchant, il envoya l'archevesque de Toulouse à Angoulesme, sous le prétexte de luy faire trouver de l'argent, dont il disoit avoir grand besoin, n'estant point payé de ses appointements; mais en effet pour assembler ses amis, et venir au devant de luy jusques à un lieu qui s'appelle Confolens, sur la riviere de Vienne, où il devoit trouver des nouvelles de la Reine mere.

Ensuite de quoy, laissant M. de La Valette à Metz pour y commander, il en partist le vingt-deuxieme janvier 1619, menant avec luy M. de Ruccelaï et cent ou six vingts chevaux, tant de ses gardes que d'autres, prenant son chemin par auprès de Dijon pour gagner le haut des rivieres, et les pouvoir guéyer s'il en estoit besoin. Ce fust de là d'où on eust les premieres nouvelles de sa marche; car Fouquerolles, enseigne de M. le grand dans le chasteau de Dijon, qui alla le voir, luy manda aussytost; et luy le dist à M. de Luynes.

Despuis cela, continuant son chemin, il fust passer la rivière de Loire auprès de Rouanne, et celle d'Allier au pont de Vichy, où, se voyant sy avancé qu'on ne pourroit plus traverser son voyage, il escrivist au Roy pour s'en excuser, et d'estre party contre son commandement, assurant qu'il ne servoit plus de rien à Metz, parceque les affaires d'Allemagne s'accommodoient, et que s'il y avoit lieu dans le royaume où son service luy peust estre nécessaire, c'estoit celuy où il alloit, à cause des huguenots. Après quoy il entra dans le Limosin, et arriva enfin à Confolens, où M. de Toulouse estoit desja, avec plus de deux cents de ses amis; mais il n'y trouva point de nouvelles de la Reine mere comme il s'y attendoit.

On a dit que ce fust parcequ'un jeune homme dont M. de Ruccelaï s'estoit tousjours servy pour porter ses lettres ayant esté chargé de celles dont il avertissoit la Reine de leur partement, se dou-

tant, par le grand soin qu'il prist de luy recommander la diligence, qu'elles devoient estre plus importantes que toutes les autres qu'il avoit eues, creust mieux faire son compte en les donnant à M. de Luynes qu'à la Reine. Mais parcequ'il vouloit auparavant avoir de l'argent, et que M. de Luynes, qui avoit esté trompé par d'autres, craignant que ce n'en fust encore de mesme, ne se pressa pas d'en donner ny de le voir; pendant qu'il le faisoit attendre, un des gens de M. Du Buisson, conseiller au parlement, qui avoit le secret de la Reine mere dans Paris, le rencontra par hasard dans les rues, et en avertist son maistre, lequel ne doutant point de la trahison, puisqu'il n'estoit point allé chez luy comme il avoit accoutumé, fist une telle perquisition qu'il trouva enfin son logis; et luy ayant hardiment fait demander son paquet au nom de M. de Luynes, et donner au mesme temps cinq cents escus, le retira, et le fist tenir à la Reine; mais il n'arriva que comme elle estoit sur le point de partir.

Or, bien que M. d'Espernon n'eust point de nouvelles, il estoit trop engagé pour s'en desdire: c'est pourquoy il ne laissa pas d'aller à Loches, et d'envoyer au mesme temps M. Du Plessis à la Reine mere pour l'avertir de son arrivée, et sçavoir ce qu'elle vouloit faire; pendant quoy elle n'estoit pas sans inquiétude de n'avoir point de lettres, et de ne sçavoir rien de ce qui se passoit. Mais enfin M. Du Plessis estant arrivé, et luy ayant dit comme M. d'Espernon estoit à Loches, et tout sy bien disposé qu'elle pourroit s'en aller quand il luy plairoit, elle se résolust de le faire dès la nuit mesme.

Ce fust alors seulement qu'elle s'en découvrist au comte de Brennes son premier escuyer, à La Masure et Merçay, exempts de ses gardes, et à la segnore Caterine, sa premiere femme de chambre, ausquels seuls elle se confia, commandant au comte de Brennes de se trouver devant cinq heures du matin à la porte de sa chambre, et que son carosse avec six chevaux fust au mesme temps au delà du pont; et pour les autres, elle les retint auprès d'elle pour faire ses paquets et serrer ses pierreries.

Avec ces trois hommes donc et une seule femme de chambre, elle partist le vingt-deuxieme fevrier à six heures du matin, sortant par la fenestre d'une salle qui respond sur la terrasse, de laquelle, parcequ'il y avoit un endroit de la muraille qui estoit tombé, on pouvoit facilement descendre en bas, et aller au pont, sans passer par la porte du chasteau ny par la ville. Ce qu'elle fist en s'asséiant, et se laissant glisser sur la terre qui estoit esboulée; après quoy elle fust sur le pont, où elle rencontra deux hommes qui passoient desja, dont l'un, à ce qu'elle-mesme disoit, la voyant menée par deux autres à une heure sy indue, en fist un fort mauvais jugement; mais l'autre, plus spirituel, la reconnust, et jugeant bien qu'elle se sauvoit, luy souhaita bon voyage.

Au bout du pont elle trouva son carosse, et y montant avec ce qui l'accompagnoit, alla à Montrichard, où M. de Toulouse, ne se voyant pas obligé d'aller plus avant, s'estoit arresté pour s'assurer du passage de la riviere du Cher. M. d'Espernon fust au devant d'elle jusques à une lieue de Loches, et elle y sejourna deux jours pour se reposer et escrire au Roy.

Cependant, comme on n'attendoit rien moins que cela à la cour, le Roy ayant passé le carnaval à Paris, estoit allé à Saint-Germain avec le prince de Piémont pour luy faire voir la maison et le mener à la chasse, qu'il aimoit extremement; mais il n'y fust guere sans apprendre ce qui s'estoit fait, qui troubla et estonna tellement M. de Luynes qu'il ne sçavoit que dire ny que faire, craignant que puisqu'il avoit ignoré une chose de ceste conséquence, et dont la négociation devoit avoir esté sy difficile à cause de l'eslongnement, il ne s'en fust fait beaucoup d'autres qu'il ne sceust pas encore, et principalement avec les huguenots, qu'il apprehendoit plus que tout le reste.

Surquoy ayant besoin de conseil, il manda à l'heure mesme M. le chancelier et le president Jeannin, qui, n'estant pas apprentifs en telles affaires, ne s'en estonnerent pas tant que luy, jugeant bien que la Reine n'auroit osé communiquer son dessein qu'à fort peu de personnes, de peur qu'il ne fust descouvert, et que la cabale ne pouvoit estre sy bien faite qu'il ne s'y peust remédier en y travaillant promptement.

Avec cest avis, et les assurances de service que tout ce qui estoit à Saint-Germain et à Paris luy furent donner, la pluspart mesme, pour mieux tesmoigner leur bonne volonté, demandant à faire des troupes, il commença à se remettre, et n'espargnant ny le bon visage ny les belles parolles, ramena dès le lendemain le Roy à Paris, d'où on escrivist tant aux parlements, gouverneurs de provinces et de places fortes, qu'à toutes les personnes de considération, pour les tenir dans le devoir; envoyant mesme vers les plus suspects, comme messieurs de Montmorency, de Rohan et de Saint-Luc, des gens pour traiter avec eux, et essayer de les rendre contents.

Et afin de pouvoir aller promptement avec une armée partout où le mal se pourroit former,

l'on fist mettre toutes les compagnies de cavallerie entretenues à cent maistres, et on en fist plusieurs nouvelles. Celles du régiment des Gardes, qui durant la paix n'estoient que de cent hommes, et des autres régiments entretenus de trente-cinq, à deux cent et à cent; et l'on envoya des commissions à M. du Maine pour lever en Guienne dix mille hommes de pied et deux mille chevaux : ce qui, avec les Suisses, les compagnies de cavallerie de la garde du Roy et les gens d'armes de Monsieur, pouvoit bien faire trente mille hommes de pied et six mille chevaux, dont on en destina huit mille pour demeurer autour de Metz, sous la charge de M. de Nevers; et le reste pour estre avec le Roy, et aller où il seroit nécessaire.

Sur ce mesme temps il vint des lettres de la Reine mere pour le Roy et pour le prince de Piémont. Dans celle du Roy, elle prenoit pour pretexte de sa sortie le désordre qu'elle voyoit dans les affaires, et le desir qu'elle avoit eu d'estre en lieu d'où elle peust l'en avertir avec liberté; sans quoy elle protestoit qu'elle auroit souffert patiemment tous les mauvais traitements qu'on luy faisoit à Blois. Et dans celle du prince de Piémont elle le conjuroit, par l'interest qu'il devoit maintenant prendre à la France, de vouloir joindre ses prieres aux siennes afin que le Roy pensast à ses affaires, et remediast à tout ce qui en avoit besoin; elle mettoit au commencement : *Mon fils*. M. d'Espernon avoit aussy escrit au Roy par ceste mesme voye, s'excusant de ce qu'il avoit fait sur les commandements de la Reine, ausquels il n'avoit pas osé désobéir, et protestant toute fidelité.

Le Roy et le prince de Piémont firent responce à la Reine; et le Roy, après plusieurs justifications de ce qu'il avoit fait despuis qu'elle estoit à Blois, et force menaces pour M. d'Espernon, luy manda qu'il envoyoit M. de Bethune pour luy dire plus particulierement ses intentions. Quant à M. d'Espernon, pour davantage montrer son indignation et son mespris, il ne luy escrivist point.

Au reste, M. de Luynes s'estoit enfin tout-à-fait rassuré, ayant sceu, par ceux qu'il avoit envoyés dans les provinces, qu'on n'y parloit que du service du Roy, que les levées se faisoient partout fort facilement, et que du costé de la Reine mere, hormis à Metz, où le peuple fust désarmé par M. de La Valette, tout luy avoit manqué (car M. de Montmorency, dont la femme estoit fille de don Virginio Ursin son cousin-germain, et qu'elle avoit tant favorisé pendant sa regence, s'estoit laissé gagner par le marquis de Portes son oncle, qui le gouvernoit, et M. de Saint-Luc, quoyqu'il eust esté à Angoulesme et qu'il se fust monstré des plus eschauffés, avoit changé dès que M. de Comminges, qu'on luy envoya exprès, l'eust assuré de la survivance du gouvernement de Brouage pour le comte d'Estelan son fils aisné); que M. d'Espernon estant allé en Limosin, dont il estoit gouverneur, aussy bien que de Saintonge et d'Angoumois, s'en estoit revenu sans le pouvoir faire déclarer, le comte de Schomberg, lieutenant de roy, ayant mesme pris à sa veue l'abbaye d'Uzerche, où il tenoit une garnison; que plusieurs des huguenots l'avoient absolument refusé, et que les moins scrupuleux vouloient une assemblée; et enfin que la pluspart de ceux à qui la Reine mere avoit donné de l'argent pour faire des troupes, ou n'en avoient point amené, ou de sy foibles qu'on n'en pouvoit faire aucun estat : de sorte qu'estant ainsy abandonnée de ceux en qui elle avoit mis sa plus grande esperance, et nuls autres ne se déclarant pour elle, on ne luy voyoit point de ressource.

Mais soit que, s'assurant sur la qualité de mere, elle creust impossible que le Roy se portast à faire tirer le canon sur elle, ou qu'estant en lieu très fort et bien pourveu elle esperast d'y pouvoir attendre le secours des huguenots, qui pour leur propre interest, et de peur que, les voyant désarmés et hors d'estat de luy résister, on ne tournast enfin les armes contre eux, ne la laisseroient pas opprimer; tant y a qu'elle ne montroit nulle crainte, et que rien ne luy donnoit de la peine que les divisions de sa cour, qu'elle ne pouvoit appaiser.

Car ayant, aussytost qu'elle fust arrivée à Angoulesme, donné la conduite de toutes ses affaires à M. de Ruccelaï, M. d'Espernon, qui pensoit, à cause du grand service qu'il venoit de rendre, que ceste place ne regardoit que luy, ne la pouvoit souffrir à un autre; et prenant occasion de le descrier sur plusieurs fautes que, pour estre estranger et ne connoistre ny la France ny les François, il luy voyoit faire, il rompist enfin tout-à-fait avec luy, sur l'avis qu'il eust qu'il conseilloit à la Reine de se saisir du chasteau d'Angoulesme où elle logeoit, afin, ce disoit-il, qu'il despendist d'elle et non pas elle de luy. Et bien que la Reine fist tout ce qu'elle peust pour l'en justifier, il lui fust pourtant impossible, leur haine allant sy avant qu'elle passa jusques à leurs amis, et causa tant de désordre parmy eux, qu'il n'y avoit que Dieu qui y peust remedier; comme il fist à la fin, et (ce qui est de plus merveilleux) par M. de Luynes mesme.

Or cela arriva parcequ'ayant, après la mort du mareschal d'Ancre, relégué en Avignon

M. de Luçon, et avec luy messieurs de Richelieu et du Pont de Courlay ses frere et beau-frere, M. de Luçon n'y alla point comme un homme qui eust envye d'en sortir à quelque prix que ce fust, ainsy que font ordinairement tous les exilés; mais seulement en sa maniere, c'est-à-dire par le Roi et avec ses bonnes graces. De sorte que, pour lever tous les ombrages que l'engagement qu'il avoit eu avec la Reine mere pouvoit donner, il prist un logis à part, et ne pratiquoit que des gens d'estude ou de piété, fuyant toutes autres compagnies, jusques à celle de ses freres mesme, qu'il ne voyoit que rarement et en public : et quand ils s'en plaignoient (car ils ne pouvoient s'accoutumer à cela, n'en connoissant pas la fin), il s'en moquoit comme de gens, ce disoit-il, qui n'avoient pas la veue plus longue que le nés; faisant au reste assurer M. de Luynes, toutes les fois qu'il pouvoit, de ses bonnes intentions, et qu'il ne songeroit jamais à sortir du lieu où il l'avoit mis, sy luy-mesme ne l'en tiroit, et pour son service.

Ce qui, ayant duré près de deux ans, réussist enfin comme il avoit prétendu ; car M. de Luynes, qui n'avoit pas, non plus que les autres, la veue trop longue, estant bien averty de sa conduite par les amis qu'il avoit en Avignon, s'y fia de telle sorte qu'aussytost qu'il sceust la Reine mere à Angoulesme et entre les mains de messieurs d'Espernon et de Ruccelaï, qu'il tenoit pour ses plus grands ennemis, il ne songea qu'à y envoyer M. de Luçon, comme un homme capable de ruiner le crédit de l'un et de l'autre, et duquel il se pouvoit assurer.

Et encore que, s'en estant ouvert à ses plus confidents et aux ministres mesme, ils essayassent de l'en destourner, prévoyant bien ce qui en arriveroit, et qu'il n'en auroit pas sy bon marché que des autres, il s'y opiniastra néanmoins sy fort, qu'après avoir pris de luy, comme il est bien vraysemblable, toutes les seuretés qu'il peust, il le fist partir. Et M. de Luçon fust sy heureux, que tout ce qu'on avoit fait contre luy auprès de M. de Luynes ayant retardé de quelques jours son voyage, le fist justement arriver quand les choses estoient à la derniere extremité, la Reine ne sçachant plus que faire ny entre les bras de qui se jetter, craignant également de despendre de M. d'Espernon, à cause de son humeur fiere et mal propre pour vivre avec les dames, et de M. de Ruccelaï dont elle connoissoit les defauts, et qu'il n'estoit pas bon pour gouverner, comme en effet un estranger, quel qu'il soit, ne le peut jamais estre. De sorte qu'elle receust M. de Luçon comme un envoyé du ciel, luy donna dès le premier jour tout pouvoir dans ses affaires, et n'eust plus de confiance qu'en luy.

Estant donc entré de ceste sorte auprès de la Reine mere, il avoit l'esprit sy eslevé par dessus tout ce qu'il y trouva, que rien ne luy fist obstacle; et prenant une conduite toute contraire à celle de M. de Ruccelaï, parcequ'il connoissoit ses forces, et s'y fioit assés pour n'avoir jalousie de personne, il faisoit sy bien traiter M. d'Espernon, qu'encore qu'il luy ostast toute espérance de crédit auprès de la Reine, et qu'à un homme de son humeur, dont la principalle passion est de dominer, c'estoit luy faire un mal que nul autre bien ne pouvoit réparer, il n'osoit toutefois s'en plaindre, et estoit contraint de prendre patience, de peur que tout le monde, qui, ne s'arrestant qu'aux apparences sans penetrer plus avant, croyoit qu'il avoit de quoy se contenter, ne fust contre luy. Que s'il prist tant d'avantage sur ceux du party de la Reine mere, il n'en fist pas moins sur ceux du party du Roy; car il sceut sy adroitement leur donner soupçon de ce qu'il traitoit avec les huguenots et en divers endroits du royaume, qu'encore que l'armée du Roy estant preste à marcher, et celle de M. du Maine quasy aux portes d'Angoulesme, rien vraysemblablement ne leur eust peu resister, M. de Luynes néanmoins n'osa suivre sa pointe, et perdist l'occasion de ruiner la Reine mere et tous ses ennemis, faisant un traité aussy desavantageux pour le Roy que s'il eust perdu une bataille, ou que toute la France eust esté souslevée.

Car, en laissant rentrer tout le monde dans ses charges, il fist voir de la seureté à se mettre contre le Roy, et qu'on ne hasarderoit rien (ce qu'il devoit sur toutes choses éviter); et en donnant à la Reine mere, au lieu de la Normandie, où elle ne pouvoit jamais avoir de crédit à cause du voisinage de Paris, le gouvernement d'Anjou avec les chasteaux d'Angers, du Pont-de-Cé et de Chinon, de pauvre et desnuée qu'elle estoit, et sur les bras d'autruy, il la rendist maistresse d'un grand pays eslongné du Roy et voisin des huguenots; par où elle devint sy considérable, que, sans une assistance toute particuliere de Dieu, elle eust bien fait du mal à la France.

Je sçay bien que quelques uns, pour l'excuser d'une telle faute et couvrir sa foiblesse, ont dit qu'il y avoit esté contraint parceque M. du Maine commençoit dès lors à traiter avec la Reine mere, et qu'il se fust déclaré pour elle pour peu que la chose eust davantage duré. Mais cela ne peust estre, son armée estant presque toute de gens plus despendants du Roy que de luy; joint qu'il vint passer l'hiver à Paris, et y fust fort

bien receu : ce qui ne seroit pas arrivé, s'il eust eu dès lors quelque engagement avec elle, ou qu'on l'en eust seulement soupçonné.

Je ne veux pas oublier de dire que, pour avoir le gouvernement d'Anjou du mareschal de Bois-Dauphin, il fallust luy donner cent mille escus; cent mille francs au marquis de La Varenne pour le château d'Angers; à M. de Bonnevaux et à.........., pour le Pont-de-Cé et pour Chinon......; le Roy payant ainsy de son argent les moyens de luy faire du mal.

Mais pour revenir à M. de Luçon, sa grande fortune fust bientost traversée d'un cruel desplaisir, et le plus grand, ce semble, qu'il pouvoit recevoir; car la Reine mere luy ayant laissé la disposition de toutes ces places, et luy ne les destinant que pour ses parents et amis, tous les autres en furent fort scandalisés, et principalement les marquis de Mony et de Thémines, qui demandoient le château d'Angers, et crioient qu'il leur estoit deu, celuy-cy à cause qu'il avoit refusé, pour aller trouver la Reine mere, toutes les offres que M. de Luynes luy avoit fait faire, et quitté son pere mesme, qui estoit demeuré auprès du Roy; et celuy là, par l'attachement qu'il avoit tousjours eu au mareschal d'Ancre, et le hasard auquel il s'estoit mis, en l'allant servir, de perdre sa charge de premier escuier de la Reine. Mais M. de Luçon, qui sçavoit que qui seroit maistre des places le seroit aussy de la fortune de la Reine mere, et qui ne vouloit pas despendre d'autruy; sans s'arrester à tout ce qu'ils disoient, fist donner Angers à M. de Richelieu, le Pont-de-Cé au vicomte de Bétancourt, et Chinon à M. de Chanteloube : de quoy M. de Ruccelaï, et pour son interest particulier (cela luy ostant toute espérance de retour), et pour celuy du marquis de Mony son amy intime, se sentit sy offensé, que, suivant le style de son pays, il ne songea plus qu'à se venger, et à montrer que s'il avoit esté bon pour servir la Reine quand elle en avoit eu besoin, il ne le seroit peut-estre pas moins pour la desservir quand elle pensoit n'en avoir plus affaire; se retirant à Poitiers avec le marquis de Mony, et envoyant de là à M. de Luynes pour avoir la permission d'aller trouver le Roy, qui leur fust aussitost accordée, sur l'espérance d'apprendre de M. de Ruccelaï tous les secrets de la Reine mere, et les intelligences qu'elle avoit dedans et dehors le royaume.

Quant au marquis de Thémines, ne pouvant pas sy facilement quitter, à cause de sa charge de capitaine des gardes, il tesmoignoit partout son mecontentement; et bien que ce qu'il disoit ne fust qu'en termes généraux, et sans spécifier personne en particulier, M. de Richelieu toutefois, croyant y pouvoir estre interessé, voulust essayer de s'en tirer adroitement, envoyant un de ses amis nommé de Roches pour luy dire qu'ayant sceu la maniere dont il parloit de ce que la Reine avoit fait touchant ses places, il ne croyoit pas qu'il le dist pour luy, ny qu'il l'y voulust comprendre, ayant tousjours esté son serviteur. Ce que le marquis de Thémines receust comme M. de Richelieu pouvoit desirer, assurant que non, et luy faisant force compliments; et en effet il m'a dit plusieurs fois qu'il n'avoit point eu d'autres pensées que de le contenter, et de fuir les occasions de se brouiller avec luy. De sorte que la chose en fust infailliblement demeurée là, sy M. de Roches, pour trop subtiliser, et chercher fort hors de propos des avantages dont il n'estoit point de besoin, n'eust dit qu'il en estoit bien aise, parcequ'autrement M. de Richelieu n'auroit pas peu s'empescher d'en avoir du ressentiment. Surquoy le marquis de Thémines, qui estoit très délicat en semblables matieres, et ne vouloit point d'esclaircissement, luy respondit aussytost qu'il l'entendoit bien, et sçavoit, estant de Gascongne, comme il en falloit user : c'est pourquoy il vouloit qu'il le menast à l'heure mesme où estoit M. de Richelieu. Ce que M. de Roches n'ayant peu refuser, ils allerent hors de la ville, où il avoit voulu estre pour montrer qu'il s'estoit effectivement mis en estat d'estre satisfait; mais ils furent arrestés par quelques gens qui par hasard se trouverent dans leur chemin, et aussytost après accordés.

Despuis cela il se parla sy diversement de ce qui s'estoit passé, que M. de Richelieu n'en estant pas satisfait, alla à la messe aux Capucins, et manda au marquis de Thémines de s'y trouver. Ce qu'ayant fait, ils furent encore empeschés; mais enfin s'estant rencontrés, ils mirent l'espée à la main, et du second coup qu'ils se tirerent, M. de Richelieu en receust un dans le corps dont il tomba, sy près d'expirer qu'à peine eust-on le temps de luy faire demander pardon à Dieu. Après quoy le marquis de Thémines, ne croyant pas pouvoir demeurer auprès de la Reine, se retira en sa maison d'Estissac près d'Agen, luy gardant néanmoins tant de respect, qu'il y demeura sans aller à la cour jusques à ce qu'elle y eust esté.

Sy la mort de M. de Richelieu toucha vivement M. de Luçon, il est aisé à juger; car outre la manière, qui en estoit sy malheureuse, et qu'il n'avoit que luy pour continuer son nom, il le trouva bien à dire dans l'estat où il estoit avec la Reine mere, et aux grandes affaires qu'il avoit sur les bras : mais ce n'estoit encore rien au prix de ce que ce fust despuis quand il gouverna

toute la France, et que n'ayant aucun de ses parents propres pour le seconder comme eust peu faire ce frere, qui en estoit très capable, il fust la pluspart du temps obligé de passer par des mains estrangeres, et souvent peu assurées.

Le traité ayant esté ratifié de part et d'autre, M. de Luynes fust conseillé, pour retenir par les apparences d'une bonne réconciliation les factieux dans le devoir, et amuser les peuples, qui commençoient à murmurer de ceste mauvaise intelligence, de faire proposer à la Reine mere une entrevue, l'assurant qu'elle y recevroit toute satisfaction; à quoy elle, pour ne monstrer pas aussy qu'elle voulust entretenir le trouble, ayant consenty, la ville de Tours fust choisie pour cela. Il s'y rencontra néanmoins, quand ce vinst à l'effectuer, quelque difficulté, à cause de M. de Ruccelaï et du marquis de Mony, qu'elle ne vouloit ny voir ny souffrir où elle seroit; mais le Roy y resistant, et elle connoissant enfin qu'elle n'estoit pas bien fondée, s'en désista, pourveu qu'ils ne se présentassent point devant elle.

Quand le Roy fust arrivé à Tours, le prince de Piémont, qui n'avoit point encore veu la Reine mere despuis son mariage, l'alla trouver à Angoulesme; et ce fust luy qui mist la derniere main à tout ce qu'il fallust ajuster pour l'entreveue. Elle le receust très bien, et l'appelant son fils, le baisa : ce qui fust fort remarqué, non pour le nom de fils, parceque le roy d'Espagne Philippe II avoit ainsy appelé le duc de Savoye son pere quand il fust espouser l'infante Catherine; mais parceque nonobstant que la coutume de France fust que les reines baisassent mesme tous les officiers de la couronne, et que la reine Louise, qui vivoit encore quand elle arriva, le pratiquast ainsy, elle n'avoit pas seulement voulu baiser les princes du sang, le Roy, à ce qu'on dit, n'en estant pas fasché, mais s'en excusant sur elle, et elle sur la coutume de son pays, qui ne permet pas de baiser personne. Pour ce coup néanmoins elle s'en relascha, prenant pour prétexte la qualité de mere; mais (et ce que tout le monde creust) parceque, pensant dès lors à recommencer la guerre, elle cherchoit à le gagner par une telle gratification.

Le Roy ayant eu avis que la Reine estoit preste à partir d'Angoulesme, envoya M. de Brantès, frere de M. de Luynes, pour luy tesmoigner l'impatience qu'il avoit de la voir, et l'assurer de nouveau d'une bonne reception. M. le grand alla au devant d'elle jusques à Châtellerault, et M. de Montbazon l'attendit en sa maison de Couzieres, où elle vint coucher. Ce fust là où elle vist pour la premiere fois M. de Luynes despuis sa sortie de la cour. Il demeura fort longtemps enfermé avec elle; et lorsqu'il monta à cheval, elle luy dist un second adieu par une fenestre de sa chambre, d'où elle ne se retira point qu'il ne fust party, faisant comme sy tout le passé eust esté oublié.

Le lendemain, le Roy et la Reine la furent recevoir à deux lieues de Tours, où ils se firent de grandes caresses; la Reine mere flattant le Roy sur sa bonne mine et sa belle taille, et qu'il se monstroit un homme fait; et le Roy luy disant qu'il ne la trouvoit point du tout changée. Le Roy et la Reine monterent seuls dans son carosse, et la menerent à son logis.

Pendant qu'elle fust à la cour, ils la virent tous les jours; messieurs de Luynes et de Luçon se visiterent aussy fort souvent, et M. le grand, comme amy commun, fist tout ce qu'il peust pour les accommoder et en oster la défiance, disant mesme à M. de Luçon que s'il vouloit la Reine pourroit aller à Paris; et entrant dans son interest particulier, luy faisoit voir que ce seroit un meilleur chemin pour tout ce qu'il pourroit prétendre (car desja on soupçonnoit qu'il vouloit gouverner, et qu'on n'auroit point de repos que cela ne fust), que de la tenir tousjours eslongnée. Mais, soit qu'il connust l'aversion de la Reine mere encore trop grande pour luy en faire la proposition, ou plustost qu'aveuglé de son bonheur, et pensant avoir reconnu le foible de M. de Luynes, il voulust le pousser jusques au bout, croyant que contre un ennemy tel que celuy-là rien ne luy seroit impossible; tant y a que s'en estant excusé, ceste entreveue ne produisist autre chose que de les faire séparer plus mal qu'ils n'y estoient venus, ne pensant qu'à se préparer l'un contre l'autre.

La Reine mere, après avoir esté huit ou dix jours avec le Roy, s'en alla à Chinon attendre que l'entrée qu'on luy préparoit à Angers fust preste; et le Roy alla à Compiegne, parceque la peste estoit à Paris.

Pendant qu'on fust à Tours, M. de Luynes voulant que son frere de Cadenet fust mareschal de France, et ne l'osant pas faire sans que messieurs de Praslin et de Saint-Geran, qui en avoient eu mille promesses, le fussent aussy, il en fist prester le serment à eux deux premierement, et quelques jours après à M. de Cadenet.

Sur ce temps là le terme accoutumé pour l'assemblée des huguenots estant escheu, le Roy leur permist de la tenir à Loudun, d'où, bientost après leur arrivée, ils envoyerent leur cahier général, par lequel ils demandoient principalement qu'on révoquast l'édit de main-levée des biens des ecclésiastiques de Bearn; que le gou-

vernement de Leitoure fust osté à M. de Fontrailles, qui s'estoit fait catholique, et donné à un huguenot; et que N........, conseiller au parlement de Paris, ayant pareillement changé de religion, un autre fust mis en sa place, afin que le nombre de six, porté par l'édit, fust tousjours complet.

Or, pourcequ'on ne vouloit point révoquer la main-levée ni remettre un huguenot dans Leitoure, et que le parlement ne vouloit point souffrir de nouvelle création, ny qu'on forçast un conseiller de se défaire de sa charge pour s'estre fait catholique, sans quoy on ne les pouvoit contenter; on leur manda de se séparer ainsy qu'il estoit accoutumé, et qu'après on respondroit leurs cahiers en la maniere la plus favorable qu'il se pourroit, dans l'esperance que par le temps on pourroit gagner quelque chose sur eux. Mais eux s'en doutant bien, et craignant, à ce qu'ils disoient, d'estre encore abusés, comme ils avoient esté d'autresfois sous semblables promesses, ne s'y voulurent pas fier, et demeurerent assemblés jusques à l'année suivante.

La Reine mere ayant quitté, par le traité d'Angoulesme, le gouvernement de Normandie, c'est ce qui avoit autant que toute autre chose, à ce qu'on disoit, porté M. de Luynes à faire un accommodement sy désavantageux, afin que le donnant à M. de Longueville avec la permission de recompenser celuy de Dieppe, qu'il achetta cent mille escus de M. de Villars-Houdan, il luy laissast celuy de Picardie et le chasteau de Ham.

Et parcequ'il vouloit encore pour luy la citadelle d'Amiens, et la lieutenance de roy de Picardie pour le mareschal de Cadenet, il donna à M. de Montbazon, qui les avoit, le gouvernement de l'Isle de France, et celuy de Noyon, Chauny et Coucy. De sorte qu'il se vist en un jour où le mareschal d'Ancre n'avoit peu arriver pendant tout son crédit, et le mieux estably qui eust jamais esté en Picardie. Mais il estoit sy insatiable de gouvernements, que cela ne le contentant pas, il achetta encore Boulongne de M. d'Espernon, et Calais de M. d'Arquien. Et je crois que s'il eust vescu davantage qu'il ne fist, et qu'il fust toujours demeuré en faveur, il eust voulu avoir toutes les places de France.

Au reste, il semble que ceste liberté de vendre et d'acheter toutes sortes de charges, qui s'est rendue sy commune despuis la mort de Henry-le-Grand, est un des plus grands désordres qu'il y aist dans l'Estat, et qui a autant besoin de reformation, particulierement pour les gouvernements, soit à cause du grand argent que les favoris y font employer, qui a desja monté à des sommes immenses, et capables d'en conquérir autant d'autres sur les ennemis; soit parceque nos roys laissant faire à ceux qui les gouvernent tout ce qui leur plaist, ils peuvent par ce moyen là avoir tant de places tout d'un coup, que, s'ils en vouloient abuser et se joindre aux ennemis, ils pourroient faire plus de mal en un jour, que par toute autre voye que ce fust en plusieurs années. Et il ne faut pas dire que cela ne sçauroit arriver, n'y ayant point d'ame assés ingrate pour cela, et pour faire une telle trahison, puisque nous avons veu M. de Saint-Mars, au plus fort de sa faveur, sous le seul prétexte de la haine qu'il avoit pour le cardinal de Richelieu, faire un traité avec les Espagnols, par lequel devant se déclarer pour eux, on ne peut pas douter qu'il n'y eust aussy porté toutes les places qu'il auroit eues.

Le peu de bon succès qu'avoit eu l'entreveue de Tours faisant bien juger que la Reine mere pensoit à recommencer la guerre, et n'en pouvant pas estre empeschée en tenant des troupes dans les provinces voisines de l'Anjou, qui en eust esté un moyen infaillible, tant parceque le Roy avoit promis, par le traité d'Angoulesme, de n'en avoir qu'autant qu'il estoit accoutumé pour sa garde et pour celle des villes frontieres, que parceque les huguenots qui estoient lors assemblés en eussent peu avoir jalousie, et prendre sur cela pretexte de s'armer (ce qu'on appréhendoit bien plus que la Reine mere, ny tout ce qu'elle pourroit faire sans eux); M. de Luynes fust conseillé de se fortifier d'amis, et principalement d'un comme M. le prince, lequel, par sa qualité de premier prince du sang, et par son grand esprit, pourroit servir de contrepoids à tout ce que la Reine mere voudroit entreprendre.

Il escouta donc, dès qu'il fust hors de Tours, toutes les propositions qui lui furent faites sur cela par M. de Montmorency et par le comte d'Auvergne; lesquels s'estant acquis beaucoup de crédit auprès de luy par leur bonne conduite dans ces derniers mouvements, sceurent sy bien luy representer la seureté qu'il y pourroit prendre, et qu'outre qu'ils en respondroient, la princesse d'Orange sa sœur, nouvellement devenue veufve, espousant le mareschal de Cadenet comme elle le promettoit, luy en serviroit encore de caution, qu'en estant tout-à-fait persuadé, il y disposa le Roy, et partist, dès qu'il fust arrivé à Compiegne, pour l'aller prendre au bois de Vincennes et le mener à Chantilly, où le Roy se devoit trouver.

La reception fust aussi bonne qu'il se pouvoit; car le Roy luy ayant fait de très grandes cares-

ses, luy commanda de le suivre à Compiegne, ou il s'en retourna des le lendemain, et le fist après cela entrer dans tous les conseils. Quant au mariage de la princesse d'Orange, il ne se peust faire, estant morte comme elle venoit à Paris pour l'accomplir.

M. de Luynes s'estant rendu plus hardy par la protection qu'il auroit de M. le prince dans le parlement, se résolust de se faire faire duc et pair. Il ne s'en estoit point receu, despuis la mort de Henry-le-Grand, que l'amiral d'Anville, à qui il en avoit donné des lettres un peu devant que de mourir; et il sembloit qu'on voulust continuer à n'en point recevoir, de peur de rendre ceste grande dignité trop commune. Mais M. le prince estant allé pour cela au parlement, personne n'osa s'y opposer que le rapporteur de M. d'Esdiguieres, lequel ayant représenté que ses lettres estoient bien plus anciennes que celles de M. de Luynes, demanda qu'elles fussent aussy receues, comme on fist; M. de Créquy, qui y estoit nommé, ayant sy bien fait sa brigue, que M. le prince, qui n'aimoit ny M. d'Esdiguieres ny luy, ne le peust pas empescher.

Ce que le comte Du Lude, qui estoit lors au Lude avec Monsieur, ayant sceu, et que M. de Luynes, nonobstant toutes ses promesses, l'avoit oublié, il en eust un extresme desplaisir; et parceque, sur ce temps là mesme, il tomba malade et mourust, on creust que cela en avoit esté cause. Le colonel d'Ornane eust la charge de gouverneur de Monsieur; et son fils aisné, la lieutenance de roy d'Auvergne.

La peste ayant du tout cessé à Paris, et le Roy y estant retourné, le comte de Furstemberg y arriva de la part de l'Empereur. Le subject de son voyage estoit que ceux de Bohesme ayant deposé l'Empereur, et esleu au même temps, pour mettre la ligue protestante de leur costé, l'eslecteur palatin, qui en estoit le chef, pour leur roy, il avoit esté couronné à Prague : ce qui donnoit de telles appréhensions à l'Empereur et au roy d'Espagne, craignant que cela n'eust d'autres suites, qu'ils avoient recours à tout le monde, et au Roy principalement, comme le plus capable de leur faire du bien et du mal; essayant de le persuader par la crainte du mauvais exemple, ayant aussy des huguenots dans son Estat, et parceque dans toutes les guerres qu'ils avoient eues avec ses prédécesseurs ils n'avoient quasy esté secourus que des princes de la maison Palatine; de sorte que leur grandeur luy devoit estre fort suspecte.

Cela fust receu dans la cour fort diversement : car les uns, croyant que ce seroit un moyen fort assuré pour ruiner aisement les huguenots de France que de commencer par ceux d'Allemagne et leur oster cest appuy, et que la religion catholique seroit en extresme danger sy on abandonnoit l'Empereur, vouloient qu'on ne considerast que cela. Mais les autres disoient que les mesmes raisons qui avoient obligé François premier, Henry II et Henry-le-Grand de s'allier avec les protestants et de les secourir dans leurs besoins, subsistoient encore, les Espagnols n'ayant pas changé de dessein, et l'empereur Ferdinand n'estant pas moins dans leurs interets que ses prédécesseurs, et que Charles-Quint mesme. Que quand l'entreprise du palatin réussiroit, ce ne pourroit estre tout au plus que dans des pays fort eslongnés de la France, et qui, appartenant à la maison d'Austriche, l'affoibliroient d'autant, qui estoit tout ce qu'on pouvoit desirer; le Roy n'ayant point d'autres véritables ennemis, et avec lesquels on ne se pourroit jamais accommoder que ceux là. Qu'il ne falloit pas craindre que le palatin osast après cela penser à assujettir toute l'Allemagne, ny toucher à la religion, parcequ'au premier tous les Allemands en général s'y opposeroient, les protestants ny ayant pas moins d'interest que les catholiques; et au second le roy d'Espagne et tant d'autres, qu'il luy seroit impossible d'y réussir, et qu'on ne devoit pas aussy apprehender qu'il se meslast des affaires des huguenots, pourveu qu'on ne touchast point à leur religion, n'y ayant point d'exemples que ses prédécesseurs l'eussent fait. Mais qu'il n'en seroit pas de mesme de l'Empereur s'il avoit le dessus, parceque, despouillant indubitablement le palatin et tous ses associés, comme il pourroit faire avec justice, il n'y auroit plus rien qui le peust empescher de se rendre maistre de toute l'Allemagne; après quoy, sy les Espagnols ne voudroient point s'oster l'obstacle que la France faisoit à leur grandeur, ou sy, ne cherchant que la gloire de Dieu et l'avantage de la religion, ils aimeroient mieux se reposer, et voir le Roy, en ruinant les huguenots, devenir maistre absolu de son Estat, et plus capable qu'il n'estoit de s'opposer à eux, et de rompre mieux tous leurs desseins qu'il n'avoit fait par le passé, qu'ils le laissoient à juger à toute personne desinteressée.

Tous les alliés, qui avoient grand subject d'appuyer ceste opinion, le faisoient aussy fortement : mais ce fust sans fruit, car le mareschal de Cadenet, qui ayant besoin des Espagnols les vouloit gagner, fist tant, que M. de Luynes préféra son interest à toute autre chose; le Roy, pour contenter le public par de belles apparences, ayant respondu au comte de Furstemberg qu'il estoit bien fasché des troubles arrivés en Bo-

hesme; qu'estant allié des deux partis, il vouloit essayer d'y mettre la paix; et qu'il enverroit des ambassadeurs expressement pour cela. Mais M. de Luynes assura en particulier les Espagnols et luy qu'ils seroient chargés de favoriser l'Empereur en tout ce qui se pourroit; dont ils furent fort contents, n'en ayant pas tant esperé.

Or, le besoin que le mareschal de Cadenet avoit des Espagnols venoit de ce que voulant espouser mademoiselle de Pequigny, la plus riche fille qu'il y eust lors en France, il ne le pouvoit faire sans eux, parceque le vidame d'Amiens son pere, qui l'avoit refusée au duc de Fronsac de la maison de Longueville, et à luy, pour la donner à M. de Canaples, second fils de M. de Créquy, et qui devoit hériter des biens de la maison de Créquy, se voyant prest de mourir sans le pouvoir effectuer, s'avisa (pour oster moyen à sa femme, qu'il sçavoit n'estre pas dans ses sentiments, d'en disposer autrement qu'il ne vouloit, et au comte de Lanoy son neveu, qu'elle aimoit fort, de la donner à quelque favory pour en faire sa fortune) de la mettre auprès de l'Infante, sous la promesse qu'elle lui fist de la garder jusques à ce qu'elle peust estre mariée à quelque gentilhomme françois de grande maison, et qui eust des biens suffisamment; et non à autre, pour quelque raison que ce fust, excluant particulierement les princes et les favoris.

De sorte que pour l'avoir il falloit parler à l'Infante, et pour la gagner gagner les Espagnols, afin qu'ils y employassent leur crédit, comme ils firent après le voyage du comte de Furstemberg, luy représentant fortement l'interest de la religion et celui de l'Empereur, et qu'elle n'estoit pas obligée de tenir sa parole, puisque la mere, la fille ny tous les plus proches parents ne le vouloient pas; madame la vidame ayant esté gagnée par la charge de dame d'honneur de la Reine, qu'on luy fist esperer, et que pourtant elle n'eust pas; mademoiselle de Pequigny par le duché, dont on l'assura, et qu'elle eust aussy; le comte de Lanoy, par le gouvernement de Montreuil, qu'on osta à M. de Migneux, soupçonné d'estre serviteur de la Reine mere, pour luy donner; et M. de Châtillon, neveu du vidame, par beaucoup de petites graces qu'il receust. Tellement que M. d'Efflat ayant esté trouver l'Infante de la part de M. de Luynes, il obtint qu'elle la rendroit à sa mere, qui alla la prendre à Bruxelles pour la mener à Paris, où elle fust mariée aussytost après.

Mais pour revenir à M. de Luynes, et à la résolution qu'il prist de favoriser l'Empereur contre les protestants, quoyqu'il soit fort estrange qu'en une affaire de sy grand poids il ait osé prendre de son chef, et sans autres garants que le pouvoir que le Roy luy donnoit d'user de toutes choses à sa volonté, une conduite sy contraire à toutes les anciennes maximes establies comme des loix fondamentales, et qu'on ne puisse pas l'excuser sur ce qu'il a despuis bien réussy, les protestants ayant esté par ce moyen là sy affoiblis qu'ils n'ont peu aider les huguenots quand on les a voulu attaquer, cela ne pouvant estre préveu de luy ny de quelque autre que ce fust; sy est-ce qu'on ne s'en doit point estonner, parceque c'est la coutume de tous les favoris de préférer souvent leurs moindres intérests aux plus grands qu'ayent leurs maistres, tant les princes qui se laissent gouverner sont subjects à estre mal servis de ceux mesmes qu'ils ayment le plus.

[1620] L'année 1620 commença par une création de chevaliers du Saint-Esprit. La cérémonie s'en fist aux Grands-Augustins, ainsy qu'il est accoutumé quand c'est à Paris. M. de Luynes l'avoit fort desirée, afin de l'estre et de se faire des amis; mais quand ce vint à l'effectuer, et qu'il vist que n'y ayant que soixante-quatre places vides, il s'estoit donné plus de cent cinquante brevets, tant durant la régence que despuis, il n'eust pas la force de les choisir, tant il craignist d'offenser ceux qu'il rebuteroit; et s'ostant le moyen d'obliger ceux qui le seroient, en laissa le pouvoir au chapitre, composé des anciens chevaliers, et (ce qu'on a trouvé fort estrange, ne s'estant jamais fait) des officiers, qui y eurent voix délibérative, à la reserve de quatre seulement qu'il recommanda, sçavoir: M. de Blainville, maistre de la garde-robe, et le marquis de Mony, premier escuyer de la Reine pour la cour; et messieurs de Vardes et de Rambure, gouverneurs de La Capelle et de Dourlens, pour son gouvernement de Picardie; par où il tomba dans un autre inconvénient pire que celuy qu'il avoit voulu éviter, desobligeant par ceste préférence ceux mesmes qui le furent.

Ce fust en ceste occasion où, pour accorder les ecclésiastiques et les chevaliers, entre lesquels il se trouvoit souvent des contestations, comme il s'estoit veu au sacre du Roy, on ordonna que les ecclésiastiques seroient faits devant vespres, et les autres après, et que les princes qui ne seroient point du sang iroient selon l'ancienneté de leur nomination, et non de leurs duchés, comme les statuts le portent: ce qui empescha M. de Longueville de l'estre, ne voulant pas céder à M. de Guyse, nommé devant luy, mais plus nouveau duc.

Et parceque beaucoup de gens, et particulierement M. de Montmorency, ne pouvoient souffrir

ses, luy commanda de le suivre à Compiegne, où il s'en retourna dès le lendemain, et le fist après cela entrer dans tous les conseils. Quant au mariage de la princesse d'Orange, il ne se peust faire, estant morte comme elle venoit à Paris pour l'accomplir.

M. de Luynes s'estant rendu plus hardy par la protection qu'il auroit de M. le prince dans le parlement, se résolust de se faire faire duc et pair. Il ne s'en estoit point receu, despuis la mort de Henry-le-Grand, que l'amiral d'Anville, à qui il en avoit donné des lettres un peu devant que de mourir; et il sembloit qu'on voulust continuer à n'en point recevoir, de peur de rendre ceste grande dignité trop commune. Mais M. le prince estant allé pour cela au parlement, personne n'osa s'y opposer que le rapporteur de M. d'Esdiguieres, lequel ayant représenté que ses lettres estoient bien plus anciennes que celles de M. de Luynes, demanda qu'elles fussent aussy receues, comme on fist; M. de Créquy, qui y estoit nommé, ayant sy bien fait sa brigue, que M. le prince, qui n'aimoit ny M. d'Esdiguieres ny luy, ne le peust pas empescher.

Ce que le comte Du Lude, qui estoit lors au Lude avec Monsieur, ayant sceu, et que M. de Luynes, nonobstant toutes ses promesses, l'avoit oublié, il en eust un extresme desplaisir; et parceque, sur ce temps là mesme, il tomba malade et mourust, on creust que cela en avoit esté cause. Le colonel d'Ornane eust la charge de gouverneur de Monsieur; et son fils aisné, la lieutenance de roy d'Auvergne.

La peste ayant du tout cessé à Paris, et le Roy y estant retourné, le comte de Furstemberg y arriva de la part de l'Empereur. Le subject de son voyage estoit que ceux de Bohesme ayant deposé l'Empereur, et esleu au même temps, pour mettre la ligue protestante de leur costé, l'eslecteur palatin, qui en estoit le chef, pour leur roy, il avoit esté couronné à Prague : ce qui donnoit de telles appréhensions à l'Empereur et au roy d'Espagne, craignant que cela n'eust d'autres suites, qu'ils avoient recours à tout le monde, et au Roy principalement, comme le plus capable de leur faire du bien et du mal; essayant de le persuader par la crainte du mauvais exemple, ayant aussy des huguenots dans son Estat, et parceque dans toutes les guerres qu'ils avoient eues avec ses prédécesseurs ils n'avoient quasy esté secourus que des princes de la maison Palatine; de sorte que leur grandeur luy devoit estre fort suspecte.

Cela fust receu dans la cour fort diversement : car les uns, croyant que ce seroit un moyen fort assuré pour ruiner aisement les huguenots de France que de commencer par ceux d'Allemagne et leur oster cest appuy, et que la religion catholique seroit en extresme danger sy on abandonnoit l'Empereur, vouloient qu'on ne considerast que cela. Mais les autres disoient que les mesmes raisons qui avoient obligé François premier, Henry II et Henry-le-Grand de s'allier avec les protestants et de les secourir dans leurs besoins, subsistoient encore, les Espagnols n'ayant pas changé de dessein, et l'empereur Ferdinand n'estant pas moins dans leurs interets que ses prédécesseurs, et que Charles-Quint mesme. Que quand l'entreprise du palatin réussiroit, ce ne pourroit estre tout au plus que dans des pays fort eslongnés de la France, et qui, appartenant à la maison d'Austriche, l'affoibliroient d'autant, qui estoit tout ce qu'on pouvoit desirer; le Roy n'ayant point d'autres véritables ennemis, et avec lesquels on ne se pourroit jamais accommoder que ceux là. Qu'il ne falloit pas craindre que le palatin osast après cela penser à assujettir toute l'Allemagne, ny toucher à la religion, parcequ'au premier tous les Allemands en général s'y opposeroient, les protestants ny ayant pas moins d'interest que les catholiques; et au second le roy d'Espagne et tant d'autres, qu'il luy seroit impossible d'y réussir, et qu'on ne devoit pas aussy apprehender qu'il se meslast des affaires des huguenots, pourveu qu'on ne touchast point à leur religion, n'y ayant point d'exemples que ses prédécesseurs l'eussent fait. Mais qu'il n'en seroit pas de mesme de l'Empereur s'il avoit le dessus, parceque, despouillant indubitablement le palatin et tous ses associés, comme il pourroit faire avec justice, il n'y auroit plus rien qui le peust empescher de se rendre maistre de toute l'Allemagne; après quoy, sy les Espagnols ne voudroient point s'oster l'obstacle que la France faisoit à leur grandeur, ou sy, ne cherchant que la gloire de Dieu et l'avantage de la religion, ils aimeroient mieux se reposer, et voir le Roy, en ruinant les huguenots, devenir maistre absolu de son Estat, et plus capable qu'il n'estoit de s'opposer à eux, et de rompre mieux tous leurs desseins qu'il n'avoit fait par le passé, qu'ils le laissoient à juger à toute personne desinteressée.

Tous les alliés, qui avoient grand subject d'appuyer ceste opinion, le faisoient aussy fortement : mais ce fust sans fruit, car le mareschal de Cadenet, qui ayant besoin des Espagnols les vouloit gagner, fist tant, que M. de Luynes préféra son interest à toute autre chose; le Roy, pour contenter le public par de belles apparences, ayant respondu au comte de Furstemberg qu'il estoit bien fasché des troubles arrivés en Bo-

hesme ; qu'estant allié des deux partis, il vouloit essayer d'y mettre la paix ; et qu'il enverroit des ambassadeurs expressement pour cela. Mais M. de Luynes assura en particulier les Espagnols et luy qu'ils seroient chargés de favoriser l'Empereur en tout ce qui se pourroit ; dont ils furent fort contents, n'en ayant pas tant esperé.

Or, le besoin que le mareschal de Cadenet avoit des Espagnols venoit de ce que voulant espouser mademoiselle de Pequigny, la plus riche fille qu'il y eust lors en France, il ne le pouvoit faire sans eux, parceque le vidame d'Amiens son pere, qui l'avoit refusée au duc de Fronsac de la maison de Longueville, et à luy, pour la donner à M. de Canaples, second fils de M. de Créquy, et qui devoit hériter des biens de la maison de Créquy, se voyant prest de mourir sans le pouvoir effectuer, s'avisa (pour oster moyen à sa femme, qu'il sçavoit n'estre pas dans ses sentiments, d'en disposer autrement qu'il ne vouloit, et au comte de Lanoy son neveu, qu'elle aimoit fort, de la donner à quelque favory pour en faire sa fortune) de la mettre auprès de l'Infante, sous la promesse qu'elle lui fist de la garder jusques à ce qu'elle peust estre mariée à quelque gentilhomme françois de grande maison, et qui eust des biens suffisamment ; et non à autre, pour quelque raison que ce fust, excluant particulierement les princes et les favoris.

De sorte que pour l'avoir il falloit parler à l'Infante, et pour la gagner gagner les Espagnols, afin qu'ils y employassent leur crédit, comme ils firent après le voyage du comte de Furstemberg, luy représentant fortement l'interest de la religion et celui de l'Empereur, et qu'elle n'estoit pas obligée de tenir sa parole, puisque la mere, la fille ny tous les plus proches parents ne le vouloient pas ; madame la vidame ayant esté gagnée par la charge de dame d'honneur de la Reine, qu'on luy fist esperer, et que pourtant elle n'eust pas ; mademoiselle de Pequigny par le duché, dont on l'assura, et qu'elle eust aussy ; le comte de Lanoy, par le gouvernement de Montreuil, qu'on osta à M. de Migneux, soupçonné d'estre serviteur de la Reine mere, pour luy donner ; et M. de Châtillon, neveu du vidame, par beaucoup de petites graces qu'il receust. Tellement que M. d'Effiat ayant esté trouver l'Infante de la part de M. de Luynes, il obtint qu'elle la rendroit à sa mere, qui alla la prendre à Bruxelles pour la mener à Paris, où elle fust mariée aussytost après.

Mais pour revenir à M. de Luynes, et à la résolution qu'il prist de favoriser l'Empereur contre les protestants, quoyqu'il soit fort estrange qu'en une affaire de sy grand poids il ait osé prendre de son chef, et sans autres garants que le pouvoir que le Roy luy donnoit d'user de toutes choses à sa volonté, une conduite sy contraire à toutes les anciennes maximes establies comme des loix fondamentales, et qu'on ne puisse pas l'excuser sur ce qu'il a despuis bien réussy, les protestants ayant esté par ce moyen là sy affoiblis qu'ils n'ont peu aider les huguenots quand on les a voulu attaquer, cela ne pouvant estre préveu de luy ny de quelque autre que ce fust ; sy est-ce qu'on ne s'en doit point estonner, parceque c'est la coutume de tous les favoris de préférer souvent leurs moindres intérests aux plus grands qu'ayent leurs maistres, tant les princes qui se laissent gouverner sont subjects à estre mal servis de ceux mesmes qu'ils ayment le plus.

[1620] L'année 1620 commença par une création de chevaliers du Saint-Esprit. La cérémonie s'en fist aux Grands-Augustins, ainsy qu'il est accoutumé quand c'est à Paris. M. de Luynes l'avoit fort desirée, afin de l'estre et de se faire des amis ; mais quand ce vint à l'effectuer, et qu'il vist que n'y ayant que soixante-quatre places vides, il s'estoit donné plus de cent cinquante brevets, tant durant la régence que despuis, il n'eust pas la force de les choisir, tant il craignist d'offenser ceux qu'il rebuteroit ; et s'ostant le moyen d'obliger ceux qui le seroient, en laissa le pouvoir au chapitre, composé des anciens chevaliers, et (ce qu'on a trouvé fort estrange, ne s'estant jamais fait) des officiers, qui y eurent voix délibérative, à la reserve de quatre seulement qu'il recommanda, sçavoir : M. de Blainville, maistre de la garde-robe, et le marquis de Mony, premier escuyer de la Reine pour la cour ; et messieurs de Vardes et de Rambure, gouverneurs de La Capelle et de Dourlens, pour son gouvernement de Picardie ; par où il tomba dans un autre inconvénient pire que celuy qu'il avoit voulu éviter, desobligeant par ceste préférence ceux mesmes qui le furent.

Ce fust en ceste occasion où, pour accorder les ecclésiastiques et les chevaliers, entre lesquels il se trouvoit souvent des contestations, comme il s'estoit veu au sacre du Roy, on ordonna que les ecclésiastiques seroient faits devant vespres, et les autres après, et que les princes qui ne seroient point du sang iroient selon l'ancienneté de leur nomination, et non de leurs duchés, comme les statuts le portent : ce qui empescha M. de Longueville de l'estre, ne voulant pas céder à M. de Guyse, nommé devant luy, mais plus nouveau duc.

Et parceque beaucoup de gens, et particulierement M. de Montmorency, ne pouvoient souffrir

que ces mesmes princes peussent estre faits à vingt-cinq ans, et qu'il en fallust trente-cinq pour les gentilshommes, le Roy prist une dispense du Pape pour les faire à tel âge qu'il voudroit. Il y en avoit qui disoient que s'il y falloit changer quelque chose, ce devoit bien plustost estre pour les réduire tous à trente-cinq ans, afin que les places venant plus souvent à vaquer, plus de monde y peust avoir part.

Tous les nouveaux chevaliers consentirent aussy en faveur de M. de Luynes, qui les en pria, que le comte de Rochefort son beau-frere, quoyque nommé des derniers, fust néanmoins receu le premier après les ducs; mais le marquis de Marigny, son oncle, n'eust point d'autre rang que celuy de sa nomination.

Ceux de l'assemblée de Loudun ne s'estant point voulu séparer, pour tous les commandements qu'ils en avoient receu, le Roy, ennuyé d'une sy longue désobéissance, envoya au parlement une déclaration contre eux, qui y fust vérifiée. Mais M. d'Esdiguieres, qui estoit lors à Paris, desirant, comme il avoit tousjours fait, que le Roy demeurant le maistre, la paix fust entretenue, et M. de Châtillon, qui estoit de mesme sentiment, se joignant avec luy, ils arresterent enfin avec M. le prince et M. de Luynes, desputés par le Roy à cest effet, que dans six mois le Roy feroit recevoir au parlement un conseiller huguenot; qu'il en mettroit un de la mesme religion dans Leitoure; qu'il donneroit le brevet pour la continuation de places de seureté, ainsy qu'il estoit accoutumé : et quant à la mainlevée des biens des ecclésiastiques de Bearn, qu'un mois après les six expirés il entendroit les remonstrances qu'on luy voudroit faire sur ce subject. Ce qui ayant esté à l'heure mesme mandé à Loudun, il ne s'y fist point d'autre difficulté, sinon qu'ils le vouloient avoir par escrit, avec permission de se rassembler en cas d'inexecution. Mais M. de Luynes leur en ayant enfin donné sa parole, ils s'en contenterent, et eslisant leurs deputés s'en allerent. M. de Favas fust choisy pour demeurer auprès du Roy.

Ce different terminé, on vivoit à la cour comme s'il n'y eust plus eu rien à craindre, M. de Luynes ne pensant qu'à aller à la chasse et à danser des ballets; et cependant on lui tailloit bien de la besogne, et la plus dangereuse qu'il eust encore eue : car M. de Luçon, qui ne s'endormoit pas comme luy, traitoit de tous costés, et principalement avec madame la comtesse, afin que, suivant ceste maxime de tout temps observée par ceux qui ont voulu faire des factions dans l'Estat, qu'il faut un prince du sang pour autoriser leurs desseins, et se rendre plus considérables envers les peuples (M. de Guyse mesme ayant voulu avoir le cardinal de Bourbon), il peust aussy avoir M. le comte. Et bien que la Reine mere eust une qualité sy grande qu'elle pouvoit, ce sembloit, suppléer suffisamment à cela, M. de Luçon néanmoins, pour n'obmettre rien, ne s'en voulust pas contenter.

Or il n'eust pas grand'peine à persuader madame la comtesse, parceque son inclination la portoit tout-à-fait à la révolte; et sy elle n'estoit pas ouvertement entrée dans toutes les précédentes, c'estoit plustost pour la grande jeunesse de M. le comte que faute de bonne volonté: mais alors qu'elle le voyoit approcher de seize ans, elle n'y manqua pas, prétendant aussy par là le mettre dans une considération où elle sçavoit bien qu'il ne pourroit jamais arriver en servant le Roy, à cause de M. le prince, qui luy seroit tousjours préféré.

Elle y engagea aussy M. du Maine et le grand prieur de Vendosme, qui faisoient tout ce qu'elle vouloit, parceque celuy là desirant passionnement de l'espouser, et celuy-cy une de ses filles qui est morte despuis sans estre mariée; encore, comme il y a bien paru, qu'elle ne voulust ny l'un ny l'autre, elle ne leur en ostoit pas néanmoins l'espérance, pour avoir des gens comme eux tout-à-fait à sa disposition. Messieurs de Vendosme et de Longueville furent aussy de la patrie, quoyqu'ayant tousjours esté aussy bien que les autres fort bien traités du Roy et de M. de Luynes, ils n'eussent aucune raison apparente de le faire, sy ce n'est que ceux, à ce qu'on dit, qui ont une fois tasté de la révolte y trouvent de tels charmes, qu'ils ne se sçauroient empescher d'y retourner.

Les premiers soupçons qu'on en eust donnerent autant d'alarme à M. de Luynes qu'il en devoit avoir pour une chose de ceste conséquence, et à laquelle il ne s'estoit point préparé; car se representant alors tout ce qu'on ne luy avoit peu faire comprendre lors du traité d'Angoulesme, il ne doutoit point que sy la Reine, sans places et quasy sans amis, avoit peu se mettre en l'estat qu'elle estoit, qu'elle ne peust faire bien davantage avec ce qu'il luy avoit donné, et l'assistance de tant de personnes puissantes qui montroient se vouloir déclarer pour elle, et particulierement de M. du Maine, plus redouté que tous les autres à cause de son extreme valeur, et de l'humeur des Gascons, naturellement amis de la nouveauté.

Mais il n'eust pourtant pas la force d'y remédier comme il pouvoit et devoit, leur donnant contentement dans les choses dont ils se plaignoient, ou les faisant arrester; et il prist un moyen qui, luy ayant desja esté inutile, pouvoit

alors moins réussir, les choses estant en plus mauvais estat. Ce fust donc d'envoyer M. de Montbazon à Angers demander une seconde entrevue, présupposant que sy la Reine venoit, il gagneroit M. de Luçon par les grandes offres qu'il luy feroit, ou qu'en faisant prendre jalousie aux autres, ils pourroient traiter sans luy : ce qu'il auroit bien mieux aymé, afin de s'en pouvoir venger; et que sy elle ne venoit point, il feroit au moins voir que c'estoit elle qui vouloit la guerre, et qu'elle en auroit tout le blasme, et la haine des peuples.

Mais elle ayant du commencement respondu douteusement, ne voulant pas encore se déclarer, il fist pour l'y contraindre partir le Roy, comme s'il eust esté au devant d'elle; sur quoy elle, sans s'arrester à tout ce qu'on en pourroit dire ny penser, manda ouvertement, par une lettre qu'on receust à Orléans, qu'elle n'y pouvoit pas aller.

Ce coup ayant manqué, le Roy retourna à Fontainebeleau, où peu de jours après il sceust que messieurs de Longueville, de Vendosme et du Maine s'en estoient allés dans leurs gouvernements. M. du Maine escrivist au Roy que c'estoit pour empescher qu'on n'entreprist sur sa personne, comme il estoit averty qu'on vouloit faire, et protestant au reste toute fidelité.

Cependant M. de Luynes estant pressé par les Espagnols de leur tenir parole comme eux avoient fait, il fist envoyer en Allemagne le comte d'Auvergne, nommé alors le duc d'Angoulesme (le Roy luy ayant donné ceste duché après la mort de madame d'Angoulesme sa tante, arrivée peu auparavant), et messieurs de Béthune et de Préaux, tous trois les plus considérables qu'on eust peu choisir pour une semblable occasion.

Estant donc partis au mois de may, et allés à Ulm où les protestants estoient assemblés, le duc de Baviere, général de la Ligue catholique, y envoya aussy des desputés, avec lesquels il se fist un traité par l'entremise des ambassadeurs de France, sans parler du Roy ny du royaume de Bohesme, par lequel tous actes d'hostilité estant deffendus entre les catholiques et les protestants, ils devoient tous retirer leurs armées qui s'estoient approchées d'Ulm, et l'Allemagne demeurer en paix; l'autorité du Roy, et le grand desir qu'il tesmoigna pour cest accommodement, ayant obligé les protestants d'y consentir.

Or l'Empereur en tira de grands avantages; car les protestants, qui, demeurant unis, auroient peu obliger le duc de Baviere à demeurer en Allemagne, et luy résister, quelque secours qu'il eust eu, ayant esté par le moyen de ce traité divisés, et la pluspart, pour jouir du repos qu'il leur donnoit, s'estant retirés en leurs maisons, le reste se trouva trop foible pour deffendre le Palatinat contre le marquis Spinola, qui l'attaqua bientost après avec une armée de Flandre, et laissa le duc de Baviere en liberté d'aller en la haute Austriche aussy révoltée, qu'il réduisist en peu de temps; et de passer delà en Bohesme, où se joignant au comte de Buquoy, général de l'Empereur, les affaires du Palatin allerent tousjours despuis déclinant, et furent enfin entierement ruinées par la bataille de Prague, qu'il perdist.

Mais ce ne fust pas en cela seulement que parust la partialité des ambassadeurs de France, et qu'ils s'acquitterent de la promesse que M. de Luynes avoit faite; car au sortir d'Ulm estant allés à Vienne, sans vouloir voir le Palatin, comme il les en envoya prier, ils furent en Hongrie trouver Betleem Gabor, où ils menagerent une conférence entre luy et les desputés de l'Empereur, qui causa celle qui se fist quelque temps après, dans laquelle tous les differents de ce prince et des Estats de Hongrie, qui le reconnoissoient, furent terminés, et l'Empereur encore laissé libre de ce costé là. Ce qui rendist la France sy suspecte aux protestants, qu'on a eu bien de la peine à y restablir la confiance quand il en a esté besoin, disant qu'on leur manqueroit encore, comme alors on avoit esté cause de leur ruine, et du salut de la maison d'Austriche.

Environ ce temps là il se fist une chose qui a despuis eu des suites fort importantes pour l'interest que de divers costés on y a pris, qui fust que les Valtolins, qui sont tous catholiques, ennuyés de vivre sous les Grisons, la pluspart calvinistes, dont ils disoient recevoir journellement mille vexations, et fomentés aussy par les Espagnols qui y trouvoient leur compte, entreprirent de se mettre en liberté, se saisissant de tous les lieux forts de leurs pays, en chassant les garnisons et tuant tous les officiers; après quoy les Grisons ayant diverses fois essayé d'y rentrer, ils en furent tousjours repoussés. Le Roy se déclara pour les Grisons, tant parcequ'ils estoient ses alliés, que parcequ'il importoit à toute la chrestienté qu'un passage qui joint l'Italie à l'Allemagne ne demeurast pas à la disposition des Espagnols, qui ne cherchoient qu'à opprimer tout le monde; et eux, à la sollicitation de qui cela s'estoit fait, couvrant à leur ordinaire tous leurs desseins du manteau de la religion, ils prirent le party des Valtolins, et y engagerent le Pape.

Lorsque M. du Maine et les autres furent

partis, M. le prince, qui en prévoyoit bien la conséquence, vouloit qu'à l'heure mesme on suivist M. du Maine comme le plus dangereux, asurant que sy on ne luy donnoit pas loisir de se reconnoistre, et que le Roy parust en Guienne, on le contraindroit, n'ayant point de places fortes pour se retirer, à en sortir, qui seroit la moitié de la besongne faite. Mais M. de Luynes, qui pensoit que M. le prince ne demandoit que le trouble pour se rendre plus considéré, ou qui appréhendoit que le Roy, qui commençoit dès-lors à s'appliquer aux choses de la guerre, et y réussissoit fort bien, voyant que ny luy ny ses freres n'y estoient pas sy propres qu'à faire voler des oiseaux, ne les mesprisast; prenant pour son excuse qu'il ne vouloit point faire armer le fils contre la mere sans y estre forcé, ayma mieux esprouver encore une fois les voyes de la douceur, envoyant M. de Blainville, en la capacité duquel il se floit fort, pour offrir, à ce qu'on disoit, quasy la carte blanche, pourveu qu'on le laissast en paix.

M. de Blainville estant arrivé à Angers, y fust fort bien receu de la Reine et de M. de Luçon, et trouva, quand ce vint à parler d'affaires, toutes les apparences sy bonnes, qu'encore qu'on l'arrestast souvent sur des difficultés affectées et des prétextes recherchés, M. de Luçon ayant besoin de gagner temps, c'estoit avec tant d'art, que M. de Blainville ne laissa pas de s'assurer que l'accommodement se feroit, et (ce qui estoit de pis) de le sy bien persuader à M. de Luynes, que s'endormant là dessus il ne pourveust à rien, et fust bien surpris quand, au lieu d'en apprendre la conclusion comme il s'y attendoit, il vist, par le partement de M. le comte, que tout devoit estre rompu, comme il estoit en effet. Car M. du Maine, sur qui la Reine mere faisoit son principal fondement, ayant escrit qu'il estoit prest de faire ses levées quand on voudroit, elle le manda à madame la comtesse, afin que M. le comte et elle la vinssent trouver; et elle rompist toute négociation avec M. de Blainville aussytost qu'elle les sceust partis.

Surquoy M. de Luynes fist une seconde faute; car ne pouvant pas aller bien viste, et n'ayant point d'autre retraite par les chemins que le chasteau de Dreux, qui n'eust pas duré deux jours devant le régiment des Gardes seul, il luy eust esté fort aisé, en les faisant suivre de bonne heure, de les attraper, et de les ramener à Paris : ce qui eust fort décredité le party. Mais Dieu ne le permist pas, non plus que beaucoup d'autres choses qui se devoient faire, afin que le Roy qu'il vouloit protéger, et tout le monde, peust mieux connoistre que tous les bons succès de ceste guerre et tous les avantages qu'on en tireroit ne viendroient que de luy, et que toute la gloire luy en seroit deue.

Le jour de devant que M. le comte partist, M. de Luynes envoya au grand prieur de Vendosme le brevet de deux fort bonnes abbayes qui avoient vaqué, pensant l'assurer par là au service du Roy. Mais quoyqu'il le prist, il ne laissa pas de s'en aller, s'excusant sur ce qu'il n'eust pas peu les refuser sans descouvrir son dessein, et ne les renvoya pas après estre party ny despuis, quand il se vist en lieu de seureté : ce qui fut condamné de tout le monde. Mais ceux qui manquent à leur premier devoir peuvent bien aussy manquer à tout le reste, et, comme on dit des femmes, n'avoir plus honte de rien.

Ce fust en ce temps là que M. le grand et le mareschal de Brissac furent receus ducs et pairs de France. Celuy-cy, en ayant eu la promesse dès le temps de Henry-le-Grand, en avoit despuis eu des lettres qui se trouvoient bien plus anciennes que celles de M. le grand; de sorte qu'estant outre cela mareschal de France, qui précede le grand escuyer, il prétendoit passer le premier : mais le Roy, à la priere de M. de Luynes, voulant que ce fust M. le grand, M. de Brissac fust contraint de céder, de peur que ne le faisant pas comme quelques uns le luy conseilloient, il ne l'eust point esté, et que ceste occasion passée, il ne s'en trouvast pas d'autre pour mettre cest honneur dans sa maison, luy estant vieux, et son fils peu capable de l'obtenir quand il n'y seroit plus. M. le grand se fist après cela nommer le duc de Bellegarde.

Le bonheur de M. de Luynes ne diminuant point, il fist le mariage de M. de Brantès, son plus jeune frere, avec l'heritiere de Luxembourg, cela s'estant encore ajouté à sa bonne fortune, qu'après avoir trouvé un tel party que mademoiselle de Pequigny pour M. de Cadenet, il en eust un encore plus grand pour celuy-cy; car outre la maison de Luxembourg et les biens, la duché et pairie passant aux filles, et estant des plus anciennes, il en tint le rang dès qu'il fust marié. M. le prince, qui estoit un des plus proches parents, à cause de madame la princesse, fust celuy qui fist le mariage, se contentant de la seconde fille pour le comte de La Voute son neveu.

Ce fust aussy en ce mesme temps qu'il fist le mariage de mademoiselle de Combalet, sa niece, avec M. de Canaples, second fils de M. de Créquy, afin de s'assurer de M. d'Esdiguieres, et le mettre tout-à-fait dans ses interests. Il luy donna cent mille escus, avec la survivance de mestre de camp du régiment des Gardes : et

parceque M. de Créquy, qui avoit eu un brevet pendant la regence pour estre mareschal de France après la mort de M. d'Esdiguieres, craignoit d'avoir trop à attendre, il eust lors la promesse de l'estre à la premiere place vacante. Or il faut sçavoir que les cent mille escus qu'eust mademoiselle de Combalet ne furent pas de l'argent de M. de Luynes, mais de celuy du Roy, la coutume de marier les parentes des favoris aux despens du Roy s'estant lors introduite, et continuée avec tant d'excès par ceux qui l'ont suivy, que cela crie vengeance.

M. le comte estant party, et la guerre ne se pouvant plus éviter, M. de Luynes, fait sage par l'experience, defera beaucoup plus qu'il n'avoit fait jusques là aux avis de M. le prince, suivant lesquels il envoya à Angers messieurs de Montbazon et de Bellegarde, l'archevesque de Sens et le président Jeannin, tous fort considérables et agréables à la Reine mere, pour tousjours tesmoigner qu'il pensoit à l'accommodement. Mais afin de l'y pouvoir contraindre sy elle ne le vouloit pas, il donna au mesme temps les ordres nécessaires pour avoir de grandes armées, et se résolust au voyage de Normandie pour s'en assurer, et ne laisser rien derriere qui peust incommoder Paris, en cas qu'on fust obligé de s'en eslongner.

Le Roy partist donc le 7 juillet pour aller à Rouen, et trouva à Pontoise les desputés de Caen, sur ce que le grand prieur, qui en avoit le gouvernement, estant allé à Angers, et que Prudent, son lieutenant, faisoit entrer le plus de gens qu'il pouvoit dans le chasteau, ceux de la ville qui vouloient demeurer dans leur devoir avoient pensé se devoir garder, et envoyer en mesme temps en avertir le Roy, et l'assurer de leur fidelité. Les desputés furent fort bien receus, et en mesme temps renvoyés; et le marquis de Mony et M. Arnauld avec eux, pour entretenir le peuple dans ceste bonne disposition, et les porter s'il se pouvoit à assiéger le chasteau.

Mais ils y trouverent les choses fort changées: car les habitants voyant que Prudent, qui avoit interest de ne se pas sy tost déclarer, afin de donner loisir à la Reine mere de faire une armée et de le pouvoir secourir, souffroit ceste garde, laissoit prendre les clefs des portes, et mesme faire toutes les autres fonctions qui luy apartenoient à un conseil qu'ils avoient estably dans la ville, sans rompre avec eux ny s'en formaliser; eux aussy s'estoient resolus de ne rompre point avec luy, et de demeurer en cest estat jusques à ce qu'ils vissent quel train les affaires prendroient, faisant en mesme temps, afin de n'avoir personne qui les en empeschast, sortir M. de Bellefonds, qui y avoit autrefois commandé sous le grand prieur, mais qui y estoit allé avec des lettres du Roy pour les porter à attaquer le château, et leur en ouvrir les moyens; et le comte de Torigny, lieutenant de roy du pays, parcequ'il estoit cousin germain de M. de Longueville, et creu de son party. De sorte que quand le marquis de Mony et M. Arnauld y arriverent avec les desputés, tout ce qu'ils peurent obtenir fust d'estre receus dans la ville sans oser parler de rien, jusques à ce qu'on sceust le Roy dans Rouen, et qu'en attendant qu'il y peust aller il y envoyoit le mareschal de Praslin avec M. de Créquy, et partie du régiment des Gardes; car les habitants firent alors tout ce qu'on voulust, et refuserent le passage dans leur ville au grand prieur, qui, estant venu sur ce temps là à Falaise, demandoit à y passer pour aller au château. Il est bien vray qu'il y eust peu entrer sans eux s'il eust voulu, y ayant une porte de derriere; mais il pretendit par là descouvrir leurs sentiments, et quand il sceust tout le peuple contre luy il n'osa y aller, de peur d'y estre enfermé, et de n'en pouvoir pas sortir quand il luy plairoit. C'est pourquoy il s'en retourna à Angers.

Despuis que les desputés de Caen furent partis, le Roy, continuant son voyage, apprist par les chemins que M. de Longueville, qui estoit tousjours demeuré à Rouen, avoit assemblé ses amis pour sçavoir s'ils pourroient faire armer le peuple, et luy en refuser l'entrée; mais que trouvant les plus hardis fort estonnés du seul bruit de sa marche, il avoit bien jugé que ce seroit encore pis quand ils le verroient à leurs portes, et qu'il s'estoit retiré à Dieppe. De sorte que le colonel d'Ornane, lieutenant de roy, y estoit aussytost après entré, et ayant trouvé tout le peuple dans une parfaite obéissance, s'estoit saisy du Vieux Palais, où commandoit de tout temps M. de Boquemare, partisan de M. de Longueville, mais qui, ne l'ayant pas jugé tenable contre le Roy, l'avoit abandonné.

Le Roy y estant arrivé fist à l'heure mesme, comme j'ay desja dit, partir le mareschal de Praslin et M. de Créquy pour investir le chasteau de Caen; le lendemain, il fust au parlement faire enregistrer l'interdiction de M. de Longueville, du président de Bourtroude, de Saint-Aubin son fils, lieutenant civil, et autres; puis ayant employé encore deux jours au réglement des affaires, il s'en alla à Caen, laissant M. d'Elbœuf pour commander dans la province et à l'armée qui seroit autour de Dieppe, et le mareschal de La Chastre sous luy.

Le mareschal de Praslin et M. de Créquy

ayant trouvé à Caen les choses en l'estat que j'ay dit cy devant, laisserent la garde de la ville aux habitants, et logeant les troupes au dehors, commencerent à faire les approches et ouvrir les tranchées, y travaillant avec tant de diligence que quand le Roy y arriva ils perçoient desja le fossé. Aussytost qu'il y fust, il envoya sommer Prudent, lequel feignant de croire qu'il n'y estoit pas, respondit qu'il gardoit la place pour le service du Roy et qu'il ne la rendroit jamais qu'à celuy qui la luy avoit confiée; mais le heraut ayant crié fort haut en sortant que le Roy donneroit dix mille escus à celuy qui luy apporteroit la teste de Prudent, et que tous les autres seroient pendus, ils en prirent telle espouvante qu'ils forcerent Parisot, qui commandoit sous Prudent, de faire sortir un homme pour sçavoir au vray sy le Roy y estoit, et l'ayant sceu, d'envoyer un tambour pour luy dire qu'ils estoient prests, sans faire de capitulation, de luy ouvrir les portes, et de recevoir telles gens qu'il commanderoit.

Ce que le Roy eust sy agréable, qu'en leur faveur il fist la grace entiere, pardonnant mesme à Prudent, comme ils l'en supplierent. Deux compagnies du régiment des Gardes en ayant ensuite pris possession, le Roy y entra, donna trois mille escus à Parisot, et plusieurs montres (1) aux soldats, et le gouvernement au marquis de Mony.

Une reddition sy prompte estonna tellement toute la basse Normandie, que messieurs de Matignon, de Beuvron et autres, qui ne s'estoient point declarés, attendant de voir de quel costé la chance tourneroit, furent aussytost trouver le Roy, et toutes les villes luy envoyerent des deputés.

Il en auroit bien peu faire autant à Dieppe s'il eust voulu, parceque ceux de la ville luy auroient sans doute ouvert les portes, et que M. de Lougueville, non plus que le grand prieur, ne se seroit pas enfermé dans le château. Mais des choses plus pressantes l'apeloient ailleurs; car il estoit averty que M. du Maine faisoit de sy grandes levées en Guyenne, qu'elles passeroient vingt mille hommes; de sorte que s'il luy eust donné temps de joindre la Reine mere, il auroit esté fort empesché, les troupes qu'il avoit tirées de Champagne et de Picardie ne se trouvant pas en l'estat qu'on avoit esperé, parceque M. de La Valette ayant mandé à tous les officiers de l'infanterie qui despendoient de M. d'Espernon de l'aller trouver, il y en estoit allé un très grand nombre, et aucuns mesme avec des compagnies toutes entieres. Je sçay bien que du régiment de Piémont seul il y en alla quatre capitaines avec leurs compagnies, et dix-huit, que lieutenants, qu'enseignes : ce qui apporta un tel desordre parmy les recreues qui se faisoient, que toute l'infanterie en fust notablement affoiblie; d'où le Roy prist pour la derniere fois résolution de retrancher le pouvoir du colonel de l'infanterie, et de ne souffrir plus qu'il nommast aux compagnies des régiments entretenus, ny qu'il en donnast les lieutenances et les enseignes, comme il faisoit auparavant, et pour lesquelles il a fallu despuis des lettres de cachet pour y estre receu.

Tout l'ordre qui se pouvoit ayant esté mis à Caen et dans la basse Normandie, le Roy en partist pour aller à Angers; mais, pour marcher avec plus de diligence et moins d'incommodité, il sépara ses troupes en deux, en donnant une partie à M. de Créquy pour aller par Alençon, et luy avec l'autre prenant le chemin de Lisieux et de Mortagne, lequel, encore qu'il fust le plus long, se trouvoit néanmoins le meilleur, à cause qu'il marchoit entre M. de Créquy et M. de Bassompierre qui amenoit l'armée de Champagne, composée de tous les vieux régiments et de toutes les vieilles compagnies de cavallerie, avec quelques unes de nouvelles levées.

Or on estoit en grand doute d'Alençon, le gouverneur, nommé, ce me semble, Boutemorin, qui despendoit entierement de la Reine mere, ayant forcé les habitants d'y recevoir M. de Blin, qui levoit des troupes pour elle. Mais eux, qui ne l'avoient fait que parceque tous leurs voisins estant de son party, ils ne voyoient personne qui en cas de besoin les peust secourir, perdant toute crainte quand ils sceurent M. de Créquy s'approcher, se declarerent ouvertement pour le Roy, et contraignirent le gouverneur et M. de Blin de se retirer, et de leur abandonner le chasteau.

Cependant la Reine mere ayant sceu la prise de Caen, estoit partie d'Angers, avec six ou sept mille hommes qu'elle avoit enfin et avec beaucoup de peine amassés, pour aller au Mans, croyant que, comme c'estoit une place foible et mal pourveue, elle y entreroit facilement, et qu'en y mettant une bonne garnison on y pourroit arrester le Roy assés de temps pour donner loisir à M. du Maine d'arriver. Mais quand elle fust à La Fleche, elle sceust ce qu'avoit fait Alençon, et que, quelque diligence qu'elle fist, M. de Créquy seroit au Mans aussytost qu'elle; de sorte que, craignant de se trop engager, elle s'en retourna à Angers, laissant seulement quelques gens dans La Fleche pour la garder, et le grand prieur de Vendosme avec toute la cavalle-

(1) Une *montre* était un mois de solde.

rie pour battre la campagne, et la faire subsister hors d'Angers le plus qu'il se pourroit.

Sur ce temps là M. de Créquy, qui avoit marché fort viste, estoit arrivé au Mans, où, ayant ordre d'attendre le Roy, il logea toutes ses troupes dans les villages voisins, et particulierement à Pont-Lieve, où il mist les carabins de M. Arnauld; de quoy le grand prieur ayant esté aussytost adverty, il creust qu'en y allant promptement, et sans leur donner loisir de se fortifier, il les pourroit enlever : mais il les trouva sur les armes, et sy bien barricadés, qu'après avoir esté repoussé de tous les costés où il fist donner, il se retira, de peur que M. de Créquy, qui n'estoit pas loin, en estant averty, ne luy tombast sur les bras. Il laissa plusieurs morts sur la place, et M. de Beauregard-Champrose y fust fort blessé.

Au seul bruit de la marche du Roy, toutes les petites places qui estoient sur son chemin, et Vendosme mesme, quoyqu'assés élongnée, se rendirent; comme pareillement M. de Bassompierre prist en passant Dreux et La Ferté-Bernard. De sorte que le Roy le voyant arrivé, et tout ce qu'il laisseroit derriere dans l'obéissance, il partit du Mans le quatrieme d'aoust, et alla dans la plaine de La Suse pour y faire la reveue de son armée, et luy donner une montre.

Ce fust en ceste occasion où il régla pour tousjours les differents qui estoient despuis sy longtemps entre les régiments de Piémont, de Champagne et de Navarre, et qui en diverses occasions avoient failly à causer beaucoup de mal, chacun d'eux prétendant devoir aller le premier, et s'attachant plus à emporter cest avantage sur les autres qu'à combattre les ennemis. Les raisons qu'ils alléguoient pour soustenir leurs prétentions estoient: pour le régiment de Piémont, qu'estant le premier régiment de l'infanterie de delà les monts, comme Picardie l'estoit de celle de deçà, et ayant tousjours esté du pair avec luy pendant qu'il y avoit eu deux colonels, l'union des deux charges en la personne de M. d'Espernon, et de toute l'infanterie en un mesme corps, ne pouvoit pas luy faire perdre un rang qui luy appartenoit, et qu'il avoit sy longtemps conservé; et que sy, quand le roy Henry-le-Grand le fist venir de Provence pour servir auprès de luy, il céda à Picardie, et n'eust pas l'alternative avec luy comme il se devoit, ce fust parceque le baron de Biron en estant lors mestre de camp, le mareschal de Biron son frere, qui commandoit l'armée et y avoit tout pouvoir, l'y contraignit : ce qui ne pouvoit pas empescher qu'il ne précédast tous les autres. Champagne disoit qu'il avoit accoutumé de marcher après Picardie, et que rien ne s'estoit jamais mis entre deux; et Navarre, qu'ayant été le régiment des Gardes du roy Henry-le-Grand pendant qu'il n'estoit que roy de Navarre, il eust précédé Picardie mesme, si l'autorité du mareschal de Biron ne l'en eust empesché; de sorte qu'il devoit au moins marcher après luy. Mais le Roy, sans avoir égard à toutes ces raisons, ordonna qu'à l'avenir ils rouleroient, et que de six mois en six mois ils auroient la préférence les uns sur les autres, selon qu'alors le sort le donneroit, les ayant fait tirer pour cela en sa présence, et devant que l'armée se mist en bataille.

Le Roy ayant trouvé son armée plus belle et plus forte qu'il n'avoit espéré, alla de La Suse à La Fleche, où on ne lui fist aucune résistance, la garnison en estant partie devant qu'il y arrivast.

Cependant le trouble estoit fort grand dans Angers, car ils voyoient leurs mesures manquer de tous costés : Caen et Alençon s'estant rendus bien plus tost qu'on ne pensoit, M. du Maine, au secours duquel ils se fioient principalement, ne pouvoir pas sy tost venir; et tout ce qu'ils avoient peu faire de leur part ne montant, comme j'ay desja dit, qu'à six ou sept mille hommes assés mauvais, n'estre pas suffisant pour s'opposer à l'armée du Roy, plus forte et plus aguerrie.

C'est pourquoi M. de Luçon, pour gagner temps et donner moyen à ses secours d'arriver, fist aller devers le Roy, dès que la Reine fust de retour à Angers, l'archevesque de Sens, l'un des desputés qui estoient auprès d'elle, et le pere de Berulle, en qui il se fioit fort, pour dire qu'elle estoit preste de traiter pour elle et pour tous ceux de son party, pourveu qu'elle eust le temps de les en avertir, et qu'en attendant le Roy ne s'avançast pas davantage. Mais cela ne luy ayant pas réussy, le Roy ne les voulant pas seulement escouter et se trouvant pressé, M. de Luçon les fist retourner, et M. de Bellegarde avec eux, à cause du crédit qu'il avoit avec M. de Luynes, pour dire que la Reine offroit de traiter sans rien attendre, et de signer mesme le traité aux conditions qu'on avoit autrefois proposées, qui estoient qu'on désarmeroit, que chacun rentreroit dans ses charges; et autres choses accoutumées en semblables cas.

A quoy M. de Luynes eust volontiers consenty, tant la guerre luy faisoit de peur, si ceux auxquels l'accommodement déplaisoit, et M. le prince particulierement, n'eussent dist qu'il en falloit au moins excepter les officiers d'infanterie qui avoient abandonné leurs corps pour aller

trouver M. de La Valette, protestant que sy leur défection demeuroit impunie, on verroit la coutume de quitter le service s'introduire parmy les troupes, et le Roy ne pouvoir plus s'assurer s'il auroit une armée ou non : ce qui seroit de la derniere conséquence.

Ceste difficulté ayant esté approuvée du Roy, et mandée à Angers, la Reine tint ferme, et voulut la chose générale. De sorte que toute negociation eust esté dès lors rompue, si les desputés, voyant le grand besoin qu'on avoit de tous costés de la paix, ne se fussent résolus de demeurer à la cour pour faire de nouveaux efforts auprès de M. de Luynes, pendant que ceux qui estoient restés à Angers en feroient aussy auprès de M. de Luçon, afin que l'un ou l'autre se relâchant de quelque chose, on y peust trouver quelque temperamment.

Or, le besoin qu'on en avoit du costé de la Reine mere venoit de ce que sans cela elle estoit nécessitée ou de se voir assiegée dans Angers (à quoy elle avoit lors la derniere répugnance), ou s'en allant, d'y laisser tant de gens pour le garder, et empescher que le peuple, qui ne demandoit qu'à se rendre, n'ouvrist les portes au Roy, qu'il ne lui resteroit quasy rien pour demeurer auprès d'elle. De sorte que, soit qu'elle allast à Angoulesme ou autre part, elle y seroit fort peu considérée, et à la merci de M. d'Espernon ou de M. du Maine : ce que M. de Luçon ne vouloit pas, craignant qu'à la fin ils ne s'accommodassent à ses despens.

Le Roy aussy avoit grand intérest de faire la paix, parceque si le siege d'Angers, defendu par une armée, et qu'on pouvoit bientost secourir, estoit jugé impossible, il ne devoit pas moins appréhender de voir la Reine hors de là, et entre les mains de gens dont on connoissoit l'esprit et les desseins, ou mesme dans celles des huguenots, telle chose pouvant arriver que M. de Luçon n'en seroit pas le maistre, et ne le pourroit pas empescher. C'est pourquoi quand M. de Luynes vist qu'elle s'opiniastroit sy fort à ce restablissement qu'on ne pouvoit rien faire sans cela, il y disposa le Roy, et, malgré toutes les oppositions qu'on y faisoit, fist partir les desputés pour en porter la nouvelle; de sorte qu'il n'y eust personne qui ne creust la paix faite.

Mais, soit que ce fust par hasard, ou, comme quelques uns disoient, par l'artifice de M. le prince, qui retarda tant qu'il peust ceste résolution; tant y a que les desputés n'estant point partis qu'on ne fust arrivé au Verger, qui est à quatre lieues d'Angers, ils ne peurent ce jour là y entrer, et furent contraints d'attendre au lendemain, auquel estant allés chez M. de Luçon, et puis avec luy chez la Reine, ils eurent beau crier que la chose pressoit, et que le Roy, qui devoit partir dès la pointe du jour pour aller au Pont-de-Cé, ne leur avoit donné que jusques à midy pour ne le point attaquer (de sorte que s'ils arrivoient plus tard, ils n'assuroient de rien), les femmes de chambre, ny M. de Luçon mesme, n'oserent jamais l'esveiller. Et ainsi pour la seconde fois cela lui cousta cher; car les desputés n'ayant pu parler à elle que sur les onze heures du matin, ny se rendre auprès du Roy qu'après midy, ils trouverent les retranchements emportés, et tout ce qu'ils avoient fait inutile, les choses ayant changé de face.

Le Roy estant donc party du Verger au temps qu'il avoit dit, il arriva à dix heures avec toute l'armée à la veue du Pont-de-Cé, où, encore que quelques uns représentassent à M. de Luynes, dans un grand conseil qui fust tenu, le péril où il se mettroit de rompre ce traité qu'il avoit tant desiré, sy, sans attendre le retour des desputés, le Roy s'avançoit davantage, et qu'il ne pourroit peut-estre pas empescher, quand il seroit plus proche des ennemis, qu'il n'arrivast quelque chose qui l'engageast malgré lui à combattre (de sorte qu'outre que cela seroit contre ses interests, qu'il pensoit mieux trouver dans la paix que dans la guerre, il iroit encore de sa réputation, tout le monde croyant qu'il se seroit laissé abuser); ils ne peurent néanmoins empescher que, suivant l'avis de M. le prince, on n'allast au Pont-de-Cé de la mesme sorte que sy on eust voulu l'attaquer, afin, ce disoit-il, de faire forcer les retranchements, sy la responce de la Reine n'estoit pas telle qu'on se promettoit, et sy elle l'estoit, montrer que la paix se seroit faite l'espée à la main, et comme si le Roy l'avoit donnée.

Et ce fust la seule espérance de ceste petite vanité qui donna dans les yeux de M. de Luynes, et le fist si aisement consentir à n'attendre point les desputés, ne se figurant point, quoy qu'on luy peust dire, qu'il peust estre forcé de combattre quand il ne le voudroit pas. Mais Dieu, qui vouloit faire tirer de ceste action des avantages pour sa gloire qui ne se devoient pas raisonnablement esperer, permist que les choses se passassent tout d'une autre façon qu'il n'avoit imaginé.

Après donc que la résolution de s'approcher davantage du Pont-de-Cé eust esté prise, et de l'attaquer sy les desputés n'apportoient pas contentement, le Roy choisist pour cela M. de Canaples, avec le régiment des Gardes, les Suisses commandés par leur colonel (1), et les régiments

(1) M. de Bassompierre.

de Picardie et de Champagne par M. Zamet et le comte de Maurevel; et pour la cavallerie il prist ses chevaux-légers et ceux de Monsieur, commandés par messieurs de Contenant et d'Elbene; les compagnies de messieurs de Vendosme, grand prieur, et de Verneuil, par messieurs d'Heure, de Lopes et de La Boulaye, et les carabins de M. Arnauld : le tout faisant environ sept mille hommes de pied et sept ou huit cents chevaux. Le régiment de Champagne fust ce jour là préféré à celuy de Navarre, quoyque ce fust dans son semestre, à cause qu'il n'avoit point le marquis de Thémines son mestre de camp, et que M. de Créquy, duquel le comte de Maurevel estoit beau-frere, luy fist faire ce passe-droit.

Le Roy, M. le prince, M. de Luynes, toute la cour, et plus de douze cents chevaux composés des gendarmes et des chevaux-légers de la garde, et de plusieurs autres compagnies de cavallerie, marchoient un peu derrière, et comme en un gros de réserve; et les régiments de Navarre et de Piémont, avec tout le reste de la cavallerie et de l'infanterie, firent teste du costé d'Angers, où il estoit resté trois ou quatre mille hommes (le surplus des troupes de la Reine estant au Pont-de-Cé), qui eussent peu prendre par derriere et fort incommoder les assaillants, s'il n'y eust esté pourveu. Le mareschal de Praslin commandoit les troupes qui devoient faire l'attaque; et sous luy messieurs de Tresnel, de Créquy, de Nerestan et de Bassompierre, mareschaux de camp. Mais comme on se reposoit principalement sur messieurs de Créquy et Nerestan à cause de leur experience et capacité, M. de Créquy demeura à la teste de l'infanterie, pour la mettre en bataille et la faire marcher quand il en seroit temps; et M. de Nerestan alla avec de la cavallerie pour reconnoistre les retranchements.

Il trouva celle des ennemis dehors, qui montroient l'en vouloir empescher; mais n'ayant pu soutenir la charge qu'il leur fist, il s'en approcha enfin d'assés près pour voir qu'il y avoit du désordre parmy eux, et que leurs bataillons branloient, et s'esclaircissoient sy fort qu'il seroit aisé, en les prenant sur ce temps là, de les emporter. De sorte qu'en ayant aussytost averty M. de Luynes, et que, pourveu qu'on se depeschast, il respondoit de la victoire; le Roy, fortifié par M. le prince, voulust absolument qu'on y allast; et M. de Luynes, dans l'espérance de la gloire et des avantages qu'il en recevroit, le temps aussy qu'il avoit donné estant plus que passé, s'y laissa aller, quelque résolution qu'il eust prise au contraire. Tellement que M. de Praslin ayant eu ordre de faire marcher les troupes que M. de Créquy, comme s'il eust preveu ce qui devoit arriver, avoit desja mises en bataille, et fait avancer jusques à la portée du canon des retranchements, elles y allerent avec tant de joye qu'elles furent bientost aux mains avec les ennemis.

Or le trouble que M. de Nerestan avoit veu dans les retranchements venoit de M. de Retz, qui en retiroit ses troupes parceque M. de Marillac luy ayant esté préferé pour le commandement du Pont-de-Cé, la Reine luy avoit encore refusé, quand les desputés furent venus pour luy faire signer le traité, de leur parler de quelque augmentation de garnison qu'il prétendoit pour ses places de Bellisle et de Machecoul, disant qu'il en avoit parlé trop tard, et qu'elle ne le pourroit faire sans hasarder de rompre ce qui luy avoit tant coûté à obtenir; ce qu'elle ne vouloit pas : dont il se tint tellement offensé, que, luy reprochant qu'il avoit tout quitté pour la suivre (car il est vray que M. de Luynes luy avoit fait offrir de très bonnes conditions, par le cardinal de Retz son oncle, pour le faire demeurer auprès du Roy), il protesta de renoncer à elle et à son traité, et de ne la servir jamais, partant d'Angers dès qu'elle l'eust signé, et allant au Pont-de-Cé, où il reprist plus de douze cents hommes qu'il y avoit, et les ramena en Bretagne. Et d'autant que les desputés qui portoient le traité n'allerent pas sy viste que luy, il arriva beaucoup plus tost aux retranchements qu'eux auprès du Roy, et en retirant ses gens s'en alla sans vouloir demeurer, quelque priere qu'on luy en fist, ny encore qu'il vist l'armée du Roy sy proche; tant il estoit en colere, et persuadé qu'ayant veu signer le traité la paix estoit faite, et qu'on ne pouvoit pas combattre.

Ceste action fust fort blasmée, non seulement de la Reine mere, qui n'en parloit jamais que comme d'une trahison, mais encore de la pluspart du monde, qui, n'en sçachant pas le particulier, en jugeoit selon les apparences. Mais quand il se fust passé quelque temps, et qu'on le vist sans récompense, ceux qui en jugerent sainement et sans passion creurent bien qu'il ne l'auroit pas fait de concert avec M. de Luynes, pour ne rien avoir; et que s'il luy eust promis quelque chose, il n'auroit pas manqué de luy donner, en la consideration où le cardinal de Retz estoit auprès de luy. De sorte qu'il falloit necessairement qu'il eust esté trompé, croyant, comme je viens de dire, la paix faite; et que quand il vist qu'elle ne l'estoit pas et qu'on combattoit, il n'osa retourner, estant desja trop loin, et n'y pouvant arriver que trop tard.

L'ordre d'attaquer ayant esté donné, l'infanterie, qui estoit en bataille sur une mesme ligne, commença à marcher, et le canon à tirer. Mais M. de Créquy voyant quelques gens, derriere des fossés et des hayes qui estoient sur le bord de la riviere et hors des retranchements, qui le pourroient incommoder, y envoya les enfants perdus du régiment de Champagne, qui les firent desloger; après quoy, reprenant leur premiere place, ils allerent avec les autres droit aux retranchements.

Le combat n'y fust pas grand : car, soit que ceux qui les gardoient fussent estonnés d'avoir veu M. de Retz les abandonner, ou de la vigueur avec quoy on alla à eux; tant y a que, faisant simplement leur descharge sur les enfants perdus, ils s'enfuirent dès qu'ils les virent approcher, et qu'il n'y eust que le comte de Saint-Aignan qui fist de la résistance, chargeant sy rudement les gardes quand ils furent à demy passés, qu'il les eust peut-estre fait retourner, sans que voyant de tous les autres costés entrer des bataillons et mesme de la cavallerie par des ouvertures qu'elle avoit trouvées, il craignist d'estre enfermé, et se voulust retirer par une rue du faubourg qui mene à la campagne. Ce fust en cest endroit où le combat fust fort opiniastre; car s'estant mis à la queue avec quelques autres pour donner temps à ceux de devant de passer, il tint fort longtemps ferme à l'entrée de la rue, et jusques à ce que son cheval ayant esté tué sous luy, il fust pris prisonnier.

Le régiment de Picardie ayant passé les retranchements, trouva des barricades à une autre rue du faubourg qui n'estoient pas encore abandonnées; lesquelles M. de Nerestan ayant fait attaquer, elles furent emportées avec la mesme facilité que le reste : mais il y receust un coup de mousquet qui luy rompist la cuisse, et M. Du Marais, fils de madame de Sully, qui faisoit la charge d'aide de camp, en eust un dans le corps; dont ils moururent tous deux quelque temps après.

Cependant ceux du régiment des Gardes suivirent de telle sorte les fuyards, qu'il y en eust quelques uns qui passerent le pont avec eux, et furent sur le fossé du chasteau, tuant ou prenant tout ce qu'ils rencontroient : et ils se fussent à la fin eux-mesmes perdus, sy de leurs officiers ne les eussent ramenés à couvert, où se barricadant ils attendirent le secours que M. de Créquy leur envoya par eau, n'ayant osé le faire passer sur le pont, qui estoit enfilé.

Dans ce mesme temps Du Tiers, cornette des chevaux-légers de la Reine mere, venant d'Angers avec vingt de ses compagnons, se voulust jetter dans le chasteau; mais comme il falloit traverser toute l'armée pour passer à un gué qu'il sçavoit, il ne le peust faire sans estre reconnu, et tout ce qui le suivoit pris ou tué. Quant à luy, ayant despuis esté trouvé parmy les morts et porté dans un logis, il fust sy bien pansé par des chirurgiens que le Roy luy envoya, qu'il n'en mourust pas.

Sur le soir toute l'armée vint camper dans la prairie, et on travailla toute la nuit à mettre en batterie au bout du pont deux pieces qu'on y avoit trouvées, et qu'on tourna devers le chasteau; lesquelles tirant dès le matin, obligerent le vicomte de Betancourt qui y commandoit, et voyoit sa perte inévitable s'il attendoit qu'on eust fait breche, à capituler et sortir avec armes et bagages, mais la mesche esteinte, et sans drapeaux.

La Reine perdist dans ceste occasion plus de sept ou huit cents hommes qui y furent tués, et quantité de faits prisonniers, entre lesquels estoient le comte de Saint-Aignan, le marquis de La Fosseliere, et autres : mais du costé du Roy il n'y en mourust que fort peu; tellement que la joye eust esté complete, sans la perte de M. de Nerestan. C'estoit un fort bon capitaine, qui avoit veu toutes les guerres de la Ligue, et qui ayant eu une grande part dans ceste action, auroit esté fait aussytost après mareschal de France. Le Roy le fust voir, et en tesmoigna un extreme regret. Son fils luy succéda en la charge de grand-maistre de Saint-Lazare.

Quand M. de Luçon vist que le combat luy avoit sy mal réussy, quoyqu'il connust bien qu'ayant encore plus de cinq mille hommes dans Angers (car tous les restes du Pont-de-Cé s'y estoient retirés) il pouvoit aisement donner temps aux secours qu'il attendoit de venir, et que joint avec eux il seroit plus fort que le Roy : sy est-ce que considérant que les choses ne s'estant pas passées dans ce commencement comme il avoit espéré, la continuation de la guerre seroit plus propre pour ceux qui auroient les armes à la main que pour la Reine mere, estant presque impossible qu'à la longue ils n'empiétassent toute l'autorité, et ne la contraignissent de despendre d'eux (joint qu'on pourroit mesme craindre que sy quelqu'un, estonné de ce mauvais succès, se portoit, pour faire mieux ses affaires, à traiter séparément, tout le reste ne le suivist, comme il arrive souvent dans les partis composés de plusieurs testes, et qui ont des interests differents); et s'il y mesloit quelque chose du sien particulier, qu'il luy seroit peut-estre aussy meilleur, ainsy que M. de Bellegarde luy avoit dit à Tours, que la Reine mere peust approcher le Roy et ne le

quitter plus, que d'en estre tousjours eslongnée; il se résolust de traiter promptement et pour tout le party en général, afin d'empescher les traités particuliers, qui ne luy eussent pas tourné à compte; et pour y obliger M. de Luynes, de luy accorder tout ce qu'il voudroit.

Or pour y parvenir il n'avoit besoin que de le vouloir, car M. de Luynes estant las de la guerre et content de sa victoire, avoit aussy une très grande envye de s'accommoder; de sorte que, renvoyant à la Reine tous les prisonniers de sa maison et tous les drapeaux où estoient ses armes, il luy fist dire qu'il avoit beaucoup de regret de la voir engagée dans un sy mauvais party; qu'il souhaitoit passionnement qu'elle en voulust sortir, et se tenir auprès du Roy, l'assurant qu'elle y recevroit tout l'honneur qui luy estoit deu.

Ce qui, donnant un beau prétexte à M. de Luçon de faire ce qu'il avoit desja projetté, l'obligea, pour n'en perdre pas l'occasion, d'envoyer aussytost demander un passeport pour le cardinal de Sourdis et pour luy, et d'obtenir de la Reine de pouvoir offrir la carte blanche : tellement qu'estant arrivé, le traité fust aussytost conclu, tout semblable à celuy qui avoit esté fait devant le combat, excepté de ne remettre point ceux aux charges desquels il avoit desja esté pourveu, comme le comte de Saint-Aignan et tous les officiers d'infanterie qui avoient quitté son service, et de ne pas désarmer, afin de pouvoir aller donner ordre aux affaires de Bearn; le Roy n'ayant voulu tirer que ces seuls avantages de sa victoire, et de voir la Reine sa mere revenir auprès de luy.

Mais parceque l'union des favoris pouvoit rendre la paix beaucoup plus assurée, on y résolust aussy le mariage de M. de Combalet, neveu de M. de Luynes, avec mademoiselle Du Pont-de-Courlay, niece de M. de Luçon, pour estre fait quand on seroit de retour à Paris. M. de La Curée eust la charge de mestre de camp de la cavallerie légere, qu'avoit le comte de Saint-Aignan.

Dès que le traité eust esté signé, la Reine mere l'envoya à tous ceux de son party, lesquels n'y trouvant rien de ce qu'ils avoient espéré, en furent fort mal satisfaits, et M. du Maine particulierement, qui, ayant une très grande armée et preste à partir, ne pretendoit pas que le Roy en deust estre quitte à sy bon marché. Il fallust neanmoins qu'il l'acceptast aussy bien que les autres, parceque n'ayant ny le parlement ny les plus grandes villes pour luy, il auroit peu difficilement continuer la guerre, le pretexte de la Reine mere luy manquant.

Il est vray qu'il ne s'en devoit prendre qu'à luy; car s'il eust voulu envoyer cinq ou six mille hommes des premiers levés, comme il en avoit esté plusieurs fois prié, le Pont-de-Cé n'auroit couru aucune fortune; et sy il n'auroit pas laissé après cela d'avoir encore assés de gens pour aller joindre ceux qu'il auroit envoyés, et donner la loy à tout le monde, comme vraysemblablement il pretendoit. Mais on ne peust jamais le luy persuader, tant parceque ne croyant pas que le Roy deust aller sy viste, il pensoit tousjours y pouvoir estre assés à temps, et qu'arrivant avec toutes ses troupes il feroit plus aisement tout ce qu'il s'estoit proposé que s'il les eust séparées, que parcequ'enflé de ceste vanité d'avoir peu lever plus de vingt mille hommes sur son seul crédit (ce qu'aucun autre n'avoit jamais fait, ceux que M. d'Acier mena au prince de Condé, au commencement des troisiemes troubles, n'estant que des gens ramassés de toutes parts pour fuir la persecution qu'on leur faisoit, et dont la plus part ne se connoissoient pas), il vouloit se voir à leur teste, et s'y montrer dans son gouvernement, pour donner terreur à tous ceux qui ne seroient pas ses amis, et les empescher de rien faire contre luy pendant son absence.

En ce mesme temps le Roy voulant finir avec les huguenots en leur tenant parole, envoya M. le prince à Paris pour disposer le parlement, où il avoit grand crédit, à les satisfaire sur le subject du conseiller; et il nomma M. de Blainville, frere aisné du maistre de la garde-robe, et qui estoit huguenot, pour le gouvernement de Leitoure, prétendant qu'après cela ils seroient aussy obligés de le contenter pour l'affaire de Béarn, laquelle il vouloit finir comme elle avoit esté résolue, et aller pour cest effet à Bordeaux, et jusques en Bearn s'il en estoit besoin. Mais il voulust auparavant voir la Reine sa mere, et luy donna rendés-vous à Brissac, qui n'est pas loin d'Angers.

Il fust donc l'y attendre, et l'y receust avec tous les témoignages de respect et d'amitié qui se pouvoient; car il alla bien loin au devant d'elle, mist pied à terre dès qu'il la vist, et dans les trois jours qu'il y demeura ne la quitta quasy point. M. de Luynes et M. de Luçon se virent aussy fort souvent, et se monstrerent bien satisfaits l'un de l'autre; de sorte que tout le monde en augura une paix de longue durée.

De Brissac, le Roy alla à Poitiers, jusques où la Reine mere le conduisit; et M. du Maine le vint trouver, aymant mieux le faire de bonne volonté que comme s'il y eust esté forcé. Ensuite de quoy la Reine s'en alla à Tours et à Fontainebeleau, pour n'entrer point à Paris sans le Roy; et luy prist le chemin de Bordeaux.

Arrivant a Aunay, il y trouva M. d'Espernon qui luy fist de grandes excuses de ce qu'il avoit fait, avec force protestations de n'y retourner jamais; et les deputés de La Rochelle vinrent a Saint-Jean-d'Angely pour assurer de leur obéissance.

Or, parcequ'on n'estoit qu'à dix lieues de La Rochelle, et qu'il n'y avoit point de ville en ce temps là qui fist plus de bruit, cela donna envye a beaucoup de gens d'y aller, mais entre autres à messieurs de Créquy, de La Rochefoucaut, de Bassompierre, de Villeroy et de Fontenay. De quoy le maire ayant esté averty et les voulant traiter d'une autre façon que tout le reste, à cause de messieurs de Créquy et de La Rochefoucaut, qu'ils consideroient l'un comme gendre de M. d'Esdiguiere, et l'autre comme un des plus grands seigneurs du pays, et descendu de gens qui s'estoient autrefois fort signalés dans leur party, il les vint attendre a la porte des Congnes avec quelques uns du corps de ville.

Aussytost qu'ils furent entrés, il leur fist voir tout ce qui se peust des fortifications. Le soir venu, il les mena chez M. de Créquy, où il avoit fait préparer un fort grand souper; et quand il se fallust retirer, il y eust des bourgeois qui conduisirent tous les autres dans des logis qu'il avoit fait choisir tout auprès, non pas tant sans doute pour n'avoir pas loin à aller, comme pour les pouvoir garder plus facilement; car ils mirent des sentinelles devant chaque porte, et un corps de garde au milieu, qui n'en partist point qu'avec eux : et sy il se fist encore toute la nuit des patrouilles, comme s'ils eussent apprehendé qu'une vingtaine d'hommes qu'il y avoit tout au plus dans ceste compagnie eust entrepris sur leur ville. Mais ce n'estoit pas en ces occasions là seulement qu'ils montroient leur extreme défiance, et se donnoient une infinité de peines et de soins; car ils veilloient incessamment sur eux-mesmes, les principaux et le menu peuple n'estant presque jamais d'accord. De sorte qu'ils n'avoient non plus de repos, durant la plus grande paix, que s'ils eussent esté en une guerre ouverte; ceste liberté, qu'ils prétendoient avoir plus grande que toutes les autres villes du royaume, n'estant assurement qu'imaginaire.

Le Roi estant allé de Saint-Jean à Blaye, M. d'Aubeterre, qui en estoit gouverneur, ne trouvant personne qui le protegeast pour avoir voulu demeurer neutre et sans prendre party, en fust osté, et son gouvernement donné à M. de Brantès. Il est vray que, pour l'empescher de crier, il fust fait mareschal de France, et eust encore de l'argent, qui estoit bien le payer autant qu'il valoit. Mais M. de Luynes voulust, en quelque façon que ce fust, avoir ceste place, comme une clef de la Guienne, et qui pouvoit tenir M. du Maine en bride.

De Blaye on alla à Bordeaux, où M. du Maine suivist, et fist non seulement sa charge de gouverneur, mais encore celle de grand chambellan, vivant en toutes choses de la mesme maniere qu'auparavant, et comme s'il n'eust jamais pris les armes contre le Roy : ce qui est ordinaire en France, et une politique toute particuliere qui ne se pourroit point excuser (ceste grande liberté qu'on y prend d'offenser les roys et de se révolter contre eux ne venant sans doute que de la grande facilité de pardonner, et de ce qu'on ne craint point d'en estre après plus maltraité), sy l'on n'avoit veu qu'elle peust quelquefois estre bonne, les divers traités faits avec les huguenots les ayant fait demeurer dans la subjection, pendant que les rigueurs exercées sur les Flamands par le roy d'Espagne, et sa maxime de ne point pardonner, luy ont fait perdre une bonne partie des Pays-Bas. Mais comme il est certain que la conduite de nos roys fust bonne dans les soulevements tels que ceux des huguenots ou de la Ligue, ausquels la conscience engageoit, et la France se trouvoit toute partagée, aussy faut-il avouer qu'elle est fort mauvaise quand elle passe en coutume, et qu'on ne met difference en rien; n'y ayant point de doute que sy l'on y gardoit quelque mesure, et qu'on fist au moins apprehender de ne pouvoir de longtemps revenir à la cour ou avoir des emplois, qui sont des choses que les François desirent ardemment, qu'ils seroient plus retenus à se jetter dans des partis où ils n'entrent le plus souvent que pour de fort legers interests, et plustost parcequ'ils l'ont veu faire à d'autres et qu'ils croyent que cela est beau, que pour subject qu'ils en ayent.

Dès que l'on fust à Bordeaux, l'on commença à parler de l'affaire de Bearn; et parceque M. de Luynes eust bien voulu l'accommoder à l'amiable, afin d'en tirer toute la gloire, sans se mettre au hasard d'une nouvelle guerre, il envoya trouver M. de La Force, pour luy offrir toutes les meilleures conditions qu'il se pouvoit; et il est certain qu'il n'eust sceu rien desirer pour la seureté du remplacement qu'il ne l'eust eu, s'il eust voulu tout de bon y entendre. Mais comme il ne cherchoit qu'à prolonger pour gagner temps, et l'hiver qui estoit fort proche, s'imaginant que le Roy voudroit retourner à Paris, et que dans l'impatience qu'il en auroit M. de Luynes, qui ne voudroit ny luy contredire ny le quitter, seroit forcé de se relascher; joint qu'il avoit tousjours monstré ne demander que la paix, et craindre fort les huguenots; et enfin se fondant sur

la foiblesse d'un homme, laquelle estant veritable faisoit aussy qu'il ne pouvoit résister à M. le prince, au pere Arnoux et autres qui vouloient la guerre, il se mécompta tout-à-fait, et donna ouverture à tout ce qui se fist despuis contre les huguenots de France mesme, et au coup le plus dangereux qu'ils eussent encore receu.

Or, pour parvenir à son but, il alla à Bordeaux, où il s'assembla diverses fois avec M. de Luynes et les ministres; après quoy, comme sy toutes choses eussent esté accommodées, il retourna en Bearn, promettant de faire verifier la main-levée aussytost qu'il y seroit arrivé: mais au lieu de cela il n'envoya que des remises, et en rejettant la faute sur les ministres, et sur quelques gentilshommes qui alloient, ce disoit-il, de tous costés menaçant ceux qui parleroient d'obéir au Roy. Il assura que deux conseillers du parlement de Pau iroient informer M. de Luynes plus amplement de toutes choses, et luy dire ce qui s'y pouvoit faire.

Ces conseillers, ayant esté quelque temps attendus, arriverent enfin, mais sans apporter rien de nouveau, disant qu'il n'avoit pas esté au pouvoir de M. de La Force de surmonter tous les obstacles qu'il avoit trouvés; ce que néanmoins il espéroit faire, pourveu qu'on eust patience. Mais le Roy, ennuyé de tant de longueurs et de remises, craignant qu'on ne luy en fist tous les jours de nouvelles pour luy faire perdre le temps, se résolust d'y aller luy-mesme pour y donner ordre, puisque M. de La Force disoit ne l'avoir peu faire. Ce dont M. de La Force ayant eu avis, il alla au devant de luy jusques à Grenade pour l'en dissuader, luy représentant les incommodités du chemin, la pauvreté du pays, et que l'édit se verifieroit infailliblement sans qu'il se donnast ceste peine; mais le Roy n'y ayant nul égard, il retourna à Pau pour luy faire préparer son entrée.

Le Roy y estant arrivé avec la seule cavallelerie et infanterie de sa garde, M. de Praslin ayant mené le reste de l'armée à La Bastide et à Saint-Justin d'Armagnac, frontiere du Bearn, pour n'y entrer point sans besoin, il y fist assembler les Estats, et ordonner le restablissement entier des ecclésiastiques dans tous leurs biens et leurs priviléges, l'exercice de la religion catholique partout où il n'estoit point, et l'union du pays et de la Navarre avec la France. Après quoy, suivant sa pointe, il alla à Navarreins, la seule forteresse qu'il y eust, dont le gouverneur nommé M. de Sales, vers qui on avoit envoyé son frere, capitaine au régiment de Navarre, pour luy offrir une bonne récompense, ouvrist les portes, et remist la place entre les mains du Roy. Le gouvernement en fust donné à M. de Poyanne, gouverneur de Dax, et catholique. On dit qu'il ne s'y trouva personne qui le fust qu'une pauvre femme, laquelle estant née devant l'année 1569 que la religion s'y changea, vescut jusques alors que le restablissement s'en fist, et mourust bientost après.

L'ordre nécessaire pour tenir le pays en repos y ayant esté donné, le Roy retourna à Paris, bien glorieux d'avoir en sy peu de temps dissipé le party de la Reine mere, qui faisoit tant de peur; de l'avoir ramenée auprès de luy, et d'avoir achevé l'affaire de Bearn, à laquelle son honneur ne l'obligeoit pas moins que sa conscience, mais qui fust une estincelle qui produisist l'année d'après un grand feu. Car le Roy ne fust pas plus tost hors de la Guienne, que les huguenots, autant animés par M. de La Force, qui, outre l'interest de sa religion, dont il estoit fort zelé, craignoit de perdre le crédit dans son gouvernement, que par les ministres qui perdoient un de leurs principaux establissements, et où ils se trouvoient tout-à-fait les maistres, commencerent à s'esmouvoir, et à disposer les esprits à une nouvelle assemblée, sous le prétexte qu'on n'avoit pas attendu que les sept mois qu'on leur avoit promis pour ouïr leurs remonstrances fussent passés.

Pour arrester ces mouvements dans leur commencement, le Roy envoya une déclaration au parlement, portant deffenses à toutes personnes de faire des assemblées sans sa permission, laquelle fust vérifiée; mais cela n'empescha pas qu'il ne s'en fist en divers lieux, où celle de La Rochelle fust résolue, comme le lieu le plus propre pour n'estre obligés qu'à ce qu'ils voudroient. Il se fist aussy quelques désordres à Montauban et en beaucoup d'autres lieux contre les catholiques, tant ils se montroient de tous costés animés, et ne respirer que la guerre.

Les deputés de plusieurs provinces estant arrivés à La Rochelle, firent esclore dès l'abord la mauvaise volonté qu'ils couvoient il y avoit long-temps; car n'y estant allé que les plus factieux, ceux qui ne vouloient point le trouble voyant qu'ils ne le pourroient pas empescher, s'en estant excusés, au mesme temps qu'ils parlerent de desputer vers le Roy pour faire leurs plaintes, et demander l'execution de tout ce qui leur avoit esté promis par M. le prince et par M. de Luynes et confirmé par le Roy, ils se préparerent à faire des levées de gens de guerre. Et l'entremise de M. de Lesdiguieres, qui fist tout ce qu'il peust pour arrester ceste fureur, n'y servist non plus que tous les voyages faits tant par M. de Favas, desputé général, que par

d'autres, ne voulant point entendre que le septieme mois, qui avoit esté pris pour ouir leurs remonstrances, n'estoit que sur la crainte qu'on ne peust pas sy tost qu'on auroit voulu disposer M. de Fontrailles à sortir de Leitoure; et que l'édit de Nantes donnant pouvoir à tout le monde, tant d'une que d'autre religion, de rentrer dans ses biens avec toute l'autorité et les avantages qui leur appartenoient, la main-levée des biens des ecclésiastiques ne leur faisoit nul tort, ne portant que cela. Et quant aux autres changements faits en Bearn, ils ne contrarioient pas plus a l'édit, puisque Navarreins n'estoit pas place de seureté, et qu'il n'y estoit point parlé de l'union du Bearn avec la France, comme ne préjudiciant en rien à la liberté de conscience, pour laquelle seule l'édit se faisoit.

Il y en a eu qui se sont imaginés que, sur l'opinion qu'ils avoient que M. de Luynes ne vouloit point la guerre, et que luy en faisant peur ils auroient tout ce qu'ils voudroient, ils s'estoient peu a peu engagés plus avant qu'au commencement ils n'avoient prétendu, et de telle sorte qu'enfin ils ne s'en peurent desdire. Mais, par toutes sortes d'apparences, c'estoit un dessein de longtemps prémédité par plusieurs des principaux d'entre eux, dont M. de Rohan estoit le chef et le directeur; voulant que l'édit fust exécuté de tous points en leur faveur, et non pas en celle des catholiques, pour les decrediter et le Roy mesme, gagner tousjours quelque avantage sur luy, et, s'affranchissant petit à petit de la subjection, pouvoir à la fin former une république comme en Hollande. A quoy M. de Rohan, qui prétendoit y tenir la mesme place du prince d'Orange, les ministres et les desputés des villes, eussent bien mieux trouvé leur compte que le reste des grands seigneurs et toute la noblesse; mais beaucoup d'entre eux ne laisserent pas néanmoins de s'y laisser aller.

Ce fust, ce me semble, un peu après le retour du Roy à Paris que mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince, fust accordée avec le prince de Joinville, fils aisné de M. de Guyse; et M. de Joyeuse, qui estoit le second, avec mademoiselle de Luynes; M. de Luynes ayant pensé tenir par ces alliances M. le prince et M. de Guyse plus attachés à ses interets. Mais comme ils n'estoient pas en âge de se marier, et qu'il arriva despuis de grands changements tant en M. de Luynes qui mourust, qu'en M. de Guyse qui fust contraint de sortir de France, ny l'un ny l'autre de ces mariages ne s'acheverent.

Or, quelque envye que M. de Luynes eust de la paix, il luy estoit pourtant presque impossible de l'avoir; car, outre la grande opiniastreté des huguenots pour ceux de Bearn, et que leur assemblée, qui n'estoit, comme j'ay desja dit, composée que de tout ce qu'il y avoit de plus factieux parmy eux, ne demandoit que la guerre, il se trouvoit encore que tous ceux en qui M. de Luynes avoit le plus de confiance la vouloient aussy : M. le prince, parcequ'il n'estoit pas assez consideré dans la paix; M. de Guyse, pour ne perdre point ceste réputation que ses predecesseurs avoient eue de persécuteurs perpétuels des hérétiques; et quant au cardinal de Retz et à M. de Schomberg, qui estoient du conseil, parcequ'ils croyoient, comme en effet il estoit veritable, que l'audace de ceste assemblée de La Rochelle estoit montée sy haut qu'elle ne se pouvoit réprimer que par la force, et que tous autres moyens sy trouveroient inutiles. A quoy le pere Arnoux ajoutoit encore, quand il en parloit M. de Luynes, la reconnoissance qu'il devoit des graces que Dieu venoit tout fraischement de luy faire, et son vœu, dont il ne pouvoit, ce disoit-il, estre dispensé par qui que ce fust, puisqu'il trouvoit une sy légitime occasion de s'en acquiter, et que ce seroit une ingratitude sy grande qu'elle luy attireroit peut-estre à la fin des châtiments égaux aux bienfaits; ce qui ne l'embarrassoit pas peu. Mais ce qui y contribuoit le plus estoit le Roy : car ayant dès sa jeunesse fait ses petites compagnies de gens de pied que j'ay desja dit, et ausquelles il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et toutes les autres factions de guerre qu'il pouvoit; ces choses, qui ne sembloient alors que des bagatelles et des jeux d'enfants, se trouverent enfin très importantes, l'ayant sy bien accoutumé à entendre parler de la guerre, et à en faire son principal divertissement, que dès que son sang commença à bouillonner, il voulust passer des représentations aux verités et des discours aux effets, ainsy qu'il s'estoit desja veu au Pont-de-Cé.

Tout l'hiver néanmoins ne produisist autre chose que des escritures publiées de part et d'autres, et ces voyages faits à La Rochelle par M. de Favas, qui eust peu mieux que tout autre, s'il y eust agy de bonne foy, porter les esprits à l'accommodement; mais sy ses interests l'obligeoient à le desirer, tirant comme desputé beaucoup d'argent du Roy, et se trouvant en grande considération dans la cour, son humeur naturelle (ayant tousjours esté des plus eschauffés dans le party) et ses anciennes liaisons avec les plus séditieux l'emportoient de telle sorte, que tout le monde a creu qu'il servist plustost à les aigrir qu'à les ramener.

Tellement que M. de Luynes voyant les choses en cest estat, et que le Roy seroit forcé d'aller

bientost à Tours pour estre plus près de La Rochelle, il voulust auparavant voir les places qu'il avoit nouvellement eues en Picardie, et y mena le Roy.

[1621] Estant à Calais, on envoya un ambassadeur en Angleterre, tant pour satisfaire à la coutume, se pratiquant ainsy toutes les fois que les roys s'en approchent sy près, que pour menager le roy de la Grand'Bretagne, et l'empescher de prendre part dans tout ce qu'on avoit à desmesler avec les huguenots, où il pouvoit faire une grande figure s'il eust voulu y entrer; luy faisant voir comme ils n'avoient aucuns subjects de se plaindre, les edicts estant fort bien entretenus, et n'ayant pas moins de liberté pour leurs biens et pour leurs consciences que les catholiques mesmes; de sorte qu'il paroissoit clairement qu'il ne tendoient qu'à se soustraire de son obéissance.

M. de Chaulnes fust choisy pour faire ce voyage, où, comme frere du favory, il mena une grande compagnie. Il y fust fort bien receu, et en rapporta de très bonnes paroles, ce Roy-là n'ayant jamais voulu favoriser aucuns rebelles contre le Roy, bien que plusieurs de son pays qui le desiroient l'en pressassent fort, et luy en fissent voir toutes les conséquences.

Ensuite de quoy M. de Luynes voyant qu'il alloit avoir la guerre, et que sa faveur estoit si grande qu'elle luy pouvoit faire obtenir tout ce qu'il voudroit, il se résolust, pour estre le premier dans l'armée aussy bien que dans la cour, de se faire faire connestable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. d'Esdiguieres, qui estoit en estat d'y pretendre, tant pour sa grande réputation dans les armes et son inviolable fidelité, que parcequ'il falloit le tenir content à cause du Dauphiné, qui estoit tout entre ses mains, et pour montrer qu'on ne vouloit pas faire une guerre de religion : mais comme il estoit bon serviteur du Roy, et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de mareschal-de-camp général, qu'on luy donna.

L'ambition qu'eust M. de Luynes de s'eslever à ceste sy haute dignité sans en avoir les qualités requises, ne s'estant jamais fait de connestable qui n'eust point esté à la guerre, et sans estre en réputation de grand capitaine, ne fust pas seulement condamnée de tout le monde, mais luy eust encore vraysemblablement cousté fort cher, s'il eust vescu plus longtemps qu'il ne fist; car l'affection du Roy, qui avoit esté jusques la fort entiere, se rouva bientost après entamée, parcequ'estant arrivé à l'armée, ou il n'alloit pas partout où il devoit, ou quand il le faisoit et qu'il y vouloit ordonner quelque chose, c'estoit de sy mauvaise grace que le Roy, qui n'estoit pas de mesme, et le sçavoit admirablement bien faire, ne pouvoit s'empescher d'en rire et de s'en moquer avec quelques uns, qui prirent de là occasion de luy parler de beaucoup de choses qu'on n'avoit encore osé luy dire.

M. le prince aida fort à luy en faire prendre la résolution, M. de Luynes n'osant quasy s'en déclarer, quelque envye qu'il en eust, jusques à ce qu'il vist que non seulement M. le prince ne le désapprouvoit pas, mais qu'il l'en pressoit; ce dont tout le monde s'estonna, tant on le trouvoit hors de propos. Mais il me dist l'année d'après, comme il alloit commander l'armée en Guienne, que c'estoit parcequ'enyvré de son bonheur, M. de Luynes vivoit fort mal avec tous ses amis, et que luy en particulier avoit de grands subjects de s'en plaindre; mais que tenant de luy sa liberté, il n'avoit pas voulu s'en ressentir autrement qu'en l'eslevant sy haut qu'il luy fallust enfin tomber, ces sortes de faveurs, aussy bien que toutes les autres choses que la fortune donne, ne pouvant pas longtemps demeurer en un mesme estat, et tombant quasy tousjours dès qu'elles ne sçauroient plus monter.

Cependant M. de La Force se conduisoit de telle sorte en Bearn, y faisant venir des troupes estrangeres, fortifiant de petits chasteaux, et tesmoignant en toutes rencontres qu'il ne cherchoit qu'à restablir les affaires en l'estat d'auparavant, que le Roy fust obligé de luy mander de désarmer et de s'absenter du pays, jusques à ce que les choses y fussent plus assurées, et tous les subjects de jalousie passés; à quoy n'ayant pas voulu obéir, et demandant, pour gagner temps, de pouvoir faire entendre ses raisons au Roy, qu'il fondoit principalement sur les entreprises de M. de Poyanne, qui avoit armé sans sa permission, M. d'Espernon y fust envoyé pour l'en chasser. Ce qu'ayant fait fort aisement, le gouvernement luy fust osté, et donné au mareschal de Thémines; sa charge de capitaine des gardes au marquis de Mosny; et M. de Montpouillan, son fils, forcé de se retirer de la cour.

Le Roy ayant fait une grande provision d'argent pour le payement de ses armées, et mis tout l'ordre nécessaire à Paris, en partist le 5 d'avril; et s'estant arresté quelques jours à Fontainebeleau et à Blois, arriva à Tours sur la fin du mois. Il avoit, quelque peu auparavant, envoyé une déclaration au parlement en faveur de tous ses subjects de la religion prétendue réformée, qui demeureroient dans l'obéissance; dont il tira de grands avantages, car tous ceux de deça la riviere de Loire, qui virent par là leurs consciences et leurs biens en seureté, ne voulant

Arrivant à Aunay, il y trouva M. d'Espernon qui luy fist de grandes excuses de ce qu'il avoit fait, avec force protestations de n'y retourner jamais; et les desputés de La Rochelle vinrent à Saint-Jean-d'Angely pour assurer de leur obéissance.

Or, parcequ'on n'estoit qu'à dix lieues de La Rochelle, et qu'il n'y avoit point de ville en ce temps là qui fist plus de bruit, cela donna envye à beaucoup de gens d'y aller, mais entre autres à messieurs de Créquy, de La Rochefoucaut, de Bassompierre, de Villeroy et de Fontenay. De quoy le maire ayant esté averty et les voulant traiter d'une autre façon que tout le reste, à cause de messieurs de Créquy et de La Rochefoucaut, qu'ils consideroient l'un comme gendre de M. d'Esdiguiere, et l'autre comme un des plus grands seigneurs du pays, et descendu de gens qui s'estoient autrefois fort signalés dans leur party, il les vint attendre à la porte des Congnes avec quelques uns du corps de ville.

Aussytost qu'ils furent entrés, il leur fist voir tout ce qui se peust des fortifications. Le soir venu, il les mena chez M. de Créquy, où il avoit fait préparer un fort grand souper; et quand il se fallust retirer, il y eust des bourgeois qui conduisirent tous les autres dans des logis qu'il avoit fait choisir tout auprès, non pas tant sans doute pour n'avoir pas loin à aller, comme pour les pouvoir garder plus facilement; car ils mirent des sentinelles devant chaque porte, et un corps de garde au milieu, qui n'en partist point qu'avec eux : et sy il se fist encore toute la nuit des patrouilles, comme s'ils eussent apprehendé qu'une vingtaine d'hommes qu'il y avoit tout au plus dans ceste compagnie eust entrepris sur leur ville. Mais ce n'estoit pas en ces occasions là seulement qu'ils montroient leur extreme défiance, et se donnoient une infinité de peines et de soins; car ils veilloient incessamment sur eux-mesmes, les principaux et le menu peuple n'estant presque jamais d'accord. De sorte qu'ils n'avoient non plus de repos, durant la plus grande paix, que s'ils eussent esté en une guerre ouverte; ceste liberté, qu'ils prétendoient avoir plus grande que toutes les autres villes du royaume, n'estant assurement qu'imaginaire.

Le Roi estant allé de Saint-Jean à Blaye, M. d'Aubeterre, qui en estoit gouverneur, ne trouvant personne qui le protegeast pour avoir voulu demeurer neutre et sans prendre party, en fust osté, et son gouvernement donné à M. de Brantès. Il est vray que, pour l'empescher de crier, il fust fait mareschal de France, et eust encore de l'argent, qui estoit bien le payer autant qu'il valoit. Mais M. de Luynes voulust, en quelque façon que ce fust, avoir ceste place, comme une clef de la Guienne, et qui pouvoit tenir M. du Maine en bride.

De Blaye on alla à Bordeaux, où M. du Maine suivist, et fist non seulement sa charge de gouverneur, mais encore celle de grand chambellan, vivant en toutes choses de la mesme maniere qu'auparavant, et comme s'il n'eust jamais pris les armes contre le Roy : ce qui est ordinaire en France, et une politique toute particuliere qui ne se pourroit point excuser (ceste grande liberté qu'on y prend d'offenser les roys et de se révolter contre eux ne venant sans doute que de la grande facilité de pardonner, et de ce qu'on ne craint point d'en estre après plus maltraité), sy l'on n'avoit veu qu'elle peust quelquefois estre bonne, les divers traités faits avec les huguenots les ayant fait demeurer dans la subjection, pendant que les rigueurs exercées sur les Flamands par le roy d'Espagne, et sa maxime de ne point pardonner, luy ont fait perdre une bonne partie des Pays-Bas. Mais comme il est certain que la conduite de nos roys fust bonne dans les soulevements tels que ceux des huguenots ou de la Ligue, ausquels la conscience engageoit, et la France se trouvoit toute partagée, aussy faut-il avouer qu'elle est fort mauvaise quand elle passe en coutume, et qu'on ne met difference en rien; n'y ayant point de doute que sy l'on y gardoit quelque mesure, et qu'on fist au moins apprehender de ne pouvoir de longtemps revenir à la cour ou avoir des emplois, qui sont des choses que les François desirent ardemment, qu'ils seroient plus retenus à se jetter dans des partis où ils n'entrent le plus souvent que pour de fort legers interests, et plustost parcequ'ils l'ont veu faire à d'autres et qu'ils croyent que cela est beau, que pour subject qu'ils en ayent.

Dès que l'on fust à Bordeaux, l'on commença à parler de l'affaire de Bearn; et parceque M. de Luynes eust bien voulu l'accommoder à l'amiable, afin d'en tirer toute la gloire, sans se mettre au hasard d'une nouvelle guerre, il envoya trouver M. de La Force, pour luy offrir toutes les meilleures conditions qu'il se pouvoit; et il est certain qu'il n'eust sceu rien desirer pour la seureté du remplacement qu'il ne l'eust eu, s'il eust voulu tout de bon y entendre. Mais comme il ne cherchoit qu'à prolonger pour gagner temps, et l'hiver qui estoit fort proche, s'imaginant que le Roy voudroit retourner à Paris, et que dans l'impatience qu'il en auroit M. de Luynes, qui ne voudroit ny luy contredire ny le quitter, seroit forcé de se relascher; joint qu'il avoit tousjours monstré ne demander que la paix, et craindre fort les huguenots; et enfin se fondant sur

la foiblesse d'un homme, laquelle estant veritable faisoit aussy qu'il ne pouvoit résister à M. le prince, au pere Arnoux et autres qui vouloient la guerre, il se mécompta tout-à-fait, et donna ouverture à tout ce qui se fist despuis contre les huguenots de France mesme, et au coup le plus dangereux qu'ils eussent encore receu.

Or, pour parvenir à son but, il alla à Bordeaux, où il s'assembla diverses fois avec M. de Luynes et les ministres; après quoy, comme sy toutes choses eussent esté accommodées, il retourna en Bearn, promettant de faire verifier la main-levée aussytost qu'il y seroit arrivé: mais au lieu de cela il n'envoya que des remises, et en rejettant la faute sur les ministres, et sur quelques gentilshommes qui alloient, ce disoit-il, de tous costés menaçant ceux qui parleroient d'obéir au Roy. Il assura que deux conseillers du parlement de Pau iroient informer M. de Luynes plus amplement de toutes choses, et luy dire ce qui s'y pouvoit faire.

Ces conseillers, ayant esté quelque temps attendus, arriverent enfin, mais sans apporter rien de nouveau, disant qu'il n'avoit pas esté au pouvoir de M. de La Force de surmonter tous les obstacles qu'il avoit trouvés; ce que néanmoins il espéroit faire, pourveu qu'on eust patience. Mais le Roy, ennuyé de tant de longueurs et de remises, craignant qu'on ne luy en fist tous les jours de nouvelles pour luy faire perdre le temps, se résolust d'y aller luy-mesme pour y donner ordre, puisque M. de La Force disoit ne l'avoir peu faire. Ce dont M. de La Force ayant eu avis, il alla au devant de luy jusques à Grenade pour l'en dissuader, luy représentant les incommodités du chemin, la pauvreté du pays, et que l'édit se verifieroit infailliblement sans qu'il se donnast ceste peine; mais le Roy n'y ayant nul égard, il retourna à Pau pour luy faire préparer son entrée.

Le Roy y estant arrivé avec la seule cavallerie et infanterie de sa garde, M. de Praslin ayant mené le reste de l'armée à La Bastide et à Saint-Justin d'Armagnac, frontiere du Bearn, pour n'y entrer point sans besoin, il y fist assembler les Estats, et ordonner le restablissement entier des ecclésiastiques dans tous leurs biens et leurs priviléges, l'exercice de la religion catholique partout où il n'estoit point, et l'union du pays et de la Navarre avec la France. Après quoy, suivant sa pointe, il alla à Navarreins, la seule forteresse qu'il y eust, dont le gouverneur nommé M. de Sales, vers qui on avoit envoyé son frere, capitaine au régiment de Navarre, pour luy offrir une bonne récompense, ouvrist les portes, et remist la place entre les mains du Roy. Le gouvernement en fust donné à M. de Poyanne, gouverneur de Dax, et catholique. On dit qu'il ne s'y trouva personne qui le fust qu'une pauvre femme, laquelle estant née devant l'année 1569 que la religion s'y changea, vescut jusques alors que le restablissement s'en fist, et mourust bientost après.

L'ordre nécessaire pour tenir le pays en repos y ayant esté donné, le Roy retourna à Paris, bien glorieux d'avoir en sy peu de temps dissipé le party de la Reine mere, qui faisoit tant de peur; de l'avoir ramenée auprès de luy, et d'avoir achevé l'affaire de Bearn, à laquelle son honneur ne l'obligeoit pas moins que sa conscience, mais qui fust une estincelle qui produisist l'année d'après un grand feu. Car le Roy ne fust pas plus tost hors de la Guienne, que les huguenots, autant animés par M. de La Force, qui, outre l'interest de sa religion, dont il estoit fort zelé, craignoit de perdre le crédit dans son gouvernement, que par les ministres qui perdoient un de leurs principaux establissements, et où ils se trouvoient tout-à-fait les maistres, commencerent à s'esmouvoir, et à disposer les esprits à une nouvelle assemblée, sous le prétexte qu'on n'avoit pas attendu que les sept mois qu'on leur avoit promis pour ouïr leurs remonstrances fussent passés.

Pour arrester ces mouvements dans leur commencement, le Roy envoya une déclaration au parlement, portant deffenses à toutes personnes de faire des assemblées sans sa permission, laquelle fust vérifiée; mais cela n'empescha pas qu'il ne s'en fist en divers lieux, où celle de La Rochelle fust résolue, comme le lieu le plus propre pour n'estre obligés qu'à ce qu'ils voudroient. Il se fist aussy quelques désordres à Montauban et en beaucoup d'autres lieux contre les catholiques, tant ils se montroient de tous costés animés, et ne respirer que la guerre.

Les desputés de plusieurs provinces estant arrivés à La Rochelle, firent esclore dès l'abord la mauvaise volonté qu'ils couvoient il y avoit long-temps; car n'y estant allé que les plus factieux, ceux qui ne vouloient point le trouble voyant qu'ils ne le pourroient pas empescher, s'en estant excusés, au mesme temps qu'ils parlerent de desputer vers le Roy pour faire leurs plaintes, et demander l'execution de tout ce qui leur avoit esté promis par M. le prince et par M. de Luynes et confirmé par le Roy, ils se préparerent à faire des levées de gens de guerre. Et l'entremise de M. de Lesdiguieres, qui fist tout ce qu'il peust pour arrester ceste fureur, n'y servist non plus que tous les voyages faits tant par M. de Favas, desputé général, que par

d'autres, ne voulant point entendre que le septieme mois, qui avoit esté pris pour ouir leurs remonstrances, n'estoit que sur la crainte qu'on ne peust pas sy tost qu'on auroit voulu disposer M. de Fontrailles à sortir de Leitoure; et que l'édit de Nantes donnant pouvoir à tout le monde, tant d'une que d'autre religion, de rentrer dans ses biens avec toute l'autorité et les avantages qui leur appartenoient, la main-levée des biens des ecclésiastiques ne leur faisoit nul tort, ne portant que cela. Et quant aux autres changements faits en Bearn, ils ne contrarioient pas plus à l'édit, puisque Navarreins n'estoit pas place de seureté, et qu'il n'y estoit point parlé de l'union du Bearn avec la France, comme ne préjudiciant en rien à la liberté de conscience, pour laquelle seule l'édit se faisoit.

Il y en a eu qui se sont imaginés que, sur l'opinion qu'ils avoient que M. de Luynes ne vouloit point la guerre, et que luy en faisant peur ils auroient tout ce qu'ils voudroient, ils s'estoient peu à peu engagés plus avant qu'au commencement ils n'avoient prétendu, et de telle sorte qu'enfin ils ne s'en peurent desdire. Mais, par toutes sortes d'apparences, c'estoit un dessein de longtemps prémédité par plusieurs des principaux d'entre eux, dont M. de Rohan estoit le chef et le directeur; voulant que l'édit fust exécuté de tous points en leur faveur, et non pas en celle des catholiques, pour les decrediter et le Roy mesme, gagner tousjours quelque avantage sur luy, et, s'affranchissant petit à petit de la subjection, pouvoir à la fin former une république comme en Hollande. A quoy M. de Rohan, qui prétendoit y tenir la mesme place du prince d'Orange, les ministres et les desputés des villes, eussent bien mieux trouvé leur compte que le reste des grands seigneurs et toute la noblesse; mais beaucoup d'entre eux ne laisserent pas néanmoins de s'y laisser aller.

Ce fust, ce me semble, un peu après le retour du Roy à Paris que mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince, fust accordée avec le prince de Joinville, fils aisné de M. de Guyse; et M. de Joyeuse, qui estoit le second, avec mademoiselle de Luynes; M. de Luynes ayant pensé tenir par ces alliances M. le prince et M. de Guyse plus attachés à ses interets. Mais comme ils n'estoient pas en âge de se marier, et qu'il arriva despuis de grands changements tant en M. de Luynes qui mourust, qu'en M. de Guyse qui fust contraint de sortir de France, ny l'un ny l'autre de ces mariages ne s'acheverent.

Or, quelque envye que M. de Luynes eust de la paix, il luy estoit pourtant presque impossible de l'avoir; car, outre la grande opiniastreté des huguenots pour ceux de Bearn, et que leur assemblée, qui n'estoit, comme j'ay desja dit, composée que de tout ce qu'il y avoit de plus factieux parmy eux, ne demandoit que la guerre, il se trouvoit encore que tous ceux en qui M. de Luynes avoit le plus de confiance la vouloient aussy : M. le prince, parcequ'il n'estoit pas assez consideré dans la paix; M. de Guyse, pour ne perdre point ceste réputation que ses predecesseurs avoient eue de persécuteurs perpétuels des hérétiques; et quant au cardinal de Retz et à M. de Schomberg, qui estoient du conseil, parcequ'ils croyoient, comme en effet il estoit veritable, que l'audace de ceste assemblée de La Rochelle estoit montée sy haut qu'elle ne se pouvoit réprimer que par la force, et que tous autres moyens sy trouveroient inutiles. A quoy le pere Arnoux ajoutoit encore, quand il en parloit M. de Luynes, la reconnoissance qu'il devoit des graces que Dieu venoit tout fraischement de luy faire, et son vœu, dont il ne pouvoit, ce disoit-il, estre dispensé par qui que ce fust, puisqu'il trouvoit une sy légitime occasion de s'en acquiter, et que ce seroit une ingratitude sy grande qu'elle luy attireroit peut-estre à la fin des châtiments égaux aux bienfaits; ce qui ne l'embarrassoit pas peu. Mais ce qui y contribuoit le plus estoit le Roy : car ayant dès sa jeunesse fait ses petites compagnies de gens de pied que j'ay desja dit, et ausquelles il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et toutes les autres factions de guerre qu'il pouvoit; ces choses, qui ne sembloient alors que des bagatelles et des jeux d'enfants, se trouverent enfin très importantes, l'ayant sy bien accoutumé à entendre parler de la guerre, et à en faire son principal divertissement, que dès que son sang commença à bouillonner, il voulust passer des représentations aux verités et des discours aux effets, ainsy qu'il s'estoit desja veu au Pont-de-Cé.

Tout l'hiver néanmoins ne produisist autre chose que des escritures publiées de part et d'autres, et ces voyages faits à La Rochelle par M. de Favas, qui eust peu mieux que tout autre, s'il y eust agy de bonne foy, porter les esprits à l'accommodement; mais sy ses interests l'obligeoient à le desirer, tirant comme desputé beaucoup d'argent du Roy, et se trouvant en grande considération dans la cour, son humeur naturelle (ayant tousjours esté des plus eschauffés dans le party) et ses anciennes liaisons avec les plus séditieux l'emportoient de telle sorte, que tout le monde a creu qu'il servist plustost à les aigrir qu'à les ramener.

Tellement que M. de Luynes voyant les choses en cest estat, et que le Roy seroit forcé d'aller

bientost à Tours pour estre plus près de La Rochelle, il voulust auparavant voir les places qu'il avoit nouvellement eues en Picardie, et y mena le Roy.

[1621] Estant à Calais, on envoya un ambassadeur en Angleterre, tant pour satisfaire à la coutume, se pratiquant ainsy toutes les fois que les roys s'en approchent sy près, que pour menager le roy de la Grand'Bretagne, et l'empescher de prendre part dans tout ce qu'on avoit à desmesler avec les huguenots, où il pouvoit faire une grande figure s'il eust voulu y entrer; luy faisant voir comme ils n'avoient aucuns subjects de se plaindre, les edicts estant fort bien entretenus, et n'ayant pas moins de liberté pour leurs biens et pour leurs consciences que les catholiques mesmes; de sorte qu'il paroissoit clairement qu'il ne tendoient qu'à se soustraire de son obéissance.

M. de Chaulnes fust choisy pour faire ce voyage, où, comme frere du favory, il mena une grande compagnie. Il y fust fort bien receu, et en rapporta de très bonnes paroles, ce Roy-là n'ayant jamais voulu favoriser aucuns rebelles contre le Roy, bien que plusieurs de son pays qui le desiroient l'en pressassent fort, et luy en fissent voir toutes les conséquences.

Ensuite de quoy M. de Luynes voyant qu'il alloit avoir la guerre, et que sa faveur estoit si grande qu'elle luy pouvoit faire obtenir tout ce qu'il voudroit, il se résolust, pour estre le premier dans l'armée aussy bien que dans la cour, de se faire faire connestable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. d'Esdiguieres, qui estoit en estat d'y pretendre, tant pour sa grande réputation dans les armes et son inviolable fidelité, que parcequ'il falloit le tenir content à cause du Dauphiné, qui estoit tout entre ses mains, et pour montrer qu'on ne vouloit pas faire une guerre de religion : mais comme il estoit bon serviteur du Roy, et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de mareschal-de-camp général, qu'on luy donna.

L'ambition qu'eust M. de Luynes de s'eslever à ceste sy haute dignité sans en avoir les qualités requises, ne s'estant jamais fait de connestable qui n'eust point esté à la guerre, et sans estre en réputation de grand capitaine, ne fust pas seulement condamnée de tout le monde, mais luy eust encore vraysemblablement cousté fort cher, s'il eust vescu plus longtemps qu'il ne fist; car l'affection du Roy, qui avoit esté jusques là fort entiere, se trouva bientost après entamée, parcequ'estant arrivé à l'armée, ou il n'alloit pas partout où il devoit, ou quand il le faisoit et qu'il y vouloit ordonner quelque chose, c'estoit de sy mauvaise grace que le Roy, qui n'estoit pas de mesme, et le sçavoit admirablement bien faire, ne pouvoit s'empescher d'en rire et de s'en moquer avec quelques uns, qui prirent de là occasion de luy parler de beaucoup de choses qu'on n'avoit encore osé luy dire.

M. le prince aida fort à luy en faire prendre la résolution, M. de Luynes n'osant quasy s'en déclarer, quelque envye qu'il en eust, jusques à ce qu'il vist que non seulement M. le prince ne le désapprouvoit pas, mais qu'il l'en pressoit; ce dont tout le monde s'estonna, tant on le trouvoit hors de propos. Mais il me dist l'année d'après, comme il alloit commander l'armée en Guienne, que c'estoit parcequ'enyvré de son bonheur, M. de Luynes vivoit fort mal avec tous ses amis, et que luy en particulier avoit de grands subjects de s'en plaindre; mais que tenant de luy sa liberté, il n'avoit pas voulu s'en ressentir autrement qu'en l'eslevant sy haut qu'il luy fallust enfin tomber, ces sortes de faveurs, aussy bien que toutes les autres choses que la fortune donne, ne pouvant pas longtemps demeurer en un mesme estat, et tombant quasy tousjours dès qu'elles ne sçauroient plus monter.

Cependant M. de La Force se conduisoit de telle sorte en Bearn, y faisant venir des troupes estrangeres, fortifiant de petits chasteaux, et tesmoignant en toutes rencontres qu'il ne cherchoit qu'à restablir les affaires en l'estat d'auparavant, que le Roy fust obligé de luy mander de désarmer et de s'absenter du pays, jusques à ce que les choses y fussent plus assurées, et tous les subjects de jalousie passés; à quoy n'ayant pas voulu obéir, et demandant, pour gagner temps, de pouvoir faire entendre ses raisons au Roy, qu'il fondoit principalement sur les entreprises de M. de Poyanne, qui avoit armé sans sa permission, M. d'Espernon y fust envoyé pour l'en chasser. Ce qu'ayant fait fort aisement, le gouvernement luy fust osté, et donné au mareschal de Thémines; sa charge de capitaine des gardes au marquis de Mosny; et M. de Montpouillan, son fils, forcé de se retirer de la cour.

Le Roy ayant fait une grande provision d'argent pour le payement de ses armées, et mis tout l'ordre nécessaire à Paris, en partist le 5 d'avril; et s'estant arresté quelques jours à Fontainebeleau et à Blois, arriva à Tours sur la fin du mois. Il avoit, quelque peu auparavant, envoyé une déclaration au parlement en faveur de tous ses subjects de la religion prétendue réformée, qui demeureroient dans l'obéissance; dont il tira de grands avantages, car tous ceux de deça la riviere de Loire, qui virent par là leurs consciences et leurs biens en seureté, ne voulant

d'autres, ne voulant point entendre que le septieme mois, qui avoit esté pris pour ouir leurs remonstrances, n'estoit que sur la crainte qu'on ne peust pas sy tost qu'on auroit voulu disposer M. de Fontrailles à sortir de Leitoure; et que l'édit de Nantes donnant pouvoir à tout le monde, tant d'une que d'autre religion, de rentrer dans ses biens avec toute l'autorité et les avantages qui leur appartenoient, la main-levée des biens des ecclésiastiques ne leur faisoit nul tort, ne portant que cela. Et quant aux autres changements faits en Bearn, ils ne contrarioient pas plus à l'édit, puisque Navarreins n'estoit pas place de seureté, et qu'il n'y estoit point parlé de l'union du Bearn avec la France, comme ne préjudiciant en rien à la liberté de conscience, pour laquelle seule l'édit se faisoit.

Il y en a eu qui se sont imaginés que, sur l'opinion qu'ils avoient que M. de Luynes ne vouloit point la guerre, et que luy en faisant peur ils auroient tout ce qu'ils voudroient, ils s'estoient peu à peu engagés plus avant qu'au commencement ils n'avoient prétendu, et de telle sorte qu'enfin ils ne s'en peurent desdire. Mais, par toutes sortes d'apparences, c'estoit un dessein de longtemps prémédité par plusieurs des principaux d'entre eux, dont M. de Rohan estoit le chef et le directeur; voulant que l'édit fust exécuté de tous points en leur faveur, et non pas en celle des catholiques, pour les decrediter et le Roy mesme, gagner tousjours quelque avantage sur luy, et, s'affranchissant petit à petit de la subjection, pouvoir à la fin former une république comme en Hollande. A quoy M. de Rohan, qui prétendoit y tenir la mesme place du prince d'Orange, les ministres et les desputés des villes, eussent bien mieux trouvé leur compte que le reste des grands seigneurs et toute la noblesse; mais beaucoup d'entre eux ne laisserent pas néanmoins de s'y laisser aller.

Ce fust, ce me semble, un peu après le retour du Roy à Paris que mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince, fust accordée avec le prince de Joinville, fils aisné de M. de Guyse; et M. de Joyeuse, qui estoit le second, avec mademoiselle de Luynes; M. de Luynes ayant pensé tenir par ces alliances M. le prince et M. de Guyse plus attachés à ses interets. Mais comme ils n'estoient pas en âge de se marier, et qu'il arriva despuis de grands changements tant en M. de Luynes qui mourust, qu'en M. de Guyse qui fust contraint de sortir de France, ny l'un ny l'autre de ces mariages ne s'acheverent.

Or, quelque envye que M. de Luynes eust de la paix, il luy estoit pourtant presque impossible de l'avoir; car, outre la grande opiniastreté des huguenots pour ceux de Bearn, et que leur assemblée, qui n'estoit, comme j'ay desja dit, composée que de tout ce qu'il y avoit de plus factieux parmy eux, ne demandoit que la guerre, il se trouvoit encore que tous ceux en qui M. de Luynes avoit le plus de confiance la vouloient aussy : M. le prince, parcequ'il n'estoit pas assez consideré dans la paix; M. de Guyse, pour ne perdre point ceste réputation que ses predecesseurs avoient eue de persécuteurs perpétuels des hérétiques; et quant au cardinal de Retz et à M. de Schomberg, qui estoient du conseil, parcequ'ils croyoient, comme en effet il estoit veritable, que l'audace de ceste assemblée de La Rochelle estoit montée sy haut qu'elle ne se pouvoit réprimer que par la force, et que tous autres moyens sy trouveroient inutiles. A quoy le pere Arnoux ajoutoit encore, quand il en parloit M. de Luynes, la reconnoissance qu'il devoit des graces que Dieu venoit tout fraischement de luy faire, et son vœu, dont il ne pouvoit, ce disoit-il, estre dispensé par qui que ce fust, puisqu'il trouvoit une sy légitime occasion de s'en acquiter, et que ce seroit une ingratitude sy grande qu'elle luy attireroit peut-estre à la fin des châtiments égaux aux bienfaits; ce qui ne l'embarrassoit pas peu. Mais ce qui y contribuoit le plus estoit le Roy : car ayant dès sa jeunesse fait ses petites compagnies de gens de pied que j'ay desja dit, et ausquelles il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et toutes les autres factions de guerre qu'il pouvoit; ces choses, qui ne sembloient alors que des bagatelles et des jeux d'enfants, se trouverent enfin très importantes, l'ayant sy bien accoutumé à entendre parler de la guerre, et à en faire son principal divertissement, que dès que son sang commença à bouillonner, il voulust passer des représentations aux verités et des discours aux effets, ainsy qu'il s'estoit desja veu au Pont-de-Cé.

Tout l'hiver néanmoins ne produisist autre chose que des escritures publiées de part et d'autres, et ces voyages faits à La Rochelle par M. de Favas, qui eust peu mieux que tout autre, s'il y eust agy de bonne foy, porter les esprits à l'accommodement; mais sy ses interests l'obligeoient à le desirer, tirant comme desputé beaucoup d'argent du Roy, et se trouvant en grande considération dans la cour, son humeur naturelle (ayant tousjours esté des plus eschauffés dans le party) et ses anciennes liaisons avec les plus séditieux l'emportoient de telle sorte, que tout le monde a creu qu'il servist plustost à les aigrir qu'à les ramener.

Tellement que M. de Luynes voyant les choses en cest estat, et que le Roy seroit forcé d'aller

bientost à Tours pour estre plus près de La Rochelle, il voulust auparavant voir les places qu'il avoit nouvellement eues en Picardie, et y mena le Roy.

[1621] Estant à Calais, on envoya un ambassadeur en Angleterre, tant pour satisfaire à la coutume, se pratiquant ainsy toutes les fois que les roys s'en approchent sy près, que pour menager le roy de la Grand'Bretagne, et l'empescher de prendre part dans tout ce qu'on avoit à desmesler avec les huguenots, où il pouvoit faire une grande figure s'il eust voulu y entrer; luy faisant voir comme ils n'avoient aucuns subjects de se plaindre, les edicts estant fort bien entretenus, et n'ayant pas moins de liberté pour leurs biens et pour leurs consciences que les catholiques mesmes; de sorte qu'il paroissoit clairement qu'il ne tendoient qu'à se soustraire de son obéissance.

M. de Chaulnes fust choisy pour faire ce voyage, où, comme frere du favory, il mena une grande compagnie. Il y fust fort bien receu, et en rapporta de très bonnes paroles, ce Roy-là n'ayant jamais voulu favoriser aucuns rebelles contre le Roy, bien que plusieurs de son pays qui le desiroient l'en pressassent fort, et luy en fissent voir toutes les conséquences.

Ensuite de quoy M. de Luynes voyant qu'il alloit avoir la guerre, et que sa faveur estoit si grande qu'elle luy pouvoit faire obtenir tout ce qu'il voudroit, il se résolust, pour estre le premier dans l'armée aussy bien que dans la cour, de se faire faire connestable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. d'Esdiguieres, qui estoit en estat d'y pretendre, tant pour sa grande réputation dans les armes et son inviolable fidelité, que parcequ'il falloit le tenir content à cause du Dauphiné, qui estoit tout entre ses mains, et pour montrer qu'on ne vouloit pas faire une guerre de religion : mais comme il estoit bon serviteur du Roy, et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de mareschal-de-camp général, qu'on luy donna.

L'ambition qu'eust M. de Luynes de s'eslever à ceste sy haute dignité sans en avoir les qualités requises, ne s'estant jamais fait de connestable qui n'eust point esté à la guerre, et sans estre en réputation de grand capitaine, ne fust pas seulement condamnée de tout le monde, mais luy eust encore vraysemblablement cousté fort cher, s'il eust vescu plus longtemps qu'il ne fist; car l'affection du Roy, qui avoit esté jusques la fort entiere, se rouva bientost après entamée, parcequ'estant arrivé à l'armée, ou il n'alloit pas partout où il devoit, ou quand il le faisoit et qu'il y vouloit ordonner quelque chose, c'estoit de sy mauvaise grace que le Roy, qui n'estoit pas de mesme, et le sçavoit admirablement bien faire, ne pouvoit s'empescher d'en rire et de s'en moquer avec quelques uns, qui prirent de là occasion de luy parler de beaucoup de choses qu'on n'avoit encore osé luy dire.

M. le prince aida fort à luy en faire prendre la résolution, M. de Luynes n'osant quasy s'en déclarer, quelque envye qu'il en eust, jusques à ce qu'il vist que non seulement M. le prince ne le désapprouvoit pas, mais qu'il l'en pressoit; ce dont tout le monde s'estonna, tant on le trouvoit hors de propos. Mais il me dist l'année d'après, comme il alloit commander l'armée en Guienne, que c'estoit parcequ'enyvré de son bonheur, M. de Luynes vivoit fort mal avec tous ses amis, et que luy en particulier avoit de grands subjects de s'en plaindre; mais que tenant de luy sa liberté, il n'avoit pas voulu s'en ressentir autrement qu'en l'eslevant sy haut qu'il luy fallust enfin tomber, ces sortes de faveurs, aussy bien que toutes les autres choses que la fortune donne, ne pouvant pas longtemps demeurer en un mesme estat, et tombant quasy tousjours dès qu'elles ne sçauroient plus monter.

Cependant M. de La Force se conduisoit de telle sorte en Bearn, y faisant venir des troupes estrangeres, fortifiant de petits chasteaux, et tesmoignant en toutes rencontres qu'il ne cherchoit qu'à restablir les affaires en l'estat d'auparavant, que le Roy fust obligé de luy mander de désarmer et de s'absenter du pays, jusques à ce que les choses y fussent plus assurées, et tous les subjects de jalousie passés; à quoy n'ayant pas voulu obéir, et demandant, pour gagner temps, de pouvoir faire entendre ses raisons au Roy, qu'il fondoit principalement sur les entreprises de M. de Poyanne, qui avoit armé sans sa permission, M. d'Espernon y fust envoyé pour l'en chasser. Ce qu'ayant fait fort aisement, le gouvernement luy fust osté, et donné au mareschal de Thémines; sa charge de capitaine des gardes au marquis de Mosny; et M. de Montpouillan, son fils, forcé de se retirer de la cour.

Le Roy ayant fait une grande provision d'argent pour le payement de ses armées, et mis tout l'ordre nécessaire à Paris, en partist le 5 d'avril; et s'estant arresté quelques jours à Fontainebeleau et à Blois, arriva à Tours sur la fin du mois. Il avoit, quelque peu auparavant, envoyé une déclaration au parlement en faveur de tous ses subjects de la religion prétendue réformée, qui demeureroient dans l'obéissance; dont il tira de grands avantages, car tous ceux de deça la riviere de Loire, qui virent par là leurs consciences et leurs biens en seureté, ne voulant

d'autres, ne voulant point entendre que le septieme mois, qui avoit esté pris pour ouir leurs remonstrances, n'estoit que sur la crainte qu'on ne peust pas sy tost qu'on auroit voulu disposer M. de Fontrailles à sortir de Leitoure; et que l'édit de Nantes donnant pouvoir à tout le monde, tant d'une que d'autre religion, de rentrer dans ses biens avec toute l'autorité et les avantages qui leur appartenoient, la main-levée des biens des ecclésiastiques ne leur faisoit nul tort, ne portant que cela. Et quant aux autres changements faits en Bearn, ils ne contrarioient pas plus à l'édit, puisque Navarreins n'estoit pas place de seureté, et qu'il n'y estoit point parlé de l'union du Bearn avec la France, comme ne préjudiciant en rien à la liberté de conscience, pour laquelle seule l'édit se faisoit.

Il y en a eu qui se sont imaginés que, sur l'opinion qu'ils avoient que M. de Luynes ne vouloit point la guerre, et que luy en faisant peur ils auroient tout ce qu'ils voudroient, ils s'estoient peu à peu engagés plus avant qu'au commencement ils n'avoient prétendu, et de telle sorte qu'enfin ils ne s'en peurent desdire. Mais, par toutes sortes d'apparences, c'estoit un dessein de longtemps prémédité par plusieurs des principaux d'entre eux, dont M. de Rohan estoit le chef et le directeur; voulant que l'édit fust exécuté de tous points en leur faveur, et non pas en celle des catholiques, pour les decrediter et le Roy mesme, gagner tousjours quelque avantage sur luy, et, s'affranchissant petit à petit de la subjection, pouvoir à la fin former une république comme en Hollande. A quoy M. de Rohan, qui prétendoit y tenir la mesme place du prince d'Orange, les ministres et les desputés des villes, eussent bien mieux trouvé leur compte que le reste des grands seigneurs et toute la noblesse; mais beaucoup d'entre eux ne laisserent pas néanmoins de s'y laisser aller.

Ce fust, ce me semble, un peu après le retour du Roy à Paris que mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince, fust accordée avec le prince de Joinville, fils aisné de M. de Guyse; et M. de Joyeuse, qui estoit le second, avec mademoiselle de Luynes; M. de Luynes ayant pensé tenir par ces alliances M. le prince et M. de Guyse plus attachés à ses interets. Mais comme ils n'estoient pas en âge de se marier, et qu'il arriva despuis de grands changements tant en M. de Luynes qui mourust, qu'en M. de Guyse qui fust contraint de sortir de France, ny l'un ny l'autre de ces mariages ne s'acheverent.

Or, quelque envye que M. de Luynes eust de la paix, il luy estoit pourtant presque impossible de l'avoir; car, outre la grande opiniastreté des huguenots pour ceux de Bearn, et que leur assemblée, qui n'estoit, comme j'ay desja dit, composée que de tout ce qu'il y avoit de plus factieux parmy eux, ne demandoit que la guerre, il se trouvoit encore que tous ceux en qui M. de Luynes avoit le plus de confiance la vouloient aussy : M. le prince, parcequ'il n'estoit pas assez consideré dans la paix; M. de Guyse, pour ne perdre point ceste réputation que ses predecesseurs avoient eue de persécuteurs perpétuels des hérétiques; et quant au cardinal de Retz et à M. de Schomberg, qui estoient du conseil, parcequ'ils croyoient, comme en effet il estoit veritable, que l'audace de ceste assemblée de La Rochelle estoit montée sy haut qu'elle ne se pouvoit réprimer que par la force, et que tous autres moyens sy trouveroient inutiles. A quoy le pere Arnoux ajoutoit encore, quand il en parloit M. de Luynes, la reconnoissance qu'il devoit des graces que Dieu venoit tout fraischement de luy faire, et son vœu, dont il ne pouvoit, ce disoit-il, estre dispensé par qui que ce fust, puisqu'il trouvoit une sy légitime occasion de s'en acquiter, et que ce seroit une ingratitude sy grande qu'elle luy attireroit peut-estre à la fin des châtiments égaux aux bienfaits; ce qui ne l'embarrassoit pas peu. Mais ce qui y contribuoit le plus estoit le Roy : car ayant dès sa jeunesse fait ses petites compagnies de gens de pied que j'ay desja dit, et ausquelles il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et toutes les autres factions de guerre qu'il pouvoit; ces choses, qui ne sembloient alors que des bagatelles et des jeux d'enfants, se trouverent enfin très importantes, l'ayant sy bien accoutumé à entendre parler de la guerre, et à en faire son principal divertissement, que dès que son sang commença à bouillonner, il voulust passer des représentations aux verités et des discours aux effets, ainsy qu'il s'estoit desja veu au Pont-de-Cé.

Tout l'hiver néanmoins ne produisist autre chose que des escritures publiées de part et d'autres, et ces voyages faits à La Rochelle par M. de Favas, qui eust peu mieux que tout autre, s'il y eust agy de bonne foy, porter les esprits à l'accommodement; mais sy ses interests l'obligeoient à le desirer, tirant comme desputé beaucoup d'argent du Roy, et se trouvant en grande considération dans la cour, son humeur naturelle (ayant tousjours esté des plus eschauffés dans le party) et ses anciennes liaisons avec les plus séditieux l'emportoient de telle sorte, que tout le monde a creu qu'il servist plustost à les aigrir qu'à les ramener.

Tellement que M. de Luynes voyant les choses en cest estat, et que le Roy seroit forcé d'aller

bientost à Tours pour estre plus près de La Rochelle, il voulust auparavant voir les places qu'il avoit nouvellement eues en Picardie, et y mena le Roy.

[1621] Estant à Calais, on envoya un ambassadeur en Angleterre, tant pour satisfaire à la coutume, se pratiquant ainsy toutes les fois que les roys s'en approchent sy près, que pour menager le roy de la Grand'Bretagne, et l'empescher de prendre part dans tout ce qu'on avoit à desmesler avec les huguenots, où il pouvoit faire une grande figure s'il eust voulu y entrer; luy faisant voir comme ils n'avoient aucuns subjects de se plaindre, les edicts estant fort bien entretenus, et n'ayant pas moins de liberté pour leurs biens et pour leurs consciences que les catholiques mesmes; de sorte qu'il paroissoit clairement qu'il ne tendoient qu'à se soustraire de son obéissance.

M. de Chaulnes fust choisy pour faire ce voyage, où, comme frere du favory, il mena une grande compagnie. Il y fust fort bien receu, et en rapporta de très bonnes paroles, ce Roy-là n'ayant jamais voulu favoriser aucuns rebelles contre le Roy, bien que plusieurs de son pays qui le desiroient l'en pressassent fort, et luy en fissent voir toutes les conséquences.

Ensuite de quoy M. de Luynes voyant qu'il alloit avoir la guerre, et que sa faveur estoit si grande qu'elle luy pouvoit faire obtenir tout ce qu'il voudroit, il se résolust, pour estre le premier dans l'armée aussy bien que dans la cour, de se faire faire connestable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. d'Esdiguieres, qui estoit en estat d'y pretendre, tant pour sa grande réputation dans les armes et son inviolable fidelité, que parcequ'il falloit le tenir content à cause du Dauphiné, qui estoit tout entre ses mains, et pour montrer qu'on ne vouloit pas faire une guerre de religion : mais comme il estoit bon serviteur du Roy, et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de mareschal-de-camp général, qu'on luy donna.

L'ambition qu'eust M. de Luynes de s'eslever à ceste sy haute dignité sans en avoir les qualités requises, ne s'estant jamais fait de connestable qui n'eust point esté à la guerre, et sans estre en réputation de grand capitaine, ne fust pas seulement condamnée de tout le monde, mais luy eust encore vraysemblablement cousté fort cher, s'il eust vescu plus longtemps qu'il ne fist; car l'affection du Roy, qui avoit esté jusques la fort entiere, se rouva bientost après entamée, parcequ'estant arrivé à l'armée, ou il n'alloit pas partout où il devoit, ou quand il le faisoit et qu'il y vouloit ordonner quelque chose, c'estoit de sy mauvaise grace que le Roy, qui n'estoit pas de mesme, et le sçavoit admirablement bien faire, ne pouvoit s'empescher d'en rire et de s'en moquer avec quelques uns, qui prirent de là occasion de luy parler de beaucoup de choses qu'on n'avoit encore osé luy dire.

M. le prince aida fort à luy en faire prendre la résolution, M. de Luynes n'osant quasy s'en déclarer, quelque envye qu'il en eust, jusques à ce qu'il vist que non seulement M. le prince ne le désapprouvoit pas, mais qu'il l'en pressoit; ce dont tout le monde s'estonna, tant on le trouvoit hors de propos. Mais il me dist l'année d'après, comme il alloit commander l'armée en Guienne, que c'estoit parcequ'enyvré de son bonheur, M. de Luynes vivoit fort mal avec tous ses amis, et que luy en particulier avoit de grands subjects de s'en plaindre; mais que tenant de luy sa liberté, il n'avoit pas voulu s'en ressentir autrement qu'en l'eslevant sy haut qu'il luy fallust enfin tomber, ces sortes de faveurs, aussy bien que toutes les autres choses que la fortune donne, ne pouvant pas longtemps demeurer en un mesme estat, et tombant quasy tousjours dès qu'elles ne sçauroient plus monter.

Cependant M. de La Force se conduisoit de telle sorte en Bearn, y faisant venir des troupes estrangeres, fortifiant de petits chasteaux, et tesmoignant en toutes rencontres qu'il ne cherchoit qu'à restablir les affaires en l'estat d'auparavant, que le Roy fust obligé de luy mander de désarmer et de s'absenter du pays, jusques à ce que les choses y fussent plus assurées, et tous les subjects de jalousie passés; à quoy n'ayant pas voulu obéir, et demandant, pour gagner temps, de pouvoir faire entendre ses raisons au Roy, qu'il fondoit principalement sur les entreprises de M. de Poyanne, qui avoit armé sans sa permission, M. d'Espernon y fust envoyé pour l'en chasser. Ce qu'ayant fait fort aisement, le gouvernement luy fust osté, et donné au mareschal de Thémines; sa charge de capitaine des gardes au marquis de Mosny; et M. de Montpouillan, son fils, forcé de se retirer de la cour.

Le Roy ayant fait une grande provision d'argent pour le payement de ses armées, et mis tout l'ordre nécessaire à Paris, en partist le 5 d'avril; et s'estant arresté quelques jours à Fontainebeleau et à Blois, arriva à Tours sur la fin du mois. Il avoit, quelque peu auparavant, envoyé une déclaration au parlement en faveur de tous ses subjects de la religion prétendue réformée, qui demeureroient dans l'obéissance; dont il tira de grands avantages, car tous ceux de deça la riviere de Loire, qui virent par là leurs consciences et leurs biens en seureté, ne voulant

point quitter leurs maisons, ceux de Guienne et de Languedoc se trouverent sy foibles, qu'au lieu de pouvoir mettre des armées en campagne comme ils avoient fait autrefois, ils n'eurent pas seulement de quoy garnir toutes leurs places.

Or le Roy, qui avoit laissé, quand il revint de Bearn, une partie de ses troupes en Guienne et en Poitou, ayant esté averty que ceux de l'assemblée de La Rochelle, parmy plusieurs projects qu'ils faisoient, pretendoient principalement fournir sy bien Saint-Jean-d'Angely de toutes choses qu'il pourroit servir de bouclier à La Rochelle, et fermer de ce costé là l'entrée dans le pays d'Aunis, manda à M. d'Auriac, mareschal de camp qui commandoit les troupes de Poitou, de les tirer des garnisons, et de s'approcher de Saint-Jean pour observer tout ce qui s'y feroit, et de luy en donner avis, sans ordre toutefois de rompre. Ce que M. d'Auriac ayant fait, il alla loger à Saint-Julien-du-Sault, qui n'en est qu'à un quart de lieue, et où il y a un pont sur la riviere de Boutonne; et s'estant fortifié, tant à la teste du pont qu'à toutes les autres avenues, M. de Rohan vint dès le lendemain au matin, avec quarante ou cinquante chevaux, sur une petite eminence qui est assés proche du pont, faisant faire force fanfares à ses trompettes et des caracolles à sa cavallerie, comme sy elle eust demandé à tirer quelques coups de pistolets; à quoy n'ayant point esté respondu, il s'en retourna.

M. d'Auriac, piqué de ceste bravade, et voulant tout du moins luy rendre la pareille, fist sortir à deux jours de là toutes ses troupes, et les mist en bataille à la veue de Saint-Jean. Or cinq compagnies du régiment de Piémont, avec quelques autres de celuy de Normandie, qui ne faisoient qu'un bataillon, parceque le reste de ces régiments estoit en Guienne, s'estant trouvées à la gauche et vis à vis du faubourg de Mata, où ceux de Saint-Jean avoient fait une barricade qu'ils gardoient avec beaucoup de monde, il vint envye au marquis de Fontenay, qui, comme mestre de camp du régiment de Piémont, commandoit ce bataillon, et à tous les capitaines, sans en avoir l'ordre ny l'envoyer demander, mais comme par une inspiration, d'aller à ceste barricade, et d'en chasser les ennemis. Et partant au mesme temps sans davantage consulter, ceux de la ville ne les virent pas plus tost marcher vers eux, qu'ils tirerent quelques coups de canon, dont un entre autres tua le cheval du marquis de Fontenay, comme il venoit de descendre se voyant près de la barricade, de laquelle ne s'estant fait qu'une simple descharge, elle fust emportée sans difficulté. Mais ayant passé outre, et suivy les ennemis de sy près que s'ils n'eussent diligemment fermé la porte de la ville on y seroit entré avec eux, ils furent contraints, pour se mettre à couvert, de se loger dans une maison ruinée, où, s'estant fortifié le mieux qu'il se peust, le marquis de Fontenay envoya demander des munitions à M. d'Auriac, et luy dire le lieu où il estoit, et les avantages qui s'en pourroient tirer: mais luy, qui estoit en colere de ce qui c'estoit fait (car n'ayant point d'ordre de la cour de rompre, il craignoit que cela n'y fust mal receu), au lieu de luy faire porter des munitions, luy manda de se retirer tout-à-l'heure. C'est ce qui se trouvoit assés difficile de jour, la rue estant enfilée, et les autres passages descouverts de tous costés. Enfin toutefois M. de Fontenay ne pouvant pas demeurer là contre l'ordre, il prist par dans un jardin où il pouvoit estre le moins veu; et s'estant mis à la queue avec trois ou quatre officiers pour faire teste en cas que les ennemis voulussent sortir, il gagna une maison où ils furent à couvert, sans autre perte que de cinq ou six soldats. Un capitaine du régiment de Normandie y receut une mousquetade qui luy perça la cuisse, comme il estoit à demy entré dans la maison. Voilà comment se fist la déclaration de la guerre du costé du Roy.

Le Roy en receust la nouvelle comme d'une chose qu'il falloit aussy bien faire, pour les divers attentats que les huguenots faisoient tous les jours en beaucoup d'autres lieux; ayant mesme esté obligé d'aller à Saumur et de s'en assurer, sur l'avis qu'il avoit eu qu'on y devoit envoyer force gens, et que M. Duplessis-Mornay ne les pourroit peut-estre pas empescher d'y entrer, et de se rendre maistres du château, ayant un ordre de l'assemblée pour sa garnison, qui estoit toute huguenote; après quoy ils en feroient une place d'armes capable de recevoir tous ceux qui iroient des provinces deçà la riviere de Loire, et d'y arrester si longtemps le Roy, que ceux de Guienne et de Languedoc auroient loisir de fortifier leurs places, dont la plus grande partie se trouvoit en fort mauvais estat. Quelques uns ont creu qu'on avoit seulement apprehendé qu'ils le fissent, voyant les grands avantages qu'ils en eussent tiré: mais, quoy qu'il en soit, le Roy y alla; et M. Duplessis n'ayant pas osé luy en refuser les portes, en fust retiré, et le comte de Sault, petit-fils de M. d'Esdiguieres, et encore huguenot, mis en sa place.

Ce qui s'estoit fait à Saint-Jean, quoyque peu considérable, obligea néanmoins le Roy d'y envoyer le mareschal de Brissac pour commander l'armée, et donna une telle émulation à beaucoup

de gens de la cour, qu'ils vinrent à Saint-Julien; mais comme il n'y avoit encore guere de troupes, on ne peust pas empescher qu'un secours de cinq ou six cents hommes, que ceux de l'assemblée de La Rochelle y envoyerent, n'y entrast la nuit; et il ne s'y fist autre chose, mesme despuis l'arrivée du mareschal de Brissac, sinon de destourner un canal de la riviere qui faisoit moudre les moulins de Saint-Jean, où M. de Chalais fust dangereusement blessé d'une mousquetade dans le ventre, et aller après reconnoistre le faubourg d'Aunis pour y faire un logement, où M. d'Elbœuf receust un coup de mousquet qui passa entre les deux os de sa jambe sans les rompre.

M. de Rohan voyant cela, et aymant mieux aller en Languedoc et en la haute Guienne, dont l'assemblée luy avoit donné la charge, que de s'enfermer dans Saint-Jean et d'y estre assiegé, en partist sur ce mesme temps, y laissant toutes ses troupes, et M. de Soubise pour y commander.

Peu de jours après on eust advis que M. du Maine ayant sceu ce qui s'estoit fait à Saint-Jean, et que les huguenots avoient pris Caumont sur la riviere de Garonne, les en avoit chassés, et se disposoit à assiéger Nerac. De sorte que la guerre s'estant ainsy déclarée de toutes parts, le Roy envoya M. d'Esdiguieres à Saint-Jean pour y commander l'armée : ce qui en fist partir le mareschal de Brissac, qui, comme plus ancien mareschal de France, ne vouloit pas luy obéir, quoyqu'il fust mareschal-de-camp général. Le Roy suivist bientost après, et y arriva le jour que M. d'Esdiguieres avoit fait attaquer le faubourg de Taillebourg pour y faire un logement.

Ceux de Saint-Jean s'y estoient fortifiés dans un portail qui finissoit autrefois le faubourg, et devant lequel il y avoit un fossé rompant le pont, et n'y laissant qu'une planche pour y passer, et par deux barricades faites l'une ensuite de l'autre dans la rue, que la courtine de la ville deffendoit; mais ils abandonnerent le portail aussytost que, s'estant tiré deux volées de canon, ils en virent la porte rompue, et les barricades à mesure qu'on y alla; mettant le feu en se retirant à de la paille préparée pour cest effet dans quelques maisons, dont tout le faubourg fust bruslé.

Le comte de Maurevel et le marquis de Fontenay, maistre-de-camp des regiments de Piemont et de Champagne, firent l'attaque, et emporterent le portail et toutes les barricades. Le comte de Maurevel y fust tué; M. de Chevreuse, le cardinal de Guyse, qui vouloit quitter le cardinalat, et se faire chevalier de Malte; le marquis de Thémines, messieurs de Bressieux, de Chaudebonne, et quantité d'autres volontaires, y furent aussy, et y firent merveille, tout le monde y estant en pourpoint. Le jeune comte de Maurevel eust la charge de son pere.

Le Roy allant à Saint-Jean, tous les gouverneurs des places huguenotes de Poitou où il fust luy ouvrirent les portes, et les autres se déclarerent pour luy; et d'autant que l'assemblée de La Rochelle avoit donné le commandement de la basse Guienne à M. de La Force, auquel M. de Boisse-Pardaillan ne vouloit pas obéir, il se declara en ce mesme temps pour le Roy, comme fist aussy M. de Castelnau, gouverneur du Mont-de-Marsan, et quelques autres.

Dès le lendemain que le Roy fust arrivé, le siege fust commencé; l'on fist deux attaques, l'une entre le faubourg de Mata et celuy d'Auny, commandée par les mareschaux de Praslin et de Saint-Geran, avec les régiments des Gardes, de Navarre et autres, et messieurs de Créquy, de Saint-Luc et le marquis de Thémines pour mareschaux de camp; et l'autre au faubourg de Saint-Eutrope, que le mareschal de Chaulnes commandoit avec les régiments de Piémont, Champagne, Normandie et Rambure, et messieurs de Termes et de la Rochefoucaut pour mareschaux de camp. L'on envoya sommer M. de Soubise par un héraut; mais cela ne servist de rien.

Il se trouva lors à l'armée une sy grande quantité de volontaires, qu'on en estoit fort empesché; car autant qu'ils pourroient estre bons pour un jour de bataille, ou mesme pour une guerre de campagne, ils sont tout-à-fait incommodes dans les sieges, où les choses se conduisant d'autre façon, un sy grand nombre de gens qui voudroient tousjours estre les premiers partout embarrassent la pluspart du temps plus qu'ils ne servent, et se font souvent tuer et tuer les autres fort mal à propos. Le jour que se fist l'attaque du faubourg Saint-Eutrope, il en vint plus de huit cents qui la vouloient faire, et l'oster à M. de Fontenay et au régiment de Piémont, qui en avoient la charge; et sans M. d'Esdiguieres, qui leur fust commander de la part du Roy de s'en retourner, je crois qu'ils ne l'auroient pas fait, tant ils s'y opiniastroient.

Sur ce temps là M. de Bassompierre revint de son ambassade extraordinaire d'Espagne. Il y estoit allé à cause de la révolte des Valtolins, supportés par le roy d'Espagne, contre les Grisons alliés du Roy; et il avoit fait un traité pour cela. Mais comme le roy d'Espagne mourust devant qu'il en fust party, les grands changements qui arriverent après dans sa cour, et toutes les affaires que le Roy eust, en empescherent l'exécution. Il servist de mareschal de camp dans l'attaque des gardes.

Les assiégés ne disputerent point du tout leurs dehors, et ne firent que peu de sorties, et encore très foibles. De sorte que du costé des gardes on fist les approches et l'ouverture mesme du fossé, sans autre empeschement que de force mousquetades tirées, dont M. de La Valette, le comte de Palluau, premier maistre d'hostel du Roy, et autres, furent blessés, et M. de Carbon tué.

Il ne se rencontra pas plus de difficulté à celuy de Saint-Eutrope; car on estoit au pied d'un dehors où il n'y avoit point de fossé, quand ils parlerent de se rendre: en quoy ils ne laisserent de faire grand plaisir à tout le monde, car l'ignorance de ce temps là pour l'attaque des places estoit telle, que les gardes ayant un fossé fort profond à passer, et les autres à monter sur le dehors, derriere lequel il y avoit aussy un fossé, pour peu qu'ils eussent esté deffendus, on en eust eu pour longtemps. Il est bien vray qu'on auroit peu estre fort aidé par un ingénieur italien nommé Gamurin, lequel ayant servy en Flandre sous le marquis Spinola, et veu la maniere dont il attaquoit les places, sçavoit assurement quelque chose; mais comme il parloit peu, et mauvais françois, et que tous les autres estoient contre luy, et particulierement le baron de Chaban, qui faisoit grand bruit, il en estoit tellement troublé, et M. le connestable aussy, qu'on n'en tiroit pas tout l'avantage qui se pouvoit.

Lorsque ceux de l'attaque de Saint-Eutrope furent à quelque cent pas du dehors où ils vouloient aller, Gamurin voyant l'envye qu'ils avoient d'y estre attachés, les en fist plus approcher en une nuit qu'on n'eust fait par les voies ordinaires en trois ou quatre, y allant tout droit avec des gabions rangés de telle sorte qu'il y en avoit tousjours un qui couvroit ceux qui passoient: dont les assiegés furent le matin fort estonnés, et sortirent aussytost pour les renverser ou brusler. Mais comme on avoit fait un bon corps de garde au bout, on les repoussa aisement; de sorte qu'ils se réduisirent, jugeant bien qu'ils n'avoient pas peu estre tout remplis en sy peu de temps, à tirer sy souvent dessus qu'il fist fort dangereux d'y passer tant que le jour dura, et jusques à ce que la nuit estant venue, on y mist de la terre : ce qui rendist le chemin plus seur.

Quant à la capitulation, elle fust qu'ils sortiroient avec armes et bagages, et seroient conduits à La Rochelle : mais ils n'emmenerent point de canon, et les habitants perdirent tous leurs priviléges, et entre autres celuy de noblesse pour leur maire, comme ils l'ont à Poitiers. Le siége fust commencé le premier juin, et on y entra la veille de la Saint Jean, comme sy Dieu n'eust pas voulu que la feste de ce grand saint se passast encore ceste année là sans y estre célébrée, ainsy qu'elle le fust fort solemnellement, le Roy et toute la cour y ayant assisté.

Ceste place, que les huguenots tenoient quasy pour imprenable à cause de la longue résistance qu'elle fist après la bataille de Moncontour à l'armée victorieuse, et à tout le reste des forces de la France que le roy Charles y mena, ayant esté sy tost prise, donna une telle espouvante à toutes les autres, que, hors La Rochelle, Clerac et Montauban, il n'y en eust pas une qui creust pouvoir résister. Et ce qui augmentoit encore leur estonnement et les mettoit quasy au desespoir, c'est que n'ayant subsisté dans les guerres précédentes que par les secours qu'ils tiroient, soit de ceux de deçà la rivière de Loire, soit d'Allemagne ou d'Angleterre, ils ne voyoient lors aucun lieu d'où ils peussent rien esperer; car comme quand Dieu veut que les choses réussissent d'une façon il fait que tout cadre pour cela, il se trouva aussy que, ne se faisant point une guerre de religion, ceux de deçà la riviere de Loire n'y prirent aucune part, que les protestants d'Allemagne estoient plus en estat de demander assistance que d'en donner, et que le roy de la Grand'Bretagne estoit tellement ennemy de la guerre, mais principalement de celle faite par des révoltés, qu'il avoit abandonné le comte palatin son gendre. Mais ce qui est encore plus à admirer, et qui fait voir combien Dieu a voulu favoriser les desseins du Roy, c'est que les protestants sont tousjours demeurés en cest estat jusques à ce qu'il ait eu achevé avec les huguenots, et ne se sont point relevés que quand il en a eu besoin pour empescher que la maison d'Austriche, par l'assujettissement entier de l'Allemagne, ne peust pretendre à celuy de tout le reste du monde.

Les deux Reines avoient suivy le Roy jusques à Saint-Jean, la Reine mere demeurant à Mata et la Reine à Brisambourg; mais celle-cy ne le quitta point durant tout le voyage, et la Reine mere alla l'attendre à Paris. Le cardinal de Guyse mourust sur ce temps là de maladie, et tous ses bénéfices furent donnés à un des enfants de M. de Guyse.

Le Roy ayant laissé une garnison dans Saint-Jean pour en faire démolir les fortifications, alla à Pont, place tenue aussy par les huguenots, qui ouvrist les portes, comme firent Castillon, Bergerac et Sainte-Foy, sur la riviere de Dordogne; Tonneins, Monheur et autres, sur la Garonne. De sorte qu'il n'y eust que Clerac qui fist le contraire, et se voulust deffendre; mais huit jours en virent la fin, s'estant rendu à composition.

M. de Termes fust tué aux approches; en quoy le Roy fist une grande perte, estant un de ceux de l'armée le plus capable de servir.

Il en avoit eu la nuit de devant quelque pressentiment; car, bien que la mode de ce temps là fust d'aller partout sans armes, et que luy-mesme l'eust tousjours fait, il vouloit néanmoins ce jour-là s'armer, et demanda le matin au marquis de Fontenay, comme s'il eust esté honteux de l'estre tout seul, s'il ne s'armeroit point, disant qu'il ne falloit pas se faire tuer pour un homme qui n'en sçauroit aucun gré, entendant parler du connestable de Luynes; surquoy luy, qui jugea bien que c'estoit qu'il avoit envye de le faire, luy ayant respondu qu'ouy, il commanda aussytost à un de ses valets de chambre de porter ses armes à la teste du régiment des Gardes, où il devoit servir, et de l'y attendre; et comme on ne sçauroit éviter sa mort quand l'heure en est venue, cest ordre qu'il donna fust vraysemblablement cause de la sienne, l'ayant empesché d'avoir ses armes, qui estoient bonnes et à l'espreuve, quand il en eust besoin. Car M. d'Esdiguieres s'estant arresté en un certain lieu, en attendant que toutes les troupes qui venoient de loin fussent arrivées, et s'y trouvant incommodé par des mousquetaires sortis de Clerac, qui, à la faveur d'un petit ruisseau et de quelques arbres, tiroient sur luy, il envoya les chasser par M. de Brissac, qui passoit par là avec sa compagnie du régiment des Gardes pour aller à son rendés-vous; lequel voulant demeurer quand le marquis de Fontenay et le régiment de Piémont qui devoient faire ceste attaque furent venus, et M. d'Esdiguieres lui ayant permis, et d'aller conjointement avec eux à une barricade faite sur une petite eminence qui bouchoit le chemin de Clerac, M. de Termes, qui se trouva sur ce mesme temps auprès de M. d'Esdiguieres, ne voulust pas, quoyqu'il n'eust point d'armes, quitter ceste compagnie, qui estoit de celles qu'il devoit commander; et se mettant à sa teste, prist par dans le chemin, comme le régiment de Piémont par le dehors. De sorte que tout ce qui fust tiré de ceste barricade portant sur luy et sur ceux qu'il menoit, parceque toutes les canonnieres s'y adressoient, il receust une mousquetade au travers du corps, dont il mourust le lendemain : ce qui ne seroit pas arrivé s'il eust esté armé comme il en avoit eu envye. Un lieutenant du régiment des Gardes, un sergent et quantité de soldats furent aussy tués avec luy.

La ville de Clerac estant, du costé qu'on y alloit, quasy toute environnée d'une petite colline dont le haut est hors de la portée du canon, cela donnoit une telle facilité d'en voir faire les approches en seureté, que le Roy y fust, la Reine avec toutes ses dames, tous ceux du conseil, et presque tout le reste de la cour.

Il arriva un fort grand désordre quand la garnison en sortist; car toute l'armée n'ayant point esté mise en bataille, ainsy qu'il se doit tousjours faire en semblables occasions pour tenir chacun dans le devoir, il s'en desbanda un grand nombre qui l'allerent attendre sur leur chemin, et la pillerent, sans que ceux qui avoient esté ordonnés pour les voir sortir le peussent empescher, n'ayant point de troupes avec eux; de quoy M. le connestable fust fort blasmé : mais la chose estant faite, il n'y avoit point de remede.

Clerac pris, on y laissa des gens pour en faire raser les fortifications, comme on avoit fait à toutes les autres places qui s'estoient rendues; après quoy M. le connestable se trouva l'esprit fort partagé entre deux différents avis qu'on luy donnoit; car les uns vouloient que, laissant M. du Maine avec son armée pour prendre toutes les petites places qu'il y avoit autour de Montauban, y faire le degast et enfin le bloquer, le Roy passast en Languedoc, où toutes les villes estant mal fortifiées, il ne trouveroit nulle résistance; et que Montauban demeurant après cela tout seul et sans secours, tomberoit infailliblement de luy-mesme devant que l'hiver fust passé. Mais les autres luy conseilloient d'aller droit à Montauban, se fondant sur l'estonnement des habitants, les intelligences qu'on y avoit, et que les clefs de toutes les autres villes estant dans celle-là, ce seroit espargner bien du temps et de la peine au Roy et à l'armée; joint qu'il ne seroit peut-estre pas sy aisé qu'on s'imaginoit de reduire Montpellier, Nismes et autres grosses villes du Languedoc, qui pouvoient tirer beaucoup de gens des Cevennes.

Cest avis fust enfin suivy par M. le connestable; mais quoyqu'il fust apparemment le plus mauvais, puisqu'il se fondoit en partie sur des intelligences dont l'évépement est ordinairement fort incertain, comme en effet celles-là manquerent, il n'eust pas néanmoins laissé de réussir, sy M. le connestable, aveuglé par tant d'heureux succès, et cherchant peut-estre aussy à menager quelque chose, ne considerant pas que dans la guerre le meilleur menage se trouve tousjours dans ce qui la peust faire le plus tost finir, n'eust contremandé six ou sept mille hommes que M. de Vendosme avoit levés en Bretagne, et qui estoient tous prets de s'embarquer pour aller par mer à Bordeaux, et de là, en remontant la Garonne et le Tarn, à Montauban; car avec cela on eust peu faire deux quartiers plus qu'on ne fist qui eussent infailliblement empesché le secours d'y entrer, qui fust ce qui le sauva.

Le Roy en y allant passa par Moissac, où il laissa la Reine, et arriva à Piquequos, où il logea pendant tout le siege, le dix-septieme d'aoust. M. du Maine, qui avoit pris Nérac, Castel-Jaloux et autres petites places, l'y vint trouver, et il fust résolu qu'on feroit trois attaques; la premiere auprès du grand chemin qui va à Montauban, et qui est assés près de la riviere et la laisse à main droite, qui s'appelleroit l'attaque du connestable. On y mist les régiments des Gardes, de Piémont, de Normandie et de Chappes. M. de Bassompiere y estoit au commencement seul mareschal de camp, mais on luy donna despuis pour adjoint Pompée Frangipani, Italien; le mareschal de Praslin y commandoit. M. d'Esdiguieres eust la seconde, et sous luy M. de Chevreuse, le mareschal de Saint-Geran et M. de Schomberg, surintendant des finances, qui faisoit la charge de grand-maistre de l'artillerie. Il y avoit les régiments de Picardie, Champagne, Navarre et autres; et pour mareschaux de camp, messieurs de Marillac, Zamet et le marquis de Thémines. Ceste attaque se fist en un lieu appelé, ce me semble, le Moustier, et tout proche d'un grand penchant, entre lequel et le fossé il n'y a qu'un chemin fort estroit. L'attaque de Ville-Bourbon, qui estoit la troisieme, fust donnée à M. du Maine, et pour troupes, toutes celles de son armée, que le mareschal de Thémines commandoit sous luy avec messieurs....... Or il faut noter qu'on fist deux ponts sur la riviere pour faciliter la communication des quartiers; mais que nonobstant cela ils estoient sy eslongnés les uns des autres qu'ils ne se pouvoient point secourir, y ayant particulierement, despuis l'attaque du connestable jusques à celle de M. d'Esdiguieres, mesme par le plus court, pour plus d'une heure de chemin.

Aussytost après qu'on fust arrivé à Montauban, on sceust que les intelligences avoient esté descouvertes, et que M. d'Orval, qui y servoit de gouverneur, en avoit fait pendre les auteurs: de sorte qu'il ne fallust plus rien attendre que par la force, et dont on ne désespera pas, car on y sçavoit peu de gens de guerre. Les approches se firent de tous les costés fort bravement, rechassant les ennemis derriere les retranchements; mais despuis il se fist de telles fautes que les assiégés en prirent courage, et les troupes du Roy s'en refroidirent sy fort qu'elles ne firent plus rien de bon. Et premierement en l'attaque du connestable; car, bien que plusieurs personnes eussent conseillé d'emporter de vive force un ouvrage à cornes, fait pour couvrir le peu de fortifications qui estoient de ce costé là, on y voulust aller par tranchées; à quoy on demeura sy longtemps qu'ils eurent loisir non seulement d'achever leur corne, qui n'estoit pas encore tout-à-fait en défense, mais de faire derriere tant d'autres travaux qu'il eust fallu un siecle pour les prendre. Quand on voulust monter sur ceste corne, on fist une mine, laquelle fust fort grande, et trop. Or, comme elle renversa beaucoup de terres du costé de la ville, aussy fist-elle sur les tranchées; de sorte qu'on fust bien empesché à réparer ce qu'elle avoit gasté, et à se faire un chemin pour aller dans l'ouverture qu'elle avoit faicte. Ce que les ennemis voyant, et qu'ils n'avoient rien à craindre par-là, ils sortirent des deux costés avec tous leurs meilleurs hommes, et eussent assurement enlevé toute la tranchée, où il y avoit ce jour là cinq compagnies du régiment des Gardes et celuy de Chappes, et encloué le canon, sy le reste des gardes qui les devoient relever n'eust desja esté à la queue de la tranchée, avec quoy ils furent repoussés.

Ce fust en ce temps là que M. de Toiras, qui a despuis esté mareschal de France, commença à se faire connoistre par autre chose que par la chasse, en quoy il estoit fort entendu; car ne se contentant pas de la seule fonction que sa compagnie au régiment des Gardes luy donnoit, il demanda la charge de payer les travailleurs, et y apportant une subjection fort grande, montra aussy, donnant ses avis sur tout ce qui se faisoit, qu'il avoit de très grands talents pour la guerre.

Quant à M. du Maine, son impatience luy fist donner deux assauts devant que les choses fussent en estat de cela, desquels ayant esté repoussé avec perte d'une infinité de gens, comme entre autres du marquis de Thémines qui y estoit allé à cause de son pere, de M. de La Frette et autres, tant volontaires qu'officiers, ses troupes en demeurerent tellement descouragées et estonnées, qu'elles estoient tousjours prestes à fuir sur le moindre bruit que faisoient les ennemis, croyant qu'ils alloient sortir; et sans le grand soin que les officiers prenoient de l'empescher, cela seroit sans doute arrivé.

Il ne survescust guere à ces deux disgraces; car M. de Guyse, venu de nouveau à l'armée, l'estant allé voir, il le mena sy avant dans son travail, qu'estant tout à descouvert, il receust un coup dans la teste dont il tomba mort sur la place. M. de Chevreuse eust sa charge de grand chambellan, mais on ne pourveust point à son gouvernement. Quelques uns ont dit qu'il avoit esté jusques là, prétendant y faire tuer M. de Guyse, pour qui il avoit une jalousie extreme; et que voyant qu'on ne tiroit point, il parla enfin

sy haut qu'il en fist aviser les ennemis ; mais le coup porta plus tost sur luy que sur M. de Guyse, ainsy qu'il arrive souvent à ceux qui veulent faire tuer les autres.

Le costé de M. d'Esdiguieres fust conduit fort régulierement et fort diligemment jusques sur le bord du fossé ; mais s'y estant trouvé, quand on vint à regarder dedans, deux coffres, les conducteurs du travail, qui, n'en ayant vraysemblablement jamais veu d'autres, ignoroient les moyens de s'en deffendre, en eurent tant de peur qu'ils se résolurent de les laisser, et de tirer une ligne tout le long de la contrescarpe à main gauche, sous le prétexte de s'attacher après cela à un bastion, sur lequel estant montés on eust sans doute esté dans la ville, et non pas par celuy qu'on quittoit, qui n'estoit qu'un dehors. Mais ils y trouverent une difficulté bien plus grande que celle des coffres ; car les assiégés ayant laissé faire ceste tranchée sans s'y opposer, et mesme quand on fust au bout un fort capable de tenir près de deux cents hommes, aussytost qu'ils les virent dedans ils firent sauter une mine qu'ils avoient faite pendant cela par dessous le fossé et environ au milieu de la tranchée, sans qu'on s'en fust aperceu, qui fist une telle ouverture que ne s'y pouvant plus passer, ny par le costé, à cause que c'estoit un penchant fort long et fort droit, il fallust que ceux du fort se rendissent le lendemain, n'ayant ny munitions ny vivres.

A tous ces défauts il s'ajouta une autre chose, sans laquelle on a tousjours creu, ainsy que j'ay desja dit, que la ville n'auroit pas laissé d'estre prise, le peu de gens qu'il y avoit ne pouvant pas davantage résister à l'extraordinaire fatigue qu'on leur donnoit, qui fust du secours qui y entra ; car M. de Rohan voyant qu'il y alloit du tout, ayant assemblé tout ce qu'il peust de gens, qui monterent bien à quatorze ou quinze cents hommes, les envoya à Saint-Antonin (qu'on n'avoit pas voulu prendre quand on arriva, de peur qu'en s'y arrestant l'estonnement où estoient ceux de Montauban ne se passast) sous la conduite d'un nommé Beaufort, lequel, ayant fait plusieurs fois mine de vouloir passer sans le faire, rendit ceux qui commandoient la cavallerie qu'on avoit envoyée au devant sy négligents, que non seulement ils ne l'empescherent pas d'aller, mais qu'ils ne donnerent aucun avis de sa marche qu'il ne fust desja fort avancé.

M. le connestable les avoit fait attendre sur le lieu, par où ils passerent sept nuits de suite, par plus de deux mille hommes pris dans son quartier ; mais n'ayant pas continué la huitieme, pour les laisser reposer, on ne peust y estre quand on y alla, quelque diligence qu'on fist, qu'il n'en fust desja entré plus de sept ou huit cents, le reste demeurant ou tué ou pris, avec Beaufort qui les conduisoit.

Cela changea tout-à-fait la face des affaires ; car au lieu que Montauban estoit prest de se rendre, il fallust bientost après penser à lever le siege, l'air estant devenu tellement contagieux qu'il tomboit tous les jours une infinité de malades ; et je vis un régiment envoyé par ceux de Toulouse, où il y avoit bien mille hommes, n'en avoir pas trois cents à quelques jours de là, tout le reste estant mort ou tombé malade : de sorte que sy on eust trop attendu, on auroit peut-estre eu de la peine à retirer le canon.

Pendant le siege, madame la princesse accoucha d'un fils (1) (ce dont on fist de grandes resjouissances dans l'armée) ; et M. le prince prist en ce mesme temps Sancerre, qui avoit autrefois soutenu un sy long siege avec quelques autres petites villes dans le Berry, et eschangea Montrond, qui estoit à M. de Sully et bien fortifié, contre quelques unes de ses terres de Picardie ; comme pareillement le comte de Saint-Paul prist Gergeau, M. de Vendosme Vendosme, et toutes les places huguenotes de Bretagne, et M. de Montgommery rendist Pontorson en Normandie : de sorte que les huguenots se virent par là despouillés de tout ce qu'ils avoient, hors La Rochelle, et ce qu'ils tenoient en la haute Guyenne et en Languedoc.

Dès que M. le connestable vist que ses intelligences dans Montauban avoient manqué, et que le siege n'alloit pas comme il le desiroit, il fist nouer une conférence avec M. de Rohan, dans laquelle il est bien vraysemblable qu'il l'eust aisément porté à recevoir les mesmes conditions dont il se contenta l'année d'après devant Montpellier, pouvant bien plustost se fier à luy, qui estoit son allié, qu'à ceux avec qui il traita l'année d'après : mais il est certain que ceux de Montauban ne le voulurent pas.

Environ ce temps là on eust avis que le marquis de Mirambeau, fils aisné de M. de Boisse, et M. de Théobon son gendre, s'estoient révoltés dans Monheur et dans Sainte-Foy. M. de Boisse estoit gouverneur de l'un et de l'autre, et les y avoit laissés pour y commander pendant qu'il estoit venu à Montauban, où en se rendant catholique il devoit estre fait mareschal de France, et avoir la lieutenance de roy de Guyenne, dont le mareschal de Roquelaure, qui estoit fort vieux, ne demandoit qu'à se défaire ; mais la révolte de ces deux places l'obligea de

(1) Ce fils fut le grand Condé.

s'en aller pour y donner remede devant que cela peust estre exécuté. Il entra dans Monheur, et en chassa sans difficulté son fils et tous ceux de sa faction, et en eust infailliblement fait autant dans Sainte-Foy s'il eust peu y arriver; mais comme il y alloit, et disnoit dans une hostellerie à Gensac, un nommé Savignac l'y fust trouver avec plus de vingt mousquetaires, et le tua. Quelques uns ont creu que c'estoit un chastiment de Dieu pour sept hommes qu'il avoit tués en duel en sept fois qu'il s'estoit battu, ne pardonnant jamais à ceux sur qui il avoit avantage. Par sa mort, Sainte-Foix demeura dans la rebellion, et Monheur y retourna, le marquis de Mirambeau y estant rentré. On disoit alors une chose bien estrange, mais inventée peut-estre par leurs ennemis : que cest assassinat ne s'estoit point fait sans la participation du fils et du gendre, emportés par le zele de leur religion; et qu'ils avoient mesme receu dans leurs places les meurtriers de leur pere.

Le siege de Montauban estant levé, le Roy alla à Toulouse, où le pere Arnoux son confesseur fust disgracié. Il s'estoit despuis quelque temps fort déclaré contre M. le connestable, tant parcequ'il croyoit que le Roy ne l'aimoit plus, que parcequ'il le voyoit trop porté à la paix, que ce bon pere ne vouloit point, et s'estoit pour cela joint avec M. de Puisieux et autres qui ne l'aimoient pas aussy. Mais, quelque mauvaise satisfaction que le Roy en eust tesmoignée, et quelque plaisir qu'il eust pris d'entendre parler contre luy, il ne luy refusa pourtant pas d'oster le pere Arnoux quand il l'en supplia, soit qu'il ne fust pas encore bien résolu de rompre tout-à-fait avec le connestable, ou qu'il ne le voulust pas faire pendant le voyage. M. de Luynes ne parla point contre M. de Puisieux, qu'il ne haïssoit pourtant pas moins que le confesseur; mais vraysemblablement parce que ne pouvant pas garder le pere après avoir osté le fils, il n'en vouloit pas faire à deux fois, et attendoit d'estre à Paris pour les oster tous deux ensemble.

La nouvelle de la mort du mareschal de Brissac estant arrivée, le Roy envoya les provisions de mareschal de France à M. de Créquy, suivant la promesse qu'il avoit de la premiere place vacante.

Quand le Roy partist de Montauban, il envoya le mareschal de Praslin avec toute l'armée investir Monheur, qu'on voulust prendre devant que de la mettre en garnison, afin que la riviere de Garonne et la communication par eau de Toulouse à Bordeaux demeurast tousjours libre; et n'ayant esté que cinq ou six jours à Toulouse, il s'y en alla aussy.

Il n'y fust pas plustost arrivé que M. le connestable y tomba malade de la maladie dont peu de jours après il mourust. Il avoit pris un medecin de Languedoc, nommé Ranchin, qui avoit esté au connestable de Montmorency, en qui il se fioit extremement, qui, le traictant à la mode de son pays, ne le fist point saigner, quoyqu'il eust une fievre tres violente, et qu'estant fort gras et mangeant beaucoup il eust assurement grande abondance de sang, et bien besoin de l'estre. Les medecins du Roy eurent beau le dire, ils n'en furent pas creus.

Ce qui surprist merveilleusement, et fist bien connoistre ce que c'est que du monde et sa vanité, fust que cest homme sy grand et sy puissant se trouva neanmoins tellement abandonné et mesprisé, tant dans sa maladie qu'après sa mort, que pendant deux jours qu'il fust à l'agonie, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulust demeurer dans sa chambre, les portes en estant tousjours ouvertes, et y entrant qui vouloit, comme sy c'eust esté le moindre des hommes; et quand on porta son corps pour estre enterré, je crois, à sa duché de Luynes, au lieu de prestres qui priassent pour luy, j'y vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisoient repaistre leurs chevaux.

Le Roy ne montra point d'inquietude pendant sa maladie, ny de desplaisir quand il fust mort; ce qui fist croire à beaucoup de gens qu'il n'avoit desja plus d'amitié pour luy, quand néanmoins à sa poursuite il chassa le pere Arnoux, ou que l'effort qu'il fist pour cela acheva de faire perdre tout ce qui en restoit, comme il arrive assés souvent.

Il avoit un esprit fort médiocre, et n'estoit guere plus propre pour les affaires que pour la guerre; néanmoins il gouverna l'un et l'autre tant qu'il vescust avec une puissance absolue, et eust cest avantage que de son temps les huguenots commencerent à perdre une grande partie de leurs forces, et toute leur réputation. Ce qu'il avoit de meilleur estoit qu'il aimoit fort à faire garder les vieilles coutumes, et qu'il ne se changea rien de son temps à ceste ancienne maniere de vivre des roys avec leurs subjects, par lesquelles ils paroissoient plustost leurs peres que leurs maistres, tant ils les traictoient bonnement, et prenoient soin de leur faire du bien, ou de leur faire souffrir patiemment quand ils ne le faisoient pas. C'est ce que n'ont pas fait les deux favoris qui l'ont suivy, sous qui toutes ces modes ayant esté changées, on a veu toutes choses aller tousjours de pis en pis.

Les gens qui estoient dans Monheur n'ayant guere de vivres ny de munitions, et leur estant impossible d'y en faire venir, ils se rendirent

devant qu'on fust sur le fossé, sans autre mauvais accident que de la compagnie de gendarmes du connestable, qui ne faisoit pas bonne garde, et fust défaite par des gens qui vinrent de dehors, et qui se retirerent sans pouvoir estre attrapés; et du marquis de Thémines, second fils du mareschal, lequel avoit eu le régiment de Navarre après la mort de son frere, et y receust, estant de garde, un coup dans la cheville du pied, dont il mourust quelques jours après à Bordeaux.

Toute l'armée demeura en garnison dans la Guienne, le mareschal de Saint-Geran devant commander les troupes qui demeuroient autour de Montauban, et M. d'Elbœuf celles qu'on laissa auprès de Sainte-Foy.

Le Roy estant arrivé à Bordeaux, il fist un garde des sceaux; car bien que M. Du Vair fust mort pendant le siege de Clerac, on n'y avoit pourtant point pourveu, le connestable de Luynes les ayant pris et gardés jusques à sa mort, tenant le sceau aux jours ordinaires, quoyqu'il n'eust aucune connoissance de ces sortes d'affaires, et fust contraint de s'en rapporter aux audienciers et aux secretaires du Roy; de sorte qu'il fust connestable et garde des sceaux tout ensemble, ce qui ne s'estoit jamais veu.

M. de Vic fust celuy à qui on les donna. Il avoit pour recommandation ses longs services rendus au conseil, estant des plus anciens, et en Suisse, où il avoit esté ambassadeur; ce qui faisoit beaucoup auprès du Roy, qui se plaisoit à récompenser les vieux serviteurs. M. de Luxembourg, qui aussy bien que M. de Chaulnes eust quelque crédit jusques à ce qu'on fust arrivé à Paris, y aida aussy. On tient que le Roy avança ceste nomination à cause du chancelier de Sillery, à qui il ne vouloit ny les donner ny les refuser.

[1622] Lorsqu'on fust arrivé à Paris, le Roy tenoit souvent des conseils où entroient M. le prince, le cardinal de Retz, M. le chancelier, le garde des sceaux, M. de Schomberg et les quatre secretaires d'Estat, et ne faisoit rien que par eux. Ceste maniere de gouverner ne pleust à guere de gens, et il y en avoit beaucoup qui croyoient que dans les grands Estats le gouvernement d'un seul est tousjours le meilleur, et que quand les roys ne sont pas assés forts pour gouverner eux-mesmes, il vaut mieux qu'ils en laissent la conduite à celuy qu'ils en jugent le plus capable, qu'à un conseil; se plaignant des longueurs qu'on apportoit à l'expédition des moindres choses; qu'on ne sçavoit à qui s'adresser pour tout ce qu'on vouloit demander; qu'ils estoient tellement divisés, qu'il suffisoit d'estre bien avec un pour estre mal avec les autres; qu'ils s'opposoient souvent aux meilleurs avis, par jalousie de la gloire et de l'avantage qui en reviendroit à ceux qui les donnoient; et autres inconvenients qui ne se peuvent presque éviter dans les compagnies qui n'ont point de chef assés autorisé pour les régler et les tenir dans le devoir.

La premiere chose de remarque qu'ils firent fust de pourvoir aux places qu'avoit M. le connestable; sur quoy ne s'estant peu accorder, chacun les voulant pour ses amis, ils tascherent enfin de s'en faire honneur, les donnant à des personnes indépendantes et de mérite. Mais hors de M. d'Aumont, qui eust Boulongne, tous les autres choix furent fort condamnés, et principalement celuy de M. de Palaiseau pour Calais, qui eust peut-estre esté bon autrefois pour cela, mais que l'âge en avoit alors rendu tout-à-fait incapable, comme aussy l'en osta-t-on peu de temps après; et celuy de M. de Chaulnes pour la citadelle d'Amiens, car il avoit sy peu servy et receu tant d'autres grâces, qu'il sembloit tout-à-fait hors de propos qu'il eust encore celle-là. Quelques uns disoient qu'il en avoit donné vingt mille escus à M. le prince.

M. de Théobon ayant receu, despuis sa révolte, M. de La Force et toute sa famille dans Sainte-Foy, fust encore sy mal avisé que de devenir amoureux de la marquise de La Force, laquelle, bien qu'elle s'en mocquast, ne le luy tesmoigna pourtant pas, mais en usant comme une habile femme, s'en servist pour gagner un tel crédit sur la garnison, qu'elle en rendist à la fin M. de La Force le maistre; dont n'estant pas encore content, il envoya M. de Montpouillan, son fils, à Tonneins, qui estoit en partie à luy, qui le fist révolter.

M. de La Chesnaye, des ordinaires du Roy et huguenot, à qui le connestable de Luynes avoit fait donner le gouvernement de Royan, n'estant pas assés esveillé pour le temps et le lieu où il estoit, ceux de La Rochelle desirant ardemment ceste place, qui est sur l'entrée de la Garonne dans la mer, et pouvoit fort incommoder Bordeaux, y laissa sy souvent entrer M. de Saint-Surin, qu'enfin il la surprist, et l'en chassa. Le marquis de Lusignan fist aussy dans ce mesme temps une entreprise sur Clerac, qui luy réussist.

Tout cela sembloit de mauvais préparatifs pour l'année 1622; mais un autre encore parust bien plus dangereux : car M. de Soubise partant de La Rochelle avec plus de trois mille hommes, tant de cavallerie que d'infanterie, s'estoit allé loger en un certain lieu de Poitou nommé Rie, lequel est couvert d'un costé par un marais qui ne se passe que sur une fort longue chaussée, et

par les autres de la mer, et de deux petites rivieres ou elle monte et descend deux fois le jour; de sorte que sy on luy eust donné loisir de s'y fortifier, il auroit peu aisement le rendre quasy imprenable. Ce qui obligea le Roy à se haster de partir, pour y pouvoir arriver devant qu'il l'eust fait.

Un peu auparavant qu'il s'en allast, le duc de Chevreuse et messieurs de Liancourt, de Blainville, Zamet et de Fontenay estant allés faire pasque à Nostre-Dame de Liesse, trouverent à leur retour, comme ils arrivoient à Soissons, un gentilhomme que la connestable de Luynes envoyoit à M. de Chevreuse, pour luy dire que le Roy ayant pris quelque ombrage du crédit que mademoiselle de Verneuil et elle avoient auprès de la Reine, leur avoit fait commandement de se retirer. A quoy il ne se voyoit point d'autre remede que de faire dire au Roy qu'il l'a vouloit espouser, ainsy qu'il l'en avoit despuis peu assurée, personne ne doutant que cest ordre ne se changeast en sa considération; mais qu'il le falloit faire promptement, parcequ'il ne leur avoit esté donné que trois jours pour demesnager, et que sy elles estoient sorties du Louvre la chose se repareroit plus difficilement.

M. de Chevreuse s'estant bien informé de toutes les particularités du fait, et n'y trouvant rien davantage, le vint aussytost dire à tous les autres; et comme ils estoient fort de ses amis, leur demanda conseil : à quoy ils respondirent qu'ils n'estoient point d'avis qu'il le fist, parceque sy sa consideration n'estoit pas assés forte pour y remédier, la disgrace retomberoit infailliblement sur luy, et sans qu'il s'en peust plaindre, puisque de luy-mesme il y seroit entré. Joint qu'il devoit bien ce respect au Roy pour tant de bons traitements qu'il en avoit receus par le passé, et tout fraischement par la charge de grand chambellan qu'il luy avoit donnée, de ne se marier pas à une personne qu'il tesmoignoit luy estre désagréable. Ce qu'il monstra d'approuver, et les en remercia fort; mais l'estant allé voir aussytost qu'il fust à Paris, la connestable le gagna de telle sorte qu'il fist à l'heure mesme dire au Roy tout ce qu'elle voulust. Quelques autres luy en parlerent aussy, qui luy firent un grand cas de conscience s'il les empeschoit de se marier, disant que sy c'estoit qu'il voulust absolument l'oster, il le pourroit faire après que le mariage seroit achevé, et s'il vouloit menager M. de Chevreuse, en descousant au lieu de rompre; de sorte que luy, qui estoit bon et avoit la conscience tendre, se laissa persuader : et comme dans ces sortes d'accidents le temps est un grand remede, la chose s'estant par ce moyen là differée, ne se fist à la fin point du tout, ny pour elle ny pour mademoiselle de Verneuil.

Ensuite de cela le Roy partist de Paris; et s'estant embarqué à Orléans, il alla par eau avec toutes les troupes qu'il menoit jusques à Nantes, d'où il tourna tout court vers Rie : ce dont M. de Soubise fust fort estonné, ne se voyant pas encore en estat de s'y pouvoir deffendre; de sorte qu'il laissa passer la chaussée sans y mettre aucun empeschement. Après quoy le Roy fist camper l'armée sur une de ces petites rivieres que j'ay dites, et se logea à la teste de ses gardes, de ses gens d'armes et de ses chevaux-légers, où, ayant eu sur le minuit une alarme fort chaude, il monta à cheval, et, comme très brave qu'il estoit, se prépara au combat, donnant tous les ordres nécessaires pour cela; mais il se trouva enfin que ce n'estoit qu'une troupe de vaches qui avoient voulu passer l'eau. On croyoit que le passage de ceste riviere seroit deffendu par M. de Soubise, qui estoit logé à........, qui n'en est qu'à un quart de lieue : il pouvoit, à ce qu'il sembloit, le faire fort aisement, à cause qu'elle ne se guaye qu'en basse marée, et qu'il y a de l'eau jusques à la ceinture et bien de la vase aux deux bords; mais luy, craignant que s'il y estoit forcé la retraite ne fust difficile, fist pendant la nuit embarquer toute son infanterie, et au mesme temps se retira par terre à La Rochelle avec la cavallerie.

Mais comme, dans toutes les rivieres de ces quartiers là, les vaisseaux n'y peuvent entrer ny sortir chargés que dans les hautes marées, et que ce n'en estoit pas le temps, on trouva aussy tous ceux de ceste infanterie eschoués. De sorte que tout ce qui estoit dessus, et qui montoit à plus de deux mille hommes, fust pris, et envoyé aux galeres. M. de La Motte Saint-Surin, qui avoit un régiment, ne s'estant pas voulu embarquer comme les autres, fust pris à composition dans une église où il s'estoit retranché.

Il faut avouer que M. le prince rendist alors un très grand service; car ce fust luy qui fist faire ceste extresme diligence, laquelle ayant empesché que ce poste sy important ne fust fortifié, causa aussy la ruine de toute ceste infanterie de M. de Soubise, qui mist un tel estonnement dans toute la basse Guienne, voyant que le Roy leur alloit tomber sur les bras sans qu'ils eussent de quoy résister, que, désespérant de se pouvoir sauver, ils ne songerent qu'à se raccommoder avec luy.

Le Roy estant allé de Rie à Royan, l'assiegea avec apparence d'un prompt et bon succès,

y ayant fort peu de gens dedans. Et parceque Tonneins, assiegé par M. d'Elbœuf, soit par la faute de ceux qui l'attaquoient ou par le manquement des choses nécessaires à un siege, tenoit encore, il y envoya M. le prince avec de l'argent et des munitions; dont M. d'Elbœuf, qui voyant les assiegés à l'extrémité, ne les vouloit recevoir qu'à discretion, ayant esté averty, il leur donna aussytost telle composition qu'ils voulurent, afin que l'honneur de la prise ne luy fust point osté. M. de Montpouillan y receust un coup dans la teste, dont il mourust peu de temps après.

Quand M. le prince passa à Bordeaux, il y trouva deux vaisseaux hollandois, qu'on croyoit ne s'y estre arrestés que pour attendre des gens qui vouloient se jetter dans Royan. C'est pourquoy il leur envoya dire qu'il en avoit besoin pour porter des munitions et du canon à l'armée, et qu'ils seroient desinteressés de tout, selon la pratique ordinaire : mais ils ne le voulurent point; et quoyqu'on tirast plusieurs fois sur eux tous les canons du chasteau Trompette, à cause que n'y ayant rien sur la riviere d'où on peust tirer à fleur d'eau, mais seulement de dessus les bastions, qui ne leur faisoient pas grand mal, on ne peust les forcer d'obéir, mais de s'en aller.

La nouvelle de la reddition de Tonneins ayant esté apportée, M. le prince envoya ordre à toutes les troupes de venir à Sainte-Foy, et il alla ce pendant à La Réole. Ce fust dans ce voyage où il me dist ce qui l'avoit obligé à desirer que M. de Luynes fust connestable; et de plus, comme je luy disois qu'on s'estonnoit de luy voir poursuivre les huguenots avec tant de chaleur, que c'estoit parceque la couronne estant enfin venue au roy Henry-le-Grand, qui s'en estoit veu bien plus eslongné que luy, il ne vouloit pas, sy ce bonheur arrivoit jamais à luy ou à quelqu'un des siens, qu'il luy peust estre reproché de ne les avoir pas ruinés quand il auroit peu; comme au roy Henry III, qui ne le voulust pas faire après la bataille de Montcontour, dont il se repentist bien après. Mais il ne disoit pas tout; car il est certain que plusieurs de ces faiseurs d'horoscopes luy avoient prédit qu'elle viendroit à luy-mesme, et qu'il n'en estoit pas sans espérance, voyant le Roy n'avoir point d'enfants, et Monsieur n'estre point marié.

Ceux de Royan furent sy fort pressés, qu'encore qu'un logement qu'on avoit voulu faire dans le pan d'un bastion n'eust pas réussy, et qu'il s'y fust perdu beaucoup de gens de condition, et entre autres M. d'Humieres, premier gentilhomme de la chambre, qui mourust quelques jours après du coup qu'il y avoit receu, M. de Vasse et autres; sy est-ce que, n'esperant point de secours, et craignant de ne pas pouvoir soutenir les attaques qu'ils voyoient qu'on alloit faire, ils demanderent à capituler : ce qui leur fust accordé pour aller diligemment à Sainte-Foy. M. d'Espernon eust la principale direction de ce siege, comme se faisant dans la Sainctonge, dont, comme j'ay desja dit, il estoit gouverneur.

En partant de Royan, le Roy envoya M. le comte avec une petite armée pour faire le degast autour de La Rochelle, et la bloquer du costé de la terre, pendant que M. de Guise feroit le mesme de celuy de la mer. Le mareschal de Vitry en estoit lieutenant général, et M. de Senectaire mareschal de camp. Ce fust en ce temps là qu'on fist le fort Louis, dans lequel M. le comte ayant mis le régiment de Champagne, M. Arnauld, qui en estoit mestre-de-camp, fist travailler avec tant de diligence qu'il se trouva en defense devant que l'armée fust obligée d'entrer en garnison. Il en eust despuis le gouvernement.

Aussytost que le Roy fust arrivé devant Sainte-Foy, il y envoya M. de La Ville-aux-Clercs, secretaire d'Estat, et amy particulier de M. de La Force, pour l'engager à luy en ouvrir les portes. Mais pour luy faire voir qu'il y pourroit estre contraint, il disposa au mesme temps toutes choses comme s'il eust voulu l'assiéger, envoyant le régiment de Piémont se loger de l'autre costé de la riviere, pour la tenir tout-à-fait bloquée. Ceux de la ville gardoient une maison sur le bord de la riviere, laquelle il fallust prendre, où le marquis de Fontenay receust trois coups de mousquet, deux dans le bras, dont il fust légerement blessé, et un qui luy coupa son baudrier.

M. de La Force se voyant ainsy enfermé de toutes parts, creust trouver mieux son compte à traiter qu'à se défendre. C'est pourquoy M. de La Ville-aux-Clercs revint, et apporta que sy le Roy vouloit faire M. de La Force mareschal de France, comme il en avoit eu la promesse du temps du feu Roy, luy donner rescompense du gouvernement de Bearn et de sa charge de capitaine des gardes qu'on luy avoit ostée, et pardonner la rebellion tant à M. de Théobon qu'aux habitants et à la garnison, qu'il rendroit la place : ce qui sembloit exorbitant, veu les choses passées, mais qui luy fust pourtant accordé, pour ne trouver rien qui arrestast, et qui donnast plus de loisir aux villes de Languedoc de se fortifier.

Mais parceque M. de Chastillon estoit tousjours demeuré dans le devoir, et qu'ayant esté à cause de cela chassé de Montpellier, il y avoit maintenu Aiguesmortes, on ne voulust pas laisser ce mauvais exemple à l'avenir de l'oublier, pendant

que ceux qui n'avoient pas fait comme luy seroient eslevés aux premiers honneurs. C'est pourquoy on luy envoya aussy des provisions de mareschal de France.

Le Roy ayant laissé une garnison dans Sainte-Foy, et envoyé M. de Vendosme à Clerac pour en retirer le marquis de Lusignan qui le devoit rendre, arriva enfin à Negrepelisse, qui, ayant voulu souffrir le canon, fust emporté d'assaut, pillé et brûlé. Après quoy il alla à Saint-Antonin, où les habitants ayant fait des ouvrages à corne, pensoient les garder aussy long-temps qu'avoient fait ceux de Montauban; mais ayant esté attaqués en plein jour et emportés, ils furent enfin contraints de se rendre à discrétion, dont il y en eust quelques uns des plus mutins de pendus.

Ces deux exemples ayant fait peur, il y eust peu de petites villes en ces quartiers-là qui ne se rendissent; de sorte que le Roy laissant M. de Vendosme avec une armée pour réduire celles qui ne le feroient pas, alla au bas Languedoc, où, trouvant les chaleurs excessives, il s'arresta quelque temps à Bésiers pour les laisser passer.

Environ ce temps là, le général des galeres arriva avec dix galeres dans la riviere de Bordeaux: on prétendoit qu'elles pourroient demeurer dans le canal qui est entre la terre ferme et les isles de Rhé et d'Oleron, et troubler ce grand commerce qui se faisoit par mer dans La Rochelle; mais on conneust bientost qu'elles n'y estoient pas propres, ceste mer estant trop rude pour ces sortes de vaisseaux. Le roy d'Espagne en envoya autrefois en Flandre, qui y périrent toutes.

Il y avoit alors trois caballes dans la cour, qui la tenoient fort divisée : de M. le prince, du cardinal de Retz, et de M. de Schomberg et de M. de Puysieux, dans laquelle entroit M. de Bassompierre, qui avoit fort l'oreille du Roy. Elles furent longtemps presque également favorisées; mais despuis la mort du cardinal de Retz, arrivée à Bésiers, la chose changea; car, bien que M. de Schomberg se fust, pour s'appuier, rangé du costé de M. le prince, comme on ne pouvoit pas agir de concert avec luy en toutes choses, et qu'il n'espargnoit personne quand elles n'alloient pas à son gré, parlant autant contre amis que contre ennemis, cela n'empescha pas, quand les payements de l'armée n'arrivoient pas sy à point nommé qu'on eust voulu, et que les gens de guerre crioient, qu'on ne dist au Roy, et qu'il ne l'escoutast, qu'il n'entendoit pas les finances et n'y estoit pas propre, laissant tout prendre aux financiers; de sorte que son crédit alla peu à peu diminuant, comme celuy de M. de Puysieux s'augmenta.

C'est ce qui parust clairement quand, après la mort du garde des sceaux de Vic, il fallust pourvoir à sa charge; car la chose ayant esté quelque temps contestée, M. de Caumartin, porté par M. de Puysieux et M. de Bassompierre, l'emporta à la fin par dessus M. d'Aligre, que M. le prince et M. de Schomberg vouloient.

Les révoltes arrivées l'année précédente en Guienne, et la grande opiniastreté des villes de Languedoc, faisant craindre pour le Dauphiné, non qu'on doutast de M. d'Esdiguieres, qui en tenoit la pluspart des places fortes, mais de ses lieutenants, qui, estant tous huguenots, voudroient peut-estre après sa mort en demeurer les maistres, et les conserver pour ceux de leur religion plustost que de reconnoistre les enfants de M. de Créquy, qui en avoient la survivance et estoient catholiques, fust cause qu'on pensa aux moyens d'y remédier. Or la mort du connestable de Luynes en avoit donné un qui sembloit fort faisable, M. d'Esdiguieres pouvant estre porté à changer de religion pour avoir la premiere dignité du royaume, et qui met le plus haut qu'on puisse monter. C'est pourquoy le Roy, partant de Paris, envoya le mareschal de Créquy en Dauphiné pour y travailler; à quoy il ne pouvoit pas manquer, pour le grand eslevement qui en viendroit à sa maison, et que toutes ses places luy seroient bien plus assurées, estant entre les mains de catholiques, que de huguenots.

Mais M. d'Esdiguieres, qui ne précipitoit jamais rien, fust longtemps à estre persuadé, ayant de la peine à se résoudre, et à surmonter deux choses où il trouvoit de la difficulté, non pour la conscience (car la pluspart des anciens huguenots tenoient qu'on se pouvoit sauver dans toutes les religions où on croyoit en Jesus-Christ, et n'ont changé d'opinion que sur ce que les catholiques n'en faisant pas de mesme, et disant que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut, ils les ont enfin voulu imiter), mais pour luy-mesme, ayant honte de quitter sur la fin de sa vie une religion où il avoit sy longtemps vescu; et pour les autres, croyant qu'ils y trouveroient fort à redire.

Enfin toutefois il en fust tellement sollicité par M. de Créquy et par plusieurs autres catholiques de ses amis, que sa conscience aussy n'y répugnant pas, il s'y résolust, et fist son abjuration dans la grande église de Grenoble en la maniere la plus esclatante qu'il se peust, et avec une joye tout-à-fait extraordinaire tant du clergé et du parlement, qui y fust en corps, que de la noblesse et du peuple, dont la plus grande part est catholique. Il fust fait chevalier du Saint-Esprit, suivant le pouvoir qu'en avoient eu du Roy

messieurs de Créquy et d'Alincourt, qui l'estoient.

Estant allé en Piémont au secours de M. de Savoye en l'année 1617, le cardinal Ludovise, qui y estoit de la part du Pape pour faire la paix du duc avec les Espagnols, luy parloit, toutes les fois qu'il le voyoit, de se faire catholique, et l'en pressoit fort. A quoy il ne respondoit autre chose, sinon que ce seroit quand il seroit pape; ce qui escheust comme il l'avoit prédit, ce cardinal l'ayant esté après la mort de Paul V, arrivée quelque temps auparavant.

L'armée s'estant un peu reposée, et les grandes chaleurs commençant à diminuer, il fallust penser aux places qu'on attaqueroit les premieres; car il ne s'en trouvoit point en ce pays là qui ne refusassent d'obéir. Enfin M. de Montmorency attaqua et prist Marciliargues, et l'armée du Roy Lunel, qui dura plus qu'il ne devoit, parceque quand le canon eust esté mis en batterie, le parc de l'artillerie s'en trouva sy près qu'un tourbillon de vent porta la flamme dans les poudres, et y mist le feu; de sorte qu'on fust quelques jours à raccommoder ce qu'il avoit gasté. La compagnie de Pernes, du régiment de Piémont, qui y estoit en garde, y perdist plus de vingt hommes, qui furent tout-à-fait bruslés; et le reste, avec le lieutenant nommé Villeneuve, ne peust servir de toute la campagne.

De Lunel on fust à Sommieres, qui fist mine de se vouloir mieux deffendre, ayant fait de fort grands dehors, et fortifié un fauxbourg au dessous du chasteau. Mais M. de Liancourt, mestre de camp du régiment de Picardie, ayant eu ordre d'y aller la nuit, il força les barricades, et contraignist ceux qui les deffendoient de se retirer au chasteau. Il estoit assés difficile d'en faire les approches, parceque c'est un pays sy plein de pierres, qu'on ne pouvoit qu'avec bien du temps et de la peine y faire des tranchées : ce qui obligea, pour abréger, de se servir d'un grand nombre de barriques qui se trouvoient sur le lieu, pour les remplir de terre et s'en couvrir. Or les charrettes qui portoient ces barriques faisoient un sy grand bruit, que ceux du chasteau croyant que c'estoit le canon qu'on y menoit (ce qu'ils n'avoient pas pensé qu'on peust faire sy tost, à cause de la difficulté des chemins), s'en estonnerent sy fort, voyant bien que leurs dehors, dans lesquels il y avoit plus de pierres que de terre, ne seroient pas seurs contre cela, qu'ils les abandonnerent, et se retirerent dans le chasteau devant qu'il fust jour. Ce qu'un petit garçon des leurs, qui creust gagner quelque chose, comme il fist aussy, s'il en donnoit le premier avis, vinst dire à l'heure mesme au marquis de Fontenay, qui estoit de garde avec le régiment de Piémont, lequel ne le pouvoit croire, parcequ'on en estoit encore assés loin; mais ce garçon l'assura sy fort, qu'il y envoya un sergent avec quelques mousquetaires, par lequel en ayant sceu la vérité, il y alla avec toute la garde, et s'y logea. Les assiégés firent encore bonne mine tout le jour, et tirerent fort; mais ils capitulerent le lendemain.

Ceste prise ayant rendu libres tous les environs de Montpellier, on se résolust de l'assiéger; mais comme la grandeur de la place et la quantité de gens qu'il y avoit dedans y faisoit prévoir de la difficulté, l'armée s'estant mesme fort affoiblie dans tous ces petits sieges, M. de Vendosme eust ordre d'amener diligemment toutes les troupes qu'on luy avoit données, lesquelles n'ayant peu prendre Briteste à cause du secours qui y estoit entré, se trouvoient inutiles; et on donna des commissions à diverses personnes pour lever des régiments.

M. le connestable estant venu sur ce temps là pour remercier le Roy, prist possession de sa charge quand on fust reconnoistre la ville, M. d'Espernon, le mareschal de Praslin, et tous les autres principaux officiers de l'armée, l'y ayant accompagné, non sans un grand regret de M. d'Espernon, qui avoit tousjours aspiré à la charge de connestable, et ne pouvoit souffrir qu'un autre luy eust esté preferé. Mais enfin on le contenta par le gouvernement de Guienne qu'on luy donna, auquel il n'avoit point esté pourveu despuis la mort de M. du Maine, et qu'il desiroit ardemment, comme un des plus beaux de France, et où estoit quasy tout son bien.

M. de Schomberg eust aussy quelques jours après, pour le consoler de la marechaussée qu'on promist alors à M. de Bassompierre plustost qu'à luy, mais qu'il n'eust néanmoins qu'après le siége, le gouvernement d'Angoumois et de Limosin, que M. d'Espernon quitta, et qu'on osta à M. de Candale, qui en avoit la survivance; le Roy n'y ayant point eu d'égard non plus qu'à celle de Saintonge qu'il avoit aussy, et dont le gouvernement fust donné au mareschal de Praslin.

M. d'Esdiguieres n'ayant pas quitté avec sa religion ses inclinations pour entretenir la paix dans le royaume, en avoit fait faire quelques propositions de part et d'autre pendant qu'il estoit en Dauphiné, et il les renouvella despuis qu'il fust à la cour : mais l'affaire n'estoit pas encore meure, car ceux de Montpellier ne craignoient pas assés d'estre pris pour souffrir que le Roy y entrast le plus fort, et y laissast une garnison; et luy ne vouloit aucun traité qu'avec

ceste condition. De sorte que M. le connestable s'en retourna à Grenoble sans y avoir rien avancé, pour ne donner pas plus longtemps ce desplaisir à M. le prince de voir, luy present, l'armée commandée par un autre; après quoy le siege fust commencé.

Pendant cela le comte de Mansfeld estant venu du Palatinat en Alsace, et n'y pouvant demeurer en seureté non plus que dans tout le reste de l'Allemagne, M. de Bouillon envoya le trouver pour luy persuader d'entrer en France, luy en faisant voir la facilité, le Roy n'ayant personne sur la frontiere, et estant trop eslongné et trop engagé dans le Languedoc pour y pouvoir venir; joint qu'il seroit secouru de tous les huguenots de deça la riviere de Loire, qui ne demandoient qu'une occasion de pouvoir prendre les armes. C'estoit de quoy tenter un homme qui se trouvoit chargé de beaucoup de gens, sans voir d'autre lieu où les pouvoir faire subsister, estant de tous costés environné d'ennemis, l'archiduc Leopold et Tilly le suivant, et Gonçalès de Cordoua estant dans le Luxembourg avec force troupes, pour l'empescher d'y entrer. Mais son inclination y résistoit, ayant bien plus d'envie, quelque hasard qu'il y vist, de passer en Hollande pour secourir Bergues assiegée par les Espagnols qu'il n'aimoit point, que de faire la guerre au Roy à qui il ne vouloit point de mal, et pour favoriser les huguenots, avec qui il n'avoit rien de commun, estant luthérien. Enfin toutesfois, s'estant abouché avec M. de Bouillon et approché de Mouson, on creust qu'il le vouloit assiéger; mais ce n'estoit, ainsy qu'il se veit despuis, que pour mieux obliger le Roy à luy donner quelque argent pour payer ses troupes.

La nouvelle de son arrivée sur la frontiere mist un grand effroy dans Paris, à cause de l'eslongnement du Roy. Néanmoins M. le chancelier, qui avoit la principale direction des affaires, voyant que d'attendre ses ordres seroit perdre l'occasion de l'empescher d'entrer, et que s'il estoit une fois au milieu du royaume il y trouveroit tant de quoy subsister qu'il seroit difficile de l'en chasser, fist résoudre la Reine à se servir de son autorité pour lever promptement une armée capable de luy faire teste : à quoy tout le monde se porta avec tant de zele, tous ceux qui pouvoient faire des levées de cavallerie et d'infanterie ayant pris des commissions, qu'ils mirent en très peu de temps plus de troupes sur pied qu'on n'eust osé esperer : ce qui aida bien à M. de Nevers, qui s'estoit avancé sur la frontiere, à persuader Mansfeld de suivre plustost ses premieres inclinations que les mauvais conseils qu'on luy donnoit, luy faisant voir la difficulté de réussir; de sorte qu'il s'en alla enfin au secours de Bergues.

Cependant toute l'armée estant arrivée devant Montpellier, l'avoit bloqué de tous costés; de sorte que les approches s'en estant faictes, il se trouva un petit costeau appelé Saint-Denis, où les ennemis s'estoient retranchés pour couvrir le peu de fortifications qu'ils avoient de ce costé là, lequel ayant esté attaqué, fust emporté, et les régiments de Fabregues et de Saint-Brès mis dedans pour le garder. Mais les ennemis voyant l'incommodité qu'ils en recevroient, ayant envie de le reprendre, le firent reconnoistre par un sergent desguisé en tambour, qui alla pour demander quelques corps morts; lequel M. de Valançay, mareschal de camp, qui commandoit le poste, ayant fait desbander pour montrer qu'il ne craignoit rien, la garde luy sembla sy mauvaise et le travail sy peu avancé, qu'il fist faire une sortie dès qu'il fust retourné, dans laquelle ces deux régiments furent fort maltraités, et eussent esté entierement défaicts, sans que la nouvelle en estant venue aux quartiers du Roy, M. de Montmorency monta à l'heure mesme à cheval, et fust suivy de tout ce qu'il y avoit de volontaires, qui arrestant les ennemis donnerent moyen aux fuyards de se sauver, et à d'autres régimens de venir au secours.

M. de Montmorency y fust un peu blessé, et eust esté pris ou tué, sans qu'un gentilhomme de la ville, nommé Argencourt, qui le reconnust, luy dist qu'il se retirast promptement, ne faisant pas là bon pour luy; car il estoit suivy de beaucoup de gens dont il sçavoit bien qu'il n'auroit pas esté espargné. Le duc de Fronsac, les marquis de Beuvron et de Canillac, messieurs de Hoctot, favory de M. le prince, de Combalet, neveu du connestable de Luynes, et plusieurs autres, y furent tués.

Il se fist despuis cela diverses attaques et sorties, les ennemis se deffendant fort bien, tant par les armes que par les grands travaux que faisoit faire Argencourt, qui estoit un des plus grands remueurs de terre et des plus entendus aux fortifications de son temps. Mais comme ils ne pouvoient estre secourus de nulle part, ny se sauver comme Montauban par la foiblesse de l'armée, n'y ayant point de maladies, les levées qu'on avoit fait faire arrivant tous les jours, et toutes celles destinées contre le Mansfeld, qui estoit allé en Flandre, y pouvant venir; ceux par qui M. le connestable faisoit négocier le représenterent sy bien à M. de Rohan, et qu'il trouveroit mieux son compte traitant devant la prise de Montpellier qu'après, qu'à la fin il s'y résolust; comme le Roy aussy, qui jugea meil-

leur de finir promptement une chose de ceste consequence que, sous l'espérance de quelque peu plus d'avantage, s'en remettre aux événements incertains de la guerre. C'est pourquoy M. le connestable eust ordre de revenir à l'armée pour y mettre la derniere main.

Ce ne fust pas toutefois sans de grandes oppositions de la part de M. le prince, qui affectoit particulierement de se monstrer contraire aux huguenots, parceque la Reine, qui continuoit à n'avoir point d'enfants, faisant croistre ses espérances, il s'imaginoit, comme l'avoit esprouvé Henry-le-Grand, qu'il ne pourroit jamais estre roy bien paisible et bien absolu sans estre estimé bon catholique, et qu'il luy estoit mesme plus nécessaire de le tesmoigner qu'à un autre, à cause de ses peres; et c'estoit aussy en vue de cela qu'il monstroit d'aimer plus les jésuites que tous les autres religieux, les tenant les plus autorisés parmy les catholiques. Mais voyant enfin qu'il ne pourroit pas l'empescher, il se resolust, pour monstrer qu'il n'y participoit point, d'aller à Nostre-Dame de Lorette, où longtemps auparavant il avoit fait un vœu (1); et puis à Rome, où le Pape, qui estoit aussy fort mal satisfait de ce traité, le receust très bien. Estant ensuite de cela allé à Naples, qu'il voulust voir avant que de revenir, le viceroy le regardant comme estant de la maison de la reine d'Espagne, offrist de luy faire rendre tout l'honneur qui luy estoit deu : mais craignant qu'en France on ne l'approuvast pas, et mesme les embarras où il se seroit peu trouver sur le plus ou le moins, il n'y voulust estre qu'inconnu; le viceroy néanmoins l'ayant tousjours fait accompagner par quelqu'un, afin qu'il fust traité partout comme il se devoit.

Son absence donna grand moyen aux ennemis de M. de Saint-Chomberg de continuer leurs mauvais offices; joint que s'estant employé une partie de l'argent destiné pour l'armée aux levées faites pour aller contre Mansfeld, il n'en vint pas tant qu'on eust voulu; dont toute la faute se rejettant sur luy, il n'y pouvoit pas respondre, estant sur ce temps là tombé malade.

Le traité ne fust qu'une confirmation de l'édit de Nantes, à la réserve des villes de seureté qu'on avoit prises, et qu'on ne rendist point; qu'il demeureroit une garnison dans Montpellier pour en démolir les fortifications et les murailles; que les consuls y seroient à l'avenir nommés à la volonté du Roy, le premier tousjours catholique, et le second huguenot, et ainsy des autres; et que toutes les nouvelles fortifications faites par les huguenots, en quelque lieu que ce fust, seroient aussy rasées.

(1) Il offrit en *ex-voto* à Notre-Dame de Lorette un modèle de la prison de la Bastille, en argent ciselé (Mémoires de Coulanges, publiés à Paris en 1820).

M. de Rohan eust quelque argent en récompense des gouvernements de Poitou et de Saint-Jean-d'Angely, qui ne luy furent point rendus; après quoy il vint trouver le Roy, et se mettant à genoux luy demanda pardon d'avoir porté les armes contre luy, comme fist aussy M. de Calonges, qu'il avoit fait gouverneur de Montpellier au lieu du mareschal de Châtillon, avec des desputés de la ville et du bas Languedoc, au nom de toutes les églises de France et de Béarn.

Le Roy entra dans Montpellier le dix-huitiesme d'octobre, à cheval, suivy de toute la cour et des principaux officiers de l'armée, et y demeura cinq ou six jours pour y régler toutes les affaires. Il réduisist, devant que d'en partir, toutes les compagnies de cavallerie qu'on avoit accoutumé d'entretenir aux plus grands du royaume, à quinze, lesquelles il donna à divers particuliers qui avoient bien servy, et dont il se tenoit plus assuré; cassa tous les régiments nouvellement levés; et y laissant les régiments de Picardie et de Normandie en garnison, et M. de Valançay pour y commander, il s'en alla à Lyon, où les Reines l'attendoient.

Quelques jours auparavant il avoit eu nouvelles comme M. de Guyse, qui commandoit l'armée navale, avoit combattu celle des Rochellois, et l'auroit entierement défaite sans le voisinage de La Rochelle, où quelques vaisseaux se sauverent, et la nuit, qui l'empescha de suivre les autres. Un vaisseau à feu mist le sien en sy grand hasard d'estre bruslé, que tout le monde le croyoit perdu; mais enfin il s'en défit, et demeurant maistre du champ de bataille, il y passa toute la nuit.

Ensuite de quoy ayant receu les nouvelles de la paix, il envoya l'armée en Bretagne, où elle devoit estre licentiée; et M. le comte se retira pareillement de devant La Rochelle, mais sans raser le fort Louis, où M. Arnauld, avec le régiment de Champagne dont il estoit mestre-de-camp, demeura en garnison, le Roy prétendant que, n'en ayant point esté parlé dans le traité, il pouvoit le conserver; et les Rochellois, que l'édit de Nantes ayant esté confirmé pour toutes les choses ausquelles il n'estoit point particulierement dérogé, ils devoient estre remis en l'estat d'auparavant la guerre, et le fort rasé, puisqu'il n'estoit point dit qu'il demeureroit; et s'y opiniastrerent sy fort qu'ils reprirent enfin les armes en l'année 1625, pour forcer le Roy à le faire.

De Montpellier, le Roy alla à Arles, à Aix

et à Marseille, pour se faire voir dans ces grandes villes où il n'avoit point encore esté; et fust ensuite en Avignon, où il receust les mesmes honneurs que dans les autres, luy ayant esté fait une entrée, les mareschaux des logis marquant ses logis partout, et la justice, tant qu'il y demeura, se tenant en son nom. Le vice-legat luy offrist toutes choses de la part du Pape.

M. de Savoye y vint trouver le Roy, et y fist des propositions d'une ligue entre le Roy, la république de Venise et luy, pour la restitution de la Valtoline, et luy aider en quelques prétentions qu'il avoit sur l'Estat de Genes; mais elle ne se fist qu'après l'arrivée à Paris.

Le Roy, ayant eu la nouvelle de la promotion de M. de Luçon au cardinalat, en envoya donner avis à la Reine mere, qui en eust une grande joye. Il ne s'estoit pas tant fié aux promesses de la cour, ny aux soins du commandeur de Sillery, qui estoit ambassadeur, qu'il n'y eust fait envoyer par la Reine l'evesque d'Aire pour y veiller.

Le Roy estant allé d'Avignon à Lyon, y trouva les Reines, qui l'y attendoient; la Reine y estant venue de Paris, et la Reine mere de Pougues, où elle avoit pris des eaux. M. de La Vieuville, qui avoit eu commandement d'amener trois mille hommes de troupes levées pour s'opposer à Mansfeld (le surplus ayant esté licentié aussytost qu'on le vist entré en Flandre), les ayant laissées auprès de Lyon, fust trouver le Roy un peu plus loin, où, voyant qu'on n'estoit pas content de M. de Schomberg, et qu'il estoit mal avec M. de Puysieux, il commença à prétendre à la surintendance, parlant tout ouvertement contre luy, et représentant une sy grande nécessité dans les affaires du Roy, que toute l'année 1623 ayant esté mangée, il estoit, ce disoit-il, sans argent, et sans moyen d'en trouver, le credit estant perdu par les changements faits aux assignations données pour les avances, et faisant enfin les choses en bien pire estat qu'elles ne se sont trouvées à la fin de la derniere guerre, quoyqu'on ait mangé despuis ce temps là plusieurs centaines de millions de livres de deniers extraordinaires, et qu'on ait encore trouvé de quoy vivre; tant on estoit alors peu accoutumé à surcharger le peuple, et à prendre sur les particuliers en quelque façon que ce fust.

Ce n'est pas qu'on doive absolument condamner tout ce qui s'est fait en ces derniers temps; car il est certain que sy on avoit esté aussy retenu qu'alors, on eust assurement esté la proye des Espagnols, qui ne le sont point du tout, je dis dans l'Espagne mesme, où ils poussent les choses à l'extremité quand il en est besoin; mais bien le mauvais menage des surintendants et des favoris, qui ont tellement abusé de leur pouvoir qu'on a esté contraint de faire beaucoup de levées dont on se fust bien passé.

Ceux qui vouloient servir M. de La Viéville ajoustoient qu'il estoit le seul capable de faire trouver de quoy vivre et de remettre les affaires en bon estat, parceque M. de Beaumarchais, trésorier de l'épargne et son beau-pere, luy aideroit de sa bourse et de son crédit, estant estimé le plus riche homme de ce temps là, et luy donneroit encore bien des connoissances qu'un autre ne pourroit pas avoir; mais il ne luy auroit servy de rien, sy M. de Senecay, qui mourust quelques jours après d'une blessure receue à ...., eust vescu, le Roy ayant jetté les yeux sur luy aussitost qu'il pensa à oster M. de Schomberg.

Or, bien qu'il eust eu envye de le faire dès qu'il se vist dans Montpellier, la mort du connestable de Luynes, le temps, et M. de Puysieux qui pensoit y trouver son compte par l'appuy qu'il en pourroit avoir contre M. le prince, ayant fait revenir dans l'esprit du Roy quelque partie de ceste affection et réverence filiale qu'il avoit autrefois eue pour la Reine sa mere, firent qu'il voulust attendre d'estre à Lyon pour ne faire point sans elle une chose de ceste consequence, et en avoir son avis; à quoy elle n'avoit garde de contredire, considerant M. de Schomberg comme une créature de M. de Luynes, et en qui par consequent elle se pouvoit moins fier qu'en tout autre; de sorte qu'elle n'y changea rien, sinon d'attendre qu'on fust à Paris.

Le prince de Piémont et Madame se rendirent à Lyon quasy aussytost que le Roy, et y furent très bien receus, particulierement Madame, qu'il aimoit fort, et qui a aussy tousjours eu une telle passion pour luy, qu'elle ne s'en est point démentie, quoy qu'il soit arrivé; ce que n'ont pas fait ses autres sœurs. L'evesque de Geneve, son grand aumosnier, y vint avec elle; et estant quelques jours après tombé malade, y mourust aussy saintement qu'il avoit vescu. M. de La Valette y espousa mademoiselle de Verneuil.

[1623] Le Roy partant de Lyon vint à grandes journées à Malesherbes près de Fontainebeleau, où il se plaisoit extremement, pour la chasse qui y est fort belle; et il y demeura jusques à ce que les Reines, qui marchoient plus lentement, peussent arriver, pour entrer ensemble à Paris, comme ils firent le dixieme de janvier 1623, une infinité de gens en armes et sans armes ayant esté au devant de luy hors de la ville; ensuite de quoy il alla à Nostre-Dame, et puis au Louvre.

Peu de jours après son arrivée, le garde des

sceaux de Caumartin estant mort, on demeura quelque temps sans sçavoir qui luy succederoit, M. de Puysieux faisant tous ses efforts pour les faire rendre à son pere, disant que luy ayant esté ostés sans raison et par la passion du mareschal d'Ancre, le Roy luy devoit ceste justice : ce que néanmoins il ne vouloit point, tant on luy avoit autrefois fait de mauvais offices sur ce subject. Enfin pourtant il se laissa vaincre, sur l'assurance qu'on luy donna qu'il demanderoit bientost après d'en estre deschargé.

M. de Beaumarchais ayant supplié d'estre dispensé de faire les avances accoutumées par les trésoriers de l'espargne, le Roy s'estoit sy bien laissé persuader que sans son secours il n'auroit pas de quoy vivre, n'ayant rien creu de tout ce que lùy avoit dit M. de Schomberg contre ceste prétendue nécessité et les autres choses dont il estoit accusé, que pour l'y obliger il exécuta ce qu'il avoit résolu à Lyon, envoyant M. de Schomberg chez luy, et donnant sa charge à M. de La Viéville, qui fist dès l'abord de tels changements sans distinction de ce qui avoit servy ou non, qu'il mist une infinité de gens contre luy, qui despuis le luy rendirent bien. Et quant à M. de Schomberg, il en sortist avec ceste réputation peu ordinaire aux surintendants, de s'estre contenté de ses simples appointements.

La ligue proposée par M. de Savoye en Avignon fust faite en ce temps là; dont le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, ayant esté averty, il offrist de la part du roy d'Espagne l'exécution du traité de Madrid; et quant à ce qui seroit de l'exercice de la religion catholique, qu'il s'en remettroit au Pape : ce que le Roy accepta; de sorte que ceste affaire demeura encore pour quelque temps assoupie.

Tout l'hiver se passa en réjouissances, le Roy et la Reine ayant donné chacun un ballet; pendant quoy le prince de Galles, accompagné du duc de Bouquinguan, favory du Roy son pere, et qui alloit en Espagne avec prétention d'y espouser l'Infante, s'estant trouvé à Paris, il vist le ballet du Roy. Mais comme il ne vouloit pas estre connu, et que luy et les siens, de peur de de cela, prirent des noms dont on n'avoit jamais ouy parler, ils eussent esté mal placés, sans que M. de Préaux, qui avoit esté sous-gouverneur du Roy, trouva le duc de Bouquinguan, qui faisoit le maistre, de sy bonne mine, qu'il prist soin de les faire mettre en lieu d'où ils peurent voir toutes choses commodement, et Madame en particulier, que le prince remarqua sy bien qu'il s'en souvint quand il en fust temps. Il partist dès le lendemain, et fist telle diligence que ceux qu'on envoya après, dès qu'on sceust que c'estoit luy, pour luy faire rendre toutes sortes d'honneurs, ne peurent jamais l'attraper.

Ce voyage s'estant fait sans aucune assurance d'y pouvoir reussir, fust fort condamné : quelques uns l'attribuerent à la vanité du roy d'Espagne et du comte d'Olivarès, lesquels, bien qu'ils ne voulussent pas le mariage, vouloient néanmoins en avoir l'honneur, faisant voir à tout le monde qu'il n'avoit tenu qu'à eux, puisque le prince estoit allé luy-mesme les en prier. Mais d'autres assuroient qu'ils n'y avoient nulle part, et qu'il venoit du propre mouvement du roy de la Grand'Bretagne, lequel avoit tousjours desiré une des deux filles de France ou d'Espagne, ces grandes alliances manquant à sa maison : et ayant lors plus en teste celle-cy pour la hauteur où il voyoit les Espagnols, et l'esperance de pouvoir restablir le palatin son gendre sans en venir à une rupture, creust pouvoir faire finir, en l'y envoyant, tous les petits incidents que de jour en jour on y faisoit trouver pour en retarder la conclusion; et qu'on n'oseroit pas le renvoyer sans l'avoir marié, ny sans rendre après cela le Palatinat, comme on luy faisoit espérer.

Que sy quelque Espagnol y avoit trempé, c'estoit le comte de Gondemar, leur ambassadeur à Londres, lequel, quoyqu'il eust esté plustost envoyé pour en entretenir la négociation que pour la conclure, afin que pendant qu'elle dureroit le roy de la Grand'Bretagne ne donnast point de secours au palatin, qu'ils vouloient despouiller, s'y estoit toutefois tellement affectionné, que ne voyant point d'autre moyen de le faire réussir, fust vraysemblablement d'avis qu'il y allast. Mais rien ne les y pouvoit obliger, leur intention ayant tousjours esté de la donner au fils de l'Empereur, auquel ils pensoient trouver mieux leur compte. Ce que ce pauvre Roy ne connust point, se laissant tellement abuser par ce comte de Gondemar, qui luy disoit, à la prise de chaque place du Palatinat, que plus il y en auroit plus ce luy seroit d'honneur, puisqu'avec deux doigts de papier il les feroit toutes rendre, que sous ceste espérance il laissa tout prendre, sy ce n'est, comme quelques autres ont voulu, qu'ayant mieux aymé le voir perdre que d'avoir la guerre, il fust bien aise d'avoir ce prétexte pour s'en exempter, et luy servir d'excuse.

Le prince de Galles estant arrivé à Madrid, alla descendre chez l'ambassadeur d'Angleterre, auquel il fist dire qu'il y avoit des gentilshommes anglois qui demandoient à luy parler; sur quoy il respondit qu'on les fist entrer : mais ayant dit, parcequ'ils sceurent qu'il jouoit et qu'il y avoit beaucoup de gens avec luy, qu'ils vouloient le

voir en particulier, il leur manda qu'ils eussent donc patience qu'il eust achevé son jeu. A quoy ayant finalement respondu que c'estoit pour des choses de telle importance qu'elles ne souffroient point de retardement, il y alla, et ne fust pas peu estonné quand il vist que c'estoit le prince. Un de ceux qui jouoient avec l'ambassadeur me l'a conté ainsy, assurant qu'il n'en avoit eu nulle connoissance, ny les Espagnols aussy.

L'ambassadeur estant à l'heure mesme allé chez le comte d'Olivarès pour l'en avertir, il n'en fust pas moins surpris que fasché, jugeant bien que cela le forceroit à une déclaration qu'il eust bien voulu ne faire pas encore. Mais n'y voyant point de remede, il le fust dire au roy d'Espagne, avec lequel il résolust qu'on luy feroit tous les honneurs possibles, et que du reste on s'en demesleroit le mieux qu'on pourroit. De sorte que le comte d'Olivarès alla aussytost le prendre chez l'ambassadeur pour le mener au palais, où il fust tousjours logé, le Roy le faisant mesme marcher devant luy quand il venoit dans son appartement.

Après les premiers compliments, lesquels on fist longtemps durer, ayant esté visité de tous les grands et de tous ceux des conseils, on commença à parler d'affaires, où les Espagnols employerent toute leur adresse pour endormir les Anglois, et leur faire croire que, nonobstant toutes leurs longueurs et leurs difficultés, ils ne laissoient pas de vouloir le mariage, et le feroient enfin; chassant mesme de Madrid, pour les mieux tromper, tous ceux qui parloient contre, et jusques à des prédicateurs, bien qu'ils ne l'eussent fait que par leur ordre.

Le prince ne vist que deux ou trois fois l'Infante, et encore de sy loin et avec tant de reserve, qu'il ne peust jamais luy rien dire que tout le monde ne l'entendist; dont n'estant pas satisfait, et voyant d'un autre costé que rien ne s'avançoit, il commença à entrer en soupçon qu'on ne vouloit que l'amuser; de sorte que le duc de Bouquinguan en eust de sy grosses paroles avec le comte d'Olivarès, qu'il luy dit qu'il se vouloit battre contre luy; dont le comte se moqua.

Mais le prince escrivist au Roy son pere l'estat auquel il se trouvoit, le suppliant de luy envoyer promptement des vaisseaux pour le porter en Angleterre sans repasser par la France; lesquels estant arrivés à la Corogne, il prist congé du Roy, de la Reine et de l'Infante, et fust accompagné jusques dans ses vaisseaux par plusieurs des principaux de la cour, et par des officiers de la maison du Roy, qui le défrayerent tant qu'il fust sur la terre.

Le roy d'Espagne ne s'opposa point à son partement, estant bien aise de s'en voir deschargé; mais pour ne le laisser pas aller tout-à-fait mécontent, et essayer de l'amuser encore par de belles paroles, il luy promist que trois mois après son arrivée à Londres on luy envoyeroit l'Infante, ce temps là estant nécessaire pour réduire tous ceux qui s'opposoient à son mariage; dont il tesmoigna se vouloir payer, tant il avoit peur qu'on ne le laissast pas retourner. Mais dès qu'il fust à Londres, il rompist toute négociation, et il ne s'en parla plus.

M. de Candale voyant M. de Schomberg disgracié, creust qu'il pourroit alors se ressentir de l'injure qu'il en avoit receue, prenant les gouvernements dont il avoit la survivance sans sa démission. De sorte qu'il fist parler au comte de Pontgibauld son neveu, pour luy en faciliter les moyens, par un gentilhomme nommé Saint-Michel; ensuite de quoy M. de Pontgibauld estant allé à Nanteuil trouver M. de Schomberg, Saint-Michel les y fust prendre sy secretement, qu'il les mena où M. de Candale les attendoit sans que personne s'en aperceust; mais ils n'eurent pas plustost mis l'espée à la main, que M. de Pontgibauld tua Saint-Michel, et alla séparer les autres, qui se retirerent chacun chez eux.

M. le chancelier se fiant par trop en sa grande capacité, et à la préférence que son âge et ses grands services sembloient luy devoir donner sur tout ce qui estoit en France, ne s'estoit pas mis en peine d'empescher que M. de La Viéville, d'un esprit fort entreprenant, et plus à craindre que M. de Schomberg, n'entrast dans les finances : mais il ne tarda guere à s'en repentir; car ayant bientost après gagné grand crédit auprès du Roy par les assurances qu'il luy donnoit de remettre les finances en aussy bon estat qu'elles eussent jamais esté, il ne songea plus qu'à se défaire de M. le chancelier et de M. de Puysieux, qui servoient de barrière à son ambition, et en présence desquels il n'osoit pas faire tout ce qu'il vouloit. De sorte que se servant de l'envye que le Roy avoit tousjours eue que M. le chancelier rendist les sceaux, et de la difficulté qu'il en faisoit, nonobstant qu'on l'eust promis de sa part, il le descrédita tout-à-fait, aussy bien que M. de Puysieux, lequel prévoyant longtemps auparavant cest orage, eust bien voulu qu'il les eust quittés dès qu'ils luy eurent esté donnés; mais il ne le peust obtenir, la principale autorité d'un chancelier venant du sceau.

La premiere marque de leur défaveur fust dans le différend qui survint entre madame de Chévreuse et la connestable de Montmorency, pour leur charge de surintendante de la maison de la

Reine et de dame d'honneur; madame la connestable disant qu'elle n'avoit pris la sienne qu'à condition qu'il n'y auroit point de surintendante, et que comme c'estoit une injustice dont elle n'avoit peu se deffendre à cause de la grande faveur du connestable de Luynes, elle demandoit que le Roy luy en fist raison. A quoy madame de Chevreuse respondoit qu'ayant esté pourveue de sa charge dans les formes ordinaires, elle n'en pouvoit pas estre despossédée, cela estant sans exemple. Néanmoins, comme le Roy, qui n'avoit jamais beaucoup aimé madame de Chevreuse, se montroit assés indifferent, et disoit vouloir entendre les raisons des parties pour faire justice, M. de Chevreuse se laissa aller à mettre la charge de sa femme en compromis, et donna ses papiers à M. de Châteauneuf, commis pour s'instruire de l'affaire et la rapporter devant le Roy, sur l'assurance que M. de Puysieux luy donna qu'il ne luy seroit point fait de tort. Mais il en arriva tout autrement, madame de Chevreuse ayant esté despossédée, et madame la connestable maintenue. Il est vrai qu'elle fust récompensée de la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avoit le connestable de Luynes, à laquelle il n'avoit point esté pourveu, et qui fust donnée à M. de Chevreuse. Ensuite de quoy le marquis de Portes ayant mieux aimé que madame la connestable, dont il estoit héritier, quittast aussy la sienne pour une pareille récompense, esperant de l'avoir, ou, la faisant vendre, d'en profiter, fist tant envers M. de Montmorency, sur qui il avoit tout pouvoir, et qui estoit principalement considéré dans ceste affaire, madame la connestable estant sa bellemere, qu'il prist celle qu'avoit eue M. d'Humieres, que le Roy voulust bien luy donner, pour mettre auprès de la Reine la comtesse de Lannoy, qui estoit plus à son gré.

M. le chancelier ayant veu par ce jugement, et par plusieurs autres marques, le mauvais estat de ses affaires, pensa y remedier en rendant les sceaux; mais il estoit trop tard, car le Roy estoit tellement prévenu par M. de La Viéville et par la Reine mere mesme, dont le pouvoir s'augmentoit tous les jours (le cardinal de Richelieu, qui la gouvernoit, ne voulant pas dans le conseil une teste pareille à celle de M. le chancelier, de peur qu'il ne luy fist plus d'obstacles que M. de La Viéville pour y entrer, ou pour y prendre toute l'autorité qu'il y a eue despuis), que cela estoit irrémediable. De sorte que M. de Puisieux et luy eurent ordre de se retirer en une de leurs maisons de campagne, comme un an auparavant ils y avoient fait envoyer M. de Schomberg, Dieu n'ayant pas permis qu'ils fussent plus longtemps sans en recevoir la rétribution. Les sceaux furent donnés à M. d'Aligre.

[1624] Pendant le carnaval, le milord Riche, despuis nommé le comte de Holland, vint à Paris pour sonder sy l'on voudroit entendre au mariage de Madame et du prince de Galles; le peu de considération qu'avoient eu les Espagnols de toutes ces grandes avances ayant tout-à-fait porté le Roy son pere et luy à s'allier avec la France, où il pouvoit trouver les mesmes grandeurs, et peut-estre du secours pour le restablissement du palatin, qu'ils voyoient bien que les Espagnols ne feroient jamais de bonne volonté : ce qui fust très bien receu, non seulement parceque la Reine mere le desiroit pour ne voir pas cette fille-là moins bien partagée que les autres, mais encore pour diviser les Anglois d'avec les Espagnols, dont l'union avoit fait tant de peur.

Le Roy estant allé au commencement du printemps à Compiegne, la Reine mere voyant le conseil du Roy fort affoibly par le départ de M. le chancelier, et les affaires se multiplier, creust ne pouvoir pas trouver de meilleure occasion pour y faire entrer le cardinal de Richelieu, employant pour cela toute son industrie et celle de tous ceux qui despendoient d'elle, et qui avoient quelque crédit auprès du Roy; dont néanmoins il se montroit sy eslongné, que le voyant, bien peu auparavant qu'il y fust admis, passer dans la cour du chasteau, il dit tout bas au mareschal de Praslin, qui estoit auprès de luy : « Voilà un homme qui voudroit bien estre « de mon conseil; mais je ne m'y puis résoudre, « après tout ce qu'il a fait contre moy. » Ce que le mareschal de Praslin redist à l'heure mesme au mareschal de Bassompierre et à moy.

Néanmoins, quand il vist toutes les choses qui luy alloient tomber sur les bras, tant pour la restitution de la Valtoline, à quoy sa réputation l'engageoit, que pour le mariage d'Angleterre, où il se trouvoit bien des difficultés à cause de la religion, et pour les différents qu'il avoit avec M. de Lorraine, qui à l'exemple de ses prédécesseurs faisoit tous les jours quelque nouvelle entreprise sur les terres de la protection du Roy, en quoy le Roy d'Espagne et l'Empereur pouvoient tremper, il ne creust pas M. de La Viéville, ainsy que tant de gens luy disoient, assés fort pour luy donner tous les secours dont il auroit besoin, et il se résolust de complaire à la Reine sa mere, se persuadant qu'il pourroit luy estre aussy utile comme il luy avoit autrefois fait de mal. De sorte qu'il l'y fist entrer le quatrieme de may 1624, jour véritablement très heureux pour le Roy et le royaume, veu les grands services qu'il a rendus.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que M. de La Viéville, ignorant l'estat auquel il estoit avec le Roy, et combien son crédit estoit diminué, y consentist librement, soit par la connoissance de sa propre foiblesse, ou par une trop grande présomption de son bon esprit; croyant pouvoir tousjours tenir le dessus, en quoy il fust bien trompé : car dès que le Roy l'eust connu, il luy donna la conduite de toutes ses affaires. Et luy, prenant tout ce qu'il y avoit eu de bon dans tous les gouvernements précédents, et non pas leurs foiblesses, porta à la fin l'autorité du Roy plus haut qu'elle n'avoit jamais esté tant dedans que dehors le royaume, ayant en très peu de temps réduit les huguenots et esteint leur faction, abaissé l'autorité des grands, dissipé tous les mouvements esmeus par la Reine mere et par Monsieur, secouru et maintenu les alliés en Italie et en Allemagne contre l'Empereur et le roy d'Espagne, et fait enfin, contre l'avis de tout le monde, déclarer la guerre aux Espagnols mesmes, sur lesquels on a eu de sy grands avantages que leur impuissance a paru clairement, et ce que peust la France quand elle est bien gouvernée.

Mais comme tant et de sy grandes choses, et particulierement tout ce qu'il luy fallust faire pour ajuster des interests aussy differents que ceux des alliés du Roy (lesquels vouloient bien l'abaissement de la maison d'Austriche, mais non pas la trop grande eslevation de la France, et pour laquelle néanmoins il les a souvent fait travailler contre leur propre inclination) ne se sçauroient bien dire que par celuy mesme qui les a imaginées, je ne parleray aussy que de ce qui en est venu à ma connoissance dans tous les emplois dont j'ai été chargé.

SECONDE PARTIE.

NÉGOCIATION DU MARIAGE DE MONSIEUR AVEC MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

Le roy Henry-le-Grand voyant M. de Montpensier prest de mourir, et qu'il n'avoit qu'une fille de madame sa femme, héritiere de la maison de Joyeuse, il jugea que ce seroit un party fort sortable pour M. le duc d'Orléans son second fils, les grands biens s'y rencontrant avec la grande qualité : mais afin de luy en faire tirer tout l'avantage qu'il se pourroit, il voulust, quoyqu'ils ne fussent pas en âge de se marier, que le contract de mariage se fist du vivant de M. de Montpensier, lequel, en considération de l'honneur que sa fille et luy recevroient d'une sy haute alliance, stipula qu'en cas que mademoiselle de Montpensier survescust M. d'Orléans, et qu'elle en eust des enfants, qu'elle ne pourroit disposer que de la moitié de ses biens, l'autre moitié demeurant propre à ses enfants; et que sy elle mouroit la premiere et sans enfants, il y en auroit le tiers pour M. d'Orléans, sans que ses héritiers y peussent rien prétendre. Peu de temps après ce contract, qui fust du 14 janvier 1608, M. de Montpensier mourust; le Roy en 1610; et M. d'Orléans sur la fin de 1611.

Or, encore que les biens de mademoiselle de Montpensier fussent aucunement diminués par le mariage de madame sa mere avec M. de Guise, la reine Marie de Médicis, alors régente, et tous ceux du conseil, crurent néanmoins qu'il y en auroit encore assez, et que M. le duc d'Anjou s'en devroit contenter. C'est pourquoy elle déclara que les choses commencées avec M. d'Orléans se continueroient avec luy, et qu'il entreroit en sa place. A quoy ceux qui, craignant la trop grande eslevation de messieurs de Guise, ne les vouloient point voir dans l'alliance d'un prince qui pourroit estre roy, ny M. le comte mesme, qui, outre cela, la prétendoit pour M. d'Anguien son fils, ne s'opposerent pas, croyant qu'il seroit assés à temps quand on les verroit en âge de se marier.

[1625] Les choses demeurerent en cest estat jusques à l'année 1625, où la Reine mere voyant Monsieur avoir dix-sept ans, et désesperant que la Reine peust jamais avoir des enfants, elle voulust, pour ne laisser pas aller la couronne hors de sa maison, achever le mariage de mademoiselle de Montpensier. Mais on vist à l'heure mesme s'eslever contre cela diverses personnes, toutes fort considérables, et qui avoient chacune en leur particulier grand interest de l'empescher : la Reine, craignant que sy il y avoit une madame d'Anjou qui eust des enfants, elle n'en ayant point, elle fust mesprisée, ou peut-estre renvoyée comme stérile, ainsy qu'il y en avoit des exemples; madame la princesse (car M. le prince ne venoit point en ce temps là à la cour), parceque cela ruineroit toutes ses espérances; M. le comte, parcequ'il la vouloit pour luy; tous les ennemis de la maison de Guise, entre lesquels le grand prieur de Vandosme se faisoit le plus remarquer, de peur qu'ils n'en tirassent trop d'avantage; et enfin le colonel d'Ornane, qui le pouvoit mieux que tout autre, estant gouverneur de Monsieur, parceque se trouvant maistre absolu de son esprit, il craignoit tout mariage, mais en particulier celuy de mademoiselle de Montpensier, qui, estant une fille toute

faite, seroit conseillée par madame de Guise, et pourroit gagner Monsieur et le deposseder.

Toutes ces personnes, divisées entre elles pour toute autre chose, s'accordoient fort bien en celle-là, faisant chacune de leur costé tout ce qu'elles pouvoient; et comme la jalousie du Roy estoit le plus seur moyen pour l'empescher, aussy essayoient-elles de luy en donner, luy faisant continuellement représenter les grands désavantages que ce luy seroit sy, n'ayant point d'enfants, M. d'Anjou en avoit.

Or bien que la Reine mere, le souhaitant passionnement, ne se rebutast pas pour cela, tout despendant néanmoins du cardinal de Richelieu qui la gouvernoit et le Roy aussy, il s'y portoit du commencement avec tant de froideur, soit qu'il craignist que le Roy en prist ombrage, ou bien que n'aimant pas M. de Guise, ainsy qu'il s'est veu depuis, il ne voulust pas son aggrandissement, que madame de Guise ne sçavoit qu'en penser.

Mais enfin la Reine mere l'en pressa sy fort, que voyant aussy que tout ce qu'on faisoit auprès du Roy, pour venir peut-estre de personnes peu agréables (car il est certain qu'il n'estoit gueres satisfait de la Reine, ny de tous les autres qui s'en mesloient), luy en donnoit plustost envie que de l'en desgouter, le cardinal luy en parla un jour tout ouvertement, et luy représenta tout le bien et le mal qui en pourroient arriver, afin d'en savoir precisement sa volonté. A quoy le Roy, qui estoit bon et qui vouloit contenter la Reine sa mere, ayant respondu qu'il seroit fort aise qu'il se fist, et qu'il y pouvoit travailler hardiment, il ne pensa plus qu'aux moyens de le faire reussir; et, mesprisant toutes les autres oppositions comme frivoles, et n'y pouvant rien, il s'arresta seulement à celle du colonel d'Ornane, qui tenoit la volonté de Monsieur entre ses mains.

Il voulut donc sçavoir son intention; mais il l'en trouva fort eslongné, tant pour les raisons que j'ay desja dites, que parceque le Roy luy avoit tesmoigné l'année précédente à Saint-Germain, sur quelques assemblées qui se faisoient les soirs chez madame la princesse de Conty, où Monsieur et mademoiselle de Montpensier se trouvoient, qu'il ne l'avoit pas agréable, et qu'il luy feroit plaisir de les rompre; et que la Reine, mesdames de Chevreuse et de La Valette d'un costé, et madame la princesse de l'autre, avoient pris tant de soin de luy faire bonne chere et de le flatter, qu'elles l'avoient tout-à-fait gagné.

Je vis, un jour que le colonel d'Ornane gardoit le lict pour un petit ressentiment de colique qu'il avoit eu, toutes ces dames, excepté la Reine, autour de luy, et luy parler de telle sorte que, s'il n'eust esté vieux et le plus laid homme du monde, il eust semblé qu'elles avoient de la bonne volonté pour luy, et pensoient à le séduire : ce qui charmoit tellement ce bon homme, qu'il ne leur pouvoit rien refuser.

Le cardinal de Richelieu, qui estoit bien informé de toutes ces intrigues, croyant impossible de les rompre sans perdre le colonel d'Ornane, ou sans faire quelque chose pour luy de si considérable qu'il en peust estre gagné, estima ceste voye devoir estre tentée la premiere, comme la plus honneste et la plus seure; et qu'il n'en falloit venir à l'autre qu'à l'extremité. C'est pourquoy il conseilla au Roy de le faire mareschal de France; dont il presta le serment au commencement de l'année 1626, avec tant de démonstrations de joye et de ressentiment, qu'on ne se seroit jamais imaginé qu'il eust peu après cela manquer à tout ce qu'on desireroit de luy.

Mais soit que sa femme (1), qu'il aimoit extrémement et qui y estoit fort contraire, croyant que Monsieur ne la considereroit plus, s'y opposast continuellement, ou bien qu'aveuglé de sa bonne fortune, il pensast n'avoir rien à craindre, et pouvoir faire tout ce qui luy plairoit; tant y a qu'il ne se souvint pas longtemps de la grace qu'il avoit receue, et que, quoy qu'on luy peust dire, on n'en peust rien obtenir. De sorte qu'on eust dès lors envie de le faire arrester; mais comme cela pouvoit avoir des suites dangereuses à cause de Monsieur, qu'on jugeoit bien qui en seroit fort touché, on estima plus à propos de differer un peu, pour voir s'il ne changeroit point; ou du moins pour y estre sy bien préparé qu'on en peust sortir avec honneur. Il ne s'en parla donc plus pendant tout le reste de l'hiver.

Au commencement du printemps, comme on estoit à Fontainebeleau, la Reine mere ayant fait remettre l'affaire sur le tapy, le cardinal de Richelieu fist encore tenter le colonel d'Ornane par de nouvelles offres, le marquis de Fontenay ayant eu ordre, parcequ'il estoit fort de ses amis, de l'assurer que s'il vouloit porter Monsieur à faire le mariage, on laisseroit en sa disposition toutes les charges de la maison de Madame : ce qui n'estoit pas de peu de chose; car, par le moyen des principales, il pouvoit mettre toute sa famille, qui en avoit besoin, à couvert; et faire des petites une grande somme d'argent pour luy.

Mais ayant alors bien d'autres pensées, et plus eslevées, il ne luy respondit autre chose, sinon que le mariage estant une de celles qui devoit estre la plus libre, et où il falloit le plus chercher à

(1) Marie de Raymond, comtesse de Montlaur, veuve de Philippe d'Agoult.

se contenter, il en laisseroit faire Monsieur, et ne s'en mesleroit aucunement. Ce qui, ostant toute esperance de le pouvoir gagner, força enfin de recourir aux moyens qu'on avoit voulu éviter.

Et ce qui hasta encore ceste résolution fust que, comme il n'avoit plus d'autres conseils que sa vanité et ses dames, qui en prétendoient faire un bouclier contre le cardinal de Richelieu, il fist que Monsieur, qui avoit lors dix-huit ans accomplis, demanda d'entrer dans le conseil du Roy, présupposant qu'on n'oseroit pas le luy refuser, et que quand il y seroit il ne se passeroit guere de temps qu'il n'y fust aussy appelé, et que, tenant la mesme place auprès de luy que le cardinal faisoit auprès du Roy, il pourroit indubitablement partager l'autorité, et se rendre le second homme de France, s'il ne pouvoit pas estre le premier; les bons succès qu'il avoit eus jusque là luy donnant une telle présomption, qu'il croyoit rien ne luy estre impossible.

Mais il vist bientost le contraire, et que tout ce qu'il avoit ne venoit que de la bonté du Roy, qui l'avoit voulu ménager plustost que de le perdre, comme il le pouvoit faire dès le commencement, et à quoy il ne se porta mesme en ce temps là que par force; car ayant refusé à Monsieur ceste entrée du conseil comme une chose qui ne luy estoit point deue, il falloit bien oster d'auprès de luy celuy qui luy en avoit donné la pensée, de peur qu'il ne le portast à quelque chose de pis.

On creust en ce temps là que le grand prieur de Vendosme, désespérant de pouvoir empescher le mariage, ny de venir à bout de beaucoup d'autres desseins qu'il avoit (car il estoit grand homme de machines), tant que le cardinal de Richelieu seroit auprès du Roy, fist dessein de le tuer dans la forest de Fontainebeleau, comme il viendroit de Fleury où il logeoit, pour se trouver au conseil; et qu'en ayant pris la résolution avec Monsieur et quelques autres de sa cabale, il alla pour l'exécuter : mais que M. de Chalais qui en estoit, en faisant aussytost donner l'avis au cardinal de Richelieu par le commandeur de Valençay, celuy qui a depuis esté cardinal, le Roy et la Reine mere luy envoyerent une telle escorte qu'il ne l'osa entreprendre. Ce qui l'eust fait arrester avec le mareschal d'Ornane, sans qu'on voulust aussy prendre M. de Vandosme, de qui on n'estoit pas plus satisfait que de luy.

Le jour donc que le mareschal d'Ornane devoit estre arresté ayant esté pris, le Roy, pour se fortifier de gens sans qu'on en peust rien soupçonner, fist venir tout le régiment des Gardes à Fontainebeleau, pour lui faire faire l'exercice, ainsi qu'il luy estoit assés ordinaire; et il le mist dans la cour du Cheval blanc, afin que les Reines et toute la cour le peussent voir par les fenestres de la grande galerie. Mais quand il fust l'heure de les renvoyer, il fist que M. de Coustelnau, sergent major, en qui il se fioit fort, luy demanda tout haut permission que les deux compagnies qui devoient le lendemain relever la garde peussent demeurer, parcequ'il leur seroit fort incommode de s'en aller pour sy tost revenir.

Le mareschal de Bassompiere et le marquis de Fontenay ayant résolu d'aller ensemble à Paris pendant qu'on feroit cet exercice, le Roy, qui eust bien voulu avoir auprès de luy tous ceux dont il se croyoit asseuré, leur dist plusieurs fois qu'ils devoient demeurer, et que les gardes feroient ce jour là des choses qu'ils n'avoient point encore veues. Mais M. de Bassompierre, qui ne pensoit à rien, ayant respondu par raillerie qu'il seroit trop tard quand ils auroient achevé, et qu'il y avoit des dames qui les attendoient, ausquelles ils ne pouvoient pas manquer, il n'osa les en trop presser, de peur de donner quelque soupçon de ce qu'il vouloit faire; et il les laissa aller. Mais ils n'y furent pas longtemps; car ayant eu nouvelle dès le lendemain de grand matin de ce qui s'estoit fait, ils partirent à l'heure mesme pour se rendre auprès du Roy, comme firent aussy tous ceux qui n'avoient point d'attachement particulier avec Monsieur.

Quant à la prison du mareschal d'Ornane, elle se fist fort aisement; car l'exercice ne s'étant point achevé qu'il ne fust presque nuit, le Roy, au sortir de là, alla souper; et ayant mandé au mareschal d'Ornane de le venir trouver, il fust arresté par M. Du Hallier, capitaine des gardes, comme il vouloit passer de la chambre du Roy dans son cabinet : dont Monsieur, qui en fust à l'heure mesme averty, tesmoigna tant de douleur, qu'on ne pouvoit le consoler; allant aussytost chez le Roy et la Reine mere pour s'en plaindre et le demander, protestant qu'il estoit innocent, et qu'on ne pouvoit le retenir plus long-temps sans injustice. Mais, prévoyant bien cela, ils s'estoient desja retirés; et il ne les peust voir.

Cependant, comme Monsieur s'estoit tousjours laissé conduire sans se mesler d'aucunes affaires ny en prendre connoissance, il se trouva bien empesché quand il fust obligé d'y penser, ne tirant nul se ours de tous ceux de sa maison, qui seuls l'osoient approcher, n'en estant guere mieux instruits que luy, et d'avis sy differents qu'il ne sçavoit auquel se tenir.

Toute la nuit s'estant passée de la sorte, comme il sortoit le matin de sa chambre, le pre-

mier homme qu'il rencontra fust le chancelier d'Aligre, qui alloit au conseil; duquel s'estant approché, et luy ayant tout haut fait ses plaintes, et fort exagéré les mauvais traitements qu'il recevoit, il luy demanda s'il avoit esté de cest advis : dont M. le chancelier se trouva sy surpris et estonné, qu'il luy dist que non, et qu'on ne luy en avoit point parlé. Ce qui pouvoit bien estre veritable, mais qu'il ne devoit jamais avouer pour son honneur ny pour son profit; car le Roy eust sy desagreable ceste foiblesse, qu'il ne voulust plus se servir de luy; et luy ostant les sceaux, l'envoya à sa maison, d'où il n'est jamais revenu.

Un moment après que Monsieur eust parlé à M. le chancelier, le cardinal de Richelieu estant aussy venu, il alla luy faire les mesmes harangues, et le presser de luy dire s'il l'avoit conseillé, M. le chancelier l'ayant asseuré qu'il n'en avoit rien sceu. Mais M. le cardinal, qui n'estoit pas sy aisé à espouvanter, luy respondit qu'ouy; et que le Roy luy ayant fait l'honneur de le faire de son conseil, il luy faisoit aussy celuy de n'entreprendre rien de ceste conséquence sans le luy dire : dont Monsieur, qui ne s'attendoit pas à ceste répartie, demeura tout estonné, et s'en alla.

La prison du mareschal fut suivie de celles de ses deux freres, M. de Mazargues, premier escuier de Monsieur, et M. d'Ornane; et de celle de M. de Chaudebonne, que luy et la maréchale aimoient extremement. Le Saint-Esprit, dont il estoit gouverneur, fust donné à M. de Gordes, capitaine des gardes; et le signor Antonio Marie, mestre de camp des Corses, en fust tiré, et eust pour récompence la tour qui est au bout du pont d'Avignon, que le mareschal d'Ornane avoit aussy.

Le Roy ayant ensuite fait parler à tous ceux qui approchoient Monsieur, les uns avoient esté gagnés, et les autres tellement intimidés, que tout y estoit en grande confusion, mais qui fust beaucoup augmentée quand la maréchale d'Ornane, qu'on envoya à sa maison, eust, avant que de partir, fait chasser par Monsieur M. d'Andilly, un des principaux confidens du maréchal et très homme d'honneur, sous ombre qu'il estoit trop amy du pere Joseph, dont le cardinal de Richelieu se servoit quasy dans toutes ses affaires, pour s'y pouvoir fier; et qu'elle eust fait tomber toute la confidence sur messieurs de Puy-Laurens et de Bois d'Annemets (1), qui avoient esté tous deux nourris auprès de Monsieur, mais d'âge plus propre pour entrer dans ses plaisirs que dans la conduite de ses affaires.

Le cardinal de Richelieu voyant les choses en cest estat, et ne craignant plus guere de ce costé là, tourna toutes ses pensées sur le grand prieur de Vandosme, seul capable d'y apporter du changement et de luy donner de la peine. Mais comme il n'y a personne qui n'ait son foible, par où il est aisé de le prendre quand on le peust descouvrir, il ne fust pas sy difficile de l'en empescher qu'on s'estoit imaginé; car M. le cardinal luy ayant fait dire que sy M. de Vandosme et luy vouloient servir le Roy et estre de ses amis, il luy feroit donner l'amirauté, dont M. de Montmorency, content d'avoir l'année précédente gagné une bataille contre les Rochellois, et pris ou coulé à fond la pluspart de leurs vaisseaux, vouloit se deffaire, pour n'estre pas obligé de retourner tous les jours sur la mer, il desira sy fort de l'avoir, qu'il donna, tout fin qu'il estoit, dans le piege, et s'y laissa attraper, ayant promis plus qu'on ne vouloit. Mais comme l'amitié de M. de Vandosme estoit une des principales conditions que le cardinal de Richelieu demandoit, il partist aussytost qu'il vist le marché de l'amirauté fait, pour le disposer à en venir luy-mesme donner les asseurances; lequel se laissant persuader par la bonne opinion qu'il avoit de l'esprit de son frere, et qu'il n'auroit pas mal pris ses mesures, n'en fist nulle difficulté. Il vint donc trouver le Roy à Blois, jusques où on s'estoit avancé, pour luy faire voir que s'il ne venoit point on l'iroit querir; et il n'y fust plustost arrivé, que M. Du Hallier, bien que leur parent, mais le Roy se fiant tout-à-fait en luy, eust commandement de les arrester tous deux, ainsi qu'il fist, les prenant le matin dans leur chambre du chasteau, où on les avoit logés à l'ordinaire. Dont le grand prieur, quand il se vist ainsy abusé et avoir servy d'instrument pour tromper son frere, fust sy touché, qu'il en mourust enfin de regret dans le bois de Vincennes, où on les mena.

Je sçay bien que quelques uns, mal affectionnés au cardinal de Richelieu, ont dit qu'il avoit esté empoisonné; mais M. le comte, qui l'aimoit extremement, ayant envoyé auprès de luy son medecin et son chirurgien, qui y demeurerent tant que sa maladie dura, et assisterent mesme à l'ouverture de son corps, ne s'en estant jamais plaint, il est aisé à voir que c'est une pure calomnie. M. de Vandosme, d'un esprit plus moderé, et qui ne prenoit pas les matieres sy à cœur, ayant eu patience, en sortist quelque temps après.

Un peu devant qu'on partist de Fontainebeleau,

(1) Bois d'Annemets, gentilhomme normand, a écrit des mémoires sous le titre de *Mémoires d'un favori de S. A. R. M. le duc d'Orléans*, qu'on trouvera dans la 3e série de notre collection, à la suite des Mémoires de Montrésor.

M. de Chalais, maistre de la garde-robe du Roy, qui despuis la prison du mareschal d'Ornane s'estoit fort approché de Monsieur, et par le moyen de madame de Chevreuse y avoit acquis grand crédit, se persuadant, comme il estoit vray, qu'il en auroit assés pour le porter à tout ce qu'il voudroit, et qu'il s'en devoit servir pour faire sa fortune, pria le commandeur de Valançay, qui estoit en ce temps là fort bien avec le cardinal de Richelieu, de luy dire que si on vouloit luy donner quelque chose de considérable, il feroit faire le mariage, et toutes les autres choses qu'on voudroit. De quoy M. le cardinal, qui, luy estant desja obligé de l'avis qu'il luy avoit fait donner, ne cherchoit qu'à s'en revancher, ayant esté très-aise, il le fist assurer de la charge de mestre de camp de la cavalerie legere aussytost que Monsieur seroit marié, dont il se contenta.

Mais afin que leur intelligence fust plus secrete, ils prirent le mesme commandeur de Valançay pour faire les allées et venues, et en estre le médiateur. En quoy M. de Chalais se conduisit du commencement sy bien, Monsieur se monstrant de jour en jour plus disposé de bien vivre avec le Roy et de le contenter, qu'on ne doutoit point qu'il ne fist tout ce qu'on desireroit.

De sorte que le Roy et la Reine mere le voyant en ceste bonne disposition, jugerent necessaire, dès qu'ils furent à Blois, d'avoir mademoiselle de Montpensier auprès d'eux, de peur qu'il ne changeast pendant qu'on la feroit venir de Paris, où elle estoit demeurée; madame de Guise n'ayant peu suivre, à cause de la fievre tierce qui luy prist comme la cour partoit de Fontainebeleau, et qui l'avoit fait demeurer à Paris.

Cest accident pouvoit renverser toutes les prétentions et les esperances qu'on avoit, donnant beau jeu à M. le comte de faire ses affaires, s'il eust sceu s'en prévaloir; car ayant esté laissé à Paris pour y commander pendant l'absence du Roy, il est très certain que s'il eust esté un matin à l'hostel de Guise avec tout ce qui le suivoit ordinairement, tant gentilshommes que gardes, et qu'entrant dans la chambre de mademoiselle de Montpensier il fust demeuré quelque temps tout seul avec elle, madame de Guise n'estant pas en estat de l'empescher, personne après cela n'auroit plus osé la proposer pour Monsieur, et elle eust esté bien heureuse de trouver M. le comte, et de le prendre. Mais Dieu ne les avoit pas faits l'un pour l'autre, en ayant desja perdu une meilleure occasion, puisque c'eust esté d'accord de partie; car madame de Guise voyant Monsieur ne montrer nulle envye de se marier, et n'y avoir nulle apparence qu'elle luy deust venir, pour les grands obstacles qu'on y apportoit, elle en estoit sy désesperée que sy elle eust trouvé un moyen d'en sortir honnestement, comme eust esté celuy de M. le comte, il est très asseuré qu'elle l'auroit pris, et que mademoiselle de Montpensier s'y fust portée, ne s'attendant plus à autre chose, et le pis aler n'estant pas mauvais.

Quelque personne qui le sçavoit bien en fist avertir M. le comte, madame de Guise y consentant; mais croyant, à ce qu'il a dit despuis pour s'en excuser, qu'on le vouloit tromper, et se servir de luy pour en faire venir l'envie à Monsieur, et le réveiller par la jalousie, il n'en tesmoigna jamais rien, traitant tousjours madame de Guise, et mademoiselle de Montpensier mesme, avec autant d'indifference que s'il n'y eust point pretendu. Ce qui donna une telle aversion à mademoiselle de Montpensier, se croyant mesprisée, que, dans toutes les incertitudes ou mesme desespoirs où elle fust despuis de ce que feroit Monsieur, on la vist tousjours pencher du costé de la religion plustost que de celuy de M. le comte : tant il est vray que pour gagner les femmes, il leur faut montrer de la passion en quelque sorte que ce soit, excusant facilement les fautes qu'elle fait faire, et jamais celles où elles n'en voient point.

Il y en a eu qui se sont persuadés que madame la comtesse y contribua beaucoup, craignant de perdre, s'il se marioit, l'autorité qu'elle avoit sur luy, et la considération où cela la mettoit dans la cour.

Le Roy ayant resolu, ainsy que j'ay desja dit, d'y faire venir mademoiselle de Montpensier, parcequ'on craignoit que M. de Bellegarde, par qui on avoit au commencement prétendu la faire accompagner, ne fust party de Paris pour se rendre auprès du Roy, le marquis de Fontenay y fust envoyé, avec ordre, s'il n'y estoit plus, d'assembler tout ce qu'il y trouveroit d'officiers, tant du régiment de Piémont parcequ'il en estoit mestre de camp, que de l'infanterie ou autres de sa connoissance et dont il pourroit respondre, afin de la mener seurement. Car, bien que M. le comte ne tesmoignast aucunes pensées pour elle, on appréhendoit néanmoins que quand il la verroit partir, se pouvant imaginer que ce seroit pour la marier, il ne changeast, et, entreprenant quelque chose contre elle, ruinast tout ce qu'on avoit eu tant de peine à establir. C'est pourquoy on jugea aussy qu'il le falloit faire fort secretement.

Et d'autant que tout le monde sçavoit la part que le marquis de Fontenay avoit eu dans tout

ce qui s'estoit traité pour cela, et qu'on pourroit aisement prendre soupçon de son voyage sy l'on n'en voyoit aucun subject apparent, on prist celuy de la mort de l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, et qu'il alloit de la part du Roy pour consoler madame de Guise sa mere : ce qui réussist comme on avoit desiré; car, bien qu'on n'eust accoutumé de faire faire de semblables offices que par des ordinaires du Roy, on se persuada néanmoins fort aisement qu'il n'y avoit que cela qui le menoit, tant parceque l'humeur de madame la princesse de Conty et sa vanité estant fort connues, on ne douta nullement qu'elle n'eust cherché à faire faire quelque chose d'extraordinaire pour sa mere, ny qu'on luy eust accordé, estant alors fort bien à la cour, que parceque aussy madame la princesse et le cardinal de La Valette ayant extraordinairement pressé le marquis de Fontenay de leur en dire la vérité, il les asseura tellement qu'il n'y avoit autre chose, que s'y estant fiés, tout le reste du monde, qui le sçavoit fort bien avec eux, s'y fia aussy : ce que ny l'un ny l'autre ne luy ont jamais bien pardonné, mais le cardinal de La Valette particulierement; car encore qu'ayant esté gagné par madame la princesse, il ne fust pas moins qu'elle contraire au mariage, se pensant néanmoins obligé par honneur de montrer qu'il le desiroit parcequ'il estoit cousin germain de madame de Guise, il en faisoit tous les semblants, et s'offençoit extremement quand on tesmoignoit ne le croire pas. Mais le marquis de Fontenay, qui en sçavoit la verité, et le tort que cela luy eust faict sy, estant descouvert par ce qu'il en eust dist, on y eust mis quelque empeschement, auroit encore hasardé toute autre chose que leur amitié, plustost que de l'avouer.

Estant donc party de Blois le 27 juin, et prenant la poste pour faire diligence, il luy fust néanmoins impossible, n'ayant quasy point trouvé de chevaux, à cause que M. d'Effiat, nouvellement fait surintendant des finances, allant ce jour là à la cour, ceux qui l'accompagnoient les avoient tous emmenés. De sorte qu'il lui fallust demeurer à Châtre (1), pour laisser reposer ceux qu'il avoit; pendant quoy un secretaire de mademoiselle de Montpensier, bien qu'il n'eust pris que le relais, estant arrivé, et n'ayant apporté nulles nouvelles, parcequ'on remettoit tout sur luy, qui devoit vraysemblablement y estre le premier, avoit mis madame de Guise en d'estranges inquietudes, ne sçachant que penser. Enfin, estant arrivé sur les huit heures du matin, aussytost qu'il eust envoyé par tous les lieux où il croyoit trouver les gens dont il pourroit avoir besoin, il fust chez elle, et luy dist, et à mademoiselle de Montpensier, la commission qu'il avoit; car ses lettres estoient toutes en créances. Sur quoy elles se resolurent de partir dès le lendemain.

Au sortir de là, il alla chez M. de Bellegarde, qui estoit encore à Paris, et qu'il avoit envoyé prier de l'attendre; auquel ayant dit les ordres du Roy et la résolution de madame de Guise, il l'assura qu'il seroit aussy tout prest pour ce temps là, et qu'il pourroit mener avec luy trente hommes bien montés et bien armés; de sorte qu'ayant trouvé à son logis, quand il y fust retourné, dix officiers du régiment de Piémont en qui il se fioit fort, il pensa que cela suffiroit; et craignant de faire trop de bruit s'il en vouloit avoir davantage, en demeura là.

Voyant toutes choses si bien disposées, il alla chez madame de Guise s'acquitter de la commission qu'il avoit pour elle, et ensuite rendre ses devoirs à M. le comte et à madame la comtesse, où on ne fist que le railler, M. le comte luy donnant mille attaques sur son voyage, et exagérant fort les obligations qu'il avoit à madame la princesse de Conty. Mais les rieurs ne furent pas longtemps de son costé : car madame de Guise s'estant rendue le lendemain sur les six heures du matin aux peres de l'Oratoire du faubourg Saint-Jacques, où estoit le rendez-vous, dans un carosse à deux chevaux, avec mademoiselle de Montpensier et madame d'Elbœuf; leurs gens, M. de Bellegarde, le marquis de Fontenay, et tous ceux qu'ils menoient avec eux, qui faisoient plus de cinquante chevaux, y estant aussy allés séparement et sans estre plus de deux ensemble, afin qu'on ne les peust pas remarquer, s'y rencontrerent sy justement, que n'ayant quasy point attendu, on prist le chemin d'Estampes où on vouloit coucher ce jour là, pour s'eslongner de Paris le plus qu'il se pourroit, et estre dans une ville, où on croyoit plus de seureté que dans un village. De sorte que, marchant aussy assés viste, on fust bien loin devant que M. le comte, qui n'avoit point d'espions auprès de madame de Guise, en fust averty. Sur les dix ou onze heures, on luy vint dire ce qui estoit arrivé; et s'il en eust autant de desplaisir qu'il devoit, comme il n'en faut point douter, il fust au moins assés couvert pour n'en rien tesmoigner, ayant passé tout le reste du jour à son ordinaire.

Quant au voyage des dames, il se fist fort heureusement, et mesme avec de très bons augures, n'ayant trouvé que des dances et des rejouissances partout où on passa, pour les mariages qui s'y faisoient.

(1) Aujourd'hui Arpajon.

Mais à Nantes, où le Roy estoit allé, les choses avoient bien changé de face; car madame de Chevreuse ayant pris quelque soupçon, despuis la prise de messieurs de Vandosme, de l'intelligence de M. de Chalais avec le cardinal de Richelieu, elle luy en fist tant de reproches et le pressa sy fort, que rien n'estant quasy impossible a une femme aussy belle et avec autant d'esprit que celle là, il n'y peust résister, et il aima mieux manquer au cardinal de Richelieu et à luy-mesme qu'à elle; de sorte qu'ayant aussytost fait changer Monsieur, il le rendist plus révolté que jamais contre le mariage, ne songeant qu'à sortir de la cour et aller à La Rochelle, pour de là faire son traité et avoir un apanage tel qu'on l'avoit autrefois donné à M. d'Alançon pour le retirer d'avec les huguenots, ne se parlant plus dans tous leurs conseils que de cest exemple, et qu'il n'en falloit pas moins faire.

Monsieur escrivist au mesme temps à M. de La Valette et à M. d'Espernon, pour les prier de le recevoir à Metz, s'il y vouloit aller; mais M. de La Valette s'en remist sur M. d'Espernon, et luy envoya sa lettre au Roy.

Or M. de Chalais pensoit faire son fait sy secretement, qu'on ne s'en pourroit pas prendre à luy, et qu'il en seroit quitte pour s'en descharger sur Monsieur et sur les autres qui l'apchoient, et qui avoient, ce disoit-il, plus de crédit que luy. Mais il avoit affaire à un homme trop esclairé pour estre sy aisement abusé, estant très certain que dès la premiere fois qu'il luy parla despuis son changement, il s'en douta; et que l'ayant fait espier, on vist qu'estant logé tout proche de l'apartement de Monsieur dans le château de Blois, il y alloit tous les soirs, après que tout le monde en estoit retiré, et y demeuroit fort long-temps.

Ce qui eust dès lors obligé M. le cardinal à le faire declarer, sans qu'il voulust essayer de le regagner, afin que les choses se passassent plus doucement; et il y fist en effet tout ce qu'il peust tant qu'on demeura à Blois et encore à Nantes, jusques à ce que mademoiselle de Montpensier fust arrivée, et qu'ayant este averty qu'il se traitoit de choses plus importantes que le mariage, il eust peur que, par trop attendre, Monsieur ne luy eschapast; et il pressa de telle sorte M. de Chalais de tenir sa promesse, qu'il le contraignist de dire qu'il ne le pouvoit pas, et de redemander sa parole, comme aussy il rendist celle qu'on luy avoit donnee.

Cela estant tout ce que M. le cardinal cherchoit pour se desgager et estre libre de faire ce qui luy plairoit, il mist aussytost sy bon ordre partout, qu'il luy eust esté impossible de s'en aller et à Monsieur aussy, quand ils l'auroient voulu, sans estre arrestés; et sur le soir le Roy commanda au comte de Tresme, capitaine des gardes, d'aller le lendemain de grand matin, et devant que de faire ouvrir les portes du château, à la chambre de M. de Chalais, et de laisser auprès de luy un exempt et des gardes pour le garder, et empescher qu'on ne luy parlast.

Tronçon, Marsillac et Sauveterre, qui avoient souvent parlé au Roy contre le mariage, furent au mesme temps chassés de la cour, et perdirent leurs charges. Quelques uns se sont imaginés, pour les deux premiers, que le souvenir de ce qu'ils avoient esté du conseil de M. de Luynes, quand il fist tuer le mareschal d'Ancre, n'y avoit pas nuy, et qu'on fust bien aise d'en trouver ce prétexte pour les esloingner.

Quand Monsieur sceust la prise de M. de Chalais, il en tesmoigna tant de desplaisir, que plusieurs personnes voyant cela, luy conseillerent de sortir de la cour, et que c'estoit le seul moyen de le sauver; sans quoy asseurément on le feroit mourir à sa veue. Mais outre que, comme j'ay desja dit, on y avoit mis bon ordre, messieurs de Puy-Laurans et Le Cogneux, son chancelier, qui commença en ceste occasion à se mesler de ses affaires, n'estant pas autheurs de cest avis et l'improuvant, trouverent bien moyen de l'empescher; et s'estant ensuite entremis du mariage, l'on en traita avec un bien meilleur succès que par le passé; Monsieur se portant enfin à le faire, et de sy bonne grace que le Roy, en faveur de cela, luy donna un apanage plus grand que celuy de M. d'Alançon, et entre autres choses le duché d'Orleans au lieu de celuy d'Anjou, et le comté de Blois avec le château et celuy de Chambord, qui sont des plus beaux de France; de sorte qu'il s'appella despuis le duc d'Orléans.

Par le contract de mariage, tous les avantages faits à feu M. d'Orléans par M. de Montpensier, sur les biens de mademoiselle de Montpensier, furent renouvelés et confirmés autant qu'il se peust.

Les choses ayant ainsy este arrestées, les fiançailles se firent au chasteau de Nantes dans le cabinet du Roy, en sa présence et des deux Reines; madame la princesse, madame la princesse de Conty, mesdames de Guise, de Chevreuse, d'Elbœuf, de La Valette, et tous les principaux de la cour y estant aussy. Le cardinal de Richelieu en fist la ceremonie, le curé de la paroisse present. Mais pour le mariage, ce fust le cure mesme qui le fist, afin d'y observer

toutes les formalités, et qu'il n'y eust point d'ouverture à s'en desdire.

M. de Bellegarde avoit eu la charge de surintendant de la maison de Monsieur, dès qu'il fust arrivé à Nantes; et madame de Bellegarde fust alors faite dame d'honneur, et madame la comtesse de Fiesque dame d'atour. Messieurs de Rouville, de Puy-Laurans le pere, et de Chattes, parent de madame de Guise, chevalier d'honneur, premier escuier et premier maistre d'hostel.

Cependant l'on avoit fait venir des commissaires du parlement de Bretagne pour travailler au procès de M. de Chalais, qu'on sortist, à cause de cela, du chasteau de Nantes. Il fust dès le commencement confronté avec le comte de Louvigny, second fils de M. de Grammont, qui avoit eu connoissance de tout ce qu'on vouloit faire faire à Monsieur; et, mal satisfait de ce que tous ceux de ceste cabale s'estoient déclarés contre luy en une querelle qu'il eust contre M. de Candale, en avoit, ce disoit-on, donné le premier avis.

Il eust esté bien nécessaire de le confronter aussy avec le commandeur de Valançay; mais le commandeur ne le voulust jamais, quoy qu'on luy peust dire : ce qui fascha tellement le cardinal de Richelieu qu'il ne l'aima jamais despuis, nonobstant tous les services qu'il rendist à la Rochelle, et fust mesme cause que le mariage arresté entre M. de La Meillerayeet la fille de M. de Valançay, son frere aisné, se rompist.

M. de Chalais demanda plusieurs fois à parler à messieurs de Bellegarde et d'Effiat, qui estoient fort de ses amis, et avoient crédit auprès du cardinal de Richelieu, et il les vist enfin une fois : mais cela ne luy servist de rien; car quand il n'auroit fait que conseiller à Monsieur de sortir de la cour pour aller à La Rochelle, personne ne l'auroit peu sauver. Mais on disoit (et beaucoup de gens le croyoient) qu'il avoit esté plus avant : dont le Roy fust d'autant plus piqué qu'il estoit un des principaux officiers de sa maison, et avoit esté pendant sa jeunesse de ses enfans d'honneur. Quoy qu'il en soit, il fust condamné, et mourust.

Il estoit jeune, bien fait, fort adroit à toute sorte d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie : ce quy le rendoit bien venu parmy toutes les femmes, qui le perdirent enfin. Il n'y eust quasy personne qui n'en eust pitié; mais ce qui toucha encore merveilleusement, ce fust madame de Chalais sa mere, laquelle estant venue à Nantes sur les nouvelles de sa prison, vist ce fils qui luy estoit sy cher, et pour l'avancement duquel elle n'avoit rien espargné (car en luy achettant la charge de maistre de la garderobe, elle avoit engagé la meilleure partie de son bien, et il ne luy en restoit quasy pas pour vivre); elle le vist, dis-je, criminel, et mourir sur un eschafaut.

Encore que le Roy n'eust pas subject d'estre content de madame de Chevreuse, elle fust néanmoins, comme femme, traitée fort doucement, ayant esté seulement envoyée chez elle, et n'estant mesme sortie d'auprès de la Reine que quand on partist pour retourner à Paris; dont aussy ne s'estant pas autrement corrigée, elle s'en alla bientost après en Lorraine, où elle commença à entrer dans toutes les intrigues où on l'a veue despuis.

Toutes choses s'estant ainsy passées, et sy fort au contentement du Roy et de la Reine mere, Dieu voulust encore, pour rendre leur joye plus complette, qu'avant qu'on partist de Nantes il parust des signes manifestes que Madame estoit grosse (1).

RELATION OU JOURNAL DU SIEGE DE LA ROCHELLE; SECOURS DE CASAL PAR LE ROY EN PERSONNE; ET RETOUR EN LANGUEDOC, JUSQU'A LA REDDITION DE MONTAUBAN, DONT LES FORTIFICATIONS FURENT RASÉES.

Il arrive sy rarement que les grandes actions soyent escrites par ceux qui les ont faites, ou qui en sçavent tous les motifs et les principales circonstances, que les relations en sont ordinairement fort defectueuses; c'est ce qui avoit donné envie au cardinal de Richelieu, pendant le siege de La Rochelle, de faire escrire bien particulierement tout ce qui s'y seroit passé, pour laisser à la postérité la connoissance entiere d'une entreprise sy glorieuse, et estimée jusque là impossible. En quoy il auroit bien eu autant de raison que les Espagnols pour le siége de Bréda, qui n'est qu'une place de terre, et où ils n'avoient besoin que d'une armée, et de s'y bien retrancher, les Hollandois la deffendant avec leurs seules forces, et sans autre assistance que de quelque argent que le Roy leur donnoit tous les ans; tandis qu'à La Rochelle, outre l'armée qui estoit devant, et celle qu'on tenoit en Guienne et en Languedoc pour empescher qu'il n'y vinst du secours de ces costés là, il en fallust encore une de mer pour s'opposer à toutes celles que le roy de la Grand'Bretagne, que les Rochellois appelloient *le roy de la mer*, y envoya diverses fois, et faire mesme une digue pour fermer le port : ce qui estoit alors sans exemple.

(1) Elle mourut en mettant au monde mademoiselle de Montpensier, le 4 juin 1627.

Mais les grandes affaires qu'il eust despuis sur les bras, tant pour se conserver dans les bonnes graces du Roy, ayant perdu pendant le siége celles de la Reine mere, que pour sauver Casal assiégé par les Espagnols, et finir la guerre civile qui duroit encore en Guienne et en Languedoc, luy en ayant osté le souvenir, ce qui eust esté alors bien aisé est maintenant fort difficile, la mémoire en estant presque perdue. Néanmoins, comme j'y ay esté despuis le commencement jusques à la fin, et que j'ay veu toutes les choses qui s'y sont faites, je vous diray, puisque vous le voulés, toutes celles que je n'auray pas oubliées.

Mais je ne crois pas devoir commencer sans avoir premierement destruit une opinion que plusieurs gens ont eue, que ceste entreprise s'estoit faite par hasard; la descente des Anglois dans l'isle de Ré ayant obligé le Roy d'envoyer toutes ses forces autour de La Rochelle, et d'y aller enfin luy mesme, et leur retraite dans le commencement de l'hiver luy faisant croire qu'il l'auroit prise devant qu'ils y peussent revenir. Car il est très certain qu'elle avoit esté préméditée longtemps auparavant par le cardinal de Richelieu; et sy j'ose dire une chose bien particuliere, mais qui est fort véritable, devant mesme qu'il fust dans les affaires; car se sentant aussy propre pour les gouverner que l'expérience l'a montré, encore que dans sa jeunesse il en parust fort esloingné, ne partant presque point de son evesché, il ne laissoit pas néanmoins d'y prétendre, et de penser quelquefois à ce qu'il devroit faire, s'il y estoit appellé.

Et parceque les grandes ames ne se remplissent ordinairement que de grandes choses, et que la sienne estoit des plus eslevées, il ne se proposoit pas seulement de plâtrer, plustost que de remédier entierement à tout ce qui en auroit besoin, comme d'autres avoient fait, mais de ne travailler pas moins pour l'avenir que pour le present, et, poussant les affaires jusques au bout, rendre enfin le Roy aussy consideré dans le monde que les plus grands de ses prédécesseurs eussent esté.

Ce que ne pouvant pas faire sans avoir premierement ruiné le parti des huguenots et pris La Rochelle, qui en estoit le plus fort rempart, et la porte par où ils pouvoient à toute heure recevoir des secours estrangers, il y pensoit aussy plus qu'à tout le reste; et s'en imaginant les moyens, s'en entretenoit avec le pere Joseph, capucin, qui, ayant un génie fort rapportant au sien, ne le prenoit pas, ainsy que d'autres eussent peu faire, pour des imaginations chimériques et sans fondement, mais pour des choses bien serieuses et qui réussiroient un jour, ne croyant pas possible que les grands talens qu'il avoit deussent tousjours demeurer inutiles.

Despuis cela il se passa beaucoup de choses qui sembloient luy en devoir oster toute espérance; car, bien qu'il eust esté fait secrétaire d'Estat à la place de M. de Villeroy en l'année 1616, n'y estant guere demeuré à cause de la mort du mareschal d'Ancre arrivée peu de temps après, l'attachement qu'il avoit à la Reine mere, et la guerre qu'elle fist, donnerent tant de matiere à ses ennemis pour parler contre luy, qu'ils le mirent fort mal dans l'esprit du Roy.

[1624] Ce qui dura jusques à ce que la Reine mere estant revenue à la cour, les diverses occasions que le Roy eust de le voir et de luy parler luy ayant peu à peu fait perdre les mauvaises impressions qu'il en avoit, il le fist à la fin entrer dans son conseil au commencement du mois de may de l'année 1624, le marquis de La Viéville, lors surintendant des finances et fort favorisé du Roy, y consentant; ou parceque le chancelier de Sillery ayant esté un peu auparavant disgracié, il luy falloit quelqu'un pour luy ayder à porter le faix du gouvernement, ou peut-estre pensant faire comme le connestable de Luynes, qui prist le cardinal de Retz pour servir à autoriser tout ce qu'il feroit. Quoy qu'il en soit, il en arriva tout autrement qu'il n'avoit imaginé; car les grandes differences que le Roy y trouva, et non les mauvais offices, ainsy que quelques-uns ont voulu dire, osterent aussytost tout crédit au marquis de La Viéville, et le donnerent au cardinal de Richelieu, lequel ne pensa, dès qu'il se vist en pouvoir, qu'à se rendre signalé par les grands avantages que le Roy et le royaume en tireroient, disposant toutes choses pour cela, et selon le plan qu'autrefois il en avoit fait.

[1625] C'est ce que tesmoigna bien sa responce au cardinal Spada, nonce en France, lorsque, se plaignant de la protection qu'on donnoit aux Grisons contre ceux de la Valteline, qui estoient catholiques, et de la paix qui se traittoit avec les huguenots, il luy dit: « On me condamne « maintenant à Rome comme un hérétique, et « bientost on m'y canonisera comme un saint; » ce qui ne se pouvoit entendre que de la prise de La Rochelle et de la ruine du party des huguenots, qu'il projettoit.

[1626] Or estant besoin, pour l'execution de tels desseins, de s'y bien préparer au dedans et de n'y estre point troublé par le dehors, il voulust s'asseurer des Anglois par le mariage de Madame avec le roy de la Grand'Bretagne, des Espagnols par le traité de Monçon (1), que le

(1) Ce traité, du 5 mars 1626, est relatif aux affaires de la Valteline.

Roy ratifia quoyque fait sans ses ordres, et que l'interest des alliés n'y eust pas esté assés considéré; et ce qui paroistra peut-estre estrange, il fist mesme la paix avec les huguenots (1), nonobstant que M. de Montmorency, lors amiral de France, eust desfait l'armée navale des Rochellois à la veue de La Rochelle, pris ou coulé à fond plusieurs de leurs vaisseaux, et qu'on eust aussy emporté l'isle de Ré, où ils s'estoient fortifiés (2). Mais c'estoit parceque ceste bataille s'estant principalement gagnée par le moyen de douze grands vaisseaux prestés au Roy par les Hollandois, leurs ministres en avoient fait tant de bruit, que n'y ayant plus rien à espérer de ce costé là, il vouloit du temps pour en faire faire, ne croyant pas que la guerre peust réussir sans cela. Et d'autant que Brouage estoit le lieu d'où l'on pouvoit tirer le plus de secours pour le siege de La Rochelle, et qu'on n'auroit jamais les Rochellois comme il faudroit, tant qu'il seroit entre les mains d'un autre que de luy, qui, n'ayant pour but que le service du Roy et la gloire d'une sy haute entreprise, ne chercheroit qu'à la faire réussir, où les autres craindroient de perdre la principale consideration de leur gouvernement, ainsy qu'il n'y en avoit que trop d'exemples, il en fist donner une charge de mareschal de France, la lieutenance de roy de Guienne, et beaucoup d'argent, à M. de Saint-Luc, et en prist le commandement sous la Reine mere, qui en fust gouvernante.

Je sçay bien que ses ennemis, expliquant la chose autrement, ont dit qu'il ne l'avoit pas tant fait pour La Rochelle que pour Brouage mesme; et que pour se rendre maistre de ceste importante place, et y faire consentir le Roy, il luy avoit fallu ce prétexte, ainsy que desja sous un autre il avoit eu le Havre. Mais sy cela estoit receu, il seroit aisé d'avilir les plus belles actions et d'en oster tout le mérite, n'y en ayant guere, sy on les espluchoit bien, où on ne peust remarquer des fins plus basses que celles pour lesquelles elles auroient néanmoins esté faites. C'est pourquoy je crois assurement que tous ceux qui sçauront sa conduite dans le gouvernement de l'Estat, et les grandes choses qu'il y a faites despuis y avoir esté appelé, ausquelles ceux qui avoient précédé n'eussent seulement osé penser, ne luy imputeront jamais, s'ils en jugent sans passion, d'avoir plus songé à ses interests particuliers qu'à son devoir.

[1627] Mais la pluspart de ses prévoyances ne se trouverent pas aussy nécessaires qu'on s'estoit imaginé, Dieu ayant voulu, pour la plus grande gloire du Roy, qu'il emportast La Rochelle avec les seuls petits vaisseaux qu'il avoit, les grands qu'il fist faire n'ayant peu venir assés à temps, et malgré les Espagnols et les Anglois; ceux-là ayant essayé de l'empescher par une diversion, et ceux-cy tout ouvertement. Car le roy Jacques estant mort sur ce temps là, le Roy son fils, qui n'estoit pas sy religieux que luy à conserver les anciennes alliances, et ne favoriser pas les rebellions, dont il a esté despuis bien puny, se résolust (pour complaire au duc de Bouquinguan, qui le gouvernoit plus absolument qu'il n'avoit fait son pere, et ne cherchoit qu'à se venger de ce qu'ayant esté à Paris aux nopces de la reine de la Grand'Bretagne, où il luy estoit entré mille folies dans l'esprit (3), on ne vouloit pas qu'il y retournast) de rompre avec la France et de se joindre aux huguenots, que M. de Soubise assuroit n'attendre que cela pour prendre les armes, nonobstant son mariage sy fraichement contracté, et la guerre qu'il avoit peu auparavant déclarée aux Espagnols.

Le cardinal de Richelieu n'ayant peu destourner cest orage, ny par le voyage que M. de Blainville, premier gentilhomme de la chambre du Roy, fit en Angleterre, ny par celuy du mareschal de Bassompierre, qui y alla après que les officiers françois, qui, par un article exprès du contract de mariage, devoient tousjours demeurer auprès de la Reine, eurent esté chassés; pour n'en recevoir pas le coup sans s'y estre bien préparé, et jetter plustost, s'il pouvoit, la guerre chez les Anglois que de l'attendre dans la France, envoya partout où on faisoit des vaisseaux pour les haster, et fist un traité avec les Espagnols par l'entremise du cardinal Spada, par lequel les deux Roys devoient en mesme temps attaquer l'Angleterre. Les endroits où leurs gens descendroient furent marqués, le nombre qu'ils y en envoyeroient arresté; et au cas qu'ils fussent attaqués chez eux, les secours qu'ils se devroient mutuellement donner, tant par mer que par terre.

Mais le comte d'Olivarès, qui gouvernoit alors les affaires d'Espagne, ayant plus fait ce traité pour empescher qu'on ne s'accordast avec les Anglois que pour envye qu'il eust de l'executer, en fist aussytost avertir le duc de Bouquinguan, afin qu'il y prist garde, et ne donnast pas le temps d'aller à luy. De sorte que M. de Soubise et quelques réfugiés de La Rochelle luy faisant aussy les choses plus faciles qu'il ne les trouva, il mist en mer la plus grande armée que les An-

(1) Elle fut conclue le 5 février 1626.

(2) Ces combats se livrèrent le 16 septembre 1625; et l'île de Ré capitula le 18 du même mois.

(3) On sait que le duc de Buckingham était devenu amoureux de la Reine et qu'il avait osé le lui dire.

Mais à Nantes, où le Roy estoit allé, les choses avoient bien changé de face; car madame de Chevreuse ayant pris quelque soupçon, despuis la prise de messieurs de Vandosme, de l'intelligence de M. de Chalais avec le cardinal de Richelieu, elle luy en fist tant de reproches et le pressa sy fort, que rien n'estant quasy impossible à une femme aussy belle et avec autant d'esprit que celle là, il n'y peust résister, et il aima mieux manquer au cardinal de Richelieu et à luy-mesme qu'à elle; de sorte qu'ayant aussytost fait changer Monsieur, il le rendist plus révolté que jamais contre le mariage, ne songeant qu'à sortir de la cour et aller à La Rochelle, pour de là faire son traité et avoir un apanage tel qu'on l'avoit autrefois donné à M. d'Alançon pour le retirer d'avec les huguenots, ne se parlant plus dans tous leurs conseils que de cest exemple, et qu'il n'en falloit pas moins faire.

Monsieur escrivist au mesme temps à M. de La Valette et à M. d'Espernon, pour les prier de le recevoir à Metz, s'il y vouloit aller; mais M. de La Valette s'en remist sur M. d'Espernon, et luy envoya sa lettre au Roy.

Or M. de Chalais pensoit faire son fait sy secretement, qu'on ne s'en pourroit pas prendre à luy, et qu'il en seroit quitte pour s'en descharger sur Monsieur et sur les autres qui l'apchoient, et qui avoient, ce disoit-il, plus de crédit que luy. Mais il avoit affaire à un homme trop esclairé pour estre sy aisement abusé, estant très certain que dès la premiere fois qu'il luy parla despuis son changement, il s'en douta; et que l'ayant fait espier, on vist qu'estant logé tout proche de l'apartement de Monsieur dans le château de Blois, il y alloit tous les soirs, après que tout le monde en estoit retiré, et y demeuroit fort long-temps.

Ce qui eust dès lors obligé M. le cardinal à le faire déclarer, sans qu'il voulust essayer de le regagner, afin que les choses se passassent plus doucement; et il y fist en effet tout ce qu'il peust tant qu'on demeura à Blois et encore à Nantes, jusques à ce que mademoiselle de Montpensier fust arrivée, et qu'ayant esté averty qu'il se traitoit de choses plus importantes que le mariage, il eust peur que, par trop attendre, Monsieur ne luy eschapast; et il pressa de telle sorte M. de Chalais de tenir sa promesse, qu'il le contraignist de dire qu'il ne le pouvoit pas, et de redemander sa parole, comme aussy il rendist celle qu'on luy avoit donnée.

Cela estant tout ce que M. le cardinal cherchoit pour se desgager et estre libre de faire ce qui luy plairoit, il mist aussytost sy bon ordre partout, qu'il luy eust esté impossible de s'en aller et à Monsieur aussy, quand ils l'auroient voulu, sans estre arrestés; et sur le soir le Roy commanda au comte de Tresme, capitaine des gardes, d'aller le lendemain de grand matin, et devant que de faire ouvrir les portes du château, à la chambre de M. de Chalais, et de laisser auprès de luy un exempt et des gardes pour le garder, et empescher qu'on ne luy parlast.

Tronçon, Marsillac et Sauveterre, qui avoient souvent parlé au Roy contre le mariage, furent au mesme temps chassés de la cour, et perdirent leurs charges. Quelques uns se sont imaginés, pour les deux premiers, que le souvenir de ce qu'ils avoient esté du conseil de M. de Luynes, quand il fist tuer le mareschal d'Ancre, n'y avoit pas nuy, et qu'on fust bien aise d'en trouver ce prétexte pour les esloingner.

Quand Monsieur sceust la prise de M. de Chalais, il en tesmoigna tant de desplaisir, que plusieurs personnes voyant cela, luy conseillerent de sortir de la cour, et que c'estoit le seul moyen de le sauver; sans quoy asseurément on le feroit mourir à sa veue. Mais outre que, comme j'ay desja dit, on y avoit mis bon ordre, messieurs de Puy-Laurans et Le Cogneux, son chancelier, qui commença en ceste occasion à se mesler de ses affaires, n'estant pas autheurs de cest avis et l'improuvant, trouverent bien moyen de l'empescher; et s'estant ensuite entremis du mariage, l'on en traita avec un bien meilleur succès que par le passé; Monsieur se portant enfin à le faire, et de sy bonne grace que le Roy, en faveur de cela, luy donna un apanage plus grand que celuy de M. d'Alançon, et entre autres choses le duché d'Orléans au lieu de celuy d'Anjou, et le comté de Blois avec le château et celuy de Chambord, qui sont des plus beaux de France; de sorte qu'il s'appella despuis le duc d'Orléans.

Par le contract de mariage, tous les avantages faits à feu M. d'Orléans par M. de Montpensier, sur les biens de mademoiselle de Montpensier, furent renouvelés et confirmés autant qu'il se peust.

Les choses ayant ainsy esté arrestées, les fiançailles se firent au chasteau de Nantes dans le cabinet du Roy, en sa présence et des deux Reines; madame la princesse, madame la princesse de Conty, mesdames de Guise, de Chevreuse, d'Elbœuf, de La Valette, et tous les principaux de la cour y estant aussy. Le cardinal de Richelieu en fist la ceremonie, le curé de la paroisse present. Mais pour le mariage, ce fust le curé mesme qui le fist, afin d'y observer

toutes les formalités, et qu'il n'y eust point d'ouverture à s'en desdire.

M. de Bellegarde avoit eu la charge de surintendant de la maison de Monsieur, dès qu'il fust arrivé à Nantes; et madame de Bellegarde fust alors faite dame d'honneur, et madame la comtesse de Fiesque dame d'atour. Messieurs de Rouville, de Puy-Laurans le pere, et de Chattes, parent de madame de Guise, chevalier d'honneur, premier escuier et premier maistre d'hostel.

Cependant l'on avoit fait venir des commissaires du parlement de Bretagne pour travailler au procès de M. de Chalais, qu'on sortist, à cause de cela, du chasteau de Nantes. Il fust dès le commencement confronté avec le comte de Louvigny, second fils de M. de Grammont, qui avoit eu connoissance de tout ce qu'on vouloit faire faire à Monsieur; et, mal satisfait de ce que tous ceux de ceste cabale s'estoient déclarés contre luy en une querelle qu'il eust contre M. de Candale, en avoit, ce disoit-on, donné le premier avis.

Il eust esté bien nécessaire de le confronter aussy avec le commandeur de Valançay; mais le commandeur ne le voulust jamais, quoy qu'on luy peust dire : ce qui fascha tellement le cardinal de Richelieu qu'il ne l'aima jamais despuis, nonobstant tous les services qu'il rendist à la Rochelle, et fust mesme cause que le mariage arresté entre M. de La Meillerayeet la fille de M. de Valançay, son frere aisné, se rompist.

M. de Chalais demanda plusieurs fois à parler à messieurs de Bellegarde et d'Effiat, qui estoient fort de ses amis, et avoient crédit auprès du cardinal de Richelieu, et il les vist enfin une fois : mais cela ne luy servist de rien; car quand il n'auroit fait que conseiller à Monsieur de sortir de la cour pour aller à La Rochelle, personne ne l'auroit peu sauver. Mais on disoit (et beaucoup de gens le croyoient) qu'il avoit esté plus avant : dont le Roy fust d'autant plus piqué qu'il estoit un des principaux officiers de sa maison, et avoit esté pendant sa jeunesse de ses enfans d'honneur. Quoy qu'il en soit, il fust condamné, et mourust.

Il estoit jeune, bien fait, fort adroit à toute sorte d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie : ce quy le rendoit bien venu parmy toutes les femmes, qui le perdirent enfin. Il n'y eust quasy personne qui n'en eust pitié; mais ce qui toucha encore merveilleusement, ce fust madame de Chalais sa mere, laquelle estant venue à Nantes sur les nouvelles de sa prison, vist ce fils qui luy estoit sy cher, et pour l'avancement duquel elle n'avoit rien espargné (car en luy achettant la charge de maistre de la garderobe, elle avoit engagé la meilleure partie de son bien, et il ne luy en restoit quasy pas pour vivre); elle le vist, dis-je, criminel, et mourir sur un eschafaut.

Encore que le Roy n'eust pas subject d'estre content de madame de Chevreuse, elle fust néanmoins, comme femme, traitée fort doucement, ayant esté seulement envoyée chez elle, et n'estant mesme sortie d'auprès de la Reine que quand on partist pour retourner à Paris; dont aussy ne s'estant pas autrement corrigée, elle s'en alla bientost après en Lorraine, où elle commença à entrer dans toutes les intrigues où on l'a veue despuis.

Toutes choses s'estant ainsy passées, et sy fort au contentement du Roy et de la Reine mere, Dieu voulust encore, pour rendre leur joye plus complette, qu'avant qu'on partist de Nantes il parust des signes manifestes que Madame estoit grosse (1).

RELATION OU JOURNAL DU SIEGE DE LA ROCHELLE; SECOURS DE CASAL PAR LE ROY EN PERSONNE; ET RETOUR EN LANGUEDOC, JUSQU'A LA REDDITION DE MONTAUBAN, DONT LES FORTIFICATIONS FURENT RASÉES.

Il arrive sy rarement que les grandes actions soyent escrites par ceux qui les ont faites, ou qui en sçavent tous les motifs et les principales circonstances, que les relations en sont ordinairement fort defectueuses; c'est ce qui avoit donné envie au cardinal de Richelieu, pendant le siege de La Rochelle, de faire escrire bien particulierement tout ce qui s'y seroit passé, pour laisser à la postérité la connoissance entiere d'une entreprise sy glorieuse, et estimée jusque là impossible. En quoy il auroit bien eu autant de raison que les Espagnols pour le siége de Bréda, qui n'est qu'une place de terre, et où ils n'avoient besoin que d'une armée, et de s'y bien retrancher, les Hollandois la deffendant avec leurs seules forces, et sans autre assistance que de quelque argent que le Roy leur donnoit tous les ans; tandis qu'à La Rochelle, outre l'armée qui estoit devant, et celle qu'on tenoit en Guienne et en Languedoc pour empescher qu'il n'y vinst du secours de ces costés là, il en fallust encore une de mer pour s'opposer à toutes celles que le roy de la Grand'Bretagne, que les Rochellois appelloient *le roy de la mer*, y envoya diverses fois, et faire mesme une digue pour fermer le port : ce qui estoit alors sans exemple.

(1) Elle mourut en mettant au monde mademoiselle de Montpensier, le 4 juin 1627.

menaçoient à sentir, et servy d'exemple à d'autres pour entreprendre la mesme chose, voyant comme il avoit bien réussy, et que tout ce qu'avoient fait les Anglois s'estoit trouvé inutile.

Cependant le Roy, qui ne se voyoit pas encore en estat de marcher, pour donner plus de réputation à ses affaires et à son armée, y envoya M. le duc d'Orléans, qui arriva au commencement de septembre. Et d'autant que sans s'arrester a Etré, ou on luy avoit préparé son logement, il alla faire le tour de la ville, et visiter toutes les gardes, qui firent force salves partout ou il passa, et que cela ayant donné envie aux Rochellois de sortir du costé de Tadon pour voir ce que c'estoit, et ensuite de tirer aussy (ce qu'ils n'avoient point encore fait), la rupture se fist ce jour-là, y ayant eu enfin une escarmouche qui dura jusques a la nuit, dans laquelle il n'y eust de tués que quelque peu de soldats, et un capitaine du régiment de Piémont, nommé Santa, dont La Haye, lieutenant de la Mestre de camp, eust la compagnie.

Je ne veux pas oublier de dire que le duc de Bouquinguan, soit qu'il eust plus en teste le voyage de Paris que toute autre chose, ou que, prevoyant des lors plus de difficulte a son entreprise qu'il ne s'estoit imagine, il cherchast un moyen d'en sortir honnestement; tant y a qu'il envoya en ce mesme temps un de ses parents nomme Achebournan, sous la conduite de M. de Saint-Surin, qui se trouvant mal eust permission avec quelques autres de sortir de la citadelle, pour dire au cardinal de Richelieu que si on le vouloit laisser aller à Paris ils y accommoderoient aisement toutes ces affaires.

Mais le Roy ne le voulust point, ny voir Achebournan, quelque instance qu'il en fist; aimant mieux prendre le hasard de l'evenement, quoyqu'il ne fust pas petit (la place, nonobstant la grande valeur des assieges et l'ignorance des assiegeans, estant en grand peril, tant à cause des fortifications qui n'avoient peu estre achevees, de sorte qu'il y avoit peu de vivres et grande difficulte d'y en porter, et du danger des maladies, les mieux accommodes n'ayant pour tout couvert que quelque peu de planches qu'on avoit commencé d'y porter pour faire les huttes des soldats, et tout le reste demeurant jour et nuit expose aux pluyes, qui furent très grandes ceste annee là, et à toutes les autres injures de l'air), que parce aussy que la pluspart de ceste noblesse, en qui M. de Toiras avoit mis sa principale confiance, ne s'y estant pas engagee dans l'opinion d'y soustenir un siege, murmuroit ouvertement; et s'ils ne faisoient pas la reddition, ne demandoient sinon que les soldats le fissent, afin de sortir sans en pouvoir estre blasmés : ce qui seroit infailliblement arrivé, sans le grand soin qu'en prirent M. de Toiras et tous les officiers du régiment de Champagne, y ayant des gens ordonnés pour voir jour et nuit ce qui se passoit dans les corps de garde, rompre les assemblées, et aller mesme aux portes des huttes pour entendre ce qui s'y disoit.

Le Roy, qui n'eust point de repos qu'il ne se vist dans son armée, y estant arrivé sur la fin de septembre (1), il y eust une grande contestation entre les mareschaux de France qui l'accompagnoient et M. d'Angoulesme; ceux là ne le voulant point recevoir pour compagnon dans le commandement de l'armée, comme chose inouye que d'autres que des mareschaux eussent eu ce pouvoir en présence des roys : et luy eust volontiers prétendu la supériorité, parce que messieurs de Guise et d'Elbœuf l'avoient eue sur les mareschaux de Bois-Dauphin, de La Châtre et de Thémines; mais tout au moins, y demeurant en mesme degré, avoir la préference, et marcher le premier.

A quoy M. de Schomberg consentit enfin, ne pouvant aussy bien estre que le second avec M. de Bassompierre. Mais celuy cy rejettant tous ces exemples parceque le Roy n'y estoit pas, ne le voulust jamais souffrir; et fallust pour le retenir, ne demandant qu'à s'en aller, plustost que de laisser introduire ceste nouveaute au détriment de sa charge, séparer l'armée en deux, dont il y en eust une pour luy seul, avec de l'artillerie, des mareschaux de camp, et de toutes autres sortes d'officiers independants de messieurs d'Angoulesme et de Schomberg; le Roy et le cardinal de Richelieu l'ayant mieux aimé que de permettre qu'il s'en allast. Son quartier fust à Laleu; et il eust pour son departement depuis la mer jusques à la redoute Saint-François.

Messieurs d'Angoulesme et de Schomberg eurent l'autre armee, et la commanderent alternativement, M. d'Angoulesme ayant commencé. Leur departement fust despuis ou finissoit celui de M. de Bassompierre jusques à la pointe de Coureille, et eurent pour mareschaux de camp messieurs de Vignole et de Marillac. Messieurs Du Hallier, et de Toiras quand il fust sorty de Ré, servirent sous M. de Bassompierre. Le Roy logea à Etre, et le cardinal de Richelieu au pont de La Pierre.

Environ ce mesme temps, le Roy eust avis que M. de Montaigu, anglois, avoit este pris prisonnier à l'entree de la Lorraine. Il estoit allé

(1) D'après le Mercure françois, le roi arriva le 12 octobre devant la Rochelle.

trouver M. de Rohan de la part du roy de la Grand'Bretagne; et ayant ensuite veu M. de Savoye, qu'on savoit mal satisfait du Roy à cause du traité de Monçon, pour le persuader à se déclarer contre luy, prétendoit retourner en Angleterre par la Franche-Comté, la Lorraine et les Pays-Bas, où il pouvoit seurement passer, nonobstant que les Anglois eussent la guerre contre les Espagnols, puisqu'il venoit de travailler à faire souslever tout le monde contre le Roy. Mais le marquis de Bourbonne, gouverneur de Chaumont en Bassigny, suivant l'ordre qu'il en avoit eu, le prist, comme j'ai desja dit, à l'entrée de la Lorraine, avec toutes ses instructions et responses. Dont M. de Lorraine s'estant fort plaint, à cause que c'avoit esté sur ses terres, on le remist quelque temps après en liberté.

Pendant cela les Anglois, qui s'estoient opiniastrés à ceste demy-lune de pierre, voyant qu'ils n'y avançoient rien, ne faisant point de travail qui ne fust aussytost rompu, et que mesme leurs troupes diminuoient chaque jour, changerent de conduite, se persuadant, veu le peu de vivres qu'ils sçavoient y avoir dans la citadelle, que pourveu qu'il n'y en entrast point d'autres, ils l'auroient bientost par famine. Et parceque les pinasses, poussées d'un vent favorable, avoient passé, nonobstant les chaisnes mises entre les vaisseaux, devant que ceux de dedans peussent estre en estat de les arrester, ils se résolurent d'y mettre une sy grande quantité de chaloupes attachées les unes aux autres, qu'il sembloit en effet que le passage fust tout à fait fermé, et qu'il seroit impossible de le forcer, quelque temps qu'il fist. Cela toutefois n'empescha pas que plusieurs personnes n'entreprissent d'y aller; mais les vents estoient tousjours sy contraires, que de tous les embarquements qui se firent alors, il n'y en eust qu'un qui peust arriver en veue, et dont il passa seulement deux barques, toutes les autres ayant esté prises, ou coulées à fond.

De sorte que les choses y furent à la fin réduites à telle extrémité, que la plus grande partie de ceux de dedans voulant qu'on se rendist, M. de Toiras n'osoit plus y contredire. Néanmoins, comme il avoit mandé au Roy, par deux differentes personnes qui avoient entrepris de passer à la nage, l'estat auquel il se trouvoit, il essayoit de temporiser jusques à ce qu'il eust eu response; joint que comme on approchoit de la nouvelle lune, où, la mer montant davantage qu'à l'ordinaire et estant aussi plus esmeue, on entreprenoit plus hardiment d'y aller qu'en un autre temps, il vouloit au moins attendre que ce gros d'eau fust passé. C'est pourquoy, pour les amuser, il fist sortir des Estangs, capitaine au régiment de Champagne, qui estoit connu du duc de Bouquinguan et de M. de Soubise; lequel fist plusieurs voyages, et entamant une négociation, la prolongea sy adroitement, qu'elle dura autant qu'il en fust besoin.

Cependant de ces deux hommes envoyés à nage, un estoit passé (1), mais non pas sans grand danger; car ayant esté obligé d'aller entre deux eaux tout l'espace de mer que les Anglois occupoient (sans quoy il se seroit asseurément perdu comme l'autre), il ne fust pas sytost hors de ce peril qu'il entra dans celuy des poissons, qui l'attaquerent si rudement qu'il avoit le corps tout meurtry de leurs morsures.

Celuy-là ayant apporté une petite lettre enfermée dans du fer blanc, par où on voyoit au vray le mauvais estat de la place, le Roy fust obligé d'envoyer à l'heure mesme à tous les ports des ordres sy précis d'y aller, qu'il y en eust plusieurs qui l'entreprirent. De sorte que le septieme d'octobre, qui estoit le dernier jour de la haute marée, mais encore sur la fin, et lorsqu'on ne s'y attendoit plus, M. de Toiras, qui avoit esté jusques là sur le rempart, s'en estant allé comme desesperé, dix-huit ou vingt barques passerent sy heureusement, que, nonobstant tout ce que les Anglois avoient fait, il ne s'en perdist qu'une; elles porterent des vivres pour plus de six semaines, et un bon nombre de soldats, dont on n'avoit pas moins de besoin que de pain, ceux qui y estoient n'y pouvant plus résister, estant tous les jours de garde en quelque endroit: de quoy les assiégés furent aussy resjouis que le duc de Bouquinguan estonné, perdant alors toute esperance de prendre la place.

Mais le Roy n'en estant pas encore content, et ne voulant pas tousjours demeurer dans ces incertitudes, fist preparer autant de barques qu'il s'en peust trouver dans tous les ports voisins, pour y envoyer tout d'un coup tant de gens qu'ils le peussent chasser de force, s'il ne s'en alloit de bonne volonté.

Quand les barques furent en estat de partir, le Roy, afin qu'il ne s'y embarquast personne dont il ne fust bien asseuré, alla luy-mesme dans tous les quartiers choisir tant les officiers que les soldats, prenant entre autres M. de Canaples avec trois capitaines, et mille hommes du régiment des Gardes, de Piémont, Navarre, Chappes, Estissac, Rambures, Vaubecourt, Beaumont, le Plessis-Praslain, La Meilleraye et autres, les mestres de camp avec trois capitaines, et cinq cents hommes de chascun, tant que le nombre des six mille qu'il y destinoit fust

(1) Cet homme, du régiment de Champagne, se nommait Lapierre.



complet. Après quoy il voulust voir la cavallerie, et prist cinq cents chevaux de ses gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires, et cinquante de chascune des compagnies de gens d'armes de la Reine mere et de Monsieur, et des chevaux-légers de Bussy-Lamet et autres; le tout faisant plus de huit cents chevaux. Le mareschal de Schomberg en fust général, et M. de Marillac mareschal de camp.

Or, l'ordre estoit de descendre au fort de La Prée, pour en estre favorisés; car les Anglois croyant vraysemblablement que la citadelle ne pourroit guere durer, et que rien après cela ne leur seroit impossible, firent ceste faute de ne le prendre pas en arrivant, comme il leur eust esté fort aisé : ce dont on tira despuis de très grands avantages, par les avis que donna celuy qui y commandoit tant à l'armée qu'à M. de Toiras, et finalement pour le secours.

Car ceux du régiment des Gardes, de Beaumont, du Plessis-Praslain, et les gens d'armes du Roy, qui partirent du Plomb (1) quelques jours devant tous les autres, y estant arrivés sur les unze heures du soir, et par une nuit fort obscure, le duc de Bouquinguan, qui, ayant eu avis de leur embarquement, s'estoit avancé jusques à la flotte avec plus de deux mille hommes de pied et quelque cavalerie, fust à eux sy justement comme ils faisoient leur descente, que, les pouvant attaquer devant qu'ils eussent eu loisir de se reconnoistre, il les auroit indubitablement defaits, sans que la mousqueterie du fort fist un sy grand feu, que l'ayant un peu retenu, le régiment des Gardes eust loisir de se mettre en bataille, et d'attendre que les autres régiments et la cavalerie vinssent à son secours. Après quoy les Anglois voyant qu'il ne s'y pouvoit plus rien faire, se retirerent, laissant beaucoup de leurs gens sur la place.

Le duc de Bouquinguan jugeant que puisque ceux là estoient passés, les autres qu'il sçavoit qu'on y vouloit envoyer passeroient bien aussy, et qu'il seroit enfin contraint de lever le siege, se résolust de faire faire auparavant un dernier effort, donnant un assaut général, dans lequel il est certain que les Anglois monstrerent tout le courage qu'on se peust imaginer, s'y estant tellement acharnés qu'ils y seroient tous demeurés, sy, voyant l'impossibilité d'y réussir par la vigoureuse deffense des assiégés, on ne les eust fait retirer.

Cependant, afin que les troupes qui devoient sur ce mesme temps partir de Brouage et d'Oleron le fissent avec plus d'ordre et de diligence, et que rien ne leur manquast, le cardinal de Richelieu alla à l'un et à l'autre; et y ayant trouvé plus de barques et de munitions de guerre et de bouche qu'il n'en falloit pour tout ce qui y viendroit, il s'arresta enfin au chasteau d'Oleron, qu'il donna pour rendés-vous à tout ce qui s'embarqueroit de ce costé là, parcequ'il y a une assés bonne rade.

Le mareschal de Schomberg, qui n'avoit pas trouvé son compte au Plomb, y fust aussy, et s'y embarqua avec tous les autres le soir de la Toussaints; mais le vent devint à l'heure mesme sy contraire, que les plus avancés furent forcés de relascher dans la Charente, et le reste dans le havre de Brouage, où les mauvais temps les ayant arrestés six jours, ils n'en seroient jamais sortis, quelque vent qu'il eust fait, sy les Anglois, qui pouvoient avoir assés d'espions en ce pays là (la pluspart du peuple estant huguenot) pour estre avertis de tout ce qui s'y faisoit, eussent seulement tenu deux vaisseaux à l'entrée de la Charente et du havre de Brouage; car les barques estant presque toutes conduites par des huguenots, on eust bien de la peine à les faire aller, quoyque personne ne s'y opposast. Mais ils ne s'en aviserent, non plus que de beaucoup d'autres choses qu'ils pouvoient faire, et qui eussent indubitablement fait réussir leur entreprise. Tellement que le vent s'estant à la fin rendu favorable (bien que plus fort qu'on ne le vouloit, car c'estoit une espece de tourmente), la plus grande partie arriva heureusement en Ré à la pointe du jour; ceux qui estoient dans la Charente avec le mareschal de Schomberg, au fort de La Prée; et le reste au bout de l'isle, vers la mer Sauvage.

Il faut noter que quand on s'en vist proche, on se mist le vent tout-à-fait derriere, pour aller les voiles levées donner droit contre terre, et y eschouer le plus avant qu'il se pourroit, craignant de trouver trop d'eau à la descente, à cause que la mer montoit : mais aussi la pluspart des barques furent brisées, et n'eussent pas peu servir pour s'en retourner; de sorte qu'il falloit vaincre ou mourir. Il ne s'y trouva pas du tout six mille hommes de pied, en estant bien demeuré cinq ou six cents qui ne peurent aborder, sans doute par la faute des matelots.

Aussytost que tout ce qui estoit passé fust joint et eust repeu, l'ordre d'aller aux ennemis ayant esté donné, M. de Bussy-Lamet, qui commandoit la cavalerie légere, fust avec le comte d'Harcourt, le général des galeres, le commandeur de Valençay (celuy qui a esté despuis cardinal), messieurs de Villequier, Beringuen, et autres volontaires dont il ne me souvient pas,

(1) Petite ville maritime sur la côte de France, en face de l'île de Ré.



reconnoistre un grand bourg nommé La Flotte, qui estoit sur le chemin, et où ils avoient tousjours tenu un quartier, auquel il ne trouva personne. Mais on ne l'eust pas sytost passé, qu'on commença à descouvrir Saint-Martin et des gens qui en partoient, marchant en bataille et tournant le dos, et cinq ou six cavaliers qui venoient à toute bride. C'estoit M. de Toiras, lequel, dès qu'il vist les ennemis s'en aller, sortist, pensant en donner la premiere nouvelle.

Il fust receu avec tout l'honneur qu'il méritoit, et une grande joye de voir les Anglois s'en aller, et que l'ombre seule de l'armée du Roy leur eust fait lascher le pied. Il asseura qu'ils ne partoient pas avec plus de quatre mille hommes, et encore à demy défaits par les longues fatigues du siege. De sorte qu'entreprenant de se retirer de jour devant des gens plus forts qu'eux et tout frais, c'estoit asseurément un chef-d'œuvre dont le duc de Bouquinguan ny tous les siens n'estoient pas capables. C'est pourquoy, sy on les suivoit vistement et sans perdre temps, on les joindroit devant qu'ils fussent à l'isle d'Oye, où ils se vouloient retirer, et il ne s'en sauveroit pas un.

A cest avis de M. de Toiras, M. de Marillac s'opposa formellement, le peril y estant, se disoit-il, bien plus grand que le profit, d'autant que quand on les battroit (qui estoit le mieux qu'on pouvoit faire), la citadelle n'en seroit pas plus secourue qu'elle estoit, ny l'honneur du Roy, non plus que le dommage du roy de la Grand'Bretagne, beaucoup augmenté : mais que sy le contraire arrivoit, comme il y en avoit assés d'exemples quand on avoit mis ses ennemis au désespoir, on perdroit asseurément la citadelle, et (ce qui importoit davantage) la fleur de l'armée ; après quoy, y ayant desja un grand party déclaré contre le Roy dans l'Estat, on y verroit encore entrer les Anglois, et victorieux ; concluant par le proverbe qui dit : *Pont d'or à ses ennemis*.

Ce qui se seroit peut-estre fait, tant il estoit considéré dans l'armée, à cause du crédit que luy et le garde des sceaux son frere avoient alors dans la cour, sy le commandeur de Valençay, lequel, bien qu'il n'eust pas là sa compagnie de cavalerie, estoit néanmoins passé avec M. de Bussy, les ayant veus de fort près, et qu'ils ne s'en alloient pas comme gens à rendre grand combat, ne le fust venu dire, et n'eust tant crié et tant protesté contre ceux qui vouloient s'arrester, que le mareschal de Schomberg et la pluspart de l'armée estant aussy de cest avis, on commença à marcher droit à eux.

Or les Anglois vouloient, comme M. de Toiras avoit dit, gagner l'isle d'Oye, qui est à un des bouts de celle de Ré, et qu'on appelle *isle* parcequ'elle en est séparée par un canal qu'on y a fait, où la mer monte et descend deux fois le jour ; croyant, parcequ'on n'y pouvoit entrer que par un pont qui est dessus le canal, qu'ils y seroient en toute seureté : ce qui estoit vray, ce canal estant tellement plein de vase qu'on ne sçauroit passer dedans, encore qu'il n'y ait point d'eau. Mais la difficulté estoit d'y aller en nostre présence : ce que certainement ils n'auroient jamais fait, sy, suivant l'avis de M. de Toiras et des autres, on eust esté droit à eux sans marchander ; car outre qu'ils estoient partis trop tard, il leur falloit encore défiler dans le village de La Couarde, où on les eust indubitablement attrapés. Mais on fust longtemps à consulter devant que de se résoudre à les suivre, et plus encore quand, s'estant mis en bataille à la teste du village pour cacher le besoin qu'ils avoient de défiler, on s'arresta, croyant qu'ils vouloient combattre, pour voir de nouveau sy on iroit à eux ou non ; et on ne recommença point à marcher jusques à ce que leurs rangs s'esclaircissant, on connust évidemment qu'ils ne pensoient qu'à s'en aller. De sorte que l'armée ayant esté, après cela, obligée de passer dans le village, et d'y défiler aussy bien qu'eux, à cause d'un grand fossé qu'il y a des deux costés, on ne trouva plus deçà le pont, quand on les joignist, que l'arriere-garde, composée d'environ quinze cents hommes de pied et cent cinquante chevaux, desquels une grande partie furent tués ou pris, et le reste noyé dans le canal, où, croyant passer à cause qu'ils n'y voyoient guere d'eau, ils demeurerent embourbés, et sans pouvoir s'en retirer quand la mer vint à monter.

Or cela ne leur seroit pas arrivé, veu la maniere dont on les suivist, sy au lieu de se fortifier dans l'isle, comme s'ils y eussent desja esté, ils l'eussent fait devant le pont pour s'y mettre à couvert, et arrester ceux qui les suivroient.

M. de Canaples, qui marchoit le premier avec le régiment des Gardes, les ayant ensuite chassés des retranchements qu'ils avoient delà le pont, voulust passer outre ; mais ce qui leur restoit d'infanterie, et qui se retiroit marchant en deux bataillons, ayant tourné teste, M. de Marillac y courust aussytost pour le faire arrester, et avancer le régiment de Piémont, qui le suivoit, jusques sur le pont, pour le soutenir s'il en estoit besoin. Ce que les Anglois, qui pensoient plus à s'en aller qu'à combattre, ayant veu, et qu'on ne les suivoit plus, ils reprirent le chemin de leurs vaisseaux ; et M. de Canaples, demeurant dans le retranchement, s'y fortifia de telle sorte qu'il eust esté difficile de l'en desloger.

Quand la nuit fust venue, le mareschal de Schomberg voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à bien garder ce qu'on avoit pris, et qu'on le feroit aisement, retira le régiment de Piémont, qui estoit encore sur le pont; et en mettant deux autres derriere, l'envoya avec celuy de Rambure à La Couarde pour y demeurer jusques au lendemain, qu'ils releveroient les gardes.

Après quoy ayant fait loger toute l'armée aux villages voisins, il s'en alla à Saint-Martin avec tous les prisonniers, dont les principaux furent le milord Montjoye, qui commandoit la cavallerie, et le grand-maistre de l'artillerie (1). L'on prist aussy plusieurs drapeaux et quelques pieces de canon, sans y avoir perdu quasy personne; mais il y en eust quelques uns de blessés, et principalement le général des galeres, et messieurs de Villequier et de Percheux, capitaine au régiment des Gardes, lequel enfin en mourust.

Cependant le duc de Bouquinguan se souvenant de sa descente et de la maniere dont il y avoit esté traité, craignant une pareille insulte, fist camper ses gens assés près des vaisseaux, pour en cas de besoin en estre favorisés; puis ne songeant qu'à la retraite, il les fist diligemment embarquer, et s'en alla trois ou quatre jours après que le vent fust bon.

Son despart donna une grande joye, n'y ayant personne qui n'appréhendast de le voir demeurer autour de l'isle pour empescher les vivres, estant certain qu'il y en avoit si peu, et qu'il auroit esté sy difficile d'y en porter à sa veue, aussy bien que d'avoir des barques pour repasser, la pluspart de celles dans lesquelles on estoit venu s'estant, comme j'ay desja dit, rompues en abordant, qu'on auroit peu perdre la citadelle et l'armée tout ensemble. Ce que les Rochellois voyant, et la facilité qu'il y auroit pourveu que le duc de Bouquinguan eust patience, ils l'en presserent autant qu'ils peurent, luy représentant que cela seul estoit capable de restablir leurs affaires et sa réputation. Mais il ne le voulust jamais, quoy qu'on luy peust dire.

Quelques uns ont creu que ce fust à cause de la disgrace qu'il venoit de recevoir, qui le mist en de tels désespoirs qu'il ne peust souffrir aucun retardement, sous quelque pretexte que ce peust estre. De sorte que s'en estant ainsy allé, on peust dire asseurément que son voyage, au lieu de servir aux Rochellois et de les mettre en liberté, comme il s'y attendoit et qu'il s'en estoit vanté, avança leur perte, ou plustost mesme la causa; estant bien vraysemblable que sy on eust attendu à les assieger autant qu'on vouloit, on ne l'auroit peut-estre pas peu faire, veu ce qui arriva incontinent après en Italie.

Quand les Anglois furent partis, M. de Schomberg repassa avec ceux qu'il avoit menés, qui receurent tous de très grandes caresses du Roy, aussy bien que M. de Toiras, qui arriva peu de jours après, le Roy ne se lassant point de luy entendre dire toutes les particularités du siege; et en les eslevant autant qu'il pouvoit, de luy en donner mille louanges. Ce qui eust vraysemblablement continué; et il en auroit mesme eu dès lors toutes les récompenses qu'il pouvoit desirer, s'il eust sceu se moderer; et tesmoignant qu'il se croyoit obligé au cardinal de Richelieu, comme ne tenant pas moins des soins qu'il avoit pris de le faire secourir, que de sa propre vertu, tout l'honneur qu'il avoit acquis, ainsy qu'en effet il estoit vray, il se fust accommodé avec luy, comme on disoit qu'au commencement le cardinal l'eust bien voulu. Mais comme il est plus malaisé de se bien conduire dans la bonne que dans la mauvaise fortune, arrivant presque tousjours que la prospérité aveugle; aussy s'imaginant sans doute que le service qu'il venoit de rendre, et la place qu'il avoit, le mettoient au dessus de tout, et qu'on n'oseroit jamais luy toucher, prétendant voler de ses ailes et non pas despendre d'autruy, il prist un chemin tout contraire, fist bande à part, et, se declarant en diverses rencontres contre ceux qui despendoient le plus du cardinal de Richelieu, comme le marquis d'Effiat et M. de Guron, fist juger qu'il n'attendoit que l'occasion d'en faire autant au cardinal mesme.

Mais comme son crédit, qui ne venoit pas tant d'une simple inclination que de sa grande capacité, et du besoin que le Roy, qui aimoit fort ses affaires et vouloit sur toutes choses qu'elles allassent bien, pensoit avoir de luy, se trouva plus grand que M. de Toiras n'avoit imaginé, et le sien moindre, il s'aperceust bientost qu'il avoit pris de fausses mesures; et particulierement quand, ayant esté mis en délibération dans le conseil sy on devoit conserver la citadelle de Ré ou non, et qu'on jugea plus à propos de la raser et d'en ruiner le port que de les garder, n'estant pas à craindre que les estrangers s'y vinssent loger quand ny l'un ny l'autre ny seroient plus, les capitaines du régiment de Champagne, sur une simple lettre de cachet, et sans en attendre ses ordres, la remirent entre les mains de..., qui y alla avec trois compagnies du régiment des Gardes, pour y demeurer jusques à ce qu'elle fust démolie, et le port comblé.

Tous les drapeaux pris sur les Anglois furent

(1) Le colonel Gray.



portés à Nostre-Dame par M. de Saint-Simon, premier escuyer du Roy; et les prisonniers retirés des mains de ceux qui les avoient, pour estre renvoyés à la reine de la Grand'Bretagne. Mais on n'en fist pas de mesme en Angleterre des François qui y estoient, ayant esté seulement mieux traités qu'auparavant.

Le Roy ne se vist pas plustost délivré des Anglois, qu'il voulust, selon ce qu'il avoit de longue main résolu, assiéger La Rochelle. Mais quand on en regarda les moyens, il s'y trouva plus de difficulté qu'on n'avoit pensé; car, outre que la vanité des promesses de Pompée-Targon pour fermer le port se voyoit alors clairement; que les vaisseaux qu'on avoit, comme trop petits, n'estoient pour rien comptés; et que les grands ne pouvoient pas venir assés tost pour y servir, on craignoit mesme que quand on les auroit ils ne pourroient pas demeurer dans le grand port pendant les mauvais temps: sans quoy les secours ne se pouvant empescher, tout le reste seroit inutile. Mais comme on estoit dans cest embarras, il vint des gens qui en tirerent.

Le premier fust le commandeur de Valençay, lequel, contre l'opinion de tous ceux du pays et des plus expérimentés de l'armée navale, assura que les vaisseaux demeureroient fort bien à l'ancre dans le grand port, en quelque temps que ce fust; ce qu'il s'y en estoit autrefois perdu quelques uns ne faisant point de regle pour ceux du Roy, qui ne periroient pas, comme font souvent les marchands, faute d'ancres et de cordages. Et quant à ce qu'on ne les tenoit pas assés forts pour résister à ces grandes roberges (1) d'Angleterre, que cela seroit bon en pleine mer, mais non pas dans le port, où n'estant pas tant pour combattre que pour s'attacher à ceux qui voudroient passer, et essayer de les tirer hors du canal, qui n'est guere large, pour les faire eschouer, ils y seroient mesme plus propres que des plus grands, parcequ'il leur faudroit moins d'eau; asseurant qu'il le feroit voir sy on vouloit s'en fier à luy et luy en donner la commission, comme on fist, aussytost que M. de Guyse, qui ne tenoit pas l'armée assez grande pour luy, en eust remis la charge.

Les seconds furent Metezeau, architecte du Roy, et Tiriot, l'un des principaux maçons de Paris, lesquels offrirent de fermer le grand port par le moyen d'une digue de pierres seches qui se feroit au travers du canal, et lesquelles se prendroient dans les deux costés, où il y en avoit abondance; asseurant que la mer ne la romproit pas, quelque furieuse qu'elle fust, parcequ'y trouvant un grand talus et des trous entre les pierres par où passer, elle y perdroit infailliblement toute sa force, et que le limon qu'elle y laisseroit lieroit mieux les pierres que tout le mortier qu'on y pourroit mettre; de sorte que sy on vouloit, ils en feroient l'espreuve à leurs despens. Sur quoy le cardinal de Richelieu ayant fait assembler chez luy tous les principaux officiers de l'armée, ils firent devant eux la mesme proposition, et respondirent sy pertinemment à toutes les objections qu'on leur fist, qu'il n'y en eust point qui ne creussent la chose possible, et qu'ils estoient envoyés de Dieu. Ce que le cardinal de Richelieu ayant à l'heure mesme esté dire au Roy, qui l'approuva aussy, on commença dès le lendemain à y travailler, et il s'y trouva tant de facilité que M. de Marillac en demanda la charge: de sorte que Metezeau et Tiriot, après avoir eu de grands remerciements et chacun mille escus, s'en retournerent à Paris.

Ce travail se faisoit par les soldats de l'armée, qui y alloient volontairement, et à qui on donnoit un mereau (1) pour chaque hottée de pierre, lesquels on retiroit tous les soirs en leur baillant...... de chaque mereau; jusques à ce que la digue estant fort avancée, et ne pouvant plus faire tant de voyages, on en augmenta le prix à proportion de ceux qu'ils faisoient, afin qu'ils peussent tousjours gagner pour le moins vingt sols par jour.

Et pour asseurer ces travailleurs on fist un fort du costé de Coureille, qu'on nomma le fort de la Digue, où les régiments de Piémont et de Rambure entrerent en garde tant que le siege dura, six compagnies seulement à-la-fois, afin qu'on n'y allast que de quatre jours l'un; car, bien que le régiment de Piémont fust de vingt compagnies comme tous les vieux régiments, il n'en avoit pourtant là que douze, non plus que Rambure, les huit autres estant à Metz. Cest ordre se pratiqua aussy dans tous les autres quartiers; de sorte que la fatigue n'estoit grande nulle part. On fist dans ce fort, outre les corps de garde, un logis pour M. de Marillac, et un pour les mestres de camp, avec une chapelle où des minimes disoient tous les matins la messe, et le soir les litanies de la Vierge. Quant au costé de Chef-de-Baye, il n'y en fallust point d'autre que le fort Louis; et le marquis de Tavannes eust la charge d'y faire travailler, sous M. de Bassompierre.

Après qu'on eust donné tout l'ordre que j'ay dit du costé de la mer, on commença à fortifier celuy de la terre, quoyqu'on ne creust pas qu'il en peust venir grand mal, à cause que la déclaration du Roy, vérifiée dans tous les parlements,

(1) Sorte de navires longs et étroits.

(1) Le mereau était une espèce de jeton.

n'estant que contre ceux qui prendroient les armes, on se tenoit comme asseuré que ceux de deça la riviere de Loire, qui composoient autrefois les plus grandes forces qu'eussent les huguenots, ne se voyant point inquiétés dans leurs consciences ny dans leurs biens, demeureroient en paix comme dans les guerres dernieres, et qu'il y avoit assés de gens en Guienne et en Languedoc pour y arrester ceux du pays, et leur oster l'envie d'en sortir. Mais que quand elle leur viendroit et qu'ils voudroient l'entreprendre, et quitter leurs maisons et toutes choses pour cela, quel moyen d'y réussir, ayant un si long voyage à faire, tant de rivieres et de pays ennemis à passer, avec une armée en queue et une en teste, s'il en eust esté besoin? Car celle de La Rochelle estoit sy grande qu'on en auroit peu prendre une partie pour l'envoyer au devant d'eux, sans lever le siege, ny craindre que les Anglois arrivant, ou en eust besoin.

Néanmoins, pour ne rien négliger et se préparer mesme contre ce qu'on ne croyoit pas pouvoir arriver, afin de n'estre point surpris, on fist une circonvallation. Celle despuis le fort d'Orléans jusques au bout du marais fust fort aisée, mais bien difficile despuis le marais jusques au fort Louis, à cause du terrain; à quoy pourtant la diligence de M. de Bassompierre, qui en prist la charge, suppléa sy bien, qu'elle fust quasy aussytost faite que l'autre; et elle se trouva enfin nécessaire pour empescher les petits secours de vivres, que beaucoup de gens du pays fort zélés eussent entrepris d'y porter s'il n'y en eust point eu, et qu'ils eussent pensé y pouvoir réussir.

[1628] Au commencement de l'année 1628, la veille des Roys, il se fist une sy furieuse tourmente sur la mer, que ceux du pays disoient n'en avoir jamais veu de semblable; après laquelle on vist un tel bouleversement sur la digue, qu'à l'abord on la creust toute rompue: mais on trouva enfin qu'estant demeurée ferme du costé de La Rochelle, il n'y avoit eu que celuy de la mer qui eust pasty, et encore fort peu n'ayant esté emporté que ce qu'il en falloit pour la mettre en talus, ainsy que les inventeurs l'avoient ordonné, et apprendre à ceux qui s'estoient opiniastrés jusques là à la tenir toute droite, et de quatre toises seulement, tant en bas comme en haut, disant qu'elle seroit aussy bonne, et avec moins de travail, qu'ils ne l'entendoient pas. De sorte que luy en ayant esté donné après cela huit par le bas et quatre par le haut, afin d'y faire un talus aussy grand que la mer l'avoit enseigné, et qu'il y eust assés de place au dessus pour y passer et y tenir beaucoup de gens, elle résista fort bien à toute sorte de mauvais temps.

L'armée navale du roy d'Espagne, qu'en vertu du traité fait avec luy on avoit tant demandée, s'estant, sous diverses raisons, defendue de venir tant que les Anglois avoient esté en Ré, ne manqua pas de le faire aussytost que don Federic de Tolede, qui la commandoit, fust asseuré qu'ils n'y estoient plus. Elle alla premierement à Morbihan, où on préparoit celle du Roy, laquelle estant partie quelques jours après pour venir à La Rochelle, elle la suivist, et y arriva le 15 de janvier. Elle n'y demeura guere plus de huit jours; car s'estant eslevé un faux bruit que le duc de Bouquinguan revenoit, don Federic demanda aussytost à s'en aller, disant qu'il se voyoit inutile. A quoy le Roy consentist facilement, jugeant qu'aussy bien n'en tireroit-il pas grand service, et qu'on l'avoit plustot envoyé pour se moquer que pour satisfaire au traité. Il ne laissa pas néanmoins de le bien remercier, et de faire de beaux présents tant à luy qu'à tous les principaux officiers de l'armée.

Sur la fin de janvier, le marquis Spinola, qui alloit de Flandre en Espagne, fust au camp saluer le Roy, comme il avoit fait les Reines à Paris. C'estoit un capitaine de telle réputation, que son jugement sur tout ce qui se faisoit pouvoit estre de grand poids. C'est pourquoy le Roy, le voulant sçavoir, le pria de voir les travaux, et commanda au cardinal de Richelieu de l'y mener. Il trouva tous les ouvrages fort beaux et bien conduits, et principalement celuy de la digue, qu'il admira, et jugea digne d'un si grand roy; asseurant qu'il réussiroit, et qu'on prendroit la ville, pourveu qu'on eust patience et qu'on n'y espargnast rien, le bon ménage ne se devant chercher que dans la grand'despense, qui fait réussir les choses plus asseurement et plus promptement.

Pendant qu'il estoit chez le cardinal de Richelieu, auquel il disoit adieu, la nouvelle arriva que M. de Rohan avoit enfin tenté l'entreprise qu'il faisoit traiter il y avoit long-temps sur la citadelle de Montpellier par M. de Brétigny, cadet de Dangeau, avec le baron de Meslay son cousin, et capitaine au régiment de Normandie.

Ceste entreprise estoit double, Meslay n'ayant point creu se faire tort, ny préjudicier à son honneur, de tromper Brétigny en lui promettant de luy livrer la citadelle, dans laquelle le régiment de Normandie, qu'il commandoit, entroit alternativement en garde avec celuy de Picardie, tant parcequ'estant de party contraire, chacun prend ses avantages le mieux qu'il peust, que parcequ'il estoit fort piqué de la proposition qu'il luy en avoit fait faire, comme le tenant capable d'une telle trahison, et s'en vouloit venger: à

quoy il avoit encore esté fort excité par le marquis de Fossés, gouverneur de Montpellier, lequel, ne doutant point que M. de Rohan n'y employast tous les meilleurs hommes qu'il auroit, pensa que le Roy en tireroit beaucoup d'avantages.

Le cardinal de Richelieu ayant fait entrer Bellefonds, capitaine au régiment de Normandie, porteur de la nouvelle, luy fist dire devant le marquis Spinola tout ce qui en estoit, et comme messieurs de Brétigny, Courcillon son frere, et une vingtaine d'officiers, y avoient esté tués, et plus de trente pris prisonniers : ce qu'il estima beaucoup, disant qu'ils n'en auroient peut-estre perdu guere davantage dans une bataille. Or ayant appris du cardinal, dans les conversations qu'ils eurent ensemble, l'ordre qu'il tenoit tant au siege qu'aux autres lieux où se faisoit la guerre, il en prédit dès lors ce qui en est depuis arrivé, et en demeura sy bien persuadé, qu'il en avertist le roy d'Espagne et le comte d'Olivarez quand il fust à Madrid, les asseurant que La Rochelle se prendroit, et qu'ils devoient compter sur cela.

Ils ne l'avoient point encore appréhendé, à cause du grand engagement où estoient les Anglois de la secourir, et que le Roy n'estoit point, ce leur sembloit, en estat de l'empescher. De sorte que comme ils le craignoient extremement, ne doutant pas que quand il se verroit maistre absolu de son Estat, ainsy qu'il le seroit certainement dés qu'il auroit pris La Rochelle, il ne se voulust mesler des affaires estrangeres, et traverser leurs desseins autrement qu'il n'avoit fait jusques là, ils en furent fort en peine, n'osant pas s'en desclarer ouvertement, pour ne perdre pas la réputation qu'ils avoient de grands catholiques et de persécuteurs perpetuels des hérétiques, en quelque lieu qu'ils fussent, dont ils avoient tiré et tiroient encore tous les jours tant d'avantages : mais craignant aussy que les voyes indirectes ne fussent pas suffisantes, enfin toutefois ils en prirent une directe, se résolvant d'assiéger Casal, que le Roy ne pourroit pas, ce leur sembloit, laisser perdre, tant il iroit de son honneur, ny secourir sans quitter La Rochelle.

Environ ce temps là, les Rochellois firent un traité avec le roy de la Grande-Bretagne par le moyen des desputés qu'ils tenoient auprès de luy, par lequel ils se mettoient sous sa protection pour estre, ce disoient-ils, deslivrés de l'oppression qu'ils recevoient, et restablis dans les bonnes graces de leur Roy; promettant de mettre en mer tout le plus de vaisseaux qu'ils pourroient pour favoriser les armées qu'il envoyeroit en France, les fournir de pilotes, de vivres et d'autres choses nécessaires, et mesme de leur donner retraite dans leur port; de ne s'accommoder jamais avec le Roy sans son consentement; et en cas qu'il fust attaqué dans l'Angleterre, de faire de leur costé toutes les diversions qu'ils pourroient. Comme aussy le roy de la Grande-Bretagne leur promettoit d'envoyer au printemps une assez grande armée pour faire lever le siege de devant leur ville, et rompre tous les desseins qu'on avoit contre eux; de leur fournir en attendant, et à ses despends, autant de soldats et de vivres qu'ils en auroient besoin; et s'obligeant enfin de ne faire jamais la paix sans leur participation, et sans qu'ils y fussent compris et leurs privileges conservés.

Cependant le Roy fist deux choses qui contribuerent beaucoup au bon succès de son entreprise : la premiere fust afin que les officiers et soldats peussent facilement subsister en un lieu où il falloit tout acheter, de donner à chaque capitaine d'infanterie tous les quarante jours trois cents livres, aux lieutenants cent, aux enseignes soixante, et aux sergents trente, qui estoit bien plus que leur paye ordinaire. Et parceque les soldats, par leurs desbauches ou leurs mauvais ménages, consommant souvent en fort peu de temps ce qui leur devroit beaucoup durer, sont contraints, ne pouvant pas attendre les montres, de se desbander, ou d'estre à charge à leurs capitaines, on les payoit tous les huit jours à raison de .... par jour, et le pain; de sorte qu'ils pouvoient aisement subsister, et que ceux qui, outre cela, travailloient à la digue en avoient bien de reste. Le payement estoit fait sur les extraits des reveues, qui se faisoient fort souvent et fort exactement, afin de ne payer que les effectifs, et que les capitaines, voyant n'y pouvoir rien gagner, fussent soigneux de tenir leurs compagnies bien complettes.

La seconde fust qu'ayant mandé à toutes les villes principales de faire faire des habillements pour chacune un régiment, elles les envoyerent environ ce temps là, desquels le Roy en fist donner à toutes les compagnies pour autant qu'il y avoit de soldats : ce qui arresta sy court les maladies, qui y estoient desja fort grandes, qu'il sembloit que ce fust un miracle; faisant voir l'avantage qu'il y a de tenir les soldats bien vestus, et que la despense qu'on y fait n'est pas comparable au profit qui en revient.

Le zele des Rochellois pour leur religion et leur liberté, qu'ils se persuadoient qu'on vouloit opprimer, et leur croyance que rien ne pourroit jamais empescher le roy de la Grande-Bretagne de les secourir, ainsy qu'il s'y estoit nouvelle-

ment obligé par le traité dont je viens de parler, faisoit croire à tout le monde qu'ils attendroient la derniere extremité, et qu'il y faudroit au moins passer tout l'hiver. C'est pourquoy il n'y eust personne qui ne jugeast que le Roy n'y devoit pas demeurer tout ce temps là, l'air n'y estant pas trop bon, à cause de tant de marais salans et autres dont le pays est remply; et les maladies ayant desja attaqué quelques personnes de qualité, comme messieurs de La Roche-Guyon et de Cipierre, qui en estoient morts, et M. d'Effiat, qui avoit esté fort mal.

Il n'en partist pas néanmoins sy tost qu'on eust desiré, luy-mesme ayant peine à s'y résoudre, parceque sa présence tenant tout le monde dans le devoir, il apprehendoit que luy s'en allant, beaucoup de gens ne se desbandassent, et que ceux qui demeureroient ne servissent pas comme il falloit; à quoy il eust esté difficile de remédier, si le cardinal de Richelieu, contre la coutume des favoris, qui ne s'eslongnent pas volontiers de leurs maistres, aimant mieux hasarder toute sa fortune que le succès d'une chose sy importante, ne se fust offert d'y demeurer. De sorte que le Roy, estant bien asseuré que, luy présent, rien ne dépériroit, partist au commencement de fevrier pour aller à Paris, où il fust suivy du garde des sceaux de Marillac, du marquis d'Effiat, surintendant, de trois secrétaires d'Estat, des officiers de sa maison, et d'une partie des volontaires; les autres estant demeurés au siege avec le cardinal, auquel il fust donné un pouvoir de général pour commander, en l'absence du Roy et de M. d'Orléans, par dessus messieurs d'Angoulesme, de Bassompierre et de Schomberg, et dans les provinces de Poitou, Augoumois, Saintonge et Aunix. M. de Châteauneuf, un des plus anciens et des plus estimés du conseil, demeura auprès de luy, et M. de Beaucler, secrétaire d'Estat, pour signer en commandement dans toutes les choses qui en auroient besoin, ainsy qu'il y en avoit des exemples.

Quelques jours devant que le Roy partist, il entra de nuit dans La Rochelle deux barques chargées de vivres, sans que les vaisseaux le peussent empescher, à cause qu'elles estoient petites et légeres, et le vent sy grand, qu'elles furent plustost passées qu'on ne s'en fust aperceu; et despuis que le Roy s'en fust allé, il en vint encore deux autres, qui prirent l'occasion d'une tourmente, dont l'une passa, et l'autre eschoua quasy vis-à-vis du fort d'Orléans. M. de Marillac en ayant esté à l'heure mesme averty, fist venir des barques, où entrerent des officiers et des soldats du régiment des Gardes, pour y aller aussytost que la marée commenceroit à monter, et s'en rendre maistres; mais estant fort bien armée, elle se deffendist de telle sorte, que la marée estant devenue haute devant que le canon qu'on avoit envoyé chercher fust arrivé, elle s'en alla comme les autres. Ces quatre barques furent le seul secours que les Rochellois receurent par mer pendant tout le siege; je les mets ensemble, parcequ'il n'y eust pas beaucoup de distance en leur passage.

Sy les Anglois n'eussent pensé qu'à y envoyer des vivres, ils l'auroient bien peu faire en ce temps là, non seulement avec des barques comme celles qui estoient entrées, mais avec de plus grands vaisseaux; car le vent du sud-ouest, qui est ordinairement fort impétueux, ayant tiré quasy tout l'hiver, et la digue n'estant encore guere avancée, il auroit esté impossible, y allant la nuit et lorsque la mer eust esté fort esmeue, que quelques uns n'eussent passé. Mais comme tout leur but estoit de se servir de l'occasion pour s'en rendre maistres, et qu'ils sçavoient que le peuple ne le souffriroit qu'à l'extremité, ils n'avoient garde d'empescher qu'ils n'y tombassent, ne se figurant point que la digue, ny les vaisseaux du Roy, qu'ils sçavoient estre fort petits, leur peussent jamais faire d'obstacle; et les desputés de La Rochelle s'endormant aussy là dessus, ne se presserent pas plus qu'eux d'y en faire aller de leur part. De sorte que les uns par leur ambition, et les autres par leur négligence, perdirent tout au moins l'occasion de faire durer le siege sy longtemps qu'on n'en auroit peut-estre pas peu voir la fin.

Quoyqu'on travaillast à la digue avec toute la diligence possible, cela néanmoins n'allant pas encore sy viste qu'on eust desiré et qu'en effet il estoit necessaire, on s'avisa de faire maçonner tout autant de flustes de Hollande (qui sont des vaisseaux fort longs) qu'on en peust trouver dans les ports voisins; desquelles s'en mettant une au bout du travail aussytost qu'il estoit achevé, et l'y coulant à fond, on l'allongeoit dès ce temps là de toute sa longueur, parcequ'il auroit esté impossible de passer par dessus; et on diminuoit l'ouvrage au moins de la moitié, n'y ayant plus qu'à la couvrir de pierre pour accommoder le chemin, et y faire le talus du costé de la mer. Mais afin de le haster encore davantage, parcequ'on disoit que les Anglois devoient bientost venir, on retrancha quasy la moitié de la largeur, tant sur le haut qu'au fond de l'eau, l'expérience ayant monstré qu'elle résisteroit aussy bien à la mer et à tous les mauvais temps qu'elle faisoit auparavant, pourveu qu'il y eust du talus. Il faut pourtant sçavoir qu'encore qu'on fist travailler de tous les deux costés avec toute

la diligence qui se pouvoit, on se pressoit néanmoins davantage de celuy de Coureille, parceque le ruisseau qui vient de La Rochelle, et qui fait le canal par où les grands vaisseaux peuvent passer, s'en approche bien plus que de l'autre.

Or, sy tous les huguenots ne vouloient point qu'on prist La Rochelle, il n'est pas fort estrange, puisqu'ils croyoient que la liberté de conscience dont on les laissoit jouir despendoit principalement de sa conservation : mais qu'il y eust beaucoup de catholiques, aussy bien dans la cour et dans l'armée que dehors, qui eussent assés peu de religion et fussent sy mauvais François que de ne le vouloir pas, croyant sous un faux fondement, comme il s'est veu despuis, que dès que cela seroit fait on establiroit la gabelle partout où il n'y en avoit point, et que le Roy estant maistre absolu de son Estat, ils en seroient moins considérés, préférant ces imaginations à tous les avantages que la religion, le Roy et le royaume en pourroient tirer, c'est ce que la postérité aura peut-estre peine à se persuader. Et cependant il est très vray; et qu'un certain mot que M. de Bassompierre avoit dit en riant (car asseurement il estoit bon serviteur du Roy, et faisoit tout ce qu'il pouvoit pour en haster la prise) : « Je pense que nous serons sy fous « que nous prendrons La Rochelle, » couroit partout, et estoit tenu de plusieurs comme un oracle; de sorte que quelques huguenots en prirent la hardiesse, devant que le Roy partist, de penser à y faire entrer des vivres, se persuadant que puisque tant de gens en appréhendoient la perte, il s'en trouveroit bien quelqu'un qui leur aideroit à la sauver.

Ils s'adresserent pour cela, à ce que tout le monde creust, à un des principaux chefs de l'armée, lequel ayant veu la Ligue et le siege de Paris, où, bien que tous les gouverneurs voisins eussent publiquement laissé aller des vivres, et que ce fust asseurement ce qui le sauva, ils n'en furent pourtant point chastiés, le roy Henry-le-Grand n'estant pas alors assés autorisé pour cela; croyant que c'en seroit encore de mesme, prist le temps que le cardinal de Richelieu estoit allé en Brouage, et pour un coup d'essay y laissa entrer quinze ou seize bœufs, qui passerent sans difficulté, et auroient sans doute esté suivis de beaucoup d'autres, sy le Roy et le cardinal, en ayant esté aussytost avertis, n'en eussent fait un sy grand bruit, que celuy qu'on en soupçonnoit, ny autres, n'oserent despuis l'entreprendre; estant très certain que sans la maniere dont on en usa en ceste rencontre, et la grande sévérité dans tout le reste, il n'en seroit pas mieux arrivé que du premier siege. On en voulust rejetter la faute sur le mareschal de Bassompierre, disant qu'ils estoient entrés par son quartier; mais il s'en lava fort bien.

Ce fust sur ce temps là que M. de Charnacé arriva au camp, lequel venant de Suede, en donna des connoissances qu'on n'avoit point encore eues, et fust la premiere et principale cause des intelligences qu'on prist despuis avec le roy de Suede, et de son entrée en Allemagne. Il estoit party de Stockholm sur le bruit du secours de l'isle de Ré et du siege de la Rochelle; et parcequ'ayant beaucoup d'esprit, ce roy là se plaisoit à l'entretenir et luy entendre parler du Roy et de la France, et que luy ayant, dès qu'il fust arrivé, despeint le cardinal de Richelieu tel qu'il estoit, la bonne opinion qu'il en avoit prise s'estoit encore fort augmentée par toutes les choses qu'il luy voyoit faire, il le chargea particulierement, quand il partist, de le bien asseurer de l'estime qu'il faisoit de luy, et de luy dire de plus que ce luy seroit véritablement beaucoup de gloire et d'avantage de prendre La Rochelle, et de ramener tous les subjects du Roy dans leur devoir; mais qu'il devoit aussy penser ailleurs, et ne permettre pas que l'Empereur se rendist maistre de l'Allemagne, comme il feroit infailliblement s'il n'y estoit bientost pourveu, ne devant point douter qu'en ce cas les Espagnols et les Allemands se trouvant joints d'interests, rien ne leur pourroit résister, la France non plus que les autres, et qu'elle en pastiroit mesme la premiere, comme faisant le plus d'obstacle à leur grandeur; que les choses n'estoient point encore si désespérées qu'on ne peust y remédier, mais qu'il n'y avoit point de temps à perdre.

M. de Charnacé s'estant acquitté de ceste commission dès qu'il fust arrivé, dist ensuite tant de choses du courage de ce roy, de sa grande capacité et expérience dans la guerre, et de la valeur de ses subjects, dont la prise de la plus grande partie de la Livonie sur les Polonois rendoit de bons tesmoignages, que le cardinal de Richelieu y fist réflexion. Et d'autant plus qu'estant desja fort mal satisfait des Espagnols à cause du traité qu'ils avoient revélé aux Anglois, et que leur secours n'estoit venu que quand on n'en avoit plus affaire, il sçavoit encore qu'ils traitoient avec l'Empereur et M. de Savoye pour despouiller M. de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, qui luy estoient nouvellement escheus (de sorte qu'il faudroit nécessairement s'y opposer, parcequ'il estoit né François, et que tout accroissement de l'Empereur ou du roy d'Espagne en Italie seroit de trop dangereuse conséquence), il vouloit dès l'heure mesme ren-

voyer ledit sieur de Charnacé en Suede, pour voir ce qui se pourroit faire de ce costé là pour troubler les prospérités de l'Empereur, luy donnant pouvoir d'offrir de très grands secours d'argent, qu'on croyoit y estre plus necessaire que toute autre chose.

Mais cela ayant esté despuis plus particulierement examiné par le pere Joseph (1), à qui il en donna la commission, il jugea enfin plus à propos d'attendre la prise de La Rochelle, afin que ce bon succès donnast plus de confiance, et qu'on eust aussy plus de moyens d'accomplir tout ce qu'on promettroit : de sorte qu'il ne partist que l'année d'après, quand le Roy s'en alloit à Suse. Par où le roy de Suede voyant qu'on ne ménageoit point les Espagnols, se disposa librement à tout ce qu'on voulust, faisant la paix avec les Polonois, et se préparant pour entrer en Allemagne, ainsy qu'il fist en l'année 1630.

Pendant que le Roy avoit esté à La Rochelle, il s'estoit fait un grand changement dans l'esprit de la Reine mere à l'égard du cardinal de Richelieu, lequel ayant failly à empescher sa prise, m'oblige d'en parler, et de dire tout ce qui en est venu à ma connoissance; croyant outre cela, parcequ'il a esté l'origine de toutes les disgraces arrivées despuis à ceste grande princesse et aux personnes qui y avoient contribué, et causé une infinité de désordres dans le royaume, que vous serez bien aise de le sçavoir.

Il est très asseuré que diverses personnes y travaillerent sur la fin; mais pour les premiers et les plus grands coups, ils furent sans doute donnés par la princesse de Conty et la duchesse d'Elbœuf, lesquelles ayant de tout temps esté fort bien avec la Reine mere, et la suivant partout, n'aimoient point le cardinal de Richelieu, parceque sa domination estoit beaucoup plus rude que celle où elles avoient esté nourries, et qu'il vouloit rabaisser l'autorité des grands, comme cause de tous les desordres qui arrivoient sy souvent dans le royaume. Joint qu'il avoit en particulier un fort grand différend avec M. de Guyse pour l'amirauté de Levant, que le cardinal disoit luy appartenir comme comprise dans la charge d'amiral, qu'il avoit eue de M. de Montmorency, et qu'il tenoit sous le nom de grand-maistre et réformateur général du commerce; et M. de Guyse prétendant qu'elle estoit unie au gouvernement de Provence, et qu'il en estoit mesme en possession.

Mesdames de Conty et d'Elbœuf n'osoient pas néanmoins au commencement s'en descouvrir à la Reine mere, tesmoignant tout au contraire ne penser qu'à la divertir et à luy complaire, mesme sur le subject du cardinal de Richelieu; mais quand elles peurent parler contre luy, elle ny manquerent pas. Or l'occasion leur en fust donnée par la duchesse d'Aiguillon, nommée alors madame de Combalet, niece du cardinal, et dame d'atour de la Reine mere; car estant jeune et emportée de présomption, par l'opinion qu'elle avoit de la grande faveur de son oncle tant auprès du Roy que de la Reine mere, à quoy elle ne croyoit pas que personne peust toucher, elle se laissoit avec cela gouverner par madame Du Fargis, qu'elle avoit fait faire dame d'atour de la Reine; laquelle ayant une très grande affection pour madame la princesse, la communiqua de telle sorte à madame d'Aiguillon, que trouvant aussy beaucoup plus son plaisir avec elle que chez la Reine mere, parcequ'elle y avoit plus de liberté, et qu'elle estoit plus jeune que la princesse de Conty, et de meilleure compagnie que la duchesse d'Elbœuf, elle n'en partoit quasy point sans rendre aucune subjection à la Reine, ny considérer que M. le prince et elle ayant tousjours eu des interests différents, c'estoit des choses tout-à-fait opposées, et qu'il estoit impossible d'accorder.

A quoy la Reine mere n'avoit pas pris garde devant le voyage du Roy, à cause sans doute du grand monde qui estoit continuellement auprès d'elle; mais despuis que le Roy fust party, et qu'elle n'eust pour toute compagnie que la princesse de Conty, la duchesse d'Elbœuf et celle d'Onane, qui estoit aussy de la maison de Lorraine, elle s'apperceust bientost de la conduite de madame d'Aiguillon, et qu'elle ne la servoit ny ne la suivoit quasy jamais : de quoy ayant un jour fait quelques plaintes devant ces dames, elles les releverent sy bien, sous prétexte de l'excuser, que le discours en dura assés longtemps, et que la Reine s'accoutuma à leur en parler. Et d'autant qu'elles sçavoient bien que, quoy qu'elles peussent faire, madame d'Aiguillon ne s'en corrigeroit pas, tant elle estoit attachée à son sens et se pensoit au dessus de toutes choses, elles ne manquoient pas de la demander et mesme de la faire chercher, toutes les fois que, selon le deu de sa charge, il falloit servir la Reine ou l'accompagner, en prenant autant de soin que sy elles y eussent eu grand interest, afin qu'en cas de besoin elles s'en peussent servir auprès du cardinal de Richelieu pour se justifier, et que, faisant aussy de plus en plus remarquer à la Reine sa mauvaise conduite, le desgoust s'en augmentast. Ce qui leur réussist sy bien (car on ne la trouvoit quasy jamais), que le mescontentement de la Reine croissant tous les

(1) On sait que le P. Joseph, capucin, était le conseiller particulier du cardinal de Richelieu.

jours, elle leur en faisoit incessamment des plaintes, qu'elles recevoient pourtant de telle sorte que, ne la contredisant point, elles ne montroient pas aussy de la vouloir aigrir, tant elles se fioient peu en elle, et craignoient un retour; jusques à ce que, voyant que cela continuoit, et que, leur en parlant continuellement et sans aucune réserve, elle disoit mesme qu'il se falloit bien garder que le cardinal le sceust, et promettoit de ne luy en dire jamais rien, elles creurent s'en pouvoir assurer; et despuis qu'elles eurent ce secret avec elle contre madame d'Aiguillon, elles ne furent guere sans en avoir aussy contre le cardinal de Richelieu, luy faisant regarder ce qu'il faisoit tout d'une autre façon qu'elle n'avoit accoutumé, interprétant mal ses actions les plus innocentes, et les rendant criminelles; comme entre autres, qu'il ne se tenoit sy souvent esloingné des lieux où elle estoit, que parcequ'il s'ennuyoit avec elle et fuyoit de la voir; que les grandes complaisances qu'il rendoit au Roy n'estoient que pour tenir par luy-mesme, et se pouvoir passer d'elle; que le voyage qu'il luy avoit fait faire à La Rochelle dès qu'il avoit esté guary, sans luy laisser prendre un peu de repos, n'estoit que pour le desaccoutumer d'estre avec elle, et luy faire trouver du plaisir ailleurs; et autres choses semblables, qui luy entrerent enfin sy avant dans l'esprit qu'elle ne s'entretenoit plus que de cela, et le haïssoit autant qu'elle l'avoit autrefois aymé. Tant il est vray que les personnes d'humeur à se laisser gouverner n'agissent jamais que par les mouvemens qu'on leur donne, et ne voyent ny n'entendent que par les yeux et les oreilles d'autruy.

Ces dames estant ainsy assurées de la Reine, n'apprehendoient rien d'autre part, n'y ayant personne auprès d'elle pour les espier et en avertir le cardinal; car M. Bouthillier, qui, estant son secrétaire, en avoit la charge, ayant esté fait secrétaire d'Estat par la mort de M. d'Ocquerre, estoit auprès du Roy; et son frere, qui avoit eu sa place, n'y voyoit goutte, se laissant tellement abuser par elles, qu'il s'y fioit comme aux meilleures amies qu'eust le cardinal.

Or le Roy estant, ensuite de cela, arrivé à Paris, la Reine mere ne luy tesmoigna rien de ce qu'elle avoit dans le cœur; mais faisant bonne mine, et couvrant bien son jeu, s'opposoit seulement à le voir retourner à La Rochelle aussytost qu'il l'avoit promis et qu'il estoit en effet nécessaire, de peur, se disoit-elle, du mauvais air et des peines qu'il s'y donnoit, qui pouvoient à la longue préjudicier à sa santé: ce qui estoit un prétexte sy précieux, et qui pouvoit sy facilement entrer dans l'ame d'une mere aussy tendre qu'elle le paroissoit, qu'il ne sembloit pas qu'on en peust soupçonner autre chose, ny y trouver à redire.

Mais les amis du cardinal de Richelieu, qui sçavoient comme elle avoit accoutumé de despendre absolument de ceux qui la gouvernoient, et que la chair ny le sang ne pouvoient rien contre cela, ne s'y laisserent pas tromper; de sorte que, jugeant aussytost que le mal venoit d'ailleurs et avoit une autre source, et ne s'en pouvant prendre qu'au cardinal de Berulle, à cause du grand accès que la dévotion luy donnoit auprès d'elle, et à ses dames qui ne la quittoient point, ils l'escrivirent au cardinal, qui s'en trouva fort embarrassé; car il ne pouvoit pas quitter le siege pour y aller donner ordre, et voyoit bien que si le Roy n'y retournoit point, toutes choses luy manqueroient, et il le faudroit enfin lever: ce qui ne pouvoit arriver, quoyque ce ne fust pas par sa faute, sans donner une grande atteinte à sa réputation aussy bien qu'à sa faveur, qui despendoit principalement de l'événement de ses conseils, le Roy estant ainsy fait.

Cependant la Reine mere, pour parvenir à ses fins, usoit de tous les artifices dont elle se pouvoit aviser, flattant le Roy sur les plaisirs qu'il trouvoit à Paris et aux environs, et taschant d'obliger ceux qui avoient quelque crédit auprès de luy à luy aider, et principalement M. de Saint-Simon, qu'il aimoit fort, et lequel, quoyque amy du cardinal, estant jeune, et ne pénétrant pas plus avant que ce qu'on luy disoit, n'estoit peut-estre pas aussy fasché de le retenir quelque temps à Paris, pour ne rentrer pas sy tost sous une domination qui, comme j'ay desja dit, estoit un peu rude.

Joint qu'il sembloit au commencement que le Roy mesme ne s'en soucioit pas beaucoup, et ne songeoit plus à La Rochelle ny au cardinal, ayant esté plus de quinze jours, depuis les premieres lettres de son arrivée, sans luy escrire, ny luy faire rien mander: de sorte que tout le monde le tenoit pour perdu. Mais la fortune, qui luy a toujours esté si favorable, en décida bientost tout autrement, et par un moyen qui, n'ayant aucun rapport à cela, ne pouvoit jamais estre imaginé, qui fust la mort de M. de Blinville, arrivée en ce mesme temps.

Car, bien que la Reine mere, qui ne cherchoit pour gagner le Roy qu'à le flatter, et à luy complaire sur tout ce qu'il vouloit, voyant qu'il avoit envie de donner sa charge de premier gentilhomme de la chambre à M. de Saint-Simon, mais que n'estant pas accoutumé de rien faire de pareil sans en consulter le cardinal de Richelieu, il en estoit en peine, craignant qu'il

ne l'approuvast pas, luy conseillast de ne s'y pas arrester, et mesme l'en pressast extremement; sy est-ce que balançant, et que le cardinal, qui fust promptement averty de ceste mort, et qui dans les grandes alarmes ou il estoit n'avoit garde de choquer l'inclination du Roy, qu'il jugea bien devoir aller a M. de Saint-Simon, luy ayant aussytost despesché un courrier pour luy dire que c'estoit aussy son avis et qu'il l'en supplioit : le Roy, qui receust sa lettre devant que d'avoir rien déterminé, eust sy agréable sa complaisance, et de se voir hors de cest embarras en la maniere qu'il avoit desiré, que, comme s'il luy en eust eu grande obligation, il ne parla plus que de luy, et de retourner a La Rochelle des qu'il en seroit besoin, sans s'arrester à tout ce que disoit la Reine mere; laquelle, demeurant ferme en son opinion, fist bien enfin connoistre à tout le monde, quoyqu'elle essayast tousjours de le dissimuler, que le cardinal ne la gouvernoit plus.

A propos de quoy je diray que sy on veust faire quelque reflexion sur ceste disgrace du cardinal, pourra-t-on jamais rien voir qui marque mieux combien la faveur des princes est chose peu assurée, et qu'on ne s'y doit pas tellement fier qu'on en abuse, ainsy que font la plus part des favoris, puisqu'elle arriva justement quand le crédit du cardinal, s'il n'en avoit point eu, auroit deu commencer, pour les grands services qu'il rendoit, et les grands avantages que la religion et le Roy, pour qui la Reine avoit tant de passion, en devoient tirer? Et cependant ce fust sur ce temps là qu'elle changea, montrant bien que les amitiés qui ne viennent que de la coutume, ou de quelques agréments du corps ou de l'esprit, comme font ordinairement celles des femmes, passent fort aisement par l'absence, ou parcequ'on s'en lasse, comme on se desgoute à la fin des viandes qu'on aime le mieux, quand on en mange trop long-temps. Son crédit auprès du Roy ayant pour fondement son merite et les grands services qu'il rendoit, ne finist aussy qu'avec sa vie.

Mais il ne faut pourtant pas que les favoris se puissent persuader que leur faveur sera éternelle : l'expérience en a trop fait voir le danger, et que quand ils ne sont point retenus par la crainte du changement, ils en abusent envers leurs maistres propres, et se rendent insupportables à tout le monde. Mais on ne doit pas veritablement les oster tant qu'ils sont utiles ou qu'il en peust venir du dommage, ainsi qu'il seroit infailliblement arrivé sy le Roy fust entré dans les sentiments de la Reine mere, et eust fait comme elle.

Que sy on ne les doit pas changer en ces temps là, il faut bien sans doute le faire, quelque affection qu'on ait pour eux, quand par leur mauvaise conduite ils s'attirent de telle sorte la haine publique, qu'on ne pourroit les garder sans de trop grands desordres, et peut-estre des guerres civiles; quand on attribue à leur malheur particulier tous les malheurs publics, comme au comte d'Olivarez, que le roy d'Espagne envoya dans sa maison, quoyqu'il l'aimast encore, pour contenter ses peuples, et esprouver sy un autre seroit plus heureux que luy; ou enfin pour un plus grand bien, comme fist le roy Charles VII de Tanneguy Du Chastel, pour avoir la paix avec le duc de Bourgogne, d'où despendoit le restablissement de toutes ses affaires.

Il est vray que celuy là, par une modération admirable, et qui n'est pas ordinaire, voyant que le Roy en faisoit difficulté, à cause des grands services qu'il en avoit receus, luy en leva le scrupule, disant qu'aussy bien s'en iroit-il quand il ne le voudroit pas, pour ne point faire manquer une chose sy nécessaire et à luy et à tout le royaume.

Or il est certain que semblables choses se peuvent esperer des princes qui ne se laissent pas sy fort emporter à leurs passions qu'il ne leur reste tousjours quelque peu de lumiere et de raison : mais pour ceux qu'elles maistrisent tout-à-fait, comme il n'y a ny regle ny mesure en tout ce qu'ils font, ne suivant que leurs fantaisies, soit qu'ils veuillent garder un favory, soit qu'ils le veuillent oster, c'est avec tant d'opiniastreté, que nulle considération ne les en peust empescher, exposant fort librement toutes choses pour cela, sans crainte de ce qui en peust arriver, ainsy qu'il s'en pourroit donner bien des exemples.

De dire la part qu'eust le cardinal de Berulle dans toutes les intrigues de la Reine mere, c'est ce que je ne sçay pas; mais il est bien apparent que sy ce n'est toute celle que les amis du cardinal de Richelieu luy donnoient, du moins n'y contredisoit-il pas, non plus que fist le garde des sceaux de Marillac quand il fust arrivé, nonobstant tout ce qu'ils luy devoient, n'estant pas seulement demeurés bien avec elle, mais leur crédit ayant tousjours despuis augmenté, ainsy que le dit le cardinal de La Valette au cardinal de Berulle mesme, comme il se vouloit justifier, et prouver qu'il n'avoit rien fait contre le cardinal de Richelieu : qu'il estoit difficile de le croire, puisque le temps auquel il estoit demeuré le plus puissant auprès de la Reine mere estoit celuy auquel le cardinal de Richelieu avoit commencé à y estre mal.

Que s'il est vray qu'ils ayent participé à tout ce qui se faisoit contre luy, et mesme contribué à empescher le Roy de retourner à La Rochelle, ainsi que leurs ennemis les en accusoient, il faut bien croire, les choses estant telles qu'elles estoient, c'est-à-dire eux ayant vescu et estant morts comme des saints, et La Rochelle estant le principal appuy de l'hérésie en France, qu'ils estoient trompés; et que se formant, ainsy que la pluspart des hommes font souvent, de leurs passions une raison, ils avoient tant de haine contre les huguenots, que ne les pouvant souffrir, ils vouloient qu'on les forçast par une guerre de religion à se convertir, ou à sortir du royaume. Ce que n'attendant point du cardinal de Richelieu, mais qu'aussytost que par la prise de La Rochelle il penseroit la faction esteinte, il les laisseroit en paix, et ne songeroit qu'à traverser les desseins des Espagnols, qu'ils croyoient, aussy aveuglement que durant la Ligue, n'avoir pour but que le bien et l'avancement de la religion, ils croyoient faire un grand sacrifice à Dieu de contribuer à le mettre mal auprès de la Reine et auprès du Roy, ne se persuadant point que sa cheute peust empescher celle de La Rochelle, beaucoup d'autres, ce leur sembloit, y pouvant servir comme luy.

Sur quoy on peust dire assurement qu'ils ne s'abusoient pas moins qu'à croire que l'hérésie se pouvoit destruire par la force, un homme nouveau, qui n'auroit pas peu avoir du premier jour autant de crédit et de connoissance que la longueur du temps en avoit donné au cardinal de Richelieu, ne pouvant jamais faire tout ce qu'il fist pour prendre La Rochelle (et sy il eust bien de la peine à en venir à bout); et l'expérience ayant fait voir que la guerre auroit plustost ruiné le royaume que les huguenots, parcequ'elle les rendoit plus opiniastres, et que l'inclination des François pour les guerres civiles faisoit que, plusieurs catholiques se meslant avec eux, ils partageoient quasy le royaume avec le Roy, et qu'il leur venoit tousjours de quelque part des secours estrangers; la longue paix dont ils avoient jouy despuis l'édit de Nantes jusques en l'année 1621, qu'on commença à les attaquer, et la déclaration du Roy de ne vouloir point toucher à leur religion ny contraindre leurs consciences, les ayant plus affoiblis que toutes les persécutions et les guerres qu'on leur avoit fait pendant une infinité d'années, et donné assurement le moyen de les réduire au point où on les voyoit alors.

Mais j'ai veu des gens qui, prétendant avoir pénétré jusques au fond de leurs pensées, alloient bien plus avant, assurant, par haine peut-estre ou par envie, qu'ils le faisoient, fondés sur une maxime bien estrange à la vérité, mais que les Espagnols et leurs partisans taschoient d'insinuer partout, et qu'un zele indiscret leur avoit peu persuader, que l'hérésie ne seroit jamais esteinte que quand les catholiques, n'ayant plus qu'un monarque, n'auroient plus aussy d'autre interest que de la destruire; et que, partant, la prise de La Rochelle, qui ne donneroit pas tant de moyens au Roy de le devenir, comme d'empescher que le roy d'Espagne, qui estoit bien plus en passe pour cela que luy, ne le fust, seroit bien plus préjudiciable qu'avantageuse à la religion, et ne se devoit point souffrir.

Cependant les Anglois, qui avoient esté avertis des diligences qui se faisoient pour avancer la digue, craignant que, s'ils attendoient davantage à y envoyer, elle ne s'achevast, ou que les Rochellois ne peussent pas les attendre, firent tout leur possible pour haster le partement de leur flotte; dont le Roy ayant aussy eu avis, il se creust obligé de retourner au camp, pour y apporter par sa présence et par ses soins tout ce qui y pourroit manquer sans cela.

Il partist donc de Paris au commencement d'avril, et il arriva devant La Rochelle environ le quinzieme. Il y trouva toutes choses en sy bon ordre, qu'il en fust plainement satisfait; et connoissant par là de quelle importance il luy estoit d'avoir un serviteur aussy fidelle et aussy capable que le cardinal de Richelieu, sy tout ce qu'on avoit fait à Paris contre luy n'avoit rien gagné sur son esprit, il n'estoit gueres apparent que d'autres choses le peussent faire.

Pendant le voyage du Roy, l'evesque de Mende et M. de Rothelin, lieutenant général de l'artillerie, moururent de maladie. Le premier s'estoit sy bien persuadé que La Rochelle se prendroit, qu'il ordonna par son testament d'y estre enterré; et la charge du second fust donnée au marquis de Rothelin, son frere aisné.

Le roy d'Espagne n'ayant peu estre destourné, par tous les devoirs où s'estoit mis M. de Mantoue, d'attaquer ses Estats, pour obliger le Roy par ceste diversion à lever le siege de La Rochelle, il en prist le prétexte dans les prétentions que le duc de Guastalle, à sa persuasion, disoit avoir sur le duché de Mantoue, bien qu'il n'y eust aucun droit, sa branche estant plus esloingnée d'un degré que celle de M. de Nevers, et dans celles de M. de Savoye et de madame de Lorraine sur le Montferrat, qui n'estoient pas mieux fondées; faisant ordonner par l'Empereur qu'en attendant qu'il en eust jugé, ces deux Estats seroient mis en sequestre, et qu'un commissaire imperial en prendroit possession en son nom.

Ce que M. de Mantoue n'ayant pas voulu souffrir, voyant bien qu'il n'y seroit jamais rentré, don Gonçales de Cordoua, gouverneur de Milan, eust commandement d'aller dans le Montferrat dès que le temps le permettroit, comme sy c'eust esté pour y faire reconnoistre l'Empereur; et d'assiéger Casal sy on ne luy en ouvroit les portes.

Or les Espagnols avoient principalement choisy M. de Mantoue et Casal pour faire ceste diversion, parcequ'ils ne voyoient rien où le Roy fust plus interessé, M. de Mantoue estant né son subject, et Casal couvrant l'Estat de Milan du costé de la France; ny qu'il peust aussy plus difficilement secourir sans lever le siege de La Rochelle, et y mener toutes ses forces, les destroits des montagnes et le Piémont, par où il falloit passer, pouvant aisement estre deffendus par toutes leurs troupes et par celles de M. de Savoye, qu'ils avoient gagné en luy promettant une grande partie du Montferrat; ou enfin parceque s'il estimoit sy fort la prise de La Rochelle qu'il la préférast à toutes choses, qu'ils auroient de quoy se consoler, quelques avantages qu'il luy en vinst, prenant la meilleure place d'Italie, et la plus propre pour leur en faire avoir l'entiere domination.

Mais comme la saison n'estoit pas encore bonne pour se mettre en campagne, le marquis de Saint-Chaumont, que le Roy avoit envoyé à Mantoue devant la mort du duc Vincent pour les interests de M. de Nevers, eust tout loisir d'aller en Piémont, et de travailler auprès de M. de Savoye pour essayer de le destacher des Espagnols. Mais comme il ne pouvoit pas égaler leurs offres, parcequ'il luy falloit menager M. de Mantoue, que les autres vouloient opprimer, il n'y peust rien faire; de sorte que, dès que le temps le permist, M. de Savoye fust à Trin et aux autres places qu'il devoit avoir, qu'il emporta facilement.

Don Gonçales fust à Casal, mais il n'y fust pas sy heureux; car s'estant trouvé mieux pourveu de toutes choses qu'on ne pensoit, il arriva encore que le baron de Beuveron, qui estoit sorty de France pour s'estre battu contre M. de Boutteville dans la place Royale pendant la plus grande rigueur de l'édit des duels, estant lors en Italie, s'y jetta sy à propos avec tout ce qu'il peust assembler de François, qu'il y rasseura les esprits; et descouvrant une trahison par laquelle on devoit le lendemain livrer la ville à don Gonçales, le contraignist, pendant ceste espérance, et n'ayant pas assés de gens pour l'attaquer de force, de se réduire à la bloquer.

On ne sçauroit exprimer le desplaisir qu'on receust en France à l'arrivée de toutes ces nouvelles, n'y ayant personne qui ne vist l'impossibilité d'aller à Casal et de continuer le siege de La Rochelle; et que quelque party que le Roy prist, sa réputation y seroit tousjours fort engagée, ne luy estant pas moins honteux de le lever apres tout le bruit qu'on en avoit fait, et qu'il estoit si avancé, quoyque sous le pretexte d'un traité, comme du temps du roy Charles IX, que d'abandonner M. de Mantoue, qui sembloit ne souffrir persécution que parcequ'il estoit François; et de se voir encore oster les moyens de secourir les papes et tous les autres princes d'Italie quand ils en auroient besoin, ainsy que les rois de France avoient tousjours fait.

Enfin, néanmoins, la crainte de ne pouvoir rien faire de bon ny là ny ailleurs, qu'on ne se fust osté ceste espine du pied, l'emportant, ou l'apprehension de laisser le certain pour l'incertain, le Roy se resolust de ne partir point de La Rochelle qu'il ne l'eust prise, et d'assister cependant M. de Mantoue par toutes les autres voyes qui luy restoient : assavoir, d'exhorter le Pape et les Vénitiens de le secourir, et M. de Savoye mesme à escouter les propositions qu'on luy faisoit, leur représentant à tous le péril où ils se mettroient s'ils laissoient prendre un tel establissement aux Espagnols en Italie, et envoyant M. de Guron expressement pour cela.

Mais le Pape et les Vénitiens se sentoient trop foibles pour se déclarer ouvertement tant que le Roy n'en seroit pas; et pour M. de Savoye, soit parceque cela ne le regardoit pas tant que les autres, Casal ne pouvant pas empescher que le Roy n'allast à luy quand il en auroit besoin, et qu'il craignist de ne retrouver pas d'autre occasion pour avoir ceste partie du Montferrat que les Espagnols luy laissoient, ou bien qu'il esperast que tant de gens prendroient enfin sy grand interest que Casal ne demeurast pas aux Espagnols, qu'ils seroient contraints de le rendre, sans que luy, qui ne pouvoit pas donner les mesmes jalousies, et qui croyoit outre cela avoir des pretentions sy justes sur le Montferrat qu'on ne pourroit pas l'en exclure tout-à-fait, s'en meslast : tant y a qu'il fust impossible de le persuader, et que M. de Guron voyant sa présence partout ailleurs moins nécessaire que dans Casal, s'y jetta; et il s'y trouva enfin, contre l'opinion des Espagnols et de tout le monde, assés de vivres pour attendre la prise de La Rochelle, et que le Roy allast comme en volant de l'une à l'autre pour le secourir.

Mais comme personne ne se l'imaginoit, et qu'on voyoit les Rochellois résolus de ne se rendre qu'à l'extremité, on craignoit sy fort que

Casal ne peust pas tant durer, que le cardinal de Richelieu eust envie, pour gagner temps et y pouvoir arriver assés tost, d'attaquer La Rochelle de force, et en parla à tous ceux en qui il se fioit le plus, pour en avoir leur avis, qui luy dirent tous que la prise de La Rochelle estant estimée universellement de telle consequence qu'on ne la devoit hasarder pour quelque raison que ce fust, et ne se voyant rien par le chemin qu'on tenoit qui la peust empescher, ils croyoient bien meilleur de le continuer que d'en prendre un autre subject à plusieurs accidents, dont la bonne conduite ny la grandeur des armées ne pouvoient pas quelquefois garantir, ainsy qu'il s'estoit veu tout fraischement à Bergues-op-Som, où le marquis Spinola ne peust jamais faire d'attaque qui luy reussist, ny de travail qui ne fust aussytost rompu; et à Montauban, où le mauvais air engendra tant de maladies que la meilleure partie de l'armée y perist. Et ce qui estoit encore à considérer, c'est que quand tout réussiroit à souhait, on n'en iroit pas plus tost pour cela à Casal, le temps qu'on y gagneroit ne pouvant estre employé qu'à laisser reposer l'armée et à la refaire, n'estant pas vraysemblable qu'un sy grand siege ne l'eust fort affoiblie, ny qu'on peust aller, sans la remettre en bon estat, contre des gens tous frais, et qui s'y seroient de longue main préparés; joint que quand bien Casal se prendroit, pourveu que La Rochelle se prist aussy, il ne seroit peust-estre pas impossible de le reprendre, n'estant guere apparent que tous les princes d'Italie, voyant le mal qui leur en arriveroit, ne se joignissent avec le Roy pour cela; mais que sy on manquoit ceste fois là La Rochelle, on ne voyoit pas par quels moyens on y pourroit revenir : ce que le cardinal ayant approuvé, on n'en parla plus.

Le bruit que les Anglois devoient bientost arriver s'augmentant tous les jours, et la digue, quelque soin qu'on y apportast, ne pouvant pas estre tout-à-fait achevée quand ils viendroient, on mist proche d'elle, du costé de La Rochelle, une chaisne de vaisseaux assés grands, desquels ceux qui estoient vis-à-vis du passage furent arrestés avec quantité d'ancres, afin que la courante ny le vent ne les peussent pas emporter; et ceux que la digue couvroit laissés en liberté, pour, au besoin, aller secourir les autres.

M. d'Estissac entroit en garde avec son régiment sur les vaisseaux qui estoient du costé de Coureille, et M. de ..... avec le sien sur les autres, avec ordre à tous deux de faire jetter le grapin sur tous ceux qui entreprendroient de passer, pour les arrester et les faire briser contre la digue, ou, s'il ne pouvoit, les tirer hors du canal et les faire échouer : ce qu'on croyoit aisé parcequ'il estoit fort estroit en cest endroit, et que ceux des deux costés, s'il en estoit besoin, iroient leur aider; après quoy on les couleroit à fond, avec les canons logés à cet effet au dessous de la digue.

On fist aussy en ce mesme temps deux batteries de douze pieces chacune, l'une entre la pointe de Chef-de-Baye et les vaisseaux, et l'autre un peu plus haut, du costé de Coureille, afin que ceux qui voudroient passer eussent à essuyer leurs descharges devant que d'estre aux vaisseaux, lesquels avoient ordre du commandeur de Valançay de n'aller que deux tout au plus sur chacun de ceux qui se presenteroient, pour éviter la confusion; se tenant assuré que cela suffiroit, quand ils les auroient bien accrochés, pour les tirer hors du canal et les faire eschouer, ou du moins les arrester et leur faire perdre la marée, ne craignant point qu'ils en vinssent aux mains avec les plus grands, estant sy bien armés qu'ils pourroient se deffendre autant qu'il faudroit; ny qu'il y en vinst beaucoup à la fois, parcequ'ils se nuiroient plus qu'ils ne se serviroient s'ils demeuroient ensemble, et s'eschoueroient pour peu qu'ils se voulussent escarter, tant, comme j'ay desja dit, la place estoit estroite. Et quant aux brulots qu'ils pourroient envoyer devant eux, il y avoit un sy grand nombre de chaloupes destinées pour les aller recevoir, devant qu'ils peussent estre aux vaisseaux et les destourner, qu'on n'appréhendoit pas qu'ils fissent aucun mal.

Toutes choses estant en cest estat, la flotte angloise parust le 11 de may à la veue de La Rochelle. Elle n'estoit pas de la qualité de celle de l'année précédente, n'y ayant que quatre ramberges (qui sont des vaisseaux de mille ou douze cents tonneaux), quinze ou vingt bien moindres, et environ autant de fort petits, tout le reste n'estant que des barques chargées de vivres : ce qui ne laissoit pas de faire une grande montre, y ayant bien près de cent voiles. Elle estoit commandée par le comte d'Emby (1), beaufrere du duc de Bouquinguan.

Celle du Roy ne paroissoit rien auprès, ny pour la qualité ny pour la quantité, n'y en ayant pas plus de vingt-cinq, de quatre à cinq cents tonneaux chacun, avec environ autant de barques : mais se fiant principalement en l'assiette du lieu, et aux hommes qui estoient dessus, parce qu'outre ceux que le Roy y entretenoit, qui estoient tous gens d'élite, force volontaires s'y estoient jettés, comme le seul lieu où on pouvoit combattre, elle ne s'estonna nullement; le com-

(1) Le comte de Denbigh.

mandeur de Valançay, qui se mist à l'heure mesme à la teste, et tous les autres officiers chacun à leurs postes, montrant bien qu'ils vouloient mourir, ou les empescher de passer.

Dequoy les Anglois, qui, sur le rapport des desputés de La Rochelle, s'estoient persuadés que dès qu'ils paroistroient tout s'enfuiroit, et qu'ils n'auroient qu'à aller, estant fort surpris, ils s'assemblerent diverses fois pour voir ce qu'ils auroient à faire, et conclurent enfin, après avoir veu les vaisseaux, les batteries et la digue, qu'il leur seroit impossible de passer. C'est pourquoy ils envoyerent un nommé Braignaut à La Rochelle, pour dire l'estat où ils se trouvoient, et sçavoir sy l'on ne pourroit rien faire de ce costé là qui rendist le passage plus facile; lequel s'estant mis dans une chaloupe, se glissa pendant la nuit parmy les vaisseaux du Roy, et faisant semblant d'en chercher quelqu'un, passa sy subtilement qu'il fust bien loin devant qu'on s'en apperceust.

Braignaut ne trouva pas les choses mieux disposées du costé de La Rochelle que de celuy de l'armée, et ne pouvant retourner, en donna aussytost advis par des feux et autres marques qu'il avoit prises; après quoy le gros de l'eau, qui commençoit à diminuer, faisant croistre les difficultés, les Anglois s'en seroient dès lors retournés, s'ils n'eussent creu nécessaire pour leur descharge de faire auparavant quelque tentative.

Ils s'avancerent donc le 18, avec la marée et le vent, quasy vis à vis des deux premieres batteries, desquelles ayant esté plusieurs fois salués, et dont quelques coups mesmes porterent sur eux, ils virent qu'on les attendoit sy résolument, que, desesperant de passer, ils se retirerent, faisant de grands reproches aux desputés d'avoir rapporté au roy de la Grand'Bretagne les choses autrement qu'elles n'estoient, et mandant à ceux de La Rochelle, pour les consoler, qu'ils reviendroient bientost avec des gens pour mettre pied à terre, et attaquer les lignes au mesme temps que les vaisseaux. Les ramberges ne s'avancerent point du tout, leurs pilotes n'ayant pas trouvé qu'il y eust assés d'eau, mesme à l'entrée du canal.

Tout ainsy que le Roy avoit fait faire partout des prieres quand il sceust que les Anglois devoient venir, aussy fist-il rendre graces à Dieu de ce qu'ils s'en estoient retournés; et afin de profiter du temps, et que les Rochellois vissent que n'ayant peu estre secourus ceste fois-là, ils le seroient encore moins à l'avenir, il fist redoubler le travail de la digue. Ce qui ne changea pourtant rien dans leur esprit, tant ils esperoient aux secours de terre et de mer que les Anglois leur avoient promis, et qu'ils estoient résolus, cela leur manquant, de périr tous avec leur liberté.

Ce qui aidoit beaucoup à cela estoit madame et mademoiselle de Rohan, qui s'estant trouvées dans la ville quand l'armée arriva, on ne voulust pas les laisser sortir; et l'humeur de Guiton leur maire, lequel, quand il vist qu'au jour de l'élection du maire, qui se faisoit tous les ans le premier dimanche d'après Pasques, toutes les voix alloient à luy, les avertist d'en prendre un autre, s'ils n'estoient bien résolus d'attendre la derniere extrémité, ne se sentant pas propre pour se rendre auparavant, pour quelque raison que ce fust.

Suivant quoy jugeant bien, quand le comte d'Emby fust party, que, quelque assurance qu'il eust donnée, le retour seroit long et incertain, il commença, pour avoir plus de moyens de l'attendre, ou du moins d'aller le plus loin qu'il se pourroit, de menager mieux les vivres qu'on n'avoit fait jusques là, faisant sortir toutes les bouches inutiles, et ceux qui souffroient le plus de necessité. De sorte qu'on vist tout d'un coup une infinité de vieillards, de femmes et d'enfans se présenter aux lignes et demander à passer : ce qu'on leur permettoit au commencement, tant on en avoit pitié. Mais il arriva aussitost après un commandement du Roy si précis de les renvoyer tous sans miséricorde, voyant bien que cela ne se faisoit que pour descharger la ville, et la faire plus longtemps durer, que plusieurs n'ayant peu rentrer (car il leur estoit aussi interdit), moururent misérablement dans les dehors.

On en eust encore une autre marque, qui fust que quelques uns de leurs gens, qui s'estoient cachés de nuit dans des fossés, ayant pris, un peu devant que le Roy partist, M. de Feuquieres comme il alloit d'un quartier à l'autre, par un chemin qu'il y avoit dans les marais, sans le vouloir relascher, quelques offres qu'il fist, ils luy avoient fourny jusques là autant à manger qu'il en demandoit; mais ils le retrancherent alors sy court, qu'il fust mort de faim s'ils ne luy eussent permis d'en faire venir du camp, qu'on luy apportoit tous les deux jours, et que son valet, escorté de ceux qui le gardoient, alloit prendre à la porte : sans quoy il est certain qu'il n'en auroit eu la moindre part.

Quand le roy de la Grand'Bretagne et le duc de Bouquinguan eurent veu le comte d'Emby, et appris de luy l'estat de La Rochelle et les difficultés qu'il y auroit de la secourir, ils furent fort estonnés, craignant, et avec grand'raison, qu'il fust tout-à-fait impossible, et que dès qu'elle

seroit prise le Roy ne leur tombast sur les bras, sans qu'il se trouvast rien pour l'en destourner, parceque le reste des huguenôts seroit alors trop foible pour l'arrester, et que les Espagnols ne s'accorderoient pas seulement avec luy pour le regard de M. de Mantoue, de peur d'attirer la guerre en Italie, mais s'y joindroient encore s'il vouloit pour les aller attaquer, conformément au traité desja fait, afin de l'empescher par ceste occupation de penser aux choses d'Allemagne, où l'Empereur faisoit en ce temps là de grands progrès.

Sur quoy, après plusieurs consultations, ils n'y trouverent point de meilleur remede que de faire préparer une sy grande armée pour envoyer à La Rochelle que les Espagnols le sçachant, et se persuadant que cette ville seroit secourue, s'engageassent de telle sorte devant Casal, qu'il leur fust après trop honteux de s'en retirer dès qu'on les menaceroit d'y aller; présupposant que moyennant cela, quand bien même le Roy prendroit La Rochelle, il quitteroit toutes autres choses pour y aller, tant il avoit d'intérest de sauver Casal.

C'est pourquoy le roy de la Grand'Bretagne fist à l'heure mesme assembler un parlement, lequel tant à cause de la religion que sur la croyance que La Rochelle leur pourroit demeurer, et qu'ils remettroient encore une fois le pied en France, accorda cinq subsides, qui font environ quatre millions de livres, qui estoit la plus grande somme qu'ils eussent accoutumé de donner en une fois; avec quoy il fist une telle armée, que le duc de Bouquinguan ne la jugeant pas indigne de luy, se résolust de s'y rembarquer, et de tenter encore un coup quelle seroit sa fortune.

Le comte de Carlisle fust aussy, sur ce mesme temps, envoyé à Turin pour le dire à M. de Savoye, et par luy aux Espagnols; car il faut noter que les Anglois ne le pouvoient pas directement, estant encore en guerre avec eux; les assurant, afin qu'ils continuassent plus hardiment leur siege, que La Rochelle seroit infailliblement secourue, et que les François auroient trop d'affaires chez eux pour pouvoir aller autre part.

Et comme on se persuade aisément ce qu'on desire, les Espagnols y ajoustant foy, firent sy bien que les choses réussirent à la fin selon le projet des Anglois, le Roy ayant préferé, après la prise de La Rochelle, de secourir M. de Mantoue, à tous les autres sentiments qu'il pouvoit avoir.

Or, encore que le Roy fust bien averty de ce qui se faisoit en Angleterre, et que le secours qu'on y préparoit seroit très grand, il n'en avoit néanmoins nulle apprehension, n'y ayant point d'apparence que celuy-là peust mieux réussir que l'autre, veu l'estat où il trouveroit tant la terre que la mer; car la circonvallation estoit toute achevée, et la digue le devoit estre devant qu'ils peussent arriver. De sorte que quand bien il eust peu forcer les vaisseaux qui estoient à la teste (ce qu'on n'avoit pourtant osé entreprendre au dernier voyage), et rompre les trois rangs de machines du Plessis-Besançon, posées derriere eux, il auroit trouvé après cela les batteries des deux bouts de la digue, de six pieces chacune, sy bien placées pour tirer à fleur d'eau et à bout portant, l'entrée sy estroite, et les vaisseaux qui la fermoient sy bien amarés, qu'il eust esté impossible de passer sans estre coulé à fonds, ou brisé contre la digue.

Ce qu'ils eussent donc vraysemblablement peu faire eust esté de descendre en Bretagne ou en Normandie; mais outre que ce n'auroit pas esté secourir La Rochelle, laquelle, se rendant bientost après, eust donné liberté de les aller faire rembarquer, on y avoit encore mis sy bon ordre, qu'il n'estoit pas apparent que cela peust réussir: de sorte que toute la difficulé estoit pour ceux de Casal. Ce n'est pas que les avis qui en venoient ne portassent qu'ils iroient bien loin; mais comme l'opiniastreté des Rochellois estoit extresme, on craignoit tousjours qu'ils n'en peussent pas attendre la fin.

Cependant, pour les y obliger, on les faisoit souvent assurer que, pourveu qu'ils eussent patience, le Roy iroit à eux avec de sy grandes forces, qu'ils seroient indubitablement secourus. Et parcequ'on voyoit que les Rochellois commençoient à manquer de vivres, on les menaça que s'ils attendoient la derniere extremité, ils seroient traités avec toute rigueur, et il leur fust mesme envoyé un hérault pour les sommer, et leur maire en particulier; ceste formalité ayant quelquefois bien réussy envers les peuples, pour les faire rentrer dans leur devoir. Mais Dieu qui les vouloit chastier, aussy bien que les Espagnols, comme ayant tous deux des causes fort injustes, permist qu'ils tinssent jusques au bout, afin qu'ils fussent traités comme ils méritoient, et que ceux de Casal eussent assés de vivres pour en faire recevoir la honte toute entiere aux Espagnols.

Il arriva une chose qui y contribua beaucoup, qui fust que M. de Mantoue, qui avoit fait faire de grandes levées en France, ayant mandé au marquis d'Uxelles, qui les commandoit, d'entrer dans le Piémont, les Espagnols eurent tant de peur que M. de Savoye, ne se sentant pas assez fort pour l'en empescher, ne luy accordast le pas-

sage et qu'il leur tombast après sur les bras, qu'ils luy envoyerent une grande partie de ce qu'ils avoient devant Casal; après quoy, ne pouvant pas tenir toutes les avenues fermées comme auparavant, les Montferrains, passionnés pour leur prince, y jetterent tant de vivres, qu'encore que M. de Savoye ayant de bien meilleures troupes que le marquis d'Uxelles, l'eust défait dans le Val......, les Espagnols néanmoins n'en tirerent pas tant d'avantage que M. de Mantoue, cela ayant esté en partie cause du salut de Casal.

Le Roy, qui ne se donnoit aucun repos, ayant enfin voulu voir ses armées, commença par celle de mer, où il trouva toutes choses en très bon ordre, et le commandeur de Valançay, aussy bien que tous les autres officiers, bien résolus de ne laisser pas forcer le passage. Ensuite de quoy estant allé à celle de terre, luy et tous ceux qui l'accompagnoient confesserent n'en avoir jamais veu une sy belle : ce qui venoit principalement de ce que voyant souvent les compagnies ou dans les quartiers, ou quand elles entroient en garde, les capitaines estoient forcés de les tenir tousjours bien complettes; que les habillements y avoient fait cesser les maladies; que les payements ne se retardoient jamais; que ceux qui vouloient travailler à la digue y gagnoient beaucoup; et enfin que l'ordre y estoit tel pour les vivres, qu'il y en venoit aussy abondamment et à aussy bon marché que sy on eust esté en pleine paix. De sorte que les soldats, au lieu de se desbander, comme il arrive ordinairement dans les sieges de longue durée, y couroient de toutes parts.

Sur ces entrefaites il arriva qu'un gentilhomme nommé La Grossetiere, qui estoit sorty un peu auparavant de La Rochelle pour aller par les provinces esmouvoir les esprits, et les porter à faire de tous costés de tels souslevements qu'ils contraignissent le Roy à lever le siege, fust pris à........ Et parcequ'on dist aussytost qu'on luy feroit son procès, les Rochellois penserent le pouvoir sauver en l'avouant, et mandant au cardinal de Richelieu qu'en vertu de cela, et qu'il n'avoit rien fait que sous leurs commissions et par leur ordre, il ne devoit pas estre traité autrement qu'en prisonnier de guerre, ainsy qu'il se pratiquoit partout. A quoy le cardinal respondit qu'il ne sçavoit pas encore les volontés du Roy sur ce subject; mais qu'en attendant il les avertissoit qu'ils n'estoient pas en estat de traiter du pair avec luy, et qu'ils feroient bien mieux de parler pour eux, et de recourir à sa bonté pour leur particulier que pour les autres. Ce qui, au jugement de tout le monde, aggravoit fort son crime, et fist que rien ne le peust sauver, fust qu'il avoit esté page du Roy.

Vers la fin du mois d'aoust, M. le comte arriva à la cour : il en estoit party long-temps auparavant, mal satisfait de plusieurs choses, mais principalement du mariage de mademoiselle de Montpensier, auquel il aspiroit, et que M. d'Orléans avoit espousée. Ensuite de quoy il estoit allé à Rome, à Venise et à Turin, d'où, ayant esté contraint de partir quand M. de Savoye se fist espagnol, il se retira à Neufchastel en Suisse, chez M. de Longueville son beau frere : mais s'y estant bientost ennuyé, il fist negotier son accommodement par M. de Senneterre, qui avoit lors tout crédit auprès de luy.

Pendant qu'on ne pensoit qu'à l'arrivée des Anglois, et à les bien recevoir, il vint une nouvelle qui sembloit la devoir fort esloingner, et qui surprist merveilleusement : qui fust que le duc de Bouquinguan, travaillant à donner les derniers ordres pour son embarquement, avoit esté tué, comme il sortoit de sa chambre pour conduire quelqu'un qui l'estoit venu voir, par un Anglois qui luy donna un coup de couteau dans le cœur sy subtilement, que s'étant aussytost après meslé parmy la foule des courtisans, il ne fust point descouvert : de sorte que toutes les présomptions allant plustost sur les François que sur les Anglois (car il y en avoit là quelques uns), on crioit qu'il les falloit tous tuer : mais le meurtrier mesme l'empescha en se montrant, et disant que c'estoit luy qui l'avoit fait, fondé, à ce qu'il confessa despuis quand on l'interrogea, sur les plaintes du dernier parlement contre luy; et il croyoit tellement faire une bonne action, et que plusieurs gens approuveroient, que de peur d'en perdre le mérite, et que, sy on le tuoit sur-le-champ, on ne sceust pas qui il estoit, il avoit escrit son nom dans un billet attaché au fond de son chapeau.

Ce duc estoit de médiocre naissance, venu fort jeune à la cour, et sy aymé du roy Jacques qu'il l'esleva en peu de temps aux plus grands honneurs de l'Estat, dans lesquels il se conduisit sy au gré du prince, qu'il le gouverna, quand il fust roy, plus absolument qu'il n'avoit fait son pere. Il estoit assés grand, de bonne mine, d'esprit agréable, magnifique, libéral, aimant les honnestes gens, et enfin fort bon pour la cour; mais au reste sy leger et sy vain, qu'il n'estoit nullement propre pour les grandes affaires, et moins encore pour la guerre, ainsy que le montra bien son voyage en l'isle de Ré.

Sa mort ayant fait croire aux Rochellois que le secours qu'il devoit mener en seroit du moins fort retardé, et leurs nécessités s'augmentant chaque jour, ils entrerent en de tels désespoirs, que, sans la grande opiniastreté du maire, ils se

fussent dès lors rendus ; mais il les en destourna, en demandant au moins du temps pour faire sçavoir en Angleterre l'estat où ils estoient, et ce qu'ils en devoient attendre, envoyant force gens à cest effet, afin que quelqu'un peust revenir, et leur en apporter des nouvelles assurées.

Mais ils trouverent tous tant de difficultés par les chemins, que pas un n'estant retourné au temps qu'on esperoit, il se fist une sy grande esmotion, dans laquelle quelques uns des principaux de la ville prirent part, que le maire fust contraint pour les appaiser de feindre de vouloir traiter, s'adressant pour cela à M. de Feuquieres, qu'ils tenoient tousjours prisonnier; lequel, par le moyen de M. Arnauld son beau-frere, qui le fust trouver dans La Rochelle, obtint un passeport du cardinal de Richelieu pour quatre desputés qui allerent à La Saussaye, où il estoit logé despuis le retour du Roy, comme en un lieu de meilleur air que le Pont de la Pierre.

Ces desputés parlerent fort honnestement, et, se monstrant bien satisfaits de la response du cardinal, promirent de retourner le lendemain; mais le maire ayant pendant cela regagné les principaux de ceux qui avoient fait le bruit, au lieu de les renvoyer fist sortir un brûlot, pour essayer de mettre le feu aux vaisseaux qui fermoient l'ouverture de la digue : ce que les chaloupes qui estoient en garde de ce costé-là ayant aisement empesché, il brusla tout seul.

Bien que les ordres pour empescher de sortir de la ville fussent, comme j'ay desja dit, fort exprès, et que la pluspart de ceux qu'on prenoit ayant passé les lignes fussent pendus, la necessité y estoit sy grande que plusieurs ne laissoient pas de le tenter, aymant mieux en courir le hasard que de mourir assurément de faim. Or, se trouvant quelquefois parmy eux des gens assez raisonnables, et sur les relations de qui il sembloit se pouvoir faire quelque fondement, ils disoient tous que la misere y estoit telle que la plus grande partie du menu peuple n'ayant plus rien, alloit chercher de quoy vivre sur les remparts et dans les fossés, où, ne trouvant que de méchantes herbes qui ne les pouvoient pas nourrir ny soustenir suffisamment, ils tomboient enfin en langueur, et mouroient peu de temps après ; et eux-mesmes montroient bien, par leur visage desnué, pasle et luisant (car c'estoit là les marques de ceux qui enduroient une grande faim), et par le péril où ils se mettoient en voulant forcer les lignes, qu'ils estoient en grande extremité.

Néanmoins, quand on parloit de se rendre à ceux qui demeuroient, ils respondoient sy orgueilleusement qu'on ne sçavoit que croire, estant très certain que sy le maire et les autres de la maison-de-ville eussent eu en leur particulier dequoy subsister, ils avoient tant de pouvoir sur le petit peuple, par l'autorité de leur charge, et parceque leurs ministres ne leur preschoient autre chose que la patience, et qu'ils seroient infailliblement secourus, ou martirs s'ils mouroient en attendant, qu'ils se fussent plustost laissé mourir de faim que de parler de se rendre.

Mais le roy de la Grand'Bretagne ayant enfin fait partir son armée sous la conduite du comte de Linsay (1), elle arriva sur la fin de septembre; elle estoit aussy grande pour les vaisseaux qu'ils l'avoient promis, mais il n'y avoit point de gens pour mettre pied à terre, ayant bien jugé qu'ils y seroient inutiles.

Sur le bruit du retour des Anglois, M. le duc d'Orléans partist de Paris pour se rendre auprès du Roy, et luy tesmoigner son zele dans une action sy importante, et qui devoit decider du salut ou de la perte des Rochellois, et mesme des affaires de M. de Mantoue, ausquelles il prenoit lors un particulier interest, estant peu de temps auparavant devenu sy passionnement amoureux de la princesse Marie, sa fille aisnée, qu'il la vouloit espouser, nonobstant la grande aversion qu'y monstroit la Reine mere, non seulement parcequ'elle prétendoit le marier à la princesse de Florence, qui estoit de sa maison, et qu'elle en avoit desja fait parler au grand duc, mais encore parcequ'elle n'aimoit point M. de Mantoue, qui avoit tousjours esté dans les interests de M. le prince pendant toute sa régence, et s'estoit, à ce qu'on luy avoit dit, vanté d'estre de meilleure maison qu'elle : ce qu'elle ne pouvoit oublier. C'est pourquoy, n'ayant pu rien gagner sur Monsieur, elle en escrivit sy fortement au Roy et au cardinal de Richelieu, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour l'en destourner, et l'obliger à contenter la Reine : à quoy n'ayant pas réussy, tant il estoit passionné, elle creust que c'estoit la faute du cardinal, et qu'il n'y avoit pas fait tout son pouvoir : ce qui, la rendant encore plus mal satisfaite de luy, donna grand moyen à ses ennemis de l'entretenir dans sa mauvaise humeur, et de la rendre enfin irréconciliable.

Or M. d'Orléans ne fust pas le seul qui partist de Paris pour aller à La Rochelle; car le cardinal de La Valette, les ducs de Chevreuse et de Bellegarde, et quasy tout ce qui y estoit de gens de qualité, le suivirent; et il y en vint encore sy grand nombre des provinces, qu'on n'avoit jamais veu plus de volontaires ensemble. De sorte qu'il est fort apparent que les Anglois n'y auroient pas trouvé leur compte s'ils eussent mis pied à terre, comme ils l'avoient promis; mais

(1) Le comte de Lindesey.

ne faisant nulle mine de cela, la pluspart monterent sur les vaisseaux.

Despuis que les Anglois furent arrivés, ils demeurerent quasy huit jours sans rien entreprendre, ne faisant que reconnoistre et consulter; et il n'y a point de doute que voyant les choses en tel estat qu'ils ne pouvoient raisonnablement espérer d'y réussir, ils n'en auroient pas fait l'espreuve, sy les Rochellois, qui estoient venus avec eux, n'eussent tant crié et protesté qu'une seule de leurs ramberges suffiroit pour battre et renverser tout ce qu'ils voyoient, pourveu qu'ils ne perdissent point le gros de l'eau, et le vent qui estoit fort favorable, et enfin que ceux de La Rochelle ne pouvoient pas attendre davantage, qu'ils ne peurent se dispenser d'en faire au moins une espreuve.

De sorte qu'ils s'y preparerent le 12 d'octobre; et que, comme on les vist en ceste disposition, chacun s'en alla au lieu qui luy estoit destiné : le cardinal de Richelieu à la digue, messieurs d'Angoulesme et de Schomberg à la pointe de Coureille, le mareschal de Bassompierre à la batterie de Chef-de-Baye, et tous les autres officiers à leurs postes.

Le Roy mesme ne voulant pas qu'une telle journée, où il y alloit sy fort de son interest, et où tant de gens s'exposoient à la mort pour son service, se passast sans qu'il y eust part, fust partout pour voir ce qui s'y faisoit, et pourvoir à ce qui en auroit besoin; se pouvant dire avec vérité que jamais un sy grand prince n'espargna moins sa personne qu'il fist ce jour là, les coups de canon, dont les Anglois n'estoient pas chiches, passant bien par dessus les lieux où il alloit.

Je ne puis pas aussy m'empescher de dire qu'il n'y eust jamais rien de plus beau à voir; car la mer estant toute couverte de vaisseaux, tant du Roy que des ennemis, il y avoit encore sur la terre, outre toute l'armée, une sy grande quantité d'autres gens, et jusques à des femmes dans leurs carosses, pour regarder ce qui se feroit, que les plaines de Coureille et de Chef-de-Baye en estoient toutes remplies : et ce n'estoit pas sans raison, car si les Anglois éussent tenu parolle, et fait tous les efforts par mer dont ils s'estoient vantés, elles l'auroient peu voir facilement et sans péril, leur canon ne pouvant pas aller jusques où elles estoient.

La marée commençant à estre haute sur les huit ou neuf heures du matin, les Anglois leverent les voiles, et une de leurs ramberges, qui estoit à la teste, s'avança pour entrer dans le canal : mais comme ils avoient des gens avec la sonde à la main pour sçavoir s'il y auroit assés d'eau, ils en trouverent sy peu dès l'entrée, que celuy qui la commandoit jugeant qu'il y en auroit encore moins plus avant, s'arresta tout court, et l'envoya dire au comte de Linsay.

Sur quoy il y eust de nouvelles contestations; car les Rochellois, qui vouloient qu'on hasardast tout pour essayer de les sauver, leur représentant les promesses du roy de la Grand'Bretagne, l'honneur de leur nation, et l'avantage qu'ils en tireroient, La Rochelle ne pouvant plus avoir d'autres maistres qu'eux, soustenoient tousjours qu'il n'y avoit qu'à aller, et que tout ce qu'ils voyoient ne les pourroit arrester avec le vent qu'ils avoient. Mais les Anglois, moins préoccupés, disoient tout au contraire qu'il seroit impossible de passer, parceque les petits vaisseaux n'y feroient rien, et que les grands n'y pourroient pas aller sans toucher, et estre ensuite coulés à fonds par les batteries des deux costés : c'est pourquoy, quelques raisons qu'on leur peust alléguer, ils ne voulurent jamais passer outre.

Ceux de La Rochelle, pendant cela, montrerent de vouloir faire quelque chose de leur costé, ayant ouvert leur port, lequel, outre la chaisne, estoit tousjours fermé par un vaisseau, et mis dehors un brûlot; mais comme ils avoient grand'peine à le faire avancer avec la marée et le vent contraire, on tira dessus tant de coups de canon de la batterie du fort d'Orléans, qu'il fust coulé à fonds; et quant aux Anglois, après avoir demeuré encore quelque temps en présence, faisant semblant de vouloir avancer, ils se retirerent enfin tout-à-fait, dès que la marée commença à manquer.

Le lendemain au matin, ils retournerent au mesme lieu; de sorte qu'on croyoit qu'ils feroient ce jour là quelque chose de mieux : mais ils se contenterent d'envoyer deux brûlots, estimant que s'ils les pouvoient attacher à quelque vaisseau, qu'en les faisant suivre par dix ou douze autres qu'ils tenoient tous prests, l'armée en auroit sy grand peur que pour le sauver elle abandonneroit le passage; après quoy ils pourroient envoyer leurs petits vaisseaux, et les faire entrer sans difficulté. Mais aussytost que les deux brûlots furent un peu avancés, il partist une telle quantité de chaloupes pour les destourner, que ceux qui estoient dessus ayant peur, s'ils attendoient davantage, de ne se pouvoir pas retirer, y mirent le feu; et montant sur des chaloupes, les abandonnerent à la conduite du vent : de sorte que demeurant tous seuls, il fust fort aisé de les destourner et mettre hors du canal, où ayant échoué, ils bruslerent à la vue de tout le monde. Après quoy les Anglois, sans faire autre chose, plierent leurs voiles, et se retirerent.

Pendant ce temps là il fut tiré force coups de canon de part et d'autre, qui ne tuerent néanmoins que fort peu de gens, et du costé du Roy que quelque peu de simples soldats, et un gentilhomme nommé des Friches, qu'un boulet venant de La Rochelle, et qui fust le seul qui peust aller jusques à la batterie de Coureille où il estoit, choisit entre deux ou trois mille, et tout auprès de messieurs d'Angoulesme et de Schomberg, et lui emporta la teste. On a dit aussy que les Anglois n'y firent point de perte considérable.

Sy ces deux journées donnerent grande assurance à l'armée du Roy et refroidirent fort les Anglois, ils le furent encore plus par une tourmente qu'il y eust le lendemain, sy furieuse que, ne se pouvant tenir au lieu où ils estoient, il leur fallust prendre le couvert de l'isle de Ré, et y demeurer quelques jours; après lesquels estant revenus, ils penserent, puisqu'ils ne pouvoient rien faire pour La Rochelle par la force, qu'ils devoient au moins s'entremettre de son accommodement, présupposant que sy on les y recevoit, il ne paroistroit pas que le roy de la Grand'-Bretagne l'eust entierement abandonnée, ny que leur voyage eust esté tout-à-fait inutile.

Ils firent donc à ceste fin demander un passeport pour M. de Montagu, celuy mesme qui avoit esté pris en Lorraine; lequel luy ayant esté accordé, il offrist au nom de son roy de faire rendre La Rochelle, à condition de pardonner aux Rochellois et à ceux qui les avoient servis, comme messieurs de Soubise, de Laval, et autres; de leur laisser tous leurs privileges, avec liberté de conscience; et de permettre à quelques Anglois qui estoient dans la ville de retourner en Angleterre.

A quoy le cardinal de Richelieu respondit que le Roy n'avoit point besoin de l'entremise du roy de la Grand'Bretagne pour se faire obéir par ses subjects, auxquels il feroit tel traictement qu'il verroit bon estre; et quant aux Anglois, qu'ils le recevroient pareil à celuy qui se feroit aux François en Angleterre, sans rien dire davantage.

Ce que M. de Montagu voyant, il demanda au moins du temps pour en aller avertir son roy, et une treve de quinze jours entre les deux armées, parce qu'il lui falloit bien cela pour faire le voyage. Ce qui luy ayant esté accordé, le Roy voulust qu'il fist le tour de La Rochelle, et vist la circonvallation, la digue, la disposition des vaisseaux, et toutes les autres choses qui estoient tant sur la terre que sur la mer, afin qu'il peust mieux dire en Angleterre l'estat où on estoit, et comme on ne craignoit rien. D'autres Anglois y furent aussy avec luy, qui en demeurerent estonnés, et fort persuadés que la place ne se pouvoit secourir.

Or les Rochellois qui estoient dans l'armée voyant les choses en cest estat, creurent qu'il leur seroit meilleur de faire eux-mesmes leur traité que de s'en remettre aux Anglois: c'est pourquoy ils envoyerent quatre desputés au cardinal de Richelieu, qui ne demanderent que pardon et liberté de conscience, qu'il leur accorda sans difficulté.

Mais parceque sur ce mesme temps il eust avis que les Rochellois, désesperant d'estre secourus et de pouvoir tenir plus longtemps, avoient aussy nommé des desputés pour le venir trouver, il ne voulust pas que ceux de l'armée s'en retournassent que les autres ne fussent arrivés, pour s'en servir en cas de besoin, comme il fist; car estant entré en matiere avec les desputés de la ville, et voyant que, quoy qu'il leur dist, ils vouloient toujours qu'on comptast pour quelque chose le secours des Anglois, et qu'ils s'offroient de traiter sans eux, il creust ne leur pouvoir mieux prouver qu'il n'y avoit rien à prétendre de ce costé là qu'en leur faisant voir que ceux mesmes de l'armée ne s'y attendoient pas, et avoient recours à la bonté du Roy.

Il les fit donc venir devant eux; dont ils furent sy estonnés, et de sçavoir ce qu'ils avoient desja fait, que jugeant bien qu'il ne falloit plus marchander, ils s'en retournerent le dire dans la ville, d'où estant revenus le lendemain avec plein pouvoir, le traité fust bientost conclu.

De sorte que, le vingt-neuvieme d'octobre, le Roy estant à Laleu chez M. de Bassompierre, il sortist douze desputés, qu'un capitaine du régiment des Gardes fust recevoir jusques auprès de la porte Neufve; avec lequel ayant cheminé quelque temps à pied, ils le prierent de leur faire donner des chevaux, ne pouvant plus marcher tant ils estoient foibles: dont ayant fait avertir le mareschal de Bassompierre, qui n'estoit pas loin de là, il leur en envoya aussytost; après quoy estant arrivés auprès de luy, il les receust fort civilement, car il mist pied à terre comme eux; puis estant remontés à cheval, il les mena chez le Roy.

A l'entrée du logis ils trouverent tout en armes, et le marquis de Brezé, capitaine des gardes, pour les recevoir et les mener au Roy. Le cardinal de Richelieu les attendist à la porte de la chambre, qui les présenta. Ils se mirent tous à genoux, ainsy que le doivent faire les desputés des villes; et l'avocat du Roy de La Rochelle fist une petite harangue pour demander pardon, tesmoigner leur repentir, et assurer de leur obéissance et fidélité pour l'avenir.

A quoy le Roy respondit qu'il prioit Dieu qu'ils le dissent de bon cœur; qu'ils sçavoient bien qu'ils avoient tousjours fait contre luy tout ce qu'ils avoient peu; mais qu'il leur pardonnoit, et leur promettoit, pourveu qu'ils n'y retournassent point, de ne s'en souvenir jamais. M. d'Herbaud, secretaire d'Estat, leust tout haut le pardon, tel qu'il avoit esté concerté avec leurs desputés.

Devant que de s'en aller, ils firent des excuses de leur maire, qui n'estoit point venu parce-qu'il ne sortoit point de la ville tant que son magistrat duroit, et qu'il y attendoit le Roy pour luy remettre les clefs entre les mains. A quoy le Roy ne respondit rien, mais commanda seulement qu'on les fist disner, et qu'ils retournassent preparer toutes choses pour l'entrée des troupes, qui se fist le lendemain; messieurs d'Angoulesme et de Schomberg, suivis de messieurs de La Curée, de Vignolle, de Marillac, Du Hallier et de Saint-Chaumont, mareschaux de camp, y estant allés avec quatorze compagnies des Gardes et six des Suisses, lesquelles le Roy vist passer, faisant un commandement bien exprès qu'on n'y en laissast point entrer d'autres, pour éviter le désordre.

Il se trouva devant la porte quantité d'hommes et de femmes qui, ayant esté quelques jours auparavant mis hors de la ville, mouroient de faim, lesquels prirent ce temps là, et se jetterent à genoux devant le Roy, afin qu'il leur fist donner du pain; comme il fust fait à l'heure mesme.

Messieurs d'Angoulesme et de Schomberg furent receus à l'entrée de la ville par le maire, qui leur fist une petite harangue; après laquelle luy ayant demandé les clefs, ils luy ordonnerent, n'estant plus maire, de licencier ses gardes, et de se retirer en sa maison.

Il fust aussy fait un ban que personne n'eust à quitter son rang ny entrer dans aucune maison, jusques à ce qu'il fallust loger. Et le marquis de Fontenay alla au mesme temps, avec les régiments de Piémont et de Rambure, dans le fort de Tadon pour en prendre possession.

Le dernier jour du mois, le Roy fist le tour de la ville par le dehors; et voyant une infinité de gens sur les remparts qui crioient *vive le Roy!* et le supplioient de leur faire donner du pain, il en fist porter dix ou douze mille pour les plus pauvres: ce qui fust continué tous les jours jusques à son départ.

Au mesme temps l'église Sainte-Marguerite, qui estoit la seule qui avoit esté laissée aux catholiques despuis le changement de religion, fust nettoyée par les peres de l'Oratoire, qui y avoient esté establis long-temps auparavant, pour y pouvoir dire la messe le jour de la Toussaint. Les logis pour toute la cour ayant aussy esté faits, le cardinal de Richelieu y entra avec tout ce qui voulust y aller, et une grande abondance de vivres, tant de bœufs et de moutons que de pain et de vin. Le maire se voulust approcher de luy; mais il luy commanda de se retirer dans son logis, et de n'en point partir.

Environ cent Anglois qu'il y avoit en tout furent menés dans leur armée, ainsy qu'il avoit esté promis par le traité; et le chevalier de Saint-Simon en porta la nouvelle aux Reines.

Le jour de la Toussaint, l'église ayant esté de bon matin consacrée par l'archevesque de Bordeaux, à cause qu'il y avoit eu quelques gens tués dedans, le cardinal de Richelieu y dist la messe, et ensuite l'archevesque et tous les ecclésiastiques de la cour; pendant quoy les récolets, minimes, et autres religieux ausquels on avoit promis des places dans la ville pour s'y habituer, faisoient des processions.

L'après-disnée, le Roy y entra à cheval, le régiment des Gardes et les Suisses estant en haye despuis la porte de Congne jusques à celle de l'église. Les mousquetaires marchoient les premiers, puis les chevaux-légers et toute la cour en confusion, pour esviter les disputes pour les rangs. Messieurs d'Angoulesme, de Bassompierre et de Schomberg alloient en mesme ligne, comme généraux d'armée, et le cardinal de Richelieu derriere eux, tout seul; après quoy venoit le Roy, suivy de ses principaux officiers, de ses gardes, et de ses gens d'armes. Les officiers du presidial se trouverent sur le chemin; mais le maire n'y fust pas, le Roy ne le voulant pas voir. Il alla descendre à l'église Sainte-Marguerite, où l'attendoient le garde des sceaux avec tous ceux du conseil et les religieux, qui aiderent à chanter le *Te Deum*.

Le pere Souffran, confesseur du Roy, fist ensuite une petite exhortation pour le convier, et toute l'assemblée, de remercier Dieu de la grande grace qu'il luy venoit de faire, et à toute la France; après quoy, estant retourné coucher à Laleu parce que son logis n'estoit pas encore prest, il y revinst le lendemain, et y fist la feste des Morts; et le jour d'après, la procession du Saint-Sacrement.

Sur ce temps là, M. de Montagu arriva, qui fust bien estonné de trouver tant de besongne faite sans luy, et qu'on ne l'eust pas attendu; mais voyant qu'il n'y avoit point de remede, il s'en retourna à l'armée, et avec elle en Angleterre.

On ne peust pas s'imaginer une opiniastreté ny une patience plus grande que celle des Rochellois, ayant souffert un siege de près de quinze

mois, et enduré une telle necessité, qu'il est certain que la faim en tua plus de huit ou dix mille; qu'il y eust quelques femmes qui mangerent leurs enfans; qu'il falloit faire garder les cimetieres, de peur qu'on n'allast desterrer les morts pour les manger; que le prix des vivres y devint sur la fin sy excessif, qu'un mouton y estoit vendu trois cents livres, et une vache deux mille; et enfin que les mieux traités, à la réserve de cinquante ou soixante, ne mangeoient, assés long-temps devant qu'ils se rendissent, que du cuir bouilli avec de l'eau et du vinaigre, et encore sy petitement, que celuy chez qui je logeai me monstra, dans une chose grande comme une palette à tirer du sang, sa portion d'un jour, qui n'auroit pas assurement suffy pour le déjeuner d'un petit enfant, quand c'auroit esté la meilleure viande du monde et la plus nourrissante; dont il estoit aussy devenu sy foible, qu'il ne pouvoit quasy plus marcher ny se sousteuir, et fust mort sans doutes pour peu que cela eust duré davantage.

Or ces gens là ne s'estoient pas laissé réduire à de telles extremités par le seul motif de la religion et de la liberté, mais aussy parceque le bon estat où ils pensoient estre par le moyen de leurs grandes fortifications, de leur union avec tous les huguenots de France, et principalement de Guienne et de Languedoc, et des intelligences qu'ils avoient en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, les avoit tellement enorgueillis, que ne reconnoissant le Roy qu'autant qu'il leur plaisoit et leur tournoit à compte, ils l'avoient encore tellement offensé en donnant retraite à tous les mécontents, entrant dans toutes les factions, et se joignant avec tous ceux qui avoient voulu prendre les armes contre luy et luy faire la guerre, qu'ils croyoient impossible qu'il leur peust pardonner, et ne les ruinast entierement quand il en auroit le pouvoir. Mais comme le Roy n'estoit pas de ceux qui n'ont égard ny à leurs promesses ny à leurs serments, et qu'il suivoit plustost l'exemple de ses prédécesseurs, qui, traitant leurs subjects comme leurs enfants, ne demandoient que d'en estre obéis, et faisoient gloire après cela d'en oublier toutes les offenses et les pardonner, aussy leur fist-il bientost voir qu'ils le connoissoient mal, et qu'ils ne pouvoient jamais estre véritablement heureux que dans leur devoir, y trouvant les mesmes libertés qu'auparavant pour la religion, et estant hors de toutes les appréhensions et les peines qu'ils se donnoient et qu'on leur donnoit, qui ne les laissoient en repos ny nuit ny jour, et non plus dans la paix que dans la guerre.

L'on vist quelque échantillon de cela dans le voyage qu'y firent messieurs de Créquy, de La Rochefoucault, de Bassompierre, de Villeroy et de Fontenay en l'année 1620, comme le Roy alloit à Bordeaux; car, bien que n'ayant avec eux que le peu de gens dont on ne se sçauroit passer, et qu'à cause de messieurs de Créquy et de La Rochefoucault, qu'ils consideroient particulierement, celuy là comme gendre de M. d'Esdiguieres, et celuy cy à cause que ses prédécesseurs s'estoient autrefois fort signalés dans leur party, ils les eussent fort bien receus, le maire estant venu au devant d'eux à la porte de la ville, et les ayant fait loger et défrayer jusques au lendemain après disner, qu'ils en partirent: sy estce qu'ils ne les laisserent jamais tous seuls, et que sy quelqu'un se séparoit de la troupe, il voyoit aussytost un Rochellois après luy pour l'observer, et regarder ce qu'il feroit et à qui il parleroit; ayant mesme posé des corps de garde devant leurs logis, dès qu'ils y furent entrés pour se coucher.

Et ce n'estoit pas seulement de gens comme eux dont ils se défioient, mais de toutes sortes d'estrangers; n'y en allant aucun qui ne fust obligé de dire d'où il venoit, et pourquoy, et d'en partir dès que ses affaires estoient faites, craignant non seulement le dehors à cause du Roy et de beaucoup de catholiques qui les environnoient, mais encore le dedans, à cause du petit peuple, qui estoit en perpetuelle contestation avec les plus grands pour avoir le dessus. De sorte que leur vie, comparée avec tout ce qui se fait dans toutes les autres villes de France, se pouvoit veritablement dire très malheureuse; et au lieu de la liberté qu'ils cherchoient avec tant de passion, une fort grande servitude.

[1629] Par le traité fait avec les Rochellois, et une déclaration du Roy vérifiée au parlement le 15 janvier 1629, qui confirmoit le traité, le Roy leur pardonna la rebellion, et tout ce qu'ils avoient fait, tant dedans que dehors le royaume, despuis la descente des Anglois dans l'isle de Ré; les laissa en liberté de conscience, et leur rendist tous leurs biens meubles et immeubles. Et quant à ce qu'il vouloit à l'avenir estre observé dans la ville, tant à l'égard de la religion catholique que pour le gouvernement politique, il ordonna entre autres choses que le temple seroit gardé pour en faire l'église cathédrale de l'evesché, qu'il vouloit y establir; qu'on n'y souffriroit à l'avenir, pour s'y habituer, que des catholiques; que toutes les fortifications, et mesmes les murailles, seroient rasées, sans se pouvoir jamais restablir, n'estant gardé que les deux tours, dans lesquelles il y avoit un capitaine et une garnison pour la seureté du port; cassa et

annula tous les privileges, franchises et libertés accordées cy devant à la ville et aux maires, eschevins et pairs, et particulierement celuy de noblesse; jugea la ville et les habitans taillables; mais, en considération du commerce, les taxa à quatre mille livres par an; unit à son domaine tout le revenu de la maison de ville, et deffendit à tous les habitants d'avoir des armes, poudres et munitions de guerre chez eux, ny d'en faire trafic sans permission.

Le Roy ayant destiné les régiments du Plessis-Praslain, de Chatelier-Berlot et de La Meilleraye, avec la compagnie de chevaux-légers du marquis de La Fosseliere, pour y demeurer jusques à l'entiere demolition des fortifications et murailles, il ordonna, pour oster à l'avenir tout subject de trouble, que madame et mademoiselle de Rohan iroient dans le chasteau de Niort, et Guiton, maire, à..., sans en pouvoir sortir; et en bannit à perpétuité les ministres Salbert, des Herbiers, et autres, principaux autheurs de la rebellion. Puis, ayant envoyé M. de Saint-Chaumont avec quatre compagnies du régiment des Gardes dans la citadelle de Ré pour la faire desmolir, et M. de Toiras avec toute son armée en Auvergne pour se reposer et estre sur le chemin de Casal, où il vouloit aller dès qu'il auroit esté quelques jours à Paris, il partist enfin le 18 novembre, prenant son chemin par Nostre-Dame des Andillieres, pour remercier Dieu et la Vierge, sous la protection de laquelle ayant commencé son entreprise, il la vouloit aussy finir. Il arriva à Paris le... décembre. Les Reines allerent au devant de luy jusques à Limours, et il trouva hors de la porte Saint-Jacques plus de douze mille hommes en armes, avec toute la magnificence par les rues qui se peust faire dans le peu de temps qu'on eust pour s'y préparer.

Le Roy ayant donné part à tous les princes voisins de cest heureux succès, le Pape alla à pied en procession despuis l'église des Augustins jusques à celle de Saint-Louis nationale de France, où le *Te Deum* fust chanté; et l'Empereur fist M. de Quinçay, qui lui en porta la nouvelle, comte de l'Empire.

Mais elle ne fust pas receue de mesme sorte à Madrid, à cause des suites qu'ils en prévoyoient. M. de Bautru, qui y fust envoyé, ayant eu charge de parler aussy de l'affaire de Casal, offrist des conditions très raisonnables; mais comme elles tendoient toutes à le conserver à M. de Mantoue, ou à le faire acheter sy cher que le comte d'Olivarez n'en auroit pas tiré tout l'avantage qu'il s'estoit promis, et qu'on verroit tousjours un François au cœur de l'Italie (ce qu'il ne vouloit point), il ne s'en fist rien.

Or, parceque le secours de Casal et la réduction de M. de Rohan et des huguenots de Guienne et de Languedoc se firent immediatement après la prise de La Rochelle, et en furent les premiers et les principaux fruits, j'ay creu devoir encore dire icy tout ce que j'ai sceu de l'un et de l'autre, pour mettre ensemble, puisqu'elles se sont suivies de sy près, les actions les plus glorieuses et les plus utiles, tant à la religion et à l'Estat qu'à toute la chrétienté, que le Roy pouvoit faire, ayant par ce moyen destruit la faction des huguenots, qui estoit sy grande en France, et conservé en liberté le Pape et tous les princes d'Italie, qui après la prise de Casal eussent peu estre opprimés.

Le Roy estant, comme j'ay desja dit, arrivé à Paris, et l'affaire de Casal pressant, il falloit nécessairement y prendre une prompte résolution. La Reine mere ne vouloit point qu'on y allast, non seulement pour les raisons qu'elle en alléguoit, comme du danger où le Roy se mettroit de faire un si grand voyage, et passer par des pays si froids au cœur de l'hiver; qu'il devoit plus considérer M. de Savoye que M. de Mantoue, ayant une de ses sœurs dans sa maison, et luy pouvant estre plus utile; et que ce seroit mesme une grande temerité de se mettre au hasard d'avoir la guerre avec l'Empereur et le roy d'Espagne pendant qu'il l'avoit avec les Anglois et les huguenots, lesquels n'estoient pas encore sy bas qu'ils ne se peussent relever quand il seroit contraint d'envoyer ses plus grandes forces au dehors, et que le roy de la Grand'-Bretagne feroit des diversions dans quelques unes de ses provinces maritimes; mais aussy pour suivre les sentiments du cardinal de Berulle et du garde des sceaux de Marillac, qui, voulant qu'on continuast la guerre contre les huguenots pour les ruiner tout-à-fait, apprehendoient extremement une rupture avec les Espagnols, qui en empescheroit; et luy en représentant sans doute le danger par l'exemple de Henry-le-Grand, qui perdist en deux ans toute la frontiere de Picardie, luy en faisoient une grande peur; ou peut-estre encore plus pour contredire au cardinal de Richelieu, qui l'affectoit particulierement, et parce qu'elle n'aimoit pas, comme j'ay desja dit, M. de Mantoue, craignant qu'un si grand engagement où le Roy se mettroit pour luy, et son eslevation, ne luy fist enfin consentir au mariage de Monsieur et de sa fille, contre lequel elle se déclaroit tousjours de plus en plus.

Or, bien que cela n'esbranslast pas le Roy, il pouvoit néanmoins beaucoup nuire, rendant le cardinal de Richelieu plus retenu à le conseiller, de peur que sy le succès ne respondoit pas aux

apparences, toute la faute n'en fust rejettée sur luy; dont le Roy s'estant enfin aperceu et en voulant sçavoir la raison, il luy dist :

Que ce n'estoit pas qu'il ne vist bien la gloire que ce luy seroit, sy, venant de prendre La Rochelle protégée par les Anglois, il secouroit Casal attaqué par les Espagnols, et sy, après tant de traités par lesquels ils pensoient avoir fermé aux François les portes d'Italie, il se les faisoit ouvrir pour maintenir un de ses alliés qu'on vouloit injustement opprimer, ny aussy qu'il ne le creust possible, y allant avec une armée grande et victorieuse, et surprenant les ennemis qui ne s'y attendoient pas, le passage des montagnes ne devant point faire peur, puisque les histoires faisoient foy qu'ils avoient tousjours esté forcés, quelques gardes qu'on y eust mis, et mesme par de ses prédécesseurs. Et pour ce qui estoit des Anglois et des huguenots, qu'il sçavoit bien que ceux là ne demandoient que la paix, le roy de la Grand'Bretagne ne voulant point assembler de parlement, sans quoy il ne pouvoit continuer la guerre; et pour les autres, qu'il les tenoit tellement enfermés dans un des coins de son royaume, et eslongnés de tout secours, que les seules forces de Guienne et de Languedoc seroient suffisantes pour les mettre à la raison. Mais parceque les choses de la guerre estoient sy incertaines et hasardeuses que les plus sagement entreprises réussissoient quelquefois le plus mal, et que sy cela arrivoit il y auroit beaucoup à craindre pour sa personne, se trouvant en un pays estranger, et tout environné d'ennemis; joint que sa santé estant préférable à tout, il appréhendoit encore de le voir aller en une sy mauvaise saison, et pour un voyage qui seroit plus pénible que celuy de La Rochelle, et où il ne faudroit peut-estre pas moins de patience (car, à luy dire le vray, il vaudroit mieux pour son honneur ne s'y pas engager, que de se desister et de s'en revenir que tout ne fust achevé), qu'il ne devoit pas craindre, quand il n'iroit point, qu'on y trouvast à redire, tels princes que luy n'ayant pas accoutumé de courir ainsy d'un des bouts du monde à l'autre, et mesmement sortant d'un grand siege, et en hiver; qu'il ne faudroit que continuer la négociation commencée pendant qu'on estoit à La Rochelle, ne faisant nul doute que les Espagnols ne s'y monstrassent plus raisonnables qu'en ce temps-là, le voyant en liberté d'aller à eux, et de porter la guerre en Italie.

A quoy ce grand Roy, tousjours désireux d'acquérir de la gloire quand il en trouvoit l'occasion, luy respondit aussytost qu'il s'estonnoit fort de l'entendre parler de la sorte, puisqu'il ne luy avoit jamais veu manquer à ce qu'il devoit faire, quelque difficile qu'il fust; et partant, qu'il préparast diligemment tout ce qui seroit nécessaire pour cela, et s'assurast qu'il iroit, et feroit tout ce qu'il faudroit.

Mais le cardinal, n'estant pas encore content, voulust pour plus grande seureté qu'il y pensast davantage, et l'en pressa sy fort qu'il prist enfin trois jours pour le faire, au bout desquels le cardinal estant retourné et ne le trouvant point changé, il ne se parla plus que du voyage, sans que la Reine mere osast s'y opposer.

Ceste résolution pleust infiniment à beaucoup de gens qui supportoient impatiemment l'injustice qu'on vouloit faire à M. de Mantoue, qui estoit François; joint que l'émulation qui se trouve ordinairement entre des puissances égales, et qui contestent pour l'empire, ayant esté quelque temps comme renfermée, et presque sans oser se montrer du costé de la France, à cause de la minorité du Roy et de la defiance qu'on avoit des huguenots, qui sembloient n'attendre qu'une guerre estrangere pour en profiter, ainsy qu'ils en avoient donné quelques marques pendant le siege d'Amiens et le voyage de Savoye, quoyque sous un roy sy redouté; ceste émulation, dis-je, estoit devenue sy grande, despuis la liberté où on croyoit estre par la prise de La Rochelle, de faire tout ce qu'on voudroit, qu'on ne pouvoit souffrir un plus grand establissement des Espagnols en Italie, ny mesme les progrès de l'Empereur en Allemagne; de sorte que, sans regarder que cela pourroit engendrer de nouvelles guerres, on vouloit que le Roy s'y opposast.

Mais ce qui le causa bien davantage fust l'humeur des ministres de France et d'Espagne, le cardinal de Richelieu et le comte d'Olivarez; car estant tous deux demesurement ambitieux et désireux de gloire, ils cherchoient tellement à s'avantager l'un sur l'autre, par la hauteur de leurs actions et les fruits que leurs maistres en recevroient, que dès que le comte d'Olivarez fust assuré, comme j'ay desja dit, que le cardinal prendroit La Rochelle (ce qui rendroit le Roy absolu dans son Estat), il voulust aussy, quoyque contre toute justice, prendre Casal, qui auroit peu rendre le roy d'Espagne maistre de l'Italie.

Et leur ambition, qui n'avoit point de bornes, n'ayant peu estre ny refroidie ni contentée par les deux secours de Casal, leur fist porter les choses sy avant dans les années suivantes (le comte d'Olivarez fomentant les divisions de la maison royale, recevant la Reine mere à Bruxelles, et puis Monsieur, et luy baillant des troupes pour aller en Languedoc faire la guerre;

et le cardinal de Richelieu gardant Pignerol, et donnant du secours aux Hollandois et aux Suédois), que, ne pouvant plus demeurer dans les voyes indirectes, ils en vinrent à la fin à une guerre ouverte.

Au reste, sur le seul bruit du partement du Roy, M. de Savoye pensa à réparer ce qui luy manquoit, donnant force commissions, et fortifiant un détroit de montagnes auprès de Suse, par lequel il falloit nécessairement passer; et le comte d'Olivarez de son costé, pour essayer de l'arrester et l'endormir sur l'espérance d'une négociation, montra en mesme temps à messieurs de Fargy, ambassadeur du Roy, et de Bautru, grande envie d'accommoder les choses à l'amiable. Mais comme ils sçavoient qu'il s'estoit trop assurement promis l'acquisition de Casal toute franche, et sans rien donner, pour en pouvoir estre sy tost détrompé; et que n'estant pas aussy accoutumé à voir des roys faire de sy longs voyages, et aller partout où la nécessité de leurs affaires les appeloit, les roys d'Espagne ne partant jamais de Madrid, il ne parloit de celuy du Roy que comme d'une raillerie, et dont on pensoit l'espouvanter; ils jugerent bien qu'il ne s'y falloit pas attendre, et n'y respondirent rien.

Ce qui demeura en cest estat jusques à ce qu'ayant sceu le Roy véritablement party, et marcher en diligence, il commença à craindre, et leur fist dire positivement que le roy d'Espagne pourroit consentir à l'un des deux partis proposés, le despost ou le rasement des fortifications; présupposant que s'il pouvoit engager une négociation, il faudroit que le Roy s'arrestast, et qu'elle se pourroit aisement prolonger jusques à la cheute de Casal. Mais M. de Bautru, qui avoit desja pris congé, jugeant fort sagement qu'un départ sy prompt comme celuy du Roy, et avec une sy grande armée, ne pouvoit pas s'estre fait sans quelque grande raison, et pour n'avoir que les mesmes conditions qu'auparavant, ne laissa pas de s'en aller, et le manda seulement par un courier au cardinal de Richelieu, qui, voyant les choses sy bien acheminées, eust une grande joie de le sçavoir party, sans s'estre engagé à rien.

Dans ce mesme temps, M. de Savoye, suivant le style du comte d'Olivarez, envoya le prince de Piémont au devant du Roy, se figurant que sa présence et les grandes raisons qu'il allégueroit seroient capables de l'arrester, et de l'obliger à mettre l'affaire en négociation.

Il trouva le Roy vers Lyon, et luy représenta l'estat de Casal; qu'il faisoit fort mauvais, le temps qu'il luy falloit pour y aller, les incommodités qu'il recevroit dans le voyage, le danger qu'il ne fust rendu devant qu'il y peust estre, et la peine où il seroit après cela, parceque les Espagnols en deviendroient indubitablement sy fiers que, ne voulant plus entendre parler de traité, il ne luy resteroit point d'autre voie pour en sortir que de faire la guerre dans l'Estat de Milan, où il auroit assurément de grands désavantages. Mais que si, sans se donner tant de peines ny se mettre en tous ces hasards, il vouloit s'arrester, et, suivant les propositions desja faites, luy dire ce qu'il aimeroit le mieux d'un despost ou du rasement des fortifications, qu'il iroit en diligence en avertir M. de Savoye, qui le feroit indubitablement agréer au gouverneur de Milan, toutes choses estant encore en leur entier, et la réputation des Espagnols à couvert; ne devant point entrer en doute pour la sienne, puisqu'il estoit certain que tout ce qu'auroit M. de Mantoue, il le tiendroit de luy.

Le prince de Piémont fust mieux receu que ses propositions, le Roy n'y ayant respondu autre chose sinon qu'il estoit party pour secourir Casal, et le vouloit faire à quelque prix que ce fust, ne demandant à M. de Savoye que le passage par ses terres, sans luy faire aucun tort, ny qu'on prist rien qu'en payant; que s'il en faisoit retirer les Espagnols, et y mettoit autant de vivres qu'il en estoit besoin devant qu'il y peust estre, il s'arresteroit aussytost qu'il en seroit assuré, n'estant venu que pour cela : mais que comme il ne cherchoit point la guerre, aussy ne la fuyoit-il pas, et qu'il croyoit que les Espagnols avoient autant de raisons d'apprehender de le voir en Italie que luy de se donner la peine d'y aller.

Le prince de Piémont n'ayant peu tirer d'autre responce, quoyqu'il alléguast plusieurs raisons, et l'exemple mesme de Pavie, il demanda permission de l'aller dire à M. de Savoye, promettant de retourner aussytost qu'il l'auroit veu. Mais, au lieu de cela, il envoya le comte de Verrue, lequel ayant trouvé le Roy au pied du mont Genevre, fust mené au cardinal de Richelieu, auquel il dit que M. de Savoye venoit à Suse pour rendre ses devoirs au Roy, et ne souffrir pas qu'il entrast dans son pays sans que luy-mesme luy en ouvrist les portes; et force autres beaux complimens, desquels le cardinal ne se payant pas, il voulut sçavoir au vray sa résolution, et ce qu'on en devoit attendre.

Sur quoy il luy dist enfin que puisque M. de Savoye estoit tout prest d'obéir au Roy sans regarder ce qu'en pourroient dire les Espagnols, il croyoit aussy bien raisonnable qu'il luy donnast la mesme part qu'ils faisoient dans le Montferrat. Mais le cardinal respondit que ce n'estoit pas

chose pareille, parce que les Espagnols, qui ne cherchoient qu'à despouiller M. de Mantoue de tout ce qu'il avoit, faisoient bon marché à ceux qui leur pouvoient aider de ce qui ne les accommodoit pas; mais que le Roy allant pour le maintenir, il ne pouvoit avec honneur lui en rien retrancher. Que bien estoit-il vray que sy, quand M. de Mantoue seroit en paisible possession de tout ce qui luy appartenoit, M. de Savoye se trouvoit bien fondé dans quelqu'une de ses prétentions, il devoit s'assurer qu'il luy en seroit fait raison, et qu'il connoistroit de quelle sorte le Roy le considéroit, et combien ses intérests luy estoient chers : ce que le comte de Verrue retourna dire au duc.

Cependant l'armée ayant tousjours marché, on se trouva enfin à la veue des barricades. Il y en avoit trois ensuite l'une de l'autre, dans des endroits fort estroits, qui sont à l'entrée du Piémont et au dessous du fort de Gélase; deux mille hommes les gardoient, lesquels M. de Savoye y avoit envoyés dès qu'il sceust le Roy en chemin, ayant estimé superflu d'y en mettre davantage, parceque ne s'imaginant pas que le Roy, comme il estoit encore en guerre avec les huguenots et les Anglois, en osast entreprendre une nouvelle, il n'avoit pas seulement pensé qu'il pourroit estre arresté par le prince de Piémont et par les propositions qu'il luy feroit; mais qu'il seroit ravi d'en trouver un honneste prétexte. Ce qui n'ayant pas réussy comme il croyoit, il y faisoit aller le reste de ses troupes; mais elles n'y peurent pas arriver assés tost.

Or le cardinal de Richelieu estant allé sur ce temps là, avec les mareschaux de Créquy, de Bassompierre et de Schomberg, à la teste de l'armée, ils résolurent que sans retardement on attaqueroit les barricades, quoyqu'elles fussent très fortes, y ayant à chacune un rempart fort épais et un fort grand fossé, pour ne donner pas loisir à M. de Savoye d'y faire travailler davantage, ny d'y avoir plus de gens; et ce qui estoit encore plus important, parceque la place n'estoit pas tenable, tant à cause de l'incommodité des logements et qu'il y falloit coucher à découvert et sur la neige, que parceque s'il fust venu du mauvais temps, ainsy qu'il fist quelques jours après, on y eust esté en grand péril, et qu'on y auroit aussy peu manquer de vivres. C'est pourquoy, disposant toutes choses pour l'attaque, ils ordonnerent que les Gardes françoises et suisses auroient la pointe, et seroient soutenues par les régiments de Piémont, Navarre et Champagne.

Mais les capitaines du régiment de Sault, lesquels, estant de Dauphiné, avoient force gens qui sçavoient gravir dans les montagnes, ayant dit au comte de Sault que sy on luy vouloit permettre de monter au haut de la montagne, ils se faisoient fort de gagner le dessus des barricades, et, prenant les ennemis par derriere, rendre l'attaque non seulement plus aisée, mais indubitable; il fust aussytost le dire au cardinal et aux mareschaux, qui l'approuvant fort, aussy bien que le Roy, l'ordre luy en fust donné.

Les choses estant ainsy disposées, le comte de Sault partist le soir, avec ordre d'estre à la pointe du jour au haut de la montagne, l'attaque se devant faire à ceste heure là. Mais devant que de rien commencer, M. de Comminges fust envoyé aux barricades demander passage, à celuy qui y commandoit, pour le Roy et pour son armée, comme amy, et qui pretendoit ce soir là aller coucher à Suse. A quoy le comte de Verrue, qui s'y trouva, respondit que la compagnie estoit un peu bien grande pour venir comme amy; toutefois qu'il eust un peu de patience, et qu'il alloit en avertir M. de Savoye, qui estoit à Suse: ajoutant d'un ton moins eslevé, mais qui pouvoit néanmoins estre entendu, qu'ils sçauroient bien deffendre leurs barricades, et qu'on n'auroit pas affaire aux Anglois. Mais M. de Comminges dit qu'il n'avoit point d'autre charge que de dire que le Roy estoit là, et demandoit à passer; et que sy on l'en vouloit empescher, il feroit bien voir que les François ne mettoient nulle difference entre les Piémontois et les Anglois, et ne s'arresteroient pas pour eux, non plus que pour toutes les autres nations du monde.

Dès que M. de Comminges fust revenu, la pointe du jour paroissant et le Roy estant arrivé, toutes les troupes marcherent dans l'ordre qui leur estoit donné. A l'abord, les Piémontois firent bonne mine et tirerent les premiers, faisant un fort grand feu; mais le comte de Sault, qui estoit desja au dessus d'eux et les voyoit par derriere, ayant aussy fait sa descharge, il leur prist une telle espouvante, que non seulement ceux de la premiere barricade, mais de la seconde et de la troisieme, quitterent la place, et porterent l'effroy jusques dans Suse, d'où tout ce qui y estoit s'enfuit aussy bien qu'eux.

De sorte que sy, sans s'amuser à se loger et s'assurer des barricades, on les eust suivis, le désordre y estoit sy grand, que M. de Savoye ny le prince de Piémont ne s'en fussent peut-estre pas sauvés, ayant bien eu de la peine à se défaire de trente ou quarante chevaux qui, s'estant glissés par le costé des barricades, les coururent jusques auprès de Veillanne. Pas un de ceux du Roy n'y furent tués, et fort peu des ennemis, tant ils partirent de bonne heure et firent dili-

gence ; mais on prist quelques officiers, qui aimerent mieux demeurer que de fuir, et huit ou neuf drapeaux.

Ayant esté ensuite résolu qu'on iroit à Suse pour s'en rendre maistre, parcequ'il est sur les deux principaux passages qui vont du Dauphiné et de la Savoye en Piémont, par le mont Genevre et par le mont Cenis, toutes les troupes sy acheminerent, faisant en passant sommer les forts de Gélase et de Jaillon, lesquels, quoyque de très difficile accès, furent abandonnés de ceux qui y estoient, qui se retirerent dans les montagnes. La ville de Suse fust emportée avec la mesme facilité; mais parcequ'il falloit encore prendre la citadelle, qui pouvoit donner plus de peine, estant toute sur le roc, M. de Créquy y laissant la pluspart de l'armée, s'en alla avec deux ou trois mille hommes seulement à Boussoleins pour y faire teste à M. de Savoye, qui s'estoit arresté à Veillaune avec tout ce qu'il avoit peu ramasser. Mais comme on sçavoit bien l'avantage que ce seroit de ne l'avoir pas contraire, le Roy luy envoya dès le lendemain M. de Senneterre, lequel ayant esté à Turin avec M. le comte, avoit souvent traité avec luy, pour luy représenter de nouveau toutes les choses qu'on luy avoit desja fait dire, et essayer de le disposer à donner de bonne volonté ce qu'il ne pourroit pas empescher par la force, l'assurant que le Roy auroit un desplaisir extreme s'il falloit qu'il employast encore une fois ses armes contre luy, et qu'il seroit impossible après cela que le fort de la guerre ne tombast sur ses Estats : ce que M. de Savoye, qui sçavoit fort bien dissimuler ses sentiments quand il en estoit temps, receust avec tous les tesmoignages de respect et d'obligation qu'il se pouvoit, et faisant de nécessité vertu, envoya à l'heure mesme le prince de Piémont à Chaumont, où le Roy estoit encore, qui fist le traité qui s'ensuit :

Que M. de Savoye seroit obligé de donner passage par ses terres à l'armée du Roy qui iroit au Montferrat; luy fournir de vivres, tant pour y aller que pour revenir, et tout ce qui seroit nécessaire pour le ravitaillement de Casal, donnant autant de vivres qu'on en voudroit, en les payant au prix des trois derniers marchés. De donner à l'avenir libre et assuré passage à tout ce que le Roy y voudroit envoyer par quelque endroit de ses pays que ce peust estre, et particulierement pour tel nombre de gens de guerre qui seroit nécessaire pour la seureté de Casal et du Montferrat en cas qu'il fust attaqué, ou qu'on creust qu'il le deust estre : pour assurance de quoy il feroit à l'heure mesme remettre la citadelle de Suse et le chasteau de Saint-François entre les mains du Roy pour y mettre une garnison de Suisses, et telle personne d'entre eux qu'il luy plairoit pour y commander; lequel pourtant feroit serment à M. de Savoye de lui rendre la citadelle et le chasteau aussytost que toutes les choses promises par le present traité seroient exécutées : moyennant quoy le Roy promettoit à M. de Savoye de luy faire laisser en propriété par M. de Mantoue, pour tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur le Montferrat, la ville de Trin, et quinze mille escus d'or de rente de la mesme nature et qualité; qu'on luy en avoit desja offert douze, Sa Majesté consentant que jusques à ce que toutes les choses promises par le présent traité fussent effectuées, M. de Savoye retinst tout ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, et qu'il ne le rendist au duc de Mantoue qu'au mesme temps qu'on luy restitueroit la citadelle de Suse et le chasteau de Saint-François; laissant toutefois à M. de Mantoue tout le reste du revenu qu'il y auroit dans ce qu'il tiendroit du Montferrat, au dessus des quinze mille escus de rente qu'on luy promettoit. Et d'autant que le Roy avoit une armée du costé de Nice qui pouvoit lors estre entrée dans les Estats de M. de Savoye, il promettoit de l'en faire sortir; et sy elle avoit pris quelque chose, de le faire rendre et restablir comme il estoit auparavant; promettant en outre Sa Majesté de deffendre M. de Savoye et ses Estats contre qui que ce fust qui, pour raison du présent traité ou autre prétexte, les voudroit attaquer. Il fust aussy arresté qu'ils feroient une ligue avec le Pape, les Venitiens et tous les autres princes d'Italie qui y voudroient entrer, pour la liberté d'Italie.

Mais comme le prince de Piémont ne faisoit ce traité qu'avec la participation des Espagnols et de leur bon gré, aussy luy donnerent-ils pouvoir de faire le leur, estimant moins honteux, puisqu'ils ne pouvoient pas empescher le Roy d'aller à Casal, de s'en retirer par une négociation que par la force; et voulant aussy, à quelque prix que ce fust, le renvoyer promptement de là les monts, de peur que se voyant sy près de l'Estat de Milan, et avec une sy puissante armée, il ne luy vinst envie de les prendre au despourveu, et lorsqu'ils n'estoient pas en estat de luy résister, croyant que de semblables voyages ne s'entreprendroient pas tous les jours; mais que s'il le faisoit, ayant eu du temps pour s'y préparer, ils n'auroient pas les mesmes appréhensions qu'ils avoient alors, et pourroient peut-estre bien attaquer Casal de force et l'avoir pris, devant qu'il y peust revenir.

Que sy les Espagnols desiroient sy fort de renvoyer le Roy, il n'avoit pas aussy moins d'envye de s'en retourner pour finir vistement

avec les huguenots; car pour la paix d'Angleterre, elle se traitoit par les ambassadeurs de Venise, et on en estoit desja comme assuré, afin que sy les Espagnols ou M. de Savoye n'observoient pas leurs promesses, il y peust retourner assez tost et assez puissamment pour réparer dans un second voyage ce qui auroit manqué au premier, puisqu'il n'auroit plus que cela à faire. Il fust donc arresté, pour oster tout subject au Roy de passer outre, que M. de Savoye feroit sçavoir à don Gonçalès que, sur la connoissance qu'il avoit donnée au Roy que l'intention du roy d'Espagne n'avoit jamais esté de despouiller M. de Mantoue de ses Estats, et qu'il estoit content que ses gens se retirassent de devant Casal, de laisser M. de Mantoue libre possesseur de tous ses Estats de Mantoue et de Montferrat, et mesme de procurer que l'Empereur luy en donnast l'investiture dans un mois, pourveu qu'on mist pendant ce temps là dans Nice-de-la-Paille des Suisses de ceux qui servoient M. de Savoye, avec un commissaire impérial, lequel declareroit la tenir et garder au nom de l'Empereur, à condition toutesfois d'en sortir au bout dudit mois, et de la restituer à M. de Mantoue ou à celuy qui iroit de sa part, soit que l'investiture fust venue ou non: que le Roy avoit consenty au susdit dépost, et assuroit aussy n'avoir eu aucune intention d'attaquer les Estats du roy d'Espagne son beau-frere, avec lequel il vouloit tousjours entretenir une bonne amitié et mutuelle correspondance, dont Gonçalès en devant faire venir dans six semaines la ratification du roy d'Espagne.

Apès quoy on ajouta au traité de M. Savoye qu'il feroit fournir dans le quinzieme du présent mois mille charges de bled et cinq cents charges de vin pour Casal; que les villes d'Albe et de Moncalve, bien que non specifiées dans les articles précédents, ne seroient pas néanmoins comprises dans l'estimation des quinze mille escus d'or de rente qui devoient estre donnés avec Trin à M. de Savoye; mais qu'elles seroient restituées à M. de Mantoue, au mesme temps que la citadelle de Suse à M. de Savoye. Et qu'en cas que don Gonçalès ou les Espagnols contrevinssent directement ou indirectement à tout ce qui avoit esté arresté par le présent traité, M. de Savoye donneroit libre passage par ses Estats aux troupes que le Roy voudroit envoyer dans le Montferrat, et leur fourniroit les estapes nécessaires aux despends du Roy. Fait le unzieme mars 1629; et signé ARMAND, *cardinal de Richelieu;* et VICTOR-AMÉDÉE.

Ce qui ayant esté dès le lendemain ratifié par M. de Savoye, la citadelle de Suse et le fort de Saint-François furent mis entre les mains du Roy, qui y fist entrer le capitaine Reding avec sa compagnie des Gardes suisses, aux conditions du traité, et partist aussytost après de Chaumont pour aller coucher à Suse.

Beaucoup de gens s'estonnerent du peu de difficulté que fist M. de Savoye de donner ces deux places, se persuadant qu'estant assés fortes, elles n'eussent peut-estre pas esté prises devant que Casal, qui estoit lors aux abois, se fust rendu; après quoy les Espagnols estant libres, l'auroient peu joindre, et luy aider à les secourir, ou du moins à disputer sy longtemps l'entrée de la plaine du Piémont, et donner tant d'incommodités au Roy et à son armée, les tenant enfermés dans les montagnes, qu'il auroit peu s'en lasser, et son armée se defaire: ce qui luy eust conservé toute ceste partie du Montferrat que les Espagnols luy laissoient prendre, qui estoit bien autre que celle que le Roy luy faisoit donner.

Ce qu'il ne faut pas douter qu'il ne vist bien aussy; mais comme il estoit fort sage et avisé, il regardoit plus loin, ne voulant pas, pour faire mal au Roy et à M. de Mantoue, se mettre en péril d'en recevoir plus qu'eux, ny, pour avoir une plus grande partie du Montferrat, hasarder tout le Piémont; estant très certain qu'en ne s'accommodant pas avec le Roy, il falloit de toute nécessité ou qu'il defist son armée (ce qu'il sçavoit bien n'estre pas aisé, estant plus forte que celle des Espagnols et la sienne jointes ensemble, et plus aguerrie), ou que le Piémont devinst, comme on luy avoit dit, le théastre de la guerre, et se vist tout au moins pillé d'amis et d'ennemis. Joint qu'affectant particulierement de tenir une balance égale entre les deux couronnes, comme tirant de là sa principale grandeur et la considération où il estoit dans le monde, il voulust peut-estre prendre une voye qui, sans donner plus d'avantage à l'une qu'à l'autre (car Casal ne se prenoit point, et le Roy retournoit en France), l'assuroit de Trin, avec quinze mille escus d'or de rente dans le Montferrat, qu'il estimoit plus, puisque c'estoit M. de Mantoue mesme qui les donnoit, et par l'entremise du Roy qui le protégeoit, que tout ce que luy laisserent les Espagnols, qui luy pourroit tousjours estre contesté; ou, s'il vouloit donner quelque chose à ses ressentiments, et se venger de l'affront qu'il venoit de recevoir (à quoy il y a bien autant d'apparence), qu'il croyoit le pouvoir mieux faire en ceste façon et sans rien hasarder, soit parcequ'il pourroit faire apporter tant de longueurs et de difficultés à l'exécution du traité, que l'armée du Roy se pourroit ruiner; ou parcequ'en s'en allant, les Espagnols et luy

profitant du temps et recevant les secours qu'ils attendoient d'Allemagne, ils pourroient avec plus d'avantage recommencer la guerre, ainsy qu'en effet ils firent l'année suivante.

Quelques jours après la signature du traité, Madame vint voir le Roy, qui luy fist toute la bonne réception possible dans le lieu où il estoit, ayant envoyé le mareschal de Bassompierre au devant d'elle, avec quantité de gens de la cour, jusques auprès de Veillanne; le mareschal de Créquy à la teste de vingt-cinq ou trente cornettes de cavallerie, par delà Boussoleins; et estant allé luy-mesme à demy lieue de Suse. Elle estoit dans une litiere de velours cramoisy dessus et dessous, et toute en broderie d'or, très richement parée, et vestue et coiffée à la françoise, ainsy qu'elle avoit accoutumé. Le prince de Piémont marchoit à cheval à costé d'elle.

Dès qu'elle vist le Roy, elle descendist de sa litiere, comme luy de cheval; et courant à luy, le prist par les genoux, les embrassant, et luy demandant permission de baiser ses mains victorieuses. Mais le Roy l'ayant à l'heure mesme relevée, et baisée avec les plus grands tesmoignages d'affection qu'il peust, elle luy dist encore qu'il estoit sy remply de gloire, qu'elle ne sçavoit sy elle oseroit seulement le regarder; mais qu'elle l'assuroit qu'après l'avoir veu, elle ne se soucieroit plus de mourir. Sur quoy le Roy l'ayant de nouveau embrassée, il luy protesta qu'il n'avoit jamais eu tant de joie qu'en la voyant, et plus sans comparaison que de tout ce qu'il avoit fait.

Ensuite de cela le prince de Piémont salua le Roy; et après s'estre un peu entretenus, Madame remonta dans sa litiere, et le Roy à cheval, se tenant tousjours à la portiere, et luy parlant jusques à ce qu'il fust arrivé où estoit l'armée, qu'il avoit fait venir toute entiere au devant d'elle, et mettre en bataille le long du chemin.

Il mena le prince de Piémont par tous les escadrons et les bataillons, les uns après les autres; lequel les admira, et le pouvoit faire en effet, et sans flatterie, car il n'y avoit rien de plus beau. Quant on fust à Suse, le Roy conduisit Madame au chasteau, où elle logea, n'ayant pris, quand il arriva, qu'une maison particuliere.

Or ce n'estoit pas sans raison que Madame tesmoignoit tant de joye de voir le Roy en ce pays-là, bien que ce fust aux despens de la réputation de son beau-pere et de son mary, et qu'ils eussent esté fort humiliés, ne pouvant plus dire comme auparavant qu'ils tenoient les clefs de l'Italie dans leurs mains, pour n'y laisser entrer que ceux qu'il leur plairoit; car ayant esté fort peu considerée despuis qu'ils s'estoient rangés du costé des Espagnols, pour leur mieux persuader sans doute que c'estoit tout de bon, elle se voyoit, despuis l'arrivée du Roy, revenue en son premier estat, M. de Savoye jugeant bien, quoyqu'il fust encore Espagnol dans le cœur, que les choses pourroient n'aller pas comme il s'estoit imaginé, et qu'il falloit changer de conduite. A quoy il fust encore après cela bien plus obligé; car Madame se sceust sy bien servir, pendant qu'elle fust auprès du Roy, des avantages que son grand esprit luy donnoit, que l'ayant tout-à-fait gagné, il ne voulust point partir sans faire entendre à M. de Savoye les sentiments qu'il avoit pour elle, et de la part qu'il prendroit à tous ses interests.

Au reste, quand ce vint à fournir Casal de tout ce qu'il avoit besoin, ainsy que M. de Savoye s'y estoit obligé par le traité, il n'y eust point de chicanerie que ses officiers ne fissent, ny de retardements qu'ils n'apportassent, pour en rendre l'exécution plus longue ou mesme impossible, estant nécessaire de recourir à luy sur les moindres difficultés pour avoir de nouveaux ordres; et jusques là que le Roy en estant ennuyé, fust tout prest, non de s'en retourner, laissant la chose imparfaite, comme vraysemblablement on prétendoit l'y obliger, mais d'aller luy mesme sur les lieux pour le faire exécuter. Ce que les Espagnols ayant sceu et apprehendé, M. de Savoye tint enfin sa parole, et donna tout ce qu'on luy demandoit; après quoy il fust à Suse, où on le receust à l'ordinaire, c'est-à-dire le Roy estant sorty du costé qu'il devoit venir, comme pour aller à la chasse; et luy, dès qu'il le peust voir, quittant son chemin, et allant droit à luy.

Lorsqu'il en fust à quarante ou cinquante pas, il mist pied à terre; et le Roy, quand il le vist fort proche. La mine de tous les deux costés fust fort bonne; car comme M. de Savoye estoit bien maistre de son esprit et se sçavoit accommoder au temps, aussy fist-il de grandes humiliations, et ne manqua pas de flatter le Roy sur toutes les choses qu'il avoit faites. Ce que le Roy, qui avoit son compte, luy rendist abondamment, tesmoignant une grande estime de sa personne, et beaucoup d'affection pour sa maison.

Pendant que tout cela se fist, le cardinal de Richelieu n'y estoit pas; mais estant venu un peu après, et se tenant derriere M. de Savoye, ils s'arresta pour le voir. Ils ne mirent point pied à terre, s'estant seulement approchés, et baissés sur le cou de leurs chevaux pour se saluer. Les compliments furent fort succintes, et la mine encore plus froide, principalement de la

part de M. de Savoye, qui l'a hay jusques à la mort plus qu'homme du monde, parcequ'avec luy il falloit parler nettement et agir de mesme, et que ce n'estoit pas son style, ne voulant que nager entre deux eaux, et essayer de faire ses affaires aux despends des deux partis, sans estre jamais bien assurement de pas un.

Le Roy estant arrivé à son logis, le cardinal et le duc entrerent tous seuls dans un cabinet pour parler d'affaires, et particulierement des vivres qu'on vouloit encore envoyer dans Casal, et des estapes pour les troupes qui iroient; dont M. de Savoye se deffendist autant qu'il peust, s'excusant sur la pauvreté du peuple, et disant avoir eu des peines incroyables à trouver ce qu'il y avoit desja fait porter. Mais enfin le cardinal s'y opiniastrant, il promist tout ce qu'on voulust; et ayant séjourné deux jours seulement auprès du Roy, il s'en retourna à Veillanne, où il fist renouveler les difficultés par ses officiers, qui suivoient si bien ses intentions que, n'estant jamais prests en mesme temps, on n'en eust point veu la fin, sy le Roy, qui ne s'en vouloit point retourner qu'il n'y eust des vivres pour un an, ne s'en fust tout-à-fait scandalisé, et n'eust tesmoigné comme la premiere fois estre tout prest d'aller luy-mesme sur les lieux pour y donner ordre.

Mais n'est-ce pas une chose quasy incroyable que la foiblesse que les Espagnols montrerent en ceste occasion, n'ayant peu, pendant près de cinq mois qui se passerent despuis la prise de La Rochelle jusques au dernier convoy, se mettre en estat, non d'attaquer Casal de force, mais de ne craindre pas de l'estre dans leur propre pays, pouvant aisément hors de là, sans se trop eslongner de leurs villes, qui environnent Casal de plusieurs costés, ny rien hasarder, empescher que les vivres n'y entrassent facilement, et donner une excuse sy legitime à M. de Savoye d'y en faire mener, que le Roy eust esté contraint de la recevoir et d'y aller luy-mesme, comme il disoit, ou d'y envoyer la meilleure partie de son armée pour les escorter; et enfin de l'y laisser, n'y ayant point de doute, puisqu'on se creust obligé de tenir plus de neuf mille hommes à Suse ou à Casal pendant tout l'hiver, quoyque la paix fust faite, qu'il y en auroit fallu bien davantage sy on eust eu la guerre? Après quoy les Anglois ny les huguenots n'auroient peut-estre pas traité aussy librement qu'ils firent; et le Roy se seroit trouvé fort embarrassé, ayant tout en un mesme temps trois guerres différentes pour le moins sur les bras, car il en auroit encore peu avoir une quatrieme, sy le roy d'Espagne eust voulu rompre en Flandre avec luy, comme tout le monde s'y attendoit. Mais il avoit ses défauts, aussy bien que le Roy les siens, qui luy firent perdre la plus belle occasion d'attaquer l'Estat de Milan qu'il pouvoit jamais rencontrer.

C'est ce que M. de Savoye, qui suivant sa coutume de n'estre jamais sy attaché à un party qu'il ne fust prest de passer dans l'autre, en y trouvant ses avantages, sceust bien représenter au Roy et au cardinal de Richelieu estant à Suse, les pressant de n'en faire point à demy, et leur faisant voir clairement ce qui en estoit, et qu'en joignant comme il feroit toutes ses troupes à celles du Roy, rien ne leur pourroit résister. Mais, sans considérer que la parole de M. de Savoye n'estoit pas une trop bonne garantie, ny que ceste declaration devoit estre accompagnée de beaucoup de choses ausquelles on n'estoit point préparé, le Roy voulust montrer que, n'estant allé que pour M. de Mantoue, il ne pensoit aussy qu'à luy assurer ses Estats, et se contentoit de l'avoir fait. Ce qui estoit sy juste qu'il a peut-estre, autant que toute autre chose, attiré les benedictions qu'on a tousjours veues despuis ce temps-là sur luy et sur toutes ses entreprises.

Quelques-uns pourront demander d'où venoit une telle foiblesse en une si grande monarchie, ou tant de négligence en un conseil estimé aussy sage que celuy d'Espagne, et pour une chose de ceste consequence, et qu'il avoit voulu entreprendre sy opiniastrement, ayant mesme eu tant de temps pour y donner ordre? Surquoy on peut dire qu'outre les raisons particulieres et secretes, il semble y en avoir deux générales.

La premiere, la lenteur ordinaire des Espagnols en tout ce qu'ils font, laquelle leur estant naturelle, a esté encore sy bien cimentée par les avantages qu'ils en ont tirés dans les siecles passés, particulierement contre les François, sur lesquels ils ont sy souvent emporté beaucoup de choses par leur patience et leurs longs retardements, qu'ils ne sçauroient quasy agir autrement, mesme quand il en est besoin; joint aussy que, ne s'estant jamais imaginé qu'on peust entreprendre de secourir Casal, parceque le Roy, qui seul le pouvoit faire, estoit occupé ailleurs, et que mesme ayant M. de Savoye pour eux, ils pensoient luy en avoir fermé toutes les avenues, ils ne s'y estoient point préparés, n'ayant fait nulles levées autre part que dans l'Estat de Milan, comme croyant qu'avec quelque peu de Suisses qu'ils avoient elles pourroient suffire. De sorte que quand ils virent le Roy en liberté d'y aller, et qu'il le faisoit devant qu'ils se fussent résolus à Madrid, et que leurs ordres

eussent esté portés et executés partout où on les envoyoit, il ne se passa pas seulement tout le temps que j'ay dit, mais beaucoup davantage, n'ayant eu en effet d'armée propre pour soustenir une telle entreprise que l'année d'après; tout ce que le comte d'Olivarez, qui avoit l'esprit plus chaud que le commun des Espagnols, et qui y estoit aussy le plus intéressé (le siege de Casal estant son ouvrage), y peust apporter du sien pour faire haster les levées, ayant esté inutile : car il eust fallu refondre tous ceux qui y estoient employés, et faire changer d'humeur à toute une nation.

La seconde cause est la situation de leurs Estats; car estant tous séparés par la mer ou par les Alpes, la communication en est sy difficile et de tant de despense, que cela apporte nécessairement de grands retardements à tout ce qu'ils veulent faire, estant besoin, sy c'est à l'égard de l'Espagne et de l'Italie, et qu'on veuille envoyer des troupes de l'une à l'autre, d'une armée de mer pour les conduire, et de grandes forces de terre pour aller d'Italie en Allemagne et en Flandre, ou pour en venir; car toutes les montagnes estant entre les mains de gens indépendants, et qui ne favorisent pas tousjours leurs desseins, il arrive rarement qu'on ne leur en dispute point les passages, ainsy qu'il fust fait en ce mesme temps aux troupes que l'Empereur leur envoyoit, qui ne seroient jamais passées dans les Grisons, sy l'armée n'y eust esté toute entiere.

Ce fust par tout ce que j'ay dit cy-dessus qu'on commença à connoistre ce qui s'est encore veu despuis bien plus clairement, que la puissance du roy d'Espagne, estimée jusques là sy formidable et le devoir porter à la monarchie universelle, n'estoit pas telle qu'elle paroissoit, son foible s'estant descouvert aussytost qu'il fust fortement attaqué; et que la France, tout au contraire, avoit des ressources inespuisables, et qu'on ne croyoit point : tesmoing ce secours de Casal après le siege de La Rochelle, qui avoit tant duré et tant cousté; celuy de l'année suivante, malgré toutes les forces d'Espagne et d'Allemagne jointes ensemble; et en ces derniers temps, quand après avoir soutenu quatre années de guerre civile sans discontinuer l'estrangere, et esté mesme abandonnée d'un de ses principaux alliés, les troubles domestiques n'eurent pas sy tost cessé, qu'on retourna de nouveau dans la Flandre et dans l'Italie avec plus de forces qu'auparavant.

Ce qui vient sans doute de l'union de toutes ses parties, et de la facilité qu'il y a d'aller des unes aux autres; de sa grande fertilité, qui fait que sans avoir les Indes, il luy en vient plus d'or et plus d'argent, en eschange des choses qu'elle produit, qu'il n'en demeure à ceux qui les ont; et enfin du nombre infiny de capitaines et de soldats qui s'y trouvent tousjours. De sorte qu'on peust dire sans exagération que la France, bien gouvernée, peust faire de plus grandes choses que tout autre royaume du monde.

Mais je ne veux pas oublier une chose arrivée ensuite de ces secours de Casal qu'on ne se seroit jamais imaginée : qui est que la grande foiblesse que les Espagnols y montrerent, et qui sembloit devoir causer leur ruine en Italie, a esté leur salut; la pluspart des princes d'Italie ayant tout d'un coup changé d'opinion, aimant mieux, par une politique toute nouvelle, qu'ils y demeurassent que d'en secouer le joug, comme ils avoient voulu faire jusques là, sur le fondement qu'ils ne leur pouvoient faire nul mal avec les seules forces d'Italie, et que pour en tirer d'ailleurs il leur falloit tant de temps qu'ils auroient loisir de s'y préparer et d'estre secourus du Roy, qui ne leur manqueroit pas au besoin, non plus qu'au duc de Mantoue. Mais que s'ils chassoient les Espagnols, encore qu'il ne prist rien de leur despouille, et rendist Pignerol, ainsy qu'il le promettoit; bien loin d'amender leur condition, qu'elle en deviendroit pire, demeurant tout-à-fait exposés à sa mercy, pouvant reprendre le passage de Suse toutes les fois qu'il luy plairoit, comme il avoit desja fait, et les attaquer après avec de telles forces, devant qu'ils y eussent songé, qu'il leur seroit impossible d'y résister, ny de tirer secours des Espagnols, qui seroient trop eslongnés.

Et en effet ils sont tousjours demeurés neutres despuis que la guerre a esté déclarée; et je ne sçay, s'ils eussent veu la balance pencher trop fort du costé du Roy en Italie, s'ils ne fussent point passés de l'autre pour l'empescher de tomber entierement, tant sa diligence et ses grandes forces les avoient espouvantés; choisissant plustost, par une prévoyance qui semble un peu trop raffinée, de souffrir un mal present, et contre lequel ils avoient autrefois tant crié, que de se mettre au hasard d'un autre qu'ils estimoient plus dangereux, quoyque fort eslongné, et qui pouvoit n'arriver jamais.

Tous les princes d'Italie envoyerent des ambassadeurs au Roy aussytost qu'ils le sceurent à Suse, et mesme les plus engagés avec les Espagnols, comme les Génois, lesquels voyant avec quelle hauteur il avoit soutenu M. de Mantoue, et que l'eslongnement, ny M. de Savoye joint aux Espagnols, ne l'en avoient peu empescher, commencerent dès lors à changer de style,

et à devenir plus neutres que par le passé : ce qu'ils ont tousjours fait despuis.

Or ces ambassadeurs furent fort estonnés de voir la patience du Roy en un lieu sy desagréable et sy incommode, et de ce que l'armée y subsistoit des seuls vivres apportés de Dauphiné sur des mulets ; mais ils l'auroient esté bien davantage, s'ils avoient sceu, comme il est très veritable, que les mauvais temps les ayant par deux fois empeschés de venir pendant trois ou quatre jours, tous les soldats l'avoient souffert, sans qu'aucun se fust desbandé : ce qui n'est guere arrivé autre part.

Ils furent aussy fort satisfaits du grand soin qu'on prenoit de Casal, où l'on envoyoit trois mille hommes de pied et deux cents chevaux des plus lestes de l'armée, et M. de Toiras pour y commander, dont la reputation estoit telle qu'il sembloit que luy seul le pouvoit deffendre; le cardinal de Richelieu, qui luy procura cest employ parcequ'il l'en jugeoit le plus capable, montrant bien par là qu'il ne regardoit guere à ses intérests particuliers quand il s'agissoit des publics et du service du Roy; ou qu'il se floit sy fort en luy-mesme, connoissant bien ce qu'il valoit, qu'il ne craignoit pas que rien le peust offusquer, estant certain que ce nouveau moyen d'acquerir de la gloire, qu'il faisoit donner à M. de Toiras, qui n'estoit pas de ses amis, pouvant renouveler et mesme accroistre dans l'esprit du Roy la bonne volonté et l'estime qu'il avoit tousjours eue pour luy, pouvoit aussy luy estre fort préjudiciable.

Comme, pendant que toutes ces affaires se traitoient, il y avoit force gens inutiles, il prist envie à quelques uns d'aller à Turin voir la ville, et le saint suaire qui y est gardé et tenu en grande vénération, et entre autres au cardinal de La Valette et à M. de Longueville. M. de La Meilleraye, qui n'avoit encore alors aucune des grandes dignités qu'il a eues despuis, et le marquis de Fontenay, y furent aussy avec eux; dont M. de Savoye, qui estoit tousjours à Veillanne, par où il falloit passer, ayant esté adverty par le prince de Piémont, il leur voulust donner à disner. Et parceque c'estoit l'homme du monde le plus régulier, et qui entendoit le mieux les cérémonies (à quoy on ne regarde pas tant en France qu'en Italie), j'ay creu qu'il ne seroit pas hors de propos de dire icy comme il en usa.

Il vint donc au devant d'eux un peu hors de Veillanne, et jusques sur le bord d'un torrent qui en passe assés près, où il les attendist pied à terre. Ils eussent bien voulu, dès qu'ils le virent ainsy, pouvoir aussy descendre, et ne l'aller pas trouver en carosse; mais il estoit impossible, à cause de l'eau qu'il falloit passer : de sorte qu'il se trouva tout proche d'eux quand on leva la portiere, de quoy ils luy firent de grandes excuses. Après que tout le monde l'eust salué, il les fist monter dans son carosse, laissant le fond, qui est la meilleure place, pour le cardinal de La Valette et pour M. de Longueville, et prenant pour luy le devant. Mais eux, pour ne se laisser pas vaincre de civilités, se mirent à une portiere, et n'en voulurent jamais sortir; de sorte que le fond demeura vide, et messieurs de La Meilleraye et de Fontenay furent de l'autre costé.

M. de Savoye se voulant servir de ceste occasion pour montrer son armée, et faire voir qu'il avoit beaucoup de gens et bien forts, les avoit fait mettre des deux costés de toutes les rues de la ville, et y fist passer son cocher, comme sy c'eust esté le chemin de son logis; auquel estant enfin arrivés, le cardinal de La Valette, après quelques compliments, entra le premier, et puis M. de Longueville, quelque difficulté qu'il en fist, M. de Savoye l'ayant ainsy voulu.

Il les mena, en attendant qu'on eust servi à manger, dans son cabinet, où il y avoit dessus la table une escritoire, et quantité de papiers pliés et étiquetés, comme chez les gens d'affaires en France; car il faisoit toutes les siennes, sans que personne que luy y eust crédit.

Quand le disner fust venu, on s'assist à table de la mesme sorte qu'on estoit entré, c'est-à-dire le cardinal de La Valette et M. de Longueville au dessus de M. de Savoye; messieurs de Fontenay, de La Meilleraye, et cinq ou six des principaux de la cour de M. de Savoye, tout de suite après M. de Savoye; les derniers tournant quand ils furent au bout de la table, et montant de l'autre costé, jusques à ce qu'ils fussent arrivés auprès des gentilshommes qui servoient M. de Savoye et les deux autres. Ce disner fut fort grand, mais à l'italienne, où la viande est tousjours mal apprestée, et plus, ce semble, pour la parade que pour manger. M. de Savoye beust à la santé du Roy, et tout ce qui estoit à la table aussy; après quoy la sienne ne fust pas oubliée.

Quand on eust disné, on retourna dans le cabinet; mais on n'y demeura guere, parceque les carosses furent aussytost après à la porte, et qu'il se falloit haster pour arriver de jour à Turin; de sorte que ces messieurs prirent congé de M. de Savoye. Mais voulant faire la civilité toute entiere, il les conduisist jusques au carosse, et y entrant avec eux, les mena jusques à une église de Notre-Dame, qui est hors des murailles de la ville.

Par les chemins, tant le matin que l'après-

disnée, la pluspart des discours furent des louanges du Roy pour les grandes actions qu'il avoit faites en Ré, à La Rochelle, et mesmes à Suse; M. de Savoye en ayant parlé le premier (car les autres n'eussent eu garde de le faire), et eslevé ceste action tout autant qu'il se pouvoit : comme aussy, pour luy rendre la pareille, fust-il fort loué de tant de grandes guerres qu'il avoit soutenues, et de ce qu'avec ses seules forces il s'estoit souvent deffendu contre toutes celles du roy d'Espagne, bien que ce dernier n'eust point alors d'autres affaires, l'apellant le plus grand capitaine du monde. Et d'autant qu'ayant esté quelquefois pour les François et quelquefois pour les Espagnols, il n'y avoit quasy point de nation à qui il n'eust commandé, ny personne qui les peust sy bien connoistre que luy, on luy en demanda son avis, et laquelle luy sembloit la meilleure et la plus propre pour la guerre; à quoy il respondit aussytost que c'estoient les François. Mais le cardinal de La Valette ayant receu cela comme un compliment, il luy respondit fort sérieusement que ce n'en estoit point un, mais la vérité, n'y ayant rien de pareil à la promptitude et à la vigueur avec laquelle ils se portoient à toutes sortes d'entreprises, quelques perilleuses qu'elles puissent estre; en donnant plusieurs exemples, et particulierement celle de Suse, dont les Espagnols, ce disoit-il, ne seroient point venus à bout, pour ne se sçavoir pas assés tost résoudre; et que luy donnant loisir de faire venir le reste de ses troupes, il en auroit peu garnir toute la montagne, et s'empescher d'estre pris par derriere, comme il avoit esté. Qu'après les François, c'estoient sans doute les Espagnols et les Napolitains, parcequ'estant aussy fort vaillants, ils supportoient le travail et la faim plus patiemment que tous les autres, et se pouvoient passer de vin : ce qu'il estimoit beaucoup. Il aimoit mieux les Allemands que les Suisses, comme moins difficiles à contenter, et qu'il ne falloit pas payer sy ponctuellement.

Arrivé qu'on fust à l'église, M. de Savoye changea de façon de faire; et parcequ'il n'estoit plus dans son carosse ny dans sa maison, il passa devant M. de Longueville. Il y avoit devant l'autel un prie-dieu, avec un grand tapis et trois carreaux de velours cramoisy; mais le duc de La Trimouille estant arrivé sur ce temps là, il fist demander s'il estoit pair de France; et ayant sceu qu'ouy, il fist aussytost apporter un autre carreau qui fust mis auprès de celuy de M. de Longueville, le traitant comme les grands d'Espagne, ausquels il ne donnoit point la main, mesme dans son logis. La priere ayant esté fort courte, parceque, comme j'ay desja dit, le temps pressoit, le cardinal de La Valette et M. de Longueville luy rendirent mille graces des honneurs qu'il leur avoit faits; et, prenant congé, monterent en carosse et partirent les premiers, les cardinaux en usant ainsy avec luy.

Le cardinal de Savoye les receust à Turin, et les logea dans le palais du duc; et messieurs de La Meilleraye et de Fontenay dans une fort belle maison de la ville. Le lendemain après disner, il les mena promener dans le parc, et sur le soir voir le saint suaire en particulier, et de sy près qu'on le touchoit. La figure du corps de Nostre Seigneur y est toute entiere, et les coups de fouet y sont marqués par des taches de sang qui s'y voient en plusieurs endroits. L'on y vist aussy aux Cordeliers, dans un appartement où logent les estrangers, un grand tableau où le Roy estoit peint comme quand il touche les malades des escrouelles; le gardien d'alors l'y ayant fait mettre en memoire de ce qu'il en avoit autrefois esté touché, et guary par luy. On partist le lendemain de grand matin pour retourner à Suse, sans s'arrester nulle part.

Sur ce temps là le marquis de Portes arriva auprès du Roy, le cardinal de Richelieu l'ayant fait venir pour voir avec luy ce qui se pourroit faire en Languedoc, estant estimé le plus intelligent de tous ceux qui y avoient fait la guerre. Son avis fust que toutes les places qui restoient lors aux huguenots dans la France faisant comme une chaisne qui commençoit à Nismes et à Usez, et, passant par les Cevennes et le Rouergue, finissoit à Castres et à Montauban, il ne falloit pas, pour les réduire promptement et aisement, les prendre par un bout, pour aller continuant jusques à l'autre, estant indubitable que par lequel que ce fust on trouveroit des villes très fortes, et capables de faire une longue résistance, pendant quoy les plus foibles pourroient se fortifier, et donner après autant de peine que les autres; comme il estoit arrivé en l'année 1621, pendant le siege de Montauban, tout le Languedoc, qui eust ouvert les portes sy le Roy y eust esté tout droit, ainsy que plusieurs luy conseilloient, ayant eu loisir de se mettre en l'estat où on le voyoit : mais qu'il falloit aller à Privas, Alais, Anduze et autres, qui estant au milieu, et quasy sans fortification, s'emporteroient aisement; après quoy Nismes et Usez demeurant tout-à-fait séparées de Castres et de Montauban, et ne se pouvant mutuellement secourir, estant trop eslongnées, ny tirer assistance de nulle part, les unes et les autres se prendroient quasy tout d'un temps, et avec les seules forces des provinces voisines.

Cest avis ayant semblé fort bon au cardinal

de Richelieu, et tout-à-fait conforme à ce qu'il desiroit, qui estoit de pouvoir bientost finir en Languedoc afin de n'estre point empesché de retourner en Italie s'il en estoit besoin, avec toutes les forces qu'il faudroit, il mena M. de Portes au Roy pour le redire devant luy (car il n'ostoit jamais à personne l'honneur qu'il méritoit); lequel l'ayant aussy fort approuvé, ils resolurent de l'exécuter le plus promptement qu'il se pourroit.

Et d'autant que M. de Savoye, voyant le Roy déterminé à ne s'en aller point que Casal n'eust toutes les provisions qu'il falloit, commençoit à y en envoyer avec moins de difficulté qu'auparavant, et qu'il y avoit apparence que cela continueroit, les Espagnols l'en pressant extraordinairement, tant ils avoient envie de voir le Roy delà les monts; ils jugerent à propos, pour ne perdre point de temps, et ne laisser pas aussy M. de Savoye entierement sur sa foy, que le Roy s'en iroit devant avec le mareschal de Schomberg, partie du régiment des Gardes, les Suisses, les gens d'armes, les chevaux-légers, les mousquetaires et la cour, pour commencer le siege de Privas, qu'il falloit prendre devant que d'aller à Alais et aux autres, pour ne laisser rien derriere qui peust incommoder. Et que le cardinal de Richelieu, qui demeureroit à Suse avec les mareschaux de Crequy et de Bassompierre, et le reste de l'armée, l'iroit trouver aussytost que le ravitaillement de Casal seroit achevé, et que les Espagnols auroient quitté toutes les petites places qu'ils tenoient encore dans le Montferrat, ainsy que le traité les y obligeoit; laissant, quand il s'en iroit, le mareschal de Créquy à Suse avec six mille hommes pour observer M. de Savoye et les Espagnols, et empescher qu'ils n'entreprissent quelque chose au préjudice de leurs promesses : suivant quoy le Roy partist vers la fin du mois d'avril.

Quelques jours auparavant il estoit arrivé un courier de la Reine mere pour dire que M. le duc d'Orléans continuant d'aimer la princesse Marie, elle avoit eu avis qu'il la vouloit espouser sans la permission du Roy ny la sienne, et qu'il l'avoit fait aller pour cela avec madame de Longueville, sa tante, à Coulommiers, où la chose se devoit exécuter en particulier. C'est pourquoy elle avoit fait venir lesdites dames au bois de Vincennes, suppliant le Roy de l'avoir agréable.

Or, bien que le Roy ny le cardinal de Richelieu n'approuvassent nullement ceste violence, et en fussent mesme fort faschés, ne trouvant guere vraysemblable que Monsieur peust penser à se marier sans la participation du Roy, n'ayant aucun subject de le faire, et qu'ils creussent bien plustost que c'estoit une invention de ceux qui approchoient la Reine mere, qui ne vouloient pas seulement luy complaire dans ses passions, mais encherissoient encore par dessus pour la mieux flatter; joint qu'il pouvoit bien aussy y entrer de l'interest particulier de la princesse de Conty et de la duchesse d'Elbeuf, qui, craignant que la maison de Mantoue ne s'eslevast au dessus de celle de Lorraine par ce mariage (car il faut noter que le Roy n'avoit point encore d'enfants), avoient prétendu par là l'engager tellement à l'empescher, que jamais elle n'en pourroit revenir. Sy est-ce que, faisant comme s'ils eussent creu tout ce qu'elle avoit mandé, M. de Nogent fust à l'heure mesme envoyé à Monsieur pour luy dire les intentions du Roy sur ce subject, et qu'il ne les pourroit jamais changer pour quelque raison que ce fust; avec ordre d'aller ensuite en assurer la Reine, et luy rapporter la response de Monsieur, laquelle estant telle qu'on le présumoit, et elle en seureté de ce costé là aussy bien que de celuy du Roy, il avoit charge de la supplier de faire sortir ces dames et de les mettre en liberté, ainsy qu'il fust fait.

Mais parceque tout ce qui venoit alors du Roy estoit suspect à la Reine mere, comme inspiré par le cardinal de Richelieu, et que les grands engagements où il se mettoit pour M. de Mantoue redoubloient ses appréhensions, ce fust pour ceste princesse un nouveau subject de plainte du cardinal, disant qu'il prenoit le party de la princesse Marie contre elle, et qu'il ne cherchoit qu'à la descrier, et faire voir qu'elle n'avoit point de pouvoir. Et sy il ne fust pas mieux traité de Monsieur; car, ne pouvant souffrir d'estre ainsy contredit dans sa passion, il ne s'en prist pas tant à la Reine mere comme à luy, qui auroit bien peu, ce disoit-il, empescher le Roy d'en user ainsy, s'il avoit voulu l'obliger.

De sorte que, pour s'en venger, il commença dès lors à escouter toutes les propositions qui luy furent faites pour sortir de la cour et en troubler le repos; dans quoy les Espagnols et les ducs de Savoye et de Lorraine estant bientost après entrés, la Reine mere s'y joignist aussy, d'où toutes les disgraces que Monsieur et elle ont eues, et tous les désordres qu'on vist ensuite de cela dans le royaume, arriverent. Ce qui fait bien voir que ce grand Roy est d'autant plus digne de louanges pour tout ce qu'il a fait, qu'il a quasy tousjours eu les huguenots, la Reine mere ou Monsieur, contre luy, et que le dedans de son Estat luy a souvent donné plus de peine que le dehors.

Aussytost que le cardinal de Richelieu vist Casal pourveu de tout ce qu'il falloit, tant pour

une longue subsistance que pour le defendre s'il estoit attaqué de force, et les Espagnols hors de toutes les places du Montferrat (jugeant que s'il attendoit la ratification d'Espagne et l'investiture de l'Empereur, quoyqu'on l'assurast tousjours qu'elles arriveroient bientost, il perdroit du temps, qui seroit mieux employé contre les huguenots, avec lesquels il se falloit haster de finir), il partist quinze jours après le Roy, laissant, comme j'ay desja dit, six mille hommes dans Suse et trois mille dans Casal; le mareschal de Crequy pour général en Italie; et le marquis de Villeroy son gendre, et M. de Toiras, pour mareschaux de camp; ramenant avec luy le mareschal de Bassompierre, le reste des Gardes françoises et suisses, et les régiments de Piémont, Champagne, Navarre, et autres.

Par les chemins il eust nouvelles que le prince d'Orange avoit assiegé Bois-le-Duc, dont il eust grande joye, ceste place luy semblant de telle considération pour les Espagnols qu'ils ne devroient pas s'amuser ailleurs, et abandonner leurs propres Estats pour usurper ceux d'autruy, bien que ce soit le vray génie de la maison d'Austriche, ainsy qu'il y en a mille exemples, et qu'ils le firent mesme en ceste occasion-là.

Arrivant a Valence, il en trouva le Roy party et le siege de Privas desja commencé, auquel un tel renfort que celuy qu'il menoit estant venu, l'on fust cinq ou six jours après en estat de donner un assaut qui fust sy bien soustenu, qu'il fallust s'en retirer avec perte de beaucoup de gens, et entre autres du fils aisné de M. de Valançay, gouverneur de Calais; mais les assiégés en demeurerent sy estonnés, qu'ils ne penserent plus qu'à se rendre.

Pendant cela la paix d'Angleterre, que les ambassadeurs de Venise traitoient il y avoit longtemps, ayant esté enfin arrestée, on la publia le vingtieme de may 1629; et sur ce temps-là mesme il vint un avocat de Montpellier, nommé Du Cros, qui assura que sy le Roy y vouloit envoyer quelqu'un pour entendre les propositions de M. de Rohan, on le trouveroit tout disposé à la paix. Ce qui ayant esté trouvé bon, le marquis de Fontenay eust commandement d'y aller, pour voir avec le marquis de Fossés, gouverneur de Montpellier, ce qu'il voudroit dire.

Aussytost que M. de Rohan le sceust arrivé, il envoya le baron d'Aubaye avec deux autres les trouver; mais ne faisant que des propositions générales, et sur lesquelles on ne pouvoit avoir aucun fondement (1), la conférence se rompist, et le marquis de Fontenay s'en retourna.

Or M. de Rohan ne l'avoit demandée qu'afin que le bruit courant qu'il se feroit un traité général, les villes les plus foibles y croyant trouver plus de seureté, n'en fissent point de particuliers: ce qu'il voyoit estre la ruine indubitable de luy et de tout son party, n'ayant encore nulle pensée de s'accommoder, à cause qu'un nommé Du Clausel, qu'il avoit peu auparavant envoyé en Espagne, l'avoit obligé, moyennant trois cent mille escus qu'on luy devoit donner par an, d'entretenir la guerre en France tant que le roy d'Espagne voudroit; et qu'il esperoit aussy, comme on l'en avoit assuré, qu'il descendroit en ce mesme temps tant d'Allemans en Italie, l'Empereur ayant fait la paix avec les protestants, que le Roy estant obligé d'y retourner, ou d'y envoyer la meilleure partie de son armée, il ne pourroit pas faire grand effort contre luy.

Et il estoit vray que le comte d'Olivarez, dès qu'il vist le Roy avoir passé les monts, et ne pouvoir plus prendre Casal avec les seules forces du roy d'Espagne, sans considerer les intérests de la religion, qui alloit estre tout-à-fait restablie en Allemagne par les grands avantages remportés par le Walstein sur le roy de Dannemarc et sur tous les protestants, avoit forcé l'Empereur de s'accommoder avec eux et de rendre tout ce qu'il avoit pris, afin que n'ayant plus besoin de ce costé là de son armée, qui estoit de plus de quarante mille hommes, il la peust envoyer en Italie pour s'y faire obéir par le duc de Mantoue, et le despouiller de tout ce qui luy estoit escheu. Mais le chemin estant fort long, et ayant esté obligé de s'arrester quelque temps dans les Grisons pour prendre les passages et s'en assurer, elle n'y peust arriver que l'année suivante, et quand le Roy, ayant achevé avec les huguenots, fust en pleine liberté de retourner en Italie. De sorte qu'on vist alors, avec une grande confusion de ceux qui eslevoient sy haut le zele des Espagnols pour la religion, et accusoient les François de n'en avoir point, les protestants d'Allemagne sauvés par le roy d'Espagne, et les huguenots de France ruinés par le Roy; et par ce qui se fist depuis, que Dieu permet plustost qu'on mette toutes pieces en œuvre pour s'empescher d'estre opprimé, que pour opprimer.

Mais pour revenir au siege de Privas, les assiegés se trouverent, comme j'ai desja dit, tellement estonnés de l'assaut, que, craignant qu'on ne voulust recommencer, ils demanderent à se rendre. Ce que le Roy, pour empescher les autres de tenir devant luy et en faire un exemple, ayant refusé sy ce n'estoit à discretion, ils en furent sy

(1) On lisait ici ces mots, qui ont été rayés sur le manuscrit original : *Tendant plus assurement à gagner du temps pour avoir du secours d'Espagne, que pour envie qu'il eust de s'accommoder.*

espouvantés que dès qu'il fust nuit ils abandonnerent la ville, et se sauverent dans les montagnes. Et M. de Montbrun, qui y commandoit, n'ayant peu obtenir le lendemain de meilleur party dans le chasteau où il s'estoit retiré, en fist aussy de mesme.

L'on perdist encore en ce siege le marquis d'Uxelles et le marquis de Portes, mareschaux de camp. Ce dernier avoit eu la promesse d'estre fait mareschal de France à la fin de la campagne; mais il l'eust vraysemblablement esté dès celle du siege, car le mareschal de Saint-Geran estant mort sur ce temps là, et la Reine mere ayant sy opiniastrement demandé sa charge pour M. de Marillac qu'on ne luy peust refuser, on ne l'auroit point fait sans luy, tant le Roy et le cardinal de Richelieu estoient satisfaits de ses services et du conseil qu'il avoit donné, dont on commençoit à voir des effets par le grand estonnement où estoient ceux des Cevennes, et tous les huguenots en général. M. de Marillac, capitaine au régiment des Gardes, y fust aussy tué; et M. de Comminge eust sa compagnie.

De Privas, le Roy fust à Alais, où on s'estoit vanté de l'arrester longtemps. Mais aussytost que les habitans eurent veu la maniere dont on les attaquoit, et comme ils estoient pressés, ils craignirent l'exemple de Privas, et demanderent composition (qui leur fust à l'heure mesme accordée), pour aller vistement à Anduse et à Millaud, qui, ne pouvant pas durer davantage que les autres, eussent rendu le Roy maistre de toutes les montagnes, et séparé Nismes et Uzès de Castres et de Montauban, comme on prétendoit; autour desquelles cependant, pour ne perdre point de temps, on faisoit desja le degast, le mareschal d'Estrées à celles-là avec l'armée qu'il avoit ramenée de Nice, et M. d'Espernon à celles-cy avec les forces de Guienne : tellement qu'elles devoient, ce sembloit, tomber toutes quatre dans fort peu de temps, ne pouvant estre secourues. Mais M. de Rohan voyant ses affaires en sy mauvais estat, et la vanité des promesses des Espagnols, qui ne luy avoient point encore envoyé d'argent, ny fait paroistre un Allemand en Italie, se resolust de traiter pour le général aussy bien que pour son particulier, craignant que s'il attendoit davantage, la déroute ne devinst sy grande que chacune des villes traitant à part, il n'y eust plus d'autre salut pour luy que de sortir de France, et, abandonnant tout ce qu'il y avoit, en demeurer à jamais exilé.

Il demanda donc qu'il se fist une assemblée générale auprès du Roy, dans laquelle les intérests de la noblesse et des peuples, aussy bien que les siens, peussent estre réglés : ce qui luy fust accordé, ce chemin ayant esté jugé plus court que tout autre pour faire la paix, comme il fust en effet, tous les interessés y ayant promptement envoyé, de peur d'estre prévenus, et que les premiers arrivés faisant leur accommodement, les autres n'y fussent plus receus.

La négociation n'en fust pas longue; car le Roy s'estant d'abord déclaré qu'il ne vouloit point toucher à la liberté de conscience, ny à tout le reste de ce qui leur avoit esté promis par les édits, excepté ce qui servoit à entretenir la faction et à causer des troubles continuels dans le royaume, comme les places de seureté, les assemblées générales et les fortifications de leurs villes, qu'il vouloit estre rasées, tout le monde s'y soumist, et la paix fust signée et publiée.

Il est vray que quand ceux de Montauban apprirent qu'il falloit raser leurs fortifications, se souvenant encore du siege qu'ils avoient soutenu il y avoit sy peu de temps, et contre le Roy mesme, ils en estoient sy glorieux qu'ils la refuserent, et dirent qu'ils aimeroient mieux continuer la guerre, quand ils devroient estre tout seuls; de sorte qu'il fallust y aller pour les faire obéir. Mais parcequ'il y avoit longtemps que le Roy estoit à la campagne et qu'il avoit fort fatigué, il en donna la commission au cardinal de Richelieu, et retourna à Paris pour se reposer.

Pendant tout le chemin, le cardinal n'apprenoit autre chose sinon que ceux de Montauban estoient résolus de périr plustost que d'oster leurs fortifications, faites, ce disoient-ils, par Henry-le-Grand, et maintenues, comme j'ai desja dit, contre le Roy mesme. Mais ils ne furent vaillants que jusques au déguainer; car dès qu'ils le virent arrivé, les préparatifs qui se faisoient pour les attaquer, et comme on en usoit dans toutes les autres villes (de sorte que, ne pouvant estre secourus de personne, il leur seroit impossible de résister), ils ouvrirent les portes : et le cardinal ayant fait camper l'armée tout autour, y entra avec le régiment des Gardes, où il leur fist sy bien connoistre que le Roy ne cherchoit qu'à retrancher tout subject de trouble, et faire hors de là observer fort exactement les édits, qu'ils en demeurerent contents. De sorte qu'après avoir veu commencer les demolitions, il s'en alla, ne laissant qu'un de ses gentilshommes pour faire achever; auquel il fust aussy bien obéy que sy l'armée y eust esté toute entiere, tant on se fioit aux promesses du Roy et aux siennes.

Mais comme les plus grandes joyes sont souvent meslées de grands desplaisirs, et qu'il n'y a point de roses sans espines (telle estant la condition des choses humaines), le cardinal de Richelieu trouva, quand il fust retourné auprès du

Roy, la Reine mere sa bienfaictrice, et de qui il tenoit tous les commencements de sa bonne fortune et son principal avancement, sy fort animée contre luy, qu'au lieu de luy donner toutes les louanges que ses grands services méritoient, et de luy en procurer les récompenses, elle fist ce qu'elle peust pour le ruiner dans l'esprit du Roy : et n'en pouvant venir à bout, elle luy osta la charge de ses affaires, et ne s'en voulust plus servir, sans pouvoir estre touchée ny de ses grandes soumissions, ny des prieres du Roy, qui fist tout ce qu'il peust pour les raccommoder; de sorte qu'ayant tousjours despuis continué en ceste mauvaise volonté, et le Roy, qui connoissoit fort bien le désavantage que ce luy seroit de perdre un tel serviteur, ne le voulant pas abandonner, elle en eust tant de despit, qu'elle se porta enfin à toutes les extremités qu'on a veues.

RELATION DE LA RUPTURE DU CARDINAL DE RICHELIEU AVEC LA REINE MERE; ET DE LA SORTIE DU ROYAUME DE CETTE PRINCESSE.

[1630] Le Roy ayant esté quelque temps à Saint-Jean de Morienne, eust un accès de fievre, après lequel, crainte de pis, l'air y estant fort infecté, il en partist, et retourna à Lyon, y laissant le cardinal de Richelieu et le mareschal de Schomberg. Mais le cardinal ne fust guere sans y aller aussy : de sorte que le mareschal demeura tout seul à Saint-Jean de Morienne.

Ce qui le fist revenir si viste fust que, voyant la santé du Roy fort incertaine (car il avoit de temps en temps de petits ressentiments de fievre), il sçavoit que la mauvaise volonté de la Reine mere, fomentée sourdement par le garde des sceaux, le mareschal Marillac, la princesse de Conty, la duchesse d'Elbœuf et autres de ceste cabale, estoit encore grandement eschauffée par messieurs de Guise et de Bellegarde, lesquels, comme plus hardis, s'estoient ouvertement déclarés contre luy; M. de Guise se plaignant qu'il luy vouloit oster l'amirauté de Levant, dont tous les gouverneurs de Provence avoient tousjours jouy, et luy-mesme en estoit en possession; et M. de Bellegarde, que luy ayant fait longtemps espérer qu'il seroit ministre, il en avoit esté enfin tout-à-fait refusé; et qu'une des lieutenances de roy de Bourgongne ayant vaqué par la mort du marquis de Mirebeau, il l'avoit fait donner au marquis de Tavannes, qu'il sçavoit n'estre pas de ses amis.

A quoy le cardinal de Richelieu respondoit que ceux en la place de qui il estoit entré ayant tousjours prétendu la supériorité sur les mers de Levant aussy bien que sur celles de Ponant, il n'estoit pas trop estrange qu'il la voulust avoir aussy bien qu'eux; et la chose en estoit venue sy avant que le cardinal ayant envoyé en Provence un huissier du conseil pour y faire quelque acte en son nom, M. de Guise l'avoit fort mal traité.

Et quant aux plaintes de M. de Bellegarde, qu'il ne pouvoit pas forcer le Roy à mettre des gens dans son conseil quand il ne le vouloit pas, ny l'empescher de donner une charge à un homme qui, estant de qualité proportionnée pour cela, avoit esté dès sa jeunesse nourry auprès de luy, et l'avoit tousjours bien servy; joint que ce n'estoit pas la coutume de ne mettre dans les provinces que des gens agréables aux gouverneurs.

Quelques jours après l'arrivée du Roy à Lyon, quasy tous les principaux de la cour voyant qu'il y pourroit estre longtemps, s'en allerent à Paris : mais dès qu'ils sceurent sa maladie, ils y retournerent, et Monsieur particulierement; lequel apprenant par les chemins l'extrémité de son mal, et qu'on en desesperoit, pensoit n'avoir qu'à aller recueillir une sy belle succession. Mais en arrivant, il le trouva hors de danger.

Or, les ennemis du cardinal de Richelieu jugeant que sy, après ce qu'ils avoient fait contre luy, il demeuroit en crédit, il ne leur pardonneroit pas, crurent le devoir prévenir, en portant la Reine mere à redoubler tellement ses efforts, qu'elle l'eust ruiné dans l'esprit du Roy devant qu'il leur peust faire du mal.

Et d'autant que sa maladie et le danger où se trouvoit Casal en estoient d'assés grands subjects, ils luy conseillerent d'appuyer principalement sur cela, et de luy dire que personne ne pouvant douter qu'il ne l'eust plus engagé dans ceste guerre, dont assurement la fin ne luy pourroit estre que honteuse, pour satisfaire à sa vanité, et se rendre nécessaire par la quantité et l'importance des affaires qu'elle feroit naistre, que par besoin qu'on en eust (ayant peu dans le commencement terminer l'affaire de M. de Mantoue à l'amiable et fort avantageusement), ny que sa maladie ne fust venue du mauvais air, où il l'avoit fait aller aussy sans nécessité, elle ne pouvoit plus souffrir qu'il donnast tant d'autorité à un homme qui en sçavoit sy mal user, et le conjuroit de luy oster dès l'heure mesme la charge de ses affaires, et de l'envoyer hors de la cour; se persuadant que, veu tous les soins qu'elle avoit eus de luy dans sa maladie, et les grands sentiments qu'il luy en avoit tesmoignés, il ne pourroit pas luy refuser une chose fondée sur de sy bonnes rai-

sons, et qu'elle luy demanderoit avec tant d'instances.

Ce que la Reine fist dès qu'elle en trouva l'occasion, et l'accompagna de toutes les plus grandes flatteries et marques de tendresse dont elle se peust aviser; mais le Roy, qui ne vouloit ny luy accorder ce qu'elle demandoit, ny la laisser aller mal satisfaite, luy respondit seulement qu'il n'estoit ny en lieu ny en estat où on peust prendre resolution sur une chose sy importante, et qu'il falloit attendre d'estre à Paris, où on verroit ce qu'il faudroit faire pour le mieux; dont elle et tous les siens prirent espérance que tout iroit comme ils desiroient.

Or ce qu'ils disoient de Casal n'estoit pas sans apparence; car M. de Toiras, n'ayant plus de vivres, avoit esté contraint, pour donner du temps au Roy de le secourir, de faire un traité avec les Espagnols, par lequel il leur avoit livré la ville et le chasteau, et s'estoit retiré avec tous ses gens dans la citadelle, où ils luy devoient fournir un mois durant autant de vivres qu'il en faudroit pour les nourrir; au bout duquel, s'il estoit secouru, ils luy rendroient la ville et le chasteau; et s'il ne l'estoit pas, il leur donneroit la citadelle.

Et bien que le Roy, le sachant, eust fait diligemment assembler toutes les troupes qu'il avoit en divers lieux, et en eust composé une fort grande armée; que le duc de Savoye, qui ne vouloit pas voir ruiner son pays, comme le duc Charles-Emmanuel son pere, pour complaire aux Espagnols et leur aider à s'accroistre, ayant promis de la laisser passer par le Piémont, rien ne la pouvoit arrester, et que les mareschaux de La Force, de Schomberg et de Marillac, qui la commandoient, fussent expressément chargés de hasarder toutes choses, et de périr plustost que de le laisser perdre : sy est-ce qu'il y avoit sy peu d'apparence que cela peust réussir, les Espagnols s'y estant fort bien retranchés et y ayant fait venir toutes les troupes de l'Empereur, que ceux qui conseilloient la Reine ne faisoient nulle difficulté de prédire que Casal ne seroit pas secouru, et de s'en servir pour descrier la conduite du cardinal de Richelieu, et le descrediter auprès du Roy.

Dès que le Roy eust donné tout l'ordre qui se pouvoit pour le secours de Casal, et qu'il se sentist assez fort pour supporter le travail d'un voyage, il s'en alla à Paris le plus viste qu'il peust, tant il avoit envie de retrouver l'air où il avoit esté nourry, et où il pensoit pouvoir reprendre promptement une parfaite santé.

Les Reines le suivirent, mais marchant à leur ordinaire à petites journées; et parceque la Reine mere, pour mieux dissimuler ce qu'elle vouloit faire, avoit, despuis qu'elle eust parlé au Roy, un peu moins maltraité le cardinal de Richelieu qu'elle n'avoit accoutumé, il y fust sy bien trompé que, la croyant changée, il pensa par ses soumissions et ses complaisances pouvoir regagner la part qu'il avoit autrefois eue dans ses bonnes graces, et la suivist jusques à Paris dans ceste espérance.

Mais, un jour ou deux devant que d'y arriver, il vint une nouvelle qui la troubla grandement, et esbranla fort les espérances de ceux qui la conseilloient, estant passé un courier qui portoit avis au Roy que Casal avoit esté secouru avec la plus grande gloire qu'il se pouvoit pour luy et pour ses armes; les Espagnols n'ayant osé attendre son armée, qu'ils voyoient aller à eux en résolution de les combattre, et mieux aymé faillir à prendre Casal que de hasarder tout l'Estat de Milan, comme ils auroient fait s'ils eussent esté battus, n'ayant point d'autres troupes ny moyen d'en faire venir d'ailleurs de long-temps. De sorte que, par l'entremise de M. Mazarin, ils firent dans le moment qu'on les alloit attaquer un traité par lequel ils rendirent la ville et le chasteau de Casal qu'on leur avoit donnés, et se retirerent hors de leurs retranchements. Ensuite de quoy les mareschaux y estoient entrés, et n'en devoient point sortir sans y laisser une bonne garnison, et des vivres pour un an.

Cela n'empescha pas néanmoins la Reine mere de vouloir parler au Roy dès qu'elle seroit à Paris, ainsy qu'elle avoit résolu, et à tous les siens de luy conseiller, quoyqu'ils vissent bien qu'après un tel succès, et quand leurs propheties avoient sy mal réussy, la chose seroit moins faisable : mais se croyant perdus quand elle ne le feroit pas, et qu'il n'y avoit nul autre moyen de les sauver, ils aimoient mieux le hasarder, et voir ce qu'il produiroit, que de demeurer exposés à la mercy du cardinal de Richelieu sans y avoir cherché du remede.

Quand elle arriva à Paris, elle alla loger à Luxembourg, et voulant avoir du temps pour se reposer, demeura deux jours enfermée, et sans voir personne : après lesquels le Roy, qui estoit à Saint-Germain, y estant aussy venu, il logea à l'hostel des ambassadeurs extraordinaires, pour estre plus près d'elle; et l'estant allé voir, elle ne manqua pas de le faire souvenir de ce qu'il luy avoit promis à Lyon, et de vouloir entrer bien avant en matiere. Mais estant survenu quelqu'un qui l'en empescha, elle se résolust, afin que la mesme chose n'arrivast pas une autre fois, de faire dire le lendemain au matin à tous ceux qui se présenteroient, quels qu'ils fussent, qu'on

ne la voyoit point; et que quand le Roy y viendroit, ainsy qu'il avoit accoutumé, on le laissast entrer tout seul.

Or le Roy ayant demandé au cardinal de Richelieu comme il pensoit estre avec la Reine mere, et veu qu'il croyoit y estre assés bien, à cause du bon visage qu'elle luy avoit fait dans le chemin, il l'en voulust destromper, l'assurant qu'il n'y avoit rien de changé : ce qui luy ayant donné l'alarme, il se résolust de faire en sorte qu'il peust estre tousjours present quand ils seroient ensemble. Et parcequ'il sçavoit que c'estoit principalement le matin qu'il la voyoit, il fist prendre garde quand il iroit, afin d'y aller aussy.

Il y fust donc dès le lendemain : mais trouvant la porte ordinaire fermée, et sans que personne respondist, la Reine l'ayant deffendu, il alla par celle de derriere, laquelle celuy qui la gardoit n'ayant osé luy refuser, il arriva justement lorsque la Reine faisoit les plus grands efforts; de sorte que, craignant qu'à la longue elle ne l'emportast, il jugea meilleur de rompre la conversation que de la laisser plus longtemps durer. C'est pourquoy il s'approcha, et dit que se persuadant que Leurs Majestés parloient de luy, il espéroit qu'elles n'auroient pas desagreable qu'il vinst pour se justifier des crimes qu'il sçavoit qu'on luy avoit imputés.

Dont la Reine fust d'abord sy en colere qu'elle ne pouvoit parler; mais revenant enfin à elle, elle luy dit qu'il estoit bien hardy de les venir ainsy interrompre, et qu'il estoit vray, puisqu'il le vouloit sçavoir, qu'ils parloient de luy, et qu'elle disoit au Roy qu'elle ne pourroit plus assister à ses conseils, ny se trouver avec luy en quelque lieu que ce fust, quand il y seroit; et qu'il falloit nécessairement qu'il se défist de l'un ou de l'autre. A quoy le cardinal respondist qu'il estoit bien plus raisonnable que ce fust de luy, et qu'aussy bien ne vouloit-il plus vivre, puisqu'il estoit sy malheureux que d'avoir perdu ses bonnes graces.

Le Roy voyant cela ne se déclara point, et ne cherchant qu'à s'eschapper, dit seulement qu'il se faisoit tard, et que voulant aller à Versailles, il estoit temps de partir : et faisant la révérence, il marcha aussy viste que s'il eust eu peur qu'on eust couru après luy. De sorte que le cardinal de Richelieu ne l'ayant peu joindre devant qu'il montast en carosse, il se creust perdu, et que le Roy l'avoit plus fait pour le fuir que pour quitter la Reine, et n'estre pas obligé de luy parler.

Ce qui le fist aller chez luy fort descouragé; et ayant conté à madame de Combalet sa niece et à M. Bouthillier, qu'il y trouva, tout ce qui s'estoit passé, il leur dit qu'il vouloit aller ce jour-là coucher à Pontoise, pour se retirer après au Havre. A quoy n'osant contredire, il fist venir ses gens, et leur commanda de luy apporter promptement à disner, et de faire tenir son carosse et son équipage prest pour partir aussytost qu'il auroit mangé, demeurant en ceste résolution jusques à l'arrivée du cardinal de La Valette, lequel estant fort de ses amis, et ayant appris qu'il avoit esté chez la Reine mere au mesme temps que le Roy, sans qu'on sceust ce qui s'y estoit passé (plusieurs, à cause de cela, en augurant mal pour luy), venoit en sçavoir des nouvelles.

Le cardinal de Richelieu fust fort aise de le voir, et luy dit tout ce qu'il avoit fait, et que ne pouvant pas douter que le Roy ne l'eust abandonné, puisqu'il estoit party sans luy parler ny luy rien mander, il vouloit aller tout à l'heure à Pontoise, et de là au Havre, n'attendant autre chose sinon que ses gens et son carosse fussent prests. Ce que le cardinal de La Valette contredist fortement, disant qu'il ne devoit point penser que le Roy, pour ne luy avoir rien dit ny fait dire, l'eust abandonné, ne songeant vraysemblablement qu'à la Reine, qu'il vouloit fuir, pour n'estre pas davantage pressé des choses qu'il ne vouloit pas faire ; qu'il devoit se souvenir que qui quittoit la partie la perdoit, et qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour la Reine et pour ses ennemis, ny plus à leur gré, que de leur laisser le champ libre, et le moyen de pouvoir dire et faire contre luy tout ce qui leur plairoit; auquel cas le Roy pourroit bien à la fin changer, et oublier tous les grands services qu'il luy avoit faits : mais que sans cela il n'y voyoit aucune apparence.

De sorte que, bien au contraire d'aller à Pontoise et au Havre, son avis estoit qu'il devoit aller à Versailles, où s'il trouvoit le Roy en l'humeur qu'il s'imaginoit, au moins ne s'en iroit-il pas sans s'estre mis en son devoir, et en estat de rendre compte de ses actions; mais que s'il estoit en autre disposition, comme il n'en doutoit point, il l'y fortifieroit, et pourroit luy faire prendre toutes les résolutions qui seroient nécessaires pour sa conservation et la ruine de ses ennemis.

Tous ceux qui estoient présents ayant aussy esté de cest avis, le cardinal de Richelieu se rendit, et alla droit à Versailles; ce dont le Roy, quand il le sceust, monstra une sy grande joye, et le receust avec tant de tesmoignages d'affection, qu'il luy fist bien connoistre qu'il auroit pris un fort mauvais party d'en user autrement.

Il s'enferma aussytost après avec luy dans son

cabinet, où tout ce qui se devoit faire pour le dehors et pour le dedans du royaume ayant esté résolu, on commença par envoyer demander les sceaux au garde des sceaux de Marillac, et luy commander d'aller à Tours, et despescher un courier au mareschal de Schomberg, auquel, comme du conseil du Roy, on adressoit toutes choses, et qui avoit le secret, pour arrester le mareschal de Marillac, et le faire bien garder; car on le craignoit encore plus que son frere, et ils estoient estimés tous deux les principaux artisans de la disgrace du cardinal, et ceux qui entretenoient le plus l'esprit de la Reine mere dans la mauvaise humeur où elle estoit.

Les sceaux furent donnés à M. de Châteauneuf, un des plus anciens du conseil, et lequel ayant esté eslevé sous le chancelier de Sillery et sous M. de Villeroy, en avoit sy bien profité qu'il estoit sans doute un des plus grands personnages de son siecle.

Ensuite de cela, le Roy fust à Saint-Germain, et y demeura quelques jours; après quoy il revint à Paris et chez la Reine mere, sans luy parler de rien, ny elle à luy, vivant l'un et l'autre fort froidement : ce qui continua tousjours despuis, la Reine n'ayant point voulu se rendre pour tout ce qu'il luy fist dire, tant par le mareschal de Schomberg et M. de Bullion que par le cardinal Bagny, qu'on y fist intervenir, croyant que le nom et l'autorité du Pape (car il exerçoit encore la nonciature) auroient quelque pouvoir sur son esprit, le Roy luy faisant offrir que le cardinal de Richelieu ne se mesleroit plus de ses affaires, et retireroit tous ses parents de sa maison, sans luy demander autre chose, sinon de se trouver au conseil, comme elle avoit accoutumé, et de souffrir qu'il y fust aussy.

Mais parceque l'ayant absolument refusé, et ne donnant nulle espérance de changer, il estoit important de ne laisser pas Monsieur uny avec elle, le Roy n'ayant point encore d'enfants, on voulust le gagner en gagnant messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui avoient le principal crédit auprès de luy. De sorte que, par l'entremise du marquis de Rambouillet, on donna cent mille escus à M. de Puy-Laurens, et la promesse de le faire duc et pair s'il espousoit une duchesse, ou achetoit une terre qui fust desja duché; et une charge de president au mortier au parlement de Paris à M. Le Coigneux, avec la promesse du chapeau de cardinal à la premiere promotion. M. de Rambouillet eust cent mille francs pour sa peine.

Mais, soit que rien hors de la premiere place ne les peust contenter, ou qu'ils creussent que quelque autre qui y entrast après le cardinal de Richelieu ne pouvant pas maintenir l'autorité du Roy ny la sienne aussy haut qu'il faisoit, ils y trouveroient mieux leur compte; tant il y a qu'ils se laisserent bientost après regagner par la Reine mere, et firent entrer Monsieur dans toutes ses passions.

On dit que ce qui y aida encore beaucoup fust que le Roy ne pouvant pas disposer du cardinalat comme de la duché, l'un estant en sa main et l'autre non, M. Le Coigneux, qui vist que M. de Montmorency s'offrant de vendre la duché d'Anville à M. de Puy-Laurens, il pourroit à l'heure mesme estre duc, et luy demeurer derriere pour son cardinalat, en prist une telle jalousie, et tesmoigna tant qu'il croyoit qu'on se vouloit moquer de luy, et qu'il chercheroit à s'en venger, que crainte d'en perdre un, on les perdist tous deux. Car le cardinal de Richelieu ayant esté obligé, pour l'appaiser, de faire retarder l'affaire de M. de Puy-Laurens, bien que ce fust le plus secretement qu'il se peust, il ne laissa pas néanmoins de s'en appercevoir, et d'en estre sy offensé qu'il se résolust aussytost de se raccommoder avec la Reine, et d'y porter Monsieur; comme fist aussy M. Le Coigneux, lequel ayant desja esté receu président, ne fust peut-estre pas fasché de voir M. de Puy-Laurens se mettre par là hors d'estat d'estre duc devant qu'il fust cardinal.

[1631] Ils commencerent donc à se plaindre qu'on ne leur tenoit pas tout ce qu'on leur avoit promis, et que, pour les défaire après plus aisement, on ne cherchait qu'à les désunir. Le garde des sceaux de Châteauneuf ayant parlé pour cela à madame de Verderonne sa cousine, et tante de M. de Puy-Laurens, et sur un fondement sy peu vraysemblable, puisque le cardinal de Richelieu, qui voyoit ne se pouvoir jamais bien remettre avec la Reine mere, avoit trop d'interest de ne se hasarder pas légerement de les perdre, ils porterent Monsieur à aller chez luy, et luy dire qu'il vivoit avec luy de telle sorte, manquant à toutes les paroles qu'il luy avoit données, qu'il renonçoit à son amitié, et ne luy donneroit jamais la sienne.

Le cardinal de Richelieu fist bien tout ce qu'il peust pour entrer en quelque esclaircissement, afin d'avoir moyen de se justifier, le suppliant de luy dire en quoy il avoit failli : mais en luy respondant que c'estoit pour M. de Lorraine, et autres choses qu'il luy avoit promises, il marcha sy viste qu'il ne peust entendre aucune de ses excuses; et trouvant son carrosse, monta dedans, et s'en alla à Orléans.

Dont le Roy, qui estoit à Versailles, ayant esté aussytost averti, il revint pour voir ce qu'il fau-

droit faire dans une sy fascheuse rencontre : mais parcequ'on jugea que Monsieur ne pouvoit avoir pris ceste résolution que sur des esperances qu'on ne descouvroit pas encore, et qu'il ne changeroit pas qu'il n'eust veu ce qui en arriveroit, on creust que, pour conserver quelque dignité, il ne falloit pas envoyer vers luy; mais qu'il suffiroit que le Roy respondist à M. de Chaudebonne, qui vint sur ce temps là de sa part, qu'il estoit bien fasché des mauvais conseils qu'on luy donnoit, et que quand il en prendroit de meilleurs, et qu'il voudroit rentrer dans son devoir, il seroit tousjours prest de le recevoir, et de luy donner autant de marques de sa bonne volonté que par le passé.

Et parcequ'il y avoit grande apparence que tout ce que faisoit Monsieur pouvoit principalement venir de ce que voyant la Reine mere auprès du Roy, et tousjours sy animée contre le cardinal de Richelieu que c'estoit chose irréconciliable, il pensoit qu'elle trouveroit peut-estre à la fin quelque bon moment pour parvenir à ses fins et le ruiner, et que tant qu'elle seroit à Paris on ne pourroit pas l'empescher d'estre veue d'une infinité de gens qui par leurs artifices l'entretenoient dans sa mauvaise humeur, ny que sa présence n'y autorisast toutes les cabales qui s'y faisoient contre le service du Roy, et ne donnast hardiesse à leurs autheurs de les continuer, et d'essayer de les faire passer dans les provinces (ce qui pourroit estre à la fin de la derniere conséquence), on se résolust d'essayer adroitement de l'en tirer, le Roy allant à Compiegne, ainsy qu'il avoit fait beaucoup d'autres fois, le pays estant fort beau pour la chasse, espérant qu'elle l'y voudroit suivre, comme elle fist.

Car ceux qui la conseilloient, ny elle, ne se doutant nullement de ce dessein, et craignant plustost que son absence ne leur fust aussy préjudiciable qu'à Versailles, où ils pensoient que sy elle eust esté, elle eust empesché beaucoup de choses qui s'y firent à son préjudice et au leur, ils donnerent sans difficulté dans le piege, et firent qu'elle le suivist deux jours après : ce qui osta de la peine et quasy de l'impossibilité de l'en tirer, sy elle n'eust pas voulu sortir de Paris.

Durant que le Roy fust à Compiegne, il essaya par toutes les voyes possibles d'adoucir son esprit et de la remettre dans un bon chemin, employant pour cela et Vautier son premier médecin (quoyqu'on ne s'y fiast pas, mais parcequ'il s'y offrist et qu'elle avoit grande confiance en luy), et le pere Souffran son confesseur, qu'elle aymoit fort; et luy faisant enfin parler par le mareschal de Schomberg et le garde des sceaux de Châteauneuf, qui, par la place qu'ils tenoient auprès du Roy, et leur grande réputation de probité, sembloient estre propres pour luy faire comprendre les raisons du Roy à vouloir conserver le cardinal de Richelieu, et l'interest qu'elle avoit de finir ceste division, qui luy pourroit estre à la fin aussy prejudiciable qu'au Roy et au royaume.

Mais tout cela fust inutile : Vautier, qui n'aymoit pas le cardinal de Richelieu, n'y ayant peut-estre pas agy de bonne foy; et quant au pere Souffran, on l'avoit longtemps auparavant descrié comme trop simple, et aisé à abuser; et les autres, comme partie à cause de l'attachement qu'ils avoient au cardinal de Richelieu. De sorte qu'elle ne fist nulle considération sur tout ce qu'ils luy dirent, et ne respondit autre chose, sinon qu'elle estoit contente de l'estat auquel elle se trouvoit, et ne se vouloit plus mesler d'affaires.

Par où le Roy perdant toute espérance d'accommodement, et voyant le besoin qu'il y avoit de prendre une résolution conforme à l'estat présent des affaires, et qui peust destourner les maux dont luy et le royaume estoient menacés, assembla son conseil, où entre plusieurs expédients qui lui furent proposés, il ne s'en trouva que deux dont on se peust servir, tous les autres estant jugés ou impossibles ou inutiles. Le premier fust l'eslongnement du cardinal de Richelieu, lequel ce dernier demandoit, et en pressoit, comme estant le moyen le plus doux et le plus aisé; et le second, la séparation du Roy d'avec la Reine sa mere, qui sembloit fort rude, et pouvoir sonner mal, tant envers les subjects qu'envers les estrangers.

Mais le Roy ayant fort considéré l'un et l'autre, et entendu les raisons alléguées pour cela, rejetta absolument l'eslongnement du cardinal, non seulement parcequ'après les grands services qu'il luy avoit rendus il seroit tout-à-fait injuste de l'abandonner pour complaire à ses ennemis, mais pour le besoin qu'il en avoit, n'ayant personne pour mettre en sa place et porter le poids des grandes affaires, où l'ambition des Espagnols l'avoit forcé d'entrer; espérant que le temps, et les grands subjects que la conduite de la Reine sa mere luy donnoit de se vouloir séparer d'elle, le justifieroient devant tout le monde, et qu'elle-mesme pourroit peut-estre à la fin changer, connoissant mieux ce qui seroit de son bien et de son avantage qu'elle ne faisoit alors.

Ce qui fust exécuté le 23 fevrier 1631, le Roy estant party de grand matin de Compiegne, et devant qu'elle fust éveillée, laissant auprès d'elle huit compagnies du régiment des Gardes,

avec cinquante chevaux-légers aussy de sa garde, et le mareschal d'Estrées pour les commander et l'empescher d'en sortir, afin qu'elle ne peust pas revenir à Paris.

L'on envoya au mesme temps ordre à la princesse de Conty d'aller à Eu, et aux duchesses d'Elbeuf et d'Ognane d'aller en leurs maisons. Vautier, qu'on tenoit le plus dangereux de tous ceux qui estoient auprès de la Reine, et l'abbé de Foix, homme de grande intrigue, et tout-à-fait despendant de la maison de Guise, furent menés à la Bastille; et quant au pere Chanteloube, on se contenta de luy envoyer un ordre du général de l'Oratoire pour le faire aller en leur maison de Nantes, croyant qu'il y obéiroit; mais au lieu de cela, il se retira en Flandre.

Le Roy estant allé ce jour-là coucher à Senlis, le mareschal de Bassompierre, qui, nonobstant les avis qu'il avoit eus, l'y estoit venu trouver, y fust le lendemain arresté prisonnier par un lieutenant des gardes du corps. Or le cardinal de Richelieu obligea le Roy à le faire, quelque répugnance qu'il y eust, sous le prétexte qu'ayant receu tant de bienfaits et de graces de la Reine mere pendant sa régence, il estoit outre cela lié d'une sy estroite et ancienne amitié avec la princesse de Conty, qu'on ne devoit pas douter qu'il ne fust des plus avant dans leur party, ny croire qu'ayant une charge aussy principale dans la maison du Roy que celle de colonel général des Suisses, il n'en abusast s'il en trouvoit l'occasion.

Mais bien plus vraysemblablement pour la crainte qu'il avoit de luy; car n'estant pas aussy souple et aussy soumis qu'il falloit que le fussent ses amis, et ayant mesme eu en diverses occasions de petits differends ensemble, il l'appréhendoit plus que tous les autres de la cour, croyant que dans les grands entretiens qu'il avoit avec le Roy, parcequ'il luy estoit sy agréable qu'il luy parloit souvent en particulier, il pourroit trouver des occasions de luy nuire, et s'en servir. De sorte que sur ce fondement, et non pour aucune faute qu'il eust commise, il le fist mettre en prison, et n'osa despuis s'en desdire ni l'en tirer, quelques pressantes sollicitations qui luy en fussent faites.

Dès que le Roy fust arrivé à Senlis, il renvoya M. de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Estat, à Compiegne, avec une lettre pour la Reine mere, par laquelle, tesmoignant beaucoup de regret que la nécessité de ses affaires l'eust contraint de se séparer d'elle, il la supplioit de vouloir aller à Moulins, qui estoit à elle, et dont il luy donneroit le gouvernement de la province, afin qu'elle y peust estre avec toute autorité, offrant en ce cas de luy faire rendre Vautier son medecin, ainsy qu'elle avoit montré le desirer, quoyqu'il eust des intelligences avec diverses personnes fort contraires à son service, mais parcequ'il préféroit sa santé à toutes choses; et luy disoit aussy qu'en attendant qu'elle partist elle pourroit, sy elle vouloit, se promener partout où il luy plairoit, en le faisant sçavoir au mareschal d'Estrées.

Ce que M. de La Ville-aux-Clercs luy ayant confirmé de bouche, elle se prist à pleurer, disant qu'elle estoit bien malheureuse qu'après avoir, durant toute sa vie, tesmoigné tant de passion pour le Roy, il se laissast persuader par ceux qui ne l'aimoient pas à la quitter, et faire une chose qui leur pourroit estre enfin sy prejudiciable; et ne refusa Moulins que sur ce que la peste y ayant esté, elle demandoit qu'on la laissast demeurer à Nemours, en attendant que le soupçon du mauvais air fust passé, et que le chasteau mesme, qui n'estoit pas alors logeable, fust réparé. Mais pour le gouvernement, elle dit qu'elle n'en avoit point de besoin, ne voulant plus se mesler de rien.

Le Roy ayant ceste response, et croyant que la difficulté d'aller à Moulins estoit plustost pour gagner temps, et de concert avec Monsieur, que pour toute autre raison, il voulust voir ce que Monsieur feroit, et sy sa séparation d'avec la Reine luy ostant toute espérance qu'elle peust ruiner le cardinal de Richelieu, il ne se laisseroit point plus facilement persuader que par le passé à revenir auprès de luy. C'est pourquoy il y envoya le cardinal de La Valette, dont la personne ne luy estant pas désagréable, pouvoit mieux que toute autre, par son bon esprit, luy faire voir le tort qu'il se faisoit de se tenir ainsy hors de la cour, où il pouvoit seulement vivre dans le lustre et la considération deue à sa naissance.

Plusieurs gens ont creu qu'il seroit aisement entré dans ceste considération, et en eust esté persuadé, sy messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui croyoient qu'après ce qu'ils avoient fait il ne pouvoit plus y avoir de seureté pour eux dans la cour, quelques assurances qu'on leur donnast du contraire, ne luy eussent représenté que le cardinal de Richelieu ayant bien eu le pouvoir et la hardiesse de faire arrester la Reine mere, et la tenir comme prisonniere à Compiegne, il n'y avoit plus rien qu'il n'osast entreprendre contre luy-mesme. Il en eust une telle peur que, craignant la prison plus que toutes choses, il se porta à tout ce qu'ils voulurent, et refusa toutes sortes d'accommodemens, plustost que de s'en mettre au hasard.

Ce qui ayant obligé le Roy à vouloir finir avec

luy, et ne le laisser pas davantage au milieu de son royaume, excitant tout le monde à se sousleνer, comme il estoit averty qu'il faisoit, il partist de Paris pour aller à Orléans. Mais Monsieur ne l'y attendist pas, et se retira en Bourgongne, où il croyoit que M. de Bellegarde, qui en estoit gouverneur et y avoit grand crédit, luy pourroit donner une retraite assurée, et moyen d'y subsister; comme il auroit peut-estre fait sy le Roy ne l'y eust pas suivy. Mais aussytost qu'il parust, tout le monde se declarant pour luy, Monsieur fust contraint d'en partir; et n'osant pas s'enfermer dans Seure, qui estoit à M. de Bellegarde et assés bien fortifié, de se retirer dans la Franche-Comté, où M. de Bellegarde mesme fut aussy avec luy.

Le Roy alla ensuite à Dijon, où il fist vérifier une déclaration contre tous ceux qui avoient suivy Monsieur, et en envoya une semblable à Paris, où la chose ne se passa pas aisement, tant ceux du parlement estoient infectés de la haine que la Reine mere et Monsieur portoient au cardinal de Richelieu, et desireux de choses nouvelles. Mais le Roy s'y opiniastrant, il fallust qu'on le fist.

Ceste affaire achevée, et la province laissée paisible, le Roy retourna à Paris, d'où il envoya vers la Reine mere, pour esprouver sy voyant Monsieur hors du royaume, et devant perdre toute espérance qu'il s'y fist aucun mouvement dont elle peust profiter, elle ne voudroit point se porter à ce qu'il desiroit. Le marquis de Saint-Chaumont y fust le premier, et puis le mareschal de Schomberg et M. de Roissy; et on luy fist aussy parler diverses fois par le mareschal d'Estrées, luy proposant Angers ou Tours, puisqu'elle monstroit tant d'aversion pour Moulins.

Mais plus on la pressoit, plus elle s'opiniastroit au contraire, voulant demeurer à Compiegne, non seulement parcequ'elle s'y voyoit plus proche de Paris, et pourroit y estre plus promptement sy l'occasion s'en offroit, par la mort du Roy, que tous leurs faiseurs d'horoscopes assuroient estre prochaine, ou pour quelque autre subject; et que Monsieur ne pouvant aller qu'en Lorraine ou en Flandre, ils se pourroient aisement donner la main s'il en estoit besoin : mais encore à cause de l'avis qu'elle avoit eu qu'on la vouloit envoyer à Florence, et que se souvenant que le cardinal de Richelieu luy avoit autrefois dit que sy M. de Luynes eust eu de l'esprit, il l'y eust fait aller aussytost après la mort du mareschal d'Ancre, elle ne doutoit point que luy qui en avoit ne le voulust faire; et en ayant une extreme appréhension, refusoit tout ce qui tournoit de ce costé là.

Elle entretint bien quelque temps l'espérance d'aller à Chartres ou à Mantes, où on luy promettoit que le Roy se trouveroit, et que selon qu'elle s'y conduiroit, et dans le lieu où on la vouloit envoyer, on pourroit après moyenner son retour auprès du Roy. Mais ce n'estoit que pour amuser, pendant qu'elle cherchoit quelque autre party qui fust plus à son gré, et plus conforme aux desseins qu'elle avoit; son despit croissant tous les jours de telle sorte, que voyant qu'elle ne pouvoit faire changer le Roy, elle se porta enfin, pour s'en venger, à des extremités qu'on n'auroit jamais imaginées; mandant au comte de Moret, qui estoit avec Monsieur, d'essayer de disposer le marquis de Vardes son beau-pere, et qui avoit la survivance du gouvernement de La Capelle, à l'y recevoir, croyant qu'elle y seroit en seureté, la place estant asses forte et assés voisine de Flandre pour en estre secourue s'il en estoit besoin, les Espagnols ayant trop d'interest d'entretenir du trouble dans la France pour la laisser opprimer, et se persuadant qu'elle y feroit tout au moins les mesmes choses qu'à Angoulesme, où elle fist un traité sy avantageux; joint qu'elle y pourroit donner retraite à tous ceux de ses amis qui seroient persecutés, et rendre les autres plus hardis de se souslever, la voyant en estat de pouvoir faire diversion s'il en estoit besoin.

Or le marquis de Vardes, qui avoit une grande pente de ce costé-là à cause du comte de Moret, qu'il aimoit extremement, et qui n'estoit pas trop satisfait du cardinal de Richelieu, s'y porta aisement, ne doutant point de faire de la place ce qu'il voudroit, parceque son pere, qui estoit fort vieux, n'y alloit plus.

Dont la Reine ayant esté aussytost avertie, elle eust d'autant plus d'envye d'y aller qu'il s'y trouvoit alors plus de facilité qu'elle n'avoit esperé; car le Roy croyant que son opiniastreté à ne partir point de Compiegne ne venoit pas seulement du voisinage de Paris et de la Flandre, où Monsieur estoit, comme on l'avoit jusques là imaginé, mais de ce que voulant qu'on la creust prisonniere, pour rendre par là le gouvernement plus odieux, et donner plus d'envye à ses amis de la deslivrer, elle ne le pouvoit sy bien persuader de tout autre lieu que de Compiegne, tant à cause de la garnison, et qu'elle ne sortoit plus du chasteau pour se promener, comme elle faisoit au commencement, que parcequ'on l'y eust veue aller en toute liberté.

De sorte que le Roy, pour empescher que ces bruits ne courussent avec quelque sorte d'apparence, et, luy faisant voir aussy que cest artifice luy seroit inutile, la porter plus facilement à s'accommoder à ses volontés, fist sortir de Com-

piegne le regiment de Navarre, qui avoit relevé les compagnies du regiment des Gardes, le comte d'Alais avec la cavalerie, et le mareschal d'Estrées; n'y demeurant mesme personne pour veiller sur ses actions.

Quelques uns se sont imaginés que le cardinal de Richelieu l'avoit fait exprès pour luy donner envie d'en sortir d'elle-mesme, et rendre par là sa cause plus mauvaise auprès du Roy; et qu'ayant aussy logé beaucoup de cavalerie pour couvrir Paris et empescher qu'elle n'y allast, il n'en avoit point mis du costé de Flandre pour luy laisser le passage libre, et le moyen de s'y retirer. Mais comme ceste mesme liberté d'aller en Flandre luy donnoit aussy celle d'aller à La Capelle, ou en quelque autre forte place de la frontiere, il n'y a guere d'apparence que le cardinal en eust voulu prendre le hasard, pour les grands inconvénients qui en eussent peu arriver, et dont le Roy auroit eu grand subject de se prendre à luy.

De sorte que, sans m'arrester davantage à toutes ces imaginations ausquelles il y a ordinairement peu de seureté, je diray simplement ce qui parust: qui fust que la Reine mere se voyant assurée d'estre receue à La Capelle, et le chemin luy en estre ouvert, elle se résolust d'y aller devant qu'il y peust arriver du changement; de sorte qu'il ne fust plus question que de préparer les choses de telle maniere qu'elle le peust faire en un jour, afin que les gens de guerre qui estoient des autres costés ne peussent pas l'attraper et l'en empescher. Mais cela estant impossible sans mettre des carosses de relais sur le chemin, ce fust ce qui gasta tout. Car ayant esté envoyés à Sein, quelqu'un en prist à l'heure mesme ombrage, et en avertist le cardinal de Richelieu, qui soupçonnant aussytost que c'estoit pour La Capelle, le marquis de Vardes s'estant laissé gagner par le comte de Moret, voulust néanmoins pour s'en esclaircir qu'on luy mandast de venir trouver le Roy. A quoy ne sçachant pas que la Reine fust sy preste de partir qu'elle estoit, il obéist tout-à-l'heure.

Mais ayant, un jour après, esté averty qu'elle n'attendoit plus rien, sinon qu'il fust à La Capelle pour l'y recevoir, il s'y en alla sans dire adieu: ce qui obligea le Roy d'escrire à M. de Vardes ce que son fils avoit fait, et qu'ayant soupçon qu'il ne voulust se rendre maistre de la place pour y donner retraite à la Reine mere, il y allast promptement pour l'en empescher, et la garder pour son service.

A quoy M. de Vardes, qui estoit très bon serviteur du Roy, et ne vouloit pas que dans une place qu'on luy avoit confiée il se fist rien contre luy, ayant à l'heure mesme obéy, il marcha sy diligemment, encore qu'il fust desja fort vieux, et qu'il y eust plus de quarante lieues de sa maison de Vardes, où il estoit, jusques à La Capelle, qu'il y arriva plustost que la Reine; et y estant entré sans que le marquis de Vardes le sceust, et s'estant fait reconnoistre par les officiers, qui y avoient tous esté mis de sa main, il alla trouver son fils, qui fust bien estonné de le voir, et le fist sortir avec sa femme, l'evesque de Léon, et tous ceux qu'il creust despendre de luy; de sorte qu'il ne peust faire autre chose que d'envoyer dire à la Reine ce qui s'estoit passé, et qu'il n'estoit plus en son pouvoir de luy ouvrir la porte.

Quant à la Reine, elle partist de Compiegne le 18 juillet, à dix heures du soir; et estant sortie de la ville avec le lieutenant de ses gardes seulement, qui la menoit, elle monta dans le carosse de madame de Fresnoy, qui l'attendoit hors de la porte; et ayant trouvé à Rosny un des carosses qui estoient à Sein, qui vint au devant d'elle jusques là, elle y entra; et sans s'arrester elle alla disner à Sein, où elle apprist ce qui s'estoit fait à La Capelle.

Ceste nouvelle la surprist et la troubla extremement, ne sachant que devenir, ni quel party prendre; car de retourner à Compiegne, aller errante, et cherchant quelque lieu de seureté où on la voulust recevoir, ou demeurer où elle estoit, seroit se livrer elle-mesme à ses ennemis, qu'elle croyoit qui ne luy pardonneroient pas, ayant un subject sy plausible d'agir contre elle avec toute vigueur: que d'aller aussy en Flandre, il seroit sans doute tout-à-fait estrange et mal receu de toute la France, où elle devoit conserver quelque réputation, elle-mesme ayant plusieurs fois dit, comme une chose tout-à-fait impossible et qui ne pouvoit jamais arriver, que qui l'auroit perdue ne l'allast pas chercher dans les terres du roy d'Espagne. De sorte qu'elle demeura long-temps en suspens, et sans sçavoir à quoy se résoudre: mais enfin, forcée par la nécessité d'aller en quelque part, et ne voyant point d'autre lieu où elle peust estre en seureté que celuy là, elle s'y résolust, et fust coucher dans un village des despendances de la Flandre, et le lendemain à Avennes, où elle n'avoit garde d'estre mal receue, puisqu'on tient pour certain qu'un des trois carrosses qui l'attendoient à Sein estoit au gouverneur d'Avennes. L'Infante en ayant esté promptement avertie, luy envoya des gens et des carrosses pour la mener à Bruxelles, où on la traita comme il appartenoit à une sy grande reine.

Quand le Roy le sceust, il en fust extraordi-

nairement touché, ne pouvant supporter que sa mere eust mieux aymé se jetter entre les bras des Espagnols que de s'accommoder à ce qu'il vouloit, et qui estoit sy raisonnable; croyant qu'il y alloit de son honneur, et que tous ceux qui ne seroient pas bien informés des grands subjects qu'il avoit eus de se séparer d'elle pour quelque temps, et ne verroient pas qu'il ne pouvoit faire autrement sans mettre toutes ses affaires en très grand péril, le condamneroient comme ayant manqué de naturel pour celle qui l'avoit mis au monde: ce qui luy donnoit une extreme peine. Mais considerant enfin que ceste démarche montrant le fond du cœur de la Reine sa mere (ce qu'il ne s'estoit point voulu jusques là imaginer, tant il le trouvoit hors d'apparence), et que la croyance qu'elle avoit donnée aux mauvais esprits en qui elle se fioit, l'ayant portée à traverser autant qu'elle avoit peu tout ce qui s'estoit fait de plus glorieux et de plus avantageux pour luy et pour la France, luy avoit encore fait faire des cabales dedans et dehors la cour, et fomenter les prétendus mécontentements de Monsieur, qui n'avoit rien fait que de concert avec elle (en quoy, bien qu'ils prissent pour prétexte le cardinal de Richelieu qu'ils vouloient faire chasser, on ne pouvoit pas néanmoins douter que ce n'estoit qu'à luy qu'ils s'adressoient, puisque ce ministre ne faisoit rien qu'avec sa participation et par ses ordres); et voyant encore que, quelques avances qu'il eust faites pour essayer de la regagner et de la retirer de ses intrigues pour s'accommoder à ce qu'il desiroit, et, continuant d'assister à ses conseils, vivre avec luy comme elle avoit accoutumé, elle n'en avoit voulu rien faire, choisissant plustost de s'en aller avec ses plus grands ennemis : il jugea qu'estant dans une sy estrange disposition, il valoit mieux pour luy qu'elle fust en Flandre qu'en quelque autre lieu de France que ce fust, estant très assuré que beaucoup de gens qui n'auroient pas fait difficulté de la servir, croyant que ce ne seroit que de ces sortes de cabales qu'ils avoient accoutumé de voir, et qui se terminoient ordinairement par de ces petites guerres civiles de peu de durée, sy conformes au génie des François, ne le feroient pas quand ils y verroient les Espagnols meslés, et qu'ils en pourroient tirer tout l'avantage. Il se résolust de prendre patience, et de donner cependant sy bon ordre à ses affaires qu'il n'y peust arriver de mal, espérant que Dieu ou changeroit l'esprit de la Reine, ou, en luy continuant son assistance, luy donneroit moyen de se garantir de tout ce qu'on voudroit faire contre luy.

Quant au cardinal de Richelieu, il y trouva tout-à-fait son compte; car cela vérifiant tous les pronostics qu'il avoit faits de ceux qui conseilloient la Reine mere, et que ne pouvant souffrir ny l'autorité que le Roy s'estoit acquise dans son Estat, ny ses prosperités au dehors, ils chercheroient à la troubler par quelque autre biais que ce fust, il s'affermist de telle sorte dans l'esprit du Roy, que rien despuis ne le peust esbranler.

Et pour ce qui regardoit la Reine mere, il se montra sy moderé et sy désintéressé, que bien loin de chercher à la tenir tousjours eslongnée pour s'en venger, ou comme y croyant trouver plus de seureté, il conseilla continuellement au Roy de faire tout ce qu'il pourroit pour l'obliger à revenir; faisant envoyer vers elle expressement pour cela, avec offre de tous les bons traitements qu'elle pourroit desirer, sans autre condition que d'oster d'auprès d'elle le pere Chanteloube, et tous les autres mauvais esprits qui l'avoient portée à ce qu'elle avoit fait.

Mais elle le refusa tousjours, et pouvant estre la plus heureuse du monde, se rendist par son opiniastreté la plus malheureuse; car sy voyant le Roy vouloir gouverner ses affaires à sa mode, et n'estre plus sous sa tutelle, elle ne s'y fust point opposée, et n'eust pensé qu'à se reposer, et jouir paisiblement des grands avantages qui lui fussent demeurés d'avoir gouverné le royaume pendant sa régence et despuis encore avec tant de bonheur et de gloire, il est très-certain que le Roy l'auroit tousjours parfaitement honorée et respectée; et que le cardinal de Richelieu mesme, quoyqu'elle ne l'eust plus aimé, auroit néanmoins contribué de tout son pouvoir pour la tenir satisfaite, et montrer par là sa reconnoissance.

Mais, soit que la souveraine autorité ait de tels charmes qu'on veuille tousjours la conserver à quelque prix que ce soit, ou qu'elle y fust poussée par ceux en qui elle avoit trop de croyance, et qui pensoient tout gouverner sous son nom; tant y a qu'elle ayma mieux entrer dans tous les embarras où on l'a veue, et n'en sortir pas, comme on luy offroit, que de céder, et souffrir que le Roy gardast le cardinal de Richelieu après qu'elle ne l'aimoit plus, et, s'accoutumant à se servir de gens qui ne luy seroient pas agréables, ne fist plus tout ce qu'elle voudroit : n'ayant point fait de difficulté de prendre pour cela toutes les plus estranges résolutions qu'il se pouvoit, comme de s'entendre avec tous les mécontents du royaume, et les porter à la révolte; de participer à tout ce que faisoit Monsieur; et enfin de se retirer avec les Espagnols pour leur demander secours, les assurant qu'elle

seroit assistée d'une infinité de gens qui despendoient d'elle. D'où, concevant de grandes espérances de voir une guerre civile dans la France, ils ne manquerent pas de luy promettre toute sorte d'assistance, et de luy faire le meilleur traitement qu'ils peurent.

Mais ils furent tous trompés; car les Espagnols avoient tant d'affaires ailleurs, qu'au lieu de luy donner moyen de faire la guerre, ils ne peurent bailler qu'un très chetif secours à Monsieur lorsqu'il entra en armes dans la France, en l'année 1632; et pour le grand nombre de gens qui se devoient déclarer pour la Reine, il n'y eust que le seul duc de Montmorency qui le fist, lequel ayant esté défait et pris despuis mesme s'estre joint avec Monsieur, rendist les autres sy sages que pas un ne branla.

De sorte que les Espagnols voyant qu'elle leur apportoit une grande despence et nulle utilité, ne songerent plus qu'à s'en desfaire, l'ayant contrainte de sortir de chez eux, et d'aller chercher ailleurs une retraite; laquelle n'ayant peu trouver en Hollande ny en Angleterre mesme, quoyque la Reine fust sa fille, elle fust enfin forcée de se retirer à Coulongne, où elle finist ses jours fort misérablement, laissant un bel exemple du danger qu'il y a, mesme pour les plus grands, de suivre ses passions, de s'abandonner à leur conduite, et de n'avoir pour conseillers que des flatteurs ou des gens intéressés; car tout cela ensemble la réduisist en l'estat qu'on a veu.

Au reste, sy ce que je viens de dire se trouve escrit en quelque autre lieu d'une maniere différente, et particulierement du jour que se fist la derniere rupture d'entre la Reine mere et le cardinal de Richelieu (qu'on appela *la journée des dupes*, parcequ'on creust au commencement le cardinal descredité, et il se trouva enfin que ce fust la Reine mere), c'est assurement pour favoriser quelqu'un des partis; car j'ai appris ce que j'ay mis icy de gens qui le sçavoient sy bien, et qui n'avoient aucun subject de me le desguiser, que je crois pouvoir assurer qu'il est véritable.

RELATION DE LA CAMPAGNE DE LORRAINE, EN 1635.

[1635] Bien qu'on eust tenu à M. de Puy-Laurens tout ce qu'on luy avoit promis pour l'obliger à faire revenir M. le duc d'Orléans de Flandre, et que son mariage avec une cousine du cardinal de Richelieu le deust rendre assuré des bons traitements qu'il recevroit à l'avenir, il avoit si longtemps vescu dans le désordre, et estoit sy accoutumé à ne suivre que ses fantaisies, les Espagnols ne le contredisant en rien (tout ce qu'il faisoit de plus mal à propos allant tousjours ou contre la France, qui estoit ce qu'ils demandoient, ou servant à décrediter Monsieur parmy les Flamands, ce qu'ils ne vouloient pas moins), qu'il se lassa incontinent de se voir en lieu où il falloit vivre avec plus de régularité et de contrainte. De sorte que, par une légereté qui n'a guere d'exemples, il ne fust quasy pas plustost à Paris qu'il eust envie de retourner à Bruxelles et d'y remener Monsieur, ne craignant point ce qui en pourroit arriver, et que les Espagnols l'ayant une autre fois entre leurs mains, ne l'en laissassent pas sortir comme ils avoient fait; dont le Roy ayant esté averty, et voyant le péril où il mettroit la personne de Monsieur, et le mal que luy et le royaume en pourroient recevoir, il le fist prendre prisonnier par M. de Gordes, capitaine des gardes, comme il estoit venu au Louvre pour estudier un ballet avec luy, envoyant au mesme temps arrester messieurs Du Fargy, Du Coudray-Montpensier et autres de ceste cabale, et despendants de luy.

Ceste prise s'estant faite sans que Monsieur en eust tesmoigné tout le ressentiment qu'on appréhendoit, et n'y ayant plus personne auprès de luy qui parust assés accrédité pour le pouvoir porter à une chose sy desraisonnable et sy honteuse pour un fils de France et un présomptif héritier de la couronne (car il faut noter que le Roy n'avoit point encore d'enfants) que de retourner sous la puissance des Espagnols, comme eust fait M. de Puy-Laurens; le cardinal de Richelieu creust que rien ne pouvant plus troubler le dedans du royaume, le Roy pourroit penser au dehors en toute liberté.

C'est pourquoy il luy représenta, à ce qu'on disoit alors, le mauvais estat où la perte de la bataille de Norlingue avoit réduit les Suédois, et le grand interest qu'il avoit de les secourir plus fortement que par le passé, afin qu'il y eust tousjours en Allemagne un party assés puissant pour empescher l'Empereur de s'en rendre maistre : ce qui ne se pouvoit faire qu'en y envoyant toutes ses forces pour les joindre à eux, ou, par diversion, rompant avec le roy d'Espagne, et faisant une guerre de couronne à couronne.

Que l'envoy de toutes ses forces en Allemagne leur pourroit sans doute beaucoup aider; mais qu'il seroit à craindre que le roy d'Espagne, qui n'appréhenderoit plus la France en nulle autre part, envoyant aussy toutes les siennes à l'Empereur, cela ne servist tout au plus qu'à les maintenir en l'estat qu'ils estoient, et non pas les relever, comme il estoit nécessaire.

Qu'il n'en pourroit tirer aucun avantage parti-

culier, tous les Allemands, mesme ses alliés, ne voulant point qu'il prist d'establissement en Allemagne, parcequ'estant tous protestants et luy catholique, ils craignoient que l'interest de la religion ne le fist estre contre eux quand il verroit n'en avoir plus affaire, et causeroit peut-estre à la fin quelque mésintelligence, ou mesme de la division avec les Suédois, estant bien malaisé que de sy grandes armées, composées de gens sy differents de religion, de mœurs et quelquefois d'interests, peussent estre long-temps ensemble, et s'accorder tousjours bien.

Que la rupture avec le roy d'Espagne feroit des effets tous contraires (car, luy ostant le moyen de secourir l'Empereur aussy puissamment qu'il avoit fait jusques là, elle produiroit apparemment le restablissement des Suédois, pourveu qu'on leur continuast les secours accoutumés, comme il se pourroit faire aisement); ne donneroit aucune crainte aux Allemands, quelques conquestes qu'on fist en Flandre; et tiendroit sy eslongné des Suédois, qu'il n'y pourroit point arriver de division.

Qu'il devoit néanmoins s'attendre que ceste proposition seroit contredite et désapprouvée de beaucoup de gens, tant parceque, ne voyant pas clair dans de telles affaires, ils n'en connoistroient pas bien le besoin ny les avantages, que parcequ'ils feroient peut-estre scrupule de rompre une paix sy solemnellement jurée, sans un subject, à ce qu'il leur sembleroit, assez apparent, et en appréhenderoient mesme les suites, à cause des exemples passés.

Mais que rien de tout cela ne luy devoit faire peur, parcequ'entre les princes les traités ne sont jamais sy religieusement observés qu'ils ne trouvent tousjours de quoy les rompre justement quand il leur en prend envye; et que les temps où on avoit eu de grands désavantages contre les Espagnols étoient sy différents de ceux-cy, qu'on n'en pouvoit tirer aucune consequence pour l'avenir, attendu que pendant les regnes de François premier et de Henry second l'empereur Charles-Quint, qui vivoit alors et estoit aussy roy d'Espagne, avoit toute l'Allemagne en sa disposition; l'interruption qu'il y avoit quelquefois eue s'estant aussytost réparée, ainsy qu'il se vist au siege de Metz et ailleurs. Qu'il avoit, outre cela, les Pays-Bas tout entiers, l'Angleterre le plus souvent favorable; et, à la réserve des Vénitiens, qui furent quelquefois d'un costé et quelquefois de l'autre, quasy tousjours toute l'Italie pour luy; joint que les Indes ayant esté nouvellement descouvertes, il en venoit alors bien plus d'or et d'argent qu'en ce temps-cy; et pour la guerre qui se fist du temps de Henry IV, qu'il falloit considérer que la France ayant esté presque toute ruinée par la Ligue, elle n'estoit pas encore tout-à-fait finie.

Que presentement l'Espagne et l'Allemagne estoient sous divers princes, et l'Empereur si foible, que s'il vouloit donner de grands secours au roy d'Espagne, l'avantage qu'en pourroient tirer les Suédois, trouvant ses armées fort affoiblies, ne luy permettroit pas de continuer long-temps; que les Pays-Bas estoient divisés, et que ce qui en restoit aux Espagnols n'estant pas suffisant pour résister aux Hollandois, ils estoient forcés d'y faire venir la pluspart de ce qu'ils tiroient d'ailleurs, tant en hommes qu'en argent.

Que l'Angleterre ne pouvoit nuire ny aider à personne; que le duc de Savoye seroit pour luy, et le reste de l'Italie au moins neutre; qu'il estoit bien plus demeuré de l'or et de l'argent venu des Indes dans la France que dans l'Espagne; qu'il avoit outre cela chez luy tant d'hommes propres pour faire la guerre, qu'il ne seroit pas contraint, comme on estoit autrefois, à n'avoir quasy point d'infanterie qui ne fussent Suisses ou Allemands, qui estoient d'une despence excessive, et causoient souvent par leurs mutineries la ruine des meilleures entreprises.

Et enfin qu'il devoit regarder lequel il aimeroit le mieux, ou de rompre avec le roy d'Espagne pendant qu'il en pourroit vraysemblablement tirer de l'utilité, ou d'attendre que ce fust luy qui le fist quand il verroit l'Empereur maistre de l'Allemagne, et qu'il pourroit avoir toutes les forces de ce pays là pour joindre aux siennes et les porter dans la France; bien assuré que le scrupule de manquer à sa parole ne l'en empescheroit pas, puisque les Espagnols n'ont accoutumé de la tenir qu'autant qu'il leur est avantageux de le faire, et qu'ils croiroient trouver dans la conqueste de la France celle de tout le reste du monde.

Ces raisons, jointes à plusieurs autres que la sublimité de l'esprit du cardinal de Richelieu luy fit trouver, ayant tout-à-fait persuadé le Roy, il ne fust plus question que de penser aux moyens de l'exécuter en la meilleure maniere qu'il se pourroit; et d'autant qu'on voyoit les grandes difficultés qu'avoient les Espagnols à se deffendre dans les Pays-Bas contre les Hollandois tout seuls, on espera que le surcroist des armes de France y arrivant, et se joignant à eux dans le cœur du pays, elles y porteroient un tel effroy que rien ne leur résisteroit : ce qui sembloit d'autant meilleur qu'il estoit conforme aux desseins qu'on disoit qu'avoit Henry-le-Grand quand il mourust; et M. de Charnacé fust à

l'heure mesme envoyé en Hollande, pour y disposer les Estats et le prince d'Orange.

Ils furent tout ravis d'entendre parler de la rupture, mais non pas de la jonction; et le prince d'Orange particulierement en faisoit de grandes difficultés : car encore qu'on luy offrist le commandement de l'armée du Roy et de luy donner un pouvoir pour cela, il craignoit, connoissant l'humeur des François, qu'ils ne l'engageassent dans des choses qui ne luy plairoient pas, et qui seroient contraires à ses interests et à sa conduite ordinaire.

Le grand avantage néanmoins qu'ils pensoient tirer de ceste rupture, qu'ils desiroient il y avoit sy long-temps, leur ayant enfin fait donner les mains à tout ce qu'on voulust, il fust résolu, afin que les Espagnols n'eussent que le moins de temps qu'il se pourroit pour se préparer, que l'on se mettroit en campagne dès que la saison le permettroit, et que l'armée du Roy seroit de vingt-cinq mille hommes, laquelle se trouveroit à Mezieres au commencement du mois de may; et passant par le Luxembourg et le pays de Liege, se rendroit vers le quinze ou vingtieme du mois à........, où l'armée de Hollande se trouveroit aussy.

Quelques uns disoient qu'il se fist alors une séparation du pays, et que tout le Brabant devoit estre pour les Estats; la partie de Flandre qui parle allemand, pour le prince d'Orange; et le reste pour le Roy. Mais, soit qu'il ne fust pas vray, ou que les choses n'ayant pas réussy comme on pretendoit, il n'y eust pas lieu de le faire esclater; tant y a que despuis cela il ne s'en parla plus.

M. de Charnacé estant revenu avec la responce qu'on desiroit, le Roy, pour ne manquer pas à ce qu'il avoit promis, envoya des ordres bien exprès à toutes les troupes destinées pour la Flandre de se trouver à Mezieres au jour arresté. Le commandement en fust donné aux mareschaux de Châtillon et de Brezé, pour obéir toutefois au prince d'Orange quand ils seroient ensemble, à cause de sa grande experience et capacité; et les mareschaux de camp furent le marquis de Tavannes, et messieurs de Lambert, Chastelier, Berlot et Charnacé.

Mais afin de donner tout d'un coup tant d'affaires aux Espagnols qu'ils ne sceussent ausquelles entendre, on fist au mesme temps partir toutes les troupes destinées pour l'Italie sous la charge du mareschal de Créquy, lesquelles se devoient joindre à celles de M. de Savoye, et entrer dans l'Estat de Milan; et on renforça celles que commandoit le mareschal de La Force en Lorraine, pour tenir les Imperiaux qui estoient en Alsace sy occupés qu'ils ne peussent pas aller autre part; ensuite de quoy un hérault partist pour aller sur la frontiere de Flandre déclarer la guerre.

Or parceque ceste déclaration ne fust pas seulement causée par le besoin présent, mais comme par une suite nécessaire de toutes les choses qui s'estoient faites despuis que les Espagnols avoient usurpé la Valtoline et assiegé Casal, appartenant aux alliés du Roy; et mesme encore de la division née longtemps auparavant entre les roys de France et d'Espagne, nonobstant qu'après que don Henry, frere bastard du roy don Pedre de Castille, ayant par les secours du roy Charles cinquieme obtenu la couronne de Castille, il y eust eu une sy grande amitié et liaison entre les François et les Castillans, qu'on disoit n'y en avoir point au monde de pareille, estant de roy à roy, et de royaume à royaume.

Je crois qu'il ne sera pas mal à propos de dire ici comment ceste grande correspondance et union, qui dura jusques à ce que la reine Elisabeth de Castille eust espousé le roy Ferdinand d'Aragon, s'est rompue au point où nous la voyons; et de montrer comme ce n'a point esté par l'envye que les François ont eue de la grandeur des roys d'Espagne, ainsy que les Espagnols le veulent faire croire, mais par divers subjects qu'ils en ont donnés, rompant tous les traités qu'on avoit faits avec eux, ou abusant de la bonne foy avec laquelle on les gardoit, ou enfin se rendant tousjours les agresseurs, et cherchant à destruire la France en quelque façon que ce fust.

Le royaume de Naples fust ce qui en donna le premier subject; car le roy Charles VIII ayant rendu à ce roy Ferdinand le comté de Roussillon autrefois engagé au roy Louis XI son pere, et mesme sans restitution de l'argent qui avoit esté presté, à condition de ne point secourir directement ny indirectement le roy de Naples en la guerre qu'il luy vouloit faire, il luy donna néanmoins de telles assistances dès qu'il vist le Roy party pour retourner en France, que ce fust principalement par son moyen qu'il se restablist dans son royaume, et en chassa les François.

Le second fust que l'empereur Charles-Quint, qui fust aussy roy d'Espagne, ayant hérité avec les Pays-Bas des desseins que les ducs de Bourgogne avoient autrefois eus contre la France, et par lesquels ils avoient failly à la perdre, s'alliant avec tous ses ennemis, et s'y joignant encore (ce qu'elle estoit seule capable d'empescher) l'establissement de la monarchie (*universelle*), à laquelle il aspira dès qu'il se vist empereur et maistre de tant de pays, il rompist

le traité de Noyon fait avec le roy François, manqua à toutes les promesses qu'il y avoit faites tant pour le royaume de Naples que pour celuy de Navarre, et donna commencement, assiegeant Mouzon et puis Mezieres, à des guerres qui continuerent mesme après eux, et jusques en l'année 1559.

Le troisieme vint des grandes sommes d'argent que le roy Philippe II donna à M. de Guyse et à tous ses partisans, pour leur aider à se souslever, et à faire une ligue contre le roy Henry III, quoyqu'il eust la paix avec luy, et qu'il eust refusé, aussy bien que le roy Charles IX son prédécesseur, de recevoir les Flamands, qui se vouloient donner à luy; l'excuse de la religion qu'il en prenoit n'estant pas recevable, le roy Henry III estant très bon catholique, et la succession du roy de Navarre, qui estoit huguenot, trop eslongnée; ny mesme ce que fist M. le duc d'Alençon, puisque le Roy n'y eust aucune part, et n'y ayant point eu en effet d'autre raison que le desir qu'il avoit de voir ruiner la France, qui pouvoit faire trop d'obstacle à sa grandeur et à tous ses desseins.

La quatrieme, de ce que le roy Henry-le-Grand ayant faict la paix avec ce mesme roy Philippe II, luy et son successeur, le roy Philippe III, porterent tellement M. de Savoye, par les promesses qu'ils luy firent de le secourir, à ne point rendre le marquisat de Saluces, qui estoit une pure usurpation, qu'il en falust venir à la force; d'où le Roy se creust en droit de secourir les Hollandois qui estoient ses alliés, aussy bien que M. de Savoye du roy d'Espagne, mais dont il avoit encore un autre plus grand subject, puisqu'on vist, par le procès du mareschal de Biron, que les Espagnols avoient commencé à le desbaucher de son service, et à conspirer contre sa personne et son Estat, dès lors mesme qu'il fust jurer la paix à Bruxelles; et qu'ils continuerent despuis, gagnant Mairargues pour leur livrer Marseille, ny ayant rien de sacré pour eux, ny à l'espreuve de leur mauvaise volonté pour la France.

Et la derniere, l'usurpation de la Valtoline sur les Grisons alliés du Roy, faite despuis les mariages, et devant que la treve de Hollande fust finie, et qu'ils peussent dire qu'on leur en eust donné aucun subject; de sorte que le renouvellement de la mauvaise intelligence estant venu de là, et s'estant encore beaucoup augmenté par ce qu'ils firent à Casal et ailleurs contre le duc de Mantoue, sans autre subject que d'estre né François, toutes les autres raisons qu'ils en alléguoient n'estant que des prétextes empruntés et sans fondement, on ne peust pas dire qu'ils n'ayent esté la cause principale de tout ce que le Roy a fait despuis contre eux pour s'en ressentir, et maintenir ses alliés tant en Hollande qu'en Allemagne, et enfin de la guerre qui leur fust alors déclarée.

Quand les Espagnols sceurent ce que le héraut avoit fait, et tout ce qui leur alloit tomber sur les bras, ils présumoient tellement de la grandeur de leurs forces jointes à celles de l'Empereur, de qui ils estoient assurés de tirer tous les secours qu'ils voudroient, et se fioient sy fort que n'y ayant point d'argent en France qui ne vinst des Indes, et par eux, ils n'auroient qu'à en empescher le transport, comme ils présupposoient qu'il leur seroit aisé en y prenant garde, pour y en faire manquer, qu'ils ne s'en estonnerent nullement; et envoyant en mesme temps en Allemagne pour en tirer le plus de troupes qu'ils pourroient, ils ne douterent point de réduire le Roy à la guerre deffensive, au lieu de l'offensive qu'il pensoit faire, et qu'on ne le vist bientost forcé à leur demander la paix, et eux en pouvoir de la refuser, comme il est bien apparent qu'ils eussent fait, l'ambassadeur d'Espagne l'ayant ainsy voulu faire entendre au cardinal de Richelieu, lorsqu'en s'en allant il luy dit que pour faire la guerre il ne falloit à la vérité estre qu'un, mais qu'il verroit un jour que pour faire la paix il faudroit estre deux.

Or, s'il n'y a pas de quoy s'estonner que des estrangers connussent si mal les forces de la France, qu'ils ne la jugeassent pas capable de leur pouvoir longtemps résister, il est sans doute tout-à-fait surprenant que des François, et mesme des plus entendus, y ayent esté trompés; estant très veritable qu'ils ne le croyoient point, et que M. le prince en particulier, qui ayant un très grand esprit, avoit peu prendre tant de connoissance du royaume pendant la minorité du feu Roy et despuis, ne s'imaginoit point ce qui s'en est veu, ainsy qu'il le tesmoigna au marquis de Fontenay (qui, estant envoyé servir de mareschal de camp dans l'armée du mareschal de La Force, eust charge de passer par Nancy, où il estoit allé régler les affaires de la Lorraine, pour l'informer de tout ce qui se devoit faire après la déclaration, et de la grandeur des armées qui iroient tant en Flandre qu'en Italie), luy disant qu'il ne s'estoit véritablement jamais rien fait de pareil en France, et qu'il produiroit vraysemblablement quelque chose de bien grand; mais qu'il en seroit aussy besoin, ce grand effort ne se pouvant pas continuer plus d'une année ou deux, à toute extremité; après quoy il faudroit faire la paix ou succomber, estant impossible que l'Estat supportast plus longtemps de semblables despenses.

Et il en jugeoit ainsy parceque tous ceux de ce temps là qui avoient le plus de connoissance des finances et du commerce, tenant pour certain qu'il n'y avoit que treize ou quatorze millions d'or qui eussent cours dans le royaume, il ne voyoit pas qu'on en peust tirer longtemps de quoy fournir aux frais excessifs de la guerre, et à tout ce qu'il faudroit envoyer au dehors. Que s'estant consommé dans les guerres précédentes tous les moyens extraordinaires dont on pouvoit facilement tirer de l'argent, il n'en restoit plus que de sy mauvais et de sy difficiles à establir, qu'il ne se trouveroit personne qui en voulust traiter; et enfin que les tailles estoient desja si hautes, quoyqu'elles ne fussent à guere plus de la moitié de ce qu'elles ont esté despuis, que le peuple en crioit, et n'en souffriroit pas l'augmentation sans se souslever.

Mais luy et tout le monde furent bien estonnés quand il se vist que la guerre s'estant continuée fort longtemps, et quasy toujours offensive, s'estant pris plusieurs places en Flandre et ailleurs, il restoit néanmoins tant d'argent en France au dessus de ce qu'on s'estoit imaginé, que quand, au commencement de l'année 1641, on fist ceste sorte de monnoye qui a cours aujourd'huy, il s'en fabriqua pour plus de quatre vingt millions de livres de pieces légeres, qu'on avoit descriées et commandé de porter à la monnoye, sans toucher à celles de poids, dont il y en eust assés pour attendre patiemment et sans incommodité que la nouvelle fust faicte; qu'on ne trouvoit nulle difficulté à se défaire des moyens extraordinaires, en les faisant vérifier au parlement, et donnant aux traitants un peu plus qu'on n'avoit accoutumé, ny à augmenter les tailles, le peuple le souffrant de tous costés sans y faire résistance. De sorte qu'on pourroit tousjours fournir à toutes les despenses nécessaires, quelque grandes qu'elles peussent estre.

Et il falloit bien veritablement, pour sauver le royaume, que cela fust ainsy, et que le Roy y eust une autorité assez absolue pour y faire tout ce qu'il luy plairoit, puisqu'ayant affaire au roy d'Espagne, qui a tant de pays où il leve tout ce qu'il veut, il est très certain que s'il eust fallu assembler les Estats comme il se fait en d'autres lieux, ou despendre de la bonne volonté du parlement pour avoir tout ce dont il estoit besoin, on ne l'auroit jamais eu; et il se seroit veu dès les premieres années les mesmes désordres qui commencerent sur la fin de 1648, et qui eussent esté alors bien plus dangereux, les Espagnols n'ayant pas encore esté affoiblis par les batailles de Rocroy et de Lens, ny par la perte du Portugal et de la Catalongne.

Le seul mal qu'il y a eu en cela a esté que les favoris et ceux qui despendoient d'eux ne se sont pas contentés de lever seulement ce qui estoit nécessaire pour le service du Roy; mais, par une avarice insatiable et qui crie vengeance, ils ont encore voulu qu'il y en eust pour eux, dont ils ont acheté des terres, basti des maisons, et fait des trésors sy grands qu'il ne s'estoit veu rien de pareil dans tous les autres temps: ce qui sans doute a accablé le peuple, et causé la ruine d'une infinité de pauvres familles, en tirant jusques au sang.

Je ne doute point que beaucoup de gens ne trouvent estrange et presque impossible qu'on creust y avoir sy peu d'argent en France en l'année 1635, et qu'après de sy grandes despences faites dans les années suivantes, il s'y en soit néanmoins tant trouvé en 1641; mais il est pourtant très véritable, et que c'estoit tellement l'opinion commune de ces temps là, qu'on n'en parloit point autrement.

Ceste ignorance venant vraysemblablement de ce que comme il n'y en entroit que peu à peu et fort secretement, les Espagnols ayant tousjours essayé de l'empescher, aussy bien pendant la paix que durant la guerre (ce qu'ils n'ont pourtant jamais peu faire, leurs marchands y trouvant trop de profit), il s'augmentoit aussy insensiblement, et presque sans qu'on s'en apperceust; joint qu'il n'y avoit pas eu d'occasions qui eussent contraint de pousser les choses jusques au bout, ny de gens propres dans le gouvernement pour le faire quand il n'en estoit pas besoin, ceste augmentation s'estant, par la longueur du temps, montée à une très grande somme.

Mais une autre chose y en apporta encore beaucoup, qui fust qu'un homme qui avoit la principale autorité dans les finances pendant que M. de Bullion estoit surintendant, se trouvant, à ce qu'on disoit, chargé de plus de soixante mille pistoles légeres dont il craignoit de ne pouvoir se défaire sans beaucoup de pertes fist ordonner par édit de recevoir l'or et l'argent sans peser. Dont tous les estrangers ayant esté avertis, et voyant le grand profit qu'ils y pourroient trouver, ils ne se contentoient pas de ce qu'ils en avoient de léger, mais rongnoient celuy de poids pour l'y envoyer: ce qui en fist entrer, pendant quatre ou cinq ans que cela dura, une telle quantité, qu'on ne voyoit plus que des pieces estrangeres et légeres; lesquelles estant demeurées (quand le cardinal de Richelieu ayant esté averty du désordre que cela causoit dans le commerce par les changes excessifs qu'il falloit payer lorsqu'on faisoit tenir de l'argent au dehors, les fist deffendre, et commander de les porter à la

monnoye, ainsy que j'ay desja dit), causerent sans doute une grande perte à ceux qui les avoient, mais non pas au Roy ny au royaume, qui s'en trouva d'autant plus enrichy, et a beaucoup aidé à y faire trouver ceste grande abondance qu'on y voit aujourd'huy.

Toutes les troupes estant arrivées à Mezieres au jour nommé, Deschapelles, capitaine au régiment de Picardie, et gouverneur de Sirk, fust condamné par le conseil de guerre à avoir la teste tranchée pour s'estre rendu mal à propos, et mesme lorsque les ennemis vouloient s'en aller, et lever le siege. Après quoy l'armée estant partie, elle entra dans le Luxembourg, et le traversant par Rochefort et Marche en Famine, sans trouver résistance nulle part, arriva enfin dans le pays de Liege, où pendant qu'on traitoit avec les desputés de la ville de Liege des choses qu'on leur demandoit pour la subsistance de l'armée (dont ils faisoient de grandes difficultés, tant la cabale des Espagnols y estoit forte), les generaux eurent avis que les ennemis estant partis de Namur sous la conduite du prince Thomas de Savoye, vouloient le mettre derriere eux pour leur couper les vivres et empescher la communication avec la France; et qu'ils venoient à ceste fin loger à Avein, dont ils ne faisoient que partir, comme ils firent en effet, et par un très mauvais conseil passerent après une petite riviere qui les pouvoit couvrir, et oster le moyen d'aller à eux.

Les généraux douterent du commencement s'ils se devoient arrester pour les combattre, quelques uns croyant que, veu les ordres du Roy de joindre le prince d'Orange, et qu'il pourroit estre fort avantageux de le faire promptement, on ne devoit s'arrester à rien qui en destournast. Mais l'approche des ennemis faisant croire aux autres que ce seroit leur donner trop de gloire, et trop d'assurance à ceux du pays, qui penseroient qu'on les fuiroit, il fust résolu qu'on retourneroit à l'heure mesme sur ses pas pour aller à eux, et les combattre s'ils attendoient.

Le combat ne fust point opiniastre, l'inégalité estant sy grande qu'aussytost qu'ils l'eurent veue la peur les prist; et ayant fait leur premiere descharge, ils tournerent le dos. La pluspart de la cavallerie partist de sy bonne heure qu'elle se sauva; mais l'infanterie y demeura presque toute, le canon et les bagages, avec quantité de drapeaux et de prisonniers, qui furent envoyés au Roy; et les drapeaux portés en grande cérémonie à Nostre-Dame, et offerts à Dieu comme les prémices de la guerre.

Ceste defaite, dont on eust vraysemblablement tiré de grands avantages sy on eust sceu s'en prévaloir, allant promptement à Namur ou à quelque autre place importante, qui, dans l'estonnement où tout le pays estoit, n'auroit pas fait grande résistance, devint tout-à-fait inutile, parceque les généraux n'osant pas changer les ordres du Roy quoyqu'ils vissent l'avantage qu'on en pourroit tirer, ayant continué leur route vers le prince d'Orange, et (ce qui fust de pis) l'ayant attendu près de trois semaines au rendés-vous, les ennemis pendant cela reprirent cœur, et les secours d'Allemagne eurent moyen de s'avancer, et d'arriver devant qu'on eust rien fait; l'Empereur oubliant tellement ses propres interests pour songer à ceux du roy d'Espagne, qu'il luy envoya la pluspart de ses principales forces.

Cependant M. de Lorraine ayant joint à ses troupes toutes celles que l'Empereur avoit en Alsace, les voulust mener contre la ville de Montbelliard, où le duc de Virtemberg, qui ne se sentoit pas assés fort pour la deffendre sy on l'attaquoit, avoit fait entrer une garnison françoise, et s'estoit mis sous la protection du Roy; les Espagnols, qui se trouvoient incommodés de ceste place, qui estoit entre l'Alsace et la Franche-Comté, luy ayant promis de grands secours pour luy aider à la prendre. Mais afin de le faire plus seurement, et sans qu'elle peust estre secourue, il envoya par toute la Lorraine pour exciter la noblesse et le peuple à faire un souslevement general, s'imaginant qu'après cela le mareschal de La Force n'oseroit pas en sortir.

Mais il ne s'y fist point d'autre mouvement que de quelque peu de paysans, lesquels se cachant dans les bois dévalisoient tous ceux qui alloient sans escorte; de sorte que le mareschal de La Force, mettant de bonnes garnisons dans toutes les villes, ne laissa pas d'aller diligemment à Montbelliard pour le secourir, et y apporter tout l'ordre nécessaire.

Le duc de Lorraine et le mareschal de La Force estant arrivés en mesme temps auprès de Montbelliard, ceux qui alloient pour faire les logis se rencontrerent dans un village où les deux armées prétendoient loger: mais le colonel Hebron, mareschal de camp, qui y estoit avec quelques compagnies de cavalerie, chargea sy brusquement les Lorrains et sans leur donner loisir de se reconnoistre, qu'ils se retirerent, et ne parurent plus despuis.

Le cardinal de La Valette, qui, ne voulant pas demeurer inutile dans Metz, dont il avoit le gouvernement, estoit allé un peu auparavant dans l'armée avec sa compagnie de cavalerie, s'y rencontra et s'y signala fort, ayant mesme receu un coup de pistolet, mais qui ne fist que

percer ses chausses sans le blesser. Ce fust en ce voyage où l'envie luy vint de commander une armée, comme il fist bientost après.

M. de Lorraine voyant, par l'arrivée de M. de La Force, son coup manqué, retourna dans l'Alsace, ne pouvant pas faire subsister ses troupes sy près de celles du Roy; et M. de La Force alla à Montbelliard, où il fortifia suffisamment la garnison, et mist le comte de La Suse, que le Roy y avoit envoyé pour y commander, hors d'appréhension de pouvoir estre attaqué.

La ville de Montbelliard est petite, mais assés belle, avec un chasteau basti à l'antique, l'un et l'autre mal fortifiés. L'on n'y parle que françois; tout le peuple y est huguenot, et hait fort les Comtois, mais plus encore les Lorrains; les ducs de Lorraine ayant plusieurs fois essayé de s'en rendre maistres, et ruiné le pays. Et comme ils ne pouvoient estre secourus contre ces deux ennemis que de la France, ils receurent M. de La Force avec une grande joye, et traiterent tousjours fort bien tous ceux qui y furent en garnison.

Assez près de Montbelliard il y a une petite ville nommée Béford, des despendances de la maison d'Austriche, de laquelle le comte de La Suse se sentoit fort incommodé, parcequ'on y tenoit tousjours une grosse garnison. Or le desir de s'en deslivrer luy ayant fait faire dessein de la surprendre (car autrement il ne pouvoit pas l'avoir, estant assés forte, et en une assiette avantageuse), il en parla à M. de La Force, le priant de luy vouloir aider : ce qu'il refusa, ne le croyant pas faisable. Mais ne se decourageant pas pour cela, il le voulust tenter aussytost que l'armée fust partie; et l'ayant failly ceste fois là et une autre encore, il s'y opiniastra tellement qu'à la quatriesme il l'emporta. Le Roy luy en donna le gouvernement, et tout le revenu de la terre, qui est fort considerable, et qu'il méritoit bien.

Le duc de Veymar ayant sceu le voyage de M. de Lorraine à Montbelliard, craignant que M. de La Force ne se trouvast pas en estat d'y aller, luy envoya deux mille chevaux, sous la conduite du landgrave de Hesse. Mais M. de Lorraine s'estant desja retiré quand ils arriverent à Espinal, M. de La Force les fist retourner, et n'en retint que deux régiments commandés par des François, qui ne faisoient que deux ou trois cents chevaux. Les troupes du landgrave, qui estoient accoutumées de vivre partout à discretion, firent de grands ravages en Lorraine, contre ce qui s'estoit pratiqué jusques là, ne s'y prenant rien sans payer.

Le mareschal de La Force voulant, devant que de s'en retourner, prendre le chasteau de Montjoye et la ville de Porentru, demeure ordinaire de l'évesque de Basle, qui estoient assés près de Montbelliard, et qui luy faisoient la guerre, il commença par Montjoye; et s'estant dès la premiere nuit logé au pied du chasteau, parcequ'il n'y avoit aucun dehors, il fist faire au mesme temps une batterie de quatre canons, lesquels ayant tiré despuis le matin jusques sur les cinq ou six heures du soir, l'esbranlerent de telle sorte, n'estant qu'une grosse masse de pierres fort anciennes, que le baron de Montjoye qui s'estoit enfermé dedans, voyant qu'elle commençoit à s'ouvrir, demanda à capituler.

Il n'auroit eu que des conditions fort rudes, pour avoir obligé à tirer le canon, sans que M. de Nettancourt, qui avoit un régiment dans l'armée et estoit fort de ses amis, pria tant pour luy, qu'on le laissa enfin aller les vies et bagues sauves. Dès la nuit suivante, la moitié de ce chasteau tomba; de sorte que le reste demeurant tout ouvert, il ne fust point nécessaire d'y laisser de garnison.

On fust de là à Porentru, qui ne dura pas davantage, quoyque le chasteau fust très bon, et capable d'arrester quelque temps une armée mieux pourveue de toutes choses pour faire un siege que n'estoit celle du Roy; mais on pensoit au moins prendre la ville, et y trouver de quoy se rafraischir. Les approches en ayant esté faites le mesme jour qu'on y arriva, et le canon, qui fust mis en batterie pendant la nuit, ayant tiré dès le matin contre les murailles de la ville qui joignoient les maisons, il s'y trouva sur les cinq heures du soir une breche qui paroissoit assés raisonnable : de sorte qu'on se préparoit à donner l'assaut, quand il parust un tambour, qui ayant fait une chamade, fust amené au marquis de Fontenay, qui commandoit ce jour là dans la tranchée; auquel il dist que M. de La Vergne, gouverneur de la ville, l'avoit envoyé pour sçavoir sy on luy voudroit donner composition.

Sur quoy le marquis de Fontenay, qui craignoit qu'il ne voulust parler que de la ville, laquelle, bien qu'elle eust peut-estre peu soutenir l'assaut qu'on luy vouloit donner, pouvoit aussy estre emportée, et au pis aller ne durer qu'un jour ou deux davantage, demanda s'il n'entendoit pas aussy parler du chasteau. A quoy ayant respondu qu'ouy, il le manda au mareschal de La Force, lequel estant à l'heure mesme venu à la tranchée, le tambour retourna querir des deputés.

La composition fust bientost faite, car on leur accorda tout ce qu'on a accoutumé de donner à ceux qui n'attendent pas l'extremité; eux aussy s'obligeant de livrer la place dès le lendemain, et

que pour seureté on pourroit dès ce jour là loger autant de gens qu'on voudroit sur la breche, pourveu qu'ils n'entrassent point dans la ville jusques au jour suivant. Ce qui fust ponctuellement executé de part et d'autre.

Les officiers de ces deux régiments du duc de Veymar, qu'on avoit retenus, voyant que l'escorte qu'on vouloit donner à ceux qui sortoient estoit foible, firent dessein de les aller attendre sur le chemin pour les dévaliser. Mais M. de La Force en ayant esté averty, l'augmenta de telle sorte qu'il leur en fist perdre l'envye; et ils furent reconduits en toute seureté dans la Franche-Comté, où ils se retirerent.

Il n'y eust personne qui voyant le chasteau ne s'estonnast qu'il se fust sytost rendu, estant sur un haut, avec des fossés sy profonds et sy bien accommodés, qu'il eust sans doute fallu beaucoup de temps pour les passer, ne manquant d'aucune chose, sinon que la garnison n'estoit pas trop forte; mais il y en avoit pourtant assés pour obliger d'y aller par les regles : ce qui eust esté difficile, faute de poudre, de boulets et de vivres, qu'on n'avoit que malaisement.

Le mareschal de La Force y ayant mis une bonne garnison, reprit le chemin de la Lorraine, costoyant la Franche-Comté, comme il avoit fait en allant. Il séjourna un jour à l'abbaye de Leure, où il y avoit garnison françoise, pour traiter avec les desputés de Luxeul et autres petites villes du Comté, ausquelles on demandoit du pain de munition, en vertu de la neutralité de tout temps establie entre eux et le duché de Bourgongne. A quoy ils satisfirent en quelque sorte, mais non pas sans montrer bien de la mauvaise volonté, et mesme davantage qu'ils n'avoient fait en allant, le cœur leur estant revenu par le peu de suite qu'avoit eu la bataille d'Avein : ce qui contribua beaucoup à la rupture qui se fist l'année suivante. Ce fust des environs de Leure d'où le cardinal de La Valette partist de l'armée, pour aller à la cour poursuivre l'employ qu'il eust bientost après.

L'on entra dans la Lorraine par le costé de Plombiere, où sont les bains; et quelque soin qu'on en prist, on ne peust empescher les soldats de vivre à discretion, comme ils avoient fait dans le voyage, ny de continuer, la Lorraine, que l'on avoit sy bien conservée, ayant esté depuis ce temps là aussy ruinée que l'Allemagne: ce dont on s'excusoit sur les paysans, qui ne faisoient point de quartier à tout ce qui tomboit entre leurs mains.

Pendant qu'on séjourna à Lunéville, le marquis de Gamache, qui avoit une compagnie de cavalerie, estant allé à la chasse avec quelques autres dans une grande plaine qui est devant la ville, ainsy qu'on faisoit assez souvent, le lievre qu'il courust le mena jusques auprès d'un bois qui termine ceste plaine, qui a environ une lieue de long, où il y avoit une embuscade, de laquelle on n'avoit point esté averty, qui sortist en deux escadrons aussytost qu'ils les virent assez près; et les enfermant entre eux afin qu'il ne s'en sauvast pas un, ils furent tous pris, excepté le marquis de Gamache, lequel, avec le jeune Merombie, son cornette, et son mareschal des logis, resolust de ne se point rendre, et allant tous trois à l'escadron qui leur bouchoit le passage, le percerent, sans estre arrestés ny blessés; de sorte qu'il se fust infailliblement sauvé, sans que quelques uns des ennemis qui les suivirent, désesperant de les pouvoir attraper parce que la garde du camp estoit montée à cheval et venoit à son secours, voulurent, devant que de s'en retourner, tirer leurs pistolets, un desquels porta sur le marquis de Gamache, et quoyque ce fust de fort loin, luy donna dans la teste, et le tua sur le champ : ce qui fust un fort grand dommage, car il n'avoit que vingt ans, et donnoit de grandes esperances de luy, ayant un très grand cœur.

Cependant les Hollandois, après s'estre bien fait attendre, arriverent au rendés-vous; et ayant joint l'armée du Roy, en firent une sy grande, qu'il ne s'estoit encore rien veu de pareil ny en Flandre ny en Allemagne; de sorte qu'il ne fust plus question que de la bien employer, et faire quelque chose qui correspondist à de tels preparatifs.

Plusieurs entreprises furent proposées, mais celle de Louvain préférée à toutes, parceque c'estoit un lieu capable de loger tant de gens, que quand bien mesme on ne prendroit pas Bruxelles ny Malines, comme il se feroit pourtant apparemment, on les pourroit tenir et tout le pays en telle subjection, qu'elles seroient enfin contrainctes de se rendre; joint que n'estant pas trop eslongné de Boisleduc, Grave, et autres places des Hollandois, on en pourroit aisement tirer toute la subsistance nécessaire.

En y allant on prist Diest et Tillemont, et cellecy d'assaut, où on dist qu'il fust fait de fort grands désordres, les uns s'en excusant sur les autres. Louvain n'en estant pas eslongné, on y arriva aussytost après. Mais les Espagnols, soit qu'ils eussent estés avertis du dessein ou qu'ils l'eussent preveu, y avoient desja fait entrer cinq ou six mille hommes, lesquels, aydés des bourgeois, qu'ils y interesserent par l'exemple de Tillemont, qui avoit esté sy mal traité, firent tant de sorties et troublerent tellement tous les travaux qu'on faisoit, qu'ils donnerent temps à Pic-

colomini, que l'Empereur y envoya avec plus de dix mille chevaux, d'y arriver devant qu'on eust presque rien avancé.

De sorte que le prince d'Orange et les deux mareschaux voyant que la cavalerie des ennemis, devenue sy forte, les pourroit empescher d'aller au fourrage, qu'ils estoient contraints de prendre fort loin, ceux des environs de Louvain estant desja consommés, et de faire venir des convois de vivres, ceux qu'ils avoient estant près de finir; ils jugerent impossible parmi ces difficultés de continuer le siege, et se resolurent de le lever devant que d'y estre forcés, comme ils firent; et ils se retirerent vers la Meuse.

A ce malheur sy peu attendu il s'en joignit un autre à quoy on pensoit encore moins, qui fust la surprise du fort de Scheink, faite par les Espagnols; lequel estant une porte pour entrer dans le Betau, et ensuite dans toute la Hollande, estoit de telle importance aux Hollandois, que le prince d'Orange quitta toutes choses pour y courir, et y apporter les remedes qu'il pourroit; et comme l'armée du Roy ne pouvoit pas entreprendre de repasser toute seule en France par la terre, ny faire aucune entreprise, les Espagnols estant alors trop puissants, elle fust contrainte de le suivre, et travailla conjointement avec lui pour la reprise du fort.

Ce qui ne fust pas sy difficile qu'on avoit pensé; car ayant pris, aussytost qu'il y fust arrivé, un chasteau nommé Bilan, lequel l'eust fort embarrassé sy les Espagnols y eussent jetté assés de monde pour le defendre quelque temps, il commença de là à faire une tranchée qui, allant despuis le val jusques au Rhin, fust sy grande et sy profonde, qu'elle estoit plus forte que le fort mesme, et le separoit entierement de la terre. Après quoy ayant pourveu la circonvallation de gens pour la deffendre, et sy bien fermé le passage de l'eau par une infinité de bateaux qu'il y fist venir, et dont ce pays là abonde, que rien n'y eust peu entrer, il mist encore, dès que les mauvais temps commencerent, son armée à couvert dans toutes les villes voisines, afin de la pouvoir promptement rassembler, et empescher que les ennemis ne secourussent le fort, s'ils le vouloient entreprendre.

L'armée françoise entra aussy en garnison, mais dans des places proches de la mer, afin de se pouvoir plus facilement embarquer quand le temps le permettroit. Elle estoit fort diminuée, s'estant bien perdu sept ou huit mille hommes pendant la campagne.

Quant aux Espagnols, ils ne penserent point à secourir le fort, ny à faire mille autres entreprises; mais se tenant fort heureux d'avoir peu garantir leur pays d'un si grand peril, ils renvoyerent les Allemands, afin de n'en demeurer pas chargés, et firent rentrer tout le reste de leurs troupes en garnison.

Or comme ce fust vraysemblablement les trois semaines qu'on demeura à attendre le prince d'Orange qui furent cause qu'on ne fist rien, les Flamands ayant pendant cela repris cœur, et les troupes de l'Empereur eu le temps d'arriver, beaucoup de gens ont creu qu'un sy long retardement ne s'estoit pas tant fait parceque les troupes des Hollandois n'avoient peu estre plustost mises ensemble, que parceque voyant la declaration faite (qui estoit ce qu'ils cherchoient), ils ne vouloient point que le Roy chassast les Espagnols de tout le pays, ny qu'il fust sy voisin, le craignant bien plus que le Roy d'Espagne, et ne se souciant pas trop du Brabant quand bien il leur pourroit demeurer, parce que ne consistant qu'en de grosses villes, qui les eussent obligés à y tenir de grandes garnisons, elles leur auroient donné plus de peine que de profit; joint que plusieurs disoient que ceux d'Amsterdam appréhendoient la prise d'Anvers, craignant que tout le commerce ne s'y fist plustost que chez eux, l'assiette y estant bien plus propre, et que le prince d'Orange mesme, voyant de grandes difficultés pour ce qui le regardoit, n'y avoit point eu d'égard.

Le mareschal de La Force, estant, comme j'ay desja dit, arrivé en Lorraine, se logea à Lunéville avec une partie de l'armée, et envoya le reste dans les petites villes et les gros bourgs du pays, pour se rafraischir : mais ils n'y furent pas longtemps sans estre visités des ennemis; car aussytost que Jean de Vert, qui estoit venu en Alsace avec un grand nombre de cavalerie pour se joindre au duc de Lorraine et luy donner moyen d'entrer en Lorraine, en eust esté averty, il y alla pour enlever ceux qui feroient mauvaise garde.

Il commença par les régiments de Vineuil et de ......, qui estoient dans Saint-Dié; et les environnant de tous costés afin que personne n'y peust entrer, et leur dire qu'il n'avoit que de la cavalerie, il les fist sommer, et menacer que s'ils attendoient que l'infanterie et le canon fussent arrivés, ils n'auroient point de quartier. Ils en eurent tant de peur, qu'ils capitulerent à l'heure mesme, sortant avec leurs hommes et leurs équipages, mais laissant leurs drapeaux, qui furent portés en triomphe à Vienne : dont le Roy fust en telle colere, qu'il fist mettre les deux mestres de camp à la Bastille.

Ensuite de cela, il alla au régiment de Gassion, où les officiers (car luy estoit allé à la cour) fai-

soient faire sy mauvaise garde, qu'ils furent enlevés. De sorte que le mareschal de La Force se trouva obligé, pour empescher qu'on en fist davantage, de resserrer les troupes, et les mettre dans des lieux plus assurés.

Or, soit parceque le cardinal de Richelieu n'ayant pas assez de confiance en tous ceux à qui on pouvoit donner le commandement des armées, creust qu'estant plusieurs ils seroient moins subjects à faillir, ou à manquer aux ordres qui leur seroient donnés; tant y a qu'il faisoit presque tousjours mettre plusieurs généraux en chaque armée. C'est pourquoy il fist encore aller M. d'Angoulesme en celle de M. de La Force. Il n'amena quasy personne avec luy, quoyqu'on eust souvent demandé un renfort de cavalerie, le duc de Lorraine en ayant desja beaucoup en Alsace, et l'augmentant encore tous les jours, afin de pouvoir venir en Lorraine.

Dans ce mesme temps le duc de Veimar ayant esté contraint par Galas de se retirer derriere Mayence, le Roy craignant qu'il ne fust enfin tout-à-fait chassé d'Allemagne, envoya le cardinal de La Valette avec les compagnies de gens d'armes et de chevaux-légers de sa garde, celles de gens d'armes et de chevaux-légers du cardinal de Richelieu, et plusieurs autres troupes de cavalerie et d'infanterie nouvellement levées, pour se joindre avec luy, et luy aider à retourner à son ancien poste, comme il fist. Le colonel Hebron, M. de Turenne et le comte de Guiche furent les mareschaux de camp de ceste armée là, et M. d'Arpajon et le marquis de Sourdis furent envoyés en celle de Lorraine.

Or, comme on avoit avis de toutes parts que le duc de Lorraine y vouloit venir et y faire un grand effort, l'armée alla à Espinal, dont on disoit qu'il se vouloit saisir, et qui n'eust pas fait grande résistance sy on n'y eust point esté. De sorte que Jean de Vert, qui y vint peu de jours après avec plus de deux mille chevaux pour le reconnoistre, ayant vu, quand il en fust à un quart de lieue, que toute l'armée du Roy y estoit et alloit à luy, il s'arresta; et se couvrant d'un bois et d'une petite colline, il envoya seulement quelques gens sur le bord de la Moselle, où on estoit, pour escarmoucher, et se retira aussytost après.

Cependant l'argent de la montre qui estoit deüe il y avoit desja quelque temps (car on payoit encore alors les armées réglément) estant arrivé à Nancy, les généraux eurent tant de peur que s'il passoit plus avant avec la seule escorte qu'il avoit, il fust rencontré et pris par les ennemis, que laissant une bonne garnison dans Espinal, et le marquis de Fontenay pour y commander, ils allerent au devant; et l'ayant joint sans aucun obstacle, retournerent à Espinal.

Ce que les ennemis ayant veu, et perdant espérance de le prendre, ils firent semblant d'aller à Darnay et à Chatay; mais parcequ'on se mist en estat de les aller secourir, ils tournerent tout court à Rambervillers, qui est de l'evesché de Metz, sçachant qu'il y avoit peu de gens de guerre, et que les habitants n'estoient pas mal intentionnés pour M. de Lorraine, comme ils le montrerent en effet, s'estant rendus devant qu'on y peust estre, quoyqu'on fust party pour y aller aussytost qu'on eust avis qu'on les vouloit attaquer.

Les généraux ayant appris la reddition de Rambervillers, s'arresterent à Magnieres pour les empescher de faire d'autres progrès. Ce que Jean de Vert voyant, il ne pensa qu'à faire des courses, par lesquelles il peust surprendre quelqu'un, et rendre les convois des vivres et les fourrages plus difficiles, venant souvent charger les fourrageurs, dont beaucoup de gens furent fort incommodés, perdant de leurs chevaux et de leurs valets : et ayant avis qu'on tenoit les chevaux des vivres à Saint-Nicolas sans grande garde, comme estant entre Nancy et l'armée, il y alla, et les prist devant qu'on y peust estre.

Le Roy ayant esté averty que l'Empereur vouloit grossir sy fort son armée qu'elle peust chasser le duc de Veymar et les François, non seulement de l'Allemagne, mais de la Lorraine mesme, creust n'y pouvoir envoyer un plus grand secours que celuy de l'arriere-ban, lequel estant tout composé de noblesse, seroit bien d'une autre considération que toutes les nouvelles levées qu'on pourroit faire. Il le fist donc convoquer pour se trouver à......... le...... du mois de........, et le vist passer auprès de Paris, au nombre de plus de trois mille chevaux, tous bien armés : ce qui estoit alors d'autant plus considerable que toute la cavalerie de l'armée n'avoit point d'armes. M. de Longueville en eust le commandement, et M. de La Meilleraye sous luy. M. de Longueville fust aussy général d'armée avec messieurs d'Angoulesme et de La Force, et M. de La Meilleraye, mareschal de camp, avec les autres. Ils joignirent l'armée durant qu'elle estoit à Magnieres.

Pendant le temps qu'on y demeura, le marquis de Sourdis fust envoyé avec quelques troupes attaquer le chasteau de Moyen, lequel, s'estant un peu auparavant révolté et déclaré pour le duc de Lorraine, incommodoit fort et l'armée et Nancy. Il ne dura que deux ou trois jours; après quoy le Roy voulant qu'on s'approchast plus près de la frontiere d'Alle-

magne, pour en cas de besoin soutenir le cardinal de La Valette et le duc de Veymar, on fust loger à Bacara; et dès le jour mesme messieurs d'Arpajon et de Fontenay furent envoyés avec cinq cents chevaux à Radonvillers, pour en chasser quelques Lorrains qui s'y estoient retirés.

Aussytost qu'ils l'eurent pris, ils allerent vers l'estang de Lindre, pour nettoyer tout ce pays là des voleurs, et le rendre libre; mais ayant au mesme temps envoyé quelques gens jusques à Sarbourg, ils apprirent comme Galas avoit tellement pressé le cardinal de La Valette et le duc de Veymar, que craignant que, pour leur oster toute retraite, il ne se mist enfin entre eux et la Lorraine, ainsy qu'il tesmoignoit vouloir faire, ils avoient esté contraints de se retirer, et de prendre le chemin de Metz.

Mais comme ils partirent de bonne heure, et qu'ayant quelques journées devant luy il eust peur de ne les pouvoir pas joindre avec toute son armée qu'ils ne fussent en lieu de seureté, il les fist suivre par les troupes qu'il avoit les plus propres à faire diligence, comme les Cravates et autres, afin qu'ils leur fissent tant de charges par les chemins que cela les retardast, et luy donnast moyen d'y arriver. Mais ils furent sy heureux, que, sans estre contraints de s'arrester, ils battirent ces gens là toutes les fois qu'ils s'approcherent d'eux, et prirent mesme trois ou quatre petites pieces d'artillerie qu'ils avoient.

Quand ils furent à Saverne, où il y avoit garnison françoise, ils se creurent hors de tout péril, ne s'imaginant point que Galas osast le laisser derriere, ni que ceux de dedans ne se deffendissent assés de temps pour leur donner moyen d'estre à Metz les premiers : mais ils s'espouvanterent sy fort dès qu'ils virent Galas s'approcher, et qu'il les eust fait sommer et menacer de ne leur donner point de quartier s'ils attendoient le canon, qu'ils se rendirent à l'heure mesme avec le chasteau d'Aubay, qui estant separé de Saverne, se pouvoit bien conserver tout seul, et donner quelque incommodité aux ennemis.

Saverne ne l'ayant donc point arresté, il s'en fallust sy peu qu'il n'attrapast les François devant qu'ils fussent à couvert, que ses coureurs trouverent les compagnies de cavalerie du cardinal de Richelieu qui faisoient la derniere retraicte, qui n'y estoient pas encore, lesquelles ils chargerent, et les eussent entierement défaites, sans qu'elles se retirerent bien viste au gros de l'armée, qui n'estoit pas loin. Messieurs de Mouy et de Cœusac, qui les commandoient, avoient tant de jalousie l'un pour l'autre, que, disputant à qui seroit le dernier, ils se firent tuer fort mal à propos, et sans que cela peust servir de rien.

Ceste retraite fust faite avec tant d'ordre, qu'on n'y perdist quasy que ces deux hommes là, trois pieces de canon qu'il fallust abandonner pour sauver les autres en doublant les attelages, et quelque peu des équipages, lesquels estant mal attelés ne peurent pas faire une si longue traite sans s'arrester que pour repaistre.

Or, le salust de ceste armée, qui estoit de plus de quatre à cinq mille chevaux et cinq ou six mille hommes de pied, estoit tellement important, que sy elle eust esté défaite, Galas, qui avoit plus de dix mille chevaux et guere moins de gens de pied, ne trouvant plus rien qui luy eust peu faire teste, ne seroit pas demeuré à Marimont comme il fist; mais passant plus outre, eust vraysemblablement peu prendre des quartiers d'hiver en Lorraine et sur la frontiere de Champagne, et jetter la guerre dans ces pays là, d'où il eust esté difficile de les chasser, veu les choses qui arriverent l'année d'après.

Messieurs d'Arpajon et de Fontenay ayant appris la nouvelle de ceste retraicte, et jugeant important qu'on en fust promptement averty à l'armée, y retournerent à l'heure mesme, et en donnerent le premier avis; sur quoy le conseil ayant esté assemblé, il fust résolu de retourner à Lunéville pour estre plus proche de Nancy, et plus en estat de soutenir ceux qui estoient à Metz en cas qu'ils fussent poussés plus avant.

Mais on n'y fust pas plustost arrivé qu'on sceust tous les Allemands auprès de Nancy et quasy sous les bastions, tant ils avoient peur de tomber entre les mains de Galas. De sorte qu'on alla à Moyenvic pour empescher qu'il n'y vinst, et que les mettant derriere luy il n'en rendist le secours fort difficile; les généraux mandant au mesme temps au duc de Veymar et au cardinal de La Valette, qui estoient encore à Metz, qu'ils croyoient nécessaire qu'ils se vinssent joindre à eux avec tout le reste de leurs troupes.

Or il est très vray que le dessein de Galas estoit de venir entre Nancy et Moyenvic, croyant qu'en mettant ceste derniere place derriere luy et l'empeschant d'estre secourue, il la pourroit prendre; et ensuite des quartiers d'hiver dans toutes les petites villes de Lorraine, où il rafraischiroit son armée, et la mettroit en estat d'entrer par ce costé là dans la France dès que la saison le permettroit. Mais ayant eu avis que les armées du Roy y estoient venues, et qu'elles avoient esté fortifiées d'un grand nombre de noblesse, il eust sy peur d'estre forcé de combattre (ce qu'il ne vouloit point faire tant qu'elle y seroit), qu'il prist un autre chemin et se logea à Marimont, où il trouva un poste avantageux,

tant pour sa situation, estant sur une montagne, que pour la commodité des vivres, tout le pays de derriere luy estant favorable; et encore que la montée fust assés droite, et qu'il y eust au bas un petit ruisseau qui en rendoit l'avenue difficile, il ne laissa pas de s'y retrancher.

Toutes les armées estant jointes auprès de Moyenvic, elles partirent pour aller trouver Galas, et essayer de l'attirer au combat, ne doutant point que, fortifiées de ceste noblesse de l'arriere-ban, elles n'eussent la victoire. Mais Galas, qui ne vouloit rien hasarder tant qu'elle y seroit, demeura sur la montagne sans en faire descendre un seul homme tant que l'armée du Roy y fust, ne tenant hors de ses retranchements que les Cravates, qui estoient campés sur le bord du ruisseau, et qui s'y pouvoient facilement retirer.

Et parcequ'on y alla quasy jusques à la portée du canon, en bataille, et comme sy on eust voulu passer outre et forcer les retranchements, le tenant impossible, il s'en rejouissoit, et disoit à ceux qui estoient auprès de luy, ainsy qu'un prisonnier le rapporta, qu'on alloit voir une autre bataille de Norlingue, et qui ne seroit pas moins glorieuse pour l'Empereur, puisqu'elle abattroit tout d'un coup toute la puissance des François, comme celle là avoit fait celle des Suédois.

Mais on ne pensoit qu'à luy donner envye de descendre de son fort, et en cas qu'il ne le fist pas, de l'y tenir assiegé, ne doutant point qu'ayant en peu de temps consommé tous ses vivres et ses fourrages, il ne fust contraint de desloger, et qu'on ne le peust faire retourner en Allemagne plus viste qu'il n'en estoit venu, et qu'il n'en avoit ramené les François.

Ce qui seroit infailliblement arrivé, sans que ceux de l'arriere-ban ne permirent pas qu'on y demeurast autant qu'il en eust esté besoin; car dès qu'ils y eurent esté seulement trois jours, quoyqu'ils n'y manquassent ny de vivres ny de fourrages, il fust impossible de les y retenir davantage, et ils voulurent qu'on s'en allast plus près de Nancy, afin que la Saint-Martin, qui approchoit, arrivant, ils peussent sans difficulté se retirer chez eux : ce qui obligea les généraux, pour n'abandonner pas le dessein qu'ils avoient eu d'empescher Galas d'entrer dans la Lorraine, de prendre le logement de Chasteau-Salins, qui est proche de Moyenvic, et d'où ils couvroient Nancy, et pouvoient facilement secourir le Pont-à-Mousson sy on le vouloit attaquer, laissant ceste noblesse en liberté de s'en aller dès l'heure mesme, sy elle eust voulu.

Et enfin on fust bien aise qu'elle le fist sans attendre la Saint-Martin, voyant qu'elle consommoit une grande quantité de vivres et de fourrages qui pourroient estre nécessaires à ceux qui demeureroient, sy on estoit obligé d'y estre longtemps, sans qu'on peust esperer qu'elle rendist aucun service s'il falloit seulement retourner deux lieues plus avant; ne se pouvant pas néanmoins dire, quoyqu'elle ne fist pas tout ce qu'on vouloit et qu'elle eust peu faire, qu'elle n'eust beaucoup servy, puisque certainement elle avoit empesché Galas de s'avancer, l'avoit forcé d'aller à Marimont, où l'air et peut-estre l'incommodité des vivres engendrerent bientost tant de maladies en son armée, qu'elle n'estoit plus en estat de rien entreprendre, ny de venir chercher celle du Roy, quand il la sceust partie.

Anciennement, quand on avoit la guerre, on faisoit venir tous les ans de ces arriere-bans, et c'estoit la principale force qu'on eust pour la cavalerie; de sorte qu'il ne faut pas s'estonner sy on a souvent perdu des batailles ou des occasions de faire de grands progrès : car dès que l'envie de s'en retourner leur prend, rien ne les peust arrester, demandant, ou qu'on les mene au combat, ou qu'on les laisse aller; comme ils firent devant Marimont, où, sy on les eust voulu croire, on auroit attaqué les ennemis jusques dans leur fort; mais personne n'en fust d'avis.

Le Roy estant pendant cela en de grandes inquietudes de ce que produiroit ce voyage de Galas, s'estoit avancé avec ses Gardes françoises et suisses, quelque peu d'autres régiments, et tout ce qu'il avoit peu ramasser de cavalerie, jusques en Barrois, afin d'en estre plus près, et de pouvoir faire secourir ses gens s'ils en avoient besoin, le cardinal de Richelieu estant demeuré à Châlons pour luy envoyer d'autres troupes qu'on y attendoit, et tout ce qui seroit nécessaire pour sa subsistance. M. le comte estoit lieutenant général, et le comte de Cramail et M. d'Arpajon, que le Roy avoit fait venir auprès de luy devant qu'on allast à Moyenvic, mareschaux de camp.

Il attaqua Saint-Mihiel, que M. de Lemon, envoyé par le duc de Lorraine en ces quartiers là, avoit surpris, et contraignist M. de Lenoncourt, qui y estoit demeuré, de se rendre à discretion; ensuite de quoy ayant chassé tous les gens du duc des autres lieux qu'ils avoient occupés, remis le pays dans l'obéissance, et veu Galas retiré, il retourna à Paris.

Aussytost que les armées furent à Chasteau-Salins, on voulust enlever quatre régiments de Cravates que Galas, pour s'eslargir et les faire subsister, avoit envoyés à Vergavile, qui n'estoit pas fort loin de luy. Le cardinal de La Valette et le duc de Veymar en prirent la commission avec



une partie de leurs Allemands, soutenus de cinq cents chevaux françois de l'armée de messieurs d'Angoulesme et de La Force, que le marquis de Fontenay commandoit.

Le duc de Veymar marchoit le premier; et ne voulant point y arriver qu'il ne fist jour, il fist faire halte pour l'attendre à une petite lieue de Vergavile, et derriere un bois qui le couvroit, et dont la sortie n'en estoit qu'à un quart de lieue, disant qu'ils se gardoient bien mieux la nuit que le jour : comme on le vist; car ayant tenu des gardes, tant que la nuit avoit duré, à l'entrée de ce bois de leur costé, on les trouva retirés. De sorte qu'ils n'eurent avis qu'on alloit à eux que par une sentinelle qu'ils tenoient au clocher.

Mais, quelque diligence que peussent faire quatre ou cinq cents chevaux que le duc de Veymar envoya à toute bride dès qu'il eust passé le bois, le cardinal de La Valette et luy marchant plus doucement avec le reste des troupes, ils n'y peurent pourtant arriver qu'ils ne fussent tous à cheval et desja hors du village, pour se retirer en un autre quartier de leurs gens qui n'en estoit pas eslongné. Il est vray que tout leur équipage y demeura, dont les Suédois se saisirent sans en faire aucune part aux François, qui en firent de grandes plaintes.

Pendant que le pillage se faisoit, on fist passer de l'autre costé du village une partie des troupes, afin de n'estre pas surpris sy les ennemis revenoient; comme ils firent en effet avec les gens du quartier où ils s'estoient retirés, et s'avancerent assés près pour voir qu'on les attendoit, et qu'ils n'y pourroient rien faire; de sorte qu'ils s'arresterent. Mais quelques uns des leurs, qui vouloient sçavoir qui les avoit attaqués, s'estant avancés jusques sur le bord d'un petit ruisseau qui les séparoit de nous, s'informerent s'il n'y avoit point de gens du duc de Veymar. Sur quoy le colonel Hebron, qui sçavoit l'allemand, s'estant avancé, il leur parla assés long-temps, et ils luy avouerent d'avoir perdu en ceste occasion tout ce qu'ils avoient gagné en plusieurs années.

Les maladies qui avoient empesché Galas de s'avancer dès qu'il sceust l'arriere-ban party l'obligerent enfin de se retirer en Alsace, dont la prise de Saverne, qui luy avoit esté sy laschement rendue, luy donnoit une grande commodité; car sans cela il n'y eust pas esté en grand repos, à cause de Bonnefeld tenu par les Suédois. Mais n'y ayant pas trouvé de quoy passer tout l'hiver, il s'en alla enfin plus avant dans l'Allemagne.

Les généraux de l'armée du Roy voyant que, luy party, leur séjour à Chasteau-Salins seroit inutile, voulurent prendre des quartiers d'hyver. De sorte qu'ayant mis de bonnes garnisons dans toutes les places de la Lorraine, ils logèrent le reste de leur armée à Neuf-Château sur Meuse, et aux environs; et y ayant laissé le marquis de La Force pour la commander, s'en allerent à Paris, excepté le duc de Veymar, qui ayant mené ses gens dans le Barois, y demeura encore quelque temps.

La principale cause de ce retardement fut que le duc de Parme, qui s'estoit sur ce temps là declaré pour la France, estoit venu trouver le Roy; et on fust bien aise de ne les voir que l'un après l'autre, pour éviter le soin qu'il eust fallu prendre de les traiter de telle sorte tous deux qu'ils n'en prissent point de jalousie. Ils furent logés et défrayés pendant qu'ils demeurerent à Paris, et l'on résolust, avec le duc de Parme, d'entrer l'année suivante dans l'Estat de Milan avec une armée assés puissante pour y attaquer quelque place; et avec le duc de Veymar, qu'il retourneroit en Allemagne, suivant les propositions qu'il en fist, qui furent fort approuvées, mais qu'on ne peust pas entierement exécuter, le Roy ayant esté obligé de le rappeler, et de le faire demeurer dans le Barois.

[1636] L'année 1636 commença par quelques désordres qui se firent dans le parlement; ceux qui n'aimoient pas le cardinal de Richelieu ayant, sous prétexte du bien public, voulu empescher la vérification des édits qu'on y envoyoit, pour avoir de quoy fournir aux frais de la guerre, esperant de le décréditer en faisant manquer d'argent; et ils pousserent les choses sy avant, ayant attiré la pluspart de ceux des enquestes dans leur opinion, qu'ils alloient tous les jours dans la grand'chambre prendre leurs places, et demander l'assemblée des chambres, mesme après plusieurs defences qui leur en furent faites. De sorte qu'on fust à la fin forcé, pour rompre ceste cabale et les faire obéir, d'en exiler quelques uns des principaux, comme le président Barillon, M. Lainé, et autres.

Or, de ces prétentions de ceux du parlement de pouvoir réformer le gouvernement toutes les fois qu'il s'y fait quelque chose qui leur desplaist, faisant pour cela des assemblées, y prenant des résolutions contraires aux volontés des roys, et excitant tout le monde à se joindre à eux, arrive de très grands maux, comme de servir de prétexte à ceux qui veulent troubler l'Estat, et leur donner la hardiesse de faire des guerres civiles, ainsy qu'il s'est veu en 1615, en 1649 et autres.

Il en résulte aussy qu'on cherche à retrancher l'autorité légitime qu'ils ont, quelque bonne et necessaire qu'elle soit, voyant qu'elle leur sert pour s'en attribuer une qui ne leur appartient

pas, et qui mettroit tout en une estrange confusion, personne ne pouvant plus sçavoir à qui il devroit obéir, du Roy ou du parlement; et qu'ils se trouvent après ces fautes là moins hardis pour faire, quand il en est besoin, des remonstrances (qui est tout le pouvoir qu'ils ont) aux roys qui se laissent trop gouverner par leurs favoris, ou emporter à leurs passions, et leur faire connoistre des choses que nuls autres qu'eux n'oseroient leur dire.

Et il est mesme quelquefois arrivé qu'ils ont peu dans leurs remonstrances faire voir aux plus habiles, et qui se conduisoient le mieux, des choses auxquelles ils n'auroient pas pensé; comme ils firent quand on leur envoya l'édit de Nantes pour le vérifier, ayant esté cause qu'on y retrancha ou modifia divers articles qui en avoient besoin, et que le roy Henry-le-Grand et tous ceux qu'il avoit employés pour le dresser avoient néanmoins accordé.

Et d'autant que ce désordre doit estre principalement attribué à ce que les voix y estant comptées et non pas pesées, la multitude inconsidérée des jeunes gens l'emporte souvent par dessus les plus sages, cela fait croire que personne n'y en devroit avoir pour les affaires publiques, qu'ils n'eussent esté en charge dix ans entiers tout au moins, et encore à les compter des vingt-cinq ans prescrits par les ordonnances; et qu'il faudroit, afin qu'il se peust bien exécuter, que le pouvoir leur en fust osté par les lettres de provision qu'on leur donne, estant bien vraysemblable qu'il s'en trouveroit peu, dans un âge sy avancé, qui voulussent contribuer au renversement de l'Estat, qui attireroit inévitablement leur ruine et celle de leurs familles.

Les Espagnols ayant donné à toutes leurs troupes les meilleurs quartiers d'hiver qu'ils avoient peu, afin de les avoir en bon estat quand il faudroit se remettre en campagne, firent lever quatre ou cinq mille chevaux poulonnois, qui sont gens accoutumés à faire la guerre en hiver; et les envoyerent au commencement de l'année dans le Luxembourg, pour essayer de les faire entrer par là dans la Champagne, ou du moins obligeant le Roy à y tenir la pluspart de ses forces, empescher qu'elles ne se peussent reposer, comme faisoient les leurs. Mais il n'y envoya que cinq ou six mille hommes, desquels M. le comte, qui estoit gouverneur de Champagne, eust le commandement.

Ces Poulonnois firent diverses tentatives pour entrer dans ce pays, dont pas une ne leur réussist, s'estant mis sy bon ordre partout, qu'ils furent tousjours repoussés, et mesme une fois où ils vinrent tous ensemble attaquer M. le comte, et s'y fist un petit combat, après lequel désespérant, parcequ'ils n'y eurent pas d'avantage, d'y pouvoir rien faire à l'avenir, et ayant faute de vivres et de fourrages, dont le Luxembourg n'est pas fort rempli, ils voulurent se retirer en leur pays, quoy que peussent faire les Espagnols pour les arrester.

Quelques uns l'ont attribué à l'adresse du cardinal de Richelieu, qui avoit gagné les chefs en leur représentant l'ancienne amitié des François et des Poulonnois, et leur faisant donner une grande somme d'argent. Mais peut-estre qu'il n'en fust pas besoin, parcequ'ayant extremement pasty tout l'hiver, où ils avoient presque tousjours esté à cheval, il n'estoit pas possible qu'ils peussent demeurer encore tout l'esté en campagne. Quoy qu'il en soit, leur retraite se fist fort à propos pour le Roy; car s'ils eussent attendu l'arrivée de Picolomini, qui vint bientost après, il auroit esté difficile de faire teste partout.

Le duc de Veymar ne pouvant pas rentrer en Allemagne tant que Saverne seroit entre les mains des Impériaux, le cardinal de La Valette et luy allerent l'attaquer aussytost que la saison le permist, espérant l'emporter aussy aisement qu'avoit fait Galas; et veritablement ils n'y eussent pas esté fort longtemps, sy le duc de Veymar eust voulu donner une composition ordinaire à celuy qui y commandoit. Mais parcequ'il voulust se venger de ce qu'il avoit autrefois quitté son party et pris celuy de l'Empereur, y portant mesme une place qu'il luy avoit donnée à garder, et ne le recevoir qu'à discrétion; ce gouverneur faisant de nécessité vertu, se deffendit sy bien, disputant les maisons les unes après les autres, qu'il fust contraint au bout de trois semaines, craignant qu'à la fin il ne luy vinst de secours, de luy accorder la mesme capitulation qu'il luy avoit refusée au bout de huit jours. Le colonel Hebron y fust tué (qui fust un fort grand dommage), et le duc de Veimar et M. de Turenne légerement blessés.

RELATION DE CE QUI SE PASSA DEPUIS LA DÉCLARATION DE LA GUERRE CONTRE LES ESPAGNOLS, JUSQU'À LA PRISE DE CORBIE ET DE LA CAPELLE PAR LES TROUPES DE SA MAJESTÉ.

[1636] Le cardinal de Richelieu, qui n'avoit pas esté bien désabusé des grands secours que les Espagnols pouvoient tirer d'Allemagne par ceux qu'ils en avoient desja eus, et qui ne pouvoit pas joindre une seconde fois les troupes qui estoient demeurées en Hollande à celles des Hollandois, pour faire une puissante diversion de ce costé là, ny les faire revenir assés promptement

en France pour y estre au commencement de la campagne, à cause de la saison, qui n'estoit pas propre à passer la mer, non seulement ne pensa pas à y suppléer par de nouvelles levées, peut-estre parcequ'il n'avoit pas alors toute la hardiesse qu'il a eue despuis à se servir des moyens extraordinaires pour avoir autant d'argent qu'il en falloit pour cela, mais se laissa tellement persuader par M. le prince, qui desiroit ardemment d'unir au gouvernement du duché de Bourgongne qu'il avoit celuy du Comté, qu'il fist envoyer les principales troupes que le Roy eust pour assiéger Dôle, sur l'assurance que, n'estant pas forte, elle ne pourroit guere durer, et que comme tout le reste de la province suivroit infailliblement la fortune de la ville capitale, ce seroit un grand soulagement de n'avoir plus rien à craindre de ce costé là, estant très vray que les Comtois, passionnés pour les Espagnols, ne demandoient qu'à rompre la neutralité establie de tout temps par des traités entre eux et ceux du duché, et faire la guerre; n'estant au reste rien demeuré pour la défence de toutes les frontieres qu'environ deux ou trois mille hommes qui y estoient ordinairement, et les cinq ou six mille qui avoient esté tout l'hiver en Champagne sous M. le comte pour s'opposer aux Poulonnois, qu'on avoit trouvé moyen de faire retourner en leur pays.

Mais l'Empereur, qui avoit veu ce que ses gens avoient fait en Flandre l'année précédente, croyant que s'il y en envoyoit davantage en celle cy ils pourroient aisement entrer en France, et y faire de tels progrès que le Roy, occupé à la défence de son propre pays, ne pourroit plus secourir les Suedois (après quoy il en viendroit facilement à bout, et ensuite de la France mesme), ne craignist point de se défaire de la plus grande partie de ses forces, envoyant Piccolomini et Jean de Vert avec plus de douze mille chevaux et six ou sept mille hommes de pied; lesquels ayant passé la Meuse à Givet près de Charlemont sur un pont de bateaux, furent joindre le prince Thomas de Savoye, qui commandoit l'armée de Flandre du costé de la France; et faisant ensemble un corps de dix-sept à dix-huit mille chevaux, et presque autant de gens de pied, entrerent sans perte de temps dans la Picardie. Mais, pour ne laisser rien derriere qui les peust incommoder, ils voulurent, devant que de s'y trop avancer, prendre toutes les petites places qui couvroient les rivieres, et pouvoient empescher la communication avec les leurs, commençant par La Capelle, qui se trouvoit la premiere sur leur chemin.

Or il faut sçavoir que quand le cardinal de Richelieu vist que le Roy, pour ne laisser pas perdre les Suédois, pourroit estre contraint de rompre avec les Espagnols, il envoya M. des Noyers, secretaire d'Estat, en qui il se fioit fort, pour visiter les places frontieres, les faire réparer, et pourvoir de tout ce qui seroit nécessaire, afin qu'elles fussent en bon estat quand la guerre commenceroit, luy faisant donner un ample pouvoir pour cela.

Mais, soit que, n'estant pas son mestier, il ne s'y connust point, ou que s'en estant remis sur d'autres en qui il se fioit, ils n'y firent pas leur devoir; tant y a que tout y estoit en très mauvais ordre : les fortifications en plusieurs lieux mal restablies, quasy point de munitions de guerre ny de bouche, la pluspart des canons sur le ventre, et avec peu d'affûts sur qui on les peust monter, et enfin les garnisons très foibles, rien de tout cela n'ayant esté réparé par les gouverneurs; car ils se persuadoient tellement que le Roy estoit obligé de pourvoir à tous leurs besoins, que comme s'il n'y eust point esté de leur vie et de leur honneur, s'ils estoient pris faute d'estre en bon estat, ils n'y avoient pas voulu mettre un denier du leur.

Les Espagnols estant bien avertis que tous les manquemens estoient dans La Capelle, et que particulierement il y avoit peu de gens de guerre, penserent, dès qu'ils y furent arrivés, à empescher qu'il n'y en entrast d'autres; et comme ils estoient puissants en cavalerie, ils en envoyerent un grand nombre de tous les costés, pillant et ravageant le pays, et tuant tous ceux qu'ils pouvoient attraper, encore qu'ils ne se missent pas en defence, pour donner tant de terreur que personne n'en osast approcher, comme ils firent en effet; M. de Guébriant, beau-frere du marquis du Bu, qui en estoit gouverneur, et qui voulust s'y jetter avec quelques gens qu'il avoit promptement rassemblés, n'ayant jamais peu trouver de guides pour l'y mener.

Cependant les ennemis, rendus hardis par la foiblesse de la garnison, firent leurs approches en plein jour, et pousserent leur travail sy diligemment, qu'estant en moins de quatre jours arrivés sur le fossé d'une demy-lune et l'ayant percé, ils s'apprestoient pour y faire un logement, quand ceux qui estoient ordonnés pour la garder en eurent sy grande peur qu'ils l'abandonnerent, et porterent une telle espouvante dans la place, que tant les officiers que les soldats, ne pensant plus qu'à se rendre, furent trouver le gouverneur, et le forcerent, nonobstant tout ce qu'il leur peust dire, à faire sortir des gens pour capituler; ausquels ayant esté sur l'heure mesme accordé tout ce qu'ils demande-

rent, tant les ennemis avoient envie de se despescher pour aller autre part, ils en sortirent le sept ou huitieme jour du siege, sy estonnés, que j'en vis quelques-uns qui vinrent à La Fere, qui ne pouvoient encore s'en remettre; et sembloit, à les entendre parler, que c'estoient des diables qu'ils avoient veus, et non pas des hommes.

Quant au gouverneur, il est très certain que ne voulant point qu'on se rendist, il fist tout ce qu'il peust pour l'empescher, et obliger ses gens à se bien deffendre; de sorte que sa seule faute fust d'avoir signé la capitulation, n'ayant pas considéré, comme jeune et inexperimenté qu'il estoit, qu'en ne la signant point il faisoit voir qu'il n'y avoit point consenty, et se mettoit à couvert de toutes choses, et qu'en le faisant il sembloit, quoyqu'il ne fust pas vray, qu'il eust participé à la lascheté des autres.

Le cardinal de Richelieu, qui, se fiant en ce que M. des Noyers, pour s'en descharger et en rejetter la faute sur les autres, luy disoit, croyoit qu'il n'y manquoit rien, et en craignant peut-estre aussy l'exemple, ne fust pas plustost averty de ce qui s'estoit fait, que s'en prenant principalement au gouverneur, il luy fist faire son procès, par lequel ayant esté condamné à mourir, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons et ses bois de haute futaye rasés, ne sauvant que sa teste, parcequ'on ne la tenoit pas.

Quelques jours auparavant, M. le comte estoit arrivé à La Fere avec toutes les troupes qu'il avoit eues tout l'hiver en Champagne, où les mareschaux de Chaulnes et de Brezé, qui devoient servir de lieutenants généraux dans son armée, le vinrent trouver, et luy amenerent tout ce qu'ils avoient peu ramas er d'infanterie et de cavalerie, excepté les douze compagnies du régiment des Gardes qu'on y envoyoit, lesquelles furent menées par M. de Guébriant, qui avoit alors une compagnie à Guise, où on eust avis que les ennemis vouloient aller après avoir pris La Capelle; et dont bien en prist, car la place estant très mauvaise et aussy mal pourveue que les autres, elle ne se fust pas vraysemblablement mieux deffendue. Les mareschaux de camp de ceste armée furent messieurs Du Hallier et de Fontenay. M. de Vaubécourt estoit venu avec M. le comte, pour l'estre aussy; mais il eust commandement d'aller en Champagne prendre garde à la frontiere.

Après que les ennemis se furent un peu reposés autour de La Capelle, ils allerent en effet à Guise, où tous les quartiers furent faits, et toutes choses disposées pour l'attaquer; mais quand ils virent, par une grande sortie que firent ceux de dedans, quelles gens c'estoient, et que mesme, au lieu de les attendre dans les fortifications desja faites, ils en commençoient de nouvelles pour aller à eux (M. de Guébriant s'estant dès lors fait remarquer pour tel qu'il estoit), ils jugerent bien qu'ils n'en auroient pas sy bon marché qu'ils s'estoient imaginés, et que faisant un siege de longue durée, ils perdroient l'occasion qui se présentoit, donnant du temps au Roy de rassembler ses troupes, et de faire une armée assés grosse pour leur tenir teste et empescher leurs progrès. C'est pourquoy ils leverent le siege, et prirent le chemin du Catelet.

M. le comte fust promptement averty de ce changement; mais son armée estant trop foible pour y aller, et y ayant aussy, ce sembloit, assés de gens dedans, il creust ne devoir faire autre chose que d'y envoyer quelqu'un pour exhorter le gouverneur à se bien deffendre; et ayant choisy pour cela un capitaine du régiment de Champagne, il l'assura que pourveu qu'on donnast temps aux troupes qu'on attendoit de Hollande et de Dôle d'arriver, il seroit infailliblement secouru.

Cependant les ennemis, ou pour couvrir leur marche, ou pour faire vivre leur cavalerie et piller le pays, en envoyerent la pluspart à un petit chasteau qui est assez près de La Fere, où ils essayerent d'entrer; mais y ayant trouvé de la résistance, et voyant que, sur l'avis qu'on en avoit eu, toute l'armée du Roy y alloit, le lieu estant assés avantageux pour n'estre pas forcé à combattre sy on ne vouloit, ils se retirerent sans faire de plus grands efforts; et on sceust, à deux ou trois jours de là, que toute leur armée ayant passé à Fonsomme, elle estoit arrivée au Catelet, où ils trouverent encore moins de résistance qu'à La Capelle; car ayant fait leurs approches, et tiré une grande quantité de bombes dans la place qui mirent le feu à quelques maisons, non seulement ceux de dedans en furent sy estonnés qu'ils voulurent se rendre, mais celuy qu'on y avoit envoyé pour les en empescher sortist pour faire la capitulation. Ce qui ayant esté sceu du Roy, le gouverneur fust traité comme celuy de La Capelle; et quant au capitaine du régiment de Champagne, estant allé trouver le cardinal de Richelieu pour se justifier, il fust mis en prison, où il demeura fort longtemps; et peu s'en fallust qu'il n'eust la teste coupée.

Sy ces deux places avoient esté mal deffendues, celle de Dôle, où M. le prince estoit allé, ne fust pas mieux attaquée; car, bien qu'il eust avec luy la fleur des troupes du Roy, que rien ne luy manquast (M. de La Meilleraye, grand-maistre de l'artillerie, qui y servoit de lieutenant général, y ayant fait mener abondance d'artil-

lerie et de munitions), et que M. Lambert, fort entendu dans les sieges, y fust mareschal de camp; toutes choses néanmoins y alierent tousjours tellement de travers, que le cardinal de Richelieu voyant peu d'esperance de le prendre, et grand besoin de fortifier l'armée de Picardie, fist envoyer un commandement à M. le prince de lever le siege, et d'y faire aller diligemment toutes les troupes qu'il avoit. Celuy qui y commandoit, nommé La Vergne, qui avoit sy mal deffendu Porentru, fist là sy bien, qu'il en sortist avec grand honneur.

Aussytost que M. le comte sceust le Catelet assiegé, craignant que s'il se prenoit les ennemis ne voulussent après cela passer la riviere de Somme, et pour retirer aussy les troupes qui estoient dans Guise, il s'avança jusques à Saint-Quentin, croyant, encore qu'il eust peu de gens, qu'il pourroit garder ceste riviere, qui a quasy de tous les deux costés des marais sy larges et sy profonds qu'on ne les sçauroit passer que sur des chaussées faites de longue main, lesquelles estant fort estroites semblent n'estre pas malaisées à deffendre, et mesme avec peu de gens. De sorte que la nouvelle de la reddition du Catelet estant venue trois jours après, il envoya le marquis de Fontenay avec six cents chevaux pour prendre garde aux passages qui sont au dessous de Ham, y faire tenir les paysans qui avoient ordre d'y estre, et les secourir, afin que les ennemis n'en peussent prendre pas un et s'y fortifier; l'assurant qu'en cas qu'ils y allassent avec toute leur armée, il feroit le mesme de son costé, et seroit aussytost à luy. Ensuite de quoy les ennemis ayant envoyé en divers endroits de petits corps pour essayer de passer la riviere, comme on l'avoit préveu, ils n'oserent l'entreprendre, trouvant des gardes partout. De sorte que voyant qu'il n'y falloit pas moins que l'armée toute entiere, elle alla pour cela à Bray.

Or ils pensoient y trouver grande facilité, à cause que le village et la riviere sont au pied de la montagne, et qu'en mettant dessus du canon et des mousquetaires dans le village, personne n'oseroit se tenir de l'autre costé sur la chaussée, ny dans des maisons qu'il y a, pour leur disputer le passage.

Mais le marquis de Fontenay ayant fait mettre le feu dans le village aussytost qu'il vist paroistre les ennemis, afin qu'ils n'y peussent pas loger, mist aussy tout ce qu'il avoit de gens de pied dans les maisons les plus proches de l'eau; lesquels ayant esté renforcés de beaucoup d'autres que M. le comte y envoya dès qu'il fust arrivé sur la montagne qui est vis-à-vis de Bray, où il se campa, les remplirent de terre et s'y retrancherent, faisant des forts des deux costés de la chaussée, et une ligne de communication à la vue des ennemis, et nonobstant une batterie de douze canons qu'ils mirent sur leurs montagnes, qui tira trois jours durant comme par salves, et (ce qui est estonnant) qui ne tua pas vingt soldats; et pour des gens de qualité, que le comte de Matha, qui avoit une compagnie dans le régiment des Gardes; et de blessés, que le marquis de Mennevelle.

Quelques soldats du régiment de Piémont ayant esté chassés à coups de canon d'un moulin qui estoit au milieu du marais, où on les avoit mis pour empescher les ennemis de s'en saisir, M. de Refuge, capitaine au régiment des Gardes, y mena de ceux de sa compagnie par une chaussée qui avoit plus de deux cents pas de long, en plein jour et tout à descouvert, bien que les ennemis tirassent sur eux mille coups de canon et de mousquet, et le garda jusques à ce qu'il eust esté entierement rasé par l'artillerie: d'où les ennemis conjecturant qu'ils ne pourroient jamais faire quitter des postes bien plus forts que n'estoit celuy-là, et qu'ils perdroient le temps de s'y opiniastrer davantage, ils firent enfin chercher un passage ailleurs, et le trouverent en un lieu nommé, ce me semble, Serisay, où on ne les attendoit pas, n'y ayant ny pont ny chaussée; et y envoyant la nuit mille ou douze cents hommes, ils y passerent la riviere, et firent un retranchement au devant pour mettre leurs gens à couvert à mesure qu'ils passeroient, et empescher qu'on ne les en peust chasser.

Le matin, toute leur armée y alla (comme fist aussy M. le comte pour s'opposer à eux); mais il ne luy fust pas sy aisé qu'à Bray, d'autant que la riviere estant au pied de la montagne, et tout le marais de son costé, il estoit impossible de le passer pour aller à eux. Le régiment de Piémont, qui, le voulant faire, s'avança jusques à un bois qui en estoit à moitié chemin, fust arresté par de l'eau qu'il trouva, et presque tout défait devant qu'on l'en peust retirer, le canon ayant rasé tous les arbres de ce bois qui le couvroit. Monsoulins, lieutenant colonel, et dix ou douze autres capitaines ou officiers, y furent tués, et plusieurs blessés, sans néanmoins que ce qui restoit en voulust partir, que M. le comte ne leur eust envoyé dire.

L'armée fut postée le plus près du marais qu'il se peust, mais sans pouvoir nuire aux ennemis ny les incommoder dans leur passage, faute principalement d'artillerie, ny ayant que six petites pieces de campagne, desquelles on s'estoit voulu servir à Bray : mais comme elles ne portoient pas assez loin pour arriver jusques à eux,

ils en firent de tels cris et tant de bruit, que de honte on les retira, sans les oser plus montrer.

A ce défaut il s'en joignoit un autre encore plus important, assavoir celuy de poudre, y en ayant sy peu, qu'on estoit contraint pour la menager de n'en donner qu'à ceux qui estoient de garde; et que s'il eust fallu combattre, on eust esté bien empesché. Ce qui venoit de ce que M. de La Meilleraye, grand-maistre de l'artillerie, avoit fait donner à un partisan nommé Sabatier le privilege d'en pouvoir vendre tout seul, comme il est assez ordinaire en France d'oster la liberté au public pour donner de l'avantage à quelque particulier qui a du crédit : dont tout le monde souffre beaucoup; et peu s'en fallust ceste fois là que le Roy luy-mesme n'en souffrist, car Sabatier ayant mal pris ses mesures, n'en avoit pas eu pour en fournir suffisamment à toutes les armées, et les marchands ausquels l'interdiction avoit esté signifiée, point du tout; de sorte qu'il fallust, pour réparer sa faute, en envoyer acheter en Hollande, laquelle pouvant estre retardée par les mauvais temps assés ordinaires sur la mer, et divers autres accidents, auroit réduit les choses en mauvais estat, celle de l'armée estant presque toute usée, quelque menage qu'on en eust fait, quand il en arriva de Hollande.

M. le comte voyant le retranchement des ennemis achevé, qu'ils pourroient y faire passer autant de gens qu'ils voudroient, et à la faveur de leur artillerie se faire des chemins dans le marais, ou mesme envoyer ailleurs une partie de leur armée pour prendre tel autre passage qu'il leur plairoit, celle du Roy n'estant pas assés forte pour se séparer et faire teste partout, assembla les principaux officiers de l'armée pour voir ce qu'il faudroit faire. Sur quoy les avis furent fort differents ; car les uns disoient qu'on devoit demeurer là, ou aller en quelque autre part qu'allassent les ennemis, pour s'opposer à eux, et périr plustost que de lascher le pied et les laisser passer, protestant qu'autrement ce seroit une honte dont on ne se laveroit jamais; les autres, qu'il falloit aller à Corbie pour sauver ceste place qui estoit foible, et empescher qu'Amiens ne peust estre assiegé, représentant de quelle importance il estoit, par l'estonnement qu'eust toute la France quand les Espagnols le prirent du temps de Henry-le-Grand. Mais d'autres disoient que puisqu'on voyoit clairement que le passage ne pouvoit estre empesché, demeurer là seroit vouloir exprès perdre l'armée, veu la grande disproportion d'environ douze mille hommes qu'on avoit, à plus de trente mille qu'avoient les ennemis, et leur abandonner ensuite toutes les villes de l'Isle de France; estant bien vraysemblable que, dans l'estonnement où elles seroient sy l'armée estoit défaite, et n'y ayant dedans que des habitants pour les deffendre, elles ne feroient pas grande résistance : après quoy le chemin de Paris leur estant ouvert, qui estoit tout ce qu'ils desiroient et qu'on devoit appréhender, le Roy seroit nécessairement forcé d'en sortir, pour aller trouver les troupes qui venoient de Dôle et de Hollande, et en faire de nouvelles, avec lesquelles, quand bien il pourroit enfin aller aux ennemis et les contraindre de se retirer, ce ne seroit pas néanmoins sans qu'ils eussent pris auparavant plusieurs places, et laissé de sy bonnes garnisons dans chacune, qu'il seroit difficile de les reprendre toutes devant l'hiver, de sorte qu'ils pourroient tousjours, par le moyen de celles qu'ils auroient conservées, revenir en France l'année d'après, et y establir le siege de la guerre, comme on sçavoit que c'estoit leur dessein. Que de se tenir auprès de Corbie le sauveroit véritablement et l'armée, et empescheroit Amiens d'estre assiégé; mais qu'à l'esgard de l'Isle de France, de Paris et du Roy, ce seroit quasy la mesme chose, puisque les ennemis estant au devant, on ne pourroit pas les secourir sans prendre un si grand tour qu'ils auroient du temps de reste pour faire tout ce qui leur plairoit; et sy ce ne seroit peut-estre pas sans pouvoir à la fin assiéger Corbie, et avec plus d'avantage qu'alors, estant couverte des places qu'ils auroient prises. De sorte que le plus expedient seroit d'aller dès ceste nuit-là mesme à Noyon, et y mettre une garnison assés forte pour la bien deffendre, comme la teste de tout; en envoyer à la Fere, à Chauny, à Guise et à Soissons, et se tenir avec tout le reste à Compiegne, dont l'assiette estoit très-propre pour secourir toutes ces places; couvrir Paris et y faire subsister les troupes qu'on y tiendroit, n'y ayant rien à craindre pour Amiens, qui estoit une trop grosse ville, et dont le siege pourroit estre trop long pour s'y engager, les ennemis ne doutant pas qu'à la fin du temps, et quand le Roy auroit rassemblé toutes ses forces, il ne peust estre en estat de les combattre, et lorsqu'eux n'y seroient peut-estre pas, par la diminution de leur armée. Et quant à Corbie, qu'il valloit mieux la hasarder que tout le reste, puisqu'enfin ce ne seroit qu'une place, et qui vraysemblablement se pourroit reprendre dans l'année mesme par la force ou par un blocus; lequel avis fust suivy.

Je me suis arresté à desduire particulierement tous ces differents avis, et les raisons surquoy on se fonda pour se retirer, parceque le cardinal de Richelieu condamna fort, non qu'on ne fust

point demeuré à deffendre le passage jusques au bout, jugeant bien que c'eust esté trop hasarder, mais de ce qu'on n'estoit point allé à Corbie; croyant que c'auroit esté avec plus de réputation pour les armes du Roy, que de s'en aller à Noyon, comme on fist; ne se voulant point persuader qu'on eust peu prendre les places de l'Isle de France aussy aisement qu'on l'avoit pensé. Dont ce qui se fist à Corbie deust bien le destromper; car on y avoit mis beaucoup plus de gens que les autres places n'en eussent eu.

Ayant donc esté arresté qu'on se retireroit aussytost que la nuit seroit venue, l'ordre en fust envoyé partout, où il arriva une chose qui faillist à causer un grand désordre; car un malheureux homme de Languedoc qui suivoit le mareschal de Brezé eust une si grande peur quand il vist partir, qu'il prist le galop, et passant le long des troupes, crioit tant qu'il pouvoit, et comme s'il eust eu les ennemis à sa queue, *Sauve qui peust!* De sorte qu'elles se préparoient toutes à le croire, et faire comme luy, sans que tous les officiers, tant généraux que particuliers, les en empescherent; et les rassurant, leur firent continuer leur chemin dans l'ordre qui avoit esté donné.

M. le comte ne voulant pas se retirer sans laisser Corbie sy bien garny qu'il peust attendre le secours, y envoya deux régiments; et voyant qu'outre M. de Mailly, qui en estoit gouverneur, M. de Saucourt, lieutenant de roy en Picardie, s'y vouloit enfermer, on ne fust pas sans espérance de le pouvoir sauver.

Dès que l'armée fut partie, les ennemis envoyerent Jean de Vert avec quatre mille chevaux pour la suivre, et luy faire tant de charges par les chemins, que ne pouvant pas beaucoup s'avancer, toute leur armée y peust arriver; mais quelque soin qu'il y apportast, il ne peust leur avoir fait passer la riviere qu'il ne fust jour; de sorte que M. le comte, qui avoit tousjours marché, sans s'estre arresté qu'auprès de Neale pour faire repaistre, estant desja à Noyon quand il commença à paroistre, il ne trouva qu'environ cent chevaux, qui estoient à la queue de tout avec le marquis de Fontenay, lesquels il fist pousser; mais voyant venir à leur secours sept ou huit escadrons, et qu'ils estoient trop près de la ville pour les pouvoir empescher d'y entrer quand il leur plairoit, il retira ses gens, et despuis ne se monstra plus. Le duc de Beaufort et le marquis de Fosseuse s'y trouverent, et demeurant tousjours derriere, s'y signalerent fort.

Ce fust à Noyon où on commença à descouvrir les mauvaises intentions de M. le comte pour le service du Roy; car estant nécessaire d'y laisser une garnison, il vouloit que ce fussent les Irlandois, lesquels n'estant pas en nombre suffisant, ny d'une fidélité assez assurée pour leur confier une place comme celle là, le mareschal de Brezé fist tout ce qu'il peust pour l'en dissuader, luy représentant qu'elle estoit alors de telle importance, que toutes les meilleures troupes qu'il eust ny seroient pas trop bonnes. Mais voyant que, nonobstant tout ce qu'il luy disoit, et que la pluspart des principaux officiers luy en parlassent dans le mesme sens, il s'y opiniastroit; il se trouva enfin obligé de luy dire qu'il falloit envoyer au Roy pour sçavoir sa volonté, et que cependant s'il ne vouloit pas attendre sa response, il protesteroit, pour s'exempter du blasme qui en resulteroit sy la place venoit à se perdre. Par où il rendist assurement un grand service; car y ayant aussy beaucoup d'Irlandois avec les ennemis, et estant naturellement plus portés pour les Espagnols que pour les François, ils y auroient sans doute fait fort mal leur devoir.

M. le comte voyant la résolution du mareschal de Brezé, et jugeant bien qu'estant beau-frere du cardinal de Richelieu il auroit la cour pour luy, outre qu'en effet il avoit raison, il y laissa enfin d'autres gens; mais il luy en voulust tant de mal qu'il ne luy a jamais pardonné; et le mareschal aussy ne voulust plus servir avec luy, et s'en alla trouver le Roy aussytost qu'on fust arrivé à Compiegne.

Or M. le comte y vouloit laisser les Irlandois, tant parcequ'il auroit esté bien aise que les choses eussent mal esté partout où il n'estoit pas, que pour y faire périr M. de Vennes, que le Roy y avoit envoyé pour y commander en l'absence de M. de Montbazon, qui en estoit gouverneur, et auquel il vouloit mal, parcequ'il avoit eu le gouvernement de Valence lorsqu'on l'osta à M. Du Passage, qui s'estoit moutré estre de ses amis quand il sortist mescontent de la cour

La nouvelle de la retraite de l'armée du Roy, et qu'on avoit abandonné la riviere de Somme, donna une telle espouvante dans Paris, que tous ceux qui en pouvoient sortir, petits et grands, ne pensoient qu'à le faire, comme s'ils eussent desja eu l'ennemi à leurs portes. Et d'autant que toute la faute s'en rejettoit sur le cardinal de Richelieu à cause qu'il avoit fait déclarer la guerre, aussy parloit-on tout ouvertement contre luy, non seulement dans les compagnies particulieres, mais dans les rues, où le peuple s'assembloit par troupes comme au commencement d'une sédition, et qu'il a envye de se souslever; de sorte que quand il fallust aller à l'hostel de ville pour y faire résoudre les secours qu'on donneroit, et qu'on jugea nécessaire que le cardinal s'y trouvast, afin qu'on y eust plus d'esgard au

service du Roy et aux besoins qu'on en avoit, tous les interessés à sa fortune ne le vouloient point, croyant (tant ils voyoient le peuple esmeu) qu'il n'en reviendroit jamais. Mais luy, qui avoit assurement une ame tres grande et très eslevée, mesprisant tout ce qu'ils disoient, y alla, et mesme encore sans ceste multitude de gens qui l'accompagnoient ordinairement, et quasy tout seul, n'ayant dans son carrosse que trois ou quatre personnes, et autant à cheval derriere luy; où l'on vist ce que peust une grande vertu, et combien elle est révérée, mesme des ames les plus basses : car les rues estant si pleines de gens qu'à peine y pouvoit-on passer, et tous sy animés qu'ils ne parloient que de le tuer; dès qu'ils le voyoient approcher, ou se taisoient, ou prioient Dieu qu'il donnast un bon succès à son voyage, et qu'on peust remedier au mal qu'ils appréhendoient.

Les ennemis n'ayant peu rien entreprendre sur l'armée, et ne doutant point qu'ils ne pourroient rien faire qu'à Corbie, y allerent; et on sceust bientost après que, quelque ordre qu'on y eust donné, on n'y feroit pas mieux que dans les autres places, tout y estant divisé, et mal préparé pour soutenir un grand siege. C'est pourquoy M. de Saint-Preuil y fust envoyé, avec charge de leur représenter ce qu'ils devoient faire pour le service du Roy et pour leur honneur, et de les assurer qu'on ne leur pardonneroit pas s'ils y manquoient; mais qu'en se deffendant, et donnant temps aux troupes du Roy d'arriver et de les secourir, ils en seroient bien récompensés.

M. de Saint-Preuil exécuta bravement sa commission, bien qu'il eust rencontré sur son chemin divers partis des ennemis, et qu'il fust enfin contraint, pour entrer dans la ville, de faire plus de demye lieue à nage le long de la riviere, tant toutes les avenues par terre en estoient bien fermées. Mais quant au fruit, il ne fust pas tel qu'on le devoit espérer, ayant trouvé les choses en sy mauvais ordre, et les gens de guerre aussy bien que les habitans sy mal disposés à faire leur devoir, que, quoy qu'il leur peust dire, il ne les empescha pas de se rendre plustost qu'ils ne devoient; dont le Roy fust en telle colere, qu'il fist procéder contre eux en toute rigueur. Par la capitulation, il fust dit que les troupes qui en sortiroient seroient menées à Amiens : ce qui osta tout soupçon qu'on la voulust assiéger.

Corbie rendu, on eust grande appréhension pour Saint-Quentin, le Roy ayant eu nouvelles que M. de Coulombiers, qui en estoit gouverneur, se mouroit; et il n'y avoit alors personne dedans sur qui on se peust reposer pour la deffense d'une place sy importante. C'est pourquoy le Roy escrivist au marquis de Fontenay d'y aller en toute diligence : ce qu'il fist fort heureusement; car y ayant eu plus de mille chevaux dans les postes toute la journée, il passa sy à propos durant la nuit qu'il n'y avoit pas une heure qu'il estoit entré quand ils y revinrent.

Mais le mal de M. de Coulombiers ne s'estant pas enfin trouvé sy dangereux qu'on croyoit, il fust au bout de huit jours en estat de servir; et le marquis de Fontenay eust ordre d'aller à Beauvais, qui estoit fort menacé, et qu'on craignoit extremement, parceque la place est très mauvaise, et qu'il y avoit dequoy faire subsister l'armée ennemie durant tout l'hiver.

Il avoit trouvé les fortifications de Saint-Quentin en très mauvais estat, y ayant, outre le bastion de Longueville, qui estoit tout vide, un certain creux, à vingt pas du fossé, où les ennemis pouvoient loger dès le premier jour plus de mille hommes à couvert, et plusieurs autres endroits fort défectueux; lesquels ayant fait voir aux habitans, et le péril où cela les mettoit s'ils n'y remedioient, ils y travaillerent dès l'heure mesme avec grande affection. Ce qu'il tesmoigna depuis au Roy et au cardinal de Richelieu, et qu'il les avoit trouvés fort zélés pour la conservation de leur ville et le service du Roy.

Dès que M. le comte fust arrivé à Noyon, il avoit, à la sollicitation de M. de Fontenay, envoyé à Beauvais messieurs de Boufflers, de Tois et de Ligneres, avec leurs compagnies de cavalerie; et quand il y fust, il obligea ceux de la ville de lever deux régimens de douze compagnies chacun, dont messieurs de Montchevreuil et de Bachivillers furent mestres de camp. En quoy il fut fait tant de diligence, qu'en moins de huit jours il y en entra une bonne partie; et ils furent enfin sy forts, qu'ils se trouverent des plus beaux de l'armée quand ils la joignirent pour aller à Corbie. Mais les habitans n'estant pas encore contents de cela, arrachoient euxmesmes leurs vignes, qui estoient du costé le plus foible, afin de s'y fortifier, et de se pouvoir bien deffendre.

Cependant le Roy ayant donné des commissions de cavalerie et d'infanterie à tous ceux qui en avoient demandé, et ordonné que Paris et beaucoup d'autres villes feroient chacune chez elles le plus de gens qu'ils pourroient, il y fust travaillé avec tant d'affection, les villes n'y espargnant rien (presque tous ceux qui avoient des carosses dans Paris ayant donné chacun un cheval pour monter la cavalerie), qu'il y eust bientost assez de gens (les troupes de Dôle et de Hollande estant longtemps auparavant arrivées)

pour aller chercher les ennemis, au lieu de les attendre.

Or ils n'avoient fait depuis la prise de Corbie que penser à la bien conserver, faisant réparer les breches et fortifier de nouveau tout ce qui en avoit besoin; tenant cependant leur cavalerie dans le pays d'alentour, qui estoit fort abondant, pour l'y faire subsister, sans attaquer d'autre place que Roye, qui pouvoit servir à cela, et qui fust aussytost rendue, parceque, comme ils sçavoient sans doute les grands préparatifs qui se faisoient, ils avoient peur, en allant plus avant, de s'engager sy fort qu'ils ne se peussent pas aisement retirer, leur cavalerie, en quoy consistoit leur principale force, estant fort diminuée, soit par les maladies, soit parceque ceux qui s'estoient trouvés pleins des choses pillées avoient déserté. De sorte mesme que quand ils sceurent que le Roy avoit commencé à marcher, ils ne firent autre chose que de mettre une bonne garnison dans Corbie, et de s'en aller avec tout le reste auprès d'Arras.

L'armée estant toute ensemble, se trouva fort grande, et passer douze mille chevaux et trente mille hommes de pied; dans laquelle, pour mettre quelqu'un au dessus de M. le comte, dont on n'estoit pas trop satisfait, le Roy envoya Monsieur, croyant, parcequ'ils avoient tousjours esté mal ensemble despuis son mariage avec mademoiselle de Montpensier, qu'ils ne s'accorderoient pas pour le desservir. Mais il en arriva tout autrement; car ils ne furent pas longtemps sans se raccommoder, Monsieur estant tousjours près de s'unir avec ceux qui se monstroient mal satisfaits du Roy; et M. le comte aussy. Les mareschaux de La Force et de Châtillon furent lieutenants généraux; et messieurs Du Hallier, de La Force, de Fontenay, de Lambert et de Bellefonds, mareschaux de camp.

On prist le chemin de Peronne pour y passer la riviere de Somme; et en passant Roye fust attaquée, qui n'attendist pour se rendre que de voir le canon. L'armée fust près de trois jours à passer dans Peronne, tant il y avoit de gens et de bagages, desquels en demeurant à toute heure quelqu'un, à cause des mauvais chemins, pleuvant quasy tousjours, il estoit aussytost pris par les ennemis, ceux qui commandoient les troupes laissées derriere pour leur seureté n'ayant pas voulu attendre que tout fust passé; et il est certain que s'ils eussent eu plus de cavalerie dans Cambray, ils auroient fait un fort grand butin, tant l'ordre y estoit mauvais.

Peronne passé, on demeura trois jours pour aller jusques à Corbie, parcequ'on marchoit tousjours en bataille. M. le comte menoit l'avant-garde, Monsieur la bataille, et le mareschal de Châtillon l'arriere-garde. Le mareschal de La Force estoit demeuré de l'autre costé de l'eau avec un petit corps pour y faire une attaque, ayant avec luy le marquis de La Force et M. Lambert.

Quand on fust près de séparer les quartiers, M. le comte proposa à Monsieur que, pour se venger des desordres qui avoient esté faits en France, il falloit, en attendant qu'on eust toutes les choses nécessaires pour le siege, et qu'on le peust commencer, faire une course dans le Pays-Bas, laissant cependant quelques gens devant Corbie pour empescher que rien n'y peust entrer : à quoy Monsieur ayant consenty, il fallust nommer quelqu'un pour les commander. Et d'autant que sy les ennemis y vouloient jetter du secours, comme M. le comte le croyoit, la commission pouvoit n'estre pas trop bonne, il persuada à Monsieur de mener avec luy M. Du Hallier, à qui cela appartenoit s'il eust voulu, estant le plus ancien mareschal de camp; et d'y laisser M. de Fontenay, à qui il eust esté bien aise qu'il fust arrivé quelque disgrace, à cause qu'il le sçavoit amy du mareschal de Brézé, et tout-à-fait despendant du cardinal de Richelieu.

Il y demeura donc avec deux mille hommes de pied et trois cents chevaux, fort peu de munitions, et rien pour se retrancher. Mais M. de La Meilleraye, à qui il envoya demander de la poudre et des pics, luy en ayant aussytost fait porter, il fist travailler tous les soldats à ses despens, et sy diligemment qu'en moins de deux jours (car s'estant logé sur le costeau il ne fallust quasy rien faire dans le penchant) ses retranchemens se trouvérent en quelque défence, et qu'au quatrieme il n'eust plus d'apprehension, sachant bien que l'armée du Roy estoit trop proche pour y oser mener du canon.

Monsieur ayant esté cinq ou six jours dans le pays ennemy, pillant et faisant beaucoup de desordre, sans trouver résistance nulle part, receut un ordre du Roy, à qui ce voyage n'avoit pas semblé fort à propos, de revenir et commencer le siege, où le cardinal de Richelieu estant aussy venu pour voir ce qui s'y devroit faire, il fust fort satisfait du travail de M. de Fontenay, et l'assura qu'il le diroit au Roy.

Tous les quartiers ayant esté séparés, on ne peust pas luy oster celuy où il estoit logé, et qu'il avoit gardé pendant l'absence de l'armée; de sorte qu'il y demeura, avec les régiments de Picardie, de........; et le mareschal de Châtillon en prist un autre assés près de là, avec le régiment des Gardes et autres. Et ayant esté résolu qu'on feroit une circonvallation devant que d'ou-

vrir la tranchée, on fust près de quinze jours à y travailler sans que les assiégés se missent en devoir de l'empescher, non plus que ceux de leur armée, qui firent seulement une entreprise sur le quartier d'Aiguefel, allemand, et de Gassion, qu'ils enleverent; mais Gassion n'y estoit pas.

On s'estonnera sans doute comment les Espagnols, qui avoient tant estimé la prise de Corbie qu'ils y bornerent toutes leurs grandes prétentions, ne se mirent point plus en peine de le secourir; mais on a dist (et il y a bien de l'apparence) que leur armée se trouva sy desperie, qu'ils n'oserent rien hasarder de ce qui leur en restoit, d'où despendoit en quelque sorte la conservation de toute la Flandre.

Les tranchées furent ouvertes, tant au quartier de M. de Châtillon qu'à celuy de M. de Fontenay, au commencement du mois de novembre, et poussées aussy diligemment que le temps le permettoit; car il pleuvoit fort souvent.

Or, comme le quartier de M. de Fontenay estoit vis à vis de la seule porte qui estoit ouverte à Corbie, et qu'il falloit que tout ce qui y alloit ou en sortoit passast par devant chez luy, cela luy fist prendre quelque connoissance avec celuy qui y commanda, despuis que le gouverneur, qui estoit Italien, eust esté tué d'un coup de canon; et jusques là mesme qu'un de ses mulets qui alloit à Amiens pour la provision ayant esté pris par des gens sortis de nuit devant que la circonvallation fust achevée, et mené à Corbie, il luy fust aussytost renvoyé; laquelle honnesteté persuada à tout le monde qu'on n'y vouloit pas faire une longue deffence. Et M. le comte mesme en eust une telle jalousie, croyant qu'il s'y traitoit quelque chose à son desceu, qu'ayant trouvé un tambour qui venoit de dire à un habitant que s'il avoit permission de sortir, M. de Fontenay pourroit avoir celle de le recevoir (ne s'estant point imaginé qu'en le disant à Monsieur ou à luy ils ne le voulussent bien, quand ce n'eust esté que pour sçavoir des nouvelles assurées de la place), il creust que c'estoit pour quelque autre subject qu'on luy cachoit, et s'en piqua de telle sorte qu'il luy dist plusieurs choses fort aigres, et particulierement qu'il en demanderoit justice au Roy comme d'une entreprise faite sur sa charge, sans le vouloir escouter en ses deffenses.

Le huitieme novembre, les tranchées n'estant pas encore sur le fossé d'un dehors, on fust tout estonné (tant l'estoile de ceste année-là estoit mauvaise pour ceux qui avoient à deffendre des places) qu'il parust un tambour des ennemis au travail de M. de Fontenay, qui demandoit à luy parler; lequel luy ayant esté amené, luy dist que M. de ...., qui commandoit dans Corbie, l'avoit envoyé pour sçavoir sy on luy voudroit faire une bonne composition; moyennant quoy il rendroit la place. A quoy le marquis de Fontenay ne pouvant pas respondre, il l'envoya (parceque Monsieur n'y estoit pas, et le quartier de M. le comte fort eslongné) au mareschal de Châtillon, lequel respondist qu'il vinst des desputés, et qu'on les entendroit. Mais le tambour ayant demandé temps jusques au lendemain, parcequ'il estoit tard, et que cependant on fist une treve, il y consentist.

Au mesme temps que le marquis de Fontenay fist mener le tambour au mareschal de Châtillon, il en envoya donner avis à Monsieur, à M. le comte, et au cardinal de Richelieu, lequel en eust une grande joye, car il commençoit à craindre que Corbie ne se pourroit pas prendre à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit, qui avoient desja engendré tant de maladies parmy ces nouvelles levées, peu accoutumées à pâtir, qu'elles en estoient quasy diminuées de la moitié, et qu'on n'estoit pas encore sur le fossé du dehors.

Mais Monsieur et M. le comte n'en furent pas de mesme; car ils avoient dès lors résolu, ne croyant pas qu'elle se deust prendre, qu'aussytost qu'on leveroit le siege ou qu'on le convertiroit en un blocus, qui estoit tout le plus de ce qu'ils pensoient qu'on pourroit faire, ils s'en iroient en quelque lieu de seureté pour demander satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se plaignoient, ou faire la guerre, se promettant que beaucoup de gens qui n'estoient pas plus contents qu'eux les suivroient, et entre autres M. d'Espernon, ainsy que M. de La Valette leur avoit fait esperer.

Le lendemain, les desputés de la ville vinrent chez M. de Châtillon, où se trouverent M. le comte, le mareschal de La Force, tous les mareschaux de camp, et l'abbé de Saint-Mars de la part du cardinal de Richelieu. Il y avoit parmy ces desputés un capitaine espagnol, lequel porta la parole, et demanda permission d'avertir le cardinal Infant de l'estat auquel ils estoient; et que sy dans huit jours ils n'estoient secourus, ils rendroient la place, pourveu qu'on les laissast sortir tambour battant, enseignes desployées et meche allumée; et qu'on leur donnast deux canons, et des charriots pour porter leurs malades et leurs équipages à Arras; après quoy les desputés se retirerent.

Quand ils furent sortis et qu'on vinst à opiner, la plus grande partie croyoit qu'il n'y avoit rien à disputer que sur les huit jours qu'ils vouloient pour attendre du secours; mais l'abbé de Saint-Mars dist que le cardinal de Richelieu prioit ins-

tamment qu'on ne leur donnast point de canons. C'est pourquoy le marquis de Fontenay, qui les avoit amenés, eust ordre de leur aller dire qu'ils n'en auroient point, ny de temps pour avertir le cardinal Infant. A quoy le capitaine espagnol respondit qu'ayant bien pensé avant que de venir à ce qu'ils devoient demander pour sortir avec honneur, on devoit s'assurer qu'ils ne s'en relascheroient pas d'un seul point, ne pouvant se rendre sans le consentement de leur prince, et sans sçavoir qu'il ne les pourroit secourir; et quant aux deux canons, parcequ'il avoit esté accordé la mesme chose à toutes les places qu'ils avoient prises.

Ce que M. de Fontenay ayant rapporté, il y eust de grandes contestations; car M. le comte, qui ne vouloit point qu'ils se rendissent, prenant pied sur ce que le cardinal de Richelieu avoit mandé, ne vouloit point qu'on donnast de canons, ny mesme du temps pour avertir le cardinal Infant, quoyque tous les autres fussent d'opinion contraire, disant que les canons ne faisant nulle conséquence, il les falloit donner; et que sy on disputoit sur quelque chose, ce ne devoit estre que sur les huit jours, bien que, par le peu de bruit qu'ils avoient fait despuis le commencement du siege, on ne vist aucun danger de les donner tous entiers. Mais M. le comte ne se relaschant point, ny l'abbé de Saint-Mars aussy, M. Du Hallier y fust envoyé pour voir s'il les pourroit persuader; mais il n'y gagna rien. De sorte qu'enfin tout le reste jugeant qu'il falloit les sortir de là, et s'oster ceste espine du pied devant que les maladies fissent plus de dégast dans l'armée, les mareschaux de La Force et de Châtillon prierent M. le comte de consentir qu'on leur donnast les deux canons, et trois ou quatre jours pour avertir le cardinal Infant; disant pour ce dernier qu'aussy bien les pourroient-ils avoir, et les huict mesme, quand on ne les donneroit pas, puisque, revenant quand ils seroient passés, on seroit tousjours tout heureux de les recevoir.

Ces raisons néanmoins ne suffisant pas pour M. le comte, qui, ayant d'autres desseins, ne cherchoit qu'à rompre le traité et renvoyer les desputés sans conclusion, sous le prétexte toutefois de ce qu'avoit mandé le cardinal de Richelieu, dont il disoit ne se pouvoir despartir; il fallust que les deux mareschaux luy donnassent par escrit que ce qu'il en faisoit estoit à leur supplication, et qu'ils se chargeoient de tout ce que le Roy et le cardinal de Richelieu en pourroient dire, consentant qu'on s'en prist à eux.

Après quoy M. de Fontenay ayant eu ordre de leur aller dire qu'on leur accordoit tout, excepté les huit jours, qu'on réduisoit à trois; il en firent de grandes difficultés, disant ne s'en pouvoir relascher sans retourner dans la ville, pour en avoir le consentement de ceux qui les avoient envoyés. Mais leur ayant representé qu'il n'en falqu'un pour aller à Arras, où estoit le cardinal Infant avec toute son armée, et deux pour en venir s'il en avoit envye, et qu'infailliblement on ne leur en donneroit pas davantage : après avoir longtemps consulté ensemble, le capitaine espagnol, qui portoit tousjours la parole, vint dire qu'ils le vouloient bien, pourveu qu'ils y peussent envoyer dès le soir, sans qu'on comptast les trois jours que du lendemain au matin : ce qui leur ayant esté accordé, la capitulation fust signée.

Pendant les trois jours qui furent donnés aux assiégés pour attendre du secours, M. de Fontenay, par le quartier duquel il devoit vraysemblablement venir, fist tenir nuit et jour la moitié de tous ses gens sous les armes, et envoya des batteurs d'estrades de tous les costés, et jusques auprès d'Arras, afin que sy les ennemis venoient, on en peust estre longtemps auparavant averty, et avoir loisir de se préparer. Mais on n'en fust pas en peine, parceque leur armée estant plus desperie que celle du Roy, ils ne l'eussent peu faire sans mettre tout leur pays en péril, n'ayant point alors d'autres troupes que celles là.

Le troisieme jour expiré sans qu'il fust venu de secours, les assiegés rendirent la place ainsy qu'ils avoient promis, et il en sortist près de dix huit cents hommes sous les armes, tous bien faits, et qui avoient encore tant de vivres, qu'ils tenoient quasy tous un morceau de pain et de beurre à la main. Ils eurent une escorte pour les conduire à Arras, avec des chariots pour leurs bagages et leurs malades : pour assurance de quoy ils laisserent deux capitaines de leur garnison, qui demeurerent jusques au retour de l'escorte. On y fist entrer deux régiments des meilleurs de l'armée, et le gouvernement en fust despuis donné à M. de Nanteuil.

Le cardinal de Richelieu vint voir la place et ordonner ce qu'il y faudroit faire, Monsieur ny M. le comte n'y ayant pas voulu entrer à cause qu'il y avoit de la peste. Après quoy il retourna à Amiens, où ils estoient desja allés; et ce fust là, et dans un conseil qui se tint chez luy, où on dit que Monsieur et M. le comte avoient resolu de le tuer, et qu'ils le pouvoient faire quand il fust les conduire, ayant force gens auprès d'eux qui n'attendoient que le signal, et tous ceux du cardinal de Richelieu, excepté son capitaine des gardes, estant allés fort loin devant : mais que Monsieur ayant changé de dessein, vraysemblablement par le scrupule de tuer un prestre et un cardinal, la chose avoit manqué. C'est dont je ne puis pas parler assurement, car je n'y estois pas; mais il

me semble difficile à croire que les gens du cardinal de Richelieu, qui estoient sy soigneux de l'environner, lors mesme qu'il estoit tout seul et qu'il n'y avoit aucun subject de craindre, l'eussent quitté de sy loin devant tant de monde, et particulierement pendant que M. le comte y estoit, qu'ils sçavoient n'estre pas de ses amis.

Joint que je sçay qu'ils ont aussy dit l'avoir peu faire quand ils vinrent tous disner dans la tente de M. de Fontenay, un peu devant qu'on ouvrist les tranchées; quoyqu'il ne leur eust pas esté aisé, le cardinal ayant eu tant qu'il y demeura tous ses gentilshommes autour de luy, et beaucoup d'officiers du quartier de M. de Fontenay qui ne l'eussent pas souffert.

L'ordre de demeurer dans Corbie avec les ostages jusques à ce que l'escorte fust revenue ayant esté donné au marquis de Fontenay, il eust envye de savoir pourquoy ils s'estoient sytost rendus, et leur demanda ce qui les y avoit obligés, pouvant bien, ce sembloit, tenir encore quelques jours : ce qu'ils luy avouerent ingénuement, et qu'il n'y avoit personne dans la place qui ne le vist bien; mais qu'ayant esté avertis qu'on ne les pourroit pas secourir, et que les quartiers d'hiver s'alloient faire, ils avoient creu se devoir rendre pour y estre quand on les donneroit; estant bien assurés que sans cela ils en auroient de sy mauvais, que leur compagnie, d'où despendoit toute leur fortune, ne se pourroit remettre. Que cela avoit esté représenté à celuy qui commandoit despuis la mort du gouverneur, nommé, ce me semble, M. de Brimeu, en un conseil où se trouverent tous les officiers de la garnison; et que ce seroit peu d'avantage au roy d'Espagne, quand ils tiendroient huit ou dix jours de plus, et à eux une ruine totale; et que partant ils le supplioient de trouver bon qu'on se rendist, sans attendre plus longtemps. Sur quoy l'avis du capitaine espagnol fust demandé; lequel ayant respondu que puisque c'estoit celuy de tous les autres, c'estoit aussy le sien; le tambour avoit à l'heure mesme esté envoyé. Ce qui doit apprendre aux princes à bien regarder quels gens ils mettent dans leurs places, afin qu'elles soient tousjours deffendues jusques au bout, peu de temps faisant quelquefois grand bien, comme le roy d'Espagne l'auroit vraysemblablement esprouvé sy ces gens ne se fussent pas sy tost rendus; car il n'y a gueres d'apparence que le Roy l'eust prise, ou de longtemps : ce qui luy eust fait avoir beaucoup d'autres affaires fort dangereuses, ausquelles ceste sy prompte reddition donna moyen de remedier, ainsi qu'il sera dit cy-après.

L'Empereur n'estant pas encore content de ce que Piccolomini avoit mené en Flandre pour attaquer la Picardie, envoya Galas avec une fort grande armée, pour se joindre à M. de Lorraine et entrer conjointement dans la Bourgongne, où ils jugerent plus à propos d'aller qu'en Lorraine, parcequ'elle n'avoit point encore ressenty aucune des incommodités de la guerre, et qu'on y pourroit estre assisté de ceux du Comté (1), qui ne demandoient qu'à se venger du siege de Dôle.

Mais n'y estant arrivés que dans le mois d'octobre, les pluyes y furent sy grandes, et rompirent tellement les chemins et la campagne mesme, dont on a tousjours grand'peine à se retirer quand il a beaucoup pleu, que leur artillerie et leurs bagages demeuroient à toute heure embourbés, et que ne trouvant quasy point de vivres dans le pays, il ne leur en pouvoit pas aussy venir suffisamment de la Franche-Comté. De sorte que M. de Lorraine n'ayant peu prendre Saint-Jean-de-Laune d'emblée, quoyque ce soit une fort meschante place (parceque M. de Rantzau et quelques autres s'y estoient jettés), ny Galas, qui s'estoit avancé jusques à Mirebeau, aucune chose qu'il peust garder, ils n'oserent attendre que le cardinal de La Valette et le duc de Veimar, qu'on avoit fait revenir en Barrois pour avoir l'œil à tout ce qui viendroit d'Allemagne dans ces costés là et s'y opposer, eussent joint M. le prince, qui avoit assemblé toutes les forces de la Bourgongne; et ils s'en retournerent sans avoir rien fait que ruiner leurs armées. Et il est de plus très certain que sy le cardinal de La Valette et le duc de Veimar eussent peu y arriver trois jours plus tost, tous leurs canons et leurs équipages y seroient au moins demeurés, tant ils eurent de peine à les emmener, quoyque personne n'y fust pour les en empescher.

Or les Espagnols, pour ne rien oublier de tout ce qu'ils pouvoient faire, avoient dans ce mesme temps envoyé un bon nombre de vaisseaux sur la coste de Bretagne pour y faire une descente; et ayant assemblé le plus de gens qu'ils peurent dans les provinces proches de Bayonne, furent à Saint-Jean-de-Luz, qu'ils pillerent; et puis se retrancherent au Socoua (2), qui est sur la mer et en une situation avantageuse, croyant s'y pouvoir maintenir comme dans les isles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, qu'ils avoient prises quelque temps auparavant, et dont on ne les avoit encore peu chasser. Mais il ne leur réussit pas mieux qu'en Bourgongne; car ceux qui allerent en Bretagne furent repoussés, et contraints de se rembarquer diligemment, tant ils voyoient

(1) De la Franche-Comté.
(2) *Sacoué* dans les Mémoires de Montglat.

venir de gens contre eux. Et quant à ceux du Socoua, on mist sy bon ordre pour empescher qu'ils n'eussent des vivres du pays, que n'en pouvant aussy tirer d'Espagne qu'avec grande peine, ils l'abandonnerent volontairement.

Il a semblé à beaucoup de gens que les Espagnols firent une grande faute de faire venir à leur secours Piccolomini et Galas, avec la plus grande partie des troupes de l'Empereur, devant qu'il eust achevé de se rendre maistre de l'Allemagne: ce qui ne paroissoit pas alors fort difficile, les Suedois ne tenant quasy plus qu'à un filet; après quoy ils en auroient peu, et sans rien hasarder, faire tout ce qu'ils eussent voulu, et s'ils avoient receu quelque mal le réparer avec usure, ayant de sy grandes armées en leur disposition : au lieu qu'en luy faisant diviser ses forces comme ils firent, il n'y en eust pas assés pour faire en France tout le mal qu'ils prétendoient, et s'opposer au mesme temps aux Suédois, lesquels ayant battu ce qui estoit demeuré contre eux à .... et en divers autres endroits, se releverent, et se fortifierent tellement de tous costés, qu'encore que l'Empereur eust rappelé Piccolomini et Galas, et rejoint toutes ses troupes sans plus les séparer, estant bien plus en estat de demander secours que d'en donner, il ne peust jamais retrouver l'occasion qu'il avoit perdue. Ce qui a beaucoup contribué à tout le mal que les Espagnols ont receu, ayant esté contraints de manquer à leurs propres besoins pour ne le laisser pas périr. De sorte qu'on peust dire avec verité que les Espagnols n'ont pas esté plus malheureux dans toutes les entreprises qu'ils ont faites contre la France, en ce qu'ils n'y ont pas réussy, qu'en ce qui est arrivé de mal à cause de cela chez eux ou chez leurs alliés, n'y ayant point de doute que le restablissement des Suédois en Allemagne ne soit venu de ces voyages de Piccolomini et de Galas, ainsy que la révolte du Portugal et de la Catalongne de la continuation de la guerre; et pour en donner des exemples plus anciens, l'affermissement principal de la republique de Hollande, des secours que le duc de Parme mena à la Ligue.

Monsieur et M. le comte ne furent pas plus tost à Paris, que songeant à leurs consciences, et craignant que le Roy estant averty de ce qu'ils avoient voulu faire, parcequ'ils s'en estoient descouverts à beaucoup de gens, on ne les mist en prison, ils s'en allerent, Monsieur à Orléans et puis à Blois, et M. le comte à Sedan; car M. de Bouillon estoit de la partie.

Or M. le comte fist tout ce qu'il peust pour mener Monsieur à Sedan; mais il ne le voulust point, ny M. le comte le suivre, quoyqu'il le connust sy foible que, n'estant pas avec luy, il pourroit estre regagné par ceux de sa maison qui despendoient de la cour; ayant peur, s'il s'engageoit sy avant dans le royaume, de n'en pouvoir pas sortir quand il voudroit, ne doutant point que s'il estoit pris on ne luy pardonneroit pas, et que tout le fardeau tomberoit sur luy. Ce qui aida beaucoup à l'accommodement, estant très certain qu'il avoit un tel pouvoir sur Monsieur, que s'il y eust esté il ne se seroit pas fait facilement.

Une autre chose y contribua encore, qui fust qu'ayant fondé leurs principales espérances sur la déclaration de M. d'Espernon, dont M. de La Valette les avoit comme assurés, et qui leur estoit tout-à-fait nécessaire pour donner de la réputation à leurs affaires, tant à cause de son gouvernement, qui estoit sy grand et où il avoit tant de crédit, que des places qu'il tenoit, et de son exemple, qui en eust peu attirer beaucoup d'autres; on ne trouva personne plus propre pour luy estre envoyé et l'obliger à se déclarer, que M. de Montresor, lequel devant estre médiateur entre Monsieur et M. le comte, avoit plus de crédit sur l'esprit de Monsieur que ceux qu'il laissa en sa place, et eust peu l'empescher de faire certains pas qui le conduisirent insensiblement où on vouloit. Car il estoit de ceux qui avoient toujours porté Monsieur à s'eslongner de la cour, comme s'il n'y eust peu demeurer avec honneur sans y avoir tout crédit, et qu'il luy eust esté plus honteux de se soumettre en quelque sorte à ceux dont le Roy se servoit, qu'aux ministres d'un roy estranger; ne le pouvant pas éviter tant qu'il seroit chez luy, bien que ce roy fust ennemy de sa maison, et qu'il n'en demandast que la ruine et de son pays, où il avoit tant d'interest, le Roy n'ayant point encore d'enfant. Ou peut-estre parceque, pensant ne pouvoir trouver de place à son gré que dans le désordre, il cherchoit à y jetter Monsieur, et à le sacrifier pour ses passions et ses intérests, comme font ordinairement ceux qui ont quelque crédit auprès des princes : ce qui eust assurement fort embarrassé les affaires.

Aussytost que le Roy sceust Monsieur à Blois, il partist pour y aller, et empescher par sa présence tout le mal qu'il voudroit faire; envoyant au mesme temps M. Du Hallier, capitaine des gardes et lieutenant de ses gens d'armes, en qui il se fioit fort, avec une partie de la compagnie de gens d'armes, sur le chemin de la Bourgongne, où on craignoit qu'il n'allast comme l'autre fois, pour passer de là dans la Franche-Comté, avec ordre de l'arrester, quand bien mesme il se mettroit en deffense, ainsy qu'il promist de faire. Et

on despescha au mesme temps vers luy ...., pour savoir les raisons qui l'avoient obligé à s'en aller, luy representer sa faute, et l'assurer que s'il vouloit revenir il seroit très bien receu, et traité selon sa qualité.

Or, sa maison, comme sont ordinairement celles des princes, estoit fort divisée; les uns voulant qu'il retournast auprès du Roy, et les autres qu'il sortist du royaume. Luy-mesme se trouvoit l'esprit fort partagé, son inclination le portant à suivre ce dernier avis, et à continuer ce qu'il avoit commencé. Mais les difficultés qu'il s'y représentoit et auxquelles il n'avoit pas pensé auparavant, jointes à l'offense qu'il avoit faite aux Espagnols d'estre party de chez eux sans leur sceu, luy faisoient grande peur, craignant qu'en pensant éviter d'un costé des choses qui ne luy plaisoient pas, il n'en receust de pire de l'autre, et avec moins de remede, puisqu'il n'en pourroit peut-estre pas revenir quand il voudroit. Ce que M. Goulas son secrétaire, et l'abbé de La Riviere, qu'on avoit fait sur ce temps là sortir de la Bastille pour l'envoyer auprès de luy, exageroient fort.

Mais ce qui y donna le plus grand coup fust le refus de M. d'Espernon, lequel ne voulust point estre de la partie, soit parcequ'il la creust mal faite et qu'il avoit mal pris son temps, le Roy estant en liberté d'aller où il luy plairoit, et avec la gloire d'avoir repris Corbie, chassé les ennemis hors du royaume, et rendu inutiles tous leurs grands efforts; ou encore parcequ'il voyoit ne pouvoir fomenter ceste rebellion sans mettre l'Estat en compromis, et hasarder en mesme temps tous les grands establissements qu'il y avoit, pour se venger de choses dont le mal n'esgaloit pas la perte qu'il pourroit faire; car enfin la France n'eust peu périr sans qu'il en eust beaucoup souffert. La part qu'il avoit prise dans ce qu'avoit autrefois fait la Reine mere, qui donnoit esperance qu'il ne feroit pas moins, puisque Monsieur y estoit de plus, n'avoit point de rapport avec celle-cy, les estrangers n'en pouvant alors profiter. De sorte que M. de Montrésor fust contraint de revenir sans avoir rien fait, M. d'Espernon luy voulant mesme faire passer pour une grande grace de ne le pas retenir pour l'envoyer au Roy.

[1637] Ne s'estant pendant cela rien oublié de tout ce qui pouvoit regagner Monsieur, le Roy fust aussy sy bien servy par ceux qui estoient auprès de luy et par ceux qu'on y envoya, qu'il se disposa enfin à rentrer dans son devoir. M. le comte, qui ne voulust pas estre compris dans son traité, demeura à Sedan, dont il n'est point revenu. Il en fust principalement empesché par son humeur naturelle, qui le rendoit incompatible avec tous ceux qui avoient plus de pouvoir que luy, et quy luy venoit de race; ceux de qui il estoit descendu ayant tousjours, comme j'ay dit ailleurs, esté contre la cour et contre les favoris, et l'ayant nourry et eslevé dans cest esprit là. Joint qu'il croyoit que le cardinal de Richelieu voulant qu'il espousast madame d'Aiguillon sa niece, il ne pourroit jamais sans cela estre en seureté dans la cour; et il ne le vouloit point, estant infiniment au dessous de celles à qui il avoit autrefois prétendu, comme la reine d'Angleterre et madame de Montpensier, et de mesdemoiselles de Guise et de Rohan, qu'il pouvoit alors avoir. A quoy s'ajoustoit, pour l'en desgouter tout-à-fait, qu'elle estoit veufve d'un capitaine de gens de pied; car le connestable de Luynes, oncle de M. de Combalet son mary, estoit mort devant que de luy avoir fait donner autre chose qu'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Normandie.

Qui considerera le danger où le Roy se trouva, attaqué de tant d'ennemis, et jusques à des gens de son propre sang qui conspiroient contre luy, verra sans doute que c'a esté une des occasions où Dieu luy a donné de plus grandes marques de sa protection; car, outre qu'il résista heureusement en tant de divers endroits, et reprist Corbie, par où les ennemis avoient une sy grande entrée dans la France, Monsieur et M. le comte ne trouverent, de tous ceux de qui ils pensoient estre assistés, que M. de Bouillon qui le voulust faire : ce qui força Monsieur de s'accommoder.

Quand il fust revenu auprès du Roy, on ne pensa qu'aux préparatifs de la prochaine campagne; le Roy faisant faire de tous costés tant de nouvelles levées de cavalerie et d'infanterie, qu'il eust deux grandes armées, et (ce qui estoit de plus important) sans que le roy d'Espagne en fist de mesme; car ne luy estant point venu d'Allemands, il n'en peust faire qu'une, et qui ne fust pas fort grande, tant les despenses des deux années précédentes l'avoient espuisé, estant quasy tousjours arrivé que, nonobstant tous les grands Estats qu'il a, et toutes les richesses qu'il tire des Indes, quand il fait des efforts extraordinaires une année ou deux, il est forcé de se reposer quelque temps, ainsy qu'il s'estoit desja veu quand il fit la treve de Hollande après le siege de Breda, et autres.

L'on donna le commandement de l'armée qui devoit aller en Flandre au cardinal de La Valette et à M. de Candale, son frere; et celle du Luxembourg au mareschal de Châtillon. Le cardinal de La Valette ayant assemblé toutes les troupes qu'on luy avoit destinées à Chasteau-Portien,

fust à Landrecy, qu'il attaqua par les regles, et prist à la fin ; les Espagnols n'ayant point pensé à le secourir parcequ'ils furent à Venloo et à Ruremonde, que les Hollandois avoient pris quand le comte Henry de Bergues se retira chez eux mal satisfait des Espagnols, et qui leur estoient plus importantes.

Après la prise de Landrecy, le cardinal de La Valette fust à Maubeuge, pour entrer par là plus avant dans le Hainaut, et essayer d'y faire quelque progrès; mais s'y estant trouvé plus de difficulté qu'on ne s'estoit imaginé, M. de Candale y demeura avec une partie de l'armée pour en donner toujours quelque soupçon, et le cardinal fust avec le reste à La Capelle, qui se deffendist fort mal, s'estant rendue devant que d'estre fort pressée, et lorsque le secours arrivoit; car les ennemis ayant pris Venloo et Ruremonde bien plustost qu'on ne pensoit, venoient à grandes journées à La Capelle, croyant assurement qu'elle tiendroit encore, et que le cardinal de La Valette n'ayant avec luy qu'une partie de son armée, pourroit estre défait s'il les attendoit; et que s'il se retiroit, ne pouvant pas aller à Maubeuge à cause qu'ils seroient entre deux, M. de Candale ne leur pourroit eschapper. Mais ils trouverent à Emeric sur la Sambre le gouverneur de La Capelle avec toute sa garnison, et sceurent que le cardinal de La Valette avoit envoyé avertir M. de Candale de revenir diligemment, et estoit mesme party pour aller au devant de luy : de sorte qu'encore que toutes leurs troupes eussent passé la riviere fort promptement, ils ne peurent pourtant empescher que la jonction ne se fist.

Les François croyoient devoir donner ce jour là une bataille, et s'y estoient préparés ; mais les Espagnols n'oserent la hasarder, les voyant tous ensemble ; et s'estant seulement fait quelques petites escarmouches, où il y eust peu de gens tués de part et d'autre, ils laisserent aller le cardinal de La Valette à La Capelle, où il fist réparer les breches, et mist des vivres et une bonne garnison.

Le mareschal de Châtillon ne fust pas moins heureux ; car ayant assemblé toutes ses troupes aux environs de Châlons, il entra dans le Luxembourg, où il assiégea Damvillers, dont la Champagne estoit fort incommodée, sa garnison passant souvent la riviere de Meuse en plusieurs gués qu'il y a, et faisant contribuer un grand pays ; joint que c'estoit une très bonne place assise dans un marais, et qui se pouvoit aisément garder.

Le gouverneur se défendist fort bien ; mais comme il faut que toutes les places qui ne sont point secourues se rendent, quand il vist qu'on avoit passé le fossé, et que s'estant fait jouer une mine sous un des bastions de la ville, on avoit commencé à y faire un logement, il capitula.

Or les Espagnols craignant extremement de perdre ceste place, non seulement pour les contributions que j'ay desja dit qu'elle leur faisoit venir, mais parcequ'elle couvroit une grande partie du Luxembourg, envoyerent André Cantelme avec un petit corps pour essayer d'y jetter du secours, et de la faire durer jusques au temps des pluyes, pendant lequel il sembloit impossible que le siege se peust continuer. Mais craignant de n'y pouvoir pas arriver assez à temps avec le gros de ses troupes, il envoya devant trois cents hommes des meilleurs qu'il eust, et qui pouvoient marcher le plus diligemment, leur donnant un ordre par escrit de se jetter dedans, ou de mourir. Ce qu'ils executerent hardiment, y estant entrés la nuit de devant qu'elle se deust rendre, ne s'estant pas fait assez bonne garde, sur la confiance qu'on avoit à la capitulation, aux ostages, et à l'eslongnement de l'armée des ennemis.

Cela n'empescha pas toutefois le gouverneur de tenir sa parolle, ne trouvant pas ce secours suffisant pour le sauver et lui faire hasarder la garnison, qui vraysemblablement après cela n'eust point deu esperer de quartier. De sorte qu'il sortist au temps qu'il avoit promis, et n'en fust point châtié comme celuy de La Capelle, qui fust retenu prisonnier, et eust la teste coupée aussitost qu'il fust arrivé à Bruxelles.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A ROME ENTRE LES AMBASSADEURS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, LE 20 AOUST 1642 (1).

[1642] Le marquis de Los Velès estant arrivé à Rome au mois d'avril de l'année 1642, il pretendist signaler son ambassade par l'enlevement de l'evesque de Lamego, ambassadeur de Portugal, comme le marquis de Castel Rodrigue avoit fait la sienne par celuy du prince de Sense ; et il s'en tint presque assuré quand il le vist desloger de chez le marquis de Fontenay, ambassadeur de France, et aller par la ville dans ses carosses, et sans autre suite que de quelques Portugais. Mais comme pour l'executer il avoit besoin de plus de gens que n'ont accoutumé d'en avoir les ambassadeurs, il luy falloit aussy un prétexte pour en prendre.

Or il le chercha dans une chose que peu d'autres auroient imaginé, qui fust de faire brusler la nuit la porte de derriere de son palais, pour dire

(1) On trouve dans le manuscrit un duplicata de cette relation.

après, quoyqu'enfin il la fist refaire, qu'estant ouvert, il avoit besoin de gens pour garder les papiers et les lettres de son roy, qui autrement ne seroient pas en seureté. De sorte qu'il prist beaucoup de nouveaux domestiques, qu'il logea chez luy et aux maisons voisines, et leur fist donner à tous des armes.

Avec ces preparatifs, il mist des espions après l'évesque de Lamego; et ayant sceu qu'il disoit la messe le 20 may à la *Madona de gli Angeli*, il y alla pour l'enlever; mais il y arriva trop tard. De quoy l'ambassadeur de France ayant esté à l'heure mesme averty, il le fist dire au cardinal Barberin, afin qu'il y donnast ordre; mais, quoyqu'il en eust aussy d'autres avis, il n'en tesmoigna rien au marquis de Los Velès. De sorte que, quelques jours après, l'evesque de Lamego ayant feint de vouloir aller l'après disnée à Sainte-Marie Major, on vist aussytost l'eglise, les hostelleries voisines, et la vigne du cardinal Montalte, pleines de Napolitains; et au commencement de juin le carrosse du cardinal Antoine, qui remenoit monseigneur Cernare, évesque de Padoue, qui avoit soupé avec luy, estant pris pour celuy de l'evesque de Lamego, il fust arresté et visité par douze hommes masqués, lesquels n'y trouvant pas ce qu'ils cherchoient, le laisserent aller.

Le cardinal Barberin ne pouvant plus dissimuler, à cause de l'esclat qu'avoient ces deux dernieres tentatives, et voyant qu'on en murmuroit dans Rome comme s'il y eust eu de la connivence de sa part, et qu'il eust bien voulu qu'on eust enlevé l'évesque de Lamego, pour estre deschargé de la presse qu'on luy faisoit de le faire recevoir par le Pape, il se resolust d'y mettre quelque ordre, envoyant premierement sur les confins du royaume de Naples pour faire arrester tous ceux qui voudroient entrer dans l'Estat ecclesiastique, ouvrir leurs lettres et mesme celles du nonce, afin que s'il y en avoit qui le meritassent, elles luy fussent promptement envoyées.

Il fist aussy faire garde aux portes de la ville; et parceque nonobstant cela il ne laissoit pas de venir quelques Napolitains par la mer, il commanda au gouverneur de s'informer diligemment de tous les estrangers qu'il y avoit à Rome, d'où ils estoient venus, où ils logeoient, et le temps qu'ils y vouloient demeurer; d'ordonner à leurs hostes de luy dire quelle sorte de vie ils menoient, et de faire au mesme temps publier un ban par lequel il fust ordonné à tous vagabons et gens sans aveu de sortir de Rome dans vingt-quatre heures. Après quoy on vist sortir quantité de Bourguignons et de Napolitains, et il fust pris à Ripa-Grande six cents mousquets venant de Naples, dans un bateau chargé d'oranges.

Le marquis de Los Velès voyant par ces ordres son entreprise rendue plus difficile, luy manquant beaucoup de ceux qu'il avoit arrestés, il prétendit y remedier en demandant permission au cardinal Barberin d'avoir des gens pour sa garde. Mais le cardinal luy ayant dit qu'estant de son devoir de faire que les ambassadeurs peussent vivre à Rome en toute seureté, et sans avoir besoin de gardes, il le prioit aussy de s'en reposer sur luy, et de croire qu'il y mettroit tout l'ordre nécessaire. L'ambassadeur luy respondit qu'il croistroit donc le nombre de ses estafiers; et le cardinal n'ayant point montré de le désaprouver, il le mist aussitost de seize à quarante, tous Napolitains qu'il avoit fait venir, et qui avoient porté les armes; et il se fist, outre cela, suivre par trente officiers reformés, qui alloient deux à deux, un peu loin de son carosse, et sans estre vestus de livrées.

Mais afin de ne pas mettre le cardinal Barberin tout-à-fait contre luy s'il faisoit quelque esclat, il pria le cardinal Albornos de luy dire que s'il rencontroit l'evesque de Lamego et qu'il ne s'arrestast pas devant luy, qu'il le feroit arrester par force. A quoy le cardinal Barberin respondant que le Pape le trouveroit fort mauvais, et l'autre s'y opiniastrant, ils prirent enfin ce temperamment que l'evesque de Lamego n'iroit point par la ville qu'inconnu, et avec deux carosses et quatre estafiers seulement; de sorte qu'il ne pourroit pas trouver à redire s'il ne s'arrestoit pas devant luy, puisque ce n'estoit pas la coutume. Dont le marquis de Los Velès, qui creust que par ce moyen il ne luy pourroit eschapper, s'estant contenté, il redoubla ses soins pour estre averty de tout ce qu'il feroit.

L'ambassadeur de Portugal ayant sceu ce qui avoit esté arresté avec le cardinal Albornos, et estant allé le mercredi vingtieme d'aoust, à vingt-deux heures, chez l'ambassadeur de France, il avoit au mesme temps envoyé l'inquisiteur de Portugal au cardinal Barberin pour se plaindre, et luy représenter que de le faire aller ainsy tout seul seroit proprement le livrer entre les mains de son ennemy, qui marchoit par la ville avec autant de gens qu'il vouloit.

Mais comme le cardinal Barberin, qui prétendoit par là l'obliger à ne point sortir, pour éviter les embarras où leur rencontre le pourroit mettre, demeuroit ferme à dire que le Pape ne pouvoit faire que cela, et qu'ils disputoient là-dessus, l'inquisiteur luy ayant dit qu'il estoit allé chez l'ambassadeur de France pour en avoir son

avis, et qu'il croyoit qu'il ne l'aprouveroit pas non plus que luy, le cardinal lui demanda s'il estoit desja party; et l'inquisiteur luy ayant dit qu'ouy, il entra en telle colere et se monstra sy en peine, que l'inquisiteur connust bien qu'il y sçavoit quelque chose qu'il ne disoit pas; et craignant que ce ne fust, comme il estoit vray, de l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il voudroit attaquer celuy de Portugal, il s'en alla vistement pour l'en avertir, et il trouva qu'une personne digne de foy estoit desja venu dire au marquis de Fontenay qu'un homme du marquis de Los Velès avoit suivy le carosse de l'evesque de Lamego jusques chez luy, et que l'y voyant entrer, il estoit allé l'en avertir.

La rencontre de ces deux avis, qui venoient de lieux sy differents, y faisant voir beaucoup de vraysemblance, le marquis de Fontenay ne creust pas néanmoins se devoir mettre en estat de rien faire de son costé qu'il ne fust plus assuré de ce que feroit l'ambassadeur d'Espagne du sien; mais il sceust bientost après qu'il avoit fait prendre les armes à tous ses amis, ses domestiques et soldats, et qu'il estoit chez le cardinal Roma, d'où il n'auroit qu'un pas à faire pour se mettre dans le chemin que l'ambassadeur de Portugal devroit necessairement tenir pour s'en retourner chez luy.

Surquoy se croyant obligé de ne pas abandonner le ministre d'un prince allié de la France, et qui estoit venu à Rome sous sa protection, il voulust néanmoins, pour ne hasarder rien mal à propos, en avertir le cardinal Antoine, et le prier d'y mettre ordre; mais ne s'estant point trouvé, parce qu'il estoit allé se baigner assez loin hors de la ville, on fust chez le cardinal Barberin, lequel envoya monseigneur Fachinetti au marquis de Los Velès pour luy persuader de retourner chez luy, et l'assurer que le Pape se tiendroit grievement offensé s'il entreprenoit quelque chose contre l'ambassadeur de Portugal. Il fist aussy monter à cheval le Barisel; mais il n'y voulust point envoyer les Corses, logés assés près de là, et qui pouvoient seuls empescher le désordre; et puis s'en alla par la ville.

Le marquis de Fontenay se voyant ainsy abandonné de ceux du palais, creust qu'il falloit promptement renvoyer l'evesque de Lamego, et que plus il différeroit, plus il y trouveroit de difficulté, le marquis de Los Velès pouvant plus aisement que luy grossir sa troupe. C'est pourquoy il fist prendre des armes à tous ceux de ses domestiques qui se trouverent chez luy, qui estoient en petit nombre, à cause que n'estant point avertis de la venue de l'evesque de Lamego, et sçachant qu'il vouloit sortir inconnu, la pluspart avoient pris ce temps là pour aller à leurs affaires. Et bien que quelques autres qui se rencontrerent lors dans ses antichambres, et des Portugais, en prissent aussy, ils ne faisoient néanmoins en tout que trente hommes, qui estoit peu, à la vérité, pour s'opposer à ceux qu'avoit avec luy l'ambassadeur d'Espagne, qui estoient plus de cent, disposés de longue main à cest attentat, mais qui estoient toutefois necessaires, puisque l'evesque de Lamego estoit sans armes, et n'avoit avec luy que les deux carosses et les quatre estafiers qui luy estoient permis de mener.

Le marquis de Fontenay commanda donc à ce peu de gens qu'il avoit d'aller avec l'evesque de Lamego, de se mettre à pied autour de son carosse, et de mourir plustost que de souffrir qu'il luy fust fait aucune violence; leur recommandant surtout de prendre tousjours les petites rues, et que mesme, pour éviter la place Navone où il estoit logé, ils entrassent dans son palais par la porte de derriere.

L'ambassadeur de Portugal sortist donc avec ceste suite, qu'il estoit près de vingt-quatre heures; et l'ambassadeur d'Espagne, qui attendoit dans la place Colonne, en estant averty par ses espions, sans s'arrester aux conseils de monseigneur Fachinetti, auquel il parloit, ny au Barisel, fist tourner tout court par la rue des Estuves, proche du palais du comte Spada, et estoit presque desja à l'autre bout de ceste rue qui tourne vers Sainte-Marie *in vià*, quand ceux qui accompagnoient l'ambassadeur de Portugal commencerent à paroistre, ausquels les estafiers de l'ambassadeur d'Espagne crierent qu'ils s'arrestassent, et que c'estoit l'ambassadeur d'Espagne. Mais les autres ne laissant pas de marcher, les Espagnols tirerent aussytost un coup de pistolet: ce qui obligea les François et les Portugais d'en faire de mesme.

Or, bien qu'ils fussent en sy petit nombre, comme ils virent avancer les lansepesades de l'ambassadeur d'Espagne couverts de leurs rondaches, le pistolet et l'espée à la main, ils allerent néanmoins à eux avec tant de courage et de résolution, que, malgré la résistance des Espagnols, ils joignirent le carosse de l'ambassadeur d'Espagne, et l'obligerent, voyant ses chevaux morts, à se retirer à pied chez le cardinal Albornos avec une partie des siens, qui furent bientost suivis de tout le reste, laissant sept ou huit des leurs sur la place, et ramenant trois fois autant de blessés, n'estant demeuré de l'autre costé qu'un gentilhomme portugais et deux estafiers, et n'y ayant eu de blessés qu'un page et un valet de chambre de l'ambassadeur de France, qui

moururent un peu après; et trois autres qui ne sont point en danger.

Il n'y a point de doute que sy le marquis de Los Velès ne fust party de bonne heure, il auroit eu peine à se sauver; car un page de l'ambassadeur de France, après avoir tué un des principaux officiers réformés, alla le chercher jusques dans son carosse.

Les François et les Portugais voyant qu'ils ne pouvoient faire passer le carosse de l'ambassadeur de Portugal par ceste rue, qui estoit embarrassée par celuy de l'ambassadeur d'Espagne, et ses deux chevaux tombés morts dans le milieu, jugerent à propos de le faire tourner, et de le ramener chez l'ambassadeur de France. Après quoy ils allerent trouver celuy de Portugal, qui avoit mis pied à terre pour se mieux deffendre, et puis avoit esté forcé par les siens de se retirer chez un gentilhomme proche de là, et l'y remenerent aussy. Les sieurs de Lusarches, maistre de chambre, et de Grainville, escuyer du marquis de Fontenay, ont tesmoigné tant de cœur en ceste action, qu'ils sont particulierement cause de l'avantage qu'on y a eu.

Quand le marquis de Fontenay vist l'ambassadeur de Portugal en son logis, il creust qu'il devoit à l'heure mesme le renvoyer au sien; car, bien que tout l'avantage eust esté de son costé, le marquis de Los Velès ne l'ayant enlevé ny fait arrester, comme il s'en estoit tant de fois vanté, mais que bien au contraire ses chevaux de carosse eussent esté tués et luy contraint de s'enfuir, laissant plusieurs morts sur la place, il luy sembloit néanmoins qu'ayant entrepris de le remener en son logis, il ne falloit pas que cela manquast; et il en fust d'autant plus persuadé qu'il sceut que l'ambassadeur d'Espagne s'estoit enfin retiré au sien. De sorte qu'il se préparoit desja à le faire partir, et avoit commandé à ses gens de l'escorter comme auparavant, quand il sceust que le cardinal Barberin avoit fait mettre des corps de garde et des sentinelles tout autour de son palais pour l'empescher de sortir, croyant par là donner quelque satisfaction à l'ambassadeur d'Espagne, qu'on avoit laissé retourner chez luy.

Il ne peust donc faire autre chose que de s'adresser au cardinal Antoine, auquel, comme camerlingue, on avoit laissé la conduite de ceste affaire, le suppliant de permettre à l'evesque de Lamego de s'en aller. Ce qu'ayant refusé, quelques instances qui luy en fussent faites, et donnant au contraire des ordres très exprès de ne laisser passer personne, mais particulierement l'ambassadeur de Portugal, le marquis de Fontenay luy fist représenter que comme il avoit grand interest de voir ledit ambassadeur en son logis, aussy bien que le marquis de Los Velès, et de n'avoir pas encore de nouvelles batailles à donner pour l'y remener, le Pape avoit aussy subject de desirer qu'il y fust, pour montrer que la liberté estoit toute entiere dans Rome, et ne donner pas ceste satisfaction aux Espagnols, après le peu de respect qu'ils luy avoient porté, de tenir à cause d'eux l'evesque Lamego comme prisonnier dans une maison estrangere.

Mais tout cela fust inutile, le cardinal Antoine donnant en mesme temps des ordres plus estroits que les précédents de ne laisser sortir qui que ce fust des maisons des ambassadeurs : ce qu'on vouloit encore faire valoir au marquis de Fontenay comme une grande grace, parceque les cardinaux Albornos et Montalte s'estant trouvés chez le marquis de Los Velès quand les gardes y furent mises, ils y estoient aussy arrestés.

On luy envoya donc le comte de Château-Vilain pour luy faire comprendre cela, et que l'evesque de Lamego n'avoit pas beaucoup à se plaindre d'estre traité à l'égal de deux cardinaux. A quoy il respondit qu'il ne demandoit point qu'ils fussent arrestés, et que ce n'estoit point luy donner satisfaction que d'en mécontenter d'autres avec luy. Mais voyant bien que ce retardement ne procédoit que de quelques négociations qu'ils vouloient faire avec les cardinaux avant que de les laisser sortir, et présupposant qu'on ne le pourroit pas faire sans laisser aussy l'evesque de Lamego, il n'en parla pas davantage, et pria seulement le comte de Château-Vilain d'obtenir des cardinaux neveux que ce fust le plustost qu'il se pourroit, comme il se fist fort peu de temps après.

Le lendemain au matin, le marquis de Fontenay envoya demander audience, afin que s'il se pouvoit Sa Sainteté sceust par sa bouche, plustost que par celle de l'ambassadeur d'Espagne, ce qui s'estoit passé. Mais comme il vist que, quelques instances qu'il en fist, on ne luy vouloit point donner ny pour ce jour là ny pour le lendemain, qui estoit celui de son audience ordinaire, et qu'il sembloit que ce fust pour gratifier l'ambassadeur d'Espagne, et afin que l'y laissant aller le samedi, qui estoit son jour, il peust voir le Pape plustost que luy; il se résolust de ne la demander plus, et de faire mesme connoistre qu'il ne se soucioit pas de l'avoir : en quoy il se confirma encore davantage quand il sceust que le marquis de Los Velès n'en prenoit point aussy, et qu'il n'avoit pas seulement voulu voir le cardinal Barberin.

Cependant ny l'ambassadeur d'Espagne, ny les cardinaux neveux, ne demeurerent pas sans

rien faire. Celuy là depescha au viceroy de Naples un homme desguisé, qui fust arresté en prenant des chevaux sans permission, qu'on fouilla, et qui se trouva chargé de diverses lettres, qui luy furent néanmoins renvoyées sans estre ouvertes; et ceux-cy envoyerent au nonce de Naples une relation de toute l'affaire, le chargeant d'en informer le viceroy, et de le porter à ne prendre aucune résolution qu'il n'en eust eu l'ordre d'Espagne, afin que la longueur du temps en diminuast les ressentiments.

C'est ce qui se passa le jeudi. Le vendredi, on apprist que le marquis de Los Velès, pour couvrir en quelque sorte la honte d'avoir esté battu par les François, publioit que le cardinal Barberin avoit tenu la main à ceste action; que les sbires s'estoient joints à eux et aux Portugais pour l'assassiner; et qu'il vouloit partir de Rome, n'y pouvant plus demeurer en seureté.

Ce discours, qui devoit davantage irriter le cardinal, l'ayant au contraire estonné, et la crainte qu'il avoit de son partement le portant à chercher toutes sortes de moyens de le satisfaire, il résolust de faire tenir l'après-disnée une congregation extraordinaire devant le Pape, pour voir sy on ne pourroit pas le contenter, et mesme pour cela obliger l'evesque de Lamego de se retirer pour quelques jours à Viterbe.

Surquoy le marquis de Fontenay croyant qu'il y alloit trop de la réputation du Roy et de son propre interest pour ne se point remuer, et souffrir que l'evesque de Lamego, qui n'avoit rien fait que de fort juste, ayant conservé sa vie et repoussé la violence de ses ennemis, fust forcé de se retirer, pendant que le marquis de Los Velès triompheroit dans Rome pour l'avoir voulu assassiner; il fist aussytost sçavoir au cardinal Barberin qu'ayant appris qu'il vouloit faire assembler une congrégation, il avoit grand subject de douter de toutes les procédures qui s'y feroient, puisqu'elles seroient entre les mains du gouverneur, qui estoit déclaré contre la France, et du capo-notaro, qui ayant autrefois esté privé de sa charge à l'instance de Sa Majesté, n'y pouvoit avoir esté remis dans ceste conjoncture qu'en faveur des Espagnols, et afin qu'il escrivist tout ce qu'il leur plairoit. C'est pourquoy il estoit obligé de l'avertir qu'en cas qu'il s'y fist quelque chose au désavantage de l'evesque de Lamego, il ne devoit attendre de luy d'autres résolutions que celles qui devoient partir d'un homme de cœur, et du ministre d'un prince puissant et victorieux comme le Roy; et qu'il le supplioit d'y faire réflexion. Il fist aussy porter les mesmes paroles au cardinal Antoine, y ajoutant quelques légeres plaintes de ce qu'il sembloit l'avoir un peu négligé en ceste rencontre.

Les offices qu'il fist faire au mesme temps qu'ils entroient dans la congrégation réussirent sy bien, que les résolutions qui s'y prirent de contenter l'ambassadeur d'Espagne ne furent point aux dépens de celuy de Portugal; car on ne fist que luy envoyer les cardinaux Roma et Sachetti pour le visiter, et le prier de demeurer jusques à ce que l'information fust faicte, parce qu'il n'estoit pas possible de luy donner satisfaction auparavant. Mais il ne laissa pas de montrer qu'il s'en vouloit aller, jusques à faire emballer ses meubles, et faire tenir le samedy au soir les carosses de campagne deux ou trois heures à la porte de son logis.

Le dimanche, bien que le deuil du marquis de Fontenay pour la Reine mere ne fust pas encore prest, et qu'il eust résolu de ne paroistre point en public avant cela, il luy sembla pourtant qu'il ne devoit pas laisser passer l'occasion de la chapelle qui se devoit tenir le lendemain pour la feste de saint Louis sans se monstrer; croyant qu'il tireroit plus d'avantage de le faire, les Espagnols demeurant ainsy cachés, qu'il ne recevroit de préjudice de passer par dessus ceste formalité, qu'autrement il eust deu observer.

Il fist donc, selon la coustume, prier tous les cardinaux, et s'y trouva accompagné de tous les François qui estoient lors à Rome : ce qui assura bien peu toutefois ceux qui y furent invités, puisque, hors le cardinal Lanti, il n'y en eust presque pas un qui eust la hardiesse de luy parler, tant ils avoient peur de fascher le Pape et le cardinal de Barberin, qu'ils croyoient mal satisfaits de luy.

L'après-disnée, le cardinal Antoine le vint visiter, où, après luy avoir montré la nécessité en laquelle il s'estoit trouvé d'en user comme il avoit fait, il fist au marquis de Fontenay tant de protestations d'amitié et de sy grandes offres, qu'il creust luy devoir tesmoigner qu'il estoit satisfait, et ne se souviendroit plus du passé.

Il se jetta ensuite sur les propositions qu'il avoit faites autrefois de quelque traité avec la France, que le marquis de Fontenay ne receust ny n'eslongna, n'ayant aucun ordre sur ce subjet, et promit seulement d'en escrire, l'assurant que, pourveu qu'ils en eussent tout de bon quelque envye, il ne manqueroit pas d'y contribuer de ses offices auprès de Sa Majesté; mais qu'à dire le vray il croyoit que le cardinal Barberin desiroit seulement se servir de ceste ouverture pour donner jalousie aux princes qui estoient entrés en ligue, et les pouvoir par ce moyen là

désunir; mais que cela ne luy réussiroit pas, et qu'il n'y en avoit point d'autre moyen que de s'accorder avec M. de Parme, pour la querelle duquel la Ligue s'estoit faite.

Il fust le mercredi chez le cardinal Barberin, qui luy en parla aussy; et luy ayant fait de grandes plaintes de l'evesque Lamego, et du peu qu'il avoit déféré à ses conseils, il luy dist encore celles de l'ambassadeur d'Espagne, qui prétendoit avoir esté assassiné; des réparations qu'il en attendoit, et ses menaces s'il n'estoit satisfait, ne voulant plus entre autres choses demeurer à Rome, dont le Pape et l'Eglise pourroient recevoir beaucoup de préjudices; et enfin qu'on devoit tenir le lendemain une congrégation devant Sa Sainteté, afin de voir s'il y auroit moyen de l'appaiser.

Sur quoy le marquis de Fontenay luy respondit les mesmes choses qu'il luy avoit fait sçavoir avant la premiere congregation; et, sans luy dire formellement qu'il s'en iroit, s'il se prenoit quelque résolution au préjudice de l'evesque de Lamego, il luy fist bien connoistre qu'il le feroit, et pis encore s'il luy estoit possible. Ce qu'il dist encore aux cardinaux Antoine et Bentivoglio, qui le vinrent voir après cela, et qui estoient de la congrégation, les assurant qu'il n'y avoit point d'extremités où les moindres satisfactions qu'on voudroit donner à l'ambassadeur d'Espagne, aux despens de celuy de Portugal, ne le portassent.

Ce qui ne réussist pas moins bien en ceste congrégation qu'en la premiere, puisqu'au lieu d'y résoudre le despart de l'ambassadeur de Portugal comme on avoit creu, on y arresta seulement que le Pape tesmoigneroit au marquis de Los Velès que, bien loin de penser à donner satisfaction à aucun des ambassadeurs, il pensoit avoir grand subject de s'en plaindre, chacun ayant contribué de sa part à troubler la paix publique, et exciter dans le milieu de Rome un fort grand désordre; et que l'on ne pouvoit prendre aucune résolution contre l'ambassadeur de Portugal, que l'information n'eust esté achevée: ce qui ne se pouvoit pas faire sy promptement. Cependant que Sa Sainteté ne contribuoit en aucune façon à son despart, et qu'il croyoit qu'il feroit mieux de ne s'en pas aller; mais que comme elle estoit bien eslongnée de le contraindre de partir, elle ne jugeoit pas aussy à propos de le forcer à demeurer. Le cardinal Antoine donna avis de tout cela au marquis de Fontenay, et que cest ambassadeur devoit, le matin du jour suivant, prendre audience du Pape, et puis s'en aller, comme il a fait.

Ce mesme cardinal ayant fait dire au marquis de Fontenay, par le pere Mazarin, que le Pape desiroit de le voir, il y alla le vendredy au matin; et d'autant qu'il avoit esté résolu dans la congrégation qu'il se montreroit mal satisfait de tous les ambassadeurs, il trouva qu'il se plaignoit de luy aussy bien que des autres, mais toutefois un peu moins; et quant à l'ambassadeur de Portugal, il condamna sy absolument sa conduite, et s'emporta tellement, qu'il est fort à craindre qu'ils n'ayent dessein de prendre quelque résolution à son désavantage. Ils n'en ont pourtant encore rien tesmoigné; et on pense qu'ils y songeront plus d'une fois, s'ils se souviennent de la part que la France prend à ses interests, et de l'union qu'elle a avec le roy de Portugal.

Le cardinal Antoine avoit aussy voulu qu'en ceste audience le marquis de Fontenay assurast le Pape de ce que feroit le Roy, au cas que les Espagnols l'attaquassent: dont il ne fist point de difficulté, luy promettant bien qu'il ne seroit pas abandonné. Et il prist de là occasion de luy faire voir combien il estoit nécessaire qu'il accommodast l'affaire de Parme, dans laquelle tous les princes d'Italie se trouvoient si interessés, qu'il estoit difficile qu'il en eust contentement d'autre façon. Mais il s'en montre encore fort eslongné, ne s'imaginant peut-estre pas que les Venitiens soient sy près de signer la Ligue, comme messieurs de Lionne et de Braque me l'escrivent.

RELATION DU DESMESLÉ QUI ARRIVA ENTRE LE CARDINAL BARBERIN ET LE DUC DE PARME, AINSI QUE DE CE QUI SE PASSA ENTRE LE PAPE URBAIN VIII ET LE DUC DE PARME ENSUITE DE LA PRISE DE CASTRE (1).

[1642] La guerre d'entre le Pape et le duc de Parme, communement appelée *la guerre de Parme*, est la seule qui se soit faite en Italie, despuis que le roy Charles VIII y passa, entre des princes purement italiens, et sans que les François et les Espagnols y fussent meslés. Elle a cela de commun avec la pluspart des grandes affaires, d'avoir eu de fort petits commencements, puisque ce n'a esté que pour de légers mescontentements arrivés entre le duc de Parme et le cardinal Barberin, durant le séjour qu'il fist à Rome en l'année 1639.

Ils y contribuerent tous deux presque également; car M. de Parme rejeta avec quelque sorte de mespris les propositions d'une alliance entre leurs maisons, qui luy furent faites de la part du Pape; et le cardinal Barberin refusa de rendre à M. de Parme les honneurs qu'il prétendoit luy

(1) On trouve dans le manuscrit un duplicata de cette relation.

estre deus par les neveux des papes, et fist voir le prince préfet à Rome durant que M. de Parme y estoit, contre ce qui luy avoit esté promis; car le préfet ne voulant point voir M. de Parme parcequ'il refusoit de luy donner la main chez luy, et M. de Parme croyant qu'il iroit de sa réputation qu'il fust à Rome sans le visiter, stipula particulierement, avant que d'y aller, qu'il n'y seroit point quand il y arriveroit, et n'y retourneroit point qu'il n'en fust party.

Ils se séparerent donc tous deux avec un mesme desir de se venger; mais le cardinal Barberin en trouva bien plustost les moyens, empeschant la traite de bleds hors de l'Estat de Castre, et destournant le chemin de la poste qui passoit par les terres de M. de Parme, dont le revenu estant par là notablement diminué, les fermiers n'eurent pas assés de fonds pour satisfaire à toutes les charges, et principalement à ce qu'ils devoient payer aux montistes, ausquels dès qu'il fust deu quelques arrérages, le cardinal Barberin prist leur interest en main, et fist saisir Castre, se déclarant de le vouloir réunir à l'Eglise.

M. de Parme, d'autre costé, y jetta quelques gens de guerre et le fist fortifier, tant pour empescher l'exécution dont le cardinal Barberin le menaçoit, qu'afin de luy faire peur, et de luy pouvoir encore faire mal sy l'occasion s'en présentoit.

Sur quoy le cardinal Barberin, qui prétendoit que M. de Parme avoit entrepris ces nouveautés contre les conditions de son investiture, creust avoir assés de pretexte pour se saisir de Castre; et s'imaginant qu'il se présentoit une occasion dans laquelle il pouvoit en mesme temps contenter sa passion en se vengeant de M. de Parme, et faire une action avantageuse à l'Eglise en acquerant une place de laquelle on peust au moins menacer Rome, il leva des troupes en diligence, et les fist avancer vers Castre.

Le Roy n'eust pas plustost nouvelle de ce qui se passoit, qu'il fist partir le marquis de Fontenay, son ambassadeur à Rome, avec les ordres nécessaires pour appaiser ce différent dans sa naissance. Mais avant qu'il s'y peust rendre, la place, qui se trouva mal pourveue des choses dont elle eust peu avoir besoin, et principalement d'un bon gouverneur, celuy qui y estoit ayant esté soupçonné de s'estre entendu avec le cardinal Barberin, tomba entre les mains de Sa Sainteté.

Sa Majesté l'ayant sceu, envoya de nouveaux ordres pour en demander la restitution : mais bien que le marquis de Fontenay offrist au Pape, pour l'y disposer plus facilement, de changer Castre contre quelque chose de semblable valeur en Lombardie, ou d'y recevoir pour quelque temps une garnison despendante de Sa Sainteté, ou enfin d'en desmolir toutes les fortifications (à quoy pourtant M. de Parme eust difficilement consenty); le Pape, qui ne croyoit pas que les princes d'Italie deussent prendre aucun interest pour un Estat qui estoit de sy peu d'importance qu'il ne pouvoit pas accroître la puissance du Saint-Siege, et qui sçavoit bien que la guerre où Sa Majesté se trouvoit engagée ne luy permettroit pas d'employer autre chose que de simples offices pour l'accommodement de ce differénd, demeura tousjours ferme à ne vouloir entendre à aucune de ces conditions.

Les choses demeurerent en cest estat jusques à l'esté de l'année 1642, pendant lequel le marquis de Fontenay voyant le Pape sy fermement résolu à ne rien rendre qu'il n'y avoit point d'espérance de le pouvoir faire changer, et craignant que M. de Parme ne peust pas longuement soustenir la despense qu'il estoit obligé de faire pour l'entretien des gens de guerre qu'il avoit sur pied, et qu'il se trouvast espuisé d'argent et sans aucunes troupes lorsque le Pape viendroit à mourir ou que le Roy pourroit luy donner du secours, il offrit à Sa Sainteté, au nom de Sa Majesté, de faire une treve pour quelques années, durant laquelle Sa Sainteté demeureroit en possession de tout ce qu'elle avoit pris sur M. de Parme, sans autre condition que celle de ne faire point, tant que la treve dureroit, l'incamération de Castre, ny de tous les autres biens dudit sieur duc dont il s'estoit saisy; d'arrester les procédures qui avoient esté commencées sur ce subject, et de suspendre l'excommunication.

Mais le Pape, qui ne peust pas se persuader que le Roy, comme on luy disoit, ne fist faire ces ouvertures que pour la seule crainte qu'il avoit que les choses ne peussent pas longtemps demeurer en cest estat sans en venir à une rupture, et sur l'esperance que le temps pourroit rendre les uns et les autres plus capables d'entendre à un bon accommodement, mais qui s'imaginoit au contraire que Sa Majesté ne le pressoit de cela que parcequ'il connoissoit que M. de Parme ne pouvoit plus supporter les despenses qu'il estoit contraint de faire; il pensa que s'il menaçoit d'entrer avec une armée dans le Parmesan, que M. de Parme apprehenderoit tellement qu'il ne luy arrivast pis, qu'il consentiroit à la treve sans qu'il fust nécessaire ny d'arrester les procédures ny de suspendre l'incamération, ainsy qu'on le luy proposoit; à quoy les princes d'Italie mesme le contraindroient, de peur de voir la guerre dans la Lombardie : de sorte que par ce moyen il assureroit Castre à l'Eglise, et

se deslivreroit en mesme temps des frais qu'il estoit obligé de faire pour la subsistance de ses armées.

Il se résolust donc, pour ce subject, de refuser non seulement d'entendre à aucune proposition d'accommodement, mais de demander passage à M. de Modene pour entrer avec son armée dans le Parmesan. Ce que le duc de Modene ne luy ayant accordé que pour un temps limité, et en une maniere qui empeschoit quasy le Pape d'en pouvoir profiter, son armée ne s'estant pas aussy trouvée en l'estat qu'il s'estoit imaginé, il fust obligé, après avoir fait inutilement beaucoup de bruit, de changer de dessein, et de recourir au marquis de Fontenay, lequel il sçavoit avoir des ordres fort exprès d'empescher qu'on en vinst à une rupture, afin qu'il le priast de ne mettre point son armée en campagne qu'il n'eust eu nouvelle de M. de Parme, vers qui il despescheroit un courrier; et qu'il semblast estre plustost arresté par l'intervention du Roy que par son impuissance.

Mais les princes d'Italie, qui avoient veu la prise de Castre sans se remuer, furent plus sensibles à ce nouveau dessein d'aller en Lombardie, quoyqu'il n'eust point esté exécuté. Ils commencerent donc à armer; et bien qu'ils demeurassent dans leurs confins, ils ne laisserent pas de favoriser la sortie de M. de Parme, lequel voyant la foiblesse des troupes du Pape, et voulant donner quelque soulagement à ses Estats, en faisant vivre ses gens aux despens d'autruy, se résolust d'entrer dans l'Estat ecclesiastique, et au lieu d'estre attaqué dans son propre pays, comme on croyoit qu'il devoit estre, se rendre l'aggresseur, et attaquer le Pape dans le sien.

Ce quy luy réussist sy heureusement, que, passant par le milieu des villes de la Romagne, il s'empara sans résistance de Castillon *del Lago*, poste important situé sur le lac de Peruge, et s'avança jusques à Acqua-Pendente, d'où, espaulé par les armes du grand duc, il donna beaucoup de peur à Rome, et s'en fust indubitablement rendu maistre s'il y eust esté : mais s'estant arresté faute d'infanterie, le grand duc ayant refusé de luy prester deux mille hommes de pied seulement, le cardinal Spada, qui fust envoyé à une maison qu'il a près d'Orviete pour faire quelques propositions d'accommodement, l'amusa sy longtemps par de vaines promesses, et par le project d'un traité qu'on n'eust jamais envye de conclure, comme le marquis de Fontenay l'en fist souvent avertir par M. de Lionne, qui estoit auprès de luy, de la part du Roy, que voyant enfin l'armée du Pape s'estre fort grossie, qu'il estoit abandonné d'une partie de ses gens et manquoit de fourrage pour ce qui luy restoit, peu satisfait de tout le monde, mais moins du grand duc que de tout autre, puisque n'ayant qu'à faire un pas pour le remettre dans Castre, il ne l'avoit pas voulu, il s'en retourna à Parme au commencement de l'hiver.

Le Pape se voyant deslivré de l'apprehension qu'il avoit eue, commença à ne vouloir plus entendre parler du dépost de Castre, comme il l'avoit offert pendant que M. de Parme estoit à Acqua-Pendente; et, quelques instances que le marquis de Fontenay luy fist continuellement sur ce subject, à peine en peust-on tirer qu'il se porteroit à le récompenser ou en argent, ou par quelque terre de peu de valeur qu'il donneroit en eschange.

Mais durant qu'il se croyoit le plus assuré, le grand duc et M. de Modene faisoient à Venise une ligue avec la république; et bien que M. de Parme n'y fust pas nommé, et qu'on n'y parlast en aucune façon de faire rendre Castre, on jugea bien toutefois qu'elle n'avoit esté faite qu'à ce dessein, et que c'estoit le premier object que les princes avoient eu, n'y ayant gueres d'apparence que pendant qu'ils faisoient une ligue pour la conservation des princes d'Italie, ils souffrissent que M. de Parme demeurast despouillé d'une piece qui luy estoit sy considérable comme Castre, et que le grand duc mesme le voulust permettre, puisqu'elle servoit de couverture à ses Estats du costé de Rome.

Cependant la croyance de tout le monde fust que les princes n'avoient pourtant point creu s'engager par là dans la guerre où ils se trouverent despuis, et qu'ils s'estoient imaginés que le premier jour qu'ils prendroient les armes ils obligeroient le Pape et le cardinal Barberin de faire la paix. Mais comme l'un et l'autre s'estoient résolus, dès le commencement de ceste guerre, de ne rendre jamais Castre que quand ils ne le pourroient plus garder, et qu'ils se persuadoient aussy que les Venitiens avoient tant de jalousie des progrès que faisoient les armes du Roy en Italie, qu'ils songeoient bien plustost aux moyens de les arrester qu'à leur faire volontairement la guerre, ils mespriserent tous les avis qu'on leur donna là dessus, et ne firent aucune des choses qui estoient nécessaires pour les empescher d'en venir à une déclaration.

De sorte que les princes voyant qu'ils perdoient le temps, et que toutes autres voyes que celles de la force seroient tousjours inutiles envers le Pape, ils ajouterent au traité qu'ils avoient desja fait quelques conditions pour la restitution de Castre; et en mesme temps M. de Parme se saisist de Boudene et de la Stelate, dans le Ferrarois.

Sur cela, le Pape eust recours aux négociations dont il s'estoit servy sy utilement la premiere fois, et concerta avec le marquis de Fontenay un project de traité par lequel il promist de rendre presentement tout l'Estat de Castre; au lieu qu'il avoit seulement offert de le mettre en despost l'année précédente. Ce projet fust envoyé de tous costés; mais les princes, qui avoient appris de quelle sorte il négocioit, ne laisserent pas de continuer la guerre avec vigueur, les Venitiens s'estant saisis du Polesine, et le grand duc ayant pris Castillon *del Lago*, et toutes les places qui environnent le lac de Peruge.

Cependant le marquis de Fontenay pressoit d'une part les princes de la Ligue de respondre aux propositions qu'il leur avoit fait tenir, par lesquelles on prévenoit leurs demandes, et on leur faisoit recevoir tout le fruit qu'ils pouvoient attendre de la guerre; et de l'autre il agissoit auprès du Pape et du cardinal Barberin, pour les faire relascher encore de quelque chose. Et ayant appris par le cardinal Bichi, que le Roy envoya sur ce temps là en Italie pour travailler aussy à l'accommodement de ce different, que deux choses empeschoient principalement M. de Parme d'accepter ce qui luy avoit esté offert, la demande, l'absolution et le payement des créanciers; il pressa sy fort le Pape, qu'il tira parole du cardinal Barberin que Sa Sainteté se contenteroit que le Roy demandast l'absolution pour M. de Parme, et que les créanciers fussent remis au mesme estat qu'ils estoient avant le commencement de la guerre, au cas qu'il n'y eust que ces deux choses qui empeschassent de faire la paix. De quoy il donna avis au cardinal Bichi.

Mais parcequ'il trouva que les princes de la Ligue s'estoient engagés à ne faire aucune response au project, quelque presse qu'on leur en eust fait plusieurs fois et par divers moyens, le cardinal Barberin y ayant mesme employé les Espagnols; il s'avisa, pour obliger lesdits princes d'entrer en négociation, d'en former un nouveau, presque le mesme en substance que celuy qui leur avoit esté envoyé, mais qui, estant conceu en des termes tout-à-fait différents, donnoit ouverture aux princes de sortir de leur engagement. Ce qu'il fist avec l'approbation du cardinal Antoine et du sieur Ferragagli qui estoit auprès de luy, de la part du cardinal Barberin, et mist ledit project entre les mains des generaux de la république, afin qu'il fust veu à Venise, et de là envoyé aux autres princes. A la fin dudit project, les parties interessées estoient priées d'envoyer promptement des desputés pour conferer, et avec pouvoir de conclure une bonne paix.

Ceste action, qui devoit estre approuvée de Sa Sainteté, tant parcequ'elle avoit esté faicte avec la participation du cardinal Antoine, et sans exceder ce que le cardinal Barberin avoit tesmoigné au marquis de Fontenay estre de ses intentions, comme aussy parcequ'elle faisoit faire la paix, ou montroit qu'il avoit tenu aux princes de la faire, qui estoit tout ce que Sa Sainteté devoit desirer, fust toutesfois mal receue à Rome. De sorte que le cardinal Barberin osta de son service Ferragagli son secretaire, parcequ'il l'avoit approuvée; et en tesmoigna assés de mescontentement au frere du cardinal Bichi, protestant ouvertement qu'il ne donneroit jamais à ce que de telles propositions fussent executées.

Le cardinal Bichi et le marquis de Fontenay ne se rebutant pas néanmoins pour toutes ces difficultés, ne laisserent pas de presser, l'un les princes de la Ligue, et l'autre le Pape, d'envoyer leurs plénipotentiaires, et de faire choix d'un lieu où ils peussent s'assembler pour terminer tous leurs differents avec plus de facilité. Sur quoy le Pape, pour tesmoigner qu'il ne tiendroit pas à luy que la paix ne se fist, envoya le cardinal Dungni à Ferrare.

Mais le cardinal Bichi ayant esté averty par le marquis de Fontenay du vacarme qu'avoit fait le cardinal Barberin contre le project qu'il avoit donné, et que le cardinal Dungni partoit de Rome sans pouvoir de conclure aucune chose (de sorte que tout ce qu'il traiteroit avec luy seroit inutile, ou auroit besoin d'estre confirmé par le Pape, et voulant aussy faire approuver ce qu'il avoit fait), il vint à Rome, où après avoir demeuré deux mois, le marquis de Fontenay et luy sollicitant continuellement le Pape et le cardinal Barberin de prendre une derniere résolution, ils les obligerent enfin de consentir par escrit à ce qui estoit contenu au dernier project, que l'assemblée pour la paix se tiendroit en un lieu neutre, et qu'on chercheroit les moyens de donner contentement aux princes sur les prétentions qu'ils pouvoient avoir, au cas qu'elles se trouvassent justes.

Cela fait, le cardinal Bichi s'en retourna en Lombardie pour résoudre du lieu de l'assemblée, et la faire tenir ensuite le plustost qu'il se pourroit. Mais voyant qu'il seroit bien difficile de conclure la paix dans ladite assemblée sans de grandes longueurs, et que les Espagnols estoient sollicités par le cardinal Barberin de s'en entremettre pour la traverser, il jugea plus facile de la traiter immédiatement avec les princes, que de la porter dans l'assemblée.

C'est pourquoy il s'en alla à Venise, où après y avoir disposé tous les princes à laisser leurs in-

terests particuliers, pourveu qu'ils eussent satisfaction dans l'affaire de Castre, qui estoit la principale, il revint à Rome, où il fist agréer au Pape et au cardinal Barberin tout ce qu'il avoit fait. Ensuite de quoy le marquis de Fontenay demanda l'absolution au nom de Sa Majesté pour M. de Parme, et le cardinal Bichi s'en retourna à Venise, où estoient tous les desputés des princes, pour y faire signer le traité, qui n'est pas moins à l'avantage du Saint Siege qu'au bien et à l'utilité de toute l'Italie.

Voilà les principales choses qui se sont passées en ceste affaire, pendant que le marquis de Fontenay a esté à Rome, pour ce qui touche la négociation, qui a tousjours esté entre les mains du Roy. Ce n'est pas que les Espagnols n'ayent essayé, autant qu'il leur a esté possible, de s'en entremettre; don Juan d'Arasse ayant esté trouver pour cela le grand duc, et le comte de La Roque la republique; et que le cardinal Barberin n'aist offert luy-mesme de remettre Castre en despost entre les mains du roy de Hongrie, ainsy que son ambassadeur en a assuré la république. Mais tout cela a esté fait sans bruit, M. de Parme n'ayant pas voulu se soumettre à un accommodement qui se devoit conclure par la médiation de la maison d'Austriche, ny se résoudre à remettre ses interests entre les mains de personnes qu'il avoit jusques là sy peu cherché d'obliger.

Au reste, plusieurs croyent que le Roy eust tiré beaucoup plus d'avantage de la durée de la guerre que de la paix, tant parceque le grand duc et M. de Modene, ayant besoin de leurs forces pour leur propre conservation, n'eussent pas peu donner du secours aux Espagnols pour la deffense de l'Estat de Milan, ny eux, voyant tout en armes autour d'eux, desgarnir le royaume de Naples d'hommes et d'argent, pour les envoyer en Flandre ou en Allemagne, ainsy qu'ils ont accoutumé de faire.

Mais Sa Majesté a mieux aimé que la paix se fist, tant parcequ'il luy est très glorieux que par ses offices la ruine de l'Italie aist esté arrestée, et que cela mesme luy doit estre de quelque mérite auprès des princes qui se trouvoient interessés dans ceste affaire, que parcequ'il y estoit en quelque sorte obligé, puisqu'il s'agissoit principalement des interests du duc de Parme, qui s'est mis sous sa protection. Joint qu'il devroit, ce semble, arriver que les princes d'Italie, se trouvant les armes à la main à la conclusion de ceste paix, se porteroient plus volontiers à les employer contre leur ennemy commun qu'ils n'avoient fait contre eux-mesmes, ne pouvant jamais avoir un temps plus propre que celuy-là pour recouvrer leur liberté et chasser les estrangers d'Italie, puisque la maison d'Austriche a maintenant des affaires de toutes parts, et que la France, dans le commencement d'une minorité, ne leur doit pas donner tant de jalousie qu'ils en avoient du temps du feu Roy. Mais cest article est une chose qu'on a plus de subject de desirer qu'on n'a raison de l'attendre, tant ils sont aveugles pour leur propre bien.

Cependant, quoyque les interests de tous les princes d'Italie soient de faire bientost exécuter ceste paix, et que la France et l'Espagne, qui ne se trouvent d'accord en aucunes choses qu'en celle là, concourent à le desirer, on craint néanmoins qu'il ne s'y rencontre quelques difficultés, puisque les princes, qui se désirent venger de la maison Barberine, feront vraysemblablement tout ce qu'ils pourront pour se trouver armés à la mort du Pape, qui ne semble pas eslongnée, croyant que son successeur leur aidera de tout son pouvoir à perdre le cardinal Barberin, ne s'en estant guere veu jusques icy qui n'ayent persecuté les heritiers de leurs prédécesseurs; et que le cardinal Barberin, qui ne voudroit point rendre Castre, et ne le peust conserver en exécutant, cherchera aussy de differer jusques à un nouveau pontificat, afin de le laisser faire à un autre, et avoir ceste gloire de n'estre pas contraint de rendre à M. de Parme ce qu'il croit luy avoir osté avec raison.

RELATION DE CE QUI SE PASSA POUR FAIRE RÉUSSIR L'ÉLECTION D'INNOCENT X, ET POUR OBTENIR UN CHAPEAU POUR L'ARCHEVESQUE D'AIX, FRERE DU CARDINAL MAZARIN.

[1644] Le pape Urbain VIII estant mort, et les cardinaux entrés dans le conclave, il y en avoit deux regardés principalement pour luy succéder, Sachetti et Pamphile, tous deux ses créatures; mais avec ceste différence que le cardinal Sachetti l'estoit du Pape seul, qui l'aimoit devant que d'estre parvenu au pontificat, et le cardinal Pamphile du cardinal Barberin, qui l'ayant pris en affection dans ses légations de France et d'Espagne, où il luy servoit de dataire, le fist nonce en Espagne, et puis cardinal, et luy eust encore donné tout crédit auprès de luy quand il fust de retour à Rome, sy le Pape, qui le connoissoit et apprehendoit son humeur, n'y eust mis empeschement, et en quelque sorte interrompu leur grande intelligence; et parcequ'il craignoit qu'elle ne recommençast quand il n'y seroit plus, et qu'il ne le voulust mesme faire son successeur, il le luy deffendoit sur toutes choses, luy prédisant que s'il le faisoit il ruineroit sa

maison, comme en effet il ne tint pas à luy.

Or le cardinal Barberin n'ayant pas profité de cest avis, ne s'en déclara pas néanmoins du commencement, et lorsque les prétentions des cardinaux papables estant les plus vives, et que personne n'est encore las du conclave, les exclusions se donnent librement; mais le gardant pour la fin, il y exposa Sachetti, lequel estant en grande réputation d'homme de bien, avoit pour luy tous les cardinaux bien intentionnés, et la voix publique; et il l'auroit esté sans difficulté, si le cardinal Barberin l'eust bien voulu, et qu'il en eust parlé à toutes ses créatures, ainsy qu'il est accoutumé. Mais s'estant tenu couvert et sans rien dire, tous les Romains qui en vouloient un de leur pays se joignirent aux Espagnols et au grand duc, qui donnoient l'exclusion à Sachetti; ceux-là parceque dans sa nonciature d'Espagne il ne s'estoit pas porté aveuglément dans toutes leurs passions, et le grand duc parcequ'il estoit de Florence, et que ses prédécesseurs et luy ayant esté fort maltraités par Clément et Urbain, aussy Florentins, il craignoit de retomber dans les mesmes inconvénients.

Après que le conclave fust fermé, les Espagnols voyant leur parti assés fort, firent donner l'exclusion au cardinal Sachetti par l'ambassadeur d'Espagne, sans autre raison, sinon qu'il estoit suspect au roy son maistre. Ce qui ayant esté diversement receu des cardinaux, fust néanmoins à la fin approuvé de la pluspart, le pere Valenti, jésuiste, qui estoit dans le conclave pour y servir de confesseur, et en cas de besoin de casuiste, ayant dit que quand quelqu'un des grands roys donnoit l'exclusion à un seul, quoyque sans en dire la cause, son exclusion devoit pourtant estre receue, le mérite de celuy-là, quelque grand qu'il fust, ne pouvant jamais estre sy utile à l'Eglise qu'il luy seroit préjudiciable de mécontenter un tel prince.

Quelque temps despuis, quand plusieurs autres, aussy bien que Sachetti, eurent esté rebutés, et que chacun commençoit à s'ennuyer et mesme à craindre, le cardinal Bentivoglio estánt mort et d'autres tombés malades, le cardinal Barberin parla du cardinal Pamphile; mais c'auroit esté inutilement, sy ceux qui ne le vouloient pas se fussent bien entendus, ou que quelqu'un d'eux seulement eust fait tout ce qu'il pouvoit contre luy, comme les Espagnols contre Sachetti, le moindre de trois partis qui s'y opposoient estant suffisant pour cela, et premierement le cardinal Antoine; estant très certain que le cardinal Barberin n'auroit osé s'y opiniastrer, et que mesme pas une de ses créatures ne luy auroit aidé contre son frere, quand il n'en auroit voulu exclure qu'un, et un encore qu'il pouvoit sy justement apprehender, ayant autrefois fait chasser de Rome un de ses neveux, et esté soupçonné par ce cardinal d'avoir contribué à sa mort, arrivée quelque temps après en Allemagne. Le Roy aussy n'y auroit trouvé nulle difficulté, la décision du pere Valenti ne s'entendant pas moins pour luy que pour le roy d'Espagne et pour le cardinal Colonne, qui en avoit onze autres joints avec luy. Il n'y a point d'exemple qu'aucun cardinal aist surmonté une telle opposition.

Mais tout cela ne servist de rien, parceque les François et le cardinal Colonne se reposant sur le cardinal Antoine comme le plus interessé, ne pensant point qu'il peust jamais changer, ne prirent nulles précautions pour cela, et que luy, à ce que quelques uns disoient, se laissa gagner par un artifice assés grossier, mais dont pourtant il ne s'apperceust point, qui fust qu'estant allé un soir chez un cardinal qu'il pensoit fort de ses amis, mais qui, l'estant davantage du cardinal Barberin, vouloit que Pamphile fust pape, ce cardinal avoit auparavant ordonné à ses gens que quand le cardinal Antoine viendroit, on en avertist aussytost le cardinal Pamphile; de sorte qu'estant à l'heure mesme allé dans la chambre la plus proche de celle où estoit le cardinal Antoine, et s'estant mis contre la tapisserie qui en faisoit la séparation (car il y en a quelques unes dans le conclave qui ne sont point séparées d'autre sorte), le cardinal Antoine entendist le cardinal Pamphile dire à celuy chez qui il estoit et qui le pressoit de penser à estre pape, l'assurant qu'il y trouveroit une grande facilité, le cardinal Barberin le voulant, et la pluspart des autres estant disposés à luy aider, qu'il ne le feroit jamais, non seulement tant qu'il auroit le cardinal Antoine contraire, ainsy qu'il s'en estoit déclaré, mais jusques à ce que ce fust luy qui le proposast; ne voulant pas sy mal reconnoistre les obligations qu'il avoit au pape Urbain, que de mettre pour son interest de la division dans sa famille, et en causer peut-estre la ruine; mais que s'il le faisoit, et que ce bonheur luy arrivast, auquel pourtant il ne s'attendoit point et ne pensoit nullement, il pourroit bien s'assurer qu'il auroit plus de pouvoir qu'il n'en avoit eu du temps de son oncle : dont le cardinal Antoine, qui, ne se doutant point de la supercherie, croyoit que c'estoit le fond de son ame et sa veritable intention, demeura sy persuadé, qu'estant encore eschauffé par celuy à qui il parloit, il ne fist point de difficulté de le proposer, et de s'y affectionner autant que le cardinal Barberin mesme.

La seule chose qui à l'abord luy fist de la

peine fust de sçavoir comme il sortiroit de l'engagement où il estoit avec la France pour son exclusion, ayant tant de fois protesté qu'il la vouloit, et tant demandé qu'on luy assistast, qu'il avoit honte de s'en desdire; joint qu'il n'ignoroit pas l'interest que le cardinal Mazarin y avoit, et que c'estoit à son occasion, le cardinal Pamphile croyant qu'il avoit participé à tout ce qui s'estoit fait contre son neveu. Mais se souvenant enfin qu'il luy avoit tousjours fait dire que la France n'entroit dans ceste exclusion qu'à cause de luy, et parcequ'il iroit trop du sien, il creust s'en pouvoir excuser par là, et dire que puisqu'il y trouvoit son compte et en estoit satisfait, elle le devoit estre aussy. Or il est vray qu'encore que le cardinal Mazarin craignist plus l'élection du cardinal Pamphile que le cardinal Antoine mesme, il luy avoit pourtant tousjours tesmoigné n'y prendre autre interest que le sien, et ne s'en estoit point desclaré au marquis de Saint-Chaumont, ambassadeur du Roy, ny aux cardinaux affectionnés à la France, ne leur ayant rien ordonné, sinon de se bien accorder avec le cardinal Antoine, protecteur de France, et de le seconder dans toutes les exclusions qu'il donneroit; s'assurant de trouver par là celle du cardinal Pamphile sans y paroistre, ny que le cardinal Barberin, qu'il vouloit ménager, s'en peust prendre à luy.

Mais comme souvent les petites finesses ne quadrent pas bien avec les grandes affaires, et qu'il faut nécessairement se fier à quelqu'un, ou courir hasard d'estre mal servy, il arriva que l'ambassadeur n'ayant point d'ordre, quand il vist le cardinal Antoine changé, au lieu de faire de nécessité vertu, et, soutenant ce qu'il avoit commencé, de rendre la pareille aux Espagnols, en excluant tout ouvertement Pamphile, qu'il voyoit que les Espagnols vouloient, comme eux avoient exclu Sachetti, que la France vouloit; il prist le party d'envoyer vers le Roy pour sçavoir sa volonté, tirant toutefois parole du cardinal Antoine qu'il luy donneroit le temps d'avoir response, et que jusques là il ne se feroit rien. Mais sy le cardinal Mazarin avoit esté trompé, l'ambassadeur le fust aussy; car les amis du cardinal Pamphile ayant despuis représenté au cardinal Antoine que s'il attendoit le retour du courier, et qu'il aportast un consentement, comme vraysemblablement il feroit, le Roy et le cardinal Mazarin en auroient tout le mérite, et non luy; et que s'ils ne le vouloient pas et qu'il passast outre, comme il le promettoit, il les offenseroit beaucoup plus qu'alors qu'il pouvoit présumer qu'ils ne s'en soucioient pas; puisqu'ils luy avoient tousjours fait dire ne l'exclure qu'en sa considération: il se résolust de prévenir les responses qu'il auroit; et se joignant au cardinal Barberin et à tous les autres amis du cardinal Pamphile, il fust esleu sans contradiction.

La faute que fist le marquis de Saint-Chaumont ne fust pas seulement attribuée au manque d'ordre ou de résolution, car on l'accusa aussy de s'estre laissé gagner premierement par l'amitié qu'il avoit pour le cardinal Pamphile: car ayant esté choisy pour aller à Lyon recevoir de la part du Roy le cardinal Barberin, et l'accompagner jusques à Paris, il avoit pris pendant ce temps là une fort grande liaison avec luy, et puis, par des promesses de faire son jeune fils cardinal, de mettre l'abbaye de Saint-Antoine en commende et de la luy donner, et luy bailler aussy quelque argent; et il se monstra alors des lettres du marquis de Santo-Vite, escrites au..., qui en tesmoignoient quelque chose. Mais luy protestoit que c'estoit toutes faussetés, et que sy cela avoit lieu, il n'y auroit gueres d'innocents au monde, n'y ayant pas manqué de gens assés meschants pour imposer à ceux qui n'aiment pas des choses encore pires que celles là; et qu'au reste s'il avoit failly, c'estoit pour n'avoir esté aidé de personne, le cardinal Mazarin ne luy ayant point donné d'ordre, ny les cardinaux de Lyon et Bichi avis de ce qui se passoit dans le conclave, et de ce qui se pouvoit et se devoit faire, comme ils y estoient obligés: ce qu'eux-mesmes ne désavouoient pas, s'en excusant sur le serment presté à l'entrée du conclave de ne rien révéler de ce qui s'y fait, qui estoit une pure moquerie, n'estant pas assez scrupuleux pour cela; joint que n'estant point observé par les Espagnols ny par nuls autres, ils n'y estoient point tenus; autrement ce serment seroit un piége pour attraper les gens de bien, plustost qu'une regle contre les meschants. Et il est aussy très certain que le cardinal de Lyon ne le fist que parceque sçachant le cardinal Pamphile ennemy du cardinal Mazarin, il le vouloit plustost que tout autre, pour se venger de son peu de reconnoissance tant envers luy qu'envers tous les parents du cardinal de Richelieu, duquel il tenoit toute sa fortune; et le cardinal Bichi pour complaire au grand duc, duquel il estoit né subject.

L'élection du cardinal Pamphile estant sceue en France, le cardinal Mazarin, quoyqu'en effet ce fust par sa faute et pour ne s'estre pas assés déclaré, la rejettant toutefois sur les autres, fulmina premierement contre l'ambassadeur, qu'il fist révoquer et confiner dans sa maison, sans le vouloir ouir dans ses justifications; et puis contre le cardinal Antoine, auquel il osta la protection de France, et fist deffense de tenir les armes du

Roy sur la porte de son palais. Dont le Pape, qui vist bien que cela s'adressoit plus à luy qu'au cardinal Antoine ny à l'ambassadeur, se scandalisa fort, s'en plaignant à tout le monde, et disant qu'il ne sçavoit pourquoy ce malheur luy estoit arrivé, estant sorty d'une maison tellement attachée à la France que le cardinal Pamphile son oncle avoit esté nommé par elle pour estre pape, et luy l'ayant tousjours servie en tout ce qu'il avoit peu; dont il prenoit à tesmoing tous les ambassadeurs qui avoient esté à Rome depuis son entrée dans les charges. Mais encore que le cardinal Mazarin et luy fussent bien en colere, ils ne demeurerent pas néanmoins longtemps sans faire une espece de réconciliation, ayant besoin l'un de l'autre : le cardinal Mazarin pour faire son frere cardinal, et le Pape afin que le Roy ne relevast pas le bruit des offres faites au marquis de Saint-Chaumont, pour donner une atteinte à son élection, ou du moins à son honneur.

En suite de quoy le cardinal Mazarin fist donner au cardinal Pamphile, neveu du Pape, l'abbaye de Corbie, qui est de très grand revenu; et M. de Grémonville, qui alloit à Venise comme ambassadeur, eust ordre de passer par Rome pour luy en porter le brevet, et arrester par mesme moyen la promotion du pere Mazarin. Mais ayant, par trop de confiance aux bonnes cheres qu'on luy faisoit, donné le brevet sans estre assuré de rien, le Pape, qui n'avoit voulu ceste abbaye que pour tirer un acte de reconnoissance de la France, en ayant au mesme temps fait prendre une en Espagne, et penchant bien plus de ce costé là que de l'autre, comme l'ayant fait tout ce qu'il estoit, il ne peust se résoudre à donner ce desplaisir aux Espagnols de contenter le Roy et le cardinal Mazarin en une chose de sy grand esclat comme la promotion de son frere, s'en excusant, quand on l'en pressa, sur la bulle qui deffend de faire deux freres; et quand on luy respondoit qu'elle avoit esté plusieurs fois rompue, il disoit que ce n'avoit esté qu'en faveur des neveux de pape, et du cardinal de Richelieu, à cause de la prise de La Rochelle: ce qui ne faisoit point de consequence. Tellement que les voilà plus mal que jamais.

[1645] Cependant le Pape, vérifiant la prédiction du pape Urbain, ne traitoit pas mieux les Barberins; car ne se souvenant plus des obligations qu'il leur avoit, ny de tout ce qu'il avoit dit dans le conclave, il commença à se refroidir du costé du cardinal Barberin, se plaignant qu'il vouloit faire le maistre comme du temps de son oncle : ce que ne permettant pas à son propre neveu, il ne pouvoit pas aussy le souffrir de luy; et puis endurant qu'on informast de la mort d'une religieuse, arrivée à Bologne pendant que le cardinal Antoine y commandoit, et qu'on luy vouloit attribuer, disant qu'il ne pouvoit pas empescher le cours de la justice.

Ce qui donna l'alarme au cardinal Barberin, ne doutant point que cela ne fust fait exprès pour avoir occasion de prendre en un moment ce qu'il auroit bien eu de la peine à amasser pendant un pontificat de plus de vingt années, n'estant pas mal aisé au Pape de faire trouver le cardinal Antoine coupable, et d'y embarrasser ensuite toute sa maison. C'est pourquoy il pensa à l'heure mesme à chercher protection; et ne pouvant avoir celle du roy d'Espagne parcequ'il estoit trop mal avec les Espagnols, et eux trop bien avec le Pape, il tourna du costé de la France, que luy et son frere avoient peu auparavant sy fort mesprisée, et fist sonder le cardinal Mazarin s'il les voudroit recevoir; lequel, ne cherchant qu'une occasion pour se venger du Pape, oublia aussytost tout ce qu'ils avoient fait au conclave, et leur promist plus qu'ils ne demandoient.

Cela obligeant d'envoyer promptement un ambassadeur à Rome pour défendre leurs interests, le cardinal Mazarin en fist parler au marquis de Fontenay, qui ne faisoit que d'en revenir; offrant, pour luy persuader d'y aller, de luy faire donner à son retour la charge de gouverneur de M. le duc d'Anjou. Mais parcequ'il en demanda une assurance plus grande que la parole du cardinal, et que luy, qui ne cherchoit qu'à l'engager pour après en user comme il luy plairoit, ne la voulust pas donner, cela se differa sy fort, que les Barberins ayant eu avis de Bologne qu'on pressoit extremement les informations, et jugeant bien que s'ils attendoient leur arrivée ils auroient peine à se sauver, ils s'en allerent de nuit à Sainte-Marinelle, qui estoit à eux, où ils s'embarquerent dans des chaloupes pour passer en France.

Le cardinal Antoine toutefois, parcequ'il luy falloit un raccommodement particulier, descendit à Genes pour y attendre qu'il fust fait; mais le cardinal Barberin alla à Paris, où on le receust très bien, le cardinal Mazarin ayant esté au devant de luy, suivy de la plus grande partie de la cour, jusques à Charenton.

Le Pape voyant les Barberins luy avoir échappé, s'en prist à leurs biens, qu'ils n'avoient peu emporter, et qui estoient aussy ce qu'il desiroit le plus, n'en voulant à leurs personnes que pour se les mieux assurer. Il fist donc faire contre eux toutes les procédures accoutumées en semblables rencontres, et mist outre cela une telle taille sur leurs biens tant qu'ils seroient absents,

et sans respondre aux citations qui leur estoient faictes, que si elles eussent eu leur effet, il n'y en auroit pas eu pour longtemps.

Le cardinal Mazarin pensa arrester ces poursuites en faisant dire qu'ils estoient en la protection du Roy; mais comme le Pape ne laissoit pas de continuer, personne, ce disoit-il, n'ayant droit de se mettre entre luy et ses subjects, et ne devant pas avoir moins de pouvoir sur eux que tous les autres princes en avoient sur les leurs, il creust qu'il falloit y envoyer quelqu'un exprès, pour faire valoir l'autorité du Roy plus fortement que ne faisoient des lettres. Et parceque l'estat present ne permettoit pas que ce fust un ambassadeur, il choisist l'abbé de Saint-Nicolas (1) pour aller resident, lequel avec le cardinal Grimaldi, qui s'estoit attaché à la France pendant sa nonciature, fist tout ce qu'il peust pour cela.

Mais le Pape, qui se creust en seureté à cause du grand esloignement, et qu'il estoit d'accord avec les Espagnols, n'y ayant point d'egard, le cardinal Mazarin vist bien qu'il en auroit l'affront s'il n'y employoit que des paroles. C'est pourquoy il fist diligemment armer un bon nombre de vaisseaux et de galeres; et mettant asses de gens dessus pour descendre à terre et faire un siege, il en donna le commandement au prince Thomas de Savoye, avec ordre d'attaquer Orbitelle, qu'on ne croyoit pas trop bien fortifiée, et qui estant sur la frontiere de l'Estat ecclésiastique, seroit tres propre pour faire peur au Pape, et le mettre à la raison.

L'armée partist donc de Toulon le...... 1646: mais, faute de gens qui sceussent attaquer les places, on demeura sy longtemps à passer une fausse baye qui estoit dans le fossé, que les Espagnols eurent loisir d'y arriver avec leur armée navale, lesquels eurent certainement du désavantage dans le combat; mais ils ne laisserent d'en tirer quasy autant de profit que s'ils eussent eu la victoire; car le duc de Breze, qui commandoit l'armée navale, ayant esté tué d'un coup de canon, le désordre apres cela y fust sy grand, encore que les Espagnols se fussent retirés, que le costé de la terre n'allant pas aussy trop bien, le prince Thomas leva le siege, et se rembarquant, retourna en France.

Ce qui ayant donné une nouvelle hardiesse au Pape, croyant que c'estoit le dernier effort, eust fait tomber les Barberins dans une ruine inévitable, sy le cardinal Mazarin, pour réparer ceste faute, n'eust promptement fait restablir l'armée navale, et ajoutant à celle de terre de nouvelles troupes, ne les eust renvoyées sous la conduite des mareschaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin. Ces messieurs, au lieu d'Orbitelle où on les attendoit, s'estant arrestés dans l'isle d'Elbe, attaquerent Porto-Longone, et le prirent en fort peu de temps; apres quoy ils s'asseurerent aussy de Piombino, qui est dans la terre ferme.

Ceste prise sy peu attendue estonna tellement le Pape, que ceux qui vouloient son accommodement avec le Roy eurent alors moyen de l'y porter, et de luy representer le hasard où il se mettoit sans necessité, les Espagnols estant de tous costés sy mal en leurs affaires qu'ils ne le pourroient pas secourir. Et le cardinal Spada entre autres, auquel il recouroit tousjours dans toutes les choses espineuses, l'en ayant fort sollicité, il se resolut de ceder à la bonne fortune de la France. De sorte qu'il se fist un traité par lequel les Barberins eurent main-levée de tous leurs biens, et furent restablis dans leurs charges, pour les exercer quand ils seroient à Rome; et le Roy promist d'envoyer un ambassadeur, lequel le Pape vouloit sur toutes choses, afin de mettre son election tout-a-fait a couvert.

Or le nonce ayant fait ensuite entendre que sy on y envoyoit une personne agreable (car le Pape se plaignoit extremement de l'abbé de Saint-Nicolas), ce que le cardinal Mazarin pretendoit s'obtiendroit bien plus facilement: il fist aussy connoistre que le marquis de Fontenay, qui y avoit desja esté, y pourroit mieux servir que tout autre, le Pape l'ayant connu et ayme pendant son ambassade. Mais le cardinal Mazarin croyant qu'il n'y voudroit pas aller sy on ne luy donnoit que des paroles, ne luy en dist rien, jusques a ce que le pere Mazarin son frere, auquel le Roy avoit nouvellement donné l'archevesché d'Aix, pour le tirer honnestement de sa charge de maistre du sacré palais, de l'interest duquel il s'agissoit aussy bien que de celuy des Barberins, ne fust arrivé à Paris, qui le conjura sy fort de se contenter de la parole du cardinal Mazarin, de laquelle, outre qu'elle seroit fort expresse, il se rendroit encore garant, que persuadé aussy par tous ses amis, qui ne connoissant pas bien le cardinal, pensoient impossible qu'il manquast a ce qu'il luy promettroit, sy l'ayant desja faict cardinal, après que le mareschal d'Estrées n'en avoit peu venir a bout, il faisoit encore son frere (ce a quoy d'autres avoient eschoué); le marquis de Fontenay se résolust d'y aller, le cardinal Mazarin l'ayant assuré (quand après cela il le vist, et despuis mesme quand il partist) que puisqu'il vouloit bien se fier en luy, il seroit plus obligé de faire ce qu'il desiroit que par quelque escrit que ce fust. Il partist donc de Paris pour Rome le 24 de may 1647.

(1) Henri Arnauld, qui fut depuis évêque d'Angers.

Tout le monde croyoit la promotion de l'archevesque d'Aix sy difficile à persuader au Pape, tant pour l'aversion qu'il y avoit tousjours montrée, que pour l'engagement où il estoit avec les Espagnols et autres qui ne la vouloient point, que le grand duc, qui est ordinairement bien averty de tout ce qui se fait à Rome, en tesmoigna quelque chose au marquis de Fontenay quand il passa à Florence, et le plaignit d'avoir eu ceste commission. Mais il en prist néanmoins bon augure dès la premiere audience que, selon la coutume, il eust le jour de son arrivée à Rome, ne se pouvant rien ajouter à la bonne reception que le Pape luy fist tant de visage que de paroles; luy disant entre autres choses qu'il avoit esté ravy quand il avoit sceu que c'estoit luy qui venoit, et qu'il se promettoit, à cause de l'ancienne connoissance et amitié, qu'il contribueroit autant de sa part, comme il l'assuroit qu'il feroit de la sienne, pour establir une bonne correspondance entre la Reine et luy : ce qu'il ne creust pas devoir prendre pour un simple compliment ou pour une flatterie (bien qu'il fust le plus flatteur homme du monde), puisqu'il sçavoit bien que le Pape le connoissoit assés pour ne prétendre pas le payer de ceste monnoye. Il n'en voulust pourtant rien dire ny l'escrire en France, qu'il n'y vist plus clair.

Trois jours après il eust une seconde audience, dans laquelle il commença à parler de la promotion, et à représenter bien amplement au Pape toutes les raisons qui pouvoient l'obliger de la faire, le cardinal Mazarin estant en France ce qu'il y estoit, et la France en l'estat qu'il sçavoit. Surquoy le Pape luy respondit qu'il avoit desja beaucoup fait pour la France sans qu'on y eust correspondu, exagérant fort la grace faite à la maison Barberine, dans laquelle il avoit, ce disoit-il, abandonné sa propre réputation pour conserver celle du Roy, engagée, ce disoit-on, à leur protection. Ce que le marquis de Fontenay luy avoua estre fort considérable; que la Reine l'estimoit aussy beaucoup, et luy avoit bien expressement commandé de l'en remercier, et de luy en tesmoigner son ressentiment : mais que s'il vouloit regarder à ce que dans le mesme temps elle avoit voulu faire pour les siens, il ne le trouveroit pas moins digne d'estre compté tant pour les choses que pour la maniere, qui estoit tout-à-fait obligeante et extraordinaire; car outre le don de l'abbaye de Corbie, l'une des premieres de France, qu'elle avoit fait à son neveu, elle avoit voulu laisser au prince Ludovise le revenu de la principauté de Piombino, et le traiter comme faisoient les Espagnols, sans l'obliger à les quitter. Et sur ce qu'il avoit refusé de le recevoir de la main du Roy, de peur de les offenser, Sa Sainteté savoit bien qu'au lieu de s'en scandaliser, comme d'autres eussent peu faire, on luy avoit proposé de le prendre pour luy, et d'en disposer après comme il luy plairoit. Que s'il l'avoit aussy refusé, et que son neveu s'estant marié eust quitté l'abbaye, la Reine n'en devoit pas avoir acquis moins de mérite envers luy, puisque ce n'estoit pas sa faute; mais que ce ne seroit pas les seules choses qu'elle feroit pour les siens, pourveu qu'il voulust aussy faire celles qu'on luy demanderoit, et principalement une aussy aisée comme la promotion de l'archevesque d'Aix.

A quoy il respondit que les jalousies d'entre les François et les Espagnols estoient telles, qu'on ne pouvoit pas faire une grace à l'un que l'autre à l'heure mesme n'en demandast autant; joint qu'il avoit tousjours semblé à ses prédécesseurs de dangereuse conséquence de faire des cardinaux pour les princes hors de leur rang, en quelque rencontre que ce peust estre, Paul V l'ayant refusé en faveur des mariages de France et d'Espagne; et, despuis peu encore, Urbain pour celuy de l'Empereur avec l'infante d'Espagne, bien qu'on l'en pressast fort. Surquoy le marquis de Fontenay luy dist qu'il le fist donc à la nomination de Poulongne, parceque cela leveroit toutes les difficultés; car il faut sçavoir que le cardinal Mazarin, désespérant de pouvoir gagner le Pape, et ne se voulant point servir de la nomination de France, pour se montrer bon mesnager des graces de la Reine et soigneux de l'interest des François, auxquels cest honneur appartenoit, il avoit cherché l'expédient de faire nommer son frere par le roy de Poulongne, comme un moyen assuré pour l'estre, et (ce qui luy en plaisoit le plus) malgré le Pape, et sans luy en avoir d'obligation. Et on tient mesme que ce qu'il fist donner par le Roy à la princesse Marie quand elle espousa le roy de Poulongne, ce fust pour avoir ceste nomination.

Mais le Pape maintenoit que le roy de Poulongne n'avoit point ce droit là, le concile n'ayant entendu qu'on en donnast aux roys que pour ceux de leur nation, et que les papes n'avoient point aussy voulu souffrir qu'ils en nommassent d'autres : tesmoin monseigneur Visconti que le roy de Poulongne avoit nommé, et qui fust refusé; joint que le prince Casimir, son frere, venoit de l'estre. A quoy le marquis de Fontenay respondit que tout le monde sçavoit bien que monseigneur Visconti n'avoit point esté exclu par le manquement de droit du roy de Poulongne, mais parceque le cardinal Barberin ne l'aimoit pas, et qu'il sembloit que les Espa-

et sans respondre aux citations qui leur estoient faictes, que sy elles eussent eu leur effet, il n'y en auroit pas eu pour longtemps.

Le cardinal Mazarin pensa arrester ces poursuites en faisant dire qu'ils estoient en la protection du Roy : mais comme le Pape ne laissoit pas de continuer, personne, ce disoit-il, n'ayant droit de se mettre entre luy et ses subjects, et ne devant pas avoir moins de pouvoir sur eux que tous les autres princes en avoient sur les leurs, il creust qu'il falloit y envoyer quelqu'un exprès, pour faire valoir l'autorité du Roy plus fortement que ne faisoient des lettres. Et parceque l'estat présent ne permettoit pas que ce fust un ambassadeur, il choisist l'abbé de Saint-Nicolas (1) pour aller résident; lequel avec le cardinal Grimaldi, qui s'estoit attaché à la France pendant sa nonciature, fist tout ce qu'il peust pour cela.

Mais le Pape, qui se creust en seureté à cause du grand eslongnement, et qu'il estoit d'accord avec les Espagnols, n'y ayant point d'égard, le cardinal Mazarin vist bien qu'il en auroit l'affront, s'il n'y employoit que des paroles. C'est pourquoy il fist diligemment armer un bon nombre de vaisseaux et de galeres; et mettant assés de gens dessus pour descendre à terre et faire un siege, il en donna le commandement au prince Thomas de Savoye, avec ordre d'attaquer Orbitelle, qu'on ne croyoit pas trop bien fortifiée, et qui estant sur la frontiere de l'Estat ecclésiastique, seroit très propre pour faire peur au Pape, et le mettre à la raison.

L'armée partist donc de Toulon le...... 1646; mais, faute de gens qui sceussent attaquer les places, on demeura sy longtemps à passer une fausse baye qui estoit dans le fossé, que les Espagnols eurent loisir d'y arriver avec leur armée navale, lesquels eurent certainement du désavantage dans le combat; mais ils ne laisserent d'en tirer quasy autant de profit que s'ils eussent eu la victoire; car le duc de Brezé, qui commandoit l'armée navale, ayant esté tué d'un coup de canon, le désordre après cela y fust sy grand, encore que les Espagnols se fussent retirés, que le costé de la terre n'allant pas aussy trop bien, le prince Thomas leva le siege, et se rembarquant, retourna en France.

Ce qui ayant donné une nouvelle hardiesse au Pape, croyant que c'estoit le dernier effort, eust fait tomber les Barberins dans une ruine inévitable, sy le cardinal Mazarin, pour réparer ceste faute, n'eust promptement fait restablir l'armée navale, et ajoutant à celle de terre de nouvelles troupes, ne les eust renvoyées sous la conduite des mareschaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin, lesquels, au lieu d'Orbitelle où on les attendoit, s'estant arrestés dans l'isle d'Elbe, attaquerent Porto-Longone, et le prirent en fort peu de temps; après quoy ils s'assurerent aussy de Piombino, qui est dans la terre ferme.

Ceste prise sy peu attendue estonna tellement le Pape, que ceux qui vouloient son accommodement avec le Roy eurent alors moyen de l'aborder, et de luy représenter le hasard où il se mettoit sans nécessité, les Espagnols estant de tous costés sy mal en leurs affaires qu'ils ne le pourroient pas secourir. Et le cardinal Spada entre autres, auquel il recouroit tousjours dans toutes les choses espineuses, l'en ayant fort sollicité, il se résolut de céder à la bonne fortune de la France. De sorte qu'il se fist un traité par lequel les Barberins eurent main-levée de tous leurs biens, et furent restablis dans leurs charges, pour les exercer quand ils seroient à Rome; et le Roy promist d'envoyer un ambassadeur, lequel le Pape vouloit sur toutes choses, afin de mettre son élection tout-à-fait à couvert.

Or le nonce ayant fait ensuite entendre que sy on y envoyoit une personne agréable (car le Pape se plaignoit extremement de l'abbé de Saint-Nicolas), ce que le cardinal Mazarin prétendoit s'obtiendroit bien plus facilement; il fist aussy connoistre que le marquis de Fontenay, qui y avoit desja esté, y pourroit mieux servir que tout autre, le Pape l'ayant connu et aymé pendant son ambassade. Mais le cardinal Mazarin croyant qu'il n'y voudroit pas aller sy on ne luy donnoit que des paroles, ne luy en dist rien, jusques à ce que le pere Mazarin son frere, auquel le Roy avoit nouvellement donné l'archevesché d'Aix, pour le tirer honnestement de sa charge de maistre du sacré palais, de l'intérest duquel il s'agissoit aussy bien que de celuy des Barberins, ne fust arrivé à Paris, qui le conjura sy fort de se contenter de la parole du cardinal Mazarin, de laquelle, outre qu'elle seroit fort expresse, il se rendroit encore garant, que persuadé aussy par tous ses amis, qui ne connoissant pas bien le cardinal, pensoient impossible qu'il manquast à ce qu'il luy promettroit, sy l'ayant desja faict cardinal, après que le mareschal d'Estrées n'en avoit peu venir à bout, il faisoit encore son frere (ce à quoy d'autres avoient eschoué); le marquis de Fontenay se résolust d'y aller, le cardinal Mazarin l'ayant assuré (quand après cela il le vist, et despuis mesme quand il partist) que puisqu'il vouloit bien se fier en luy, il seroit plus obligé de faire ce qu'il desiroit que par quelque escrit que ce fust. Il partist donc de Paris pour Rome le 24 de may 1647.

(1) Henri Arnauld, qui fut depuis évêque d'Angers.

Tout le monde croyoit la promotion de l'archevesque d'Aix sy difficile à persuader au Pape, tant pour l'aversion qu'il y avoit tousjours montrée, que pour l'engagement où il estoit avec les Espagnols et autres qui ne la vouloient point, que le grand duc, qui est ordinairement bien averty de tout ce qui se fait à Rome, en tesmoigna quelque chose au marquis de Fontenay quand il passa à Florence, et le plaignit d'avoir eu ceste commission. Mais il en prist néanmoins bon augure dès la premiere audience que, selon la coutume, il eust le jour de son arrivée à Rome, ne se pouvant rien ajouter à la bonne reception que le Pape luy fist tant de visage que de paroles; luy disant entre autres choses qu'il avoit esté ravy quand il avoit sceu que c'estoit luy qui venoit, et qu'il se promettoit, à cause de l'ancienne connoissance et amitié, qu'il contribueroit autant de sa part, comme il l'assuroit qu'il feroit de la sienne, pour establir une bonne correspondance entre la Reine et luy : ce qu'il ne creust pas devoir prendre pour un simple compliment ou pour une flatterie (bien qu'il fust le plus flatteur homme du monde), puisqu'il sçavoit bien que le Pape le connoissoit assés pour ne prétendre pas le payer de ceste monnoye. Il n'en voulust pourtant rien dire ny l'escrire en France, qu'il n'y vist plus clair.

Trois jours après il eust une seconde audience, dans laquelle il commença à parler de la promotion, et à représenter bien amplement au Pape toutes les raisons qui pouvoient l'obliger de la faire, le cardinal Mazarin estant en France ce qu'il y estoit, et la France en l'estat qu'il sçavoit. Surquoy le Pape luy respondit qu'il avoit desja beaucoup fait pour la France sans qu'on y eust correspondu, exagérant fort la grace faite à la maison Barberine, dans laquelle il avoit, ce disoit-il, abandonné sa propre réputation pour conserver celle du Roy, engagée, ce disoit-on, à leur protection. Ce que le marquis de Fontenay luy avoua estre fort considérable; que la Reine l'estimoit aussy beaucoup, et luy avoit bien expressement commandé de l'en remercier, et de luy en tesmoigner son ressentiment : mais que s'il vouloit regarder à ce que dans le mesme temps elle avoit voulu faire pour les siens, il ne le trouveroit pas moins digne d'estre compté tant pour les choses que pour la maniere, qui estoit tout-à-fait obligeante et extraordinaire; car outre le don de l'abbaye de Corbie, l'une des premieres de France, qu'elle avoit fait à son neveu, elle avoit voulu laisser au prince Ludovise le revenu de la principauté de Piombino, et le traiter comme faisoient les Espagnols, sans l'obliger à les quitter. Et sur ce qu'il avoit refusé de le recevoir de la main du Roy, de peur de les offenser, Sa Sainteté savoit bien qu'au lieu de s'en scandaliser, comme d'autres eussent peu faire, on luy avoit proposé de le prendre pour luy, et d'en disposer après comme il luy plairoit. Que s'il l'avoit aussy refusé, et que son neveu s'estant marié eust quitté l'abbaye, la Reine n'en devoit pas avoir acquis moins de mérite envers luy, puisque ce n'estoit pas sa faute; mais que ce ne seroit pas les seules choses qu'elle feroit pour les siens, pourveu qu'il voulust aussy faire celles qu'on luy demanderoit, et principalement une aussy aisée comme la promotion de l'archevesque d'Aix.

A quoy il respondit que les jalousies d'entre les François et les Espagnols estoient telles, qu'on ne pouvoit pas faire une grace à l'un que l'autre à l'heure mesme n'en demandast autant; joint qu'il avoit tousjours semblé à ses prédécesseurs de dangereuse conséquence de faire des cardinaux pour les princes hors de leur rang, en quelque rencontre que ce peust estre, Paul V l'ayant refusé en faveur des mariages de France et d'Espagne; et, despuis peu encore, Urbain pour celuy de l'Empereur avec l'infante d'Espagne, bien qu'on l'en pressast fort. Surquoy le marquis de Fontenay luy dist qu'il le fist donc à la nomination de Poulongne, parceque cela leveroit toutes les difficultés; car il faut sçavoir que le cardinal Mazarin, désespérant de pouvoir gagner le Pape, et ne se voulant point servir de la nomination de France, pour se montrer bon mesnager des graces de la Reine et soigneux de l'interest des François, auxquels cest honneur appartenoit, il avoit cherché l'expédient de faire nommer son frere par le roy de Poulongne, comme un moyen assuré pour l'estre, et (ce qui luy en plaisoit le plus) malgré le Pape, et sans luy en avoir d'obligation. Et on tient mesme que ce qu'il fist donner par le Roy à la princesse Marie quand elle espousa le roy de Poulongne, ce fust pour avoir ceste nomination.

Mais le Pape maintenoit que le roy de Poulongne n'avoit point ce droit là, le concile n'ayant entendu qu'on en donnast aux roys que pour ceux de leur nation, et que les papes n'avoient point aussy voulu souffrir qu'ils en nommassent d'autres : tesmoin monseigneur Visconti que le roy de Poulongne avoit nommé, et qui fust refusé; joint que le prince Casimir, son frere, venoit de l'estre. A quoy le marquis de Fontenay respondit que tout le monde sçavoit bien que monseigneur Visconti n'avoit point esté exclu par le manquement de droit du roy de Poulongne, mais parceque le cardinal Barberin ne l'aimoit pas, et qu'il sembloit que les Espa-

gnols, en faveur de qui ce roy l'avoit nommé, eussent cherché ceste voye pour le faire cardinal malgré luy; mais que Grégoire XV avoit fait le cardinal Torres, romain, à sa nomination. Et quant au prince Casimir, qu'il ne le devoit point mettre en ligne de compte, puisque ce roy là seroit bien malheureux s'il ne pouvoit obtenir pour son frere la mesme grace qui se faisoit tous les jours aux plus petits princes d'Italie.

Après quoy le Pape se voulust encore deffendre par une autre raison, disant qu'il n'estoit point en estat de faire une promotion, n'y ayant que six places vacantes; et qu'estant obligé d'y comprendre les princes, parceque c'estoit leur rang, quand il n'en donneroit qu'à la France, à l'Espagne et à Venise, comme il ne s'en pourroit pas dispenser, il n'en resteroit que deux pour luy; et qu'il n'en feroit point qu'il n'en peust avoir davantage. Mais le marquis de Fontenay luy respondit que sy rien que celà ne l'en empeschoit, il la feroit dès lors, en pouvant avoir quatre et non pas deux, parceque la république n'en nommant jamais, les Vénitiens passent tousjours pour créatures de ceux qui les font, et que l'archevesque d'Aix seroit autant à luy que tout autre qu'il pourroit faire; le suppliant d'y bien penser, et de ne le contraindre pas de venir souvent à ses pieds pour une chose sy raisonnable, et dans laquelle il s'obligeroit autant luy-mesme que la Reine et le cardinal Mazarin, pour les grandes reconnoissances qu'ils en prendroient; exagerant fort l'estat auquel le cardinal estoit auprès de la Reine et de M. d'Orléans, pour le détromper de tout ce que les Espagnols et leurs partisans luy disoient au contraire, luy offrant de convenir dès ceste heure là des choses qu'on luy donneroit quand la promotion seroit faicte, et y ajoutant combien luy-mesme avoit condamné le pape Urbain, lorsqu'il luy voyoit refuser de faire le cardinal Mazarin et le cardinal Montalte, et toutes les autres choses de peu de consequence que le Roy et le roy d'Espagne luy demandoient, l'assurant qu'on le traitoit presentement de mesme, et qu'il n'y avoit nul prince d'Italie qui ne le blasmast d'avoir attendu jusques à ceste heure, devant l'avoir fait dès que M. de Gremonville l'en supplia.

Toutes ces contestations se firent néanmoins de telle sorte, qu'il sembloit plustost que ce fust une simple conversation qu'une dispute; et quand le marquis de Fontenay s'en alla, il luy tesmoigna de nouveau tant d'amitié, qu'il eust plus d'espérance que jamais que ses affaires iroient bien.

Quelques jours après ceste audience, l'archevesque d'Aix arriva, auquel le Pape fist fort bonne chere, et luy dist entre autres choses qu'il avoit esté fort aise qu'on luy eust envoyé un ambassadeur avec lequel il estoit assuré de se bien accommoder. Ce qui obligea le marquis de Fontenay, pour se prévaloir de ceste bonne disposition, et ne laisser point le Pape en repos qu'il ne l'eust contenté, de demander à le voir : ce qui ne luy fust pas seulement accordé, mais avancé de deux jours plus tost qu'il ne l'esperoit, le Pape ayant voulu que ce fust devant la procession du Saint-Sacrement, de peur, ce dist-il, d'estre sy las quand il auroit fait ceste fonction, qui est longue et pénible, qu'il ne peust le faire de longtemps après.

Le marquis de Fontenay estant arrivé, commença par des remerciements de la bonne reception qu'il avoit faite à l'archevesque d'Aix, l'assurant du ressentiment que la Reine en auroit, et ajoutant que cela luy faisoit croire qu'il avoit bien pensé à tout ce qu'il luy avoit représenté dans sa derniere audience, et qu'il ne feroit plus de difficulté de luy accorder ce qu'il luy demandoit. Et comme il l'en pressoit fort, il respondit qu'il estoit vray qu'il y avoit bien pensé, et y pensoit continuellement; mais que plus il le faisoit, moins s'y pouvoit-il résoudre, pour les raisons qu'il luy avoit desja dites, et considérant que la Reine et le cardinal Mazarin n'estoient pas les seuls qu'il deust contenter.

Or ces difficultés ne venoient pas seulement de l'humeur du Pape, et de ce qu'il aimoit naturellement à temporiser, comme font quasy tous les Italiens, et les Romains principalement, ny mesme pour faire valoir davantage la grace qu'on luy demandoit; mais encore des Espagnols, lesquels aidés du cardinal Pancirole son principal confident, et du prince Ludovic, qui avoit espousé une de ses nieces, luy donnoient tant d'apprehension qu'en perdant l'Espagne il ne gagneroit pas la France, le cardinal Mazarin estant un ennemy irréconciliable, qu'ayant l'esprit partagé entre ce qu'ils luy disoient et toutes les assurances que luy donnoit le marquis de Fontenay et les grandes promesses qu'il luy faisoit, il ne pouvoit se resoudre à dire ny ouy ny non, cherchant tous les jours quelques moyens de différer.

C'est ce qui dura environ un mois, pendant lequel, bien que le marquis de Fontenay n'eust pas encore eu son audience publique à cause que ses carosses n'estoient pas faits, et qu'il n'y pouvoit aller que les après-disnées et inconnu, le Pape néanmoins ne refusoit pas de le voir toutes les semaines, de le souffrir auprès de luy autant qu'il vouloit, et de luy donner tousjours quelque marque de sa bonne volonté; comme une fois entre autres qu'il y avoit esté fort longtemps,

et qu'il luy en faisoit des excuses, disant qu'il craignoit de l'avoir ennuyé, il luy respondit promptement : « Et comment se pourroit-on en-« nuyer avec un amy ? »

De sorte que les difficultés qu'il luy faisoit, ny les bruits semés par les Espagnols qu'ils avoient parole qu'il ne feroit rien, ny tout ce que quelques François mesme, qui, jaloux de ce que sa conduite, qu'ils n'avoient pas tenue, pourroit réussir, eussent bien voulu luy en faire prendre une autre, afin qu'il luy en arrivast comme à eux, luy disoient qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, ne l'estonnoient point; et il n'y avoit que les lettres du cardinal Mazarin et les inquietudes de son frere qui luy donnassent de la peine et de l'embarras.

Car celuy-cy, trouvant les jours aussy longs que des années, ne se contentoit de nulles apparences, et ne pouvoit estre satisfait que par le bonnet; et l'autre vouloit tousjours qu'on se prévalust de la nomination de Poulongne, qui estoit son ouvrage, et qu'on menaçast, s'imaginant que le Pape se réduiroit plustost par ceste voye que de toute autre façon, encore que, par l'exemple du cardinal Grimaldy et de l'abbé de Saint-Nicolas, il en deust estre detrompé.

Mais le marquis de Fontenay s'estant bien armé contre tout cela, ne changea point de conduite, et se résolust seulement, un jour qu'il trouva le Pape de bonne humeur, pour essayer d'en tirer le plus d'assurances qu'il pourroit, de luy faire de grandes plaintes de son malheur, de ne luy pouvoir persuader une chose qu'il faudroit à la fin qu'il fist, mais qui ne luy seroit avantageuse qu'en la faisant promptement et de bonne grace; et qu'il falloit nécessairement que ce fust sa faute, ne luy ayant pas sceu assés bien représenter le grand interest qu'il y avoit. Surquoy le Pape, pour se deffendre encore un peu, luy respondant que tout le monde n'estoit pas d'accord qu'il luy en deust arriver autant de bien qu'il disoit, il luy répliqua que ce ne pouvoit estre que les ennemis de la France qui n'estoient pas croyables en ce qui la regardoit. Et s'estant fort estendu sur cela, il l'assura tant de fois du sentiment et de la reconnoissance qu'en auroient la Reine et le cardinal Mazarin, et le pressa sy fort, que comme s'il eust esté vaincu et persuadé de ces raisons, il luy dist qu'il se fioit tellement en luy et avoit sy envye de le contenter, que puisqu'il n'y en avoit point d'autre moyen, il feroit donc la promotion, et l'archevesque d'Aix cardinal; et qu'il en pouvoit assurer la Reine et le cardinal Mazarin; mais qu'il avoit encore besoin d'un peu de temps, et qu'ils eussent patience.

Par lesquelles paroles, bien qu'il ne se fust pas obligé de faire la promotion aussytost qu'on desiroit, il s'y estoit au moins engagé : ce qu'il n'avoit point encore fait. C'est pourquoy le marquis de Fontenay creust s'en devoir contenter et le bien remercier, ne doubtant point, puisqu'il ne seroit plus question que du temps, qu'il ne se peust abréger, et qu'il ne gagnast tous les jours quelque chose pour cela dans les audiences qu'il auroit.

Mais afin toutefois de se mieux assurer qu'il ne luy manqueroit pas, et éviter toute contestation sur le plus ou le moins, il luy dist qu'estant obligé de rendre compte à la Reine de tout ce qui s'estoit passé dans ceste audience, et ne voulant rien mander qui luy peust desplaire ny qu'il peust désavouer, il le supplioit de voir s'il se seroit bien souvenu de ses paroles, et les répéta mot à mot. Dont estant demeuré d'accord, il y adjousta encore que croyant que la Reine aimeroit bien autant que ce fust à sa recommandation qu'autrement, il essayeroit de luy donner satisfaction de ceste sorte là.

Or, bien que cela fust contre les ordres du cardinal Mazarin, qui vouloit se prévaloir de la nomination de Poulongne, parceque ayant, comme j'ay desja dit, fait beaucoup donner à la reine de Poulongne en ceste veue là, il ne vouloit pas perdre son argent, ny avoir encore à en donner au Pape, et luy estre obligé; et qu'on jugeoit bien aussy qu'il en feroit autant pour le roy d'Espagne, la coutume estant de longue main establie à Rome de traiter les deux rois egalement, ainsy qu'il s'estoit veu en la promotion du duc de Lerme et du cardinal de Retz, et despuis en celle du cardinal de Valançay et du cardinal Lugo : le marquis de Fontenay néanmoins creust y devoir acquiescer, et qu'il seroit blasmé à jamais sy le Pape luy ayant promis de sy bonne grace une chose pour laquelle il y avoit sy longtemps qu'on travailloit, il en laissoit passer l'occasion, et la perdoit pour la vouloir à sa mode : c'est pourquoy il l'en remercia, et l'assura que la Reine et le cardinal Mazarin le feroient aussy, et en prendroient, comme il luy avoit tousjours dit, toute la reconnoissance possible.

Surquoy le Pape, qui vouloit que cela s'entendist principalement des revenus de Piombino, luy dist qu'il seroit fort obligé à la Reine des biens qu'elle feroit à la princesse Ludovise, qu'il aimoit tendrement, ayant presque esté eslevé entre ses bras; et le priant de regarder aux moyens par lesquels cela se pourroit faire, sans préjudicier à l'engagement auquel se trouvoit lors le prince son mary avec les Espagnols, d'autant que ne pouvant pas en sortir avec honneur, il ne

le feroit pas aussy, pour quelque interest que ce peust estre. Despuis cela il fist servir l'archevesque d'Aix d'evesque assistant dans tous les chapitres qu'il y eust.

Le marquis de Fontenay voyant la promotion assurée, et qu'il n'auroit plus qu'à la presser, jugea bien que les Espagnols, qui prenoient ceste affaire au point d'honneur, voyant qu'ils ne la pourroient empescher, remueroient ciel et terre pour du moins la retarder : c'est pourquoy, dans l'audience qu'il eust quelques jours après, il creust devoir prevenir le Pape, et luy representant leur mauvaise volonté contre la France, empescher qu'il ne se laissast surprendre. Mais il luy tesmoigna qu'il estoit trop bien instruit de ce qu'ils sçavoient faire pour en estre abusé; que la seule chose qui le mettoit en peine estoit de ce qu'ayant tousjours protesté qu'il ne feroit point la promotion s'il ne la croyoit utile au public, on luy reprochoit desja, voyant qu'il inclinoit à contenter la Reine, qu'il ne s'en souvenoit plus, ou bien qu'il pensoit que les interests de tout le monde estoient enfermés dans ceux du cardinal Mazarin; que toutesfois il esperoit faire taire les Espagnols, en leur donnant aussy un cardinal.

A quoy le marquis de Fontenay respondit que la peur qu'on montroit avoir d'eux estoit ce qui les gastoit, et qu'autrefois on n'en usoit pas ainsy, dont on ne se trouvoit pas plus mal. « Il « est vray, dit le Pape; mais ce sont les derniers « exemples qui obligent le plus à s'y conformer. » Ce que le marquis de Fontenay ne contesta pas davantage, d'autant mesme qu'il ne sçavoit pas, quand il eust esté en son pouvoir d'empescher qu'ils n'en eussent un, sy on s'en fust deu servir, les Espagnols se pouvant bien plus souvent trouver en estat de profiter de cet exemple que le Roy, à cause de ce qu'ils ont en Italie. C'est pourquoy il ne luy dist plus autre chose, sinon que puisqu'il le vouloit ainsy, il regardast donc à ne leur en point donner qui ne fust autant à luy que l'archevesque d'Aix, afin que la chose fust toute égale; et de n'escouter pas tout ce qu'ils luy pourroient dire pour retarder la promotion, estant bien averty qu'ils y emploieroient tout leur pouvoir. Ce qu'il luy promist et l'en assura plusieurs fois.

Huit jours après, le marquis de Fontenay, qui tant que cette negociation dura vist, comme j'ay desja dit, le Pape toutes les semaines, eust une autre audience, dans laquelle il luy confirma tout ce qu'il luy avoit dit dans la précédente, tesmoignant une très grande joye de l'avoir contenté, et luy demandant plusieurs fois s'il n'estoit pas satisfait de luy. De quoy le marquis de Fontenay voulant profiter, il luy fist encore promettre que les Espagnols ne pourroient, de quelque façon que ce fust, et quoy qu'ils peussent dire, retarder l'effet de ses paroles; et ayant demandé la semaine suivante à y retourner, il luy accorda pour le lendemain, sans le remettre à deux ou trois jours de là comme il avoit accoutumé. Ce qui luy fist craindre quelque nouveauté, ainsy qu'en effet il en trouva.

Car le Pape, commençant à luy parler, luy dit qu'il avoit tousjours pensé, despuis qu'il ne l'avoit veu, à la promotion, et aux moyens de la haster autant qu'il pourroit; mais que comme il s'estoit résolu de contenter la Reine, qu'aussy ne vouloit-il pas négliger le roy d'Espagne, et luy donner subject de se plaindre. C'est pourquoy il avoit fait toutes les diligences possibles pour descouvrir son intention, et sçavoir quel subject luy pourroit estre agréable pour le faire cardinal avec l'archevesque d'Aix; ne s'estant pas contenté d'en parler aux ministres qu'il avoit à Rome, mais qu'il l'avoit encore fait demander par son nonce au viceroy de Naples, et qu'ils avoient tous respondu n'en sçavoir rien, et déclaré qu'ils ne croyoient pas qu'aucun Espagnol ny Italien despendant du roy d'Espagne l'osast accepter sans sa permission. Surquoy il leur avoit dit qu'il passeroit donc outre, et feroit la promotion sans eux; mais qu'ils l'avoient tant prié de les traiter comme en pareil cas les François l'avoient esté, car Paul V voulant faire M. de Marquemont cardinal, lorsqu'à la priere du roy d'Espagne il fist le duc de Lerme, et luy s'en estant excusé, il eust le temps d'en avertir le Roy, et de sçavoir sa volonté. Et d'autant, ce dit-il, que leur courrier ne trouveroit peut-estre pas la mer propre, ou le diroit, il avoit pensé, pour leur oster tout prétexte de retardement, que ce seroit un des siens qui iroit, et qu'il le prioit de luy donner un passeport afin qu'il allast tousjours par terre, et peust revenir à point nommé; l'assurant que, de peur qu'on ne l'arrestat en Espagne plus que de raison, il ne donneroit qu'un mois de temps pour aller et pour revenir, et protestant que s'il ne luy rapportoit contentement, il feroit ce qu'il devoit.

Surquoy le marquis de Fontenay se trouva d'abord bien empesché, craignant que ceste permission de passer par la France ne fust plustost demandée par les Espagnols que par le Pape, et pour avoir des ordres sur ce qui se passoit à Naples, que pour la promotion; joint que puisque le Pape, après tant de promesses et d'assurances de ne déférer point à tout ce qu'on inventeroit pour la retarder, ne laissoit pas de le faire, il pourroit bien aussy manquer à tout le reste de

ce qu'il luy avoit promis, et qu'il verroit enfin que les avis qu'on luy avoit donnés estoient bons, et toutes les paroles du Pape des illusions et des fables.

Mais ayant aussy considéré que les desordres de Naples avoient peu estre mandés en Espagne il y avoit desja plus de quinze jours, et que sy le Pape, au lieu de luy dire franchement son dessein, luy eust seulement promis de faire la promotion dans deux mois, envoyant cependant en Espagne pour faire de ce costé-là toutes les diligences qu'il voudroit, il s'en seroit contenté et tenu fort heureux; il pensa que le plus expédient estoit d'y consentir et de promettre le passeport, à condition toutefois que le courrier passeroit par la cour, et le suppliant de considerer qu'il avoit plus de peur des Espagnols qu'il ne disoit, et qu'il estoit fort à craindre que, voyant comme il les menageoit, ils ne prissent de la hardiesse de faire naistre des difficultés, qu'il ne pourroit escouter sans que la Reine, à qui il avoit mandé toutes les paroles qu'il luy avoit données, ne s'en tinst griefvement offensée. A quoy il luy respondit qu'il n'avoit pris ceste résolution que pour garder la balance, et oster tout subject de plainte aux uns comme aux autres, ainsy que ses prédécesseurs avoient fait. Que sy le roy d'Espagne, reconnoissant mal la grace qu'il luy faisoit, en vouloit abuser; qu'ayant fait de sa part son devoir, il en seroit deschargé devant Dieu et les hommes, et s'en lavant les mains, feroit ce qui estoit raisonnable; luy repetant cela plusieurs fois, et qu'il en pouvoit assurer la Reine et le cardinal Mazarin.

Ensuite de cela, le Pape luy parla des graces qu'il pourroit recevoir de la France, et luy dist que plusieurs personnes luy avoient voulu persuader qu'avant toutes choses il s'en devoit assurer; mais qu'il les laisseroit à la disposition de la Reine, aimant mieux avoir peu de sa bonne volonté, que beaucoup davantage de toute autre sorte. Dont le marquis de Fontenay le loua et le remercia fort, l'assurant que moins il y mettroit de conditions, plus la Reine seroit obligée de le satisfaire, et de montrer qu'elle ne se laisseroit jamais vaincre à personne par les bienfaits.

Il ne faut pas oublier de dire que le Pape n'envoyoit pas en Espagne pour contenter seulement les Espagnols, ainsy qu'il le disoit, mais encore pour obliger le roy d'Espagne, par ceste déférence, à consentir que ce fust le comte d'Ognate, son ambassadeur à Rome, qui fust fait cardinal, employant tous ses offices pour cela, parceque ce comte, qui le vouloit estre aussy à quelque prix que ce fust, avoit assuré la segnora Olimpia (1) qu'il avoit cent mille escus pour mettre en lieux de monts ou en offices vacables quand on est fait cardinal, aussytost que sa promotion seroit assurée.

De sorte qu'elle, qui sçavoit bien qu'on ne tireroit pas un escu de tout autre Espagnol que ce fust, dévorant desja ceste grande somme en imagination, sollicitoit continuellement le Pape que ce peust estre luy; mais tous les ministres espagnols s'y opposoient, soit par jalousie, ou bien, comme ils disoient, parceque cela l'avoit empesché d'agir aussy fortement qu'il pouvoit contre la promotion de l'archevesque d'Aix, se persuadant qu'elle ne seroit jamais faite s'il eust bien fait son devoir.

Lorsque le Pape se résolust d'envoyer en Espagne, le marquis de Fontenay n'avoit point encore eu de response du cardinal Mazarin sur tout ce qu'il avoit négocié, et ne sçavoit comme il l'auroit pris; de sorte qu'il en estoit fort en peine. Mais il en eust bientost après des nouvelles par lesquelles il desapprouvoit tout ce qui s'estoit fait, ne voulant point, quelques raisons qu'on luy eust alléguées, qu'on prist le change pour la promotion, de peur, ce disoit-il, d'offenser le roy de Poulongne, des intérests duquel, à ce regard, il falloit avoir autant de soin que de ceux du Roy, ny compter pour une grande grace qu'on fist son frere cardinal, puisqu'il n'estoit pas le premier, et que celuy du cardinal de Richelieu l'avoit bien esté, et sans tant de façons; joint, ce disoit-il, que les Espagnols auroient un Espagnol, et les François un Italien : ce qui seroit tout-à-fait disproportionné, et honteux pour la France.

Ce qui eust peu assurement révolter le Pape et rompre pour jamais tout ce qui s'estoit fait, s'il en eust descouvert la moindre chose; car en effet c'estoit bien de quoy vérifier ce qu'on luy avoit tousjours dit, que le cardinal Mazarin se persuadant que tout luy estoit deu, ne s'obligeoit de rien; et qu'il n'en seroit pas mieux avec luy ny avec la France.

Mais le marquis de Fontenay croyant qu'il seroit tousjours assés à temps de le dire, sy le cardinal persistoit à le vouloir, après qu'il auroit sceu qu'il n'y avoit personne à Rome qui creust possible d'obtenir la promotion à la nomination de Poulongne, tant pour l'intérest present du Pape que pour la conséquence, estant certain qu'il ne voudroit jamais perdre le gré qu'il en espéroit, ny laisser establir un droit pour forcer à l'avenir les papes à ce qu'ils ne voudroient pas; l'exemple du cardinal Torres ne faisant rien contre luy, n'ayant esté fait cardinal que par le choix mesme du Pape, qui prist ceste couverture pour se deslivrer de l'engagement qu'il avoit

(1) Olimpia Maldachina, belle-sœur d'Innocent X.

avec d'autres qu'il vouloit moins que luy. Que quand les affaires se disposeroient de telle sorte qu'on pourroit l'obliger à y consentir, il faudroit après cela combattre pour le temps, dans lequel, s'il n'avoit pas plus de complaisance pour la Reine qu'elle en auroit eu pour luy, il luy seroit assez aisé de le faire aussy longtemps attendre que le pape Urbain avoit fait pour la sienne; pendant quoy tant de choses impréveues et capables d'en empescher l'exécution pourroient arriver, qu'il ne croyoit pas qu'on luy peust conseiller d'en prendre le hasard.

Et quant au cardinal de Lion, qu'il l'avoit véritablement esté, mais avec des circonstances sy différentes de celles qui se trouvoient alors, qu'il n'y pouvoit avoir de comparaison; comme entre autres que c'avoit esté à la nomination du Roy, pour récompense de la prise de La Rochelle, qui estoit infiniment agréable à Rome, et par un pape qui aimoit la France.

Ou celle de l'archevesque d'Aix se feroit par un pape accusé de ne la pas aimer, en vertu des avantages qu'on emportoit tous les jours sur les Espagnols, dont il estoit fort fasché, et sans la nomination du Roy, pour laquelle il demeuroit tousjours un droit d'en demander un autre, à la premiere promotion qui se feroit.

Que le scrupule qu'il avoit, que sy on faisoit un Espagnol il seroit honteux à la France, parcequ'elle n'auroit qu'un Italien, ne se devoit point considérer, estant bien certain que cela se regardoit tout autrement à Rome, et par les Espagnols mesme, qui avoient une telle jalousie que ce fust son frere, et l'apprehendoient sy fort, qu'ils consentiroient volontiers que ce fust un François au lieu de luy, et croiroient y avoir beaucoup gagné, tant parceque de faire deux freres nonobstant la bulle qui le défendoit, sans autre raison que l'instance que la Reine et luy en faisoient, montroit plus de crédit qu'ils ne vouloient qu'ils en eussent à Rome, que parcequ'ils craignoient que le Pape, ayant commencé à les obliger, ne voulust continuer.

Cependant comme plusieurs personnes continuoient à dire que les Espagnols ne voulant point la promotion, ils y apporteroient tant de difficultés que le Pape ne pourroit ou n'oseroit la faire, le marquis de Fontenay se résolust de s'en esclaircir tout-à-fait dans la premiere audience qu'il eust, sondant le Pape sur toutes les choses qu'on luy pourroit alléguer. Mais parceque le bon estat des affaires du Roy estoit la meilleure raison qu'il eust pour l'affermir dans sa résolution et oster crédit aux Espagnols, il creust à propos de commencer par luy en faire une peinture, luy représentant comme les Espagnols estoient foibles partout, et mesmement en Flandre, où après avoir fait tous leurs derniers efforts, leur armée s'estoit ruinée à la prise de deux petites places, pendant que celle du Roy, ayant pris La Bassée et Dixmude, qui estoient bien meilleures et plus avancées dans leur pays, s'estoit si bien conservée, qu'on estoit demeuré le maistre de la campagne, et en pouvoir de faire telle autre entreprise qu'on voudroit.

Il luy représenta encore la grande union qui estoit dans tout le royaume, M. d'Orléans et M. le prince, la noblesse et le peuple; et qu'ils ne conspiroient pas moins au bien de l'Estat que la Reine et le cardinal Mazarin. Qu'il ne doutoit pas que les Espagnols n'essayassent de donner une autre face à tout cela; mais que s'il s'en faisoit informer par des personnes non suspectes, il trouveroit qu'il disoit la vérité, et que les Espagnols ne cherchoient qu'à la desguiser.

Et pour revenir enfin à son subject, que s'ils descrioient les François et tout ce qu'ils faisoient, qu'il devoit s'assurer qu'ils ne le traitoient pas mieux quand ils parloient de luy, disant qu'ils estoient bien certains que quelque promesse qu'il eust faicte, il ne la tiendroit point, tant parceque le courier qu'il envoyoit ne reviendroit de trois mois, et ne rapporteroit point le consentement du roy d'Espagne, que parceque, quand cela ne suffiroit pas, ils avoient encore l'Empereur, qu'ils y feroient intervenir, et qu'il ne voudroit ou n'oseroit pas mécontenter, et se mettre tout à la fois de telles puissances sur les bras.

Ce qu'il avoit creu estre obligé de luy dire, parcequ'ayant par son commandement mandé à la Reine toutes les paroles qu'il luy avoit données, il ne pourroit y manquer sans l'offenser au dernier point, faisant voir qu'il la considéreroit moins que le roy d'Espagne, et sans le ruiner de réputation, luy qui estoit tant son serviteur, pour avoir esté si mal habile que de s'estre laissé abuser.

A quoy le Pape luy respondit qu'ayant esté une autre fois à Rome, il devoit estre assés informé de ce que sçavoient dire les Espagnols en semblables rencontres, pour ne s'en pas estonner; qu'il estoit vray qu'ils avoient fait tout leur pouvoir pour empescher la promotion, et que le voyant impossible, ils luy avoient demandé une place pour l'Empereur; qu'il avoit envoyé en Espagne pour satisfaire à ce qu'il avoit jugé raisonnable; que sy le roy Catholique en vouloit profiter, il en seroit bien aise; mais que s'il ne le faisoit pas, il sçavoit bien comment il en devoit user. Et enfin qu'il luy avoit fait plaisir d'escrire tout ce qu'il luy avoit dit, et qu'il l'obligeroit de continuer et de s'en rendre garant, parcequ'il

feroit infailliblement la promotion aussytost que le courier seroit de retour, ou qu'il le devroit estre; et qu'il s'assurast de plus que sy ce n'avoit esté son intention, il ne l'auroit pas engagé à le mander, connoissant bien de quelle importance cela luy pourroit estre, et l'aimant trop pour luy faire mal, quelque avantage qui luy en peust arriver. Après quoy le marquis de Fontenay ne creust pas devoir douter de rien, ny pouvoir prendre de meilleures précautions.

Cependant il ne luy venoit point de lettres de la cour qui ne fussent du style des premieres, le cardinal Mazarin s'opiniastrant à la promotion des princes pour les mesmes raisons qu'il avoit desja mandées, et de peur que M. le prince, qui vouloit que son frere (1) fust cardinal, n'eust subject de se plaindre, l'en voyant fort eslongné s'il falloit attendre une autre promotion.

Qu'au reste il trouvoit bien estrange de ce qu'il sembloit qu'on oubliast toutes les autres affaires pour celles de son frere, ne se parlant point de celles des Barberins, ny du nonce qu'on estoit prest d'envoyer, et sur le choix duquel il se trouvoit beaucoup de difficulté, comme sy ces choses estoient moins importantes; joint que le Roy ayant fait son frere viceroy de Catalongne, et M. le prince en voulant revenir, il falloit necessairement qu'il y allast.

De quoy le marquis de Fontenay ne s'estonnant pas, il jugea devoir tousjours aller son train, jusques à ce qu'on eust respondu aux raisons qu'il avoit mandées; et quant à l'archevesque d'Aix, il ne voulust point partir, quoy qu'on luy escrivist, que son affaire ne fust achevée.

Mais pour faire voir l'esprit du cardinal Mazarin, et le désavantage qu'il y a de servir sous des gens de son humeur, au mesme temps qu'il escrivoit tout cela au marquis de Fontenay, il mandoit tout le contraire au signor Paul Macarani, qui estoit fort de ses amis et assés bien avec le Pape; l'assurant que sy on faisoit l'archevesque d'Aix cardinal à la recommandation de la Reine, il en seroit bien plus obligé que de toute autre façon que ce fust, le priant de le dire au Pape et de luy donner la lettre qu'il luy escrivoit, qui portoit la mesme chose. Ce qu'il ne pouvoit avoir fait, sinon afin que quand le marquis de Fontenay iroit à l'audience, et feroit toutes les difficultés qu'on luy mandoit, le Pape, qui auroit veu l'intention du cardinal Mazarin par ses propres lettres, s'en mocquast, et trouvant le marquis de Fontenay mal informé, ne laissast pas de passer outre; par où il paroistroit que ce seroit le cardinal seul qui auroit négocié et faict réussir son affaire, et qu'il n'en auroit obligation à personne.

Mais, outre la résolution que le marquis de Fontenay avoit desja prise de ne se pas haster à faire ce que le cardinal luy mandoit, et de disputer longtemps avant que de se rendre, il arriva encore que le signor Paul, auquel le cardinal Mazarin n'avoit pas osé descouvrir son intention et ses meschantes finesses, luy estant venu aussytost montrer sa lettre pour s'en réjouir avec luy, il ne douta plus de rien.

Sur ce mesme temps les Espagnols ayant appris que les carosses que le marquis de Fontenay faisoit faire pour sa premiere audience publique ne pouvoient pas estre sy tost achevés, s'aviserent de dire au Pape que ce n'estoit pas cela qui le tenoit, mais un ordre exprès qu'il avoit de n'y point aller que la promotion ne fust faite: qui estoit le prendre par son sensible, et donna plus de peine au marquis de Fontenay que tout le reste de sa negociation; car il soupçonnoit le cardinal de vouloir plustost emporter les choses de force que de gré à gré, et ne le pouvoit souffrir. De sorte qu'il en fist de grandes plaintes à tous ceux qui le pouvoient dire au marquis de Fontenay, et ne s'en pouvoit destromper, quelques protestations qu'il luy fist au contraire dans une audience qu'il eust expressement pour cela; et que ce n'estoit que par la faute des faiseurs de carosses, lesquels, quoyqu'il les en fist tous les jours solliciter, ne les avoient point encore achevés, le suppliant d'y envoyer quelqu'un des siens pour voir s'il ne luy disoit pas la vérité.

Mais cela ne servant de rien, il fust enfin forcé de consentir que la promotion ne se fist point qu'il n'eust esté à ceste audience, comme il fist le..., où, après les compliments accoutumés au nom du Roy et de la Reine, il le supplia que puisqu'il luy avoit fait voir que tout ce qu'on luy avoit dit estoit faux, et que le mois qu'il avoit demandé pour le voyage du courier estoit plus que passé, qu'il luy pleust faire la promotion, et de croire qu'il iroit grandement de sa réputation s'il différoit davantage, et qu'on vist que ses graces seroient à l'arbitrage des Espagnols, les pouvant retarder ou avancer ainsy qu'il leur plairoit; le suppliant de se souvenir de tout ce qu'il luy avoit fait escrire en France, et que l'archevesque d'Aix estoit obligé de s'en aller, M. le prince ne voulant pas davantage demeurer en Catalongne.

Ce qui n'empescha pas néanmoins que le Pape, faute de résolution plustost que de bonne volonté, ne le priast d'avoir encore un peu de patience, considerant que le détour de Paris avoit

(1) Le prince de Conti.

de beaucoup allongé le chemin du courier, et qu'il ne falloit pas mesme le prendre sy juste qu'on ne luy donnast quelques jours de plus que ceux qui luy estoient nécessaires.

Surquoy le marquis de Fontenay ayant longtemps disputé, et voyant qu'il n'y gagnoit rien, s'en voulust aller; mais le Pape le prenant par la main l'arresta, et luy dist fort serieusement qu'il s'assurast qu'il avoit autant d'envye que luy que la promotion fust faite; mais que pour oster tout subject de plainte aux Espagnols, il leur vouloit encore donner quelques jours, après lesquels nulle raison ny considération ne pourroit empescher qu'il ne la fist, luy redisant toutes les choses qu'il luy avoit desja dites, et qu'il en pouvoit vivre en repos : ce qu'il luy manda le soir mesme par le signor Paul Macarani et la segnora Olimpia, belle-sœur du Pape, par le marquis del Bufolo; de sorte qu'il en avoit toutes les certitudes qu'il se pouvoit.

Mais avec tout cela il n'estoit point sans inquiétude; car l'archevesque d'Aix, estant le plus impatient homme du monde, ne prenoit nulle raison en payement, et le cardinal Mazarin luy escrivoit tousjours d'une mesme façon : de sorte qu'il voyoit bien que sy la chose manquoit, on en rejetteroit en France toute la faute sur luy.

Pendant cela il receust des lettres de la cour qui l'eussent mis dans un furieux embarras, sy le remede n'eust suivy de près; car le cardinal Mazarin, après avoir receu toutes les despesches qui luy avoient esté envoyées, et veu les raisons pour lesquelles on avoit creu devoir déferer aux volontés du Pape, et que l'archevesque d'Aix estant fait cardinal à sa nomination, la promotion des princes fust retardée, les avoit fait lire dans le conseil en presence de la Reine, de Monsieur et de M. le prince, et fait ordonner à M. de Brienne, secretaire d'Estat, nonobstant tout ce qu'il avoit mandé au Pape par Paul Macarani, d'escrire au marquis de Fontenay que le Roy, bien loin de se louer de tout ce qu'il avoit fait, s'en plaignoit extremement, tant à cause que c'estoit laisser en arriere les intérests de la France et de M. le prince, qui vouloit que son frere fust cardinal, et ceux du Roy de Poulongne, auquel on estoit sy obligé qu'il ne falloit pas les abandonner, comme il faisoit, que parcequ'encore il seroit d'un trop grand avantage aux Espagnols d'avoir un Espagnol lorsque les François n'auroient qu'un Italien, et que cela ne se pouvoit souffrir; de sorte qu'il falloit qu'en quelque sorte que ce fust il rompist tout ce qu'il avoit fait, et s'arrestast à la promotion des couronnes. La Reine et le cardinal Mazarin escrivoient aussy au Pape en ce mesme sens.

Mais de bonne fortune ces lettres, qui estoient du sixieme septembre, et qui avoient esté données à un gentilhomme italien, auquel on avoit fait payer le voyage afin qu'il prist la poste et fist diligence, n'arriverent, parcequ'il n'alla qu'à ses journées, que le vingt-septieme, et un jour plustost que celles du 12 que l'ordinaire apporta, et qui estoient toutes contraires, la Reine et le cardinal approuvant tout ce qui s'estoit fait, et escrivant au Pape pour l'en remercier; le cardinal, dans la lettre du marquis de Fontenay, prenant pour prétexte d'un sy subit changement que madame la princesse luy avoit tesmoigné qu'elle ne vouloit point que les interests de son fils peussent nuire à ceux de son frere ny empescher son eslevation, et que le prince de Conty attendroit bien une autre promotion.

Ceste derniere despesche estant arrivée presque au mesme temps que le courrier d'Espagne, le marquis de Fontenay fust chez le Pape pour luy porter ces lettres, et le supplier, puisque par le retour de son courrier toutes les difficultés devoient estre levées, de tenir sa parole, et de faire la promotion. A quoy il respondit que c'estoit aussy son dessein, et que devant que de promettre il y pensoit bien, mais qu'après cela il n'y manquoit jamais. Puis, parlant de la response qu'il avoit eue d'Espagne, il avoua qu'elle n'estoit pas telle qu'il l'attendoit, le roy Catholique n'ayant nullement correspondu à toutes les déférences qu'il avoit eues pour luy, et demeurant ferme, sans pourtant nommer personne, à dire qu'il vouloit la promotion des princes. De sorte que s'il n'y avoit quelque chose de caché là dessous, et que les Espagnols ne parlassent bientost d'autre facon, il feroit la promotion, et sans mesme leur réserver de place : ce qu'il luy disoit, afin que sy par quelque rencontre il estoit après obligé de leur en redonner une, on ne pensast pas en France s'en pouvoir plaindre.

Or, bien que le marquis de Fontenay ne sceust pas sy la response du roy d'Espagne avoit esté tout-à-faict telle que le Pape disoit et que ce pouvoit bien estre pour rendre la grace qu'il vouloit faire plus considerable, et afin que la Reine et le cardinal Mazarin luy en fussent plus obligés, il ne laissa pas de faire comme s'il l'eust creu, le remerciant, et le suppliant de considérer la différence qu'il y avoit entre la Reine et le roy d'Espagne, et comme elle se despartoit facilement de toutes sortes d'interests et de prétentions pour luy complaire, pendant que luy, quelque soin qu'il prist de l'obliger, ne faisoit que luy contredire.

Et afin de prendre toutes les précautions qu'il pourroit, il le supplia de bien regarder sy les Es-

pagnols ne faisoient point toutes ces difficultés pour luy pouvoir après cela vendre leur consentement plus cher, et tirer quelque autre cardinal que celuy qu'il leur vouloit donner, lequel, s'il n'estoit national, fust sy despendant d'eux, qu'il valust bien un qui le seroit. Mais le Pape l'assura plusieurs fois qu'il n'y croyoit point de finesse, et que quand il y en auroit elle leur seroit inutile, estant bien résolu de ne regarder qu'au service de Dieu et au bien de l'Eglise; se promettant que Dieu luy feroit la grace de l'assister pour cela.

Après quoy le marquis de Fontenay ne creust pas luy devoir rien dire sur ceste place, qu'il voudroit une autre fois donner aux Espagnols, en cas qu'ils ne la prissent pas alors, s'imaginant qu'on ne pouvoit que gagner en ce retardement, soit parceque telles raisons qui ne sont pas bonnes en un temps le peuvent estre en un autre, que parceque sy le Pape venoit à mourir avant que de l'avoir donnée, son successeur n'y seroit pas obligé, et qu'ainsy ils la pourroient perdre; mais il essaya seulement de savoir quand se feroit la promotion : à quoy le Pape respondit que le mardy suivant il tiendroit la signature de grace, le vendredy la capelle de sa coronation, et qu'après il luy donneroit contentement; qui estoit à dire que ce seroit pour le lundy, car le consistoire se tient toujours le lundy d'après la signature de grace.

Mais ne se fiant pas tout-à-fait à cela, il jugea nécessaire de retourner chez le Pape avant que le lundy fust venu, pour le faire souvenir de ce qu'il avoit promis, et empescher que les Espagnols, qui le voyoient le plus souvent qu'ils pouvoient, ne le fissent changer. Il demanda donc audience dès le commencement de la semaine, laquelle le signor Paul Macarani luy vint dire qu'il auroit le jour de la coronation; mais que l'arrivée de la galere de Genes qui venoit prendre l'archevesque d'Aix pour le mener en Catalongne, donnoit de la peine au Pape, parcequ'il ne seroit pas bien aise qu'il partist, que toutes les cérémonies qui se font après la promotion ne fussent achevées.

Surquoy le marquis de Fontenay luy fist voir les lettres du cardinal Mazarin, qui estoient sy expresses et sy pressantes qu'on n'y pouvoit pas manquer. « Mais cela est pourtant nécessaire, « luy respondit-il; car le Pape croit qu'il y va de « son honneur, et autrement on ne peut s'assurer « de rien. » Priant le marquis de Fontenay de se laisser conduire par luy en ceste occasion, et qu'il en rendroit bon compte au cardinal Mazarin. Ce que le Pape luy ayant confirmé, et tesmoigné qu'il en vouloit une promesse expresse de l'archevesque d'Aix et de luy, ils se resolurent de la donner, et d'envoyer un courier en Catalongne, afin que M. le prince ne fust pas en peine de ce retardement, qui ne seroit au plus que de quinze jours; et un autre à la cour, pour faire voir qu'on ne s'en estoit peu deffendre.

Or il est certain que la response du roy d'Espagne estoit telle que le Pape disoit, n'ayant nullement consideré les recommandations qu'il luy faisoit pour le comte d'Ognate, ny les déférences qu'il luy rendoit; et ne mandant autre chose à ses ministres, après l'exclusion entiere du comte d'Ognate, sinon que *se tenga atras el padre Masarino*, et que *se haga la promotion por los principes;* comme s'il eust deu estre aussy bien obéy à Rome qu'à Madrid.

De sorte qu'il n'y avoit nulle diligence que les Espagnols n'eussent faite, ny nulle machine qu'ils n'eussent remuée, pour en venir à bout; tenant le Pape tellement assiégé, qu'outre ce que faisoient continuellement le cardinal Pancirole et le prince Ludovise, il ne se passa aucun jour, despuis le retour du courier, que quelqu'un des cardinaux despendants du roy d'Espagne, ou son ambassadeur, ne le vissent : et le matin mesme de la promotion, le cardinal Albornos luy parla encore longtemps pour l'en dissuader. En quoy la grande familiarité qu'ils avoient eue avec luy, et ce qui s'estoit fait dans le conclave, leur donnoient beaucoup d'avantage sur les François.

Mais, nonobstant tout cela, la chose se fist au jour qu'on avoit esperé. Il y avoit sept places vacantes, dont il n'y en eust que six de remplies : assavoir l'archevesque d'Aix; Savelli, archevesque de Salerne; Vidman, auditeur de la chambre; Raggi, tresorier; Cherubini, auditeur du Pape; et Maldachino, neveu de la segnora Olimpia; la septieme ayant esté reservée pour le roy d'Espagne.

Ceste promotion surprist autant la cour de Rome que tous les estrangers, personne ne s'estant imaginé qu'un pape que le roy d'Espagne avoit tant obligé peust faire une chose sy fort contre son gré, et tant à celuy de la France et du cardinal Mazarin, qui luy avoient donné l'exclusion; et les Espagnols ne la creurent jamais qu'ils ne la vissent faite, après quoy ils en firent de grands reproches au Pape : mais il leur respondit qu'estant devenu personne publique, il ne devoit regarder qu'au bien public, sans se souvenir des choses passées. Joint, ce leur disoit-il, qu'il n'y alloit pas moins de l'interest du roy d'Espagne que du sien, parceque s'il avoit rendu le roy Très Chrestien mal satisfait, comme ils vouloient, en une chose de sy peu de conséquence, il seroit devenu incapable de le servir dans d'au-

tres plus grandes, et où il avoit plus d'interest. Et enfin qu'il luy avoit gardé une place, quoyque sa response ne l'y eust pas obligé, laquelle il luy donneroit quand il auroit pris un meilleur conseil; mais qu'il le prioit pourtant de se haster, pour n'abuser pas de ceste seconde grace comme il avoit fait de la premiere, mille rencontres le pouvant obliger à changer de résolution.

Aussytost après la promotion faite, le Pape et le marquis de Fontenay despescherent en France pour en porter la nouvelle, qui y estoit sy peu attendue, nonobstant tout ce qu'on avoit mandé, que le comte de Brienne escrivit ingenuement au marquis de Fontenay que, quelques assurances qu'il en eust données, le cardinal Mazarin ny luy ne l'avoient point creu qu'ils n'eussent veu les couriers arrivés.

Le cardinal Mazarin en receust la nouvelle avec autant de froideur et d'indifference que sy elle ne luy eust point touché, ne voulant pas seulement en recevoir des compliments, ny qu'on s'en réjouist avec luy; et afin de faire voir à Rome comme à Paris le peu de compte qu'il en faisoit, il fust plus de six sepmaines sans renvoyer les couriers, ny en faire aucun remerclement au Pape. De sorte que le marquis de Fontenay ayant esté trois fois à l'audience despuis qu'ils devoient estre revenus, le Pape luy en fist de grands reproches, le faisant souvenir de tout ce dont il l'avoit tant de fois assuré.

Mais ce fust bien pis après leur retour; car n'ayant rapporté que de bien simples remerciements, sans parler d'aucunes reconnoissances, tant à l'égard de Piombino que de toutes les autres espérances que le cardinal avoit luy-mesme données, le Pape ne voulust plus recevoir d'excuses.

Et quand le marquis de Fontenay escrivit au cardinal Mazarin les plaintes qu'il en faisoit, il eust pour response, croyant qu'il en seroit quitte à l'égard de la segnora Olimpia pour quelque present qu'il luy feroit, qu'il s'informast lequel elle aimeroit le mieux d'une tapisserie de haute-lisse, ou d'un service de vaisselle d'argent; et manda au Pape qu'il avoit fait résoudre dans le conseil du Roy qu'il seroit médiateur de la paix qui se traitoit à Munster: ce qui fust receu de tous les deux comme il méritoit, tant parceque le present n'estoit pas conforme à ce qu'on leur avoit fait esperer, que parceque le nonce avoit esté longtemps auparavant receu en ceste qualité de médiateur, et que ce n'estoit rien de nouveau.

Et l'on en demeura là jusques à ce que le cardinal d'Aix, qui prist despuis le nom de son titre de Sainte-Cécile, estant party de Catalongne pour revenir à Rome, passa par Paris, et pressa tellement le cardinal Mazarin de luy donner quelque chose pour la segnora Olimpia, qu'enfin il en tira un présent, composé, pour ne mettre point la main à la bourse, de toutes les vieilles nippes qu'il trouva dans les coffres de la Reine, et qui n'estant plus à la mode, luy estoient inutiles; le tout ensemble ne valant pas quatre mille escus. Ce qui fust aussy fort mal receu, et verifia la prophetie que les Espagnols en avoient faite dès le commencement, que le cardinal Mazarin n'en seroit nullement reconnoissant.

Il n'en usa pas mieux envers le marquis de Fontenay, quoyque, dans la lettre où il le remercia de la promotion, il luy en eust tesmoigné un fort grand ressentiment, et desirer autant que luy qu'il eust ce qu'il luy avoit promis, ne luy en ayant onques puis parlé; et enfin luy manquant tout-à-fait pour en gratifier le mareschal Du Plessis-Praslin, qui en une autre rencontre eust bien peu le meriter, mais non pas en celle-là; car ayant esté envoyé dans l'Estat de Milan, il n'y avoit nullement réussy, ayant assiegé Crémone sans la pouvoir prendre, et consommé inutilement durant toute une campagne une des plus belles armées que le Roy eust jamais eu en Italie, où le marquis de Fontenay avoit bien plus fait qu'on ne prétendoit, ajoutant à la promotion la révolte de Naples, en quoy il avoit eu une très grande part. Surquoy on ne peust dire autre chose, sinon que c'estoit la coutume du cardinal Mazarin de donner tousjours plustost à ceux qui faisoient mal qu'aux autres, comme luy en devant estre plus obligés.

Je ne veux pas finir ce discours sans dire une chose qui arriva ensuite de la promotion, ne s'en estant point encore veu de semblable à Rome; qui fust qu'aussytost que les nouveaux cardinaux eurent rendu leurs visites aux anciens, le marquis de Fontenay leur fist demander audience le premier, non que cela fust absolument nécessaire, mais pour oster tout prétexte à ceux qui en voudroient chercher pour favoriser les Espagnols, et manquer à l'obligation qu'ils avoient, et par le droit et par la coutume, de le voir le premier : à quoy tous satisfirent, excepté le cardinal Savelli, lequel estant d'une maison fort attachée à l'Espagne, archevesque de Salerne et neveu du duc Savelli, ambassadeur de l'Empereur, voulust, pour s'acquerir un grand merite envers le roy d'Espagne, faire quelque chose d'extraordinaire, visitant son ambassadeur premier que celuy de France. Et afin d'en avoir quelque subject, il fist que l'ambassadeur d'Espagne luy envoya demander audience pour le lendemain; à quoy le cardinal ayant respondu qu'il ne pouvoit pas, estant desja engagé avec

l'ambassadeur de France, l'estafier dist qu'il iroit de sy bonne heure qu'il auroit fait avant qu'il y peust estre; mais qu'en tout cas il partiroit quand il arriveroit, et luy quitteroit la place : comme il fist en effet, le marquis de Fontenay l'ayant trouvé, quand il arriva, sur la porte de la cour, et allant monter en carosse.

Ceste procedure toute nouvelle (les ambassadeurs d'Espagne n'ayant point jusques là accoutumé de commencer leurs visites que celuy de France n'eust achevé les siennes) donna soupçon au marquis de Fontenay de quelque supercherie. C'est pourquoy il fist soigneusement prendre garde à tout ce que feroit le cardinal; et ayant appris que le mesme jour qu'il devoit venir chez luy il devoit aussy aller chez l'ambassadeur d'Espagne, et ensuite que c'estoit par là qu'il avoit commencé, il se résolust de ne le point recevoir : mais afin qu'il n'en peust pas estre averty, il n'en tesmoigna rien à personne, envoyant au devant de luy, quand il fust près d'arriver, tous ceux qui estoient dans ses salles et ses antichambres, et faisant sonner la cloche ainsy qu'il est accoutumé. Mais quand tout le monde fust party, et qu'il vist le carosse du cardinal entré dans sa cour, il ordonna au sieur de Lusarche, son maistre de chambre, d'aller comme s'il l'eust voulu recevoir, et que quand il seroit descendu il luy dist qu'il ne pouvoit pas le voir. Ce qu'ayant fait, le cardinal en demeura fort surpris; et ayant demandé pourquoy : « Parce, luy respondit-il, que, « contre ce qu'il devoit au Roy et le réglement « des papes, il avoit esté chez l'ambassadeur « d'Espagne devant que de venir chez luy. » Dont le cardinal entra en grande colere, disant que c'estoit un affront qu'on luy faisoit, dont il se souviendroit toute sa vie, et s'en vengeroit; puis voyant qu'on ne faisoit pas grand compte de ses menaces, il s'adoucist, et pria qu'on le laissast monter, et qu'il satisferoit l'ambassadeur, protestant qu'il n'avoit point creu le devoir, ny qu'on prist garde à cela.

A quoy le sieur de Lusarche ayant respondu que c'estoit une chose tellement sceue à Rome qu'il ne la pouvoit pas ignorer, personne n'y ayant jamais manqué, non pas mesme les nationaux, comme il s'estoit veu en la promotion du cardinal Montalte, qui estoit vivant, et le dernier nommé par le roy d'Espagne, qui visita le mesme marquis de Fontenay lors de sa premiere ambassade de Rome, devant que d'aller chez l'ambassadeur d'Espagne; par où, ayant jugé qu'il n'en pouvoit pas tirer autre chose, il s'en alla.

Cela s'estant passé à la veue d'une infinité de gens qui estoient tant chez le marquis de Fontenay qu'à la suite du cardinal, fust aussytost sceu par toute la ville; et comme semblable chose n'y estoit point encore arrivée, on en fust fort surpris, et on le tint pour un sy grand affront qu'on creust pour certain que le cardinal essayeroit de s'en venger, et qu'il le pourroit faire, estant d'une des premieres maisons de Rome, et le duc Savelli son oncle y ayant lors une compagnie de cavalerie entretenue.

C'est pourquoy le marquis de Fontenay, pour soutenir hautement ce qu'il avoit fait, et n'estre pas forcé de s'arrester devant luy quand il le trouveroit par la ville, envoya aussytost, et sans attendre les secours du Roy, qui eussent esté longs à venir, à Piombino, pour avoir des meilleurs soldats qu'il y eust. Et luy en estant venu douze, il les fist habiller, s'en faisant suivre partout, avec chacun un mousqueton sous le manteau; excepté chez le Pape, où ils n'entroient point, et demeuroient à la porte.

Cela ayant osté toute espérance au cardinal Savelli de pouvoir prendre sa revanche, et craignant mesme un second affront s'il le rencontroit par la ville, et qu'il ne s'arrestast pas devant luy, comme assurement il n'eust pas fait, il n'y alloit jamais sans envoyer des estafiers fort loin devant, pour descouvrir s'il venoit, et avoir le temps de prendre un autre chemin que le sien.

A quoy le Pape voyant ne pouvoir pas remédier par un accommodement, parceque le marquis de Fontenay demandoit que le cardinal luy donnast par escrit, comme il estoit bien raisonnable, qu'il reconnoissoit sa faute, et confessoit que la preference estoit deue au Roy, et que le Saint Pere n'osoit pas l'y contraindre, de peur de desplaire aux Espagnols, il luy donna, pour le tirer honnestement de Rome et empescher qu'il n'arrivast quelque plus grand inconvénient, qu'il appréhendoit extremement, la légation de (1).

MÉMOIRE DONNÉ A M. DE CHAVIGNY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, LE 25 MARS 1634, SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE LA COUR D'ANGLETERRE (2).

[1634] Il y a trois factions en Angleterre, des protestants, des puritains et des catholiques. Les premiers sont d'esprit modéré, de l'opinion du prince, et ont tout le crédit dans la cour et dans les conseils. Les puritains sont ennemis de l'autorité royale, factieux et mutins, puissants dans le parlement, où ils s'opposent tousjours aux demandes et aux propositions de leur roy.

De la contention de ces deux, qui sont presque d'égale puissance et ne songent qu'à se des-

(1) Le récit se trouve ici interrompu.

(2) Le manuscrit présente trois copies ou duplicata du mémoire donné à M. de Chavigny.

truire, naist le soulagement et la tolerance des catholiques, qui, comme les plus foibles, sont peu considérés dans l'Estat.

Les principaux protestants, et qui sont dans le ministere, sont le grand tresorier, l'archevesque de Cantorbery, le comte d'Arondel, le comte de Carlisle, le viceroy d'Irlande, Cottinthon, et le secretaire d'Estat Windibancke.

Tous ceux là sont apparemment d'accord entre eux, et despendants du trésorier, comme de leur chef; mais chacun a néanmoins ses passions particulieres, lesquelles il fait valoir quand elles ne choquent point leur commun dessein.

Le tresorier veut la paix, et pour sa foiblesse et pour sa conservation, ne subsistant principalement auprès de son maistre que par son bon mesnage, et qu'il l'oste de nécessité d'assembler un parlement, lequel il sçait par experience vouloir retrancher son autorité. C'est pourquoy il demeurera tousjours neutre entre la France et l'Espagne, sans se déclarer ny contre les uns ny contre les autres, quelque avantage qu'il y puisse trouver en Allemagne et ailleurs. Il est vray néanmoins qu'à la sollicitation de ceux du party d'Espagne, qui sont en grand nombre et qui l'approchent familierement, il favorise quelquefois les Espagnols au préjudice des François; mais on ne doit pas laisser de le conserver, ne pouvant avoir de successeur qui ne soit pire que luy; joint qu'il respecte et révere extremement M. le cardinal, et dit luy estre particulierement obligé des derniers tesmoignages qu'il a receus de son affection. Il luy reste tousjours un secret desplaisir de ce que M. de Châteauneuf luy a fait demander permission de recevoir le présent de France après la conclusion de la paix, sans qu'on luy ait envoyé; mais on y pourroit remédier en le luy donnant.

L'archevesque de Cantorbery doit estre fort mesnagé, d'autant que de luy despendent principalement les graces ou les persécutions qu'on fait aux catholiques, lesquels jusques icy il a tousjours bien traités.

Quant aux comtes d'Arondel, Carlisle, le viceroy d'Irlande, Cottinthon et Windibancke, l'interest les fait espagnols, tirant plusieurs notables avantages du commerce et des passeports que le comte d'Olivarès accorde facilement aux marchands qui négocient pour eux.

Il seroit difficile de changer le comte de Carlisle, sy ce n'est par sa femme, laquelle peut estre gagnée par presents. Par son moyen l'on pourroit aussy avoir le viceroy d'Irlande, lequel est désigné par la voix publique comme successeur du tresorier.

Mais pour le comte d'Arondel, Cottinthon et Windibancke, ils despendent tellement du trésorier, qu'ils ne peuvent estre maniés que par luy; et ce seroit temps perdu que d'y chercher d'autre voye.

Outre ceux là, le marquis d'Hamilton mérite d'estre considéré, et pour sa qualité et pour son esprit, qui le met en grande estime auprès de son maistre, et pour l'affection qu'il a de servir la France. Son interest est le payement d'une pension de douze mille livres accordée à ses predecesseurs pour le remboursement du duché de Châtellerault.

Les puritains, qui se voient exclus de l'administration des affaires par le trésorier, ont fait cabale auprès de la Reine pour le ruiner, par le moyen du comte de Holland.

Les principaux de ce party sont les comtes d'Essex, de Warwick, frere du comte de Holland, et de Bedford; mais dans la cour, les comtes de Pembrock et de Holland, Gorin, Germain, et plusieurs autres que Montegu y a joints.

Il est certain que la Reine, bien conseillée et bien conduite, auroit grand pouvoir sur l'esprit du Roy son mary; car, outre qu'il est passionnement amoureux d'elle, il a encore en admiration son esprit, et luy défere en la pluspart des choses où il est prévenu par elle : ce qui peut augmenter chaque jour à cause des maladies du trésorier, qui le tiennent eslongné de son maistre.

Le comte de Holland, dont les affaires ne sont pas en trop bon estat, pourroit peut-estre se regagner par une pension; mais si on le juge à propos, il faut, auparavant que de la luy offrir, luy donner confiance, et luy tesmoigner qu'on a de l'amitié pour luy.

Celle qu'il porte au chevalier de Jars, et l'espérance qu'il a en M. de Chasteauneuf, qu'il croit persecuté injustement, l'y pourront rendre difficile; mais il despendra de l'adresse de l'ambassadeur du Roy de prendre bien son temps, et d'avancer ou reculer selon qu'il sera à propos, de peur de jetter cest esprit plus avant dans la défiance.

Généralement la nation angloise a la nostre en haine, et luy porte envye, et au contraire respecte l'espagnole et la craint, joint qu'elle en tire beaucoup plus d'utilité que de nous : ceux qui gouvernent l'Estat, à cause des pensions et des présents qu'il ne leur est point honteux d'accepter, leur roy leur permettant; les marchands et la pluspart des grands qui prennent part au commerce, parceque celuy d'Espagne vaut mieux que celuy de France; et les pirates et gens de marine, parcequ'il leur est plus aisé de nous faire la guerre et de s'enrichir à nos despens qu'à ceux des Espagnols, qui ne trafiquent qu'aux Indes.

Le peu de crédit que nous avons en Angleterre vient encore de ce que les protestants qui gouvernent appréhendent plus nos prosperités que celles des Espagnols, à cause du voisinage, et que nous les regardons depuis Calais jusques à Bayonne, et les autres par le seul Dunkerque.

Les puritains nous veulent mal de ce que nous avons fait la guerre à leurs confreres, et croient que nous les aurions destruits entierement, sy nous en avions eu le loisir.

Et les catholiques, parceque nous assistons les Suédois et les Hollandois, et que nous ne leur faisons point de bien, ayant souffert que les séminaires establis à Dieppe et à Reims fussent transportés en Flandre, et ne recevant assistance que d'Espagne; joint que tous les ecclesiastiques aymant mieux les Espagnols que les François, ils leur persuadent que la religion n'est qu'en Espagne.

Le remede qu'on pourroit apporter à toutes ces contrariétés seroit de gagner le roy d'Angleterre par flatteries, et tesmoignages d'estime et d'amitié; car il en seroit assurement fort susceptible. Ceux du conseil et autres testes principales, par présents, en favorisant les marchands qui seront recommandés de leur part, d'autant qu'ils ont tous intérest au négoce; et ne souffrant pas que les gens de justice, qui réduisent tout en chicane, soient arbitres de tous les differends qui regardent le commerce, mais les faisant venir au conseil du Roy. Et les catholiques, en les protegeant dans l'Angleterre, et donnant assistance, à ceux qui se retirent en France, par des seminaires ou autres voyes. Le plus habile d'entre eux est Tobie Matheu, homme d'esprit et actif, qui parle facilement toutes sortes de langues, s'introduit dans les cabinets, s'ingere de toutes sortes d'affaires, et connoist l'esprit de ceux qui gouvernent, mais principalement du trésorier, lequel il presse de telle façon, qu'il vient souvent à bout de tout ce qu'il entreprend.

Le moyen de le gagner, estant sans interest, seroit de faire du bien aux catholiques, en establissant des séminaires en France, et particulierement de jésuites, parcequ'on croit qu'il est de ceux qu'ils reçoivent dans leur compagnie, pour demeurer néanmoins dans le monde. Ils ne demanderoient pour cela que deux ou trois mille livres de pension sur un bénéfice. Il n'y a que trois sortes d'ecclésiastiques qui fassent corps en Angleterre, les seculiers, les jésuites et les bénédictins. Sy l'on donnoit tous les ans quelque chose à ceux d'entre eux qu'on sçauroit n'estre point engagés avec l'Espagne, cela pourroit beaucoup servir; car ils ont entrée en force lieux qu'on ne sçait pas, et dans les occasions pourroient frapper de grands coups.

La puissance d'Angleterre ne doit pas presentement estre tant considerée par celle du Roy que par celle des particuliers. Son revenu ordinaire, qui ne passe pas six millions de livres, a esté engagé de moitié par le duc de Bouquinguan; tellement qu'il ne peust faire la guerre sans l'assistance du parlement, lequel n'a jamais accordé plus de cinq subsides, qui se montent à quinze cent mille escus payables en trois ans; et il n'y a guere d'apparence qu'ils voulussent maintenant en donner davantage.

Il y a diverses compagnies de particuliers qui entretiennent un grand nombre de vaisseaux, avec lesquels ils peuvent commodement endommager nos costes et piller nos marchandises, que le prince mesme souffre souvent de se mettre au service et aux gages des Espagnols, qui ne peuvent tirer d'ailleurs des vaisseaux qui leur soient propres, ne pouvant se servir de ceux d'Espagne sans doubler la despense. C'est ce que Nicolaldy, agent d'Espagne, tasche maintenant de pratiquer, et ce qui se peust faire par connivence, et sans rompre les traités.

Par la mesme tolérance, il seroit à craindre que plusieurs Anglois ne se jettassent aussy au service des Espagnols, mesme à leurs despens, tant ils ont esté soigneux de mesnager les hommes et de cultiver tous les esprits.

Le crédit des Espagnols paroist assez aux differends que les Anglois ont contre les Hollandois pour la pesche des harengs, et toute autre sorte de negoce tant en Europe qu'aux Indes, qu'ils ont principalement fomentés; et il faut nécessairement travailler à les accommoder, et empescher qu'ils n'en viennent à une rupture, pour la grande diversion que cela donneroit aux Hollandois.

Le principal avantage que l'on pourroit tirer des Anglois contre les Espagnols seroit qu'ils s'unissent avec les Hollandois de la ligne pour la conqueste des Indes et la poursuite de la flotte; car il ne faut point esperer que le roy qui regne aujourd'huy rompe jamais avec eux en Europe.

LETTRE A M. LE CARDINAL MAZARIN.

Monseigneur,

Ayant ouy dire que le Roy a retranché quelques-uns des priviléges qui ont esté jusqu'icy attribuez aux princes qui ne sont point de son sang, j'ai pensé que je devois essayer de luy faire voir certaines remarques que j'ay faites autrefois sur leur subject, afin qu'il en peust sçavoir l'origine, et l'interest qu'il a d'achever ce qu'il a si bien commencé. Je vous les ai voulu adresser, tant parce-

tres, ny leurs cadets en aucuns privilèges qui les ayent distingués de tous les autres.

Qu'on peust encore ajouter a cela un autre interest fort important pour les roys, qui est que ceste hauteur qu'ils leur ont laissé prendre, et la maniere de traiter tous les autres hommes qu'ils leur ont soufferte, leur a tellement enflé le cœur et abusé le monde, que comme s'ils estoient d'un genre différent des autres, et que toutes choses leur fussent permises, il n'y a rien qu'il n'ayent osé entreprendre, et à quoy force gens ne leur ayent aidé, croyant qu'il leur estoit deu; d'ou est venu la Ligue, qui a failly destrôner les roys.

A quoy je pense bien qu'outre la faute des roys, il y en a encore de celle des particuliers, qui ont une sy grande foiblesse et vénération pour les estrangers, qu'ils les estiment plus qu'eux, et les mettroient volontiers sur leurs testes.

Que c'est ce que les Espagnols ne font pas, qui les sçavent bien humilier et tenir dans l'ordre: tesmoing le duc de Modene, lequel estant allé en Espagne, fust obligé de donner la main chez luy à tous les grands, qui sont trop fiers pour souffrir qu'on en usast autrement. Et estant peu de temps après venu en France, il ne laissa, bien qu'il ne la donnast à personne, d'estre visité de tout le monde.

Qu'il est certain que tous ces défauts ne se sçauroient bien réparer qu'en remettant les choses dans l'ancien ordre, où on ne sçavoit ce que c'estoit de princes, les ducs revenant, comme ils estoient autrefois, les premiers de l'Estat, et n'ayant autre avantage les uns sur les autres que par l'ancienneté de leurs duchés; réduisant ceux qui n'en auroient point, de quelque maison qu'ils fussent, à marcher après eux; dont les roys et l'Estat tireroient, outre tous les avantages que j'ay dit, une grande descharge, puisque tous les enfans des princes l'estant, cela peust aller à l'infiny, et que des ducs il n'y en a qu'un qui le puisse estre.

Que sy toutefois le Roy vouloit sy absolument avoir des princes, qu'il ne considérast ny ses interests ny ceux de tous les François qui y sont fort blessés, il ne doit pas seulement conserver ceux qu'il a desja faits, mais en faire encore d'autres, tant pour monstrer que toutes les grandeurs de son royaume ne viennent que de luy, et qu'il en est la vraye et unique source, la Savoye, la Lorraine et autres lieux, qui n'ont rien de commun avec la France, n'y ayant nulle part, que parcequ'aussy le grand nombre en faisant diminuer l'estime et l'autorité, ils ne pourront pas penser à s'en prevaloir contre les roys, ny à usurper la couronne comme ils ont fait autrefois.

Surquoy je pense qu'il ne faut pas oublier de dire, pour montrer de quel esprit sont portés les estrangers au prix des véritables François, et le danger qu'il y a de les trop eslever, que dans toutes les révoltes qu'ont faites les princes du sang (dont je ne prétends pas pourtant les excuser, mais seulement en faire la remarque), au moins n'y en a-t-il jamais eu aucun qui ait eu de ces desseins-là.

C'est ce qui se peut espérer de ce grand Roy, lequel on voit dès sa plus grande jeunesse estre sy esclairé, et avoir tant d'esprit et de jugement, qu'il semble que Dieu nous l'aye donné pour réparer tous les désordres, et remettre par sa sage conduite son empire en sa premiere splendeur.

Et il ne faut pas s'imaginer beaucoup de difficulté en ce changement, puisqu'ayant desja fait les deux premiers pas, à sçavoir de les faire aller chez les princes du sang sans qu'ils leur donnassent la main, comme ils le prétendoient, et les empescher de se couvrir dans les audiences, ainsi qu'ils avoient accoutumé, il n'en reste plus qu'un à faire, qui est d'oster le tabouret aux filles et le pas devant les duchesses; et aux cadets le rang devant les ducs, et l'entrée dedans le Louvre : ceste différence qu'ils auroient encore avec tous les grands du royaume estant certainement très injuste, et ne devant estre que pour les seuls qui sont véritablement princes, c'est-à-dire qui ont l'honneur de sortir du sang royal, ausquels il estoit insupportable à tous les bons François de voir qu'ils se vouloient tousjours égaler.

FIN DES MÉMOIRES DE FONTENAY-MAREUIL.

Qu'il voulust ensuite se faire reconnoistre et appeler prince, à la mode d'Allemagne, afin qu'en vertu de ceste qualité, qu'il mettoit au dessus de celle de pair, et qui, selon l'usage de ce pays là, passe à tous les descendants, luy et les siens peussent marcher devant tout le monde sans difficulté.

Qu'il ne luy réussist pas tant que le roy François vescust, parcequ'il n'aimoit point les nouveautés, et en voyoit les conséquences; et aussy que tous les grands du royaume ne s'y accordoient pas, une tradition assés commune apprenant que toutes les fois qu'on l'appeloit prince devant le comte de Sainct-Paul, duquel pourtant il avoit espousé la sœur Antoinette de Bourbon, il s'en moquoit, et disoit : « Vous parlez allemand en « françois, » prétendant faire entendre que s'il vouloit de la principauté, il devoit la chercher en Allemagne et non en France, où il n'y en pouvoit avoir que pour les princes du sang.

Que le roy Henry II, qui estoit plus facile et fort gouverné, ayant succédé à François premier, François duc de Guise, et Charles cardinal de Lorraine, enfants de Claude, et les plus grands personnages de leur siecle, eurent tant de crédit auprès de luy, qu'il leur permist, et à tous leurs freres, de prendre le titre de princes, avec tous les mesmes attributs qu'ils ont aujourd'huy : ce qu'ils ne peurent pourtant pas faire sans que ceux de Longueville, de Savoye, de Nevers et de Luxembourg ne fissent le mesme.

Que le consentement du Roy et mesme une volonté bien expresse y fussent absolument nécessaires, on n'en peust pas douter, une nouveauté sy préjudiciable à tous les grands du royaume, qu'ils mettoient par ce moyen au dessous d'eux et de toute leur postérité, ne pouvant pas avoir esté soufferte sy le Roy n'y fust intervenu, et ne l'eust autorisée.

Mais qu'il s'en voit presentement une preuve certaine en la personne du prince palatin, lequel, bien que fils et petit-fils de roy, et fils et frere d'eslecteur, dont la dignité est bien plus grande en Allemagne que de duc de Savoye et de Lorraine, n'est pas néanmoins reconnu pour prince, parceque le Roy ne le veut pas.

Que puisque c'est une chose qui despend purement de luy, la pouvant donner ou empescher comme il luy plaist, il ne semble pas que ceux des maisons de Savoye, de Lorraine et autres ayent aucun subject de se plaindre s'il fait ceste grace à ceux qui ne l'ont point, quand bien ils ne seroient pas descendus de souverains; n'estant pas obligé, lorsqu'il donne à diverses personnes des dignités pareilles, de regarder s'ils sont de mesme qualité.

Que ce qu'ils disent que c'est parceque cela ne se peust faire que pour ceux des maisons souveraines est une chose sans fondement, et qu'ils ne sçauroient prouver par quoy que ce soit; les roys, qui ont seuls toute puissance dans leur royaume, n'y ayant point dérogé à cest égard.

Qu'ils devroient d'autant moins prétendre de les y assujettir, que c'est contre ce qui se pratique en Allemagne, d'où ils tirent toutes leurs forces; le comte de Virtemberg ayant esté fait duc il n'y a pas longtemps, et par conséquent prince (ce que comme comte il n'estoit pas), et l'Empereur faisant tous les jours de nouveaux princes de l'Empire, sans considérer leurs qualités précédentes.

Que ceste nécessité qu'ils veulent imposer n'est que pour prouver que toute la grandeur qu'ils ont ne vient que d'eux, et à cause de leur naissance; et non pas des roys, ausquels ils ne la doivent pas, et ne leur en ont point d'obligation.

Qu'on ne sçait pas comme les roys qui luy ont succédé l'ont peu souffrir, ny quels avantages ils ont pensé en tirer. Mais il est bien certain qu'il n'y a lieu hors du royaume où on ne s'en estonne et où on ne croye qu'ils se font grand tort; et qu'il leur est mesme honteux d'aller prendre en Savoye, en Lorraine et en autres lieux des gens pour tenir les premieres places de leur Estat, comme s'ils ne pouvoient pas les donner à leurs subjects, ou n'en avoient point qui en fussent dignes; estant en cela moins puissants ou moins clairvoyants que tous les autres princes, qui n'en usent pas ainsy, et se gardent bien de rabaisser ce qu'ils font pour eslever ce qu'ils ne font pas. Ce qui cause un tel mespris des ducs de France dans toutes les autres nations, dont le coup retombe en quelque sorte sur les roys, qu'ils ne les croyent pas comparables aux grands d'Espagne, puisqu'ils ne sont pas les premiers de leur pays, comme eux le sont du leur.

Que sy on veut prendre pour excuse que c'est pour estre servis par des gens de plus grande qualité que ne sont leurs subjects, on peust respondre, sans s'arrester à ce qu'il y en a qui ne leur céderoient ny en ancienneté de maison ny en grandeur d'alliance, que quand on ne leur donneroit pas tous ces avantages, ils ne laisseroient pas d'y venir, puisque, comme j'ay dit cy dessus, ils ont bien esté dans ces derniers temps en Espagne sans les avoir, et que la mesme chose s'est faite plus anciennement, comme il se voit par l'amiral de Castille et le comte Northumberland, descendus des roys d'Arragon et des ducs de Brabant, qui n'ont jamais tenu d'autre rang en Castille ny en Angleterre que celuy de leurs ti-



NOTICE

SUR

PAUL PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

La biographie de Paul Phelypeaux de Pontchartrain n'occupera point ici un grand espace; l'auteur des Mémoires qu'on va lire était d'un caractère modeste et réservé; il aimait peu à se mettre en avant, n'avait d'autre ambition que celle de servir utilement le royaume, et ne songeait pas du tout aux faveurs de la renommée. C'est pourquoi les renseignements sur sa vie sont rares; ils se réduisent à quelques principales dates. Nous savons que Paul Phelypeaux de Pontchartrain, fils de Louis Phelypeaux, seigneur de La Cave et de La Vrillière, conseiller au présidial de Blois, naquit dans cette ville en 1569; nous savons qu'à l'âge de dix-neuf ans il entra dans les bureaux du ministre Revol pour y étudier la pratique des affaires, et qu'à 25 ans il était un des secrétaires de Villeroy. Pontchartrain fut nommé en 1600 secrétaire des commandements de Marie de Médicis; en 1610, Henri IV l'appela au poste de secrétaire d'État, en lui disant qu'*il ne croyoit pas pouvoir le remplir d'une personne plus digne, plus fidèle et plus capable*. Quatre-vingt-neuf ans plus tard, Louis XIV, appelant à la charge de chancelier de France le petit-fils de Pontchartrain, lui disait: « Monsieur, je voudrois avoir une charge plus éminente encore à vous donner, pour vous marquer mon estime de vos talents et ma reconnoissance de vos services. » De telles paroles prononcées par de tels rois suffisent pour jeter sur la famille de Pontchartrain un impérissable rayon de gloire. Paul Phelypeaux de Pontchartrain, resté ministre sous la régence de Marie de Médicis, offrit le rare spectacle d'un homme qui, au milieu d'un monde d'intrigues et de cabales, demeure exclusivement attaché aux intérêts de l'État et ne mêle son patriotisme à aucun calcul personnel. Les affaires concernant la religion réformée avaient pris un caractère de gravité compliquée, qui menaçait à chaque instant la paix du royaume; Pontchartrain tourna particulièrement de ce côté son bon sens, son habileté, sa droiture; et ses constants efforts paralysèrent plus d'une intention ennemie et calmèrent plus d'un ressentiment passionné. Il fut un des cinq députés que le jeune roi Louis XIII envoya à la conférence de Loudun, où se devaient discuter et se régler les intérêts de la religion réformée. La réconciliation de la Reine mère avec le jeune Roi, en 1619, fut en partie l'ouvrage de Pontchartrain. En 1621, toute tentative étant devenue inutile pour ramener à des sentiments pacifiques les protestants insurgés, le Roi s'était mis en campagne, et Pontchartrain l'avait suivi; le fidèle ministre tomba malade au siége de Montauban; il se fit conduire à Castel-Sarrazin, et c'est là qu'il mourut le 21 octobre 1621. Il n'était âgé que de cinquante-deux ans. Les restes de Pontchartrain, transportés à Paris, furent déposés dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois.

Malgré la sécheresse inséparable des détails biographiques sur les familles, nous nous arrêterons un instant à la famille de Pontchartrain. Notre ministre s'était marié avec Anne de Beauharnais qui lui avait donné un fils et trois filles; ce fils, nommé Louis de Pontchartrain, n'était âgé que de huit ans à la mort de son père; le Roi, voulant récompenser dans la personne du fils le dévouement du serviteur qu'il venait de perdre, donna à Louis de Pontchartrain encore enfant la charge de secrétaire d'État; Raymond d'Herbault, oncle du jeune Louis, devait remplir les fonctions de cette charge en attendant la maturité du neveu. Mais quand il eut grandi, Louis de Pontchartrain laissa la charge à Raymond d'Herbault; il devint conseiller au parlement de Paris, et ensuite président de la cour des comptes. Les trois filles de Pontchartrain épousèrent, l'une, Mangot de Villarceaux, l'autre, Hodicq, seigneur de Marly, la dernière, Claude Pierre qui fut premier président du parlement de Grenoble. Louis Phelypeaux, père de Pontchartrain, avait eu cinq fils et trois filles; l'aîné fut ce Raymond d'Herbault dont il vient d'être question; le second, Salomon des Landes, fut maître des comptes à Paris; le troisième, Jacob, abbé de Bourgmoyen et de l'Esterp, fut conseiller au parlement de Paris; le quatrième était notre auteur lui-même; le cinquième, Jean de Ville-Savin, fut conseiller d'État.

La date du commencement des Mémoires de Pontchartrain est précisément celle de son entrée aux affaires; le récit ou plutôt le journal de l'auteur comprend les événements accomplis depuis 1610 jusqu'à 1620. Pontchartrain raconte avec simplicité et clarté ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu; il y a dans son récit beaucoup de bienveillance et de bonne foi; on sent un homme que préoccupent sans cesse le sentiment de la vérité, l'amour du pays et le désir de voir s'éteindre les divisions. Les récits de Pontchartrain nous montrent le malheureux état de la France pendant que de grandes ambitions et de petites vanités s'agitaient violemment autour de Marie de Médicis et d'un roi enfant; son patriotisme et son cœur d'honnête homme s'affligent des manifestations séditieuses et des dilapidations des deniers publics. La chute de Concini est présentée avec de vives couleurs :

« Mais si nous voulons parler du revers de la fortune, dit Pontchartrain, considérons et nous arrêtons un peu sur l'état déplorable du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Je commencerai par elle, pour dire qu'elle avoit été si impérieuse et outrageuse, que quand elle parloit du Roi et de la Reine sa mère, elle n'en parloit que par injures et par mépris, appelant l'un idiot, et l'autre balorde, et autres termes semblables. Elle ordonnoit, commandoit et faisoit ce qu'il lui plaisoit, gourmandant et injuriant les uns, chassant et éloignant les autres, et avec telle hauteur, que nul ne s'osoit présenter devant elle pour la regarder entre deux yeux; la voilà maintenant moquée et bafouée et outragée de paroles, menée par des gardes dans une chambre grillée au haut du Louvre, où elle avoit quelques mois auparavant fait mettre M. le prince de Condé, suivie par Le Fiesque, à qui elle avoit peu de jours auparavant fait recevoir quelques affronts, qui l'alloit suivant, et se moquant tout haut de sa misère. A peine y a-t-il un seul homme qui veuille la regarder en pitié, ni à qui elle puisse parler. Voilà son fils unique, qui à peine a de la paille pour se coucher, et du pain pour manger, quoiqu'il fût encore en bas âge et innocent de tous maux, et l'avoit fallu ôter du lieu où le peuple pouvoit l'aborder, pour la crainte que l'on avoit qu'ils n'en fissent un misérable carnage. » Arrivant au maréchal d'Ancre, Pontchartrain, après avoir parlé de son immense pouvoir, du système d'oppression qu'il avait organisé à Paris et dans les principales villes de France, « Or le voilà maintenant par terre, s'écrie-t-il, en horreur et exécration, chacun le décriant, faisant connoître le mal qu'il avoit fait, louant et exaltant le courage du Roi d'avoir conduit et exécuté ce dessein, bénissant ceux qui en avoient donné le conseil, et avoient conduit et exécuté l'œuvre..... Après sa mort, poursuit Pontchartrain, son corps fut mis au pied d'un escalier, proche du lieu où se mettent les portiers du Roi, et y fut jusques vers le soir qu'on le porta secrètement à l'église de Saint-Germain l'Auxerrois où il fut enterré. Mais voyons maintenant jusqu'où la furie et la rage du peuple contre lui se portent. Le lendemain matin, 25 dudit mois d'avril (1617), jour de Saint-Marc, sur les dix heures du matin, quelques enfants et femmes, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, commencent à dire les uns les autres, étant sur le lieu où on l'avoit enterré : *Voilà où ce tyran a été mis en terre; est-il raisonnable, lui qui a fait tant de mal, qu'il soit en terre sainte, et dans une église ? Non, non, il le faut ôter ; il le faut jeter à la voirie.* Et ainsi avec de semblables paroles s'émouvant les uns les autres, ils commencèrent, avec de méchans bâtons, à desceller la tombe sous laquelle étoit ce corps; les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite des hommes plus forts commencèrent à y mettre la main. En moins de demi-heure voilà deux ou trois cents personnes assemblées; ils lèvent la tombe, ôtent le corps d'où il étoit, lui attachent des cordes au cou, commencent à le traîner hors l'église et de là par les rues, avec des cris et hurlemens horribles, les uns disant qu'il le falloit jeter à la rivière, d'autres qu'il le falloit brûler, d'autres qu'il le falloit mettre à un gibet; ainsi chacun faisoit à qui pis pis. De cette sorte ils se trouvent au bout du Pont-Neuf, où il y avoit deux ou trois potences dressées; ils s'avisent de pendre ce corps par les pieds à une des potences où il fut environ demi-heure et plus. Cependant le peuple croissoit en nombre, et leur rage et furie alloit toujours en croissant sur le corps, et tenoit des paroles indignes, insolentes et outrageantes contre l'honneur de la Reine mère. Ils ôtent ce corps de cette potence, le traînent par toutes les rues de Paris et toutes les places publiques, le déchirent, le mettent en pièces. Cette grosse troupe, qui étoit de plus de cinq ou six cents personnes, se sépare; chaque troupe emporte avec soi un quartier ou morceau de ce corps, continuant à aller ainsi en tous les endroits, où la plupart font allumer des feux où l'on brûle avec ignominie les pièces de ce corps; d'autres les veulent faire manger aux chiens, d'autres les attachent à des gibets, et ainsi chacun selon sa passion et furie : et voilà comme se passa la journée parmi ce peuple. Ce qui dura jusqu'à la nuit. »

Nous avons reproduit ce récit parce qu'il prouve que la couleur et l'énergie ne manquent point à Pontchartrain, quand le sujet le demande. Ces détails sur la triste fin du maréchal d'Ancre, ne se trouvent nulle part aussi vivement racontés que dans les Mémoires de Pontchartrain. Avec quelle effroyable rage le peuple s'acharne contre les derniers restes de Concini ! Jamais l'abus du pouvoir ne fut puni comme dans cette journée du 25 avril 1617 ! Le maréchal d'Ancre, qui se vantait de vouloir faire reconnaître en sa personne jusqu'où la fortune pouvait élever un homme, a fait voir à la postérité jusqu'où la vengeance populaire pouvait descendre contre un misérable oppresseur ! Pontchartrain devait à Marie de Médicis la charge de secrétaire d'État; animé d'un souvenir reconnaissant, il repousse tout ce qui peut atteindre la Reine mère; et lorsque le jour des humiliations arrive pour elle, Pontchartrain se borne à dire tristement : « Voyez quelles sont les mutations du monde, et à quoi l'on se peut trouver réduit. »

Les Mémoires de Pontchartrain furent publiés pour la première fois à La Haye en deux volumes in-12 dans l'année 1720; ils parurent sans nom d'auteur. Ces Mémoires ont été réimprimés en 1824 dans la collection de M. Petitot. On trouve dans l'édition de 1720 quelques notes distribuées au bas des pages; il est vraisemblable que ces notes ont été écrites par l'auteur lui-même; en tout cas elles sont certainement d'un contemporain; nous n'avons point hésité à les conserver.

MÉMOIRES

DE

P. PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1610.

Dès le commencement de l'année 1610, le roi Henry IV ayant été sollicité par les héritiers du duché de Clèves et de Juliers (qui sont les deux princes de Brandebourg et de Neubourg), et autres princes joints avec eux pour le même intérêt, tous amis, alliés et serviteurs de cette couronne, de leur donner secours et assistance contre l'injuste usurpation que la maison d'Autriche vouloit faire desdits duchés à leur préjudice, l'archiduc Léopold s'étant même alors saisi de la ville et château de Juliers, Sa Majesté, qui ne vouloit pas abandonner ses amis en ce besoin, résolut d'assembler une forte armée de cavalerie et d'infanterie française, avec six mille Suisses et soixante pièces d'artillerie. Le tout eut son rendez-vous à la frontière de Champagne pour le 20 ou le 25 de mai, et le Roi comptoit s'y trouver en personne.

Sa Majesté faisoit assembler en même temps une autre armée, sous les ordres de M. le maréchal de Lesdiguières, pour aider le duc de Savoie à recouvrer ce qui lui étoit détenu et usurpé du côté de Milan.

Cependant Sa Majesté, qui jusqu'alors avoit été divertie de vaquer à faire les cérémonies du sacre et couronnement de la Reine sa femme, et de son entrée en la ville de Paris, se résolut d'employer pour cet effet le temps qui lui demeuroit libre, en attendant que son armée fût assemblée. Pour cet effet, l'on préparoit toutes choses nécessaires, tant pour les théâtres, échafauds, paremens, tapisseries et autres parures, en l'église de Saint-Denis en France, pour faire ledit couronnement, comme aussi tous les portaux, portiques, théâtres, échafauds et autres choses nécessaires, tant par les rues et avenues de Paris que dans le palais, pour servir à ladite entrée. Et à cette fin, l'on avoit aussi mandé, et fait venir tous les princes, cardinaux, prélats, seigneurs et dames pour y servir et y assister; comme aussi s'y étoient rendus une infinité de peuple et officiers des principales et plus grandes villes du royaume pour voir ces cérémonies et magnificences.

Et de fait, le jeudi 13e jour de mai 1610, la cérémonie du sacre et couronnement de ladite dame Reine fut très-heureusement faite en ladite église de Saint-Denis, avec la plus riche parure d'habits et superbe assistance et magnificence qui se puisse imaginer. Le Roi y assista, et revint le soir avec la Reine coucher dans Paris, tous deux très-contens de ce que cette cérémonie s'étoit passée si heureusement, sans aucun désordre, et si glorieusement comme elle avoit fait.

Il ne restoit donc plus que celle de l'entrée de ladite dame, qui se devoit faire le dimanche suivant, avec autant et plus de magnificence qu'auparavant, toutes choses se préparant à cet effet; et puis, deux ou trois jours après, le Roi faisoit état de partir pour se rendre à son armée.

Mais, hélas! les hommes proposent et Dieu dispose; voici un étrange changement, et d'autant plus étrange qu'il étoit inopiné.

Le lendemain, vendredi 14 de mai, sur les trois heures après midi, le Roi ayant envoyé le sieur de Vitry, capitaine de ses gardes, et quelques archers de sa garde dans le palais, pour faire travailler, et donner ordre à ce qui étoit nécessaire pour le festin royal qui s'y devoit faire ledit jour de l'entrée de la Reine, et ayant avec lui quelque noblesse à cheval, partit du Louvre étant en carrosse, lui huitième, pour s'en aller vers l'Arsenal, et étant en la rue de la Ferronnerie, quasi au bout du côté de la rue Saint-Denis, s'étant rencontrées quelques charrettes qui, par leur embarras, contraignirent le carrosse dans lequel étoit Sa Majesté de s'arrêter, un maudit et exécrable assassin et parricide, nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême, mettant un pied sur la roue de derrière dudit carrosse, avança la main par dedans la portière, et, avec un couteau qu'il tenoit, en frappa de deux coups Sa Majesté dans le côté gauche, dont le second coup fut mortel, étant donné dans la veine intérieure, vers l'oreille du cœur, entre la cinquième et la sixième côte de haut en bas, et pénétra jus-

que dans la veine cave qui fut entamée : de sorte que ce prince, perdant tout à coup la parole, à cause de la grande abondance de sang qui lui sortoit de la bouche et par la plaie, perdit aussi bientôt la vie. Il expira étant dans le Louvre, où il fut ramené aussitôt que l'on le vit blessé, et rendit l'ame entre les mains de monseigneur l'archevêque d'Embrun, ayant témoigné par signes, des yeux et des mains, le recours qu'il avoit à Dieu pour lui faire pardon, et le recevoir au nombre de ses élus.

On ne peut s'imaginer en quel état chacun se trouva voyant ce coup si inopiné, et celui par le nom duquel toute la terre trembloit expiré en un moment; tout le monde accourut au Louvre avec effroi, cris, lamentations, pleurs et tristesse. La Reine, qui étoit dans son cabinet, oyant le bruit, et avertie plutôt de la mort que de la blessure, se pâme, s'étonne, et sort hors d'elle-même. Sachant néanmoins qu'aux maux extrêmes il faut de prompts remèdes, elle entre dans son grand cabinet, commence à parler aux uns et aux autres, les prie, les conjure de l'assister sur cet étrange et misérable accident, et d'y apporter chacun ses soins, entremêlant, avec ses pleurs, ses prières et ses exhortations.

Peu s'en falloit que tous les princes, cardinaux, gouverneurs de provinces et de villes de toute la France ne fussent alors dans Paris, et par conséquent au Louvre, pour voir ce qu'ils avoient à faire. M. le connétable, M. le chancelier et M. de Villeroy, se rendirent des premiers auprès de la Reine. M. de Guise, M. le maréchal de Fervaques, M. le maréchal de Lavardin, M. le maréchal de Brissac, furent priés d'aller, avec plusieurs gentilshommes, par toute la ville, pour empêcher qu'il n'y eût ni émeute ni désordre. M. d'Epernon fit mettre le régiment des gardes en bataille, en mena quelques compagnies à la Grève, d'autres sur le Pont-Neuf et ailleurs, et le surplus aux environs du Louvre. M. le maréchal de Boisdauphin, avec les capitaines et archers des gardes, se posta dans le Louvre.

Le prévôt des marchands, averti de cet ordre, fit fermer les portes de la ville, et chargea tous les dixainiers et quarteniers, chacun dans son quartier, d'empêcher toute émotion populaire. Tout cela fut fait et exécuté si heureusement, qu'en moins de deux heures on vit toute la ville assurée et calme, sans autre bruit que celui des pleurs et des lamentations publiques. D'ailleurs, à l'instance de M. de Guise et de quelques particuliers, le parlement s'assembla pour aviser à ce qu'il étoit bon de faire. D'un autre côté, chacun abordoit au Louvre pour jurer obéissance au nouveau roi Louis XIII du nom, et à la Reine sa mère. Il y eut même quelques princes et seigneurs, qui avoient de vieilles querelles et inimitiés ensemble, qui se réconcilièrent alors, et s'embrassèrent volontairement, se jurant et promettant toute amitié et assistance pour s'opposer à tous ceux qui voudroient entreprendre de brouiller l'Etat.

La plupart des gouverneurs, lieutenans généraux de provinces et gouverneurs de places, furent aussi envoyés en leurs départemens : M. le comte de Saint-Pol en Picardie, M. le maréchal de Fervaques en Normandie; M. de Montbazon et M. le maréchal de Brissac furent remis à deux ou trois jours après pour aller en Bretagne; M. de Parabère, lieutenant général, en Poitou; M. de La Force en Béarn; M. le comte de Carces, qui quelques jours auparavant avoit été fait lieutenant général en Provence, audit pays; M. de La Vieuville en Champagne ; M. le baron de Thermes en Bourgogne; une infinité d'autres lieutenans généraux de provinces et gouverneurs de villes, chacun en sa charge; et toute la nuit on dépêcha par toute la France, pour donner avis aux gouverneurs, aux cours souveraines et aux corps des villes, de ce misérable accident. Dès le soir, la cour de parlement, qui s'étoit assemblée, comme il a été dit, donna un arrêt qu'il envoya à la Reine, et dont voici la teneur :

Extrait des registres du Parlement.

« Sur ce que le procureur-général du Roi a « remontré à la cour, toutes les chambres d'icelle « assemblées, que le Roi étant présentement dé- « cédé par un très-cruel, très-inhumain et très- « détestable parricide commis en sa personne sa- « crée, il étoit nécessaire de pourvoir aux affaires « du Roi régnant et de son Etat, requéroit qu'il « fût promptement donné ordre à ce qui concer- « noit son service et le bien de son Etat, qui ne « pouvoit être régi et gouverné que par la Reine « pendant le bas âge dudit seigneur son fils, et « qu'il plût à ladite cour la déclarer régente, pour « être pourvu par elle aux affaires du royaume; « la matière mise en délibération, ladite cour a « déclaré et déclare ladite Reine, mère du Roi, « régente en France, pour avoir l'administration « des affaires du royaume pendant le bas âge du- « dit seigneur son fils, avec toute puissance et au- « torité. Fait en parlement, le 14 de mai 1610. »

Du Tillet.

En suite de cet arrêt, la cour de parlement en corps, et après elle la chambre des comptes, vint dès le soir faire la révérence, soumission, offre et protestation de service et d'obéissance au Roi, et à la Reine sa mère séparément, tous ayant les

larmes aux yeux, et parlant plutôt de pleurs et de soupirs que d'aucune voix; ce qui étoit aussi correspondu en même forme par ladite dame.

Le lendemain, qui étoit samedi 15 de mai, M. le prince de Conti, M. d'Enghien, fils de M. le comte de Soissons, M. de Guise, M. de Reims et M. le chevalier de Guise ses frères, M. le duc de Mayenne, M. de Vendôme, messieurs de Longueville, messieurs les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, d'Elbœuf, de Sourdis et du Perron, M. le connétable, M. d'Epernon, M. de Montmorency, M. le duc de Sully, M. le chancelier, M. de Montbazon, M. de Retz, messieurs les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Boisdauphin, M. l'amiral, M. le grand écuyer de Bellegarde, avec plusieurs autres seigneurs, chevaliers, archevêques, évêques et autres principaux du conseil, se rendirent au Louvre, et tous unanimement prièrent la Reine d'amener le Roi son fils au parlement pour le présenter à cette assemblée, afin qu'il y fût avisé ce qui seroit jugé plus à propos selon le besoin pressant que l'état des affaires en avoit.

On persuada donc à ladite dame d'y aller, bien que contre son gré : elle partit ainsi avec le Roi son fils, accompagnée de tous les susnommés, excepté M. de Vendôme et M. le grand écuyer, qui furent laissés, avec quelques seigneurs et gentilshommes, auprès du corps : suivis d'ailleurs de toutes les princesses et dames qui étoient alors en ladite ville, et d'une extrême multitude de noblesse et de particuliers, ils s'en allèrent aux Augustins, où pour lors se tenoit le parlement, ayant quelque temps auparavant délogé du palais, à cause des cérémonies que l'on y prétendoit faire pour l'entrée de la Reine. Par les chemins, le peuple s'y trouva en la plus grande foule que l'on eût jamais vue, tous pleurant de la perte de leur Roi et montrant se consoler dans l'espérance qu'ils avoient de celui-ci. Enfin ils arrivèrent au parlement, où le Roi ayant pris sa place, et chacun étant assis, la Reine, qui avoit un siége auprès de lui, dit en peu de mots qu'elle avoit amené le Roi son fils en cette célèbre assemblée pour les prier d'aviser à ce qui étoit à faire sur le misérable état où ce royaume se trouvoit réduit par le malheureux accident survenu de la mort du Roi. Là-dessus elle versa des larmes et voulut se retirer pour aller ouïr la messe dans l'église des Augustins, où elle l'avoit fait préparer; mais elle fut priée par l'assemblée de vouloir attendre. Alors le Roi dit quelques paroles qui furent aussitôt continuées par M. le chancelier, qui représenta la nécessité qu'il y avoit de donner quelque ordre sur le cours des affaires et sur le bas âge où se trouvoit le Roi. Enfin, après qu'il eut parlé assez au long, on recueillit les voix d'un chacun; et, par délibération commune prise entre eux, et avec ladite cour de parlement, y fut résolu et prononcé par M. le chancelier l'arrêt qui s'ensuit :

Extrait des registres du Parlement.

« Le Roi séant en son lit de justice, par l'avis « des princes de son sang, autres princes, pré- « lats, ducs, pairs et officiers de la couronne, ouï « et requérant son procureur général, a déclaré et « déclare, conformément à l'arrêt donné en sa cour « de parlement le jour d'hier, la Reine sa mère « régente en France, pour avoir soin de l'édu- « cation et nourriture de sa personne et de l'ad- « ministration de son royaume pendant son bas « âge. Et sera le présent arrêt publié et enregis- « tré en tous les bailliages, sénéchaussées et sié- « ges royaux du ressort de sadite cour, et en « toutes les autres cours de parlement de son « royaume. Fait en parlement le 15 de mai 1610. »

Du Tillet.

Cet arrêt ayant été, comme dit est, prononcé par M. le chancelier, l'on fit chanter le *Te Deum* aux principales églises, et en même temps le peuple fit retentir des acclamations de consolation et réjouissance, qui donnoient à connoître à un chacun le fervent zèle qu'il vouoit au service et à l'obéissance de ce jeune prince et de la Reine sa mère, qui s'en retournèrent avec ce même cortége dans le Louvre, toujours accompagnés d'acclamations publiques et extraordinaires.

L'après-dînée se passa à recevoir les sermens de fidélité et obéissance de tous les corps d'officiers et autres qui sont dans ladite ville de Paris, chacun témoignant avec des larmes la poignante douleur qu'il ressentoit de cette perte. Dès le jour même l'on dépêcha par tous les endroits de la France, donnant avis à un chacun de la résolution qui avoit été prise, afin que l'on sût l'ordre qui se devoit tenir désormais aux affaires.

Le lendemain, qui fut le dimanche 16 du mois, les princes et seigneurs vinrent au lever de la Reine, là où fut pris quelque avis et résolution en gros sur ce qui étoit à faire; et même l'on jugea être nécessaire de soudoyer l'armée qui étoit sur pied, jusqu'à la fin de l'année, pour voir cependant quel train prendroient les affaires. D'ailleurs, on avoit écrit à M. de Nevers, qui étoit à l'armée, laquelle se trouvoit alors dans son gouvernement, de voir tous les capitaines et chefs, de les exhorter à l'obéissance et de leur faire prêter serment de fidélité. On avoit aussi

écrit à M. le maréchal de Lesdiguières de tenir en état les troupes qui s'étoient jointes à lui du côté du Dauphiné, en attendant la résolution qui seroit prise pour s'en servir s'il en étoit besoin. L'après-dînée l'on reçut des lettres de l'archiduc d'Autriche qui écrivoit au feu Roi, par lesquelles il offroit et promettoit le passage sur les terres de son obéissance à l'armée de Sa Majesté qui devoit aller au secours de Clèves et de Juliers : il offroit même de la loger par étapes, et de lui donner des vivres en payant; ce qui faisoit connoître la crainte que chacun avoit de cette grande et puissante armée. Cette lettre étoit en réponse d'une que le feu Roi avoit écrite à l'archiduc pour lui demander ledit passage.

Le lundi 17, tous lesdits princes et seigneurs vinrent le matin trouver ladite dame Reine, où fut tenu conseil, et parlé des affaires plus pressées. Incontinent après le dîner, M. le comte de Soissons, qui, quelques jours auparavant, étoit allé en sa maison de Montigny, arriva et vint descendre au Louvre très-bien accompagné, pour saluer le nouveau Roi et la Reine : il leur promit et jura fidélité et obéissance, approuvant ce qui avoit été fait, et témoignant par ses larmes qu'il n'avoit pas moins de regret que tous les autres de la perte que l'on avoit faite, ni moins d'affection de s'employer au bien, repos et conservation de l'Etat : il embrassa même et caressa un chacun, oubliant tous sujets de plainte qui lui avoient pu donner quelque altération avec les particuliers. L'après-dînée fut tenu conseil, où l'on résolut de faire deux déclarations, l'une générale, portant confirmation de tous les édits de pacification, arrêts, promesses et autres expéditions faites par le feu Roi en faveur de ceux de la religion prétendue réformée; l'autre, portant abolition de tout ce qui s'étoit passé sur la nouvelle inopinée de la mort du feu Roi, avec commandement de licencier et faire retirer toutes troupes et gens de guerre qui auroient été levés à ce sujet, et remettre toutes choses en l'état où elles étoient auparavant; lesquelles déclarations ne furent expédiées et envoyées que cinq ou six jours après.

Le mardi, l'on reçut avis de plusieurs endroits comme la noblesse, les gouverneurs et les peuples se disposoient tous à l'obéissance, et spécialement l'on eut assurance de M. le comte de Saint-Pol pour tout ce qui étoit du gouvernement de Picardie, et de M. de Nevers pour tout ce qui étoit du gouvernement de Champagne et de l'armée, aux chefs de laquelle il avoit fait prêter le serment de fidélité.

Le mercredi, le conseil général fut assemblé auprès de la Reine, où l'on parla de quelques affaires; mais parce que l'on reconnut que la grande multitude de personnes qui s'y trouvoient, étoit le moyen de résoudre beaucoup d'affaires qui pressoient, et surtout à l'égard des logemens de l'armée et passage des gens de guerre qui y arrivoient encore de toutes parts, il fut avisé que M. le comte de Soissons, le connétable, M. d'Epernon, M. de Sully, à cause de l'artillerie, messieurs les maréchaux de France et M. de Villeroy s'assembleroient particulièrement pour voir ce qui seroit à faire là-dessus; ce qui fut remis pour le lendemain. Cependant les nouvelles continuèrent à venir de toutes parts de l'obéissance à laquelle la noblesse, les villes et les peuples se rangeoient, chacun envoyant des députés, avec serment de fidélité, ne se reconnoissant autre changement dans l'état des affaires, sinon qu'on voyoit les visages d'un chacun baignés de larmes et les esprits accablés d'une si grande et inopinée perte.

Le jeudi 20 mai, jour de l'Ascension, le Roi fut ouïr la grand'messe en l'église de Notre-Dame, accompagné de M. le comte de Soissons, de M. de Guise, et de la plupart des princes, prélats et seigneurs qui étoient en ladite ville, où le peuple, tout baigné de larmes et rempli de deuil de la perte du père, témoignoit, par une acclamation entremêlée de sanglots et de soupirs, les grâces qu'il rendoit à Dieu pour la conservation du fils.

Tous les jours suivans se passèrent à régler les affaires, selon que le temps et l'état auquel on étoit réduit en pouvoit donner le moyen, la Reine étant, pour cet effet, tous les jours assistée des princes du sang et autres, des cardinaux, officiers de la couronne et principaux du conseil. Cependant ladite dame reçut avis de toutes les villes du royaume, de tous les gouverneurs, des parlemens et autres cours souveraines, du clergé de chaque diocèse, et généralement de la plupart de la noblesse et des officiers, en général et en particulier, de la fidélité et obéissance que chacun d'eux rendoit au Roi et à la Reine-régente sa mère. Leurs Majestés étoient ainsi occupées, la plupart du temps, à recevoir et à entendre les députés que toutes les villes et communautés envoyoient pour jurer en leur nom fidélité et obéissance.

Le jeudi 27 de mai, fut ce malheureux et exécrable François Ravaillac condamné par la cour de parlement, après avoir souffert quelques jours auparavant la gêne et la question, à avoir la question extraordinaire, et ensuite de ce à avoir le poing brûlé, tenant le couteau duquel il avoit fait ce maudit coup, puis après tenaillé, et du soufre et plomb fondu versé dans ses plaies, puis

tiré à quatre chevaux, tout vif, et après son corps brûlé et réduit en cendres. Tous ces tourmens et toute cette exécution, qui fut faite ledit jour, ne purent avoir assez de force sur lui pour lui faire déclarer ni confesser de qui il avoit été persuadé à commettre ce parricide; car l'on n'en put jamais tirer autres paroles, sinon que cela lui étoit venu de son propre mouvement, que c'étoit un dessein qu'il avoit formé depuis long-temps, sans en avoir eu aucun sujet; que jamais ni lui ni les siens n'avoient reçu aucun mauvais traitement, ni du Roi ni de la cour; qu'au contraire, il avoit autrefois eu un rappel de ban pour quelque acte qui s'étoit passé; qu'il avoit failli plusieurs fois à exécuter son entreprise, ou pour s'être trouvé quelqu'un auprès du Roi qui l'empêchoit, ou pour avoir eu des remords et retenues; que ce jour-là il avoit bu plus que de coutume, s'étoit à demi enivré, pour avoir plus de résolution et de courage à exécuter cette action détestable. Voilà tout ce qu'on en a pu tirer, et est mort là-dessus.

On put remarquer en cette occasion l'amour extraordinaire que le peuple avoit pour le Roi; car, outre que tous les princes, les grands, les gentilshommes et principaux officiers, se voulurent trouver à cette exécution, le peuple y aborda de toutes parts en si grande affluence, que l'on eut toutes les peines du monde à faire passer le criminel depuis la Conciergerie, où il étoit, jusqu'à la Grève. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que chacun vouloit servir de bourreau. En effet, lorsqu'on vint à le tirer à quatre chevaux, il y eut des gentilshommes qui employèrent les leurs propres à cet usage, et divers particuliers qui aidèrent à tirer les cordes. Après qu'il eut été mis en deux pièces, au lieu d'être brûlé, comme la sentence le portoit, le peuple s'en saisit, traîna ses membres par tous les ruisseaux de la ville, les déchira en mille pièces, et n'eut presque point de relâche de toute la nuit, que tout ce corps n'eût disparu.

Depuis ce temps-là les affaires du royaume continuèrent sur le même pied. Les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces se rendirent à la cour, les uns après les autres, pour témoigner leur obéissance au Roi, et leur soumission à la Reine. Les provinces, les parlemens, les principales villes et communautés, envoyèrent leurs députés dans la même vue. Ainsi tout demeura tranquille dans le royaume, et chacun fit paroître l'affection qu'il avoit pour le service du Roi et le bien de l'Etat.

Cependant l'armée se trouvoit toujours sur pied en Champagne, où elle attendoit ce à quoi on la voudroit employer. Son entretien coûtoit de si grosses sommes, que cela, joint aux autres dépenses qui s'étoient faites pour les cérémonies du sacre et couronnement de la Reine, ou de son entrée dans Paris, à celles qui se continuoient pour les obsèques et funérailles du feu Roi et à celles qui devoient se faire pour le sacre du Roi à Reims, auroit bientôt absorbé toutes les finances qui étoient à la Bastille et dans les coffres du Roi, outre ce qu'il falloit pour entretenir l'armée qui étoit sous le maréchal de Lesdiguières. Cela fut donc cause que l'on se résolut de licencier une grande partie des troupes qui étoient en Champagne, d'en faire venir le canon, poudre et attirail à Paris, et de réduire les compagnies des vieux régimens, qui étoient de deux cents hommes chacune, à cinquante. D'ailleurs, de deux régimens de Suisses qui faisoient six mille hommes, on en licencia un, et l'autre fut retenu. De toutes les troupes qui restèrent, on en forma une armée de trois mille Suisses, de cinq mille hommes de pied, Français, et de douze à quinze cents chevaux, tant gens d'armes, chevau-légers que carabins. On envoya cette armée, sous la conduite de M. le maréchal de La Châtre, au secours des princes d'Allemagne, pour les aider à reprendre Juliers, dont l'archiduc Léopold d'Autriche s'étoit rendu le maître par ordre de l'Empereur, qui vouloit demeurer seul arbitre du différend et de l'investiture de ces provinces. On n'accorda ces troupes que pour trois mois, en cas que le siége durât si long-temps; et on l'entreprit pour maintenir la réputation des affaires du royaume, et pour exécuter ce que le feu Roi avoit promis. On résolut aussi de réduire à la moitié l'infanterie qui étoit à l'armée de M. le maréchal de Lesdiguières, et de licencier une partie de sa cavalerie, dans le dessein de congédier le reste, ou de le retenir, suivant la résolution que prendroit M. de Savoie, en faveur duquel on avoit levé cette armée, et qui négocioit le mariage d'entre M. le prince de Piémont et Madame, fille aînée de France.

D'un autre côté, le gouvernement de Normandie, dont le nouveau Roi jouissoit pendant la vie du feu Roi, et qui vint à vaquer par son avènement à la couronne, fut donné à M. le comte de Soissons. Cette démarche mécontenta d'abord M. le maréchal de Fervaques, qui étoit pourvu de la lieutenance-générale de cette province et qui y commandoit en chef; mais sur les ordres qu'il reçut de la Reine il se soumit, et s'est toujours montré depuis fort obéissant. Quoi qu'il en soit, M. le comte de Soissons remit alors son gouvernement du Dauphiné entre les mains de M. le duc d'Enghien son fils; et la Reine lui accorda une pension notable, afin qu'il pût s'en-

tretenir selon sa qualité, et qu'il l'assistât dans la conduite des affaires.

M. de Roquelaure, à qui le feu Roi avoit donné la lieutenance générale de Guienne, devenue vacante par la mort du maréchal d'Ornano, partit de la cour pour aller à son gouvernement.

Vers la fin dudit mois de mai, il arriva un gentilhomme envoyé de Milan par M. le prince de Condé, qui étoit sorti hors du royaume dès le mois de novembre dernier avec madame la princesse sa femme, et s'étoit retiré en Flandre. Il y laissa ladite dame auprès des archiducs, et se rendit à Milan, où il se trouvoit lorsque le Roi fut assassiné. Ce gentilhomme portoit des lettres de créance pour la Reine, avec des mémoires fort amples pour madame la princesse de Condé la douairière, laquelle vint trouver Sa Majesté, lui présenta lesdites lettres, et lui dit qu'elle avoit charge de M. le prince de lui témoigner l'extrême douleur qu'il avoit ressentie de la mort du feu Roi; qu'il avoit toujours eu à cœur son service et le bien de l'Etat; qu'à présent il y étoit plus porté que jamais; qu'il ne souhaitoit rien tant au monde que de le pouvoir témoigner par des effets au Roi et à elle; qu'il les supplioit ainsi très-humblement l'un et l'autre de lui permettre de venir se jeter à leurs pieds; qu'il n'attendoit pour cela que leurs ordres, et que l'on connoîtroit à l'avenir qu'il avoit toujours été animé d'un zèle ardent pour le service de Leurs Majestés, et le bien de l'Etat. La Reine répondit là-dessus que, s'il prenoit ce parti, il ne devoit pas douter qu'il ne fût le très-bien venu, qu'il seroit toujours honoré et caressé par Leurs Majestés, selon que sa qualité le requéroit, et qu'elle seroit fort aise qu'il continuât dans cette bonne résolution. Dès lors ladite dame ordonna qu'on le dégageât des dettes qu'il pouvoit avoir contractées depuis sa sortie de France, et permit qu'on lui envoyât quelque somme en espèces, afin que rien ne pût retarder ni empêcher son retour.

Tout le reste du mois de mai se passa à discourir sur ledit prince. Cependant il y eut quelques seigneurs qui, mécontens de leur sort, se plaignoient et ne parloient que de leurs prétentions. Entre autres, vers le commencement de juin, M. le prince de Conti marqua du chagrin de ce que l'on avoit donné à son frère puîné, le comte de Soissons, le gouvernement de Normandie, outre celui du Dauphiné qu'il avoit déjà, avec une grosse pension, et de ce que lui-même n'étoit pourvu d'aucun gouvernement. On essaya de le contenter; mais on eut de la peine à y réussir.

Environ le 10 ou le 12 dudit mois de juin on eut avis de la mort de l'abbé de Marmoutier, frère naturel du feu Roi. Cette abbaye fut donnée au frère de la dame Concini, et une autre, qu'il en avoit, devint le partage d'un des fils de M. de Souvré.

A l'ouïe de quelques rumeurs et menées qui se faisoient dans Paris, la Reine, de l'avis de quelques-uns de ses fidèles serviteurs, voulut rétablir l'ordre qu'il y avoit eu autrefois dans ladite ville, et qui avoit été discontinué par une longue et profonde paix. Elle y étoit d'autant plus engagée, qu'on y voyoit une grande affluence de gentilshommes, de soldats et d'autres particuliers, qui s'y étoient rendus sous prétexte d'assister aux cérémonies qui s'y étoient faites, ou d'accompagner les princes et les grands seigneurs du royaume qui s'y trouvoient alors. Sa Majesté ne doutoit pas que, par ce moyen, elle ne pût être informée de ce qui se trameroit, et y remédier au plus tôt. Elle fit donc venir tous les colonels, capitaines et autres chefs, les dixainiers, les quarteniers, et autres officiers de la ville, pour recevoir leur serment de fidélité. Elle remplit aussi les places vacantes, et nomma des officiers pour les quartiers nouvellement bâtis, comme vers la Place Royale, la rue Dauphine, le Pont-Neuf et quelques faubourgs. Elle n'oublia pas de les exhorter à l'avertir de tout ce qui se passeroit, à veiller à la tranquillité publique, et à obliger tous les habitans d'avoir leurs armes prêtes, pour s'en servir en cas de besoin. Tous ces officiers ne manquèrent pas de se bien acquitter de leur devoir, et tout s'exécuta d'une manière si retenue, qu'on ne s'aperçut presque d'aucun changement. Avec tout cela, il y eut quelques malintentionnés qui voulurent insinuer de la défiance à cette occasion, surtout à ceux de la religion prétendue réformée, sous ombre qu'on avoit dessein de les opprimer. Mais il leur étoit facile de voir le contraire, du moins à Paris, où on les appeloit aux charges et offices de la ville, aux conseils et assemblées qui s'y tenoient, et où on les avoit fait armer aussi bien que les autres. A l'égard des provinces éloignées, où l'on avoit répandu les mêmes bruits, la Reine y remédia par les lettres qu'elle écrivit de tous côtés, où elle rendoit compte de ce qui s'étoit passé, et des raisons qu'elle avoit eues d'en user de cette manière.

Environ ce même temps, il y eut une dispute à Metz entre M. d'Arquien qui y commandoit, et M. de Tilladet, capitaine d'une compagnie des gardes qui étoit alors en garnison en ladite ville. Celui-ci menoit quelques soldats de sa compagnie dans la citadelle pour y faire la garde; mais

le sieur d'Arquien l'en chassa par force, sous prétexte qu'il vouloit s'en rendre le maître, et l'en sortir lui-même. Là-dessus ils furent mandés l'un et l'autre, pour venir rendre compte de leurs actions à la Reine. M. Tilladet se mit d'abord en chemin, mais le sieur d'Arquien n'obéit qu'après avoir reçu des lettres de la Reine et des assurances qu'il seroit maintenu dans son gouvernement. Malgré tout cela, M. d'Epernon y envoya le chevalier de Tremigères, capitaine aux gardes, qui n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il congédia les soldats et les domestiques dudit sieur d'Arquien, et le déposséda de cette manière.

D'un autre côté, les brouilleries et les défiances régnoient toujours dans Paris, entre les princes et les grands du royaume. Ils y tenoient des assemblées, et se faisoient accompagner du plus grand nombre de noblesse et autres particuliers qu'ils pouvoient.

Le 15 de juillet M. le prince de Condé arriva dans Paris, suivi d'une escorte nombreuse de princes, seigneurs et gentilshommes, qui étoient allés au devant de son altesse, à l'envi, pour ainsi dire, les uns des autres. Si même la Reine n'en avoit gardé quelques-uns, avec partie des officiers de la couronne, pour demeurer auprès du Roi, il n'y en auroit pas eu un seul qui n'eût fait cette démarche. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de M. le prince apporta quelque changement aux affaires, et sa conduite fut d'abord approuvée de tout le monde. Le 23 dudit mois, il se rendit bien accompagné au parlement, où il loua la cour de la bonne et prompte résolution qu'elle avoit prise en suite de la tragique mort du feu Roi, pour la sûreté de l'Etat.

Cependant les mêmes brouilleries et défiances continuoient toujours, et chacun travailloit à s'unir avec ledit prince. Tels étoient M. le prince de Conti, la maison de Lorraine, les chefs et principaux d'entre ceux de la religion prétendue réformée, et divers autres qui cherchoient plutôt la nouveauté, pour rétablir leur fortune délabrée, que dans toute autre vue.

M. le prince de Condé voulut se rendre médiateur, pour terminer le différend qu'il y avoit entre M. le prince de Conti et M. le comte de Soissons. La Reine y travailloit depuis long-temps, parce que c'étoit une affaire d'où dépendoient le repos de l'Etat, et toutes les autres brouilleries qui avoient cours. Enfin leur démêlé fut assoupi à la satisfaction de l'un et de l'autre; ils se virent et s'embrassèrent. Sa Majesté fut ensuite conseillée d'ordonner de grandes pensions auxdits sieurs princes de Condé et de Conti, à messieurs les ducs de Guise, de Mayenne et à plusieurs officiers de la couronne et principaux seigneurs, dans l'espérance qu'ils n'auroient alors aucun sujet de remuer.

En effet, tout parut assez tranquille, et Sa Majesté les exhorta les uns et les autres à renvoyer ces nombreux cortéges qu'ils avoient à leur suite. Ils y donnèrent les mains d'autant plus volontiers qu'ils en étoient embarrassés, et que ces gens s'ennuyoient de soutenir une dépense inutile, qui ne leur procuroit aucun avantage.

Toutes ces mesures n'empêchèrent pas qu'environ le 10 ou le 12 d'août M. le prince ne se fît adjuger, par décret du parlement, la terre de Nogent-le-Rotrou, et celle de Montigny, dont M. le comte de Soissons jouissoit depuis bien des années, à l'occasion des dettes particulières et du douaire que feu madame la princesse de Condé sa mère avoit sur lesdites terres. Il en fit même publier les criées pour se les faire adjuger; mais M. le prince dit que ces terres étant à feu son père et à son grand-père, il étoit de sa bienséance de les retirer. C'est pourquoi il y fit enchérir si haut qu'elles lui furent adjugées, ce qui augmenta la jalousie qui s'étoit déjà glissée entre ces deux princes.

Environ le 15 dudit mois d'août, mourut le sieur de Vic, gouverneur de Calais, qui s'étoit rendu recommandable, non-seulement par ses bons services, son habileté et sa grande expérience, mais aussi par un zèle à toute épreuve envers les Rois. La Reine, qui étoit fâchée de ce que le sieur d'Arquien, qui l'étoit venu trouver par son ordre, avoit perdu le gouvernement de la citadelle de Metz, lui donna celui de Calais.

Le comte de Carces mourut aussi à peu près vers le même temps. Dix ou douze jours avant la mort du feu Roi, il avoit été pourvu de la lieutenance-générale du gouvernement de Provence, où il étoit fort aimé, et où il avoit beaucoup de crédit. Très-zélé pour le service de notre jeune prince, il fut regretté de tous ceux qui le connoissoient. Sa charge fut briguée par des personnes de tous les rangs, et même M. le duc de Guise la demanda par M. le chevalier son frère; mais la Reine fut conseillée de n'en disposer pas alors, et d'autoriser le parlement d'Aix à la remplir en l'absence de M. de Guise.

Vers la fin de ce mois, M. de Guise rechercha madame de Montpensier en mariage.

En ce même temps, ceux de la religion prétendue réformée commencèrent leurs instances auprès de la Reine, pour avoir la permission de convoquer une assemblée générale de leurs Eglises, d'y aviser à leurs affaires, et de nommer d'autres députés pour être à la suite de Leurs Majestés.

D'ailleurs M. de Vendôme et M. le maréchal

de Brissac partirent pour aller tenir les Etats de Bretagne.

Ce fut à peu près au même temps qu'arriva vers Leurs Majestés le sieur comte de Buquoy, ambassadeur extraordinaire de l'archiduc, pour se condouloir de la mort du feu Roy, et se conjouir de l'avènement de son fils à la couronne.

Environ le 10 du mois de septembre, la Reine eut avis de la reddition de ceux de Juliers, arrivée le 2 dudit mois, et qui s'exécuta le lendemain. L'armée française y reçut beaucoup d'honneur, en ce qu'ils demandèrent à capituler avec le maréchal de La Châtre, et qu'ils voulurent traiter avec lui. Ils firent aussi connoître, dans le premier article de la capitulation, qu'ils comptoient, sur la parole du feu Roi, qu'il n'y auroit aucune innovation dans l'exercice libre et entier de la religion catholique, apostolique et romaine en ladite ville et pays.

Après cet heureux succès, on dépêcha des ordres à l'armée de revenir en France, pour en licencier une partie, et renvoyer le reste dans leurs garnisons accoutumées; ce qui fut exécuté vers la fin dudit mois.

Dans ce même mois il arriva deux ambassadeurs extraordinaires, l'un d'Espagne, qui étoit le duc de Feria, et l'autre d'Angleterre, qui étoit mylord Hotton. Ils venoient pour faire des complimens de condoléance sur la mort du feu Roi, et de félicitation sur l'avènement de son fils à la couronne.

Celui d'Angleterre avoit aussi charge de faire renouveler et jurer les traités d'amitié et d'alliance qu'il y avoit entre les deux couronnes. Le 21 dudit mois, fête de Saint-Mathieu, le Roi régala magnifiquement aux Tuileries les ambassadeurs ordinaire et extraordinaire de la Grande-Bretagne, et le soir, après vêpres, il jura dans l'église des Feuillans, avec beaucoup de cérémonies, l'observation de ces traités, en présence desdits ambassadeurs et de la Reine sa mère.

Vers la fin dudit mois, en trois divers jours, M. Concini acheta le marquisat d'Ancre pour 330,000 livres, donna 120,000 livres à M. de Créqui pour la lieutenance générale du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, et 200,000 livres à M. de Bouillon pour sa charge de premier gentilhomme de la chambre.

En ce même temps aussi M. de Souvré, qui étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi étant dauphin, fut continué et créé premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté.

Ledit sieur de Bouillon partit à la fin dudit mois de la cour, et prit congé de la Reine, avec permission d'aller jusqu'à Heidelberg en Allemagne, visiter et consoler l'électrice palatine sa belle-sœur, à cause de la perte qu'elle avoit faite de M. l'électeur palatin, qui étoit mort le 13 dudit mois.

Le 2 d'octobre le Roi partit de Paris, avec la Reine sa mère, pour aller faire à Reims la cérémonie de son sacre et de son couronnement. Mais, avant que d'entreprendre ce voyage, ils allèrent passer cinq ou six jours à Monceaux, en attendant que tout fût prêt, et ils laissèrent à Paris M. de Liancourt, gouverneur de ladite ville, pour y commander en leur absence.

Quelques jours avant leur départ, M. de Jacob arriva en qualité d'ambassadeur extraordinaire de M. le duc de Savoie, pour le même sujet que les autres, et suivit Leurs Majestés à Reims.

La cérémonie du sacre ne se préparoit pas sans qu'on s'aperçut des divisions qu'il y auroit entre plusieurs princes et seigneurs pour les rangs et les préséances. Mais je n'entrerai pas dans ce détail, qui ne pourroit être qu'ennuyeux; je dirai seulement que M. le connétable demandoit à s'y trouver en qualité de pair du royaume et non pas à cause de sa charge, dont M. de Nevers devoit faire la fonction; mais on craignit qu'il ne lui disputât la préséance sur quelque pied qu'il y allât, de sorte que la Reine le pria instamment de vouloir s'en désister. Afin même qu'il y consentît de bonne grâce, on lui fit expédier une patente par laquelle on déclaroit que cela ne porteroit aucun préjudice à ses prétentions, et que le parlement en seroit toujours l'arbitre. On lui expédia d'ailleurs une commission pour commander dans Paris en l'absence de Leurs Majestés; ce qui déplut à M. le duc de Mayenne qu'on laissoit à la tête des affaires, et qui espéroit avoir cet honneur.

Le 11 dudit mois, Leurs Majestés partirent de Monceaux et arrivèrent à Reims le 14. Leur entrée y fut magnifique; on y voyoit messieurs les princes de Condé et de Soissons, M. de Nevers, M. d'Aiguillon et plusieurs autres princes, ducs et officiers de la couronne. Il y eut aussi sept compagnies de chevau-légers, de celles qui étoient revenues de Juliers avec l'armée, qui, jointes à celles que le Roi avoit auprès de sa personne, servirent beaucoup à relever la pompe de cette entrée, et les habitans de la ville y contribuèrent de leur mieux.

Le lendemain de l'entrée du Roi, l'on résolut d'accorder à ceux de la religion prétendue réformée la permission de tenir leur assemblée générale à Chatellerault le 25 de mai suivant.

Le 16 dudit mois d'octobre, vers le soir, le Roi se rendit à la grande église de Reims, accompagné de tous les princes et seigneurs; il y

ouït vêpres, se confessa et se prépara pour les cérémonies du jour suivant.

Le 17 donc, qui étoit un dimanche, le sacre se fit dans toutes les formes et solennités qui s'observent en pareil cas. Le cardinal de Joyeuse y fit la fonction et tint la place d'archevêque de Reims et de pair de France; les autres pairs ecclésiastiques y assistèrent : M. le prince de Condé, le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Nevers, le duc d'Elbœuf et le duc d'Epernon, y représentèrent les pairs laïques. M. le maréchal de La Châtre y fit l'office de connétable; M. le chancelier y fit sa charge; M. le maréchal de Lavardin fit la charge de grand maître; M. le duc d'Aiguillon, grand chambellan, et M. de Bellegarde, grand écuyer, comme premier gentilhomme de la chambre, firent leurs charges; M. de Montbazon portoit, au sortir de là, la grande couronne du Roi, M. le duc de Roanez le sceptre, et M. de Créqui la main de justice; M. le chevalier de Vendôme portoit la queue du manteau royal; les quatre barons qui allèrent quérir la sainte ampoule, furent le marquis de Sablé, fils de M. le maréchal de Boisdauphin, le comte de Cheboutonne de Biron, M. de Nangis et M. le vicomte de***. Ceux qui portèrent les offrandes furent M. de Rambouillet, qui portoit la bourse où étoient les treize besans d'or; M. de Beauvais Nangis portoit le pain d'or, M. le vicomte d'Auchy les pains d'argent, et M. de Montigny le vase représentant le vin. Il assista à cette cérémonie une très-grande quantité de ducs, comtes, marquis, chevaliers du Saint-Esprit, archevêques, évêques, prélats et une infinité de noblesse. Le tout se passa très-heureusement, avec les applaudissemens et bénédictions d'un chacun.

Le lendemain ledit seigneur Roi fut entendre la messe dans l'église de Saint-Remy, comme cela se pratique. Ensuite il fit assembler tous les chevaliers du Saint-Esprit, et l'après-midi à vêpres il fit la cérémonie des chevaliers, où il prit l'ordre selon les formes prescrites et le donna à M. le prince de Condé. Il avoit eu aussi intention de le donner à M. le cardinal de Joyeuse; mais cela fut remis à la première assemblée, parce qu'il fit difficulté de céder le rang à M. le prince.

Toutes ces cérémonies étant ainsi bien et heureusement accomplies, M. le prince de Condé partit dès le lendemain 19 de ce mois, pour aller jusqu'à Sedan, rendre visite à M. et à madame de Bouillon, dans le dessein d'être de retour à Paris lorsque Leurs Majestés y arriveroient. M. le comte de Soissons prit le chemin de sa maison de Condé; et le lendemain, qui fut le 20, M. de Nevers prit congé pour aller vers la Cassine en Rethelois, mécontent de ce que la Reine n'avoit pas eu agréable la démission que le sieur de Renneville, gouverneur de Sainte-Menehould, faisoit de ce gouvernement en faveur d'un gentilhomme particulier favorisé dudit sieur de Nevers; mais on remit à le satisfaire là-dessus dans un mois à Paris. M. d'Epernon s'en alla aussi à Metz, pour y séjourner quelque temps et donner ordre aux affaires de cette place. Divers autres princes et seigneurs s'en allèrent aussi chacun chez soi ou dans leurs gouvernemens. Leurs Majestés s'en allèrent coucher à Saint-Marcoul, où le Roi fit les dévotions que les rois ses prédécesseurs avoient accoutumé d'y faire après leur sacre, et y toucha les malades des écrouelles. C'est une chose qui a été admirée d'un chacun de voir comme ce jeune prince s'est bien et dignement comporté en toutes ces actions et cérémonies, où il fit paroître une vertu et une majesté tout autre qu'on auroit dû l'espérer d'une personne de son âge.

Le 30 de ce mois, Leurs Majestés arrivèrent à Paris avec la joie, alégresse et acclamations de tout le peuple de cette ville. Ce jour-là même, le Roi dîna à Vincennes, où très-grand nombre de noblesse le fut trouver pour l'accompagner à son entrée dans ladite ville : la plupart des corps et communautés allèrent aussi au devant, et le canon fut tiré en signe de réjouissance. Il y avoit dans ladite ville des ambassadeurs extraordinaires de Venise, qui y étoient arrivés sept ou huit jours auparavant, et qu'on avoit fait loger et traiter magnifiquement aux dépens du Roi. Il y avoit encore deux ambassadeurs du roi de Hongrie et de plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie.

Sept ou huit jours après arrivèrent en ladite ville messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, deux ou trois jours l'un après l'autre. Ledit sieur prince, qui vint le dernier, fit aussi venir madame la princesse sa femme, qui n'y étoit pas rentrée depuis qu'elle en partit pour aller hors du royaume.

En ce même temps l'on eut avis comme vers Sedan mondit sieur le prince, M. de Bouillon et M. de Nevers s'étoient vus. Quelque temps après mondit sieur de Bouillon fut visiter M. d'Epernon à Metz, en passant pour aller voir madame l'électrice palatine sa belle-sœur à l'occasion de la mort de son mari; ce qui fut d'autant plus remarqué qu'ils avoient fait paroître n'avoir pas été de bonne intelligence ensemble.

Environ le 19 de ce mois de novembre, messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, qui jusqu'alors avoient eu quelque froideur l'un pour l'autre, furent mis d'accord chez M. le con-

nétable, par l'entremise de plusieurs personnes qui travailloient depuis long-temps à les réunir. Ils se promirent alors toute amitié l'un à l'autre, et de fait, ils se visitèrent quelques jours après.

Depuis cet accord, lesdits princes se sentant plus forts dans l'Etat qu'ils n'étoient auparavant, et ayant même attiré à eux beaucoup des principaux seigneurs et officiers, commencèrent à parler plus haut qu'ils n'avoient fait, à s'arroger la décision de bien des choses importantes, et à faire des demandes excessives, jusque-là que M. le comte de Soissons fit demander mademoiselle de Montpensier en mariage pour son fils.

M. d'Epernon retourna de Metz et arriva à Paris vers le 25 du même mois.

Environ ce même temps la cour de parlement eut connoissance d'un livre qui avoit été imprimé à Rome, et qui commençoit à courir à Paris. Ce livre, fait par le cardinal Bellarmin, traitoit de la puissance du pape sur les choses temporelles, et il y avoit plusieurs maximes pernicieuses contre l'autorité de nos rois et l'obéissance des sujets. Ce qui mut ledit parlement à donner un arrêt, par lequel il fut défendu à toutes personnes d'avoir, retenir, imprimer, vendre ou lire ledit livre et d'enseigner la doctrine qu'il contenoit, sur peine, pour les infracteurs, d'être punis comme criminels de lèse-majesté. Le nonce qui résidoit à Paris en fut si choqué, qu'il menaça de se retirer si l'on ne réparoit au plus tôt l'affront que cet arrêt faisoit au Saint-Père. Là-dessus le parlement fut mandé, le 30 dudit mois, pour rendre compte de sa procédure; mais il en fit voir les justes motifs, et il ne voulut pas la révoquer : de sorte que, pour donner quelque satisfaction à M. le nonce, le conseil du Roi, en présence de la Reine, des princes et officiers de la couronne, donna un arrêt par lequel on sursit la publication et l'exécution de celui du parlement.

Le premier jour de décembre, M. le comte de Soissons partit pour aller en Normandie se mettre en possession du gouvernement de cette province, et y assister à la tenue des Etats.

La Reine voulut faire travailler d'abord à l'état des finances pour l'année suivante; mais M. le prince de Condé, après quelques délais, dit enfin qu'il étoit d'avis qu'on attendît le retour de M. le comte de Soissons : ce qui fut cause qu'on lui dépêcha M. de La Varenne pour le prier de hâter son retour; à quoi il répondit qu'aussitôt après la tenue des Etats il ne manqueroit pas de se mettre en chemin, que cependant on pouvoit bien travailler sans lui, puisque l'on avoit déjà résolu de remettre les garnisons sur le pied où elles étoient au commencement de l'année.

Le jeudi 6 de ce mois, M. le prince qui jusques alors avoit témoigné vouloir faire quelques demandes à la Reine, vint trouver Sa Majesté. Avertie de son intention, la Reine avoit ordonné à M. le connétable, M. d'Epernon, M. de Sully, M. le chancelier et à M. de Villeroy, de se rendre auprès de sa personne. Ce fut donc en leur présence que M. le prince dit à Sa Majesté que sa qualité et le rang qu'il tenoit dans le royaume, outre les obligations qu'il avoit à Sa Majesté, l'engageoient de mettre tout en œuvre pour servir fidèlement l'Etat; que c'étoit son intention, et qu'ainsi Sa Majesté pouvoit et devoit prendre entière confiance en lui. Après plusieurs autres discours et remontrances, il pria Sa Majesté de vouloir ordonner qu'on lui mît entre les mains quelques places de son gouvernement de Guienne, dont il n'y avoit aucune qui fût à sa dévotion, entre lesquelles il demanda Blaye, le château Trompette et Bourg. Ensuite il représenta qu'il étoit dû de grandes sommes à feu son père, qui les avoit dépensées pour le service du Roi défunt, et il pria que l'on y pourvût. Enfin il demanda l'entretien de sa compagnie de gendarmes au nombre de deux cents maîtres, avec une compagnie de deux cents chevau-légers, et que la démission de la charge de premier président se fît en faveur du président de Thou.

Sur toutes ces demandes, la Reine promit en général qu'elle travailleroit de son mieux pour le contenter, suivant que l'état des affaires lui en donneroit le moyen; mais, quant aux places qu'il lui demandoit, elle répondit absolument qu'elle ne pouvoit les lui accorder, et qu'il n'y avoit aucune apparence de les ôter des mains de ceux à qui le feu Roi en avoit donné la garde. Il y eut quelques répliques de part et d'autre là-dessus. Enfin M. le prince ne parut guère satisfait et se retira sur-le-champ.

Quelques jours après il en témoigna son chagrin, quoiqu'il ne laissât pas d'aller au Louvre; mais il ne se trouva chez la Reine que le 17 de ce mois au conseil qui s'y tint en sa présence. On y parla de la gendarmerie que l'on entretiendroit l'année suivante, et alors il fit de grandes instances pour l'entretien de sa compagnie, à raison de deux cents hommes d'armes, sur quoi, n'ayant pas eu la réponse qu'il désiroit de ladite dame, il partit dès le soir sans prendre congé de Sa Majesté, et s'en alla à sa maison de Vallery, d'où il ne revint que le 29 dudit mois, fort blâmé d'avoir fait cette escapade.

Il y eut d'ailleurs un fâcheux démêlé entre messieurs le chancelier et de Villeroy d'une part,

et messieurs de Sully et de Rohan de l'autre. Ce fut à l'occasion de trois mille Suisses que la Reine fit mettre en garnison à Lyon, avec ordre qu'on paieroit leur subsistance d'un fonds qui étoit destiné pour le rachat du domaine du Lyonnais. M. de Sully voulut s'y opposer, en qualité de surintendant des finances, sous prétexte que, par sa charge, il devoit connoître de la nature des fonds qu'on employoit à l'entretien des troupes.

M. de Rohan s'offensa de ce que l'on ne s'étoit pas adressé à lui pour nommer le capitaine qui devoit commander les trois mille Suisses dont il étoit colonel général.

Tels furent les prétextes, vrais ou faux, de leur mésintelligence, qui venoit plutôt de la jalousie qu'il y avoit entre eux depuis long-temps. M. de Sully se plaignoit même que le chancelier et M. de Villeroy lui avoient rendu de très-mauvais offices pendant son absence de la cour, aux mois de septembre et d'octobre derniers. En un mot, ils en vinrent, de part et d'autre, jusqu'aux calomnies et aux paroles injurieuses.

Du reste, il y avoit déjà quelques mois que le bruit s'étoit répandu à la cour que M. le maréchal de Lesdiguières vouloit se rendre maître de Valence, soit qu'il en traitât avec le gouverneur, M. du Passage, ou qu'il cherchât à s'emparer de la citadelle. On prétendoit même qu'il y avoit assigné les Etats de la province dans cette vue; mais il ne parut pas qu'il en eût formé le dessein.

Le 24 de ce mois, M. le comte de Soissons arriva de Normandie à Paris, où il tâcha d'insinuer, par toutes sortes de voies, qu'il étoit affectionné au bien de l'Etat et au service de Leurs Majestés.

Il y eut en même temps plusieurs brigues et associations des uns contre les autres. M. le comte de Soissons parut choqué des procédures de M. de Guise, et surtout de son mariage avec madame de Montpensier.

Il lui en vouloit aussi, de même qu'à M. d'Epernon et au cardinal de Joyeuse, parce qu'ils s'opposoient à la dissolution du mariage contracté entre monseigneur le duc d'Orléans et mademoiselle de Montpensier, qu'il auroit voulu pour son fils, M. d'Enghien. D'un autre côté, M. d'Epernon eut de grosses paroles avec M. de Sully, parce qu'on avoit donné au sieur de Béthune-Congis un brevet de colonel d'un régiment d'infanterie française qui étoit au service des Etats en Hollande, sous prétexte qu'il étoit colonel-général de ce corps, et qu'il n'y en devoit avoir aucun autre. Il se fomentoit plusieurs autres brouilleries sourdes qui menaçoient de troubler l'Etat.

Les bons serviteurs du Roi et de la Reine, qui s'étoient affectionnés à leur service, se plaignoient du peu de soin qu'on prenoit pour les affaires, des longueurs excessives qu'on y apportoit, de ce qu'on ne régloit pas les finances et de ce qu'on décourageoit tous ceux qui auroient voulu en parler à la Reine : ce qui ne pouvoit que donner un grand avantage aux esprits turbulens, qui ne cherchoient qu'à brouiller l'Etat pour leur intérêt particulier et au préjudice du public.

Le 29 de ce mois, M. l'amiral, que le Roi, en présence de la Reine, avoit créé, depuis quelques jours, duc d'Anville et pair de France, fut reçu au parlement, où il se vit accompagné de trois princes du sang et de presque tous les autres princes, seigneurs et gentilshommes qui étoient alors à la cour; en sorte qu'il s'y trouva cinq ou six cents chevaux.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1611.

Le 2 de janvier il y eut une querelle entre M. le grand écuyer et le marquis d'Ancre, ce qui causa une grande émotion à la cour; mais dès le lendemain elle fut terminée au logis de M. le comte de Soissons, que la Reine avoit prié de faire cet accommodement.

Le 4 dudit mois au soir, le mariage de M. le duc de Guise et de madame de Montpensier fut accompli.

Le 7 ensuivant il arriva une brouillerie entre M. le comte de Soissons et M. d'Epernon, lesquels jusqu'alors avoient été en apparence fort unis d'amitié. Le sujet de cette brouillerie fut le mariage, comme il a été insinué, que M. le comte prétendoit faire entre M. le duc d'Enghien son fils et madame de Montpensier, auquel il pressa M. d'Epernon de consentir, disant que la Reine l'avoit pour agréable et qu'elle lui en avoit donné sa parole. Sur quoi M. d'Epernon dit qu'il ne pouvoit croire que la Reine voulût rompre le mariage entre monseigneur le duc d'Orléans et ladite demoiselle, que le feu Roi avoit contracté avec M. de Montpensier; et que quant à lui il n'empêcheroit pas que la Reine fît ce qu'il lui plaisoit, mais qu'il n'y donneroit jamais son consentement, ne voulant pas que monseigneur le duc d'Orléans lui pût reprocher un jour, lorsqu'il seroit en âge, qu'il avoit aidé à lui ôter ce qui lui appartenoit si justement. M. le cardinal de Joyeuse et M. de Guise appuyèrent en cela M. le duc d'Epernon; ce qui fut cause qu'on ne parla plus dans la suite de la dissolution de ce mariage.

Le lundi 10 de ce mois, vers le soir, M. le prince de Conti et M. le comte de Soissons, étant

dans leurs carrosses, se rencontrèrent au coin de la Croix du Trahoir, qui est un passage assez étroit à cause des étaux de la boucherie qui sont ordinairement au milieu de la rue. L'écuyer de M. le comte, qui marchoit devant le carrosse avec quelques autres gentilshommes, voyant venir le carrosse de M. le prince assez vite sans le reconnoître, et craignant que les deux carrosses ne se heurtassent, cria tout haut : *Arrête, cocher, arrête!* et à ces mots, il mit la main sur la garde de son épée : ce qui ne fut pas plutôt vu par quelques-uns de la suite de M. le prince, qu'ils coururent au devant pour empêcher qu'on ne fît aucune insulte, et dirent en même temps que c'étoit M. le prince. Sur quoi l'on s'arrêta tout court, et en passant à côté l'un de l'autre, M. le comte dit à M. le prince : « Monsieur, je suis votre serviteur. » Mais mondit sieur le prince fit quelque mine d'être choqué de ce qui s'étoit passé. La Reine, avertie aussitôt après de cet accident, résolut, pour en prévenir les suites, de les envoyer prier, dès le soir même, de ne sortir point le lendemain de leur logis, jusqu'à ce qu'ils eussent de ses nouvelles. D'un autre côté, M. le comte envoya d'abord un gentilhomme à M. le prince pour le prier d'excuser ce qui s'étoit passé et lui dire qu'on ne l'avoit pas reconnu, et qu'il étoit son très-humble serviteur; à quoi il n'y eut point de réponse.

Le lendemain au matin, qui étoit le 11, la Reine envoya dire à M. de Guise, qui étoit chez son épouse en la rue de Grenelle, où il avoit couché, qu'elle le prioit d'aller chez M. le prince de Conti, afin que, s'il le trouvoit en colère sur ce qui s'étoit passé le jour précédent, il le modérât, qu'il lui fît entendre que c'étoit un accident inopiné, et que Sa Majesté, à laquelle il falloit obéir, souhaitoit qu'il ne s'en parlât plus. M. de Guise ayant reçu cet ordre, et messieurs les prince de Joinville et chevalier de Guise l'étant venus trouver, ils sortirent tous ensemble, avec environ quarante-cinq chevaux à leur suite, et vinrent tout le long de ladite rue de Grenelle en la rue Saint-Honoré (encore qu'il semble qu'il leur eût été plus commode de passer le long du logis dudit sieur comte) pour continuer leur chemin vers le faubourg Saint-Germain-des-Prés. En même temps l'on vint dire à mondit sieur le comte que, pendant qu'il étoit arrêté en son logis, mondit sieur de Guise se promenoit avec soixante ou quatre-vingts chevaux aux environs, comme pour le braver; ce qui émut mondit sieur le comte de telle sorte qu'aussitôt il envoya faire plainte à la Reine, et manda ensuite à tous ses parens et amis de le venir trouver pour aller à la rencontre dudit sieur duc de Guise.

La Reine, à l'ouïe de cette nouvelle, engagea M. le prince de Condé, qui étoit près d'elle, de se rendre chez M. le comte pour essayer de le guérir de cette opinion; mais il le trouva tellement en colère, qu'il n'y eut aucun moyen de le ramener. Il demandoit toujours raison de l'affront qu'il prétendoit avoir reçu, et qu'il s'imaginoit d'autant plutôt, qu'il y avoit eu déjà quelque mauvaise intelligence entre eux. Cependant M. de Guise, averti de la rumeur que faisoit M. le comte, s'en revint à son hôtel de Guise, et dès lors plusieurs seigneurs et gentilshommes se rangèrent de l'un et de l'autre côté, suivant que l'intérêt ou la passion les animoit. La Reine, apprenant ce désordre et que toute la ville en étoit alarmée, envoya quérir M. le connétable, avec les ducs et maréchaux de France et autres officiers de la couronne, pour aviser au remède qu'il faudroit y apporter; mais toute la journée se passa en allées et en venues, sans qu'on pût rien conclure, de sorte que tout aboutit à donner ordre par la ville qu'il n'arrivât aucun tumulte.

Le lendemain, mercredi 12 dudit mois, ces messieurs les ducs et officiers de la couronne se rendirent avec M. le connétable auprès de la Reine à son lever, où se trouva M. le prince, et où messieurs le comte de Vaudemont, les ducs de Nevers et d'Aiguillon, protestèrent que M. de Guise n'avoit aucun démêlé avec M. le comte, qu'il n'avoit point eu du tout en vue de l'offenser; que ce qu'il avoit fait n'étoit que pour obéir aux ordres de Sa Majesté, et qu'il étoit son serviteur. On crut là-dessus qu'il seroit facile d'en venir à un accommodement, puisque M. de Guise faisoit de lui-même cette déclaration. Après donc qu'on eut considéré le tout, l'on avisa de mettre quelques paroles par écrit, qui étoient un formulaire de ce que mondit sieur le comte diroit en présence de la Reine et de la réponse que mondit sieur de Guise avoit à y faire. Ces paroles furent montrées à M. le comte qui témoigna avoir agréable ce qui étoit résolu par Sa Majesté : elles furent aussi portées à mondit sieur de Guise incontinent après le dîner; mais lorsqu'il eut employé tout le reste de la journée pour en consulter avec M. du Maine, ses parens et amis, enfin il répondit qu'il supplioit la Reine de ne l'astreindre point auxdites paroles; qu'il sembleroit par là que ce seroit un accommodement de querelle; qu'il n'en avoit eu aucune et qu'il n'en vouloit point avoir avec M. le comte; qu'il s'offroit de dire, en présence de Sa Majesté et de telles personnes qu'il lui plairoit, des paroles plus expresses que celles qu'on exigeoit de lui, mais qu'il ne pouvoit accepter la voie qu'on lui proposoit.

Sur le rapport qu'on en fit à M. le comte, il soutint qu'il y alloit de l'autorité de la Reine de se faire obéir, puisque c'étoit une chose qui avoit été résolue et ordonnée; mais qu'il paroissoit bien que ces messieurs vouloient aller de pair avec les princes du sang. Il tint quelques autres discours là-dessus qui rendirent cette affaire aussi embarrassante que jamais, de sorte qu'on fut obligé d'en remettre la décision au lendemain matin, où tous les officiers de la couronne furent assignés pour y travailler de concert.

Le jeudi 13 de ce mois, tous les officiers de la couronne et M. le connétable se trouvèrent au lever de la Reine. M. de Nevers s'y rendit aussi avec M. du Maine, qui dit y venir pour demander congé de se retirer en sa maison; qu'il lui seroit plus séant, et à tous ceux de sa famille d'en user de même, résolus de vivre toujours sous l'autorité et l'obéissance du Roi, plutôt que de souffrir qu'on exigeât d'eux la réparation d'une faute qu'ils n'avoient ni commise, ni voulu commettre. Il s'entretint ensuite avec la Reine là-dessus, et lui protesta que lui et les siens (entendant parler de M. de Guise comme des autres) vivroient et mourroient tous pour le service du Roi, et qu'ils ne s'en départiroient jamais, quelque chose que l'on fît; mais qu'il étoit bien dur de les vouloir obliger à dire des paroles sur cette occasion qui insinuoient qu'ils avoient eu en vue de faire une insulte à laquelle ils n'avoient jamais pensé. La Reine lui dit alors qu'il ne falloit pas qu'il parlât de se retirer, mais qu'elle vouloit, à quelque prix que ce fût, trouver un expédient pour accommoder cette affaire. Sur quoi ledit duc protesta de nouveau qu'il seroit toujours prêt à obéir.

Ensuite on s'assembla pour aviser à ce qu'il y avoit à faire, et parce qu'il étoit tard on remit la décision à l'après-dînée. Alors, un chacun s'étant rendu au cabinet de la Reine, où étoit aussi M. le prince de Condé, l'on y traita de cette affaire, et après avoir long-temps délibéré et pris l'avis des uns et des autres, enfin l'on mit par écrit quelques paroles que mondit sieur de Guise devoit dire à la Reine, et qui portoient en substance qu'il n'avoit eu aucun dessein d'offenser M. le comte de Soissons, et qu'il étoit son très-humble serviteur; à quoi la Reine lui répondroit qu'elle étoit bien aise de ce qu'il lui disoit et en demeuroit bien satisfaite. On avoit d'ailleurs convenu que la Reine se retourneroit ensuite vers toute la compagnie, et diroit en substance que nul ne se pouvoit égaler aux princes du sang, et que les attaquer c'étoit s'en prendre au Roi, qui emploieroit son autorité pour leur défense. Ces paroles furent portées vers le soir par M. le prince à M. le comte de Soissons, et par M. de Bullion et autres à messieurs de Guise et du Maine. Mondit sieur le comte en parut satisfait; mais les autres, quoiqu'ils approuvassent les premières paroles, ne voulurent pas accepter les dernières, sous ombre que c'étoit les accuser d'une faute qu'ils n'avoient faite ni voulu faire, et supplioient ainsi la Reine d'y avoir égard.

Quand on fit ce rapport à Sa Majesté, M. le prince, qui s'y trouva de retour, dit qu'il paroissoit bien que ces messieurs vouloient s'égaler aux princes du sang, puisqu'ils ne vouloient pas souffrir que la Reine en parlât en leur présence. On lui répliqua qu'ils le souffriroient et le déclareroient eux-mêmes tant qu'il lui plairoit, mais non pas en des termes prescrits qui fissent croire à l'avenir qu'ils avoient eu quelque autre intention. Ledit sieur prince ne voulut pas se payer de cette excuse, et parut si aigri qu'il protesta de toute rupture, et menaça de se pourvoir en parlement. La Reine lui dit là-dessus qu'elle n'empêcheroit point qu'il ne s'adressât au parlement pour y chercher telle voie de justice que bon lui sembleroit, mais qu'elle désiroit avec tout cela que l'on apportât quelque tempérament au fait principal, et qu'elle ne pouvoit souffrir que la chose demeurât plus long-temps suspendue; que, puisque M. le comte et M. de Guise étoient d'accord sur les premières paroles, il falloit s'y tenir et les accommoder sur ce pied-là. Du reste, parce qu'il étoit alors près de dix heures du soir, on remit l'exécution au lendemain; ce que ledit sieur prince promit de faire trouver bon s'il pouvoit, sous protestation néanmoins de se pourvoir au parlement et d'y faire donner un arrêt sur l'inégalité des uns et des autres; après quoi il se retira.

Mais comme on s'aperçut que cette voie augmenteroit plutôt la division qu'elle ne l'assoupiroit, et que mondit sieur le prince avoit lâché des paroles assez aigres à cette occasion, il fut résolu, de l'avis des maréchaux de France et des officiers de la couronne (eu égard surtout aux grandes assemblées qu'il y avoit eues de part et d'autre, et au nombre de plus de cinq cents gentilshommes qui s'étoient allés offrir ce jour-là même à l'hôtel de Guise, sans parler des autres qui s'y étoient rendus le jour précédent); il fut, dis-je, résolu qu'il étoit à propos que la Reine se fortifiât pour maintenir son autorité et celle du Roi au milieu de ces confusions, qu'elle eût en main de quoi se faire obéir, protéger les uns et les autres et faire rendre justice à un chacun. On convint donc qu'on tripleroit les gardes ordinaires du Roi, qu'on sommeroit toute la noblesse de se rendre auprès de sa personne, sur peine de

privation de leurs biens et de leurs emplois, et qu'on feroit approcher de la ville quelques compagnies de cavalerie. Tout cela fut résolu entre les dix et onze heures du soir, pour être exécuté dès le lendemain. La Reine envoya le soir même vers lesdits sieurs prince de Condé, comte de Soissons, ducs de Guise, du Maine, de Nevers et autres, pour les avertir de sa résolution, afin qu'ils n'en prissent aucune alarme, et les convia en même temps les uns et les autres de se mettre à leur devoir, et de prendre les voies raisonnables pour l'accommodement de cette affaire.

Le lendemain, qui étoit vendredi 14 de ce mois, M. le prince étant venu au lever de la Reine, et ayant fait entrer les officiers de la couronne et autres principaux du conseil au cabinet de Sa Majesté, déclara que ledit sieur comte se contentoit des paroles qui avoient été résolues le jour précédent, et qu'ils se départoient de la résolution qu'ils avoient prise de se pourvoir au parlement; mais qu'ils supplioient la Reine de faire la protestation qu'il fit lui-même sur-le-champ, et dont il demanda acte, qui étoit que pour le contentement de Sa Majesté et le repos public, ils se départoient de la déclaration qui avoit été jugée à propos que la Reine fît sur leur qualité et l'inégalité de tous autres. Ensuite la Reine envoya quérir ledit sieur de Guise et ceux qui le voudroient accompagner pour dire lesdites paroles, et terminer ce différend. Ils vinrent donc tous ensemble, savoir, messieurs de Guise, de Vaudemont, du Maine, de Nevers, d'Aiguillon et M. le prince de Conti, que l'on fit entrer par une autre porte qu'eux dans le cabinet, afin qu'il ne parût pas qu'il fût compris en la soumission requise par lesdites paroles, que M. du Maine, pour montrer plus de franchise, voulut lire lui-même, au nom de M. de Guise. Ils marquèrent tous ensuite par leurs discours n'avoir jamais eu intention d'égaler ni d'offenser les princes du sang qu'ils vouloient servir et honorer.

Les paroles qui furent prononcées furent telles; M. du Maine pour M. de Guise dit, parlant à la Reine : « Madame, sur l'opinion que M. le « comte de Soissons a eue que ce qui se passa « mardi lui a donné quelque occasion de se « plaindre de moi, je puis assurer Votre Majesté « que je n'ai eu nulle pensée ni intention de lui « en donner sujet, et serois très-marri de l'avoir « fait; mais au contraire, si je l'eusse rencontré, « je lui aurois rendu l'honneur qui lui est dû, « désirant demeurer son très-humble serviteur. » A quoi la Reine répondit ces paroles : « Mon« sieur de Guise, je suis bien aise de ce que vous « me dites et en demeure fort contente. »

Environ ce même temps, la Reine, désirant donner occasion à M. le prince de Condé de demeurer content (1), par l'avis des principaux de son conseil, lui accorda neuf cent mille livres en acquit des sommes qu'il prétendoit être dues à feu M. le prince son frère, pour avances par lui faites pour le service des Rois et de la couronne, pour en être payé en trois années consécutives, et trois cent mille livres pour lui donner moyen de retirer le comté de Clermont en Beauvoisis et Creil, qui étoient engagés comme étant du domaine du Roi à M. de Lorraine ou de Vaudemont, et s'en rendre possesseur.

En ce même temps, M. le cardinal de Joyeuse, craignant les brouilleries et confusions de la cour, et même, comme l'on dit, voulant éviter l'instance que M. le comte de Soissons lui eût pu faire pour consentir et adhérer à ce mariage de M. le duc d'Enghien son fils avec mademoiselle de Montpensier, se retira et prit le chemin de Touraine, pour aller en une abbaye qu'il y avoit, en intention de continuer son chemin vers le Languedoc, pour de là aller à Rome. La Reine, qui désiroit être assistée de lui en ses affaires, envoya vers lui un courrier pour le prier de revenir, et ensuite M. d'Ebene son premier maître d'hôtel à ce même effet. Avec beaucoup de peine on le fit revenir sur l'assurance qu'on lui donna que, si après il se vouloit retirer, la Reine lui donneroit congé. Lors donc qu'il eut demeuré quinze jours ou trois semaines auprès de Sa Majesté, il partit vers le 18 de mars pour continuer son même dessein.

Il se présenta aussi environ ces mêmes jours-là, qui fut vers le 12 ou le 18 de janvier, une demoiselle qui avoit été autrefois domestique de mademoiselle Charlotte du Tillet, et depuis de madame la marquise de Verneuil, et qui d'ailleurs avoit mené fort mauvaise vie. Elle s'adressa premièrement à la reine Marguerite, sous ombre qu'elle avoit des choses de grande importance à lui découvrir, et lui fit plusieurs discours du mauvais dessein qu'avoient eu M. d'Epernon, ladite dame marquise de Verneuil, M. de Guise, ladite Charlotte du Tillet et autres, y mêlant même d'avoir eu connoissance du fait de l'assassinat commis en la personne du Roi. Ladite dame reine Marguerite ayant donné connoissance de cette affaire à la Reine et à M. le chancelier, l'on envoya cette femme au parlement, où elle maintint son dire avec tant de vraisemblance, se servant même pour le fortifier de quelques lettres qu'elle avoit en main, qui avoient été écrites

(1) Ceux de qui la Reine prenait particulier conseil étaient M. le chancelier de Sillery, M. de Villeroy, M. le président Jeannin et le marquis d'Ancre.

pour fait d'amourettes, qu'elle embarrassa longtemps ladite cour, avec une partie desdits sieurs et d'autres qui furent ouïs et confrontés. Mais enfin l'on ne trouva aucune apparence à ses accusations; et néanmoins on la retint prisonnière dans un cachot pour voir si l'on en apprendroit quelque chose de plus.

Vers ce même temps il arriva quelques petits mouvemens du côté de Guienne, qui procédoient surtout des méchans bruits que l'on y avoit fait courir de la mort du Roi et de la Reine. Entre autres à Euse, qui est une petite ville en Albigeois, donnée en sûreté à ceux de la religion prétendue réformée, les habitans catholiques appelèrent quelques gentilshommes du voisinage, et voulurent se rendre maîtres de la place : ils s'étoient même saisis d'une tour et d'une porte; mais l'arrivée de M. de Panzas, qui en étoit gouverneur, rompit leurs mesures; et le lendemain une partie de ceux qui s'étoient soulevés furent mis en prison. Au Mas-d'Agénois il se passa aussi quelque mouvement sur l'exécution d'un arrêt du conseil qui ordonnoit que le capitaine Bessière, qui gardoit le château et qui étoit de la religion, le remettroit entre les mains du prieur dudit Mas-d'Agénois, en attendant que le procès fût jugé à l'égard de la place. Le sieur de Castelnau de Marmande, qui eut ordre de faire exécuter cet arrêt, se munit de quelques troupes pour en venir à bout. Ceux de la religion en assemblèrent aussi de leur côté pour soutenir ledit capitaine Bessière, sous prétexte que l'arrêt avoit été donné par surprise, sans qu'on l'eût ouï. Cela ne pouvoit qu'avoir de funestes suites si la chambre mi-partie de Nérac n'y eût député deux conseillers, l'un catholique et l'autre de la religion, qui eurent le bonheur d'amener les uns et les autres à poser les armes : ils engagèrent même le capitaine Bessière à se rendre auprès du Roi et de la Reine, et à vider ledit château, qu'ils fermèrent et dont ils emportèrent les clefs, en attendant ce qui seroit ordonné par Leurs Majestés.

Il y avoit alors quelques semaines que la Reine sollicitoit M. de Sully à reprendre le soin des finances, où il s'étoit acquis une grande expérience, et dont personne ne pouvoit s'acquitter aussi bien que lui, persuadée d'ailleurs que, s'il y renonçoit, il ne pouvoit qu'y arriver du désordre, comme cela est presque inévitable dans tous les changemens des principaux emplois. Mais mondit sieur de Sully, qui voyoit la grande autorité que messieurs les princes du sang se donnoient dans les affaires, qu'ils avoient même quelque jalousie contre lui, qu'il lui seroit difficile de se maintenir dans la charge de surintendant général des finances sans les heurter, et qu'il pourroit lui en arriver quelque malheur, fit tant d'instances auprès de la Reine de l'en dispenser, qu'il obtint à la fin sa démission le 26 de ce mois. Pour le dédommager de cet emploi, et de la capitainerie de la Bastille, qui y étoit jointe, parce qu'on y tenoit le trésor de la France, Sa Majesté lui donna 300,000 liv. avec une décharge de la somme de six millions de livres qu'il y avoit alors en réserve. Aussitôt ladite dame se déclara elle-même capitaine dudit lieu, et nomma pour son lieutenant M. de Châteauvieux son chevalier d'honneur, et pour sous-lieutenant en son absence, le sieur de Vauzay, l'un des gentilshommes servans. Pour la direction des finances, elle ordonna trois principaux conseillers d'Etat, savoir le sieur de Châteauneuf, les présidens Jeannin, et de Thou. On fit d'ailleurs quelques réglemens sur l'ordre et la distribution des finances, dont le président Jeannin fut en quelque manière le contrôleur général.

Vers la fin dudit mois, l'on eut encore avis de quelques désordres survenus en Guienne, aux Tours de Labrit, méchante place presque abandonnée, où quelques-uns de la religion se jetèrent et commirent plusieurs insolences au préjudice même des arrêts du parlement de Bordeaux. Ce qui aidoit à les y entretenir, étoit le conflit de juridiction entre ladite cour de parlement et la chambre de justice de Nérac, à laquelle appartenoit la connoissance de tous les différends de ceux de ladite religion prétendue réformée. Mais comme cette place n'importoit presque rien, l'on ne s'en émut pas beaucoup. Il arriva aussi à Caumont une chose qui donna sujet de plainte à ceux de la religion; ce fut que le sieur d'Argillemont, qui y commandoit, ordonna au ministre de ceux de ladite religion de déloger de la ville et de s'aller habituer, si bon lui sembloit, aux faubourgs, pour y tenir désormais son prêche; ce qui étoit directement contre les édits donnés en leur faveur. Cela fut cause que l'on chargea M. le comte de Saint-Pol de tenir la main à la réparation de cette faute, parce que la place lui appartenoit du droit de sa femme, et qu'il y avoit mis ledit Argillemont. Il avoua même que ce gouverneur n'avoit agi que par son ordre, sur les avis qu'il avoit reçus de plusieurs endroits, que ceux de ladite religion avoient formé quelque dessein sur ladite place dont ils vouloient se rendre les maîtres, sous prétexte que c'étoit une place de sûreté. Néanmoins, sur ce qu'il reconnut que cette procédure avoit déplu à la Reine, et qu'elle pouvoit causer des brouilleries dans la province, il manda audit Argillemont de la réparer et de laisser toutes choses sur le pied où elles étoient auparavant; ce qui fut exécuté.

Vers le commencement du mois de février, l'on mit en considération les grandes forces que le duc de Savoie entretenoit toujours sur pied, sans que l'on vît où il pouvoit les employer, puisqu'il avoit déjà fait son accord avec le roi d'Espagne, et que le connétable de Castille avoit licencié la plus grande partie des troupes qu'il avoit eues dans le Milanais et sur les frontières du Piémont : de sorte que l'on entra facilement en ombrage qu'il vouloit s'en servir en deçà des monts; outre qu'on étoit averti que, dans la dernière revue qu'il en avoit faite, quelques troupes avoient eu ordre de marcher vers nos frontières. Ce qui rendoit le soupçon plus vraisemblable, étoit le mécontentement que ledit duc de Savoie pouvoit prendre de ce que, malgré la parole que le feu Roi lui avoit donnée, et la promesse qu'on lui en avoit réitérée après sa mort, l'on différoit de passer le contrat de mariage entre M. le prince de Piémont, son fils, et Madame, fille aînée de France. On se mit donc en état de s'opposer à ses desseins, qui ne pouvoient regarder que Genève ou le bailliage de Vaux, occupé par les Suisses du canton de Berne, ou bien ce royaume même. Pour cet effet, on ordonna à tous les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et aux gouverneurs des villes frontières qui étoient en cour, de se rendre à leurs départemens; savoir, à ceux de Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Dauphiné et Provence. On écrivit à M. le maréchal de Lesdiguières de prendre garde aux actions dudit duc, et de tenir quelques gens prêts à se jeter dans Genève, s'il en étoit besoin. On fit acheminer vers lesdites frontières, même du côté de Bresse, toute la cavalerie, tant gens d'armes que chevau-légers, et l'infanterie qui étoient en divers endroits du royaume : on commanda aux capitaines de se tenir prêts à faire leurs revues au premier ordre, et l'on proposa de lever six mille Suisses. Avec cela on résolut d'envoyer audit duc de Savoie le sieur de Barrault, qui partit vers la fin de février, pour savoir de lui quelle étoit son intention, le convier à désarmer, et lui déclarer que s'il passoit outre, soit contre la France ou les amis et alliés de cette couronne, on s'y opposeroit par toute sorte de voies et d'hostilités.

La première réponse que le duc de Savoie fit à l'abord dudit sieur de Barrault, fut qu'il avoit été contraint de tenir son armée sur pied parce qu'il étoit en jalousie des Espagnols, et qu'il y en avoit encore sept à huit cents dans le Milanais qui n'avoient point désarmé, qu'il n'avoit eu aucune intention d'entreprendre sur la France, et moins encore sur Genève qu'il savoit être sous la protection des Français; mais qu'il avoit résolu d'envoyer ses troupes dans le bailliage de Vaux qui lui appartenoit, et qui étoit occupé par les Bernois; en quoi il croyoit que la France n'avoit aucun intérêt. Il lui fut répliqué là-dessus que l'alliance que les Français avoient avec les Bernois ne permettoit pas qu'on les attaquât sans les assister.

Cependant, sur le bruit qui se répandit par toute la France que le duc de Savoie vouloit attaquer Genève, une infinité de gentilshommes, capitaines et autres, les uns pour acquérir de l'honneur, les autres, savoir plusieurs de la religion prétendue réformée, qui s'y croyoient obligés par devoir, ou par une espèce de charité, s'y rendirent de toutes parts. On eut même avis que, du côté du bas Languedoc, Vivarais et Dauphiné, ceux de ladite religion s'étoient cotisés pour y soudoyer quelques troupes durant trois mois; ils tirèrent aussi du secours de toutes les Églises prétendues réformées de France, en sorte que, pendant le mois de mars, cette ville se trouva si pleine de troupes qu'ils furent contraints d'en loger une partie aux faubourgs et bailliages voisins.

M. le maréchal de Lavardin fut envoyé en ce même temps en Angleterre pour voir, de la part de Leurs Majestés, le roi et la reine de la Grande Bretagne, et confirmer les alliances, où il fut très-bien reçu.

Vers la fin de février, dans les mois de mars et d'avril, ceux de la religion prétendue réformée tinrent leurs assemblées particulières dans toutes les provinces du royaume, pour y choisir et nommer des députés à l'assemblée générale que Leurs Majestés leur avoient permis de tenir à Châtellerault le 25 de mai, et dresser les cahiers qu'ils y devoient envoyer.

Le 23 de mars, Leurs Majestés partirent de Paris pour aller à Fontainebleau passer les jours de dévotion et y rester le mois d'avril, ayant commandé à ceux du conseil de s'y rendre après les fêtes pour donner ordre aux affaires qui surviendroient.

Environ ces mêmes jours il y eut à Bourg en Bresse une brouillerie entre M. le grand écuyer et M. de Boesse qui commandoit dans ladite place, et dont voici le sujet : Ledit sieur de Boesse, averti que M. le grand écuyer étoit parti de la cour pour aller à son gouvernement de Bourgogne et de Bresse, et se rendre même à Genève afin d'assurer ceux de la ville de toute assistance de la part de Leurs Majestés; informé d'ailleurs, à ce qu'il prétendoit, que M. le grand écuyer avoit dessein sur sa personne et sur sa place (comme, du vivant du feu Roi, il avoit eu de semblables défiances), il envoya un des siens

vers ledit grand écuyer à Mâcon le prier de ne venir point à Bourg, et qu'eu égard à la jalousie où il étoit, il ne pouvoit pas l'y recevoir. A quoi le grand écuyer fit réponse qu'il ne lui avoit jamais donné sujet d'entrer en cette défiance, et que, pour le lui faire connoître davantage, il l'iroit voir en tel état qu'il auroit sujet de prendre toute assurance en lui, puisqu'il vouloit se mettre entièrement à sa discrétion. En effet, il continua son voyage, accompagné seulement de cinq ou six gentilshommes sans armes. Lorsqu'il fut près de la ville, les habitans sortirent au devant de lui pour le recevoir, comme firent aussi trois compagnies du régiment de Champagne qui y étoient en garnison. A son approche de l'un des bastions de la citadelle, les soldats, qui étoient en armes sur ledit bastion, firent une salve, parmi laquelle il y eut quelques arquebusades tirées à balle, dont il y eut un habitant tué et un autre blessé. Cela n'empêcha pas que le grand écuyer ne se logeât pour cette heure dans la ville, d'où il envoya vers ledit sieur de Boesse, pour savoir la cause de ce désordre, qui fit réponse que c'étoit par l'imprudence de quelques soldats, dont il ne pouvoit répondre. Il pria d'ailleurs M. le grand écuyer de ne se rendre pas à la citadelle, puisqu'il étoit au lit, hors d'état de le recevoir, et toujours plein de la défiance qu'on lui avoit donnée; de sorte que le lendemain le grand écuyer continua son voyage vers Genève.

Les premiers jours du mois d'avril, la Reine, considérant la vieillesse et les indispositions de M. de Harlay, premier président de Paris, qui ne pouvoit plus vaquer à cette charge, accepta la démission qu'il en fit entre ses mains, et en pourvut M. le président de Verdun, qui étoit premier président de Toulouse. M. le président de Thou en montra quelque mécontentement, parce qu'il avoit espéré que cette charge lui seroit donnée. Du reste, à la place de ce président de Verdun à Toulouse, l'on établit M. de Clary qui étoit un vieux maître des requêtes qui y faisoit sa résidence, et qui avoit, durant plusieurs années, exercé, avec ladite charge, celle de juge-mage de ladite ville. Ledit sieur de Verdun fut reçu au parlement de Paris le premier jour plaidoyable après la Quasimodo, ledit sieur président de Harlay ayant pris congé en la dernière audience de devant Pâques.

Vers le 10 ou le 12 du mois d'avril, M. de La Varenne, qui avoit été envoyé par la Reine vers M. le grand écuyer et M. de Boesse, pour aviser aux moyens d'accommoder la mauvaise intelligence qui étoit entre eux, y travailla avec tant de soin, qu'il procura leur entrevue, et fit en sorte que le grand écuyer, retourné à Bourg, entra dans la citadelle, lui quatrième ou cinquième seulement, où il fut reçu par ledit sieur de Boesse qui étoit allé au devant de lui jusque bien avant dans la ville, mais ce fut avec tant de froideur et de démonstrations de défiance, que le malentendu n'en fut pas ôté.

Le 21 d'avril, la Reine, s'apercevant que le duc de Savoie, malgré tout ce qu'il avoit dit à M. Barrault, continuoit à tenir son armée sur pied, et par conséquent ses voisins en ombrage, résolut de lui envoyer le sieur de La Varenne, avec charge de lui faire instance fort particulière de désarmer au plus tôt, et de ne revenir point qu'il n'en vit l'exécution ou le refus. Il avoit même ordre, en cas de refus ou de longueur, de lui déclarer qu'on le prendroit pour une infraction de la paix, et de commander à tous les sujets du Roi qui se trouvoient dans son armée ou dans ses Etats, de se retirer dans le royaume, sur peine de désobéissance, et d'en faire avertir les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces circonvoisines. A quoi il travailla si bien, qu'enfin ledit duc de Savoie se résolut de contenter Sa Majesté et commença peu de temps après à licencier les Français, avec promesse d'en faire de même à l'égard du reste de ses troupes.

Environ le 26 de ce mois, M. de Guise prit congé de la Reine pour aller en son gouvernement de Provence, où il étoit nécessaire qu'il se rendit pour le bien de tout le pays.

Vers la fin du même mois, M. le prince de Condé obtint la permission d'aller à son gouvernement de Guienne, après avoir essuyé divers refus de la Reine, et insinué même qu'il la prendroit si on ne vouloit pas la lui accorder de bonne grâce. Là dessus il ordonna à sa compagnie de chevau-légers nouvellement levée de se rendre vers Issoudun, à la fin du mois de mai, pour y passer en revue, à laquelle il se trouva lui-même. Il fit d'ailleurs des instances pour avoir de quoi passer en revue un quartier de sa compagnie de gendarmes, ce qu'il obtint; mais il aima mieux se prévaloir de cet argent à son profit, que de l'employer à ladite revue.

Le dernier jour du mois d'avril, M. d'Epernon obtint congé pour aller faire un voyage en son gouvernement d'Angoumois et Saintonge, et de là à Cadillac voir ses bâtimens et autres endroits de la Gascogne, pour ses affaires particulières.

La Reine, sollicitée par quelques-uns des principaux de la religion prétendue réformée, de transférer l'assemblée des députés de ladite religion, qu'elle avoit assignée à Châtellerault, en la ville de Saumur, tant parce qu'ils y seroient beaucoup plus commodément pour les logis et les vivres, et que le sieur du Plessis en étoit le

Vers le commencement du mois de février, l'on mit en considération les grandes forces que le duc de Savoie entretenoit toujours sur pied, sans que l'on vît où il pouvoit les employer, puisqu'il avoit déjà fait son accord avec le roi d'Espagne, et que le connétable de Castille avoit licencié la plus grande partie des troupes qu'il avoit eues dans le Milanais et sur les frontières du Piémont : de sorte que l'on entra facilement en ombrage qu'il vouloit s'en servir en deçà des monts; outre qu'on étoit averti que, dans la dernière revue qu'il en avoit faite, quelques troupes avoient eu ordre de marcher vers nos frontières. Ce qui rendoit le soupçon plus vraisemblable, étoit le mécontentement que ledit duc de Savoie pouvoit prendre de ce que, malgré la parole que le feu Roi lui avoit donnée, et la promesse qu'on lui en avoit réitérée après sa mort, l'on différoit de passer le contrat de mariage entre M. le prince de Piémont, son fils, et Madame, fille aînée de France. On se mit donc en état de s'opposer à ses desseins, qui ne pouvoient regarder que Genève ou le bailliage de Vaux, occupé par les Suisses du canton de Berne, ou bien ce royaume même. Pour cet effet, on ordonna à tous les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et aux gouverneurs des villes frontières qui étoient en cour, de se rendre à leurs départemens; savoir, à ceux de Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Dauphiné et Provence. On écrivit à M. le maréchal de Lesdiguières de prendre garde aux actions dudit duc, et de tenir quelques gens prêts à se jeter dans Genève, s'il en étoit besoin. On fit acheminer vers lesdites frontières, même du côté de Bresse, toute la cavalerie, tant gens d'armes que chevau-légers, et l'infanterie qui étoient en divers endroits du royaume : on commanda aux capitaines de se tenir prêts à faire leurs revues au premier ordre, et l'on proposa de lever six mille Suisses. Avec cela on résolut d'envoyer audit duc de Savoie le sieur de Barrault, qui partit vers la fin de février, pour savoir de lui quelle étoit son intention, le convier à désarmer, et lui déclarer que s'il passoit outre, soit contre la France ou les amis et alliés de cette couronne, on s'opposeroit par toute sorte de voies et d'hostilités.

La première réponse que le duc de Savoie fit à l'abord dudit sieur de Barrault, fut qu'il avoit été contraint de tenir son armée sur pied parce qu'il étoit en jalousie des Espagnols, et qu'il y en avoit encore sept à huit cents dans le Milanais qui n'avoient point désarmé, qu'il n'avoit eu aucune intention d'entreprendre sur la France, et moins encore sur Genève qu'il savoit être sous la protection des Français; mais qu'il avoit résolu d'envoyer ses troupes dans le bailliage de Vaux qui lui appartenoit, et qui étoit occupé par les Bernois; en quoi il croyoit que la France n'avoit aucun intérêt. Il lui fut répliqué là-dessus que l'alliance que les Français avoient avec les Bernois ne permettoit pas qu'on les attaquât sans les assister.

Cependant, sur le bruit qui se répandit par toute la France que le duc de Savoie vouloit attaquer Genève, une infinité de gentilshommes, capitaines et autres, les uns pour acquérir de l'honneur, les autres, savoir plusieurs de la religion prétendue réformée, qui s'y croyoient obligés par devoir, ou par une espèce de charité, s'y rendirent de toutes parts. On eut même avis que, du côté du bas Languedoc, Vivarais et Dauphiné, ceux de ladite religion s'étoient cotisés pour y soudoyer quelques troupes durant trois mois; ils tirèrent aussi du secours de toutes les Églises prétendues réformées de France, en sorte que, pendant le mois de mars, cette ville se trouva si pleine de troupes qu'ils furent contraints d'en loger une partie aux faubourgs et bailliages voisins.

M. le maréchal de Lavardin fut envoyé en ce même temps en Angleterre pour voir, de la part de Leurs Majestés, le roi et la reine de la Grande Bretagne, et confirmer les alliances, où il fut très-bien reçu.

Vers la fin de février, dans les mois de mars et d'avril, ceux de la religion prétendue réformée tinrent leurs assemblées particulières dans toutes les provinces du royaume, pour y choisir et nommer des députés à l'assemblée générale que Leurs Majestés leur avoient permis de tenir à Châtellerault le 25 de mai, et dresser les cahiers qu'ils y devoient envoyer.

Le 23 de mars, Leurs Majestés partirent de Paris pour aller à Fontainebleau passer les jours de dévotion et y rester le mois d'avril, ayant commandé à ceux du conseil de s'y rendre après les fêtes pour donner ordre aux affaires qui surviendroient.

Environ ces mêmes jours il y eut à Bourg en Bresse une brouillerie entre M. le grand écuyer et M. de Boesse qui commandoit dans ladite place, et dont voici le sujet : Ledit sieur de Boesse, averti que M. le grand écuyer étoit parti de la cour pour aller à son gouvernement de Bourgogne et de Bresse, et se rendre même à Genève afin d'assurer ceux de la ville de toute assistance de la part de Leurs Majestés; informé d'ailleurs, à ce qu'il prétendoit, que M. le grand écuyer avoit dessein sur sa personne et sur sa place (comme, du vivant du feu Roi, il avoit eu de semblables défiances), il envoya un des siens

vers ledit grand écuyer à Mâcon le prier de ne venir point à Bourg, et qu'eu égard à la jalousie où il étoit, il ne pouvoit pas l'y recevoir. A quoi le grand écuyer fit réponse qu'il ne lui avoit jamais donné sujet d'entrer en cette défiance, et que, pour le lui faire connoître davantage, il l'iroit voir en tel état qu'il auroit sujet de prendre toute assurance en lui, puisqu'il vouloit se mettre entièrement à sa discrétion. En effet, il continua son voyage, accompagné seulement de cinq ou six gentilshommes sans armes. Lorsqu'il fut près de la ville, les habitans sortirent au devant de lui pour le recevoir, comme firent aussi trois compagnies du régiment de Champagne qui y étoient en garnison. A son approche de l'un des bastions de la citadelle, les soldats, qui étoient en armes sur ledit bastion, firent une salve, parmi laquelle il y eut quelques arquebusades tirées à balle, dont il y eut un habitant tué et un autre blessé. Cela n'empêcha pas que le grand écuyer ne se logeât pour cette heure dans la ville, d'où il envoya vers ledit sieur de Boesse, pour savoir la cause de ce désordre, qui fit réponse que c'étoit par l'imprudence de quelques soldats, dont il ne pouvoit répondre. Il pria d'ailleurs M. le grand écuyer de ne se rendre pas à la citadelle, puisqu'il étoit au lit, hors d'état de le recevoir, et toujours plein de la défiance qu'on lui avoit donnée; de sorte que le lendemain le grand écuyer continua son voyage vers Genève.

Les premiers jours du mois d'avril, la Reine, considérant la vieillesse et les indispositions de M. de Harlay, premier président de Paris, qui ne pouvoit plus vaquer à cette charge, accepta la démission qu'il en fit entre ses mains, et en pourvut M. le président de Verdun, qui étoit premier président de Toulouse. M. le président de Thou en montra quelque mécontentement, parce qu'il avoit espéré que cette charge lui seroit donnée. Du reste, à la place de ce président de Verdun à Toulouse, l'on établit M. de Clary qui étoit un vieux maître des requêtes qui y faisoit sa résidence, et qui avoit, durant plusieurs années, exercé, avec ladite charge, celle de juge-mage de ladite ville. Ledit sieur de Verdun fut reçu au parlement de Paris le premier jour plaidoyable après la Quasimodo, ledit sieur président de Harlay ayant pris congé en la dernière audience de devant Pâques.

Vers le 10 ou le 12 du mois d'avril, M. de La Varenne, qui avoit été envoyé par la Reine vers M. le grand écuyer et M. de Boesse, pour aviser aux moyens d'accommoder la mauvaise intelligence qui étoit entre eux, y travailla avec tant de soin, qu'il procura leur entrevue, et fit en sorte que le grand écuyer, retourné à Bourg, entra dans la citadelle, lui quatrième ou cinquième seulement, où il fut reçu par ledit sieur de Boesse qui étoit allé au devant de lui jusque bien avant dans la ville, mais ce fut avec tant de froideur et de démonstrations de défiance, que le malentendu n'en fut pas ôté.

Le 21 d'avril, la Reine, s'apercevant que le duc de Savoie, malgré tout ce qu'il avoit dit à M. Barrault, continuoit à tenir son armée sur pied, et par conséquent ses voisins en ombrage, résolut de lui envoyer le sieur de La Varenne, avec charge de lui faire instance fort particulière de désarmer au plus tôt, et de ne revenir point qu'il n'en vît l'exécution ou le refus. Il avoit même ordre, en cas de refus ou de longueur, de lui déclarer qu'on le prendroit pour une infraction de la paix, et de commander à tous les sujets du Roi qui se trouvoient dans son armée ou dans ses Etats, de se retirer dans le royaume, sur peine de désobéissance, et d'en faire avertir les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces circonvoisines. A quoi il travailla si bien, qu'enfin ledit duc de Savoie se résolut de contenter Sa Majesté et commença peu de temps après à licencier les Français, avec promesse d'en faire de même à l'égard du reste de ses troupes.

Environ le 26 de ce mois, M. de Guise prit congé de la Reine pour aller en son gouvernement de Provence, où il étoit nécessaire qu'il se rendît pour le bien de tout le pays.

Vers la fin du même mois, M. le prince de Condé obtint la permission d'aller à son gouvernement de Guienne, après avoir essuyé divers refus de la Reine, et insinué même qu'il la prendroit si on ne vouloit pas la lui accorder de bonne grâce. Là dessus il ordonna à sa compagnie de chevau-légers nouvellement levée de se rendre vers Issoudun, à la fin du mois de mai, pour y passer en revue, à laquelle il se trouva lui-même. Il fit d'ailleurs des instances pour avoir de quoi passer en revue un quartier de sa compagnie de gendarmes, ce qu'il obtint; mais il aima mieux se prévaloir de cet argent à son profit, que de l'employer à ladite revue.

Le dernier jour du mois d'avril, M. d'Epernon obtint congé pour aller faire un voyage en son gouvernement d'Angoumois et Saintonge, et de là à Cadillac voir ses bâtimens et autres endroits de la Gascogne, pour ses affaires particulières.

La Reine, sollicitée par quelques-uns des principaux de la religion prétendue réformée, de transférer l'assemblée des députés de ladite religion, qu'elle avoit as[illegible]
la ville de Saumur, [illegible]
beaucoup plus comm[illegible]
les vivres, et que le [illegible]

Vers le commencement du mois de février, l'on mit en considération les grandes forces que le duc de Savoie entretenoit toujours sur pied, sans que l'on vît où il pouvoit les employer, puisqu'il avoit déjà fait son accord avec le roi d'Espagne, et que le connétable de Castille avoit licencié la plus grande partie des troupes qu'il avoit eues dans le Milanais et sur les frontières du Piémont : de sorte que l'on entra facilement en ombrage qu'il vouloit s'en servir en deçà des monts; outre qu'on étoit averti que, dans la dernière revue qu'il en avoit faite, quelques troupes avoient eu ordre de marcher vers nos frontières. Ce qui rendoit le soupçon plus vraisemblable, étoit le mécontentement que ledit duc de Savoie pouvoit prendre de ce que, malgré la parole que le feu Roi lui avoit donnée, et la promesse qu'on lui en avoit réitérée après sa mort, l'on différoit de passer le contrat de mariage entre M. le prince de Piémont, son fils, et Madame, fille aînée de France. On se mit donc en état de s'opposer à ses desseins, qui ne pouvoient regarder que Genève ou le bailliage de Vaux, occupé par les Suisses du canton de Berne, ou bien ce royaume même. Pour cet effet, on ordonna à tous les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces, et aux gouverneurs des villes frontières qui étoient en cour, de se rendre à leurs départemens; savoir, à ceux de Bourgogne, Bresse, Lyonnais, Dauphiné et Provence. On écrivit à M. le maréchal de Lesdiguières de prendre garde aux actions dudit duc, et de tenir quelques gens prêts à se jeter dans Genève, s'il en étoit besoin. On fit acheminer vers lesdites frontières, même du côté de Bresse, toute la cavalerie, tant gens d'armes que chevau-légers, et l'infanterie qui étoient en divers endroits du royaume : on commanda aux capitaines de se tenir prêts à faire leurs revues au premier ordre, et l'on proposa de lever six mille Suisses. Avec cela on résolut d'envoyer audit duc de Savoie le sieur de Barrault, qui partit vers la fin de février, pour savoir de lui quelle étoit son intention, le convier à désarmer, et lui déclarer que s'il passoit outre, soit contre la France ou les amis et alliés de cette couronne, on s'opposeroit par toute sorte de voies et d'hostilités.

La première réponse que le duc de Savoie fit à l'abord dudit sieur de Barrault, fut qu'il avoit été contraint de tenir son armée sur pied parce qu'il étoit en jalousie des Espagnols, et qu'il y en avoit encore sept à huit cents dans le Milanais qui n'avoient point désarmé, qu'il n'avoit eu aucune intention d'entreprendre sur la France, et moins encore sur Genève qu'il savoit être sous la protection des Français; mais qu'il avoit résolu d'envoyer ses troupes dans le bailliage de Vaux qui lui appartenoit, et qui étoit occupé par les Bernois; en quoi il croyoit que la France n'avoit aucun intérêt. Il lui fut répliqué là-dessus que l'alliance que les Français avoient avec les Bernois ne permettoit pas qu'on les attaquât sans les assister.

Cependant, sur le bruit qui se répandit par toute la France que le duc de Savoie vouloit attaquer Genève, une infinité de gentilshommes, capitaines et autres, les uns pour acquérir de l'honneur, les autres, savoir plusieurs de la religion prétendue réformée, qui s'y croyoient obligés par devoir, ou par une espèce de charité, s'y rendirent de toutes parts. On eut même avis que, du côté du bas Languedoc, Vivarais et Dauphiné, ceux de ladite religion s'étoient cotisés pour y soudoyer quelques troupes durant trois mois; ils tirèrent aussi du secours de toutes les Églises prétendues réformées de France, en sorte que, pendant le mois de mars, cette ville se trouva si pleine de troupes qu'ils furent contraints d'en loger une partie aux faubourgs et bailliages voisins.

M. le maréchal de Lavardin fut envoyé en ce même temps en Angleterre pour voir, de la part de Leurs Majestés, le roi et la reine de la Grande Bretagne, et confirmer les alliances, où il fut très-bien reçu.

Vers la fin de février, dans les mois de mars et d'avril, ceux de la religion prétendue réformée tinrent leurs assemblées particulières dans toutes les provinces du royaume, pour y choisir et nommer des députés à l'assemblée générale que Leurs Majestés leur avoient permis de tenir à Châtellerault le 25 de mai, et dresser les cahiers qu'ils y devoient envoyer.

Le 23 de mars, Leurs Majestés partirent de Paris pour aller à Fontainebleau passer les jours de dévotion et y rester le mois d'avril, ayant commandé à ceux du conseil de s'y rendre après les fêtes pour donner ordre aux affaires qui surviendroient.

Environ ces mêmes jours il y eut à Bourg en Bresse une brouillerie entre M. le grand écuyer et M. de Boesse qui commandoit dans ladite place, et dont voici le sujet : Ledit sieur de Boesse, averti que M. le grand écuyer étoit parti de la cour pour aller à son gouvernement de Bourgogne et de Bresse, et se rendre même à Genève afin d'assurer ceux de la ville de toute assistance de la part de Leurs Majestés; informé d'ailleurs, à ce qu'il prétendoit, que M. le grand écuyer avoit dessein sur sa personne et sur sa place (comme, du vivant du feu Roi, il avoit eu de semblables défiances), il envoya un des siens

vers ledit grand écuyer à Mâcon le prier de ne venir point à Bourg, et qu'eu égard à la jalousie où il étoit, il ne pouvoit pas l'y recevoir. A quoi le grand écuyer fit réponse qu'il ne lui avoit jamais donné sujet d'entrer en cette défiance, et que, pour le lui faire connoitre davantage, il l'iroit voir en tel état qu'il auroit sujet de prendre toute assurance en lui, puisqu'il vouloit se mettre entièrement à sa discrétion. En effet, il continua son voyage, accompagné seulement de cinq ou six gentilshommes sans armes. Lorsqu'il fut près de la ville, les habitans sortirent au devant de lui pour le recevoir, comme firent aussi trois compagnies du régiment de Champagne qui y étoient en garnison. A son approche de l'un des bastions de la citadelle, les soldats, qui étoient en armes sur ledit bastion, firent une salve, parmi laquelle il y eut quelques arquebusades tirées à balle, dont il y eut un habitant tué et un autre blessé. Cela n'empêcha pas que le grand écuyer ne se logeât pour cette heure dans la ville, d'où il envoya vers ledit sieur de Boesse, pour savoir la cause de ce désordre, qui fit réponse que c'étoit par l'imprudence de quelques soldats, dont il ne pouvoit répondre. Il pria d'ailleurs M. le grand écuyer de ne se rendre pas à la citadelle, puisqu'il étoit au lit, hors d'état de le recevoir, et toujours plein de la défiance qu'on lui avoit donnée; de sorte que le lendemain le grand écuyer continua son voyage vers Genève.

Les premiers jours du mois d'avril, la Reine, considérant la vieillesse et les indispositions de M. de Harlay, premier président de Paris, qui ne pouvoit plus vaquer à cette charge, accepta la démission qu'il en fit entre ses mains, et en pourvut M. le président de Verdun, qui étoit premier président de Toulouse. M. le président de Thou en montra quelque mécontentement, parce qu'il avoit espéré que cette charge lui seroit donnée. Du reste, à la place de ce président de Verdun à Toulouse, l'on établit M. de Clary qui étoit un vieux maître des requêtes qui y faisoit sa résidence, et qui avoit, durant plusieurs années, exercé, avec ladite charge, celle de juge-mage de ladite ville. Ledit sieur de Verdun fut reçu au parlement de Paris le premier jour plaidoyable après la Quasimodo, ledit sieur président de Harlay ayant pris congé en la dernière audience de devant Pâques.

Vers le 10 ou le 12 du mois d'avril, M. de La Varenne, qui avoit été envoyé par la Reine vers M. le grand écuyer et M. de Boesse, pour aviser aux moyens d'accommoder la mauvaise intelligence qui étoit entre eux, y travailla avec tant de soin, qu'il procura leur entrevue, et fit en sorte que le grand écuyer, retourné à Bourg, entra dans la citadelle, lui quatrième ou cinquième seulement, où il fut reçu par ledit sieur de Boesse qui étoit allé au devant de lui jusque bien avant dans la ville, mais ce fut avec tant de froideur et de démonstrations de défiance, que le malentendu n'en fut pas ôté.

Le 21 d'avril, la Reine, s'apercevant que le duc de Savoie, malgré tout ce qu'il avoit dit à M. Barrault, continuoit à tenir son armée sur pied, et par conséquent ses voisins en ombrage, résolut de lui envoyer le sieur de La Varenne, avec charge de lui faire instance fort particulière de désarmer au plus tôt, et de ne revenir point qu'il n'en vît l'exécution ou le refus. Il avoit même ordre, en cas de refus ou de longueur, de lui déclarer qu'on le prendroit pour une infraction de la paix, et de commander à tous les sujets du Roi qui se trouvoient dans son armée ou dans ses Etats, de se retirer dans le royaume, sur peine de désobéissance, et d'en faire avertir les gouverneurs et lieutenans généraux des provinces circonvoisines. A quoi il travailla si bien, qu'enfin ledit duc de Savoie se résolut de contenter Sa Majesté et commença peu de temps après à licencier les Français, avec promesse d'en faire de même à l'égard du reste de ses troupes.

Environ le 26 de ce mois, M. de Guise prit congé de la Reine pour aller en son gouvernement de Provence, où il étoit nécessaire qu'il se rendît pour le bien de tout le pays.

Vers la fin du même mois, M. le prince de Condé obtint la permission d'aller à son gouvernement de Guienne, après avoir essuyé divers refus de la Reine, et insinué même qu'il la prendroit si on ne vouloit pas la lui accorder de bonne grâce. Là dessus il ordonna à sa compagnie de chevau-légers nouvellement levée de se rendre vers Issoudun, à la fin du mois de mai, pour y passer en revue, à laquelle il se trouva lui-même. Il fit d'ailleurs des instances pour avoir de quoi passer en revue un quartier de sa compagnie de gendarmes, ce qu'il obtint; mais il aima mieux se prévaloir de cet argent à son profit, que de l'employer à ladite revue.

Le dernier jour du mois d'avril, M. d'Epernon obtint congé pour aller faire un voyage en son gouvernement d'Angoumois et Saintonge, et de là à Cadillac voir ses bâtimens et autres endroits de la Gascogne, pour ses affaires particulières.

La Reine, sollicitée par quelques-uns des principaux de la religion prétendue réformée, de transférer l'assemblée des députés de ladite religion, qu'elle avoit assignée à Châtellerault, en la ville de Saumur, tant parce qu'ils y seroient beaucoup plus commodément pour les logis et les vivres, et que le sieur du Plessis en étoit le

gouverneur particulier, qui n'en reconnoissoit aucun autre au dessus de lui, que parce que la proximité de Châtellerault donnoit ombrage et alarme à ceux de Poitiers; la Reine, dis-je, sollicitée de cette manière, et de l'avis de son conseil, en fit expédier le 11 de mai un brevet qui fut mis entre les mains des députés de ladite religion pour le leur faire savoir.

Aux premiers jours de ce mois, Leurs Majestés retournèrent à Paris pour vaquer plus commodément aux dévotions et cérémonies du bout de l'an du feu Roi, où la plupart des princes, officiers et noblesse se trouvèrent en diverses églises.

Vers le 16 de ce mois, Sa Majesté ayant eu avis de divers endroits des jalousies, défiances et ombrages que ses sujets de diverses religions prenoient les uns des autres, ce qui les portoit à faire garde dans leurs villes, crut qu'il valoit mieux que cela se fît de son autorité que de leur propre mouvement contre les défenses expresses qu'il y en avoit. Pour cet effet, elle écrivit aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces où il y avoit diversité de religion, qu'ils permissent, comme d'eux-mêmes et par tolérance, aux habitans des villes de faire garde aux portes, afin de veiller à leur sûreté et de reconnoître ceux qui alloient et venoient.

Tout le reste de ce mois se passa doucement et sans qu'il y eût rien de nouveau. Dès le commencement de juin, Leurs Majestés retournèrent à Fontainebleau, où le sieur de La Varenne se rendit avec la nouvelle que le duc de Savoie avoit congédié tous les Français qui étoient en son armée, dont ils faisoient la meilleure partie, et qu'il licencioit les autres, résolu de ne garder que les troupes qu'il lui falloit pour ses garnisons ordinaires, outre un petit corps qu'il destinoit à une expédition par mer sur les infidèles.

Quelques jours après, le sieur d'Escures, qui avoit été employé pour loger les troupes que l'on avoit fait marcher vers les frontières de Bourgogne, de Bresse et aux environs, revint aussi. Il confirma ce que le sieur de La Varenne avoit rapporté à l'égard du duc de Savoie, et ajouta d'ailleurs que ceux de Genève, délivrés de toute crainte, avoient aussi licencié les troupes qui étoient allées à leur secours. En effet, M. de La Noue qui commandoit en ladite ville revint trouver Sa Majesté.

D'un autre côté l'on eut avis que les députés de la religion prétendue réformée avoient fait l'ouverture de leur assemblée à Saumur, où furent envoyés, par Sa Majesté, les sieurs de Boissise et de Bullion, conseillers d'Etat, sans autre pouvoir que celui de leur donner toute assurance des bonnes intentions de Sa Majesté, et qu'elle n'avoit autre désir que de les maintenir dans les mêmes libertés accordées par l'édit de Nantes, articles secrets, brevets et réponses à leurs cahiers, ainsi qu'ils en avoient joui du vivant du feu Roi, les exhortant de leur part à se contenir dans les bornes et limites de cet édit. Ils y furent fort bien reçus, et après que l'assemblée eut entendu leur proposition, le sieur du Plessis, qui en avoit été élu président, y répondit de la manière qu'on pouvoit le souhaiter en pareil cas.

Ceux de ladite assemblée envoyèrent un de leurs députés, nommé le baron de Senas, vers Leurs Majestés, pour se plaindre de quelques excès qu'ils prétendoient avoir été faits à Châtillon sur Indre, en exécution d'un arrêt donné par Sa Majesté contre le baron de Senevières, capitaine du château dudit Châtillon, par lequel, sur les plaintes faites contre lui de ce que, depuis quelques mois qu'il avoit embrassé ladite religion, il avoit mis une grosse garnison dans le château, et faisoit travailler continuellement aux fortifications de cette place, il fut ordonné que la garnison se retireroit, que si les soldats avoient commis quelques désordres et insolences, ils seroient châtiés, et que tous les ouvrages et changemens faits dans la place depuis que ledit baron de Senevières avoit changé de religion, seroient remis en l'état où ils étoient auparavant. M. le maréchal de Bouillon, qui étoit alors sur son départ pour aller à ladite assemblée, eut ordre de passer par Châtillon, et d'y faire exécuter ledit arrêt avec le sieur de Courtenvaux. Mais, parce que ledit sieur de Bouillon étoit pressé de se rendre à ladite assemblée, il laissa l'exécution de l'arrêt à un gentilhomme qui étoit sur les lieux. Les habitans, employés par celui-ci à la démolition, et animés de quelque ressentiment, firent peut-être au delà de ce qui leur étoit commandé, renversèrent quelques anciens ouvrages et lâchèrent quelques paroles injurieuses. Cela même servit de fondement à ladite plainte, sur laquelle Sa Majesté, leur voulant témoigner le désir qu'elle avoit de rendre toute justice à ses sujets (et non pour satisfaire ladite assemblée qui n'en devoit prendre aucune connoissance, puisque ce n'étoit pas un grief qui les regardât en général), ordonna que le sieur Frère, maître des requêtes, se transporteroit sur les lieux avec commission de réparer tous les excès.

Le 15 du mois de juin, l'on eut avis que M. de Nemours vouloit rompre son mariage contracté plusieurs mois auparavant avec la seconde fille de madame la duchesse d'Aumale, sur ce que le duc de Savoie lui promettoit la princesse Catherine sa fille, et qu'il en avoit averti ladite du-

chesse d'Aumale qui en témoignoit beaucoup de chagrin.

Le 18 de ce mois, on eut la nouvelle de la mort de M. de Treigny qui étoit gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, et lieutenant de la compagnie de chevau-légers de la Reine; ce qui excita la brigue de quelques seigneurs et gentilshommes qui aspiroient à ces charges. Mais, au bout de quelques semaines, Sa Majesté disposa du gouvernement de ladite ville en faveur de M. le marquis d'Ancre qui étoit lieutenant général en Picardie, et supprima ladite compagnie de chevau-légers. M. le comte de Saint-Pol parut fâché de cette disposition; mais son principal grief étoit de ce que le feu Roi avoit ordonné que, lorsque M. de Longueville, son neveu, auroit atteint l'âge de dix-huit ans, il lui remettroit le gouvernement de Picardie; que le temps approchoit, et qu'on ne lui faisoit espérer aucun emploi. Cependant la Reine l'assura qu'il auroit la première charge vacante, et lui fit d'ailleurs quelque autre promesse.

Environ le 27 de ce mois de juin, Leurs Majestés retournèrent de Fontainebleau à Paris, et incontinent après arrivèrent les sieurs de Boissise et de Bullion, qui rapportèrent les bonnes dispositions où ils avoient trouvé la plupart des membres qui composoient l'assemblée de Saumur.

Trois ou quatre jours après, c'est-à-dire le 5 ou le 6 de juillet, arrivèrent à Paris les sieurs barons de La Caze et de Courtaumer, les sieurs Ferrier, ministre, Mirande de la Rochelle, et Armet, avocat de Bourgogne, députés vers Leurs Majestés de la part de ladite assemblée. Ils leur firent la révérence deux jours après et donnèrent leurs cahiers, lesquels furent vus, examinés et répondus fort soigneusement en présence des princes du sang, autres princes et officiers de la couronne et principaux du conseil; à quoi l'on employa une partie de ce mois. Enfin, lesdits députés ayant été mandés par Sa Majesté, elle leur donna la permission de s'en retourner, après les avoir assurés de sa bienveillance, et dit qu'elle avoit répondu à leurs articles de sorte qu'ils en auroient contentement; que, sur la prolongation qu'ils demandoient pour leurs places de sûreté, elle l'avoit accordée pour cinq ans; qu'à l'égard de l'augmentation de leurs garnisons et de l'entretien de leurs ministres, elle les gratifieroit autant que l'etat des affaires le lui pourroit permettre, sans s'y obliger davantage; qu'elle désiroit que ceux de ladite assemblée en nommassent six de leur corps, pour en retenir deux à la suite de Sa Majesté, et qu'après elle leur feroit délivrer lesdits cahiers; mais qu'elle attendoit que ladite assemblée se séparât en même temps. Là-dessus les députés prirent congé et partirent vers la fin du mois, quoique fâchés de ne remporter pas leurs cahiers. La Reine, qui vouloit donner à ceux de ladite assemblée tout sujet de se tenir en leur devoir, fit suivre lesdits députés par le sieur de Bullion, qui partit trois ou quatre jours après, c'est-à-dire au commencement du mois d'août, avec lesdits cahiers et brevet de prolongation, pour les leur donner aussitôt qu'ils auroient fait ladite nomination.

Vers la fin de ce mois, il y eut quelque différend entre M. de Vendôme et M. de Montbazon, qui ne venoit que de jalousie, ou d'un principe de haine. Ils firent mine de vouloir sortir pour se rechercher par voie de fait; mais cela fut empêché et depuis accordé par la Reine.

Cependant Leurs Majestés se rendirent à Saint-Germain-en-Laye, où elles passèrent douze ou quinze jours, pour voir Messieurs et Mesdames, enfans de France, qui y étoient. Elles eurent même le plaisir d'y voir jouer une tragicomédie que lesdits enfans firent réciter, et dont eux-mêmes faisoient quelques personnages.

Vers le premier jour du mois d'août, cette femme, dont nous avons déjà parlé, qui avoit été menée au parlement pour les accusations qu'elle faisoit sur la mort du feu Roi, fut jugée et condamnée à finir ses jours entre quatre murailles, et les accusés furent absous. Avec tout cela, elle sut si bien pallier ses discours et soutenir ses accusations d'une manière si résolue, que l'on ne trouva pas assez de fondement pour la faire mourir.

En ce même temps M. de Guise, revenu de son gouvernement de Provence, se rendit en cour.

L'on eut avis de la création des maire et jurats de Bordeaux, que la Reine attendoit avec impatience, à cause des brigues et des menées qui s'y étoient faites à cette occasion, soit par M. le prince de Condé, M. d'Epernon, ou d'autres qui s'y trouvoient alors. Mais l'intention de Sa Majesté y fut entièrement suivie : M. de Barrault y fut élu maire au lieu de M. de Roquelaure.

M. le chevalier de Vendôme partit de la cour, et prit congé du Roi et de la Reine pour aller à Malte, où il fut conduit par deux galères qui devoient l'y attendre jusqu'à son retour.

Vers le 12 de ce mois d'août, Leurs Majestés retournèrent à Paris.

Environ le 20, Sa Majesté reçut des lettres du sieur de Bullion, par lesquelles il lui mandoit qu'il avoit fait entendre à ceux de Saumur que,

s'ils vouloient nommer des députés, il leur remettroit ensuite leurs cahiers répondus, et les brevets des autres grâces que Sa Majesté leur avoit accordées; mais que, d'une commune voix de ladite assemblée, ils insistoient d'avoir en mains leursdits cahiers avant que de procéder à cette nomination. Là-dessus Sa Majesté fit une réplique audit sieur de Bullion, et le chargea d'ordonner à ladite assemblée de nommer incessamment ses députés, et de se séparer d'abord sur peine de désobéissance. Elle écrivit d'ailleurs une lettre fort expresse à l'assemblée même, avec ordre audit sieur de Bullion de s'en revenir aussitôt qu'il l'auroit présentée et fait ladite déclaration de sa part.

Cependant M. le maréchal de Bouillon, qui voulut témoigner, en cette occasion, le zèle qu'il avoit pour le service du Roi et le contentement de la Reine, fit tout ce qu'il put au monde pour engager ladite assemblée à obéir aux ordres de Sa Majesté. Lors même que ledit sieur de Bullon l'eut exhorté à se déclarer pour l'obéissance aux ordres du Roi, avec ceux qu'il pourroit attirer à son parti, et à procéder entre eux à ladite nomination, qu'il avoit charge d'accepter, comme si toute l'assemblée la faisoit, ledit maréchal y donna les mains. Il y en eut donc vingt-cinq ou vingt-huit qui tous unanimement protestèrent vouloir obéir. Entre ceux-ci étoient messieurs de Parabelle-Châtillon, Montlovet, vicomte de Gourdes, Panzas, Bertichères, Courtaumer, La Caze et autres. Le reste de l'assemblée ne l'eut pas plutôt reconnu, qu'elle craignit que divers autres ne suivissent le même exemple. Enfin le troisième jour de septembre, après avoir vu les lettres de Sa Majesté et entendu ses commandemens, ils prirent la résolution d'obéir et de procéder à leur nomination, ce qui fut exécuté le 5 dudit mois. Ils nommèrent donc six députés, dont Sa Majesté en choisit deux, les sieurs de Rouvrai, gentilhomme bourguignon, et La Milletière, avocat du Poitou. Au reste, cette nomination se fit à l'improviste et à l'insu de M. le maréchal de Bouillon et de ses adhérens, du nombre de ceux qui avoient paru les plus opiniâtres.

Environ le 9 ou le 10 dudit mois de septembre, ceux de ladite assemblée de Saumur ayant reçu le brevet d'acceptation et du choix desdits députés, avec ordre de Sa Majesté de se séparer, obéirent un ou deux jours après, en sorte néanmoins que la plupart s'en allèrent fort mécontens. Ils se plaignoient de ce que ledit maréchal de Bouillon avoit semé la division dans leur corps, et protestoient contre lui de tout le mal qui pourroit s'ensuivre. Ils publioient même partout où ils passoient (de concert avec leurs ministres, qui s'étoient tous opposés aux intentions de la Reine) que les autres avoient vendu et trahi leurs Eglises, et qu'il falloit y remédier dans leurs assemblées particulières.

Environ ce temps-là, on résolut de traiter avec le sieur de Boesse pour son gouvernement de la citadelle de Bourg qu'on vouloit démolir, parce qu'elle étoit inutile à la France, mais qui lui pourroit nuire, et que le duc de Savoie avoit fait bâtir dans ce dessein. M. de La Varenne, employé à cette négociation, fit condescendre ledit sieur de Boesse à recevoir 300,000 livres en récompense pour ladite place; à quoi l'on se résolut de satisfaire, et depuis ladite citadelle fut démolie et rasée.

Vers la fin du mois de septembre, M. de Guise parut mécontent de ce qu'il n'étoit pas appelé au conseil ni à l'administration des affaires, et de ce que M. le comte de Soissons vouloit prendre connoissance de quelques particularités qui regardoient son gouvernement de Provence, quoiqu'il témoignât d'ailleurs qu'il se tiendroit toujours à son devoir.

Pendant ce mois et au commencement d'octobre, il se fit de grandes assemblées dans les provinces de Bretagne, de Normandie, de Poitou, de Saintonge et en plusieurs autres endroits, à l'occasion du différend survenu entre le duc de Retz et le comte de Brissac, pour le droit de préséance aux Etats de Bretagne. Ce démêlé pouvoit avoir de grandes suites, à cause des amitiés et des alliances que ces deux seigneurs avoient de part et d'autre. Peu s'en fallut que toute la noblesse du royaume ne s'y engageât; et c'est pour cela même qu'on retarda longtemps la tenue desdits Etats. L'affaire ayant été mise au conseil n'y avoit pu être terminée, parce que l'un des deux ne sembloit jamais prêt à y donner les mains, et que l'on se fâchoit de condamner absolument l'un ou l'autre.

Enfin le 18 de ce mois de septembre, l'on y donna un arrêt, par lequel il fut ordonné que Sa Majesté manderoit à l'un et à l'autre de ces deux seigneurs de la venir trouver avec leur train ordinaire, sur peine à celui qui y manqueroit d'être déchu de ses droits et prétentions, avec défenses à tous seigneurs et gentilshommes de s'en mêler, de monter à cheval, ou de s'assembler à cette occasion, sur peine de désobéissance; que cependant les Etats de la province étoient convoqués pour le 15 de décembre, et que les parties seroient renvoyées au parlement de Bordeaux pour y être jugées.

Il y eut aussi en ce temps une grande querelle entre M. d'Aumont et M. le comte de Châteauroux, sur une rencontre qu'il y avoit eue entre

l'épouse de celui-ci et M. d'Aumont, où quelques-uns furent tués et ledit sieur d'Aumont blessé. Cela produisit de grandes assemblées de part et d'autre, jusqu'à ce qu'enfin le 28 d'octobre il y eut un arrêt du conseil, qui ordonna que les partis seroient renvoyées à leur justice ordinaire ou au parlement.

Le 4 ou le 5 de ce mois, M. le duc de Mayenne décéda, au grand regret de la Reine, parce qu'il étoit sage et prudent, qu'il donnoit de bons conseils, que sa présence modéroit la chaleur et la fougue de beaucoup de jeunes princes et seigneurs, surtout de la maison de Lorraine, et qu'il les remettoit à leur devoir quand ils faisoient quelque escapade. Sa mort fut suivie, douze ou quinze jours après, de celle de madame du Maine sa femme.

Le 4 de ce mois, le Roi et la Reine partirent de Paris pour aller passer le reste du mois à Fontainebleau.

Pour empêcher les plaintes que la plupart des députés de la religion prétendue réformée qui étoient partis de Saumur, publioient partout où ils passoient, et pour témoigner aussi à un chacun le désir que Sa Majesté avoit de maintenir tous ses sujets en paix et union les uns avec les autres, l'on résolut d'envoyer par toutes les provinces du royaume deux commissaires, gens de bien et qualifiés, l'un catholique et l'autre de la religion, avec pouvoir d'entendre toutes les plaintes qui leur seroient faites par lesdits sujets de l'une et de l'autre religion, d'y remédier sur-le-champ, suivant la teneur des édits de pacification, articles et brevets, et de faire exécuter ce qui leur étoit renvoyé par la réponse au cahier de Saumur. Tous ces commissaires furent dépêchés dans les différentes provinces qui leur étoient assignées.

Le 17 de ce mois, M. le prince, revenu de Guienne, alla trouver Leurs Majestés, auxquelles il rendit compte le lendemain de ce qu'il avoit fait dans son voyage, et le jour suivant il partit pour aller chasser à sa maison de Vallery.

Le 27, M. le comte de Soissons prit congé de Leurs Majestés, pour aller tenir les Etats en Normandie.

Le 30 de ce mois, madame la duchesse de Lorraine, accompagnée de M. le comte de Vaudemont, se rendit à Fontainebleau.

Le bruit se répandit alors de diverses querelles, combats et meurtres qu'il y avoit en quelques provinces. Par exemple, à La Marche, il y eut une rencontre où cinq gentilshommes furent tués, du nombre desquels étoit M. Clan. Il y en eut une autre en Bourbonnais entre le comte de Charlus et le chevalier de Beauregard, accompagnés de plusieurs gentilshommes, où ledit comte de Charlus, son fils et quelques autres demeurèrent sur la place.

Le 31 de ce mois, Leurs Majestés retournèrent de Fontainebleau à Paris.

M. le duc d'Orléans, frère du Roi, qui avoit toujours paru fort malsain, et qu'on avoit eu beaucoup de peine à élever, après avoir été malade huit ou dix jours de grandes convulsions, enfin décéda environ l'heure de minuit, entre le 16 et le 17 novembre, fort regretté de tout le monde. Il avoit le cerveau rempli de catarrhes et tout gâté; son corps fut porté de Saint-Germain-en-Laye, où il étoit, à Saint-Denis, où il fut enterré dix jours après, et il y eut un service où assistèrent plusieurs officiers de la couronne et gentilshommes qualifiés.

Environ ce même temps, M. le comte de Soissons, de retour à Paris, marqua du mécontentement de M. le chancelier et de ceux du conseil des finances, désirant qu'ils allassent à son logis, qu'ils y portassent tous les états des finances, et qu'ils les lui laissassent pour les voir.

Vers la fin de ce mois, M. le maréchal de Bouillon se rendit à Paris, où Sa Majesté le reçut très-bien, pour les bons services qu'il avoit rendus dans l'assemblée de Saumur.

Au commencement de décembre, il y eut un service à Notre-Dame pour la feue reine d'Espagne, avec quelques cérémonies.

En ce temps ceux de la religion prétendue réformée, qui s'étoient retirés mécontens de Saumur, firent des assemblées particulières dans la plupart des provinces, où ils se plaignoient que la Reine leur avoit ôté la liberté d'opiner, et que M. le maréchal de Bouillon, avec ceux de sa cabale, les avoit trahis. Ils prirent même la résolution d'anéantir l'effet du voyage des commissaires de l'une et de l'autre religion, que la cour leur envoyoit, sous prétexte que les catholiques leur étoient suspects, et que les autres avoient été choisis du nombre de ceux qui les avoient abandonnés; que, d'ailleurs, ils n'avoient pas sujet d'être contens de la réponse faite à leurs cahiers, et que sans cela ils ne pouvoient proposer leurs plaintes devant lesdits commissaires. En effet, quoiqu'on admît ces commissaires en divers endroits, ceux de La Rochelle ne voulurent pas les recevoir, ni leur présenter aucun de leurs griefs. D'un autre côté, on résolut, dans ces assemblées particulières, d'envoyer plusieurs députés de toutes les provinces vers la Reine, pour lui demander une réponse plus favorable à leurs cahiers. On n'en eut pas plutôt avis à la cour, qu'on fit savoir à ces députés qu'ils ne seroient pas les bienvenus, et qu'ils ris-

quoient de trouver un mauvais accueil. Malgré tout cela, plusieurs d'entre eux, qui étoient en chemin, continuèrent leur route jusques à Paris.

Sur les insolences que le sieur de Vatan, gentilhomme du Berri, commettoit à l'égard des officiers du Roi, qu'il empêchoit de lever les tailles et les droits du sel, après qu'on eut employé inutilement toutes les voies de la douceur pour le ramener à son devoir, enfin on envoya quatre compagnies des gardes-du-corps, quelques Suisses et des chevau-légers, avec quatre pièces de canon, pour le forcer dans son château. Il parut d'abord se vouloir défendre; mais on le mit bientôt à la raison : trente ou quarante de ceux qui étoient avec lui furent pendus, et on l'amena lui-même à Paris, où, huit ou dix jours après, il fut condamné, par arrêt du parlement, à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté.

SECONDE PARTIE.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1612.

Le 11 de janvier, M. d'Epernon revenu de Guienne se rendit à la cour. Le 19 de ce mois, les députés de ceux de la religion prétendue réformée, qui étoient venus de La Rochelle, du Poitou, de Saintonge, de Guienne, du haut Languedoc, de l'Anjou, de Bretagne, de Berri et de quelques autres provinces, jusques au nombre de 16 ou 17, furent ouïs par la bouche de leurs députés généraux au conseil de la Reine, en présence de Sa Majesté, des princes et officiers de la couronne. Il leur fut ordonné de remettre leurs cahiers entre les mains desdits députés généraux, pour en solliciter les réponses, et de se retirer chacun dans sa province. Ils obéirent après qu'on leur eut donné congé et un ordre par écrit.

Le 26, le conseil résolut, en présence des princes et officiers de la couronne, d'accepter les traités de mariage du Roi et de Madame avec le prince et l'Infante d'Espagne.

Au commencement du mois de février on eut avis de la mort de l'Empereur. Environ ce temps, messieurs les prince de Condé et comte de Soissons se plaignirent de ce qu'on ne les appeloit pas à l'administration des affaires, qu'ils disoient être le plus souvent terminées à leur insu par messieurs le chancelier de Villeroy et le président Jeannin, et de ce qu'on ne leur avoit communiqué les traités de mariage du Roi et de Madame que lorsqu'on en prit la résolution publique.

Au commencement du mois de mars, on apprit la mort du duc de Mantoue; ce qui retarda les carrousels et autres magnificences que l'on avoit préparés pour les mariages du Roi et de Madame.

Environ le 7 ou le 8, M. le prince partit de la cour et s'en alla à Vallery.

En ce même temps, M. de Roquelaure qui étoit en Guienne traita pour La Réole avec celui qui y commandoit, et il mit des troupes dans cette place avant que la Reine en fût avertie.

D'un autre côté, M. le duc de Rohan se rendit à la cour, où on le soupçonnoit d'avoir fomenté les assemblées provinciales de ceux de la religion prétendue réformée, et de s'être déclaré chef de ceux qui avoient paru mécontens de ce qui s'étoit passé à l'assemblée de Saumur. En effet, pendant qu'il resta à la cour, il marqua une grande animosité contre M. le maréchal de Bouillon. Il excusa ses procédures le mieux qu'il put, et le 19 de ce mois, vers les dix heures du soir, il prit congé de la Reine, sous prétexte qu'il avoit eu avis que son frère, M. de Soubise, étoit fort malade. Il partit ainsi brusquement à minuit. Mais l'on sut bientôt après que c'étoit une fausse supposition, et qu'il ne se hâtoit que pour se rendre maître de Saint-Jean-d'Angely, où le sieur de Haute-Fontaine, qu'il y avoit laissé, travailloit à gagner les habitans et surtout le menu peuple. Averti de sa part qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, et qu'on devoit y élire un nouveau maire, ledit seigneur duc voulut y être pour tâcher d'en obtenir un qui fût à sa dévotion.

Le 24, M. le comte de Soissons, peu satisfait de la cour, prit congé du Roi pour s'en aller à Dreux.

Le 26, l'ambassadeur d'Espagne eut audience publique du Roi, de la Reine et de Madame, au sujet desdits mariages; ce qui se passa avec de grands applaudissemens.

Vers le commencement du mois d'avril, il y eut de grandes magnificences de tournois, courses de bagues, de quintaines et autres galanteries, à l'occasion desdits mariages.

On apprit d'ailleurs que M. de Rohan faisoit une mauvaise manœuvre à Saint-Jean-d'Angely; qu'il avoit empêché le sieur de La Roche-Vaucourt, lieutenant de ladite place, et le sieur Foucault, capitaine d'une des compagnies qui y étoient en garnison, d'y entrer; qu'il forçoit plusieurs des habitans à suivre ses volontés, et qu'il n'oublioit rien pour les engager à choisir un maire qui fut à sa dévotion. Là-dessus la Reine y dépêcha un ou deux gentilshommes à diverses fois, pour l'avertir que ses procédures lui étoient désagréables. Mais sur ce qu'il ne les disconti-

nuoit pas, Sa Majesté fit mettre à la Bastille un gentilhomme et le secrétaire dudit sieur de Rohan, qui étoient alors à Paris, et défendit à madame de Rohan sa mère, et à la duchesse sa femme, de sortir de ladite ville sans permission. D'un autre côté, elle résolut, en présence des princes et officiers de la couronne, d'envoyer à Saint-Jean-d'Angely de Thémines, et de lui joindre les sieurs de Vic et de Saint-Germain de Seau, qui étoient dans la province, pour ramener le duc à son devoir. Ceux-ci, après y avoir continué huit jours l'ancien maire, suivant la volonté de la Reine, en firent élire un autre, tel qu'ils jugèrent le plus à propos, quoiqu'à dire le vrai, la soumission de M. de Rohan fût plutôt apparente que réelle, comme on le verra dans la suite.

Sur la fin de ce mois, M. le maréchal de Bouillon partit pour aller vers le roi de la Grande-Bretagne lui rendre compte des mariages du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne; l'assurer que l'intention de la Reine n'étoit point en cela de préjudicier en aucune manière à l'ancienne amitié et alliance qu'il y avoit entre les deux couronnes, mais plutôt de l'entretenir, et pour lui faire savoir le procédé qu'on avoit tenu avec ceux de la religion prétendue réformée depuis l'assemblée de Saumur.

Environ le 9 ou le 10 mai, M. de Thémines, revenu de Saint-Jean-d'Angely, fit rapport de sa négociation, et comme il y avoit laissé toutes choses en bon état.

Le 20, sur ce que la Reine apprit les mécontentemens que messieurs les prince de Condé et comte de Soissons, qui étoient ensemble vers Dreux, publioient avoir, elle résolut de leur en ôter jusques au moindre prétexte. Dans cette vue, elle fit partir le même jour messieurs de Villeroy et le marquis d'Ancre pour les prier de revenir et les assurer qu'elle tâcheroit de les contenter en tout ce qu'ils pourroient demander raisonnablement.

Deux jours après, Leurs Majestés partirent pour aller passer quelques semaines à Fontainebleau.

Le 26, ceux de la religion prétendue réformée firent l'ouverture d'une assemblée générale, ou d'un synode national, à Privas en Vivarais, sans qu'on y mît aucun obstacle, parce qu'elle étoit suivant leur ordre accoutumé.

Le 5 de juin, messieurs les prince de Condé et comte de Soissons retournèrent à la cour auprès de Leurs Majestés, sur l'instance que messieurs de Villeroy et le marquis d'Ancre leur en avoient faite; ce qui causa une grande joie.

Le 7, on y lut, en présence desdits princes et officiers de la couronne, l'instruction et les articles des mariages du Roi et de Madame avec le prince et l'infante d'Espagne, pour les donner ensuite à M. le duc de Mayenne qui devoit aller à Madrid pour en obtenir la ratification.

Le 13, M. le maréchal de Bouillon retourna d'Angleterre, et le 16 il rendit compte de son ambassade. On apprit avec plaisir que le roi de la Grande-Bretagne étoit le mieux intentionné du monde pour entretenir la bonne amitié et les alliances qu'il y avoit entre les deux couronnes.

Environ ce temps, M. le duc de Mayenne partit pour faire son voyage en Espagne et s'y acquitter de sa commission.

Vers la fin de ce mois, l'assemblée de Privas se termina sans qu'il s'y passât rien de considérable, et dont Sa Majesté pût s'offenser. On y traita fort mal un ministre nommé Ferrier sur quelques légers prétextes; mais on lui en vouloit parce que, dans la dernière assemblée de Saumur, il avoit été de l'avis de M. le maréchal de Bouillon. D'un autre côté, on y résolut de travailler à la réunion de quelques seigneurs et principaux gentilshommes de leur religion qui s'étoient brouillés à Saumur. On commit pour cet effet cinq ou six personnes qui devoient y tenir la main.

Le 1er de juillet, M. le connétable prit congé de Leurs Majestés pour aller à son gouvernement de Languedoc, et se rendre aux bains de Balaruc, dont il croyoit que les eaux aideroient à rétablir sa santé.

Le 3 ou le 4 de ce mois, Leurs Majestés partirent de Fontainebleau pour retourner à Paris.

Il y avoit déjà quelques mois qu'on sollicitoit le parlement de Paris à recevoir quelques nouveaux ducs et pairs de France, tels que M. le prince de Joinville, en qualité de duc de Chevreuse, et messieurs les maréchaux de Brissac, de Fervaques et de Lesdiguières. Mais le parlement le refusa par deux fois, quoiqu'on eût bien voulu obtenir cette création, surtout en faveur du dernier.

Le 24, M. le prince de Condé partit en poste pour se rendre à Bordeaux, à l'occasion d'un démêlé survenu entre M. de Roquelaure et M. de Barrault, qui altéroit le repos de la province. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il les mit bien ensemble, quoique M. de Roquelaure parût mécontent de ce qu'on avoit voulu le retenir malgré lui dans la ville de Bordeaux, d'où il sortit par une poterne qui est près du château du Ha, et la réconciliation se fit à la campagne, d'où il se rendit a Agen pour y résider. D'un autre côté, M. le prince apporta une si grande diligence dans ce voyage, qu'il en fut de retour le 8 du mois

obligea le sieur du Coudray à sortir de la ville pour mettre sa personne en sûreté, et les factieux résolurent non-seulement d'envoyer leurs députés à ladite assemblée de cinq ou six provinces, qui se tenoit alors à Saint-Jean-d'Angely, mais de la recevoir chez eux sous le titre de cercle.

Le 10 de ce mois, le duc de Pastrano partit de la cour pour retourner en Espagne.

Quelques jours après, le bruit courut qu'il y avoit diverses personnes accusées, les unes de fausse monnoie, et les autres de magie ou de sortilége, et de s'être voulu servir de moyens exécrables pour s'attirer l'amour et la bienveillance de quelques dames. On mêloit tous ces crimes ensemble, afin que la vérité des uns facilitât la créance des autres, car il étoit certain qu'il y avoit quelques-uns des accusés qui avoient fait la fausse monnaie; mais pour les sortiléges il n'y en eut aucune preuve, ni la moindre apparence. En effet, le sieur de Moisset, qui étoit fort riche, M. de Montauban, gouverneur de Bourgogne, et M. de Bellegarde, grand écuyer de France, qui avoient été mis en prison, soupçonnés de ce dernier crime, furent absous par arrêt du parlement. On prétendit même que messieurs le prince de Condé, le duc de Mayenne, le marquis d'Ancre et leurs adhérens, avoient tramé tout ce complot pour obtenir la confiscation des biens de l'un et les emplois des deux autres.

Le 21 de ce mois, il y eut une grande rumeur à Paris sur un faux bruit que l'on avoit voulu attenter à la personne du Roi. L'équivoque vint d'un soldat aux gardes, nommé Le Roy, qu'on avoit saisi pour quelque insolence qu'il avoit faite, et qui vouloit s'échapper; ce qui causa une petite émotion, et ne servit qu'à la risée du public quand on sut la vérité.

Il y eut alors une grande brouillerie au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes en Languedoc. Dès l'année 1597, le Roi, mécontent du sieur de Bertichères, qui étoit gouverneur et viguier de cette place, trouva moyen, avec M. le connétable, de l'en faire sortir, et d'y mettre le sieur de Gondin. Celui-ci mourut en 1607 ou 1608, et alors le feu Roi donna cette charge au sieur d'Arambure. Cependant ledit sieur de Bertichères ne cessoit de temps en temps de faire instance, soit au conseil du Roi, ou dans quelques assemblées de ceux de la religion prétendue réformée, qu'on le remît dans son gouvernement, puisque c'étoit une place de sûreté dont on n'avoit pu le déposséder, à moins que son crime ne fût avéré, et qu'on n'eût instruit son procès. Dans l'assemblée de Saumur, où il étoit député, il renouvela ses instances, de sorte qu'il y en eut un article sur leurs cahiers, qui embarrassa d'autant plus le conseil que sa demande paroissoit juste, et qu'il avoit très-bien servi le Roi et la Reine dans ladite assemblée. D'un autre côté, il étoit fâcheux d'ôter cet emploi audit sieur d'Arambure que le feu Roi y avoit mis, qui avoit toujours très-dignement servi, et qui étoit aimé de tous les gens de bien. Enfin, par arrêt du conseil donné au mois d'août de cette année, il fut résolu que ledit sieur de Bertichères seroit rétabli dans son gouvernement, et qu'on dédommageroit d'une façon ou d'autre ledit sieur d'Arambure. Lorsqu'on signifia cet arrêt au dernier, il témoigna y vouloir acquiescer, puisque c'étoit l'intention de la Reine; mais il fit sentir que ceux de la religion se remueroient, parce qu'ils vouloient beaucoup de mal audit sieur de Bertichères.

Le ministre Ferrier, qui avoit abandonné sa religion sur le mauvais traitement qu'il avoit reçu à l'assemblée de Privas, sous ombre qu'il avoit favorisé le parti de la cour à Saumur, obtint un arrêt en ce même temps, par lequel il fut pourvu de la nouvelle charge d'assesseur criminel à Nîmes, à condition qu'il rendroit à ceux du siége présidial de ladite ville la finance qu'ils en avoient déboursée. Ces deux arrêts émurent tellement le peuple et les officiers du bas Languedoc, qui étoient la plupart de la religion prétendue réformée, qu'ils convoquèrent une assemblée synodale à Nîmes, et ensuite une politique à Aigues-Mortes. Il y fut résolu de s'opposer ouvertement à l'exécution desdits arrêts, et de n'admettre ni M. de Bertichères, ni ledit Ferrier, qui se vit contraint de retourner en cour. Ils voulurent même engager le sieur d'Arambure à leur promettre qu'il ne se départiroit pas du gouvernement d'Aigues-Mortes sans leur permission; mais il leur répondit que sa personne étoit au Roi, qu'il devoit obéir à ses ordres, que ce n'étoit pas à lui à disposer dudit gouvernement, et que d'ailleurs il ne consentiroit à rien qui préjudiciât à la sûreté de leurs Eglises. Deux ou trois jours après, il alla trouver M. le connétable qu'il informa des termes où il en étoit demeuré avec les Eglises. Le connétable, qui vouloit qu'on remît la place entre les mains dudit sieur de Bertichères, crut qu'il en viendroit plutôt à bout s'il faisoit arrêter le sieur d'Arambure, qu'il envoya ensuite à la citadelle de Béziers.



Au commencement d'octobre, ceux de la religion prétendue réformée projetèrent ouvertement de faire une assemblée des provinces de Saintonge, Poitou, Anjou, Bretagne, Guienne et autres, sur les faux prétextes mentionnés ci-dessus, et d'autres de la même nature. Ils la convoquèrent pour le 20 ou le 25 de novembre

d'août, comme il l'avoit promis à la Reine, qui souhaitoit qu'il se trouvât à l'audience qu'on donneroit au duc de Pastrano, ambassadeur d'Espagne.

Le 28, M. le comte de Soissons partit pour s'en aller promener du côté de Dreux, d'où il retourna dès le 4 du mois d'août suivant.

Le 11 août, messieurs les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, suivant l'instance qui leur en fut faite par quelques députés de l'assemblée de Privas, signèrent un certain acte de réunion et d'oubli de tous les différends qu'il y avoit eus à Saumur entre eux et les autres principaux de la religion prétendue réformée.

En ce même temps survint une querelle entre M. le duc de Vendôme et M. le maréchal de Brissac. Le premier fut soutenu de messieurs les prince de Joinville, ou duc de Chevreuse, le chevalier de Guise, de Thermes, de la Rochefoucault, etc.; et l'autre de M. de Montbazon, et de plusieurs autres. Là-dessus la Reine leur envoya défendre de passer outre, par M. de Piainville, capitaine aux gardes, qui ne les trouva qu'au bout de trois ou quatre jours. Cette querelle venoit de la jalousie qu'on avoit contre ledit maréchal de Brissac, parce qu'il avoit obtenu le gouvernement de Bretagne, et de ce que Sa Majesté désiroit qu'il y allât tenir les États de la province.

Le 13, le duc de Pastrano se rendit à Paris, où il venoit conclure les traités du mariage. On lui fit une espèce d'entrée : il y eut un grand seigneur au devant de lui jusqu'au Bourg-la-Reine; M. de Nevers l'attendit au bout du faubourg avec grand nombre de seigneurs et gentilshommes; ensuite le prévôt des marchands et les échevins le reçurent à l'entrée de la porte.

Le 16, le duc de Pastrano eut sa première audience, où il fut conduit par M. de Guise. Tout s'y passa en galanteries, et bien des compliments de part et d'autre.

Environ ce temps, on résolut d'envoyer les compagnies de chevau-légers, le long de la rivière de Loire, pour être plus à portée de servir en cas que ceux de la religion prétendue réformée se remuassent du côté du Poitou et de Saintonge, comme il sembloit que M. de Rohan les y disposoit, ou pour favoriser M. le maréchal de Brissac en cas que les amis de M. de Vendôme le voulussent inquiéter pendant la tenue des Etats en Bretagne.

Le 25, le duc de Pastrano eut sa deuxième et dernière audience publique, où il fut amené par M. le prince de Conti. Les articles du contrat de mariage furent lus et signés dans cette occasion, et tout s'y passa avec beaucoup de magnificence.

Dès le lendemain divers princes et grands seigneurs demandèrent la permission de se retirer. M. le comte de Soissons s'en alla tenir les États en Normandie; M. le maréchal de Bouillon se rendit à Sedan, et M. le maréchal de Lesdiguières à son gouvernement de Dauphiné, assez chagrin de ce que le parlement ne l'avoit pas voulu admettre en qualité de duc et pair du royaume, quelques soins que la Reine se fût donnés pour en venir à bout.

Le dernier de ce mois, M. le maréchal de Fervaques arriva en cour. Il étoit revenu par un autre chemin que celui que tenoit M. le comte de Soissons, qu'il avoit ordre d'éviter à cause que ledit comte lui vouloit beaucoup de mal, sous prétexte qu'il s'opposoit à ses desseins dans la province.

Dès les premiers jours de septembre on eut avis que M. le comte de Soissons avoit fait informer contre ceux qui étoient dans Quillebeuf sous les ordres de M. le maréchal de Fervaques, parce qu'ils lui en avoient refusé l'entrée. Il les fit même déclarer rebelles à Rouen, et il y envoya le prévôt général de Normandie avec sa troupe, qu'on y reçut.

Ceux de La Rochelle, animés du même esprit que les factieux de Saint-Jean-d'Angely, excitèrent une sédition du menu peuple, qui vouloit s'opposer aux résolutions du conseil de la ville. Ces mouvemens commencèrent dès le premier dudit mois, et eurent leur principal effet le 3 et le 4. Ils avoient deux fins; l'une, pour obliger le corps de ville à députer à l'assemblée de diverses provinces, que ceux de la religion vouloient tenir par l'avis principalement de leur conseil de Saintonge, sur de faux prétextes, savoir que la Reine envoyoit des troupes en ces quartiers-là pour assiéger Saint-Jean ou La Rochelle; que l'on avoit fait partir du canon de Paris; qu'il y avoit une flotte en mer qui devoit aborder près de La Rochelle, quoiqu'il n'y eût que quatre vaisseaux qu'on avoit équipés en Normandie pour un voyage de long cours, et que les vents contraires avoient jetés sur la côte; enfin que l'on persécutoit ceux de la religion prétendue réformée par le mauvais traitement que l'on faisoit à M. de Rohan et à quelques autres, de qui l'on avoit arrêté les pensions et le paiement de leurs garnisons.

L'autre but de ces brouilleries étoit pour faire sortir de ladite ville le sieur du Coudray, conseiller au parlement, qui étoit membre de leur corps, et que la Reine y avoit envoyé pour les instruire du véritable état des choses, prévenir les faux bruits et la sédition, plutôt que dans toute autre vue. Quoi qu'il en soit, cette émeute

obligea le sieur du Coudray à sortir de la ville pour mettre sa personne en sûreté, et les factieux résolurent non-seulement d'envoyer leurs députés à ladite assemblée de cinq ou six provinces, qui se tenoit alors à Saint-Jean-d'Angely, mais de la recevoir chez eux sous le titre de cercle.

Le 10 de ce mois, le duc de Pastrano partit de la cour pour retourner en Espagne.

Quelques jours après, le bruit courut qu'il y avoit diverses personnes accusées, les unes de fausse monnoie, et les autres de magie ou de sortilége, et de s'être voulu servir de moyens exécrables pour s'attirer l'amour et la bienveillance de quelques dames. On mêloit tous ces crimes ensemble, afin que la vérité des uns facilitât la créance des autres, car il étoit certain qu'il y avoit quelques-uns des accusés qui avoient fait la fausse monnaie; mais pour les sortiléges il n'y en eut aucune preuve, ni la moindre apparence. En effet, le sieur de Moisset, qui étoit fort riche, M. de Montauban, gouverneur de Bourgogne, et M. de Bellegarde, grand écuyer de France, qui avoient été mis en prison, soupçonnés de ce dernier crime, furent absous par arrêt du parlement. On prétendit même que messieurs le prince de Condé, le duc de Mayenne, le marquis d'Ancre et leurs adhérens, avoient tramé tout ce complot pour obtenir la confiscation des biens de l'un et les emplois des deux autres.

Le 21 de ce mois, il y eut une grande rumeur à Paris sur un faux bruit que l'on avoit voulu attenter à la personne du Roi. L'équivoque vint d'un soldat aux gardes, nommé Le Roy, qu'on avoit saisi pour quelque insolence qu'il avoit faite, et qui vouloit s'échapper; ce qui causa une petite émotion, et ne servit qu'à la risée du public quand on sut la vérité.

Il y eut alors une grande brouillerie au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes en Languedoc. Dès l'année 1597, le Roi, mécontent du sieur de Bertichères, qui étoit gouverneur et viguier de cette place, trouva moyen, avec M. le connétable, de l'en faire sortir, et d'y mettre le sieur de Gondin. Celui-ci mourut en 1607 ou 1608, et alors le feu Roi donna cette charge au sieur d'Arambure. Cependant ledit sieur de Bertichères ne cessoit de temps en temps de faire instance, soit au conseil du Roi, ou dans quelques assemblées de ceux de la religion prétendue réformée, qu'on le remît dans son gouvernement, puisque c'étoit une place de sûreté dont on n'avoit pu le déposséder, à moins que son crime ne fût avéré, et qu'on n'eût instruit son procès. Dans l'assemblée de Saumur, où il étoit député, il renouvela ses instances, de sorte qu'il y en eut un article sur leurs cahiers, qui embarrassa d'autant plus le conseil que sa demande paroissoit juste, et qu'il avoit très-bien servi le Roi et la Reine dans ladite assemblée. D'un autre côté, il étoit fâcheux d'ôter cet emploi audit sieur d'Arambure que le feu Roi y avoit mis, qui avoit toujours très-dignement servi, et qui étoit aimé de tous les gens de bien. Enfin, par arrêt du conseil donné au mois d'août de cette année, il fut résolu que ledit sieur de Bertichères seroit rétabli dans son gouvernement, et qu'on dédommageroit d'une façon ou d'autre ledit sieur d'Arambure. Lorsqu'on signifia cet arrêt au dernier, il témoigna y vouloir acquiescer, puisque c'étoit l'intention de la Reine; mais il fit sentir que ceux de la religion se remueroient, parce qu'ils vouloient beaucoup de mal audit sieur de Bertichères.

Le ministre Ferrier, qui avoit abandonné sa religion sur le mauvais traitement qu'il avoit reçu à l'assemblée de Privas, sous ombre qu'il avoit favorisé le parti de la cour à Saumur, obtint un arrêt en ce même temps, par lequel il fut pourvu de la nouvelle charge d'assesseur criminel à Nîmes, à condition qu'il rendroit à ceux du siége présidial de ladite ville la finance qu'ils en avoient déboursée. Ces deux arrêts émurent tellement le peuple et les officiers du bas Languedoc, qui étoient la plupart de la religion prétendue réformée, qu'ils convoquèrent une assemblée synodale à Nîmes, et ensuite une politique à Aigues-Mortes. Il y fut résolu de s'opposer ouvertement à l'exécution desdits arrêts, et de n'admettre ni M. de Bertichères, ni ledit Ferrier, qui se vit contraint de retourner en cour. Ils voulurent même engager le sieur d'Arambure à leur promettre qu'il ne se départiroit pas du gouvernement d'Aigues-Mortes sans leur permission; mais il leur répondit que sa personne étoit au Roi, qu'il devoit obéir à ses ordres, que ce n'étoit pas à lui à disposer dudit gouvernement, et que d'ailleurs il ne consentiroit à rien qui préjudiciât à la sûreté de leurs Eglises. Deux ou trois jours après, il alla trouver M. le connétable qu'il informa des termes où il en étoit demeuré avec les Eglises. Le connétable, qui vouloit qu'on remît la place entre les mains dudit sieur de Bertichères, crut qu'il en viendroit plutôt à bout s'il faisoit arrêter le sieur d'Arambure, qu'il envoya ensuite à la citadelle de Béziers.

Au commencement d'octobre, ceux de la religion prétendue réformée projetèrent ouvertement de faire une assemblée des provinces de Saintonge, Poitou, Anjou, Bretagne, Guienne et autres, sur les faux prétextes mentionnés ci-dessus, et d'autres de la même nature. Ils la convoquèrent pour le 20 ou le 25 de novembre

à Saint-Jean ou à La Rochelle, où ils la confirmèrent ensuite sous le nom de cercle.

Il y avoit déjà quelque temps que la Reine, qui vouloit satisfaire M. le comte de Soissons sur la désobéissance de ceux de Quillebeuf dont il se plaignoit, faisoit traiter avec M. le maréchal de Fervaques pour le dédommager de cette place. Elle y envoya le colonel Galas, avec deux cents Suisses, pour y commander; et dès les premiers jours de ce mois elle eut avis qu'il en étoit le maître, et que ledit sieur comte s'y étoit rendu pour la voir.

Le 7 ou le 8, M. le prince de Condé partit de la cour pour aller prendre possession de cette partie du comté de Châteauroux qu'il avoit achetée de M. d'Aumont, et à laquelle il joignit ensuite celle qui appartenoit à M. le comte de Châteauroux.

Le 11, M. le comte de Soissons retourna à la cour, et fit connoître à la Reine qu'il souhaitoit que la place de Quillebeuf fût mise entre ses mains. Il partit trois jours après pour aller à sa maison de Blandy.

Cependant la faction de Saint-Jean-d'Angely continuoit ses menées sous l'autorité de M. de Rohan. La chambre de justice de Nérac y envoya des commissaires pour informer de leurs procédures; mais, arrivés à Saintes, ils n'osèrent aller audit lieu où ils dépêchèrent un de leurs huissiers pour citer le sieur de Haute-Fontaine à comparoître devant eux. Celui-ci, bien loin d'obéir à cet ordre, donna tant de coups de bâton et d'épée à l'huissier, qu'il faillit à le tuer sur la place : son recors ne fut pas mieux traité, ce qui offensa grièvement Leurs Majestés.

Vers le 19 ou le 20, on eut avis que M. le comte de Soissons étoit tombé malade à sa maison de Blandy. Le 25 et le 27, M. le prince lui alla rendre visite, et l'on apprit qu'il étoit mort le dernier de ce mois, au grand regret de tous les bons Français. On peut dire que ce comte avoit de belles et grandes qualités, quoiqu'il fût un peu bizarre. Sa maladie commença par un gros rhume sur le cerveau avec une fièvre lente, qui lui continua depuis le 14 jusques au dernier moment de sa vie.

Le 3 novembre, on eut avis que le baron de Saujon venoit d'être arrêté en Rouergue, sur l'ordre que Leurs Majestés en avoient donné en divers lieux, et qu'il avoit été conduit prisonnier à Villefranche; ce qui fit bien murmurer ceux de la religion prétendue réformée. Envoyé par M. de Rohan et les assemblées de La Rochelle et de Saintonge, il alloit en Guienne, Gascogne et Languedoc, pour conférer avec les uns et les autres sur les moyens qu'il y auroit de prendre les armes.

Cependant on voyoit que ceux de Saint-Jean-d'Angely et de La Rochelle continuoient leurs mauvaises pratiques, et qu'ils vouloient tenir le 25 du mois, dans la dernière desdites places, leur assemblée de diverses provinces qu'ils appelèrent cercle. Là-dessus, Sa Majesté trouva bon que le sieur de Rouvré, l'un des députés généraux, allât vers eux pour leur apprendre les justes mécontentemens qu'elle avoit de ladite assemblée, et les exhorter à la révoquer, sur peine de désobéissance, et que s'ils passoient outre on procéderoit contre eux à toute rigueur; mais que s'ils avoient quelque sujet de plainte, on y pourvoiroit suivant la teneur des édits. Le sieur de Rouvré partit avec cet ordre le 11 du mois. D'un autre côté, madame de La Trimouille, qui alloit en Poitou et en Saintonge, pour y régler quelques affaires domestiques, se rendit le 27 ou le 28 de ce mois à Taillebourg, qui est une place forte sur la rivière de Charente, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angely. Sur ce que la Reine lui avoit dit qu'un nommé La Sausaye y commandoit, et qu'il étoit de la faction de M. de Rohan contre le service de Sa Majesté, elle trouva moyen de le faire sortir du château avec ses soldats, et de s'y loger elle-même. Six heures après avoir fait ce coup, plusieurs gentilshommes de Saint-Jean-d'Angely s'y rendirent sous prétexte de la visiter; mais elle, qui craignit qu'ils ne voulussent la débusquer de ce poste, comme cela pouvoit bien être, leur fit dire qu'elle étoit si fatiguée de son voyage, qu'elle ne se trouvoit pas en état de les recevoir. Cependant elle pourvut à la sûreté de la place, y mit une autre garnison, et se retira au bout de quelques jours. Ce revers alarma beaucoup les factieux, qui étoient alors assemblés à La Rochelle.

Les affaires se brouilloient aussi de plus en plus du côté d'Aigues-Mortes : les ministres de ceux de la religion prétendue réformée n'oublioient rien dans les villes de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès, pour empêcher, à force ouverte, que l'arrêt donné en faveur de Bertichères fût exécuté. Dans cette vue, outre l'assemblée qui se tenoit à Aigues-Mortes de leur part, ils y avoient envoyé quelque nombre de soldats. M. le connétable de son côté vouloit qu'on obéît à l'ordre de Leurs Majestés, et cherchoit les moyens d'arrêter le vicomte de Panat et Roquetaillade, qui animoient ceux de Montpellier à s'y opposer, en sorte que toute la province étoit en rumeur, et risquoit d'en venir aux mains. Cela fut cause que Sa Majesté voulut y apporter quelque tempérament, et ordonna que ladite place d'Aigues-Mortes seroit mise en main tierce, jusqu'à ce qu'elle eût déterminé si lesdits sieurs de Berti-

chères ou d'Arambure, qu'elle fit mettre en liberté, y commanderoient. Cette résolution fut bien reçue de part et d'autre; et M. de Châtillon qu'elle nomma pour être le dépositaire de la place, s'y achemina le 27 ou le 28 de ce mois.

Au même temps l'on eut avis de la mort du prince de Galles, fils aîné du roi de la Grande-Bretagne; ce qui alarma beaucoup ceux de la religion prétendue réformée, parce qu'il leur avoit promis de venir à leur secours.

Vers le commencement du mois de décembre, l'on apprit que M. de Châtillon avoit été reçu dans Aigues-Mortes pour y commander jusqu'à ce qu'on eût levé les difficultés qu'il y avoit. Cela fut négocié par M. le connétable avec ceux de ladite religion par l'entremise de M. le maréchal de Lesdiguières, qui se trouvoit alors près de lui. On convint que le dépôt seroit pour deux mois, pendant lesquels ceux de ladite religion pourroient envoyer vers Leurs Majestés pour leur faire là-dessus telles remontrances qu'ils jugeroient à propos.

Le sieur de Rouvré, qui étoit allé vers cette prétendue assemblée de La Rochelle, rapporta le 6 de ce mois, en présence de la Reine, des princes et officiers de la couronne, que M. de Rohan et ceux de ladite assemblée promettoient d'obéir aux ordres de la cour et de se séparer; mais qu'ils supplioient Leurs Majestés de vouloir bien leur accorder certains articles qu'ils croyoient absolument nécessaires pour leur sûreté, et de permettre à leurs députés, qui étoient à La Rochelle, de s'y tenir sans faire aucune assemblée, jusqu'à ce qu'on eût répondu à leurs demandes. Là-dessus on donna un arrêt par lequel on s'engageoit d'exécuter ce que ledit sieur de Rouvré avoit promis aux particuliers, pourvu que lesdits députés se retirassent dans leurs provinces respectives; mais qu'à l'égard des autres demandes qui étoient contre la teneur des édits, brevets et déclarations expédiées en leur faveur, on ne les accorderoit point; et que lettres-patentes seroient données pour un entier oubli de tout ce qui s'étoit passé, et confirmation de toutes les grâces qu'ils avoient ci-devant obtenues. En effet, quelques jours après, on envoya ces lettres aux parlemens pour y être vérifiées, et copie en fut remise à ceux de La Rochelle.

Depuis la mort de M. le comte de Soissons, la face des affaires avoit bien changé. M. le prince de Condé, M. de Nevers, M. du Maine, M. le maréchal de Bouillon et M. le marquis d'Ancre, assistés du conseil du baron de Luz, de Dolé et de quelques autres, gouvernoient tout avec beaucoup d'autorité; et ils vouloient engager la Reine à priver de leurs emplois M. le chancelier de Villeroy, le président Jeannin, surintendant des finances, et quelques secrétaires d'État, pour remplir ces postes de gens à leur dévotion. Ils avoient même fait perdre la bienveillance de Sa Majesté à messieurs de Guise, à M. d'Epernon, M. le grand écuyer, messieurs de Vendôme, de Retz et à divers autres qui se plaignoient hautement de leur conduite, et du désordre que cela causoit dans les affaires.

Vers le 10 ou le 11 de ce mois, l'on mit en tête à la Reine de faire la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit; et comme la plupart de ceux qui devoient y être admis se trouvoient alors dans les provinces éloignées, on proposa de n'y admettre que les princes, et d'envoyer quérir secrètement et en diligence M. de Guise, qui étoit alors en Provence; ce que l'on fit. Mais, par les intrigues de divers seigneurs qui croyoient avoir droit à cet honneur, il y eut un si grand nombre de prétendans, que pour n'en désobliger aucun, la Reine se vit contrainte de renvoyer la cérémonie à une autre fois, chagrine d'ailleurs de ce que M. d'Epernon l'avoit croisée dans son dessein.

Le 25 ou le 26 de ce mois, la Reine, avertie que M. le grand écuyer revenoit de Bourgogne pour servir auprès du Roi en qualité de premier gentilhomme de la chambre, fut engagée par ses ennemis à le contremander, sous prétexte que les factieux en vouloient à quelques places de son gouvernement; de sorte qu'il lui fallut rebrousser chemin et obéir à cet ordre.

Le 29 de ce mois, M. de Guise arriva suivant l'ordre qu'on lui avoit donné; mais il se trouva fort déchu de son crédit auprès de la Reine, qui étoit possédée par ceux qui ont été déjà nommés. Il en témoigna quelque ressentiment, aussi bien que de la manière dont on traitoit M. le grand écuyer; mais cela ne parut pas en public.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1613.

Dès les premiers jours de cette année, messieurs de Nevers, du Maine et le maréchal de Bouillon, demandèrent à la Reine, en présence de M. le marquis d'Ancre, le château Trompette pour M. le prince, à quoi Sa Majesté ne voulut pas donner les mains.

Le 5 de janvier, veille des Rois, M. le baron de Luz, qui sortoit du Louvre à l'heure de midi, et qui retournoit à son logis en carrosse, fut rencontré dans la rue Saint-Honoré par M. le chevalier de Guise qui le pria de mettre pied à terre, sous ombre qu'il avoit quelque chose à lui dire. Ils ne furent pas plutôt hors de leurs carrosses, qu'après avoir parlé un moment ensemble, où quelques-uns veulent que le cheva-

d'août, comme il l'avoit promis à la Reine, qui souhaitoit qu'il se trouvât à l'audience qu'on donneroit au duc de Pastrano, ambassadeur d'Espagne.

Le 28, M. le comte de Soissons partit pour s'en aller promener du côté de Dreux, d'où il retourna dès le 4 du mois d'août suivant.

Le 11 août, messieurs les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, suivant l'instance qui leur en fut faite par quelques députés de l'assemblée de Privas, signèrent un certain acte de réunion et d'oubli de tous les différends qu'il y avoit eus à Saumur entre eux et les autres principaux de la religion prétendue réformée.

En ce même temps survint une querelle entre M. le duc de Vendôme et M. le maréchal de Brissac. Le premier fut soutenu de messieurs les prince de Joinville, ou duc de Chevreuse, le chevalier de Guise, de Thermes, de la Rochefoucault, etc.; et l'autre de M. de Montbazon, et de plusieurs autres. Là-dessus la Reine leur envoya défendre de passer outre, par M. de Plainville, capitaine aux gardes, qui ne les trouva qu'au bout de trois ou quatre jours. Cette querelle venoit de la jalousie qu'on avoit contre ledit maréchal de Brissac, parce qu'il avoit obtenu le gouvernement de Bretagne, et de ce que Sa Majesté désiroit qu'il y allât tenir les États de la province.

Le 13, le duc de Pastrano se rendit à Paris, où il venoit conclure les traités du mariage. On lui fit une espèce d'entrée : il y eut un grand seigneur au devant de lui jusqu'au Bourg-la-Reine; M. de Nevers l'attendit au bout du faubourg avec grand nombre de seigneurs et gentilshommes; ensuite le prévôt des marchands et les échevins le reçurent à l'entrée de la porte.

Le 16, le duc de Pastrano eut sa première audience, où il fut conduit par M. de Guise. Tout s'y passa en galanteries, et bien des compliments de part et d'autre.

Environ ce temps, on résolut d'envoyer les compagnies de chevau-légers, le long de la rivière de Loire, pour être plus à portée de servir en cas que ceux de la religion prétendue réformée se remuassent du côté du Poitou et de Saintonge, comme il sembloit que M. de Rohan les y disposoit, ou pour favoriser M. le maréchal de Brissac en cas que les amis de M. de Vendôme le voulussent inquiéter pendant la tenue des Etats en Bretagne.

Le 25, le duc de Pastrano eut sa deuxième et dernière audience publique, où il fut amené par M. le prince de Conti. Les articles du contrat de mariage furent lus et signés dans cette occasion, et tout s'y passa avec beaucoup de magnificence.

Dès le lendemain divers princes et grands seigneurs demandèrent la permission de se retirer. M. le comte de Soissons s'en alla tenir les États en Normandie; M. le maréchal de Bouillon se rendit à Sedan, et M. le maréchal de Lesdiguières à son gouvernement de Dauphiné, assez chagrin de ce que le parlement ne l'avoit pas voulu admettre en qualité de duc et pair du royaume, quelques soins que la Reine se fût donnés pour en venir à bout.

Le dernier de ce mois, M. le maréchal de Fervaques arriva en cour. Il étoit revenu par un autre chemin que celui que tenoit M. le comte de Soissons, qu'il avoit ordre d'éviter à cause que ledit comte lui vouloit beaucoup de mal, sous prétexte qu'il s'opposoit à ses desseins dans la province.

Dès les premiers jours de septembre on eut avis que M. le comte de Soissons avoit fait informer contre ceux qui étoient dans Quillebeuf sous les ordres de M. le maréchal de Fervaques, parce qu'ils lui en avoient refusé l'entrée. Il les fit même déclarer rebelles à Rouen, et il y envoya le prévôt général de Normandie avec sa troupe, qu'on y reçut.

Ceux de La Rochelle, animés du même esprit que les factieux de Saint-Jean-d'Angely, excitèrent une sédition du menu peuple, qui vouloit s'opposer aux résolutions du conseil de la ville. Ces mouvemens commencèrent dès le premier dudit mois, et eurent leur principal effet le 3 et le 4. Ils avoient deux fins; l'une, pour obliger le corps de ville à députer à l'assemblée de diverses provinces, que ceux de la religion vouloient tenir par l'avis principalement de leur conseil de Saintonge, sur de faux prétextes, savoir que la Reine envoyoit des troupes en ces quartiers-là pour assiéger Saint-Jean ou La Rochelle; que l'on avoit fait partir du canon de Paris; qu'il y avoit une flotte en mer qui devoit aborder près de La Rochelle, quoiqu'il n'y eût que quatre vaisseaux qu'on avoit équipés en Normandie pour un voyage de long cours, et que les vents contraires avoient jetés sur la côte; enfin que l'on persécutoit ceux de la religion prétendue réformée par le mauvais traitement que l'on faisoit à M. de Rohan et à quelques autres, de qui l'on avoit arrêté les pensions et le paiement de leurs garnisons.

L'autre but de ces brouilleries étoit pour faire sortir de ladite ville le sieur du Coudray, conseiller au parlement, qui étoit membre de leur corps, et que la Reine y avoit envoyé pour les instruire du véritable état des choses, prévenir les faux bruits et la sédition, plutôt que dans toute autre vue. Quoi qu'il en soit, cette émeute

obligea le sieur du Coudray à sortir de la ville pour mettre sa personne en sûreté, et les factieux résolurent non-seulement d'envoyer leurs députés à ladite assemblée de cinq ou six provinces, qui se tenoit alors à Saint-Jean-d'Angely, mais de la recevoir chez eux sous le titre de cercle.

Le 10 de ce mois, le duc de Pastrano partit de la cour pour retourner en Espagne.

Quelques jours après, le bruit courut qu'il y avoit diverses personnes accusées, les unes de fausse monnoie, et les autres de magie ou de sortilége, et de s'être voulu servir de moyens exécrables pour s'attirer l'amour et la bienveillance de quelques dames. On mêloit tous ces crimes ensemble, afin que la vérité des uns facilitât la créance des autres, car il étoit certain qu'il y avoit quelques-uns des accusés qui avoient fait la fausse monnaie; mais pour les sortiléges il n'y en eut aucune preuve, ni la moindre apparence. En effet, le sieur de Moisset, qui étoit fort riche, M. de Montauban, gouverneur de Bourgogne, et M. de Bellegarde, grand écuyer de France, qui avoient été mis en prison, soupçonnés de ce dernier crime, furent absous par arrêt du parlement. On prétendit même que messieurs le prince de Condé, le duc de Mayenne, le marquis d'Ancre et leurs adhérens, avoient tramé tout ce complot pour obtenir la confiscation des biens de l'un et les emplois des deux autres.

Le 21 de ce mois, il y eut une grande rumeur à Paris sur un faux bruit que l'on avoit voulu attenter à la personne du Roi. L'équivoque vint d'un soldat aux gardes, nommé Le Roy, qu'on avoit saisi pour quelque insolence qu'il avoit faite, et qui vouloit s'échapper; ce qui causa une petite émotion, et ne servit qu'à la risée du public quand on sut la vérité.

Il y eut alors une grande brouillerie au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes en Languedoc. Dès l'année 1597, le Roi, mécontent du sieur de Bertichères, qui étoit gouverneur et viguier de cette place, trouva moyen, avec M. le connétable, de l'en faire sortir, et d'y mettre le sieur de Gondin. Celui-ci mourut en 1607 ou 1608, et alors le feu Roi donna cette charge au sieur d'Arambure. Cependant ledit sieur de Bertichères ne cessoit de temps en temps de faire instance, soit au conseil du Roi, ou dans quelques assemblées de ceux de la religion prétendue réformée, qu'on le remît dans son gouvernement, puisque c'étoit une place de sûreté dont on n'avoit pu le déposséder, à moins que son crime ne fût avéré, et qu'on n'eût instruit son procès. Dans l'assemblée de Saumur, où il étoit député, il renouvela ses instances, de sorte qu'il y en eut un article sur leurs cahiers, qui embarrassa d'autant plus le conseil que sa demande paroissoit juste, et qu'il avoit très-bien servi le Roi et la Reine dans ladite assemblée. D'un autre côté, il étoit fâcheux d'ôter cet emploi audit sieur d'Arambure que le feu Roi y avoit mis, qui avoit toujours très-dignement servi, et qui étoit aimé de tous les gens de bien. Enfin, par arrêt du conseil donné au mois d'août de cette année, il fut résolu que ledit sieur de Bertichères seroit rétabli dans son gouvernement, et qu'on dédommageroit d'une façon ou d'autre ledit sieur d'Arambure. Lorsqu'on signifia cet arrêt au dernier, il témoigna y vouloir acquiescer, puisque c'étoit l'intention de la Reine; mais il fit sentir que ceux de la religion se remueroient, parce qu'ils vouloient beaucoup de mal audit sieur de Bertichères.

Le ministre Ferrier, qui avoit abandonné sa religion sur le mauvais traitement qu'il avoit reçu à l'assemblée de Privas, sous ombre qu'il avoit favorisé le parti de la cour à Saumur, obtint un arrêt en ce même temps, par lequel il fut pourvu de la nouvelle charge d'assesseur criminel à Nîmes, à condition qu'il rendroit à ceux du siége présidial de ladite ville la finance qu'ils en avoient déboursée. Ces deux arrêts émurent tellement le peuple et les officiers du bas Languedoc, qui étoient la plupart de la religion prétendue réformée, qu'ils convoquèrent une assemblée synodale à Nîmes, et ensuite une politique à Aigues-Mortes. Il y fut résolu de s'opposer ouvertement à l'exécution desdits arrêts, et de n'admettre ni M. de Bertichères, ni ledit Ferrier, qui se vit contraint de retourner en cour. Ils voulurent même engager le sieur d'Arambure à leur promettre qu'il ne se départiroit pas du gouvernement d'Aigues-Mortes sans leur permission; mais il leur répondit que sa personne étoit au Roi, qu'il devoit obéir à ses ordres, que ce n'étoit pas à lui à disposer dudit gouvernement, et que d'ailleurs il ne consentiroit à rien qui préjudiciât à la sûreté de leurs Eglises. Deux ou trois jours après, il alla trouver M. le connétable qu'il informa des termes où il en étoit demeuré avec les Eglises. Le connétable, qui vouloit qu'on remît la place entre les mains dudit sieur de Bertichères, crut qu'il en viendroit plutôt à bout s'il faisoit arrêter le sieur d'Arambure, qu'il envoya ensuite à la citadelle de Béziers.

Au commencement d'octobre, ceux de la religion prétendue réformée projetèrent ouvertement de faire une assemblée des provinces de Saintonge, Poitou, Anjou, Bretagne, Guienne et autres, sur les faux prétextes mentionnés ci-dessus, et d'autres de la même nature. Ils la convoquèrent pour le 20 ou le 25 de novembre

lier lui reprocha d'avoir tenu des discours injurieux à l'honneur de sa famille, ils mirent tous deux l'épée à la main, et que le chevalier porta un si rude coup au baron qu'il l'étendit mort sur la place. A l'ouïe de cette action, la Reine en fut si outrée, dans la croyance que c'étoit un assassinat de guet-apens commis en la personne d'un de ses plus fidèles serviteurs, qu'elle ordonna au parlement d'en faire justice, et qu'elle parut indignée contre tous ceux qui allèrent voir M. de Guise à cette occasion. Ce fut pour cela même que dès le lendemain M. le comte de La Rochefoucault eut ordre de se retirer de la cour; ce qui produisit de grandes rumeurs.

Deux ou trois jours après, M. le prince parut mécontent du refus que la Reine lui faisoit du château Trompette. Là-dessus M. le marquis d'Ancre lui offrit le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, en cas que la Reine l'approuvât, et qu'on voulût l'en dédommager. Le prince, qui crut que c'étoit une proposition faite de la part de la Reine, fit des instances pour l'obtenir; mais Sa Majesté la désavoua, et répondit, de même qu'à l'égard du château Trompette, que les places n'étoient point vacantes, qu'on n'avoit rien à reprocher à ceux qui les possédoient, et qu'elle n'y vouloit faire aucun changement.

Ceux de la maison de Guise, qui étoient bien voulus de quantité des principaux seigneurs et gentilshommes, du peuple même et des communautés, parce qu'en ces derniers temps ils n'avoient rien fait contre le devoir de bons et fidèles sujets, ne cessoient de représenter à Sa Majesté, par leurs amis, qu'elle se faisoit tort de se montrer si partiale à leur égard; qu'elle devoit rendre la même justice aux uns et aux autres; que l'action du chevalier envers le baron de Luz n'étoit pas si énorme qu'il ne pût en obtenir sa grâce; que c'étoit une simple rencontre fortuite; qu'il n'y avoit point eu de supercherie; que l'un et l'autre avoient mis pied à terre et l'épée à la main, et qu'ils avoient couru tous deux le même risque. Toutes ces considérations jointes ensemble, et la crainte où étoit la Reine que ce démêlé ne causât de nouveaux troubles, l'engagèrent, vers le 10 ou le 12 de ce mois, d'accorder la grâce audit chevalier, et de ne marquer plus de ressentiment contre sa famille.

Pour revenir à ceux de la religion prétendue réformée, leurs députés à La Rochelle n'eurent pas plus tôt reçu les lettres que le sieur de Rouvré leur écrivit, que le 4 de ce mois ils s'assemblèrent dans la maison de ville, où il fut résolu d'accepter la déclaration de Sa Majesté, et de prier M. de Rohan, qui étoit à Saint-Jean-d'Angely, de suivre leur exemple. M. du Plessis-Mornay, soutenu par les députés de la province d'Anjou, servit beaucoup à faire prendre cette résolution.

Mais les autres députés, et ceux qui étoient de la faction de M. de Rohan, cherchèrent les moyens de la rendre inutile. Dans cette vue, ils le firent venir à La Rochelle, et ils travaillèrent sous main à exciter le menu peuple, auquel ils promettoient le pillage de plusieurs bonnes maisons et la disposition des emplois de la ville. M. de Rohan s'y rendit bien accompagné le 7 de ce mois, et il fut reçu avec toutes sortes de marques d'honneur et de joie. Le 9 il y eut une assemblée pour délibérer de nouveau sur la déclaration de Leurs Majestés. On prétend même que la nuit du 8 au 9 les factieux avoient résolu de prendre les armes, de se défaire de ceux qu'ils croyoient les plus opposés à leurs desseins, d'emprisonner les uns et de chasser les autres, jusqu'à ce que, devenus maîtres du conseil de la ville, ils pussent faire tout ce qu'ils voudroient. Mais la mine fut éventée, et dès le soir même du 8, le maire, qui avoit toujours paru zélé pour M. de Rohan, donna de si bons ordres, qu'après avoir répandu une fausse alarme, il posta des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, fit lui-même la ronde durant la nuit et rompit ainsi toutes leurs mesures. Le lendemain on confirma la résolution qu'on avoit déjà prise d'obéir au Roi, et le sieur de Bressai fut envoyé de la part de M. de Rohan pour en donner avis à la cour. Les assemblées y dépêchèrent les sieurs de La Cressonière et de Pardachias qui s'y rendirent le 17 et le 18 de ce mois, quelques jours avant les députés particuliers de La Rochelle.

Les sieurs Codurc, ministre, et Ramy, avocat de Montpellier, arrivèrent aussi à la cour. Ils étoient envoyés de la part de ceux de la religion prétendue réformée du Languedoc pour faire leurs remontrances au sujet du gouvernement d'Aigues-Mortes. Introduits auprès de Sa Majesté par leurs députés généraux, ils lui donnèrent un écrit où ils la supplioient très-humblement de ne pas révoquer le sieur d'Arambure qui avoit rendu de grands services au feu Roi, et qui s'étoit toujours bien acquitté de son devoir; au lieu qu'ils ne pouvoient se confier au sieur de Bertichères qui étoit leur ennemi secret, parce qu'ils lui avoient ôté ce gouvernement par ordre du Roi défunt.

D'un autre côté on vit arriver du même pays un gentilhomme, nommé Clausonne, qui se disoit député de ceux de ladite religion du bas Languedoc, pour se plaindre de ce qu'on avoit tenu une assemblée mixte à Aigues-Mortes, sans

y avoir appelé le corps de la noblesse, et pour désavouer ce qui s'y étoit passé, déclarant d'ailleurs qu'ils vouloient obéir aux ordres de Sa Majesté. Il apporta même des lettres de M. le connétable qui autorisoit sa députation et qui vouloit absolument que le sieur de Bertichères fût remis dans le poste qu'il lui avoit donné. Ainsi M. de Châtillon eut ordre de tenir la main à l'exécution.

Le 31 de ce mois, il arriva un triste accident. Le fils unique du baron de Luz, à qui la Reine avoit donné toutes les charges de feu son père, sollicité par quelques-uns de ses prétendus amis, qui peut-être avoient en vue de les obtenir eux-mêmes, fit appeler en duel M. le chevalier de Guise pour tirer vengeance de la mort de son père. Chacun avoit son second, et arrivés à la campagne, hors de la porte Saint-Antoine-lès-Paris, tous montés à cheval, ils mirent le pourpoint bas. Après deux ou trois passades qu'ils firent, et plusieurs blessures de part et d'autre, ledit baron de Luz tomba sous son cheval et mourut sur la place. Ledit chevalier fut blessé de divers coups, de même que les deux seconds; mais il eut plus facilement sa grâce pour ce dernier combat, qu'il ne l'avoit obtenue pour l'autre, parce qu'il y avoit été appelé dans les formes, qu'il avoit mis en arrière sa qualité de prince, et qu'il avoit couru sa part du péril.

Pendant le mois de février, il ne se passa rien de considérable. Ceux de la religion en Poitou, Saintonge et Guienne, se soumirent à la déclaration de Sa Majesté, qui avoit été vérifiée dans tous les parlemens et chambres de l'édit. Il n'y avoit que l'affaire d'Aigues-Mortes qui tenoit toujours les esprits en suspens et qui causoit des murmures.

M. le prince, messieurs de Nevers, de Mayenne, de Bouillon, le marquis d'Ancre et autres, paroissoient toujours mécontens de ce qu'on avoit refusé à mondit sieur le prince le château Trompette, aussi bien que le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye; de ce qu'aux instances de M. du Maine on n'avoit pas voulu donner les charges de feu le baron de Luz aux sieurs de Thianges et de Tavannes, pour qui il les demandoit, ni le favoriser lui-même sur ses prétentions au gouvernement de Bourgogne; de ce que Sa Majesté avoit rapproché de sa personne et des affaires messieurs de Guise, M. d'Epernon et leurs amis, et de ce qu'elle avoit rappelé M. le comte de La Rochefoucault.

Dans ce mois de février, Sa Majesté se trouva fort embarrassée au sujet du gouvernement du Dauphiné, qu'elle avoit donné au jeune comte de Soissons après la mort de feu son père, mais dont, à cause de son bas âge, elle avoit promis l'administration à M. le maréchal de Lesdiguières, avec plein pouvoir d'y régler toutes choses; à quoi madame la comtesse douairière s'opposoit fortement, sous prétexte que c'étoit ravir à M. son fils la grâce qu'on lui avoit faite. Elle en étoit si chagrine qu'elle fut sur le point d'en porter ses plaintes au parlement; et l'on dit même qu'elle en fit l'ouverture à quelques-uns des membres de cette cour. Quoi qu'il en soit, la Reine fit expédier des lettres-patentes à M. le maréchal de Lesdiguières, qui l'établissoient administrateur dudit gouvernement avec toutes les prérogatives attachées à cet emploi, pendant l'espace de quatre années; et les amis de la comtesse de Soissons l'engagèrent à n'y apporter aucun obstacle.

Le 12 de mars, M. le prince partit de la cour un peu mécontent pour s'en aller à sa maison. Deux ou trois jours après, messieurs de Nevers et de Mayenne se retirèrent aussi, sous prétexte d'accompagner la sœur du dernier, qui alloit s'embarquer à Marseille sur une galère qu'on lui fournissoit, pour se rendre à Livourne, et de là passer à Florence, où le duc d'Ornano, fils du duc Sforce, l'attendoit pour l'épouser.

M. le maréchal de Bouillon partit cinq ou six jours après pour aller à Sedan.

Vers la fin du mois, M. le prince fit un tour à Nevers, où il s'aboucha avec lesdits ducs de Nevers et de Mayenne et quelques autres particuliers. Tout cela sentoit le complot et un dessein prémédité.

Cependant on eut avis que lesdits sieurs de Nevers et du Maine s'étoient embarqués à Marseille avec mademoiselle du Maine; le premier, dans le dessein de passer en Italie, pour revenir au bout de quelques journées, comme il fit. Arrivés sur les côtes de Gênes, ils apprirent que le duc de Savoie s'étoit mis en campagne pour attaquer le Montferrat; qu'il avoit déjà pris une ville avec le pétard, et qu'il en assiégeoit une autre, sous prétexte de maintenir les droits de sa fille, veuve du feu duc de Mantoue, et ceux de sa petite-fille qui étoit entre les mains du frère du défunt, le duc régnant. A l'ouïe de cette nouvelle, le duc de Nevers sortit de la galère avec quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, et s'achemina vers le Montferrat pour aider le duc de Mantoue, qui étoit son proche parent, à défendre ses Etats.

Au commencement de ce mois, on apprit à la cour cette levée de boucliers de M. le duc de Savoie; ce qui fit changer de langage à plusieurs personnes. Du moins l'alliance du Roi et de la Reine sa mère, avec ledit duc de Mantoue, les déclarations que l'on avoit faites à diverses repri-

ses de le vouloir protéger et maintenir envers tous et contre tous, et la confédération générale des princes, obligeoient la France à le secourir. Mais comme c'étoit une affaire de si grande importance, qu'on ne pouvoit guères bien s'y déterminer sans l'aveu des princes et officiers qui se trouvoient éloignés de la cour, on résolut d'écrire aux uns et aux autres pour les exhorter à s'y rendre, et à venir donner leurs avis là-dessus.

Le 9 de mai, M. le duc de Ventadour fut envoyé par la Reine à M. le prince, qui étoit alors à Châteauroux, pour le disposer à revenir à Paris, d'où le Roi et la Reine partirent en même temps pour aller à Fontainebleau avec toute la cour.

Peu de jours après que Leurs Majestés furent à Fontainebleau, elles eurent avis du retour de M. du Maine et de M. le maréchal de Bouillon à Paris, et qu'il s'y tenoit quelques assemblées en particulier.

Environ le 22 de ce mois, M. de Ventadour porta la nouvelle que M. le prince arriveroit au premier jour.

Cependant lesdits sieurs du Maine, maréchal de Bouillon et autres princes et seigneurs, vinrent à Fontainebleau, où M. le prince se rendit le 28 de ce mois.

Dès le lendemain, il y eut un conseil sur les affaires d'Italie et sur la guerre que le duc de Savoie avoit entreprise contre le duc de Mantoue, qui perdoit de jour en jour ses villes et châteaux du Montferrat. On résolut de secourir le dernier et de former au plus tôt une armée de vingt ou vingt-cinq mille hommes d'infanterie, tant Français que Suisses, et de deux mille chevaux. On leur donna rendez-vous du côté de Vienne en Dauphiné, d'où une partie devoit marcher vers la Savoie, le Lyonnais et la Bresse; une autre du côté de Provence vers la frontière de Nice; une troisième devoit s'embarquer pour aller joindre l'armée du duc de Mantoue qui étoit sous les ordres de M. de Nevers; mais la meilleure et la plus forte partie de ces troupes devoit servir sous M. le maréchal de Lesdiguières qui faisoit état d'entrer dans le Piémont.

Vers le dernier jour de ce mois, et le lendemain de son arrivée, M. le duc de Vendôme partit mécontent de Fontainebleau, sous prétexte qu'il avoit été mal reçu du Roi et de la Reine régente, qui de son côté se plaignoit de ce qu'il avoit tenu de mauvais discours sur le gouvernement de l'Etat.

M. le prince en partit le 3 juin, sans qu'il témoignât alors aucun mécontentement.

Le comte de Saint-Pol, chagrin de ce qu'il avoit été obligé de remettre le gouvernement de Picardie à M. de Longueville son neveu, et de ce qu'on ne l'en dédommageoit pas, comme on le lui avoit promis, partit aussi de Fontainebleau vers le 6 de ce mois, et, après avoir demeuré quelque temps aux environs de Paris, il se rendit en Guienne.

Le 8 et le 9, la cour retourna de Fontainebleau à Paris.

Peu de jours après, on fut averti que M. de Vendôme alloit en Bretagne sans la permission de Leurs Majestés. Là-dessus on lui dépêcha M. de La Varenne pour l'obliger de retourner à sa maison de Chenonceau ou à celle d'Anet, sur peine de désobéissance, et avec ordre, en cas de refus, au parlement de Rennes de n'avoir aucun égard à sa qualité. Il y eut quelques allées et venues à cette occasion, jusqu'à ce qu'enfin on trouva le moyen d'apaiser Leurs Majestés, que M. de Vendôme se rendit à Chenonceau, et quelques mois après à la cour.

Vers la fin de ce mois, les députés que ceux de la religion prétendue réformée du bas Languedoc avoient envoyés pour demander le rétablissement du sieur d'Arambure dans la ville d'Aigues-Mortes, furent congédiés avec réponse, qu'attendu la diversité des demandes qui étoient faites à ce sujet par ladite province, Sa Majesté n'en pouvoit rien décider jusqu'à ce qu'ils fussent tous du même avis; qu'ils en délibéreroient dans le synode qu'ils devoient tenir, et que s'ils demandoient tous unanimement ledit sieur d'Arambure, elle leur donneroit satisfaction.

Sur les derniers jours de ce mois, l'on eut avis de la cessation d'armes entre le duc de Savoie et le duc de Mantoue, et que l'on y projetoit quelque accord qui étoit fort avancé, pour lequel Leurs Majestés s'employoient avec le roi d'Espagne.

Cette nouvelle fut cause que dès le commencement de juillet on licencia toutes les troupes que l'on faisoit lever pour le secours dudit duc de Mantoue.

Quelques mois auparavant, l'on avoit traité d'un mariage entre M. de Montmorency, fils de M. le connétable, pourvu de la charge d'amiral de France par le décès de M. d'Amville, et une fille de don Virginio Ursino, duc de Bracciano. Ce mariage ayant été conclu, on se servit des galères qui avoient porté la sœur de M. du Maine en Italie, où elle étoit allée épouser le duc d'Ornano, pour amener cette princesse qui arriva à Marseille vers la fin de mai, et à Paris le 1er de juillet. La Reine, qui étoit son alliée, la reçut avec beaucoup d'empressement, et lui fit bien des caresses.

Vers le 15 de ce mois, il y eut à Nîmes un

grand tumulte à l'occasion du sieur Ferrier, qui avoit été ministre de la religion prétendue réformée dans ladite ville, qui s'étoit fait catholique, et qui avoit obtenu un office de conseiller au présidial. Ceux de ladite religion l'excommunièrent, et la populace se souleva pour le mettre en pièces; de sorte qu'il fut obligé de se tenir caché trois ou quatre jours, et de se retirer ensuite avec beaucoup de risque. Ses maisons à la ville et à la campagne furent saccagées, et la plupart de ses meubles pillés ou brûlés. Sa femme, sa mère et sa belle-mère, eurent assez de peine à sortir quelques jours après, pour éviter la fureur de ce peuple, qui commit tant d'autres excès que toute la province en fut troublée.

M. de Montmorency, amiral, qui étoit en Languedoc avec M. le connétable son père, se rendit à Paris le 28 de ce mois, pour y trouver la princesse qu'il avoit déjà épousée par procureur, et dès le lendemain le mariage fut consommé.

Au mois d'août, Leurs Majestés allèrent à Monceaux pour y demeurer douze ou quinze jours. Cependant M. le prince, qui étoit retourné à sa maison de Saint-Maur, y tomba malade d'une fièvre chaude accompagnée de pourpre et d'une espèce de pleurésie, dont il fut en grand danger. La Reine le visita durant cette maladie; et lorsqu'il fut rétabli, c'est-à-dire vers la fin de ce mois, elle trouva bon qu'il allât prendre l'air et se fortifier à Vallery.

Au commencement de septembre, M. le marquis de Noirmoutier mourut d'une dyssenterie. Sa charge de lieutenant général au gouvernement du Poitou fut demandée par bien des personnes; mais M. le prince fit de si grandes instances pour M. de Rochefort, qu'on n'osa la lui refuser de crainte qu'il ne s'éloignât de la cour.

Vers le 15 de ce mois, la cour se rendit à Fontainebleau.

En ce temps-là, M. de Vendôme, qui étoit revenu à la cour depuis quelques semaines, et M. le maréchal de Brissac, furent mis d'accord ensemble par autorité de Sa Majesté. On leur permit ensuite d'aller aux Etats de Bretagne, qui se devoient tenir au commencement de novembre.

Vers les premiers jours d'octobre, M. le prince se rendit à la cour, où il remercia la Reine de la grâce qu'elle lui avoit faite d'accorder à M. de Rochefort la charge de lieutenant général de Poitou, lequel y fut admis au bout de quelques jours, en prêtant le serment ordinaire.

Le 10 ou le 12 de ce mois, on conclut le mariage entre le marquis de Villeroy, fils du sieur d'Alincourt, et petit-fils de M. de Villeroy, avec la fille du marquis d'Ancre; ce qui noua une grande amitié entre ces deux familles.

Le 16 de ce mois, la Reine, informée de la maladie de Monsieur, frère du Roi, et de madame Chrétienne, partit de Fontainebleau et alla coucher à Paris pour les visiter, et les faire médicamenter en sa présence. Elle y demeura trois jours, et se rendit ensuite à Fontainebleau, où elle avoit laissé le Roi avec M. le prince et tout le conseil.

Environ le 22, M. le prince prit congé du Roi et de la Reine, pour retourner à ses maisons et aller à Rochefort. M. le duc de Sully le vit dans ce voyage, et demeura quelques jours avec lui à Châteauroux, où il fut très-bien reçu. Après que M. le prince eut passé en Touraine, Anjou du côté de Craon, Poitou et Bretagne, il se rendit à la cour vers la fin du mois de novembre.

M. le grand écuyer, qui s'étoit retiré en son gouvernement de Bourgogne dès la fin de l'année précédente, à cause des accusations qu'on avoit faites contre lui au parlement, et dont nous avons parlé ci-dessus, revint à la cour le 26 ou le 27 de ce mois, et il y fut très-bien reçu de Leurs Majestés.

Vers la fin de ce mois, on eut avis que M. le comte de Saint-Pol, qui s'étoit retiré en Guienne parce qu'il n'avoit pas obtenu ce qu'on lui avoit promis, faisoit munir et fortifier Fronsac, qui est sur la Dordogne, et qu'il entretenoit correspondance avec quelques-uns de la religion prétendue réformée, ce qui donna beaucoup d'ombrage à la cour, qui savoit d'ailleurs qu'il étoit maître de Caumont, place située sur la Garonne; de sorte que la Reine le manda, avec promesse qu'on le satisferoit.

M. le maréchal de Fervaques, lieutenant général de Normandie, mourut dès les premiers jours de ce mois. Ainsi la Reine disposa de ladite lieutenance générale en faveur de M. le duc de Montbazon, et donna la dignité de maréchal à M. le marquis d'Ancre.

Le 24 ou le 25 de ce mois, la cour partit de Fontainebleau pour retourner à Paris.

Il y eut alors des députés de la ville de Nîmes qui demandèrent pardon à Leurs Majestés de ce qui s'y étoit passé contre le sieur Ferrier.

D'un autre côté, les députés généraux firent de nouvelles instances, de la part de ceux de la religion prétendue réformée du bas Languedoc, pour le rétablissement du sieur d'Arambure dans Aigues-Mortes.

M. de Montmorency, amiral, demanda congé à Leurs Majestés pour aller voir M. le connétable son père, et fut de retour au bout de cinq

ou six semaines. Pendant son voyage on s'aperçut de la grossesse de madame l'amirale sa femme.

On apprit d'ailleurs que ceux de la religion prétendue réformée de Guienne avoient convoqué une assemblée de députés de diverses provinces voisines, pour être tenue à Castel-Jaloux le premier janvier suivant. Mais, parce que ladite assemblée étoit contre les édits et fort préjudiciable à l'autorité du Roi, l'on écrivit diverses dépêches à M. de Roquelaure, au parlement de Bordeaux, à la chambre de Nérac, et à quelques particuliers qui avoient du crédit, pour prévenir ladite assemblée; ce qui fut exécuté, et dont la Reine eut avis le 15 ou le 16 de ce mois.

On apprit en même temps que le duc de Savoie faisoit des préparatifs de guerre, et qu'il vouloit attaquer de nouveau le duc de Mantoue, sous prétexte que celui-ci n'avoit pas observé les conditions de leur traité de paix, dont les principales étoient qu'il remettroit en mains tierces la jeune princesse, fille de feu son frère; qu'il donneroit une amnistie à tous ceux de ses sujets qui avoient embrassé le parti du duc de Savoie, et qu'il n'exigeroit rien pour tout le dommage qu'il avoit soutenu dans le Montferrat. Il sembloit même que le roi d'Espagne voulût assister le duc de Savoie, qui demandoit que sa petite-fille fût mise à Sedan pour y être élevée. On tint là-dessus divers conseils pour voir quel secours on donneroit au duc de Mantoue, et l'on envoya un courrier en Espagne pour apprendre les intentions du roi Catholique. On n'eut pas plutôt su qu'il ne cherchoit qu'à maintenir la paix entre ces deux princes, que, le 26 ou le 27 de ce mois, on fit partir M. le marquis de Cœuvres pour aller vers les ducs de Savoie et de Mantoue, à Venise et à Milan, exciter toutes ces puissances à concourir au même but. Mais, parce que les termes de cet accord engageoient le duc de Mantoue à se relâcher sur les deux derniers points, M. de Nevers le croyoit honteux, et ne voulut pas l'approuver. Il fut suivi en cela par M. du Maine et M. le prince de Condé, qui ne cherchoient que la guerre pour y être employés.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1614.

Tout s'étoit passé jusques ici assez tranquillement, par le soin qu'on avoit eu de satisfaire les princes et les grands du royaume, de leur accorder de bonnes pensions avec les premières charges de l'Etat, et d'avancer leurs créatures. Mais cela ne put empêcher l'éclat du mal qui couvoit depuis quelque temps. Nous avons insinué déjà qu'il se tenoit des assemblées particulières en divers endroits de la ville : il y en avoit surtout au faubourg Saint-Germain-des-Prés, souvent chez M. le maréchal de Bouillon, et quelquefois chez M. le prince. Ceux qui s'y trouvoient d'ordinaire étoient messieurs de Nevers, de Longueville, de Vendôme, du Maine, et quelques autres personnes qualifiées. On dit même que l'ambassadeur d'Angleterre y avoit quelque part. La Reine, qui en étoit informée, ne vouloit pas le témoigner ouvertement, et travailloit d'ailleurs à les retenir dans le devoir. Ce n'est pas qu'elle ne lâchât quelquefois des paroles, et qu'elle ne fît même certaines démarches pour leur insinuer qu'elle avoit pénétré dans leurs mauvaises intentions.

Quoi qu'il en soit, on murmuroit publiquement contre le Roi, la Reine et leurs conseillers. Il y eut diverses querelles, ou assassinats, auxquels on ne pouvoit remédier, parce que les uns ou les autres étoient soutenus par les princes ligués ensemble. Il arriva même que M. de Luxembourg tira le poignard contre un maître des requêtes, à l'occasion d'un procès qu'il sollicitoit. On vit aussi paroître un almanach, composé par un certain Mauregard, qui prédisoit la mort du Roi, des malheurs à la Reine, une grande prospérité à M. le prince, et autres choses de cette nature, qui alarmoient les esprits foibles. Le Roi même, qui en avoit entendu parler, en fit, le 6 ou le 7 de ce mois de janvier, quelques plaintes aigres à M. le prince, qui admettoit souvent ce Mauregard chez lui, mais qui ne le put sauver des galères, où il fut condamné quelque temps après, pour toute sa vie.

M. de Nevers partit de la cour le 8 de ce mois pour aller en Champagne; et, dès son arrivée, il fit enlever à Châlons un trésorier de France nommé Le Jau, qu'on avoit autorisé pour empêcher certaines levées et concussions qui s'y faisoient sous l'autorité de ce duc. Il prétendoit que le trésorier avoit mal parlé de lui, et là-dessus il le fit conduire, habillé en fou, et monté sur un âne, dans le Rethelois et à Charleville, outre plusieurs autres indignités dont il l'accabla.

Le 13, M. le prince se retira de la cour dont il marqua être fort mécontent.

M. du Maine et M. de Bouillon ne tardèrent pas à le suivre. M. de Longueville en fit de même, contre les défenses du Roi et de la Reine, et la parole qu'il leur en avoit donnée.

M. de Luxembourg et quelques principaux gentilshommes suivirent cet exemple, et alors on se mit à parler et à écrire avec beaucoup de licence.

Vers la fin de ce mois, la Reine, qui avoit besoin de M. de Guise auprès du Roi, fit expédier au chevalier son frère un pouvoir de lieutenant

général au gouvernement de Provence, et lui ordonna de s'y rendre au plus tôt.

Au commencement de février, M. de Ventadour et M. de Boissise furent envoyés à Châteauroux pour engager M. le prince à revenir à la cour et lui promettre toute sorte de satisfaction; mais il n'eut pas plus tôt avis de leur départ, qu'il passa la Loire à Gien, la Seine du côté de Sens, et qu'il tourna vers la Champagne pour aller joindre ses amis; de sorte que messieurs de Ventadour et de Boissise, ne le trouvant point à Châteauroux, lui écrivirent, par un gentilhomme, le sujet de leur voyage.

Le 11 de ce mois, la Reine, avertie que M. de Vendôme cherchoit l'occasion d'aller joindre les princes mécontens, et qu'il en avoit même dit quelque chose à M. de Longueville, le fit amener au Louvre, sous la garde de quelques exempts et archers des gardes-du-corps du Roi, avec défense d'en sortir sans permission. Elle crut que cette voie le retiendroit dans le devoir, et l'obligeroit à rompre l'association qu'il avoit faite avec les autres.

Cependant, sur l'avis qu'on eut que M. le prince, M. de Nevers, M. de Longueville et madame sa mère, M. du Maine, M. de Luxembourg et quelques autres, s'étoient joints pour aller trouver M. de Bouillon à Sedan; qu'ils commençoient à publier leurs mauvais desseins contre le repos de l'Etat, et qu'on levoit déjà des troupes en diverses provinces, Sa Majesté ordonna de faire la garde par toutes les villes du royaume, de recruter tous les vieux régimens d'infanterie et les compagnies de chevau-légers, de lever six cents Suisses et deux régimens d'infanterie française, sous les ordres des sieurs de Rambures et de Vaubecourt.

Le 18 ou le 19 de ce mois, on apprit qu'un lieutenant, qui commandoit dans la citadelle de Mézières pour M. de La Vieuville, avoit refusé d'y admettre M. le prince et M. de Nevers; que là-dessus celui-ci avoit résolu d'attaquer la place dans les formes, et qu'il avoit fait venir des troupes et du canon de Sedan; mais que l'officier, qui n'avoit pas les moyens de soutenir un siége, s'étoit vu réduit à capituler et à rendre la place. On dépêcha d'abord M. de Praslin vers lesdits princes pour leur ordonner, de la part de Sa Majesté, qu'ils eussent à remettre la citadelle à un lieutenant de ses gardes-du-corps, et à quelques archers qu'on y envoyoit; mais à peine voulurent-ils voir ledit sieur de Praslin, auquel ils répondirent qu'ils la garderoient pour le service de Leurs Majestés, et qu'on devoit punir l'officier qui en avoit refusé l'entrée au gouverneur de la province.

Le 20 de ce mois, le duc de Vendôme trouva le moyen de s'échapper du Louvre, malgré la vigilance de ses gardes, et l'on apprit ensuite qu'il s'étoit retiré en Bretagne.

Là-dessus on ordonna à tous les gouverneurs des villes et des provinces qui étoient à la cour, de se rendre à leurs postes. M. le maréchal d'Ancre passa en Picardie, et M. le duc de Montbazon à Nantes, pour veiller à la sûreté de ces endroits-là.

On eut bientôt après des nouvelles à l'égard de M. de Vendôme. On sut qu'arrivé à Ancenis en Bretagne, il s'y étoit abouché avec M. le duc de Retz; qu'ils avoient résolu de lever des troupes, de saisir diverses places de la province et de fortifier Blavet. On apprit même qu'il arrêtoit les dépêches de Leurs Majestés, aussi bien que ceux qui les portoient, soit que ce fussent des gentilshommes ou des courriers ordinaires.

Vers la fin de ce mois, M. le prince envoya un gentilhomme à la Reine avec une grande lettre qui contenoit ses griefs et les plaintes de ceux qui étoient avec lui. C'étoit un véritable manifeste dont il envoya des copies à tous les princes et grands seigneurs qui étoient à la cour, aux provinces et à tous les parlemens du royaume. Mais ceux-ci les envoyèrent à Sa Majesté sans les ouvrir, et les autres en firent à peu près de même.

Cependant on reçut des avis de toutes parts que les princes ligués levoient des troupes, et qu'ils avoient même envoyé en Suisse un capitaine qui appartenoit à madame de Longueville, et qu'on croyoit natif du comté de Neufchâtel, avec plusieurs lettres de M. le prince, de madame de Nevers, et de M. de Bouillon, adressées à tous les cantons, pour tâcher de les refroidir à l'égard de Leurs Majestés, et d'en obtenir quelques levées en leur propre faveur. Mais bien loin que cette négociation leur réussît, à l'instance de l'ambassadeur de Sa Majesté qui résidoit à Soleure, ledit capitaine fut arrêté, et ses dépêches furent envoyées à la cour.

D'autre part, Leurs Majestés ordonnèrent aux gouverneurs et lieutenans généraux des provinces de n'en venir aux voies de fait qu'à l'extrémité, bien persuadées que si l'on prenoit une fois les armes, on ne les quitteroit pas quand on voudroit, et que les guerres civiles sont toujours funestes à l'Etat. Elles eurent d'ailleurs la satisfaction de voir que les parlemens, les villes et les communautés demeurèrent fidèles à leur service, sans excepter même les endroits où ceux de la religion prétendue réformée dominoient, quoique plusieurs particuliers et les principaux d'entre eux favorisassent ces mouvemens.

Au commencement du mois de mars, après bien des délibérations, il fut résolu dans le conseil de répondre au manifeste de M. le prince, au nom de la Reine, et de lui envoyer cette réponse par M. de Thou, qui ne lui étoit pas moins agréable qu'à M. de Bouillon. Ce président eut ordre de leur proposer des conférences pour en venir à un accord, et de leur offrir que Leurs Majestés s'avanceroient jusques à Reims, pour faciliter les choses et ne perdre pas le temps en allées et en venues, s'ils n'aimoient mieux se rendre eux-mêmes à Soissons.

Les princes ligués acceptèrent le dernier parti, et M. de Thou leur accorda, quoiqu'il n'eût aucun ordre exprès là-dessus, qu'ils mettroient garnison dans ladite ville, et qu'ils amèneroient quatre ou cinq mille hommes d'infanterie et cinq ou six cents chevaux dans le Soissonnais, pour la sûreté de leurs personnes et de leur retraite en cas de besoin.

Tout ce mois se passa en expédition de courriers de part et d'autre, et à disperser dans le royaume la réponse de Sa Majesté au manifeste du prince, pour détromper ceux qui se laissent éblouir par de fausses lueurs. Vers la fin du mois, les princes se rendirent à Soissons avec douze ou quinze cents hommes d'infanterie, et M. le président de Thou vint rendre compte à Leurs Majestés de sa négociation.

Les premiers jours d'avril, on délibéra dans le conseil sur les députés qu'on enverroit aux princes pour traiter avec eux, et l'on y proposa M. le cardinal de Joyeuse pour le chef; mais, soit qu'il doutât du succès de cette affaire, ou qu'il ne voulût pas s'en mêler pour d'autres raisons, il s'en excusa : de sorte qu'on mit à sa place M. de Ventadour, auquel on joignit messieurs les présidens de Thou et Jeannin, messieurs de Boissise et de Bullion. Arrivés à Soissons, ils y furent très-bien reçus des princes; mais ils avoient ordre de les écouter plutôt que de rien décider, et d'engager seulement la négociation pour en tirer avantage s'il étoit possible.

Sur ces entrefaites, on eut avis que M. le connétable de Montmorency étoit mort dans sa maison de la Grange près de Pésenas.

Pendant tout ce mois, les affaires parurent fort brouillées en divers endroits du royaume. Il y eut même quelques provinces, comme le Soissonnais, le Rethelois, le Nivernais et la Bretagne, qui se déclarèrent ouvertement pour les princes. Il y en avoit d'autres qui se tenoient armées, pour embrasser le parti qu'elles croiroient le plus avantageux, comme le Poitou sous le marquis de Bonnivet, qui se déclara bientôt après en faveur de M. le prince. Quelques-unes, où ceux de la religion prétendue réformée étoient en grand nombre, avoient donné parole à M. de Rohan de prendre les armes quand il le jugeroit à propos.

Jusques ici le Roi n'avoit fait presque aucune levée de troupes, et celles qui étoient sur pied eurent ordre d'aller en Champagne sous la conduite du sieur de Praslin, maréchal de camp. On ne savoit pas même qui nommer pour commander l'armée, ni quels autres officiers généraux on devoit choisir, tant il y avoit de jalousie entre les princes, officiers et seigneurs de la cour, qui restoient auprès du Roi, et tant on craignoit de leur donner quelque sujet de mécontentement. Ce fut aussi un des plus cruels embarras où la Reine se trouva dans cette fâcheuse conjoncture.

Cependant tout ce mois se passa en allées et venues de courriers entre Soissons et Paris sur les propositions faites de part et d'autre. Enfin M. de Ventadour, le président Jeannin et M. de Bullion, se rendirent auprès de Leurs Majestés pour terminer cette affaire. D'un autre côté, M. de Thou et M. de Boissise demeurèrent à Soissons, d'où M. le prince et M. de Nevers partirent pour aller vers la frontière de Champagne.

Le dernier de ce mois, on tint là-dessus un conseil extraordinaire en présence de Leurs Majestés, et l'on y appela quelques-uns des présidens du parlement avec le prévôt des marchands de Paris, et quelques autres personnes distinguées. On y régla tout ce qui seroit accordé au prince et à ses associés, et l'on convint de lui remettre le château d'Amboise.

Le 4 de mai, lesdits sieurs de Ventadour et président Jeannin partirent de Paris pour retourner vers M. le prince. Ils le trouvèrent à Sainte-Menehould, où, après avoir assemblé les autres princes et seigneurs, et avoir disputé encore quelques jours sur leurs demandes, enfin les articles furent signés, tels qu'on les verra dans la suite. D'ailleurs il y en eut quelques-uns qu'on tint secrets, mais qui n'étoient pas de grande importance, et dont la plupart regardoient certaines sommes de deniers, ou pensions, que l'on faisoit espérer à quelques-uns d'entre eux ou de leurs adhérens.

Cela n'empêcha pas que les désordres et les levées de troupes ne continuassent de toutes parts, surtout en Bretagne, où messieurs de Vendôme et de Retz faisoient fortifier Blavet et s'emparoient de quelques places.

D'un autre côté, M. de Montmorency partit de la cour pour aller à son gouvernement de

Languedoc, où il n'y avoit personne qui commandât depuis la mort de feu M. le connétable.

Le 24 ou le 25 de ce mois, les commissaires qui avoient traité avec M. le prince, retournèrent auprès de Leurs Majestés et leur rendirent compte de la négociation. Ils avoient aussi licencié en chemin plusieurs troupes, même de celles que M. le prince avoit levées; et afin qu'il congédiât au plus tôt les autres, on lui envoya d'abord cent mille livres sur la somme qu'on lui avoit promise par le traité. D'ailleurs, il écrivit à M. de Vendôme pour l'engager à suivre son exemple; mais soit qu'il n'y allât pas de droit pied, ou que M. le marquis de Cœuvres n'y apportât pas toute la diligence requise, cette affaire s'accrocha pour des vétilles, et n'eut pas le succès qu'on en attendoit.

Dès les premiers jours de juin, messieurs de Longueville et de Mayenne arrivèrent à la cour, et promirent une entière obéissance à Leurs Majestés.

On eut avis en même temps que M. le chevalier de Guise étoit mort d'une étrange manière aux Vaux près d'Arles, où il s'étoit allé promener. A son départ de la ville, on le salua de quelques canonnades, et sur ce qu'il vit qu'on se disposoit à redoubler la salve, il lui prit envie d'aller mettre lui-même le feu à un des canons. On eut beau lui dire que la pièce étoit échauffée, et qu'il y avoit du risque, on ne put jamais l'en détourner. Il y mit donc le feu, la pièce creva, et un éclat lui emporta la cuisse, dont il mourut deux heures après, quoiqu'aucun de ceux qui se trouvoient autour de lui, au nombre d'une centaine de personnes, n'en reçut aucun mal. Ce prince, qui avoit de très-bonnes qualités, fut regretté de tous ceux qui le connoissoient.

On apprit aussi que le synode national, que ceux de la religion prétendue réformée avoient assemblé à Tonneins, s'étoit séparé.

Sur l'avis qu'on eut des longueurs que M. de Vendôme apportoit à l'exécution du traité de Sainte-Menehould, on lui renvoya M. le marquis de Cœuvres avec de nouveaux ordres; on fit marcher des troupes vers la Bretagne, et M. le maréchal de Brissac fut choisi pour les commander.

D'un autre côté, l'on envoya M. de Ventadour vers M. le prince, qui étoit alors à Amboise, pour lui faire des plaintes sur le procédé de M. de Vendôme, et le convier à revenir auprès du Roi; mais il ne donna que de bonnes paroles sans aucun effet.

Les factions et les menées continuoient aussi dans toutes les provinces; on y voyoit aller et venir des gens de guerre, et d'autres marcher à la file du côté de Bretagne en faveur de M. de Vendôme, sans que M. le prince s'y opposât, quoiqu'il en eût les moyens.

La cour, résolue de convoquer les états généraux, suivant un article du traité de Sainte-Menehould, en fixa le lieu à Sens, et le jour au 10 du mois de septembre. Pour cet effet, elle envoya des commissions à tous les baillis et sénéchaux du royaume, afin qu'ils tinssent les assemblées particulières, et qu'on y nommât les députés des trois ordres.

Le 21 de ce mois, le Roi et la Reine, avec toute la cour, s'en allèrent à Saint-Germain en Laye, pour y passer quelques semaines, et y prendre l'air, après avoir resté à Paris depuis le mois de novembre dernier.

Leurs Majestés eurent ensuite avis que M. le prince étoit allé d'Amboise à Saumur, où il avoit conféré avec M. du Plessis-Mornay; que de là il s'étoit rendu en Poitou dans la maison d'un gentilhomme nommé La Roche des Aubiers; qu'il y avoit vu M. de Rohan, et qu'il espéroit y trouver messieurs de Vendôme et de Retz, qui n'y furent point. Toutes ces entrevues ne pouvoient que donner de l'ombrage à Leurs Majestés.

Quoi qu'il en soit, il y avoit diverses factions à Poitiers, où celle du prince étoit soutenue par la famille de Sainte-Marthe, et le procureur du Roi Saint-Clair; mais l'évêque et le lieutenant criminel Nouzières appuyoient le parti de la cour. Ceux-ci en avoient chassé deux ou trois habitans qui favorisoient M. le prince, et qui se disoient même ses domestiques. Un certain Latrie, qui étoit de ce nombre, et qui avoit obtenu la permission de Leurs Majestés d'y retourner après qu'on eut conclu le traité de Sainte-Menehould, y parloit avec beaucoup de hauteur, et menaçoit tout le monde du ressentiment de M. le prince. L'évêque, informé que ces menaces l'avoient surtout en vue, pria quelques-uns de ses amis de se tenir auprès de sa personne, pour le défendre en cas de besoin. Là-dessus un particulier résolut de le venger dudit Latrie, qu'il rencontra le 17 de ce mois à cheval, avec un ou deux de ses gens. Soutenu de quelques écoliers qui portoient alors des carabines à l'occasion des émeutes qui arrivoient tous les jours, il l'attaqua.

On mit l'épée à la main de part et d'autre; on tira sur ledit Latrie deux ou trois coups de carabine qui ne portèrent pas, mais il fut blessé au visage et en quelques autres endroits; un des siens demeura sur la place, et il en coûta la vie à un pauvre habitant, qui mourut quelque temps après de ses blessures. Ledit Latrie se fit porter chez le maire de la ville, qui étoit alors le sieur de Sainte-Marthe, neveu du trésorier de ce nom.

Là-dessus il s'éleva un si grand tumulte dans la ville, qu'on en tint les portes fermées deux jours de suite, et qu'on dépêcha une personne affidée vers M. le prince pour lui donner avis de ce qui se passoit. Cet exprès le trouva parti de la Roche-aux-Aubiers dans le dessein d'aller coucher à Saumur; mais comme on devoit choisir un nouveau maire à Poitiers, la fête de Saint-Jean, c'est-à-dire au bout de quatre ou cinq jours, M. le prince crut qu'il étoit de son intérêt d'y aller au plus tôt pour en faire nommer un qui fût à sa dévotion. Il prit ainsi la route de cette ville, et, arrivé à Thouars, où il coucha, il écrivit de tous côtés à ses amis de le venir joindre pour venger, à ce qu'il disoit lui-même tout haut, l'assassinat commis en la personne du sieur Latrie. Quelques-uns de ceux qui étoient là n'eurent pas plus tôt entendu ces menaces, qu'ils dépêchèrent un homme à leurs amis de Poitiers pour les avertir de la résolution du prince.

Là-dessus l'alarme fut dans la ville, on y sonna le tocsin, et l'on en ferma presque toutes les portes. A la vue de ce désordre, les partisans du prince le firent supplier de n'approcher pas de la ville, puisqu'on lui en refuseroit l'entrée, et que, s'il y étoit admis, sa personne y risqueroit beaucoup. Le sieur Latrie lui-même, qui le joignit à une demi-lieue de la ville, tâcha de le dissuader, aussi bien qu'un gentilhomme nommé Beaulieu, qui le rencontra à un demi-quart de lieue, et que M. l'évêque lui envoyoit. Mais on ne put jamais détourner sa marche : de sorte qu'arrivé aux portes de la ville, il n'y trouva que des bourgeois, qui lui parlèrent du haut des murailles, et qui le supplièrent de se retirer. Sur ce qu'il fit demander qui étoient ceux qui lui parloient, on répondit que c'étoit de la part de dix mille habitans armés, et résolus, au péril de leurs vies, de conserver la ville en l'obéissance de Leurs Majestés. Après avoir essuyé ce refus, il s'alla poster à deux ou trois lieues de cette ville, d'où il dépêcha un des siens vers le Roi pour faire ses plaintes et demander justice. Il écrivit en même temps de tous côtés pour assembler ses amis, et se venger de ceux de Poitiers à force ouverte.

Dès le 25 de ce mois, sur les premières nouvelles qu'on eut à la cour de toutes ces factions, Leurs Majestés y avoient envoyé le sieur de Mazuyer, conseiller d'Etat et maître des requêtes, pour retenir chacun dans le devoir et réprimer les désordres. Mais à l'ouïe de ce qui s'étoit passé à l'égard de M. le prince, Leurs Majestés résolurent de lui envoyer le sieur de Montpezat pour l'assurer qu'on lui rendroit justice de l'affront qu'il avoit reçu à Poitiers, de même que de l'excès commis en la personne du sieur Latrie, et le prier de ne faire aucune violence, mais d'aller attendre à Amboise l'effet des bonnes intentions de Leurs Majestés.

M. de Montpezat partit le 29 de ce mois, et le même jour on eut avis que M. le prince, enragé de ce qu'à Poitiers on avoit élu pour maire le lieutenant criminel, faisoit un terrible dégât aux environs de la ville; qu'il ramassoit des troupes de toutes parts; qu'il les logeoit sur les terres de ceux de la ville qui ne lui étoient pas favorables; qu'il cherchoit à y entrer par la ruse ou par la force, et qu'il menaçoit toujours l'évêque et ceux de son parti.

On apprit, d'un autre côté, que messieurs de Vendôme et de Retz continuoient leurs hostilités en Bretagne; de sorte qu'on y fit marcher en diligence M. le maréchal de Brissac, avec un régiment de Suisses, le nouveau régiment français du sieur de Rambures, cinq ou six compagnies de chevau-légers et de gendarmes, et quelque peu de vieilles troupes qu'il y avoit sur pied. Leurs Majestés résolurent en même temps de s'avancer vers la Loire avec les gardes du Roi, ses Suisses, ses chevau-légers et sa compagnie de gendarmes, afin d'être à portée du maréchal de Brissac en cas de besoin, ou d'aller au secours de Poitiers, si M. le prince la serroit de trop près.

Leurs Majestés, revenues de Saint-Germain à Paris, le 1er de juillet, se disposèrent à faire ledit voyage.

Dès le lendemain, elles dépêchèrent M. le duc de Mayenne vers M. le prince pour le solliciter de nouveau à s'éloigner des environs de Poitiers, qui commençoit à manquer de vivres, et pour lui déclarer que s'il n'obéissoit on y emploieroit les armes.

Le 5 de ce mois, Leurs Majestés partirent de Paris et se rendirent à Orléans le 8. Elles y restèrent sept ou huit jours pour y attendre une partie de leur suite qui n'étoit pas encore arrivée, et des nouvelles de ce qui se passoit.

Le 10 et le 11, le sieur de Montpezat et M. du Maine se rendirent à la cour après avoir vu M. le prince, et rapportèrent qu'il avoit abandonné les environs de Poitiers, suivant l'ordre de Leurs Majestés, et qu'il s'en étoit allé vers Châteauroux. Ils ajoutèrent qu'il y avoit eu quelques désordres dans la ville, et que plusieurs de ceux qu'on croyoit affectionnés à M. le prince, avoient été obligés d'en sortir, pour n'être pas exposés aux insultes de la populace; que le trésorier de Sainte-Marthe, le procureur du Roi Saint-Clair, La Charroulière, sergent-major, et même le duc de Roanez, gouverneur de la ville, étoient de

ce nombre; que celui-ci n'y étoit arrivé que le jour précédent, et qu'il fut contraint de se retirer au logis de l'évêque pour se mettre en sûreté, quoiqu'il le regardât comme l'auteur de la sédition.

Le 12 de ce mois, M. le marquis de Cœuvres, arrivé à Orléans, rapporta que l'intention de M. de Vendôme étoit de rendre toute obéissance à Leurs Majestés, qu'il attendoit cent mille livres que M. le prince lui devoit fournir de la somme qu'il recevroit, suivant le traité de Sainte-Menehould, pour licencier ses troupes, et qu'il supplioit Sa Majesté de retarder la démolition de Blavet, dont lui, marquis de Cœuvres, seroit le garant. D'ailleurs il demandoit qu'il lui fût permis d'aller avec son train dans le château de Nantes dont il étoit gouverneur, à condition qu'il en remettroit ensuite la garde à celui qui l'avoit alors, et quelques autres choses de cette nature, qui marquoient plutôt qu'il cherchoit à gagner du temps qu'à obéir de bonne foi.

Cependant Sa Majesté fut conseillée de lui renvoyer ledit marquis de Cœuvres pour lui déclarer ses volontés et lui fournir les cent mille livres qu'il attendoit de M. le prince, afin qu'il n'eût aucun prétexte de garder ses troupes. On envoya même cette somme par eau vers Angers, pour être comptée à celui qui auroit charge de la recevoir, et Sa Majesté résolut de passer outre pour se faire obéir par la force, en cas qu'on ne se soumît pas de bon gré. En effet, elle partit le 15 d'Orléans et arriva le 16 à Blois.

Je ne dois pas oublier ici que l'on avoit fait courir le bruit dans les provinces que le Roi étoit fort valétudinaire, et d'une complexion délicate; qu'il avoit toujours besoin de remèdes; que c'étoit à cause de cela même qu'il ne pouvoit s'éloigner de Paris, et que, suivant toutes les apparences, il ne vivroit pas long-temps. Ces rapports s'accordoient avec les pronostications de l'almanach de Mauregard, dont nous avons déjà parlé; de sorte que les peuples étoient dans des alarmes continuelles, et qu'ils ne savoient quel parti prendre; mais lorsqu'ils virent le Roi traverser les villes à cheval et en pleine santé, ils en eurent une joie inexprimable, et qui fut d'un très-bon augure pour le succès de son voyage.

Leurs Majestés arrivées à Blois envoyèrent le sieur Vignier, membre du conseil d'Etat, vers M. le prince, pour l'inviter à venir auprès d'elles, puisqu'il souhaitoit qu'elles eussent une entière confiance en ses bonnes intentions; mais elles n'eurent sa réponse qu'à Tours, qui aboutissoit à chercher de nouveaux délais, et à demander au préalable qu'on lui fît justice de ce qui s'étoit passé à Poitiers contre lui-même et le sieur Latrie.

Le 18, Leurs Majestés partirent de Blois pour aller à Tours, où elles arrivèrent le 20. Quoique le droit chemin fût de traverser Amboise, informées que les princesses de Condé, bien loin de les inviter à s'y rendre et à loger au château, comme cela se devoit, en étoient parties à la hâte et avoient marché jour et nuit vers Nogent-le-Rotrou, Leurs Majestés prirent la route de Montrichard et de Bléré.

Dans ce voyage, elles furent visitées d'un grand concours de noblesse, qui venoit de vingt et trente lieues à la ronde; et les habitants des villes marquoient partout une joie extraordinaire de les voir. L'évêque de Poitiers fut aussi les joindre, avec plusieurs députés de la ville, pour les supplier de l'honorer de leur présence, et d'y calmer la fougue de certains esprits turbulens. Il n'y eut pas même jusqu'à ceux qui étoient sortis de la ville, et qu'on soupçonnoit de favoriser M. le prince, qui ne vinssent leur rendre hommage, et qui ne cherchassent l'occasion de se justifier. Là-dessus Leurs Majestés résolurent d'y aller passer quelques jours.

Le 25, elles partirent de Tours et arrivèrent le 26 à Châtellerault, ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée, qui les reçurent avec toute sorte d'empressemens, et qui en firent déloger la garnison, pour marquer la confiance qu'ils avoient en Leurs Majestés. Le 28 elles se rendirent à Poitiers, où le peuple mit tout en œuvre pour leur faire un bon accueil, et témoigner l'excès de sa joie.

Pendant les sept ou huit jours que Leurs Majestés y demeurèrent, toute la noblesse de Poitou, le sieur d'Ambleville avec celle d'Angoumois et de Saintonge, celle de la Marche, du Limousin et des autres provinces voisines, s'y rendirent pour leur faire la révérence, et les assurer de leurs très-humbles services. Les grandes villes y envoyèrent aussi leurs députés. M. de Rohan, accompagné de son épouse, s'acquitta du même devoir. Il fut très-bien reçu de Leurs Majestés, et, au bout de quelques jours, il s'en retourna avec la duchesse à Saint-Jean-d'Angely, pour y régler quelques affaires et venir ensuite joindre la cour. Pendant qu'elle étoit à Poitiers, on eut avis que, sur le bruit qui avoit couru à Bordeaux que M. le prince y alloit fort mécontent de la cour, le parlement s'y étoit assemblé, et qu'il avoit résolu de ne le point recevoir dans la ville, à moins qu'ils n'en eussent un ordre positif de Leurs Majestés. Cet arrêt engagea toute la Guienne, qui étoit assez ébranlée, à prendre la même résolution, et M. le prince fit semblant

de n'avoir pas eu dessein d'aller de ce côté-là.

On apprit d'ailleurs que M. le duc de Savoie faisoit de grandes levées de troupes en Dauphiné, Lyonnais et aux Cevennes en Languedoc, pour les employer dans le Montferrat contre le duc de Mantoue, que le gouverneur du Milanais lui avoit déclaré, de la part du Roi d'Espagne, vouloir maintenir et défendre, en cas qu'il l'attaquât. On ajoutoit que M. le maréchal de Lesdiguières favorisoit ouvertement ces levées, et qu'il leur donnoit un passage libre; de sorte qu'on résolut de les défendre dans toutes lesdites provinces, et de commander à tous ceux qui s'y étoient engagés de revenir, sur peine de désobéissance. On fit même publier cet ordre dans toutes les frontières de ce côté-là. Mais cette précaution n'empêcha pas que le duc de Savoie n'eût huit ou neuf mille Français à son service, qui lui furent presque inutiles. Du moins ledit gouverneur du Milanais assembla une puissante armée de son côté, et le duc accepta d'abord un accommodement qui ne pouvoit que lui être désavantageux.

Le sieur de Montbrun fut dépêché par M. le maréchal de Lesdiguières vers Leurs Majestés pour excuser ces passages et levées de troupes, et les tolérances que ledit sieur maréchal y avoit données, et savoir leur intention à cet égard; mais il n'en rapporta que de nouvelles défenses et de nouveaux ordres de rappeler ceux qui s'y étoient enrôlés.

L'on eut aussi avis, en ce même temps, que les affaires se brouilloient grandement du côté de Clèves et de Juliers et autres endroits de l'Allemagne; que l'archiduc d'Autriche avoit mis en campagne une armée, sous le nom de l'empereur et sous la conduite de Spinola, pour s'opposer aux mesures que le duc de Neubourg et autres princes possédant Juliers, prenoient au préjudice des prétendans, et essayer même de traverser le pouvoir que les Etats des provinces-unies des Pays-Bas prenoient en la garde absolue qu'ils avoient du château de Juliers et autres places. Et de fait, il commença par la ville d'Aix-la-Chapelle où il entra, en chassa les protestans, les condamnant, en outre, à de grandes sommes, et y rétablit les jésuites, ainsi qu'ils étoient auparavant. De là il alla attaquer quelques autres places qu'il prit, et continua à pousser toujours sa pointe; mais le comte Maurice, assisté des princes intéressés, s'étant mis en campagne, en arrêta le cours et se saisit aussi de son côté de quelques places à leur préjudice. Ces mouvemens firent résoudre le Roi de dépêcher vers tous ces princes le sieur de Refuge, conseiller au conseil d'Etat, pour travailler de la part de Leurs Majestés à l'accommodement de ces affaires. On parla aussi d'envoyer le sieur marquis de Rambouillet vers M. le duc de Savoie et le gouverneur du Milanais, pour essayer de pacifier les troubles qui se préparoient du côté de Piémont; mais ni l'un ni l'autre ne partit qu'environ un mois après.

Pendant le séjour que l'on fit dans la ville de Poitiers, l'on essaya d'accommoder les désordres qui étoient entre lesdits habitans; mais ceux qui étoient toujours demeurés affectionnés au service du Roi, étoient entrés en si grande haine et défiance contre les autres, qu'il n'y eut aucun moyen de les persuader de les y laisser entrer; mais, au contraire, l'on trouva à propos d'y laisser les sieurs Mangot et Mazuyer, conseillers d'Etat et maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, pour s'informer des procédures et contraventions desdits absens.

Sur l'avis que l'on eut aussi qu'encore que M. de Vendôme eût commencé à licencier quelques troupes du côté de Bretagne, néanmoins il s'y continuoit tant de désordres, et la présence dudit sieur de Vendôme en la province y tenoit les serviteurs du Roi en telle inquiétude, qu'il étoit nécessaire d'en retirer ledit sieur de Vendôme, ou que Leurs Majestés y allassent en personne pour reconnoître le mauvais état de ladite province. L'on faisoit beaucoup de difficultés de prolonger tant le voyage de Leurs Majestés, parce qu'il sembloit que leur retour étoit nécessaire vers Paris, même pour l'ouverture des Etats généraux qui étoient convoqués au 15 septembre. Sur cela l'on se résolut de s'en aller à Angers, et de convoquer cependant les Etats particuliers de la province de Bretagne à Nantes au 15 du mois d'août; en intention que, si étant à Angers M. de Vendôme s'y rendoit, ainsi qu'il lui étoit commandé, l'on pourroit bien s'en retourner droit à Paris; mais s'il faisoit autrement, Leurs Majestés iroient jusque-là tenir les Etats en personne.

L'on partit donc de Poitiers le 3 du mois d'août; on fut coucher à Mirebeau, et le lendemain à Loudun, ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée, où Leurs Majestés furent reçues avec toutes sortes d'applaudissemens. Là on reçut nouvelle du décès de M. le prince de Conti, grandement regretté pour la perte que l'on faisoit d'un des premiers princes du sang, qui avoit toujours témoigné de très-bonnes intentions pour le service du Roi.

Le lendemain, qui étoit le 6 dudit mois d'août, Leurs Majestés firent leur entrée à Saumur, autre ville de sûreté pour ceux de la religion prétendue réformée, commandée par le sieur du Plessis, qui fit sortir toute la garnison de la ville

et du château, et laissa tout ouvert et à l'abandon d'un chacun, afin de faire paroître une entière franchise et confiance.

Deux jours après on en partit pour aller à Angers, où Leurs Majestés arrivèrent et firent leur entrée le 8 dudit mois d'août; et là on eut avis que M. de Vendôme, qui s'étoit approché jusques à Ancenis qui n'est qu'à neuf lieues de là, ayant eu nouvelle que Leurs Majestés approchoient et venoient audit lieu d'Angers, il en partit et s'en alla en Basse-Bretagne; ce qui fit assez connoître que son intention n'étoit pas de donner contentement à Leurs Majestés, ni de les venir trouver, ainsi que l'on avoit désiré : cela fut cause de faire résoudre Leurs Majestés d'aller jusques à Nantes, pour tenir eux-mêmes les Etats de la province de Bretagne, et reconnoître oculairement l'état d'icelle, ce qui fit retarder le retour du côté de Paris, et l'ouverture des Etats généraux. L'on eut en ce même temps avis que M. le prince étoit allé du côté de Nevers trouver M. de Nevers, où il avoit convié M. de Longueville et M. le duc du Maine de se trouver avec quelques autres pour essayer de se rejoindre et se résoudre de leurs affaires et intérêts; mais ces deux derniers ne s'y trouvèrent point, et n'a-t-on point su qu'il y ait été pris aucune résolution.

L'on partit le 10 d'Angers, et le 12 on arriva à Nantes, et, deux jours après, ceux de la ville firent une entrée bien superbe au Roi, en laquelle ils témoignèrent le contentement qu'ils recevoient de voir Leurs Majestés dans leur ville.

Le 16 dudit mois d'août, Leurs Majestés firent l'ouverture des Etats de la province de Bretagne, où il se trouva une très-grande quantité de noblesse de ladite province, tant à cause de la tenue desdits Etats, que pour le désir qu'elle avoit de voir Leurs Majestés. M. de Rohan s'y trouva bien accompagné, qui présida pour la noblesse en ladite assemblée, et y servit dignement Leurs Majestés, témoignant affectionner tout ce qui étoit au bien et avantage de leurs affaires, même pour ramener M. de Vendôme et M. de Retz à leur devoir. Et de fait, il fut résolu dans lesdits Etats, et depuis confirmé par Leurs Majestés, de casser les gardes que le pays entretenoit à mondit sieur de Vendôme, et de démanteler beaucoup de places qui étoient entre ses mains, et de faire punir et châtier ceux qui avoient commis des extorsions et excès extraordinaires; et pour l'exécution de tout cela, M. le maréchal de Brissac fut laissé en ladite province avec les trois mille Suisses nouvellement levés, pour l'entretènement desquels lesdits Etats de Bretagne fournissoient et faisoient fournir quelque argent.

Lesdits sieurs de Vendôme et de Retz, se reconnoissant entièrement abandonnés, et qu'il falloit par nécessité qu'ils vinssent rendre l'obéissance qu'ils devoient, se résolurent de venir trouver Leurs Majestés. Pour cet effet, ledit sieur de Retz y arriva le premier, qui étoit le 22, et M. de Vendôme sursoyant de jour à autre, soit qu'il eût crainte ou autrement, s'y rendit le 26, et furent l'un et l'autre bien accueillis et néanmoins un peu réprimés.

Les Etats de la province étant finis, et après qu'on eut mis ordre à ce qui étoit nécessaire pour faire exécuter ce qui avoit été résolu pour le repos de la province, Leurs Majestés se résolurent de partir pour se rapprocher de Paris, et commandèrent auxdits sieurs de Vendôme et de Retz de suivre, ce qu'ils firent; et de fait, ledit sieur de Vendôme prit le devant pour aller voir madame sa femme qui n'avoit bougé de Paris.

L'on partit donc de Nantes le 30 dudit mois d'août, l'on revint à Angers, et de là l'on prit le chemin du côté du Maine. Leurs Majestés arrivèrent à La Flèche le deuxième jour du mois de septembre, où leur fut fait entrée, et plusieurs jeux et ébattemens des écoliers qui sont en grand nombre au collége royal des jésuites, qui y a été fondé par le feu Roi.

De La Flèche Leurs Majestés furent au Mans, où elles firent leur entrée le 4 dudit mois de septembre, et le 9 ensuivant furent à la Ferté-Bernard, et le 12 firent leur entrée à Chartres, où M. du Maine et plusieurs autres grands les attendoient. Elles n'y séjournèrent qu'un jour, et arrivèrent à Paris le 16 dudit mois de septembre, où le peuple et toutes les cours souveraines témoignèrent à l'envi les uns des autres la joie, alégresse et contentement qu'elles avoient de voir Leurs Majestés de retour en santé et avec tant de bonheur et de prospérité de ce voyage, que l'on peut dire avoir été le rétablissement de leur autorité par toute la France; chacun ayant reconnu ce que pouvoit la présence du Roi, quand il voudroit se résoudre de se porter aux lieux où l'on auroit intention de brouiller.

En ce temps M. le marquis de Rambouillet partit pour aller vers le duc de Savoie pour travailler à l'accommodement des affaires qui étoient entre lui et le gouverneur du Milanais, et essayer de faire poser les armes à l'un et à l'autre, ainsi que j'ai dit ci-devant que la résolution en avoit été prise.

Leurs Majestés dépêchèrent aussi M. de Créqui vers M. de Lesdiguières, pour lui faire savoir qu'elles ne trouvoient pas bon l'assistance qu'il donnoit au duc de Savoie, la familière communication qu'il avoit avec lui, la tolérance qu'il avoit

donnée à la levée des troupes, et au passage de celles qui étoient allées en Piémont, contre et au préjudice des défenses qui en avoient été faites par Leurs Majestés : sur quoi ledit maréchal promit de se corriger par après, et même de travailler à faire revenir celles qui y étoient allées. Et de fait, bientôt après il demanda des lettres patentes adressées au parlement pour être déchargé de ce qui pourroit lui être objecté, tant pour ladite tolérance que pour avoir fait sortir le colonel Alard, qui étoit au duc de Savoie, des prisons du parlement de Grenoble, lequel étoit accusé d'avoir fait faire un assassinat, commis quelques jours auparavant, d'un homme qui avoit autrefois épousé la marquise de Tresfort, laquelle étoit aimée et entretenue par ledit sieur maréchal. Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que M. de Longueville étant à Amiens s'étoit irrité contre quelques soldats de la garnison de la citadelle qui gardoient un pont nouvellement bâti dans la ville, lequel il vouloit faire démolir comme inutile : cela échauffa une petite division qui étoit déjà née entre lui et M. le maréchal d'Ancre; ils en vinrent jusques à paroles injurieuses et appels qui furent empêchés, mais non la querelle assoupie.

Le 23 dudit mois de septembre, M. le prince arriva à Paris près de Leurs Majestés, où il fut bien reçu et bien accueilli. Le deuxième jour d'octobre, le Roi, accompagné de la Reine, sa mère, de Monsieur, son frère, de messieurs les prince de Condé et comte de Soissons et des autres princes, ducs, pairs et maréchaux de France, cardinaux et autres principaux du conseil, alla avec grande cérémonie au parlement, y tint son lit de justice, se déclara majeur, comme étant entré dans sa quatorzième année, avec déclaration néanmoins qu'il vouloit que la Reine prît le soin et l'autorité dans les affaires, comme elle avoit fait auparavant, et qu'elle fût reconnue pour telle; fit publier un édit portant confirmation et renouvellement d'autres édits faits par les rois ses prédécesseurs, sur la police, défense des duels, confirmation des édits de pacification et autres particularités, ce qui donna contentement et alégresse à tous.

En ces jours on eut avis que les aigreurs et mauvais ménages continuoient et augmentoient entre M. de Longueville et M. le maréchal d'Ancre; et ensuite M. le comte de Saint-Pol, qui aussi étoit mal content de ce qu'on ne lui avoit encore donné aucune récompense pour le gouvernement de Picardie, se retira près et avec ledit sieur de Longueville, et publia se vouloir retirer en ses terres de Caumont et de Fronsac en Guienne.

Vers le 12 et 13 dudit mois d'octobre, M. de Nevers premier, puis le lendemain M. le duc de Sully revinrent à Paris, et le 25 M. le maréchal de Bouillon y arriva aussi.

Le 14 dudit mois l'on permit aux députés des Etats généraux, qui étoient arrivés à Paris en grand nombre, de se voir et conférer tous les jours ensemble, tant pour faire paroître des actes de leur députation, que pour l'ordre qu'ils avoient à prendre entre eux pour leur séance.

Et le 27 dudit mois d'octobre se fit l'ouverture des Etats généraux en la grande salle de Bourbon, où le Roi parla le premier; puis M. le chancelier prit la parole et fit une longue révision, en laquelle il déduisoit, par le menu, comme quoi toutes les affaires avoient été administrées depuis la mort du feu Roi, tant dedans que dehors du royaume, et l'état auquel elles se trouvoient pour lors. Puis après, un député de chacun des trois états, à savoir, M. l'archevêqué de Lyon pour le clergé, le baron du Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, et le sieur Miron, prévôt des marchands, pour le tiers-état, parlèrent l'un après l'autre; chacun remerciant Leurs Majestés de les avoir assemblés, les louant du soin qu'elles prenoient de leur Etat, louant la Reine de son heureuse administration, et assurant le Roi de leur fidélité et obéissance. Toute cette action se passa bien et heureusement, et de là en avant tous les députés des trois ordres s'assemblèrent tous les jours dans les Augustins, où il y avoit trois salles accommodées pour cet effet.

Sur la fin dudit mois, l'on eut avis, du côté de Flandre, que M. de Refuge avoit tellement traité et négocié, tant avec l'archiduc et autres ayant charge de l'empereur, qu'avec les princes d'Allemagne prétendant le duché de Juliers, et avec ceux des Etats des Pays-Bas, qu'il avoit fait résoudre une trève et surséance d'armes entre les armées de part et d'autre, avec certains articles pour l'accommodement de toutes ces affaires, par lequel toutes les places devoient être restituées, ainsi qu'elles étoient auparavant ce dernier mouvement, et entre autres Wesel, dont le marquis de Spinola s'étoit saisi. Depuis l'on eut avis que ce traité ne fut entièrement effectué, à cause que l'on avoit fait difficulté en Espagne de le ratifier, et qu'à cette occasion les armées se tenoient en état de se remettre en campagne au printemps suivant.

Au commencement du mois de novembre l'on eut quasi semblable avis de la part du marquis de Rambouillet, savoir, qu'il avoit traité quelques expédiens pour faire retirer les armées du duc de Savoie et du gouverneur de Milan ; mais sur quelques difficultés qui se trouvoient à l'exé-

temps pour essayer de rompre le voyage de Guienne, le Roi et la Reine furent conseillés de leur dépêcher encore le sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, avec charge de les prier et supplier d'aviser à traiter et résoudre ce qu'ils aviseroient de mieux avec ledit sieur de Villeroy; qu'on faisoit état de partir le premier du mois; qu'ils différeroient encore jusqu'au 3 pour attendre, mais qu'ils ne pouvoient tarder davantage; qu'ils considérassent que Leurs Majestés avoient donné leur premier rendez-vous au roi d'Espagne au commencement de juillet, pour y faire trouver la princesse d'Espagne pour l'accomplissement du mariage; que l'on avoit été contraint de changer ce temps et le remettre au 5 septembre; qu'à peine pourroit-on faire le voyage pour ce temps-là; qu'on ne pouvoit le prolonger davantage, tant pource que la saison pressoit, que pource qu'on auroit lieu de croire qu'on se moquoit; que de différer ces mariages à une autre année, l'on s'étoit trop avant embarqué pour le pouvoir faire, et qu'il iroit trop de la réputation de Leurs Majestés, tant dedans que dehors le royaume; que pour cette cause elles prioient mondit sieur le prince de prendre résolution, parce que le peu de jours qui restoient devoient être employés à voir les cours souveraines et les corps de ville de Paris auxquels on auroit à parler d'une façon si mondit sieur le prince étoit du voyage, et d'une autre s'il faisoit état de refuser Leurs Majestés de les accompagner, ainsi qu'elles l'en prioient et le lui commandoient.

C'est la charge que ledit sieur de Pontchartrain avoit, et de revenir le même jour s'il se pouvoit, en poste, et de rapporter la résolution de mondit sieur le prince, de venir ou non. Il partit le 28 au soir, arriva le 29 à midi. Il trouva premièrement ledit sieur de Villeroy, qui n'y étoit arrivé que le matin, et avoit vu mondit sieur le prince, accompagné de messieurs de Longueville, de Mayenne, du comte de Saint-Pol et du maréchal de Bouillon, avec lesquels il avoit commencé à traiter; mais il n'avoit reconnu en eux que peu ou point d'inclination au bien et à l'accommodement.

L'après-dînée lesdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent ensemble trouver mondit sieur le prince, accompagnés des susnommés. On lui présenta les lettres de Sa Majesté; ledit sieur de Pontchartrain lui exposa sa créance et le supplia d'y donner prompte résolution. On remet à lui faire réponse au soir, et du soir au lendemain; enfin on lui donne réponse par écrit, contenant en substance que la précipitation dont on usoit en cette occasion faisoit assez connoître le peu de désir que l'on avoit de donner contentement à lui et au public; qu'il reconnoissoit assez de qui procédoient ces conseils précipités, entre lesquels il nommoit M. le maréchal d'Ancre, M. le chancelier, M. le commandeur, de Villeroy, Dolé et Bouillon; et pour conclusion, qu'il ne pouvoit faire ce voyage, pour abandonner ce qui étoit du bien de l'Etat. Ce fut à peu près la réponse que ledit sieur de Pontchartrain rapporta, qui retourna dès le soir même près Leurs Majestés.

Sur cela l'on se résolut d'écrire à tous les gouverneurs des provinces et principales villes de prendre garde à elles, faire garde à leurs portes, et n'y laisser entrer personne qui y soit le plus fort, ni même qui soit avoué de M. le prince, ni desdits sieurs de Longueville, du Maine, comte de Saint-Pol et maréchal de Bouillon.

Le premier jour du mois d'août 1615, il se passa un combat qui mérite d'être su. Il y avoit jà temps qu'il y avoit quelques riottes entre M. de Montmorency et M. le duc de Retz, à cause de quelques amourettes; sur ce que la Reine avoit été avertie qu'ils étoient pour en venir aux mains, elle les avoit fait embrasser.

Mais comme il y a des gens à la cour qui sont toujours désireux de nouveautés, et qui sont bien aises de voir quelques désordres, l'on fait des rapports au désavantage de l'un ou de l'autre; enfin M. de Retz, persuadé qu'il y alloit de son honneur, fait appeler M. de Montmorency par M. de Vitry. Ledit sieur de Montmorency se trouva avec beaucoup de peine au lieu assigné, et mène avec lui le sieur des Portes son oncle. Ils se trouvent sur-le-champ deux contre deux, mettent pourpoint bas, l'épée seule. Le bonheur voulut qu'ils se collettent tous et se mettent par terre, sans se blesser autrement. Ils s'éclaircissent des faits, s'accordent sur-le-champ à la confusion de ceux qui avoient tramé cette division, se promettent amitié, s'en retournent dîner ensemble chez M. de Montmorency, et le soir souper chez M. de Retz; et ainsi se passa ce combat.

Cependant M. de Longueville étoit retourné en Picardie, et étoit allé à Amiens, où il essayoit de s'établir : ce qui étant reconnu par le sieur de Nerestan, que l'on y avoit envoyé quelques jours auparavant pour avoir soin de la sûreté et conservation de la citadelle, il fit tant avec les habitans, qu'en conséquence des lettres qui avoient été écrites par Sa Majesté, et qui nommoient particulièrement ledit sieur de Longueville pour un de ceux dont on avoit sujet de se défier, ils firent sortir ledit sieur de Longueville hors la ville un peu à la hâte; et comme il

donnée à la levée des troupes, et au passage de celles qui étoient allées en Piémont, contre et au préjudice des défenses qui en avoient été faites par Leurs Majestés : sur quoi ledit maréchal promit de se corriger par après, et même de travailler à faire revenir celles qui y étoient allées. Et de fait, bientôt après il demanda des lettres patentes adressées au parlement pour être déchargé de ce qui pourroit lui être objecté, tant pour ladite tolérance que pour avoir fait sortir le colonel Alard, qui étoit au duc de Savoie, des prisons du parlement de Grenoble, lequel étoit accusé d'avoir fait faire un assassinat, commis quelques jours auparavant, d'un homme qui avoit autrefois épousé la marquise de Tresfort, laquelle étoit aimée et entretenue par ledit sieur maréchal. Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que M. de Longueville étant à Amiens s'étoit irrité contre quelques soldats de la garnison de la citadelle qui gardoient un pont nouvellement bâti dans la ville, lequel il vouloit faire démolir comme inutile : cela échauffa une petite division qui étoit déjà née entre lui et M. le maréchal d'Ancre; ils en vinrent jusques à paroles injurieuses et appels qui furent empêchés, mais non la querelle assoupie.

Le 23 dudit mois de septembre, M. le prince arriva à Paris près de Leurs Majestés, où il fut bien reçu et bien accueilli. Le deuxième jour d'octobre, le Roi, accompagné de la Reine, sa mère, de Monsieur, son frère, de messieurs les prince de Condé et comte de Soissons et des autres princes, ducs, pairs et maréchaux de France, cardinaux et autres principaux du conseil, alla avec grande cérémonie au parlement, y tint son lit de justice, se déclara majeur, comme étant entré dans sa quatorzième année, avec déclaration néanmoins qu'il vouloit que la Reine prît le soin et l'autorité dans les affaires, comme elle avoit fait auparavant, et qu'elle fût reconnue pour telle; fit publier un édit portant confirmation et renouvellement d'autres édits faits par les rois ses prédécesseurs, sur la police, défense des duels, confirmation des édits de pacification et autres particularités, ce qui donna contentement et alégresse à tous.

En ces jours on eut avis que les aigreurs et mauvais ménages continuoient et augmentoient entre M. de Longueville et M. le maréchal d'Ancre; et ensuite M. le comte de Saint-Pol, qui aussi étoit mal content de ce qu'on ne lui avoit encore donné aucune récompense pour le gouvernement de Picardie, se retira près et avec ledit sieur de Longueville, et publia se vouloir retirer en ses terres de Caumont et de Fronsac en Guienne.

Vers le 12 et 13 dudit mois d'octobre, M. de Nevers premier, puis le lendemain M. le duc de Sully revinrent à Paris, et le 25 M. le maréchal de Bouillon y arriva aussi.

Le 14 dudit mois l'on permit aux députés des Etats généraux, qui étoient arrivés à Paris en grand nombre, de se voir et conférer tous les jours ensemble, tant pour faire paroître des actes de leur députation, que pour l'ordre qu'ils avoient à prendre entre eux pour leur séance.

Et le 27 dudit mois d'octobre se fit l'ouverture des Etats généraux en la grande salle de Bourbon, où le Roi parla le premier; puis M. le chancelier prit la parole et fit une longue révision, en laquelle il déduisoit, par le menu, comme quoi toutes les affaires avoient été administrées depuis la mort du feu Roi, tant dedans que dehors du royaume, et l'état auquel elles se trouvoient pour lors. Puis après, un député de chacun des trois états, à savoir, M. l'archevêque de Lyon pour le clergé, le baron du Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, et le sieur Miron, prévôt des marchands, pour le tiers-état, parlèrent l'un après l'autre; chacun remerciant Leurs Majestés de les avoir assemblés, les louant du soin qu'elles prenoient de leur Etat, louant la Reine de son heureuse administration, et assurant le Roi de leur fidélité et obéissance. Toute cette action se passa bien et heureusement, et de là en avant tous les députés des trois ordres s'assemblèrent tous les jours dans les Augustins, où il y avoit trois salles accommodées pour cet effet.

Sur la fin dudit mois, l'on eut avis, du côté de Flandre, que M. de Refuge avoit tellement traité et négocié, tant avec l'archiduc et autres ayant charge de l'empereur, qu'avec les princes d'Allemagne prétendant le duché de Juliers, et avec ceux des Etats des Pays-Bas, qu'il avoit fait résoudre une trève et surséance d'armes entre les armées de part et d'autre, avec certains articles pour l'accommodement de toutes ces affaires, par lequel toutes les places devoient être restituées, ainsi qu'elles étoient auparavant ce dernier mouvement, et entre autres Wesel, dont le marquis de Spinola s'étoit saisi. Depuis l'on eut avis que ce traité ne fut entièrement effectué, à cause que l'on avoit fait difficulté en Espagne de le ratifier, et qu'à cette occasion les armées se tenoient en état de se remettre en campagne au printemps suivant.

Au commencement du mois de novembre l'on eut quasi semblable avis de la part du marquis de Rambouillet, savoir, qu'il avoit traité quelques expédiens pour faire retirer les armées du duc de Savoie et du gouverneur de Milan; mais sur quelques difficultés qui se trouvoient à l'exé-

cution, chacun désirant demeurer le dernier armé, et aussi que depuis le roi d'Espagne s'étant senti offensé de ce que le duc de Savoie vouloit entreprendre de lui faire la loi, et qu'à cette occasion il fit difficulté de ratifier ledit traité, les armées sont toujours demeurées en pied, faisant des hostilités les unes sur les autres.

Vers le 13 dudit mois de novembre, M. le maréchal de Lavardin décéda de maladie, et cette charge fut baillée à M. de Souvré, vieux cavalier, et qui étoit gouverneur de la personne du Roi.

Vers le 14 ou 15 dudit mois, il y eut quelque rumeur de ce que M. d'Epernon avoit enlevé un soldat qui étoit prisonnier dans les prisons de Saint-Germain-des-Prés, prétendant que ledit soldat étoit du régiment des Gardes, et qui étoit accusé de s'être battu en duel contre les édits, étoit justiciable du prévôt des bandes et non d'autres officiers de justice; et ce qui depuis augmenta ce murmure, fut que sur ce qu'on parla au parlement de s'en plaindre et d'en informer contre lui, M. d'Epernon fut se promener le 19 dudit mois dans la galerie et dans la salle du palais, lors de la sortie de la cour de parlement, avec cinquante ou soixante gentilshommes bottés et éperonnés; ce qui fut interprété à mépris qu'il faisoit à l'autorité de la cour : tellement que dès lors ladite cour de parlement ordonna qu'il seroit informé de l'une et l'autre action, et étoit à cela incitée par M. le prince qui entroit presque tous les jours au parlement sur ce sujet. Mais le Roi, qui craignoit que cette procédure n'apportât quelque altération, l'arrêta par l'entremise même de mondit sieur le prince, et envoya M. le duc de Ventadour dans ladite cour, les prier de la part de Sa Majesté de se contenter que mondit sieur d'Epernon vînt à ladite cour s'y excuser de ce qui s'étoit passé, et remît le prisonnier desdites prisons, pour après le remettre en la justice du prévôt des bandes par les formes ordinaires, si l'on jugeoit qu'il fût juste et raisonnable. Tout cela fut exécuté le 28, et cette procédure assoupie.

Vers la fin dudit mois de novembre, l'on reconnut dans l'assemblée des Etats généraux divers mouvemens procédant de brigues et factions de divers particuliers, qui donnèrent peine à Leurs Majestés.

En ce temps-là la Reine, qui avoit toujours le gouvernement de l'Etat, pour donner contentement à monseigneur le prince sur les plaintes qu'il faisoit que les choses résolues dans le conseil ordinaire des finances se rapportoient au conseil de la direction et après chez M. le chancelier, se résolut de supprimer et casser entièrement la direction, et, au lieu ce, établir un conseil particulier des finances qui se tiendroit une fois la semaine, qui étoit le samedi après-dîner, et à qui seul se rapporteroient tous les états de la recette et dépense des finances et autres affaires plus particulières et importantes, touchant lesdites finances, lequel se tiendroit au Louvre en présence de Leurs Majestés, où assisteroient monseigneur le prince, M. de Guise, M. de Nevers, le plus ancien cardinal, le plus ancien maréchal de France, le plus ancien duc ou officier de la couronne, avec M. le chancelier et ceux qui étoient de la direction, y compris M. de Bouillon.

Vers le commencement du mois de décembre, sur l'instance qui étoit continuellement faite par monseigneur le prince, de rétablir dans la ville de Poitiers ceux qui s'en étoient absentés au mois de juin précédent, à cause des émotions qui étoient alors, et sur la sollicitation du lieutenant général et procureur du Roi et quelques autres desdits absens qui s'étoient rendus près Leurs Majestés pour cet effet, Sa Majesté résolut d'envoyer le sieur Mangot, conseiller d'Etat et maître des requêtes, en ladite ville de Poitiers, pour, avec l'assistance du sieur Mazuyer, aussi maître des requêtes, qui y avoit été laissé sur le sujet desdites émotions, essayer à disposer le peuple et les principaux habitans à recevoir et rétablir lesdits absens; mais ce voyage fut inutile, car les habitans s'émurent et firent connoître qu'ils ne pouvoient avoir de sûreté si lesdits absens rentroient, et supplièrent Sa Majesté de ne le point permettre. Et cela se porta avec tant de chaleur, que l'on fut conseillé de faire revenir lesdits sieurs Mangot et Mazuyer qui retournèrent à la fin du mois de janvier. Cette émotion et résolution de ne point souffrir le retour des absens provenoient principalement, comme l'on croit, de l'évêque et du lieutenant criminel, du maire et du sieur Pidaux, assesseur.

L'on eut dans ce même temps-là avis de quelque traité d'accommodement que M. le marquis de Rambouillet avoit négocié avec M. le duc de Savoie et le gouverneur de Milan pour la cessation des armes; mais, comme j'ai dit ci-devant, l'on eut avis bientôt après que le gouverneur de Milan n'avoit pas agréé ce traité, et depuis, que le roi d'Espagne ne l'avoit trouvé bon; tellement qu'il fut rompu et les armées toujours sur pied, et même que celle du gouverneur de Milan faisoit quelques progrès sur les terres du duc de Savoie du côté de la mer.

J'ai ci-devant remarqué l'alliance qui avoit été contractée entre M. le maréchal d'Ancre et M. de Villeroy, pour le mariage du marquis de Villeroy,

petit-fils dudit sieur de Villeroy, et fils du sieur d'Alincourt, avec la fille dudit sieur maréchal d'Ancre. Cela les fit vivre quelque temps en grande amitié et bonne intelligence ensemble; mais en ces derniers jours M. le maréchal d'Ancre, se trouvant empêché de la querelle qu'il avoit avec M. de Longueville, fit en sorte que M. de Villeroy fût commandé de s'entremettre de cet accommodement, où l'on croyoit qu'il avoit créance, à cause de l'ancienne amitié qu'il avoit toujours eue avec la maison de Longueville. Et de fait, pour faciliter cette affaire et ôter M. de Longueville de la Picardie, il eut pouvoir de lui offrir le gouvernement de Normandie avec autres avantages; mais ledit sieur de Villeroy ne le trouva pas disposé d'entendre à ces ouvertures et accommodement, et n'y put rien avancer. Sur cela ledit sieur maréchal d'Ancre commença à faire de grandes plaintes dudit sieur de Villeroy, l'accusant de n'être pas bon ami, et qu'il étoit attaché plus audit sieur de Longueville qu'à lui; et ensuite, au lieu d'amitié, l'on vit incontinent des injures, reproches et mauvaises paroles, et même l'on voulut lui mettre sus d'avoir fait quelques dépêches en Espagne, sur le sujet du mariage du Roi, contre l'intention de la Reine; ensuite de quoi il reçut de mauvaises paroles et mauvais visage et traitement de Sa Majesté, ce qui fit résoudre ledit sieur de Villeroy de se retirer de la cour; et de fait il s'étoit déjà acheminé à Conflans, mais Sa Majesté le renvoya quérir. Néanmoins l'on traita froidement avec lui, en sorte qu'il parloit toujours de sa retraite. On dit que M. le chancelier y apporta trop facilement son consentement, et même bientôt après l'on parla aussi de la retraite de M. le président Jeannin et de mettre M. Dolé en sa place au contrôle général des finances; mais tout cela fut pour lors arrêté, plutôt par considération d'Etat, comme l'on croit, que par changement de volonté.

Vers la fin dudit mois de décembre, l'on eut avis de la mort de M. de La Châtre, et sa charge fut donnée à M. de Roquelaure.

C'est ce que je dirai de ce qui se passa dans l'année 1614; à quoi je pourrois ajouter qu'il se passoit toujours diverses brouilleries, monopoles et mouvemens dans l'assemblée des Etats généraux; mais les particularités s'en pourront voir dans les procès-verbaux qu'en ont faits les députés.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1615.

Ce commencement d'année montre une face plus riante au bien des affaires que ne faisoit la précédente, mais en apparence seulement, et non en effet, comme la suite le fera voir. Chacun fait mine de demeurer en obéissance, toutes les provinces demeurent en repos, attendant quelle seroit l'issue des Etats généraux; tous les princes et seigneurs, ou la plus grande partie, sont à la cour, dont il ne faut douter que quelques-uns ne couvent des mécontentemens secrets qu'ils mettront publiquement en évidence. M. le maréchal d'Ancre, madame sa femme, M. le chancelier avec M. le commandeur de Sillery, sont ceux qui ont le principal maniement et surintendance dans les affaires; M. de Guise et ses frères, et M. d'Epernon ont grande voix et autorité dans les conseils et dans les affaires; monseigneur le prince se plaint toujours du peu de part qu'il y a, et du peu que l'on défère à sa qualité; M. de Longueville toujours en Picardie, indigné et offensé contre M. le maréchal d'Ancre; M. de Bouillon garde le plus souvent le lit, se plaignant de la goutte, mais encore plus de ce qu'on ne lui laisse pas faire les fonctions qu'il prétend devoir être attachées à la charge de premier maréchal de France, lorsqu'il n'y a point de connétable, qui est de bailler seul les départemens des commissaires de guerre, et de faire les états de la gendarmerie, ce que les autres maréchaux de France lui disputent, et disent que cela doit se faire entre tous ensemble et non par lui seul. Les autres affaires du royaume vont leur train ordinaire; l'on commence à connoître la nécessité des affaires du Roi par le manquement des finances. Voilà l'état auquel étoit le commencement de l'année, et parmi cela l'on essaie de brouiller dans les Etats généraux, et de porter les uns et les autres à quelque division, mécontentement ou interruption.

Vers le 10 ou 12 de janvier, l'on eut avis de quelques rumeurs survenues vers le haut Languedoc parmi ceux de la religion prétendue réformée, pour deux accidens qui arrivèrent, l'un à Belestat, près le comté de Foix, où madame Dandoux, qui en est dame, avoit prié un sien neveu, frère de M. de Mirepoix, nommé le sieur de Sainte-Foix, de réprimer les entreprises qu'elle prétendoit qu'aucuns de ses sujets faisant profession de la religion prétendue réformée, faisoient contre elle et son autorité, par la trop grande liberté qu'ils prenoient de faire prêcher; il y alla, et n'ayant rencontré ce qu'il cherchoit, il entra en leur temple, chargea quelques-uns de coups de bâton ou autrement, et d'autres de menaces et paroles, fit abattre le temple, rompre leur cloche, et autres insolences. D'ailleurs à Milhaud en Roüergue, un jésuite qui y avoit prêché les avens, et qui peut-être avoit tenu en chaire quelques paroles qui avoient offensé un de leurs

ministres, ayant rencontré celui-ci la veille de Noël en la rue, ils entrèrent en quelque dispute, en suite de laquelle quelques menus habitans étant entrés en menaces et injures contre ledit jésuite et contre le prieur du lieu, ce fut à eux de chercher promptement le couvert. Les autres les suivent en intention de les offenser, les conseils y accourent, qui travaillent à empêcher le tumulte, et ramènent ledit jésuite et le prieur en leur maison; mais ils ne purent arrêter ni refréner l'insolence de cette populace, tellement qu'ils furent contraints de faire fermer les portes de l'église. La nuit l'on pensa aller à la messe de minuit et faire sortir de bon matin lesdits jésuite et prieur et autres ecclésiastiques hors la ville, et les conduire jusques en lieu de sûreté; mais il arriva que, pendant qu'ils étoient dehors, aucuns de ces mutins rompirent les portes de l'église et commirent de grandes et horribles insolences, battirent et excédèrent les habitans catholiques qu'ils y trouvèrent, comme ils avoient aussi fait la nuit à ceux qui s'étoient acheminés, pensant venir à leurs dévotions en ladite église. Aussitôt que l'on eut ces nouvelles, on dépêcha une commission à la chambre de Castres, pour députer deux conseillers, l'un catholique, l'autre de la religion prétendue réformée, pour aller en l'un et en l'autre lieu s'informer de ces excès, et faire et parfaire le procès aux délinquans et coupables.

Le 18 dudit mois de janvier, le commandeur de Sillery partit de Paris pour aller en Espagne, où il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire, tant pour voir et arrêter le jour de l'accomplissement des mariages et de l'acheminement que l'on devoit faire sur les frontières, qu'aussi pour porter quelques présens à la reine future. Il étoit aussi chargé de faire instance en Espagne pour obtenir la reddition de Wesel qui avoit été prise par Spinola, ce qui empêchoit l'exécution du traité que M. de Refuge avoit fait pour la pacification des affaires de Juliers. Sur quoi ledit roi d'Espagne consentit seulement que cette place fût rasée. Il avoit aussi charge de faire en sorte que les traités qui avoient été projetés entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan fussent exécutés et accomplis, et les armées licenciées. A quoi il ne trouva pas les intentions si disposées.

En ce même temps, qui fut vers le 19 dudit mois, monseigneur le prince, qui voyoit que dans l'assemblée des Etats généraux la plupart des députés, spécialement en l'ordre de la noblesse, demandoient que les villes qui avoient été baillées par le traité de Sainte-Menehould, fussent restituées, ce qui s'entendoit principalement pour la ville et le château d'Amboise qui avoient été mis entre ses mains, il offrit au Roi et à la Reine de leur remettre la commission qu'il avoit pour y commander, avec une lettre de lui, portant commandement à celui qui y étoit de sa part de la délivrer à celui que Sa Majesté y enverroit. Il fut reçu en son offre; Sa Majesté reprit ses pouvoirs et ladite lettre, y envoya un enseigne des gardes de son corps, avec douze archers desdits gardes, pour garder la place, attendant qu'elle en eût autrement ordonné. Ils partirent pour cet effet de Paris le 23 dudit mois de janvier. M. de Nevers demanda permission à Leurs Majestés d'aller en son gouvernement de Champagne, sous prétexte de ne se vouloir trouver près de Leurs Majestés lorsque l'on feroit la cérémonie de l'assemblée des Etats pour la reddition et présentation des cahiers, à cause du différend qui étoit entre lui et M. de Guise pour leurs rangs, ce qui lui fut accordé, et s'y achemina.

Le 5 du mois de février, arriva un accident qui porta quelques suites. Le sieur de Rochefort, grand favori de M. le prince, rencontra dans la rue, accompagné de sept ou huit personnes à pied avec bâtons, et lui à cheval, un nommé le sieur de Marsillac, pensionnaire du Roi, et que la Reine avouoit être à elle. Ledit sieur de Rochefort le fit battre à coups de bâton et d'épée si excessivement, que l'on doutoit s'il en relèveroit. Le sujet de cette action procédoit de ce que ledit Marsillac s'étoit attaché, quelque deux années et plus auparavant, auprès dudit sieur de Rochefort, lequel, quelques jours après, le mit auprès de mondit sieur le prince, comme personne bien avisée et capable de le servir. Mais bientôt après, ledit sieur de Rochefort, reconnoissant qu'il se mettoit bien avant aux bonnes grâces de mondit sieur le prince, lequel s'en servoit en ses affaires plus particulières, et craignant que cette faveur n'apportât par le temps de la diminution à la sienne, cela le fit résoudre à lui rendre de mauvais offices près M. le prince, et fit tant que mondit seigneur le prince donna congé audit Marsillac, et le mit hors de sa maison et de ses affaires, ce qui avoit engendré quelque animosité et inimitié entre lui et ledit sieur de Rochefort, demeurant néanmoins dans le respect en son endroit. Et de fait, quelques mois après qu'il en fut sorti, ledit sieur de Rochefort le rencontra seul, mit la main à l'épée, et le voulut contraindre de l'y mettre, dont ledit Marsillac s'excusa tant qu'il put, lui disant qu'ayant mangé de son pain, son épée ne couperoit point contre lui, et se contenta de parer les coups que lui portoit ledit Rochefort, sans l'offenser, jusqu'à ce qu'on les séparât.

Depuis, la Reine, qui fut avertie que ledit

Marsillac étoit capable de bien servir, le retira près d'elle, et l'employa à diverses occurrences. Marsillac rapportoit à Sa Majesté ce qui se passoit au logis de mondit sieur le prince, dont mondit sieur le prince s'irrita grandement, le menaçant de le faire tuer; et cela dura plus d'un an, jusqu'à ce qu'environ le dernier jour de janvier, la Reine ayant été avertie que mondit sieur le prince avec ledit Rochefort avoient résolu de faire maltraiter ledit Marsillac, elle envoya un gentilhomme vers M. le maréchal de Bouillon lui dire ce qu'elle en avoit appris; le priant de dire à mondit sieur le prince que, si l'on entreprenoit sur la personne dudit Marsillac, elle auroit grande occasion de s'en offenser, et qu'il donnât ordre que cela n'arrivât pas, ce qu'il promit. Néanmoins cet excès fut fait ledit jour 5 février, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dont la Reine ayant eu la nouvelle envoya aussitôt un gentilhomme vers mondit sieur de Bouillon pour lui dire le déplaisir qu'elle en recevoit, en se plaignant du peu de soin qu'il avoit eu d'y pourvoir, suivant le commandement qu'elle lui en avoit fait. Ce gentilhomme attendit quelque temps à la porte de la chambre de monseigneur de Bouillon devant que d'entrer; enfin la porte lui ayant été ouverte, il trouva avec mondit sieur de Bouillon, M. le prince et madame de La Trimouille; et ayant dit à mondit sieur de Bouillon ce dont il étoit chargé, il lui répondit qu'il étoit très-marri de cet accident, et qu'il n'avoit point vu mondit sieur le prince depuis le commandement qu'il avoit reçu, pour le lui dire, étant toujours attaché au lit à cause de ses gouttes. Sur cela mondit sieur le prince dit qu'il ne falloit point chercher d'excuse en cette affaire, et que ce qui avoit été fait à Marsillac, c'étoit lui qui l'avoit fait faire, et qu'il l'avouoit: cela étant rapporté à la Reine, elle s'en offensa davantage, et commanda que l'on fît une commission au parlement pour faire informer de cette affaire et faire justice aux coupables.

Le lendemain 6, mondit sieur le prince, étant au cabinet du Roi, en sa présence et de tout le conseil, parla à la Reine, lui disant qu'il avoit été averti qu'elle avoit fait envoyer une commission au parlement pour informer et procéder contre M. de Rochefort sur ce qui s'étoit passé entre lui et Marsillac; qu'il ne croyoit pas qu'elle sût qu'il avoit intérêt dans cette affaire, et qu'il estimoit qu'elle en eût usé autrement; que c'étoit lui à qui on devoit s'adresser, et qu'il avouoit qu'il avoit fait faire ce qui avoit été fait à Marsillac. Sur cela la Reine lui répondit qu'elle ne le croyoit pas, et qu'elle l'estimoit trop galant pour faire faire un acte si indigne; mais que ce qu'il en disoit étoit pour faire plaisir à la personne qu'il affectionnoit. Il répliqua que si, qu'il l'avoit fait faire, et que pour cela on ne lui en pourroit rien faire; qu'il iroit au parlement, et qu'il présenteroit requête pour être reçu en cause, les pairs et toutes les chambres assemblés.

La Reine s'émut de cette réplique, et néanmoins pour la seconde fois lui en parla encore assez doucement; mais comme elle vit que mondit sieur le prince continuoit en semblables paroles, et autres ensuite, qui pourroient offenser Leurs Majestés, elle lui dit ces mots: « Pardonnez-moi, monsieur le prince, si je vous dis que vous tenez là des paroles bien insolentes en la présence du Roi. » Sur quoi mondit sieur le prince ayant répliqué quelques paroles qui offensoient encore Leurs Majestés, et la Reine ayant empêché le Roi de parler, de crainte qu'il n'arrivât quelque altération entre eux, monseigneur le prince se retira comme courroucé, et dès le lendemain alla au parlement, où il présenta requête, avouant ce fait, et demandant que les chambres fussent assemblées; mais, nonobstant cela, il fut ordonné qu'il seroit informé du fait par deux conseillers dudit parlement.

Le jour suivant, monseigneur le prince alla encore au parlement faire instance que l'on fît assembler les chambres. Mais comme il vit que l'on n'y vouloit rien répondre, il retira sa requête, alla dans toutes les chambres faire plaintes de cette affaire. Tout cela n'empêcha pas que la procédure contre Rochefort ne fût continuée par les voies ordinaires, par contumace; mais enfin mondit sieur le prince reconnut la faute qu'il avoit faite de vouloir avouer ce fait, déclara, en présence de quelques principaux du parlement, que ce qu'il en avoit fait étoit pour diminuer et amoindrir la faute qu'avoit commise Rochefort; et quelques jours après il vint au Louvre faire semblable déclaration à Leurs Majestés, qui promirent d'oublier tout ce qui s'étoit passé. Et de fait, quelques semaines après M. le prince vint au Louvre danser en présence de Leurs Majestés un ballet qu'il avoit fait faire.

Tout ce mois de février se passa à considérer quelle seroit la conclusion des Etats généraux, chacun y faisant ses brigues pour en tirer avantage, et spécialement monseigneur le prince qui essaie à s'autoriser en cette assemblée, et relève un article qui avoit été proposé au tiers-état, pour le sujet de l'autorité souveraine des rois contre l'autorité prétendue du pape, qui prétend pouvoir déposséder nos rois, et dispenser leurs sujets de l'obéissance, et autres points particuliers. Sur cela il est contredit par le clergé (1);

(1) L'on prend de là sujet de calomnier sur la mort du

la noblesse se déclare ouvertement, elle fait prendre l'affirmation au parlement, et de là commencent à naître des animosités entre le parlement et les Etats généraux, et spécialement de l'ordre ecclésiastique, que monseigneur le prince fomente soigneusement. L'on accommode les différends qui en naissent par quelques arrêts de conseil où le Roi évoque à soi cet article pour en juger.

Il arriva un autre article qui ne fit pas moins de bruit; c'est celui par lequel le clergé demanda la publication du concile de Trente, avec les modifications convenables. Il persuada la noblesse de s'attacher avec eux. Le tiers-état s'y oppose, assisté sous main des parlemens.

Un autre article se mit encore en avant, qui est que le serment que le Roi fait à son sacre pour l'extirpation des hérésies soit renouvelé et observé. Ceux de la religion prétendue réformée s'en plaignent, et demandent que ce soit au moins sous l'observation de leurs édits.

Le clergé ne laisse pas d'employer ces deux derniers articles dans leurs cahiers : la noblesse les suit; ceux de la religion protestent contre, et s'en plaignent à leurs Eglises. L'on fait vers la fin du mois une déclaration pour les contenter portant que le Roi entend leur maintenir l'observation de leurs édits et brevets pour leur sûreté; mais tout cela ne les contenta pas.

Le 24 du mois de février, les Etats généraux s'assemblèrent en la salle de Bourbon, avec les mêmes ordres et cérémonies que lorsque l'ouverture en avoit été faite, où le Roi, la Reine sa mère, les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne et autres grands assistent. M. l'évêque de Luçon harangua pour le clergé; M. le marquis de Sennecé pour la noblesse, et M. Miron, prévôt des marchands de Paris, pour le tiers-état, haranguèrent en remercîment de la grâce que le Roi et la Reine sa mère leur avoient faite de leur permettre de s'assembler pour leur représenter leurs plaintes et doléances, dont ils avoient fait dresser les cahiers qu'ils présentoient alors.

Au commencement du mois de mars, le Roi se résolut de donner le gouvernement de la ville d'Amboise à M. de Luynes, gentilhomme qu'il avoit pris en affection.

C'est ici où les pratiques et menées commencèrent à éclore dans Paris, et parmi les députés des Etats qui avoient à s'en retourner dans les provinces, et parmi la cour de parlement, le tout contre l'autorité du Roi.

Entre les demandes les plus désirées, et pressées par tous les trois ordres de la France, celle de l'abolition du droit annuel contre les officiers du royaume étoit la principale, parce que, par le moyen de ce droit qu'ils paient au commencement de l'année, qui est une petite somme à laquelle ils sont taxés, leur office demeure assuré à leurs veuves et héritiers, quand bien ils viendroient à mourir dans le cours de l'année sans avoir résigné; et de cette sorte nul ne pouvoit entrer dans les offices, si ce n'étoit avec de grandes et immenses sommes d'argent; et c'est ce qui a fait hausser la valeur des offices à des prix si excessifs. Tous les députés des Etats sollicitent donc avec grand soin que cet article demandé par tous les ordres leur soit accordé. A la vérité il étoit juste et raisonnable, mais hors de saison, attendu les menées et pratiques qui se faisoient de tous côtés : néanmoins Sa Majesté se résolut de donner ce contentement à l'instance qui lui en étoit faite, et fait dépêcher un arrêt et déclaration. De là arriva beaucoup de mal, ainsi que l'on verra ci-après; car au même temps toutes les cours souveraines se plaignent qu'elles se sentoient blessées par la résolution que l'on avoit prise contre ces officiers. Tant peut sur les plus sages l'intérêt particulier. Ensuite les officiers des juridictions subalternes, ceux des finances et tous les autres se plaignent.

M. le prince et ses partisans prennent cette occasion aux cheveux, fomentent leurs plaintes, font connoître que cela provient du mauvais ordre et de la mauvaise conduite de l'Etat, accusant les personnes qui doivent profiter de cette révocation de droit, comme si tous les offices qui fussent venus à vaquer, leur dussent être donnés pour en profiter au préjudice des autres héritiers des officiers : dès lors ils nomment, entre les autres, M. le maréchal d'Ancre, M. le chancelier, M. le commandeur de Sillery, M. de Bouillon, M. Dolé, pour être les principaux auteurs dudit désordre : mais l'on dit que M. le prince leur vouloit mal, parce qu'ils s'étoient trouvés, ou aucuns d'eux, en un conseil nocturne où il avoit été porté, à ce qu'on lui avoit rapporté, de se saisir de sa personne et de l'arrêter. Vous verrez ci-après comme en cette source on y puise beaucoup de mal.

Cependant Leurs Majestés, qui sont conseillées de donner contentement à M. le prince, sur l'instance qu'il faisoit continuellement pour l'abolition de Rochefort, accusé des excès qu'il avoit commis contre le sieur de Marsillac, la lui accordent et lui est délivrée; il la présente au parlement qui la vérifie au même instant, car sa cabale y étoit forte à cause de ce que dessus.

J'ai ci-devant remarqué comme M. le marquis de Rambouillet avoit été envoyé en Piémont, vers

feu Roi, disant qu'il y en a de coupables qui fomentent cette autorité du Pape, et notamment d'Épernon.

le duc de Savoie, pour traiter la paix entre ce duc et le gouverneur de Milan; mais jusqu'alors il n'y avoit encore guère avancé : au contraire, ils se fortifioient de part et d'autre, et le duc de Savoie qui se voyoit appuyé de la plupart des princes ou seigneurs de France, qui lui promettoient troupes et assistance, se rendoit plus difficile à cette négociation. C'est pourquoi Leurs Majestés étoient toujours conseillées d'empêcher qu'aucuns de leurs sujets ne lui donnassent secours, sachant bien que c'étoit le moyen de l'arrêter et d'obtenir la paix. Et de fait, sur les avis que l'on eut qu'en divers endroits de la France on levoit des troupes, que l'on en arrêtoit dans Paris même, et qu'à la suite du Roi l'on y assuroit des personnes ou leur délivroit et avançoit de l'argent, le tout pour faire troupes pour aller servir ledit duc de Savoie, Leurs Majestés firent faire des défenses très-expresses sur ce sujet, déclarant criminels de lèse-majesté tous ceux qui sans permission iroient au service dudit duc, fomenteroient ou favoriseroient lesdites levées, directement ou indirectement. Mais tout cela n'avoit pas encore assez de force, tant l'ambition et le courage à la jeune noblesse d'être employée, et l'avarice à quelques autres, a de pouvoir sur eux. M. de Montigni est accusé d'avoir pris argent à cet effet; on lui en fit réprimande : quelque temps après il ne laisse pas d'y aller.

Les ambassadeurs d'Angleterre et de Savoie tiennent banque ouverte pour débaucher toutes sortes de personnes pour ce sujet.

Le 24 dudit mois de mars, Leurs Majestés permirent aux députés des États de se retirer en leurs provinces, pour soulager les peuples de la dépense qu'ils faisoient dans leur longue demeure, leur promettant de faire travailler sans discontinuation à la réponse de leurs cahiers, en sorte que chacun en auroit contentement.

Le lendemain M. de Longueville revint à la cour, comme avoit fait aussi M. le comte de Saint-Pol.

Le 27 dudit mois, mourut à Paris la reine Marguerite, le seul reste de la race de Valois, princesse pleine de bonté et de bonnes intentions au bien et repos de l'Etat, qui ne faisoit mal qu'à elle-même. Elle fut grandement regrettée.

Le 28, la cour du parlement, irritée de la résolution qui avoit été prise d'abolir le droit annuel, et fomentée par M. le prince, laquelle du commencement avoit été d'opinion de venir faire remontrance à Leurs Majestés sur le sujet dudit droit annuel, se porta à passer outre, et à toucher aux affaires principales. Ils donnèrent donc un arrêt par lequel ils convièrent et mandèrent tous les princes, ducs, pairs de France et officiers de la couronne, de se trouver au parlement, pour tous ensemble aviser sur les désordres et mauvaise conduite des affaires, et faire des remontrances pour les présenter à Leurs Majestés. C'est en substance le sujet de leur arrêt, lequel irrita grandement Leurs Majestés. De là commencent à naître quelques murmures dans la ville de Paris, et ensuite aucuns, qui veulent porter les affaires aux extrémités, donnent des défiances à M. le prince, lui faisant croire qu'il n'est pas en sûreté dans la ville.

Cependant vers les premiers jours du mois d'avril, l'on travaille à un accommodement entre M. de Longueville et M. le maréchal d'Ancre; on les fit voir et embrasser, mais cela n'eut pas de durée.

Le 6 ou le 7 dudit mois, M. de Rohan s'en alla en Saintonge avec des protestations très-grandes de vouloir servir Leurs Majestés; et de fait, il eut commandement de se trouver aux États de la province de Bretagne.

Le 10, M. de Longueville partit de la cour, mal content de ce qu'on ne lui donnoit pas le pouvoir absolu qu'il désiroit en son gouvernement de Picardie, et s'y en va. Cela fut cause que l'on fit approcher de ladite province douze ou quinze cents Suisses que l'on avoit auparavant fait lever, pour empêcher qu'il n'entreprît rien contre l'autorité du Roi.

Vers le 12 dudit mois, ceux de la religion prétendue réformée obtiennent permission de tenir leur assemblée générale à Grenoble, où ils sont assignés pour le mois de juillet ensuivant.

Cependant les factions et menées se fortifient dans Paris. M. le prince se rend considérable dans le parlement, spécialement parmi les chambres des enquêtes, où tous quasi se rangent à sa dévotion et à son désir.

Le 24 dudit mois, M. du Maine part de la cour, sous prétexte d'aller à la chasse pour quelque temps, mais en effet mal content de la mauvaise chère qu'il disait lui être faite.

En ces temps M. le prince se laissa entendre à plusieurs de vouloir répudier sa femme, et même lui fit savoir cette sienne intention, pour essayer de l'y faire consentir, à quoi elle résista.

Vers le 2 du mois de mai, mourut M. d'Entragues, qui avoit le gouvernement de la ville et duché d'Orléans; ce gouvernement est réservé pour donner contentement à M. de Saint-Pol.

Le 3 dudit mois, arriva à Paris M. le duc de Montmorency, qui quelques jours après visite M. le prince, et ne se parlent point entre eux du sujet de madame la princesse, sœur dudit sieur

de Montmorency, mais seulement parurent quelques froideurs entre eux.

Le 5 dudit mois, M. le maréchal de Bouillon partit de la cour, témoignant un grand mécontentement du peu de cas que l'on faisoit de lui, et du peu de communication et d'emploi qu'on lui donnoit aux affaires, lui qui étoit le premier officier de la couronne, et s'en va du côté de Sedan.

Cependant l'on essaie de remettre M. le prince en bonne intelligence avec le Roi et la Reine. Il se plaint du mépris qu'il dit que l'on fait de lui, du peu de part qu'il a dans les conseils, et que les affaires se résolvent sans lui : il désire que le conseil soit reformé, et que messieurs du parlement y soient employés; car dès lors il montra une étroite union avec le parlement. L'on met en avant quelques autres affaires générales, comme le retardement du mariage du Roi, et autres particularités : madame la comtesse de Soissons s'emploie pour essayer de le ramener, mais elle n'y peut rien avancer.

Et parce qu'il sembloit que le plus fort de ses plaintes ou prétextes étoit sur le désordre qui étoit au conseil, l'on propose quelques réglemens que l'on dresse pour lesdits conseils; on les fait voir à Leurs Majestés, et en particulier à mondit sieur le prince : ils ne sont ni approuvés ni rejetés, l'on remet à en parler plus particulièrement lorsqu'on les fera exécuter, à quoi on trouve quelques difficultés, car ils blessent et intéressent plusieurs. Ainsi toutes affaires, pour bonnes et justes qu'elles soient, demeurent ordinairement sans effet, tant a de pouvoir l'intérêt particulier sur les hommes de ce temps.

Le 20 dudit mois, M. le prince part de Paris et s'en va à Vallery, où madame la princesse le suit le lendemain.

J'ai ci-devant remarqué comme ceux du parlement de Paris avoient donné un arrêt par lequel ils convioient les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres qui y ont entrée, d'y aller pour, tous ensemble, dresser des remontrances qui étoient à faire à Leurs Majestés sur les désordres et confusions de l'Etat. Cet arrêt fut grandement réprouvé par le Roi et son conseil, qui blâmoient cette insolente procédure ; et il y a apparence que s'ils en fussent demeurés là, il n'en eût plus été parlé : mais ceux du parlement, incités et sollicités par M. le prince, et par ceux qui désiroient le désordre, assemblèrent diverses fois toutes les chambres, et dressèrent des remontrances injurieuses et scandaleuses, tant contre l'autorité du Roi que contre ceux qui étoient les principaux conseillers d'Etat, lesquelles ils présentoient à Sa Majesté, et les firent lire tout haut le 22 dudit mois de mai : et deux jours après fut donné un arrêt du conseil par lequel lesdites remontrances furent déclarées injurieuses, et ordonné qu'elles seroient ôtées et tirées des registres de la cour, ensemble l'arrêt ci-dessus mentionné, pour être supprimés et déchirés, et à eux enjoint désormais de se contenir.

Cet arrêt fut porté et signifié au parlement : de là naissent de grandes plaintes et de grands murmures; l'on prend sujet de décrier encore plus qu'auparavant le gouvernement de l'Etat, et d'attaquer le particulier de ceux qui en avoient la principale administration.

Cependant les affaires s'échauffent du côté de Piémont, où le roi d'Espagne, par le gouverneur du Milanais, dresse une grosse armée, et est assisté de tous les princes d'Italie, hors les Vénitiens qui assistent le duc de Savoie, lequel, de sa part, arme tant qu'il peut, et est aussi assisté du roi de la Grande-Bretagne, de quelques princes d'Allemagne, et de quelques princes et seigneurs français, qui lèvent des troupes et s'y acheminent, nonobstant toutes les défenses faites au contraire. Sa Majesté fait tout ce qu'elle peut pour l'accommodement de cette affaire.

Le mois de juin se passe en ces négociations; l'on y travaille aussi à ramener M. le prince : M. de Nevers s'y emploie, le va trouver à Saint-Maur où il étoit revenu, puis va à Soissons vers M. du Maine, le voit, et voit aussi M. de Bouillon; il a nouvelles de M. de Longueville, mais il ne conclut rien, et ainsi s'en revint à Paris.

Cependant mondit sieur le prince, qui étoit revenu à Saint-Maur, et qui cependant avoit donné quelque espérance de vouloir entrer en traité, feint avoir avis que l'on vouloit entreprendre sur sa personne, en part le 20 ou 21, et va à Creil et à Clermont, où il demeure quelques jours.

M. de Nevers, qui étoit de retour de son voyage de Champagne, sans rien faire avec les susnommés, va trouver mondit sieur le prince pour essayer de traiter encore et le persuader de venir, mais il n'y peut rien avancer, sinon qu'il dit qu'il y faut envoyer quelqu'un des principaux du conseil, avec lequel il donne espérance d'entrer en traité et de donner contentement.

Cela se passoit aux premiers jours du mois de juillet, et en ce même temps on eut avis d'une mutinerie qui se passoit à Marseille, en laquelle furent tués plusieurs de ceux qui levoient des droits forains du Roi, lesquels avoient établi des bureaux aux environs de ladite ville pour lever lesdits droits, ne pouvant les lever dans icelle; et en une nuit ils envoyèrent forcer tous les lieux où lesdits bureaux avoient été établis, et tuèrent ceux qu'ils y rencontrèrent.

En ces mêmes premiers jours l'on eut avis de Piémont qu'enfin la paix y avoit été conclue entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, par le grand soin que le sieur marquis de Rambouillet y apporta, lequel fit ce traité et se rendit seul arbitre et caution, au nom de son maître, de l'exécution d'icelui, ce qui donna réputation au Roi en toute l'Italie.

Le cinquième jour du mois de juillet 1615, suivant l'avis qui avoit été rapporté par M. de Nevers, d'envoyer quelqu'un du conseil vers M. le prince, qui lui fût agréable, pour traiter avec lui, M. de Villeroy fut dépêché vers lui pour sentir et reconnoître ce qu'il pouvoit désirer pour son accommodement. Ils se trouvent à Creil, confèrent ensemble : M. le prince se plaint de diverses choses, proteste ne désirer rien en son particulier, demande que les remontrances du parlement soient ouïes, que le conseil soit reformé, et cependant le mariage retardé. M. de Villeroy, qui n'y étoit allé que pour entendre ce qu'il désiroit, et le rapporter, retourna dès le lendemain à Paris.

Deux ou trois jours après il y fut renvoyé, avec assurance que pour la réformation du conseil, on la feroit telle qu'elle avoit été résolue avec lui; que pour les remontrances du parlement, on pourvoiroit à ce qui étoit du réglement de la justice; mais que l'exécution de cela demandant du temps, il étoit cependant nécessaire de se préparer au partement pour le voyage de Guienne, parce que le temps que l'on avoit donné pour l'accomplissement des mariages pressoit. Sur cela, monseigneur le prince en écrit une partie; mais lorsque ledit sieur de Villeroy le voulut presser, il dit qu'il falloit qu'il en conférât avec ses amis : et de fait il partit de Clermont où il étoit alors, pour aller du côté de Soissons ou de Noyon, laissant là ledit sieur de Villeroy, auquel il dit qu'il le pourroit voir dans un jour ou deux pour conclure toutes affaires, ce qui fit résoudre ledit sieur de Villeroy de s'en revenir pour la seconde fois sans rien faire.

Cependant on remet le droit annuel en faveur des officiers, pour les trois ans qui restoient à expirer du parti qui en avoit été fait; ce qui fut résolu tant pour en tirer quelques secours d'argent que pour assoupir l'aigreur desdits officiers, et spécialement de ceux dudit parlement. Nonobstant cela, ils demeurent toujours enclins aux désordres et attachés aux passions de M. le prince, j'entends les jeunes conseillers des enquêtes, qui, par la multitude, entraînent le reste avec eux.

Les troubles croissant, et la nécessité des finances s'augmentant, on tire un million de livres de la Bastile.

Le 20 dudit mois de juillet, l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée se tient à Grenoble, suivant la permission que le Roi leur en avoit donnée, où ils commencent à entrer et prendre séance. Il s'y trouve plusieurs députés des grands de ladite religion qui y sont admis, et dès lors on commença à traiter avec eux de la part de mondit sieur le prince. Il y avoit eu un grand différend entre M. de Rohan et M. de La Trimouille, pour leur entrée aux prochains Etats de la province de Bretagne, auxquels ils ne se trouvent guère ensemble pour la compétence qu'ils ont de rang et préséance. La Reine avoit fait connoître à M. de Rohan qu'elle désiroit qu'il y entrât parce qu'il avoit bien servi le Roi l'année précédente; et M. de La Trimouille, qui étoit lors tout récemment arrivé d'un voyage qu'il avoit fait hors du royaume, dit qu'il n'est pas raisonnable que M. de Rohan y entre tous les ans; et afin qu'il s'en abstienne, il prétend qu'il y a le principal droit, et qu'on lui fait tort de le lui disputer; que M. de Rohan y étoit toujours entré les années précédentes, et que notamment c'est à lui de s'en abstenir. Pour cet effet il assemble grand nombre de ses amis, dispose les autres à l'assister; M. de Rohan en fait de même. Ainsi il se prépare un grand vacarme : M. de Parabelle et M. du Plessis-Mornay s'entremettent de cet accommodement, et font tant qu'enfin ils accordent que M. de Rohan entreroit à la prochaine séance, sur la prière qu'il feroit à M. de La Trimouille de l'avoir pour agréable, avec promesse que l'année suivante il s'en abstiendroit, et que ledit sieur de La Trimouille y entreroit, et que cependant ils essaieroient de faire vider leur différend.

Le 26 dudit mois, M. de Villeroy fut renvoyé pour la troisième fois vers mondit sieur le prince pour le prier de venir trouver le Roi, et l'accompagner au voyage de Guienne; lui porte contentement sur les affaires générales autant que l'on peut : à savoir, que l'on feroit effectuer cette réformation du conseil; que l'on donneroit contentement au parlement sur les réglemens de la justice; que M. le prince prendroit la part aux affaires que son rang et sa qualité lui donnoient, et avoit charge de lui proposer, pour son particulier, quelques contentemens qu'on avoit su qu'il désiroit, mais que l'exécution de ces réglemens ne se pouvoit bien faire auparavant. Le parlement étoit pressé; ainsi mondit sieur de Villeroy part, espérant le trouver à Noyon.

Deux jours après, sur ce que l'on fut averti que mondit sieur le prince et les autres qui l'accompagnoient, ne cherchoient qu'à gagner du

temps pour essayer de rompre le voyage de Guienne, le Roi et la Reine furent conseillés de leur dépêcher encore le sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, avec charge de les prier et supplier d'aviser à traiter et résoudre ce qu'ils aviseroient de mieux avec ledit sieur de Villeroy; qu'on faisoit état de partir le premier du mois; qu'ils différeroient encore jusqu'au 3 pour attendre, mais qu'ils ne pouvoient tarder davantage; qu'ils considérassent que Leurs Majestés avoient donné leur premier rendez-vous au roi d'Espagne au commencement de juillet, pour y faire trouver la princesse d'Espagne pour l'accomplissement du mariage; que l'on avoit été contraint de changer ce temps et le remettre au 5 septembre; qu'à peine pourroit-on faire le voyage pour ce temps-là; qu'on ne pouvoit le prolonger davantage, tant pource que la saison pressoit, que pource qu'on auroit lieu de croire qu'on se moquoit; que de différer ces mariages à une autre année, l'on s'étoit trop avant embarqué pour le pouvoir faire, et qu'il iroit trop de la réputation de Leurs Majestés, tant dedans que dehors le royaume; que pour cette cause elles prioient mondit sieur le prince de prendre résolution, parce que le peu de jours qui restoient devoient être employés à voir les cours souveraines et les corps de ville de Paris auxquels on auroit à parler d'une façon si mondit sieur le prince étoit du voyage, et d'une autre s'il faisoit état de refuser Leurs Majestés de les accompagner, ainsi qu'elles l'en prioient et le lui commandoient.

C'est la charge que ledit sieur de Pontchartrain avoit, et de revenir le même jour s'il se pouvoit, en poste, et de rapporter la résolution de mondit sieur le prince, de venir ou non. Il partit le 28 au soir, arriva le 29 à midi. Il trouva premièrement ledit sieur de Villeroy, qui n'y étoit arrivé que le matin, et avoit vu mondit sieur le prince, accompagné de messieurs de Longueville, de Mayenne, du comte de Saint-Pol et du maréchal de Bouillon, avec lesquels il avoit commencé à traiter; mais il n'avoit reconnu en eux que peu ou point d'inclination au bien et à l'accommodement.

L'après-dînée lesdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent ensemble trouver mondit sieur le prince, accompagnés des susnommés. On lui présenta les lettres de Sa Majesté; ledit sieur de Pontchartrain lui exposa sa créance et le supplia d'y donner prompte résolution. On remet à lui faire réponse au soir, et du soir au lendemain; enfin on lui donne réponse par écrit, contenant en substance que la précipitation dont on usoit en cette occasion faisoit assez connoître le peu de désir que l'on avoit de donner contentement à lui et au public; qu'il reconnoissoit assez de qui procédoient ces conseils précipités, entre lesquels il nommoit M. le maréchal d'Ancre, M. le chancelier, M. le commandeur, de Villeroy, Dolé et Bouillon; et pour conclusion, qu'il ne pouvoit faire ce voyage, pour abandonner ce qui étoit du bien de l'Etat. Ce fut à peu près la réponse que ledit sieur de Pontchartrain rapporta, qui retourna dès le soir même près Leurs Majestés.

Sur cela l'on se résolut d'écrire à tous les gouverneurs des provinces et principales villes de prendre garde à elles, faire garde à leurs portes, et n'y laisser entrer personne qui y soit le plus fort, ni même qui soit avoué de M. le prince, ni desdits sieurs de Longueville, du Maine, comte de Saint-Pol et maréchal de Bouillon.

Le premier jour du mois d'août 1615, il se passa un combat qui mérite d'être su. Il y avoit jà temps qu'il y avoit quelques riottes entre M. de Montmorency et M. le duc de Retz, à cause de quelques amourettes; sur ce que la Reine avoit été avertie qu'ils étoient pour en venir aux mains, elle les avoit fait embrasser.

Mais comme il y a des gens à la cour qui sont toujours désireux de nouveautés, et qui sont bien aises de voir quelques désordres, l'on fait des rapports au désavantage de l'un ou de l'autre; enfin M. de Retz, persuadé qu'il y alloit de son honneur, fait appeler M. de Montmorency par M. de Vitry. Ledit sieur de Montmorency se trouva avec beaucoup de peine au lieu assigné, et mène avec lui le sieur des Portes son oncle. Ils se trouvent sur-le-champ deux contre deux, mettent pourpoint bas, l'épée seule. Le bonheur voulut qu'ils se collettent tous et se mettent par terre, sans se blesser autrement. Ils s'éclaircissent des faits, s'accordent sur-le-champ à la confusion de ceux qui avoient tramé cette division, se promettent amitié, s'en retournent dîner ensemble chez M. de Montmorency, et le soir souper chez M. de Retz; et ainsi se passa ce combat.

Cependant M. de Longueville étoit retourné en Picardie, et étoit allé à Amiens, où il essayoit de s'établir : ce qui étant reconnu par le sieur de Nerestan, que l'on y avoit envoyé quelques jours auparavant pour avoir soin de la sûreté et conservation de la citadelle, il fit tant avec les habitans, qu'en conséquence des lettres qui avoient été écrites par Sa Majesté, et qui nommoient particulièrement ledit sieur de Longueville pour un de ceux dont on avoit sujet de se défier, ils firent sortir ledit sieur de Longueville hors la ville un peu à la hâte; et comme il

eut crainte qu'on voulût se saisir de sa personne, il se retira à Corbie, qui étoit la seule retraite dont il pût disposer en tout son gouvernement de Picardie.

Cependant M. le prince commence à se préparer à la guerre; M. du Maine s'étoit retiré à Soissons, prenant garde à s'assurer de Noyon, Coucy et autres places de son gouvernement. M. de Bouillon retourne du côté de Sedan, M. le comte de Saint-Pol s'en va vers Longny au Perche, et de là prend le chemin de Guienne, pour aller en ses maisons de Fronsac et de Caumont. Chacun se prépare à pis faire; M. le prince envoie des commissions de tous côtés pour faire levées de gens de guerre, même pour se saisir des places, faire des prisonniers et prendre les deniers du Roi.

En ce même temps il envoie à Leurs Majestés un manifeste par un nommé Marcongues, et l'envoie aussi au parlement où on ne le veut recevoir.

Ce fut alors que Leurs Majestés tinrent divers conseils pour résoudre ce qu'elles avoient à faire, si elles devoient partir pour faire leur voyage de Guienne, ou bien, avec les troupes qu'elles avoient sur pied, et les recrues qu'elles faisoient faire, aller droit vers la Champagne et l'Ile de France, où M. le prince assembloit le gros de ses forces, pour les disperser et assurer les villes et places de ces quartiers-là. Il y avoit sur ce des avis bien différens; les uns soutenoient que le seul prétexte que ceux qui vouloient brouiller prenoient pour animer les peuples contre le Roi et la Reine, étoit la précipitation de ce mariage d'Espagne, qui n'étoit approuvé que d'une bien petite partie des Français; que tous ceux de la religion prétendue réformée, et la plupart des autres Français l'improuvoient, disant que c'étoit contre l'intention du feu Roi, que les Espagnols ne faisoient ce mariage que pour s'autoriser et s'avantager dans l'Etat; qu'il n'en pouvoit réussir aucun bien, mais beaucoup de mal; que les Espagnols essaieroient de prendre part dans les conseils, d'entrer dans les charges, et, comme les Français sont faciles, de s'impatroniser peu à peu de l'autorité et du gouvernement; qu'il étoit bien certain que le semblable ne seroit pas pour les Français qui iroient avec Madame en Espagne; que les Espagnols sont les anciens ennemis des Français, reconnus de long-temps pour tels; que ces mariages n'étoient approuvés par aucun des princes ni républiques étrangers, fors que du pape seulement; que tous les autres s'y opposoient, voire protestoient contre, comme le roi de la Grande-Bretagne, la seigneurie de Venise, le duc de Savoie, la plupart des autres princes d'Italie, tous ceux d'Allemagne, les États des Pays-Bas et plusieurs autres; que quand bien l'on voudroit achever lesdits mariages, l'âge de ceux que l'on prétendoit marier étoit encore si tendre que l'on feroit beaucoup mieux pour leur santé de le retarder pour quelques ans, puisque rien ne pressoit de le faire; que si les Espagnols affectionnoient le bien de cet État, ils n'auroient point à déplaisir ce retardement qui étoit utile pour la santé des personnes qui leur devoient être si chères, et pour empêcher les grands troubles et mouvemens qui se préparoient sur ce seul prétexte; que si l'on ne le vouloit point retarder, que, sans que le Roi entreprît ce long voyage de Guienne, qui ne pouvoit être que très-périlleux, tant pour la longueur d'icelui et pour les préparatifs des troubles qui se faisoient du côté de Paris, que pour les mouvemens que ceux de la religion prétendue réformée pourroient faire, voyant le Roi approcher près des lieux où est leur principal pouvoir, qu'ils pourroient sur cela prendre prétexte de s'émouvoir et s'armer, l'on pouvoit, par quelques personnes qualifiées que l'on choisiroit, envoyer Madame, sœur du Roi, en Espagne, et ramener la Reine, et que cependant le Roi demeureroit avec ses troupes et son armée pour aller droit où seroit M. le prince, lequel on empêcheroit par ce moyen de rien entreprendre, et possible le contraindroit-on de se remettre honteusement dans son devoir; que cependant on pourroit mettre la main au réglement et réformation des conseils et de la justice, qui étoient le prétexte de la plainte des peuples, et pourvoir aux désordres qui étoient aux affaires de l'État et des finances.

Voilà en partie quelles étoient les opinions des uns. Les autres au contraire soutenoient que ces mariages étoient très-utiles pour le bien du Roi et du royaume; que c'étoit la plus grande et forte alliance que l'on pourroit prendre; que tous les articles des mariages étoient réciproques; que le feu Roi avoit autrefois assez témoigné combien il les agréoit, qu'ils avoient été contractés par l'avis de tous les princes et officiers de la couronne; que M. le comte de Soissons étoit le premier qui en avoit traité; que M. le prince qui étoit alors absent, étant de retour, les avoit approuvés; que l'un et l'autre avoient signé aux contrats; que M. du Maine étoit allé en Espagne pour en porter l'approbation et ratification; que tous les autres princes et grands, et spécialement ceux qui étoient avec M. le prince, avoient témoigné l'avoir bien agréable; que l'union de ces deux grandes couronnes pourroit être la base de la paix et du repos de toute la chrétienté; qu'il n'y avoit que ceux qui désiroient le trouble qui y contrarioient, comme

le Roi d'Angleterre, qui a toujours désiré de voir la France en trouble (le duc de Savoie de même), et qui se fâchoit de perdre l'espérance qu'il avoit eue de faire le mariage de son fils avec Madame, sœur du Roi; les Vénitiens qui craignoient que cette alliance n'apportât quelque diminution à leur grandeur; les princes protestans craignoient que cette alliance ne fortifiât la religion catholique, tant dedans que dehors le royaume; ceux de la religion prétendue réformée de France, de même tous les princes et grands, que cette alliance ne les empêchât de brouiller et d'usurper l'autorité au préjudice de celle du Roi; bref, que cette alliance étoit grandement à désirer pour les gens de bien; qu'il ne pouvoit arriver un plus grand heur au Roi et à son royaume, que de le voir marié à la plus grande princesse de la chrétienté, de même religion, de même âge, belle et vertueuse, bien élevée, et de laquelle on ne pouvoit espérer qu'une heureuse lignée, et toute bénédiction; que de différer l'accomplissement de ces mariages, il n'y avoit aucune apparence, vu qu'ils étoient contractés plusieurs années auparavant; qu'ils avoient déjà été différés une année; que si on les reculoit encore, ce seroit offenser le roi d'Espagne, qui croiroit facilement que l'on voudroit par ces dilaiemens venir à une rupture, et en ce faisant il étoit à craindre que d'un bon ami l'on en fît un grand ennemi, qui étoit ce que les brouillons tant dedans que dehors le royaume désiroient; que ce dilaiement donneroit un grand avantage à M. le prince et à ceux de sa faction, et une grande déréputation aux affaires du Roi, quand on verroit qu'il auroit eu assez de force pour empêcher l'accomplissement de ce mariage, comme il l'avoit publié; que d'empêcher que le Roi ne fît le voyage de Guienne, qu'il en arriveroit la même chose; que ce seroit faire voir à toute la France la foiblesse du Roi, si on le pouvoit empêcher d'aller où ses affaires l'appeloient; que d'envoyer Madame par des personnes qualifiées, le roi d'Espagne prendroit cela à grand mépris, et possible ne le pourroit-il agréer; que de mettre en doute la sûreté du Roi, il n'y avoit point d'apparence, parce que, premièrement, il n'y avoit encore aucun trouble ni remuement en ces quartiers de delà; que le Roi se feroit si bien accompagner, que quand bien quelques-uns le voudroient empêcher il auroit de quoi passer outre; que tous les peuples et grandes villes demeuroient en leur devoir; que ceux de la religion n'avoient de quoi faire plainte, puisque l'on n'avoit aucune intention de leur faire du mal, mais, au contraire, de les maintenir en tous les avantages qu'ils avoient, et conserver l'amitié et l'affection des alliances étrangères qui leur étoient favorables; bref qu'il n'y avoit aucune apparence de différer l'accomplissement des mariages, ni de rompre le voyage, ni le faire faire par autrui; que le Roi pouvoit laisser une bonne et forte armée, qui pendant tout le voyage s'opposeroit à tous les desseins et entreprises que pourroit avoir mondit sieur le prince; qu'au retour du voyage l'on pourroit apporter les réglemens et réformations nécessaires, tant au conseil, à la justice, aux finances, qu'aux autres désordres de l'État; enfin que l'on étoit si avant embarqué et préparé au voyage et à l'accomplissement des mariages, et qu'il y alloit si avant de l'honneur et de la réputation des affaires du Roi, qu'il n'y avoit aucune apparence de douter de ce que l'on avoit à faire sur ce sujet. Ce sont les raisons qui étoient proposées avec plusieurs autres de part et d'autre.

Sur quoi, après plusieurs avis, il fut enfin résolu que l'on feroit le voyage, ainsi qu'il avoit été projeté. Pour cet effet le Roi se résolut de laisser une armée qui avoit charge de s'opposer à tous les desseins et entreprises que pourroit faire M. le prince : l'on fait état de faire cette armée de huit mille hommes de pied français, de deux mille Suisses et douze cents chevaux, et d'en donner la charge à M. le maréchal de Brissac, et sous lui à messieurs de Praslin et Descures. L'on pourvoit à la solde de cette armée, et pour cet effet l'on y destine le reste de l'argent qui est à la Bastille, et le Roi fait état de mener avec lui environ mille chevaux de ses vieilles troupes, et son régiment des gardes, qui lors étoit composé de trois mille hommes de pied.

Le 9 dudit mois M. le maréchal d'Ancre va à Amiens pour s'opposer aux desseins que M. de Longueville pourroit avoir en Picardie, mène avec lui quelques compagnies de cavalerie, et donne ordre de faire levée de quelques régimens de pied.

Ces mêmes jours le Roi et la Reine voient les corps des parlemens, de la chambre des comptes, cour des aides et corps de ville de Paris, leur représentent le déplaisir qu'ils ont de voir M. le prince se porter à ces extrémités qu'il tenoit lors de cette procédure; qu'ils ne pouvoient que prendre toute défiance de ses intentions et mauvaises volontés; qu'à cette occasion on leur recommandoit la garde et sûreté de la ville; que l'on étoit d'avis que l'on fît faire bonne garde aux portes pour voir qui iroit et viendroit, ce qui n'avoit été fait depuis l'année 1594 que le feu Roi étoit entré à Paris; qu'on leur laissoit Monsieur, frère du Roi, qui étoit le plus cher gage et joyau que l'on eût, qu'on leur recommandoit très-affectueusement, et le service du Roi. Cha-

cun promit beaucoup, encore qu'il y en eût une bonne partie que l'on savoit notoirement être mal inclinés, les uns par l'affection qu'ils portoient à M. le prince, les autres pour ne pouvoir approuver les mariages, les autres pour les désordres qu'ils voyoient dans l'État, et la mauvaise volonté qu'ils portoient aux principaux ministres, et spécialement à M. le chancelier et à M. le maréchal d'Ancre, qu'ils en accusoient pour auteurs, et dont l'on envioit la fortune et la grandeur; les autres par mauvaise volonté et pour le désir qu'ils avoient de brouillerie et de remuement.

Cependant l'on a de nouveaux avis que M. le prince se prépare à toutes extrémités; il envoie des commissions pour lever des gens de guerre en tous les endroits de la France, travaille et essaie à débaucher les uns et les autres, permet toute licence aux siens, et donne rendez-vous à M. du Maine et à M. de Bouillon pour assembler leurs levées, envoie en Suisse et en Allemagne pour avoir des gens, fait traiter en Angleterre à même dessein; et ainsi voilà les affaires qui se portent à grande confusion.

Le 17 dudit mois d'août 1615, le Roi et la Reine sa mère partent de Paris, accompagnés comme j'ai dit ci-dessus, pour faire leur voyage; et parce que le président Le Jay, l'un des présidens de parlement, étoit celui qui s'étoit rendu comme chef de la faction qui étoit pour M. le prince dans le parlement, et qui, à cause du crédit qu'il avoit dans la ville, y eût pu former quelques cabales et séditions au préjudice du repos et sûreté d'icelle et du service du Roi, Leurs Majestés furent conseillées de le mettre du voyage, pour servir en leurs conseils comme les autres conseillers d'État, et elles lui firent faire commandement de se tenir prêt pour cet effet; ce commandement lui fut porté et réitéré par le sieur de Lomenie, secrétaire d'État; mais comme il n'avoit pas ce désir, et que possible son intention étoit de servir utilement M. le prince dans Paris, il y apporta des difficultés, feignoit d'être malade, qu'il ne pouvoit désemparer la cour de parlement sans sa permission; qu'il falloit qu'il eût un commandement du Roi par écrit, et autres raisons qui témoignoient n'y vouloir aller, quelque commandement qu'il en eût; et même le soir dont Leurs Majestés partirent le lendemain, sur ce qu'on lui dit qu'il avoit tort d'offenser Leurs Majestés par ce refus, et qu'il leur donneroit occasion de l'y mener par force, ou de le mettre à la Bastille, il répondit qu'ils n'oseroient l'entreprendre. Le Roi, qui s'étoit levé fort matin à cause de la chaleur, et parce qu'il alloit dîner dehors sur son chemin, envoya un enseigne de ses gardes du corps avec un carosse et quelques archers, pour commander audit sieur président Le Jay de venir parler à lui, avec charge de le faire monter dans ledit carosse, et l'amener avec sur son chemin. Cela fut exécuté sans bruit et un peu plus matin que ledit président ne l'avoit espéré, tellement qu'il n'y put contredire. Il fut mené en cette sorte jusqu'à Amboise, où on le laissa prisonnier : ceux du parlement en firent faire quelques plaintes par députés; mais ils se contentèrent sur ce qu'on leur fit connoître la raison que Leurs Majestés avoient de se plaindre de lui, et qu'il n'auroit autre mal.

Voilà donc Leurs Majestés acheminées pour leur voyage : elles arrivèrent le 20 dudit mois à Orléans, où elles ne séjournèrent qu'un jour, passent outre et vont jusqu'à Amboise, où elles demeurèrent trois jours, et en ce lieu elles donnèrent audience à des députés de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée de Grenoble, lesquels furent remis à Poitiers, pour être plus pleinement ouïs, et y recevoir les cahiers dont ils étoient chargés; ainsi l'on continua le voyage vers Tours où l'on ne séjourna qu'un jour, et de là on se rendit à Poitiers, où l'on arriva le 30 dudit mois d'août.

En ce même voyage M. de Nevers et M. de Vendôme avoient promis d'accompagner Leurs Majestés; mais ledit sieur de Nevers s'excusa dès Orléans, à cause de la préséance qu'il dispute avec M. de Guise, et se retira à Nevers; l'autre va jusques à Amboise, et à cause de la même préséance se retire à Chenonceau, et de là en d'autres de ses maisons. Madame de Nevers s'achemine à Bordeaux par un autre chemin pour assister à l'accomplissement des mariages.

Cependant l'on a avis des mouvemens qui se forment de tous côtés contre l'autorité et le service du Roi. Chacun commence à se déclarer librement et ouvertement selon qu'il a dans l'ame; néanmoins les corps des principales villes et de toutes les cours souveraines demeurent toujours en devoir.

Cependant le succès du voyage étoit bon jusqu'alors; Leurs Majestés étoient arrivées heureusement à Poitiers; tous demeuroient encore en devoir; les progrès de M. le prince, qui lors avoit joint M. de Longueville, M. du Maine, M. le maréchal de Bouillon et autres, n'étoient pas grands ou rien de tout; mais voici des accidens qui donnent bien des traverses, et de nouveaux événemens.

Dès le soir que l'on fut arrivé à Poitiers, Madame, sœur du Roi, tombe malade, le lendemain sa fièvre augmente, le jour suivant encore plus; enfin l'on reconnoît que c'est la petite vérole, dont

elle fut grandement malade. Voilà donc Leurs Majestés obligées de séjourner à Poitiers au lieu de continuer leur voyage.

Pendant ce séjour M. de Sully vient trouver Leurs Majestés, qui n'y demeure que trois ou quatre jours, ne voulant se mettre en ombrage à M. le prince, ni donner jalousie à ceux de la religion prétendue réformée qui étoient assemblés à Grenoble.

Là on donne audience à ceux qui avoient été députés de ladite assemblée de Grenoble; ils présentent leurs cahiers, on les voit, on y répond, on les renvoie quelques jours après; et cependant ladite assemblée envoie un autre député pour supplier Leurs Majestés d'arrêter et différer la continuation de leur voyage et les mariages. On leur répond que le Roi ne le peut différer pour diverses et bonnes considérations, mais que ledit voyage ni les mariages ne doivent mettre ceux de ladite religion en ombrage, puisqu'ils n'altéreront rien en la protection, liberté et assurances dont ils ont toujours joui, ni en l'observation des édits, comme aussi en l'entretènement des alliances étrangères, et ainsi il est renvoyé.

Cependant la continuation de la maladie de Madame, et le séjour de Leurs Majestés à Poitiers, donnent hardiesse aux brouillons de s'émouvoir pour traverser ledit voyage; ceux de la religion dans Guienne commencent à s'assembler, se résolvent de lever le masque et prendre les armes.

Le duc de Rohan, qui jusques alors s'étoit montré fort affectionné au service du Roi, et qui y étoit obligé par plusieurs grâces qu'il avoit reçues de la Reine, et qui avoit promis par diverses lettres de venir trouver Leurs Majestés à Poitiers, se déclare chef de cette rébellion et conspiration. M. de La Force, qui étoit obligé, autant qu'un sujet le peut être, pour les avantages que lui et tous ses enfans recevoient de Leurs Majestés, et qui avoit protesté tant de fidélité, est fait lieutenant général. M. de Boisse-Pardaillan, aussi tant obligé au feu Roi et à la Reine, est fait colonel de leur infanterie; et à leur suite plusieurs autres y prennent des charges.

D'ailleurs M. le comte de Saint-Pol, qui, comme j'ai dit, s'étoit acheminé en Guienne, et qui étoit de la faction de M. le prince, traite de s'unir et se joindre, et avec lui M. le comte de Lauzun : ledit comte de Saint-Pol tient deux bonnes places, à savoir Caumont et Fronsac, qui le rendent grandement considérable; il donne espérance à ceux de la religion de remettre Fronsac; mais le sieur de La Mothe Cheronnac, qui y commandoit de sa part, montre s'y vouloir opposer, et dit que la place appartenoit à madame la comtesse de Saint-Pol qui la lui a confiée, et qu'il la lui veut rendre. Cela, avec le soin que l'on eut de traiter sous main et ramener ledit sieur comte de Lauzun, fut cause qu'avec beaucoup de soin et de peine, non seulement l'on détacha M. le comte de Saint-Pol d'avec ceux de ladite religion, mais même on le disposa à venir trouver le Roi à Bordeaux, où on lui donneroit contentement; ce qui apporta un grand avantage au service de Sa Majesté, non-seulement pour la réputation de ses affaires, mais aussi parce que ladite place de Fronsac se trouvoit sur le chemin de Sa Majesté, laquelle étoit capable de donner épaule aux brouillons et séditieux, et d'empêcher entièrement le passage à Leurs Majestés, ou le détourner pour un long temps.

Cependant on a avis que M. le prince commence à se mettre en campagne avec son armée; il tente et essaie la volonté de ceux qui étoient dans les places pour voir si, par amour, par crainte ou menace, les gouverneurs ou les habitans ne lui ouvriroient point les portes; car d'en assiéger il n'ose, se voyant toujours cotoyé d'une autre armée conduite par M. le maréchal de Boisdauphin, qui n'est pas moins forte que la sienne. Il étoit lors du côté de Compiègne et de Ham. Il cherche à passer la rivière d'Oise, il se présente devant Chauny, petite ville et qui a un pont sur ladite rivière; les habitans lui ouvrirent la porte, encore que le sieur de Genlis qui y commandoit montrât s'y vouloir opposer, mais on ne sait s'il y apporta ce qu'il devoit; ainsi il passe par là et s'en va vers Laon et le Soissonnais. M. de Boisdauphin passe par Compiègne et le cotoie toujours, couvrant Paris dont on ne vouloit le laisser approcher, de peur des intelligences qu'il pouvoit avoir dans la ville.

L'on a en ce même temps avis que l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, qui étoit par permission du Roi à Grenoble, en part de son mouvement particulier et s'en va à Nîmes, montrant n'avoir pas agréable l'autorité qu'avoit sur eux M. le maréchal de Lesdiguières qui en demeure grandement offensé.

Pendant le séjour que l'on fit à Poitiers, le Roi fut conseillé de faire une déclaration contre M. le prince et ceux qui l'assistoient en la prise des armes, laquelle il envoya en tous les parlemens pour y être registrée; ce qui fut fait sans aucune difficulté, excepté à Paris, où la faction de mondit sieur le prince, à savoir, la plupart des jeunes conseillers apportèrent quelques empêchemens; mais aussi ils y donnèrent un arrêt qui étoit aussi essentiel que la déclaration, lequel néanmoins fut encore disputé et protesté par aucuns desdits jeunes conseillers.

Vers le 25 du mois de septembre, Madame, sœur du Roi, commence d'être entièrement guérie, après avoir été grièvement malade, jusqu'à avoir douté de sa reconvalescence. L'on commence donc à mettre en avant de continuer le voyage, mais l'on y prévoit beaucoup de difficultés; car, comme j'ai dit, ce séjour de Poitiers avoit donné de la hardiesse aux brouillons de se mouvoir. Voilà ceux de la religion qui publient vouloir s'opposer ouvertement au passage de Leurs Majestés. Pour cet effet ils lèvent des troupes par toute la Guienne, tant de cheval que de pied, leur donnent rendez-vous et se préparent ouvertement. L'on n'étoit pas encore bien assuré de l'intention de M. le comte de Saint-Pol, lequel néanmoins commençoit à se laisser entendre vouloir servir le Roi; mais, ce qui étoit le pis, on sentoit qu'il y avoit d'autres grands, et qui avoient charge et pouvoir, qui avoient mauvaise intention, et qui traitoient avec les brouillons, comme, entre autres, M. de Candale; ce qui néanmoins étoit encore à la connoissance de peu.

Sur cela on voit qu'aucuns (1) de ceux qui avoient donné tant d'assurance de la sûreté du passage commencent à douter; l'on met en délibération si l'on doit passer outre, s'arrêter à Poitiers ou retourner. Pour le premier l'on propose toutes ces difficultés, la sûreté des personnes de Leurs Majestés, que ce voyage se peut retarder, etc.; sur quoi l'on réplique que ce seroit un grand affront au Roi s'il falloit retourner du côté de Paris, ou séjourner davantage à Poitiers; que si la maladie de Madame, qui avoit causé ce séjour que l'on avoit fait, avoit donné la hardiesse aux brouillons et aux mutins de s'émouvoir, que feroient-ils quand ils verroient que par crainte et timidité on seroit contraint de rebrousser chemin, ou de séjourner davantage? Que diroient les princes étrangers et le roi d'Espagne même, quand ils reconnoîtroient cette foiblesse? Il y avoit beaucoup d'autres raisons de part et d'autre sur lesquelles il fut enfin résolu de marcher droit à Angoulême et de là à Bordeaux.

Pour cet effet on donne ordre que les troupes de gens de cheval (dont il y en avoit environ mille) fussent disposées à tout événement, et le régiment des gardes pareillement, qui pouvoit lors faire le nombre de deux mille cinq cents soldats; l'on écrit aux serviteurs du Roi, gouverneurs de provinces et principaux seigneurs qui se trouvoient assez proches du chemin de Leurs Majestés, d'assembler leurs amis et se trouver à un rendez-vous qu'on leur donnoit entre Angoulême et Bordeaux; au sieur maréchal de Roquelaure, de venir au devant de Leurs Majestés, aussi avec bon nombre de ses amis et sa compagnie de gendarmes qui étoit sur pied, et même de prendre nombre d'arquebusiers dans Bordeaux et autres villes et bourgs, pour se rendre maître des passages des rivières. A quoi il travailla dignement, comme firent aussi plusieurs particuliers, entre autres messieurs de Schomberg, de Bourdeilles, de Themines, de Riberac, et plusieurs autres seigneurs qualifiés qui vinrent bien accompagnés.

L'on commença à avoir avis que M. le comte de Lauzun et ensuite M. le comte de Saint-Pol donnoient toute assurance de leur affection et fidélité au service du Roi. Le premier ne s'étoit point engagé avec les factieux et rebelles, mais l'autre avoit promis et signé, et étoit incité par M. de La Force, son allié, de faire le saut; mais ledit sieur comte de Lauzun aida à l'en détourner; à cela aida aussi le sieur de La Mothe Chevonnac qui étoit dans Fronsac, lequel se résolut de ne point bailler la place à ceux de la religion prétendue réformée, comme le comte de Saint-Pol le leur promettoit, ce qui fut un grand coup pour les affaires du Roi et pour la sûreté de son passage.

Ainsi Leurs Majestés partent de Poitiers le 28 dudit mois de septembre, passent à Vivonne, à Coussay, à Ruffec, et arrivèrent à Angoulême le 2 d'octobre.

Par les chemins on eut avis que M. de Candale, qui étoit allé devant à Angoulême, et qui se devoit trouver au devant de Leurs Majestés avec trois ou quatre cents gentilshommes, avoit pris intelligence avec les rebelles et factieux, prétendoit faire une notable trahison à Leurs Majestés, laquelle ne pouvant exécuter, il s'absenta un jour ou deux devant que Leurs Majestés arrivassent à Angoulême, tellement qu'il n'y parut aucune noblesse au devant du Roi, dont M. d'Epernon, son père, entra en une extrême colère et furie contre lui; et à la vérité il avoit bien raison, car la sûreté du voyage de Leurs Majestés dépendoit principalement des assurances qu'il en avoit données à Paris.

En ce même temps l'on eut avis que M. le comte de Saint-Pol s'étoit entièrement déclaré serviteur du Roi, et lui écrivit pour l'en assurer.

L'on eut aussi nouvelle que M. le prince, qui, avec son armée, alloit cherchant les villes et lieux qui par timidité et menaces ou de bonne volonté voudroient le recevoir, s'approcha de Château-Thierry, où celui qui commandoit, qui étoit le sieur de Sepoy, fils du comte d'Auchy,

(1) M. d'Épernon.

n'ayant voulu recevoir aucun secours de M. le maréchal de Boisdauphin, rend la place à M. le prince, et à son abord il entre dans la ville et passe la rivière de Marne avec son armée. Ledit sieur maréchal passe la sienne à Meaux pour s'approcher toujours de celle dudit sieur prince, empêcher qu'il ne pût rien entreprendre, et couvrir Paris; mais il ne put empêcher que ledit sieur prince n'approchât avec son armée de la ville d'Epernay, où ayant intelligence avec partie des habitans, après avoir demeuré logé un jour et demi près ladite ville, les portes lui furent ouvertes par ceux de sa faction, et ainsi il s'en saisit.

L'on eut avis que le duc de Rohan, le sieur de La Force, le sieur de Boisse-Pardaillan et autres de la religion, prennent ouvertement les armes, mettent troupes en campagne, et publient vouloir empêcher le passage du Roi.

Leurs Majestés partent d'Angoulême le 4 dudit mois d'octobre, viennent coucher à Barbezieux, le lendemain à Montlieu, puis à Bourg et de là à Bordeaux. Devant que partir d'Angoulême, les amis de M. d'Epernon trouvent moyen, pour adoucir la colère de ce monsieur, de faire revenir le comte de Candale qui se présente devant lui. On lui fait entendre qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention contre le service du Roi ni contre lui, que c'avoit été seulement quelques amourettes qui l'avoient éloigné; il se présente devant le Roi et la Reine, vient à Barbezieux avec eux. Mais y étant, mondit sieur d'Epernon, étant encore confirmé en la mauvaise intention et volonté qu'avoit son fils, entre en telle furie et colère contre lui, qu'il perd tous les sens et la connoissance, ne peut ni manger ni dormir; on croyoit qu'il dût mourir à l'instant, on le fait mettre sur un brancard, et, sous la conduite du sieur d'Ambleville, qui avoit aussi amené une très-belle troupe, on le renvoie à Angoulême et on amène avec Leurs Majestés le sieur Candale et le sieur de La Valette, son frère; ainsi le voyage se continue à Bordeaux, où l'on arriva le 7 dudit mois d'octobre, sans trouver aucune mauvaise rencontre, parce que ledit duc de Rohan et les siens, ne se trouvant assez forts pour s'opposer au passage du Roi, esquivèrent et se retirèrent avec leurs troupes à quartier du côté de Bergerac.

L'on avoit eu quelques jours auparavant avis que, dès le 20 ou 21 du mois précédent, ceux de la religion prétendue réformée, qui étoient assemblés à Grenoble, étant partis de ladite ville, s'étoient retirés à Nîmes sans aucune permission de Sa Majesté. Avant le partement d'Angoulême, il arriva deux députés de ladite assemblée, qui furent remis à se trouver à Bordeaux lorsque Leurs Majestés y seroient; ils ne manquent, ils ont charge d'excuser ce partement de Grenoble sur de foibles et de mauvaises raisons, supplient Leurs Majestés d'excuser ce qu'ils en ont fait, et trouver bon qu'ils demeurent assemblés à Nîmes. Sur quoi Leurs Majestés furent conseillées de recevoir leurs raisons pour leur partement de Grenoble, bien que mauvaises, pour excuse, et leur ordonner d'aller à Montpellier, lieu qui leur est assigné pour continuer leur assemblée. Mais tant s'en faut qu'ils y aillent, qu'audit lieu de Nîmes ils avouent et autorisent la prise des armes faite par M. de Rohan et autres, et proposent des articles à M. le prince, sous lesquels ils promettent de joindre leurs armes avec les siennes, et lui envoient des députés sur ce sujet. Cela se passoit les 12, 15, 16, 18, 20 et 25 dudit mois d'octobre en ladite assemblée.

Ce partement que ceux de ladite assemblée firent de Grenoble pour aller à Nîmes, offensa grandement contre eux M. le maréchal de Lesdiguières, parce que la principale raison qu'ils alléguoient étoit qu'ils n'étoient pas assez libres, à cause du grand pouvoir qu'a ledit seigneur de Lesdiguières à Grenoble, et qu'on lui sauroit le gré de tout ce qu'ils feroient de bien et non à eux. Ledit sieur maréchal de Lesdiguières se conduisit toujours fort bien, tant sur le sujet de cette assemblée qu'en l'occurrence de ce mouvement, témoignant une entière et fidèle affection au service du Roi et au bien et repos de l'Etat; et de fait, il reprit grièvement et publiquement ceux de ladite assemblée, leur déclarant qu'il ne vouloit point adhérer avec eux, et empêcha que les députés du Dauphiné ne les suivissent.

Cependant le Roi voyant le feu de la sédition et guerre civile s'allumer de tous côtés, et spécialement aux provinces de Guienne, Béarn (où M. de La Force s'étoit retiré qui y brouilloit) et en plusieurs autres provinces circonvoisines, il se résolut de donner des commissions pour faire levées de gens de cheval et de gens de pied, presque à tous ceux qui en demandoient, pour s'opposer aux armemens des ennemis et pour donner sûreté au passage de Madame, sœur du Roi, qui devoit bientôt après s'acheminer à Bayonne, et au retour de la Reine, parce que le duc de Rohan publioit qu'il n'avoit pas voulu s'opposer au passage du Roi, mais qu'il le feroit à celui de Madame et de la Reine.

Le dix-huitième jour dudit mois d'octobre, se fit en la grande église de Bordeaux la cérémonie des épousailles de Madame, sœur du Roi, avec le prince d'Espagne. Ce fut M. de Guise qui l'épousa au nom dudit prince, comme en ayant

charge et procuration. Cela se passa avec beaucoup de cérémonies, la messe fut célébrée par M. le cardinal de Sourdis. Le semblable est fait le même jour à Burgos en Espagne par le duc de Lerme, qui au nom du Roi épousa l'infante.

Le 21 dudit mois, Madame, sœur du Roi, part de Bordeaux, prend congé du Roi son frère, et de la Reine sa mère, est conduite et accompagnée par M. de Guise et M. le maréchal de Brissac. Ils menèrent avec eux toutes les troupes de cavalerie, sans en laisser aucune, et même le régiment des gardes pour la sûreté de leur voyage; tellement que pendant icelui, le Roi n'eut aucune autre garde que les habitans de la ville de Bordeaux, qui firent toujours corps-de-garde devant son logis.

En ces mêmes jours on eut avis que M. le prince, qui avoit pris dessein de passer toutes les rivières pour venir en ces provinces de deçà avec son armée, après avoir pris Epernay, vint au bord de la rivière de Seine pour voir s'il pourroit émouvoir quelques villes à lui ouvrir les portes, comme avoit fait celle de Château-Thierry; il tente Melun, Montereau, Bray et autres, mais tous demeurent en devoir. Aussi avoient-ils toujours l'armée de M. le maréchal de Boisdauphin fort voisine. Enfin il y eut une petite villette appelée Méry-sur-Seine, qui lui ouvre les portes; il n'y a point de pont, mais lors les rivières étoient si basses de tous côtés, qu'on les passoit partout à gué. Ceux de l'armée de M. de Boisdauphin firent une attaque sur le quartier de M. de Luxembourg qui étoit lors avec mondit sieur le prince, lequel fut entièrement enlevé, et trois compagnies de gens de cheval et deux carabins renvoyés le bâton à la main, tout son bagage et ses grands chevaux pris.

Mondit sieur le prince, continuant son dessein après avoir passé la rivière de Seine à Méry, approche de celle d'Yonne. Il avoit quelques entreprises sur la ville de Sens, par la faction d'aucuns des habitans qui lui étoient affidés; il s'en approche jusqu'à demi-lieue près; mais M. le maréchal de Boisdauphin qui en fut averti, le prévient, jette des troupes dedans et lui rompt ce dessein : ainsi mondit sieur le prince monte au dessus de la rivière et la passe en un endroit où il n'y avoit quasi point d'eau, et ainsi en continuant son dessein s'approche de celle de Loire, envoie de côté et d'autre voir s'il n'y a point quelque ville qui voulût lui donner passage. Il sonde Jargeau, Gien, La Charité, mais toutes refusent. Enfin il se loge à Bonny, petite ville sur le bord de la rivière, et l'armée de M. de Boisdauphin auprès pour lui empêcher le passage et charger sur eux s'il l'entreprenoit. Mais il trouva des gués si favorables, qu'avec la faveur de ladite ville il passa ladite rivière vers le 28 ou 29 dudit mois, avec toute son armée et à la vue de l'autre, dont M. de Boisdauphin fut blâmé de n'avoir pas fait ce qui se pouvoit et devoit pour l'empêcher.

Mondit sieur le prince étant ainsi passé, s'approche avec son armée, fait sommer en passant plusieurs places qui toutes demeurent fermes. M. de La Châtre, gouverneur de Berri, y fit bien son devoir et avec un grand soin, car mondit sieur le prince passa au travers de ce gouvernement. Cependant l'armée de mondit sieur de Boisdauphin vient passer la rivière de Loire à Beaugency et Blois, et de là celle du Cher à Montrichard, et ainsi s'approche de celle de mondit sieur le prince, lorsqu'il s'approchoit du Poitou.

En même temps, et vers la fin dudit mois d'octobre, M. le maréchal d'Ancre vient avec quelques troupes qu'il avoit assiéger Clermont en Beauvoisis, qui faisoit des courses jusqu'aux portes de Paris, y mène six canons, et contraint ceux de dedans de se rendre, ce qui contenta grandement ceux de ladite ville de Paris.

Au commencement du mois de novembre, il se fait à Montauban une assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, où M. de Vic fut envoyé pour les exhorter à demeurer en l'obéissance; mais elle étoit composée de si grand nombre de particuliers que tout s'y passa en confusion et sédition : M. de Rohan y fut nommé chef pour les armes de ladite province; les communautés et villes de Montauban, Castres et quelques autres s'y opposent, vont à Nîmes où leur opposition fut déclarée nulle, et ainsi tout est en désordre.

Le 9 dudit mois de novembre, Madame, sœur du Roi, que nous appellerons désormais la princesse d'Espagne, arriva sur la frontière de France et d'Espagne, sur la rivière qui sépare les deux royaumes. De l'autre côté l'infante d'Espagne, que désormais nous appellerons la Reine, arrive aussi le même jour et heure sur le bord de ladite rivière. Elle avoit couché à Fontarabie, jusqu'où le roi d'Espagne l'avoit accompagnée, et Madame avoit couché à Saint-Jean-de-Luz. L'on avoit préparé à l'une et à l'autre une maison de descente sur le bord de la rivière, construite exprès pour cet effet, et un grand bateau superbe qui étoit au milieu de la rivière, dans lequel l'une devoit arriver d'un côté et l'autre de l'autre. Là elles se devoient voir, saluer, parler ensemble, et prendre congé l'une de l'autre pendant que ceux qui avoient pouvoir de les délivrer et se charger de l'autre, feroient voir

leurs pouvoirs et prendroient les actes de délivrance et acceptation nécessaires en ce cas. Toute cette cérémonie fut donc bien accomplie. M. de Guise, qui avoit charge de la conduite de Madame, et d'accepter la Reine pour l'amener, s'en acquitta dignement; le duc d'Uzeda, fils du duc de Lerme, qui à l'occasion de la maladie de son père avoit eu la même charge d'amener la Reine, et la consigner en main de M. de Guise et d'accepter Madame, s'en acquitta aussi très-bien de son côté. Et ainsi cette cérémonie fut accomplie; M. de Guise amenant la Reine, qui vint ce soir-là à Saint-Jean-de-Luz, et le lendemain à Bayonne, et ainsi en continuant.

Cependant les mouvemens accroissent de tous côtés. M. de Candale, sous prétexte de désirer aller visiter son frère l'archevêque de Toulouse, demande congé au Roi et à la Reine-mère; et, au lieu d'aller où il disoit, il prend son chemin du côté d'Agénois, Armagnac et en Astarac, confère avec tous ceux qui s'étoient soulevés et rebellés, s'attache avec eux, commence à lever troupes de toutes parts et sans commission, et fait connoître en toutes façons les effets d'une mauvaise intention et volonté, se couvrant toujours néanmoins du nom du Roi.

M. de Rohan va et vient de côté et d'autre, et fait du pis qu'il peut. M. de Boisse-Pardaillan en fait de même du côté de Périgord, Favas du côté d'Albret. M. de La Force émeut et soulève tout le Béarn, empêche que M. de Caumartin, qu'on y avoit envoyé, ne pût avoir aucune audience ni parler à personne, ayant été retenu comme enfermé dans le château de Pau, sans en pouvoir sortir, jusqu'à ce qu'il s'en retournât. Ainsi ils jouent tous à faire pis; et le pauvre peuple est tellement pillé, ravagé et rançonné et gêné, que c'est chose pitoyable et horrible. Mais il n'est pas mieux traité par où passent les armées du Roi et de M. le prince, et spécialement celle de mondit sieur le prince, qui, pour ne recevoir point de paiement, prend toute licence et liberté sur le pauvre paysan.

Ladite armée arrive en Poitou, toujours suivie de près par celle de M. le maréchal de Boisdauphin; et ainsi les voilà désormais qui approchent de Leurs Majestés, l'une se promettant d'empêcher leur passage et leur retour, et l'autre faisant dessein de s'opposer à tout ce qu'ils voudroient faire, et d'assister Leurs Majestés. Voilà à quoi l'on est jusque-là.

En ces mêmes jours M. d'Epernon, qui étoit bien guéri de sa maladie, revient près de Leurs Majestés, où il reprend le train et l'autorité des affaires.

L'on commence à parler de donner un pouvoir à M. de Gondrin de lieutenant de Roi, sous l'autorité de M. de Roquelaure, ès sénéchaussées d'Armagnac, Bigorre, Bazadois, Albret, Comminges, Rivière-Verdun, et autres pays, ce qui fut par après effectué, dont ledit sieur de Roquelaure prit un très-grand déplaisir; et cela donna aussi beaucoup de mécontentement à plusieurs principaux seigneurs de Guienne et Gascogne, qui ont telle jalousie les uns sur les autres, qu'ils ne peuvent, en sorte quelconque, souffrir que l'on fasse quelque chose pour un d'entre eux.

Vers le 15 dudit mois, le cardinal de Sourdis, qui jusqu'alors avoit toujours bien servi, fit une escapade la plus insolente que l'on pouvoit dire. Il y avoit dans les prisons du parlement de Bordeaux un gentilhomme nommé Aucastelz, prisonnier, lequel avoit été condamné à avoir la tête tranchée. Il en demanda la grâce le matin, qui ne lui fut accordée. Il sort du logis du Roi, suivi de plusieurs gentilshommes qui ne savoient rien de son intention, s'en va droit à la prison du parlement, et, publiant parmi le peuple que le Roi avoit donné la grâce à ce prisonnier, et qu'il avoit commandement de le sortir, rompt les portes du palais et celles de la prison; un de ceux de sa suite tue le geôlier, prend ledit prisonnier, fait refermer les prisons, le fait mettre en un carrosse et le fait évader, et lui s'en va en cette sorte; dont Leurs Majestés reçurent le mécontentement tel qu'ils devoient avoir d'une action si pleine de mépris.

Le 21 dudit mois de novembre, la Reine régnante arriva à Bordeaux; le Roi monta à cheval et fut deux ou trois lieues au devant d'elle, non pour lui faire honneur, mais comme inconnu, pour le désir qu'il avoit de la voir. Elle fut reçue et accueillie dans le logis de l'archevêque, où logeoit le Roi, par la Reine sa mère avec toute sorte d'honneurs et de démonstrations d'amitié et de bienveillance.

Le 25 dudit mois, qui étoit le jour de Sainte-Catherine, l'on célébra la messe en cérémonie dans la grande église, comme pour bénédiction de mariage ou de noces, où la Reine assista avec la couronne et le manteau royal, et y furent faites de grandes cérémonies. Cette messe dura jusqu'à six heures du soir, tellement qu'au partir de là le Roi et la Reine allèrent souper chacun en leur particulier, et le soir ils couchèrent ensemble. Tout cela se passa assez bien, et au contentement des parties.

Le même jour arriva M. de Nevers près de Leurs Majestés; le principal sujet de son voyage étoit que, lorsque M. le prince passa la rivière de Loire, lui étant à Nevers, il avoit vu mondit sieur le prince, M. de Mayenne, M. de Lon-

gueville et M. de Bouillon, et sembloit qu'ils eussent fait quelques ouvertures de paix et d'accommodement. Il vint donc; mais quand il fut arrivé, il montra n'avoir rien à proposer, mais seulement à écouter : cela fut cause que l'on ne fit pas grand'chose avec lui. Toutefois il parla avec la Reine et avec aucuns des principaux ministres, et, après avoir séjourné sept ou huit jours, il part pour aller trouver M. le prince et emmène avec lui madame de Nevers, qui, pour être lors fort grosse, faisoit état d'aller gagner Nevers pour y faire ses couches.

Le même jour, se fit l'entrée du Roi et de la Reine dans Bordeaux avec de grandes pompes et magnificences, et plusieurs cérémonies accoutumées en semblables occasions.

Le 29 dudit mois, M. le comte de Saint-Pol revint encore à la cour, étant allé à Fronsac pour ne se trouver à toutes ces cérémonies, à cause du différend qu'il avoit avec M. de Guise pour la préséance.

En ce même temps, et vers les derniers jours du mois de novembre et premier décembre, l'on commence à mettre en délibération le partement de Leurs Majestés de Bordeaux, quand elles iroient et en quel état elles laisseroient la province. Les avis en étoient bien divers, et non sans cause. Ceux qui dissuadoient le partement disoient que l'on étoit au fort de l'hiver, en la plus forte et fâcheuse saison de l'année, à la tête d'une armée ennemie qui approchoit toujours; qu'il n'y avoit nulle apparence de commettre Leurs Majestés aux dangers et incommodités d'une rude saison et d'une armée ennemie forte, et qui avoit le pays favorable; que d'ailleurs la province de Guienne, et spécialement la ville de Bordeaux, se voyoient menacées de rudes assauts, tant pour voir la province couverte de gens, ou de la religion prétendue réformée, et qui par conséquent se déclaroient ennemis du Roi, ou des catholiques pleins de mauvaise volonté; que d'ailleurs les habitans de la ville de Bordeaux n'étoient pas trop bien assurés, se confioient fort peu en l'expérience et conduite de M. le maréchal de Roquelaure, que l'on estimoit du tout incapable pour s'opposer à telles affaires; et déclarant que si on les abandonnoit en cette sorte, ils aviseroient à leur sûreté et conservation, aucuns faisant sentir qu'ils auroient recours à M. le prince s'il approchoit et que le Roi reculât, qu'il n'y avoit nul moyen d'empêcher ce désordre, que par le séjour du Roi à Bordeaux, dont il étoit convié et supplié par la province, par la ville, par le parlement et par tous les ordres.

D'autre côté, l'on disoit qu'il n'y avoit aucune apparence d'alléguer l'incommodité de Leurs Majestés par les chemins, dont on les garantiroit facilement, moins encore le manquement de sûreté pour l'armée ennemie, en ayant une plus forte à la tête, et tant de troupes qui arrivoient de toutes parts; que, pour le regard de la sûreté de la province et de la ville de Bordeaux, l'on y laisseroit de si bonnes forces qu'il n'y auroit rien à craindre; que si M. le prince en approchoit, outre les forces qu'on laisseroit dans la province, il seroit toujours suivi du Roi, qui l'empêcheroit de rien entreprendre, et assureroit un chacun. Mais la plus forte raison étoit qu'il n'y avoit point d'argent ni moyen d'en recouvrer, par prêt ni autrement, dans la ville de Bordeaux, tant par la mauvaise volonté des habitans, que pour être en une extrémité du royaume, où l'on ne pourroit avoir les correspondances nécessaires avec toutes les autres provinces du royaume, que cette nécessité d'argent réduisoit les affaires à une extrême nécessité, tant pour n'avoir moyen de faire faire montre aux soldats de l'armée, ni à ceux que l'on avoit nouvellement levés, qui à cause de cela se débanderoient, et seroit à craindre ensuite que l'on ne se trouvât en plus grand péril; que l'on pourroit recouvrer argent lorsque l'on seroit seulement à Poitiers, parce que de là l'on agiroit en diverses provinces, et la correspondance seroit plus facile du côté de Paris. Voilà les raisons qui étoient alléguées de l'autre part; mais il y en avoit encore une autre, c'étoit l'inclination que le Roi, la Reine-mère, et plusieurs du conseil et autres, avoient de retourner du côté de Paris, y étant invités, les uns à cause du gracieux séjour de leurs maisons et commodités, de leurs familles, enfans et autres semblables; et y a apparence que cette dernière raison a eu autant de force que tout le reste, car on prit résolution de partir de Bordeaux.

Cependant on eut avis que M. le prince avoit signé les articles qui lui furent envoyés par ceux de la religion prétendue réformée assemblés à Nîmes, moyennant lesquels ils promettoient de joindre les armes de tous leurs corps avec les siennes, ce qui fit croire que les affaires se brouilloient de plus en plus, mondit sieur le prince étant déclaré leur chef.

Vers le 5 ou le 6 dudit mois, M. de Guise partit de Bordeaux pour aller commander l'armée du Roi qui étoit alors à Châteauneuf-sur-Charente, et celle de M. le prince n'en étoit qu'à trois ou quatre lieues vers Matha et Jarnac, proche de Saint-Jean-d'Angely; et même l'on eut avis en ces mêmes jours qu'il la faisoit passer la rivière de Charente à Taillebourg, qui eût été

pour venir vers la Dordogne; mais cela ne continua pas. Bien est vrai qu'une partie de ladite armée avoit passé ladite rivière pour se mettre dans Pons.

L'on eut avis qu'en ces mêmes jours se faisoit une entrevue au Pont-Saint-Esprit de messieurs de Montmorency, de Ventadour, maréchal de Lesdiguières, d'Alincourt et autres seigneurs, pour aviser ensemble aux moyens de maintenir les provinces de Dauphiné, Languedoc, Provence, Lyonnais et autres circonvoisines, en paix sous l'autorité du Roi, et de lever une puissante armée pour attaquer et châtier ceux qui ne se tiendroient pas en leur devoir. Cette assemblée porta beaucoup de réputation pour le bien des affaires de Sa Majesté.

Le 10 du mois de décembre, le Roi, assisté de la Reine sa mère, alla tenir son lit de justice en son parlement de Bordeaux avec les cérémonies accoutumées.

Le même jour arriva près de Leurs Majestés M. le duc de Nemours, qui, plusieurs années auparavant et même devant la mort du feu Roi, avoit toujours été en Savoie sur l'espérance d'épouser une des filles du duc; mais voyant qu'on l'entretenoit d'espérances seulement, et qu'on ne lui vouloit tenir ce qu'on lui en avoit fait espérer, il s'en étoit retiré quelques années auparavant, et avoit passé une partie de ce temps-là à Grenoble près M. le maréchal de Lesdiguières. Il vint donc en poste, et le sujet de son voyage fut que, sur l'occurrence de ces mouvemens, il venoit offrir à Sa Majesté sa personne et ses armes pour la servir, lui offrant six mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Il fut bien vu et bien accueilli, et son offre acceptée pour servir quelque temps après, et ainsi s'en retourna en intention de revenir avec sa maison, son train et équipage.

Enfin le Roi, la Reine-mère, et la Reine sa femme, partent de Bordeaux le 17 de décembre, y passent la rivière dans des bateaux, navires et chaloupes que l'on avoit fait préparer exprès, non sans de grandes incommodités, tant à cause du mauvais temps, de la peine qu'il y a au passage de ladite rivière, que de la grande et extraordinaire quantité de carrosses, chariots, charrettes et autres bagages qu'il y avoit à la suite de Leurs Majestés. On laisse dans la ville de Bordeaux M. le maréchal de Roquelaure avec quelques troupes, là et aux environs, de celles qui avoient été nouvellement levées en la province, des commissions pour en lever d'autres, et quelques assignations pour leur paiement, afin de pourvoir avec icelles à la sûreté de la province.

La principale conduite de Leurs Majestés est commise sous le soin et autorité de M. d'Epernon, qui avoit pour cet effet le régiment des gardes et quelques autres régimens qu'il avoit nouvellement fait lever, avec la compagnie des gendarmes du Roi, celle des chevau-légers, ses gardes ordinaires, et force noblesse volontaire, avec quelques nouvelles compagnies de gens de cheval.

Leurs Majestés arrivèrent le 17 du mois à Libourne où elles séjournèrent jusqu'au 22, tant pour pourvoir à ce qui pouvoit rester à faire pour la sûreté et conservation de la province de Guienne, que pour attendre ceux de la suite de Leurs Majestés, qui à cause de l'incommodité des chemins et du mauvais temps, étoient demeurés derrière.

Le 24 dudit mois de décembre Leurs Majestés arrivèrent à Aubeterre, où elles séjournèrent deux ou trois jours pour y passer les fêtes de Noël. Il a été devant remarqué comme M. de Nevers vint trouver Leurs Majestés à Bordeaux, ayant auparavant eu des nouvelles de M. le prince, et vu quelques-uns de ces princes et seigneurs à leur passage de la rivière de Loire. Ce voyage étoit pour commencer quelques pourparlers d'accommodement et de pacification; mais comme il s'attendoit qu'on lui en dût faire les ouvertures particulières, et que d'ailleurs Leurs Majestés, s'attendant qu'il eût quelque charge expresse d'en parler de la part de ces princes, s'attendant ainsi les uns les autres, il ne fut pas fait alors grand discours sur ce sujet, mais seulement ledit sieur de Nevers prit permission d'aller trouver mondit sieur le prince, et, s'il le voyoit disposé de se mettre en son devoir, de le faire savoir à Sa Majesté, ou revenir lui-même pour cet effet; ensuite de quoi mondit sieur de Nevers vint trouver Leurs Majestés audit lieu d'Aubeterre, et amena avec lui M. de Thianges, avec lettres de M. le prince au Roi et à la Reine sa mère, les suppliant de donner la paix à leurs peuples et au royaume. L'ambassadeur d'Angleterre y arriva aussi en même temps, venant de voir mondit sieur le prince, lequel désiroit se rendre entremetteur de la paix, comme en ayant charge du roi de la Grande-Bretagne son maître; et y arrivèrent aussi des députés de cette assemblée de ceux de la religion prétendue réformée qui se tenoit à Nîmes, portant lettres à même fin et sur mêmes sujets. Leurs Majestés firent bon accueil et bon visage aux uns et aux autres, leur témoignèrent qu'il ne tiendroit pas à elles que la paix ne se fît, qu'elles ne désiroient que l'obéissance de leurs sujets, qu'elles avoient les bras ouverts pour les recevoir et oublier tout le passé, et autres paroles semblables, et firent

réponse à mondit sieur le prince, lui faisant connoître la même chose, avec quelques réponses sur aucuns points proposés pour frayer le chemin qu'il faudroit tenir sur ledit accommodement.

Le 29 dudit mois Leurs Majestés arrivèrent à La Rochefoucauld, d'où M. de Nevers partit pour aller trouver mondit sieur le prince; et les députés de Nîmes furent renvoyés à leur assemblée. On y séjourna trois ou quatre jours, tant pour y passer le premier jour de l'année, et donner loisir aux gens de pied de marcher, et à tout le bagage et chariage, que pour pourvoir aux affaires qui survenoient.

Cependant M. de Guise, qui commandoit l'armée du Roi, cotoyoit toujours celle de M. le prince dans la Saintonge, pour essayer d'entreprendre sur elle, comme il y fit plusieurs desseins, mais inutilement, et plutôt à son dommage qu'autrement, par la perte qu'il faisoit de plusieurs soldats à cause du mauvais temps, et aussi que ce pays est plein de diverses rivières qui empêchent les armées de s'approcher les unes des autres; outre que mondit sieur le prince tiroit de grandes assistances et rafraîchissemens de la ville de La Rochelle.

Ainsi se passa la fin de l'année : tout le royaume étant troublé, les uns en effet par la déclaration des particuliers contre le service du Roi, ou par le passage et oppression des gens de guerre, les autres par crainte et appréhension que le mouvement n'allât à eux.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1616.

Cette année se commence en mauvais ordre et en mauvais état pour toute la France; elle est troublée de tous côtés : l'Ile de France et les villes de Soissons, Chauny, Coucy, Noyon, Château-Thierry et autres, tenoient pour M. du Maine, et troubloient jusque dans les portes de Paris. La Picardie et Corbie, le Castelet et autres méchantes places, tiennent pour M. de Longueville, et encore dans la Champagne Epernay, Sedan, et quelques autres bourgs et châteaux de M. de Luxembourg. La Normandie n'a point de places déclarées contre le service du Roi; mais il s'étoit levé et se levoit encore tant de troupes en ladite province qu'elle en étoit toute ruinée. La Bretagne est sous la crainte des armes de M. de Vendôme, ainsi qu'il sera dit ci-après; le Nivernais, le Berry, la Touraine et autres toutes ruinées par des passages; le Poitou, la Saintonge et la Guienne toutes remplies de places qui tenoient pour ceux de la religion prétendue réformée, lesquels s'étoient joints avec M. le prince; le Lyonnais, le Dauphiné et la Bourgogne, se maintenoient tellement quellement par le soin des gouverneurs. La Provence s'est conservée par le soin du parlement; et le Languedoc a été tellement retenu, soit par le soin de messieurs de Montmorency et de Ventadour, ou par le voisinage et réputation que cette assemblée (1), qui s'étoit faite au Pont-Saint-Esprit, desdits sieurs avec M. de Lesdiguières, d'Alincourt et autres, avoit apporté pour la manutention et conservation desdites provinces : mais il y avoit assez d'apparence que si le trouble eût encore continué, ceux de Languedoc ne fussent pas demeurés en paix, et qu'ils eussent été brouillés par ceux de la religion prétendue réformée, ainsi que ce qui s'en est ensuivi le fait connoître.

Voilà l'état auquel étoit toute la France au dedans; le dehors montrant être en paix, excepté du côté du Piémont, où les affaires ne paroissoient point accommodées au contentement des parties.

Vers le commencement du mois de janvier l'on eut avis que M. de Candale se faisoit instruire en la religion prétendue réformée, et, depuis, qu'il avoit fait abjuration de la religion catholique dans une petite ville des Cevennes, ce qui affligea encore grandement M. d'Epernon son père.

Vers le 3 ou le 4 dudit mois de janvier, M. de Guise ayant eu avis que M. le prince, M. du Maine, M. de Longueville et M. de Bouillon, étoient allés visiter M. de Sully à Saint-Maixent, il se résolut de faire une entreprise sur ladite ville, la pétarder, et prendre dedans tous ces messieurs. Ladite entreprise avoit été bien projetée, et étoit fort faisable, mais elle fut mal exécutée. Il fit faire une cavalcade à une partie de son armée, de huit ou dix grandes lieues de ces pays-là; arrivé à deux lieues de ladite ville de Saint-Maixent la nuit, il fit faire halte, tant pour donner du repos à ses troupes que pour prendre langue de ce qui se passoit dans la ville. Mais, soit qu'il eût de mauvais ou faux avis, ou que par quelques autres considérations il changeât de dessein, il s'arrêta là, sans faire avancer autres gens que quelques carabins et cavaliers, lesquels donnèrent telle épouvante en ladite ville, qu'à l'heure même, qui étoit en pleine nuit, mondit sieur le prince et M. de Longueville en partirent, et vinrent passer à demi-quart de lieue de l'armée de M. de Guise,

(1) En cette assemblée on avait résolu un projet d'une grande armée, non-seulement pour le maintien des provinces de delà, mais aussi pour attaquer les premiers qui se détourneraient de leur devoir, ce qui tenait les brouillons en respect.

pour chercher leur retraite vers Fontenay. M. de Bouillon se retira d'un autre côté, et ainsi tous les autres, confessant qu'ils avoient couru une grande fortune, ce qui étoit bien véritable.

J'ai dit ci-devant que Leurs Majestés s'étoient rendues à La Rochefoucauld pour y passer le premier de l'an.

Le 2 elles en partirent; le 4 elles séjournèrent à Civray, et arrivèrent à Poitiers le sixième jour dudit mois de janvier.

Le lendemain 7 dudit mois de janvier M. de Nevers arriva en ladite ville de Poitiers, revenant de devers M. le prince, et apporta une grande disposition de tous ces princes et seigneurs pour parvenir à une pacification des troubles, avec prières à Leurs Majestés de députer quelques personnes vers eux pour conférer de l'ordre, des moyens et des sûretés que l'on donneroit de part et d'autre pour y parvenir. Pour cet effet Leurs Majestés choisissent messieurs le maréchal de Brissac et de Villeroy, lesquels ils envoyèrent vers mondit sieur le prince, et M. de Nevers retourne avec eux. Ils pensoient que l'entrevue se devoit faire à Niort, mais depuis il leur convint d'aller à Fontenay : ils avoient pouvoir de traiter et accorder de toutes conditions nécessaires pour donner sûreté à un traité et conférence.

Cependant les armées du Roi et de M. le prince demeuroient toujours en face l'une près de l'autre : celle de Sa Majesté beaucoup plus forte en nombre d'hommes et en toutes autres qualités, mais l'une et l'autre grandement fatiguées à cause de la rigueur de la saison, et de la difficulté qu'il y avoit à faire porter des vivres, et à faire faire montre; et ce qui perdoit le plus les soldats en l'une et en l'autre armée, fut que l'année ayant été très-abondante en vins, les soldats burent quantité de ces vins nouveaux, qui leur apportèrent de très-grandes maladies, et la mort à une très-grande partie.

En ces mêmes jours l'on eut avis que M. le duc de Vendôme, qui jusqu'alors s'étoit tenu coi, se disant toujours serviteur du Roi, ayant eu même des commissions de Sa Majesté pour lever des gens de pied et de cheval pour son service, commençoit à faire de grandes et extraordinaires levées, et beaucoup plus grandes que les commissions qu'il avoit; qu'il faisoit de grandes dépenses pour s'assurer des hommes et des soldats de toutes qualités, et même qu'il tenoit à quelques-uns des paroles assez licencieuses contre le service du Roi; et de plus qu'il y avoit quelques allées et venues de M. le prince et des députés de ceux de la religion prétendue réformée. Cela commença à donner à Leurs Majestés mauvaise opinion de ses intentions, encore qu'il protestât toujours par lettres, et par gens envoyés exprès, de sa fidélité et affection à leur service.

Pendant le séjour de Leurs Majestés à Poitiers, M. de Guise et la plupart des chefs de l'armée viennent visiter Leurs Majestés. Là on met en considération que ladite armée demeureroit inutile pendant la rigueur de l'hiver; qu'elle n'étoit que trop grosse en nombre d'hommes pour s'opposer à celle de M. le prince, qui, de son côté, étoit en mauvais état; que les maladies étoient grandes de part et d'autre. Sur cela, et sur autres considérations, on prend résolution de licencier une partie de toutes les troupes, et réduire l'armée à un nombre plus limité et plus leste, lequel on logeroit dans des villes et bourgs, attendant la saison de la mettre en campagne; ensuite de quoi plusieurs troupes fatiguées de faim et de maladie se débandent d'elles-mêmes.

Vers le 13 dudit mois, la Reine-mère ayant eu quelques avis, ou ayant pris opinion d'elle-même que M. le commandeur de Sillery avec quelques autres de sa cabale, traitoient quelque chose contre l'autorité d'elle et de M. le maréchal d'Ancre, commanda audit sieur de Sillery de se retirer de la cour. Il partit dès le lendemain de Poitiers.

Le 18 dudit mois Leurs Majestés ont avis que messieurs le maréchal de Brissac et de Villeroy, toujours assistés de M. de Nevers, étoient entrés en traité et négociation avec M. le prince, M. de Bouillon et autres, et qu'il s'y parloit de quelque trève ou surséance d'armes.

Cependant l'on mit en délibération si Leurs Majestés séjourneroient à Poitiers, pour y attendre ce qui réussiroit de cette conférence, ou si elles passeroient outre, les uns disant jusqu'à Tours seulement, et autres jusqu'à Paris. Pour ces trois propositions y avoit diverses raisons et considérations alléguées de part et d'autre.

Ceux qui étoient d'avis de séjourner à Poitiers, disoient que Leurs Majestés seroient près de leur armée, et que par leur proximité et présence ils y retiendroient beaucoup de personnes qui s'en vouloient retirer, et tiendroient toutes choses en état et devoir; que si elles s'en éloignoient tout se débanderoit; d'ailleurs que si l'on avoit à traiter et négocier avec M. le prince, il seroit bien plus facile d'entrer en traité et de prendre promptement des conclusions et résolutions, étant près les uns des autres, qu'en étant éloignés; que si on s'éloignoit toutes choses tireroient à la longue, et cependant les peuples et toute la France se ruinoient, et telles autres raisons.

Ceux qui étoient d'avis que l'on allât jusqu'à Tours ne s'éloignoient pas de ces considérations, mais disoient que la ville de Poitiers étoit entièrement ruinée du passage de Sa Majesté et de toute sa cour et suite, du long séjour qu'elle y avoit fait, du passage et séjour de Sa Majesté à diverses fois, et de celle de mondit sieur le prince; que cela rendoit la ville et le pays fort stériles de vivres; tellement qu'il étoit fort difficile d'en recouvrer, même pour la nourriture des chevaux; que d'ailleurs la maladie s'étoit mise dans l'armée, qui par la retraite que l'on prenoit dans Poitiers avoit tellement infecté la ville, que la mortalité s'y mettoit par dyssenterie et fièvres continues, qu'il n'y avoit plus de maisons où il n'y eût beaucoup de malades et quantité qui en mouroient. L'on ajoutoit à cela la nécessité d'argent qui étoit tant en la maison et finance du Roi que parmi les particuliers, et la grande difficulté qu'il y avoit d'en recouvrer, pour ne trouver gens de crédit et accommodés dans Poitiers, comme l'on feroit à Tours, d'où, en un besoin, l'on en pourroit recouvrer de Paris, étant l'accès et le chemin plus court et plus facile; et, pour le regard du traité, l'on pourroit choisir quelques lieux entre le Poitou et la Touraine, et autres considérations.

Ceux qui étoient d'avis que Leurs Majestés allassent à Paris, représentoient le grand train et charlage qui étoit à la cour, chargée de reines, princesses et dames toutes grandement fatiguées et incommodées, qui étoient parties de Paris comme pour aller à des noces et non à la guerre; qu'il falloit mener la Reine-mère dans cette ville pour la mettre en repos; que Leurs Majestés mêmes ne peuvent être assurées de leur santé parmi tant d'incommodités; que toutes nécessités de vivres pour hommes et chevaux, habits, linges, argent, montures et autres commodités, leur défailloient, sans moyen d'en recouvrer ailleurs qu'à Paris; que les humeurs des Parisiens s'aigrissoient par la longue absence du Roi et de la cour; qu'il n'étoit pas besoin que Leurs Majestés demeurassent pour la conservation de l'armée, que l'on pouvoit laisser sous la conduite de M. de Guise; qu'il seroit plus facile de la soudoyer étant à Paris qu'ailleurs, parce qu'on y trouveroit avance de deniers et crédit; que la négociation de la trève ou de la paix ne seroit point plus difficile, parce que, quand on y auroit député quelques personnages, des courriers pourroient toujours aller et venir en un jour ou deux au plus; en effet, que ce seroit donner consolation et rafraîchissement à la cour et suite de Sa Majesté, chacun ayant son logement, sa famille et son accommodement à Paris. Cette dernière considération étoit la plus forte, car l'on se porte plus communément à son intérêt particulier qu'à celui du public; néanmoins elle n'eut pas assez de force, ni les autres ci-dessus représentées, avec autres que l'on mettoit en avant, pour faire aller le Roi ni les Reines à Paris. Il fut donc enfin résolu que Leurs Majestés iroient à Tours à dessein d'y séjourner, pour voir que deviendroient les affaires, et quel ordre on y apporteroit pour l'avenir, qu'on laisseroit les canons et attirail d'artillerie de l'armée à Poitiers avec quelques Suisses, et qu'on logeroit dans des villes ou bourgs ce que l'on vouloit retenir sur pied de ladite armée, excepté ce qui devoit suivre Leurs Majestés pour la sûreté et garde de leurs personnes.

Ces résolutions furent aussitôt mandées auxdits sieurs de Brissac et de Villeroy, afin que, s'ils avoient à s'accorder d'un lieu pour faire conférence, ils le prissent du côté de la Touraine.

Le 21 dudit mois de janvier, le Roi partit avec toute sa cour de ladite ville de Poitiers, pour aller coucher à Châtellerault. Il fit si extrêmement froid ledit jour, qu'il mourut dans le chemin dix-huit ou vingt personnes transies de froid, et une grandissime quantité d'autres qui en tombèrent malades, dont plusieurs moururent. Ce grand froid, qui continua quelque temps, fut en partie cause de faire séjourner deux ou trois jours Leurs Majestés à Châtellerault, où, dès le jour de leur arrivée, elles eurent nouvelles de messieurs de Brissac et de Villeroy, qu'ils avoient accordé une suspension d'armes jusqu'au premier jour du mois de mars ensuivant par tout le royaume; que cependant il se tiendroit une conférence à Loudun ou à l'Ile Bouchard, où M. le prince et les autres princes et seigneurs qui étoient avec lui, avec les députés de ceux de la religion prétendue réformée, se trouveroient, et le Roi enverroit telles personnes qu'il lui plairoit choisir, avec entier pouvoir de traiter, convenir et accorder de toutes choses, et, en effet, faire une bonne paix. Il y avoit quelques autres conditions pour le logement des troupes de part et d'autre; et, en même temps, le Roi résolut de faire tenir ladite conférence à Loudun, qu'il assigna au 10 février ensuivant, le fait savoir à M. le prince, et qu'il agrée ce qui a été accordé avec lui par lesdits sieurs de Brissac et de Villeroy, et envoie par toute la France publier ladite suspension d'armes.

Le 23 dudit mois, Leurs Majestés partirent de Châtellerault et arrivèrent le 25 à Tours.

En ce même temps Leurs Majestés eurent derechef avis que M. de Vendôme, qui s'étoit tou-

jours voulu faire croire leur serviteur, continuoit à lever des troupes de cheval et de pied en très-grand nombre, qu'il leur faisoit bailler de l'argent, que même il engageoit tous ceux qui étoient congédiés et licenciés de leur armée, dont il trouvoit bon nombre; car il n'y a rien si déplaisant aux capitaines et aux soldats que de se voir congédiés, leur espérance étant toujours à la guerre; tellement qu'en ces occasions ils s'attachent bien volontiers auprès du premier qui les veut employer. Sur quoi leursdites Majestés résolurent d'envoyer vers ledit sieur de Vendôme M. de Vic, pour lui commander et ordonner qu'il eût à licencier toutes lesdites troupes, lesquelles demeuroient inutiles en la saison où l'on étoit, et ne servoient qu'à ruiner les peuples et le pays où elles étoient. Ledit sieur de Vendôme protesta sur cela de sa fidélité et obéissance, tant par lettres que par personnes qu'il envoya exprès vers Leurs Majestés; répond qu'il est prêt à licencier une partie desdites troupes, et à retenir seulement ce que Leurs Majestés trouveroient bon; mais que les ayant levées pour leur service, il les supplioit de faire donner argent pour le licenciement, et pour l'entretènement de ce qui seroit retenu; ce qui étoit un prétexte qu'il prenoit pour retenir toujours lesdites troupes auprès de lui, avec lesquelles il avoit dessein d'entrer dans la Bretagne, pour brouiller dans cette province dont il étoit gouverneur. Et de fait, il étoit alors vers le Vendômois et le Maine, et tiroit du côté d'Anjou.

Cependant les maladies continuoient et augmentoient grandement, tant parmi les troupes du Roi que dans celles de M. le prince, et y engendroient de très-grandes mortalités, desquelles même on se ressentoit grandement dans la cour et à Tours.

Lorsque le Roi se résolut de faire tenir la conférence à Loudun, dont il a été parlé, il trouva bon aussi que madame la comtesse de Soissons et madame de Longueville y fussent conviées; et de fait, il les manda, la première étant à Paris, d'où elle n'avoit bougé, et l'autre à Soissons.

Leurs Majestés étant averties de la réponse qu'avoit faite M. de Vendôme et M. de Vic, et voyant qu'il continuoit toujours à lever et assembler des troupes, et à marcher, dépêchent vers lui le sieur de Vignoles, avec commandement de séparer et licencier lesdites troupes sur peine de désobéissance, et de s'éloigner de la Bretagne où il approchoit; qu'en cas d'obéissance le Roi trouvoit bon de lui entretenir un certain nombre de cavalerie et d'infanterie, attendant ce que deviendroit la négociation et traité que l'on alloit faire; et en outre, qu'il donneroit décharge à tous ceux qui étoient près de lui et qui avoient levé, bien que sans commission de Sa Majesté. Ledit sieur de Vignoles le va trouver, lui rend les lettres du Roi, et lui fait lesdits commandemens. Il proteste toujours de fidélité et d'obéissance, en écrit à Sa Majesté des lettres fort expresses, essaie de tenir cette affaire en négociation pour demeurer armé, et fait ce qu'il peut cependant pour faire croire à Leurs Majestés qu'il n'a autre intention que de les servir. Mais Leurs Majestés, qui par beaucoup de marques évidentes s'aperçoivent du contraire, commencent à se défier de lui, et faire loger et approcher des troupes auprès des siennes, en résolution de le forcer s'il n'obéit; et de fait, bientôt après le Roi eut avis certain, même de M. le prince, qu'en même temps qu'il faisoit ces promesses et donnoit ces assurances à Sa Majesté, il lui en donnoit de semblables et plus expresses par écrit, signées et écrites de sa main; tellement qu'on commença à le considérer comme ennemi, et à mander de tous côtés que l'on s'en défiât, et que l'on y prît bien garde.

Vers les premiers jours du mois de février, Leurs Majestés commencèrent à mettre en délibération quelles personnes elles députeroient pour aller à ladite conférence assignée à Loudun. La délibération en dura deux ou trois jours; enfin le 6 dudit mois elles nommèrent lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy, et avec eux les sieurs président de Thou, de Vic, et de Pontchartrain, conseillers au conseil d'Etat, le dernier secrétaire des commandemens, auxquels elles font dépêcher les pouvoirs et instructions nécessaires.

Cependant madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Tours près Leurs Majestés, et se préparent aussi pour aller à Loudun au même temps que les députés s'y achemineroient, qui partirent le 10 dudit mois, et y arrivèrent le 12, accompagnés de M. de Nevers, qui s'étoit rendu exprès auprès de Leurs Majestés pour cet effet, voulant continuer le même soin qu'il avoit commencé d'apporter pour mettre cette négociation en avant, et la faire réussir à bonne fin. Madame de Longueville arriva aussi un jour ou deux après à Tours, et ensuite continua son voyage à Loudun.

Maintenant il est à noter que la plupart des affaires de France sont arrêtées attendant ce que deviendra la conférence de Loudun, sur laquelle chacun a les yeux tournés tant d'un que d'autre parti. Mais l'on ne rapportera pas ici toutes les particularités qui se passèrent dans ladite conférence, ni quelles personnes s'y trouvèrent avec M. le prince, et comme ils s'y compor-

tèrent. Cela sera écrit ailleurs (1); mais nous coulerons légèrement sur ce qui se passoit près Leurs Majestés durant la tenue d'icelle.

En ce même temps et vers le 13 dudit mois de février, le Roi eut avis que M. de Vendôme joignoit ses troupes avec celles de M. le prince, et qu'il se déclaroit ouvertement pour lui; et, un jour ou deux après, les députés que le Roi avoit envoyés à Loudun lui mandèrent que mondit sieur le prince avouoit mondit sieur de Vendôme pour être de son parti, et qu'il le comprenoit en la trève et suspension d'armes qu'il avoit faite. De fait, cinq ou six jours après ledit duc de Vendôme se rendit à Loudun avec M. le prince, ce qui le fortifia grandement à cause du grand nombre de troupes qu'il avoit, comme dit est, assemblées; et en cela il montra procéder de mauvaise foi, vu les assurances qu'il avoit tant de fois données et réitérées par envoi de gentilshommes exprès, et par plusieurs lettres écrites au Roi et à la Reine sa mère, de sa fidélité et affection à leur service, même durant et depuis celles qu'il écrivoit à M. le prince. Cela éleva les prétentions et courage de M. le prince sur le commencement de cette conférence.

En ces mêmes jours M. le comte de Saint-Pol, qui avoit été pourvu du gouvernement d'Orléans, partit d'auprès Leurs Majestés pour aller prendre possession dudit gouvernement. Vers la fin dudit mois, M. de Bouillon, conseiller d'Etat, qui avoit été auparavant bien avant employé aux affaires, eut commandement de se retirer de la cour, pour les mêmes considérations que l'on avoit eues pour M. le commandeur, et furent aussi quelques autres particuliers conseillés de s'éloigner et absenter. Sur l'avis que l'on eut de la révolte de M. de Vendôme, l'on envoya quelques troupes du côté de la Bretagne, et l'on donna pouvoir à M. le comte de Brissac d'en assembler de nouvelles, afin d'empêcher qu'il n'y pût rien entreprendre.

Nous n'avons pas grand'chose à écrire de ce qui se passa en ce mois, d'autant que toute la visée des desseins et des affaires étoit sur le succès de la conférence de Loudun, et sur ce qui s'y passeroit.

Le Roi en avoit souvent des nouvelles, mais tout le commencement étoit sur des pointilles et sur des difficultés d'articles généraux, le particulier n'ayant point encore été mis en considération. Cependant la suspension d'armes continue toujours, et le peuple de tous côtés est misérablement foulé et opprimé de la quantité de gens de guerre de part et d'autre qui tenoient la campagne.

(1) On trouvera la Conférence de Loudun à la suite de ces mémoires.

Au commencement dudit mois, le Roi se servant de la commodité de la suspension d'armes et de ses chevaux d'artillerie qui étoient inutiles, envoya quérir à Paris huit pièces de canon, et quantité de poudre, boulets et autres munitions qu'il fit venir à Orléans.

L'on se préparoit à la guerre sur les avis que l'on avoit des grandes difficultés qui se faisoient à la conférence de Loudun, et du peu d'apparence qu'il y avoit d'accord; cependant le Roi s'alla promener à Amboise et jusqu'à Blois.

La suspension d'armes, qui avoit été accordée par messieurs de Brissac et de Villeroy dès lors qu'ils résolurent la conférence, pour la facilité d'icelle, fut toujours continuée de temps en temps, encore que ce fût contre l'inclination du Roi et de la Reine sa mère, qui voyoient que cependant le peuple souffroit et languissoit grandement par les grandes oppressions que les gens de guerre faisoient de tous côtés, et sur les difficultés et longueurs qu'ils reconnoissoient que M. le prince de Condé et ceux de son parti apportoient pour l'accommodement des affaires, et sur les grandes et exorbitantes demandes qu'ils faisoient pour leur particulier. Leurs Majestés furent conseillées par plusieurs fois de ne plus prolonger la suspension d'armes; et, d'ailleurs, l'on voyoit bien que si la suspension finissoit sans une entière résolution de la paix, toute la conférence se rompoit, et ne falloit plus parler d'accord; car tous ces princes et seigneurs qui étoient venus de toute part trouver M. le prince à Loudun, sous la sûreté et le bénéfice de la suspension d'armes, et sans lesquels mondit sieur le prince ne pouvoit traiter, s'en vouloient retourner chacun en sa province, avant que le temps de ladite suspension expirât: tellement que ce qui étoit à considérer étoit si la paix étoit plus utile au Roi que la guerre, d'autant qu'il falloit patienter avec mondit sieur le prince pour amener lui et les siens à la résolution de la paix, à laquelle, en son particulier, il se montroit assez disposé; et pour remettre les affaires à la guerre, il n'y avoit qu'à ne continuer point la suspension d'armes.

Or les avis étoient différens sur ce sujet: ceux qui désiroient la guerre disoient que c'étoit une grande honte à l'autorité du Roi de voir les dommages que le peuple souffroit, et les insolentes demandes que M. le prince et les siens faisoient, lesquelles leur étant accordées, ce seroit leur donner force et moyens pour faire ci-après ce qu'ils n'avoient pu exécuter à présent; que ses troupes étoient foibles; que ceux qui l'avoient assisté étoient las de lui, par la grande nécessité où ils le voyoient; que ni lui ni ses gens de

guerre n'avoient moyen de se soutenir que par les exactions et pilleries qu'ils faisoient à la faveur de la suspension d'armes sur les peuples; que toutes les grandes villes du royaume, tous les peuples, tous les officiers de la couronne et les principaux seigneurs étant demeurés fermes au service du Roi, qui d'ailleurs tenoit tous les passages des rivières, il n'y avoit nul doute que par la guerre mondit sieur le prince et les siens seroient bientôt ruinés, et le Roi remis en pleine et entière autorité, etc.

Ceux qui étoient pour la paix disoient au contraire que le Roi étoit fort mal reconnu; que M. le prince avoit attiré près de lui la plupart des princes et seigneurs du royaume; que ce qui restoit auprès du Roi, étant la plupart bien ébranlés, les uns par mécontentement ou la jalousie des autres; les autres pour n'être récompensés selon qu'ils pensoient le mériter; les autres pensant trouver leur avantage dans le désordre, et pour jouir de la licence et liberté dont jouissoient ceux qui étoient avec mondit sieur le prince, lesquels commettoient impunément tous ravages, excès et insolences; les autres par légèreté et infidélité: en somme, l'on voyoit fort peu de sûreté parmi eux, les uns et les autres parlant insolemment avec peu d'obéissance; avec cela il y avoit grande nécessité de moyens de vivres et d'argent pour continuer la guerre, beaucoup de ceux qui faisoient bonne mine étant prêts à se déclarer contre le Roi si l'on reprenoit les armes; les grandes villes, qui seules maintenoient la réputation des affaires du Roi, lassées, tant à cause des désordres et oppressions que toutes les troupes, tant amies qu'ennemies, avoient commis et commettoient journellement, jusque dans leurs faubourgs, qu'à cause des veilles et peines qu'il leur falloit prendre pour leur garde et sûreté, ce qui débauchoit et appauvrissoit tous les artisans, qui entroient en nécessité; tellement qu'au lieu de secourir le Roi, Sa Majesté n'en recevoit que des plaintes et des supplications d'y pourvoir.

Les parlemens et compagnies souveraines tenoient ce même langage. D'ailleurs l'on dit communément que la plus méchante paix vaut mieux qu'une bonne guerre; que la paix, quoique les conditions en fussent rudes et honteuses, seroit toujours avantageuse au Roi, pourvu qu'il en sût bien user ci-après; que par la paix il acquéroit l'obéissance entière de ses sujets; qu'avec l'obéissance il lui seroit facile par après de remettre ses affaires en splendeur et en réputation. Avec cela les reines, les princesses et dames, et la plupart de ceux du conseil et de la suite de Leurs Majestés, à qui la guerre n'apportoit que peines, fatigues et dommages, concluoient tous pour la paix, comme l'on se porte ordinairement à son intérêt et à sa passion; enfin tout cela l'emporta, et fut résolu de continuer la suspension d'armes, pour rechercher tous honnêtes moyens de parvenir à une pacification; et fut ladite suspension d'armes toujours continuée de temps en temps, et néanmoins l'on prenoit toujours soin de s'assurer et fortifier de gens, d'argent et de munitions, en cas de rupture.

Les maladies continuent grandement dangereuses, tant à Tours qu'à Loudun et en divers lieux, villes et endroits, et beaucoup de personnes qualifiées en meurent; entre autres M. Dolé, dont on a parlé, qui étoit des principaux du conseil du Roi, mourut à Tours; d'autres gentilshommes et personnes qualifiées moururent à Loudun et ailleurs. M. le prince tomba malade vers le 15 ou le 18 dudit mois, et fut en telle extrémité de maladie, qu'il fut huit ou dix jours que l'on croyoit chaque jour qu'il dût rendre l'ame, ce qui donna encore beaucoup de peines et traverses à la conclusion du traité de pacification, pour les grandes difficultés que les députés de ceux de la religion prétendue réformée y apportoient; et pour raison de quoi il fallut que madame la comtesse de Soissons mît la main avec autorité à Loudun, laquelle on respectoit à cause de sa qualité, et y travailla dignement et avec affection. Mais enfin, après une longue maladie, mondit sieur le prince revint en convalescence et recouvra sa santé.

Ces maladies, qui étoient si ordinaires et si fréquentes à Tours, firent résoudre le Roi et les Reines sa femme et sa mère, d'en partir avec leur cour et suite le 20 dudit mois et d'aller à Blois, où ils séjournèrent jusqu'au 5 du mois suivant.

Leurs Majestés, qui quelque temps auparavant étoient entrées en quelques soupçons ou mécontentement de l'administration de M. le chancelier, s'étoient résolu de lui donner un garde des sceaux, et, pour cet effet, avoient jeté les yeux sur M. du Vair, premier président du parlement de Provence. Elles lui avoient donc mandé par dépêches secrètes de s'en venir au plus tôt les trouver, sans autrement publier le sujet de son voyage. Devant que de partir de Tours, Leurs Majestés eurent avis que, pour obéir à leur commandement, il s'étoit résolu de se mettre en chemin pour venir. Et quand elles furent arrivées à Blois, ayant eu avis qu'il s'approchoit, elles lui mandent d'aller droit à Paris les attendre. Cependant la Reine-mère commande à M. le président Jeannin (à qui par quelque déférence elle offre la garde des sceaux, dont il s'excusa) de

faire savoir à M. le chancelier que pour aucunes bonnes considérations le Roi et elle avoient résolu d'établir un garde des sceaux pour le soulager de la peine et fatigue qu'il avoit; que l'on ne délaisseroit pour cela de se servir de lui aux principales affaires (ce qui n'étoit que pour adoucir l'aigreur de la chose), mais qu'il falloit qu'il se résolût à remettre lesdits sceaux, etc.

M. le chancelier, qui avoit auparavant eu quelques avis de cette affaire, ne s'en trouva pas beaucoup étonné, pria M. le président Jeannin de supplier Leurs Majestés, leur représentant qu'en les bien servant, comme il avoit toujours fait, il avoit fait beaucoup des plus grands du royaume ses ennemis et envieux, qu'il leur plût le maintenir en leur protection et sauvegarde, et lui continuer les états, entretènemens et pensions attribuées à cette charge, ainsi que l'on avoit fait en cas semblables aux autres de la même qualité, et d'être honoré de la continuation de leur bienveillance, avec autres discours sur ce qu'alors et sans raison Leurs Majestés avoient pris autre impression de lui qu'il n'avoit mérité.

Tous ces discours et supplications étant rapportées à Leurs Majestés, elles accordèrent facilement ce que désiroit ledit sieur chancelier, lequel, trois jours après avoir scellé en public selon l'ordinaire, étant accompagné d'une bonne partie des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes, vint trouver le Roi et la Reine sa mère dans le château; et après avoir fait une petite harangue qui fut fort bien reçue, il mit les sceaux entre les mains de la Reine-mère, et se retira, et partit de la cour dès l'après-dînée. Ladite dame voulut charger M. le président Jeannin de la garde des sceaux, attendant que celui qu'elle y avoit destiné fût arrivé; mais, en s'excusant, il fit sentir que ce seroit grande honte à lui, que l'on croyoit les mériter aussi bien que l'autre, de les garder pour les lui mettre entre les mains; tellement que ladite dame les fit mettre en ses coffres, jusqu'à ce que le Roi et elle fussent à Paris. Cela étoit vers la fin du mois d'avril, et ainsi se passa le reste dudit mois.

Après plusieurs allées et venues de Loudun à la cour, plusieurs demandes, instances, difficultés, résolutions, articles et autres pointilles, vidés et accommodés, enfin la paix fut résolue à Loudun entre les députés du Roi et M. le prince de Condé (qui lors commençoit à se mieux porter de sa maladie), assistés des princes, ducs, officiers de la couronne, ci-devant nommés, et des députés de l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée qui lors s'étoient rendus à La Rochelle. L'édit qui en avoit été projeté et accordé entre eux, avec tous les articles tant publics que secrets et particuliers, furent lus et signés publiquement à Loudun le troisième jour du mois de mai, et au même instant envoyés à Sa Majesté qui les fait lire, les ratifie et renvoie à ses députés; et ainsi se sépara ladite assemblée et conférence de Loudun; et en même temps l'on envoie l'arrêt de toutes parts pour faire publier ladite paix partout, et pour faire travailler à licencier les gens de guerre d'un parti et d'autre; ce qui fut reçu avec joie et acclamation de tous les peuples, et de tous côtés.

Le 16 dudit mois, Leurs Majestés partent de Blois pour s'acheminer du côté de Paris, où elles arrivèrent et furent reçues et accueillies du peuple avec entrées en armes, étant sortis au devant douze ou quatorze mille hommes bien armés, avec démonstration d'une très-grande joie et alégresse d'un chacun. Le Roi prit son chemin par Fontainebleau où il séjourna deux ou trois jours, ce qui fut cause qu'il arriva plus tard à Paris que la Reine sa mère. M. le marquis de Rosny, qui auparavant étoit à Gergeau, y faisant la guerre pour le parti de M. le prince contre le service du Roi, vint trouver Sa Majesté à son partement d'Orléans, et l'accompagna toujours despuis jusque dans Paris.

Entre les choses qui furent accordées à M. le prince par articles particuliers, fut l'échange de son gouvernement de Guienne avec celui du Berri, et la capitainerie et gouvernement de Bourges, et la grosse Tour, qu'il fallut pour cet effet ôter des mains de M. de La Châtre qui en étoit pourvu, auquel en récompense on bailla la charge de maréchal de France; outre cela on bailla encore à M. le prince la capitainerie et gouvernement de la ville et château de Chinon; et parce que ladite place n'est distante que de quatre lieues de Loudun, où M. le prince avoit été si fort malade, il pria que ladite place lui fût pareillement mise en main, afin qu'il y pût aller prendre l'air et se fortifier, ledit château étant en très-bel air; ce qui fut effectué trois ou quatre jours après la signature de la paix, et cinq ou six jours après il s'y fit porter, où il séjourna quelque temps, pendant lequel, comme il reprenoit ses forces, l'on travailloit à lui faire rendre la grosse Tour de Bourges libre, afin qu'il pût aller prendre possession du gouvernement et y faire ses entrées, comme il fit un mois après.

Le 27 dudit mois de mai, le Roi et la Reine sa mère envoyèrent quérir M. le président du Vair, qui, comme j'ai dit, étoit allé au devant à Paris y attendre Leurs Majestés : après qu'elles lui eurent dit de bouche le sujet pour lequel elles l'avoient envoyé quérir, elles lui baillèrent en

main les sceaux de France, avec le même pouvoir et autorité dans les conseils qu'avoit M. le chancelier. Mais ceux qui avoient conseillé de faire éloigner M. le chancelier, n'en voulurent pas demeurer là; car leur intention étoit d'éloigner aussi des affaires tous les autres anciens du conseil du feu Roi. L'on fit disposer et résoudre M. Jeannin à quitter le contrôle général des finances; il le remit entre les mains de Leurs Majestés pour en faire pourvoir M. Barbin; et, pour quelque sorte d'honneur et de récompense, on lui laisse en apparence la charge de surintendant des finances, et on donne au sieur de Castille son gendre, naguère de retour de l'ambassade de Suisse, la charge d'intendant des finances, lors vacante par la mort du sieur Dolé.

Vers le 19 dudit mois de mai, messieurs du Maine, de Bouillon, de La Trimouille, et quelques autres seigneurs de ceux qui avoient suivi le parti de M. le prince, arrivèrent à Paris, et firent la révérence à Leurs Majestés, où ils furent bien reçus et accueillis.

Bientôt après y arrivèrent messieurs de Sully et de Rohan, M. de Candale, et quelques autres qui furent fort bien reçus. Encore que la paix eût été signée et accordée, il restoit néanmoins quelque chose à accorder touchant M. de Longueville; car on étoit en doute s'il quitteroit le gouvernement de Picardie, en lui baillant celui de Normandie, avec quelques places particulières qu'on lui mettroit en main, comme Caen, le Pont-de-l'Arche, le vieux palais de Rouen, comme la Reine le désiroit, pour ôter tous sujets de différend entre lui et M. le maréchal d'Ancre; ou bien s'il ne bougeroit de la Picardie, et en ce cas faire changer à M. le maréchal d'Ancre, qui avoit la lieutenance générale de la Picardie, avec celle de Normandie dont étoit pourvu M. le duc de Montbazon. Cette affaire fut longuement traitée et débattue à Loudun, mais ne put être entièrement accordée au contentement de Leurs Majestés, qui fut cause que l'on remua encore cette affaire; et on fit ce que l'on put pour le persuader de prendre la Picardie, avec les conditions susdites. Mais M. de Longueville, qui reconnoissoit la grande amitié que la noblesse et le peuple de Picardie lui portoit, et d'ailleurs l'animosité qu'il portoit contre M. le maréchal d'Ancre, ne le pouvant faire relâcher à aucune chose qui fût de son contentement, fut cause qu'il se résolut de ne vouloir bouger de Picardie et de rejeter toutes autres offres.

Cela fut cause que quelque temps après M. le maréchal d'Ancre se résolut de quitter la lieutenance générale de Picardie, et le gouvernement de la ville et citadelle d'Amiens à M. le duc de Montbazon, et de prendre la lieutenance générale de Normandie, avec les gouvernemens particuliers de Caen, vieux palais de Rouen et autres places et avantages que l'on avoit offerts à M. de Longueville.

Vers le 20 dudit mois de mai, M. de Luxembourg, qui étoit quelques jours auparavant parti d'auprès M. le prince en intention de venir voir Leurs Majestés, tomba malade à Orléans, et se fit porter à Gergeau où il mourut.

En ce même mois, lorsque l'on publioit la paix par toutes les provinces du royaume, il arriva un mouvement en Languedoc, qui pensa embraser toute cette province. M. de Montmorency et M. de Châtillon n'étoient pas en très-bonne intelligence; ledit sieur de Montmorency étant allé du côté du Haut-Languedoc, M. de Châtillon prend occasion de faire sentir au corps de ceux de la religion prétendue réformée, qu'insensiblement ils laissoient perdre la ville d'Aymargues, qui leur étoit de très-grande importance, située entre Montpellier, Aigues-Mortes et Uzès. Ladite place appartient en propre à M. le duc d'Uzès, lequel, quelques années auparavant, avoit mis dans le château quelques soldats catholiques sous un gentilhomme des siens, lequel s'y fortifia aucunement pendant les mouvemens; et ceux de la religion prétendue réformée prétendoient que l'on n'y devoit mettre ni tenir aucunes garnisons dans la place, mais qu'on la devoit laisser dans l'état où elle étoit lors de l'édit, et depuis du vivant du feu Roi; tellement qu'il fut assez aisé de les émouvoir sur ce sujet, comme ils firent. Car en un instant ils assembloient des troupes de toutes parts, jusqu'à trois ou quatre mille hommes, et avec l'assistance dudit sieur de Châtillon, qui n'y alloit en personne pour n'offenser le Roi ni ledit sieur de Montmorency, investissent et attaquent ledit château, le pressent et font tous actes de main.

Ledit sieur de Montmorency en étant averti y accourt, et mande ses amis et ce qu'il peut de forces, se résout de secourir ladite place; mais enfin on lui fait connoitre qu'il ne le peut faire sans remettre la guerre ouvertement contre ceux de la religion, non-seulement en son gouvernement, mais par toute la France. Il fut donc conseillé d'éteindre ce feu, comme il fit par une ordonnance qu'il fit à celui qui étoit dans ledit château, de le mettre en la garde des consuls de ladite ville d'Aymargues (qui étoient de la religion prétendue réformée), que toutes nouvelles fortifications faites depuis l'édit seroient abattues, et qu'il seroit mis par lesdits consuls vingt-cinq soldats pour le garder, attendant qu'il en eût été autrement ordonné par Sa Majesté. Ainsi cette

rumeur s'apaisa, mais le Roi n'approuva cette ordonnance comme étant très-honteuse, et en fit une autre avec laquelle il envoya un exempt de ses gardes pour se mettre dans la place. Mais comme ceux de la religion prétendue réformée ne démordent pas volontiers de ce qu'ils ont en main, ils apportèrent de grands refus et difficultés sur la réception dudit exempt, et ne donnèrent pas contentement à Sa Majesté.

Voilà comme les affaires se passent pendant ledit mois de mai; et faut noter qu'encore que la paix eût été nouvellement faite, néanmoins les affaires et volontés n'étoient pas encore bien réconciliées, y ayant toujours quelque chose qui n'alloit pas bien; ce qui provenoit de la grande jalousie et envie que l'on portoit à M. le maréchal d'Ancre, toujours bien voulu et favorisé par Leurs Majestés, auquel néanmoins plusieurs des princes et seigneurs montroient bon visage pour complaire à Leurs Majestés.

La plus grande partie du mois de juin se passe à recueillir et recevoir à Paris les princes et seigneurs qui de divers endroits venoient assurer Leurs Majestés de leur affection, fidélité et service, en quoi il y avoit plus d'apparence que d'effet. L'on parle de faire de grands réglemens aux conseils de Sa Majesté et de retrancher la plupart de ceux qui y entroient; mais pour autoriser cela l'on attend M. le prince, qui dans un mois s'en vint dans sa maison de Châteauroux, et de là à Bourges, où il fait son entrée en qualité de gouverneur de la province, et y est reçu avec honneur et applaudissement.

J'ai dit comme l'on avoit résolu d'éloigner des affaires tous les anciens du conseil, pour y en mettre de nouveaux. L'on avoit congédié M. le chancelier; M. le président Jeannin avoit quitté le contrôle général des finances à M. Barbin, et vers le 12 ou 15 dudit mois, l'on dit que l'on ne peut pas avoir entière confiance en M. de Puysieux, secrétaire d'État, qui avoit en main la charge des affaires étrangères, après avoir traité comme l'on avoit fait M. le chancelier son père, qui en pouvoit avoir du ressentiment au préjudice des affaires du Roi. L'on fait donc commandement à M. de Puysieux de se retirer et de ne s'entremettre plus des affaires; et comme il jouissoit de cette charge en survivance de M. de Villeroy, qui reprenoit en main le cours et conduite des affaires, bientôt après on fit dire à ce dernier, de la part de Leurs Majestés, qu'il étoit nécessaire, attendu son âge et pour son repos, qu'il eût quelqu'un pour le soulager en cette importante charge; que l'on avoit jeté les yeux sur M. Mangot, qui étoit maître des requêtes, et avoit été pourvu de l'office de premier président de Bordeaux; mais M. de Villeroy s'en défend le mieux qu'il peut, disant que la charge lui appartient, qu'on ne la lui peut ôter sans lui faire son procès, qu'il la saura bien faire sans coadjuteur, que quand il en faudroit un, il en trouveroit de plus propre et plus expérimenté et nourri en cette charge que n'étoit ledit sieur Mangot, et dont il répondroit, et autres défenses ou excuses semblables, qui lui donnent relâche pour sept ou huit jours seulement.

Vers le 17 ou 18 dudit mois, M. de Montmorency arrive à la cour venant de son gouvernement, où il est très-bien accueilli de Leurs Majestés et de tous les princes et seigneurs, et même M. de Guise et ses frères vont au devant de lui.

Quatre ou cinq jours après arrive à Paris madame la princesse de Condé la mère, qui voit le Roi et la Reine-mère qui lui font fort bon accueil.

Chacun sait comme, dix ou douze ans auparavant, le Roi défunt avoit fait mettre prisonnier dans la Bastille le comte d'Auvergne. Il y fut du commencement mis comme accusé de la conspiration pour laquelle M. le maréchal de Biron fut condamné et exécuté; néanmoins, soit par faveur ou autrement, après y avoir demeuré quelques mois, enfin le feu Roi l'en fit sortir; mais depuis, ayant derechef été accusé de tramer et pratiquer quelques desseins et négociations avec le roi d'Espagne, il fut repris et remis dans la Bastille, où il y avoit dix ou douze ans qu'il y étoit. Dès lors de la mort du feu Roi et toujours depuis, feu M. le connétable, qui étoit son beau-père, et après sa mort, M. de Montmorency son beau-frère, avoient prié et supplié Leurs Majestés et recherché toutes sortes d'intercessions et de faveurs pour obtenir sa liberté, ce qu'ils n'avoient pu faire jusqu'alors qu'à force de poursuites, d'importunités, de prières, de supplications et intercessions des plus grands et des plus favoris. Enfin on obtient sa liberté, et il sort de la Bastille le 26 dudit mois de juin, vient trouver le Roi et la Reine sa mère, les remercier de cette grâce, et leur protester de sa fidélité et obéissance envers et contre tous.

Cependant les affaires du côté d'Italie et de Piémont s'aigrissoient grandement: il étoit survenu quelques brouilleries et différends entre les Vénitiens et l'Empereur, ou l'archiduc Ferdinand, à cause de leurs confins du côté du Tyrol. Ils arment de part et d'autre, et sous prétexte de cet armement le gouverneur du Milanais (1)

(1) Ce gouverneur de Milan n'est pas celui avec lequel le traité d'Asti fut fait l'année précédente; c'était un autre qui y avait été envoyé, et qui blâmait fort la lâcheté et mauvaise conduite de son prédécesseur.

comme serviteur d'Espagne, et par conséquent de la maison d'Autriche, arme de son côté en leur faveur. Le duc de Savoie se plaint de ce que ledit gouverneur n'avoit voulu accomplir le traité d'Asti, y ayant quelque restitution de places à faire de part et d'autre, qui n'avoient pas été faites; se plaint de ce que lui, ayant désarmé suivant ledit traité, il voit ledit gouverneur de Milan son voisin et ennemi armer si puissamment. Il envoie vers le Roi sur ce sujet, lui demande assistance, ainsi qu'il l'avoit promis lors dudit traité d'Asti, qui étoit de se porter contre celui qui contreviendroit à l'exécution. Le Roi envoie M. de Béthune pour ambassadeur vers les uns et les autres. Le gouverneur du Milanais dit qu'il n'arme point contre le duc de Savoie, mais pour assister les archiducs contre les Vénitiens. Le duc de Savoie, qui dès lors amassoit de sa part toutes les forces qu'il pouvoit, dit qu'il est contraint d'armer, tant pour sa sûreté et défense de ses pays, que pour assister les Vénitiens qui sont ses alliés : ainsi l'on ne peut rien faire pour les mettre en repos les uns avec les autres. Ils arment de toutes parts, et cela sert de prétexte aux gens de guerre français que l'on licencie, ou à ceux qui ne trouvent pas leur contentement dans la paix, pour aller en ces quartiers-là en grande quantité et en troupes entières et formées, quelques défenses que l'on eût pu faire au contraire.

Pendant le mois de juillet les choses continuèrent au même état qu'au mois précédent. L'on presse grandement M. de Villeroy d'accepter M. Mangot pour coadjuteur en sa charge; il s'en défend, mais pressé par le commandement de la Reine-mère, il en demande récompense : on la lui offre. Pour traiter de cette récompense il falloit avoir le consentement de M. de Puysieux, qui y avoit intérêt; on l'envoie querir, on lui commande de s'en accommoder; M. de Puysieux passe procuration à M. de Villeroy d'en traiter ainsi qu'il verroit à propos. Sur ces conventions il se rencontre beaucoup de difficultés : l'affaire est rompue, depuis renouée; enfin l'on vouloit, en quelque façon que ce fût, que ledit sieur Mangot entrât en cette charge. Cette affaire se ballotte sans y prendre aucune résolution, encore que M. le garde des sceaux et M. le président Jeannin eussent commandement exprès de s'en entremettre. Dès le commencement de cette affaire, et dès lors même que l'on commanda à M. de Puysieux de se retirer, l'on avoit parlé de congédier tous les autres secrétaires d'Etat, ou une bonne partie, et d'en mettre d'autres en leurs places; et d'ailleurs tout le conseil étoit en suspens, à cause du changement que l'on disoit toujours devoir se faire; et ceux qui auparavant s'entremettoient de la direction des finances ne s'en mêloient plus : tellement que toutes les affaires étoient en ce désordre et confusion, et la plus grande partie du mois se passa de cette façon, sans autre occurrence nouvelle.

Le 27 dudit mois, M. le prince de Condé arriva à Paris sur des chevaux de poste qu'il avoit pris à Etampes, par le moyen desquels il arriva plus tôt d'un jour qu'on ne l'attendoit; il vint descendre au Louvre, où il salua Leurs Majestés, qui le reçurent et accueillirent fort courtoisement, et en sorte qu'il en demeura fort content.

Le lendemain M. le prince fut visité chez lui de toutes sortes de personnes et de toutes qualités indifféremment, ce qui donna déjà quelques sujets d'ombrage à Leurs Majestés.

Le roi de la Grande-Bretagne envoie vers le Roi une ambassade fort solennelle : l'ambassadeur s'appeloit mylord Hay, Écossais, des plus grands et des plus favoris de ce royaume. Il vint pour se conjouir avec Leurs Majestés de la paix résolue dans le royaume, à laquelle son maître avoit contribué autant qu'il avoit pu. L'on croit qu'il avoit charge aussi de demander madame Christine en mariage, de la part du Roi son maître, pour le prince de Galles son fils. Il est reçu et accueilli avec tous les honneurs et traitemens que l'on peut s'imaginer; et même, ce qui ne s'étoit point accoutumé avec d'autres, tous les princes et seigneurs, et spécialement tous ceux qui avoient suivi le parti de M. le prince, le traitent et le festoient chacun à son tour, et faisoient à qui mieux pour le bien traiter et lui faire passer son temps, tellement qu'enfin il y avoit de quoi prendre jalousie.

M. le prince, qui étoit nouvellement arrivé, parle de faire résoudre la réformation des conseils : il se trouve quelque difficulté en la résolution; cependant il se déclare lui-même chef de tous les conseils en l'absence de Leurs Majestés, tant du conseil ordinaire des finances et des affaires, que du conseil de la direction des finances : tellement qu'il ne veut plus souffrir que l'on fasse aucun arrêt d'Etat ni ordonnance qu'il ne le signe, ni qu'il se fasse aucun paiement qu'il n'en ait part ou connoissance; ce qui apportoit un grand préjudice à l'autorité du Roi; et, en ce faisant, chacun s'adressoit à lui pour être bien traité en ses demandes et prétentions.

Le traité qui avoit été commencé, comme j'ai dit, entre M. de Villeroy et M. Mangot, pour la charge de secrétaire d'Etat, avoit toujours traîné, tantôt rompu, tantôt remis; mais enfin il fut entièrement rompu, sous prétexte que M. de Puysieux n'y avoit voulu intervenir en la forme que

M. Mangot le désiroit. Mais la Reine-mère, qui vouloit qu'en quelque façon que ce fût ledit sieur Mangot entrât en cette charge, fait expédier une commission audit sieur Mangot, pour l'exercer en la même forme que faisoit ledit sieur de Puysieux; et il en prêta le serment ès mains du Roi le 13 du mois d'août. L'on disoit toujours qu'il ne l'exerceroit que sous l'autorité, conduite et administration dudit sieur de Villeroy; mais ce n'étoit que par mine et en apparence, car dès lors qu'on lui en eut mis les papiers et affaires entre les mains, ledit sieur de Villeroy n'en eut plus que bien peu de connoissance.

Le 14 dudit mois d'août, Leurs Majestés eurent avis que sur un bruit ou avertissement que ceux de Péronne eurent que M. le maréchal d'Ancre, ayant eu commandement quelques jours auparavant de retirer les garnisons qui étoient dans la ville et citadelle d'Amiens, pour la remettre entre les mains de M. de Montbazon, avoit intention de loger une partie desdites garnisons dans leur ville, se résolurent, un jour que le chevalier Concini, frère dudit sieur maréchal d'Ancre, venoit dans la ville, de lui fermer les portes, et de se saisir de la personne du sieur Favolles, qui commandoit alors en ladite ville et château de Péronne, lequel s'étoit mis en devoir d'aller au devant de lui.

En même temps ils se barricadèrent contre le château, dans lequel il y avoit bonne garnison; mais celui qui étoit dedans en l'absence dudit sieur Favolles, étoit jeune capitaine qui, n'osant défendre la place de crainte d'offenser les habitans, permit que l'on fît des approches jusque sur le bord du fossé. Là-dessus les habitans envoient aussitôt querir M. de Longueville qui étoit alors à Abbeville, lequel y accourut, et, assisté desdits habitans qui l'aimoient, investit la place de toutes parts, la presse, et trouve moyen ensuite de faire parler aux soldats par les sentinelles. Les soldats ayant demeuré sept ou huit mois sans faire montre, se laissèrent facilement corrompre aux offres que ledit sieur de Longueville leur fit de leur faire payer ce qui pouvoit leur être dû; cela leur fit ouvrir les oreilles, et, se voyant assurés de cette promesse, ils se saisissent de la personne de celui qui leur commandoit, et livrent la place entre les mains dudit sieur de Longueville, trois ou quatre jours après qu'il fut arrivé dans ladite ville.

En cette action il y a eu deux ou trois fautes remarquables : 1° audit sieur de Favolles, qui avoit quelque connoissance de l'émotion de ce peuple, de s'être mis sous leur pouvoir; 2° à celui qui commandoit dans le château en son absence, de ne s'être pas défendu contre les habitans, lesquels il pouvoit intimider avec le canon seulement, et d'avoir laissé à ses soldats la liberté de parler avec ceux qui les tenoient assiégés; et 3° aux officiers du Roi d'avoir donné si peu d'ordre au paiement des soldats qui étoient en garnison dans une place de tant d'importance. Cependant sur le premier avis qui fut donné au Roi et à la Reine sa mère, de l'émotion de ce peuple, et qu'ils tenoient ledit château assiégé, Leurs Majestés font partir M. le comte d'Auvergne, auquel elles donnèrent pouvoir d'assembler toutes les troupes, voire même les garnisons qui étoient logées en ces quartiers-là, et font acheminer avec lui partie du régiment des gardes, des chevau-légers, et de la compagnie des gendarmes du Roi, et ce qui se put ramasser, pour donner secours audit château. Il s'y achemine et s'approche jusqu'à une lieue de ladite ville, où il se loge; mais en même temps qu'il prenoit ce logis avec lesdites troupes, la place se remettoit entre les mains dudit sieur de Longueville. Il ne laissa de s'y loger fortement, et de s'en approcher jusqu'à la portée du canon; car même l'on parloit de vouloir assiéger et forcer la place.

Mais, sur la créance que Leurs Majestés eurent que M. Mangot, le nouveau secrétaire d'Etat, lequel avoit été autrefois pensionnaire de la maison de Longueville, auroit quelque crédit avec lui pour lui faire relâcher ladite ville, et se mettre entièrement sous l'obéissance et l'intention de Sa Majesté, en lui proposant même quelques personnages pour y commander, qui ne dépendroient point de M. le maréchal d'Ancre, il y est envoyé pour conférer avec lui, mais il n'en rapporte autre chose, sinon qu'étant gouverneur de la province, et voyant une sédition dans la ville, il y est accouru, comme son devoir l'y obligeoit, pour y apporter quelque ordre; qu'y étant, la place s'est remise entre ses mains, laquelle il fait garder par un gentilhomme, serviteur de Sa Majesté; que si elle le trouve bon, il la laissera entre les mains des habitans mêmes. Il s'en revient comme cela, et le 20 dudit mois M. le maréchal de Bouillon y est renvoyé pour voir s'il feroit mieux; mais il rapporte encore pis, offrant de remettre la place entre les mains de l'un de quatre gentilshommes qu'il nommeroit à Sa Majesté; ou bien il propose de laisser ladite place en la garde de M. de Longueville, comme n'en ayant aucune dans la province dont il est gouverneur, dans laquelle il puisse faire sa retraite. Enfin il ne rapporta rien qui pût plaire. Au contraire, quelques-uns le blâmoient sur ce que, lorsque l'on proposoit d'assiéger la place, il y avoit mené avec lui vingt ou

trente capitaines ou soldats expérimentés, pour aider à la défendre, et même qu'il avoit fait voir à M. de Longueville les lieux les plus foibles, et le moyen de les fortifier pour la conserver.

Quelques jours après l'on eut aussi avis qu'à Soissons, Noyon et Chauny, qui étoient sous le pouvoir de M. du Maine, partie des garnisons s'étoient assemblées, et y étoient allées en troupes et en armes, ce qui offensa grandement Leurs Majestés, qui lors parloient de renvoyer encore ledit sieur du Maine vers M. de Longueville pour accommoder cette affaire.

En ces mêmes temps l'on eut avis qu'en divers endroits du royaume on tenoit des troupes de cheval et de pied sans aucun pouvoir ni commission, et sous prétexte de la guerre d'Italie et de Piémont, les uns disant vouloir aller d'un côté et les autres d'un autre. M. le cardinal de Guise même part de la cour pour aller vers Reims, et disoit que c'étoit pour favoriser la levée de quelques troupes que M. de Guise faisoit vers la frontière de Champagne et ailleurs, pour aller assister M. de Nemours, qui en ce temps avoit quitté M. de Savoie comme mal content de lui, après même en avoir pris de l'argent pour mettre des troupes sur pied pour son assistance, et lui avoir envoyé quelques-unes desdites troupes. Il se retira en une sienne maison en Bresse, fit amas de toutes les troupes qu'il put, tant dedans que dehors le royaume, et se déclara pour le roi d'Espagne contre le duc de Savoie. Il avoit donné rendez-vous à toutes lesdites troupes vers la Franche-Comté, près du pays de Bresse, où il s'en faisoit aussi un grand amas sous l'autorité du roi d'Espagne.

En ces mêmes temps, et vers la fin du mois, l'on eut avis que tous les princes et grands qui étoient naguère revenus de Loudun avec M. le prince, et qui faisoient les rieurs de cette affaire de Péronne, faisoient de grands monopoles dans Paris, plusieurs assemblées et délibérations ensemble, et même tenoient des conseils nocturnes dans lesquels ils prenoient des résolutions d'attenter contre la personne de M. le maréchal d'Ancre; lequel en étant averti part de Paris la nuit en diligence, et se rend à Caen en Normandie: après cela lesdits conseils ne laissent pas de continuer toutes les nuits. Au commencement M. le prince faisoit quelque difficulté d'y assister, ou de se joindre aux résolutions qui y étoient prises; mais on l'y embarqua ensuite, parce que ceux qui en étoient les auteurs reconnoissoient qu'il leur étoit nécessaire d'avoir un chef pour la conduite de leur dessein, et qu'ayant parmi eux beaucoup de princes et grands qui ne se déféroient les uns aux autres, il leur étoit nécessaire d'avoir un prince du sang, et spécialement M. le prince. L'on essaya aussi d'y mettre M. de Guise, qui s'en excusa; il écoute, mais ne s'accorde à rien qui lui est proposé. On rapporte que, dans lesdits conseils, l'on parle d'entreprendre contre l'autorité et la personne du Roi et de la Reine sa mère, et autres semblables discours et rapports qui se faisoient chaque jour; et ce qui fit apporter créance, étoit que l'on commençoit à considérer les allées et venues, actions et paroles des uns et des autres; même mondit sieur le prince se lâche quelquefois à dire que le Roi et la Reine sa mère lui avoient plus d'obligations qu'ils ne pouvoient croire, qu'il avoit empêché ou retardé de mauvaises résolutions et intentions, et autres choses semblables.

J'ai remarqué ci-devant les soupçons, jalousies et défiances que l'on donnoit au Roi et à la Reine sa mère, des déportemens de M. le prince et de la plupart de ceux des princes et seigneurs qui étoient à la cour, et des assemblées et conseils nocturnes qu'ils tenoient. Cela continuant porta les affaires à telle extrémité que Leurs Majestés, pour leur propre sûreté et salut, sont conseillées de se saisir et s'assurer de quelques-uns des principaux d'entre eux. Et de fait, le premier jour de septembre, M. le prince étant venu au conseil qui se tenoit dans le Louvre, Leurs Majestés se résolurent de le faire arrêter au sortir d'icelui, ayant pourvu de faire mettre des personnes affidées aux portes, et que s'il y avoit quelques-uns de ceux qu'ils vouloient pareillement faire arrêter, on les retiendroit, sinon on essaieroit de s'en assurer dans la ville aux lieux où ils seroient; mais d'autant qu'ordinairement M. le prince et les principaux du conseil, au sortir dudit conseil, venoient chez la Reine-mère pour parler des affaires, l'on estimoit plus à propos de l'arrêter là qu'ailleurs, afin de le faire plus facilement et avec moins de bruit. Ce qui fut ainsi exécuté; car, sur les onze heures du matin, après le conseil levé, mondit sieur le prince alla en la chambre de la Reine-mère, comme fit M. le garde des sceaux et quelques autres dudit conseil. Dans ladite chambre étoit M. de Rohan avec quelques autres seigneurs et gentilshommes, les secrétaires d'État et quelques autres; il y a apparence que, parmi ces gens-là, il y en avoit quelques-uns qui étoient attirés pour fortifier l'exécution que l'on prétendoit faire.

Le Roi et la Reine sa mère étoient dans le cabinet de ladite dame qui achevoit de s'habiller. Bien peu de temps après en sortit M. de Thémines, accompagné du marquis de Thémines et du baron de Lauzière ses deux fils, lequel vint dire à mondit sieur le prince: « Monsieur, le Roi m'a

commandé de m'assurer de votre personne. » Lors mondit sieur prince voulut faire quelque résistance de paroles, ou par effet; mais aussitôt ses deux fils, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, lui saisissent les bras, et, après quelques plaintes, on le convia de bailler son épée; puis, par la même porte qui alloit dans le cabinet, il y avoit un passage qui va gagner une petite montée qui descend à un appartement où étoit logée ladite dame Reine; on le fait passer par là, et on l'amène en une chambre basse, où ledit Thémines, avec quelques gentilshommes choisis et quelques archers des gardes, eurent charge de le garder soigneusement. Voilà comme il fut arrêté.

Incontinent l'on envoie quelques-uns par la ville pour en arrêter quelques autres; mais ce bruit, qui fut aussitôt répandu partout, empêcha qu'ils ne le pussent faire. Au même temps voilà chacun ému. M. le maréchal de Bouillon revenoit du prêche de Charenton, ayant dans son carrosse M. de La Trimouille : on lui rapporta cette nouvelle; incontinent il s'arrêta, et, ayant un peu pensé, se résolut de monter à cheval, comme aussi fit ledit sieur de La Trimouille, et de s'en aller du côté de Soissons. Ils n'étoient pas encore éloignés des portes de Paris, que voici M. du Maine qui arrive, lequel, quand il eut entendu cette nouvelle, monte à cheval, sort de la ville sans qu'on lui apporte aucune difficulté; et, après avoir joint M. de Bouillon, se voyant avec lui soixante ou quatre-vingts chevaux et d'autres qui venoient encore, prit résolution de retourner dans la ville, et d'aller, l'épée à la main, tout droit dans le Louvre, espérant émouvoir le peuple en sa faveur (lequel il pensoit du tout porté et affectionné à sa cabale), et ainsi faire quelque grand effet; mais M. de Bouillon l'en dissuada, lui représentant que leur parti étoit trop peu assuré pour cela, qu'il eût fallu s'y être préparé, que ce seroit s'aller faire prendre ou tuer, ou mettre la tête sur un échafaud, et ainsi le dissuada, et se résolurent de cette façon-là de s'en aller du côté de Soissons.

M. de Vendôme, qui étoit dans son logis, près le Louvre, surpris de cette nouvelle, monte de son côté à cheval et s'en va du côté de La Fère. Cependant M. de Guise, qui entend cette nouvelle, s'en étonne; il envoie M. le prince de Joinville au Louvre, qui y est bien reçu, et en même temps Leurs Majestés envoyèrent M. de Vignoles vers M. de Guise pour lui faire entendre ce qui s'étoit passé; mais entre temps il se trouva des particuliers qui, à mauvaise intention, mandèrent par plusieurs messagers à M. de Guise qu'il se sauvât, et que la partie étoit faite pour lui aussi bien que pour d'autres, ce qui du tout étoit faux : cela l'étonne, et, au lieu qu'il étoit tout prêt pour venir au Louvre, se résolut de monter à cheval, emmène M. le prince de Joinville avec lui, et s'en vont du côté de Soissons, où ils servirent à un autre effet qu'on ne l'avoit prémédité, comme il sera dit ci-après. Voilà comme quoi se passa cette journée.

Au même temps on dépêcha des courriers de tous côtés pour donner avis de ce qui s'étoit passé, et dire quelque chose du sujet que Leurs Majestés avoient eu d'en venir à cette extrémité, exhortant chacun de se contenir en son devoir, et ordonnant aux villes de prendre garde à leur sûreté.

Dès le lendemain que cette action fut faite, le Roi fait M. de Thémines maréchal de France, pour le service signalé qu'il avoit rendu en cette occasion, et dont il avoit eu promesse et brevet près d'un an auparavant; et, le jour suivant, il fit aussi M. de Montigny maréchal de France, et l'envoya en Berri avec charge de commander en cette province et de faire remettre toutes les places esquelles M. le prince avoit laissé quelques gens. En ce même jour l'on promit encore à M. de Praslin et à M. de Saint-Géran de les faire à la première occasion maréchaux de France; et l'on donna assurance à M. de Créqui de le faire duc et pair de France, outre ce qu'on promit à quelques autres. Ces grâces ainsi disposées et promises, donnèrent de très-grands mécontentemens à d'autres qui pensoient les mériter aussi bien que ceux-ci, et dont il y eut diverses plaintes.

Cependant le Roi, voyant que cette action qui avoit été faite pouvoit causer du mouvement dans le royaume, se résout de dresser promptement une armée de dix ou douze mille hommes, tant de cheval que de pied, pour opposer aux premiers qui voudroient troubler, et, outre cela, de fortifier en cas de nécessité tous les gouverneurs des provinces qui demeuroient en leur devoir. Pour cet effet, on envoie querir M. le comte d'Auvergne avec toutes les troupes, tant de cheval que de pied, qu'il avoit ramassées et qui étoient sous sa conduite aux environs de Péronne; l'on en mande d'autres, l'on fait des revues de gens de pied, et on donne rendez-vous à tous du côté de Meaux; et cependant l'on envoie le sieur de Castille, qui avoit été ambassadeur en Suisse, dans le pays pour faire une levée de quatre mille Suisses en toute diligence.

Vers le 4 ou le 5 dudit mois de septembre, Leurs Majestés eurent avis que tous ces princes et seigneurs, qui s'étoient retirés de Paris, étoient allés à Soissons et s'étoient vus et assemblés une fois à Coucy, et une autre fois à La Fère, où

M. de Longueville avoit envoyé, mais pas été; mais leur plus ordinaire demeure du rendez-vous étoit à Soissons. M. de Nevers, qui, trois jours auparavant l'arrêt de M. le prince, avoit été dépêché par le Roi pour aller en Allemagne vers l'Empereur, afin de faire office pour l'accommodement de cette guerre des Vénitiens et de l'archiduc, ayant appris cette nouvelle, s'arrêta en Champagne pour savoir ce que les affaires deviendroient, et cependant fait savoir de ses nouvelles à ceux qui étoient à Soissons et en tiroit d'eux.

L'on tient même que, la nuit que M. le prince fut arrêté, ou eut envie de faire évader et sortir M. le comte de Soissons hors la ville, mais qu'il en fut empêché par quelques gens que la Reine-mère avoit fait tenir aux environs de sa maison pour y prendre garde.

Cependant le Roi est conseillé de faire une déclaration publique des causes et considérations qui l'ont forcé et contraint d'avoir recours à ces remèdes extrêmes, et d'avoir arrêté M. le prince prisonnier. Ladite déclaration fut expédiée le 6 dudit mois de septembre, et le lendemain 7, le Roi fut en la cour de parlement, accompagné de la Reine, sa mère, et de Monsieur, son frère. M. le comte de Soissons n'y fut pas parce qu'il étoit malade, et n'y avoit pour lors aucun prince que M. le duc d'Elbeuf qui y fût, et tous les ducs, pairs et officiers de la couronne qui lors se trouvèrent près de Sa Majesté, entre lesquels étoient M. de Sully et M. de Rohan; mesdames les princesses de Conti et la comtesse de Soissons, et tous les autres princes y furent aussi. Cette action se passa fort bien et avec une grande démonstration de zèle et d'affection au service du Roi, tant de la part du peuple qui s'étoit amassé en grandes troupes par les rues pour le voir passer avec grand témoignage et réjouissance et acclamations, que de la part de la cour de parlement, où ladite déclaration fut lue et registrée, comme aussi un édit pour la recette des greffes.

Dès le lendemain que tous ces princes se furent éloignés et retirés de Paris, M. de Guise fait dire à Leurs Majestés qu'il ne s'étoit point retiré en intention d'entreprendre aucune chose contre leur service, mais à l'instante persuasion de quelques-uns qui lui avoient donné des défiances et jalousies pour sa sûreté; qu'il iroit jusqu'à Guise, en intention de retourner au premier commandement qu'il en auroit de Leurs Majestés, et que, si elles l'avoient pour agréable, il travailleroit à les amener à leur devoir et empêcher qu'ils n'attentassent aucune chose, comme ils en avoient assez de pouvoir. L'on trouva à propos de cultiver ce moyen pour adoucir les affaires et empêcher les rumeurs et mouvemens qui sembloient nous menacer. Donc, sur quelques avis que l'on eut toujours de fois à autres dudit sieur de Guise, M. de Boissise et M. de Chanvallon sont envoyés vers lui pour voir quel moyen il y auroit de réconcilier les affaires et contenir tous ces princes et seigneurs en leur devoir; ils partirent pour cet effet le 9 ou le 10 de ce mois.

Cependant on met en avant une proposition de mariage entre M. le comte de Soissons et madame Henriette, sœur du Roi. Leurs Majestés déclarent l'avoir agréable et le désirer. Madame la comtesse de Soissons et M. son fils déclarent recevoir cette ouverture à beaucoup d'honneur et de grâce, et de là en avant on trouve bon que ces nouveaux amans se visitent avec beaucoup de familiarité et de privauté. Cette ouverture fut beaucoup agréable aux peuples, communautés et compagnies de France, tant pour le peu de princes du sang qui restent dans la France, que parce que, par cette voie, l'on faisoit connoître que le Roi en aimoit la race; ce qui fermoit la bouche à ceux qui tenoient des discours au contraire sur le sujet de M. le prince. Mais d'ailleurs, ce mariage fut extrêmement déplaisant et ennuyeux à ceux qui avoient intention de brouiller; car ils jugeoient bien qu'encore que tous ces princes éloignés eussent beaucoup de pouvoir et possible de volonté de mal faire, néanmoins une chose les empêchoit; c'est qu'ils se trouvoient quasi tous égaux les uns aux autres, et nul ne vouloit céder à son compagnon; tellement qu'il leur falloit un prince du sang au nom duquel ils agissent. Il n'y en avoit plus que deux, l'un desquels étoit prisonnier et l'autre attaché par le moyen de ce mariage, lequel, pour ces considérations, servit grandement pour contenir les choses en repos.

Dès lors que M. le prince fut arrêté, mylord Hay, qui étoit venu ambassadeur extraordinaire de la part du roi de la Grande-Bretagne, demanda à avoir audience, et en fit telle instance, que Leurs Majestés la lui accordèrent. Il voulut demander les raisons et considérations qui avoient mû Leurs Majestés à en venir à ces extrémités pour en informer son maître. On lui répondit en termes assez généraux. Dès lors on reconnut bien qu'il avoit plus d'accès et de familiarité avec les brouillons que de bonnes intentions aux affaires du Roi; et de fait, il ne parla point du mariage que l'on avoit proposé du fils du roi de la Grande-Bretagne avec madame Christine; au contraire il fit courir quelques bruits que, sur les difficultés que l'on trouvoit à l'accommode-

ment des articles que l'on avoit mis en avant, le roi d'Espagne lui avoit fait offrir une de ses filles, à quoi il y avoit assez peu d'apparence. Sur tout on écoute ce qu'il avoit à proposer, qui n'étoit quasi que quelques réglemens pour la marine et pour la navigation; on y répond et on lui donne son congé. Ainsi il partit vers le 16 ou le 17 dudit mois, et l'on peut dire que jamais ambassadeur n'avoit été si bien reçu, caressé et festoyé, tant par le Roi que par les seigneurs particuliers, et dont néanmoins on reçut peu de contentement.

J'ai remarqué ci-dessus que, sur ce que M. de Guise fit savoir qu'il ne s'étoit retiré que sur les mauvais avis qu'on lui avoit donnés, que son intention étoit de retourner toutes fois et quantes qu'il plairoit au Roi, et que même il travailleroit à contenir et ramener tous ces autres princes, l'on avoit envoyé vers lui M. de Boissise et M. de Chanvallon pour traiter avec lui des moyens qu'il y auroit d'adoucir toutes choses. Ces messieurs donc le virent près de Soissons, et depuis furent dans la ville; cependant ces princes et grands s'étoient vus à La Fère et depuis à Soissons. M. de Longueville ne se trouva pas à ces dernières entrevues, parce que, par le moyen de sa mère, on avoit commencé quelques pourparlers avec lui; et aussi en traitant le mariage de M. le comte de Soissons avec madame Henriette, madame la comtesse de Soissons parla en faveur de M. de Longueville, et de renouer et affermir le mariage qui avoit été projeté de lui avec mademoiselle de Soissons. L'on croit que cela aida aucunement à contenir ces autres princes, lesquels se rendirent assez faciles à se vouloir contenir en devoir et en obéissance, encore que l'on ait bien cru que c'étoit plutôt par faute de pouvoir mal faire que de volonté et intention. M. de Boissise les voit; aucuns d'eux lui disent n'avoir rien à demander au Roi qu'honneur, sûreté et l'accomplissement du traité de Loudun, protestant de vouloir demeurer en pleine obéissance.

Lorsque l'on les pressa de plus près, ils présentèrent quelques articles qui, à la vérité, n'étoient pas de grande conséquence, n'étant question que de l'entretènement de quelques gens de pied aux places dont ils avoient le gouvernement, et du paiement de quelques sommes qui avoient été promises à quelques-uns entre eux; ils demandèrent aussi une déclaration que Sa Majesté avoit faite sur la détention de M. le prince, et être déclarés innocens. M. de Boissise écrit au Roi, il revient lui-même. L'on répond à ces articles, on leur promet une déclaration, on leur en envoie un projet. Ledit sieur de Boissise retourne; il revient avec M. de Guise et avec M. le prince de Joinville, qui arrivèrent près du Roi le 25 dudit mois, et apportèrent les articles avec les supplications de ces princes et seigneurs. M. de Guise y est renvoyé avec mondit sieur de Boissise, et partent le 27. Enfin l'on conclut et résout avec eux; et le dernier jour dudit mois mondit sieur de Boissise et M. de Guise reviennent avec lesdits articles et le projet avec ladite déclaration. Il y avoit encore quelques termes dont on n'étoit d'accord; et de fait, mondit sieur de Boissise y fut encore envoyé pour tirer leur finale conclusion et leur faire signer ce qu'ils promettoient. Enfin ledit sieur de Boissise revient le 6 d'octobre et apporte leur accommodement, tellement que ladite déclaration fut expédiée pour la décharge desdits princes et seigneurs.

Le 27 dudit mois de septembre, M. le prince fut mené du Louvre, où il étoit, dans la Bastille. L'on avoit parlé quelques jours auparavant de l'amener au bois de Vincennes; mais cette résolution fut changée; on le laisse toujours en la garde de M. le maréchal de Thémines. Il fut conduit la nuit avec les gardes de pied, de Suisses et quantité de gentilshommes que l'on avoit avertis pour ce sujet. Il fut en très-grande appréhension qu'on ne voulût attenter sur sa vie, encore que l'on n'y pensât pas.

M. le maréchal d'Ancre revient de Normandie à la cour, où il continue d'avoir l'autorité encore plus grande et plus absolue qu'auparavant; et encore qu'en apparence il ne s'entremît guère des affaires, néanmoins en effet elles passoient la plupart par son avis et selon son intention.

J'ai dit ci-dessus comme M. de Montigny, après avoir été fait maréchal de France, fut envoyé en Berri pour remettre les places de cette province en l'obéissance du Roi, dans lesquelles M. le prince avoit mis des personnes à lui confidens; dès lors qu'il fut arrêté, on écrivit à toutes les villes, entre lesquelles l'on envoya vers ceux de Bourges. Les habitans se résolurent de servir le Roi, ouvrent leurs portes à ses serviteurs; tellement que M. de Montigny y fut bien reçu, qui fit en même temps des retranchemens et approches à l'entour de la grosse tour, presse ceux de dedans qui, se voyant ainsi surpris, traitent et enfin remettent la place vers la fin dudit mois, et ensuite tous les autres de la province demeurent en devoir et obéissance.

Ainsi toutes choses tendoient à la paix et repos, et néanmoins on voyoit qu'encore que tous ces princes et seigneurs, qui étoient sortis de Paris, eussent protesté d'obéissance et signé les articles qu'ils avoient présentés sur ce sujet, moyennant une déclaration qui leur fut accordée

et expédiée, M. de Nevers n'étoit point de ce nombre, disant qu'il n'étoit point sorti avec eux, étant parti trois ou quatre jours auparavant l'arrêt de M. le prince, avec des dépêches qui lui furent baillées pour aller de la part de Sa Majesté vers l'Empereur, pour travailler à l'accommodement des affaires des Vénitiens; et quand il sut ledit arrêt et détention, il s'arrêta et eut des intelligences, allées et venues avec lesdits autres princes; tellement que l'on se méfioit de lui, vu même qu'on étoit averti qu'il désignoit des levées de gens de guerre dans la Champagne, dans le Liége et le pays circonvoisin; si bien que l'on manda dans quelques villes sous main de se garder de lui et d'empêcher qu'il n'y entrât le plus fort; et parce que l'on se doutoit qu'il n'eût entrepris sur Châlons, l'on y envoya M. le comte de Tresmes, avec commission expresse pour les faire refuser les portes, en cas qu'il y voulût entrer; et de fait, il s'en approcha à deux ou trois lieues près. On lui manda de ne s'avancer pas davantage, et que l'on avoit ce commandement. Il s'en plaint à Leurs Majestés, on lui en fait savoir la cause, et le Roi envoie vers lui M. l'évêque de Luçon pour accommoder cette affaire; ce qui fut fait, et lui fut baillé une déclaration particulière pour lui.

Les choses étant ainsi accommodées avec les uns et avec les autres, l'on se résout de faire licencier la plus grande partie des gens de guerre que l'on avoit assemblés, et, pour cet effet, l'on fait revenir M. le comte d'Auvergne, qui arrive à Paris le 8 dudit mois d'octobre.

Dès lors de la détention de M. le prince, M. de Rochefort s'alla jeter dans le château de Chinon, en intention de conserver cette place avec la ville en faveur de ceux qui s'élèveroient pour M. le prince. M. le maréchal de Souvré fut envoyé de ce côté-là, avec commission pour assembler des troupes de cheval et de pied pour assiéger ladite place. Ils s'y étoient acheminés, et une partie desdites troupes s'y préparoit; mais ledit sieur de Rochefort, voyant que tous les princes avoient traité, et qu'il seroit dangereux pour lui de vouloir défendre ladite place sans espérance d'aucune assistance, il se résolut d'en traiter avec Sa Majesté, et, après quelques allées et venues, il la remit entre les mains d'un exempt des gardes du corps, qui fut envoyé pour ce sujet; et ainsi il ne resta plus personne dans le royaume qui voulût ou osât s'avouer de M. le prince.

Cependant les affaires du côté du Piémont et de la Lombardie s'aigrissent entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan; les armées étoient fort grosses de part et d'autre, et en campagne à la vue des uns et des autres avec de fréquentes escarmouches, auxquelles ceux d'Espagne, comme beaucoup plus forts en nombre, avoient toujours quelque avantage, et n'avoit le duc de Savoie secours ni assistance que d'une très-grande quantité de Français qui, volontairement et sans congé du Roi, lui menoient de grandes troupes de cheval et de pied, desquelles son armée étoit presque toute composée; et ce qui lui fut à grande disgrâce, fut que M. de Nemours, ainsi que nous avons dit ci-devant, qui lui avoit promis de lever des troupes pour son service, et pour raison de quoi il avoit reçu dudit duc de Savoie quelque argent, s'étant mécontenté de lui, promit au Roi d'Espagne de le servir contre ledit duc de Savoie, et assemble de grandes troupes de tous côtés, dresse son corps d'armée entre la Franche-Comté et Bresse, en intention d'attaquer la Savoie, tellement que ledit duc, pour s'y opposer, avoit été contraint d'y envoyer le prince de Piémont son fils avec des troupes, ce qui lui divertissoit grandement ses forces.

Il restoit encore une affaire qui pouvoit avoir suite et brouiller l'Etat, dont l'on se trouvoit empêché. Dès lors que ceux de La Rochelle eurent avis de la détention de M. le prince de Condé, estimant que cela apporteroit de grandes soulevations dans l'Etat, ils envoyèrent saisir la maison de Rochefort-sur-Charente, située dans le pays d'Aunis à trois ou quatre lieues de La Rochelle, et à l'embouchure de la rivière de Charente entrant dans la mer; tellement que l'assiette de ladite place est grandement importante, parce qu'elle tient en sujétion tout ce qui descend des rivières de Charente et de Boutonne. Or il faut noter que M. d'Epernon a, dans ses provisions et pouvoirs, le gouvernement d'Angoumois, Saintonge et pays d'Aunis, et prétend par ce moyen devoir commander dans l'Aunis : d'autre part ceux de La Rochelle disent avoir des priviléges exprès par lesquels autre que le maire de ladite ville ne peut être gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis; tellement que c'est une vieille contestation entre eux que les rois prédécesseurs n'ont pas voulu juger.

Ledit sieur d'Epernon étoit à Bordeaux lorsqu'il reçut avis de la détention de M. le prince, et, deux jours après avoir reçu ledit avis, on lui rapporta comme ceux de La Rochelle s'étoient saisis à main armée de ladite maison de Rochefort, et y avoient mis nombre de soldats, ce qui l'offensa grandement, croyant que c'étoit le braver et lui faire affront, et dès lors il se résolut de le faire réparer. Il s'en alla donc en son gouvernement, et étant à Saintes, qui est assez proche de là, envoie le vice-sénéchal de la pro-

vince audit Rochefort faire commandement à ceux qui étoient dedans de laisser la place libre ès mains du propriétaire. Ceux de dedans répondirent qu'ils ne reconnoissoient point M. d'Epernon, et qu'ils ne reconnoissoient autre que le maire de La Rochelle; cela offensa grandement ledit sieur d'Epernon, qui se résolut d'employer tous ses amis et tout son crédit pour forcer ladite place, et de fait, écrit par tous ses gouvernemens et par toute la Guienne et Gascogne, prie et conjure les uns et les autres de le venir trouver, lui amener gens de cheval et de pied pour exécuter son entreprise, fait entendre que c'est pour le service du Roi, et pour réprimer les attentats de ceux de La Rochelle, même au préjudice des catholiques. Cela émeut beaucoup de gens : d'autre part ceux de La Rochelle se résolurent à la défense, mandant à tous leurs amis de les secourir et assister.

M. le marquis de Bonivet, qui de nouveau s'étoit fait de la religion prétendue réformée, y accourut; M. de La Trimouille s'y rend, M. de Loudrière, et quelques autres avec ce qu'ils y peuvent mener de gens de cheval et de pied. M. de Rohan leur donne espérance d'aller à leur secours et d'y mener de bonnes troupes, en cas que M. d'Epernon n'obéît à ce qui lui seroit sur ce commandé par le Roi; beaucoup de gentilshommes et seigneurs de la religion prétendue réformée de Guienne et Gascogne s'en émurent.

Il y avoit lors un grand vaisseau de guerre de Hollande sur la rade du port de La Rochelle: les Rochelois attirent le capitaine à leur assistance, et l'envoient à l'embouchure de la Charente pour donner faveur et assistance à ceux qui étoient dans Rochefort : M. d'Epernon, qui s'étoit approché à Tonnay-Charente, qui n'est qu'à une lieue de là, où il avoit mis une bonne et forte garnison, envoie au capitaine dudit vaisseau, lui fait représenter la faute qu'il commettoit contre l'autorité et le service du Roi, de mener ainsi son vaisseau contre lui, et que ses maîtres, les Etats de Hollande, l'en feroient châtier. Cela intimide aucunement le capitaine qui donne parole de se retirer. Cependant M. d'Epernon est convié par M. de Surgères de l'aller visiter en sa maison, à trois ou quatre lieues de La Rochelle : il y va, il y trouve M. de Surgères grandement malade, et au lit de la mort. Il le supplie de prendre soin de la conservation de sa maison, contre ceux de La Rochelle qui y avoient toujours eu dessein, et de la dame de Montendre sa fille, qui étoit en grand procès et séparée d'avec M. de Montendre son mari, lequel elle craignoit qu'il n'entreprît sur ladite maison pour l'enlever par force. M. d'Epernon promet de prendre soin de la garde et sûreté de ladite maison, et, en sa présence, ledit sieur de Surgères mourut. Il lui rendit quelques derniers offices, et s'en retourne laissant dès lors une bonne garnison en ladite maison, dont ceux de La Rochelle s'offensèrent grandement, car elle étoit dans le pays d'Aunis, où ils ont privilége de n'avoir aucune garnison.

Ledit sieur d'Epernon, se retirant et passant par Tonnay-Charente, voit encore ledit vaisseau de guerre; il y voulut envoyer un gentilhomme pour lui faire un nouveau commandement de se retirer. Avec ledit gentilhomme y allèrent deux ou trois autres par curiosité pour voir ledit vaisseau; quand ils furent dedans, ceux de La Rochelle, qui y avoient mis quelques officiers et soldats, retiennent lesdits trois ou quatre prisonniers, comme venant suborner leurs gens, les mènent à Rochefort, et de là à La Rochelle. M. d'Epernon, averti de cela, écrit en Brouage, à Blaye, à Bordeaux et en plusieurs autres endroits, pour faire arrêter tous les vaisseaux et marchands rochelois et hollandois qui s'y trouveroient. Voilà comme les affaires s'échauffoient grandement de part et d'autre. Tout cela se passa depuis le commencement de septembre jusque vers la fin d'octobre.

M. d'Epernon ayant donné rendez-vous à toutes ses troupes au 25 d'octobre à Beauvoir-sur-Matha, le Roi ayant avis de tous ces désordres, et reconnaissant qu'ils seroient pour embraser un grand feu, parce que tout le parti de ceux de la religion s'y portoit, se résolut d'envoyer sur les lieux M. de Boissise, avec charge de faire sortir les garnisons que ceux de La Rochelle avoient mises dans Rochefort, et faire commandement audit sieur d'Epernon et auxdits sieurs de La Rochelle de licencier de part et d'autre tous les gens qu'ils avoient assemblés, et audit sieur d'Epernon d'ôter les garnisons qu'il avoit mises dans Surgères et Tonnay-Charente, réservant à Sa Majesté de vider le surplus du différend qui pouvoit être entre eux. Ledit sieur de Boissise partit pour cet effet de Paris le 15 ou le 16 dudit mois d'octobre.

Cependant l'on avoit toujours travaillé à traiter particulièrement avec M. de Longueville, pour l'assurer entièrement au Roi et à la Reine sa mère : madame la comtesse de Soissons et madame de Longueville sa mère s'en entremettent; enfin l'on accorde quelques articles, l'on fait une déclaration particulière pour lui; il rend la ville et château de Péronne ès mains du Roi, pour la rebailler à M. le maréchal d'Ancre, qui depuis la bailla à M. de Blerancourt qui en fut pourvu, et le Roi consent que M. de Longueville

récompense le gouvernement de Ham, et lui donne une partie de la récompense qu'il en falloit bailler.

Vers la fin dudit mois on eut avis que M. le marquis d'Aubeterre, fils de M. de Lussan, suivant quelque commandement qui lui fut porté de la part du Roi, trouva moyen de persuader à son père de sortir de Blaye, et lui en laisser la garde, en attendant qu'il se fût justifié à l'endroit de Sa Majesté de quelques accusations qu'on faisoit contre lui : en effet il l'en sortit et s'empara du gouvernement de la place. Quelques jours après, le père ayant reconnu plus clairement, par quelques lettres qui lui tombèrent en mains, la mauvaise foi dont le fils avoit usé en son endroit, il en mourut de déplaisir, âgé de quatre-vingt-deux ans.

L'on eut avis aussi que madame la princesse, mère de M. le prince, s'étoit acheminée à La Rochelle comme par refuge, et pour essayer de troubler et remuer en faveur de M. le prince, comme elle fit autant qu'elle put; mais, à l'abord, elle n'y trouva pas les humeurs disposées, encore qu'il y eût une assemblée de plusieurs provinces dans La Rochelle, pour ceux de la religion prétendue réformée, sur le sujet des oppressions qu'ils recevoient de M. d'Epernon, et pour en faire plaintes à Sa Majesté, et aviser entre eux à ce qu'ils auroient à faire pour s'y opposer.

J'ai dit ci-dessus comme M. de Nemours avoit assemblé une grande armée vers la Franche-Comté, pour entrer dans la Savoie, et comme le prince de Piémont étoit venu avec quelques troupes dans la Savoie, et y avoit mené d'autres pour s'y opposer. Mondit sieur de Nemours fait donc approcher son armée du pont de Grusin, qui est un pont sur le Rhône, qui est neutre entre les princes voisins, et prétendoit s'en servir; de fait, il y avoit envoyé quelques-uns qui s'y étoient logés, mais ils furent contraints de le quitter. Ensuite ledit prince de Piémont fait passer le Pesse à des troupes. M. de Nemours se trouve logé avec partie de son armée en lieu difficile pour les vivres, tellement qu'il se trouve en grande nécessité. Les Espagnols et Franc-Comtois, sujets du roi d'Espagne, n'étant plus en bonne intelligence avec lui, une partie de ses troupes se débande et le quitte. Il est contraint de reculer, et dès lors il prit un dépit si fort contre les Espagnols, qu'il projeta de faire ce qu'il fit après, et dont nous parlerons. Mais on commença de parler de trève ou cessation d'armes entre eux; l'on en parla aussi du côté de Piémont et Milan, où M. de Béthune, de la part du Roi, et un cardinal envoyé par le pape, travailloient toujours pour essayer de pacifier les affaires.

Lorsque le Roi se résolut de faire licencier les troupes qu'il avoit nouvellement levées, à cause de la détention de M. le prince, après avoir eu l'assurance que donnoient ces princes de demeurer en leur devoir, il se résolut néanmoins d'entretenir dix ou douze cents hommes de pied, et sa cavalerie ordinaire, qu'il tiendroit logés en lieux commodes pour s'en servir contre les premiers qui s'écarteroient de leur devoir; entre lesquelles troupes il fit état de retenir les quatre mille Suisses qu'il avoit envoyé lever, pour, avec ce qui étoit déjà en France, faire près de six mille Suisses. L'on eut avis, sur la fin dudit mois d'octobre, que lesdits quatre mille Suisses étoient arrivés dans la Bourgogne, où on leur fit faire montre, en intention de les séparer et envoyer loger en divers lieux et en diverses provinces de la France, comme l'on fit.

Le dernier jour du mois d'octobre, le Roi eut une foiblesse très-grande et extraordinaire. Il est à noter que dix ou douze jours auparavant Sa Majesté avoit toujours été indisposée, se plaignant d'une colique assez violente et fâcheuse (1). Les médecins attribuoient cela à une grande quantité de mauvaises humeurs qui s'étoient amassées pendant son voyage de Guienne, qu'il ne se purgeoit point, que son cerveau n'avoit aucune évacuation, parce que de son naturel il se mouchoit fort rarement : tellement qu'ils avoient résolu de dissiper ce grand amas peu à peu, et même se trouvoient empêchés de ce que le Roi ne vouloit prendre aucune médecine; tellement qu'ils lui faisoient prendre le plus souvent des clystères pour le soulager. Bien est-il vrai que, le jour précédent, ils lui firent prendre une médecine en un amandé; et ledit jour, dernier du mois, ils lui avoient fait prendre au matin un clystère : sur les deux heures après midi, ce clystère n'ayant pas été bien évacué, les humeurs ayant été émues par la médecine du jour précédent, et étant aussi travaillé de vers, tout cela ensemble lui causa une foiblesse si grande, qu'il demeura non-seulement évanoui, mais même en de grandes convulsions et d'autres mauvais accidens, ce qui lui dura une heure et demie ou deux heures, et dont chacun demeura grandement étonné, ne sachant quel succès auroit cette maladie si violente; mais enfin elle s'apaisa de jour en jour, et il se porta mieux jusqu'à son entière guérison.

Les affaires sembloient prendre quelque bon visage après la détention de M. le prince, chacun

(1) Aucuns attribuent partie de la maladie du Roi à mélancolie et fâcherie.

témoignant en apparence obéissance et fidélité à l'endroit du Roi; néanmoins l'on y voyoit de grandes diversités et variétés : chacun faisoit amas d'armes et armemens de gens de guerre, sous prétexte de la guerre du Piémont, allées et venues de gens envoyés par les provinces de la part des uns et des autres. Madame de Bouillon ne craint point la rigueur de l'hiver et du mauvais temps pour s'acheminer de Sedan en Limousin, pour visiter toute la noblesse du Limousin, Saintonge, Guienne, Quercy, Poitou : M. de Sully va à Figeac, où il visite la noblesse de ce quartier-là, marchande, à prix d'argent, tous les gouvernemens ou les domaines auxquels il y a quelque forte place attachée qu'on lui veut vendre, et offre tant d'argent que tout lui est facile à ce dessein. M. de Bouillon, outre les menées dans le royaume, en fait hors le royaume, en Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Flandre. M. de Nevers en fait de même; chacun se contente et s'assure dans le lieu où son autorité est établie. Cependant le Roi est assez seul, la cour entièrement gouvernée par le maréchal d'Ancre, qui a tout pouvoir. M. de Guise et M. le comte d'Auvergne contestent à qui aura la conduite des armées, et l'on parle de la séparer entre eux deux dans le conseil. Puis M. d'Ancre, M. Barbin et M. Mangot, sont appelés à toutes affaires, et les anciens conseillers d'Etat éloignés. Ainsi se gouvernoient alors les affaires dans la France.

M. le maréchal de Lesdiguières avoit été pourvu, quelques mois après la mort de M. le comte de Soissons, de l'administration du gouvernement du Dauphiné, sous prétexte du jeune âge de M. le comte de Soissons fils, et ce pour quatre ans seulement, à compter du jour du décès dudit sieur comte. Ce terme expiroit le premier novembre 1616 : madame la comtesse de Soissons avoit fait grande instance quelques mois auparavant pour empêcher qu'on ne prolongeât ce terme à M. de Lesdiguières, et en avoit eu quelques assurances de Sa Majesté : d'ailleurs mondit sieur de Lesdiguières publioit qu'on ne lui pouvoit ôter cette administration sans lui faire un affront, que ce seroit le faire devenir d'évêque meunier. Il en faisoit donc instance, ou bien qu'au lieu de cela on lui baillât le titre d'un autre gouvernement. Cette affaire apportoit beaucoup de peine à Leurs Majestés, qui ne vouloient pas mécontenter ledit sieur de Lesdiguières, néanmoins ne savoient comment pouvoir faire, n'y ayant point de gouvernement vacant, ni à récompenser, qu'on lui pût bailler, même à cause de la religion prétendue réformée dont il faisoit profession : enfin le temps pressant d'en prendre résolution, il se résolut de lui-même d'écrire à madame la comtesse qu'il ne vouloit point disputer ladite administration contre M. son fils, mais qu'il attendroit toujours ce que Leurs Majestés feroient pour lui, suivant l'espérance qu'on lui avoit donnée, et témoigna toujours depuis avoir du mécontentement.

Au commencement du mois de novembre, il y eut quelques émotions en Bretagne, qui procédoient de querelles particulières. Ce fut au temps de l'assemblée des Etats-généraux de la province. Le sieur de Guemadeu et le baron de Nevet, qui, quelque temps auparavant, avoient eu des contentions ensemble, entrèrent en quelque jalousie sur la préséance aux Etats, et, s'étant formé dispute sur ce sujet, ils se rencontrèrent en la rue, ledit sieur de Guemadeu fort bien accompagné, et l'autre quasi seul; ils mettent la main à l'épée, et ledit baron de Nevet y fut tué : et ce qui fut trouvé mauvais est que la plupart de ceux qui étoient avec ledit sieur de Guemadeu donnèrent chacun leur coup. Cela étant fait, ledit sieur de Guemadeu se retira dans le château de Fougères dont il étoit gouverneur. Les habitans de la ville de Fougères, qui ne l'affectionnoient pas, excités par M. le maréchal de Brissac, lieutenant général en la province, l'assiégent, et, pour le presser de plus près, il s'y trouve en personne. Ledit sieur de Guemadeu a recours à M. de Retz, lequel vient avec ses amis à son secours, jette quelques soldats et quelques vivres dans le château. Cependant le Roi, averti de ce désordre, lui envoie un exempt de ses gardes, avec commandement de cesser de part et d'autre; et ensuite, averti que les affaires étoient trop échauffées, y envoya le sieur de Fayole, lieutenant de ses gardes, avec pouvoir de commander dans la place, et commandement à ceux qui étoient dedans pour ledit sieur de Guemadeu de la lui remettre, et audit sieur de Guemadeu de le venir trouver, et audit sieur de Retz de se retirer. Tout cela fut effectué, et chacun obéit, et ledit sieur de Guemadeu se rendit près Sa Majesté.

Vers le 14 dudit mois de novembre, l'on eut avis que M. de Nevers voulant venir dans Reims, la porte lui fut refusée par M. de La Vieuville qui étoit dedans; cela arriva ainsi : Quelque temps auparavant, le Roi étant informé des levées et mouvemens de gens de guerre, et des pratiques et menées que faisoit M. de Nevers, entra dès lors en quelque défiance de lui, et manda à ceux qui étoient dans les principales villes de son gouvernement, comme Reims, Troyes, Châlons et autres, qu'ils prissent garde à ne le laisser entrer le plus fort, et même de lui refuser les portes s'ils voyoient sujet d'ombrage;

ce que Sa Majesté fit savoir particulièrement audit sieur de Vieuville. Il arriva donc que madame de Nevers voulut venir à Reims : il y étoit arrivé, dès le matin du jour dont elle devoit arriver le soir, un gentilhomme pour faire savoir aux habitans que ladite dame devoit venir, et que madame de Nevers s'étonnoit grandement comme ils tenoient parmi eux ledit sieur de Vieuville, qui étoit un traître; qu'ils devoient se saisir de sa personne ou s'en défaire.

Ledit sieur de Vieuville, qui fut averti de ce message, leur représenta ce qu'il avoit charge de Sa Majesté; qu'il savoit que madame de Nevers étoit assistée de grandes troupes, qu'il y avoit encore quelques gens de guerre, qui n'étoient pas loin de là, qui s'avouoient dudit sieur de Nevers, et que lui n'en étoit qu'à trois ou quatre lieues, bien assisté de tous ses amis; tellement que s'ils y laissoient entrer madame de Nevers, ils devoient faire état que M. de Nevers seroit dès le lendemain maître de leur ville. Cela ayant été vu, considéré et ballotté dans leur maison de ville, il y fut arrêté que madame seroit suppliée de ne point venir, et qu'ils ne pouvoient la laisser entrer, ayant commandement du Roi au contraire, et qu'on enverroit pour cet effet au devant d'elle; et qu'en cas qu'elle se rendît aux portes, elle seroit suppliée de se retirer ailleurs, ledit sieur de La Vieuville s'offrant lui-même d'en porter la parole, pour la timidité des habitans. L'on envoie donc vers elle pour cet effet; mais, méprisant cette supplication, elle vint se présenter aux portes de ladite ville, dont elle trouva la barrière fermée, et les gardes avec leurs armes, et, s'avançant, commanda d'ouvrir ladite barrière; et voyant ledit sieur de La Vieuville, dit qu'elle s'étonnoit comme on l'enduroit encore dans ladite ville, avec paroles de mépris et d'injures. Sur quoi ledit sieur de La Vieuville mettant le genou en terre, fit toutes les excuses qu'il put de ce qu'il étoit contraint de lui refuser l'entrée. Cela se passa avec quelques contestations et aigreurs; mais enfin elle fut contrainte de s'en retourner loger à une lieue ou deux de là.

J'ai dit ci-devant comme M. de Nemours étant demeuré mal content des Espagnols et des Comtois, du peu d'assistance qu'ils lui donnoient pour maintenir son armée, pour raison de quoi, même à cause du manquement de vivres, une partie s'étoit déjà débandée, se résolut d'entrer en quelque pourparler d'accommodement avec le prince de Piémont : en ce même temps l'on se résolut d'envoyer le sieur de Lassé vers M. le grand écuyer de Bourgogne et de Bresse, et lui faire savoir que Sa Majesté ne se trouvant des forces sur pied suffisamment pour empêcher le passage que ledit sieur de Nemours demandoit sur les terres de France et sur la rivière de Rhône, pour aller dans la Savoie, qu'on estimoit qu'il étoit plus séant de le lui accorder que de le lui laisser prendre de force; et que Sa Majesté, qui en toute cette guerre s'étoit plutôt voulu montrer neutre et médiatrice pour un accommodement que partiale, aimoit mieux fermer les yeux au passage et le souffrir, que d'être obligée à en venir aux mains contre les uns et les autres (1) : donc que ne pouvant pour lors l'assister des troupes qui seroient nécessaires pour s'opposer audit sieur de Nemours, Sa Majesté lui mandoit qu'il se retirât plutôt avec ce qu'il avoit, pour laisser audit sieur de Nemours et à son armée le passage libre, que de se présenter devant lui.

La même chose fut écrite aussi ou mandée par personnes de créance à messieurs d'Alincourt et maréchal de Lesdiguières. L'on bailla audit sieur de Lassé des lettres de créance pour ce sujet à M. le grand (2) et à M. de Nemours, et à quelques autres. En ce même temps le sieur de Frezia, qui étoit agent de Savoie en cour, en partit aussi, et, rencontrant par les chemins ledit sieur de Lassé, le persuada que ce seroit faire un grand service au Roi et à toute la chrétienté, de faire la paix entre le prince de Piémont et le duc de Nemours; qu'il y pourroit beaucoup servir venant de la part de Sa Majesté; à quoi il se laissa porter d'autant plus facilement, qu'arrivant près M. le grand, il le trouva disposé à cette même opinion.

Il trouva qu'une partie de l'armée de mondit sieur de Nemours étoit débandée, qu'il étoit très-mal content des Espagnols, et qu'il étoit déjà entré en quelque pourparler avec le prince de Piémont : il crut donc que, pour sauver l'honneur dudit duc de Nemours et empêcher sa ruine totale, il étoit nécessaire de faire cet accommodement, à quoi il s'emploie comme s'il en eût été chargé par Sa Majesté. Ledit prince de Piémont y entendit d'autant plus volontiers, qu'il savoit que le duc de Savoie son père étoit grandement pressé en Piémont par le gouverneur de Milan, et qu'il y étoit de beaucoup le plus foible, et qu'ayant ôté le sujet de cette diversion, il lui pourroit mener de bonnes et grandes forces. Donc en peu de jours ils firent et terminèrent leur accord et accommodement, par lequel le duc de Nemours même promettoit d'envoyer partie des troupes qui étoient près de lui au secours du duc de Savoie, et de licencier les autres. Il est à re-

(1) En effet, l'intention de la cour, et surtout de M. de Guise, était de favoriser le dessein de M. de Nemours.

(2) C'est M. le grand écuyer.

marquer un blâme que l'on donne audit sieur de Nemours, qu'ayant reçu de l'argent dudit duc de Savoie, il leva des troupes avec lesquelles il se mit en devoir de servir les Espagnols, et, un mois ou deux après, ayant reçu l'argent d'Espagne, il envoya des troupes qui en avoient été levées pour servir le duc de Savoie.

Cependant vers le 18 dudit mois, l'on eut avis que M. de Nevers, indigné du refus qui avoit été fait, par M. de La Vieuville à madame sa femme, de l'entrée dans la ville de Reims, en témoigna un grand ressentiment, et jura la ruine dudit sieur de La Vieuville. Et de fait, il se saisit d'une sienne maison appelée Si, et en fit sortir tous ceux qui étoient dedans et y mit des gens : et depuis, sur ce qu'il crut que le Roi s'en offenseroit avec raison, il fit changer ce qu'il avoit fait, et y fit procéder par apparence de voies de justice, faisant saisir ladite maison avec tous ses meubles et terres en dépendantes par droit de fief, par faute de devoirs non faits et non rendus, comme relevant de son duché de Rethelois.

Sur le premier avis que Sa Majesté en eut, elle envoya un exempt de ses gardes audit sieur de Nevers, par lequel elle avoua ledit sieur de La Vieuville d'avoir fait refus de l'entrée à Reims à madame de Nevers, avec commandement de lui remettre ladite maison et tout ce qui étoit dedans, et une commission à M. de Praslin pour assembler une partie des Suisses nouvellement venus, quelques autres gens de pied qui étoient en ce quartier-là et de la cavalerie, et s'en aller droit sur les lieux pour contraindre et forcer ledit sieur de Nevers à l'obéissance. L'exempt rapporte que ledit sieur de Nevers déclaroit que ladite maison n'étoit point entre ses mains, et qu'elle étoit saisie par autorité de justice, et qu'il en falloit faire décharger ceux qui y étoient par la même autorité, avec quelques paroles qui étoient contre le respect et l'obéissance d'un sujet envers son prince, ce qui donna matière à ce qui s'en est ensuivi.

En ce même temps M. de Montmorency part de la cour et s'en va en son gouvernement ; en passant à Lyon il voit M. le maréchal de Lesdiguières, M. le grand et M. d'Alincourt, qui s'y étoient assemblés. Cette entrevue ne fut pas agréable et donna quelque ombrage et défiance à la cour.

Le 21 dudit mois M. de Boissise, qui avoit été envoyé vers M. d'Epernon pour l'accommodement des différends qui étoient entre lui et ceux de La Rochelle, et pour le persuader de retirer ses troupes et les garnisons qu'il avoit mises à Surgères et aux environs de La Rochelle, s'en revient et n'apporte pas l'accomplissement ni le contentement que l'on en désiroit, ayant été refusé de licencier lesdites troupes et garnisons sur divers prétextes (1) et considérations mises en avant par ledit sieur d'Epernon, qui cependant arrêta les deniers du Roi pour l'entretènement desdites troupes, comme prétendant que c'étoit pour le service de Sa Majesté. Cela ne plaisoit pas à la Reine ni à ceux qui lors gouvernoient les affaires : l'on se résolut d'envoyer vers lui le sieur de Vignoles, maréchal de camp, pour ce même sujet, avec charge d'aller aussi à La Rochelle pour l'accommodement de toutes les affaires, lequel partit pour ce sujet huit ou dix jours après.

En ce même temps la Reine-mère, voulant donner une retraite à M. le maréchal de Thémines, fait traiter de la récompense du gouvernement de la ville et citadelle de Calais avec le sieur d'Arquien, moyennant une grande et notable somme de deniers ; mais ce traité n'ayant pu s'effectuer, l'on donne audit sieur de Thémines la somme que l'on avoit affectée à ladite récompense.

Vers la fin dudit mois l'on eut avis comme le traité de paix qui se négocioit en Piémont par le cardinal Ludovisio, de la part du Pape, et M. de Béthune, de la part du Roi, pour l'accommodement du différend qui étoit entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, fut entièrement rompu, ledit cardinal s'en étant retourné du côté de Rome, et ledit sieur de Béthune revenu du côté de Turin, où on lui mande de s'arrêter attendant autre commandement.

Le vingt-sixième jour dudit mois de novembre, M. le garde des sceaux du Vair ayant le matin assemblé à son logis quelques-uns des principaux du conseil pour y parler de quelques affaires et des dépêches, l'on mit en avant la désobéissance de M. de Nevers, qui avoit fait difficulté de rendre la maison de La Vieuville, suivant le commandement qui lui en avoit été fait par un exempt des gardes, sous prétexte qu'elle étoit en mains de commissaires à cause de la saisie féodale qui en avoit été faite à faute de devoirs non rendus ; et, sur cela, M. de Barbin et M. Mangot soutenoient qu'il falloit, d'autorité absolue, casser ladite saisie féodale, et faire commandement à ceux qui étoient dedans de se retirer sous peine de désobéissance. M. le garde des sceaux, assisté de l'avis des autres dudit conseil, soutenoit qu'il étoit bien de la dignité du Roi de remettre, en quelque façon que ce fût, M. de La Vieuville en

(1) Ledit sieur de Boissise était chargé de la commission pour déclarer ledit sieur d'Épernon criminel de lèse-majesté, et en cas qu'il refusât d'obéir; mais il ne jugea pas à propos de la faire paraître.

sa maison, comme en ayant été spolié par mondit sieur de Nevers, pour avoir servi le Roi et obéi à ses commandemens, mais que, pour cet effet, l'on pouvoit prendre les voies ordinaires de la justice, et en adresser la commission et lettres-patentes au parlement, et, par ces voies moins aigres, venir au même but. Cela fut contredit par ledit sieur Barbin avec quelque aigreur, mondit sieur le garde des sceaux y répliquant et lâchant quelques paroles de mépris à la personne dudit sieur Barbin; celui-ci sortit dudit conseil, s'en va droit vers la Reine-mère, lui fait sa plainte, ainsi qu'il lui plut. Il fut bien accueilli et écouté, M. le maréchal d'Ancre présent. Et en ceci est à noter que quelques jours auparavant l'on avoit voulu faire sceller audit garde des sceaux quelques acquits de comptans de grands services et quelques autres lettres que désiroit le maréchal d'Ancre, lesquelles il avoit refusées, tellement qu'il étoit mal en l'opinion de la Reine-mère et de ces gens-là.

Ce jour-là il ne fut point le matin au Louvre; messieurs de Villeroy et le président Jeannin, qui avoient été audit conseil, y furent avec les secrétaires d'État: l'on remit la même affaire en délibération, l'on en voulut demander avis auxdits sieurs; mais voyant la Reine-mère en grande colère, et messieurs le maréchal d'Ancre et Barbin riant et se moquant, ils ne parlèrent point. On les voulut blâmer et prendre leur silence pour un manquement d'affection, et ainsi l'on se retire. Sur les cinq à six heures du soir, le Roi et la Reine sa mère envoyèrent querir ledit garde des sceaux, avec commandement d'apporter avec lui les sceaux. Et, pour cet effet, l'on envoya vers lui M. de Lomenie et M. le marquis de La Force, capitaine des gardes, avec quelques archers, qui avoient commandement, en cas de refus, de l'y contraindre : mais cela ne parut pas, car ledit sieur garde des sceaux n'y apporta aucune difficulté, mais se rendit au même temps au Louvre, où ayant trouvé la Reine-mère et le Roi auprès d'elle, après avoir fait une petite harangue sur le déplaisir qu'il avoit de ne les avoir pu servir à leur contentement, et souhaitant qu'ils le fussent bien à l'avenir, il remit entre leurs mains les sceaux et se retira. A ce même temps la Reine-mère fit appeler M. Mangot, qui étoit en un cabinet tout joignant, et lui consigna lesdits sceaux entre les mains; et il fit dès le lendemain le service de garde des sceaux, et trois ou quatre jours après Leurs Majestés donnèrent la charge de secrétaire d'État, qu'exerçoit M. Mangot, à M. de Luçon qui étoit alors aumônier de la Reine régnante, lequel s'en fait pourvoir, avec révocation de la survivance auparavant accordée à M. de Puysieux, et entre en possession de cette charge, avec un grand mépris qu'il fait de tous les autres secrétaires d'État, sur lesquels même il se fait expédier lettres de préséance.

Dès le lendemain de cette action du changement des sceaux, le maréchal d'Ancre partit pour aller en Normandie; et, vers la fin du mois, le maréchal de Brissac et M. de Ventadour arrivèrent près Leurs Majestés.

Vers les derniers jours dudit mois, comme je l'ai dit ci-dessus, Leurs Majestés eurent avis comme le traité de paix qui se faisoit en Piémont entre le duc de Savoie et don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, étoit rompu; le cardinal Ludovisio, qui étoit là de la part du Pape, se retira comme pour s'en retourner à Rome, et M. de Béthune, qui y étoit de la part du Roi, s'en retourne vers Turin, attendant les commandemens du Roi.

Ainsi tout se brouille et va en confusion tant dans la France qu'en Piémont; et est à noter que les Espagnols, qui aidoient à entretenir sous main les désordres de la France, y voyant les apprêts et préparatifs, et que par ce moyen il seroit difficile et même impossible de donner assistance au duc de Savoie, se tenoient de leur part très-difficiles à cet accommodement.

L'on a avis que M. de Vendôme, M. de Nevers, M. du Maine et M. de Bouillon, se liguent ensemble pour s'opposer aux desseins du Roi et de la Reine-mère, ayant pour but de faire mettre M. le prince de Condé en liberté, et de faire chasser le maréchal et la maréchale d'Ancre : tellement que désormais tous les desseins principaux se formèrent contre eux et leurs adhérens. Néanmoins M. du Maine fait toujours publier l'intention qu'il a de servir le Roi; mais tous disent qu'ils ne peuvent venir en cour, n'y ayant plus de sûreté. Mondit sieur du Maine fait proposer de demander congé pour aller à Venise pour servir les Vénitiens en la guerre qu'ils ont contre l'archiduc Ferdinand. L'on traite quelques jours de ce voyage pour le bien de la paix; mais tout cela se tourna en fumée, et M. du Maine publia qu'on voulut le chasser et exiler hors de France, sans qu'il en eût donné aucun sujet.

Cependant M. le maréchal de Lesdiguières se prépare pour aller assister M. de Savoie, part du Dauphiné au commencement du mois de décembre, et s'achemine en Piémont; fait passer avec lui plusieurs troupes en divers temps, jusqu'à quatre ou cinq mille hommes de pied, et sept à huit cents chevaux; et avec cela se rend à l'armée du duc de Savoie, où, d'ailleurs, l'accommodement qui avoit été fait entre le prince

marquer un blâme que l'on donne audit sieur de Nemours, qu'ayant reçu de l'argent dudit duc de Savoie, il leva des troupes avec lesquelles il se mit en devoir de servir les Espagnols, et, un mois ou deux après, ayant reçu l'argent d'Espagne, il envoya des troupes qui en avoient été levées pour servir le duc de Savoie.

Cependant vers le 18 dudit mois, l'on eut avis que M. de Nevers, indigné du refus qui avoit été fait, par M. de La Vieuville à madame sa femme, de l'entrée dans la ville de Reims, en témoigna un grand ressentiment, et jura la ruine dudit sieur de La Vieuville. Et de fait, il se saisit d'une sienne maison appelée Si, et en fit sortir tous ceux qui étoient dedans et y mit des gens : et depuis, sur ce qu'il crut que le Roi s'en offenseroit avec raison, il fit changer ce qu'il avoit fait, et y fit procéder par apparence de voies de justice, faisant saisir ladite maison avec tous ses meubles et terres en dépendantes par droit de fief, par faute de devoirs non faits et non rendus, comme relevant de son duché de Rethelois.

Sur le premier avis que Sa Majesté en eut, elle envoya un exempt de ses gardes audit sieur de Nevers, par lequel elle avoua ledit sieur de La Vieuville d'avoir fait refus de l'entrée à Reims à madame de Nevers, avec commandement de lui remettre ladite maison et tout ce qui étoit dedans, et une commission à M. de Praslin pour assembler une partie des Suisses nouvellement venus, quelques autres gens de pied qui étoient en ce quartier-là et de la cavalerie, et s'en aller droit sur les lieux pour contraindre et forcer ledit sieur de Nevers à l'obéissance. L'exempt rapporte que ledit sieur de Nevers déclaroit que ladite maison n'étoit point entre ses mains, et qu'elle étoit saisie par autorité de justice, et qu'il en falloit faire décharger ceux qui y étoient par la même autorité, avec quelques paroles qui étoient contre le respect et l'obéissance d'un sujet envers son prince, ce qui donna matière à ce qui s'en est ensuivi.

En ce même temps M. de Montmorency part de la cour et s'en va en son gouvernement ; en passant à Lyon il voit M. le maréchal de Lesdiguières, M. le grand et M. d'Alincourt, qui s'y étoient assemblés. Cette entrevue ne fut pas agréable et donna quelque ombrage et défiance à la cour.

Le 21 dudit mois M. de Boissise, qui avoit été envoyé vers M. d'Epernon pour l'accommodement des différends qui étoient entre lui et ceux de La Rochelle, et pour le persuader de retirer ses troupes et les garnisons qu'il avoit mises à Surgères et aux environs de La Rochelle, s'en revient et n'apporte pas l'accomplissement ni le contentement que l'on en désiroit, ayant été refusé de licencier lesdites troupes et garnisons sur divers prétextes (1) et considérations mises en avant par ledit sieur d'Epernon, qui cependant arrêta les deniers du Roi pour l'entretènement desdites troupes, comme prétendant que c'étoit pour le service de Sa Majesté. Cela ne plaisoit pas à la Reine ni à ceux qui lors gouvernoient les affaires : l'on se résolut d'envoyer vers lui le sieur de Vignoles, maréchal de camp, pour ce même sujet, avec charge d'aller aussi à La Rochelle pour l'accommodement de toutes les affaires, lequel partit pour ce sujet huit ou dix jours après.

En ce même temps la Reine-mère, voulant donner une retraite à M. le maréchal de Thémines, fait traiter de la récompense du gouvernement de la ville et citadelle de Calais avec le sieur d'Arquien, moyennant une grande et notable somme de deniers ; mais ce traité n'ayant pu s'effectuer, l'on donne audit sieur de Thémines la somme que l'on avoit affectée à ladite récompense.

Vers la fin dudit mois l'on eut avis comme le traité de paix qui se négocioit en Piémont par le cardinal Ludovisio, de la part du Pape, et M. de Béthune, de la part du Roi, pour l'accommodement du différend qui étoit entre le duc de Savoie et le gouverneur de Milan, fut entièrement rompu, ledit cardinal s'en étant retourné du côté de Rome, et ledit sieur de Béthune revenu du côté de Turin, où on lui mande de s'arrêter attendant autre commandement.

Le vingt-sixième jour dudit mois de novembre, M. le garde des sceaux du Vair ayant le matin assemblé à son logis quelques-uns des principaux du conseil pour y parler de quelques affaires et des dépêches, l'on mit en avant la désobéissance de M. de Nevers, qui avoit fait difficulté de rendre la maison de La Vieuville, suivant le commandement qui lui en avoit été fait par un exempt des gardes, sous prétexte qu'elle étoit en mains de commissaires à cause de la saisie féodale qui en avoit été faite à faute de devoirs non rendus ; et, sur cela, M. de Barbin et M. Mangot soutenoient qu'il falloit, d'autorité absolue, casser ladite saisie féodale, et faire commandement à ceux qui étoient dedans de se retirer sous peine de désobéissance. M. le garde des sceaux, assisté de l'avis des autres dudit conseil, soutenoit qu'il étoit bien de la dignité du Roi de remettre, en quelque façon que ce fût, M. de La Vieuville en

(1) Ledit sieur de Boissise était chargé de la commission pour déclarer ledit sieur d'Épernon criminel de lèse-majesté, et en cas qu'il refusât d'obéir; mais il ne jugea pas à propos de la faire paraître.

sa maison, comme en ayant été spolié par mondit sieur de Nevers, pour avoir servi le Roi et obéi à ses commandemens, mais que, pour cet effet, l'on pouvoit prendre les voies ordinaires de la justice, et en adresser la commission et lettres-patentes au parlement, et, par ces voies moins aigres, venir au même but. Cela fut contredit par ledit sieur Barbin avec quelque aigreur, mondit sieur le garde des sceaux y répliquant et lâchant quelques paroles de mépris à la personne dudit sieur Barbin; celui-ci sortit dudit conseil, s'en va droit vers la Reine-mère, lui fait sa plainte, ainsi qu'il lui plut. Il fut bien accueilli et écouté, M. le maréchal d'Ancre présent. Et en ceci est à noter que quelques jours auparavant l'on avoit voulu faire sceller audit garde des sceaux quelques acquits de comptans de grands services et quelques autres lettres que désiroit le maréchal d'Ancre, lesquelles il avoit refusées, tellement qu'il étoit mal en l'opinion de la Reine-mère et de ces gens-là.

Ce jour-là il ne fut point le matin au Louvre; messieurs de Villeroy et le président Jeannin, qui avoient été audit conseil, y furent avec les secrétaires d'État: l'on remit la même affaire en délibération, l'on en voulut demander avis auxdits sieurs; mais voyant la Reine-mère en grande colère, et messieurs le maréchal d'Ancre et Barbin riant et se moquant, ils ne parlèrent point. On les voulut blâmer et prendre leur silence pour un manquement d'affection, et ainsi l'on se retire. Sur les cinq à six heures du soir, le Roi et la Reine sa mère envoyèrent querir ledit garde des sceaux, avec commandement d'apporter avec lui les sceaux. Et, pour cet effet, l'on envoya vers lui M. de Lomenie et M. le marquis de La Force, capitaine des gardes, avec quelques archers, qui avoient commandement, en cas de refus, de l'y contraindre: mais cela ne parut pas, car ledit sieur garde des sceaux n'y apporta aucune difficulté, mais se rendit au même temps au Louvre, où ayant trouvé la Reine-mère et le Roi auprès d'elle, après avoir fait une petite harangue sur le déplaisir qu'il avoit de ne les avoir pu servir à leur contentement, et souhaitant qu'ils le fussent bien à l'avenir, il remit entre leurs mains les sceaux et se retira. A ce même temps la Reine-mère fit appeler M. Mangot, qui étoit en un cabinet tout joignant, et lui consigna lesdits sceaux entre les mains; et il fit dès le lendemain le service de garde des sceaux, et trois ou quatre jours après Leurs Majestés donnèrent la charge de secrétaire d'État, qu'exerçoit M. Mangot, à M. de Luçon qui étoit alors aumônier de la Reine régnante, lequel s'en fait pourvoir, avec révocation de la survivance auparavant accordée à M. de Puysieux, et entre en possession de cette charge, avec un grand mépris qu'il fait de tous les autres secrétaires d'État, sur lesquels même il se fait expédier lettres de préséance.

Dès le lendemain de cette action du changement des sceaux, le maréchal d'Ancre partit pour aller en Normandie; et, vers la fin du mois, le maréchal de Brissac et M. de Ventadour arrivèrent près Leurs Majestés.

Vers les derniers jours dudit mois, comme je l'ai dit ci-dessus, Leurs Majestés eurent avis comme le traité de paix qui se faisoit en Piémont entre le duc de Savoie et don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, étoit rompu; le cardinal Ludovisio, qui étoit là de la part du Pape, se retira comme pour s'en retourner à Rome, et M. de Béthune, qui y étoit de la part du Roi, s'en retourne vers Turin, attendant les commandemens du Roi.

Ainsi tout se brouille et va en confusion tant dans la France qu'en Piémont; et est à noter que les Espagnols, qui aidoient à entretenir sous main les désordres de la France, y voyant les apprêts et préparatifs, et que par ce moyen il seroit difficile et même impossible de donner assistance au duc de Savoie, se tenoient de leur part très-difficiles à cet accommodement.

L'on a avis que M. de Vendôme, M. de Nevers, M. du Maine et M. de Bouillon, se liguent ensemble pour s'opposer aux desseins du Roi et de la Reine-mère, ayant pour but de faire mettre M. le prince de Condé en liberté, et de faire chasser le maréchal et la maréchale d'Ancre: tellement que désormais tous les desseins principaux se formèrent contre eux et leurs adhérens. Néanmoins M. du Maine fait toujours publier l'intention qu'il a de servir le Roi; mais tous disent qu'ils ne peuvent venir en cour, n'y ayant plus de sûreté. Mondit sieur du Maine fait proposer de demander congé pour aller à Venise pour servir les Vénitiens en la guerre qu'ils ont contre l'archiduc Ferdinand. L'on traite quelques jours de ce voyage pour le bien de la paix; mais tout cela se tourna en fumée, et M. du Maine publia qu'on voulut le chasser et exiler hors de France, sans qu'il en eût donné aucun sujet.

Cependant M. le maréchal de Lesdiguières se prépare pour aller assister M. de Savoie, part du Dauphiné au commencement du mois de décembre, et s'achemine en Piémont; fait passer avec lui plusieurs troupes en divers temps, jusqu'à quatre ou cinq mille hommes de pied, et sept à huit cents chevaux; et avec cela se rend à l'armée du duc de Savoie, où, d'ailleurs, l'accommodement qui avoit été fait entre le prince

de Piémont et M. de Nemours, donne moyen audit prince d'y en mener autant ou plus; tellement que M. de Savoie fut tout à coup renforcé de ces notables personnages et desdites forces; ce qui lui vint fort à propos, car il étoit en un état si déplorable qu'il n'osoit quasi plus tenir la campagne pour s'opposer à l'armée de don Pedro de Tolède, laquelle il eut moyen d'affronter avec ce secours, et même prit sur lui quelques châteaux.

Le 8 dudit mois, le maréchal d'Ancre retourne à Paris, après avoir pris possession de la place du Pont-de-l'Arche (laquelle il avoit récompensée), et avoir fait dessein pour rebâtir le fort de Quillebeuf, et y avoir mis des ouvriers pour cet effet. Le bruit courut qu'il traitoit de Meulan, Pontoise, Corbeil et d'autres places; qu'on lui veut donner la charge de connétable de France, dont l'on a cru que les dépenses avoient été faites; qu'il avoit dessein de faire destituer et congédier aucuns des principaux officiers, comme secrétaires d'Etat, intendans, et des principaux du conseil, même dans les compagnies. Il étoit bien quelque chose de tous ces bruits-là, mais il fut conseillé d'en différer l'exécution, pour n'émouvoir contre lui tant de personnes tout à coup, ce qui même pourroit avoir de grandes suites. Il commença à travailler à se rendre maître de la personne du Roi, en éloignant d'auprès de Sa Majesté ceux qui lui étoient le plus affidés, pour y mettre des siens, même de ses officiers et de ses gardes : ce qui se faisoit avec la participation de la Reine-mère, à laquelle on persuadoit qu'on avoit dessein de l'éloigner des affaires.

Et pour parvenir à son dessein, le sieur maréchal d'Ancre ayant estimé que M. le maréchal de Thémines étoit trop fort, ayant en sa garde la Bastille et la personne de M. le prince, il crut la devoir prendre en la sienne, pour se rendre toujours plus fort et plus considérable. Pour cet effet il trouva moyen par le sieur de Vauzay, qui en avoit toujours eu auparavant la garde, et par l'entremise et commandement de la Reine-mère, de faire chasser les gens que le sieur de Thémines avoit dans ladite place, pendant que lui étoit au Louvre parlant à la Reine. Ce qui fut fait le 12 dudit mois, et ladite place laissée en la garde du sieur de Vauzay, mais avec des soldats et autres gens qui lui furent baillés par ledit maréchal d'Ancre; et ledit sieur de Thémines fut apaisé par une récompense en argent comptant, qu'on lui fit payer, de quatre-vingts tant de mille écus, pour le gouvernement de Calais qui lui avoit été promis.

Le 16 dudit mois M. le comte de Soissons alla à la cour des aides, accompagné de M. le maréchal de Thémines et de M. de Châteauneuf de Pontcarré, du président Jeannin et de quelques autres, pour y faire enregistrer quelques édits pour trouver, par des moyens extraordinaires, l'argent nécessaire pour soutenir les dépenses.

En ce temps-là on faisoit courir divers bruits par toute la France, mais spécialement à Paris, du mauvais ménage des affaires, du peu de soin que la Reine-mère avoit de la personne du Roi, auquel elle faisoit cacher toutes affaires, de l'injuste détention de M. le prince de Condé, et éloignement de tous les autres princes et grands, des desseins ambitieux et dommageables à la France du maréchal d'Ancre et de sa femme, de l'éloignement des affaires de tous les anciens ministres de l'Etat, et de l'établissement de deux ou trois, qui n'ont autre mérite et expérience aux affaires, sinon d'être ministres des passions du maréchal et de sa femme (qui étoient M. Mangot, Barbin, et Richelieu-Luçon (1). Tous ces bruits émouvoient grandement un chacun, et on essayoit par ces moyens d'exciter dans Paris quelques séditions : à quoi ledit maréchal et ses suppôts faisoient pourvoir par un soin qu'ils faisoient prendre par le chevalier du guet, le prévôt de la connétablie, et le lieutenant de robe courte de Paris, de considérer les actions d'un chacun, et mettre prisonniers ceux de qui l'on se doutoit tant soit peu.

Ainsi les choses se brouillent; et pour se fortifier contre tous mauvais desseins, la Reine-mère, assistée du conseil dudit maréchal d'Ancre, et desdits sieurs Barbin, Mangot et Richelieu, évêque de Luçon, se résout de se préparer à la guerre ouvertement. Elle fait écrire à tous les ambassadeurs qui sont vers les princes étrangers, et spécialement en Hollande et Angleterre, de prendre soigneusement garde aux pratiques et menées qui s'y font; elle se tient assurée d'Espagne, Flandre, et du côté du Pape. Elle fait dessein d'envoyer M. de Schomberg vers les princes d'Allemagne, pour rompre les pratiques qu'on y faisoit pour en tirer secours. Elle établit et nomme deux généraux d'armée, savoir, M. de Guise pour toutes les provinces qui sont au deçà de la rivière de Loire, et M. le comte d'Auvergne pour celles qui sont de delà, et commence à disposer les troupes de cavalerie et d'infanterie qui auroient à servir d'un côté et d'autre, et fait délivrer des commissions pour faire levées de celles qui sont nécessaires, et se résout d'en faire lever quelques-unes en Suisse et Allemagne, si les affaires ont à passer outre.

Cependant le 24 dudit mois, sur l'avis que

(1) Évêque de Luçon.

l'on eut que beaucoup de noblesse s'assembloit du côté du Perche et du Maine, l'on fait partir M. le comte d'Auvergne avec dix ou quinze mille hommes de pied, quelques Suisses, et quatre ou cinq cents chevaux et trois canons; et en cet équipage il va en toutes lesdites provinces, prend les maisons fortes des gentilshommes de qui le maréchal avoit soupçon et défiance; contraint le sieur de Medavit de remettre le château de Verneuil-au-Pesche, après avoir traité de la récompense, pour le mettre entre les mains du marquis de Mauny, qui dépendoit dudit maréchal d'Ancre; va jusqu'au Mans, ôte du château les garnisons que M. de Lavardin y avoit mises, et le met en la garde des habitans de la ville, qui depuis par permission du Roi le demandèrent. En effet, il ôte tout pouvoir à ceux qui inclinoient en faveur des princes éloignés, ou qui n'étoient pas agréables à la Reine et audit maréchal d'Ancre; et ce voyage dura six semaines ou deux mois.

En ce même temps on eut avis que M. d'Epernon, vers lequel on avoit envoyé M. de Vignoles pour le faire résoudre à retirer les troupes qu'il avoit menées dans le pays d'Aunis, et retirer la garnison qu'il avoit mise dans Surgères, pour laisser ceux de La Rochelle en repos, et leur ôter tout sujet de plainte, se résolut d'obéir entièrement. Et de fait, il s'éloigna dudit pays, et envoya retirer ce qu'il avoit mis dans Surgères, tant de troupes et garnisons que de munitions et vivres; et dès lors on fait cesser les fortifications que l'on y avoit commencées et abattre ce qui en étoit fait.

Vers la fin dudit mois de décembre l'on eut avis que M. de Praslin, qui avoit depuis quelque temps pratiqué le sieur de Boucconville, lors gouverneur de Sainte-Menehould, et qui avoit affectionné M. de Nevers, et avoit auprès de lui trois ou quatre cents soldats qu'il avoit mis dans la place, avoit pris enfin la résolution de servir le Roi. Et de fait, ledit sieur de Praslin, ayant ramassé quelque cavalerie et infanterie dans la Champagne, s'approche de la place, et ledit sieur de Boucconville lui ayant fait ouvrir une poterne du château, y fait entrer la compagnie des gendarmes de la Reine-mère et cinq ou six cents Suisses, avec quelques autres gens de guerre, et avec cela fait sortir toute la garnison que ledit sieur de Nevers y avoit mise, et se rend ainsi maître de la place : ce qui étonna grandement ledit sieur de Nevers, parce que c'étoit une des meilleures places qu'il tînt, et qui étoit beaucoup avancée dans le royaume.

Ceux qui liront ceci noteront que les confidens du maréchal d'Ancre avoient résolu, pour maintenir ledit maréchal en son autorité et au pouvoir absolu qu'il prenoit dans le royaume, qu'il étoit nécessaire d'entretenir toujours la guerre, parce que le moyen qu'il avoit d'y employer de ses créatures et de prendre telle part en l'emploi qu'il voudroit, lui donneroit et conserveroit son autorité; et aussi que dans les dépenses profuses de la guerre, il y feroit cacher les grands dons, pensions et appointemens qu'il prenoit dans les finances. Pour cet effet ils avoient avisé après la prison de M. le prince, de courir sus au premier qui se porteroit en quelque chose que ce fût contre l'autorité du Roi et de la Reine-mère, et avoient eu grande envie de les faire déclarer contre M. d'Epernon, sous le prétexte de ses troupes qu'il tenoit sur pied sans commissions, et des deniers qu'il avoit arrêtés dans les coffres du Roi. Et il est à croire que si M. de Nevers ne se fût pas sitôt hâté, comme il fit, de se brouiller avec la Reine-mère, l'on ne se fût pas adressé à lui, mais audit sieur d'Epernon. Mais les affaires s'échauffèrent de telle sorte en Champagne, que l'on commença par là, et qu'on laissa ledit sieur d'Epernon en repos, autorisant ce qu'il avoit fait. L'intention du même conseil étoit que si tout eût été en paix et que chacun eût obéi, de s'attaquer à ceux de la religion prétendue réformée.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1617.

Si l'année précédente a été toujours pleine de brouilleries, désordres et confusions, si grandes qu'il semble que ce royaume fût sur le point de sa chute et décadence, le commencement de celle-ci ne donnoit pas meilleur visage; au contraire voilà les armes prises en diverses provinces, chacun se prépare au pis. Les divisions, animosités, défiances, soupçons, plaintes, menaces, reproches se font voir, ouïr et considérer de tous côtés et entre toutes personnes. La Reine-mère conduit, dispose et ordonne de toutes affaires avec le conseil et avis du maréchal et de la maréchale d'Ancre, assistée en cela desdits Barbin, Mangot et Richelieu-Luçon, en ôtent autant qu'ils peuvent la connoissance au Roi, qui en son jeune âge, le reconnoît, feint de ne s'en apercevoir pas, se voit néanmoins abandonné des princes et de toute la noblesse, suivi seulement de trois ou quatre de ses domestiques, entre lesquels M. de Luynes, qu'il avoit élevé et toujours aimé, se rend recommandable, s'amuse à des exercices vils et de néant, et à aller quelquefois à de petites chasses, pour faire connoître son talent. Il n'ose montrer en public son déplaisir, soit qu'il ne voulût déplaire à la Reine sa mère, vu que, comme aucuns ont voulu dire,

ledit maréchal d'Ancre eût dessein de s'assurer entièrement de sa personne, pour en disposer comme il eût voulu, s'il se fût ingéré de connoître des affaires. Cependant il s'en plaint à ses particuliers confidens, médite les moyens de prendre son autorité.

Les princes sont divisés entre eux; quelques-uns, et spécialement M. de Guise et ses frères (l'on n'étoit pas néanmoins trop assuré du cardinal), M. le comte d'Auvergne, M. d'Elbeuf, M. le comte de Saint-Pol et quelques autres, avec la plupart des officiers de la couronne, s'attachent près du Roi et de la Reine sa mère, qui sembloient en apparence n'être qu'une affection et même intention. Les autres princes, quelques ducs et officiers de la couronne, s'étant mis en tête qu'on les veut attaquer, se mettent en devoir ouvertement de se défendre. Quelques autres regardent comme quoi les choses iront pour aviser à ce qu'ils auront à faire, et se préparent et se tiennent sur leurs gardes doucement et sans bruit.

La tyrannie de l'autorité du gouvernement du maréchal d'Ancre et des trois susnommés étoit si grande, qu'aucun de ces grands ne la peut supporter; il fait des affronts aux uns et aux autres, quand il se passoit quelque chose qui ne lui étoit pas agréable; est toujours en dessein de faire chasser ou congédier le reste du conseil, et les secrétaires d'Etat qui ne dépendoient pas entièrement de lui; de faire changer les officiers des cours souveraines, ôter ceux qui sont près la personne du Roi : en somme son procédé étoit si insupportable, qu'hormis quelques particuliers qu'il faisoit grandement gratifier, toutes personnes de toutes qualités lui vouloient mal ou le haïssoient (voire même ses propres domestiques), et, à son occasion, cette haine et malveillance alloit sur la Reine-mère, qui n'entendoit, voyoit, et ne parloit à personne que par l'organe dudit maréchal, qui prenoit soin qu'aucun n'en pût approcher. Et pour maintenir son autorité, les prévôts de l'Ile de France et de la connétablie, lieutenant de la robe courte, chevalier du guet et autres de cette qualité, étoient employés pour faire voir, considérer et épier un chacun jusque dans les maisons, voir qui entroit et sortoit de Paris; ils avoient commandemens de mettre prisonniers ceux de qui l'on avoit tant soit peu d'ombrage, sans autre forme de procès; et ainsi les amis, parens, voisins, devoient considérer, s'ils avoient à se visiter, comme quoi ils le feroient pour empêcher que l'on n'en prît ombrage. Dans les autres grandes villes de France, l'on essayoit d'en faire de même, mais leur autorité n'y étoit pas si absolue. Voilà l'état auquel se trouvoient les affaires de France au commencement de l'année 1617.

J'ai dit ci-devant ce qui s'étoit passé en Champagne, et les mauvaises réponses qui avoient été faites par M. de Nevers à un exempt des gardes qui avoit été vers lui, sur le sujet de la prise qu'il avoit faite d'une des maisons de M. de La Vieuville, et ce qui s'en étoit ensuivi. Depuis, les choses allèrent toujours en s'aigrissant de ce côté-là; la Reine, ne pouvant supporter le mépris que ledit sieur de Nevers avoit fait à ses commandemens, fit tenir toujours des troupes en la province de Champagne, pour s'opposer à tout ce que ledit sieur de Nevers voudroit entreprendre; auquel néanmoins on faisoit dire de la part de Sa Majesté, comme aussi à M. de Vendôme et à M. du Maine, que s'ils vouloient revenir à Paris et se mettre en devoir, ils seroient les bienvenus et bien traités, et toutes défiances cesseroient; mais nul ne voulut se fier : aussi est-il à douter s'ils eussent été les bienvenus, puisque l'on avoit résolu leur ruine. Enfin la Reine-mère avoit pris résolution de faire faire une déclaration du Roi contre M. de Nevers, par laquelle il est déclaré, avec tous ses adhérens, rebelle et criminel de lèse-majesté. Cela se fit le 15 janvier, et les jours suivans l'on travailla à ce qui pouvoit être nécessaire pour la guerre de ce côté-là.

Ledit sieur de Nevers voyant le masque levé, et que c'étoit tout de bon, se prépare de son côté comme il peut, rassemble ses amis, messieurs de Vendôme, du Maine et de Bouillon, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay, qui s'assemblèrent à Soissons, et s'y virent tous, excepté ledit sieur de Bouillon qui étoit indisposé, mais il y envoya. Ils renouvelèrent et jurèrent de nouveau leur ligue et association, et proposèrent le moyen de se défendre contre tous efforts; firent une espèce de manifeste, écrivirent à plusieurs seigneurs, gentilshommes, villes et communautés, tâchant de les attirer à leurs doléances et les faire joindre à leur intérêt; et de telle sorte ils en émurent beaucoup, qui néanmoins n'osoient se déclarer pour être éloignés d'eux et n'avoir force ni assistance pour ce faire aux autres provinces, car dès lors la Reine-mère fit prendre garde à s'assurer du passage des rivières autant qu'elle put.

Vers la fin du mois de janvier elle envoya M. le maréchal de Thémines en Champagne, pour commencer à assembler toutes les troupes et forces de gens de pied et de cheval qui y étoient, et avec icelles et d'autres qu'on lui faisoit bailler, et trois ou quatre pièces de canon, aller attaquer et prendre les villes et forts qui servoient de retraite à M. de Nevers et aux siens.

En ce même temps M. le comte d'Auvergne étoit vers le Perche et le Maine (ainsi que j'ai dit ci-dessus) avec d'autres troupes, pour empêcher qu'aucun ne remuât en faveur desdits princes, comme il sembloit qu'il y en avoit plusieurs qui avoient cette disposition et intention, et il y travailla avantageusement.

La Reine-mère avoit en opinion qu'en faisant faire la déclaration du Roi contre M. de Nevers, les autres se pourroient possible contenir en devoir envers Leurs Majestés, et qu'il lui seroit par ce moyen facile de venir à bout dudit sieur de Nevers; mais voyant et reconnoissant que sur ladite déclaration ils s'étoient joints, ligués et associés ensemble, Sa Majesté se résolut de faire publier une seconde déclaration en laquelle elle fit comprendre et nommer M. de Vendôme, M. du Maine, M. de Bouillon, M. le marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous leurs adhérens, les déclarant rebelles et criminels de lèse-majesté, si, dans quinze jours après, ils ne venoient rendre l'obéissance qu'ils devoient; ce qui se fit au commencement du mois de février.

Ensuite de cela on commence à disposer tout ce qui étoit nécessaire pour faire de grands efforts contre les uns et les autres. Nous avons dit ci-devant comme l'on avoit baillé quelques commissions pour faire des recrues aux vieilles compagnies des régimens entretenus, et aux capitaines des chevau-légers entretenus; mais l'on baille de nouvelles commissions à plusieurs gentilshommes capitaines et mestres-de-camp, pour cavalerie et infanterie.

L'on écrit à M. de Castille, qui quelques mois auparavant, après être revenu de son ambassade de Suisse, avoit été renvoyé dans ce pays-là pour faire une levée de trois mille Suisses et empêcher que d'autres n'en fissent contre l'autorité du Roi, de hâter la levée et les faire entrer dans le royaume.

L'on écrit à M. de Schomberg, qui avoit été envoyé en Allemagne pour visiter plusieurs princes de la part de Leurs Majestés, de n'aller pas plus avant vers lesdits princes, mais travailler en toute diligence pour faire une levée de quatre mille lansquenets, et au comte de Rhingrave de faire une levée de douze cents cavaliers. L'on emploie M. le maréchal de Montigny en Nivernais pour amasser et assembler les troupes de cavalerie et infanterie qui y étoient, et s'opposer à ce qui se trouvoit dans ce quartier-là pour M. de Nevers; car madame de Nevers s'y étoit acheminée quelque temps auparavant, et mettoit toutes pièces en œuvre pour lever et assembler les gens de guerre.

Le 14 dudit mois de février, M. de Guise part de Paris pour aller en Champagne joindre M. le maréchal de Thémines avec ce qu'il avoit amassé de troupes, et y en mène quelques autres pour en dresser un corps d'armée, afin d'assiéger et forcer les villes et places qui refuseroient obéissance et attaquer et poursuivre M. de Nevers.

En ce même temps messieurs de Nevers, de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, font courir des lettres en forme de manifeste pour faire voir leur innocence; la Reine-mère commande qu'il y soit répondu au nom du Roi, ce qui est fait.

Cependant madame de Bouillon, qui, quelque temps auparavant, étoit passée pour aller en Limousin et Guienne, se trouvant dans ces pays-là, fait de son côté ce qu'elle peut pour débaucher et animer et catholiques et ceux de la religion prétendue réformée à prendre les armes pour la délivrance de M. le prince, remettre les princes et les grands en la liberté et l'autorité qu'ils devoient avoir près du Roi, et enfin délivrer le Roi de la captivité où il étoit entre les mains de d'Ancre. C'étoient les principaux prétextes que prenoient ceux qui s'élevoient contre le Roi et la Reine-mère; et ladite dame de Bouillon donnoit argent à tous ceux qui s'offroient de lever des troupes, et y fit de grandes dépenses qui faisoient mouvoir quelques-uns.

M. le comte d'Auvergne, qui avoit été envoyé vers le pays chartrain, le Perche et le Maine, pour ôter tous moyens à ceux qui eussent pu brouiller contre le Roi et la Reine en faveur de ces princes, et où il avoit travaillé bien avantageusement, est mandé de revenir, afin de recevoir commandement sur ce qu'il avoit à faire.

M. le maréchal de Montigny commence à employer ses armes dans le Nivernais contre le château de Cuffy, où madame de Nevers avoit mis forte garnison; il y fait faire les approches, dresse sa batterie, le bat et contraint ceux de dedans de se rendre. La Reine ordonne que la place soit rasée. Cela se fait sur la fin du mois de février.

M. de Guise, de son côté, aussitôt qu'il est arrivé en Champagne, et qu'il eut mis ses troupes ensemble, assiége un château très-fort appelé Richecourt, et le presse de telle sorte qu'après avoir fait tirer quelques coups de canon, celui qui étoit dedans fut contraint de rendre la place à M. de Guise vers le commencement du mois de mars. Elle fut rasée, et dès lors fut résolu par la Reine-mère que toutes les places appartenant à des particuliers, qui se reprendroient par force, seroient rasées et démantelées.

Je ne mets point ici les courses et combats par-

ledit maréchal d'Ancre eût dessein de s'assurer entièrement de sa personne, pour en disposer comme il eût voulu, s'il se fût ingéré de connoître des affaires. Cependant il s'en plaint à ses particuliers confidens, médite les moyens de prendre son autorité.

Les princes sont divisés entre eux; quelques-uns, et spécialement M. de Guise et ses frères (l'on n'étoit pas néanmoins trop assuré du cardinal), M. le comte d'Auvergne, M. d'Elbeuf, M. le comte de Saint-Pol et quelques autres, avec la plupart des officiers de la couronne, s'attachent près du Roi et de la Reine sa mère, qui sembloient en apparence n'être qu'une affection et même intention. Les autres princes, quelques ducs et officiers de la couronne, s'étant mis en tête qu'on les veut attaquer, se mettent en devoir ouvertement de se défendre. Quelques autres regardent comme quoi les choses iront pour aviser à ce qu'ils auront à faire, et se préparent et se tiennent sur leurs gardes doucement et sans bruit.

La tyrannie de l'autorité du gouvernement du maréchal d'Ancre et des trois susnommés étoit si grande, qu'aucun de ces grands ne la peut supporter; il fait des affronts aux uns et aux autres, quand il se passoit quelque chose qui ne lui étoit pas agréable; est toujours en dessein de faire chasser ou congédier le reste du conseil, et les secrétaires d'Etat qui ne dépendoient pas entièrement de lui; de faire changer les officiers des cours souveraines, ôter ceux qui sont près la personne du Roi: en somme son procédé étoit si insupportable, qu'hormis quelques particuliers qu'il faisoit grandement gratifier, toutes personnes de toutes qualités lui vouloient mal ou le haïssoient (voire même ses propres domestiques), et, à son occasion, cette haine et malveillance alloit sur la Reine-mère, qui n'entendoit, voyoit, et ne parloit à personne que par l'organe dudit maréchal, qui prenoit soin qu'aucun n'en pût approcher. Et pour maintenir son autorité, les prévôts de l'Ile de France et de la connétablie, lieutenant de la robe courte, chevalier du guet et autres de cette qualité, étoient employés pour faire voir, considérer et épier un chacun jusque dans les maisons, voir qui entroit et sortoit de Paris; ils avoient commandemens de mettre prisonniers ceux de qui l'on avoit tant soit peu d'ombrage, sans autre forme de procès; et ainsi les amis, parens, voisins, devoient considérer, s'ils avoient à se visiter, comme quoi ils le feroient pour empêcher que l'on n'en prît ombrage. Dans les autres grandes villes de France, l'on essayoit d'en faire de même, mais leur autorité n'y étoit pas si absolue. Voilà l'état auquel se trouvoient les affaires de France au commencement de l'année 1617.

J'ai dit ci-devant ce qui s'étoit passé en Champagne, et les mauvaises réponses qui avoient été faites par M. de Nevers à un exempt des gardes qui avoit été vers lui, sur le sujet de la prise qu'il avoit faite d'une des maisons de M. de La Vieuville, et ce qui s'en étoit ensuivi. Depuis, les choses allèrent toujours en s'aigrissant de ce côté-là; la Reine, ne pouvant supporter le mépris que ledit sieur de Nevers avoit fait à ses commandemens, fit tenir toujours des troupes en la province de Champagne, pour s'opposer à tout ce que ledit sieur de Nevers voudroit entreprendre; auquel néanmoins on faisoit dire de la part de Sa Majesté, comme aussi à M. de Vendôme et à M. du Maine, que s'ils vouloient revenir à Paris et se mettre en devoir, ils seroient les bienvenus et bien traités, et toutes défiances cesseroient; mais nul ne voulut se fier: aussi est-il à douter s'ils eussent été les bienvenus, puisque l'on avoit résolu leur ruine. Enfin la Reine-mère avoit pris résolution de faire faire une déclaration du Roi contre M. de Nevers, par laquelle il est déclaré, avec tous ses adhérens, rebelle et criminel de lèse-majesté. Cela se fit le 15 janvier, et les jours suivans l'on travailla à ce qui pouvoit être nécessaire pour la guerre de ce côté-là.

Ledit sieur de Nevers voyant le masque levé, et que c'étoit tout de bon, se prépare de son côté comme il peut, rassemble ses amis, messieurs de Vendôme, du Maine et de Bouillon, le marquis de Cœuvres et le président Le Jay, qui s'assemblèrent à Soissons, et s'y virent tous, excepté ledit sieur de Bouillon qui étoit indisposé, mais il y envoya. Ils renouvelèrent et jurèrent de nouveau leur ligue et association, et proposèrent le moyen de se défendre contre tous efforts; firent une espèce de manifeste, écrivirent à plusieurs seigneurs, gentilshommes, villes et communautés, tâchant de les attirer à leurs doléances et les faire joindre à leur intérêt; et de telle sorte ils en émurent beaucoup, qui néanmoins n'osoient se déclarer pour être éloignés d'eux et n'avoir force ni assistance pour ce faire aux autres provinces, car dès lors la Reine-mère fit prendre garde à s'assurer du passage des rivières autant qu'elle put.

Vers la fin du mois de janvier elle envoya M. le maréchal de Thémines en Champagne, pour commencer à assembler toutes les troupes et forces de gens de pied et de cheval qui y étoient, et avec icelles et d'autres qu'on lui faisoit bailler, et trois ou quatre pièces de canon, aller attaquer et prendre les villes et forts qui servoient de retraite à M. de Nevers et aux siens.

En ce même temps M. le comte d'Auvergne étoit vers le Perche et le Maine (ainsi que j'ai dit ci-dessus) avec d'autres troupes, pour empêcher qu'aucun ne remuât en faveur desdits princes, comme il sembloit qu'il y en avoit plusieurs qui avoient cette disposition et intention, et il y travailla avantageusement.

La Reine-mère avoit eu opinion qu'en faisant faire la déclaration du Roi contre M. de Nevers, les autres se pourroient possible contenir en devoir envers Leurs Majestés, et qu'il lui seroit par ce moyen facile de venir à bout dudit sieur de Nevers; mais voyant et reconnoissant que sur ladite déclaration ils s'étoient joints, ligués et associés ensemble, Sa Majesté se résolut de faire publier une seconde déclaration en laquelle elle fit comprendre et nommer M. de Vendôme, M. du Maine, M. de Bouillon, M. le marquis de Cœuvres, le président Le Jay et tous leurs adhérens, les déclarant rebelles et criminels de lèse-majesté, si, dans quinze jours après, ils ne venoient rendre l'obéissance qu'ils devoient; ce qui se fit au commencement du mois de février.

Ensuite de cela on commence à disposer tout ce qui étoit nécessaire pour faire de grands efforts contre les uns et les autres. Nous avons dit ci-devant comme l'on avoit baillé quelques commissions pour faire des recrues aux vieilles compagnies des régimens entretenus, et aux capitaines des chevau-légers entretenus; mais l'on baille de nouvelles commissions à plusieurs gentilshommes capitaines et mestres-de-camp, pour cavalerie et infanterie.

L'on écrit à M. de Castille, qui quelques mois auparavant, après être revenu de son ambassade de Suisse, avoit été renvoyé dans ce pays-là pour faire une levée de trois mille Suisses et empêcher que d'autres n'en fissent contre l'autorité du Roi, de hâter la levée et les faire entrer dans le royaume.

L'on écrit à M. de Schomberg, qui avoit été envoyé en Allemagne pour visiter plusieurs princes de la part de Leurs Majestés, de n'aller pas plus avant vers lesdits princes, mais travailler en toute diligence pour faire une levée de quatre mille lansquenets, et au comte de Rhingrave de faire une levée de douze cents cavaliers. L'on emploie M. le maréchal de Montigny en Nivernais pour amasser et assembler les troupes de cavalerie et infanterie qui y étoient, et s'opposer à ce qui se trouvoit dans ce quartier-là pour M. de Nevers; car madame de Nevers s'y étoit acheminée quelque temps auparavant, et mettoit toutes pièces en œuvre pour lever et assembler les gens de guerre.

Le 14 dudit mois de février, M. de Guise part de Paris pour aller en Champagne joindre M. le maréchal de Thémines avec ce qu'il avoit amassé de troupes, et y en mène quelques autres pour en dresser un corps d'armée, afin d'assiéger et forcer les villes et places qui refuseroient obéissance et attaquer et poursuivre M. de Nevers.

En ce même temps messieurs de Nevers, de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, font courir des lettres en forme de manifeste pour faire voir leur innocence; la Reine-mère commande qu'il y soit répondu au nom du Roi, ce qui est fait.

Cependant madame de Bouillon, qui, quelque temps auparavant, étoit passée pour aller en Limousin et Guienne, se trouvant dans ces pays-là, fait de son côté ce qu'elle peut pour débaucher et animer et catholiques et ceux de la religion prétendue réformée à prendre les armes pour la délivrance de M. le prince, remettre les princes et les grands en la liberté et l'autorité qu'ils devoient avoir près du Roi, et enfin délivrer le Roi de la captivité où il étoit entre les mains de d'Ancre. C'étoient les principaux prétextes que prenoient ceux qui s'élevoient contre le Roi et la Reine-mère; et ladite dame de Bouillon donnoit argent à tous ceux qui s'offroient de lever des troupes, et y fit de grandes dépenses qui faisoient mouvoir quelques-uns.

M. le comte d'Auvergne, qui avoit été envoyé vers le pays chartrain, le Perche et le Maine, pour ôter tous moyens à ceux qui eussent pu brouiller contre le Roi et la Reine en faveur de ces princes, et où il avoit travaillé bien avantageusement, est mandé de revenir, afin de recevoir commandement sur ce qu'il avoit à faire.

M. le maréchal de Montigny commence à employer ses armes dans le Nivernais contre le château de Cuffy, où madame de Nevers avoit mis forte garnison; il y fait faire les approches, dresse sa batterie, le bat et contraint ceux de dedans de se rendre. La Reine ordonne que la place soit rasée. Cela se fait sur la fin du mois de février.

M. de Guise, de son côté, aussitôt qu'il est arrivé en Champagne, et qu'il eut mis ses troupes ensemble, assiége un château très-fort appelé Richecourt, et le presse de telle sorte qu'après avoir fait tirer quelques coups de canon, celui qui étoit dedans fut contraint de rendre la place à M. de Guise vers le commencement du mois de mars. Elle fut rasée, et dès lors fut résolu par la Reine-mère que toutes les places appartenant à des particuliers, qui se reprendroient par force, seroient rasées et démantelées.

Je ne mets point ici les courses et combats par-

ticuliers qui se sont faits de part et d'autre, où la fortune a été diverse; mais il est à considérer qu'ès provinces de l'Ile-de-France et quelques endroits de Picardie, Champagne et Nivernais, et quelques autres endroits particuliers, les armes étoient publiquement levées et la guerre ouverte; et en plusieurs autres provinces l'on travailloit à faire soulever la noblesse et les particuliers, comme particulièrement j'ai dit que madame de Bouillon travailloit en Limousin, Quercy et Rouergue. Il y avoit deux gentilshommes appelés Assas et Andrieu, de la religion prétendue réformée, qui, quelque temps auparavant, avoient reçu argent du duc de Savoie pour faire des troupes, et levoient chacun un régiment de mille hommes de pied dans les Cevennes. Avec ces levées ils promettoient assistance et service à tous ceux qui les recherchoient; même il fut dit qu'ils avoient reçu argent de madame de Nevers et de madame de Bouillon.

Plusieurs autres brouillons faisoient dessein de se joindre avec eux, et ainsi faire un grand corps d'armée qui eût pu apporter nouveaux remuemens et désordres en ces provinces de delà; mais il en arriva autrement : car, par le soin que la Reine-mère y apporta de la part du Roi, et par celui de M. de Montmorency qui traversoit ces levées et les intentions desdits d'Assas et d'Andrieu, comme se faisant dans son gouvernement et sans en avoir autorité du Roi ni son attache, enfin Assas perdit quasi tout ce qu'il avoit retiré de troupes, et Andrieu se saisit d'un rocher au bord des Cevennes dans le Gévaudan, appelé Gresès, auquel il y avoit eu autrefois un fort grandement fort à cause de son assiette, y loge et en quelques bourgs prochains ce qu'il avoit de troupes, en intention de le refortifier et s'y tenir, en attendant occasion de faire effet plus considérable. Mais M. le marquis de Portes étant envoyé à Mende, qui est proche de là, pour empêcher le mal et le désordre que le pays eût pu souffrir à cause des logemens de ces troupes, se résolut d'assembler le plus grand nombre de noblesse et de ses amis qu'il put. Il prit, avec l'assistance de quelques gentilshommes, des gens de pied dans les villes circonvoisines et aux lieux où il en put amasser, et avec cela charge et donne sur les troupes dudit Andrieu, les force dans un logement où ils étoient proche dudit lieu de Gresès, et le contraint avec perte de plusieurs de se retirer dans ledit fort qu'il avoit commencé à reclore; et plusieurs qui n'y purent prendre leur retraite se débandent. Ledit sieur de Portes se résolut de les forcer dans ledit fort, comme plusieurs de l'assister, et avec quelques méchantes pièces de canon qu'il se fait amener, les contraint de se rendre et retirer; et ainsi il délivre le pays de l'appréhension que l'on avoit de ces gens-là, et laisse des troupes dans ce lieu de Gresès qu'il continue de faire accommoder, dont il y eut plaintes.

Les affaires s'aigrissent ainsi dans toutes ces provinces, et ce qui les rendoit du tout irréconciliables, fut que l'on déclara toutes les charges dont étoient pourvus ces princes et ceux qui les assistoient vacantes; et de fait, la Reine-mère fait pourvoir par le Roi M. de Joinville, frère de M. de Guise, de la charge de grand chambellan de France dont étoit pourvu M. du Maine; M. le comte d'Auvergne fut pourvu de la charge de gouverneur de l'Ile-de-France, que tenoit aussi M. du Maine; M. de La Curée, capitaine des chevau-légers de la garde du Roi (et lequel le maréchal d'Ancre vouloit éloigner pour y mettre des gens à sa dévotion), fut pourvu de la charge de lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France que tenoit le marquis de Cœuvres; les autres charges et gouvernemens tenus par les autres princes furent réservés à d'autres.

L'on fait partir ensuite de ce M. le prince de Joinville pour s'en aller en Auvergne dans son gouvernement, afin d'y assurer tous les serviteurs du Roi, et s'il était besoin se joindre à l'armée qui étoit commandée par M. le maréchal de Montigny, ou d'en faire une particulière pour s'opposer à ceux qui se pourroient joindre ensemble, sous la faveur de ces deux régimens d'Assas et d'Andrieu dont j'ai parlé.

M. le comte d'Auvergne fut dépêché pour aller en l'Ile-de-France y commander une grande et forte armée que l'on mettoit sur pied, amène avec lui ledit sieur de La Curée pour un des maréchaux de camp; M. de Rohan pour commander à la cavalerie légère; M. le marquis de Rosny (comme grand-maître de l'artillerie) pour avoir charge de l'artillerie; et plusieurs autres seigneurs sont chargés d'aller en cette armée. M. le maréchal d'Ancre même s'y devoit trouver, et avoit envoyé lever trois mille Liégeois. Il faisoit aussi lever deux ou trois mille Français, et jusqu'à six ou sept cents chevaux qu'il publie être levés à ses propres dépens et les vouloit aussi soudoyer à ses propres dépens trois mois entiers, pour l'affection qu'il avoit au service du Roi. Néanmoins il avoit eu des assignations pour les faire payer, et ce qu'il en faisoit étoit pour se rendre considérable et recommandable et de grand mérite dans la France, par les grandes levées qu'il vouloit que l'on crût être faites à ses dépens, afin de parvenir plus facilement à la charge de connétable de France à laquelle il aspiroit.

Les Suisses, que M. de Castille étoit allé lever, étoient entrés, il y avoit quelques semaines, dans le royaume, et furent séparés, une partie dans l'armée que commandoit M. de Guise, une autre partie en Nivernais, et quelques-uns en celle que l'on dressoit en l'Ile-de-France, où l'on avoit aussi fait aller une bonne partie de ceux qui étoient à la garde du Roi et du régiment de ses gardes, afin d'affoiblir toujours petit à petit ce qui pouvoit être pour la sûreté de la personne du Roi et la mettre du tout au pouvoir dudit maréchal d'Ancre.

En ce temps la Reine-mère fait proposer de mener le Roi à son armée en Champagne, et de s'acheminer jusques à Reims pour la fortifier par sa présence. Cela fut en ces termes quelques jours, que de jour à autre l'on remettoit le partement, et estimoit-on que le bruit seulement du voyage avantageroit les affaires du Roi; mais ensuite on changea d'opinion, et disoit-on qu'il falloit que le Roi allât en son armée de l'Ile-de France, laquelle étoit grosse et puissante, et qu'avec icelle on exécuteroit quelque dessein d'importance qui donneroit réputation à Sa Majesté. Ces bruits et desseins du voyage durèrent environ quinze jours ou trois semaines; et tout à coup l'on fit savoir que l'on n'estimoit pas que Leurs Majestés se dussent éloigner de Paris, où leur présence étoit fort nécessaire sur l'occurrence de ces mouvemens; mais le secret de l'affaire étoit que la Reine-mère avoit avis que le Roi, qui se voyoit de jour à autre de plus en plus méprisé, avoit résolu, si l'on alloit à la campagne, après avoir fait une journée ou deux, de prendre quelques-uns de sa suite des plus confidens, et s'en aller lui-même en son armée se loger dans le quartier du régiment de ses gardes (dont la plupart des compagnies y étoient), y aposter les chevau-légers de sa garde qui y étoient aussi, sous la conduite de M. de La Curée, et quelques autres troupes desquelles il se confioit, et là prendre résolution de ce qu'il avoit à faire pour s'ôter du tout du gouvernement et de l'autorité de la Reine sa mère, et de la tyrannie du maréchal d'Ancre.

Il y avoit beaucoup d'apparence en ce dessein du Roi, car ses plus confidens le reconnoissoient en un chagrin et déplaisir extrême de se voir ainsi abandonné et d'être contraint, pour complaire à ces gens-là, de s'amuser aux Tuileries à faire choses viles et mécaniques avec des valets et suivans, sans qu'on lui donnât aucune connoissance des affaires; et de fait, lorsqu'on lui fit savoir qu'on parloit de le mener en son armée, il parut toujours extrêmement gai et content, pressant lui-même de jour à autre ce partement; mais après avoir longuement attendu, après lui avoir dit que, pour certaines considérations qui importoient au bien de son service, il ne falloit pas encore partir de Paris, n'ayant assisté à aucun des conseils où les résolutions se prenoient, il entra en tel déplaisir qu'il en fut grandement malade; et ce qui augmentoit sa douleur, fut qu'environ ce temps-là ayant désiré recouvrer quinze cents ou deux mille écus comptant pour employer à des choses de peu de conséquence, à quoi il passoit son temps, cela lui fut refusé, sur ce qu'on lui représenta la nécessité de ses affaires et la grande dépense qu'il lui convenoit faire pour les frais de la guerre.

Après ce refus, le maréchal d'Ancre le vint trouver, étant seul avec deux valets, et lui étant accompagné d'une très-grande multitude de noblesse et de seigneurs; et, le voulant consoler en sa tristesse, il lui dit que si ce qui le fâchoit étoit à cause de la difficulté qu'on lui avoit apportée de lui faire fournir l'argent qu'il demandoit, il avoit grand tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui, et qu'il les lui feroit bailler, soit par les trésoriers de son épargne ou de son propre, et qu'il n'avoit qu'à commander; ce que le Roi reçut à affront, et le dit à quelques-uns de ses confidens : qu'un particulier étranger, et qui n'avoit rien vaillant quand il vint en France, fût si insolent de se présenter devant lui qui étoit seul, accompagné de tant de seigneurs et de noblesse, et lui dire qu'il avoit tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui pour lui faire bailler l'argent qu'il désiroit. En ce même temps il arriva encore une autre occurrence qui ne fut pas moins déplaisante au Roi.

J'ai dit comme le maréchal d'Ancre avoit envoyé lever des Liégeois et reîtres, et qu'il avoit aussi levé des gens de pied et de cheval français, et vouloit que l'on crût que c'étoit à ses propres dépens; et que pour l'affection qu'il portoit au service du Roi, et vu la nécessité de ses affaires, il les vouloit soudoyer et entretenir trois mois à ses dépens. Il fit donc venir ces troupes, qu'il fit approcher de l'armée qui étoit en l'Ile-de-France, et y avoit environ trois ou quatre mille Liégeois et deux mille hommes de pied français, et six à sept cents chevaux, tant français qu'étrangers; et sur cela écrivit une lettre au Roi, contenant en substance ce que je viens de dire, et que si tous ses autres serviteurs en faisoient de même, il seroit bien fort, et fit imprimer cette lettre afin qu'elle fût vue partout. Le Roi en fut grandement irrité, ne pouvant supporter cette insolence de dire qu'il vouloit servir et assister le Roi de troupes à ses dépens, lui qui n'avoit rien vaillant que ce qu'il avoit pris en France, et que, d'ailleurs, il savoit bien que

ce qu'il publioit que c'étoit à ses dépens étoit faux, parce qu'il en avoit pris le fonds et les assignations dans ses finances. L'on dit que ce que le maréchal d'Ancre faisoit courir le bruit de cette grande levée qu'il faisoit à ses dépens, et de ce signalé service, étoit pour parvenir plus facilement et avec plus de prétexte à l'intention qu'il avoit de se faire connétable de France.

Cependant M. de Montigny, qui étoit avec une petite armée en Nivernais, n'y demeura pas inutile; car après avoir pris Cuffy, comme j'ai dit ci-dessus, il assiége et prend une petite ville appelée Entrains, et depuis il prend encore Clamecy, et prend dedans le second fils de M. de Nevers prisonnier, lequel M. de Nevers avoit mis dans cette place, pour, par sa présence, encourager les soldats et les habitans à se mieux défendre.

Cela se faisoit pendant le mois de mars, et madame de Nevers, qui (comme j'ai dit) avoit assemblé le plus grand nombre de forces qu'elle avoit pu, qui étoient commandées par le marquis de Villars, voyant ne se pouvoir opposer au maréchal de Montigny, s'en va à Saint-Pierre-le-Moûtier, qui est une méchante ville en laquelle on avoit envoyé une compagnie de gens de pied pour assurer la campagne et le passage. Celui qui étoit dedans ne trouva pas à propos de se défendre dans ladite place, et la quitta audit sieur de Villars, qui s'en servit pour le logement de ses troupes, et non pour la garder.

Du côté de Champagne, après que M. de Guise eut pris Richecourt, il alla assiéger Château-Portien, où, après avoir demeuré douze ou quinze jours, et par un très-mauvais temps, enfin il reçoit la place qui se rendit à composition, et lui fut livrée le 30 dudit mois.

En ce même temps M. le comte d'Auvergne, qui étoit en l'Ile-de-France, prenoit soin d'assembler toutes les troupes que l'on avoit destinées pour cette armée-là, qui étoient en grand nombre, avec lesquelles on avoit résolu d'attaquer quelques places importantes, comme Soissons, Noyon, ou d'autres que l'on ne nommoit pas pour lors; il faisoit aussi approcher vingt-quatre ou vingt-cinq pièces de canon, que l'on faisoit acheminer à Compiègne, tant de Paris que d'autres lieux où il y en avoit. Cependant ledit sieur comte, pour employer toujours ce qu'il avoit de troupes, attendant l'arrivée des autres, se résolut d'investir et attaquer Pierre-Fonts, qui est un château entre Soissons, Compiègne et Noyon, que jusqu'alors on estimoit extrêmement fort, et presque imprenable, parce que le feu roi Henri-le-Grand le fit attaquer par le maréchal de Biron, et y fut tiré plus de douze cents coups de canon sans qu'il y parût seulement, et fut contraint d'en lever le siége; mais M. le comte d'Auvergne y travailla si heureusement, qu'en quatre ou cinq jours ayant fait faire ses approches et mis son canon en batterie, après avoir fait tirer quatre ou cinq cents coups seulement, ils portèrent si heureusement, que ceux qui étoient dedans lui rendirent la place vers le premier jour du mois suivant.

Vers la fin dudit mois de mars, M. de Nemours vint près du Roi et de la Reine-mère pour leur offrir son service sur les occurrences de ces mouvemens, où il est bien reçu et bien accueilli; mais l'on ne fait point état de lui commettre aucune charge ni pouvoir.

Voilà l'état auquel étoient lors les affaires : la guerre étoit ouverte et grandement enflammée ès provinces de Champagne, Ile-de-France et Nivernais, et en Picardie; mais en tous les autres endroits de France il y avoit de grandes rumeurs et préparatifs de désordres. La Reine-mère, qui n'avoit devant les yeux que de ruiner M. de Nevers et M. du Maine, qui, avec M. de Bouillon, étoient (ce lui sembloit) seuls auteurs de ces mouvemens, et ceux qui s'opposoient le plus ouvertement à ses volontés et à l'établissement de l'autorité du maréchal d'Ancre, se résolut de n'épargner rien pour les forcer et ruiner, ne voulant même entendre à aucun accommodement proposé de leur part; et pour cet effet fit état de fortifier autant qu'elle put les armées de M. de Guise, M. le comte d'Auvergne et M. de Montigny. En même temps elle envoya en Hollande pour faire venir cinq mille hommes de troupes qui étoient entretenus par le Roi au service des Etats-généraux, et de ceux que lesdits Etats devoient bailler en cas de nécessité. Cette demande fut faite par M. de La Noue de la part du Roi et de la Reine-mère, mais traversée par ces princes, sous prétexte que cela se faisoit par le maréchal d'Ancre en faveur du roi d'Espagne, pour les ruiner plus facilement : néanmoins, après beaucoup d'instances et de sollicitations, le secours est accordé par les Etats au Roi, et devoit partir vers la fin d'avril. D'ailleurs on dépêcha M. de Schomberg et le rhingrave pour faire avancer les levées des reîtres et des lansquenets qu'ils avoient eu commandement de faire et qui étoient sur pied, et devoient déjà entrer vers la fin d'avril.

Il se faisoit aussi une levée de douze à quinze cents reîtres et de quelques gens de pied en faveur des princes, dont M. le maréchal de Bouillon eut soin : voilà comme les affaires se disposoient.

Mais le pis étoit que pendant que les armes

étoient ainsi publiquement levées ès dites provinces, l'on machinoit d'autres desseins. Car M. de Lesdiguières, M. d'Epernon, M. de Montmorency, M. le grand écuyer, M. d'Alincourt, le maréchal de Roquelaure et quelques autres, se mirent en opinion que toute cette guerre se faisoit contre le gré et l'autorité du Roi pour complaire au maréchal d'Ancre et l'autoriser en ses ambitieux desseins ; et ils résolurent de se joindre et s'unir ensemble comme à un tiers parti, prendre soin de la sûreté de leurs gouvernemens, et contre cela composer une armée de trente-cinq ou quarante mille hommes, de l'approcher de Paris pour y recevoir les commandemens du Roi, qu'ils désiroient voir en pleine liberté et autorité. Et pour cet effet se résolurent d'arrêter tous les deniers de leurs gouvernemens, et protestent qu'ils n'ont autres intentions que de servir purement et nûment le Roi sans aucune condition, sinon de le voir en pleine liberté et autorité; et pour y parvenir se font plusieurs allées et venues vers les uns et les autres, et même travaillent à s'assurer du corps de ceux de la religion prétendue réformée qui ne s'en éloignent pas; les parlemens de Toulouse, Bordeaux, Grenoble et Dijon, y prêtent l'oreille avec plusieurs autres. En effet, la haine que toutes sortes de personnes portoient au maréchal d'Ancre et à sa femme étoit si grande, que chacun pense bien faire pourvu que l'on travaille à sa ruine. La Reine-mère est avertie de toutes ces menées, reconnoît la difficulté, voire l'impossibilité qu'il y a d'y remédier : sa seule espérance consiste en l'opinion qu'elle a de pouvoir en peu de temps réduire entièrement les ducs de Nevers et du Maine, et de prendre les plus fortes places qu'ils aient, ce qu'elle espéroit pouvoir faire avant la fin du mois de mai, et croyoit que ceux de ce tiers parti ne pouvoient être assemblés ni faire aucun effet considérable auparavant ce temps-là; que lors il lui seroit facile, soit en leur opposant la force, ou par négociation, de les contenir en leur devoir, et ainsi elle s'attendoit de venir à bout de toutes ces affaires, et qu'elle éteindroit le fort de cette guerre.

J'ai dit comme M. le comte d'Auvergne, avec les troupes qu'il avoit ramassées, et qui avoient été destinées pour dresser une puissante armée sous sa conduite, a contraint ceux qui étoient dans le château de Pierre-Fonts à se rendre et à lui remettre la place le premier avril.

En même temps il va investir Soissons où étoit M. du Maine avec quinze ou dix-huit mille soldats et quelques troupes de cavalerie; il travaille avec toute diligence pour le presser et serrer, et approche son canon, et surmonte en cela la difficulté du mauvais temps.

En ces premiers jours du mois d'avril M. de Guise avec son armée, après avoir pris Château-Portien, va investir et attaquer Rethel, où M. de Nevers avoit mis une forte et grande garnison; mais M. de Guise presse si fort la place, nonobstant le mauvais temps, que ceux de dedans s'étonnèrent, et avec ce qu'il leur manquoit quelques choses, ils se rendirent dix ou douze jours après (1); tellement que M. de Nevers ne gardoit plus rien dans son gouvernement que Mézières, que l'on se disposoit d'attaquer, et pour cela M. de Guise commençoit de faire ses préparatifs.

M. le maréchal de Montigny, de son côté, ayant joint en Nivernais les régimens du sieur marquis de Villeroy et du sieur d'Alincourt, du sieur de Saint-Chaumont, du sieur de Saint-Géran, et autres troupes, s'approche de Nevers et l'investit. Madame de Nevers, voyant ne pouvoir résister à ces forces, fait proposer des conditions pour remettre ès mains de M. de Montigny la ville de Nevers, et toutes les autres places qui restoient en son pouvoir dans le Nivernais, et se retirer à Decize pour y demeurer sous l'obéissance et autorité du Roi.

Les propositions et articles sont envoyés à la Reine-mère, qui n'est pas conseillée de les accepter, et veut avoir tout à sa discrétion et volonté.

M. le comte d'Auvergne, qui étoit devant Soissons, essaie de vaincre le mauvais temps et les continuelles pluies, et, nonobstant icelles, fait son approche devant la place, et y travaille de telle sorte, que vers les 22, 23, 24 dudit mois, il se trouvoit déjà bien avancé et la ville très-pressée. De fait, M. du Maine avoit déjà commencé à faire proposer quelques conditions pour remettre la place et faire la paix ; mais on ne se hâtoit guère de l'écouter, car, comme j'ai dit ci-devant, on avoit juré la ruine de lui, de M. de Nevers et de M. le maréchal de Bouillon.

Mais voici bien d'autres nouvelles, et apprendrez ici comme l'homme propose et Dieu dispose. J'ai ci-devant représenté le chagrin et déplaisir que le Roi recevoit de se voir méprisé et comme abandonné, n'ayant personne à sa suite que deux ou trois gentilshommes ses domestiques, entre lesquels étoit M. de Luynes, et quelques valets suivans; et s'il y en avoit quelquefois d'autres, c'étoient ceux qui, par la fonction de leurs charges, ne pouvoient faire autrement, comme les capitaines, lieutenans et enseignes des gardes de son corps, et quelques capitaines ou membres du régiment de ses gardes : mais c'étoit bien rarement, et s'il y en avoit quelques-uns, les

(1) Elle se rendit le 18.

autres alloient faire leur cour chez la Reine sa mère. Il se voyoit donc réduit, il y avoit plus de six mois, à se promener dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens et quelques jardiniers, quelque fauconnier, ou autre ayant charge d'une volière qu'il y avoit fait faire. Il passoit son temps à faire faire quelques élévations de terre, s'amusoit à en faire porter les gazons, et y faire travailler en sa présence, voire même lui-même conduisoit et menoit les charrois et tombereaux sur lesquels on portoit de la terre, et faisoit ces vils exercices et passe-temps, pendant qu'il méditoit d'autres desseins.

Il se voyoit entièrement éloigné et exclu de tous conseils et de toutes affaires, et même faisoit-on courir malicieusement des bruits qu'il en étoit incapable, qu'il avoit l'esprit trop foible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins. Il jugea bien cela, et encore dit-on que quelques-uns lui disoient qu'il falloit qu'il trouvât bon que les choses allassent ainsi, et que s'il faisoit paroître qu'il en usât autrement, sa vie n'étoit pas assurée parmi ceux qui avoient le pouvoir absolu dans son royaume. Cependant toutes choses se faisoient et délibéroient chez la Reine-mère, en apparence le matin après son lever, en présence des princes et officiers de la couronne qui s'y trouvoient, mais en effet le soir, quand chacun étoit retiré, avec la maréchale d'Ancre, assistée des sieurs Barbin, Mangot, garde des sceaux, et de l'évêque de Luçon, secrétaire d'Etat : on y appeloit quelquefois le duc de Montéléon pour lui communiquer des affaires. Il faut remarquer que la tyrannie du maréchal d'Ancre et de sa femme étoit si grande, que même il avoit déjà quelquefois gourmandé ces trois personnages, qui avoient été établis sur toutes les affaires du royaume, quand il arrivoit que leurs avis n'alloient pas absolument selon son sens et sa volonté.

Le Roi méditoit donc depuis long-temps de s'ôter de cette tyrannie : j'ai remarqué ci-devant comme il avoit projeté une fois, feignant de s'aller promener à Saint-Germain-en-Laye, de s'en aller en quelque ville pour s'éloigner de Paris et de la Reine sa mère; mais cela fut découvert, et l'on y prit garde. Une autre fois il avoit dessein, en cas qu'on l'eût mené à l'armée comme on en avoit parlé, de s'en aller dans ladite armée pour y commander absolument, et voir ce qu'il seroit conseillé de faire pour se mettre en possession de la connaissance de ses affaires; mais sur ce qu'on s'aperçut de cette résolution, l'on avisa de le tenir toujours dans Paris. D'ailleurs on lui avoit ôté la plupart du régiment de ses gardes et de ses Suisses sous prétexte de les envoyer à l'armée; on desseignoit d'en faire approcher d'autres de sa personne qui dépendissent entièrement de la Reine-mère et du maréchal d'Ancre; l'on avoit éloigné M. de La Curée avec la compagnie des chevau-légers de sa garde, l'on essayoit de s'assurer de l'affection et intention des capitaines, lieutenans et enseignes des gardes de son corps. Ainsi il étoit empêché à qui se fier pour parvenir à son dessein, qui étoit toujours de se délivrer, en quelque façon que ce fût, du mépris et de la sujétion sous laquelle il étoit; il n'avoit pour cela de confident principal que M. de Luynes, lequel en conféroit quelquefois et bien secrètement avec quelques-uns des gentilshommes ordinaires du Roi et autres particuliers.

Ils avoient proposé plusieurs fois de se saisir de la personne du maréchal d'Ancre; mais ils voyoient qu'il étoit toujours si bien accompagné qu'il n'y avoit pas seulement apparence de le tenter, vu même le pouvoir qu'il avoit dans la cour du Roi. Sa Majesté résolut d'en conférer avec M. de Vitry, lors capitaine de ses gardes, en qui il se confioit, et qui étoit ensemble plus résolu et plus hardi qu'aucuns autres en qui il se pût confier, et qui même, par sa qualité de capitaine des gardes du corps, avoit pouvoir d'entreprendre, en exécution des commandemens de Sa Majesté, ce que d'autres n'eussent pu si bien faire : l'on résolut donc avec lui qu'à la première occasion propre il s'accompagneroit de gens en qui il auroit confiance, soit des gardes du corps ou autres, et qu'il se saisiroit de la personne du maréchal d'Ancre, et qu'en cas de résistance il le pourroit tuer.

Il avoit comme projeté de l'effectuer dès le jeudi 20; mais l'occasion ne s'en étant pas trouvée bien à propos, et aussi le Roi ne désirant pas que l'on mît, si faire se pouvoit, la main sur lui pour le prendre et arrêter ou pour le tuer en sa présence, ni dans sa chambre, salle ou cabinet, la partie fut remise au lundi 24 dudit mois d'avril, et résolu que sur les dix heures du matin (qu'il avoit accoutumé de venir de son logis, qui étoit sur le quai à l'encoignure du jardin du Louvre, dans le Louvre pour voir la Reine-mère à son lever), ledit sieur de Vitry se trouveroit en tête avec les gardes du corps du Roi et autres qu'il avoit choisis pour l'accompagner, et là il effectueroit ce qu'il avoit projeté et qui lui étoit expressément commandé par Sa Majesté; et cependant Sadite Majesté demeuroit en son cabinet avec quelques-uns de ses confidens qu'il avoit avertis du fait, résolu que si la chose manquoit d'une façon ou d'autre, de s'en aller par la galerie dans les Tuileries, où il avoit fait tenir vingt-

cinq ou trente chevaux sellés et bridés pour s'en aller à Meaux, pour là aviser à ce qu'il auroit à faire pour maintenir son autorité.

Mais il ne fut pas besoin d'en venir à cette extrémité, car, ledit jour du lundi 24 avril, ledit sieur de Vitry exécuta heureusement et courageusement ce qui lui avoit été commis, s'étant, à l'heure que j'ai dite, trouvé sur le pont du Louvre, à l'instant même qu'il entroit par la porte où étoient les archers de la porte; et, s'étant approché de lui, il lui dit : «Monsieur, le Roi vous demande.» A quoi il lui répondit: «Moi? — Oui,» lui dit-il, en lui montrant la pointe de son bâton. Lors quelques-uns de la suite dudit maréchal, s'apercevant de quelque dessein contre lui, firent contenance de mettre la main à l'épée; mais au même instant trois ou quatre de ceux qui étoient près ledit sieur de Vitry lui tirèrent des coups de pistolet dans la tête et dans le corps, et ainsi fut tué sur le lieu et tomba mort sur l'entrée du pont dormant qui va au pont-levis du Louvre.

Au même instant, M. le colonel d'Ornano, qui étoit dans la cour du Louvre proche la poste pour attendre l'issue de cette affaire, dont il avoit la communication, s'en alla vers le Roi pour lui porter la nouvelle de cette mort; lors Sa Majesté commença à s'écrier tout haut disant: «Dieu soit loué! mon ennemi est mort;» et au même instant envoya prendre la maréchale prisonnière, et avertir la Reine sa mère (qui étoit encore dans le lit, parce que, comme elle se vouloit lever, on lui vint dire la mort du maréchal, ce qui l'avoit fait remettre au lit, pleurant et soupirant) que c'étoit lui qui avoit fait tuer ledit maréchal, et qu'elle se tînt dans sa chambre sans en sortir, et qu'il pourvoiroit aux affaires de son Etat. A quoi ladite dame répondit que s'il avoit cette intention contre ledit maréchal et qu'il la lui eût fait savoir, elle l'auroit fait mettre entre ses mains pieds et poings liés.

Dans ce moment le Roi envoya chercher M. de Villeroy et M. le président Jeannin, et les secrétaires d'État, les prévôts des marchands de Paris, et autres des principaux du conseil, et leur dit qu'il avoit fait tuer le maréchal d'Ancre, comme criminel de lèse-majesté, qui avoit entrepris sur sa personne et sur son Etat, et que désormais ils pouvoient faire leurs charges comme ils avoient fait du vivant du feu Roi son père, qu'ils avisassent ensemble à ce qu'il y avoit à faire. Il envoya avertir le parlement, la chambre des comptes, cour des aides, tous les ambassadeurs, et plusieurs autres de ce qui s'étoit passé; mais tant s'en faut qu'il y eût rumeur pour cela, que chacun accouroit de toutes parts avec acclamation de joie. Il envoya vers M. le chancelier, qui étoit en sa maison en Brie, lui dire qu'il revînt quand il voudroit, et à M. le garde des sceaux du Vair, qu'il se vouloit servir de lui (sans dire comment); envoya prendre prisonnier Barbin, qu'il fit garder dans son logis par des gardes, se fit apporter les sceaux par M. Mangot, et fit défense à l'évêque de Luçon de plus s'entremettre de ses affaires, ne lui voulant faire faire aucun autre déplaisir, parce que deux ou trois jours auparavant il étoit allé faire des plaintes au Roi sur les insolences et menaces que lui avoit faites ledit maréchal.

Il fait mettre les compagnies du régiment des gardes en bataille, et des sentinelles tout à l'entour du Louvre, et même un petit corps de garde à un petit pont qui sortoit de l'appartement de la Reine sa mère, dans un jardin qui est du côté de la rivière, vers lequel appartement étoit aussi le logement du maréchal d'Ancre, pour empêcher qu'aucun ne sortît par là, et qu'on n'enlevât rien de ses coffres, meubles et hardes.

L'on envoya aux maisons du maréchal et de la maréchale d'Ancre, qui étoient au faubourg Saint-Germain et à l'encoignure du jardin du Louvre vers le quai, des gardes du corps et d'autres, pour empêcher que les meubles et trésors ne fussent enlevés.

Mais on ne put si bien faire que la plupart ne fût dissipé; mais en cette dernière maison où étoit son fils, l'on en ôta jusqu'au lit où il couchoit, tellement que ce pauvre garçon, lors âgé d'environ treize ans, se vit jusques au soir sans boire ni manger, et sans avoir lieu où se pouvoir coucher; et le soir, par quelque compassion, on lui donna un morceau de pain.

Le lendemain un gentilhomme nommé Fiesque, écuyer de la reine régnante, et qui avoit une méchante chambre dans le Louvre, et auquel quelques jours auparavant la maréchale d'Ancre avoit fait recevoir un grand affront, l'ayant fait chasser de la présence du Roi et de la Reine contre le gré du Roi même, ce que ledit maréchal avoit ainsi fait faire parce que ledit Fiesque avoit parlé librement au Roi à son désavantage, et étoit de cette partie; il eut donc commandement de Sa Majesté d'aller prendre cet enfant, et le mener en sa chambre, et prendre soin de sa nourriture et de son gîte, ce qu'il fit; et pour le sortir du logis, et le mener jusqu'au Louvre, afin que le peuple ne se jetât sur lui, il lui donna la mandille de son laquais sur lui, et en cette façon le fit passer dans la foule des habitans.

Le même jour le Roi dépêcha courriers vers

M. le comte d'Auvergne, M. de Guise et M. le maréchal de Montigny, pour les avertir de ce qui s'étoit passé, leur mandant que chacun, de sa part, offrît surséance d'armes à ceux à qui ils faisoient la guerre, et leur fit savoir ce qui s'étoit passé et s'ils n'étoient pas résolus de rendre toute obéissance au Roi; mais ils n'eurent pas beaucoup de peine à cela, car M. du Maine, M. de Nevers et les autres, en furent les premiers avertis, et firent savoir qu'ils n'avoient aucune intention de tenir les armes levées contre l'autorité du Roi, et qu'ils vouloient rendre entière obéissance et se soumettre absolument aux volontés et commandemens du Roi, se venir jeter à ses pieds, en particulier M. du Maine, qui, comme je l'ai dit, étoit assiégé dans Soissons et grandement pressé. Aussitôt qu'il eut cette nouvelle, il fit une salve de tous ses canons et mousqueterie de tous ses soldats, feux de joie et grandes acclamations de réjouissance, dont M. le comte d'Auvergne, qui ne savoit le sujet de cette grande réjouissance, demeura aucunement étonné, craignant qu'il n'y eût quelque autre mauvaise nouvelle du côté du Roi; mais du même instant il reçut la lettre du Roi, et un trompette de M. du Maine qui lui mandoit la même chose, et lui offroit la place avec toute obéissance, ayant pouvoir de la part du Roi, duquel il étoit très-humble serviteur; et dès ce jour-là (qui étoit le lendemain de l'action) se visitèrent les uns et les autres, mangèrent ensemble, et l'entrée de la ville fut rendue libre à tous ceux de l'armée qui l'assiégeoit.

Ce même jour 24 avril, l'après-dînée, on fit sortir du Louvre les gardes de la Reine-mère, et l'on y mit des gardes du Roi, qui eurent charge de ne laisser entrer ni sortir personne et d'empêcher que personne ne vît la Reine-mère sans congé du Roi. L'on avertit aussi M. le prince de Condé de ce qui s'étoit passé; et, parce que jusqu'alors il avoit été très-étroitement tenu dans une chambre dont les fenêtres étoient murées, sans avoir jour que par un trou qui étoit en haut, le Roi commanda que les fenêtres fussent démurées afin qu'il eût l'air et la vue entière, et lui permit de se promener sur les terrasses une ou deux fois la semaine.

Voilà à peu près ce qui se passa en cette journée. Or, voyons maintenant les grands changemens de fortune, les grands effets de la Providence divine pour la conservation de cet Etat, et pour faire paroître aux princes, aux grands et aux personnes de toutes qualités, combien ils se mécomptent quand ils s'oublient de ce qu'ils sont, et qu'ils se veulent élever par des voies injustes plus qu'ils ne doivent. Il n'y a que trois jours que ce royaume étoit tellement divisé et désuni, que les plus clairvoyans en prévoyoient la totale ruine, désolation, dissipation, et sembloit que chacun se préparoit plutôt à en prendre et usurper son morceau, qu'à le défendre ou garantir de sa ruine; comme quand un grand arbre est menacé de sa chute par les vents, au lieu de l'étayer l'on attend qu'il soit à bas pour en emporter chacun sa branche et son fagot; et maintenant tout à coup l'on voit les armes bas de tous côtés, chacun se déclarant à l'envi à qui sera en meilleure opinion près de son Roi.

Voilà ce jeune prince qui étoit tellement abandonné qu'aucuns n'osoient le regarder sans crime; ses conseillers d'Etat, ses secrétaires d'Etat n'osoient le voir, regarder ni parler à lui sans courir hasard d'être au même temps chassés; il le voyoit et le savoit bien, et, par une grande bonté, se reculoit d'eux pour ne causer leur ruine, et étoit tellement abandonné que même aucuns de ses propres domestiques, qui n'avoient bien, honneur ni soutien que de lui, voire même sa propre nourrice, le trahissoient et rapportoient ce qu'il disoit; le voilà en un instant vu, recherché, suivi et honoré d'un chacun, avoir plus de princes à sa suite qu'il n'avoit auparavant de valets et de suivans de toutes qualités, et un si grand concours de seigneurs et gentilshommes, qu'à peine pouvoit-on passer dans la basse-cour, escalier, salle, chambre et cabinet. Et d'autre côté, la Reine sa mère, qui, avec un soin merveilleux, par l'aide du maréchal d'Ancre, se vouloit conserver l'entière direction et autorité sur les affaires, et qui pour cela en ôtoit toute connoissance au Roi son fils, la voilà en un instant non-seulement privée de toute connoissance d'affaires, mais il lui en interdit de voir et parler à personne; on lui donne des gardes, l'on mure les portes par lesquelles on pouvoit aller chez elle, et n'en laisse-t-on qu'une libre où se tenoient les gardes, et le soir on lui rompt et abat le pont-levis par lequel elle se pouvoit aller promener dans le jardin. Ainsi, en un tour de main, voilà son pouvoir et autorité changés en misère, affliction et sujétion, et remis ès mains de celui à qui elle l'usurpoit, et qu'elle souffroit être si grandement méprisé et délaissé. Ainsi voilà ceux qui étoient en extrême faveur extrêmement rabaissés.

Mais nous pouvons encore y rapporter une considération grandement remarquable, pour connoître combien est grande et forte l'autorité royale quand elle est bien conduite et employée. M. du Maine, M. de Nevers, M. de Bouillon et les autres, pensoient être assez forts et assez puissans, chacun dans son gouvernement, pour

soutenir l'effort du Roi contre eux, à cause des places fortes qu'ils tenoient, et à cause de cela traitoient quasi de pair avec le Roi, parloient haut, et entreprenoient sur son autorité; néanmoins les voilà attaqués, eux étant tous unis ensemble avec M. de Vendôme, et autres leurs amis; et quoique le maniement des affaires fût entre les mains de la Reine-mère et du maréchal d'Ancre haï universellement de tous, et même de ceux qui le suivoient, néanmoins, par le soin et diligence qui y est apporté par ces nouveaux ministres d'Etat, qui étoient M. de Barbin (que je nomme le premier comme étant celui qui conduisoit toutes les affaires), M. Mangot, lors garde des sceaux, et M. l'évêque de Luçon, ces princes et grands avoient été si vivement attaqués et serrés de si près, qu'ils étoient au désespoir et ne savoient où avoir recours, et même on ne se soucioit pas de les recevoir à grâce; et ce changement leur arriva à grand heur pour échapper et être délivrés de leur entière ruine: aussi ne se firent-ils point prier pour se remettre en entière obéissance.

Mais si nous voulons parler du revers de la fortune, considérons et nous arrêtons un peu sur l'état déplorable du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Je commencerai par elle, pour dire qu'elle avoit été si impérieuse et outrageuse, que quand elle parloit du Roi et de la Reine sa mère, elle n'en parloit que par injures et par mépris, appelant l'un idiot, et l'autre balorde, et autres termes semblables. Elle ordonnoit, commandoit et faisoit ce qu'il lui plaisoit, gourmandant et injuriant les uns, chassant et éloignant les autres (1), et avec telle hauteur, que nul ne s'osoit présenter devant elle pour la regarder entre deux yeux; la voilà maintenant moquée et bafouée et outragée de paroles, menée par des gardes dans une chambre grillée au haut du Louvre, où elle avoit quelques mois auparavant fait mettre M. le prince de Condé, suivie par le Fiesque, à qui elle avoit peu de jours auparavant fait recevoir quelques affronts, qui l'alloit suivant, et se moquant tout haut de sa misère. A peine y a-t-il un seul homme qui veuille la regarder en pitié, ni à qui elle puisse parler.

Voilà son fils unique, qui à peine a de la paille pour se coucher, et du pain pour manger, quoiqu'il fût encore en bas âge et innocent de tous maux, et l'avoit fallu ôter du lieu où le peuple pouvoit l'aborder, pour la crainte que l'on avoit qu'ils n'en fissent un misérable carnage; les maisons d'elle et de son mari pillées et saccagées, quoique l'on eût pris soin d'envoyer des gardes de tous côtés pour en conserver les meubles, papiers et argent, comme l'on fit en quelques endroits; ceux qui avoient paru leurs amis et serviteurs, poursuivis, chassés de tous côtés; aucuns de leurs domestiques emprisonnés.

Mais parlons du père, qui avoit, comme nous avons dit, commandé et gouverné les affaires avec telle autorité et tyrannie, que quelque prince ou grand que ce fût dans le royaume, s'il ne dépendoit entièrement de lui, ne pouvoit être assuré en sa fortune, en ses biens, honneurs ou qualité, ni possible en sa vie. Il changeoit, destituoit et ordonnoit des charges et offices de l'Etat selon son plaisir et volonté, s'attribuoit à soi les plus grandes charges et autorité, avoit établi dans Paris, et aux principales villes du royaume, des personnes qui n'avoient aucun soin que de voir les actions des uns et des autres, considérer et reconnoître si quelqu'un parloit mal de lui, ou du gouvernement, ou lui vouloit quelque mal, pour le chasser, proscrire ou faire mourir, comme il avoit fait quelques-uns, avoit rempli tous les coins des rues de Paris de potences et gibets; enfin l'on n'osoit plus parler, ni les amis se voir et visiter les uns les autres, tant son oppression, sa tyrannie et arrogance étoient grandes et excessives. L'on remarqua même que, quelques jours auparavant, un personnage de qualité, lui représentant qu'il devoit se contenter de sa grandeur et de l'autorité qu'il avoit dans l'Etat, et songer à son établissement et à se faire des amis, et ôter de dessus soi l'envie de tous les princes et des grands, et qu'il pouvoit mettre le royaume et les affaires en grand repos et tranquillité, il répondit arrogamment qu'il vouloit faire reconnoître en sa personne jusqu'où la fortune pouvoit élever un homme.

Or le voilà maintenant par terre, en horreur et exécration, chacun le décriant, faisant connoître le mal qu'il avoit fait, louant et exaltant le courage du Roi d'avoir conduit et exécuté ce dessein, bénissant ceux qui en avoient donné le conseil, et avoient conduit et exécuté l'œuvre. Et ici je dirai en passant un mot, que c'est une chose admirable et surnaturelle que ce dessein avoit été projeté il y avoit plus de trois mois, conduit de temps en temps au su de plusieurs, et qu'il y avoit plus de quinze jours que douze ou quinze personnes le savoient, qui, hors deux ou trois, étoient gens de peu et de basse condition, et entre lesquels même il y en avoit deux ou trois qui n'avoient pas quinze ou dix-huit ans, et que cela se projetoit contre la Reine-

(1) Néanmoins elle avait quelque pressentiment de son malheur, car elle avait prémédité de sortir hors le royaume, et de fait beaucoup de ses meubles étaient emballés à cet effet.

mère et contre le maréchal et la maréchale d'Ancre, sans que cela ait été aucunement découvert.

Revenons audit maréchal. Après sa mort son corps fut mis au pied d'un escalier, proche du lieu où se mettent les portiers du Roi, et y fut jusque vers le soir qu'on le porta secrètement en l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois où il fut enterré. Mais voyons maintenant jusqu'où la furie et la rage du peuple contre lui se portent. Le lendemain matin, 25 dudit mois d'avril, jour de Saint-Marc, sur les dix heures du matin, quelques enfans et femmes, dans l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois, commencent à se dire les uns les autres, étant sur le lieu où on l'avoit enterré : « Voilà où ce tyran a été mis en terre; « est-il raisonnable, lui qui a fait tant de mal, « qu'il soit en terre sainte, et dans une église? « Non, non, il le faut ôter; il le faut jeter à la « voirie. » Et ainsi avec de semblables paroles s'émouvant les uns les autres, ils commencèrent, avec de méchans bâtons, à desceller la tombe sous laquelle étoit ce corps; les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite des hommes plus forts commencèrent à y mettre la main. En moins de demi-heure voilà deux ou trois cents personnes assemblées; ils lèvent la tombe, ôtent le corps d'où il étoit, lui attachent des cordes au cou, commencent à le traîner hors l'église et de là par les rues, avec des cris et hurlemens horribles, les uns disant qu'il le falloit jeter dans la rivière, d'autres qu'il le falloit brûler, d'autres qu'il le falloit mettre à un gibet; ainsi chacun faisoit à qui pis pis. De cette sorte ils se trouvent au bout du Pont-Neuf, où il y avoit deux ou trois potences dressées; ils s'avisent de pendre ce corps par les pieds à une des potences où il fut environ demi-heure et plus. Cependant le peuple croissoit en nombre, et leur rage et furie alloit toujours en croissant sur le corps, et tenoient des paroles indignes, insolentes et outrageuses, même contre l'honneur de la Reine-mère. Ils ôtent ce corps de cette potence, le traînent par toutes les rues de Paris et toutes les places publiques, le déchirent, le mettent en pièces. Cette grosse troupe, qui étoit de plus de cinq ou de six cents personnes, se sépare; chaque troupe en emporte avec soi un quartier ou morceau de ce corps, continuent à aller ainsi en tous les endroits, où la plupart font allumer des feux où l'on brûle avec ignominie les pièces de ce corps; d'autres les veulent faire manger aux chiens, d'autres les attachent à des gibets, et ainsi chacun selon sa passion et furie : et voilà comme se passa la journée parmi ce peuple, ce qui dura jusqu'à la nuit.

Cependant le Roi travaille, avec l'avis de son conseil, à ce qui étoit à faire; il ordonne que toutes les potences qui étoient dressées en toutes les rues de Paris fussent ôtées; ce qui commença à donner un grand contentement au public, comme s'il eût par là commencé à reprendre sa liberté.

Le Roi donna à M. de Vitry, qui étoit capitaine de ses gardes, la charge de maréchal de France qu'avoit le maréchal d'Ancre, et à M. de Luynes la charge de premier gentilhomme de la chambre et celle de lieutenant général au gouvernement de Normandie, dont chacun montra bien du contentement, à cause des signalés services que l'un et l'autre avoient rendus en cette occasion. Sa Majesté dépêcha le sieur Despréaux, qui étoit son sous-gouverneur, et avec lui le sieur de Préaux, conseiller d'état, fils de M. de Châteauneuf, vers messieurs du Maine, de Vendôme, de Nevers et maréchal de Bouillon, pour les informer de ce qui s'étoit passé, et de sa bonne intention en leur endroit, pourvu que chacun d'eux voulût demeurer en devoir; à quoi ils se trouvèrent tous entièrement disposés. Et de fait, dès le jour suivant, M. de Longueville, qui s'étoit tenu en Picardie comme neutre, et qui n'avoit rien fait contre le service du Roi et de la Reine-mère, arriva à Paris auprès du Roi, où il fut très-bien vu et accueilli par Sa Majesté. Il est bien certain qu'il se hâta de venir, parce que, quelques jours auparavant, l'on avoit traité d'un mariage entre lui et mademoiselle de Soissons, sœur de M. le comte, et tous en étoient d'accord et près d'accomplir; il ne restoit qu'à trouver moyen de s'approcher, mais il ne vouloit venir à Paris sous le pouvoir de la Reine-mère et dudit sieur maréchal d'Ancre, à cause de l'inimitié ouverte qui étoit de longue main entre eux, ne s'y voulant aucunement fier. Il fut bientôt suivi de tous ces autres princes, chacun accourant à l'envi les uns des autres, sans aucune condition, pour se jeter aux pieds du Roi, et recevoir la loi de ses commandemens. M. de Guise et M. le comte d'Auvergne demeurent quelques jours derrière, ne pouvant abandonner les armées dont l'un et l'autre étoient chargés, et ne se parloit plus alors que de les licencier, et faire retirer ceux que l'on voudroit entretenir, chacun aux provinces où l'on voudroit les départir, et les étrangers dans leurs pays, ce qui ne pouvoit sitôt s'effectuer à cause des grandes sommes de deniers qu'il falloit trouver comptant pour cet effet. Ce qui fut cause de retenir l'un et l'autre de ces princes bien en avant dans le mois suivant pour cet effet.

Le 29 dudit mois d'avril, la maréchale d'An-

cre, qui, comme j'ai dit, avoit été mise dans une chambre haute du Louvre avec des gardes, fut menée à la Bastille, où, après avoir été quinze jours ou trois semaines, elle fut menée à la Conciergerie du parlement de Paris pour lui être fait son procès.

Barbin, qui avoit été gardé quelque temps par des archers en sa maison, fut aussi mené à la Bastille, attendant ce qui seroit ordonné de lui.

La Reine-mère, qui, comme j'ai dit, fut commandée de demeurer en sa chambre sans en sortir, et à laquelle on donna des gardes du Roi, demanda permission de se retirer au château de Blois avec son train et maison, ce qui lui fut accordé; et ainsi partit de Paris pour s'y acheminer le dernier dudit mois, n'ayant pu obtenir la grâce de voir le Roi son fils, sinon que, lorsqu'elle fut prête à partir, il l'alla voir en sa chambre pour lui dire adieu, et n'y fit qu'entrer et sortir; et ainsi se retira, ayant eu permission de mener avec elle l'évêque de Luçon, pour l'accompagner jusques à Blois, et puis se retirer. Elle eût bien voulu avoir avec elle mesdames ses filles, ou l'une d'elles; mais cela lui fut entièrement refusé, et même ne fut-il pas permis à aucune de ces princesses de l'accompagner ni la visiter que bien sobrement. Voyez quelles sont les mutations du monde, et à quoi l'on se peut trouver réduit.

Nous avons dit le changement arrivé aux affaires de France cette fin du mois d'avril; maintenant nous verrons le royaume gouverné tout autrement: d'autres personnes, d'autres mœurs, d'autres conditions, et toute la forme précédente changée. Voilà le Roi qui tient en ses mains les rênes de son Etat; c'est lui qui le conduit, qui ordonne, qui voit, qui reçoit les ambassadeurs, qui résout les réponses. Il emploie gaîment à cela une partie des matinées; il est véritablement jeune, mais il a bon sens et bon jugement, et auprès de lui M. le chancelier de Sillery pour conseil, qu'il a établi chef de tous conseils, M. le garde des sceaux du Vair, auquel il a fait remettre les sceaux en main, M. de Villeroy et M. le président Jeannin, lequel il établit surintendant des finances, ayant fait bailler le contrôle-général à M. de Maupeou intendant.

Il a les mêmes secrétaires d'Etat que le feu Roi son père lui avoit laissés. Il établit pour nouvel intendant des finances M. Déageant, qui servoit de commis sous le sieur Barbin, mais qui avoit utilement servi et assisté M. de Luynes, lui ayant découvert des desseins que l'on avoit eus sur sa personne, et ayant travaillé à faire réussir le dessein de se défaire du maréchal d'Ancre, et de mettre le Roi dans ses affaires. Voilà donc comme les affaires de Sa Majesté sont administrées; voilà tous les princes, sans en excepter aucun, la plus grande partie des ducs, officiers de la couronne et gouverneurs des provinces, qui se rendent auprès de Sa Majesté; c'est à qui témoignera plus d'affection, d'obéissance, de respect et de service. Voilà toute la France, qui huit jours auparavant étoit en telle combustion que l'on pensoit qu'elle fût à sa dernière crise, et qu'elle n'en relèveroit jamais, en pleine paix, repos et tranquillité, louant et bénissant Dieu qui a donné au Roi la force et le courage de se défaire de celui qui, par son ambition et par sa tyrannie, perdoit son royaume.

La différence de religion n'apporte point de différence à l'amitié et à la réconciliation de toutes les aigreurs passées; chacun dit n'avoir eu intention que de servir le Roi; l'on rejette le mal et toutes les mauvaises actions sur la haine publique que l'on portoit au maréchal d'Ancre, à cause de sa tyrannie et ambition. Ceux qui avoient assemblé quelques gens sans commissions, les font retirer doucement et sans bruit; la campagne commence à jouir de son repos. Il n'y a plus que les troupes tant françaises qu'étrangères qui étoient sur pied par commission du Roi, dans les armées et ailleurs, et spécialement ès armées conduites par M. de Guise, le comte d'Auvergne et le maréchal de Montigny; l'on travaille tant que l'on peut à licencier toutes celles qui avoient été nouvellement levées, et spécialement les étrangers; l'on cherche de l'argent pour ce sujet.

On avoit déjà dépêché en Hollande pour contremander les quatre mille hommes qui venoient de ce quartier-là, et qui étoient déjà prêts à s'embarquer. L'on avoit déjà fait un effort, et envoyé argent pour congédier et faire sortir du royaume les trois mille Liégeois et quelque cavalerie que le maréchal d'Ancre avoit fait entrer comme j'ai dit ci-dessus; l'on envoie en Flandre pour retirer dix ou douze pièces de gros canon qu'il y avoit fait fondre, lesquelles furent depuis amenées. Il restoit encore les trois mille lansquenets et les douze mille reîtres que les sieurs comte de Schomberg et rhingrave avoient levés, lesquels étoient sur la frontière vers le pays messin, pour entrer. Il leur falloit beaucoup d'argent pour les renvoyer; l'on envoie vers eux un intendant des finances pour traiter et arrêter leur compte; et ainsi l'on pourvoit du mieux que l'on peut à ces affaires qui pressoient le plus, à cause de la dépense qu'elles apportoient, et de l'oppression que le peuple en recevoit.

Madame la princesse de Condé étoit revenue à Paris pour voir le Roi aussitôt qu'elle sut la

mort du maréchal d'Ancre. Sa Majesté la renvoya à Saint-Maur, la remettant à la voir quelques jours après, ce qu'elle fit. La prière et supplication qu'elle faisoit étoit pour la liberté de M. le prince son mari, à quoi voyant de grandes difficultés, elle changea cette supplication à ce qu'il plût au Roi lui permettre de le voir, ce qui lui fut dénié pour aller et venir. Enfin, après quelques semaines de poursuites, étant assistée de M. le comte d'Auvergne son beau-frère, de lettres de M. le duc de Montmorency, qui presse son retour auprès du Roi pour ce sujet, de quelques autres princes et seigneurs, elle obtint du Roi de se pouvoir enfermer dans la Bastille avec M. le prince son mari, sans en pouvoir sortir par après qu'avec lui; et à la vérité elle s'étoit dignement et très-vertueusement conduite et comportée depuis l'emprisonnement de son mari, quoique auparavant elle eût été grandement méprisée, et assez mal traitée de lui, jusques à avoir parlé publiquement de la répudier pour se marier ailleurs.

Cependant l'on a avis que don Pedro de Tolède, gouverneur de Milan, amassoit une grande et puissante armée, pour faire un grand effort contre le duc de Savoie, qui étoit bien empêché de le soutenir, et ne le pouvoit faire sans l'assistance des Français, qui avant la mort du maréchal d'Ancre lui étoit entièrement déniée par la Reine-mère, et n'en avoit alors que de quelques particuliers qui y alloient contre les défenses générales qui en étoient faites. Il envoie donc un ambassadeur vers le Roi pour le presser et supplier de lui donner secours, lui représentant le préjudice de la perte que son royaume recevoit si les Espagnols se rendent maîtres de son Etat. Ils sont vus et écoutés plus favorablement qu'ils n'étoient auparavant, et dès lors on leur donne de grandes espérances.

Mais cette bonne volonté s'échauffe bien davantage, lorsque, vers la fin du mois de mai, l'on a avis que ledit gouverneur de Milan, avec cette grande armée, avoit assiégé Verceil. Cela commence à faire songer à ce qui étoit à faire pour empêcher la ruine et désolation dudit duc de Savoie; l'on en parle, l'on en discourt, et attend-on encore à y prendre résolution.

En ces mêmes jours l'on a avis qu'une assemblée que ceux de la religion prétendue réformée avoient convoquée à La Rochelle sans permission, sur l'occasion des brouilleries passées, après avoir eu un ou deux commandemens du Roi de se séparer, auroit obéi avec résolution d'envoyer quelques députés et cahiers à Sa Majesté.

Maintenant que toute la France est en repos, les yeux d'un chacun sont tournés sur ce qui se passe en Piémont; l'on reçoit nouvelles assurances du siége que don Pedro avoit mis devant Verceil. Le Roi fait tenir conseil sur ce sujet. Enfin Sa Majesté est conseillée d'assister ouvertement le duc de Savoie, sans néanmoins lui envoyer une armée royale, mais seulement l'assister de quelques-unes de ses troupes, tant de cheval que de pied entretenues, et permet à tous ses sujets qui y voudroient aller et lui mener troupes, de le faire. Ce qui fut dit au duc de Montéléon, ambassadeur d'Espagne, pour le faire savoir à son maître, lui représentant les justes raisons et considérations que le Roi avoit de prendre cette résolution, laquelle étoit grandement avantageuse audit duc de Savoie; car il avoit de l'argent par le moyen duquel il pouvoit faire de nouvelles levées de troupes en France, outre celles que le Roi lui envoyoit d'ailleurs. J'ai dit ci-devant que l'on avoit envoyé vers les lansquenets qui étoient sur la frontière, pour aviser aux moyens que l'on avoit de les congédier et licencier. Maintenant le Roi se résout de les faire entrer dans son royaume, passer par la Bourgogne, et envoyer à ses dépens jusque dans les Etats dudit duc de Savoie, ce qui lui étoit un secours bien prompt et bien considérable; remettant néanmoins audit duc de Savoie de les soudoyer et entretenir lorsqu'ils seroient en ses Etats et à son service. L'on commence donc à travailler à tout cela, et en même temps le duc de Savoie fait aussi travailler par ses agens et ambassadeurs à faire lever encore d'autres troupes nouvelles en France, tant de pied que de cheval, et quelques régimens entretenus aux dépens du Roi, dont Sa Majesté le secouroit.

Le 7 du mois de juin, le Roi part de Paris pour aller à Fontainebleau, où il est accompagné et suivi de tous les princes et grands, tellement que sa cour étoit très-grande et bien remplie; même M. de Vendôme s'y trouva aussi venant de Lorraine, et demeura à sa suite quelques semaines.

J'ai ci-devant dit comme la Reine-mère, lorsqu'elle partit de Paris, avoit eu permission de mener avec elle M. l'évêque de Luçon pour l'accompagner jusques à Blois, en intention qu'il se dût ensuite retirer en son évêché; mais il avoit su si bien gagner les bonnes grâces de la Reine-mère, ou se mettre en opinion qu'il lui étoit nécessaire pour régler sa maison et avoir le principal soin de ses affaires, que ladite dame ne se pouvoit résoudre de le laisser aller; au contraire, se résolvoit de le retenir, ce qui ne plaisoit pas au Roi ni à ses ministres, qui craignoient que

l'esprit dudit sieur de Luçon ne portât celui de ladite dame à quelques menées et brouilleries. Il y eut plusieurs allées et venues sur ce sujet; enfin ladite dame se voyant pressée des volontés du Roi, et ledit sieur de Luçon reconnoissant que donnant ce déplaisir au Roi d'y demeurer contre son gré il n'avanceroit pas sa fortune, il se retire et s'éloigne de là.

Vers le commencement dudit mois de juin, l'on eut avis que quelques capitaines de marine et pirates, qui avoient amassé quelques vaisseaux, et s'étoient mis en la rivière de la Garonne, pour incommoder le trafic et la navigation sous l'abri des troubles et brouilleries qu'ils croyoient devoir être dans le royaume auparavant la mort du maréchal d'Ancre, s'assurant bien qu'ils ne manqueroient pas de bon aveu pour mal faire, furent entièrement défaits par un petit armement de mer qui fut fait contre eux des deniers du Roi, à la sollicitation du parlement et des jurats de Bordeaux, sous la conduite du sieur de Barault, lequel les poursuivit si bien, que la plupart des soldats et mariniers se sauvèrent à la nage dans la terre, et amena leur navire et leur chef, qui s'appeloit Blanquet, avec dix-sept ou dix-huit soldats, qui furent exécutés par autorité de justice à Bordeaux dès le lendemain.

J'ai dit ci-devant le soin que le Roi avoit voulu prendre de l'assistance du duc de Savoie et des troupes que Sa Majesté avoit résolu d'envoyer à son secours, et de la permission que l'on donnoit à plusieurs particuliers de lever d'autres troupes en France des deniers dudit duc de Savoie pour les lui mener. Cependant l'on a toujours avis que les Espagnols pressent le siége de Verceil; beaucoup d'escarmouches, de combats, d'assauts, de sorties et de desseins, se font en ce siége, où les assiégés témoignent un très-grand courage, et même quelques troupes se hasardent pour y jeter du secours; mais tout cela ne détourne point le cours du siége. Le Roi donc, qui avoit son conseil, reconnoît que ledit duc a grand besoin d'assistance, et que beaucoup de Français se trouvoient lors en son armée, qui feroient mieux s'ils avoient des chefs de leur nation qui y fussent par commandement de Sa Majesté. Elle se résolut d'y envoyer M. le maréchal de Lesdiguières avec un pouvoir bien ample, et, outre ce, le fait accompagner de quelques maréchaux de camp et autres officiers, pour l'assister en cette occasion, lequel peu de temps après s'y achemina.

Environ ce même temps se résolut le mariage du marquis de Villeroy, fils de M. d'Alincourt, et petit-fils de M. de Villeroy, et de la fille de M. de Créqui, petite-fille de M. le maréchal de Lesdiguières.

Le 26 dudit mois de juin, le Roi part de Fontainebleau pour retourner à Paris, et trois ou quatre jours après il va à Saint-Germain-en-Laye, où il passa cinq ou six jours.

Comme tous les princes et seigneurs qui étoient éloignés venoient de toutes parts pour voir le Roi, et lui donner assurance de leur service, M. le maréchal de Bouillon qui étoit à Sedan, n'y pouvant venir à cause de son indisposition, ou faisant difficulté d'y venir pour aucunes considérations, il y envoie le prince de Sedan son fils, qui arriva auprès de Sa Majesté et le salua le 29 dudit mois de juin, y passa quelques jours et puis alla outre vers Turenne.

Depuis la mort du maréchal d'Ancre, la maréchale d'Ancre, qui dès lors fut mise prisonnière, et depuis menée à la Conciergerie du Palais, pour lui être son procès fait par la cour de parlement, comme étant accusée de plusieurs crimes énormes, et entre autres de lèse-majesté divine et humaine, lui étant mis sus qu'elle usoit de magie et de sortilége; qu'elle avoit eu des habitudes particulières avec des juifs, et cas semblables; qu'elle avoit par autorité prêté et enlevé les deniers du Roi, et des intelligences et pratiques hors le royaume, etc.; enfin, par arrêt de la cour de parlement, fut condamnée à avoir la tête tranchee; ce qui fut exécuté le 8 du mois de juillet en la place de Grève. L'on remarque qu'elle mourut très-constamment et chrétiennement, et fit beaucoup de pitié et compassion au peuple, qui aupavant lui portoit une extrême haine.

Pendant que ce procès se faisoit, le Roi demeura toujours à Saint-Germain-en-Laye. Dès le lendemain il retourna à Paris, où M. de Montmorency arriva deux ou trois jours après, revenant de Languedoc.

Environ ce temps-là, le Roi eut avis que le sieur de Guemadeuc, gentilhomme qualifié de Bretagne, s'étoit saisi du château de Fougères dont il étoit capitaine et gouverneur; mais il en avoit quelque temps auparavant été mis dehors, à l'instance des habitans de la ville, par M. le maréchal de Brissac, et ladite place mise en la garde du sieur de La Fayolles, lieutenant des gardes du corps du Roi, à cause que ledit sieur de Guemadeuc étoit accusé d'avoir fait tuer et assassiner un autre gentilhomme appelé le sieur de Nivet, et ce jusqu'à ce qu'il fût justifié et purgé de cette accusation dont le procès avoit été porté à la cour du parlement de Rennes, et depuis évoqué en celle de Paris. Le Roi, sur cet avis, s'offense grandement que l'on eût rompu

ses gardes et chassé celui qui avoit été mis de sa part dans le château, s'en plaint à M. de Vendôme qui avoit toujours auparavant parlé et sollicité en faveur dudit sieur de Guemadeuc, et à M. le maréchal de Vitry qui avoit comme répondu pour lui. Ces deux messieurs reconnoissent la faute qu'avoit commise ledit sieur de Guemadeuc, s'offrent d'aller eux-mêmes le serrer dans le château et le ramener, ce que le Roi trouva bon, et dès le même jour partent pour le faire investir. Auparavant de partir, M. de Vendôme volontairement se veut réconcilier avec le maréchal de Brissac. Ils se voient, s'embrassent, et se promettent et jurent amitié. Et ledit sieur maréchal fut commandé avec six compagnies du régiment des gardes et deux de Suisses, avec quelques compagnies de chevau-légers qui étoient logées sur leur chemin; mais il ne fut pas besoin de tout cela, car ledit sieur de Guemadeuc, voyant qu'on l'alloit serrer et poursuivre de si près que déjà il étoit comme investi par les habitans de la ville, se remit prisonnier ès mains desdits sieurs de Vendôme et de Vitry qui l'amenèrent, et fut mis prisonnier en la Conciergerie de Paris, où depuis son procès lui fut fait, et eut la tête tranchée, nonobstant quelques prières, intercessions, faveurs, et autres moyens que l'on pût employer auprès du Roi pour obtenir sa grâce.

En ce même mois M. le comte d'Auvergne, qui avoit assemblé, par permission et commandement du Roi, quelques troupes de chevau-légers des deniers fournis par le duc de Savoie, passa en Piémont avec quelques autres compagnies de chevau-légers, de celles qui étoient entretenues par le Roi; tellement qu'il fortifia grandement par sa présence l'armée de M. le duc de Savoie, qui étoit le lieu où toute la chrétienté avoit lors la visée, pour voir ce qui réussiroit de ces armées et de ce siége de Verceil.

Les affaires de France sembloient prendre un meilleur train qu'ès années précédentes, chacun se soumettant volontairement à une entière obéissance; mais néanmoins chacun retient encore par devers soi les conditions sous lesquelles il prétend obéir : l'un veut demeurer armé dans son gouvernement, et aux dépens du Roi et du peuple; un autre veut avoir des forteresses ou fortifier des places; un autre veut qu'on lui continue des pensions ou entretènement immenses. Cependant l'on voit l'Etat grandement affoibli par les grandes charges qu'il lui a convenu supporter aux années dernières, et ne pouvant plus fournir aux dépenses ordinaires. Cela fait proposer une assemblée de gens des trois ordres, choisis par les provinces du royaume pour pourvoir à tous ces désordres. Elle est approuvée et trouvée nécessaire, néanmoins la convocation remise à une autre fois.

Cependant l'on reçoit nouvelles que don Pedro de Tolède, après avoir pressé grandement ceux de Verceil, et que, de leur part, ils se fussent bien défendus, ayant même été secourus par les Français de grand nombre de soldats, enfin ils sont contraints de se rendre, faute de poudre à canon; et ainsi cette place est mise ès mains dudit don Pedro de Tolède : ce qui lui enfle le cœur de cette sorte, que désormais le traité de paix auquel on travailloit se rend bien plus difficile, encore que l'on ne délaisse pas toujours d'en parler, et les Espagnols de faire paroître qu'ils y veulent entendre.

Le Roi envoie M. de Modène vers la Reine sa mère pour lui faire entendre ses intentions, et conférer avec elle des conférences qui se passoient lors, et aviser aux moyens de lui donner contentement et de la rapprocher de Sa Majesté. Pour cet effet il demeura près d'elle huit ou dix jours. Mais cependant la plupart des princes et le maréchal de Vitry, qui étoient mal avec ladite dame Reine, prennent ombrage de cet envoi, entrent en opinion que madame de Luynes veut faire sa paix avec elle à leurs dépens, et parlent même de l'élargissement de M. le prince qui étoit en la garde du sieur maréchal de Vitry; mais tout cela se raccommode bientôt, au dommage de ladite dame Reine et de M. le prince.

J'ai dit comme le traité de paix d'entre le sieur don Pedro de Tolède pour le roi d'Espagne, et le duc de Savoie, s'étoit rendu plus difficile à cause de la prise de Verceil, que l'on n'estimoit pas que les Espagnols dussent rendre, tant pour les prétentions qu'ils avoient sur cette place, que pour l'opportunité et importance d'icelle, pour la sûreté et avantage des affaires d'Italie. Néanmoins le roi d'Espagne fait contenance que son intention étoit toujours de faire cette paix, et que, par le moyen d'icelle, il feroit rendre ladite place, et se portoit à cette résolution par les brouilleries et mouvemens qui sembloient se préparer du côté de l'Allemagne, où l'on étoit sur les termes de vouloir procéder à l'élection du Roi des Romains. Mais ce qui empêchoit le plus de faire ce traité étoit que l'on étoit en peine du lieu où il se pourroit faire; car les Espagnols ne prenoient nullement plaisir que le Roi s'en mêlât et qu'il se rendît médiateur de cette affaire; et pour cette raison, ils avoient toujours traversé tout ce que M. de Béthune faisoit à Turin et à Milan, et avoient rendu comme inutile le traité d'Asti que M. le marquis de Rambouillet avoit négocié auparavant. Ils avoient essayé de faire traiter cela

à Rome, et depuis en Espagne; mais ce'a ne s'étoit pu accommoder pour les grands intérêts que les uns et les autres y avoient.

Ceux de Venise étoient aussi partie en cette affaire; l'Empereur et toute l'Allemagne y étoient intéressés; tellement qu'après avoir bien essayé de tous côtés, ils sont enfin contraints d'en venir là, que le traité s'en fît et s'arrêtât auprès du Roi à Paris. Les Vénitiens, le duc de Savoie et les autres intéressés, envoyèrent procurations expresses à leurs ambassadeurs ou autres près Sa Majesté, pour négocier, arrêter et conclure, avec les députés qu'il plairoit au Roi de commettre (et lesdits députés furent M. le chancelier et M. le garde des sceaux, M. de Villeroy et M. le président Jeannin), la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, et entre le roi de Hongrie et l'archiduc Ferdinand et les Vénitiens; ce qui fut fait et conclu vers la fin du mois d'août, au grand honneur et réputation du Roi et de la France. Et par icelle le traité d'Asti fut confirmé, et il fut résolu que le duc de Savoie ayant restitué les places qu'il occupoit, don Pedro feroit aussi rendre celles qu'il avoit prises, et même celle de Verceil.

Au commencement du mois de septembre, il arriva un accident remarquable à Paris, qui fut qu'un petit chien que tenoit madame de Nevers auprès d'elle devint enragé et mordit M. et madame de Nevers, M. de Mayenne et quelques-uns de leurs gentilshommes et officiers; tellement qu'ils furent contraints d'aller à la mer pour éviter tous mauvais accidens, comme de fait il n'en arriva aucun.

Le 8 dudit mois, M. de Montigny, maréchal de France, mourut de maladie; et sa charge demeura comme supprimée.

Le 13 ensuivant, se firent les épousailles et mariage de M. de Luynes avec la fille de M. de Montbazon, dont se fit grande fête par toute la cour.

Le 15 dudit mois, l'on ôte M. le prince de la Bastille, et on le mène au bois de Vincennes, toujours sous la garde de M. de Persan qui le gardoit à la Bastille; mais il n'avoit charge que du donjon, et l'on met des compagnies du régiment de M. Cadenet pour commander dans le château du bois de Vincennes, et avoient charge de voir ce qui se passeroit au donjon, et même furent faits des corps-de-garde pour les dehors; tellement qu'il sembloit que ce changement fût fait en partie pour ôter audit sieur de Persan (qui dépendoit de M. le maréchal de Vitry son beau-frère) la libre disposition qu'il avoit de la personne de mondit sieur le prince.

Vers le 15 dudit mois de septembre, furent expédiées les lettres-patentes sur l'arrêt qui avoit été auparavant donné au mois de juin, en faveur des ecclésiastiques de Béarn, pour la restitution de leurs biens détenus par ceux de la religion prétendue réformée, et pour le rétablissement de la religion catholique, au lieu où elle l'avoit été; lesquelles lettres contenoient assignation de la valeur desdits biens sur le domaine du Roi, tant dudit Béarn que de l'ancien domaine de Navarre, étant en France et plus proche, afin d'ôter à ceux de la religion prétendue réformée toutes occasions de plaintes.

Vers la fin dudit mois, M. de Sceaux, secrétaire d'Etat, fut dépêché en Espagne pour y faire ratifier le traité de paix et d'accord qui avoit été fait à Paris, pour l'accommodement des affaires de Piémont et d'Italie, avec le duc de Savoie et les Vénitiens.

J'ai souvent dit comme, sur quelques désordres qui étoient encore dans le royaume, l'on avoit tenu quelques discours de convoquer une assemblée de quelques personnages choisis dans tout le royaume, tant des principaux des cours de parlement que de tous les ordres du royaume, tant pour recevoir ce qui avoit été proposé et résolu aux Etats-généraux, que pour pourvoir à plusieurs désordres et occurrences qui étoient dans l'Etat. Maintenant cette affaire se remet sur le tapis; on l'agite de part et d'autre; enfin elle est conclue et résolue, et l'on fait dresser une commission pour en faire la convocation au 25 de novembre ensuivant, où sera Sa Majesté, et lettres closes sont envoyées à tous ceux qui ont été nommés et choisis pour s'y trouver. L'on avertit particulièrement tous les princes, cardinaux, ducs et pairs et officiers de la couronne, de se rendre près Sa Majesté en même temps pour l'assister de leurs conseils en cette occasion. Ladite convocation se fit le 6 du mois d'octobre.

En ce même temps, l'on a avis qu'entre M. le duc de Lorraine et M. le comte de Vaudemont, il y avoit de grandes brouilleries qui étoient pour faire naître beaucoup de désordres en cet Etat. Le Roi fut conseillé de s'entremettre de leur accommodement. Pour cet effet, il y envoya M. le comte du Lude; mais lorsqu'il y arriva il trouva les affaires déjà apaisées et à peu près accommodées.

Il s'étoit formé, il y avoit déjà quelque temps, une grande dissension entre M. de Longueville, comme comte souverain de Neufchâtel, et ceux du canton de Berne, sur ce que ceux dudit canton prétendent avoir droit de connoître des différends qui naissent entre ledit comte de Neufchâtel et les bourgeois dudit lieu, pour les juger amiablement sur les plaintes que les uns et les

autres leur font des griefs qu'ils reçoivent; et ce cas étoit arrivé : car quelques-uns des bourgeois dudit Neufchâtel s'étant plaints à ceux de Berne de quelques faits où ils prétendoient être lésés de M. de Longueville, ceux de Berne avoient fait citer par devant eux M. de Longueville, qui, au contraire, prétendoit qu'ils n'avoient point de droit sur lui, et quand bien il y auroit eu quelque chose de semblable, ils n'étoient point au cas pour en user. Néanmoins M. de Longueville fut conseillé d'aller en personne audit Neufchâtel pour se défendre, et partit vers le commencement dudit mois; et le Roi lui bailla M. de Vic, ancien conseiller d'Etat, pour aller avec lui et lui servir de conseil en cette affaire.

Pendant tout ce mois il ne se fit pas grand'chose, ni digne de remarque; la Reine-mère témoigna du déplaisir de son éloignement, et plusieurs allées et venues se font de la part du Roi vers elle pour lui faire passer son mécontentement et la tenir en espérance.

L'on travaille aussi à faire exécuter le traité qui avoit été fait pour la paix de Piémont et la cessation d'armes du côté des Vénitiens et des archiducs; en quoi l'on trouve toujours beaucoup de peine, d'embarras et de difficultés, tant pour les défiances et jalousies d'aucunes des principales parties, que pour la mauvaise volonté de quelques-uns.

L'on ne pensoit à aucune chose en ce mois de novembre, qu'à ce qui se feroit en cette assemblée des notables que l'on avoit convoquée, laquelle l'on avoit depuis assignée en la ville de Rouen. Toutes choses étoient en suspens jusqu'alors, et chacun avoit les yeux tournés à cela; tellement qu'en tout ce commencement du mois il ne se passa rien digne de considération.

Le 11 dudit mois, le Roi part de Paris pour aller à Saint-Germain-en-Laye, où il fit quelque séjour, attendant que toutes choses fussent préparées pour son acheminement à Rouen.

En ce même temps M. de Montmorency part d'auprès de Sa Majesté pour aller en Languedoc. Le sujet principal de son voyage étoit pour tenir les Etats de la province; mais, en effet, il estimoit que s'il se fût trouvé en cette assemblée de Rouen, il auroit été comme obligé de parler de la liberté et délivrance de M. le prince : à quoi il ne reconnoissoit pas encore les inclinations bien disposées; tellement qu'il estima qu'il lui étoit plus à propos de s'éloigner pendant la tenue de cette assemblée.

Le 13 dudit mois, M. d'Epernon, qui n'avoit pas encore vu le Roi depuis qu'il avoit pris ses affaires en main, arriva à Paris, et deux jours après en part, pensant trouver Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye; mais elle en étoit partie ce même jour-là pour s'acheminer du côté de Gaillon pour continuer son chemin vers Rouen. Ledit sieur d'Epernon se résout à courir après, et l'atteignit à deux ou trois lieues de Saint-Germain, où il lui fit la révérence en pleine campagne, Sa Majesté ayant fait exprès arrêter son carrosse pour cet effet. Après quelque peu de paroles et de complimens faits par ledit sieur d'Epernon, il prend congé de Sa Majesté pour retourner à Paris, en intention d'en partir bientôt pour l'aller trouver à Rouen, et ainsi s'en retourna.

Cependant le Roi s'achemine toujours du côté de Rouen, et, après avoir séjourné quatre ou cinq jours à Gaillon, il en partit le 23 dudit mois et arriva audit Rouen le 24, où il fut reçu avec grand applaudissement de tout le peuple; mais il les dispensa de faire aucune entrée en parade.

Messieurs du conseil suivirent le Roi de bien près; car la plupart d'entre eux se rendirent audit Rouen dès le lendemain 25, comme firent aussi la plus grande partie des princes, seigneurs, cardinaux, ducs, pairs et officiers de la couronne, et tous les députés qui avoient été mandés.

Néanmoins le Roi, qui ne vouloit point perdre de temps, prévoyant que l'ouverture de l'assemblée ne se pouvoit faire que deux ou trois jours après, partit dès le lendemain de son arrivée à Rouen pour s'aller promener jusqu'à Dieppe, visiter cette place et se récréer au bord de la mer, laquelle il n'avoit pas encore vue en lieu si commode.

Vers la fin dudit mois, se fit l'ouverture de ladite assemblée par Sa Majesté, laquelle continua par après de se tenir. Je ne parlerai point ici de la forme, du temps, ni du lieu de ladite assemblée, de ceux qui y étoient, de ceux qui y présidoient, ni de ce qui y fut traité; c'est un fait à part qui sera écrit amplement et particulièrement ailleurs.

Pendant le mois de décembre, cette assemblée se tint toujours, qui travailloit continuellement, matin et soir, pour délibérer, résoudre et décider les points et articles qui leur étoient proposés et baillés par écrit par le Roi même, qui les faisoit compiler et considérer par ceux de son conseil principal et secret, qui étoit lors composé de MM. le chancelier, le garde des sceaux, de Villeroy et président Jeannin, auxquels étoient ajoutés et se trouvoient messieurs Déageant et de Modène; et ainsi se passoient les jours sans aucuns effets particuliers.

Le 13 dudit mois, M. de Villeroy décéda d'une descente de boyaux dont il avoit été autrefois travaillé, et qui le reprit avec des accidens

si fâcheux qu'il ne fut que trente-huit ou quarante heures malade. Sa fin fut très-belle et digne d'un chrétien; pour sa vie, elle a été tellement reconnue, non-seulement par la France, mais par toute l'Europe, pour avoir servi cinquante années en la charge de secrétaire d'Etat, que je n'en ferai ici aucune mention.

Le 10 dudit mois, M. d'Epernon arriva de Paris auprès du Roi, où jusques alors il n'avoit encore fait aucune résidence.

Environ ce même temps, on reçoit avis de Languedoc que M. de Montmorency voulant presser un gentilhomme, nommé M. de Bouchet, qui étoit gouverneur d'Agde, et commandoit dans le fort de Brescou, qui est situé à l'embouchure de la rivière dudit Agde, entrant dans la mer, de remettre entre ses mains ledit fort, suivant l'intention de Sa Majesté, ledit Bouchet en fit refus sous prétexte de quelques ennemis qu'il disoit avoir près dudit sieur de Montmorency, qui lui avoient causé ce déplaisir; protestant néanmoins de se vouloir maintenir et conserver dans le service du Roi. Mais étant chose qu'il ne pouvoit faire de soi-même, et ayant été contraint d'arrêter quelques marchands et marchandises passant près de ce lieu, pour avoir moyen de s'entretenir contre la rigueur que lui avoit tenue M. de Montmorency quelques mois auparavant, lequel avoit empêché qu'il n'eût aucune commodité ni paiement pour sa garnison, et avoit même obtenu de Sa Majesté une commission pour employer contre lui la force, en cas qu'il ne voulût ouïr à remettre la place; ledit sieur de Montmorency se résout de le bloquer là-dedans, et pour cet effet met quelques troupes aux côtes plus voisines de la mer, proche dudit fort, et arme quatre ou cinq petites chaloupes ou vaisseaux qu'il fait tenir en garde aux environs dudit fort pour empêcher que l'on n'y entre et n'en sorte; mais ce lui fut un exercice qui dura long-temps et sans fruit.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que madame la princesse de Condé, qui étoit dans le château de Vincennes avec M. le prince son mari, grosse de sept ou huit mois, étoit tombée malade d'une très-violente maladie, avec défaillement et convulsions.

Le Roi y envoie en toute diligence un de ses principaux médecins; mais dès le lendemain Sa Majesté eut avis que madame la princesse étoit accouchée, devant le terme, d'un enfant mâle mort; ce qui fut au grand déplaisir de plusieurs.

La veille de Noël, les députés de l'assemblée firent savoir au Roi qu'ils avoient achevé de résoudre et donner leurs avis sur tout ce qui leur avoit été proposé; tellement que Sa Majesté se résolut dès lors de leur permettre de se retirer incontinent après la fête, les exhortant néanmoins de se retrouver après les Rois à Paris, pour voir et aviser s'il y auroit encore quelques affaires dont il fût besoin de conférer avec eux auparavant qu'ils se séparassent entièrement.

Le 28 dudit mois, le Roi fit venir vers soi tous les députés de ladite assemblée, lesquels, en présence des princes, cardinaux, officiers de la couronne, qui étoient là, firent rapport et lecture de tout ce qu'ils avoient fait, proposé et délibéré pendant la tenue de ladite assemblée; de quoi le Roi les remercia, et leur donna congé, comme j'ai dit, de s'en aller, avec charge néanmoins de se retrouver tous à Paris le lendemain des Rois, pour voir s'il y auroit encore quelque chose à faire auparavant qu'ils se séparassent pour s'en retourner en leurs provinces.

Et dès le 30 dudit mois de décembre, Sa Majesté partit de Rouen, allant droit à Saint-Germain-en-Laye, où, après avoir séjourné un jour ou deux, elle continua son chemin à Paris, où elle arriva le 4 janvier ensuivant.

Tous les princes, seigneurs et tous ceux du conseil, partirent en même temps de Rouen pour leur retour à Paris, où ils se rendirent environ ce même temps.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1618.

En tout le commencement de cette année, il ne se passa pas beaucoup de choses dignes de considération; les affaires sembloient être assez tranquilles et chacun dans son devoir. L'on avoit jeté les yeux sur ce que produiroit cette assemblée de Rouen; les gens de bien en espéroient beaucoup de bien et d'avantage pour les affaires; les autres la redoutoient, et ainsi chacun a ses intentions diverses. Mais l'on reconnut par cet effet combien il est difficile à un corps, encore foible des maladies passées, de porter fortes médecines. Cette assemblée avoit résolu beaucoup de bons réglemens et bien utiles au bien de l'Etat, et pour ménager les finances du Roi, diminuer les dépenses, soulager le peuple, qui en avoit très-grand besoin; mais quand on voulut parler de mettre à exécution les résolutions qui avoient été prises, chacun s'emporte par son intérêt particulier. La plupart des résolutions et articles requéroient qu'ils fussent vérifiés aux parlement et chambre des comptes avant que d'être exécutés.

Il y avoit deux ou trois choses qui ne dépendoient que du Roi et de son conseil, comme la révocation du droit annuel que l'on appeloit *la paulette*, par le moyen de quoi les offices se ren-

doient héréditaires dans les maisons, et le Roi n'en pouvoit disposer, soit pour y mettre des personnes, ou pour en destituer ceux qui en étoient indignes; ce qui apportoit un grand préjudice à ses affaires, bien que d'ailleurs il en tirât une grande commodité et soulagement à ses finances. On se résout donc de supprimer ce droit, et remettre la provision des offices par la voie des parties casuelles, ainsi qu'il se pratiquoit par le passé. L'on se résolut aussi d'ôter les augmentations des garnisons qui avoient été mises à cause des mouvemens, de diminuer et retrancher une partie des pensions et entretènemens que l'on donnoit aux uns et aux autres, et remettre cela plus près de ce qui étoit lors du décès du feu Roi; mais chacun commence à crier et declamer contre ceux qui avoient l'administration des affaires.

Les officiers, qui voyoient que par la révocation du droit annuel, les offices ne demeuroient plus assurés dans leurs maisons et diminuoient de prix, se tourmentoient et se portoient à faire du pis qu'ils pouvoient; même les cours de parlement et autres cours souveraines refusèrent de sceller ce qui leur étoit porté ou envoyé de la part du Roi. Les princes, seigneurs, gentilshommes, gouverneurs des provinces et des places, ne peuvent souffrir que l'on touche ou diminue leurs pensions, entretènemens, appointemens, garnisons, et autres commodités qu'ils avoient accoutumé de tirer du Roi ou du peuple; tellement que comme d'un côté l'on commence à vouloir travailler à l'exécution de ces bonnes résolutions, de l'autre voilà des plaintes, crieries, murmures, mécontentemens de toutes sortes de personnes, qui commencent à parler et à discourir fort licencieusement, interprètent toutes les actions et ce qui s'étoit fait à mauvais sens, donnent de mauvaises impressions au peuple, parlent contre les principaux ministres, et spécialement mettent en envie et jalousie la bienveillance et faveur que le Roi portoit à M. de Luynes et à messieurs Brantes et Canedet ses frères, à M. le colonel d'Ornano, à M. de Modène et à quelques autres, mais encore plus à M. Déageant, qui, étant venu de peu, se voyoit tout à coup en cet état, que toutes les affaires de France passoient par ses mains, et quasi par ses seuls avis. Ils mettent en avant, que les diminutions de pensions, garnisons et autres réglemens, ne se font que contre les princes et les grands, et autres qui n'ont point de faveur; mais que ceux de la faveur passent par dessus toutes considérations, et tout leur est permis. Cette inégalité donne prétexte à chacun de crier, et ensuite à voir par quelle voie l'on pourroit recommencer à former quelques troubles dans l'Etat, pour empêcher ce que l'on vouloit faire de bien: à quoi l'on ne laisse pas pourtant de demeurer ferme, car cette suppression de droit annuel s'effectue et s'observe; et pour les retranchemens et diminutions, l'on s'y résout, pourvu que l'on soit assez fort et constant pour le soutenir. Voilà l'état auquel étoient les affaires au commencement de l'année 1618.

Le 4 du mois de janvier, le Roi retourne à Paris de son voyage de Rouen; et son conseil, les princes, seigneurs et toute la cour, y arrivent en ce même temps, ou peu de jours après.

La première affaire que l'on met en délibération est celle de Piémont. J'ai dit comme les Espagnols apportoient beaucoup de longueurs et de difficultés à l'exécution de leur part au traité de paix qui av it été fait; lesquelles difficultés consistoient principalement en la restitution de Verceil. Le duc de Savoie, de son côté, s'ennuie de ces longueurs; se plaint de ce qu'il s'est désarmé et a restitué ses places sous la foi du Roi; se résout à pis faire et à recommencer la guerre à quelque prix que ce soit, estimant que le Roi y étant engagé d'honneur et de réputation ne l'abandonnera pas. Sa Majesté, de sa part, reconnoît l'importance et la conséquence de cette affaire, a de jour à autre nouvelles assurances du côté d'Espagne que l'intention du roi d'Espagne étoit que ce traité soit accompli, et que Verceil soit rendu, et en fait des commandemens fort exprès. Sur cela le Roi se résout d'envoyer en Piémont M. de Modène, pour se joindre à la négociation de M. de Béthune, et déclare au duc de Savoie qu'il ne veut pas l'abandonner, et que si les Espagnols manquent à ce qu'ils ont promis pour l'observation de ce traité et restitution de Verceil, son intention est de l'assister fortement et ouvertement, et même de s'y porter en personne, s'il est besoin; mais qu'il se donne patience, et que de sa part il effectue ce qui dépend de lui, comme étant obligé de commencer, afin que les Espagnols n'aient point d'occasion ni de prétexte de rejeter sur lui le manquement d'exécution de ce traité. Ledit sieur de Modène a charge de passer aussi vers le gouverneur de Milan, pour lui faire connoître l'intérêt que Sa Majesté a que ledit traité soit entièrement exécuté, comme en étant caution et arbitre; et que s'il y a du manquement, il sera obligé de se porter contre celui ou ceux qui en seront les auteurs; qu'il sait que l'intention du roi d'Espagne est qu'il y soit satisfait, et qu'il ne se doit point charger de ce manquement, et autres choses semblables qu'il a charge de lui représenter; et de cette sorte ledit sieur de Modène part vers le 4 dudit mois de janvier.

Quelque temps après l'on a avis que le duc de Savoie vouloit envoyer vers le Roi M. le cardinal son fils sur cette affaire; mais l'on crut qu'il valoit mieux attendre ce qu'opéreroit le voyage dudit sieur de Modène : c'est pourquoi on lui fait sentir qu'il diffère ce voyage pour un autre temps.

Vers la fin dudit mois, le Roi étant au château de Madrid près de Paris, y fait venir tous les députés des trois ordres qui avoient été à cette assemblée de Rouen, lesquels, pour la plupart, s'étoient rendus à Paris, suivant le commandement que le Roi leur en avoit fait à son départ de Rouen ; et, après les avoir remerciés du soin et travail qu'ils avoient apportés en ladite assemblée, et du service qu'ils lui avoient rendu en cette occasion, leur donne congé de se retirer et s'en retourner chacun en leurs provinces, leur promettant d'envoyer bientôt après les édits dans les parlemens, pour exécuter et effectuer tout ce qui avoit été promis par Sa Majesté en conséquence des résolutions qui avoient été prises en ladite assemblée; les exhortant cependant de faire entendre aux peuples et à tous les sujets de Sa Majesté ses bonnes et sincères intentions, et d'empêcher les mauvais bruits que les brouillons et factieux semoient de toutes parts. Voilà comme cette assemblée s'est finie.

Pendant le mois de février il ne se passe aucune chose digne de considération. Les princes et les grands, qui étoient mal contens de ce qu'on vouloit retrancher ou régler leurs pensions, entretènemens, garnisons et autres appointemens, et quelques-uns de ce qu'ils n'étoient admis et employés dans les conseils; les officiers de toutes qualités, de ce qu'on supprimoit le droit annuel, et les autres qui se trouvoient intéressés en quelque façon, ne pouvant cacher leur mécontentement, en parloient et discouroient fort mal, et semoient ensuite de mauvais bruits.

L'on parle aussi pendant ce même temps de quelques avis et découvertes que l'on avoit faites de quelques menées et entreprises que l'on tramoit pour remettre la Reine-mère en autorité et dans les affaires, et pour cet effet la faire revenir de Blois (où elle étoit toujours) à Paris, sans que le Roi y consentît, et par les mêmes menées donner moyen à M. le prince de sortir de la Bastille, et de se mettre en liberté, et le remettre bien avec la Reine-mère. Tout cela fut cause que l'on se résolut de faire approcher quelques troupes et compagnies de chevau-légers qui étoient vers les frontières, à quinze ou vingt lieues de Paris et ès environs, et sur les avenues du côté de Blois.

Durant le mois de mars, les choses continuèrent comme il est dit au mois précédent. M. de Montmorency, reveuu de Languedoc auprès du Roi, laisse le Languedoc fort paisible, excepté vers Agde, où le sieur de Bouchet se résolut de garder le fort de Brescou contre la volonté dudit sieur de Montmorency, et les commandemens qu'il lui avoit apportés de la part du Roi; tellement que ledit sieur de Montmorency, auparavant que de partir, suivant une commission qu'il avoit de Sa Majesté, se résout de bloquer ledit fort, et pour cet effet arme cinq ou six vaisseaux qu'il fait tenir aux environs d'icelui, et fait quelques forts par terre, dans lesquels il fait amener du canon pour essayer d'incommoder ledit fort; mais il est situé si avant dans la mer, que le canon qui est sur terre ne lui peut faire de mal. Il laisse donc aux environs dudit fort, et pour commander auxdits vaisseaux, le marquis de Portes, qui souhaitoit de pouvoir réduire ledit fort, soit par force ou par traité qu'il faisoit faire sous main, par le désir qu'il avoit d'être gouverneur de cette place, sous l'autorité dudit sieur de Montmorency. Cependant cette affaire tient le Languedoc en peine et en oppression; mais depuis, ledit sieur de Portes ayant quitté ce dessein par commandement du Roi, et ayant envoyé un gentilhomme vers ledit sieur de Bouchet, il remit la place ès mains d'un exempt des gardes, et vint trouver le Roi, protestant d'une entière obéissance.

Pendant ledit mois, l'on est en attente sur la résolution des affaires du Piémont, et la restitution de Verceil au duc de Savoie. M. de Modène avec M. de Béthune sollicitoient toujours, et avoient peine de surmonter les remises et longueurs qu'y apportoit don Pedro de Tolède.

En ce même mois, le Roi donna un arrêt en son conseil, pour le rétablissement des Jésuites dans leur collége de Clermont et université de Paris, qui leur avoit été ôté par l'arrêt qui fut donné contre eux dès l'année 1597, lorsque Châtel, qui avoit entrepris contre le feu Roi, fut exécuté; et par ledit arrêt leur fut permis d'y rétablir l'exercice dudit collége : ce qui fut exécuté par deux maîtres des requêtes qui se portèrent sur le lieu.

Durant le mois d'avril il n'y eut encore rien de nouveau : les mêmes bruits, les mêmes discours, les mêmes attentes qu'au précédent. L'on eut avis de la remise faite par don Pedro de Tolède de la ville de Verceil ès mains du duc de Savoie ou de ceux qui y étoient de sa part : tellement que de là en avant l'on conclut facilement tout ce qui restoit à faire pour éteindre et assoupir entièrement tous les mouvemens et brouilleries qui étoient en ces quartiers-là.

Pendant le mois de mai, il ne se passa aussi aucune chose de bien considérable : les mêmes bruits et les mêmes discours se continuent comme aux précédens, tant sur le sujet des mécontentemens des uns et des autres, et des mauvaises impressions qu'ils donnoient, que sur l'opinion que l'on prenoit des menées qui se faisoient en faveur de la Reine-mère et de M. le prince de Condé; de quoi l'on avoit quelque temps auparavant, par commission particulière, attribué la connoissance et juridiction à ceux qui en seroient revêtus au grand conseil, dont le parlement n'étoit pas content.

Il y avoit plusieurs années que l'on avoit traité de mariage entre M. le duc de Nemours et la fille de M. d'Aumale, lequel avoit été depuis rompu par la menée de M. de Savoie, qui lui avoit fait espérer de lui donner une de ses filles pour l'attirer en Savoie. Depuis, ledit sieur de Nemours ayant reconnu que ce lui étoit attente vaine, avoit trouvé moyen et occasion de se retirer en France, et depuis, étant revenu près du Roi, avoit de nouveau fait traiter ce mariage de lui avec ladite demoiselle d'Aumale, laquelle le père avoit retirée en Flandre et mise près l'archiduchesse. Ce qui fut négocié jusqu'à ce point, qu'au commencement de juin ce mariage fut accompli et consommé.

En ce même mois le Roi prend résolution de pourvoir M. le duc du Maine de la charge de gouverneur et son lieutenant général au gouvernement de Guienne, à laquelle il n'avoit été pourvu depuis la démission que M. le prince en fit entre les mains du Roi lors du traité de Loudun. En ce faisant, Sa Majesté se résolut de faire aussi bailler à mondit sieur du Maine le château Trompette dudit Bordeaux, moyennant que mondit sieur du Maine remettroit le gouvernement de l'Ile de France, et toutes les places qu'il y tenoit, ès mains de Sa Majesté, qui en faisoit pourvoir M. de Luynes, lequel se démettoit de la lieutenance de roi en Normandie, et du gouvernement de quelques places qu'il y tenoit ès mains du sieur colonel d'Ornano. Tout cela fut effectué quelque temps après.

Vers la fin dudit mois le Roi alla à Saint-Germain-en-Laye, où il mena la Reine sa femme et tout son conseil, et y fit quelque séjour.

Vers le 10 ou le 12 dudit mois de juin le Roi partit de Saint-Germain pour retourner à Paris.

L'on eut avis du refus que ceux du parlement ou cour souveraine de Pau avoient fait de vérifier ou enregistrer la déclaration du Roi, sur l'arrêt de Sa Majesté portant rétablissement de la religion catholique partout le Béarn, et restitution à tous les ecclésiastiques de tous leurs biens qui leur étoient détenus par ceux de la religion prétendue réformée, pour employer à l'entretien de leurs ministres, colléges, paiement de ladite cour, garnisons et autres charges, parce que l'on crut se munir par faction et désobéissance en ladite province. Et de fait, il y avoit une assemblée de plusieurs députés de la religion prétendue réformée de France, qu'ils appeloient Cercle général, qui se tenoit sans permission; ce qui donnoit sujet à Sa Majesté de faire quelques déclarations contre eux; et par ci-après l'on entendra parler de beaucoup de bruits et de mouvemens sur ces affaires.

En ce même mois on fit une découverte assurée des menées et factions qui se faisoient pour la délivrance de M. le prince de Condé, et pour faire rapprocher la Reine près du Roi; dont plusieurs sont accusés et autres soupçonnés, aucuns pris prisonniers, et contre autres fut décrété, le tout par le grand conseil; et quelques jours après il y en eut qui furent exécutés.

Le mois de juillet se passa comme les autres en allées et venues, sans aucune action remarquable ni qui fût digne de considération. Toujours M. de Luynes et autres qui possédoient les bonnes grâces du Roi, jouissoient de leur faveur avec le déplaisir et envie de tous les princes et grands.

Au commencement dudit mois de juillet le Roi retourna à Saint-Germain pour y passer le temps et y séjourner.

L'on eut avis de quelques brouilleries et soulèvemens en Allemagne du côté de Hongrie, et spécialement à Prague, où les protestans se saisissent du château, prennent les meubles et deniers de l'Empereur, et jettent quelques-uns de ses principaux officiers par les fenêtres, et chassent les autres, et ensuite s'emparent de la ville.

M. de Guise part de la cour et s'en va en Provence pour faire tenir les États de la province, et aussi pour préparer un grand armement de mer qu'il faisoit contre les corsaires d'Alger et de Tunis.

Pendant le séjour du Roi et de son conseil à Saint-Germain, l'on dresse et arrête l'édit sur les cahiers des Etats-généraux, et sur ceux de l'assemblée de Rouen, lequel édit fut dès lors mis ès mains des procureurs et avocats généraux du parlement de Paris que l'on fit venir exprès audit Saint-Germain pour ce sujet.

Pendant ledit mois M. de Persan, qui avoit la garde du donjon du bois de Vincennes, et par conséquent de la personne de M. le prince, fut ôté dudit bois de Vincennes, et mis prisonnier, comme ayant été accusé de la menée qui se faisoit en faveur de la Reine-mère, et ladite place

et garde furent laissées à M. du Vernet, beau-frère de M. de Luynes, qui déjà avoit le commandement dans le bois de Vincennes, comme commandant, sous M. de Cadenet, au régiment de Normandie qui étoit en garnison dans ladite place.

M. le maréchal de Vitry fut si mal content de l'emprisonnement dudit sieur de Persan, qui est son beau-frère, et de la fidélité duquel il vouloit répondre, qu'il se retira de la cour, en intention comme il disoit de n'y retourner plus.

Pendant le mois d'août, l'on travaille au grand conseil à faire et parfaire le procès à tous ceux qui étoient prisonniers sur le sujet de ces menées et factions qui se faisoient en faveur de la Reine-mère, entre lesquels l'on chargeoit particulièrement le sieur Barbin, qui étoit prisonnier à la Bastille, et que l'on amena au Fort-l'Evêque pour être confronté et jugé. Enfin l'on donne un arrêt général où aucun d'eux ne fut condamné à mort, mais quelques-uns à des bannissemens perpétuels; autres pour un temps, autres de s'abstenir de venir à la cour, et aucuns entièrement déchargés. Et sur tout cela le Roi fut conseillé d'abolir le tout, et se contenter de faire retenir prisonniers ceux qui l'étoient auparavant, et éloigner quelques autres qui étoient les plus coupables.

Cependant l'on a avis du côté d'Allemagne que le roi de Hongrie et l'archiduc Léopold font saisir et enlever prisonnier le cardinal Gleysel, qui gouvernoit tout l'Empire, et sur lequel l'Empereur avoit toute confiance, et se reposoit de ses plus importantes affaires, et le font mener du côté du Tyrol.

L'on a aussi avis que le sieur Barneveldt, qui avoit gouverné trente un ans et plus toutes les affaires de Hollande, et ensuite toutes celles des Pays-Bas, avec un pouvoir entier et absolu, fut fait prisonnier avec deux autres, par l'entremise du prince d'Orange, sous prétexte d'avoir malversé au gouvernement des affaires de l'Etat, et d'avoir eu des intelligences secrètes, au préjudice d'icelui, avec des princes étrangers. Mais ceux qui y ont vu plus clair ont cru que ce n'étoit qu'une animosité du prince d'Orange, parce que ledit sieur de Barneveldt lui empêchoit l'autorité et le pouvoir absolu qu'il vouloit prendre, et s'opposoit à beaucoup de ses desseins. Ce pauvre seigneur fut poursuivi et traité dans cette prison si rudement, si inhumainement et avec tant d'artifice, pour essayer de le convaincre, qu'enfin l'issue en a été funeste et pitoyable, comme il sera dit ci-après.

Vers la fin du mois de septembre, madame la princesse de Condé accoucha dans le château du bois de Vincennes de deux enfans mâles morts; aussi n'étoit-elle pas encore à terme, n'étant qu'au septième mois.

En ce mois l'on remet bien avant le pourparler du mariage entre M. le prince de Piémont et madame Henriette, sœur du Roi, de telle sorte que l'on se résout d'y entendre.

Le Roi se résout de s'éloigner de Paris et de s'aller promener : il en part vers le 10 du mois, et va à Lagny, où il demeure quatre ou cinq jours, et de là se rend à Monceaux vers le 15. Deux jours après tous ceux de son conseil partent de Paris pour venir vers et près de lui à Meaux et à Monceaux; là le Roi dépêcha le père Arnould, jésuite, vers la Reine sa mère qui étoit toujours à Blois, et de laquelle on avoit toujours des défiances et mécontentemens, à cause des menées que l'on avoit, comme dit est, faites sous son nom. Il avoit donc charge de l'assurer de la bienveillance de Sa Majesté, et néanmoins lui prescrire l'ordre et la forme que l'on désiroit qu'elle observât en sa conduite, et qu'elle renonçât et désavouât toutes pratiques, menées et intelligences que l'on pourroit avoir faites et formées sous son nom; ce qu'elle promet absolument au contentement du Roi, et même d'en faire des déclarations publiques, comme elle fit. Ensuite de quoi le Roi lui témoigna par après plus d'amitié et de confiance qu'auparavant, montra agréer que les princes et seigneurs passant et repassant l'allassent visiter, et même fit éloigner de Blois quelques troupes de chevau-légers qu'il y avoit long-temps auparavant fait loger, et dont ladite dame prenoit de grands ombrages.

Vers la fin dudit mois le Roi part de Monceaux et va à Villers-Coterets, où il séjourne jusqu'au commencement du suivant.

Le premier jour du mois d'octobre le Roi part de Villers-Coterets pour aller à Soissons; en ce même temps messieurs de Brissac, de Vendôme, de Montbazon, partent de la cour pour aller tenir les Etats de Bretagne à Nantes.

Et M. de Montmorency s'en va en Languedoc, un peu mal content de ce que le Roi ne lui avoit voulu accorder le gouvernement de Brescou, que tenoit le sieur de Bouchet.

Le Roi, après avoir été cinq ou six jours à Soissons, va promener à Laon, à La Fère, à Coucy et autres lieux, puis revient à Soissons, où il fait venir M. le chancelier et garde des sceaux, et autres du conseil qu'il avoit laissés à Meaux lorsqu'il partit de Monceaux.

M. de Guise, qui étoit en Provence, arrive près du Roi, où il dit qu'il vient pour faire résoudre quelque chose au conseil, qu'il estimoit être encore nécessaire pour l'armement de mer qu'il faisoit contre les corsaires de Tunis et de Barbarie.

Cependant le Roi a avis que M. le cardinal de Savoie se préparoit pour venir vers lui en sa cour, suivant ce qu'on lui avoit fait savoir que Sa Majesté l'avoit agréable, sur la résolution qui avoit été prise d'entendre au mariage du prince de Piémont avec madame Henriette, sœur du Roi. Cela fut cause que l'on mit en délibération où le Roi le pourroit plus commodément recevoir. L'on avoit fait quelques difficultés de retourner à Paris, sur quelques bruits que l'on avoit fait courir de contagion; mais enfin, sur ce que l'on fut averti qu'il n'y avoit rien qui pût empêcher le Roi d'y aller, Sa majesté partit de Soissons le 14 ou le 15, et le 17 arriva à Paris, où toute sa cour et son conseil se rendirent bientôt après.

Et vers la fin dudit mois le Roi renvoya encore M. de Modène vers la Reine sa mère, pour en confirmer derechef les assurances de la bienveillance de Sa Majesté, et retirer d'elle la déclaration qu'elle faisoit, ci-dessus mentionnée.

Le 6 de novembre le cardinal de Savoie arriva à Paris, qui dès le soir voit le Roi en particulier. Il y est reçu avec tout l'honneur, bon accueil et caresses qu'il eût pu souhaiter. Le Roi donne ordre de le faire nourrir, traiter, loger et défrayer, lui et toute sa suite, très-splendidement. Deux jours après il eut audience publique avec les cérémonies accoutumées, et cinq ou six jours après il eut une audience en laquelle il demanda, au nom de M. le duc de Savoie, Madame, sœur du Roi, en mariage pour mondit sieur le prince de Piémont son frère, duquel il présenta les lettres et dudit duc de Savoie sur ce sujet. Sa demande est reçue en bonne part, et l'on remet à lui faire réponse quelque temps après.

Cependant le Roi dépêche le sieur du Fargis en Espagne, pour donner avis au roi d'Espagne de cette demande, et prendre sur ce son conseil; il envoie aussi M. de Cadenet vers la Reine-mère à cette même fin; l'un et l'autre en rapportèrent les réponses que l'on désiroit. Sa Majesté en écrit aussi aux princes, ducs et officiers de la couronne, quasi à même fin, et Sa Majesté s'en va à Saint-Germain-en-Laye pour y faire séjour, et y mène avec lui ledit sieur cardinal pour lui faire voir sa maison et le promener.

Quelque temps auparavant, M. d'Epernon étoit allé à Metz, témoignant être mal content du Roi, de ce qu'on ne lui communiquoit pas le secret des affaires, et qu'il n'y étoit pas admis. Il s'imaginoit même que l'on avoit eu quelques desseins de se saisir de sa personne, à quoi l'on n'avoit pas pensé. Il séjournoit donc en ce lieu de Metz, où un nommé Sarroque, gentilhomme près du Roi, étant allé avec lettres de Sa Majesté à quelques particuliers de ladite ville, pour essayer de faire valoir un don de confiscation que Sa Majesté avoit fait à lui et à quelques autres, et lequel ledit sieur d'Epernon avoit prétendu, mondit sieur d'Epernon lui fit bailler des gardes en entrant dans ladite ville, qui ne l'abandonnèrent point, et lui prirent toutes ses lettres et papiers; et enfin le lendemain on le fit sortir de ladite ville, et s'en revint auprès du Roi en cette sorte et avec ce mauvais traitement, dont Sa Majesté fut grandement offensée.

Vers la fin dudit mois la Reine régnante fut malade de la petite rougeole, mais la maladie ne dura que trois ou quatre jours, et n'en reçut pas beaucoup d'incommodité. Cependant le Roi étoit toujours à Saint-Germain-en-Laye, et ne se passa plus rien digne de considération pendant ledit mois.

Pendant le mois de décembre il ne se passa rien à la cour digne de considération; le Roi revint au commencement du mois à Paris; M. d'Epernon étoit toujours à Metz, qui faisoit demander permission d'aller à son gouvernement d'Angoumois, laquelle lui est refusée. Sa Majesté lui fait connoître que sa présence étoit nécessaire à Metz, à cause des brouilleries qui étoient en Allemagne, et des préparatifs d'armes qui s'y faisoient entre les catholiques et les protestans, ensuite et à l'occasion de ce qui s'étoit passé en Hongrie contre les officiers de l'Empereur, dont nous avons ci-devant parlé; ce qui accroît toujours de plus en plus le mécontentement de mondit sieur d'Epernon. Au commencement dudit mois M. Déageant reçut quelques disgrâces, et fut éloigné du conseil et des affaires.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1619.

Les affaires étoient au commencement de cette année en assez bon état en apparence, mais en effet chacun étoit sur ces mécontentemens. Les princes et les grands se fâchent de n'avoir pas la part dans les affaires qu'ils croient mériter; que M. de Luynes et ses frères possèdent entièrement le Roi, et qu'il n'y ait qu'eux admis en tous ses conseils et en toutes ses affaires; que par leur extrême faveur ils puissent tout ce qu'ils veulent; et, pour accroître l'envie qu'on leur porte, on fait courir le bruit que M. de Luynes traite du gouvernement de Bretagne avec M. de Vendôme, et des places particulières qui sont dans la province. Chacun se fâche de ce que l'on essaie de retrancher quelque chose des pensions. Les dépenses sont grandes et profuses, où ceux de la faveur ont intérêt. Ainsi chacun murmure. La Reine-mère de son côté n'est pas contente de ce

qu'on la tient reléguée à Blois : elle machine les moyens d'en sortir, elle fait instance et demande congé pour aller à Moulins ; on le lui accorde, mais le mal la tient ailleurs, comme elle le fera bientôt voir. Quand elle a son congé accordé, elle fait mine de tenir son équipage préparé pour partir, mais cela se remet de temps en temps. Cependant l'on est toujours sur la conclusion de ce mariage de Savoie, pour lequel on tenoit toutes choses préparées.

Et même le 11 du mois de janvier, l'on passe le contrat de mariage entre Madame, sœur du Roi, et mondit sieur le prince de Piémont. Ledit sieur cardinal de Savoie, chargé de procuration de son père et de son frère, stipule pour eux.

Le 12 du même mois, madame la duchesse d'Angoulême, fille naturelle du feu roi Henri II, décéda. Cette princesse avoit toujours été très-affectionnée au bien de la France, beaucoup aimée, estimée et honorée de tous, et par conséquent grandement regrettée: elle institua pour héritiers M. le comte d'Auvergne et ses enfants, et le Roi accorda à mondit sieur le comte d'Auvergne la jouissance du duché d'Angoulême, dont ensuite il prit le titre.

Le 20 dudit mois se fait la consommation du mariage de M. le duc d'Elbeuf et mademoiselle de Vendôme, sœur naturelle du Roi ; et environ ce temps-là, ou peu de jours après, le Roi commence à coucher avec la Reine sa femme, ce qu'il n'avoit encore fait à cause de son jeune âge.

Le 26 dudit mois, madame de Luynes accouche d'une fille.

Vers la fin dudit mois, M. de Guise s'en retourne en Provence, en intention toujours d'achever son armement de mer contre les corsaires d'Alger et de Tunis.

L'on eut aussi avis du partement de M. d'Epernon de Metz, encore que le Roi ne lui en eût octroyé la permission; il va passer par la Bourgogne, de là en Bourbonnais, traverse l'Auvergne, se rend en Limousin, de là en Angoumois et Saintonge, où il commence à visiter ses amis et faire plusieurs allées et venues.

Le 6 du mois de février, M. le prince de Piémont arriva à la cour et avec lui M. le prince Thomas son frère, où ils furent reçus, honorés et caressés par le Roi et par tous les grands; et de son côté montra très-grande et sincère affection au bien des affaires du Roi, et grands devoirs et respects envers Sa Majesté.

Le 10 dudit mois, M. le prince de Piémont épousa Madame, sœur du Roi, et dès le soir accomplit le mariage au contentement de toutes les parties.

Peu de jours après, Sa Majesté, étant à Saint-Germain-en-Laye, parloit d'aller à Blois voir la Reine sa mère, et même avoit commandé à plusieurs de se préparer pour cet effet.

Mais en ce temps il eut avis comme, la nuit du 21 au 22 dudit mois, la Reine sortit du château de Blois par une fenêtre et des échelles, avec une femme de chambre seulement et ses bagues, assistée du comte de Brienne son écuyer, et du sieur de Chanteloup, qui avoit conduit cette menée, deux exempts de ses gardes, et deux ou trois archers. En cet équipage elle va à pied depuis le château jusques au bout du faubourg qui est au delà de la rivière de Loire, où elle trouva un carrosse qui l'attendoit, dans lequel elle se mit, et s'en alla à Montrichard, où un autre carrosse de relais l'attendoit avec M. l'archevêque de Toulouse, et quelques gens de cheval qui la conduisirent à Loches, où M. d'Epernon s'étoit rendu un jour et demi auparavant, qui l'alla recevoir à demi-lieue hors la ville et la conduisit dedans, et la fit accommoder de tout ce qui lui pouvoit être nécessaire.

Dès le lendemain madame la marquise de Guercheville et la plupart de tous ses officiers l'allèrent trouver et y firent conduire tout son bagage; et, après avoir séjourné un jour audit Loches, elle en partit, et M. d'Epernon la mena à grandes journées à Angoulême où elle commença à écrire aux uns et aux autres que, sachant que l'on avoit dessein de la resserrer encore davantage que l'on avoit fait, elle s'étoit voulu mettre en pleine liberté, en intention de pouvoir remontrer et représenter librement au Roi ce qui étoit de son service, ce qu'elle n'avoit pu faire jusques alors.

Cette nouvelle apporta beaucoup de rumeurs et de changement à la cour; l'on crut que cela n'a point été fait ni entrepris sans y avoir de grandes entreprises et intelligences; et l'on commence de considérer les actions et mouvemens des uns et des autres. Le Roi qui étoit à Saint-Germain-en-Laye retourne à Paris, afin d'y pouvoir, avec plus d'attention, considérer ce qui seroit à faire sur cette occurrence pour le bien de son service. Cependant l'on commence à écrire de toutes parts, afin de contenir chacun en son devoir.

Voilà donc tout en rumeur de tous côtés. Le Roi apprend les factions et menées qui s'étoient faites et se font dans tous les coins de son royaume. La Reine-mère écrit de tous côtés, se plaignant du mauvais traitement qui lui avoit été fait, du mauvais ordre et gouvernement qu'il y a aux affaires, et la nécessité qu'il y a d'y pourvoir et remédier, et y convie un chacun; quelques écrits commencent à paroître comme

manifestes. Ceux qui sont mal contens ou jaloux, et envieux de la grandeur de M. de Luynes et de ses frères, se réveillent facilement. L'on commence à parler librement et insolemment et à prendre parti. La Reine-mère arme, et du côté de la Champagne M. le cardinal de Guise, M. de Bouillon et le marquis de la Valette, que M. d'Epernon avoit laissé à Metz, se déclarent. En Languedoc M. de Montmorency branle en faveur de la Reine-mère : ceux de la religion prétendue réformée sont recherchés, mais le corps demeure en devoir; quelques particuliers se déclarent pour la Reine-mère, laquelle délivre et envoie commissions de tous côtés pour lever gens de guerre, et se prépare pour soutenir les efforts.

Le Roi cependant, qui voit ces rébellions et levées d'armes tout ouvertes, se prépare pour y remédier : il envoie querir M. de Guise qui étoit en Provence pour lui donner la charge d'une armée; car, d'abord, il avoit résolu de faire deux armées principales, l'une en Champagne où il iroit en personne et auroit avec lui M. de Guise, et l'autre en Guienne sous M. de Mayenne, pour entreprendre contre M. d'Epernon qui étoit celui qui débauchoit tous ces pays de delà en faveur de la Reine-mère. Mais, depuis, le Roi voyant que le plus grand trouble et les plus grands efforts se préparoient du côté d'Angoumois et de Guienne, à cause du crédit que M. d'Epernon avoit dans cette province, il se résolut de faire trois armées, l'une plus légère du côté de Champagne sous la charge de M. de Nevers, l'autre du côté de Guienne sous la charge de M. du Maine, et l'autre qu'il conduiroit en personne avec M. de Guise, du côté de Poitou et Saintonge.

Cependant le Roi envoie M. de Béthune vers la Reine sa mère pour la convier de se réunir avec lui, et prendre confiance en lui, lui promettant toute sûreté, avantage et contentement. Ledit sieur de Béthune part pour cet effet le 15 ou le 18 du mois de mars d'auprès du Roi.

M. le maréchal de Vitry, qui s'étoit quelque temps auparavant éloigné de la cour à cause de quelque mal-entendu qu'il avoit eu avec M. de Luynes, y revient sur le bruit de la levée de ces armes pour s'offrir au Roi et servir en ces occasions.

Sa Majesté fait dépêcher et envoie de tous côtés ses commissions, et fait délivrer argent pour la levée de ses troupes et former ses armées. Et est à noter qu'en même temps qu'il desseigne trois armées, il lui faut aussi laisser des troupes pour contenir chacun en devoir dans les autres provinces, parce qu'il n'y manquoit pas de personnes qui avoient mauvaise volonté et qui ne cherchoient que sujet pour se mettre en mouvement.

A Boulogne en Picardie, les habitans, qui étoient sous le gouvernement de M. d'Epernon, trouvent moyen de chasser ceux qui y étoient en garnison pour lui, et envoient vers le Roi le supplier de leur donner un autre gouverneur, ce qui arriva à la fin dudit mois au contentement de Sa Majesté.

Ainsi de toutes parts l'on se prépare aux armes. Dès le commencement que le Roi avoit eu la nouvelle de la sortie de Blois de la Reine sa mère, quelques-uns lui avoient conseillé de se contenter de se tenir prêt et de faire faire quelques revues seulement à ses vieilles troupes, sans s'émouvoir davantage, et considérer cependant quels seroient les desseins de la Reine-mère, pour s'y opposer selon qu'il en seroit besoin, parce qu'il ne pouvoit faire de grandes et puissantes armées qu'avec une extrême dépense et ruine de tout le plat pays, et que possible ladite Reine-mère seroit bien aise de s'accommoder avec le Roi, en cherchant seulement la sûreté de sa personne et les bonnes grâces de Sa Majesté; mais d'autres représentoient que cette sortie de Blois de cette façon ne s'étoit point faite sans une grande menée précédente; que l'on voyoit, comme M. d'Epernon avoit traversé toute la France, étant venu de Metz sur ce sujet, les grandes intelligences qu'il avoit en Guienne; qu'il avoit vu et parlé aux uns et aux autres en chemin, faisant les allées et venues qui se faisoient en Languedoc vers M. de Montmorency, et en diverses autres provinces, et que si on leur donnoit le loisir, les Français, qui se portent facilement aux nouveautés, qui cherchoient de l'emploi, et dont y en avoit grand nombre de mal contens ou envieux de la fortune de M. de Luynes, ne manqueroient à s'élever et se mettre en campagne, sous le nom et l'autorité de la Reine-mère, qui, comme j'ai dit, offroit commissions et argent à qui en vouloit prendre, et qui publioit toujours ne désirer que sa liberté, et que les désordres qui étoient dans l'Etat fussent réformés; que bientôt l'on verroit des armées en campagne, et des princes et seigneurs qui se déclareroient pour elle. Toutes ces considérations, mises en avant, firent que le Roi arma du côté de Poitou et Angoumois, où M. de Mayenne devoit aussi amener son corps, qui étoit de douze cents hommes de pied et de quinze cents chevaux.

Cependant, pour faire connoître à un chacun le désir que le Roi avoit de l'accommodement de ces affaires et de l'honneur et respect qu'il vou-

loit rendre à la Reine sa mère, il envoya encore vers elle M. le cardinal de La Rochefoucault, pour, avec M. de Béthune, lui représenter le tort qu'elle se faisoit de s'éloigner du Roi son fils, qui ne désiroit que son bien et son contentement, le mal et la ruine qu'elle apportoit à la France, qui se verroit incontinent couverte de gendarmerie, et ruiner et désoler de toutes parts, et autres persuasions. Il part donc d'auprès du Roi pour cet effet le 7 du mois d'avril.

Et le Roi va le 8 à Saint-Germain-en-Laye, où il mène tout son conseil, pour aviser à l'ordre qu'il devoit laisser à Paris et aux provinces de deçà la Loire, pendant qu'il seroit absent avec son armée de delà. Cela n'étoit pas sans raison, car, comme j'ai dit, outre qu'il y avoit de mauvais mouvemens en diverses provinces, la cour de parlement et le peuple de Paris étoient assez mal disposés, et y falloit prendre garde. Sa Majesté séjourne pour cet effet à Saint-Germain tout le reste du mois.

Cependant il eut avis que M. d'Epernon sortit avec quelques troupes et deux pièces de canon d'Angoulême pour aller en Limousin, où M. le comte de Schomberg, lieutenant de roi dudit pays, maintenoit les villes et la campagne en l'obéissance du Roi avec le peu de troupes qu'il avoit. Jusques alors il n'avoit encore été fait aucun acte d'hostilité. Il y avoit à Uzerche une abbaye forte, dans laquelle M. d'Epernon avoit toujours tenu de son autorité des troupes qui lui étoient affidées; tellement qu'il étoit maître de l'abbaye, mais non de la ville, les habitans de laquelle faisoient paroître se vouloir maintenir sous l'obéissance du Roi.

Mondit sieur d'Epernon se résout de mener ce qu'il avoit de forces et les deux canons de ce côté-là, pour, par le moyen de ladite abbaye, se rendre maître de ladite ville d'Uzerche, espérant qu'ensuite il en ramèneroit beaucoup d'autres sous sa puissance et autorité, les uns par force, les autres par crainte. Mais cependant ledit sieur de Schomberg, qui avoit quelques jours auparavant tramé une entreprise sur ladite abbaye, et ne l'avoit voulu faire exécuter pour n'être blâmé d'avoir commis le premier acte d'hostilité, voyant M. d'Epernon s'en approcher, qui n'en étoit plus qu'à deux lieues, et que s'il entroit à Uzerche le reste de la province seroit en désordre, il se résout de faire exécuter ladite entreprise, en vient à bout si heureusement qu'elle fut forcée en plein jour, partie par pétards et partie par escalade. Ce que voyant ledit sieur d'Epernon, il se résolut de s'en retourner à Angoulême et d'y ramener ses troupes et son canon.

Environ ce même temps l'on eut avis que sur ce que le marquis de La Valette, qui étoit dans Metz, s'aperçut qu'aucuns des habitans de ladite ville projetoient de faire entrer dans icelle M. de Praslin, qui étoit maréchal de camp des troupes que l'on avoit ordonnées à M. de Nevers, pour composer l'armée du côté de Champagne, et l'en rendre maître, il se résolut de désarmer tous lesdits habitans, et en maltraita plusieurs en leurs personnes, les tenant prisonniers, leur donnant les géhennes et tortures, en chassant d'autres, et imposant de grandes sommes de deniers sur les autres.

En ce même mois le Roi se résolut d'ôter M. le prince de dedans le donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier, et le fit mettre dans le château en plus grande liberté, lui fit rendre son épée, et lui fit espérer que bientôt après il auroit une entière liberté. Sa Majesté fut conseillée d'en user ainsi avant que de s'éloigner, à cause que la cour de parlement et le peuple de Paris prenoient prétexte de mécontentement sur sa détention; et d'ailleurs M. de Luynes étoit bien aise d'acquérir cette obligation sur lui, et lui procurer sa liberté.

Vers la fin dudit mois d'avril, l'on envoya M. le marquis de Trennel, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, vers le roi de la Grande-Bretagne, pour se condouloir avec lui de la mort de la Reine sa femme, et pour, à cette occasion, rétablir l'amitié et bonne correspondance qui avoit accoutumé d'être entre ces deux couronnes, et laquelle avoit été interrompue, un an auparavant, à l'occasion du mauvais traitement et du peu de respect qui avoit été rendu à l'ambassadeur du Roi, auquel l'on avoit voulu faire céder le pas à celui d'Espagne, à quoi s'étoient ajoutés quelques mauvais offices rendus de part et d'autre. Sur quoi M. le prince de Piémont s'étoit déjà employé comme de lui-même, pour renouer cette intelligence, ce qui réussit audit sieur marquis de Trennel, qui y reçut tous honneurs et caresses.

L'on envoya aussi en ce même temps M. le comte de La Rocheguy vers M. l'archiduc, pour se condouloir avec lui de la mort de l'empereur, arrivée quelques mois auparavant.

M. de Lesdiguières étoit en Dauphiné, qui témoignoit vouloir servir le Roi sur l'occasion de ce mouvement, et néanmoins de se porter à l'accommodement.

Pendant le mois de mai, et principalement au commencement d'icelui, tout se met en armes; le Roi donne ordre par toutes les provinces pour y maintenir son autorité, et empêcher que les factieux ne se mettent sur pied. Pour cet effet

il envoya la plupart des gouverneurs ou lieutenans généraux en leurs gouvernemens, et la plupart avec commissions pour lever des troupes de gens de pied et de cheval; du côté de Champagne il laisse M. de Nevers, avec ordre de mettre sur pied cinq ou six mille hommes d'infanterie et six ou sept cents chevaux. A Paris, il y laisse M. le comte de Soissons, accompagné de madame la comtesse sa mère, et avec lui M. de Liancourt, gouverneur de la ville, et M. de Montbazon, gouverneur de la province, pour pourvoir à tout ce qui pourroit survenir, et ainsi donne ordre à tout ce qu'il jugeoit plus nécessaire pour maintenir son autorité et la tranquillité de ses provinces du côté de Paris. Il part de Saint Germain-en-Laye le 8 de mai pour s'acheminer du côté de la rivière de Loire, et arrive à Orléans le 11 dudit mois.

Le départ du Roi pour s'approcher de la Reine-mère avec une puissante armée, et les grandes levées qu'il avoit fait faire de tous côtés tiennent tellement en devoir un chacun, que cela est cause que peu de grands s'émeuvent, et que tels qui avoient promis à la Reine-mère se retiennent.

Tellement que se voyant ainsi foible dans Angoulême avec M. d'Epernon qui vouloit prendre toute autorité auprès d'elle, et que d'un autre côté M. du Maine, qui avoit assemblé son armée qui étoit lors de plus de dix mille hommes, avoit assuré la Guienne contre toutes menées et mouvemens que M. d'Epernon y faisoit faire, avoit déjà passé toutes les rivières et étoit sur la Charente, à quatre lieues d'Angoulême, et que d'ailleurs le Roi commençoit à s'acheminer et avoit fait avancer les troupes de la sienne du côté de Touraine pour entrer dans le Poitou et dans l'Angoumois, laquelle devoit être composée de quinze à seize mille hommes de pied et deux mille chevaux, tellement qu'elle voyoit que dans peu de temps elle alloit être bloquée de tous côtés sans aucune ressource apparente. Ces considérations furent cause qu'elle entendit bien volontiers aux propositions et ouvertures que M. le cardinal de La Rochefoucault et M. de Béthune lui firent d'entrer en accommodement et de prendre assurance et confiance aux promesses que le Roi lui faisoit par eux de l'aimer et de l'honorer, et de lui donner toute liberté pour aller et venir où il lui plairoit, et tout contentement sur ses affaires particulières. Ladite dame, après avoir pris sur tout cela les paroles et les écrits desdits sieurs cardinal de La Rochefoucault et de Béthune, tant pour elle que pour tous ceux qui l'avoient suivie et servie, sans attendre davantage des nouvelles du Roi, ni ce qui étoit de son intention, elle déclare publiquement que la paix est faite avec le Roi, qu'elle en a tout contentement, et même en fait chanter un *Te Deum* le jour de l'Assomption dans l'église épiscopale d'Angoulême, et commence à faire licencier quelques-unes de ses troupes.

Il est à noter que, dans les articles de l'accommodement, elle se démit entre les mains du Roi du gouvernement de Normandie, et Sa Majesté lui bailla au lieu celui d'Anjou, avec les places d'Angers, de Chinon et du Pont-de-Cé, que l'on fit récompenser à ceux qui en étoient pourvus.

Cette nouvelle fut apportée au Roi, comme il partoit d'Orléans, le 16 dudit mois, lequel ne laissa pas de continuer chemin, et arriva le 17 à Angoulême, où il fait quelque séjour. Cependant il pourvoit à ce qui étoit à faire, mande partout l'accommodement qui avoit été fait, ordonne le licenciement de la plupart des troupes qui avaient été levées, et envoie des commissaires et de l'argent pour les congédier.

J'ai dit ci-devant comme il s'étoit fait beaucoup d'allées et venues de la part de la Reine-mère vers M. de Montmorency, lequel témoignoit lors un grand mécontentement contre le Roi, tant parce qu'on lui avoit refusé le gouvernement de Brescou qu'il prétendoit, et la capitainerie du bois de Vincennes qui lui avoit été résignée par feu madame d'Angoulême, qu'aussi parce que madame la connétable avoit été éloignée d'auprès de la Reine, dont elle étoit dame d'honneur, à cause que l'on avoit donné la charge de surintendante de sa maison à madame de Luynes; tellement que l'on ne pouvoit prendre aucune assurance de son affection et fidélité au service du Roi pendant ces remuemens. Mais voici encore un nouveau sujet qui donne de nouvelles défiances de lui. L'on a avis qu'il envoie vers plusieurs princes et seigneurs pour les exhorter, supplier et émouvoir, sous prétexte de l'injuste détention de M. le prince, et même que l'on parloit de former un tiers parti sur ce sujet; et, disoit-on, les serviteurs de M. le prince avoient de grandes conversations et entretiens avec ceux de la Reine-mère sur ce sujet; mais tout cela s'apaisa et s'évanouit à mesure que l'accommodement se faisoit avec la Reine-mère, qui fit connoître qu'elle prenoit quelque part aux intérêts de mondit sieur de Montmorency.

Vers la fin dudit mois de mai, le Roi eut avis qu'en Hollande ceux de la faction du prince d'Orange firent juger et condamner à mort le sieur de Barneveldt qui étoit le principal de tous les Etats des provinces-unies des Pays-Bas, et qui avoit fait toutes les négociations pour l'établisse-

ment de cette république, et avoit toujours pris un grand soin de les maintenir en amitié et respect envers le Roi, leur faisant connoître les grandes obligations qu'ils avoient à la France, à cause des assistances qu'ils en avoient reçues; ce qui étoit cause que Sa Majesté l'affectionnoit, et s'étoit ouvertement employée pour sa liberté, sachant bien que les accusations qui étoient contre lui étoient fausses et fomentées par la faction du prince d'Orange, qui vouloit prendre l'autorité tout entière dans lesdits Etats, et lequel n'aimoit pas la France.

Le Roi fut marri de cette nouvelle, et en témoigna une très-grande indignation contre lesdits Etats, pour le peu de respect qu'ils lui avoient en cela témoigné.

Le Roi partit le 28 dudit mois de mai d'Amboise et alla à Tours.

Tout commence à s'apaiser par le royaume; l'on licencie et congédie les troupes de tous côtés, les armes se mettent bas, chacun proteste fidélité et obéissance au Roi, et désire être tenu pour affectionné à son service.

Les princes et seigneurs viennent de tous côtés et de tous les endroits de la France trouver le Roi. M. le prince de Piémont et Madame, sœur du Roi, son épouse, avoient toujours suivi Sa Majesté depuis son mariage, et ledit sieur prince se trouvoit lors à Tours avec son frère, où le Roi a toujours pris soin de les traiter et festoyer magnifiquement.

Mondit sieur le prince de Piémont et M. le prince Thomas, son frère, firent trouver bon à Sa Majesté qu'ils allassent visiter la Reine-mère à Angoulême avec lettre de Sa Majesté, comme s'ils alloient de sa part; ce qui leur fut accordé, et partirent pour cet effet le 14 du mois de juin.

En même temps madame la princesse de Piémont, qui étoit demeurée derrière, fut mandée de venir audit Tours, afin qu'elle pût aussi aller visiter la Reine sa mère.

Le 15 dudit mois, M. le cardinal de La Rochefoucault arriva auprès du Roi revenant d'Angoulême où il étoit demeuré toujours auprès de la Reine-mère pour conclure et arrêter ce qui pouvoit rester à faire de la négociation de l'accord et accommodement entre Leurs Majestés; il restoit encore quelques défiances entre elles.

Le 19, M. de Mayenne arriva près du Roi à Tours, accompagné de très-grande quantité de noblesse de Guienne, où il fut très-bien reçu et accueilli.

En même temps arriva aussi audit Tours madame la princesse de Piémont.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que le duc d'Ossune, qui avoit été vice-roi pour le roi d'Espagne à Naples, étant rappelé par son maître, faisoit difficulté d'en partir et s'étoit saisi de quelques places fortes, comme pour se soulever et se révolter; et de fait, il fut quelque temps auparavant que d'en sortir pour s'acheminer en Espagne; mais enfin il a obéi.

Pendant le mois de juillet, il ne se passa rien de remarquable. M. de Nevers arriva près du Roi le 7, venant de Champagne; et le 8, M. le prince Henri de Nassau, qui étoit envoyé par M. le prince d'Orange, son frère, à Orange, pour y établir pour gouverneur M. le prince de Portugal leur neveu, vint passer à Tours et y arriva près du Roi, où il assura Sa Majesté, et depuis ceux de son conseil, que l'intention de son frère n'étoit point que rien fût changé ni innové à Orange, même au fait de la religion; qu'il vouloit que les garnisons catholiques y fussent entretenues, et les habitants catholiques maintenus, comme du vivant de feu son frère, et en donna sa parole; mais elle fut très-mal observée, car, en moins de deux ou trois mois après, on y vit tout changer, et la plupart des soldats catholiques mis hors.

J'ai dit ci-devant comme le gouvernement de Normandie avoit été délaissé par la Reine-mère, par son traité, moyennant celui d'Anjou dont elle avoit été pourvue. Depuis, ce gouvernement a été mis au pouvoir de M. de Luynes pour s'en faire pourvoir, ou pour le permuter avec quelque autre qui n'eût pas tant d'apparence, et qui lui fût plus convenable. Pour cet effet, l'on offre ledit gouvernement à M. de Guise au lieu de celui de Provence; mais se trouvant trop de difficultés à cet accommodement, on en traite avec M. de Vendôme pour celui de Bretagne, ce qui ne se peut encore effectuer. Enfin l'on s'adresse à M. de Longueville pour celui de Picardie, lequel l'accepte, et cela s'accommode, tellement que l'on étoit après pour traiter des conditions et aussi pour faire pourvoir M. de Luynes de celui de Picardie.

Le 18 dudit mois, M. de Montbazon fut envoyé à Angoulême vers la Reine pour la prier de quitter Angoulême et venir à Angers, et de là venir voir le Roi à Tours, prendre sa place à la cour et se résoudre de s'en venir avec lui à Paris, où elle recevroit tous honneurs et bon accueil; mais il ne put rien obtenir pour lors de la Reine-mère, qui prenoit encore sujet de défiance sur ce que le Roi n'avoit pas encore voulu admettre quelques capitaines du régiment de ses gardes qui avoient porté les armes contre son service pour ladite dame.

Le 3 ou le 4 du mois d'août, M. de Longue-

ville arrive près du Roi; il est pourvu du gouvernement de Normandie, et M. de Luynes de celui de Picardie, qui remet celui de l'Ile-de France avec les places qu'il y tenoit ès mains de M. de Montbazon, moyennant la citadelle d'Amiens.

En ce même temps le sieur de Lizonnet, qui étoit gouverneur de Concarneau, ayant fait plusieurs mauvaises actions dans la Bretagne, avoit traité de sa place avec ceux de la religion prétendue réformée, depuis avec la Reine-mère, avec M. d'Epernon et avec d'autres, et pris argent de divers endroits. Le Roi se résolut de l'ôter de cette place et la lui faire récompenser; d'ailleurs le parlement de Bretagne procédoit contre lui criminellement. S'étant trouvé quelques difficultés sur la négociation, M. de Vendôme s'offrit de la prendre par force, si on lui vouloit bailler quelques gens de guerre et du canon; ce qui lui fut octroyé, et s'achemine avec quelques régimens entretenus que l'on ordonna pour cet effet, avec lesquels il investit la place. Ce qui lui succéda si heureusement, qu'auparavant que le canon y fût arrivé, y ayant désordre parmi les soldats, et y en ayant fort peu, il se sauve avec quelques soldats dans une chaloupe; un sien frère en fait de même; un autre qui y commandoit est pris et livré audit parlement, et pendu. Ainsi la place fut abandonnée, qui depuis a été baillée en garde au sieur de l'Ile-Drouet.

En ce même mois, les sieurs de Praslin et de Saint-Géran sont faits maréchaux de France.

Le 9 dudit mois d'août, M. de Montbazon retourne vers la Reine-mère, lui porte contentement, tant sur ce qu'elle désiroit sur le rétablissement de ses capitaines du régiment de ses gardes, que sur autres particularités dont elle avoit fait instance; la prie derechef, de la part du Roi, de le venir trouver, où elle recevra toutes sortes de contentement. Enfin elle s'y résout, et de fait, elle part d'Angoulême le 27 dudit mois pour s'acheminer vers Sa Majesté.

En ce même temps Monsieur, frère du Roi, tomba malade de la petite-vérole à Champ-Février près Tours, maison appartenante au comte du Lude, où le Roi avoit passé s'allant promener au Lude; mais il en fut guéri douze ou quinze jours après.

Vers la fin dudit mois, l'on eut avis que Ferdinand, roi de Bohême, avoit été élu Empereur, non sans contestation; et de fait, l'on forma dès lors une faction contre lui de la part des protestans.

La Reine-mère, qui étoit partie d'Angoulême pour venir trouver le Roi, continua son voyage en telle sorte qu'elle arriva à Couzières, maison qui appartient à M. de Montbazon, à trois lieues de Tours.

Le 3 du mois de septembre, Sa Majesté dîna de bonne heure et monta à cheval, très-bien accompagnée d'une très-grande quantité de princes, seigneurs et gentilshommes, qui faisoient ensemble quatre ou cinq cents chevaux; il arriva audit Couzières devant que la Reine-mère eût demandé sa viande pour dîner; il entra par la porte du parc, et la Reine sort incontinent pour venir au devant de lui. Elle le rencontra dans le jardin, et là se saluèrent et s'embrassèrent avec de très-grands témoignages de contentement de part et d'autre; la Reine-mère pleura de joie. Ils revinrent ensemble dans la salle, où le Roi voulut qu'elle fît venir son dîner, pendant lequel il s'alla promener dans les jardins, et après le dîner le Roi la vint encore voir et l'entretenir. Cependant la Reine régnante arrive, après quoi le Roi monta à cheval pour reprendre son chemin vers Tours, s'entretenant néanmoins à la campagne à la chasse de la volerie; et, cependant cela, la Reine régnante fit ses complimens aussi avec beaucoup de démonstrations d'alégresse; puis s'étant mises toutes deux ensemble dans le carrosse de la Reine-mère, vinrent à Tours, où aussitôt qu'elles furent arrivées le Roi se trouve encore au logis de la Reine-mère, où il demeura près d'une heure avec elle, puis la laissa, étant visitée de tous les princes, seigneurs et principaux de la cour.

Le lendemain 5, le Roi l'envoya encore visiter à son lever, et elle incontinent après dîner vint voir le Roi chez lui, et, après avoir demeuré quelque temps avec lui, elle alla chez la Reine régnante, où elle passa le reste de l'après-dînée; et ces visites et complimens durèrent toujours avec apparence de contentement pendant quatorze ou quinze jours qu'ils demeurèrent ensemble à Tours.

Au commencement dudit mois, le Roi donna à M. le comte de Schomberg la surintendance de ses finances, du consentement de M. le président Jeannin, en faveur duquel on donna le contrôle général à M. de Castille son gendre, et l'on donna récompense à M. de Maupeou.

Le Roi commençoit lors à se disposer pour son partement de Tours, et se rapprocher de Paris, ce qui fut cause que plusieurs princes et seigneurs gagnèrent le devant pour la commodité des chemins.

Enfin Sa Majesté part de Tours le 19 dudit mois, et alla coucher à Amboise, ayant auparavant été voir la Reine sa mère, demeuré longtemps avec elle, et pris congé d'elle avec toute

apparence d'amitié et de bienveillance de part et d'autre. Monsieur, frère du Roi, qui étoit lors guéri de sa maladie, prit aussi congé de la Reine sa mère pour s'en aller avec le Roi; et ainsi ils se séparèrent, et la Reine-mère demeura encore à Tours deux ou trois jours; puis s'en alla du côté d'Angers, passant par Champigny et par Chinon où elle séjourna.

M. le prince de Piémont et madame la princesse sa femme, sur le point de leur partement pour leur retour, demeurèrent derrière à Tours avec la Reine-mère, pour l'entretenir et faire leurs complimens et adieux; et ensuite s'en vinrent trouver le Roi à Amboise, et avec eux le prince Thomas leur frère. Ils furent festinés par Sa Majesté en public le 22, et partirent le 23 pour s'en retourner en Piémont; le Roi ordonna M. le grand prieur de France et madame la duchesse de Vendôme pour les accompagner en Savoie.

Sa Majesté part le même jour 23 d'Amboise, et prend le chemin de Chartres, où il se rend le 26, et y séjourne trois ou quatre jours.

L'on eut avis en même temps du décès de M. le comte du Lude, qui avoit le gouvernement de la personne de Monsieur, frère du Roi; cette charge fut baillée à M. le maréchal d'Ornano.

La contagion qui avoit eu quelque cours à Paris, fut cause que Sa Majesté ne fut pas conseillée d'y retourner sitôt, encore que l'on eût avis qu'elle diminuoit. Sa Majesté part de Chartres le 3 du mois d'octobre, et s'achemine par Mantes du côté de Compiègne, où il arriva le 10 ensuivant, et se résolut d'y séjourner.

Cependant Sa Majesté met en délibération de mettre en pleine liberté M. le prince de Condé, suivant les espérances et les promesses qui lui en avoient été données : tous n'étoient pas de cet avis, pour des considérations que l'on alléguoit; mais le 17 dudit mois la résolution en fut prise, et le 18 Sa Maj sté part de Compiègne pour aller à Chantilly, laissant à Compiègne son conseil et la plupart de sa suite : de là elle envoie M. de Luynes à Paris, avec pouvoir exprès de faire sortir M. le prince du château de Vincennes, et le lui amener à Chantilly, ce qu'il fit dès le lendemain, et avec lui madame la princesse, qui s'étant humiliés devant Sa Majesté, elle les reçut humainement et dit à M. le prince qu'il ne vouloit plus se souvenir de tout le passé, et s'assuroit d'être toujours bien servi et bien assisté de lui.

Sa Majesté retourne à Compiègne ayant avec lui mondit sieur le prince et madame la princesse; plusieurs princes et seigneurs s'y rendirent, qui vinrent de Paris.

L'on commença lors de mettre en avant le mariage de M. de Cadenet avec mademoiselle de Pignigny, et l'on parloit aussi de celui de M. de Brantes avec mademoiselle d'Halluin, lors démariée d'avec M. de Candale. Mais ce dernier n'eut point de lieu, et fut ledit sieur de Brantes marié avec mademoiselle de Luxembourg.

L'on reçoit en ce même temps avis que la Reine-mère avoit fait une entrée fort superbe et magnifique à Angers, où elle fut accompagnée d'un très-grand nombre de noblesse, non-seulement du gouvernement d'Anjou, mais de toutes les provinces voisines, ce qui commença à redonner ombrage et jalousie.

L'on eut aussi avis que l'assemblée que ceux de la religion prétendue réformée avoient convoquée à Loudun, par permission du Roi, fut commencée le 26, qui fera parler d'elle.

Le mois de novembre se passa sans aucune nouveauté digne de considération; chacun attend à voir ce que deviendra la fin de l'année.

L'on commença à prendre des ombrages du procédé de la Reine-mère, qui ne parloit plus de venir en cour comme elle avoit promis, s'excusant sur la nécessité. Cependant l'on voit force allées et venues de diverses personnes vers elle.

Le Roi part de Compiègne au commencement dudit mois, va se promenant de lieu en lieu à Monceaux, à Fontainebleau, et enfin arrive à Saint-Germain-en-Laye le 19 dudit mois, où chacun se retrouve pour y faire séjour.

Vers la fin dudit mois M. de Montmorency vient en cour pour voir M. le prince de Condé, duquel il avoit tant désiré la liberté.

Dans le mois de décembre il ne se passa aucune chose de considération. Les soupçons et ombrages croissent auprès du Roi des départemens de la Reine-mère, où l'on voit des allées et venues. L'on parle de faire des chevaliers du Saint-Esprit, à quoi l'on se trouve embarrassé à cause de la diversité de ceux qui y prétendent: néanmoins M. le prince, venant voir le Roi à Saint-Germain-en-Laye le 7 ou le 8, en fait prendre la résolution.

Et vers le 14, le Roi s'en retourne à Paris, mais auparavant il fait M. de Cadenet maréchal de France, reçoit son serment et l'installe en cette charge.

L'on a nouvelle du côté d'Allemagne que les affaires de l'Empereur vont grandement en empirant, l'électeur Palatin ayant été élu roi de Bohême, où toutes les villes et places se mettent en son obéissance; et du côté de Hongrie la couronne est offerte à Bethléem Gabor, prince de Transylvanie, toutes les villes et places étant soulevées contre l'Empereur.

Le dernier jour de l'année s'emploie à faire la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit.

Journal de ce qui se passa durant l'année 1620.

L'état des affaires au commencement de cette année est tel que la Reine mère du Roi étoit à Angers, où tous les mal contens de France envoyoient ou alloient pour voir s'ils y pourroient trouver emploi et remuemens. Ladite dame elle-même publie n'avoir pas eu contentement sur ce qui lui avoit été promis; qu'on ne lui avoit point encore fourni les deniers qu'on lui avoit fait espérer; que ceux qui l'avoient auparavant assistée étoient toujours maltraités; qu'on lui faisoit encore douter de sa sûreté, et autres choses semblables qui faisoient qu'elle ne se disposoit point pour venir auprès du Roi à Paris, ainsi qu'elle l'avoit promis, et quelques instances que le Roi lui en fît par lettres et par courriers, ce qui tenoit toujours les affaires en suspens. Et ce qui aidoit beaucoup à cela étoit la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, qui avoit fait grand nombre de mal contens, c'est-à-dire plusieurs qui s'attendoient, ou par mérite ou par faveur, y devoir être admis, lesquels en furent rebutés. Tellement que de toutes parts l'on voyoit allées et venues du côté d'Angers, pendant que le Roi, se confiant aux traités qu'il avoit peu auparavant faits avec la Reine sa mère, ne songeoit qu'à passer son temps.

Entre ceux qui ne purent être admis à l'ordre du Saint-Esprit, fut M. de La Ferté-Senneterre, qui étoit recommandé par M. le comte de Soissons, auprès duquel il avoit grande créance, à cause de madame de Senneterre sa sœur, qui avoit toute conduite auprès de madame la comtesse de Soissons.

En ce même temps s'étoit mû un très-grand différend, entre M. le prince de Condé et M. le comte de Soissons, sur le sujet de la serviette que chacun d'eux prétendoit devoir présenter au Roi quand ils se rencontreroient tous deux près Sa Majesté; l'un comme premier prince du sang, l'autre comme prince du sang et grand-maître de France. Cette affaire fut fomentée par ceux qui désiroient le trouble, et portée aux extrémités; outre qu'il y avoit eu déjà auparavant beaucoup de froideur et mécontentement entre mondit sieur le prince et madame la comtesse, M. le prince se plaignant des mauvais offices qu'il disoit lui avoir été rendus par elle durant sa prison, et des mauvais discours qu'elle avoit tenus, et de sa naissance et de ses intentions; madame la comtesse faisant au contraire connoître que cela n'étoit pas, et le peu d'amitié que M. son fils et elle en avoient reçu. Cela alloit de jour à autre s'aigrissant, et sur cela M. de Mayenne se rangeoit auprès de madame la comtesse, tant pour désir qu'il faisoit paroître de la rechercher en mariage, et dont à dessein on ne s'éloignoit pas beaucoup, ou pour le moins on lui faisoit espérer une de ses filles, sœur de mondit sieur le comte, qu'aussi pour ce qu'il n'estimoit pas que mondit sieur le prince lui eût rendu les réciproques effets de son amitié, qu'il lui avoit fait espérer, et à quoi il l'avoit obligé par les bons offices qu'il avoit faits pendant sa prison et pour sa liberté.

En ce même temps se tenoit aussi l'assemblée générale de ceux de la religion prétendue réformée à Loudun, lesquels, voyant que les affaires étoient encore pour se brouiller, cherchoient à en tirer avantage, et faisoient des demandes insolentes. Voilà l'état auquel se retrouvoient les affaires au commencement de cette année.

J'ai dit ci-devant comme l'Empereur, nouvellement admis à l'Empire, fut travaillé par un soulèvement contre lui de la part des princes protestans d'Allemagne, comme les Etats des royaumes de Bohême et de Hongrie lui dénioient obéissance, disant qu'il n'avoit pas satisfait aux conditions sous lesquelles ils l'avoient élu Roi; que ceux de Bohême avoient appelé l'électeur Palatin, l'avoient élu et couronné pour leur Roi, avec de grandes forces qu'ils lui mettoient en main, et ceux de Hongrie avoient appelé Bethléem Gabor, prince de Transylvanie, auquel ils avoient offert la couronne, qu'il n'avoit encore acceptée, mais se tenoit dans le royaume avec de grandes forces pour s'opposer à celles de l'Empereur; lequel d'ailleurs voyoit encore beaucoup de remuement en Autriche, ce qui lui faisoit rechercher secours et assistance de toutes parts. Entre autres il envoya une ambassade solennelle vers le Roi, pour le requérir de son assistance en cette occasion; ce qui, après avoir été bien et mûrement considéré, et que même l'on se représenta le grand intérêt de la religion catholique, qui s'en alloit diminuer par toute l'Allemagne, et par tous ces quartiers de delà, le Roi renvoya ledit ambassadeur avec promesse de secours et d'assistance. Et de fait, il se résolut dès lors de retirer toutes les troupes, tant de cheval que de pied, qu'il entretenoit en divers endroits de la France, et de les faire loger en un gros vers la frontière de la Champagne.

Vers la fin du mois de janvier, M. le maréchal de Lesdiguières arriva près du Roi, qui y vint pour prêter au parlement le serment de duc et pair de France.

En ces jours il se passa une grande brouillerie

entre M. de Longueville, pour raison de Parthenay qui appartient audit sieur de Longueville, et le sieur de La Châteigneraye qui en étoit gouverneur contre son gré. Ledit sieur de Longueville le fait appeler par M. de Retz pour se battre, où ledit sieur de La Châteigneraye va, mais aussitôt furent arrêtés et séparés.

Le Roi, qui voyoit les mécontentemens que M. et madame de Soissons faisoient paroître, pour les ramener et obliger, fit mettre en avant et comme résoudre l'accomplissement du mariage de Madame, sa sœur, avec mondit sieur le comte, et par même moyen celui de Monsieur, son frère, avec mademoiselle de Montpensier; et pour cet effet le sieur de Thoiras fut dépêché vers la Reine-mère pour lui en donner compte, et fut aussi envoyé à Rome pour avoir les dispenses nécessaires sur ce sujet.

L'on parle et résout aussi les mariages d'entre M. de Joinville, fils aîné de M. de Guise, et mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince de Condé, et du duc de Joyeuse, second fils de M. de Guise, avec mademoiselle de Luynes, fille de M. de Luynes. Mais comme ce ne sont qu'enfans, l'accomplissement ne s'en fera pas sitôt.

Au commencement de février, la Reine tomba malade d'une très-grande maladie, telle que l'on désespéroit de sa convalescence. Enfin elle commença à se porter mieux vers le 12 dudit mois, au contentement de tous ses sujets.

Le Roi, qui prévoyoit que beaucoup d'affaires lui alloient tomber sur les bras, et qu'il lui faudroit faire de grandes dépenses pour les soutenir, ce qu'il ne pouvoit faire de ses deniers ordinaires, se résolut d'entrer le 18 dudit mois dans le parlement, pour y faire vérifier quelques édits, par le moyen desquels il espéroit en recouvrer, dont il y eut beaucoup de murmures au parlement, et parmi le peuple.

Le 23 dudit mois, le Roi fait lire en sa présence les contrats de mariage des deux fils de M. de Guise, l'un avec mademoiselle de Condé, et l'autre avec mademoiselle de Luynes, dont j'ai ci-devant parlé.

Et le 27 dudit mois se résout d'aller faire un voyage en Picardie, pour y voir quelques places de cette province, et part ledit jour pour cet effet.

Le 5 du mois de mars, le Roi arrive à Amiens, y fait quelque séjour, et ne passe pas plus outre, à cause de la rigueur du temps, et s'en retourne à Paris où il arriva le 14 dudit mois.

Cependant l'on a avis d'une sédition arrivée à Marseille. Le peuple, ayant eu avis de quelques vaisseaux qui avoient été pris par ceux d'Alger, se met en armes, et va forcer les maisons où il y avoit des Turcs ou gens d'Alger et de Tunis, que le Roi avoit promis de renvoyer en liberté sur les assurances qu'il avoit fait donner, suivant les alliances avec le Turc; lesdits Marseillais en tuent quarante-cinq ou plus, et entre autres deux chiaoux qui étoient venus pour faire cette négociation.

J'ai dit comme le Roi avoit promis à l'Empereur de l'assister de forces dans la nécessité où il étoit; il en étoit pressé, mais auparavant Sa Majesté est conseillée de s'entremettre, pour essayer de faire faire une paix entre ledit Empereur et le Palatin et autres : à quoi il se résolut, et pour cet effet M. le comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, M. de Béthune, M. de Préaux-l'Aubespine sont choisis, lesquels il envoie ses ambassadeurs extraordinaires vers l'Empereur et tous les princes d'Allemagne sur ce sujet.

Le 16 du même mois, le Roi part de Paris pour aller à Lésigny, et de là à Fontainebleau, où il arriva le 23.

Vers la fin dudit mois, le Roi eut avis comme, la nuit du 27 au 28, M. de Mayenne partit de Paris sur des coureurs, et depuis en poste, sur des avis qu'on lui avoit malicieusement donnés, que le Roi le vouloit faire arrêter prisonnier. Il s'arrêta un jour ou deux à Pressigny, d'où il envoya un gentilhomme au Roi lui demander pardon, et protester de la continuation de sa fidélité, et qu'il attendroit ses commandemens à Bordeaux, où il s'acheminoit pour lui obéir en tous points. Ce partement inopiné, avec ce que j'ai ci-devant dit des menées qu'il avoit avec madame la comtesse, et quelques envois vers la Reine-mère et d'elle vers lui, commencèrent à donner de grands soupçons.

Le 30 dudit mois, arrivèrent près du Roi des députés de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée à Loudun, apportant la résolution qu'ils avoient prise pour leur séparation. Pour à quoi parvenir l'on s'étoit servi de l'emploi et entremise de M. le maréchal de Lesdiguières et de M. de Châtillon.

Les affaires commençoient à s'altérer avec la Reine-mère, dont les partisans, qui étoient en grand nombre, même dans Paris, publioient qu'elle étoit maltraitée; qu'on ne lui avoit point tenu ce qui lui avoit été promis, même en ce qui étoit du paiement des sommes qu'on lui avoit assurées; que l'on n'avoit pas encore donné des assignations pour ses entretènemens, avec autres discours mauvais. Mais l'on ne considéroit pas que s'il y avoit eu quelques manquemens à ces paiemens, ils provenoient plutôt de la nécessité des affaires que de mauvaise volonté. Nonobs-

tant tout cela, l'on ajoutoit qu'elle étoit toujours disposée de venir près du Roi, mais que l'on ne l'y avoit pas seulement conviée (encore que de temps en temps l'on eût toujours envoyé quelques-uns vers elle pour ce sujet), et que si on lui dépêchoit quelques personnages qualifiés, elle viendroit. Cela fut cause que dès le commencement du mois d'avril l'on se résolut de lui envoyer M. le duc de Montbazon, avec assurance de tout contentement, pour la prier de venir, et qu'elle seroit honorée et bien accueillie autant qu'elle le pouvoit désirer; et même le Roi se résout, sur l'espérance qu'il avoit qu'elle viendroit, d'aller au devant d'elle jusques sur la rivière de Loire, part pour cet effet de Fontainebleau le 9 dudit mois d'avril, et arrive à Orléans le 11, où étant, il trouve des nouvelles de ladite dame, par lesquelles il apprend que tant s'en faut qu'elle ait reçu l'envoi de M. de Montbazon selon l'intention du Roi, qu'elle entre en grande défiance, publie que l'acheminement de Sa Majesté est pour se saisir de sa personne, la supplie de s'en retourner, et que, dans quelques jours après, elle partira pour s'acheminer; envoie de tous côtés à ses amis les prier et conjurer de la venir assister avec le plus grand nombre de leurs amis qu'ils pourront en cette occasion si urgente. Cela fut cause que le Roi se résolut de ne pas passer plus outre; et, après avoir séjourné seulement un jour à Orléans, qui étoit le jour des Rameaux, il s'en retourna à Fontainebleau, où il passa les fêtes de Pâques, et le lendemain en part, retourne par Lésigny, et arrive à Paris le 25 dudit mois.

Pendant tout ce voyage, M. le prince de Condé fut faire un tour en Berri, pour y visiter son gouvernement.

De là en avant l'on voit de grands préparatifs à la brouillerie et aux mouvemens, la grande défiance que la Reine-mère avoit témoignée de l'approche du Roi, les mandemens qu'elle avoit envoyés de tous côtés pour être assistée, lesquels elle ne contremanda point; tellement que l'on avoit avis de divers endroits que l'on se mettoit en devoir d'assembler des troupes pour lui mener. Ce qui fut cause que quelques-uns conseilloient au Roi de partir dès lors de Paris, et de s'acheminer vers Tours et Poitiers, pour empêcher les assemblées, et cependant faire lever des troupes pour composer de bonnes et fortes armées pour courir sus et ramener en devoir tous ceux qui s'élèveroient. Mais cet avis ne fut pas suivi, et l'on estima plus à propos de temporiser et essayer de raccommoder toutes choses par douceur, et ne faire pas comme l'année précédente, que l'on avoit mis toute la France en armes sur le premier bruit de la sortie de la Reine-mère de Blois.

Pendant ce mois il arriva brouillerie en Languedoc du côté du Vivarais, et le sujet fut que la dame de Chambault, dame de Privas (qui est une ville dont tous les habitans font profession de la religion prétendue réformée, comme faisoit aussi ladite dame), devint amoureuse du sieur vicomte de Chelanes, fils du comte de l'Estrange, pour l'épouser, et de fait le reçut dans le château dudit Privas, dont les habitans s'émurent et prirent les armes, craignant qu'étant maître du château il ne les tourmentât pour le fait de la religion, parce qu'il étoit catholique. Cela s'aigrit de part et d'autre; il y eut quelques particuliers blessés et tués : ledit sieur vicomte de Chelanes y entra la dernière fois par un trou que l'on fit à la muraille du château du côté des champs, et épousa ladite dame de Chambault, ce qui porta lesdits habitans aux extrémités. M. le comte de la Voulte va là auprès, fait entrer un exempt dans ladite place; mais cela n'empêche pas le désordre : et sur cela M. de Montmorency (qui quelques jours auparavant étoit parti de la cour pour retourner en son gouvernement) y arrive, voit ce désordre, et se résout de faire obéir le Roi. Pour cet effet il lève des troupes et fait sortir du canon, et s'achemine droit vers le lieu de Privas, en intention de défaire les troupes que ceux de la religion prétendue réformée avoient mises sur pied pour ce sujet, et forcer la ville; mais on trouva moyen d'y apporter quelques tempéramens. Il entra dans la place et y reçut obéissance, en laissant dedans le lieutenant de ses gardes, avec trente ou quarante soldats tous catholiques, attendant ce qui seroit de la volonté du Roi sur cette affaire. Ceux de Privas se plaignirent de ce qu'il n'y avoit point mis un gentilhomme de la religion prétendue réformée pour y commander, ainsi qu'ils avoient espéré, témoignant leur mécontentement, et font faire une assemblée pour cet effet de ceux de la religion prétendue réformée à Uzès : mais cela se fit dans le mois de mai ensuivant.

Les remuemens commencent à paroître et à se former de tous côtés; l'on cherche gens de guerre de toutes parts; tous les mécontens se couvrent du nom de la Reine-mère. Il y en avoit bon nombre et de toutes qualités. Chacun porte envie et jalousie à la faveur et à la grandeur de M. de Luynes et de ses frères, et d'ailleurs la nécessité des affaires ne permettoit pas que plusieurs fussent si bien traités et payés de leurs entretènemens, pensions, garnisons, et autres bienfaits et avantages que par le passé. L'on voit force allées et venues de tous côtés vers la Reine-mère, et de mauvais discours dans Paris. M. de Luynes, qui avoit désiré de s'attacher d'amitié

avec M. le maréchal de Lesdiguières, fait alliance avec lui, ledit sieur de Lesdiguières mariant le sieur de Canaple son petit-fils, second fils de M. de Créqui, avec une nièce de mondit sieur de Luynes; et ce mariage fut en même temps contracté et accompli en présence du Roi, de la Reine et de tous les princes.

Tous les princes et gouverneurs des provinces parlent de s'en retourner en leurs gouvernemens; les uns pour servir le Roi, les autres en intention de traiter plus facilement avec la Reine-mère, et y former leur ligue. M. de Longueville s'en va en son gouvernement de Normandie, sous prétexte de vouloir faire son entrée à Caen, et y mène madame sa femme.

M. de Vendôme s'en va à Verneuil au Perche, et depuis à Vendôme, où par ses déportemens il donne ombrage de ses intentions.

Plusieurs envois se font de la part de la Reine, tant vers lesdits deux susdits que vers M. d'Epernon, M. de Mayenne, M. de Montmorency, M. de Bouillon à Sedan, M. de La Valette et messieurs les ducs et princes de Savoie et Piémont, et l'on commença alors à découvrir ouvertement les ligues, menées et factions qui se formoient de toutes parts; ce qui donna sujet au Roi de commencer à se préparer.

L'on eut avis au commencement de juin, que M. de Mayenne avoit traité et promis à la Reine-mère de se joindre à ses intérêts et armer en sa faveur. Néanmoins, jusqu'alors il avoit toujours bien parlé du service du Roi et de l'obéissance qui lui étoit due; mais on lui donna des avis de la cour, malicieusement, que le Roi étoit grandement offensé contre lui de s'en être allé comme il avoit fait; qu'il vouloit aller dans son gouvernement pour le désautoriser et lui faire perdre sa créance. Cela, avec les artifices que madame de Soissons y portoit de sa part, laquelle faisoit paroître avoir bonne volonté pour lui sur ce qu'il désiroit la rechercher en mariage, et d'autres moyens que l'on y employa, le portèrent à traiter et rassurer ladite Reine-mère de son alliance et service. Il y engagea avec lui M. le maréchal de Roquelaure, lequel étoit nouvellement retourné de la cour, et n'avoit pas obtenu ce qu'il désiroit, et la plupart des seigneurs de Guienne; tellement que toute cette province étoit grandement aliénée. Il n'y avoit de remarque que M. le maréchal de Thémines, lequel étoit mal avec M. de Mayenne, parce qu'il avoit, l'année précédente, consenti que les habitans de Gourdon, dont il étoit seigneur, se fussent soulevés contre lui sous prétexte de ce que le marquis de Thémines son fils s'étoit engagé avec la Reine-mère, et lui prirent son château de Gourdon et le rasèrent; en quoi M. de Mayenne les assista et se porta ouvertement contre ledit maréchal de Thémines. Il y avoit encore en ladite province quelques autres seigneurs particuliers qui se maintinrent au service du Roi, mais en petit nombre.

J'ai dit ci-devant comme M. de Senneterre, mal content de n'avoir pas été fait chevalier du Saint-Esprit, fait ce qu'il peut pour porter M. le comte de Soissons à se joindre aux intérêts de la Reine-mère, publiant que l'on s'étoit moqué de lui plusieurs fois en parlant du mariage de lui et de Madame, sœur du Roi, et que c'étoit seulement pour l'amuser, et qu'il en falloit voir l'effet. La demoiselle de Senneterre anime aussi madame la comtesse de Soissons à cette intention, se servant, à l'endroit de l'un et de l'autre, de l'animosité de M. le prince contre eux, et de divers autres prétextes.

Le 9 dudit mois de juin, M. le maréchal de Lesdiguières part d'auprès du Roi pour s'en retourner en Dauphiné, en intention de mettre des troupes sur pied, pour, avec d'autres troupes dont M. de Guise avoit pareillement les commissions, dresser une puissante armée sous la charge de mondit sieur de Guise et de lui, et de la mener où Sa Majesté leur ordonneroit, contre ceux qui se rébelloient ouvertement contre lui, et là où le besoin seroit plus pressant.

Mondit sieur de Guise se prépare aussi pour s'en aller du côté de Provence pour ce même sujet; mais il ne part qu'au commencement du mois suivant.

Voilà donc les affaires qui se disposent à de grands désordres de tous côtés.

Le 18 dudit mois de juin, mondit sieur de Nemours part la nuit de Paris, sans avoir pris congé du Roi, et s'en va trouver la Reine-mère, et fait suivre madame sa femme et son petit-fils.

Le 30 dudit mois, la nuit, M. le comte de Soissons et madame la comtesse sa mère, et M. le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, partent aussi la nuit sans dire adieu, et prennent leur chemin droit vers la Reine-mère. Le Roi étoit bien averti de leur dessein, et tint conseil s'il les devoit arrêter ou non; mais il fut résolu qu'il valoit mieux les laisser aller, parce que, si on les arrêtoit, on publieroit qu'on leur auroit voulu supposer qu'ils eussent eu intention de se retirer, et qu'on prendroit sur cela prétexte de blâmer le gouvernement, et faire croire que cela auroit été fait pour contenter la passion de M. le prince, et ôter tous les grands de devant M. de Luynes. Et de fait, l'éloignement de madame la comtesse et de M. le comte fut plus avantageux que nuisible aux affaires du Roi;

car l'on se trouvoit embarrassé que, le Roi partant de Paris, ils ne se servissent de la personne de mondit sieur le comte et de madame la comtesse, pour autoriser leurs factions, et possible, sous leur autorité, porter les choses à un changement et rébellion tout ouverte. L'on s'étonna un peu du partement de M. le grand-prieur, d'autant que l'on ne voyoit point qu'il eût aucun sujet de mécontentement; et même, six ou sept jours auparavant, le Roi lui avoit envoyé jusque chez lui le don d'une abbaye de La Vallasse, de 18,000 livres de revenu, qui étoit venue à vaquer par la mort de l'évêque de Chartres.

Les affaires sont en tel point, que l'on voyoit le royaume tout en armes de tous côtés. Tous se soulèvent contre le Roi; la Normandie prête à se déclarer et révolter par les pratiques et menées de M. de Longueville, qui avoit engagé toute la noblesse et tous les grands dudit gouvernement; et n'y avoit là, et partout ailleurs, que les villes qui se maintenoient tellement quellement, et assez foiblement en leur devoir. Ledit sieur de Longueville jette encore ses pratiques du côté de Picardie, et M. de Vendôme travaille du côté de Bretagne, avec ce que M. le maréchal de Brissac ne faisoit pas paroître entier contentement. M. d'Epernon s'étoit assuré de toutes les villes et places de Saintonge, Angoumois, et d'une partie du Limousin, M. de Rohan de tout le Poitou, auxquels se joignoient M. de La Trimouille, M. de Retz, M. de Ronnois, et plusieurs des principaux de ces quartiers-là. M. de Mayenne et M. de Roquelaure avoient assuré pour le parti toute la Guienne; il se trouvoit d'autant plus fort que ledit sieur de Mayenne étoit maître de Bordeaux, et avoit en sa possession le château Trompette, dans lequel étoit l'arsenal de la province, rempli lors de très-grand nombre de canons, de poudre et de munitions. M. de Montmorency, de son côté, faisoit aussi paroître beaucoup de mécontentement, et avoit beaucoup d'affection pour la Reine-mère. Du côté de Champagne, M. de Bouillon y portoit ses intelligences, pratiques et menées. M. le marquis de La Valette étoit dans Metz, qui s'en étoit rendu maître avec beaucoup de mauvais traitemens qu'il avoit faits aux habitans, et même avoit débauché, comme colonel de l'infanterie, quelques compagnies et capitaines de vieilles bandes du Roi, qui étoient en Champagne, pour s'aller joindre avec lui. Ainsi tout se portoit à un soulèvement général, et déjà l'on disoit tout haut que si le Roi partoit de Paris pour aller du côté de la rivière de Loire, ou en lieu où il pût donner ombrage à ceux qui s'etoient unis à la Reine-mère, que l'on se porteroit contre lui. L'on publioit que la Reine-mère faisoit deux grosses armées : l'une, à laquelle elle se rend en personne, commandée par M. de Mayenne, pour venir vers Orléans et Paris, et l'autre pour demeurer vers le Poitou, sous M. d'Epernon; et l'on ajoutoit à cela des menaces et discours extravagans.

J'avois oublié de dire que, dès le mois de mai, le Roi, ayant vu que le voyage de M. de Montbazon vers la Reine-mère n'avoit produit aucun effet, et les défiances et mauvais bruits qui s'ensuivoient, et l'espérance qu'elle donnoit de venir quelque temps après, renvoya vers elle M. de Blainville, maître de sa garderobe, pour l'assurer toujours de ses bonnes intentions en son endroit, et la convier de venir, l'assurant de tout contentement. On l'entretint longuement de paroles et d'espérances, et même revint vers le Roi, et retourna encore vers elle; mais tout cela ne produisoit aucun effet. Et sur cela les partisans de la Reine-mère publioient que l'on n'envoyoit point vers elle des personnes en qui elle pût prendre confiance, mais seulement des créatures de M. de Luynes.

Cela fit résoudre au Roi, et aussi pour justifier partout la sincérité de ses actions et de ses intentions à l'endroit de ladite dame Reine sa mère, sur les occurrences qui étoient lors, et l'embrasement général qui étoit près de se faire, d'envoyer vers ladite dame Reine sa mère une notable ambassade sur laquelle il n'y eût rien à redire. Sa Majesté choisit pour cet effet M. de Montbazon, M. de Bellegarde, grand écuyer, nouvellement fait duc et pair, M. l'archevêque de Sens et M. le président Jeannin, qu'elle fit partir au commencement de juillet, et rappela ledit sieur de Blainville. Leur charge fut de proposer toutes sortes de contentemens à ladite dame Reine, pourvu qu'elle voulût se départir des ligues et associations qu'elle avoit faites avec tous ces princes et seigneurs, contre ce à quoi elle étoit obligée comme sa sujette, et la promesse particulière qu'elle avoit faite au traité qui s'étoit fait l'année précédente. Après cela le Roi tint conseil particulier sur ce qu'il avoit à faire sur les occurrences, et pour remédier à un si grand mal, qui étoit manifeste et pressant.

Il y fut résolu de faire faire en toute diligence des levées de gens de guerre de tous côtés, de composer deux ou trois principales armées pour opposer et servir aux lieux où le danger étoit plus grand, et en faire de moindres pour tenir les provinces en devoir, et que Sa Majesté partiroit dans quatre ou cinq jours, et prendroit le chemin de Normandie, comme la plus voisine et la plus utile, pour, par sa présence, et avec les régimens français et suisses de ses gardes, ses gendarmes et la compagnie de chevau-légers, et

ce qu'il ramasseroit plus promptement, contenir la province en devoir, et y ramener par force ceux qui s'en seroient éloignés, pour de là s'acheminer du côté d'Anjou, où étoit le rendez-vous de toutes les forces qui s'élevoient pour la Reine-mère; pour cet effet mander au sieur de Bassompiere, maréchal de camp, qui étoit à l'armée (qui étoit composée de vieilles troupes entretenues) de la frontière de Champagne, de l'amener près Sa Majesté aux plus grandes journées que faire se pourroit, avec ordre à tous les chefs et capitaines de gens de cheval et de pied de faire faire, en chemin faisant, les recrues de leurs compagnies, pour en dresser une forte et puissante armée : comme aussi en même temps le Roi envoya en toutes les provinces des commissions et argent pour faire troupes de gens de cheval et de pied, afin de tenir la campagne, empêcher les levées que vouloient faire ceux qui se soulevoient contre son autorité, et en dresser ses armées fortes et puissantes.

Sa Majesté commence à disposer le commandement de ses armées ; il fait état d'en conduire en personne une forte et puissante, assisté de M. le prince de Condé et de M. le maréchal de Praslin; il compte d'en mettre une autre, forte de dix à douze mille hommes de pied, et nombre de cavalerie, sous la charge de M. de Guise et de M. le maréchal de Lesdiguières, laquelle auroit charge de venir par le Lyonnais et l'Auvergne dans la Guienne, si ce n'étoit que M. de Montmorency se joignît à ceux qui se soulevoient, auquel cas ladite armée s'arrêteroit en Languedoc, et une partie devoit toujours passer en Guienne, où cependant M. le maréchal de Thémines avoit charge de lever et assembler quelques troupes, pour y maintenir l'autorité du Roi le mieux qu'il pourroit. M. le prince de Joinville avoit charge de lever aussi quelques troupes en Auvergne, pour joindre ledit maréchal de Thémines, et commander, attendant plus grandes forces. M. de Nevers, assisté de M. le maréchal de Vitry, devoit assembler cinq ou six mille hommes sur la frontière de Champagne, pour s'opposer aux desseins de M. de Bouillon et de M. le marquis de La Valette.

M. le maréchal de Cadenet avoit charge auss de lever trois ou quatre mille hommes en Picardie, pour maintenir la province contre les desseins que formoit M. de Longueville. Pour la Normandie, qui étoit quasi toute infectée, l'on y laissoit M. le cardinal de Guise avec cinq ou six mille hommes, lequel depuis manqua au Roi, et s'en alla avec ceux qui s'étoient soulevés contre lui en Poitou.

M. le comte de La Rochefoucault avoit charge de faire lever trois mille hommes et quelque cavalerie, attendant que l'on y envoyât quelques personnages plus qualifiés pour s'opposer aux desseins qui s'y formoient, et prendre soin de l'Angoumois et du Limousin. En tous les autres gouvernemens, les gouverneurs avoient charge de mettre leurs compagnies de gendarmes, et quelques autres compagnies, selon la nécessité qu'elles pouvoient avoir. A Paris le Roi y laissoit un conseil sous l'autorité de la Reine sa femme, auquel présidoit M. le chancelier, et avec cela on y faisoit revenir M. de Montbazon avec sa compagnie de gendarmes, et quelques autres compagnies de cheval et de pied, pour y contenir toutes choses. Voilà l'ordre que Sa Majesté avoit projeté et ensuite duquel il se préparoit pour son partement de Paris.

Le 4 dudit mois de juillet Sa Majesté entre en son parlement de Paris, y représente les pratiques et menées, et soulèvemens qui se faisoient de tous côtés en son royaume contre son autorité, leur fait connoître ses procédures et déportemens à l'endroit de la Reine sa mère, et comme quoi elle s'étoit emportée en son endroit; les départemens des uns et des autres, l'état de ses provinces et de tout le royaume; la résolution qu'il avoit prise de mettre des forces sur pied, et de dresser une forte et puissante armée pour la commander en personne; que pour cet effet il faisoit état de partir dans un jour ou deux de Paris; que cependant il leur recommandoit la justice et la manutention de son autorité. Ce qui fut grandement accueilli et agréé par le parlement et par tout le peuple.

Ainsi le Roi se résout de partir de Paris, n'ayant lors avec lui que les régimens de ses gardes françaises et suisses à pied, sa compagnie des gendarmes, celle de ses chevau-légers, très-mal armés et complets, et ses officiers et domestiques, et gardes du corps ; car de seigneurs et noblesse il y en avoit fort peu. Et parce que la Normandie est la province qui avoisine le plus Paris, et de laquelle en viennent les principales commodités en argent, en vivres, en denrées et en épiceries et drogueries, Sa Majesté étant bien avertie que toute la campagne étoit rompue par les pratiques et menées qui y étoient faites par M. de Longueville, et même que la ville de Rouen étoit près de se soulever en sa faveur contre Sa Majesté; que le château de Caen s'étoit déjà déclaré comme étant possédé par M. le grand prieur, qui y avoit mis le sieur Prudent pour y commander, et que la ville regardoit ce que feroit Rouen pour en faire de même, étant d'ailleurs pressée par le château; qu'ensuite tout le reste des villes et places de Normandie faisoit le semblable, Sa Ma-

jesté se résout de prendre ce chemin, et, pour cet effet, le premier dudit mois de juillet elle partit de Paris et alla coucher à Pontoise, et continua le lendemain son voyage, prenant le grand chemin de Rouen.

CONFÉRENCE

DE

LOUDUN.

Le cinquième jour de février 1616, le Roi, assisté de la Reine sa mère, nomma pour députés, pour se trouver de sa part à la conférence qui étoit assignée à Loudun, messieurs le maréchal de Brissac, de Villeroy, de Thou, de Vic et de Pontchartrain.

Le 7 dudit mois, les pouvoirs et instructions que Sa Majesté vouloit faire donner auxdits députés, furent lus et relus en présence de Leursdites Majestés, et lesdits députés prirent congé d'elles pour partir le lendemain, qui étoit le samedi 8. Mais sur ce que M. de Thianges, qui se trouva lors à Tours de la part de M. le prince, représenta que ce seroit inutilement si l'on arrivoit à Loudun plus tôt que le samedi ensuivant, 13 dudit mois, et aussi que M. de Nevers, qui étoit allé quelques jours auparavant à Nevers voir sa femme, en intention de se rendre à Tours assez tôt pour accompagner les députés du Roi lorsqu'ils iroient à Loudun, n'étoit encore arrivé, ni devoit l'être que dans un jour ou deux, l'on résolut de retarder le départ.

Le 11 dudit mois, M. de Villeroy, M. de Thou, M. de Vic et M. de Pontchartrain, partirent de Tours pour aller coucher à Azay-sur-Indre, qui n'est qu'à quatre lieues de là, en intention d'aller le lendemain à Champigny, et le samedi à Loudun.

Le samedi, M. de Nevers, qui étoit arrivé à Tours un jour ou deux auparavant, et M. le maréchal de Brissac, partirent de Tours, vinrent coucher à l'Ile-Bouchard, et le lendemain, qui étoit samedi, dîner à Champigny où les autres les attendoient, pour tous ensemble arriver à Loudun, comme ils firent.

Ainsi tous lesdits députés arrivèrent à Loudun le samedi 13 février 1616, sur les quatre heures, et allèrent descendre chez M. de Nevers, excepté M. le maréchal de Brissac, qui, pour être incommodé de ses gouttes, alla droit en son logis pour se mettre dans le lit. Ils attendirent quelque temps chez M. de Nevers pour voir si on leur viendroit faire quelque compliment, accueil ou bienvenue; ce que l'on estimoit que l'on devoit faire dès l'entrée de la ville, ou plus loin, comme à personnages députés par le Roi, et venant de sa part; mais personne ne paroissant, chacun se retira en son logis. Il est à noter que M. le prince, ni aucun de ces princes et seigneurs, ne se trouva lors dans la ville, et n'y avoit que M. de Sully, vers lequel M. de Villeroy envoya aussitôt un des siens, pour lui faire voir quelques plaintes qu'il avoit eues, tant pour les logemens des gens de guerre à la campagne, que pour les excessives impositions que l'on avoit mises sur quelques bourgs; à quoi il ne répondit autre chose, sinon qu'il n'avoit connoissance desdites impositions, et qu'il faudroit savoir ce que c'étoit.

Vers l'entrée de la nuit ledit sieur de Sully s'avisa d'envoyer un des siens chez chacun desdits députés, leur dire qu'il venoit d'apprendre leur arrivée, et qu'il les envoyoit visiter, ne le pouvant faire lui-même à cause de quelque rhume qui lui faisoit garder la chambre. M. de Villeroy répondit à celui qui les fut trouver que ce compliment n'avoit guère bonne grace, vu qu'il y avoit plus de trois heures qu'ils étoient arrivés, et qu'il ne le pouvoit ignorer, puisqu'il lui avoit envoyé un des siens; que ce n'étoit pas rendre le respect qui étoit dû à ceux qui venoient de la part du Roi, etc.

Sur le soir M. de Gomerville arriva à Loudun, qui alla visiter tous lesdits députés l'un après l'autre, leur disant qu'il étoit envoyé de la part de M. le prince et de messieurs les ducs de Longueville, de Mayenne et de Bouillon, pour leur dire de leur part qu'ils se réjouissoient d'avoir appris qu'ils devoient arriver ce jour-là audit Loudun; qu'ils étoient fâchés de ne s'y être pas trouvés, mais qu'étant à Montreuil-Bellay, et sachant que madame de Longueville, qui est la dame du lieu, y devoit arriver le soir, ils estimèrent que ce seroit incivilité à eux d'en partir sans la voir; qu'aussitôt qu'ils l'y auroient vue ils s'en viendroient en ladite ville, avec la même disposition qu'ils avoient ci-devant témoignée, pour travailler promptement et affectionnément à la pacification de tous ces mouvemens. Avec cela il fit sentir que M. le prince pourroit aussi aller jusqu'à Fontevrault, pour voir M. et madame la comtesse de Soissons sa mère, qu'il croyoit y devoir arriver le lendemain.

Le 15 dudit mois M. de Sully alla voir le matin aucuns des députés en leurs logis. M. le

prince envoya aussi M. de Thianges pour assurer qu'il seroit dans ce jour-là à Loudun; et cependant il l'avoit chargé de quelques lettres que M. de Vendôme avoit écrites, tant à mondit sieur le prince qu'au sieur Le Pensier, étant de sa part près de lui, par lesquelles il mande que, quelque chose que M. de Vignoles lui porte de la part du Roi, son intention n'est point de se départir en sorte quelconque des promesses et assurances qu'il a données à mondit sieur le prince; qu'il avoit su que le Roi faisoit avancer quelques troupes du côté d'Angers pour charger les siennes, et que ce devoit être M. de Guise qui prenoit cette charge. Que cela seroit cause qu'il séjourneroit trois jours davantage au lieu d'Anjou pour l'attendre, et de là iroit à Ancenis, où il auroit besoin de son service; qu'il ne pouvoit éloigner ses troupes qu'il ne fût compris dans la surséance d'armes générale, et que cela étant, il l'iroit trouver à Loudun, s'il le trouvoit à propos; que cependant il le prioit de faire avancer les régimens de M. de Soubise et quelques autres jusqu'à une lieue de Nantes, et que cela favoriseroit grandement ses affaires. Depuis il fut rapporté qu'il avoit écrit une autre lettre à M. le prince, par laquelle il lui mandoit qu'il s'acheminoit à Ancenis; qu'il le prioit de faire reculer toutes les troupes à cinq ou six lieues de Nantes, afin que les habitans de la ville lui sussent gré de cette grâce.

L'après-dînée, tous lesdits députés se rendirent chez M. le maréchal de Brissac qui gardoit le lit pour être incommodé de la goutte; M. de Nevers y survint aussi, et un peu après un des siens y vint donner avis que M. le prince entroit dans la ville, ce qui fit que M. de Nevers partit aussitôt pour l'aller trouver, et peu de temps après tous les députés, hormis mondit sieur de Brissac, allèrent chez lui lui faire la révérence, avec les excuses dudit sieur de Brissac; ils le trouvèrent accompagné de messieurs les ducs de Mayenne et de Longueville. Mondit sieur le prince fit assez bon accueil et réception auxdits députés, témoignant même le déplaisir qu'il avoit eu du peu de devoir que l'on avoit fait à leur arrivée en ladite ville, et se séparèrent ainsi les uns des autres après le premier compliment.

Au même instant, M. le prince, accompagné de M. de Nevers, alla chez M. le maréchal de Brissac pour le voir, et incontinent après fut chez M. de Villeroy, où il parla de deux points; à savoir, que M. de Vendôme fût compris avec ses troupes dans la surséance d'armes, et l'autre que ladite surséance fût prolongée pour tout le mois de mars. Sur le premier il disoit qu'il étoit joint et uni avec lui, ainsi qu'il le faisoit voir par les lettres qu'il lui en avoit écrites. A quoi lui fut répondu que le Roi avoit cette même assurance de sa fidélité et de son obéissance par diverses lettres qu'il lui avoit écrites, et qu'à cette occasion il ne pouvoit ni devoit être compris dans ladite trève : et pour le regard de la continuation de ladite surséance, lui fut répondu que l'on ne croyoit pas que Sa Majesté la pût agréer, étant reconnue par trop préjudiciable à son service, pour le peu de devoir que l'on avoit rendu à l'observation d'icelle en divers endroits, et pour les grandes exactions et contributions que l'on imposoit sur les peuples, sous prétexte de ladite surséance. Sur quoi M. le prince répliqua que, si ladite surséance n'étoit continuée, qu'il ne pouvoit demeurer plus longuement en ladite ville de Loudun, pour n'y avoir la sûreté qui lui étoit nécessaire, et qu'ainsi il falloit que devant la fin de ladite surséance il préparât ses armées, comme il savoit que le Roi préparoit les siennes : c'est à quoi il en demeura pour ce soir-là.

Le même jour au soir, madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Loudun, comme aussi M. de Rohan et quelques autres particuliers.

Le 16 dudit mois de février, le matin, aucuns desdits députés furent chez M. de Sully, tant pour le visiter que pour lui faire plaintes des grandes levées et exactions qui se faisoient sur le peuple en divers endroits, sous prétexte de cette surséance d'armes, et le prièrent d'y faire donner ordre. A quoi il répondit qu'il n'avoit pas eu connoissance de toutes lesdites exactions, contributions et impositions; que quelques-unes avoient été faites par son avis, et suivant l'ordre et les formes observées par les officiers du Roi; que pour les autres il n'en pouvoit répondre, mais qu'il s'emploieroit volontiers pour y faire apporter réglement, dont il fut prié.

Sur les onze heures du matin, M. le prince fit avertir tous les députés de se trouver l'après-dînée sur les deux heures au logis de madame la comtesse de Soissons, pour voir ce qui seroit à faire, attendant l'arrivée de M. de Bouillon et des députés de Nîmes, sans lesquels ils ne pouvoient entrer en conférence; qu'il espéroit que l'un arriveroit ce même jour et les autres le lendemain. Tous les députés s'y rendirent ainsi qu'il leur avoit été mandé, excepté M. de Brissac, qui, pour l'indisposition de ses gouttes, étoit contraint de garder le lit. Ils trouvèrent chez madame la comtesse, dans la salle, M. le prince qui étoit assis, ayant à sa main gauche, vers le haut bout de la table, M. le comte de

Soissons, et à l'autre main trouva, vers le bas bout de la table, madame la comtesse au dessous de laquelle étoit M. de Sully; vis-à-vis M. le prince étoit M. de Nevers, après M. du Maine, puis M. de Longueville, et vers le bout de la table M. de Rohan. Dans la même salle, et sur divers siéges, étoient plusieurs autres, comme M. de Courtenay, M. de Thianges, M. d'Aubigny, Desbordes-Mercier et quelques autres, même messieurs d'Aligre, Vignier, Marescot et autres du conseil du Roi, qui s'y trouvoient à cause des princes près desquels ils sont attachés. L'on donna place aux députés du Roi au haut bout de la table, commençant près de M. le comte de Soissons, et finissant jusque derrière M. de Nevers, sur des siéges préparés.

Etant arrivés et assis, M. le prince prit la parole, et dit qu'auparavant que pouvoir entrer en la conférence pour laquelle on étoit assemblé pour parvenir à une bonne paix, il étoit nécessaire qu'il fût assuré de deux choses sans lesquelles il ne pouvoit entrer en ce traité : l'une étoit la prolongation de la suspension d'armes pour un mois, ou pour quinze jours, parce qu'à faute de cela il seroit contraint de s'en retourner tout promptement en son armée, pour la mettre en état d'exploiter quand la suspension seroit finie. A quoi lui ayant été répondu cela même qui lui fut dit par M. de Villeroy le jour précédent, il s'offrit de faire pourvoir à faire régler les contributions et levées de deniers. L'autre étoit qu'il désiroit que M. de Vendôme et toutes ses troupes fussent compris dans la suspension d'armes, comme étant joint et uni avec lui; et sur cela leur fit voir une lettre qu'il avoit reçue le jour même de lui, par laquelle il lui mandoit avoir renvoyé au Roi le sieur Vignoles, avec aussi peu de résolution qu'il étoit venu, le prie de s'assurer entièrement de lui, et qu'il se rendroit à Loudun dès qu'il le voudroit. Et en effet, il y avoit envoyé son maréchal des logis. Sur cela lesdits députés firent une dépêche expresse au Roi pour savoir sa volonté, afin de répondre suivant icelle. Le soir ils s'assemblèrent chez M. de Brissac, où M. de Sully se trouva pour régler le logement des quatre cents chevaux que M. le prince devoit tenir aux environs de Loudun pour sa sûreté.

Ce même soir M. de Bouillon arriva à Loudun, comme aussi M. de Soubise et quelques autres.

Le 17 dudit mois, M. de Bouillon alla le matin visiter M. de Villeroy, et la matinée s'employa en quelques visites de part et d'autre, sans entrer en affaires.

Incontinent après le dîner dudit jour 17, M. le prince manda à tous les députés qu'il s'en alloit au logis de madame la comtesse avec tous ces princes, seigneurs et autres, et qu'il les feroit avertir quand ils auroient à y aller; ce qui leur donna sujet de se rendre tous au logis de M. de Villeroy (parce que M. le maréchal de Brissac étoit toujours incommodé de ses gouttes), où, après avoir attendu quelque temps, enfin on les vint avertir d'aller chez madame la comtesse, où les quatre députés se rendirent et y trouvèrent la même compagnie comme le jour précédent; mais leur séance étoit aucunement différente pour le regard de ces princes. Quand les députés furent assis, M. le prince leur dit qu'il désiroit absolument savoir leur résolution sur la prolongation de la surséance d'armes qu'il demandoit pour tout le mois de mars, et que sans cela il ne pourroit rien faire pour les considérations qu'il avoit auparavant représentées. Sur quoi ils répondirent qu'ils avoient averti le Roi de l'instance qu'il en faisoit, dont ils attendoient réponse, mais qu'ils croyoient que Sa Majesté pourroit faire difficulté sur les grandes levées et impositions de deniers que mondit seigneur le prince faisoit de tous côtés, à la faveur de la suspension. Sur quoi il leur offrit de faire faire un réglement sur lesdites levées, leur proposant ou de faire payer les troupes qu'il avoit sur pied et dans ses garnisons, pendant que ladite suspension dureroit, et qu'en ce cas il ne feroit aucune levée ni imposition, ou qu'on lui laissât quelques lieux dans le royaume, dans lesquels il pût faire faire les levées et contributions nécessaires pour cet effet, mais qu'en quelque sorte que ce fût il ne prétendoit aucunement laisser dépérir ses troupes. Ils eurent plusieurs paroles les uns avec les autres, tant sur ce sujet que sur l'instance que M. le prince continuoit de faire comprendre M. de Vendôme et ses troupes dans la suspension d'armes, et qu'il fût trouvé bon qu'il vînt à Loudun. Enfin lesdits députés lui dirent qu'il mît par écrit ce qu'il désiroit, et qu'ils en conféreroient avec M. le maréchal de Brissac, où ils s'en allèrent, se séparant de cette sorte. Et incontinent après, un secrétaire de M. le prince les alla trouver chez ledit sieur maréchal, où il leur présenta quelques articles de la part de M. le prince, qui n'étoient en effet que la suspension jusqu'au 15 de mars; que M. de Vendôme y fût compris, et pût venir à Loudun; que les troupes y fussent comprises, et que l'on s'assembleroit pour régler les levées de deniers, etc., dont il faisoit instance d'avoir promptement la réponse.

Après avoir vu et considéré lesdits articles,

lesdits députés prièrent M. de Vic, l'un d'entre eux, d'aller trouver M. le prince pour lui dire qu'ils enverroient lesdits articles au Roi pour savoir sa volonté; mais qu'ils ne lui pouvoient conseiller, encore que Sa Majesté trouvât bon de prolonger la suspension d'armes, et d'y comprendre mondit sieur de Vendôme, d'y comprendre aussi ses troupes, sinon à condition qu'il les réduisît au nombre que lui-même avoit offert à Sa Majesté peu de jours auparavant, à savoir, à deux régimens de dix compagnies chacune de cinquante hommes, trois compagnies de gendarmes, deux de chevau-légers et une de carabins, d'autant qu'il seroit trop préjudiciable de souffrir ce grand nombre de gens de guerre, la plupart levés sans l'aveu et les commissions de Sa Majesté, et depuis ladite cessation d'armes, demeurer sur pied à la foule et oppression du peuple et en jalousie de toutes les villes et provinces. Ledit sieur de Vic s'étant mis en devoir de voir M. le prince, il apprit qu'il étoit enfermé en particulier, et qu'il ne verroit personne ce soir-là; ce qui causa que les députés le prièrent d'aller voir M. le maréchal de Bouillon pour lui dire la même chose, ce qu'il fit; et la réponse qu'il en eut fut qu'il en avertiroit M. le prince, mais que son opinion étoit que M. le prince n'insisteroit point envers M. de Vendôme pour lui faire licencier ses troupes; mais que si de lui-même il y consentoit, ou que le Roi pût obtenir cela de lui, il le trouveroit bon. Bien promettoit-il que pour le logement desdites troupes il feroit en sorte qu'on les pourroit mettre en lieu où elles ne pourroient donner aucune jalousie à la Bretagne. Ce fut la réponse qu'il en eut; et sur cela lesdits députés dépêchèrent un courrier exprès au Roi pour savoir son intention et volonté sur ce que dessus; lui mandant aussi que sur l'instance qu'ils avoient faite d'avoir communication des logemens des gens de cheval que M. le prince avoit aux environs de Loudun, ils avoient avec assez de peine obtenu l'exemption de cinq bourgs ou paroisses appartenant à de ses serviteurs, dont deux étoient proches de Saumur, et deux autres étoient Candé et Montsoreau; que M. le prince prioit aussi que, dans ce dernier lieu, il ne fût logé aucun des gens de guerre de la part du Roi, parce qu'il auroit raison d'en prendre ombrage. Il est à noter qu'ils ne voulurent donner exemption entière pour lesdits cinq lieux, mais la baillèrent par forme de départemens aux cinq députés, pour le logement de leurs trains.

Le 18 dudit mois de février, M. le prince commençoit à montrer quelque appréhension et défiance, sur ce qu'on ne lui donnoit aucune réponse sur la prolongation de la suspension d'armes, et interprétoit cela à mauvaise intention, ce qui lui étoit suggéré par quelques particuliers qui n'affectionnoient pas cet accommodement. M. le prince vit le matin M. de Villeroy, auquel il dit qu'il lui déclaroit qu'il entendoit que M. de Vendôme fût compris dans la première suspension d'armes, comme étant lors uni et joint avec lui, et que si les troupes du Roi entreprenoient sur les siennes, il protestoit de rupture. A quoi M. de Villeroy lui répondit que toutes ses déclarations et protestations ne servoient de rien, qu'il n'étoit point en son pouvoir de comprendre en ladite suspension que ce qui y étoit lors, sinon avec le gré et consentement du Roi qui savoit bien entretenir ce qu'il avoit promis, et que s'il désiroit quelque chose de plus, qu'il s'en adressât à lui.

Incontinent après le dîner, les députés reçurent une lettre du Roi, qui faisoit seulement mention de la réception d'une d'eux du 14 qui ne contenoit que leur arrivée à Loudun, et ce qu'ils y avoient rencontré, et leur mandoit que son intention n'étoit point de prolonger ladite suspension, et encore moins d'y comprendre M. de Vendôme ni ses troupes; ce qu'ils n'estimèrent pas devoir faire savoir si crûment à M. le prince, tant parce que Sa Majesté n'avoit pas encore reçu les dernières lettres desdits députés, ni vu les considérations y contenues, qu'aussi parce qu'il étoit notoire que cela eût pu entièrement rompre la conférence, et pour le moins donner sujet à M. le prince de s'en aller, comme il leur avoit déclaré qu'il feroit aussitôt qu'il verroit que l'on ne voudroit pas continuer ladite surséance; voulant avoir neuf ou dix jours de loisir auparavant l'expiration d'icelle pour mettre ses troupes ensemble. Et de fait, pendant que lesdits députés étoient assemblés au logis du maréchal de Brissac pour aviser ensemble à ce qu'ils avoient à faire sur le sujet de ladite dépêche, y arriva M. de Nevers accompagné de M. de Thianges, venant de la part de M. le prince et de ces autres princes et seigneurs qui étoient assemblés, et leur dit que M. le prince les avoit chargés de savoir d'eux quelle réponse ils avoient à lui faire sur l'instance qu'il leur avoit faite pour la continuation de ladite suspension, et sur ce qu'il leur demandoit que M. de Vendôme et ses troupes y fussent comprises; sans quoi il nous déclaroit ne pouvoir passer outre en ces affaires.

Sur quoi, auparavant que de répondre, ils représentèrent toutes les raisons et considérations ci-devant mentionnées, et autres qu'ils estimoient pouvoir servir pour les persuader à

entrer au fond des affaires sans prolongation de suspension, si ce n'étoit pour quelques lieux ès environs de la ville de Loudun, et aussi pour n'y comprendre point M. de Vendôme, si ce n'étoit qu'il licenciât toutes ses troupes, ou une grande partie d'icelles. Mais cela n'eut aucun effet en leur endroit, étant toujours demeurés en cette résolution de ne pouvoir entrer en conférence qu'ils ne fussent assurés de ladite prolongation, et que mondit sieur de Vendôme et ses troupes y fussent compris. Bien se relâchoit M. de Bouillon à ce que si lesdites troupes donnoient quelque ombrage ou jalousie en quelque lieu que ce fût, spécialement en Bretagne, qu'ils consentoient qu'elles fussent logées et départies en lieu dont on pût prendre assurance, et même les éloigner les unes des autres; mais que les licencier c'étoit chose qu'ils ne pouvoient faire; et que, pour le regard des contributions, ils offroient de les faire régler.

Après qu'ils eurent longuement débattu ce sujet, enfin lesdits députés dirent pour réponse à M. de Bouillon, pour reporter à M. le prince, qu'ils avoient écrit, par trois diverses dépêches, à Sa Majesté ce dont il avoit fait instance pour ce point, et qu'ils n'en avoient encore eu réponse; qu'ils lui dépêcheroient derechef un autre courrier pour cet effet, dont on lui feroit savoir la réponse et les intentions de Sa Majesté, aussitôt qu'ils l'auroient reçue; mais cependant ils le prioient de ne délaisser pas d'entrer en conférence sur les affaires principales qui les avoient amenés à Loudun; ce qu'ils reconnoissoient bien que M. le prince n'eût pas voulu faire, quand toutes les autres difficultés eussent cessé, parce que les députés de Nîmes n'étoient pas encore arrivés, sans lesquels il ne vouloit en sorte quelconque ouvrir ladite conférence. M. le prince fit aussi faire de grandes plaintes auxdits députés du rendez-vous que le Roi avoit donné à aucunes de ses troupes au Pont-de-Cé, que l'on avoit fait repasser le régiment du feu sieur de Boniface et quelques autres au deçà de la rivière de Loire, du côté de Poitou, que messieurs de Retz et de Roannais tenoient des troupes dans l'étendue des lieux qui lui avoient été délaissés pour loger les siennes.

Sur quoi lesdits députés firent réponse que pour le rendez-vous que le Roi avoit donné à aucunes de ses troupes au Pont-de-Cé, c'étoit pour s'opposer à celles de M. de Vendôme, et empêcher les mauvais desseins qu'il pouvoit avoir, et non pour entreprendre aucune chose de deçà, au préjudice de la suspension d'armes; qu'ils ne savoient point que le régiment du feu sieur de Boniface ni aucunes autres troupes fussent repassés de deçà la Loire, et ne le croyoient pas; que pour le regard de celles de messieurs de Retz et de Roannais, ils leur feroient savoir de se contenir et de retirer leursdites troupes dans les départemens et logemens qui leur avoient été baillés par Sa Majesté, et dont l'on avoit baillé copie au sieur de Thianges; comme aussi ils faisoient instance à ce que M. le prince leur baillât copie des départemens des troupes qu'ils avoient logées en tous ces quartiers-là, afin de pouvoir répondre aux plaintes qu'ils en recevoient.

Voilà ce qui se passa entre eux ce jour-là; et lesdits députés dépêchèrent un second courrier à Sa Majesté pour apprendre sa volonté sur lesdits points, par lequel ils lui mandoient qu'ils estimoient qu'il avoit à préparer ses armées tant dedans que dehors le royaume, soit que ladite suspension continuât ou non; car, au premier cas, cela donneroit toujours réputation à ses affaires, et en l'autre, cela lui donneroit la force de contenir en devoir ceux qui ne s'y porteroient pas par la raison, comme ils n'y voyoient que trop de mauvaises dispositions : et même demandèrent permission à Sa Majesté de pouvoir se retirer de Loudun, en cas que M. le prince se retirât; et ne faisoient pas cette instance sans cause, car ils avoient été bien avertis que M. le prince étoit entré en de grandes alarmes et soupçons, et qu'aucuns travailloient continuellement à les fortifier, sur ce qu'on tardoit tant à prolonger ladite surséance et à cause de ce rendez-vous du Pont-de-Cé; et de fait, dès le soir même, M. le prince et tous ces princes et seigneurs résolurent et jurèrent ensemble de n'abandonner point M. de Vendôme, et qu'en cas qu'il fût attaqué ils l'assisteroient ouvertement; et que si dans le lendemain ils n'avoient assurance de la prolongation de la suspension d'armes, qu'ils enverroient tous leurs capitaines pour commencer à préparer leurs troupes.

Ce soir-là arriva à Loudun madame de Longueville et M. de La Trimouille.

Le 19 dudit mois de février, M. le prince ayant assemblé tous ces princes et grands, et confirmé la résolution qu'ils avoient prise d'envoyer de leurs capitaines pour commencer à rassembler les troupes, en firent partir quelques-uns, et entre autres M. de Soubise, avec mémoires et charge de se tenir prêt pour entreprendre lorsqu'il lui seroit mandé. Lors lesdits princes étoient en grandes alarmes et opinion entière de rupture, et ne parloient plus sinon de partir les uns après les autres, et de commencer le lendemain. Sur les onze heures du matin, arrivèrent les trois députés de Nîmes, Rouvré,

Breteuil et Champeaux, et M. le prince résolut de se rendre l'après-dînée avec tous ces princes et autres chez M. de Sully.

Environ l'heure du dîner, arriva le premier courrier qui avoit été dépêché au Roi par les députés, qui leur donna sujet d'aller chez M. le maréchal de Brissac, pour voir ensemble ladite dépêche. Après l'avoir ouverte, vue et considérée, M. de Nevers y vint, auquel elle fut aussi montrée et communiquée. Là il fut résolu d'aller, dès l'heure même, trouver M. le prince pour lui ôter les peines, appréhensions et ombrage où il étoit. Lesdits députés furent donc avec M. de Nevers chez M. de Sully, où étoit M. le prince, assisté de tous ces princes et seigneurs, même des députés de Nîmes qui y étoient; et après que chacun fut assis, M. de Villeroy représenta à M. le prince que lesdits députés avoient eu réponse du Roi sur les instances qu'il avoit faites, et qu'il la lui venoit apporter, pour résoudre avec lui sur ce qu'il désiroit de la prolongation de la suspension d'armes, suivant l'intention de Sa Majesté. L'on parla longuement ensemble sur le fait de ladite suspension, pour la prolonger jusqu'au 15 de mars, du moyen d'y comprendre M. de Vendôme, de faire licencier ses troupes et de les faire éloigner de la Bretagne, et au moyen de régler les levées de deniers. Enfin l'on s'accorde verbalement de quelques articles sur ce sujet, dont l'on charge ledit sieur de Pontchartrain de les mettre par écrit, et le lendemain les bailler au secrétaire de M. le prince pour les voir.

Le 20 dudit mois de février, dès le matin, le secrétaire de M. le prince, avec celui de M. de Bouillon, vont chez le sieur de Pontchartrain prendre les articles qu'il avoit mis par écrit, pour les porter à M. le prince pour les voir; à quoi ledit sieur de Pontchartrain satisfit. Ils allèrent trouver M. le prince chez M. de Bouillon, où M. de Villeroy étoit aussi allé comme par visite particulière.

Là ils virent lesdits articles, y changèrent et corrigèrent quelque chose, les rapportèrent chez ledit sieur de Pontchartrain qui les fit mettre au net. Cependant le sieur de Vic et le sieur de Pontchartrain allèrent chez M. de Sully, où étoit aussi le sieur Desbordes-Mercier, pour aviser ensemble aux moyens qu'il y auroit de régler les levées et impositions. Là, après beaucoup de discours, il fut dit par M. de Sully que la première chose qui étoit à faire étoit de considérer la dépense à quoi on étoit obligé, que cette dépense étoit pour la solde et entretènement des troupes de M. le prince, qu'il falloit voir à quoi elle montoit, et le moyen d'en lever le fonds. Il proposa que ledit fonds ne se pouvoit fournir que par trois voies : l'une en argent comptant, par le moyen duquel toutes impositions cesseroient; l'autre en envoyant sur les lieux des commissaires de part et d'autre pour faire les levées, rendre compte de ce qui auroit été reçu, et apporter de l'ordre pour l'avenir, suivant les états qui en seroient dressés; et la troisième, de laisser lever des contributions, comme elles se faisoient, les restreignant néanmoins à quelque ordre, qui seroit bien difficile vu la confusion où ils étoient.

A cela il leur fut répondu qu'il falloit premièrement régler la dépense, et que M. le prince se contentât de moindre somme qu'il ne demandoit pour l'entretènement de ses troupes, vu que nous savions assez combien elles étoient défectueuses; et que, pour les moyens de les entretenir, il ne falloit pas espérer de l'argent comptant; que pour le regard de l'envoi qu'il proposoit de quelqu'un de part et d'autre sur les lieux, que l'on ne désapprouvoit point cette ouverture, mais qu'il falloit y ordonner un bon réglement et diminution pour le soulagement du peuple. Comme ils étoient sur ces termes, M. de Villeroy envoya avertir M. de Vic et de Pontchartrain que M. le prince et ces autres princes, et les députés de Nîmes, les attendoient chez M. de Bouillon pour arrêter et signer les articles, et que M. de Brissac y étoit aussi; ce qui les fit partir de chez ledit sieur de Sully pour y aller, et comme ledit sieur de Sully y alloit aussi, ils y furent ensemble de compagnie, où étant arrivés, les députés du Roi se séparèrent pour revoir lesdits articles, et ayant trouvé quelque chose à redire sur la correction que M. le prince y avoit faite, il y eut encore débat de part et d'autre; mais enfin ils furent accordés, et sur l'heure même mis au net et signés tels qu'ils se voient.

L'après dînée s'employa de part et d'autre à faire les dépêches au Roi et ailleurs, nécessaires pour faire publier la continuation de la suspension et autres choses. M. le prince ayant résolu de faire partir M. de Thianges pour aller vers M. de Vendôme afin de satisfaire de sa part au contenu desdits articles, touchant l'éloignement et réduction de ses troupes, lesdits sieurs députés dépêchèrent aussi de leur part un gentilhomme nommé Châteaurenaud, pour aller avec ledit sieur de Thianges, et prendre garde qu'il y fût satisfait; pour raison de quoi ils lui firent bailler mémoire et instruction. Ils écrivirent aussi à M. le maréchal de Boisdauphin qui étoit à Angers, pour lui donner avis de l'accord desdits articles, et le prier que de son côté il prît garde à l'observation qu'y apporteroit mondit sieur de Vendôme. Ils firent aussi une ample

dépêche au Roi, lui donnant avis de tout ce que dessus, et le suppliant de dépêcher quelqu'un vers le lieu où étoient les troupes dudit sieur de Vendôme, pour prendre garde aux lieux où on les enverroit et feroit loger, et aviser aussi comment ils auroient à vivre; lui mandoient aussi que, sur l'instance qu'ils faisoient à M. le prince de faire éloigner lesdites troupes de la Bretagne, il s'échappa de dire qu'il donnoit parole qu'encore que la suspension et conférence se rompissent sans paix, son intention n'étoit nullement de se servir desdites troupes en Bretagne, mais qu'il les iroit joindre pour s'acheminer du côté de Paris. Ils lui mandoient aussi l'instance que faisoit M. le prince à ce que l'on fît sortir les deux compagnies du régiment de Navarre, qui étoient dans l'Ile-Bouchard, suivant les premiers articles de la suspension d'armes; et sur ce que M. de Villeroy lui dit qu'en ce cas il étoit obligé de donner promesse qu'en cas que la paix ne se fît, il feroit remettre la place entre les mains du Roi ou desdites compagnies, il répliqua qu'il n'y étoit point obligé, puisque, de sa part, il ne vouloit y mettre personne, et que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour soulager les habitans du lieu, qui étoit à madame de la Trimouille, et à M. son fils. Et sur ce ils représentèrent à Sa Majesté le peu d'importance de cette place, qui, d'ailleurs, étoit place de garde à ceux de la religion, qui étoient toujours demeurés maîtres dans le château, qui est tout ce qui est de fort dans la place. Ils lui mandoient aussi une plainte que M. le prince leur avoit faite en faveur d'un vice-bailli de Gien, qui étoit poursuivi extraordinairement pour l'avoir servi à son passage de la rivière de Bonny; suppliant qu'il fût relâché ou pour le moins sursis de son procès; et pour fin, d'agréer et ratifier les articles de la prorogation de la suspension, et les envoyer par toutes les provinces pour les faire publier. Voilà tout le sujet de leur dépêche, et où la journée finit, sinon que M. le prince fit avertir les députés que le lendemain se feroit la procession générale pour la paix, et que dès l'après-dînée l'on pourroit commencer à travailler chez madame la comtesse, où chacun se trouveroit.

Le 21 dudit mois de février, qui étoit le dimanche, M. le prince envoya dès le matin chez tous les députés les convier à ladite procession, et après d'aller dîner en son logis avec tous ces princes et seigneurs. Ce fut M. Vignier qui eut cette charge de M. le prince, ce qui lui fut promis de faire.

Donc tous les députés se rendirent au logis de M. de Villeroy, qui étoit fort proche de l'église d'où partoit la procession générale; et quand ils surent que M. le prince et tous ces autres princes furent arrivés à l'église, ils s'y rendirent incontinent après, et aussitôt qu'ils furent arrivés ladite procession commença à partir avec le désordre accoutumé en France. Tous arrivèrent à l'église principale, où l'on dit la grand'messe, et le sermon fut prononcé par un cordelier appelé Dante, qui étoit à la suite de M. le prince, pour induire à la paix. Ensuite M. le prince prit soin de mener avec lui en son logis les députés du Roi pour dîner; mais M. le maréchal de Brissac s'en excusa dans l'église, à cause de son indisposition, et M. de Villeroy trouva aussi moyen de s'en excuser pour la même considération; messieurs les présidens de Thou et de Vic, et de Pontchartrain y allèrent.

La table étoit grande; M. le prince se mit au milieu, fit asseoir à sa main gauche, en tirant vers le haut bout, M. le comte de Soissons, et à sa main droite les trois députés de rang, et au dessous d'eux M. de Vignier. Vis-à-vis de M. le prince étoit M. du Maine, et au dessus de lui M. de Longueville, et au dessous M. de Courtenay. Le reste de la table étoit rempli de plusieurs gentilshommes qui s'y étoient mis. Peu de temps après être assis arrivèrent ceux de la religion prétendue réformée, à savoir, M. de Bouillon, M. de Sully, M. de La Trimouille, M. de Rohan, les quatre députés de Nîmes et quelques autres, et l'ambassadeur d'Angleterre qui se mit au haut de la table. Il fallut faire lever et sortir de table tous ces gentilshommes qui s'y étoient mis pour y loger ces messieurs-ci. L'on fut assez bien traité, et avec de très-beau poisson, mais bien confusément. L'on n'y manqua point de boire à la santé du Roi et de la Reine-mère, de la Reine régnante, de M. le prince, de la paix, de la conférence, et d'autres; et ce qui fut considéré, M. de Rohan et quelques autres burent à la santé du roi de la Grande-Bretagne et du prince de Galles. Le dîner étant fini, les trois députés prirent congé de M. le prince, lequel dit qu'il s'en alloit avec tous ces princes et seigneurs chez madame la comtesse, et qu'il les feroit avertir chez M. de Villeroy, ou chez M. le maréchal de Brissac, quand il seroit temps qu'ils s'y trouvassent.

S'étant donc tous rendus chez M. le maréchal de Brissac, on les vint querir sur les trois heures pour aller chez madame la comtesse, où ils trouvèrent M. le prince, les ducs et pairs, et officiers de la couronne et autres, même les députés venus de Nîmes; et après que les députés du Roi y eurent pris leur place, M. le prince commença à parler, représentant le sujet pour lequel toute cette compagnie étoit assemblée,

le désir que lui, et tous ceux qui l'assistoient, avoient de parvenir à une bonne paix; qu'il croyoit la même chose de la part du Roi, tellement qu'il espéroit tout bon succès de cette conférence; que pour y apporter plus de facilité et d'avancement, ils avoient député et commis d'entre eux messieurs de Bouillon, de Sully, de Thianges et de Courtenay, et avec eux un de ces députés de Nîmes, pour travailler désormais continuellement avec lesdits députés du Roi; et ensuite de ce, il les pria de leur faire voir le pouvoir qu'ils avoient de Sa Majesté, comme aussi il leur dit qu'il désiroit que tous demeurassent d'accord d'un chef, qui étoit que nul point ni article ne demeureroit résolu ni accordé, que tout ce qui seroit à proposer ne le fût aussi.

Sur quoi M. le maréchal de Brissac ayant pris la parole, représenta ce qui étoit convenable sur ce sujet, faisant entendre à M. le prince, et à tous ces autres princes et seigneurs, les bonnes et sincères intentions de Sa Majesté au bien et au repos de son royaume, et à la pacification de ces troubles, et ses bonnes inclinations à l'endroit d'eux tous; ce qu'ils avoient charge de leur témoigner de paroles et par des effets, en avançant autant qu'ils pourroient en bonnes œuvres. Ensuite de cela ils demeurèrent d'accord du dernier point dont M. le prince avoit parlé; et puis il leur fit voir et mit en main le pouvoir qu'ils avoient de Sa Majesté, lequel après avoir été lu par eux, ils le trouvèrent défectueux en ce que l'on avoit omis d'y nommer les députés de Nîmes en la forme dont on étoit demeuré d'accord, ayant aussi désiré que l'on en fît ôter quelques clauses qu'on estima y être inutiles : ce qui fut cause que lesdits députés firent dès le soir même une dépêche à Sa Majesté pour faire reformer ledit pouvoir, et le leur renvoyer au plus tôt pour le leur faire voir, encore qu'ils eussent promis auxdits députés du Roi qu'ils ne délaisseroient pas cependant d'y commencer à travailler : lui mandant aussi qu'ils estimoient, vu les froideurs qu'ils reconnoissoient et les pointilles qu'ils apportoient, qu'il se devoit toujours préparer comme pour la guerre, vu même que cela tiendroit les affaires en réputation. Ils mandoient aussi qu'ils estimoient qu'il seroit bon que Sa Majesté envoyât un trésorier de France à Loudun, pour traiter avec eux des levées et exactions que l'on faisoit de la part de M. le prince sur le peuple, pour essayer d'y mettre quelque ordre, et quelque particularité de peu d'importance.

Le 22 dudit mois de février, lesdits députés du Roi furent dès le matin chez madame la comtesse de Soissons, où se trouvèrent aussi les commissaires nommés par M. le prince, hormis M. de Thianges qui étoit absent; mais tous les quatre députés de Nîmes y étoient. Quand tous eurent pris place, M. de Bouillon commença à parler, disant que le principal sujet pour lequel tous étoient assemblés, étoit pour aviser aux moyens de remettre la paix et le repos dans le royaume; qu'il y avoit eu plusieurs particularités qui avoient contraint ces princes et autres qui étoient là de prendre les armes, tant pour l'intérêt qu'ils avoient au bien général que pour mettre leurs personnes en sûreté; que le premier et principal point sur lequel ils insistoient, comme s'y sentant obligés avec tout le public, étoit la recherche de la mort du feu Roi, laquelle ils désiroient être faite avec plus de soin que l'on avoit fait, et selon que l'énormité du fait le requéroit. Sur cela M. le maréchal lui dit qu'ils ne pouvoient tous avoir l'affection plus grande à la recherche de la mort du feu Roi, et à la punition des coupables, que le Roi et la Reine sa mère, et tous leurs serviteurs l'avoient, mais que ce n'étoit pas la forme qu'il falloit tenir pour parvenir à faire une paix, que de parler et discourir, qu'il falloit écrire; et sur cela M. de Villeroy continuant, dit qu'il falloit mettre par écrit tous les articles qu'ils avoient à dire et à proposer, et qu'on leur répondroit aussi par écrit, et puis, s'ils avoient quelque chose à dire et à proposer, l'on en conféreroit.

M. de Bouillon et M. de Sully vouloient insister au contraire, disant qu'après qu'on auroit conféré sur chaque point, l'on en remettroit la résolution par écrit; ce qui fut rejeté par M. de Villeroy, disant que ce seroit perdre tout le temps à parler, et que, quand l'on voudroit écrire, ce seroit toujours à recommencer; et que, pour conclusion, il falloit nécessairement mettre par écrit de part et d'autre; qu'il en avoit toujours été usé ainsi en semblables occasions, et qu'il les prioit de mettre tous leurs points et demandes par écrit, et qu'il y seroit bientôt répondu. Sur quoi lesdits sieurs de Bouillon et de Sully dirent qu'ils en conféreroient avec M. le prince, et que l'après-dînée ils en feroient savoir des nouvelles, ce qu'ils firent; car ils envoyèrent sur les deux heures à M. de Villeroy, par le sieur Desbordes-Mercier, quatre articles pour y répondre.

L'un étoit la recherche de la mort du feu Roi; de passer le premier article du tiers-état au cahier des États, touchant la souveraineté du Roi; de révoquer la publication faite par le clergé du concile de Trente, et de faire jouir ceux de la religion prétendue réformée du contenu des édits et déclarations, et de revoir leurs derniers cahiers,

Aussitôt M. de Villeroy avec tous les autres députés se rendent chez M. le maréchal de Brissac, voient lesdits articles, et y dressent les réponses qu'ils estiment justes et convenables, les font écrire et mettre au net, et dès l'heure même les envoyèrent à M. de Bouillon par le sieur de Pontchartrain, avec charge de lui faire instance de leur en envoyer d'autres, parce que le lendemain ceux de la religion prétendue réformée faisoient un jeûne général tout le long du jour, et qu'à cette occasion l'on ne se pourroit assembler; que cependant ils travailleroient aux réponses pour les rapporter le mercredi au matin, afin d'avancer les affaires. Ledit sieur de Pontchartrain trouva M. de Bouillon chez madame la comtesse de Soissons, assemblé avec tous ses commissaires, leur bailla à tous lesdites réponses, et les prie de bailler d'autres demandes, et en la plus grande quantité qu'ils pourroient, afin de gagner temps; ils lui en donnent espérance, et que le lendemain matin ils en enverroient. L'on avoit résolu en cette journée d'envoyer des commissaires de part et d'autre dans les bourgs et villages, et élections, pour voir et reconnoître les levées et exactions qui se faisoient de la part de M. le prince sur le peuple, et pour les faire cesser; et qu'ils se contentassent de lever aux lieux qui lui étoient délaissés, durant la suspension d'armes, le quartier courant de la taille. Mais cela fut sans fruit; car lorsque les députés du Roi insistèrent d'y faire satisfaire, on leur fit connoître qu'on ne le désiroit pas.

Le 23 dudit mois de février, qui étoit le mardi, ceux de la religion prétendue réformée faisoient un jeûne général pour la paix, ainsi qu'ils disoient, tellement qu'on ne s'assembla point. Lesdits députés du Roi croyoient que dès le matin on leur apporteroit quelques autres articles, comme ils l'avoient fait espérer le soir précédent audit sieur de Pontchartrain, et encore le matin à quelques-uns d'entre eux; mais ils attendirent en vain, car ils n'eurent aucunes nouvelles, sinon qu'ils reçurent une dépêche du Roi contenant la ratification et approbation des articles de la prolongation de la suspension d'armes, et réponse à quelques particularités. Sur les six heures du soir le lieutenant des gardes de M. le prince alla trouver M. de Villeroy, et lui porta un papier où il y avoit quatre autres articles, lui disant qu'il avoit charge de lui bailler cela de la part de M. le prince. Il remit au lendemain à les faire voir.

Le 24 dudit mois de février, les députés s'assemblent dès le matin chez M. le maréchal de Brissac pour résoudre la réponse des quatre articles que l'on avoit portés le soir précédent à M. de Villeroy. On y travaille, on les met par écrit. Cependant ils reçoivent les lettres du Roi du 23 au soir, avec le pouvoir reformé, vont au même instant chez madame la comtesse, où ils trouvent les commissaires de M. le prince avec deux de ceux de Nîmes, à savoir Desbordes-Mercier et Rouvré, ont conférence ensemble sur la réponse que lesdits députés avoient baillée aux quatre premiers articles, dont l'on demeure à peu près d'accord, excepté du second article, du tiers-état, des cahiers des états généraux, où ils désiroient quelque chose de plus exprès que ce que les députés y avoient mis. Ils leur baillèrent le projet de la réponse qu'ils avoient faite sur les quatre derniers articles, laquelle ils les prièrent de voir, afin de conférer l'après-dînée, et de leur tenir prêt le plus grand nombre d'autres articles qu'ils pourroient, et leur bailler tout ce qu'ils en ont à la fois, s'ils pouvoient, pour ne les plus faire languir, et que l'on pût travailler sans discontinuation; ce que lesdits commissaires promirent de faire. Et lors ils mirent entre les mains desdits députés les cahiers qui furent répondus à ceux de la religion prétendue réformée à Poitiers, afin de les revoir, et considérer quel contentement on leur pourroit donner. Lesdits députés leur firent aussi voir, et leur mirent en main le pouvoir que le Roi leur avoit renvoyé, reformé comme ils l'avoient désiré.

L'après-dînée lesdits commissaires envoyèrent auxdits députés un formulaire de la réponse qu'ils eussent désiré être mise sur le deuxième article des quatre qu'ils avoient premièrement baillés touchant ce premier article du tiers-état; mais cette réponse ne fut pas agréée, parce qu'il sembloit que lesdits commissaires tendoient à faire que le Roi offensât le Pape, ce qui n'eût été raisonnable. Ils mandèrent aussi auxdits députés qu'ils n'allassent point à la conférence pour le reste de la journée, parce qu'ils faisoient état de travailler tous ensemble avec M. le prince et ces autres princes, pour résoudre tous les autres articles qu'ils avoient à bailler auxdits députés, et les leur bailler, si faire se pouvoit, tous à la fois, spécialement ce qui seroit pour les faits généraux, afin d'avancer les affaires; dont lesdits députés montrèrent avoir contentement. Ce même jour, le matin, M. de Bouillon fit instance à ce que l'on fît octroyer par le Roi une déclaration portant passeport et sûreté générale pour tous les princes, seigneurs et particuliers qui se trouvoient à Loudun à cause de la conférence, et leurs trains et suites, pour se pouvoir retirer où leur semblera bon, quinze jours après l'expiration de la suspension d'armes. Il parla aussi du désir que M. le prince avoit que l'on fît cette fa-

veur de donner liberté au président Le Jay pour le venir trouver, avec assurance, qu'encore que la conférence se rompît sans paix, il le remettroit entre les mains du Roi pour en ordonner comme il lui plairoit; sur quoi on lui promit d'en écrire à Sa Majesté. Il est à noter que ce jour-là M. le prince et ses adhérens prirent quelque ombrage de l'avis qu'ils eurent que le Roi se préparoit pour partir de Tours, et s'en aller avec toute sa cour à Blois; que Sa Majesté avoit fait venir de Paris à Orléans douze canons, et des poudres et boulets pour tirer vingt mille coups; qu'elle donnoit ordre de faire des levées de gens de guerre, tant dedans que dehors le royaume, se mettant en opinion qu'elle avoit quelques grands desseins.

Le vingt-cinquième jour dudit mois de février il ne se fit pas grand'chose de la part desdits députés. Dès le matin on leur vint dire que M. de Bouillon étoit incommodé de ses gouttes, et qu'il étoit contraint de garder le lit; tellement que M. de Villeroy l'alla visiter pour conférer avec lui en particulier. M. le maréchal de Brissac alla visiter M. le prince. Ainsi se passa la matinée inutilement. Sur le midi les députés eurent avis de la part de mondit sieur de Bouillon que l'après-dînée l'on ne se verroit point encore, parce qu'ils se devoient assembler en conseil avec M. le prince, pour achever de résoudre les articles de demandes qu'ils avoient à faire, et qu'ils essaieroient dès le soir de les bailler tous à la fois. Tellement que les députés passèrent toute l'après-dînée tous ensemble à voir les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, pour voir ce qui se pourroit faire pour leur contentement.

Ledit jour 25, madame la princesse de Condé mère, et M. de Luxembourg arrivèrent à Loudun.

Le 26 dudit mois de février, lesdits députés passèrent le matin à attendre les articles et demandes. Enfin, sur les onze heures, lesdits députés étant tous chez M. de Villeroy, M. Justel, secrétaire de M. de Bouillon, y vint, qui apporta les articles. L'on s'assembla l'après-dînée chez M. de Brissac pour les voir. L'on envoya chez M. de Nevers pour le prier de s'y trouver pour les lui communiquer. Après cela lesdits députés allèrent chez madame la princesse-mère pour la saluer. De là ils furent visiter madame la comtesse de Soissons, et la prier d'interposer son crédit pour adoucir les affaires et l'aigreur de ces demandes. De là on retourna chez M. de Villeroy où M. de Nevers se trouva, où l'on revoit et confère sur les demandes. L'on résout d'en envoyer la copie au Roi pour avoir son intention sur icelles, lui représentant combien il est nécessaire d'en mettre les réponses par écrit, et telles que, si M. le prince ne s'en contente, un chacun puisse au moins voir les bonnes et sincères intentions de Sa Majesté, contre les impressions que l'on pourroit prendre par la teneur desdites demandes que l'on avoit rendues spécieuses et captieuses à ce dessein. Les députés supplient Sa Majesté de ne partir encore sitôt de Tours, comme on leur avoit dit qu'elle vouloit faire, parce que cela pourroit altérer et rompre le cours de leur négociation; ils supplient aussi Sa Majesté de vouloir décharger Clermont en Beauvoisis de garnison, en faveur de madame la comtesse de Soissons qui leur en avoit fait instance, ce qui fut accordé.

Le 28 dudit mois de février, qui étoit le dimanche, le matin se passa en dévotions et à concerter de quelques affaires. Incontinent après le dîner, M. le prince et M. de Courtenay vinrent chez M. de Villeroy, où se trouvèrent avec mondit sieur de Villeroy M. le maréchal de Brissac et M. de Pontchartrain : l'on y traita du réglement et réformation qui étoit à faire pour le conseil du Roi, dont l'on dressa un réglement.

Le 29 dudit mois, au matin, messieurs de Brissac et de Villeroy allèrent chez M. de Bouillon pour traiter d'affaires, et messieurs de Thou, de Vic et de Pontchartrain, se trouvèrent chez M. de Thou avec les quatre députés de Nîmes, où ils conférèrent ensemble sur les réponses qui avoient été faites à Poitiers sur les cahiers de Grenoble, et sur les moyens de les traiter plus favorablement. Ils y passent toute la matinée, et remettent à travailler encore ensemble une autre fois. Tous les députés vont dîner chez M. de Brissac, où se trouva aussi M. de Nevers. L'on y reçoit la dépêche du Roi, avec la réponse aux articles présentés par M. le prince; on les voit et considère : on prend résolution de dresser sur icelles, et sur celles que lesdits députés avoient projetées, la réponse que l'on auroit à bailler à M. le prince. De là lesdits sieurs de Thou, de Vic et de Pontchartrain, vont encore chez M. de Thou pour continuer avec lesdits députés de Nîmes la conférence sur leurs cahiers qu'ils avoient commencée le matin.

Ce même jour arriva à Loudun M. de Vendôme, au devant duquel allèrent tous ces princes et seigneurs, et spécialement M. le prince avec plus de deux cents gentilshommes et grande suite; ils le menèrent descendre chez madame la comtesse de Soissons. De là il alla chez madame la princesse-mère, et toujours accompagné de ces princes, et puis se retire en son logis. Il leur enfla tellement le courage, leur représentant les grandes forces qu'il avoit, lesquelles il faisoit monter à plus de dix mille hommes, que de là

en avant on reconnut, en la plupart, beaucoup plus de froideur et moins de disposition à la paix.

Le premier jour de mars, sur ce que le jour précédent l'on avoit dit à M. de Brissac que M. le prince se trouveroit chez M. de Bouillon, où il désiroit que nous nous trouvassions, lesdits députés y furent tous ensemble, et y trouvèrent M. le prince et tous ces autres princes et autres joints avec lui, qui ne les y attendoient pas, car ils s'étoient assemblés en intention d'y tenir leur conseil. Lesdits députés ne laissèrent de leur parler des levées et impositions et contributions que l'on faisoit payer par le peuple de tous côtés, et même de celles qui se faisoient sur la rivière de Loire par messieurs de Vendôme et de Soubise, le priant de les faire cesser, ainsi qu'il leur avoit donné espérance qu'il feroit au commencement du mois de mars; mais ils ne trouvent plus M. le prince en cette intention. Il leur répondit seulement que la suspension d'armes n'avoit plus à durer que dix ou douze jours, et qu'auparavant qu'elle fût finie l'on ne pourroit pourvoir à cela, tellement que cela se passa avec un peu de contestation et désordre. M. le prince mit en avant le logement des troupes de M. de Vendôme, auquel il dit que l'on devoit pourvoir. On dit que l'on avoit manqué à ce qui avoit été convenu pour la prolongation de la suspension, où il avoit été dit qu'elles s'éloigneroient de la Bretagne, et s'en iroient du côté du Vendômois, de la Normandie et du Maine; sur quoi les députés se plaignoient qu'au lieu d'y satisfaire elles tournoient du côté de Bretagne. Ils répliquèrent que c'étoit à faute de leur avoir donné logement aux lieux où il avoit été résolu, ce que l'on n'avoit point pu sitôt exécuter parce que celles du Roi y étoient logées. Lesdits députés présentèrent à M. le prince les réponses qu'ils avoient faites sur lesdits articles et demandes, et se retirèrent.

M. le prince et tous les princes et autres joints travaillèrent à voir lesdites réponses, se rassemblant encore l'après-dînée pour cet effet. Le soir les députés furent avertis qu'ils n'avoient aucune satisfaction desdites réponses, et montroient porter les affaires plutôt à rupture qu'autrement; à quoi ils étoient incités par les discours et grands avantages que leur promettoit M. de Vendôme, par le moyen de ses troupes, et même à cause de quelques avis qu'ils disoient avoir eus, que le Roi avoit donné rendez-vous à son armée pour se trouver ensemble le 25 de mars; ce qui leur faisoit prendre la résolution de faire le semblable.

Le deuxième jour dudit mois de mars, les députés vont le matin au logis de M. de Bouillon, où se trouvent les commissaires de M. le prince, pour conférer sur les réponses qui avoient été baillées aux articles, et ils font connoître leur aigreur et le peu de satisfaction que M. le prince avoit desdites réponses; représentant sur chacun article le peu de contentement qu'il en a; et néanmoins l'on convint sur plusieurs des moyens de donner contentement. Le même matin, M. de Bouillon fait de grandes plaintes des avis qu'il avoit eus, que M. d'Epernon avoit amassé de grandes troupes avec lesquelles il étoit dans le Limousin, et les logeoit dans tous les bourgs et villes, et même s'approchoit de son vicomté de Turenne.

L'après-dînée les députés s'assemblèrent encore en particulier pour voir les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, et puis allèrent tous chez M. de Villeroy, pour aviser aux moyens qu'ils pouvoient avoir d'accommoder les réponses des cahiers généraux, en sorte que lesdits commissaires eussent occasion de s'en contenter.

Ce même jour, le comte de La Suze arriva à Loudun, qui ne portoit pas les affaires à la paix.

Le 3 dudit mois de mars, les députés s'assemblèrent le matin chez M. de Villeroy, où se trouva M. de Nevers, pour revoir encore les réponses que l'on pourroit accommoder sur les cahiers généraux, et les faire telles que les commissaires de M. le prince eussent sujet de s'en contenter; à quoi ils travaillèrent avec tel soin, qu'ils pensoient y avoir fait tout ce que les autres pouvoient désirer, et dont il sembloit par la conférence précédente qu'ils fussent à peu près contens.

L'après-dînée on voit encore les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée; et sur les deux ou trois heures tous lesdits députés vont ensemble chez madame la comtesse, où se trouvent tous les commissaires de M. le prince, en intention d'y bailler les réponses que nous avions reformées, et de conférer sur icelles, lesquelles ils estimoient résoudre lors entièrement. Mais ils s'en trouvèrent bien éloignés, car, s'étant mis à les lire, au lieu d'être approuvées et agréées par lesdits commissaires, ils se mirent à pointiller sur chacune, et rejeter les réponses desdits députés, comme n'en étant contens, encore qu'elles eussent été accommodées comme il avoit été convenu. Et quand l'on fut sur le septième article, qui parle de l'observation des édits, articles et brevets de ceux de la religion prétendue réformée de Grenoble, qui avoient été présentés et répondus à Poitiers, et sur ce que lesdits députés leur dirent qu'il étoit à propos de continuer à voir lesdits articles généraux et demeurer

d'accord des réponses que l'on y feroit auparavant que de passer outre, et qu'on leur promettoit que incontinent après et ensuite on travailleroit aux autres, lesdits commissaires le refusèrent absolument, disant que puisque ledit article 7 en parloit, il les falloit voir, et qu'ils savoient que quand on seroit d'accord des articles généraux, ou même si on ne s'en pouvoit accorder, l'on voudroit possible prendre prétexte de rompre sur lesdits cahiers de ceux de la religion prétendue réformée. Cela altéra un peu les uns et les autres, et ce d'autant plus, que lesdits députés avoient reconnu par tout ce qui s'étoit passé auparavant tant de froideur et pointilles, que l'on fut prêt à rompre tout; et de fait, chacun se leva comme pour se séparer.

Néanmoins lesdits députés s'étant mis à part, et ayant conféré ensemble de ce qu'ils avoient à faire, ils se résolurent enfin de passer outre, et de donner en cela contentement auxdits commissaires, pour voir s'ils s'adouciroient davantage. Ils se rasseoient donc tous et commencent à voir lesdits cahiers de ceux de ladite religion prétendue réformée, où ils travaillèrent tous ensemble jusqu'à la nuit; mais ils n'y avancèrent guère, car les esprits étoient si aigris, que les députés s'offensoient de toutes les propositions, et les autres de toutes les réponses. Le soir, comme l'on fut prêt à se séparer, l'on mit en avant si l'on se rassembleroit le lendemain matin. M. de Bouillon prit la parole, et dit qu'il n'étoit plus besoin de se rassembler les uns avec les autres, puisqu'aussi bien l'on ne faisoit que s'aigrir et l'on n'avançoit rien; et ainsi l'on se sépara les uns d'avec les autres en très-mauvaise intelligence, étant même en doute si la rupture et séparation s'ensuivroit ou non.

Mais, dès le soir même, messieurs de Bouillon et de Sully allèrent trouver M. le prince, chacun à part, pour lui représenter ce qui s'étoit passé et l'état auquel étoient les affaires; et, par ce qui suivit depuis, l'on reconnut que ce qu'en avoit fait M. de Bouillon étoit par finesse et dessein, voyant bien que dans ces conférences l'on se picoteroit et ergoteroit continuellement, et qu'on n'avanceroit guère, et ainsi se passeroit inutilement beaucoup de temps. Il persuada donc à M. le prince de s'y trouver désormais lui-même, et de le faire trouver bon à ces princes et grands qui étoient avec lui, à la charge de leur rapporter, jour pour jour, tout ce qui s'étoit passé, sachant bien que par sa présence chacun s'y tiendroit en respect, et l'on avanceroit les affaires, qui autrement étoient difficiles pour la passion ou mauvaise intention des particuliers.

Le quatrième jour dudit mois de mars, dès le matin, M. de Bouillon et puis M. de Sully voient M. de Villeroy chez lui; l'un et l'autre lui donnent espérance de raccommoder les choses; M. de Bouillon lui découvre le moyen et le sujet pour lequel il l'avoit fait.

Le matin M. le prince assemble chez madame la comtesse de Soissons tous ces princes, seigneurs et députés; madame la comtesse, M. le comte, M. de Nevers, l'ambassadeur d'Angleterre et autres s'y trouvent : là ils proposèrent ce qui s'étoit passé le jour précédent entre les députés du Roi et les commissaires, comme ils s'étoient séparés assez mal les uns d'avec les autres; qu'il étoit nécessaire d'y remédier pour empêcher la rupture; et, après avoir considéré les humeurs et intentions des uns et des autres sur le succès des affaires, enfin il fut proposé et conclu qu'il falloit faire continuer la conférence, et que pour cet effet il iroit lui-même avec les commissaires, et qu'il s'y trouveroit désormais en personne, à la charge néanmoins de leur faire rendre compte de tout ce qui s'y passeroit, afin que chacun en fût informé, et qu'aux affaires où il trouveroit difficulté, il en prendroit conseil auparavant que les résoudre. Cela ayant été ainsi arrêté entre eux, M. le prince en envoya au même instant avertir les députés du Roi, et les pria de se tenir prêts pour, incontinent après le dîner, se trouver chez M. de Bouillon où se tiendroit ladite conférence. Cependant M. le prince fait une grande plainte d'un avis qu'il avoit eu (1), que le Roi avoit envoyé querir deux ou trois compagnies de Suisses de ceux qui étoient à Poitiers, pour les faire aller du côté de Nantes, et qu'on les faisoit passer par les lieux et endroits qui leur avoient été laissés en département pour le logement de leurs troupes; que même on leur mandoit qu'ils s'étoient déjà avancés vers Thouars et Doué; qu'ils craignoient que leurs gens de guerre ne les chargeassent, et qu'ils n'en vouloient pas répondre; qu'au contraire ils feroient leur devoir. Cela fut cause qu'on dépêcha un gentilhomme vers lesdits Suisses pour leur faire prendre un autre chemin; mais on trouva qu'ils n'étoient pas partis de Poitiers et n'avoient eu aucun commandement.

L'après-dînée l'on s'assembla chez M. de Bouillon, où M. le prince avec tous ces commissaires se trouvèrent, et y furent tous ensemble jusqu'à huit heures du soir, sans cesser de voir et conférer, tant sur les réponses des articles généraux que sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée qui avoient été présentés à Poitiers. Le reste fut remis au lendemain matin.

Le 5 dudit mois de mars, dès le matin, lesdits

(1) Cet avis était faux.

députés se rendent chez M. de Bouillon, où M. le prince et ses commissaires se trouvent. On y travaille encore et de telle sorte, qu'en la séance du soir précédent et en celle-ci ils firent et avancèrent plus d'affaires qu'ils n'en avoient fait en quinze jours précédens. Il faut avouer que si M. le prince ne s'y fût trouvé en personne, qui montra une grande affection à l'accommodement des affaires, l'on n'en fût jamais venu à bout, pour les raisons ci-dessus déclarées.

Ensuite de cela, M. le prince parla auxdits députés de faire prolonger ladite suspension d'armes, qui lui promirent d'en écrire au Roi.

L'après-dînée, tous lesdits députés s'assemblèrent chez M. le maréchal de Brissac, pour y résoudre la dépêche qu'ils auroient à faire à la cour sur tout ce qui s'étoit passé les deux ou trois jours précédens; et étant ainsi assemblés, M. de Nevers y arrive comme de la part de M. le Prince, lequel pria les députés d'aller chez madame de Soissons, où il les attendoit. Ils y furent, et trouvèrent avec M. le prince la plupart de ces princes et seigneurs. Il commença par leur parler de cette prolongation de suspension d'armes, leur déclarant que, quelque soin et quelques peines que l'on prît pour l'accommodement des affaires, le tout seroit inutile si on ne s'assuroit dès lors de la prolongation de ladite trève, parce que tous ces princes et seigneurs, qui désiroient avoir sept ou huit jours pour se retirer, se préparoient pour partir le lundi ou mardi ensuivant, qui étoit deux ou trois jours après, et sans eux il lui étoit impossible de passer outre. Sur quoi lesdits députés le prièrent de leur donner loisir d'en avertir le Roi; mais il leur dit ne le pouvoir faire pour la sûreté et nécessité de ses affaires : tellement que lesdits députés se résolurent de lui accorder d'eux-mêmes prolongation pour cinq jours, en attendant qu'ils en pussent avertir le Roi, qui la pourroit prolonger davantage s'il l'avoit agréable; et sur l'instant même en furent faits actes signés de M. le prince et desdits princes et députés qui envoyèrent ledit acte au Roi, et suivant leur avis, au lieu de cinq jours il la prolongea de dix jours, qui alloient jusqu'au 25 mars. Ensuite de ce, lesdits députés travaillèrent encore avec M. le prince et ses commissaires à voir quelques autres articles de ceux de la religion prétendue réformée, et à régler quelques autres affaires; même il leur mit en main quelques articles de ceux de La Rochelle pour les voir. Devant que se séparer, l'on proposa qu'il étoit à propos qu'aucuns desdits députés allassent trouver le Roi, tant pour lui rapporter tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de la conférence, même en ces derniers jours, et lui en rendre compte, que pour savoir sur ce ses volontés, comme aussi sur plusieurs faits particuliers que l'on commença à mettre en avant. Sur cela l'on proposa que M. le maréchal de Brissac et messieurs de Villeroy et de Pontchartrain pourroient partir le lendemain pour y aller, et que M. de Thou et M. de Vic demeureroient près de M. le prince; tellement que dès ce soir lesdits sieurs maréchal de Villeroy et de Pontchartrain prirent congé de madame la comtesse de Soissons.

Le 6 dudit mois de mars au matin, M. le prince alla visiter M. de Villeroy, lui bailla un mémoire de plusieurs demandes particulières, le pria de faciliter toutes choses pour l'accommodement des affaires en cour, et y faire savoir ses bonnes intentions. Ensuite beaucoup de ces princes et seigneurs font de pareilles visites à l'endroit de M. le maréchal de Brissac et dudit sieur de Villeroy. M. de Nevers s'offre de faire le voyage avec eux et de les accompagner; de quoi il est remercié et convié par lesdits sieurs. Messieurs de Villeroy et de Pontchartrain vont prendre congé de M. le prince en son logis, et de là chez madame la princesse sa mère, pour le même effet. Ils se rendent le soir à Chinon, où arrivent aussi messieurs de Nevers et de Brissac, et messieurs de Thou et de Vic demeurent à Loudun.

Le 7 dudit mois de mars, lesdits sieurs de Nevers, maréchal de Brissac et de Villeroy, et de Pontchartrain arrivent au soir à Tours. Ils se rendent tous ensemble, vers les six heures du soir, chez la Reine-mère, où ils font la révérence au Roi et à elle, lui rendent compte succinctement de tout ce qui s'étoit passé, traité et négocié à Loudun depuis qu'ils y étoient, de l'état auquel ils avoient laissé les affaires, de l'humeur en laquelle ils avoient reconnu les uns et les autres, et de ce que l'on en pouvoit espérer et attendre.

Ils séjournèrent à Tours les 8, 9, 10, 11 et 12 dudit mois de mars, pendant lequel temps ils travaillèrent tous les jours à faire voir, tant au conseil du Roi qu'en la présence de Leurs Majestés, par le menu et par écrit, tout ce qu'ils avoient fait, les articles qui leur avoient été présentés, ce qu'ils avoient répondu, tant pour les articles généraux que pour les particuliers. Ils demandèrent les intentions de Leurs Majestés sur les points desquels on ne s'étoit pu accorder, et sur lesquels on étoit encore en différend, comme aussi sur les faits et demandes particulières dont ledit sieur de Villeroy avoit les mémoires; et, après qu'ils se furent informés des volontés de Leurs Majestés sur le tout, ils prirent congé de Leurs Majestés le samedi au soir, en intention d'en partir le lendemain, qui

étoit dimanche, 13 dudit mois de mars, pour retourner à Loudun.

Pendant le temps que les susnommés furent à Tours, M. le prince et M. et madame la comtesse de Soissons se furent promener à Fontevrault, contre l'avis de messieurs de Vic et de Thou qui étoient demeurés près d'eux, et qui leur prédirent ce qui advint. Car, pendant leur absence, M. de Rohan, M. de Vendôme, M. de Sully et quelques autres avec eux, s'assemblent et mettent en avant que l'on ne fait pas l'estime d'eux en cette négociation qu'ils méritent; se plaignent de M. le prince et de M. de Bouillon; disent qu'on a seulement soin de les contenter, et qu'ayant leur compte ils ne se soucient pas des autres, et que c'est eux qui ont l'argent en main, les hommes et les places, tellement qu'ils sont les plus considérables, comme pouvant faire le bien et le mal. Pendant qu'ils tiennent des conseils particuliers sur ce sujet, M. de Candale, qui arrive à Loudun, se joint à eux facilement, et par inclination, pour traverser le traité et la négociation de la paix. Ils y enveloppent M. de Longueville, lequel s'étoit auparavant relâché à quelque expédient sur le sujet du rasement de la citadelle d'Amiens; ils l'en font départir. Ils se résolvent aussi d'empêcher l'échange que M. le prince vouloit faire de son gouvernement de Guienne en celui de Berri; et madame la princesse mère aida aussi à ce même dessein, ne désirant pas la paix. M. du Maine ne s'émeut guère de cette affaire; tellement que toutes choses alloient un désordre et à la confusion; et même s'étant tenu un conseil entre eux, où M. de Bouillon se trouva, M. de Rohan en parla haut et avec paroles aigres audit sieur de Bouillon. Enfin M. le prince retourne, voit les uns et les autres, les apaise tellement, qu'il tient un conseil où, avec le soin et l'avis de M. de Bouillon, il raccommode aucunement toute cette brouillerie, mais non sans qu'il y soit demeuré beaucoup de ressentiment de part et d'autre.

J'ai dit comme messieurs de Nevers, de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, partirent de Tours le 13 dudit mois de mars, et allèrent coucher à Azay-sur-Indre.

Le lendemain 14, ils se rendirent tous ensemble à Loudun, et trouvèrent messieurs de Thou et de Vic, qui vinrent près d'une lieue à leur rencontre; ils trouvèrent aussi, à un quart de lieue de la ville, madame la comtesse de Soissons, qui s'étoit venue promener, à laquelle ils firent la révérence. Ils vont descendre chez M. le prince, qui les attend et les reçoit dans sa cour, jusqu'à la porte de la rue, les mène dans sa chambre, où on lui présente les lettres du Roi et de la Reine-mère. L'on ne parle que de propos communs, l'on remet les affaires au lendemain; ainsi l'on se sépare, et M. le prince les conduit encore jusqu'en bas. De là lesdits députés vont chez M. de Brissac pour conférer ensemble sur ce qu'ils avoient à faire et à dire pour le lendemain, et se séparent.

Le 15 du mois de mars, les députés s'assemblèrent encore le matin chez M. de Brissac, pour voir et conférer ensemble de leurs affaires et de ce qu'ils avoient rapporté des volontés et intentions de Leurs Majestés; mais, dès le matin, M. le prince et quelques-uns de ces messieurs avoient vu M. de Villeroy en particulier, pour apprendre des nouvelles particulières sur ces affaires.

L'après-dînée lesdits députés furent visiter et saluer madame la princesse mère et madame la comtesse de Soissons, et de là furent au lieu de la conférence chez madame la comtesse, où M. le prince et tous ces commissaires se trouvèrent. Là on commença à vouloir parler d'affaires, et spécialement des articles qui étoient demeurés en différend et sans résolution; mais les députés trouvèrent les autres si aigris et altérés, à cause de ce qui s'étoit passé pendant leur voyage, qu'ils ne convinrent ensemble d'aucune chose que de ce dont ils estimèrent se pouvoir relâcher; les uns portant ces difficultés et froideurs par inclination et désir de rompre, et les autres pour faire paroître en leur compagnie bonne intention à leur commun avantage et contentement. Les articles qui étoient le plus en contestation, étoient sur l'observation que M. le prince demandoit être faite du premier article des cahiers des États-généraux du tiers-état, sur lequel il vouloit avoir réponse absolue, et aussi sur l'article suivant, qui portoit que les surséances données par l'arrêt du conseil de l'exécution de l'arrêt du parlement, sur la souveraineté du Roi et l'indépendance de la couronne, seroient levées. Il y avoit aussi l'article par lequel l'on demandoit le rasement de la citadelle d'Amiens, dont M. le prince, en faveur de M. de Longueville, ne se vouloit aucunement relâcher ni prendre aucun expédient; et néanmoins mondit sieur le prince témoignoit toujours un grand désir et grande disposition à la paix. Ainsi les uns et les autres se séparèrent le soir assez mal satisfaits, et remirent au lendemain.

Le 16 dudit mois de mars, le matin, M. de Bouillon et M. de Sully vont chez M. de Villeroy, où ils adoucissent grandement leurs aigreurs et remettent les affaires en meilleur train; en quoi leurs intérêts particuliers peuvent grandement aussi bien qu'aux autres. Ce même matin tous les députés s'assemblent chez M. de Brissac;

ils y revoient et considèrent les réponses qu'ils avoient à faire sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée qui avoient été présentés à Poitiers, les résolvent, les font écrire, et au même instant, qui étoit sur l'heure du dîner, ils les envoient à M. le prince, pour les faire voir et accepter en son conseil et par ceux qu'il y voudroit commettre.

L'après-dînée se passa en visites de part et d'autre, et en affaires particulières.

Le 17 dudit mois de mars, le matin, MM. de Sully et de Courtenay se trouvent, comme envoyés par M. le prince, avec les autres commissaires chez M. de Villeroy, où se trouvent aussi tous les députés du Roi; là on confère sur les réponses que l'on avoit baillées aux cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, et on en convient à peu près. Sur le midi il arriva une grande alarme sur un faux bruit qui vint à M. le prince, que M. le maréchal de Boisdauphin avoit assemblé les forces du Roi pour aller à Ancenis charger les troupes de M. de Vendôme, et sur ce l'on tient des langages hautains, même au préjudice de la sûreté que lesdits députés doivent avoir audit Loudun, et leur en furent faites de grandes plaintes et instances, représentant comme librement l'on contrevenoit à la suspension d'armes, et que l'on violoit publiquement la foi publique; mais dès le soir ils surent que le bruit étoit faux.

L'après-dînée M. le prince envoya querir les députés pour venir en son logis, où ils se rendent, ty trouvent avec M. le prince tous lesdits commissaires. Là on conféra derechef sur toutes les réponses qui étoient à faire sur les cahiers de ceux de la religion prétendue réformée, suivant ce qui en avoit été fait le matin, et on demeura d'accord de les accepter; mais l'on ne put nullement convenir de la réponse à ce premier article du tiers-état, sur laquelle M. le prince proposa un formulaire de réponse dont il bailla copie, qui ne parloit ni ne touchoit aucunement le Pape, mais renvoyoit le tout au parlement, et même donnoit espérance qu'en l'acceptant il se contenteroit de la réponse qu'on leur avoit faite à l'article suivant, pour la levée de la surséance ordonnée par arrêt du conseil, des arrêts de la cour, en laquelle autrement lesdits députés se trouvoient en grande contention avec M. le prince, et étoient empêchés comme ils en pourroient sortir, et sur laquelle l'on ne pouvoit trouver ni prendre aucun expédient; car, d'un côté, Leurs Majestés n'en vouloient ouïr aucunement parler, et d'autre, M. de Longueville et ses adhérens y insistoient grandement.

L'on avoit proposé à madame de Longueville sur cela quelque expédient; à savoir, parce que M. de Longueville prétendoit être offensé par M. le maréchal d'Ancre, et n'avoir sûreté en la province de Picardie, qu'on lui échangeroit le gouvernement de Picardie en celui de Normandie, et qu'en outre on lui bailleroit le gouvernement de Caen. Il demanda avec cela Dieppe et le Pont-de-l'Arche, ce qui fut refusé, et les autres expédiens rejetés de part et d'autre, qui étoient de laisser les choses en Picardie en l'état qu'elles étoient, à la charge que M. le maréchal d'Ancre n'iroit point dans la province quand M. de Longueville y seroit, et ne bougeroit de la cour; que l'on bailleroit à M. de Longueville une place dans la Picardie pour le dédommager du rasement de la citadelle; qu'on remettroit ladite citadelle en d'autres mains; que l'on donneroit avec Caen, en faisant l'échange des gouvernemens, une bonne somme de deniers. Tout cela est rejeté de part et d'autre.

Il y a encore d'autres articles qui étoient demeurés en contention, comme la confection de la chambre de l'édit au parlement de Paris, que ceux de la religion prétendue réformée demandoient une grande somme de deniers pour les frais de leurs assemblées de Grenoble, Nîmes et La Rochelle, et ne parloient pas moins que de cinquante mille écus. M. le prince faisoit aussi instance à ce qu'en sa faveur l'on accordât huit ou dix mille écus par an pendant cinq ou six années à ceux de La Rochelle pour leurs fortifications. Au reste, les affaires allèrent toujours en s'accommodant et se portant à la paix, où il sembloit que chacun se laissoit porter. Et de fait, l'on commença aussi à parler de la forme du licenciement des gens de guerre de part et d'autre, et du moyen de recevoir argent, tant pour ce sujet que pour les autres frais, pour lesquels il faudroit bailler de notables sommes à tous ces princes et grands; et pour cela eux-mêmes firent une ouverture de faire venir à Loudun un intendant des finances, et ils nommèrent le président de L'Heury, pour aviser ensemble aux moyens et propositions que l'on feroit sur ce sujet. Les députés font une grande dépêche au Roi sur toutes ces affaires par courrier exprès, et même le supplient de les résoudre sur ces points qui étoient demeurés en différend.

Ce même jour M. de Bouillon déclara auxdits députés que l'intention de M. le prince étoit de mettre toutes ses forces ensemble en un rendez-vous, tant pour la facilité de les faire vivre que pour le licenciement. Sur quoi il lui fut répondu que le Roi seroit obligé de faire de même des siennes, afin d'être préparé à s'opposer à ce qu'ils voudroient entreprendre.

M. le prince déclara auxdits députés qu'il étoit contraint d'envoyer à ceux de l'assemblée de La Rochelle toutes les réponses qu'ils lui avoient baillées, tant aux articles généraux qu'aux cahiers de la religion prétendue réformée, pour savoir s'ils les approuveroient, avant qu'il pût prendre une résolution entière, et que le voyage de ceux qu'il y enverroit pourroit durer cinq ou six jours; que cependant l'on pourroit travailler à ce qui seroit nécessaire pour le licenciement des troupes, et à dresser l'édit. Cela fâcha les députés, et M. de Villeroy lui répondit que, puisqu'il ne tenoit rien pour arrêté que ceux de l'assemblée de La Rochelle ne l'eussent agréé, qu'aussi il le prioit de ne tenir rien pour arrêté de leur part que le Roi ne l'eût agréé, après que l'on auroit su l'intention de ceux de l'assemblée de La Rochelle; ce qui fut aussi écrit par lesdits députés à Sa Majesté.

Ce même jour M. le prince fit aussi une grande instance de la prolongation de la suspension d'armes, et telle que, pour ne rien gâter à faute de cela, lesdits députés, suivant le pouvoir verbal qu'ils en avoient rapporté de la cour, consentirent à la prolongation jusqu'au jour de Pâques inclusivement, et dont, dès le soir, l'on fit les actes et ordonnances nécessaires pour être envoyés de part et d'autre.

Il est à noter que, deux ou trois jours auparavant, et trois ou quatre jours après, les portes de Loudun étoient toujours fermées et étroitement gardées, à cause de plusieurs querelles qui étoient dans Loudun entre des gentilshommes de M. le prince et de son armée, que l'on avoit empêchés de sortir. Cela fâchoit les députés.

Le 18 dudit mois de mars l'on travaille aux demandes particulières; chacun propose ses intérêts et sa personne : M. de Bouillon, M. de Sully, M. de Rohan, M. de Vendôme, M. de Candale, enfin tous; mais ce qui empêche le plus est toujours le fait du rasement de cette citadelle, parce que tous expédiens étoient rejetés de part et d'autre. Néanmoins l'on voit que les dispositions des uns et des autres commencent à se porter à la paix; mais deux choses donnent encore bien de la peine, l'une les grandes et excessives demandes des particuliers, soit en argent ou en grâces, et la grande somme de deniers qu'il faut trouver comptant pour le licenciement des troupes de part et d'autre, et pour bailler à ces princes pour les frais de la guerre.

Ce jour M. de Soubise arriva à Loudun, revenant de Saintonge. Il vint pour représenter ses intérêts particuliers comme les autres.

Le 19 dudit mois de mars se passe aux mêmes affaires. Cependant l'on a avis de part et d'autre, de divers endroits, des contraventions qui se font à la suspension d'armes, ce qui apporte des plaintes et altérations. Les députés sont avertis que M. le prince donne rendez-vous à toutes ses troupes à Doué et Gonnord, sur les prétextes ci-dessus mentionnés, dont ils donnent avis à Sa Majesté.

Le 20 dudit mois de mars les députés attendent toujours le retour de leur courrier, pour savoir les volontés et intentions de Leurs Majestés sur les points contenus en leur dépêche du 17; ce que M. le prince attendoit aussi en grande dévotion, parce que cela retardoit le partement de ceux qu'il devoit envoyer à cette assemblée de La Rochelle, pour faire voir et approuver tout ce qui avoit été fait, lesquels ne vouloient point partir sans savoir les intentions du Roi sur lesdits points. L'après-dînée arrive un courrier de la part de Sa Majesté qui remet au lendemain à faire savoir à ses députés ce qui est de ses volontés.

Le 21 dudit mois de mars au matin, grande rumeur parmi les princes, sur des avis qu'ils ont de plusieurs infractions à la suspension d'armes en divers endroits et à leur préjudice, et spécialement en Bretagne par M. de Retz, qui avoit chargé et défait trois compagnies de carabins de M. de Vendôme; en Guienne, où, d'une part, M. de La Harie, qui commandoit à Tartas, ayant été trahi par un en qui il se fioit, étant sorti du château dudit Tartas, celui-ci trouva moyen de se saisir dudit château, et pour ce faire fut contraint de tuer un frère dudit sieur de La Harie et un autre, et mit la place entre les mains des habitans de la basse ville qui sont catholiques, et ladite place étoit de celles de garde pour ceux de la religion prétendue réformée. D'ailleurs MM. de Gondrin, de Grammont et de Poyanne s'étant assemblés, avoient poursuivi le sieur de Vallier qui commandoit à Aire, l'avoient tellement pressé qu'ils avoient pris d'emblée la ville, et contraint ledit sieur de Vallier d'aller chercher du secours en Béarn, d'où étant revenu peu de temps après avec le sieur de La Force, qui amenoit trois ou quatre mille hommes pour secourir le fort et charger les susdits, il fut repoussé avec grande perte des siens, et ensuite ceux dudit fort furent contraints de se rendre. Ils se plaignent encore de plusieurs autres contraventions, comme en Champagne par ceux de Langres, qui avoient sorti du canon pour prendre quelques châteaux qui s'avouoient de M. de Luxembourg.

Tout cela apportoit une très-grande altération parmi tous ces messieurs. M. le prince manda sur cela les députés du Roi en présence de tous

les princes, leur en fit de grandes plaintes, les pria d'en écrire au Roi et sur les lieux pour faire cesser ces désordres; ce qu'ils lui promettent et le font. Lesdits princes, et spécialement ceux qui désirent le désordre, avoient envie de parler aigrement sur ce sujet aux députés; mais M. le prince prudemment rompit le coup, donnant congé auxdits députés de se retirer, avec cette prière d'en écrire, disant qu'il se falloit confier à l'ordre que le Roi donneroit.

L'après-dînée, M. le prince, toujours impatient d'attendre ce qui seroit écrit par le Roi à ses députés sur les points portés par ladite lettre du 17, pour lesquels ses députés pour La Rochelle attendoient toujours, il va chez M. de Villeroy où il demeure long-temps, pour voir s'il n'en avoit point de nouvelles ou s'il n'en viendroit point. Il y resta plus d'une heure, et pendant ce temps il arrive un courrier avec une lettre de Sa Majesté, contenant qu'ennuyée des diverses demandes que font toujours lesdits princes et particuliers, elle désire voir tout ce qu'ils ont à demander tout à la fois, pour y faire savoir sa résolution; que d'ailleurs elle ne peut supporter qu'il faille aller à La Rochelle porter ses intentions pour voir si elles seront acceptées, vu que M. le prince a assez grande compagnie avec lui pour prendre conseil sans aller là, et, en outre, qu'il est fort déplaisant de savoir que l'ambassadeur d'Angleterre, et ceux de la religion prétendue réformée, sont ceux qui font la principale poursuite contre le premier article du tiers-état qui touche le Pape.

Le surplus de la lettre contenoit l'ordre que Sa Majesté avoit donné sur les nouvelles qu'elle avoit eues desdites contraventions. Cette lettre étant vue par lesdits députés, ils considèrent ensemble que cette affaire étoit pour tirer en longueur, puisque Sa Majesté s'offensoit de la forme de procéder, que néanmoins il y falloit fermer les yeux pour achever cette bonne œuvre; qu'il le falloit remontrer à Leurs Majestés avec d'autres particularités sur ces affaires; que pour cet effet il étoit nécessaire que quelques-uns d'entre eux allassent trouver Sa Majesté; et aussitôt prièrent ledit sieur de Pontchartrain de s'y vouloir disposer, ce qu'il accepta, et s'y offrit principalement pour remontrer à Sa Majesté combien cette longueur et le retardement qu'il apporteroit à donner ses commandemens étoit préjudiciable à son service et à tout le peuple; que même ces princes l'interprétoient à une rupture, etc. Et ledit sieur de Pontchartrain se résolut de partir dès le lendemain matin, et furent lesdits députés d'avis qu'il allât voir M. le prince, lui faire voir lesdites lettres du Roi, et savoir s'il auroit agréable ledit voyage, ce qu'il fit; et M. le prince montra un très-grand déplaisir de cette longueur et des défiances que Leurs Majestés prenoient de ses bonnes intentions. Il approuva ledit voyage, et pria ledit sieur de Pontchartrain de représenter ce qu'il avoit reconnu de son procédé en ces affaires. Ledit sieur prit aussi congé de madame la comtesse de Soissons.

Le 22 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain partit dès le matin de Loudun pour se rendre à Tours, où il arriva dès le soir, et ce même jour ces princes recommencèrent encore leurs plaintes sur nouvel avis qu'ils eurent des excès et désordres, et des contraventions qui se commettoient en Guienne, même sur la prise de Tartas, et la crainte que l'on avoit que tous ces seigneurs, joints ensemble, avec leurs troupes, ne voulussent entrer dans le Béarn, et faire la guerre à M. de La Force, qui n'eût pas été assez fort pour leur résister. Ce qui fut cause qu'ils dépêchèrent pour la seconde fois vers M. de Roquelaure, afin qu'il donnât ordre pour faire retirer lesdites troupes; car aucuns desdits princes et seigneurs ne parloient rien moins que de faire arrêter les députés du Roi qui étoient à Loudun, pour assurance des contraventions qui se faisoient à la surséance d'armes.

Dès le 22 dudit mois, ledit sieur de Pontchartrain vit la Reine-mère, lui représenta l'état de ses affaires, lui fit entendre beaucoup, et lui remontra combien la longueur dont on avoit usé à prendre résolution sur les affaires étoit préjudiciable au service du Roi. A quoi il ajouta ce qu'il estimoit être nécessaire qu'elle sût, pour lui ôter d'autres impressions qu'on lui avoit données, et par le moyen desquelles il sembloit qu'elle se refroidît en l'intention qu'elle avoit de conclure cette paix; car il faut noter qu'il n'y a pas eu faute de gens auprès du Roi et auprès d'elle, qui travailloient et qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour empêcher la conclusion dudit traité. L'on remit au lendemain à tenir conseil sur ce sujet.

Le 23 dudit mois, le Roi et la Reine font assembler leur conseil pour ouïr ledit sieur de Pontchartrain, où l'on parla principalement des points contenus en ladite lettre du 17, pour y prendre résolution; mais les affaires étoient si altérées, que pour ce jour-là on ne fit rien. Cependant ledit sieur de Pontchartrain représenta au conseil, par le menu, tout ce qui s'étoit jusques alors fait par les députés à Loudun; et le soir il parla encore au Roi et à la Reine pour les supplier de prendre une bonne résolution en ces affaires. Ce même soir arriva M. de Thianges, venant de la part de M. le prince, de M. du Maine et de M. de Bouillon, pour assurer

Leurs Majestés de leurs bonnes intentions, leur rendre compte du sujet pour lequel ils assembloient leurs troupes en un rendez-vous, et les supplier de faire pourvoir à la réparation de toutes ces contraventions qui avoient été faites à la surséance d'armes; ledit sieur de Pontchartrain s'employa pour lui faire avoir bonne et favorable audience.

Le 24 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain demeura encore à Tours, près Leurs Majestés, qui enfin lui donnèrent leurs résolutions et commandemens sur tous les points portés par ladite lettre du 17, avec témoignage et assurance de la bonne intention qu'ils avoient d'achever l'œuvre de la paix qui étoit commencée, et même lui donnèrent pouvoir de consentir et accorder encore la continuation de la suspension d'armes jusqu'au 15 d'avril.

Le 25 dudit mois de mars, ledit sieur de Pontchartrain partit de Tours, et se rend le soir de bonne heure à Loudun, passe au logis du maréchal de Brissac, où ne l'ayant pas trouvé il va descendre au logis de M. de Villeroy, où il trouve tous les autres députés, leur fait le récit de ce qu'il avoit fait en son voyage. M. le prince, impatient d'en savoir des nouvelles, y vint, où il lui rend aussi compte de ce qui s'étoit passé dans son voyage, ou lui en dit une partie, et ainsi chacun se sépare.

Le 26 dudit mois de mars, M. le prince assemble en son logis ses commissaires, où il envoya querir les députés du Roi pour s'y trouver; ils s'y acheminent, et y étant, M. le prince leur dit qu'ils avoient avis que le sieur de Pontchartrain étoit de retour, et qu'ils désiroient être informés des volontés et intentions de Leurs Majestés sur les points dont ils étoient en différend; sur quoy ils entrent en conférence les uns avec les autres, et travaillent en sorte qu'ils conviennent à peu près desdits points qui restoient à accorder : spécialement ils convinrent de la réponse au premier article du tiers-état et au suivant qui parle de lever les surséances des arrêts du parlement, comme aussi de la plupart de tous les autres; il n'y a que l'article du rasement de la citadelle d'Amiens, sur lequel M. de Pontchartrain dit que Sa Majesté feroit savoir son intention dans trois ou quatre jours après. Sur quoi M. le prince témoigna toujours un grand désir d'accommodement des affaires, et tel qu'il entra en ombrage avec ceux qui n'en avoient pas tant d'envie.

Lesdits députés que M. le prince avoit à envoyer à La Rochelle partirent dès le jour même, pour porter toutes les résolutions qui avoient été prises auparavant, et ces dernières intentions de Leurs Majestés, et ces accommodemens qui avoient été faits auxdits députés ensuite d'icelles. Et parce qu'on voyoit toutes choses se disposer grandement à la paix, sur l'instance que M. le prince fit de prolonger encore ladite suspension d'armes, lesdits députés l'accordèrent, sur le pouvoir verbal que ledit sieur de Pontchartrain leur en apporta, jusques au 15 d'avril.

Il est à noter que M. le prince et M. de Bouillon, qui se portoient à la paix, avoient fait une brigue parmi les députés de La Rochelle, afin qu'en leur assemblée ils approuvassent toutes les réponses qui avoient été faites sur lesdits articles, demandes et cahiers, ou pour le moins que s'ils y trouvoient quelque chose à redire, ils envoyassent ici jusques à douze ou quinze députés qui eussent pouvoir d'en traiter audit Loudun et d'en convenir, afin d'avancer le temps; mais l'on dressa une contre-brigue plus forte, ainsi que l'on verra ci-après.

Les députés firent ce jour-là une dépêche au Roi, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là, sur le retour dudit sieur de Pontchartrain, et lui mandèrent qu'ils estimoient à propos que l'on envoyât audit Loudun un intendant des finances, et proposèrent le sieur Duret-Desse, président des comptes, et mandèrent qu'on le pouvoit faire accompagner du sieur de Flesselles, secrétaire du conseil, pour être entendu aux affaires de finances. C'étoit pour voir les moyens que l'on pourroit trouver, et les propositions qui seroient faites pour recouvrer promptement des deniers pour bailler à ces princes pour défrai de leurs troupes, et pour les licenciemens.

Le 27 dudit mois de mars, il y eut grande rumeur, parmi tous ces princes et grands, des désordres et remuemens, et des contraventions qui se commettoient continuellement en Gascogne, en Béarn et en Bretagne, et particulièrement à la prise de la ville et fort d'Aire, par siége et vive force, comme aussi de la prise de Tartas, qui est une place de sûreté, ensemble de ce qui se passoit en Bretagne, où ils disoient que les sieurs de Retz et comte de Brissac entreprenoient continuellement sur les troupes de M. de Vendôme. Sur cela monseigneur le prince envoya querir les députés du Roi en son logis, où ils étoient assemblés. Ils y furent, et M. le prince leur fit de grandes plaintes de tout ce que dessus, exagérant encore ces affaires, et y ajoutant d'autres particularités selon les plaintes et avis qu'ils en avoient, le tout au préjudice de la suspension d'armes. A cela les députés lui représentèrent les avis qu'ils avoient reçus par un courrier qui venoit de Bordeaux, par lequel le maréchal de Roquelaure les assuroit que chacun s'étoit retiré

après la prise d'Aire, et qu'il n'y avoit plus aucuns gens de guerre en campagne; qu'à la vérité on avoit pris Aire, mais que c'étoit le sieur de Vallier, qui y commandoit, qui avoit excité ce désordre, et M. de La Force qui avoit paru avec de grandes troupes pour l'assister; que les sieurs de Gondrin, de Grammont et de Poyanne, ne pensoient pas à ladite prise lorsqu'ils se mirent en campagne, mais seulement à empêcher et repousser les desseins que commettoit ledit sieur de Vallier; que pour Tartas, c'étoit un fait particulier que le Roi improuvoit et feroit châtier, et que l'on répareroit cette affaire, et feroit remettre la place entre les mains du sieur de La Harie, qui y commandoit.

L'après-dînée tous ces princes et seigneurs s'assemblent chez M. de Sully, où ils tinrent conseil, et là ils proposent de faire partir M. de Rohan, de le faire passer à La Rochelle, pour représenter à l'assemblée les avis qu'ils avoient de ces contraventions, et l'ordre qu'ils donneroient pour y pourvoir, et de là passer en Saintonge pour prendre quelques troupes de cavalerie de l'armée de M. le prince, et avec icelles aller en Guienne pour assister et joindre ledit sieur de La Force; et s'il trouvoit que chacun se fût retiré, et que les choses fussent paisibles, il reviendroit. Cet avis étoit grandement approuvé par tous ceux qui se portoient aux troubles et à la guerre, mais rejeté par ceux qui désiroient la paix, et entre autres par M. le prince, M. du Maine, M. de Bouillon et quelques autres, qui considéroient qu'il seroit malaisé que M. de Rohan allât jusque-là sans remuer les mains, et essayer de prendre revanche d'Aire. Mais ce qu'ils considéroient le plus étoit que, s'il passoit par La Rochelle, il pourroit par sa présence porter et disposer cette assemblée à telles résolutions que bon lui sembleroit, y ayant la plus forte faction avec M. de Sully, M. de Candale et autres, avec qui il étoit conjoint pour cela : tellement que M. le prince ne put conclure à cet avis, ayant déjà été averti d'ailleurs que l'on étoit résolu de contrecarrer ce qu'il espéroit de l'assemblée de La Rochelle, qui étoit qu'elle agréât tout ce qui avoit été fait à la conférence, ou que s'il y avoit encore quelque chose à redire, que l'on envoyât douze ou quinze députés avec tout pouvoir de conclure. Enfin, il fut résolu audit conseil qu'on verroit les députés du Roi, afin de savoir d'eux s'ils approuveroient le voyage dudit sieur de Rohan, comme étant à bonne fin, et s'ils voudroient en écrire au Roi, afin que l'on ne prît point d'alarme, et que cela étant, il le feroit. M. de Sully se chargea de voir les députés pour cet effet, ce qu'il fit vers le soir chez M. de Villeroy, et amena avec lui ledit sieur de Rohan, où il leur représenta tout ce qu'il put pour leur faire croire que ledit voyage étoit nécessaire, leur donnant leur foi et parole qu'il ne s'y passeroit rien que pour le bien et avantage de la paix. Lesdits députés représentèrent combien ils estimoient ce voyage préjudiciable au repos, et combien le bruit d'icelui seulement apporteroit d'altération aux affaires, prient qu'on le diffère; et enfin, sur l'instance qu'ils en continuent, ils les prient de leur permettre de se résoudre en particulier sur ce sujet, et que le lendemain matin ils en rendroient réponse.

Le 28 de mars, dès le matin, les députés firent savoir à M. le prince et à M. de Sully qu'ils ne pouvoient, en sorte quelconque, approuver que M. de Rohan fît ce voyage qu'ils n'en eussent auparavant écrit au Roi, et eu sa réponse : sur cela ils assemblent derechef leur conseil, où, après beaucoup de contentions, enfin ils se révolvent que M. de Rohan n'iroit point, mais que l'on enverroit le comte de Châteauneuf, pour faire tenir des troupes en Saintonge, et passer outre s'ils jugeoient nécessaire; ce qu'ils firent effectuer.

L'après-dînée se passe en assemblées et entrevues particulières, chacun représentant toujours ses demandes et prétentions particulières, toutes excessives; ce qui est envoyé au Roi pour en ordonner.

Le 29 de mars, MM. le président de Chevry, intendant des finances, et de Flesselles, secrétaire du conseil, arrivent pour traiter avec M. de Sully des moyens de recouvrer argent. Ils le voient le lendemain, travaillent, projettent quelques propositions, se revoient les autres jours suivans à diverses fois, dressent des mémoires, et les envoient à la cour.

Le 30 et 31 dudit mois de mars, 1er, 2 et 3 d'avril, se passent en attente de ce qui viendroit de La Rochelle, d'où M. le prince attend les résolutions auparavant que pouvoir résoudre lesdits députés; cependant on s'occupe en dévotions. L'on reçoit toujours pendant lesdits jours diverses plaintes des contraventions et inexécutions de la suspension d'armes. L'on fait voir comment l'on dresseroit l'édit, et autres petites affaires.

Le troisième jour dudit mois d'avril, l'on a avis que ceux de La Rochelle ne se portent pas à la paix, ni au contentement de M. le prince, qu'ils veulent tirer en longueur, veulent que l'on répare ce qui s'est passé à Tartas et à Aire auparavant que de passer outre, et qu'ils ne se contentent en sorte quelconque des réponses faites, tant aux demandes générales qu'aux cahiers, ce que l'on attribue à la faction de M. de Rohan

et de M. de Sully, non tant pour empêcher la paix que pour faire voir qu'ils peuvent beaucoup parmi ces gens-là. Et de fait, le sieur de Haute-Fontaine, qui y étoit allé de la part de M. de Rohan, y fit des brigues à cette fin, fut ouï deux ou trois fois en pleine assemblée, et fit tant avec ceux de sa faction, que tant s'en faut que l'on voulût envoyer les douze ou quinze députés que l'on espéroit à Loudun, pour résoudre ce qui resteroit à faire, qu'ils retinrent le sieurs de Rouvré et de Bretteville, et envoyèrent leurs députés pour porter d'autres intentions, sans vouloir en sorte quelconque faire autre députation. Cependant messieurs de Rohan et de Soubise, et avec eux M. de Vendôme et M. de Candale, parlent haut de leurs intérêts particuliers, et disent que si on ne les contente, ils savent que l'assemblée n'aura contentement, et qu'ils peuvent assez pour l'empêcher. M. de Sully en parle de même avec eux, etc.

Le 4 dudit mois d'avril, arrivèrent de La Rochelle trois de leurs députés, à savoir, le sieur Dolhein, gentilhomme, Colombiers, ministre de Dauphiné, et Malleret, avocat à Poitiers, avec charge de faire à M. le prince de grandes remontrances de la part de l'assemblée, sur le peu de contentement qu'ils ont de son procédé en ces affaires, et du peu de part qu'on leur y donne, et le peu de soin qu'il a de faire réparer les contraventions, avec le peu de contentement qu'ils ont de toutes les réponses qui ont été faites par les députés du Roi, tant sur les articles généraux que sur leurs cahiers. M. le prince assemble son conseil, les oit, et se résout sur ce qu'il avoit à faire savoir aux députés, qui n'attendoient que les nouvelles que l'on auroit de La Rochelle.

Le lendemain, 5 dudit mois d'avril, M. le prince envoya querir au logis de madame la comtesse les députés du Roi, où il les attendoit avec ses commissaires. Quand ils y furent on ne leur dit rien de toutes ces plaintes et mauvaises intentions de ceux de La Rochelle, mais seulement qu'ils n'avoient pas envoyé la grande députation qu'il avoit espérée, pour achever de conclure les affaires, et qu'ils avoient trouvé entre eux quelques difficultés; qu'ils avoient résolu d'envoyer M. de Sully vers ladite assemblée pour accommoder tout cela, et qu'il s'assuroit qu'à son retour toutes choses seroient prêtes à être vidées; mais que, pour faciliter leur intention, ils prioient lesdits députés d'accommoder et changer encore quelques réponses pour leur donner plus de contentement : et voulant conférer desdites réponses, M. de Villeroy leur dit que lesdits députés ne pouvoient conférer de rien; que s'ils avoient quelque chose à désirer, qu'ils le baillassent par écrit; que si lesdits députés pouvoient y répondre, ils conféreroient, sinon ils l'enverroient au Roi pour en savoir sa volonté. Sur cela ils dressent un mémoire de quelques articles de peu d'importance que mondit sieur le prince présenta.

Mondit sieur de Villeroy dit qu'auparavant de le recevoir, il désiroit savoir s'il n'y avoit plus rien après cela qui pût empêcher la résolution des affaires, parce qu'ils étoient obligés d'en avertir le Roi, qui s'ennuyoit grandement de ces longueurs; sur cela M. le prince demanda temps pour en conférer avec son conseil, et ainsi lesdits députés se retirèrent. Sur le midi on eut avis d'une charge qui avoit été faite par les troupes de cavalerie de M. du Maine sur des carabins de M. de Retz, où l'avantage demeuroit à M. du Maine, mais avec plus de perte et de leurs chefs. Ces contraventions aigrissoient toujours. Sur l'après-dînée M. le prince passa lui-même au logis de M. de Villeroy, le pria de prendre ledit mémoire pour y faire faire réponse, et qu'après cela il donneroit ordre, l'ayant envoyé par M. de Sully à La Rochelle, de faire conclure les affaires sans plus attendre. Tellement que l'on dépêcha le soir même un courrier pour ne point perdre de temps, et aussi pour mander l'instance que M. le prince faisoit pour la prolongation de la suspension d'armes.

Le 6 dudit mois d'avril, le matin, M. de Villeroy eut un courrier qui lui vint dire que M. de Nérestan étoit au deçà de Chinon pour le voir; il monta aussitôt en carrosse et l'alla trouver. Ils se virent, et lui apporta, de la part de la Reine, comme M. le maréchal d'Ancre ayant entendu que la citadelle d'Amiens retardoit la conclusion de la paix, il remettoit entre les mains du Roi la charge qu'il avoit, non seulement en la citadelle et la ville d'Amiens, mais en toute la Picardie, pour en disposer ainsi qu'il plairoit à Sa Majesté; tellement que Sadite Majesté mandoit à M. de Villeroy, et lui ordonnoit de déclarer à M. le prince et à madame de Longueville, que pour leur contentement, son intention étoit de faire sortir ledit maréchal d'Ancre de ladite ville et de ladite citadelle, et même de le faire démettre de la lieutenance générale, pour en faire pourvoir personnes non suspectes ni désagréables à mondit sieur de Longueville, et telles qu'il n'auroit occasion d'en avoir jalousie. Ledit sieur de Villeroy étant de retour, et après le dîner, fut trouver mondit sieur le prince, madame de Longueville et autres, à qui il dit cette nouvelle, qui plut à quelques-uns et fut désagréable à ladite dame, qui, encore qu'elle fît mine au contraire, désiroit l'échange du gouvernement de Picardie avec la

Normandie, avec les gouvernemens des villes qu'on lui proposoit.

Le 7 dudit mois d'avril, le courrier qui étoit allé vers le Roi retourne, rapporte réponse à ces articles que l'on y avoit envoyés, pour être faite à l'assemblée de La Rochelle, par M. de Sully, de la part de M. le prince. Mais Leurs Majestés, très-mécontentes de la longueur que l'on y apportoit en la conclusion de la paix, et qu'il fallût encore que M. de Sully allât à La Rochelle, ne purent approuver ce voyage, commandant à leurs députés de faire instance de conclure promptement, et dès lors déclarer à M. le prince que leur intention n'étoit point de prolonger la suspension d'armes; ce qu'ils défendoient très-expressément à leurs députés d'accorder, mais plutôt se retirer tous, soit qu'ils feignissent d'aller rendre compte à Leurs Majestés de ce qui se passoit, ou qu'ils rompissent entièrement.

Sur cela lesdits députés vinrent dans le logis de M. de Sully où étoit M. le prince, lui représentèrent (après lui avoir baillé la réponse auxdits articles, telle qu'il avoit occasion de s'en contenter) le déplaisir que Leurs Majestés avoient de ces longueurs, et qu'elles ne vouloient aucunement prolonger ladite suspension d'armes, dont M. le prince montra être déplaisant, et fit instance auxdits députés d'aller eux-mêmes à Tours pour représenter le bon état des affaires, et combien il étoit nécessaire que la surséance fût continuée pour la conclusion des affaires, donnant espérance qu'au retour de M. de Sully du voyage qu'il alloit faire à La Rochelle, toutes choses se concluroient. Sur quoi lesdits députés le voulurent persuader d'envoyer un personnage de qualité vers Leurs Majestés, pour leur faire connoître cette bonne intention, et leur en faire l'instance, et lui proposèrent M. de Mayenne; mais, étant en leur conseil, ceux de la religion prétendue réformée s'y opposèrent, disant que ce seroit faire trop de tort à ceux de leur assemblée de faire cet envoi, par lequel il paroitroit que la paix seroit tout assurée auparavant qu'ils y eussent consenti; et remirent à faire cet office par madame la comtesse de Soissons et madame de Nevers, qui alloient à Tours, avec lesquelles ils envoyèrent aussi madame de Courtenay, avec charge pour cet effet. Ce soir-là fut résolu que MM. le maréchal de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, iroient le lendemain à Tours, pour représenter au Roi l'état des affaires, lui faire instance de la prolongation, pour donner fin à ce bon œuvre, et lui rendre raison et compte de tout ce qui s'étoit passé à Loudun, et que cependant messieurs de Thou et de Vic demeureroient à Loudun, sur les occurrences qui pourroient survenir ledit jour. Le président de Chevry et M. de Flesselles partirent de Loudun pour retourner à Tours, y faire voir leur mémoire pour le recouvrement des finances, et menèrent quelques partisans pour aviser aux moyens de faire quelques avances.

Le 8 dudit mois d'avril, M. de Sully partit de Loudun pour aller à La Rochelle. L'ambassadeur d'Angleterre y fut aussi (1), qui rendit à cette assemblée de très-bons devoirs et offices, pour les persuader à la paix et à l'obéissance; avec eux y retourna ledit sieur Desbordes-Mercier, député de ladite assemblée, Deshayes, député de M. le prince, et les sieurs de Buzanval, catholique, et Fiefbrun, de la religion prétendue réformée, que M. le prince envoyoit encore vers ladite assemblée pour les disposer à leur devoir. Le même jour partirent aussi de Loudun madame la comtesse de Soissons et M. son fils, M. de Nevers, comme aussi messieurs de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, pour aller trouver Leurs Majestés, et laissèrent à Loudun, près M. le prince, messieurs de Thou et de Vic. Ils arrivèrent le lendemain, 9 dudit mois, à Tours, où dès le soir ils firent résoudre la prolongation de la suspension d'armes jusqu'au 25 avril, et ensuite employèrent les jours suivans à représenter à Leurs Majestés l'état des affaires, et prendre leurs résolutions et intentions sur ce qui restoit à faire.

Huit ou dix jours se passèrent sans rien avancer de part ni d'autre; car, comme d'un côté ceux qui étoient allés trouver Leurs Majestés employèrent lesdits jours à s'éclaircir de ce qu'ils avoient à faire, ceux qui étoient allés à La Rochelle travailloient de leur côté à ce qui étoit du sujet de leur voyage; et cependant M. le prince et tous ces autres princes et seigneurs sortirent de Loudun, et s'allèrent promener aux villes et lieux circonvoisins pour prendre l'air; et même lesdits sieurs de Thou et de Vic furent trois ou quatre jours dehors à même effet; et ne demeura dans Loudun que messieurs de Bouillon et de Rohan, pour avoir soin de la direction des affaires qui surviendroient en leur parti.

Pendant ledit temps il leur arriva nouvelles de quelques troupes des carabins et officiers de cavalerie que M. d'Epernon avoit fait défaire, où il y en eut beaucoup de tués, nonobstant la suspension d'armes, et de ce que M. d'Epernon avoit fait défendre l'exercice du prêche à Plassac, et qu'il avoit fait surprendre le château de Jarnac, où il fut commis beaucoup d'insolences. Tout cela aigrit un peu les humeurs, leur donna

(1) Ç'a été une grande faute à cette assemblée d'y recevoir et admettre des ambassadeurs d'un prince étranger.

sujet d'envoyer M. de Soubise pour ramasser la plupart de leurs troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour s'aller opposer audit sieur d'Epernon, et firent aussi de grandes plaintes à Leurs Majestés de toutes ces contraventions, avec instances d'en faire pourvoir, et de les faire réparer avant que de passer outre.

Le 16 dudit mois d'avril arriva à Tours un nommé le sieur de Lassé, envoyé de La Rochelle par M. de Sully, pour rapporter à Leurs Majestés la bonne résolution qu'avoient prise ceux de l'assemblée de La Rochelle, et comme tout y étoit disposé à l'obéissance. Le même jour arriva aussi nouvelle de l'extrémité de maladie, et depuis de la mort de La Boullaye, qui avoit le gouvernement de Fontenay en Poitou, dont beaucoup de personnes de ladite religion se remuèrent, et même ladite assemblée de La Rochelle, parce que c'est une de leurs places de garde. Lesdits sieurs de Brissac, de Villeroy et de Pontchartrain, pensoient partir de Tours dès ledit jour 16 dudit mois d'avril pour retourner à Loudun, où l'on avoit aussi avis que lesdits princes et seigneurs retournoient; mais M. de Villeroy eut quelques accès de fièvre qui les retardèrent, et néanmoins ledit sieur de Pontchartrain partit le 18 dudit mois pour aller toujours devant vers M. le prince, afin de disposer et préparer les affaires, attendant que lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy s'y rendissent; et le même jour partit aussi de Tours madame la comtesse de Soissons, et M. son fils, pour s'acheminer audit Loudun.

Les maladies commençoient à être si grandes et si fréquentes à Tours, que le Roi et la Reine sa mère furent conseillés d'en partir pour aller à Blois, ce qu'ils firent. Et de fait, le Roi et la Reine sa femme partirent de Tours, dès ledit jour 18, pour aller coucher à Amboise, et le lendemain 19, la Reine-mère partit de Tours pour aller coucher à Blois.

Ledit jour 19, madame la comtesse de Soissons et M. son fils arrivèrent à Loudun, et le même jour y arriva aussi ledit sieur de Pontchartrain : ils trouvèrent M. le prince malade de fièvre continue, et néanmoins fort tempérée, et telle que l'on ne voyoit aucun mauvais signe en sa maladie, qui ne délaissoit d'attirer un chacun pour la crainte que l'on avoit qu'elle ne fît différer la résolution et conclusion des affaires et de la paix, qui étoit nécessaire pour les désordres et désolations qui se commettoient à la campagne. Le même jour, 19, arriva à Loudun M. de Sully et M. l'ambassadeur d'Angleterre, retournant de La Rochelle avec toute bonne réponse et bonnes résolutions de ce côté-là. L'on commença de mettre en avant de prolonger encore la suspension d'armes, afin de ne venir point à rupture auparavant la signature des articles de la paix.

Le 20 se passa sans grandes affaires, que quelques entrevues et communications des uns avec les autres.

Le 21 dudit mois d'avril, messieurs de Nevers, de Brissac et de Villeroy, arrivèrent à Loudun incontinent après dîner; ils envoyèrent devant pour savoir s'ils pourroient voir M. le prince; il leur fut mandé qu'on les prioit de remettre cette visite jusque vers le soir, parce qu'ayant été saigné le matin il avoit eu un redoublement de sa fièvre, et alors il reposoit. Néanmoins M. le prince, ayant ouï le vent de cela, fit savoir qu'il auroit bien agréable de les voir. Messieurs le président de Thou, de Vic et de Pontchartrain, furent au devant d'eux; tous ensemble vinrent en carrosse devant le logis de M. le prince, en intention seulement d'apprendre des nouvelles de sa santé par la bouche de madame la princesse, comme ils firent, et de là furent chez madame la comtesse de Soissons; mais M. le prince, qui sut qu'ils étoient venus là, les envoya querir pour les voir, où ils furent, et ne firent qu'entrer et sortir pour ne lui donner point d'incommodité. De là ils furent tous chez M. le président de Thou, où l'on employa le reste de l'après-dînée pour voir ce à quoi l'on avoit à travailler, et l'ordre que l'on prendroit pour terminer les affaires; et même ils prièrent M. le maréchal de Bouillon de s'y trouver, pour le prier de faire assembler aussi de sa part ces princes et autres, afin de prendre une prompte résolution; puis l'on vit les articles qui avoient été ci-devant accordés : l'on commença aussi à voir le projet qui avoit été dressé de l'édit, et le reste fut remis au lendemain. Ce soir-là même l'on fit dire auxdits députés qu'au conseil qui avoit été tenu, entre ces princes et grands, chez madame la comtesse de Soissons, ils avoient avisé que l'on pourroit travailler en trois classes : l'une à dresser l'édit et préparer les articles qu'il faudroit signer; l'autre à aviser ce qui seroit à faire pour parvenir au licenciement des troupes, et l'ordre qu'on y tiendroit; et la troisième à voir les articles des particuliers, afin que chacun sût ce qu'il pouvoit espérer et prétendre des bonnes volontés du Roi envers eux. Sur quoi, parce que l'on avoit plusieurs fois pressenti qu'il y en avoit là plusieurs qui vouloient seulement savoir les traitemens qu'on leur faisoit, pour faire bien ou mal, on leur fit savoir qu'on travailleroit à quoi ils voudroient, mais que l'on ne donneroit aucune connoissance de ce qui étoit des intérêts particu-

liers, que l'on ne fût bien d'accord de tout ce qui étoit du général, et que toutes choses ne fussent prêtes à être signées. Ainsi l'on se sépara ce soir-là.

Le 22 du mois d'avril, les députés du Roi s'assemblèrent dès le matin chez M. de Bouillon, où ils travaillèrent à voir et à projeter l'édit de pacification qu'il faudroit faire, et furent toute la matinée, après néanmoins avoir fait les dépêches nécessaires au Roi et en plusieurs provinces, pour la prolongation de la suspension d'armes, qu'ils résolurent le soir précédent avec M. le prince, jusqu'au cinquième de mai ensuivant, et fut fait grande instance de la faire aller jusqu'au 10. Cette même matinée, lesdits princes et seigneurs s'assemblèrent de leur côté chez madame la comtesse de Soissons, avec les députés de La Rochelle, pour conférer ensemble ce qui étoit de leurs affaires; ils résolurent que, l'après-dînée, ceux qui avoient été auparavant choisis pour commissaires par M. le prince (excepté M. de Thianges, qui lors étoit fort malade) se rendroient de bonne heure chez M. le maréchal de Brissac, où les députés du Roi se trouveroient, afin de conférer sur ce qui étoit à faire. Ce qui affligeoit le plus les gens de bien de part et d'autre, étoit la continuation de la maladie de M. le prince, qui avoit toujours la fièvre continue, et ce jour-là, qui étoit son septième, il eut un petit flux de ventre, mais ce n'étoit pas crise parfaite; tellement que l'on craignoit du succès ou longueur de cette maladie, parce que l'on reconnaissoit que cela altéroit le cours de la négociation, et que les brouillons commençoient à en prendre avantage.

Incontinent après le dîner, tous les députés du Roi se trouvèrent, avec M. de Nevers, chez M. le maréchal de Brissac, où se rendirent aussi les commissaires : à savoir, messieurs de Bouillon, de Sully, de Courtenay; et pour ceux de la religion prétendue réformée, Rouvré, Desbordes-Mercier, et Clémenceau, ministre de Niort.

L'on commença à ouïr quelques nouvelles demandes que faisoient ceux de la religion, à l'instance de ladite assemblée de La Rochelle, entre lesquelles il y en avoit une, qu'il leur fût permis de continuer leurdite assemblée de La Rochelle, ou un abrégé d'icelle, jusques à ce que l'on eût entièrement exécuté et satisfait à tout ce qu'on leur faisoit espérer par lesdites réponses; ce qui fut rejeté par lesdits députés du Roi, comme entièrement préjudiciable à son autorité. Ensuite de cela l'on travailla à revoir toutes les réponses qui leur en avoit été faites, et à en demeurer d'accord; puis, comme l'on voulut se mettre à revoir les articles généraux avec les réponses, pour en demeurer aussi d'accord, et aviser ce qui seroit à propos d'en mettre dans l'édit, Clémenceau se leva sur pied, et dit qu'il n'avoit charge ni vocation d'être là de la part des autres députés de La Rochelle, que pour aviser de l'ordre que l'on prendroit pour la conclusion des affaires, et non pour rien résoudre. A quoi l'on répondit que ce que l'on faisoit étoit l'ordre des affaires, qu'après avoir travaillé et résolu une chose, on travailleroit à une autre, et qu'ainsi on finiroit, et qu'il falloit employer le temps. Sur quoi il dit qu'il estimoit qu'il falloit faire entendre à leurs co-députés ce qui s'étoit déjà passé, et comme quoi l'on procéderoit aux affaires, afin qu'eux ou d'autres s'y pussent trouver avec plus de pouvoir et de charge, et qu'on leur permît de les aller trouver pour cet effet, et qu'incontinent après, eux ou d'autres viendroient : ce qu'on trouva bon; et ainsi lesdits sieurs de Rouvré, Mercier et Clemenceau sortirent.

L'on ne délaissa cependant de continuer toujours à voir les articles généraux, et de parler sur la forme que l'on tiendroit pour la signature des articles. Sur le soir, lesdits députés de La Rochelle demandèrent à pouvoir entrer, et qu'ils avoient à parler; ce qui leur ayant été accordé, ils entrèrent jusques à neuf ou dix, et, par la bouche dudit sieur de Rouvré, ils dirent qu'ils avoient été avertis de ce qui s'étoit passé, et comme l'on n'avoit guère d'égard à ce qui avoit été demandé de leur part au nom de ladite assemblée; qu'en tout cela ils se remettoient à la bienveillance du Roi, laquelle ils réclamoient toujours en leurs nécessités; mais que parmi cela il y avoit un point, qui étoit la subsistance de leur assemblée, ou d'un abrégé d'icelle, laquelle ils demandoient, pour avoir soin de l'exécution et effectuation de ce qui leur avoit été promis, et de l'observation de leurs édits, qu'ils avoient su qu'on la leur vouloit dénier; qu'ils déclaroient que si cela ne leur étoit accordé, ils ne pouvoient demeurer plus longuement audit Loudun, ni consentir à aucune chose, et avoient charge de se retirer. Cela ayant été entendu, lesdits députés du Roi se retirèrent à part pour aviser à ce qu'ils auroient à répondre, et à ce qu'ils avoient à faire; et, après avoir considéré ensemble combien cette demande étoit préjudiciable au service du Roi, laquelle pouvoit être même fomentée par ceux qui désiroient brouiller les affaires, et qui n'étoient pas contens de ce qu'on ne leur disoit rien de ce qui étoit de leurs intérêts particuliers, ils se résolurent de leur faire connoître que c'étoit chose qui ne leur pouvoit être accordée, qu'ils n'en avoient aucune charge du Roi, mais au contraire de leur dire qu'après la conclusion

de ces affaires, et qu'ils auroient nommé leurs députés généraux, ils se séparassent; ce qui leur fut dit et prononcé par la bouche de M. le maréchal de Brissac. Et lors aucuns des députés de La Rochelle dirent qu'il leur falloit donc se retirer; et aucuns de ceux du Roi, adressant leurs paroles à messieurs de Bouillon et de Sully, dirent aussi qu'ils demandoient leur congé pour se retirer le lendemain matin à Chinon, et qu'ils ne pouvoient plus demeurer en ces longueurs, et abuser le Roi comme ils faisoient, en lui faisant espérer mieux des intentions de tous ces messieurs-là. Ainsi l'on se sépara la nuit étant toute close.

Le lendemain, 23 dudit mois d'avril, lesdits députés du Roi commencèrent par s'informer de la santé de M. le prince, laquelle ne se trouva pas encore bonne, et y voyoit-on toujours du danger; ce qui donnoit liberté à quelques-uns, qui ne se portoient pas à la paix, de s'émanciper, principalement à ceux qui ne croyoient pas avoir contentement sur ce qu'ils avoient montré désirer pour leurs intérêts particuliers. Néanmoins, par entrevue des uns et des autres, lesdits députés reconnurent que la plupart n'approuvoient pas ce qui s'étoit fait par lesdits députés de La Rochelle, lesquels envoient un courrier exprès à leur assemblée, pour leur faire savoir ce qui s'en étoit passé, et qu'ils ne devoient rien espérer de cette prétention de subsistance d'assemblée, et le firent secrètement afin que lesdits députés ne le sussent pas.

Cependant l'après-dînée, tous les députés du Roi furent chez madame la comtesse, où ils trouvèrent la plupart des autres encore émus de ce qui s'étoit passé. Là on se résolut de se séparer en deux classes, suivant une ouverture qui en avait été faite le matin en leur conseil. M. le maréchal de Brissac et M. de Villeroy demeurèrent chez madame la comtesse, en présence d'elle et de M. de Nevers, et travaillèrent avec messieurs du Maine, de Sully, de Bouillon et de Courtenay, à délibérer sur l'ordre, la forme et les moyens que l'on tiendroit pour le licenciement des gens de guerre et garnisons de part et d'autre, et en firent quelque projet par écrit qu'ils remirent à revoir le lendemain; et messieurs de Thou et de Vic, et de Pontchartrain, allèrent chez M. de Thou, où se trouvèrent messieurs Desbordes-Mercier, de Bretteville, de Gommerville et Justel, et avec eux messieurs d'Aligre, Vignier et Marescot, pour tous ensemble voir un projet d'édit de pacification qui avoit été dressé de la part desdits députés du Roi. Il fut vu, lu et considéré, puis mis par lesdits députés ès mains desdits Mercier et Bretteville, pour le faire voir en particulier, et ainsi on avança les affaires.

Le 24 d'avril, qui étoit dimanche, la matinée fut employée en dévotions. L'après-dînée madame la comtesse, qui avoit été priée le jour précédent de prendre soin de hâter les affaires pendant la maladie de M. le prince; fut chez M. de Villeroy pour conférer avec lui, et apprendre les intentions de Leurs Majestés sur les prétentions et intérêts particuliers des uns et des autres. Un peu après, les susnommés se rassemblèrent encore pour voir et résoudre le projet qui avoit été fait pour le licenciement des troupes. On apprit que M. le prince avoit mieux passé la nuit, ayant dormi quatre ou cinq heures, et sa fièvre étoit diminuée; ce qui donnoit bon signe de convalescence, encore qu'on y eût apporté artifice pour le faire dormir. Et ce même jour, madame la comtesse se résolut d'envoyer M. le comte son fils à un château nommé Brezé, à quatre ou cinq lieues de là, tant à cause du mauvais air qui étoit à Loudun, que pour se trouver libre et en toute sûreté, en cas qu'il mésavînt de la personne de M. le prince. En ce temps-là le château de Chinon fut mis sous le pouvoir d'un exempt des gardes du Roi, pour le mettre entre les mains de M. le prince quand il seroit temps. M. de Chevry, intendant, y arrive avec argent pour le licenciement.

Le 25 dudit mois d'avril, M. le prince avoit assez bien passé la nuit avec quelque repos, mais il avoit toujours de la fièvre, et néanmoins sans aucun mauvais signe. La journée se passa sans pouvoir rien avancer aux affaires, parce que ceux qui avoient eu charge de voir cet édit de la part de M. le prince y travailloient encore. M. du Maine, de Bouillon, de Sully, et messieurs de Brissac et de Villeroy, s'assemblèrent pour le fait du licenciement des troupes, et en dressèrent un projet duquel ils convinrent ensemble.

Le 26 dudit mois d'avril, la matinée se passa sans rien faire, sinon des dépêches particulières pour écrire au Roi. M. le prince avoit toujours la fièvre. L'après-dînée ils s'assemblèrent chez M. de Thou, avec ledit sieur de Thou, les sieurs de Vic et de Pontchartrain, où se trouvèrent messieurs de Sully, Desbordes-Mercier, Bretteville, Justel, Duboccage, de Gommerville, ensemble messieurs d'Aligre, Vignier, Marescot et Viroi; et là, tous conférèrent ensemble sur l'édit; ils y travaillèrent jusques à la nuit.

Le lendemain, 27 dudit mois, M. le prince s'étoit mieux porté, et y avoit grande diminution en sa maladie; mais vers le soir il eut un redoublement de fièvre. Tous les susnommés

se rassemblèrent chez M. de Sully, pour conférer sur ce qui étoit de reste à mettre dans l'édit, et y travaillèrent jusques à midi, non sans beaucoup de contestations.

L'après-dînée tous les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Brissac, où il fut fait rapport de tout ce qui s'étoit passé le jour précédent et le matin sur le fait dudit édit, et les difficultés que l'on proposoit.

Le 28 dudit mois d'avril, M. le prince avoit eu la nuit un peu d'inquiétude, avec néanmoins diminution de fièvre vers le matin, et lui fut baillé une médecine; l'après-dînée il se porta beaucoup mieux. Les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Villeroy, pour achever de voir toutes les difficultés qui se rencontroient sur cet édit, et y furent jusques à midi.

L'après-dînée ils pensoient se devoir assembler chez madame la comtesse de Soissons, avec les commissaires de M. le prince; mais ils passèrent toute l'après-dînée en assemblées faites entre eux particulièrement, et y avoit grande apparence que de leur part ils ne se soucioient guère d'avancer les affaires, soit par mauvais dessein, par désir de leurs intérêts particuliers, ou par autre raison procédante de la maladie de M. le prince, encore que madame la comtesse de Soissons apportât de sa part ce qu'elle pouvoit pour les faire avancer; et de fait, elle fit tant que de faire prendre résolution que l'on travailleroit le lendemain. Il est à remarquer que pendant ce temps-là les maladies étoient si grandes à Loudun, de pourpre et de fièvres chaudes, et y avoit tant de malades et de mortalités, que l'on n'y pouvoit plus rester sans danger.

Le 29 dudit mois d'avril, suivant ce que madame la comtesse de Soissons avoit mandé le jour précédent, que l'on avoit résolu de s'assembler dès le matin pour travailler à résoudre l'édit, tant à la qualité, quantité, qu'en la forme des articles qui y seroient employés, et aussi pour convenir des articles, et de tout ce qui pouvoit rester entièrement, afin que l'on pût signer la paix le jour suivant qui étoit le samedi, et le dimanche en faire chanter le *Te Deum;* que pour cet effet l'on avoit de nouveau commis messieurs de Bouillon, de Sully, de Courtenay, Desbordes-Mercier, Bretteville, Gommerville, et quelques autres, avec tout pouvoir de résoudre entièrement; les députés du Roi se trouvèrent tous chez M. de Brissac, où aucuns des autres se trouvèrent aussi; mais parce que ledit sieur de Sully s'étoit trouvé un peu indisposé la nuit précédente, tous furent en son logis, à savoir, lesdits députés du Roi et les susnommés, et M. de Nevers aussi. L'on y travailla jusques à près de midi, et l'on se donna heure les uns aux autres, à deux heures après midi, chez madame la comtesse; lors on commençoit à bien espérer de la conclusion des affaires.

L'après-dînée les députés du Roi se rendirent chez madame la comtesse à l'heure qui avoit été marquée; mais, comme ils entroient, ils y virent aussi arriver le ministre Chauffepied, qui avoit cinq ou six jours auparavant été dépêché par tous les députés de La Rochelle qui étoient à Loudun, pour avertir leur assemblée qu'on leur avoit dénié absolument l'instance qu'ils avoient faite pour avoir permission de la subsistance de leur assemblée, ou l'abrégé d'icelle, jusqu'à ce que l'édit de pacification que l'on faisoit fût vérifié aux cours de parlement, et que les commissaires que l'on devoit envoyer par les provinces pour pourvoir à l'inexécution de leurs édits, à la réparation des contraventions, et à faire effectuer les choses promises, eussent fait ce qui étoit de leur commission, et que les armées et les gens de guerre fussent licenciés de tous côtés. Ledit Chauffepied entre donc chez madame la comtesse de Soissons avec tous les autres députés de La Rochelle, prennent à part messieurs de Sully et de Bouillon, et autres de leur religion qui s'y étoient rendus pour achever avec les députés du Roi ce qui étoit à faire, se mirent en une chambre à part, y demeurèrent près d'une heure, faisant toujours attendre lesdits députés du Roi, qui étoient cependant avec madame la comtesse. Enfin on leur vint dire qu'on les prioit de donner le reste de l'après-dînée à ces messieurs-là, pour se résoudre sur ce qu'ils auroient à faire sur les avis et nouvelles qu'ils avoient eus de La Rochelle, et que le lendemain l'on achèveroit; et ainsi ils se retirèrent.

Ils eurent avis que ce que ledit Chauffepied rapportoit étoit que, ladite assemblée ayant été avertie de l'extrémité de la maladie en laquelle étoit lors M. le prince, et que l'on n'en attendoit que la mort, il étoit impossible de faire une bonne paix; et que quand bien on contenteroit les uns, on ne contenteroit pas les autres; que s'il y en avoit quelques-uns de maltraités, ce seroit ceux qui étoient le plus attachés et affectionnés à leur religion et à leur parti; que quand ils seroient mal contens, l'assemblée étoit obligée de ne les abandonner point; qu'en effet, si la guerre avoit à durer contre qui que ce fût, ils y seroient toujours intéressés; que pour ces considérations, et pour plusieurs autres bonnes raisons, ils ne pouvoient ni devoient se séparer que premièrement ils ne vissent un si grand établissement à la paix et à toutes leurs sûretés et assurances, qu'ils n'eussent à l'avenir rien à

craindre ni à redouter; que, partant, ils devoient insister à obtenir cette subsistance de leur assemblée ou d'un abrégé d'icelle, et, qu'à faute de leur accorder, ils devoient s'opposer à la conclusion de la paix, et protester contre tous ces princes et grands de manquement à leur foi promise. Voilà ce que rapportoit ledit Chauffepied, et c'étoit une chose fomentée par ceux qui désiroient la continuation de la guerre; et est à noter que cet abrégé d'assemblée qu'ils demandoient, étoit encore plus dangereux que l'assemblée entière ; car, en toute cette assemblée, encore il y avoit des gens d'honneur, pacifiques, aimant et honorant le Roi et son autorité, et qui modéroient les aigreurs des autres; mais l'abrégé en seroit choisi de gens à la dévotion des brouillons, qui ne dépendroient que d'eux, et qui porteroient toujours les affaires à tous désordres. Voilà donc les députés du Roi en peine de ce qu'ils avoient à faire.

Vers le soir, madame la comtesse de Soissons alla chez M. de Villeroy, accompagnée de messieurs de Sully et Courtenay, lui représenta le déplaisir qu'elle avoit de voir cet empêchement ainsi survenu, le prioit et conjuroit d'aider à surmonter cette difficulté, de relâcher en cela quelque chose pour le contentement de ces gens-là, et autres choses semblables. A quoi M. de Villeroy répondit que cela touchoit si avant à l'autorité du Roi, que lui ni les autres qui étoient à Loudun de sa part n'y pouvoient rien faire, ni en écouter aucunes propositions. M. de Sully voulut faire une ouverture, qui étoit que, sans rien bailler par écrit, on lui donnât seulement parole que l'on ne presseroit point ladite assemblée de La Rochelle de se séparer par comminations ni autrement, jusqu'à ce que l'édit de pacification fût vérifié à Paris, et que l'on eût désarmé entièrement. M. de Villeroy lui répondit que ce mot, de désarmer entièrement, n'avoit point de temps limité, mais que, ni de paroles ni par écrit, il ne pouvoit rien faire espérer sur cela; mais, s'ils vouloient continuer de faire résoudre tout ce qui étoit à signer pour l'édit de paix, comme l'on y avoit commencé, que cependant on dépêcheroit un courrier au Roi qui manderoit sa volonté; que, s'ils ne la vouloient suivre, chacun se retireroit, et, s'ils y vouloient obéir, les choses se trouveroient toujours avancées; qu'aussi bien ne pouvoit-on plus faire aucune prolongation de trève, pour le désordre et désolation que le peuple en recevoit de toutes parts. Sur cela il ne fut rien résolu. Ledit sieur de Villeroy demanda à madame la comtesse si l'on s'assembleroit le lendemain au matin pour achever, ainsi qu'on l'avoit fait espérer; elle dit que non, et que le lendemain au matin tous ces princes et seigneurs se devoient assembler pour ouïr ce qui leur devoit être représenté de la part de cette assemblée de La Rochelle, sur ce qui est dit ci-dessus de leurs représentations; tellement que toutes les affaires se trouvent ainsi ébauchées, sans que les députés du Roi vissent aucune résolution sur ce qu'ils avoient à faire. Cependant M. le prince, qui étoit au quatorzième jour de sa maladie, se portoit beaucoup mieux; mais, parce que c'étoit un jour critique, on le laissoit en repos jusqu'au lendemain.

Le trentième jour dudit mois d'avril, les députés du Roi s'assemblent le matin chez M. de Villeroy, pour aviser à ce qu'ils avoient à faire. Pendant qu'ils y sont, l'on fait plusieurs allées et venues vers eux. Enfin, sur les onze heures, madame la comtesse de Soissons, accompagnée de messieurs de Vendôme, de Mayenne, de Nevers, de Rohan, de Sully, de M. de Courtenay, de deux ou trois de ces députés de la religion prétendue réformée et d'autres, et même de l'ambassadeur d'Angleterre, vint chez M. de Villeroy, faisant instances et prières à ce que l'on trouvât quelque accommodement à cette affaire, afin qu'elle ne retardât cette bonne œuvre. On lui en représente les difficultés; elle propose qu'on leur permette de se tenir seulement six semaines, après quoi ladite assemblée se séparera. On leur donne espérance d'un mois; elle fait instance de quinze jours de plus : on leur dit qu'ils mettent leur demande par écrit, et qu'on leur répondra par écrit; et ainsi ils se retirent, sous cette espérance qu'on leur accorderoit un mois ou six semaines. L'après-dînée, on se rassemble chez elle, à savoir, lesdits députés du Roi et les commissaires de M. le prince. L'on continue à voir tous les articles de l'édit et à s'en accorder; l'on y fut jusqu'à la nuit. La partie pour achever est remise au lendemain matin, nonobstant qu'il fût dimanche : ainsi l'on se sépare en train d'achever.

Le dimanche matin, premier de mai, lesdits députés et lesdits commissaires se trouvent encore ensemble, et travaillent jusqu'à onze heures à résoudre ledit édit et les articles particuliers; cela ne fut pas sans beaucoup de difficultés et de menaces de part et d'autre. Enfin l'on convint de tout cela, et il ne restoit plus qu'à convenir des expéditions que désiroient ceux de la religion sur tout ce qui leur avoit été répondu. Le sieur de Pontchartrain se chargea d'y travailler et d'en conférer avec eux. Il y avoit aussi M. de Vendôme qui se plaignoit de ce qu'on n'avoit pas fait accorder Dinan, qu'il demandoit, en Bre-

tagne, et protestoit de ne vouloir point signer l'édit ni le traité. L'on envoie, pour cet effet, un courrier à la cour. Il y eut aussi tous les intérêts différens, dont les particuliers n'étant pas bien éclaircis, ils demeuroient tous mal contens.

Néanmoins M. de Villeroy, qui avoit déclaré à madame la comtesse jusqu'où s'étendoit le pouvoir qu'il en avoit, tenoit ferme à ne s'en vouloir découvrir davantage. L'affaire de M. de Longueville étoit aussi accordée, qui, à la fin, avoit accepté l'échange du gouvernement de Normandie pour celui de Picardie, avec le gouvernement de Caen et du Pont-de-l'Arche; mais il ajoutoit tant de demandes diverses et particulières pour des seigneurs et gentilshommes particuliers, qu'il y avoit de la honte et de la pitié pour l'Etat de les entendre. M. le prince fait aussi des instances pour des particuliers, même demande une certaine abbaye de Trouart, dont M. de Palaiseau avoit de long-temps la réserve. On lui en fait la difficulté. Cela l'émeut et le fâche; ainsi on se trouva empêché à contenter un chacun. Néanmoins on se disposoit pour signer le lendemain les articles et le traité de paix. Et cependant M. le prince se portoit de mieux en mieux, ne lui restant plus lors autre chose de sa maladie que sa foiblesse, qui étoit grande.

Le deuxième jour de mai les députés du Roi se trouvèrent chez M. de Villeroy; les députés de l'assemblée de La Rochelle, qui étoient au nombre de huit ou dix, y furent mandés pour leur faire voir les minutes que ledit sieur de Pontchartrain avoit faites des expéditions qu'ils demandoient, afin d'en demeurer d'accord. On les lit en leur présence, et on les accommode à leur contentement; mais quand on fut sur un brevet qu'ils demandoient pour leur être permis de tenir leur assemblée, pour nommer leurs députés qui auroient à résider près du Roi, par lequel il étoit dit qu'aussitôt après la nomination faite ils se retireroient, ils commencèrent à mettre en avant qu'on leur avoit promis six semaines pour subsister : on leur répond qu'il n'y avoit rien de promis, et qu'on leur avoit dit qu'ils missent par écrit ce qu'ils désiroient, et qu'on y répondroit par écrit. Là-dessus on entre en contention; ils protestent de ne pouvoir passer outre et se retirent, vont faire leur plainte, et, mettant la rumeur, l'on y eut du bruit. Madame la comtesse envoie, qui soutient que cela lui avoit été promis; ainsi les choses s'altèrent; néanmoins on dit encore à M. de Sully qu'il faut qu'ils mettent leur demande par écrit et qu'on y répondra.

L'après-dînée les députés du Roi s'assemblent chez M. de Brissac; M. de Sully s'y trouve, qui dit que les députés de La Rochelle ne peuvent rien mettre par écrit, de crainte d'être désavoués, mais que ce que l'on leur accordera, on essaiera de leur faire accepter; et sur cela il propose d'en faire la réquisition en son nom pour eux. En ce moment arrivent encore chez M. de Brissac messieurs de Nevers et de Bouillon. L'on confère longuement sur ce sujet; enfin l'on parle d'en faire l'instance par écrit par M. le prince, madame la comtesse de Soissons et autres, et qu'en ce cas les députés du Roi se relâcheroient à leur accorder quelque temps pour demeurer ensemble. L'on se sépare donc le soir sur cette ouverture, en résolution ou espérance de signer le lendemain les articles.

Le 3 de mai, M. le prince fait savoir qu'il désire absolument que les articles de paix soient signés ce jour-là, ce qui fut une très-bonne nouvelle aux députés du Roi. L'on s'assemble chez M. de Villeroy; tous les députés du Roi s'y trouvent, comme aussi M. de Nevers, M. de Mayenne, M. de Bouillon, M. de Sully, et quelques autres; l'on reparle de cette difficulté qu'apportoient ceux de La Rochelle; enfin l'on convint que pour ne retarder cette action, sur la demande que M. le prince, madame la comtesse, et ces autres princes, feroient aux députés d'accorder à cette assemblée de pouvoir demeurer jusqu'au 15 de juin, et la promesse expresse qu'ils lui feroient que, ledit jour venu, ils se sépareroient, quelque excuse ou prétexte qu'ils pussent apporter, lesdits députés en bailleroient un consentement ou permission. On demeure encore en quelque différend pour coucher cela par écrit, les députés de La Rochelle y désirant quelques termes que l'on n'approuvoit pas. M. de Nevers, qui avoit convié tous lesdits députés du Roi, tous ces princes et seigneurs, et tous ceux du côté de La Rochelle, de dîner, tant pour la conjouissance de la paix qui devoit être signée, que parce que c'étoit le jour de sa nativité, emmène les uns et les autres dîner chez lui, où se trouva un grand nombre de personnes. M. l'ambassadeur d'Angleterre y fut aussi.

Le dîner se passa avec alégresse. Incontinent après le dîner, les députés du Roi se mirent à part pour aviser encore, sur cette instance de ceux de La Rochelle, à accommoder cette affaire. Pendant le dîner, M. l'ambassadeur d'Angleterre fit de grandes plaintes de ce qu'on parloit de faire mention, dans le préambule de l'édit de pacification, de madame de Soissons et de M. de Nevers, comme ayant pris soin et ayant travaillé pour parvenir à cette paix, et que cela étant, on feroit grand tort au Roi et à lui, de ne faire nulle mention du soin, des peines et interven-

tions qu'il y avoit apportés; sur quoi on lui répondit qu'il en avoit été parlé, mais que l'on avoit depuis avisé de ne le pas faire, et de faire le préambule tout simple. Il répliqua que l'on parloit de faire signer à madame la comtesse et à M. de Nevers les articles comme présens; qu'il estimoit qu'on lui devoit aussi faire cet honneur. M. de Villeroy, à qui il s'en adressoit, lui répliqua que c'étoit chose qui n'avoit jamais été accoutumée en France, que les ambassadeurs des princes étrangers s'entremissent du traité et des affaires du conseil du Roi, ni qu'ils y assistassent; qu'à la vérité on reconnoissoit bien que le Roi son maître et lui avoient apporté un grand soin et affection à l'avancement de cette paix, et l'avoient procurée autant qu'ils avoient pu; que le Roi son maître leur en étoit obligé, et se résout d'envoyer dans peu de jours une ambassade extraordinaire et honorable, pour lui témoigner le ressentiment qu'il en avoit, et qu'il se devoit contenter de cela : ce qui n'empêcha pas que ledit ambassadeur ne témoignât un très-grand mécontentement.

M. de Nevers qui en fut averti, et qu'on prenoit prétexte pour faire cette instance sur ce qu'on le vouloit faire signer comme présent, avec madame la comtesse (encore que l'un et l'autre eussent déjà signé les suspensions d'armes en cette qualité), il vint trouver lesdits députés du Roi, leur dit qu'il avoit entendu l'instance et les plaintes que l'ambassadeur d'Angleterre faisoit à son occasion, qu'il déclaroit qu'il se départiroit de la grâce qu'on lui vouloit faire de signer lesdits articles comme présent, et qu'il aimoit bien mieux ne les signer point, que de voir qu'à cette occasion il y eût tant soit peu de mécontentement.

L'on demanda, s'il le trouvoit bon, qu'on fit cette déclaration audit ambassadeur; même lesdits députés le remercièrent du témoignage qu'il donnoit en cela de son affection au service du Roi et au bien général et avancement de cette affaire, et puisqu'il trouvoit bon de relâcher ce qui étoit de son particulier contentement, ils le prioient de le dire lui-même, en présence de quelques personnes qualifiées, audit ambassadeur, afin de lui ôter le prétexte de ses plaintes; ce qu'il fit en présence de M. du Maine, de M. de Bouillon et de M. de Brissac. Madame la comtesse, à qui on avoit été rapporter cette plainte et différend, envoya un seigneur de sa suite faire de sa part la même déclaration et compliment qu'avoit fait M. de Nevers, tant auxdits députés du Roi qu'audit ambassadeur; tellement qu'il eut la bouche fermée avec beaucoup de déplaisir. L'on étoit encore sur les termes de convenir des mots avec les députés de La Rochelle, pour leur subsistance d'assemblée, quand M. le prince envoya prier que l'on allât chez lui avec intention de signer les articles de paix : l'on y fut, chacun s'y trouva.

Les députés du Roi, entrant dans la porte du logis, trouvèrent deux personnages qualifiés qui leur dirent qu'ils s'en alloient pour avertir l'ambassadeur d'Angleterre, et le faire venir. A quoi il leur fut répondu par lesdits députés, que si cela étoit ils s'en alloient, et qu'ils n'avoient aucune affaire avec l'ambassadeur d'Angleterre, ni avec aucuns autres étrangers, ce qui fut cause que celui de Savoie se retira. L'on monte, l'on entre dans la chambre de M. le prince, où tous ces princes et seigneurs étoient. L'on met en avant pourquoi l'on faisoit difficulté que ledit ambassadeur fût présent, vu qu'il avoit tant travaillé et pris de peine en cette affaire; à cela M. de Villeroy répondit, au nom de tous lesdits députés, que quand ledit ambassadeur d'Angleterre s'étoit trouvé dans les conseils de M. le prince, ou dans les assemblées de La Rochelle, et autres de ceux de la religion prétendue réformée, auparavant la conclusion de la paix, ils n'en avoient pas parlé, parce que ce n'étoit pas lors leur fait; mais qu'à présent que l'on étoit assemblé sur la signature des articles, et qu'ils étoient là de la part du Roi, ils ne souffriroient point qu'aucuns étrangers s'y trouvassent pour en dire leur avis, et que s'ils y étoient ils se retireroient. L'on répliqua qu'il n'y seroit que comme présent, sans rien dire ni parler. M. de Villeroy répondit qu'il ne vouloit pas que ledit ambassadeur, ni même M. le prince ou autres, pussent dire ni écrire que cette action se fût faite en sa présence.

L'on étoit encore sur ce différend, quand ledit ambassadeur entra dans ladite chambre. Lors lesdits députés du Roi se retirèrent en un coin, sans vouloir parler ni approcher. Ledit ambassadeur s'aperçut bientôt après de ce qui s'étoit passé, et on lui en dit quelque chose, ce qui fut cause qu'il se retira tout en colère, protestant de se vouloir retirer de France, et d'avertir le Roi son maître de l'affront qu'on lui faisoit. L'on essaya de disposer les députés du Roi de trouver bon qu'il pût entrer dans ladite chambre, en lieu où il ne paroîtroit point; mais cela fut toujours contredit, disant que s'il eût été en lieu où on ne l'eût point vu, on ne s'en seroit pas soucié, mais de montrer qu'on l'agréât, ce seroit se mettre en coulpe. Ainsi cette action se passe. Après on commence à venir au fond de l'affaire.

L'on veut commencer à faire les articles qui avoient été résolus pour les faire signer, mais les

députés de La Rochelle ne comparoissent point; l'on y avoit envoyé divers messagers, et même des gentilshommes et seigneurs. Ils font les difficiles; enfin quelqu'un vient de leur part, qui dit qu'ils n'étoient pas encore d'accord de ce qui les touchoit, et qui leur étoit nécessaire : on en parle, on leur promet contentement sur l'écrit qu'ils demandoient pour pouvoir demeurer ensemble jusqu'au 15 de juin. Ensuite on veut procéder à la lecture; ils sortent de la chambre, et quelques autres avec eux, comme messieurs de Soubise et de Candale, et d'autres s'y préparoient. On les rappelle; on les fait entrer; on essaie à les disposer; madame la comtesse de Soissons leur en parle à chacun en particulier, les en prie, les en conjure. Enfin, à la prière de M. le prince, M. de Bouillon prend la parole tout haut, et, s'adressant à toute la compagnie, représenta la faute qu'ils faisoient tous à leur honneur, à leur conscience, et à la France, de paroître si longs et si difficiles à un si bon et si saint ouvrage, et tant nécessaire pour le bien de tant de pauvres gens; qu'ils devroient être honteux de demeurer si longuement en rébellion; qu'il étoit contraint d'user de ces mots, et que c'étoit par trop abuser de l'autorité du Roi dont ils demeuroient responsables devant Dieu et devant le monde; que pour lui il protestoit de se vouloir porter à signer la paix; qu'il savoit que c'étoit l'intention de M. le prince et de plusieurs gens de bien.

Après cela s'éleva encore quelque rumeur; et sur ce M. le prince, qui étoit dans son lit grandement foible et abattu de sa grande maladie, ayant son esprit agité et travaillé de ce qu'il voyoit, se leva sur son séant, appela le sieur de Pontchartrain, et lui demanda s'il avoit là le projet de l'édit de pacification, les articles particuliers et les articles généraux répondus selon qu'ils avoient été convenus. Il lui dit qu'oui, et les lui fit voir; il lui demanda où il falloit signer; et après que ledit sieur de Pontchartrain lui eut montré les endroits, il demanda la plume et signa le tout en présence d'un chacun; puis dit audit sieur de Pontchartrain assez haut : « Je ne « saurois plus entendre ni voir toutes ces difficul- « tés qui viennent de gens qui ne désirent pas le « repos; ceux qui m'aimeront feront comme moi, « et ceux qui ne le feront, on le leur fera faire; » et lors il dit au sieur de Pontchartrain qu'il le prioit de dire à ces messieurs que l'on allât à une autre chambre, et qu'on le laissât en repos; puis, joignant les mains et levant les yeux au ciel, il fit une prière à Dieu pour le remercier de la grâce qu'il lui faisoit de donner la paix à lui et à toute la France.

Cette action étonna un peu ceux qui apportoient ces difficultés. Madame la comtesse pria toute l'assemblée d'entrer dans l'autre chambre, comme fit aussi M. de Pontchartrain, suivant le commandement qu'il en avoit de M. le prince : ce que l'on fit en intention d'y lire le projet d'édit de pacification et les articles; mais les députés de La Rochelle ne s'y trouvent point; on les envoie querir, ils se font chercher et attendre plus d'une heure; enfin ils viennent, on se veut mettre à cette lecture, résolution et signature; ils disent qu'il y avoit encore beaucoup de choses dont ils n'étoient point d'accord et satisfaits en présence de cette compagnie. L'on entre en conférence avec eux, on leur demande ce qu'ils désirent; mais en cette entrefaite l'on reconnoît tant d'incommodités au lieu où l'on étoit, tant à cause de la grande chaleur et de la multitude de personnes qui y étoient entrées, qu'aussi parce qu'on incommodoit M. le prince, étant tout contre sa chambre, l'on avise d'aller au logis de madame la comtesse, laquelle prit tant de soin et de peine dans cette occasion, que l'on peut dire que sans elle et l'intervention de sa qualité et de son autorité, l'on n'en fût encore venu à bout. L'on va donc en son logis, on s'accommode dans la salle; tous ces princes et grands s'y trouvent avec les députés du Roi; les députés de La Rochelle y viennent aussi, qui avoient pour but de ne rien faire ce jour-là.

L'on commence à traiter avec eux, et on leur demande ce qu'ils désiroient; ils forment quelques demandes, difficultés et objections; on les contente sur le tout. Enfin, ne sachant plus sur quoi s'arrêter, on commence à lire ledit édit, articles et réponse : ce qui fut fait par le sieur de Pontchartrain. Après que le tout fut lu, madame la comtesse se leva sur pied, et dit tout haut : « Messieurs, je crois que vous êtes tous d'accord « de ce que vous avez ouï lire, et qu'il n'y en a « pas un de vous qui ne se soumette; » à quoi la plupart témoignèrent une agréation et consentement. Et parce qu'il y eût eu difficulté pour l'ordre et les rangs entre ces princes et seigneurs, si tous eussent signé avec M. le prince, on avisa que tous ces princes et seigneurs bailleront un acte à part d'agréation et de soumission de ce qui avoit été lu et résolu; ce que la plupart firent sur l'heure même, et les autres l'envoyèrent dès le soir ou le lendemain au matin. Il fut donc question de faire signer les députés de La Rochelle; ils en firent encore difficulté, et, ne sachant quelle bonne raison alléguer, ils dirent qu'ils n'avoient pas encore les expéditions qui leur étoient nécessaires. Le sieur de Pontchartrain s'obligea sur-le-champ, et par écrit, de les leur faire délivrer; ils proposèrent encore d'autres difficultés

que l'on résolut; enfin ils ne purent plus reculer, ils signèrent comme les autres, et ainsi l'on se retira qu'il étoit nuit, et alla-t-on à l'église faire chanter le *Te Deum*, et rendre grâces à Dieu; et le soir se firent feux de joie par toute la ville. Le même soir les députés du Roi envoyèrent vers le Roi lui donner avis de ce qui s'étoit passé ce jour-là.

Le 4 dudit mois de mai, M. de Bouillon se mit à travailler pour licencier les gens de guerre. Les députés du Roi, d'un autre côté, s'assemblèrent chez M. de Brissac pour voir ce qui étoit à faire, même pour faire la dépêche qui étoit nécessaire au Roi, pour envoyer ledit projet d'édit de pacification et articles, afin d'avoir sur icelui la ratification, pour mettre le tout ès mains de M. le prince. L'on fait publier par toutes les places de la ville, avec huit ou dix trompettes, au nom du Roi, la paix et cessation d'armes, de levées de deniers et de tous actes d'hostilité; l'on fait faire procession générale sur ce sujet, et autres cérémonies; l'après-dînée on travaille aux dépêches nécessaires sur ce sujet, et l'on dépêche un second courrier avec tout ce qui avoit été fait, conclu, arrêté et signé.

Le cinquième jour dudit mois de mai, lesdits députés s'assemblèrent chez M. de Villeroy, pour voir jusques où ils pourroient s'étendre, pour donner contentement à tous ces princes et seigneurs, sur leurs demandes et intérêts particuliers, tant sur les espérances qu'on leur en avoit données, que sur le pouvoir que Sa Majesté en avoit donné auxdits députés, et spécialement au sieur de Villeroy qui en avoit été spécialement chargé, lequel se résolut de n'en donner aucune connoissance auxdits princes et seigneurs que la paix ne fût signée entièrement, afin qu'ils n'en eussent obligation qu'à Sa Majesté. M. de Chevry, intendant des finances, y travailla avec eux. Incontinent après le dîner, messieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent chez M. le prince, lui rendirent compte de ce qui étoit des intérêts particuliers des uns et des autres, et lui mirent entre les mains ce qui étoit des siens, signé de tous les députés du Roi. Il étoit encore extrêmement débile et en assez mauvais état de sa santé, témoignant une oppression d'estomac, procédant du poumon, et néanmoins sans fièvre. Tous ces princes et grands travaillèrent tout le jour au licenciement de leurs troupes, et au département de 500,000 livres comptant, et environ autant en assignations, qu'on leur avoit accordé pour cet effet, dont ils avoient assez de peine à convenir, car chacun y prétendoit grande et bonne part. M. de Bouillon y prit grand soin.

Le sixième jour du mois de mai se passe encore à résoudre les affaires des intérêts particuliers; et étoit à noter que M. de Longueville et madame sa mère n'étoient pas encore bien contens de l'échange du gouvernement de Picardie pour la Normandie, avec Caen et le Pont-de-l'Arche, et une bonne somme d'argent; ils désiroient en outre que le Roi et la Reine-mère les en priassent, pour leur décharge, disoient-ils, envers les Picards leurs amis. Ils désiroient en outre des grâces pour aucuns gentilshommes de leurs amis. On travailloit encore aux moyens et expédiens de leur donner contentement. M. de Vendôme demeuroit aussi très-mal content de ce qu'on lui refusoit Dinan, encore qu'on lui offrît 100,000 liv. pour la prétention qu'il avoit sur le château de Nantes; mais il ne l'écoute point, et demeure en son mécontentement. Pour tous ces autres princes et seigneurs, on leur avoit fait des réponses sur leurs demandes chacun à part, que l'on pensoit mettre ès mains de M. le prince pour leur bailler. Mais enfin l'on estima aussi à propos de leur bailler chacun son fait; de quoi plusieurs ne se contentèrent pas : l'on pourvoyoit aussi à toutes occurrences, suivant ce qui avoit été convenu.

Le 7 dudit mois de mai, dès le matin, le courrier Picault arriva qui apporta les ratifications du Roi sur tout ce qui avoit été fait. Au même instant tous les députés du Roi s'assemblèrent chez M. de Brissac, où, après que ces dépêches eurent été jugées telles qu'elles étoient nécessaires, l'on résolut d'envoyer demander à M. le prince s'il auroit agréable qu'on le vît pour les lui porter, ce qu'il agréa. Tous les députés y vont donc, rendent le compliment de la part de Leurs Majestés, lequel il témoigna recevoir avec respect; ensuite les députés lui baillèrent la lettre nécessaire pour être mis dans Chinon, et puis le sieur de Pontchartrain prit congé de lui pour aller devant retrouver Leurs Majestés, lesquelles l'eurent bien agréable. De là ledit sieur de Villeroy et ledit sieur de Pontchartrain furent chez madame la comtesse de Soissons : ledit sieur de Villeroy pour lui parler encore de la résolution des affaires de M. et de madame de Longueville, et ledit sieur de Pontchartrain pour prendre congé d'elle, comme il fit. Elle leur dit qu'elle faisoit état de partir dès le lendemain 8, pour s'en aller par le Maine à la cour. Ledit sieur de Pontchartrain fut aussi chez madame la princesse de Condé mère, prendre congé d'elle. L'après-dînée ils furent chez M. de Villeroy, où tous les députés parlèrent de partir le lendemain 8, qui étoit dimanche, pour aller coucher à Chinon et continuer chemin, et trouvèrent à propos que ledit sieur de Pontchartrain partît

devant pour gagner le plus tôt qu'il pourroit la présence de Leurs Majestés, pour commencer à leur rendre compte de ce qui s'étoit passé. Ce qui fut cause que, dès le soir même, après avoir donné contentement aux députés de La Rochelle, et à quelques autres sur quelques dépêches qu'ils désiroient de lui, il alla coucher à Chinon, le lendemain 8 mai à Tours, le jour suivant à Blois, et ainsi en continuant jusqu'au 13 de mai, qu'il se rendit près Leurs Majestés à Paris.

FIN DE LA CONFÉRENCE DE LOUDUN.

RELATION EXACTE

DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT

DU MARESCHAL D'ANCRE.

NOTICE.

La *Relation* qu'on va lire est extraite d'un vieux volume intitulé : *Histoire des Favoris;* ce volume se compose de divers morceaux historiques consacrés à la mémoire des principaux personnages qui, dans les temps anciens et les temps modernes, abusèrent de leur crédit et sacrifièrent à leur propre ambition les véritables intérêts des princes et des peuples. Le maréchal d'Ancre, dont la fortune fut si prodigieuse et la fin si déplorable, ne pouvait manquer de figurer parmi ces illustres victimes des illusions de la puissance; aucun favori ne le surpassa en prospérités et en malheurs. Nous avons lu avec un vif intérêt ce récit de la chute de Concini, sorti évidemment de la plume d'un contemporain; la physionomie de la *Relation* révèle à chaque phrase un homme qui a vu ou entendu ce qu'il écrit, et notre conviction à cet égard n'aurait pas eu besoin, pour se compléter, d'apprendre, à la fin, que *l'autheur de ce discours a eu bon part en toute cette intrigue*. La *Relation* est attribuée à Michel de Marillac, garde des sceaux de France, né à Paris le 9 octobre 1563, mort prisonnier à Châteaudun, le 7 août 1632. Michel de Marillac, ministre honnête homme, sacrifia son intérêt et son repos à la reine mère; il succomba sous la vengeance du cardinal de Richelieu. Le prince de Condé, rendant justice à la loyale pureté de sa vie, disait de lui : *Innocens manibus et mundo corde*. C'est à ce même Michel de Marillac qu'on doit la traduction de l'*Imitation de J. C.*, qui a été réimprimée plus de cinquante fois. D'autres ouvrages sont sortis de sa plume. On trouvera dans la *Relation* de la chute de Concini, des faits, des particularités, des propos, des paroles prononcées, qui ont tout le caractère de la vérité, et qui ne sont rapportés dans aucune narration contemporaine ; le projet de se défaire de Concini, les précautions à prendre, la ferme résolution du jeune roi, impatient d'un joug indigne de lui, sa position vis-à-vis de la reine mère, les circonstances qui ont accompagné et suivi la mort du favori, le changement dans la marche des affaires lorsque Louis XIII, devenu libre, rappelle les anciens conseillers du feu roi, la disgrâce de la reine mère et l'état misérable de la maréchale d'Ancre, tout cela est rapporté avec les plus précieux détails. Nous y avons remarqué un grand sentiment d'équité et des formes de modération comme il convient au langage de l'histoire. Ce récit peut être considéré comme un curieux complément des Mémoires de Pontchartrain. La *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du mareschal d'Ancre* ne se trouve point dans les précédentes collections.

RELATION EXACTE

DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT

DU MARESCHAL D'ANCRE.

L'apprehension qu'avoit le mareschal d'Ancre, que son pouvoir qu'il avoit déjà puissamment étably dans l'Estat, par la confiance que la Reyne mere avoit en sa personne, ne vint à diminuer par le conseil de ceux qui approchoient de celle du Roy, l'obligea d'en éloigner tous les anciens ministres, dont le feu Roy son pere avoit accoustumé de se servir dans les plus importantes affaires, pour en mettre d'autres qui n'eussent d'autres interests que de complaire à son ambition.

Mais comme ce n'estoit pas assez pour son dessein de chasser ces vieux conseillers, et qu'il estoit encore nécessaire, pour le faire reüssir, d'affoiblir l'armée qui estoit devant Soissons, et détacher des gardes du Roy les compagnies qu'il jugeoit estre les plus asseurez au service de Sa Majesté, pour les y envoyer, et les brigades mesmes des chevaux legers de sa garde, esquelles il prenoit le plus de confiance, pour y laisser seulement celles que l'esperance de quelque bien fait avoit reduit à sa devotion, afin qu'estant dénüé de ses principales forces, la personne du Roy fut entierement entre ses mains et en sa disposition, ainsi qu'estoit déja le reste de son royaume.

L'éloignement des princes suivit de bien pres celuy des ministres, lesquels estant un puissant obstacle à sa grandeur, il leur suscita divers moyens pour rendre leur conduite criminelle, et les ayans contraints de se jetter dans quelque place des plus éloignées, il joüissoit paisiblement de l'authorité qu'il avoit usurpée. Mais autant que son ambition lui faisoit concevoir d'esperance, autant lui donnoit d'apprehension et de crainte le mécontentement qu'il voyoit naistre generalement par tout le royaume, et que venant jusques au Roy, il ne se portast à quelque resolution qui luy fust desavantageuse; cette defiance, qui accompagne ordinairement les mauvaises consciences, et agitant son esprit de diverses inquietudes, lequel pour estre déja preoccupé de la douceur que produit l'autorité souveraine, s'en vouloit conserver la possession, au prejudice mesme de celuy auquel elle estoit legitimement deuë, fit, que laissant toute autre consideration à part, il se resolut de s'asseurer de la personne du Roy, retrancher la liberté qu'il avoit d'aller visiter les belles maisons qui sont aux environs de Paris, et reduire le divertissement qu'il vouloit prendre à la chasse, et à la seule promenade des Tuilleries.

Un procedé si extraordinaire ayant donné au Roy grand sujet de défiance, il commença de tout craindre d'une personne qui tenoit toutes choses pour s'aggrandir. Et comme il ne se voyoit pas en estat de beaucoup entreprendre, il estudioit seulement à se rendre complaisant aux choses où il ne pouvoit pas apporter du remède et ne pensant qu'à sa liberté qu'il avoit perduë, de tascher à la restablir par des actions qui ne peussent donner ombrage. Mais au lieu qu'une conduite si innocente devoit produire dans l'esprit dudit mareschal des justes sentimens d'un repentir, et luy faire perdre l'opinion que sa défiance luy avoit donnée, que le Roy ne s'allast jetter entre les bras des grands de son royaume, pour éviter l'oppression dont il se voyoit menacé, elle ne servit que pour en accroistre davantage le soupçon, en sorte que le Roy se voyant esclave, au milieu de son Estat, et craignant que des desseins si violens n'allassent jusques à sa vie, prit resolution par le conseil de monsieur de Luynes, un de ceux qui avoient l'honneur d'approcher sa personne, avec plus de confiance, et dont les bonnes qualitez avoient attiré en sa faveur l'affection, et la bien-veillance de son maistre, de sortir de Paris pour aller à Amboise, dont il avoit le gouvernement, dans l'asseurance qu'il avoit que les princes et les braves, avec lesquels il avoit toûjours conservé une intelligence particuliere, et que la tyrannie dudit mareschal avoit chassez de la Cour, se rendroient aupres de Sa Majesté, pour lui renouveller les vœux de leur fidelité et de leur obeyssance. Et comme pour executer ce dessein l'on n'osoit se servir des troupes mesmes qui gardoient la personne du Roy, l'on obligea monsieur de Chaulnes, l'un des

freres du seigneur de Luynes, de demander audit mareschal que la compagnie des chevaux legers, et une des gardes, qu'il commandoit, et qui estoient à Amboise, puisse aller servir dans l'armée ; afin que s'approchant de Paris, le Roy sous pretexte de les aller voir, pourroit s'en servir pour le faire accompagner, et pour luy donner escorte en ce voyage. Mais ce dessein estant demeuré vain et inutile, soit par quelque advis qu'on avoit donné audit mareschal, ou par sa propre défiance, le Roy se deporta à une seconde pensée, qui fut de faire arrester ledit mareschal dans sa chambre par son capitaine des gardes, et de le faire emmener à la Bastille, pour lui faire son procez par son parlement. Ce projet estant encore trop foible et trop incertain, pour croire qu'il pûst reüssir, et la Reine mere se trouvant trop interessée pour esperer qu'elle consentist à la perte et à la ruine d'une de ses creatures, que sa bonté avoit élevée, et comme il estoit trop perilleux de l'entreprendre sans le pouvoir executer, le Roy prit une derniere resolution, pour mettre sa vie en seureté, et son royaume en repos, craignant que tout autre moyen, dont l'execution seroit difficile, venant à la connoissance dudit mareschal, ne se jettast dans quelque violente extremité contre sa personne.

La deliberation fut donc prise, que ledit mareschal venant visiter le Roy, il le meneroit dans le cabinet de ses armes, et que sous pretexte d'ordonner au baron de Vitry, capitaine des gardes du corps, de luy faire voir le plan de la ville de Soissons, qui estoit assiegée, il executeroit en sa personne le commandement qu'on luy avoit donné.

Cette action qui n'avoit esté consultée qu'entre le Roy et le seigneur de Luynes, dont la suitte pouvoit être douteuse, tant à cause du bas âge du Roy, qu'à raison du pouvoir de la Reine mere, n'avoit pour tout fondement que la seule et legitime authorité, qui reside naturellement en la personne du Roy ; et n'ayant esté prise aucune precaution contre les accidens qui pouvoient survenir, Sa Majesté en remit les evenemens à la providence de Dieu, entre les mains duquel il avoit resigné sa personne.

Cependant le seigneur de Luynes, qui n'avoit personne aupres de luy à qui il pûst confier les ordres qui devoient estre donnez en une affaire de cette importance, envoya au sieur de Chaulnes qui estoit à Amboise, ordre de le venir trouver en diligence: lequel aussi-tôt qu'il fut arrivé, eut l'honneur d'aller trouver le Roy, qui estoit déja retiré, et qui avoit donné le bon soir à tout le monde, n'ayant que le sieur de Luynes qui l'entretenoit dans son lict. Si bien, que voyant ledit sieur de Chaulnes, apres luy avoir témoigné le contentement qu'il avoit de son arrivée, luy parla en cette sorte :

Monsieur de Chaulnes, vous sçaurez de vostre frere la resolution que j'ay prise de me défaire du mareschal d'Ancre, apres avoir tenté tout autre moyen pour me délivrer de sa tyrannie. Mes actions sont tellement observées, que je ne fay pas un pas que je ne sois obligé d'en rendre compte. Vous sçaurez qu'il m'a osté et qu'il a éloigné de moy la plus part de ceux en qui je pouvois prendre confiance, jusques mesme à vostre frere de Luxembourg, ayant voulu, quelque instance que je luy en aye faite, que la compagnie qu'il a dans mes gardes, allast servir à Soissons. Je void bien qu'il me voudroit encore oster monsieur de Luynes, mais je n'y consentiray jamais, ne doutant pas qu'il n'ait intention, apres qu'il aura chassé, ou fait perir mes serviteurs, de se rendre maistre de ma personne, et par mesme moyen de mon Estat. J'espere d'y remedier par la resolution que j'ay prise ; pour l'execution de laquelle il est besoin d'estre secret et fidele, car s'il en avoit le moindre ombrage, il nous previendroit, en commençant par vous autres : apres cela je ne tiendrois pas que ma vie fust bien asseurée. Nous n'avons encore communiqué cette affaire à personne, et c'est dequoy nous parlions quand vous estes arrivé, vostre frere et moy, et par quelles personnes nous la ferons entendre au baron de Vitry. Le sieur de Luynes prenant la parole, luy dit, qu'il ne voyoit, pour en faire la proposition audit baron de Vitry, aucun plus propre que le sieur du Buisson, le pere ; lequel ayant les oyseaux à gouverner, et estant personne adroite à le divertir, et à luy donner du plaisir, il l'avoit toûjours reconnu fort affectionné à son service, veu que mesme il luy avoit donné depuis quelques jours son fils pour gouverner les oyseaux de son cabinet; en sorte que Sa Majesté pouvoit prendre une entiere confiance en luy; et comme il avoit esté de la maison de feu monsieur de Vitry le pere, il pouvoit avoir plus d'habitude avec le baron son fils. Si bien que le lendemain jeudy, ledit sieur du Buisson ayant esté mandé, il eut commandement du Roy de faire ladite proposition audit baron de Vitry, et pour recompense de cette action l'asseurer de la charge de mareschal de France.

Ce qu'ayant esté soigneusement executé par le sieur du Buisson, et agreablement receu du baron de Vitry, il vint le mesme jour remercier le Roy du choix et de la confiance qu'il avoit prise en luy, en une affaire de cette considération, et supplia sa Majesté de lui permettre que

monsieur du Hallier son frere, qui estoit à Soissons, avec une brigade de la compagnie des gens-d'armes, qu'il commandoit comme enseigne, le pûst servir en cette rencontre, ce que luy ayant permis, l'execution de cette affaire fut remise au dimanche prochain, tant pour attendre l'arrivée dudit sieur du Hallier, que pour une indisposition qui estoit survenuë audit mareschal, et qui l'obligeoit de garder la chambre. La chose estant donc en ces termes, il survint un petit rencontre qui faillit à le retarder. C'est que monsieur du Pont de Courlay le pere, et beau-frere de monsieur l'evesque de Lusson, qui faisoit la charge de secretaire d'Estat, et qui estoit dans l'entiere confiance de la Reine mere et dudit mareschal, vint aux Tuilleries, où le Roy se promenoit le vendredy apres disner, où s'approchant du sieur de Luynes, il luy témoigna qu'il seroit bien-aise de luy dire un mot en particulier. En sorte que s'estant écarté avec luy dans une petite allée, il luy dit qu'il venoit de la part dudit evesque de Lusson, pour le prier de vouloir asseurer le Roy de son service, et de son obéïssance, et que ce qui l'avoit obligé d'accepter la charge de secretaire d'Estat, avoit esté seulement pour avoir plus de moyens de le servir. Qu'il voyoit bien que les choses ne se passoient pas comme elles devoient estre, et que Sa Majesté n'avoit pas sujet d'estre satisfaite. Que son pere avoit toûjours servy les Roys, ses predecesseurs, dans les charges fort honorables, il avoit succedé à l'affection qu'il avoit toûjours euë pour leur service, et que s'il plaisoit à Sa Majesté de le vouloir considerer, et l'agréer pour l'un de ses ministres, qu'il n'y auroit rien, soit en sa charge, soit aux autres affaires qui viendroient à sa connoissance, qu'il ne luy en donnast un fidel advis, par son entremise, et pour conclusion, que ledit evesque confirmast par sa propre bouche les mesmes choses dont il l'asseuroit de sa part.

Cette proposition ayant esté faite en un temps où le Roy se voyoit sans aucune assistance, par une personne qui, ayant le secret des choses, pouvoit beaucoup servir, non seulement elle fut agreablement receuë, mais elle fit encore entrer en doute ledit sieur de Luynes, si la résolution qui avoit esté prise, devoit estre continuée. Car comme elle n'avoit pour fondement que le salut de l'Estat, et la conservation de la personne du Roy, il sembloit que l'on devoit beaucoup esperer de cette nouvelle intelligence liée avec ledit evesque; lequel ayant une particuliere part, ou estant plustost la plus saine teste du conseil dudit mareschal, il estoit bien difficile qu'il formast quelque violente deliberation, qu'elle ne vint à sa connoissance.

Si bien que ledit sieur de Luynes ayant sujet de moins apprehender pour le Roy qu'il avoit fait par le passé, et venant à considerer toutes les difficultez qui se rencontroient dans l'execution d'une si grande affaire, que cette tragedie devoit estre joüée dedans le Louvre, et à la face de la Reine mere, à l'entrée de la majorité du Roy, sans assistance d'aucune personne, sans force, sans moyen, et sans ressource aux moindres obstacles qui pourroient survenir, il ne cherchoit que des moyens de la retarder, et d'asseurer la personne du Roy par des moyens plus doux et plus certains. En sorte que son esprit se trouvant agité de mille pensées, dont les uns alloient à ne rien changer en la premiere resolution, et les autres à la différer jusques à ce qu'on eust veu ce que pourroit produire la proposition dudit evesque, apres avoir eu l'honneur de la communiquer au Roy, qui se divertissoit à la petite chasse, prit le sieur de Chaulnes son frere par la main, comme celui seul en qui il prenoit confiance entiere, et sur lequel il se déchargeoit du soin d'une si grande affaire. Luy ayant donc fait connoistre toutes les raisons qui les faisoient pencher au retardement plustost qu'à l'execution du dessein projetté, pour en avoir son sentiment; ledit sieur de Chaulnes, apres les avoir oüies, autant que la commodité d'une petite promenade luy pouvoit permettre, luy dit, qu'il eust esté de son mesme advis de differer la chose, si le secret fust demeuré entre le Roy et luy: mais sçachant que l'on s'en estoit ouvert au baron de Vitry, et à quelques autres, il estoit à craindre, si elle venoit à estre remise, qu'il n'attribuast ce retardement à quelque défiance que l'on avoit pû prendre de sa personne, et que par ainsi, que pour se mettre à couvert de ce qu'on pourroit luy imputer quelque jour de cette affaire, en cas qu'elle vint à la connoissance dudit mareschal, il auroit raison de prevenir ceux qui poussez d'une mesme crainte, en pourroient donner les premiers advis; si bien qu'il y avoit grand peril à la differer. En sorte que le Roy partit des Tuilleries pour s'en retourner au Louvre, sans rien changer du premier dessein, et pour l'executer le lendemain dimanche sans delay, et avec une ferme et entiere resolution.

Ce n'est pas qu'avec cette fermeté d'esprit que le Roy faisoit paroistre pour l'execution d'une si importante affaire, l'incertitude du succez ne luy donnast quelques apprehensions et quelques inquietudes. Car outre le respect et la reverence qu'il portoit à la Reine sa mere, il avoit encore naturellement une si grande crainte de la fascher, qu'il n'eust osé faire la moindre action

qu'il eust creû lui devoir déplaire. Ce qui ne donnoit pas peu de peine à ceux que la confiance du Roy avoit embarquez en cette affaire, sçachant bien que les princes, pour se mettre à couvert des mauvais evenemens qui arrivent dans les grands desseins, les rejettent le plus souvent sur ceux qui ne s'en sont mélez que par respect et obeyssance, et qu'en de pareilles occasions le service qu'on a rendu tient lieu de crime. Cette crainte, ou plustost cette méfiance, qui avoit besoin de rechercher tous les jours de nouvelles precautions dans l'esprit du Roy, obligea le sieur de Chaulnes de se rendre le dimanche matin à la chambre de Sa Majesté avant l'heure de son lever ordinaire, et l'ayant trouvé desja éveillé, le Roy le voyant entrer plus matin qu'il n'avoit accoustumé, luy dit tout bas : Y a-t-il rien de nouveau? Non sire, luy répondit le sieur de Chaulnes, je viens seulement pour avoir l'honneur d'apprendre comment vous avez passé la nuit. Le Roy lui répondit : Approchez-vous; car je ne veux pas que de Durles (qui estoit son premier valet de chambre) m'entende. Je vous asseure, dit-il, que je n'ai pû reposer toute la nuit, et que mille pensées m'ont travaillé l'esprit, et m'ont osté le sommeil : que si l'inquietude que j'ay, continuë, je ne sçay ce que j'aurois à dire à mon premier médecin, que quoy que je ne repose pas, je ne suis pourtant pas malade. Le sieur de Chaulnes luy dit : Sire, il faut achever l'affaire pour vous donner du repos, veu que mesme le retardement et la longueur la peuvent ruiner. C'est ce que j'apprehende, répondit le Roy, et que si l'on en avoit seulement le moindre soupçon, que nous ne fussions pas en seureté. Pour le soupçon, répondit le sieur de Chaulnes, nous croyons qu'il est veritable, et peut-estre plus grand que Vostre Majesté ne se peut imaginer; car le sieur du Buisson qui a passé la plus grande partie de la nuit aux environs de la maison dudit mareschal, nous rapporte qu'il y a eu de grandes et continuelles allées et venuës, et que l'on ne s'y est point couché. En sorte qu'adjoustant cet advis à quelques autres, que nous en avons, nous ne doutons pas qu'il ne soit informé du dessein de Vostre Majesté. Cet advis surprit tellement le Roy, que s'estant assis sur son lict, il lui dit : Je ne trouve donc pas à propos d'aller à la chambre de la Reine ma mere, jusques à ce que je sçache ce qui en est. Pardonnez-moy, luy repliqua le sieur de Chaulnes, sire, si je dis à Vostre Majesté, que c'est la confirmer dans l'opinion qu'elle pourroit avoir, si elle ne la visitoit pas comme elle a accoustumé de faire. Il me semble qu'elle ne doit rien changer à la façon ordinaire de procéder, et de vivre avec elle. Faites-donc, dit le Roy, que vostre frere vienne avec moy. Si c'estoit apres le lever de la Reine, répondit sieur de Chaulnes, il pourroit bien avoir l'honneur d'y accompagner Vostre Majesté, mais d'y aller le matin à une heure qu'elle prend ordinaire pour y entrer toute seule, cette visite pourroit estre mal receuë, et mesme suspecte. Je veux donc, répondit le Roy, que mes gardes s'approchent de la porte de sa chambre, afin que si je me vois trop pressé et solicité, et que je les appelle, elles soient plus prestes à y entrer, et pour y rompre la porte, s'il en est besoin. Il est necessaire, sire, luy répondit le sieur de Chaulnes, que Vostre Majesté voye sur ce sujet son capitaine de gardes, pour luy faire ce commandement, et pendant qu'elle l'envoyera querir, je luy oseray demander avec tout le respect que je dois, si elle se trouve assez forte pour resister aux prieres, ou plustost à l'autorité que la Reine mere s'est conservée sur vostre personne, et pour luy nier une chose dont elle peut estre convaincuë par sa propre conscience. Je suis tellement resolu, dit le Roy, à ne rien declarer, que quand je sçaurois mourir, on ne tireroit pas une parole de ma bouche. Cela estant, sire, luy répondit le sieur de Chaulnes, comme nous le croyons veritablement, Vostre Majesté doit estre asseurée qu'elle sera aujourd'huy toute puissante dans son Estat, et pour l'oster de la peine où elle peut estre, je luy diray que son dessein n'est ny sceu, ny descouvert, et que si je luy ay donné cette petite allarme, ç'a esté pour tirer de sa bouche l'asseurance qu'il luy a plû me donner, et qui nous fortifie tellement dans la passion que nous avons de la servir en cette occasion, que nous nous estimerions heureux méme d'y périr, pourveu que nous puissions tirer Vostre Majesté de l'oppression, et de la tyrannie dans laquelle elle est reduitte. Cette petite allarme ne fut pas desagreable au Roy, puis qu'elle luy servit à faire connoistre que la force de son esprit estoit au dessus de l'apprehension qu'il avoit sujet d'avoir de la Reine sa mere, et que s'il ne pouvoit partager avec ses serviteurs sa souveraine authorité, qui lui appartenoit naturellement, il partageoit au moins avec eux les perils et les hazards, qu'il y avoit à essayer pour l'acquerir; si bien qu'il sortit du lict avec un visage tres-gay et tres-joyeux, et apres s'estre habillé, il alla premierement à la gallerie, attendant l'heure que cette affaire se devoit executer.

Le baron de Vitry, qui avoit fait entrer dans la cour du Louvre plusieurs gentils-hommes de ses amis, la pluspart portant des pistolets sou

leur manteau, les faisoit promener separément dans ladite cour, où il avoit commandé les gardes du corps de se trouver, sous pretexte d'accompagner le Roy sortant du Louvre pour aller à la messe, afin d'assister lesdites gardes, en cas qu'ils eussent besoin d'eux. Mais ledit mareschal n'y estant pas allé à l'heure qu'il avoit accoustumé: le sieur de Luynes, qui estoit toûjours aupres la personne du Roy, voyant qu'il estoit pres de midy, conseilla Sa Majesté d'aller oüir la messe au petit Bourbon, ainsi qu'il faisoit presque tous les dimanches, sans attendre davantage. Ce que Sa Majesté ayant fait le sieur du Buisson, qui estoit tousjours aux écoutes, estant venu sur la fin de la messe, il dit au sieur de Luynes, que la personne que l'on attendoit estoit entrée dans le Louvre, et qu'elle estoit allée chez la Reine mere. Si bien que le sieur de Luynes l'ayant dit au Roy; ces mots, Reine mere, firent paroistre quelque changement, et quelque petite émotion sur le visage du Roy, lequel ayant tardé à répondre, le sieur de Luynes luy redit encore une fois: Que vous plaist-il faire? voila les choses en estat. Je ne veux pas qu'on entreprenne rien, répondit le Roy, dans la chambre de la Reine ma mere, mais je trouveray le mareschal au cabinet des armes, et l'ayant remis au baron de Vitry, il executera les choses selon mon commandement. En sorte que le Roy estant sorty de la messe, alla droit à la chambre de la Reine mere; mais il arriva qu'à mesure qu'il montoit par un degré, ledit mareschal, qui n'avoit passé dans la chambre de la Reine mere, que pour luy donner le bon jour, s'en retourna, et descendit par l'autre, sans aucune défiance de ce qu'on se preparoit contre luy.

Le Roy voyant que cette occasion estoit perduë, sans en faire aucun semblant, ny tesmoigner aucune inquietude, demanda sa viande, et estant sorty pour aller disner, il obligea tous ceux qui estoient prés de luy, d'aller faire le mesme. Le sieur de Luynes s'estant retiré à sa chambre accompagné du sieur Deagean, commis de monsieur Barbin, sur-intendant estably dans les finances par ledit mareschal, et les sieurs de Tronçon et de Marillac, qui estoient tous trois employez dans ledit affaire, il vint un homme de la part du president Chevalier, premier president en la Cour des Aydes, lequel estant entré, il luy donna un billet de la part dudit president, où il y avoit: *Monsieur de Rissé, gendre de monsieur Vigner, estant venu disner chez moy m'a dit ces mots: Je viens du Louvre, où je me suis mis parmy quelques gentils-hommes, lesquels estant rangez au long du degré de la Reine mere, qui avoient ordre d'assister les gardes du Roy, qui avoient ordre d'arrester le mareschal d'Ancre s'il fust sorty.* Aussi-tost que le sieur de Luynes eut leu le billet, il alla trouver le Roy qui sortoit de la table; le luy ayant fait voir, luy dit que cét avis estant conforme au dessein qu'on avoit, il n'y avoit pas à douter que quelques-uns de ceux ausquels il s'estoit confié, n'en eust dit quelque chose, et qu'il estoit necessaire que Sa Majesté envoyast querir ledit de Rissé, et que si l'on apprenoit de luy que lesdits gentils-hommes qui estoient assemblez, en eussent connoissance, comme il n'estoit pas possible que les avis n'allassent d'eux jusques audit mareschal, il estoit à propos de le prevenir, et de le faire attaquer par ses gardes dans son propre logis.

Ledit sieur de Rissé estant venu, apres que le Roy l'eut entretenu tout haut de la petite chasse, il le tira en particulier, et luy commanda de luy dire d'où il avoit eu l'avis qu'il avoit donné audit president. Le sieur de Rissé un peu surpris de ce commandement, luy respondit, que ce qu'il en avoit dit, n'avoit pas esté par aucun rapport, qu'on luy eust fait, mais par quelque conjecture seulement, et de ce qu'ayant veu plusieurs gentils-hommes extraordinaires, et mesme descouvert que quelques-uns d'eux portoient des pistolets, ce qui ne se pratique pas dans la maison du Roy, et ses gardes rangez le long du degré de la Reine mere, il avoit jugé que tout cela ne se faisoit pas sans quelque dessein, et quelque grand mystere; et sçachant que Sa Majesté avoit assez de sujet d'estre mécontante dudit mareschal, il estimoit que cette partie pouvoit estre faite pour luy; et que ce qu'il avoit dit au president estoit par maniere de discours, et à la façon que l'on a accoustumé de s'entretenir avec un amy particulier, dans la creance qu'il avoit que ledit president n'en parleroit pas, et que s'il avoit dit quelque chose, qui déplust au Roy, il le supplioit de luy pardonner. Le Roy ayant fait semblant d'estre satisfait de sa réponse, le renvoya, avec commandement de ne plus parler de semblables choses, à peine de la vie. Cependant le sieur de Luynes, faisant reflexion sur le discours dudit Rissé, et sur toutes les choses qui estoient passées le matin, et ne pouvant s'imaginer qu'elles n'eussent donné ombrage, conseilla au Roy pour sçavoir l'opinion du mareschal, de l'assemblée qui avoit esté faite, d'envoyer chez luy une personne confidente, pour voir ce qui s'y passoit, et luy dire, comme par avis, qu'il voyoit depuis deux jours prés du sieur de Luynes beaucoup plus des gentils-hommes qu'il n'avoit accoustumé, et qu'il sembloit qu'il affectast plus de se faire accompagner de ses amis qu'il ne vouloit faire, ce

que s'en estant voulu enquerir, il avoit appris que ce qu'il faisoit, estoit par apprehension, et sur quelque rapport qu'on luy avoit fait qu'il luy vouloit faire quelque déplaisir.

Ce qu'ayant esté commis à un gentil-homme, à qui le mareschal avoit confiance, et que ledit sieur de Luynes avoit gagné par quelque bienfait du Roy, il s'aquita fort adroitement de cette charge, et ayant fait entendre toutes les choses audit mareschal, suivant l'intention du Roy, il luy respondit en ces termes: *Luynes a pensée de toute chose, mais il y a si loin de luy à moy que nous n'avons pas sujet de nous craindre.* Ce qui fut expliqué, qu'il estoit si fort au dessus dudit sieur de Luynes, qu'il eust cru se trop abaisser, de luy faire desplaisir.

Ledit gentil-homme ayant donc asseuré le Roy que l'on n'avoit pris aucun ombrage ny défiance des choses qui s'estoient passées, l'on ne trouva pas à propos de suivre la resolution que l'on avoit prise d'aller attaquer ledit mareschal dans sa maison. Car comme il estoit toûjours accompagné de beaucoup de gentils-hommes, on jugea que cette action ne pouvoit s'entreprendre ny s'executer sans faire un grand combat; veu que mesme ils eussent pû s'imaginer, que cette attaque estoit plustost la suitte de quelque animosité, qui pouvoit estre entre ledit baron de Vitry et le mareschal, que d'aucun commandement venant du Roy, qui eut pû estre plus facilement executé dans le Louvre qu'ailleurs: en sorte que la chose fut remise au lendemain. Pendant ce retardement le sieur de Chaulnes, qui estoit toûjours en doute du succez d'une si grande affaire, et voyant qu'il n'y avoit personne auprés du Roy à qui l'on peust prendre confiance dans les derniers evenemens qui pouvoient arriver, que de la pluspart des princes, ausquels on eut pû s'asseurer, estoient esloignez de la cour; et ce qui restoit de grands, attachez aux interests dudit mareschal, les uns par crainte, les autres par consideration de leur fortune, et qu'il n'y avoit que monsieur le comte qui ne fust de son party, quoy qu'il eust quelques personnes qui s'entremissent de faire cet accommodement, se resolut d'aller voir madame la comtesse sa mere, comme particulier serviteur, qui avoit tousjours esté à sa maison, pour la divertir de quelque conciliation que l'on trouvoit avec elle, et pour luy faire considerer que la recherche que faisoit ledit mareschal de son amitié, n'estoit point pour l'avantage de monsieur le comte, mais pour le destacher de la confiance du Roy, afin que n'ayant plus sa protection, il le peut perdre et opprimer plus facilement, ainsi qu'il avoit desja fait les autres princes: l'union la plus legitime et la plus honorable qu'elle pourroit faire, estoit celle de la personne de son fils avec celle du Roy; ce que Sa Majesté attendoit de luy par son entremise, et par l'authorité qu'elle avoit sur luy, comme des effects de l'affection qu'elle luy avoit promise. Cette petite confiance, quoy que faite avec une personne qui avoit desja de tres-bons sentimens pour le Roy, ne laissa pas de l'engager encore plus étroittement à son service, et obliger à luy envoyer donner des nouvelles asseurances par la bouche du sieur de Chaulnes, et mesmes luy offrir avec la personne de monsieur le comte son fils, une partie de deux mil escus pour en disposer dans les desseins qu'il pourroit avoir, et en cas qu'il eust besoin de quelques forces, qu'elle tiendroit prests quatre ou cinq mille hommes qu'elle avoit à sa devotion dans la paroisse S. Eustache, pour le servir au premier commandement qu'elle en recevroit; suppliant Sa Majesté pour cet effet de lui vouloir envoyer un mot, sur lequel ledit comte son fils pust se rendre auprés de sa personne. Cette offre, estant faite dans la necessité que le Roy avoit de toutes choses, fut agreablement receuë. Le reste du dimanche le Roy le passa à l'accoustumée dans le cabinet de la Reine sa mere, ou dans celuy de la Reine sa femme, et comme il n'avoit pas eu la commodité d'entretenir le sieur de Luynes pendant l'apres-dinée, apres leur avoir donné le bon-soir, plutost qu'il n'avoit accoustumé, il se retira sur les dix heures; et comme il estoit à sa priere, le sieur du Buisson qui se promenoit ordinairement depuis le Louvre jusques au logis du mareschal, pour voir qui y entroit et sortoit, vint trouver le sieur de Luynes, pour luy donner avis qu'un capitaine du regiment des gardes estoit sorty du Louvre, pour commander qu'on y redoublast la garde; de sorte que ledit sieur de Luynes l'ayant fait entendre au Roy, il fit aussitost un mauvais jugement de cet ordre, et ayant voulu s'en éclaircir avant que de se retirer, il retourna chez la Reine mere, luy dire, qu'ayant appris d'un de ses officiers, qui estoit venu prendre le mot, qu'il y avoit eu quelque changement dans l'ordre des gardes, il la prioit de luy dire s'il estoit arrivé quelque chose de nouveau, depuis qu'il luy avoit donné le bon-soir. La Reine mere, apres luy avoir fait quelque excuse de ce que l'on ne l'avoit adverty, et ayant attribué ce manquement à la creance qu'elle avoit qu'il estoit retiré, et mesme endormy, luy dit, que cet ordre avoit esté donné pour arrester le cardinal de Guyse, qu'on sçavoit devoir venir dedans le Louvre, sur l'avis qu'on avoit, qu'il faisoit quelque levée à Paris, pour favoriser le party des princes rebelles. Le lundy 24, le Roy se leva de grand matin, et fit

dire qu'il vouloit aller à la chasse, et que tous ses ordinaires et chevaux legers eussent à estre prests pour l'accompagner, leur ayant fait bailler leur rendez-vous à la pluspart au bout de la gallerie des Tuilleries; où il fit tenir un carosse à six chevaux. Son départ fut differé d'heure à heure, tantost pour déjeuner, tantost pour joüer au billard, tantost pour autre pretexte, et s'entretint mesmes fort long-temps dans la gallerie, avec le jeune Bautru; devant lequel il ne faisoit autre chose que racler un parchemin, pour le rendre plus mince, le tout à dessein. Monsieur de Luynes et le colonel d'Ornano ne s'esloignerent gueres d'auprés de luy toute la matinée: et il eut le soin d'aller dire à la Reine sa femme, que si elle oyoit du bruit, qu'elle ne s'estonnast de rien. Cependant Vitry avoit mis diverses personnes aux aguets, pour l'advertir quand le mareschal viendroit au Louvre, et avoit logé du Hallier son frere, en un coin de la basse-cour, avec trois ou quatre bons hommes; Persan en un autre endroit avec d'autres. La Chesnaye et d'autres à la premiere porte: luy demeura longtemps dans la sale de Suisses, assis sur un coffre ne faisant semblant de rien. Sur les dix heures estant adverty que le mareschal sortoit de son logis, s'en venoit, accompagné de cinquante ou soixante personnes, qui marchoient la pluspart devant luy, il sortit de la salle des Suisses, avec son manteau sur l'espaule, et son baston à la main, et s'en alla droit à la porte. En mesme temps du Hallier, Persan et les autres prirent le mesme chemin, et se trouverent une quinzaine autour de luy. Quand il fut dans le passage, entre la basse-cour et le pont-levis, il fendit petit à petit la presse, que faisoient ceux qui marchoient devant le mareschal, entre lesquels estoient le baron de Jour, Sardigny, Canisy, la Motte, Bonœil et autres, qui le voulurent amuser en passant, soit en complimens, soit pour luy en conter, et mesmes ledit Canisy; dont il eut telle peine à se dépestrer dans cette foule, qu'il laissa passer ledit mareschal à sa main gauche sans l'avoir apperceu, et se trouva deux ou trois pas plus avant qu'il ne falloit; jusques à ce que rencontrant en son chemin le sieur Colombiers, Cauvigny, et luy ayant demandé où estoit le mareschal, le luy monstrant avec son bras, luy disant, *le voylà qui lit une lettre*. C'estoit à l'entrée du pont dormant du Louvre, du costé de la barriere septentrionale, que marchoit ledit mareschal fort lentement, costoyé à sa main droite du sieur de Beaux-Amys, Cauvigny, lequel luy avoit porté cette lettre, qu'il lisoit lors, escrite par le sieur de Betançourt, gouverneur du chasteau de Caën, sur le sujet de l'assemblée de ceux de la religion prétenduë réformée, tenuë audit Caën en Normandie. Vitry donc se trouvant du costé où estoit ledit mareschal, dés que l'on le luy eust monstré, lui porta la main sur le bras droit, disant: *Le Roy m'a commandé de me saisir de vostre personne*. Le mareschal en grand estonnement dit: *A me?* Et faisant un pas arriere, s'avança contre la barriere dudit pont, y fit semblant de vouloir mettre la main sur la garde de son espée; et autres adjoustent qu'il demanda d'aller à son petit logis. Vitry repliqua: *Oüy à vous,* l'empoignant de plus près, fit signe à ceux qui le suivoient, de charger: et à l'instant du Hallier, frere dudit Vitry, Perray, Guichaumont, Morsains et le Buisson se jetterent sur luy, et lascherent tout en un moment chacun un coup de pistolet, sans que l'on puisse sçavoir qui fut le premier, dont les deux ne porterent que sur le bois de la barriere, les autres trois porterent, l'un dans la teste entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisieme à la jouë sur l'oreille droite. Perray croyoit estre le premier, Morsain le croyoit aussi, et Guichaumont plus que tous les autres, et sembla y avoir plus de part, dautant qu'il estoit vestu de dueil. Sarroque, Persant, Tarand, la Chesnaye, Boyer, et autres en voulurent estre aussi. Sarroque donna un coup d'espée dans le flanc, sous le tetin: il s'estoit offert au Roy plus d'un mois auparavant de tuer le personnage. Tarand donna deux coups d'espée, dont l'un estoit dans le col. Les autres en donnerent aussi, mais il estoit déja mort. Tant y a, qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre ladite barriere; et Vitry criant: (*Vive le Roy*), luy donna un coup de pied, qui l'acheva d'estendre par terre, et aussi-tost toutes les portes du Louvre furent fermées, et les gardes mises en bataille. La Chesnaye, parmy la foule, tomba sur le corps du deffunct, et eut de la peine à se relever. Tourant, ou la Condamnie, ou quelqu'autres des gens dudit Vitry, porterent le pistolet ou l'espée à la gorge de la Motte, escuyer de la Reine, disant: *Qui vive?* il faisoit difficulté de répondre, on le menaça s'il ne parloit. Enfin il cria *Vive le Roy,* et on le laissa aller. Deux de ceux de la suitte du mareschal mirent la main à l'espée, et percerent le manteau dudit Vitry; mais leur ayant dit que c'estoit de l'authorité du Roy, ce que l'on faisoit, ils se reculerent; et l'un d'eux se mit à genoux devant du Hallier. Sarroque emporta l'espée au Roy, qui la lui donna. Le Buisson eut le diamant, que le mareschal portoit au doigt, estimé par aucuns à six mille escus; les autres disent quinze mille livres. Boyer eut l'escharpe; un autre eut le manteau de

velours noir, garny de passement de Milan. Deux des pages du deffunct, se voulurent amuser à pleurer autour du corps, mais les autres pages et laquais leur osterent leurs chapeaux et manteaux. Colombien qui s'estoit retiré en arriere au bruit des pistolets, apres que la presse fut dissipée, eut la curiosité de s'en approcher de plus prés, pour voir s'il estoit mort, jusques à lui manier une main, et lui trouva le visage tout noircy de la poudre et de la bouë, et la fraise toute enflambée et bruslaute, comme mesche d'arquebuse allumée. Le corps fut incontinent emporté dans une petite chambrette des soldats des gardes. Il estoit habillé d'un pourpoint de toille d'or noire, avec un jupon, et haut de chausses de velours gris-brun, à grandes bandes de Milan; et fut jetté par terre tout devant un petit portrait du Roy, où c'est qu'on l'alloit voir. Cependant Vitry, rentrant dans la cour du Louvre, où il se promena quelque temps tout au milieu, et allant çà et là, tenant toutes choses en bride; la Catherine, qui avoit oüy le coup de pistolet, ouvrit un des chassis de la chambre de la Reine, qui tournent sur ladite cour, demanda audit Vitry, Qu'est-ce que c'estoit; il respondit que c'estoit le mareschal d'Ancre, qui estoit tué. Elle demanda qui avoit fait le coup, il dit que c'estoit luy qui l'avoit fait par le commandement du Roy : sur quoy elle referma le chassis, et l'alla dire à la Reine; laquelle dit : *J'ay regné sept ans, je n'attends plus qu'une couronne au ciel.*

La Place vint tost apres vers la Reine, pour luy dire qu'on ne sçavoit comment on pourroit annoncer cette nouvelle à la mareschalle, et voir si Sa Majesté voudroit prendre la peine de la luy dire. La Reine luy dit, qu'elle avoit bien d'autres choses à penser : que si on ne luy vouloit dire la nouvelle, qu'on la luy chantast. La mareschalle le sceut donc sans épandre aucune seule larme, et envoya la Place sçavoir de la Reine, si elle avoit agreable de la venir voir, pour se consoler ensemble, et la supplier de la proteger. La Reine estoit dans son cabinet du Luth, accompagnée de madame la doüairiere de Guyse, de madame la princesse de Conty, et de madame de Guercheville, et se promenoit eschevelée, battant ses mains, et ayant entendu ledit de la Place, elle luy répondit qu'elle avoit assez à faire elle-mesme; qu'on ne luy parlast plus de ces gens-là; qu'elle leur avoit bien dit, qu'il y avoit long-temps qu'ils deussent estre en Italie. Et sur cela raconta que le soir precedent elle avoit dit au mareschal, qu'elle voyoit bien que le Roy ne l'aymoit point, et qu'il falloit qu'il songeast de se retirer en Italie. Surquoy il avoit respondu, que le Roy luy faisoit plus de bonne chere que jamais : et qu'elle luy avoit repliqué, qu'il ne s'y fiast pas; qu'il ne disoit pas tout ce qu'il pensoit. La mareschalle envoya encore vers la princesse de Conty, pour luy demander pardon des traverses qu'elle luy avoit faites, se jetter entre ses bras, et implorer son secours. Madame la princesse respondit, qu'elle estoit marrie de son affliction, mais qu'elle avoit les bras trop foibles pour la proteger et soustenir contre le Roy. Voicy donc comme elle la sçeut : Elle se promenoit par sa chambre, et la porte ayant esté ouverte, elle vid paroistre des gardes du Roy. Elle demanda ce qu'ils vouloient, qu'ils se retirassent, et en mesme temps elle oüit du bruit dans la cour du Louvre, et demandant que c'estoit, on luy dit que c'estoit une querelle dans laquelle Vitry estoit meslé, et parce qu'elle avoit entendu les coups de pistolets, elle dit : *Comment, Vitry ? et de coups de pistolets dans le Louvre? vous verrez que c'est contre mon mary !* Et là-dessus arriva un qui luy vint dire : *Madame, il y a de mauvaises nouvelles, monsieur le mareschal est mort ?* A quoy elle respondit incontinent : *Il a esté tué ? Il est vray,* dit celuy-la, *et c'est Vitry qui l'a tué :* et elle adjousta aussitost : *C'est donc le Roy qui l'a fait tuer.* Et au mesme temps elle mit ses pierreries dans la paillasse de son lict, et s'estant fait deshabiller s'y coucha dedans. Le Roy estant dans son cabinet des armes, oüit le bruit des pistolets; et comme il attendoit impatiemment des nouvelles, le colonel d'Ornano vint battre à la porte du cabinet, et dit que c'estoit fait. Le Roy dit à Cluseaux : *Ça ma grosse Vitry,* qui est une carabine que Vitry luy avoit baillée, et prenant son espée hors des pendans, vint à la grande salle, où ledit Colombien arriva en mesme temps, et dit qu'il avoit veu le mareschal bien mort. Lors on ferma les portes de la sale, et le Roy se vint presenter aux fenestres, qui tournent sur la cour; et pour estre mieux veu : le colonel d'Ornano l'embrassa et l'esleva, pour le montrer à ceux qui estoient en bas avec ledit Vitry, ausquels le Roy cria tout haut : *Grand mercy, grand mercy à vous; à cette heure je suis Roy.* Puis le Roy alla aux autres fenestres qui tournent sur la cour des cuisines, et cria : *Aux armes, aux armes, compagnons :* auquel cry tous les soldats des gardes se rangèrent en bon ordre, par toutes les avenuës des ruës, et furent grandement consolez de voir le Roy sain et gaillard, pour l'apprehension où l'on estoit des coups de pistolet qu'on avoit oüys. En mesme temps le Roy dit : *Loüé soit Dieu, me voylà Roy : qu'on m'aille querir les vieux serviteurs du feu Roy mon pere, et anciens conseillers de mon conseil d'Estat. C'est par le conseil de*

ceux-là que je me veux gouverner desormais. Pocard entr'autres prit la charge d'aller querir monsieur de Villeroy et monsieur le president Jeannin; d'autres allerent vers messieurs de Gesvres, de Lomenie, de Seaux, de Pont-Chartrain, de Chateau-Neuf, Pont-Carré, et autres anciens du conseil; lesquels attendant, le Roy commanda qu'on envoyast au parlement, à la Bastille, et par la ville, pour empescher qu'il n'y eust du désordre. Ce furent des lieutenans, enseignes et exempts des gardes qui monterent à cheval, assistez de quelques archers s'en alloient criant par la ville *Vive le Roy : le Roy est Roy;* dont aucuns furent au parlement, où il y eut grand bruit, et tumulte, et une grande frayeur au premier abord; parce qu'avant qu'on les eut bien oüis, le premier bruit avoit esté de quelques coups de pistolets tirez dans le Louvre, sans qu'on sceust en quel estat estoit la santé du Roy; voire aucuns prirent la fausse allarme toute entiere, que le Roy estoit mort; en sorte qu'on se culbutoit les uns sur les autres en grand désordre; il y eut une infinité de chapperons et de bonnets quarrez perdus parmy la foule, qui estoit grande, en cette grande affluence de monde, qu'il y avoit à cette heure-là.

Cependant, comme le Roy estoit sur la deliberation d'oster les gardes de la Reine sa mere, à cause qu'on s'estoit apperceu, qu'ils avoient affusté leurs arquebuses dans l'antichambre au derriere des fenestres, droit dans la cour, et d'envoyer saisir la mareschalle et Barbin, voylà entrer Bressieux, qui vint de la part de la Reyne pour supplier le Roy qu'elle eust moyen de parler à luy. Le Roy luy respondit, qu'il estoit trop empesché, pour cette heure-là, que ce seroit pour une autre fois; et qu'elle s'asseurast qu'il l'honoreroit tousjours comme sa mere, mais puisque Dieu l'avoit fait naistre Roy, il estoit resolu dorénavant de regner, et de faire sa charge, et à ces fins qu'il ne vouloit plus que la Reine eust d'autres gardes que les siennes, et qu'il le luy fist sçavoir. Bressieux s'en alla rendre compte à la Reine de son message; et s'y estant arresté un peu longuement sans venir congedier lesdites gardes, Vitry eust commandement de les aller desarmer. Ce qu'il fit. Presle, capitaine desdites gardes, qui estoit dans l'anti-chambre, ne voulut pas obeyr audit Vitry, qui commença à presser les compagnons de rendre les armes; et sur la difficulté qu'ils faisoient, leur dit, que le Roy les feroit tous tailler en pièces, parce qu'il ne vouloit d'autres gardes dans le Louvre que les siennes. Sur cette contestation, Presle battit à la porte de la chambre, et comme on n'ouvrist pas si-tost, cria qu'on les violoit; qu'on les vouloit desarmer. Sur quoy Catherine respondit, que la Reine disoit qu'on obeyst aux ordres du Roy ; et incontinent Bressieux sortit luy-mesme, qui en porta le commandement de la Reyne audit Presle, et à ses compagnons. Et Vitry y logea une douzaine d'archers du Roy, et autant à l'autre advenuë de la petite montée. Aprés, Vitry envoya encore d'autres archers au quartier de la mareschalle, lesquels la trouverent encore dans le lict; et quelqu'un y fut avec eux pour saisir les coffres, et empescher que l'argent ne fust destourné. On foüilla partout, pour trouver les pierreries, sans rien trouver ; et parce qu'on sçavoit bien qu'il y en avoit, on la fit lever pour foüiller dans son lict, où elles furent trouvées: ce qui ne pût pas estre fait si paisiblement que les petits meubles et habillements qui se trouverent hors des coffres, ne fussent pillez ou détournez par lesdits archers, de façon qu'elle ne trouva point de bas de chausse quand elle se voulut vestir; et fut contrainte d'envoyer demander à son fils, qui estoit retenu prisonnier en un autre endroit, s'il n'avoit point un escu sur luy pour en envoyer acheter. Ce pauvre petit garçon luy envoya quelques quarts d'escus qu'il trouva en sa pochette; dont on ne luy sçeut acheter qu'un bas toille. Et comme il pleuroit chaudement, et que celuy qui faisoit le message, luy disoit, qu'il s'armast de patience, et qu'il se consolast; il répondit, qu'il falloit bien qu'il prist patience, parce qu'il voyoit qu'il estoit né pour porter les pechez et l'orgueil de son pere. La mareschalle disoit apres à ceux qui la gardoient : *Et bien on a tué mon mary : n'est-ce pas assez de se contenter qu'on me permette de me retirer hors du royaume.* On envoya encore au college de Marmoustier chez le frere de la mareschalle, qui prevint l'orage, et se sauva; mais ses livres furent pillez avec toute sa maison.

Bressieux voulut venir rendre réponse au Roy de la part de la Reine; mais le Roy lui fit dire, que pour luy, s'il avoit quelque chose à luy dire qui le concernast en son particulier, il pouvoit venir; sinon, si ce n'estoit que pour la Reine, qu'il ne s'en mist pas en peine, qu'il la traitteroit selon le devoir d'un fils à sa mere. Et peu apres voulut venir encore une troisiéme fois, mais lors le Roy luy fit dire, qu'il se contentast des réponses qui luy avoient esté faites auparavant; et qu'il n'y revinst plus; que s'il y revenoit, il l'envoyeroit en lieu où il le trouveroit bien quand il voudroit.

L'ambassadeur d'Espagne s'estant presenté à la porte du Louvre, on le laissa entrer à pied par le petit guichet. Il s'en alla toûjours avec son chapeau à la main, et estant dans la cour, vou-

lut prendre le chemin du logement de la Reine à son accoustumée : mais Vitry qui se promenoit par la cour, luy cria : *Où allez-vous, monsieur? ce n'est pas par là qu'il faut aller maintenant, c'est au Roy qu'il faut aller donner le bon jour;* l'ambassadeur rebroussa chemin, et alla du costé du quartier du Roy.

Au premier bruit, Barbin voulut sortir, et aller voir au Louvre ce que c'estoit : mais estant sur le pas de la porte de son logis, et luy ayant esté dit par monsieur Hennequin, qu'il feroit mieux d'attendre un peu davantage, que de s'aller hazarder, sans sçavoir ce que c'estoit ; il rentra en son logis, et peu apres ressortit, et s'alla cacher dans les escuries de la Reyne au quartier dudit Bressieux, où c'est que se rendirent aussi monsieur Mangot et de Lusson, et y furent tous trois assez long-temps en un petit cabinet, d'où ils envoyerent Bragellone vers la Reyne, lequel fit tant qu'il entra vers elle, et luy dit ce qui estoit de sa charge : à quoy elle répondit, que pour Barbin, elle tascheroit de faire pour luy ce qu'elle pourroit; et pour Mangot et Lusson, qu'elle ne sçavoit que luy dire.

Monsieur de Villeroy arrivant au Louvre devant Sa Majesté, le Roy l'embrassa, et luy dit, que puis qu'il avoit pleu à Dieu de le delivrer des mains du mareschal d'Ancre, et le remettre en liberté, il le restablissoit luy en la fonction de la charge qu'il avoit exercée sous le feu Roy son pere, et se deschargeoit sur luy, sur le president Jeannin, et autres anciens officiers, de toute la conduitte de son royaume ; et pour cet effet qu'il s'en allast avec eux dans son cabinet des livres, afin de regarder ce qu'il y auroit à faire en cette occurrence; soit pour écrire aux chefs de son armée, aux princes et seigneurs refugiez, aux parlements et gouverneurs des provinces, ou pour faire pourvoir dans la ville à tout ce qui seroit necessaire. Ledit sieur president Jeannin, et les sieurs de Gévres, Loménie, Seaux, Pont-Chartrain, Pont-Carré, et autres, y vinrent aussi, et se mirent à travailler d'un costé aux dépeches plus pressées, et de l'autre à deliberer des autres affaires.

Monsieur, frere du Roy, se vint resjouyr avec Sa Majesté de son heureuse delivrance : monsieur le comte le suivit de bien pres, disant avoir plus de part au contentement, et en la genereuse action de Sa Majesté, que la pluspart des autres, parce qu'il estoit de la maison, prince du sang de France ; et que le mareschal ne tendoit que d'en esteindre la race : surquoy le Roy luy dit, qu'il estoit veritablement de la maison, mais que luy en estoit le maistre, et comme tel, il l'auroit tousjours en recommandation, et les caressa grandement l'un et l'autre. Monsieur le cardinal de Guyse, qui estoit au jeu de paulme, monta aussi à cheval, et courut au Louvre. Monsieur de Nemours, le chevalier de Vandosme, et tous ceux de la cour, grands et petits, en firent de mesmes, portans à Sa Majesté toute sorte de tesmoignage de réjoüissance et de contentement ; avec telle affluence, que la grande gallerie n'estant presque pas capable pour les recevoir tous ; le Roy pour éviter la foule, fut contraint de monter sur son billard, où il fit monter avec luy Monsieur, et monsieur le comte. Le cardinal de Guyse et monsieur de Nemours s'offrirent d'aller querir monsieur du Maine. Le Roy les remercia, fit partir tout à l'heure un des siens, nommé sieur Martin, pour en aller porter l'advis à monsieur du Maine.

Le colonel d'Ornano avoit eu le commandement de s'en aller à la Bastille defendre à Vaulsay, qui en estoit gouverneur, d'y laisser entrer aucune personne du monde, sans exprés commandement du Roy, mais ledit Vaulsay s'estant trouvé au Louvre, fut mandé par Sa Majesté, et enquis s'il n'avoit pas esté tousjours fidelle à Sa Majesté, et s'il ne le vouloit pas estre à l'advenir, et ayant répondu qu'oüy, il presta de nouveau serment au Roy, après lequel Sa Majesté luy dit: *Allez donc faire vostre charge à la Bastille, et n'en répondez qu'à moy tout seul.* Il y eut quelque changement d'aucuns de la garde de la Bastille, et y avoit-on envoyé quelques compagnies de surcroist, mais elles furent bientost rappellées.

Ledit colonel eut aussi le commandement d'aller au parlement, où il trouva qu'il estoit desja levé, et que les presidens estoient au bureau des eaux et forests, avec plusieurs qui avoient desja appris la nouvelle par deux exempts des gardes. Il y entra, et leur dit de la part du Roy, que Sa Majesté avoit fait tuer le mareschal d'Ancre pour se mettre en liberté ; et comme il s'asseuroit qu'ils seroient toûjours de la mesme volonté à luy rendre leur fidelle service, qu'ils luy avoient tesmoigné par cy-devant, ils se pouvoient aussi asseurer qu'il leur seroit tousjours bon Roy : monsieur le premier president fit la repartie au nom de la compagnie, et accourut luy-mesme au Louvre à pied, pour ne pouvoir pas trouver de carosse en cette confusion. Monsieur Mangot fut le premier qui se hazarda d'aller au Louvre, et estant dans la cour, voulant prendre le chemin du quartier de la Reine, Vitry luy dit qu'il falloit sçavoir si le Roy l'auroit agreable ; et ayant fait un tour ou deux avec luy dans ladite cour, le laissa-là, et s'en alla faire sa charge, tantost d'un costé, tantost d'autre. Ledit Mangot s'y

promena long-temps tout seul, maschant quelque chose qu'il avoit en la bouche; et cependant envoya demander au Roy s'il auroit agreable qu'il l'allast salüer; le Roy luy fit dire que non : ains luy envoya commander par le fils de monsieur de Lomenie, qu'il luy allast requerir les sceaux. Il ressortit donc incontinent, et les alla prendre chez luy.

On envoya chez Barbin le president Aubry avec monsieur de Castille, intendant des finances, et quelques archers des gardes, pour se saisir de sa personne, et de sa maison, y faire inventaire des papiers et des meubles : et ne se trouvant pas chez luy, advertis du lieu où il s'estoit allé refugier, y envoyerent les archers, qui le prirent, et le ramenerent chez luy. Et aussitost lesdits commissaires y procederent selon les formes ordinaires; et apres l'inventaire achevé en gros, luy demanderent s'il n'avoit pas d'autres papiers que ceux qu'on avoit inventorisé, il répondit que non : interrogé s'il n'en avoit point sur luy, respondit, qu'on le traittoit bien cruellement; et luy ayant monstré que c'estoit de leur charge, et qu'ils ne s'en pouvoient dispenser, il dit qu'il en avoit veritablement, mais qu'il n'estoit pas raisonnable qu'il leur exposast ses secrets. Ils luy dirent qu'il leur exhibast hardiment, qu'en sa presence ils en feroient un pacquet, et le cacheteroient sans le voir, et l'envoyeroient au Roy. Il vuida donc ses pochettes, et en ayant tiré dehors les papiers, ils furent cachetez et envoyez au Roy, et s'y trouva entr'autres choses deux comptant, signez *Richelieu*, et scellez du grand sceau; l'un de quarante mille livres, l'autre de trente-six mille : il dit que le Roy sçavoit ce que c'estoit; et qu'il y avoit long-temps qu'il avoit luy-mesme demandé congé à la Reine, parce que ce mareschal n'estoit plus supportable, dont la Reine s'estoit fort courroucée contre luy, d'apprehension de se voir abandonnée. Entr'autres papiers qu'on y trouva, il y avoit des rolles des principaux bourgeois de Paris, qui n'estoient pas de l'haleine du mareschal, et lesquels étoient exclus des charges; entre lesquels le president d'Aubry se trouva des premiers, et luy dit aussi-tost, qu'il n'avoit garde, à ce compte-là, d'estre jamais prevost des marchands.

Monsieur de Lusson, qui estoit chez Bressieux, se resolut aussi d'aller au Louvre, tenter s'il pouvoit estre admis avec les autres secretaires d'Estat. Il y fut donc, et apres avoir esté assez long-temps esloigné du Roy, en peine de trouver aucun qui se voulût entretenir avec lui, il se hazarda d'approcher du Roy, qui estoit sur la table de son billard, lequel le voyant venir, se mit à crier : *Et bien, Lusson, enfin me voilà hors de vostre tyrannie.* Il voulut repliquer, mais le Roy dit : *Allez, allez, ostez-vous d'icy.* Finalement il fit dire au Roy, que Sa Majesté sçavoit qu'il y avoit plus de 15 jours qu'il avoit instamment demandé son congé, voyant le desordre où l'on s'en alloit; il desiroit sçavoir ce que le Roy luy vouloit commander. Le Roy luy fit dire, que pour luy, il pouvoit estre en son conseil, si bon luy sembloit, ou comme evesque, ou comme conseiller d'Estat, mais pour la charge de secretaire, qu'il en avoit disposé, et l'avoit renduë à monsieur de Villeroy, et qu'à cette fin, il eust à aller querir tous les papiers, lesquels il rapporta aussi-tost apres, et voulut entrer au conseil, mais il n'y osa jamais prendre place, et ne bougea de derriere la porte, où il s'entretenoit avec monsieur Miron.

Monsieur Mangot revenant avec les sceaux, les pensoit aller rendre luy-mesme au Roy, mais quand il fut au bas du grand escalier, qu'il commençoit à monter, Vitry qui venoit derriere, luy cria : *Où allez-vous, monsieur, avec vostre robbe de satin ? le Roy n'a plus que faire de vous.* Il respondit que le Roy luy avoit fait commander de luy apporter les sceaux, ce qu'il faisoit. On le laissa aller jusques à la grande sale, où l'on le fit attendre fort long-temps; pendant lequel on demanda au Roy s'il vouloit qu'on luy allast querir les sceaux; mais il dit qu'il vouloit attendre monsieur de Villeroy, qui estoit allé disner quelque part dans le Louvre, avec le president Jeannin, et si-tost qu'ils furent arrivez, il commanda à monsieur de Luynes d'aller recevoir luy-mesme les sceaux, ce qu'il fit, et les rapporta avec les clefs au Roy, qui les fit bailler à Armagnac pour les garder : disant : *A cette heure, que nous aurons les sceaux, nous aurons de la finance, je les donneray à un qui est mon bon serviteur :* et ledit Mangot fut conduit par quelques archers à la chambre de Vitry, d'où il ne bougea de tout le jour, jusqu'à cinq heures du soir, qu'il se retira chez luy. Tandis qu'il estoit dans la grande sale, monsieur de Villeroy et le president Jeannin passerent par là venans de disner; et comme il en fut adverty, il s'alla mettre à une des fenestres qui regardent à la court des cuisines, pour les laisser passer sans les voir.

En ce concours universel, presque tous les officiers allerent au Louvre, entr'autres, le prevost des marchands, lequel au sortir de chez le Roy, s'en alla chez la Reyne, et elle luy dit : *Laissez-moy en repos, je vous en prie, et faites tout ce que le Roy vous commandera.* Monsieur Servin y fut aussi, et le procureur général, et

separément le premier president, assisté de quelques autres messieurs, ausquels le Roy dit qu'il falloit se resjoüir de ce que Dieu l'avoit delivré de l'entreprise que le mareschal avoit fait sur sa personne, comme sur son Estat, pour laquelle il l'avoit fait tuer, et qu'à cette heure il estoit Roy.

Cependant la princesse de Conty, laquelle estoit accouruë toute des-habillée, à la chambre de la Reine, à la premiere nouvelle qu'elle eut de cet accident, et laquelle s'y estoit trouvée lors des messages de la mareschalle, que du Bressieux eut charge d'aller tenter, si elle pouvoit obtenir cette grace du Roy, qu'il voulust voir sa mere; mais parce qu'elle n'estoit qu'en juppe, et qu'elle n'eust pas osé se presenter devant le Roy, sans estre habillée, elle envoya prier monsieur de Luynes, de venir parler à elle; ce qu'il fit. Elle fit ses remonstrances avec tous les artifices à elle possibles pour le porter à persuader le Roy, de se laisser voir à la Reyne sa mere; toutesfois elle n'y avança rien, et s'en retourna chez la Reyne, attendant de tenter derechef, comme elle fit par apres cinq ou six fois, si elle pourroit obtenir cette grace du Roy, mais le Roy ne la voulut pas seulement voir, venant pour ce sujet, et luy fit dire, que si elle venoit de son chef, elle seroit la bien venuë, comme elle fit enfin, sans oser parler de la Reine, attendu les deffenses, et elle fut receuë avec le meilleur accueil du monde.

Le Roy estant à table, madame la comtesse de Soissons y vint faire son compliment de rejoüissance, disant que c'estoit de ce jour-là que Sa Majesté pouvoit commencer de conter le temps de son regne, et luy demanda deux choses, l'une fut la permission d'aller querir monsieur de Longueville son gendre, et l'autre fut la delivrance de monsieur le prince. Pour la premiere, le Roy dit qu'il le vouloit bien, que monsieur de Longueville s'en vint, mais qu'il vouloit qu'il vint seulement jusques à S. Denis, et qu'il attendist là les commandemens qui luy seroient mis de sa part. Pour la seconde, qu'il en parleroit en son conseil, et qu'il esperoit qu'elle auroit contentement. Apres elle demanda encore permission d'aller voir la Reine; ce qui luy fut refusé; et donna sujet d'envoyer faire la mesme defense aux autres princesses. Mais quand on fut chez madame la princesse de Conty, elle n'estoit pas chez elle, parce qu'elle estoit desja chez la Reyne, et se trouva à la messe de la Reyne (aucuns disent avec madame la doüariere de Guise sa mere) avec monsieur de Chartres, Bressieux, la Motte et quelques autres. La Reyne n'estoit habillée que d'un manteau de chambre, et ne voulut prendre qu'un bouillon pour tout son disner. Apres le disner du Roy, le cardinal de la Rochefoucault vint saluer Sa Majesté, et voyant qu'on luy parloit d'affaires à tous momens, et que l'on le destournoit de l'entretien qu'il avoit avec les jeunes seigneurs, qui estoient nourris aupres d'elle, il luy dit qu'elle seroit bien autrement empeschée doresnavant qu'elle n'avoit esté jusques à cette heure, et qu'elle s'en pouvoit asseurer; à quoy le Roy respondit : *Non, j'estois bien plus empesché de faire l'enfant, que je ne suis à toutes ces affaires-ci :* et parlant à je ne sçay quel autre, adjousta : *L'on m'a fait foüeter les mulets six ans durant aux Tuilleries, il est bien temps que je fasse ma charge.* Moisset s'y vint presenter aussi, et dés que le Roy le vid, se mit à crier : *Moisset, Moisset, on ne fera plus ton procez.* Quelqu'un vint encore supplier Sa Majesté de vouloir faire eslargir de Buisson le Cornu, disant qu'il n'estoit emprisonné que de l'authorité seule du mareschal : mais le Roy respondit: *C'est tout un, il faut que j'en parle à mon conseil, et s'il le trouve bon, cela sera fait.* Le president de Miron, qui estoit prest à partir pour l'ambassade de Suisse, vint prier Sa Majesté de l'excuser de ce qu'il avoit deferé aux commandemens de la Reine, estimant qu'elle ne parlast que de l'adveu de Sa Majesté, à quoy il n'avoit point pensé faillir. Le Roy luy respondit : *Vous aviez fait ce que vous deviez, et j'ai fait aussi ce que je devois.* Le Roy s'amusoit alors à joüer de l'espinette sur la table, et pensoit à autre chose; quelqu'un luy dit : *Que faites-vous là, Sire?* Le Roy luy respondit : *Je fais l'enfant.*

Tout ce qu'il y avoit de noblesse à la cour, fut tout le jour à l'entour du Roy, dont non seulement la gallerie estoit remplie, mais aussi tout le Louvre; de sorte que la presse le contraignit de se remettre comme il avoit fait ce matin sur son billard, où il disoit, qu'il estoit bien-aymé des François, puis qu'il avoit communiqué son dessein à plus de vingt personnes, dont aucun n'avoit adverty le personnage; et racontoit les autres particularitez de son entreprise, et de tout plein d'autres qu'il avoit faites auparavant, sans qu'elles eussent reüssi, et mesmes d'une qu'il avoit faite lors du voyage de Sainct-Germain en Laye, de s'en aller à Roüen, et là mander ceux qui seroient ses serviteurs. D'une autre, pour aller à Amboise, et y faire de mesmes: d'une troisiesme, dans son cabinet des armes, où c'est que devoit arriver le mareschal qu'il avoit invité de venir voir au matin les petits canons dont il s'estoit servy pour battre les forts dans les Tuilleries, pendant qu'il ne pouvoit pas aller à l'armée; disant que son dessein estoit en

le tenant dans ledit cabinet, de se faire dire par de Cluseaux, qu'il avoit oublié deux ou trois petits canons qui estoient demeurez en bas de la gallerie, lesquels il feroit semblant d'aller faire venir, et le laisseroit dans ledit cabinet, où Vitry et les siens se pouvoient saisir de sa personne, sans que Sa Majesté y fut presente. D'une cinquiéme, le matin en joüant au billard, où il avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour le faire joüer et l'amuser, attendant que les compagnons fussent venus; mais il ne leur donna pas ce loisir, et finalement celle du dimanche, s'il fust venu au Louvre, lors qu'il y estoit attendu, mais il n'y vint point, parce qu'il avoit pris quelque medicament: et racontoit encore diverses actions dudit mareschal, grandement impudentes et indiscrettes. L'une, quand pour joüer audit billard, il se couvrit devant Sa Majesté, et apres luy disoit : *Sire, Vostre Majesté me permettra bien de me couvrir,* cependant il l'avoit desja fait, et que Sa Majesté n'avoit pas laissé de luy dire assez long-temps apres : *Oüy, couvrez-vous.* Mais qu'apres qu'il fut sorty, il avoit bien dit aux compagnons : *Avez-vous veu comme il s'est couvert?* Une autre du mesme jour, ou du precedent, quand il s'estoit allé asseoir au conseil des despesches dans la chaire du Roy, et y commandoit à baguette les secretaires d'Estat, de lire les uns apres les autres les depesches necessaires, chacun en son appartement, et y donnoit son approbation ou reprobation à sa fantaisie. Un troisiéme, un jour ou deux auparavant que le Roy demeura deux ou trois heures tout seul dans sa chambre, la porte ouverte, le mareschal venant, amena avec luy deux cens gentilshommes, lesquels ressortirent avec le mareschal, et laisserent le Roy tout seul. Une quatriéme, d'avoir parlé de quelque action de Sa Majesté, qui sembloit trop puerile, qu'elle meriteroit encore le foüet. Un cinquiéme, au voyage de Normandie, qu'estant à Magny, apres avoir esté long-temps sans parler assis devant le feu, tout réveur il s'écria tout d'un coup, disant à part soy : *Non, je veux voir jusques où la fortune peut pousser un homme*, ce qu'il avoit deja reïteré d'autres fois auparavant. Une sixiéme, du jour precedent, estant endormy dans une chaire, le precepteur de son fils y entra, et luy s'eveillant en sursaut, se mit à crier : *Je voudrois estre mort, fussay-je trois pieds sous terre :* tant il avoit l'esprit agité : et disoit-on, qu'une fois estant à table, le mesme mot luy échappa. Une autre du jeudy precedent, qu'un du conseil l'estoit allé voir, il luy dit, que le peuple de France n'estoit pas ce qu'on pensoit; d'autant qu'encores qu'ils disent tous les maux du monde de luy, neantmoins il n'alloit nulle part dans les provinces, qu'aussi-tost tous les officiers ne luy vinssent faire des harangues comme au Roy : une autre; lors de la venuë de monsieur de Nemours, lequel apres les premiers complimens, luy dit, que si pendant son sejour à la Cour il avoit besoin de son assistance, il la luy departiroit tres-volontiers; à quoy il ne répondit rien, mais apres estre separez, il dit : *Par Dieu, M. de Nemours a bon temps de m'offrir son assistance ; et ne pense-t-il point qu'il a plus besoin de la mienne, que moy de la sienne?* Et finalement, d'une picque qu'il avoit eu avec M. de Luynes, et qu'il avoit dit : *M. de Luynes, je m'apperçois bien que le Roy ne me fait pas bonne mine, mais vous m'en répondrez.*

Cependant le lieutenant civil, qui avoit esté mandé, estant venu salüer Sa Majesté, le Roy luy demanda, s'il ne se resouvenoit pas d'un jour que Sa Majesté l'envoya querir, et que se trouvant embarrassé avec le mareschal dans sa chambre, il luy fit commander qu'il l'allast attendre dans la chambre de M. de Luyne, où il alla trouver, pour sçavoir comme s'estoit passé l'affaire de Boursier. Le lieutenant civil dit qu'il en avoit bonne souvenance, et qu'il avoit dit à Sa Majesté, qu'il luy en avoit fait le discours devant la Reyne; et qu'il vouloit sçavoir ce que c'estoit; et l'ayant sceu, qu'elle lui demanda s'il n'estoit pas son serviteur, à quoy il dit, qu'il l'estoit sans reserve; Sa Majesté dit, qu'elle voyoit beaucoup de choses qui ne luy plaisoient point : et monsieur de Luynes adjousta, que le mareschal d'Ancre ne s'acquittoit pas bien de son devoir; il luy avoit respondu, qu'il avoit assez de courage et de moyen, non pas pour le tuer, n'estant pas de sa profession, mais pour le saisir prisonnier, et s'en rendre maistre, et pour luy faire son procés aussi-tost que Sa Majesté l'auroit commandé : dont Sa majesté monstra estre bien satisfaite, sans luy en vouloir donner le commandement, ny la permission.

Au palais on assembla les chambres du parlement, pour adviser à ce qui seroit trouvé necessaire en cette occurrence; et comme elles estoient assemblées, on vint dire de la part du Roy, que Sa Majesté desiroit qu'on deputast vers elle quelques presidens et conseillers en petit nombre. On deputa trois presidens et sept ou huit conseillers, lesquels trouverent le Roy dans la gallerie, qui leur dit, qu'il s'asseuroit tant de leur fidelité, qu'il vouloit se conduire par leur conseil aux affaires plus importantes; et qu'il les avoit mandez pour prendre leurs avis sur quelque chose qui s'estoit presentée, et pour cet effet qu'ils s'en allassent au cabinet, où son conseil

estoit assemblé, où ils apprendroient ce que c'estoit. Ils y allerent, et on leur dit, qu'il y avoit deux choses sur lesquelles le Roy desiroit avoir leur avis. L'une, s'il falloit faire le procez au corps du mareschal d'Ancre : l'autre, s'ils estimoient necessaire que le Roy envoyast des lettres du grand sceau au parlement, et aux provinces sur le sujet de ce qui s'estoit passé. A quoy, apres s'estre retirez à part, et en avoir conferé ensemble, par congé de messieurs du conseil, ils respondirent, que puisque le mareschal estoit mort, et qu'il n'avoit rien à craindre de sa part, la clemence du Roy seroit toûjours loüable de se contenter de cela, sans profondir plus avant les crimes par luy commis. Outre, que puisque le Roy mesme l'avoit fait mourir, le seul adveu de Sa Majesté couvroit toute autre manque de formalitez, mesmes en chose si notoire, autrement ce seroit revoquer en doute la puissance du Roy. Et pour le second point, que la qualité dudit mareschal n'estoit pas de cette consideration, qu'il y fallust tant de ceremonie, que d'y user des lettres patentes, comme si c'estoit quelque grand prince ; et que des simples lettres de cachet sembloient estre suffisantes; et apres se retirerent, et leur avis fut trouvé bon, et suivy pour cette heure-là.

Le soir on fit crier à son de trompe, que ceux qui estoient au service du mareschal d'Ancre eussent à vuider la ville dans 24 heures à peine de la vie; et l'on fit emprisonner la Place, Oquincourt, monsieur Nardy et quelques autres des plus affidez du mareschal. Avant que ledit la Place fut emprisonné, il eut moyen de voir la mareschalle, pour luy dire que si elle luy vouloit faire du bien, il estoit temps, puis qu'elle avoit encore quelques pierreries, dont elle luy pouvoit faire quelque petite part; et qu'aussi bien elle se devoit asseurer qu'on les luy osteroit bien-tost. Elle n'en tint point de compte, disant : *Le Roy me voudroit-il lever la robbe ? je ne le croy pas.* Et dés que la nuit fut venuë, on fit traduire ladite mareschalle en la chambre où elle avoit fait mettre monsieur le prince dans le Louvre, pour y estre cinq ou six jours en attendant de l'envoyer à la Bastille. Fiesco l'attendoit en chemin, pour avoir le plaisir de la voir en cet estat deplorable, et de luy reprocher comme il fit, qu'elle luy avoit imputé d'avoir merité d'estre pendu, et l'avoit fait honteusement chasser de la Cour; mais elle estoit bien plus proche de recevoir ce traittement. Elle luy respondit: *Si je vous ay fait du bien, vous ne le pouvez pas nier, et c'est de cela que vous vous deviez souvenir, et non du mal.* Et comme elle faisoit difficulté de monter et d'y entrer, l'un des soldats, qui la conduisoient, luy cria: *Monte, monte, il n'y a plus qu'un eschellon :* mais de tout cela elle ne s'emeut nullement, et n'en pleura non plus, comme si tout cela luy estoit indifferent. Aucuns disent qu'elle avoit esté rasée, dés qu'elle fut en ladite chambre, mais cela n'est pas verifié : ce qui fit si grand bruit, que les filles de la Reyne se troubloient; mais la Reine leur dit : *Laissez leur faire, ils ne sçauroient nous faire rien de pis. Je me puis vanter d'avoir esté femme du plus grand Roy du monde, j'ay porté la couronne du premier Roy sept ans : si je vis sept ans, j'espère meriter la couronne du ciel.* Le Roy donna un commandement pour aller au lendemain matin faire deffenses à monsieur de Chartres, à Bressieux et à la Motte, de plus aller chez la Reine mere, et pour faire commander aux princesses, d'aller desormais chez la Reyne regnante ; et fut encore arresté, qu'on feroit dés le lendemain murer les portes du quartier de la Reine mere, qui alloit en celuy du Roy, et qu'elle seroit servie par ses dames et officiers à l'accoustumée ; mais qu'il y auroit toûjours deux gardes du Roy assistans, jusques à ce que le Roy fust estably entierement; et eust pourveu à ses plus pressantes affaires. On envoya le mesme soir demander les clefs de toutes les chambres, qui estoient au dessous de celles du Roy, et puis on envoya quelques Suisses, qui allerent rompre à coups de haches le pont-levis, qui estoit entre la chambre de la Reyne et son jardin. On fit aussi la visite du corps du mareschal d'Ancre, où l'on trouva qu'il n'y avoit point de jacque de maille, comme on l'avoit cru, et que toutes les blessures estoient allées bien avant. Il avoit sur la chemise une petite chaisne d'or en escharpe de 15 onces de poids, à laquelle estoit attaché comme un petit *Agnus Dei*, cachetté, dans lequel il ne fut trouvé qu'un petit morceau de toile blanche ployée en quatre plics. On jugeoit que ce fust un charme. Il avoit trois ou quatre pochettes dans ses hautes chausses, dans lesquelles on trouva des rescriptions de l'espargne, promesses de receveurs, ou obligations pour la somme de dix-neuf cens quatre-vingt et cinq mille livres : qui est bien prés de deux millions : le tout empaqueté en un ou deux petits pacquets bien cachettez, lesquels il portoit d'ordinaire sur luy : et quand il avoit besoin d'en prendre l'un, il ouvroit le pacquet et le fermoit tout à l'heure. C'estoit bien une volerie insigne, mais ce n'estoit rien au prix des autres. Il fut enfin despouillé tout à fait, et on trouva qu'il avoit deux cauteres, et qu'il estoit rompu en deux endroits, et portoit un fort gros brayer. On le mit dans un drap, qui ne cousta que 50 sols, dans

lequel il fut enveloppé et attaché par les deux bouts avec un morceau de ficelle pour esviter la peine de le coudre : et quand il fut fort tard sur la minuit, on l'alla porter enterrer, par commandement du Roy, dans l'eglise Saint-Germain precisement sous les orgues, où les pierres furent si promptement rejointes, qu'il ne paroissoit qu'on y eust touché. Et remarqua-on qu'un prestre ayant voulu entonner un *de profundis*, les assistans se jetterent sur luy, et luy porterent la main sur la bouche, disant que le scelerat ne meritoit pas qu'on priast pour luy : et en tout cas, que s'il vouloit prier pour luy, qu'il le fist en son cœur, sans en donner connoissance.

Cela fait au coucher du Roy, on luy vint demander la despoüille de ce miserable. Vitry eut pour sa part la charge de mareschal de France, la baronnie de Lusigny, et sa maison à Paris, et les chevaux de son escurie, lesquels furent enlevez dés le lendemain matin. Monsieur de Luynes eut la charge de premier gentil-homme de la chambre, et la lieutenance générale pour le Roy en Normandie, avec le Pont de l'Arche. Monsieur le chevalier de Vendosme recouvra le chasteau de Caën, que le feu Roy luy avoit baillé, et que ledit mareschal luy avoit osté; et demanda l'abbaye de Marmonstier. L'evesque de Bayonne demanda l'archevesché de Tours, à qui il fut accordé à mesme condition; et dit-on qu'ils en joüiront, parce que le frere de la mareschalle, voyant que le bien luy faisoit la guerre, leur en avoit fait la resignation de son propre mouvement, ne s'estant reservé que mille escus de pension sur chaque piece, avec lesquels il espere vivre plus à son ayse hors du royaume, aussi bien n'estoit-ce pas un habile homme. D'autres ont eu le marquisat d'Ancre, qui est à la mareschalle de la petite maison, joignant le Louvre; et tout le reste qu'on a pû descouvrir çà là. Le baron de Rabat eut les abbayes de Livry, et de Saint-Machen, du sieur Andrea, lequel luy envoya la resignation pour son asseurance. Persan, beaufrere dudit Vitry, eut la capitainerie de la Bastille, dont il prit possession seulement trois jours apres. Du Hallier, propre frere dudit Vitry, eut la charge de capitaine des gardes : et ayant appris que l'apothicaire dudit mareschal avoit un de ses coffres, qui avoit esté saisi par les commissaires du quartier, au commandement du lieutenant civil, le Roy le luy donna, quoy que ce fust, et y estant allé, on y trouva une boitte de pierreries de prix de 20 mille escus, que ledit du Hallier emporte chez mademoiselle de Villeves sa maistresse, ayant laissé à l'hostesse pour ses espingles une chaisne de turquoise de 1,200 livres, et à un autre du logis, un anneau d'une rose de diamants de 3 ou 400 livres; il fit commander par le Roy aux officiers de luy rapporter les procedures de la saisie, et en demeura le maistre, sans verification du don.

Le lendemain au matin, jour de Saint-Marc, 23 dudit mois d'avril, dés que le Roy s'éveilla, il envoya dire à monsieur du Vair, lequel s'estoit retiré depuis quelques jours dans les Bernardins, qu'il luy vouloit remettre les sceaux, dont ledit sieur du Vair fit ce qu'il peut, pour s'en excuser, estant grandement jaloux du repos où il se trouvoit. Peu apres monsieur Meaupou, à qui le Roy avoit donné le controlle qu'avoit Barbin, luy vint dire de la part du Roy, qu'il falloit qu'il se disposast à les accepter, parce que le Roy le vouloit absolument; et ne prendroit pas en bonne part, qu'il l'abandonnast en cette occasion; et qu'à ces fins le Roy les luy vouloit envoyer dans une heure ou deux chez luy, sans luy donner la peine de les aller prendre au Louvre; à quoy il fallut qu'il flechist. Monsieur Meaupou estant de retour chez le Roy, et ayant rendu ladite response de la part dudit sieur du Vair, le Roy, de l'avis de son conseil, delibera de luy envoyer les sceaux à l'heure mesme. Et apres avoit loüé grandement Sa Majesté d'un si digne choix, adjousta que c'estoit à luy à en estre le porteur, ce que le Roy luy accorda. Ce fut sur les huit ou neuf heures, que monsieur de Lomenie s'en vint fort accompagné aux Bernardins jusques dans la chambre dudit sieur du Vair, et luy dit, que ç'avoit esté avec un extrême regret qu'il avoit esté chargé de luy porter le commandement de remettre les sceaux si dignement deposez entre ses mains : mais que c'estoit maintenant avec très-grand contentement et consolation, qu'il luy portoit un commandement contraire, de les vouloir reprendre. Et ayant les clefs du sceau à la main dans une petite bourse, les baisa, et les luy presenta, disant, que le Roy luy envoyoit ce precieux gage, pour en user tout de mesme comme il avoit fait auparavant; et en mesme temps il prit en la main de l'un de ceux de sa suitte la bourse où estoient les sceaux, et les bailla encore audit sieur du Vair, lequel receut l'un et l'autre, avec la soûmission et complimens requis. De Lomenie adjousta, que le Roy l'avoit chargé de luy dire, qu'il le vint trouver à l'issuë du disner, parce qu'il s'en alloit à la messe aux Augustins, et qu'il ne le trouveroit pas à la commodité qu'il le vouloit, avant cette heure-là, monsieur du Vair fit quant et quant atteller son carosse, et s'en alla voir monsieur le president Jeannin et monsieur de Villeroy, avec lesquels il demeura à dis-

ner, et apres s'en allerent tous trois ensemble au Louvre, où ils trouverent le Roy en la grande gallerie, assisté de grand nombre de noblesse. Ledit sieur du Vair luy fit la reverence, disant qu'il estoit là pour loüer Dieu de voir Sa Majesté heureusement delivrée du mauvais estat où l'avarice et l'ambition insatiable de cet homme l'avoit mis. Et pour le remercier tres-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit voulu faire, en luy commettant le plus precieux fleuron de sa couronne, qui estoit les sceaux : et adjousta qu'il eust bien mieux aymé joüir du repos où il estoit le reste de ses jours, mais qu'il n'avoit peu s'excuser de l'exprés commandement que Sa Majesté luy en avoit fait faire. Qu'il sçavoit bien que les services qu'il avoit peu rendre à Sa Majesté n'estoient rien au prix de ce qui eust esté de son devoir : mais que Sa Majesté avoit eu esgard à sa bonne volonté, et que pour l'advenir, s'il n'avoit assez de forces pour faire davantage, pour le moins la pouvoit-il asseurer qu'il n'en feroit pas moins. Le Roy prit aussi-tost la parole, et luy dit: *Non, monsieur du Vair, vous avez tousjours bien fait, faites tousjours de mesme :* et apres se tourna vers messieurs de Villeroy et Jeannin, et luy dit, qu'il s'en allast avec eux en son cabinet, pour tenir son conseil, où il se rendroit incontinent, ce qu'il fit, et demeura une heure entiere dans le conseil, où il porta toûjours des opinions dignes de luy.

Le mesme jour dés les 7 ou 10 heures du matin, quelqu'un ayant monstré l'endroit dans l'église S. Germain de l'Auxerrois, où l'on avoit enterré ledit mareschal, il y eut plusieurs qui le voulurent venir voir, et qui donnerent sujet à d'autres d'y aller prendre garde. Le premier desordre fut de ceux qui alloient cracher sur cette tombe, et trespigner des pieds là-dessus : apres lesquels d'autres commencerent à gratter à l'entour avec les ongles, et firent tant qu'ils découvrirent les jointures des pierres. Les prestres commencerent de les chasser; mais estans sortis de l'eglise en procession, le peuple s'y mit en telle furie qu'en moins de rien ils eurent osté quelques pierres. Et ayant descouvert le corps par le costé des pieds, les attacherent avec les cordes des cloches, et mirent telle force, sans avoir patience d'attendre que tout le corps fust decouvert et deterré, qu'ils l'arracherent hors de terre, crians tousjours, *Vive le Roi.* Le tumulte fut si grand, qu'il ne fut pas au pouvoir des prestres, revenans de la procession, d'y remedier, ny mesme de dire plus de messes dans l'église, tant la foule estoit grande de tous costez du peuple qui montoit sur les bancs et jusques sur les treillis des chapelles et sur les arcades. Quelques officiers voulurent s'aller presenter pour interrompre ce desordre, mais ils se trouverent trop foibles pour rien avancer envers tant de peuple. Le grand prevost fut aussi envoyé avec plusieurs archers, mais dés qu'il parut, le peuple se mit à crier, qu'on l'enterreroit tout vif, s'il s'approchoit davantage; de sorte qu'il fut contraint de se retirer. Le corps fut donc tiré hors de l'eglise par la grande porte, et traisné jusques dans le logis de Barbin, qui est vis à vis, où ils firent la premiere pause, et luy dirent toutes sortes de poüilles qu'on se pouvoit imaginer; et sans les archers des gardes du corps, qui estoient à la porte pour le garder, on l'alloit enfoncer et piller toute sa maison. On luy fit voir tout ce spectacle par une fenestre, dont il eut belle peur. De là ils traisnerent le corps, ne cessans pas de le battre à coups de bastons et de pierres, jusques au bout du Pont-neuf, près d'une potence, qui y avoit esté plantée un mois ou deux auparavant, par le commandement dudit mareschal, contre ceux qui n'estoient pas de son haleine.

Il se trouva parmi ce peuple quelque lacquais des Escossois qui avoient esté executez à mort à sa pousuitte, lesquels furent des premiers et plus hardis à faire la proposition de le pendre à ladite potence. Un grand laquais qui avoit esté au service du mareschal (qui en estoit sorty depuis 15 ou 20 jours, parce que ledit mareschal luy avoit dit qu'il le vouloit faire pendre), fut celuy qui en voulut avoir l'honneur, disant que celuy qui le vouloit faire pendre, seroit pendu luy-mesme ; et en ayant eu la preference, fut enlevé et porté sur la potence, et l'attacha et le pendit par les pieds. Tandis qu'il travailloit à cela, une des compagnies des gardes du Roy passa sur le Pont-neuf pour s'en aller entrer en garde, mais elle ne se mit point en devoir d'empescher ce peuple d'assouvir sa furie sur le corps; tant parce qu'ils n'en avoient pas sceu le commandement, que pour estre en trop petit nombre, à comparaison de ce peuple : outre qu'ils n'estoient gueres marris de voir un si juste jugement de Dieu sur ce miserable; au contraire, voyant qu'il leur manquoit de la corde pour l'achever d'arrester, ils leur jettoient en passant les mesches de leurs arquebuses pour les y employer. Ce corps demeura pendu plus d'une grande demi-heure, pendant lequel temps d'un costé le laquais qui l'avoit pendu tendit son chapeau aux assistans, leur demandant quelque chose pour celuy qui avoit pendu le mareschal ; ce qui fut trouvé si plausible, qu'en montrant, son chapeau fut remply de sols et de deniers, que chacun luy portoit comme à l'offrande, jus-

ques aux plus pauvres gueux et mandiants, dont tel n'avoit qu'un denier en son pouvoir, qui ne laissoit pas de luy porter de bon cœur; tant la haine publique estoit grande contre ce miserable. D'autre part le peuple se rua derechef sur ce corps tout pendu, les uns à coups de poings, les autres à coups de bastons, de cousteaux, de poignards et d'espées : d'autres luy creverent les yeux, d'autres luy couperent le nez et les oreilles, et autres parties de son corps. Apres ils luy avallerent les bras à coups d'espées, et puis luy couperent la teste : et tous ces morceaux estoient portez et traisnez en divers quartiers de la ville, avec des cris, acclamations et imprecations horribles, dont le retentissement alloit d'un bout de la ville à l'autre.

Au bruit de ces cris, la mareschalle demanda ce que c'estoit : ses gardes luy dirent que c'estoit son mary qu'on avoit pendu; et elle qui n'avoit pas encore respandu de larmes, monstra s'émouvoir grandement, sans pleurer toutesfois; mais elle ne laissa pas de dire que son mary estoit un *presumptuos*, un *orguillos*, qu'il n'avoit rien eu qu'il n'eust bien merité : qu'il y avoit trois ans tous entiers qu'il n'avoit couché avec elle : c'estoit un meschant homme; et que pour s'éloigner de luy, elle s'estoit resoluë de se retirer en Italie à ce printemps, et avoit apresté tout son fait : offrant de le verifier. Comme le bruit du peuple se sembloit approcher du lieu où son fils estoit, il demanda si on ne venoit pas le tuer : on luy dit que non, et qu'il estoit en seureté : il respondit, qu'il voudroit mieux qu'on le tuast puis qu'il ne pouvoit estre que miserable le reste de sa vie, comme il avoit esté depuis qu'il avoit eu connoissance de sa vie : mesmes n'estant jamais approché de son pere ny de sa mere, qu'il n'eust rapporté quelques soufflets pour toutes ses caresses. Les archers qui gardoient son fils, ouvrirent les fenestres qui donnent sur ledit pont, et luy firent voir ce funeste spectacle de son pere pendu, afin qu'il apprist à mieux vivre. Quand ils furent à la ruë de l'Arbre-Sec, il y eut un homme vestu d'écarlate si enragé, qu'ayant mis sa main dans le corps mort, il en tira sa main toute sanglante et la porta dans sa bouche, pour succer le sang, et avaller quelque petit morceau, qu'il en avoit arraché; ce qu'il fit à la veuë de plusieurs honnestes gens, qui estoient aux fenestres. Un autre eut moyen de luy arracher le cœur, et l'aller cuire sur les charbons, et manger publiquement avec du vinaigre. Ce peuple impatient, et ne pouvant estre plus long-temps en un lieu, dépendit le reste de ce corps, le traisna jusques en Grève, où ils le rependirent à une autre potence, que ledit mareschal y avoit fait planter, et y pendirent par mesme moyen une grosse poupée qu'ils avoient fait avec le linceüil dans lequel il avoit esté enterré, pour representer la mareschalle en effigie; puis s'en allerent encore le traisner jusques à la Bastille, où ils luy osterent les entrailles, et en ayant bruslé une partie, traisnerent le reste au faux-bourg S. Germain, devant sa grande maison, et devant celle de monsieur le prince, où ils lui arracherent quelqu'autre partie d'autour du cœur, et la bruslerent. Apres firent encores quelque tour de ville repassans par le Pont-neuf, bruslerent quelqu'autre partie devant la statuë du feu Roy, et allerent achever de brusler tout le reste du corps en Grève, devant l'hostel de ville, dont le feu ne fut composé que de potences qu'ils avoient brisées, et jetterent les cendres en l'air, afin que les elemens eussent part à la sepulture; d'autres garderent les cendres, et les vendirent le lendemain un quart d'escu l'once : et finalement s'en revinrent remettre le feu à la potence du Pont-neuf, où il avoit esté premierement pendu.

Le lendemain au matin, 26 avril, le Roy fit assembler son conseil en son cabinet des livres, où se trouverent monsieur le chancelier et le garde des sceaux, du Vair, M. de Villeroy, M. le president Jeannin, et messieurs de Gesvres, de Lomenie, de Seaux, de Pont-Chartrain, les secrétaires d'Estat, quelques-uns des anciens du conseil, et des plus grands qui fussent à la cour, avec les intendans. Le Roy s'y trouva, et ne s'y fit aucune proposition sur laquelle Sa Majesté ne dist quelque bon mot, et digne de ce qu'elle estoit. Entre autres choses il y fut resolu d'envoyer messieurs de Preaux vers les princes, pour les ramener au devoir. Et monsieur de Vitry y presta le serment de mareschal de France, à la place du défunt.

Le Roy sortant, salüa la compagnie avec une grace et honnesteté fort recommandable. Le sieur Geran, qui avoit un brevet de la premiere charge de mareschal vacante, fut un peu malcontent de n'y avoir esté receu par la mort de Conchino; mais on luy dit, que ce n'estoit point une vacante ordinaire, et qu'il n'estoit pas raisonnable que Vitry eust tué Conchino pour luy, et pour s'en exclurre soy-mesme. Il ne se paya pourtant de cette monnoye, et se retira hors de la ville, et disoit-on qu'il avoit voulu renvoyer son brevet.

Pendant le disner du Roy, le comte de Suse arriva de la part de monsieur du Mayne, portant les clefs de Soissons à Sa Majesté, c'est-à-dire des lettres qui contenoient des offres de toutes les places de M. du Mayne, sans reserve quelconque, et de sa personne mesme, et per-

mission de venir à la Cour. Le sieur Martin leur avoit porté la nouvelle dans Soissons dés le soir mesme du lundy, et estoit passé à travers l'armée du comte d'Auvergne, sans en vouloir rien dire, feignant de chercher le quartier où estoit un sien frere qui avoit esté blessé; de sorte que quand on le vid approcher de la ville, ceux de l'armée luy tirerent force arquebusades, et au contraire ceux de la ville voyant un homme seul, tirerent contre ceux qui le poursuivoient, jugeant qu'il estoit des leurs, et firent sortir quelques-uns pour le recevoir. Il eut cette patience d'aller sans rien dire jusques en la chambre de M. du Mayne, où il le salüa; et aussi-tost sauta sur sa table pour faire son exposition plus à son aise, et pour estre mieux entendu. Le lendemain ce fut une réjoüissance universelle par la ville, et sur les remparts, où on envoya jusques aux violons parmy les soldats, qui crioient, *Vive le Roi, la paix est faite, le mareschal est mort;* à quoy ils adjousterent la salve de trois canonades sans bale. Ceux de dehors, qui n'en sceurent rien de longtemps apres, croyans que ce fust quelque stratageme, coururent aux armes, et au lieu où se faisoit le principal travail, pour la continuation de leurs approches : mais ayans receu la mesme nouvelle de la part du Roy, monsieur le comte d'Auvergne fist cesser le travail pour la continuation de ses approches, et aussi-tost monsieur du Mayne fit démeurer les portes qui estoient meurées, et fit sortir trois chariots chargez de vin, et autres rafraischissemens à l'armée ; et un trompette, pour prier M. le comte de se laisser voir; et ils se virent à cheval peu de temps apres, et se parlerent.

Incontinent apres le disner monsieur le garde des sceaux du Vair s'en alla passer chez monsieur de Villeroy, où il trouva monsieur le president Jeannin, et les ayant pris tous deux en son carosse, s'en allerent tous trois ensemble jusques chez monsieur le chancelier, lequel vint au devant d'eux jusques à la porte de la sale, et leur fit le plus favorable accueil qu'il estoit possible de voir. Monsieur du Vair luy dit, qu'il venoit se réjoüir avec luy de son heureux retour, que sa réjoüissance eust esté bien plus grande et plus parfaite, si c'eust esté pour reprendre la fonction entiere de sa charge, et pour se remettre au travail tout entier; mais que son souhait n'avoit pas esté accomply pour ce regard : vray est qu'il se pouvoit asseurer, que la part que le Roy avoit daigné en commettre à luy, seroit entierement à sa disposition, et qu'il recevoit à grand honneur et faveur de luy remettre, toutesfois et quantes qu'il luy plairoit. Monsieur le chancelier les laissa aller tous trois dans son cabinet, avant que répondre; et apres d'un costé il le prit par la main, et de l'autre un de ces messieurs, leur disant, qu'il vouloit qu'ils fussent témoins de sa réponse : *Voylà*, dit-il, *monsieur le garde des sceaux qui me vient de dire telle chose: vous sçavez-bien, messieurs, que c'est que je dis de luy et de son merite, dès la premiere fois qu'il fut parlé de l'appeller aux sceaux; que je ne voyois personne qui en fust plus digne, ny qui s'en pûst plus dignement acquitter que luy : et quand la charge seroit encore toute entiere à ma disposition, tout mon souhait seroit de luy en faire part, voire de la luy remettre toute entiere.* Les repliques furent fort honnestes de part et d'autre; et s'estans assis, on leur vint apporter de la part du Roy les lettres que le comte de la Suse avoit apportées de Soissons; et les papiers qui s'estoient trouvez dans le haut des chauses du mareschal d'Ancre; et surquoy et autres affaires qui se presenterent, ils delibererent, et furent en conseil une bonne couple d'heures.

Monsieur le comte demanda congé au Roy d'aller au devant de monsieur de Lougueville, et de l'amener ce soir-là de S. Denys, où il estoit; ce qui luy fut permis; et dès que monsieur de Longueville eut salué le Roy, il demanda permission d'aller voir sa maistresse, et d'achever son mariage. Ce qu'il obtint bien facilement, et que les nopces se feroient dimanche dernier avril, pour n'attendre le mois de may : ce qui fut depuis executé.

Le jeudi matin 27, le Roy commanda qu'on ne laissast plus entrer de carosse dans le Louvre, que le sien et celuy de la Reine. Le Roy vint à son conseil à l'accoustumée, où il fit prester le serment de fidelité à monsieur de Luynes de la lieutenance generale au gouvernement de Normandie. Il y fut aussi proposé de commettre des commissaires pour la recherche des facultez de monsieur le mareschal d'Ancre, et pour la delivrance des prisonniers d'Estat, qu'il avoit fait faire en grand nombre : et le Roy eut ce soin de dire à monsieur le garde des sceaux, qu'il ne vouloit pas qu'il y commist aucun de ceux qui avoient esté des juges des prisonniers qu'on avoit executé; et depuis par ordonnance de Sa Majesté, signée Lomenie, messieurs des Barreaux et de Bellebat furent visiter les prisons. Et messieurs Aubry et le Bailleul, pour la recherche des facultez dudit mareschal.

Ces messieurs s'en allerent chacun faire leur procez verbal : les premiers trouverent 60 prisonniers, lesquels ils oüirent durant deux ou trois jours; et furent depuis élargis le lundy ensuivant, en vertu d'un arrest du conseil; et

entr'autres Chaudebonne et de Loubetz. Ceux qui avoient esté renvoyez au parlement, demeurerent à la disposition dudit parlement.

Messieurs Aubry et le Bailleul allerent dans l'antichambre où estoit la mareschalle, laquelle, suivant leur commission, ils oüirent sur ce qui estoit de ses bagues et autres moyens : elle leur dit, qu'elle avoit envoyé au Roy le jour precedent une cassette où il y avoit pour 200 mille livres de pierreries, qu'elle avoit bien peur qu'une bonne partie n'en fust demeurée en chemin. Elle dit aussi, qu'elle avoit encore ses perles, sçavoir un tour de col de quarante perles de deux mille livres la piece, et une chaisne de cinq tours de perles, de cinquante livres la piece : et qu'en tout il y avoit pour plus de 120000 escus, lesquelles elle enveloppa dans du papier, et les fit cacheter en sa presence, les priant de les rendre és mains propres du Roy, comme ils firent. Au reste elle leur parla avec autant d'asseurance, comme si elle n'eust eu apprehension quelconque, et les pria de contribuer ce qu'ils pourroient à son innocence, disant qu'elle esperoit encore de revenir en faveur, et qu'il n'y avoit charge à laquelle ils ne pûssent aspirer en ce cas-là, jusques à leur offrir deux cens mil escus de present. L'un d'eux dit : *Et bien, madame, si nous vous eussions regardé, il y a quinze jours, comme nous faisons en cette heure, vous vous en seriez offensée, et eussiez dit que l'on vous ensorceloit. O!* dit-elle, *j'estois folle en ce temps-là.*

De là, ces messieurs s'en allerent au petit logis du mareschal, où ils trouverent encore pour deux millions et cinq cens mille livres de bonnes rescriptions. Ils furent aussi à Marmonstier, où ils ne trouverent rien qui vaille, tout ayant esté pillé; et finalement vindrent chez Barbin, où ils l'oüirent sur les moyens dudit mareschal, et autres de son administration, et puis se mirent à la visite de ses papiers qui avoient esté saisis par le président Aubry, et monsieur de Castille, à quoy ils ont vacqué plusieurs jours. Monsieur Ollier vint reveler qu'il avoit quelques coffres en garde, et entre autres meubles sauvez, on trouva deux chandeliers d'or massif, et deux douzaines d'assiettes d'or, aussi une robe couverte de diamans, et autres choses precieuses.

Cependant cette apresdinée, il y eut conseil des finances, où monsieur le chancelier presida, et ne prit quasi l'advis que de monsieur le garde des sceaux, auquel il se conforma tousjours : et apres signerent tous deux les arrests qui y avoient esté deliberez. Et au sortir du conseil, monsieur le garde des sceaux se retira chez luy, trouva un maistre des requestes nouvellement pourveu à la place de monsieur Ollier, lequel l'attendoit pour prester le serment entre ses mains, comme il fit. Le soir monsieur le chancelier envoya faire encore d'autres complimens à monsieur le garde des sceaux, par monsieur des Portes-Beuilliers, et des excuses de ce qu'il ne l'avoit encore visité, à cause des complimens qu'il recevoit, mais qu'il le visiteroit.

Le vendredy matin 28 le Roy fit prester le serment à monsieur de Luynes, pour la charge de premier gentil-homme de la chambre; et Lassé vint en poste avec la nouvelle que madame de Nevers avoit écrit à monsieur de Montigny, que puisque le Roy estoit maintenant en liberté elle estoit preste d'obeïr indifferemment à tous ses commandemens; et qu'à ces fins elle estoit preste de luy ouvrir les portes, non seulement de Nevers, mais de Desise, et de toutes les places qui estoient en son pouvoir, et qu'il y seroit le bien-venu au nom du Roy, avec telles forces que bon luy sembleroit; ce qui fut confirmé le lendemain par monsieur de Tianges, qui vint faire les mesmes offres de la part de madame de Nevers.

Le Roy se trouva encor dans son conseil d'en-haut au cabinet les livres, où il fut resolu qu'on feroit le procés du mareschal d'Ancre et à sa femme; et que pour cet effet Barbin seroit mené au Fort-l'Evesque, afin que sa deposition judiciaire y pûst servir. Et sur les onze heures à midy, on vint faire atteller son carosse chez luy, dont il eut grande apprehension, et envoya semondre tous ses amis de l'assister en cette occasion aupres du Roy et de monsieur de Luynes. Enfin on luy vint dire que le Roy estoit en volonté de luy donner la vie. Il fit ce qu'il pût pour differer son depart, et raconta combien de fois il avoit demandé congé à la Reine, depuis un mois ou deux, que ce miserable, disoit-il (parlant du mareschal), estoit devenu si imperieux et insupportable; et qu'un de ses plus grands regrets estoit d'avoir empesché que la Reine n'octroyast à monsieur de Lusson le congé qu'il avoit demandé. Au surplus qu'il craignoit grandement la vengeance de ces princes à leur retour, et la justice et la severité des ministres d'apresent. Et qu'entre ses mal-heurs, n'ayant acquis aucunes facultez, il luy en revenoit ce bien, qu'on ne luy pouvoit pas reprocher qu'il avoit dérobé l'argent du Roy : que s'il avoit laissé faire au mareschal, c'avoit esté par force; et que cet homme-là le gourmandoit estrangement, témoin une infinité de lettres que lesdits commissaires pourroient voir dans les papiers qu'on luy avoit saisis. Et entre autres plaintes, la plus grande qu'il fit, estoit de l'un de ses principaux domestiques, par lequel il croyoit estre trahy,

comme aussi d'un de ses amis, qui vouloit estre creù le plus confident. Et adjousta, que l'un de ceux estoit l'autheur de la lettre écritte aux provinces au nom du Roy, signée Lomenie; et qu'ils s'estoient rendus bien considerables à ses dépens. Enfin ne pouvant plus differer, il entra en carrosse; mais c'estoit apres avoir envoyé voir s'il y avoit des gens à la porte; on l'asseura qu'il n'y en avoit point: mais avant qu'il fust arrivé au Fort-l'Evesque, il y en eut assez grand nombre.

Fiesque ayant sceu que le fils du mareschal estoit assez mal-traitté des archers, et qu'il ne vouloit plus manger, pour mourir de déplaisir, meu de compassion, et de ce qu'il estoit filleul du feu Roy, pria le Roy de luy bailler en garde, et se contenter de sa response, ce que le Roy luy accorda. Il alla donc prendre le garçon, et trouvant qu'on luy avoit osté son chapeau et son manteau, luy donna le chapeau de son laquais, et l'amena dans le Louvre dans sa chambre, où la petite Reine luy envoya des confitures: et aucuns adjoustent qu'elle le fit amener, et luy dit, qu'elle avoit appris qu'il dansoit bien, et qu'elle vouloit qu'il dansast en sa presence: ce pauvre garçon, avec toute sa douleur, ne laissa pas de danser, pour avoir plus de moyen d'en tirer quelque gratification.

Apres disner il y eut seance dans les Bernardins chez monsieur le garde des sceaux du Vair, et sur le soir, comme on eut resolu de mener la mareschale à la Bastille, la petite Reine y envoya le duc d'Uzes qui fut long-temps avec elle, pour voir seulement sa mine, et la voulut voir mener elle-mesme, déguisée derriere d'autres personnes. Ce fut du Hallier, capitaine des gardes, avec Fouqueroles, qui la menerent; et avant que d'aller, il luy demanderent, si elle n'avoit plus de bagues: elle monstra une sayette qui luy estoit demeurée, où il n'y avoit que certaines chaines d'ambre; et enquise si elle n'en avoit point sur elle, elle hausa sa cotte, et monstra jusques prés des tetins; elle avoit un calson de frise rouge de Florence: on luy dit en riant, qu'il falloit donc mettre les mains au calson; elle répondit, qu'en autre temps elle ne l'eusse pas souffert, mais lors tout estoit permis; et du Hallier tasta un peu sur le calson. Apres elle demandoit si la chambre seroit tapissée, ou non, et voulut mener son chien avec elle; mais estant à la Bastille, elle se mit à genoux devant du Hallier, le suppliant d'interceder pour son innocence; et s'asseurer qu'elle ne seroit pas ingratte; et de vouloir moyenner qu'elle fust renvoyée en Italie, où elle avoit deliberé d'aller au premier jour; et de vouloir mettre en consideration prés du Roy, qu'elle l'avoit veu sortir du ventre de sa mere.

Le Roy fit dire à l'ambassadeur d'Espagne, (aucuns disent que ce fut par monsieur de Villeroy) qu'il n'estoit pas raisonnable qu'il vint si souvent au Louvre, comme il faisoit, qu'il pouvoit prendre un jour de la semaine pour avoir son audience, et la faire demander, quand il en voudroit d'extraordinaire; il respondit, qu'il y venoit comme *maggior-domo* de la Reine regnante, et non comme ambassadeur: on luy repliqua, que ce n'estoit pas une qualité compatible avec celle d'ambassadeur, ny avec la reputation de son maistre; et que l'ambassadeur de France en Espagne ne vivoit pas autrement qu'à l'accoustumée, et qu'il falloit que luy fist de mesme que celuy de France faisoit en Espagne: que les autres ambassadeurs n'avoient leur audience que de quinze en quinze jours; et que pour plus grande gratification, il se devoit contenter qu'on la luy donnast une fois la semaine, sans les extraordinaires. Il porta cela fort impatiemment, mais il luy a fallu s'y accommoder; parce qu'on luy dit, qu'on ne vouloit aucunement souffrir qu'il usast de cette qualité de *maggior-domo*: laquelle est inconnuë en France.

Samedy, et le dimanche dernier avril, on continua les procedures de la visite des prisons, et papiers du mareschal, et de Barbin; et le mariage de monsieur de Longueville avec mademoiselle de Soissons fut consommé. Les predicateurs firent leur devoir à animer le peuple à loüer Dieu de ce que le Roy avoit repris l'administration de ses affaires en main. Il y eut conseil au Louvre entre les principaux ministres, le matin chez le Roy, et l'apresdisnée en bas. Le prince de Joinville et le commandeur de Sillery arriverent le soir, et Aubeterre aussi.

Sur ce que monsieur de Boüillon avoit envoyé dire que les *Reitres*, qui venoient en France pour eux, ne vouloient pas se retirer sans estre payez, et disoit-on qu'ils estoient en nombre de dix-huit cens *Reitres*, et sept cens mousquetaires à cheval, tous des bandes de Hollande, et que le payement pouvoit consister en deux cens mille livres, ou environ: ayant esté resolu d'envoyer commandement du Roy à monsieur de Guise de les combattre, s'ils ne se retiroient, sauf à eux de demander leur payement à ceux qui les avoient fait venir. Et monsieur de Themines en fut le porteur, pour asseurer encor monsieur de Guise en cas de combat. Monsieur du Vair, garde des sceaux, fut visité par le nonce de sa Sainteté, et le lendemain par les ambassadeurs d'Espagne, de Venise, et autres. Le lundy premier may monsieur de Maroles arriva de la part de monsieur de Nevers, et des autres princes qui estoient en-

core à Soissons, pour demander permission de venir trouver le Roy, sans condition quelconque: on differoit de luy bailler sa reponse, attendant que le Roy eut envoyé sa declaration au parlement pour leur descharge : et à l'issuë de l'affaire des *Reitres*, avant que publier ladite declaration : mais ils firent tant d'instance, qu'enfin ils obtinrent permission de venir pour le jeudy ensuivant, sans attendre autre chose : et cependant ils se virent quelquefois avec monsieur le comte d'Auvergne, qui les festoya tous à Villiers-Costrets, et particulierement monsieur du Mayne, qui fut bien estonné quand ledit comte d'Auvergne luy fit voir le progrez du travail qu'il avoit fait en terre dans six jours que ses gens y avoient vacquez : en sorte que dans cinq jours apres il s'en alloit dans le fossé tout à couvert, sans qu'il fut au pouvoir dudit sieur du Mayne de l'empescher ny endommager. Ce fut la Reinville et Menillet, capitaines celebres, qui ont long-temps servy en Hollende, lesquels estoient les principaux directeurs de cet ouvrage, avec l'assistance de Gormorin, ingenieur italien, qui avoit desseigné la fortification de Quillebœuf.

L'apresdinée il y eut conseil chez M. le chancelier, où se trouva M. le garde des sceaux du Vair, et les mesmes conseillers d'Estat, sans aucuns des secretaires, ny des intendans : où il fut resolu, que les arrests deliberez sous M. Mangot, et qui estoient demeurez à signer, seroient signez par M. de Chasteau-neuf, ou autres plus anciens d'entre les juges qui y avoient assisté : et le mesme jour le traitté fust achevé entre M. de Villeroy et monsieur de Puysieux, pour la charge de secretaire d'Estat, par lequel en consequence d'un autre traitté, qu'ils avoient fait lors du deceds de feu madame de Puysieux, il fut accordé que ledit sieur de Puysieux exerceroit ladite charge comme devant : que les appointemens demeureroient neantmoins audit sieur de Villeroy, sa vie durant; et qu'apres le deceds dudit sieur de Villeroy, ledit sieur de Puysieux payeroit au sieur d'Halincourt la somme de cent quatre-vingt mil livres, pour la recompense de ladite charge; le tout sous le bon plaisir du Roy, dont les contracts furent signez le lendemain.

Le mesme jour encores la Reine envoya demander au Roy cinq ou six choses, mises par escrit en un papier, dont monsieur de Lusson fut le porteur. 1 Que le Roy luy permist de se retirer à Moulins, ou autre ville de son appenage : et que ce fust dans deux ou trois jours. 2 Qu'elle pût sçavoir qui l'accompagneroit. 3 Que le Roy luy baillast absolu pouvoir dans la ville où elle se retireroit. 4 Qu'elle sceust si elle jouiroit de tous ses appennages et appointemens, ou de quelle portion d'iceux, pour regler sa dépense sur le pied de ce qu'il luy seroit asseuré. 5 Et qu'elle pût voir le Roy avant que partir. D'autres adjoustent qu'elle demanda encores la vie de Barbin, plustost en le confiant en quelque lieu du royaume, ou l'envoyant dehors d'iceluy.

Le Roy luy fit respondre par escrit aussi : que s'il avoit differé de la voir durant quelques jours, il en avoit porté autant et plus de regret qu'elle, mais que l'estat de ses affaires ne l'avoit pas permis. Qu'il n'avoit pas deliberé de l'esloigner, ains de luy faire dans peu de jours autant de part de ses affaires qu'il luy seroit possible. Mais qu'au cas qu'elle fut si resoluë de se retirer : 1 Qu'elle le pourroit faire quand il luy plairoit, soit à Moulins, ou telle autre ville de son royaume qu'elle voudroit choisir. 2 Qu'elle ne seroit accompagnée que de ceux qu'elle voudroit. 3 Qu'elle auroit tout pouvoir absolu, non seulement dans la ville de sa residence, mais dans toute la province où elle se trouveroit située. 4 Qu'elle pourroit joüir de tous ses appanages et appointemens (qui sont beaucoup plus grands que tous ceux que les autres reines de France avoient eu cy-devant : et se montent à plus de onze cens mil livres par an, outre l'entiere disposition de tous les offices et beneficiers qui y sont enclavez), et que quand cela ne luy suffiroit, on luy en bailleroit davantage, jusques à s'incommoder plustost qu'elle n'eust contentement. 5 Que le Roy la verroit infailliblement avant son départ. 6 Et pour le regard de Barbin, qu'il verroit de luy bailler contentement.

La Reine tesmoigna d'estre fort contente et satisfaite des responses du Roy, et se resolut à l'heure mesme de partir le mercredy ensuivant, et de s'en aller à Blois, en attendant que la maison de Moulins fust reparée, et en estat d'estre habitée; parce qu'ayant esté plus de vingt ans sans habitation des grands, elle s'estoit fort deslabrée. Le Roy le trouva bon, et resolut aussi en mesme temps de s'en aller le mesme jour au bois de Vincennes, avec la Reine sa femme, et d'y demeurer quelques jours, pour avoir moyen de faire nettoyer le Louvre : et, à ce que disent quelques-uns, pour faire visiter exactement par tout, afin d'estre mieux asseuré qu'aucun scelerat mareschaliste n'y eust mis de la poudre en quelque coin, ou preparé autre meschanceté. Et toutes choses furent disposées de part et d'autre pour le depart.

Le mardy 2 may il y eut conseil à l'accoustumée, le matin chez le Roy, et l'aspresdinée en bas, pour les parties, et pour le surplus, il ne fust parlé que des preparatifs du voyage, tant du Roy, que de la Reine mere.

Le soir sur les huit ou neuf heures, on fit emprisonner le Travail, prestre seculier du Dauphiné, cy-devant capucin nommé le pere Hilaire, delateur ou instigateur du cardinal Monopoli à l'inquisition de Rome : et ce fut pour une entreprise abominable qu'il avoit eu sur la personne de la Reine mere : laquelle il voulut faire mourir d'une maladie douce, ce disoit-il, et s'il ne s'en pouvoit asseurer, la tüer plustost d'un coup de pistolet, quand il devroit estre roüé et tiré à quatre chevaux, se promettant qu'il la pourroit faire traisner par le peuple comme le mareschal; tant sa rage estoit exorbitante. Il s'en ouvrit au marquis de Bressieux, à monsieur de Luynes, et à un nommé l'Espinette, lesquels en ayant adverty le Roy et la Reyne, le firent aussitost suivre, observer et surprendre chez luy, à mesure qu'il en parloit audit Bressieux, qui s'y estoit transporté par commandedement exprés du Roy et de la Reine. Ce fut le chevalier du guet qui le prit, et le mena au Fort l'Evesque, d'où il fut traduit le lendemain du grand matin dans la conciergerie du Palais, ayant esté renvoyé au parlement pour luy faire son procez. Il s'estoit ingeré dans l'entreprise contre le mareschal d'Ancre avec un tel artifice, qu'on avoit esté contraint de luy en faire part. Car ayant proposé à monsieur de Luynes qu'il pouvoit se deffaire du mareschal luy seul; se promenant dans le Louvre un jour que le Roy seroit à la chasse, et qu'il feroit en sorte que personne n'en sçauroit rien de vingt-quatre heures : ce qui le faisoit soupçonner de magie : il fut si effronté que de le dire encore au Roy; on luy fit response que l'affaire estoit si importante, qu'il y falloit bien penser ; et tascha-on de s'en deffaire. Mais il y revint avec telle importunité, et telle impudence, qu'il dit que Luynes luy en avoit fait la proposition ; enfin il les mit en telle bredoüille, qu'ils se laisserent aller de luy descouvrir l'entreprise, qu'ils ont depuis executée, afin de le tenir cependant en haleine. Fasché donc de n'y avoir contribué, ce qu'il s'estoit imaginé, et de n'avoir eu l'honneur, luy seul, en son particulier, il vouloit se signaler par cette insigne meschanceté, s'estant addressé d'une part audit Bressieux, et apres des serments execrables pour le secret, donnant son ame à tous les diables, et sur sa part de paradis, apres avoir dit, que pour servir cet Estat, il s'estoit fait capucin, puis huguenot, et enfin prestre seculier; qu'il estoit ruïné à cause de sa charge qu'il avoit cherement achetée; qu'il n'en pouvoit rien esperer du Roy, tant que la Reine mere subsisteroit, parce qu'on se deffieroit de luy, ny de ladite Reine mere, parce que c'estoit une ingrate princesse, qui ne faisoit rien pour les siens ; et que l'aydant à s'en deffaire, par le moyen de quelque serviteur domestique, qui pourroit donner le boucon, ou de quelques soldats de ses gardes, qu'il y pourroit introduire, il se rendroit recommandable au Roy, et en auroit toute sorte d'avancement : parce que, disoit-il, sans cela tout estoit perdu, et que ce seroit la bonne fortune de la France, s'il le vouloit croire : et d'autre part, ayant dit audit sieur de Luynes, qu'il estoit irreconciliable avec ladite Reine, qu'elle estoit Italienne : qu'il estoit impossible qu'elle perdist le ressentiment de ce qui s'estoit passé, que si luy ne l'empeschoit de subsister, elle l'empescheroit luy, et le perdroit enfin. Qu'estant mere, elle se remettroit bien avec le Roy, ou feroit quelque chose de pis : comme la reyne Catherine, laquelle il disoit avoir fait emprisonner le roy Charles son fils, et autres choses semblables.

Le mercredy 3 may la veille de l'Ascension, dés le matin il y eut conseil en haut chez le Roy, apres lequel à cause du voyage du Roy, toutes les compagnies, tant du parlement que chambres des comptes, et cour des aydes, envoyerent des deputez, qui s'en allerent haranguer devant le Roy, pour se conjoüir avec Sa Majesté de luy voir prendre l'administration de ses affaires. Ce furent les premiers presidens de Verdun, Nicolai et Chevalier, qui porterent la parole, chacun pour la compagnie dont il estoit le chef. Monsieur le chancelier fit la repartie pour le Roy à chacune desdites compagnies. Et il fut remarqué entr'autres choses, que le president Chevalier avoit dit aux anciens ministres d'Estat qui avoient esté rappellez, d'apprendre à ne pas abuser du bas aage du Roy.

La Reine mere envoya monsieur de Lusson vers le Roy, pour l'advertir de ce qu'elle luy vouloit dire, et sçavoir quelle réponse on luy feroit: et pour le mieux concerter, elle envoya par escrit toutes les paroles qu'elle desiroit prononcer. Le Roy les fit voir en son conseil, et de l'advis d'iceluy fit coucher par escrit la response, qu'il devoit faire ; et la luy fit monstrer avant que d'aller chez elle. Mesdames sœurs du Roy vinrent donner le bon jour à Sa Majesté, et lui demander congé d'aller accompagner la Reine leur mere, jusques à trois lieuës d'icy, ce qui leur fut octroyé, ensemble aux autres princesses, exceptée celle de Conty ; à laquelle on commanda de demeurer pour accompagner la Reine regnante au bois de Vincennes, afin qu'elle n'allast toute seule, ayant laissé aller sa mere, et sa belle-sœur, avec la Reine mere.

Si tost que le Roy eut disné, il descendit par

la montée du quartier de la Reine regnante, et entra dans la chambre de la Reine mere ; il estoit accompagné de Monsieur son frere, de messieurs de Luynes, de du Hallier, et de fort peu d'autres personnes. La Reine mere vint aussi-tost vers luy, et commençant, non par le mot de *Mon fils*, qu'elle avoit fait escrire dans son papier, ains par celuy de *Monsieur*, luy dit, *Monsieur, j'ay fait ce que j'ay peu pour m'acquitter dignement de la regence et administration que vous m'avez commise de vos affaires et de vostre Estat; si le succez n'en a esté si heureux que j'avois desiré, et s'il y est advenu aucune chose qui n'ait esté si conforme à vos intentions, et qui ne nous ait contenté, j'en suis bien marrie; et vous puis asseurer que ce n'a pas esté à faute de bonne volonté de ma part, ains plustost, pour ne me l'avoir fait connoistre de la vostre. Je suis bien ayse qu'ayez repris vous-mesme la conduite de vostre Estat, et prie Dieu de bon cœur, que ce soit avec toute sorte de prosperité; je vous remercie de la permission que m'avez baillée de me retirer à Blois, ensemble des autres choses que m'avez accordées. Et vous prie d'avoir agreable ce que j'ay fait pour vous jusques à present, de vous souvenir de moy, et de m'estre bon fils, et bon Roy.*

Le Roy respondit : *Madame, j'ay sceu que vous avez apporté toute sorte de soins et d'affection en la conduite que vous avez euë de mes affaires, et que vous y avez fait tout ce que vous avez peu. C'est pourquoi je l'ay eu pour agreable, et vous en remercie bien fort, comme estant content et tres-satisfait. Vous avez voulu aller à Blois, je l'ay trouvé bon, puisque vous le desirez. Mais quand vous eussiez voulu demeurer à la cour, je vous y eusse toûjours donné la part que vous devez avoir en direction de mes affaires. Et seray toûjours prest à le faire quand vous voudrez. Et en toute façon, je ne manqueray jamais de vous honorer, de vous aymer, et de vous obeyr comme fils en toutes les occasions qui s'en presenteront.*

La Reine dit encore : *Monsieur, lors que la maison de Moulins sera reparée, ne trouverez-vous pas bon que je m'y puisse retirer?* Le Roy luy dit : *Madame, vous pourrez faire comme il vous plaira, et quand Moulins ne vous agreeroit, vous pourrez choisir telle autre ville de mon royaume que bon vous semblera, et par tout vous aurez le mesme pouvoir que moy.* La Reyne adjousta : *Monsieur, je vous ay fait prier pour Barbin, s'il y a eu du mal en son administration, ce n'est pas luy proprement qui en est coupable, je vous prie de le faire mettre en liberté.* Le Roy se trouva un peu surpris : car il n'avoit pas preveu cette demande, et ne s'y estoit pas apresté. Il se retira donc un pas ou deux en arriere, et apres y avoir un peu pensé, luy dit : *Madame, je vous ay déja fait dire, que je verrois de vous donner contentement pour son regard, comme je feray en toute autre chose.* Lors la Reine ne pouvant plus retenir ses larmes, et pleurant chaudement, s'approcha du Roy, et le baisa à la bouche sans l'embrasser. Et le Roy, qui avoit esté bien constant durant toute cette entreveuë, se retira, mais ce ne fust pas sans respandre quelques larmes. Monsieur son frere s'approcha en mesme temps, et fit sa harangue fort courte : la Reine toute fonduë en larmes, ne pouvant presque parler, fit une courte repartie, et l'embrassant le baisa par deux fois, et apres il suivit le Roy.

Monsieur de Luynes la salüa, et elle le tira à part, et parla à luy disant : *Vous sçavez bien, monsieur de Luynes, que je vous ay tousjours aymé : tenez-moy tousjours aux bonnes graces du Roy.* Et disoit-on, que c'estoit principalement pour luy recommander le Roy, et qu'entre autre chose, elle luy avoit recommandé Barbin. Et de fait elle eut ce soin en partant, d'envoyer dire audit Barbin dans le Fort-l'Evesque, où il estoit encores, d'avoir bon courage, qu'elle avoit parlé pour luy. La Reine sortit donc de sa chambre, conduitte par ledit Bressieux, et quelques gardes qu'il y eut. Elle eut bien de la peine de fendre la presse, qui estoit dans la cour du Louvre, et de pouvoir arriver jusques à son carrosse, encores qu'il ne fust pas loin de la porte de sa chambre. Le duc de Monteleon, ambassadeur d'Espagne, qui la pensoit salüer en passant, se trouva tellement foullé et engagé dans cette presse, qu'il n'eut point de moyen de s'en demesler pour la salüer à son aise : et elle l'ayant apperceu en passant, ne s'y arresta pas neantmoins, ains s'en alla droit dans son carrosse, où elle fut long-temps avant que tout fut accommodé, et que le chariot qui embarrassoit le passage, eut peu couler. Elle se mit sur le devant à sa place ordinaire du costé du cocher, mesdames la comtesse de Soissons, madame la doüairiere de Guise, madame la duchesse de Guise, et madame de Longueville, se mirent aux portieres. Monsieur de la Curée eut le commandement de l'aller accompagner jusques à Blois, avec sa compagnie de chevaux legers du Roy, et tout plein de noblesse et autre cavallerie. Monsieur le Premier, comme gouverneur de Paris, s'y en alla aussi avec quelque noblesse, jusques à deux ou trois lieuës, d'où il ramena

Mesdames. Les gardes de la Reine qui luy furent renduës au sortir du Louvre, s'y joignirent aussi avec leurs casaques et hocquetons, et Presle leur capitaine, et tous ensemble faisoient un gros de cavalerie, qui occupoit tout le Pont-neuf, toute la ruë Dauphine et davantage, et marchoient avec les trompettes sonnantes par la ville. Apres suivoit le carrosse de l'escuyer de la Reine, dans lequel estoit monsieur de Villesavin, son secretaire, le marquis de Themines, Roger, et un autre; monsieur de Bressieux n'y estoit pas, d'autant qu'il estoit demeuré, pour l'information et averation dudit Travail. Un peu apres venoit le grand carrosse de la Reine, couvert de velours noir, traisné par six chevaux bais; puis un petit carrosse de campagne, que la Reine avoit fait faire exprés pour ce voyage, de cuir de vache de roussi rouge aux fers dorés, recouvert par dessus d'une toille blanche pour le conserver de la poussière, sans qu'il y eust personne dedans, et tiré par six chevaux blancs arnachez de mesme cuir rouge, et les ferrures dorées. Tout contre celuy-là marchoit le carrosse de Mesdames, puis ceux de madame la comtesse de Soissons, des dames doüairiere et duchesse de Guise, et de madame de Longueville, et tout plein d'autres, jusques à douze ou quinze, tous à six chevaux, entre lesquels estoient ceux de madame de Guercheville, de madame de Bressieux, lesquelles sont seules dames de qualité, qui allerent demeurer auprés de la Reine; le dernier estoit un de ceux de la Reine, dans lesquels furent monsieur de Lusson et monsieur de Chartres. Quand elle fut au bout du Pont-neuf, au lieu de suivre dans la ruë Dauphine, dans laquelle toute la cavallerie, et son premier carrosse s'estoient enfilés, elle voulust se destourner devant les Augustins, et s'en alla passer par le fauxbourg Saint-Jacques. On disoit que ce fut pour éviter de voir en passant sa maison de Luxembourg, dans laquelle on remarqua qu'elle estoit venuë descendre l'année passée, avant qu'aller au Louvre, le jour de son arrivée en cette ville, venant du voyage de Bordeaux, qui estoit precisement maintenant; elle s'en alloit coucher à Linas, et le lendemain à Estampes. Le Roy eut cette patience de se tenir fort long-temps à une gallerie, qui est hors des fenestres de la chambre de la Reyne regnante, parmi une infinité de noblesse, qui y estoit pour voir ce départ : et n'en bougea que tout ne fust hors du Louvre, et apres il s'en alla encore au bout de la gallerie, d'où il la vid passer sur le Pont-neuf; l'ayant perduë de veuë, dit, *Allons nous-en au bois de Vincennes*, et à l'heure mesme s'en alla monter en carrosse, ensemble la Reyne regnante, et Monsieur, et y alla coucher. Et fut encore accompagné des plus grands de la cour, et de grand nombre de noblesse, qui n'estoit pas allé avec la Reine mere. Et estant arrivé audit lieu du bois de Vincennes, monsieur le Grand le vint saluër, venant de Bourgongne avec monsieur de Termes, le marquis de Mirebeau, le comte de Tonnerre, et quantité de noblesse de ce pays-là, d'où il n'avoit osé bouger durant les quatre ou cinq dernieres années du regne du mareschal d'Ancre; il marchoit à quarante chevaux de poste.

Sur les quatre ou cinq heures du soir, monsieur le chancelier, accompagné de monsieur de Puisieux, son fils, s'en alla visiter monsieur le garde des sceaux du Vair en son logis des Bernardins, où il tenoit pour lors le sceau; monsieur le garde des sceaux en estant adverty, ferma le sceau, et s'en alla au devant de luy jusques en la cour, où il le receut, et l'emmena en sa chambre, où ils demeurerent tous trois enfermés, une grosse heure; monsieur le chancelier considera fort le logis en sortant, le trouvoit fort beau, fort aëré et fort agreable. Monsieur le garde des sceaux le reconduisit jusques à la porte de son logis, où il attendit jusques à ce qu'il vist rouler le carrosse, mais ce ne fut pas sans grandes ceremonies et complimens, sur ce que monsieur le chancelier vouloit que monsieur le garde des sceaux s'en retournast avant que luy entrast en son carrosse, autrement qu'il l'obligeroit d'en faire de mesme en son endroit.

Tandis qu'ils estoient ensemble, on amena le sieur Andrea, ausmonier de la mareschale, que le baron de Rabat avoit trouvé, je ne sçay où; on le fit entrer dans la chambre avant que monsieur le chancelier sortist, où il fut interrogé de quelque chose; mais apres le depart de monsieur le chancelier, il fut interrogé pour le moins une bonne heure durant, et renvoyé chez ledit sieur de Rabat, qui l'avoit amené sous un sauf-conduit du Roy.

Le soir Barbin fut mené à la Bastille. Il avoit une charge de surintendant de la maison de la Reine mere, laquelle luy valoit quatre mil livres de gages, et ne la pouvant exercer, il y avoit force competiteurs pour l'acheter de luy, au prix de cent mil livres, dont les principaux estoient ledit Villesavin, Beauregard, frere de monsieur de Beaumarchés, Montmor. Mais il faisoit grande difficulté de signer sa demission, de crainte que la finance ne courut fortune, et qu'il ne se trouvast sans charge, et sans le prix d'icelle.

Le jeudy quatriéme may jour de l'Ascension, le Roy ne bougea de la maison du bois de Vincennes, à cause du mauvais temps de la pluye,

qui ne cessa de tout le jour : et apres y avoir fait sa devotion, monsieur de Vendosme y arriva sur le midy, avec le marquis de Cœuvres; monsieur du Mayne vint une heure apres, ayant laissé en chemin le president le Jay, qui n'osa se presenter avant la publication de la declaration du Roy. Sur les deux heures monsieur de Nevers y vint aussi. Ils avoient tous couché à Dammartin, et ne voulurent pas venir ensemble à cause des rangs : ils furent tous fort favorablement receus du Roy, qui prit en fort bonne part leur franchise de s'estre venus sousmettre à sa discretion, avant la declaration verifiée. Ils se trouverent tous ensemble chez la Reine regnante, à laquelle ils baiserent la robbe, l'un apres l'autre, et s'y entretinrent assez long-temps. Tous ces autres princes et seigneurs s'y trouverent aussi, sçavoir est, monsieur le cardinal de Guise, monsieur de Joinville, monsieur de Nemours, monsieur d'Elbœuf, monsieur de Longueville, monsieur le chevalier de Vendosme, les ducs de Rets, de Montbason, de Rohan et autres : et apres qu'ils eurent veu Monsieur, qui estoit logé au troisiéme estage de la Tour du bois de Vincennes, en la mesme chambre qui avoit esté preparée pour la prison de monsieur le prince, ils s'en vinrent le soir coucher tous à Paris. Le conseil ne fut point au bois de Vincennes de tout ce jour-là, tant à cause de la bonne feste que du mauvais temps.

Le vendredy, cinquiéme de may, le sceau fut tenu la matinée; et apres disner on s'en alla tenir conseil chez le Roy, au bois de Vincennes, où se trouverent tous ces princes et seigneurs ; à l'issuë duquel le Roy receut en la ruëlle de son lict dom Baltazar de Zuniga, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, revenant de Prague, conduit par le duc de Monteleon; et pendant cette audience, le Roy commanda à tous ces princes de se couvrir, ce qu'ils firent en mesme temps que les ambassadeurs, lesquels apres s'en allerent chez la Reine faire leurs complimens, où se trouva aussi la femme de dom Balthazar. Apres cette ceremonie monsieur le garde des sceaux fit avancer vers le Roy le sieur Menard, lieutenant en la prevosté d'Angers, lequel presenta à Sa Majesté le livre qu'il a fait nouvellement imprimer de l'histoire de sainct Louys par Joinville, selon le vieil langage du temps : quand on dit au Roy que c'estoit le langage que parloit sainct Louys, il se mit à lire si avidemment, qu'il y fut une grosse demie heure sans qu'on l'en peût divertir, et prenoit un grand plaisir à le lire; et rioit de bon cœur quand il trouvoit quelque ramage extravagant du siecle. Ce jour-là on acheva le procez, accusations, et confrontations desdits sieurs de Luynes, Bressieux, et l'Espinette, audit Travail, apres lesquelles ledit Bressieux partit pour aller trouver la Reine mere, sur le chemin d'Orleans. Il arriva des deputez de l'assemblée de la Rochelle, pour se conjoüir avec le Roy, et l'asseurer de leur fidelité : mais on refusa neantmoins de leur donner audiance, parce que leur assemblée n'estoit pas convoquée par permission du Roy. Il estoit arrivé auparavant des deputez de Roüen tant du parlement que de la ville, pour se conjouïr avec le Roy, et pour requerir la demolition de Quillebœuf et du pont de l'Arche, lesquels furent fort bien receus; ils dirent que sans ce coup Roüen s'en alloit revolter, et appeller monsieur de Longueville à leur secours, ne pouvans plus porter le joug du mareschal. Betancour, gouverneur du chasteau de Caën, avoit fait un peu de difficulté de prim'abord à remettre ledit chasteau entre les mains de l'exempt qui y avoit esté envoyé d'icy; mais les habitans ayant offert audit exempt de l'assister, Betancour se resolut d'obeyr, et luy remit la place.

Le samedy l'on croyoit que l'affaire du Travail deust estre jugée, mais elle fut remise au lundy; cependant les gens du Roy du parlement s'en allerent audit bois de Vincennes voir le Roy.

Et monsieur du Mayne fit traduire en la conciergerie du Palais ce prisonnier mentionné en la lettre du Roy, qui avoit entrepris sur sa personne, pour luy parfaire son procez, conformement à l'arrest de ladite cour de parlement, du mois de decembre et janvier dernier.

L'on est attendant des nouvelles des Reistres et de monsieur de Guise, que l'on craint estre aux mains; s'ils se fussent retirez, on eust envoyé congedier les trois armées du Roy, pour le licenciement desquels il avoit esté mis fonds ces jours passez de douze ou quinze cens mil livres. On croid que la despense d'icelles, depuis ce dernier mouvement, se monte à plus de deux millions d'or, bien asseurement.

La mareschalle est tousjours à la Bastille, où l'on dit qu'elle estoit allée si mal pourveuë, qu'il falut que madame de Persan, femme du capitaine, luy envoyast deux chemises par charité. On dit que monsieur le prince en oyant parler, disoit qu'il en avoit pitié, estimant que ce ne fust pas elle qui fust coupable des maux de la France, ains son mary. Ladite dame de Persan l'alla visiter par charité, et la voulant faire asseoir au prés d'elle, la mareschalle ne vouloit jamais s'asseoir tant elle estoit humiliée; au lieu qu'auparavant, elle ne vouloit pas seulement laisser entrer dans sa chambre les princes, les princesses, ny les plus grands du royaume; et qu'elle ne vouloit seulement qu'on la regardast, disant, *qu'on luy*

faisoit peur, quand on la regardoit; et qu'on la pouvoit ensorceler en la regardant; qui fut la cause qu'elle ne voulut plus voir tout plein de ses serviteurs, seulement pour l'avoir regardée; et sur la fin de sa faveur, elle avoit mesme banny de sa chambre, pour ce sujet, monsieur de Lusson, et Faydeau, qui avoit esté le dernier en faveur.

Le dimanche 7 may la Reine mere arriva à Orleans, où monsieur le comte de Saint Paul, par commandement qu'il avoit receu du Roy, luy fit la plus honorable reception qu'elle eust sceu desirer, ayant fait tirer le canon, estant allé au devant d'elle avec tous les ordres, et grand nombre de noblesse qui estoit prés de luy; et le lendemain elle s'en alla à Nostre-Dame de Clery faire ses devotions avant qu'arriver à Blois.

Le mesme jour du dimanche, sur les deux heures apres midy, deceda M. le president de Thou, apres des douleurs de cholique qui l'avoient tenu plus de six mois, et luy avoient mis enfin la gangraine dans les boyaux et dans une cuisse, dont il mourut fort soudainement : car il ne pensoit pas estre si proche de la mort deux ou trois jours auparavant. Il a fait une mort digne d'un grand homme de bien, ayant eu assez de temps pour se reconnoistre et pour se recommander à Dieu, et assez de constance pour conforter ses amys qui estoient presents. Il a fait un testament dont on fait grand cas, par lequel entr'autres choses, il a defendu de vendre ny d'aliener sa bibliotehcque. La charge qu'il avoit de grand maistre de la bibliotehcque du Roy a esté conservée à son fils aisné, quoy qu'il n'aye que dix ans, en consideration des services et merites du pere et de la maison. Il a laissé six enfans, trois masles et trois filles. Monsieur le president Chevalier a aspiré à la charge dudit sieur de Thou, en la direction des finances, et en a presté depuis le serment.

Le lundy, mardy et mercredy, a esté travaillé à la continuation des procez, tant du Travail que du prisonnier lequel monsieur du Maine a fait venir de Soissons; et on a reiteré les trois proclamations, que tous les domestiques dudit mareschal eussent à vuider la ville dans vingt-quatre heures à peine de la vie; et finalement ledit jour de mercredy, Travail a esté condamné par arrest de la cour, les trois chambres assemblées, à estre roüé, estranglé, et bruslé avec tout son procez, et a esté executé en Greve; il se montroit fort constant et fort resolu à la mort, qu'il croyoit avoir bien meritée, et aux deux premiers coups cria fort haut, *Jesus Maria.* Il avoit avoüé sur la cellette la plus grande partie de l'accusation, et dit entr'autres choses, que pour le bien de l'Estat, il n'eust point fait difficulté de tuer son pere et sa mere.

Le mesme jour le sieur de Maillot vint vers le Roy de la part de la Reine mere, pour salüer Sa Majesté, et luy donner des nouvelles de son voyage et arrivée à Blois; il fut favorablement receu : et apres se presenterent les deputez du parlement de Roüen en nombre de dix, le premier et troisiesme president, sept ou huit conseillers, et le procureur general, pour se conjoüir avec Sa Majesté du restablissement de ses affaires, et pour faire leur plainte des procedures de monsieur Moran maistre des requestes, et de l'arrest du conseil, qui avoit esté donné en suitte d'icelles. L'affaire fut remise au conseil, et apres lesdits deputez allerent salüer la Reine, et se mirent tous à genoux : monsieur de Luynes, comme gouverneur de Paris, les presenta, et la Reyne les fit à l'instant relever.

Un gentil-homme vint de la part de monsieur de Guise, qui porta les nouvelles asseurées de la retraitte des *Reitres*, lesquels estoient allez passer quasi sur le fossé de Nancy, pensant passer la riviere sur un pont qui estoit prés de là : mais ayant trouvé le pont rompu, et sçachans que ledit sieur de Guise estoit à leur queuë, ils rebrousserent chemin; et pour aller plus legerement, quitterent tout leur bagage, et s'en retournerent du costé de l'evesché de Mets : et ayant fait une courvée de vingt lieuës, et passé deux grosses rivieres en un jour, sortirent du royaume : monsieur de Guise les suivoit de fort prés avec sa cavalerie, et quarante chariots chargez d'infanterie, et estoit resolu de les combattre, s'ils ne s'en fussent enfuys.

Le jeudi 11 may, monsieur de Longueville, qui avoit tousjours depuis son retour logé dans l'hostel de Soissons chez sa maistresse, la ramena chez luy en l'hostel de Longueville, où il y eut un bal celebre avec convoy de toutes les dames de la cour. La Reine vint du bois de Vincennes exprés avec toutes les princesses, pour s'y trouver, et apres le bal fut festoyée d'une fort somptueuse collation; et apres elle s'en retourna coucher au bois de Vincennes : et ledit sieur de Longueville fit le soir un souper solemnel.

La nuict à minuict la mareschale fut traduite par du Hallier, de la Bastille aux prisons du Palais, sans emporter autres hardes que les habillemens dont elle estoit habillée, un petit fagot qu'elle avoit fait de son linge, qui n'estoit guerre plus gros que sa teste, et un manchon dans lequel elle avoit environ quatre-vingts escus; et tout à l'entrée on fit l'écroüe de son emprisonnement dans le registre du concierge, dans lequel elle fut contrainte de se signer de sa main, et pour

cet effet, posa son manchon sur la table, pour signer plus à son aise : mais comme elle estoit attentive à son escriture, son manchon fut dérobé, en sorte qu'on ne le sceut depuis retrouver. Dés qu'elle entra dans la prison, elle se mit à crier, *O imè! son persa!*

Elle avoit une vieille damoiselle italienne, et son apothicaire, lesquels luy avoient tenu compagnie dans la Bastille, et jusques-là : mais ils l'abandonnerent lors, et elle fut mise dans la mesme chambre dans laquelle elle avoit fait mettre le moine de Sainct Martin, comme trop amy de monsieur le prince, lequel le Roy avoit fait eslargir peu de jours auparavant.

Le lendemain au matin les chambres furent assemblées au parlement pour voir la commission que le Roy y avoit envoyée, aux fins de faire le procez criminel à la memoire et à la vefve du mareschal d'Ancre defunct, ensemble à leurs complices et adherans; sur laquelle, parce qu'il s'agissoit de crime contre le Roy, suivant les anciennes observances, on commit deux presidents et deux conseillers, sçavoir monsieur de Verdun, monsieur Seguier, monsieur Courtin et monsieur des Landes, pour informer, interroger, faire et parfaire ledit procez.

Apres on delibera sur les lettres patentes de declaration de Sa Majesté, portans pardon en faveur des princes absens, et leurs adherans, et abolition des desordres passez, lesquelles furent verifiées sans controverse; et à l'heure mesme on tint extraordinairement l'audience publique, en laquelle elles furent leuës, publiées, oüyes, et ce requerant le procureur general du Roy, et ordonné qu'elles seroient enregistrées et publiées par le resort. Il fut remarqué que toute la compagnie assista à cette deliberation, excepté cinq conseillers, lesquels estoient des particuliers amis dudit mareschal, sçavoir est, messieurs Ollier, Savare, Charton, et les deux Buissons, lesquels, de leur propre mouvement, aymerent mieux s'en abstenir, que de s'y trouver, comme il leur eust esté permis.

Le mesme jour monsieur de Nevers, qui estoit allé visiter madame de Guise, avec tout plein de complimens, parloit par permission du Roy, pour s'en aller à Nevers voir madame sa femme, et s'en revenir dans sept ou huit jours. Il y avoit eu quelque froideur entre monsieur de Joinville et monsieur du Mayne, à cause de la charge de grand chambellan que ledit sieur de Joinville avoit acceptée et exercée pendant l'absence dudit sieur du Mayne, et dés le dimanche precedent monsieur du Mayne s'estant trouvé au lever du Roy, avoit pris la chemise, et la luy avoit baillée, dont ledit sieur de Joinville, qui survint apres, s'estoit un peu picqué, s'estoit retiré à sa maison de Chevreuse, d'où il n'avoit bougé de quelques jours. Ils furent donc invitez tous deux à disner ce jour-là chez monsieur le cardinal de Guise, où ils se trouverent, et leur accord fut fait, à la charge qu'il ne se parleroit de rien que ce fust de tout le passé, et qu'ils vivreroient desormais en bons parens et amis; et depuis se sont trouvez ensemble en tout plein d'autres lieux, où ils ont vécu comme de tout temps ils avoient fait.

Le samedi 13, on receut des nouvelles de divers endroits du royaume, où l'allegresse avoit esté nompareille de la mort de ce monstre, et nommément de plusieurs villes, où l'on avoit fait des effigies dudit mareschal, et les avoit-on traisnées par la ville, des feux de joye et autres rejoüissances, qui avoient duré des journées et des nuicts toutes entieres. Et dehors le royaume, qu'en Hollande, durant 24 heures jour et nuict, on n'avoit cessé de boire à la mode du pays. En Angleterre, de faire des feux de joye, encores que le Roy fust absent : car il estoit allé en Escosse. Et en Piedmont, que le prince Maggior avoit esté sur le poinct de prendre la poste et s'en venir en France à l'heure mesme, encore ne sçait-on s'il ne viendra pas, apres que le gouverneur de Savoye, neveu de son altesse, aura fait les premiers complimens.

Sur le tard le Roy revint à Paris, pour y faire les festes, et eut-on nouvelles que monsieur le comte d'Auvergne se portoit mieux, et estoit hors de danger d'une grande et violente maladie qu'il avoit euë; laquelle l'avoit porté jusques à estre tout couvert de pourpre. On doutoit au contraire bien fort de la santé de monsieur le mareschal de Themines; et monsieur de la Force avoit demandé la marechaussée en cas de vacances; dont il y eut un nouveau sujet de mécontentement à Sainct Geran. Combien que quand on luy faisoit la guerre de la charge de mareschal, qu'il y avoit pretenduë par la mort de Conchin, on dit qu'il dit au Roy qu'il luy en quitteroit volontiers sa pretention, si Sa Majesté luy vouloit permettre une autre charge; et apres avoir laissé le monde un peu en suspens, il s'expliqua, et dit qu'il ne desiroit autre charge que celle de bourreau, pour pendre Barbin, dont il y eut bien de la risée.

Le dimanche, jour de la Pentecoste, 14 mai, le Roy s'habilla de couleur de fueille morte; ce qu'il ne fait jamais de toute l'année, que ce jour-là, à cause que c'est le jour de la mort du feu Roy; et n'a jamais manqué de l'observer ainsi tous les ans, depuis qu'il est Roy; et pour cet effet toutes les années sur l'estat de la dépense de ses habillemens, on en met un de cette cou-

leur-là, lequel il ne porte que ledit jour 4 may; et à cause du jour de la feste, il mit par dessus son manteau le grand collier de l'ordre du Sainct Esprit, et en cet equipage il s'en alla faire son bon jour dans la chapelle de Bourbon, assisté de monsieur le cardinal du Perron, comme grand aumosnier, lequel pour son indisposition n'avoit peû se trouver en telles ceremonies durant trois ou quatre ans auparavant; et de sept ou huict evesques, de quelques chevaliers de l'ordre avec leur grand collier, et grand nombre de noblesse, l'evesque d'Angers celebrant.

Apres il s'en alla toucher les malades d'escroüelles dans la grande gallerie des Tuilleries, lesquels estoient rangez à genoux l'un contre l'autre, tout en une file qui tenoit d'un bout de ladite gallerie, jusques fort prés de l'autre bout, et y en avoit 826 de compte fait.

Toute la semaine de Pentecoste, il n'y eut rien de plus memorable que l'establissement de monsieur d'Agean en la charge et commission d'intendant des finances, pour avoir en son departement tout ce qui touche les finances et depense de la maison du Roy, qui n'est pas une nouvelle erection d'office; car ce ne sont que commissions, ains une espece de subrogation à la place de monsieur de Maupeou; à qui, comme plus ancien intendant, on a rendu la fonction du controolle, qu'il avoit tenuë autrefois devant Barbin, et à qui on l'avoit ostée quand on changea l'ordre de la direction des finances. Monsieur de Vitry presenta au parlement diverses lettres patentes; l'une portoit adveu du meurtre commis par l'entreprise dudit Vitry et autre en la personne du mareschal d'Ancre, par commandement exprés de Sa Majesté; les autres estoient des provisions de mareschal de France, à la place dudit mareschal d'Ancre, et de conseiller d'espée en la cour de parlement. Celles d'adveu furent admises et enregistrées : sur celles de conseiller, il fut ordonné qu'on informeroit *de vita et moribus*, à l'accoustumée, nonobstant que le Roy eust tesmoigné desirer qu'on passast par dessus cette formalité-là; et celles du mareschal furent reservées à une audience publique, apres ladite information, et reception en la charge de conseiller. L'information fut faite et rapportée le lundy vingt-deuxiéme may, et ordonné que ledit sieur de Vitry seroit receu en ladite charge de conseiller; et en mesme temps il fut introduit dans la grande chambre où c'est qu'on luy fit laisser l'espée en entrant; et apres qu'on luy eut fait prester le serment au barreau, on luy fit rendre son espée, et lors il vint prendre place en qualité de conseiller, au dessus des maistres des requestes qui s'y trouverent.

Le mardy 23, ledit sieur de Vitry vint au parlement en cavalcade, mené par M. le comte de Soissons, et accompagné de plusieurs ducs, pairs, officiers de la couronne, et grand nombre de noblesse, tous fort richement parez, et n'y arriverent que sur les huit ou neuf heures du matin. Avant leur arrivée, il y eut un peu de contention entre les maistres des requestes, qui y devoient assister, sur ce qu'il y en avoit desja quatre qui estoient assis en leur rang, lors que le sieur de Janicour arriva, qui estoit plus ancien que tous les autres, lequel voulut avoir place; et parce que le reglement porte qu'il n'y en peut avoir que quatre, il falut que le dernier se retirast; ce qu'il fit fort mal volontiers, presupposant que ce luy fut un droit acquis, puis qu'ils avoient desja pris place et que ce devoit estre de l'honnesteté du plus ancien, de ne s'y presenter pas, puisque les places estoient remplies; et de fait il en fut fait plainte le lendemain entre messieurs les maistres des requestes, et ordonné que desormais quand les places seroient remplies, il ne seroit plus loisible aux anciens d'aller déplacer ceux qui s'y trouveroient.

Il y eut deux autres contentions, l'une, sur ce que plusieurs seigneurs portent l'espée le jour que le Roy y vient en personne, surquoy il fut deliberé et prononcé par le premier president, qu'un chacun laisseroit l'espée, excepté ceux qui avoient seance comme conseillers, et aussitost ils remirent tous leurs espées entre les mains des huissiers. L'autre fut sur ce que monsieur le Premier, gouverneur de Paris, qui est receu conseiller en la cour depuis le voyage du Roy à Bordeaux, voulut sçavoir s'il devoit preceder, ou ceder au sieur de Vitry, et en ayant consulté la cour, messieurs en delibererent, mais il ne fut rien prononcé, et apres la deliberation, monsieur le Premier se retira sans bruit. Monsieur le comte arrivant, laissa monsieur de Vitry au barreau vis à vis du premier president, joignant son advocat, et luy monta au premier siege à costé droit de celuy du Roy; et au dessous de luy, du mesme costé, se mirent monsieur de Noyon, comme comte et pair de France ecclesiastique, messieurs les ducs d'Uzés, de Rets, de Montbason, et de Rohan, et apres messieurs le mareschal de Souvré, le Grand, et les maistres des requestes, et conseillers lais. De l'autre costé estoient, le premier president, et le president Blancmesnil en robbe rouge, et les conseillers clercs.

Le sieur de la Martiliere parla pour monsieur de Vitry, et entre autres choses deduisit la genealogie de sa maison de l'Hospital, descenduë d'un gendre du duc de Milan, dont le fils Ferry de

l'Hospital avoit épousé une fille de Philippe prince de Tarante, de la maison des roys de Sicile d'Anjou, duquel mariage estoit descendu le premier de cette maison-là, qui vint en France, où il espousa la fille de Brac, surintendant des finances, d'où il estoit sorty de fort illustres personnes successivement, desquelles il fit une grande deduction. Tandis qu'il parloit, monsieur de Vitry estoit debout et couvert, et parce que la chaleur et presse estoit fort grande, il luy eschappa de s'asseoir; mais aussi-tost le premier president luy dit tout haut : *Soyez de bout et couvert*. Apres les conclusions de l'advocat, ledit sieur de Vitry fut receu au serment de mareschal, conformement ausdites lettres.

Monsieur Servin, pour le procureur general du Roy, fit une grande invective contre le mareschal d'Ancre, de qui il fit la genealogie, venuë d'un petit notaire d'Arezzo, qui estoit son grand pere, et declama estrangement contre ceux qui avoient fleschy le genoüil devant Baal, sans oublier le mot mesme de coyonnerie. Et apres avoir exalté l'action du Roy, qui avoit fait abbattre ce monstre, et celle dudit sieur de Vitry, qui en avoit esté l'instrument, adhera aux conclusions dudit advocat, ledit sieur de Vitry demeurant tousjours descouvert et debout.

Le premier president se leva, et prit les advis de ceux qui estoient de son costé, en deux fois, apres passa de l'autre costé, où il fit cinq stations ou seances. Car premierement, et par grand honneur, il prit l'advis de monsieur le comte tout seul, puis il prit celuy de tous les cinq pairs ensemble, apres celuy de messieurs de Souvré, et le Grand, avec deux des maistres des requestes, puis les autres maistres des requestes avec les plus anciens conseillers, et finalement les derniers conseillers du mesme costé, et s'estant venu asseoir en sa place, prononça cet arrest, en regardant vers ledit sieur de Vitry : *La cour a ordonné et ordonne, que vous serez receu à prester le serment requis pour la charge de mareschal de France, conformement aux conclusions du procureur general du Roy, et lettres de Sa Majesté, lesquelles à ces fins seront leuës, publiées, et registrées.*

Levez la main (il la leva) ; *vous jurez et promettez de bien fidelement servir le Roy en la charge de mareschal de France, etc., de ne rien entreprendre contre l'authorité de la cour, et prester main forte à l'execution de ses arrests, etc., et ainsi le jurez et promettez.*

Il respondit, la main levée : *Oüy, je le jure et le promets.*

Le premier president adjousta : *Comme mareschal de France, vous n'avez point de seance en cette cour ; mais montez et y venez prendre seance, comme conseiller, au rang et ordre de vostre reception.* Il monta donc, et s'alla loger entre monsieur le Grand et le plus ancien des maistres des requestes; et aussi-tost on appella une cause pour la plaider : mais parce que l'heure estoit sonnée, elle fut remise au premier jour : et la cour se levant, le premier president, suivy de monsieur Gillot, passa du costé des pairs, et ayant pris monsieur de Vitry, le prit par la main, et l'alla mettre en possession dans l'auditoire de la mareschaussée. Et monsieur le comte se retira de l'autre costé avec les seigneurs qui l'avoient suivy, avec tous lesquels, et une infinité de noblesse, ils allerent attendre ledit sieur de Vitry à la grande salle; et l'ayans ramené par la gallerie et le grand escalier, remonterent à cheval, et le reconduisirent en ordre jusques chez luy, où ils furent festoyez en grand nombre et grande sumptuosité.

Le mercredy 24 may, madame de Nevers arriva, et ne fut si-tost descenduë de carosse chez elle, qu'il y eust un gentil-homme de la part de la Reine, pour sçavoir comme elle se portoit; elle respondit qu'elle ne faisoit qu'arriver, et qu'elle avoit seulement voulu se dépoudrer un peu devant que s'aller presenter à Sa Majesté; et aussi-tost se remit en carrosse, et s'en alla au Louvre, où la Reine qui estoit à une fenestre la vid entrer, et ne se pût tenir d'aller au devant d'elle, jusques à sa premiere entichambre plus proche de son escallier, où elle la receut fort favorablement; et l'ayant embrassée plusieurs fois, la mena dans son cabinet; où c'est que la trouvant incommodée de la grande chaleur, elle luy donna son propre evantail pour s'en soulager, lequel elle emporta chez elle par grande faveur, lors qu'elle se retira.

Le jeudy vingt-cinquiesme jour de la feste de Dieu, on tendit des excellentes pieces de tapisserie tout à l'entour de la basse-cour du Louvre pour la procession, qui y devoit venir de la chappelle de Bourbon, en laquelle se devoit trouver le Roy et la Reine, qui fut la cause que la ceremonie se fit fort tard, tandis que le Roy attendoit que la Reine fust preste; pendant lequel temps monsieur de Vendosme fut chez le Roy pour accompagner Sa Majesté à la ceremonie, parce qu'il avoit esté trouvé bon le jour precedent, que hors des princes et princesses du sang, les autres ne s'y trouveroient point, afin d'éviter les contentions des rangs; et que pour cet effect le daiz seroit porté, sçavoir est les deux bastons du derriere par Monsieur, et par monsieur le comte, et les deux de devant par deux ducs. D'ailleurs en la chappelle de Bourbon, il y eut

neuf ou dix prelats qui assisterent à la ceremonie, tous vestus de noir, avec leur roquet et leur camail, excepté deux, sçavoir est l'archevesque d'Aix, qui, comme plus ancien, fit la charge du grand aumosnier de la Reine, estoit vestu d'une sottane et d'un camail de satin violet, doublé de cramoisy; et l'evesque d'Angers la Varenne, qui, comme premier aumosnier de la Reine, estoit vestu d'une sottane avec le camail de tabis violet doublé aussi de cramoisy. Il y eut contention entre monsieur de Bayonne, comme premier aumosnier du Roy, et ledit archevesque d'Aix; presupposant ledit sieur de Bayonne qu'en l'absence du cardinal du Perron, qui est grand aumosnier, la fonction n'en pouvoit appartenir qu'au premier aumosnier; mais il fut accordé à l'amiable que, pour cette fois-là, sans consequence, monsieur d'Aix en feroit la charge, attendant que le Roy en eut declaré sa volonté pour l'advenir : sur quoy le lendemain ledit sieur d'Aix en alla faire plainte à l'assemblée du clergé pour s'en entremettre, laquelle fit une deputation vers le Roy en faveur des anciens prelats.

Le Roy, vestu de satin gris de lin, doublé de cramoisy, avec son grand collier sur le manteau, vint à la chappelle de Bourbon sur le dix heures, et se mit à genoux en l'oratoire, qui luy avoit esté preparé tout au milieu de ladite chappelle contre un accoudoir couvert d'un grand tapis, ou drap de pied de velours violet fleurdelisé d'or, si grand qu'il occupoit et couvroit une grande partie du pavé de ladite chappelle. Et s'estant mis à genoux sur le carreau de voulours cramoisy, qui estoit au bas dudit accoudoir, et appuyé contre un autre carreau de velours cramoisy, qui estoit sur ledit accoudoir, l'evesque de Bayonne se mit à la main droitte du Roy, au costé dudit accoudoir, assisté du chappelain et autres aumosniers du Roy, et presenta à Sa Majesté les heures et prieres, dont elle se sert ordinairement. Monsieur de Carcassonne, grand maistre de la chappelle de Sa Majesté, se mit au costé gauche de Sa Majesté, contre le mesme accoudoir, ayant à sa main droitte, et au dessus de luy, en tirant vers la porte, l'archevesque de Bourges et ledit archevesque d'Aix, et à gauche au dessus de luy, mais plus prés de l'autel, les evesques d'Oleron, de l'Escarre, et autres. La Reine survint incontinent, habillée à la françoise, d'une robe de tafetas vert-naissans, à manches ouvertes pour la grande chaleur. Elle estoit menée par le duc d'Uzez, son chevalier d'honneur, et par le marquis de Mosny, son premier escuyer, et se vint mettre à genoux sur un carreau de velours cramoisy, qu'on luy avoit preparé derriere le Roy sur le drap de pied à main droitte, sans aucun accoudoir. L'evesque d'Angers, son aumosnier, se mit à genoux auprés d'elle, à sa main droitte, et luy soustenoit les heures dans lesquelles elle disoit ses prieres. Mesdames, sœurs du Roy, vestuës de bleu, se mirent sur des carreaux de velours bleu qui estoient derriere la Reine, sur le bord dudit drap de pied du Roy. Monsieur, frere du Roy, vestu de tanné, se mit sur un autre carreau de velours cramoisy, logé sur le mesme drap de pied à costé gauche de la Reine, un petit plus en arriere. Monsieur le comte de Soissons fut logé derriere Monsieur sur un autre carreau tout au fin bord dudit drap de pied. La princesse de Conty et la comtesse de Soissons avoient des carreaux de velours noirs sur la terre hors ledit drap de pied, derriere mesdames. Les damoiselles de Vandosme et de Vernueil estoient au mesme rang desdites princesses, sur des carreaux, qui estoient par terre à leur main droitte. Et à leur main gauche estoit madame la connestable, comme dame d'honneur de la Reine. Tout le reste de la chappelle estoit remply de seigneurs, gentils-hommes, dames de la cour en grand nombre.

L'evesque de Mascon devoit celebrer, et sortit de la sacristie, tout habillé avec sa mitre et sa crosse, fit une grande reverence au Roy et à la Reine, et passa à l'autel, d'où il vint avec un gouspillon, qu'il avoit à la main, pour donner de l'eau beniste au Roy et à la Reine seulement; et puis retourné à l'autel, prit une hostie consacrée, qui estoit dans le ciboire, et l'accommoda en un tabernacle pour le porter en procession; cependant on donna un cierge blanc au Roy, garny de velours cramoisy, que M. d'Aix porta tout allumé; M. d'Angers porta celuy de la Reine, qui estoit un peu moindre; toute la cour en eut semblablement, mais beaucoup plus petits: et comme tout fut allumé, la procession fut commencée.

Le colonel Galaty marchoit en teste des Suisses de la garde, apres lesquels venoit la croix et la musique de la chappelle du Roy, quelques chevaliers de l'ordre avec leur collier sur le manteau, et le dais porté devant par les ducs d'Uzés et de Montbason, et derriere par Monsieur et M. le comte, ou par leurs gentils-hommes qui les soulageoient. M. de Janicourt, et M. de Melleville, maistre des requestes, servans ce jour-là prés du Roy, marchoient immediatement devant le dais, mais on dit que ce fut à faute de maintenir leur place, qui devoit estre tout contre le Roy, ainsi que feu M. le comte, comme grand maistre, l'avoit autrefois jugé, et fait pratiquer un jour de semblables ceremonies à M. de Roissy

et à un autre. L'evesque de Mascon estoit tout au milieu du dais avec le sainct sacrement à la main, le Roy estoit derriere, et marchoit sous le dais, ayant à l'entour de luy messieurs d'Aix, de Bayonne, de Carcassonne, et autres. Apres lesquels la Reine marchoit sous un grand umbelle, menée par le marquis de Mosny tout seul, ayant à son costé droit monsieur d'Angers, qui portoit son cierge; Mesdames la suivoient sous des autres umbelles, et apres les princesses de Conty, Soissons, et autres, avec tout ce qu'il y avoit de la cour.

La procession sortit de la chapelle de Bourbon, et entra dans le Louvre, où elle fit le tour de la bassecourt, s'arresta quelque temps sur un reposoir qui avoit esté dressé; puis elle revint à Bourbon, où chacun reprit la mesme place, et apres que l'evesque celebrant eut remis le sainct sacrement sur l'autel, il commença la messe. Apres l'evangile M. d'Aix alla vers l'autel prendre le livre de l'evangile de la main du diacre, et l'apporta tout ouvert au Roy; se mettant à genoux devant sa Majesté, et le Roy l'ayant baisé, il se leva, et le rapporta au diacre; personne n'alla à l'offrande que le Roy, et apres qu'il eut baisé, il se tourna en arriere vers M. le comte, qui luy presenta l'escu d'or que le Roy prit de ses mains, et l'offrit incontinent. La Reine ne fut point à l'offrande, parce que ce n'est pas la coustume qu'elle y aille en presence du Roy. Au surplus la chaleur estoit si grande qu'on ne pouvoit durer; on apporta au Roy sa chaire pour s'asseoir; mais il eut cette consideration de ne la vouloir pas prendre, parce que la Reine n'en avoit point. La Reine fut toûjours démasquée, et la pluspart du temps assise par terre sur son carreau, ou bien debout; toutes les autres princesses furent semblablement ou assises sur les carreaux, ou debout : car la chaleur les empeschoit de pouvoir durer à genoux. Ce fut M. d'Aix qui porta à baiser la paix au Roy, et le Roy luy fit signe de la faire baiser à la Reine; ce qu'il fit. A la fin de la messe, apres la benediction episcopale, l'evesque celebrant vint porter baiser au Roy seulement le corporal, sur lequel il avoit celebré. La Reine estant levée, et s'appercevant que ses cheveux estoient malrangez, à cause de la grande chaleur, appella madame la comtesse de Soissons pour les ragencer, ce qu'elle fit avec le bout de son éguille d'or, avec une infinité de submissions et de ceremonies; et avec cela un chacun se retira.

Le mesme jour apres vespres, M. le premier president de Verdun vint visiter monsieur le garde des sceaux en son logis des Bernardins, accompagné du president de Guespean, et du sieur de Villemontée, estant vestu de sa grande robbe de satin à grandes manches, et ayant pris son bonnet quarré au bas de la montée; monsieur le garde des sceaux l'alla recevoir à l'entrée de la salle, et le mena dans sa chambre, où ils se mirent tous deux teste à teste, chacun dans une chaire, le premier president regardant vers la porte, mais non pas du tout à plein, parce qu'il n'en voulut pas accepter l'honneur tout entier; les autres se logerent en un coin de la chambre fort loin d'eux. Les premieres paroles dudit sieur president furent, qu'il luy venoit demander pardon d'avoir tant tardé à luy rendre son devoir, ce qu'il dit si haut qu'on le pouvoit entendre en la salle; mesme les complimens furent reciproques et longs, et plus d'un grand quart d'heure avant se couvrir. Enfin ils se couvrirent, et deviserent ensemble quasi une heure. M. le premier president prenant congé, voulut embrasser M. Ribier, neveu dudit sieur garde des sceaux, qui estoit dans la mesme chambre; et au sortir ledit sieur premier president ne voulut jamais passer devant, quelque presse que luy en fist ledit sieur garde des sceaux durant un grand quart d'heure, qu'ils en furent en contestation. Enfin monsieur le garde des sceaux passa devant avec de grandes protestations du déplaisir qu'il en avoit, et alla reconduire ledit premier president dans la cour, et jusques à la porte de la ruë, sans toutefois attendre qu'il fust remonté en carosse.

Le vendredy matin 26, le president Chevalier alla trouver madame la princesse chez madame d'Angoulesme où elle estoit, et luy dit, de la part du Roy, qu'elle pouvoit venir salüer Sa Majesté quand il luy plairoit. Elles vindrent toutes deux au Louvre sur les onze heures, et s'en allerent chez madame la connestable, pour y attendre que le Roy eust disné. A l'issuë du disner du Roy, n'y ayant personne que le Roy, la Reine, madame la connestable, M. de Luynes, et du Hallier, elles se presenterent, et madame la princesse se mit à genoux, et commença à parler à genoux; mais le Roy luy dit qui ne l'oüiroit point, et enfin la fit lever, et les baisa toutes deux. La harangue de madame la princesse fut entrecoupée de beaucoup de sanglots et de larmes; elle commença par tres-humbles remerciemens et loüanges à Dieu d'avoir ce bien d'approcher de Sa Majesté, dont elle s'estimoit trop heureuse; apres elle luy recommanda M. le prince son mary; et le pria de luy permettre de le voir, et se confiner avec luy. Le Roy luy dit qu'il y avoit plus de quatre jours qu'il avoit declaré sa volonté, qui estoit qu'il trouvoit bon qu'elle allast voir son mary, et qu'elle se retirast avec luy, et que pour le surplus qu'il affectionnoit grandement son cousin,

et toute sa maison, qu'il le feroit garder soigneusement, attendant qu'il y eust un peu mis d'ordre à ses affaires ; qu'il estoit marry qu'elles ne peussent permettre presentement, mais qu'il tascheroit de luy donner contentement, sans qu'il en eust l'obligation à qui que se soit : elle le pouvoit aller voir, et se tenir prés de luy, la priant de le semondre d'avoir bon courage, et de ne se fascher de rien, de l'aymer, et de l'asseurer que s'il voyoit l'estat des affaires de son royaume, il jugeroit luy-mesme qu'il ne pouvoit faire autrement pour le present, et qu'en toute façon qu'il le traitteroit bien, suivant ce que requeroit sa qualité, et verroit de luy donner contentement. Et apres il dit à madame d'Angoulesme : *Ma tante, allez-vous-en mener ma cousine vers son mary;* et commanda à du Hallier de les aller accompagner. Sur les 4 heures madame d'Angoulesme, accompagnée du sieur du Hallier, s'en alla mener madame la princesse jusques à l'entrée de la porte de la Bastille, où elle trouva madame de Persan avec son mary, entre les mains desquels elle la consigna, et se retira. Du Hallier demeura avec madame la princesse, et tous ensemble la menerent en haut, où elle trouva M. le prince fort gay et fort content, parce que peu de jours auparavant on luy avoit ouvert les fenestres qui regardent aux champs. Il la receut fort favorablement, et apres l'avoir baisée et fait quelques complimens, il la prit par la main et la mena à la ruelle de son lict, disant tout haut à la compagnie : *Qu'on me laisse un peu avec ma femme :* aussi-tost la compagnie sortit : et ils furent ensemble fort long-temps. Le soir on leur apporta à souper à tous deux ; elle prit la serviette, et la presenta à M. son mary ; mais luy ne la voulut pas accepter, ains luy sauta au colet, et la baisa deux ou trois fois. Ils souperent ensemble, et apres coucherent ensemble : il demeura deux ou trois soldats des gardes couchez dans leur chambre : ce qu'ils continuerent durant deux ou trois jours seulement : car depuis les gardes, et Nuisisible, le valet de la chambre, couchent en l'antichambre la porte ouverte, et la femme de chambre seule couche dedans icelle. Le lendemain au matin le Buisson y entra, pour en pouvoir aller dire des nouvelles au Roy, et les ayans trouvez embrassez en deuë forme, en alla faire sa relation à Sa Majesté, avant qu'il partist pour son voyage de S. Germain en Laye.

Le mesme jour septiesme le Roy s'estant levé de grand matin, à cause dudit voyage, se trouva presque tout seul : et estant allé dans la grande gallerie, sans que personne le suivit que du Hallier, il luy dit : *Du Hallier, vous voilà bien empesché, que ne me faites-vous faire place ;* comme s'il y eut eu grande presse : et apres luy dit : *C'est Conchino qui doit estre resuscité, pour retenir la cour chez luy.* Il voulut tenir conseil avant que partir : et partant sur les dix heures, dit qu'il vouloit estre de retour le lundy assez à temps pour tenir encores le conseil, parce qu'il n'en vouloit point perdre d'occasion. La Reine demeura à Paris pour se baigner. Le dimanche et le lundy, le Roy fut à la grande chasse du cerf dans les forests S. Germain, et en vint relancer un dans une isle, qui est tout vis à vis de la maison du president Chevalier à la chaussée, où il eut un grand plaisir toute une apresdinée, sans que le cerf se peut rejetter dans la riviere pour se garantir. Enfin il le prit, et apres s'en alla souper en ladite maison de la chaussée, où ledit president Chevalier avoit fait apprester separément pour le Roy tout seul dans la salle, et à part à une grande gallerie, pour les princes et seigneurs qui l'accompagnoient, jusques à 50 serviettes. Le Roy eut cette patience de se mettre à sa table, et commanda qu'un chacun allast souper, pour estre prest à partir avec luy : et dés qu'il sceut qu'ils estoient à table, il se leva de la sienne, et les alla trouver en la gallerie, criant tout à l'entrée, *Que personne ne bouge à peine de ma disgrace :* ils obeïrent, et se trouva que monsieur du Mayne et monsieur de Rohan, qui estoient sur le milieu de la table, avoient le verre à la main pour boire à la santé de Sa Majesté, et dés qu'il en fut adverty, il s'alla placer justement entre eux deux, et leur voulut faire raison : et apres soupa avec toute la compagnie, et leur laissa toute sorte de liberté.

Le mesme jour de dimanche sur le soir aprés vespres M. le garde des sceaux alla rendre la visite à M. le premier president en son logis du Bailliage ; on fit entrer son carrosse dans la cour ; M. le premier président estoit au fonds de son estude avec le lieutenant civil, et en estant adverty accourut à grand pas au devant de luy, et le trouva déja dans la salle, d'où il le conduisit en sa chambre, à la porte de laquelle il le fit passer devant. Ils s'entretinrent long-temps chacun dans une chaire : ledit sieur premier president ayant tousjours son bonnet quarré : au sortir il fit tousjours passer devant ledit sieur garde des sceaux, et le conduisit jusques au carrosse, mais ledit sieur garde des sceaux voulant aller voir son jardin, il l'y accompagna encores, et le reconduisit jusques à son carrosse, sans se retirer, jusques à ce que le carrosse roulât, le tout avec de grands complimens de part et d'autre : ledit sieur garde des sceaux dit en sortant, qu'il vouloit aller semblablement visiter les autres presidents du parlement.

Le Roy arriva le lundy au soir, et tint le conseil le lendemain incontinent apres disner : et sur le tard M. de Guise arriva de retour de l'armée, accompagné d'une cavalcade de plus de 70 gentils-hommes de compte fait, entre lesquels estoient monsieur le prince de Joinville, M. Delbeuf, messieurs de Termes, Crequy, Bassompierre, la Rochefoucaut, le marquis de Mirebeau et Beuvron, Saint Luc, M. de Candale, M. de Rohan, le marquis de Rosny, M. de la Valette, le comte de Schomberg et Praslin : et enfin toute la cour, excepté les princes, M. le Grand qui estoit malade de la pierre, et le colonel d'Ornano, qui estoit blessé le matin par disgrace : M. de Luynes y avoit envoyé Modene de sa part : et hors de la presence du Roy, de long-temps il ne s'estoit veu une si belle cavalcade à Paris, ny si leste. Il avoit couru quelque bruit sourd auparavant, que le Roy ne prendroit pas plaisir qu'on allast au devant de M. de Guise : lequel bruit estant parvenu aux oreilles du Roy, il dit, à S. Germain en Laye, que tant s'en faut que cela fust, qu'au contraire ceux qui n'yroient point ne luy feroient point de plaisir. Et de fait, le Roy estoit dans la gallerie lors de l'arrivée dudit sieur de Guise, et accouru quasi luy-mesme à luy ; et faisant fendre la presse avec grande impatience de le voir : et le voyant, luy fit le plus favorable accueil qui se pouvoit souhaitter, disant qu'il l'avoit bien et dignement servy, et qu'il luy en sçavoit bon gré, et l'aimoit de bon cœur : apres le mena voir la Reine, et estant passé, M. de Guise salüa messieurs le comte d'Auvergne, le comte de S. Pol, et apres monsieur du Mayne, et le cardinal de Guise; et ayant suivy le Roy, et demeuré quelque temps avec luy, et chez la Reine, s'en alla voir madame sa mere, et madame la princesse de Conty; et se retirant passa par chez monsieur le Grand, pour estre esclaircy de plus prés de sa santé.

Le mercredy, dernier may, du grand matin, le marquis de la Vallette, que le jour precedent avoit embrassé et caressé le comte de Schomberg, parmy la troupe de la cavalcade, luy envoya un billet par un vallet de pied pour se battre, sur ce que les troupes dudit comte de Schomberg estoient passées par son gouvernement du pays Messin, sans prendre son attache. Le comte de Schomberg se rendit sur le lieu, où il trouva le marquis de la Vallette; et d'abord fit quelques complimens, disant qu'il recevoit à grand honneur d'avoir affaire à un si brave cavalier, qu'il avoit tousjours esté serviteur de M. d'Espernon; et que si ses soldats avoient fait quelques insolences, c'estoit parce qu'ils n'estoient pas payez, et que s'il en eust esté adverty, il y eut apporté le plus d'ordre et de remede qu'il luy eust esté possible. Ils se battirent l'épée seule, apres avoir ouvert le pourpoint sans le quitter; à la seconde passade les espées s'embarasserent dans les pourpoints respectivement, et ils vinrent aux prises, et se porterent par terre : cependant leurs escuyers, qui accoururent apres, s'estant rencontré se battirent et se blesserent tous deux, sans danger de vie toutesfois; et lors M. de Crequy survint avec un gentilhomme, et ils les separerent les uns et les autres; et les firent amis sur le champ. Mais le Roy ne les veut point encore voir à la cour. Le mesme jour arriva le sieur Edmond, ambassadeur extraordinaire de la Grande Bretagne. M. le duc de Montbason l'alla recevoir hors la porte de la ville fort honorablement, accompagné d'environ 200 chevaux, et 10 ou 12 carrosses, et le conduisit à son logis. Le soir M. de Guise alla visiter M. le garde des sceaux, et fut plus d'une heure avec luy; M. le garde des sceaux l'estoit venu recevoir à l'entrée de la salle, et le reconduisit jusques à ce qu'il fit rouller le carrosse qu'on avoit fait entrer dans sa cour.

Le jeudy 1 juin 1617, arriva un courrier d'Italie, qui porte des nouvelles du siege de Verceil fait par l'armée d'Espagne; aussi-tost il y eut grand renfort des instances que faisoient les ambassadeurs pour le secours du duc de Savoye. Le marquis de Tresnel arriva aussi, disant qu'il avoit appris à Florence la nouvelle de la mort du mareschal, le frere d'iceluy estant dans sa chambre quand elle fut apportée; que cela le hasta de s'en venir, et qu'il s'embarqua à Ligorne avec l'archevesque de Pise, que le grand duc despescha aussi-tost pour ambassadeur extraordinaire. Et qu'estant à Savoye, les autres disent en France, il receut les lettres, par lesquelles il luy estoit mandé qu'il ne bougeast encores de Rome, et que se trouvant si pres d'icy, il y avoit mieux aymé y venir en diligence, ayant pris la poste à Marseille, où il a laissé ledit archevesque, qui s'en vint à ses journées; aussi-tost il fut parlé de bailler cette ambassade non plus à ce Marillac, qui y estoit destiné, mais au marquis de Cœuvres, ou au marquis de Remboüillet, ou au comte de Schomberg, et croit-on que le premier y a la meilleure part.

Le vendredy 2 juin, à l'issuë du disner du Roy, il y eut un conseil celebre, où se trouverent tous les princes, et plus grands de la cour, avec les principaux ministres, auquel il fut resolu que le Roy devoit secourir le duc de Savoye; et à ces fins qu'on lui envoyeroit dix mille hommes de pied et deux mille chevaux. Le comte d'Auvergne s'offrit d'aller conduire cette cavalerie comme colonel sous M. le mareschal Desdiguieres, ou tel

autre que le Roy commettroit, ce qui luy fut accordé. M. de Vendosme parloit d'y aller aussi, mais cela ne fut pas resolu. Apres le Roy manda l'ambassadeur d'Espagne, et luy dit, que par un ancien devoir il ne pouvoit abandonner les anciens alliez de sa couronne, ausquels il devoit procurer la paix ; que par le traitté d'Ast il estoit particulierement obligé à l'entretenir entre son maistre et le duc de Savoye, autrement son honneur y demeureroit trop engagé : qu'il y avoit contribué, jusques à cette heure, tout ce qu'il luy avoit esté possible par les voyes de la douceur sans rien avancer, dont il s'estonnoit grandement, attendu que tous ces differens ne consistoient qu'en certaines pointilles fort legeres. Enfin qu'ayant sceu comme le duc de Savoye estoit pressé, il avoit trouvé qu'il ne le pouvoit laisser perdre, et à ces fins luy dit qu'il pouvoit mander à son maistre que s'il ne se resolvoit de s'accommoder à l'amiable avec ledit duc, et luy donner la paix, il seroit contraint de l'assister, et s'y estoit resolu : l'ambassadeur respondit pour le premier point, qu'il seroit tousjours tres-aise d'estre ministre de la paix, et que son maistre y estoit entierement porté ; mais pour le second point de l'assistance que Sa Majesté vouloit donner au duc de Savoye, en cas que la paix ne se fist, qu'il supplioit Sa Majesté de l'excuser, et de vouloir faire porter cette parole à son maistre par quelqu'autre que luy : le Roy repliqua : *Je vous ay dit ma volonté, faites-la entendre à vostre maistre, et vous en allez trouver M. de Villeroy, qui vous dira le surplus de mes intentions.* On adjousta que par le traitté d'Ast, il y avoit article exprés, portant qu'en cas d'inobservance, il seroit permis au Roy de France d'y porter ses armes ouvertes, sans toutesfois rompre la paix. En suitte de cela il ne s'est parlé que de preparation d'armée, voire d'un voyage du Roy à Lyon, pour en estre plus prés ; et cependant on va à Fontainebleau mercredy ou samedy : et le lendemain ledit ambassadeur alla voir M. de Villeroy, et fut plus de deux heures avec luy ; et parce qu'il s'estoit voulu un peu emanciper contre M. de Puysieux, M. de Villeroy le mena assez rudement, disant que c'estoit luy qui estoit l'autheur de tout le mal, pource qu'il avoit figuré la France à son maistre si foible et si desordonnée, qu'il luy avoit donné le courage de tout entreprendre à tort ou à travers. La Reine ayant sceu cette action du Roy, son mary, la loüa grandement, disant qu'il falloit faire ainsi ; *Et pense-t-on*, dit-elle, *que parce que je suis née en Espagne, je sois Espagnole? on se trompe ; je suis Françoise, et ne veux estre autre.*

Pour ce qui est de la suitte de cette histoire, elle fait partie de la generale du temps : c'est pourquoy l'autheur de ce discours, qui a eu bonpart en toute cette intrigue, ne l'a pas voulu poursuivre.

FIN DE LA RELATION DE LA MORT DU MARESCHAL D'ANCRE.

MÉMOIRES

DU DUC DE ROHAN,

SUR LES CHOSES ADVENUES EN FRANCE DEPUIS LA MORT DE HENRI-LE-GRAND JUSQUES A LA PAIX FAITE AVEC LES RÉFORMÉS AU MOIS DE JUIN 1629;

AUGMENTÉS D'UN QUATRIÈME LIVRE.

NOTICE

SUR

HENRI, DUC DE ROHAN.

Henri de Rohan a beaucoup occupé les commentateurs, les biographes et les historiens; les renseignements sur sa vie abondent; le duc de Rohan a été plus d'une fois apprécié, caractérisé, jugé; en arrivant après tous ces jugements, après tant de travaux intéressants, il n'est guère permis d'espérer qu'on pourra dire quelque chose de nouveau. Fauvelet du Toc, dans un petit volume imprimé en 1667; l'abbé Pérau, dans l'*Histoire des hommes illustres;* le baron Zur-Lauben, dans sa préface mise en tête des Mémoires du duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline; Michel Levassor, dans son *Histoire de Louis XIII;* le P. Griffet, dans son travail sur cette époque; Fréron, dans le tome VIIIe de l'*Année littéraire;* M. Durosoir, dans la *Biographie universelle*, et les éditeurs de la précédente *Collection des Mémoires*, ont tour à tour raconté la vie ou apprécié la carrière politique du duc de Rohan. Si, profitant des travaux considérables de nos devanciers, nous voulions retracer d'une manière complète les événements qui ont rempli la destinée de ce personnage; si nous voulions même indiquer avec détail tous les points, toutes les époques, toutes les variétés de cette curieuse destinée, il faudrait nous résoudre à faire un volume; nous réduirons notre tâche à des proportions plus simples; comme la seule lecture des Mémoires du duc de Rohan ne suffirait pas pour donner une juste idée de son caractère et de ses œuvres politiques, nous y suppléerons par quelques faits et quelques observations.

Henri de Rohan, né au château de Bleins en Bretagne, le 21 août 1579, du vicomte de Rohan René II (1), appartenait à une famille alliée aux maisons royales de France, d'Écosse, de Lorraine et de Savoie; « en quelque lieu de l'Europe qu'il allast, dit Fauvelet du Toc, il se trouvoit parent de ceux qui y régnoient. » Le jeune Rohan ne crut pas devoir prendre la peine d'étudier le latin; il ne pensait pas que le latin fût nécessaire pour devenir grand homme; les sciences qu'il affectionnait, c'était l'histoire, la géographie et les mathématiques. A seize ans il débutait à la cour, soutenu par la paternelle tendresse de Henri IV, qui le regardait comme son héritier pour le royaume de Navarre; le siége d'Amiens fut sa *première école de guerre;* il y suivit Henri IV, eut un cheval tué sous lui, et put prendre sa part du succès remporté sur les Espagnols. Le traité de Vervins ramenait la paix dans le royaume; Rohan *étant*, selon ses propres expressions, *d'un âge plus propre à apprendre qu'à servir pour l'heure sa patrie*, eut l'idée de voyager; vingt mois de courses en Europe lui permirent de voir et d'étudier l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et l'Écosse. Rohan se montrait désireux de s'instruire, spirituel, aimable; en Angleterre, Élisabeth recherchait son entretien, lui écrivait de sa main et l'appelait *son chevalier;* en Écosse, il fut parrain du fils du roi Jacques; Rohan ne se doutait point des malheurs qui attendaient ce nouveau-né: cet enfant devait être Charles Ier ! Le jeune Breton observait les mœurs et les gouvernements des peuples qu'il visitait; à son retour en France, il publia ses voyages, qui, maintenant encore, peuvent être lus avec fruit. Henri IV le fit duc et pair en 1603, et le maria à Marguerite de Béthune, fille de Sully; la charge de colonel des Suisses et Grisons acheva de lui donner un rang. Le malheureux événement de la mort de Henri IV, si fatal au repos de la France, fut un coup terrible pour le jeune duc de Rohan; il perdait un ami, un protecteur, un père; il en ressentit une amère et profonde douleur. « Pleurons avec raison, dit-il, le plus grand roy qui fust sur la terre, qui faisoit du bien à plusieurs, et mal à personne. N'est-ce pas à moy un assés grand suject de plaindre la seule occasion de tesmoigner à mon roy, mais ô Dieu! à quel roy! mon courage, ma fidélité, mon affection? Certes, quand j'y songe, le cœur me fend; un coup de picque, donné en sa présence, m'eust plus contenté que de gaigner maintenant une bataille. J'eusse bien plus estimé une louange de luy en ce métier, duquel il estoit le premier maistre de son temps, que toutes celles de tous les capitaines qui restent vivans. » — « Je veux, ajoute-t-il plus loin, séparer ma vie en deux, nommer celle que j'ai passée, heureuse, puisqu'elle servit Henry le Grand, et celle que j'ai à vivre, malheureuse, et l'employer à regretter, pleurer, plaindre et souspirer; et pour l'honneur de sa mémoire, je veux servir le reste de mes jours (l'empire de Dieu estant dans son entier), la France, puisqu'il l'a gouvernée, le roy, puisqu'il est son fils,

(1) René II, vicomte de Rohan, marié à Catherine de Parthenai, fille unique de Jean Parthenai. L'Archevêque, seigneur de Soubise, eut six enfants, 1° René, mort en bas âge; 2° Henri, notre auteur; 3° Benjamin, connu sous le nom de Soubise, mort en 1641; 4° Henriette, morte en 1609, sans avoir été mariée; 5° Catherine, qui épousa Jean de Bavière, duc des Deux-Ponts, prince palatin du Rhin; 6° Anne, qui était femme lettrée, et lisait la Bible en hébreu; elle composa des stances sur la mort de Henri IV, et fit jouer à la Rochelle, durant le siége, une tragédie de sa façon.

la reyne, comme ayant été sa chère compagne. » Ce deuil, ces regrets, ces protestations s'échappaient réellement du cœur; on peut dire que la prompte mort du grand Henri fut pour beaucoup dans cette fâcheuse carrière de rébellion où devait bientôt se jeter le duc de Rohan; resté seul avec Sully son beau-père au milieu d'intrigues et de jalousies, au milieu d'un monde ouvertement déclaré contre la religion réformée, qui était la religion de sa mère et aussi la sienne, Rohan se vit en butte à de sourdes poursuites; ses profondes et sincères affections religieuses furent blessées en même temps que son amour-propre; tout cela mêlé à la conscience de son mérite supérieur et à son vif désir de la gloire, fit de l'ancien protégé de Henri IV un sujet redoutable. Ajoutons une observation. Rohan et Richelieu étaient les deux hommes les plus capables de cette époque-là; une susceptibilité ombrageuse existait entre ces deux hommes; ils n'auraient pu que difficilement s'attacher au même parti, aux mêmes intérêts; il fallait à chacun un camp séparé où il pût être roi; malheureusement pour Rohan, sa part ne fut ni la plus belle ni la plus glorieuse; il tomba dans la criminelle nécessité de s'armer contre son souverain, et son rôle de chef des huguenots le livrait aux caprices passionnés de la multitude.

L'expédition contre Juliers, qui eut lieu trois mois après la mort de Henri IV, fut pour le duc de Rohan une occasion de montrer son habileté militaire et sa bravoure; il parut au siége de Juliers à la tête de ses Suisses et de ses Grisons. La ville ne résista pas longtemps. Le duc de Rohan assistait à l'assemblée de Saumur dans les derniers jours du mois de mai 1611; dans cette assemblée, où le parti protestant cherchait à recueillir ses forces pour aviser au maintien de l'édit de Nantes, Rohan prononça d'éloquents discours qui lui valurent la triste gloire d'être salué comme chef d'un parti. Il rédigea une sorte de compte-rendu (1) de cette assemblée, qui fut semé à travers les provinces. Ses succès à Saumur ne pouvaient manquer d'allumer contre lui les fureurs de la cour. Rohan était devenu un ennemi dangereux; il fallait arrêter sa domination naissante. La régente du royaume ordonne qu'on lui enleve le gouvernement de Saint-Jean-d'Angely; mais Rohan se fortifie dans la place et brave victorieusement les menaces de la reine. Un écrit du duc de Rohan intitulé : ***Discours sur l'état de la France pendant la persécution de Saint-Jean*** (d'Angely), expose avec netteté et vivacité l'état des choses en France dans l'année 1612; trois partis s'y trouvent en présence : celui de Marie de Médicis, appuyé sur les Guise et le duc d'Épernon; celui des princes, affaibli par l'abjuration; celui des huguenots. Le grand moyen de salut proposé par le duc de Rohan, était une ligue entre les huguenots et les princes pour repousser le mariage du jeune Louis XIII avec Anne d'Autriche. Sollicité par le prince de Condé, qui recrutait partout des mécontents, Rohan refusa de faire cause commune avec lui; ce fut alors qu'il consentit, moyennant une forte somme d'argent, à céder sa charge de colonel des régiments suisses, dont la cour avait besoin pour tenir tête au prince de Condé. Le jeune roi devait se rendre à Bordeaux pour épouser Anne d'Autriche; Rohan avait en main assez d'éléments de troubles pour empêcher ce voyage qui allait accomplir une alliance tant de fois repoussée dans l'intérêt de son parti; au lieu de chercher à y mettre obstacle, il adressa à Marie de Médicis des conseils pour lui en faciliter les moyens. De ce fait on peut conclure que Rohan s'était engagé à regret dans une lutte contre la cour, et qu'il n'aurait point repoussé l'occasion de revenir à la cause du roi, qui était la cause nationale. Mais le parti de Marie de Médicis ne sut point profiter de ces incertitudes et de ces généreuses velléités de vertu; la reine régente sembla ne pas attacher une grande importance aux premiers conseils de Rohan, et de plus, elle fit la faute de lui refuser le gouvernement de Poitou, dont Sully aurait voulu gratifier son gendre. L'humeur du duc de Rohan ne fit que s'accroître; lorsqu'un peu plus tard on lui donna la survivance du gouvernement de Poitou, il l'accepta avec une noble fierté; il voulut bien promettre de défendre les intérêts de la reine contre tout le monde, mais jamais contre ceux de sa religion. Quelque temps après, le prince de Condé se voyant arrêté au Louvre, disait tout haut au duc de Rohan : *Monsieur de Rohan, me laissez-vous prendre ainsi? — Monsieur*, lui répondait le duc de Rohan, *je suis très-fâché de votre déplaisir; mais je ne suis pas ici pour m'opposer aux volontés de la reine* (2). Le ressentiment du duc de Rohan contre le prince de Condé était devenu inexorable; cette mésintelligence entre deux chefs dangereux fut une heureuse chose pour le parti de la cour.

Après la mort du maréchal d'Ancre, Marie de Médicis retrouva le duc de Rohan parmi le petit nombre d'hommes touchés de sa disgrâce; ce trait honore le cœur de Rohan. Il ne plaisait point au duc de Luynes, le favori tout-puissant : il lui rendit aversion pour aversion. Le duc de Rohan combat dans l'armée royale contre le duc de Mayenne à Soissons, puis en Piémont contre les Espagnols. Le gouvernement du roi ayant ordonné aux protestants du Béarn la restitution des biens du clergé catholique en leur pouvoir depuis cinquante ans, les huguenots de cette province s'insurgent, et Rohan se montre à la tête des rebelles; il force le roi à lever le siége de Montauban. La Guyenne, le Languedoc et tous les pays voisins étaient pour lui. Il avait beaucoup de peine à maintenir son crédit dans ces provinces; son alliance avec la révolte le mettait souvent dans de pénibles positions; chef des passions populaires, il sentait toute la difficulté de faire respecter son autorité. « Tel est le malheur des guerres civiles, dit-il quelque part, qu'elles mettent entre le chef et ses partisans une égalité trop

(1) Cette relation a été imprimée.

(2) Mémoire de la duchesse de Rohan, composé en 1646.

grande, qui ne peut que ruiner à la fin ceux qui s'y laissent entraîner. » Remarque pleine de vérité! Cette guerre, où l'activité prodigieuse du duc de Rohan faisait face à toutes les forces royales, aboutit au traité de Montpellier, qui fut comme la ratification ou la confirmation de l'édit de Nantes. Toutefois ce traité reçut d'assez graves violations que l'injustice du parti protestant attribuait à la trahison du duc de Rohan; *c'est la récompense ordinaire de ceux qui servent les peuples*, dit Rohan. Il se jeta dans une seconde guerre civile pour venger les infractions faites au traité de Montpellier; l'Espagne et l'Angleterre, dont il attendait des secours, restèrent indifférentes, et plusieurs cités refusèrent de le seconder. C'est dans cette guerre que la duchesse de Rohan défendit si vaillamment la ville de Castres assiégée par le maréchal de Thémines; un historien (1) du règne de Louis XIII n'a loué qu'à regret *l'esprit mâle et le grand courage* de la duchesse de Rohan, sous prétexte qu'elle avait trop peu ménagé *sa réputation sur le chapitre de la fidélité conjugale*. Cette seconde guerre se termine par un semblant de traité de paix conclu le 6 février 1626. On verra dans les Mémoires de Rohan le récit de la troisième guerre civile; Rohan fut doublement coupable de marcher contre son roi et d'appeler l'étranger contre sa patrie; mais cette guerre révèle dans le chef du parti protestant de grandes connaissances militaires et de merveilleuses ressources d'esprit. Rohan dut plus d'une fois effrayer le génie de Richelieu; diverses défaites où la valeur cédait au nombre, l'épuisement des deniers, ne suffisaient point pour réduire les huguenots; tant que Rohan était là, rien n'était perdu; Richelieu ne l'ignorait pas, et c'est pourquoi il songea à mettre fin à la guerre par un traité favorable aux protestants et à leur intrépide chef. Ce traité fut signé le 27 juillet 1629. On sait que, durant cette guerre, Rohan fut condamné par arrêt du parlement de Toulouse à être écartelé; on l'exécuta en effigie, et, de son côté, il condamna à une semblable exécution le premier président du parlement de Toulouse. L'arrêt contre la tête de Rohan portait également contre ses biens, ses maisons fortes et ses forêts; on promettait 150,000 liv. à qui le livrerait mort ou vif, « ce qui « donna, dit Rohan, volonté à trois ou quatre « malheureux de l'entreprendre, qui n'eurent qu'une « corde ou une roue pour récompense. »

Venise, où l'attendaient sa femme et sa fille, devint la retraite du duc de Rohan; il y arriva le 5 août 1629, et le sénat le reçut comme un roi. En 1600, Rohan avait visité cette cité qu'il appelait *un des cabinets des merveilles du monde;* il en était parti *aussi ravy et content tout ensemble de l'avoir veue, que triste d'y avoir demeuré si peu.* Il se retrouva donc à Venise avec bonheur, et ses paisibles jours s'écoulaient entre les livres, les promenades et les utiles causeries. En passant de la vie orageuse des factions à la tranquille vie de Venise, Rohan n'éprouvait ni ennui ni peine; « il ne « pouvoit comprendre comme un homme raison-« nable se pouvoit ennuyer; cela n'arrivoit, disoit-« il, qu'à ceux qui n'ayant aucunes qualités d'esprit, « ne subsistent que par fortune; et quand elle les « abandonne, et qu'ils ont perdu l'air fainéant et « enchanteur de la cour, ils demeurent exposés au « chagrin et tombent dans des inquiétudes qui les « rendent incapables de repos et de plaisir. » Ce fut pendant son séjour à Venise que Rohan reçut du Grand Seigneur la proposition d'acquérir l'île de Chypre, moyennant 200,000 écus, et un tribut annuel de 20,000 écus : c'est la duchesse de Rohan qui nous a révélé dans ses Mémoires ce fait dont l'exactitude a été contestée. Le but de Rohan, dans la négociation de cette affaire, eût été d'établir en Chypre une colonie de protestants français et allemands; la mort du patriarche Cyrille, qui était le négociateur auprès de la Porte, empêcha, dit-on, de donner suite à ce projet. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui ont hardiment rangé ce fait parmi les fables; nous ne voyons pas quel intérêt aurait eu la duchesse de Rohan à inventer ce projet, et nous ne découvrons pas en quoi cette affaire eût été déraisonnable ou impossible.

Nous voici arrivés à l'époque la plus glorieuse de la vie de Rohan; nous ne nous arrêterons point pour dire que les Vénitiens, après la défaite de Vallegio, songèrent à confier à Rohan le commandement de leurs forces, et que le traité de Querasque (19 juin 1631) rendit inutile l'intervention du général français. C'est de la guerre de la Valteline que nous avons hâte de parler. On lira les Mémoires de Rohan sur cette campagne, où il s'agissait de défendre les Grisons alliés du roi de France. Louis XIII l'avait chargé des intérêts de la république des Grisons; il l'avait nommé, en 1632, son ambassadeur extraordinaire près du corps helvétique. Rohan avait obtenu grand crédit dans le pays, et ses ennemis ou ses jaloux de la cour publiaient que sa pensée était de se mettre à la tête des protestants de la Suisse; il fut rappelé à Paris; mais, après quatre mois d'hésitation, on lui permit d'aller faire la conquête de la Valteline; Rohan nous apprend *qu'il eut six fois commandement d'y entrer et six fois commandement de surseoir.* Le pays de la Valteline, sur lequel on trouvera des explications en tête des Mémoires sur cette campagne, est un pays montagneux, hérissé de rochers et coupé par de nombreux défilés; la guerre y était difficile à soutenir. Le but de cette campagne était d'enlever à l'Autriche et aux Espagnols ce point de communication et d'y établir l'autorité des Grisons. Rohan remporta quatre victoires, trois sur les Impériaux, la quatrième sur les Espagnols. On a admiré une allocution ou harangue que Rohan adressait à ses soldats, dans une heure décisive, à Cassiano, en présence de l'ennemi, qu'il avait surpris tout à coup par une contre-marche des troupes françaises : « Nous avons passé, dit Rohan, des lieux presque inaccessibles pour venir en cette vallée; nous y sommes enfermés de tous côtés. Voilà

(1) Michel Levassor.

l'armée impériale qui se met en bataille devant nous; les Grisons sont derrière, qui n'attendent que l'événement de cette journée pour nous charger, si nous tournons le dos. Les Valtelins ne sont pas moins disposés à achever ce qui restera de nous. De penser à la retraite, vous n'avez qu'à lever les yeux pour en voir l'impossibilité; ce ne sont de tous côtés que précipices insurmontables, de sorte que notre salut dépend de notre seul courage. Pour Dieu! mes amis, tandis que les armes de notre roi triomphent partout avec tant d'éclat, ne souffrons pas qu'elles périssent entre nos mains; faisons, par une généreuse résolution, que ce petit vallon, presque inconnu au monde, devienne considérable à la postérité et soit aujourd'hui le théâtre de notre gloire. » Fréron qui, dans l'*Année littéraire*, a donné sur Rohan une notice biographique, comme il a été dit plus haut, place cette harangue militaire à côté des plus belles des Romains. Les victoires du duc de Rohan dans la Valteline frappèrent vivement les esprits; comme en d'autres lieux la France n'était pas aussi triomphante, on disait publiquement que sans le duc de Rohan, *la Gazette de Paris n'auroit pas eu grand'chose à raconter de la prospérité des armes françoises depuis la bataille d'Avein* (1). Des auteurs du dernier siècle, qui ont parlé des glorieux combats de la Valteline, remontent aux manœuvres de Sertorius à travers les monts d'Espagne pour trouver quelque chose à comparer à Rohan, et depuis Rohan, ils ne trouvent de faibles points de comparaison que dans les campagnes de Catinat contre le duc de Savoie. Dans nos grandes expéditions de la République et de l'Empire, nous pourrions trouver plus d'une page de gloire à ajouter à la guerre des montagnes. N'oublions pas de dire que Rohan repoussa noblement les offres de l'Espagne qui voulait le retenir à son service; répétons aussi les curieuses paroles qui furent les adieux des Grisons au grand capitaine; ils lui dirent « Que les choses « qu'il avoit faites pour eux étoient si grandes et si « extraordinaires, que quand ils lui dresseroient autant de statues qu'il y avoit de rochers dans leurs « montagnes, ils ne feroient pas encore assez pa-« roître leur reconnoissance à la postérité. » Obligé de quitter Genève, sous prétexte qu'il s'y trouvait trop à portée d'entretenir de dangereuses relations avec les protestants de France, Rohan alla joindre le duc de Saxe-Weimar; il combattit vaillamment au siége de Rhinfeld et fut mortellement blessé le 28 février 1638; il mourut, après quinze jours de souffrance, à l'abbaye de Kœnigsfeld, dans le canton de Berne : il avait cinquante-neuf ans. Son corps fut porté à Genève et enseveli solennellement dans une chapelle du temple de Saint-Pierre. Rohan avait légué ses armes à Venise, qui les reçut comme un souvenir glorieux. Voltaire composa sur le duc de Rohan les vers suivants :

> Avec tous les talents le ciel l'avait fait naître,
> Il agit en héros, en sage il écrivit;
> Il fut même un grand homme en combattant son maître,
> Et plus grand quand il le servit.

Voltaire avait composé ces vers à la demande du baron de Zur-Lauben, éditeur des Mémoires sur la guerre de la Valteline; dans une note de sa préface, le baron Zur-Lauben ne manque pas de dire : « Que « le digne rival d'Homère et de Virgile a bien voulu « lui envoyer, dans le langage divin de la Henriade, « le portrait du duc de Rohan; » il se rappelle, à cette occasion, le vers d'Horace sur le pouvoir des Muses :

> Dignum laude virum musa vetat mori.

Le baron de Zur-Lauben a placé les quatre vers de Voltaire en tête des Mémoires, pour donner à ces Mémoires, dit-il, *de nouvelles arrhes pour l'immortalité.*

Rohan avait eu plusieurs enfants; une seule fille, Marguerite, lui restait; elle épousa, malgré sa mère, Henri de Chabot, qui prit, trois ans après, le nom de Rohan. Les biographes parlent d'un fils nommé Tancrède, que la duchesse voulut faire reconnaître, et dont la mystérieuse naissance avait été cachée jusque-là. La maison de Rohan s'opposait fortement à cette reconnaissance. L'affaire fut portée au parlement, qui, par un arrêt du 6 février 1646, fit défense *au nommé Tancrède* de se dire fils de Rohan. Ce malheureux jeune homme, enrôlé dans les troubles de la Fronde, fut tué dans une embuscade près de Vincennes en 1649. Comme le jeune Tancrède était mort vaillamment, le public et les poëtes lui rendirent le nom de fils du duc de Rohan. Un contemporain, appelé Gilbert, composa pour lui cette épitaphe :

> Rohan, qui combattit pour délivrer la France,
> Est mort dans la captivité;
> Son nom lui fut, à tort, en vivant, disputé,
> Mais son illustre mort a prouvé sa naissance :
> Il est mort glorieux pour la cause d'autrui,
> C'est pour le parlement qu'il entra dans la lice;
> Il a tout fait pour la justice,
> Et la justice rien pour lui.

La muse elle-même du fameux Scudéry, inspirée peut-être par ce poétique nom de Tancrède, ne craignit point de s'occuper du jeune homme sans nom tué à Vincennes; Scudéry présenta à la duchesse de Rohan-Chabot les vers suivants :

> Olympe, le pourrai-je dire
> Sans exciter votre courroux?
> Le grand nom que la France admire,
> Semble déposer contre vous.
> L'invincible Rohan, plus craint que le tonnerre,
> Vit finir ses jours à la guerre;
> Et Tancrède a le même sort.
> Cette conformité, qui le couvre de gloire,
> Force presque chacun à croire
> Que la belle Olympe avait tort,
> Et que ce jeune nom, si digne de mémoire,
> Eut la naissance illustre aussi bien que sa mort.

Disons un mot des ouvrages du duc de Rohan. C'est à Venise qu'il écrivit les *Mémoires sur les choses advenues en France depuis la mort de Henry le Grand jusques à la paix faite avec les ré-*

(1) Michel Levassor, Histoire de Louis XIII.

formés, au mois de juin 1629. Ces Mémoires, qui ont fait dire à ses admirateurs que Rohan, semblable à César, joignait l'art de vaincre à l'art d'écrire, sont importants sous le double rapport historique et littéraire; on y découvre d'assez fréquentes traces d'une partialité passionnée; mais cette partialité, dont il suffit d'avertir le lecteur, ne saurait enlever aux faits tout leur intérêt. Le style de l'auteur a de l'énergie, de la netteté, de l'élévation; Rohan se montre, dans ses Mémoires, observateur habile, politique profond; on sent un homme qui connaît l'Europe et ses gouvernements. Depuis 1644 jusqu'en 1756, on a imprimé sept fois les Mémoires de Rohan; on trouve dans la collection de M. Petitot le texte de l'édition de 1661, jugé le meilleur et le plus correct; c'est à ce texte que nous nous sommes arrêté.

En 1631, pendant son séjour à Padoue, le duc de Rohan composa le *Parfait Capitaine;* dans ce livre, l'auteur commente en quelque sorte les *Commentaires* de César, et cherche à mettre à profit dans la tactique moderne la savante expérience des anciens. Le duc de Rohan aimait à étudier les grands modèles de l'antiquité; aucune lecture ne l'intéressait comme les *Hommes illustres* de Plutarque; son type, chez les Grecs, était Épaminondas; chez les Romains, Scipion. Le duc de Rohan composa aussi, à Padoue, un *Traité de la corruption de la milice ancienne, et du moyen de la remettre dans son ancienne splendeur*. Il se proposait dans ce livre la régénération militaire de l'Italie. En 1633, pendant qu'il était en Suisse, le duc de Rohan écrivit un ouvrage sur les *intérêts des princes*, qu'il avait généreusement dédié à Richelieu.



MÉMOIRES

DU DUC DE ROHAN.

LIVRE PREMIER.

Des troubles advenus durant la minorité du Roi.

[1610] Après la mort de Henri-le-Grand, chacun pensa à ses affaires : la Reine à établir son autorité, les principaux ministres de l'Etat à maintenir la leur en appuyant la sienne, comme la plus facile à être autorisée (à cause de l'absence du premier prince du sang (1), de l'imbécillité du second (2), et de la mauvaise intelligence du troisième avec eux (3), et les autres grands à se relever de l'abaissement auquel le règne précédent les avoit soumis. Parmi tout cela les haines s'exerçoient, et les plus habiles se servoient de la passion des autres pour ruiner l'autorité de ceux qui diminuoient la leur.

Le premier homme qui fut choqué après l'établissement de la régence de la Reine, fut le duc de Sully, les services duquel l'avoient rendu le principal confident du feu Roi, et lui avoient acquis la malveillance de la plupart des autres; car une vertu éminente comme la sienne, accompagnée de la faveur de son maître, est sujette à l'envie, qui est un mal aussi fréquent parmi les hommes qu'indigne de ceux qui font profession d'honneur. A sa ruine se trouvèrent force gens affectionnés, et pour diverses considérations : le chancelier Villeroy et le président Jeannin, pour affermir leur autorité au gouvernement de l'Etat, et ôter de parmi eux un homme si exact en ses charges qu'il leur en faisoit honte, si clairvoyant à remarquer leurs fautes, et si hardi à les découvrir; le comte de Soissons pour quelque haine particulière qu'il lui portoit; le marquis d'Ancre craignant de l'avoir pour obstacle à sa fortune naissante; tous les autres grands, pource qu'ils le croyoient trop bon ménager du trésor public; et le prince de Condé, quand il fut arrivé à la cour, à la suscitation du maréchal de Bouillon, qui lui avoit toujours porté envie, et qui lui donna goût de la confiscation de son bien; ce qui est en ce prince un puissant aiguillon pour le faire agir.

(1) Le prince de Condé était en Italie.
(2) Le prince de Conti était sourd et muet.
(3) Le comte de Soissons.

Les principaux moyens dont on se servit pour l'éloigner des affaires, furent de faire appréhender à la Reine son humeur austère qui la contrarioit en ses libéralités, et qu'ayant affaire de la faveur du Pape pour affermir son autorité, elle ne pouvoit maintenir dans la direction du gouvernement de l'Etat un réformé : raisons puissantes envers une princesse étrangère, peu instruite aux affaires, jalouse de son autorité, et défiante de tout le monde. Mais au fond l'expérience a fait connoître que c'a été la ruine de l'Etat, car les grands se sont élevés à la diminution de l'autorité royale, les trésors se sont épuisés, les arsenaux se sont dispersés, et la comparaison de l'état misérable de la France à celui du florissant auquel le duc de Sully la laissa, fait voir combien son éloignement des affaires a été préjudiciable à l'Etat.

Le maréchal de Bouillon, grand de courage et d'entendement, capable de procurer à un Etat de grands biens et de grands maux, et qui avoit été tenu en bride par le feu Roi qui l'appréhendoit, se voyant comme en liberté, cherche les moyens de se rendre nécessaire. Le premier dont il se servit fut d'empiéter l'esprit du prince de Condé duquel il étoit parent, et de lui donner quelque goût de se rendre réformé, pour être chef et protecteur d'un parti qui pour lors étoit en grande considération, et usa si industrieusement de ses artifices, qu'il en donna un grand ombrage à la Reine, qui le fit rechercher pour détourner de coup; avec laquelle ayant fait sa condition, il effaça en ce prince le désir qu'il lui avoit donné de suivre les actions vertueuses de ses prédécesseurs, en lui remontrant les épines qui se rencontrent en ce chemin glorieux, les périls et travaux qu'on y trouve, les traverses qu'on y reçoit, bref la pauvreté et la misère; qui furent de très-puissantes raisons pour le détourner d'une entreprise si répugnante à son naturel.

Durant ce temps-là le duc de Rohan, qui étoit

colonel des Suisses, eut commandement d'aller au siége de Juliers, y menant un régiment de Suisses, et ayant la charge de l'armée française en l'absence du maréchal de La Châtre qui en étoit lieutenant général. [1611] Au retour de cette expédition il trouve qu'on presse le duc de Sully son beau-père; et après qu'on lui eut ôté la Bastille pour disposer des trésors qui étoient dedans, et la charge des finances pour voler la France en toute liberté, on se résolut de le perdre tout-à-fait afin de lui ôter le moyen de se ressentir de telles indignités. Mais, parce que par les voies ordinaires on ne pouvoit rien trouver à mordre sur son administration en aucune de ses charges, le maréchal de Bouillon, qui avoit rallié avec lui le prince de Condé et le comte de Soissons, projeta ce dessein pour le ruiner : à savoir, d'obtenir une assemblée générale des réformés, qui fut accordée à Châtellerault au 25 du mois de mai 1611, en laquelle il se promettoit de faire abandonner le duc de Sully, afin que, sans appréhension du parti réformé, on lui fit faire son procès par commissaires; et de plus se promettoit, par son autorité et industrie, de disposer tellement de ladite assemblée et de toutes les affaires de ceux de la religion, qu'il s'en rendroit du tout considérable. Pour parvenir à ce dessein, il témoigne un grand zèle aux réformés, propose d'améliorer leurs affaires, en communique particulièrement au maréchal de Lesdiguières, et à du Plessis-Mornay par Bellugeon, domestique de Lesdiguières, qui, ayant fait les voyages, apporte dudit Plessis les mémoires suivans :

Que les provinces seront exhortées de députer les plus qualifiées et suffisantes personnes;

Qu'outre iceux les grands seront priés par lettres expresses de s'y trouver;

Que les députés aient pouvoir d'adhérer à la pluralité de voix, et de séjourner tous ou partie jusques à ce qu'il ait été satisfait à ladite assemblée;

Que les demandes des provinces soient toutes fondées expressément, ou en conséquence, sur les édits et concessions;

Entre autres que l'édit de Nantes nous soit rendu en son entier, tel qu'il avoit été fait avec nous, et depuis retranché en plusieurs choses sans nous;

Que le brevet des places de sûreté nous soit rendu, à savoir, la somme entière des garnisons, dont la moitié a été retranchée;

Que les places qu'on nous a fait perdre au préjudice d'icelui, par le changement de religion des gouverneurs, ou autrement, nous soient remises;

Que toutes les places de sûreté nous soient continuées, au moins pour dix ans; que le paiement s'en fasse de quartier en quartier, sans nonvaleurs et sur les lieux; et ne puissent les deniers être déplacés des recettes, sous quelque prétexte que ce soit, que ledit quartier ne soit payé;

Qu'il soit pris et obtenu réglement pour la provision aux gouvernemens vacans, attendu les abus qui s'y sont commis et s'y peuvent commettre au préjudice de notre sûreté;

Qu'il soit permis d'entretenir et fortifier les places, qui, par le temps, vont en décadence, et, à faute de ce, leur seroient inutiles; qu'il faut se plaindre que, sous ombre desdits gouvernemens, on nous refuse toutes autres charges et dignités, contre l'article exprès de l'édit qui nous y admet;

Que les résignations desdites places de sûreté ne soient plus admises que du gré des Eglises de la sûreté desquelles il s'agit: le même pour les présidens et conseillers des chambres;

Que la liberté soit rendue entière pour la composition, impression, vente et distribution de tous livres de leur doctrine;

Que s'il y a quelque ville dont l'exercice de la religion soit trop éloigné, le Roi soit supplié de l'approcher, afin qu'étant plus proche des magistrats ils soient moins sujets à l'insolence des peuples;

Que l'article des cimetières, qui donne ouverture à tant de barbaries, soit réformé;

Que la somme attribuée aux églises soit augmentée, attendu le grand nombre d'icelles;

Que les prêcheurs et confesseurs qui enseignent que ceux-là sont damnés qui communiquent avec ceux de la religion, les servent et assistent, soient punis comme séditieux, perturbateurs de la sûreté publique, et infracteurs des édits par lesquels Leurs Majestés ont déclaré leur intention de réunir les volontés de leurs peuples;

Qu'il leur soit donné deux offices de maîtres des requêtes, sans finance pour la première fois, et d'un notaire en chaque siége royal, ou au moins ès places de sûreté en payant finance;

Que les jésuites ne puissent avoir leur résidence ès places de sûreté;

Qu'il soit demandé quelque place de sûreté dans les provinces où il y a nombre de personnes de la religion, et où il n'y en a point; mais qu'il soit de la prudence de l'assemblée de voir, selon le temps, jusques à quoi on portera ladite demande;

Que l'assemblée générale soit accordée de deux ans en deux ans, pour le renouvellement des députés généraux;

Qu'il soit expressément spécifié que nos députés soient ordinaires en cour, aux dépens du Roi, en nombre de deux, et nommés par ladite assemblée;

Qu'auxdits députés généraux les députés des provinces aient à s'adresser, sans être obligés d'avoir recours aux gouverneurs desdites provinces.

Lesdits mémoires furent envoyés par les provinces, où chacun d'eux les fit valoir et résoudre où leur pouvoir et créance s'étendoient. Le but de ces messieurs étoit divers; celui de du Plessis étoit sincère; celui du maréchal de Lesdiguières, comme il a montré en tout le cours de sa vie, ne tendoit qu'à son intérêt particulier, comme aussi celui du maréchal de Bouillon, qui se servoit de l'autorité des autres pour tourner le tout à son profit: car ayant rempli les provinces d'espérance d'un améliorement à leurs affaires, et, pour cet effet, leur ayant fait prendre de vigoureuses résolutions, il les publie en cour, les fait voir à Villeroy, même aux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, auxquels il témoigna une grande vigueur; puis fit un voyage à Sedan, afin de donner le loisir à ceux de la cour d'appréhender l'événement de cette assemblée, et de chercher les remèdes de la rendre inutile, ce qui réussit comme il désiroit; car, à son retour, il en traita à fond avec Villeroy. Et ayant fait sa condition, à savoir, du gouvernement de Poitou, de trois cent mille livres pour lui, ou pour distribuer comme il aviseroit, et de cent mille livres d'augmentation sur le petit état, qui étoient encore baillées à divers particuliers par son avis, il promet de faire changer toutes les résolutions de ladite assemblée, et de la faire réussir au contentement de la Reine. Ce qu'il témoigna évidemment; car, revoyant les ambassadeurs susnommés, et particulièrement Arsens, il lui tint un discours touchant les affaires des réformés, tout contraire à celui qu'il lui avoit fait avant que d'aller à Sedan; à savoir, que, durant la minorité du Roi, il falloit plutôt endurer que de penser améliorer sa condition, afin d'acquérir ses bonnes grâces; et qu'il s'en alloit à l'assemblée avec des pensées pacifiques, et du tout portées à la faire ranger aux volontés de la cour; ce qui étonna ledit Arsens, qui jugea dès lors que son traité étoit fait, et ne le dissimula à ses amis. Ensuite de cela ses confidens commencèrent à tenir pareils discours, afin de disposer de loin le monde à son désir. Et pource que Châtellerault étoit dans le gouvernement du duc de Sully, lequel il vouloit perdre, il en fit ôter l'assemblée, et la fit mettre à Saumur, gouvernement de du Plessis, pour d'autant plus l'obliger de se joindre avec lui.

Avant la tenue de ladite assemblée, il fit dire à du Plessis, par diverses personnes de qualité, qu'il n'en vouloit être président, et que si on le nommoit il refuseroit la charge; qu'il le prioit d'en avertir ceux qu'il verroit, n'estimant pas qu'aucun grand le dût être; ce qui fut approuvé de tous, et surtout des ducs de Rohan et de Sully, qui jetèrent les yeux sur ledit du Plessis, et l'assurèrent qu'ils l'y porteroient. Mais ledit maréchal de Bouillon étant arrivé le dernier de tous, et même ayant été attendu un jour au-delà du terme préfix, non sans quelque murmure, à cause que ses mauvais desseins se découvroient déjà, il alla voir du Plessis, auquel il dit que, nonobstant ce qu'il lui avoit mandé touchant la présidence, il désiroit d'être nommé, parce qu'il savoit bien que le duc de Sully s'étoit vanté de l'empêcher, et que c'étoit une chose que ses longs services au parti lui avoient acquise, et que si on lui dénioit cet honneur il s'en iroit dès le lendemain. Ce changement de volonté ne détourna la résolution desdits ducs, qui trouvèrent la plupart des provinces disposées à suivre leur sentiment; de façon que, quelques brigues que le maréchal de Bouillon pût faire, il n'eut les voix que de six provinces, et du Plessis de dix, lequel ayant pris la place, le ministre Chamier fut nommé pour adjoint, et Desbordes-Mercier pour secrétaire. Cette nomination déplut tellement au duc de Bouillon, qu'étant de retour à son logis, il éclata en paroles de ressentiment et de vengeance contre ceux qui l'avoient empêché d'être président, jugeant bien, par ce coup d'essai, qu'il ne feroit pas dans l'assemblée ce qu'il voudroit. Néanmoins, comme prudent, et à la sollicitation d'amis communs, il se réconcilia avec le duc de Sully, qu'il publioit lui être le plus contraire.

La première affaire traitée dans l'assemblée fut touchant le désordre advenu à Châtillon, au préjudice de l'ordonnance du maréchal de Bouillon et du sieur Frère, commissaires du Roi en cette affaire particulière, dont ledit maréchal fit semblant de témoigner un tel ressentiment, qu'après avoir dépêché Beauchamp, l'un de ses gentilshommes, pour savoir au vrai l'excès qui s'y étoit commis, il fut d'avis que l'assemblée députât en cour Senas, avec de fortes instructions, et charge de dire que l'on ne traiteroit d'aucunes affaires avec les commissaires du Roi, que ledit excès ne fût réparé. Mais cette première ardeur fut bientôt passée, car il s'excusa de se mêler plus avant de ladite affaire, à cause que sa commission étoit expirée.

Après cela, les commissaires du Roi furent ouïs dans la compagnie, qui témoignèrent par

leurs discours la conservation des réformés être nécessaire à celle de l'Etat, assurèrent de la bienveillance de Leurs Majestés, qui vouloient favorablement traiter l'assemblée en toutes ses remontrances et supplications, faire entretenir leurs édits et concessions, faire exécuter ce qui en restoit, interpréter à l'avantage d'icelle ce qui étoit obscur, et finalement donner au choix de l'assemblée de mettre ses cahiers entre leurs mains, ou de les envoyer en cour, protestant qu'ils auroient, de quelque côté que ce fût, une expédition prompte et favorable.

Sur ces bonnes promesses on conçut de bonnes espérances, et, suivant les mémoires des provinces, on dressa des cahiers, sans que le maréchal de Bouillon s'opposât à aucun article, comme ayant été l'auteur de telles demandes, lesquels furent remis ès mains de Lusignan, Aubigny et autres députés, pour représenter les principaux articles aux commissaires du Roi, qui, après quelque contestation, déclarèrent n'avoir aucun pouvoir de les résoudre; et étant entrés dans l'assemblée, lui conseillèrent de s'adresser à Sa Majesté, envers laquelle ils lui rendroient leurs bons offices, ce qui fut résolu. Et au choix des députés il se rencontra une grande brigue, qui fit résoudre de ne dresser les instructions et pouvoirs desdits députés qu'après leur nomination, afin de l'étendre ou restreindre selon les personnes élues, qui furent La Case, Courtaumer, Ferrier pasteur, Mirande et Armet, auxquels on ne donna aucun pouvoir de rien conclure, mais seulement de conférer sur leurs articles, et, après les avoir éclaircis, d'avertir l'assemblée du tout, qui leur feroit savoir sa résolution. Cette restriction ne plut à tous les députés, encore moins au maréchal de Bouillon, pource qu'il vit par là son dessein rompu.

Pendant qu'on dressoit les cahiers, il se passa deux affaires particulières dignes de remarque. La première, sur l'opposition qu'à diverses fois le maréchal de Bouillon fit sur l'article que le duc de Sully poursuivoit, que l'assemblée s'intéressât en ce qu'on le vouloit dépouiller de ses charges à cause qu'il étoit réformé, jusque-là qu'il rechercha le gendre d'abandonner le beau-père, surtout une fois qu'il étoit malade l'étant allé visiter, lui proposant qu'il étoit impossible qu'aux grandes charges qu'il avoit administrées, particulièrement en celle des finances, il ne s'y rencontrât quelques fautes faites, si ce n'étoit par lui au moins par les siens, et que si le Roi lui vouloit donner des commissaires pour examiner ses actions, l'assemblée ni les réformés ne pourroient s'en scandaliser, quand même on lui feroit quelque injustice, parce que ce seroit par les voies ordinaires qu'il la recevroit; et qu'il croyoit le duc de Rohan si homme de bien, bon Français, et si ami de l'ordre, qu'il ne s'émouvroit point de cela. Cette harangue fut mal reçue, et lui fut répondu que les grands services du duc de Sully ne méritoient qu'il fût la proie de ceux qui avoient desservi l'Etat, et que son administration, exempte de corruption et de malversation, ne pouvoit être examinée que par la cour des pairs, à cause de sa qualité; que si on en usoit autrement tous ses parens, et surtout son gendre, s'intéresseroient avec tous ses amis en sa cause. De façon qu'après diverses séances, l'assemblée, procédant sur la résolution de cet article qui étoit requis par les provinces, exhorta le duc de Sully de ne traiter de ses charges en récompense d'argent, et surtout de ne se défaire de la charge de grand-maître de l'artillerie; et qu'où, pour ce regard, il seroit recherché par voies indues, illégitimes et extraordinaires, elle promettoit de faire toute démonstration qu'elle jugeoit l'intérêt dudit duc de Sully conjoint avec l'intérêt général des églises et de la justice, et résolut de l'assister par toutes voies dues et légitimes, dont les instructions des députés généraux furent expressément chargées.

L'autre affaire regardoit Bertichères, l'un des députés du bas Languedoc, gentilhomme de qualité et de bon esprit, et qui du temps du feu Roi, qui n'en étoit satisfait à cause de ses menées et intelligences avec le connétable de Montmorency, gouverneur de ladite province, fut dépouillé par voies extraordinaires de ses gouvernemens de Sommières et Aigues-Mortes, dont ayant en vain poursuivi son rétablissement, il crut l'occasion propre pour faire embrasser son affaire par l'assemblée, à cause que c'étoient deux places de sûreté, qui, encore qu'elles fussent entre les mains de gentilshommes réformés, il présumoit que ce n'étoient gens qui eussent témoigné leur zèle au bien des églises comme lui; et que s'il avoit été contraint de prendre quelque récompense, c'étoit du gouvernement de Sommières, mais qu'il n'en avoit jamais pris de celui d'Aigues-Mortes; et que si ses services au parti réformé lui avoient procuré cette disgrâce, il étoit raisonnable qu'il embrassât la justice de sa cause. Et pource qu'il avoit apporté les pièces justificatives de ce que dessus, il demanda à la compagnie des commissaires pour les examiner, et après les lui rapporter pour en délibérer.

Faut remarquer que ledit Bertichères faisoit profession d'amitié avec le duc de Sully, qui l'avoit grandement assisté auprès du feu Roi; de façon qu'il désira pour commissaires ses plus

grands amis, qui rapportèrent si favorablement son affaire dans l'assemblée, que nonobstant l'opposition du duc de Bouillon qui soutenoit Arembures, pourvu du gouvernement d'Aigues-Mortes, elle fut embrassée vivement, et les députés en cour chargés de faire toutes instances nécessaires pour lui, comme un de leurs plus importans articles : ce qu'ayant obtenu il va en cour, et change de route pour parvenir à son dessein; il promet de favoriser puissamment dans l'assemblée le parti de la cour, appuyé par le duc de Bouillon, moyennant quoi il obtint une expédition favorable pour rentrer dans Aigues-Mortes. Il s'acquiert encore le connétable pour lui, qui fit de sa cause la sienne, et comme cela revient à l'assemblée : le reste de cette affaire se verra en son lieu. Il faut retourner aux affaires générales.

Les députés de l'assemblée étant arrivés en cour, mandèrent par leur première dépêche comme ils avoient été bien reçus, notamment de la Reine, qui leur commanda de mettre leurs cahiers entre les mains de Boissise et Bullion, conseillers d'Etat, et qu'après avoir été ouïs diverses fois au conseil, ils apprenoient qu'ils étoient favorablement répondus. Mais tout d'un coup la compagnie reçut desdits députés une dépêche contraire aux autres, qui portoit qu'encore qu'on leur eût promis de mettre lesdits cahiers répondus entre leurs mains, on l'interprétoit maintenant après que les députés généraux seroient nommés, et que l'assemblée seroit séparée. Ce qui déplut grandement à la compagnie, pource qu'elle avoit écrit par les provinces leurs bonnes espérances, conçues sur les premières dépêches de leurs députés, et que c'étoit contre l'usage et observation du conseil du Roi en toutes sortes d'affaires, de renvoyer les députés sans leur réponse, et qu'en traitant avec eux on ne leur avoit jamais fait instance desdites conditions. Ce qui fit résoudre à ladite assemblée, tout d'une voix, d'insister à avoir les réponses de la cour avant leur séparation; ce que même le maréchal de Bouillon montra approuver, et promit de faire une bonne dépêche sur cela.

Néanmoins, il se trouva de la diversité entre la lettre qu'il montra à la compagnie et celle qu'il envoya, qui portoit qu'au moins trouveroit-il bon que quelques-uns de ladite assemblée vissent la réponse des cahiers avant la séparation. Mais les députés, n'ayant rien pu obtenir, retournèrent à Saumur, où, par la bouche de Ferrier pasteur, ils firent le rapport de tout leur voyage, par lequel ils apprirent que Bullion les suivoit, qui apportoit les cahiers répondus; mais qu'avant sa venue Leurs Majestés désiroient la nomination des députés généraux, ce qui néanmoins fut sursis.

Bullion étant arrivé confirma le rapport des députés de l'assemblée, protesta, sur sa damnation, à plusieurs que les cahiers étoient répondus très-favorablement, menaça les uns de beaucoup de maux, remplit d'espérance les autres; et, pour confirmer cette crainte et cette espérance, il apporta des brevets d'augmentation de pension à Parabère et autres, et la cassation de celles des ducs de Rohan et de Soubise. De l'autre part, le maréchal de Bouillon usa de toutes sortes d'artifices pour gagner les députés de l'assemblée, par l'espérance de la députation générale, et par la disposition qu'il avoit du petit état, augmenté de cent mille livres, pour avoir plus de moyen de corrompre plus de monde. Et sur ce que la compagnie s'affermit à faire de nouvelles remontrances à Leurs Majestés, pour avoir leurs réponses avant leur séparation, il se joua un étrange stratagème; car, encore que le maréchal de Bouillon et Bullion fussent de bonne intelligence, ils firent semblant d'être de divers avis; car celui-ci assura que ce seroit peine perdue d'envoyer de nouveau en cour, et l'autre au contraire s'en promettoit un bon succès; mais c'est qu'il croyoit, par la longueur du temps, ennuyer les uns et gagner les autres, et que durant icelui il devoit se montrer zélé afin de mieux tromper les plus simples. Néanmoins, voyant qu'il ne gagnoit rien, il se résolut, avec ledit Bullion et ses confidens, de donner avis à Leurs Majestés d'écrire une lettre, dont il envoya la minute, qui portoit le commandement de la séparation de ladite assemblée, révoquant la permission de la tenue d'icelle, déclarant nulles toutes les délibérations et résolutions qui s'y seroient prises ou prendroient. Et pource que Sa Majesté étoit bien informée que tous les députés ne convenoient en cette obstination et désobéissance de subsister, elle enjoignoit auxdits députés qui voudroient obéir, de procéder entre eux à la nomination de six députés, et de recevoir des mains de Bullion lesdits cahiers répondus; et cette dépêche devoit être portée par un homme qui la sût faire valoir. Pour cela fut choisi Bellugeon, agent du maréchal de Lesdiguières, et propre à une telle commission, pour être un excellent calomniateur, sans foi et sans honneur, et dont l'esprit fin et souple s'emploie à ce qui lui est utile.

Il commence ce beau voyage en obtenant congé de l'assemblée sur un faux donné entendre; à savoir, que c'étoit pour aller en Berri voir ses parens, et même sortit de la ville sur une haquenée, mais incontinent prit la poste :

ce qu'ayant été bien vérifié, comme aussi les menées qu'il fit à Paris, et les calomnies qu'il publia contre le duc de Rohan et ses amis, il fut déclaré par ladite assemblée indigne de rentrer dans icelle, ni à l'avenir en aucune autre. Mais pource qu'il avoit l'honneur d'être chargé de la procuration du maréchal de Lesdiguières, on lui en remettoit le jugement. Cette censure fâcha le maréchal de Bouillon, qui employa tout son pouvoir pour la faire lever, jusques à déclarer son voyage être fait par son commandement; mais il n'en put venir à bout, ce qui le piqua contre le duc de Rohan, de telle sorte qu'ils cessèrent de parler l'un à l'autre.

Il ne se passa guère de temps qu'on ne sentît l'effet de ce voyage; car on vit arriver la lettre de divorce minutée à Saumur, et expédiée de la cour, et incontinent après Bellugeon, qui publia qu'on avoit tout contentement. Mais quand le maréchal de Bouillon eut monté au château, et qu'il eut montré ladite lettre à du Plessis et à La Force, s'efforçant de la leur faire trouver bonne, et qu'on eut appris ce qu'elle contenoit, ce fut alors que toute l'assemblée fut pleine d'étonnement et de déplaisir. Ce que voyant ledit maréchal de Bouillon, il trouva à propos que ledit du Plessis communiquât la substance d'icelle à ceux de l'assemblée qu'il trouveroit bon, afin d'essayer de trouver quelque bon expédient; et même Bullion promit de surseoir à rendre la lettre, faisant semblant de chercher quelque accommodement; pour cet effet demanda d'en communiquer à du Plessis, ce que lui ayant été permis, ils conférèrent ensemble, et convinrent que, moyennant qu'on procédât à la nomination des six députés, et qu'on trouvât contentement aux réponses qui avoient été faites, il se faisoit fort, bien que sans charge, de les faire contenter par Leurs Majestés sur les quatre ou cinq principaux points, comme sur la chambre de l'édit de Paris, provision des places vacantes, remplacement de la partie restante de neuf vingt mille écus, et restitution des places de sûreté qui nous avoient été ôtées, le tout avant la séparation de l'assemblée. Mais ainsi que du Plessis étoit prêt d'en faire rapport à l'assemblée, Bullion lui manda qu'il savoit fort bien, et de bonne part, que quelques-uns vouloient faire profit de ses propos du jour précédent, et partant qu'il les rétractoit, et désiroit entrer dans l'assemblée pour faire lire la lettre de la Reine, et s'acquitter de sa charge.

Ce changement fit connoître que toutes ces propositions n'avoient été faites que pour amuser les gens de bien de l'assemblé[illegible] de les surprendre sans avoir fait auc[illegible] qu'ils ne fussent préparés à ce qu'ils avoient à faire, ni sur la séparation, ni sur la députation, afin de tirer le gré et le profit de leur marchandise; mais ils se trouvèrent étonnés quand ils virent que sur ce que Bertichères se leva après la lecture de ladite lettre, et dit qu'il vouloit obéir, et qu'il falloit que tous ceux de son opinion se déclarassent, tous, d'une voix, dirent qu'ils étoient plus résolus à l'obéissance que lui, mais qu'il en falloit opiner après que le commissaire seroit retiré; ce qui se passa de la sorte.

Or, il faut ici noter qu'ayant vu les conseils ordinaires, qui se faisoient de jour et de nuit au logis du maréchal de Bouillon, de vingt-cinq de l'assemblée, qui fut tout ce qu'il put rallier, où souvent Bullion assistoit, le reste de la compagnie, au nombre de plus de cinquante, concerta de sa part, et jugea plus à propos de céder au temps que de faire un schisme, dans lequel on recevroit des députés généraux à la dévotion de la cour, et qu'il falloit tâcher de chercher des remèdes à ces maux par une autre voie.

Le maréchal de Bouillon, voyant que la résolution qu'avoient prise ses contretenans lui ôtoit le moyen de faire des députés généraux à sa dévotion, fait rechercher le duc de Rohan pour le faire consentir au rétablissement de Bellugeon, et pour séparer la députation générale entre eux deux. Le duc de Sully même s'y employa, et en pressa tant le duc de Rohan, qu'il les fit voir chez lui, où ledit maréchal le pria de se relâcher pour Bellugeon, ce qu'il lui promit; mais pour la députation, il n'en voulut point ouïr parler, jusque-là qu'au jour de l'élection ledit duc de Sully l'accusa d'opiniâtreté, et que ne voulant rien céder il perdroit tout. Néanmoins l'événement fit connoître le contraire; car s'étant assuré de dix provinces, il les fit convenir qu'ils porteroient les six députés qui seroient choisis par les pasteurs desdits provinces susdites : ce qui réussit comme il avoit été projeté; car aucun de ceux du maréchal de Bouillon n'entra en nomination, dont il montra beaucoup de déplaisir, et furent nommés Montbrun, Bertheville et Rouvray pour la noblesse, et Maniald, Boisseul et La Milletière, pour le tiers-état.

Quant au rétablissement de Bellugeon, quoique le duc de Rohan se départît de son opposition, il y eut de la peine à faire lever ladite censure. On y opina diverses fois; enfin, une partie de l'assemblée s'étant déjà levée, on la fit rayer des actes. Les réglemens de l'assemblée furent signés, mais le maréchal de Bouillon mit [illegible] la protestation de ne reconnoître [illegible] un tiers-ordre.

Voilà le commencement de nos maux et divisions; car le maréchal de Bouillon s'en alla à la cour pour tirer la récompense de ses services, et pour nuire à ceux qui s'étoient opposés à ses desseins, particulièrement au duc de Rohan, qui s'étoit montré l'appréhender le moins, et qui lui avoit résisté avec le plus de vigueur; de sorte qu'il minuta de lui soustraire la ville de Saint-Jean-d'Angely dont il étoit gouverneur, en autorisant La Rochebeaucourt, lieutenant de roi en icelle, remontrant que si on lui ôtoit cette retraite il étoit impuissant de rien entreprendre. De l'autre part, le duc de Rohan et son frère, avant que partir de Saumur, concertèrent avec tous ceux qui avoient eu mêmes sentimens qu'eux, qui promirent de faire entendre, chacun d'eux dans leurs provinces, comme les affaires s'étoient passées, et de les inciter à députer en cour pour faire de nouvelles instances sur leurs griefs; à quoi on travailla si heureusement, que, nonobstant les oppositions des commissaires exécuteurs de l'édit, il se trouva l'année suivante à Paris des députés de douze provinces.

Cependant le duc de Rohan alla en ses maisons de Bretagne, et de là aux Etats de ladite province; au retour desquels il eut avis des menées qui se brassoient à Saint-Jean, au préjudice de son autorité. Il y envoya Haultefontaine pour les découvrir et y apporter les remèdes convenables; lequel l'ayant averti que sa présence y étoit nécessaire, il y va fort diligemment, et en passant par le Poitou avertit ses amis, et envoya Loudrière à La Rochelle.

Cette venue inespérée étonna ses ennemis, qui néanmoins avertirent La Rochebeaucourt de venir promptement à leur secours; mais les amis du duc de Rohan y survenant à tous momens, le nombre en fut tel que ledit Rochebeaucourt n'y osa venir, et se contenta de mander en cour ce qui s'étoit passé. Sur lequel avis le Roi dépêcha audit duc Lafontan pour, en apparence, savoir ce que c'étoit, et en effet pour fortifier, par lettres de Leurs Majestés, les partisans de La Rochebeaucourt; ce que ledit duc découvrit de Lafontan, lui ayant fait faire bonne chère, et le renvoya avec assurance d'aller trouver Leurs Majestés pour rendre compte de ses actions, au premier de leurs commandemens, lesquels il reçut peu de jours après. Et aussitôt il s'achemina à la cour, menant avec lui entre autres La Rochebeaucourt et Foucault qui lui étoient suspects, et laissant dans Saint-Jean Haultefontaine, avec l'ordre requis pour ne trouver pas visage de bois à son retour. [1612] Etant en cour, il remontra à la Reine qu'il s'étoit comporté en homme de bien à l'assemblée de Saumur, et qu'il avoit résisté au maréchal de Bouillon pource qu'il ne vouloit s'autoriser dans le parti des réformés que pour se rendre plus considérable de part et d'autre, et que, s'il fût parvenu à son dessein, elle en eût été la première tyrannisée. Mais il n'y eut point d'oreilles pour sa justification, étant l'ordinaire qu'un prince préoccupé est difficile à persuader : de façon que, voyant l'élection de la mairie de Saint-Jean s'approcher, et que son séjour en cour ne lui servoit de rien, il feignit une maladie de son frère, sur laquelle ayant obtenu congé, il partit dès la nuit en poste, dont bien lui en prit; car le maréchal de Bouillon ayant appris le lendemain ce partement, il l'improuva fort, et proposa de le faire suivre; mais il fit si bonne diligence, qu'il étoit impossible de le joindre.

Etant passé au Parc en bas Poitou, il prit Soubise avec lui, avertit ses amis de Poitou et se rendit à Saint-Jean, où Foucault, capitaine de la garnison, et qu'il avoit mené à Paris, arrivant devant lui dépêché de la cour, y fit une assemblée secrète du maire et de quelques autres de sa cabale, pour ôter l'autorité de gouverneur audit duc de Rohan, offrant pour ce dessein deux mille hommes. Ce qui étant venu à sa connoissance, dès qu'il fut arrivé à Saint-Jean, il manda audit Foucault, qui pour lors étoit à trois ou quatre lieues de là, de n'y retourner plus, et au même temps dépêcha Tenis vers Leurs Majestés, pour leur faire entendre le juste sujet qu'il avoit de ne permettre audit Foucault l'entrée de Saint-Jean.

En même temps s'approchant l'élection du maire, qui se fait toujours le dimanche devant Pâques fleuries, voici une dépêche de la cour portée par Claverie, qui portoit que sur les divisions de la ville, pour le repos d'icelle, et pour éviter les brigues, le Roi vouloit que Brochart, ancien maire, fût continué, sans que cela tirât à conséquence à l'avenir, au préjudice des priviléges de la ville. Sur quoi le duc de Rohan remontre que Sa Majesté ayant été mal informée de l'état de la ville, il importoit à son service et au repos public qu'on procédât à l'élection du maire en la manière accoutumée, se promettant de le faire agréer, et que, pour cet effet, il dépêchoit en cour son secrétaire.

Or le maréchal de Bouillon, jugeant bien que le duc de Rohan résisteroit à la continuation de l'ancien maire, comme chose qui lui étoit très-préjudiciable, engagea jusqu'au bout l'autorité royale, afin de le perdre en se relâchant, ou bien en obligeant Sa Majesté de le faire obéir : de façon que deux jours après la venue de Claverie arriva Sainte-More, cadet de Montauzier

et beau-frère de La Rochebeaucourt, avec une jussion beaucoup plus expresse pour le même effet. Mais ledit duc de Rohan, voyant que de la perte de Saint-Jean dépendoit la sienne, il jugea que le moins périlleux pour lui étoit de se bien assurer de la ville, de sorte qu'il ne craignit point de s'opposer à toutes ces ordonnances, comme préjudiciables au service du Roi, et de faire procéder à l'élection du maire, selon la coutume ordinaire, de trois du corps de ville, dont on envoya par députés exprès les noms à Sa Majesté pour choisir lequel il lui plairoit : et cependant, pour la sûreté de la place, les clefs des portes furent mises ès mains du premier échevin.

La nouvelle de ces choses étant arrivée en cour, il y eut un grand bruit; Tenis et Onglepied, qui avoient été envoyés depuis peu de jours à la cour par ledit duc, furent mis à la Bastille: défenses furent faites à sa mère, sa femme et ses sœurs, de sortir de Paris, et fut proposé de le venir assiéger. De l'autre part, le duc, n'ignorant pas le crédit que ses ennemis avoient en cour, et jugeant bien qu'ils tâcheroient de le pousser jusqu'au bout, eut soin de faire comprendre à tous les réformés de France que la haine que l'on avoit conçue contre lui, provenoit de ce qu'il s'étoit porté vigoureusement pour le bien de leurs affaires; que sa perte et de Saint-Jean entraîneroit tout le reste; que, si leurs ennemis y trouvoient de la facilité, ils ne s'arrêteroient en si beau chemin, et se prépara le mieux qu'il lui fut possible pour faire une bonne résistance. Mais enfin, toutes choses bien considérées, il fut jugé plus à propos au conseil du Roi de porter en négociation ladite affaire, et Thémines fut envoyé vers le duc de Rohan pour la terminer à la douceur, qui accorda avec lui qu'on remettroit pour huit jours les clefs de la ville entre les mains de l'ancien maire, qu'on procéderoit à la nouvelle élection de trois dont le Roi en choisiroit un; et qu'après cela La Rochebeaucourt et Foucault rentreroient pour faire la fonction de leurs charges; bien entendu néanmoins que le dernier en ressortiroit incontinent après.

Thémines envoie cet accommodement en cour, lequel d'abord fut approuvé; mais quand on eut consulté les ennemis dudit duc, on ne le trouva bon, et on manda à Thémines qu'il falloit que La Rochebeaucourt et Foucault rentrassent avant la nouvelle élection; à quoi fut consenti par le duc de Rohan. Et ainsi fut ralentie, pour l'heure, la chaleur de cette affaire, en laquelle néanmoins on ne laissa de continuer à persécuter le duc de Rohan et ceux de son sentiment : premièrement en cour, où le duc de Bouillon tâcha de gagner les députés généraux, puis les diviser, et enfin de les désautoriser; et comme les provinces envoyèrent leurs députés en cour, pour témoigner leurs ressentimens des mauvaises impressions qu'on avoit données à Leurs Majestés de leur fidélité, se justifier des calomnies qu'on leur avoit imposées, et pour obtenir l'octroi des justes demandes qui étoient nécessaires pour leur subsistance, le maréchal de Bouillon, voyant que tous ses artifices dans les provinces, ni l'envoi des commissaires en icelles, n'avoient pu empêcher lesdites députations, il s'efforça de les rendre inutiles; alléguant que c'étoit flétrir l'autorité du Roi d'ouïr les députés des assemblées faites contre sa volonté; que si on déféroit à leurs supplications et qu'on leur donnât quelque contentement par cette voie, on offenseroit ceux de son parti, et on réuniroit les complaignantes; se formalisant qu'on lui rejetoit l'envie et la haine des services qu'il avoit rendus, et qu'en tout cas il prenoit sur lui tout le mal qui pourroit s'en ensuivre : de façon que s'il n'eut le pouvoir d'empêcher qu'ils fussent ouïs, au moins il empêcha qu'on leur donnât aucun contentement; disant ouvertement aux députés généraux que ce qu'il en faisoit étoit pour le mécontentement qu'il avoit reçu de l'assemblée de Saumur.

Ces affaires ainsi passées, le maréchal de Bouillon continue ses mauvais offices aux affaires générales des réformés et aux particulières du duc de Rohan; et obtenant l'ambassade extraordinaire d'Angleterre pour y faire trouver bonne l'alliance d'Espagne, promet aussi de faire improuver ce qui s'étoit passé en l'assemblée de Saumur; mais le duc de Rohan trouva moyen de faire instruire le roi de la Grande-Bretagne de la vérité de toutes choses, par un gentilhomme qui accompagna ledit maréchal; de façon qu'en ce point la réponse fut que, si la Reine étoit induite à enfreindre les édits des réformés, de telle sorte qu'il fût manifeste qu'on les persécutât à cause de la religion, Sa Majesté requiert qu'en ce cas, ni la ligue naguères faite avec la France, ni aussi cette sienne confirmation d'icelle, ne soit entendue au préjudice d'iceux; car la nature enseigne à un chacun, quand il voit son voisin assailli pour querelle qui se rapporte à lui, de prévoir quelle issue il en doit attendre. Quant à soi, le roi de la Grande-Bretagne exhorta aussi ledit maréchal à réconciliation avec le duc Rohan, auquel il fit aussi entendre sa volonté. Et ensuite le synode national, qui se tint à Privas au même temps, y travailla, et nomma pour cet effet, outre les députés généraux, Dumoulin, Durand, pasteurs, et l'Isle-Groslot an-

cien, qui y travaillèrent si bien, que le seizième août 1612 les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières signèrent ce qui s'ensuit : à savoir, qu'ils promettoient et vouloient entendre à une sincère réunion, et donner au bien commun des affaires des réformés leurs intérêts particuliers, par un oubli de toutes injures passées, et de se départir de tous ressentimens, aigreurs et animosités, envers quelques personnes et pour quelque cause que ce fût; les aimer et honorer chacun selon son degré, sans aucun souvenir du passé, et leur rendre tous témoignages d'amitié selon que les occasions s'en présenteroient, autant que le devoir de vrais chrétiens et fidèles sujets du Roi le pouvoit requérir; protestoient aussi ne désirer rien plus que de voir, par la bonne union et concorde de tous, le règne de Dieu avancé, et les églises jouir d'un bon repos sous la très-humble obéissance de Sa Majesté; et, en outre, de s'employer de tout leur pouvoir à ce que l'autorité des synodes ne soit infirmée, ni la discipline enfreinte, et ne favoriser ni prêter aucune assistance aux personnes ou églises particulières qui voudroient, par moyens injustes ou préjudiciables, s'exempter de l'union et conformité de doctrine et discipline reçue en leurs églises. Et ensuite signèrent les ducs de Rohan, de Sully, de Soubise, La Force et du Plessis, à quoi ils requirent d'ajouter trois choses : à savoir, de faire signer ledit acte aux gouverneurs des places de sûreté et autres personnes considérables des provinces, et ce par la voie des colloques; que clause fût ajoutée par laquelle on s'obligeroit d'observer l'ordre politique aussi bien que l'ecclésiastique, et de relever et autoriser nos députés généraux en leurs charges.

Mais tous ces beaux écrits ne firent cesser ni les mauvais desseins qu'on avoit contre les réformés et le duc de Rohan, ni leurs persécutions; ce qui les contraignit enfin, sur les griefs de la province de Saintonge, de former une assemblée de cinq provinces, nommée Cercle, suivant le réglement de l'assemblée de Saumur.

Sur ces entrefaites il arriva un accident nouveau qui hâta ladite assemblée : c'est que Bertichères, appuyé de l'autorité du connétable, de l'arrêté de l'assemblée de Saumur, et de la faveur de la cour, voulut rentrer dans Aigues-Mortes. Mais ladite province, bien avertie de ses déportemens par Saugeon, envoyé exprès du duc de Rohan pour les en instruire, ménagea si bien cette affaire, qu'à la face du connétable elle maintint Arembures, et empêcha Bertichères d'y entrer; dont il fut si courroucé, qu'il fit arrêter prisonnier ledit Saugeon à Villefranche en Rouergue, ne l'ayant pu faire dans son gouvernement. La nouvelle en étant venue au duc de Rohan et à la province de Saintonge, elle avoua le voyage de Saugeon, et en fit sa propre cause; et ladite assemblée se rendit à La Rochelle, malgré les mauvais traitemens et traverses que le maréchal de Bouillon lui procura, se montrant plus aigre que tout le conseil du Roi, nonobstant la promesse faite au roi de la Grande-Bretagne et aux députés du synode national, jusqu'à inciter le clergé de France d'aller trouver la Reine pour l'empêcher de donner des réponses favorables aux réformés; croyant par ces rigueurs les contraindre de se jeter aux extrémités, pour vérifier qu'ils vouloient la guerre, et pour se rendre leur médiateur en cour, afin d'être nécessaire aux uns et aux autres, et y trouver toujours son compte.

D'autre part du Plessis, qui s'ennuyoit de la persécution dont il n'étoit exempt, et qui appréhendoit l'événement de ces brouilleries, s'entremit d'un accommodement, et vint à La Rochelle avec Rouvray, député général, et frère de son gendre, chargé de quelques articles non signés. Mais sa négociation n'ayant réussi selon son attente, il se retira et obligea la province d'Anjou, qui étoit une des cinq convoquées, de se séparer. Néanmoins les quatre autres demeurèrent bien unies, et députèrent vers le duc de Rohan pour le prier de venir à La Rochelle, afin de conférer avec lui de ce qu'ils avoient à faire. Ce qu'ayant fait, il fut résolu qu'ils enverroient un gentilhomme à la Reine pour accepter, quant à présent, de la part desdites provinces, les offres qui leur avoient été faites, remettant la poursuite du reste aux députés généraux. Mais sur ces entrefaites, ayant appris les brouilleries de la cour, et quelque action hardie qui s'étoit passée en la mort du baron de Luz, au déplaisir de la Reine et contre son autorité, l'assemblée prit la hardiesse de députer Le Parc, d'Archiat et Cressonnière vers Leurs Majestés, et protester de leur obéissance et offrir leur service, ne les voulant presser en cette nécessité, ains acceptant leurs offres. Bessay fit pareille harangue de la part du duc de Rohan, et tous furent bien reçus en cour. Et ainsi finit cette assemblée, qui apporta plus de fruit au public et de soulagement au duc de Rohan que la générale de Saumur, quoique traversée comme il a été dit.

Les articles accordés, et assez bien exécutés, furent qu'il seroit écrit aux procureurs du Roi de recevoir les attestations des ministres sans les vouloir contraindre d'y mettre le mot de prétendue;

Que l'on laissera jouir les ecclésiastiques de la même liberté que du temps du feu Roi;

Que l'on tolérera les conseils provinciaux pour la direction des affaires politiques, comme du temps du feu Roi;

Que les pasteurs seront exempts, à l'instar des autres ecclésiastiques de France, de toutes tailles et subsides, et à cet effet en seront expédiées les lettres nécessaires;

Qu'il sera fait une nouvelle publication des édits avec une déclaration portant confirmation des brevets, faveurs et concessions du feu Roi, oubliances de toutes choses, et ordonnances que toutes procédures faites contre les réformés demeureront nulles et comme non avenues;

Que ceux de La Rochelle seront libres de recherche au sujet de ce qui est arrivé au Coudray, et délivrés des ombrages qu'ils peuvent avoir à cause de l'approche des vaisseaux, qui auront commandement de s'éloigner de leurs côtes;

Que ceux du bas Languedoc seront ouïs en leurs remontrances pour le fait d'Aigues-Mortes, pour y être pourvu, et cependant la place sera remise en dépôt ès mains de Châtillon;

Que l'exécution du rasement de Vesseires sera sursise, et que les remontrances de la province du Languedoc seront sur ce ouïes;

Qu'en la basse Guienne il ne sera rien changé au Mas-d'Agénois, et La Vessière y sera remis;

Qu'il sera écrit au comte de Panjas de laisser sous lui le capitaine Pré dans Mansiat;

Qu'on fera retirer les troupes qui sont en Poitou, Saintonge et ès environs;

Que La Rochebeaucourt et Foucault seront tirés de Saint-Jean;

Que la compagnie de l'un sera donnée au duc de Rohan, et celle de l'autre au lieutenant de roi qui sera mis au lieu dudit La Rochebeaucourt, et au gré dudit duc de Rohan;

Que la charge de sergent-major de ladite place, venant à vaquer par mort ou démission, sera remplie selon et au désir dudit duc de Rohan;

Que les pensions desdits ducs de Rohan et Soubise seront payées tant pour le passé que pour l'avenir;

Qu'aucuns des amis et serviteurs dudit duc de Rohan ne seront recherchés ni maltraités, et que les pensions de ceux qui en avoient leur seront payées, selon qu'ils en jouissoient avant l'assemblée de Saumur, et qu'il ne sera fait aucun déplaisir au baron de Saugeon, ains sera mis en liberté.

[1613] Tandis que la cour brouilloit ainsi les provinces elle n'étoit exempte de ses agitations. Le maréchal d'Ancre, qui possédoit la faveur, tenoit les grands en division, afin qu'ils ne s'accordassent à empêcher son élévation; balançant les partis de telle sorte que nul ne se pût rendre supérieur, et nourrissant l'envie et la jalousie entre eux, afin qu'ils ne se pussent accorder à son dommage. Les grands, d'autre côté, se laissoient plutôt mener à leurs passions qu'à la raison, de façon qu'on y vit les princes du sang les uns contre les autres, de même ceux de la maison de Lorraine, selon qu'ils espéroient et tiroient de la faveur. Mais enfin, sur le refus que la Reine fit au prince de Condé du Château-Trompette [1614], il forma un parti de mécontens, sous prétexte du mauvais gouvernement de l'Etat; et le maréchal de Bouillon, auteur dudit parti, le traita si accortement qu'il fit sortir de la cour ledit prince, les ducs de Longueville, de Nevers, du Maine et autres; et lui sortit le dernier avec le consentement de la Reine, sous l'espérance qu'il lui donnoit de ramener tous ces princes, et ménagea si industrieusement cette affaire, qu'il en demeura toujours le maître et le moyenneur.

Il faut encore considérer une chose remarquable, c'est qu'il confia toute cette affaire aux plus affidés amis que le duc de Rohan eût dans Paris, se cachant de ceux qui avoient toujours été ses confidens, pource qu'il les savoit corrompus, et qu'il connoissoit les autres gens de bien. Le prince avec ses partisans se retira à Mézières, que le duc de Nevers possédoit proche de Sedan; le duc du Maine, qui étoit gouverneur de l'Ile-de-France, avec les villes de Soissons, Noyon et le château de Pierrefonts; le marquis de Cœuvres avec Laon; le duc de Vendôme avec La Fère, toutes bonnes places. Le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, et tous les amis et serviteurs qu'il pouvoit avoir dans ces trois gouvernemens qui joignent aux frontières de l'Allemagne et de Flandre, avec le reste des mécontens de France, étoient un parti assez considérable. A quoi j'ajoute encore que, sur la retraite desdits mécontens, le duc de Vendôme ayant été arrêté et gardé dans le Louvre, quelques jours après il se sauva, et passa en Bretagne qui étoit son gouvernement, où, de son côté, il prépara une diversion.

Ces choses étant en cet état, le prince écrivit une lettre à la Reine, qui lui remontroit les désordres qui se commettoient dans l'Etat sous son autorité; que les princes du sang, ducs, pairs et officiers de la couronne n'avoient nulle part aux affaires, lesquelles étoient administrées par trois ou quatre qui, pour s'y maintenir, entretenoient la division parmi les grands, en prodiguant les finances et en disposant et des arsenaux et des places frontières qui étoient commises à des étrangers et incapables d'en répondre; qu'ils demandoient des Etats-Généraux, suivant la

coutume des minorités des Rois, où la Reine trouveroit son autorité aussi légitimement maintenue, et où l'on pourvoiroit au maintien des édits et à tous ces désordres; que les remontrances se faisoient sans armes et avec tout respect.

Il écrivit aussi au parlement de Paris et à tous les grands qui n'étoient joints avec lui, pour les exhorter de s'unir à lui et aux députés généraux, leur mandant que les réformés n'étoient oubliés dans ses remontrances. Il envoya aussi Le Maretz, lieutenant de ses gardes, vers le duc de Rohan qui étoit pour lors à Saint-Jean, pour le convier de prendre les armes en sa faveur, lui protestant de n'entendre à nul accord que de son consentement. Mais ledit duc, qui avoit connoissance, d'une part, de la confiance que le maréchal de Bouillon avoit prise en ses plus confidens amis, et de l'autre se ressouvenant des continuels mauvais offices qu'il en avoit reçus depuis l'assemblée de Saumur, et n'ignorant pas que la guerre n'étoit encore qu'en paroles, et qu'on traitoit en effet, se résolut d'envoyer, avec ledit Maretz, Haultefontaine auquel il se fioit, afin de découvrir jusqu'où cette affaire pouvoit aller; et cependant répondit à la Reine qu'il demeureroit uni avec le corps des réformés, lesquels si elle contentoit elle auroit bon marché des mécontens.

Sur ces entrefaites, le prince vint à Sainte-Menehould, place forte du gouvernement du duc de Nevers qui s'en étoit saisi, et là arriva ledit Haultefontaine qui trouva le traité bien avancé, au lieu de la guerre bien déclarée. Il fut reçu avec beaucoup d'honneurs, et fut admis dans les conseils. On publia qu'il portoit offre de son maître de huit mille hommes de pied et de deux mille chevaux, afin de faire hâter le traité; et néanmoins fut dépêché avec assurance au duc qu'il n'y auroit point de traité, et prière de prendre les armes. Mais ledit Haultefontaine assura le traité être conclu, par lequel Amboise fut donné au prince, Sainte-Menehould au duc de Nevers, et de l'argent au maréchal de Bouillon, et les Etats-Généraux promis. Ce qui s'exécuta dans peu de jours; et ainsi les intérêts particuliers firent oublier les généraux.

Le duc de Vendôme, qui depuis sa sortie avoit armé en Bretagne, et qui s'étoit engagé à fortifier Blavet, se trouva bien étonné de se voir abandonné. Il envoya La Rochegiffar vers le duc de Rohan, pour l'exhorter de se joindre à lui, avec de belles promesses en faveur des réformés. Mais il lui fut répondu que le meilleur conseil qu'on lui pourroit donner étoit de digérer doucement cet abandonnement et s'accommoder, parce qu'en la résistance sa ruine étoit assurée. Néanmoins il ne pouvoit s'y résoudre; et le prince, étant venu en Poitou, tâche de lui persuader et de lui faire trouver bon la précipitation de son accommodement. Il désira aussi voir le duc de Rohan qui, pour cet effet, se rendit à La Roche-des-Aubiers en Anjou, où le prince lui remontra qu'il avoit été obligé de conclure l'accord pource que le maréchal de Bouillon le trompoit, et que, voulant avoir le gré et le profit de tout, il lui débauchoit la plupart de ses partisans, ne se louant tout-à-fait que du duc de Nevers, de façon qu'il avoit été contraint d'accepter Amboise; qu'il espéroit de faire tenir les Etats-Généraux, où ses partisans seroient les plus forts, parce que chacun dans sa province y travailleroit, et que ce seroit là qu'on mettroit un bon ordre aux affaires du royaume, où les grands trouveroient leurs places, ou bien que la guerre se feroit avec beaucoup plus de couleur et de puissance; que s'il avoit rebuté force gentilshommes et soldats, il n'appréhendoit point cela, pource qu'il savoit bien qu'il ne manquoit jamais de mécontens en France.

Sur quoi il lui fut répondu que les Etats se tourneroient contre lui, et, au lieu de l'autoriser, ils l'abaisseroient, pource que la crainte du mal et l'espérance du bien, qui sont les instrumens les plus puissans pour gagner les hommes, étoient en la main de la Reine, non en la sienne, et qu'on n'avoit voulu prendre les armes, quoiqu'il l'eût mandé, pource que lui-même ne les prenoit pas, et que son traité étoit fait. Sur quoi il lui fut fait quelques reproches par le duc de Rohan et son frère, dont il s'excusa le mieux qu'il put, et leur fit force protestations d'amitié. Il approuva aussi le conseil qu'ils avoient donné au duc de Vendôme; et ainsi passa cette conférence, après laquelle le prince, pour profiter de tout, écrivit au président Jeannin qu'il avoit désiré voir le duc de Rohan pour l'empêcher de se joindre au duc de Vendôme, ce qu'il avoit fait.

Les affaires s'étant ainsi passées, chaque parti s'employa à faire nommer des députés dans les provinces à sa dévotion pour les Etats-Généraux convoqués à Paris à l'hiver prochain. Et cependant le Roi et la Reine s'acheminèrent en Bretagne pour faire obéir le duc de Vendôme. Etant à Poitiers, Villeroy dépêche Villette vers le duc de Rohan, qu'il savoit être de ses amis, pour lui dire que Leurs Majestés passant à vingt lieues de lui, ils prendroient de mauvaise part qu'il ne les vînt trouver, l'assurant qu'il seroit le très-bien reçu, et que c'étoit une occasion pour le bien raccommoder, laquelle il ne devoit laisser perdre : ce qui l'y fit acheminer; où ayant été bien vu, ils l'engagèrent de se trouver aux

Etats de Bretagne convoqués à Nantes, où les résolutions se prirent telles qu'ils voulurent, soit pour la députation aux Etats-Généraux, soit contre le duc de Vendôme, qui fut contraint de les venir trouver pour se soumettre à toutes leurs volontés. Ainsi ils s'en retournèrent à Paris dès l'automne, où chacun se rendit pour voir ce que produiroient les Etats. Le prince étoit fort bien avec la plus forte cabale du parlement, plutôt à cause de la haine qu'on portoit au gouvernement présent, que pour les y obliger par sa vertu et bonne conduite; car, si sa vie et ses actions eussent répondu à ses remontrances, il eût bien embarrassé le gouvernement de la Reine.

Il faut maintenant venir aux Etats, qui commencèrent à la fin d'octobre 1614, où toutes choses passèrent au désir de la Reine qui les fit séparer avant que leur répondre [1615]. Et le prince fut contraint de rendre Amboise, qu'il avoit eu par le traité de Sainte-Menehould, par l'avis même du maréchal de Bouillon qui croyoit se rendre si agréable et si nécessaire, en montrant le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du premier prince du sang, qui seul avoit légitime vocation de contrecarrer l'autorité de la Reine, qu'on seroit obligé de lui donner de l'emploi au maniement des affaires. Mais, reconnoissant que ses services étoient moins récompensés que ses desservices, et qu'on appréhendoit cet esprit entreprenant, toutes choses grandes, il se résolut de l'employer de nouveau à nuire; et, prenant l'occasion des mauvaises propositions faites aux Etats, des lâchetés qui s'y commirent contre l'autorité royale pour établir la papale, de la résolution qu'on y fit prendre pour l'accomplissement des mariages d'Espagne, de la grande faveur du maréchal d'Ancre universellement haï, surtout dans Paris, et même du mécontentement que les députés des Etats remportoient dans les provinces, il ménagea si bien toutes ces choses à son dessein, qu'il en ourdit une brouillerie de telle importance, que même ceux qui n'avoient point résolu de s'en mêler se trouvèrent insensiblement de la partie.

Pour bien préparer cette affaire, le maréchal de Bouillon rallia avec le prince de Condé tous les grands du royaume mécontens ou pour offense particulière ou par envie, qui est le vice le plus lâche et ordinaire de tous, ménagea le parlement de Paris si dextrement, que la plus grande partie lui étoit favorable, attira Edmond, ambassadeur d'Angleterre, qui poussa son maître à favoriser le parti, et s'assura de Rouvray, député général, de Desbordes-Mercier et Berteville, députés à l'assemblée générale des réformés, habiles gens et en bonne réputation, en leur faisant voir les remèdes qu'il vouloit apporter aux désordres de l'Etat, et les avantages qu'en recevroient les réformés et eux-mêmes en leur particulier, à savoir, au premier l'ambassade des Pays-Bas, au second la finance d'un office de conseiller en la chambre de l'édit, et au troisième la députation générale, qui sont de puissans moyens de persuasion.

Ces choses ainsi disposées, ladite assemblée fut accordée à Jargeau le 4 avril, qui fut jugé un lieu mal propre pour opiner avec liberté, et pour pouvoir servir aux desseins proposés; de façon que, sur les instances faites par les députés généraux et par les provinces, le lieu fut changé à Grenoble au 15 juillet 1615, sur l'assurance que le maréchal de Lesdiguières donna à la Reine qu'il la ménageroit de sorte qu'elle n'en devoit rien appréhender. Ce lieu, quoiqu'en effet suspect à cause de l'autorité et l'humeur bien connue dudit maréchal, ne put néanmoins être refusé, pource que le Dauphiné étoit une des provinces où les réformés étoient les plus puissans, et qu'il étoit dangereux de l'offenser.

Mais, durant cette négociation, on échauffoit les esprits dans Paris, si bien que le parlement donna un arrêt où il convia les princes et pairs de s'assembler avec eux. Ce qu'ayant été défendu, le 22 mai il présenta au Roi des remontrances fort hardies, qui contenoient, en substance, qu'il ne devoit commencer la première année de sa majorité par des commandemens absolus, ni s'accoutumer à des actions dont les bons rois comme lui n'usoient que fort rarement. Et après avoir exagéré les grands et signalés services rendus par ledit parlement depuis son établissement, et que toutes les plus grandes et importantes affaires de l'Etat s'étoient faites par son conseil, ou que les Rois s'en étoient repentis, il remontre le déplaisir qu'il a d'avoir vu aux Etats derniers qu'on ait voulu rendre la puissance souveraine du Roi douteuse et problématique, et renverser la loi fondamentale de son royaume; que, pour arrêter le cours de telles maximes pernicieuses, et ne permettre que sa souveraineté, qu'il ne tient nûment et immédiatement que de Dieu, soit soumise à autre puissance, pour quelque prétexte que ce soit, il est nécessaire d'ordonner que les lois de tout temps établies dans le royaume, et les arrêts intervenus sur icelles, soient renouvelés et exécutés, et ceux tenus pour ennemis de l'Etat qui veulent soumettre l'autorité royale à aucune domination étrangère. Plus remontrèrent combien il est nécessaire d'entretenir les anciennes alliances et confédérations étrangères renouvelées par le feu Roi, se conseiller des princes et

officiers de sa couronne et anciens conseillers, qui sont personnes expérimentées et intéressées à l'Etat, et ne permettre qu'aucun prenne pension des princes étrangers; que chacun soit maintenu en la fonction de sa charge; qu'à l'avenir il ne soit donné aucunes survivances; que les charges militaires ne soient vénales; que les gouvernemens des provinces, fortes places et principales charges militaires, ne soient conférés aux étrangers; de conserver la dignité et splendeur de la religion romaine, sans déroger aux édits de pacification; de conserver les marques de l'autorité de l'église gallicane, et repurger les abus qui se glissent par le moyen des confidences et coadjutoreries; ne permettre la multiplication des nouveaux ordres de religieux, et commettre les évêchés à personnes de bonne famille, de vertu et d'âge convenable; que le cours de la justice soit libre, et les choses attentées au contraire soient punies, et que le conseil ne puisse casser sur requête les arrêts du parlement, mais que ceux qui se voudront pourvoir contre iceux ne le fassent que par les voies ordinaires de droit et selon les ordonnances; qu'abolition ne soit donnée pour les assassinats; que les édits et arrêts sur le fait des duels soient observés; que les arrêts du conseil du Roi soient plus stables et ne se renversent à toute heure par argent ou par faveur; que les exactions et abus qui se font en la petite chancellerie, et droits qui se lèvent sans édit vérifié soient réprimés; que toutes sociétés des conseillers d'Etat, intendans et autres officiers des finances, avec les partisans, soient défendues; que les brelans publics soient ôtés; qu'il soit pourvu au désordre des finances, et les coupables punis; que les dons excessifs soient modérés; que le gouvernement des finances soit commis à peu de personnes, comme du temps du feu Roi; que la profusion des finances se juge en ce que le revenu est plus grand que du temps du feu Roi, qui dépensoit tous les ans en bâtimens et autres choses qui sont maintenant retranchées 3,000,000 de livres, et en épargnoit 2,000,000; que si les 5,000,000 avoient été épargnés tous les ans depuis sa mort, il y auroit dans le trésor 20,000,000 outre les 14,000,000 qu'il y avoit laissés, et qui sont dissipés au grand regret des bons Français, qui sont des désordres lesquels, s'il n'y est remédié, mettront la France à l'hôpital, ce qui ne peut être que par une exacte recherche de ceux qui gouvernent mal les affaires, dont ils savent Leurs Majestés entièrement innocentes. C'est pourquoi ils les supplient très-humblement de leur permettre l'exécution de leur arrêt du mois de mars dernier, 1615; promettant de faire reconnoître beaucoup de choses importantes à l'Etat et qui leur sont cachées, par le moyen desquelles on pourvoira à tous ces désordres; et, en cas que ces remontrances ne soient bien reçues par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ledit parlement proteste solennellement que, pour la décharge de sa conscience, pour le service de Leurs Majestés et conservation de l'Etat, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu en temps opportun, et lorsque les affaires s'y trouveront plus disposées, et qu'il plaira au Roi d'en prendre plus de connoissance.

Ces remontrances firent l'effet qu'on désiroit, à savoir, de faire rabrouer le parlement, et l'affectionner d'autant plus au parti du prince. Il y eut là-dessus des aigreurs et paroles libres; ensuite de cela vinrent les lettres dudit prince au Roi, à la Reine, aux grands qui étoient demeurés en cour et au parlement, avec sa déclaration qui, en reprenant les affaires de devant la guerre de Sainte-Menehould, remontroit l'abus aux brigues des députés des Etats; se plaint de l'article demandé par le tiers-état, pour assurer la vie et l'autorité du Roi contre les entreprises du Pape, qu'on a éludé; des charges et autorité excessive du maréchal d'Ancre et des abus qu'il y commet, entreprenant d'enlever les gouvernemens des princes, faire passer les édits à la foule du peuple, pour assouvir son avarice et son ambition; disposer de toutes les charges du royaume, tant ecclésiastiques que séculières; ôter la liberté des Etats, auxquels fut interdit audit prince d'aller; faire gourmander le parlement de Paris sur leurs remontrances; faire résoudre les mariages d'Espagne, sans le communiquer à qui on doit, et, par ce moyen, abandonner tous les anciens alliés de la couronne, entre autres le duc de Savoie, qu'on laisse opprimer à la grande honte de la France; faire refuser à la noblesse la demande qu'on faisoit aux Etats de maintenir les édits de pacification; faire jurer au clergé l'entière observation du concile de Trente; qu'il n'est raisonnable que le marquis d'Ancre, le chancelier, le commandeur de Sillery, Bullion et Dolé, auteurs de toutes ces violences et mauvais conseils, soient maintenus en cette effrénée autorité, et qu'avant l'accomplissement des mariages d'Espagne, ledit prince requiert qu'on pourvoie à la réformation de ces conseils, et aux abus et désordres de l'Etat. Sur quoi s'étant abouché diverses fois avec Villeroy, plutôt pour l'amuser et tâcher de le surprendre que pour y apporter quelque remède, enfin Pontchartrain l'étant venu

semondre au voyage de Guienne pour l'accomplissement des mariages, jugeant par là toute espérance perdue d'une bonne réformation, déclare que les armes qu'il prend n'ont but que pour rétablir l'autorité du Roi et la splendeur de l'Etat; convie de se joindre à lui tous les bons Français, tant d'une que d'autre religion, et semond les anciens alliés de la couronne de le favoriser en un si bon dessein.

Cette déclaration publiée, le prince fait ses levées en France et en Allemagne, et prend son canon à Sedan. Le Roi dresse une armée de dix mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, commandée par le maréchal de Boisdauphin, pour s'opposer aux mécontens, et avec d'autres troupes s'achemine en Guienne, accompagné du duc de Guise qui devoit conduire Madame sur la frontière d'Espagne, et en ramener l'Infante.

En ces entrefaites, l'assemblée convoquée à Grenoble se trouve sollicitée de La Haie, député du prince, qui lui porte son manifeste, et lui remontre les avantages qu'elle retirera pour le parti des réformés si elle se joint à lui pour le rétablissement des affaires et l'opposition aux mariages d'Espagne, leur promettant de sa part de ne rien conclure que par leur avis. La partie du prince dans ladite assemblée, et ses partisans n'osoient ouvrir la bouche. Néanmoins, jugeant qu'en une occasion si importante on devoit espérer quelque faveur du Roi, elle députa vers lui Champeaux, Desbordes-Mercier et Mailleray, qui le trouvèrent à Tours, et lui présentèrent vingt-cinq articles des plus importans, auxquels ils le supplièrent très-humblement de leur donner quelque contentement. Desdits députés il y avoit Desbordes-Mercier qui étoit du parti du prince, et les deux autres du sentiment du duc de Rohan, qui croyoit le premier lui être aussi affectionné que les autres, et qu'il connoissoit pour très-habile homme; de façon qu'ayant une entière croyance en lui, il reçut de Poitiers de ses lettres qui lui témoignèrent le mécontentement qu'ils recevoient, et l'exhortoit de se joindre audit prince, l'assurant que l'assemblée en seroit satisfaite et feroit le semblable. Les deux autres députés, conduits par celui-ci, lui témoignèrent la même chose, et le mépris que Leurs Majestés faisoient de l'assemblée; si bien que joignant à cela le refus qu'on lui fit de la survivance du gouvernement de Poitou, du consentement de son beau-père, au préjudice des promesses solennelles qu'il en avoit, et les semonces du duc de Soubise, son frère, qui avoit de l'inclination pour le prince, commencèrent à l'ébranler. Mais retournant de Saint-Maixent à Saint-Jean, d'où il venoit de voir le duc de Sully, il rencontra un gentilhomme du comte de Saint-Paul qui l'exhortoit de se joindre avec lui, pour s'opposer aux mariages d'Espagne, et Saint-Angel, Savignac et Doradour, de la part de tous les gouverneurs et de la noblesse des réformés, qui le convioient à la même chose, et l'élisoient leur général, lui remontrant que le comte de Saint-Paul mettroit Fronsac entre les mains de La Force pour sûreté de sa parole.

Toutes ces choses ensemble, à savoir, l'espérance de se tirer du mépris qu'on venoit de lui témoigner, la sollicitation de son frère, et le désir de servir les réformés, le firent résoudre à passer en Guienne, où il trouva que le comte de Saint-Paul avoit fait son traité, et tous les catholiques romains avec lui, et beaucoup d'étonnement aux réformés. Néanmoins ayant assemblé La Force, Boesse-Pardaillan, Château-Neuf, Favas, Panissault et autres réformés, il fut résolu que sur le retardement du Roi à Poitiers, à cause de la maladie de Madame, on armeroit; et se promettoit-on de faire six mille hommes de pied et cinq cents chevaux, lesquels furent réduits, au premier rendez-vous, à six cents hommes de pied et cinquante chevaux, et jamais n'y eut plus de deux mille hommes ensemble; de façon que le Roi gagna fort aisément Bordeaux, d'où la Reine-mère envoya La Chénaye vers le duc de Rohan pour lui faire de belles offres, à la charge qu'il se joindroit à elle; mais ni à lui ni au Bois-de-Cargois, député de l'assemblée, et qui prit pareille charge, il ne répondit autre chose sinon qu'il ne manqueroit de parole où il l'avoit donnée. Depuis elle s'efforça de lui détacher La Force ou Boesse-Pardaillan : pour le premier il crut être obligé d'aller défendre le Béarn, et l'autre demeura ferme.

Le principal soin qu'eut le duc de Rohan fut d'engager à son parti toutes les villes et communautés réformées, et d'engager l'assemblée générale dans le parti qu'il embrassoit; vers laquelle il envoya pour lui donner avis que, sur le refus qu'on avoit fait de répondre favorablement à leurs cahiers, et à la sollicitation de leurs députés, il s'étoit déclaré en Guienne, et son frère en Poitou; qu'il les exhortoit de les avouer et de faire la jonction avec le prince. Le duc de Soubise, de sa part, qui étoit demeuré à Saint-Jean, dès qu'il vit le Roi passé, arma en Poitou et Saintonge, et mit en campagne quatre mille hommes de pied bien lestes, et cinq cents chevaux, qui se trouvèrent très à propos pour recevoir le prince quand il y vint.

Cependant le duc de Guise fait la conduite de Madame en Espagne, et en ramène l'Infante;

pendant lequel temps le duc de Rohan eut le loisir de se saisir de Lectour, par le moyen de Fonterailles qui l'introduisit dans la ville, où étant il assiégea le château, et le contraignit de se rendre avant qu'il pût être secouru du duc de Guise, ni que l'assemblée du haut Languedoc, qui étoit sur pied, pût brouiller cette affaire. De là il va au Mas-de-Verdun et à Mauvesin, qu'il ne put joindre à son parti, puis passa à Montauban qu'il fit déclarer avec beaucoup de peine. En ce voyage il vit le duc de Candale, qui lui déclara le dessein qu'il avoit de se rendre réformé, de passer en Languedoc vers l'assemblée qui s'étoit changée à Nîmes, à cause qu'elle ne se trouvoit en liberté dans Grenoble, où il travailla si dextrement et heureusement, que malgré la croyance de Châtillon, que la vertu de ses prédécesseurs lui avoit acquise très-grande, il renversa tout son crédit, se fit reconnoître général des Sevennes, et fortifia tellement l'assemblée, que les oppositions dudit Châtillon dans icelle et dans le Languedoc, n'empêchèrent qu'elle ne fit la jonction avec le prince; les partisans duquel, se voyant assistés des ducs de Rohan, de Sully et de Soubise, emportèrent pour lors la balance; et furent députés Desbordes-Mercier, Le Crusel et La Novialle, pour porter l'acte d'union audit prince, et pour lui faire signer les articles dont ils conviendroient avec lui, qui contenoient en substance : de s'opposer à la réception du concile de Trente, aux mariages d'Espagne; de procurer la réformation du conseil, l'entretien des édits des réformés; et qu'ils ne s'abandonneroient point les uns les autres, ni ne poseroient les armes, ni n'entendroient à aucun traité de paix, sinon d'un commun consentement.

Montauban fut le premier lieu où le duc de Rohan reçut des nouvelles du prince, quoiqu'il eût dépêché vers lui diverses fois. Il lui manda que, nonobstant les oppositions d'une armée complète, il avoit passé les rivières de Marne, Seine, et finalement Loire, et qu'ayant laissé l'armée ennemie derrière, il s'acheminoit en Guienne pour le joindre; qu'il le prioit de s'approcher de la rivière de Dordogne, et saisir quelques lieux sur celle de l'Isle pour favoriser son passage : ce qu'il fit promptement, ayant pris entre autres Souillac, qui est un des meilleurs passages de ladite rivière, et enlevé le régiment du comte de Lauzun en deux grands villages où il s'étoit barricadé.

Mais le prince, au lieu de ce chemin, prit celui de Poitou, où très à propos il rencontra le duc de Soubise, car il étoit fort foible d'infanterie, et son armée tellement harassée, que sans la ville de Saint-Jean qui le reçut, et que le duc de Sully enfin, avec beaucoup de peine, se joignit à lui avec toutes les places qu'il tenoit en Poitou, il étoit en mauvais termes.

Durant ces entrefaites, Leurs Majestés reprennent le chemin de Tours, donnent le commandement de l'armée du maréchal de Boisdauphin au duc de Guise, et le duc d'Épernon avec une autre eut la charge de leur conduite. Toutes ces jonctions avec le prince l'ayant relevé du mépris, et mis en grande considération, il est recherché d'accommodement.

Or il faut noter que le duc du Maine et le maréchal de Bouillon étant joints plus étroitement avec le prince que tous les autres, et eux par conséquent plus recherchés de la cour, ils se résolurent à la paix, et d'y faire leurs conditions aux dépens de tous les autres. Pour y parvenir on fait une surséance d'armes, et on choisit la ville de Loudun pour traiter; on désire l'approche de l'assemblée générale jusques à Sainte-Foy, où le maréchal de Bouillon avoit grand crédit. Mais le duc de Rohan ayant appris par son frère ces menées, dépêcha à ses confidens de l'assemblée générale, pour leur faire entendre tout ce mystère, et qu'il falloit que ladite assemblée se rendît à La Rochelle, sans s'arrêter en chemin, où elle seroit plus considérable et plus puissante; et lui se résout d'aller à la conférence, quoiqu'il n'y fût point convié, laissant Boesse-Pardaillan pour commander en Guienne en son absence.

Il faut encore remarquer deux choses avant que venir à la conférence : la première, l'armement du duc de Nevers sans se déclarer, en faisant le médiateur, comme pour contraindre les deux partis de s'accommoder, par l'appréhension qu'il donnoit d'emporter la balance avec celui auquel il se joindroit; dessein faisable au roi d'Espagne ou au roi d'Angleterre, mais ridicule pour lui. L'autre n'est pas plus judicieuse, c'est l'armement du duc de Vendôme, qui, sous les commissions du Roi, se fait assez puissant, et ne se joint au prince qu'après la trève; de façon qu'il ne sert qu'à augmenter la condition de celui avec lequel il se joint, s'ôte le moyen de faire la sienne particulière, n'étant plus considérable de par soi, et recueille pour soi une bonne partie de la haine que l'on porte à tout le parti.

En cette conférence se trouvèrent, de la part du Roi, le maréchal de Brissac, Villeroy, le président de Thou, de Vic et de Pontchartrain, lesquels travaillèrent à diviser les ligués afin d'amoindrir leurs conditions. [1616] Le prince lassé de guerre veut la paix, ne pense plus aux affaires publiques, mais seulement demande, par écrit, les intérêts des particuliers, et surtout se

résout à y trouver le sien. Il avoit promis au duc de Vendôme de ne faire nul accord sans qu'il eût eu le château de Nantes, au duc de Longueville la citadelle d'Amiens, aux réformés l'entretien des édits. Mais quand le duc du Maine et le maréchal de Bouillon eurent obtenu leurs intérêts, ils ne pensèrent plus qu'à faire relâcher tous les autres des leurs; pour à quoi parvenir ils n'oublièrent nulle sorte d'artifices; mais ils trouvèrent une grande fermeté dans l'assemblée générale qui étoit à La Rochelle, et une grande union parmi tous les autres grands; de façon qu'ils rencontrèrent des difficultés insurmontables à leurs desseins.

Sur ces entrefaites, le prince tombe grièvement malade, ce qui étonna un chacun, et fit résoudre plus facilement à sortir de cette affaire. Le duc de Sully fut prié d'aller devers l'assemblée pour remontrer le dangereux état auquel étoient les affaires, dont il remporta toute sorte d'assurances de la bonne disposition à la paix; ce qu'elle témoigna trois jours après par l'envoi de dix députés de son corps, qui eurent pouvoir de se départir de toutes les précédentes demandes qui eussent pu retarder la conclusion de la paix, se restreignant seulement à l'obtention des expéditions nécessaires pour la sûreté des choses déjà concédées: entre lesquelles étoient la subsistance de l'assemblée au lieu où elle étoit, jusques à la vérification de l'édit, le licenciement des armées, la restitution de Tartas, et l'acheminement des commissaires exécuteurs de l'édit, ainsi que le duc de Sully leur avoit promis de la part du prince, comme il vérifia par son instruction lorsqu'on le dénia. Mais les commissaires du Roi, fortifiés sous main, s'affermirent à la séparation de l'assemblée : ce qui faillit à tout rompre, sans que le duc de Sully, fertile en expédiens, s'opiniâtra à renouer l'affaire, et par la force de ses raisons proposa un écrit que lesdits commissaires approuvèrent, et le prièrent d'y faire condescendre les députés de l'assemblée; à quoi il travailla avec les ducs de Rohan, Candale et Soubise si heureusement, qu'ils y condescendirent moyennant le changement de quelques termes. Et pource que le pouvoir desdits députés n'étoit assez étendu, ils firent conjointement une dépêche à l'assemblée pour leur remontrer la nécessité qu'il y avoit de sortir de cette affaire, et qu'on requéroit un pouvoir plus ample qui promît de ratifier ce qu'ils concluroient de sa part, et avec l'avis des grands de la religion. Ledit duc de Sully, croyant avoir tout fait, porte ledit écrit aux commissaires du Roi, où se trouvèrent les ducs de Nevers, du Maine et de Bouillon, qui tous l'approuvèrent, et ensuite les députés de l'assemblée. Mais l'ayant rapporté auxdits commissaires, ils le dénièrent; et néanmoins, sur ce que ledit duc de Sully s'en alla, ils le rappelèrent, et, après plusieurs contestations, on en demeure encore une fois d'accord : après quoi chacun se rendit au logis du duc de Nevers qui donnoit à dîner à toute la compagnie, auquel lieu les commissaires du Roi, pour la troisième fois, altérèrent si bien l'écrit, qu'il n'y avoit plus rien de son premier projet; qui fut cause que le duc de Sully ne s'en voulut charger.

Sur ces entrefaites, le prince fit appeler tous les grands pour signer la paix; il étoit encore si mal qu'il ne pouvoit entendre la lecture, ni comprendre les difficultés qu'il y avoit encore à surmonter. Néanmoins il appela le duc de Sully pour savoir ce qui empêchoit la signature; et l'ayant appris, il appela Villeroy, auquel ayant parlé tout bas, et puis au duc de Sully, il déclara que ledit Villeroy lui avoit accordé l'écrit, tout ainsi qu'il avoit été projeté avec ledit duc de Sully; et, sans vouloir attendre ni la réponse de l'assemblée ni autre raison, la signa. Sur quoi le duc de Bouillon eut de grandes contestations, véritables ou feintes, avec Villeroy, pource qu'il vouloit que l'ambassadeur d'Angleterre, qui avoit été un puissant entremetteur de la paix, la signât; mais l'autre l'empêcha, sur ce qu'il n'étoit séant ni honorable au Roi de le permettre.

Cette signature du prince, ainsi précipitée, apporta aussi beaucoup de rumeur parmi ceux qui se virent ainsi abandonnés par les auteurs de la guerre; et le duc de Bouillon, pour faire valoir son service rendu au Roi, déclama contre ceux de l'assemblée, les appela rebelles, et tous ceux qui s'obstineroient avec eux; s'offrit d'aller contre eux, et déclara qu'il tenoit pour ennemis de l'Etat tous ceux qui, pour quelque prétexte que ce fût, refuseroient de signer la paix. Néanmoins ses menaces ni celles des commissaires n'ébranlèrent point la fermeté des autres; et à cause que cette altération incommodoit le prince, toute la compagnie alla au logis de la comtesse de Soissons, où, toutes difficultés étant résolues, chacun signa son approbation à part, afin d'éviter la contention des rangs; et n'y eut que le prince et les députés de l'assemblée qui signassent la déclaration.

Enfin, le fruit de cette guerre n'apporta aucun changement aux affaires publiques, que celui qui fut procuré par ceux-mêmes qui étoient du côté du Roi, qui se servirent de cette occasion pour se venger de leurs ennemis.

Ainsi Villeroy et le président Jeannin, qui avoient été abandonnés du chancelier de Sillery pour avoir seul le maniement des affaires, lui

procurèrent, en cette paix, la perte des sceaux, qui furent mis entre les mains du président du Vair. Mais Villeroy n'y profita non plus; car le maréchal d'Ancre, jugeant qu'au traité de paix il s'étoit entendu avec le parti contraire pour lui faire perdre la citadelle d'Amiens, il fit bailler sa charge de secrétaire d'Etat à Mangot.

Cette affaire ainsi passée, chacun se retira avec divers sentimens, et assez mal satisfaits les uns des autres; et le lendemain arriva le pouvoir absolu de l'assemblée à leurs députés pour conclure la paix. Le maréchal de Bouillon et le duc de La Trimouille, pour se rendre d'autant plus agréables, donnèrent aux commissaires leurs promesses signées de courre sus à l'assemblée et à ceux qui l'assisteroient, au cas qu'ils voulussent subsister au-delà de six semaines qui leur étoient accordées.

Si du côté du prince il y avoit des mécontentemens, ils n'étoient moindres de l'autre part. La faveur du maréchal d'Ancre étoit plus insupportable à ceux qui la soutenoient qu'à ceux qui la combattoient; et lui, se sentant plus tyrannisé de ses amis que de ses ennemis, donna espérance de se joindre étroitement et confidemment avec les nouveaux réconciliés, dont le duc de Guise étant entré en soupçon, rechercha de sa part une liaison avec les mêmes, au préjudice dudit maréchal d'Ancre. Et pour cet effet, il s'adressa au maréchal de Bouillon, qui le tint en bonne bouche, afin que, si ses espérances du côté de la cour lui manquoient, il eût moyen de leur faire une autre brouillerie.

Quelques jours avant la conclusion de la paix, il fut proposé, dans le conseil du prince, de faire une union entre les grands de son parti, desquels deux tour à tour résideroient en cour, et les autres en seroient éloignés, et que les intérêts d'un chacun seroient embrassés de tous les autres.

Le maréchal de Bouillon rejeta cette proposition comme n'étant encore de saison, pource qu'ayant à désobliger la plus grande part d'eux, il prévoyoit que cela pourroit éclater, et aussi qu'il fut bien aise de faire valoir ses services; mais, après la paix, il remit sus la proposition, qui se trouva aussi hors de saison à cause que les esprits étoient trop altérés et en défiance les uns des autres; de sorte que chacun prit sa route selon son dessein particulier.

Le prince alla prendre possession du gouvernement de Berri, qu'il eut en échange de celui de Guienne; le duc du Maine et le maréchal de Bouillon allèrent à la cour pour sonder le gué, mais principalement pour recueillir le gré de leurs services; le duc de Sully dans son gouvernement de Poitou; le duc de Rohan à La Rochelle, pour informer l'assemblée de ce qui s'étoit passé à la conférence de Loudun, et pour faire nommer de bons députés généraux; mais la cabale de la cour s'étant jointe à celle du prince, et les espérances qu'il donna des faveurs, gratifications et pensions à ceux qui se porteroient à sa volonté, l'emportèrent, et y fit nommer Berteville et Maniald.

Le duc de Rohan se voyant haï en cour, toutes choses lui ayant succédé au contraire de son dessein, se résolut de faire un effort envers le duc de Sully pour le gouvernement de Poitou, duquel ayant obtenu la démission, on lui en expédia les provisions suivant le traité de paix, à condition de les aller recevoir à la cour; à quoi il se résolut, parle franchement à la Reine, lui remontre que le mépris qu'elle avoit fait de lui l'avoit induit à témoigner qu'il n'étoit pas sans pouvoir, qu'il confessoit avoir obligé et servi une personne ingrate, qu'il n'étoit sans ressentiment, que si elle pouvoit oublier ce qu'il avoit fait contre elle, et le recevoir en ses bonnes grâces, il lui protestoit, hors le parti des réformés, de la servir fidèlement envers tous et contre tous; ce qu'elle accepta.

Pour revenir au maréchal de Bouillon, il s'efforce d'entrer dans les affaires, remontrant qu'il est le seul qui puisse gouverner et disposer du prince, et le prince seul qui puisse troubler le gouvernement de la Reine, et par ainsi, lui content et dans l'emploi, l'on ne devoit rien appréhender. Mais le maréchal d'Ancre, qui possédoit la faveur, et qui avoit dessein de changer tout le conseil pour y mettre de ses créatures, ne jugea à propos d'y introduire un tel homme, lequel, s'en apercevant, donna des ombrages au prince pour l'empêcher de venir en cour.

Il y avoit aussi la comtesse de Soissons, d'une part, et la princesse de Condé, de l'autre, qui se faisoient de fête pour le retour du prince, et tous s'accordoient à l'en détourner si ce n'étoit par leur entremise qu'il y vînt, ayant jalousie les uns sur les autres; ce que le prince connoissant, laissa toutes ces entremises, et, par celle de Rochefort et de l'archevêque de Bourges, il fit secrètement son traité avec la Reine, s'attachant à elle, et à protéger le maréchal d'Ancre à l'exclusion de tous ses partisans, à la charge d'être seul introduit dans les affaires, et chef du conseil des finances.

Venant à Paris contre le gré de tous les dessusdits, ce fut avec un applaudissement nompareil. Il prit un grand pouvoir dans les affaires: le duc de Rohan l'alla voir par la permission de la Reine, lequel lui fit quelques reproches de ce qu'il avoit signé la paix sans attendre le pouvoir

de l'assemblée : sur quoi il s'excusa sur la crainte qu'il avoit que ledit duc n'empêchât de le donner; puis, ayant appris qu'il s'étoit bien remis avec la Reine, il lui dit qu'il en étoit fort aise, pource qu'il étoit venu avec cette résolution de passer son temps, de faire ses affaires, de ne se mêler plus d'aucunes brouilleries, et de s'attacher avec le Roi, la Reine et le maréchal d'Ancre. Et sur ce qu'on lui représenta le mécontentement des grands, et surtout du maréchal de Bouillon qu'on croyoit avoir grand pouvoir sur son esprit, il répondit qu'il connoissoit bien ses ruses, par lesquelles il vouloit persuader le bien de l'Etat consister en la paix ou en la guerre, selon qu'il étoit content ou mécontent, mais qu'il ne s'y laisseroit plus attraper.

De l'autre part, le maréchal de Bouillon se voyant hors d'œuvre ne perd courage, dissimule le mécontentement qu'il a du prince, témoigne approuver ce qu'il a fait, afin de ne l'effaroucher et que ses conseils fussent mieux reçus de lui; rallie le duc de Guise et ses frères, et le duc de Nevers avec ceux de son parti; se sert de la haine du parlement et du peuple de Paris contre le maréchal d'Ancre; attire contre lui celle du Roi par le moyen de Luynes, qui commençoit à entrer en faveur, et propose à tous les grands le dessein de s'emparer de la cour en tuant le maréchal d'Ancre : lequel ayant hardé la lieutenance de roi en Picardie, et la citadelle d'Amiens, avec celle de Normandie qu'avoit le duc de Montbazon, il s'étoit encore réservé le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye. Le duc de Longueville, son ennemi, enflé de le voir hors d'Amiens et du reste de la Picardie, poursuit sa pointe, fait éclater les intelligences qu'il a dans la ville de Péronne, y entre, et se rend maître du château avant qu'on puisse faire effort pour le secourir. Mangot, nouveau secrétaire d'Etat en la place de Villeroy, y est envoyé de la part du Roi, mais il n'avance rien pource que le château étoit rendu. A son retour, le Roi est conseillé de traiter cette affaire doucement; il y envoie le maréchal de Bouillon, qui y fit deux voyages, d'où il ne rapporte le contentement qu'on désiroit; aussi son but étoit d'affermir le duc de Longueville en sa conquête, afin de l'engager, et tous ses amis, dans son dessein, lequel il poursuivit toujours. Et un jour, ayant assemblé les principaux pour prendre résolution de tuer le maréchal d'Ancre, le duc du Maine, qu'on tenoit le plus résolu à cela, dit qu'il l'exécuteroit pourvu que le prince s'y trouvât, et qu'il falloit s'en consulter avec lui. Le maréchal de Bouillon répliqua qu'il s'en falloit bien garder, qu'il se faisoit fort de faire avouer l'action au prince après l'exécution, mais qu'il étoit dangereux de la lui communiquer; qu'en tout cas il ne la lui falloit dire que sur le point de l'exécution, afin qu'il n'eût loisir de se repentir. Mais l'obstination du duc du Maine l'emporta; et le prince ayant su cette résolution, soit qu'il appréhendât l'événement dudit dessein, ou que, pour ce coup, il voulût être homme de parole, il manda dès le soir au maréchal d'Ancre, par l'archevêque de Bourges, qu'il ne pouvoit abandonner le duc de Longueville, et qu'il retiroit la parole qu'il lui avoit donnée de le protéger; lequel, dès la nuit, passa en Normandie; et lors, se voyant abandonné du prince, et tous les grands joints ensemble pour l'attaquer dans la cour même, il se résolut de le prévenir; fait remontrer à la Reine que le prince la trompe, que le maréchal de Bouillon l'amuse, que tous les grands sont d'accord pour la dépouiller de son autorité, et que l'affaire est à tel point, qu'il n'y a de plus sûr remède que de se saisir de leurs personnes; à quoi elle se résolut avec Mangot, l'évêque de Luçon et Barbin, créatures du maréchal. Et le premier de septembre, un jeudi à midi, ledit prince fut arrêté dans le Louvre par Thémines qui, pour cette action, fut fait maréchal de France : et ce qui est remarquable, c'est qu'à même jour du mois et de la semaine, et à même heure il étoit né. L'on croyoit y attraper le duc du Maine et le maréchal de Bouillon; mais le premier, étant logé près la porte Saint-Antoine, eut le loisir de sortir, et l'autre, étant allé au prêche à Charenton ce jour-là, fut averti de ne retourner plus. Ainsi ils s'en allèrent à Soissons; le duc de Guise et son frère prirent la même route; le duc de Vendôme s'échappa aussi, et tira vers La Fère. Le duc de Rohan, qui sur la naissance de ces brouilleries s'étoit du tout séparé du prince, ne fut néanmoins sans appréhension quand il vit amener le prince par Thémines, et qu'incontinent après Saint-Géran le vint chercher de la part du Roi. Cet arrêt apporta une grande émeute dans Paris, qui fut augmentée par la mère du prince, et par plusieurs gentilshommes, qui excitèrent le peuple du faubourg Saint-Germain de ruiner l'hôtel du maréchal d'Ancre, où ils prirent tel goût, que le pillage en dura plus de deux jours, qui fut une prudence de leur laisser passer cette fougue; car le lendemain, Créquy, mestre de camp du régiment des Gardes, avec une compagnie dudit régiment et une de bourgeois de la ville, fit cesser facilement ce pillage, qui se fût rencontré plus difficile en l'ardeur de l'émeute.

Cette action ainsi passée, Leurs Majestés en donnent connoissance aux grands demeurés dans

Paris, et aux principaux du conseil, entre lesquels le duc de Sully parla librement, improuva l'affaire, et conseilla de l'accommoder par l'intervention du nonce du Pape et autres ambassadeurs, en telle sorte que l'autorité en demeurât tout entière au Roi et à la Reine sa mère. Mais ce conseil n'étant suivi, on prend la voie de la force. Cependant le maréchal de Bouillon n'oublie aucune sorte d'artifices pour engager le duc de Guise, lui offre de le faire chef d'un parti auquel il commanderoit à tous ceux qui lui disputent le rang, que c'étoit pour la délivrance du premier prince du sang, et pour tirer le Roi des mains du maréchal d'Ancre, dont la haine avoit paru au brûlement et pillage de sa maison dans Paris, à la face du Roi; que si promptement ils amassoient leurs amis, et alloient brûler tous les moulins qui sont autour de Paris, ils y exciteroient une grande émeute : et voyant que toutes ses persuasions ne le pouvoient émouvoir, et qu'il traitoit son retour à la cour, où on lui offroit de commander les armées royales, il proposa de l'arrêter, ce que le duc du Maine ne voulut permettre.

Ainsi tous les conseils du maréchal de Bouillon furent rejetés, quoique très-bons; car aux affaires extrêmes il ne faut faire les choses à demi, et souvent l'audace avec la diligence réussit, et jamais la circonspection : ce qui parut clairement ici, pource que la Reine ayant retiré le duc de Guise et ses frères, change les ministres de l'Etat, en donnant les sceaux à Mangot, la charge de secrétaire d'Etat à l'évêque de Luçon, et les finances à Barbin; rassure l'émeute des peuples, et criminalise les absens par déclaration vérifiée au parlement. Elle fait ses levées, donne la charge de l'armée de Champagne au duc de Guise, et celle de l'Ile de France au comte d'Auvergne; et ayant fait Montigny maréchal de France, et gouverneur de Berri, elle l'y envoie; lequel rassure la province, et se rend maître de la tour de Bourges. Le maréchal de Souvré fait le semblable du château de Chinon, qui avoit été donné au prince par le traité de Loudun. Et au commencement de l'année 1617, le duc de Guise attaque les places que le duc de Nevers tenoit, les prend avec peu de résistance, et se prépare au siége de Mézières. De l'autre côté, le comte d'Auvergne prend Pierre-Fonts, approche de Soissons, où le duc du Maine veut enlever le quartier du duc de Rohan, colonel de la cavalerie légère, dans Villers-Coterets, dont il est repoussé; après quoi se forme le siége de Soissons. Cependant le duc de Bouillon se retire à Sedan, d'où il tâche de moyenner quelques levées d'étrangers. Ainsi les affaires des princes étoient en très-mauvais termes, quand leur délivrance arriva par la mort du maréchal d'Ancre, laquelle changeant toutes les affaires, il est raisonnable de la particulariser.

C'est la ruine d'un Etat que le règne absolu des favoris; car, ou ils le changent à leur profit, ou ils donnent matière aux ambitieux de le faire; pour le moins sont-ils le prétexte de toutes les brouilleries qui y arrivent. Depuis sept ans, le maréchal d'Ancre en avoit fourni en France, et tous les peuples, qui par le règne de Henri-le-Grand avoient été accoutumés à être gouvernés par leur prince même, le haïssoient, lui attribuant tous leurs maux. De façon que sa mort remplit un chacun d'espérance d'amendement; mais elle fut bientôt perdue, quand on vit un homme de bas lieu dès le premier jour autorisé plus que l'autre, et revêtu de sa dépouille, car on jugea bien qu'il n'en demeureroit pas là. Ce fut Luynes, qui, par les plaisirs de la chasse et une grande sujétion, s'insinua aux bonnes grâces du Roi, âgé de quinze ans seulement, prince fort particulier, et jaloux de son autorité, laquelle il ne connoissoit pas, et enclin à croire plutôt le mal que le bien. Il fut aisé de lui persuader que le maréchal d'Ancre se vouloit autoriser à son préjudice, et que la Reine-mère y consentoit, afin de gouverner l'Etat comme durant la minorité; car l'insolence, qui accompagne toujours une extrême faveur, étoit grande au maréchal d'Ancre, et le mépris de la Reine-mère envers son fils trop apparent. De façon que Luynes ayant pratiqué Déageant, premier commis de Barbin qui avoit l'administration des finances, le faisoit venir la nuit entretenir le Roi des mauvais desseins qu'on avoit contre lui, et, sur l'espérance de quelque grand avancement, trama ce dessein en trahissant son maître. Marcillac, qui lui fut adjoint, étoit un homme qui avoit trahi le prince pour la Reine-mère, et qui maintenant la trahissoit pour le Roi. Desplans, simple soldat des Gardes, y fut aussi employé pource qu'il avoit été au service de Brantès, frère de Luynes. Bref, à former ce dessein il n'y fut employé que personnes basses et infâmes; mais, à l'exécution, on se servit de Vitry, capitaine des Gardes, qui eut la charge de tuer le maréchal d'Ancre, avec promesse d'être fait maréchal de France; ce qu'il exécuta le 24 avril 1617, comme il entroit au Louvre. En même temps furent arrêtés la maréchale d'Ancre, Mangot, l'évêque de Luçon (1) et Barbin; puis l'on renvoya chercher le chancelier Sillery, le garde des sceaux du Vair, Villeroy, et le président Jeannin, pour les remettre dans leurs char-

(1) Richelieu, évêque de Luçon, ne fut point arrêté après la mort du maréchal d'Ancre.

ges. Après, on ôta à la Reine-mère ses gardes, et on lui bailla de ceux du Roi; on lui coupa un pont qui de sa chambre entroit dans un parterre qu'elle avoit fait faire, et ne voyoit chose aucune sans permission, sinon la conversion de son autorité et de sa liberté en un mépris abject et une dure servitude.

Les dépêches sont envoyées de toutes parts pour donner avis de ce changement, l'hostilité cesse, chacun revient en cour; et c'est à qui renoncera le plus tôt et le plus effrontément ce que vingt-quatre heures auparavant on adoroit; n'étant donné qu'à peu d'ames bien nées et généreuses de suivre en adversité ceux qu'on a honorés en prospérité. Le duc de Rohan demanda la permission de voir la Reine-mère, laquelle témoigna de la constance; et lui, se voyant regardé de travers, et ne prenant plaisir de voir ceux contre lesquels il venoit de faire la guerre être les seuls bienvenus, il passa en Piémont, où étant arrivé après la prise de Verceil, il ne laissa d'y passer l'été, où il vit une action digne d'être remarquée. Dom Pedro de Tolède, après avoir pris Verceil, dont le siége avoit été long, il sépara son armée dans le Montferrat et le Milanez pour la rafraîchir, et la loge autour d'Alexandrie, qui est pays fort abondant en blés et toutes sortes de commodités. Cependant l'armée du duc de Savoie se renforçoit, et le traité de paix se continuoit par l'entremise du cardinal Ludovisio, de la part du Pape, et de Béthune, de la part du Roi, lesquels faisoient diverses conférences avec dom Pedro; pendant lesquelles le maréchal de Lesdiguières, qui commandoit le secours que le Roi avoit envoyé au duc de Savoie pour défendre ses Etats, mais non pour entreprendre sur le duché de Milan, fait reconnoître le logement de l'armée espagnole, et propose d'enlever deux mille hommes logés à Félissan, village qui n'étoit que barricadé, et au milieu de tous autres logemens; remontre qu'encore que d'abord ce dessein fût jugé hasardeux, il ne l'étoit nullement, parce que, passant une nuit avec toutes ses forces, il enlevoit dès le matin ce quartier, qui empêchoit que l'armée espagnole se pût rallier, et que tout ce qu'il avoit laissé derrière lui ne se pouvant retirer étoit perdu. Ce qui réussit comme il l'avoit projeté; car le duc de Savoie, ayant donné le rendez-vous à son armée à Asti, passe par un chemin couvert qui évitoit Nice et La Roque, et arrive à Félissan, qui fut incontinent investi et forcé, sans qu'il fût besoin de l'artillerie que Schomberg, maréchal de camp, conduisoit avec l'arrière-garde, qui avoit charge de se saisir d'un château, comme il fit, pour assurer les vivres. Le lendemain on prend un lieu nommé Quatordeci, où il y avoit quatre cents soldats, et le même jour le duc de Savoie donne trois cents chevaux au duc de Rohan pour couper quelque cavalerie qui venoit d'Alexandrie; et ainsi qu'il marche pour exécuter ce dessein, on aperçoit douze cents hommes de pied et trois cents chevaux qui venoient de Casal à Alexandrie. On y va avec toute la cavalerie; mais, quelque diligence qu'on pût faire, on ne put être à eux qu'il ne fût nuit toute noire, et qu'on ne les trouvât dans un poste fort avantageux. Il fut proposé de camper autour d'eux, et d'envoyer toute la nuit chercher deux mille hommes de pied pour les défaire au point du jour, et crois que ce dessein eût réussi. Néanmoins les considérations de laisser le reste de l'infanterie à Félissan, au milieu des quartiers des ennemis qui pouvoient l'enlever facilement, firent résoudre la retraite, et après un jour de séjour à Félissan on va investir Nice, dont en deux fois vingt-quatre heures la ville fut forcée et le château rendu, où il y avoit près de deux mille hommes de guerre. Le lendemain, on trouve La Roque abandonnée; on suit la garnison, qui étoit de Suisses, laquelle est attrapée et prise: de façon qu'en une semaine on prend quatre mille cinq cents hommes de l'armée ennemie, laquelle ainsi diminuée, et le duc de Savoie se trouvant sur pied plus de vingt mille hommes, désignoit d'entrer dans le Milanez, quand arriva de France la conclusion de la paix, et commandement au maréchal de Lesdiguières de la faire agréer au duc de Savoie, ce qu'il fit. Il faut revenir aux affaires de France.

Luynes se trouvant, en un instant, revêtu de la dépouille entière du labeur de sept ans d'un favori, posséder l'esprit d'un prince âgé de quinze ans, dont il avoit mortellement offensé la mère, être sans qualité ni appui dans le royaume, n'avoir ni étude ni pratique aux affaires, embrasser néanmoins le gouvernement de tout avec une absolue autorité, se sert, pour principal conseil, de Déageant et de Modène; et le premier soin qu'il a est de donner un confesseur au Roi qui dépende de lui, afin de se l'assujettir par la superstition, qui est un puissant moyen pour posséder un prince, et de mettre autour de sa personne de petites gens qui l'amusent aux passe-temps puérils, et l'assiégent de telle sorte, qu'il ne soit loisible à aucunes personnes de lui rien dire en particulier. Après cela, il fait conduire la Reine-mère à Blois, où elle est gardée bien soigneusement. Il fait faire le procès à la maréchale d'Ancre, afin d'en avoir le bien, où il se porta avec tant de sollicitations illicites, et de voies extraordinaires pour la faire mourir, qu'à

son exécution le peuple de Paris changea sa haine en pitié; fait reléguer Mangot chez lui, l'évêque de Luçon en Avignon, et Barbin à la Bastille; puis il se marie avec la fille du duc de Montbazon, pour s'appuyer d'une bonne alliance qui pût être sans envie, ayant refusé, à cause de cela, la sœur du duc de Vendôme.

Ces choses ainsi acheminées, il fait convoquer une assemblée de notables à Rouen, afin d'aller prendre possession de ce gouvernement sans quitter le Roi, où la désunion des grands, leur infidélité et peu de courage, et l'esprit servile des députés et officiers qui se trouvèrent dans cette assemblée, affermirent l'autorité de ce nouveau favori, si bien que chacun s'accoutumant à son joug, il crut toutes choses lui être possibles.

[1618] Le duc de Rohan, se voyant son allié par sa femme, qui étoit de sa maison, le recherche comme les autres, et tâche de le réconcilier avec la Reine plutôt qu'avec le prince, lequel étant en prison promettoit, moyennant sa liberté, d'appuyer sa faveur et de la rendre inébranlable. Il lui remontroit qu'il ne pouvoit tenir longuement tous les deux en prison, que celui qui y étoit avant sa faveur ne pouvoit lui en rien attribuer, et qu'il étoit facile d'en empêcher la sortie; que ce n'étoit la même chose de la Reine-mère, qui tôt ou tard lui échapperoit, pource qu'elle étoit gardée avec plus de respect, et sans avouer que ce fût une prison, et que telles gardes étoient dangereuses. Il ajouta que si le prince entroit dans les affaires, il l'y traverseroit beaucoup plus dangereusement que la Reine-mère; que c'étoit un bon esprit, vif, entreprenant et avare; que s'il n'étoit vindicatif il ne s'obligeoit aussi de rien, pource qu'il n'avoit point d'amitié; que ne pouvant toujours les tenir en prison tous deux, il étoit nécessité de s'appuyer de l'un d'eux, et que quelque offense qu'il eût faite à la Reine, il s'en aideroit mieux, pource qu'elle n'étoit entreprenante dans les affaires comme le prince; que l'appréhension que le Roi et elle auroient l'un de l'autre (laquelle il sauroit bien ménager), lui serviroit d'assurance envers tous les deux : à quoi faisant semblant d'acquiescer, il encourageoit ledit duc de s'affectionner à moyenner cette réconciliation : lequel ayant un des siens, nommé La Ferté, grand ami de Barbin, il eut moyen de lui faire savoir le service que ledit duc de Rohan tâchoit de rendre à la Reine sa maîtresse; à quoi même le duc de Montbazon, beau-père de Luynes, étoit porté. Ce que ledit Barbin fit savoir à la Reine (par le moyen de Bournonville qui gardoit la Bastille où il étoit), lui conseillant d'écrire au Roi, à Luynes et au duc de Montbazon des lettres, au premier, pleines de plaintes, de justification et de respect, et aux deux autres, de la favoriser auprès de son fils. Les minutes en furent apportées au duc de Rohan qui les corrigea, et ôta quelques mots qui étoient trop aigres. Mais l'évêque, porteur desdites lettres, auquel Barbin se fioit, étant un traître, découvrit tout le dessein; de façon qu'étant instruit par Déageant, il fit divers voyages vers la Reine, qui furent employés pour tâcher de la perdre et tous ceux qui se mêloient de cette affaire. Mais, voyant que ce dessein n'alloit qu'à la réconciliation, et qu'ils ne pouvoient trouver de quoi l'accuser, ils usent d'artifices, font demander à la Reine, de la part de Bournonville, une bague pour témoignage qu'elle agrée son service; qu'autrement, étant beau-frère du maréchal de Vitry, il ne pourra croire qu'elle puisse lui vouloir du bien. La Reine, surprise de ce discours, et néanmoins n'en pouvant avoir de méfiance pource que l'évêque qui faisoit tous ces voyages étoit valet de Barbin, elle fait pourtant difficulté de donner cette bague, pource qu'elle ne vouloit rien donner qui ne fût digne d'elle, promettant d'en faire acheter une à Paris; mais il la presse si fort, qu'elle en prend une d'une de ses femmes qu'elle lui donne. Ledit évêque la porte à Déageant, qui la retint, et en fit mettre en œuvre une toute semblable, qu'il fit donner à Bournonville de la part de la Reine, comme si elle la lui envoyoit sans qu'il l'eût demandée. Après cela, on donne au Roi des appréhensions que tous les grands avoient dessein de se rendre maîtres du Louvre, de faire venir la Reine par carrosses de relais, et la rétablir en toute autorité; et que tous ceux qui étoient de ce dessein portoient une bague bleue au doigt, qui étoit le signal auquel ils se reconnoissoient. Même Luynes enferma une fois le duc de Rohan dans sa chambre, et lui dit que le Roi étoit bien averti qu'il avoit toujours ses inclinations pour le service de la Reine, qu'il savoit toutes les menées qu'il faisoit pour cela, et les communications secrètes de La Ferté, mais qu'à cause qu'il avoit pris son alliance il avoit induit Sa Majesté à lui pardonner, et qu'il falloit qu'il dît tout ce qu'il savoit. Ce discours fut repoussé assez vigoureusement, remontrant qu'il n'étoit un espion, et qu'il étoit bien aise qu'on sût ce qu'il faisoit, qui n'étoit que pour le service du Roi, qu'il confessoit être serviteur de la Reine sa mère, qu'il croyoit que tout bon Français le devoit être.

Après tous ces artifices et plusieurs autres qui ne sont venus à ma connoissance, on prend La Ferté prisonnier, on le met à la Bastille, on le confronte à Barbin, on leur fait leur procès; et

nonobstant les sollicitations de la faveur pour y embarrasser beaucoup de monde, tout réussit à ôter Bournonville de la Bastille, au bannissement perpétuel de Barbin, et de cinq ans pour La Ferté, qui néanmoins ne bougea d'auprès de son maître.

Ces grandes violences commencèrent à donner de l'appréhension à la Reine, et la volonté de rechercher les moyens de sortir de captivité; voyant bien que les espérances que lui en donnoit Luynes, tantôt par Cadenet, tantôt par Modène, n'étoient que des amusemens, surtout quand elle voit que la négociation d'Arnoux, jésuite et confesseur du Roi, ne réussit point, lequel lui fit jurer, en confession, de ne se ressentir de chose aucune contre Luynes, et de ne se mêler d'aucunes affaires.

Toutes ces choses la firent enfin résoudre à sortir de captivité, et, par l'avis du maréchal de Bouillon, elle choisit le duc d'Epernon pour son libérateur, le reconnoissant puissant, courageux et prudent. Mais il étoit mécontent d'elle, et venu à la cour pour se joindre au parti du Roi. Il falloit le regagner, ce que les serviteurs de la Reine ménagèrent dextrement dans la mauvaise conduite du favori en son endroit; premièrement, en donnant de l'appréhension à Luynes du grand pouvoir et de l'humeur altière du duc d'Epernon, qui sont qualités insupportables à celui qui se voit lâchement adoré de tout le monde. De l'autre part, ils aigrissent l'esprit peu endurant dudit duc, et qui n'étoit accoutumé à une servile sujétion. Le premier sujet vint sur la poursuite qu'il faisoit de la promotion au cardinalat de son plus jeune fils, qui étoit le premier nommé pour cela, et dont toutes les assurances lui en avoient été données; il s'en vit éloigné par les pratiques de Villeroy qui y portoit Maquemont. Toutefois, ledit Villeroy étant mort sur ces entrefaites, il continue ses poursuites avec espérance. Mais le cardinal de Retz ayant gagné Déageant, et par là Luynes l'emporta. Ce ne fut pas sans faire des promesses indignes d'un homme de bien, avec des soumissions infâmes, lesquelles il tint si religieusement, qu'étant fait chef du conseil il sembloit plutôt faire la charge de premier commis de Déageant que celle d'un cardinal.

Après cette affaire en arriva une autre, à savoir, que le garde des sceaux du Vair, poussé de son orgueil, ou induit par ceux qui vouloient le trouble, s'avise de vouloir précéder dans le conseil du Roi les ducs et pairs de France. Le duc d'Epernon, comme le plus ancien qui se trouvât là, en fit la plainte au Roi au nom de tous, laquelle on lui fit trouver mauvaise, et l'intérêt des robes longues l'emporta par dessus les pairs de France. Ce ne fut sans plusieurs paroles aigres, même du Roi; de façon qu'il ne fut difficile de persuader audit duc qu'on avoit dessein de le mettre à la Bastille, vu les exemples récens qu'il avoit devant les yeux; à quoi les serviteurs de la Reine (qui ne vouloient lui découvrir leur dessein dans Paris) travaillèrent si heureusement à lui augmenter ce soupçon, qu'un beau matin, sans dire adieu, il s'en va à Metz. Quand il fut là, Rucelay, principal auteur de cette affaire, commença par la réconciliation dudit duc avec le maréchal de Bouillon; après quoi il lui découvrit le dessein de la Reine, qu'elle lui faisoit de lui procurer sa liberté, et les promesses dont en tel cas on est libéral. Les difficultés de l'entreprise presque insurmontables, les périls qui s'y rencontroient, et l'ingratitude, coutumière récompense des grands services rendus aux princes, donnoient de l'appréhension au duc d'Epernon. Néanmoins la gloire d'exécuter un si haut dessein, le dépit de se voir méprisé, et le désir de se venger, qui sont de fortes passions en un grand courage, l'emportèrent; et s'y étant résolu, il s'y conduit si secrètement et heureusement, qu'ayant pourvu à Metz, où le Roi l'amusoit sur des desseins imaginaires pour le tenir éloigné de la cour où il l'appréhendoit, il traverse toute la France, et se rend dans ses gouvernemens de Saintonge et Angoumois, d'où il procure la liberté de la Reine-mère, le 21 février 1619, qui de Blois vint à Loches, place dudit duc, lequel la vint prendre avec deux ou trois cents gentilshommes proches de là, et la conduisit à Angoulême.

Cette sortie étonna toute la cour, croyant que la partie fût plus grande, ou qu'elle se pouvoit accroître; c'est pourquoi on se prépara à la guerre pour faire la paix plus avantageuse. Le commandement de l'armée pour aller contre la Reine-mère fut donné au duc du Maine, qu'on croyoit le plus piqué contre elle, et le plus affidé à Luynes, et de la négociation à Béthune, qu'on croyoit lui être agréable. On négocie aussi le retour de l'évêque de Luçon auprès de la Reine, qui jusqu'alors avoit été relégué en Avignon, sur les promesses qu'il fit par Pont-Courlay, son beau-frère, de porter la Reine à la paix, selon l'intention du Roi, et aussi pour mettre en jalousie les principaux auteurs de sa délivrance, ce qui ne manqua d'arriver; car Rucelay, qui y avoit autant travaillé qu'aucun autre, s'en retira mécontent, attirant avec lui les marquis de Mauny et de Thémines, et qui fut depuis un des plus puissans ennemis de la Reine, laquelle se trouvant assez impuissante pour la guerre, pource

que beaucoup de gens envioient la belle action du duc d'Epernon, peu se vouloient ranger sous son humeur altière, et tous croyoient bien que le tout aboutiroit à une paix, et se fâchoient de s'y embarquer pour en avoir la haine du Roi, et laisser l'honneur de l'entreprise aux autres; ce qui fit que le duc de Rohan, étant recherché de la Reine, lui manda qu'il étoit bien fâché qu'il n'avoit été employé dès le commencement audit dessein, qu'il lui eût servi fort fidèlement; mais que, s'étant trouvé à la cour lors de sa sortie, il avoit eu commandement du Roi de venir dans son gouvernement de Poitou pour le contenir en paix; qu'il ne lui feroit nul mal, et qu'il lui conseilloit de faire son accommodement, à quoi il s'assuroit que Béthune la serviroit, et qu'étant en sûreté et liberté, elle auroit moyen de rallier plus de serviteurs et amis que maintenant. Schomberg ne fit pas de même; car, pour l'enchérir par dessus les zélés, il fit un dessein de la faire sauter en mettant le feu aux poudres du magasin d'Angoulême, ce qu'étant découvert, on y remédia. Enfin, la paix conclue, l'entrevue du Roi et de la Reine sa mère se fit auprès de Tours, le gouvernement d'Anjou lui fut baillé, et pour sa sûreté le château d'Angers, le Pont-de-Cé et Chinon.

Venons maintenant à l'affaire de Béarn, source de tous nos maux, qui nous fera remonter jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre, après laquelle le garde des sceaux du Vair étant remis en sa charge, sollicité des évêques de Béarn, et croyant faire une action d'éclat qui lui apportât réputation à Rome, et lui acquît un chapeau de cardinal, il fit donner un arrêt au conseil du Roi de main-levée des biens ecclésiastiques dudit pays, qui depuis quarante ou cinquante ans étoient employés à l'entretien de leurs pasteurs, académie, et de la garnison de Navarreins. La Force, lors gouverneur dudit pays, se trouva à la cour, et s'opposa vigoureusement audit arrêt, remontra les difficultés qui s'y rencontreroient, et les inconvéniens qui en pourroient arriver, ce qu'il faisoit à mon avis à bonne intention. Toutefois, se voyant surmonté, il désire d'en profiter, et promit de servir à le faire exécuter moyennant une charge de maréchal de France qu'on lui promit; mais, ou les difficultés qu'il y rencontra, ou le dépit qu'il eut de ce qu'on se moquoit de lui à la cour, fut cause qu'il se voulut maintenir de tous côtés, à quoi il fut néanmoins tellement traversé dans le pays par la maison de Bénac, soutenue du comte de Grammont, ses capitaux ennemis, et par les artifices de la cour, qu'il se trouva mal voulu de toutes parts, comme n'ayant fait ce qu'il avoit pu pour le contentement d'aucun des partis.

Le duc de Rohan, qui étoit son ami, le soutint toujours en cour, et voyant le mauvais succès du voyage de Renard, commissaire du Roi, qui en rejetoit la faute sur La Force, cherche quelque moyen de renouer l'affaire, remontre que la province de Béarn, s'adressant aux églises de France, en rendroit de sa cause une générale, aux circonstances de laquelle il arriveroit des choses irremédiables, et qu'il falloit éteindre ce feu naissant à son commencement; qu'il étoit raisonnable, puisqu'elle étoit entreprise, que le Roi fût contenté, et qu'aussi le pays y trouvât ses sûretés; que les personnes partiales n'y étoient propres. Ces raisons furent goûtées, d'autant plus qu'on commençoit à voir diverses assemblées dans les provinces, et à en appréhender le succès; et les choses s'y étoient si bien acheminées, que ledit duc de Rohan obtint un remboursement de pareille somme de deniers qui étoient rendus aux ecclésiastiques, pris sur les prochaines recettes, et, en cas qu'on y manquât, permission audit pays de reprendre les biens ecclésiastiques. Mais pource qu'en cet accommodement La Force n'y trouvoit son compte, il lui fut facile de le faire rejeter, se plaignant en cour que c'étoit en le décréditant lui ôter les moyens de pouvoir servir à l'avenir, et, parmi les réformés de France, que c'étoit un acheminement de ruiner la religion dans le pays. Et encore que toutes les églises de France conseillassent de se contenter de cet expédient, jamais le peuple ne s'en put rendre capable, et cette affaire traîna jusqu'à l'assemblée générale des réformés, convoquée à Loudun le 23 mai 1619.

Faut encore savoir que Luynes rendoit au duc de Rohan toute sorte de mauvais offices, le vouloit criminaliser de ce qu'il avoit acheté d'Aubigny le gouvernement de Maillezais, et une maison particulière dans le Poitou, qui étoit forte, laquelle il le contraignit de faire raser; et, avant cela, ayant tâché de la faire surprendre, et les entrepreneurs ayant été pris sur le point de l'exécution, il empêcha qu'aucune justice lui en fût rendue. Depuis, ayant sorti le prince de la Bastille pour s'en appuyer contre la Reine, et le prince se déclarant ennemi ouvert du duc de Rohan, il se joignit tout-à-fait au service de la Reine-mère, et lui en alla donner les assurances dans Angers, où ayant appris le parti qui se formoit pour elle, il lui conseilla de ne demeurer là, mais d'aller à Bordeaux; que ses plus affidés serviteurs étoient les ducs du Maine, d'Epernon et de Rohan; qu'étant là, elle

faisoit déclarer un grand parlement pour elle, s'assuroit tout-à-fait du duc de Montmorency et de Châtillon, qui lui donnoient de bonnes espérances, et ne pouvoit y être attaquée qu'elle n'eût une armée de quoi disputer la campagne; que, si elle demeuroit à Angers, et qu'on lui enlevât le Pont-de-Cé, elle et tous ses partisans étoient perdus sans coup férir; que son conseil lui étoit d'autant plus à considérer qu'il lui étoit désavantageux en son particulier, pouree qu'étant à la tête du Roi il avoit le premier à souffrir.

Elle lui répondit qu'elle approuvoit ses raisons, mais que le duc d'Epernon en auroit jalousie, comme si elle se mettoit entre les mains du duc du Maine. Et les espérances que la comtesse de Soissons lui donnoit du côté de Normandie, à cause de son gendre le duc de Longueville, qui depuis peu étoit gouverneur de la province et tenoit Dieppe, du grand prieur qui tenoit Caen, et des intelligences qu'on avoit dans Rouen, l'emportèrent à ne bouger d'Angers. Elle désira aussi que l'assemblée de Loudun subsistât; et c'est chose dont on fût venu à bout, mais ce n'eût été qu'en formant une pareille division qu'à Saumur : de façon que le duc de Rohan en ayant communiqué avec ses principaux amis qu'il avoit en l'assemblée, entre autres avec le comte d'Orval son beau-frère, qui y avoit un grand pouvoir, il fut conclu d'accepter ce que le Roi offroit, à savoir, de contenter ladite assemblée dans six mois sur l'affaire de Béarn et restitution de Lectoure, place de sûreté, à condition qu'elle pourroit se rassembler un mois après, en cas que l'on ne leur tînt parole, et que la ville de La Rochelle auroit charge de ladite convocation. Cette affaire contenta la Reine, lui remontrant que cette nouvelle convocation faite dans la ville la plus considérable du parti, malgré le désir de la cour, et où ne viendroient que les plus vigoureux, lui attacheroit tout-à-fait ladite assemblée, et avec elle toutes les églises de ce royaume; mais qu'on désiroit d'elle que paix faisant on eût contentement sur lesdites deux demandes touchant Lectoure et le Béarn; ce qu'elle promet.

Or le gouvernement de Luynes étoit tellement violent et absolu, qu'il avoit cabré tout le monde, même ses meilleurs amis, comme le duc du Maine, auquel depuis peu il avoit fait donner le gouvernement de Guienne, pour avoir celui de l'Ile-de-France; dont n'étant encore content, il le donne au duc de Montbazon son beau-père, et prend celui de Picardie avec les principales forteresses, et fait bailler en la place celui de Normandie au duc de Longueville : outre cela lui et ses deux frères sont faits ducs et pairs de France, et tout ce qui vaquoit de charges, biens ecclésiastiques et pensions, pris par les trois frères, et distribués à de petits parens qui leur venoient du côté d'Avignon; de façon que la jalousie et l'envie, jointes avec un mauvais gouvernement et traitement des particuliers, leur excitèrent une telle haine, qu'un chacun se rallia au parti de la Reine-mère, même le prince de Piémont, le mariage duquel avec Madame il avoit fait peu auparavant. Néanmoins, se voyant pressé de toutes parts et appuyé du prince, il fait résoudre le Roi de prévenir la Reine sa mère; et pendant que, par divers envois vers elle, il l'entretenoit en espérance d'accommodement, et lui débauchoit de ses serviteurs, il fait de nouvelles levées de gens de guerre, dont elle s'apercevant fait le semblable de sa part, et écrit à Sa Majesté par le vicomte de Sardigny une lettre, pour lui montrer qu'elle est contrainte de pourvoir à la sûreté de sa personne, pour se garantir de la violence de ses ennemis, qui, abusant de son autorité, l'emploient pour la perdre. Ce qui fait hâter le Roi, par le conseil du prince, de passer promptement en Normandie pour assurer cette province où tout branloit pour la Reine. [1620] Mais sa présence, quoiqu'avec peu de forces, fit tout dissoudre; Rouen est assuré, Caen se rend, Alençon en fait de même, toute la noblesse fait joug. Cet heureux et inopiné succès le fait passer outre, s'achemine au Mans, et de là droit à Angers. De l'autre part on s'étonne, surtout l'évêque de Luçon, qui ne pouvant permettre que la Reine-mère passât où étoient ses plus grandes forces, de peur qu'elle sortît de sa tutelle, la fait résoudre à une défense tremblante dans une ville qui ne vaut rien, et qui lui étoit contraire, afin de la forcer à un accommodement honteux, par le moyen duquel il pût faire sa paix; de façon que dès lors il eut des communications secrètes avec le parti du Roi. De plus, le duc de Retz, soit que le cardinal de Retz son oncle l'eût gagné auparavant, ou que l'appréhension du péril lui eût fait changer de volonté, il est véritable qu'à la vue des troupes du Roi prêtes à donner dans les retranchemens du Pont-de-Cé, qu'il avoit entrepris de garder, sur un mécontentement imaginaire que la paix se faisoit sans lui, il les abandonne, et avec toutes ses troupes repasse la rivière de Loire. Ainsi le Pont-de-Cé fut pris, et la Reine, qui avoit trente mille hommes sur pied en Guienne, Poitou, Saintonge et Angoumois, se voit vaincue par cinq ou six mille hommes, et réduite à prendre telle paix que ses ennemis lui voulurent octroyer, par laquelle, et par son or-

dre, les ducs du Maine, d'Epernon, de Rohan et de Soubise désarmèrent.

Discours sur le voyage du Roi en juillet 1615.

Sur les diverses et importantes affaires qui se passent aujourd'hui en cet Etat, j'ai cru devoir à ma fidélité et au service que j'ai voué à la Reine, lui représenter franchement mes avis; lesquels doivent être considérés, pource que je ne les donne par haine ou vengeance d'aucun, ni par crainte d'être reculé, ou espérance d'être avancé aux affaires, qui sont des passions qui aveuglent bien souvent les plus grands personnages. Mon humeur toute franche, et mon affection entière où je la donne, tire de moi ce discours, auquel on verra mon conseil et ma résolution. Je confesse qu'aux affaires dont il s'agit, je n'y vois pas au fond que les actions passées du prince de Condé font douter de sa fermeté et bonne conduite; toutefois je prendrai les choses au pis, comme si tous les moyens dont on s'est servi au temps passé manquoient; étant certain que les fautes dont on ressent le dommage corrigent souvent les hommes, et les prospérités les endorment.

Jusqu'à la tenue des Etats-Généraux, tous les peuples et tous les officiers du royaume se sont maintenus en leur devoir, pource qu'ils appréhendoient les grâces et les dommages avec elles; de façon qu'ils étoient contraires à ceux qu'ils croyoient auteurs d'icelles, aimant mieux jouir de l'état présent que, sous espérance d'une réformation, jeter toutes choses aux extrémités. A la tenue des Etats-Généraux, le discord des ordres sur l'article du tiers-état par le parlement de Paris; l'instante demande du concile de Trente des deux premiers ordres; la mauvaise volonté que le clergé témoigna contre ceux de notre religion, ne voulant approuver nos édits de pacification, et requérant du Roi des sermens de notre ruine, ont donné un grand chemin à ceux qui, travaillant à diminuer l'autorité de la Reine, veulent accroître la leur. Ensuite de cela, la révocation de la paulette est venue, laquelle, quoique sainte, a altéré les officiers du royaume, n'étant de saison, et le rétablissement ne les a ramenés; pource qu'encore que ce soit ce qui les a émus, ils ne le veulent faire paroître, couvrant leurs intérêts particuliers par le manteau du bien public. Il y a plus, c'est que les députés desdits Etats, étant allés pour la plupart, non pour regarder au bien du royaume, mais pour faire leurs affaires particulières, et s'étant portés aux volontés de la Reine, ont cru qu'elle leur devoit de grandes récompenses. De façon que ceux qui ne les ont reçues comme ils croyoient les mériter, s'en sont retournés dans les provinces, blasphémant contre le gouvernement de l'Etat; et ce nombre, joint avec celui qui étoit contre elle, est beaucoup le plus grand. Toutes ces choses étant exagérées par le prince et par les siens avec soin et artifice, elles ont merveilleusement profité partout, même parmi les étrangers et meilleurs alliés de la France, pource qu'on leur imprime que le dessein est formé entre la Reine, le Pape et le roi d'Espagne, de ruiner par force d'armes ceux de notre religion dans toute la chrétienté. Ce qui seroit, à la vérité, où tous bons Français se devroient opposer, pource qu'il affoibliroit la France et tous ceux qui sont alliés à elle contre la grandeur d'Espagne.

Voilà l'état de nos affaires, auxquelles il faut, ou que le prince se relâche, ou que la Reine ploie un peu, ou que toutes choses éclatent.

Si le prince se relâche pour ses affaires particulières, c'est sa ruine et l'entier affermissement de l'autorité de la Reine. C'est pourquoi je ne juge pas qu'il s'y laisse aller cette fois.

Il faut maintenant voir lequel est meilleur pour la Reine, qu'elle tienne ferme quand tout devroit éclater, ou qu'elle cède un peu de temps, pour, puis après, reprendre sa première autorité, et quel inconvénient il y a en l'une et en l'autre résolution. Si elle se relâche en retardant le mariage, ou apportant quelque changement au gouvernement des affaires et des finances, il semble que le prince en tirera le gré, que son autorité en croîtra, que celle de la Reine en diminuera; et, par conséquent, la gloire de l'un sera le mépris de l'autre. Si on continue le mariage, et que toutes choses demeurent comme elles sont, l'on doit appréhender les émotions que le prince, le parlement et le peuple de Paris, peuvent faire durant le voyage, non-seulement dedans leur ville, mais aussi par toute la France; les défiances des princes étrangers alliés de cette couronne, qui, pour leurs intérêts, craignent la liaison de France et d'Espagne; la guerre de Savoie, l'abandonnement duquel prince on interpréteroit comme une preuve de notre liaison avec l'Espagne à leur préjudice, et les craintes conçues de ceux de notre religion, que toutes ces choses retombent sur nous. C'est pourquoi je crois qu'on ne peut partir sans hasarder tout-à-fait l'autorité de la Reine si on ne pourvoit à tous ces inconvéniens.

Si on se résout au voyage, mon avis est, à quelque prix que ce soit, de résoudre quatre choses. La première, de laisser un ordre dans Paris, soit entre les mains d'une personne qua-

liflée, assistée du conseil, soit entre celles du parlement, pour avoir une correspondance avec la Reine, et pour empêcher les émotions du peuple. La seconde, de faire la paix en Savoie, ou, pour le moins, ne montrer sa foiblesse et mauvaise volonté, en défendant expressément de n'aller secourir ledit duc, puisqu'on ne le peut empêcher. La troisième, de contenter par l'alliance d'Angleterre tous les princes nos alliés, qui craignent celle d'Espagne. La quatrième et dernière, par un bon et favorable traitement donné à notre assemblée, témoigner publiquement aux réformés qu'on les veut conserver.

Voilà mon premier avis; mais j'en crois un autre plus utile et plus sûr, si on veut bien l'examiner, et hors de toute crainte d'éclat, lequel voici : que la Reine mande au prince qu'ayant examiné les remontrances du parlement, elle y veut donner ordre avant le voyage de Guienne, et, pour cet effet, le convie à lui venir aider à réformer les affaires. S'il ne vient, c'est l'avantage de la Reine, et il ne faudra pas laisser de travailler avec le parlement à la même chose; car ce qui se fera de bien ne sera plus attribué au prince, puisqu'il n'y aura pas assisté. Mais, en cette conférence, il faut contenter le parlement à quelque prix que ce soit, surtout en l'administration des finances; et c'est à quoi la dextérité est nécessaire. Car, quand on se relâcheroit à des choses à contre-cœur, il ne le faut témoigner, ains montrer en être bien aise. Si cela est conduit comme il faut, et par personnes qui ne regardent que l'autorité de la Reine, dans six mois elle en aura plus que jamais, et ruinera entièrement l'union du prince. Croyez qu'il y a en France assez de puissance pour soutenir l'autorité de la Reine, sans l'emprunter d'ailleurs. Je ne me veux servir que d'un exemple, qui est *la guerre du bien public* contre le roi Louis XI. Il ne ruina cette grande ligue qu'en les divisant, ce qui sembloit être, du commencement, à la grande diminution de son autorité. Si vous ne pouvez plus par intérêt particulier désunir les princes, il faut tenter la voie par un autre côté; et, si le parlement fuit l'avarice, pource qu'il est sur ses gardes de ce côté-là, il faut chercher d'autres endroits plus foibles, et dont il ne se doute pas; à savoir la vanité d'avoir aidé à la Reine à remettre le royaume en bon état. Cependant le Roi croît, et avec l'âge augmente l'autorité : ce qui affermit celle de la Reine, et diminue celle des princes du sang. C'est pourquoi il se faut garder de cela, et que la diminution apparente de quelque particulier ne soit cause de hasarder l'autorité de celle qui les maintient, la diminution de laquelle les ruine entièrement. Quant à ma résolution, elle est de servir fidèlement la Reine contre M. le prince, de procurer de tout mon pouvoir le bien de la grandeur de ce royaume, d'y porter, en ce que je pourrai, tous ceux de la religion. Mais si, par passion qu'on ait contre ceux de ladite religion et par mauvais conseil, on les traite comme à Saumur, je déclare que je ne me désunirai jamais des résolutions publiques que notre assemblée prendra ici.

Discours sur le gouvernement de la Reine-mère[1], *fait en l'année* 1617.

L'éloquence qui ne touche les intérêts de ceux qu'on veut persuader, a ordinairement peu d'effet envers eux; aussi la lettre que messieurs de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon écrivirent au Roi contre le maréchal d'Ancre, et la déclaration faite au nom de Sa Majesté pour y servir de réponse, pièce délicate et bien faite, n'ont toutefois gagné jusques à présent sur personne, ou pour faire embrasser le parti des princes mécontens, ou pour faire entièrement approuver le gouvernement d'aujourd'hui; car la faveur de M. le maréchal d'Ancre est abhorrée et suspecte; et ceux qui s'en taisent sont, ou pour effet ou pour espérance, attachés à sa fortune. Et certes, il n'y avoit point encore d'exemple d'homme honoré du bâton de maréchal de France, qui n'eût jamais servi en armée, ni d'homme qui, tout à la fois, eût entre ses mains le soin, le sceau et la bourse du Roi, c'est-à-dire toute son autorité. L'on trouve aussi étrange que ceux desquels le feu Roi se servoit en ces charges-là se trouvent si éloignés. Que si M. le chancelier a gauchi depuis, la probité de M. le président du Vair et sa capacité sont sans reproche, et ne sont pas néanmoins garantes de disgrâce; et même on croit qu'elles l'ont avancée. De maintenir aussi que les édits de pacification et toutes les promesses faites à des communautés aient été jusques ici inviolablement observées, et ainsi poser la foi pour la marque plus assurée de la royauté, c'est discourir en vain à ceux qui savent le contraire, c'est-à-dire presque à tous. Et cet échantillon de plainte contient en soi quasi le sommaire de ce qui se dit d'importance contre ledit sieur maréchal d'Ancre et le gouvernement d'aujourd'hui.

Sur quoi, dit-on, il seroit bien à désirer, non pas que le maréchal d'Ancre fût ruiné, car sa naissance égale bien celle de quelqu'un qui, de notre mémoire, a été fait non-seulement maréchal, mais duc et pair de France, et qui a établi une heureuse maison en ce royaume; et son

esprit, sa nourriture et plusieurs autres qualités le font juger digne de grande faveur, et souvent faire désirer qu'il se naturalise parmi nous, et y établisse une grande maison; ce qui ne peut être qu'honorable à notre nation. Mais il seroit à désirer, dit-on, que cette grandeur ne donnât point de juste ombrage à ceux qui sont jaloux de l'autorité royale et de la monarchie, et que, jusqu'à la parfaite majorité de notre Roi, la puissance ne fût entre les mains d'un seul qui en pourroit plus facilement abuser que plusieurs, lesquels s'empêchant l'un l'autre d'usurper l'Etat, s'aident les uns les autres à le garder tout entier à celui seul auquel il appartient, jusqu'à ce qu'il soit capable de le conduire lui-même. Car personne ne peut répondre de soi, jusqu'où la convoitise de commander souverainement le peut porter, s'il ne l'a essayé; et cet essai, à qui que ce soit, est fort dangereux au Roi et au royaume. Aussi il seroit bien à désirer que ces vieux pilotes de l'Etat en reprissent le timon; que l'on usât de bonne foi en l'observation des édits de pacification, et que plusieurs abus fussent réformés, qui de long-temps ont vogué parmi nous, et qui, croissant à vue d'œil, menacent cette monarchie de beaucoup de mal. Mais c'est se tromper de croire que les moyens desquels jusqu'à présent se sont servis et servent les princes mécontens, soient capables de procurer cette réformation, soit qu'on prenne garde à leur intention, soit qu'on pèse leur façon de procéder. Leurs deux traités de Sainte-Menehould et de Loudun feront toujours juger à ceux qui en sauront les particularités, qu'ils ont eu leurs intérêts domestiques en principale recommandation, et beaucoup plus d'envie d'engager à leur soulèvement plusieurs personnes, pour favoriser leurs desseins particuliers, que non pas de réformer l'Etat comme ils disoient, ni de méliorer la condition de ceux qui s'étoient adjoints par leurs sollicitations; car, promettant à tous les Français, par la convocation des Etats-Généraux, la restauration universelle de toutes choses, ils ne peuvent nier qu'ils n'aient manifestement brigué dans les provinces pour faire nommer ceux qu'ils croyoient de leur cabale; et ainsi ont violé la liberté qu'ils promettoient remettre, et donnent exemple aux disciples de la Reine-mère de faire de même. Et ainsi depuis, croyant que l'accusation qu'ils feroient de quelques personnes, et principalement dudit sieur maréchal d'Ancre, rendroit leur cause plausible au peuple, quelques-uns d'entre eux, et notamment les réformés, n'ont pas laissé d'avoir une étroite intelligence avec ledit sieur maréchal d'Ancre, pendant la plus grande chaleur de leurs armes. Ainsi, à Sainte-Menehould et à Loudun, ils se sont accordés avec des conditions qui ne regardent que leur particulier, sans rien procurer pour essentiellement avancer le bien public; et s'ils ont manqué à l'Etat, ils n'ont pas moins abusé les réformés, lesquels M. le prince, en sa lettre à la Reine-mère, publioit être intéressés. Et quoiqu'à Sainte-Menehould, messieurs du Maine et de Bouillon, nommés par mondit sieur le prince pour traiter avec les commissaires de Sa Majesté, fussent sollicités par M. de Rohan qui leur dépêche en poste un sien secrétaire pour les exhorter à faire paroître aux réformés que c'étoit à bon escient qu'on les avoit appelés, et à dessein de leur procurer du bien, le traité ne laissa pas de se conclure sans qu'ils en tirassent aucun avantage, et même sans qu'on fît aucune mention d'eux. Ils signèrent aussi celui de Loudun, sans attendre la résolution de l'assemblée générale des réformés qui étoit pour lors à La Rochelle, quoiqu'ils fussent obligés solennellement de ne le faire sans le consentement des uns et des autres, et passèrent plus outre, car ils baillèrent une promesse signée de leurs mains, par laquelle ils promettoient de courre sus aux députés de ladite assemblée, si, dans le peu de jours qu'ils leur prescrivoient, ils n'étoient séparés; laquelle promesse M. de La Trimouille et de Bouillon signèrent aussi bien que les autres; ce que le sieur du Plessis-Bellay, député de mondit sieur de La Trimouille, avoua à M. de Rohan en ladite assemblée de La Rochelle, auquel et à M. de Sully il le présenta à signer; ce que l'un et l'autre refusèrent : et sur ce que depuis, à diverses fois, plusieurs catholiques ont reproché à M. le prince qu'après de si hautes protestations il s'étoit si facilement accordé, il a toujours répondu que la crainte de l'avancement des réformés l'y avoit forcé. Et M. de Nevers ne s'est excusé de se joindre à lui aux derniers mouvemens, que sur ce que ceux de la religion étoient de la partie. Et M. de Mayenne a toujours protesté, lors même de leur adjonction, laquelle il ne signa point, qu'il ne procureroit jamais leur bien; et cependant, quand ils croient en avoir affaire, comme maintenant, ils ne manquent point de promesses ni de protestations pour les embarquer avec eux.

Voilà quelques témoignages que l'intention principale de ces messieurs ne bute pas principalement au bien de la France, et moins à celui des réformés; et Dieu veuille que nous n'ayons point autant de sujet de craindre que ci-devant, s'ils venoient à bout de leurs desseins, un transport total de la monarchie, l'un et l'autre étant grandement préjudiciable à notre Roi, et attaché

de conséquence à sa ruine. A leur façon de procéder, les moins sévères censeurs peuvent dire que c'est une médecine pire que la maladie, pour ne la point nommer tout-à-fait peste et poison de l'Etat; car, puisqu'ils prétendent remettre sus l'autorité du Roi, et procurer le bien du peuple, y a-t-il rien qui fasse tant de tort à l'un et à l'autre que les armées, lesquelles ils ont fait toujours paroître aussitôt que leurs lettres et manifestes? Y a-t-il rien qui arrache plus aisément des cœurs des sujets la révérence due au prince, que les accoutumer à prendre les armes contre son nom? Car, encore que ces messieurs, quand ils sont pressés, n'avouent avoir porté les armes contre le Roi, si toutefois on parle d'un qui tienne le parti du Roi, ils l'entendent du parti contraire au leur; l'armée du Roi est ainsi nommée par eux, et répondent vive le Roi. Qui vive! est une assurée marque d'ennemi; ce qui n'est pas allégué par une formelle raison de la justice ou injustice des partis, mais pour montrer que, sans une grande extrémité, il ne faut permettre une chose laquelle laisse toujours au peuple moins de respect de la majesté royale, respect, dis-je, qui en est la principale base et plus assuré fondement. Et quant au peuple, qui blâme le gouvernement d'aujourd'hui, qui ne peut apporter tant de maux en vingt ans qu'une guerre civile en dix jours, puisqu'il est problématique entre quelles mains l'Etat est moins en danger, ou de la Reine-mère, ou de M. le prince, quelle cause de le jeter dans un évident malheur, pour une chose qui se peut disputer probablement de part et d'autre?

Certes, si leur puissance est si grande, et le consentement des peuples si unanime en leur faveur, que l'exécution pût suivre de bien près leur proposition, on seroit contraint de l'endurer; mais ils ne sont capables que d'irriter les humeurs sans les pouvoir chasser, que de faire une incision sans bander la plaie, que de rendre le royaume ouvert aux armes étrangères, sans se soucier qui les en fera sortir; et ainsi se chargent des malédictions du peuple, pour les maux qu'ils lui font souffrir sans leur pouvoir causer aucun bien. Sur quoi est remarquable un arrêt du conseil, extorqué l'année passée par M. le prince, lequel y présidoit, par lequel ceux auxquels il avoit fait payer la taille pendant les derniers mouvemens, furent condamnés par lui-même à la payer encore une fois, non sans l'étonnement des assistans, qui n'y avoient aucun intérêt que l'équité naturelle et la commisération. Que si ces princes étoient en possession du gouvernement, on pourroit user des mêmes plaintes contre ceux qui les en voudroient déposséder, et conseiller de patienter jusqu'à ce que le Roi aura une entière et absolue connoissance de ses affaires, qui le forcera en choisir le maniement pour le principal exercice. Aussi auroit-on sujet de se plaindre, si on contraignoit quelqu'un de prendre les armes; mais la liberté nous est laissée de le faire, ou demeurer en nos maisons, et tous les jours il se refuse des commissions, et ces messieurs-là déclarent pour ennemis quiconque ne se rangera avec eux.

Tout ce que dessus doit faire appréhender aux Français la contagion de tels réformateurs, et leur faire ressouvenir qu'il ne s'est jamais fait de guerre en France sous prétexte de bien public, qu'il n'y ait eu pour objet particulier l'intérêt de ceux qui l'ont commencée; et particulièrement les réformés doivent prendre garde à se contenir sous le bénéfice des édits faits en leur faveur, avoir l'œil à leurs places de sûreté, s'unir plus que jamais entre eux, sous le nom et autorité du Roi, auquel ils seront en cette posture plus capables de rendre un jour de grands services, et peut-être de lui conserver sa couronne. Que s'ils se joignent à ceux qui par ci-devant les ont trompés, et qui ne mendient leur assistance que pour avancer leurs propres affaires, ils se perdront et ruineront eux-mêmes. Cependant remettons l'événement à Dieu; invoquons-le continuellement pour la conservation, prospérité et longue vie du Roi, pour le bien de son Etat, et affermissement de sa couronne. Amen.

Libre discours sur le temps présent, 1617.

Je sais assez que l'humeur de l'homme est de souhaiter ce qu'il n'a point, et se déplaire de ce qu'il possède. Du temps de Henri-le-Grand, chacun se plaignoit d'un gouvernement avaricieux, mais personne n'osoit branler. Après sa mort, on a vu remédier à telles plaintes par la libéralité; mais, parce que le nombre de ceux qui n'en ont profité surpasse de beaucoup les autres, et que l'envie est un vice fort commun, le règne passé a été regretté, et les grands dons et pensions départies aux grands leur donnent hardiesse de sortir de leur devoir, au lieu de les y maintenir. On trouve maintenant mauvais que les seuls moyens qui restent pour réprimer un chacun soient employés.

Ces choses si diverses me passant par l'esprit, m'ont donné envie de considérer tels changemens, les fautes qu'on a pu faire, d'où elles ont pu provenir, et le moyen d'y pourvoir. La vertu de Henri-le-Grand, son autorité, l'abaissement qu'il avoit fait des grands de son royaume, ses trésors et arsenaux bien garnis, le rendoient

redoutable, et nul n'osoit songer à troubler son repos. Sa mort inopinée a laissé le Roi en l'âge de neuf ans; et encore que, sans contestation, la régence soit tombée ès mains de la Reine sa mère, ce n'a été sans déplaisir de messieurs les princes du sang qui y prétendoient. Les conseils qui prévalurent lors, furent de contrecarrer par d'autres grands le pouvoir qu'ils se pouvoient acquérir dans la cour, et maintenir ces deux puissances si égales, qu'au milieu d'elles l'autorité royale, possédée par la Reine-mère, eût ses fonctions libres; d'apaiser les mécontentemens des uns et des autres par la profusion des finances, des arsenaux, des charges et gouvernemens. Pour le premier conseil, je confesse qu'il étoit aussi bon que je confesse et maintiens le second mauvais; car si, par ces moyens, on a reculé le mal de dix années, il a été rendu comme incurable. C'est une chose certaine qu'en tout royaume l'autorité du Roi diminue celle des grands, comme aussi l'accroissement d'iceux amoindrit le pouvoir royal; c'est une balance qui ne peut demeurer égale, il faut toujours que l'un des côtés l'emporte. C'étoit donc mal maintenir l'autorité royale, que de mettre ès mains de ceux qui la veulent diminuer les moyens que l'on a de les réprimer. Combien plus facile étoit-il dans la foiblesse, j'oserois dire la gueuserie de tous les princes, où le feu Roi les avoit laissés, de les réprimer, qu'aujourd'hui qu'on s'est dépouillé de toutes les grandes forces pour les en revêtir. On peut dire qu'un règne est plus assuré sur l'amitié que sur la force; mais l'amitié ne se doit acquérir par l'impuissance, qui n'engendre qu'un mépris. Ainsi, en employant son pouvoir à maintenir la justice, et à empêcher l'oppression des petits, la nature nous enseigne à nous garantir de tel mal, et nous ranger vers ceux qui nous maintiennent. Je ne prétends parler contre tous les grands, je parlerois contre moi-même. Ce sont des instrumens d'autant plus propres à bien servir le Roi qu'ils en ont plus de moyen. Je sais que ceux qui ont l'esprit bien réglé, jugent que leur grandeur est celle de leur Roi; et plus heureux et assurés sont les grands sous un grand Roi, que sous ces petits souverains qui appréhendent tout, et n'osent parler et s'estimer, de peur d'émouvoir la France ou l'Espagne. Mais je parle contre ceux qui veulent contraindre, et non par service, Leurs Majestés de leur faire du bien, et qui se servent de ce qu'ils ont acquis par de mauvais moyens, à s'accroître toujours. Certes à telles gens, tant plus vous leur en donnez, tant plus vous leur augmentez le moyen de vous nuire. Il vaut beaucoup mieux prendre la résolution de distinguer par le salaire et la peine les bons des mauvais, afin de donner courage aux uns et terreur aux autres, que de continuer à faire le contraire, en récompensant les mauvais et abandonnant les bons; car l'impunité ouvre la porte à la licence, et la méconnoissance jette au désespoir.

Le jugement que je fais de tel conseil, plein de liberté et de puissance, me fait soupçonner que les auteurs d'icelui le donnoient pour se rendre plus long-temps nécessaires, et que leur intérêt particulier, qui est un docteur persuasif, les détournoit de donner les conseils nécessaires pour maintenir l'autorité royale, et la splendeur qu'ils y avoient trouvée.

Maintenant, je vais prendre un chemin qui me donne une bonne espérance d'un bon rétablissement aux affaires de cet Etat. C'est à quoi il faut travailler avec vigueur, et d'autant plus courageusement, que la besogne est difficile, et par conséquent honorable. Il faut prendre une si ferme résolution, que ni les bruits, ni les artifices dont on se sert pour nous étonner, ne la fassent jamais changer, quelques accidens qui puissent arriver; lesquels pourront être tels, que pour y remédier il faudra quelquefois différer, mais non jamais quitter son dessein; car la persévérance, jointe avec l'autorité royale, renversera aisément tous ces artifices, surtout en un temps où peu de gens possèdent cette vertu. Je confesse bien qu'une telle résolution ne se doit prendre qu'avec grande raison. C'est pourquoi il faut particulariser l'état de notre France, et y considérer toutes choses.

J'y remarque premièrement deux religions, l'une beaucoup plus puissante, et qui a donné une loi à l'autre, et qui voudroit toujours être seule, et l'autre toujours en soupçon d'être attaquée, et qui toutefois ne se peuvent ruiner que par la ruine de l'Etat. Henri-le-Grand, qui le jugeoit ainsi, maintenoit chacun en ses bonnes grâces, et ne vouloit, à l'appétit des uns et des autres, préjudicier à sa grandeur.

La force d'un royaume consiste en un Roi et en ses alliances, non de sang, mais d'intérêt. La France et l'Espagne sont les deux puissances sous lesquelles les autres se maintiennent toutes, et qui s'empêchent l'une à l'autre la supériorité entière. L'intérêt des protestans est de maintenir la grandeur de la France, comme aussi de beaucoup d'Etats catholiques romains. C'est une maxime d'Etat au roi de France, de ne se montrer pas animé contre ses sujets de la religion, afin que les protestans ne se jettent en la protection d'Angleterre. Il ne faut pas aussi qu'il se montre tellement leur partisan, qu'il donne soupçon aux catholiques, qui sont le plus grand

corps de son Etat; mais, montrant une justice à leur garder leur édit, et une fiance en se servant d'eux, il n'y a que les ennemis de sa grandeur qui puissent improuver une telle procédure.

Des religions je passe aux mécontens, le nombre desquels est toujours très-grand, pource que l'esprit de l'homme est toujours insatiable, présomptueux et envieux, qui bien souvent se fâche plus du bien et des honneurs que son compagnon possède, que de ce qu'il n'en jouit pas. Mais c'est selon la foiblesse de l'Etat qu'ils se font plus ou moins paroître. Ceux qui maintenant se déclarent contre l'autorité royale, soit d'une ou d'autre religion, crient contre ceux qui gouvernent, pource que ce n'est eux, accusent Leurs Majestés, si ce n'est de perfidie, au moins de sottise; et, se laissant conduire aux appétits d'autrui, se prennent à la pierre, n'osant attaquer le bras qui la jette, et ensevelissent autant qu'ils peuvent le pernicieux dessein qu'ils avoient d'empiéter l'autorité royale, et se rendre maîtres de Leursdites Majestés mêmes. Ceux aussi, pour la plupart, qui servent le Roi, veulent faire à leur mode et non à la sienne. Chacun veut avoir le commandement d'une armée et d'une province, sans regarder s'il en est digne, mais seulement si son voisin ou son égal est pourvu de quelque charge; sinon il est mécontent, il veut mettre le pied sur la gorge de son maître. Certes, s'ils en étoient crus, nous nous verrions au lieu d'armées des monstres, il y auroit plus de chefs que de soldats. J'avoue que tel désordre est intolérable, et que telles gens sont presque autant ennemis du Roi que ceux qui sont déclarés criminels de lèse-majesté. D'autres font agir la conscience, remontrent qu'il seroit meilleur, pour le bien de toute la chrétienté, de contenter tous les princes catholiques, pour faire la guerre aux réformés; qui seroit un conseil pour éterniser la guerre civile en France, et lui faire perdre ses plus assurées et puissantes alliances.

Ceux qui parmi les réformés veulent brouiller, allèguent qu'on ne s'arrêtera à la ruine des princes qu'on attaque maintenant; que si on les laisse on se jettera sur nous; que le conseil du Roi dépend de Rome et d'Espagne, dont l'un travaille incessamment à notre ruine particulière, et l'autre à la générale de l'État de France; que les inexécutions de nos édits le montrent clairement; et encore que ce soit par divers moyens, et pour divers intérêts, tous les mécontens, soit d'une ou d'autre religion, s'accordent tous à désirer le changement du gouvernement présent de l'Etat.

Maintenant, pour venir aux remèdes, il est difficile de les particulariser pour les diverses humeurs d'un chacun. Seulement je me contenterai de remarquer les principaux en leurs intérêts. Il y a deux sortes de mécontens, les découverts et les couverts. Les premiers ne se peuvent ramener à leur devoir que par la force. Les autres, ce sont gens qui ne se déclarent de nul côté, et ne se voudroient rendre considérables par un tiers-parti. Ils peuvent beaucoup incommoder les affaires du Roi par telles diversions qu'ils feroient d'hommes et d'argent; toutefois il faut employer contre eux des moyens plus doux que la force.

On peut réduire sous quatre points tous les sujets nécessaires au bien de cet Etat. Le premier, et le plus puissant, est de faire obéir le Roi par ces princes armés contre lui : à cela le grand chemin est ouvert. Le meilleur artifice est de n'en avoir point, mais seulement avoir grand soin de mettre sur pied les armées nécessaires, à bien choisir ceux qu'on emploie, à bien pourvoir au paiement des gens de guerre, et à leur nourriture. Le second dépend, en gros, de l'observation de nos édits, et, en particulier, de prendre soin d'ôter les difficultés qu'on nous veut donner. Ce qui se peut faire en faisant bien payer nos garnisons et ministres; en faisant exécuter par effet ce que de paroles on nous avoue être nécessaire; en renvoyant des commissaires dans les provinces, et ayant soin d'écrire aux principaux d'icelles de temps en temps, ce qui sert plus qu'on ne s'imagine. Le troisième doit être tout plein d'artifices envers tous ceux qui, ne se déclarant point, peuvent le plus embarrasser dans les provinces : messieurs d'Epernon, de Sully et de Lesdiguières par divers moyens, et ayant plusieurs buts aussi. Il faut à chacun d'eux un remède particulier, et leur faire voir comme chacun d'eux veut faire sa condition à la cour séparément. M. d'Epernon ne peut supporter le gouvernement présent, pource qu'il ne gouverne pas; il veut le gouvernement de Guienne, et la charge de connétable de France : n'y ayant pu parvenir par faveur, il veut l'emporter de force. Il fait profession d'être zélé au service du Roi, syndique les catholiques, ennemi de M. le prince, de M. de Bouillon, et de tous les autres mécontens, et toutefois il désire le gouvernement du Roi, veut vivre avec les réformés, veut délivrer M. le prince et les autres. Je laisse à juger, par tels changemens, la fiance que les uns et les autres y peuvent prendre. Si on lui donne la Guienne, c'est le moyen de pouvoir être connétable : après quoi il voudroit aussi être tyran du Roi et de son royaume, comme il l'est déjà de ses gouvernemens. Voici comme il travaille : maintenant qu'il assure le Roi de toute fidélité,

il assure madame la princesse de tout service pour la délivrance de M. le prince, et entretient correspondance avec tous les autres princes armés. Pour M. de Sully, il est tout porté au bien de l'Etat : il est tout ennuyé du mauvais traitement qu'il reçoit ; il désire d'être reconnu, se fâche d'être méprisé ; mais il ne se portera, sans grandes extrémités, contre le nom du Roi. Quant à M. le maréchal de Lesdiguières, il est puissant dans son gouvernement, sage, et qui veut être considéré avec pouvoir et autorité; mais il n'est nullement déraisonnable. Le premier est plus difficile à contenter, parce que l'humilité l'orgueillit, la douceur l'aigrit et la tolérance l'encourage. Il faut pourtant l'amuser de belles paroles jusqu'à la prise de Soissons; car le succès de ce siége fera changer de langage à tout le tiers-parti prétendu. Le second, par un traitement médiocre, peut non-seulement être retenu, mais aussi employé où il est à retenir avec puissance tous les réformés de s'échapper. Et le dernier, par les mêmes moyens, se peut retenir infailliblement. Son âge, l'antipathie qu'il a avec messieurs de Bouillon et d'Epernon, et le mauvais traitement qu'il a reçu du parti de M. le prince, sont des moyens très-puissans à le retenir : et quand aucune de ces négociations ne réussiroit, le Roi a la paix et la guerre en la main, pour la faire à qui il lui plaît, et séparément; car tous les princes qui ont les armes en la main s'accommoderont sans doute avec lui quand il voudra attaquer M. d'Epernon, ou quelque autre qui voudra faire le fou. Tous, tant qu'ils sont, combattent avec grand désavantage, n'ayant aucun chef reconnu, étant en perpétuelle défiance les uns contre les autres, travaillant tous pour leurs intérêts particuliers, et contre celui du Roi, qui peut, quand il lui plaît, les déjoindre par la condition qu'il fera quand bon lui semblera. Reste le dernier point qui entretiendra leurs méfiances, et les fera détester dedans et dehors le royaume : c'est qu'il faut bien particulièrement montrer le dessein qu'ils ont eu depuis la mort du feu Roi, de brouiller à toute heure pour en profiter, montrer leurs liaisons, leurs trahisons, leurs prétentions; comme quoi ils ont trompé les réformés, comme quoi une partie s'accommodoit pour faire sa paix aux dépens des autres, comme quoi, en leurs traités, ils n'ont songé au bien public; quelles soumissions ils ont tous faites à celui contre lequel ils crient; quelle amitié ils lui ont jurée, quelle fidélité ils lui ont portée ; afin que chacun reconnoisse de quel esprit ils sont poussés, et comme la haine et l'ambition, et non l'amour de la patrie et le service du Roi, les a possédés. Si on travaille puissamment au premier moyen, et qu'on ne néglige point les trois autres, j'espère de voir le Roi dans six mois du tout absolu, guerres civiles entièrement finies, et le chemin ouvert à la gloire et grandeur du Roi et de son royaume.

LIVRE SECOND.

Première guerre contre les réformés.

Voici le commencement de nos maux et la source des guerres contre les réformés. Le Roi, ayant si heureusement achevé cette guerre, va à Bordeaux, abaisse l'autorité du duc du Maine, et demande aux Béarnais l'exécution de l'arrêt, lesquels n'ayant su obéir ni se défendre, l'obligent de passer en Béarn. Ce fut là où l'on commença à se moquer de tenir sa parole; car, après avoir été promis de maintenir les Béarnais en leurs priviléges, le lendemain on les leur ôta en faisant la réunion de Béarn avec la France, et, contre la foi donnée, on changea le gouverneur de Navarreins.

Il faut encore savoir que Favas, député général, poursuivoit de faire donner à son fils le gouvernement de Lectour, et qui, pour y induire la cour, la menaçoit de mander à La Rochelle qu'ils convoquassent l'assemblée générale, suivant le pouvoir qu'elle en avoit de l'assemblée de Loudun; voyant ne pouvoir parvenir à son dessein, et sans considérer qu'il n'étoit plus temps, écrivit de Bordeaux à ceux de La Rochelle pour faire ladite convocation, leur recommandant de travailler à leurs fortifications. Voilà comme presque toujours les intérêts particuliers ruinent les affaires générales.

[1621] Le Roi étant retourné à Paris, l'assemblée générale se forme à La Rochelle, et Favas suit toujours la cour pour trouver le moyen de faire ses affaires. Sa Majesté, premièrement, défend la tenue de ladite assemblée, puis en commande la séparation, et pour la fin la criminalise. Les grands de la religion sont d'avis qu'elle se sépare sous certaines conditions qu'on faisoit espérer de la cour, jugeant que leur opiniâtreté nous apporteroit beaucoup de mal; mais les lettres que Favas écrivoit de la cour, et les intérêts particuliers de La Force et de Châtillon, l'un à cause du mauvais traitement qu'il recevoit en ses charges, et l'autre pour le désir qu'il avoit d'en avoir de nouvelles, firent affermir l'assemblée, ce qui donna prétexte au Roi de pousser les affaires jusqu'au bout; à quoi il trouva une grande facilité par la lâcheté et défection des gouverneurs des places de sûreté.

Avant le partement du Roi, il est bon de savoir que les ducs de Nevers et du Maine étoient en Champagne fort mécontens, et M. le comte

de Soissons à Fontevrault. Le duc de Luynes voulut les raccommoder, afin de ne laisser derrière lui une telle épine; et pour les y induire, Favas fut gagné pour mander au duc du Maine qu'il portoit tout contentement à l'assemblée, et qu'il feroit bien de s'accommoder avant cela; et par Villarnoul fut faite la même harangue au comte de Soissons : ce qui ramena les uns et les autres à la cour, et fit faire l'accord entre le cardinal de Guise et le duc de Nevers.

Après le raccommodement de ces princes, l'assurance que Villarnoul donna de Saumur, la défection des gouverneurs des places de sûreté qui étoient en Poitou, celle de Pardaillan pour une partie de la Guienne, celle de Châtillon pour le bas Languedoc, et que par la présence à la cour du duc de Lesdiguières on fût assuré du Dauphiné, le Roi part de Paris, non pour commencer une guerre, mais pour jouir d'une victoire assurée. Le duc de Luynes, fait connétable de France depuis peu, marche avec lui, lequel possédoit la faveur de son maître si absolument, que nous allons voir, en la suite de cette guerre, non les intentions du Roi exécutées, mais les trahisons et déloyautés de cette ame basse, qui étant entré en fortune par ces moyens, y a régné et est mort en les continuant, et ayant laissé cette tablature au conseil du Roi, capable de ruiner tout le royaume.

Le premier manquement de parole fut pour Saumur, ôté au Plessis-Mornay contre la foi de son écrit. Ensuite toutes les villes de Poitou eurent un même succès.

Les ducs de Rohan et de Soubise son frère, qui s'étoient opposés à la tenue de l'assemblée générale, et s'étoient efforcés de la faire séparer, voyant une telle déroute, se résolurent de n'abandonner le parti. Le connétable, qui étoit leur allié, envoie vers eux pour les ébranler; mais ni ses promesses, ni ses menaces ne purent rien sur leurs consciences ni sur leur foi. Le dernier messager fut Arnaud, mestre de camp, qui leur apporta lettres du Roi pour les persuader de se départir de leur résolution, et leur remontrer leur perte, et que le premier siége devoit être Saint-Jean-d'Angely; mais ce voyage étoit à deux fins : car ne pouvant rien gagner sur ces deux frères, il avoit charge de communiquer avec Auriac, maréchal de camp, qui étoit à Saint-Julien, à un quart de lieue de Saint-Jean, avec quatre mille hommes, pour lui faire exécuter un dessein sur ledit Saint-Jean, par les intelligences qu'il avoit avec les capitaines Galloix et de Vaux, et de deux habitans nommés des Masures et Roquier, qui promettoient audit Auriac que s'il approchoit avec des troupes, et faisoit donner dans le faubourg de Mata, et de là droit à la porte, ils s'y trouveroient avec leurs partisans pour la tenir ouverte, ce que ledit Auriac tâcha d'exécuter dès le lendemain qu'Arnaud fut parti de Saint-Jean; mais la présence des ducs de Rohan et de Soubise, qui étoient encore tous deux dans ladite place, empêcha ce dessein. Soubise se résolut de souffrir le siége, et Rohan partit trois jours après pour La Rochelle, d'où il jeta mille hommes de pied et plus de cent gentilshommes dans la place, et deux bateaux chargés de munitions de guerre et de bouche, après quoi il passa en Guienne.

Il fut prié de l'assemblée générale de tâcher à accorder La Force et Pardaillan; le premier s'y trouva disposé, mais l'autre ne voulut voir ledit Rohan, lequel reconnut par là son engagement à la cour. La Force pria Rohan de voir les principales communautés de la basse Guienne, afin de l'assurer au département que l'assemblée générale lui avoit baillé. Il passa à Bergerac, Sainte-Foy, Clérac, Tonneins, puis à Nérac où étoit encore la chambre, qu'il fallut ôter pour s'assurer du château où se faisoit la justice, et où le président catholique romain logeoit, lequel, après plusieurs contestations, se retira avec un gentilhomme que lui donna le duc de Rohan pour l'accompagner en sûreté jusqu'à Marmande. Mais ledit président ne procura pas pareille sûreté au duc de Rohan; car s'en retournant à Tonneins, accompagné de La Force et de deux de ses enfans, sur l'avis qu'il en donna à Vignoles, il se trouva en embuscade à une lieue de Tonneins avec six ou sept vingts maîtres armés de toutes pièces, en trois troupes, qui les laissèrent passer; puis après, la première troupe prit la queue, la seconde vint en flanc, et la dernière, plus forte qu'aucune, vint au milieu pour les soutenir. Le marquis de La Force, qui menoit les coureurs de Rohan, fut laissé à la retraite avec trente des gardes de La Force, à qui il fit mettre pied à terre, et quelque trente chevaux où il n'y avoit que dix cuirasses. Ledit marquis donne avis à Rohan et à La Force que les ennemis marchoient à lui; ils tournent et l'approchent, et lui commandent de charger. Mais la première troupe, au lieu de prendre la charge, passe dans le camp du côté de Vignoles. En cet instant, la moitié des gardes de La Force font une salve qui tue ou blesse cinq ou six chevaux ou hommes, ce qui les tint écartés à l'avenir de la portée du mousquet. La seconde troupe, qui venoit en flanc, trouvant un petit fossé entre elle et Rohan, s'éloigne comme la première, et Vignoles, voyant cela avec la troisième, ne s'avança point; de façon qu'ils les laissèrent continuer leur chemin

jusqu'à Tonneins. Dans la troupe de Rohan et de La Force, il n'y avoit que quatorze cuirasses, et, en maîtres et valets, que soixante-seize chevaux.

Après que Rohan eut laissé La Force bien reconnu dans la basse Guienne, il passe de Nérac à Montauban, faisant un circuit de plus de trente-cinq lieues, pource que le maréchal de Thémines étoit sur son passage, et y arriva le 18 juillet 1621. A Montauban, il eut la nouvelle du siége de Nérac par le duc du Maine, qui fait venir à lui le maréchal de Thémines et toute la noblesse de Guienne. La Force en même temps fait l'entreprise de Caumont, surprend la ville et assiége le château : le duc du Maine, se trouvant fort, se résolut de le secourir sans désassiéger Nérac, ce qui lui réussit; et le duc de Rohan, pour divertir le maréchal de Thémines, va assiéger Sept-Fonts qui est à lui, où l'ayant attiré avec plus de cinq cents maîtres, il se retire à Réalville, et le maréchal à Puy-la-Roque, d'où, après y avoir séjourné trois ou quatre jours, il se retira, et le duc alla à Montauban pour empêcher le dégât que ledit maréchal vouloit faire autour de la ville où il se présenta, et où il se passa quelques petites escarmouches de peu d'importance.

Durant le séjour du duc de Rohan à Montauban, il lui vint nouvelle de la reddition de Saint-Jean, et ensuite de celle de Pons par la vendition de Châteauneuf, de la défection de Pardaillan, de la perte de Sainte-Foy, et ensuite de Bergerac, par les menées de Pardaillan et de Panissault; aussi la prise de Nérac, par le duc du Maine, qui s'approchoit du côté de Gascogne, qui fut suivie de la perte de Lectour, Layrac, le Mas-de-Verdun, Mauvesin, et l'Ile-Jourdain, que les gouverneurs livrèrent toutes ès mains dudit duc pour de l'argent. Du côté de la basse Guienne, ils ne firent pas mieux, car Tournon, Montflanquin, Tonneins, Puymirol et autres, furent rendues par leurs gouverneurs; et, chose prodigieuse, Favas, qui étoit dans l'assemblée générale à La Rochelle, commanda à son fils de rendre au Roi Castel-Jaloux et Castets, deux places de sûreté éloignées du chemin de Sa Majesté de plus de douze ou quinze lieues. Bref, de toute cette grande province, rien ne fit mine de résister que Clérac, qui étoit bien fortifié et bien muni, et y avoit trois mille hommes de guerre, y compris les habitans.

Cette grande défection fit juger au duc de Rohan que, ne s'étant trouvé aucune résistance au département de La Force, il auroit bientôt sur les bras l'armée royale. Pour cet effet, il donne ordre à la ville de Montauban, y marque quelques dehors nécessaires pour sa défense, forme le régiment du comte d'Orval de dix compagnies, réduit les habitans en trente, ordonne les choses nécessaires au soutien d'un grand siége, et se résout de passer à Castres, et de là au bas Languedoc, pour relever les esprits consternés et préparer un secours pour Montauban.

Il part avec ses gardes, accompagné du comte d'Orval qui avoit aussi les siennes, passe à gué la rivière du Tarn, auprès de l'Ile-d'Albi, où on lui vouloit donner empêchement, et auquel passage il y eut le capitaine de ses gardes blessé, celui du comte d'Orval et quelques-uns de leurs gardes, un de ses mulets tués, et le cheval de son écuyer blessé, et comme cela passa, et se rendit à Castres le 13 juillet 1621, d'où le comte d'Orval retourna à Montauban attendre le siége.

Cependant le duc de Rohan, pour ne perdre temps, envoie aux Sevennes et bas Languedoc demander quatre mille hommes de secours, et lui s'achemine jusqu'à Milhaud, où il eut nouvelle de ses envoyés qu'encore que les peuples fussent de bonne volonté, les artifices des mal affectionnés prévaudroient s'il ne s'avançoit dans les Sevennes.

En même temps Châtillon envoie vers le duc de Rohan Briquemaut pour le convier à un abouchement; ce qu'il accepta, et s'avança jusqu'à Saint-Hippolyte, où ledit Briquemaut revint trouver Rohan de la part de Châtillon, pour lui dire qu'il s'étonnoit de ce qu'il étoit entré dans son département, et qu'il soupçonnoit que ce fût pour nuire à son autorité. Il lui fut répondu qu'il n'avoit pas bonne mémoire, et lui fut montré la lettre qu'il avoit écrite audit duc, et que le seul moyen de le chasser des Sevennes, et l'empêcher de passer au bas Languedoc, étoit de ne s'opposer au secours qu'il demandoit; mais que pour l'avoir il choqueroit toutes choses; que, s'il désiroit l'entrevue, il étoit tout prêt de la faire, et que s'il vouloit venir en personne au secours de Montauban, comme il l'offroit, il s'assuroit qu'eux deux moyenneroient la paix du royaume.

Bref, après avoir surmonté beaucoup de difficultés, il tira enfin quatre mille hommes de pied du bas Languedoc et des Sevennes, et de son argent on en leva mille autres, et avec cela reprend son chemin vers Milhaud, d'où il donna avis à Malauze, Léran et Sainte-Rome, qui commandoient en son absence, le premier en Albigeois et Rouergue, le second en Foix, et le troisième en Lauraguais, afin qu'ils missent sur pied les forces desdits colloques. Il envoya aussi à Castres, et sur le chemin fit faire des farines et du pain de munition pour la nourriture de ses troupes.

Durant ce temps-là, le Roi ayant assiégé et

pris Clérac à cause de la division qui étoit dedans, faute d'un chef pour commander, et s'étant saisi de tous les lieux d'autour de Montauban hormis de Saint-Antonin, assit son camp devant Montauban le 21 août 1621, ou La Force, avec deux de ses enfans, s'étoit jeté, et envoya le duc d'Angoulême avec quinze cents chevaux et quatre mille hommes de pied tout du long de la rivière du Tarn, pour s'opposer au secours qui s'apprêtoit pour Montauban, lequel fit mine d'assiéger Lombez, à demi-lieue de Réalmont, et dont le château qui dominoit la ville tenoit de tout temps pour le Roi. Le duc de Rohan, en étant averti par Malauze, comme aussi des menées qui se brassoient pour livrer la ville de Castres, fait partir en diligence Boyer, un de ses mestres de camp, avec mille hommes de pied, en assurance qu'il suivroit bientôt après avec le reste.

Ledit Boyer, étant arrivé à Castres, trouve que Malauze avoit fait son gros à Réalmont, où s'étant rendu avec ce renfort, ledit duc d'Angoulême se retire de devant Lombez, et Malauze, au lieu de se conserver en attendant la venue dudit duc de Rohan, comme il lui avoit mandé, se laisse emporter à l'importunité des peuples, et, avec un canon qu'il avoit sorti de Réalmont, va assiéger une église fortifiée nommée Fauche, à la reconnoissance de laquelle Boyer fut tué, et où ledit duc d'Angoulême le vint enclore avec toutes ses troupes, à l'instant de la reddition de ladite église, où après quelques charges et escarmouches où Malauze fit vaillamment, et Sainte-Rome aussi, en allant à son secours (car il passa au travers des ennemis avec cinquante maîtres, où il en perdit plusieurs), ils capitulèrent de se retirer avec leurs armes, de laisser leur canon, et de ne porter de six mois les armes pour le parti: de façon que voilà les forces de l'Albigeois et Lauraguais, surtout leurs chefs et toute la noblesse, qui ont les mains liées pour toute l'année, et jusqu'en mars de l'année prochaine.

Cependant le duc de Rohan ne perdit aucun temps pour faire avancer ses troupes, et en attendant les plus paresseux, il sort le canon de Milhaud et prend Saint-Georges, petit lieu fermé, et Luzançon, maison particulière située entre Milhaud et Saint-Affrique, où il y avoit garnison qui incommodoit fort son passage, et eût continué de faire le chemin libre, sans la nouvelle de la défaite de Fauche qui lui fit doubler le pas, et arriva si à propos à Castres que Lombez étoit rendu, Réalmont capituloit, et tout le pays consterné. Il le rassure le mieux qu'il peut, mais il ne peut mettre trente gentilshommes ensemble, ni deux cents hommes de pied de tout le haut Languedoc; de façon qu'il ne put faire état que de ce qu'il avoit amené du bas Languedoc et des Sevennes.

Il avoit un autre souci, que, durant son absence, Châtillon ne fît rappeler toutes ses troupes, et, pour cet effet, il lui opposa une assemblée composée de cinq provinces, à savoir : les Languedoc, Sevennes, Vivarais, haut Languedoc et Dauphiné, qui l'autorisa parmi les peuples, tant pour empêcher que l'on ne rappelât son secours que pour en avoir un autre en cas de besoin.

Ces choses étant en cet état, le duc fait reconnoître les gués non rompus et non gardés, se munit de bons guides, et forme son dessein de secourir Montauban, à même heure du côté de la ville nouvelle par Saint-Antonin, et du côté de Ville-Bourbon par Carmaing. Le premier est distant de cinq lieues dudit Montauban, et l'autre de dix; de façon que, par le premier lieu, il prétendoit d'y jeter le plus puissant secours, et tout de gens de pied, et par l'autre le moindre, mais de mousquetaires à cheval et soixante maîtres seulement.

En ces entrefaites, le connétable, voyant que ces ambassades, par Saint-Angel et La Saludie vers Rohan, ne l'avoient pu ébranler, ni les admonitions des ducs de Sully et de Lesdiguières à ceux de Montauban, qui répondirent toujours qu'ils ne feroient rien sans l'avis de leur général, se résolut de leur permettre d'envoyer vers lui leurs députés conduits par Desplans, pour regarder aux accommodemens, lesquels arrivèrent sur le point que le secours étoit prêt à partir. Ce qui vint à propos, car ledit duc ayant appris d'iceux qu'ils ne manquoient que d'hommes, et que, moyennant mille ou douze cents, ils se promettoient de n'être pris de l'hiver, il leur promit que dans huit jours ils seroient secourus de ce qu'ils demandoient, leur donna le mot et le signal, et comme cela s'en retournèrent.

Le duc de Rohan avoit cinq cents mousquetaires à cheval, qu'il avoit fait avancer vers Puylaurens, Cuq, et Carmaing, sous espérance d'aller ravager jusqu'aux portes de Toulouse; mais, étant assemblés, il fit donner l'ordre par un de ses domestiques d'aller droit à Montauban, lequel, par trop de considération ou d'appréhension du péril, ne fut exécuté, quoiqu'il y en eût moins que de l'autre côté.

Pour l'autre secours commandé par Beaufort, l'un de ses mestres de camp, il fut mieux conduit. Il partit de Castres sur le soir au nombre de mille ou douze cents hommes, arrive à Lombez à une heure après minuit, y séjourne jusqu'au soir du lendemain, passe la rivière du Tarn au gué de La Grave, marche toute la nuit, et le jour ensuivant se rend dans Saint-Antonin, à cinq

heures du soir, sans aucune mauvaise rencontre : le lendemain séjourne jusqu'au soir qu'il part pour se jeter dans Montauban ; mais se voyant trahi par les guides pris à Saint-Antonin, il est contraint d'y retourner. Trois jours après, ceux de Montauban lui envoient un guide qui lui fait passer la rivière de Veyrou à gué, et le conduit très-bien jusqu'à demi-lieue de Montauban, où, nonobstant la cavalerie et l'infanterie qu'il rencontra perpétuellement jusqu'à la ville, et diverses redoutes et tranchées, il surmonta toutes ces difficultés, et jeta sept cents hommes avec neuf drapeaux dans la ville ; mais en cette glorieuse action ledit Beaufort fut pris. Et est à noter que ce secours, qui étoit tout de gens de pied, fit dix-huit lieues presque toujours en pays ennemi, passa deux rivières à gué, et traversa au milieu de deux armées royales qui l'attendoient pour le défaire.

Le duc de Rohan, pour favoriser son secours, usa de deux voies, l'une, d'envoyer Calonges et Desilles avec Desplans, pour aviser avec ceux de Montauban aux voies d'accommodement ; et l'autre, de partir en même temps que Beaufort, avec quarante enseignes de gens de pied et le peu de cavalerie qu'il avoit, tournant la tête vers le Lauraguais ; de façon que, quand le duc d'Angoulême fut prêt à suivre Beaufort avec toute sa cavalerie, il eut avis que Rohan avec ses plus grandes forces alloit en Lauraguais, ce qui l'arrêta, ne sachant de quel côté aller ; et, pendant ce temps-là, Beaufort passe au milieu de toutes ses troupes, et le duc de Rohan, le lendemain, retourna à Castres, et remit ses troupes ès lieux d'où il les avoit tirées.

Calonges et Desilles se trouvèrent dans le quartier du Roi quand le secours y entra, et revinrent à Castres avec Desplans, qui convia le duc de Rohan, de la part du connétable, de faire une entrevue, à quoi il condescendit ; et malgré le peuple de Castres, et presque tous ceux qui étoient auprès de lui, s'achemina à Villemur, et fit la conférence à Rivière, à une lieue de Montauban, où, après les complimens de part et d'autre, le connétable le mena seul dans une allée, et lui commença ainsi : « Je vous ai de l'obligation de vous être fié en moi, vous n'y serez point trompé ; votre sûreté est aussi grande ici que dans Castres. Ayant pris votre alliance, je désire votre bien, et que vous ne m'ôtiez le moyen, durant ma faveur, de procurer la grandeur de votre maison. Vous avez secouru Montauban à la face de votre Roi ; ce vous est une grande gloire, mais vous n'en devez abuser. Il est temps de faire pour vous et pour vos amis ; le Roi ne fera point de paix générale : regardez de traiter pour ceux qui vous reconnoissent et pour vos amis, et remontrez à ceux de Montauban que leur perte n'est différée que de quelques jours, que vous n'avez plus moyen de les secourir à cause des forts et lignes qui se font autour d'eux, et qui s'en vont achevés ; que s'ils ne prennent des conditions raisonnables, à savoir, ou une citadelle ou une garnison, ou la démolition de toutes leurs fortifications, que vous les abandonnerez. Pour Castres et autres lieux de votre département, demandez ce que vous voudrez, vous l'obtiendrez ; et, pour votre particulier, la carte blanche vous est offerte. Vous ne devez rien espérer d'Allemagne : ils ont plus affaire de secours qu'ils ne sont en état d'en donner ; non plus d'Angleterre, vous connoissez l'humeur du Roi. Quant au dedans, la Reine-mère a ses appuis du côté d'Espagne et de Savoie, et du côté de Rome et des jésuites, qui ne sont les amis des huguenots. Pour M. le prince, je le retirerai toujours pour une pièce d'argent ; pour M. le comte, j'ai de ses lettres et de madame sa mère, qui est prête à l'envoyer auprès du Roi. Quant aux autres grands du royaume, je ne doute point qu'ils ne vous fassent parler, mais c'est qu'ils veulent faire leurs affaires à vos dépens. J'ai eu de la peine à empêcher la confiscation de votre bien et de vos gouvernemens, je ne puis plus m'y opposer ; il faut vous résoudre à une perte ignominieuse et assurée, ou à relever votre maison plus hautement qu'elle ne fut jamais ; car, si vous continuez dans votre opiniâtreté, le Roi accordera plutôt avec tous ceux de la religion pour faire à son aise un exemple de votre personne et de votre maison. Mais si à ce coup vous me croyez, vous sortirez de cette fâcheuse affaire avec gloire, les bonnes grâces de votre Roi, et ce que vous souhaiterez pour votre fortune, laquelle je désire tellement accroître qu'elle soit l'appui de la mienne. »

A quoi le duc de Rohan répondit : « Je serois ennemi de moi-même si je ne souhaitois les bonnes grâces de mon Roi et votre amitié. Je ne refuserai jamais de mon maître les biens et les honneurs, ni de vous les offices d'un bon allié. Je considère bien le péril auquel je me trouve, mais je vous prie aussi de regarder le vôtre. Vous êtes haï universellement pource que vous possédez seul ce qu'un chacun désire. La ruine de ceux de la religion n'est pas si prochaine qu'elle ne donne aux mécontens loisir de former des partis ; et ceux qui ne se joindront ouvertement à nous, ne laisseront de s'accorder avec nous en ce qui concernera votre ruine. Toutes les guerres contre ceux de la religion ont souvent commencé avec de grands désavantages pour eux ; mais l'in-

quiétude de l'esprit français, le mécontentement de ceux qui ne gouvernent pas, et les etrangers, les ont souvent remis. Si vous procurez que le Roi nous donne la paix avant que tout cela soit éclos, elle se fera a son grand honneur et avantage; car apres avoir abaissé le parti, n'avoir reçu aucun échec, et sans apparence de division du dedans ni de secours du dehors, il obligera ceux qu'il aura abaissés, fera connoitre qu'il n'en veut a la religion, mais seulement a la désobéissance prétendue, rompra le cou aux autres partis, et, sans avoir reçu aucun déplaisir, retournera craint et redouté des uns et des autres, ce qui redoublera votre créance aupres de lui, et vous mettra en état de n'être choqué de personne. Mais si vous poussez les affaires jusques au bout, et que ce torrent de prospérités ne continue, comme vous êtes a la veille de le voir arrêté devant Montauban, chacun reprendra ses esprits encore étourdis de l'affaire du Pont-de-Cé et de celles-ci, et on vous donnera des affaires fâcheuses a démêler. Songez que vous avez moissonné tout ce que les promesses mêlées de menaces vous pouvoient acquérir, et que ce qui reste combat pour la religion qu'il croit. Pour mon particulier, je me suis imaginé la perte de mes biens et de mes charges : et si vous en avez retardé l'effet a cause de notre alliance, je vous en ai l'obligation; mais je suis tout préparé à souffrir puisque cela est résolu, l'ayant promis solennellement, et ma conscience me l'ordonnant ainsi, de n'entendre qu'à une paix générale. »

Cette conférence n'eut point d'effet parce qu'on ne voulut entendre à aucun traité général, et le duc de Rohan retourna à Castres sans rien faire. Depuis, les difficultés de la prise de Montauban croissant, le connétable se repentoit et renouoit le traité; mais son esprit assez irrésolu à terminer une affaire, et les contradictions qu'il rencontroit en ceux qui vouloient la continuation de la guerre, le traînèrent jusqu'à ce que le Roi fut contraint de lever le siége de devant Montauban, qui fut le dix-huitième jour de novembre 1621, où La Force, comme brave et expérimenté capitaine, et Dupuy, premier consul, homme d'autorité et de résolution, apportèrent une telle prévoyance, et donnèrent un si bon ordre à faire fournir les choses nécessaires à la défense de la ville, et à faire exécuter les résolutions publiques, qu'ils méritent ici une grande part de l'honneur de la conservation de la place.

Cependant le duc de Rohan avoit envoyé ses troupes au comté de Foix, à la prière de Leran, qui prit quelques châteaux, puis assiégea Vareille, qui fut secouru, et se retira en désordre à Pamiers. Mais, voyant l'armée du Roi detacher de son siege, il pourvut aux places les plus dangereuses et rappela ses troupes de Foix, entre lesquelles Saint-Florent, l'un de ses mestres de camp, parent du connétable, se résolut de se saisir du Mas-Sainte-Puelle pour en faire sa condition. Il contrefit une lettre du duc de Rohan pour être reçu dans la ville avec son régiment; mais les consuls en ayant eu le vent lui refusèrent les portes; de façon que le séjour qu'il fit autour du Mas donna temps aux ennemis de lui faire une embuscade entre le Mas et Revel, où il fut défait de nuit, sans aucune résistance.

Mirambeau, fils aîné de Pardaillan, voyant que son pere avoit rendu Monheur et Sainte-Foy, et qu'il les devoit livrer au passage du Roi, se saisit de Monheur; son père y va, qui le lui remene, et, croyant avoir assuré la place, passe à Sainte-Foy pour s'en assurer aussi; mais Dieu ne permit plus long-temps que sa perfidie fût impunie, suscitant Savignac de Nesse qui lui dressa une partie, et l'ayant attaqué dans une hôtellerie de Gensac le tue, ce qui fit résoudre Mirambeau à se déclarer pour le parti dans Monheur, et Terbon, son beau-frère, dans Sainte-Foy. Le Roi, ayant appris cette nouvelle, envoie en diligence bloquer Monheur, où il s'achemine avec le reste de son armée; il l'assiége et la prend par composition, et le connétable meurt de maladie durant le siége; ce qui apporta beaucoup de changement à la cour. La Reine-mère se voyant défaite de son ennemi s'assure; M. le prince se rapproche de la cour en espérance de la gouverner; chacun pense à prendre la place vacante, et perd la mémoire des desseins qui s'étoient formés durant la vie du connétable.

Le cardinal de Retz et Schomberg empiètent les affaires; le prince vient trouver le Roi à Poitiers, qui se joignit à eux, et firent leur partie si forte avant qu'être à Paris, que la Reine-mère et tous les vieux ministres de l'Etat ne purent porter les affaires à la paix. Le duc de Lesdiguières, sur quelques remuemens que Montbrun faisoit en Dauphiné, obtint son congé incontinent après le siége de Montauban pour y donner ordre. Le duc de Rohan renvoya toutes ses troupes du bas Languedoc et des Sevennes, où il faut voir ce qui s'étoit passé durant ce temps.

Châtillon propose de rappeler les troupes pour secourir le bas Languedoc qui n'étoit point attaqué; mais l'assemblée des cinq provinces s'y oppose. Cela ne lui ayant succédé, afin d'empêcher que le duc de Rohan ne pût avoir un nouveau secours, il fait faire un nouvel armement, auquel pourtant il ne se trouva pas; à quoi ladite assem-

blée consentit, sur l'assurance que les chefs lui donnèrent que si le duc de Rohan les mandoit, ils l'iroient trouver; ce qu'ils ne voulurent faire à son mandement, disant qu'ils ne reconnoissoient que Châtillon, et s'amusèrent à prendre une bicoque de nulle importance, nommée Alzon. Bref, Châtillon s'opposa en tout et partout à l'autorisation de ladite assemblée, laquelle, appuyée des peuples, le désautorise et le contraint d'abandonner Montpellier et se retirer à Aigues-Mortes, même lui retiennent son fils et sa belle-mère. Bertichères, élu lieutenant au bas Languedoc, s'étoit joint avec ladite assemblée, laquelle ayant goûté l'autorité ne vouloit point de général, et subsista ainsi jusques à la fin de l'année, que les peuples commencèrent à ne pouvoir plus supporter sa domination, dont s'apercevant, elle fut contrainte d'élire le duc de Rohan, qui s'achemina dans la province et arriva à Montpellier le premier jour de l'année 1622.

Le duc de Rohan trouva les provinces du bas Languedoc et des Sevennes si brouillées contre l'assemblée des cinq provinces, qu'il fut contraint d'employer tout le mois de janvier à tâcher de les accommoder. Les provinces remontroient que ladite assemblée avoit dissipé toutes les finances, qu'ils vouloient qu'elle leur en rendît compte, et que, maintenant qu'il y avoit un général nommé, elle ne devoit plus subsister.

Ladite assemblée maintenoit qu'elle ne devoit rendre compte qu'à l'assemblée générale qui l'avoit approuvée, qu'elle devoit subsister jusques à la fin des affaires, sans diminuer d'autorité; que le général ne devoit avoir d'autre conseil qu'elle; que les finances devoient être maniées par elle; qu'elle étoit par dessus les provinces, lesquelles n'avoient plus que voir sur ses actions, et s'opposoit à ce que lesdites provinces se pussent assembler, exhortant ledit duc de les en empêcher, comme elle avoit voulu faire avant son arrivée. Mais lui, ayant trouvé la province des Sevennes déjà convoquée, et celle du bas Languedoc résolue à la convocation, il tâcha de le faire trouver bon à ladite assemblée, laquelle au lieu de s'y résoudre, parce qu'elle jugeoit que sa subsistance y étoit ébranlée, elle la voulut maintenir par autre voie. Premièrement, elle fit ses efforts de se saisir du château de Sommières, appuyée de Bertichères qui le prétendoit, et s'adressa à Châtillon pour avoir son assistance; mais la diligence de Rohan l'ayant prévenue et assuré ledit château, elle s'adressa au duc de Lesdiguières et lui remontra que ledit duc étoit un ambitieux qui vouloit perpétuer la guerre pour demeurer en autorité; qu'elle aimoit mieux faire la paix avec le Roi, quelque défectueuse qu'elle fût, que souffrir sa domination, et que s'il vouloit s'adresser à elle il reconnoîtroit son pouvoir; mais ne l'ayant voulu écouter, tous ses efforts ayant été vains, elle envoie ses députés aux assemblées des Sevennes et du bas Languedoc, où le duc se trouva, qui, pour empêcher la division, et toutefois avec beaucoup de peine, tant les provinces de Languedoc étoient animées contre ladite assemblée, fit résoudre qu'on approuvoit la gestion de l'assemblée des cinq provinces, qu'on prenoit tous les députés d'icelle en protection, qu'il ne se feroit nulle paix qu'on ne les mît à couvert, qu'ils cesseroient d'agir en corps d'assemblée jusques à ce que l'assemblée générale en eût ordonné, vers laquelle chacune des parties enverroit ses raisons, et que cependant deux députés de ladite assemblée des cinq provinces entreroient au conseil dudit duc de Rohan.

Est à remarquer que depuis l'arrivée du duc dans Montpellier, ladite assemblée qui y étoit disposa en sa présence des finances et de toutes les affaires, donna des ordonnances, des passeports et des sauve-gardes, et ne renvoya en tout ce temps-là à son conseil de guerre qu'une querelle pour l'accorder. Et ledit duc de Rohan lui ayant proposé une tenue des Etats dans la ville de Milhaud de tout le Languedoc, pour aviser à la levée des deniers et pour pourvoir à la justice, elle s'y opposa parce qu'elle craignoit que ce fût pour choquer son autorité.

Quand ce fut pour envoyer à l'assemblée générale, le duc de Rohan lui proposa qu'elle y envoyât de commune main avec lui et les provinces, mais elle voulut que les députations fussent séparées, pource qu'elle s'étoit résolue de le calomnier; ce qu'elle fit par l'envoi d'un ministre nommé Babar, par lequel elle manda les merveilles qu'elle avoit faites avant la venue dudit duc; mais que depuis il avoit tout brouillé par son ambition, qu'il vouloit faire ses affaires aux dépens du public, qu'ayant ruiné le Foix et l'Albigeois, il en vouloit faire autant du bas Languedoc, où il commençoit à planter son bourdon et à faire le Roi; qu'il vaudroit mieux tomber entre les mains du Roi et se soumettre à sa volonté que d'obéir audit duc, et qu'enfin il faudroit rappeler Châtillon; qu'elle se gardât de tomber ès mains de Soubise, parce qu'il ne desiroit que faire dissiper l'assemblée générale, et qu'il avoit écrit à Rohan qu'il n'y avoit que sept ou huit misérables coquins en ladite assemblée, et pour conclusion, que si elle envoyoit un pouvoir pour leur subsistance, elle feroit bien la loi audit duc de Rohan.

Après la tenue desdites assemblées provincia-

les, le duc de Rohan, considérant d'une part les préparatifs que faisoit le duc de Montmorency pour l'attaquer, les levées du duc de Guise en Provence pour le même effet, les menées de Châtillon contre lui, et les levées du duc de Lesdiguières pour attaquer le Vivarais, et de l'autre, le misérable état auquel il avoit trouvé les provinces qu'il étoit venu servir, à cause des armemens inutiles qu'y avoit fait faire Châtillon, lesquels avoient rebuté les soldats, ruiné le pays ami, d'ou les troupes n'avoient bougé, épuisé les finances et les greniers à sel, et, qui pls est, on n'en pouvoit recouvrer à cause d'Aigues-Mortes qui en empêchoit le traité, il résolut de diligenter son armement.

Sur ces entrefaites, Blaccons, lieutenant en Vivarais, se voyant pressé du duc de Lesdiguières, demande cinq cents hommes de secours au duc de Rohan, et le prie de se préparer à venir après avec toutes ses forces. Ceux de Bédarrieux et de Gignac demandent pareillement secours, parce que le duc de Montmorency, avec son armée, avoit surpris Lunas, forcé Gresissac, maisons particulières, assiégé Fougères, et menaçoit lesdits lieux susnommés. Ledit duc de Rohan, se voyant sans nulles troupes sur pied, et deux armées sur les bras, sans compter les troupes de Provence, va aux Sevennes pour essayer de faire passer cinq cents hommes en Vivarais; mais ils furent repoussés à des passages étroits près de Villeneuve-de-Berg, ce qui l'obligea d'envoyer vers ledit duc de Lesdiguières pour essayer à le retarder. Mais, nonobstant ces remontrances et le fort de l'hiver, il vint avec six mille hommes de pied et cinq cents maistres jeter un pont sur le Rhône, entre Baye et le Pouzin, assiége ledit Pouzin, le bat, lequel endure l'assaut; Blaccons se jette dedans, fait vaillamment à l'assaut; enfin la place étant près de se perdre, par l'entremise de celui qu'avoit envoyé ledit duc de Rohan, elle est rendue à Lesdiguières, à condition que si la paix ne se faisoit, laquelle commençoit à se traiter, il promet de la rendre à ceux de la religion, et que dès à présent il retireroit son armée, n'entreprendroit rien en Vivarais ni en Languedoc, et lui promit de lui envoyer au plus tôt le président du Cros pour continuer le traité de paix.

La province de Vivarais étant assemblée à Privas approuve le tout, et écrivit au duc de Rohan pour le prier de pourvoir Blaccons du gouvernement de Baye, ce qu'il fit.

Ledit duc, se voyant délivré de cette armée de Dauphiné, pense à jeter des blés dans Gignac qui étoit à la faim, à cause d'une église bien fortifiée où il y avoit grosse garnison qui étoit à la portée du mousquet de la ville, et que tout le pays d'autour est ennemi, et à mettre sur pied son armée pour s'opposer aux progrès du duc de Montmorency. Pour cet effet il vint à Montpellier, ou aussitôt qu'il y fut il tomba malade d'une fièvre continue qui lui dura quinze jours, pendant laquelle ledit président du Cros, qui l'étoit venu trouver au commencement d'icelle, fut misérablement assassiné dans la ville, et Bertichères par son ordre avitailla Gignac.

Ayant repris ses forces sur le commencement de mars, et hâtant son armement, il se mit en campagne qu'il ne pouvoit encore se soutenir. Bertichères proposa d'attaquer la Tour-Charbonnière, afin que par là on pût avoir du sel, et par ce moyen de l'argent pour subvenir aux frais de la guerre. Saint-Blancart, gouverneur de Peccais, étoit de cette opinion, de façon qu'il fut résolu de l'attaquer. Aussitôt Châtillon le sut, et le duc de Rohan fut averti que c'étoit Bertichères qui l'assuroit qu'il lui feroit ruiner ses troupes; ce qui fit résoudre le duc de Rohan de remettre ce dessein en délibération, où ayant disputé contre Bertichères les difficultés de faire ledit siége, Saint-Blancart se lève et dit que si on ne le faisoit il s'accommoderoit avec Châtillon, lui étant impossible de subsister autrement; de façon qu'il fut contraint de permettre de faire ledit siége, tandis qu'il tente une entreprise sur Beaucaire; laquelle n'ayant réussi à cause de l'extrême froid et mauvais temps qu'il fit la nuit de l'exécution, il retourna à la Tour-Charbonnière, où il trouva qu'au lieu d'avoir avancé on avoit reculé, et qu'on avoit laissé faire divers retranchemens à Châtillon sur une chaussée que d'abord on pouvoit forcer, et pour lesquels prendre il falloit plus d'un mois. Plus, on avoit tiré les gens de guerre que ledit duc avoit fait loger entre Aigues-Mortes et Charbonnière; ce qu'ayant considéré, sans le communiquer audit Bertichères, il envoya bloquer le château de Montlaur qui empêchoit la communication de Montpellier aux Sevennes, puis le va assiéger afin de tirer le duc de Montmorency de devant Bédarrieux; lequel après avoir pris Fougères ne put venir à temps que Montlaur ne fût pris d'assaut.

Sur ces entrefaites le duc de Lesdiguières convie le duc de Rohan d'un abouchement pour la paix, ayant pouvoir du Roi de ce faire. Il y consent, laisse son armée entre les mains de Bertichères, et s'entrevoient à Laval, entre Barjac et le Saint-Esprit, conviennent des articles, et ledit duc de Rohan, en son nom et des provinces qui sont sous sa charge, députe Calonges, Desilles, Dupuy de Montauban, du Cros de Montpellier, La Borée de Vivarais; donnent avis conjointement,

lui et ledit duc de Lesdiguières, dudit abouchement aux ducs de Bouillon, de Sully, de La Trimouille, comme aussi à Soubise, à La Force et à l'assemblée générale, afin que chacun joigne ses députés à ceux des provinces de deçà, leur mandant que pour les places de Saumur et du Poitou on n'avoit pu s'accorder, et que cela étoit remis à ce qui s'achèveroit avec le Roi. Il faut laisser pourmener les députés pour continuer ce qui se passa au bas Languedoc.

Le duc de Rohan retourne à son armée, la trouve à Castelnau près Montpellier, et que le duc de Montmorency, accompagné de Châtillon qui l'avoit joint avec sa compagnie de gendarmes et celle du duc de Guise, qu'il avoit fait venir de Provence, avoit assiégé Courvousée à deux lieues de Montpellier. Il se résout de le secourir; mais s'étant rendu le lendemain il se campe à Saint-Jean-de-Vedas et à Salle-Neuve, et le duc de Montmorency à la Véruve, Fabrègues et Saussan; une petite rivière nommée la Mousson les séparoit : de façon que les deux camps furent six jours à se tirer seulement quelques canonnades, après lesquels le duc de Montmorency se retire à Villeneuve, petite ville sur l'Etang; le duc de Rohan passe pour le même jour à son logement, fait sommer Saussan auquel on avoit laissé garnison, lequel se rend le lendemain au matin.

Bertichères, soit qu'il appréhendât la perte de son bien, ou qu'il voulût ruiner les troupes de Rohan, ou que véritablement il eût cet avis, vint lui dire que le duc de Montmorency passoit certainement l'Etang et alloit se saisir de Saint-Gilles, abbaye appartenant audit Bertichères, et un beau logement d'armes, qu'il le prioit de lui donner quinze cents hommes de pied et cent de cavalerie, qu'il iroit pour s'y opposer, et selon les avis qu'il lui donneroit tout le reste s'y achemineroit, ce que ledit duc lui accorda : et cependant avec deux mille hommes qui lui restoient va assiéger Saint-Georges. Mais le duc de Montmorency voyant Saint-Georges attaqué, et les troupes du duc de Rohan séparées, retourne pour secourir la place assiégée, prend le logement de Saint-Jean-de-Vedas, à une lieue de Saint-Georges, et par deux coups de canon donne le signal qu'il la venoit secourir, et la nuit tâche de jeter deux cents hommes dedans qui furent repoussés. Le lendemain le duc de Rohan laisse trois cents hommes autour dudit lieu, et ayant choisi un champ de bataille assez avantageux y demeure tout le jour; cependant renvoie en diligence vers Bertichères pour le faire retourner. Sur le soir La Blacquière lui arrive avec un régiment des Sevennes, et le lendemain Malauze avec quatre-vingts maîtres du haut Languedoc, et Bertichères ne tarda guère après, de façon que ledit duc, se trouvant avec plus de cinq mille hommes de pied et trois cents maistres, fait batterie à la vue dudit duc de Montmorency, prend la place à composition, la vie sauve et sans armes.

Bertichères, pour la seconde fois, pensa faire faire une grande faute; il opiniâtra que le duc de Montmorency s'étoit retiré à Villeneuve, et avoit laissé au pont de la Véruve cinq cents hommes qu'on pouvoit tailler en pièces. Le duc de Rohan, au contraire, maintenoit que s'il se fût retiré il n'eût laissé cette infanterie à la boucherie; il veut le lui faire voir, et le mena proche dudit pont, où ayant trouvé quelques mousquetaires avancés dans les fossés, on les leur fait quitter. Mais Rohan, voyant que Bertichères engageoit un régiment trop avant, fait avancer toutes ses forces, tant cavalerie qu'infanterie, et fait suivre deux pièces de campagne. Bertichères poursuit sa pointe, fait donner le régiment de La Blacquière jusqu'aux retranchemens du pont, et le fait soutenir par un autre bataillon. Mais ce dessein n'ayant été concerté, aussi ne réussit pas; car La Blacquière et Randon, son sergent-major, ayant été tués de quelques mousquetades, ledit bataillon recula en quelque désordre, et en même temps Montmorency mit toute son armée en bataille, et fit tirer deux pièces de campagne sur nos gens. Rohan fit le semblable de son côté, et la journée se passa en escarmouches et canonnades, la rivière de la Mousson toujours entre deux; puis chacun retourne en son logement. Il y eut de morts dix ou douze de chaque côté, et le duc de Montmorency se retira à Villeneuve pour la deuxième fois; puis ayant laissé ses troupes en garnison ès lieux circonvoisins s'en alla à Pésenas : ce que voyant, le duc de Rohan prend pour deux jours de pain, passe la nuit deux coulevrines jusqu'à Gignac, bloque l'église fortifiée joignant ledit Gignac, met en plein jour son canon en batterie, et, après la première volée, la reçoit à capitulation, la fait démolir et retourne à Montpellier; mais il fait passer ses troupes par le val de Montferrand, prend et démantelle les Mattelais et autres petits lieux et églises qui étoient fortifiés, fit quelque butin; ce qui fit débander une partie de ses troupes des Sevennes, pource qu'elles se trouvèrent proches de leur retraite.

Montpellier ayant été délivré des garnisons qui l'incommodoient, Uzès voulut recevoir pareil bénéfice. Le duc de Rohan y va, prend par composition Cernières, château assez fâcheux à battre pour son assiette, et Saint-Suffret d'assaut; après quoi voulant passer outre, il est prié par les principaux de Nîmes de venir dans leur ville,

pour donner ordre à quelque sédition qui y étoit survenue; ce qu'il fait diligemment, et laisse ses troupes à Bertichères, lesquelles se débandèrent pour la plupart, ne restant pas mille hommes ensemble. Portes, se trouvant avoir assemblé près de deux mille hommes, vint assiéger Pruzillac, un méchant lieu qui s'étoit rendu à Bertichères, lequel y jeta Beauvais, mestre de camp, qui, après s'être bien défendu deux jours, se rendit faute de poudre.

En même temps Châtillon assiége La Tour-l'Abbé près Peccais, tenue par Saint-Blancart, laquelle se rend en deux fois vingt-quatre heures, par la lâcheté ou intelligences de Bousauguet qui y commandoit; de façon que Rohan, qui avoit amassé quelques troupes, n'eut le temps de la secourir, ni de retenir plus long-temps ses forces ensemble, avec lesquelles il avoit roulé trois mois sans payement et fait plusieurs siéges, tant à cause de la mauvaise humeur de ses mestres de camp, que parce que les moissons approchoient, qui est un temps où les pauvres gens gagnent gros au bas Languedoc.

Pour revenir à Nîmes, il faut savoir que Brison avoit été protégé du duc de Rohan, et gratifié sur tout autre, croyant par ce moyen se l'acquérir; mais l'autre qui ne s'oblige de rien, ingrat et présomptueux, s'étoit voulu assurer dès Nîmes, pour faire sa condition particulière, faisoit le zélé et ne perdoit aucune occasion de blâmer ledit duc, publiant qu'il s'étoit entendu avec le duc de Lesdiguières pour le Pouzin, et qu'il avoit perdu le Vivarais; ensuite qu'il avoit toujours pratiqué les députés de l'assemblée des cinq provinces, qui, au lieu de se retirer chacun chez soi, alloient, de ville en ville, émouvoir le peuple contre le duc de Rohan, et étant assurés de Brison et de son support dans Nîmes, se résolvoient à la première occasion de se rassembler dans ladite ville, et choquer l'autorité du duc de Rohan, lequel, étant averti qu'ils se rendoient tous dans Nîmes pour y former de nouveau leur assemblée, y envoya un des siens pour leur défendre, et commander aux députés du Vivarais de se retirer dans leur province, faisant voir la déposition de Babar, où lesdits députés calomnioient vilainement ledit Rohan, à quoi Brison s'opposa violemment, mais il ne trouva le peuple disposé à suivre sa passion; tellement que lesdits députés furent contraints de se retirer, et Brison de venir trouver ledit duc à Uzès pour s'excuser de sa procédure.

Durant son voyage, les principaux habitans se servant de son absence prirent le temps, firent résoudre au conseil général qu'ils ne pouvoient plus supporter le gouvernement de Brison, que Rohan seroit prié d'agréer leur délibération, de trouver bon qu'ils vécussent sous l'autorité de leurs consuls jusqu'à une plus grande nécessité, et qu'en ce temps-là ils accepteroient celui qu'il voudroit, et que, pour cet effet, il se voulût rendre diligemment en leur ville pour éviter les désordres qui pourroient y survenir. Ce que ayant fait, il approuva la délibération du conseil de la ville, et la confirma. En même temps se tint une assemblée audit Nîmes pour pourvoir à la récolte, à laquelle Brison fit sa plainte; mais ladite assemblée approuva la délibération de Nîmes, et la confirmation dudit duc. Ce que voyant ledit Brison, il va à Montpellier et par tout le pays pour émouvoir le peuple contre ledit duc de Rohan, et tâcha, par ses partisans, d'émouvoir sédition dans Nîmes; dont ledit duc étant averti, il envoie le lieutenant de ses gardes avec commandement de le faire arrêter où il le rencontreroit, lequel, l'ayant suivi quelque temps, enfin l'arrête dans la ville d'Uzès.

Ayant assuré Nîmes par cette voie, on prit quelque ordre pour la levée et entretien des gens de guerre nécessaires pour empêcher le dégât ès villes de Montpellier, Nîmes et Uzès, ordonné par le Roi au duc de Montmorency, comme aussi pour envoyer quelques gens de guerre à Montauban.

Après la tenue de cette assemblée il en fallut tenir une autre aux Sevennes pour même sujet; et pource que le duc de Montmorency s'approchoit déjà de Montpellier pour commencer le dégât, Rohan y laissa Laudes, maréchal des logis de sa compagnie de gendarmes, avec une brigade de gendarmes, qui, sur les premières approches que fit Montréal, maréchal de camp des troupes dudit duc de Montmorency, à la contestation de quelque métairie, où le capitaine mestre-aide de camp, voyant son fils engagé, prend quelques mousquetaires, et le va dégager; ce que voyant, Montréal le vint charger avec plus de cent maîtres. Mais Laudes vint au secours si à propos, qu'il le charge, le blesse de sa main, lui fait tourner le dos, et le mène battant jusque dans son gros, qui branla de telle sorte, que si Saint-André, lieutenant de roi de Montpellier, et qui commandoit à toutes ces troupes, eût pris le temps de charger, il défaisoit tout.

Il faut retourner de la Loire, et aux députés du duc de Rohan envoyés en cour. Ceux qui désiroient la paix retenoient le Roi dans Paris pour attendre lesdits députés, dont le duc de Lesdiguières avoit donné avis qu'ils y seroient bientôt, pource que le chancelier et le président Jeannin, qui n'étoient du voyage, ne pourroient, absens, avoir la force de s'opposer à la violence

de ceux qui portoient à la guerre; lesquels s'apercevant de cela usèrent de toutes sortes de violences pour tirer le Roi de Paris; et à la dérobée par la porte de derrière du Louvre, le jour de Pâques fleuries, comme s'ils l'eussent enlevé, le menèrent faire ses pâques à Orléans; et, sans attendre la Reine-mère, il alla droit le long de la rivière jusqu'à Nantes, prenant cette route sur les heureux progrès de Soubise, lequel avec deux mille hommes au milieu des forces du duc d'Epernon en Saintonge et Angoumois, du comte de La Rochefoucault en Poitou, et de Saint-Luc dans les Iles, avoit pris et fortifié l'île d'Oleron, pris Royan, la tour de Mournac, Saugeon et autres lieux, défait tout à plat le régiment de Saint-Luc, forcé en plein midi La Chaume, et pris Les Sables; bref, avoit donné une telle épouvante dans le pays, que, sans la venue du Roi, il étoit le maître de la campagne. Mais avant la venue des députés du duc de Rohan, les affaires de Poitou ayant changé de face par la déroute de Riez, la prise de Royan et le traité commencé de La Force, on les renvoya à la Reine-mère qui étoit demeurée à Nantes, et de là au chancelier qui étoit à Paris; de façon qu'ils retournèrent sans rien faire. Et le Roi, continuant son chemin par la Guienne, acheva son traité avec La Force, qui, moyennant une charge de maréchal de France et 200,000 écus, lui rendit Sainte-Foy, dont il s'étoit rendu maître, au préjudice de Terbon, gendre de Pardaillan, et se démit, lui et ses enfans, des charges et gouvernemens qu'ils avoient possédés, sans en donner jamais connoissance, ni à l'assemblée générale, ni au duc de Rohan.

Durant ledit traité, Tonneins, qui s'étoit bien défendu, se rendit au duc d'Elbeuf, et Lusignan fit son traité à part pour Clérac, lequel il livra aussi; de façon que le Roi vint à Saint-Antonin sans aucune résistance. Ceux de Montauban, se ressouvenant des bons offices de ceux de Saint-Antonin, quoiqu'ils craignissent de se dégarnir d'hommes, y jetèrent Saint-Sébastien, un des capitaines de Beaufort, pour y commander avec ce qu'ils purent de gens de guerre; mais ayant été blessé à mort en une attaque qui se fit à quelques dehors qui furent emportés de vive force, et après que quelques mines eurent joué, les habitans s'en étonnèrent, et se rendirent si promptement que deux cents hommes qu'ils avoient demandés de Montauban, conduits par Salce et La Rousselière, trouvèrent la place rendue; et les ennemis les reçurent et en poignardèrent quelques-uns, avant que les autres s'aperçussent que la place fût perdue; enfin ayant découvert la fourbe, le reste se sauva comme il put. Salce et Rousselière furent pris, et n'ont sorti que par le bénéfice de la paix.

Ceux de Montauban, craignant qu'après Saint-Antonin on ne vînt à eux, sollicitent le duc de Rohan de leur envoyer un gouverneur et des gens de guerre, lequel envoya Saint-André de Montbrun, qui s'y jeta avec cinq cents hommes de pied fort heureusement et courageusement.

Sur l'approche du Roi au haut Languedoc chacun s'étonne, et les traîtres renouvellent leurs intelligences; toutes les villes en particulier mandent à Rohan que s'il ne vient tout le pays se rendra. Il se trouve en de grandes perplexités, pource que s'il ne va où il est appelé le pays est perdu, et s'il y va il hasarde le bas Languedoc, où son absence feroit revivre les cabales et menées de Châtillon; et, d'autre part, le duc de Lesdiguières le presse et le semond à une seconde entrevue. Enfin il se résout de courir au plus pressé, s'excuse envers Lesdiguières, envoie de nouveau des gens de guerre à Montpellier pour s'opposer au dégât, à cause que le duc de Montmorency étoit renforcé de cinq compagnies de chevau-légers que Zamet lui avoit conduits de l'armée du Roi, et outre cela, il donne ordre à la levée de mille hommes pour le haut Languedoc, où s'acheminant avec son train seulement, Chauve, ministre de l'église de Sommières, homme de piété exemplaire et de singulière éloquence, le vint trouver à Saint-Jean-de-Gardoningue pour lui dire qu'il savoit de bonne part que Châtillon, déplaisant de ses actions passées, se fâchoit de voir perdre le parti des réformés, duquel il ne s'étoit départi que pour les affronts qu'il avoit reçus, se promettant que, s'il étoit bien ménagé, il s'y remettroit; ce qui le fortifieroit grandement, tant à cause de sa personne considérable, principalement en Languedoc, que pour la conséquence de la ville d'Aigues-Mortes qu'il tenoit. C'étoit un artifice pratiqué par les partisans dudit Châtillon, qui, sachant la réputation de ce ministre, l'avoient abusé de ces espérances afin que, sur le refus que le duc de Rohan feroit de le recevoir, ils eussent occasion de le calomnier. Mais ledit duc le reconnaissant, répondit que bien loin de détourner cette bonne intention, et d'empêcher un si bon œuvre que de s'acquérir un tel personnage au parti, qu'au contraire, en ce qui le toucheroit, il feroit plus de la moité du chemin; que pour la charge qu'il exerçoit à son défaut dans la province, comme il ne l'avoit point briguée, aussi ne s'y attachoit-il point de telle sorte que, quand la province qui la lui avoit baillée le jugeroit à propos, il ne la lui remît, et qu'il souhaitoit de tout son cœur qu'il remît

à bon escient ses intérêts à soi et au public; qu'il étoit satisfait de la charge que l'assemblée générale de La Rochelle lui avoit assignée dans la haute Guienne et le haut Languedoc, où il s'en alloit pour pourvoir aux dangers que l'approche du Roi y avoit fait naître, laissant, par ce moyen, audit Châtillon le champ libre pour se bien remettre avec ceux desquels il étoit détaché : toutefois que, pour le dû de sa charge et l'acquit de sa conscience, il ne devoit taire qu'il y avoit beaucoup de choses à considérer sur ce sujet; que la province devoit mûrement délibérer, et un chacun en particulier ouvrir les yeux sur l'importance et les suites de cette affaire, notamment ledit Chauve, tant à cause de sa profession que de la charge qu'il avoit prise de cette poursuite; mais que la vraie pierre de touche étoit qu'il remît effectivement ès mains de la province la ville d'Aigues-Mortes, pour ce que, si c'est tout de bon qu'il veuille servir, il n'en fera nulle difficulté; mais s'il veut tromper, il ne s'en dessaisira point. Ledit Chauve approuva l'expédient, croyant qu'il l'accepteroit, et comme cela s'en retourna.

Sur quoi ledit duc, prévoyant bien qu'en son absence on remueroit cette affaire, il chargea particulièrement Dupuy (qu'il laissa son agent dans la province) de bien prendre garde qu'il ne s'y passât rien au préjudice du public ni du sien. Pour cet effet, il lui donna instructions et pouvoirs suffisans, tendant principalement à ce que si on mettoit en avant cette proposition dans aucune assemblée que ce fût, et qu'on voulût la traiter au-delà de la condition susdite, à savoir, de remettre préalablement la garnison d'Aigues-Mortes à la disposition de la province, il eût à s'y opposer, et si on la traitoit dans ces termes, il prît garde qu'il n'y fût usé d'aucune supercherie, et qu'il n'y fût rien avancé que premièrement ladite condition ne fût accomplie.

Après quoi il poursuivit son voyage du haut Languedoc; et il arrive justement à la prise de Saint-Antonin, et si à propos, qu'il empêche la reddition de Lombez et de Réalmont, et rassure tout le pays, et ne perdit que Carmaing, le Mas-Sainte-Puelle et Cuq, la première par intelligence; et les deux autres, à cause de leur foiblesse, furent abandonnées par les habitans, et puis après brûlées au passage de l'armée.

Le Roi voyant le pays rassuré passe outre, emporté des espérances que le duc de Montmorency et Châtillon lui donnoient, principalement pour Montpellier, faisant conduire par le Rhône au bas Languedoc ses munitions, à cause de la défection de Blaccons qui fit son traité pour Baye, qu'il vendit au Roi 20,000 écus, et, par ce moyen, rendit le Rhône libre. D'autre part le duc de Rohan gagne le devant et entre dans Montpellier en même temps que le Roi dans Béziers, et laisse mille hommes de pied à Malauze, pour lui aider à s'opposer au duc de Vendôme que le Roi avoit laissé au haut Languedoc avec une armée, comme le maréchal de Thémines avec d'autres troupes autour de Montauban.

En même temps arrive au duc de Rohan un gentilhomme du duc de Bouillon avec lettres de créance. Il lui mande qu'il compatissoit aux misères des réformés, qu'il avoit cru que la paix se feroit à Saint-Jean, puis à Montauban, que depuis il avoit appris qu'elle se traitoit entre lui et le duc de Lesdiguières, qu'il lui conseilloit de la faire, quelque défectueuse qu'elle pût être, pourvu qu'elle fût générale, pource que ne pouvant disputer au Roi la campagne faute d'étrangers, il falloit tôt ou tard périr, et tant plus on tarderoit, moins on la feroit avantageuse; toutefois que si c'étoit une résolution inébranlable que de nous vouloir perdre, et qu'il ne puisse obtenir une paix générale, qu'il se mettroit en campagne avec ce qu'il pourroit pour assister le parti par sa diversion; qu'il traitoit avec le comte de Mansfeld, et qu'il demandoit trois choses : la première, un pouvoir dudit duc pour traiter avec les étrangers; la seconde, que lui et les provinces où il commandoit entrassent par obligation aux frais de la levée pour leur quote part; et la dernière, que la paix ne se fît sans lui. Lesquelles choses lui furent accordées, et ledit gentilhomme s'en retourna content, avec assurance que si la paix ne se faisoit dans le premier de septembre, elle ne se feroit sans lui, pourvu que dans ledit temps il eût nouvelles qu'il acceptât les conditions.

Durant l'absence du duc de Rohan du bas Languedoc, le conseil de ladite province, composé pour lors des députés des trois villes de Montpellier, Nîmes et Uzès, prévoyant qu'après la prise de Saint-Antonin il pourroit avoir le Roi sur les bras, et que Montpellier, quoique ses fortifications fussent déjà bien avancées, se trouveroit pourtant dépourvu d'hommes et de vivres, jugea nécessaire de convoquer la province en corps pour pourvoir à tout, et assigna l'assemblée en la ville de Lunel; là où tous les députés s'étant rendus avec Dupuy, après avoir traité et résolu ce qui concernoit la provision et sûreté, tant dudit Montpellier qu'autres places en cas d'attaque, les partisans de Châtillon, qui se trouvèrent en grand nombre dans l'assemblée, ayant fait leur brigue, et croyant se prévaloir de l'occasion, mirent sur le tapis les articles de son ré-

tablissement. A cette ouverture les députés des trois villes s'opposèrent d'eux-mêmes pour crainte de retomber ès mains et en la conduite d'un homme qu'ils avoient si fort offensé que de l'avoir dépouillé de sa charge, protestant à l'assemblée que si on prétendoit délibérer d'autre chose que de l'exécution de ce qui avoit été déjà résolu pour la subvention de Montpellier et autres places, ils se sépareroient et désavoueroient tout ce qui seroit déterminé par après. Dupuy fortifia cette opposition en vertu de sa charge, laquelle fut encore favorisée par Bertichères, modérateur de ladite assemblée en qualité de lieutenant général dudit duc, alléguant qu'ils n'avoient aucune vocation ni droit de s'assembler en l'absence et sans la permission de leur général; que ce qu'ils se trouvoient néanmoins assemblés étoit sous son bon plaisir et aveu, et sur la présente nécessité des affaires dont on lui avoit donné avis, et que cette nécessité cessoit au fait proposé, lequel, par conséquent, devoit être remis à son retour. Là se termina pour lors cette action.

Cependant les partisans susdits demeuroient toujours fermes à leur dessein, et renforçoient tous les jours leurs sollicitations, se promettant de faire remettre l'article en délibération et l'emporter par la pluralité des voix; par lequel moyen ils espéroient au moins de détacher Lunel, Aymargues et Mauguio, qui, se joignant à Châtillon, rendroient en cour sa condition meilleure. De quoi les députés des trois villes et Dupuy ayant eu avis, résolurent que la première fois qu'il en seroit parlé, ils allégueroient l'intérêt de la province des Sevennes, laquelle faisant part de la généralité du bas Languedoc, il seroit dommageable au repos commun de ces deux provinces de conclure cette affaire sans leur intervention; et dépêchèrent, à cet effet, vers le conseil de ladite province assemblé à Anduze, lui donnant avis de tout ce qui se passoit, et de ce qu'il trouvoit bon devoir être fait par lui au nom de la province. Lesdits députés avec Dupuy furent aussi trouver Bertichères pour s'assurer de lui, qui promit aussi de persister en son opposition. Aux séances suivantes, il se jeta toujours quelques mots sur ce propos, par les partisans de Châtillon, mais sans suite. Cependant arrivèrent les députés du conseil de la province des Sevennes, lesquels déduisirent au long les notables griefs que recevroit leur province du changement qu'on vouloit introduire aux affaires; que c'étoit une procédure inouïe, et qui seroit même insupportable à leur province, que celle du Languedoc seule entreprît de déroger aux ordonnances de l'assemblée du Cercle, dans laquelle les députés de l'assemblée des Sevennes avoient donné leurs voix conjointement avec les députés du bas Languedoc; représentèrent en outre à l'assemblée ses propres intérêts et inconvéniens de se soumettre au pouvoir et conduite d'un homme offensé si vivement que de l'avoir tenu pour suspect, et enfin protestèrent qu'en cas que ladite assemblée voulût passer outre en l'absence du duc de Rohan, ou sans son aveu et consentement, de se séparer tout-à-fait d'avec elle.

L'opposition desdits députés du conseil des Sevennes, qui fut suivie de celle des députés des trois villes, fondée sur leurs amples pouvoirs, et de celle de Dupuy, réprima en quelque sorte la fougue de ces poursuivans; mais ils ne tardèrent guère à la reprendre, et sollicitent de nouveau Chauve à continuer ce qu'il avoit commencé; ce qu'il ne voulut entreprendre sans le communiquer à Dupuy, lequel, après lui avoir ramentu les termes auxquels il en étoit demeuré avec le duc de Rohan à Saint-Jean-de-Gardoningue, lui dit qu'il y penseroit pour lui répondre; et, pendant ce temps, on conféra avec les députés desdites trois villes, qui ne trouvèrent nul inconvénient que ledit Chauve, comme de soi-même et sans aucune charge, sondât de quel esprit étoit porté Châtillon, et s'il voudroit condescendre à ce parti, de rendre la ville d'Aigues-Mortes ès mains de la province, laquelle se trouvoit assemblée très à propos pour la recevoir, et ensuite sa personne, avec tous les témoignages qu'il sauroit désirer d'oubli du passé et de la continuation de son affection envers lui, y ayant apparence que ledit Châtillon qu'on savoit ne désirer autre chose que de se fourrer parmi nous pour en être d'autant plus considérable en cour, et y rendre ses intérêts plus favorables, ne se dépouilleroit jamais de ce qui lui servoit d'unique moyen pour obtenir l'effet des promesses qu'on lui avoit faites et qu'ainsi on lui feroit renoncer à l'accord. La réponse rendue audit Chauve en ce sens, il y acquiesça, et offrit de s'y comporter de la sorte; ainsi il s'aboucha avec Bansillon, ministre d'Aigues-Mortes, qui lui exalta grandement, à l'avantage de tout le parti, ce rétablissement. Ledit Chauve lui représenta qu'il seroit impossible d'arracher les impressions que toute la province avoit prises des procédures de Châtillon, si, par effet, il n'en donnoit le moyen qu'il avoit en main, en remettant la ville d'Aigues-Mortes ès mains de la province; que néanmoins s'il se portoit à cela, on lui témoigneroit le contentement qu'on auroit de voir un personnage de cette condition revenu dans un chemin duquel il sembloit s'être détourné, et surtout combien on seroit prompt à l'honorer et servir, comme on avoit fait par le passé. Ce discours

ne plut pas audit Bansillon, qui lui répondit qu'il ne croyoit pas que ledit Châtillon voulût ni dût passer cet article; qu'il avoit raison de se garder de tomber ès piéges qu'il savoit lui être tendus; que quand on l'auroit tout-à-fait dépouillé il seroit plus aisé de le livrer, ou, en tous cas, de le payer d'un oubli et mépris de ses services, et partant jugeoit ce traité tout-à-fait rompu.

Sur quoi ledit Chauve se voulant retirer, il lui dit qu'il communiqueroit néanmoins le tout audit Châtillon, et lui feroit réponse le lendemain au même lieu, ce qu'il fit, et en effet conforme à ce qu'il en avoit déjà préjugé; dont ledit Chauve eut l'esprit éclairci et plusieurs autres avec lui, quand il eut représenté à l'assemblée le sommaire de cette entrevue.

Cependant les députés des trois villes ne cessoient de solliciter Dupuy de presser le retour du duc de Rohan, représentant l'état de la province et le danger qu'elle couroit de sa ruine, par la division qui s'y étoit glissée à l'occasion de la proposition susdite, et le retardement que son absence apportoit aux affaires. Ce qui fit résoudre ledit Dupuy d'entreprendre lui-même le voyage vers ledit duc pour hâter son retour; mais il ne voulut désemparer l'assemblée qu'il n'eût parole de Bertichères qu'on ne feroit aucune mention du rétablissement susdit de huit jours, pendant lesquels il seroit de retour de Nîmes où il feignit d'aller, ce qu'il lui promit. Et cependant il va à grandes journées vers ledit duc, qu'il trouva au Pont-de-Camarez, lequel, étant informé de ce que dessus, quitta tout autre dessein pour se rendre en diligence au bas Languedoc.

Etant arrivé à Mirveys, il dépêcha un gentilhomme vers l'assemblée, qui eut charge de cheminer nuit et jour pour lui faire savoir qu'il étoit à deux journées d'elle, et qu'il désiroit qu'il fût sursis à toutes affaires jusques à son arrivée.

Cette inopinée nouvelle surprit ladite assemblée, laquelle, au lieu de continuer à travailler aux affaires, alla au devant de lui jusques à Sommières, où ayant appris d'elle tout ce qui avoit été ordonné touchant la levée des gens de guerre et l'avitaillement des places, il ratifia le tout et la licencia.

Ainsi prit fin cette tentative des partisans de Châtillon pour le remettre dans le parti en crédit. Après quoi Rohan allant à Montpellier, mit hors de la ville quinze ou seize des principaux partisans de Châtillon, et donna tout l'ordre nécessaire, comme il avoit fait à Montauban, pour soutenir un siége, tant pour les munitions de guerre et de bouche que pour les fortifications.

Est encore à noter que, durant cette absence, Americ, premier consul de Montpellier, et Carlincas, son parent, prirent occasion, sur quelque défaite de deux ou trois compagnies près Pérolles, que Saint-André y avoit envoyées durant le dégât, de l'accuser envers le peuple avec lequel il étoit déjà en soupçon; et Bertichères, quoique son beau-père, au lieu de le maintenir, aida à le faire sortir de la ville, ce qui ne se faisoit par zèle, mais chacun tâchoit de s'accréditer aux dépens des autres, afin de faire sa condition en livrant Montpellier au Roi. Toutefois, le séjour de dix-sept jours que le duc de Rohan y fit, la découverte qui se fit par une dépêche du président Faure, surprise près de Nîmes, comme Bertichères traitoit avec le Roi, ensemble quelques mestres de camp qui devoient défendre Montpellier, et l'exécution de Bimart, l'un d'iceux, raffermirent toutes choses; mais aussi lesdites brouilleries apportèrent de la lenteur aux levées, de façon que de quatre mille hommes de guerre destinés à la défense de ladite place, il n'y en entra que quinze cents.

Sera aussi remarqué que le duc de Rohan, voyant le peu de munitions de guerre qu'il y avoit dans la province du bas Languedoc, et le peu de temps et de moyen de fortifier toutes les places qu'on tenoit, proposa de les démanteler et se resserrer à Montpellier, Nîmes, Uzès et Sommières, ce qui fut rejeté par les peuples, lesquels s'en sont repentis depuis, mais trop tard; car par cette opiniâtreté ils ont perdu leurs biens et leur liberté, et se sont amusés à accommoder et défendre tant de lieux, qu'aucun n'a été fortifié ni défendu comme il falloit, ayant été et eux et les secours qu'on leur a baillés inutiles, et qui eussent bien servi ailleurs.

Le Roi, voyant que la diligence et le soin du duc de Rohan avoient rompu tous les desseins de ceux qui lui vouloient livrer Montpellier, séjourne quelque temps à Béziers pour attendre ses munitions et fortifier son armée. Cependant il envoie le maréchal de Praslin assiéger Bédarrieux, qu'il prend et démantelle; après il envoie le duc de Montmorency assiéger Mauguio, que les habitans ne voulurent abandonner, ni gâter les vins, comme Rohan leur manda, ni ne se surent défendre.

Le prince de Condé vint lors dans l'armée du Roi, et assiégea en même temps Lunel et Massilhargues, proches de demi-lieue l'une de l'autre, et assez bien pourvues de ce qui leur étoit nécessaire, se trouvant dans Lunel deux mestres de camp avec le gouverneur, qui, tous ensemble, écrivirent au duc de Rohan que s'il y jetoit cinq cents hommes de guerre ils feroient une belle

résistance. Ledit duc, qui, après avoir établi Calonges dans Montpellier, et laissé Dupuy, son agent, pour, en son autorité, pourvoir comme à Montauban aux choses nécessaires pour la défense de la place, étoit parti exprès pour leur en apprêter, leur en jette huit cents, dont ils furent bien fâchés; car, sans avoir enduré aucun effort, ils se rendirent le lendemain avec armes et bagages, quoique la brèche ne fut raisonnable. Ceux de Massilhargues avoient fait le semblable quelques jours devant; mais, en présence dudit prince de Condé, la capitulation fut faussée à ceux de Lunel, car ils furent chargés, désarmés, dépouillés, et la plupart tués ou estropiés; et en cet équipage se retirèrent à Nîmes et Sommières, où ils portèrent tel effroi, que Sommières venant à être assiégé, où il y avoit quinze cents hommes de guerre, ils firent aussi mal que ceux de Lunel; et, chose honteuse, les capitaines prirent deux mille écus pour laisser leurs armes aux ennemis.

La ville de Nîmes voyant ces désordres envoie prier le duc de Rohan de les aller visiter, ce qu'il fit, et toutefois assembla à Anduze le plus de gens de guerre qu'il put, qu'il laissa sous la charge de Charcé, son lieutenant général des Sevennes, et du mestre aide de camp, lesquels, voyant revenir Montmorency aux Sevennes, firent leur gros à un quart de lieue d'Anduze, à un passage d'assez difficile accès qu'ils fortifièrent; et sans la diligence qu'on apporta de jeter dans Sauves et Aleth deux hommes de résolution et mille ou douze cents soldats de Saint-Hippolyte et des environs, ces deux villes se rendoient; de façon que leur bonne mine, et l'incommodité que Rohan apporta aux vivres de l'armée de Montmorency, qui venoient de loin, le contraignirent de s'en retourner sans rien faire.

Durant ce temps-là le maréchal de Thémines faisoit le dégât autour de Montauban, brûla toutes leurs métairies, et s'opposa à leurs vendanges. Cela n'empêcha pas pourtant que Saint-André de Montbrun, lors leur gouverneur, ne sortît le canon et ne battît des châteaux, entre autres Renié et la Bastide, ne les prît, et ne munît la ville pour un an de blé et de vin, et ne fît aussi quelques combats avec la garnison de Montech et autres, toujours avec honneur et avantage.

Aussi le duc de Vendôme, avec sept mille hommes de pied et cinq cents maîtres, assiégea la ville de Lombez. Malauze vint à Réalmont pour la secourir; mais ne jugeant la place tenable contre une telle force, à cause de sa foiblesse, et que le château qui dominoit la ville lui étoit contraire, il se contente, après une longue escarmouche, de retirer tous ses gens de guerre, tant étrangers qu'habitans, et abandonne la ville qui fut brûlée. De Lombez, ledit duc va assiéger Briteste, petit lieu fort commandé et foible; Malauze y jette cinq cents hommes de guerre, commandés par Faucon, un des capitaines de Sésigny, qui se défendit bravement. Il soutint le siége un mois ou plus, repoussa quatre ou cinq assauts, fut deux fois rafraîchi de gens de guerre et de poudre par Malauze, qui avoit son gros à Saint-Paul de La Miatte, à une lieue et demie de Briteste, et n'eut jamais plus de deux mille hommes de pied et deux cents maîtres, avec lesquels et la bonne résistance de ceux de dedans il fit si bien, que le duc de Vendôme, étant mandé du Roi de l'aller joindre devant Montpellier, leva le siége après avoir bien tiré deux mille coups de canon, et perdu quinze cents hommes; ceux de dedans en perdirent trois cents.

Le départ de cette armée délivra tout le pays de mal et d'appréhension, et nous convie à retourner au bas Languedoc, où le duc de Lesdiguières, ayant hardé sa religion pour la charge de connétable de France, et croyant par là être plus puissant que jamais à faire la paix, sollicite de nouveau le duc de Rohan à une entrevue, lequel, voyant les espérances du comte de Mansfeld perdues par son passage en Hollande, s'y résout. Elle se fit à Saint-Privat, où l'on convint de tout, hormis de l'entrée du Roi dans Montpellier, et toutefois il obligea le duc d'aller jusque dans la ville pour le leur proposer avec toutes les assurances qu'ils pouvoient souhaiter, pour témoigner qu'on ne vouloit point opprimer leur liberté, mais que pour cela on ne vouloit aucune surséance d'armes, et qu'on ne donnoit que deux jours audit duc pour y séjourner; lequel de sa part jugeant le péril de Montpellier s'il n'y jetoit quelques gens de guerre, parce que les fortifications n'étant achevées il falloit y suppléer par augmentation de soldats, il envoie son ordre à Sorle, mestre aide de camp, de prendre douze cents soldats choisis entre deux mille qu'il avoit retenus à Anduze, et se jeter dans Montpellier, par le chemin du val de Montferrand, la nuit dont ledit duc seroit entré le soir. Mais quand les capitaines et soldats surent que c'étoit pour s'enfermer dans Montpellier, ils se débandèrent entièrement, et ledit mestre s'y rendit avec quinze seulement.

Ceux de Montpellier ne voulurent accepter les conditions de l'entrée du Roi dans leur ville, appréhendant l'oppression de leur liberté à cause de l'animosité du prince de Condé; ce que voyant, il les exhorte à se bien défendre, et leur promet

qu'il alloit travailler à leur secours, à quoi il n'omit nulle sorte de diligence pour l'avancer. Mais comme la différence est grande de promettre de l'argent et d'en donner, aussi, au lieu de dix jours qu'il pensoit employer pour préparer ledit secours, ses pas à Nîmes, Uzès, et aux Sevennes, non sans péril de sa personne, ne purent qu'en cinq semaines mettre quatre mille hommes ensemble, encore ne fût-ce sans promettre à la plupart des capitaines que ce n'étoit que pour faire la paix plus avantageusement, et non pour les jeter dans Montpellier, tant la consternation étoit grande; et ceux qui y vouloient bien entrer trouvoient de grandes difficultés, comme véritablement il y en avoit, l'armée du Roi étant pour lors de vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux. Car le connétable et le duc de Vendôme étoient joints avec leurs forces; et d'ailleurs il falloit faire venir de si loin, et passer par des passages si difficiles, qu'il étoit impossible d'approcher la ville de trois lieues sans avoir sur les bras toute la cavalerie du Roi; et si, faute de vivres, on ne pouvoit tenir en gros toutes lesdites troupes plus de huit ou dix jours. D'autre part, ceux de Montpellier n'en pouvoient plus faute d'hommes, pour le travail continuel qu'ils supportoient, et à toutes heures écrivoient des billets fort pressans pour avoir secours.

Faut ajouter encore la semonce du connétable, qui, comme il étoit parti de la cour mal satisfait pour avoir failli la paix, il y étoit retourné plus autorisé à cause du secours qu'il avoit mené, et que durant son absence le prince n'avoit rien avancé au siége. Dont le duc de Rohan, considérant qu'il étoit sans espérance du dehors, et que même il venoit de recevoir une lettre du roi de la Grande-Bretagne qui le pressoit de conclure la paix; qu'il ne voyoit nulle ressource ni diversion au dedans, tout le monde las, chacun cherchant son salut particulier aux dépens du public; que la première ville qui se défileroit par un traité particulier feroit perdre l'occasion de la paix générale; que le moindre accident qui pourroit arriver à Montpellier, ou à son secours, il étoit sans ressource; que le Roi ne pouvoit manquer d'hommes; que même le duc d'Angoulême étoit à Lyon avec huit ou dix mille hommes de renfort; que, sans miracle, on ne pouvoit sauver Montpellier; de plus, voyant auprès du Roi deux puissans partis, l'un pour la paix, et l'autre pour la guerre, et que le premier ne pouvoit subsister sans la paix, non plus que l'autre sans la guerre, et que le chef du dernier, à savoir le prince de Condé, par la paix quittoit la cour, il jugea que les auteurs de la paix, demeurant sans contradiction près du Roi, tiendroient la main à la faire observer de bonne foi; ce qui le fit résoudre à voir encore une fois le connétable, où le duc de Chevreuse se trouva, et où tout fut conclu suivant la déclaration et brevets expédiés. Ce que le Roi ayant déclaré au prince de Condé, il partit de la cour, et le duc de Rohan vint à Montpellier avec tous les députés des Sevennes, Nîmes et Uzès, qui tous trouvèrent et confirmèrent la paix, dont voici la substance des principaux articles :

A savoir, la confirmation de l'édit de Nantes, déclarations et articles secrets registrés ès parlemens.

Rétablissement des deux religions ès lieux d'où elles avoient été ôtées.

Rétablissement des siéges de justice, bureaux de recettes, et officiers de finances, ès lieux et villes où ils étoient avant les mouvements, hormis la chambre de l'édit de Guienne à Nérac.

Défense de tenir assemblées politiques sans permission, mais octroi des ecclésiastiques, comme consistoires, colloques et synodes provinciaux et nationaux.

Décharge de tous actes d'hostilité, comme il est contenu ès articles 76 et 77 de l'édit de Nantes.

Abolition particulière pour ce qui est arrivé à Privas avant les mouvemens.

Décharge des comptables et officiers suivant les articles 78 et 79 dudit édit, comme aussi des arrêts donnés contre les réformés durant les présens mouvemens, suivant les articles 58, 59 et 60 dudit édit.

Confirmation des jugemens donnés par les juges réformés établis par leurs chefs, tant de matières civiles que criminelles.

Délivrance de tous prisonniers de part et d'autre sans payer rançon.

Rétablissement en ses biens, dettes, noms, raisons et actions, charges, honneurs et dignités, nonobstant tous dons et confiscations.

Et, par brevet particulier, le Roi ordonne que ci-après, dans la ville de Montpellier, il n'y aura ni garnison ni citadelle bâtie, ains que Sa Majesté veut et entend que la garde de ladite ville demeure ès mains des consuls et qu'il n'y soit rien innové, excepté pour le rasement des nouvelles fortifications.

Et par autres brevets, les fortifications de La Rochelle et Montauban demeureront, et la moitié de celles des villes de Nîmes, Castres, Uzès et Milhaud.

Discours (1) *sur les raisons de la paix faite devant Montpellier*, 1622.

La juste douleur que je reçois de voir tous les jours mes bonnes intentions blâmées, et mes meilleures actions calomniées, me contraignent, pour mon honneur et pour détromper les crédules, à défendre la plus juste de mes actions et la plus utile à ceux de notre religion, qui est d'avoir procuré la paix générale à ce royaume, en laquelle j'espère faire connoître la nécessité qu'il y avoit de la conclure, et que j'y ai apporté toutes les précautions qui s'y pouvoient requérir et obtenir de son roi victorieux et puissant. Mais, avant que d'entrer en ce discours, il faut remarquer que mes principaux censeurs ont été ceux qui ont eu les bras croisés durant la guerre, et qui, sous la douceur d'une déclaration, ont joui paisiblement de leurs biens, tandis qu'au péril de nos vies nous les avons affermis en leur repos, et qu'entre iceux les plus échauffés à me calomnier sont ceux qui, gagnés de la cour, retenoient, sous fausses espérances, la bonne volonté de ceux qui nous vouloient assister, et qui ont fait les allées et venues pour détourner le secours que nous pouvions espérer. L'envie est un vice lâche en soi, et néanmoins assez connu parmi les hommes. Laissant la seule cause de la guerre qu'ils ont émue par leur déréglée ambition, et qu'ils n'ont pu empêcher par leur défection, ils blâment aujourd'hui ceux qui n'ont omis aucune chose pour l'empêcher, et qui n'y sont entrés par espérance d'y profiter, vu que du premier jour ils ont tout perdu, ni pour acquérir de la gloire, se jetant dans un parti vendu et livré, mais seulement pour chercher, avec les gens de bien, une mort heureuse mourant pour Christ, ou une délivrance inespérée qui ne pouvoit arriver que par la seule main de Dieu.

Je n'ai que faire de nommer celui qui a fait convoquer à contre-temps l'assemblée générale, qui, convoquée, l'a fait affermir à la subsistance, qui, affermie, l'a trahie, et qui, après son traité à la cour, n'a laissé de contre-pointer la ville de La Rochelle contre l'assemblée; car on sait assez qui étoit le député général en ce temps-là.

Il est inutile de dire que les intérêts de M. de La Force et les désirs de M. de Châtillon ont fort aidé à faire raffermir ladite assemblée à ne se séparer point, car leurs agens et partisans l'ont assez fait connoître, et seuls l'ont empêché : et toutefois le premier n'a persévéré jusqu'à la fin, ains a fait son traité particulier, et l'autre durant la guerre, n'a cessé de nous nuire couvertement, et les armes à la main quand l'autre voie lui a manqué : et toutefois nous avions tous juré solennellement, par nos députés, de n'entendre à aucun traité particulier, et de ne faire aucun accommodement sans le consentement de l'assemblée générale.

Si par leur conduite un chacun d'eux s'est acquis un bâton de maréchal de France, et par la mienne j'ai perdu mes gouvernemens, je n'envie point leur bonheur; j'avoue qu'ils sont plus prudens que moi. Mon dessein n'est ici de blâmer personne, mais seulement de repousser par la force de la vérité les blâmes qu'on m'impute, et faire voir clairement la nécessité de faire la paix, n'ayant rien oublié, depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin, d'y procurer les avantages du parti que je souhaitois soutenir. Car notre guerre n'étant qu'une juste défense de la liberté de nos consciences et sûreté de nos personnes, sous le bénéfice de nos édits de pacification concédés par nos rois, nous étions obligés d'embrasser toutes les occasions qui pouvoient induire le Roi à nous donner la paix.

La première fois, durant le siége de Montauban, où l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, venu exprès pour cela, m'envoya son secrétaire plusieurs fois pour m'y induire, lequel renvoyant du commencement à l'assemblée générale, enfin il me pressa tellement sur l'appréhension de la perte de Montauban, que je consentis à voir M. le connétable de Luynes, mais sans fruit, pource que l'espérance qu'on lui donna de prendre promptement Montauban, le fit tenir ferme à ne comprendre dans la paix ni Montauban s'il ne souffroit une citadelle, ni La Rochelle. Ayant donc rompu sur le premier point, à savoir sur la paix générale, les difficultés de prendre Montauban s'augmentant par le secours que je lui avois donné, ledit connétable me convie à une seconde conférence, je la refuse : il ne laisse de renouer le traité; je demande permission d'envoyer vers l'assemblée générale pour traiter et conclure la paix, je l'obtiens; mais ledit connétable meurt là-dessus, et ceux qui se trouvent dans les affaires se joignent à M. le prince qui s'approche du Roi, et changent tellement le dessein de la paix, qu'au lieu de trouver bon le pouvoir que ladite assemblée m'avoit donné d'en traiter, et que j'avois recherché, on me l'impute à crime, comme voulant faire le chef du parti.

Cette occasion ayant manqué, et me voyant en main le pouvoir de ladite assemblée générale, j'en renoue plus assurément un autre avec M. le duc de Lesdiguières, maintenant connétable de

(1) Cet écrit fut une réponse aux réclamations des protestants qui murmuraient contre le traité de 1622.

France, qui eut permission du Roi d'en traiter avec moi. Nous nous vîmes et convînmes presque de tout, toutefois remettant la conclusion dudit traité auprès du Roi vers lequel je députai, comme aussi les provinces qui étoient sous moi. Et en même temps mondit sieur le connétable et moi, députâmes vers messieurs de Bouillon, Sully, de La Trimouille et de La Force, comme aussi vers l'assemblée générale et vers mon frère, afin que tous députassent vers le Roi, et que là ils achevassent de conclure, leur mandant que nos députés n'avoient nulle charge que de résoudre avec eux à ce qu'ils y trouvassent le contentement public et particulier.

M. le prince, voyant acheminer cette affaire contre son dessein, précipite le partement du Roi, afin que par l'absence de M. le chancelier et de M. le président Jeannin, qui demeuroit à Paris, il pût rompre plus aisément ledit traité, et le mène vers le Poitou, où les exploits de mon frère leur donnoient une grande jalousie. Mais nos députés ne purent arriver auprès du Roi qu'après la déroute de Riez, la trahison du baron de Saint-Surin pour Royan, et l'ouverture du traité particulier de M. de La Force : ce qui rompit tout-à-fait le général, et fit résoudre le Roi de renvoyer nos députés sans les voir, et de suivre sa pointe en Languedoc, où les espérances de M. de Châtillon l'attiroient.

Après tant de malheurs arrivés à notre dessein, le Roi s'achemine en Guienne, y conclut le traité de M. de La Force et autres de ce pays-là ; et n'ayant pour le présent aucune jalousie en nul endroit de son royaume qu'en Languedoc, il y passe avec toutes ses forces. Je n'oublie ni soin, ni diligence, ni industrie, pour relever les cœurs abattus, et réunir les divers sentimens ; car l'approche d'un tel orage ébranloit les plus fermes ; et si la grandeur du péril agitoit diversement les esprits d'un chacun, et l'amour du bien public cédoit bien souvent à la crainte particulière, les mauvaises cabales qu'on avoit formées dans nos communautés se relevoient, et d'où j'étois absent là se faisoient les grandes offres. Je me porte d'une province en l'autre, selon le besoin qu'elles en avoient. Je ne néglige les ouvertures qu'on me fit d'un secours étranger ; car je donne pouvoir, comme on me le mandoit, d'obliger tout mon bien pour porter ma portion des frais de la levée et conduite du secours, et même oblige, pour leursdites portions, les provinces qui étoient sous ma charge. Je pourvus assez bien Montpellier de blé, nonobstant le dégât qui y fut fait par M. de Montmorency ; et sans le grand soin que je pris, je l'ose dire sans vanterie, il n'y eût eu ni moulins à faire farine, ni poudre, ni mèches, ni autres choses nécessaires à soutenir un siége. Si j'eusse été cru, six mois devant on eût démantelé Lunel, Mauguio, Massilhargues et Aymargues, en fortifiant bien Montpellier, Nîmes, Uzès et Sommières, pour la commodité des Sevennes : nous avions des hommes assez suffisamment pour faire une gaillarde résistance ; mais l'imprévoyance des peuples, et l'intérêt particulier des gouverneurs des places, firent rejeter mon avis, dont depuis ils se sont bien repentis.

On ne me peut accuser que les huit régimens destinés pour Montpellier n'y pussent entrer aussi facilement que celui de Saint-Côme et de quelques autres, car tous les mestres de camp eurent leur commission et leur argent en même temps. Ce n'a nullement été ma faute si, après le manquement desdits mestres de camp, douze cents hommes des Sevennes ne sont entrés dans Montpellier, puisque le capitaine-mestre eut mon commandement, et qu'après le refus que lesdits soldats firent de le suivre, il y entra sans aucune mauvaise rencontre avec quinze hommes seulement.

Voilà donc Montpellier assiégé, où je crois avoir fait humainement tout ce qui se pouvoit faire pour le fortifier et munir de soldats et de munitions de guerre et de bouche. Je ne m'arrêtai là que cinq semaines durant : je fis tous mes efforts à lever quatre mille hommes de guerre pour tenter d'y jeter un secours avant que M. le connétable et M. de Vendôme joignissent l'armée du Roi ; mais ce fut en vain, et je dirai qu'il me fut impossible de les mettre ensemble, qu'à condition, pour la plupart, de ne les enfermer dedans Montpellier.

J'ai éprouvé qu'il y a grande différence ès résolutions qui se prennent dans le tumulte et l'exécution d'icelles. Car Nîmes, qui écrivoit tous les jours à Montpellier qu'elle fourniroit mille hommes armés de leur ville pour leur secours, ne m'en fit donner que quarante-deux. Ce n'est pas tout d'avoir mis les troupes ensemble, il les falloit nourrir : des Sevennes je ne pus tirer de blé, car ce n'est pas un pays à cela, et qui n'avoit de quoi se nourrir pour lors. Pour Nîmes, qui étoit notre seul grenier, il se fâchoit de m'en donner, et m'en accorda pour huit jours seulement, durant lesquels ils m'avoient prescrit de jeter mon secours dedans Montpellier : encore y avoit-il huit lieues pour le porter dedans mon camp ; avec deux cents chevaux on pouvoit facilement couper les vivres. Toutes les communautés étoient tentées de traiter en particulier ; celle des Sevennes me sollicitoit à la paix, et me faisoit connoître qu'elle ne vouloit se perdre :

tout le peuple étoit las de la guerre, et impuissant de la continuer; il ne restoit pas de fourrage pour nourrir huit jours ma cavalerie, qui consistoit en deux cents mestres seulement; il falloit ou les licencier, ou les envoyer au haut Languedoc, et par conséquent les perdre. L'espérance de la venue de Mansfeld étoit tout-à-fait perdue par son passage en Hollande; ce qui avoit beaucoup nui, car l'armée destinée pour son passage venoit d'abondant au Roi, et étoit déjà à Zion. L'instance d'Angleterre consistoit en des lettres que le Roi m'écrivoit, par lesquelles il me conseilloit surtout de faire la paix, me confiant entièrement en la parole de mon Roi, et me mandant que je considérasse les affaires de son gendre, et qu'il lui étoit impossible de nous assister. J'ajoute à tout cela que, sans miracle, Montpellier ne se pouvoit secourir d'une troupe capable et se sauver, pour ce qu'il étoit rempli de traîtres, qu'il me falloit partir de loin, et avois en croupe, trois lieues durant, deux mille chevaux.

Maintenant, que les personnes exemptes de toute préoccupation jugent en quelle nécessité j'étois de faire la paix générale, et s'il m'étoit possible, en disputant les avantages d'icelle, sans la ruiner. Car il me falloit à jour nommé hasarder le secours, qui étoit le jeter à la boucherie, ou voir mes troupes dissipées, la démolition de moitié des fortifications, et l'entrée du Roi à Montpellier seulement, sans lesquelles conditions je ne pouvois obtenir la paix générale. Mais toutes les précautions qu'un parti très-foible a pu requérir à un puissant, et un sujet à son Roi, je les ai obtenues; et telles que, si ceux de Montpellier les eussent tous voulu recevoir, je vois qu'ils seroient en liberté. Car, outre le brevet qu'ils ont bien clair et sans ambiguïté, M. de Chevreuse et M. le maréchal de Créqui étoient donnés en otages pour les tenir en quelque lieu sûr tandis que le Roi seroit dans Montpellier. Sur quoi ceux de ladite ville me dirent qu'ils ne les vouloient prendre, pource que Sa Majesté les feroit toujours rendre en prenant de leurs habitans, et qu'ils pensoient que leur présence leur apporteroit plus de bien que leur absence.

Pour le second point, je réponds que c'est chose étrange que mes ennemis déclarés ne se soient avisés d'une telle calomnie, et qu'il faille que ceux qui font profession d'une même religion que moi, essaient de persuader ce que nos ennemis détruisent par leurs actions; et les artifices et violences que M. de Valencé exerce dans Montpellier depuis un an, pour les faire départir de leur brevet, et de consentir une citadelle, seroient-ils pas bien inutiles si on avoit fait particulièrement ma convention qui dérogeât au brevet?

Reste le troisième, aussi absurde que les autres: à quoi je réponds que les gens de guerre étant nommés par moi, et leur donnant des chefs tels qu'il me plaisoit, mon autorité eût été d'autant plus absolue dans Montpellier; que j'eusse toujours fait ma condition particulière, abandonnant le général, plus avantageuse que je ne me la suis procurée. Je sais que mes plus rudes censeurs avouent que la paix étoit nécessaire et bonne, pourvu qu'elle soit observée: comme si j'avois changé quelque chose en l'édit, et s'ils ne l'ont pas tel que le feu Roi l'a baillé, et si je suis cause qu'il soit maintenant plus mal observé qu'il étoit en ce temps-là.

Mais ils m'accusent de n'avoir pris les sûretés requises, ni voulu secourir Montpellier pour la contraindre à consentir la paix que j'avois faite; que le brevet de la ville de Montpellier n'étoit obtenu que pour les tromper, et que j'avois convenu avec le Roi, par articles particuliers, que la garnison y demeureroit à perpétuité, et que j'avois fait résister Lunel et Mauguio, Massilhargues et Sommières, pour amuser et perdre les soldats, afin que Montpellier s'en trouvât dépourvu. Lesquelles choses, si elles sont vraies, elles me condamnent d'être le plus grand de tous nos traîtres, et le plus malhabile, pource que ce n'étoit le moyen de trouver condition supportable, ni pour le général ni pour le particulier. Mais outre ce que j'ai dit ci-dessus, je montre que les accusations ne sont pas seulement vraisemblables; car si je n'ai failli qu'aux sûretés, je réponds que jusqu'à l'extrémité j'ai résisté aux deux points principaux: à savoir, à la démolition des nouvelles fortifications, et à l'entrée du Roi dans nos villes. Mais voyant mes affaires empirer par le retardement de la paix, j'ai été contraint de ne les laisser dépérir davantage.

Je ne m'amuserai beaucoup à réfuter le reproche qu'on me fait, que le soin d'assurer mon intérêt particulier me fit relâcher en celui du général, pource que tout le cours de ma vie, et même cette dernière action de la paix, fait voir le contraire, n'étant encore satisfait de l'indemnité de mes gouvernemens, où je n'ai apporté de plus grandes précautions qu'aux affaires publiques. Mais je ne trouve étrange que ceux qui, pour la défense de notre religion, n'ont osé hasarder leurs biens, jugent l'humeur d'autrui par la leur. Mes actions, depuis la paix jusqu'à présent, font assez connoître à qui les veut considérer ma sincérité. Je n'ai épargné aucune peine pour l'affermissement d'icelle. J'ai souffert la

prison. J'ai écrit et parlé au Roi avec hardiesse, pour lui représenter le notable préjudice qu'il fait à son honneur et service, en souffrant les infractions de la paix. Mais les persécutions ni les calomnies des nôtres ne me divertiront jamais de la ferme résolution que Dieu m'a donnée de m'employer tout entier au bien de son service.

Je somme maintenant mes censeurs à me montrer le chemin de bien faire. Je promets de les mieux seconder qu'ils ne m'ont assisté, et que, sans me souvenir des choses passées, j'embrasserai toujours d'un cœur franc la cause de Dieu, et réputerai à gloire de souffrir pour son nom.

LIVRE TROISIÈME.

Seconde guerre contre les Réformés.

La paix ainsi faite, le prince hors de la cour, et, par son absence, et par la mort du cardinal de Retz, son parti abattu, l'on commença à espérer qu'elle seroit de durée, et que, faisant profit des fautes passées, on quitteroit les guerres civiles pour entendre à la protection des anciens alliés de la couronne; mais la faveur étant tombée ès mains de Puisieux, homme de petit courage, et dont toute l'industrie ne consistoit qu'en tromperies, il commença à penser à sa grandeur au lieu de celle de son maître, vice ordinaire des favoris, et à s'appuyer de Rome, sans vouloir offenser l'Espagne: de façon que toutes les ligues que l'on faisoit avec les autres princes étrangers, c'étoit avec un tel respect des deux puissances susdites, qu'il sembloit qu'on appréhendoit de leur déplaire; même, pour contenter le nonce du Pape, qui avoit résisté à la paix, il voulut dès le commencement lui montrer qu'elle n'avoit été faite pour faire cesser la persécution des réformés, mais pour mieux les ruiner; car, dès lors que le Roi fut dans Montpellier, on changea le sens du brevet général en divers endroits, quelques remontrances que le duc de Rohan fit au contraire. On retarda la sortie des gens de guerre de Montpellier, qu'on avoit promise dès que le Roi en seroit dehors, après son retour de Provence, puis quand il seroit en Avignon, et finalement à Lyon, où le duc de Rohan ayant suivi partout et pressé ladite sortie avec beaucoup de vigueur, et peut-être trop de hardiesse, ayant dit au Roi qu'il feroit cesser la démolition des fortifications si on révoquoit ce commandement, il en rapporta une lettre à Valencé, qui la lui ordonnoit expressément.

L'on n'omit aussi en passant par le Dauphiné d'ôter toutes les places qui étoient ès mains des réformés, quoiqu'ils eussent servi le Roi, qui fut la récompense qu'ils reçurent d'avoir porté les armes contre leur conscience, et n'y eut que les places qui étoient ès mains du connétable qui furent exemptées de ce changement, encore eut-il beaucoup de peine à les en garantir; et sans l'assurance que le maréchal de Créqui donna de le faire après sa mort, comme il a fait, il y eût passé comme les autres. A Lyon, les députés de La Rochelle vinrent rendre leurs devoirs au Roi, d'où ils remportèrent une lettre à Arnaud, commandant au fort Louis, que huit jours après que les Rochelois auroient démoli ce dont ils étoient obligés, il fît démolir ledit fort; mais ledit Arnaud en reçut une autre de même date, qui lui ordonnoit de n'en rien faire.

[1623] Le Roi partant de Lyon pour aller à Paris, le duc de Rohan retourne en Languedoc pour faire exécuter de bonne foi ce qui avoit été promis de la part des réformés, touchant la portion des fortifications qu'ils devoient démolir. Il va à Montpellier où il trouve déjà du changement au consulat des marchands, dont il se plaint en cour, mais en vain. Il rend à Valencé la lettre du Roi, lequel promet d'y satisfaire; de là il se rend à Nîmes et Uzès qu'il met en besogne, puis passe au haut Languedoc, Montauban, Foix et Rouergue, où, s'étant abouché avec le duc de Ventadour, le comte de Carmain, le président de Caminade et le comte d'Aquien, commissaires, comme lui, pour la démolition des fortifications, il convient avec eux de toutes choses et y fait travailler avec diligence, comme aussi de faire rendre les places et forts qu'on avoit pris durant la guerre, et de faire rétablir l'exercice de la religion romaine ès lieux d'où elle s'étoit retirée.

Cependant Valencé, qui, outre les quatre mille hommes qui étoient dans Montpellier, avoit encore quatre ou cinq régimens et trois ou quatre compagnies de chevau-légers, tenta avec eux de se saisir des Sevennes sous ombre de quelques logemens, et par le moyen des intelligences qu'il y avoit déjà pratiquées; dont le duc de Rohan étant averti par les principales communautés desdites Sevennes, qui lui écrivoient et se plaignoient d'une telle infraction à la paix, il leur écrivit qu'il savoit que ce n'étoit l'intention du Roi, et qu'ils se gardassent bien de les recevoir, et à Valencé, qu'il le prioit de surseoir ses logemens jusqu'à son arrivée, pour ce que cela préjudicioit à l'établissement de la paix. Le duc de Ventadour, le comte de Carmain et le président de Caminade, lui écrivirent la même chose; néanmoins il ne s'arrêta point, et les villes de

Sauves et Ganges reçurent lesdites troupes; mais tous les autres lieux les refusèrent sur les lettres dudit duc de Rohan, qui, ayant ainsi acheminé les choses au haut Languedoc, repasse à Montpellier selon qu'il en étoit convenu avec Valencé, et qu'il lui avoit écrit depuis peu; mais il n'est pas plus tôt dans la ville qu'il se voit arrêté prisonnier, et gardé avec beaucoup de sévérité. Ce coup en étonna plusieurs, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eût été fait sans ordre; néanmoins, quand il fut su à la cour il ne fut approuvé, pour ce qu'on craignoit que cela ne fît cesser la démolition des fortifications; de façon que sa délivrance fut ordonnée.

Durant cette prison, Valencé, au préjudice de la déclaration de paix, fit le consulat de Montpellier mi-parti, usant de toutes sortes de violences pour cela, et même retenant une nuit dans son logis les anciens consuls.

Le duc de Rohan ne fut non plus satisfait à la cour de cette infraction que de la première, d'où on lui manda que, pour éviter les ombrages qu'on prenoit de lui au bas Languedoc, il allât au haut pour continuer sa commission. Car Puisieux, beau-frère de Valencé, ayant fait rétablir le chancelier son père, et fait chasser Schomberg, étoit le tout puissant, faisant valoir les actions de Valencé à son avantage, et traversoit en toutes sortes les affaires du duc de Rohan, interprétant en mauvaise part tout ce qu'il faisoit. Néanmoins, sur ce qu'il écrivit qu'il ne partiroit point de Nîmes ou des Sevennes, qu'elles ne fussent délivrées des troupes qui y étoient, il eut ordre de les licencier: après quoi il passa au bas Languedoc, laissant le peuple de Nîmes mal satisfait de lui, par les inductions qu'on lui donna qu'il étoit d'intelligence avec la cour pour toutes ses infractions, et que sa prison n'avoit été qu'une feinte. C'est l'ordinaire récompense des services qu'on rend aux peuples.

Etant à Milhaud, il trouva que le duc d'Epernon avoit écrit à toutes les villes que les réformés tiennent en Rouergue de lui envoyer des députés d'une et d'autre religion, et de ne faire leurs consuls, qui s'élisent à la Pentecôte, sans avoir su par sa bouche la volonté du Roi là-dessus; ce qui les étonna fort. Mais, par l'avis du duc de Rohan, ils procèdent au jour ordinaire à l'élection de leurs consuls qu'ils font tous de la religion, suivant la déclaration de paix qui porte qu'ès villes du consulat tenues par les réformés il n'y sera rien innové, et après députèrent vers ledit duc d'Epernon pour savoir sa volonté: de façon qu'ils évitèrent par ce moyen l'infraction qu'on vouloit faire encore en cet endroit à la paix.

Cela fait, il passe à Castres où il établit son séjour, et d'où il envoie au Roi tous les procès-verbaux de l'entière exécution de sa commission, le suppliant que, suivant sa promesse, la sortie de la garnison de Montpellier, la démolition du fort Louis, et le rétablissement de la chambre dans Castres, ne fussent plus longuement retardés. Mais au lieu d'avoir justice là-dessus, au préjudice de la vérification aux parlemens de la déclaration de la paix, sans aucune modification des promesses par brevets réitérées par lettres missives, de la réponse aux cahiers des députés généraux, des réponses de Sa Majesté aux députés du parlement de Toulouse touchant la chambre de Castres, on a continué la garnison dans Montpellier, on y a construit une citadelle, on a fortifié de nouveau le fort Louis, et on a mis la chambre à Béziers. Ce n'est pas tout: les temples des réformés ne leur sont point rendus, le parlement de Toulouse donne un arrêt pour mi-partir le consulat de Pamiers, tourmente les particuliers par prises de corps pour cas abolis, juge les représailles contre la teneur de la déclaration, bref persécute plus les réformés durant la paix qu'en temps de guerre. Le duc de Rohan continue ses poursuites en cour; déclare son sentiment si franchement qu'on lui défend d'en plus parler, le Roi voulant qu'on s'adressât aux députés généraux, et promettant d'envoyer au plus tôt des commissaires exécuteurs de l'édit pour pourvoir à toutes ces plaintes.

Pendant ces choses les galères étoient toujours à Bordeaux, et le duc de Guise vint aborder avec ses vaisseaux en l'île de Ré; ce qui donna une grande alarme aux Rochelois, et obligea le duc de Soubise et le comte de Laval de se jeter dans La Rochelle. Néanmoins cette appréhension fut incontinent passée sur ce que ledit duc se retira aussitôt, fit passer ses vaisseaux à Marseille, et ensuite ses galères, l'absence desquelles avoit fait cesser le trafic de la Provence, à cause que les pirates venoient enlever les marchandises jusqu'à la vue de Marseille. Mais le Roi ayant montré de l'aigreur contre ceux qui s'étoient jetés dans La Rochelle, et le comte de Laval étant allé en cour pour s'en excuser, le duc de Soubise ne jugeant ce chemin honorable pour pour lui, ni son séjour sûr dans le Poitou ni dans la Bretagne, il passa à Castres.

Il faut revenir aux commissaires exécuteurs de l'édit envoyés en Languedoc, qui furent Favier, conseiller d'Etat, et Saint-Privat, lesquels, pour abréger, ne firent chose aucune dans le bas et haut Languedoc pour le soulagement des réformés: et s'étant transportés à Pamiers, ils se partagèrent sur l'affaire de leur consulat, et en-

voyèrent chacun en cour leurs raisons. Voilà comment se passa l'année 1623.

Au commencement de l'année 1624, La Vieuville, que le chancelier avoit poussé à la surintendance des finances, ne pouvant souffrir son bienfaiteur pour compagnon de faveur, remontre entre autres choses que lui et Puisieux servoient mal, préférant l'utilité de Rome et d'Espagne à celle de France, et que les articles de la paix pour l'affaire de la Valteline, acceptés par le commandeur de Sillery, ambassadeur à Rome, et frère du chancelier, étoient venus des instructions qu'il en avoit eues de France au desçu du Roi, lequel étant aussi facile à croire du mal de quelqu'un que difficile à croire du bien, se résolut de les chasser, baillant les sceaux à d'Aligre, conseiller d'Etat, la charge de secrétaire d'Etat de Puisieux dispersée à ses autres compagnons; et celle de favori demeura tout entière à La Vieuville, qui, pour faire valoir cette disgrâce à son avantage, fit changer toutes les ambassades pour y loger ses créatures; et même peu s'en fallut qu'on ne fit le procès audit chancelier, lequel, peu de temps après, mourut de tristesse et de vieillesse, et le garde des sceaux fut fait chancelier.

Après cela ce favori nouveau changeant de maxime, pour montrer le mauvais gouvernement des disgraciés, fit désavouer le traité de la Valteline, en fait faire un assez avantageux avec les Etats, résoudre le mariage de Madame avec le roi d'Angleterre, nouer la ligue pour le recouvrement de la Valteline, et pour délivrer d'oppression les Allemands. Béthune, pour cet effet, est envoyé ambassadeur extraordinaire à Rome, le marquis de Cœuvres à la Valteline, Mansfeld en Allemagne, avec de belles forces, et le connétable avec le duc de Savoie contre les Génois. Ces affaires, se disposant ainsi, faisoient espérer de belles choses, et même les commencemens en furent assez heureux.

On s'avisa de faire la recherche des financiers, afin d'avoir un fonds d'argent pour subvenir à ces guerres; et pource que le principal et le plus riche étoit Beaumarchais, beau-père de la Vieuville, on se résolut de le disgracier. Premièrement, on publia de petits libelles contre lui, puis tout ouvertement; chacun, jugeant, par la poursuite rigoureuse qu'on faisoit de son beau-père, qu'il ne pouvoit durer, s'émancipa de l'accuser, et finalement le Roi le fit arrêter prisonnier, et l'envoya à Amboise, où il a été jusqu'à ce qu'il se soit sauvé, sans qu'on lui ait jamais fait connoître pourquoi il étoit arrêté; et maintenant est chez lui en toute liberté et sûreté.

A cette faveur succéda celle du cardinal de Richelieu, introduit par La Vieuville dans les affaires. Voilà comme tous ces favoris se servent fidèlement les uns les autres. Le Roi rappelle aussi Schomberg, et fait délivrer le maréchal d'Ornano, qui, peu auparavant, avoit été mis à la Bastille par l'avis de La Vieuville. Or, l'appui que le cardinal trouve en la Reine-mère fait durer sa faveur plus longuement que celle des autres, et aussi la rend plus insolente; car le Roi, ayant une aversion contre la Reine sa femme, et une appréhension du duc d'Anjou son frère, croit que la Reine sa mère lui est nécessaire pour tempérer et accommoder ces brouilleries domestiques, qui tourmentent plus les maisons des grands princes que leurs principales affaires.

Le cardinal, se trouvant tout puissant, poursuit le même projet commencé pour les affaires étrangères, et achève ce que son prédécesseur avoit laissé d'imparfait. Mais Arnaud, gouverneur du fort Louis, étant mort, et Toiras ayant succédé à ses charges, appuyé de sa faveur et de celle de Schomberg, conçoit encore plus d'espérance que ledit Arnaud de la perte de La Rochelle, laquelle est embrassée avec la même vigueur comme si on n'entreprenoit point en même temps la guerre contre le roi d'Espagne. De façon que les Rochelois se voyant tourmentés plus que jamais, et l'appareil de leur blocus par mer être comme en sa perfection, et que les desseins étrangers ne ralentissoient point ceux qui se faisoient contre leur ville, ils recourent aux avis et assistance des ducs de Rohan et de Soubise, lesquels se trouvèrent en peine là-dessus, à cause des désunions et autres manquemens qu'ils avoient éprouvés aux brouilleries précédentes, et qu'ils appréhendoient d'offenser l'Anglais et les Hollandais, à cause de la ligue qu'ils venoient de faire avec le Roi, jugeant bien que leur salut ou leur perte devoit venir de là. Néanmoins la nécessité des Rochelois les fit résoudre d'entreprendre un dessein que le duc de Soubise ménageoit depuis un an sur Blavet et les vaisseaux qui s'y appareilloient pour le blocus de La Rochelle, espérant que s'il en venoit à bout, les alliés et ligués avec le Roi le porteroient plus facilement à un accommodement pour les Rochelois, tant pour la difficulté qu'il auroit de continuer le dessein contre eux, à cause de la perte des vaisseaux destinés à cela, que pour le désir de continuer le grand dessein de la ligue.

Sur ce fondement le duc de Soubise part de Castres sur la fin de l'année, passe en Poitou, équipe fort secrètement cinq petits vaisseaux, et, nonobstant la trahison de Noailles auquel il s'étoit confié, et qui quelques jours avant l'exécu-

tion avoit découvert le dessein, se résout de mourir ou d'en venir à bout. Il part au commencement de l'année 1625 de l'île de Ré, n'ayant que trois cents soldats et cent matelots, et attaqua si résolument le grand vaisseau nommé La Vierge, qu'après quelque résistance, y étant entré lui troisième, l'épée à la main, il l'emporta, et ensuite tous les autres.

Après cela, il mit pied à terre pour aller attaquer le fort, qu'il trouva garni de quinze ou seize pièces de canon, et d'une forte garnison qu'on y avoit mise tout fraîchement sur les avis dudit Noailles.

Le duc de Vendôme, gouverneur de la province, qui s'étoit préparé à enfermer Soubise dans ledit port de Blavet, assemble promptement jusques à deux mille hommes de pied, et deux cents gentilshommes, pour le venir forcer dans ledit port de Blavet, et avec une chaîne de fer et un câble gros comme la cuisse, avoit bouché la sortie dudit port de Blavet, laquelle est fort étroite et tout joignant ledit fort; tellement que Soubise se trouva trois semaines entières enfermé dans icelui, n'ayant pour garder ses vaisseaux et le bourg de Blavet, dont il retrancha l'avenue qui étoit assez étroite, que le susdit nombre de trois cents soldats, et se trouva réduit à une telle extrémité, que le jour de devant qu'il sortit, son grand vaisseau, nommé La Vierge, fut battu par six canons, et en reçut plus de cent vingt coups.

En cette extrémité, le vent qui avoit été toujours contraire changea, et Soubise, se servant de l'occasion, envoya quelques chaloupes avec de braves soldats, qui, à la merci de deux mille mousquetades, vont couper, à coups de hache, la chaîne et le câble qui enfermoient le port, et par ce moyen sortit avec quinze ou seize vaisseaux, n'en ayant perdu à la sortie que deux qui échouèrent. Arrivant avec cet équipage en l'île de Ré, et ayant radoubé ses vaisseaux, il fait un ralliement d'environ quinze cents hommes, et se saisit de l'île d'Oleron, où il continua de faire son gros.

Au même temps, le duc de Rohan avoit donné jour pour exécuter quelques entreprises en Guienne, Languedoc et Dauphiné. Mais le secrétaire de Montbrun, qui portoit les ordres, fut arrêté à Villeneuve-d'Avignon, et découvrit tout; ce qui empêcha la plupart des exécutions, et contraignit trois fils de Montbrun de passer à Anduze.

La nouvelle courut incontinent comme le dessein de Soubise étoit découvert et rompu; et le long temps qu'il se trouva enfermé dans ledit port de Blavet donna de grandes impatiences au duc de Rohan, qui n'apprenoit nulles nouvelles de Soubise, et le voyoit désavoué par la ville de La Rochelle, même par les députés généraux et par toutes les personnes de qualité de la religion qui étoient à Paris, lesquels, favorisant les desseins de la cour, tâchoient par toutes nos villes de le faire désavouer.

Durant ces longueurs, il ne s'exécuta aucun dessein, et les deux aînés de Montbrun, s'étonnant de ce mauvais commencement, font leur paix, renoncent le duc de Rohan, et se retirent en Dauphiné; et le plus jeune, nommé Saint-André, étant le plus résolu, vint à Castres, fit ce qu'il put pour encourager ses frères, mais en vain.

La chambre de Béziers, le présidial de Nîmes, bref tous les officiers des villes, font de beaux actes de désaveu, et les envoient en cour. Mais, en ces entrefaites, la nouvelle étant venue de la glorieuse sortie de Soubise du port de Blavet, et comme il se trouvoit maître absolu de la mer, on commença à le tenir en autre considération que d'un pirate, et le baron de Pujols fut envoyé de Paris vers le duc de Rohan, et le colonel Revillas de la part du duc de Savoie, pour être entremetteurs d'un bon accommodement. Ensuite de cela, le baron de Coupet y vint aussi de la part du connétable : à quoi ledit duc se porta franchement, pour le désir qu'il avoit de porter toutes les armes en Italie pour le service du Roi. Mais, soit les mauvais desseins de la cour contre les réformés, ou les mauvais instrumens employés pour cet accommodement, ou les mauvaises dispositions qui se trouvèrent pour lors en notre endroit au feu roi d'Angleterre et au feu prince d'Orange, ou toutes ces choses ensemble, empêchèrent que la négociation ne réussît, et pressèrent de telle façon nos villes de désavouer Soubise, que le duc de Rohan, qui jusques alors n'avoit voulu prendre les armes, fut contraint de le faire pour montrer que ce n'étoit son impuissance, comme on se figuroit, qui l'en avoit empêché, mais bien le désir de pacifier toutes choses.

Il commença donc le premier jour de mai par l'entreprise de Lavaur, laquelle il manqua pour y être arrivé trop tard d'une heure; mais en ce voyage il fit déclarer toutes les villes du Lauragais, et il trouva à son retour à Castres que, suivant son ordre, on avoit mis le marquis de Malauze hors la ville de Réalmont, dont il s'étoit saisi un mois auparavant. Faut ici noter qu'on envoya chercher ledit Malauze jusques en Auvergne, pour l'opposer au duc de Rohan, sur ce que la ville de La Rochelle étoit divisée, et que la maison de ville ne se vouloit joindre à Soubise; si bien que le député de ladite ville ne parloit que de la part du peuple, et que tous les principaux des villes étoient contre ce parti-là; de façon que

ledit duc de Rohan eût de la peine à faire sa jonction aux armes de Soubise et de La Rochelle, et de toutes nos communautés. Et parce qu'il falloit qu'il allât travailler aux Sevennes et bas Languedoc, où le député de La Rochelle n'avoit pu être ouï, il convoqua une assemblée du haut Languedoc à Castres, où il fut déclaré général, mit quelques troupes sur pied, établit un abrégé d'assemblée, pour, en son absence, pourvoir aux affaires, et envoya Saint-André de Montbrun, gouverneur à Montauban, qui se déclara après de grandes résistances.

Ces choses ainsi faites, il part avec six cents hommes de pied, cinquante maîtres et quatre-vingts arquebusiers à cheval, et s'achemine vers Milhaud. Etant arrivé à Saint-Affrique, Couvrelles le vint trouver de la part de Soubise et de la ville de La Rochelle, lui apporte la jonction entière de ladite ville avec Soubise, et lui fait entendre comme sur les propositions d'accommodement ils avoient député en cour, nous priant de faire le semblable, et que, pour cet effet, La Faye-Saint-Orse apportoit des passe-ports du Roi pour les principales communautés; à quoi enfin Sa Majesté s'étoit résolue, puisqu'elle n'avoit pu faire résoudre lesdits Rohan et Soubise de s'accorder séparément.

Cette affaire mise au conseil, et ledit Couvrelles ayant représenté les grandes divisions des Rochelois, les corruptions qui s'étoient glissées parmi eux, l'extrême désir qu'ils avoient de la paix, les dures conditions avec lesquelles ils s'étoient joints à Soubise, et le mauvais ordre qu'ils apportoient à l'entretènement de l'armée navale, il fut jugé qu'il n'étoit plus question de délibérer, et qu'encore que cette procédure d'aller traiter à la cour ne fût du goût de Rohan, puisque La Rochelle avoit commencé il falloit suivre, pour montrer l'union du parti. A Montauban, furent députés Dupuy, Le Clerc et Noaillan; à Castres, Dorson et Madiane; à Milhaud, Guerin, et le duc de Rohan députa Forain et La Milletière; et désirant se servir de cette occasion pour s'insinuer dans les Sevennes, il fit valoir les passe-ports du Roi, pour induire à former une assemblée à Anduze, ce qui lui réussit heureusement. De Milhaud, ledit duc s'achemine avec ses troupes à Saint-Jean-de-Breuil, où l'on lui veut faire quelque résistance; mais s'étant mis en devoir de forcer le fort, ils se remettent dans l'obéissance. Audit lieu, il trouve trois députés du Vigan, pour le prier de n'y passer point, et qu'il y trouveroit les portes fermées, à quoi il répond qu'il l'éprouveroit. Le lendemain, il continue son chemin, et à deux lieues du Vigan il eut une autre députation à même fin, avec menaces qu'on verroit effusion de sang. Mais cela ne l'émouvant point, ses contredisans perdirent cœur et se retirèrent, de façon qu'il entra dans ledit Vigan avec toute facilité. Cette porte ouverte ôta l'empêchement partout, jusques à Anduze.

Durant son progrès, le présidial de Nîmes et même la chambre de Béziers firent leurs efforts, mais en vain, pour détourner les bonnes volontés que le peuple des Sevennes avoit pour ledit duc, lequel, se résolvant de passer jusques à Nîmes, ne voulut hasarder ce voyage sans sonder la volonté des habitans, craignant qu'un refus en présence ne fût la ruine de ses affaires. Pour cet effet il y envoya Saint-Blancart, qui, ayant conféré avec les confidens au faubourg de la ville, conseillèrent de surseoir ladite entrée, et promirent de députer en cour, comme aussi la ville d'Uzès, avec des instructions conformes à celles des Sevennes; ce qu'ils exécutèrent, et nommèrent pour Nîmes Castanet, et pour Uzès Le Viguier, Goudin et Boisleau.

Ledit duc de Rohan, se voyant exclu de l'entrée des villes de Nîmes, Uzès et Alais, convoqua l'assemblée des Sevennes à Anduze, la plus nombreuse qu'il lui fut possible, où néanmoins il manqua beaucoup d'églises, surtout du colloque de Saint-Germain, où le marquis de Portes travailloit puissamment contre lui; et, après y avoir été déclaré général du pays, il fit députer en cour Le Caillou, du Cros, Puyredon et Pagesy.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Thémines entra en Lauragais et Albigeois avec quatre mille hommes de pied et six cents maîtres, et du canon, où il apporta un grand effroi, dont ledit duc étant averti, par messagers redoublés, renvoie, sous la charge du marquis de Lusignan, toutes les troupes qu'il avoit amenées avec lui, et, en toute diligence, fait ses levées de gens de guerre sous la charge de Freton, de Saint-Blancart et de Valescure; mais il y est tellement traversé, qu'au lieu de quatre mille hommes il n'en peut sortir que deux mille; et, tandis que ces levées se faisoient, ayant fait reconnoître la ville de Sommières, il se résout de l'exécuter avec sept ou huit cents hommes des communes, sur la présupposition qu'il fit que Valencé ne se hasarderoit de sortir de sa garnison pour venir au secours, et que ce seroit le moyen de faire déclarer Nîmes ouvertement, et que, s'il pouvoit avoir deux fois vingt-quatre heures de temps, tout le pays courroit à lui, et auroit moyen de forcer le château. Mais comme il est dangereux de bâtir sur le défaut d'autrui, et non sur sa propre force, il réussit tout autrement; car après que ledit duc eut pris par petard ladite ville de Sommières, il ne put émouvoir celle de Nîmes de

l'assister, ni faire venir à temps le secours des Sevennes, pource que Valencé, dès le même temps, envoya douze cents hommes de sa garnison au secours du château, lesquels combattirent depuis trois heures après midi jusqu'au soir contre Saint-Blancart, qui avoit été logé assez avantageusement avec trois cents hommes seulement, lequel ne put être enfoncé, mais aussi il ne put empêcher l'entrée du secours dudit château, pource que l'avenue d'icelui est fort large. Ce que le duc voyant, retira Saint-Blancart dans la ville pour empêcher qu'on ne le vînt forcer, et se résolut de se retirer la nuit; ce qu'il fit, emportant ses blessés, entre autres Freton, qui eut une mousquetade au genou, dont depuis il est mort. En ce combat de l'entrée du secours, Saint-Blancart y perdit trois capitaines en chef et quelques autres officiers.

Cela ainsi passé, Rohan ne songea plus qu'à hâter ses levées pour aller secourir le haut Languedoc, et donner ordre qu'en son absence on ne ruinât ses affaires dans les Sevennes; pour à quoi obvier il laissa un abrégé d'assemblée pour la direction des affaires, dans laquelle il intéressa ceux qui avoient quelque pouvoir dedans les lieux les plus importans, et laissa Chavagnac dans le pays pour commander les gens de guerre en qualité de maréchal de camp.

Au même temps que ces choses se passoient aux Sevennes et bas Languedoc, le maréchal de Thémines approche de Castres pour y faire le dégât, où le conseil que le duc de Rohan y avoit laissé se trouva embarrassé de telle sorte, qu'il n'osa donner ordre à chose aucune, et en laissa tout le fardeau à la duchesse de Rohan, qui, contre son naturel, et au dessus de ses forces, y apporta tant de soin et de courage, qu'elle rassura un chacun; et ledit maréchal reçut diverses pertes, ayant du désavantage presque en toutes les escarmouches qui se firent devant la ville, où La Nougarède, vieux gentilhomme du pays, se signala fort.

Sur ces entrefaites, le marquis de Lusignan s'approche de Castres avec les troupes que le duc de Rohan lui avoit baillées pour les y conduire, dont ledit maréchal étant averti part avec toute sa cavalerie, et partie de son infanterie, pour le combattre. Le trouvant logé à La Croisette, bourg distant de deux grandes lieues de Castres, il l'attaqua; mais il le trouva barricadé et résolu de se bien défendre : de façon qu'après un grand effort il fut contraint de se retirer avec perte de plusieurs morts et blessés. Cela ainsi passé, ledit marquis de Lusignan recula jusqu'à Brassac, le lendemain prit un autre chemin, et entra dans Castres avec toutes ses troupes, en plein jour, tambour battant, et sans aucune mauvaise rencontre. Ce renfort, avec quelques escarmouches qui se passèrent au désavantage du maréchal de Thémines, fut cause que, voyant qu'il ne pouvoit plus endommager la ville, il se résolut de se retirer à Saint-Paul de La Miatte, qu'on pourvoit de gens de guerre suffisamment. Néanmoins Saint-Paul est emporté sans nulle résistance, en plein midi, sans batterie et sans dessein formé, et tous les gens de guerre se retirèrent à La Miatte, où ils composèrent de ne porter les armes de six mois.

Voilà le seul échec que par hasard le maréchal de Thémines a fait en Lauragais et Albigeois, où, après avoir brûlé lesdits lieux, il fait mine d'assiéger Réalmont; mais, apprenant que le duc de Rohan arrivoit avec plus de deux mille hommes qu'il amenoit des Sevennes, n'ayant pu être empêché de passer sur le Larsac, où l'on vouloit le combattre, il part avec toute sa cavalerie et infanterie, passe auprès de Castres, continuant ses brûlemens partout, vient passer auprès de Brassac, et tâche de gagner un pays avantageux pour la cavalerie entre La Caune et Viane; mais Rohan, en étant averti, fait une telle diligence, marchant jour et nuit, qu'il gagne Viane avant que l'autre pût être sur son chemin, où étant, il envoie à La Caune le régiment de Valescure, et à Brassac ses gardes, et le capitaine Dupuy avec ses carabins, pource que les gens de pied étoient si recrus qu'ils ne pouvoient marcher.

Ledit maréchal, se voyant hors d'espérance de prévenir ledit duc et de prendre Brassac, il passe outre, et, brûlant quelques villages, il vient avec toutes ses troupes de cavalerie et infanterie à la vue de Viane, où les ayant mises en bataille, et voyant que le faubourg dudit Viane, nommé Peiresegade, qui est tout au bas de la ville, et séparé d'icelle de la hauteur de la montagne, n'étoit nullement barricadé, il fait donner dedans avec toutes ses forces, l'emporte, et y met le feu, puis se retire en son quartier. En cette attaque il y eut un capitaine de tué et un prisonnier et quelque vingt-cinq ou trente soldats de tués ou blessés, Saint-Blancart blessé légèrement. Les troupes qui étoient audit faubourg se retirèrent dans la ville.

La duchesse de Rohan, qui, par divers messagers, avoit averti le duc de l'opposition que ledit maréchal vouloit faire à son passage, ne perd temps de son côté, assemble toutes les garnisons, leur donne rendez-vous à Brassac, dont ledit duc étant averti par elle, il sort le soir, et se rend audit Brassac, où ayant trouvé quinze cents hommes de pied et deux cents maîtres, il se résout la nuit prochaine de faire reconnoître

l'armée dudit maréchal, qui étoit logée à Espérausses, entre Brassac et Viane, et, sur le rapport qui lui en seroit fait, l'attaquer la nuit suivante avec toutes ses troupes, Saint-Blancart par le côté de Viane, et lui par le côté de Brassac. La reconnoissance faite, et le rapport que l'armée étoit logée en grande confusion, et en un lieu fort désavantageux pour la cavalerie, le dessein de l'attaquer fut conclu; mais le jour de devant l'exécution, soit que l'avis en eût été donné, ou qu'il prévît cette attaque, ou que les vivres lui manquassent, il prend son chemin vers Vabres, et va loger à La Bessonie. Ledit duc, de sa part, joint ses troupes, prend le chemin de La Croisette et Roquecourde, d'où il jette cinq ou six cents hommes dans Réalmont, et sépare toutes ses troupes autour de Castres pour voir la contenance de son ennemi, lequel, après s'être rafraîchi quelques jours autour de Lautrec, s'achemine à Lavaur, et fait ses préparatifs pour passer en Foix. Le duc, de son côté, passe en Lauragais, jette des troupes dans Briteste, met le régiment de Freton dans Revel et Sourire, et celui de Montluz et Valescure à Réalmont; et dès qu'il vit que les ennemis prenoient la route de Foix, il y fait passer Saint-Blancart, qui étoit à Puylaurens avec cinq cents hommes choisis.

Durant ce temps-là, Lusignan ayant appris que le régiment de Lescure étoit venu loger au faubourg de Teillet, il le va attaquer, enfonce les barricades, en tue et blesse une centaine, prend un drapeau, et pousse le reste dans le fort; et, s'il fût arrivé de nuit, comme il fit de jour, il n'en fût échappé un seul; car Grandval, qui étoit dans le fort, étoit en contention avec Lescure, et n'eût jamais ouvert les portes de nuit, et c'est ce qui fit entreprendre l'affaire à Lusignan, Montluz et Valescure; les deux mestres de camp y furent légèrement blessés. Cela fait, le duc de Rohan revient à Castres, et y appelle Lusignan, assemble ce qui lui reste de forces, et sort un canon pour divertir d'autant les ennemis, et donner quelque curée à ses troupes, et s'achemine vers Réalmont.

Le premier lieu qu'il attaque fut Sicurac, qui endura vingt-cinq ou trente volées de canon; et, après avoir mis le feu dans le lieu par la brèche, ils furent contraints de se rendre. Cette sortie émut tout le pays, et le duc de Ventadour assembla plus de deux cents maîtres et deux mille hommes de pied, et même le maréchal de Thémines y court avec toute sa cavalerie et le régiment de Normandie; mais les uns et les autres, ayant appris la prise dudit lieu, se retirèrent, et ledit duc continua son chemin vers la montagne et le Rouergue, laissant son gros canon à Réalmont, et traînant seulement deux petites pièces qui portent gros comme une orange.

En ces entrefaites, ceux de Foix lui mandent comme les habitans de Chaumont, Les Bordes, Savarac et Camerades, s'étoient résolus de mettre le feu dans leurs lieux, et de se retirer, les premiers dans Mazères, et les autres dans le Mas-d'Asile, mais qu'ils avoient encore besoin de gens de guerre; ce qui lui fit de nouveau dépêcher La Boissière, lieutenant-colonel du régiment de Freton, avec cinq cents hommes; mais quand les soldats ouïrent parler que c'étoit pour aller en Foix, ils se débandèrent de telle sorte, qu'il n'y en alla que deux cent quarante, qui passèrent heureusement.

Ne faut ici omettre une action héroïque de sept soldats de Foix, qui se résolurent d'attendre dans une méchante maison de terre, nommée Chambonnet, auprès de Carlat, le maréchal de Thémines avec toute son armée, qu'ils arrêtèrent deux jours entiers; et après lui avoir, à diverses attaques, tué plus de quarante hommes, et n'ayant plus de munitions, et voyant approcher quelques pièces de canon, ils délibérèrent de se sauver la nuit prochaine. Pour cet effet, un d'eux sortit pour aller reconnoître par où ils pourroient passer entre les corps de garde; ce qu'ayant exécuté, et se retirant, la sentinelle de ladite maison l'apercevant, et croyant que ce fût un des ennemis, le tire et lui rompt une cuisse: celui-ci ne laisse de faire son rapport, enseigne le moyen de se sauver, les y exhorte; mais le frère de celui-ci, qui étoit celui qui l'avoit blessé, outré de douleur, ne le veut quitter, lui disant que, puisqu'il avoit été l'instrument de son malheur il vouloit être compagnon de sa fortune. Le bon naturel d'un de leurs cousins germains le fait résoudre à pareil sort. Ainsi les quatre autres, à la sollicitation de ceux-ci, et à la faveur de la nuit, après s'être embrassés se sauvent, et ces trois ici se mettent à la porte, chargent leurs arquebuses, attendent patiemment la venue du jour, et reçoivent courageusement les ennemis, desquels en ayant tué plusieurs, meurent libres. Les noms de ces pauvres soldats méritent leur place dans l'Histoire, leur action étant comparable aux actions plus mémorables de l'antiquité.

Pour revenir au duc de Rohan, il passe sur la frontière de Rouergue, prend un petit fort nommé la Roque-Cizière où il laisse garnison; le même jour il va à un autre nommé La Bastide, qu'il trouve abandonné, comme quelques autres qui furent pillés et brûlés. De là il passe à La Caune, et, faisant chemin vers Angles, prend et brûle quelques autres petits forts, puis descend

dans le vallon de Mazamet, d'où il va encore brûler quelques forts auprès de Saint-Pons; et comme il veut continuer à ravager pour avoir sa revanche des brûlemens que le maréchal de Thémines avoit faits en son absence, il reçut nouvelles de Bretigny, gouverneur de Foix, et de Saint-Blancart, qui lui mandent que le Mas-d'Asile est assiégé par le maréchal de Thémines et le comte de Carmain, gouverneur du pays, avec une armée de sept mille hommes de pied, six cents maîtres et neuf canons; qu'il y avoit sept cents hommes de guerre dans la place, tous gens du pays, qu'ils y avoient envoyés sous le capitaine Carboust, et depuis sous le capitaine Valette, soldats expérimentés; qu'on ne pouvoit juger de l'événement de ce siége, pource que la place étoit très-méchante et très-furieusement attaquée; que si elle se perdoit avec ce qui étoit dedans, il ne restoit du monde suffisamment pour conserver le bas Foix, tant à cause que la ville de Pamiers étoit de grande garde et foible, que pour les intelligences que les ennemis avoient dedans; mais que s'il vouloit encore envoyer cinq cents hommes, ils s'obligeroient de conserver le bas Foix, et même s'efforceroient de conserver le Mas-d'Asile.

Ces raisons font changer d'avis audit duc, qui envoya Lusignan avec une partie de ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, reconduire les petits canons à Castres, et de là à Réalmont, et lui, avec ce qui lui restoit de troupes des Sevennes, passe à Revel avec beaucoup de peine six cents soldats, où les ayant fait séjourner un jour pour leur bailler de l'argent, il les fait passer en Foix sous la conduite de Valescure fort heureusement, puis s'en revient à Castres.

La division du baron de Léran avec Bretigny donnoit du souci au duc de Rohan, pource qu'étant maître du Carlat, qui n'étoit qu'à une lieue du Mas, il en pouvoit faciliter le secours ou l'empêcher; ce qui lui fit envoyer de Verdun Villemore et Orose, capitaines de ses gardes, pour lui remontrer le tort qu'il se faisoit d'empêcher le secours du Mas-d'Asile, en refusant de recevoir ses troupes au Carlat, avec charge que, si ledit baron ne se mettoit à la raison, ils donnassent connoissance de leur charge au peuple du Carlat: ce qui fut ménagé si dextrement que ledit baron fut contraint par les habitans de recevoir les commissions dudit duc, et tous les gens de guerre qui viendroient par son ordre, ce qui servit de beaucoup à la subsistance du Mas.

Durant que ces choses se passoient en Foix, le duc d'Epernon s'approche de Montauban avec quinze cents chevaux et quatre mille hommes de pied pour y faire le dégât, et Soubise, pour le divertir, fait descente en Médoc où il prit quelques forts; mais ayant appris que Manti et l'admiral de Zélande, nommé Haultin, venoient avec quarante bons vaisseaux pour le combattre, il se rembarque, va au devant d'eux, les combat et défait, met à fond et prend cinq de leurs vaisseaux, dont le vice-amiral de Zélande en étoit un, et leur tue plus de mille cinq cents hommes.

Cette nouvelle, arrivée à la cour, leur fait changer de langage; et comme auparavant ils retardoient le traité pour attendre l'événement de ce combat, voyant qu'il n'avoit été à leur avantage, ils le concluent et envoient leurs députés pour le faire accepter. Forain va vers les Rochelois de la part de Rohan, qui, considérant la mauvaise assiette du Roi d'Angleterre et du prince d'Orange pour nos affaires, les conseille d'accepter l'accommodement que la victoire navale nous avoit fait avoir. Soubise se joint à cet avis; mais les Rochelois, peu judicieux en cela, et suivant l'humeur des peuples, aussi insolens en prospérité qu'abattus en adversité, n'y veulent entendre sans la démolition présente du fort.

Cependant le Roi fait grande diligence à refaire son armée navale, et obtient du roi d'Angleterre sept grands vaisseaux; de façon que sur les longueurs que les Rochelois apportèrent audit traité de paix, on eut loisir de corrompre des capitaines des navires de Soubise, entre autres Fozan, son vice-amiral. En même temps le duc de Montmorency se résout de faire descente dans l'île de Ré, et d'attaquer l'armée navale de Soubise, qui étoit dans la fosse de l'Oye, qui est une rade joignant le bourg de Saint-Martin-de-Ré, entreprise qui sembloit téméraire, mais qui se rendit facile par la trahison.

Sur ce point La Milletière et Madiane arrivèrent à La Rochelle, et leur portèrent les articles de paix résolus à Fontainebleau; mais ce fut sur le temps que Soubise, qui étoit en l'île de Ré, leur mandoit que l'armée navale du Roi venoit à lui, et qu'il falloit se diligenter de passer dans l'île. Du commencement chacun s'en moquoit, et il y avoit des personnes dans La Rochelle qui vouloient gager que les navires anglais et hollandais s'étoient retirés; Soubise réitère ses avis, et leur mande pour la dernière fois qu'on le vienne joindre. Il y avoit dans La Rochelle huit cents gentilshommes bien montés et huit ou neuf cents soldats de l'armée de Soubise, et la plupart de tous les chefs, entre autres le comte de Laval et Loudrière.

Sur cette dernière semonce, chacun se mit en devoir de s'embarquer; mais le maire les en divertit, disant qu'il valoit mieux attendre la marée du matin que prendre celle de la nuit, et

par ainsi fit perdre le temps qui restoit pour passer : car le matin treize grands vaisseaux de l'armée royale se trouvèrent à la rade du Chef de Baye qui empêchoient le passage. Soubise, se voyant ainsi abandonné, fait mettre son infanterie à terre, qui n'étoit que de mille cinq cents soldats, laisse seulement cent soldats dans son grand vaisseau, nommé La Vierge, commande à son amiral Guiton et au vice-amiral Fozan de ne bouger de la rade, où ils étoient en sûreté, et attendre de ses nouvelles; et lui sépare en trois troupes ses soldats pour s'opposer à la descente des ennemis aux trois endroits qu'il estimoit les plus dangereux; mais il ne put être assez à temps que Toiras n'eût fait sa descente avec trois mille hommes de pied et cent cinquante chevaux : ce qui le fait résoudre de remettre tous ses gens ensemble et le combattre le lendemain, ce qu'il fait. D'abord il renverse l'avant-garde, en tue soixante ou quatre-vingts des plus mauvais, laquelle étant soutenue de la bataille, Bellesbat, qui étoit à la gauche de Soubise, au lieu de venir à son secours, tourna visage et s'alla noyer dans les marais. Ce qui donna courage aux ennemis qui enfoncèrent Soubise de tous côtés, où Le Verger-Malagué, maréchal de camp, ayant été tué, et quelques capitaines, le reste tourna le dos, sans qu'il fût possible audit Soubise d'arrêter cette déroute; lequel, ce jour-là, se porta en bon capitaine et vaillant soldat, par la confession même de ses ennemis. Il retira ses troupes à Saint-Martin-de-Ré, où il faisoit état de les rembarquer dans ses vaisseaux et donner la bataille par mer. Mais il trouva que l'épouvante avoit saisi Guiton, lequel, contre le commandement de Soubise, avoit fait sortir les cent soldats de La Vierge, et que Fozan, pour épouvanter les autres, avec quelques capitaines de son intelligence, échouèrent les plus grands vaisseaux de Soubise, et les autres se voyant ainsi trahis et abandonnés se sauvèrent chacun où ils purent : resté La Vierge, où il n'y avoit que cinq hommes dedans, mais gens de bien, qui, voyant venir quatre vaisseaux de l'armée royale, se résolurent à tout : quand ils l'eurent abordé et accroché et qu'ils furent montés dessus, le patron, nommé Durant, saute dans la poudre avec une mèche allumée et fait périr les cinq vaisseaux, et tout ce qui étoit dedans, au nombre de sept cent trente-six hommes.

Est à remarquer qu'un gentilhomme de Poitou, nommé Chaligny, et son fils aîné, étoient deux de ces cinq. Le père étant blessé, et ne pouvant se sauver à la nage, commanda à son fils de se sauver, qui après quelque résistance lui obéit; mais le bon homme étant en la garde de Dieu se trouva en aussi grande assurance que son fils; car la violence de la poudre le jeta en l'air, et tomba dans une chaloupe des ennemis sans se faire aucun mal, d'où il est sorti par rançon.

Soubise ayant trouvé ses affaires en si mauvais état, laisse Le Parc-d'Archiat, maréchal de camp, à Saint-Martin-de-Ré, et prend une chaloupe pour gagner l'île d'Oleron, à laquelle il donna ordre en laissant cinq cents hommes dans le fort, le munissant de toutes choses; et, trouvant sept de ses vaisseaux qui s'étoient retirés là, monte en mer, rassemble du débris de son armée vingt-deux vaisseaux, et avec cela passe en Angleterre pour se refaire. Ensuite Le Parc-d'Archiat fait une composition honorable et bien observée, et se retire avec tous les gens de guerre qu'il avoit dans l'île de Ré à La Rochelle; mais ceux que Soubise avoit laissés dans le fort d'Oleron se rendirent lâchement : ce qui est assez coutumier en telles déroutes, car il n'est donné à tous de montrer un même courage en adversité comme en prospérité.

Si cet accident abaissa le cœur des Rochelois, il haussa celui de la cour; car quand La Milletière et Madiane y furent de retour, et qu'ils apportèrent l'acceptation de la paix par les Rochelois, on ne voulut plus en ouir parler, et, afin de diviser les réformés, ils continuèrent à accorder la paix au haut et bas Languedoc, à l'exclusion de La Rochelle et de Soubise.

Ainsi que les affaires se passoient de la sorte en ces quartiers-là, ceux du Mas-d'Asile se défendoient contre l'attente des leurs et l'espérance des assiégeans, qui le battirent de neuf canons, et y tirèrent plus de trois mille coups, y faisant trois brèches fort raisonnables. Mais comme on se préparoit contre eux à un grand effort, Bretigny et Saint-Blancart, qui avoient assisté les assiégés plusieurs fois, se résolurent de le faire puissamment à ce dernier effort, et Saint-Blancart entreprit la charge du dernier secours, qui y entra avec trois cent cinquante hommes, força un corps de garde qui gardoit un pont, et ne perdit qu'un soldat. Ce secours restaura les assiégés, qui étoient en quelque division sur le commandement, et qui tous reconnoissant Saint-Blancart comme mestre de camp, il commença à donner tel ordre à la place, qu'après dix-huit cents coups de canon tirés durant trois jours le maréchal de Thémines fit donner un assaut général de toute l'armée, qui fut fort furieux, ayant fait mettre pied à terre à cinq cents maîtres, et y ayant plus de six mille hommes sur le haut des montagnes pour voir ce combat; mais ils furent repoussés trois fois avec perte de plus de cinq cents hommes : du côté de la ville le capitaine

Valette, qui commandoit une des brèches, y fut tué et quelques autres capitaines qui étoient avec lui, et les assiégés eurent soixante-dix ou quatre-vingts soldats tués ou blessés; mais surtout, au dire d'amis et d'ennemis, Saint-Blancart s'y signala, tant au bon ordre qu'il donna à la réparation des brèches qu'à sa diligence et valeur à les défendre, se portant en personne aux lieux où ils étoient les plus pressés, et surmontant en cette occasion son âge. Cette affaire ainsi passée, le maréchal ne songe plus qu'à retirer son canon, à quoi il employa deux nuits entières, et ce ne fut sans la perte de beaucoup de soldats; puis avec le débris de son armée se retira vers Lauragais.

Ce petit succès, avec ce que, par les sollicitations continuelles du duc de Rohan, la ville de Nîmes se déclara pour son parti, releva un peu ses affaires. En cet instant, quelques-uns des députés que nous avions en cour furent envoyés vers les communautés pour faire accepter la paix, à l'exclusion de Soubise et de La Rochelle; à quoi plusieurs mal affectionnés travailloient, surtout à Castres, où ils résolurent de l'accepter de la sorte. Mais Rohan survenant, et leur ayant fait voir leurs précédentes délibérations toutes contraires à celle-là, la leur fit révoquer, et convoqua une assemblée à Milhaud, où les villes de Nîmes et Uzès comparurent par leurs députés, et tous ensemble firent un acte d'acceptation, conjointement avec Soubise et La Rochelle, et l'envoyèrent en cour.

Ledit duc, qui avoit éprouvé diverses fois comme sur ces amusemens de négociation on avoit toujours tâché de le surprendre, ne s'amuse là, passe à Nîmes et Uzès, où il est reçu avec grande joie; puis ayant fortifié sa cabale dans Aleth, et y ayant fait entrer Marmeyrac, gentilhomme du pays, pour se mettre à la tête de ses partisans, part une nuit de Nîmes, et se rend audit Aleth, sur les dix heures du matin, où d'abord il trouva les portes fermées; mais Marmeyrac s'y porta, qui les fit ouvrir; et ainsi ne resta rien du bas Languedoc et des Sevennes qui ne fût déclaré du parti de Rohan, lequel convoqua une assemblée des Sevennes audit Aleth, tant pour affermir la ville que le colloque de Saint-Germain, qui, par les continuelles sollicitations du marquis de Portes et de ses partisans, étoit toujours demeuré à l'écart; ce qui obligea le duc, en attendant la tenue de l'assemblée, d'y faire un tour, où sa présence fut fort utile pour faire députer à l'assemblée, et faire joindre ledit colloque avec les autres.

Au commencement de cette assemblée, la duchesse de Rohan dépêche Villette vers son mari pour lui donner avis que, sur les assurances que plusieurs communautés donnoient de vouloir faire accepter la paix sans La Rochelle, on se roidissoit à la cour en leur première résolution, et qu'on renvoyoit partie des députés pour le dénoncer, afin qu'il y prît garde. Ce voyage fut mal interprété, et le marquis de Montbrun, qui depuis quelques jours étoit venu à Nîmes pour s'insinuer en la volonté du peuple, ne trouva meilleur moyen que de se montrer fort vigoureux, et de supposer des mémoires contre l'honneur dudit duc de Rohan; lequel s'en apercevant, et du Cros étant venu apporter l'affermissement de la cour à ne donner la paix qu'à l'exclusion de La Rochelle, il le mène à Nîmes, convoque une seconde assemblée à Milhaud, fait députer les villes de Nîmes et Uzès en sa présence, et leur fait prendre résolution de ne se départir point de La Rochelle; de là il va au Vigan, où il fait faire la députation de toutes les Sevennes, avec pareille résolution que ceux de Nîmes et Uzès, et avec tous ces députés passe à Milhaud.

Sur ces entrefaites, il reçoit nouvelles de Soubise par la duchesse de Rohan, qui l'assuroit que le roi d'Angleterre secourroit puissamment La Rochelle dans trois mois, le prie qu'il l'en fasse avertir, et tienne ferme à ne l'abandonner point. Etant à Milhaud, il apprend que le haut Languedoc avoit pris résolution d'accepter la paix, à l'exclusion de La Rochelle, et que sans le marquis de Lusignan et Saint-Blancart, qui, retournant de Foix avec toutes les troupes des Sevennes, s'y trouvèrent à propos, ils résolvoient d'envoyer leur acceptation en cour, sans venir à Milhaud. Ces nouvelles font résoudre ledit duc de pousser ladite assemblée jusques à Castres, où faisant de nouveau assembler la province, et ayant reçu les délibérations de Montauban conformes à celles du bas Languedoc et des Sevennes, il les contraignit de se rétracter et de confirmer l'acte d'acceptation première, conjointement avec Soubise et La Rochelle; mais ce ne fut pas sans violence, car ledit Rohan fut contraint de faire emprisonner sept ou huit des plus apparens de la ville, et les envoya en divers lieux de Rouergue et de La Montagne, dont il donna avis partout, et des raisons qui l'y avoient mû, et des résolutions de l'assemblée desdites provinces, lesquelles furent approuvées de tous, hormis de la ville de Puylaurens, qui se résolut de se garder à part, sans laisser entrer personne dans leur ville, néanmoins protesta de ne se désunir du parti.

Ces choses ainsi passées, les députés retournèrent en cour porter l'affermissement desdites provinces de n'abandonner point La Rochelle,

Quelques jours après le partement desdits députés, en arriva un du Vivarais, qui apporta nouvelles au duc de Rohan comme Brison avoit pris Le Pouzin et quelques autres petits lieux de peu d'importance, et que tout le Vivarais se déclaroit du parti de Rohan, demandoit aveu desdites prises, et le gouvernement du Pouzin et de tout le pays pour Brison, ce qui lui est accordé.

[1626] Quelques jours après, la duchesse de Rohan envoie au duc son mari le vicomte de Roussilles, pour lui donner avis comme le comte de Holland et le chevalier Carleton, ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre, et Aersens, ambassadeur extraordinaire des Etats, étoient arrivés en cour pour solliciter le Roi à signer la ligue, et nous contraindre à accepter la paix, laquelle elle croyoit fort avancée; mais que, si elle pouvoit, elle désiroit, avant la conclusion, avoir de ses nouvelles. Ledit duc lui manda qu'il falloit obtenir, sur toutes choses, la subsistance des fortifications du Pouzin, et que, moyennant cela et le contentement de La Rochelle, les communautés de deçà se contenteroient. Faut noter ici qu'outre les ambassadeurs susnommés, ceux de Venise et de Savoie, bref toute la ligue, sous l'espérance que le Roi la signeroit, précipitèrent la paix, et lesdits ambassadeurs d'Angleterre se rendirent garans par écrit, au nom du Roi leur maître, de l'exécution de ladite paix; à quoi les députés des communautés ne purent résister davantage, et ainsi la paix fut acceptée d'eux le 5 février, huit jours avant le retour du vicomte de Roussilles.

Durant que ledit duc étoit occupé à remédier aux désordres du haut Languedoc, il reçoit nouvelles par messagers redoublés que s'il ne va à Nîmes elle est en état de se perdre, à cause des grandes divisions qui y étoient survenues depuis la venue du marquis de Montbrun et de ses frères, qui, avec beaucoup d'artifices et de soins, gagnoient la populace, et par séditions et tumultes vouloient empiéter l'autorité de tout le pays; à quoi les principaux de la noblesse s'opposoient, et en étoient venus jusques aux querelles formées, qui ne pouvoient s'apaiser sans sa présence. Ce que considérant, il se hâte de donner ordre au haut Languedoc, où il laisse le marquis de Lusignan, avec quatre compagnies étrangères qu'il établit dans Castres, et se porte diligemment à Nîmes, où en arrivant il trouve, premièrement, le baron d'Aubais, député à la cour du bas Languedoc, puis Montmartin, député général, qui apportèrent l'acceptation qu'ils avoient faite de la paix le 5 février, et en viennent chercher la ratification, comme Manıald, l'autre député général, du Candal et Mailleray, furent envoyés à La Rochelle, Noaillan à Montauban, et Madiane au haut Languedoc; et ledit Montmartin sollicite le duc de Rohan de faire ladite ratification à Nîmes, lequel ne voulut lui accorder qu'elle se fît séparément; mais il convoqua une assemblée dans ladite ville de Nîmes pour passer l'acte conjointement au 15 de mars, prenant le terme un peu plus long afin d'avoir des nouvelles de La Rochelle : et ledit Montmartin alla cependant jusqu'au haut Languedoc pour hâter les députés de ce pays-là de se rendre audit temps; mais il trouva qu'à Montauban la paix étoit acceptée, et que, sans attendre ladite convocation, tout le haut Languedoc la ratifia, envoyant leurs députés, seulement comme par forme; et, la veille de la tenue de l'assemblée, le duc reçut nouvelles de la ratification des Rochelois. De façon que, ne restant plus que le bas Languedoc et les Sevennes à faire de même, ladite assemblée dressa un acte général de ratification, que lesdits Montmartin et Aubais, et les députés du duc de Rohan portèrent en cour; auquel la seule province de Vivarais ne voulut être comprise, parce qu'il falloit restituer Le Pouzin, que nos députés ne purent conserver à cause qu'ils n'eurent jamais le pouvoir de s'y affermir que la paix ne fût concluе, et ce, par la négligence du député de ladite province, qui n'arriva à Castres pour apporter la nouvelle de la prise du Pouzin, que quelques jours après le partement de nos députés en cour.

Voilà comme la paix fut conclue, où il faut noter que, sur l'appréhension que le Roi eut du secours d'Angleterre, que Soubise avoit moyenné, s'étant servi utilement du mécontentement des derniers ambassadeurs d'Angleterre en France, il y renvoya Bautru, qui raccommoda si bien les affaires, qu'en trois semaines que dura son voyage, il obtint renvoi de nouveaux ambassadeurs extraordinaires en notre cour pour conclure la ligue, moyennant qu'ils contraignissent les députés des réformés d'accepter la paix à des conditions fort douteuses, surtout pour la ville de La Rochelle; laquelle, ne pouvant attendre secours assuré et puissant pour la sauver que de ce côté-là, fut contrainte de subir, comme aussi les députés de toutes les autres provinces, afin de témoigner que les réformés relâchoient leurs propres sûretés pour servir au grand dessein de la ligue, et ôter le prétexte que le conseil du Roi prenoit de ne la pouvoir signer tandis que la guerre seroit en France. Néanmoins, la duchesse de Rohan, par sa fermeté envers les ambassadeurs d'Angleterre et le cardinal de Richelieu, leur protestant que l'on ne concluroit rien si lesdits ambassadeurs ne s'en mêloient, et après avoir rompu dextrement un

accommodement particulier des Rochelois, ménagé par leurs députés gagnés de la cour et le duc de La Trimouille, elle obtint des uns et des autres, contre ce qu'ils avoient résolu, qu'ils s'en mêleroient; ce qui la mit à couvert de la malice de ceux qui lui portoient envie, et les députés hors de blâme envers leurs communautés, et obligea le roi d'Angleterre à la garantie de la paix, puisqu'elle étoit acceptée par son avis ; à quoi lesdits ambassadeurs se lièrent plus étroitement par un écrit signé d'eux et scellé de leurs armes : de façon que la conclusion de notre paix fut un applaudissement universel à la cour, et les ambassadeurs étrangers en témoignèrent une joie non pareille. Mais, quand ils virent que quinze jours après la paix de la Valteline fut conclue entre le Roi et le roi d'Espagne, contre les protestations qu'on leur faisoit au contraire, ils furent tous mécontens, particulièrement les Anglais, qui se virent avoir été instrumens de nous faire accepter une paix désavantageuse, sur des espérances trompeuses.

C'est ainsi que le Français, en décevant l'Anglais et tous les princes ligués, s'est déçu lui-même, n'ayant rien fait en cette affaire qui ne retourne à l'utilité d'Espagne, à l'oppression des alliés de la couronne, et au dommage de la France.

C'est ce qui s'est passé en cette seconde guerre, où Rohan et Soubise ont eu pour contraires tous les grands de la religion de France, soit par envie ou peu de zèle, tous les officiers du Roi à cause de leur avarice, et la plupart des principaux des villes, gagnés par les appâts de la cour. Quant aux étrangers, l'Anglais a contribué ses vaisseaux, le Hollandais l'a enchéri de ses hommes, l'Allemand avoit besoin lui-même d'assistance ; de façon que ce n'est de merveille si la paix n'a pu être obtenue plus avantageusement; pour le moins l'est-elle davantage que la première, en ce que les réformés ont obtenu la subsistance de leurs nouvelles fortifications, et acquis, pour garant de la paix, le roi de la Grande-Bretagne. Quand nous serons plus gens de bien, Dieu nous assistera plus puissamment.

LIVRE QUATRIÈME.

Troisième guerre contre les réformés.

Après que la paix eut été acceptée par les réformés, Brison seul, qui n'avoit pris les armes que sur la fin de la guerre, voyant que par le traité de paix Le Pouzin, place sur le Rhône, et qu'il avoit surprise, ne lui demeuroit pas, il ne voulut y être compris, porté à cela par le connétable de Lesdiguières, qui depuis son retour de Piémont étant mal à la cour, et n'y voulant retourner, cherchoit des occupations dans son gouvernement pour être obligé à y demeurer; se servant fort à propos de cette occasion, qu'il ménagea si dextrement, que l'ayant traînée quelques mois, il fit donner à Brison une abolition fort ample et quarante mille écus pour rendre ladite place, qu'il fit démolir par le commandement du Roi.

Cette affaire étant achevée, le connétable, rassassié de jours et comblé de gloire, mourut à Valence. C'étoit un gentilhomme du Dauphiné qui, par sa valeur, prudence et bonheur, ayant passé par toutes les moindres charges de la guerre, étoit monté jusques à la plus haute. Et si une prospérité si continuelle ne lui eût ôté, sur la fin de ses jours, toute honte, et qu'il n'eût par ses débauches domestiques et infâmes abandonné Dieu, souillé sa maison d'adultères et d'incestes publics, il se pourroit comparer aux plus grands personnages de l'antiquité.

Les choses étant ainsi terminées par la douceur, on espéroit quelque durée à la paix ; mais ce n'étoit l'intention de ceux qui espéroient s'agrandir aux dépens des réformés, entre lesquels le marquis de Portes y étoit des plus ardens, et qui, ayant charge dans le bas Languedoc, n'oublioit aucune industrie pour désespérer le peuple, sur lequel il exigeoit les contributions du temps de la guerre, quoique par la paix elles fussent éteintes. Mais parce que cela n'étoit suffisant d'émouvoir un peuple las de tant de maux, et qui désiroit jouir du repos qu'il possédoit, on se sert d'un autre moyen. On tâche de donner ombrage du séjour du duc de Rohan dans Nîmes, et chacun, pour se conserver quelque vieille pension mal payée, ou pour en acquérir de nouvelles, le calomnie. Aucune semaine ne se passe qu'on ne fasse quelque accusation contre lui ; et sur icelle, et sur la facilité que l'on se proposoit de l'en chasser, on se résout de le tenter, et se servir à cela du consulat de Nîmes, qui se fait toujours à la fin de l'année.

Cependant qu'on y travaille on n'oublie aucune autre voie pour le ruiner dans la province, même par toute la France. On se sert de la tenue d'un synode national qu'on met à Castres, comme au lieu qui lui seroit le plus contraire, à cause que durant la guerre il en avoit maltraité les plus apparens, qui l'avoient voulu trahir. On y envoie pour commissaire Galland, reconnu sans contredit pour habile homme, mais mercenaire, sans honte et sans conscience, avec des instructions tendantes à faire improuver la dernière prise d'armes du duc de Rohan, et

à faire désavouer ses intelligences aux pays étrangers, et même, s'il se pouvoit, le faire excommunier.

Ledit duc, voyant ces deux fortes batteries contre lui, plus dangereuses que la guerre même, se prépare à les soutenir; et pource que la première qui se présentoit étoit celle du synode, il travaille en diverses provinces de France pour y faire députer des gens de bien et de ses amis, et fait dresser une espèce de manifeste, qui contenoit principalement le juste sujet qu'il avoit eu de faire sortir de la ville ceux qu'il en avoit mis hors; car il savoit que c'étoit une des principales plaintes qu'on vouloit faire au synode contre lui. Et pource que la ville, par délibération publique, avoit pris résolution de lui refuser les portes s'il s'y présentoit, et qu'il craignoit qu'on fît le semblable à celui qui iroit de sa part, il fut contraint de choisir secrètement un ministre, au lieu de celui de sa maison, pour faire voir son manifeste, et de prier Beaufort, député des Sevennes, de rendre la lettre qu'il écrivoit audit synode, avec charge de ne se découvrir ni l'un ni l'autre qu'il n'en fût temps; ce qui réussit bien, car l'on s'étoit préparé de refuser l'entrée de la ville à ceux qui s'y présenteroient de sa part : même Marmet, son ministre, qui protesta n'y être venu que pour une affaire qui le concernoit, n'eut permission d'y demeurer que vingt-quatre heures.

Le 15 de septembre 1626, Chauve est nommé modérateur, Bouteroue, adjoint, Blondel, pasteur, et Petit, avocat de Nîmes, scribe. Galland fait ses efforts contre le duc de Rohan : ses ennemis de Castres n'y oublient rien; ils se préparent à faire leurs plaintes contre lui dans le synode, fortifiés en cela par le commissaire; mais tous leurs desseins s'en allèrent en fumée, pource qu'ils trouvèrent tous les députés instruits des raisons qui avoient mû ledit duc de les chasser de la ville. Ce qui leur ôta la hardiesse de se plaindre contre lui audit synode ; néanmoins, ils ne purent cacher la passion qu'ils avoient contre le peuple de Castres, ayant refusé à cette compagnie de se réconcilier avec lui ; de façon que chacun les eut en horreur, et le moyen de ruiner une affaire étoit de la leur faire recommander par Galland. Ainsi se passa le synode, où, par le commandement du Roi, furent nommés les députés généraux, afin d'exclure les réformés des assemblées générales. Les six furent le comte de La Suze, le marquis de Galerande et Beaufort pour la noblesse; et pour le tiers-état, Texier, Dupuy, député de Bourgogne, et Bazin, desquels Galerande et Bazin furent acceptés.

Cette affaire ainsi passée, il faut venir au consulat de Nîmes. Le présidial, qui, selon l'humeur de toutes compagnies de justice, ne pouvoit supporter le séjour du duc de Rohan si près de lui, s'unit avec une partie des principaux de la ville, gagnés de la cour; mais ne se trouvant encore assez forts tous ensemble pour faire, par les voies ordinaires, le consulat à leur dévotion, ils se résolurent d'y engager l'autorité royale, et les voies extraordinaires aux dépens des priviléges de la ville, et contre les articles de la paix précédente. Ils envoient secrètement à la cour, obtiennent une commission à la chambre de l'édit de Languedoc pour venir faire ledit consulat; et pour n'oublier rien à faire réussir leur dessein, le duc de Montmorency est renvoyé de la cour dans son gouvernement : il passe par Nîmes, encourage ses partisans, les fortifie de la noblesse du voisinage; et celle qu'il ne peut gagner, il l'oblige à s'absenter de la ville durant cette affaire. Et pource que le marquis de Montbrun, sur la fin de la guerre précédente, s'étoit mis en crédit parmi le peuple, ils le font venir de Dauphiné; car ils espéroient non-seulement de faire le consulat à leur dévotion, mais aussi sur l'opposition qu'y feroit ledit duc, on le pourroit tirer de la ville mort ou vif. Les choses ainsi préparées, voici le jour de l'élection venu. Le marquis de Montbrun s'y rend à point nommé, comme aussi Monsac, de Suc et les deux doyens de la chambre et commissaires en cette affaire; lesquels font entendre aux députés de la ville leur charge, et apprennent d'eux leur résolution à maintenir leurs priviléges. La maison de ville, selon sa coutume, s'assemble dès le matin pour procéder à ladite élection; les commissaires y vont, ils trouvent la porte fermée, sont contraints de s'en retourner en leur logis, y font leur procès-verbal, envoient chercher par la ville plusieurs habitans pour faire une autre nomination; les uns refusent, les autres y vont, et, sans aucune émotion dans la ville, ils sont contraints de se retirer.

Or, après ladite élection, les consuls nouveaux n'entrent en charge qu'un mois après icelle, pendant lequel temps la cour eut le loisir de faire défense auxdits consuls de n'entrer en la fonction de leurs charges, ordonnant aux anciens de continuer l'exercice des leurs jusqu'à ce qu'on en eût autrement ordonné. Néanmoins le premier jour de l'an venu, selon les formes accoutumées, le baron d'Aubais, Genoyer, Saguier et Pélissier, prirent possession du consulat, lequel nous laisserons reposer pour reprendre de plus haut les affaires, et voir comme elles se sont portées à la brouillerie.

La paix de l'an 1626 étant faite, l'on crut que

toutes les pensées du cardinal de Richelieu se porteroient aux affaires étrangères, et même il en fit de grandes démonstrations. Le prince de Piémont, qui étoit à la cour, fut nommé lieutenant général pour le Roi en ses armées étrangères ; les ambassadeurs de Venise espéroient qu'à ce coup on libéreroit l'Italie de l'oppression espagnole, ceux d'Angleterre qu'on recouvreroit le Palatinat : toutes ces choses, en paroles seulement, se préparoient pour cela; et qui en vouloit douter étoit rassuré par toutes sortes de sermens, quand, l'onzième jour après la signature de la paix des réformés, arriva celle d'Espagne avec la France, au desçu de tous ses alliés. Lors furent les plaintes et mécontentemens d'une part, et de l'autre les excuses, chacun rejetant cette affaire sur son compagnon, et surtout sur Le Fargis, ambassadeur en Espagne; et comme s'il eût outrepassé sa charge, on fit solliciter sa femme pour obtenir son pardon; néanmoins il en demeura un grand et cuisant déplaisir auxdits alliés, qui depuis témoignèrent aux occasions leurs ressentimens.

On attribue la cause de cette si subite et inopinée paix au désir que le cardinal avoit de vivre quelque temps en repos pour affermir son autorité, et afin que rien ne l'empêchât de poursuivre le dessein de La Rochelle, où il vouloit faire un grand établissement pour lui, ou bien à quelque soupçon d'un nouveau parti en France sous l'autorité du duc d'Anjou pour le ruiner, soit l'un où l'autre, ou tous les deux ensemble. Voici le sujet d'une brouillerie qui lui donna un grand prétexte :

La Reine-mère, désirant marier ledit duc d'Anjou, vouloit achever le mariage commencé par Henri-le-Grand entre lui et la princesse de Montpensier; mais il y montroit une aversion entière, soit qu'elle vînt de lui, soit qu'elle fût fomentée par ceux qui ne le désiroient pas, ce qui donna courage à force gens de se joindre à lui : le prince de Condé et sa femme, qui par ce mariage se voyoient d'autant éloignés de la couronne que ledit duc d'Anjou feroit d'enfans mâles; le comte de Soissons, pour même raison, et sur l'espérance d'épouser un jour ladite princesse; le duc de Longueville, pour la jalousie du duc de Guise, dont tous les enfans étoient frères de ladite de Montpensier; le duc de Vendôme, pour mêmes considérations, à quoi le grand-prieur de France son frère ajoutoit son mécontentement contre le cardinal, qui lui avoit fait espérer l'amirauté de France, et depuis sous un autre nom se l'approprioit; la plupart de tous les grands pour leurs intérêts particuliers; la Reine, qui croyoit que si le duc d'Anjou avoit des enfans elle seroit encore plus méprisée. Le Roi même sur cette appréhension s'y trouva contraire. Voilà de grands obstacles à surmonter.

Néanmoins la Reine-mère, qui avec raison pour elle et pour l'Etat affectionnoit ce mariage, ne perd courage. Elle commença à vouloir gagner le colonel d'Ornano qui avoit été gouverneur du duc d'Anjou, et étoit demeuré son favori avec grand pouvoir sur son esprit. A cette fin elle lui fait donner une charge de maréchal de France; mais toutes ces choses, que ces honneurs lui faisoient promettre, s'oublioient aussitôt qu'il voyoit la princesse de Condé, la beauté et allèchemens de laquelle lui firent naître tant d'amour et de vanité qu'il en fut tout ébloui, si bien que se voyant caressé et recherché de toutes parts, il se perd dans cette prospérité; il désire, en dissimulant avec la Reine-mère, lui persuader qu'il la sert selon son désir, afin de continuer à faire ses affaires; mais en effet les charmes de ladite princesse l'emportent dans son parti. Ce fut aussi elle qui y porta la Reine, lui remontrant que les enfans du duc d'Anjou la mettroient en grand mépris, et que s'il falloit qu'il se mariât, il valoit mieux que ce fût avec sa sœur l'infante d'Espagne; mais ladite princesse espéroit que dans ces brouilleries, ayant tout-à-fait gagné le maréchal d'Ornano, elle pourroit donner sa fille audit duc d'Anjou. Voilà donc trois partis en un, celui de la Reine et ceux des deux princes du sang, qui, pour divers intérêts, et qu'ils se cachoient les uns aux autres, s'accordent tous à empêcher ce mariage, et y travaillent si puissamment qu'ils le font refuser tout à plat au duc d'Anjou.

En ce temps arriva une querelle particulière, qui depuis eut de la suite. Chalais, maître de la garderobe, ayant tué en duel Pontgibault, cadet du Lude, neveu du maréchal de Schomberg et ami du duc d'Elbœuf, toute la cour se partagea. Le duc d'Anjou, le comte de Soissons et le grand-prieur protégèrent Chalais. Le duc d'Elbœuf et tous ceux de Guise, hormis le duc de Chevreuse, la maison du Lude. Cette brouillerie dura tout l'hiver. Enfin Chalais ayant eu sa grâce, et se sentant obligé à ceux qui l'avoient maintenu, se mit tout-à-fait dans leurs intérêts, et servit fort à maintenir le duc d'Anjou en la résolution qu'il avoit prise de n'épouser la princesse de Montpensier. Aussi la princesse de Condé, craignant n'être assez puissante auprès de la Reine, lui persuade d'embarquer la duchesse de Chevreuse dans ses intérêts, pour ce qu'elle craignoit qu'elle ne s'en divertît à cause que les siens étoient dans l'autre parti : à quoi elle n'eut pas beaucoup de peine à la faire résoudre; car ladite duchesse, se sentant fort obligée à la Reine, promet de sacri-

fier tous ses intérêts à son commandement et pour son service. D'autre part, la Reine-mère se passionne pour accomplir ce mariage, et particulièrement le cardinal, espérant que la duchesse de Montpensier, dans ces contradictions, lui en auroit plus d'obligation, et que, par là, sa faveur ne pourroit recevoir aucune diminution, quand bien le malheur voudroit que le Roi vînt à lui manquer. La princesse de Conti, sœur du duc de Guise, et toute leur maison, faisoient aussi tous leurs efforts; et par le moyen du duc d'Elbœuf, ami de Baradas, lors favori du Roi, ou bien que d'autres personnes s'en mêlassent encore, on commença à faire goûter ce mariage au Roi, sur l'appréhension qu'on lui donna que tous ces trois partis ne prenoient que pour prétexte la rupture dudit mariage, mais en effet que c'étoit une partie faite pour le ruiner, et que le dessein étoit de le mettre dans un monastère et de faire épouser la Reine au duc d'Anjou. Cette impression lui fait autant presser le mariage qu'il y avoit été contraire, sollicite son frère, en fait parler au maréchal d'Ornano, qui proteste de faire ce qu'il peut, mais qu'il n'y reconnoît encore aucune disposition. Ainsi ledit maréchal demeure quelque temps caressé et prié de toutes parts.

Cependant le parti contraire se fortifie de tous ceux qui haïssent le cardinal, particulièrement du duc de Savoie, qui, désirant se venger du mauvais traitement qu'il venoit de recevoir en la paix d'Espagne, où on lui avoit laissé sur les bras la guerre de Gênes et la haine espagnole, il fait proposer au duc d'Anjou, par l'abbé Scaglia, son ambassadeur en France, le mariage de la princesse de Mantoue, et, par même moyen, le pousse à se défaire du cardinal, comme le plus puissant obstacle à ses desseins. Mais voici le prince de Condé et la princesse sa femme qui, voyant l'esprit du Roi changé, n'ont la résolution assez ferme pour persévérer dans leur parti, quoiqu'ils fussent les plus intéressés à empêcher ce mariage, joint que leur inclination étant toute portée à la déloyauté, ils n'eurent guère de peine à changer; le premier espérant de profiter d'une terre nommée Dun-le-Roi, domaine de la couronne, qu'il vouloit joindre à son duché de Châteauroux, et l'autre pour ne désemparer la cour où sont ses délices. Et pour mieux jouer leur personnage le prince vient à Valery, assez proche de Fontainebleau, où le Roi étoit; la princesse y fait divers voyages, en suite desquels le marquis de Brezé, beau-frère du cardinal, y en fait trois fort secrètement, auquel, à ce qu'on a dit, il découvrit toutes choses, y ajoutant au lieu d'y diminuer, selon la coutume des accusateurs qui, par là, en espèrent plus de récompense.

En même temps furent pris quelques paquets qui alloient en Espagne et Savoie; ce qui fit résoudre l'arrêt du maréchal d'Ornano, auquel on apporta plus de cérémonie à cause de son maître. Le Roi fit venir l'après-dînée le régiment de ses gardes dans sa basse-cour de Fontainebleau, pour lui faire faire l'exercice en présence des Reines; mais, au lieu de retourner en son quartier, il se saisit de toutes les avenues du village, et la cavalerie fut aussi mise autour d'icelui : le Roi s'étant couché de bonne heure, il se releva, envoie chercher la Reine sa mère, le cardinal, le chancelier et le maréchal de Schomberg, avec lesquels il résolut ledit arrêt; ce qui fut exécuté par le capitaine de ses gardes.

Aussitôt le Roi envoya quérir le duc d'Anjou, pour lui dire qu'il avoit fait faire cet arrêt pource qu'il reconnoissoit que ledit maréchal lui donnoit de mauvais conseils et le servoit mal; dont ledit duc reçut un extrême déplaisir, et le témoigna assez inutilement en gestes et en paroles, attaqua le cardinal et lui demanda s'il avoit su le dessein de cet emprisonnement, lequel lui fit connoître qu'il n'en étoit pas ignorant; il fit la même demande au chancelier, qui, pour n'avoir osé l'avouer, en perdit les sceaux quelques jours après, et fut chassé de la cour.

En suite de cet arrêt, Chaudebonne, domestique du duc d'Anjou, fut mis dans la Bastille, comme aussi Modène et Déageant, pour leurs vieux péchés; le comte de Châteauroux et le chevalier de Jars, chassés de la cour, tous deux soupçonnés de dépendre de la Reine et du comte de Soissons.

Ledit maréchal fut mené au bois de Vincennes. On envoya se saisir de toutes ses places, dont la plus importante étoit le Pont-Saint-Esprit en Languedoc. Cet éclat fit revenir à la cour tous les princes et grands qui étoient à Paris, bien étonnés d'un tel accident.

Le duc d'Anjou continue en son mécontentement, et s'affermit plus que jamais à rejeter le mariage de la princesse de Montpensier; néanmoins, ne se voyant aucune retraite pour son assurance, est contraint de dissimuler et même de s'accommoder en apparence avec le cardinal, et, allant souvent à la chasse autour de Fontainebleau, il fait un dessein un jour d'aller du côté de Fleury, et de dîner avec le cardinal qui y logeoit, lequel en ayant été averti, et que c'étoit pour lui faire déplaisir, il part devant le jour, vient à Fontainebleau, au lever dudit duc d'Anjou, auquel il donna sa chemise.

Cette appréhension du cardinal le réveille et lui donne envie de pourvoir à sa sûreté; il apprend que toutes ces menées contre sa vie viennent de

Savoie; que l'abbé Scaglia en ouvre les expédiens; que la Reine se sert de la duchesse de Chevreuse pour le faire conseiller au duc d'Anjou par Chalais; que le grand-prieur, pour son mécontentement particulier, est un des plus violens contre lui : sur quoi il se résout de perdre ceux qu'il pourra et d'éloigner tous les autres.

[1627] Voilà l'origine de la haine irréconciliable contre Savoie, de la perte du grand-prieur et de Chalais, et de la duchesse de Chevreuse. Pour venir donc à bout de ce dessein, et pour se préparer le chemin au gouvernement de Bretagne, qu'il désiroit à cause des bons ports, et afin de mieux exercer sa nouvelle charge de surintendant de la marine, qu'il avoit fait succéder à la suppression de l'amirauté de France, il remontre au Roi que le duc de Vendôme se rendoit trop puissant en Bretagne, vu les prétentions qu'il avoit sur ce duché de par sa femme, et l'alliance qu'il alloit prendre avec le duc de Retz, très-puissant dans ladite province, et qui y avoit deux bonnes places; que le grand-prieur, le plus vigoureux des partisans du duc d'Anjou, étoit son frère, et que ce seroit un jour une retraite assurée audit duc et très-périlleuse à la France, pource que ce pays-là étoit proche, par mer, d'Angleterre et d'Espagne; qu'il falloit de bonne heure prévoir à tels accidens et y pourvoir. Ce qui fit résoudre le Roi de s'y acheminer; et, pour s'y préparer, toute la cour retourna à Paris; mais, pour celer ce voyage, on ne parla que d'aller jusqu'à Blois. Néanmoins, le grand-prieur, jugeant bien que c'étoit pour passer outre, s'offre d'aller chercher son frère, et de l'amener pour se justifier de ce dont on le pouvoit accuser, pourvu que l'on lui donne parole de ne lui faire aucun mal ni déplaisir en sa personne. Il en parle au cardinal qui approuve son dessein, et lui en donne toute bonne espérance; néanmoins, sans lui vouloir donner aucune assurance, lui conseille de la prendre du Roi : ce qu'il fait, et ainsi part pour aller en Bretagne.

Cependant le duc d'Anjou fait le difficile pour ce voyage; mais, ne pouvant y résister, il s'y résout : toute la cour s'y achemine, hormis le comte de Soissons et la princesse de Montpensier, à cause de la maladie de leurs mères. Le Roi étant à Blois, le duc de Vendôme y arrive avec son frère; il lui fait mille caresses deux jours de suite, et, la nuit du troisième, il les fait arrêter tous deux par le capitaine de ses gardes et conduire au château d'Amboise.

Après cette exécution, le cardinal, qui étoit demeuré dans une de ses maisons auprès de Paris, vint à Blois, plaint publiquement le malheur du grand-prieur, mais non celui de son frère; toute la cour en fait de même, car l'un étoit aimé et l'autre haï; et ce qui faisoit le plus de pitié, étoit que le grand-prieur avoit été innocemment l'instrument du malheur de son frère et du sien. L'on continue le voyage de Bretagne, et à presser le duc d'Anjou de son mariage, qui y résiste toujours : néanmoins, ceux de son parti, appréhendant qu'enfin il ne se relâche, lui proposent de quitter la cour; les uns lui conseillent de prendre le chemin de La Rochelle, les autres celui de Metz. On demande au comte de Soissons qu'il envoie Balagny et Boyer, personnes confidentes, pour être ledit Boyer conducteur du côté de La Rochelle, si on y alloit, et l'autre pour traiter avec son oncle le duc de Villars, gouverneur du Havre, afin que de cette place, qui est un port de mer, ils pussent recevoir les assistances qui leur étoient promises du côté des étrangers; mais comme c'est l'ordinaire qu'aux desseins périlleux, le cœur manquant au point de l'exécution, on y fait naître des difficultés afin de les rompre, ainsi en arriva-t-il en cettui-ci; car, au lieu de partir, on dépêche vers le duc de La Valette, qui étoit du parti, un gentilhomme domestique de Chalais, pour savoir s'il recevroit les mécontens, et par ainsi on lui donna loisir de se démêler d'une affaire à laquelle on n'eût trouvé aucune résistance s'il eût été surpris. Car, jugeant, par cet envoi, que ces gens-là n'étoient pas fort résolus, il leur manda que la place étoit au duc d'Epernon son père, vers lequel il enverroit pour savoir sa volonté, et que cependant il ne pouvoit rien dire. Cette réponse plut à ceux qui avoient détourné la résolution du partement, surtout à Chalais, qui avoit l'esprit doux et naturellement éloigné de la brouillerie, et qui ne s'y étoit laissé emporter par ses amis que pour ne leur avoir pu résister : de façon que, voyant l'embarras et le péril croître, il désire d'en sortir, prie le commandeur de Valencé d'assurer le cardinal qu'il se vouloit retirer des intérêts du duc d'Anjou, et être son serviteur. Ledit cardinal ne demande pas mieux; il le reçoit et le cajole si bien, qu'il l'engage à lui découvrir les desseins dudit duc : cela dure quelques jours; mais l'inconstance de cet esprit, qui pourtant n'étoit pas méchant, le fait de nouveau changer; il se repent de ce qu'il a promis, ne veut rien découvrir, et se rattache avec le duc d'Anjou, prie le commandeur de retirer la parole qu'il avoit donnée au cardinal, lequel s'en excuse, lui prédisant que c'étoit le chemin de la prison ou de pis. Néanmoins Chalais s'opiniâtre et en fait parler au cardinal qui trouve cette harangue de mauvais goût, et qui lui remet en mémoire le dessein de Fleury, croit qu'il a été regagné par la du-

chesse de Chevreuse, et qu'il est temps de s'en défaire; il le fait arrêter au château de Nantes, et lui fait donner des commissaires du parlement de Bretagne pour lui faire son procès. Il confesse et accuse ce que l'on veut, croyant par là se sauver comme peu versé ès affaires criminelles; et, quelques bruits qui aient couru qu'il avoit promis de tuer le Roi le mettant au lit, il n'a été condamné et exécuté que sur ce qu'étant son domestique, il avoit été du conseil de faire sortir le duc d'Anjou de la cour. Néanmoins, après toutes ces foiblesses, voyant qu'elles avoient été inutiles à lui sauver la vie, il meurt courageusement et constamment. On prend en même temps Marcillac, auquel on ôte le gouvernement de Sommières en Languedoc, et l'on chasse Tronçon et Sauveterre pour avoir voulu dissuader le Roi de ce mariage.

Durant ce procès, le duc d'Anjou est de nouveau pressé de ce mariage; et ses favoris étant gagnés, avec l'espérance qu'on lui donne de la délivrance du maréchal d'Ornano et de Chalais, il s'y résout, et, d'une extrémité se jetant dans l'autre, il épouse promptement et à petit bruit la princesse de Montpensier, qu'on avoit fait venir de Paris avec grosse escorte; il l'aime, la caresse et ne peut vivre sans elle. On lui donne son apanage, à savoir, les duchés d'Orléans et de Chartres, et la comté de Blois; ce qui le fera nommer à l'avenir le duc d'Orléans, grand en apparence, mais au milieu de la France, sans aucune bonne place, et de peu de revenu, ses principales assignations pour l'entretien de sa maison étant sur l'épargne, afin de les pouvoir arrêter quand on voudra.

Cela fait, on ne laisse d'exécuter Chalais, et ensuite on recherche ce que l'on peut contre le duc de Vendôme, et même s'il n'avoit point eu d'intelligence avec le duc de Soubise durant la guerre de l'an 1625. On veut lui donner et à son frère des commissaires pour faire leur procès; l'un allègue le privilége de sa pairie, et l'autre celui de sa croix de Malte: enfin, on les mène au bois de Vincennes sans procéder plus outre contre eux; mais l'on rase les maisons qui étoient en Bretagne au duc de Vendôme, et on lui ôte le gouvernement qui fut donné au maréchal de Thémines. L'on croit que ce qui fit changer de dessein au cardinal touchant ce gouvernement, fut qu'ayant fait récompenser Sourdeac de la place de Brest, où il y a un des plus beaux et meilleurs ports qui soient en France, laquelle il espéroit avoir, le Roi la donna à un pauvre soldat sans le lui communiquer, ce qui le dépita, et le fit résoudre d'acheter le Havre-de-Grâce en Normandie, et quitter le dessein de Bretagne. Aussi, sur l'accusation de Chalais, on envoya au Verger, maison du prince de Guémené, pour faire commandement à la duchesse de Chevreuse de n'en bouger; mais elle se trouva partie pour aller à Paris, où, ayant su cette nouvelle, elle gagne à grandes journées la Lorraine.

Le voyage de Bretagne ayant ainsi réussi, le Roi retourne à Paris; mais le comte de Soissons n'ose l'y attendre, et, se faisant sage par les exemples d'autrui, il va voyager en Italie, où la haine de la cour le suit pour le persécuter; car on écrit à Béthune, ambassadeur extraordinaire à Rome pour le Roi, qu'il empêche qu'on ne lui donne de l'altesse: à quoi ledit Béthune, qui n'est préoccupé d'aucune passion que de bien servir son maître, répond qu'il ne fera point cette faute; que si le comte de Soissons a déplu au Roi il faut le châtier en France, et non en ce qui touche l'honneur de la couronne; qu'il quitteroit plutôt sa charge que de faire un tel desservice au Roi son maître et à sa maison.

La cour étant arrivée à Paris, on ne dit mot de l'éloignement de la duchesse de Chevreuse, et l'on fait commandement à Sardigny et à Bonœil de se retirer dans leurs maisons; l'un accusé d'avoir conseillé au comte de Soissons la sortie de France, et l'autre de servir aux volontés de la Reine. L'on tâche aussi de prendre le chevalier de Jars, qui, en ayant eu le vent, se sauve en Angleterre. Peu de jours auparavant, le maréchal d'Ornano étoit mort de la pierre, ce qui n'empêcha pas divers discours sur icelle.

Maintenant nous laisserons le duc d'Orléans se consoler entre les bras de sa nouvelle femme des pertes et malheurs arrivés à ses serviteurs, et le cardinal prendre haleine après avoir dissipé une si grosse nuée qui lui grondoit sur la tête, pour venir aux affaires d'Angleterre, où l'abbé Scaglia, depuis quatre mois, étoit passé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, y portant, avec les passions de son maître, les siennes particulières, qui s'accordoient toutes à ne rien épargner pour se venger du cardinal. Il y trouva le duc de Buckingham en même humeur; il l'encourage à faire chasser tous les Français qui étoient auprès de la reine de la Grande-Bretagne, et qu'ils ne faisoient qu'entretenir en mauvaise humeur leur maîtresse, dont arrivoient souvent de mauvais ménages entre le Roi et elle; qu'en pareille occasion la France, l'Espagne, et même la Savoie, lui serviroient d'exemple; lui remontre les grandes brouilleries et mécontentemens qu'il a laissés en France, le mauvais traitement qu'on fait aux réformés, où le Roi son maître est intéressé comme garant de la dernière paix, et que le duc de Savoie joueroit bien son person-

nage. Toutes ces persuasions, jointes avec les sollicitations pressantes du duc de Soubise pour les affaires des réformés, font résoudre Buckingham de persuader au Roi son maître d'envoyer secrètement vers le duc de Rohan un gentilhomme nommé de Vic, pour lui remontrer le juste ressentiment qu'il avoit de ce que, par son intervention, les réformés de France avoient été trompés; qu'il voyoit clairement qu'au lieu de remettre La Rochelle en liberté on se préparoit à l'opprimer, et qu'il désiroit savoir les persécutions qu'ils recevoient en Languedoc, et même qu'il seroit à propos qu'ils lui fissent leurs plaintes, afin que, comme caution de la paix précédente, il eût un légitime sujet de requérir la réparation des infractions d'icelle : à faute de quoi il protestoit d'employer les forces de tous ses Etats, et sa propre personne, pour faire exécuter de point en point leur édit de paix; mais qu'il falloit commencer par cette formalité afin de justifier ses armes, et, pour cet effet, désire qu'il lui envoyât un gentilhomme, tant pour cela que pour le bien informer de ce qu'il falloit faire.

Ledit duc, qui ne voyoit autre moyen humain de sauver La Rochelle que par le secours d'Angleterre, reçut cet envoi avec tout honneur, remontra audit de Vic que les réformés ne pouvoient écrire au Roi son maître, ni en corps ni en détail, sans être découverts, ce qui ruineroit l'affaire à son commencement, mais qu'il feroit l'office pour tout le corps par l'envoi d'un gentilhomme, avec une de ses lettres, qui lui demanderoit l'assistance qu'il étoit obligé de nous bailler; lequel, outre cela, seroit instruit et des inobservations de la paix, et de ses avis pour bien faire la guerre. Avec cette réponse, de Vic s'en retourne fort content, et, peu de jours après, il dépêche selon sa promesse Saint-Blancart, qu'il fait passer à La Rochelle, afin de voir l'état auquel étoit la citadelle de Saint-Martin-de-Ré; ce qu'il exécute fort industrieusement, et, étant arrivé en Angleterre, y fait résoudre la guerre pour notre assistance.

Durant ce temps-là, le duc de Buckingham fait chasser tous les Français domestiques de la reine de la Grande-Bretagne, hormis quelque aumônier, dont il y eut une grande rumeur en France. Le maréchal de Bassompierre fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour raccommoder cette affaire, dont il retourna content selon son intention et ses instructions : néanmoins les deux favoris ne s'accordent point; celui de France fait désavouer ledit maréchal pource qu'il n'étoit pas sa créature, et l'autre fait rompre le traité.

Il étoit arrivé quelque temps auparavant un autre sujet de brouillerie pour quelques vaisseaux normands pris par les Anglais, dont n'ayant eu prompte justice, le parlement de Rouen donne un arrêt pour faire arrêter tous les navires anglais qui se trouveroient aux ports de France, ce qui fut exécuté; et, sur les plaintes réciproques faites de part et d'autre, ne s'en étant fait aucune raison, les Anglais usoient partout de représailles.

Le duc de Buckingham, qui n'agissoit en toutes ces affaires ni par affection de religion, ni pour l'honneur de son maître, mais seulement pour satisfaire à la passion de quelques folles amours qu'il avoit en France, prend ces deux sujets pour y vouloir venir en ambassade. Voilà comme quoi ces petites sottises de cour sont souvent cause de grands mouvemens dans les royaumes, et les maux qui y arrivent proviennent presque tous des intérêts des favoris, lesquels foulent aux pieds la justice, renversent tout bon ordre, changent toutes bonnes maximes, bref, se jouent de leurs maîtres et de leurs Etats pour se maintenir, ou s'accroître, ou se venger.

Ce voyage étoit fort suspect au duc de Rohan, qui envoya fort secrètement à Paris un des siens pour épier les actions de Buckingham, et pour le fortifier en sa première résolution; mais le Roi ne voulut jamais permettre qu'il le fît; si bien que, se voyant frustré de le faire, il se porte à ce que le dépit lui persuade; et, ne pouvant voir le sujet de sa passion, il lui veut faire voir sa puissance en préparant toutes choses à la guerre, ce qu'il fit depuis ce temps-là avec autant de soin et de diligence qu'auparavant il y avoit été négligent; et, pour ne rien oublier qui pût servir à son dessein, il fait dépêcher le milord Montagu en Savoie, et de là vers le duc de Rohan, où, s'étant rendu fort secrètement, il lui donne lettre de créance du Roi et du duc de Buckingham, l'assure de leur part du grand appareil qui se faisoit en Angleterre pour notre assistance, à savoir, trente mille hommes en trois flottes, dont la première devoit descendre en l'île de Ré, la seconde venir dans la rivière de Bordeaux mettre pied à terre en Guienne, et que la troisième feroit descente en Normandie pour faire une puissante diversion lorsque le Roi seroit empêché du côté de Guienne; qu'avec les grandes ramberges on vouloit tenir les embouchures des rivières de Seine, Loire et Garonne; que le duc de Savoie feroit sa diversion du côté du Dauphiné ou de Provence, et outre cela promettoit cinq cents chevaux au duc de Rohan, et que le duc de Chevreuse lui en promettoit autant; qu'il désiroit qu'avec ces mille chevaux, et l'infanterie qu'il feroit en Languedoc, il prît les armes, et

vint à Montauban pour rallier les réformés de Guienne, et pour joindre l'armée anglaise qui devoit descendre par la rivière de Bordeaux.

A quoi il répondit qu'incontinent après la descente des Anglais en France, et non plus tôt, il s'engageroit de prendre les armes, et de faire déclarer le bas Languedoc, les Sevennes, le Rouergue, et partie du haut Languedoc, et de faire de son chef quatre mille hommes de pied et deux cents chevaux pour passer à Montauban; mais que s'il avoit seulement la moitié de la cavalerie qu'il lui promettoit, il s'obligeoit de joindre l'armée anglaise en quelque part de la Guienne qu'elle fût.

Montagu se retira satisfait avec cette réponse, et le duc de Rohan commença à préparer ses affaires, lesquelles ne purent être si secrètes que la cour n'en eût le vent, si bien que sa mère et sa sœur, étant sur le point d'être arrêtées, furent contraintes de chercher leur sûreté dans La Rochelle, où elles servirent grandement pour rompre les desseins que le Roi y avoit; et comme toutes pratiques se faisoient sourdement contre lui, aussi lui, de sa part, fomentoit les mécontentemens des réformés, surtout pour les consulats de Nîmes et d'Aleth, dont il empêcha les accommodemens, et maintint ces communautés en résolution de souffrir toutes extrémités plutôt que de relâcher aucune chose de leurs priviléges, et toutes les autres en état de ne les point abandonner. De l'autre part, la cour ayant embarqué l'autorité royale ès affaires de ces consulats ne vouloit démordre en aucune façon.

Les choses étant en ces termes, le duc de Buckingham arrive à la rade de La Rochelle, vers le 20 de juillet, avec une belle armée composée de dix mille hommes et d'un grand équipage de canons, munitions de guerre, de toutes sortes d'outils pour faire siéges ou forts. Les Rochelois, qui l'attendoient avec impatience, le voyant, au lieu de l'aller recevoir ferment leurs portes et havres pour empêcher que personne ne vienne de sa part pour leur faire entendre sa charge; car le maire et ceux qui gouvernoient étoient gagnés de la cour, et le peuple sans vigueur ni courage, si bien qu'il fallut que le duc de Soubise vînt mettre pied à terre avec une chaloupe, proche d'une des portes de la ville, menant avec lui un secrétaire du roi de la Grande-Bretagne, et que sa mère allât jusqu'à la porte de la ville, où ledit duc s'étant rendu, elle sortit, le prit par le bras, et le fit entrer, dont tout le peuple eut une extrême joie, et le suivit à grande troupe jusqu'en son logis. Etant ainsi introduit, il fait assembler la maison de ville, où ledit secrétaire, nommé Bécher, exposa ainsi sa créance:

« Que le duc de Buckingham l'envoyoit vers eux pour leur dire qu'il étoit venu à leur vue par le commandement du Roi son maître, avec une fort belle armée prête à mettre pied à terre où l'occasion le requerroit; que ce qui a mû le Roi à cela est qu'il a reconnu que le conseil de France, gagné par la maison d'Autriche, conspiroit à la ruine de la chrétienté, et particulièrement des réformés, ce qui auroit paru aux affaires d'Allemagne, lesquelles ils ont ruinées, surtout en ce qu'après l'octroi du passage de l'armée du comte de Mansfeld par la France, sur le point de son partement, il lui a été refusé, ce qui a causé la ruine de ladite armée, et ensuite de celle d'Allemagne, où douze mille Anglais sont péris de faim; que depuis le Roi son maître, s'étant interposé par ses ambassadeurs pour apaiser la dernière guerre contre les réformés, et ayant engagé sa parole pour l'assurance du traité, par le consentement même du roi de France, où les réformés avoient subi des conditions plus rudes que leur état pour lors ne comportoit, auroit vu les confédérés d'Italie abandonnés, et les armées destinées à leur défense employées à serrer leurs villes de garnisons et forts, et à réduire les habitans d'icelles à mourir de faim, dont les plaintes continuelles de ladite ville et de tout le corps des réformés lui ayant été faites par l'entremise des ducs de Rohan et de Soubise, et voyant les préparatifs de mer qui se faisoient pour clore de toutes parts ladite ville, et qu'à cet effet, par un exemple d'injustice inouï, on avoit en pleine paix saisi cent et vingt navires anglais avec toutes leurs marchandises, mariniers et artillerie; que pour ces raisons, et plusieurs autres, compatissant aux souffrances des réformés, et se sentant obligé en son honneur à cause de sa promesse pour l'accomplissement des articles accordés, il leur offre une puissante assistance par mer et par terre, en cas qu'ils la veuillent accepter en entrant en action de guerre avec lui, protestant de ne poursuivre aucune prétention ni intérêt particulier, mais seulement les choses promises aux réformés, dont il se trouve garant; que si la ville refuse cette offre, le duc proteste solennellement devant Dieu et les hommes qu'il tient le Roi son maître pour pleinement acquitté de tout engagement d'honneur et de conscience, et qu'il se disposera à exécuter les autres commandemens dont son maître l'a chargé; sur quoi il désire avoir une claire et prompte réponse. » Cette harangue émut le peuple, qui ne voyoit espérance de ressource pour sa délivrance qu'aux armes anglaises, et qu'une perte assurée s'il les refusoit. Néanmoins, la brigue de ceux qui travailloient

à perdre cette pauvre et misérable ville étoit si forte, qu'il y eut de la peine à lui faire prendre une résolution; car on députa vers le duc de Buckingham pour remercier le roi de la Grande-Bretagne du soin qu'il avoit d'eux, et pour lui dire qu'ayant entendu et bien considéré ce que le sieur Bécher lui a représenté des bonnes intentions de Sa Majesté envers tous les réformés de France, dont ils ne sont qu'un membre, ils sont liés par le serment d'union de ne rien faire que par un consentement unanime; ce qui leur fait croire que leur réponse sera beaucoup plus ferme et agréable à Sa Majesté si elle est accompagnée de celle du duc de Rohan et des autres réformés, vers lesquels ils vont envoyer en diligence, suppliant le duc de Buckingham trouver bonne leur remise de la jonction demandée, et de la faire agréer au roi de la Grande-Bretagne. Cependant ils adressoient leurs prières et leurs vœux à Dieu pour l'heureux progrès de ses armes jusqu'à une entière exécution des bonnes et saintes intentions de Sa Majesté de la Grande-Bretagne.

Cette réponse pensa faire du mal de toutes parts : du côté de l'Anglais, de voir tant de contrainte et d'irrésolution en ceux qui ne se peuvent sauver que dans l'audace; envers les réformés, en ce qu'ils demandent conseil et non assistance. Voilà comme quoi, en affaires de conséquence, les conseils accompagnés de tant de circonspection sont fort dangereux; car ils témoignent de la crainte, ce qui encourage les ennemis et étonne les amis. Le duc de Soubise fait savoir au duc de Buckingham par Saint-Blancart cette députation et réponse, l'assurant absolument de la ville de La Rochelle.

Est à noter que quand ledit de Soubise partit de la flotte pour aller faire déclarer La Rochelle, deux choses avoient été résolues avec ledit de Buckingham : à savoir, qu'on commenceroit la descente par l'île d'Oleron, tant pour la facilité qui s'y rencontroit, n'y ayant pour s'y opposer que douze cents hommes de guerre, et nulle forteresse qui pût résister huit jours, comme aussi pour les commodités qui s'y trouvoient, étant pleine de blés et de vins, commode à faire le ralliement des soldats et matelots, aisée à conserver avec peu de travail, et par sa prise jointe avec les vaisseaux anglais qui, tenant la mer, réduiroient en peu de temps à de grandes extrémités l'île de Ré; au lieu qu'entamant par elle, qui étoit bien pourvue de gens de guerre, et assez bien fortifiée pour faire une bonne résistance, le succès de la descente en étoit périlleux et la conquête incertaine : l'autre, de n'entreprendre aucune chose que le duc de Soubise ne fût de retour; mais comme il dépêcha promptement Saint-Blancart au duc de Buckingham pour lui dire ce qu'il avoit fait dans La Rochelle, il trouve le dessein changé, la descente en l'île de Ré résolue, et tout le monde préparé à l'exécution, laquelle le duc de Buckingham hâte, sans attendre le retour du duc de Soubise, soit qu'il craignît que Thoiras, qui avoit déjà trois mille hommes de pied et deux cents chevaux dans l'île, ne se fortifiât trop pource que de toutes parts il y abordoit force noblesse et quantité de gens de guerre, ou qu'il ne voulut faire participant ledit Soubise de sa gloire. Il y eut à cette descente un grand et glorieux combat, et l'Anglais força tout ce qui voulut s'opposer à lui, ce qui donna un grand étonnement aux catholiques romains; et s'il eût chaudement poursuivi la victoire, allant droit au fort, selon le conseil du duc de Soubise qui y arriva aussitôt, il l'eût trouvé dégarni de vivres et de gens de guerre; mais la perte de cinq jours employés à rien faire donna loisir à Thoiras de se reconnoître et de rassurer ses gens qui ne vouloient point s'enfermer dans le fort, où il jeta en diligence tous les vivres qu'il trouva dans le bourg.

Cette seule faute a attiré après soi beaucoup de maux au parti réformé. En ce combat fut tué Saint-Blancart, qui y arriva assez tôt pour mettre pied à terre le deuxième, regretté à bon droit de son parti : c'étoit un jeune homme dont la piété, le courage et l'entendement, combattoient à l'envi à qui le rendroit plus illustre.

Cet heureux commencement encouragea les Rochelois, qui dépêchèrent en diligence vers le duc de Rohan et les villes de Guienne et Languedoc, et leur mandèrent comme, sur les divers avis qu'ils avoient eus de prendre garde à leur conservation, à cause des grands desseins qu'on avoit sur leur ville, ils avoient trouvé bon de recourir à Dieu, et par un jeûne qu'ils avoient célébré le 21 de juillet, pendant lequel étoit arrivée entre les terres et rades plus prochaines de leur ville une très-puissante flotte du roi de la Grande-Bretagne, conduite par le duc de Buckingham, grand amiral d'Angleterre, qui avoit envoyé le même jour Bécher, secrétaire du Roi, avec lettres dudit duc pour la ville, afin de leur faire entendre le sujet de sa venue en cette côte. Mais l'action du jeûne ayant fait remettre l'affaire au lendemain, ledit Bécher auroit été ouï en la présence du duc de Soubise, lequel, outre sa créance, auroit fait voir un écrit signé de la main dudit Roi, par lequel il promet aux réformés de ce royaume un puissant secours par mer et par terre, à ses frais et dépens, et icelui con-

tinuer jusques à l'établissement d'une bonne paix et sûreté d'icelle, avec cette condition bien expresse, qu'il leur laisse l'entière liberté de demeurer en la fidélité et sujétion qu'ils doivent à leur Roi; le tout à condition qu'ils ne pourroient faire aucun traité, accord ou paix, sans son avis et consentement, promettant aussi le même de sa part; duquel écrit ledit secrétaire promettoit copie, moyennant leur jonction aux armes de son maître; que le reste de sa créance étoit compris en la copie de sa harangue, laquelle ils envoyoient avec leur réponse; qu'ils les prioient de leur faire savoir promptement leurs avis et résolutions sur toutes ces choses, afin de les suivre, et que cependant ils leur donnoient avis de la glorieuse descente des Anglais dans l'île de Ré, ce qui leur faisoit espérer qu'un si bon commencement à leurs bons desseins seroit suivi d'une heureuse issue.

Cette descente d'Anglais fit une grande émotion à la cour; et si la prise du fort eût suivi de près, il y avoit apparence d'un grand changement d'affaires; car la maladie du Roi qui survint en ce temps-là, le mécontentement que tous les grands avoient de la faveur du cardinal, les soupçons de ceux qui s'étoient trouvés embarrassés avec le duc d'Orléans, il n'y avoit pas longtemps, le séjour du comte de Soissons en Piémont, et les grands désirs de vengeance du duc de Savoie pour s'être vu abandonné, étoient des sujets suffisans d'appréhension, et tout le monde ne faisoit qu'attendre avec impatience l'issue de ce siége du fort pour se déclarer. Ce qui n'étant ignoré du Roi, il n'omit aucune chose pour le secours d'icelui; il entretint aussi la ville de La Rochelle en bonne espérance d'accommodement, pourvu qu'elle ne se joignît point à l'Anglais; envoya vers le duc de Rohan, s'efforça de le contenter avec de l'argent, et fit des dépêches par toutes les villes des réformés, pour rendre odieuse la descente des Anglais, et pour tirer d'elles des déclarations afin d'empêcher leur jonction à leurs armes; même il obtint de Montauban et Castres des députés vers les autres communautés pour les y exhorter, faisant valoir que La Rochelle ne s'étoit point jointe à eux.

Le duc de Rohan, qui, de longue main, connoissoit les artifices de la cour, et qui savoit les partisans qu'elle avoit en toutes les villes des réformés, prévoyant bien qu'il ne pourroit empêcher telles déclarations, les exhorte d'y ajouter la clause générale, sous le bénéfice des édits et autres concessions, afin de les en pouvoir dégager quand il seroit temps; et, en attendant une bonne dépêche de La Rochelle, il les engage à ne pas abandonner cette ville-là. Enfin, les lettres lui arrivent, non telles qu'il eût désiré; néanmoins il est obligé de s'en servir. La difficulté étoit de les faire valoir, pource que, s'il les envoyoit en chaque ville, il se prendroit sur icelles diverses résolutions, et peut-être contraires les unes aux autres, ce qui engendreroit, dès l'entrée, de grandes divisions : s'il convoquoit, avant la prise des armes, une assemblée, nulle ville n'y députeroit craignant de se criminaliser, qui seroit encore un plus grand mal. Il se résout donc de ne donner aucune connoissance des lettres qu'il avoit reçues, et d'écrire, en même jour, à toutes les principales communautés des Sevennes au desçu les unes des autres, sans leur faire mention d'aucune assemblée, pour les prier de lui envoyer à Nîmes des députés auxquels il vouloit communiquer des choses qui leur importoient en particulier; il manda la même chose à la ville d'Uzès, se promettant que quand il auroit fait résoudre les provinces du bas Languedoc et des Sevennes, que le reste des réformés ou la plus grande partie suivroient leur exemple. Cet expédient réussit bien, car tous les députés se trouvèrent au lieu et jour assignés; mais la députation d'Uzès n'ayant été faite assez ample, et craignant quelque débauche en cette ville-là, il y mène tous les députés et y forme l'assemblée, s'assurant par sa présence de la raffermir dans son parti.

Cela fait, il leur représente tous les manquemens de foi qui se firent durant la première guerre, toutes les infractions de l'édit de paix fait devant Montpellier, dont s'étoit ensuivie la perte d'icelle; la continuation du blocus de La Rochelle, la rétention de leurs biens et l'exécution injuste de plusieurs personnes innocentes; ce qui avoit causé la seconde guerre, laquelle ayant été apaisée par l'intervention des ambassadeurs du roi de la Grande-Bretagne, et que pour y faire condescendre les réformés aux conditions que le Roi désira, se rendirent, du consentement de Sa Majesté et au nom du Roi leur maître, garans de ladite paix, dont ils délivrèrent un écrit signé de leur main et scellé de leurs armes, qui n'en étant pas mieux observé, et le danger de La Rochelle croissant de jour en jour par la servitude où l'on réduisoit son port, ses franchises et la liberté de son commerce; par l'affermissement du fort Louis au lieu du rasement promis; par les fortifications, munitions et provisions des îles; par la construction, amas et armement de tant de vaisseaux; par la subsistance de tant de garnisons voisines; par tant de desseins tentés sur ladite ville; par le renversement des consulats de Nîmes et Aleth, auxquelles on ôtoit la liberté de l'élection; bref, par

la multiplicité des infractions des édits en tous ces points, et sur toutes sortes de lieux et de personnes : que toutes ces choses avoient obligé ledit duc d'en faire remontrance au roi de la Grande-Bretagne, pour l'inciter de procurer aux réformés, suivant ses royales promesses, quelque soulagement ; ce qui l'auroit ému de telle sorte, qu'après avoir tenté infructueusement les voies douces il se seroit enfin résolu de nous assister ouvertement, et, à cet effet, avoit envoyé le duc de Buckingham avec une belle armée, qui avoit commencé par de bons effets; mais que c'étoit à la charge que le bas Languedoc se joindroit à ses armes, et n'entendroit à nul traité que général, et du consentement dudit Roi et de tous les réformés du royaume, et que la ville de La Rochelle n'avoit rien voulu conclure sans eux.

Là-dessus, ledit duc de Rohan leur fait voir la dépêche qu'il en avoit; leur dit que, vu l'importance de cette affaire, il avoit jugé à propos d'assembler les deux provinces des Sevennes et du bas Languedoc, afin qu'elles en concertassent mieux, et fissent des résolutions semblables. Ce qui n'eût bien réussi s'il eût envoyé lesdites dépêches aux villes séparément; qu'aussi il n'avoit pu convoquer une assemblée générale en temps de paix, dont la seule convocation eût été le moyen de l'empêcher; mais qu'il s'assuroit que ce qui se résoudroit dans l'assemblée de ces deux provinces seroit suivi du reste; qui les exhortoit donc d'en délibérer, leur promettant de ne les abandonner jamais.

Sur quoi fut arrêté que ledit duc de Rohan seroit prié de reprendre sa charge de général des réformés, de faire des levées de gens de guerre, et tous exploits qu'il jugera à propos pour le bien d'iceux; qu'il est prié de former au plus tôt une assemblée générale qui subsiste durant la guerre, afin qu'avec elle toutes les affaires se manient; qu'on renouvelle le serment d'union, auquel on ajoutera la jonction aux armes du roi de la Grande-Bretagne, comme aussi celle de tous princes, seigneurs, gentilshommes et autres particuliers de ce royaume, qui, pour ce sujet, les auront prises ou les prendront à l'avenir, avec promesse de n'accepter aucune paix particulière, ni entendre ou consentir à aucun traité, que généralement et du gré de tous les réformés, et des princes avec lesquels ils sont ou seront unis.

Cette résolution ainsi prise, chacun se retire. Rohan donne ses commissions, fait tout son armement à ses dépens afin de ne dégoûter les peuples, donne le jour pour exécuter diverses entreprises sur plusieurs places. Et tandis qu'il s'apprête pour se mettre en campagne, il faut voir ce qui se passe dans l'île de Ré, où nous avons laissé le duc de Buckingham, lequel fait courir un manifeste pour justifier les armes du Roi son maître, et se vint loger avec son armée au bourg Saint-Martin-de-Ré, dont il commença à bloquer la citadelle, place à quatre bastions non encore parfaite, sans aucuns ouvrages de dehors. Il se résout de la prendre par famine sur la présomption qu'il y avoit peu de vivres dedans, et qu'étant le maître de la mer il lui seroit facile d'empêcher tout secours et avitaillement; et, sans apporter une grande prévoyance à ce blocus, il se contente de fermer le port avec bateaux et traverses, et de camper son armée autour de la citadelle, et ses vaisseaux de guerre autour de l'île, méprisant de se rendre maître d'un petit fort à quatre tenailles qui tenoit pour le Roi dans ladite île, sur l'une des bonnes descentes d'icelle, duquel après lui vint tout son mal.

Outre lesquels défauts se commirent encore ceux-ci : c'est qu'au lieu de travailler du côté de la mer, qui étoit le seul endroit que l'on devoit craindre, on entreprend un travail inutile, du côté de la terre; on dresse trois batteries si éloignées, que c'étoit plutôt pour faire peur que mal; on néglige de se saisir d'un puits qui étoit à vingt-cinq ou trente pas de la contrescarpe, où l'on se contenta de jeter un cheval mort et quelques pierres pour le combler : mais les assiégés, voyant de quel préjudice leur étoit cette perte pour le manquement d'eau qu'ils avoient dans le fort, le décomblèrent diligemment, et l'ayant bien nettoyé en approchèrent un travail qui le leur conserva tout le long du siége. On faisoit la garde fort négligemment du côté de la mer, et quelques avis qu'eût donnés le duc de Soubise de séparer les vaisseaux et les mettre au devant des ports de ce côté-là, afin d'empêcher le ralliement de ceux du Roi, ils ne le voulurent jamais faire. Il y avoit pis : car, sous prétextes fort légers, sortoit tous les jours quelqu'un du port pour parler au duc de Buckingham qui voyoit l'état de l'armée; et se commencèrent dès lors diverses pratiques par le moyen du baron de Saint-Surin et de Montaur, qui continuèrent jusqu'à ce que le duc de Buckingham dépêcha en cour un de ses neveux avec ledit Saint-Surin, dont le sujet fut inconnu audit duc de Soubise.

Or, pour mieux comprendre cette affaire, il faut savoir que Ré est une île située à une lieue de La Rochelle, qui a sept lieues de long, fort fertile, surtout en vins et en sel. Il y a trois bourgs principaux, dont celui de Saint-Martin-de-Ré est un des plus beaux de France, et est situé sur la meilleure rade de toute la côte; il y a un port qui vient tout du long du bourg comme un

petit bras de mer, et est l'embouchure d'icelui que le duc de Buckingham avoit bouchée pour empêcher qu'on ne jetât par là des vivres dans la citadelle. Entre Ré et Brouage il y a une autre île nommée Oleron, aussi grande qu'elle, aussi peuplée et encore plus fertile, où le Roi s'étoit conservé un fort que le duc de Soubise y avoit fait faire en la guerre précédente, lequel ne valoit rien; et si Buckingham s'en fût saisi et de toute l'île, où presque tous les habitans sont réformés, il ôtoit tout moyen de secours à la citadelle de Ré.

Sur ce temps le Roi tombe malade, et est contraint d'envoyer en sa place le duc d'Orléans pour commander et fortifier l'armée que le duc d'Angoulême avoit autour de La Rochelle, où, nonobstant les protestations des Rochelois de n'être joints aux Anglais, on ne laissa de les traiter comme tels. On commença à les bloquer plus étroitement du côté de la terre, pour leur empêcher l'entrée de toutes sortes de vivres: mais les principaux soins de cette armée furent de jeter hommes et vivres dans le fort de Ré; à quoi on n'épargna ni hommes ni dépenses: de façon qu'à diverses fois il y en entra autant qu'il fut nécessaire pour le faire subsister jusques à son entière délivrance.

Pour les Rochelois, après avoir en vain continué leurs protestations de fidélité et d'obéissance, voyant que toutes leurs soumissions ne diminuoient leurs souffrances ni l'envie de les perdre, mais seulement entretenoient une division parmi les réformés, et fournissoient un prétexte spécieux aux mal affectionnés de crier contre les autres, ils font un manifeste comme ils se sont soustraits de la couronne d'Angleterre pour se donner à celle de France, les grands priviléges qu'ils ont acquis pour cela, leurs bons services depuis ce temps-là, et leur fidélité inébranlable dans laquelle ils ont persévéré constamment, nonobstant la rupture du commerce, les dégâts de leurs récoltes, la ruine de leurs campagnes, les excès commis contre leurs bourgeois, bref, toutes les souffrances qu'en diverses années une armée licencieuse peut faire à ses plus grands ennemis; après quoi ils se joignent ouvertement aux armes des Anglais.

Quant au duc de Rohan, il fait sa déclaration, contenant les infractions aux deux paix précédentes, le sujet qu'il a de s'en émouvoir, et d'avoir eu recours au roi de la Grande-Bretagne, garant de la dernière; proteste de ne demander que l'observation des édits, moyennant quoi il offre de s'exiler volontairement du royaume, afin d'ôter à l'avenir tout prétexte et ombrage. De l'autre part, le Roi fait de nouvelles déclarations, où il promet l'observation des édits à ceux qui demeureront dans son obéissance, pardonne à tous ceux qui s'en sont distraits, si, dans un certain temps, ils reviennent; ordonne de grandes rigueurs contre les personnes et biens de ceux qui persévéreront dans le parti des réformés. Le duc de Soubise est déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt; mais le parlement de Toulouse, quoiqu'il n'ait juridiction sur les pairs de France, condamne le duc de Rohan à être tiré à quatre chevaux, le déclare ignoble, met le prix de sa tête à 50,000 écus, et fait nobles ceux qui l'assassineront; ce qui donna volonté à trois ou quatre malheureux de l'entreprendre, qui n'eurent qu'une corde ou une roue pour récompense, n'étant au pouvoir d'aucune puissance humaine d'allonger ou accourcir la vie d'un homme sans la permission de Dieu.

Après ces combats de plume, il faut venir à ceux d'épée. De toutes les entreprises qu'on avoit promis au duc de Rohan d'exécuter sur diverses places et en diverses provinces, il ne réussit que celle de Corconne qu'il fit ménager par le lieutenant de ses gardes, avec un nommé de Pize (qui peu de temps après la rendit de nouveau aux ennemis). Ce qui les empêcha pour la plupart, fut que l'on n'en pouvoit permettre l'exécution avant la déclaration ouverte de la guerre; si bien qu'à ce commencement il n'y avoit bicoque qui ne se gardât soigneusement; ce qui n'arrivoit pas aux anciennes guerres civiles, parce qu'il y avoit lors du zèle, de la fidélité et du secret, et une confiance en leurs chefs auxquels ils déféroient tant, que sur leurs billets ils commençoient une guerre par l'exécution sur les meilleures places du royaume: et aujourd'hui on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des réformés, que la mauvaise volonté de leurs ennemis.

Sur ces entrefaites il reçoit une dépêche de Montagu, qui lui mande que le dessein de faire la descente en Guienne étoit changé, et que pour cet été le duc de Buckingham ne feroit ses efforts que du côté de La Rochelle; de façon que le roi de la Grande-Bretagne le déchargeoit de la promesse qu'il avoit faite de passer à Montauban, et qu'il lui laissoit la liberté d'agir où il voudroit; mais que le duc de Savoie, auprès duquel il étoit, croyoit qu'il pourroit faire de plus utiles progrès le long du Rhône que de nulle autre part, donnant espérance de faire de son côté sa diversion. Néanmoins tous ces desseins se formoient en cas de la prise du fort de Ré, dont apparemment on ne pouvoit douter. Le duc de Rohan mit en considération cette dépêche, et eût volontiers tourné ses premières armes de ce

côté-là, sinon qu'il étoit nécessité de faire déclarer les villes de Rouergue et haut Languedoc, auxquelles, à cause de son absence, on avoit fait prendre des résolutions toutes contraires aux siennes, et les délibérations en avoient été envoyées au Roi; si bien que, sans sa présence, il ne leur pouvoit faire prendre les armes, ce qui le confirma en son premier dessein, dont il manda les raisons à Montagu; et néanmoins l'assura que si le duc de Savoie, dès à présent, se vouloit mettre aux champs, que laissant tout autre dessein il le joindroit avec toutes ses forces, sinon qu'il falloit remettre la partie à une autre fois. Et comme cela ayant laissé le baron d'Aubais pour commander au bas Languedoc, et un conseil aux Sevennes pour y manier les affaires, il s'achemine avec ses troupes, composées de 4,500 hommes de pied et 200 chevaux, droit à Milhaud, et, en passant, il prit le Pont-d'Arre, maison d'un gentilhomme, et Arigas, église fortifiée, qui incommodoient la viguerie du Vigan : étant à Saint-Jean-du-Breuil, Alteirac et Guérin, qui étoient ses partisans dans Milhaud, le vinrent trouver pour le dissuader d'y passer, alléguant qu'il y trouveroit de la difficulté, mais l'assuroient que dès que Montauban et Castres se seroient déclarés ils feroient le semblable.

Ledit duc leur remontra qu'ils avoient grand tort d'être sortis de ladite ville, laquelle ils laissoient au pouvoir des mal affectionnés; que ce seroit la ruine de ses affaires, et un exemple à toutes les villes de Rouergue de lui fermer les portes; qu'il ne pouvoit commencer par Castres et Montauban, puisqu'il lui falloit passer par Milhaud pour y aller, et qu'il étoit résolu, avec toutes ses troupes, d'y entrer ou de ravager toute la campagne; qu'il les prioit de s'avancer pour leur en donner avis; mais ils trouvèrent que leur absence avoit donné courage au parti contraire, qui, ayant fermé les portes de la ville et celles des deux ponts qui sont sur la rivière du Tarn, par où il faut nécessairement passer, ils ne purent entrer et furent contraints de le venir trouver pour lui annoncer cette nouvelle, laquelle néanmoins ne l'arrêta point, voyant bien qu'il falloit tenter cette affaire, espérant toujours qu'à sa vue le peuple s'émouvroit; ce qui arriva. Car ayant fait passer de ses gardes delà la rivière avec beaucoup de difficulté et de péril à cause que l'eau étoit grosse, et attaquant les portes du pont des deux côtés, elles furent enfoncées; ce qui lui donna le libre passage jusqu'au faubourg, où étant il prend quelque cavalerie et ses trompettes, et, en cet équipage faisant le tour de la ville, il émeut le peuple de telle façon qu'à la faveur de la nuit ils s'assemblèrent plus facilement avec leurs armes; contraignent les consuls d'ouvrir les portes, et le viennent chercher pour le faire entrer dans la ville.

Ce succès lui donna l'entrée dans toutes celles de Rouergue, et même de la montagne d'Albigeois, hormis de Brassac et de la tour Saint-Félix, où il laissa quelques régimens à La Vacqueresse qui avoit déjà bloqué ladite tour; lequel, après une mine faite, la prit par composition, et Brassac, au bout de vingt-quatre heures, se remet en son obéissance. Mais à Castres, Saint-Germier qui portoit son parti, s'y gouverna si mal qu'il se laissa mettre dehors, et avec lui tous ceux qui lui étoient les plus affidés. A cet exemple Réalmont, Briteste et les trois villes du Lauragais, à savoir, Puylaurens, Revel et Sorèze, ne se voulurent déclarer; tellement qu'il fut contraint de venir avec sa cavalerie à Roquecourde, qui est une petite ville située à une lieue de Castres et à deux de Réalmont, d'ou il tenta divers desseins sur toutes ces villes mal affectionnées. A Castres, il n'y peut rien faire; à Réalmont, ses persuasions y furent mieux reçues, et les portes ayant été fermées au duc de Montmorency, elles lui furent ouvertes; il y mit pour gouverneur Maugis qui étoit celui qui, principalement, l'y avoit servi, et qui lui avoit été fidèle en toutes les autres guerres.

Cette réduction l'élargit un peu; il y convoqua le colloque d'Albigeois, auquel il fit prendre des résolutions conformes aux siennes; mais, pour passer outre, il lui étoit nécessaire de s'assurer de Puylaurens ou Revel; sans quoi il ne pouvoit tenter d'aller à Montauban ou en Foix, parce qu'il lui falloit faire douze ou quinze lieues en pays ennemi, passer de grandes plaines, et le duc de Montmorency sur les bras, qui assembloit toutes les forces du pays pour le combattre, et qui seroit toujours plus fort que lui en cavalerie du double et du triple. Il avoit bien eu en pensée de passer la rivière du Tarn à gué; mais les grandes pluies la lui rendirent toujours inguéable; si bien que n'ayant autre chemin que celui du Lauragais et une armée en tête, il ne put hasarder ce passage sans y avoir une retraite. Il commence par Puylaurens, comme celle qui, par son exemple, entraîneroit les autres. Terrieux et Maury, deux de ses plus affidés, et qui ès autres guerres l'avoient bien servi, lui promettent que, moyennant cinq cents pistoles pour distribuer dans la ville, ils l'y introduiroient. Il leur en bailla la moitié comptant; mais au lieu de faire ce qu'ils avoient promis, ils donnent avis dudit dessein au duc de Montmorency, afin de faire attraper La Cassagne qui, avec sa compagnie, celle du baron d'Aletz et cinquante des

gardes de Rohan, étoient commandés pour l'exécution; tellement que, quand ils furent au rendez-vous, les traîtres mandèrent qu'ils ne pouvoient tenir ce qu'ils avoient promis. Eux, se voyant loin de retraite, Causse, cavalier, qui avoit de bonnes habitudes dans Revel, et Gaillard qui y avoit son frère, et qui avec Desilles-Maisons y menoit un dessein infaillible qu'ils devoient exécuter dans deux jours, craignant d'être défaits à leur retraite qui étoit longue, proposèrent, comme par désespoir, d'anticiper le temps et de le tenter; ce qui fut résolu entre eux, et leur réussit si bien, que le peuple de Revel voyant la livrée de Rohan, croyant qu'il y fût, et le frère de Gaillard, avec quelques autres habitans, s'étant saisi d'une tour, favorisèrent l'escalade, qui ne fut défendue qu'à coups de pierres; et ainsi ils se rendirent maîtres de la ville, dont ledit Rohan étant averti se résolut sans plus tarder de faire chemin.

Pour cet effet il fait faire quarante mille pains et, partant de Roquecourde, il vint camper avec partie de ses troupes à Arifat, métairie qui n'est qu'à demi-lieue de Castres. Le lendemain il passe au port de Narrez, où était son rendez-vous général, et loge à Sajes, où il apprit que le duc de Montmorency avoit pris son logement avec toutes ses troupes entre lui et Revel; ce qui l'obligea de faire distribuer à ses soldats tout le pain qu'il avoit, afin de se désembarrasser des charrettes qui le portoient, et le lendemain, ayant fait une lieue, il aperçut ledit duc de Montmorency avec trois ou quatre cents chevaux sans aucune infanterie; il passa à sa vue en bon ordre, continuant son chemin vers Revel, sans qu'il se fît aucune escarmouche, et coucha à une lieue dudit Revel, où le lendemain il se rendit de bonne heure. Le duc de Montmorency vient prendre son logement à Saint-Félix et autres lieux des environs, d'où il pouvoit se trouver à l'avance sur son chemin, soit qu'il prît celui de Montauban ou celui de Foix.

Sur ces entrefaites le duc de Rohan surprend une lettre des consuls de Mazères, qui écrivoient au président du Suc la disposition de leur ville à se ranger du parti des réformés, et que toutefois la présence dudit duc y étoit requise pour la faire déclarer ouvertement; ce qu'icelui considérant, et, joignant à cela, qu'il y avoit trois journées d'armée pour gagner Montauban, nulle retraite en chemin, que son voyage n'y étoit point nécessaire puisque l'Anglais étoit attaché ailleurs, et qu'étant bien assuré de la bonne disposition de cette ville-là, il ne falloit perdre l'occasion qui s'offroit de porter tout le pays de Foix dans son parti, ce qui le fit résoudre à prendre cette route-là: et, afin de gagner le devant, après avoir fait prendre du pain à ses soldats pour deux jours, et leur avoir fait quitter partie de leur bagage, il partit de Revel à minuit; mais le mauvais temps qu'il fit cette nuit-là, et les incommodes avenues du village où étoit logée son infanterie, avant que l'arrière-garde fût hors d'icelui, qui étoit le 3 de novembre, il fut jour en passant près de Montcausson, où il y avoit une compagnie de cavalerie des ennemis logée. Le signal de son passage fut donné vers le Foix, et y eut quelque légère escarmouche, qui ne retarda aucunement l'armée de marcher; mais ladite compagnie, se mettant à sa queue, le suivit de loin jusqu'à ce qu'elle arrivât proche d'une petite villette nommée Sovillé, à deux lieues de Revel, où le duc de Montmorency étoit venu mettre son armée en bataille, comme le lieu le plus propre pour s'opposer au passage du duc de Rohan et le combattre, pource qu'il y a une belle plaine au-dessous et fort avantageuse pour la cavalerie, dont il étoit de beaucoup supérieur, et à cause d'un petit ruisseau très-fâcheux, dont il avoit rompu les ponts, et qu'il falloit nécessairement passer à sa vue.

Ledit duc, ayant son armée composée de quatre mille hommes de pied et quinze cents maîtres fort lestes, fit quatre bataillons de son infanterie, qu'il rangea en losanges, laissant de grands espaces entre deux pour loger sa cavalerie, laquelle il mettoit toute au côté opposé à l'armée ennemie, et qu'il changeroit selon qu'il marcheroit, ou en tête, ou en flanc, ou en queue, le tout avec grand ordre; et le bagage il le mit au milieu de ces quatre bataillons, se résolvant, en cet ordre, de passer ou de combattre; et s'étant enquis de ses guides s'il n'y avoit autre passage à ce ruisseau que celui qui étoit occupé des ennemis, ils répondirent qu'on le pourroit passer à gauche, à un gué proche d'un petit château nommé Dejean, où ledit ruisseau se trouvant étroit, il étoit facile de faire un pont pour l'infanterie. Il marche donc droit là, laissant l'armée du duc de Montmorency à sa droite; et, après l'avoir passée, il envoya tout à propos saisir ce château, où deux cents soldats de la ville de Castelnaudary venoient pour s'y loger, qui eussent merveilleusement incommodé ce passage.

Ce qu'étant fait, il se désembarrasse de son bagage, lui faisant passer ledit ruisseau et conduire audit château, et après avoir gagné un tertre qui étoit entre l'armée ennemie et ledit ruisseau, il s'y arrête pour considérer la contenance du duc de Montmorency, et se résoudre à ce qu'il auroit à faire. Il eut une fois en pensée de ne quitter point l'avantage de ce lieu, crai-

gnant de passer de jour un ruisseau à la vue d'une armée qui cherchoit ses avantages pour le combattre, et qui pouvoit charger telle portion de la sienne qu'elle eût voulu, laissant passer l'eau au reste ; de l'autre part, considérant que s'il y demeuroit il n'avoit aucuns vivres, tout le pays ennemi, une armée sur les bras, cinq grandes lieues de retraite pour gagner Mazères, il appréhendoit que les soldats ne succombassent à un tel travail ; si bien que, par l'avis de tous les chefs, il résolut de se mettre plutôt au hasard du combat qu'aux incommodités de la faim et du travail ; et après avoir fait faire le pont, il marcha au même ordre susdit pour le passer. Alizon, qui commandoit une troupe de cavalerie, et qui étoit le plus avancé vers le duc de Montmorency, étant placé sur un coteau qui voyoit de toutes parts, laissa trop éloigner l'armée avant que prendre sa retraite, tellement qu'il fut chargé par deux cents chevaux, qui le ramenèrent jusque dans l'infanterie en grand désordre, et y pensa mettre le reste ; mais les gardes du duc de Rohan s'y trouvèrent à propos pied à terre, qui firent une salve de près, et en ce même temps les chargea et repoussa rudement. Ce commencement donna courage à l'armée de Montmorency : partie de sa cavalerie s'avance pour venir à la charge, et son infanterie aussi avec grands cris; mais étant repoussés pour la seconde fois, et deux des bataillons du duc de Rohan allant les piques baissées droit à eux, ladite infanterie ne les attendit pas, mais se mit en fuite, jetant leurs armes et quittant le champ de bataille : ils furent vivement poursuivis jusques à un rideau qui ôtoit la vue de ce qui étoit derrière ; ce qui empêcha la déroute entière, car le duc de Rohan ne voulut pas qu'on le passât pour les poursuivre en désordre, à cause que le duc de Montmorency, qui n'avoit point encore combattu, étoit au-delà d'icelui avec plus de trois cents maîtres en bataille, mais commanda seulement à Lèques de le passer pour voir sa contenance.

Montmorency ayant rallié ses gens, les retira à la faveur de Sovillé, et là, les remit en bataille sans faire aucune contenance de revenir au combat. Le duc de Rohan, de son côté, demeura dans le champ de bataille plus d'une grande heure, fit enterrer ses morts et rendre grâces à Dieu, puis, sans aucun empêchement, passa le ruisseau et continua son chemin, et ne put arriver à Mazères que le lendemain à midi, ayant été quarante heures à cheval. Dans ce combat, il perdit Causse-Caucalière, un gendarme de sa compagnie, un de ses pages, deux lieutenans de ses gens de pied, cinq ou six soldats, et trente ou quarante de blessés. Du côté du duc de Montmorency il y en eut beaucoup davantage ; néanmoins, le combat ne fut pas sanglant, et est à croire qu'il s'engagea plutôt sur l'occasion que de propos délibéré ; car il semble qu'il y eût eu plus d'apparence d'attaquer le duc de Rohan sur le passage du ruisseau qu'en tout autre endroit ; mais il est plus aisé de contrôler les actions d'autrui quand on est loin des coups, que dans l'occasion où il faut se résoudre promptement, où l'on n'a pas le temps de considérer et de peser toutes choses.

Le duc de Montmorency, en ce combat, n'avoit que trois mille hommes de pied, mais il avoit six ou sept cents maîtres au dire des siens ; et toute la noblesse la plus qualifiée du Languedoc et de Rouergue, de Foix et même quelques-uns au delà de la Garonne.

Le duc de Rohan étant à Mazères, tous ses gens recrus de faim, de sommeil et de lassitude, il trouve pour rafraîchissement les portes fermées, et qu'on ne les vouloit point recevoir ; néanmoins, le peuple à la fin prit courage, et malgré les consuls et principaux de la ville il le fit entrer, et après avoir donné ordre au logement de la cavalerie, il pourvut le mieux qu'il put à la nourriture de l'infanterie ; et sur l'avis que le duc de Montmorency eut de la mauvaise disposition du peuple de Foix à se joindre aux armes du duc de Rohan, il se vint loger à Sainte-Gallelle sur la rivière de Lers, qui passe à Mazères, et à une grande lieue de Saverdun, d'où il leur donne avis qu'il étoit là pour les assister avec son armée, qu'ils eussent bon courage, et ne se laissassent aller aux persuasions du duc de Rohan, lequel, de son côté, se trouva huit jours entiers en cette extrémité d'avoir toute son armée dans Mazères à ses dépens, encore eut-il toutes les peines du monde de fournir à son infanterie un pain par jour, n'ayant lieu dans le Foix que Mazères, tout le reste lui étant contraire, et la rivière de l'Arriége tellement enflée, que, ne se pouvant guéer, elle lui empêchoit toute communication du haut Foix ; de façon que si ces incommodités eussent duré encore quelques jours, il couroit fortune de périr de faim en séjournant, ou de recevoir un échec en s'en retournant, car même il n'avoit point de munitions de guerre pour se défendre. Toutes ces nécessités lui firent sonder tant de gués, qu'enfin en ayant trouvé un entre Saverdun et Pamiers, où le duc de Montmorency ne pouvoit pas si promptement venir, il se résout, en ce désespoir, de tenter l'entreprise de Saverdun, où il savoit le peuple lui être assez affectionné ; et la ville basse étant facile à forcer, il espéroit qu'après l'avoir prise, ceux de la ville haute se pourroient effrayer et accommoder avec

lui; ce qui lui réussit comme il l'avoit projeté. Il part donc une nuit de Mazères avec une partie de ses troupes, passe le gué à la pointe du jour, où il eut une très-grande difficulté pour l'infanterie, à cause que la rivière est rapide et fort froide, et étoit encore si grosse, qu'il s'y noya de ses soldats et s'y perdit beaucoup d'armes, si bien qu'à la fin il fallut que la cavalerie passât en croupe une partie de l'infanterie; ce qu'étant, il marche droit à Saverdun, où il envoie premièrement un trompette sommer les habitans de lui ouvrir les portes; à leur refus, il s'avance, et après quelques mousquetades qui ne tuèrent, ni blessèrent personne, à l'aide de quelques bons habitans l'on pose les échelles et l'on entre.

La ville basse de Saverdun ainsi emportée, les mal affectionnés s'étonnent, les uns s'enfuient, les autres se cachent, enfin chacun crie miséricorde, et la haute ville se rend; ce qui arriva le 12 novembre 1627.

Le même jour le duc de Rohan fait saisir par Faucon, avec deux cents hommes, le lieu de Montmaur, petite ville et château assise entre Revel et Mazères, et qui lui servoit beaucoup pour la conjonction du Lauragais avec le Foix; ce fut par l'intelligence de La Barte, qui avoit de grands mécontentemens du duc de Montmorency.

Ces heureux progrès lui font poursuivre chaudement sa pointe, et, sur l'espérance de quelque intelligence dans Pamiers, il s'y présente le 22 dudit mois, sur le soir, avec sa cavalerie, où il n'eut pour réception que des mousquetades, ce qui le fit résoudre de tenter la nuit suivante un dessein de pétarder la muraille; à quoi le portoient quelques-uns de la ville, qui avoient leur rendez-vous à une métairie proche d'icelle. Donc, au lieu de retourner à Saverdun comme il en avoit pris le chemin, il va camper en un lieu assez couvert, à demi-lieue de Pamiers, où il défendit qu'on fît aucun feu; il y fit venir Goudin et Malmoirac avec leurs régimens, qu'il avoit fait préparer pour cela; mais ceux qui devoient sortir de Pamiers pour le conduire au lieu de l'exécution, et lui dire l'état de la ville, ne se trouvèrent point à leur rendez-vous; néanmoins ayant auprès de lui Le Bruel, qui étoit celui qui avoit ménagé ce dessein, et qui étant du lieu savoit l'endroit où l'on devoit poser le pétard, ne laissa de passer outre. Il fit donc ainsi son ordre. Il bailla à La Cassagne la conduite des pétardiers et des pétards qui furent portés par des gentilshommes de sa maison ou officiers de sa cavalerie, et les fit soutenir par Lèques avec trente hommes armés et cinquante piquiers ou mousquetaires choisis, après quoi marchoient Goudin et Malmoirac, puis le duc de Rohan en personne.

Les choses ainsi disposées, on aborde la muraille, où nonobstant l'alarme et les mousquetades on fait jouer le premier pétard, qui ne faisant le trou assez grand, on y applique un second, lequel l'accroît capable de passer un homme armé, où s'étant trouvés des habitans avec leurs armes pour le défendre, Bazier, le pétardier, prend un petit pétard qu'il jette par ledit trou dans la ville, lequel venant à crever rompt la cuisse d'un des habitans et écarte les autres, ce qui donna temps aux attaquans de se jeter par ledit trou dans la ville. Le premier qui entra fut La Tour-Genestoux, le second le baron de La Villemade, et ensuite tout le reste. Cette prise apporta de l'étonnement dans tout le Foix; quelques petits forts se rendirent d'effroi, qui se trouvèrent remplis de vivres.

Après cela, le duc fut reçu dans le Mas-d'Asile et le Carlat, et par ainsi réduisit dans son parti tous les réformés de la comté de Foix, et peut-être eût fait davantage si les affaires des Anglais dans l'île de Ré eussent prospéré, lesquels il faut aller revoir.

La mauvaise garde que faisoit la flotte anglaise, donna moyen à treize barques chargées de vivres d'aborder la citadelle; et y étant arrivées le sixième septembre sur le matin, elles en partirent le neuvième suivant, et en ramenèrent les blessés et les bouches inutiles. La facilité que ceux-là y rencontrèrent en fit résoudre d'autres à tenter ce hasard; mais les gardes ayant été renforcées par les Rochelois, quelques-uns furent pris au passage et traités assez mal; même le dernier de septembre, de quinze ou seize barques qui s'y présentèrent, il y en eut sept de prises, et le reste fut contraint de se retirer.

Le 12 de septembre arriva d'Angleterre un renfort de quinze ou seize cents soldats et de vivres et munitions, ce qui fit résoudre le duc de Buckingham d'attaquer le petit fort de La Prée, et même fit tourner quelques canons de ce côté-là; mais le dessein en fut aussitôt rompu sans en savoir la cause.

Le sixième d'octobre les assiégés étant en grande nécessité firent sortir Montaud pour capituler, si le lendemain ils n'étoient secourus de vivres. Cet avis obligeoit à doubler les gardes, et, au vent qui tiroit, il étoit aisé à juger que le secours ne pouvoit venir que d'Olonne, au devant duquel on leur conseilla d'envoyer quelques navires qui les eussent empêchés de passer; mais au lieu de cela le capitaine de la garde s'écarta de cette route, et va mettre ses vaisseaux

à couvert dans la Fosse-de-l'Oye, tandis que trente-trois barques prenant leur temps passent, et vingt-neuf se rendent au-dessous de la citadelle. Sur quoi est à considérer qu'elles ne pouvoient s'approcher de la terre que d'un gros d'eau qui ne vient que de quinze en quinze jours, ce qui donnoit une grande facilité aux Anglais d'empêcher le secours; et arrivés ils ne pouvoient décharger que la mer ne fût tout-à-fait retirée. Si bien qu'on proposa au duc de Buckingham de brûler les barques avec tout ce qui étoit dedans, en les attaquant par les deux côtés de la terre; ce qui se pouvoit faire sans être offensé de la citadelle, pource que la rive étoit si haute qu'elle couvroit ceux qui eussent attaqué lesdites barques. Il montra approuver ce dessein; néanmoins il ne se mit en devoir de l'exécuter, et se contenta seulement de passer inutilement le temps à vouloir y mettre le feu du côté de la mer.

Ce rafraîchissement ayant ainsi passé, Buckingham entre en conseil, et fit résoudre la retraite; de sorte que le deuxième d'octobre on commence de remporter dans les vaisseaux les armes et les munitions de guerre qu'on avoit mises à terre. Cette résolution prise, il envoie chercher un des domestiques du duc de Soubise, auquel il dit que le conseil de guerre, voyant la place munie, la saison avancée, son armée de beaucoup diminuée, et tous ses vivres consommés, avoit jugé à propos de se retirer. Celui-ci tâche de le détourner de cette résolution, lui remontrant que la flotte que le comte de Holland lui amenoit remédieroit suffisamment à ses nécessités; que le rafraîchissement des assiégés n'étoit pour durer long-temps, et que moyennant une garde bien exacte ils seroient réduits bientôt aux extrémités premières; que cette retraite entraînoit la perte et la ruine de La Rochelle, laquelle il abandonnoit après l'avoir engagée; qu'elle accabloit de déplaisir et de blâme le duc de Soubise comme coupable de sa ruine; mais que par dessus tout elle faisoit un préjudice irréparable à la réputation des armes du Roi son maître, pour avoir fait cette entreprise avec si peu d'honneur et d'utilité.

A toutes ces remontrances il ne repartit autre chose, sinon que ses capitaines ne vouloient plus demeurer, mais que si la flotte du comte de Holland arrivoit à temps il essaieroit de les y résoudre. A cette réponse celui-ci, ayant compris que la résolution du duc étoit affermie à déloger, en avertit promptement le duc de Soubise, qui, depuis la mi-septembre, étoit à La Rochelle malade d'une fâcheuse fièvre tierce, et d'un grand dévoiement d'estomac, et le prie de venir jusque-là s'il peut; ce qu'il fait, et se rend en l'île de Ré, fait tous ses efforts pour ramener le duc de Buckingham et les siens à une meilleure résolution. On lui en donne espérance; néanmoins, voyant continuer l'embarquement, il connut qu'ils ne changeoient point de dessein.

Le Roi cependant, étant relevé de sa maladie, se porte en personne devant La Rochelle: sa présence y grossit et encourage son armée; et, sur ce qu'il apprend que celle du duc de Buckingham diminue fort, il se résout de faire une descente dans l'île de Ré à la faveur du petit fort de La Prée qu'il s'y étoit conservé. De l'autre part, le désir que les Anglais avoient de leur retour, les ayant rendus nonchalans à leur garde, ils laissent glisser sept ou huit pinasses vers ledit fort de La Prée, et le seizième d'octobre, à la faveur d'icelui, mettent pied à terre quatre cents hommes, le 27 y en descendent dix, et le 30 vingt-cinq; de quoi le duc de Buckingham averti se recueille, part de nuit avec ce qu'il avoit de gens de pied et de cheval, ayant même fait abandonner la plus grande part des tranchées, va pour empêcher la descente qui étoit déjà faite, et fait donner quelques Français, qui, n'étant soutenus, furent contraints de se retirer. Pendant ce temps, les marchands de La Rochelle, voyant tous les préparatifs de la retraite, le supplient instamment de leur donner cinquante ou soixante tonneaux de blé qu'il avoit mis à terre, ce qu'il ne leur accorda que lorsqu'ils n'eurent plus le loisir de les enlever; si bien qu'ils demeurèrent aux ennemis. Mais avant que partir, pour faire voir qu'il avoit essayé toutes choses possibles, il voulut tenter un dernier effort, qu'il fondoit sur le rapport de ceux qui étoient sortis de la citadelle, qui l'assuroient qu'il n'y avoit pas huit cents hommes de guerre dedans, encore tous malades, et que, du côté de la mer la courtine étoit sans fossé ni rempart, et que, posant en cet endroit des échelles, on pouvoit la forcer. Il se résout donc sans autre connoissance, et sans abattre les parapets, de faire donner un assaut général; il en fait la proposition aux capitaines français, les prie d'y disposer les colonels anglais, et sur la difficulté qu'ils en font, les assure qu'il publiera que c'est par son commandement. Ainsi le dessein étant résolu le 6 de novembre, il dispose ses gens à l'assaut, ordonne aux Anglais et Irlandais de donner du côté de la terre, et aux Français mêlés avec quelques Anglais du côté de la mer. Manuel conduisoit les dix premières échelles, et n'en put poser que deux; chacun fit assez bien son devoir. Mais de forcer plus de quinze cents hommes par escalade, dans une place de

quatre bastions, bien munie d'artillerie et de tout ce qui lui étoit nécessaire, c'étoit chercher à rebuter ses soldats, et non à leur faire acquérir de l'honneur : si bien qu'après avoir laissé plusieurs morts, et ramené beaucoup de blessés, on fut contraint de se retirer.

Ce mauvais succès, joint audit avis qu'on avoit que les troupes du fort de La Prée se grossissoient à toute heure, hâtèrent le duc de Buckingham à lever le siége et se retirer dans la Fosse-de-l'Oye pour y faire son embarquement avec plus de loisir et de sûreté. Le huitième de novembre, de bon matin, on bat aux champs pour partir après midi; à peine son arrière-garde sortoit du bourg, que les troupes du Roi parurent, beaucoup plus fortes en cavalerie, et pareilles en gens de pied, avec cet avantage de suivre une armée qui se retiroit, pour profiter des occasions que pourroit donner l'incommodité des passages, ou la confusion d'une retraite. Au passage de La Coharde ils firent mine de venir à la charge; mais voyant la bonne contenance des Anglais, et que le lieu leur étoit assez avantageux, après une longue halte les uns et les autres marchèrent, les Anglais tenant la plaine, et les troupes du Roi les dunes qui bordent la mer. Au-delà de la passe se trouve une digue qui traversant les marais se va rendre au pont de l'Oye; à l'entrée d'icelle les bataillons commencèrent à se presser et à prendre leur défense; néanmoins l'avant-garde puis la bataille enfilent le chemin étroit; mais quand ce vint l'arrière-garde, se trouvant chargée par le maréchal de Schomberg, elle fut facilement défaite, et les Anglais y perdirent sept ou huit cents hommes; mais la nuit survenant, elle favorisa leur embarquement.

Le duc de Buckingham commit en cette action deux grandes fautes, l'une, de laisser faire la retraite à quatre-vingts chevaux, lesquels, étant renversés sur l'arrière-garde, la rompirent et mirent en désordre; et l'autre, de n'avoir fait aucun fort ni retranchemens à l'entrée de cette digue, par où il s'étoit toujours proposé de se retirer en cas de nécessité, ce qui eût absolument assuré ladite retraite. A son départ, il assure les Rochelois d'un prompt retour, avec une plus puissante flotte et mieux équipée pour les délivrer; leur remontra que la seule incommodité de la saison, et le défaut de vivres, l'avoient obligé à la retraite; leur promit de les pourvoir promptement et abondamment de toutes choses nécessaires à une longue subsistance; qu'il demandoit leurs marchands pour le suivre en Angleterre, afin qu'ils fussent témoins de sa bonne affection et diligence, et qu'ils pussent remporter eux-mêmes l'effet de ses promesses. Cependant le 21 dudit mois, comme l'on approchoit de la côte d'Angleterre, il se met dans un flibot, envoie les marchands rochelois l'attendre à Bristol, prie le duc de Soubise de faire le semblable à Portsmouth, où il seroit aussitôt que lui, et tourne le cap vers Plymouth, où étoit la flotte que le comte de Holland devoit mener.

Arrivé qu'il y fut, il donne ordre que les navires prêts et chargés pour porter du blé aux Rochelois fussent déchargés, et toutes les provisions vendues et dispersées, sous prétexte qu'elles se gâtoient; quoi fait, il gagna le devant pour préoccuper l'esprit du roi de la Grande-Bretagne, rejetant sur les innocens le blâme de toutes les fautes qui s'étoient faites; de sorte que quand les marchands arrivèrent, qui se vouloient plaindre de lui, ils furent avertis que leurs plaintes ne serviroient qu'à empirer leur condition. Mais voulant solliciter une expédition prompte pour faire porter du blé dans La Rochelle, le duc de Buckingham leur bailla pour excuse qu'il avoit été vendu; et ce qui les étonna encore davantage fut qu'il remporta avec lui trois cents tonneaux de blé qu'il pouvoit laisser aux Rochelois en attendant mieux. Nonobstant tout cela, lesdits marchands se présentèrent au roi de la Grande-Bretagne le 22 de décembre, lui remontrant leur péril et les grandes forces qui se préparent pour leur ruine, le supplient de faire hâter un bon secours de vivres, ce défaut étant le seul qui les pressoit, et lequel étant réparé, il n'y avoit plus rien à craindre pour eux; mais si l'on donnoit le temps à leurs ennemis de boucher le port, leur perte étoit inévitable. Le Roi leur répond qu'il y travaillera puissamment et promptement, et qu'il mettra plutôt au hasard toutes les forces de ses royaumes que de les laisser périr.

Pendant qu'on attend l'effet de ses promesses, les Rochelois dépêchent leur amiral Bragneau avec argent et charge expresse d'acheter promptement des blés, les faire charger tant sur les vaisseaux qu'il avoit avec lui que sur ceux qui étoient déjà en Angleterre, et de revenir le plus diligemment qu'il lui seroit possible. David, qui étoit parti après lui avec pareille commission, fait sa charge de blé, retourne et entre heureusement dans La Rochelle. Bragneau, au lieu d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné si expressément, va de Plymouth, où il trouvoit sa charge prête, à Portsmouth, sous prétexte de meilleur marché, et encore au lieu de la faire là, il va à Londres où il se remplit de promesses du duc de Buckingham, et s'attache à recevoir l'honneur et le profit de l'amirauté des réfugiés fran-

çais, qui lui fut donnée par la démission volontaire que le duc de Soubise en fit en faveur des Rochelois, et pour les soulager des frais extraordinaires qu'ils supportoient : de sorte que, quelque instance qu'on lui fit, il ne put être incité de partir jusqu'à ce que, croissant tous les jours difficultés du passage, il fut contraint d'attendre le partement de la flotte qui se préparoit.

Voilà le succès du voyage de Buckingham, auquel il perdit la réputation de sa nation et la sienne, consomma une partie des vivres des Rochelois, et mit au désespoir le parti pour lequel il étoit venu en France. Cette victoire rendit le Roi d'autant plus diligent au siége de La Rochelle, qu'elle lui donnoit plus d'espérance de l'emporter. Il emploie tout l'hiver à la ceindre du côté de la terre par forts, redoutes et lignes de communication, et, du côté de la mer, il entreprend une estacade, depuis la pointe de Coreilles jusqu'au fort Louis, pour boucher le port, à quoi il n'épargne ni soin ni dépense.

Le duc de Rohan apprend premièrement cette mauvaise nouvelle par les feux de joie que les catholiques romains en font par tout le comté de Foix, et après par une dépêche du duc de Soubise qui l'exhorte à ne perdre courage, et qu'il espère qu'on reviendra le printemps prochain en état d'effacer l'affront reçu.

En ce même temps, le duc de Rohan reçut deux nouvelles du bas Languedoc, l'une comme le marquis de Portes, qui avoit de grandes habitudes dans le colloque de Saint-Germain, ayant fait déclarer le château de Florac pour lui, Montredon, chef dudit colloque pour les réformés, y étant accouru, et ayant appelé toute la province à son assistance, auroit assiégé ledit château, et, à la vue dudit marquis de Portes, qui étoit venu pour le secourir avec deux mille hommes, auroit fait jouer deux mines, donné l'assaut et contraint ceux de dedans à lui rendre ledit château. La seconde étoit que le prince de Condé venait au bas Languedoc par la rivière du Rhône, et que Brison traitoit avec lui pour la province du Vivarais, laquelle il tâchoit d'intimider sur l'éloignement du duc de Rohan; ce qui lui fit considérer qu'il valoit mieux conserver ce qu'on avoit d'assuré, jugeant que, s'il passoit l'hiver en Foix, il affamoit le pays qui avoit déjà eu une mauvaise année, et se trouvoit en un petit pays détaché de tous les autres, où, si le prince d'un côté, et le duc d'Épernon de l'autre, se venoient à joindre avec le duc de Montmorency, qu'ils le tiendroient comme assiégé; que s'il passoit à Montauban il n'y pouvoit faire de grands progrès, vu la retraite de l'Anglais, et qu'on étoit au commencement de l'hiver; et de plus, qu'il lui seroit impossible de repasser : tellement que, tout considéré, le plus salutaire conseil fut trouvé de reprendre son chemin vers le Languedoc, pour s'opposer audit prince et raffermir tout ce pays-là.

Avant que partir il convoque le colloque de Foix, y établit Beaufort pour gouverneur, qui fut reçu avec applaudissement. Il y laisse son régiment qui étoit encore de huit cents hommes, et sa compagnie de chevau-légers; fait La Rousselière gouverneur de Saverdun, donne ordre aux fortifications des places, dont il y en a trois bonnes, à savoir, Mazères, Saverdun et Carlat; et pour le Mas-d'Asile, à cause du siége qu'elle avoit soutenu, cette place prenoit courage de se défendre. Il n'y avoit que Pamiers qui lui donnoit de la peine, pource que c'est une grande ville infortifiable, mal peuplée, et que tous les réformés de Foix ne sont pas en assez grand nombre pour la pouvoir conserver; le droit du jeu étoit de la démanteler; mais ce sont choses difficiles à persuader aux peuples, avec lesquels, aux guerres de cette nature, il est du tout nécessaire de s'accommoder. Au lieu de ce remède, il fait trouver bon aux habitans de fortifier un quartier de la ville, nommé le Marcadal, qui est en belle assiette, où il desseigne une bonne fortification; après quoi il donne rendez-vous à ses troupes à Mazères, d'où il part la nuit, et, reprenant le même chemin qu'il étoit venu, se rend à Revel.

Le duc de Montmorency, ayant su son partement, le va attendre sur le grand chemin de Montauban, d'où soudain il retourne vers lui; de Revel il passe au haut Languedoc, où de nouveau il assemble le colloque; leur fait entendre ce qu'il a fait en Foix, les encourage à tenir ferme jusqu'au bout, et leur établit un conseil, en attendant qu'il leur envoyât un gouverneur du colloque, n'y ayant parmi eux personne auquel les autres voulussent céder, pource que le marquis de Malauze, qui autrefois l'avoit été, et que seul sans contredit l'on eût reconnu, travailloit entièrement contre le parti, étant gagné de la cour pour choquer le duc de Rohan en cette province-là; et, afin de le faire plus puissamment, il feignit de se vouloir réconcilier avec lui, et en fit écrire à Beaufort; puis, au premier passage dudit duc, il témoigna du déplaisir de ce que Castres ne s'étoit mise dans le parti des réformés, et protestoit que dès qu'elle et Montauban y seroient, et qu'on auroit formé une assemblée générale, il se déclareroit ouvertement: ce qui amusoit beaucoup d'esprits foibles, et donnoit prétexte aux mal affectionnés de faire du mal parmi les peuples; car Montauban et Cas-

tres s'étant déclarées, et l'assemblée générale s'étant formée, cela ne l'a point fait changer, étant toujours demeuré contraire au parti des réformés. Il dépêcha aussi Villemade à Montauban pour lui donner avis du sujet de son retour, les exhorter de se déclarer, et pour commander les gens de guerre sous l'autorité des consuls; mais ce dernier article empêcha tout le reste, pource que nul n'est prophète en son pays, si bien qu'ils se voulurent assurer d'un gouverneur avant que de faire la guerre.

Ces choses ainsi passées, il reprend sa route vers les Sevennes. Dès qu'il fut au Vigan, il eut de pressantes dépêches du Vivarais pour l'avertir que Brison avoit quitté tout le haut Vivarais à la vue du prince de Condé, quoiqu'il ne fût en état de forcer une bicoque, n'ayant nul canon, lequel avait brûlé et ravagé ce pauvre pays-là, et que, s'il ne le secouroit promptement, il étoit à craindre que Privas et le bas Vivarais ne fissent leur paix; à quoi Brison les incitoit fort. Mais ayant appris le retour dudit duc de Rohan, qui leur manda qu'il se préparoit d'aller en personne à leur secours, ils se raffermirent, et malgré ledit Brison se résolurent à se défendre; ce qui obligea ledit prince de passer au bas Languedoc, où ledit duc étant arrivé, il trouva quelques soldats de Nîmes qui avoient saisi le château de Vauvert, lequel il fit abandonner au passage dudit prince, qui faisoit mine de le vouloir assiéger, ne lui voulant donner aucun sujet de s'arrêter, sachant qu'il avoit ordre de passer au haut Languedoc, et que son séjour l'incommodoit à un dessein qu'il avoit sur la citadelle de Montpellier, lequel Bretigny Davio ménageoit il y avoit six mois avec le baron de Meslay, son parent et ami intime, et premier capitaine du régiment de Normandie qui étoit en garnison dans Montpellier.

Or, pource qu'à la venue de Fosse on devoit sortir les régimens de Normandie et de Picardie de ladite ville, et y mettre d'autres troupes, Meslay, qui s'y étoit marié avec une réformée, montroit du mécontentement de ce changement, et n'être aliéné de prendre le parti des réformés. Bretigny, qui, d'autre part, le reconnoissoit être ambitieux, le fortifie en cette humeur, puis lui propose que, s'il pouvoit se rendre maître de Montpellier, il satisferoit à son mécontentement, et entreroit dans un parti où il devoit espérer avec cette pièce-là toutes choses grandes. L'autre l'écouta et lui demanda terme, tant pour s'y résoudre que pour voir les moyens qu'il y avoit de venir à bout de ce qu'il lui proposoit, et ils prirent ensemble les expédiens de se voir et de se faire savoir des nouvelles sans soupçon. Quelque temps après il lui dit qu'il etoit résolu d'entreprendre l'affaire, traite avec lui des conditions avantageuses avec lesquelles il vouloit entrer dans le parti, et lui déclare les moyens qu'il avoit de se rendre maître de la citadelle, à savoir, qu'étant tous les quatre jours de garde avec sa compagnie, et commandant, il lui seroit facile d'y faire entrer tout autant de gens qu'il voudroit; que pour la sûreté de sa foi, il mettroit en otage sa femme, et à l'exécution sortiroit cent pas au devant de Bretigny pour se mettre entre ses mains.

Toutes ces choses étant communiquées au duc de Rohan, il les approuve, pource que les deux lignes de communication qui conjoignent la ville avec la citadelle étant faites, et la muraille qui la séparoit de la citadelle abattue, comme on y travailloit, ladite ville ne se pouvoit défendre; mais déclara qu'il n'entreprendroit jamais ce dessein que ladite muraille de la ville ne fût abattue, ou pour le moins qu'il n'y eût de grandes brèches, afin de faire l'affaire tout d'un coup. Les armes étant prises, et ce dessein résolu, le duc de Rohan retarde quelques jours son département; néanmoins, voyant que ces murailles s'abattoient trop lentement, il part et fait chemin; mais ainsi qu'il délogeoit de Roquecourde pour passer en Foix, Meslay mande à Bretigny que l'affaire est en bon état, et qu'il faut l'exécuter avant qu'il y ait changement à la garnison de la citadelle; sur quoi il est dépêché ès Sevennes et bas Languedoc, avec les ordres nécessaires pour faire l'exécution, et le charge de la communiquer particulièrement à Montredon et non à autre. Mais ce dessein traîna jusques à l'arrivée du duc de Rohan, auquel on fait de nouvelles propositions de vouloir qu'au même temps qu'il feroit donner à la citadelle par le dehors, il attaquât la ville avec deux mille hommes, en donnant une escalade aux murailles de communication; alléguant que, quand on seroit maître de la citadelle, il falloit un si grand temps pour passer trois ou quatre mille hommes par une porte, que cela donneroit loisir à ceux de la ville de se mettre en armes. Ce qui lui donna du refroidissement dudit dessein, et commença à soupçonner qu'il y avoit de la fraude; si bien qu'il se tint ferme à sa première proposition, et de telle sorte, que Bretigny se plaignoit de ce qu'il le trouvoit changé en un dessein capable de remettre tout le parti; néanmoins, il lui fit comprendre le péril de cette dernière proposition, et qu'étant maître de la citadelle, il étoit impossible de l'empêcher de prendre la ville.

[1628] Donc, le prince de Condé ayant pris son chemin vers le haut Languedoc, le duc de

Rohan fait son amas, donne son rendez-vous au 19 de janvier, au-dessus de Claret, à cinq lieues de Montpellier, où il se trouva à deux heures après midi avec six mille hommes de guerre. Il envoie dix chevaux devant toute la troupe jusques au pont de Saleson, qui n'est qu'à une lieue de Montpellier, pour arrêter tous ceux qui pourroient aller donner avis de sa venue. Après, il fait marcher Bretigny, chef de l'entreprise, avec l'avant-garde composée de quinze cents hommes, et divisée en six troupes; les trois premières étoient chacune de trente hommes armés, choisis parmi les volontaires, et les meilleurs hommes choisis de la cavalerie avec la hallebarde et le pistolet, et de quatre-vingts, moitié piquiers, moitié mousquetaires; chaque dixaine des armés avoit son chef, et ils portoient avec eux quelques pétards et échelles pour forcer les corps-de-garde qui se trouveroient dans la citadelle, comme aussi deux grandes fourches pour arrêter la herse. Les trois autres troupes étoient de quatre cents hommes chacune, qui devoient soutenir les premières; après venoit ledit duc avec les gens armés, et étoit suivi de tout le reste des bataillons, dont le plus gros n'étoit que de quatre à cinq cents hommes. Etant arrivé au pont de Saleson, et y ayant trouvé l'homme du baron de Meslay, qui assura Bretigny que tout alloit bien, on s'avança jusques au pont Juvenal, qui est à une canonnade de Montpellier, ayant laissé tout le bagage au-delà du pont de Saleson, avec cent soldats seulement pour le garder. Bretigny envoie de nouveau un brave soldat vers son cousin, pour lui donner avis qu'il étoit là; lequel le sut si bien tromper, qu'il rapporta que tout étoit en bon état, et qu'il n'y avoit nulle difficulté à l'affaire. Il marche donc, et, sans se ressouvenir de ce qui lui avoit été tant recommandé, de n'entrer dans la place que Meslay ne sortît au devant de lui et ne se remît entre ses mains, l'impatience d'exécuter un si beau dessein le fait entrer, sans cette précaution, avec trente-six ou trente-sept, ceux de dedans n'en ayant osé laisser entrer davantage; car, dès qu'ils virent poser les fourches qui arrêtoient la herse, ils coupent une corde qui fit lever le pont-levis, et abaissa un trébuchet où la plupart des entrés tombèrent dans une fosse où on les arquebusa, et en même temps la mousqueterie joua contre ceux du dehors. Montredon, qui, au défaut de Bretigny, avoit le commandement, et qui avoit charge d'être à la porte pour faire entrer tout par ordre, fit retirer les troupes et en donna avis au duc de Rohan, lequel avoit mis tout son gros en bataille, à droite et à gauche du grand chemin, qu'il laissa toujours libre pour la retraite de ceux de l'avant-garde; et quand ils furent tous passés, il retourna au pont de Saleson, où ayant fait halte et remis tout en ordre, il se retira entre Montpellier et Lunel, et logea aux meilleurs villages qui y fussent, n'étant jamais sorti homme de Montpellier pour le suivre et regarder où il alloit. Le lendemain, il congédie les troupes des Sevennes, et, avec celles du bas Languedoc, va à Saint-Gilles où il pensoit entreprendre quelque chose; mais le froid vint si violent, qu'il fut contraint de les mettre en garnison.

Voilà le succès de cette entreprise, où Bretigny et son frère furent tués avec quinze ou vingt autres, et seize ou dix-sept prisonniers.

Durant cet hiver, le duc de Rohan se trouve pressé de deux côtés, à savoir, du haut Languedoc et du Vivarais; au premier étoit le prince de Condé, qui, se préparant à attaquer le pays par la force, ne laissoit de tâcher à ébranler, par ses pratiques, les villes qui s'étoient rangées du parti des réformés; si bien que la présence du duc de Rohan avec ses troupes y étoit fort nécessaire. D'autre côté, le Vivarais, depuis le passage du prince, étoit en piteux état, le haut Vivarais perdu, et ce qu'il tenoit sur le Rhône. Outre cela, le duc de Ventadour en ses terres, et Masargues en celles de sa femme, usoient de grandes cruautés et violences contre les réformés, prenant leurs biens et les contraignant à coups de bâton et d'étrivières d'aller à la messe; tellement qu'il venoit des dépêches et des députés coup sur coup, pour requérir la présence du duc de Rohan avec ses forces, afin de les remettre un peu au large; autrement, qu'ils étoient contraints de se rendre à quelque condition que ce fût, vu même les divisions de toute la noblesse du pays avec Brison, à quoi on ne pouvoit remédier sans sa présence; assuroient avoir donné ordre à la nourriture de ses troupes pour le temps qu'il seroit nécessaire qu'elles y demeurassent.

Il arriva encore un grand accident qui donna un grand branle à ce voyage; à savoir, la mort inopinée de Brison, qui augmenta les divisions. Car, si la noblesse avoit fait difficulté d'obéir à Brison, qui avoit déjà été deux fois gouverneur du pays, à plus forte raison la faisoit-elle plus grande pour Chevrilles son frère, qui étoit cadet peu expérimenté aux affaires, et qui n'avoit l'industrie de son aîné pour conduire ce pays. De l'autre part, la faction de Brison qui étoit la plus forte dans Privas, et Privas le plus considérable lieu du Vivarais, élut Chevrilles pour gouverneur, pource que le connoissant foible, elle crut qu'elle gouverneroit les affaires plus absolument que sous son frère, et lui en feroit telle part qu'elle voudroit. J'ajoute que la province du bas

Languedoc, qui devoit faire les avances de la levée, ayant grand intérêt que le Vivarais subsistât, et que le Rhône fût bouché pour ce que c'est la rivière qui amène avec promptitude et facilité toutes les armes et munitions pour lui faire du mal, fit préférer ce dessein à celui du haut Languedoc, où néanmoins Rohan prépara deux régimens de cinq cents hommes chacun pour y envoyer, qui étoit ce qu'à son défaut il lui demandoit. Mais la mauvaise humeur de Faucon, pour ne dire pis, troubla fort ce secours; car, ayant été ordonné pour ce voyage, après avoir promis d'y aller, et avoir reçu, pour cet effet, plus d'argent pour sa levée qu'à l'ordinaire, il essaya de débaucher ses capitaines afin de rejeter la faute sur eux. Néanmoins, n'ayant pu venir à bout que d'un, il fut enfin contraint de déclarer qu'il n'y iroit point; de façon qu'il ne peut envoyer que huit de ces compagnies avec Caumette-Chambaud, qui commandoit l'autre régiment; mais à cause de ces difficultés et longueurs, et les artifices que Faucon apporta pour débaucher les uns et les autres de faire ce voyage, ces huit compagnies ne firent jamais plus de cinq cents hommes. Le duc de Rohan fit arrêter ledit Faucon prisonnier, et le voulut faire juger au conseil de guerre, où il trouva plus de faveur que de justice. C'est un des grands maux qui arrivent aux chefs des partis pauvres et volontaires, à savoir, qu'ils n'ont pas le moyen de récompenser les bonnes actions, ni de punir les mauvaises.

Pour revenir au voyage de Vivarais, le duc de Rohan lève quatre mille hommes de pied et près de deux cents maîtres. Avant que partir, il fait démanteler Saint-Geniez et autres lieux clos dans le diocèse d'Uzès, le long du Gardon, afin qu'en son absence les catholiques romains ne les prissent et n'empêchassent, avec de petites garnisons, les contributions de toute cette campagne, qui est pleine de bons villages, et n'incommodassent le passage du bas Languedoc aux Sevennes; puis fit résoudre aux susdites provinces de ne prêter l'oreille à aucun traité particulier, ains lui renvoyer le tout, comme, de sa part, il promit le semblable, et de n'y consentir jamais qu'avec eux, les autres provinces, La Rochelle et le roi de la Grande-Bretagne.

Après avoir donné cet ordre, il se rend à la ville d'Alais au commencement de mars avec toutes ses troupes, où il fut persécuté des habitans d'icelle et de celle d'Anduze, jusqu'à sédition, d'employer ses forces à prendre Vezenobre et Monts qui les incommodoient; mais s'étant démêlé de cette importunité, il passe outre. Son commencement fut de s'assurer du château de Rousson, qui est entre Alais et Saint-Ambroix; puis prit, en passant, Tirarque et Saint-Jean de Marnesols, appartenant au marquis de Portes, qui se rendirent à la vue du canon; il fit démanteler le dernier et non le premier, qui n'est qu'un château, demeure ordinaire dudit marquis, ayant nettoyé le chemin jusqu'à Barjac; et étant sur le bord du Vivarais, il juge nécessaire d'assurer son passage de la rivière d'Ardèche, tant pour l'aller que pour le retour. Pour cet effet, il assiége le château de Salvas situé sur ladite rivière, lequel il bloque avec une partie de ses troupes, et fait passer la rivière à l'autre partie sous le commandement d'Aubais, tant pour la commodité du logement et des vivres, que pour bloquer en même temps le château de Vallon. Le siége de Salvas dura cinq jours, parce que l'on n'avoit canons ni munitions de guerre pour le forcer promptement; si bien qu'il se fallut contenter d'abattre les défenses, et avoir recours à faire deux mines qui firent assez bon effet. On force la basse-cour, et on les enferme dans le donjon qu'on attaque de tous côtés. Ceux de dedans se défendent très-bien, tuent et blessent quantité des attaquans; entre autres, Goudin, mestre de camp, y fut blessé; mais aussi le canon les estropia tous, ce qui les contraignit à se rendre le lendemain dudit assaut.

A leur exemple, la tour de Moulins se rend, et le château de Vallon aussi. Ledit duc fit raser lesdits châteaux, et conserva seulement la tour de Moulins, qui est bonne et de petite garde. Pour conserver le passage et nettoyer tout le chemin de Vivarais, il ne restoit plus que Villeneuve-le-Berg, où Montréal, qui en est gouverneur, avoit ramassé douze cents hommes : néanmoins, le duc de Rohan se fût résolu de l'attaquer s'il lui eût été possible, afin de ne laisser aucune épine derrière lui; mais il se trouva sans munitions de guerre, ayant dépendu ce peu qu'il en avoit au siége de Salvas, où ses troupes s'étoient diminuées, ayant eu beaucoup de peine à vivre durant ledit siége, et étant encore proche de leur retraite; et le pis étoit qu'il ne les pouvoit faire vivre autour de Villeneuve, tant la province du Vivarais y avoit donné mauvais ordre; si bien qu'il fut contraint de laisser son canon à La Gorce, et de passer droit à Privas avec toutes ses troupes, afin de pourvoir à leur subsistance; à quoi il trouva qu'on n'avoit aucunement songé, chacun rejetant la faute sur autrui, et à toute peine y établit-il le moyen d'y faire vivre ses soldats. Le premier exploit fut le siége de Chourmerarg, qu'il fit faire par Chevrilles et les troupes du pays, tandis que les siennes se rafraîchissoient : il dura trois jours, et les défenses étant à bas, il se rendit le deuxième d'avril.

Les desseins du duc de Rohan en Vivarais étoient d'y établir un gouverneur, d'y assoupir les divisions, et surtout d'y faire un bon passage sur le Rhône, tant pour tirer un tribut de la rivière, que pour faciliter le passage des troupes que le duc de Savoie lui promettoit. Quelques-uns lui proposèrent Sojon, d'autres La Voute, plusieurs pressoient pour Baies et Le Pouzin; au premier, l'incommodité se trouvoit en ce qu'il est situé au haut Vivarais, et éloigné de l'assistance de Privas; au second, que c'est une place appartenante au duc de Ventadour, laquelle, quoique foible et incapable d'être bonne, étoit suffisante d'épuiser toutes les munitions de Privas, et lui faire recevoir un affront; ce qui lui eût fait perdre toute sa réputation dans le parti contraire, et même dans le sien. Il se résout donc au troisième dessein, et commence par Le Pouzin qu'on avoit démantelé quand Brison le rendit : néanmoins, pour empêcher qu'on ne s'y relogeât, on avoit fait au château une méchante tour, et le long de la rivière un petit fort en triangle. Il commanda à Aubais de se saisir, la nuit, du faubourg qui est du côté de Lauport, et à Leques de la ville. Cependant il fait approcher le canon, à la vue duquel le fort se rendit, à cause principalement que Leques avoit déjà pris la tour, où, s'étant logé et dans l'emplacement du château, il dominoit tellement dans le fort, qu'on n'y osoit paroître.

A même temps Chevrilles, avec les troupes du pays, assiége et prend Saint-Auban, qui incommodoit le chemin de Privas au Pouzin, et Malmoirac eut commandement de se jeter dans la ville de Baies, s'y barricader et se saisir des bateaux qui seroient au port; ce qu'il fit heureusement. Ensuite Aubais eut charge d'assiéger les deux châteaux de Baies, où, depuis leur démantèlement, on s'étoit réparé; lesquels, à la vue du canon, se rendirent; après quoi, ledit duc ayant considéré les deux assiettes, il fut jugé que celle du Pouzin étoit la plus commode à fortifier et à tenir la rivière; il y fit donc venir tous les bateaux, et commande à Leques de passer dans le Dauphiné avec douze cents hommes, qui y donna telle épouvante, que plusieurs villages contribuèrent blé, farines et pain; ce qui aida fort à la subsistance de ses troupes qui, par l'avarice et mauvaise volonté de ceux de Privas, pâtirent merveilleusement; et, sans perdre temps, il fit travailler aux fortifications, étant fort mal assisté de ceux du pays pour cela, tellement qu'il fut contraint de boursiller parmi les siens pour payer les soldats auxquels il faisoit faire lesdites fortifications.

Pendant son séjour il tâcha d'émouvoir les réformés de Dauphiné, mais en vain, pource que le comte de Soissons les tenoit en haleine, et leur faisoit espérer de se mettre bientôt à leur tête. Il envoie vers ledit comte lui offrir de se joindre à lui en quelque endroit du Dauphiné qu'il voudroit, avec quatre mille hommes de pied et trois cents maîtres, et que s'il veut en amener autant seulement, il s'engage à lui de le rendre maître, en peu de temps, de la meilleure partie du Dauphiné; mais il n'en tire que des paroles et des remercîmens qui lui font juger qu'il désire plutôt faire une paix honteuse avec ceux qu'il publie ses ennemis, qu'une guerre honorable contre eux.

Durant son séjour au Pouzin, il reçut nouvelles du duc de Soubise par Carlincas, qui lui mandoit que la flotte ordonnée pour porter du blé dans La Rochelle viendroit dans la fin de mai, mais que celle qui devoit faire la délivrance entière ne viendroit qu'après la récolte. Chevrilles, qui voyoit la peine que les troupes de Rohan avoient à vivre, lui proposa un dessein qu'il avoit sur Le Chaylard, petite ville appartenante au duc de Ventadour; elle est aux Boutières, et confine le Velay, a de grands faubourgs et un château assez bon qui la domine fort; tous les habitans et ceux du voisinage y sont réformés, et jusque-là avoient souffert des grandes persécutions de leur seigneur, même en temps de paix. Il lui demande pour cette exécution deux régimens, tout lui est accordé; il prend la ville à coups de pétard, et les deux susdits régimens investissent un château nommé La Chèze, à une canonnade de Chaylard, qui se rend à la vue de quelques fauconneaux qu'on avoit fait porter, et avec lesquels on commença à battre les défenses du château de Chaylard; mais n'étant suffisans, on envoya chercher une plus grosse pièce à Privas.

Durant ce siége, le duc de Rohan reçut avis de toutes parts de la venue du duc de Montmorency au bas Languedoc, qui assembloit toutes ses forces pour le venir attaquer au passage, ou pour le lui boucher en prenant Barjac; ce qui le fit résoudre de ne différer plus son retour, et écrivit à Chevrilles que si le château de Chaylard n'étoit pris à un jour précis qu'il lui marqua, qu'il lui ramenât ses deux régimens; ce qui le fit tellement diligenter que la place se rendit à temps, et ledit duc, après avoir donné ordre à faire raser toutes les places qu'il avoit prises, hormis Le Pouzin, et laissé Chevrilles bien établi et reconnu, il part de Privas le jour de Pâques, campe au-dessous de Mirabel, et le lendemain, s'étant mis en chemin à la pointe du jour, Aubais, qui menoit son avant-garde, lui donne avis que les ennemis paroissent, avec cavalerie et

infanterie, autour de Saint-Germain, grand bourg bien barricadé, distant d'un quart de lieue de Villeneuve-de-Berg, d'où il filoit toujours nouvelles gens. C'étoient toutes les forces que Ventadour et Montréal avoient ramassées dans le pays, lesquelles ne donnèrent jamais aucune alarme au duc de Rohan tandis qu'il fit tous ces petits siéges; ils avoient choisi ce lieu-là comme le plus commode pour le combattre avec avantage, parce que le passage est étroit, et qu'il faut passer à la portée du mousquet dudit bourg, les avenues duquel sont fort favorables pour loger la mousqueterie. Mais le duc de Montmorency se trouvant court d'un demi-jour, ils se contentèrent de faire une escarmouche; sur quoi Rohan proposa de les pousser et forcer le village, ce qu'il eût pu faire; mais il en fut déconseillé, et bien à propos, sur l'appréhension que, durant ledit combat, ledit duc de Montmorency ne survînt avec ses troupes fraîches, ce qui fût avenu; car il arriva à Villeneuve deux heures après ledit passage, lequel se fit en bon ordre, y ayant eu quelques morts et blessés de part et d'autre. Après cela il ne parut aucuns ennemis, et étant arrivé à La Gorce il y prit son canon, le reconduisit à Anduze, et rafraîchit ses troupes qui en avoient bon besoin.

Au commencement de ce voyage, le prince de Condé et le duc de Montmorency se mettent en campagne, vont en Foix attaquer Pamiers, grande ville et foible. Le malheur de Beaufort lui fait résoudre de la défendre, y appelle presque toutes les forces du pays et les siennes; mais, la brèche étant faite, chacun s'étonne, il s'y fait peu de résistance, les traîtres aidant même à intimider les autres. Beaufort voyant ce désordre se voulut sauver avec Anros; ils furent pris, menés à Toulouse et exécutés. La ville fut pillée, où il s'exerça les cruautés et licences qu'on peut s'imaginer sous un tel chef. Tout le pays demeure consterné de cette prise, chaque ville est tentée par menaces ou par promesses; mais la résolution et fidélité de La Rousselière, que le duc de Rohan avoit fait gouverneur de Saverdun, et ses soins à rassurer toutes les autres, sauvèrent la province, et le prince ramena son armée dans le haut Languedoc. Ce fut alors que le duc de Montmorency fut contraint de venir en Vivarais pour les secourir, et que le duc de Rohan fut appelé, avec de grandes instances, par le haut Languedoc à même effet.

Le premier exploit que fit le prince fut le siége de Réalmont, ville assez bonne pour son assiette, bien garnie de soldats et de munitions de bouche et de guerre, et qui pouvoit résister longuement, et attendre le secours qu'on lui préparoit; aussi ne l'assiégea-t-il qu'il n'en eût traité avec Maugis, gouverneur, qui ayant gagné le premier consul, La Chaumette, mestre de camp, et son sergent-major, après avoir fait mine de résister dix ou douze jours, sans aucune brèche, sans le communiquer aux capitaines ni au peuple, contre les sermens qu'ils avoient faits au commencement du siége de ne parler jamais de se rendre, ils en font la capitulation, la signent, la portent dans la ville; et, voyant qu'on ne l'approuveroit pas, font entrer les assiégeans par une porte qui étoit à leur dévotion, tandis que chacun, selon son devoir, étoit en son quartier; si bien que le désordre fut grand, et quoiqu'on dût sortir avec les armes, tous furent désarmés. Sigalon et Huguet, deux capitaines de La Chaumette, avec quelques bons habitans, gardèrent un bastion, lesquels eurent la résolution de témoigner qu'ils mourroient plutôt que de quitter leurs armes. Ainsi elles leur demeurèrent, afin qu'ils remportassent autant d'honneur de leur courage comme les autres d'infamie de leur lâcheté. Les désordres continuèrent en cette pauvre ville, et force hommes et femmes vinrent toutes nues et échevelées à Roquecourde, où Saint-Germier, L'Espuguet et autres gentilshommes faisoient la guerre, lesquels, avec les intelligences qu'ils avoient dans Castres, se servirent de cette occasion pour en émouvoir le peuple; ce qui leur réussit si bien, que, nonobstant la résistance du président Montespieu et de l'avocat général, des consuls et de leurs adhérens, avec l'aide de leurs partisans, ils échellent la muraille, et, sans aucune effusion de sang, se rendent maîtres de la ville, et mettent hors d'icelle ledit président et avocat. En même temps Chavagnac arriva bien à propos en ce pays-là, envoyé par le duc de Rohan pour en être gouverneur; il y est reçu même dans Castres avec joie. Car, outre que toutes choses nouvelles plaisent, les affaires y requéroient un chef; autrement le prince eût enlevé toute la montagne d'Albigeois, dont le plus grand mal fut la perte de La Caune, que le marquis de Malauze lui fit livrer, et où il laissa garnison, contre ce qu'il avoit promis. Après cela il vint tenter Viane, la bloque, dresse une batterie; mais voyant que ceux de dedans ne branloient ni aux promesses, ni aux menaces, et qu'Escroux, gouverneur, et Assas, que le duc de Rohan y avoit jetés avec quatre cents hommes des Sevennes, faisoient contenance de gens qui se vouloient bien battre, il lève le siége, va attaquer Castelnau et Brassac, qui sont prenables à coups de main. Néanmoins, le premier lui donna la peine d'y mener le canon, où l'opiniâtreté de quelques-uns y fit perdre quarante ou cinquante

bons soldats, qui aimèrent mieux attendre l'extrémité que de suivre l'ordre que Chavagnac leur avoit donné de se retirer lorsqu'ils verroient le canon, ce qu'ils pouvoient fort facilement. Cela fait, le prince n'osant plus regarder Viane, il envoie Linas à Saint-Sever, dont il est seigneur, pour persuader les habitans de se rendre sans attendre le canon ; mais, voyant qu'ils n'en vouloient rien faire, il demeure avec eux, où, après avoir souffert plusieurs volées de canon, ils font un trou dans la muraille et se sauvent la nuit. De là il s'abouche avec le duc d'Epernon, et résolurent le siége de Saint-Affrique.

Mais, avant que de passer au bas Languedoc, il faut dire un mot de Montauban. Cette ville, quoique pour lors elle fût gouvernée par des consuls et principaux magistrats fort contraires au parti des réformés, néanmoins elle se trouva toujours disposée de s'y joindre. Du commencement elle en fut empêchée par le duc de Rohan même, qui ne vouloit pas qu'elle se déclarât qu'à son arrivée ; et quand à son retour du voyage de Foix il le désira, il n'y eut que le défaut d'un gouverneur qui l'en empêcha ; mais, depuis, la meilleure partie de la ville ayant jeté les yeux pour cette charge sur Saint-Michel, cadet de La-Rochel-Chalais, et parent dudit de Rohan, qui approuve ce choix, ils le firent venir dans leur ville au mois de mai, où, après que de Bergues et Sainte-Foy y eurent amené, avec beaucoup de péril et de peine, quatre-vingts ou cent chevaux de la basse Guienne, et Viant une compagnie de gens de pied, et qu'il eut ses provisions, ils le mirent en charge le 24 juin. La première chose qu'il fit, ce fut de faire l'ordre de la guerre ; il forma un régiment qui portoit son nom, composé des réfugiés, et fit entretenir la compagnie des chevau-légers que ledit de Bergues avoit amenés.

A ce commencement il eut quelques difficultés à s'établir, ayant pour ennemis, non-seulement ceux qui avoient un dessein contraire au sien, mais aussi quelques rivaux qui, sous main, lui rendoient de mauvais offices ; il en surmonta une partie par prudence ou dissimulation ; aux autres, il y fallut apporter la force et la sévérité. La plus éclatante fut à l'occasion de trois jeunes soldats, natifs de ladite ville, nommés Cartié, La Forest et Breté, lesquels, dépités du refus de quelques charges qu'ils lui avoient demandées, ou bien provoqués par ses envieux, conspirent contre sa personne ; et, pour venir à bout de leur dessein, ils font une partie dans la ville, à laquelle ils attirent quelques jeunes étourdis, même de qualité, comme le fils du Clerc, avocat, et celui de La Rose, conseiller ; ce qui fit d'autant plus soupçonner que la chose étoit fomentée par personnes qui faisoient agir sans se montrer. Le prétexte de cette conjuration fut la liberté publique, avec lequel ayant ému quelques-uns du peuple, ils se mirent à leur tête avec le pistolet et l'épée au poing, et s'en allèrent en cette forme et équipage en son logis, criant vive la liberté ! et qu'il se falloit défaire de ceux qui l'opprimoient. Comme ils abordent la porte, ils furent arrêtés par quelques-uns de ses soldats, qui firent si bon devoir de la défendre qu'ils en tuèrent cinq ou six, entre autres lesdits Le Clerc et La Rose. L'émotion s'épandant par la ville, les consuls y accoururent avec grand nombre d'habitans, auxquels ledit Saint-Michel ayant raconté l'action, et justifié la procédure des siens, le public demeura édifié de lui, et lesdits consuls ayant fait prendre lesdits Cartié, La Forêt et Breté, auteurs de la sédition, ils furent condamnés à la mort par le conseil de guerre, qui, en faveur des parens, au lieu de les faire pendre, les firent passer par les armes.

Cet exemple ayant affermi la charge et l'autorité de Saint-Michel, il songea à élargir ses coudées, et, se jugeant assez fort de gens de guerre, à cause des réfugiés qu'il avoit, il entreprit de remettre la ville de Caussade en état de se défendre ; où ayant jeté Châtillon, gentilhomme d'Angoumois, avec huit cents hommes de guerre, environ le quinzième juillet, il y travailla si diligemment qu'il mit la place en défense ; et, sur le point que le prince et le duc d'Epernon la vouloient assiéger, ils en furent divertis par le siége de Cresseil, qui en retira ledit prince avec toutes ses troupes ; si bien que le duc d'Épernon ne se voulut pas tout seul engager à un siége, mais tâcha d'y former quelque intelligence et pratique pour surprendre ladite place : à quoi lui servit le ministre même de l'église, nommé Le Grand, qui l'avoit abandonnée dès le commencement de ces mouvemens, l'instruisant de l'état de la ville, et l'induisant en ce qu'il pouvoit d'y entreprendre. Mais ne trouvant pas ses propositions faisables, il se contenta de les tâter par une attaque qu'il fit faire à quelques ouvrages de dehors, où il fut bien reçu, laissa nombre de gens sur la place, et, après avoir mis des garnisons ès environs, il se retira.

Maintenant il faut revenir au duc de Rohan, qui, dès le commencement du siége de Réalmont, fut fort pressé de le secourir : à quoi il se préparoit diligemment ; mais, après sa prise, il fut vivement sollicité de s'acheminer au haut Languedoc, et ne se passoit semaine qu'il n'en reçut deux ou trois dépêches. D'autre part, il se trouvoit bien empêché de faire résoudre ses

troupes d'y passer, car elles venoient de beaucoup pâtir en Vivarais, et craignoient un pareil traitement en ce voyage ; de façon que pour les inciter il s'avise de tenter l'entreprise de Mirveys, place fort importante aux Sevennes, sur le bord de Rouergue, et où il savoit que tout le pays accourroit, se promettant que, quoi qu'il en arrivât, leur ayant fait faire la moitié du chemin, il auroit plus de facilité à leur faire franchir le reste.

Il envoie donc chercher Le Fesq qui lui avoit proposé ce dessein, et qui le persuadoit qu'en prenant la ville il attraperoit le capitaine du château, et que d'un coup il auroit tout. Il lui donne son ordre pour prendre les gens de guerre qui lui seroient nécessaires ; mais, au jour de l'exécution, il fit un si rude temps sur la montagne de l'Éperon où étoit le rendez-vous, qu'il y mourut des soldats de froid, quoique ce fût en été, si bien qu'il fallut remettre la partie à un autre jour. Ce qui éventa un peu l'affaire, et donna loisir à ceux du château de se munir de beaucoup de choses qui leur étoient nécessaires; surtout ils renforcèrent leurs garnisons de soldats. Nonobstant tout cela, Le Fesq y retourna deux jours après, et emporta la ville avec quatre coups de pétard; mais, au lieu de bloquer promptement le château, et faire inventorier le blé pour la nourriture de l'armée, chacun s'amusa au pillage, et le chevalier de Chamboux entra dans ledit château avec cinquante soldats.

Cependant le duc de Rohan, attendant le succès de ce dessein dans Nîmes, donna ordre de faire lever la milice des Sevennes, surtout les deux régimens de Valescure et de La Roque ; envoie aussi ceux de Lassayre et de Brenoux, et les fait tous approcher, par divers chemins, de Mirveys, avec ordre qu'au premier avis de l'exécution de la ville, ils investissent promptement le château, et y fissent marcher promptement le petit canon qui étoit au Vigan. Il envoie encore le régiment de Goudin à Barjac, que le duc de Montmorency faisoit mine d'attaquer, avec ordre de passer en Vivarais si la nécessité le requéroit.

Cela fait, il reçoit nouvelles de la prise de Mirveys et du désordre qui s'y commettoit ; il part de Nîmes pour s'y acheminer, et y dépêche en diligence Leques pour y régler toutes choses. Étant au Vigan, il a une dépêche du haut Languedoc, plus pressante que jamais, par où on lui mande que s'il n'y va tout le pays court fortune de se perdre. Sur quoi il dépêche Aubais, avec les régimens de Sandres, Fournequet et Bimart, et trois compagnies de chevau-légers. Leques étant à Mirveys, jugeant que la prise du château n'étoit si facile avec le mauvais équipage d'artillerie qu'on avoit, fait passer son canon par le Nujols, pour s'assurer d'un château qui occupoit un passage important, lequel se rendit à la vue d'icelui.

Cela fait, le duc de Rohan arrive à Mirveys, juge, comme Leques, nécessaire d'avoir un plus gros canon pour prendre ce château. On lui propose que les plus proches et faciles à conduire étoient ceux de Milhaud ; il y va avec escorte suffisante pour les amener, mais il trouve du tout impossible de les y conduire ; ce qui lui fait mander à Leques d'envoyer promptement à Anduze pour faire venir en diligence la coulevrine de Nîmes. Cependant il se résout d'aller à Saint-Affrique sur le bruit du siége de Viane que le prince faisoit mine d'attaquer ; et ainsi qu'il étoit prêt à partir, il reçoit une lettre de Leques, qui lui écrit qu'un bruit s'étant répandu dans les troupes qui étoient demeurées à Mirveys, qu'il prenoit la route de Castres, et qu'on préparoit un grand secours au château, chacun se débandoit, les habitans débagageoient, et que s'il ne retournoit très-promptement il trouveroit le siége abandonné. Ce qui le fait rebrousser chemin en diligence; et, voyant que la dépêche qu'il avoit faite audit de Leques avoit été prise par les ennemis, il en fait une autre à Anduze pour faire venir ladite coulevrine, et se résout à voir la fin de ce siége. Pour cet effet, il loge son canon, en abat les défenses pour venir plus aisément à la sape ; et, sur le point qu'il donnoit son ordre pour faire attaquer la nuit prochaine le dehors dudit château, il eut avis de divers endroits qu'il se faisoit un gros pour secourir Mirveys, que tout le Larzac et le Rouergue s'y ramassoient, qu'il étoit sorti douze cents hommes de la garnison de Montpellier, et du côté de Béziers et Cignac y venoient force gens de guerre; que le rendez-vous étoit à Veiros, à deux lieues dudit Mirveys. De fait, la chose se trouva véritable, et de plus le baron de Puzols, lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Montmorency, s'y rendit avec près de trois cents maîtres, pour commander toutes les troupes, qui étoient composées de plus de deux mille hommes de pied; ce qui fit surseoir au duc de Rohan l'attaque du château, pour pourvoir à repousser le secours. Il fit faire toute la nuit une tranchée d'un bord du précipice à l'autre, qui est la seule avenue par où l'on pouvoit secourir ledit château, et fit enfermer son canon d'une redoute. Le matin Leques et Boissière, sergens de bataille, vont par tous les quartiers, garnissent la redoute et les tranchées, font donner aux soldats la munition de guerre, et instruisent les mestres

de camp de ce qu'ils ont à faire. Le duc de Rohan demeure dans la place d'armes avec Montredon, les volontaires, deux compagnies de cavalerie pied à terre, ses gardes et La Baume, avec deux cents hommes de son régiment, pour se porter où il seroit nécessaire. A midi, les vedettes avertissent que les catholiques romains paroissent; chacun se rend à son quartier; incontinent après on les aperçoit sur le haut du coteau. Ils font descendre cinq cents hommes en deux troupes, qui viennent résolument et en bon ordre jusques auprès du canon, qui les salua rudement : outre cela, ils virent les tranchées bien garnies, et à droite et à gauche des régimens qui montoient le coteau pour les envelopper; ce qui les fit résoudre à se retirer fort promptement. Ils sont reconduits à coups de mousquet jusques au haut dudit coteau, où, sans s'arrêter, tout disparoît, se retirant en assez grand désordre. Dès le lendemain chacun reprit sa route, et ledit duc son attaque, faisant donner la nuit suivante aux palissades de la contrescarpe, qui furent emportées; puis on se logea sur le bord du fossé, d'où on leur fit quitter toutes leurs casemates; et, comme on étoit sur le point d'aborder leurs murailles, ils commencèrent à parlementer, et obtinrent une capitulation fort honorable. Le siége dura trois semaines; ils sortirent cent trente soldats, auxquels ne manquoient ni munitions de guerre ni de bouche.

Le prince ayant su la reddition de Mirveys, et les quinze compagnies sorties de Montpellier l'étant allées joindre, il résout avec le duc d'Epernon le siége de Saint-Affrique, dont le duc de Rohan étant averti, il veut passer à Milhaud; mais il se trouve le lendemain de la reddition de Mirveys n'avoir pas plus de huit cents hommes, tout le reste s'étant retiré pour se rafraîchir; ce qui le contraignit d'aller au Vigan, après avoir tiré parole que chacun se rendroit dans dix jours au rendez-vous qui leur seroit baillé, pour aller au secours de Saint-Affrique; même il dépêcha à Nîmes et Uzès qui lui envoyèrent de fort belles troupes.

Durant ce délai, le duc de Rohan eut avis du succès de la seconde flotte qui avoit été expédiée d'Angleterre pour jeter des vivres dans La Rochelle, attendant le grand secours qui se préparoit pour son entière délivrance. L'histoire en est telle : Le duc de Soubise, assisté des députés et marchands rochelois qui se trouvoient pour lors en Angleterre, presse si vivement et avec tant d'instance le Roi, qu'il le fait résoudre à l'avitaillement de La Rochelle. A quoi toutes choses étant prêtes, le duc de Buckingham lui fit offrir la conduite de la flotte; mais lui, averti qu'elle ne devoit être que de cinq navires de guerre, et voyant bien, par cet appareil, qu'il lui vouloit faire recevoir un affront, et lui rejeter le blâme de La Rochelle, il ne voulut accepter cette offre : néanmoins il lui déclara que, s'il y alloit en personne, il étoit prêt de l'accompagner. Sur ce refus, le duc de Buckingham renforce la flotte de cinq grands navires et de plusieurs autres vaisseaux de guerre, et, l'ayant composée de soixante-dix en tout, il la fit mettre à la voile le 17 mai sous la conduite du comte d'Emby, son beau-frère. Les ennemis la découvrant lèvent l'ancre, comme pour venir au devant d'elle pour la combattre; mais ils retournèrent soudain au même lieu d'où ils étoient partis. Bragneau prend à Sablanceaux une patache française, et ledit comte mouille si près de terre qu'il reçut un coup de canon dans son bord, ce qui lui fit lever l'ancre, et avec toute l'armée alla mouiller hors la portée du canon. Plusieurs jours s'écoulèrent en discours et en résolutions non exécutées, jusqu'à ce que quelques marchands qui étoient là, le pressant de tenter ou le combat ou le passage, ses capitaines soutiennent que la chose ne se peut exécuter sans trop hasarder les forces d'Angleterre. Les seuls vice-amiral Vital et le chevalier Carré, capitaine d'un navire, témoignèrent leur résolution, blâmant hautement la lâcheté de tous les autres. Les Français qui étoient dedans la flotte en nombre de vingt-deux ou vingt-trois navires ou barques, s'assemblent là-dessus, et, voyant qu'ils ne pouvoient faire résoudre ces gens là, viennent en corps au comte d'Emby, et lui présentent une requête signée de tous, par laquelle ils le supplient de leur donner quatre de ses navires marchands armés en guerre, trois navires à feu et des soldats pour mettre dans les vaisseaux où étoient les vivres, s'obligeant avec cela d'entrer dans la ville; promettant, de plus, tant en leur nom que de ceux de La Rochelle, qu'en cas que quelqu'un de ces vaisseaux vienne à se perdre, il seroit payé selon la juste estimation qui en seroit faite. Mais, à tout cela, on ne répondit que suites et refus; ce que voyant lesdits Français, ils dépêchèrent Gobert au roi de la Grande-Bretagne, pour se plaindre et lui faire voir la facilité du passage et l'acte des offres qu'ils avoient faites. D'autre part, le capitaine Videau prend un petit bateau, traverse de nuit la palissade, et porte à ceux de dedans une lettre de Bragneau qui les avertit de pourvoir à eux, et qu'ils ne s'attendent plus au secours des Anglais, lesquels, en même temps, sans avoir tenté autre chose, lèvent l'ancre et prennent le chemin du retour. Etant à l'île de Wight, ils mouillent l'ancre, et de là font couler leurs

excuses en Angleterre, fondées sur la prétendue impossibilité de l'entreprise et sur la teneur de la commission, de laquelle les mots substantiels qui portoient de hasarder le combat, étoient écrits en entrelignes, quoique ce fût de la propre main du Roi.

Ces excuses furent facilement admises par le duc de Buckingham et tous ceux qui alloient de son air ; mais les autres en tirèrent de mauvaises conséquences pour les Rochelois. Ces pauvres gens, qui avoient vu arriver cette flotte avec joie, l'avoient regardée huit jours oiseuse avec étonnement, et la voient retourner sans en recevoir aucun soulagement, ne pouvant s'imaginer qu'après tant de promesses et d'assurances d'être secourus, la lettre de leur amiral pût être véritable; ils se disposent à dépêcher de nouveau vers le roi de la Grande-Bretagne, qui sur les nouvelles du retour de la flotte, assemble son conseil, prend résolution de renvoyer Gobert avec nouvelle commission au comte d'Emby de retourner à la rade et attendre là son renfort. Sur ce point arriva Bragneau, donnant avis du retour de la flotte, et deux jours après Le Clerc qui avoit été renvoyé pour servir de conseil audit comte, et d'agent pour le roi de la Grande-Bretagne à La Rochelle, lequel, après avoir fait son rapport, eut sa maison pour prison; et, afin de diligenter un nouveau secours pour les Rochelois, on donne charge aux capitaines Menere et Pevigton de hâter la construction de dix navires du port de quinze cents ou deux mille tonneaux, faits exprès pour combattre près des côtes, ne tirant que sept ou huit pieds d'eau, et portant chacun vingt-deux canons. Le duc de Buckingham, qui ne désiroit être éclairé aux mauvais desseins qu'il avoit contre La Rochelle, éloigne de la cour un secrétaire affectionné à sa délivrance, le faisant envoyer à Portsmouth pour préparer d'autres vaisseaux et faire amas de vivres et munitions, où il demeura jusqu'au partement de la flotte.

Il faut maintenant voir ce qui se passa au siége de Saint-Affrique. C'est une petite ville entre deux montagnes, qui la dominent de telle façon, qu'il est impossible d'y faire aucune pièce qui ne soit enfilée ou vue par revers, et jamais personne n'avoit songé à la fortifier. Néanmoins l'importance d'icelle pour la communication du haut et bas Languedoc, avoit obligé d'y remuer la terre qui est assez maniable; mais elle n'eût jamais attendu l'honneur d'être attaquée du premier prince du sang. La rivière de Sorgue passe le long de ses murailles et la sépare du faubourg qui est du côté de Vabres, lequel il fallut fortifier, parce que c'est l'avenue des ennemis, et que la rivière, qui bat contre les murailles de la ville, empêche qu'on ne la puisse fortifier en cet endroit-là. Tout l'ouvrage de ce faubourg consiste en tenailles et petits flancs, dont les fossés ont quatre toises de large, et l'épaisseur du parapet à l'épreuve du canon ; il ne lui reste derrière qu'une banquette au lieu d'un rempart. Tout ce qui faisoit espérer de s'y défendre, étoit qu'on avoit assez de place pour s'y retrancher par derrière. Au surplus, l'assiette est si bizarre, que, sans une grande armée, il est difficile d'empêcher le secours, tant du côté de Milhaud, Saint-Rome et le Tarn, que du pont de Cauvers.

Aubais, qui s'étoit avancé jusqu'audit pont pour être plus près de Viane, quand il vit prendre à l'armée la route de Rouergue, il partage ses troupes en deux, retenant auprès de lui la meilleure partie, et envoyant l'autre à Saint-Affrique, où ledit prince étoit venu mettre le siége le vingt-huitième jour de mai, et, l'ayant reconnue, il la jugea intenable, et dès lors il la condamna au feu et à toutes sortes de cruautés ; aussi ne se pouvoit-elle défendre qu'à force d'hommes. Aubais fit bien son devoir, envoyant, de son côté, autant d'hommes qu'on en demandoit, et même de la poudre. La Baume, que le duc de Rohan avoit laissé à Milhaud avec son régiment exprès pour cela, fit le semblable du sien; si bien qu'ils ne manquèrent de rien, même au plus fort du siége. Etant survenu quelque dispute entre La Vacqueresse et Bimart, Saint-Etienne et Sandres furent obligés d'y aller pour les accommoder, qui, depuis, servirent bien le jour de l'assaut. En huit ou dix jours les approches, batteries et brèches furent faites : le prince commande qu'on se prépare à l'assaut, ceux de dedans se disposent à le recevoir de bonne grâce; et, encore qu'ils eussent un bon retranchement, ils ne veulent perdre un seul pouce de terre. Outre l'infanterie, les deux compagnies de chevau-légers de Saint-Etienne et du baron d'Alets y étoient; on sépare les hommes armés aux deux brèches, et on pourvoit partout. Il y avoit dans la place treize cents hommes de combat: l'assaut dura cinq heures, et fut rafraîchi par trois fois, et durant icelui, une coulevrine tira plus de soixante volées, toujours sur la brèche, qui emporta quelques bras et quelques jambes; mais elle n'empêcha pas que les assiégeans ne fussent repoussés, qui laissèrent dessus la place quatre cents de leurs morts, entre lesquels étoient La Passe et La Magdelaine, capitaines, et quarante officiers, sans y comprendre les officiers qui y furent blessés. Des assiégés il y en eut vingt-huit de morts et soixante de blessés.

Le lendemain de l'assaut arrivèrent encore,

tant de Milhaud que de Pons, quatre cents hommes dans Saint-Affrique. Le duc de Rohan reçut cette nouvelle à Mirveys, où il avoit trois mille hommes de pied, et se hâtoit tant qu'il pouvoit, ayant donné ordre que Chavagnac se joindroit à Aubais avec les troupes de l'Albigeois, pour donner de son côté au même temps qu'il donneroit du sien, et les assiégés devoient faire une sortie sur le canon; mais ce qu'il craignoit arriva, c'est que le prince leva le siége. Lors le duc de Rohan eut beau jeu pour le suivre, et jugeoit bien que rien ne lui résisteroit, les affaires de Castres l'y appeloient, où Saint-Germier, cajolé par les mal affectionnés au parti, choquoit l'autorité de Chavagnac. Les affaires de Foix requéroient son approche, afin qu'il pourvût aux désordres auxquels elles se trouvoient depuis la mort de Beaufort. La ville de Milhaud vouloit à toute force qu'il assiégeât Cresseil, et, pour cet effet, lui fait une députation. Mais, de l'autre part, le siége de Saint-Affrique étant levé, nul ne vouloit passer outre; tous alléguoient leurs moissons, surtout ceux de Nîmes et Uzès, qui étoient menacés du dégât, où il y avoit force bourgeois et marchands qui ne pouvoient endurer une si longue fatigue. Le Vivarais crioit à l'aide, où le duc de Montmorency étoit avec une puissante armée que le Lyonnais, le Dauphiné, le Vivarais et le bas Languedoc lui entretenoient afin de libérer le Rhône, lequel avoit déjà assiégé et pris Le Pouzin et battoit Mirabel.

Sur toutes ces pressantes affaires de toutes parts, et ne se pouvant partager en deux, il est contraint de rebrousser vers le bas Languedoc; il envoie Aubais à Castres pour tâcher d'accommoder les divisions qui y étoient, et destine Saint-Étienne en Foix, qui y devoit passer avec sa compagnie; et lui, avec le reste de ses troupes, va attaquer Vezenobre pour divertir le duc de Montmorency du Vivarais. Il le surprend, par une grande traite qu'il fit, si dégarni d'hommes, qu'ayant pris la ville par pétards, et la nuit suivante ayant mis son canon en batterie, dès le lendemain il bat le château et le prend d'assaut, donnant la vie à ceux qui s'étoient retirés dans quelques tours.

Ce siége fit l'effet qu'il désiroit, parce que le duc de Montmorency, après la prise de Mirabel, au lieu de continuer ses progrès dans le Vivarais, il vient pour secourir Vezenobre, auquel on croyoit qu'on feroit plus de résistance; mais, trouvant la besogne faite, il se retira vers Beaucaire; et le duc de Rohan, ayant donné ordre à la démolition dudit Vezenobre, licencia toutes les communes, mit ses régimens en garnison, et se retira à Nîmes afin de se préparer à y empêcher le dégât que le duc de Montmorency eut commandement d'y faire. Mais il écrivit en cour qu'il ne le pouvoit entreprendre à moins de six mille hommes de pied et de cinq cents chevaux; à quoi l'on pourvut, l'assistant de trois régimens du Dauphiné et de quelque cavalerie qu'on détacha de l'armée que le marquis d'Uxelles menoit au secours de Casal. Sur ces préparatifs, ceux de Nîmes et Uzès se réveillent, promettent de nourrir toute la cavalerie et l'infanterie qui viendroient les assister. Le duc de Rohan écrit dans les Sevennes, qui n'y viennent si facilement qu'ils avoient promis, ni ceux de Nîmes ne les contentèrent comme ils devoient. Néanmoins il va voir tout ce qu'il pourroit conserver, et leur promit qu'à une lieue d'eux il sauveroit leurs blés, à savoir ce qui est le long du Vistre (qui est le meilleur fonds du territoire de Nîmes), petite rivière assez fâcheuse dont il fit rompre tous les passages, et aux plus dangereux y fit faire de bonnes redoutes; mais que, pour le reste de la campagne, c'étoit chose du tout impossible. Encore si les paysans eussent fait ce qu'il leur avoit commandé, qui étoit de laisser toutes les gerbes étendues dans les champs, ils en eussent sauvé une bonne partie; mais les assemblant en gerbes comme ils firent, le dégât venant au temps qu'on battoit les blés, ils furent très-faciles à brûler.

Le duc de Montmorency vint faire son premier logement à Sainte-Marguerite, à une grande lieue de Nîmes, et le lendemain, la laissant à gauche, il vint loger à La Chaumette et à Saint-Geniez, à trois lieues de Nîmes et autant d'Uzès; il suit les villages de Gardon, entre dans le Vauvage, et, pour finir, il vint loger à Bernis et Vehas. En tout ce tour qui dura six ou sept jours, il brûla force blés, et même plusieurs villages, puis retourna à Beaucaire, n'ayant entrée dans le territoire de Nîmes. Après cela, les troupes de Dauphiné retournèrent joindre le marquis d'Uxelles; toutes les communes se retirèrent, les troupes du bas Languedoc furent mises en garnison, et le duc de Montmorency alla à Béziers et Pésenas.

En ce même temps arriva La Blacquière, dépêché du roi de la Grande-Bretagne sur l'appréhension qu'on lui donna que, depuis le retour de la seconde flotte, il y avoit deux députés de La Rochelle auprès du duc de Rohan pour entamer un traité de paix : pour lequel détourner, il fut chargé de lui dire qu'encore que ladite flotte fût retournée sans rien faire, il en avoit préparé une si puissante, qui étoit sur son partement, qu'il s'en promettoit l'entière délivrance de La Rochelle; et quand bien Dieu ne vou-

droit bénir ce dessein, il lui promettoit de n'abandonner point les autres réformés. Et quand il n'y auroit que la personne dudit duc, il assuroit de hasarder toutes choses pour le sauver, désirant savoir quel état il pouvoit faire de l'assistance d'Italie et d'Espagne, afin que si le Roi lui tomboit sur les bras, il apprit de lui ce qu'il auroit à faire pour le secourir par diversion ou autrement. Auquel discours étoit présent David, l'un des députés de La Rochelle.

Ledit duc lui fait réponse que tant s'en faut que l'on eût songé à traiter, qu'il avoit fait renouveler le serment d'union, qui portoit de n'entendre jamais à aucune paix que conjointement avec lui, et qu'il lui avoit fait savoir les moyens qu'il avoit de l'assister.

Après cela, voyant les troupes du duc de Montmorency séparées, il va à son tour brûler tous les blés et toutes les métairies des habitans de Beaucaire, jusques à la portée du mousquet de leurs murailles; et, par une autre sortie, pensant aller prendre du sel au marais, il en trouva plus près deux chargemens, qui sont six mille minots, accompagnés d'une frégate, en un endroit de la rivière fort étroit : si bien qu'ayant fait passer quelques soldats à nage pour avoir un bateau, il fait passer de l'infanterie dans la Camargue pour attaquer ladite frégate de deux côtés; mais elle abandonna sa marchandise, qui fut promptement enlevée. Outre ce butin, on amena de la Camargue quantité de bétail, et on y fit un grand dégât par le feu. Le duc de Montmorency, apprenant cette sortie, fait diligence d'assembler ses troupes, et donne son rendez-vous à Lunel; mais le duc de Rohan, en cette expédition, fit quatorze lieues à aller et à retourner, sans faire aucun séjour, étant de retour avant qu'aucunes troupes fussent ensemble; dont bien lui prit, car il étoit en mauvais état de combattre, chaque soldat étant si chargé de butin qu'il ne put jamais faire marcher en ordre que trois cents hommes du régiment de La Baume qui faisoient la retraite.

Après cette expédition, ledit duc se trouve bien en peine que deviendroient ses troupes, surtout la cavalerie. Il ne pouvoit plus lever de contributions pour les entretenir, pource que la plupart des bourgs et des villages étoient brûlés. Dans les Sevennes, ce n'est un pays de cavalerie; de passer à Castres, il avoit le prince avec son armée au haut Languedoc, qui avoit charge particulière d'empêcher son passage, et le duc de Montmorency commandement de le suivre avec la sienne partout où il iroit; car on appréhendoit qu'il passât à Montauban, et qu'il soulevât les réformés de la Guienne à la faveur des Anglais, dont on craignoit la venue. D'aller en Rouergue pour simplement les manger, il n'y eût été long-temps sans les faire crier : si bien que, pour s'y faire agréer, il est contraint d'entreprendre le siége de Cresseil.

Où avant que d'aller, il faut dire un mot du retour d'Aubais de Castres, qui, en apparence, accommoda Saint-Germier avec Chavagnac; mais, en effet, la cause du malentendu subsistant, l'accord ne dura guère. Néanmoins il ne laissa de s'y rencontrer à propos pour défendre le dégât, où Saint-Étienne son frère fut tué malheureusement par le canon même de la ville, qui n'étant pas bien rafraîchi, en le chargeant la poudre prit feu, qui l'emporta. Ce gentilhomme étoit plein de courage et d'affection à son parti, et qui partoit le lendemain pour aller en Foix, qui avoit grand besoin de lui.

Le marquis de Ragny, qui commandoit l'armée du prince après ledit dégât, alla, pour son dernier exploit, brûler le bourg de Mazamet et assiéger Haupoul, où Dupuy, brave soldat, et tous les habitans dudit bourg s'étoient retirés; mais y ayant demeuré douze jours sans y pouvoir rien faire, il se retira à La Bruguière où il mourut.

Nous dirons aussi un mot de Clausel venant de Piémont, qui proposa au duc de Rohan l'assistance d'Espagne, laquelle il se promettoit qu'on auroit puissamment si on la demandoit; qu'il en avoit parlé à l'ambassadeur d'Espagne en Piémont, qui lui en avoit donné de bonnes espérances; que l'intérêt des Espagnols étoit de procurer la continuation de la guerre civile en France, afin de pouvoir achever paisiblement leurs desseins d'Italie, et que l'abbé Scaglia, ambassadeur du duc de Savoie, étoit en Espagne, lequel y aideroit de tout son pouvoir, s'étant montré, en Angleterre et ailleurs, favoriser le parti des réformés, à cause de la haine qu'il porte à ceux qui gouvernent la France. La grande nécessité d'argent en laquelle se trouvoit ledit duc, la campagne n'en pouvant plus fournir, et les villes ne le voulant plus faire; n'en devant espérer d'Angleterre, et n'ayant eu que des paroles sans effet du duc de Savoie, le contraignoit absolument de chercher quelque moyen d'en avoir pour subsister, et, en effet, il n'en voyoit que celui-là. Néanmoins, n'en osant traiter sans la permission du roi de la Grande-Bretagne, craignant qu'il ne s'en offensât, et qu'il ne prît de là quelque sujet de refroidissement, sur ces doutes il ne rebute Clausel, mais allonge son voyage, jusques à ce qu'il en eût donné connoissance en Angleterre et à l'ambassadeur dudit Roi en Piémont, d'où ayant eu bonne ré-

ponse de tous les deux côtés, il dépêche ledit Clausel en Espagne, d'autant plus volontiers que la seconde flotte anglaise s'en étoit retournée sans tenter seulement d'avitailler La Rochelle. Il eut charge de remontrer audit Roi que si la continuation de la guerre en France peut servir à ses desseins, assistant suffisamment d'argent les réformés, et promptement, il lui promet de l'entretenir autant de temps qu'il conviendra avec lui, sinon qu'il est obligé de faire sa paix; qu'il a tout l'hiver pour y pourvoir, et qu'il lui promet attendre de ses nouvelles jusques au mois de mars.

Et pource qu'incontinent après le partement dudit Clausel la nouvelle de la perte de La Rochelle arriva, il lui fit deux dépêches pour l'assurer que cet accident ne l'étonnoit point, et qu'il persistoit en ses premières offres. Ledit Clausel passe en Espagne par le Foix, où il est bien reçu et écouté; on y traite avec lui fort avantageusement. Il fait part à Rohan de ces bonnes nouvelles, lui faisant espérer une prompte et puissante assistance; il conclut son traité, passe en Piémont pour en faciliter l'exécution, et en passant laisse à terre un gentilhomme du roi d'Espagne qui lui portoit ledit traité; mais icelui se laissa prendre aux portes de Lunel, n'ayant plus à faire que demi-lieue pour se sauver, dont ledit Rohan avertit Clausel; lequel, étant de retour en Piémont, donna connoissance de toute sa négociation à l'ambassadeur d'Angleterre. Le reste de cette affaire s'apprendra en un autre lieu.

Retournons vers Cresseil. C'est un lieu à la portée du canon de Milhaud, qui a trois enceintes de murailles, à savoir, une à la ville et deux au château, lesquelles il faut prendre l'une après l'autre, pource que l'on ne peut attaquer ledit château que par la ville, à cause que, par le dehors, il est bâti sur un roc bien élevé. Il est bien certain que les murailles de la ville ne valent rien, et même qu'elles sont enfilées et vues par revers, étant une honte d'avoir été huit jours sans la prendre. Mais qui a affaire à un peuple qui ne trouve rien de difficile à entreprendre, et qui en l'exécution ne pourvoit à rien, se trouve bien empêché. Rohan donc mande son dessein à Alteirac, gouverneur, et à Guérin, premier consul, afin que secrètement ils fissent préparer toutes choses, et ordonna audit Alteirac qu'il bloquât le lieu un jour avant que ses troupes y arrivassent, pour le surprendre avec peu de gens de guerre, ce qu'il fit. Néanmoins il n'empêcha pas le secours d'y entrer.

Toutes les troupes arrivées, on pose le siége et on fait la batterie de deux canons, lesquels n'eurent pas tiré six volées que l'affût de l'un s'en alla en pièces, et quand il fut refait celui de l'autre fit le semblable, si bien qu'on perdit presque tout le temps à refaire lesdits affûts, et encore de si méchant bois, que, quand tout fut raccommodé, on ne fit guère mieux qu'auparavant: tellement que la brèche ne se trouvant faite en un jour, il fallut remettre l'affaire au lendemain; ce qui donna loisir de la réparer meilleure qu'elle n'étoit. Néanmoins, voyant que le temps pressoit, il fit donner un assaut, dont on fut repoussé. Cependant le duc de Montmorency, qui avoit toujours côtoyé Rohan avec son armée, se joint avec le prince, lequel rompt le dessein du siége de Caussade, et, ayant ramassé toutes les forces du pays, vient avec huit mille hommes de pied et six cents maîtres loger à Saint-Georges, qui n'est qu'à une lieue de Cresseil; dont ledit duc de Rohan étant bien averti, retire dès la nuit son canon, et, le lendemain au matin, met toutes ses troupes en bataille proche de Milhaud, laissant Cresseil libre, où, sur le midi, toute l'armée du prince parut; et après que Montmorency eut renforcé la garnison, et mis tout ce qui y étoit nécessaire, elle se retira en son quartier.

Ce siége au moins fit ce bien, qu'il sauva Caussade qui ne pouvoit encore être en état de résister à un grand effort. Dès la nuit prochaine, Rohan envoya de ses troupes dans Saint-Rome-de-Tarn, qu'on tâchoit d'intimider, et dans Saint-Affrique; et voyant que ces deux armées étoient proches de lui, il crut qu'avec sa cavalerie, sans aucun bagage, il pouvoit en une nuit gagner Castres. Il le proposa; mais il fut trouvé à propos d'attendre encore un jour pour voir la contenance des ennemis, ce qui lui ôta le moyen de passer; car, le lendemain, l'ayant voulu entreprendre, il trouva que le duc de Montmorency l'avoit prévenu et étoit sur son passage avec cavalerie et infanterie. Ce qui le fit résoudre sur l'heure même de prendre toutes ses troupes, et à grandes journées passer au bas Languedoc pour assiéger Aymargues, qu'il se promettoit de prendre en peu de jours, s'il la surprenoit avec la garnison ordinaire. C'est une ville assez grande, située à quatre lieues de Nîmes, à une de Lunel, dans la meilleure plaine du pays, en une assiette plate, nullement commandée, ayant un bon terrain à remuer, et, en somme, de quoi faire une excellente place; elle avoit de belles murailles de pierre de taille, flanquées de petites tours, et un beau et large fossé plein d'eau, y ayant seulement au dehors deux ou trois petites demi-lunes fort mal faites. Pour cet effet, il envoie Aubais à Nîmes faire apprêter les ca-

nons, et y faire marcher ses troupes par les deux côtés afin de mieux cacher son dessein : il y arrive le premier avec la moitié d'icelles, et aussitôt va investir la place; le lendemain le reste arrive; alors il fait ses quartiers et la bloque tout-à-fait. Il envoie à Nîmes pour faire avancer le canon qui arrive de bonne heure; la nuit prochaine il le met en batterie, et fait brèche le lendemain sans perte d'un seul homme; et ayant fait provision d'échelles, à cause qu'en divers endroits la muraille est fort basse, et qu'il y a certains passages où l'on pouvoit passer le fossé, il fait mettre ses troupes en bataille pour faire donner de tous côtés.

Quand le marquis de Saint-Sulpice, cadet de la maison d'Uzès, vit cet appareil, il jugea n'avoir assez d'hommes pour soutenir cet effort, et commença à capituler. Le duc de Rohan lui manda qu'il étoit fâché qu'un jeune seigneur de sa qualité se fût engagé si mal à propos dans une place où, pour son premier coup d'essai, il ne pouvoit recevoir que de la honte; néanmoins, pour l'amitié qui étoit entre leurs maisons, il lui accordoit une capitulation aussi honorable qu'il la pouvoit demander, laquelle il accepta, et sortit dans une heure après.

Le duc de Montmorency eut nouvelle de ce siége et de la prise de la place presque en même temps, étant encore à La Caune; et, sur les réitérées dépêches qu'on lui fit, il retourna promptement pour rassurer la province, qui s'étonna de la si subite prise d'Aymargues. Cependant le duc de Rohan emploie ce peu de loisir qui lui restoit à nettoyer les bicoques qui étoient autour de Nîmes et Uzès; le château de Vauvert, Meyne, Sargnac, Saint-Bonnet, Remoulins, Vés et Châtillon, se rendirent à la vue du canon. Il fait tout démolir, hormis Remoulins qu'il désiroit garder pour faire la guerre du côté de Villeneuve-d'Avignon; mais la conservation d'Aymargues et la fortification qu'il y entreprit, lui fit abandonner tout autre dessein pour s'attacher à celui-là.

Les choses ainsi passées, le duc de Montmorency arrive, menace d'assiéger Aymargues, fait apprêter canons et munitions, ce qui oblige le duc de Rohan de s'en approcher et d'y mettre douze cents hommes de pied, auxquels il trace une contrescarpe, des cornes et demi-lunes aux lieux les plus dangereux, pour défendre les dehors; et ayant appelé la milice des Sevennes, il en loge six ou sept cents dans Galargues-le-Grand, où il leur fait porter tous les jours le pain de munition de Nîmes, leur ordonnant de s'y accommoder pour la main, mais de n'y attendre pas le canon. On passa quelques semaines en cette posture.

Cependant le duc de Montmorency, désespérant de pouvoir attaquer Aymargues, fait un dessein sur les troupes de Galargues, donne son rendez-vous au point du jour au pont de Lunel, et sur le matin les va investir. Les deux qui commandoient là étoient Valescure et La Roque, braves gens de leur personne. Le premier, fort opiniâtre, s'affermit de vouloir voir le canon, se promettant de se retirer la nuit dans le Vauvage, pays favorable à l'infanterie, et où ils sont tous réformés; néanmoins, c'étoit contre l'ordre exprès du duc de Rohan, lequel, ayant appris ce siége, fait toute la diligence pour assembler ses troupes et vient pour les secourir. De l'autre part, Montmorency fait tout sortir de Montpellier, et le régiment de Normandie et quelques autres le viennent joindre; il se met en bataille en un lieu très-avantageux avec son canon : Rohan le va reconnoître pour voir s'il entreprendroit ce secours de jour ou de nuit; il trouve qu'il avoit plus de quatre mille hommes de pied et quatre cents bons chevaux, et logé si avantageusement, qu'on ne pouvoit aller à lui en ordre de bataille, ni sans passer à la portée du pistolet un vallon fâcheux; ce qui l'oblige à ne point faire paroître ses troupes et à tenter le secours la nuit suivante. Il campe à demi-lieue de là, dans un vallon proche du bois, et laisse une compagnie de cavalerie en garde, pour voir la contenance de Montmorency et pour empêcher qu'il ne fût découvert là; et, sur l'entrée de la nuit, il reçoit un messager de ceux de dedans qui demandoient assistance. Il le renvoie et un autre avec lui, pour leur dire qu'ils se préparent à sortir par le chemin que ceux-ci leur diront, quand ils entendront sonner l'alarme d'un autre côté; qu'il y aura cinq cents hommes choisis qui les recevront à une mousquetade de Galargues, et lui, avec le reste de son armée, sera à un petit quart de lieue pour les soutenir; que s'ils savent quelque meilleur moyen pour se retirer, qu'ils le mandent, et on y pourvoira; mais s'ils approuvent cettui-ci, qu'ils fassent trois feux au haut de la tour afin qu'on l'exécute. Les messagers arrivent heureusement; ceux de dedans approuvent ce dessein, en témoignage de quoi ils font le signal de trois feux, et se préparent à sortir. Le duc de Rohan envoie les cinq cents hommes qu'il avoit promis à deux mousquetades d'eux, fait donner l'alarme jusques à trois fois; néanmoins rien ne bouge dans Galargues; il s'y opiniâtre jusques au jour, lequel étant venu assez grand, il se retire avec ses cinq cents hommes, qui font une salve en partant pour leur faire voir jusques où ils s'étoient approchés pour les recevoir.

Il a appris, depuis, que quelqu'un des capitaines, qui avoit mauvaises jambes, ou faute de

courage, avoit empêché leur sortie; et comme la peur flatte et donne des espérances trompeuses, ils aimèrent mieux se remettre à la discrétion de leurs ennemis que de hasarder de passer trois ou quatre cents pas avec sept cents hommes l'épée à la main, au bout desquels ils étoient reçus avec cinq cents, et un quart de lieue après avec deux mille. Ce fut avec une colère et un regret extrême que Rohan se retira le lendemain: il sut qu'ils s'étoient rendus à discrétion s'ils ne faisoient rendre Aymargues; mais, si on la rendoit, qu'ils seroient tous mis en liberté et qu'on leur rendroit tout leur bagage. Valescure et de Bavière sont députés vers le duc de Rohan pour lui faire cette belle harangue; il les fait arrêter prisonniers. Valescure se sauve, et va dans les Sevennes pour émouvoir les communautés à se soulever si on ne rendoit Aymargues; on y en fait couler d'autres de Montpellier pour y travailler. Rohan, appréhendant quelque émotion en cette province, y va, y mène les députés de Nîmes et Uzès, fait assembler les deux provinces à Anduze, y fait résoudre qu'on ne rendroit point Aymargues et qu'on traiteroit avec pareille rigueur tous ceux qu'on tenoit prisonniers et qu'on prendroit à l'avenir, comme le seroient ceux de Galargues. Et, afin d'avoir sa revanche, il va assiéger Monts, n'ayant que deux mille hommes au plus; il fut cinq jours devant, parce que les pluies continuelles empêchèrent le plus gros canon d'Anduze, trois jours entiers, d'y arriver. Mais si d'un côté le mauvais temps lui nuisoit, de l'autre il le favorisa, en ce qu'ayant fait grossir les deux Gardons, quatre ou cinq régimens, qui n'étoient par le droit chemin qu'à une journée de lui, ne pouvant plus passer lesdites rivières que sur un pont, il leur falloit faire quatre ou cinq journées; et, afin d'allonger encore plus leur chemin, il fit enfoncer tous les bacs et bateaux, et garder le port de Saint-Nicolas: si bien que, sans nulle crainte, dès que son canon fut arrivé, il battit le château, et mit les assiégés, en nombre de cent cinquante, en si mauvais termes qu'ils se rendirent aux conditions de subir les mêmes peines que l'on feroit souffrir aux prisonniers de Galargues, se persuadant qu'Annibal, à qui étoit la maison, et qui est frère bâtard du duc de Montmorency, auroit assez de crédit envers lui pour sauver ses parens et amis. Mais, afin de faire éclater cette action à la cour, ledit de Montmorency ayant mandé qu'il avoit pris l'élite des capitaines et soldats des Sevennes, le Roi ordonna que tous les chefs et officiers fussent pendus, les soldats mis aux galères; et le prince en ayant eu connoissance ne voulut donner le temps de faire savoir à la cour ce qui étoit arrivé à Monts, si bien qu'il en fit pendre soixante-quatre, non qu'ils fussent tous officiers (1), mais ceux qui étoient bien vêtus se disoient tels, pensant être mieux traités.

(1) Nous croyons devoir donner ici une lettre fort curieuse du prince de Condé au duc de Rohan, et la réponse très-piquante que lui fit ce dernier.

Lettre de M. le prince à M. le duc de Rohan.

MONSIEUR,

Les précises volontés du Roi, d'entretenir ceux de la religion prétendue réformée en entière liberté de conscience, m'ont fait, jusques ici, conserver tous ceux qui sont demeurés dans l'obéissance due à Sa Majesté, tant dans les places, pays, que villes catholiques, en une entière liberté. La justice a eu son libre cours; le prêche se continue partout, hormis en deux ou trois lieux où il servoit, non d'exercice de religion, mais de moyen pour s'acheminer à la rébellion. Les officiers sortis des villes rebelles ont continué leurs charges; en un mot, on a traité les prétendus réformés obéissans également aux catholiques fidèles au Roi. Aussi les plus avisés de votre religion ont maudit votre rébellion, et connu que le Roi ne vous a fait et à eux du mal, que celui que vous vous êtes procuré vous-même, la malédiction de Dieu, et la juste colère du Roi sur vous. J'ai vu par la vôtre, que vous écriviez au sieur Edmond, la résolution de l'assemblée d'Anduze. A quel terme vous porte le désespoir de vos finesses découvertes, et la folle résolution que vous prenez contre les catholiques? Ceux qui ont été pris à Galargues sont pendus par votre ordonnance, puisque vous préférez Aymargues à leur vie. Par toute règle de guerre, quand ce seroit entre deux souverains, ils périssent justement. Mais, en ce fait ici, qui est du valet au maitre, et du sujet, tel que vous êtes, à son Roi et souverain, ouïr vos menaces, tant contre les prisonniers, tous d'autre nature que les vôtres, que contre les catholiques restés dans les villes rebelles, cela retombera sur vous: vous crachez contre le ciel; vous et vos suivans en recevrez tôt ou tard une punition exemplaire. Pour moi, je vous l'avoue, que je ne lairrai de disposer des prisonniers pris à Galargues comme j'entendrai avec raison; et outre Savignac que je tiens, et trente autres avec lui, ès prisons de Toulouse, les prisonniers du Traquet et Montpellier, et tous autres pris et à prendre, souffriront le même traitement que vous ferez souffrir à ceux que vous tenez; et tous les huguenots du royaume, les ministres et officiers non exempts, le même que ferez recevoir aux catholiques qui sont en votre puissance dans les villes que vous occupez: tenez-le très-assuré. Et sur la fin des abois de La Rochelle, à cette heure que les Anglais, connoissant vos tromperies, vous ont abandonné, contentez-vous d'avoir ajouté à toutes ces rébellions passées trois crimes notables: le premier d'avoir vous seul appelé l'étranger dans le royaume, et de vous en être vanté par écrit; le second, d'avoir créé des officiers de justice; le troisième, d'avoir fait battre monnoie aux marques royales et dues au Roi seul. Dieu vous récompense selon vos bienfaits, et vous donne un bon amendement! Pour moi, je voudrois, de bon cœur, que le service du Roi me permît d'être

Votre affectionné serviteur,

HENRI DE BOURBON.

A Béziers, le 4 novembre 1628.

Réponse de M. le duc de Rohan à M. le prince.

MONSEIGNEUR,

Comme votre qualité de prince du sang vous donne des priviléges de m'écrire ce qu'il vous plait, aussi elle m'empêche de vous répondre avec toute liberté mon sentiment, me contentant de me justifier sur vos principales accusations. J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes mal à propos, pource que ce n'étoit point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettoit de faire réparer les infractions de nos édits, et n'en fites rien, ayant songé à la paix avant qu'avoir nouvelles de l'assemblée générale. Depuis ce temps-là, chacun sait que je n'ai eu les armes à la main que par une

Voilà comme souvent on se trompe. Le duc de Rohan, de son côté, en fit pendre autant, n'oubliant les principaux, hormis quelques-uns qu'il retint pour en retirer d'autres qu'Annibal avoit obtenus pour les siens, dont depuis l'échange s'est fait.

Cependant Montauban faisoit fort bien la guerre. C'est la ville de tout le parti des réformés qui, sans aide de personne, l'a toujours mieux faite. Saint-Michel, avant que rien entreprendre, pourvut à Caussade, sur les soupçons que Châtillon, gouverneur dudit lieu, donna de lui, lequel se portoit mollement aux actions de la guerre, et fort négligemment à la conservation de la ville, mais principalement à cause des communications fréquentes qu'il entretenoit avec ceux du parti contraire, sous prétexte de la délivrance de son frère qui étoit prisonnier dès la paix. Il entra aussi en ombrage qu'on le voulût faire sortir de son gouvernement, et commença à chercher les moyens de s'y maintenir de lui-même. Il tâche d'attirer à soi les gens de guerre et le peuple; mais, avant qu'avoir bien fait sa partie, il publie imprudemment qu'il ne veut plus reconnoître Saint-Michel, lequel, pour prévenir le mal et l'étouffer en sa naissance, ayant fait voir en son conseil les charges qu'il y avoit contre ledit Châtillon, il fut résolu qu'on se saisiroit de sa personne, et qu'on le feroit juger par le conseil de guerre, ce qui fut exécuté dextrement par ledit Saint-Michel; car, ayant fait couler insensiblement des gens de guerre dans Caussade, et y arrivant inopinément, il se saisit dudit Châtillon sans aucune émotion, le mena prisonnier à Montauban où il fut retenu quelque temps prisonnier et interrogé; mais, soit que les preuves ne fussent assez claires, ou qu'on appréhendât que sa punition n'apportât du refroidissement aux autres étrangers, on l'élargit sans donner aucun jugement contre lui, et on mit en sa place audit Caussade Ponteton, qui y a demeuré jusques à la paix.

Saint-Michel ayant assuré cette ville, il songe à ôter force petits forts et châteaux qui incommodoient Montauban, en ayant l'occasion fort opportune, à cause que la peste avoit chassé toutes les garnisons que le duc d'Epernon avoit laissées autour de lui. Il met le canon en campagne et commence par le château de La Motte-d'Ardne, au-delà de la rivière de l'Aveyron; il le bat et l'emporte d'assaut le deuxième de septembre, et le brûle. Étant de retour à Montauban, il eut avis qu'il se faisoit un gros de gens de guerre, tant du pays que de quelques régimens qu'on avoit fait venir exprès afin de s'opposer à ses desseins. Le sixième dudit mois il leur dresse une embuscade dans le vignoble de Dieu-Pantole, à deux lieues de Montauban, et, avec sa cavalerie, il va pour les y attirer, et les rencontre dans la plaine de Catalans et Saint-Porquier, lesquels, sans attendre qu'ils fussent tous assemblés, ni même sans s'attendre les uns les autres, il les poursuit en désordre jusques à l'embuscade, où, les ayant engagés, il les charge de tous côtés et en laissa de morts quatre ou cinq cents sur la place, et grand nombre de blessés, n'ayant perdu en ce combat que trois ou quatre des siens. Il passe jusques auxdits lieux de Catalans, Saint-Porquier et autres bourgs et métairies où il mit le feu, puis retourna à Montauban. Dès le lendemain il assiége le château de La Villedieu, qui, après avoir souffert le canon un jour, se rendit le lendemain; et ceux qui étoient dedans eurent la vie sauve seulement, et demeurèrent prisonniers de guerre; ledit lieu fut brûlé. Le huitième d'octobre il part pour aller assiéger Escalies à deux lieues de Montau-

pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies et la liberté de nos consciences. Si les Anglais sont venus à notre assistance, ils y étoient plus obligés que les Allemands que vous fites entrer en France, parce que, par le consentement du Roi, ils étoient entremetteurs de la paix, et s'en rendirent garans. Si on a battu monnoie parmi nous, ç'a été au coin du Roi, comme il s'est pratiqué en toutes nos guerres civiles. Je me connois assez pour ne prétendre à être souverain; aussi n'ai-je jamais fait tirer mon horoscope pour voir si je le deviendrois. J'avoue que je suis en exécration parmi ceux qui procurent la ruine de l'église de Dieu, et m'en glorifie. Pour vos menaces, elles ne m'étonnent point: je suis résolu à tous événemens. Je cherche mon repos au ciel, et Dieu me fera la grâce de trouver toujours celui de ma conscience en la terre. Vous faites mourir les prisonniers de Galargues; je vous imite en faisant le semblable de ceux que j'ai pris à Monts: je crois que ce jeu nuira plus aux vôtres qu'aux nôtres, pource qu'ils doivent plus craindre la mort, puisqu'ils sont incertains de leur salut. Vous me faites commencer un métier contre mon naturel; mais je penserois être cruel à mes soldats si je ne leur immolois des victimes. Quant aux massacres dont vous menacez ceux de la religion qui, sous la foi publique, sont parmi vous, c'est un bel exemple pour leur apprendre à se fier à leurs ennemis, et une justification de notre légitime défense. J'espère aussi que le Roi connoîtra un jour que je ne l'ai pas desservi, et qu'il s'apaisera. Vous dites que Dieu me maudira; j'avoue que je suis un grand pécheur, dont j'ai une sérieuse repentance; mais, outre que les prophéties sont accomplies, et que je n'ajoute nulle foi à celles de ce temps, je ne crains point que le feu du ciel m'abîme. En un mot, je ne crois pas que ce soit tout de bon que vous fassiez ces imprécations contre moi, mais seulement pour acquérir une créance sublime parmi les papistes; car en cette guerre vous n'y avez mal fait vos affaires, à ce qu'on dit. C'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos nos pauvres Sevennes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. Il ne me reste, pour la fin, qu'à prier Dieu qu'il ne vous traite selon vos œuvres; mais que, vous faisant encore retourner à la vraie religion, il vous donne la constance d'y persévérer jusques au bout, afin qu'à l'exemple de M. votre père et aïeul, vous deveniez le défenseur de notre Église; et ce sera lors que je me pourrai dire de votre personne ce que je me dis maintenant de votre qualité, que je suis,

Monseigneur,

Votre serviteur, HENRI DE ROHAN.

En Alez, ce 6 novembre 1628.

ban; mais ceux de dedans ne l'attendirent pas non plus que ceux de Blavet, lesquels se retirent tous à Salvagnac. Il fit brûler les deux forts. Et pource que La Moulière, gouverneur de Villemur, avoit son régiment sur pied, il veut tâcher de l'attirer en quelque embuscade, en faisant brûler les moulins dudit Villemur à la vue de la ville, d'où néanmoins il ne sortit personne; et, s'en retournant, il passa devant le château de Poulauron, qu'il força.

La garnison de Salvagnac s'étant renforcée de celle d'Escalies et Blavet, elle en devint insolente, et ne vouloit plus tenir la convention qu'elle avoit faite avec ceux de Montauban, de les laisser passer librement; ce qui l'obligea de leur dresser une embuscade sur la fin d'octobre, et les envoya attirer par soixante chevaux et cinquante hommes de pied. Elle ne manque de faire sortir cent ou cent vingt soldats pour gagner le gué du ruisseau de Tescou; mais ils y furent chargés si rudement qu'ils demeurèrent presque tous.

Au commencement de novembre, soixante-sept soldats de la garnison de Loubejac étant venus faire une embuscade proche de Montauban, sur le grand chemin de Négrepelisse, Saint-Michel en est averti, sort avec vingt chevaux seulement, leur fait une contre-embuscade sur leur retraite, et, les ayant attaqués en une belle plaine, en tue soixante-quatre; ensuite il prend par pétard le château de Bourquet. Plusieurs autres petites actions se sont passées audit Montauban, où Saint-Michel a toujours acquis de l'honneur.

Il est temps de retourner au bas Languedoc, où, incontinent après la prise du château de Monts, arrivèrent nouvelles de la reddition de La Rochelle à la vue de l'armée anglaise, qui ne servit, la première fois, qu'à consommer une partie de leurs vivres; la seconde, qu'à les mettre au désespoir, et la troisième, qu'à faire mourir de faim quinze ou seize mille personnes, s'étant vue en ce peuple une grande constance depuis qu'ils se furent résolus. En voici les particularités :

Ceux de La Rochelle, après la retraite de la seconde flotte, firent partir quatre personnes pour l'Angleterre avec pareilles dépêches, qui représentoient au Roi le déplorable état auquel ils s'en alloient réduits, et, lui ramentevant ses promesses, le supplioient de hâter leur secours; lui donnant cette assurance que, pour si extrêmes que fussent leurs incommodités, ils étoient résolus de les surmonter et de l'attendre. La Grossettière, qui étoit un des quatre, y arriva le 15 juin, et est renvoyé le 30 avec une infinité de belles promesses; mais à son retour il fut pris, mené au Roi et gardé prisonnier jusques à la prise de La Rochelle, après laquelle il fut exécuté. Le 10 de juillet suivant, arriva le second, le 14 arriva le troisième, et le dernier, qui avoit passé par la Hollande, fut un peu plus long-temps en chemin.

Avant l'arrivée de La Grossettière, le roi de la Grande-Bretagne avoit dépêché La Lande et deux autres soldats pour porter nouvelles aux Rochelois du puissant secours qu'il leur préparoit; et après lui fut encore dépêché Champ-Fleury pour leur donner les mêmes assurances, qui y entra un jour seulement devant que la dernière flotte parût. Les vaisseaux qu'on préparoit pour ce secours n'étant encore achevés, on entreprend une autre besogne, à savoir, trois vaisseaux bâtis de brique par dedans, et, par dessus la brique, chargés de pierres d'une immense grosseur, et, au dedans, on y avoit mis douze milliers de poudre pour faire jouer ces mines contre la palissade : et parce que ce travail ne se diligentoit pas assez au gré du Roi, il partit le dernier de juillet pour l'aller hâter en personne, et le duc de Soubise le suivit.

Le duc de Buckingham étoit demeuré derrière, qui cherchoit toutes sortes de moyens pour empêcher ce partement; et à cet effet il tâche, par la voie des ambassadeurs de Venise résidant en France et en Angleterre, d'ouvrir quelques propositions de paix : mais, voyant que cela ne réussissoit pas, il se résout d'aller à Portsmouth, et avant partir fait venir Vincent, pasteur de La Rochelle, et lui fait écrire une lettre aux Rochelois, qui les exhortoit de se disposer à recevoir la paix que le duc de Buckingham leur procuroit. L'ambassadeur de Savoie, en ayant eu le vent, fait connoître audit Vincent que ce n'étoit qu'un amusement pour retarder le partement de la flotte, et rompit ce coup.

Enfin, le 24 août, le duc de Buckingham arrive à Portsmouth : le 29 y arrivèrent 50 navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de vivres et de munitions. Mais, le 2 de septembre, comme il sortoit de dîner, le duc de Soubise l'étant allé voir, il lui dit qu'il venoit de recevoir nouvelles très-assurées que La Rochelle avoit été ravitaillée, et qu'il s'en alloit de ce pas en porter la nouvelle au Roi; et sur la difficulté que le duc de Soubise lui fit de croire cette nouvelle, comme étant hors d'apparence, il l'en assura avec serment; et ayant encore les paroles à la bouche, et levant une tapisserie pour sortir de la salle, il reçut un coup de couteau dans la grosse artère du cœur par un gentilhomme nommé Felt, dont il tomba et mourut soudainement.

Le duc de Soubise et les siens ne furent point sans danger, ayant couru un bruit dans la chambre que c'étoit un Français qui avoit fait le coup; mais Felt, qui pouvoit se sauver en faisant bonne mine, parce qu'il n'avoit été bien remarqué de personne, se découvrit volontairement, disant qu'il valoit mieux que deux hommes périssent qu'un royaume. Le lendemain le Roi donne la charge d'amiral au comte de Lindsey, celle de vice-amiral au comte de Morton, et celle d'arrière-amiral au milord Montjoye. Au reste rien ne fut changé, et les mêmes capitaines de la précédente flotte furent renvoyés beaucoup plus forts, mais avec le même courage. Il se trouva, après la mort de Buckingham, que les munitions et provisions qu'il falloit pour la flotte n'étoient pas à demi chargées, et qu'à travailler comme on avoit commencé il y en avoit encore pour trois mois. Néanmoins, par les soins et la présence du Roi, on travailla plus en dix ou douze jours que l'on n'avoit fait en plusieurs semaines; et tout étant embarqué on se mit à la voile le 18 de septembre. Ce qui faisoit concevoir au duc de Soubise meilleure espérance de cette flotte que de l'autre, étoit la diligence et le soin que le Roi y apporta, et le commandement qu'il donna, en sa présence, à son amiral, de ne rien faire sans son avis, commettant à eux deux conjointement cette expédition; mais les choses qui s'ensuivirent témoignèrent que ce commandement étoit feint, ou que le Roi étoit mal obéi.

Le 29 de septembre la flotte arrive à la rade de La Rochelle, et après un calme du dimanche suivant, la nuit du lundi, se lève un fort bon vent pour aller au combat; de sorte qu'à deux heures avant le jour l'amiral ayant fait tirer un coup de canon, tout se met à la voile, et à six heures du matin on commence une escarmouche qui dura environ trois heures, où fut tiré, de part et d'autre, trois ou quatre mille coups de canon, et ce fut tout. Le lendemain on recommença à la même heure la chose plus mollement et de plus loin; et en ces deux jours ne fut tué un seul Anglais dans leurs vaisseaux.

Le 3 octobre arrive Friquelet, un des capitaines qui, autrefois, avoient servi le duc de Soubise, et venant, comme il disoit, de la Tremblade, montre une lettre du capitaine Trélebois, qui le prioit de savoir si l'on vouloit entendre à un traité de paix : on lui répond qu'il apporte des passe-ports ou bien que ledit Trélebois s'avance dans une chaloupe, entre les deux flottes, pour savoir ce qu'il aura à dire : ce qu'il fit le 7 dudit mois avec un nommé de L'Ile, et furent envoyés vers eux Montagu et Forain, qui, ayant trouvé qu'il n'avoit point de charge, mais qu'il venoit seulement pour savoir si les Français vouloient traiter séparément sans les Anglais, leur répondirent que cela ne se pouvoit, et chacun se retira de part et d'autre. Néanmoins, ensuite de cette entrevue, l'amiral envoya, le 2 octobre, ledit Montagu, accompagné d'un gentilhomme allemand nommé Kimphaussen, sous prétexte de demander quelques matelots qui étoient prisonniers en la flotte française; mais ce qu'il y retourna encore les deux jours suivans, disant qu'on lui avoit promis de lui faire voir la palissade, et qu'au retour il confessa ne l'avoir point vue à cause que la marée ne s'étoit trouvée à propos, fait croire qu'il y alloit pour un autre sujet. Et de fait, le bruit ayant couru que certains articles avoient été envoyés de part et d'autre, le duc de Soubise s'étant plaint de ce que l'on traitoit sans son su et de ceux qui y avoient le principal intérêt, on le lui nia tout à plat. Mais le soupçon étant confirmé par la continuation des allées et venues dudit Montagu et de Bautru, on lui dit pour excuse qu'il se traitoit de choses qui ne le concernoient point, ni les intérêts de France; et ensuite de cela ledit amiral dépêcha Montagu en Angleterre, avec un passeport que le cardinal de Richelieu lui fit bailler.

Le dimanche, 21 dudit mois, arriva une chose remarquable, c'est qu'un certain capitaine nommé Pojanne, qui autrefois avoit été au service du duc de Soubise, et qui étoit homme couvert de crimes, ayant racheté sa vie par les promesses qu'il avoit faites audit cardinal de tuer ou faire brûler ledit Soubise dans son vaisseau, part de la rivière de Bordeaux avec un bon navire de deux cents tonneaux remplis de matière propre à brûler; et pour couvrir mieux son dessein passe comme ennemi, fait des prises sur les Français et se vient rendre aux Anglais : étant abordé, il dit qu'il vient pour servir le parti réformé comme il avoit fait autrefois, et demande d'être mené au duc de Soubise, qui le connoissoit bien. Avec lui étoit un gentilhomme angevin, qui, s'en allant à La Rochelle, avoit été pris en Espagne où la tempête l'avoit jeté, et de là envoyé au cardinal, qui, le trouvant homme hardi et délibéré, lui promit non-seulement pardon, mais de grandes récompenses s'il veut accompagner Pojanne en cette exécution. Le désir de se sauver et les persuasions de son frère, qui étoit au service du cardinal, lui font promettre tout ce qu'on veut de lui ; mais étant arrivé il découvre à Soubise tout le dessein : tellement que Pojanne est arrêté, son navire et ses prises saisies; et pour montrer que ce gentilhomme ne disoit rien qui ne fût véritable, il offre d'entrer dans La Rochelle par la permission du cardinal,

et d'en rapporter le véritable état. On se sert de cette occasion, on lui donne doubles lettres, desquelles il montra les unes audit cardinal, qui lui permit de faire son voyage à condition de lui faire voir au retour la réponse qu'il porteroit; ce qu'il fit, et revint avec d'autres lettres cachées, qui représentoient au vrai l'état de La Rochelle, qui étoit tel que, si dans deux jours ils n'étoient secourus, il n'y demeureroit personne en vie, et qu'ils étoient sur le point de se rendre.

Ils furent menés tous deux en Angleterre, l'un prisonnier, l'autre demandant quelque reconnoissance du bon service qu'il avoit rendu. Le premier fut relâché, ses frais payés, et renvoyé en France avec récompense; l'autre ayant demeuré cinq ou six mois à poursuivre inutilement, et voyant qu'il ne pouvoit seulement obtenir de quoi se retirer en Hollande, le duc de Soubise fut enfin contraint de lui donner de l'argent pour faire son voyage.

Le lundi 22, à dix heures du matin, la flotte fait semblant d'aller au combat; mais les capitaines n'ayant rien exécuté de ce qu'ils avoient promis, tout se passe en canonnades, qui ne firent pas grand dommage, et la plupart des navires à feu furent consumés inutilement pour être mal conduits. Cependant à la vue de cette puissante flotte et de tant de vivres dont elle étoit fournie, tandis que l'on laisse couler le temps sans vouloir tenter le passage, ni recevoir les offres que faisoit le duc de Soubise, de montrer le chemin avec les Français, priant l'amiral de le vouloir seulement suivre, ni celles du comte de Laval, qui étoit de conduire à la palissade les trois navires maçonnés, dans lesquels on avoit fait des mines, pendant qu'on attacheroit le combat, ce qui déjà lui avoit été promis, la famine achève son ouvrage dans La Rochelle. Il n'y a presque plus d'hommes qui se puissent soutenir sans bâton; tout ce qui reste en vie est si peu et si atténué, qu'il n'a la force de tenir ses armes : de sorte que le même jour que l'amiral d'Angleterre résout en son conseil de faire un dernier effort pour la secourir, ils firent leur capitulation, et se rendirent le 28 d'octobre; et le 10 de novembre suivant toute la flotte partit de la rade, et reprit le chemin d'Angleterre.

Les défauts de cette action ayant été rejetés sur la lâcheté et désobéissance de quelques capitaines, on délivra une commission pour informer contre eux, et y en eut quelques-uns à qui on bailla leurs maisons pour prison; mais peu de jours après cette recherche s'évanouit, et ceux-là furent payés comme les autres.

La mère du duc de Rohan et sa sœur ne voulurent point être nommées particulièrement dans la capitulation, afin que l'on n'attribuât cette reddition à leur persuasion et pour leur respect, croyant néanmoins qu'elles en jouiroient comme tous les autres. Mais comme l'interprétation des capitulations se fait par le victorieux, aussi le conseil du Roi jugea qu'elles n'y étoient point comprises, puisqu'elles n'y étoient point nommées : rigueur hors d'exemple, qu'une personne de cette qualité, en l'âge de 70 ans, sortant d'un siége où elle et sa fille avoient vécu trois mois durant de chair de cheval, et de quatre ou cinq onces de pain par jour, soient retenues captives sans exercice de leur religion, et si étroitement qu'elles n'avoient qu'un domestique pour les servir; ce qui, néanmoins, ne leur ôta ni le courage ni le zèle accoutumé au bien de leur parti : et la mère manda au duc de Rohan, son fils, qu'il n'ajoutât aucune foi à ses lettres, pource que l'on pourroit les lui faire écrire par force, et que la considération de sa misérable condition ne le fît relâcher au préjudice de son parti, quelque mal qu'on lui fît souffrir. Résolution vraiment chrétienne, et qui ne dément point tout le cours de sa vie, qui ayant été un tissu d'afflictions continuelles, elle s'y est trouvée tellement fortifiée de l'assistance de Dieu, qu'elle en est en bénédiction à tous les gens de bien, et sera à la postérité un exemple illustre d'une vertu sans exemple, et d'une piété admirable. Voilà comme cette pauvre ville, qui fut autrefois la retraite et les délices du roi Henri IV, est devenue, depuis, l'ire et la gloire de son fils Louis XIII. Elle a été attaquée par le Français et abandonnée par l'Anglais. Elle s'est trouvée ensevelie dans une âpre et impitoyable famine, et en sa fin a acquis, par sa constance, une plus longue vie dans la renommée des siècles à venir, que celles qui, aujourd'hui, prospèrent dans le siècle présent.

Cette nouvelle donna une merveilleuse consternation partout; chacun commença à minuter une paix particulière, et plusieurs à en faire des propositions publiques, alléguant que, puisque nous n'avions pris les armes que pour sauver La Rochelle, et qu'elle étoit perdue, il falloit maintenant songer à faire sa paix sans attendre une plus grande extrémité. D'autre part, les catholiques romains faisoient savoir aux partisans qu'ils avoient dans les villes des réformés, qu'il se falloit hâter, et que les premiers venus seroient les mieux traités; offrant de belles récompenses à ceux qui porteroient leurs communautés à députer vers le Roi, qui en même temps fit une déclaration qu'il recevroit en sa grâce les particuliers ou villes particulières qui la viendroient requérir.

Les peuples, las et ruinés de la guerre, et qui de leur naturel s'abattent fort facilement dans l'adversité, les marchands s'ennuyant de ne gagner plus rien, les bourgeois voyant leurs possessions brûlées et incultes, tous inclinoient à avoir une paix en quelque façon que ce fût. Mais, sur toutes les autres, la ville de Castres étoit la plus malade, à cause des divisions de Chavagnac avec Saint-Germier, qui, soutenu des consuls et de tous ceux qui étoient demeurés dans la ville pour nuire au parti, font si bien leur partie avec le conseil d'Albigeois, qu'ils font faire une députation vers Rohan pour requérir sa présence, sans laquelle on ne pouvoit remédier à leurs maux, et pour le sommer de convoquer une assemblée générale selon ses promesses, qui avec lui ait soin des affaires publiques, et les charge de rapporter sa réponse au plus tôt, afin que selon icelle, ils avisent ce qu'ils auront à faire.

Cette résolution et le choix des personnes députées se fit contre l'avis de Chavagnac; car l'un était parent de Saint-Germier. Néanmoins il fut contraint d'acquiescer; et le dessein de cet envoi étoit fondé sur l'impossibilité qu'ils jugeoient que ledit duc auroit de passer, et sur ce qu'ils ne croyoient pas qu'il voulût brider son autorité par une assemblée générale : tellement qu'ils se promettoient, par son refus, d'avoir un prétexte plausible pour faire leur paix, ou en tout cas, que faisant ladite assemblée ils le contraindroient à accepter ce qu'ils voudroient. De quoi ledit Rohan s'étant bien aperçu, et même ayant jugé, avant leur venue, que le seul moyen de contenir tout le monde en union étoit de former ladite assemblée, leur accorde tout; et, sans perdre temps, il les mène à Nîmes, où la députation du bas Languedoc se fait; de là aux Sevennes où ils font le semblable, remettant le lieu et le jour où il trouveroit à propos; mande en Vivarais qu'ils fassent leur députation, et, ayant pourvu aux fortifications d'Aymargues, qu'il entreprend très-belles, et aux garnisons nécessaires aux deux provinces pendant son absence, il prend toute sa cavalerie et cinq cents hommes de pied, et passe à Castres sur le commencement de décembre, où il trouve La Rousselière que les habitans de Saverdun avoient chassé de de leur ville, par le moyen de La Plante, son lieutenant, qui, s'étant laissé gagner, fit sortir la garnison des tours de la ville haute qu'il livra aux habitans; à quoi servit bien la mésintelligence qui étoit survenue entre Mazaribal (que le duc de Rohan avoit fait gouverneur de Foix depuis la mort de Saint-Etienne) et La Rousselière, laquelle étoit venue sur ce que ledit Mazaribal, par sa facilité, et à la prière de quelques habitans de Mazères, soutenoit les ennemis de La Rousselière, tant de Saverdun que du Carlat, desquels ne connoissant encore la méchanceté, comme il confessa depuis, il les tenoit pour gens de bien. Ce qui occasionna ledit La Rousselière d'user de pareil support envers quelques-uns à qui ledit Mazaribal vouloit mal; et les choses se portèrent à telles aigreurs, que ledit Mazaribal empêcha en ce qu'il put le paiement de la garnison de Saverdun, et donna libre passage aux soldats qui l'abandonnoient; ce qui haussa le courage aux ennemis de La Rousselière, lesquels faisoient espérer audit Mazaribal que, s'ils pouvoient s'en défaire, ils le recevroient dans la place. Mais, quand ils l'eurent chassé et qu'il y voulut aller, ils lui réglèrent son train pour la première fois, et lui fermèrent les portes à la seconde, protestant toujours de demeurer dans le parti. Néanmoins, quand ils se furent bien assurés de ladite place, ils l'abandonnèrent et députèrent vers le Roi. Ce fut lors que ledit Mazaribal s'aperçut, mais trop tard, de la méchanceté des ennemis dudit La Rousselière, dont il ne pouvoit assez exagérer la trahison.

[1629] La première chose que le duc de Rohan fit, étant arrivé à Castres, fut de convoquer les deux colloques d'Albigeois et Lauragais, pour leur faire entendre la résolution du bas Languedoc et des Sevennes; et à leur imitation, députèrent pour l'assemblée générale : Montauban, Foix et Rouergue firent le semblable. Après cela, il voulut pourvoir à la division de Chavagnac et Saint-Germier, qui s'étoit convertie en querelle formée, y ayant eu appels de part et d'autre. Mais encore que Saint-Germier ne refusât l'accord, il ne voulut néanmoins condescendre à reconnoître Chavagnac de la ville de Castres, étant en cela incapable de comprendre aucune raison : au contraire, il témoigna en public et en particulier, et même dans la maison de ville, qu'il le choqueroit en tout et partout; ce qui fit résoudre le duc de Rohan de l'emmener au bas Languedoc, lui offrant une compagnie de chevau-légers et un entretien honorable pour lui et son train. Mais ses partisans, voyant que c'étoit les ruiner, l'en détournèrent, lui promettant que, s'il pouvoit s'empêcher de faire le voyage, ils le rendroient maître de la ville.

Il apprit aussi le grand défaut de blé qui étoit dans Castres, pour auquel pourvoir il fait résoudre un emprunt de dix mille écus pour en acheter, offrant, durant son séjour, les escortes nécessaires pour le faire apporter; mais cela ne s'exécutant point, il cherche d'autres moyens d'en pourvoir la ville. Il apprend qu'à Saint-Amant,

qui est dans le vallon de Mazamet, il y avoit trois ou quatre mille setiers de blé; il fait pétarder la ville et assiéger le château, qui se sentant pressé, se rendit, et en trois ou quatre convois, fit porter le blé dans Castres. Chavagnac fit cette exécution : il envoya aussi prendre du blé dans quelques maisons des réformés qui vivoient sous la déclaration, et, par là, croyoient être en sûreté de tous côtés.

Il fit faire le procès et exécuter Donaret, premier consul de Réalmont, et qui avoit aidé à perdre la ville; mais ce fut avec beaucoup de peine, à cause qu'ayant épousé une nièce du président Montespieu, on se fâchoit de le juger à mort, et aussi que tels garnemens ne manquent jamais d'intercesseurs. Après cela l'hiver vint si rude qu'il ne put point entreprendre sur Brassac, comme il avoit projeté.

Durant son séjour à Castres, il rompit deux négociations qui se tramoient pour des paix particulières. La première fut par Dejan, natif de Montauban, qui ayant autrefois acheté la charge de viguier de la ville, elle s'y opposa comme ayant été supprimée. Après avoir plaidé longuement et y avoir beaucoup dépendu, il fut contraint de se contenter du remboursement de la finance qu'il avoit déboursée. Se trouvant à la cour, on lui fait espérer de nouveau cette charge, s'il pouvoit opérer quelque chose en cette négociation. Ce leurre lui fait accepter la commission; il vint chargé de deux lettres de Galand, l'une pour Montauban, l'autre pour Castres; à la première, il est rebuté et renvoyé au duc de Rohan; pour la seconde, il n'y ose venir tout droit, mais s'en approche jusqu'à la Bouquière qui n'en est qu'à une lieue, d'où il écrit à Dupuy pour lui dire qu'il désiroit le voir pour affaire de grande importance; lequel lui manda qu'il ne le pouvoit faire sans savoir ce que c'étoit. Il s'efforça encore une fois de lui persuader, mais ce fut en vain; ce qui l'obligea à se retirer sans oser entrer dans Castres. Ainsi son voyage ayant été infructueux pour la cour, il le fut aussi pour lui, n'ayant obtenu ce qu'on lui avoit fait espérer.

L'autre négociation se ménageoit par l'évêque de Mende, qui s'y opiniâtra davantage, comme il se verra en un autre lieu; mais, pour le présent, il se fit entendre, même au duc de Rohan, qu'étant créature du cardinal, il avoit eu charge de traiter avec les particuliers et communautés, ou chacun à part, ou toutes ensemble, surtout avec lui; que s'il y vouloit entendre en particulier, on lui feroit de grandes conditions, et dont il seroit content; mais que s'il ne vouloit traiter que généralement, sa condition en diminueroit; et publia tellement son dessein, que Saint-Michel, gouverneur de Montauban, appréhendant que ce traité se fît sans sa connoissance, il envoya un des siens vers le duc de Rohan pour découvrir ce qui en étoit, afin que, selon ce qu'il apprendroit, il en prît mieux ses mesures; mais quand il vit qu'on ne vouloit écouter un homme sans charge, ni traiter en cachette ni en particulier, il s'ouvrit lors, et dit qu'il étoit envoyé pour lui faire entendre que ledit évêque s'étoit adressé à lui pour le traité particulier de Montauban, lequel avoit été rejeté; néanmoins que, s'il vouloit entendre au général, il avoit grande connoissance avec lui, et y pouvoit beaucoup servir.

D'ailleurs, ledit évêque n'ayant aucun contentement de la réponse dudit Rohan, et jugeant bien que sa présence traversoit son dessein, il se résout d'avoir patience qu'il s'en fût retourné au bas Languedoc, afin de travailler, en son absence, avec plus d'efficace dans les communautés.

Il ne restoit plus que de bien pourvoir à Castres, afin qu'en son absence il n'y arrivât aucun inconvénient. Pour cet effet, il pourvut le consulat de gens de bien, et qui lui étoient affidés; il mit hors de la ville trois des anciens consuls, et quelques autres personnes qui lui étoient suspectes, et y établit quatre compagnies de gens de pied, ayant pourvu à leur entretènement. La seule affaire de Saint-Germier est celle où il ne peut pourvoir nettement pour ce qu'il s'absenta de la ville; ce qui obligea ledit duc de Rohan de bailler une ordonnance, par laquelle il défendoit à Chavagnac et aux consuls de ne le laisser entrer dans ladite ville, ni aucun de ses frères, et de le déclarer déserteur du parti s'il ne le venoit trouver dans huit jours. Il met aussi une compagnie de gens de pied à Roquecourde et une à Viane, leur défend d'y recevoir Saint-Germier ni ses frères, et laisse les trois cents hommes qu'il avoit amenés du bas Languedoc dans Saint-Amant, où il trouva moyen de les entretenir d'une partie du blé qui s'y trouva.

Cela fait, il prend la route de Nîmes avec les députés de l'assemblée générale, où il voyoit que le grand choc alloit fondre, et où sa personne étoit nécessaire; il crut que ladite assemblée y seroit aussi fort utile, et ne tarda guères après son arrivée de la former. La première et plus importante affaire qu'elle eut à traiter, fut ce qui arriva à Castres. Depuis le partement du duc de Rohan, Saint-Germier, poussé par les déserteurs de Castres, et sollicité des partisans qui lui restoient dans la ville, et que sa mère et sa femme, qui y étoient demeurées à cause de leur sexe, entretenoient en bonne humeur, il se résout d'y entrer : et de fait, lui quatrième, il se présente à la porte; on ne lui donne aucun

empêchement; il va à son logis où trente ou quarante personnes s'y ramassent, lui persuadent de sortir à la place, et l'assurent que tout le peuple se joindra à lui. Chavagnac, qui étoit au prêche, averti de cela, va à son logis, assemble sa garnison, fait monter à cheval sa compagnie, résolu de l'aller attaquer où il seroit; mais l'Espuguet, son lieutenant, se trouvant tout à propos à cheval avec une vingtaine de ses compagnons, pensant aller à la guerre, sur l'alarme va droit à la place, y trouve Saint-Germier, le charge sans reconnoître, reçoit cinq blessures sur lui; il perd un de ses compagnons, mais il en tue et blesse plusieurs, et les écarte si bien les uns des autres, qu'ils n'eurent plus envie de se rassembler. Sur cette rumeur, les consuls et le consistoire s'interposent en cette affaire, et trop charitablement procurent la sortie de Saint-Germier, au lieu de l'arrêter prisonnier. Et c'est ce qui gâte ordinairement les affaires publiques, que cette indulgence dont on use envers les coupables, sous ce beau prétexte de piété et de clémence dont aux affaires d'autrui chacun se pique; et en ses intérêts particuliers nul n'y veut entendre.

Ce doux traitement, au lieu d'adoucir Saint-Germier, l'enorgueillit; il croit qu'on le craint, et, poussé par ses partisans, et avec l'aide de plusieurs voleurs réfugiés qui étoient dans Roquecourde, il y entre, en chasse la garnison, et s'en rend maître. L'assemblée générale, jugeant la conséquence de cette affaire, y envoie un député, avec ordre de communiquer sa charge à Chavagnac et au conseil de la province, et tâcher, par arbitres, de l'accommoder afin de ne donner sujet à Saint-Germier de perdre cette ville; mais, en étant le maître, il se moqua de tous accommodemens : tellement que ledit député, à son retour, fit entendre que tout ce qui s'étoit pu faire avoit été de raffermir Roquecourde dans le parti, ayant juré de nouveau de ne s'en départir point, et que, pour le présent, il étoit impossible d'en chasser Saint-Germier. Néanmoins on espéroit d'y travailler de telle sorte, qu'avec un peu de patience, jointe avec son imprudence, on en viendroit à bout; et de fait, peu de jours après, les ayant voulu presser de se déclarer du parti du Roi, et étant bien avertis qu'on les vouloit brider d'une garnison de catholiques romains, ils mirent dehors plusieurs de ses partisans; ce qui l'étonna tellement, que, ne croyant plus être sûrement dans la ville, il sort avec eux, et va à La Camp, maison proche de là; dont Chavagnac étant averti, l'envoie assiéger et le prend avec un de ses frères, et quinze ou seize, moitié catholiques romains, moitié réformés, et l'envoie au duc de Rohan. Après tels attentats, encore se trouva-t-il force intercesseurs qui trouvoient qu'on le traitoit trop rudement de le tenir dans une prison jusqu'à la paix; faisant des mécontens de ce qu'on ne lui faisoit rendre tout son équipage, et qu'on ne lui donnoit aucune compagnie de chevau-légers pour servir le parti. Ainsi passa cette affaire.

La seconde fut la tentative de l'évêque de Mende pour ébranler Montauban. Il y employa Virières, gentilhomme de Quercy, qui se dit réformé, lequel écrivit à la ville que s'en allant avec passe-port du Roi trouver le duc de Rohan pour lui faire des propositions utiles au public, il n'avoit voulu partir sans lui en donner avis, et que, si elle vouloit les entendre de sa bouche, il s'assuroit qu'elle les approuveroit.

On ne trouve pas bonne son entrée, comme dangereuse; mais la curiosité naturelle aux Français, en un temps où chacun aspiroit à la paix, fit désirer de savoir ce qu'il portoit. Pour cet effet, on lui députa quatre hommes pour l'entendre; il leur dit qu'étant réformé il souhaitoit le bien de leur parti, et que l'évêque de Mende ayant tout pouvoir de traiter, il alloit, de sa part, trouver le duc de Rohan et l'assemblée générale pour leur en faire les propositions; mais, afin qu'elles fussent mieux reçues, et que leur ville en eût une partie du gré, il lui conseilloit d'y députer, lui offrant, en ce cas, des passeports du Roi pour y conduire sûrement ses députés. Cet avis, rapporté au conseil de ville, fut approuvé. On fait sur-le-champ la députation, et on en donne avis à l'assemblée.

Le duc de Rohan avoit pour suspect Virières, le connoissant de longue main pour un grand charlatan. Néanmoins, on attend avec grande impatience cette députation : le bruit de cet envoi vole partout; chacun en espéroit quelque fruit, et tenoit toute sorte d'esprits en suspens; trois semaines se passent sans en avoir aucune nouvelle; enfin, voici une dépêche de Montauban qui mande comme l'évêque lui avoit fait savoir qu'il n'avoit pu obtenir de la cour les passeports promis par Virières; mais que si elle vouloit députer pour persuader l'assemblée d'accepter telle paix que le Roi voudroit donner, et, en cas de refus, qu'elle voulût déclarer qu'ils étoient résolus de l'accepter, lui donnoit parole de faire conduire ses députés en sûreté; ce qui avoit détrompé toute la ville, et l'avoit fait résoudre de nouveau de renvoyer dorénavant toutes propositions de paix à l'assemblée générale; ce qu'ils observèrent en la proposition que leur fit faire le maréchal de La Force, qui portoit que le Roi étoit résolu de ne donner aucune déclaration de

paix générale; que, néanmoins, si on vouloit traiter chacun en particulier, ne refusant la paix à nulle ville, il se trouveroit insensiblement qu'elle seroit générale.

Cette affaire de Montauban vidée, il arriva une dépêche du Vivarais fort pressante, sur ce que l'armée qui étoit devant La Rochelle, après la prise d'icelle, étoit passée en Auvergne sous le commandement de Thoiras, pour se rafraîchir, et prenoit maintenant la route du haut Vivarais pour aller à Valence, et attendre le Roi en Dauphiné. Ce passage, si proche d'eux, les mit en grande alarme, surtout pour Sojon dont Chevrilles s'étoit saisi, et le faisoit fortifier depuis six mois; si bien qu'ils envoyèrent demander hommes et munitions de guerre. Le bas Languedoc fournit la levée de quinze cents hommes, dont le duc de Rohan donne le commandement à Saint-André de Montbrun, en qualité de maréchal de camp, et envoya aussi avec lui la compagnie de chevau-légers de La Cassagne qui étoit prisonnier depuis trois mois, et auquel, en cet endroit, je dois rendre cet honneur, qu'il a résisté aux menaces et aux promesses de la cour avec beaucoup de générosité. Car, étant premier consul de Nîmes et y ayant crédit, ils espéroient, par son moyen, d'y faire un puissant parti, et de la détacher de celui des réformés.

Mais pour revenir à ceux du Vivarais, voyant l'armée du Roi passée en Dauphiné, et eux hors d'appréhension, contremandent les troupes; ce qui leur fut de grand préjudice : si bien que Rohan les ayant avant le temps sur les bras, il tâche à les employer entre le Vivarais et les Sevennes, et mande à Saint-André qu'il attaque Saint-Jean-de-Valle-Francisque, et se saisisse de Genovillac et Chamberigaud, pour, de là, attaquer Villefort ou Postes. Il commence par Saint-Jean qu'il prend, comme aussi le fort de Chamberigaud, et quelques autres qui le pouvoient incommoder; puis prend son logement à Genovillac, d'où il va à Villefort pour le bloquer; mais il y trouve le marquis de Portes avec plus de forces qu'il n'en avoit, qui voulut lui disputer les passages. Néanmoins, il les lui fait quitter, va jusques à Villefort, tâche de se loger dans les faubourgs, ce que n'ayant pu faire, il se retire à Genovillac et au colloque de Saint-Germain, et mande à Rohan que ses troupes se dissipent s'il ne les retire de là; lequel les loge à Saint-Ambroix, Barjac, Vallon et La Gorce, afin qu'elles fussent toutes prêtes pour passer à Privas quand il en seroit besoin.

Cependant nouvelles assurances lui viennent d'Angleterre, qu'il ne sera point abandonné, et que jamais on ne fera la paix sans y comprendre les réformés de France et sa maison, l'exhortant à la persévérance et à ne s'étonner point pour la perte de La Rochelle. Le prince Thomas lui envoie un gentilhomme pour lui dire que s'il est en même humeur que par le passé, et qu'il veuille s'approcher, il fera une diversion en Dauphiné, et le viendra joindre sur le bord du Rhône avec dix mille hommes de pied et mille chevaux; auquel il répond qu'il est en meilleure humeur que jamais, et prêt à marcher aux premières nouvelles qu'il aura de lui.

D'autre part, le Roi s'achemine en Dauphiné, passe à Vienne à cause que la peste étoit à Lyon; il fait son gros à Grenoble, et prépare toutes choses pour le secours et avitaillement de Casal, et donne jalousie au duc de Savoie de son passage en divers endroits, ayant une armée en Provence pour attaquer Nice, et une autre en Bresse qui tient en échec la Savoie, et la troisième qu'il fait marcher vers le Pas-de-Suse, qui est l'entrée du Piémont; si bien que ledit duc est obligé de séparer ses forces pour s'opposer partout, et même appelle de celles d'Espagne pour lui aider à garder ledit Pas-de-Suse.

Les choses s'acheminant ainsi, il y avoit apparence que le Roi auroit des occupations pour long-temps, qui le divertiroient de venir contre les réformés. Et sur ce que dans Nîmes on faisoit courir quelques discours parmi le peuple, que si l'on vouloit aller demander la paix, on bailleroit tous les passe-ports nécessaires pour faire le voyage, l'assemblée eut le soin de savoir d'où venoient de tels discours, et s'ils étoient véritables; mais n'y ayant trouvé que de la fausseté, et s'étant aperçue que telles propositions ne venoient que de quelques conseillers du présidial, ou habitans qui avoient été chassés de la ville, ou bien de ceux d'Aigues-Mortes, les uns poussés par le duc de Montmorency, les autres par le marquis de Varennes, pour tâcher plutôt à les diviser qu'à leur faire du bien, elle résolut que toutes personnes qui auroient à faire quelques propositions et ouvertures de paix, seroient exhortées de les venir déclarer à l'assemblée, afin de les examiner et de s'en servir utilement; mais elle défendit très-expressément d'épandre, sous main et malicieusement, tels discours parmi le peuple, afin de le ralentir au travail des fortifications; et cependant fut mis en proposition des moyens qu'il falloit tenir pour obtenir la paix qui fût sûre et de durée. Sur quoi on posa toujours ce fondement, qu'elle ne se pouvoit trouver telle que conjointement avec le roi de la Grande-Bretagne, et que lui ne pourroit nous l'acquérir si bonne qu'après avoir fait une descente en France, dont il avoit lors une com-

modité sûre et facile, le Roi étant à l'autre extrémité de son royaume avec toutes ses meilleures forces pour exécuter un dessein hors d'icelui, où il trouvoit en tête les forces de l'Empereur, du roi d'Espagne et du duc de Savoie pour s'y opposer. Pour cet effet, il lui fut écrit au nom de l'assemblée et du duc de Rohan, afin de l'inciter à prendre cette occasion au poil, et pour l'assurer de nouveau des constantes résolutions des réformés de France à ne rien traiter que conjointement avec lui. Et pource que la nécessité d'argent étoit très-grande, et que, sans quelque assistance étrangère, il étoit impossible de faire subsister les gens de guerre ni de faire avancer les fortifications, le duc de Rohan fut prié d'écrire à Clausel qu'on ne pouvoit plus subsister sans argent, et qu'il fit connoître aux Espagnols que la paix de France ne se pouvoit plus du tout empêcher s'ils ne lui en faisoient tenir en diligence. Aussi on résolut qu'on tâcheroit d'obtenir des passe-ports, ou même des sûretés qui n'éclatassent point, pour pouvoir envoyer en Angleterre, avec assurance qu'on donnoit de porter les affaires à la paix. Du Cros, de Montpellier, qui vit le duc de Rohan du consentement du marquis de Fossé, emporta cette parole de lui, laquelle lui fut confirmée par toute l'assemblée.

Voilà comme l'on n'omit aucune chose pour se bien défendre ou pour procurer la paix, au temps même que l'on avoit plus d'espérance du bon succès des affaires des réformés. Mais Dieu, qui en avoit autrement disposé, souffla sur tous ces projets, car le Roi, qui ne partit jamais de Paris pour venir au secours de Casal, qu'il n'eût tiré secrètement parole du roi de la Grande-Bretagne qu'il ne l'attaqueroit point pendant cette expédition, et même étant comme assuré de la paix avec lui sans y comprendre les réformés, il ne voulut permettre qu'ils envoyassent vers lui, craignant qu'ils ne le fissent changer de résolution; à quoi il faut ajouter que sa diligence, au plus fort de l'hiver, surprit ses ennemis, et dès le premier effort qu'il fit au Pas-de-Suse, il l'emporta facilement, et ensuite la ville; et les étonna tellement que don Gonzales leva le siége de Casal, et le duc de Savoie, pour éviter la perte du Piémont, moyenna la paix, par laquelle il s'obligea de faire avitailler Casal; et le Roi séjourna encore en ce pays-là plus d'un mois, afin de faire exécuter les choses promises. Ce qu'étant fait, il laisse Thoiras au Montferrat avec quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux, et le maréchal de Créqui à Suse avec autant, puis il tourne toutes ses pensées et le reste de ses forces à la guerre de Languedoc. Il envoie par avance le maréchal de Schomberg à Valence pour recevoir les troupes qui venoient du côté de Bresse et du Lyonnais, faire avancer le canon et munitions de guerre, et achever quelque traité commencé avec Chevrilles pour le Vivarais. Il mande au duc de Montmorency qu'il aille assiéger Sojon; au duc de Guise qu'il remette son armée ès mains du maréchal d'Estrées, qui a charge de la mener au bas Languedoc, et de faire le dégât de Nîmes. Après cela le Roi vint en personne à Valence avec peu de cavalerie seulement; et, quelques jours après, le cardinal le suivit, qui lui mena le reste de son armée, dont il détache quinze cents chevaux sous la conduite du duc de La Trimouille pour aller joindre le maréchal d'Estrées.

Tandis que tous ces préparatifs s'acheminent, l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne en Italie, nommé Voak, qui étoit pour lors à Turin, écrit un billet au duc de Rohan, que la paix étoit faite là, qu'elle ne dureroit pas, qu'on s'en va à lui; mais que l'armée est fort débiffée, et que, s'il peut soutenir le premier effort, il y aura de grandes diversions en sa faveur. Clausel l'enchérissoit encore par dessus lui, et promettoit prompte assistance d'armes et d'argent. Nîmes et Aymargues travailloient très-lâchement à leurs fortifications, Uzès un peu mieux; néanmoins aucune ville ne vouloit nourrir les gens de guerre, qu'elle ne se vît sur le point d'être attaquée. Ce qui obligea le duc de Rohan de se servir de son moyen ordinaire, qui étoit d'offrir à quelque ville de lui ôter l'épine qui la pique. Il s'adresse à Sauve pour le siége de Corsonne où il va, et trouve la besogne plus difficile qu'on ne lui avoit faite, pource qu'après avoir abattu les défenses, il fallut aller à l'assaut avec des échelles d'extrême longueur; tellement que la première fois elles se trouvèrent trop courtes, et fut contraint d'en faire faire de toutes neuves. Cependant le maréchal d'Estrées, pressé du marquis de Fossé, eut le temps de venir au secours avec six mille hommes de pied et quatre cents maîtres, ce qui fit retirer ledit duc à Sauve. Le lendemain il voulut voir passer l'armée dudit maréchal, qui prit son logement à Sommières. Il lui fut proposé que, pour retourner à Saint-Gilles, il lui falloit passer le Vistre proche d'Aymargues, ou le Gardon, s'il vouloit aller au Vivarais, comme le bruit en couroit, auxquels deux passages de rivière on le pouvoit voir et combattre avec avantage. Il approuve ce dessein, et, pour l'exécuter, il écrit à Uzès afin d'en tirer des troupes; envoie Aubais à Nîmes pour même effet; Lèques passe à Anduze pour en prendre, et Goudin et La Baume vont avec

lui; il mande encore à Saint-Hippolyte et aux environs, et donne à tous le rendez-vous dans le Vauvage; et lui part, dès la pointe du jour, avec deux mille hommes de pied et quatre-vingts maîtres pour prendre son logement à Canisson, grand bourg et tout ouvert, d'où il pouvoit prendre ses avantages, de quelque côté que le maréchal prît son chemin; mais, soit qu'il eût la même pensée de prendre son logement à Canisson, ou bien avis que ledit duc y dût venir avec si peu de troupes, il le trouva marchant sur la route de Sommières à Canisson. Néanmoins, ledit duc ayant le devant, il va droit au village, où s'étant avancé, il commence à vouloir mettre l'avant-garde en bataille aux avenues les plus avantageuses d'icelui, afin de faire ledit logement sans désordre, surtout pouvant être suivi d'une armée deux fois plus forte que la sienne; mais la grande chaleur qu'il avoit fait tout le jour, et le renom du bon vin qui étoit en ce bourg, y avoit attiré la plupart des officiers de toutes les troupes, tellement qu'il lui fut impossible d'y donner ordre. En même temps il entend plusieurs mousquetades de l'arrière-garde, qui étoit escarmouchée par cinq cents mousquetaires que ledit maréchal fit avancer pour voir s'il la pourroit ébranler; et, cependant, il étoit avec le reste de son armée sur un tertre qui découvroit tout, jusque dans Canisson même, d'où voyant le grand désordre qu'il y avoit partout, il fit donner de tous côtés. Le duc de Rohan envoya à Montredon pour rassurer ses gens, puis Carlincas, enseigne de ses gardes, qu'il mène au château de Canisson, lequel est sur une petite montagne qui domine tout le village, et en rend l'attaque difficile, leur commandant de bien garder ce lieu-là. Cela fait, il va autour dudit village, qu'il commence à bien faire barricader. Ainsi qu'il achevoit le tour, il rencontre Lèques, Goudin et La Baume; il leur dit qu'il falloit se résoudre à garder ce lieu-là, et en disputer les dehors jusqu'à ce qu'il fût barricadé. Lèques entreprend cet ouvrage; et, voyant que les soldats qui étoient au château de Canisson l'avoient quitté, il y retourne en mettre d'autres, et dispute si bien le dehors du côté qu'il étoit, que, voulant entrer dans le village, il trouva que les ennemis lui avoient coupé le passage, tellement qu'il fut contraint de prendre la campagne. Pour La Baume, il les trouve aussi en tête, et n'y peut entrer. Quant à Goudin, à cause de l'incommodité de sa blessure, le duc de Rohan ne lui permit de s'y enfermer; lequel, après avoir donné tout l'ordre qui lui fut possible pour la défense de son infanterie, il se retira avec sa cavalerie à Nîmes pour y hâter le secours qu'il avoit par avance envoyé préparer.

Cependant Montredon, La Boissière, sergent de bataille, et Alizon, après avoir disputé les dehors de poste en poste se renfermèrent dans Canisson: chacun prend son quartier à faire accommoder; ils sont attaqués de toutes parts fort furieusement, mais sans son ordre. La nécessité apprend là aux soldats à se défendre: on les repousse avec vigueur, et à leur vue on achève les barricades; ils gagnent quelques maisons qu'ils commencent à percer pour entrer dans le lieu, mais avec le feu qu'on met au voisinage on leur en ôte le moyen: l'attaque dura depuis deux heures après midi jusqu'à la nuit. Ceux de dedans, après les premiers efforts, s'étant reconnus et rassurés, se défendirent avec très-bon ordre, et en cette action, Montredon, La Boissière et Alizon qui la conduisoient, en acquirent la principale gloire. Chacun avoit ses incommodités: les munitions de guerre manquoient à ceux de dedans, celles de bouche à ceux de dehors; si bien que, dès la nuit, le maréchal d'Estrées fit parler aux assiégés pour les induire à quelque capitulation, laquelle ils rejetèrent, lui mandant qu'ils verroient bientôt le duc de Rohan avec de nouvelles forces, qui le contraindroient de se retirer: et de fait, dès la nuit même il avoit envoyé deux mille hommes de la ville de Nîmes, sous le commandement d'Aubais, pour s'approcher de Canisson, avec charge expresse de faire savoir aux assiégés qu'il étoit là pour les assister; mais il revint sans avoir pu leur faire savoir de ses nouvelles, nul messager n'y ayant pu ou osé entrer, ni même sans leur avoir fait aucun signal, comme il en avoit charge expresse: ce qui fâcha fort ledit duc, lequel fit repaître tout le monde, et se résout d'y aller en personne pour délivrer ses gens ou s'y perdre. A cet effet il manda à Lèques qu'il tînt la garnison d'Aymargues toute prête pour le venir joindre; mais, durant ce préparatif, il apprit la capitulation qui fut faite ainsi: à savoir, que les assiégés se retireroient aux Sevennes en toute sûreté; que le maréchal d'Estrées n'entreroit point avec son armée dans le bourg de Canisson; que ladite armée seroit éloignée du chemin qu'ils prendroient; que les blessés des deux partis qu'on ne pourroit emporter, seroient retirés sûrement dans ledit bourg; et que, pour cet effet, seroient donnés otages de part et d'autre; ce qui fut fort bien observé de tous côtés. Il y eut de morts, du côté des réformés, cinquante ou soixante, et le double de blessés: du côté des catholiques romains, il y en eut plus de quatre cents de morts et huit cents de blessés.

Ainsi se passa cette affaire, où peu s'en fallut que le duc de Rohan ne reçût un échec qui entraînoit sa ruine et celle de son parti : et jugeant que ledit maréchal n'avoit point opiniâtré sans sujet que ses troupes ne vinssent point à Nîmes, il crut qu'il vouloit repasser le Vistre auprès d'Aymargues pour regagner plus promptement son logement de Saint-Gilles; ce qui lui donna envie de le revoir une autre fois. A cet effet, il prend deux mille hommes de Nîmes et sa cavalerie, et vint loger à Aymargues; le lendemain il se met en bataille entre Aymargues et ledit passage, en intention de le charger à moitié passé; ce que ledit maréchal ayant appris change de dessein et de route; et, allongeant son chemin d'une grande journée, va passer par Aigues-Mortes, et ledit duc retourne à Nîmes. Lequel voyant que les préparatifs s'acheminoient de toutes parts pour attaquer le bas Languedoc et les Sevennes, il fait résoudre que les villes du bas Languedoc recevroient leurs garnisons; il ordonne dans Nîmes les régimens de Goudin, Fourniquet et Bonal; dans Uzès ceux de La Baume et de Faulgères, et dans Aymargues celui de Sandres. Après cela et la prise du fort de Sojon par le duc de Montmorency, qui ne dura que trois jours, quoique Chevrilles eût promis qu'il résisteroit trois semaines, le duc de Rohan ayant appris les particularités du traité de Vivarais, fait par ledit Chevrilles avec le garde des sceaux, pour vingt mille écus, il jugea qu'il ne falloit plus tarder à le secourir. Il fait passer à Privas Saint-André de Montbrun, avec cinq cents hommes de pied et douze maîtres de la compagnie de La Cassagne, où il se rendit heureusement, ayant repoussé Montréal et l'Estrange, qui l'attendoient en de mauvais passages avec plus de forces qu'il n'en avoit. Arrivé qu'il y fut, il trouve les consuls assemblés à la place avec leur conseil, qui lui dirent qu'ils avoient autrefois souhaité sa venue, mais qu'à présent elle leur étoit à charge, pource qu'ils n'avoient pas besoin de gens de guerre, et voulurent loger ses troupes dans les villages écartés, afin de pouvoir leur refuser la porte; ce que Saint-André reconnoissant s'opiniâtra de les vouloir loger dans la ville. Chevrilles, qui pour lors étoit au Chaylard, est mandé en toute diligence; il arrive le lendemain avec tous ceux de sa faction, et aussitôt assemble le conseil de la province et de la ville pour faire prier Saint-André de s'en retourner, et, au cas qu'il ne le voulût faire, l'y induire en traitant mal ses troupes; dont étant averti, il va dans leur assemblée, leur déclare qu'il est là par le commandement du duc de Rohan, lequel seul l'en peut retirer, et que, quoi qu'ils délibèrent, il ne bougera sans son ordre. Chevrilles, se voyant déchu de ses espérances, proposa que Saint-André, soutenant le siége, serviroit mieux dehors que dedans; qu'il lèveroit quinze cents hommes, desquels il en jetteroit dans la place ce qu'on jugeroit nécessaire, et avec le reste il incommoderoit les vivres de l'armée du Roi.

Sa proposition est approuvée, et ainsi il part dès le lendemain. Incontinent après, trois grands bateaux chargés de blé furent pris sur le Rhône: Saint-André y accourt; mais ce ne fut assez à temps pource que les frégates les avoient déjà fait quitter aux preneurs. Néanmoins, en cette sortie, il apprit que le Roi étoit arrivé à Valence avec peu de gens, croyant le traité de Vivarais fait sur ce que lui en avoit mandé le garde des sceaux; mais qu'ayant trouvé les affaires changées par l'arrivée de Saint-André, il se disposoit au siége de Privas, qui devoit être bloqué dans quatre ou cinq jours. Il lui fit faire des offres jusques à la valeur de cent mille écus; mais il témoigna, par sa réponse, être plein d'honneur et de foi, les ayant généreusement rejetées. Etant de retour à Privas, il fait résoudre tout le monde à soutenir le siége, avec serment que le premier qui parleroit de capituler seroit tué. Il départ tous les quartiers, et ordonne tous les travaux de dehors, auxquels, auparavant sa venue, on n'avoit aucunement travaillé; il ne les peut commencer que le propre jour qu'on les investit; néanmoins il y fit une telle diligence, qu'il en mit quelques-uns en bonne défense, et qui résistèrent.

Le siége ainsi commencé, le cardinal arrive avec le reste de l'armée qui étoit demeuré à Suse; il presse Chevrilles de tenir sa parole, qui, pour ne perdre tout-à-fait la récompense de sa trahison, demande d'avoir part à l'honneur du siége, et offre d'y mener quinze cents hommes. On accepte son offre, il y vint, mais tout seul. Dès le lendemain un trompette du Roi vint sommer la place, accompagné d'Argencourt; ledit Chevrilles, qui ne manqua de se trouver où ledit trompette devoit arriver, envoie un de ses capitaines pour savoir ce qu'il vouloit dire. Saint-André, averti de cela, vient en diligence et le fait retirer sans aucune réponse; et, n'ayant voulu permettre qu'on mît en délibération si on entendroit à une capitulation, ledit Chevrilles se retira pour la seconde fois, avec ce qu'il put emmener de ceux qui étoient dans la place, empêchant toujours les soldats des Bouttières de s'y jeter, en les assurant qu'il les y conduiroit assez à temps; tellement qu'il rendit vains les effets de ceux que Saint-André y avoit envoyés pour en faire venir.

Après son partement, Brunel d'Anduze, qui commandoit cinq compagnies des Sevennes, se rallie avec les traitres et les poltrons, fait dessein de tuer Saint-André en cas qu'il ne voulût entendre à se rendre, et lui porta parole, assisté de tous ses partisans, qu'on le livreroit s'il n'y consentoit. Il fut donc trouvé bon par le conseil de guerre qu'il s'aboucheroit avec Gordes; ce qu'il fit, mais il ne se put accorder avec lui des conditions.

Cependant, depuis la venue du cardinal, on avoit entièrement bloqué la place, fait les approches et batteries, et ensuite on donna un assaut où les attaquans furent repoussés avec beaucoup de vigueur, et perte de leurs gens; néanmoins il étonna ceux de dedans, qui pressèrent de nouveau Saint-André de voir Gordes. En sa place on y envoie Vennes, capitaine au régiment des gardes, qui lui offre composition honorable pour lui et pour ses soldats, mais non pour les habitans; ce qu'il refuse, protestant de ne les abandonner jamais. Ledit Saint-André ayant fait son rapport, lesdits habitans s'en épouvantent et même ceux de Vivarais, lesquels, tous ensemble, abandonnent la ville, et se sauvent dans les Bouttières; tellement qu'ils laissent Saint-André dans Privas avec cinq cents hommes, pour défendre une place où il en falloit deux mille. En cette extrémité il ne juge meilleur parti que de se retirer au fort de Toulon, où il pouvoit faire sa capitulation plus sûrement que dans la ville, pource que l'on ne le pouvoit forcer sans beaucoup de temps et perte de beaucoup d'hommes. Sur le point du jour, Deffiat, Gordes et Vennes veulent parler à lui, il s'abouche avec eux; on ne lui offre la vie que pour sa personne en abandonnant ses soldats; il les rebute rudement et se retire pour courir même fortune avec eux. Voyant qu'on ne pouvoit l'ébranler, on le semond d'envoyer encore quelqu'un des siens pour faire savoir sa dernière résolution. Brunel du Dauphiné, lieutenant d'une compagnie, s'y offre; on trouve bon qu'il y aille; il y fait trois voyages, durant lesquels il est gagné. Au dernier, il apporte assurance de la vie pour tout le monde; mais, avant que de rien écrire, il dit qu'il falloit que Saint-André, avec quelques capitaines, allât se jeter aux pieds du Roi pour lui demander pardon, et que le comte de Soissons, qui le devoit présenter, l'avoit chargé, par exprès, de lui dire qu'il se hâtât, qu'il ne falloit perdre le temps, et qu'il l'attendroit avec impatience. Il assemble là-dessus ses capitaines, qui tous le prièrent d'aller; et, quand il en fit difficulté, ils lui reprochèrent qu'il les avoit mis en peine, mais qu'il ne les en vouloit tirer. Ainsi étant forcé, il sort avec cinq capitaines. Il est conduit par Saint-Preuil et Fourille dans la chambre de Saint-Simon, où le cardinal le vint voir, et lui déclara qu'étant sorti sans aucune parole il étoit prisonnier. On lui fit écrire à ceux du fort qu'ils se rendissent à discrétion, et qu'ils auroient le même traitement que lui; mais ne s'y voulant fier, ni à Brunel qu'on y envoya, ils demandent de voir Saint-André. On l'y conduit avec grosse escorte; dès qu'ils le virent ils crurent avoir la vie assurée, ce qui les fit résoudre à se rendre. Les premiers qui entrèrent dans le fort mirent le feu à quelques caques de poudre, afin d'avoir un prétexte de faire main-basse, comme il leur avoit été commandé, ce qu'ils firent; et ledit Saint-André et ses capitaines furent retenus prisonniers. Ainsi par la fraude périt la plupart de ceux du fort; quelques-uns des prisonniers furent pendus, et les autres envoyés aux galères.

J'ai voulu particulariser cette affaire pour montrer comme la perfidie de Chevrilles, des deux Brunels et des principaux de Privas, fit périr misérablement leur ville, partie de leurs habitans et le secours du Languedoc, et empêcha une paix honorable aux réformés, qui, depuis la publication de celle d'Angleterre (qui se fit durant ce siége), en traitoient avec le marquis de Fossé, qui en avoit le pouvoir du Roi.

Mais cette prise, aussi inopinée aux catholiques romains qu'aux réformés, vu la vigoureuse résistance du commencement du siége, ruina cette affaire; car du Cros avoit moyenné l'abouchement d'Aubais, Dupuy et Lucan, députés de l'assemblée générale, avec ledit Fossé; et quoiqu'en cette première conférence il ne voulût passer outre si on ne relâchoit la démolition des fortifications, néanmoins on eût toujours traité plus avantageusement durant l'éloignement du Roi et la résistance de Privas, que quand il fut dans les Sevennes, et qu'il eut reconnu les désunions, foiblesses, lâchetés et trahisons qui étoien parmi les réformés.

La prise de Privas, d'où on attendoit une plus longue résistance, surprit et étonna force gens, et fit croire au duc de Rohan qu'il étoit temps qu'il passât aux Sevennes pour y donner ordre, et s'opposer aux premiers efforts qui y viendroient. Il ne l'avoit pu faire plus tôt, pource qu'il n'osoit abandonner Nîmes, qu'on tâchoit de lui soustraire, qu'il ne l'eût fournie de gens de guerre, et elle ne voulut en recevoir qu'à l'extrémité; joint qu'ayant résolu d'y laisser Lèques pour y commander en cas de siége, il ne l'osoit déclarer qu'au besoin, à cause qu'il savoit qu'Aubais avoit la même prétention, et qu'il briguoit sous main pour y rendre ledit Lèques odieux et pour se

faire demander. Il avoit la même peine pour Uzès, où Goudin vouloit commander, et les habitans n'en vouloient point. Donc il part, passe à Uzès, y prend le régiment de Faulgères, le mène à Alais d'où il le jette dans Saint-Ambroix, espérant que ce lieu lui donneroit quelque loisir pour pourvoir aux Sevennes, où il s'attendoit de trouver de l'argent tout prêt de quelques fermes qu'il avoit baillées par avance pour faire ses levées. Mais l'appréhension de la venue du Roi empêcha la plupart des fermiers de payer. A ce défaut il proposa un autre expédient, que les viguiers feroient l'avance pour la levée des gens de guerre, et qu'on leur affecteroit pour leur remboursement non-seulement les susdites fermes, mais aussi une imposition qui fut faite tout à l'heure sur le pays, tant du principal que des intérêts de l'avance; mais tous ces expédiens ne pouvant faire sortir de l'argent des bourses, ledit Rohan fut contraint d'appeler les communes.

Cependant le maréchal d'Estrées avec le duc de la Trimouille commencent le dégât autour de Nîmes, où il se fit de belles escarmouches toutes à l'avantage de ceux de la ville, qui, ayant leurs mousquetaires logés avantageusement, en tuèrent ou blessèrent douze ou quinze cents; hormis un jour que, quelques habitans s'étant avancés un peu inconsidérément, ils furent attrapés par la cavalerie qui les malmena, et en demeura sur la place une quarantaine, sans les blessés, et si Lèques ne se fût avancé avec ses troupes réglées, il y eût eu plus de mal. Pour lui, il en fut quitte pour son cheval qu'on lui tua entre les jambes, et le dégât n'approcha pas la portée du canon de la ville.

Le Roi, de son côté, ne perd pas temps : après la prise de Privas il fait passer partie de son armée vers La Gorce et Barjac qui se rendent; Beauvoir et Saint-Florent font leur paix, et deviennent maquignons des places des réformés. Le premier vient à Saint-Ambroix pour leur faire imiter Barjac; les principaux habitans le désirent, et, sans les gens de guerre, la chose étoit dès lors faite. Ils ne laissent de continuer leurs intelligences, et, à l'approche du Roi, quoiqu'il n'eût aucun canon, et n'en pût avoir de huit ou dix jours, les deux parties d'habitans qui auparavant se haïssoient, la peur les fait accorder, et tous ensemble obligent les gens de guerre à s'accorder avec eux; si bien que la capitulation se fait à la charge que lesdits gens de guerre ne porteroient plus les armes pour les réformés. Il y eut quelqu'un des capitaines qui voulut faire quelque difficulté là-dessus; sur quoi le duc de Montmorency lui dit qu'on ne traitoit point autrement avec le Roi, mais que ce n'étoit qu'une formalité qui n'obligeoit personne qu'en tant qu'il le vouloit. Puis il commença à cajoler les uns et les autres, et leur promet grandes récompenses s'ils demeuroient dans Alais pour y servir le Roi, se joignant au baron d'Aleth qui avoit promis de lui livrer la ville.

Voici arriver tous les gens de guerre de Saint-Ambroix, qui se déchargent sur ce que les habitans les ont forcés de se rendre, et promettent que, nonobstant la capitulation, ils sont résolus de servir le parti des réformés partout où on leur commandera : tellement que le duc de Rohan se trouva dans Alais, le Roi à trois lieues de lui avec son armée, sans avoir aucunes troupes fournies que le régiment de Faulgères, et cinq ou six compagnies qu'il avoit levées nouvellement, les habitans d'Alais fort peu résolus de se défendre, et le baron d'Aleth qui avoit promis de livrer la ville, et qui pour cet effet vouloit à toute force être gouverneur d'icelle. Sur tout ce désordre il voulut mettre Aubais pour défendre la place, pource qu'en qualité de maréchal de camp tout le monde lui eût cédé, lui promettant de mettre auprès de lui tous les meilleurs hommes qu'il eût. Il s'excusa sur ce que ne l'ayant laissé dedans Nîmes, il avoit pris résolution de ne se trouver dans aucune place assiégée. Il y veut mettre Assas, à l'âge et l'expérience duquel on eût porté honneur et respect; il refusa absolument la charge. Il en parla à Boissière qui n'y voulut demeurer comme chef, ne se sentant assez absolu pour cela, s'offrant d'y être avec Aubais, ou tel autre à qui il dût obéir; si bien qu'il se trouva en cette extrémité d'y laisser Mirabel, vieux gentilhomme du Vivarais, fort incommodé de la vue et des jambes. Et le Roi étant venu prendre son logement à une lieue dudit Alais, le duc de Rohan en tira le baron d'Aleth, et partit le matin dont le soir la ville fut bloquée, leur promettant de leur envoyer tout autant de gens de guerre qu'il lui en viendroit : à quoi il fit si bonne diligence qu'à diverses fois il y en jeta plus de quinze cents, outre ceux qui y étoient, faisant en tout deux mille cinq cents hommes.

Le Roi se voyant trompé en l'attente qu'il avoit d'entrer dans la place sans résistance, il envoie chercher son canon, et cependant, pour ne perdre temps, il fait commencer ses approches. La ville d'Alais est située d'un côté dans la plaine, et de l'autre si proche des montagnes que la moitié d'icelle en est fort dominée. La rivière du Gardon passe du long des murailles, laquelle nuit plus à la fortification qu'elle ne sert, pource que ce n'est qu'un petit torrent, lequel est toujours guéable, et serre si bien les murailles qu'il ne laisse nul moyen d'y faire aucun

flanc. Les maisons aussi, qui font partie d'icelle, empêchent qu'on ne se puisse retrancher par le dedans; tellement que pour défendre de ce côté-là il faut fortifier au-delà de la rivière, et occuper par des forts des petites montagnes qui commandent tout le lieu, lesquelles encore il faut joindre à deux grands ponts de pierre qui traversent la rivière : bref, c'est un grand travail et de grande dépense, et où il faut quantité de gens de guerre pour garder cette ville; ce qui avoit toujours empêché de la fortifier. Mais les habitans, voyant qu'Anduze se fortifioit, voulurent faire le semblable. Ce fut une maladie qui prit à toutes les communautés des Sevennes, et celle-ci commença la sienne en l'absence du duc de Rohan, durant son voyage de Foix, lequel, quoiqu'il prévît bien qu'il y avoit plus de fortifications à demi faites que de gens à les garder, il ne voulut s'opposer à ce torrent, de peur de les dépiter et leur ôter le courage. Il y a encore ce mal, c'est qu'outre qu'ils entreprennent au-delà de leur pouvoir, la première ferveur étant passée, ils ne font ce qu'ils peuvent, et ne travaillent que quand la peur les prend. J'y ajoute celui-ci de plus, qu'on ne leur peut persuader qu'il faut, en même temps qu'ils se fortifient, se fournir de munitions de guerre; car, en cette manière, une dépense attire l'autre, et si une de ces quatre choses manque, à savoir, de bonnes fortifications, des munitions de guerre, des vivres et des soldats, les autres ne servent de rien.

Cette ville étant de cette qualité, elle se trouve fort surprise, pource qu'ayant négligé de faire le troisième fort, et ledit duc s'étant efforcé d'en faire un promptement avec des barriques, il ne put résister à la première attaque, et par ce seul côté on prépare la batterie entre le pont et le jardin du duc d'Angoulême. Cette première attaque étonna les habitans. Ils ne songent plus qu'au moyen de se rendre; à quoi ils sont sollicités par les capitaines sortis de Saint-Ambroix, et par ceux qui étoient de la cabale du baron d'Aleth, et en vinrent jusque-là que de faire des trous en la muraille pour donner entrée aux assiégeans; ce qu'étant découvert, on y remédie sans punir personne; si bien qu'on ne fait que dilayer le mal sans l'ôter, et rendre les mal affectionnés plus soigneux à mieux couvrir leur dessein. Deux ou trois desdits capitaines se font députer vers le duc de Rohan, pour lui représenter le peu de gens qu'il y avoit dans la place, et le peu de résolution qu'ils avoient de s'y défendre; que de ceux qui y étoient et qu'on y envoyoit, le nombre en diminuoit à toute heure, pource que chacun se sauvoit de la place. Sur quoi leur ayant remontré que ce qu'ils lui disoient ne pouvoit être, qu'il savoit le nombre de gens de guerre qu'il y avoit laissés et celui qu'il y avoit mis; que tous les jours il y en mettroit encore avec des munitions de guerre ce qu'il en seroit besoin, les exhortant de s'en retourner promptement pour les encourager; ce qu'ils lui refusèrent, alléguant, pour dernière raison, qu'ils se feroient pendre, vu ce qu'ils avoient promis au duc de Montmorency sortant de Saint-Ambroix. Aussi ayant appris qu'ils avoient communiqué secrètement avec le baron d'Aleth, et qu'ils avoient résolu d'envoyer dans la place Mesargues son cornette, il les fit tous arrêter prisonniers, et envoya pour surcroît La Blacquière dans ladite place avec cinq cents hommes, et un ordre de tuer le premier qui parleroit de se rendre. Mais la maladie étoit pour lors incurable, les habitans ayant caché les munitions de guerre, et abandonné le travail du terrassement nécessaire vis-à-vis de la batterie; tellement que tout ce qu'il put faire, fut d'allonger la capitulation de trois ou quatre jours, et de sauver deux mille cinq cents hommes; lesquels, s'ils se fussent perdus comme ceux de Privas, il ne se fût trouvé à l'avenir aucun qui eût fait contenance de se défendre. Ce qu'il y eut de plus mauvais en cette reddition, est qu'ils promirent, comme ceux de Saint-Ambroix, de ne porter plus les armes contre le Roi.

Dès que le duc de Rohan sut cette nouvelle, il envoya Falquières, lieutenant de ses gardes, à Sauve, où les habitans, sur la reddition d'Alais, avoient pris une grande épouvante; et les principaux, se promettant quelque bon traitement par la faveur du duc d'Angoulême, leur seigneur, ils refusèrent les portes audit Falquières. Néanmoins, ayant des connoissances là-dedans, comme étant du lieu, il y entra avec des échelles, mais il les trouva résolus de s'accommoder; et s'étant saisis du château et d'une tour qui commandoit à la ville, lui servant de citadelle, ils lui dirent clairement qu'ils vouloient chercher les moyens de ne se perdre point.

Cependant le comte d'Alais, fils du duc d'Angoulême, appelé par ceux qui avoient traité secrètement avec lui, s'avance avec trois ou quatre cents chevaux à demi-lieue de la ville, où, ayant appris que l'arrivée de Falquières avec des gens de guerre avoit interrompu son entrée, il envoie un trompette devers eux pour leur faire de belles offres. Ledit Falquières ne peut les détourner de députer vers lui pour l'assurer que, encore qu'ils eussent été empêchés de le recevoir présentement, ils étoient maîtres de leurs forteresses, et que si le duc de Rohan ne faisoit promptement la paix générale, comme il leur promettoit, ils feroient la leur particulière par

son moyen, et espéroient d'entraîner avec eux une grande partie des Sevennes. Le comte leur répondit qu'ils ne devoient attendre aucune paix générale, et que ledit duc les abreuvoit de cela pour avoir le loisir de faire la sienne particulière et puis les abandonner ; que s'ils pouvoient attirer d'autres communautés à se détacher de leur parti, leur condition en seroit plus avantageuse, et qu'ils n'auroient qu'une garnison de trente soldats dans leur château, commandée par lui. Ils l'assurèrent de travailler à ce qu'ils lui promettoient, et que dans deux jours ils lui feroient réponse par un député. Falquières, qui avoit vu tous ces envois, et qui oyoit les habitans lui parler haut, dépêche au duc de Rohan, et lui mande que s'il ne lui envoie sans délai quatre cents hommes pour le moins, on le mettra hors de la ville.

L'importance de cette nouvelle l'émeut ; il prend à part trois ou quatre de ses confidens pour la leur communiquer et avoir leurs avis. Les uns d'abord, trouvent cette affaire sans remède, pour ce qu'ils savoient qu'aux dernières guerres les principaux de cette ville-là avoient été mal affectionnés aux affaires des réformés ; qu'ils étoient maîtres du château, par où ils pouvoient introduire les ennemis sans qu'on les en pût empêcher ; que même il étoit très-difficile de leur envoyer des gens de guerre, pource que ceux d'Anduze, qui étoient à la veille d'un siége, et qui n'en avoient suffisamment pour se défendre, ne trouveroient bon de leur ôter quatre cents hommes ; que si le duc de Rohan y alloit en personne, qui étoit le plus sûr remède, on feroit courir le bruit qu'il abandonneroit tout : par ainsi, voulant conserver Sauve, il étoit à craindre qu'il ne perdît Anduze ; si bien qu'ils conclurent de mander à Falquières qu'il s'y maintînt le mieux qu'il pourroit, les assurant que si le Roi alloit à eux, ils seroient bien assistés, et qu'on ne vouloit les charger de gens de guerre qu'à la nécessité, afin de conserver leurs vivres. Les autres remontrèrent l'importance de cette place être telle, que sa perte entraînoit avec elle tout le reste des Sevennes jusqu'au Vigan, et ôtoit toute la communication du bas Languedoc à Anduze ; tellement que le duc de Rohan y demeureroit enfermé sans pouvoir en sortir ; qu'on l'accuseroit de l'avoir livrée comme Alais et Saint Ambroix, et que, dans un tel désordre et étonnement, on pouvoit appréhender que le peuple d'Anduze ne prît des résolutions très-dangereuses contre lui ; qu'on le reconnoissoit assez séditieux pour cela, et qu'il y avoit de mauvais esprits dedans ; bref, qu'en une telle extrémité ils étoient capables de le livrer ; qu'il valoit mieux faire un effort d'envoyer quatre cents hommes à Sauve pour tâcher à la conserver.

Cette opinion prévalut. Il fait sortir tous les gens de guerre d'Anduze, en choisit quatre cents hommes pour y aller ; mais nul ne les y voulut mener que le capitaine Randon, aide de sergent de bataille ; encore fut-ce avec cette condition, qu'il auroit un ordre dudit duc de lui ramener ses troupes s'il voyoit l'armée du Roi approcher de lui, afin de pouvoir sauver son honneur ; promettant néanmoins de ne s'en servir qu'à l'extrémité. Ainsi il fallut que, pour sauver l'honneur d'autrui, il mît le sien en compromis.

En ces perplexités, qui n'étoient pas petites, les partisans que la cour avoit dans les Sevennes usoient de divers artifices pour résoudre les communautés à faire leur paix en abandonnant le duc de Rohan ; dont les plus dangereux furent, premièrement, d'empêcher les gens de guerre de venir à Anduze et à Sauve, les alarmant que partie de l'armée du Roi passeroit au travers du pays pour mettre tout à feu et à sang, si bien qu'on ne pouvoit tirer aucun soldat de sa maison ; puis de convoquer une assemblée sans sa permission, où ils n'appeloient que ceux dont ils s'assuroient, pour faire résoudre une députation en cour, de la part de plusieurs communautés, afin de faire leur paix particulière, et, en dernier lieu, de publier, contre son honneur, que Privas et Saint-Ambroix avoient été abandonnés par son ordre ; qu'à Alais il y avoit envoyé La Blacquière pour la même chose, et qu'ayant fait sa condition, il vouloit contraindre les peuples à recevoir celles qu'il plairoit au Roi leur accorder. Et de fait, tels discours étant semés par de petits séditieux qui espéroient par là de faire leur fortune, on en murmuroit partout ; car les peuples, particulièrement ceux du Languedoc, sont faciles à croire mal des gens de bien, et à croire bien des méchans, s'accordant volontiers avec ces criards qui blâment tout et ne font rien, et qui cachent leur hypocrisie d'un zèle indiscret et séditieux à la religion et à la liberté.

En même temps il reçoit dépêche sur dépêche des provinces du haut Languedoc, Foix, Montauban et Rouergue, qui lui demandent hommes et argent. Mazaribal écrit que si on ne lui envoie cent bons hommes choisis et payés, qu'il ne peut sauver Mazères, et que sans cela, ou la paix, il sera chassé dans un mois du pays. Saint-Michel et la ville de Montauban écrivent que le prince et le duc d'Epernon se préparent à faire le dégât autour d'icelle, ce qu'ils feront s'ils ne sont assistés ; mais qu'avec mille hommes de plus et de l'argent, ils l'empêcheront glorieusement, et pressent fort pour les avoir. Chavagnac et la ville

de Castres remontrent qu'ils sont à la faim s'ils ne font leur récolte; qu'ils ne sont promptement assistés de mille hommes de pied et cent maîtres payés pour deux ou trois mois, et de l'argent pour faire montre aux gens de guerre du pays; que le duc de Ventadour, qui a son armée autour d'eux, leur fait espérer des conditions fort avantageuses s'ils veulent faire leur paix particulière; qu'ils l'ont refusé sur l'espérance d'une grande et prompte assistance, sans laquelle ils seront contraints de traiter. Milhaud fait la même harangue, et Alteirac, gouverneur de la ville, lui mande qu'il ne peut plus en répondre s'il n'est fortifié de gens de guerre. Et le reste du Vabres demande des hommes ou bien la paix.

A tant de mauvaises affaires qui se présentent et qui s'augmentent d'heure à autre, le duc de Rohan ne voit autre expédient que celui de la paix, à laquelle il appréhende de grandes difficultés; car il jugeoit que le Roi, voyant le mauvais état des affaires des réformés, ne se relâcheroit point sur l'article des fortifications. D'autre part, il reconnoissoit qu'encore que ces peuples n'eussent la résolution de se défendre, ni même la volonté de s'y préparer, ils ne pouvoient digérer la démolition des fortifications; si aussi il se résout à toute extrémité, il considéroit que quittant Anduze les Sevennes étoient perdues, et une enfilade de tout le reste feroit joug jusques aux portes de Montauban. S'il y demeuroit, il y attiroit le siége et ne la jugeoit suffisante de le souffrir longuement. Si le Roi appréhendoit de s'y embarquer, passant à Sauve, tout le pays se rendroit, et chaque communauté ayant fait sa paix, Anduze demeureroit seule et dénuée de gens de guerre. Néanmoins, il falloit promptement se résoudre à prendre le parti le moins ruineux.

Il jugea qu'une paix générale, quelque désavantageuse qu'elle pût être, étoit meilleure qu'une dissipation des édits, qui s'ensuivroit indubitablement si chaque communauté faisoit sa paix en particulier.

Pour y parvenir, il convoqua une assemblée à Anduze de toutes les communautés des Sevennes, afin de dissiper celle qui se faisoit sans sa permission, et, en même temps, envoie Montredon à La Salle faire entendre à ceux qui se trouveroient déjà assemblés pour demander leur paix particulière, comme l'assemblée de la province étoit convoquée à Anduze ponr faire une paix générale; que s'ils opiniâtroient à continuer la leur après leur avoir ordonné de se séparer, il avoit charge dudit duc d'assembler tout le peuple de La Salle, et de leur faire entendre leur désobéissance, et de les prier de l'assister pour se saisir d'eux et les amener prisonniers. Ces exhortations mêlées de menaces les font acquiescer, car souvent la crainte est puissante à persuader.

Après cela il envoie chercher Caudiac, conseiller en la chambre de Languedoc, qui avoit déjà fait divers voyages à la cour pour moyenner la paix, et qui ne faisoit que d'en revenir, où il avoit trouvé qu'elle se promettoit la dissipation de tout le parti par des traités particuliers. Il le prie, pour la dernière fois, d'y retourner de sa part, et dire au cardinal de Richelieu qu'il est bon Français, qu'il désire la paix de l'Etat et le repos de son parti; mais que lui et la plupart d'icelui se perdront plutôt que de ne l'obtenir générale, et suivant les édits de pacification; que c'est chose dangereuse d'ôter tout espoir de salut à des personnes qui ont les armes à la main, quelque foibles qu'ils puissent être; et que, moyennant un traité général, si le Roi donne quatre jours seulement pour faire venir l'assemblée générale de Nîmes à Anduze, et des passe-ports aux députés d'icelle pour en aller traiter, et que durant ce temps-là on ne forme aucun siége, il se promet qu'on fera la paix. Caudiac accepte la commission, obtient les quatre jours et les passe-ports, et lui-même a charge d'aller chercher ladite assemblée.

Pendant ce délai, chacun essaie de s'en servir à son avantage. Les partisans du Roi continuent leurs menées dans la province; mais surtout on entreprit avec ardeur le dessein de Sauve, où Randon étant arrivé avec les quatre cents soldats, les mal affectionnés, pour faire crier le peuple, le surchargent de logemens, témoignent du mécontentement de la personne de Randon, comme n'étant de qualité de leur commander, et par là tâchent de montrer que le duc de Rohan les méprisoit. Et quand il voulut, suivant son ordre, mêler ses soldats avec les habitans pour faire la garde partout, ils ne le voulurent permettre au château, faisant sonner haut leurs priviléges, à quoi un peuple se laisse facilement emporter; si bien que Randon se voyant ainsi malmené, il lui échappe de dire qu'il avoit ordre dudit duc de Rohan de les abandonner à la vue de l'armée du Roi, s'il n'étoit le maître dans la ville. Cette parole, indiscrètement lâchée par lui, et recueillie par les mal affectionnés, pensa tout ruiner, car ils la firent valoir parmi le peuple, publiant qu'on leur envoyoit des gens pour les abandonner au besoin, qui ne demandoient d'être les plus forts que pour faire leur condition à leurs dépens. De sorte que, sur ces défiances, ils assemblèrent le conseil général, firent résoudre de mourir tous, plutôt que de souffrir qu'aucun soldat étranger entrât dans le château.

Ainsi qu'ils délibéroient là-dessus, leur arrivent des lettres du duc de Rohan, qui convoquoit l'assemblée de sa province dans Anduze, pour traiter des conditions de la paix générale : ce qui les adoucit un peu, et leur y fit députer. Mais le conseil étant séparé, les mal affectionnés publient que c'est un artifice dudit duc pour rompre les traités particuliers, et tenir à Anduze les principaux des villes pour s'en saisir, et faire remettre leurs forteresses entre ses mains ; tellement qu'ils font trouver bon d'envoyer dès le lendemain un député seulement pour sonder le gué, et voir comme les affaires s'y porteroient, afin que, selon cela, ils se gouvernassent, et secrètement en envoyèrent un autre au rendez-vous donné au comte d'Alais, pour lui dire que l'espérance fraîchement donnée d'une paix générale, avoit fait différer l'exécution du dessein qu'ils lui avoient promis; que néanmoins ils soupçonnoient que ce ne fût un artifice pour les empêcher de traiter en particulier. Pour cet effet, ils le supplioient de les en éclaircir, et de croire que, cela n'étant point, la place de Sauve étoit à lui, qu'il en pouvoit assurer le Roi, et qu'ils avoient lettres des communautés de Ganges, Sumène et Le Vigan, qui leur donnoient pouvoir de traiter pour eux, et qu'encore que Randon fût dans la ville, ils pouvoient l'introduire dans le château dont ils étoient les maîtres.

Cette nouvelle portée au Roi, il crut tant de facilité à se rendre maître de toutes les Sevennes, qu'il fit dépêcher, en toute diligence, à Caudiac qu'il le vînt retrouver sans amener l'assemblée générale à Anduze. Cette dépêche trouve ledit Caudiac et toute l'assemblée en chemin ; si bien qu'avec un grand étonnement elle rebrousse chemin, et lui va à Alais. Durant ce temps-là, Randon et Falquières mandent au duc de Rohan les dernières résolutions du peuple de Sauve, leurs envois et menées avec le comte d'Alais, et que, s'il n'y pourvoit promptement, cette place alloit se perdre. Sur quoi il travailla de nouveau à y jeter des gens de guerre; et, pour découvrir au fond le mal afin d'y remédier mieux, il envoie Rossel, son pasteur, qui l'avoit été autrefois de l'église recueillie en ladite ville, et y avoit eu grand pouvoir. Arrivé qu'il y fut, il fit assembler le conseil général, leur remontre l'état des affaires, et comme on étoit à la veille d'obtenir une paix générale si on demeuroit unis; mais que s'ils font la leur particulière ils ruinent tout le parti, après quoi ils ne se sauveront pas; que le moyen de maintenir leurs libertés, dont ils se montrent si jaloux, n'est d'introduire une garnison de contraire religion dans leur château, sans quoi ils ne peuvent faire leur paix particulière; que c'est mal nommer étrangers ceux qui sont leurs parens et voisins, et qui quittent leurs maisons, femmes et enfans pour les venir défendre; que, refusant les ordres de leur général, et à telles gens la moitié de la garde du château, comme ils leur accordent celle des murailles et des portes, c'est une défiance très-mal fondée et préjudiciable, vu l'état des affaires; qu'il savoit bien qu'on publioit que les troupes du duc de Rohan n'avoient fait leur devoir dans les villes qu'on avoit prises, mais que c'étoit le contraire; qu'à Privas le peuple avoit abandonné le secours qu'on y avoit envoyé; à Saint-Ambroix et Alais le peuple avoit contraint les garnisons qu'on y avoit envoyées de capituler, et que tous les malheurs de ces villes-là n'étoient arrivés que par ceux qui étoient gagnés de leurs ennemis, ou persuadés de la peur, qui par contagion enfin y entraînoient tout le reste; qu'il se falloit garder de telles pestes, et être plus obéissans aux ordres de leur général.

Ces remontrances ne les purent résoudre à recevoir les étrangers dans leur château. Ce que voyant ledit Rossel, il propose que le peuple en nommât un certain nombre, et que d'icelui le tiers en fût tiré au sort pour y être, chacun à son tour, vingt-quatre heures. Le peuple approuvoit cet expédient, mais les consuls, auxquels il n'agréoit pas, quittent le conseil, disant que puisqu'on se défioit d'eux ils vouloient quitter leurs charges. Néanmoins on les fit rappeler, et, avant que bouger de là, il fit établir cette garde. Après quoi, il aborde Puyredon, un des plus puissans de la ville en moyens, esprit et courage, qui étoit son ami, et avoit toujours montré être affectionné au duc de Rohan, lequel il pressa si fort, qu'il lui fit confesser tout ce qui s'étoit négocié avec le comte d'Alais; et sur les assurances qu'il lui donne que la paix générale s'en alloit faite s'ils ne se détachoient point, et qu'en icelle l'affaire des représailles y seroit comprise, à laquelle il étoit intéressé de vingt mille écus, il lui promit qu'il empêcheroit qu'il ne fût rien innové de vingt-quatre heures, quoi que pût rapporter le député qu'on avoit envoyé vers le comte d'Alais.

Au sortir de là, Rossel trouve que Randon n'étoit content de la délibération prise, et menaçoit de quitter; mais il lui dit qu'il ne pouvoit être assiégé de quatre jours, qu'il en attendît deux seulement, et qu'on pourvoiroit à toutes choses selon son désir; de quoi il se contenta, et comme cela il partit de Sauve. En chemin il rencontra le député qui revenoit de devers le comte d'Alais, auquel il donna toute bonne espérance d'une paix générale; mais lui, ne répon-

dant autre chose, sinon Dieu le veuille, et ayant dit au capitaine qui conduisoit ledit Rossel que le duc de Rohan les avoit trop long-temps abusés par ses artifices, et qu'il vouloit encore les tenir en haleine par les espérances d'une paix générale, pour faire perdre à leur communauté les avantageuses conditions qui leur étoient offertes par un traité particulier, qu'ils n'étoient plus en humeur de l'en croire, et qu'il savoit bien que tout ce discours de paix générale n'étoit qu'une piperie, il l'arrêta et le mena à Anduze.

Rossel étant de retour fait son rapport au duc de Rohan, et lui dit que tout ce qu'il avoit pu faire avoit été d'arrêter le mal jusques à ce qu'il y pourvoie en personne; ce qui le fit partir à l'heure même. Son arrivée à Sauve étonne les mal affectionnés; mais ils étoient si engagés, qu'ils ne quittent encore la partie. Le second consul gagne le château; ledit duc le mande, il n'ose refuser de venir. Étant arrivé, et ayant assemblé le conseil général, il leur fait entendre le délai de quatre jours qu'il a obtenu pour faire venir l'assemblée générale; qu'il espère obtenir une bonne paix, pourvu qu'on demeure bien unis, et qu'on prenne de la confiance les uns des autres; qu'il ne combat depuis huit ans que pour la conservation de la religion et de leurs priviléges, dont il est aussi jaloux qu'eux; mais qu'il désire savoir s'ils le reconnoissent encore pour leur général, et en cette qualité lui veulent obéir: sur quoi tout le peuple cria qu'ils vouloient lui obéir. Il reprit la parole, et leur dit qu'il vouloit aller au château, et y mettre tels des habitans qu'il lui plairoit. Les consuls firent difficulté d'y aller, et voulurent de nouveau lui remettre leurs charges, disant qu'il se défioit d'eux. Et toutefois, quand ils virent qu'il montoit au château et que tout le peuple le suivoit, ils y montent aussi; et, après qu'il eut fait sortir tous ceux qui étoient dedans, il choisit le nombre d'habitans qu'il jugea nécessaire pour la conservation d'icelui, auxquels il fit prêter serment de n'y laisser entrer personne de plus fort, et de le garder sous l'autorité des consuls pour le bien du parti réformé; dont le peuple demeura fort content: et ayant laissé mille soldats dans la ville, venus de Saint-Hippolyte, du Vigan et autres lieux, il retourna, dès le même jour, à Anduze.

Ces nouvelles, portées à Alais en même temps que Caudiac y arriva, fâchèrent le conseil du Roi, qui se plaignoit que ledit duc de Rohan n'avoit tenu sa parole, lui disant que le Roi n'avoit bougé d'Alais, et que lui étoit allé à Sauve, s'étoit saisi du château et des tours, et y avoit mis force gens de guerre; toutefois qu'il ne laissât pas de retourner chercher l'assemblée, et qu'il fit diligence; mais que le Roi ne s'obligeoit plus de demeurer dans Alais. Ledit Caudiac, voyant bien que toute cette colère ne provenoit que de la rupture de l'entreprise de Sauve, leur répondit que ledit de Rohan ne s'étoit engagé de parole de ne bouger d'Anduze, mais bien de ne rien entreprendre sur les villes qui lui étoient contraires, et que ce n'étoit contrevenir à sa parole de pourvoir à celles de son parti, qu'au surplus il alloit chercher l'assemblée; laquelle étant arrivée elle le trouva en peine sur l'article de la démolition des fortifications, pource qu'outre les députés de ladite assemblée, les villes de Nîmes et Uzès en avoient envoyé de particuliers pour s'opposer audit article, et pour tâcher à y faire résoudre les Sevennes.

Sur quoi fut trouvé à propos, avant que de rien conclure, d'avoir le sentiment de l'assemblée provinciale des Sevennes, afin que selon icelui ils pussent se mieux résoudre. Ladite assemblee, avant que d'en délibérer, voulut aussi avoir l'avis du conseil de la ville d'Anduze, comme la plus intéressée en la subsistance de ses bâtimens et fortifications, et la plus résolue à les bien défendre. Ledit conseil porta son avis dans la provinciale, et la provinciale dans la générale, qui contenoit de députer pour traiter de la paix qui étoit absolument nécessaire, et de charger les députés de ménager l'article des fortifications, comme il avoit déjà été proposé, en tout ou en partie, ou à temps.

L'assemblée générale ne voulant encore se charger elle seule de ce traité, elle agrége les douze députés extraordinaires de Nîmes et Uzès, et autant de l'assemblée des Sevennes; et tous ensemble prennent résolution de députer au Roi pour lui demander la paix, et ménager cet article des fortifications, comme il avoit déjà été proposé.

Les députés vont à la cour; on entre en conférence avec eux, on convient de beaucoup de choses; mais quand ce vint à l'article mentionné, on ne veut ouïr parler d'aucun ménagement, et comme cela on les renvoie. Ils font leur rapport dans la même assemblée qui les avoit députés, où ils déclarent nettement qu'il ne falloit espérer aucun adoucissement sur cet article, qui sembloit être la pierre d'achoppement. Sur quoi la ville d'Anduze et la province des Sevennes, ayant été de nouveau consultées, remontrèrent la perte évidente de toute leur province si la paix ne se faisoit, parce que chacun étoit résolu de la prendre en particulier, et que de leur ruine celle du bas Languedoc s'en ensuivoit; que le feu étoit à leur porte, et qu'ils aimoient mieux subir ledit article que de n'avoir la paix.

Après quoi, l'affaire bien examinée, fut résolu qu'on subiroit ledit article, et les députés furent renvoyés avec plein pouvoir de traiter et conclure la paix. Cela fait, le duc de Rohan pria ladite assemblée de charger ses députés d'avoir soin de ses affaires particulières quand les publiques seroient résolues; ce qu'elle fit.

Ainsi la paix se conclut à Alais le vingt-septième jour de juin 1629, dont voici la substance des principaux articles :

Abolition générale de tout le passé.

Rétablissement de l'édit de Nantes et autres édits, articles secrets, brevets et déclarations registrées ès parlemens.

Reddition des temples et cimetières.

Décharge des contributions, tant des présens que des précédens mouvemens.

Décharge de ce qui reste à payer des impositions et contributions mises par les gouverneurs sur aucuns réformés, où il y a catholiques exempts.

Rétablissement de tous leurs biens-meubles et immeubles, nonobstant tous dons, confiscations et représailles.

Que chacun rentre dans ses maisons et les puisse rebâtir.

Que les jugemens donnés par les réformés, tant civils que criminels, tiendront.

Que l'ordre ancien, tant pour le consulat que police et assemblée des conseils des villes, sera observé comme il se pratiquoit devant les mouvemens.

Décharge de tous comptes, sans que la chambre des comptes les puisse revoir.

Les officiers royaux reçus à payer le droit annuel.

Rétablissement des siéges de justice, bureaux de recettes et autres qui auroient été transférés pendant les mouvemens.

Rétablissement de la chambre de Languedoc à Castres.

Que les assemblées d'Etat se feront en Foix à l'accoutumée.

Que les habitans de Pamiers rentreront dans leurs biens.

Et démolition de toutes fortifications.

Les députés extraordinaires de Nîmes déclarèrent que s'ils acceptoient cette paix ils seroient désavoués, et qu'on les assommeroit à leur arrivée, et ainsi s'en retournèrent, se déchargeant de cette affaire sur la perfidie du duc de Rohan qui les avoit vendus, et de ceux qui étoient auprès de lui. Assemblent les chefs de gens de guerre et les habitans, et leur font jurer de se défendre jusques au bout; envoient dans les Sevennes pour leur faire couler de nouvelles troupes; et, après avoir attiré l'armée du Roi à leurs portes, les mêmes personnes qui avoient fait toute cette émotion pour s'accréditer aux dépens d'autrui, se font députer pour traiter la paix de leur ville, qui n'en reçut autre avantage que le dégât de leur territoire, et ce que les députés eurent en leur particulier, pour disposer ladite ville à supplier le Roi de vouloir l'honorer de sa présence.

Pour la ville d'Uzès, elle accepta dès le commencement la paix, et ensuite tout le Rouergue, haut Languedoc et Foix. On ne se doutoit que de la ville de Montauban, où le prince de Condé ne voulut cesser le dégât jusqu'à ce que le Roi y envoya exprès pour la seconde fois; et au passage du cardinal elle accepta la paix générale.

Voilà ce qui s'est passé en cette dernière guerre, où l'assistance que la ville de La Rochelle a eue d'Angleterre n'a servi qu'à manger ses vivres, et à faire résoudre les habitans de périr de faim; et les espérances vaines d'Angleterre, Espagne et Savoie données au bas Languedoc ont pensé causer la ruine de tout le reste du parti.

Dieu, qui, en ses grandes compassions, a eu soin de ses pauvres églises, leur a encore donné le loisir de respirer, afin de se pouvoir sérieusement repentir de leurs fautes, et par un vrai amendement de vie attirer autant de bénédictions sur elles que leurs péchés leur ont causé de calamités.

DISCOURS.

Apologie du duc de Rohan sur les derniers troubles de la France à cause de la religion.

C'est un labeur bien ingrat de servir au public, surtout un parti foible, volontaire; car, si chacun n'y rencontre ce qu'il s'est proposé, tous ensemble crient contre leurs conducteurs. C'est ce que j'éprouve maintenant. Je suis blâmé par les peuples, n'ayant le soulagement qu'ils attendoient, poussés à cela principalement par les faux-frères, qui, pour se faire valoir dans le parti contraire, prennent à tâche de me publier ce qu'ils sont, comme aussi par nos pacifiques, qui, d'un ton zélé déplorant nos misères, en rejettent la faute sur ceux, à leur dire, qui ont précipité les affaires, et après les ont perdues. J'excuse volontiers un pauvre peuple ignorant qui, dans ses grandes souffrances, jugeant des choses plutôt par les événemens que par la raison, s'en prend à ce qu'il rencontre devant lui; semblable en cela aux bêtes brutes qui mordent le dard qui les blesse, et non le bras qui le lance. Mais

je ne le puis pardonner aux hommes de raison, instruits aux affaires du monde, qui voient tous les jours comme les desseins les mieux conçus ne réussissent pas infailliblement, ni toujours ne succombent les mal entrepris. La ville seule de La Rochelle nous fournit, à mon grand regret, un exemple notable sur cela. Son premier siége arriva après le massacre et la dissipation de son parti, étant foible de fortifications, réduite aux derniers abois, abandonnée de tout le monde; ce qui même obligea M. de La Noue, illustre en piété, prudence et valeur, de tâcher à la faire rendre, afin de la tirer d'une plus grande désolation. Néanmoins elle se vit délivrée par des ambassadeurs polonais qui viennent demander pour roi celui qui la tenoit oppressée. Au second siége, elle se trouva dans un parti considérable, très-bien fortifiée, et munie puissamment du dedans et du dehors du royaume, et en un temps où elle devoit espérer des diversions meilleures en sa faveur; et pourtant nous l'avons vue périr. Ce qui nous doit apprendre à ne juger légèrement des entreprises des hommes par leurs bons ou mauvais succès, encore moins les blâmer sans en rendre bonne raison : autrement on se feroit connoître plus envieux de la gloire d'autrui que désireux du bien public. J'eusse néanmoins souffert telles censures, si elles n'eussent touché qu'à mon imprudence et incapacité, et eusse fait seulement reproche à mes censeurs de ce qu'ils n'avoient pris ma place pour faire mieux; mais je ne puis passer sous silence l'accusation qu'ils me font d'avoir précipité par mon ambition la ruine des Eglises de France, et, pour comble de toute méchanceté, les avoir livrées pour satisfaire à mon avarice. C'est à quoi je me dispose de répondre, afin que chacun juge qui a eu plus de soin d'elles ou ceux qui ont sauvé leurs biens, et acquis de belles charges en les abandonnant ou leur faisant la guerre, ou bien ceux qui, pour les maintenir, ont vu constamment la dissipation de leurs biens, la démolition de leurs maisons, la perte de leurs gouvernemens, l'indignation de leur Roi, la dispersion de leurs plus proches parens et l'exil de leur patrie.

Pour bien comprendre cette affaire, faut savoir que la source de nos maux fut l'assemblée générale de La Rochelle, convoquée par le sieur de Favas, député général. Son prétexte étoit pour remédier aux affaires de Béarn, qui étoient sans remède, et, le vrai sujet, le refus du gouvernement de Lectour; pensant se rendre considérable par là, et se faire rechercher pour y profiter. Mais, comme il est plus facile de pousser un homme dans un précipice que de l'en retirer, aussi lui fut-il plus aisé de former l'assemblée que de la dissiper. J'en augurai le mal : je tâchai d'empêcher qu'elle ne se formât; et, formée, je m'efforçai de la séparer. J'en fus accusé, comme gagné de la cour : et chacun sait assez qui la fit subsister. Si, en ce temps-là, mon ambition m'eût poussé à me voir un des principaux chefs du parti, pour lors considérable, et en un temps où je n'avois éprouvé les angoisses qui s'y rencontrent, je n'eusse perdu une si belle occasion de montrer ma vigueur avec ces zélés auxquels elle ne dura guère, nous ayant abandonnés aussitôt qu'ils eurent leur compte.

Voilà comme je suis innocent du tout de la faute la plus signalée qui se soit faite dans nos affaires. Cette subsistance de l'assemblée attira le Roi sur nos bras; chacun se rend, et lui livre les places de sûreté. Et depuis Saumur jusqu'à Montauban tout fait joug sans résistance, hormis Saint-Jean-d'Angely que mon frère défendit tant qu'il put. Ce n'est ici le lieu de décrire les divers événemens que cette guerre eut. Mais enfin la paix se fait devant Montpellier, en laquelle ne se trouvèrent compris des chefs des provinces que mon frère et moi, tous les autres ayant fait leur paix particulière avec récompense. Je ne laissai néanmoins d'être accusé par eux comme à présent, d'avoir trahi le parti. Mais le temps et les persécutions que j'ai reçues durant la paix effacèrent ces bruits.

Venons à la seconde guerre. Le sujet d'icelle fut l'infraction de la paix en tous ses points, surtout en la rétention de Montpellier, du fort Louis, et des dettes des particuliers qui mettoient chacun au désespoir. Mes affaires domestiques ne m'obligeoient qu'à la continuation de la paix; car, mes persécutions cessées avec la faveur de M. le chancellier de Sillery et de M. de Puysieux, et j'avois mes assignations pour la récompense de mes gouvernemens. Mais ce qui se trouve encore de plus pressant, ce fut les préparatifs qui se faisoient publiquement à Blavet pour le blocus de La Rochelle, qui recourut à moi; et mon frère me vint trouver, qui me communiqua le dessein qu'il avoit pour détourner l'orage qui la menaçoit. Je l'approuve; il entreprend de l'exécuter aux dépens de son bien et au hasard de sa vie, avec cette condition que s'il réussissoit je l'assistasse, et s'il failloit je le désavouasse. Je ne sais guères de nos censeurs qui eussent voulu risquer de la sorte. La perfidie de quelques-uns de la religion le rendit très-périlleux, et fut cause qu'il ne se fit qu'à demi. Néanmoins, s'étant saisi de tous les vaisseaux, il se rendit maître de la mer et des îles de Ré et d'Oleron, et battit tout ce qui se présenta devant lui, jusqu'à ce que les navires anglais et hollan-

dais renforcèrent ceux de France : ce qui nous fit rechercher la paix, laquelle nous obtînmes, sinon telle qu'elle nous étoit nécessaire, au moins meilleure que la précédente, pour ce que toutes les fortifications faites subsistèrent, et que, par consentement du Roi, le roi d'Angleterre en demeura caution, auquel on promit la démolition du fort Louis en peu de temps.

Voyons maintenant la troisième guerre, et qui l'a suscitée. Les désertions et infidélités que j'avois rencontrées ès deux précédentes m'ôtoient assez l'envie de recommencer le jeu; et nul ne peut assez juger de la pesanteur de ce fardeau qui ne l'a éprouvé. Ce n'est pas que je ne visse la perte de La Rochelle s'ensuivre de la continuation de la paix, sans quelque extraordinaire assistance. Néanmoins, jugeant le mal irremédiable au dedans de nous, je me contentois de prier Dieu pour sa délivrance, croyant avoir assez de satisfaction en ma conscience, d'avoir aucunement mélioré la condition des églises en la précédente paix, et avoir rejeté les événemens de l'exécution d'icelle sur les épaules d'un puissant Roi, et qu'on craindroit de mécontenter, et qui seul pouvoit tenter la délivrance de La Rochelle.

Etant en cette résolution, voici venir vers moi un gentilhomme du roi de la Grande-Bretagne, pour me remontrer qu'étant garant de notre paix il compatissoit à nos souffrances, et y vouloit chercher les remèdes convenables; et qu'il jugeoit bien, par les préparatifs faits contre La Rochelle, qu'on la vouloit perdre, nonobstant la parole qu'on lui avoit donnée du contraire; ce qui le faisoit résoudre de l'assister jusqu'au bout, et qu'il s'y préparoit : cependant qu'il insisteroit vers le Roi par ses ambassadeurs pour nous faire exécuter les choses promises; et qu'encore qu'il n'en espérât rien, il croyoit être obligé de tenter les voies douces avant que d'en venir aux extrêmes. A quoi, s'il y étoit contraint, il emploieroit tous ses royaumes et sa propre personne en une si juste guerre, où il se sentoit obligé par conscience et honneur, pourvu que, de notre part, nous voulussions prendre les armes avec lui, et promettre, comme il feroit, de n'entendre à aucun traité conjointement avec lui; qu'il entretiendroit ses armées de terre et de mer à ses dépens jusqu'à la fin de la guerre; qu'il n'avoit autre but que l'exécution de la paix, dont il se trouvoit garant; me sommant de n'abandonner mon parti en une occasion si juste, nécessaire et apparente pour sa restauration; protestant que si nous ne voulions entendre à cette offre, qu'il se sentoit déchargé de sa parole envers Dieu et les hommes. Et pour la fin, il m'exhorta de lui envoyer au plus tôt un gentilhomme pour l'informer de la résolution de nos provinces et de la mienne.

Je demande maintenant à mes censeurs ce que j'avois à faire là-dessus. Si j'eusse refusé les offres, et qu'après la perte de La Rochelle le roi de la Grande-Bretagne eût publié qu'il n'avoit tenu qu'à moi seul qu'il ne l'eût sauvée, en quel prédicament m'eût-on tenu? N'eussé-je pas été en exécration à tous ceux de ma religion? Quel sujet leur eussé-je donné de me blâmer? Je somme ici chacun en particulier de se mettre en ma place, et de juger si je pouvois en conscience m'en dédire. D'autre part, je considérois quel fardeau je prenois sur mes épaules pour la troisième fois. Je me ramentevois l'inconstance de nos peuples, l'infidélité des principaux d'iceux, les partis formés que le Roi avoit dans toutes nos communautés, l'indigence de la campagne, l'avarice des villes, et surtout l'irréligion de tous.

Toutes ces choses étoient capables de troubler un plus fort esprit que le mien. Néanmoins, espérant que Dieu, qui jusqu'à présent m'avoit fortifié, ne m'abandonneroit point, je fermai les yeux à toute autre considération qu'à celle du bien de son Église, et fis réponse au roi de la Grande-Bretagne que je louois sa piété et généreuse résolution, et lui promettois qu'après la descente faite de son armée dans l'Ile de Ré, je prendrois les armes et non plus tôt, pource qu'il falloit cet aiguillon pour émouvoir nos peuples; et que, selon son désir, je lui enverrois dans peu de jours un gentilhomme pour lui rendre très-humbles grâces de l'assistance qu'il nous offroit, et pour l'informer de ce qu'il vouloit savoir. Le sieur de Saint-Blancart fut celui qui l'alla trouver de ma part. Ensuite de quoi le mylord Montagu, avec lettre de créance, m'apporta confirmation de ce que dessus.

L'armée anglaise fit sa descente, et, peu de temps après, je pris les armes. Je ne suis pas cause que cette armée ne prît la citadelle de Ré, ni que la seconde n'avitaillât La Rochelle, ni que la troisième ne la sauvât; car, de ma part, j'eus toujours deux ou trois armées sur les bras, qui étoit la diversion qu'on attendoit de moi, auxquelles je m'opposai sans me lasser ni rebuter des traverses qu'on me donnoit. Et Dieu me fortifia tellement, que dans nos foiblesses elles ne gagnèrent aucun avantage sur moi.

L'on me blâme encore de ce que, voyant La Rochelle perdue et le Roi embarqué au secours de Casal, je ne prenois cette occasion pour rechercher la paix. A quoi je réponds qu'il y avoit une assemblée générale sur pied, avec laquelle je gouvernois les affaires : tellement que s'il y

avoit eu de la faute il ne s'en faut prendre à moi seul. Mais nous eûmes cette maxime de ne souffrir aucun traité qu'avec de bons pouvoirs; car l'expérience des précédens nous avoit appris que cette curiosité avoit autrefois ruiné nos affaires, pource que, pendant telles espérances de paix, nos ennemis ne perdoient aucun temps à se préparer à la guerre, et nos peuples se ralentissoient tout-à-fait : si bien que ce n'étoit que des amusemens pour nous endormir. Aussi telles propositions ne venoient que de nos ennemis, auxquels on répondoit toujours que nous étions prêts à la rechercher avec le respect et honneur dû à notre Roi; que nous ne demandions qu'une permission d'envoyer vers le roi de la Grande-Bretagne, sans lequel nous ne pourrions rien faire. Et pour moi, j'avoue que j'eusse plutôt souffert toutes sortes d'extrémités, que de manquer à tant de sermens religieux que nous lui avions faits de n'entendre à aucun traité sans lui. J'ajoute que les espérances que nous avions de divers princes étrangers, d'une grande et prompte assistance, et les assurances réitérées du roi de la Grande-Bretagne, qu'il ne feroit jamais la paix sans nous y comprendre, et les grandes affaires que le Roi avait sur les bras, étoient, ce me semble, des sujets assez puissans pour ne précipiter un traité mal à propos.

Il ne reste plus à parler que de ce qui s'est passé en la paix, où il faut voir l'état auquel le Roi étoit, celui où nous nous trouvions, et comme les choses se sont passées, afin de juger si on pouvoit faire beaucoup mieux. Notre impiété éloigna notre délivrance; Dieu nous la montra seulement, comme il fit la terre de Canaan aux enfans d'Israël, qui moururent dans le désert. Mais, si nous ne nous amendons, il la réservera, comme à eux, à nos neveux.

Il permit que le Roi allât, vît et vainquît. Car, forcer les pas des montagnes, prendre la ville de Suse, ravitailler Casal et faire la paix avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, furent une même chose. Cette expédition faite, et la paix d'Angleterre conclue sans nous y comprendre, il tourne toutes ses forces vers nous. Le dégât se fait en même temps à Montauban par M. le prince et M. d'Epernon, à Castres par M. le duc de Ventadour, à Milhaud par M. de Noailles, et à Nîmes par M. le maréchal d'Estrées; et le Roi en personne vint avec son armée victorieuse, à laquelle il fit joindre celle de M. de Montmorency par le Vivarais et les Sevennes.

Voilà six armées en même temps fondant sur nos bras, qui font plus de cinquante mille hommes, avec l'équipage de cinquante canons, et de quoi tirer cinquante mille coups, et les blés nécessaires pour nourrir l'armée du bas Languedoc. Ce fut alors que les partisans que le Roi avoit dans nos villes prirent cœur, offrant des paix particulières pour détruire la générale. Chacune de ces grosses communautés, attaquée par le dégât, requéroit ma présence avec une armée, ou menaçoit d'une paix particulière. J'excepte de cette menace Nîmes et Montauban. La perfidie du sieur de Chevrilles fait périr le sieur de Saint-André de Montbrun, avec huit cents hommes du Languedoc et la ville de Privas. Le sieur de Beauvoir, après avoir fait sa paix, fut le maquignon de Saint-Ambroix, d'où les gens de guerre que j'y avois mis sortirent tous orateurs, pour persuader les autres à être aussi méchans et lâches qu'eux. Je ne trouvai aucun homme de Languedoc et des Sevennes qui voulût commander dans Alais, pour y soutenir le siége, ni même dans Anduze, si je ne m'y enfermois. Les assemblées de diverses communautés se formèrent à ma vue et malgré moi, pour demander la paix en particulier. Je fus contraint, pour les dissiper, d'en faire une provinciale, et de leur promettre que, si par icelle je ne l'obtenois générale, elles pourroient faire la leur particulière. Tous les principaux du parti, peu exceptés, cherchoient noise, ou entre eux ou avec moi; plusieurs d'eux traitent en particulier, car on ne pensoit pas à sauver du naufrage que ce qui étoit sien; bref, nul ne songeoit au général. J'eusse bien voulu en ce temps là voir ces conseillers d'état, qui, hors du péril, étant bien à leur aise, censurent tout le monde : je crois qu'en une telle extrémité ils n'eussent été sans peine non plus que moi.

Ce n'est pas tout : je voyois bien la paix générale du tout nécessaire, mais je trouvois de grandes difficultés à l'obtenir. Le conseil du Roi, qui savoit toutes nos foiblesses et lâchetés, avoit envie de passer outre, et y étoit poussé par nos faux-frères, qui, tous les jours, lui faisoient de nouvelles ouvertures pour nous perdre; et si je n'eusse empêché l'exécution de la ville de Sauve, nous n'avions point de paix générale. De l'autre part, encore que nulle communauté ne se mît en état de se défendre, étant impossible de les faire travailler à leurs fortifications, ni trouver un denier pour lever un homme de guerre, ni d'en faire venir pour s'enfermer dans les villes où l'on appréhendoit le siége, néanmoins, à l'instigation de quelques petits séditieux payés pour nous troubler et brouiller, ils murmuroient quand on parloit de démolir une pierre de leurs fortifications.

Pour surmonter ces difficultés, je fis savoir à la cour que je mourrois gaîment avec la plupart

de tout le parti, plutôt que de n'obtenir une paix générale; qu'il étoit dangereux d'ôter tout espoir de salut à des personnes qui ont les armes à la main; que je ne la traiterois jamais tout seul, mais que si on me donnoit quatre jours sans rien entreprendre, et sûreté pour faire venir l'assemblée générale de Nîmes à Anduze, je me promettois qu'on la feroit : ce qui enfin, avec quelque difficulté, fut accordé. L'assemblée générale étant arrivée, ne voulut seule se charger du traité de paix, surtout en un temps où elle ne la pouvoit obtenir à souhait, et où les reproches étoient plus à craindre que les remercîments à espérer. Elle désire avoir le sentiment de la provinciale des Sevennes, qui étoit la plus pressée; la provinciale, celui de la ville d'Anduze, comme la plus menacée du siége, et la plus intéressée en ses fortifications. Tous concluent que la paix générale étoit nécessaire et qu'il falloit seulement tâcher à ménager l'article des fortifications. Ladite assemblée générale ne se contente encore de cela; elle agrégea à elle douze députés, six de Nîmes et six d'Uzès, venus extraordinairement pour travailler à la conservation des fortifications, et autant de l'assemblée des Sevennes; si bien que ladite assemblée se trouva composée de quarante-cinq ou cinquante personnes, qui, tous ensemble, députèrent en cour.

On les entend, on traite avec eux, on convient de beaucoup d'articles; mais sur celui des fortifications on ne veut ouïr parler d'aucune modification : tellement que nos députés retournent sans rien faire, et en font leur rapport à ladite assemblée, qui, sur cette difficulté, consulte le sentiment des Sevennes. La ville d'Anduze conclut la première à la paix, aux dépens desdites ortifications; la provinciale fait le semblable, et ensuite la générale. Elle renvoie ses députés pour la conclure, auxquels elle donne charge de me procurer quelques dédommagemens pour mes pertes reçues. Ainsi la paix générale fut faite, ayant eu à mon particulier promesse de cent mille écus, sur lesquels j'ai baillé des assignations à ceux qui ont servi le parti, ou payé des gens de guerre pour plus de quatre-vingt mille écus; si bien qu'il ne me reste pas vingt mille écus pour rétablir mes maisons ruinées.

Je laisse maintenant à juger à gens équitables si je suis cause de la première guerre; si la seconde a été dommageable à ceux de notre religion; si j'ai procuré la troisième; si, étant sollicité du roi de la Grande-Bretagne d'y entrer, je le devois refuser; si, m'étant obligé de n'entendre à aucun traité de paix que conjointement avec lui, je me devois parjurer; et si, après la paix d'Angleterre faite avec la France, me voyant attaqué de toutes parts, je devois souffrir l'extinction de nos édits, plutôt que de les conserver par une paix générale, aux dépens des fortifications que nous ne pouvions défendre.

Voilà mes crimes, pour lesquels j'ai été condamné à Toulouse d'être tiré à quatre chevaux (de quoi je me glorifie, puisqu'ils ont bien condamné Henri-le-Grand, et arquebusé son effigie), et ce dont je suis blâmé par nos pacifiques. Je souhaite à ceux qui viendront après moi qu'ils aient autant d'affection, de fidélité et de patience que j'en ai eu; qu'ils rencontrent des peuples plus constans, moins avares et plus zélés que je n'ai fait; et que Dieu les veuille accompagner de plus grandes prospérités, afin qu'en restaurant les Églises de France ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre. Amen.

MÉMOIRES
DU DUC DE ROHAN,
SUR
LA GUERRE DE LA VALTELINE.

SUR LES MÉMOIRES

DE

LA GUERRE DE LA VALTELINE.

Il est question dans les Mémoires qu'on va lire, d'un attaché au duc de Rohan, appelé Prioleau, qui avait rempli plusieurs missions; il s'est trouvé des gens, des érudits, qui ont attribué à ce personnage la rédaction des Mémoires sur la guerre de la Valteline, comme si le langage et le génie politique du duc de Rohan n'étaient pas visibles dans chaque phrase de ces récits. Les conjectures de l'érudition sont toujours respectables, mais elles sont un guide moins sûr que les déductions littéraires. Pour peu qu'on sache discerner ce qu'on nomme le style, la physionomie d'un homme n'est pas difficile à reconnaître. Lorsque après avoir lu les Mémoires de Rohan *sur les choses advenues en France*, on lit d'un œil intelligent les Mémoires *sur la guerre de la Valteline*, il n'est pas besoin de savantes recherches pour se convaincre que ces deux productions sont du même auteur. Le récit des guerres de la Valteline, composé à Genève [1637-1638], est un exposé complet de ce qui se rattache à ces curieuses expéditions; à côté des détails géographiques, le duc de Rohan nous donne de remarquables renseignements sur les mœurs politiques des Grisons et des Valtelins. On y trouve, à un degré très-élevé, la connaissance des hommes et des affaires et des connaissances dans l'art militaire qui placent le duc de Rohan parmi les grands capitaines. Les Mémoires sur la guerre de la Valteline furent publiés, la première fois, en 1758, par le baron Zur-Lauben, qui les accompagna de notes plus ou moins intéressantes; les derniers éditeurs ont reproduit la plupart de ces notes, que nous conserverons aussi. Il parut, en 1788, à Amsterdam, un petit volume in-18, intitulé: *Campagne du duc de Rohan dans la Valteline, précédée d'un discours sur la guerre des montagnes.* Dans sa préface, l'éditeur nous apprend que ce court récit a été rédigé d'après les Mémoires et les Lettres du duc de Rohan, et qu'il est tiré d'une histoire manuscrite des guerres de France sous les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, par un officier supérieur. Ce travail ne nous présente aucun fait nouveau dont nous puissions tirer parti. Dans le Discours sur la guerre des montagnes, l'auteur admire beaucoup l'habileté de Rohan en cette partie de l'art militaire, et dit que ce grand capitaine en avait puisé les principes chez les auteurs anciens.

Le baron de Zur-Lauben a placé en tête des Mémoires un travail géographique sur le pays des Grisons, qui sert comme d'introduction aux récits du duc de Rohan; ces renseignements sont utiles à connaître; les voici :

LES TROIS LIGUES GRISES.

Le pays des Grisons, en latin *Rhætia*, *Respublica Rhætorum vel Rhætica*, a pour bornes à l'orient le comté du Tyrol, à l'occident le comté de Sargans, les cantons d'Uri et de Glaris, le Val-Livenen et les bailliages de Bollenz et de Riviera; au midi le comté de Bellinzone, le Milanez et l'État de Venise, et au nord le Val-Montafuna, les comtés de Sonnenberg, de Feldkrich et de Wadutz. Il est partagé en trois grandes parties. On les nomme *Ligues*, et en allemand *die drey Grauen Bündt*, c'est-à-dire, *les trois Ligues Grises*. Elles ont chacune leur gouvernement particulier; mais, toutes ensemble, elles forment un corps de république en qui réside l'autorité suprême.

I. *Ligue Haute* ou *Grise*, en allemand *der obere Bund* ou *Graue Bund;* elle est partagée en huit hautes juridictions, savoir, quatre au-dessus du bois, *ob dem Wald*, et quatre en-dessous du bois, *unter dem Wald*. Celles d'au-dessus sont 1° *Disentis*, 2° *Lugnetz*, 3° *Waltenspourg*, et 4° *Gruob;* celles d'au-dessous du bois sont, 1° *In-Boden*, 2° le *Rheinwald*, 3° *Thusis* ou *Tossane*, et 4° *le Val Misax* ou *Masox*. Ces huit grandes juridictions sont divisées en vingt-deux petites juridictions ou communautés. La Ligue *Haute* ou *Grise* se forma en mars 1424, et fit alliance avec les sept anciens cantons le mercredi avant la Saint-Jean 1497.

II. *Ligue Cadée* ou de la *Maison-Dieu*, dont la capitale est Coire, siége d'un évêque qui est prince du Saint-Empire romain. Cette Ligue a onze grandes juridictions, qui comprennent vingt et une autres petites juridictions. Voici les noms des onze grandes juridictions : 1° *La ville de Coire*, 2° *les quatre villages, die vier Dœrffer*, 3° *Ortenstein*, 4° *Ober-Vatz*, 5° *Ober-Halbstein*, 6° *Beve* ou *Stallen*, 7° *Pregell*, 8° *la haute Engadine*, 9° *la basse Engadine*, 10° *le Munsterthal*, et 11° *Pusclav* ou *Puschiavo*. Cette Ligue, que l'on appelle en allemand *Gottshaus-Bund*, se forma en 1405 et 1425, et elle fit alliance perpétuelle avec les sept anciens cantons le jeudi avant sainte Lucie 1498.

III. *Ligue des Dix-Juridictions*, en allemand *der Zehen Gerichten Bund*, ainsi appelée des dix hautes juridictions qui la formaient autrefois. Mais aujourd'hui elle en comprend sept, qui sont subdivisées en treize autres petites juridictions. Voici

les noms des sept hautes juridictions : 1° *Davos*, 2° *Closter*, 3° *Castels*, 4° *Schiersch*, 5° *Meyenfeld*, 6° *Bellfort*, et 7° *Schalfick*. Cette Ligue commença à se former en 1436, et elle fit alliance perpétuelle avec Zurich et Glaris le 8 septembre 1590.

Les trois Ligues firent alliance perpétuelle entre elles en 1471, et avec la république du Valais le 8 août 1600. Leur gouvernement est démocratique; il réside dans les juridictions ou communautés. Elles élisent leurs députés pour la diète générale, qui se tient une fois l'année. Chaque Ligue élit aussi son chef ou président. Les trois Ligues ne forment qu'un corps dans les affaires générales; et quoiqu'une Ligue ait plus de députés que l'autre, on compte les voix sans distinction de Ligue. Elles n'ont à part que leurs affaires particulières.

La diète générale des trois Ligues se tient tous les ans en juin, ou juillet, ou août : une année à Ilantz dans la Ligue Haute ou Grise; l'autre année à Coire, dans la Ligue Cadée, et la troisième à Davos, dans la Ligue des Dix-Juridictions. La Ligue Grise a vingt-sept voix dans la diète générale, la Cadée vingt-deux, et la Ligue des Dix-Juridictions quatorze. Outre les diètes générales annuelles, il y en a d'extraordinaires et de particulières. La plus grande partie des Grisons sont de la religion prétendue réformée : les autres, catholiques. Les trois Ligues ont des sujets qu'elles gouvernent par des baillis; nous allons faire l'énumération de ces pays.

Sujets des trois Ligues Grises.

I. *Le comté de Bormio*, en allemand *Wormbs*, est situé près de la source de l'Adda; le bourg principal est Bormio. Ce comté, dont tous les habitants sont catholiques, ainsi que ceux de Chiavenne et de la Valteline, est presque entièrement entouré de montagnes, n'ayant qu'une sortie très-étroite du côté de la Valteline. Les cinq communautés ou *Voisinances* qui partagent le comté de Bormio, sont 1° *Bormio*, 2° *le Val Forba*, 3° *le Val intérieur*, 4° *le Val inférieur*, et 5° *le Val Luvino*. Le *podesta* ou bailli, que les trois Ligues envoient chacune alternativement tous les deux ans pour gouverner ce comté, réside à Bormio.

II. La Valteline, en latin *Vallis Tellina*, et en italien *Valtelina*, est située entre l'État de Venise, le Milanez, le Tyrol et les Grisons. Elle tire son nom de Teglio, en allemand *Tell*, et en latin *Tellina*. Sa longueur est de dix *meile* ou lieues d'Allemagne, sa largeur inégale; c'est une petite province très-fertile. Elle est divisée en trois *tiers*, savoir, *Terzero di Sopra*, *Terzero di Mezzo* et *Terzero di Sotto*. Le haut tiers, limitrophe du comté de Bormio, comprend onze communautés, dont la première est Tirano, où réside le *podesta* ou bailli au nom des trois Ligues, pour gouverner ce département; le tiers du milieu renferme dix-huit communautés, dont la première est Sondrio, où réside le capitaine général de la Valteline au nom des trois Ligues; le tiers d'en bas est formé par deux districts, en italien *squadra*, Morbegno et Trahona. La *squadra* de Morbegno comprend douze communautés, et celle de Trahona onze. Il y a un *podesta* au nom des Grisons à Morbegno, et un autre à Trahona. Indépendamment de ces trois tiers, Teglio, en allemand *Tell*, bourg considérable entre le haut *Terzero* et celui du milieu, forme un département distinct qui contient trente petits districts, en italien *contradule*. Le *podesta* des Grisons fait sa résidence à Teglio.

III. *Le comté de Chiavenne*, ou *Chiavenna*, en latin *Clavenna*, et en allemand *Cleven*, est borné à l'orient par le val et les montagnes de Pregell, et par la Valteline; à l'occident, par le Val Misox; au midi, par le Milanez et l'embouchure de l'Adda dans le lac de Como; et au nord, par la haute juridiction de Schams et du Rheinwald, ayant sept à huit lieues en longueur et six en largeur. Le comté est partagé en deux départements, savoir, *Chiavenne* et *Plurs*. Le gouverneur ou bailli que les Grisons envoient à Chiavenne, prend le titre de *commissaire;* et celui de Plurs se nomme *podesta*. Le département de Chiavenne comprend le bourg et la banlieue de Chiavenne, les communautés extérieures de *Mese*, *Gordena*, *Somolaco*, *Prada*, et *Novate*, et le Val *San-Giacomo*. Le département de Plurs renferme les environs de Plurs, bourg dont la plus grande partie fut ensevelie sous la chute d'une montagne le 25 août 1618.

Si les bornes de cet ouvrage ne nous arrêtaient pas, nous donnerions une plus ample idée du pays des Grisons et de ses dépendances, en l'étendant par le détail du local, et en traçant en même temps toutes les branches du gouvernement. Mais une pareille description exigerait un volume entier : elle serait néanmoins d'autant plus nécessaire, qu'on n'a pas encore en français une topographie exacte de la Suisse; et ce serait la voie la plus sûre de rectifier les cartes, tant générales que particulières, de ce pays, qui toutes sont remplies de fausses positions et de noms altérés.

MÉMOIRES

DU DUC DE ROHAN,

SUR

LA GUERRE DE LA VALTELINE.

LIVRE PREMIER.

Les mouvemens survenus en Italie à l'occasion de l'investiture des duchés de Mantoue et de Montferrat en la personne de Charles Gonzague, duc de Nevers (1), se trouvant apaisés par la déclaration faite à Cherasco (2) l'année 1631, on espéroit que cette province étoit pour se maintenir long-temps en état pacifique, les puissances de la chrétienté capables d'y introduire de la nouveauté se trouvant occupées, de sorte qu'il sembloit qu'elles devoient plutôt pourvoir à ce qui leur touchoit de plus près, que d'entreprendre de nouveaux desseins. Car, d'un côté, Gustave-Adolphe, roi de Suède, trouvant les bornes de sa domination disproportionnées à la grandeur de son courage, et méprisant les Etats qui lui étoient laissés par ses prédécesseurs, comme indignes des vastes pensées dont il étoit rempli, et des aiguillons de gloire qui ne lui permettoient point de demeurer en paix, parut en Allemagne comme une comète, tirant après soi la désolation entière des provinces; et, attaquant l'empereur Ferdinand (3) au plus haut point de ses prospérités, l'obligea d'abandonner tous autres desseins pour ne penser qu'à celui de sa conservation. D'autre part, Louis, roi de France, voyant Marie, sa mère (4), et Gaston, duc d'Orléans, son frère unique, sortis mal contens du royaume, avoit sujet de ne penser qu'à éteindre les semences d'une telle division; outre que, se trouvant rempli de gloire d'avoir nettoyé son État des partis qui l'avoient travaillé jusques à ce temps-là, et fait connoître à l'Italie, par le secours donné au duc de Mantoue, ce que peut la puissance de France quand elle est bien ménagée, avoit occasion de ne former de long-temps autre entreprise, pour se remettre peu à peu des grandes dépenses auxquelles les dernières guerres l'avoient plongé. Philippe (5), roi d'Espagne, aussi se voyant délivré de l'appréhension que lui avoit donnée le succès des armes de France à l'occasion du secours de Casal (6), étoit bien aise de ne voir de long-temps nouveaux troubles de ce côté-là; outre qu'il croyoit ne faire pas peu, en joignant ses forces à celles de l'Empire, de garantir la maison d'Autriche du péril évident où elle se trouvoit par la suite continuelle des victoires de Gustave, lequel, ayant défait en plusieurs combats les vieilles bandes de l'Empire, se frayoit tous les jours chemin à choses plus grandes. La république de Venise, bien satisfaite de voir Mantoue, après une si étrange et inopinée surprise, retournée entre les mains de son légitime seigneur (7), croyoit avoir assez opéré pour une fois, et ne pensoit plus qu'à procurer repos à son État de terre ferme, que la guerre et la peste avoient extraordinairement affligé. Victor-Amédée (8), duc de Savoie, après la mort de Charles-Emmanuel (9) son père, cherchoit les moyens de consolider les plaies que les passages de tant d'armées, et diverses autres rencontres, avoient apportées à son pays. Les autres princes d'Italie auxquels, en la conjoncture des choses qui venoient de se passer, on avoit rafraîchi la mémoire de leur servitude, et fait reconnoître les droits que l'Empire a sur eux, s'estimoient bien heureux de voir les armes impériales éloignées de leurs États. Le pape Urbain (10) même, obligé dans tous les troubles passés de maintenir sur

(1) Il reçut l'investiture le 21 juin 1631; mort le 21 septembre 1637.

(2) Traité de Quérasque : il y en eut trois en 1631, le premier du 31 mars, le second du 6 avril, le troisième du 30 mai. Ces traités terminèrent la guerre d'Italie.

(3) Ferdinand II, mort le 15 février 1637.

(4) Marie de Médicis.

(5) Philippe IV, mort le 17 septembre 1665.

(6) En 1630.

(7) Charles I de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel.

(8) Mort le 7 octobre 1637.

(9) Était mort le 26 juillet 1630.

(10) Urbain VIII, élu le 6 août 1623, mort le 29 juillet 1644. Il était né Maffée Barberini.

pied un nombre considérable de gens de guerre, s'étoit employé de tout son pouvoir pour porter en négociation les différends des princes intéressés, son nonce (1) s'étant mêlé à Cherasco d'un tel ajustement avec tant de sollicitude, qu'il n'y avoit nul doute que l'intention de Rome ne fût de voir pour long-temps la tempête de la guerre éloignée de l'Italie.

Toute cette bonne disposition, qui sembloit devoir être en un chacun pour la paix, étoit en apparence un juste sujet de croire que de long-temps on ne verroit autres semences de troubles en Italie; mais en même temps que ces choses se publioient ainsi, on tramoit des desseins tout contraires à la négociation pour laquelle on étoit assemblé; et, dans le lieu même où l'on fondoit la cloche pour pacifier les choses passées, on mettoit les fers au feu pour la guerre à venir; car il n'y a nul doute que dès lors, dans Cherasco (2) même, les ministres de France ne traitassent avec Victor-Amédée pour l'achat de Pignerol (3), place dans le Piémont, par laquelle le passage du Dauphiné en Italie est rendu si facile, que, sans nouvelles irruptions dans les Etats du duc de Savoie, les Français peuvent tenir en continuel échec les forces du duché de Milan. Ce lieu fut pris par le cardinal duc de Richelieu l'an 1630, et fortifié depuis avec tant de soin, qu'il étoit aisé à comprendre qu'on se disposoit à ne s'en dessaisir de long-temps; et dès lors les plus sages jugèrent bien que ce seroit la pierre de scandale, et qu'on n'étoit pas près de voir terminer les maux que produiroit cette pomme de discorde.

Les Français, désirant avoir cette porte ouverte, soit pour secourir au besoin les princes d'Italie, soit pour y renouveler leurs anciennes prétentions, soit pour y rendre moins considérable la puissance d'Espagne, se résolurent de ne lâcher point une telle prise, l'occasion de semblables acquisitions ne se présentant pas tous les jours. Le traité s'en fait avec le duc de Savoie, qui, pour les frais de la guerre passée, et autres droits, reçoit une portion du Montferrat à sa bienséance; mais d'autant qu'il ne sembloit pas juste que le duc de Mantoue, après la ruine de ses Etats, les vît encore ébréchés par une telle cession, le roi de France, qui étoit arbitre, ou, pour mieux dire, maître de ce différend, obligea Victor-Amédée de payer à Charles Gonzague, duc de Mantoue, la somme de 500,000 écus, laquelle ledit Roi donna pour le duc de Savoie, se retenant pour icelle somme la place de Pignerol par accord ainsi fait entre eux; bien qu'il a été cru que Victor-Amédée n'a jamais pu depuis se consoler d'une telle perte.

Les Espagnols, qui considèrent la France comme le plus puissant instrument pour les nouveautés d'Italie, et lesquels, avec les îles de Sicile, de Sardaigne, le royaume de Naples et le duché de Milan, possédant sans controverse la meilleure partie de cette province-là, se persuadent qu'ils la domineroient entièrement si les portes étoient toutes fermées pour son secours: c'est pourquoi ils n'ont pu jamais souffrir qu'avec une extrême jalousie que les armes françaises se soient approchées des Alpes, et, sur toutes choses, ils ont pour visée de les éloigner du Piémont, et d'empêcher de s'y ancrer.

Ce qu'ayant fait par le passé avec une extraordinaire prévoyance, ils ne pouvoient digérer qu'après que la France, avec main-forte, avoit établi dans les Etats de Mantoue et de Montferrat un prince français (4), elle prît encore en main les clefs de l'Italie en retenant Pignerol, et ayant obligé les Impériaux à démolir les forts qu'ils avoient faits aux pays des Grisons et Valteline.

Quoique l'Empereur et le roi d'Espagne fussent détournés de nouveaux mouvemens par le piteux état où se trouvoient lors en Allemagne les affaires de la maison d'Autriche, si se résolurent-ils de faire tous efforts pour éteindre dans sa naissance le dessein que les Français sembloient avoir de se rendre maîtres des deux entrées les plus considérables de l'Italie. Pignerol, étant fortifié et muni de toutes choses, leur sembloit un os trop dur à ronger, vu les occupations qu'ils avoient ailleurs. Ils jugèrent donc à propos de remettre à un autre temps le remède de ce qui étoit déjà fait, et d'aller au devant de ce qu'ils croyoient encore pouvoir empêcher.

Pour cet effet, ils firent divers préparatifs le plus secrètement qu'ils purent, pour se saisir les premiers des passages des Grisons et de la Valteline.

Le pays des Grisons, avec la Valteline et les comtés de Bormio et Chiavenne, fait une partie de l'Italie assez considérable. C'est une province située entre les Alpes, autrefois de longue étendue, aujourd'hui bornée de l'Etat de terre ferme de la république de Venise, du duché de Milan, du comté de Tyrol, et autres terres héréditaires de la maison d'Autriche, de la Suisse et bailliages qui en dépendent. Ce pays est arrosé de

(1) Jean-Jacques Pancirole, nonce extraordinaire.

(2) *Cherasco*, ou Quérasque, sur la frontière du comté d'Asti en Piémont.

(3) Petite ville de Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouse. Les Français l'avaient fortifiée, et y avaient bâti une citadelle.

(4) Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Rhetel.

trois célèbres rivières qui y prennent leur source, le Rhin *à double corne*, l'une qui prend son origine du mont Crispalte, l'autre du mont Saint-Bernardin ou Vogelberg, tous deux dans la Ligue Grise. Ces deux bras se joignent dans un même lit, près de la ville de Coire; et l'Inn qui sort de la montagne appelée Maloya, et qui, coulant par dessus le dos des plus hautes montagnes de l'Europe, réjouit la stérilité inculte des lieux où il passe; et l'Adda qui, descendant de la montagne d'Ombraille (1), fend la Valteline par le milieu. Ce qui rend ce pays plus considérable sont les passages, desquels il y en a six de très-grande importance pour les intérêts de la maison d'Autriche, tant en Italie qu'en Allemagne, à savoir : le Steig, la vallée de Partans, l'Engadine basse, les comtés de Bormio et Chiavenne, et la Valteline, laquelle avec lesdits comtés s'est trouvée jointe aux trois Ligues, pour suppléer, ce semble, par l'extraordinaire bonté de son terroir à l'extraordinaire infertilité de celui des Grisons, étant bien certain que, quelques petites contrées exceptées, leurs moissons ne sont que de foin, et leurs vendanges que de beurre et fromage; de sorte que c'est avec quelque raison que la nature, ayant égard à la rigueur à laquelle la situation de leur pays les condamne, les a comme récompensés par le bénéfice de la même situation, en les logeant en lieu si opportun pour la communication de divers Etats, que les plus grands potentats de la chrétienté sont obligés de rechercher leur amitié et de l'acheter. Les rois de France en ont été plus soigneux que tous autres, ayant voulu se lier avec eux par des traités solennels qu'ils ont accompagnés de temps en temps de marques telles de leur bienveillance royale, qu'il semble que ce pays-là puisse prendre plus de confiance en la France qu'en aucun autre prince, étant chose assurée que l'amitié de cette couronne envers les Grisons n'est pas tant fondée sur l'utilité qu'elle en peut retirer, que sur l'honneur de protéger des peuples libres, et sur la gloire d'avoir en main par là de quoi pouvoir empêcher la maison d'Autriche de se servir des forces d'Allemagne pour opprimer la liberté des princes d'Italie, ou de faire passer des armées d'Italie en Allemagne pour s'y rendre plus formidables.

De là on peut connoître de quel avantage sont lesdits passages à l'empereur et au roi d'Espagne; car, bien que le premier, en vertu de l'alliance qu'il a avec les cinq petits cantons catholiques (2), se puisse prévaloir du passage du mont Saint-Gothard, néanmoins il a des raisons de ne s'en servir jamais, sinon en défaut d'autre chemin plus commode; car, outre le long circuit et la dépense qui lui convient faire pour payer le tribut du passage au canton d'Uri, en conformité de ladite alliance, il est à noter que toutes fois et quantes qu'un roi de France aura les forces nécessaires dans le pays des Grisons et Valteline, et qu'il ne sera détourné par aucune considération d'offenser les Suisses, il pourra empêcher le passage aux troupes de la maison d'Autriche, soit par le chemin ordinaire de Mezoc à Bellinzona, soit par les villages d'Ursère (3) qui appartiennent à l'abbé de Disentis, et sont du diocèse de Coire, et par conséquent des Grisons.

Il n'est point besoin d'autres preuves pour faire voir que les Impériaux et Espagnols avoient grande raison, Pignerol étant entre les mains des Français, de les empêcher pour le moins de se saisir des Grisons et de la Valteline; le tout étoit de trouver moyen de ce faire. Le plus expédient fut jugé celui de la retraite des troupes qui avoient été menées en Italie contre le duc de Mantoue. Pour cet effet, quoiqu'il fût accordé à Cherasco que lesdites troupes, en se retirant, ne passeroient par le pays des Grisons que trois cents hommes à la fois, Galas (4) fit savoir aux chefs des Ligues qu'en se retirant par leurs pays avec ce qu'il avoit de gens de guerre dans le Mantouan, il ne sauroit passer qu'en deux corps. Cependant les Impériaux avoient donné ordre que les forts, tant de Grisons que de la Valteline, ne fussent qu'à demi démolis. Le comte de Mérode, au lieu de suivre les occasions d'Allemagne, s'étoit retiré à Milan avec ses plus confidens officiers, ayant fait cacher à Chiavenne, dans des caves, sous couverture de balles de marchandises, quantité de munitions de guerre, et faisant porter toutes celles qui étoient dans le reste du pays et dans les forts à un château nommé Gotteberg (5), de l'Etat de l'archiduc Léopold (6), situé sur les confins des Grisons à la vue du Steig. Toutes les troupes qui étoient sorties du pays des Grisons séjournoient à une journée de distance de leurs frontières, bien que l'Empereur en eût très-grand besoin : le régiment même

(1) *Mont Brailio, Umbrail,* haute montagne du comté de Bormio; elle s'étend jusqu'au *Val de Sol*. C'est le grand passage de la Valteline dans le *Vinstgau*.

(2) Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald et Zug.

(3) Ursère ou Urserenthal, vallée du canton d'Uri.

(4) Mathias, baron, puis comte de Galas ou Galasso, général des Impériaux, mort en 1647.

(5) Gutenberg, château appartenant à la maison d'Autriche, entre Meyls et Baltzers, près du Rhin.

(6) Léopold, archiduc d'Autriche, évêque de Strasbourg et de Passau, depuis administrateur du Tyrol, ayant résigné en 1626 ses évêchés, épousa la princesse Claude de Médicis, fille du grand-duc Ferdinand I, et mourut le 3 septembre 1632.

de Valeberg (1) demeuroit en garnison dans Lindau (2), et les autres avoient leurs quartiers ès environs. Tout cela, joint à divers autres avis, faisoit croire aux Français le dessein assuré que les Impériaux avoient de ce côté-là. Ceux-là seulement étoient en peine de trouver les moyens pour s'en garantir ; enfin il se rencontra que les uns et les autres, ayant un même but, tombèrent aussi dans les mêmes expédiens pour y arriver. Car, comme il a été dit ci-dessus, les Impériaux vouloient se servir du passage des troupes de Galas par le pays des Grisons pour s'en saisir, et les Français vouloient faire le même, invitant la république de Venise, en licenciant les troupes françaises qu'elle avoit, de leur indiquer tacitement de prendre leur route par les Grisons, où les ministres de France les devoient recueillir, faisant en cela jouer les Grisons, qui les devoient prier de séjourner en leur pays quelque temps pour leur sûreté. Mais encore en cela se rencontroit-il beaucoup de difficulté ; car de faire passer les régimens en corps c'étoit éventer le dessein, outre que les habitans de la Valteline auroient pu s'y opposer ; de faire filer aussi les gens de guerre, il y avoit sujet de craindre que tout ne se débandât ; mais le plus grand empêchement étoit du côté de la république, laquelle ne pouvoit être portée à prêter la main pour l'exécution d'un tel dessein ; premièrement, pour ne tomber dans le reproche d'avoir fait une action capable de troubler le repos d'Italie, dont elle se montre jalouse plus que tout autre prince ; secondement, pour avoir depuis le traité de Monçon ladite république pris comme en aversion de se mêler avec la France des affaires de la Rhétie (3), et finalement pour n'être pas la forme de traiter de Venise, que de s'embarquer en une affaire de telle importance avec une si grande promptitude, et par une voie contraire à sa méthode ordinaire en semblables matières. D'Avaux (4), ambassadeur de France, continuoit ses instances, sachant que le moyen d'obtenir quelque chose des républiques n'est pas de se rebuter au premier refus. Il lui représentoit donc qu'elle pouvoit bien être avertie par ses ministres qu'à Milan on disoit hautement que le traité qui venoit d'être fait n'étoit qu'un amusement ; que c'étoit une paix qui servoit d'appareil à la guerre ; que les affaires étoient si fort brouillées, qu'il étoit impossible d'éviter que l'Italie ne s'en ressentît encore. Il ne manquoit aussi de lui faire connoître les préparatifs des Impériaux pour se saisir des Grisons ; qu'il n'y avoit point d'endroit où il fût si nécessaire de penser et de pourvoir promptement ; que les moyens de ce faire pouvoient être conduits en telle sorte qu'il ne paroîtroit pas qu'on y touchât ; que personne ne pouvoit trouver mauvais qu'elle licenciât ses troupes, lesquelles n'ont point d'autre chemin assuré pour leur retour que celui des Grisons ; que tant s'en faut que le Roi son maître, pour s'en décharger, veuille tout rejeter sur elle, qu'il ne refusera point d'en porter l'éclat et la haine, lorsque la saison le requerra, pour l'en délivrer entièrement ; en tous cas qu'on ne lui demande sinon qu'elle permette avec quelque ordre, et pour le service public, ce qui ne laissera pas d'arriver avec désordre, et inutilement. D'Avaux aussi avoit ordre d'induire la république de contribuer quelque chose en cette occasion pour la cause commune. Mais connoissant combien il est dangereux de ruiner une affaire à Venise, en l'enfournant par une demande d'argent faite à contre-temps, l'ambassadeur passa par dessus cette proposition, jugeant, par la pratique qu'il avoit des affaires du monde, qu'il falloit tâcher premièrement d'obliger le sénat à fermer les yeux, puis à y consentir, et après, insensiblement l'engager en quelque légère dépense, pour finalement l'embarquer tout-à-fait au dessein dont il étoit question. Il assura donc que l'intention du Roi étoit de supporter toute la dépense, et qu'il y avoit déjà à Coire une somme d'argent considérable, qu'on grossiroit selon les nécessités.

Le sénat loua la générosité du Roi, lequel, ne se contentant pas d'avoir employé tout fraîchement sa puissance et l'effort de ses armes pour la tranquillité de l'Italie, continuoit de veiller tous les jours pour sa conservation, en découvrant les desseins de ceux qu'il jugeoit vouloir attenter le contraire, et en pourvoyant aux moyens nécessaires pour les empêcher. Que donner assistance aux Grisons en une telle conjoncture, c'étoit un œuvre digne de la justice et puissante protection de Sa Majesté ; qu'il leur déplaisoit infiniment que la guerre et la peste les eût mis en état de ne pouvoir contribuer autre chose pour un tel sujet, que leurs vœux pour la prospérité d'un si généreux dessein. Avec telles et semblables paroles, et autres termes honorables dont cette république a accoutumé de se servir quand elle ne juge pas devoir passer plus outre, elle répondit aux propositions de l'ambassadeur, sans entrer en aucune particularité.

D'Avaux ne manquoit d'écrire à la cour de France le peu de disposition qu'il voyoit à la ré-

(1) Dans le manuscrit de Dupuy, on lit *régiment de Virleberg*.

(2) Ville impériale dans une île du lac de Constance.

(3) On appelle en latin *Rhœtia*, le pays des Grisons.

(4) Claude de Mesmes, comte d'Avaux ; il fut un des plénipotentiaires de France au congrès de Munster en 1648 ; mort en 1650.

publique, et particulièrement d'en avertir le maréchal de Toiras (1) et Servien (2), ambassadeurs extraordinaires en Piémont, qui avoient intervenu de la part de France au traité de Cherasco, et qui étoient ceux qui tenoient le timon de toute cette négociation. Sur cela passoient personnes de créance de Piémont à Venise pour ajuster le tout; mais la dureté de la république rendoit perplexes les ministres de France, qui d'autre part étoient pressés par la peur qu'ils avoient d'être prévenus en leur dessein par les Impériaux. Finalement ils se résolurent, pour ne perdre temps en sollicitant en vain les Vénitiens, de mettre sur pied en toute diligence dans le pays des Grisons trois mille hommes, ou Français, ou Suisses, ou Grisons, et d'envoyer de l'argent sur les lieux cependant qu'on disposeroit les choses nécessaires pour un plus grand appareil.

Il étoit question de trouver un homme doué des parties nécessaires pour un tel emploi, jugé le plus important qui se présentât lors, comme celui de l'événement duquel devoit dépendre le bon ou mauvais succès des affaires d'Italie. Il falloit un personnage adroit à manier les peuples, agréable aux Grisons, qui, gardant sur leur cœur le traité de Monçon, commençoient à douter de la vérité des promesses de la France. Il étoit nécessaire de remettre ces gens-là peu à peu, et de regraver dans leurs esprits la dévotion qu'ils commençoient à perdre pour les Français; à quoi il falloit un homme en réputation d'intégrité, et qu'il fût de tel poids qu'il pût être en ce pays-là comme garant et caution de son maître. Il n'étoit pas moins nécessaire que ce fût une personne versée en grandes affaires, pour les pratiques et négociations continuelles qu'il falloit avoir avec les Suisses et les princes voisins de l'Allemagne. Surtout il falloit que ce fût un sujet auquel la république de Venise pût prendre confiance, et qu'elle eût en estime, cela devant être un des principaux motifs pour l'engager au dessein; mais ce qui importoit le plus, c'est qu'il étoit besoin d'un général d'expérience et de résolution, étant aisé à croire que les Impériaux d'un côté, et les Espagnols de l'autre, ne manqueroient de le harceler continuellement, et de l'attaquer vivement de toutes parts; même on pouvoit bien juger que les Grisons, au premier revers de fortune que les Français recevroient, seroient pour les abandonner, soit pour être intimidés des armes impériales qui ne faisoient que sortir de leur pays, où les plaies qu'elles y avoient faites étoient encore toutes fraîches, soit pour l'inclination que plusieurs d'entre eux ont à la maison d'Autriche, soit pour le naturel ordinaire des peuples, qui se tournent toujours du côté des plus forts.

Pour ce sujet, on jeta les yeux sur le duc de Rohan, lequel lors vivoit retiré à Venise, où, après les guerres mues en France pour la religion, et terminées par le dernier traité fait en Alais l'an 1629, il étoit passé pour ôter tout ombrage de ses déportemens, et céder doucement à la fortune. Il avoit été recueilli de cette république avec démonstration d'estime et de bienveillance; de sorte même qu'après l'accident arrivé à Valèze (3), où l'armée vénitienne fut rompue par celle de l'Empereur, il fut recherché par ce sénat, et avec honneur arrêté à son service. Il avoit sujet, en tournant son esprit sur la France, d'attacher hors de là pour long-temps ses pensées, étant grande prudence d'effacer par une longue absence la mémoire des choses qu'on ne peut rafraîchir sans nous nuire; mais comme les princes, la plupart du temps, s'arrêtent plus à la considération du service qu'on leur peut rendre à l'avenir, qu'au ressentiment des desservices qu'ils croient avoir reçus, le roi Louis se résolut de donner cet emploi au duc de Rohan, auquel pour cet effet il écrivit lettres, lui faisant entendre que la confiance qu'il avoit en sa fidélité, et l'estime qu'il avoit de son expérience et conduite, l'avoient obligé de jeter les yeux sur sa personne pour un emploi digne de sa qualité et de l'affection qu'il avoit pour le bien public, remettant le reste à ce qui lui en seroit mandé en son nom par Toiras et Servien, ses ambassadeurs en Piémont.

Rohan mettoit en considération deux choses, dont la première étoit l'appréhension de perdre envers la république de Venise le mérite de l'assiduité qu'il lui avoit rendue depuis quelque temps, l'autre pour ne voir pas cet emploi accompagné de tous les attributs convenables; car premièrement, il voyoit que le nom du Roi n'y paraissoit point. On ne lui avoit envoyé ni pouvoir ni état d'armée, de sorte qu'à bien peser toutes choses, il sembloit à un homme practiq des affaires du monde, que c'étoit s'embarquer bien légèrement en une affaire qui pouvoit n'avoir point de suite, et qui sembloit plutôt être une pique d'honneur pour quelques soupçons et jalousies, qu'un solide dessein appuyé sur un bon fondement. D'Avaux ne manquoit de lui exagérer l'importance de l'affaire, et de lui alléguer plusieurs raisons; mais la plus puissante sur l'esprit du duc fut le ressentiment qu'il avoit de la con-

(1) Jean de Saint-Bonnet de Toiras; il fut tué en 1636 en Italie.

(2) Abel Servien, marquis de Sablé; mort en 1659, après avoir été secrétaire d'État.

(3) Valeggio, en 1630.

fiance que le Roi prenoit en lui, et du choix qu'il avoit voulu faire de sa personne, en lui témoignant par là non-seulement sa bienveillance pour le présent, mais, ce qu'il croyoit plus important, l'oubli des choses passées.

Il se présenta au collége (1), témoignant la joie qu'il recevoit de se voir tout en un temps en état de rendre service au Roi son seigneur et à la sérénissime république; à celui-là s'y trouvant obligé par sa naissance, et par la marque extraordinaire qu'il venoit de recevoir de sa bienveillance; à celle-ci, par le vif ressentiment qu'il avoit de ce que, premièrement, il lui avoit plu garder comme en dépôt les plus précieux gages de sa maison, et puis après le recueillir lui-même comme dans le port après la tempête qui l'avoit agité. Qu'il leur venoit rendre compte du choix que Sa Majesté avoit fait de lui, pour le commettre à la conservation d'un passage qui étoit comme la sauve-garde de leur Etat, et pour préserver d'oppression des peuples qui révéroient plus que tous autres la majesté du sénat vénitien. Il finit son discours par la permission qu'il leur demanda d'accepter l'emploi qui lui étoit présenté, sans perdre celui qu'il avoit parmi eux.

Le doge (2) répondit qu'ils avoient à plaisir que le Roi se fût résolu de lui donner matière et occasion de faire paroître non seulement sa vertu, mais même de donner des preuves de sa fidélité vers la couronne de France; que véritablement il avoit sujet de se réjouir d'une telle rencontre, d'autant que par là il tiroit la justification de ses actions passées, faisant connoître à tout le monde, en acceptant l'emploi qui lui étoit présenté et s'en acquittant dignement, sa parfaite dévotion et obéissance au service de son Roi, et son zèle au bien public et gloire de sa patrie. Sur ce pied-là, le prince continua à se conjouir avec lui, sans rien répondre sur le particulier du congé qu'il lui avoit demandé; et, concluant qu'il étoit prudent et sage, ne s'ouvrit pas davantage sur ce sujet.

Le duc de Rohan se résolut de ne différer pas davantage son départ, le prétexte duquel devoit être la feinte d'un voyage qu'il devoit faire en Allemagne, suivant ce qui en avoit été projeté entre ledit duc, les ministres de France qui étoient en Piémont, et l'ambassadeur d'Avaux. Il partit donc de Venise, et, passant par Val Camonica (3) et Valteline droit à Poschiave (4), il se rendit à Coire le 4 de décembre de l'année 1631, où il fut reçu avec joie et applaudissement; car, outre la réputation de sa valeur, et l'intégrité de sa vie exemplaire, la conformité de la religion n'étoit pas une petite considération pour lui concilier l'amitié de ces peuples, lesquels pour la plupart, et notamment les principaux, font profession de la religion protestante.

Les ordres qu'il avoit du Roi par la voie de Toiras et Servien, portoient qu'étant arrivé au pays des Grisons, il seroit prié par eux de s'y arrêter quelque temps pour les assister, ce qui devoit être négocié par Joab de Sequeville, dit du Landé (5), qui résidoit en ce pays-là, et y commandoit les troupes qui y étoient déjà sur pied à la solde de France. Ledit Landé avoit déjà commencé des fortifications au Steig et pont du Rhin, et travailloit comme n'attendant pas en ces quartiers sitôt personne à qui il dût obéir; aussi fut-il extraordinairement surpris d'une telle arrivée, car toute cette pratique s'étoit menée à Venise à son desçu; néanmoins il exécuta les ordres que Rohan lui montra, en faisant entendre à l'assemblée des trois Ligues ce qui étoit de la volonté du Roi sur son emploi; ensuite de quoi, par acte du conseil des trois susdites Ligues, Rohan fut déclaré leur général. Ce qui fut fait néanmoins de sorte que c'étoit chose toute publique qu'il étoit envoyé en ce pays-là par ordre de France, et que cette élection de général n'étoit qu'un prétexte pour couvrir tout ce que tout le monde savoit: tant il est difficile, dans le maniement des grandes affaires, qu'elles demeurent secrètes quand elles ont à passer par plusieurs mains.

Les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne faisoient grandes plaintes à Venise qu'un personnage, arrêté au service de la république, fût instrument de nouveautés par lesquelles on vouloit altérer le traité de la paix. Le sénat répondit que telle chose n'étoit point arrivée par son consentement, qu'il ne pouvoit retenir personne par force à son service, et que le duc de Rohan étoit parti sans son congé: c'est pourquoi aussi il avoit donné ordre pour arrêter le paiement de sa pension, comme en effet il en fut usé de la sorte pour un temps.

Au commencement de l'année 1632, le duc de Rohan, après avoir reconnu l'état du pays des Grisons et de la Valteline, écrivit en France ses sentimens sur toutes choses, insistant principalement sur trois points, dont le premier étoit qu'on intéressât les Vénitiens, à quelque prix que ce fût, en l'affaire de la Valteline; le deuxième,

(1) Au sénat, en novembre 1631.

(2) François Erizzo; il avait été élu doge de Venise en 1631; mort en 1646, à l'âge de 80 ans.

(3) *Val di Camonica*, le long de l'Oglio, aux confins de la Valteline dans l'État de Venise.

(4) Puschiavo, bourg considérable au bord de la rivière de Puschiavo.

(5) Joab de Sequeville, sieur du Landé, qui fut fait maréchal de camp en Valteline en 1635.

qu'on fît tous efforts pour mêler en cette affaire les Suisses, afin d'exclure par là les Espagnols du passage de Saint-Gothard, pour lequel effet le temps ne pouvoit être plus propre, d'autant que l'alliance d'Espagne finissoit avec lesdits Suisses, le renouvellement de laquelle il falloit empêcher; ce qu'on ne pouvoit mieux faire qu'en les intéressant dans le dessein de la Valteline. Le troisième point étoit d'attaquer promptement la Valteline, demandant pour cela six mille hommes de pied français, quatre mille Suisses et six cents chevaux, avec les trois régimens grisons (1) qu'il avoit déjà sur pied, qui pouvoient faire dix-huit cents hommes en tout, moyennant quoi il se faisoit fort de garder les passages du Steig, du pont du Rhin, de l'Engadine basse, de Bormio et autres qui regardent l'Allemagne, et se saisir de la Valteline et de s'y maintenir.

Aux susdites propositions fut répondu en la manière que s'ensuit : premièrement le Roi témoignoit être bien aise de l'arrivée du duc de Rohan au pays des Grisons, se promettant que, par sa présence et autorité, les peuples dudit pays se porteroient avec courage à ce qui étoit nécessaire pour la sûreté de leurs passages, afin qu'ils eussent le pouvoir, comme doivent avoir des souverains, de les ouvrir à leurs amis et alliés, et de les fermer aux autres.

Quant au premier point, il fut approuvé qu'il étoit nécessaire de porter la république de Venise à se joindre aux armes de France pour l'affaire de la Valteline; à quoi il fut dit qu'on n'oublieroit aucun office pour l'y induire.

Quant aux Suisses, il fut trouvé bon de les inviter, par toutes sortes de soins, à l'assistance des Grisons. Pour cet effet, la qualité d'ambassadeur extraordinaire en Suisse fut donnée audit duc, afin qu'il pût travailler plus puissamment à cette négociation.

Mais pour le point principal, qui étoit d'attaquer la Valteline, il fut répondu qu'il n'étoit pas à propos de remuer cette pierre, et qu'il suffisoit de se maintenir dans les postes où on étoit, et s'y fortifier. C'étoient les passages du Steig et du pont du Rhin, auxquels on travailloit, principalement à ce dernier, où on avoit commencé un fort, qui depuis a été mis en quelque défense.

Pour la fin, le Roi confirma l'acte des chefs des Ligues, par lequel ils avoient déclaré le duc de Rohan leur général, lui donnant même pouvoir et commandement sur tous les gens de guerre qui étoient ou qui seroient à la solde de France dans le pays des Grisons.

(1) Régimens grisons d'Antoine de Molina, d'André Brucker, et d'Ulysse de Salis.

Il sembloit avis à plusieurs qu'une affaire, commencée avec tant de chaleur, ne continuoit pas sur le même pied; autres croyoient que, quelque semblant qu'on eût fait, l'intention de France n'étoit point d'entreprendre le dessein de la Valteline, mais seulement d'empêcher que les Impériaux ne se saisissent de ces passages. Les Grisons mêmes, qui, sur l'arrivée du duc de Rohan, avoient conçu espérance certaine de leur rétablissement, commençoient à se plaindre de la froideur qu'ils voyoient en la poursuite d'une telle entreprise.

A Venise, quoi que l'ambassadeur de France représentât, on ne crut jamais que le roi de France pensât sérieusement à la conquête de la Valteline.

Cependant l'archiduc Léopold faisoit amas de gens de guerre sur la frontière des Grisons, prenant prétexte de la défense de ses Etats contre les armes du roi de Suède. En même temps, il ne manqua d'avertir les Suisses des raisons qu'il avoit de tenir ses frontières garnies, non pas pour entreprendre sur ses voisins, mais pour raison de bon gouvernement en une conjoncture où tout le monde étoit armé. Les Suisses ne laissoient pas d'en prendre jalousie, et notamment le canton de Zurich, auquel le duc de Rohan faisait offre de secours, par raison de bon voisinage et de bonne volonté, et aussi pour l'obliger davantage à ne lui refuser pas celui qu'il croyoit avoir besoin de lui demander. Il avoit raison de penser à toute sorte de moyens pour se maintenir; car, en l'état qu'il se trouvoit, s'il eût été attaqué par divers endroits, comme il étoit menacé, il y a grande apparence que le dessein que les Français faisoient feinte d'avoir en ce pays-là eût avorté en même temps qu'il sembloit qu'on travailloit pour le former; car autre assistance ne pouvoit-il attendre que des cantons de Suisse qui ont alliance avec les trois Ligues, ce qui ne doit jamais être pris pour un fondement solide, car les machines de Suisse se manient avec des ressorts si lents, que souvent l'occasion se trouve passée avant qu'on sente l'effet de son assistance.

Le roi de France, averti des préparatifs de l'archiduc, envoya à Inspruck pour lui témoigner son sentiment sur les avis qui lui étoient donnés de l'armement qu'il faisoit sur les frontières des Grisons, lui faisant comprendre le désir qu'il avoit de voir cesser tels ombrages, auxquels autrement il seroit obligé de pourvoir, ne pouvant permettre qu'il fût rien entrepris dans le pays de ses alliés dont il eût sujet de se tenir offensé; le priant, pour la fin, de les lais-

ser vivre en paix sous l'observation des anciens traités. Celui qui étoit envoyé de la part du Roi avoit ordre d'ajouter les particularités des innovations dont les Grisons se plaignoient.

L'archiduc répondit que comme il lui déplaisoit que Sa Majesté eût été sinistrement informée de plusieurs choses éloignées de la vérité, aussi recevoit-il un singulier contentement de voir qu'elle n'ajoutoit pas une entière foi aux avis qui lui avoient été donnés, puisqu'elle désiroit en recevoir lumière et information.

Quant à l'armement qu'il avoit fait sur ses confins, que cela étoit bien raisonnable, voyant les Grisons se remuer, sans rien savoir de leur intention. Il insista long-temps pour faire comprendre que tant s'en faut qu'il eût aucune pensée de rien altérer en son voisinage, qu'il ne jugeoit rien plus contraire à l'état de ses affaires que les mouvemens, desquels, en la conjoncture présente, il ne pouvait espérer autre fruit que la destruction de son pays, et la ruine de ses sujets.

Pour les particulières innovations qu'on lui attribuoit dans le pays des Grisons, il répondit de sorte qu'il étoit aisé à comprendre que c'étoient matières controversées entre les archiducs d'Autriche et les seigneurs des trois Ligues, et qui n'étoient pas si bien vidées, que l'une et l'autre des parties ne semblât avoir apparence de raison. L'archiduc conclut que, comme il portoit respect à l'alliance que la France avoit avec les Grisons, aussi s'assuroit-il que le Roi n'entendoit pas que cette même confédération dût apporter aucun préjudice à la juridiction ordinaire, et suprême autorité qui lui appartenoit.

Telle réponse fut faite par l'archiduc Léopold sur le sujet des plaintes que le roi de France lui faisoit faire, lesquelles ne pouvoient avoir autre fondement qu'un simple soupçon, n'y ayant nulle apparence que ce prince-là, en l'état auquel il se trouvoit, dût désirer nouveauté; car les progrès des Suédois en Allemagne occupoient de telle façon les armes impériales, que, par toute raison, la maison d'Autriche ne devoit avoir autre pensée que de détourner la tempête qui la menaçoit.

Cependant qu'au pays des Grisons toutes choses passoient assez tranquillement, il sembloit qu'en Suisse on se disposât à quelque notable changement, à l'occasion de plusieurs différends qui s'entre-suivoient de près, et étoient comme enchaînés les uns avec les autres.

Le premier fut entre la ville de Zurich et les cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald et Zug, dont le sujet étoit tel :

Le landgraviat de Thurgovie appartient commun à la ville de Zurich et aux susdits cantons (1), comme aussi la souveraineté de la comté de Rhinthal est commune entre eux, et avec le canton d'Appenzel. Par conventions publiques, en l'un et en l'autre de ces deux pays, l'exercice de la religion catholique et protestante y doit être maintenu en toute liberté. Les sujets protestans de l'un et de l'autre pays soutiennent être en possession depuis cent années, pour causes matrimoniales et autres de même nature, d'être réglés par juges de leur créance, et de se pourvoir eux-mêmes de ministres, comme ils appellent : l'abbé de Saint-Gall (2) maintient le contraire, et qu'il faut se pourvoir, ou par devant l'évêque de Constance, ou par devant le nonce résidant en Suisse (3), ou lui l'abbé. Les susdits cinq cantons soutiennent la cause de l'abbé. La ville de Zurich croit d'être offensée en cela, d'autant que les susdites causes avoient accoutumé d'être évoquées par devant son consistoire. Cette affaire eut plusieurs suites et plusieurs reprises, depuis l'année 1629 jusqu'à la présente 1632, où elle fut portée comme à sa dernière crise, et la Suisse réduite au point de se voir toute pêle-mêle pour un sujet, lequel à grand'peine étoit accommodé, quand cette province fut en état de se voir précipitée dans un nouveau trouble par la rupture qui survint, cette même année 1632, entre les cantons de Berne et Soleure, à l'occasion de la garnison que les cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffouse, envoyoient à la ville de Mulhausen en Alsace, en vertu de leurs alliances. Ceux de Berne, pour leur part, y faisoient marcher cinquante hommes, lesquels, étant arrivés à un passage nommé l'Ecluse (4), appartenant à ceux de Soleure, ils furent attaqués par une foule de peuple; partie furent tués, partie furent jetés dans l'eau, et partie se sauvèrent. Ce qui rendoit le cas plus atroce, c'est qu'il se trouvoit fait à la suscitation de deux baillis (5) de Soleure, dont l'un étoit fils de l'avoyer (6), lequel faisoit une cause publique de ce fait particulier, pour sauver son fils du danger où il se trouvoit à cause de cette action. Comme en l'affaire du Rhinthal

(1) Y compris celui de Glaris.

(2) Co-allié des Treize-Cantons; il possédait des seigneuries considérables en Thurgovie et dans le Rhinthal.

(3) A Lucerne, près des cantons catholiques.

(4) L'Écluse ou la Cluse, passage très-étroit dans le bailliage de Falckenstein, canton de Soleure.

(5) Philippe de Roll, bailli de Bechbourg, et Ours Brunner, bailli de Falckenstein. Ces deux bailliages sont limitrophes.

(6) Philippe de Roll était l'un des fils du chevalier Jean de Roll, avoyer de la république de Soleure. Le maréchal de Bassompierre fait un grand éloge de cet avoyer dans ses mémoires.

et du Thurgow, aussi en celle-ci se mêloit l'intérêt de la religion; car, d'un côté, les catholiques s'unissoient en l'une et en l'autre cause; d'autre part, les protestans se rangeoient ensemble, et de choses fortuitement arrivées formoient des desseins d'une vengeance préméditée les uns contre les autres. Les catholiques se fioient sur l'assistance de la maison d'Autriche. Les protestans se rendoient plus difficiles par les prospérités des armes suédoises en Allemagne; car on dit que le flux et reflux de la Suisse se règle selon le cours des affaires étrangères. Les protestans aiment la France, les catholiques la maison d'Autriche, à laquelle ils sont inséparablement attachés, ne faisant point de distinction des secrets desseins que l'Empire et l'Espagne tâchent d'avancer, sous le prétexte spécieux de la religion, dans les maximes politiques, lesquelles couvrant sous le manteau du zèle, ils abusent de la simplicité des peuples, et se servent, à leur avantage, de la dévotion inconsidérée des ecclésiastiques. Heureuse de tout point la Suisse, pour la situation opportune qui la rend considérable, pour le repos profond dont elle jouit depuis tant d'années, pour le tempérament égal de l'air qui la regarde, pour la masse du corps qui la compose, et pour le respect que lui portent les plus grands princes de la chrétienté; heureuse, dis-je, de tout point, si, contente de ses propres biens, elle jouissoit de la tranquillité qu'elle possède au milieu des troubles desquels elle voit ses voisins agités.

Le duc de Rohan, durant la présente année 1632, se transporta deux fois à Baden (1), où, avec remontrances graves et dextérité de maniement, il les induisit à remettre les premiers différends à quatre juges mi-partis, deux catholiques et deux protestans; la sentence desquels fut que les peuples du Thurgow et du Rhinthal, protestans, seroient maintenus dans le libre exercice de leur religion, dans laquelle, survenant des différends qui ne se trouveroient pas suffisamment éclaircis par les traités du pays, ils pourroient eux-mêmes choisir des juges ou arbitres, tant d'une que d'autre religion, tirés de leur corps ou bien des cantons non intéressés, suivant les anciennes coutumes; quant au particulier des causes matrimoniales, que les catholiques se pourvoiroient devant l'évêque de Constance, et les protestans devant le consistoire de Zurich. Quant à l'affaire de Berne et Soleure, après l'entremise du duc de Rohan, elle fut terminée l'année suivante par Landé, ambassadeur de France aux Grisons, et les députés des six villes, qui condamnèrent Soleure de faire exécuter quelques-uns de ceux qui s'étoient trouvés à l'action de l'Ecluse.

Pendant que ces choses se traitoient en Suisse, les Français ne faisoient dans le pays des Grisons que se fortifier au Steig et pont du Rhin, sur les divers avis qu'ils recevoient des préparatifs que faisoient contre eux, du côté d'Allemagne l'archiduc (2) et le comte de Sultz (3), et du côté d'Italie le duc de Féria (4), bien que plusieurs ont cru qu'en ce temps-là, ni les Impériaux, ni les Espagnols ne pensoient jamais d'attaquer les Grisons.

Rohan étoit perplexe et douteux en soi-même où devoit aboutir une affaire qui étoit aussi froide en sa suite qu'elle avoit été chaude en son commencement : car, d'un côté, il voyoit la dureté inflexible des Vénitiens à n'entrer point en telle guerre; d'autre part, il avoit déjà reconnu clairement que les Suisses n'y pourroient jamais être induits.

De France il ne recevoit plus rien sur le sujet de la Valteline. Les Grisons murmuroient, se voyant entièrement déchus des espérances qu'ils avoient conçues au bruit de ce premier appareil. Les troupes manquoient d'argent, les fortifications étoient discontinuées pour la même cause. Rohan avoit à se défendre en la cour de France, où on se plaignoit du peu d'appui qu'il donnoit aux catholiques aux pays où il étoit. Landé ne manquoit de fomenter tels dégoûts, jugeant rendre son emploi plus considérable par là. Ainsi, en telles altercations, il se passoit en ces quartiers-là le temps qu'on croyoit être destiné à plus grandes choses.

Cette année-là, le roi de Suède, considérant les recherches que les Espagnols faisoient faire auprès des Suisses, et le préjudice que cela pourroit porter non-seulement à la liberté, mais aussi à la bonne correspondance qui étoit entre lui et la Suisse, témoignoit aux Treize-Cantons et coalliés désirer vivre en neutralité avec eux, les requérant de ne lui donner aucun sujet, par la concession du passage aux Impériaux et Espagnols, qui le pût obliger à s'en ressentir. A quoi les Treize-Cantons répondirent n'avoir autre intention que de vivre en bonne intelligence et correspondance avec Sa Majesté, à laquelle ils promettoient de se comporter en ladite neutralité avec toute sincérité, autant qu'il se pourroit, sans préjudice des communes alliances, la suppliant pour la fin de conserver en sa royale grâce

(1) En octobre et en novembre.

(2) Léopold.

(3) Alvig, comte de Sultz, colonel des Impériaux; il fut tué en 1632 près de Bamberg.

(4) Laurent-Balthasar de Figueroa et Cordoua, duc de Féria; il était gouverneur du Milanez depuis 1618.

tout le corps helvétique, et de donner tel ordre à son armée victorieuse, que non-seulement la Suisse, mais ses alliés et frontières, avec tout le voisinage, pussent être libres des incommodités et autres inconvéniens, lesquels, sans sa protection, ils jugeoient bien ne pouvoir éviter.

Ensuite de quoi les neuf cantons catholiques (1) écrivirent en France pour faire entendre au Roi que, voyant les progrès des armes suédoises en Allemagne au détriment du Saint-Empire et des Etats catholiques d'icelui, avec grande apparence que les choses n'en devoient pas demeurer là, se voyant interpellés par le roi de Suède de la neutralité, ils ne l'avoient pas rejetée, sauf toutefois le respect qu'ils portoient à Sa Majesté, laquelle ils supplioient s'interposer pour détourner un tel orage de leur pays, et notamment à ce que les cantons protestans, par le moyen de quelque conjonction avec le parti suédois, ne se portassent à quelque effet non espéré, au préjudice de la religion catholique en Suisse.

La réponse de France fut que, comme la proposition de ladite neutralité n'avoit pas été faite par le roi de Suède seulement aux neuf cantons catholiques, mais à tous les Treize-Cantons en général, aussi le Roi jugeoit à propos que tout le corps helvétique, tant catholique que protestant, entrât dans ladite neutralité, ordonnant au duc de Rohan de ménager cela si dextrement, que tous les cantons y fussent compris et leurs co-alliés, sans que, pour les différends qui pourroient naître entre lesdits co-alliés pour le sujet de la religion ou autre, aucun d'iceux pût être privé du bénéfice de la neutralité, pour observation plus exacte de laquelle lesdits cantons ne donneroient passage à aucunes troupes par leurs terres, au préjudice de qui que ce soit, iceux cantons demeurant obligés aux conditions de l'alliance qu'ils avoient avec la France en tous ces points, nonobstant quelques restrictions qui pussent être audit traité. Surtout deux choses étoient spécialement recommandées à Rohan : l'une, qu'il ne fît pas intervenir le roi de France audit traité comme garant, mais comme entremetteur; l'autre d'éviter que le roi de Suède, ne faisant la neutralité avec les cantons catholiques, l'acceptât avec les protestans, d'autant que cette désunion eût causé la ruine de la Suisse, parce que les cantons catholiques, sans doute, se fussent portés du côté d'Espagne. Le but donc du conseil de France étoit en ceci de couper, avec adresse, le chemin aux desseins que les Espagnols avoient de renouveler leur alliance avec les cantons catholiques (2); car, si, dans le traité de la neutralité avec le roi de Suède, les cantons accordoient de ne bailler passage aux troupes de qui que ce fût au préjudice d'autrui, le renouvellement de l'alliance demeuroit inutile aux Espagnols, au point principal qu'ils prétendoient concernant le passage. Les partisans d'Espagne s'apercevoient de ce point, et le faisoient trouver mauvais à leurs confrères, comme un moyen de les priver de l'avantage qu'ils se promettoient du renouvellement de ladite alliance avec l'Espagne. Rohan répondit que cet article expireroit avec le traité, qui devoit avoir un temps préfix, comme de cinq ou six ans, et qu'il valoit mieux se passer de l'argent d'Espagne, fort incertain et captieux, pour peu de temps, afin de se garantir par la neutralité de l'orage qui lui pendoit sur la tête, et d'éviter, en toute façon, de se trouver au milieu des Espagnols et Suédois, et faire le siége de la guerre dans leur pays, qui enfin serviroit de proie aux victorieux.

Cette négociation, qui avoit été commencée l'an 1629, et avoit été discontinuée et reprise à diverses fois, finalement ne fut portée à aucune exécution ; car, sur le point que, par un torrent continuel de prospérités des armes suédoises, les Etats de l'Empire se voyoient emportés à une manifeste ruine, arriva inopinément la mort de Gustave, lequel ne parut que comme un éclair au monde, qu'il laissa rempli de monumens éternels de sa gloire. Après avoir couru triomphant quasi toute l'Allemagne, finalement dans la plaine de Lutzen, marchant en bataille rangée contre l'armée impériale commandée par Walstein (3), il mourut combattant de sa main à la tête des siens, faisant son tombeau du champ de sa victoire.

Vers ce temps-là Gaston, duc d'Orléans, étant entré en France avec les forces que l'Empereur et le roi d'Espagne lui avoient données, perça jusqu'en Languedoc, où le duc de Montmorency (4) s'étoit joint à lui ; mais ce fut une guerre bientôt terminée : car en un léger combat près de Castelnaudary (5), furent défaites les troupes de Gaston, Montmorency blessé, pris et mené à Toulouse, où il eut la tête tranchée, faisant son échafaud du lieu qui avoit servi de théâtre à la splendeur et magnificence de ses prédécesseurs.

Les affaires des Grisons ayant été retardées en

(1) Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris-catholique, Fribourg, Soleure et Appenzel-catholique.

(2) Les cantons, ainsi que l'abbé de Saint-Gall, renouvelèrent l'alliance avec l'Espagne à Lucerne le 30 mars 1634.

(3) Albert de Walstein, duc de Friedland, célèbre par sa valeur, par son expérience, et par sa fin tragique.

(4) Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal de France.

(5) Le combat de Castelnaudary, en Languedoc, fut livré le premier septembre 1632.

apparence par les grandes diversions que la France avoit eues en ce temps-là, on croyoit que le nouveau succès du Languedoc ne serviroit pas peu pour avancer le dessein de la Valteline. Le duc de Rohan ne manquoit de représenter que toutes choses concouroient pour exécuter cette entreprise-là ; premièrement, que le duc de Féria se trouvoit court d'hommes et d'argent dans le Milanez, où les peuples mal contens commençoient d'émouvoir sédition ; que le Tyrol n'avoit pas de gens de guerre pour se défendre, et craignoit d'heure à autre d'être attaqué, surtout l'archiduc Léopold étant mort (1), et les armes suédoises triomphantes en ces quartiers ; qu'en ce temps-là la Valteline étoit plus aisée à garder avec cinq mille hommes qu'avec dix mille auparavant, principalement si le maréchal de Toiras donnoit jalousie au duc de Féria du côté du Montferrat ; que les Vénitiens, voyant le roi de France libre et sans appréhension d'aucune brouillerie civile, entendroient plus volontiers à ce dessein qu'ils n'avoient fait par le passé, ou qu'au moins au commencement on en tireroit les commodités nécessaires ; qu'il n'étoit pas possible de contenir les Grisons davantage, lesquels ne pouvoient supporter que les Valtelins en fussent venus jusqu'à ce point d'insolence, que de mettre des impositions sur les denrées qui sortoient de ladite vallée.

Toutes ces sollicitations étoient en vain, l'intention de France n'étant point d'entendre au dessein de la Valteline, mais bien d'entretenir le feu dans la maison d'Autriche par le moyen des Suédois, et de travailler le roi d'Espagne par toute autre voie que par celle d'une guerre ouverte, ne jugeant point la considération seule de contenter les Grisons de telle importance, qu'elle la dût obliger à se déclarer.

Ainsi, comme le duc de Rohan attendoit les ordres sur les mémoires qu'il avoit envoyés touchant l'entreprise de la Valteline, il reçut lettres du Roi, par lesquelles il lui faisoit entendre que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de songer à un tel dessein, lequel il trouvoit à propos de différer jusqu'au printemps de l'année prochaine ; et cependant, voyant que, durant l'hiver, la dépense des troupes qui se trouvoient levées dans le pays des Grisons seroit inutile, il vouloit qu'elles fussent réduites au nombre suffisant pour garder le fort du Rhin et le Steig ; au reste, que cela ne devoit pas faire perdre espérance aux Grisons du recouvrement de la Valteline, ce retranchement de dépense n'étant que pour supporter mieux celle qu'il faudroit faire quand on penseroit tout de bon à l'entreprise ; que cela ôteroit aussi la défiance aux Espagnols qu'on voulût rien faire en ce pays-là, et qu'ainsi on pourroit, avec plus de facilité, mettre à bout le dessein, pour lequel mieux cacher, et en ôter entièrement la connoissance, le Roi se portoit à retirer le duc de Rohan de ce pays-là, lui commandant, après avoir donné ordre à la réduction des troupes, de s'en aller à Venise.

Le duc se trouvoit extraordinairement surpris, premièrement, pour voir aboutir à rien un dessein dont il avoit conçu espérance d'acquérir gloire et honneur ; secondement, pour être accablé de plaintes des Grisons, qui se voyoient frustrés de leur rétablissement en la Valteline, duquel, en son propre et privé nom, il leur avoit plusieurs fois répondu. En troisième lieu, il se trouvoit empêché de faire un licenciement des troupes grisonnes, auxquelles il étoit dû huit mois de paye, sans avoir un sou pour leur donner.

Sur quoi il dépêcha en cour pour représenter ces considérations, lesquelles toutefois ne firent aucun effet ; mais bien tout à la fin de l'année lui furent réitérés les mêmes commandemens, avec ordre, en quelque état que se trouvassent les affaires des Grisons et de la Suisse, de s'en aller à Venise, où La Tuillerie (2), ambassadeur de France, lui communiqueroit les instructions qu'il avoit sur matières graves et importantes.

Rohan partit donc du pays des Grisons au commencement de l'année 1633, ne laissant pas moins de regret de soi à son départ, qu'il y avoit apporté de joie à son arrivée : s'étant rendu à Venise, il s'aboucha avec La Thuillerie, lequel n'avoit eu ordre de lui communiquer chose aucune.

Les Vénitiens, qui n'avoient pas voulu entrer en l'affaire de la Valteline, ne laissoient pas d'être mal satisfaits de voir Rohan hors du pays des Grisons, où ils jugeoient que sa conduite pouvoit beaucoup pour empêcher que ces peuples, dégoûtés des promesses de France, dont ils ne voyoient aucun effet, se portassent à quelque nouveauté préjudiciable à leurs voisins et à eux.

Le duc ayant satisfait à l'ordre qu'il avoit reçu de son Roi, et voyant que La Thuillerie n'avoit rien à lui dire, s'en retourna, après avoir demeuré quinze jours à Venise, dans le pays des Grisons, où il séjourna quelques semaines, et puis s'en alla à Zurich, et y passa une partie de l'été. Il écrivit en France que son indisposition l'avoit obligé de se venir servir des bains de Baden, proche de la ville de Zurich. Aucuns ont cru qu'il avoit reçu à Venise dépêche par laquelle

(1) Le 3 septembre 1632.

(2) Gaspard Cognet, seigneur de La Tuillerie.

il étoit averti que l'ordre qui lui avoit été envoyé de s'en aller à Venise avoit été précipité, et qu'on n'eût pas été marri qu'il n'eût bougé de Coire. Autres disoient qu'après avoir obéi à ce qui lui avoit été ordonné, il jugea le séjour de Suisse plus propre que celui d'Italie pour se tirer d'oisiveté. Il y en avoit même qui assuroient que, vu l'altération qui étoit entre les catholiques et les protestans en Suisse, il eût fait gloire de rendre en une telle occasion un service notable au parti pour l'appui duquel il avoit hasardé la fortune de sa maison en France; d'autres passoient plus outre, affirmant que, pendant son séjour à Zurich, il avoit jeté les fers au feu du siége de Constance, qui arriva peu de temps après, pour faire naître par là occasion de mouvemens en un pays où, par le moyen des armes suédoises, il croyoit la conjoncture propre d'avantager les protestans par dessus les catholiques.

Cependant se formoit un corps d'armée dans l'État de Milan, pour passer en Allemagne sous le commandement du duc de Féria; ce qui donna occasion au roi de France de penser de nouveau aux affaires des Grisons, les passages desquels ne pouvoient être en sûreté. Sur ce sujet, dépêche vint à Rohan avec ordre d'agir en Suisse selon les occurrences, notamment en excitant tous les cantons en général, spécialement les cinq catholiques et celui de Zurich qui sont alliés avec les Grisons, de leur envoyer secours en cas de besoin. De plus, il lui étoit ordonné, les Espagnols voulant passer par la Valteline en corps d'armée, d'aviser, s'il se pouvoit, au moyen de les empêcher, sans explication particulière des expédiens à ce nécessaires. En France, ils ne savoient bonnement à quoi se résoudre; car, d'un côté, il leur déplaisoit de se voir méprisés par un tel passage, qui ne se pouvoit faire qu'en foulant aux pieds le traité de Monçon fait entre les deux couronnes; d'autre côté, ils craignoient que le passage de la Valteline se trouvant empêché aux Espagnols, ils ne se missent en état de forcer les Grisons. On mandoit donc au duc de Rohan que, s'il n'étoit bien certain d'empêcher les Espagnols de passer par la Valteline, il étoit plus expédient qu'ils prissent leur chemin par la Suisse, ce que néanmoins il ne devoit pas témoigner aux cantons d'agréer, mais, en s'y opposant par manière d'acquit, permettre que les Espagnols traitassent dudit passage par la Suisse, sans faire aucun puissant effort, au nom du Roi de France, pour l'empêcher. Soit que ladite armée d'Espagne eût à passer jusqu'aux Pays-Bas, ou à s'arrêter en Allemagne, elle n'avoit que trois chemins; l'un par Saint-Gothard, l'autre par les Grisons, et de là par les quatre comtés (1) droit à Lindau, et le troisième par la Valteline dans le Tyrol. Le premier ne rencontroit aucune difficulté si les petits cantons octroyoient le passage, à quoi il n'y a nul doute qu'ils soient toujours portés, tant pour le profit qu'ils en retirent que pour la dévotion qu'ils ont à la maison d'Autriche. Pour celui des Grisons, le fort commencé au pont du Rhin, et les fortifications du Steig et Flech ne leur pouvoient empêcher l'invasion du pays, et n'y avoit autre remède que d'avoir une armée aussi forte que celle d'Espagne, pour garder l'entrée des Grisons par Chiavenne, l'Engadine haute et Poschiave.

Quant au passage de la Valteline pour entrer dans le Tyrol, les Français le pouvoient empêcher en se campant en l'Engadine basse : ce qui se fût fait sans rompre le traité de Monçon, pour ce que soudain que lesdits Espagnols eussent entré dans la Valteline, ils étoient infracteurs du traité, et donnoient matière aux Français de se saisir de la comté de Bormio sans violer ledit traité, puisque les autres avoient commencé les premiers. En France, ils se trouvoient irrésolus touchant l'opposition qu'ils devoient faire à l'armée espagnole; car, d'un côté, considérant les dépenses qu'ils avoient faites dans le pays des Grisons, ils ne pouvoient supporter que les Espagnols fussent en état de s'en saisir sous prétexte du passage de leur armée; d'ailleurs, comme il a été dit ci-dessus, ils ne pouvoient digérer que les Espagnols passassent en corps d'armée par la Valteline, au grand mépris de la couronne de France. Nonobstant ces choses, ils ne se pouvoient résoudre de rompre ouvertement avec les Espagnols, soit qu'ils ne fussent pas encore en état de ce faire, et qu'on attendît un temps plus opportun, soit qu'on crût que la guerre dût continuer sous le nom d'armes auxiliaires, sans que les deux couronnes vinssent à manifeste rupture entre elles, soit qu'on jugeât devoir attendre un prétexte plus spécieux pour la déclaration de la guerre; quoi que c'en soit, on demeuroit en une grande incertitude sur ce sujet. Ils eussent bien désiré faire ostentation d'un grand appareil dans le pays des Grisons, qui eût été capable de faire comprendre aux Espagnols qu'ils ne pouvoient passer sans combattre, et les obliger par là de se consumer dans le Milanez sans rien faire; mais, d'autre part, on jugeoit que, connoissant le peu de forces que les Français avoient dans les Grisons, les Espagnols ne s'arrêteroient pas à l'apparence d'un vain appareil. On eût été bien content en France de laisser passer cette armée-là sans la molester, pourvu qu'on eût pu être assuré

(1) Comtés de Pludentz, Feldkirch, Montfort, et de Bregentz.

qu'elle ne feroit aucune invasion dans le pays des Grisons, et n'occuperoit aucun poste dans la Valteline; c'est pourquoi les ordres envoyés à Rohan portoient que, s'il avoit sujet de croire que les Espagnols n'eussent autre intention que de passer en Allemagne, il lui devoit suffire de garder le pays et les forts des Grisons; que si au contraire il pouvoit connoître, avec fondement, que les Espagnols se voulussent rendre maîtres d'aucun desdits passages, spécialement de La Rive (1) et Bormio, et qu'il y eût sujet d'appréhender qu'ayant surpris ces lieux-là, ils pussent plus aisément entrer dans les Grisons et attaquer les forts; en tel cas, le Roi trouvoit bon que Rohan se saisît en même temps de La Rive et de Bormio, et même, s'il étoit nécessaire, qu'il fortifiât quelque lieu commode dans la Valteline pour arrêter les Espagnols; que s'il arrivoit qu'inopinément les Espagnols se fussent saisis de La Rive, il lui étoit ordonné de s'emparer de Bormio. Mais pour un tel effet il étoit jugé meilleurs d'attendre qu'une partie des troupes d'Espagne fût passée dans le Tyrol auparavant que de se déclarer, afin de diviser leurs troupes par ce moyen-là. Mais surtout il étoit recommandé au duc de Rohan d'éviter deux extrêmes, l'un de précipiter la rupture mal à propos, l'autre de ne se laisser point surprendre ou prévenir en l'occupation de quelque poste; et s'il arrivoit qu'il fût obligé, par les apparences des déportemens des Espagnols, de prendre le premier pied en Valteline, il lui étoit enjoint d'envoyer vers leurs chefs, pour leur dire qu'il ne prétendoit faire aucune innovation au traité de Monçon, mais de prévenir seulement leurs desseins, et que, les soupçons étant levés de part et d'autre, il seroit toujours prêt à remettre les choses au premier état. Au reste Rohan, prenant résolution d'agir dans la Valteline, en devoit donner part au plus proche général des Suédois, afin qu'il se tînt prêt pour le seconder.

Pour un tel dessein Rohan pouvoit avoir quelque mille Grisons, qui étoient déjà sur pied dès l'année 1631, outre cela avoit ordre de faire une levée de mille Suisses, à quoi étoient ajoutés les régimens de Chamblai (2) et de Lèques (3), qui devoient être de mille hommes chacun, et deux compagnies de chevau-légers de Canillac (4) et de Villeneuve (5), avec pouvoir de lever trois mille hommes du pays des Grisons. De toutes ces diverses pièces on composoit une armée qu'on faisoit monter à sept mille hommes. Rohan comptoit tout autrement; car, premièrement, il ne faisoit nul état de la levée des communes, si ce n'est pour garder quelques passages qui ne devroient pas être attaqués; les mille Suisses n'étoient pas levés, les deux régimens de Chamblai et de Lèques n'étoient pas encore arrivés, et ne faisoient pas douze cents hommes entre tous deux; de sorte que, toutes choses bien considérées, il se voyoit en état de ne faire ni peur ni mal aux Espagnols. Néanmoins il étoit obligé d'exécuter ses ordres, lesquels se trouvoient si ambigus, qu'il étoit pour se repentir, soit qu'il fît ce qu'on lui commandoit, soit qu'il ne le fît pas. Ainsi le prince qui n'est pas sur les lieux, commettant un dessein à la prudence de son général, le conçoit pour la plupart du temps en tel sens, que s'il réussit bien, il veut avoir la gloire de l'avoir ainsi ordonné; s'il en arrive mal, il se trouve toujours que la coulpe est à celui qui en a reçu le commandement, car le maître ne veut jamais faillir.

Vu le peu de forces qui se trouvoient dans le pays des Grisons, Rohan crut, avant de s'y transporter, devoir s'assurer de celles qu'on lui faisoit espérer du côté des Suédois. Le plus proche chef de ce pays-là étoit le rhingrave Otto (6), lequel attaquoit lors les quatre villes du Rhin (7). Le fruit de cet abouchement fut que Rohan vit clairement qu'il ne se pouvoit rien promettre des Suédois, les armées desquels n'étoient composées que de cavalerie, mal propre pour le dessein de la Valteline; de sorte qu'il demanda pour le moins une levée de deux mille Suisses, laquelle joignant à ce qui étoit déja dans le pays des Grisons, il ne répondit que de le garder d'invasion, sans rien entreprendre.

Le roi de France ne se trouvant pas lors en état d'envoyer des forces de son royaume aux Grisons, persistoit toujours à se servir des Suédois pour ce dessein, ordonnant à Rohan d'obtenir le passage par la Suisse des troupes que le maréchal Horn (8) avoit promises pour la Valteline. Néanmoins on ne désiroit pas en France qu'elles passassent par les Grisons, qu'en cas de

(1) *Riva*, petite ville sur la rive septentrionale du lac de Como, dans le comté de Chiavenne.

(2) Ferri de Haraucourt, baron de Chamblai.

(3) Henri de Chaumont, baron de Lèques, mestre de camp de ce régiment; il fut fait maréchal de camp en 1635, et mourut en 1678, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

(4) De Timoléon de Montboissier-Beaufort, baron de Canillac.

(5) Honoré de Brancas-Forcalquier, marquis de Villeneuve.

(6) Othon (Louis), général très-estimé des Suédois et du parti protestant; il mourut le 6 octobre 1634.

(7) Rheinfelden, Seckingen, Lauffenbourg et Waldshut.

(8) Gustave, comte de Horn, d'une des plus grandes maisons de Suède, général-feld-maréchal des Suédois; mort à Stade en 1666.

grande nécessité, mais bien qu'elles avançassent entre Feldkirch (1) et Lindau, pour empêcher l'assemblée de celles d'Espagne, qui, par toute raison, devoient s'unir en ces quartiers-là.

Cependant les Espagnols traitoient en Suisse vigoureusement le renouvellement de leur alliance avec les cantons catholiques, à quoi les protestans s'opposoient, menaçant de faire alliance avec la couronne de Suède. Rohan ne cessoit d'écrire en France qu'indubitablement les Espagnols viendroient à bout de leur dessein, et que le seul moyen de l'empêcher étoit d'envoyer en Suisse un ambassadeur ordinaire, qui portât avec soi ce qui est nécessaire pour bien et utilement négocier en ce pays-là, représentant qu'il n'y avoit nulle apparence de contrecarrer en Suisse avec dextérité et adresse ceux qui traitoient avec argent à la main; qu'une petite dépense faite lorsque la pratique des Espagnols ne faisoit que commencer, feroit trois fois plus d'effet que les grandes sommes qu'on seroit obligé d'y employer quand il ne seroit plus temps; mais tels avis ne furent pas assez puissans pour faire hâter d'un jour la venue de l'ambassadeur, moins encore de presser d'un moment l'envoi de la voiture. Cependant les Espagnols ne perdoient point de temps; et, faisant passer de l'argent de Milan en Suisse sans délai, ne manquèrent de porter au terme qu'ils désiroient leur négociation, qui depuis a produit des effets aussi avantageux pour la maison d'Autriche qu'ils ont été dommageables à la France, laquelle, voyant le renouvellement de ladite alliance sur le point de se conclure, mit toute pierre en œuvre pour le traverser. Mais les pratiques qu'elle mena pour cela étoient sans vigueur pour être hors de saison, de sorte qu'elle n'en tira autre avantage, sinon l'utilité d'un exemple considérable, pour ne retomber plus dans les mêmes inconvéniens, qui ne peuvent procéder que de deux causes, ou que les princes n'ajoutent pas assez de foi aux ministres qu'ils ont résidens dans les pays étrangers, qui doivent être les yeux de leur conseil, ou pour être ledit conseil si diverti par un nombre infini d'occupations, qu'il ne s'applique aux affaires que quand elles sont réduites à l'extrémité, et par conséquent irrémédiables. J'ai jugé cette petite digression nécessaire au commencement de cet œuvre, pour n'avoir pas à répéter le même en plusieurs endroits, où les mêmes manquemens se faisant, il ne faut que se servir de l'application de ce que je viens de déduire en ce lieu.

Le duc de Rohan étoit occupé à prendre ses mesures, et ne croyoit pas peu faire, en l'état où il étoit, de conserver le pays des Grisons. De France, il ne devoit attendre autre chose que ce qu'il avoit. Pour faire la levée des Suisses dont il avoit besoin, il n'étoit pas encore assuré de fonds. Sur les communes des Grisons il ne pouvoit faire fondement, comme nous avons dit. Toute son espérance donc étoit en ce peu de gens qu'il avoit sur pied, et à tenir la porte ouverte pour recevoir secours d'Allemagne. Pour cet effet, il sollicitoit les Suédois afin qu'ils fissent passer un bon chef vers le lac de Constance, pour ce que si les Espagnols rétablissoient leur chemin de là dans l'Alsace, en reprenant Zell (2) et les quatre villes du Rhin, les Français qui étoient dans le pays des Grisons, ne pouvoient plus avoir de communication ensemble avec les Suédois.

Le duc de Féria, au mois d'août de la présente année, commença de faire dresser ses étapes pour le passage de son armée, depuis le lac de Como jusqu'au Tyrol, par la Valteline. Cependant les humeurs des Grisons étoient plus altérées que jamais, les colonels et capitaines de cette nation n'étant point payés du service qu'ils avoient rendu, et les peuples se voyant déchus de l'espérance qu'ils avoient de rentrer dans la Valteline : ces dégoûts étoient fomentés par les pratiques espagnoles, qui se trouvoient d'autant plus fortes, que le cardinal infant d'Espagne (3) étoit lors arrivé à Milan, où on disoit qu'il devoit demeurer; ce qu'on interprétoit ne pouvoir être sans quelque dessein, tant sur la Valteline que sur les Grisons. Le duc de Féria, plus versé en telle sorte de pratiques qu'au métier de la guerre, et croyant se rendre plus considérable par les intrigues et négociations que par les expéditions militaires, n'avoit nulle envie de sortir d'Italie, et tâchoit de faire naître occasion qui l'y arrêtât, faisant concevoir au cardinal Infant espérance de voir bientôt quelque soulèvement dans le pays des Grisons.

Cependant courriers arrivoient d'Espagne et d'Allemagne à Milan, sollicitant incessamment Féria de partir pour secourir Brisach; tellement que, ne pouvant plus différer, il fit commencer à passer son armée par la Valteline le 22 d'août de la présente année (4), et se rendit dans le Tyrol le 15 de septembre suivant. Quand elle partit du Milanez, elle pouvait être composée de douze mille hommes de pied et deux mille chevaux; et quand elle fut à Bormio, ne se trouvoit pas

(1) Petite ville dans le Nebelgau, sur la rivière d'Ill, près la frontière d'Italie.

(2) *Zell* ou *Ratolf-Zell*, ville de Souabe, sur les bords du lac inférieur de Constance.

(3) Ferdinand, infant d'Espagne, cardinal, frère de Philippe IV, roi d'Espagne, et gouverneur des Pays-Bas espagnols; mort le 3 novembre 1641.

(4) En 1633.

forte de plus de huit mille homme de pied, et de douze cents chevaux. Elle marcha par la Valteline, divisée en quatorze (1) troupes d'infanterie, et huit de cavalerie ; les Espagnols avoient l'avant-garde, puis suivoient les Italiens, et les Allemands faisoient l'arrière-garde. Elle traînoit quarante pièces de canon, tant grandes que petites. Rohan, durant le passage de ladite armée, envoya le maréchal de camp Landé en l'Engadine haute, et fit aussi passer quelques troupes du côté de l'Engadine basse, et d'autres du côté de Chiavenne.

En même temps que les Espagnols passoient par la Valteline, vint ordre de France à Rohan, par lequel il lui étoit commandé que, les Espagnols étant passés, il eût à se saisir des lieux les plus propres pour empêcher qu'ils ne pussent se servir de nouveau des passages qui donnent communication de l'Italie en Allemagne, et d'Allemagne en Italie. Que si les Espagnols, en passant, avoient fait des forts en la Valteline, ou sur la terre des Grisons, qu'il étoit remis à sa prudence, ou d'attaquer lesdits forts, ou de se fortifier en quelque lieu avantageux dans la Valteline. Pour cet effet, il lui étoit permis de faire une levée de deux mille Suisses, de faire prendre les armes aux communes des Grisons, d'avertir les cantons alliés des trois Ligues d'envoyer le secours qu'ils étoient obligés de donner aux Grisons en telle occasion, d'avertir même les Suédois plus proches, afin qu'ils contribuassent en même temps ce qu'ils pourroient pour la cause commune.

Rohan manda comment Féria étoit passé sans se saisir d'aucun poste ; que même, pour éviter de toucher les terres des Grisons, il avoit fait accommoder une montagne nommée Stilvio, auprès de Bormio, par laquelle son armée étoit entrée dans le Tyrol ; que lui Féria, avec sa maison et quelque peu de cavalerie, avoit passé par Val-Monastère (2), qui appartient aux seigneurs des trois Ligues, mais sans y faire aucun acte d'hostilité ; que dans la Valteline on craint que le passage de cette armée ne provoque les Français à y entrer, d'autant que Féria étoit passé sans en demander la permission aux Grisons. A peine même l'avoit-il demandée aux Valtelins, s'étant contenté de leur écrire en peu de paroles qu'ayant à passer par la Valteline avec une armée, il avoit voulu les en avertir afin qu'ils tinssent toutes choses prêtes pour ledit passage.

L'état duquel ainsi représenté, le duc de Rohan témoignoit se disposer pour exécuter l'entreprise de la Valteline ; mais, avant toutes choses, il disoit qu'il falloit bien fortifier les passages du Steig et du pont du Rhin, et faire provision de munitions de guerre et autres choses nécessaires pour un tel dessein, pour lequel bien exécuter il mandoit être résolu de se saisir en même temps des deux bouts de la Valteline et du milieu, c'est à savoir La Rive, Bormio et Tirano. Et pource que pour subsister dans la Valteline il étoit nécessaire de recouvrer vivres, canons et munitions de guerre de l'Etat de Venise, demandoit une somme d'argent pour pouvoir traiter avec les marchands ; ce qu'il croyoit que la république n'empêcheroit point, puisqu'elle faisoit paroître se vouloir porter neutre. Mais le principal point qu'il demandoit avant s'engager en ce dessein, c'est qu'il vouloit augmentation de trois mille hommes de pied français, ne faisant point état des communes, ni du secours de Suisse, assurant qu'il n'y avoit canton qui envoyât un homme à ses dépens. Et en effet, telles assistances sont bien promises et portées par les alliances ; mais pourtant ne s'y doit-on pas arrêter, car elles viennent tard, et s'en retournent tôt ; et ceux qu'on y envoie y viennent plutôt pour montrer qu'ils s'en sont acquittés qu'avec intention de rendre aucun service. Pendant qu'on attendoit réponse aux susdites demandes, le maréchal Horn étoit approché de Constance. Rohan, étant bien certain du dessein qu'il avoit de l'assiéger, et par conséquent de l'occupation que les Espagnols auroient à l'occasion dudit siége, se résolut, avec ce qu'il avoit de forces, d'entrer dans la Valteline, donnant avis en France que, dans le vingt-cinquième d'octobre, pour le plus tard, il seroit en état de le faire, demandant qu'on le secourût des choses nécessaires pour sa subsistance, qui consistoient à envoyer de l'argent pour la levée de deux mille Suisses, pour entretenir quatre mille Grisons des communes, et pour achat de munitions de guerre et instrumens à remuer la terre. Outre la considération de voir Féria occupé, le duché de Milan étoit dépourvu de gens de guerre, les levées qui se faisoient ès royaumes d'Espagne, Naples et Sicile, ne pouvant arriver sitôt au Milanez. Que si on attendoit plus avant dans l'hiver, on ne pourroit faire les fortifications. Que l'impatience des Français, et le mauvais traitement qu'ils recevoient des Grisons, les faisoient débander, et que, pour ne s'y pas flatter, lesdits Grisons ne vouloient plus attendre ce qu'on leur avoit tant de fois fait espérer.

Le duc de Rohan, voyant les ordres si exprès qu'il avoit tout fraîchement reçus, la nécessité où il se trouvoit, et la conjoncture qui se présen-

(1) *Manuscrit de Secousse*, quatre ; *manuscrit de Dupuy*, quatorze.

(2) Val-de-Munster.

toit assez favorable, s'étoit résolu de mettre fin à un dessein qui traînoit depuis si long-temps; mais sur ce point-là, il reçut ordre de n'entreprendre chose quelconque dans la Valteline, si les Espagnols y étoient passés sans y faire des forts, et peu de temps après suivit autre dépêche par laquelle, plus que jamais, il lui étoit défendu d'entrer dans la Valteline.

Cependant toute la Suisse étoit en armes, le maréchal Horn ayant mis le siége devant Constance (1), et l'attaquant vivement du côté de la Suisse, où il avoit logé partie de son armée, au grand mépris, ce sembloit, du corps helvétique, lequel témoignoit s'en vouloir ressentir. Cette nouveauté, arrivée en Suisse, obligea le duc de Rohan de s'y transporter pour apaiser les émotions, et donner temps au maréchal Horn de prendre la place, ou un parti honorable pour s'en retirer.

En France, on craignoit qu'une telle action troublât le repos de la Suisse, et principalement qu'elle n'altérât les cantons catholiques, qui se plaignoient hautement du duc de Rohan (2), le publiant auteur et promoteur de cette entreprise, laquelle réussissant n'eût pas déplu au Roi. Mais le contraire étant arrivé, le maréchal Horn ayant été contraint de lever le siége (3), et l'aigreur étant demeurée grande entre les catholiques et protestans à l'occasion dudit siége, il est certain qu'en France on ne fut pas content que Rohan eût induit les Suédois à une telle entreprise; sur quoi il rendoit compte de tout ce qui s'étoit passé en cette action, en la manière qui s'ensuit :

Que, sur les avis certains qu'il avoit eus que la ville de Constance devoit être remise au duc de Féria pour en faire sa place d'armes, il avoit été obligé de hâter le maréchal Horn, pour exécuter un dessein qu'il avoit sur ladite ville depuis long-temps : à quoi ledit maréchal s'étoit d'autant plus librement porté, que, voyant que le duc de Féria s'en vouloit approcher, il rompoit par là tous ses desseins. Que quand la place avoit été investie, il ne s'y étoit trouvé que six cents hommes de garnison, avec une telle épouvante, que si son canon eût suivi il l'eût prise en vingt-quatre heures; mais que son ordre ayant été mal exécuté, et lui mal assisté de munitions de guerre par la faute de ceux qui les devoient fournir, cette entreprise avoit manqué malheureusement. Que durant le siége le parti d'Espagne, ayant eu temps d'émouvoir et animer les petits cantons (4), les avoit fait armer. Que lui, voyant un tel tumulte, avoit procuré de se faire appeler par l'assemblée de Baden, pour se transporter en Suisse. Ce qu'ayant fait, il avoit proposé à ladite assemblée une ouverture d'accommodement, à savoir, que la garnison de Constance en sortît, que ladite ville demeurât neutre durant la guerre, et que les Suisses en commun y missent une garnison pour s'en assurer. Le maréchal Horn approuvoit cet expédient; mais le gouverneur de Constance (5) s'étant rassuré, et voyant son secours proche, le refusoit; que durant tout ce temps-là, le duc de Féria et Aldringher (6) s'étoient joints ensemble au nombre de vingt mille hommes, et s'étoient avancés vers Constance pour couper les vivres à Horn; que d'autre part Veimar (7) et Birkenfeld (8) s'étoient joints à Horn. Sur quoi jugeant le siége douteux et long, et craignant que le duc de Féria ne prît son temps pour passer en Alsace, où il pouvoit nuire aux desseins que le roi de France avoit lors contre le duc de Lorraine (9), Rohan disoit avoir été mû par telles considérations à se servir d'une lettre que les Treize-Cantons lui écrivoient pour le convier de faire encore un dernier effort vers Horn, pour le faire sortir de leur pays, ce qu'ayant représenté tant à Horn qu'à Veimar et Birkenfeld, ils avoient été bien aises de l'occasion, et aussitôt avoient levé le siége.

Nonobstant tels et semblables offices rendus par Rohan en cette occasion, les cantons catholiques ne laissoient d'être aigris contre lui, ce qui lui nuisoit même en la cour de France, où, ayant à soutenir par raison d'État les protestans contre la maison d'Autriche, on prenoit à tâche de favoriser en toute sorte d'occasions les catholiques, pour ôter la gloire aux Espagnols d'être leurs défenseurs, et éviter le blâme d'appuyer les hérétiques. De manière que, sur ce pied-là, quelques raisons que Rohan portât pour justifier sa procédure en Suisse, il ne pouvoit adoucir l'aigreur des catholiques, qui, enorgueillis du succès que commençoit d'avoir en Allemagne la maison d'Autriche, se portoient, même avec grande animosité, contre les protestans, lesquels

(1) Le 8 de septembre 1633.

(2) Ils écrivirent, le 13 de septembre 1633, au roi de France, et réclamèrent son secours, conformément aux traités.

(3) Le 2 octobre 1633.

(4) Les cinq petits cantons catholiques.

(5) Maximilien-Wilibald Truchsess de Waldpurg, comte de Wolffegg.

(6) Jean Altringer ou Aldringer. Sa naissance étoit obscure; il parvint par son courage et ses services au grade de général-feld-maréchal dans les armées de l'Empereur, et fut tué en Bavière, l'an 1634, devant Landshut.

(7) Bernard, duc de Saxe-Weymar, l'un des plus grands capitaines du dernier siècle.

(8) Le prince Christian de Birkenfeld, auteur de la branche palatine de Bischweiler; mort le 27 août 1654.

(9) Charles IV; mort le 16 septembre 1675.

ils accusoient avec Rohan d'avoir attiré les Suédois sur leurs frontières; et si l'année passée les différends entre la ville de Zurich, les cinq cantons catholiques et l'abbé de Saint-Gall, et ce qui étoit survenu entre Berne et Soleure, avoient mis en danger la Suisse de troubler son repos, les divisions survenues en la présente année, entre les catholiques et protestans, furent sur le point de la précipiter en une guerre civile; mais finalement ils se résolurent à prendre des conseils plus modérés, ayant ajusté le tout à l'amiable.

Pendant que les choses se passoient ainsi, les affaires des Grisons demeuroient au croc. Le roi Louis, se sentant offensé contre Charles, duc de Lorraine, pour les intelligences qu'il avoit avec les ennemis de la couronne de France, par l'infraction de plusieurs traités, et, ce qui le piquoit le plus, par le mariage qu'il avoit fait en cachette de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite sa sœur, s'étant résolu de témoigner le ressentiment qu'il en avoit, étoit entré avec grandes forces dans les Etats dudit duc de Lorraine, desquels il l'avoit entièrement dépouillé. Ce qui s'étoit fait avec tant de dextérité de la part de ceux qui manioient cette pratique au nom du roi de France, et avec tant de simplicité de l'autre part, que toutes les principales places de ce pays-là, et Nancy même (1) qui en est la capitale, furent prises sans résistance.

Bien que la France en ce temps-là, voyant l'armée d'Espagne passée par la Valteline sans s'y fortifier, et que les sujets qu'elle avoit eus d'entreprendre dans ladite vallée étant cessés, il semblât qu'elle n'y dût penser de long-temps, apprenant que les Grisons étoient sur le point de nouer quelque traité avec le cardinal Infant, pour n'être pas prévenue de telles pratiques, elle se résolut de ne différer pas davantage une telle entreprise, sur le point qu'on croyoit qu'elle y pensoit le moins.

Vers la fin d'octobre viennent ordres au duc de Rohan, contenant trois points principaux, dont le premier étoit qu'il préparât toutes choses pour se saisir de la Valteline, l'intention du Roi étant de ne différer plus ce dessein; le deuxième, qu'il le pouvoit faire entendre aux Grisons, après les avoir requis de le tenir secret; et le troisième, de savoir ce que les Vénitiens et les Suisses voudroient contribuer pour une telle œuvre; que La Thuillerie passeroit les offices nécessaires auprès de la république, et qu'on n'oublieroit rien pour persuader sur ce sujet l'ambassadeur de Venise qui étoit en France.

Rohan répondoit que, quant aux Suisses, il falloit commencer par accommoder les différends qui étoient entre eux, avant que de leur parler de la Valteline; mais que, tout bien considéré, il n'en falloit attendre assistance qu'avec de l'argent, d'autant qu'ils n'étoient obligés de secourir les Grisons à leurs dépens que jusque sur leurs frontières; et quand bien tous les petits cantons le voudroient entreprendre, qu'ils ne sauroient entretenir deux cents hommes trois mois durant hors de chez eux : tellement que tout ce qu'on s'en pouvoit promettre étoit qu'ils consentissent les levées nécessaires, qu'ils refusassent celles qu'on voudroit faire contre ledit dessein, qu'ils empêchassent le passage des gens de guerre de contraire parti, et qu'ils promissent assistance pour la conservation de la Valteline quand elle seroit conquise; qu'en cela consistoit le secours qu'on se pouvoit promettre de la Suisse, où même il étoit expédient de ne découvrir pas le dessein qu'il ne fût exécuté, pource que ce seroit le faire savoir aux Espagnols qui y ont leurs partisans, et que sans cela, l'Etat de la Suisse étant populaire, rien ne pouvoit y être tenu secret.

Que pour les Vénitiens, il falloit travailler sérieusement pour les induire, mais qu'il étoit plus facile de les faire suivre, la besogne étant commencée, que de les résoudre à la commencer.

Pour ce qui est de le faire savoir aux Grisons, Rohan ne manqua pas de leur représenter que le temps de leur rétablissement tant désiré étoit venu; mais eux n'en croyoient rien, et jugeoient qu'on ne leur donnoit cette bonne nouvelle que pour leur faire supporter le logement des gens de guerre, lesquels les paysans ne vouloient plus souffrir, et pour rompre les pratiques des Espagnols dans ledit pays. Et en effet, bientôt après il vint ordre de surseoir toutes choses jusqu'au nouveau commandement. Ainsi finit l'année 1633, laquelle fut de tout point semblable à la précédente.

Vers le commencement de l'année 1634, se forma une nouvelle armée au duché de Milan, pour passer en Allemagne, sous le commandement du cardinal Infant, ce qui renouvela les mêmes appréhensions que les Français avoient eues quand Féria fut sur le point de passer par la Valteline. On se résout donc de penser sérieusement aux Grisons, parmi lesquels les Espagnols opéroient puissamment, à mesure que les mécontentemens qu'ils avoient pour la France croissoient de jour en jour. D'autre part, les Suédois faisoient de grandes instances au roi Louis, à ce qu'il ne différât pas davantage de boucher ce trou d'où leur venoit tout leur mal. Ces raisons firent qu'on embrassa ce dessein avec

(1) En 1633, le 24 septembre.

plus de chaleur, ce sembloit, qu'on n'avoit fait par le passé. Mais on se résolut, avant toutes choses, de faire un dernier effort pour y engager la république. Pour cet effet, on ne manquoit, en la cour de France, de passer les offices nécessaires avec l'ambassadeur de Venise qui y résidoit, jusque-là même qu'on se résolut de consentir que ladite république, par intervention du Roi, fît alliance avec les Grisons, en vertu de laquelle elle se pût prévaloir de leurs passages pour la défense de ses Etats seulement, et non pour s'en servir contre ses alliés, en quelque façon que ce fût; mais ladite république ne se laissa point ébranler par une telle offre, bien que ce fût chose autrefois par elle désirée, et à laquelle les rois de France n'avoient jamais consenti, étant certain que de ladite alliance s'ensuivroit avec le temps une grande diminution de l'autorité que la France a dans le pays des Grisons. Car, outre la raison du voisinage, il est à croire qu'elle pourroit obliger plusieurs particuliers, ayant la réputation d'être effective au paiement réel des pensions qu'elle promet, outre que les républiques, qui ne sont pas sujettes à changement par la mort de personne, continuent par une suite non interrompue en toute autre façon leurs desseins, que ne font les autres Etats.

On ne laissa de donner ordre à La Thuillerie de proposer une ligue à Venise entre le Roi, la république, les Suisses et les Grisons, sur le sujet de la Valteline, avec plusieurs particuliers avantages pour ladite république, laquelle demeuroit ferme en sa résolution, répondant en termes généraux, sans s'engager en aucune particularité, de sorte que l'ambassadeur même avoit de la peine à comprendre quelle pouvoit être son intention; car, tantôt il donnoit espérance, tantôt il écrivoit qu'il ne s'en falloit rien promettre. Plusieurs ont cru que les affaires des protestans réussissant bien en Allemagne, et le roi de France n'étant point occupé ailleurs, si les Vénitiens eussent été bien persuadés qu'on y fût allé tout de bon, ils eussent entré dans ladite ligue; mais on dit qu'ils furent toujours avisés qu'on n'avoit nul dessein assuré pour la Valteline. Et quand, depuis, il est arrivé que les armes françaises y sont entrées, la perspective des choses s'est trouvée changée, et les affaires de la maison d'Autriche relevées. A quoi il est à ajouter qu'on a jugé que lesdits Vénitiens tenoient ne pouvoir entrer en ligue avec la France pour les affaires d'Italie, le duc de Savoie étant généralissime, à cause de la mauvaise intelligence qui est entre la république et ledit duc.

Nouvel ordre vint à La Thuillerie de faire une recharge à Venise, plus vive que jamais; mais ce ne fut pas avec plus de fruit que par le passé : on en fut même si avant, que l'ambassadeur pressant et répondant de sorte aux raisons que la république alléguoit pour s'excuser, que, pour couper court avec lui, on lui témoigna que le ressentiment qu'on avoit du traité de Monçon étoit encore si vif dans le cœur du sénat, que ceux qui seroient portés à un tel dessein ne sauroient par où se prendre pour le proposer.

Les Valtelins ayant secoué le joug des Grisons l'an 1620, le traité de Madrid se fit l'année suivante (1); sur quoi les Suisses catholiques, à l'instigation des Espagnols, ne voulant être garans des Grisons suivant ledit traité, le roi de France, les Vénitiens, et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, firent ligue ensemble l'an 1623 (2), pour l'exécution dudit traité de Madrid, lequel étoit jugé le fondement de la liberté d'Italie. Ce que voyant le pape Grégoire XV (3), il s'entremit de l'affaire, et prit en dépôt la Valteline; après quoi ne voulant venir à aucune restitution, les protestations faites au contraire des trois ambassadeurs des alliés, les armées de la ligue, sous le commandement du marquis de Cœuvres (4), entrèrent dans la Valteline l'an 1624.

Les Vénitiens firent de grandes dépenses pour la cause commune en cette rencontre; et outre que le succès ne réussit pas tel qu'on avoit espéré, le comble du mal fut qu'au desçu des Vénitiens on conclut en Espagne, en un lieu nommé Monçon, le traité entre les deux couronnes, qui depuis en a pris le nom; ce que les Vénitiens prenant pour un affront signalé, outre le ressentiment qu'ils en avoient témoigné par le passé, voulurent encore en cette occasion faire connoître qu'ils n'en avoient pas perdu la mémoire.

Le roi Louis voyant qu'il ne pouvoit induire la république de Venise à prendre part au dessein de la Valteline; que des Suisses il ne se pouvoit rien promettre; que le cardinal Infant étoit dans le Milanez avec une armée considérable destinée pour l'Allemagne, sur les avis certains qu'il eut que ladite armée passeroit, comme celle de Féria, sans occuper aucun poste dans la Valteline, se résolut, comme par ci-devant, de surseoir ce dessein. Quelques-uns disoient de l'abandonner entièrement; et cette dernière opinion étoit fondée sur ce qu'en ce même temps

(1) Le 25 avril 1621.

(2) Ce traité fut signé à Paris le 7 février 1623.

(3) Mort le 8 juillet 1623; il s'appelait avant son exaltation le cardinal Alexandre Ludovisio.

(4) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, auteur des mémoires qui font partie de cette collection. Voyez la notice sur d'Estrées, tome VI.

vint ordre du Roi au duc de Rohan de partir du pays des Grisons, et s'en aller en France; sur quoi plusieurs discouroient diversement. Les uns croyoient que c'étoit pour conférer avec lui touchant le susdit dessein; les autres, pour l'employer ailleurs. Il y en avoit même qui assuroient que c'étoit à intention toute contraire. Les catholiques en Suisse se vantoient que c'étoit pour les gratifier. Quoi que c'en soit, ledit duc partit vers le commencement du mois de mai; et, prenant le chemin pour s'en aller en France par le comté de Bourgogne, il fut arrêté à Neufchâtel par une indisposition qui lui survint, de laquelle il fut diversement parlé. Finalement, étant guéri de sa maladie, ou, comme quelques-uns disent, du soupçon qu'il avoit, il s'achemina à la cour, où il arriva au commencement de juin, et fut reçu du Roi avec démonstration de bienveillance et d'estime. Néanmoins il lui sembloit étrange qu'ayant été envoyé quérir avec si grande presse, il passât quatre mois sans qu'on s'ouvrît à lui du sujet pour lequel on l'avoit fait venir.

Les choses passèrent ainsi au pays des Grisons l'espace de deux ans et demi; d'où il est aisé à comprendre que jamais l'intention de France ne fut d'entreprendre pendant ce temps-là chose aucune, mais bien d'empêcher que les Impériaux ou Espagnols ne se saisissent des passages des Grisons et de la Valteline. Sur l'appréhension qu'on eut, après la déclaration de Cherasco, que les troupes impériales, retournant du Mantouan en Allemagne, ne refissent les forts qu'ils n'avoient qu'à demi démolis en ce pays-là, on y fit passer le duc de Rohan, avec la presse et sollicitude que nous avons représentée au commencement de ce livre. Aussitôt qu'elle fut libre de ce soupçon, Rohan fut renvoyé à Venise. Quand l'armée du duc de Féria commença de se former dans le Milanez, on reprit incontinent le soin des affaires des Grisons. Ladite armée passée en Allemagne, le dessein fut sursis. Les pratiques que les Espagnols menoient dans ledit pays, donnèrent sujet de donner nouveaux ordres pour la susdite exécution. Ces jalousies ôtées, l'affaire fut remise à un autre temps. Les mécontentemens des Grisons se voyant sur le point d'éclater, faisoient quelquefois renouveler le même dessein. Les Grisons tant soit peu apaisés, on se résolvoit d'attendre un temps plus opportun. Le cardinal Infant ayant une armée prête pour faire le même chemin que Féria avoit fait, on étoit dans les mêmes soupçons et dans le même appareil qu'on avoit été du temps de Féria; et, sur les avis certains qu'on eut que cette dernière armée étoit préparée pour le même sujet que la première, on ordonnoit une surséance de toutes choses jusqu'à nouvel ordre. A mesure que les Suédois se plaignoient que ce passage demeuroit ouvert, et que leurs affaires en recevoient désavantage, incontinent on expédioit pour faire qu'on se saisît dudit passage. Quand les Suédois se remettoient par quelques succès, on se relâchoit en même temps pour l'entreprise : ainsi le second ordre ne se trouvoit jamais conforme au premier, et les derniers commandemens détruisoient souvent ceux qui avoient précédé. Le roi Louis désiroit bien de rétablir les Grisons dans la Valteline, suivant ses promesses; mais il ne vouloit pas que ce fût la cause d'une rupture de si grande conséquence, prévoyant en soi-même que finalement il pourroit être obligé à une ouverture de guerre. Il étoit bien aise de rétablir lors les Grisons, et en même temps de se prévaloir de ces passages pour la conservation de ses alliés, tant en Italie qu'en Allemagne. C'est pourquoi les affaires étant en ce penchant, il tenoit Rohan en ce pays-là pour avoir l'œil ouvert, et prendre garde de n'être prévenu, ni de prévenir pas sans fondement; d'où naissoit ce fréquent changement d'ordres qui a été le sujet de ce livre, dans lequel il n'y a rien qui délecte, beaucoup qui ennuie, peu qui profite à qui ne considérera que la superficie; mais qui sera capable de pénétrer dans le fond des affaires, et qui aura quelque connoissance, y trouvera peut-être des choses qui ne seront pas dignes de mépris.

LIVRE SECOND.

L'empereur Ferdinand ne retira pas de prime abord les avantages qu'il avoit espérés de la mort de Gustave; car ce prince, qui n'avoit pas témoigné moins de prudence en la conduite des hauts desseins qu'il avoit conçus en son ame, que de grandeur de courage en l'exécution des entreprises périlleuses où tous les jours il exposoit sa personne, considérant en soi-même la condition des choses humaines, avoit pensé sérieusement à la mort au plus haut point de sa vie glorieuse, et, ne se contentant pas de porter le faix des choses présentes dont, par chacun jour, il étoit accablé, il avoit voulu pourvoir même à celles qui pourroient arriver quand il ne seroit plus, ayant, pour cet effet, donné tels ordres à ses successeurs, qu'il croyoit leur pouvoir servir de règle perpétuelle après sa mort. Ainsi, quelque temps après la bataille de Lutzen, le parti suédois se maintint presque en la même réputation qu'il avoit été du vivant de

Gustave. Mais finalement, ou parce que tout corps doit être régi par une ame, ou parce que les divisions ne manquent jamais parmi ceux qui sont ou croient être d'égale autorité, peu à peu les affaires de la ligue protestante en Allemagne commencèrent à décliner, et puis à se découdre; comme on voit dans les membres détachés de la tête des mouvemens qui témoignent de la vigueur, laquelle néanmoins s'évanouit bientôt pour n'avoir plus influence du chef. La bataille de Nordlingen (1) fut la cause du mal, qui porta ce parti-là si bas, qu'à peine a-t-il pu se relever depuis. Ce que le roi Louis tournant par son esprit, comprit, lorsqu'il étoit temps de recueillir ce débris, qu'il ne falloit plus penser de se servir du nom d'armes auxiliaires, qu'on ne pouvoit plus éviter de lever le masque, et d'en venir à une rupture ouverte avec la maison d'Autriche. Pour cet effet, il se prépare ouvertement à la guerre, fait un nouveau traité (2) avec les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, par lequel il s'oblige de joindre ses forces aux leurs, et d'entrer dans la Flandre avec une puissante armée. Il projette nouveaux desseins en Allemagne avec Oxenstiern (3), qui, après la mort du roi de Suède, avoit la direction de ce parti-là, pour l'approbation générale en laquelle il étoit, étant de grand sens et non ordinaire expérience des affaires du monde. En Italie, le même roi Louis fait ligue (4) avec les ducs de Savoie et de Parme, pour entrer conjointement dans l'Etat de Milan, dont voulant assurer la conquête, et jugeant que les Espagnols ne manqueroient d'y faire passer de puissans secours d'Allemagne, il fut trouvé absolument nécessaire de se saisir de la Valteline. Le duc de Rohan fut destiné à un tel dessein; et, pour le mieux cacher, on le fit passer en la haute Alsace, avec douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, tout au commencement de l'année 1635.

On lui commanda d'hiverner dans ledit pays, sans lui donner autre connoissance du principal dessein pour lequel il y avoit été envoyé. Trois choses seulement lui étoient ordonnées en général: l'une d'avoir l'œil sur la démarche du duc Charles de Lorraine pour l'empêcher de passer le Rhin; l'autre de ne s'engager en aucune entreprise qui pût tirer de longue; en troisième lieu, d'ôter la communication de la Franche-Comté en Alsace, par où filoient quantité de Lorrains qui renforçoient l'armée du duc Charles, outre les blés et munitions de guerre qui y passoient pour ladite armée; de sorte que, pour couper court à un tel commerce, il vint ordre particulier à Rohan d'assiéger la place de Béfort, mais avec cette restriction de ne s'y engager passé peu de jours, pendant lesquels il devoit tenter cette entreprise, ayant toujours sa principale vue du côté de l'armée du duc de Lorraine, à ce qu'elle ne passât le pont de Brisach (5).

Ensuite d'un tel ordre, Rohan investit Béfort, et, après quelques volées de canon, l'ayant sommé de se rendre, sur l'avis qu'il eut que le duc Charles étoit passé avec six mille chevaux, laissant là Béfort, il tourna tête du côté dudit duc, qui, ayant attendu Rohan à demi-journée près, délogea de nuit, et repassa le Rhin.

Cependant le roi de France nouoit ses traités en Allemagne et en Italie, et ne se trouvoit pressé d'aucune chose tant que de faire exécuter le dessein de la Valteline; car, d'un côté, Oxenstiern craignoit qu'il ne lui vînt tomber sur les bras une troisième armée du duché de Milan; d'autre part, les princes d'Italie, qui étoient sollicités d'entrer en ligue avec la France, demandoient, avant toutes choses, que le passage fût bouché aux troupes impériales qui ne manqueroient d'être envoyées en Italie pour le secours de Milan.

On ne crut donc devoir différer davantage une telle entreprise, sur quoi on dépêcha ordre à Rohan de prendre sept régiments de son armée, et quatre cornettes de cavalerie, et de passer droit aux Grisons, pour se saisir de la Valteline avec les troupes qui étoient demeurées audit pays sous la charge de Landé. La manière d'exécuter ce dessein, la route pour passer, et autres particularités, étoient remises à la prudence et bonne conduite du duc, auquel seulement il étoit envoyé des lettres du Roi pour Landé, afin qu'il eût à obéir à ses ordres, et exécuter de point en point ce qu'il lui écrivoit.

Nonobstant la peine où se trouvoit Rohan pour mener à bout une telle entreprise, il crut ne devoir point tergiverser, vu l'importance de l'affaire, et les suites qu'elle pouvoit avoir. Premièrement, il dépêche vers Landé personne discrète et fidèle qui avoit charge de lui dire, après lui avoir rendu les lettres du Roi et les siennes, qu'il tînt toutes choses prêtes pour entrer dans la Valteline quatre jours après qu'il auroit reçu nouvel ordre de lui, ce qui pourroit être vers la fin de mars.

(1) Cette bataille fut perdue par les Suédois contre les Impériaux le 6 septembre 1634.

(2) Ce traité fut signé à Paris le 8 février 1635, et ratifié à Compiègne le 24 avril 1635.

(3) Axelius Oxenstiern ou Oxenstierna, grand chancelier de Suède; mort en septembre 1654.

(4) Ligue offensive et défensive entre la France, la Savoie et le duc de Parme, signée à Rivoli le 11 juillet 1635. Victor-Amédée fut fait capitaine-général de la ligue.

(5) Brisach le Vieux.

Landé, qui n'avoit pas assez de forces pour un tel dessein, et qui ne pouvoit comprendre par quelle voie lui pouvoit inopinément arriver le renfort nécessaire, n'apportoit pas grande diligence pour l'appareil dont on lui avoit écrit.

La plus grande difficulté n'étoit pas en ce que Landé pouvoit faire, mais bien au passage du duc de Rohan, pour lequel il se rencontroit deux obstacles quasi insurmontables. Premièrement, il falloit passer par la Suisse : de le faire sans permission, c'étoit soulever tous les cantons; de demander permission, c'étoit publier le dessein; de faire filer l'armée, c'étoit en perdre la moitié; de passer en corps, c'étoit chose sans exemple, et jamais arrivée en Suisse; mais l'empêchement n'étoit pas moindre en ce que le duc de Lorraine, avec une puissante armée, se trouvoit vers les quatre villes du Rhin (1), d'où il pouvoit empêcher le passage. Le forcer, étoit chose douteuse; être par lui repoussé, étoit ruiner l'entreprise, avec perte de réputation et de gens; car Landé, qui avoit ordre d'entrer dans la Valteline aussitôt que Rohan paroîtroit sur la frontière de Suisse, eût été défait par les troupes du Milanez, ou contraint de se retirer honteusement dans les Grisons, si ledit duc n'eût pu passer.

Pour le premier obstacle, il fut entièrement remis à Rohan d'y pourvoir selon qu'il aviseroit bon être, lui étant recommandé deux choses qui pouvoient sembler contradictoires : l'une de passer, à quelque prix que ce fût, nonobstant les difficultés que les Suisses pourroient faire; l'autre, d'éviter par toute sorte de moyens d'offenser lesdits Suisses. Pour le second, fut envoyé ordre à La Force (2) et Brezé (3) de faire passer vingt-six cornettes de cavalerie pour renforcer Rohan, à ce que, nonobstant les oppositions du duc Charles, il pût exécuter le dessein qui lui avoit été commis.

Le duc de Rohan, se croyant assez fort pour combattre les Lorrains en cas qu'ils se présentassent à son passage, se rendit à Bâle à la fin de mars, où ayant demandé permission de passer avec quelques troupes sur les terres de ladite ville, il sépara l'armée, laissant sous le commandement du marquis de La Force et de Thibault (4) ce qui devoit rester en Alsace; et, prenant avec lui les forces qui lui étoient destinées, il déclara aux principaux chefs, sur le point qu'il les quittoit, l'ordre qu'il avoit du Roi, dont ils furent d'autant plus surpris, que jusques à ce moment ils n'en avoient eu aucune connoissance.

Cependant Rohan avoit fait passer, à l'avance, deux des siens en Suisse, qui avoient ordre, aussitôt qu'ils apprendroient son arrivée à Bâle, d'exécuter les commandemens qu'il leur avoit donnés. L'un devoit passer au pays des Grisons, et l'autre aller à Berne, avec lettres du duc, pour représenter qu'ayant charge du roi Très-Chrétien de passer au pays des Grisons avec une armée, il leur demandoit le passage en conformité des alliances; qu'étant extraordinairement pressé, il n'avoit pas eu le temps de faire convoquer une diète générale pour en avoir la permission de tout le corps helvétique; qu'il étoit contraint de la demander à mesure qu'il passeroit par chaque canton; qu'il avoit commencé par Bâle comme le premier auquel son chemin s'étoit rencontré; ce qui lui ayant été octroyé sans difficulté, il ne se promettoit pas moins de faveur du canton de Berne : c'est pourquoi, sur l'assurance certaine qu'il en avoit déjà, il les prioit de permettre qu'on fît du pain de munition pour l'armée ès-lieux de leur canton où les étapes se trouveroient dressées. Ceux de Berne accordèrent le passage et la permission de faire du pain sur leurs terres, sans aucune difficulté, et c'étoit ce dont Rohan étoit presque assuré avant le demander; car, outre la dévotion que les cantons protestans ont pour la France, ils sont portés de particulière affection envers ledit Rohan, tant pour la conformité de religion que pour l'estime qu'ils font de sa vertu.

Celui qui devoit passer aux Grisons avoit ordre de faire partir Landé avec toutes les troupes qui étoient dans ledit pays, pour s'emparer en même temps de La Rive et de Bormio.

Le dessein fut conduit si secrètement, qu'il se trouva exécuté avant qu'il en parût aucun soupçon. Rohan avoit pris si bien son temps, qu'il étoit déjà entré en Suisse avant qu'on s'aperçût qu'il y dût passer. Le pain se faisoit sur les terres de Berne avant qu'on eût nouvelle qu'il y dût venir armée; et La Rive et Bormio se trouvoient saisis avant que les Suisses, Grisons et Valtelins, eussent avis qu'on se remuât pour une telle exécution : car, en même temps que l'armée française faisoit semblant, vers Bâle, de se préparer pour assiéger Rinfelden (5), Landé étoit entré dans la Valteline en la manière qui s'ensuit. Celui qui avoit été dépêché aux Grisons s'y étoit rendu le 24 mars, et s'étoit abouché avec Landé de nuit, sans avoir été connu de personne, de

(1) Nommées les villes forestières.

(2) Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, qui mourut le 10 mai 1652; il avait été fait maréchal de France en 1622.

(3) Urbain de Maillé, marquis de Brezé, qui mourut en 1650, avait été fait maréchal de France en 1632.

(4) François Thibault, sieur de Saint-Euruge, maréchal de camp en 1635, gouverneur de Stenay en 1642; il eut depuis le gouvernement de Saint-Quentin.

(5) Rhinfeld, l'une des quatre villes forestières.

sorte que ledit Landé eut trois jours de temps pour se préparer, pendant lesquels il disposa toutes choses pour l'entreprise; et, sous prétexte de vouloir faire montre, assembla les troupes qu'il sépara, en envoyant une partie, sous les colonels Bruker et Genas, pour se saisir de Bormio. Lui avec le reste passa la montagne de Splugue (1), se rendit à Chiavenne devant jour, sans être découvert. Ceux de Chiavenne ne firent aucune résistance; aussi n'étoient-ils pas en état de ce faire, car la ville fut remplie de gens de guerre avant que personne fût éveillé.

Il n'y eut pas plus de difficulté à La Rive, qui n'étoit autre chose qu'un rocher avancé dans le lac de Chiavenne, au pied duquel étoit une maison qui servoit d'hôtellerie, où pour lors, par cas fortuit, se trouvèrent trois ou quatre bandits, qui tirèrent chacun leur coup de carabine à l'arrivée des Français, se croyant attaqués par leurs ennemis particuliers.

Bormio non-seulement ne fit aucune résistance, mais les habitans même du lieu, après s'être remis du premier étonnement, témoignèrent toute bonne volonté envers les Grisons, desquels ils ne craignoient aucun mauvais traitement, pour s'être toujours tenus par le passé dans les termes de modération. Mais les peuples de la Valteline et Chiavenne ne purent céler la consternation de leurs esprits en une telle rencontre. Le chevalier Robustel (2), gouverneur de la Vallée, et ceux dont la vie passée faisoit craindre la vengeance présente, s'enfuirent sans délai. Cette nouvelle sembla étrange dans le Milanez et dans le Tyrol; mais le gouverneur du fort de Fuentes se trouva par dessus tous autres extraordinairement surpris; car, ne sachant où devoit aboutir un tel dessein, il étoit d'autant plus en peine sur le point que La Rive fût occupée, que dans le fort il ne s'y trouvoit pas vingt hommes capables de faire résistance.

Les Valtelins ne laissèrent d'envoyer vers Landé, pour témoigner leur prompte obéissance et dévotion envers la couronne de France. Autant qu'ils se voyoient abattus de tristesse, autant étoient les Grisons surpris de joie, pour voir finalement l'effet de ce dont tant de fois on leur avoit donné espérance; mais en même temps on ne manquoit de se former des périls imaginaires, car, à chaque moment, étoient semés divers avis portant que vers Lindau s'assembloient des troupes pour venir occuper le pays des Grisons, pource que, tout ce qu'il y avoit de gens de guerre étant passé dans les comtés de Bormio et Chiavenne, il n'étoit resté que les communes à la garde des passages. Landé n'appréhendoit pas moins d'être attaqué par les forces du Milanez, et, se persuadant que Rohan rencontreroit difficulté dans son passage de Suisse, témoignoit ouvertement s'ennuyer où il étoit.

Le duc avoit cependant pénétré jusqu'à Arau, ville du canton de Berne, où il reçut la nouvelle de la surprise de La Rive et de Bormio, et de ce qui se passoit dans le pays des Grisons, par celui même qu'il avoit envoyé à Landé pour ladite exécution; et c'étoit déjà la troisième journée que l'armée française avoit faite en Suisse.

Jusqu'à ce jour-là le duc avoit vécu en inquiétude; car, d'un côté, il étoit douteux du succès de la Valteline, dont il n'apprenoit rien; d'autre part, ayant pris l'expédient de passer en corps d'armée par la Suisse, comme celui qu'il avoit jugé le plus réussible, il se trouvoit perplexe, ne voyant point de remède de pouvoir passer sans offenser les catholiques; car, pour les protestans, il n'avoit jamais douté de leur bonne volonté. Le principal lieu appartenant aux catholiques qu'il rencontroit en son chemin étoit une petite ville nommée Mellingen (3), laquelle il eût bien pu forcer; mais ce n'eût pas été sans exciter de grandes émotions, et sans s'attirer des traverses capables de ruiner le dessein qu'il avoit en main. D'en demander le passage, il avoit plusieurs considérations qui l'en détournoient. Premièrement, les partisans d'Espagne commençoient déjà de travailler de tout leur pouvoir pour y former opposition. Secondement, l'animosité que les catholiques avoient conçue en Suisse contre Rohan étoit telle, qu'elle portoit autant d'empêchement à ce dessein que l'amitié des protestans envers lui y donnoit de facilité, outre que c'est chose certaine que les cantons catholiques sont toujours disposés à tout ce qui est des intérêts de la maison d'Autriche, comme ils ont aversion du contraire.

Telles et semblables raisons détournoient Rohan du passage de Mellingen, duquel ne se prévalant pas il tomboit en un autre inconvénient, qui étoit d'avoir à passer plusieurs rivières avec longueur et incommodité.

La Suisse, outre la quantité de ruisseaux qui la rendent fertile, est arrosée de quatre rivières: la Sana, qui prend sa source de la montagne de Sanech, au pays de Valais, vis-à-vis de Sion,

(1) Spulgen, bourg et grand passage du pays des Grisons, pour aller de Coire par le Vogelberg en Italie.

(2) Jacques Robustelli; il avait été, en juillet 1620, l'un des principaux nobles de la Valteline qui soulevèrent leur patrie contre les Grisons. Il avait surpris Tirano et Teglio, et avait fait passer au fil de l'épée tous les protestans qu'il y avait trouvés. Le 20, il exerça les mêmes cruautés à Sondrio, et il se rendit maître de presque tout le pays.

(3) Mellingen, petite ville de Suisse, sur la rivière de Reuss; c'est le grand passage de Berne à Zurich.

passe à Fribourg, et se perd dans l'Aar, au-dessous de Berne; la Reuss, qui vient du mont Saint-Gothard, et traversant le lac de Lucerne, et en sortant à ladite ville, passe à Bremgarten et Mellingen, et se perd dans l'Aar, au-dessous de Bruck; la Limmat, qui coule d'une montagne de Glaris nommée Maerch, et traversant le lac de Zurich, en sort à ladite ville, en passant à Baden, se rend dans l'Aar, au-dessous de Bruck; l'Aar, qui descend de la montagne de Grimselen, et traversant les lacs de Brienz et de Thun, passe à Berne, Soleure, Olten, Arau et Bruck, au-dessous duquel lieu il reçoit la Reuss et la Limmat, et se va perdre dans le Rhin, vis-à-vis de Waldshut. Le lieu où se fait la conjonction de ces rivières s'appelle Stilly, au-dessous de Bruck, qui fut le lieu que Rohan jugea le plus opportun pour le passage de son armée, pour lequel il fit descendre de grands bateaux.

Il écrivit d'Arau aux cantons catholiques par les terres desquels il avoit à passer, adressant sa lettre à Lucerne, le sens de laquelle étoit, qu'ayant eu ordre du Roi son seigneur de passer avec une armée aux Grisons, il lui déplaisoit de se trouver si fort pressé, qu'il n'eût pas temps de les prier de convoquer une assemblée pour leur demander le passage, selon les alliances; qu'il suppléoit à ce défaut par sa lettre, par laquelle il les assuroit de faire observer si bonne discipline, qu'il ne seroit commis aucun désordre sur leurs terres, dont leurs sujets eussent occasion de se plaindre. A mesure que la dépêche se portoit à Lucerne, l'armée française s'acheminoit à Stilly, où étant arrivée, prête à entrer dans les bateaux pour passer, parurent sur l'autre bord de la rivière d'Aar des gros de paysans armés, faisant mine de se vouloir opposer audit passage. Cependant les Français s'embarquoient, et sur ce point-là arrivèrent lettres du bailli de Baden (1), qui écrivoit à Rohan que, sur les avis qu'il avoit eus de la route de son armée, il en avoit averti ses supérieurs, desquels il avoit ordre de le prier que, s'il se pouvoit faire, les troupes ne fissent que passer sur leurs terres sans s'y arrêter; que pour la personne du duc, ils auroient à plaisir qu'il prît son chemin par Baden ou par Mellingen, comme bon lui sembleroit. L'armée ayant passé la rivière, Rohan prit sa route par Baden, et envoya deux compagnies de cavalerie par Mellingen, afin que cela servît d'exemple et de conséquence, et ainsi entra sur les terres du canton de Zurich, auquel, dès le commencement de son entrée en Suisse, il avoit donné avis de son passage, en demandant la permission, laquelle lui avoit été accordée avec les démonstrations de bonne volonté envers la France qui sont particulières audit canton.

Rohan mit en délibération s'il devoit aller par Zurich, et de là sur les terres des cantons catholiques par Wesen (2), passer le lac de Wallenstadt (3), et se rendre aux Grisons, ou prendre le chemin de Saint-Gall; et ce dernier fut jugé le plus à propos, pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver parmi les catholiques, déjà assez aigris à l'occasion dudit passage. Il continua donc sa route par Winterthur (4), d'où il écrivit à l'abbé de Saint-Gall, de même sens qu'il avoit fait aux cantons par les terres desquels il avoit passé. Sur quoi l'abbé le prioit bien fort de prendre l'autre chemin, comme beaucoup plus commode et plus court. Cependant l'armée, marchant toujours sur les terres dudit abbé, arriva à Saint-Gall le huitième avril. C'est une petite ville alliée du corps helvétique, située dans un vallon infertile, entre des montagnes qui ne produisent rien, néanmoins, sans controverse, la plus riche de toute la Suisse; tant l'industrie de ce peuple est grande, lequel, ne cédant en civilité aux plus polis, en surpasse beaucoup pour l'assiduité de son travail et bonne règle de son gouvernement. L'armée française fut reçue en ce lieu avec autant de joie et allégresse publique que si elle fût venue au secours de ladite ville. Landé ne cessoit d'écrire l'impatience qu'il avoit à La Rive, dont il mandoit devoir être attaqué par les Espagnols. En France on étoit attendant le succès de ce passage, lequel fut heureux de tout point, n'étant arrivé ni plainte ni désordre en toute la Suisse.

De Saint-Gall l'armée se rendit à Coire (5) en quatre jours, de sorte que le passage de Suisse ne fut que de douze traites en tout, qui furent de Bâle à Liechstal (6), Oltingen (7), Bruck (8), Regensbruck (9), Winterthur, Elck (10), Rickenbach (11), Saint-Gall, Alstetten (12), Sax (13),

(1) Jean-Jacques Fusli, de Zurich; le comté de Bade appartenait alors aux huit anciens cantons.

(2) Wesen, bourg considérable de Suisse, dans le bailliage de Gaster, à l'extrémité du lac de Wallenstadt.

(3) Wallenstadt, petite ville de Suisse dans le comté de Sargans, et passage très-fréquenté pour le transport des marchandises en Italie.

(4) Winterthur, ville du comté de Zurich.

(5) Ville capitale du pays des Grisons.

(6) Petite ville et bailliage du canton de Bâle.

(7) Village du même canton.

(8) Petite ville de l'Argovie sur l'Aar, dans le canton de Berne.

(9) Petite ville et château dans le canton de Zurich.

(10) Bourg considérable du canton de Zurich.

(11) Rickenbach ou Reichenbach en Thurgovie.

(12) Alstetten, petite ville du comté du haut Rhinthal, du côté des montagnes du canton d'Appenzel.

(13) Sax, château situé entre le canton d'Appenzel et le Rhin.

Ragatz (1) et Coire, où Rohan arriva le douzième d'avril; et, douze jours après, toute l'armée fut dans la Valteline.

Landé représentoit le danger qu'il y avoit de passer dans la Vallée, où on ne manqueroit d'être attaqué, opinant qu'il étoit beaucoup plus à propos de se tenir dans la comté de Chiavenne. A quoi Rohan ne voulut entendre, tant pource que ladite comté ne pourroit suffire à nourrir l'armée huit jours, que pource que ses ordres portoient qu'il entrât dans la Valteline, pour empêcher qu'il ne passât aucunes troupes d'Allemagne au duché de Milan, lequel les armes de France devoient puissamment attaquer.

Toutes choses bien reconnues, Rohan donne avis en France de son arrivée dans la Valteline, des forces du Milanez qui étoient destinées contre lui, de celles qui se préparoient dans le Tyrol pour le même sujet, des postes qu'il avoit à garder, de la foiblesse où il se trouvoit, demandant pour conclusion trois choses: promptes recrues, levées de Suisses et Grisons, et argent pour les munitions de guerre et de bouche qu'il étoit assuré de pouvoir retirer de l'Etat de Venise.

Les sept régimens (2) qu'il avoit amenés ne faisoient pas guère plus de quatre mille hommes; de sorte qu'avec ce que Landé avoit, toute l'armée ne pouvoit être composée que de huit mille hommes, y comprenant quinze cents hommes des communes qui ne devoient être comptés pour soldats. Les six cornettes de cavalerie n'arrivoient pas à quatre cents chevaux. Avec cela il falloit garder le fort du Rhin, appelé *Fort de France*, le Steig, Flech, passage d'Engadine basse et la comté de Bormio, en tous lesquels postes étoient employés trois mille hommes. La Rive et autres postes du comté de Chiavenne absorboient deux mille hommes; de sorte que Rohan se trouvoit dans la Valteline avec trois mille hommes et quatre cents chevaux, avec quoi il falloit faire tête aux Espagnols du côté du Milanez, et aux Allemands du côté du Tyrol.

Les Grisons ne virent pas plus tôt Rohan, qu'ils le sollicitèrent de leur rétablissement. Mais les ordres qu'il avoit du Roi portoient qu'il ne souffrît qu'il fût fait dans la Valteline aucune innovation; de sorte qu'il étoit contraint de leur représenter que, vu l'état où il se trouvoit, près d'être attaqué de toutes parts, il étoit mieux de surseoir à les remettre que d'avoir le déplaisir, après les avoir rétablis, de les en voir chassés. Ensuite de quoi il publia un manifeste, déclarant les intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne n'être autres en cette affaire, que de remettre aux Grisons la souveraineté dans la Valteline et deux comtés, laquelle ne leur est disputée par aucun traité fait sur ce sujet; de ne souffrir qu'on y exerce autre religion que la catholique, et de vivre en bonne amitié avec tous les voisins qui voudront faire le semblable. En conformité du manifeste, parlèrent à Venise La Thuillerie, et en Suisse Meliand (3), ambassadeur de France.

Cependant Rohan avoit tracé un fort au port de Mantel, à la vue de celui de Fuentes, où il faisoit travailler avec diligence, comme aussi à La Rive, château de Chiavenne, et autres postes dudit comté, se préparant d'être attaqué en bref. Mais, principalement, il étoit menacé du côté d'Allemagne, de sorte que, sans attendre autre ordre de la cour, il fit une levée de trois mille Suisses (4) et de trois régimens grisons (5).

Le roi Louis, recevant les nouvelles de l'entrée de Rohan dans la Valteline, en témoigna de la joie. Mais, étant sur le point de faire passer son armée en Flandre (6), il avoit moins loisir de penser aux affaires de la Valteline. Car lors commença la rupture entre les deux couronnes avec tant d'éclat, qu'un héraut fut envoyé de France à Bruxelles (7) pour dire au cardinal Infant que, puisqu'il avoit refusé de rendre la liberté à l'archevêque de Trèves (8), qui s'étoit mis sous la

(1) Ragatz, bourg dans le comté de Sargans en Suisse.

(2) En 1635, l'armée du Roi en Lorraine, sous les ordres du duc de Rohan, était composée des régiments de Champagne, de Montauzier, de Canisy, de La Meilleraye-la-Porte, de Biès, de Dannevaux, de La Poisse-Saint-Offange, de Cerny, de Serres et de Vendy: total, dix régiments. Officiers: lieutenant général, Henri duc de Rohan; maréchal de camp, François Thibault, sieur de Saint-Euruge. Cette même année, l'armée du duc de Rohan en Valteline était composée des régiments suivants, y compris les troupes de du Landé; savoir: Lèques, Montauzier, du Landays ou du Landé, Roquelaure, Serres, Cerny, Vandy, La Frezelière, ci-devant La Poisse-Saint-Offange, Canisy, de Biès, Neuville-le-Grand: total, dix régiments français. Schmid, Greder; total, deux régiments suisses. Schawenstein, Molina, Salis, Bruker, Jenatsch, Guler, Florin; total, sept régiments grisons. Officiers: lieutenant général, Henri duc de Rohan; maréchaux de camp, du Landays et Canisy. (Comptes de la guerre en 1635).

(3) Blaise Meliand, seigneur d'Egligny, président au parlement de Paris. Il resta ambassadeur en Suisse jusqu'en 1640.

(4) Régiments suisses de Gaspard Schmid, de Zurich, et de Wolfgang Greder, de Soleure.

(5) De Florin, de Jenatsch, et de Guler.

(6) Contre les Espagnols.

(7) Les Espagnols, avertis du traité de la France avec les Etats-Généraux, signé à Paris le 8 février 1635, surprirent Trèves le 26 mars, et emmenèrent l'électeur prisonnier. Louis XIII déclara la guerre aux Espagnols par un héraut envoyé à Bruxelles, le 19 mai 1635.

(8) Philippe-Christophe de Sotern, évêque de Spire, électeur de Trèves en 1623, mis au ban de l'Empire pour avoir réclamé la protection de la France, enlevé en 1635, et mené prisonnier à Vienne; il ne sortit de prison qu'en 1645, et mourut en 1652, après avoir été rétabli dans ses États par les armes de la France.

protection de France lorsqu'il n'en pouvoit avoir de l'Empereur, il lui déclaroit que le roi de France vouloit avoir raison par les armes d'une telle offense; ensuite de quoi les maréchaux de Châtillon (1) et de Brezé entrèrent dans le Luxembourg; et, sur les confins dudit pays et du comté de Namur, ayant trouvé les Espagnols qui se vouloient opposer à leur passage, sous la conduite du prince Thomas François de Savoie (2), leur livrèrent bataille le 20 de mai, avec tant de succès que l'armée espagnole fut défaite (3).

Comme cette victoire apportoit un grand avantage aux intérêts du roi Louis, aussi ne servoit-elle de rien pour la conservation de la Valteline, à laquelle on ne pensoit plus en France durant la joie qu'on avoit de ces heureux succès. Pendant ces choses, l'Empereur avoit donné ses ordres à Fernamond (4) de s'avancer dans le Tyrol, pour, à quelque prix que ce fût, entrer dans la Valteline, en chasser les Français, et passer dans l'Etat de Milan, pour lequel attaquer s'étoit fait une forte partie en Italie, les ducs de Savoie (5) et de Parme (6) s'étant déjà déclarés, et Bellièvre (7) négociant vers les autres princes d'Italie, pour en attirer le plus qu'il pourroit au même parti.

Rohan ne voyoit pas seulement l'appareil qui se faisoit contre lui dans le Tyrol; mais même, par lettres interceptées qui lui furent envoyées d'Ulm, étoit informé bien particulièrement du dessein que les Impériaux avoient pour le chasser de la Valteline. Mais ces lumières n'apportoient pas remède à la foiblesse en laquelle il se trouvoit.

D'un côté, Cerbelon (8) étoit sur la frontière du Milanez avec une armée destinée pour entrer de ce côté-là dans la Valteline.

Fernamond étoit dans le Tyrol avec huit mille hommes de pied et douze cents chevaux.

Les Grisons, qui sont sujets à se tourner selon la fortune et selon les avantages, projetoient de traiter avec les Impériaux. Quelques-uns d'entre eux se disposoient déjà de se retirer en Suisse. Les autres étoient si abattus, qu'ils n'étoient bons ni à donner conseil, ni à le prendre. Les Valtelins, enorgueillis de l'appareil qu'ils voyoient pour leur délivrance, pensoient aux moyens de l'avancer. Les choses étoient en tel état au commencement du mois de juin, quand Rohan se transporta à Bormio pour y remarquer les passages, et de là en Engadine pour rassurer les peuples qui n'avoient autre espérance que de ne rien plus espérer, tant ils tenoient leur ruine certaine. A l'arrivée dudit duc en ces quartiers-là, les troupes impériales les plus avancées se retirèrent; et, sur les avis que Rohan eut qu'elles n'étoient pas encore en état de tenter le passage, il s'en alla à Tirano (9), où il faisoit état de se tenir comme au milieu de la Vallée, pour pouvoir donner secours à temps aux deux bouts, lorsqu'ils seroient attaqués. A peine entroit-il dans le lieu de Tirano, qu'il reçoit nouvelles de Landé, qui demande secours, étant averti par ses espions que ce jour-là les Espagnols devoient faire descente à La Rive. Celui qui portoit cet avis ajoutoit qu'il avoit ouï tirer le canon, et qu'on se battoit à outrance à La Rive, où Canisy commandoit avec six cents hommes.

Le duc, qui à peine avoit mis pied à terre, part, fait monter à cheval des mousquetaires, et s'achemine en diligence pour secourir La Rive; mais il se trouva que l'alarme étoit fausse, et qu'on l'avoit prise sur une grande décharge de mousqueterie que les Espagnols avoient faite ce jour-là à cause d'une fête. Etant arrivé à Trahona (10), il assemble les principaux chefs de l'armée, et, après avoir tourné l'affaire en tout sens, et considéré l'état où il se trouvoit pour être sur le point d'être attaqué puissamment de tous côtés, il se résolut de se tenir à la tête de la Valteline, pour regarder vers le Milanez, avec quinze cents hommes et quatre cornettes de cavalerie.

Pour la garde de Bormio il avoit laissé le colonel (11) Brucker avec son régiment, et mis dans le Val-de-Luvin (12) Hector de Sainte-Maure (13), marquis de Montauzier, avec son

(1) Gaspard de Coligny, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral, mort en 1646.

(2) Prince de Carignan, second fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, né le 21 décembre 1596; ce fut lui qui fit prisonnier à Trèves l'électeur de ce nom en 1635. Il mourut à Turin en 1656, âgé de soixante-dix ans, avec la réputation d'un des plus grands capitaines de son temps.

(3) Les maréchaux de Châtillon et de Brezé gagnèrent la bataille d'Avein, le 20 mai 1635, contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui voulait empêcher la jonction des troupes françaises avec celles des États-Généraux.

(4) Jean-François de Barwitz, baron de Fernamont en Silésie, général d'artillerie des Impériaux dans la Valteline.

(5) Victor-Amédée I, duc de Savoie.

(6) Odoard I, duc de Parme.

(7) Pomponne de Bellièvre, qui mourut le 13 mars 1657, premier président du parlement de Paris.

(8) Jean, comte de Serbellonne, ou Serbellonni, général des Espagnols dans le Milanez.

(9) Tirano, bourg du haut Terzero en la Valteline.

(10) Trahona, bourg de la Valteline.

(11) Le chevalier André Brucker ou Brugger, de la ligue des Dix-Juridictions, capitaine au régiment des gardes-suisses du roi Louis XIII; mourut en 1665.

(12) Vali di Luvino, entre la Valteline, Pusclav, l'Engadine et le Munsterthal, dans le comté de Bormio.

(13) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montauzier, frère aîné de Charles, qui fut depuis duc de Montauzier, et gouverneur de *Monseigneur*.

régiment composé de douze cents hommes, afin qu'il pût de là avoir l'œil sur trois passages, Val-Forno, l'Alpesel et Val-Petin (1), ou se porter à secourir Bormio, en cas qu'il fût le premier attaqué; ce qu'il pouvoit faire en cinq heures de chemin par la montagne de Trepali (2). Au reste, il fit partir de Trahona le maréchal de camp Landé, avec six cents hommes de pied et trois cornettes de cavalerie.

Cependant nouvelles arrivoient de divers lieux que l'Empereur avoit donné ses ordres d'attaquer, non-seulement la Valteline par Bormio, mais d'entrer en même temps dans le pays des Grisons par divers endroits. Ce qui obligea Rohan d'envoyer reconnoître par personnages experts en telles matières tous les passages, qui se trouvèrent innombrables; et c'est bien lors qu'on reconnut véritable que les montagnes sont comme plaines, et qu'elles n'ont pas seulement les chemins accoutumés et fréquentés, mais plusieurs autres, lesquels, bien qu'ils ne soient pas connus aux étrangers, le sont aux gens du pays, par le moyen desquels on sera toujours mené au lieu qu'on désire, en dépit de ceux qui s'y voudront opposer; de sorte qu'un sage capitaine ne se hâtera jamais à garder des passages, mais bien se résoudra-t-il plutôt à attendre son ennemi en campagne pour le combattre; ce qui peut sembler étrange à qui n'en a vu le succès par expérience.

Ainsi, en la présente occasion, où on croyoit être assuré des montagnes, comme autant de forteresses, il se trouva qu'on étoit ouvert de tous côtés, et qu'à mesure qu'on bouchoit un trou on en découvroit dix, de sorte qu'il n'eût pas seulement fallu une bonne armée, mais plusieurs pour garder ledit pays.

Depuis le Steig jusqu'en Engadine basse, par la vallée de Montafons (3) qui est du Tyrol, on pouvoit entrer en partant de la vallée du pays des Grisons par quatorze passages, qui furent si exactement reconnus en cette occasion qu'on n'en sauroit douter.

De l'Engadine basse jusqu'au bout du comté de Bormio, on peut passer par Campsée (4), Val-Forno, l'Aspesel, Val-Petin, la Scala, les Bains (5), le mont de Cristal et la montagne de Gavia, par où on vient du Trentin et du Vénitien dans le Val-Forbia.

De Gavia (6) jusqu'au lac de Como, on peut entrer dans la Valteline par la Montaruolo, l'Auriga, Val-Cervia, vis-à-vis de Cidrasco, Valle-Madre, vis-à-vis de Fusine, et par un des côtés de la Val-de-Bitho (7), et par l'autre l'on entre dans la Val-Sasna, qui est du Milanez.

Cependant Fernamond étoit déjà entré à Sainte-Marie, terre des Grisons, où il faisoit faire un fort, d'où il avoit écrit aux chefs des Ligues pour leur demander le passage; et se reconnoissoit aisément que son dessein étoit d'occuper Bormio. C'est pourquoi Rohan y faisoit acheminer Landé, comme nous avons dit, lequel, étant parti de Morbegno le 10 de juin, se rendit à Bormio le 12; et le jour suivant, environ les dix heures, les Impériaux attaquèrent les deux passages des Bains et de l'Escale: le premier défendu par Brucker, le second par quelques-uns de ses capitaines. Brucker repoussa les ennemis aux Bains; mais à l'Escale il fut fait peu de résistance. Landé, qui étoit au bas de la montagne à un pont avec les trois cornettes de cavalerie, ne crut pas le pouvoir défendre, quoique la rivière fût inguéable, et que la Frezelière ne fût qu'à deux heures de lui, et Montauzier à une heure et demie, tous deux personnages de valeur et de résolution, et qui avoient chacun six cents hommes; car Montauzier s'étoit avancé avec la moitié de son régiment, et avoit laissé l'autre à Luvin. Landé manda donc à Brucker qu'il se retirât et qu'il le vînt joindre; après quoi il fit sa retraite droit à Tirano, de là à Poschiave, et, sans tarder, passa la montagne de Bernina (8), et se rendit en Engadine haute.

De tout ce que dessus Rohan n'eut aucunes nouvelles que par les partis de cavalerie qu'il envoyoit de ce côté-là, Landé s'étant contenté de lui mander par un cavalier, de bouche seulement, que le passage de l'Escale avoit été forcé, et qu'il feroit ce qu'il pourroit pour le venir joindre; ce qui fit retarder Rohan à prendre sa résolution, ne voulant point se retirer et laisser engagées les troupes que Landé commandoit dans la Valteline.

Finalement, ayant appris par ses batteurs d'estrade, qu'il avoit envoyés jusqu'à Tirano, que Landé avoit passé du côté de Poschiave, et que les Allemands venoient prendre leur logement à Sondrio, à cinq heures de Trahona où le duc étoit, il se résolut de se retirer à Chiavenne, n'ayant pas jugé à propos de demeurer avec

(1) Ou Val-de-Pedenos.

(2) Trepal ou Tripall, près du mont Futsani, dans le comté de Bormio.

(3) Vallée de quatre lieues de long, entre le Prettigew des Grisons et le Tyrol; prend son nom du mont Montafun, qu est une partie du mont Rhetico où l'Ill a sa source.

(4) Chiamuesch ou Campogast, village de la haute Engadine.

(5) Ou Bagni di Bormio.

(6) Monte Gavia, entre Bagni di Bormio et Camasen

(7) Longue vallée de la Valteline, qui s'étend de Morbegno, du côté du midi, entre de hautes montagnes, jusqu'à la frontière de l'Etat de Venise.

(8) Bernina, montagne presque en tout temps couverte de neige.

quinze cents hommes entre l'armée espagnole et l'allemande, lesquelles, sans le combattre, le pouvoient faire mourir de faim.

Il partit donc de Mantel (1) le 16, après avoir fait mettre le feu au fort qu'il avoit commencé; laissa Saint-André de Montbrun (2) pour faire la retraite, et fit passer ses troupes à la vue du fort de Fuentes (3), d'où on se contenta de tirer quelques canonnades sans effet, bien que les Espagnols eussent pu incommoder ladite retraite, sans aucun danger, à la faveur de la rivière d'Adda.

Avant d'arriver à Chiavenne, il reçut lettres de Landé, avec information de tout ce qui s'étoit passé. De là Rohan commença de prendre les mesures de ce qu'il avoit à faire; mais, en même temps qu'il arriva à Chiavenne, il reçut avis que les Impériaux se préparoient pour attaquer le Steig avec de grandes forces, dont l'alarme étoit telle à Coire, qu'on commençoit à débagager. Outre cela, quantité de paysans mutinés de la ligue Grise, à la suggestion des partisans d'Autriche, s'étoient approchés en armes à deux heures près la ville de Coire, menaçant les chefs et conseil des Ligues, si on ne s'accommodoit avec l'Empereur.

Rohan ne pouvoit considérer sans grande perplexité l'état où il se trouvoit. D'un côté, il croyoit (4) la Valteline perdue, pour la conquête de laquelle on avoit tant travaillé à diverses reprises. Il voyoit l'armée impériale prête de passer dans le Milanez, qui étoit la seule chose qu'il avoit ordre d'empêcher. Il voyoit le pays des Grisons sur le point de se perdre, soit par les nouvelles forces qui pouvoient entrer par le Steig, ou à la faveur des pratiques qui se menoient pour cela, ou par la consternation des peuples, ou par la corruption des mauvais patriotes. Il se voyoit avec peu de forces sur le point d'être attaqué par deux armées, et ce peu qu'il avoit de gens si dispersés, qu'il ne les pouvoit rejoindre qu'avec difficulté. L'étonnement étoit parmi les soldats, la désunion parmi les chefs, et un désordre manifeste universellement partout. Cependant il falloit se résoudre, ou de vaincre, ou de prendre un parti pour périr honorablement.

Fernamond étant arrivé à Tirano, où, pour ne trouver pas Cerbelon prêt pour attaquer de son côté, ou pour vouloir faire son traité plus avantageux avec les Espagnols avant s'avancer davantage, ou pour conduire à bout la pratique qu'il avoit commencée avec les Grisons, de s'unir avec lui pour chasser les Français, au lieu de suivre le long de la Vallée, comme chacun le croyoit, s'enfourna dans le trou de Poschiave, d'où il passa au Val-de-Luvin, ayant dessein, chemin faisant, de surprendre Montauzier et le défaire. Ce qui pourtant ne lui succéda pas; car ledit Montauzier, n'ayant que son régiment seul, et par conséquent n'étant pas en état de résister à une armée entière, passa la montagne de Cassan (5), et se joignit à Landé en Engadine haute, suivant l'ordre qu'il en avoit de Rohan.

Cependant Fernamond étoit passé à Bormio, où il attendoit trois choses : le nouveau renfort qui lui venoit du Tyrol, nouvelles des Grisons, et avis de Cerbelon, afin qu'en même temps que ledit Cerbelon s'avanceroit pour attaquer La Rive, il partit de Luvin pour entrer en Engadine, et de là à Chiavenne, d'où il faisoit état que, par toute raison, Rohan ne pouvoit échapper. L'armée impériale se rafraîchissoit au Val-de-Luvin, où Breziguel la commandoit en l'absence de Fernamond.

Comme la diversité des passages qui aboutissoient à Bormio avoient tenu Rohan en sollicitude et en incertitude du dessein des Allemands, ainsi le poste de Luvin le tenoit en échec de tous côtés : car de là ils pouvoient retourner par la Valteline se joindre aux Espagnols, ou entrer dans l'Engadine basse, et de là par la vallée de Partans (6) au Steig, ou bien par l'Engadine haute et par la Bregaille (7) venir à Chiavenne, qui étoit leur dessein, comme depuis on en a été informé au vrai.

Rohan ne cessoit de faire soigneusement remarquer ce qui se passoit à Luvin, les forces des ennemis, la garde qu'ils faisoient, et les endroits par lesquels il les devoit attaquer, tournant par son esprit trois partis à l'un desquels il étoit résolu de s'attacher. L'un étoit de se maintenir à Chiavenne pour garder La Rive, de laquelle demeurant maître, il étoit toujours en son

(1) Mantello, village de la Squadra de Trahona, dans le bas Terzero de la Valteline.

(2) Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, qui mourut en 1676, lieutenant général ès armées du Roi, officier général d'une grande distinction.

(3) Ce fort, dont la construction avait fait naître les troubles de la Valteline, est situé sur un roc à l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Como, sur la frontière de la Valteline et du comté de Chiavenne.

(4) *Manuscrit de Dupuy*, voyoit.

(5) Casana ou Casanna, montagne sur la frontière de l'Engadine et du comté de Bormio; on y passe de Scambs pour aller à Livino.

(6) Parpan, l'une des quatre paroisses du pays de Churwalden, dans la haute juridiction de Belfort, ligue des Dix-Juridictions.

(7) Pregell, en latin *Prægalia*, *Præjulia*. Ce pays s'étend depuis le mont Jule jusqu'à Chiavenne, le long de la rivière Maera; il avait autrefois le titre de *comté de Pregell*.

pouvoir de rentrer dans la Valteline, quand il y verroit le temps propre; l'autre, d'aller à Tirano, qu'il estimoit un poste avantageux, premièrement, pour les vivres qu'il pouvoit retirer de l'Etat de Venise, et puis pour être au milieu de la vallée, d'où il pouvoit empêcher la conjonction des Allemands avec les Espagnols. Le troisième parti étoit d'aller combattre l'armée qui étoit à Luvin, ce qu'il préféra à toute autre résolution (1), jugeant qu'il ne falloit point différer de tenter la fortune; car il n'avoit point d'ennemi plus dangereux que le temps, parce que les pratiques des Impériaux s'avançoient de telle sorte dans le pays des Grisons, qu'il étoit sur le point de voir une soulevation générale contre lui de toutes les communes. Pour lequel effet on se servit de deux prétextes spécieux: l'un, que n'étant point rétablis, le roi de France n'avoit fait entrer ses armes dans la Valteline que pour se l'approprier; l'autre, que les Français, se laissant chasser de poste en poste, n'étoient point capables de défendre leur pays, et qu'ainsi il valoit mieux traiter de bonne heure avec l'Empereur que d'attendre l'extrémité; et cette négociation étoit allée si avant, qu'on parloit déjà de nommer des députés pour aller vers Fernamond, à qui on écrivoit, et de qui on recevoit lettres. Je sais que les chefs des Ligues ne trempoient point en cela, et que les bons patriotes avoient aversion de telles menées; mais le gouvernement des Grisons est tel, que le conseil des Ligues est souvent sans pouvoir, et que peu de personnes, désireuses de choses nouvelles, sont capables d'y introduire changement.

Toutes ces choses firent résoudre le duc de Rohan de mettre promptement ensemble ce qu'il pourroit de forces pour combattre les Allemands dans le Val-de-Luvin. Pour cet effet, il laisse le commandement de La Rive et de tout le comté de Chiavenne à Ulisse de Salis (2), homme de commandement, de courage et de grande vigilance, qui donna des preuves de toutes ces bonnes qualités, en rendant fidèle compte de tout ce qui lui avoit été commis. Le duc part de Chiavenne, et arrive à Zozio (3) le 23 de juin. Montauzier vint au devant de lui, représentant ce qu'il avoit remarqué des passages pour descendre à Luvin; et, témoignant une ardeur extraordinaire de combattre, lui présenta, sur son chemin, son régiment en bataille, qui demandoit le combat. Landé se montroit entièrement contraire à la résolution que Rohan avoit formée d'attaquer l'armée impériale, représentant que c'étoit mettre tout le pays des Grisons et les forces du Roi en compromis, perdre le fruit de tant de travail, ruiner un dessein si important à la France; qu'au moins falloit-il attendre les trois mille Suisses (4), qui ne pouvoient tarder plus de quinze jours. A quoi Rohan répondoit que l'état où se trouvoient les siens ne pouvoit souffrir aucun délai; que tant s'en faut qu'on pût attendre quinze jours, que dans quatre on étoit sur le point de n'avoir plus à prendre aucun parti. En ce même temps, et en ce même lieu de Zozio, arrivoient avis certains de l'avancement des pratiques impériales avec les Grisons, qui faisoit que Rohan se roidissoit d'autant plus en sa première délibération. A quoi encore, de surplus, il se trouvoit poussé par le naturel des Français, desquels le courage se redouble en attaquant, comme il se diminue de la moitié lorsqu'ils sont sur la défensive; par la mauvaise garde que les ennemis faisoient, lesquels, enorgueillis du nouveau succès de Bormio, buvoient et mangeoient à Luvin joyeusement, sans savoir seulement que Rohan fût arrivé en l'Engadine; et finalement par l'information qu'il avoit très-particulière du passage par lequel il falloit aller à eux; trouvant par le rapport de Roqueservière (5), qui avoit judicieusement remarqué tous les détours de ces montagnes, que l'armée française pouvoit descendre jusqu'au Val-Federis (6) sans être découverte des ennemis, et marcher par bataillons jusqu'à l'entrée du Val-de-Luvin.

La résolution est donc prise de combattre, et toutes choses disposées à cela pour le 27 de juin; Landé protestant du mal qui en pourroit arriver, Rohan prenant sur soi tout l'événement de cette action, de laquelle il témoignoit espérer bonne issue.

Le 26, les troupes françaises s'acheminèrent aux Alpes de Cassan, et là se rassembla toute l'armée, qui pouvoit être tout au plus de trois mille Français, quinze cents Grisons et quatre cents chevaux.

Luvin est une vallée qui dépend de la comté de Bormio; elle peut avoir deux heures de long,

(1) Le père Griffet, dans son histoire de Louis XIII (tome XIV, pages 646-647), présente le duc de Rohan comme très-irrésolu dans cette situation critique, et il cite une relation écrite par ce duc, que le Roi reçut à Fontainebleau le 10 juillet 1635, et dans laquelle Rohan avouait qu'il n'avait formé le dessein d'attaquer l'armée impériale que sur la proposition du marquis de Montauzier.

(2) Ulisse de Salis, d'une des plus nobles maisons du pays des Grisons, depuis maréchal de camp, illustre par ses exploits militaires, mort le 3 février 1674, âgé de soixante-dix-neuf ans.

(3) Bourg de la basse Engadine.

(4) Régiments de Schmid et de Greder.

(5) Jacques de Roqueservière, qui mourut en 1654, maréchal de camp.

(6) *Fideris* ou *Fidris*, communauté protestante très-considérable dans la haute juridiction de Castels, au milieu du Prettigow, dans la ligue des Dix-Juridictions.

et douze ou quinze cents pas de large; elle a trois issues, l'une par le Val-de-Fresle à Bormio, l'autre par la montagne de Pichadel à Poschiave, et la troisième par la montagne de la Cassane, dans l'Engadine haute. C'est un pré continuel, semé de maisons sans qu'il y en ait deux ensemble; elle est fendue par le milieu d'un petit ruisseau difficile de guéer en été à cause de la fonte des neiges. Pour attaquer les troupes impériales, il falloit que les Français passassent la montagne de Cassane, et de là descendissent dans la vallée Federis, qui étoit fort facile à garder aux Impériaux, tant pour se trouver traversée d'une grande tranchée, que pour être étroite en quelques endroits, et dominée d'une montagne qui vient aboutir au-dessus du passage que les Impériaux gardoient.

Le principal soin de Rohan étoit d'occuper ladite montagne, afin de dominer sur ceux qui gardoient l'entrée de Luvin; car si les ennemis s'en fussent saisis les premiers, c'étoit témérité de les attaquer. On pouvoit dire que tout le bon et mauvais succès de la future journée dépendoit de l'occupation de ladite montagne, de laquelle Rohan vouloit être maître avant rien commencer. Il choisit, pour cette entreprise, Isaac de La Frezelière (1), gentilhomme plein de courage et d'ambition, lequel, avec sept cents hommes, partit à minuit pour aller se saisir de la montagne, et ayant poussé les védettes ennemies pour empêcher de rien découvrir du dessein, étant arrivé au Val-Federis, il prit à droite et gagna la montagne, tellement que les ennemis y voulant venir furent repoussés. Cela fait, il tourna sur la gauche, et suivit toujours la crête de la montagne pour se rendre sur la tête de ceux qui gardoient l'entrée de Luvin.

Le duc de Rohan fit avancer les troupes lorsqu'il jugea Frezelière être vis-à-vis de lui. Mais ledit duc, marchant par le Val-Federis, étoit fort empêché d'un ruisseau qui coule le long de ladite vallée, duquel les ennemis avoient rompu les ponts.

Les Impériaux firent quelque mine de vouloir rendre combat; néanmoins, se voyant attaqués par le haut et par le bas, ils lâchèrent le pied, et ayant repassé le ruisseau qui fend le Val-de-Luvin, firent ferme au-delà, d'où ils entretinrent l'escarmouche plus d'une heure et demie. On se battoit tout ce temps-là, le ruisseau entre deux, duquel les ponts étant brûlés par les Allemands, et étant jugé au commencement inguéable, les Français ne l'avoient pas tenté; mais depuis l'ayant fait sonder, et s'approchant pour le passer, les Impériaux se retirèrent par une montagne, prenant le chemin de Bormio; et ainsi les Français restèrent ce jour-là maîtres de la vallée et du champ de bataille, d'où Rohan dépêcha en diligence à Coire, pour donner avis aux chefs des Ligues d'un tel avantage, qu'il jugeoit être un coup de partie pour rompre les pratiques commencées avec les Impériaux. Et de fait, on a vu depuis clairement que cette journée a donné le mouvement à tous les bons succès qui depuis accompagnèrent les armes françaises en la Valteline. Le nombre des morts, de part et d'autre, ne fut pas considérable, la principale défaite consistant en une compagnie de cavalerie qui fut taillée en pièces, et dont la cornette fut prise par Saint-André de Montbrun.

Si Bréziguel, au lieu de se retirer, se fût résolu à faire tête, il ne se peut douter que ce jour-là le différend eût été vidé; car la situation du lieu étoit telle, que, si une fois on fût venu à se mêler, ceux qui eussent tourné le dos n'avoient presque point de ressource; mais les chefs de l'armée impériale ne jugèrent point devoir rien hasarder ce jour-là, soit parce que Fernamond ne s'y trouvoit point, soit qu'ils fussent surpris, ayant plus tôt vu les Français qu'ils n'eurent nouvelles de leur arrivée, soit qu'attendant de plus grandes forces du Tyrol, ils jugeassent se devoir réserver à un jour qu'ils croyoient devoir combattre avec la victoire assurée, soit qu'ils eussent les ordres de leur général de se retirer de Luvin en cas que, par une subite irruption, les Français y entrassent avec telles forces que le combat pût être douteux, soit qu'une terreur panique les surprît, laquelle passée, ils convertirent en prudence le conseil que la peur leur avoit fait prendre. Quoi que c'en soit, ce jour-là le champ de bataille demeura aux Français avec beaucoup d'honneur, bien qu'il eût été gagné sans beaucoup de résistance.

On propose incontinent dans le conseil de guerre deux partis, sur le choix desquels on avoit de la peine à se résoudre : l'un étoit s'il falloit suivre les ennemis; l'autre, où on devoit tourner tête en cas qu'on ne les suivît pas. Montauzier, qui, avec Canisy (2), avoit eu la pointe entrant dans Luvin, opinoit qu'il falloit les suivre sans relâche; que de les laisser rassurer étoit perdre le fruit de la victoire; que les Français faisoient toujours ce manquement de ne savoir pas user à la guerre de leur bonheur; que les soldats étant en curée, il ne falloit point laisser

(1) Isaac de Frezeau de La Frezelière, dit le marquis de La Frezelière, qui fut tué en 1639, le 29 juin, du dernier coup de fusil que la garnison d'Hesdin tira sur l'armée du Roi. Il était alors maréchal de camp.

(2) René de Carbonel, marquis de Canisy.

refroidir l'ardeur qu'ils témoignoient de joindre l'ennemi; qu'il étoit honteux de permettre que les Allemands eussent la gloire de choisir le parti qui leur sembleroit le plus avantageux, ou en combattant, ou en ne combattant pas.

Landé représentoit le péril qu'il y avoit de suivre par des passages étroits une armée plus forte que la leur, laquelle se retiroit en bon ordre; que ce n'étoient point des gens défaits, qu'il valoit mieux jouir de cette espèce de victoire que de la faire douteuse en la pensant rendre plus grande. Les dernières raisons qu'il alléguoit étoient plus fortes que toutes, à savoir, la lassitude des soldats, et le manquement de pain; car il est à remarquer que cette armée fut toujours si mal pourvue, qu'elle n'eut jamais pour quatre jours d'avance de pain, étant contrainte de vivre au jour la journée, partie par faute d'argent, partie par le manquement de ceux qui étoient employés à telles fonctions, lesquels, dans les armées de France, seront toujours blâmés et jamais punis, le pis qui leur arrive de leurs larcins étant d'en avoir la jouissance sans châtiment.

La résolution étant prise de ne poursuivre pas les Impériaux plus avant, il fut proposé ce qu'on auroit à faire, à quoi il ne fut pas besoin de beaucoup délibérer; car Rohan témoigna, de prime abord, être résolu de rentrer dans la Valteline, et d'occuper le poste de Tirano; premièrement, pour empêcher que les Allemands ne se joignissent aux Espagnols, puis pour être en un lieu d'où il pouvoit prendre ses mesures pour combattre à son avantage l'un ou l'autre séparément. Outre lesquelles raisons, il croyoit que c'étoit donner réputation à ses affaires, et faire éclater davantage le nouveau succès qu'il venoit d'avoir, même que c'étoit arrêter tout court les pratiques des Espagnols dans le pays des Grisons, ayant pour cet effet éerit aux chefs des Ligues qu'après avoir chassé de Luvin l'armée impériale, il alloit rentrer dans la Valteline, et y rétablir toutes choses comme auparavant. J'ajoute ce que j'ai déjà dit ci-dessus, qu'outre les autres raisons, celle de retirer le pain de l'Etat de Venise par l'Aurigue, étoit une puissante considération pour préférer le poste de Tirano à tout autre.

Après que l'armée française eut reposé la nuit suivante au Val-de-Luvin, le 28 elle passa à Poschiave par le Val-Pichiatelle, d'où, incontinent, Rohan fit partir Landé avec toute la cavalerie, pour ce jour même se saisir de Tirano; ce qu'il fit la nuit entre le 28 et 29. Les védettes que Landé avoit avancées du côté de Bormio, prirent un paquet de Fernamond au comte de Cerbelon, par où il lui mandoit que Rohan s'étant résolu, avec toutes ses forces, d'attaquer le poste de Luvin, Bréziguel l'avoit abandonné par son ordre, et s'étoit retiré à Bormio sans perte; que tandis que lui, Cerbelon, se prépareroit, qu'il seroit nécessaire d'envoyer des munitions de guerre à l'armée impériale, laquelle en avoit très-grand besoin; qu'il ne cesseroit cependant de harceler Rohan et de l'inquiéter; mais qu'avant toutes choses il se vouloit saisir de Tirano, comme le lieu le plus opportun par la communication qui devoit être entre eux, et qu'attendant de ses nouvelles, il ne cesseroit tous les jours de travailler les Français. Cette lettre, prise et portée à Rohan, qui étoit la nuit demeuré à Poschiave avec l'infanterie, lui fit approuver de plus en plus la résolution qu'il avoit prise pour Tirano, et le fit partir de bon matin pour s'y avancer.

La plus grande peine où il se trouvoit étoit la nécessité de pain, ce qui l'avoit obligé, aussitôt après être arrivé à Poschiave, d'écrire à Nicolas Paravicin (1), chancelier de la Vallée, qu'il ne manquât pas de lui envoyer à Tirano huit mille rations par jour. En quoi il est à noter que, dans le même instant, il arrivoit le même ordre de Cerbelon, lequel, faisant état d'entrer dans la Vallée, demandoit aussi du pain audit chancelier, qui, comme personne bien sensée, ayant considéré les deux ordres qu'il venoit de recevoir, se résolut d'obéir à celui qu'il jugeoit devoir être le plus fort par le nouveau succès de Luvin, dont il venoit de recevoir la nouvelle; et ainsi il fit tenir le pain à Rohan, sans en envoyer aux Espagnols.

Le duc de Rohan étant arrivé à Tirano avec l'infanterie, envoya incontinent les régimens de Montauzier et de Cerny (2) loger à Mazzo, qui est un lieu avancé du côté de Bormio, où il y a un pont sur la rivière d'Adda, par où les Allemands avoient à passer en cas qu'ils voulussent avancer du côté de Tirano (3); le reste des troupes françaises étoit logé entre ledit Tirano et Mazzo, aux lieux circonvoisins.

Comme Montauzier arrivoit à son quartier, Fernamond, qui avoit eu avis de l'arrivée de la cavalerie française à Tirano, sans aucune infanterie, avoit envoyé un fort parti pour l'enlever, et surprit tellement Montauzier, que de deux ponts qu'il y a à Mazzo, à cause d'une petite île qui s'y rencontre, il en avoit forcé un; néan-

(1) Paravicini; c'était une des plus nobles maisons de la Valteline.

(2) De Louis de Bouillard de Cerny.

(3) *Manuscrit de Dupuy*, en cas qu'ils se voulussent avancer du côté de Tirano et Mazzo aux lieux circonvoisins.

moins ledit Montauzier y arriva si à temps, qu'il conserva l'autre, ce qui ne fut pas sans grande difficulté : car de part et d'autre on s'étoit tellement acharné, que les Français et les Allemands se battoient à coups d'épée et se colletant, les plus forts jetoient les autres dans la rivière. Rohan, averti de ce qui se passoit à Mazzo, y accourt avec toute l'armée, et y passa la nuit.

Le jour suivant, 30 de juin, Fernamond vint encore plus fort pour enlever lesdits régimens. Rohan s'y porta derechef avec l'armée, et toute cette journée se passa en escarmouches, la rivière entre deux. Plusieurs, qui croyoient que le succès de Luvin les avoit mis en posture de ne plus craindre les Allemands, commençoient à s'apercevoir que l'affaire n'étoit pas finie. Les autres se jugeoient en péril plus évident que jamais, pour apprendre l'appareil de Cerbelon qui devoit s'avancer vers Tirano, et pour voir l'armée impériale de-là la rivière. Plusieurs se forgeoient des desseins imaginaires de l'ennemi, lequel ils disoient être passé en partie de l'autre côté de la rivière, et avoir gagné les montagnes devers Tirano, par lesquelles on disoit lui être aisé, ou d'aller se joindre à Cerbelon, ou de venir inopinément fondre sur les Français; il y en avoit même qui assuroient avoir vu filer les Allemands par les montagnes : tant l'esprit de l'homme se porte à croire aisément ce qu'il craint.

Ces alarmes continuelles harassoient l'armée française, tellement que Rohan fut contraint de la resserrer, et camper toute l'infanterie le long d'une ravine au devant de Tirano, lieu avantageux et difficile à forcer, qui tient depuis la montagne jusques à la rivière. Aussitôt Fernamond passe le pont, occupe les quartiers que les Français venoient de quitter, pose ses védettes à la portée du mousquet de celles de l'ennemi. Le jour après, Rohan commanda à Canillac et Villeneuve de pousser les védettes des Allemands, dont s'ensuivirent quelques légers combats où ledit Villeneuve se porta bien, sans pourtant autre avantage que de quelques prisonniers, desquels on apprit que Fernamond n'avoit encore que son avant-garde; qu'il faisoit venir le reste, et que dans deux jours le comte Cerbelon devoit être à Tirano. Sur quoi Rohan considéra qu'il falloit de nécessité faire de trois choses l'une : ou abandonner de nouveau la Valteline, se retirant par Poschiave, ou demeurer où il étoit attendant l'ajustement des deux armées ennemies, ou combattre les Allemands avant que les Espagnols fussent arrivés. Le premier étoit sûr pour ceux qui n'avoient autre but que sauver leurs personnes; mais il étoit infâme et si préjudiciable au service du roi de France, qu'il se pouvoit dire ruiné sans ressource en ce pays-là. Le second ne devoit pas seulement être mis en délibération; car d'attendre d'être enfermé entre les deux armées ennemies, étoit se précipiter, et vouloir périr de gaîté de cœur. Landé trouvoit un tempérament entre combattre l'ennemi, qui étoit chose hasardeuse, et attendre dans le poste où on étoit, qui étoit une ruine certaine. Pour éviter ces deux extrêmes, son avis étoit de se loger à *la Madone* de Tirano. Mais Rohan, ne prenant pas cela pour un expédient nouveau, disoit que c'étoit faire la même chose que de se retirer par Poschiave; car il n'y avoit soldat qui ne comprît que de se loger à l'embouchure de la vallée de Poschiave, n'étoit à autre fin que pour l'enfiler aussitôt que les Espagnols approcheroient d'un côté, et que les Allemands s'avanceroient de l'autre; de sorte que ce n'étoit pas éviter la retraite, mais la différer.

Rohan, par ces considérations, se résolut de ne retarder pas davantage d'attaquer les Allemands. C'est pourquoi il ordonna toutes choses pour livrer le combat, le troisième de juillet, à l'armée impériale.

Du camp des Français il falloit aller par un autre chemin malaisé jusqu'à Lovero (1), premier quartier des Allemands, où ils firent une décharge, puis abandonnèrent leurs murailles et un poste qu'ils tenoient fort avantageux. De Lovero à Mazzo, c'est une jolie plaine où Rohan étant descendu, il mit son armée en bataille, divisée en deux corps; et ayant détaché les enfans perdus, on marcha droit aux ennemis, ayant la montagne à droite, et la rivière d'Adda à gauche.

Les Impériaux se mirent en bataille au devant de Mazzo, logeant leur mousqueterie derrière des murailles fort avantageusement, d'où ils firent de grandes décharges; néanmoins, voyant que les Français gagnoient l'éminence de la montagne, et qu'on les prenoit en flanc, ils lâchèrent le pied; mais ils furent poursuivis si vivement, que peu passèrent le pont; le reste fut tué, pris ou noyé. Ils avoient une partie de leurs forces de-là ledit pont, lequel ayant rompu, ils conservoient l'autre bord de la rivière, d'où ils ne cessoient de mousqueter, jusqu'à ce que six cents Grisons, sous le commandement de Brucker et de Genas (2), que Rohan avant de partir de son camp avoit fait couler au-delà de la rivière par les vignes, commencèrent à escarmoucher; lors les Allemands, battus déjà de la mauvaise fortune, jugeant que la moitié de l'armée fran-

(1) Lover ou Luver, torrent qui sépare le Val-Pregell du comté de Chiavenne.

(2) George Jenatsch, de la ligue des Dix-Juridictions.

çaise venoit fondre de ce côté-là, abandonnèrent tout, et se mirent en fuite honteuse, sans ordre et sans ralliement. Rohan fit refaire le pont, sur lequel les Français passant poursuivirent leur victoire; mais les Allemands ne manquoient, à mesure qu'il en passoit d'autres, de les rompre. Il faut considérer que c'est un mauvais conseil de séparer une armée par une rivière inguéable, et qui n'a qu'un pont pour se rejoindre; car si Fernamond eût eu toutes ses troupes à Mazzo, il ne faut point douter qu'il n'y eût fait plus grande résistance; mais il eût été encore mieux de n'avoir point passé le pont : car, étant de delà, il pouvoit attendre en toute sûreté la venue de Cerbelon, qui étoit déjà entré dans la Valteline, et Rohan n'eût jamais entrepris de l'aller attaquer par dessus un pont.

L'armée française étoit, comme à Luvin, d'environ trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux, et les six cents Grisons dont nous avons parlé.

Les Impériaux étoient bien six mille hommes en tout, desquels il ne s'en retourna pas ce jour-là six cents à Bormio. Le nombre des noyés étoit grand, et il se compta jusques à mille prisonniers (1). Les Français ne perdirent pas vingt hommes en tout ce combat, après lequel ils poursuivirent les ennemis jusqu'à Sondolo (2), c'est-à-dire trois heures de chemin.

Ce jour-là on ne passa point plus outre, à cause des ponts de Sondolo qu'on ne pouvoit refaire sans grande difficulté. Les jours suivans, on ne tourna pas tête vers Bormio, étant jugé plus à propos d'aller vers Cerbelon, qui eût pu prendre quelque poste en la Vallée, tandis que les Français eussent été occupés en l'attaque des Bains.

Au retour du combat de Mazzo, Rohan apprenant que le comte Cerbelon étoit campé au grand Saint-Pierre (3), à deux heures de Sondrio, avec quatre mille hommes de pied, six cents chevaux et quatre pièces de canon, et qu'il s'y fortifioit, ayant même un corps-de-garde avancé jusques à la Madone de la Sassela (4), à demi-heure de Sondrio, l'armée française part, et se loge, partie à Ponte (5), Chiuro (6), et lieux circonvoisins, partie à Sondrio, où Rohan, ayant fait reconnoître Cerbelon, apprit que le gros de son armée étoit du côté de Fusine (7) et Cidrasco (8), et qu'il n'avoit à l'église de Saint-Pierre et au Pont que peu de gens, de façon que pour l'attaquer il falloit passer l'Adda au pont de Buffetto (9). Il sut aussi qu'il s'étoit retranché depuis la rivière jusqu'au village de Fusine, tellement qu'outre qu'il y avoit de la difficulté à faire ladite attaque, il étoit impossible qu'il pût être surpris s'il vouloit se retirer, pour ce qu'il falloit que l'avant-garde française, qui étoit à Sondrio, reculât jusqu'audit pont de Buffetto pour passer la rivière, qui est un chemin de plus de trois heures pour l'infanterie. Néanmoins, après l'arrivée de douze cents Suisses que les colonels Schmid et Greder (10) amenèrent, Rohan se résolut de ne laisser point là Cebelon, lequel la nuit, entre le.... et.... de juin, fit sa retraite à Morbegno, et de là passa dans le Milanez.

La Vallée, qui avoit eu en même temps trois armées, étoit délivrée de deux, et les Français, qui l'avoient partagée naguère avec les Allemands et les Espagnols, en étoient à présent maîtres absolus; il ne restoit que le fort des Bains, dans lequel Fernamond avoit laissé quatre cents hommes, comme étant un poste très-important pour être le passage de Sainte-Marie et du Tyrol, dans le comté de Bormio. Il est à noter que le même Fernamond tenoit encore le fort qu'il avoit fait à Sainte-Marie : il fut résolu d'attaquer ces deux postes en même temps. Pour cet effet, Landé partit avec deux mille Suisses, quinze cents Grisons, et deux cornettes de cavalerie par l'Engadine, pour aller à Sainte-Marie. Rohan, avec le reste de l'armée, arriva le 18 de juillet à Bormio, reconnut le même jour les Bains, qui est un rocher de difficile accès, néanmoins de grande garde. Le chemin étoit tel pour y aller, que les Allemands ne se pouvoient persuader qu'on le pût forcer; mais ayant été bien reconnu, l'attaque en fut ordonnée pour le lendemain 19. Frezelière et Serres (11) donnoient par le haut de la montagne, Montauzier droit par le milieu, lequel voyant Frezelière avoir gagné le dessus, et craignant d'être

(1) Dans cette déroute, les Allemands ne perdirent qu'un seul drapeau, qui fut trouvé dans la poche d'un enseigne mort. Ils avaient eu soin de cacher ou d'emporter tous les autres.

(2) Sondolo, bourg et communauté du haut Terzero de la Valteline, sur la droite de l'Adda.

(3) Santo-Pietro, à deux lieues de Sondrio.

(4) Madone de Sassello.

(5) Ponte, bourg du Terzero du milieu, en la Valteline, près de Chiuro.

(6) Chiuro, communauté et village sur la rive droite de l'Adda.

(7) Fusine, l'une des communautés du Terzero, sur la gauche de l'Adda.

(8) Cidrasco, village dans le Terzero, au pied d'une haute montagne presque inaccessible, sur la gauche de l'Adda.

(9) Buffetto, village du Terzero, situé sur les deux rives de l'Adda.

(10) Gaspar Schmid, de Zurich, et Wolffgang Greder, de Soleure.

(11) Jean de Béon, vicomte de Serres.

prévenu par lui, se hâta de donner : ce qu'il fit si hardiment, que le poste fut pris par son attaque; mais il y fut blessé de trois coups de pierre, dont quelques jours après il mourut, âgé de vingt-six ans, laissant à tous ceux qui avoient eu connoissance de sa vertu, autant de regrets pour sa mort que d'estime de la valeur qu'il avoit fait paroître en sa vie.

Les Allemands défendirent les Bains avec obstination. Il en fut tué plus de deux cents sur la place; quelques-uns aimèrent mieux se précipiter que de se rendre; le reste se sauva dans le Tyrol. Après la prise des Bains, Rohan s'achemina à Sainte-Marie, où les ennemis avoient abandonné le fort à la venue de Landé.

Ces choses ainsi passées en Valteline, l'armée française demeura quelque temps en repos; car les Espagnols, d'un côté, étoient assez occupés dans le Milanez, où la ville de Valence (1) étoit assiégée par le maréchal de Créqui (2), et par les forces des ducs de Savoie et de Parme, qui se trouvoient tous deux en personne devant ladite place. L'Empereur sembloit ne songer plus à se saisir de la Valteline, mais bien à faire passer secours pour l'Etat de Milan. Ce que ne voulant tenter par des lieux où il se pourroit trouver opposition, faisoit négocier en Suisse pour le passage de Saint-Gothard, auquel directement les Français ne se pouvoient opposer sans offenser les petits cantons; mais bien y avoit-il un moyen de les traverser sans que les Suisses s'en pussent plaindre, qui étoit d'envoyer des forces au Val-de-Mezoc (3), d'où on pouvoit tailler en pièces tous les Allemands qui passeroient en file, ou, se voulant garantir de cela, on les obligeoit de faire un gros, et par ce moyen de donner jalousie aux Suisses qui n'eussent jamais permis que lesdits Allemands eussent fait une masse de gens de guerre dans leur pays. Rohan proposoit tel parti, qui pourtant ne fut pas mis en exécution, tant parce que les Allemands lors ne passèrent pas par Saint-Gothard, que parce qu'on craignoit en France que, quelque circonspection qu'on y apportât, on n'irritât les Suisses par une telle action.

Cependant, quelque mine que les Impériaux fissent, tantôt de vouloir passer par Saint-Gothard, tantôt d'être contre-mandés pour aller ailleurs, il a été depuis vérifié qu'ils n'avoient autre pensée que de se préparer pour entrer de nouveau en la Valteline. A cet effet ils assembloient de nouvelles troupes, fortifioient les vieilles, et armoient leur cavalerie, faisoient de grands préparatifs de piques, pelles, grenades, grapins et autres munitions de vivres et de guerre, continuoient de traiter avec les cantons catholiques pour ledit passage de Saint-Gothard, feignant tous les jours de partir pour aller par là, afin de tant mieux couvrir leur dessein, menoient de secrètes pratiques avec les habitans tant de la Valteline que du comté de Bormio, pour former une entreprise sur le fort des Bains.

Ayant donc conduit leur entreprise sans être découverts jusqu'au point de l'exécution, le 24 d'octobre Fernamond vint avec son armée dans le Val-de-Fresle (4), força le passage du Val-Petin, et en même temps fit passer le colonel Erère avec cinq cents mousquetaires par la montagne de Cristal, passage qui, jusqu'à cette heure, avoit été jugé inaccessible : leur dessein étoit d'enlever le régiment suisse du colonel Greder, logé à Bormio, et, cela fait, d'attaquer les Bains de tous côtés; mais leur gros ayant paru au Val-Petin six heures plus tôt que lesdits cinq cents mousquetaires, ne purent se rendre à Bormio. Greder eut loisir de se retirer avec son régiment au-dessous du fort des Bains : tellement que leur entreprise étant manquée, Fernamond se résolut de demeurer avec toute l'armée au Val-de-Fresle, pour tenter le passage au Milanez, par la voie qu'il trouveroit la plus propre.

Soudain que la nouvelle en vint en Valteline, Lèques, qui avoit ordre de marcher à la première alarme, se rendit en diligence à la Serre de Bormio pour en conserver l'entrée, et Rohan dépêcha Canisy, fait depuis peu maréchal de camp, avec les régimens de La Frezelière, Serres et Vandy (5), et les compagnies de chevau-légers de Miche (6), et Saint-André de Montbrun. Ledit Canisy, voyant que les ennemis ne s'étoient point avancés, et jugeant qu'ils pouvoient, par le Val-Petin, venir droit à Poschiave, et passer dans l'Etat de Milan, renvoya les régimens de La Frezelière et de Lèques. Rohan assembla tout ce qu'il avoit de troupes auprès de soi, pour se porter où la nécessité le requerroit, envoyant les régimens de Montauzier et Canisy à Poschiave, pour avoir l'œil de ce côté-là.

Cependant Canisy avoit usé de diligence pour observer le dessein des ennemis; et, s'apercevant qu'ils refaisoient le passage de l'Escale, il fit en-

(1) Le siége de Valence commença le 10 septembre 1635.

(2) Qui fut depuis tué le 17 mars 1638, en voulant jeter du secours dans Bremo, assiégé par les Espagnols.

(3) La communauté de la vallée de Misox ou de Masox est la huitième et dernière communauté générale de la ligue Grise.

(4) Val de Freel, situé dans la communauté de Pedenos, au comté de Bormio.

(5) Jean-Absalon-Claude d'Apremont, marquis de Vandy.

(6) Charles-François de Miche, sieur de Coq-Fontaine.

treprendre sur eux, et tailler en pièces le corps-de-garde qu'ils y avoient mis.

Rohan, étant averti de l'état auquel se trouvoient les Allemands, se résolut de les attaquer dans le Val-de-Fresle.

Le Val-de-Fresle vient de Sainte-Marie, et aboutit au passage de l'Escale; c'est une vallée de trois bonnes heures de long, fort étroite du côté de Sainte-Marie, mais qui s'élargit approchant de l'Escale. Le terroir est presque semblable à celui de Luvin, n'y ayant que prés et quelques bois. Les maisons y sont semées de la même sorte. Deux ruisseaux passent au travers, mais qui ne sont si gros que celui de Luvin. Du Val-de-Fresle on peut aller par la montagne du Gall, et par le Val-Forno (1), dans l'Engadine basse, comme aussi à Luvin par l'Alpesel et Val-Petin, et à Bormio par l'Escale, et même par les Bains. C'est ce qui avoit fait choisir un tel poste à Fernamond; mais comme de ladite vallée il pouvoit passer par divers endroits, aussi pouvoit-il être attaqué par les mêmes. Tandis que ledit Fernamond délibéroit par quel trou il devoit entrer, il s'aperçut, mais trop tard, qu'ils étoient tous bouchés; car Rohan, après avoir considéré la situation de ladite vallée, l'avoit enclos de tous côtés, en la manière qui s'ensuit: Il avoit envoyé ordre à Landé de se rendre avec quatre compagnies de son régiment, le régiment (2) du colonel Schmid, et les communes de l'Engadine basse, à la montagne de Gall, pour charger les ennemis en cas qu'ils se retirassent. Genas avoit ordre, avec son régiment, le reste de celui de Landé, et les communes d'Engadine haute, de s'en aller à l'Alpesel, au-dessus de la vallée de Fresle. Cependant Rohan s'étoit acheminé à Bormio, et avoit disposé trois attaques. Canisy, avec les régimens de Montauzier, Canisy et Serres, devoit faire un détour de quatorze heures pour occuper une éminence de montagne, d'où il devoit fondre sur le Val-Petin, où étoient quelques corps-de-garde avancés des ennemis. Rohan, avec toute la cavalerie et le reste de l'infanterie, s'achemina de nuit par le Val-de-Pedenos, pour donner en même temps que Canisy auroit paru au-dessus. La troisième attaque étoit donnée à Vandy, pour du côté de l'Escale divertir les ennemis; mais il les chargea si vigoureusement, qu'au lieu de diversion, il avoit attiré la plus grande partie de l'armée impériale contre lui, ce qui étoit arrivé de nuit. Le jour venu, trente-unième d'octobre, veille de la Toussaint, Canisy parut sur la cime de la montagne qu'il devoit occuper, dont les Allemands, qui étoient au Val-Petin, s'étant aperçus, abandonnèrent le passage que soudain Rohan occupa avec ce qu'il avoit de troupes d'un côté, et Canisy de l'autre. De là on voyoit le Val-de-Fresle; mais il falloit aller par une descente longue d'une heure, si étroite et rude, que l'infanterie y marchoit à la file, et la cavalerie pied à terre.

Approchant de la vallée, et le chemin s'élargissant, les régimens formèrent leurs bataillons et s'avancèrent vers les ennemis. Les régimens de Frezelière, Montauzier et Lèques, marchoient les premiers, soutenus des compagnies de Saint-André de Montbrun, d'Amanty et de Villette. Les Allemands firent fort bonne contenance, et leur cavalerie vint en bon ordre pour charger les Français; mais, voyant Frezelière et Lèques marchant à la tête de leurs régimens, les piques baissées, ils s'arrêtèrent; et, comme on avança à eux, ils plièrent, et allèrent à toute bride jusqu'à un retranchement qu'ils avoient, d'où ils commencèrent à faire escarmoucher leur infanterie. Mais l'arrière-garde française s'unissant avec l'avant-garde, les Allemands n'eurent recours qu'à la retraite. Rohan étant arrivé en personne avec huit cents chevaux (3), et les faisant charger de tous côtés, depuis ce moment il n'y eut plus d'ordre parmi les ennemis, qui commencèrent à jeter leurs armes et gagner le chemin de Sainte-Marie; mais ils furent poussés si vivement, qu'en cette poursuite en furent tués plus de quinze cents; on fit peu de prisonniers. Le principal fut le colonel Espagne, qui faisoit la retraite.

Les Allemands ne crurent être en sûreté que dans le Tyrol, ayant abandonné le fort Sainte-Marie qu'ils avoient raccommodé.

Le dessein d'attaquer le Val-de-Fresle avoit été conçu de sorte que, si Landé eût exécuté l'ordre qu'il avoit, et se fût trouvé à temps au rendez-vous, toute l'armée impériale périssoit ce jour-là en ladite vallée; car personne n'avoit manqué de se trouver au lieu qui lui avoit été ordonné.

Leur armée étoit composée de six à sept mille hommes de pied et huit cents chevaux; la française étoit de même qu'elle avoit été aux deux précédens combats.

Le lendemain, jour de la Toussaint, l'armée française reprit son chemin vers Tirano, où le duc de Rohan étant arrivé, il reçut la nouvelle assurée que le siége de Valence étoit levé (4); que les Français s'étoient retirés dans le Montferrat

(1) Forno, montagne du comté de Bormio, sur la frontière de ce comté, du côté de l'Etschland.

(2) Suisse.

(3) *Manuscrit de Dupuy*: avec huit cents hommes.

(4) Le siége de Valence fut levé par les confédérés le 28 octobre 1635.

et dans le Piémont, et que l'armée espagnole, délivrée de cette occupation dans le Milanez, venoit fondre dans la Valteline, croyant avoir le temps propre d'en chasser les Français, lesquels à peine s'étoient reposés des fâcheux chemins qu'ils venoient de faire, quand on eut avis certain que Cerbelon étoit arrivé à Morbegno, et qu'il n'attendoit que le canon du fort de Fuentes pour aller attaquer les Français à Tirano, avec d'autant plus d'assurance, qu'il croyoit Fernamond en état de donner en même temps de l'autre côté, n'ayant encore rien appris du combat de Fresle. Ce même jour vint nouvelles que le comte de Schlick (1) étoit arrivé dans le Tyrol avec de nouvelles forces, et qu'il étoit résolu de réparer l'affront que Fernamond venoit de recevoir; de sorte que voilà les Français réduits au même point qu'ils étoient devant le combat de Mazzo, se voyant, pour la seconde fois, en état d'être renfermés entre deux armées; mais la différence étoit en ceci, que l'armée espagnole à Morbegno étoit composée de quatre mille bons hommes, des meilleures troupes du Milanez, et trois cents chevaux, et que le comte de Schlick étoit cru avoir amené de vieux régimens aguerris, qui n'étoient pas pour suivre l'exemple de ceux de Fernamond.

Le duc de Rohan se résolut de bien pourvoir au comté de Bormio. Pour cet effet, il laissa Vandy avec son régiment dans les Bains, donne ordre à Landé de se saisir de tous les postes qui étoient du côté des Allemands, lui donnant les forces nécessaires pour cela; et lui, avec les meilleures troupes, se rend, le neuvième de novembre, à Sondrio, d'où il part à minuit le dixième, veille de la Saint-Martin. A l'aube du jour il se rend au Pont-de-Saint-Pierre (2), où il avoit avancé des gardes. A deux heures de soleil, il fait guetter la garde de cavalerie des Espagnols, qui étoit au pas de Saint-Grégoire (3). A midi, il arriva au-dessous du camp des ennemis, où il les trouva retranchés, et en dévotion de se bien défendre.

L'assiette de leur camp étoit en cette sorte : il avoit, à main droite, la montagne qui va vers Morbegno; à main gauche, un petit bois, et la rivière d'Adda; au-devant, un petit ruisseau où la cavalerie ne pouvoit passer que sur un pont à la file, et l'infanterie dans l'eau jusqu'à demi-pied au-dessus du genou. Dans le camp il y avoit deux églises qu'ils occupoient, et des murailles qui leur servoient de retranchement, et, entre ces murailles, de l'espace pour faire combattre leur cavalerie. Ce logement avantageux mit Rohan en doute s'il les devoit attaquer. Néanmoins, le mal inévitable qu'il encouroit ne lui permettoit pas de se retirer sans rien faire; car c'étoit donner cœur à Cerbelon de le suivre, et en même temps le faire perdre aux Français; à quoi j'ajoute qu'il n'eût pas manqué d'être attaqué en même temps par les Allemands. Il résolut donc, ce même jour, à deux heures après midi, d'attaquer les Espagnols dans leur camp. Premièrement, il envoya pour gagner l'éminence de la montagne, laquelle fut disputée par les ennemis; et, ayant fait reconnoître le petit bois, il disposa quatre attaques : la première à gauche, le long de la montagne, par les régimens de Montauzier et Canisy, commandés par Vidault; la seconde, par les régimens de Lèques et de Cerny, et quatre compagnies du régiment de Biez, commandés par Lèques, soutenus par l'escadron de Villeneuve, qui étoit suivi par celui de Canillac, pource que c'étoit le seul lieu par où on croyoit que la cavalerie pût passer; la troisième, par les régimens de La Frezelière et de Serres, commandés par Frezelière; la quatrième, par cent mousquetaires détachés de La Frezelière, pour donner par le chemin qu'on avoit reconnu dans le bois, et prendre en flanc l'ennemi; le gros de réserve étoit au milieu.

Les choses ainsi disposées, les enfans perdus marchèrent à la tête des bataillons, et donnèrent si furieusement de toutes parts, que les Espagnols furent poussés jusqu'à leurs derniers retranchemens, et les deux églises emportées. Néanmoins, les régimens de Montauzier et de Lèques, rencontrant des murailles qu'ils ne purent surmonter, ni la cavalerie les y assister, ils furent repoussés. Canisy, qui étoit à la tête de la cavalerie, tourna à droite avec les enfans perdus, et joignit le corps de Frezelière, lequel avoit percé tout ce qu'il avoit rencontré, et gagné entre Morbegno et les ennemis, où ils furent longtemps sans avoir nouvelles de ce qui se passoit de l'autre côté.

Rohan, et par action et par paroles, remit en ordre ceux qui avoient été repoussés; et, apprenant l'état auquel se trouvoient Canisy et Frezelière, par ceux qu'il avoit envoyés, fit passer en diligence Lèques avec son régiment, celui de Cerny, les quatre compagnies de Biez, et l'escadron de Saint-André; commanda à Villeneuve et Greder, et aux régimens de Montauzier et de Canisy, de redonner par le même lieu où on avoit été repoussé, et lui passa dedans le bois à la tête de l'escadron de Canillac, et se rendit dans

(1) Henri de Schlick, comte de Passaun et de Weisskirchen, général-feld-maréchal de l'Empereur, et chevalier de la Toison d'or, mort en 1653.

(2) Ponte San-Pietro, sur l'Adda, entre Pusine et Rodul.

(3) Gregoria, sur la grande route, le long de l'Adda, entre Serta et la rivière de Tartano, dans la Valteline.

Morbegno, où on se battoit par les rues; ce qui fut fait de toutes parts si vivement, que le camp fut emporté, les Espagnols poursuivis et mis hors de Morbegno.

Le combat dura près de trois heures. On tient que les Espagnols y perdirent plus de huit cents hommes, entre lesquels les plus signalés furent le comte de Sainte-Seconde (1), qui commandoit la cavalerie, et le sergent-major Moline, et entre les prisonniers le comte de Valence (2), neveu de Cerbelon. Un de ceux qui se signalèrent le plus du côté des Espagnols, fut le général Cerbelon, qui fut blessé, et qui fut des derniers à abandonner Morbegno; les Français y perdirent près de cent cinquante hommes, et grande quantité d'officiers y furent blessés.

Sans que Rohan étoit obligé de tourner tête aux Allemands, ayant nouvelles de moment en moment qu'ils étoient pour s'avancer vers Bormio, il eût poussé le lendemain les Espagnols jusqu'au lac de Como; mais il jugea plus nécessaire d'aller donner ordre à l'autre bout de la Vallée, s'en étant, pour cet effet, retourné à Tirano, et n'ayant mis que quatre jours à aller, venir et faire l'exécution de Morbegno, après laquelle il fut long-temps en repos, les Allemands n'ayant plus tenté de passer dans la Valteline, et les Espagnols ayant toujours eu occupation dans l'Etat de Milan.

De quatre combats généraux qui furent donnés dans la Valteline pour en conserver la conquête, celui de Luvin fut le plus hasardeux, n'y ayant nul doute que, sans l'extrême nécessité à laquelle le duc de Rohan étoit lors réduit, il pourroit avoir été accusé de témérité, d'avoir, avec une poignée de gens, passé par des chemins inaccessibles, pour aller combattre une armée victorieuse dans une vallée entourée de hautes montagnes, et d'où, venant à recevoir échec, il n'y avoit nulle espérance de pouvoir faire aucune retraite.

Celui de Mazzo fut le plus avantageux; car, outre le nombre de prisonniers et des morts, l'armée impériale fut tellement dissipée, qu'il fallut quatre mois de temps pour la remettre sur pied.

Celui de Fresle fut le mieux entendu de tous; car le dessein fut si bien formé, et les attaques si bien disposées, que, si Landé seul n'eût manqué à exécuter l'ordre qui lui étoit donné, les Impériaux demeuroient ce jour-là tous exposés à la miséricorde des Français.

Celui de Morbegno a été le plus glorieux; car, ce jour-là, les Français, inférieurs en nombre aux Espagnols, les attaquèrent courageusement dans leurs retranchemens; et bien que la victoire fût long-temps disputée, finalement elle fut emportée avec beaucoup d'honneur, les retranchemens des Espagnols forcés, et eux-mêmes chassés de la ville de Morbegno, où les Français entrèrent victorieux après trois heures de combat obstiné.

LIVRE TROISIÈME.

Les efforts que l'Empereur et le roi d'Espagne avoient faits à diverses reprises pour chasser les Français de la Valteline, ayant été rendus vains, comme nous l'avons représenté au précédent livre, et les forts nécessaires pour assurer la conquête de ladite Vallée se trouvant en état de défense, les Grisons demandèrent de rentrer sans délai en possession de ce qui leur appartenoit, et les Français n'eurent plus d'excuse de différer davantage l'effet des promesses qui leur avoient été faites pour ce regard.

Les Grisons veulent rentrer dans la Valteline, comtés de Bormio et Chiavenne, sans limitation aucune de la puissance souveraine qu'ils prétendent avoir sur ces pays-là : les Valtelins et Comtois (3) alléguoient leurs raisons au contraire, niant absolument d'avoir jamais été sujets des Grisons, et représentoient que, quand ils se sont mis en liberté, ils n'ont fait autre chose que secouer un joug injuste et illégitime.

Le roi de France, qui se trouvoit arbitre, ou, pour mieux dire, maître de ce différend, bien qu'en apparence il eût fait passer ses armes en ce pays-là pour y rétablir les Grisons ses alliés, avoit des considérations néanmoins de reculer, autant qu'il se pourroit, une telle restitution. Premièrement, il croyoit que cela touchoit, en quelque façon, sa conscience; car les Grisons ne pouvoient être remis, selon leur désir, sans le libre exercice de la religion protestante en Valteline. Outre la raison de la conscience, il sembloit scandaleux qu'il eût à employer l'effort de ses armes pour replanter l'hérésie, comme on dit, dans un pays où elle se trouvoit éteinte et entièrement déracinée. Il considéroit que les Espagnols ne manqueroient de se prévaloir de cet avantage qu'ils auroient sur lui, pour le décrier par toute la chrétienté. D'autre part, il prévoyoit le mécontentement qu'il donneroit au Pape pour ce regard. Toutes ces raisons lui faisoient souhaiter qu'un tel rétablissement pût être reculé jusqu'à

(1) Le comte de San-Secundo, d'une maison noble de Plaisance.

(2) Le comte de Valenza était neveu du général Jean comte de Serbellonne.

(3) C'est-à-dire les habitants des comtés de Bormio et de Chiavenne.

la paix générale. Mais les Grisons laissoient entendre hautement qu'ils n'étoient plus d'avis d'attendre davantage, et qu'ils ne pouvoient plus se repaître de vaines espérances. Ce que le duc de Rohan faisant entendre en cour, reçut ordre de tenter quelque voie d'accommodement par lequel les Grisons pussent être satisfaits, la réputation du Roi à couvert pour le fait de la religion, avec quelque satisfaction, s'il se pouvoit, des Valtelins et Comtois, ayant toujours pour but de faire un traité tel, qu'il pût être inséré dans celui de la paix générale, avec l'approbation du Pape et des Espagnols mêmes.

Sur ce commandement, le duc de Rohan se trouvant délivré d'ennemis et de toute autre occupation, paisible possesseur de la Vallée, se prépare d'entendre les raisons d'une part et d'autre, pour procurer un solide ajustement entre les seigneurs des trois Ligues et les peuples de la Valteline et des deux comtés.

Or, une telle négociation devant être le sujet de ce troisième livre, pour le bien commencer, il est nécessaire de reprendre ici les choses de plus haut, et de représenter sommairement l'état des Grisons et de la Valteline, la forme de leur gouvernement, l'origine de leurs discordes, par quels artifices et pour quels intérêts elle a été fomentée et accrue, et, finalement, comme elle a éclaté, les bons et mauvais remèdes desquels on s'est servi pour apaiser ce mal, les traités conclus ou projetés sur ce sujet.

Sans s'amuser à rechercher l'antiquité des Grisons, qui se disent être venus de Toscane, d'où ils auroient été chassés par les Gaulois, et se seroient retirés dans les Alpes, sous la conduite de Rhétus (1), d'où la Rhétie a pris le nom, laissant à part telles recherches aussi inutiles qu'incertaines, je me contenterai de dire que les Grisons, dès auparavant la division de l'Empire, étoient peuples libres, et qu'ils se sont maintenus tels contre les Romains, Allemands, Goths, Vandales, Huns, Sarrasins, Français et autres, desquels ils furent attaqués à diverses fois. Néanmoins ils laissèrent peu à peu empiéter à quelques-uns d'entre eux, la liberté qu'ils avoient défendue contre les puissances étrangères. Ainsi, dans la ligue Grise, l'autorité de l'abbé de Disentis s'étoit rendue presque absolue, et, dans la même Ligue, les comtes de (2) Werdenberg et Montfort, les barons de Belmonte, Sacco (3) et de Rezuns (4), y étoient comme souverains. On ne peut douter aussi que l'évêque de Coire, dans la Cadée, ne dominât quasi avec suprême puissance, et que les barons de Vaz, dans les Dix-Droitures, ne gouvernassent à leur volonté. L'an 1424, les communes de la ligue Grise furent les premières à se libérer de l'usurpation de tels petits seigneurs, ensuite de quoi elles se joignirent ensemble par alliance; les communes de la Cadée firent de même l'an 1429 (5), s'alliant aussi entre elles-mêmes, à l'exemple des autres. Celles des Dix-Droitures se libérèrent l'an 1436, et toutes les trois Ligues s'allièrent ensemble l'an 1471. Depuis ce temps-là, elles n'ont point changé leur forme de gouvernement, qui ne peut être pire qu'il est. Car, si, comme les anciens ont été curieux de faire des descriptions imaginaires d'une parfaite république, afin que cela servît de modèle pour en approcher autant qu'on pourroit, il étoit nécessaire en ce temps de représenter une idée d'une parfaite anarchie, il ne faudroit pour tout patron qu'une exacte description de la république des Grisons.

Chaque Ligue a son chef; celui de la ligue Grise s'appelle *landrichter;* celui de la Cadée est le *bourgue-mestre* de Coire; celui des Dix-Droitures s'appelle *landamann.* Le lieu principal de la ligue Grise où se font les assemblées, est Ilans; celui de la Cadée est Coire, et Davos est celui des Dix-Droitures.

En leurs assemblées générales, qu'on nomme *pitacz,* il y a vingt-huit députés de la ligue Grise; vingt-quatre de la Cadée et quinze des Dix-Droitures. Les chefs des Ligues étant avertis de quelque affaire importante, intiment telles diètes, où la matière étant proposée, elle se porte aux communes, lesquelles sont le souverain magistrat du pays; car l'état des Grisons est purement populaire. Jusque-là, il semble qu'il y ait en ce pays-là quelque apparence de gouvernement; mais le malheur est que ce n'est qu'une simple apparence, et que l'effet n'y est point; car, dans ces communes, tout dépend de quelques-uns des principaux, et le plus souvent la plus grande part d'eux dépend de qui plus leur donne. Ils prennent argent de divers princes, et chacun porte le parti de celui de qui il est gratifié. De là viennent les divisions et factions dans le pays. L'envie y règne plus qu'en lieu du monde; et est à remarquer qu'il ne s'y rencontre pas deux personnes entre lesquelles on puisse dire avec vérité qu'il y ait sincère amitié. Celui qui voit son compagnon enrichi de l'argent de France, fait

(1) Justin et plusieurs historiens romains parlent de la retraite des Toscans, sous la conduite de Rhetus, dans les Alpes.

(2) Les comtes de Rheineck, de Feldkirch, de Werdenberg, de Montfort et de Bregentz, étaient tous issus de la maison des comtes Palatins de la haute Rhétie.

(3) Ou de Sax, autrement les barons de Hohensax.

(4) Les barons de Rhetzuns ou Rœtzuntz.

(5) En 1400 et 1419.

naître occasion de trouble pour se faire rechercher par la maison d'Autriche. De là se font plusieurs bonnes maisons. Cependant le public demeure en une extrême pauvreté, le trésor de la république étant si petit, qu'à peine y a-t-il de quoi pour envoyer des messagers à pied par les communes, lesquelles se laissent entièrement conduire, sans avoir autre mouvement que celui qui leur est donné par la fantaisie de ceux qui y sont les plus puissans.

Les ministres des princes en ce pays-là se trouvent surpris par l'instabilité de ce gouvernement; car, croyant avoir bien opéré, sur le point de voir l'effet de leur négociation, voient inopinément arriver une nouvelle tempête. Souvent une chose passée avec commun consentement dans une assemblée, si quelques jours après elle vient à être agitée dans une suivante, elle s'y trouve rejetée ou mise en doute par la plupart de ceux qui l'avoient auparavant approuvée, de sorte que faire fondement sur leurs délibérations, n'est autre chose que bâtir sur sable mouvant. Car bien que l'argent y domine puissamment, encore se rencontre-t-il de grandes difficultés en la distribution d'icelui. Donner à quelques-uns seulement, c'est cabrer les autres et les jeter dans le parti contraire. Donner à tous, c'est n'obliger personne. Ne donner rien, c'est désobliger tout le monde. Voilà les vraies raisons des fréquentes confusions de ce pays-là, desquelles plusieurs voient les effets, peu en remarquent les causes, qui ne procèdent que du naturel de ces peuples, lesquels, se trouvant logés au milieu de diverses nations, ont fait amas de leurs vices sans se soucier de leurs vertus. J'entends parler ici en général, exceptant toujours de ces règles universelles plusieurs particuliers doués de vertu et de mérite, qui ne connoissent que trop la corruption que je viens de décrire, et la déplorent pour être un mal qui s'est rendu incurable.

Les deux religions catholique et protestante y ont été établies par édit général l'an 1528 (1); et est à remarquer que, parmi tant d'autres désordres, il y a quelque règle pour ce regard, et que de la diversité de religion il ne se voit point naître de division dans le pays, soit pource que le nombre des catholiques est si petit, qu'ils sont contraints de se soumettre aux autres, soit parce qu'il y a si peu de zèle, que leurs esprits ne se trouvent point altérés pour ce sujet.

Après que les trois Ligues ont été conjointes ensemble, elles ont pris diverses alliances avec Louis XII, roi de France, toutes trois conjointement l'an 1508 (2); étant à noter qu'ils lui manquèrent de foi bientôt après, à la suscitation du pape Jules II. Les Dix-Droitures, l'an 1590, s'allièrent avec les cantons de Zurich et de Glaris. Les trois Ligues, l'an 1600, firent alliance perpétuelle avec les Valaisans (3), l'ayant déjà faite avec eux l'an 1508. Les trois Ligues aussi firent alliance perpétuelle avec le canton de Berne l'an 1602, et ainsi consécutivement.

Quant à la Valteline et comtés de Bormio et Chiavenne, les Grisons, comme chacun sait, ont eu la cession de ces pays-là des ducs de Milan et rois de France (4), et même de l'empereur Maximilien. Bien que les Valtelins assurent qu'ils n'ont jamais été leurs sujets, mais seulement co-alliés, il conste néanmoins, par actes authentiques, que les seigneurs des trois Ligues ont possédé comme souverains la Valteline et les deux comtés (5), sans que tel droit leur ait été disputé par aucun prince, ni que lesdits Valtelins et Comtois s'y soient opposés, l'espace de cent huit ans entiers, c'est-à-dire depuis l'an 1512 jusqu'à l'année 1620, que lesdits Valtelins et Comtois, secouant le joug des Grisons, se mirent en liberté pour les raisons et en la manière qui s'ensuit :

Les Grisons envoyoient dans la Valteline et comtés leurs magistrats, en la même façon, à peu près, que les Suisses envoient les leurs dans leurs bailliages qu'ils ont delà les monts, entre le lac Majeur et le lac de Como; l'une et l'autre religion y étoient exercées, et les choses s'y passoient assez paisiblement. Seulement s'apercevoit-on que les Valtelins sembloient ne pas porter le respect aux Grisons, tel que les sujets sont obligés de rendre à leurs supérieurs, soit que la qualité des magistrats grisons ne se trouvât pas toujours proportionnée à la charge qu'ils soutenoient (car tel qui n'avoit jamais eu autre direction que de son bétail, se trouvoit destiné à rendre la justice, sans avoir aucune teinture des lois, ni information des coutumes du pays, ni connoissance des affaires du monde); soit aussi que les Valtelins, pour être delà les monts et sous un climat qui mûrit les esprits de ceux qui y sont nés, se crussent plus capables de commander que d'obéir aux Grisons, par la créance que tous les Italiens ont que les moins avisés d'entre eux surpassent les plus entendus des nations *ultra-montaines,* comme ils appellent.

Nonobstant ces légers dégoûts, les peuples de la Valteline et les deux comtés demeuroient en l'obéissance et sujétion des seigneurs des trois

(1) Cet édit est de 1526.
(2) En 1509.

(3) La république du Valais.
(4) François I, en 1516.
(5) De Bormio et de Chiavenne.

Ligues, sans que rien parût qui pût faire appréhender les désordres qui depuis s'en sont ensuivis.

Les Espagnols, qui ont accoutumé de jeter des fondemens profonds des desseins qu'ils jugent de quelque importance pour leurs intérêts, considérant la nécessité du passage de la Valteline pour la conjonction des Etats du roi d'Espagne en Italie avec ceux de la maison d'Autriche en Allemagne, se résolurent de penser de longue main, ou à s'emparer de la Valteline, ou à la réduire en tel état qu'ils en pussent disposer à leur volonté. Pour cet effet, ils gagnent des partisans dans le pays des Grisons, ils fomentent les dégoûts des Valtelins, ils font naître occasion de mécontentemens nouveaux; et tout à propos, en tel temps, se rencontra gouverneur de Milan le comte de Fuentes (1), enclin à remuement, et qui étant rempli du désir de laisser, avant sortir d'Italie, quelque monument à la postérité pour marque de son sens et intelligence, il crut ne pouvoir, par autre moyen plus propre, commencer à fonder le dessein que l'Espagne avoit sur la Valteline, qu'en bâtissant, en lieu opportun, un fort de considération qui pût relever le courage aux Valtelins, et leur donner hardiesse de se mettre en liberté, et pour aussi semer par là des partialités parmi ces peuples, afin d'opprimer les uns et les autres insensiblement. Il falloit seulement trouver un prétexte plausible, qui lui fut fourni fort à propos par le renouvellement de l'alliance que les Grisons firent avec la France l'année 1602, et surtout par la nouvelle alliance que les Grisons contractèrent avec les Vénitiens l'an 1603. Le comte de Fuentes témoigna que le Roi son maître se tenoit offensé que les seigneurs des trois Ligues eussent fait tels traités, qui ne pouvoient redonder qu'à son préjudice, et que, pour en témoigner son ressentiment, il avoit ordre de bâtir un fort pour la sûreté de l'Etat de Milan. Le lieu fut choisi à l'embouchure de la Valteline dans le Milanez, et les premiers fondemens en furent jetés au mois d'octobre, l'an 1603.

Lors commencèrent les calamités de la Rhétie, laquelle, depuis ce jour-là, n'a jamais joui d'un solide repos. Les Espagnols commencèrent de mener plus ouvertement leurs pratiques, et de moins dissimuler le profond dessein qu'ils avoient de long-temps sur ce pays-là. La plus saine partie des Grisons proposoit de passer en armes en Valteline pour démolir le fort commencé. Ceux qui secrètement se trouvoient déjà engagés avec l'Espagne, opinoient qu'il ne falloit rien entreprendre inconsidérément, mais essayer premièrement les voies de modération, en députant à Milan pour traiter de la démolition du fort. On dit que les Vénitiens conseilloient de bâtir un fort sur la frontière de la Valteline, pour contrecarrer celui de Fuentes, pour la défense duquel on s'apercevoit qu'ils étoient portés de fournir argent, comme aussi pour l'entretènement de la garnison quand il seroit bâti.

(1) Pierre-Henriquez Azevedo, comte de Fuentes.

Henri IV, roi de France, surpris d'une telle nouveauté, dépêcha exprès personnages entendus pour remarquer la situation du fort et l'importance d'icelui. Mais, soit que ceux qui lui en firent le rapport n'en exagérassent pas assez la conséquence, soit que le Roi, après avoir mis fin à tant de troubles dont il avoit été agité jusqu'à ce temps-là, fût bien aise de goûter le repos, et de ne rechercher pas plus de connoissance de ce en quoi il n'étoit pas marri qu'on le flattât en lui diminuant l'importance de cette nouvelle entreprise; quoi qu'il en soit, il ne prit point cette matière à cœur, comme les Espagnols mêmes avoient appréhendé.

Les Vénitiens, suivant leur méthode ordinaire, ne se déclaroient pas ouvertement contre un tel dessein. Pour les Grisons, une partie se trouvoit déjà gagnée par le comte de Fuentes, et l'autre n'étoit pas capable de rien entreprendre, pour être une multitude confuse, destituée de chef. Enfin, la conclusion fut d'envoyer vers le comte de Fuentes qui promit la démolition du fort, à condition que les Espagnols pourroient lever des gens de guerre dans le pays des Grisons, à leur volonté; que le passage seroit accordé aux troupes du roi d'Espagne par ledit pays, et qu'ils ne le pourroient accorder à aucun autre prince, sans en donner avis au gouverneur de Milan.

Ces articles, accordés par les députés grisons, et portés par les communes, furent rejetés comme préjudiciables à la liberté du pays, et détruisant l'ancienne alliance de France, et celle qu'ils venoient de faire avec la république de Venise. Ce qu'apprenant le comte de Fuentes, indigné d'une telle procédure, fit redoubler le travail de son fort, de sorte qu'il étoit aisé à comprendre qu'il ne pensoit plus à le démolir. Lors les Grisons s'aperçurent qu'il ne falloit plus différer de chercher remède aux maux qu'ils voyoient se préparer sur eux par la construction de cette place, recevant déjà de très-grandes incommodités par l'interdiction du commerce, qui n'est pas une petite considération pour faire soulever les peuples. Là-dessus ils se résolurent de prendre les armes, demandant, pour cet effet, secours d'hommes et d'argent au roi de France et aux Suisses, représentant que, contre

les anciens traités (1) qu'ils avoient faits avec les ducs de Milan, le comte de Fuentes avoit entrepris de faire un fort sur la frontière de la Valteline pour empiéter leur liberté.

Ceux qui tenoient pour le parti d'Espagne avoient jusqu'à présent couvert leurs pratiques sous le nom de modération, qui est le prétexte ordinaire duquel on a accoutumé de se servir quand on n'ose pas se déclarer ouvertement pour le parti par lequel on est corrompu; mais ils ne purent plus dissimuler davantage: car les autres, qui se portoient avec violence à la démolition du fort, déclaroient ouvertement que personne ne pouvoit être contraire à une telle entreprise, qu'il ne fût traître à sa patrie. De là vinrent les dissensions entre eux; de là les factions qui s'augmentoient tous les jours. Enfin, le parti de ceux qui étoient contraires à l'Espagne se trouvant le plus fort, l'an 1618 fut établie dans Tossane (2), bourg de la ligue Grise, une chambre criminelle pour faire le procès à tous ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir tenu pratiques préjudiciables au bien de la patrie.

Comme il faut confesser que par ce magistrat furent châtiés plusieurs qui le méritoient bien en toute république bien ordonnée, aussi est-il certain que, sous prétexte de faire justice, furent exercées plusieurs passions et vengeances particulières, qu'on peut dire à bon droit, sinon la cause, pour le moins l'occasion de la révolte des Valtelins, laquelle se trouve avoir été couverte par eux de trois prétextes, ou, comme ils appellent, causes légitimes : le premier, de la religion catholique, laquelle s'y trouvoit vilipendée et profanée tous les jours par les Grisons; le second, de la tyrannie des magistrats, et le troisième et principal, celui que nous venons de dire, c'est à savoir les procédures violentes et injustes de la chambre criminelle, laquelle, sous prétexte du bien public, passoit à des excès si énormes, que personne dans la Valteline ne pouvoit être assuré de sa vie ni de ses biens.

Il ne se peut nier que les magistrats grisons, tant en la chambre criminelle de Tossane qu'en l'administration de la justice dans la Valteline, n'aient commis des injustices capables de jeter dans le désespoir, et de faire rebeller les peuples les plus modérés contre leur souverain. Mais il faut confesser aussi que les Valtelins ont outrepassé toutes les bornes, et foulé aux pieds toutes les lois de l'humanité, s'étant portés à des massacres si pleins de cruauté et de barbarie, que les siècles à venir ne les entendront jamais sans horreur. Tant la religion est capable de persuader du mal aux hommes qui, portés par un zèle inconsidéré, prennent pour prétexte de leur inhumanité ce qui devroit être un ciment de la société humaine.

Incontinent après le soulèvement des Valtelins, qui arriva l'an 1620 (3), les Grisons prirent les armes pour entrer dans la Valteline, et châtier, comme ils disoient, la rébellion de leurs sujets; mais cela fit peu d'effet, car le duc de Féria, lors gouverneur de Milan, fit entrer des gens de guerre dans la Valteline contre les Grisons, qui, voyant que d'eux-mêmes ils ne pouvoient rien faire, implorèrent le secours de France et des Suisses. De France ils n'obtinrent rien; ou soit que cela se rencontrât en un temps auquel le bas âge du roi Louis ne permettoit pas qu'on remuât rien au dehors, ou soit que la considération de la religion empêchât qu'on prît la défense des Grisons en cette cause.

Les cantons de Zurich et de Berne, nonobstant les oppositions des cantons catholiques, assistèrent les Grisons, prirent Bormio et tous les villages au-dessus de Tirano, où ils trouvèrent non-seulement les Valtelins en tête, mais même les troupes espagnoles; d'où s'ensuivit la défaite des Bernois, et la retraite des Zurigaus et Grisons.

Après ces choses, naquit division, à la suscitation des Espagnols, entre la ligue Grise et les deux autres. Les cinq cantons catholiques envoyèrent secours à la ligue Grise, et Zurich et Berne aux deux autres. Ensuite de laquelle division, les Suisses, en général, s'employèrent, non-seulement pour l'ajustement des Ligues, mais même pour la restitution de la Valteline, à quoi coopéroit, en apparence, le ministre de France, qui lors résidoit aux Grisons; mais, en effet, il se comporta de sorte qu'il servoit plus aux intérêts des Espagnols que s'il y eût été employé autrement par eux.

Cependant le duc de Féria recherchoit la ligue Grise, lui promettant la restitution de la Valteline, et aux deux autres Ligues aussi, pourvu qu'elles acceptassent le traité qu'il proposoit, le sens duquel étoit de les remettre comme auparavant, sauf l'exercice de la religion protestante, à condition que le roi d'Espagne auroit le passage par les Grisons et Valtelins, comme par les cinq cantons de Suisse.

Vers le commencement de l'année 1621, les députés de la ligue Grise s'en retournèrent de Milan (4), et conjointement, les ministres d'Espagne tâchèrent de faire approuver ladite capitulation aux autres Ligues, lesquelles n'y vou-

(1) En 1531, entre François II, duc de Milan, et les trois ligues Grises.

(2) Tusis, autrement Tusciana.

(3) En juillet.

(4) *Manusc. de Dupuy* : à Milan.

lant consentir, les Espagnols, avec quelques troupes suisses (1) et autres de la ligue Grise même, s'avancèrent, pour faire passer par force ce qu'ils n'avoient pu par voie de négociation.

Lors seulement, les Français commencèrent à s'apercevoir que toutes les pratiques des Espagnols n'étoient point pour la religion, quoiqu'ils en prissent le prétexte, mais pour obtenir le passage par les Grisons à l'exclusion de la France, et pour s'assurer de la Valteline. C'est lors que le parti de France se joignit à celui de Venise, d'où s'ensuivit la retraite des troupes espagnoles; et, bientôt après, connoissant l'erreur qu'on avoit faite, la France se résolut de mettre la main, tout de bon, aux affaires des Grisons. Pour cet effet, elle leur promit de leur envoyer secours d'hommes et d'argent contre ceux qui les voudroient forcer d'accepter des traités préjudiciables à leur liberté; ensuite de quoi fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne le maréchal de Bassompierre (2), qui y conclut, au mois d'avril 1621 (3), le traité appelé de Madrid, le sens duquel est: que, d'une part, le roi d'Espagne retirera les troupes qu'il avoit aux confins de l'Etat de Milan joignant la Valteline et le Val de Chiavenne; et que, de l'autre part, les seigneurs des trois Ligues feront le semblable en la Valteline et comtés de Bormio et Chiavenne, toutes choses demeurant en leur premier état; qu'on pardonnera généralement toutes choses faites ès derniers mouvemens, sans que les Valtelins et Comtois en puissent être recherchés; que, dans la Valteline et deux comtés, on ôtera toutes nouveautés préjudiciables à la religion catholique, lesquelles pourroient avoir été introduites depuis l'an 1617; que les deux couronnes, et les Treize-Cantons, promettront de faire entretenir ce que dessus, à quoi même les Grisons s'obligeront, par promesses requises et accoutumées en semblables occasions, entendant et déclarant que les anciens traités faits avec la maison d'Autriche demeureront en leur vigueur.

Ces articles, présentés au conseil des trois Ligues, furent reçus avec applaudissement, et confirmés par le consentement de toutes les communes; mais, d'autant qu'il étoit porté que les Suisses devoient intervenir pour donner leur consentement audit traité, pendant que les ministres de France négocioient cela en Suisse, les Espagnols y menèrent si bien leurs pratiques, qu'il fut conclu qu'avant toutes choses la religion catholique seroit suffisamment assurée aux pays des Grisons et Valteline; ce qui rompit l'exécution du traité de Madrid: et ensuite de cela, les ministres de France, laissant à part ledit traité, proposèrent d'autres articles qui n'étoient nullement conformes aux précédens; de sorte que les Grisons, se croyant abusés, prirent les armes pour tenter encore une fois le recouvrement de la Valteline, où, étant entrés, le duc de Féria y passa contre eux avec les forces du Milanez, et Baldiron (4) du côté du Tyrol. Ce que voyant les Grisons, ils se retirèrent de bonne heure, sans avoir rien avancé. Après quoi Féria attaqua Chiavenne, qu'il prit sans grande résistance, et passa en Bregaille (5), d'où il emmena à Milan cinq pièces de canon appartenant aux Grisons.

Bientôt après, l'archiduc Léopold (6) fit entrer Baldiron, et puis le comte de Sultz (7), au pays des Grisons, de la plus grande part duquel ils se rendirent maîtres.

Ensuite de quoi (8), on força les Grisons de se départir du traité de Madrid, et d'envoyer des députés à Milan, lesquels Féria fit renoncer à la Valteline (9), moyennant un tribut annuel que les Valtelins et Bormiens donneroient aux trois Ligues; Chiavenne en fut exceptée, laquelle ledit Féria leur rendit. Les députés furent tellement intimidés des menaces qu'il leur fit, qu'ils acceptèrent tout ce qu'il leur proposa, même la ligue avec l'Espagne, laquelle, néanmoins, n'eut aucun effet, pour ce qu'elle ne fut ratifiée ni par le roi d'Espagne, ni même par une partie des Grisons, lesquels demeuroient toujours opprimés par les armes de l'archiduc, avec lequel ils traitèrent pour les faire sortir du pays, moyennant une somme d'argent; ce qui fut exécuté l'année 1624, avant l'entrée des armes françaises dans la Valteline.

Ainsi fut rendu nul le traité de Madrid, par les pratiques d'Espagne: ce que connoissant, le roi de France, après une longue patience, fit ligue, l'année 1622 (10), avec les Vénitiens et

(1) Des cinq cantons catholiques.

(2) François de Bassompierre, marquis d'Harouel, maréchal de France, colonel général des Suisses, et deux fois ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1625 et 1630; mort en Brie près de Provins le 12 octobre 1646. Ses mémoires font partie de la collection.

(3) Le 25 avril.

(4) Ou Balderon.

(5) Dans la ligue Cadée; c'est une grande vallée qui s'étend en long de l'orient à l'occident, après qu'on a traversé le mont Septimer.

(6) Frère de l'empereur Ferdinand II, comte du Tyrol, mort en 1632.

(7) Alvig, comte de Sultz, et landgrave du Kleggau, qui fut tué en 1632. Il était colonel au service de l'Empereur.

(8) *Manuscrit de Dupuy*: on contraignit les Grisons d'accepter le traité de Lindau. Peu après on força les Grisons de renoncer au traité de Madrid, et d'envoyer des députés à Milan, que Féria fit renoncer à la Valteline, etc.

(9) Le 15 janvier 1622.

(10) En février 1623, et non 1622, ainsi que portent les manuscrits.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour l'exécution dudit traité de Madrid. Ce que voyant le pape Grégoire XV, et considérant les conséquences d'une telle ligue, prit la Valteline en dépôt; et, faisant difficulté après de la restituer, le marquis de Cœuvres entra dans la Valteline, l'an 1624, avec les armes de la ligue, qui y demeurèrent environ deux ans, sans autre effet que de quelques légers combats contre les Espagnols qui défendoient toujours La Rive. Les troupes du Pape y firent peu ou point de résistance, et la Valteline, Bormio et Chiavenne, se prirent sans difficulté : de sorte que ce fut une guerre commencée sans donner frayeur à personne, continuée sans péril, et finie sans aucun avantage de part ni d'autre.

L'armée française étant toujours dans la Valteline, les deux couronnes firent un traité pour l'ajustement des affaires des Grisons et des Valtelins, sans en donner part aux Vénitiens, ni au duc de Savoie. Ledit traité fut fait à Monçon, en Espagne (1), d'où il a pris le nom; et le sens en est que les affaires des Grisons, Valtelins et Comtois, demeureroient en même état qu'elles étoient quand les premiers troubles commencèrent parmi eux, tous traités faits depuis demeurant nuls et sans effet; qu'en la Valteline et deux comtés, il ne puisse, à perpétuité, y avoir autre religion que la catholique; que les Valtelins et Comtois puissent élire leurs magistrats, avec la confirmation des seigneurs des trois Ligues, sans que, pour cela, il soit besoin de leur approbation; que tels magistrats puissent juger définitivement, et disposer absolument de tout ce qui concerne leur office et la religion catholique; que nul prince puisse attenter chose aucune contre ledit traité, pour l'observation duquel les deux couronnes s'obligent; que la mémoire des choses passées demeure ensevelie, sans qu'aucun particulier en puisse être recherché; que les Valtelins et Comtois paieront, annuellement, une somme de deniers aux Grisons, arbitrée par gens à ce députés entre les deux parties, laquelle les Grisons refusant d'accepter, les deux Rois les déclareront déchus à perpétuité dudit tribut; et, cela ne suffisant pas, les deux couronnes s'engagent d'imposer auxdits Grisons une plus grande peine; que le Pape (2), connoissant qu'il y ait de la contravention notable de la part des Grisons en ce qui concerne la religion catholique, après que les deux Rois en auront eu connoissance, et qu'on l'aura notifié aux Grisons, si, quatre mois après, ils ne remédient aux plaintes qu'on leur aura faites sur ce sujet, les deux Rois s'uniront ensemble pour protéger les Valtelins; et, en particulier, le roi de France emploiera sa puissance pour réduire lesdits Grisons à leur devoir, lesquels, venant à prendre les armes contre les Valtelins ou Comtois, pour quelque cause que ce soit, les deux Rois leur feront sentir la peine qui leur semblera due pour une telle contravention, outre laquelle peine ils seront déchus sans ressource du droit de confirmer l'élection des magistrats, comme aussi de la somme annuelle que lesdits Valtelins et Comtois leur devoient payer pour cette raison; que si, d'autre part, lesdits Valtelins et Comtois rompent, en tout ou en partie, l'observation dudit traité, lesdits Rois les déclareront déchus des priviléges établis en leur faveur; et le roi d'Espagne, en particulier, emploiera sa puissance pour les remettre en leur devoir; qu'avant toutes choses, les forts de la Valteline, et comtés de Bormio et Chiavenne, et ce qui, de surplus, peut avoir été occupé par les armes de la Ligue, et même par le roi d'Espagne, seront entièrement remis entre les mains du Pape; que les armées des deux Rois et de leurs alliés étant retirées de ces lieux-là, les Grisons ne pourront tenir en leurs frontières qui regardent la Valteline et Comtés, des garnisons plus fortes que celles qu'ils avoient devant les altérations; que le même s'observera dans les frontières de l'Etat de Milan; que les Grisons ne pourront mettre dans la Valteline et deux comtés, ni gens de guerre, ni garnison, qu'après la ratification dudit traité, le roi d'Espagne se contentant que tous les forts qui sont dans la Valteline et comtés soient incontinent rasés par le Pape, sans que lesdits forts aient à être refaits par qui, ni sous quelque prétexte que ce soit; que les deux Rois annulent tous les autres traités faits en cette matière, en la part où ils ne seront pas conformes au présent traité, la déclaration duquel, en matière de religion, se remet au Pape, et, en autre chose, à la déclaration des deux couronnes.

Après que ledit traité eut été signé par les deux Rois, fut envoyé au pays des Grisons Châteauneuf (3), ambassadeur extraordinaire, qui, conjointement avec le marquis de Cœuvres, convoqua une assemblée des trois Ligues à Poschiave, au mois de septembre 1626; et là, furent présentés les articles du traité de Monçon, qui

(1) Le 5 mars 1626.

(2) Urbain VIII.

(3) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, né le 22 février 1580, abbé de Préaux, et sous-diacre, ambassadeur en Hollande, à Bruxelles, en Angleterre et à Venise depuis 1609, ambassadeur extraordinaire en Suisse, en 1626; garde des sceaux de France le 14 novembre 1630; disgracié le 25 février 1633; rétabli dans la charge de garde des sceaux le 2 mars 1650, s'en démit le 3 avril 1651, et se retira de la cour. Il mourut à Leuville le 17 septembre 1653.

furent portés aux communes. Mais, ayant été trouvés préjudiciables à leur liberté, les trois Ligues envoyèrent ambassadeurs en France pour représenter leurs griefs. Cependant Châteauneuf, dans une assemblée convoquée à Soleure la même année, proposa à tous les cantons de Suisse la déclaration de Sa Majesté très-chrétienne sur les articles du traité de Monçon, laquelle fut approuvée par les catholiques. Les protestans croyoient, comme les Grisons, que le traité étoit à l'avantage des Valtelins, lequel, néanmoins, étant dûment ratifié, comme il fut au commencement de l'année suivante, le marquis de Cœuvres, avec le reste de son armée, sortit de la Valteline et des Grisons au mois de mars.

Cependant que les Grisons traitent en France pour obtenir une explication favorable du traité de Monçon, les Valtelins établissent la forme de leur gouvernement, par laquelle il se comprit aisément qu'ils n'entendoient pas vivre en sujets, et qu'ils donnoient une interprétation à leur mode au traité de Monçon. Les Grisons s'en plaignoient hautement en France, où on commença à connoître que ce différend n'étoit pas vidé. D'une part, dom Cordoua (1), gouverneur de Milan, autorisoit les Valtelins, et leur donnoit cœur d'entreprendre toujours quelque nouveauté. D'autre côté, lesdits Valtelins, s'apercevant bien, par les députés qu'ils avoient envoyés en France, qu'on n'étoit pas porté là à appuyer si promptement les Grisons, donnoient tous les jours occasion de nouvelles plaintes.

Les choses passoient ainsi, dans les Grisons et Valteline, en mutuelles altercations. Les Grisons se plaignoient du traité de Monçon et de la France. Les Valtelins, délivrés de la guerre, et, comme ils croyoient, du joug des Grisons, se gouvernoient comme bon leur sembloit. Les Espagnols étoient bien aises de voir réussir heureusement le projet qu'ils avoient fait de telles affaires. Les Français étoient balancés entre le déplaisir qu'ils avoient que la négociation de Monçon se trouvât toute à l'avantage des Espagnols, et entre les considérations qu'ils faisoient d'être les premiers à remuer quelque chose sur ce sujet.

Le temps se passant en telle incertitude d'affaires, on arriva vers la moitié de l'année 1629, et lors furent diverties les pensées des Grisons touchant la Valteline; car, inopinément, se présenta sur leurs frontières une armée impériale, sous le commandement du comte de Mérodes, laquelle, en même temps qu'elle avançoit, demandoit le passage aux chefs des Ligues pour entrer en Italie, à l'occasion de l'investiture des duchés de Mantoue et du Montferrat, de laquelle l'Empereur prétendoit exclure Charles de Gonzague, duc de Nevers. Les troupes impériales passèrent par les Grisons et la Valteline, y firent des forts (2); et, jusques à l'année 1631, les Grisons, vivant à la discrétion des Impériaux, abattus de misères et autres calamités que les passages des grandes armées ont accoutumé de traîner après elles, ne tournoient leurs pensées qu'à se voir délivrés du joug sous lequel ils étoient opprimés.

Après la déclaration de Cherasco, faite en avril 1631, le duc de Rohan étant passé au pays des Grisons, en la forme que nous avons décrite, lesdits Grisons furent entretenus d'espérance pour leur rétablissement jusques en l'année 1635, que les armes françaises rentrèrent dans la Valteline, où toute ladite année ayant été employée à repousser et combattre les forces tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, on n'eut point le temps de vaquer à l'ajustement des différends entre les Grisons et Valtelins.

Finalement, toutes choses étant apaisées en Valteline, et y ayant apparence que les armes françaises étoient pour s'y maintenir, tout au commencement de l'année 1636, on mit les fers au feu pour le rétablissement des Grisons, par la voie d'un traité qui fut projeté, négocié et conclu en la manière que s'ensuit.

LIVRE QUATRIÈME.

Le rétablissement des Grisons dans la Valteline ayant été retardé l'espace de dix-sept ans, par les moyens que nous avons représentés dans les trois premiers livres, se trouve finalement porté à sa dernière fin dans le présent livre, qui est d'autant plus considérable, qu'il contient l'accomplissement d'une affaire si embrouillée, et par une voie toute contraire à celles dont jusqu'à présent on s'étoit servi pour y parvenir. Tant la prudence humaine se trouve abusée par l'événement des choses, la plupart du temps contraires au jugement qu'elle en a fait. Car les Grisons n'ayant jugé autre pierre d'achoppement pour rentrer en possession de la Valteline, que les oppositions qui leur seroient faites par l'Empereur et par le roi d'Espagne, il s'est trouvé que c'est par eux qu'ils y ont été rétablis. Les Valtelins, n'ayant autre espérance de se maintenir en l'état de liberté auquel ils s'étoient mis, qu'au seul appui de la maison d'Autriche, à la fin n'ont subi le joug, duquel ils avoient montré une si

(1) Dom Gonsalve de Cordoue, fils d'Antoine de Cordua, duc de Sessa.

(2) Au pas de Saint-Luci et au pont du Rhin.

grande aversion, que par l'autorité de la même maison; et les Français, qui, à deux diverses reprises, sont venus avec main-forte au secours des Grisons qui les avoient appelés comme défenseurs de leur liberté, non-seulement ont été frustrés de l'honneur de ce rétablissement, mais même contraints de se départir d'une telle négociation, pour faire place aux Espagnols, qui, l'ayant traversée dans son commencement et dans sa suite, en ont eu néanmoins toute la gloire en sa fin, comme nous ferons voir en la manière qui s'ensuit :

Le soulèvement des Valtelins étant arrivé l'année 1620, les Grisons ont été en espérance d'y rentrer l'espace de dix-sept ans par divers intervalles. Le premier fut depuis ledit soulèvement jusqu'au traité de Madrid, duquel ils se promettoient toute satisfaction. Depuis le traité de Madrid jusqu'en l'année 1624, le temps se passa à tâcher d'obliger les Suisses de s'intéresser en cette affaire, et en autres négociations dépendantes dudit traité de Madrid, où les ministres de France qui y furent employés (1) ne firent aucun effet. L'an 1624, l'entrée des armes de la ligue (2) dans la Valteline, sous le marquis de Cœuvres, donna espérance certaine aux Grisons de voir une fin à ce qu'ils avoient tant désiré. Deux ans après vint le traité de Monçon, qui les désespéra entièrement. Près de cinq ans se passèrent après en négociations sur ledit traité, et en la poursuite qu'ils firent en la cour de France pour obtenir une favorable interprétation dudit traité. L'an 1631, lorsqu'ils avoient comme perdu toute espérance de rien obtenir du côté de France, arriva dans le pays des Grisons le duc de Rohan, qui les remit en quelque façon. Mais un an après, ledit duc ayant eu ordre de se retirer à Venise, les Grisons se crurent plus que jamais reculés de leur but. Quelques mois après, ledit duc retourna vers eux avec commandement de faire entendre aux Grisons que le temps de leur rétablissement étoit arrivé. Mais, sur le point qu'on croyoit entrer dans la Valteline, Rohan fut rappelé en France, et finalement, l'an 1635, il entra avec une armée dans la Valteline, où les Grisons demandoient d'être rétablis sans délai. La possession d'icelle se trouvant incertaine, pour être continuellement disputée par les armes françaises, impériales et espagnoles, c'étoit avec juste sujet que ledit rétablissement étoit remis à un autre temps. Les Français se trouvant paisibles possesseurs de la Vallée, et y ayant bâti les forts nécessaires pour la conserver, les Grisons ne vouloient plus attendre davantage. On leur fit donc entendre que c'étoit chose impossible de les rétablir comme ils étoient auparavant la révolution, et que pour faire une chose de durée et solide, il falloit venir à un traité avec les Valtelins, qui fût tel qu'il pût être inséré dans celui de la paix générale. On vint à bout de cette négociation; un traité se fait avec la ratification des trois Ligues et consentement des Valtelins; il n'est plus question que d'attendre la ratification du roi de France, au lieu de laquelle fut envoyée une modification qui détruisoit la nature du traité. Voilà les intervalles par lesquels les Grisons ont été ballottés l'espace de dix-sept ans entre l'assurance et le désespoir de leurs affaires. L'année 1636, ce mal tantôt avancé, tantôt reculé par divers symptômes, est finalement arrivé à sa dernière crise; et les humeurs ramassées depuis si long-temps dans ce corps-là, s'étant peu à peu corrompues, et finalement rendues malignes, ont porté le patient au dernier période, qui est le soulèvement des Grisons contre les armes françaises, duquel nous entreprenons de traiter dans ce dernier livre.

Toutes choses concoururent en même temps pour contribuer, ce semble, à exciter ce mouvement. Au lieu, comme nous avons dit, de la ratification du traité, fut apportée une modification, laquelle même le duc de Rohan cacha aux Grisons pour n'avancer le mal qu'il voyoit déjà se préparer à ce sujet. Les colonels et capitaines de cette nation-là, se trouvant en arrière d'un million de livres qui leur étoit dû pour leur solde, se virent frustrés en ce même temps de toute espérance de paiement. Car le député qu'ils avoient envoyé en France retourna, au mois d'août (3), sans aucune satisfaction; et pour comble de tout mal, l'ambassadeur Lasnier, au lieu d'adoucir avec dextérité l'amertune de leur mécontentement, usa de termes si aigres en leur endroit, qu'il précipita ceux dans lesquels il restoit encore quelque peu d'affection pour la France, et anima ceux qui étoient portés à nouveautés, d'entreprendre ce qu'ils avoient dès long-temps dans le cœur. En même temps, le duc de Rohan se trouvoit à Sondrio, malade à la mort, non-seulement hors d'état de donner aucun ordre aux affaires publiques, mais même d'avoir aucune pensée pour ce qui touche de plus près ceux qui se trouvent en l'extrémité en laquelle il étoit. Son mal étoit une profonde léthargie qui lui avoit fait perdre le sentiment de toutes cho-

(1) Etienne Gueffier, ambassadeur du Roi aux Grisons, depuis 1615 jusqu'en 1622; Robert Miron, ambassadeur ordinaire en Suisse, depuis 1617 jusqu'en 1627, mort en 1641; Guillaume de Montholon, ambassadeur extraordinaire en Suisse en 1622; mourut à Soleure le 2 mai de cette année.

(2) Entre la France et Venise.

(3) *Manuscrit de Secousse* : d'avril.

ses, de sorte que sa mort fut non-seulement constamment publiée au loin, mais crue certaine dans son armée, où il fut regretté comme il étoit convenable à ceux qui avoient été tant de fois témoins et spectateurs de sa valeur, mais même accompagné d'éloges pleins de gloire et d'honneurs par les Impériaux et Espagnols, qui firent paroitre, par démonstrations extérieures, la joie qu'ils avoient de voir ôté un tel obstacle à leurs desseins, par la mort d'un homme qu'ils avoient tant appréhendé. L'état donc où se trouvoit Rohan ne donnoit pas peu de hardiesse à ceux qui tramoient déjà le dessein du soulèvement; mais la peste qui détruisoit l'armée française, et le débandement des soldats par le manquement du pain, contribuoient beaucoup pour rendre réussible l'entreprise des Grisons. Ils étoient aussi avertis par leur député qui venoit de France, qu'on ne pensoit aux affaires de ce pays-là que par manière d'acquit. En Italie, les Espagnols avoient sans controverse le dessus; car, après le combat d'Oleggio, l'armée de la Ligue s'étant retirée, tout le Milanez non-seulement étoit libre d'ennemis, mais même en état d'entreprendre. Car, outre la diminution de l'armée des collégués (1), la division s'étoit glissée entre les ducs de Savoie et de Parme; et celui-ci, mal content pour ne voir point l'effet des promesses de France, et craignant à la fin, au lieu de la conquête de Milan qu'on lui avoit fait espérer toute certaine, de se voir à la veille de perdre ses propres Etats, entendoit déjà secrètement aux propositions que les Espagnols lui faisoient faire par le moyen du grand duc de Toscane, son beau-frère (2). En Allemagne, les alliés de France n'étoient pas plus puissamment assistés; de sorte que ceux qui menoient dans le pays des Grisons la pratique du soulèvement ne manquoient d'exagérer telles conjonctures pour faire comprendre à leurs compatriotes que, l'armée française se trouvant détruite en la Valteline par la peste, le duc de Rohan ne devant plus être compté entre les vivans, la personne duquel seul avoit été comme une digue pour empêcher l'invasion de leurs pays; que se trouvant en tel état, et les Espagnols et Impériaux, sans aucune occupation vers ces quartiers-là, ne manqueroient de se servir de l'opportunité pour les attaquer au temps qu'ils se trouveroient hors de défense, et d'occuper tous leurs pays, qui demeureroient à jamais dans leur pouvoir pour avoir été conquis par droit de guerre.

(1) Des co-alliés, du roi de France, du duc de Savoie, et du duc de Parme. Leur traité d'alliance avait été conclu à Rivoli le 11 juillet 1635.

(2) Ferdinand II de Médicis, fils aîné de Côme II. Ce prince mourut en 1670.

Mais le point principal étoit que les affaires de France avoient pris un si mauvais train, que dans les pays étrangers on en faisoit un sinistre jugement. Car l'armée espagnole, sous la conduite du prince Thomas de Savoie, venoit d'entrer en Picardie, où non-seulement elle avoit pris des places de la rivière de Somme, mais même passé ladite rivière et porté la terreur si avant, qu'on fit garde dans Paris aussi exacte qu'en une place frontière.

Ainsi tout sembloit se rencontrer à propos pour faciliter le dessein des Grisons contre les Français dans leur pays. Les peuples témoignoient ouvertement qu'ils étoient abusés par la France, laquelle, n'ayant point accompli ses promesses en l'espace de dix-sept ans, n'étoit pas pour jamais les exécuter. Les chefs et conseils des Ligues ne savoient que répondre à leurs peuples, n'osant plus parler du traité de Tossane. Les gens de guerre se voyoient au désespoir de la solde qui leur étoit due. Les Impériaux et les Espagnols se servoient dextrement de tous ces mécontentemens, et trouvoient aisément jour dans l'esprit des principaux de ces pays-là, entre lesquels celui qui se trouva le plus propre pour conduire à bout une telle entreprise, fut George Genatz (3), natif de Sumade (4), en Engadine haute, homme de petite condition, sans parenté ni autre dépendance, si ce n'est celle qu'il s'étoit acquise par son industrie. Il fut premièrement prêcheur de profession parmi les protestans; puis, las de prêcher, se jeta au métier de la guerre, et parvint enfin jusqu'à être colonel. Et lors, commençant de se juger capable de rendre quelque notable service à la maison d'Autriche en son pays, estima que la religion dont il faisoit profession le pourroit rendre moins agréable à ce parti-là, et moins capable d'en recevoir les récompenses qu'il se promettoit. C'est pourquoi il se fit catholique, et commença dès lors d'avoir secrète correspondance avec les Impériaux et les Espagnols, jusque-là même que, pendant la dernière guerre faite en la Valteline, il écrivoit et recevoit lettres d'eux aux occurrences qui se présentoient. Ce Genatz donc étoit celui qui alloit fomentant le dégoût des mal contens, leur faisant comprendre que la conjoncture se présentoit favorable pour se dépêtrer une fois pour toutes des Français, et faire bonne et sûre alliance avec les Impériaux et Espagnols, par le moyen de laquelle ils rentreroient dans la Valteline, et s'y maintiendroient sans trouble et empêchement; ce qui ne se pourroit faire par les armes de France, trop éloignées de leur pays, et desquelles un seul mauvais

(3) Jenatsch; il fut assassiné à Coire le 30 janvier 1639.

(4) Samade.

succès suffisoit pour les mettre en perpétuelle servitude. Que la raison du bien public le vouloit ainsi sans controverse. Que pour l'intérêt des particuliers il se rencontreroit mieux avec la maison d'Autriche qu'avec la France, pouvant donner emploi en Italie et en Allemagne aux personnes du pays qui font profession de la guerre, et aux autres des pensions qui ne seroient point imaginaires comme celles de France. Qu'ils s'attireroient l'utilité qui revient aux Suisses pour le passage du Saint-Gothard. Que la maison d'Autriche, ayant vu, en la conjoncture présente, de quelle importance lui est le pays des Grisons et la Valteline, n'épargnera rien pour conserver ces pays-là à sa dévotion, ce qu'elle jugera bien ne lui pouvoir réussir que par libéralité et par bienfaits, comprenant aisément qu'elle ne peut gourmander les Grisons, qu'elle ne les jette tout incontinent entre les bras de la France, outre le secours de laquelle, qui par raison d'Etat ne manqueroit jamais, étant appelée par les Grisons, tout le corps helvétique et la république de Venise même s'intéresseroient pour s'opposer à une telle oppression. Somme, qu'il a été bon que les trois Ligues aient fait voir à l'Empereur et au roi d'Espagne combien elles peuvent traverser leurs desseins par les armes de France, et qu'à présent il étoit temps de se prévaloir des avantages qu'ils avoient eus en cette guerre, plutôt par la vertu du duc de Rohan que par la puissance du secours de France. Qu'il ne falloit pas différer davantage à se servir de l'opportunité pour jouir du repos auquel ces pauvres peuples aspiroient depuis tant de temps; car d'attendre la paix générale, c'étoit se mettre en même état que lors du traité de Monçon, étant bien certain que les deux couronnes s'accorderoient, sans se soucier de leurs intérêts. Que des Espagnols lors il ne faudroit rien espérer, parce qu'ils n'auroient pas besoin d'eux, et que, comme les médecins tiennent que pour être bien payés il faut prendre le temps que le malade sent sa douleur, de même les Grisons devoient faire leur marché avec la maison d'Autriche tandis qu'elle a besoin d'eux. Tels et semblables discours alloit semant George Genatz, les ménageant selon l'inclination et l'intérêt que chacun pouvoit avoir. Aux colonels et capitaines, il représentoit le manquement de leur paye et leur pauvreté, en comparaison des facultés que Shauenstein, Salis et Brucker acquéroient tous les jours par le moyen des compagnies qu'ils avoient en France. Que ceux-là étoient les princes de la Rhétie, et les autres leurs valets. Qu'en la cour de France on s'imaginoit que ces trois familles étoient la puissance de tout le pays, et que les autres n'étoient que leurs créatures. Que si la chance venoit à tourner, ceux qui embrasseroient le parti d'Espagne, ne seroient pas moins récompensés de ce côté-là, que les autres l'étoient de la France. Aux ecclésiastiques protestans, il faisoit insinuer qu'il avoit été impossible d'obtenir de la France, non-seulement le libre exercice de la religion dans la Valteline, mais non pas même une petite église dans le comté de Chiavenne pour les baptêmes, non pas même un cimetière pour enterrer les morts; que le roi de France étant obligé en plusieurs endroits de donner secours aux protestans (1), pour rhabiller cela, en quelque façon, en cour de Rome, il sacrifioit l'intérêt des pauvres Grisons, et que tel en cour de France, pour l'espérance qu'il avoit à Rome, faisoit le zélé en cette occasion; que les Espagnols seroient plus traitables pour ce regard, et que quand cela ne seroit pas, et qu'ils n'obtiendroient pas davantage d'eux pour la religion, pour le moins vivroient-ils en paix, au lieu que continuant d'être joints avec la France, ils ne pouvoient jamais espérer qu'une éternelle guerre. La fin d'un tel discours étoit une petite douceur gratifiante qui faisoit agréer aux ministres et approuver le poids de telles raisons. Dans les communes, par personnes interposées, on alloit disant : *Jusques à quand demeurerons-nous dans cette servitude? nous sommes bridés par des forts, et sommes la risée de nos voisins qui se moquent de notre lâcheté; au lieu de rentrer en ce que nous avons perdu, nous achevons de perdre ce qui nous reste.*

Les humeurs ainsi disposées, au mois d'août se trouvèrent ensemble les colonels et capitaines, et là se promirent, par serment, mutuelle union pour demeurer armés dans le pays jusques à ce qu'ils eussent obtenu l'entier paiement de ce qui leur étoit dû de leur solde, et ce avec le consentement des chefs des Ligues, desquels seuls ils disoient vouloir recevoir les ordres.

Il faut considérer qu'en apparence ils ne commençoient ce mouvement que pour leurs paiemens, et la plupart d'eux n'y pénétroient autre chose; mais quelques-uns, qui déjà avoient correspondance avec les Autrichiens, non-seulement ne désiroient pas que le paiement vînt de France, mais l'appréhendoient, comme aussi la ratification du traité pure et simple, ne demandant pas mieux que de se pouvoir servir de ces mécontentemens pour tirer à leur parti tout le reste du pays.

Le duc de Rohan, revenu de la profonde léthargie qui l'avoit tenu sans sentiment plusieurs

(1) D'Allemagne, et aux Suédois contre la maison d'Autriche.

jours, et retourné au monde comme du sépulcre même, étant averti de la disposition des choses dans le pays des Grisons, et jugeant bien que de la France il ne falloit rien espérer pour remédier au mal qu'il prévoyoit, disoit qu'il n'étoit ressuscité que pour être spectateur, à son grand regret, de la ruine du service du Roi en ces pays-là, et voyoit bien que, pendant le temps de son extrême maladie, s'étoient excités des vents qu'il seroit bien malaisé d'apaiser. A peine avoit-il recouvré la parole, qu'il apprend à Sondrio dans la Valteline, où il avoit été malade, qu'au pays des Grisons toutes choses étoient sens dessus dessous; que les gens de guerre de cette nation, qui gardoient les passages du pays, avoient abandonné leurs postes, et que, par ainsi, l'entrée étoit toute ouverte aux ennemis. Les colonels mêmes et capitaines lui écrivirent qu'ayant patienté jusqu'au bout, ils ne pouvoient pas davantage se maintenir sur pied sans argent; que leurs familles étoient ruinées, et leurs maisons en désolation, parce que, selon la coutume du pays, les biens des capitaines sont obligés aux soldats; qu'ils protestoient devant Dieu et les hommes de tout le mal qui en arriveroit; qu'ils voyoient bien le désordre qui pouvoit succéder de cet abandonnement de postes; mais qu'ils en avoient averti à temps et avoient marqué le jour, afin qu'on y pourvût, comme en effet ils l'avoient fait ainsi.

Le duc à peine se pouvoit encore lui-même remuer dans le lit; de sorte que, ne pouvant donner autre ordre, il écrivit en France tout ce qui se passoit, leur faisant entendre clairement qu'il n'y avoit que deux remèdes pour apaiser ce mal : l'un est de remettre les Grisons en la possession de la Valteline; l'autre de payer ce qui étoit dû aux gens de guerre de cette nation-là; que ces deux choses étant promptement exécutées, il ne falloit aucunement douter que tout le pays ne retournât à la dévotion de la couronne de France, et que toutes les pratiques des Autrichiens n'allassent en fumée; et qu'au nom de Dieu on crût à ses conseils, puisqu'il étoit sur les lieux, et qu'il voyoit des choses auxquelles ceux qui étoient éloignés ne pouvoient pénétrer.

Or, d'autant que le pays des Grisons est situé entre les Etats de la république de Venise et les cantons des Suisses, le duc de Rohan envoya exprès vers Marin Molin, provéditeur pour ladite république en Val Camonica, pour lui dire que, par raison de bon voisinage, il se trouvoit obligé d'avertir la république sérénissime que pendant sa grande maladie s'étoient émues des humeurs dans le pays des Grisons, qui étoient pour les porter à un changement notable s'il n'y étoit promptement pourvu, et qu'il jugeoit que si en France on ne se résolvoit sans délai à payer les colonels et capitaines, et à remettre les Grisons dans la Valteline, le plus expédient étoit de retirer les troupes françaises, pource qu'autrement seroient-elles obligées d'en sortir honteusement. Il donna le même avis à Meliand, ambassadeur de France en Suisse, afin que les deux Etats, qui ont quelque intérêt que le pays des Grisons se conserve en repos, s'interposassent envers le Roi de France à ce qu'il prît quelque soin des affaires de ces quartiers-là, ou une voie honorable d'accommodement pour s'en retirer.

Cependant Rohan ne se trouvant en état de sortir du lit, pria François Lasnier, ambassadeur de France aux Grisons, et intendant de l'armée de la Valteline où il étoit lors, de se transporter à Coire pour tâcher d'apaiser les troupes mutinées, mais surtout pour rompre l'intelligence des chefs des Ligues avec les colonels et capitaines, afin que ceux-là pour la restitution de la Valteline, et ceux-ci pour leurs paiemens, venant à se joindre ensemble, ne fissent un parti si fort qu'il n'y eût plus moyen d'y remédier.

L'ambassadeur Lasnier trouve qu'ils s'étoient saisis du pont de Riquenault (1), et avoient mis garnison dans la ville de Coire, et fait leur gros dans le Val Tomiasco (2) pour s'opposer au passage des Français, en cas qu'ils voulussent venir de la Valteline dans le pays des Grisons pour les réprimer. Somme, c'étoient gens détraqués. Lasnier crut qu'il étoit besoin de remèdes forts et non pas de lénitifs. Il leur fit donc comprendre que toutes les séditions avoient en leur commencement une belle apparence de succès, mais que la fin en étoit toujours funeste à quelqu'un, et qu'il ne falloit pas croire qu'une poignée de gens fît la loi à un roi de France; qu'ils se fioient en la foiblesse de l'armée de la Valteline, mais qu'elle étoit encore assez forte pour faire tête aux Espagnols de ce côté-là, et venir passer sur le ventre aux Grisons rebelles et mutinés. Les gens de guerre à telles paroles répondoient paroles encore plus aigres, et ainsi la plaie s'envenimoit au lieu de se guérir.

Ce qu'apprenant le duc de Rohan, à peine encore en état de convalescence, donna ordre aux affaires de l'armée qui étoit en Valteline, de laquelle la principale occupation devoit être de chercher les moyens de subsister avec les contributions que la Vallée pourroit faire; car d'argent de France, ni pour le pain, ni pour les montres, il ne s'en espéroit plus. On ne recevoit pas seulement réponse aux dépêches envoyées sur

(1) Du fort du Rhin, à une lieue et demie du Steig.
(2) Tumialasca, autrement Domlesch.

les occurrences de ce pays-là. Le Roi et son conseil, tout occupé dans les affaires de Picardie, sembloit ne se souvenir plus ni des Grisons ni de la Valteline, comme étant choses qui ne le touchoient pas, en comparaison de celles qu'il avoit sur les bras. Outre que c'est la coutume de France d'accourir de telle façon au plus pressé, que tout ce qui est moins urgent demeure tout-à-fait oublié, comme si c'étoit chose répugnante à la raison d'une bonne conduite de faire également bien deux choses à la fois. Rohan, ayant pourvu, selon qu'il pouvoit lors, à la subsistance de l'armée de la Valteline, crut ne devoir pas différer davantage de tâcher de remédier au mal qu'il voyoit se rengréger de moment en moment dans le pays des Grisons, où même sa mort étoit publiée pour donner plus de hardiesse d'entreprendre à ceux qui étoient retenus par la crainte, respect ou affection qu'ils portoient audit duc. Ainsi donc Rohan partit de Sondrio, se laissant voir en passant aux officiers de l'armée, et en laissant le commandement à Henri de Chaumont, baron de Lèques, maréchal de camp. Il arriva à Coire le 11 d'octobre 1636.

Les colonels et capitaines grisons mutinés le saluèrent en passant à Tossane, et furent vus de lui avec douceur. Il leur représenta le grand faix que le Roi avoit à soutenir en divers lieux, les extrêmes dépenses auxquelles il étoit obligé; que néanmoins il leur promettoit que donnant le temps qu'il falloit à un courrier pour aller en France et en retourner, ils recevroient toute satisfaction, et que, s'ils ne recevoient tout leur paiement en argent comptant, ils en auroient pour le moins une partie, et le reste en bonnes assignations; que lui-même s'offroit de leur obliger lui et tout son bien pour l'exécution de ce qu'il venoit de leur promettre; qu'il connoissoit très-bien que c'étoit avec grande raison qu'ils se portoient à ces extrémités; qu'il savoit la nécessité de leurs affaires, et la patience dont ils avoient usé : mais qu'ils considérassent aussi que cette guerre n'étoit entreprise que pour eux; que la France n'avoit affaire des Grisons ni de la Valteline pour ses intérêts particuliers, n'ayant autre motif en cela que l'honneur de défendre, et garder d'oppression les peuples qui lui étoient alliés, et de leur faire rendre ce qui leur appartenoit; que, bien que Sa Majesté fît la guerre dans l'Etat de Milan, il ne falloit pas pourtant croire que la Valteline servît de rien pour un tel dessein, puisqu'on venoit de voir tout fraîchement que les Allemands, qui avoient été appelés au secours de l'Etat de Milan, avoient passé par Saint-Gothard; que, quant à la diversion que les armes du Roi pouvoient faire du côté de la Valteline, c'étoit chose de néant, y ayant d'autres lieux plus avantageux pour faire de puissantes diversions que ce côté-là, sans les dépenses exorbitantes qu'il falloit faire pour le passage des troupes par la Suisse, outre la longueur du chemin; qu'ainsi donc les armes du Roi n'étant là que pour eux, il étoit raisonnable qu'ils supportassent quelque dommage, et compatissent en quelque façon aux occupations que le Roi avoit; que bientôt ils recevroient le fruit de leur longue attente. Qu'à la vérité on avoit tardé de leur restituer la Valteline, mais que ç'avoit été pour considérations importantes à leur propre bien, et pour rendre leur rétablissement plus ferme et plus solide. Pour la fin, il les exhorta par l'amour qu'il leur portoit, par celui qu'ils lui avoient toujours témoigné, par la conformité de la religion de laquelle ils faisoient profession, et par le salut de leur propre pays, lequel ils mettoient en compromis par un tel soulèvement, de ne pousser point les affaires à l'extrémité, mais de lui donner le temps qu'il leur avoit demandé pour en avertir le Roi, après lequel terme ils étoient quittes devant Dieu et les hommes de tout le blâme qu'autrement on leur pourroit donner.

Ce discours adoucit beaucoup ceux qui n'avoient abandonné leurs postes que par la pure nécessité; mais les autres qui étoient embarqués avec les Espagnols, desquels ils espéroient plus que de la France, demeurèrent inflexibles, quoiqu'en apparence ils témoignassent ne désirer autre chose que leur paiement.

Pour ajuster toutes choses, il fallut aller à Coire, où le duc arriva le onzième d'octobre; et peu de jours après se tint une assemblée en ladite ville de Coire, touchant les affaires de la Valteline.

Il faut remarquer que le traité que le duc de Rohan avoit fait entre les Grisons et Valtelins avoit été ratifié à Tossane par les trois Ligues, porté en France, d'où il fut rapporté sans aucune ratification, comme nous avons dit. La maladie du duc de Rohan avoit empêché que les Grisons ne pressassent d'avoir une réponse sur le sujet de ladite ratification. A présent, se trouvant à Coire, la susdite diète fut intimée pour savoir ce qu'ils avoient à espérer touchant la ratification dudit traité. Le duc de Rohan, voyant la conjoncture mal propre pour proposer la modification qui lui avoit été envoyée, étoit d'avis que, sous bon prétexte et avec dextérité de maniement, on portât l'affaire en longueur, et que venant à être pressé par les Grisons de se déclarer, lors on leur fît entendre qu'on avoit la ratification pure et simple, et qu'on les invitât à nommer les com-

missaires pour entrer en possession de la Valteline; cependant qu'on traitât avec les colonels et capitaines pour les contenter de ce qui leur étoit dû, en trois termes, dont les deux premiers seroient en argent comptant, et le troisième en assignations; que par là on gagnoit temps, et qu'on avertissoit le Roi de l'état de son service en ce pays-là, lequel y étoit ruiné, si promptement il n'envoyoit la ratification pure et simple, argent pour les deux premiers termes et assignations pour le reste aux colonels et capitaines : tels étoient les sentiments du duc de Rohan. L'ambassadeur Lasnier étoit d'un autre avis, jugeant qu'ayant ordre du Roi de proposer la modification du traité, il ne pouvoit se départir de ses ordres, alléguant de plus que les Grisons étoient avertis qu'on n'avoit point la ratification, mais bien une modification, laquelle ils s'imaginoient plus dure et plus éloignée du traité qu'elle n'étoit; qu'il les falloit désabuser en leur faisant voir ladite modification : premièrement, parce que l'ordre du Roi étoit tel, et puisqu'en effet la modification ne les désespéroit pas tant que de leur dire qu'on avoit la ratification, qui leur feroit croire qu'on les vouloit tromper, d'autant qu'ils étoient assurés qu'elle n'étoit point. Rohan répliquoit qu'outre que la modification étoit plus importante que ledit Lasnier ne s'imaginoit, qu'elle étoit très-préjudiciable en ce point-là seulement qu'elle apportoit altération au traité, d'autant qu'on étoit convenu avec les Grisons qu'il n'y seroit pas changé une syllabe, et que quand même les Grisons croiroient que la ratification n'étoit pas encore venue, ils jugeroient bien néanmoins qu'elle ne pourroit pas manquer de venir, n'étant pas à croire que le duc de Rohan leur voulût marquer jour pour leur rétablissement, et leur faire nommer des commissaires, s'il n'étoit assuré de recevoir à temps ladite ratification. Finalement l'avis de l'ambassadeur Lasnier fut suivi, et la modification proposée; étant à noter que comme le pouvoir du duc de Rohan étoit absolu pour les affaires de la guerre, aussi pour les affaires politiques du pays l'autorité de l'ambassadeur représentant le Roi prévaloit; étant chose usitée au gouvernement de la France, durant ce temps-là, de borner le pouvoir des généraux d'armée, ou en leur donnant un compagnon entièrement dépendant de ceux qui avoient le maniement des affaires, ou en leur mettant auprès d'eux certains personnages de robes longues, comme espions et observateurs de leurs actions; et comme il semble bon de limiter l'autorité de ceux qui en pourroient abuser, aussi voit-on arriver beaucoup de mal pour la mauvaise intelligence qui naît entre les chefs de pareille autorité, et pour la liberté que se donnent les autres personnes subalternes dont nous avons parlé. Car, étant envoyés pour espions, ils croiroient ne pas bien faire leurs charges, s'ils n'avertissoient de quelque chose, lesquelles même ne se trouvant pas, ils croient ne devoir se dispenser d'en inventer pour mieux gagner leur argent; et surtout ils jugent qu'à tort ou à droit il faut contredire, et ne tomber jamais dans les mêmes sentimens, pour ne sembler conniver à tout ce que font ceux pour lesquels observer ils sont envoyés.

Ainsi donc, suivant l'avis de Lasnier, fut proposée la modification du traité de Tossane, laquelle fut portée aux communes pour en délibérer en apparence, mais en effet pour prendre résolution ferme de ce qu'ils avaient à faire, vu que par ladite modification ils perdoient toute espérance de leur rétablissement par la voie des armes de France. Ainsi donc les députés qui avoient intervenu en l'assemblée de Coire, rapportèrent à leurs communes comment il ne se falloit plus arrêter à la France; qu'après avoir fait un traité, avec leur grand déshonneur et désavantage, pour gratifier Sa Majesté très-chrétienne, au lieu de le ratifier promptement, comme il avoit été promis, elle les avoit tenus cinq mois entiers en attente, au bout de laquelle étoit arrivée une modification qui détruisoit entièrement la nature du traité; que c'étoit assez d'avoir été menés l'espace de dix-sept ans par de vaines promesses, et qu'il étoit question de courage et de résolution pour sortir finalement de ce labyrinthe; que le duc de Rohan étoit au désespoir, voyant bien qu'on ne faisoit point d'état en cour de France des avis qu'il donnoit, et que, bien qu'ils eussent expérimenté la sincérité et franchise de ce prince-là, il ne falloit pas s'en rien promettre, d'autant qu'en cela il ne pouvoit pas ce qu'il désiroit; que pour la fin il falloit tenir une assemblée pour résoudre à ce qui étoit de faire pour le bien public; et, d'autant qu'il n'y avoit rien de plus important en telles matières que le secret, ni rien plus contraire au secret que la multitude, qu'il étoit nécessaire que les communes se laissassent en cela gouverner, et se confiassent à quelques-uns, leur donnant pouvoir de traiter ce qu'ils jugeroient pour le bien du pays.

Ensuite de cela, la diète se tint à Ilantz, lieu principal de la ligue Grise; là fut conclu de traiter alliance avec la maison d'Autriche, de se défaire des troupes françaises, et de procurer d'être rétablis en la Valteline par l'autorité de l'Empereur et du roi d'Espagne. Or, d'autant qu'il falloit un prétexte pour couvrir un tel des-

sein, on prit celui d'envoyer à Cologne (1) pour la paix générale, et, par même moyen, chemin faisant, de traiter avec l'archiduchesse (2) à Inspruck, de la cassation du traité qui portoit le nom de ladite ville. Pour cet effet, furent nommés trois ambassadeurs ou députés : le capitaine Georges de Splugue pour la ligue Grise; le colonel Georges Genatz pour la Cadée; et Boel (3), landaman de Davos (4), pour les Dix-Droitures, avec plein pouvoir de traiter ladite alliance avec la maison d'Autriche.

L'assemblée d'Ilantz étant finie, comparurent à Coire, par devant le duc de Rohan, les trois susdits députés pour lui rendre compte du résultat de l'assemblée.

Premièrement, que l'assemblée les avoit chargés de se conjouir avec lui pour l'heureux recouvrement de sa santé, de laquelle ils avoient toujours cru que dépendoit le salut de leur pays, puis pour lui donner avis comment l'exemple du traité de Monçon les faisoit appréhender qu'on ne traitât à Cologne quelque chose de semblable à leur préjudice. Que pour cet effet ils s'étoient résolus d'y envoyer de bonne heure, ne doutant point que les Valtelins n'y eussent déjà député secrètement; qu'outre le rétablissement dans la Valteline, il y avoit un autre point qui travailloit grandement l'esprit de leurs peuples, principalement des Dix-Droitures, à savoir, le traité d'Inspruck. Qu'ils avoient été chargés d'en proposer à Cologne la cassation; ce dont ils avoient cru, par raison de bon voisinage, devoir avertir la sérénissime archiduchesse Claude, afin que ses ministres vinssent préparés sur ce sujet-là en l'assemblée générale. Que pour cela ils avoient dessein de passer par Inspruck, où ils pourroient faire quelque séjour pour ajuster les matières concernant ledit traité, avant se rendre à Cologne.

Le duc de Rohan répondit que comme il louoit Dieu pour le recouvrement de la santé qu'il lui avoit renvoyée, espérant de l'employer encore pour le bien de leur pays, aussi lui déplaisoit-il infiniment de n'avoir pas en main les moyens pour satisfaire, sitôt qu'il désireroit, à leurs justes demandes; mais qu'il étoit bien assuré que, par le retour du courrier qu'il avoit envoyé, ils recevroient non-seulement contentement pour le fait de la Valteline, mais aussi pour leurs paiemens. Que pour la députation de Cologne il l'approuvoit, que même il écrivoit en cour à ce que les plénipotentiaires du Roi fussent chargés d'assister en l'assemblée générale les députés grisons en toutes choses. Pour l'abouchement avec l'archiduchesse, il passa par dessus, sans y faire aucune réponse, tâchant par dessous main de faire tous offices pour retarder le départ des députés, espérant toujours d'avoir des nouvelles de France. Mais il n'en arriva pas ainsi; car, ne lui venant rien de la cour, finalement les députés partirent et se rendirent à Inspruck le......

L'archiduchesse les reçut avec démonstration de bienveillance; et eux s'étant ouverts de la secrète commission qu'ils avoient de leurs communes pour traiter d'une bonne et ferme alliance avec la maison d'Autriche, et la résolution que tout le pays avoit prise de se défaire des Français, l'archiduchesse ne manqua incontinent d'en donner avis à l'Empereur, qui étoit lors à Ratisbonne pour faire élire son fils (1) roi des Romains, et d'autre part au marquis de Leganès, gouverneur de Milan. Telle proposition fut embrassée comme importante à l'intérêt de la maison d'Autriche, et incontinent ordres furent envoyés à l'archiduchesse Claude à Inspruck de ménager cette négociation avec telle dextérité et prudence, que l'effet s'en ensuivît; qu'on traitât alliance avec les Grisons aux mêmes conditions qu'est celle qu'on a avec les petits cantons; qu'on promît emploi aux troupes entretenues de ladite nation dans l'Etat de Milan; qu'on promît pensions aux particuliers qui en seroient dignes; qu'on les assurât de les rétablir et de les maintenir dans la Valteline, avec meilleures conditions que celles qui leur avoient été promises par les Français; qu'on les engageât, s'il se pouvoit, à renoncer à l'alliance de France; qu'on les obligeât à ne traiter alliance avec aucun prince, sans la participation et consentement de la maison d'Autriche. Avant toutes choses, qu'ils eussent à prendre les armes, et à se soulever tout en un jour contre les Français, et à continuer jusqu'à ce qu'ils en fussent entièrement délivrés; pour lequel effet on feroit avancer des troupes impériales vers le Steig, pour tenir en échec les Français de ce côté-là, et qu'en même temps Cerbelon auroit ordre d'entrer dans la Valteline. Tels étoient les points principaux envoyés par l'Empereur et par le roi d'Espagne à l'archiduchesse Claude, afin que, suivant une telle instruction, elle traitât avec les députés grisons.

Le duc de Rohan, averti de toute cette pratique, en étoit d'autant plus en peine, qu'il voyoit l'appareil d'un mal certain, duquel le remède n'étoit point en sa main. Il dépêche donc

(1) Où se tenait le congrès. Il dura trois ans; on se sépara sans avoir rien arrêté.

(2) Claudia de Médicis, veuve de l'archiduc Léopold.

(3) Jean-Antoine Buol, lieutenant-colonel au service d'Espagne, qui mourut en 1663.

(4) *Le manuscrit de Dupuy porte* Tava.

(1) Ferdinand III.

en France, informe le Roi des choses qui se passoient, et proteste de tout le mal qui en arriveroit; fait entendre que les humeurs sont tellement émues, qu'à peine voit-il par quel moyen elles se puissent apaiser; qu'en même temps que la maison d'Autriche met toute pierre en œuvre pour gagner l'affection des Grisons, il semble qu'en France on emploie toutes sortes de moyens pour achever de déraciner de l'esprit de ces peuples le peu de bonne volonté qui leur reste pour la France; qu'on leur a promis tant de fois la restitution de la Valteline, et que tant s'en faut qu'on exécute cela, que, pour comble de tout mécontentement, on refuse même de ratifier le traité fait avec eux; que le seul moyen de tenir ces peuples en devoir, étoit les bienfaits qu'ils pouvoient recevoir de la France; qu'au lieu de les avoir gratifiés on les avoit plongés en une ruine extrême, leur retenant un million de livres qui leur étoient dues, d'où falloit que s'ensuivît nécessairement la désolation de leurs familles, et le désespoir de toutes leurs affaires; que quant à lui il avoit fait son possible depuis cinq ans pour empêcher l'effet de ce qui étoit près d'éclater; qu'à présent il avoit perdu tout crédit parmi eux; qu'ils n'ajoutoient plus aucune foi à ses paroles; somme, qu'il ne lui étoit point possible de contrecarrer les menées des Espagnols avec dextérité d'esprit, puisqu'eux y apportoient et l'industrie, et l'argent à la main, qui étoit un grand secret pour négocier en ce pays-là; enfin qu'il n'avoit pas le pouvoir en soi de faire quelque chose de rien, et qu'au nom de Dieu, puisque le mal étoit venu à son dernier période, qu'on prît un parti pour retirer les troupes du Roi honorablement de ce pays-là, puisqu'aussi-bien le faudroit-il faire bientôt par force; qu'on pourroit prendre ce biais-là, de représenter aux Grisons qu'on les rétablissoit dans la Valteline, où le Roi, avec grande dépense, avoit construit les forts nécessaires pour la garder; qu'ils avisassent donc de s'y maintenir; que pour lui il ne laisseroit encore à l'avenir de leur fournir toute l'assistance à lui possible d'argent, et qu'il ne trouveroit pas même mauvais qu'ils s'entretinssent bien avec leurs voisins; qu'il n'avoit jamais eu autre but que de les remettre en ce qui leur appartenoit; que d'eux-mêmes ils n'eussent pu y entrer et s'y fortifier; mais qu'à présent il ne leur seroit pas difficile de s'y pouvoir maintenir; que même il leur laisseroit un certain nombre de gens de guerre français, s'ils jugeoient en avoir besoin; qu'il jugeoit qu'ils auroient sujet de se contenter de lui, ayant fait pour eux tout ce que peut faire un prince pour ses alliés.

Tel étoit l'avis que le duc de Rohan donnoit au roi de France, dont le sens butoit là, que, puisque l'état des affaires pour lors en France ne permettoit pas qu'on prît un soin plus particulier de ce pays-là, ni qu'on y fît aucune dépense, qu'on retirât honnêtement l'armée de la Valteline, pour s'en servir dans l'Etat de Milan, où elle pourroit servir plus utilement; la garde du passage de la Valteline ne servant que de dépense, puisque le secours d'Allemagne pouvoit passer par Saint-Gothard, et que tout fraîchement on venoit d'en voir l'exemple.

En France, on ne répondoit rien à telles propositions; cependant à Inspruck on ne perdoit point temps; et, pour couvrir toute la pratique, les députés écrivoient au pays qu'ils espéroient rapporter la cassation du traité d'Inspruck, mais que les conseillers de l'archiduchesse procédoient lentement en cette matière, pour examiner et recevoir plusieurs archives et titres à ce nécessaires. La plupart du peuple le croyoit ainsi. Plusieurs se doutoient d'autre chose, mais ne savoient pas quoi. Peu pénétroient dans le fond de l'affaire. Les principaux qui recevoient les vrais avis de leurs députés, touchant le progrès de leur négociation, étoient, à Coire, le bourgmestre Meyer et le secrétaire Tscharner; dans la ligue Grise, la famille des Schmit qui avoient mis les premiers les fers au feu de telles pratiques. Quant aux autres, ils ne savoient la chose qu'en gros, excepté le colonel Florin et les lieutenans colonels Travers et Rozerol.

Plus s'employoit que tous autres dans ladite affaire le secrétaire Tscharner, lequel se rendoit assidu auprès du duc de Rohan, tâchant de lui faire croire que les députés n'avoient aucun pouvoir de leurs supérieurs de traiter que de la seule cassation du traité d'Inspruck, et affirmoit son dire par grands sermens; plus il l'assuroit moins il étoit cru. Cependant les chefs des Ligues témoignoient être déplaisans du long séjour de leurs députés à Inspruck, feignant même de temps en temps de leur écrire par messagers exprès pour les faire revenir. La longueur dudit séjour provenoit des réponses qu'il falloit attendre, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne.

Cependant arrivèrent à Coire dépêches de France, qui, après une attente de quatre mois, furent les seules qui portassent réponse aux réitérés avis que le duc de Rohan avoit donnés, trois mois devant, de la ruine certaine qu'il prévoyoit du service du Roi dans ces pays-là. Le sens desdites dépêches étoit qu'on avoit appris que les Grisons étoient malcontens, et qu'ils menaçoient d'abandonner le parti de France, et de s'accommoder avec les Espagnols, ce qu'il falloit empêcher par toutes sortes de voies; mais qu'il falloit

prendre garde aussi que ces peuples-là ont accoutumé de faire beaucoup de bruit et peu d'effet, et qu'il y a apparence que toutes leurs bravades ne tendent qu'à être payés de ce qui leur étoit dû ; que les grandes dépenses que le Roi avoit à faire pour lors en divers endroits ne permettoient pas qu'il pût leur satisfaire de ce qu'ils prétendoient, mais qu'il ne laissoit d'envoyer cent mille livres, desquelles le duc de Rohan disposeroit comme il verroit bon être; que, du reste, il vit, par dextérité de maniement, de remettre les choses au premier état.

Le duc demeuroit étonné qu'après avoir si long-temps attendu l'ordre de ce qu'il avoit à faire, au lieu d'un million de livres, accumulées ensemble, on lui en envoyât cent mille ; qu'on s'imaginât qu'il pût apaiser, par dextérité, un mal qui avoit fait tels progrès, et qu'on crût de la feintise en un mécontentement qui étoit provenu de causes si manifestes.

Il communique néanmoins les ordres du Roi à l'ambassadeur Lasnier, lequel s'obstine à affirmer que toute cette tempête n'étoit élevée que pour avoir de l'argent, mais qu'il ne falloit pas se laisser tromper ; que ces gens-là vouloient être traités le bâton à la main, et qu'il étoit assuré qu'ils viendroient la corde au cou si on ne se laissoit point fléchir ; qu'il falloit leur proposer que cent mille livres étoient arrivées pour eux, mais que c'étoit à condition qu'ils rappelassent leurs députés d'Inspruck ; que les gens de guerre mutinés qui étoient demeurés armés dans le milieu du pays rentrassent dans leurs postes; qu'on ôtât la garnison qui étoit dans la ville de Coire ; que les colonels et capitaines fissent serment de rompre toute union faite entre eux contre le service du Roi ; que les communes envoyassent la ratification envoyée par Sa Majesté du traité de Tossane ; que, suivant les conditions dudit traité, ils nommassent les commissaires pour entrer en possession de la Valteline, et qu'effectivement ils y rentrassent ; que, moyennant toutes ces choses, on leur compteroit cent mille livres en déduction du million qui leur étoit dû.

Telles propositions faites aux Grisons, au lieu de les adoucir les aigrissoient davantage. Le duc représentoit à l'ambassadeur Lasnier que ce désordre étoit en tout autre terme que ce qu'il s'imaginoit, et que, bien qu'en leur baillant les cent mille livres il n'y eût nul doute qu'elles ne fussent en danger d'être mal employées, néanmoins il jugeoit qu'il les falloit hasarder et faire un traité avec eux, et donner avis en cour, en toute diligence, afin qu'ils pourvussent, une fois pour toutes, aux affaires de ce pays-là, si encore il étoit temps d'y pourvoir (1). Lasnier désapprouva le déboursement des cent mille livres, et dit ne pouvoir consentir que l'argent du Roi soit employé que bien à propos, et avec les assurances requises.

Le duc fit un traité avec les colonels et capitaines de leur donner, sur l'heure, lesdites cent mille livres, et, six semaines après, autres cent mille livres ; et ensuite de cela, assignations valables pour tout le reste, moyennant quoi ils rentreroient dans les postes, et feroient serment de ne faire aucune union préjudiciable au service du Roi. L'ambassadeur Lasnier fit ses oppositions au contraire, nonobstant lesquelles le duc passa outre ; et les cent mille livres furent comptées aux colonels et capitaines, qui promirent ce dont on avoit convenu, et rentrèrent en service.

Tel étoit, en apparence, l'état des affaires en ce pays-là vers la fin de novembre (2). Les peuples croyoient les mécontentemens des gens de guerre entièrement apaisés ; les gens de guerre, pour la plupart, en cas qu'ils reçussent ce qui leur avoit été promis, étoient résolus de demeurer unis dans le service de France ; et, en cas qu'on ne leur tînt pas parole, délibéroient de tempêter plus que jamais. Les plus considérables, incertains du succès de ce que les députés traitoient à Inspruck, jugeoient qu'ils ne pouvoient mieux faire que de prendre toujours de l'argent à bon compte, et ne rompre pas tout-à-fait avec la France, bien résolus néanmoins, si les Espagnols leur faisoient parti sortable, de l'accepter, ne se promettant pas un assuré pardon de la France, ni n'espérant pas aucun effet des promesses qu'on leur faisoit, tant pour la Valteline que pour leurs paiemens. Lasnier jugeoit que c'étoit un jeu joué, et que la députation d'Inspruck n'étoit qu'une chimère, même que la longueur du séjour des députés n'étoit que pour donner le temps pour faire venir l'argent de France. Le duc de Rohan avoit un sentiment tout à part sur cette affaire ; il n'étoit pas assuré de ce qui pourroit réussir de la négociation des députés, et jugeoit que les Espagnols, connoissant la légèreté de ces peuples, les voudroient lier par des conditions auxquelles les communes des Grisons ne se voudroient soumettre. Il pensoit bien que quelques-uns, espérant plus d'Espagne que de la France, accepteroient volontiers toutes sortes de conditions des Espagnols ; mais il jugeoit que le consentement général ne seroit pas de ce côté-là, et ainsi croyoit, s'il obtenoit

(1) La fin de cette phrase manque dans le manuscrit de Dupuy.

(2) En 1636.

l'argent qu'il avoit demandé en France, et leur rétablissement en la Valteline, d'attirer à soi la plus grande et saine partie du pays : c'est pourquoi il hasarda de leur bailler lesdites cent mille livres sans tergiverser, et écrivoit en cour qu'en toute diligence on leur envoyât ce qu'on leur avoit promis, faisant son compte de retirer à soi ceux qui s'en étoient éloignés par pur désespoir, et non par désir de changement. Cependant il lui déplaisoit infiniment de ne se pouvoir transporter en la Valteline ; mais sa présence étoit tellement nécessaire dans le pays des Grisons, que les Espagnols n'attendoient autre chose avec tant d'impatience, sinon qu'il eût tourné le dos ; car leur pratique ne se pouvoit avancer sans être découverte par lui, et ne servoit de rien de conserver la Valteline si le pays des Grisons venoit à se perdre ; car eux se rendant maîtres des passages et ne pouvant venir de renfort pour ladite armée de Valteline, il falloit, de nécessité, qu'elle pérît sans ressource, ce qui ne pouvoit pas beaucoup tarder : car la peste la détruisoit de jour en jour, et le manquement de pain ; car de France il ne venoit nul argent pour cela, et la Vallée contribuoit le peu qui lui restoit en ses extrêmes misères. Pour les Vénitiens, ils accordoient bien le passage pour les vivres ; mais le passage ne servoit de rien où il n'y avoit point d'argent pour acheter ce qu'il falloit faire passer. Ainsi le duc croyoit être obligé de se tenir où la nécessité étoit plus pressante, et s'attacher plutôt à ce qui, venant à être bien conservé, pouvoit sauver le tout, pourvu que le secours vînt de France, que de s'attacher à la partie qui ne pouvoit être maintenue si l'autre ne l'étoit premièrement.

Cependant les députés à Inspruck avançoient leur traité, et les ministres, tant de l'Empereur que du roi d'Espagne, n'omettoient rien pour porter la négociation au terme qu'ils désiroient, jusque-là que, dès le premier novembre, ils commencèrent de payer les troupes grisonnes qui étoient sur pied à la solde de la France.

En France, on étoit distrait à autres matières, de sorte que le duc de Rohan ne recevoit point de réponse, ni ce dont il étoit convenu avec les Grisons pour le second paiement, nulle paie pour les Suisses qui étoient en service en ce pays-là, point d'argent pour le pain de l'armée de la Valteline.

Vers la fin de décembre, le duc de Rohan ayant découvert que la pratique d'Inspruck s'avançoit, et que les points les plus difficiles étoient déjà ajustés, redépêcha en cour pour en donner avis, et protestant toujours de tout le mal qui en arriveroit, conjurant même le secrétaire d'état Bouthillier de représenter sa dépêche où il appartiendra, et de la garder comme étant résolu de la lui redemander un jour. Néanmoins il lui restoit toujours quelque espérance de rompre les desseins des Espagnols, sur le point même qu'ils seroient prêts à éclore. C'est pourquoi il pressoit, avec plus d'instance que jamais, qu'on lui envoyât l'argent nécessaire, se promettant toujours, en ce cas-là, de faire deux choses bien certainement : l'une de ramener une partie des mutinés, sachant bien que le seul désespoir et ruine de leurs affaires domestiques les avoit embarqués au contraire parti ; l'autre, c'est que, par le moyen de l'argent, il eût cru retarder le soulèvement, et en telles matières il jugeoit que qui avoit temps avoit vie, et que le délai étoit grand ennemi de toute sorte de complots ; et c'étoit cette raison-là qui l'arrêtoit à Coire. Car la résolution des gens de guerre étant de l'arrêter le même jour qu'il se mettroit en devoir de se mettre en chemin pour aller en Valteline, il eût estimé que c'eût été grande imprudence de faire éclore une affaire à laquelle le seul temps pouvoit remédier.

Cependant les députés retournèrent d'Inspruck, et de France il ne comparoissoit ni réponse ni argent ; ce qui fit résoudre, pour la dernière fois, le duc de redépêcher en France pour demander son congé, afin d'aller à Venise donner ordre à ses affaires, et, en effet, pour n'être point présent au spectacle qu'il voyoit préparer. Son congé lui fut accordé, mais à condition qu'il fût responsable de tout ce qui pourroit arriver pendant son absence dans les Grisons, sans que, toutefois, il fût répondu aucun mot aux moyens qu'il avoit proposés pour apaiser le mal qu'il prévoyoit.

Les députés arrivés dissimulèrent avec adresse le succès de leur négociation, faisant comprendre qu'ils avoient trouvé quelque bonne disposition pour la cassation du traité d'Inspruck, mais que l'archiduchesse avoit remis cela au traité général de la paix, et qu'en un mot il falloit avoir patience jusques à ce temps-là ; que cependant leur voyage et séjour n'avoit pas été infructueux, la matière ayant été digérée, et la préparation nécessaire faite.

Les peuples, qui ne pénétroient pas plus avant, étoient très-mal satisfaits de la réponse des députés, et disoient hautement que ce voyage n'avoit servi que pour l'intérêt particulier de ces trois personnes-là, qui, ayant été bien traitées et régalées à Inspruck, n'avoient rapporté pour le public que simples paroles. Les principaux du pays, qui avoient connoissance de ce qui s'étoit traité, se réjouissoient de la négociation faite à Inspruck, d'autant plus qu'on leur donnoit espé-

rance certaine qu'outre l'intérêt public ils y trouveroient leur particulier avantage. Aussitôt après se tint le pitach (1) à Coire, pour entendre la réponse des députés. Genatz fit une relation pleine de plaintes et d'invectives contre le mépris que la maison d'Autriche faisoit des Grisons, et que les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne se laissoient entendre qu'on ne pouvoit rien traiter solidement avec les Grisons, qui étoient connus pour inconstans et légers, et que, pour toute conclusion, on leur avoit promis des merveilles à Inspruck, pourvu qu'ils chassassent les Français de leur pays; qu'avant cela ils ne pouvoient leur faire aucune démonstration d'assistance; qu'eux avoient répondu que, proposer aux Grisons de chasser premièrement les Français, et puis traiter avec eux, étoit ce qui étoit représenté dans l'apologue *quand les loups vouloient faire la paix avec les brebis, pourvu qu'ils chassassent les chiens qui étoient la garde du troupeau.*

Genatz ayant fait cette relation en public, en fit une autre toute contraire à celle-là en secret. Le duc de Rohan se trouvoit plus que jamais en peine, n'ayant nulle nouvelle de France, ni espérance d'en avoir, ne pouvant aller en Valteline, ni témoigner aucune défiance en faisant venir des troupes dans le pays, sans faire éclater, dès ce jour-là, ce qui ne devoit éclore qu'au mois de mai; car il avoit été arrêté à Inspruck qu'on feroit les dispositions nécessaires, et que le premier mai tout le pays se soulèveroit. Or, ayant été conclu entre les principaux de disposer les peuples à une telle mutation pendant ce temps-là, sur toute autre chose ils avoient pour visée d'empêcher le retour du duc dans la Valteline, et résolu de divertir ce coup-là par l'espérance qu'ils lui donneroient de l'ajustement de toutes choses. Néanmoins, s'ils ne le pouvoient faire par cette voie-là, ils avoient conclu de l'arrêter en cas qu'il voulût partir. Or, en l'arrêtant, ils déclaroient ouvertement leur dessein; et en étant venus jusques à ce point-là, d'entreprendre telle chose, il falloit soutenir un tel attentat par un autre plus grand; et, dès le jour qu'il eût été arrêté, il eût fallu, de nécessité, que le soulèvement s'en fût ensuivi; car de la Valteline, sur la nouvelle de la détention, fussent venues troupes au secours sans aucun doute, pour auquel s'opposer il eût fallu que ce qui étoit encore caché pour lors éclatât tout-à-fait. Or le duc, ne jugeant rien capable de rompre un tel coup que le temps, ne croyoit pas faire peu que de dissimuler prudemment toutes choses, et de ne témoigner aucune défiance, espérant que de France le rétablissement de la Valteline et l'argent nécessaire viendroit, qui étoient deux moyens capables, ou de rompre ce parti-là, ou de le diviser, ou pour le moins de reculer le temps du soulèvement, lequel arrivant une fois, il ne croyoit plus aucun remède. Il réitère donc ces mêmes avis en cour de France, et cependant témoigne aux Grisons avoir ordre de les remettre dans la Valteline, suivant le traité de Tossane; leur fait instance afin qu'ils nomment des commissaires pour entrer en possession; fait semblant de n'avoir aucune connoissance de leurs pratiques à Inspruck, lesquelles néanmoins étoient si peu secrètes, qu'elles se publioient ouvertement par les gazettes de Milan. Sur quoi le duc leur représentoit comment les Espagnols, n'ayant pu venir à bout d'eux à Inspruck, tâchoient de les diffamer parmi les Français, et les rendre odieux et suspects. Cependant il ne laissoit de continuer, en apparence, la même confiance, tant avec Genatz qu'avec ses associés, leur donnant ordre d'aller par les communes, pour inviter les peuples à accepter le traité de Tossane; et sur cela, il intime une diète pour le dixième de mars (1), se laissant entendre devoir avoir pour lors tout ce qu'ils pourroient désirer pour leur contentement. Genatz et ses confidens disposoient les esprits des peuples, écrivoient et recevoient des lettres des Impériaux et Espagnols; et toutes leurs menées étoient si peu secrètes, que chacun commençoit à s'en apercevoir, et eux si peu retenus, que dans les banquets, et en toutes autres rencontres, il leur échappoit des paroles qui étoient des marques assurées de ce qu'ils avoient au cœur. En ce même temps, les Espagnols, délivrés en l'État de Milan de toute appréhension des armes de la Ligue, ayant attiré à leur parti le duc de Parme (2), et le duc de Savoie étant assez empêché de conserver son pays, firent avancer vers la Valteline leurs meilleures troupes, sous la conduite du comte de Cerbelon, et tout en même temps fut demandé passage aux cantons catholiques pour six mille hommes de pied qui s'avançoient déjà du côté des Grisons. Les troupes grisonnes, qui étoient dans le pays, en apparence à la solde de France qui leur payoit le pain, mais en effet au service d'Espagne d'où elles recevoient de l'argent, se grossissoient de jour en jour, disant que, puisqu'elles espéroient recevoir bientôt argent de France, elles vouloient passer à la montre bien complètes.

Le pitach assemblé, le duc de Rohan y com-

(1) La diète.

(1) En 1637.

(2) Ce prince, pressé par les Espagnols et menacé d'excommunication par le Pape, renonça à la ligue avec la France.

paroit, qui leur représente qu'il n'est point là pour leur faire de nouvelles promesses, dont il les voyoit déjà assez ennuyés, mais pour leur demander, pour tout délai, six semaines de temps, afin que le Roi pût, durant cet intervalle, pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour leur donner le comble de tout ce qui leur avoit été promis; après quoi ils seroient libres de faire ce que bon leur sembleroit, et lui quitte envers Dieu, le Roi et eux. Cependant il se plaint d'une députation qu'ils avoient faite en Suisse, pour prier les cantons de ne donner plus passage aux troupes françaises qui viendroient dans le pays des Grisons.

Ils s'excusent sur les menaces que leur avoit faites l'ambassadeur Lasnier, et néanmoins promettent d'écrire en Suisse, afin que, nonobstant leur instance, ils continuassent à l'accoutumée de donner libre passage aux troupes qui viendroient de France, assurent le duc que jusqu'au premier de mai il n'y auroit aucune innovation dans le pays, et qu'ils attendroient les six semaines qu'il leur avoit demandées. Pour le gratifier, ils confirmèrent le même au Roi par lettres qu'ils lui écrivirent sous le sceau des trois Ligues, du douzième de mars.

La résolution des communes étoit en effet telle d'attendre ce temps-là; c'étoit le terme aussi qui avoit été pris pour le soulèvement, pendant lequel le duc se promettoit certainement, ou avoir ordre du Roi pour retirer les troupes, et sortir de ce pays-là honorablement, ou moyen en main de les satisfaire entièrement; et afin que toutes choses fussent représentées comme elles étoient en effet, il dépêcha le secrétaire Prioleau, en qui on avoit créance à la cour, et qui avoit connoissance particulière de ce pays-là, et en qui même les Grisons se floient pour leurs intérêts. Cependant il donne ordre à ce qui étoit nécessaire de faire en Valteline, pour empêcher le dessein des Espagnols, puisqu'il n'y pouvoit aller en personne, se résolvant d'attendre à Coire le retour de son secrétaire, par lequel il espéroit lumière de toutes choses.

Ledit secrétaire étant arrivé en cour, représente aux ministres l'état des affaires des Grisons, desquelles il n'y avoit rien plus à espérer, ne croyant pas même qu'on eût le temps à prendre un parti pour sortir de ce pays-là à l'amiable; et comme les dépêches, auparavant envoyées sur ce sujet, avoient été reçues comme sollicitations urgentes pour avoir de l'argent, mais non pas comme représentations véritables de l'état des choses, aussi fut-on touché très-sensiblement de la relation de Prioleau, laquelle on crut de tout point véritable, et dès lors seulement se résolut-on à penser sérieusement aux affaires de ce pays-là. De prime abord, on chercha les moyens de pouvoir retirer les troupes, et les dégager d'un lieu où on jugeoit qu'elles ne servoient plus de rien que de dépense; et fut fait réflexion, à savoir, s'il étoit du service du Roi de se conserver la Valteline, et si ceux qui, dans le gouvernement précédent de France, avoient engagé le Roi en une telle affaire, avoient bien ou mal fait; fut trouvé que c'étoit une vaine dépense, le fruit de laquelle n'étoit qu'une légère diversion qui se pouvoit faire plus utilement en plusieurs autres endroits, puisque ce passage-là n'empêchoit pas la communication des États de la maison d'Autriche en Allemagne, avec ceux de la maison d'Espagne en Italie: que les Grisons, peuples légers et sujets à se tourner tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, selon leurs intérêts, faisoient une vache à lait de leur Valteline, et que quand ils y seroient rétablis tout ainsi qu'ils l'avoient désiré, que dès le lendemain ils feroient naître occasion de nouveauté pour avoir sujet de retirer de l'argent d'un côté ou de l'autre. Après tels discours néanmoins, il fut conclu que, puisqu'on y étoit si avant embarqué, il falloit tâcher de se conserver ce passage-là jusques à la paix, afin que ceux qui étoient du parti de France en Italie et en Allemagne, ne prissent le prétexte de la perte de la Valteline pour s'accommoder avec la maison d'Autriche. Pour cet effet donc, il fut arrêté que les Grisons seroient remis dans la Valteline, tout ainsi qu'ils y étoient avant la rébellion, sans avoir égard aux restrictions du traité de Tossane, excepté seulement que, pour la religion, au lieu que jusques à l'année 1620 les protestans avoient exercice libre par tous les lieux de la Vallée, ils ne le pourroient avoir qu'en un seul lieu de la comté de Chiavenne, qui étoit tout ce que les Grisons prétendoient. Pour les colonels et capitaines, que Prioleau s'en retournant, leur rapporteroit lui-même huit cent mille livres argent comptant, et que de ce qui leur étoit dû par-dessus, on en feroit une cote mal-taillée, leur en donnant des assignations payables en sel; mais qu'en cas qu'encore en ce dernier point ils témoignassent de n'être point satisfaits, qu'on achèveroit de leur payer tout en argent.

Comme peu de temps auparavant il ne falloit pas la moitié de tout cela pour apaiser la tempête, aussi n'étoit-il plus temps d'opérer par aucune sorte de remèdes. Car en ce même moment qu'à la cour tels efforts se faisoient pour remettre toutes choses en bon état, le soulèvement étoit déjà arrivé au pays des Grisons, où tout étoit en confusion. Car les partisans d'Espagne voyant

Prioleau parti pour la cour, d'où ils jugeoint qu'il pourroit apporter satisfaction par laquelle ou leur coup seroit tout-à-fait rompu, ou pour le moins leur parti divisé, se résolurent d'anticiper le temps arrêté pour leur soulèvement, afin de rendre le mal irremédiable. Pour cet effet, ils avertirent les ministres de la maison d'Autriche que, quant à eux, ils avoient fait leur devoir et acquitté leur promesse, mais que, connoissant le naturel de plusieurs d'entre eux, ils ne s'en pouvoient pas assurer; que le duc de Rohan avoit envoyé son secrétaire en cour de France, d'où, s'il retournoit promptement et apportoit le rétablissement dans la Valteline et le paiement des colonels et capitaines, comme il se pourroit faire, ils ne répondoient pas de pouvoir faire un soulèvement général, et qu'ils leur donnoient avis de tout cela afin qu'ils y pourvussent. Sur quoi, les ministres autrichiens firent entendre aux chefs des Ligues que l'Empereur et le roi d'Espagne avoient traité alliance avec eux, avec dessein de la maintenir, et de leur faire jouir du fruit d'un solide repos, et que, comme ils ne nioient pas qu'ils ne retirassent quelque avantage de voir les Français chassés de ces pays-là, aussi cela ne leur pouvoit-il de rien servir s'il n'étoit promptement exécuté : c'est pourquoi ou ils déclaroient le traité fait avec eux nul et de nulle valeur, ou ils vouloient que l'effet s'ensuivît sans délai; que telles affaires ne pouvoient jamais être bien exécutées qu'avec le secret, et que le moyen assuré pour faire observer le secret, étoit la promptitude de l'exécution; qu'ès conseils les plus graves, avec le temps, le secret même n'est pas gardé, à plus forte raison parmi des peuples; que même on commençoit à parler publiquement d'un tel dessein partout. C'est pourquoi la conclusion étoit qu'il ne falloit pas différer davantage.

Dans le conseil des trois Ligues étoient trois différentes opinions sur ce sujet. Quelques-uns désiroient bien le soulèvement avec passion, mais le premier de mai seulement, afin que cependant il v nt argent de France, lequel ils étoient résolus de prendre, et puis encore après celui d'Espagne. Les autres vouloient reculer le soulèvement, pour être irrésolus en eux-mêmes s'ils vouloient entreprendre ce dont ils jugeoient l'événement périlleux, tant pour le public du pays que pour le particulier de ceux qui s'en méloient. Mais ceux qui avoient été les auteurs de ce mouvement, et qui, à quelque prix que ce soit, en vouloient avoir le gré et la récompense, représentoient que si on n'exécutoit promptement ce qu'on avoit résolu, le nouveau traité fait à Inspruck s'en alloit en fumée, et qu'ils demeureroient abandonnés des Espagnols. Ce que les Français apprenant, et sachant toutes leurs menées, ne penseroient qu'à s'assurer, une fois pour toutes, de leur pays, et de les subjuguer entièrement, en exerçant vengeance sur les particuliers qui auroient été employés en ce dessein.

Comme ces choses-là se ballottoient ainsi entre eux, il semble que par dessein arriva inopinément le courrier du duc de Rohan qui étoit attendu, et par la venue duquel on espéroit la satisfaction entière de toutes choses. Il avoit été retenu l'espace de deux mois, et puis renvoyé sans argent, ni même dépêche qui en fît espérer. Sur la nouvelle de l'arrivée dudit courrier, les Grisons ne manquèrent de demander au duc de l'argent; et lui, bien empêché de leur répondre, tâchoit néanmoins de déguiser le dernier désespoir de toutes choses auquel il se trouvoit. Mais c'étoit chose qui ne se pouvoit couvrir; car les munitionnaires abandonnèrent ouvertement le marché qu'ils avoient fait, les Suisses menaçoient d'abandonner tout, et de se retirer pour n'être pas payés, l'armée de Valteline se mutinoit pour n'avoir point de pain; de sorte que c'étoit chose toute notoire que le courrier n'avoit apporté ni réponse, ni argent. Sur quoi les partisans d'Espagne, désireux de voir l'effet des promesses qu'ils avoient faites, eurent beau jeu pour attirer dans leur sentiment ceux qui étoient douteux, et pour faire éclater dès lors le dessein qu'ils avoient depuis si long-temps, faisant comprendre à un chacun que puisque en France on n'avoit pas pourvu jusques à ce temps-là à leur donner contentement, il étoit manifeste qu'on ne pensoit plus aux moyens de les satisfaire, mais bien aux expédiens de les brider si bien, qu'à l'avenir ils ne fussent plus capables de rien entreprendre.

Ils s'assemblent donc pour prendre résolution de ce qu'ils avoient à faire. Ceux qui, jusques à ce temps-là, n'étoient entrés en tel parti que pour recevoir paiement de leurs dettes, ne voyant plus d'espérance d'en venir à bout, prirent la résolution de faire comme les autres. Les communes, ne voyant plus de ressource pour rentrer dans la Valteline, étoient toutes disposées à quelque changement. Ceux qui s'étoient engagés par promesses à la maison d'Autriche, crurent le temps propre pour exécuter ce dont on étoit convenu; car, comme nous avons dit, le retour dudit courrier avoit achevé de précipiter dans le désespoir ceux qui n'étoient qu'à demi ébranlés.

Les principaux conviennent ensemble que le dix-huitième de mars ils feroient soulever tout le

pays, en donnent avis aux Espagnols, afin que ce même jour-là les troupes impériales s'avançassent vers le Steig, et celles du Milanez vers la Valteline. Cependant ils écrivent en Suisse, donnant avis à tous les cantons comment, après avoir attendu depuis tant d'années l'effet des promesses de France, tant pour leur rétablissement dans la Valteline que pour leurs paiements, et voyant finalement qu'il ne s'en falloit plus rien promettre, au lieu de la satisfaction attendue, ils se voyoient payés de menaces que leur avoit faites l'ambassadeur Lasnier, bridés des forts, et traités comme pays de nouvelle conquête, leurs peuples, ne pouvant plus souffrir une telle tyrannie, avoient traité alliance, par le moyen de leurs députés à Inspruck, avec la sérénissime maison d'Autriche et le roi d'Espagne; ce dont ils avoient voulu leur donner avis, comme à leurs bons voisins, amis, alliés et confédérés, afin qu'en une si juste cause que celle-là ils les assistassent en cette rencontre, soit en leur envoyant des troupes selon l'alliance, en cas de besoin, soit en fermant le passage aux Français qui pourroient venir au secours de l'armée qui était en Valteline, de laquelle ils étoient résolus de se libérer, et que pour cet effet ils vouloient commencer par le fort du Rhin, qu'ils appeloient en leur lettre *maison de servitude*. Ils marquoient le jour qu'ils y devoient mettre le siége, qui étoit le dix-huitième, et les lettres étoient datées du seize.

Les choses ainsi disposées dans l'assemblée qui étoit à Coire, chaque député qui étoit en ladite assemblée écrivit en sa commune qu'on avoit découvert au pitach choses importantes au bien de tout le pays, pour le salut duquel il falloit promptement prendre les armes, et se rendre le dix-huitième au lieu qui leur seroit marqué lorsqu'ils seroient en chemin. Les prêcheurs (1) étoient avertis du dessein, et étoient arrhés pour animer les peuples. La plupart d'eux-mêmes se mirent à la tête des communes armées; ils avoient pourvu aussi de faire garder soigneusement les passages, afin que personne ne pût entrer ni sortir de Valteline. L'ordre avoit été donné à ce que le pain de munition ne manquât point aux troupes qu'ils avoient sur pied avec l'argent d'Espagne. Les munitions de guerre leur étoient fournies par les Impériaux du côté de Lindau, d'où aussi ils devoient recouvrer le canon; et est à noter qu'ils s'étoient jetés si avant dans le désespoir, qu'ils s'étoient résolus de donner l'entrée à six ou sept mille hommes de troupes de Gallas, qui s'étoient avancées du côté de Feldkirch, aimant mieux de mettre tout leur pays en compromis que de succomber en leur entreprise, laquelle venant à manquer, ils jugeoient que les Français ne leur pardonneroient jamais.

(1) Ministres réformés.

Tout le pays donc ayant le dix-huitième de mars pris les armes, le duc de Rohan, n'ayant plus autre expédient pour retarder cette émotion, se jeta dans le fort du Rhin, où étoit gouverneur de la part de France Saint-Simon de Vermandois (1). Il fut de prime abord (2) contraint d'abandonner la garde du pont du Rhin et du Steig; et, n'ayant pas de troupes pour conserver ces postes-là, il ramassa dans ledit fort le régiment suisse du colonel Schmid, qui pouvoit être de huit cents hommes, avec les deux cents Français qui y étoient déjà.

Incontinent le fort fut assiégé par six régiments grisons, par toutes les communes de la ligue Grise, par les prochaines communes de Coire, par celles de Tava et de la vallée de Partans (3); et, comme j'ai dit ci-dessus, six mille hommes des troupes de Gallas s'étoient approchés de la frontière des Grisons. Dans le fort il n'y avoit qu'un moulin qui à peine pouvoit faire de la farine pour deux cents hommes par jour; les munitions de bouche y étoient en si petite quantité, que le renfort des Suisses qui y étoit entré, étoit pour les consommer en peu de jours.

En ce même temps-là l'armée de la Valteline étoit tout occupée à se retrancher contre l'armée de Cerbelon, qui faisoit mine de l'attaquer. Le duc de Rohan n'en entendoit aucunes nouvelles, ni ne lui en pouvoit faire savoir des siennes, car tous les passages étoient occupés par les Grisons, lesquels tenoient aussi le pont du Rhin, pour empêcher toute communication en Suisse. Néanmoins le duc trouva moyen de faire passer un des siens vers l'ambassadeur Méliand à Soleure, pour lui donner avis de l'état où il se trouvoit, afin qu'il dépêchat vers le Roi, et qu'il en avertît aussi La Thuillerie, ambassadeur de France à Venise. Surtout Rohan sollicitoit le canton de Zurich, pour essayer d'avoir de lui mille ou douze cents Suisses, moyennant lesquels il vouloit faire effort de se tenir en campagne, attendant le secours qu'il jugeoit par toute raison lui devoir venir de Valteline. Cependant les Grisons tenoient le fort du Rhin assiégé, sans toutefois le presser, leur principale occupation n'étant que

(1) Isaac de Rouvroy, sieur de Saint-Simon. Il était l'aîné de la maison de Saint-Simon, et céda en 1635 la terre de ce nom à Claude de Rouvroy son cousin, en faveur duquel Louis XIII l'érigea en duché. Il mourut au mois d'août 1643. La maison de Saint-Simon est originaire du Vermandois en Picardie.

(2) *Manuscrit de Dupuy:* d'abord.

(3) De Parpan, l'une des quatre paroisses du pays de Churwalden, dans la ligue des Dix-Juridictions.

de s'ajuster avec les troupes de Gallas qui étoient proches de leurs frontières, afin de les faire entrer avec le canon et munitions de guerre, et autres choses nécessaires pour emporter le fort de vive force, ce qui se pouvoit sans grande difficulté; car, bien qu'il portât le nom de *fort*, ce n'en étoit pourtant qu'un fort léger commencement, et qui sans canon pouvoit d'emblée être emporté, n'y ayant que les deux cents Français qui étoient dedans capables de résistance : car, bien que le colonel Schmid et ses capitaines fussent personnes de valeur, néanmoins il est tout constant qu'ils ne prétendoient point avoir à combattre contre les Grisons leurs alliés, à ce que cela leur étoit expressément défendu par leurs supérieurs. Outre cela, comme il est notoire à un chacun, les soldats suisses n'étoient pas là pour s'opiniâtrer à un vigoureux effort, en cas qu'il leur eût été donné. Même ils commençoient déjà de s'ennuyer en ce lieu-là, où ils croyoient toute résistance inutile, puisqu'il ne leur pouvoit venir des vivres d'aucun lieu, et qu'ils savoient dès long-temps qu'il n'y en avoit que pour peu de jours dans le fort.

L'armée de Valteline, apprenant le soulèvement des Grisons, et que le duc de Rohan se trouvoit assiégé dans le fort du Rhin, premièrement par un bruit incertain, puis par la nouvelle certaine qu'elle en eut du côté de la république de Venise, étoit surprise de grand étonnement; car, bien que ce fût un petit corps plein de valeur et de désir de bien faire, pour avoir toujours vaincu jusques à ce jour-là, se voyant néanmoins en cette rencontre destituée de chef, n'étoit capable de rien entreprendre. Les uns opinoient qu'il falloit conserver la Valteline seulement; les autres, qu'il falloit aller combattre l'armée de Cerbelon, et puis l'ayant défaite se tourner contre les Grisons; les autres, qu'il falloit laisser les forts garnis, et avec le reste des troupes passer au secours du duc de Rohan assiégé. Toutes ces choses se mettoient en délibération, mais rien ne s'exécutoit; car ceux qui étoient capables de donner conseil n'étoient pas en autorité pour ce faire, et ceux qui avoient le pouvoir n'étoient capables ni de le donner, ni de le prendre. Cerbelon, qui ne désiroit rien hasarder dans cette occasion, croyoit ne faire pas peu de les amuser, tandis que les Grisons exécutoient leur dessein. Ainsi se passoit le temps en Valteline à consulter, sans attaquer les Espagnols, ni sans secourir le fort du Rhin; ce qui néanmoins étoit jugé devoir réussir aisément si on l'eût entrepris. Car les forts de la Valteline et comté de Chiavenne se trouvant munis pour deux mois, en y laissant le nombre suffisant de gens de guerre pour les conserver, c'est chose certaine que trois mille hommes de pied et sept cents chevaux de l'armée de Valteline pouvoient passer dans les Grisons, faire lever le siége et empêcher l'entrée aux Allemands; ce qui étant réussi, quand la Valteline eût été toute envahie par les Espagnols, elle eût été reconquise sans aucune difficulté, parce que tous les forts eussent toujours demeuré au pouvoir des Français, par le moyen desquels il étoit aisé d'en chasser les Espagnols. Or il ne servoit de rien de conserver la Valteline, les passages du pays des Grisons étant perdus pour les Français. Le but principal devoit être donc de les conserver, ce qui ne pouvoit se faire que par ladite armée de Valteline.

Quant aux Vénitiens, s'étant montrés neutres jusqu'à ce temps-là, ils ne jugèrent point se devoir déclarer en telle conjoncture. Seulement firent-ils avancer quelques troupes du côté de Valteline, et continuèrent-ils de donner le passage pour les munitions; mais le tout en payant, sans aucune démonstration quelconque de vouloir secourir les Français, soit dans les Grisons, soit dans la Valteline.

En Suisse on regardoit ce trouble excité encore avec plus d'indifférence. Le canton de Zurich ne vouloit point entendre d'envoyer les douze cents hommes que Rohan lui avoit demandés, mais bien, conjointement avec le canton de Glaris, fit une députation pour moyenner quelque accommodement entre les Français et les Grisons. En France, étant avertis par l'ambassadeur Méliand de tout ce qui étoit arrivé au pays des Grisons, ils furent extraordinairement surpris; et sur la première nouvelle qu'ils reçurent du soulèvement des Ligues, de l'approche des troupes impériales du côté de Steig, et de l'armée milanaise du côté du fort de Fuentes, crurent constamment l'armée de Valteline perdue sans ressource, et ne craignoient rien tant, sinon que le duc de Rohan se fût obstiné à attendre les ordres de ce qu'il avoit à faire, blâmant telles ponctualités, et disant qu'un général d'armée commandant en pays étranger, et si éloigné que celui-là, devoit de lui-même prendre les résolutions conformes à la nécessité des affaires, sans attendre qu'on les lui envoyât; que, pendant le temps qu'on mettroit à aller de Paris aux Grisons, l'armée seroit taillée en pièces; que ledit duc étant assiégé dans le fort du Rhin, et tous les passages des Grisons occupés, il étoit impossible de faire passer jusqu'à lui les ordres nécessaires; que lui, ayant les habitudes qu'il avoit, tant avec la république de Venise qu'avec le corps des Suisses, pouvoit trouver quelque tempérament pour retirer les troupes françaises

de ce pays-là avec quelque honneur. Tels étoient les sentimens du conseil de France, touchant ce qu'ils croyoient que le duc de Rohan devoit faire en cette rencontre-là. Prioleau, qui se trouvoit lors en cour, pressoit qu'on lui donnât par écrit un tel pouvoir, afin que, suivant icelui, le duc son maître pût venir à quelque traité. Eux répondoient qu'il étoit trop tard, et que si ledit duc n'avoit déjà traité de lui-même, ils jugeoient l'armée perdue indubitablement; mais qu'ils espéroient que Dieu lui auroit mis au cœur de sauver par quelque accommodement ce qui étoit perdu sans ressource, en cas qu'il voulût attendre les ordres d'un lieu d'où il ne pouvoit les recevoir à temps.

Ainsi donc ledit Prioleau, s'étant opiniâtré à ne partir point qu'il n'eût ce pouvoir par écrit, fut finalement dépêché le trentième mars avec instruction adressée au duc de Rohan, signée par le Roi, dont le sens étoit tel : Que Sa Majesté ayant appris par la dépêche de Méliand, son ambassadeur en Suisse, ce qui se passoit dans le pays des Grisons, elle avoit jugé à propos de dépêcher vers le duc de Rohan le secrétaire Prioleau, pour l'informer de ses intentions sur un changement si subit et si étrange, et de lui envoyer en même temps les moyens pour y apporter remède, s'il étoit possible. Premièrement, qu'il envoyoit l'argent nécessaire pour apaiser ces peuples et les ramener à la connoissance des obligations qu'ils ont au Roi, et à l'observance qu'ils doivent avoir pour la couronne de France, vu l'assistance continuelle qu'ils en ont reçue depuis tant d'années; que Sa Majesté donne pouvoir au duc de Rohan, premièrement, de leur offrir l'actuelle possession de la Valteline, avec des conditions meilleures que celles qui leur auront été promises et accordées par la maison d'Autriche; que le Roi remet à la prudence dudit duc de ménager ses conditions le mieux qu'il lui sera possible, observant toutefois, pour ce qui est de la religion, de ne leur rien accorder davantage que les Espagnols, sinon qu'il se pourra relâcher à ce qu'ils aient un temple dans le comté de Chiavenne pour l'exercice de leur religion, dont autrefois ils ont montré se vouloir contenter; que ledit duc ajoutera de soi-même tout ce qu'il jugera les pouvoir exciter à avoir de meilleurs sentimens pour Sa Majesté, les assurant qu'elle pourvoira dorénavant exactement au paiement des troupes, tant françaises que suisses et grisonnes qui sont par delà, jusqu'à ce que, dans un traité de paix générale, qui ne sauroit pas maintenant être éloigné, lesdits Grisons soient conservés, par l'appui de Sa Majesté, dans ce qui aura été arrêté entre elle et lesdits Grisons pour le regard de la Valteline. Sur quoi, outre la solennité audit traité de paix générale, qui le rendra plus inviolable qu'une convention particulière, ils auront encore pour sûreté la garantie de Sa Majesté et de ses alliés en Italie; au lieu que, s'ils se fient maintenant à ce que la maison d'Autriche leur promet par force et par contrainte, d'autant qu'elle ne peut pas empêcher que la possession de la Valteline leur soit assurée par le moyen de Sa Majesté pour le présent et pour l'avenir, ils connoîtront par expérience, mais trop tard, que le seul but de ladite maison n'est que de les détacher de l'alliance du Roi, pour les contraindre après à recevoir la loi d'elle. Si tout ce que dessus ne peut divertir les Grisons de leur opiniâtreté, ledit duc conduira cette affaire de telle façon qu'il soit pris quelque tempérament, en sorte que les forts de la Valteline soient mis en main de la république de Venise, et ceux du pays des Grisons au canton de Zurich, jusqu'à un traité de paix, comme en pouvoir de personnes non suspectes, comme sont ladite république et ledit canton, qui se devront obliger en ce cas d'empêcher le passage à tous gens de guerre, de quelque parti qu'ils soient, par troupes ou à la file. Que si la république de Venise s'excusoit d'accepter le dépôt des forts de la Valteline, on pourroit les mettre ès mains du canton de Soleure, y joignant, s'il est besoin, un ou deux autres cantons catholiques affectionnés à la France, à la charge que le Roi soudoiera les garnisons qu'ils y mettront, et qu'ils promettront par serment d'empêcher le passage comme dessus, Sa Majesté se réservant toujours le choix des chefs desdites garnisons; enfin que ledit duc essaiera de donner quelque bon train à cette affaire, et de la tirer à quelque négociation raisonnable. A toute extrémité, s'il n'y a plus aucun moyen ni expédient pour remédier ou adoucir ladite affaire, le duc la traitera en sorte qu'il puisse ramener les troupes du Roi par la Suisse, les conduisant par le chemin ordinaire des étapes, qui seront préparées par l'ordre de l'ambassadeur Méliand, suivant l'avis qui lui en sera donné à temps par ledit duc.

Avec tel pouvoir partit de la cour Prioleau le 30 de mars, pour s'en retourner trouver le duc de Rohan.

Cependant que ces choses se délibéroient à la cour, les députés des cantons de Zurich et de Glaris étoient arrivés au pays des Grisons, et suivoient l'ordre qu'ils en avoient de leurs supérieurs, s'employoient avec vigueur pour porter l'affaire à quelque tempérament. Le duc, lesdits députés et les principaux des Grisons tiennent

conférence ensemble; les Grisons demandent la Valteline qu'on leur avoit tant de fois promise, et un million de livres dû aux colonels et capitaines pour leur solde; outre cela déclarent que, n'ayant appelé à leur secours les troupes du Roi que pour les garantir de leurs voisins, qu'à présent ils n'avoient plus besoin de secours puisqu'ils étoient d'accord avec leursdits voisins, et qu'en un mot, sans autre délai, ils désiroient entrer en possession de ce qui leur appartenoit. Que puisque le Roi avoit des considérations qui l'empêchoient de les rétablir en la manière qu'ils demandoient, qu'ils avoient trouvé moyen d'y rentrer par autre voie, de laquelle ils étoient contens et satisfaits, et que ces considérations cessantes, il y en a une seule qui suffit pour toutes, à savoir : qu'ils ne désirent pas que les armes du Roi demeurent davantage dans leur pays, et que c'étoit une chose inouïe de vouloir secourir par force ceux qui disent n'avoir pas besoin de secours; que les souverains donnent les lois chez eux et ne les reçoivent de personne; que comme ils se sentiroient à jamais obligés à Sa Majesté par l'assistance qu'elle leur avoit donnée, aussi leur sembleroit-il une chose bien dure qu'elle voulût tenir ses armes dans leur pays contre leur volonté.

Le duc de Rohan répliquoit qu'il les assuroit que le Roi n'ayant employé ses armes que pour les rétablir en ce qui leur appartenoit, il seroit très-aisé de leur donner contentement en tout ce qu'ils désiroient, et qu'il se promettoit qu'ils obtiendroient aisément toutes choses raisonnables de Sa Majesté, pourvu qu'ils les lui demandassent comme il appartenoit; qu'il n'étoit question que d'envoyer en cour pour avoir l'agréation du Roi, afin que la chose se passât avec la bienséance requise. Les députés de Zurich et de Glaris n'omirent rien pour les induire à supercéder au moins jusqu'à l'assemblée de Baden, qui se devoit tenir dans quatre jours après. Mais les Grisons, soit qu'ils craignissent le débandement de leurs communes, ou qu'ils fussent pressés des Impériaux et Espagnols, qui ne demandoient que d'entrer dans le pays, ne voulurent entendre à aucun parti qu'ils ne fussent assurés que le fort du Rhin leur seroit remis entre les mains. Sur quoi les députés de Zurich et de Glaris, craignant de voir allumer le feu à leur porte, étoient d'avis que le duc acquiesçât à la demande des Grisons. C'étoit un conseil qui tenoit lieu comme d'arrêt et d'ordre précis, d'autant que le fort étoit entre les mains des Suisses qui en étoient les maîtres, qui se laissoient entendre tout haut qu'ils n'avoient jamais compris que les armes du Roi fussent entrées dans les Grisons que pour les secourir comme alliés de la couronne; que Sa Majesté étoit trop juste pour avoir autre pensée, et que si on leur faisoit paroitre que son intention fût de se porter à une chose si contraire au droit des gens qu'est celle de vouloir demeurer dans le pays de ses alliés par force, que ce seroit pour lors à eux de penser à ce qu'ils auroient à faire; que les Grisons se déclarant n'avoir plus besoin du secours de France, les troupes du Roi n'y pouvoient plus demeurer sans attirer sur la nation française une tache éternelle d'usurpation injuste; mais que pour eux, ils ne pouvoient faire de moins que de retirer leurs troupes, pour n'être point accusés d'avoir trempé en une affaire de si mauvaise odeur.

Le duc de Rohan, tournant par son esprit l'état auquel il se trouvoit réduit, ne voyoit aucune ressource pour sortir du labyrinthe dans lequel il étoit plongé. Il étoit dans un fort, dépourvu de toutes choses, hors de défense, dans un pays qui étoit devenu ennemi, tous les passages par où il pouvoit espérer assistance entièrement bouchés, une armée impériale sur la frontière des Grisons, prête à y entrer, les Français qui étoient occupés à se défendre contre les Espagnols, sans chef et sans conduite, et par conséquent incapables de venir au secours du fort, qui étoit toute l'espérance qu'il pouvoit avoir, les Vénitiens résolus de ne se déclarer point davantage, les cantons non-seulement demeurant en indifférence pour cette affaire, mais jugeant que les armes françaises devoient se retirer puisque les Grisons le désiroient ainsi, de France nulle espérance de pouvoir être secouru. De continuer à tenir dans le fort, c'étoit donner entrée aux Impériaux par le Steig, qui d'emblée, joints avec les Grisons, emportoient le fort sans difficulté, et cela fait passoient en Valteline pour, conjointement avec les Espagnols, tailler en pièces ce que la peste et la famine y avoient laissé de reste. Mais l'importance étoit qu'il n'étoit pas au pouvoir de Rohan de délibérer ce qu'il avoit à faire du fort; car les Suisses, comme il a été dit ci-dessus, en étoient les maîtres, qui conseilloient, c'est-à-dire ordonnoient qu'il le falloit rendre pour les raisons jà alléguées. D'autre part, il sembloit chose répugnante aux lois de la guerre de traiter avec les Grisons de retirer les troupes françaises de leur pays, sans en avoir le pouvoir du Roi; cependant c'étoit chose qu'il falloit faire sans délai, ou les voir périr toutes sans ressource. Telles étoient les agitations du duc de Rohan; il ne trouvoit nulle voie pour s'en développer, y ayant précipice et ruine de tous côtés pour lui. Finalement il s'avisa d'un expédient pour sauver d'un côté son honneur, et de l'autre la vie aux pauvres troupes qui étoient dans la

Valteline entourées de tous côtés. Il proposa aux Grisons de leur rendre la Valteline, et d'en retirer les armes du Roi, et de leur remettre tous les forts construits par les Français, et d'exécuter tout ce que dessus dans vingt jours après le traité fait, pendant lequel temps il remettroit le fort du Rhin entre les mains des Suisses, et en feroit sortir les Français. Il faut remarquer que les Français qui étoient dans ledit fort, n'étoient pas à plus de deux cents hommes, et que mettre le fort entre les mains des Suisses n'étoit faireque ce qui étoit déja fait. Mais, d'autant que les Grisons ne pouvoient être satisfaits de cela, le duc, pour les contenter, promit de retourner à Coire et d'y demeurer, comme en otage, jusqu'à l'exécution de toutes choses, en quoi ledit duc croyoit de deux maux avoir choisi le moindre, exposant sa personne pour le salut de l'armée; car le Roi venant à désapprouver le traité, pouvoit faire passer par les Etats de la république de Venise un des chefs qu'il avoit en Italie pour commander en Valteline, et tenter la fortune jusqu'à l'extrémité, n'y ayant en cela jusqu'alors rien de perdu que la personne dudit duc, laquelle demeuroit durant cette tempête à la merci des Grisons. Aussi bien, étant demeuré dans le fort, ne pouvoit-il éviter d'être pris, ledit fort ne pouvant manquer d'être forcé en peu de jours, et, en capitulant, c'eût toujours été à condition que le duc eût été renvoyé en Suisse, d'où il ne pouvoit prendre aucune route pour passer en Valteline que par le Piémont, et avec des longueurs telles, qu'il ne pourroit être à temps dans la Valteline pour y commander l'armée lorsqu'elle seroit attaquée. Il considéroit, d'autre part, que si le Roi venoit à agréer le traité fait avec les Grisons, ce seroit un grand bonheur d'avoir prévenu tels ordres, et d'avoir fait, avec quelque bienséance, ce qu'il auroit fallu faire honteusement en rendant les Grisons irréconciliables avec la France, et les contraignant de rompre l'alliance, laquelle ils avoient toujours conservée.

Le duc de Rohan ayant, suivant ce que dessus, fait sortir les deux cents Français qui étoient dans le fort du Rhin hors du pays des Grisons, pour les contenter par cette apparence, et remis ledit fort aux Suisses qui étoient à la solde du Roi en ce pays-là, et qui en effet en étoient les maîtres, comme nous avons dit, s'en revint à Coire, comme auparavant, donna avis en Valteline de ce dont il étoit convenu avec les Grisons, attendant néanmoins quelle seroit la volonté du Roi, laquelle il jugeoit bien devoir infailliblement savoir avant l'exécution de toutes choses. Sur ces entrefaites arriva de France aux frontières des Grisons Prioleau, avec le pouvoir du Roi de retirer les troupes en cas qu'il ne se pût trouver autre expédient. Le duc demeura satisfait en soi-même de s'être conformé aux sentimens du Roi avant les avoir reçus, envoie copie de son pouvoir à Lèques qui commandoit l'armée en Valteline, lequel avoit fait quelque difficulté d'obéir aux ordres du duc de Rohan son général, d'autant qu'il disoit n'être pas en sa liberté, et, par conséquent, hors d'état de pouvoir commander.

Ainsi toutes choses se disposent pour retirer les troupes au plus tôt; mais les Grisons se persuadoient toujours qu'il y avoit quelque chose de caché sous cette apparence de retraite, et surtout ils craignoient que le duc ne leur échappât. Les Espagnols ne manquoient de fomenter tels soupçons, faisant comprendre aux Grisons que leur principale visée devoit être à garder que le duc ne se sauvât, ce qu'ils leur représentoient ne pouvoir manquer d'arriver. C'est pourquoi ils demandoient qu'il leur fût mis entre les mains; de quoi ils témoignèrent un si grand désir, qu'ils passèrent à leur promettre pour cela la démolition du fort de Fuentes, sur quoi les avis des principaux Grisons étoient différens. Les uns opinoient qu'il se falloit toujours ressouvenir des mérites du duc envers leur pays, et des autres qualités qui étoient en lui, tant pour sa naissance que pour sa personne, et que par ainsi le falloit traiter avec toute bienséance et respect, sans lui témoigner qu'on eût aucune défiance de lui, mais seulement que quelques-uns fussent ordonnés pour se trouver auprès de sa personne, et l'accompagner par forme d'honneur, sans autre démonstration de défiance : quelques-uns opinoient qu'il n'étoit plus le temps d'user de tel respects; qu'à la vérité tout le public et le particulier des Grisons avoient sujet de porter un éternel honneur dans leurs cœurs à la mémoire d'un tel homme, la seule vertu duquel avoit empêché l'oppression de leur pays et leur servitude perpétuelle; mais que la raison d'Etat n'admet point de telles considérations, et qu'en un mot la démolition du fort de Fuentes est de telle conséquence pour le bien du pays, que non-seulement il ne falloit pas douter pour un tel sujet de mettre ledit duc entre les mains des Espagnols qui ne lui feroient aucun mal, mais même que tout bon Grison se devroit sacrifier soi-même pour une telle occasion. Les autres prenoient une voie modérée entre ces deux extrêmes, et disoient que de le donner aux Espagnols, seroit une tache de lâcheté, d'ingratitude et d'infamie éternelle sur leur nation; que de le laisser aller sur sa foi où il lui plairoit, sans aucune garde, seroit une simplicité à eux et trop grande nonchalance; mais qu'il le falloit bien et sûrement garder sans

crainte de l'offenser par là; que, puisqu'ils avoient bien voulu se saisir de sa personne avant qu'il entrât dans le fort ou ils l'avoient assiégé, il ne falloit pas appréhender de faire le moins puisqu'on avoit fait le plus. Cet avis fut suivi, et sur cela on garda la personne du duc, ne plus ne moins qu'on fait un prisonnier de guerre de cette condition. On lui ôte toute communication.

Cependant les troupes de la Valteline commencerent à filer; la cavalerie se retira la première, chaque jour compagnie après compagnie. Les Espagnols, avertis par les Grisons de ce qu'ils avoient traité, n'attentèrent rien sur la Valteline, demeurant simples spectateurs, et disant adieu aux Français qui se retiroient, la rivière d'Adda entre deux, sans que de part ni d'autre se commît aucun acte d'hostilité. Les Grisons, à l'instigation des Espagnols, gardoient tous les passages du pays avec une exacte diligence, surtout la ville de Coire et le pont du Rhin. Néanmoins, les Français passoient par le milieu du pays sans recevoir fâcherie en aucune façon, et témoignoient satisfaction et joie d'abandonner la Valteline, où la peste et la famine les avoient si long-temps affligés. Les forts qui leur furent quittés par les Français dans ladite Vallée, furent les châteaux de Grossotte (1) et de Sondrio, les forts de Mantello et de La Rive (2), et le château de Chiavenne, où les Grisons entroient à mesure que les Français en sortoient. Toute l'infanterie marcha en corps, à la vue des Espagnols, jusque sur la comté de Chiavenne, où elle se divisa en divers gros pour filer plus commodément par le pays des Grisons. La cavalerie, qui ne marchoit que compagnie après compagnie, avoit passé au travers de la ville de Coire; mais l'infanterie passa le long des murailles qui étoient bordées de mousquetaires, et les portes de la ville fermées.

Comme toutes choses s'exécutoient de la sorte, en conformité de l'ordre porté par Prioleau, arriva inopinément à la frontière des Grisons le comte de Guebriant (3), qui fut suivi quelques jours après par d'Etampes (4). Celui-là venoit en qualité de maréchal de camp, celui-ci en qualité d'ambassadeur; tous deux avec ordre du Roi de faire entendre au duc de Rohan que depuis lui avoir envoyé le pouvoir de retirer les troupes on s'étoit ravisé, et que la volonté de Sa Majesté étoit qu'on tâchât par douceur, par promesses et par bienfaits, de ramener les Grisons, et qu'en cas qu'on ne pût rien avancer par cette voie-là, qu'on en tentât quelque autre.

Les Grisons ne donnant l'entrée à aucun Français dans le pays, les deux susdits personnages ne se pouvoient aboucher avec ledit duc. Cependant les forts de la Valteline furent consignés aux Grisons, apres quoi on permit à d'Etampes et Guebriant de venir à Coire, où, ayant conféré avec le duc de Rohan de toutes choses, il fut jugé par commun avis que le changement d'ordre du Roi étoit arrivé trop tard, et qu'il n'y avoit (1) plus jour de tenter autre chose. Ainsi les Français étant tous hors de la Valteline, et la plupart déjà hors du pays des Grisons, le 5 de mai 1637, les Suisses quittèrent le fort du Rhin où les Grisons entrèrent; et le même jour le duc de Rohan fut accompagné des principaux du pays jusqu'à la frontière, où il leur dit adieu. Eux, par une longue harangue, témoignèrent premièrement, bien qu'ils rentrassent en Valteline par le moyen de l'alliance qu'ils venoient de faire avec la maison d'Autriche, qu'ils ne pouvoient nier qu'ils n'en eussent l'obligation entière aux armes victorieuses du roi de France et à la valeur dudit duc, la mémoire duquel demeureroit éternelle dans leur pays où, quand on lui dresseroit autant de statues qu'il y a de rochers dans leurs montagnes, ils ne lui témoigneroient pas assez la reconnoissance de ce qu'ils lui doivent.

(1) Grosotto.

(2) Riva.

(3) Jean-Baptiste Budes, comte de Guebriant, maréchal de France en 1642, mort le 24 novembre 1643.

(4) Jean d'Étampes, cinquième fils de Jean d'Étampes, seigneur de Valançay, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et frère du cardinal Achilles d'Étampes.

(1) Le père Griffet, après avoir dit que le comte de Guebriant tâcha de persuader au Roi et au cardinal de Richelieu que la défection générale des Grisons n'était pas arrivée par la faute du duc de Rohan, quoique le cardinal la lui ait imputée en partie dans son testament politique, il ajoute ces mots : « Le témoignage avantageux que le « comte de Guebriant rendit au duc de Rohan paraît être « d'un grand poids; il était sur les lieux, et il avait plus « d'intérêt à flatter le premier ministre qu'à ménager l'hon- « neur d'un général disgracié. » Le duc de Rohan sut rendre justice à la générosité du comte de Guebriant, et il déclara plus d'une fois qu'il avait trouvé en lui un zélé défenseur, quoiqu'il ne l'eût jamais connu que dans cette occasion, où plusieurs de ses amis l'avaient abandonné. *Hist. de France, Louis XIII, tom. XV.*

FIN DES MÉMOIRES DU DUC DE ROHAN.

TABLE.

